BnF Gallica

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie.

Tome dixième, Lyon-Maximin (Saint-). Première partie, [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Tome dixième, Lyon-Maximin (Saint-). Première partie, Lyon-Manosque / publ. par le R. P. dom Fernand Cabrol,... et le R. P. dom Henri Leclercq ; avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs. 1931-1932.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ROBERT 1992

56159

L 10-8-31

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du Rme Dom Fernand CABROL

ABBÉ DE FARNBOROUGH

et de Dom Henri LECLERCQ

AVEC LE CONCOURS D'UN GRAND NOMBRE DE COLLABORATEURS

FASC. CIV - CV. LYON — MABILLON

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
24 DEC 1931
N° 0463

PARIS-VI
LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ
87, BOULEVARD RASPAIL, 87

1931

Li V 6695 (X')

ARTICLES CONTENUS DANS LES FASCICULES CIV ET CV

LYON.— I. Avant l'histoire. II. La fondation de la ville. III. L'étymologie du nom de Lyon. IV. Premier aspect de Lyon. V. Les rues et les ponts de Lyon. VI. Routes. VII. Aqueducs. VIII. Le quartier de Trion. IX. Le territoire de Lyon. X. Antoine et Auguste. XI. L'autel de Rome et d'Auguste. 1. L'autel. 2. Le temple. 3. L'amphithéâtre. 4. Les statues. 5. Le *pagus* de Condate. XII. Fin du règne d'Auguste. XIII. Depuis Auguste jusqu'à Marc-Aurèle. XIV. L'amphithéâtre de Lugdunum. 1. Le monticule de Fourvière. 2. Le Forum et ses environs. 3. Les fouilles de Fourvière, 1911 à 1914. 4. Emplacement de l'amphithéâtre. *a*. Le plateau des Minimes. *b*. L'ancien Jardin-des-Plantes. *c*. Ainay, *d*. La place Saint-Jean. *e*. Fourvière. XV. L'Église de Lyon-Vienne. XVI. Époque, nombre, observances. XVII. Le montanisme à Lyon. XVIII. Le style de la Lettre. XIX. L'authenticité de la Lettre. XX. Le texte de la Lettre. XXI. La liste des martyrs. 1. Les noms cités par Eusèbe. 2. Les noms du martyrologe hiéronymien. 3. Les noms des martyrologes historiques. 4. Les noms dans les passionnaires. 5. Les noms chez Grégoire de Tours. 5. Critique des formes diverses de la liste. 7. Le cas de Vettius Zacharias. 8. Le médecin Alexandre. 9. Essai de restitution de la liste. XXII. La prison. XXIII. Épipode, Alexandre. Marcel, Valérien. XXIV. Lyon vers la fin du IIe siècle. 1. Commerce. *a*. Négociants en vin. *b*. *Nantes*, *c*. Fabricants d'outres. *d*. Négociants cisalpins et transalpins. *e*. Dendrophores, *f*. Charpentiers entrepreneurs. *g*. Ouvriers en bâtiments. *h*. Fabricants de bâches et pompiers. *i*. Fabricants de sayons. *k*. Sévirs augustaux. 2. Culture des lettres. 3. Les beaux-arts. 4. Forme municipale. 5. Garnison. 6. Fonctionnarisme. 6. Civilisation. XXV Saint Irénée. *a*. L'*Adversus hæreses* et le gnoticisme dans le Lyonnais. *b*. La « démonstration de la prédication apostolique ». *c*. Les ouvrages perdus. *d*. Les ouvrages douteux ou apocryphes. *e*. Le martyre. *f*. Le souvenir. XXVI. Septime-Sévère et la bataille de Lyon. XXVII. Le IIIe siècle. XXVIII. Le IVe siècle. XXIX. L'apparition de la nation burgonde. XXX. Conversion des Burgondes. XXXI. Le royaume burgonde à Lyon. XXXII. Les Burgondes sous Gondebaud. XXXIII. Les Burgondes dans le Lyonnais. XXXIV. Établissement de la monarchie tempérée à Lyon. XXXV. Une famille burgonde. XXXVI. Lyon, capitale du royaume burgonde. XXXVII. La conquête franque. XXXVIII. Catastrophes. XXXIX. Liste épiscopale. XL. Les évêques, de saint Pothin à saint Sacerdos. XLI. L'épiscopat de saint Nizier. XLII. L'épiscopat de Priscus. XLIII. De l'épiscopat d'Ætherius à celui de Leidrade. XLIV. Les Sarrasins dans le Lyonnais. XLV. Le prédécesseur de Leidrade. XLVI. L'épiscopat de Leidrade. Observations sur la liste épiscopale. XLVII. Les croyances à Lyon. XLVIII. Basiliques et cryptes. 1. Saint-Étienne. 2. Sainte-Croix. 3. Saint-Jean. 4. Saint-Jean et depuis Saint-Irénée. 5. Sainte-Marie. 6. Saint-Hélie. 7. Saint-Just. 8. Saint-Paul. 9. Saint-Nizier. 10. Saint-Romain et Saint-Pierre-le-Vieux. 11. Sainte-Marie et les saints Apôtres. 12. Tombeau. 13. Monastères. 14. L'hôpital de Notre-Dame de Lyon. XLIX. Culte L. Temporel. LI. Épigraphie. 1. Les chrétiens secrets. 2. Inscriptions datées. 3. Inscriptions non datées. 4. Populations. Climat. Longévité. 5. Bibliographie spéciale. 6. Quelques inscriptions non lyonnaises. LII. Sarcophages. LIII. Sculptures. LIV. Objets chrétiens. LV. Le *Scriptorium*. LVI. Bibliothèque. Manuscrits liturgiques. 2. Livres offerts. 3. Manuscrits juridiques. LVII. Résumé chronologique LVIII. Bibliographie. par H. LECLERCQ, col. 1-402.

LYRE, par H. LECLERCQ, col. 402-403.

LYS. I. Héraldique. II. Symbolique. III. Monuments, par H. LECLERCQ, col. 403-405.

LYSANIAS D'ABILENE. — I. Lysanias d'Abilène. II. Textes historiques. III. Numismatique. IV. Épigraphie, par H. LECLERCQ, col. 405-411.

LYSTRES, par H. LECLERCQ, col. 411-414.

M. par H. LECLERCQ, col. 415.

MAASSEN (Frédéric). — I. Biographie. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 415-422.

MAATRIA (El), par H. LECLERCQ, col. 422-424.

MAATRIA (Henchir el). — I. Numluli. II. Liste episcopale. III. Vestiges païens. IV. Basilique. V. Épigraphie, par H. LECLERCQ, col. 424-427.

MABILLON. — Note préliminaire. I. Le village de Saint-Pierremont. II. L'Église. III. La maison. IV. La famille. V. Enfance et jeunesse. VI. Études et vocation. VII. Noviciat et profession. VIII. A Saint-Germain-des-Prés. IX. L'édition de saint Bernard (1667). X. Les Actes des saints bénédictins (1668). XI. L'édition de Pierre de Celle (1671). XII. Le voyage de Flandre (1672). XIII. La *Disquisitio de azymo et fermentato* (1674). XIV. Les *Vetera analecta* (1675). XV. Le « Mémoire justificatif des Actes des Saints » (1677). XVI. L'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ (1677). XVII. La société de l'Abbaye. XVIII. Le traité *De re diplomatica* (1681). XIX. Voyages de Lorraine et de Bourgogne (1682). XX. Le voyage d'Allemagne et l'*Iter Germanicum* (1683). XXI. Le *De liturgia gallicana* (1685). XXII. Le voyage en Italie et l'*Iter Italicum* (1685-1686). XXIII. Le traité des Études monastiques (1691-1693). XXIV. Les Réflexions sur les prisons (1694). XXV. La généalogie de la Maison d'Auvergne (1695). XXVI. Le voyage en Lorraine (1696). XXVII. Le culte des saints inconnus (1698-1705). XXVIII. L'édition bénédictine de saint Augustin (1699). XXIX. Derniers voyages d'érudition (1698-1701). XXX. La sainte Larme de Vendôme (1700). XXXI. Mabillon à l'Académie des Inscriptions (1701). XXXII. Les *Annales Ordinis sancti Benedicti*. (1703). XXXIII. Le *Supplementum* au *De re diplomatica*. (1730) XXXIV. Les dernières années. XXXV. Les disciples. XXXVI. Les amis. XXXVII. Les correspondants de Mabillon. XXXVIII. Caractère de Mabillon. XXXIX. Les derniers mois de Mabillon. XL. La vieillesse et la mort. XLI. Les éloges. XLII. L'exemple et l'intercession de Mabillon. XLIII. Les portraits. XLIV. Épitaphe. XLV. La « Vie de Mabillon ». XLVI. Translation (1799). XLVII. Translation (1819). XLVIII. Bibliographie. 1. Ouvrages imprimés de Mabillon. 2. Travaux manuscrits. 3. Correspondance. 4. Ouvrages relatifs à Mabillon (d'après l'ordre chronologique), par H. LECLERCQ, col. 427-522.

CONDITIONS ET MODE DE PUBLICATION

Le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie* paraît par fascicules in-4 de 128 pages environ, représentant la valeur de trois volumes in-12 de 300 pages. — Une gravure hors texte tient lieu de 16 pages de texte.

Pour les souscripteurs à l'ouvrage complet le prix du fascicule est de **20** francs (port en plus), payable dans la quinzaine qui suit la réception de chaque fascicule. En cas de retard dans le paiement, les frais de recouvrement sont à la charge du souscripteur.

Les volumes se vendent séparément **150** francs, broché. Il n'est pas vendu de fascicules séparés.

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

TOME DIXIÈME

PREMIÈRE PARTIE

LYON — MANOSQUE

222

h. V 6695

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
RÉSERVE

PUBLIÉ PAR

Le R^me^ dom Fernand CABROL

ABBÉ DE SAINT-MICHEL DE FARNBOROUGH (ANGLETERRE)

Et dom Henri LECLERCQ

AVEC LE CONCOURS D'UN GRAND NOMBRE DE COLLABORATEURS

TOME DIXIÈME

PREMIÈRE PARTIE

LYON — MANOSQUE

PARIS-VI
LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ
87, Boulevard Raspail, 87

1931

TOUS DROITS RÉSERVÉS

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

L *(suite)*

LYON. — I. Avant l'histoire. II. La fondation de la ville. III. L'étymologie du nom de Lyon. IV. Premier aspect de Lyon. V. Les rues et les ponts de Lyon. VI. Routes. VII. Aqueducs. VIII. Le quartier de Trion. IX. Le territoire de Lyon. X. Antoine et Auguste. XI. L'autel de Rome et d'Auguste. 1. L'autel 2. Le temple. 3. L'amphithéâtre. 4. Les statues. 5. Le *pagus* de Condate. XII. Fin du règne d'Auguste. XIII. Depuis Auguste jusqu'à Marc-Aurèle. XIV. L'amphithéâtre de Lugudunum. 1. Le monticule de Fourvière. 2. Le Forum et ses environs. 3. Les fouilles de Fourvière, 1911 à 1914. 4. Emplacement de l'amphithéâtre. *a*. Le plateau des Minimes. *b*. L'ancien Jardin-des-Plantes. *c*. Ainay. *d*. La place Saint-Jean. *e*. Fourvière. XV. L'Église de Lyon-Vienne. XVI. Époque, nombre, observances. XVII. Le montanisme à Lyon. XVIII. Le style de la *Lettre*. XIX. L'authenticité de la *Lettre*. XX. Le texte de la *Lettre*. XXI. La liste des martyrs. 1. Les noms cités par Eusèbe. 2. Les noms du martyrologe hiéronymien. 3. Les noms des martyrologes historiques. 4. Les noms dans les passionnaires. 5. Les noms chez Grégoire de Tours. 6. Critique des formes diverses de la liste. 7. Le cas de Vettius-Zacharias. 8. Le médecin Alexandre. 9. Essai de restitution de la liste. XXII. La prison. XXIII. Épipode, Alexandre, Marcel, Valérien. XXIV. Lyon vers la fin du IIe siècle. 1. Commerce, *a*. Négociants en vin. *b*. *Nantes*, *c*. Fabricants d'outres. *d*. Négociants cisalpins et transalpins. *e*. Dendrophores. *f*. Charpentiers entrepreneurs. *g*. Ouvriers en bâtiments. *h*. Fabricants de bâches et pompiers. *i*. Fabricants de sayons. *k*. Sévirs augustaux. 2. Culture des lettres. 3. Les beaux-arts. 4. Forme municipale. 5. Garnison. 6. Fonctionnarisme. 7. Civilisation. XXV. Saint Irénée. 1. L'*Adversus hæreses* et le gnosticisme dans le lyonnais. 2. La « Démonstration de la prédication apostolique ». 3. Les ouvrages perdus. 4. Les ouvrages douteux ou apocryphes. 5. Le martyre. 6. Le souvenir. XXVI. Septime-Sévère et la bataille de Lyon. XXVII. Le IIIe siècle. XXVIII. Le IVe siècle. XXIX. L'apparition de la nation burgonde. XXX. Conversion des Burgondes. XXXI. Le royaume burgonde à Lyon. XXXII. Les Burgondes sous Gondebaud. XXXIII. Les Burgondes dans le Lyonnais. XXXIV. Établissement de la monarchie tempérée à Lyon. XXXV. Une famille burgonde. XXXVI. Lyon, capitale du royaume burgonde. XXXVII. La conquête franque. XXXVIII. Catastrophes. XXXIX. Liste épiscopale. XL. Les évêques, de saint Pothin à saint Sacerdos. XLI. L'épiscopat de saint Nizier. XLII. L'épiscopat de Priscus. XLIII. De l'épiscopat d'Ætherius à celui de Leidrade. XLIV. Les Sarrasins dans le Lyonnais. XLV. Le prédécesseur de Leidrade. XLVI. L'épiscopat de Leidrade. Observations sur la liste épiscopale. XLVII. Les croyances à Lyon. XLVIII. Basiliques et cryptes. 1. Saint-Étienne. 2. Sainte-Croix. 3. Saint-Jean. 4. Saint-Jean et depuis Saint-Irénée. 5. Sainte-Marie. 6. Saint-Hélie. 7. Saint-Just. 8. Saint-Paul. 9. Saint-Nizier. 10. Saint-Romain et Saint-Pierre-le-Vieux. 11. Sainte-Marie et les saints Apôtres. 12. Tombeau. 13. Monastères. 14. L'hôpital de Notre-Dame de Lyon. XLIX. Culte. L. Temporel. LI. Épigraphie. 1. Les chrétiens secrets. 2. Inscriptions datées. 3. Inscriptions non datées. 4. Population. Climat. Longévité. 5. Bibliographie spéciale. 6. Quelques inscriptions non lyonnaises. LII. Sarcophages. LIII. Sculptures. LIV. Objets chrétiens. LV. Le *Scriptorium*. LVI. Bibliothèque. 1. Manuscrits liturgiques. 2. Livres offerts. 3. Manuscrits juridiques. LVII. Résumé chronologique. LVIII. Bibliographie.

I. Avant l'histoire. — Il y a deux siècles, « tout joignant la Croix sur la place devant la porte Saint-Just », on voyait une grosse pierre, nommée la *Pierre Branlante*, parce qu'« on peut l'ébranler du bout du doigt et la faire pencher de côté ou d'autre pourvu qu'il n'y ait pas dessous de la terre qui rende son équilibre inutile. » Cette grosse pierre était probablement un bloc erratique arrêté sur ce point dans sa course à l'époque glaciaire. A cette époque, le glacier du Rhône s'étendait sur le plateau bressan et arrivait, par-dessus le Rhône et la Saône, jusqu'à Sainte-Foy, recouvrant le sommet de Fourvière.

Un demi-siècle environ avant notre ère, le spectacle qui s'offrait de Fourvière différait fort de celui que sont venues depuis admirer soixante générations. Au pied même de la colline, les eaux de deux larges fleuves se réunissaient sur un point fort en amont du confluent actuel, tandis que sur une sombre nappe de verdure forestière, tenant tout le pays, trois voies divergentes marquaient leur parcours : la Saône descendait lentement du Nord, le Rhône se précipitait venant de l'Est dans une course désordonnée, puis ayant rapproché leurs eaux, ils poursuivaient ensemble leur marche vers le Sud.

A une certaine distance se trouve le district des Ambarres dont le territoire fut complètement ravagé, en 58 avant J.-C., par les Helvètes, qui ne laissèrent derrière eux que la terre toute nue. Un peu au delà, un chaînon de montagnes de hauteur moyenne forme une sorte de barrière dirigée du Nord au Midi, c'est le

domaine des Séquanes, longtemps rivaux des Éduens, puis opprimés par le Germain Arioviste et assujettis à la domination romaine, dont la justice et la douceur relatives leur donnent l'illusion de l'indépendance. A l'horizon se dresse le Mont-Blanc qui marque l'extrémité orientale du territoire des Allobroges. Le territoire des Ségusiaves s'enfonce profondément à l'Ouest jusqu'à une haute crête qui marque la limite entre la Gaule nouvellement conquise et l'ancienne Province annexée au domaine romain depuis deux tiers de siècle (121 av. J.-C.). Leurs possessions ne s'arrêtent pas à la Saône; ils ont tout le tènement qui, de la pointe du confluent jusqu'assez loin vers le Nord-Est, est compris entre les deux cours d'eau et a nom de *pagus Condatensis*, c'est-à-dire *pagus* du Confluent. Comme les Éduens, les Ségusiaves sont signalés entre tous les Gaulois par leur attachement aux Romains.

De quelque côté et si loin qu'on porte la vue, elle se pose sur une forêt dont la monotonie n'est interrompue par endroits que pour laisser voir une plaine aride, un marécage stérile ou un rocher dénudé ou bien encore, à de lointains intervalles, un lambeau de prairie ou de terre défrichée à proximité d'un groupe de huttes en clayonnage.

II. La fondation de la ville. — S'il est une ville qui semble avoir dû naître dès les temps les plus reculés, et presque à l'insu de l'histoire, par l'attrait naturel d'une situation privilégiée, c'est assurément Lyon. Deux grands cours d'eau navigables se confondant au pied des plus riants coteaux, un climat tempéré, un air vif et salubre, et, comme spectacle, à l'horizon, les sommets argentés de la chaîne des Alpes, quels attraits plus puissants fallait-il pour attirer et fixer de bonne heure les habitants en un tel lieu? Ce n'est pourtant qu'un demi-siècle avant notre ère, et par décret du sénat romain, que Lyon a été fondé. Nous connaissons l'année, presque le jour qui en vit poser la première pierre.

Vers le milieu de l'an 710 (44 ans avant Jésus-Christ), pendant les guerres qui précédèrent le premier triumvirat, une vive effervescence régnait sur différents points du monde romain. A Vienne, les colons romains avaient su, quelques années auparavant, empêcher un mouvement local en faveur de Vercingétorix; cette fois ils furent surpris et chassés par un parti d'Allobroges qui, descendu de la montagne, envahit la ville et s'empara de la direction des affaires [1]. Les colons, anciens soldats de César, ne furent pas maltraités; ils se dirigèrent vers le Nord, en longeant les coteaux qui bordent la rive gauche du Rhône. Ils s'arrêtèrent à 40 kilomètres environ en amont de Vienne, sur une colline désignée sous le nom de *Lugudunum* et que Sénèque dépeint en quelques mots : « C'est, dit-il, un coteau baigné par deux rivières; le soleil le frappe toujours de ses premiers rayons. A ses pieds coule le Rhône, aux flots très rapides; la Saône, indécise de quel côté elle se dirigera, baigne silencieusement la rive de ses eaux endormies. » Le coteau était-il habité? On l'ignore. Le sol appartenait aux Segusiaves et devait être couvert de bois ou inculte; aussi les fugitifs obtinrent la permission de s'y établir.

Du moment où il s'agissait pour eux de fonder une ville, la religion romaine leur prescrivait de le faire sous la protection du génie de Rome. Seul, il pouvait présider à la prise de possession du sol, consacrer l'enceinte, agréer les sacrifices et consentir au lotissement des terres. Il fallait en même temps pourvoir aux premiers besoins et à l'installation des familles, arrachées au bien-être d'une opulente cité comme Vienne et transportées en rase campagne. Les fugitifs sollicitèrent l'autorisation du sénat de Rome qui ordonna à Munatius Plancus, commandant une légion dans la Narbonnaise, de prêter assistance aux fondateurs de la nouvelle colonie.

Il existe, relativement à la fondation de Lyon par Plancus, plusieurs témoignages certains : l'épitaphe de Munatius Plancus, un passage de Dion Cassius et un médaillon de poterie.

L'épitaphe, encore en place au-dessus du tombeau de Plancus, à Gaéte, se borne à mentionner la colonisation [2] :

L · MVNATIVS . L· F . L . N · L · PRON
PLANCVS · COS · CENS · IMP · ITER · VII VIR
EPVLON · TRIVMP · EX · RAETIS . AEDEM · SATVRNI
FECIT · DE · MANBIS · AGROS · DIVISIT · IN · ITALIA
BENEVENTI . IN · GALLIA · COLONIAS · DEDVXIT
LVGVDVNVM · ET · RAVRICAM

« Lucius Munatius Plancus, fils de Lucius, petit-fils de Lucius, arrière-petit-fils de Lucius, consul, censeur, *imperator* deux fois, septemvir épulon, a triomphé des Rêtes, a construit du butin de la guerre le temple de Saturne, a fait en Italie le partage des terres de Bénévent, a fondé dans la Gaule les colonies de Lugudunum et de Raurica. »

On n'aperçoit d'indice chronologique dans ce texte que la mention de *Lugudunum* qui précède celle de Raurica.

Le passage de Dion Cassius est moins concis; il précise l'année et les circonstances de la fondation. L'année est celle du consulat de Caius Vibius Pansa et d'Aulus Hirtius, par conséquent l'an 711 de Rome, 43 avant J.-C. Les circonstances sont celles qui suivent la défaite d'Antoine, devant Modène, par César Octavien et Hirtius : « Après cela, César se mit en campagne contre Antoine et Lépide, car Antoine, s'étant échappé de la bataille par la fuite et n'étant poursuivi ni par lui, parce que c'était Décimus qui avait la conduite de la guerre, ni par Décimus, parce que celui-ci ne voulait pas anéantir un ennemi de César, avait rassemblé tout ce qu'il avait pu des survivants du combat et était venu se joindre à Lépide, qui, tout en feignant de se mettre en mesure de conduire son armée en Italie pour obéir au sénatus-consulte le lui enjoignant, avait préparé leur action commune, mais avait reçu un contre-ordre du sénat de rester à l'endroit où il se trouvait alors. Les sénateurs ayant en effet, appris l'arrivée de Silanus au camp d'Antoine et craignant que Lépide et Lucius Plancus ne vinssent à unir leurs armées à celle d'Antoine, leur envoyèrent des commissaires chargés de leur dire que la République n'avait plus pour le moment besoin de leurs secours; et, de crainte que, soupçonnant de la malveillance à leur égard, ils ne se portassent à quelque acte criminel, le sénat leur donnait l'ordre de bâtir au confluent du Rhône et de la Saône une ville pour retirer ceux qui, précédemment expulsés de Vienne par les Allobroges, s'étaient arrêtés dans ce lieu. Ayant donc fait halte, ils bâtirent Lugdunum (qui s'appelait autrefois *Lugudunum*), non pas que s'ils l'eussent voulu, ils n'eussent pu aller en Italie avec leurs armées,

[1] « L'examen des relations politiques entre les différents peuples de la Gaule fournit de ce fait étrange une explication plus que vraisemblable. Aux Ségusiaves, tribu assez faible en regard de ses puissants voisins, Éduens, Allobroges, Arvernes et Séquanes, on avait laissé la possession du confluent, sans doute avec la condition de n'y pas fonder d'établissement considérable. On conjurait ainsi l'hégémonie qu'aurait prise infailliblement un peuple déjà fort, voulant mettre à profit l'occupation du poste exceptionnel. » C. Germain de Montauzan, *Leçon d'ouverture des cours d'antiquités lyonnaises*, dans *Bul. de la Soc. des amis de l'Univ. de Lyon*, 1911, avril-mai. — [2] *Corp. inscript. lat.* t. x, n. 6087.

les sénatus-consultes étant alors sans force contre ceux qui disposaient d'armées, mais parce qu'ils tenaient à attendre quelle serait l'issue de la guerre d'Antoine, et, tout en paraissant être déférents envers le sénat, affermir pendant ce temps leurs propres affaires. »

Le sénat voyait très bien, quoique obligé à des ménagements, qu'il ne pouvait conserver aucune illusion : il ne pouvait se fier à Lépide et à peine à Plancus qui protestait très haut mais n'agissait pas, d'ailleurs ne tentait rien pour délivrer Décimus ni pour écraser Antoine qu'on appelait, publiquement, son associé. Si Lépide et Plancus conduisent leurs armées en Italie, le sénat peut tout redouter de leur part et voilà la raison pour laquelle il leur envoie l'ordre de bâtir une ville au confluent du Rhône et de la Saône.

Les généraux obéirent, la ville fut tracée; mais, pendant qu'on était à l'œuvre, les événements marchaient. En septembre, Plancus, Lépide et Antoine se sont mis en mouvement et, pleinement d'accord, rentrent en Italie. Le 27 novembre 711 est conclu pour cinq ans, dans l'île de Lavino, près de Bologne, le triumvirat composé de César Octavien, d'Antoine et de Lépide. Le gouvernement de la Gaule était échu à ce dernier. Ce fut sous son patronage que Lyon sortit de terre. Si on observe les allées et venues de Plancus, on constate que l'ordre à lui donné par le sénat n'a guère pu recevoir son entière exécution qu'entre la fin de juin et le commencement de septembre. Sans doute, il n'a pas eu en deux mois le temps de « bâtir une ville »; mais il a eu tout le temps de faire ce qui constituait dans l'essentiel la fondation d'une colonie : tracer suivant les rites de la religion et avec les cérémonies prescrites le sillon marquant l'enceinte de la future ville, déterminer le territoire colonial et en faire la division en une part commune et en une autre part à distribuer en autant de lots que de colons chefs de famille, nommer les magistrats et leur remettre la *lex coloniæ* envoyée probablement toute rédigée par le sénat, faire ou au moins commencer les constructions les plus urgentes, par exemple l'aqueduc du Mont-d'Or.

Le récit de Dion Cassius appuyé par l'épitaphe de Munatius Plancus offre une autorité historique incontestable. Par rapport aux hypothèses soulevées au sujet d'une distinction à introduire entre la colonie composée des expulsés de Vienne et une deuxième colonie qui serait celle mentionnée dans l'épitaphe de Plancus, comme elles ne reposent sur aucune donnée précise, elles ne présentent pas matière à discussion.

Une colonie de triumvirs se serait appelée *Julia;* une colonie d'Auguste se verrait appelée ou *Julia* ou *Julia Augusta* ou *Augusta*. Jusqu'au règne de Claude, la colonie de Lyon n'a porté d'autre nom que *Copia*, nom qui rapporte sa fondation au sénat à cause de l'usage suivi sous la République de donner aux colonies des noms de divinités. C'est seulement à partir du règne de Claude qu'elle a ajouté à son nom de *Copia* ceux de *Claudia Augusta*. Dans le chapitre XXVIIIe de l'inscription d'Ancyre, Auguste, faisant l'énumération des provinces dans lesquelles il a envoyé des colonies militaires, n'indique en Gaule que la Narbonnaise. Donc, il faut en revenir forcément à une colonie fondée avant le principat et avant le triumvirat, et alors à la colonie composée des Italiens citoyens romains chassés de Vienne par les Allobroges.

Le médaillon en poterie (fig. 7271), qui paraît appartenir au Ier ou au IIe siècle, mais plus vraisemblablement au Ier, confirme pleinement cette chronologie d'une fondation antérieure aux triumvirs [1]. C'est une poterie sigillée à couverte rougeâtre, connue à trois exemplaires, provenant de lieux différents, tous trois fragmentaires, mais se complétant les uns par les autres. On y voit le Génie de Lyon, debout, couronné de créneaux, tenant de la droite une haste, de la gauche une corne d'abondance et recevant de la main d'un personnage debout devant lui l'offrande de deux épis de blé. Ce personnage, romain, imberbe, est désigné comme fondateur par une pioche déposée derrière lui, c'est donc Plancus tenant le double épi (*copia*) la *lex* de fondation : OPTI*me* AV*e*, dit-il au Génie qui lui répond : FELICITER. Au pied, sur la tête d'un lion accroupi, le lion de Marc-Antoine, un corbeau. Malgré tout ce qu'on peut affirner à propos de ce mufle de lion, il reste que le légitime et seul fondateur de la colonie de Lyon : *colonia Copia Lugudunum*, est Plancus et non Antoine; et cette colonie, étant certainement, à cause de son nom, d'un temps antérieur aux triumvirs, ne peut être que la colonie sénatoriale dont Dion Cassius nous a dit l'origine en l'an 711 (43 de J.-C.).

Un fragment de poterie romaine découvert à Lyon, au mois d'octobre 1887, offre, encore une fois, un médaillon avec le groupe de Plancus et du Génie de Lyon, mais avec quelques différences dans les détails.

7271. — Médaillon en poterie.
D'après *Mém. de l'Académie de Lyon, class. des lettres,* t. XXV, part. 1, p. XVI.

(fig. 7272). Plancus — et peut-être a-t-on voulu donner un portrait — paraît un homme déjà âgé; il est presque entièrement chauve et ne conserve derrière la tête que de rares mèches frisées. Comme sur les précédents exemplaires, il tient le rouleau sur lequel est transcrit le loi coloniale et de la main droite un vase qu'il présente au Génie de Lyon; mais de ce vase, au lieu de deux épis de blé, sortent deux fleurs de pavot, dont la signification est la même, c'est-à-dire : abondance, *copia*. Derrière Plancus, on voit l'amorce d'un objet carré, qui est la pioche figurée sur l'autre exemplaire. Le Génie, dont le visage est plus soigné que sur les autres médaillons, a la tête encadrée de longs cheveux roulés en torsade, et une physionomie un peu féminine; il est pareillement coiffé d'une couronne tourellée, vêtu d'un manteau léger, agrafé sur l'épaule et rejeté en arrière; il porte pareillement un baudrier fait, ici, d'une chaîne d'anneaux ovales, et tient de même une haste terminée au sommet par un pommeau; mais au lieu de s'y appuyer de la main droite relevée, il a au contraire le bras abaissé. L'autre main, qui manque, soutenait probablement la corne d'abondance, et il devait avoir à ses pieds le corbeau.

[1] A. Allmer, dans *Mémoire de l'Académie de Lyon, classe des lettres*, t. XXV (1888), part. 1, p. XVI.

Les inscriptions offrent de notables dissemblances; ici c'est une brève conversation :

[*Genio a*] MANTISSIMO CO[*loniae*]

dit Plancus cérémonieusement, à qui le Génie répond avec ou sans malice :

HABEAS PROPITIVM CAESAREM

Évidemment le Génie a quelque peu oublié les circonstances de la colonisation de Lyon. Il ne se souvient pas (ou bien n'était-il plus de bon ton de se souvenir) qu'à l'époque de cette colonisation, en l'an 43 avant notre ère, César était mort depuis un an et son fils adoptif, César Octavien, plus tard Auguste, avait devant lui douze années de luttes au moins avant de parvenir au pouvoir; enfin Lyon était une colonie du sénat.

III. L'ÉTYMOLOGIE DU NOM DE LYON.— Du moment qu'on parle de Lyon [1] il faut nommer la ville par son nom et ce nom, à lui seul, soulève des controverses; car c'est une chose singulière que la faveur dont jouit dans le public lettré — et dans le public illettré au moins autant— l'étymologie des noms de lieu. Il

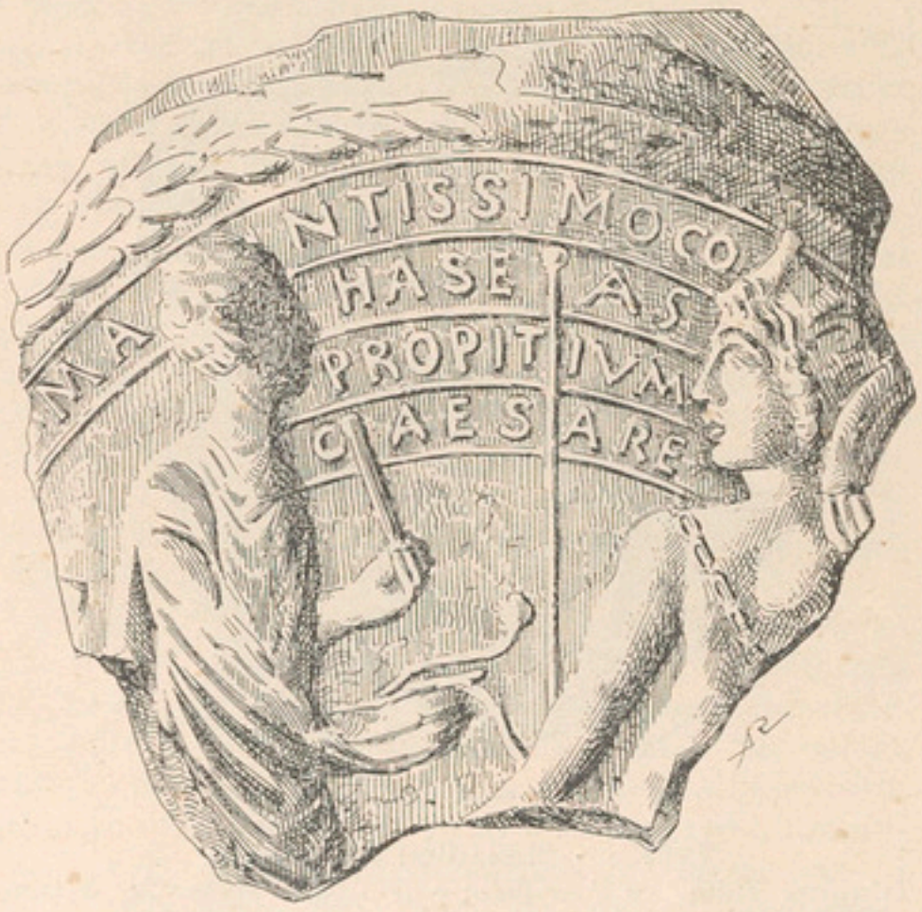

7272. — Fragment de poterie romaine.
D'après A. Allmer et P. Dissard, *Inscript. antiques de Lyon*, t. II, 1889, p. 172.

n'est guère de recherche scientifique qui excite plus d'enthousiasme, qui suggère plus de fantaisie et qui pique davantage la curiosité; la superstition elle-même y trouve son compte. En 1913, à l'occasion d'une exposition internationale qui se préparait à Lyon, l'organe attitré des esprits ingénieux leur offrit en pâture une « enquête » sur l'origine du nom de la ville de Lyon. Les réponses vinrent de partout, singulières, érudites, originales [2]. Un journaliste s'en mêla et classa tant bien que mal ces réponses [3], qui méritent un instant d'examen.

Le plus grand nombre des étymologistes d'occasion a su remonter du nom actuel au vocable latin : *Lugdunum*, dans lequel ils ont reconnu un mot composé dont le second terme *dunum* a une signification généralement connue et traduite par « hauteur fortifiée, ville forte, forteresse. » Le sens ancien est « ville fermée », par extension « ville forte », et comme l'emplacement des villes fortes était généralement choisi sur les hauteurs, le mot *dunum* désigne souvent une hauteur fortifiée. Passons sur les rapprochements auxquels certains ont recouru pour établir le sens de ce mot; au lieu d'aller chercher *donjon* et *dynastie*, qui n'ont rien à faire ici, il suffisait de dire que l'ancien *duno* [*dunes-*] a subsisté dans les dialectes insulaires du pays de Galles et d'Irlande, sous la forme *(din)*, *dinas* et *dun* [4] « forteresse, cité ». Personne ne s'en est avisé [5].

Toute l'attention se concentre sur le premier terme *Lug-*, ou plutôt, car il y a une question préliminaire, celle de savoir s'il s'agit de *Lug-* ou de *Lugu-*. C'est à qui découvrira et proposera une racine celtique; car c'est merveille de voir la séduction persistante des « racines celtiques »; on dirait un procédé magique qui écarte toute discussion et dispense de tout raisonnement. Ceux qui recourent à cette explication invoquent Camden, à qui ils décernent généreusement et gratuitement le titre « d'illustre historien anglais » du XVIe siècle, ou encore Bouillet, auteur estimable d'un *Dictionnaire*, à qui les questions celtiques furent toujours étrangères.

Mieux inspirés ou plus instruits, ils se fussent adressés à H. d'Arbois de Jubainville (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2753) dont la *Revue celtique* conservait une note sur : *Une vieille étymologie du nom de Lyon* [6]. Ils eussent appris de lui que, vers 1867, H. d'Arbois, qui avait toutes les audaces et à qui elles allaient bien, cita un texte de Clitophon en présence de Émile Egger qui hocha la tête et lui conseilla la réserve. Ce Clitophon avait été, en son temps, lui aussi, un étymologiste amateur, à qui il avait pris fantaisie au livre XIIIe de ses fondations de villes (Κτίσεων) d'expliquer le nom de Lyon, Λούγδουνον, par deux, mots celtiques qu'il donnait à l'accusatif : λοῦγον « corbeau », δοῦνον, « lieu élevé » : λοῦγον γὰρ τῇ σφῶν διαλέκτῳ τὸν κόρακα καλοῦσι, δοῦνον δὲ τὸν ἐξέχοντα. Les Κτίσεις de Clitophon, opinait Em. Egger, ne sont mentionnés qu'une seule fois dans l'antiquité classique, c'est dans le traité περὶ Ποταμῶν, attribué sans raison valable à Plutarque. Une autorité tellement médiocre ne peut suffire pour établir de façon certaine l'existence d'un ouvrage.

Très peu de temps après, Ch. Müller insérait les Κτίσεις parmi les œuvres de Clitophon de Rhode et il y reproduisait le passage relatif à l'étymologie de Lyon [7]. Depuis lors, une découverte imprévue vint démontrer, non pas l'existence des Κτίσεις de Clitophon, mais la notoriété de l'étymologie donnée sur l'autorité de cet ouvrage par le pseudo-Plutarque; elle avait pénétré en Gaule vers le Ier ou le IIe siècle de notre ère. En effet, en 1877, on signalait l'existence d'un médaillon en terre cuite sur lequel est représenté le génie de la ville de Lyon [8]; aux pieds de ce génie on voit un corbeau. Ce médaillon date du Ier siècle de notre ère; on doit en rapprocher une médaille d'Albin, mort en 198, au revers de laquelle est représenté le Génie de Lyon ayant à ses pieds un corbeau avec la légende [9] :

GEN · LVGD ·

A quelle date peut avoir été imaginée cette explica-

[1] Ce nom a été porté par Lyon, Leyde, Loudun, Laon. Saint-Bertrand de Comminges *(Lugdunum Convenarum)*. Une villa *Lucduno* ou *Lugduno*, dans le Maine, est mentionnée en 802; cf. Bouquet, *Recueil des hist. de la France*, t. V, col. 768, 832, t. VI, col. 585, 617, 838; et encore *Mons Lugdunus* au XIVe siècle, dans les Archives de la Chaise-Dieu, devenu Mont La Luc, comm. de Bellegarde, Drôme; cf. Chassaing, *Spicileg. Brivatense*, p. 423. — [2] *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1913, t. LXVIII, p. 769; 1914, t. LXIX, p. 121, 324, 517, 579, 730. — [3] *Le Temps*, 6 mars, 12 avril 1914. — [4] *Revue celtique*, 1912, t. XXXIII, p. 465. — [5] *Revue celtique*, 1914, t. XXXV, p. 385. — [6] *Revue celtique*, 1887, t. VIII, p. 169-172. — [7] Ch. Müller, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. IV (1868), p. 367. — [8] J. de Witte, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1877, p. 9. — [9] Cf. W. Froehner, *Les musées de France*.

tion du nom de la ville de Lyon? H. d'Arbois de Jubainville propose de la déterminer à l'aide d'une observation grammaticale.

Le gaulois, dit-il, sous sa forme la plus ancienne conserve intacte la voyelle finale du premier terme des composés : *Bitu-riges*, « rois de monde », *Litu-gena* « fille de la fête », sont des composés dont le premier terme se termine en *u* et appartient à une déclinaison analogue à celle du latin *manus*. Dans les composés dont le premier terme appartient à la déclinaison en *o*, deuxième déclinaison des latins, l'*o* final persiste : un exemple bien connu est celui que nous offre le nom du chef gaulois *Camulo-genus*, plusieurs fois nommé dans les *Commentaires* de César. Ce nom veut dire « fils de Camulos ».

Le latin classique, au contraire, affaiblit en *i* ou perd la voyelle finale du premier terme : *Coeli-cola* pour *coelo-cola*, *fructifer* pour *fructufer*, *puerpera* pour *pueropera*.

Le nom de Lyon a eu sous la domination romaine deux orthographes; l'une est conforme à la loi de la grammaire gauloise que nous venons de citer : la voyelle finale du premier terme est conservée, d'où la transcription grecque Λουγού δουνον, contemporaine de la fondation de la colonie de Lyon par Munatius Plancus, en 34 avant J.-C., ainsi qu'il résulte d'un passage de Dion Cassius [1]; la transcription latine est *Lugudunum*; on la reconnaît dans plusieurs inscriptions [2].

L'autre leçon supprime la voyelle finale du premier terme : le nom de Lyon est écrit Λούγ-δουνον, dans les textes grecs; c'est déjà la notation admise par Strabon, en son IVe livre, écrit l'an 19 de notre ère; on retrouve cette leçon au même siècle chez Pline l'ancien, au siècle suivant chez Tacite et Suétone, qui écrivent *Lug-dunum*.

Elle peut s'expliquer par l'influence du latin classique qui, nous l'avons dit, affaiblit ou laisse tomber la voyelle finale du premier terme des composés. Ailleurs en Gaule cette voyelle se maintient dans des documents de basse époque, tels que l'*Itinéraire d'Antonin*, IVe siècle, où on lit *Eburoduno*, *Autesiodorum*, *Viro-dunum*, *Orolaunc*, *Brivo-durum*, *Mediolano*, *Vero-mandorum*, *Julio-bona*, *Petro-mantalum*, *Epa-manduo-duro* à côté de *Lugduno*. Mais Lyon, la plus romaine des villes de la Gaule sous Auguste, subit l'influence du latin classique avec plus d'énergie que les autres cités et *vici*.

Quoi qu'il en soit, l'explication du nom de Lyon par le gaulois λοῦγον « corbeau », qui est un thème en *o*, a dû probablement prendre naissance quand l'*u* final du premier terme de *Lugu-dunum* était tombé dans la prononciation reçue. Ce phénomène date du premier siècle de notre ère. C'est l'époque où a été fabriqué le médaillon de terre cuite dont on a parlé plus haut; mais en définitive il n'existe aucun mot dans aucune langue celtique qui confirme l'existence d'un mot *lougos* en gaulois.

Plus tard, l'auteur du glossaire dit d'Endlicher, — glossaire gaulois anonyme qui date probablement du Ve siècle de notre ère [3] — traduit *Lugdunum* par *desideratus mons;* et enfin, plus tard encore Heiric d'Auxerre, dans sa *Vita sancti Germani Autissiodorensis*, rapporte que *Lugdunum*, dans la langue des Gaulois, signifie *mons lucidus*. Il ne manque pas d'honnêtes gens encore aujourd'hui qui, comme l'auteur du glossaire gaulois, expliquent le celtique par l'hébreu; ils n'y voient pas beaucoup plus clair. D'autres ne sont pas plus heureux quand ils s'adressent au gaélique *loch* « sombre » et au cornouallais *lugen* « brouillard » pour expliquer que *Lugdunum* veut dire la ville des brumes et du brouillard.

Plus récemment on signalait une tendance favorable à l'étymologie de Heiric, laquelle s'expliquait aisément par le fait qu'un prototype *Lucidunum*, perdant son *i* intérieur, serait naturellement devenu *Lugdunum* par accommodation des consonnes. *Mons lucidus* a les préférences sur *mons desideratus*, et on fait observer à ce propos que *clair*, en grec, se dit *phôteinos*, tandis que *désiré* se dit *potheinos*. Or *Potheinos* est le nom du premier évêque chrétien de Lyon, saint Pothin; il se pourrait donc que sous l'influence de ce nom vénéré et populaire, dans quelque lexique grec, l'aspiration se déplaça et *Phôteinos* devint *Potheinos*, ce qui indique le changement d'interprétation : *Mont-désiré* au lieu de *Mont-clair* [4].

Il est d'ailleurs un fait essentiel que la plupart des chercheurs d'étymologies semblent avoir négligé; c'est que la forme ancienne du nom de Lyon est *Lugudunum*, non pas *Lugdunum*. Cela limite le champ des hypothèses. Whitley Stokes, reprenant une idée de Siegfrid, avait un moment songé à rapprocher de ce nom le comparatif islandais *lugu* « plus petit »; il traduisait *Lugudunum* par « Petit-bourg » ou encore *Lutzelburg* [5]; mais le comparatif *lugu* n'a pas de positif, et la forme primitive n'en est pas connue avec certitude. La meilleure étymologie est encore celle de d'Arbois de Jubainville qui expliquait *Lugudunum* par « forteresse de Lug ». Elle a reçu une nouvelle vraisemblance depuis l'exposition présentée par J. Loth [6]. Lug ce serait le dieu irlandais Lug mac Ethlend, qui joue dans les légendes du cycle mythologique un rôle important. On célébrait sa fête solennelle à Teltin (comté de Meath) le 1er août. Or, à Lyon, se tenait le 1er août une assemblée solennelle célèbre dans toute la Gaule.

L'épigraphiste Aug. Allmer paraît s'être beaucoup avancé lorsque, à propos de la représentation du corbeau en compagnie de la corne d'abondance sur une agate-onyx, il invoquait d'autres exemples, notamment dans la collection de Gorlée (Paris, 1778) et soutenait que « l'association du corbeau à la *cornu copiæ* signifie donc manifestement et sans équivoque « prédiction d'abondance ». En donnant à leur colonie fondée sur la « Colline des corbeaux » le nom de *Copia*, les Romains n'ont fait que s'inspirer de la conception universellement acceptée qui groupait le corbeau avec la corne d'abondance. Le celtique *Lugudunum* était simplement la « colline fréquentée par les corbeaux »; la colonie romaine *Copia Lugudunum*, c'est la ville prédestinée à l'abondance annoncée par l'augure des corbeaux... Le nom du petit corbeau [indigène] était en Gaule, au temps de la langue celtique : *lugu*. Déjà J. Spon a fait la remarque que les Arabes disent *loucha* (louk-ka); en France c'est *choucas*, en grec c'était λύκος. Le grec *lukos* répond en latin à *monedula*, autrement dit *corvus monedula*, qui lui-même répond en allemand au mot *dohle*, et en français au mot *choucas*. L'identité de *lugu* et de *lukos* est manifeste; elle est manifeste également entre *lugu* et *loucha;* bien que moins apparente entre *lugu* et *choucas*, elle se laisse cependant encore apercevoir.

[1] Dion Cassius, *Hist. rom.*, XLVI, 50: cf. E. Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la carte de Peutinger*, p. 213. — [2] A. de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 128, 148, 181, 214. — [3] Whitley Stokes, dans *Revue archéologique*, 1868, t. XVII, p. 340 sq. — [4] S. Reinach, *Origine d'une étymologie ancienne du nom de Lyon*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1914, p. 349, et *Revue archéologique*, 1914, t. II, p. 303, et comme corollaire, *ibid.*, p. 316 : « *Opinions téméraires* » (très téméraires). — [5] Whitley Stokes, *The irish glossaries*, p. XXX. — [6] J. Loth, *Le dieu Lug. La terre mère et les Lugoves*, dans *Revue archéologique*, 1914, t. II, p. 205-230.

On n'est donc plus admis à venir prétendre que n'existe en aucune langue, pour désigner un corbeau, un mot analogue à *lugu* [1]. »

Et cependant, il est exact que le mot grec λύκος, dont le sens ordinaire est « loup », mais qui a plusieurs sens accessoires, est donné comme un nom du choucas par Aristote [2]. Il y a de ce mot dans le sens de choucas

à Lyon savoir le gaulois. Mais ce n'est pas ce que tendent à prouver les inscriptions où les noms gaulois sont rares entre tous. D'ailleurs rien au monde n'établit que Clitophon fut un Lyonnais. C'est un érudit grec quelconque, qui, au fond de son cabinet, entouré de ses livres, peut-être un Aristote sous les yeux, et frappé de la consonance entre λύκος et *Lugu-* a tiré

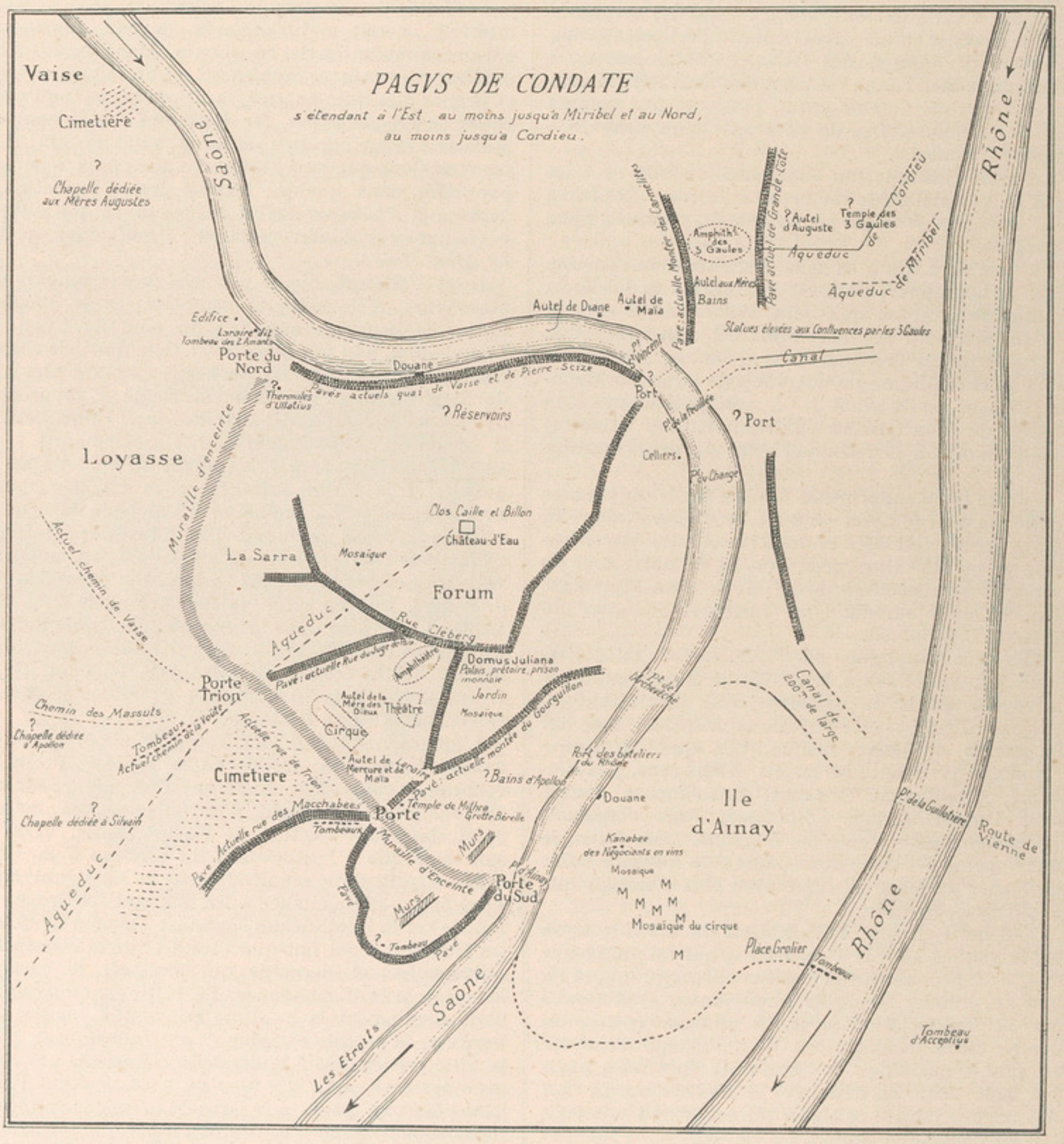

7273. — Plan de Lyon antique. D'après A. Allmer et L.-B. Morel, dans A. Allmer et P. Dissard, *Musée de Lyon, Inscriptions antiques*, 1890, t. III, p. 493.

une variante λύκιος qui nous est connue par Hésychius. Mais l'identité du thème *luco-* dans λύκος et du thème *lugu-* dans *Lugu-dunum* n'est pas si évidente qu'on peut bien le soutenir sans le prouver.

La doctrine empruntée par l'auteur anonyme du traité περὶ Ποταμῶν à l'inconnu Clitophon est sans autorité, et on ne peut fonder sur elle une étymologie scientifique du nom de Lyon. On dira en vain qu'à l'époque où cette étymologie a été inventée, on devait

de son cerveau l'étymologie destinée à un long succès. Mais il faut redire qu'il n'y a pas trace d'un thème *lugu-* « corbeau » dans les dialectes néo-celtiques.

IV. Premier aspect de Lyon. — Les colons expulsés de Vienne devaient être beaucoup moins propres à la culture qu'entendus au commerce. Installés sur un emplacement prélevé sur une cité amie, ils se seront contentés d'un territoire restreint, mais ils ont réussi à se faire pourvoir d'une pension perpétuelle d'indem-

[1] A. Allmer et P. Dissard, *Trion. Antiquités découvertes*, dans *Mém. de l'Acad. de Lyon*, 1888, t. XXV, p. XIX-XXI. —

[2] Aristote, *Histoire des animaux*, l. IX, c. XXIV, édit. Didot t. III, p. 186.

nité imposée aux Viennois par Munatius Plancus en personne. Cette rente sera servie pendant plus d'un siècle, jusqu'à l'avènement de Galba, en 68, qui la confisquera au profit du fisc romain.

La provenance des inscriptions funéraires permet de se former une idée et d'essayer une description du premier aspect de Lyon à l'époque romaine. Déjà on aperçoit que le quartier Saint-Irénée, la rue de Trion dans toute sa longueur et, de chaque côté, le carrefour de Trion, Vaise, la Guillotière étaient en dehors

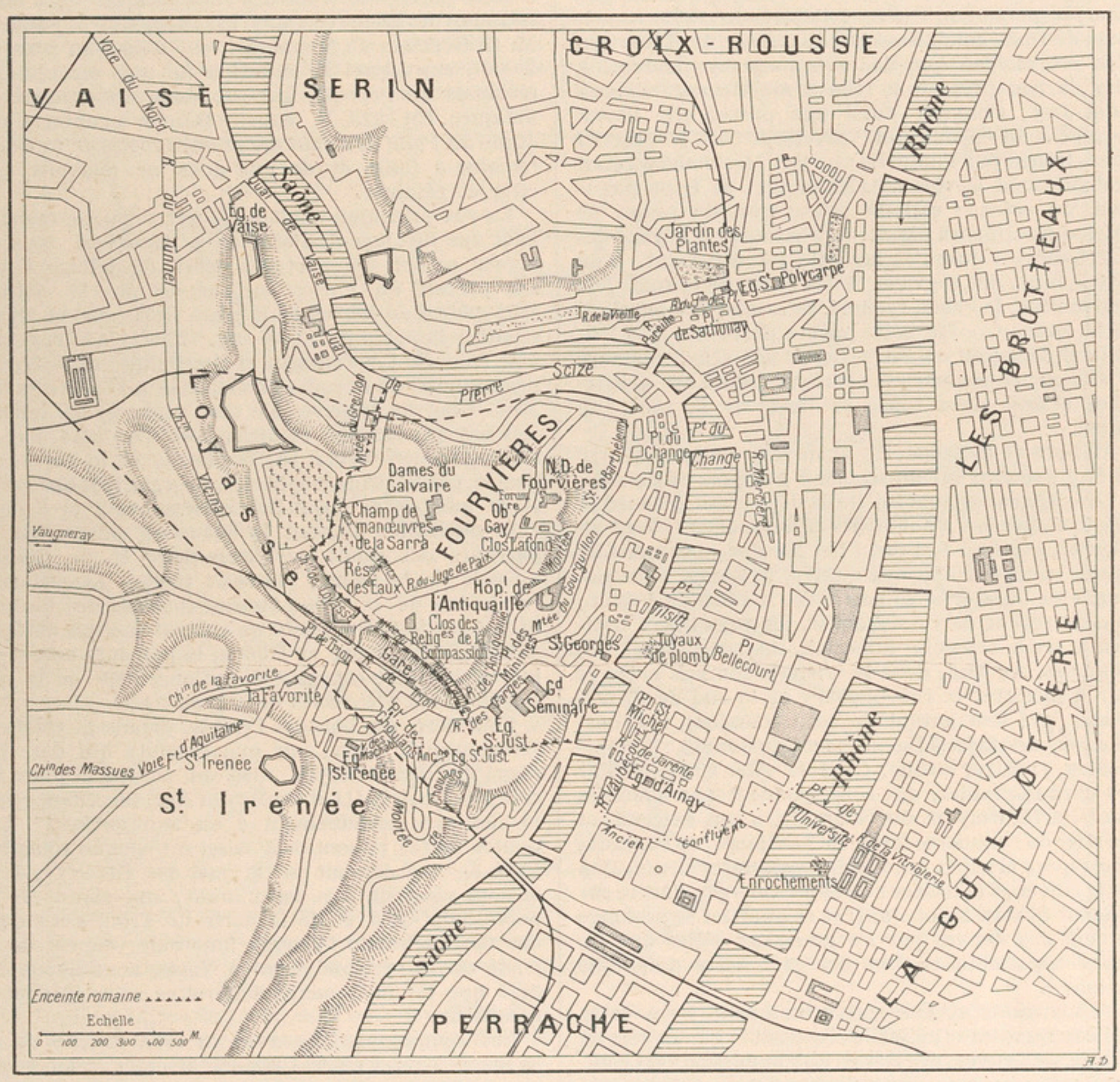

7274. — Plan archéologique de Lyon. D'après H. Bazin, *Vienne et Lyon gallo-romains*, 1891,

de la ville; dans tous ces endroits on a rencontré des tombeaux en nombre considérable. Nombreux également le long de la Saône, aux quais de Bourgneuf, qui certainement n'était pas *extra-muros;* on croit savoir qu'ils y ont été apportés, probablement de Vaise, comme matériaux d'empierrement, du bord de la rivière. Par contre, on n'a pas signalé de tombeaux au plateau de la Sarra, lequel aura fait partie de la ville. On n'en connaît pas non plus qui proviennent des Étroits, mais pour une raison différente et, d'ailleurs, décisive. Les Étroits ne se trouvaient pas dans la ville; mais, sur ce point, la colline plongeant à pic dans la Saône, il n'y avait pas place pour des sépultures. Ni le quartier d'Ainay, ni ceux qui, entre les deux fleuves, lui font suite jusqu'à la Croix-Rousse et au delà, n'ont fourni de tombeaux; Ainay — alors une île — parce qu'il formait une sorte de quartier annexe hors ville; le tènement interfluvial parce qu'il était le domaine religieux de l'association nationale des trois Gaules. Les tombeaux trouvés à la Guillotière sont tous lyonnais; on peut en conclure que le territoire colonial traversait non seulement la Saône, mais aussi le Rhône et probablement s'étendait jusqu'au rideau de collines qui a le nom de Balmes Viennoises. Les nombreux blocs qui gisent dans le lit du Rhône, principalement en face de la place Grolier, y ont été jetés au Moyen Age pour endiguer les îlots, aujourd'hui réduits à l'état de bancs de graviers, et doivent provenir de la Guillotière.

A l'aide de ces données générales et des données plus précises fournies par les mouvements du terrain et par les restes, encore subsistants en quelques endroits, de l'enceinte du Moyen Age, qui sans doute avait, en majeure partie suivi le tracé romain, on reconnaît que la ville antique, en deçà des fleuves, présentait à peu près la figure d'un cercle dont la Saône enveloppait environ les deux tiers, et une muraille l'autre tiers.

Comme toutes les villes romaines, Lyon a une muraille continue qui a entièrement disparu, mais dont le tracé est connu. Cette muraille devait partir du

rivage, à l'endroit appelé aujourd'hui la Quarantaine, au puy d'Ainay (*podium Athanacense*) sur la rive droite de la Saône; elle escalade la colline par derrière les modernes fortifications qu'elle suit jusqu'au cimetière de Loyasse, dont elle frôle le mur méridional, puis redescend vers la Saône qu'elle atteint à l'extrémité du rocher de Pierre-Scize, et, suivant les sinuosités du fleuve, rejoint son point de départ.

Des portes s'ouvrent dans cette enceinte, orientées selon la coutume des Romains : la porte du Nord, au pied de Pierre-Scize, conduisant à Vaise par le bord de l'eau; la porte de l'Ouest, à l'extrémité de la rue du Juge-de-Paix conduisant au carrefour de Trion qui n'en est éloigné que de cent cinquante mètres. A l'Est, à peu près où se trouve maintenant la porte Saint-Just, s'ouvrait aussi une porte; elle livrait passage à un chemin qui, traversant tout le quartier Saint-Irénée par l'actuelle rue des Macchabées, était probablement la voie d'Arles sortant de Lyon par le haut du coteau; celle-là même qui, du temps de Sidoine-Apollinaire passait à proximité de l'église des Macchabées « jusqu'à laquelle retentissaient, d'un côté le bruit des chevaux et des chars de la route; de l'autre côté, le chant rythmé, *celeusma*, des bateliers de la Saône [1]. » De cette même porte ou non loin d'elle se dégageait un autre chemin qui allait rejoindre le *trivium;* ce chemin est celui sur lequel est aujourd'hui établie dans toute sa longueur la route de Trion.

Au bord de la Saône, il y avait sans doute une porte du Sud donnant sur un sentier à peu près praticable.

Le voyageur arrivant d'Italie découvrait d'abord la façade étagée des monuments et des maisons. Tout au sommet, porté au Sud et à l'Est par des murs hauts de quinze mètres et épais de quatre, le Forum avec son temple de Jupiter et sa basilique. A l'Est du Forum, dans la région de l'Antiquaille, les principaux bâtiments civils : palais impérial, casernes, hôtel des monnaies. Au Sud, dans le triangle compris entre le mur d'enceinte, la rue Chébery et la rue de l'Antiquaille, qui sont autant de voies romaines, les constructions destinées à l'amusement du peuple : amphithéâtre, théâtre, cirque. C'est la ville officielle. Par des chemins raides, qui correspondent aux montées Saint-Barthélemy et du Gourguillon, on descend au quartier du commerce formé de boutiques, de bureaux, d'entrepôts groupés autour de deux ports situés, l'un sur le Rhône, à la hauteur de Saint-Georges, l'autre sur la Saône devant Saint-Paul; et ce quartier se prolonge au delà des fleuves par les luxueuses villas que les riches négociants en vin ont fait bâtir dans l'île d'Ainay [2].

V. Les rues et les ponts de Lyon. — A cette cité commerçante il était indispensable de donner, en plus de ses fleuves, des routes qui la missent en communication avec le reste des Gaules et l'Italie, des aqueducs pour assurer son approvisionnement régulier en eau. C'est pourquoi nous voyons rayonner autour de Lyon plusieurs voies romaines et différents aqueducs.

Lyon était le centre du réseau routier de toute la Gaule romaine. C'est à partir de Lyon qu'Agrippa avait tracé les grandes voies qui rayonnaient, en tous sens, jusqu'aux extrémités de la vaste région naturelle comprise entre les Alpes et l'Océan, les Pyrénées et le Rhin. Mais ces routes qui s'étoilent autour de la ville ont leur foyer dans les rues de celle-ci. Nous avons dit que la ville romaine était tout entière sur la rive droite de la Saône, occupant la colline de Fourvière et ses pentes. Dès 1890, Aug. Allmer avait publié une petite carte archéologique de l'ensemble du territoire urbain, comprenant, en plus de Fourvière, le quartier du confluent entre Saône et Rhône, avec l'autel fédéral de Rome et d'Auguste, l'ancienne île d'Ainay, aujourd'hui presqu'île par suite du déplacement du confluent et les faubourgs de la rive gauche du Rhône; il y a noté l'emplacement de tous les édifices romains connus à cette date, et le tracé des rues antiques dont on a retrouvé des restes certains. En 1912, M. Ph. Fabia et M. C. Germain de Montauzan ont donné un plan au 5.000e, sur lequel la situation de tous les vestiges reconnus de l'époque gallo-romaine est exactement indiquée. En 1823, M. Maurice Besnier a consacré une étude au *Point de départ des grandes routes de la Gaule romaine à Lyon*, étude que nous ne pouvons que citer et résumer.

La rue principale était celle qui s'appelle maintenant rue du Juge-de-Paix; on a découvert sous le niveau actuel, d'importants débris de dallage. Cette rue partait du Forum au sommet de la colline (122 mètres au-dessus de la place Bellecour) et aboutissait à la porte de Trion (fig. 7274). Une deuxième voie (rues de l'Antiquaille et des Farges, *de Fabricis*) partait aussi du Forum et aboutissait à la porte Saint-Just. Une rue transversale (rue Cléberg) les reliait. Des pavages romains se dirigeaient d'un côté, par la rue des Quatre-Vents, sur le plateau de la Sarra, de l'autre, par les pentes rapides du Gourguillon (*Gurgulio*) et la montée de Saint-Barthélemy, vers la Saône. Une rue dallée longeait la Saône en amont, sur le parcours des quais de Pierre-Scize et de Vaise; au delà de la Saône, plusieurs rampes escaladaient le plateau de la Croix-Rousse (montée des Carmélites, Grande-Côte), tandis qu'en aval une voie antique suivait, entre Saône et Rhône, le parcours actuel de la rue Mercière (et de son prolongement de la rue Confort), *via Mercatoria* du Moyen Age.

Fourvière est bordé à l'Ouest, depuis la Quarantaine jusqu'à Vaise, par une enceinte qui date du règne de Louis-Philippe, mais qui occupe la place de celles de Louis XIII et du Moyen Age, succédant elles-mêmes, très certainement, à un mur antique [3]. Les quatre portes remontaient aussi à l'époque romaine. Celle du Sud donnait sur le quai des Étroits [4], dont le nom vient du mot latin *strata ;* aux abords de la porte Saint-Just et de la porte de Trion s'étendent des nécropoles de l'époque impériale; auprès de la porte du Nord, conduisant à Vaise, nous avons dit déjà que les monuments funéraires sont également nombreux.

Les communications avec la rive gauche de la Saône et l'autel fédéral étaient assurées, selon toute vraisemblance, par un simple pont de bois [5], jeté au point où se trouve aujourd'hui la passerelle de Saint-Vincent; c'est là que la rivière est le moins large; c'est de là que partent, à droite, le quai de Pierre-Scize et la montée de Saint-Barthélemy; à gauche, la montée des Carmélites.

L'île d'Ainay devait être rattachée à Fourvière et à la rive gauche du Rhône par des bacs, et il est très probable qu'il existait de même, au débouché de la rue Mercière, c'est-à-dire à peu près à la hauteur du pont actuel de la Guillotière, un passage par bac ou traille, à défaut d'un pont, dont la largeur du fleuve,

[1] Sidoine-Apollinaire, *Epist.*, l. II, ep. 10. — [2] A. Allmer, *Exposé préliminaire*, dans *Mémoires de l'Académie*, t. xxv, part. 1, p. xxi-xxiii; A. Kleinclausz, *Lyon*, 1925, p. 7. — [3] Cf. A. Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule*, in-8°, Paris, 1907, p. 13-14, 304-305. Il ne reste rien de ce mur antique. — [4] Un acte des archives du Rhône, de 1226, mentionne l'*Hospitali deuz Estreys* (C. Guigue, *Les voies antiques du Lyonnais*, note 85). — [5] C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, in-8°, Paris, 1920, t. v, p. 119; t. vi, p. 520.

les déplacements du lit et la rapidité du courant auraient rendu la construction particulièrement difficile [1].

VI. Routes. — Comment la ville était-elle reliée aux diverses régions de la Gaule? (Fig. 7275.)

Nous avons d'abord un texte célèbre de Strabon qui fait ressortir les avantages de la position centrale de Lyon et qui énumère les grandes voies qui viennent s'y croiser [2]; les quatre voies d'Agrippa, allant la première vers la Saintonge et l'Aquitaine, la seconde vers le Rhin, la troisième vers Beauvais, Amiens et l'Océan, la quatrième vers la Narbonnaise et Marseille, et une voie allant en Italie par les territoires des Ceutrons et des Salasses, doublée par un sentier de montagne, plus court, mais abrupt et non carrossable. Va-t-on recourir aux bornes milliaires? Mais on n'en a retrouvé qu'un fort petit nombre dans la région lyonnaise, quatorze en tout, dont quatre seulement intéressent directement Lyon et méritent un moment d'attention. Elles proviennent toutes de l'est de la ville, aucune de la rive droite de la Saône, où était située cependant la colonie de Munatius Plancus. Or ces textes épigraphiques n'apportent pas les clartés qu'on aurait pu en attendre.

A leur défaut, l'exploration archéologique de la région supplée, dans une certaine mesure, à leur insuffisance. On a retrouvé, sur divers points, des restes de chaussées romaines, dallages ou cailloutis. Sur le plan d'Allmer, des pavés antiques sont figurés entre les Étroits et la porte Saint-Just, au sortir de cette

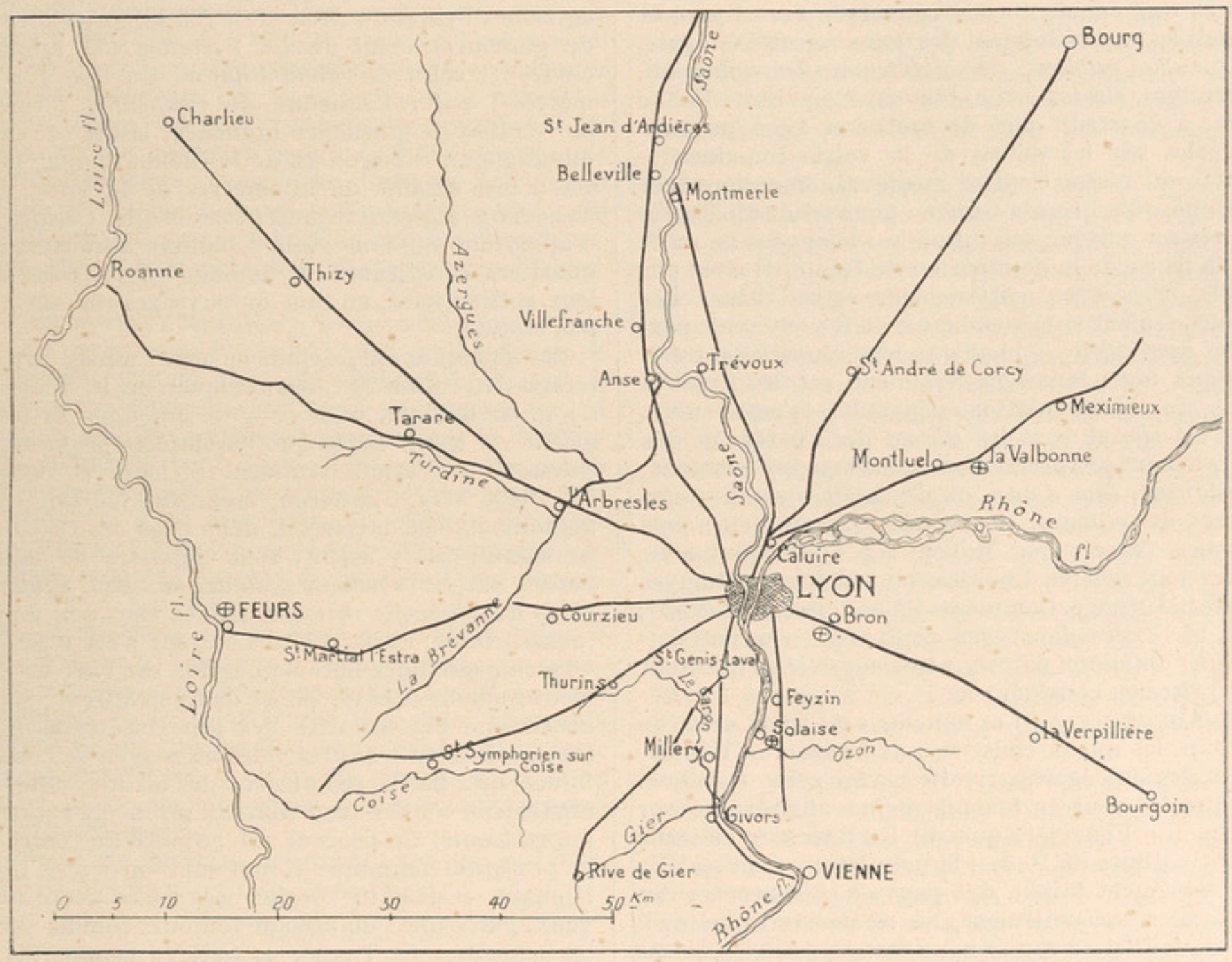

7275. — Carte de Lyon et des routes qui s'en détachent. D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1923, p. 83.

Les dernières lignes du texte soulèvent une difficulté : après avoir observé que la route du Jura permettait de se rendre du lac Léman jusque chez les Séquanes et les Lingons sans passer par Lyon, Strabon ajoute que c'est à Langres que la route du Rhin et celle de l'Océan bifurquaient — tandis que plus haut il semblait dire que chacune des quatre voies d'Agrippa avait à Lyon même son point de départ.

La *Tabie* de Peutinger ne figure que trois voies se détachant de Lyon [3], l'une au Sud vers Vienne, la seconde à l'Ouest vers Feurs, la troisième au Nord vers *Ludna;* mais les chiffres marqués sur la carte ne sont pas d'accord avec les distances connues de ces divers points à Lyon. Si on compare la *Table* de Peutinger avec l'*itinéraire* d'Antonin, la difficulté s'aggrave. porte sous la rue actuelle des Macchabées, entre les portes de Saint-Just et de Trion, sous la rue actuelle de Trion, au sud de la Guillotière, près du tombeau d'Acceptius. Les emplacements constatés des cimetières romains, qui étaient toujours en bordure des routes, nous donnent sur celles-ci mêmes des indications incontestables : c'est le cas, par exemple, dans le quartier de Trion et dans le faubourg de Vaise. Le P. Menestrier, à la fin du xviie siècle, a vu des arcs de soutènement au-dessus des Étroits, après Saint-Irénée, et des vestiges de voies dans le bois de Roy, près de Sathonay, et à la Pape, près de Neyron [4]. Au xixe siècle, d'autres vestiges — sans parler des pavés reconnus dans l'intérieur des villes ou dans leurs abords immédiats, à Vienne, à Feurs, à Roanne

[1] C. Guigue, *Un pont existait-il à Lyon sur le Rhône à l'époque de la domination romaine?*, dans *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, 1874-1875, t. x, p. 186-200 (il conclut négativement). Allmer, *Exposé*, p. xxiv, croit à l'existence d'un pont entre le quartier du confluent et l'autre rive du Rhône sur l'emplacement actuel du pont au Change et du pont de la Guillotière. — [2] Strabon, iv, 6-11. — [3] *Revue des Études anciennes*, 1912, pl. iv. — [4] Cl.-Fr. Menestrier, *Histoire civile et consulaire de Lyon*, 1696, p. 33-35.

— ont été signalés, notamment à Seyssuel au nord de Vienne [1], à Saint-Martin-la-Sauveté entre Feurs et Vollere [2], à Miolan près de Tarare [3], et, dans la même direction mais plus près de Lyon, au croisement de la voie ferrée allant à Montbrison et du chemin de Gorge de Loup [4]. Ces constatations nous fournissent de précieux points de repère et jalonnent quelques uns des tracés que nous nous efforçons de fixer.

Lorsqu'une route romaine a disparu, son souvenir du moins a pu se conserver, soit dans les documents d'archives du Moyen Age, soit même dans les noms de lieu modernes.

Cl. Guigue [5] a relevé de nombreuses mentions d'hôpitaux dans les cartulaires et registres terriers, et constaté que ces petits établissements destinés à abriter les voyageurs étaient situés sur des trajets réguliers qui venaient tous converger vers Lyon, et auxquels les textes donnent des noms caractéristiques, tels que *via publica*, *iter publicum*, *iter antiquum*, *iter ferratum*, *strata*. « Le Moyen Age, disait l'abbé Cochet, a construit peu de routes et vécu pendant des siècles sur les débris de la voirie romaine [6]. » La carte du réseau routier médiéval, singulièrement développé, qu'a dressée Guigue, nous rendrait d'après lui le réseau antique qui aurait survécu plus de mille ans à la chute de la domination de Rome. Il n'est pas possible d'accepter entièrement cette thèse. Les hôpitaux étaient trop nombreux — il y en avait partout au XIVe siècle — pour que leur répartition topographique nous renseigne vraiment sur les grandes artères de la circulation régionale. D'autre part, toutes les *viæ* et tous les *itinera* des chartes et des terriers ne sont pas nécessairement des routes romaines; bien souvent, sans doute, on désignait sous ces noms des rues de villages, des sentiers ruraux et même des voies tracées au Moyen Age pour desservir de nouveaux centres d'habitation, châteaux, abbayes lieux de pèlerinage. Comme on l'a justement observé [7], seules les expressions très claires et très nettes : *strata*, *iter antiquum* parfois même *via publica* méritent d'être prises en considération.

VII. Aqueducs. — Les aqueducs de Lyon sont, de beaucoup, les mieux conservés de France, et ils peuvent, à certains égards, rivaliser avec ceux de Rome. Bien que les sources fussent moins abondantes sur la colline de Fourvière que sur les flancs de chacune des sept collines de Rome, la population, tant qu'elle fut relativement faible, dut pouvoir se contenter des eaux locales. Actuellement, on ne constate guère, il est vrai, de filets d'eau se montrant au jour au-dessus du niveau de 260 mètres (le point culminant de la colline était à un peu plus de 300 mètres d'altitude et la rivière de Saône à 160 mètres, à l'étiage). Mais il pouvait y en avoir autrefois jusqu'au sommet : en tout cas, ceux qui existent encore ont un débit assez abondant. On peut citer, entre autres, au sommet de la montée des Chazeaux une source qui coule constamment, et dont le débit n'est pas inférieur à 20 litres par minute; d'autres existent le long de la montée de Saint-Barthélemy, au bas de la montée du Rosaire, au pied de la montée du Chemin-Neuf dont le débit était au moins égal à celui de la montée des Chazeaux, d'autres encore et toutes ces eaux, sans être de qualité exceptionnelle, étaient de bonnes eaux potables.

Si l'on estime à 5 ou 6 000 habitants au maximum [8] la population de Lugudunum à ses origines et dans la première vingtaine d'années de son existence, on voit que cet approvisionnement d'eau suffisait amplement sans qu'on eût besoin de recourir à un aqueduc [9].

Les fontaines et les puits ou citernes suffirent à la consommation jusqu'au moment où, par l'arrivée de nouveaux colons, commença le grand développement de la cité, avec les besoins qui en résultèrent. Ce fut Vipsanius Agrippa qui comprit ce que devait être la nouvelle cité des Gaules et qui fit construire le premier aqueduc. Nous ne dirons que peu de chose de ce sujet.

Au temps des Antonius, Lyon fut alimentée d'eau potable d'excellente qualité au moyen de quatre aqueducs : celui du *Mont-d'Or* (25 kilomètres environ de parcours); celui de *La Brévenne* (55 kilomètres environ); celui du *Mont-Pilat* ou du *Gier* (79 kilomètres); enfin l'aqueduc de *Craponne*, formé par la réunion de plusieurs branches, issues du massif montagneux d'Iseron et de Pollionnay, dont la base est à une dizaine de kilomètres de la ville. Quant aux deux aqueducs de *Miribel* et de *Cordieu*, qui d'après une opinion assez répandue alimentaient les quartiers constituant le domaine des Trois-Gaules, leur authenticité, en tant qu'ouvrages romains, n'est pas établie.

Ces aqueducs ont, depuis le XVIIe siècle, attiré et retenu l'attention de Jacques Spon, du P. Ménestrier, du P. de Colonia, mais ce n'est que dans la seconde moitié du XVIIIe siècle que l'architecte Delorme leur consacra une étude vraiment sérieuse et détaillée. En 1840, Alex. Flacheron, architecte, portait sur ces monuments son attention, mais tous ces travaux, si estimables qu'ils soient, sont dépassés de loin par l'étude sur *Les aqueducs antiques de Lyon. Étude comparée d'archéologie romaine*, par C. Germain de Montauzan, in-8°, Paris, 1909. L'auteur s'est proposé de « fournir quelques notions de plus sur l'art de l'ingénieur romain. » Les aqueducs de Lyon offrent de prime abord une particularité des plus intéressantes : la traversée de vallées profondes au moyen de conduites forcées ou *siphons*, remplaçant des arcades dont l'établissement eût été trop coûteux ou même totalement impraticable. Ce procédé est aujourd'hui entré dans la pratique commune. Longtemps on a cru que les Romains étaient inexpérimentés en ce genre de travaux, parce que l'on prenait toujours comme exemple les aqueducs de Rome, considérés comme les plus parfaits et les plus complets des aqueducs antiques, et qui ne comportent pas de siphons. Or, à la vérité, l'hydraulique ancienne présente des spécimens de siphons ailleurs qu'aux aqueducs de Lyon; mais nulle part ils n'ont fonctionné sous d'aussi fortes pressions, comparables aux plus hautes que subissent les conduites modernes; nulle part ils n'ont été aussi répétés et installés avec une pareille maîtrise.

VIII. Le quartier de Trion. — Le quartier dit « de Trion » fait partie de la ville haute, au côté droit de la Saône et en forme l'extrémité Sud-Ouest. Il se trouvait en dehors de l'enceinte romaine. Au Moyen

[1] A. Allmer, *Inscriptions antiques de Vienne*, Vienne, 1875, t. I, p. 183. — [2] V. Durand, dans *Bulletin de la Diana*, 1876-1881, t. I, p. 55-57; 1893-1894, t. VII, p. 85-88; 1898, t. X, p. 253-256. — [3] V. Durand, *Recherches sur la station de Mediolanum*, dans *Recueil de mém. et doc. sur le Forez*, 1873, t. I, p. 88, pl. — [4] A. Allmer, *Inscriptions antiques du musée de Lyon*, t. II, p. 289-290. — [5] C. Guigue, *Les voies antiques du Lyonnais déterminées par les hôpitaux du Moyen Age*, 1876. — [6] Cochet, *Sépultures gauloises, romaines et franques*, in-8°, Paris, 1857, p. 98. — [7] V. Durand, dans un *Recueil de mémoires et monuments sur le Forez*, 1873, t. I, p. 38-43. Les noms de lieu attestent d'autres survivances. Cf. A. Chaverondier, Notes à son édition de l'*Inventaire des titres du Forez en 1532*, in-8°, Roanne, 1860; Devaux, *Les noms de lieux dans la région lyonnaise aux époques celtique et gallo-romaine*, dans *Bulletin de la Société de géographie de Lyon*, 1898, t. XV, p. 177-224; *Étymologies lyonnaises*, réponse à M. Steyert, dans *ibid.*, 1899, t. XVI, p. 133-192. — [8] A. Steyert, *Nouvelle histoire de Lyon et des provinces du Lyonnais*, in-8°, Lyon, 1895, t. I, p. 129. — [9] A Leger, *Le service des eaux à Lugdunum et à Lyon*, in-8°, Lyon, 1880.

Age, au contraire, il était, ainsi que le bourg contigu de Saint-Irénée, entouré de remparts, dont on retrouve le tracé dans la rue qui porte aujourd'hui le nom de rue des Fossés-de-Trion et quelques vestiges d'une porte se laissent voir à l'aboutissement de la rue de Trion, sur la place de ce nom.

On a cherché l'étymologie de Trion dans *trivium*, « un carrefour de trois chemins », ou dans *Trigoncius*, sa forme authentique au xe siècle, qui viendrait du triangle que formaient sur ce point les aqueducs qui arrivaient à Lyon par l'Ouest et le Sud [1].

Les quartiers de Trion et de Saint-Irénée sont ceux qui ont rendu à la lumière le plus d'inscriptions. A Trion, deux seulement sont certainement chrétiennes. Entre ces inscriptions et celles trouvées au même lieu, il s'est écoulé un intervalle de trois siècles. Ce n'est pas cependant que durant ce long espace de temps le cimetière de Trion ait été hors d'usage; c'est que tel était l'excès de la misère générale qu'on n'élevait plus même de tombeaux. Un concours inouï de calamités de tous genres, un état continuel de troubles et de guerre, un flot toujours montant d'irruptions, une insécurité de toute heure, une pauvreté arrivée au comble, des exigences fiscales dépassant la limite du possible ont fait de cette période une des plus désespérées que jamais peut-être ait traversées l'humanité.

Lorsqu'après la tourmente des invasions la domination des barbares se fut enfin assise sur les débris de la tyrannie romaine, il y eut, semble-t-il, comme un immense soulagement, une sorte de renaissance, et de nouveau alors se montrent abondantes les inscriptions funéraires. Leur disparition avait correspondu à la déchéance de la prospérité, leur réapparition correspondant à son relèvement. L'extrême différence de caractère et d'aspect, qui sépare l'interruption de la reprise, montre l'étendue de la révolution accomplie.

Les inscriptions chrétiennes sont nombreuses à Lyon, mais on les retrouve un peu plus loin, au quartier où se sont élevées de bonne heure les basiliques des Macchabées et de Saint-Irénée. Les deux fragments que nous allons transcrire doivent provenir de cette nécropole chrétienne, et avoir été transportés à Trion plus ou moins anciennement par suite de circonstances accidentelles.

Tablette de marbre, fragment, trouvé en 1836, rue de Trion; haut. et larg. 0 m. 18 :

HIC REQV*ies*
CET IN P*ace*
CLAR\ . . . .

3e ligne : la lettre qui suit le groupe *clar* et termine ce qui subsiste de la dernière ligne n'est peut-être pas un I; c'est un jambage incliné de gauche à droite, comme ceci : \ et qui pourrait être le débris d'un V; il faudrait lire *Clarus*, en tout cas la lecture de E. Le Blant : *Clarinus* ou *Clarina* est contestable.

Bibl. — Comarmond, *Description du musée lapidaire de la ville de Lyon*, p. 406, n. 752; E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, 1856, t. I, p. 72, *n.* 33, pl. III, n. 11; A. Allmer, *Trion*, dans *Mém. de l'Acad. de Lyon*, 1888, t. XXV, part. 1, p. 252, n. 114

Fragment d'une plaque de marbre, trouvé en septembre 1881, rue de Trion, haut. 0 m. 20, larg. 0 m. 18 :

HOC CONTEN *entur tumulo*
TAVRINI MEM *bra saecu*
LARIS IN HO . . . . . .
IAM RELEGI *osae vitae se*
TENVI· *l* . . . . . .
. . . . . .

Peut-être qu'étant dans le monde, Taurin observait les rigueurs de la vie religieuse.

Bibl. — A. Allmer, dans *Rev. épigr. du midi de la France*, t. I, p. 285; A. Allmer, *Trion*, p. 253, n. 115.

IX. Le territoire de Lyon. — La colonie de Lyon ne supprima pas la cité des Ségusiaves; celle-ci continua de subsister, mais un peu réduite, de tout le territoire qui fut attribué à Lugudunum. L'étendue de ce territoire n'est pas connue de façon certaine, il peut néanmoins être déterminé avec assez de vraisemblance : le territoire de la colonie de Lyon atteignait au moins jusqu'à la prise d'eau des aqueducs aboutissant à Lyon.

Les aqueducs desservaient Lyon et Lyon seulement, de sorte que leur fonctionnement et leur entretien ne pouvaient dépendre que de la municipalité de cette ville, et celle-ci n'étendant son autorité que dans un certain rayon, il suit que les aqueducs étaient construits en entier sur le territoire de Lyon, et que ce territoire s'étendait au Nord jusqu'au Mont-d'Or et, vraisemblablement, englobait tout ce massif, à l'Ouest jusqu'au chaînon de petites montagnes dont fait partie le mont Izeron, au delà duquel prend naissance le ruisseau de l'Orgeole, et au Sud jusqu'au mont Pilat ou, au moins, jusqu'au village d'Izieux, près duquel s'effectuait, non loin de Saint-Chamond, le captage des eaux du Gier amenées par le troisième aqueduc. A l'Est, la limite devait être celle qui avait précédemment terminé le territoire des Ségusiaves : le relief montagneux qui, de Pilat, vient aboutir au Rhône, au village de Loire entre Givors et Vienne, et faisait la séparation, non seulement de Lyon et de Vienne, mais en même temps de la Gaule impériale et de la Gaule narbonnaise.

Cette délimitation ne donne qu'un minimum. La colonie de Lyon atteignait, dans sa plus grande longueur, tout au plus huit myriamètres; ce qui, alors passait pour une étendue fort réduite si on la comparait à celle de la plupart des cités gauloises. Celles-ci, au nombre de soixante-quatre seulement, possédaient toutes un territoire considérable. La cité des Ségusiaves, diminuée du prélèvement fait pour constituer la colonie de Lyon, possédait encore le Forez, le Beaujolais, la Dombes et la Bresse.

Il se peut qu'à l'origine le territoire de Lyon eût moins d'étendue que nous n'avons dit. L'aqueduc du Mont-d'Or doit avoir été construit dès l'époque de la fondation; celui du mont Izeron est vraisemblablement dû à Auguste, celui de Pilat à Claude. Celui-ci aura été obligé, pour construire cet aqueduc, qui avec ses détours, parcourt 79 kilomètres, d'agrandir au Sud le territoire de la colonie par l'annexion de tout le canton qui, au xe siècle, s'appelait le *pagus Jarensis*, et c'est sans doute dans cet agrandissement du territoire colonial qu'il aura ambitionné et obtenu le titre de second fondateur de Lyon, motif légal de lui

[1] Il y a les étymologies purement gratuites, desquelles on n'a rien à dire; il y a celles qui reposent au moins sur des documents. Le plus ancien serait un texte de Sidoine-Apollinaire que Menestrier, le P. Colonia et Alph. de Boissieu appliquent à Trion. Sidoine, *Carm. XVII*, invite un ami à une fête de famille et le prévient que son « vin n'est pas de ce canton rendu illustre par le nom qu'un triumvir a imposé à nos champs. » On a vu dans *ipse triumvir* Marc-Antoine, et pour cela il a fallu imaginer un terroir appelé *triumviriacum*, improbable, impossible et qui, au reste, ne se serait pas déformé en Trion. Les archives de Lyon donnent en 932: *Nec non et de loco qui vocatur Triguncius ; — in ipsa villa nomine Trigoncio ; — Triogyn ; — Triongz; — in pedis de Trionz;* années 1235 et 1282 : *Hospitalis de Trium ;* année 1285 : Trion. Cf. A. Allmer, *Exposé*, dans *Mém. de l'Acad.*, 1888, t. XXV, p. CLXV-CLXVIII.

imposer ses noms en addition à celui que la colonie avait reçu au moment de sa création.

X. Antoine et Auguste. — L'arrangement intervenu, le 27 novembre 43, entre les triumvirs donnait à Marc-Antoine la Cisalpine et la Gaule conquise par Jules César. Vainqueur, en 43, à Philippes, de Brutus et Cassius, Marc-Antoine et César-Octavien procédèrent à un nouveau partage des provinces. Toute la Gaule, au delà des Alpes, échoit à Antoine qui se rend en Asie et ne quitte plus l'Orient jusqu'en l'an 40, au moment du traité de Brindes, qui non seulement lui retire la Gaule, mais même ne lui laisse rien en Occident.

Pendant cette période de deux ans et demi (nov. 43-40) on ne voit jamais Antoine résidant à Lyon. S'il y fit une apparition, ce ne put être que tout à la fin de 43 et dans les premiers mois de 42. Son long séjour à Lyon, son souvenir conservé jusqu'à nous dans le nom du faubourg de Trion, ses nombreuses colonies disséminées sur les deux rives de la Saône, sont des imaginations auxquelles il est superflu de s'arrêter.

Sénèque a appelé ironiquement Claude, né à Lyon, « un citoyen de la ville de Marcus ». Il existe des quinaires d'argent, frappés en 711 de Rome, 43 avant Jésus-Christ, portant au droit le buste ailé de la Victoire sous les traits de Fulvie, femme d'Antoine, et au revers un lion passant à droite, avec la légende LVGVDVNI, la lettre A et le chiffre XL. C'est la première fois que les traits d'une femme paraissent sur une médaille romaine. Une nouvelle émission de ces quinaires se place tout à fait au commencement de l'année suivante, 712/42. Les types sont les mêmes.

Neveu et héritier de César, Octavien, par le traité de Brindes, devint maître de la Gaule, à laquelle il témoigna, dès le début, une bienveillance qui ne se démentit plus. « Tandis que l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne et l'Angleterre étaient occupées militairement, que d'autres pays, comme la Dacie étaient soumis à une dévastation en règle, la Gaule fut progressivement amenée à accepter la loi romaine, ou plutôt il n'y eut pas soumission humiliante du plus faible devant le plus fort, mais véritablement fusion de la civilisation nationale et de la civilisation étrangère [1]. » On peut, sans trop de chances d'erreur, expliquer en partie cette fusion par la haute compréhension qu'eut Auguste, administrateur consommé et politique clairvoyant, des conditions auxquelles la conquête militaire de César serait fructueuse et durable. Au cours de ses six voyages en Gaule, César-Octavien, devenu par la suite Auguste, se rendit un compte exact d'une situation délicate et s'employa à y apporter remède. Dans l'intervalle de ses voyages, il ne voulut y être suppléé que par son gendre et ami Agrippa.

Quels moyens ces deuxhommes supérieurs employèrent-ils pour organiser la Gaule, et dans quelle mesure se servirent-ils de Lyon pour y arriver?

Fidèles au plan de César, ils s'employèrent avant toutes choses à mettre le pays dans l'impossibilité de se révolter. A cet effet, une armée nombreuse, composée de plusieurs légions, campée sur les bords du Rhin, surveillait les Germains, mais, au premier signal, eût pris la Gaule à revers, tandis que les colonies de la Narbonnaise eussent en même temps envoyé des secours sur les points menacés. Pour faire face immédiatement à toutes les éventualités, Lyon reçut une garnison, comme pour la garde de l'hôtel de la Monnaie, et cette garnison rendit d'utiles services au cours d'une révolte qui éclata subitement au temps de Tibère. Bien plus : afin d'assurer la rapidité des communications, Agrippa créa des grandes routes qu de Lyon, comme point de départ, aboutissaient l'une à Saintes sur l'Océan, l'autre à la Manche, la troisième sur le Rhin, la quatrième enfin à la Méditerranée à travers la Narbonnaise. Telle était leur importance stratégique que Strabon s'exprime en ces termes en parlant de Lyon : « Ainsi mis à proximité de toutes les parties du monde, aussi bien par ses routes qui divergent en tous sens que par les deux fleuves qui effectuent leur confluent à ses pieds, Lyon, situé au milieu de la Gaule, en est comme la citadelle. »

Rassuré contre la possibilité d'une insurrection, Auguste s'occupa d'établir l'assiette des impôts; car Rome attendait d'autres fruits de sa conquête que le vain honneur de commander à un grand peuple; elle comptait sur cette riche contrée pour enrichir Rome toujours à court d'argent. Un des premiers actes d'Auguste, dès son arrivée au principat, avait été d'ordonner l'estimation du territoire et des propriétés, et de se rendre ainsi compte de ce qu'on pouvait légitimement exiger de chaque cité. Ceci fait, il procéda à une nouvelle division de la Gaule. Il laissa intacte la Narbonnaise, que, cinq ans plus tard, en 732, 22 av. J.-C., il rendra au sénat; mais il divisa en trois provinces la conquête de César, et, tout en maintenant dans cette division le principe des trois nationalités entre lesquelles il avait trouvé le pays réparti, il en corrigea les disproportions. L'Aquitaine, qui ne venait que jusqu'à la Garonne, s'accrut au Nord jusqu'à la Loire; la Belgique, qui ne dépassait pas la Moselle, descendit au Sud jusqu'au Rhône; le reste de la Celtique forma la Lyonnaise, ainsi dénommée du nom de la ville de Lyon, qui en occupe l'extrémité méridionale. Les trois provinces, prises ensemble, s'appelèrent les trois Gaules. Elles étaient délimitées de telle sorte qu'elles étaient toutes trois en contact avec Lyon. Lyon, ainsi placé, est la capitale de toute la Gaule : *caput Galliarum*, comme s'exprime la *Table* de Peutinger.

Auguste avait sur la Gaule des vues particulières. Il n'oubliait pas que c'était dans ce pays que s'était levé l'étoile de Jules César, et il voulait que la Gaule remplît bientôt le premier rôle dans l'établissement du culte impérial. Aussi prétend-il diriger personnellement cette affaire d'une importance capitale, et c'est pour cette raison qu'il se détermine à venir passer dans la Gaule tout le temps qui sera pour cela nécessaire. Il quitte Rome dans les premiers mois de 738/16 et n'y rentre que tout à la fin de 740/14 av. J.-C., après une absence de près de trois années qui a été presque un séjour de trois années à Lyon, capitale de la Gaule et l'unique ville romaine qu'elle renferme.

La sollicitude d'Auguste se manifeste par les exactions effrénées de Licinus, ancien barbier, puis affranchi de Jules César, investi par Auguste de la fonction de procurateur, emploi qui lui permet de ruiner plus ou moins toutes les familles opulentes de la Gaule. Redoutant le châtiment, il remit les trésors accumulés dans sa maison à Auguste, qui les accepta et lui continua sa confiance. Tout cela n'est peut-être pas exempt de quelques exagérations si, comme on l'assure, « tout ce qui a été écrit par les modernes sur l'impudent déprédateur est un pur roman, floraison parasite et luxuriante d'une très sèche et très courte mention historique [2]. » Entre temps, Auguste procède à l'organisation des cités des trois Gaules, tire des unes des sommes immenses, fait pour d'autres de grandes dépenses, enlève à la plupart l'existence politique. Lyon ne fut sans doute pas la moins bien partagée des villes auxquelles Auguste fit des lar-

[1] O. Hirschfeld, *Lyon à l'époque romaine*, trad. A. Allmer, dans *Revue épigraphique du Midi de la France*, t. I, p. 81.

— [2] Germain de Montauzan, *Leçon d'ouverture du cours d'antiquités lyonnaises*, p. 3.

gesses. Beaucoup d'édifices publics durent s'y élever pendant son séjour; on lui attribue la construction de l'aqueduc du mont Izeron, de cinquante kilomètres de long. Il faut probablement rapporter à ce séjour d'Auguste l'établissement à Lyon de l'hôtel monétaire dont parle Strabon.

Une inscription, d'apparence ancienne, et qui peut remonter au temps d'Auguste, mentionne une cohorte créée pour la garde de cet hôtel de la monnaie de Lyon, et appelée *Luguduniensis ad monetam*. Elle portait, outre ce nom, le numéro XVII, ce qui fait voir qu'elle était considérée comme un détachement de la garnison de Rome.

XI. L'autel de Rome et d'Auguste. — La politique d'Auguste l'avait amené à prendre une décision importante. A beaucoup de cités (*civitates*) il avait enlevé l'existence politique. De quatre-vingt-deux *civitates* que mentionne César, de quatre-vingt-dix-huit que nomme Pline, il avait réduit le nombre à soixante ou soixante-quatre. D'où, de graves sujets de mécontentement; et il y en avait d'autres. Les seigneurs gaulois ressentaient un vif déplaisir à la pensée d'une réforme imminente : la préparation d'un cadastre qui, faisant estimation de leurs biens, allait permettre au tribut de les atteindre directement et aggravant à leurs yeux et aux yeux du peuple la marque humiliante de leur sujétion. Les magistrats et les nobles n'étaient pas seuls menacés ou atteints, les druides se sentaient sous le coup de mesures qui restreindraient leurs privilèges et leur autorité. Une opposition s'affirmait déjà dangereuse et qui serait bientôt menaçante, si on ne réussissait pas à détourner suivant une direction nouvelle les vues ambitieuses et la soif de pouvoir des mécontents. Il n'était pas impossible d'y réussir, et, par des mesures habiles, de venir à bout de la noblesse, mais comment triompher de l'obstination du clergé national des druides?

Auguste eut l'habileté, en s'interdisant à leur égard toute persécution, d'éviter de déterminer un nouveau courant de sympathie à leur endroit. Il se contenta d'interdire les sacrifices humains, et fit défense à tout citoyen romain de pratiquer la religion druidique. Un grand concile annuel avait lieu à Chartres, et l'enthousiasme et le zèle religieux s'y échauffaient dans l'excitation des prédications et des fêtes. Fut-il brusquement supprimé ou le laissa-t-on tomber lentement en désuétude? Toujours est-il que, l'an 12 avant J.-C., fut instituée en apparence, en dehors de toute intervention de l'empereur, une solennité à la célébration de laquelle on fit servir toutes les séductions de la civilisation romaine. A partir de cette date, chaque année au mois d'août, les soixante cités de la Gaule élirent des représentants, qui se réunissaient au siège de l'Association, situé au confluent du Rhône et de la Saône, sur la colline de la Croix-Rousse, pour discuter certaines questions qui leur étaient réservées et sacrifier au nom de tous sur l'autel de Rome et d'Auguste [1] : « Devant Lugudunum, à l'endroit où la Saône se joint au Rhône, nous dit Strabon [2], est construit le temple que tous les Gaulois en commun ont édifié et dédié à Auguste. On y voit un autel magnifique, sur lequel sont gravés les noms de soixante peuples représentés par autant de statues. Cet autel est d'une hauteur considérable [3]. »

Ce culte peut nous paraître déplacé et sacrilège; il ne choquait pas les anciens. Pour les provinces auxquelles il assurait le bienfait de la paix, l'empereur était véritablement un dieu. « Aux petits despotes se substituait un souverain devant lequel tous, sans exception, devaient plier le genou; à l'inflexible arbitraire des prêtres, les bienfaits de l'humaine justice romaine: aux incessantes guerres, la paix durable et féconde. Qu'y a-t-il d'étonnant après cela que l'idée émise et réalisée par Drusus, d'élever, au confluent du Rhône et de la Saône, un autel à la divinité de Rome et d'Auguste ait immédiatement été accueillie avec faveur! Les peuples adoraient, dans la personne de l'empereur, le génie bienfaisant dont le pouvoir supérieur avait donné la paix au monde. » (Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2730-2751.)

L'érection, au confluent lyonnais, de cet autel de Rome et du génie de l'empereur, est une des conceptions les plus profondes et une des réalisations les plus habiles d'Auguste : l'extension à tout l'Occident d'une religion d'État. Déjà introduite en Espagne et en Asie Mineure, religion en vertu de laquelle la loyauté du sujet envers le souverain est transformée en devoir de religion. Dans cette manœuvre, Auguste tient à ne pas laisser apercevoir son intervention; il faut avant tout que l'initiative de cette platitude appartienne à ceux qui vont s'y livrer. Aucun pays, mieux que la Gaule, particulièrement dévouée à César et à Auguste, son fils adoptif, n'est propre à la réalisation d'un tel dessein. Il faut que, par un tour d'adresse, l'ancienne assemblée des druides et des nobles au pays des Carnutes se trouve transportée à Lyon, et que la nouvelle institution apparaisse contre la continuation de l'ancienne rajeunie et transformée, quand même le but en est tout différent, opposé même à celui de jadis et non limité à la Gaule.

Sans doute, le terrain a été préparé d'avance pendant le séjour d'Auguste ou peu après, les cités les plus sûres ont été influencées secrètement, les autres ont suivi et toutes, avec un empressement sincère ou affecté ont élevé cet autel national dont, le 1er août de l'an 742/12 av. J.-C., cinq mois à peine après qu'Auguste a pris possession du souverain pontificat, Drusus, entouré de tous les chefs gaulois, a fait la dédicace.

Peut-être s'agit-il ici d'un autel provisoire en attendant l'achèvement du magnifique et somptueux autel décrit par Strabon, qui alors aurait été terminé seulement deux ans plus tard et dédié, d'après Suétone, le 1er août de l'an 744/20 av. J.-C.

Ainsi, du vivant d'Auguste, vers le milieu de son règne, tous les habitants de la Gaule chevelue (*Gallia comata*), de la Gaule récemment conquise, des trois provinces réorganisées, en d'autres termes, de la Gaule entière, la seule Narbonnaise exceptée, avaient, à frais communs, sur un terrain commun, et réunis en une sorte de syndicat, construit et dédié à l'empereur divinisé un temple et un autel.

Comment ce nouveau culte avait-il pris naissance? Était-ce, comme le veulent quelques historiens, le produit spontané de la reconnaissance populaire? Nos pères avaient-ils reçu du neveu de César de tels bienfaits, de telles félicités, que, sans provocation, sans contrainte, de leur propre mouvement, ils aient ainsi placé leur maître au rang des dieux et fait fumer l'encens devant sa toute-puissance? Le doute est au moins permis. Ce qu'il faut dire pourtant, c'est qu'Auguste avait usé, envers les habitants des trois provinces, d'une rare prudence, d'habiles ménagements; qu'il s'était attaché à panser les plaies de la conquête, à calmer les regrets des vaincus, à éveiller leurs espérances. Autant la soumission de la Gaule narbonnaise avait été lente, pénible et cruellement achetée, autant les trois autres Gaules, naguère impatientes du joug, paraissaient promptes à s'y accommoder. Les tentatives de révoltes devinrent aussi

[1] Dion Cassius, LIV, 32. — [2] Strabon, *Géogr.*, IV, III. — [3] C. Germain de Montauzan, *Le confluent du Rhône et de la Saône à l'époque romaine*, dans *Revue des études anciennes*, 1924, t. XXVI, p. 235-242.

rares qu'impuissantes, et la dernière, celles de Sacrovir, put seule passer pour sérieuse et a seule laissé quelques traces.

La principale cause de cet apaisement fut que le régime proconsulaire qui avait écrasé la Narbonnaise ne pesa pas sur les trois Gaules. Elles en furent exemptées par Auguste. Les gouverneurs institués par lui reçurent un mandat plus doux et des pouvoirs beaucoup plus limités. Nous pouvons donc admettre que la reconnaissance entrât pour quelque chose dans l'établissement de l'autel et du temple d'Auguste, ou, plutôt de Rome et d'Auguste, car le nom de Rome était associé inséparablement à celui de l'empereur et le couvrait de son antique prestige. Tout n'était pas flatterie et basse adulation dans cette forme hyperbolique de l'obéissance, elle n'était, à vrai dire, accordée qu'en échange d'une institution politique assurant au pays conquis la possession d'une partie de ses droits. C'était une sorte de compromis par lequel tous ces petits peuples, que la configuration nouvelle du territoire des Gaules avait privés de leur vie propre et fondus dans de grandes divisions géographiques qui absorbaient leur individualité, conservaient néanmoins une certaine participation aux affaires de la patrie, on pourrait presque dire, un certain droit représentatif.

En effet, chacune des cités ou peuplades qui avaient voté l'érection du temple (et toutes l'avaient votée, comme on pense), était tenue de contribuer à la célébration du culte et de nommer, à cet effet, chaque année, le prêtre de l'autel (*sacerdos ad aram*, *sacerdos arensis*), le prêtre de Rome et d'Auguste, sorte de pontife suprême dont la juridiction s'étendait sur l'ensemble des trois provinces. Pour procéder à cette nomination, chaque cité était autorisée à envoyer annuellement un certain nombre de députés qui se réunissaient, non pas à Lyon, ville purement romaine, colonie militaire, mais dans la presqu'île du confluent, dans le temple de Rome et d'Auguste, sur une terre restée gauloise, et non seulement gauloise, mais indivise entre tous les Gaulois. La presqu'île du confluent n'appartenait en propre à aucune des trois provinces, elle en était la propriété commune.

Or, tous ces députés, une fois réunis, ne s'occupaient pas seulement de l'élection sacerdotale, ils parlaient encore d'autres choses. De même que le sacerdoce, chez les anciens et surtout à Rome, n'était pas exclusivement religieux, et ressemblait plutôt à une magistrature mixte, à la fois politique et sacrée, de même ces délégués des soixante cités dont nous parle Strabon, bien que chargés spécialement d'une affaire religieuse, n'en exerçaient pas moins un mandat d'une autre nature et devenaient, pour leurs compatriotes, de véritables représentants réglant leurs dépenses communes et faisant parvenir au pouvoir impérial leurs plaintes et leurs vœux.

De nombreux monuments épigraphiques font clairement connaître le double caractère de cette institution. Nous savons même quelle en est l'origine. L'idée en fut conçue et suggérée aux Gaulois par Drusus [1], cet esprit sagace et modéré, qu'Auguste, son beau-père, avait investi de ses pouvoirs dans les trois provinces et chargé d'y conduire l'opération si difficile du dénombrement ou, en d'autres termes, de préparer l'assiette de l'impôt que devait prélever l'empire. Drusus avait fait comprendre aux personnages influents du pays le profit qu'ils auraient, eux et leurs concitoyens, à se bien mettre avec César et à ne pas lui marchander l'encens.

Le temple une fois bâti et dédié, chaque année au jour anniversaire de la naissance de l'empereur, le premier jour du mois qui portait son nom, le 1er août, les députés se rassemblaient et tenaient ce qu'on peut appeler leur session. A cette même date, on célébrait dans le même lieu, aux alentours du temple, des jeux de toute sorte, qui excitaient une grande curiosité et faisaient accourir, de tous les points de la Gaule, une foule considérable.

Des jeux, en ce temps-là, supposent un amphithéâtre, et, en effet, dans les terrassements entrepris pour ouvrir de nouvelles voies de communication sur l'emplacement du Jardin-des-Plantes, entre la place des Terreaux et la côte de Saint-Sébastien, on découvrit les restes d'un vaste édifice circulaire où étaient célébrés ces jeux des calendes d'août. Les substructions de cet amphithâtre, qu'il ne faut pas confondre avec celui de Lugudunum, situé dans la ville même et dont nous rechercherons l'emplacement, avait vu le jour à diverses époques, et quelques antiquaires les avaient signalées, mais sur des points trop limités pour qu'on pût en induire la véritable courbe, et, par conséquent, la grandeur, l'importance du monument. De nouvelles fouilles apprirent, par des inscriptions maintenant conservées au musée de Lyon, qu'un certain nombre de places étaient spécialement réservées, sur les gradins de cet amphithéâtre, aux délégués des différents peuples fondateurs du temple d'Auguste.

Ainsi, outre le temple lui-même, outre ses dépendances, la presqu'île avait vu s'élever un de ces immenses édifices, un de ces grands amas d'arcades superposées qu'affectionnaient les Romains et dont ils répandaient l'usage chez les peuples qu'ils avaient soumis. Cette langue de terre n'avait donc pas l'aspect désert ; c'était presque une ville en face de la ville véritable, une ville de monuments. Ajoutons même, pour en donner une idée plus complète, que les députés des trois provinces ne cessaient de voter et de faire ériger, aux environs du temple, des statues en l'honneur soit des prêtres de Rome et d'Auguste, soit de citoyens des Gaules bien méritants de la patrie, soit même de fonctionnaires romains restés purs d'exactions et réputés intègres par leurs subordonnés. Mais, si des documents nombreux et véridiques, si toute une série d'inscriptions contemporaines permettent de rétablir approximativement la physionomie générale de la presqu'île au temps d'Auguste et de ses premiers successeurs, pouvons-nous dire, avec la même assurance, sur quel point de cette presqu'île était situé le monument principal autour duquel tous les autres s'étaient groupés ? Jusqu'à la seconde moitié du XIXe siècle, le doute, à ce sujet, ne semblait pas possible. Une tradition remontant au XVIe siècle, époque où les savants commencèrent à traiter ces questions, voulait que le temple de Rome et d'Auguste eût occupé l'emplacement, ou tout au moins le proche voisinage de l'église d'Ainay. On se fondait sur les paroles de Strabon, confirmées par le témoignage de nombreuses inscriptions portant ces mots :

TEMPL·ROM·ET·AVG·AD·CONFLVENT·
ARARIS·ET·RHODANI

Ainay était, au XVIe siècle, l'extrême limite de la presqu'île, le point où se confondaient les eaux de la Saône et du Rhône ; on ne s'avisait pas de chercher si, du temps des Romains, l'état des lieux était le même ; on trouvait, à quelque pas d'Ainay, le confluent des deux rivières, c'était là que le temple devait avoir été bâti. On voulait même que les quatre colonnes antiques, qui flanquent intérieurement l'abside de la vieille église, fussent des fragments des deux grandes colonnes qui, sur toutes les médailles représentant, au revers, l'autel de Rome et d'Auguste, sont figurées à droite et à gauche de l'autel. Jamais on ne vit peut-être une opinion moins contredite et plus universelle-

[1] Dion Cassius, l. LIV, c. XXXII.

ment admise que celle qui fixait à Ainay l'emplacement du temple d'Auguste.

Cependant, en 1847, M. Auguste Bernard, heurtant de front les assertions de tous les historiens lyonnais, émettait l'opinion que le célèbre temple n'avait été bâti ni à Ainay ni dans le voisinage, mais loin de là, près des Terreaux, dans le quartier de l'église Saint-Pierre [1].

Cette proposition fit scandale. Aug. Bernard se heurta à une incrédulité dédaigneuse. Cependant, il s'appuyait sur des faits, sur des observations qui s'imposaient aux plus prévenus : « Où a-t-on trouvé, disait-il, toutes ces belles inscriptions, tous ces fragments tous ces débris, qui font aujourd'hui l'honneur du musée de Lyon, et qui évidemment se rapportent soit au temple d'Auguste lui-même, soit aux monuments funéraires ou honorifiques qui s'élevaient alentour? Est-ce à Ainay qu'on les a découverts? Non; dans le quartier d'Ainay jamais on n'a trouvé que des antiquités d'une autre sorte, des mosaïques, des pavages d'habitations particulières remontant presque toutes au IIIe ou au IVe siècle, rarement au IIe et jamais au Ier. Les pierres vraiment grandioses, les inscriptions relatives au temple et aux personnages contemporains d'Auguste, ne proviennent que de fouilles pratiquées dans l'espace compris entre l'église Saint-Nizier, le pont du Change et le Jardin des Plantes. Comment donc ne pas en conclure que c'était dans ce quartier, dans cette partie de la presqu'île, que le temple avait été construit? »

Ces faits admis (et ils étaient incontestables), la conclusion semblait aller de droit. Mais tel était l'empire du préjugé local, que les meilleurs esprits, sans contester les faits, n'osaient admettre la conclusion. Ainsi Alph. de Boissieu, éminent épigraphiste, magistrat passionné d'archéologie et compétent, Martin-Daussigny, conservateur du musée archéologique, loin de se rendre à l'évidence, n'en devinrent que plus ardents à soutenir que l'emplacement du temple ne pouvait être qu'à Ainay. Ils convenaient que le quartier Saint-Pierre avait fourni presque tous les fragments relatifs à ce monument; mais ces fragments, à les entendre, n'en provenaient pas moins des environs d'Ainay; on avait dû les transporter, entre le IXe et le XIIe siècle, à l'autre bout de la presqu'île, pour s'en servir comme matériaux dans la construction des églises et du pont.

Aug. Bernard répondait que, si telle était la provenance de ces sortes de fragments, il y avait lieu d'être surpris que jamais, depuis le XIIe siècle, on n'eût, en cet endroit, rien trouvé de semblable, tandis qu'il n'était pas rare, dans le quartier Saint-Pierre, de découvrir, même de nos jours, des morceaux analogues, et de les trouver, non pas toujours mêlés, comme matériaux, à des constructions postérieures, mais à leur place primitive et sur *leur lit de pose*. Ceux-là, du moins, il fallait bien en convenir, ne venaient pas des environs d'Ainay. Aug. Bernard ajoutait que les plus simples notions, sur le mouvement de la Saône et du Rhône et sur la marche de leurs atterrissements, suffisaient à prouver que, depuis les Romains, le sol de la presqu'île s'était constamment allongé; que si, au XVIe siècle, elle ne s'étendait pas au delà d'Ainay, aujourd'hui, c'est à la Mulatière seulement qu'elle s'arrête, à deux kilomètres plus loin [2]; que même, sans admettre un accroissement aussi rapide entre le temps de Strabon et le XVIe siècle, on ne pouvait supposer que, pendant ces quinze cents années, elle fût demeurée stationnaire, et que, par conséquent, le confluent du Ier siècle était nécessairement plus au Nord que celui du XVIe. Enfin, comme dernier argument, Aug. Bernard citait un cartulaire du Moyen Age [3], constatant que le quartier d'Ainay était encore une île au Xe siècle, *insula quæ Athanacus vocatur*. Par conséquent, le confluent, à cette époque, était au nord et non pas au midi d'Ainay. Dira-t-on que cette partie de la presqu'île avait pu se transformer en île tout récemment, par suite d'une rupture de digue? Mais cette conjecture ne serait justifiée par rien. Ce qui est infiniment plus probable et plus conforme à l'étude comparée du régime des deux rivières, c'est que, au temps de Strabon, la plus grande partie de la presqu'île actuelle, la partie la plus méridionale était, sinon complètement sous l'eau, du moins, en partie submergée et composée seulement d'une succession d'îlots, qui, plus tard, réunis par des endiguements, se sont transformés en terre ferme.

Le propre des idées justes, si mal accueillies qu'elles soient, est de faire peu à peu leur chemin. Aussi, pendant que les savants lyonnais dressaient à qui mieux mieux le procès d'Aug. Bernard, les terrassiers ouvraient dans le Jardin des Plantes les tranchées qui mettaient à jour les restes de l'amphithéâtre. Comment croire, si le temple se trouvait à une lieue de là, qu'on eût choisi cette colline pour y bâtir l'amphithéâtre? N'y avait-il pas relation directe, voisinage obligé entre les jeux du peuple et le culte du prince? Voilà donc une première découverte qui avait donné à réfléchir. Puis on se rappela que c'était près de là, sur la déclivité de cette même colline, qu'au XVIe siècle (en 1528) fut trouvée dans le sol la célèbre table de Claude, ce précieux monument qui ne constate pas seulement la sollicitude de l'empereur pour la Gaule, sa patrie, mais qui confirme en lettres de bronze l'exactitude de Tacite. Or les Gaulois, pour conserver cette page à leur histoire, ne devaient-ils pas l'avoir placée dans l'enceinte même du temple de Rome et d'Auguste, ou dans quelque édifice situé à proximité? Enfin, une autre découverte, encore plus significative, vint achever d'ébranler les esprits. Près de l'amphithéâtre, au pied de la colline, on trouva plusieurs grands fragments d'un riche revêtement de marbre, sur lequel sont sculptées des guirlandes de chêne de proportion colossale et d'un très bon travail. Sur un de ces fragments étaient gravées deux lettres en grand caractère, un R entier et un O mutilé. C'était évidemment le commencement du mot *Romæ*, et, sans invraisemblance, on pouvait supposer qu'à la suite venaient ceux-ci : *et Augusto*. Dès lors, n'était-ce pas le revêtement de l'autel dont parle Strabon. Martin-Daussigny n'en douta pas et avoua avec franchise s'être trompé jusque-là et admettre que le temple d'Auguste n'était pas situé à Ainay.

La situation du temple de Rome et d'Auguste ne peut plus aujourd'hui être mise en question. Elle est à peu près indiquée par le fait de la trouvaille de la Table de Claude, qui devait y être déposée, vers la place du Perron, entre la rue de Commerce et la rue des Tables Claudiennes, par conséquent le temple s'élevait sur la déclivité dont un des versants dévale vers le Rhône, et l'autre vers la Saône, un peu en arrière de l'église de Saint-Polycarpe (lettre A du plan). Mais sur

[1] *Mémoires sur le temple dédié à Auguste, au confluent du Rhône et de la Saône*, dans *Revue archéologique*, 1847-1848, t. v, p. 577-592. — [2] Cf. M. Audin, *Le confluent du Rhône et de la Saône*, in-8°, Lyon, 1919; C. Germain de Montauzan, *Le confluent du Rhône et de la Saône à l'époque romaine*, dans *Revue des études anciennes*, 1924 t. XXVI, p. 235-242; Allmer limitait l'île d'Ainay à la rue Confort. J'opinerai pour qu'elle fût reportée encore sensiblement plus au Sud, c'est-à-dire de la place Bellecour qui, au Moyen Age, était occupée en grande partie par un espace marécageux. — [3] A. Bernard, *Cartulaires de Savigny et d'Ainay*, t. II, p. 552 sq.

quel point de la colline? On sait que l'amphithéâtre, qui était une de ses dépendances, couvrait l'emplacement de l'actuel Jardin des Plantes. Dès 1561 et ensuite en 1820, d'une manière plus décisive, on avait reconnu l'extrémité nord-ouest à l'ancien Jardin des Plantes; une autre partie très considérable, appartenant aux faces nord-est et sud, a été rendue au jour dans les travaux des années 1858, 1859 et 1860 pour le prolongement de la rue du Commerce à travers

était la résidence. De l'autel, on dominait à la fois le temple et l'amphithéâtre [1] (fig. 7277).

1. *L'Autel.* — Rappelons le texte de Strabon : Lyon fondé sur la colline au pied de laquelle la Saône choit dans le Rhône est habité par des Romains. Cette ville est de beaucoup, après Narbonne, la plus peuplée entre toutes celles de la Gaule. Un temple décerné à César Auguste par tous les Gaulois, d'un commun accord, s'élève près de la ville au confluent des fleuves; ce

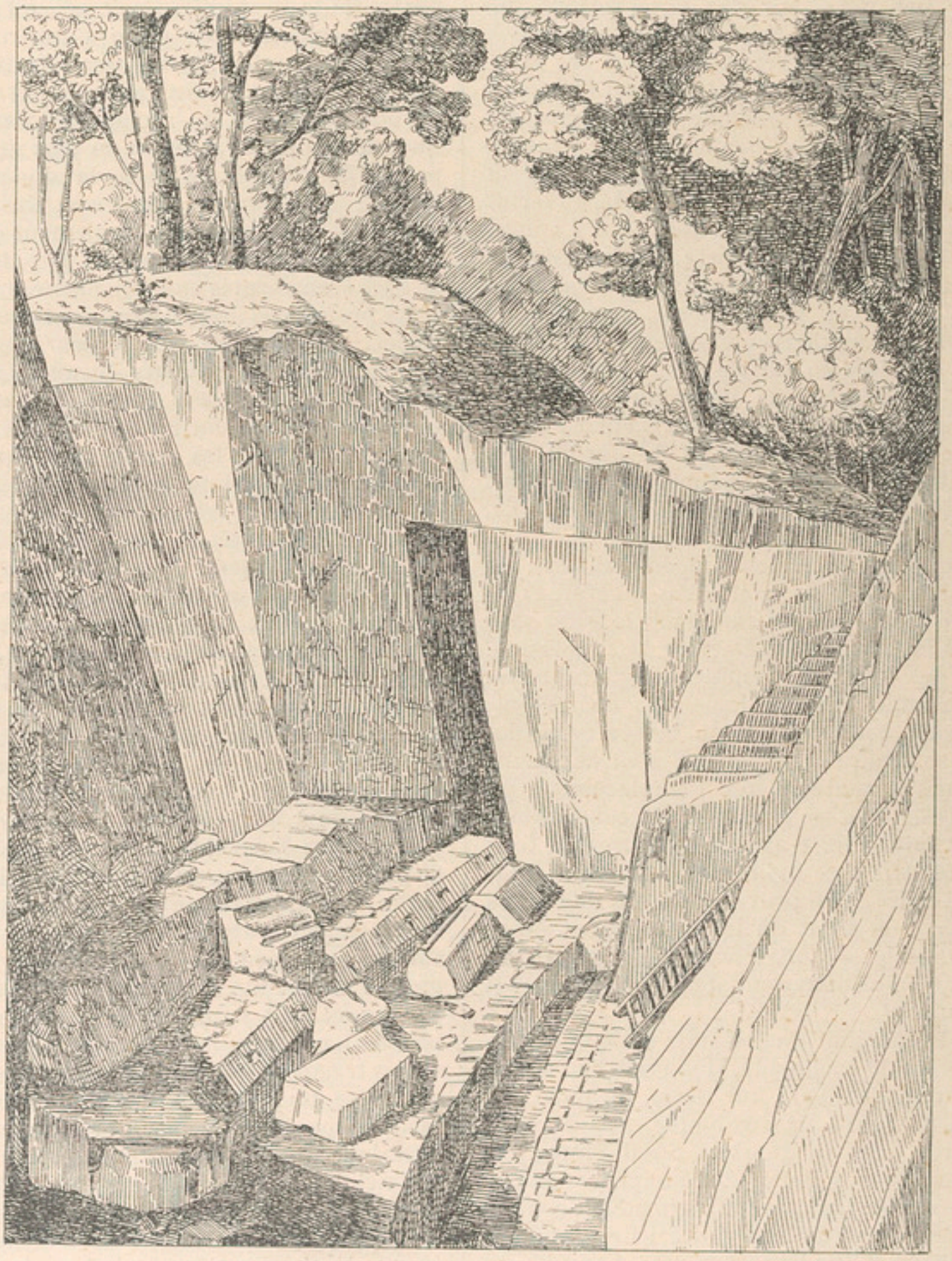

7276. — Emplacement de l'amphithéâtre. D'après Allmer et Dissard, *Inscript. antiques de Lyon*, 1890, t. II, p. 328.

le Jardin; enfin, il en reste toute l'extrémité sud-est, sous les premières maisons de chaque côté de cette rue entre le Jardin et la montée de la Grande-Côte (fig. 7276). — L'autel ne pouvait guère être ailleurs qu'entre l'amphithéâtre et le temple, suivant toute vraisemblance derrière l'église Saint-Polycarpe, tourné du côté de l'Italie et de Rome qu'il était important qu'il regardât, puisque c'était la ville divinisée à laquelle il était dédié, ainsi qu'à l'empereur dont elle

temple a un autel mémorable avec une inscription (sur laquelle se lisent les noms) des peuples au nombre de soixante avec l'image de chacun d'eux; il a aussi un autre grand autel.

De nombreuses monnaies, frappées aux effigies impériales d'Auguste, de Tibère, de Claude et de Néron, nous font voir la structure de ce « grand autel ». Il consiste en une sorte de massif quadrangulaire, plus large que haut environ du double; de chaque côté se

[1] Il est vrai que, non sur ce point, mais au midi et en dehors de l'amphithéâtre ont été trouvés les marbres à guirlandes, dans lesquels se reconnaissent les débris du soubassement de l'autel. Servant à former là, avec d'autres pierres, le plafond d'une conduite d'eau du Moyen Age, ils étaient certainement déplacés et pouvaient avoir été apportés en cet endroit, de plus ou moins loin, pour l'usage auquel ils avaient été employés.

dresse une colonne qui supporte une Victoire ailée tenant de la main droite une couronne et de la gauche une longue palme appuyée sur l'épaule. La dédicace ne porte que ces mots (fig. 7278) :

ROM. ET AVG.

Les Victoires étaient vraisemblablement en bronze doré. Elles devaient être fort grandes : les colonnes qui les portent, sont à leur égard dans les proportions ordinaires d'un piédestal. Le massif de l'autel est aussi lui-même fort grand; c'est à peine si les colonnes le dépassent en hauteur. Sa face antérieure figure une couronne à lemnisques entre deux rameaux, accompagnés chacun d'un trépied surmonté d'un objet circulaire indistinct.

La couronne et les rameaux se réfèrent aux honneurs décrétés par le sénat le 13 janvier 727 (27 av. J.-C.) et dont on lit dans l'inscription d'Ancyre

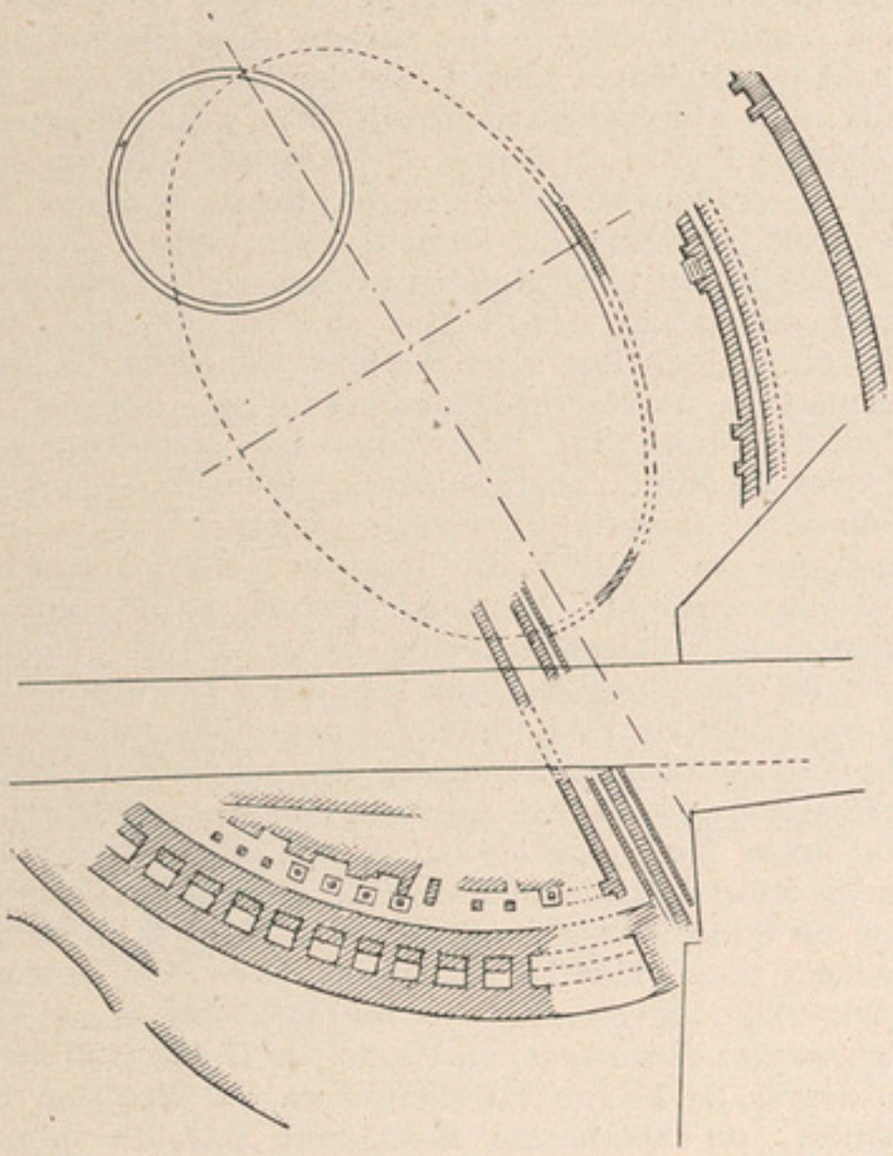

7277. — L'amphithéâtre.
D'après Allmer et Dissard, *op. cit.*, p. 329.

(ch. XXXIV) : « Pendant mes sixième et septième consulats, les guerres civiles étant éteintes, le consentement universel m'ayant rendu maître de toutes choses, j'ai, de ma souveraine autorité, remis le gouvernement de la République à la libre disposition du sénat et du peuple romain. En reconnaissance de cet acte, m'a été donné par un sénatus consulte le nom d'Auguste; à titre d'honneur public, les piliers de ma maison ont été entourés de lauriers et au-dessus de ma porte a été placée une couronne civique... » Quant aux objets moins reconnaissables nous en trouvons l'explication dans la même inscription d'Ancyre : « Dans la curie *Julia* a été déposé un bouclier d'or avec inscription attestant que ce bouclier m'a été donné par le sénat et par le peuple romain en témoignage de ma vaillance, de ma clémence, de ma justice et de ma piété. » C'étaient donc les boucliers d'or qui était figurés.

Sur l'autel se voient alignées, sur un rang qui en remplit toute la longueur, huit figures à peu près toutes pareilles et assez indistinctes, à l'exception des deux du milieu, qui sont plus grandes et paraissent être des trépieds surmontés d'un globe. Tous ces divers objets dans et dessus l'autel, pouvaient être de bronze doré.

Les colonnes existent peut-être encore. Chacune d'elles aurait été primitivement formée de deux tambours; on les retrouverait dans les quatre tambours en granit gris d'Égypte, qui servent de colonnes, et soutiennent actuellement les angles du chœur de l'église d'Ainay. Rajustées, les colonnes mesureraient 8 m. 70 de hauteur; l'une des deux a 3 m. 30 de circonférence moyenne, l'autre 3 m. 17 seulement. Elles sont lisses, se terminent en bas par un congé reposant sur un filet, en haut par un astragale. Les monnaies ne leur donnent ni piédestal, ni d'autre chapiteau qu'un simple abaque d'ordre ionique à volutes retombantes et en porphyre.

L'épigraphe ROMæ ET AVC*usto* brillait en grandes lettres de bronze doré à la partie supérieure d'un soubassement commun à l'autel et aux colonnes, revêtu d'épaisses tables de marbre décorées de guirlandes de

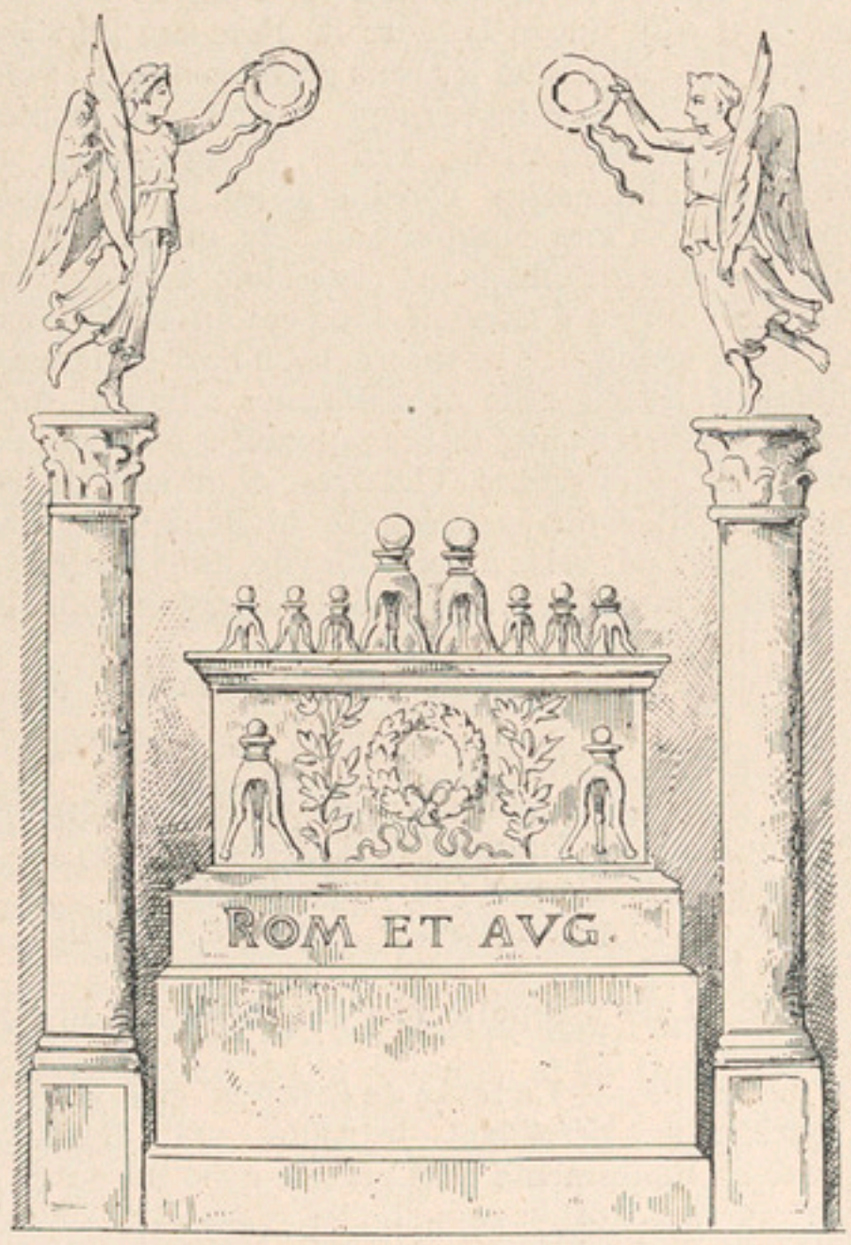

7278. — Autel du temple dédié à César.
D'après H. Bazin, *Vienne et Lyon gallo-romains*, 1891, p. 177.

feuilles de chêne, dans les attaches desquelles étaient engagées des haches de licteur, en souvenir sans doute du privilège de douze licteurs accordés en tout temps à Auguste par un décret du sénat de l'an 735 (19 av. J.-C.). D'importants fragments de ce revêtement ont été retrouvés, nous l'avons dit. Le fragment le plus important se distingue par deux lettres de grande dimension : hauteur du fragment 0 m. 70; longueur 1 m. 35; épaisseur 0 m. 12 et 0 m. 15; hauteur des lettres 0 m. 38 :

RO. . . . . .

L'R privé de l'extrémité de son jambage incliné; l'O réduit à un segment de sa partie supérieure représentant un quart de cercle du côté de l'R; le creux des lettres taillé en carré et percé de trous étroits et allongés pour l'introduction de crampons servant à fixer les lettres, probablement de bronze doré qui y étaient incrustées. Deux trous se voient dans l'R : l'un à la jonction supérieure de la panse à la haste verticale;

l'autre vers le bas de cette haste; un troisième devait avoir sa place à l'extrémité inférieure du jambage incliné. Des trous que devait contenir l'O il en reste un au sommet de cette lettre, répondant sans doute autrefois à un autre placé tout en bas ou à deux autres répartis à égales distances. A gauche de l'R une large surface vide fait voir que l'inscription commençait par le mot dont cette lettre était la première [1].

Si on essaie de reconstituer en imagination le soubassement que décorait ce riche placage et si on dispose convenablement ces diverses parties : d'abord le chaperon qui, probablement, en formait le couronment, au-dessus de celui-ci l'épigraphe *Romæ et Augusto*, en lettres de près de 0 m. 40, au-dessous de cette épigraphe l'autre inscription en lettres non beaucoup moins grandes et qui peut-être avait plusieurs lignes, puis au-dessous de cette seconde inscription le registre de guirlandes au nombre de douze répondant aux douze licteurs de l'escorte impériale, chacune des guirlandes les plus grandes ayant environ cinq mètres de développement, chacun des moindres environ trois mètres, on arrive à reconstituer une façade de dimensions considérables, ne mesurant guère moins d'une cinquantaine de mètres en longueur et d'une dizaine de mètres en hauteur, et assurément il n'y a rien d'excessif dans ces appréciations.

Qu'on se représente ce spectacle où l'art et la nature semblaient rivaliser de magnificence : l'autel sur sa haute terrasse, encadré de ses puissantes colonnes couronnées d'éblouissantes Victoires, dominant le confluent, la vallée où se précipite le fleuve, la plaine du Dauphiné déroulée à perte de vue, dans la direction de l'Italie jusqu'aux Alpes éblouissantes sous leur parure de glaciers.

L'autel s'appelle dans les monuments épigraphiques :

ara Cæsaris nostri;

ara Cæss. n.n. (*Cæsarum nostrorum duorum*) *apud templum Romæ et Augusti* (ou *Augustorum*);

ara Romæ et Augusti (ou *Augustorum*);

ara ad (ou *inter*) *confluentes Araris et Rhodani ;*

ara.

Jamais il ne s'appelle *ara Lugdunensis* ou *apud Lugdunum.*

2. *Le temple.* — Le texte de Strabon, cité au début du paragraphe précédent, introduit une distinction entre deux monuments : un temple avec un autel sur lequel une inscription rappelle les noms des soixante *civitates* de la Gaule; un autel plus grand et qui, selon toute vraisemblance, est celui qui est figuré sur les monnaies et que nous venons de décrire.

Ce qu'indique Strabon se trouve confirmé par les inscriptions qui, elles aussi, font une distinction d'un autel et d'un temple et désignent l'autel comme accompagnant le temple :

AD ARAM CAES(*aris*) N(*ostri*) APVD TEMPLVM ROMAE ET AVG... INTER CONFLVENTES ARARIS [ET RHODANI;

AD ARAM CAESS·N·N· (*Caesarum nostrorum duorum*) APVD TEMPLVM ROMAE ET AVG... INTER [CONFLVENTES ARARIS ET RHODANI

Lorsqu'elles mentionnent seul l'un ou l'autre des deux monuments, elles appellent le temple ordinairement templum *Romæ et Aug...* c'est-à-dire *Augusti* ou *Augustorum*, et l'autel *ara Cæsaris nostri* ou *Cæsarum nostrorum.*

L'autel paraît ainsi affecté au culte de l'empereur sur le trône, le temple au culte des empereurs divinisés pris collectivement.

Une seule fois, et exceptionnellement dans doute, on lit :

AD TEMPLVM ROMAE ET AVGGG. c'est-à-dire des trois empereurs régnants.

Non plus que l'autel, jamais le temple n'est appelé *templum Lugdunense* ou *apud Lugdunum;* la désignation locale ordinaire est, pour l'un comme pour l'autre : *ad* ou *inter confluentes Araris et Rhodani.*

On vient de dire que, selon toute probabilité, le temple était placé en compagnie de l'autel derrière l'église actuelle de Saint-Polycarpe, plus ou moins près de l'église. Vraisemblablement ce temple était construit en marbre; en effet, deux tronçons d'un riche entablement de marbre, trouvés au Levant et à peu de distance de l'amphithéâtre et qui ont trouvé depuis leur place au Musée (arcade XXXII), ne paraissent guère pouvoir provenir d'un autre monument.

3. *L'amphithéâtre.* — Les anciens n'imaginaient pas de fêtes religieuses sans y associer la célébration de jeux. Un amphithéâtre devait être nécessairement adjoint à l'autel de Rome et d'Auguste. Cet amphithéâtre se trouvait à 150 mètres plus au couchant de l'endroit présumé de l'assiette de l'autel. Dès le XVIe siècle, on constatait sa présence sur l'emplacement du Jardin des Plantes en 1857 et 1858, on mettait à jour des substructions considérables qui permettait à Martin-Daussigny d'en dresser le plan. Il était plus vaste que les amphithéâtres d'Arles, de Nîmes, et de Saintes et même que celui de Fourvière ; il mesurait intérieurement 64 mètres de long sur 41 mètres de large et extérieurement, 140 mètres sur 117. Les fondations de son extrémité orientale existent encore (lettre B du plan) et passent sous les deux maisons par lesquelles se termine le tronçon de la rue du Commerce aboutissant au Jardin. Du côté du Midi, le monument reposait sur une large terrasse, appuyée sur un puissant mur de soutènement. Son arène était carrelée ou au moins entourée d'un euripe à fond carrelé, où l'eau était amenée par l'aqueduc de Condrieu qui avait, à son arrivée, 5 pieds de hauteur sur 4 pieds 1/2 de largeur, passait en haut de Saint-Clair, traversait le clos de l'Oratoire, la rue des Fantasques et formait, au coude par lequel il prenait au-dessus de la rue du Commerce, la direction de l'Ouest, *un nympheum* mentionné par un débris d'inscription.

Cet euripe ou canal carrelé, qui faisait le tour de l'arène, réveille le souvenir des prescriptions bizarres de Caligula. Suétone [2] raconte, en effet, que, pendant son séjour à Lyon, cet empereur, à la recherche de plaisirs nouveaux, ajouta des « jeux mêlés » aux spectacles habituels de l'autel du Confluent, *edidit ludos in Gallia Lugduni miscellos.* On y assistait au concours d'éloquence grecque et latine, et les vaincus étaient condamnés à réciter l'éloge des vaiqueurs. Il y eut mieux : les mauvais orateurs furent condamnés à effacer leurs écrits avec la langue, ou bien à être fustigés et « jetés dans le fleuve ». L'appartenance de cet amphithéâtre à l'autel est certain. On a extrait de ses ruines des pierres portant indication de places réservées à plusieurs de soixante peuples qui avaient contribué à l'érection de l'autel : « Places des Arvernes..., des Bituriges Cubes..., des Tricassins. »

Bien que le dernier acte de la persécution de l'an 177 ait coïncidé avec la fête du 1er août à l'autel des trois Gaules, il ne s'est pas accompli dans l'amphithéâtre

[1] Martin-Daussigny, *Notice sur la découverte de l'amphithéâtre antique et des restes de l'autel d'Auguste à Lugdunum*, 1863, p. 27; Aug. Bernard, *Le temple d'Auguste*, 1863, p. 12; A. Allmer, dans *Revue épigr. du midi de la France*, t. I, p. 2; P. Dissard, *Catalogue*, p. 90; Allmer et Dissard, *Musée de Lyon. Inscriptions antiques*, 1888, t. I, p. 1-5, n. 1. — [2] Suétone, *Caligula*, 20; Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. LIV, c. XXII.

de la colline Saint-Sébastien, mais dans celui de Fourvière.

4. *Les statues.* — Aux alentours du temple, de l'autel et de l'amphithéâtre se déroulaient des jardins et un bois sacré (lettre F du plan). C'étaient des lieux de plaisir dans lesquels deux aqueducs amenaient l'eau en telle abondance qu'elle y formait de véritables rivières. L'aqueduc venant de Miribel déversait une nappe énorme d'eau courante; celui de Condrieu avait son point de départ à Sainte-Croix, à une hauteur suffisante pour arriver au niveau de l'amphithéâtre.

C'était surtout aux abords de l'autel qu'éclatait la magnificence. Là, les statues se multipliaient et comme le marbre y eût semblé commun, elles étaient en bronze doré et de grandeur colossale, représentant les prêtres de l'autel de Rome et les administrateurs de la caisse des Gaules. Le nombre en était considérable, car les riches Gaulois tenaient beaucoup à cet honneur et n'épargnaient rien pour y arriver. Ils usaient largement aussi du droit de faire placer dans l'enceinte sacrée la statue de différents membres de leur famille. Ces statues honorifiques ont disparu, mais plusieurs piédestaux ont été retrouvés [1]. A la partie la plus rapprochée de l'autel doivent avoir appartenu la statue colossale d'une déesse, peut-être la déesse *Roma*, représentée avec l'attribut de la Fortune, attribut reconnaissable dans un aviron de bronze doré trouvé à la Déserte, et la statue équestre colossale en bronze doré, vraisemblablement d'un empereur dont l'avant-bras droit de la monture a été retrouvé au jardin des Pères de l'Oratoire.

5. *Le pagus de Condate.* — L'autel, le temple, l'amphithéâtre, le bois sacré, les jardins étaient situés sur les domaines de l'association, et tout cela formait un tènement d'une certaine étendue. Ce tènement faisait partie d'un territoire qui se trouve désigné dans une inscription trouvée au quartier Saint-Vincent, rive gauche de la Savoie : bloc quadrangulaire, haut. 0 m. 84, larg. 0 m. 78 :

di ANAE · AVG · SACRVM
IN·HONOR·PAGI · CONDAT
C ·GENTIVS · OLILLVS
MAGIS*t*ER · PAGI · BIS
CVIVS·DEDICATIONE-HONº
RATIS·PRAESENTIB · DEDIT
EPVLI · ⁂ II
L · D · D · P · COND.

Dianae Augustae sacrum, in honorem pagi Condatensis, C. Gentius Olillus, magister pagi bis; cujus (sacri) dedicatione honoratis praesentibus dedit (loco) epuli denarios duos. — Locus datus decreto paganorum Condatentium.

« A Diane auguste, en l'honneur du *pagus* de Condate... » Le *pagus* de Condate, c'est le *pagus* du Confluent, le *pagus* qui, à l'époque gauloise, s'appelait « le Confluent ». Suivant toute probabilité, il s'étendait d'un fleuve à l'autre, jusqu'à la limite d'ailleurs peu éloignée, qui avait séparé les Ségusiaves des Ambarres, et il devait former un territoire distinct de celui de Lyon, auquel il n'avait pas été adjoint, et de celui des Ségusiaves, dont il avait été distrait. Le *pagus* de Condate constituait une petite commune, une *respublica* ayant en propre son culte, sa forteresse, son administration, son conseil délibérant, sa hiérarchie d'*honores*, ses magistrats suprêmes appelés *magistri*. Tout cela ressort de l'inscription païenne dont nous avons transcrit les deux premières lignes. Mais de ceci, il ressort une situation qu'Aug. Allmer expose ainsi :

« Il peut paraître surprenant que l'autel de Rome et d'Auguste ne fût pas à Lyon. Cet autel n'était-il pas vis-à-vis de la Gaule la représentation publique et éclatante de la souveraineté de Rome et de la providence de l'empereur-dieu, comme Lyon était lui-même vis-à-vis de l'élément national la représentation de l'élément romain? N'était-il pas la capitale religieuse de la Gaule impériale comme Lyon en était la capitale administrative? Il semble, au contraire, qu'on ait tout particulièrement eu à cœur d'établir entre les deux symboles une distinction tranchée. L'autel étant censé avoir été élevé, non à l'instigation et sous l'influence du pouvoir romain, mais par un libre élan de l'initiative des cités de la Gaule, on aura essentiellement tenu, afin de donner encore plus ostensiblement couleur de vérité à cette fiction, à ce que le sol de l'emplacement fût un territoire resté gaulois, et on lui a soigneusement conservé sa physionomie gauloise, son nom gaulois, ses anciennes limites gauloises et jusqu'à son ancienne forme d'administration gauloise. »

L'autel a été érigé sur le territoire ségusiave de Condate; mais, de même qu'on n'a pas voulu que ce *pagus* fût une dépendance de la ville romaine de Lyon, on n'a pas non plus pu vouloir qu'il restât une dépendance de la cité des Ségusiaves, en faveur de laquelle un tel privilège eût créé une préséance sur les autres peuples de l'association. Distrait comme Lyon du territoire de cette cité, il a été converti en une sorte de sol fédéral n'appartenant en propre à aucune cité, mais appartenant indivisément aux soixante cités associées : un petit État celtique, non *civitas*, mais simple *pagus*, comme au temps de l'autonomie, administré en dehors du tènement sacré par un *magister* assisté d'un Conseil d'*honorati*. Quant à son étendue, si on considère que la Gaule était, par excellence, le pays des grandes possessions, que l'Helvétie entière ne formait que quatre *pagi* et que les *pagi* de l'ancien Moyen Age, réapparitions intégrales ou sub-divisées des *pagi* préromains, étaient ordinairement de vastes territoires, elle devait être considérable. Déjà, on le sait, le *pagus* de Condate allait au moins jusque près de Miribel; il n'est pas inadmissible qu'il se prolongeât de ce côté plus loin encore, et peut-être même jusqu'à la limite avec l'ancienne cité des Ambarres.

Le village de Condate marque le chef-lieu du *pagus*, au bas des roches que dominait l'amphithéâtre. On y a trouvé à différentes reprises des souvenirs antiques, notamment des autels : rue Pareille, un autel à Maia Auguste (lettre D du plan) représentée assise et tenant des fleurs sur ses genoux; rue du Jardin des Plantes, un autel aux déesses Mères (lettre C

[1] Voici la série de ceux qui sont conservés au Musée : 1. Statue d'un Ségusiave, dans Allmer et Dissard, *Musée de Lyon. Inscriptions antiques*, t. II, p. 59, arcade XIII; 2. Statue d'un Ségusiave, *ibid.*, p. 62, arcade XIII; 3. Statue d'un Éduen, *ibid.*, p. 66, arc. XXVII; 4. Monum. votif en l'honneur de la famille impériale, *ibid.*, p. 69, arc. XI; 5. Statue d'un Tricassin, *ibid.*, p. 75, arc. XXIX; 6. Statue d'un Carnute, *ibid.*, p. 77, arc. XLVIII; 7. Statue d'un Arverne, *ibid.*, p. 85, arc. XXXIV; 8. Statue d'un Cadurque, *ibid.*, p. 87, arc. XII; 9. Statues de quatre descendants de deux Pétrocores, prêtres des Gaules, *ibid.*, p. 89, arc. VIII; 10. Statues de deux Lémovices, *ibid.*, p. 92, arc. LIX; 11. Statue d'un Lémovice, *ibid.*, p. 93, arc. XLVI; 12. Autre statue du même, *ibid.*, p. 94, arc. L; 13. Statue d'un Pictave, *ibid.*, p. 96, arc. XXVI; 14. Statue d'un Biturige Cube, *ibid.*, p. 97, arc. LIX; 15. Statue d'une femme biturige, *ibid.*, p. 99, arc. XIII; 16. Statue d'un Séquane, *ibid.*, p. 105, arc. XIV; 17. Statue d'un Suession, *ibid.*, p. 107, arc. XXI; 18. Statue d'un Veromanduen, *ibid.*, p. 108, arc. XIII; 19. Statue d'un prêtre à l'autel des Trois Gaules, *ibid.*, p. 115, arc. XLVI; autre, *ibid.*, p. 118, arc. XLIII; 20. Autre, *ibid.*, p. 120, arc. XXXIII; 21 à 25, *ibid.*, p. 120, arc. XXXIII; p. 121, arc. XLVIII; p. 124, arc. XXXIII; p. 125, arc. XXXI; p. 127, arc. LII.

du plan), dans une niche en forme de coquille; rue de la Vieille, un autel consacré à Diane, la patrone naturelle d'une localité tournée au couchant (lettre E du plan) : « A Diane Auguste, en l'honneur du *pagus* de Condate, C. Gentius Olillus, *magister* du *pagus* pour la seconde fois, a élevé cet autel et donné, à l'occasion de la dédicace, deux deniers, au lieu d'un repas, à chacun des *honorati* présents. L'emplacement a été donné par décret des *pagani* de Condate [1]. »

Les habitants avaient leur cimetière dans la partie du bord de la Saône qui est maintenant le quai Sainte-Marie-des-Chaînes; on y a trouvé des urnes cinéraires, des cercueils, mais point de tombeaux extérieurs.

Ce cimetière est peu considérable, mais Condate devait avoir peu de population stable, comme nos modernes villes d'eau. Bien certainement, suivant la remarque d'Aug. Allmer, les députés des soixante cités, avec leur nombreuse compagnie de parents et d'amis et leur nombreuse suite de clients et de serviteurs, n'arrivaient pas dans un endroit inhabité. Il devait se trouver au chef-lieu du *pagus* des hôtels pour héberger et loger eux et leur monde, des bains où ils pussent se mettre en état convenable de tenue ordinaire ou de cérémonie, des boutiques d'objets de piété relatifs au culte, et des choses de toute sorte dont pouvaient avoir besoin des étrangers riches qui n'avaient, un mois durant, rien autre chose à faire qu'à assister à des spectacles et à des fêtes, et à étaler leur faste. Condate devait être un village d'une physionomie toute spéciale, à existence intermittente.

D'après les berges retrouvées d'un canal qui passait entre l'allée de l'Argue et la rue des Archers par la place des Jacobins et la rue Confort, le confluent de la Saône et du Rhône se serait effectué de telle sorte qu'Ainay, y compris Bellecour et un certain espace au nord de Bellecour, aurait formé une île. Sur la partie ouest de cette île se développait un champ appelé les *Kanabæ*. Des inscriptions qui y ont été découvertes et sur lesquelles des gens de commerce, notamment des négociants en vins, sont dits *consistentes Lugduni in Kanabis*, de nombreux vestiges d'habitations de luxe, nous montrent l'île de Ainay et son quartier des *Kanabæ* comme appartenant non au *pagus* de Condate, mais à Lyon.

Le reste du territoire du *pagus*, indépendamment du jardin et du bois sacré dont nous avons déjà parlé, était sans doute couvert de forêts qui, grâce à la proximité de deux grands fleuves navigables et du plus considérable marché de la Gaule, pouvaient être pour l'association une source considérable de revenus. L'exploitation de ces forêts expliquerait peut-être pourquoi on trouve à Lyon une corporation de dendrophores augustaux.

Le siège de l'Association des Trois Gaules avait, comme Lugudunum, ses chemins pavés : on a trouvé les vestiges de deux d'entre eux, l'un passant à droite (lettre G du plan) l'autre à gauche de l'amphithéâtre (lettres H du plan). Au pied de ce dernier, au lieu dit *de la Déserte*, il y avait des thermes qui étaient alimentés par l'eau des aqueducs. On y a trouvé des hypocaustes, des mosaïques, deux bustes en marbre.

Septime-Sévère, après sa victoire sur Albin, n'aura pas manqué de confisquer à son profit cet important et riche domaine. De là l'effacement presque subit de l'association à dater de cette époque. Ruinée, en même temps que les plus riches Gaulois, elle ne fit plus que végéter d'une existence précaire et sans éclat.

XII. Fin du règne d'Auguste. — En l'an 10 (av. J.-C.), Auguste revint en Gaule pour la cinquième fois, accompagné de Tibère et de Drusus. Pendant que Drusus pénétrait en Germanie jusqu'au Weser [2], le 1er août, jour ou anniversaire de la dédicace de l'autel de Rome et d'Auguste, la femme de Drusus mit au monde, à Lyon, un fils, qui sera plus tard l'empereur Claude. Auguste demeura à Rome pendant presque toute cette année.

En l'an 8, nouveau et dernier voyage en Gaule, mais Auguste ne va pas en Germanie, il séjourne à Lyon, au moins une grande partie du temps; mais il n'y reviendra plus. D'ailleurs, jusqu'à sa mort, la Gaule jouira d'une profonde tranquillité, qui se prolongera sous une partie du règne de son successeur... Dès lors, la limite entre la civilisation romaine et la Gaule à demi-barbare est déplacée; elle ne se trouve plus à Marseille, ville grecque, ni à Narbonne, ville latine, mais à Lyon dont le commerce ne cesse de se développer et qui bientôt éclipsera ses deux rivales [3].

Cette prospérité de Lyon dès avant la fin d'Auguste trouve un splendide témoignage, dans les découvertes qui marquèrent les dernières années du XIXe siècle, à Trion. Des affranchis ont élevé à leur patron, affranchi lui-même et simple sévir, un mausolée digne en tout d'un personnage considérable. Ce tombeau, qui était constitué primitivement par deux ou trois étages superposés, est réduit aujourd'hui à son étage inférieur, et néanmoins, dans cet état de dégradation, avec ses pilastres cannelés, ses chapiteaux ioniques, sa corniche, sa frise élégante et sa belle inscription, il est encore un monument imposant. La forme des lettres, les archaïsmes de l'orthographe, une médaille datée de l'an 9/10 de notre ère, recueillie dans le sarcophage y attenant, d'un jeune enfant, ne permettent pas de douter sur son époque. Le tombeau n'était pas seul; dix autres tombes contemporaines exhumées à sa suite, trois autres encore précédemment découvertes un peu plus loin, toutes pareillement découronnées de leurs parties supérieures et dont l'ancienne somptuosité était attestée par des débris épars d'architectures et de statuaire, constituaient à l'entrée de la ville un long alignement monumental, une sorte de propylée grandiose. Si la plus riche de ces fastueuses sépultures était celle d'un simple sévir, que ne devait donc pas être la richesse des tombes des personnes de haute condition [4] ?

XIII. Depuis Auguste jusqu'a Marc-Aurèle. — Auguste mourut en l'an 14 de notre ère. Sous Tibère seulement apparaît l'administration régulière des trois provinces par trois légats, et habituellement par deux procurateurs l'un pour la Lyonnaise et l'Aquitaine, l'autre pour la Belgique et les deux Germanies.

La tranquillité sera troublée à différents intervalles. En l'an 21, éclate une insurrection sérieuse, sortie d'une conspiration ourdie par la noblesse, principalement dans les petites cités des Turons et des Andécaves, sur la basse Loire. A la tête d'une cohorte, qui compose la garnison habituelle de Lyon, le légat gouverneur de la Lyonnaise, Acilius Aviola, disperse les Andécaves; ensuite, à l'aide d'un détachement de légionnaires envoyé par le général commandant l'armée de la Germanie Inférieure, il met en désordre les Turons [5].

Puis c'est un soulèvement des Trévires, des Éduens et des Séquanes dont les Romains viennent assez facilement à bout, mais ces épisodes révèlent le mécontentement latent du peuple et des nobles. Le règne de Tibère n'est guère fait que de rigueurs et d'exactions [6] (14 à 37).

Le règne de l'insensé Caligula (37 à 41) est celui de toutes les folies. L'empereur vient en Gaule sous

[1] Allmer et Dissard, *op. cit.*, t. II, p. 44, 47, n. 109. — [2] Dion, *Hist. rom.*, LV, 33, 36. — [3] Suétone, *Claud.*, 2. — [4] A. Allmer, *Musée de Lyon, Inscript. antiq.*, t. II, p. 186. — [5] Tacite, *Annal.*, III, XLI. — [6] Suétone, *Liber.*, 49.

prétexte d'entreprendre une expédition contre la Germanie et, en réalité, pour mettre au pillage cette Gaule enrichie par des années de prospérité. Caligula fit un séjour prolongé à Lyon pendant l'an 39 et une partie de l'an 40. Ce fut là que cette bête féroce se livra à ses instincts sanguinaires dont l'histoire a gardé le souvenir. Un jour, pendant une partie de jeu, il se fit apporter les listes de recensement et désigna quelques-uns des plus riches propriétaires qu'il fit mourir sur l'heure. La confiscation qui s'ensuivit lui rapporta sept cent millions de sesterces [1].

Lyon fût le théâtre d'un autre divertissement. L'empereur y fit apporter de Rome tout le mobilier de ses palais romains et une partie des joyaux du trésor [2] et les mit en vente. L'empereur remplissait les fonctions de commissaire-priseur, poussait les enchères : « Cet objet, disait-il, vient de mon père; celui-ci a appartenu à ma mère, à mon grand-père, à mon aïeul; celui-ci a servi à Antoine en Égypte; celui-là à Auguste; c'est un souvenir de sa victoire [3]. » Puis l'acheteur avait toutes les peines du monde à faire emporter son acquisition, ce qui semblait un manque de respect envers l'empereur qu'il dépouillait contre argent comptant.

Nous avons dit les burlesques divertissements que Caligula offrit aux Lyonnais sous prétexte de fêtes à l'époque du 1er août. Parmi les bouffonneries, la plus grotesque était l'adoration de Caligula en personne. Il s'offrait aux adorations des Lyonnais écœurés, affublé tantôt du caducée et des talonnières de Mercure, tantôt de la couronne radiée et de l'arc d'Apollon, les Grâces à sa droite; parfois on le voyait barbu à la manière du dieu Mars dont il brandissait les armes, à moins qu'il n'eût préféré les attributs de Jupiter, avec qui il se querellait pendant que les machinistes roulaient un tonnerre artificiel. Un jour, un savetier partit d'un éclat de rire, l'empereur lui en demanda la raison, l'homme dit qu'il riait de le voir si fol. L'artisan était pauvre, il ne fut pas même molesté.

Lyon reçut alors Hérode, ancien tétrarque de Galilée disgracié et exilé. Mais est-ce Lugudunum ou Lugdunum Convenarum (Saint-Bertrand-de-Comminges)[4] Flavius Josèphe écrit : « A Lugdunum, ville de la Gaule [5], » et ailleurs : « En Gaule [6]. » L'exil dans une grande et riche cité comme Lyon n'eût été qu'une demi-disgrâce; de plus, on dit que l'exilé, ennuyé de sa captivité, s'enfuit en Espagne avec sa femme et tous deux y moururent de misère [7]. On s'expliquerait mieux la fuite en Espagne si elle eut lieu de Saint-Bertrand-de-Comminges, situé dans les Pyrénées. (Voir t. IX, col. 2682.)

Claude était Lyonnais de naissance et s'en souvint toujours pendant son règne de treize ans (41 à 54). Dès la première année de son règne, en 41, il fait une largesse de monnaies frappées à Lyon au revers de l'autel de Rome et d'Auguste, cet autel que son père Drusus inaugura cinquante-trois ans plus tôt. — En 43, comme il se rend en Bretagne, Claude traverse Lyon et ordonne la construction du magnifique aqueduc du mont Pilat, ce qui entraîne un accroissement considérable du territoire colonial. Cet accroissement l'enorguellit au point qu'il se considère dès lors comme le second fondateur de la ville et lui impose son nom; elle s'appelait jusqu'alors *colonia Copia;* désormais Lugudunum s'appellera *colonia Copia Claudia Augusta.*

En 48, Claude obtient du sénat le *jus honorum* pour les citoyens romains de la cité des Éduens « en considération de l'ancienneté de leur alliance et du titre de frères des Romains, que seuls ils avaient entre tous les Gaulois.

Le discours prononcé à cette occasion par Claude fut gravé sur une table de bronze et affiché au siège de la représentation nationale, probablement dans le temple de Rome et d'Auguste. Ce monument fut trouvé dans sa vigne, qu'il défonçait, par un propriétaire nommé Roland Gerbaud, et vendu par lui à la ville quatre mois après la découverte. « Ce sont, disait le procès-verbal d'acquisition par le consulat, daté du 12 mars 1528 (nouveau style 1529), deux grandes tables dareyn ou cuivre antiques et toutes escriptes, lesquelles sont en vente et sont enviées par plusieurs personnes qui ont pouvoir de largement despendre, [messire Bellièvre] a dit aussi que les a veues et que à son jugement ce sont antiquailles aussi belles que guères se treuvent et que sont dignes destre par la ville retirées pour estre affigées en quelque lieu à perpétuelle mémoire, mesmement que en icelles lames et tables y a parolles servant à congnoistre l'ancienne dignité de cette ville de Lyon. » Les tables furent achetées au prix de 58 écus d'or au soleil, environ 650 francs or, de notre monnaie. Cette « antiquaille » retrouvée sur le versant est de la colline Saint-Sébastien, non loin de la rue actuelle des Tables-Claudiennes, fut successivement déposée en 1529 à l'Ostel-Commun de la rue Longue près de l'église Saint-Nizier, en 1604 à l'Hôtel Commun de la rue de la Poulaillerie derrière la même église, en 1657 à l'Hôtel-de-Ville actuel, en 1814 au musée de peinture, en 1845 (?) au musée lapidaire, en 1854 ou 1855 dans la salle des antiques, en 1859 une deuxième fois au musée lapidaire, en 1868, dans le vestibule du musée des antiques, place qu'elle a conservée jusqu'à nos jours.

C'est aujourd'hui le monument le plus précieux du musée des antiques de Lyon, dont il est dit ceci : « Si donc vous reconnaissez avec moi [Claude] qu'il en est ainsi (c'est-à-dire que l'on n'a pas à se repentir d'avoir admis à la curie de Rome des sénateurs originaires de Vienne) que vous reste-t-il à souhaiter, si ce n'est que je vous fasse toucher du doigt que le sol lui-même au delà des limites de la province Narbonnaise vous envoie déjà des sénateurs, puisque nous n'avons nullement à regretter des comptes des Lyonnais parmi les membres de notre Ordre? Tout ce qui a trait aux Tables de Claude a été étudié et exposé par A. Allmer, *Musée de Lyon. Inscriptions antiques*, in-8°, Lyon, 1888, t. I, p. 58-108.

L'exemption obtenue en faveur des Éduens devint générale, et la Gaule dut à un prince débonnaire et insignifiant une faveur qui hâtait son émancipation. Sénèque ne trouve qu'un sujet de risée, à la pensée de voir en toge tous les Grecs, tous les Gaulois, tous les Espagnols, tous les Bretons! Il faut reconnaître que l'acte était d'une sage politique.

Peut-être est-ce Claude qui a donné le droit italique à la ville de Lyon.

Néron (54 à 68) conserva à Lyon la bienveillance que lui avait marqué son père adoptif. La prospérité de la ville a, dès lors, éclipsé celle de Narbonne et rien ne semble pouvoir, désormais, arrêter son développement et entraver sa richesse. C'est alors qu'un sinistre éclate qui anéantit la ville la plus prospère et la plus luxueuse de la Gaule. Une lettre de Sénèque mentionne un incendie qui, en l'espace d'une nuit, réduit en cendres l'opulente ville, ornement des provinces, où elle était à la fois enclavée et distincte [8]. Cette catastrophe survint l'année qui suivit l'incendie de Rome

[1] Dion, *Hist. rom.*, LIX, XXII. — [2] Id., *ibid.*, LIX, XXI; Suétone, *Tib.*, 39. — [3] Dion, *op. cit.*, LIX, XXI. — [4] L. Couture, dans *Revue de Gascogne*, t. XXVI, p. 576. — [5] Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XVIII, VII. — [6] Fl. Josèphe, *De bello judaico*, II, IX. — [7] Hégésippe, *De excidio Hierosol.*, VII, XXII. — [8] Sénèque, *Epist. moral.*, XCI.

(voir *Dictionn.*, t. VII, col. 481-502.), en 65, cent huit ans après la fondation. L'année précédente, les Lyonnais avaient envoyé aux incendiés de Rome un secours de 4 000 000 de sesterces; Néron, à son tour, leur envoya la même somme [1], et en même temps tout l'empire fut mis à contribution pour la reconstruction de Lyon.

Les fantômes d'empereurs qui succèdent à Néron ne peuvent dédaigner une ville si importante. Lyon s'est montrée inébranlablement fidèle à Néron, et cette conduite lui attire un traitement rigoureux de la part de Galba qui frappe de confiscation les revenus de la ville [2]. Galba et Othon ne font que passer, et Vitellius, élevé à l'empire par les prétoriens de l'armée du Rhin, se dirige de la Germanie vers l'Italie et s'arrête quelque temps à Lyon, où il fait son entrée. Des spectacles sont donnés à cette occasion, quelques cruautés odieuses sont exercées contre les plus braves centurions de l'armée d'Othon, et Lyon devient le centre d'une activité d'un nouveau genre; « de Rome, d'Italie, de la Méditerranée, de l'Océan, les routes retentissent du charroi incessant des comestibles, amenés de toutes parts pour satisfaire la monstrueuse et insatiable gourmandise de Vitellius [3]. »

Pendant le séjour à Lyon de Vitellius on y amena le Boien Mariccus, qui avait tenté de soulever les Gaules dont il se proclamait le « libérateur ». Dans le pays sur lequel s'exerçait son influence, ce jeune « dieu » (car il se donnait pour tel) réussit à entraîner 8 000 hommes. Ces braves gens, dont les préparatifs et l'entraînement étaient sans doute fort sommaires, ne pouvaient espérer triompher des cohortes qu'on envoya contre eux et que renforçait la jeunesse éduenne. Mariccus fut pris et amené à Lyon où on le livra aux bêtes dans l'amphithéâtre. Celles-ci ne le touchèrent pas, la foule s'émut, cria au prodige et on égorgea Mariccus d'un coup d'épée. Vitellius reprit sa marche, toujours bâfrant, ruinant les villes, affamant les provinces pour se nourrir, et disparaissant sans tarder pour faire place à Vespasien.

Vespasien, proclamé empereur par les légions d'Orient, s'y trouvait retenu avec son fils Titus par le siège de Jérusalem; il envoya d'avance à Rome son deuxième fils, Domitien, avec le titre de César. Domitien, de qui l'âme tortueuse et les passions violentes permettent de supposer des desseins criminels, forma le projet de se mettre à la tête des troupes dirigées sur le Rhin. Ayant inutilement tenté de séduire le général qui les commandait, il se résigna à déférer au conseil qu'on lui donnait de s'arrêter à Lyon. « Là, renfermé sous l'apparence de la modestie dans une profonde dissimulation, renonçant à toutes fonctions du gouvernement, même aux moindres, il affecte le goût des lettres et l'amour de la poésie. »

Depuis le règne de Vespasien jusqu'à celui de Septime-Sévère, la Gaule va jouir d'une tranquillité profonde qui contraste heureusement avec les troubles qui ont précédé. Ses rapports avec les empereurs se sont relâchés de ce qu'ils avaient été et elle s'en trouve mieux. Elle peut s'appliquer alors le dicton : « Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire! »

A Lyon, point de souvenirs de Vespasien autres qu'un changement apporté à la garnison; Titus et Domitien, Nerva et Trajan semblent n'avoir jamais existé. Un certain *forum Trajanum* doit son nom à un chroniqueur du Moyen Age. Aucun souvenir d'Hadrien; ce voyageur infatigable vint deux fois en Gaule et, sans doute, visita Lyon, puisqu'un monument élevé en son honneur par les bateliers du Rhin, près de Tournon, à Saint-Jean-de-Muzols, où il se voit encore, permet de croire que ce fut sur ce point que l'empereur nomade s'embarqua sur le fleuve ou débarqua. Grand bâtisseur, il est assez vraisemblable qu'Hadrien souhaita conserver le souvenir de son passage à Lyon par l'érection d'un édifice; mais s'il fut élevé il a disparu sans laisser un souvenir.

Sous Antonin le Pieux, un sévir augustal de Lyon, en même temps dendrophore, se rendit à Rome, en 160, afin d'y offrir un sacrifice taurobolique pour la conservation de l'empereur et la prospérité de la colonie! C'était là un genre de flatterie assez nouveau et destiné à se répandre. Une manifestation de ce genre est intéressante à cette date parce qu'elle n'est pas seulement caractéristique de la tendance à l'adulation, mais encore de l'évolution d'idées qui détourne du matérialisme grossier gréco-romain, et dirige certains esprits vers le spiritualisme en faveur dans les religions orientales.

Le règne de Marc-Aurèle sera signalé à Lyon par un événement qui compte au nombre des triomphes les plus éclatants du christianisme à ses débuts. Pour suivre dans leur détail minutieux les phases successives de l'événement tragique de l'année 177, il est indispensable de présenter la topographie des lieux.

XIV. L'AMPHITHÉATRE DE LUGUDUNUM. — 1. *Le monticule de Fourvière.* — Fourvière forme dans Lyon un quartier à part d'une captivante originalité : tout autour du sanctuaire vénéré de la Vierge, les couvents, les orphelinats, les hôpitaux se sont groupés, enchevêtrés comme s'ils eussent voulu symboliser la multiple fécondité de la foi chrétienne sous l'inspiration et la protection de la Mère de Dieu : la contemplation, l'éducation, l'abnégation. Dans le calme et la monotonie qui contrastent avec le mouvement et la variété d'une grande ville, on se livre au service de Dieu, des malades et des enfants dans un dédale d'institutions pieuses, abritées sous des vocables pleins de souvenirs et de promesses. Pour atteindre le plateau sur lequel se dresse une basilique dont la richesse criarde ne fait pas oublier l'humble chapelle de jadis, toujours visitée de préférence par les dévôts lyonnais, on gravit des rues aux pentes rapides établies sur d'anciens chemins romains; sur plusieurs points, la colline est tellement à pic qu'on n'accède au plateau que par des escaliers.

Le monticule de Fourvière forme le bastion d'angle d'un petit massif qui, faisant front à la Saône venant du Nord, l'oblige à décrire vers l'Est un ample circuit figurant assez bien un demi-cercle. Une large dépression correspondante à la naissance de ce détour, dépression qu'occupe l'actuel bourg de Vaise, semble être le résultat d'un effort de la rivière, retenue par quelque obstacle en aval, pour ouvrir devant elle une issue directe; l'obstacle était vraisemblablement le rocher granitique de Pierre-Scize, qui, avant que les eaux y eussent creusé la brèche par laquelle elles passent, devait opposer à leur libre écoulement une sorte de barrage.

Au pied du versant qui regarde l'Est, en avant du promontoire formé par le coteau de la Croix-Rousse faisant pointe au Sud, s'effectue la jonction de la Saône et du Rhône.

Sénèque nous représente Claude reçu dans l'Olympe et interrogeant Hercule s'il n'a pas vu Lyon : « Toy qui as couru tout le monde comme un postillon, ne connois-tu pas les Lyonnois? »

« J'ay veu, répond Hercule, un costau panchant sur deux riuières que les rayons du soleil levant regardent toujoûrs à l'opposite, où le Rhosne va d'une course rapide et où la Saône, qui semble estre en suspens dequel costé alle coulera, mouïlle

[1] Tacite, *Analecta*, XVI, XIII. — [2] Tacite, *Histoire*, I, LI, 65. — [3] Tacite, *Hist.*, II, LXII.

les rivages de ses eaux endormies. Est-ce le pays qui t'a élevé ?

Vidi duobus imminens fluviis jugum
Quod Phœbus ortu semper obverso videt;
Ubi Rhodanus ingens amne prærapido fluit
Ararque, dubitans quo suos cursus agat.
Tacitus quietis alluit ripas vadis
Est ne illa tellus spiritus altrix tui [1] ?

2. *Le Forum et ses environs.* — Nous avons dit (col. 15) que le rempart commençait au bord de la Saône, gravissait le coteau et, laissant en dehors le cimetière actuel de Loyasse, rejoignait la rivière à la hauteur de Pierre-Scize (lettre *a a* du plan). Dans la ville ainsi délimitée, le forum occupait nécessairement le plateau supérieur et médian. Le mur de soutènement de la terrasse sur laquelle il était établi subsiste encore (n° 1 du plan). Voici la description qu'en fait Artaud. « Des personnes, dit-il qui l'ont examinée lorsqu'on y faisait des réparations intérieures, prétendent que la muraille a 14 pieds d'épaisseur et des voûtes pour la rendre plus solide. Son massif est en moellons de roche; on y voit des ceintures de briques et des trous carrés pour les échafaudages de sa construction. Ce grand mur de terrasse a, de distance en distance, des contreforts à moitié démolis, ainsi qu'un retour fort épais à sa gauche. Il soutient le devant d'un plateau régulier, qui a 200 pas de long, sur 80 de large, sans compter la place actuelle de Fourvière qui semble avoir toujours été fermée à l'Ouest par une pente très rapide. Celle-ci a, du Midi au Nord, jusqu'au couvent de la Providence, une centaine de pas et 158 de l'Ouest à l'Est, en y comprenant les petits jardins, les maisons, l'église et la terrasse de Fourvière où devait s'élever un temple [2]. »

Tel était l'emplacement du forum de Lyon, dont les édifices, d'après la *Chronique de Saint-Bénigne de Dijon*, auraient été détruits en 840, sous le règne de Louis le Débonnaire : *Hoc anno, mirabile ac insigne opus quod* Forum vetus *vocabatur Lugduni corruit, eo ipso die intrantis autumni* [3]. Artaud signale plusieurs riches fragments, aujourd'hui perdus qui provenaient de cet édifice [4]. C'est également aux souvenirs des anciens archéologues que nous emprunterons des renseignements sur les ruines exhumées, et, pour la plupart, remblayées ou détruites aussitôt après, aux environs du forum, dans le passage Gay, le clos des Dames du Calvaire et la place de la Sarra.

Le passage Gay (n. 2 du plan), autrefois clos Billon, est un jardin particulier que l'on traverse moyennant un droit minime de passage [5], pour arriver plus promptement à la chapelle de Fourvière. Dans les allées ombragées, on rencontre çà et là quelques restes informes de substructions romaines. Au moment de leur découverte, il était plus facile d'en déterminer la destination. Voici ce qu'en dit l'archéologue Adamoli [6] :

« J'étais présent lorsque M. Dupont fit miner sa maison de campagne à Fourvière, pour planter des tilleuls sur une terrasse. Il y trouva des murs et des voûtes qui forment une partie des fondements de ce palais, lesquels embrassent toute la place de Fourvière, jusqu'à la maison de M. Olivier, celle qui, au temps d'Artaud, appartenait à l'abbé Caille, et sur l'emplacement de laquelle s'élève l'observatoire Gay. Au bout de cette terrasse, est un reste de ces murs hors de terre, épais de plus de 4 pieds, construits en pierres de roche de Pierre-Scize, mêlées de grosses briques de 3 pouces d'épaisseur. On trouva dans cette fouille plusieurs pièces de monnaie à l'effigie de l'empereur Claude, des dieux pénates en pierre rousse, des lampes sépulcrales et une fourchette d'argent à deux pointes, dont le manche représentait un satyre bien travaillé. »

Artaud écrit de son côté : « Lorsque M. l'abbé Caille a fait miner, pour asseoir dans une position magnifique les fondements de son pavillon, il a reconnu dans son jardin un grand espace de terrain, ou plutôt une plate-forme soutenue par des piliers énormes, qui formaient des galeries souterraines. Il a remarqué à fleur de terre les restes d'une muraille très épaisse, qui a dû faire partie d'un palais considérable contigu aux ruines du Château d'eau... Au-dessous du pavillon du même propriétaire, on a extrait une pierre fondamentale sous laquelle était, sans ordre, une poignée de médailles d'argent, toutes relatives au règne d'Auguste [7]. »

Lorsqu'on se dirige de la place de Fourvière ou de l'entrée supérieure au passage Gay dans la direction de l'Ouest, on passe devant la propriété (n° 3 du plan) des Dames du Calvaire et l'on arrive sur la place de la Sarra (n° 5 du plan). Tout cet espace était autrefois couvert de constructions romaines. En faisant bâtir, au cours de l'année 1873, les Dames du Calvaire mirent au jour plusieurs mosaïques de bon travail. Autrement importantes étaient les découvertes qui furent faites au temps d'Artaud : « M. Billet a trouvé, dit-il, dans sa maison de campagne, appelée autrefois *La Sarra*, des restes de constructions antiques, des aqueducs souterrains, des tronçons de colonnes de brèche violette, et une tête colossale d'empereur couronnée de chêne. M. Billet ne fait pas travailler une parcelle de souterrain sans qu'il y trouve des vestiges d'antiquités. Le même propriétaire nous a appris que M. de Constant, qui possédait cette campagne avant lui, avait vendu pour 12 000 francs de vieux marbres trouvés dans ce local [8]. »

Ainsi donc, le forum s'étendait plutôt vers le sud que vers le nord de la place de l'église, et au delà de celle-ci, dans l'espace compris par l'angle des rues Cléberg et du Juge-de-Paix. Ce terre-plein, comme nous le montrerons dans un instant, était entouré et soutenu, du côté des déclivités, par un mur énorme de 15 mètres de hauteur pour le moins, épais de 3 à 4 mètres, et étayé en plus, de distance en distance, par de puissants contreforts. On voit encore un pan colossal de cette muraille (fig. 7279), sur presque toute sa hauteur et sur une longueur de près de quarante mètres, derrière une maison en bordure de la rue Cléberg, à droite en montant : ce soutènement gigantesque maintient les terrasses des propriétés closes, dont l'étendue rejoint du côté opposé la place de l'église. Quant à l'origine romaine de cette construction, elle n'est pas douteuse : appareil extérieur rectangulaire moyen, rangées de briques, blocage caractéristique, tout y est. C'est ce même mur qui, sur sa façade est, s'écroula, entraînant une partie des bâtiments de l'esplanade, en 840 : « Cette année-là, l'ouvrage insigne et mémorable que l'on appelait le *vieux forum* s'écroula à Lyon, le jour même du début de l'automne; il était demeuré stable depuis l'époque de l'empereur Trajan, soit pendant près de sept cents ans [9]. » Il ne s'agit évidemment pas d'un

[1] *Apokolokyntose*, VI. — [2] Artaud, *Lyon souterrain*, p. 4. — [3] Bouquet, *Recueil des histor. de la Gaule*, t. VI, p. 212; c'est ce chroniqueur qui donne au *Forum vetus* le nom de *Forum trajanum*. — [4] Artaud, *Lyon souterrain*, p. 3 sq. — [5] H. Bazin, *Vienne et Lyon gallo-romains*, 1891, p. 207. — [6] Adamoli, *Troisième lettre*, p. 40. — [7] Artaud, *Lyon souterrain*, p. 9. — [8] Id., *ibid.*, p. 13. — [9] Voir le texte plus haut, col. 45, *Hoc anno ... autumni, quod steterat a Trajani imperatoris tempore, per annos fere septingentos.*

seul monument, mais d'un ensemble de monuments constituant ce qui entourait et garnissait le forum : *memorabile atque insigne* OPUS, non *monumentum* ou *ædificium*. C'est une partie de l'esplanade et de son soutènement que le formidable éboulement dut emporter en décombres.

L'an 840 était, en réalité, éloigné de plus de 700 ans du règne de Trajan, qui se termina en l'an 117. Hadrien, qui s'appelait lui aussi Trajanus, mourut en 138. Mais *Trajani tempore* n'indique pas expressément le règne de l'un ou de l'autre : c'est leur époque, leur siècle, comme on dit : « au temps de Charlemagne » pour désigner toute l'époque carolingienne.

Autre question. Le *forum vetus* était-il bien « le forum », c'est-à-dire la grande place officielle? L'auteur insiste trop sur sa splendeur pour qu'il en soit autrement. Mais dès le début du Moyen Age, la ville était en quelque sorte descendue, et la place publique principale n'était plus sur la hauteur : il y eut donc un nouveau forum. L'ancien, demeuré célèbre par ses souvenirs, ne reçut pas d'autre dénomination que celle de *forum vetus*.

3. *Les fouilles de Fourvière, 1911 à 1914.* — A ces détails déjà anciens puisqu'ils furent recueillis par Artaud dans les premières années du XIXe siècle, doivent faire suite les résultats des fouilles archéologiques entreprises, au printemps de 1911 sur le plateau de Fourvière et continuées jusqu'en 1914, par les soins de M. Ph. Fabia et de M. C. Germain de Montauzan, agissant pour la Faculté des Lettres de l'université de Lyon.

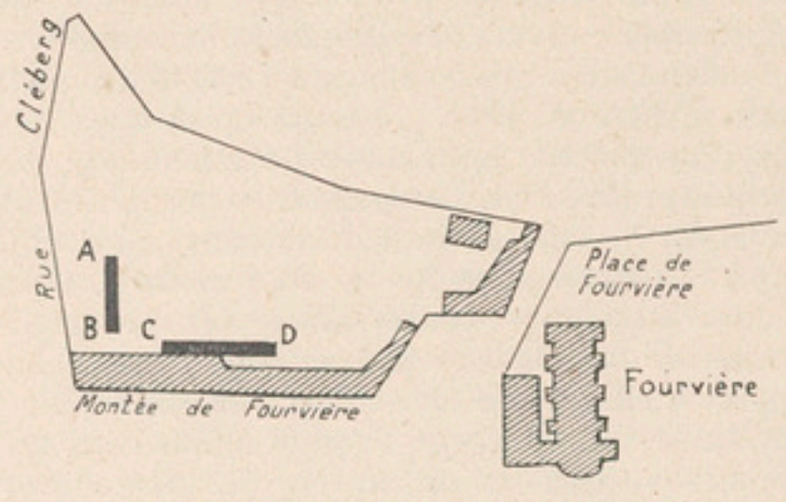

7279. — *Les fouilles de Fourvière en 1912*, dans *Annales de l'Université de Lyon*, 1912, fasc. 25.

Le choix de la colline de Fourvière, entre tous les quartiers de Lyon, pour la recherche des antiquités romaines, n'était certes pas arbitraire, ainsi que l'a expliqué M. Germain de Montauzan [1]. De puissantes raisons l'ont déterminé, mais la plus décisive de toutes est encore l'importance historique du coteau, siège primitif de la colonie romaine. Le territoire du confluent, bien que confondu avec la colonie dans l'usage courant, ne faisait pas partie de Lugudunum au sens strict et juridique du mot. Il constituait le domaine de l'association des Trois-Gaules, tandis que la colonie avait son siège officiel et administratif sur la rive droite de la Saône, autour de Fourvière.

Fourvière c'est le vieux forum, *forum vetus*, ou plutôt *foro vetere* au cas oblique. A *Forum vetus* a correspondu la traduction *Forviel* ou *Forvieil;* Claude de Bellièvre (1487-1577) signale cette forme, mais c'est de *foro vetere* qu'est venu *Forvièdre* ou *Fourvièdre*, puis *Fourvière*, par la chute régulière du *d* entravé. Est-il nécessaire d'ajouter que Fourvière ne peut, en aucune façon, venir de *Forum Veneris*, qui eût donné *Forvendres* ou *Fourvendres*.

Le texte, déjà cité de la *Chronique de Saint-Bénigne de Dijon*, nous instruit de la ruine du vieux Forum et des édifices qu'il supportait, et qui dataient du règne de Trajan. Il n'est pas difficile de déterminer son emplacement : c'est la place même de Fourvière, et son prolongement vers le Sud. Le mur, de dimensions colossales, qui bordait et soutenait le terrain du forum, ou plutôt la partie conservée et visible encore de ce mur AB, CD (fig. 7279), se voit parallèlement à la rue Cléberg et à la montée de Fourvière, derrière quelques maisons et terrasses en bordure de ces deux rues. Mais ce ne sont là que les côtés adjacents d'un des deux angles : toute la partie longeant le bord oriental de l'esplanade où est érigée la basilique actuelle a disparu, entraînée sans doute dans l'effondrement de l'an 840.

Là, le mur devait avoir son maximum de hauteur et d'épaisseur. En AB, sur une longueur de 50 mètres environ, il a déjà 15 mètres de haut, et une épaisseur de 4 à 5 mètres (15 pieds selon Artaud). Construit en moellons de roche avec parement de moyen appareil, il était autrefois muni de contreforts, dont on ne voit plus à présent que quelques traces; le parement a même été par endroits fortement entamé, ainsi que les cordons de briques qui les séparaient en tranches régulières. Le segment CD, moins souvent mentionné que le segment AB, était depuis longtemps caché par les maisons de la montée de Fourvière, quand la démolition d'une de celles-ci, vers 1909, permit de l'apercevoir sur une certaine étendue. Il est à peu près dans le même état que AB.

On avait espéré découvrir, en creusant les fondements de la basilique de Fourvière, des débris ou vestiges de toute nature ayant appartenu à de grands monuments. A la grande déception de tout le monde, la moisson fut pauvre. Toutefois, il faut se rappeler que c'est là le lieu de l'effondrement de 840, et qu'après l'effondrement commença et se poursuivit pendant une durée de plusieurs siècles, le pillage de tous les matériaux. Par suite, le peu qu'on a trouvé demeure assez significatif pour permettre de ne rien abandonner de l'opinion traditionnelle.

Des substructions antiques, quoique peu étendues, ont attesté l'existence d'un édifice important jadis, à l'emplacement de la basilique. C'est dans les fondations de la nouvelle sacristie qu'on en a le plus rencontré. Une muraille, épaisse de 3 m. 47 a été dégagée, dans la direction de l'Ouest à l'Est; presque tous les blocs présentaient à leur base une de leurs arêtes verticales en saillie. Cette forte muraille servait sans doute de support au mur d'enceinte d'un monument considérable. On découvrit aussi deux murailles transversales, perpendiculaires à la première, d'époque romaine. La *Chronique de Saint-Bénigne de Dijon* dit que le forum qui s'écroula en 840 datait du temps de Trajan : ses édifices purent remplacer alors d'autres bâtiments datant des débuts de la colonie et leur emprunter des matériaux.

Un peu plus au Nord fut découvert un petit réservoir de 1 m. 45 de large, aux parois garnies de briques à plat que revêtait un enduit de ciment rouge. L'évier situé à 2 mètres au-dessous du sol de l'ancienne église, était traversé par un tuyau vertical de poterie de 0 m. 175 de diamètre extérieur et 0 m. 085 de diamètre intérieur. Les travaux d'installation du funiculaire de Fourvière, ont révélé une autre conserve d'eau, large également de 3 mètres, recouverte en partie d'une voûte en arc de cercle. Il y aurait enfin un bassin plus rapproché de la surface du sol, à peu près au milieu de la place, devant l'église.

« C'était là, non pas le point central du forum, mais un point de sa partie centrale, non couverte par

[1] Germain de Montauzan, *Du Forum à l'amphithéâtre de Fourvière*, dans *Revue d'histoire de Lyon*, 1901, t. IX, p. 352-353.

des édifices. Nous avons défini un peu plus haut ses limites probables. Le corps de bâtiment du couvent de Jésus-Marie, qui borne la place actuelle à l'Ouest est très probablement établi sur des substructions romaines, de même que son aile en retour, vers l'Est, où est présentement installé l'archevêché. Là s'élevaient sans doute les monuments qui bordaient le forum à l'Ouest et au Nord. Quelque nombreux et importants que l'on imagine ceux qui le bordaient à l'Est, il pouvait rester encore au milieu un espace libre fort étendu. La nouvelle église mesure 70 mètres depuis les portes jusqu'au chevet, tandis qu'un intervalle de 40 mètres existe entre ces portes et la sortie du funiculaire, ce qui donne au total 110 mètres. Dans le sens perpendiculaire, 100 mètres séparent le haut de la montée de Fourvière du hangar des pèlerins. Dans cet espace, imaginons 5 000 mètres carrés occupés par les édifices du Nord et de l'Est, c'est encore un demi-hectare qui reste libre. Et nous n'avons pas compté la partie Sud, se prolongeant, un peu rétrécie, il est vrai, jusqu'au mur AB, mais qui laisse encore un emplacement de près d'un hectare. Que de monuments pouvaient encore y tenir à l'aise! Et qui se refuserait sous prétexte d'exiguïté, à se représenter le forum à Fourvière ?

« On a souvent énuméré les différents édifices qui pouvaient se dresser sur ce forum. Est-il besoin de dire que cette énumération n'a jamais été fondée que sur l'analogie probable, avec ce qu'on retrouve au forum dans les villes antiques où les ruines sont debout — et sur les observations de Vitruve. Mieux vaut ne pas la répéter, puisqu'elle n'est que purement conjecturale, au bout du compte, et qu'aucune découverte précise n'a jusqu'ici défini l'emplacement du temple de Jupiter, de la basilique, du prétoire, ou autres enceintes publiques.

« A l'angle de la rue Cléberg et de la rue du Juge-de-Paix, est la propriété de M. Lafon, bien connue par la découverte que ce savant, ancien professeur à la faculté des Sciences, y fit [vers 1887] de l'amphithéâtre où périrent les premiers martyrs de Lyon, compagnons de saint Pothin. Nous y avons vu, en partie non recouvertes, les substructions qui soutenaient les gradins et dont la configuration et les dimensions ont permis à M. Lafon de reconstituer par le calcul tout l'ensemble du monument. Ce n'est qu'en pénétrant dans ce jardin et dans ceux des propriétés voisines, que l'on peut se rendre compte de la courbe formée par la colline, et où s'enchâssait en quelque sorte l'immense cuvette de pierre. La plus grande partie de l'enceinte occupait d'ailleurs l'emplacement contigu au Sud, qui est aujourd'hui le couvent des Dames-de-la-Compassion. Nous fûmes autorisé à y pénétrer. L'impression est la même que chez M. Lafon pour la vue d'ensemble. On y retrouverait avec exactitude, sans le secours d'aucun plan, la continuation des murs dégagés dans l'enclos d'à-côté, tant la concavité régulière s'accuse avec netteté

« Leur tracé viendrait passer tout près des ruines du théâtre antique, qui, signalées au XVIe siècle, par Syméoni dans la vigne d'un certain Barondeau, furent peu après, et pour longtemps, englobées dans les jardins des Minimes; elles sont comprises depuis le siècle dernier dans ceux de la Compassion. Mais l'usage s'est conservé de les désigner encore sous le nom de *Théâtre des Minimes* [1].

« Elle se sont d'ailleurs maintenues, à peu de chose près, dans le même état qu'au XVIe siècle [2], et c'est un état de mutilation qui les rend bien informes. La scène, la muraille droite qui devait constituer le fond de celle-ci, et ce qui était hors de l'appui de la colline ont disparu. Ce qui reste, ce sont les substructions des gradins, lesquelles servaient en même temps à soutenir le terrain : massif de 8 à 10 mètres de haut, percé de quelques voûtes sans profondeur; quelques traces de gradins, des vestiges d'escaliers. Quoique l'hémicycle se profile encore distinctement, l'ensemble n'offre plus rien d'architectural; ce n'est plus qu'une épaisse muraille entaillée dans le vide, un amas brut de moellons de roche noyés dans le mortier et faisant bloc. C'était un petit théâtre de 51 mètres de diamètre.

« Entre les murailles du théâtre et celles de l'amphithéâtre, très rapprochées, avons-nous dit, passait une voie romaine que l'on a retrouvée en creusant les fondations de la chapelle de la Compassion. Sous le même jardin passe également un souterrain qui se dirige vers l'Ouest et dont l'entrée est voisine de cette chapelle.

« Toute cette région de la colline est d'ailleurs perforée de galeries du même genre, analogues aussi à celles du jardin du Rosaire, et il semble que la plupart communiquaient entre elles en se reliant aussi à des réservoirs. Il y en a au moins une dans le jardin des Minimes, contigu au Sud à celui de la Compassion, une autre où l'on peut pénétrer par une terrasse du n° 2 de la rue de Farges, plusieurs autres dans le grand enclos de l'Antiquaille, y compris celle qui communique avec le caveau que l'usage a fait appeler la prison de saint Pothin, appellation non fondée comme nous le montrerons plus loin.

« On connaît la légende d'après laquelle ce dernier souterrain aurait servi à conduire les prisonniers soit au prétoire soit à l'amphithéâtre. L'autre légende, suivant laquelle l'emplacement même de l'Antiquaille aurait été le palais, ou l'un des palais des empereurs [3], n'est, après tout, guère mieux fondée. Elle fut créée par Claude de Rubys, dont l'*Histoire véritable* de la ville de Lyon, parue en 1604, fut précisément écrite dans la maison qu'il possédait sur l'emplacement même de l'Antiquaille, et qu'il tenait des héritiers de Pierre Sala, son premier occupant. Celui-ci avait récolté, tout autour de sa demeure, puis mis en ordre et conservé, une grande quantité d'objets

[1] Syméoni et Bellièvre, premiers auteurs qui s'occupèrent avec connaissance de cause des antiquités romaines de Lyon, ne se trompèrent pas sur la nature de l'édifice, et y reconnurent l'un et l'autre un théâtre. Mais Paradin, dont l'imagination était féconde, crut un peu plus tard (1572) y voir un magnifique amphithéâtre, dont il se complut à décrire les spectacles impressionnants, si bien que la dénomination d'*Amphithéâtre des Minimes*, subsista longtemps. Le P. de Colonia rappela à la suite de Spon, qu'il s'agissait bien d'un théâtre, mais il continua de le considérer comme le lieu où avaient souffert les martyrs, pensant que l'historien Eusèbe, qui avait appelé amphithéâtre le lieu de ce supplice, avait fait une confusion. La découverte de M. Lafon est venue concilier la dénomination d'Eusèbe et l'opinion traditionnelle déclarant que les martyrs avaient été immolés sur la colline de Fourvière. — [2] Le plan scénographique de 1550 offre la vue en perspective de ces ruines (ce plan est reproduit, mais en réduction) dans A. Kleinclausz, *Lyon des origines à nos jours*, 1925, p. 25, et l'*Histoire littéraire* du P. de Colonia (1728) en donne un dessin fort net, montrant que la destruction ne s'est pas trop aggravée depuis lors. On y voit quelques vestiges du mur de la scène, et la partie nord de l'hémicycle, aujourd'hui disparue, ou masquée par des maisonnettes, qu'on a construites en utilisant les pans de mur qui subsistaient encore de ce côté. — [3] Pour le P. de Colonia, le palais des empereurs a laissé pour vestiges ce que l'on s'accorde aujourd'hui à reconnaître pour le mur du forum. C'était là, pour Spon, le palais de Claude. Pour Artaud et Chenavard, il y avait un palais de Trajan à l'emplacement de la Providence; d'ailleurs partout où l'on déterrait quelques fragments de marbre précieux, il était tourné en usage d'imaginer la présence de quelque palais impérial.

antiques, témoignant de l'existence à l'époque romaine d'une riche et belle demeure à cet endroit — d'où le nom d'*Antiquaille* que garda le domaine ; — mais il n'avait pas songé à spécifier quel était ce palais. Cependant, Paradin s'étant fait ensuite l'écho d'une opinion qui plaçait un palais de Sévère en l'enclos des Minimes, Rubys toujours empressé de contredire Paradin, ne voulut pas être en reste, et, sur le seul indice de quelques médailles à l'effigie de Septime-Sévère et de Julia Domna, trouvées sur ses terres, déclara que c'était là et non ailleurs qu'un palais avait été construit par cet empereur, à l'occasion de son mariage avec Julie. Cette idée prit corps et fut consacrée un siècle plus tard par l'autorité de Spon, qui prit pour le nom de l'empereur le timbre

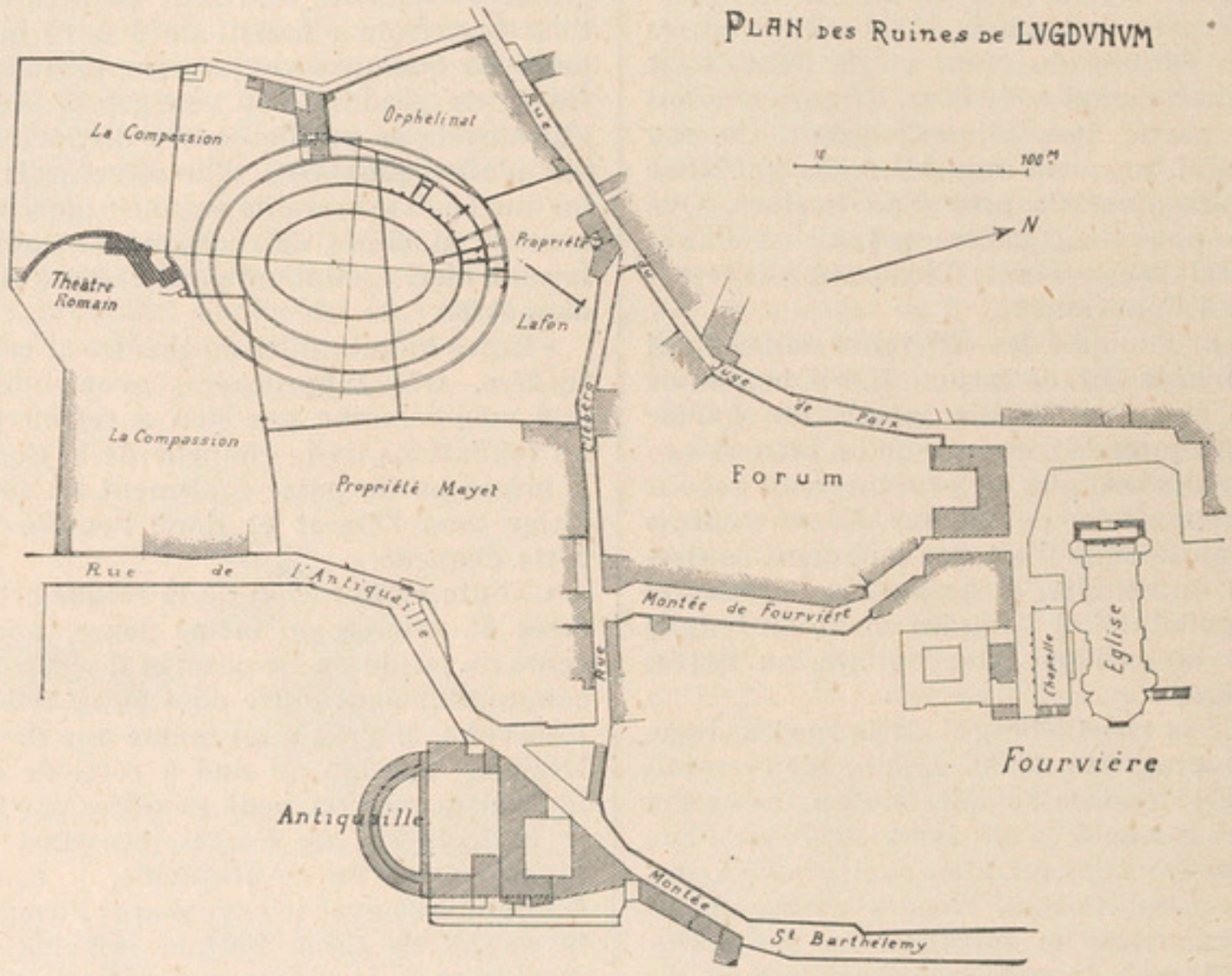

7280. — Plan des ruines de l'amphithéâtre des martyrs de Lugdunum à Fourvière.
D'après *Mémoires de l'Académie des belles-lettres et arts de Lyon*, 1896, IIIe série, t. IV, pl. I.

SEVERI imprimé sur quelques briques de même provenance, et qui n'indiquait sans doute que le nom du modeleur; eût-ce été le nom de l'empereur, il n'eût pas prouvé davantage l'existence du palais.

« Une inscription, trouvée aussi à l'Antiquaille, au XIXe siècle, faisant mention d'une certaine *domus Juliana* (ou *Juliani*) est ainsi conçue [1] (n° 5 du plan) :

FINIS · COLL
LARVM
IN · DOM · IVLIAN

Finis collegii Larum in domo Julian(a?). « Limite de la circonscription du collège des Lares dans la maison Julienne. »

« Cette inscription fit croire qu'il s'agissait d'un palais des Jules, donc des Césars, et le palais de l'Antiquaille ne fut plus seulement le palais des Sévères, mais le palais des empereurs depuis Auguste. Voilà où mènent les conclusions hâtives et inconsidérées [2]. »

Une relation manuscrite conservée chez les religieuses du couvent de N.-D. de la Compassion et intitulée : *De ce qui s'est passé de 1628 à 1685 au monastère de la Visitation appelé l'Antiquaille*, signale dans tout ce terrain « de grandes quantités de marbre, de jaspe, de porphyre, ainsi que de fourneaux, de médailles, de fragments de figures dont le clos était rempli..., d'aqueducs souterrains, de fontaines, de voûtes, de caves et de salles. » Cette relation signale encore : « une chambre circulaire à pilier central, creusée dans le tuf, encore marquée du sang de ceux qui y avaient souffert, encore pourvue de quelques-uns des anneaux de fer qui garnissaient le pilier, et de la porte de fer grillée en losange qui la fermait; elle communiquait avec trois autres réduits plus affreux encore, et, par une voûte souterraine, avec le prétoire bâti au-dessus. » Ce réduit a été transformé et décoré en un sanctuaire [3].

« La seule chose certaine, c'est que sous le sol de l'Antiquaille existent de grandes pièces dont les parois sont revêtues de ciment, et qui ont dû contenir de l'eau; au XVIe siècle, on en vit d'autres ornées de peintures; que des statues, des objets d'art, des inscriptions, des médailles y furent découvertes à cette époque, en grande quantité. C'était donc un point important de la ville romaine de Lyon. Sans rien préjuger de la nature des édifices qui s'y élevaient, on peut penser que des fouilles, si elles y étaient possibles, y donneraient encore de bien précieux résultats [4]. »

4. *Emplacement de l'amphithéâtre.* — La localisation des scènes préliminaires à la hideuse et sublime tragédie de l'an 177 n'offre plus aujourd'hui de réelle difficulté. L'emplacement du forum, de la basilique, de la prison, du prétoire est connu, celui de l'amphithéâtre a été plus longtemps sujet à discussion. Et c'est là une leçon dont le bénéfice ne devrait pas être

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 1747; Allmer et Dissard, *Inscript. antiq.*, t. II, p. 435. — [2] C. Germain de Montauzan, *Les fouilles de Fourvière, en 1911*, p. 20-27. — [3] H. Bazin, *Vienne et Lyon gallo-romains*, in-8°, Lyon, 1891, p. 209-211. — [4] C. Germain de Montauzan, *Les fouilles de Fourvière*, p. 28.

perdu. Voilà une Église célèbre dont la succession épiscopale n'a jamais été interrompue, qui a toujours célébré les héros dans le sang desquels elle fut fondée et qui, à défaut de reliques qu'elle ne pouvait vénérer, n'a pas su ou pas voulu prendre soin de ce lieu qui eût dû être trois fois saint pour elle, en a perdu le souvenir précis, et n'a dû qu'à la science historique de retrouver il y a peu d'années l'emplacement sacré qu'avaient piétiné, ignorantes et indifférentes, ces générations qu'on nous représente sous le nom d' « âges de foi ».

L'incertitude, au sujet de cet emplacement, était si complète que plusieurs systèmes se trouvaient en présence et chacun avait ses partisans déterminés, plus habiles à contredire les thèses d'autrui qu'à démontrer la leur.

a) *Le plateau des Minimes.* — Dans l'enclos des Minimes, et à quelques pas de l'Antiquaille, on voyait les vestiges d'une construction d'apparence circulaire, d'où on concluait avoir devant les yeux un ancien théâtre. Tous ceux qui admettaient que les bâtiments jadis élevés à l'Antiquaille avaient servi de prison aux martyrs [1], soutenaient que la proximité de cette prison servait de preuve à l'existence de l'amphithéâtre dans l'enclos des Minimes. Cette opinion trouvait ses partisans parmi des hommes pieux qui n'avaient jamais su exactement, ou compris la différence qui existe entre un théâtre et un amphithéâtre et l'impossibilité de prendre l'un pour l'autre. Or, il suffit de l'examen d'un seul secteur, même peu étendu, pour permettre de décider, sans erreur possible, auquel de ces deux édifices on a affaire. Dans un amphithéâtre toutes les courbes sont elliptiques, alors que toutes sont circulaires dans un théâtre; ainsi, une simple constatation eût permis de prendre parti. Spon, Artaud, Chenavard, Monfalcon s'étaient prononcé et leur autorité eût dû suffire à entraîner, mais leur opinion dérangeait des habitudes d'esprit invétérées et, nonobstant tout ce qu'ils pouvaient dire, on s'obstinait à invoquer de prétendus indices favorables à l'existence d'un amphithéâtre.

b) *L'ancien Jardin des Plantes.* — Nous avons dit déjà (col. 29) que l'amphithéâtre voisin du temple de Rome et d'Auguste ne satisfaisait pas aux conditions requises pour avoir été la scène du « massacre juridique » de l'an 177. Il faut ici en apporter les raisons.

Le long de la rue du Commerce [2] existaient quelques vestiges antiques. Des travaux exécutés, en 1859, en vue de la transformation du Jardin des Plantes mirent à jour des portions considérables d'un amphithéâtre [3], qu'on se hâta d'identifier avec celui des martyrs; peu de temps après on en reconnut l'impossibilité [4]. L'amphithéâtre susdit, élevé sur le penchant de la colline de Saint-Sébastien, était situé sur le sol non de la colonie romaine, mais sur celui de l'Association des soixante cités gauloises qui composaient la représentation des Trois-Gaules auprès de l'autel de Rome et d'Auguste [5]. « Or, l'institution fédérale, avec sa délégation des soixante peuples, devait pouvoir se passer entièrement du municipe lyonnais, dont le centre était à Fourvière. La ville fédérale et le municipe étaient comme deux villes distinctes [6] », aussi les deux amphithéâtres « bien qu'édifices religieux l'un et l'autre, n'étaient pas consacrés aux mêmes divinités, et n'étaient affectés ni au même culte, ni par conséquent aux mêmes spectacles, de plus ils n'étaient pas sous la même autorité, n'appartenaient pas aux mêmes maîtres, n'étaient pas à la charge de la même bourse, n'étaient pas sur le même sol [7]. »

Le texte de la *lettre* nous apprend que l'amphithéâtre dans lequel les martyrs ont souffert était placé sous l'autorité du gouverneur romain de la province. Lui seul s'y montre en possession du droit de faire torturer et périr les chrétiens. Or son autorité expirait au seuil de la ville fédérale, et s'il fallait placer la scène du martyre dans l'amphithéâtre du Jardin des

[1] P. de Marca, *Dissertationes tres. Dissertatio de primate Lugdunensi*, édit. Baluze, in-12, Parisiis, 1669, p. 219; Colonia, *Histoire littéraire de Lyon*, in-4°, Lyon, 1728, t. I, p. 270 sq.; Adamoli, *Troisième lettre à M. de Migien*, in-8°, Lyon, 1767, p. 15; de Penhouët, *Lettres sur l'histoire ancienne de Lyon*, in-4°, Besançon, 1818; J.-A. Ozanam, *Établisement du christianisme à Lyon*, in-8°, Lyon, 1829, p. 23, 237; Meynis, *Les grands souvenirs de l'Église de Lyon*, in-8°, Lyon, 1872, p. 41 sq.; E. Pélagaud, *Recherches de topographie archéologique. Lieu précis du martyre de saint Pothin et de ses compagnons. Le plateau des Minimes*, dans *Lyon-Revue*, novembre, 1880. — [2] J. Spon, *Antiquités de Lyon*, in-4°, Lyon, 1858, p. 50. Cet emplacement a été depuis entamé par ce qu'on nomme à Lyon la *ficelle* de la Croix-Rousse (chemin de fer funiculaire). Les anciens plans de Lyon recueillis par Vermorel montrent toujours cet espace rempli par un champ ovale qui appartient au couvent de la Déserte. Les anciens antiquaires appelaient cet endroit la *Naumachie:* or l'on sait que l'arène des amphithéâtres pouvait servir à des fêtes nautiques. — [3] Ces fouilles étaient dirigées par Martin-Daussigny qui en rendit compte dans une *Notice sur la découverte de l'amphithéâtre antique*, in-8°, Lyon, 1863. Martin-Daussigny, *Topographie de Lugdunum au IVe siècle*, dans le *Congrès archéologique*, de 1862, p. 499. Il proposait un plan dans lequel le lobe ouest de l'amphithéâtre serait coupé par la *ficelle*. Cf. *Congrès de la Société française d'archéologie*, Caen, 1862. Les fouilles d'Artaud, antérieures à celles de Martin-Daussigny n'avaient pas été poussées à fond. Cf. Chenavard, *Lyon antique restauré*, in-fol., Lyon, 1850, p. 17. — [4] A. Allmer, dans *Revue épigraphique du Midi de la France*, t. I, p. 300.— [5] E. Renan, *La topographie chrétienne de Lyon*, dans *Journal des savants*, 1881, p. 343. La fixation de l'autel de Rome et d'Auguste sur les premières hauteurs qui s'élèvent au-dessus de la place de Terreaux, non loin de l'endroit où furent découvertes les Tables de Claude ne permet aucun doute sur le caractère de propriété fédérale du sol de l'amphithéâtre. Cf. A. Bernard, *Le temple d'Auguste*, in-8°, Lyon, 1868, p. 30. — [6] A. Allmer, dans *Revue épigraphique du midi de la France*, t. I, p. 300. L'opinion qui place l'amphithéâtre des martyrs à la Croix-Rousse a été acceptée par O. Hirschfeld, *Lyon in der Romerzeit*, in-8°, Wien, 1878, trad. Allmer, *op. cit.*, 1879, t. I, p. 93. — [7] E. Renan, dans *Journal des savants*, 1881, p. 344, a soutenu l'existence de deux séries de supplices, ayant lieu, la première dans l'amphithéâtre municipal, la deuxième dans l'amphithéâtre fédéral, mais cette opinion qui lui paraissait assurée en 1878 lui semblait, en 1881, « trop douteuse pour qu'il soit permis de placer de ce côté la scène des martyrs. » Meynis, *op. cit.*, p. 41 sq., adoptait également l'idée d'une seconde série de martyrs exécutés dans l'amphithéâtre fédéral. Pour la distinction à établir entre la ville fédérale et le municipe, cf. L. Renier, *Découverte d'un monument dépendant du temple de Rome et d'Auguste, à Lyon*, in-8°, Paris, 1859; A. Allmer, *Sur la question de l'emplacement de l'autel de Rome et d'Auguste au confluent du Rhône et de la Saône*, dans la *Revue du Lyonnais*, 1864, t. XXVIII, p. 103; E. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, in-8°, Paris, 1876-1885, t. III, p. 72-73. L'exécution de condamnés par ordre du gouverneur sur un territoire qui ne relevait pas de sa juridiction paraît improbable à A. Bernard, *Le temple d'Auguste et la nationalité gauloise*, in-8°, Lyon, 1863, p. 31, et à J. Pierrot-Desseilligny, *L'amphithéâtre de Lyon*, dans *Bulletin monumental*, 1887, p. 430. A mesure que les ruines du Jardin des Plantes passaient au service d'une thèse nouvelle, elles subissaient de singulières variations. Artaud y voyait une naumachie pouvant contenir seize galères pontées de 25 à 30 pieds de long sur 18 de large avec des gradins pour 20 000 spectateurs. Ensuite, on trouva 180 mètres dans le plus grand développement de son ellipse. Dans le plan de Séraucourt, l'espace porte les deux noms. Toutes ces variations pseudo-scientifiques n'offrent plus d'intérêt de nos jours.

Plantes, nous y verrions commander le prêtre de Rome et d'Auguste. Cette considération a son importance. Renan estime que le texte de la *lettre* n'exclut pas absolument l'idée de deux amphithéâtres, mais on aurait besoin de fortes raisons pour l'accepter [1]. Puis il se ravise et accorde que si l'existence d'un amphithéâtre au Jardin des Plantes, dans les parages de l'autel de Rome et d'Auguste, était démontrée, on ne devrait guère hésiter à y placer au moins la seconde série des supplices, celle qui coïncide avec la fête fédérale du 1er août [2]. Au reste, cette existence, il ne la tient pas pour vraisemblable. Les substructions antiques dès longtemps signalées par les archéologues lyonnais dans le clos de l'ancien monastère de la Déserte [3], seraient, plutôt que celles d'un amphithéâtre, celles de l'exèdre qui se développait autour de l'autel. Il augure que des recherches ultérieures achèveront de ruiner une cause déjà fort compromise à ses yeux. Ces recherches sont encore à faire. En attendant, les meilleurs juges tiennent pour valables les résultats acquis par Martin-Daussigny, que l'autel était en dehors de cette enceinte, plus à l'Est, qu'il s'agit ici, non d'une courbe elliptique ouverte, mais d'une ellipse complète. Le seul argument positif de Renan est tiré de la configuration du terrain, dont la pente trop rapide n'aurait pu fournir l'assiette d'un amphithéâtre. A quoi il est aisé de répondre que l'amphithéâtre en question était d'un type bien connu, entaillé du côté Nord dans la colline, assis du côté Sud sur des terrassements et maçonneries qui compensaient la déclivité du sol [4]. Quant au rôle qu'il a pu avoir dans la persécution de 177, les opinions sont divergentes. Reprenant, avec quelque hésitation, l'hypothèse envisagée, mais rejetée par Renan, M. Jullian pense que « peut-être » les supplices du mois d'août eurent lieu dans l'amphithéâtre fédéral [5]. Pour Steyert, les deux séries de supplices se passèrent là [6]. Il invoque, en faveur de sa thèse, subsidiairement, une tradition religieuse du xe siècle et, principalement, une impossibilité juridique : n'étant pas justiciables de la colonie, ayant été condamnés par l'empereur ou son légat, les martyrs n'ont pu être exécutés ailleurs que « dans l'amphithéâtre des Trois Gaules, où régnait la majesté du prince divinisé. » L'inanité de cet argument essentiel saute aux yeux, non seulement de quiconque a quelque notion des choses romaines, mais d'un ignorant même, pourvu qu'il soit sensé : les martyrs purent être et furent condamnés au forum de Lugudunum : donc ils purent être exécutés dans l'amphithéâtre de Lugudunum. Tout au contraire, Allmer n'accepte pas même le partage : « Il faut rayer de l'histoire de Lyon, dit-il, le martyre à l'amphithéâtre fédéral [7]. » Et M. Germain de Montauzan [8], adoptant cette opinion, ne voit en faveur du partage que des apparences de raisons.

« La *Lettre* nous apprend que les cendres des victimes furent jetées dans le Rhône : le Rhône coule près des Terreaux, près du domaine des Trois Gaules, loin de Fourvière, loin de Lugudunum : au pied de Fourvière, c'est la Saône, la Saône seule. Oui, mais à l'époque romaine, la première rencontre des deux fleuves, *le Confluent*, se faisait entre les Terreaux et Saint-Nizier; donc, au pied de Fourvière coulait déjà le Rhône.

« La raison tirée de la date n'est aussi que spécieuse : il n'est pas nécessaire, il n'est pas logique de supposer que Lugudunum ne prenait aucune part à la panégyrie des Trois Gaules. que durant cette panégyrie aucun spectacle ne se donnait à Lugudunum. La seconde série des supplices fut l'une des fêtes offertes par la colonie aux députés des trois provinces, en échange de celles où les députés ne manquaient point, à coup sûr, de convier la colonie, la prestigieuse voisine de leur Autel [9].

« Si l'on ne croit pas que le drame de 177 ait eu ses deux dénouements sanglants, ou même qu'il ait eu le second seul, sur le territoire fédéral, reste à chercher un autre emplacement pour les deux séries de supplices ou pour la première seule. L'amphithéâtre du Jardin des Plantes étant celui des Trois Gaules, reste à savoir si Lugudunum en avait un et à le trouver [9]. »

c) Ainay. — Grégoire de Tours, dans son traité *De gloria martyrum*, dit à propos de ceux qui souffrirent à Lyon : *Locus ille in quo passi sunt vocatur Athanaco, unde aliqui vocaverunt eos martyres Athanacenses* [10]. Grégoire avait vécu au vie siècle, il avait été élevé à Lyon, par son oncle l'évêque Nizier, et son témoignage semble devoir être pris en sérieuse considération. Il importe peu, sans doute, que l'explication soit vraisemblable, si elle n'est pas vraie ; mais, pour certains esprits, le fait d'être vraisemblable lui confère une vérité qu'ils ne discutent plus dès lors qu'elle leur agrée. Ce fut le cas d'un antiquaire respecté de tous, Alphonse de Boissieu [11], qui adopta l'opinion qu'il qualifiait de « traditionnelle », seule bienséante et orthodoxe à ses yeux prévenus qui s'obstinaient à voir, également à Ainay, l'autel de Rome et d'Auguste [12].

Un amphithéâtre à Ainay ne pourrait être pour nous que l'amphithéâtre colonial, puisque nous savons que le quartier d'Ainay, le faubourg des *Kanabæ*, était un quartier de Lugudunum : *Luguduni in Kanabis* [13], disent des inscriptions. Mais, pour A. de Boissieu, c'était l'amphithéâtre fédéral, une dépendance de l'Autel. Mais il reste à expliquer le texte de Grégoire de Tours.

« Postérieur de deux siècles et demi à l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe et de quatre siècles à la *Lettre des chrétiens de Lyon*, ce texte, qui est venu s'ajuster à celle-ci comme un appendice, a suffi, par la tradition qu'il rapporte et l'appellation qu'il énonce, non seulement à faire fleurir les miraculeuses légendes, mais à faire couver, puis flamber, les inextinguibles querelles d'érudits. Après avoir rappelé les faits connus par la *lettre* et donné sa liste des quarante-huit martyrs, l'auteur ajoute : « Un juge inique fit brûler leurs corps sanctifiés et jeter leurs cendres dans le Rhône. Lorsque cela fut fait, comme les chrétiens étaient plongés dans la douleur, croyant perdues ces reliques bienheureuses, les martyrs leur apparurent à minuit dans le lieu même où ils avaient été brûlés, debout, entiers et sans blessures. Et s'étant tournés vers les fidèles, ils leur dirent : « Que l'on recueille ici nos reliques, car nul de nous n'a péri : de ce lieu nous avons

[1] E. Renan, dans *Journal des savants*, 1881, p. 339-341. — [2] E. Renan, *Marc-Aurèle et la fin du monde antique*, Paris, 1881, p. 331, note 2. — [3] Martin-Daussigny, *Notice sur la découverte de l'amphithéâtre antique et des restes de l'autel d'Auguste*, in-8°, Lyon, 1863. — [4] C. J. V(æsen), dans *Revue critique*, 12 juill. 1879, p. 31. — [5] C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, in-8°, Paris, 1914, t. IV, p. 492 sq. — [6] Steyert, *Nouvelle histoire de Lyon*, 1895, t. I, p. 413, 419. — [7] A. Allmer, *Musée de Lyon. Inscriptions antiques*, 1889, t. II, p. 299. — [8] *Du forum à l'amphithéâtre de Fourvière*, dans *Revue d'histoire de Lyon*, 1910, t. IX. — [9] P. Fabia, *L'amphithéâtre de Lugudunum*, dans *Journal des savants*, 1920, p. 161-162. — [10] Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, l. I, c. XLIX. — [11] A. de Boissieu, *Ainay, son autel, son amphithéâtre et ses martyrs*, in-8°, Lyon, 1865. — [12] Il fut, en effet, le dernier défenseur, même après que des constatations archéologiques certaines en eurent prouvé la fausseté, d'une opinion chère aux antiquaires locaux, celle qui plaçait l'Autel dans le quartier d'Ainay. Son affirmation relative à l'amphithéâtre n'était que le corollaire de son opinion concernant l'Autel. — [13] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 1954 ; t. VI, n. 29722.

été transportés au séjour du repos, que nous a ouvert le Roi des cieux, le Christ, au nom de qui nous avons souffert. » Ces fidèles rapportant cela aux autres chrétiens, rendirent grâce à Dieu et, affermis dans leur foi, ils recueillirent ces cendres sacrées et élevèrent en leur honneur une basilique de grandeur magnifique. Ils déposèrent sous le saint autel ces précieux gages, qui témoignent toujours par leurs vertus manifestes que ces martyrs habitent avec Dieu. *Le lieu où ils ont souffert s'appelle Ainay, d'où quelques-uns les ont appelés les martyrs d'Ainay.* Ceci est formel : *Locus in quo passi sunt vocatur Athanaco.* Ce nom donne régulièrement Ainay, suivant les règles phonétiques de la formation des mots français tirés du latin. Il n'importe guère d'éclaircir l'origine du mot latin, mais de constater qu'au VIe siècle, en Gaule, on croyait que les martyrs de 177 avaient souffert au lieu appelé Ainay.

Cette croyance, nous le savons, était dépourvue de fondement, puisque nous avons montré que l'autel de Rome et d'Auguste et l'amphithéâtre voisin se trouvaient non à Ainay, mais au Confluent, où ils ont été retrouvés. Or, s'il n'y a jamais eu d'amphithéâtre à Ainay, comment expliquer l'assertion de Grégoire de Tours?

« Il y a trois explications possibles : 1° C'est que deux siècles avaient suffi pour faire perdre le souvenir du lieu véritable; que le souvenir le plus frappant était celui des cendres des martyrs entraînées au courant du fleuve; qu'on se les représenta jetées d'un endroit qu'entouraient les flots, c'est-à-dire de la pointe de l'île d'Ainay; que l'île enfin, par confusion, passa pour le lieu du supplice. En admettant que pareil enchaînement soit vraisemblable, c'est une conjecture toute gratuite. Nous ne nous y arrêterons pas.

« 2° Vient ensuite la solution proposée par M. Vachez [1], qui fait une distinction entre les martyrs livrés aux bêtes dans l'amphithéâtre et ceux qui, citoyens romains, furent décapités. Faisant allusion à la loi des XII Tables, qui exigeait qu'aucune exécution capitale n'eût lieu dans l'enceinte de la ville, M. Vachez pensait que les citoyens romains condamnés par le gouverneur à avoir la tête tranchée avaient été conduits dans l'île d'Ainay, et là décapités. Le nom de martyrs d'Ainay appliqué seulement à ceux-ci d'abord se serait plus tard étendu à tous.

« Tout ingénieuse qu'elle soit, cette explication a le désavantage de reposer sur un fait non démontré; l'extension aux colonies et municipes de toutes les clauses d'une loi faite pour Rome, et très anciennement. Or il y avait beau jour que bon nombre des prescriptions de cette loi n'étaient plus à Rome même que lettre morte (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 2189-2192), et en particulier celle qui concernait les condamnés à mort; ils étaient fréquemment égorgés ou étranglés dans le *Tullianum*, c'est-à-dire dans la prison du forum, en plein centre de la ville. Enfin, nous ferons observer que, d'après la *lettre*, les restes des martyrs ont été réunis pour être gardés à vue, puis brûlés [2]; cela ne se conçoit bien que si les lieux de supplices étaient assez voisins.

« 3° Mais voici une idée très simple, présentée par M. Germain de Montauzan, issue d'un point de départ indiscutable. Si quelques hommes compétents ont paru la dédaigner, c'est sans doute parce qu'elle fut mise en avant par un archéologue lyonnais doué de plus d'ingéniosité que d'esprit critique et de savoir solide, et qui trop souvent s'aventurait tête baissée dans le fourré des conjectures : le baron Raverat. Mais dans la circonstance il avait eu, par bonheur, sous les yeux, une pièce authentique, extraite des Archives départementales, et que lui avait communiquée le savant M.-C. Guigne [3]. C'est un accord passé en 1284 entre le prieur de Saint-Irénée et le chapitre de Saint-Just, où il est question de vignes situées sur les pentes des hauteurs d'Ainay (in costis del puey d'Esnay). Donc au XIIIe siècle, on appelait encore Ainay aussi bien l'étendue de colline en face de l'abbaye que le territoire même de celle-ci. N'en était-il pas de même au temps de Grégoire de Tours, et *Athanacum* ou *Athanaco* ne désignait-il pas précisément le plateau de Saint-Just et des Minimes, tout autant que l'île en face [4] ? Bien plus, ne peut-on penser que celle-ci ne prit qu'ultérieurement le nom du rivage voisin?

« Bref, cette raison, qui peut-être, si elle était notre seul argument, ne suffirait pas pour prouver que le supplice de tous les martyrs eut lieu sur la colline, prend une valeur des plus sérieuses, on peut même dire décisive, à la suite et comme contrôle des autres preuves indiscutables [5]. »

d) La place Saint-Jean. — Du faubourg d'Ainay, passons sur le territoire de la ville proprement dite, de la rive gauche sur la rive droite de la Saône, ou plus exactement, puisque nous sommes à l'époque romaine, du Rhône. Sans autre preuve qu'une inscription dédicatoire [6] :

DEDIC · XVII. *k* . SEPT
ORFITO ET MAXIMO
COS

qui était la dédicace d'un monument quelconque, le P. Menestrier et, à sa suite, plusieurs antiquaires lyonnais ont imaginé l'existence d'un amphithéâtre colonial au pied de la colline de Fourvière, vers l'amplacement occupé de nos jours par la place Saint-Jean devant la cathédrale, presque au niveau de la Saône, la direction du grand axe étant fournie approximativement par l'actuelle rue Tramassac.

Le P. Menestrier énonça cette idée en passant et sans y tenir beaucoup puisqu'il se contredit ailleurs [7], mais elle fut ramassée et adoptée par Artaud [8], Chenavard [9], Monfalcon[10], enfin par le baron Raverat qui

[1] Vachez, *L'amphithéâtre de Lugudunum et les martyrs d'Ainay*, dans *Revue du Lyonnais*, 1887. — [2] M. Vachez a pensé que les corps avaient tous été transportés à certain *ustrinum* situé sur la rive septentrionale de l'île d'Ainay, non loin de l'angle actuel de la place Bellecour et de la rue de la Charité. Mais la réalité de cet *ustrinum* est des plus problématiques. Le P. de Colonia qui parle de la découverte de cet édifice faite un siècle avant lui, ne le décrit en aucune façon, et accepte la qualification sans contrôle: ce n'étaient peut-être que quelque pans de murs noircis. Il n'en fallait pas plus alors pour se prononcer. Et le transport des cadavres si loin pour cette opération — l'*ustrinum* admis — resterait encore bien peu vraisemblable. Ne pouvait-on brûler les corps que là? — [3] Archives du Rhône, Fonds de Saint-Just, liasse 11, cote n. 1; cf. Guigue, *Cartulaire lyonnais*, n. 795. — [4] Les exemples ne manqueraient pas d îles ayant pris le nom des rivages les plus proches, soit îles maritimes comme les îles d'Hyères, soit îles fluviales, telles que les îles de Puteaux, de Billancourt; près de Lyon, île de La Pape, et tant d'autres. — [5] Germain de Montauzan, dans *Revue d'histoire de Lyon*, 1910, t. IX, p. 359-362. — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 1783. Le consulat d'Orfitus nous place en l'an 172 de notre ère; cf. J. Spon, *Antiquité de Lyon*, in-8°, Lyon, 1858, p. 32; c'est Léon Renier qui propose la correction : XVII *k* SEPT.; cf. Menestrier, *op. cit.*, p. 16: A. de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, in-4°, Lyon, 1846, p. 529. — [7] Menestrier, *Histoire civile ou consulaire de la ville de Lyon*, in-fol., Lyon, 1696, p. 16, 99-100. — [8] Artaud, *Lyon souterrain*, in-8°, Lyon, 1846, p. 181-182. — [9] Chenavard, *Lyon antique restauré*, in-fol., Lyon, 1850, p. 14, pl. I. — [10] J. Monfalcon, *Histoire de la ville de Lyon*, in-8°, Lyon, 1847, t. I, plan de Lyon antique.

écrivait sans broncher [1] : « Un véritable amphithéâtre aurait existé, au pied même de la colline, sur la place Saint-Jean, dans l'espace compris au nord du Treyve du Gourguillon, entre la rue des Deux-Cousins, la rue de la Bombarde, la rue Tramassac et le Panthéon qui occupait l'emplacement où s'élève aujourd'hui la cathédrale. Le grand axe de cet amphithéâtre, qui se développait du Nord au Midi, mesurait une centaine de mètres environ. » Chenavard a donné le plan général de cet amphithéâtre et trois coupes [2]. J. Pierrot-Desseilligny a montré l'origine et le progrès de l'opinion du P. Menestrier; l'inscription dédicatoire transcrite ci-dessus a été retrouvée non dans la rue Tramassac, mais près de l'église Saint-Romain et non sur son lit de pose, car elle avait servi depuis à un usage funéraire comme en témoigne l'inscription qui se lit au revers [3]. Il ne fut pas jusqu'au nom de la rue, Tramassac, qui ne fut exploité, puisque dans les anciens titres, cette rue est nommée *retro massam* [4].

Si ces conjectures ingénieuses étaient exactes, il serait impossible qu'elles ne fussent pas vérifiées, car « des gradins taillés dans le roc ne s'effacent pas. » Jusqu'à ce qu'on ait trouvé ces traces, l'existence de l'amphithéâtre de la rue Tramassac n'aura pas de titres bien assurés. Les constructions disparurent de très bonne heure, car il résulte de pièces curieuses [5] que les chanoines de la cathédrale, au XIIe siècle, se pourvoyaient de pierres de taille dans les édifices ruinés des parties hautes de Fourvière [6].

L'existence de cet amphithéâtre semble donc mal établie. Si quelques-uns ont cru devoir l'admettre, c'est peut-être en raison de la faiblesse des preuves servant à appuyer les autres opinions. Renan ne se dissimulait pas à quel point l'hypothèse était fragile : elle n'a pas « de titres bien assurés », disait-il; elle se recommande « moins par sa propre force que par la faiblesse des autres. » S'il la préfère, c'est qu'il n'a plus le choix, ayant écarté les autres, y compris celle dont il nous reste à parler. Mais comment faire accorder cet amphithéâtre de la place Saint-Jean avec le texte de Grégoire de Tours qui désigne Ainay ? Raverat, nous l'avons dit, apporte une pièce de 1284 d'un grand intérêt, mais pour en tirer parti à son point de vue, il est obligé de soutenir que le territoire d'Ainay empiétait sur la rive droite et comprenait l'actuel quartier Saint-Jean. Or, le document en question ne mentionne sur la rive droite que le puy ou colline d'Ainay, désignation qu'il est arbitraire d'étendre à un quartier bas et presque plat. Renan explique que les martyrs furent appelés *Athanacenses* par suite d'une confusion : *Athanacum* ne fut pas le lieu des supplices, mais était le faubourg qu'habitèrent les premiers chrétiens, qu'habitaient au moment de la persécution la plupart des chrétiens [7].

e) *Fourvière.* — Une tradition ancienne suivie par d'anciens auteurs faisait attacher le lieu du martyre aux ruines d'un théâtre romain subsistant encore aujourd'hui dans l'enclos du couvent de Notre-Dame de Compassion [8]. « Plusieurs ont dit, rapporte Paradin, que celuy (l'amphithéâtre) de Lyon estoit en Farvière, près de la Croix de Colle, où encore se voyent de grandes apparences d'un grand œuvre et merveilleuses brisées et vestiges d'un somptueux bastiment [9]. » Rubys écrit que « les Romains firent dresser un beau et somptueux amphithéâtre, d'où se voyt encore quelque apparence de ruynes en une vigne, qui est au-dessus des Frères-Minimes [10]. » Le P. Ménestrier donne à ces ruines tour à tour le nom de théâtre ou d'amphithéâtre; le P. de Colonia place sur la colline de Fourvière l'amphithéâtre de Lugudunum[11], et il est suivi par Néron [12] et Cochard [13]. En 1866, Aug. Allmer, s'appuyant sur la distinction du municipe et de la ville fédérale et la célébration non sanglante des jeux du culte de Rome et d'Auguste, affirmait que « si Lyon a voulu un amphithéâtre, il a dû en construire, mais alors chez lui, *sur une des collines de la rive de la Saône;* à moins qu'on ne veuille se figurer que, par économie sans doute, les Lyonnais se fussent astreints à l'humiliante obligation d'emprunter à chaque besoin celui du voisin [14]. » Mais en 1880, le baron Raverat remettait à la mode l'amphithéâtre de la place Saint-Jean, et Renan se ralliait à cette conjecture après avoir pris soin d'écarter l'hypothèse d'un amphithéâtre à Fourvière où, selon lui, il n'existait qu'un théâtre [15]. Sans doute, le texte de la *lettre* n'affirme point, mais implique la proximité de l'amphithéâtre avec le forum, le prétoire et la prison, mais il est impossible de concevoir, dans l'espace restreint de l'orchestre d'un théâtre, les supplices décrits par la *lettre.* Il est vrai que M. Pélagaud ne disconvenait pas de cette impossibilité [16], mais il soutenait qu'on s'était trompé et, croyant reconnaître ici les vestiges d'un théâtre, qu'on pouvait *a priori* les regarder comme ceux d'un amphithéâtre et qu'une exploration approfondie les démontrerait sans doute tels. En 1886, M. Lafon, professeur à la Faculté des sciences de Lyon, acquit une maison avec jardin à l'angle sud des rues du Juge-de-Paix et Cléberg, et, par conséquent, limitrophe de l'enclos des Dames de la Compassion, lequel, comme le sien propre, était une partie de l'ancien clos des Minimes. Le nouveau propriétaire voulut savoir ce que signifiait la pente incurvée de son terrain; cette curiosité conduisit à une découverte capitale pour l'histoire du christianisme à Lyon.

C'est ici un des lieux les plus vénérables de toute l'antiquité chrétienne; un de ceux d'où la foi s'est dressée triomphante et victorieuse à la conquête du monde. Ce sol sacré mérite qu'on entre à son sujet dans une démonstration du plus minutieux et du plus aride détail; personne, croyons-nous, ne nous en fera un reproche [17].

Au commencement de mars 1887, M. Lafon com-

[1] Raverat, *Fourvière. Ainay et Saint-Sébastien sous la domination romaine. Recherches archéologiques sur l'emplacement où les premiers chrétiens lyonnais souffrirent le martyre*, in-8°, Lyon, 1880. — [2] *Lyon antique restauré*, in-fol., Lyon, 1850. — [3] J. Pierrot-Desseilligny, *L'amphithéâtre de Lyon*, dans *Bulletin monumental*, 1887, p. 430 sq. — [4] Id., *ibid.*, 1887, p. 430, 431. — [5] Bégule, *Monographie de la cathédrale de Lyon*, édit. M.-C. Guigue, in-fol., Lyon, 1880, p. 5-6. — [6] E. Renan, dans *Journal des savants*, 1881, p. 346; *Marc-Aurèle et la fin du monde antique*, in-8°, Paris, 1882, p. 321 sq. — [7] Ph. Fabia, *L'amphithéâtre de Lugudunum*, dans *Journal des savants*, 1920, p. 164. — [8] Alex. Poidebard, *L'amphithéâtre et les martyrs de Lugdunum*, dans *La controverse et le contemporain*, 1887, p. 250. — [9] G. Paradin, *Mémoire de l'histoire de Lyon*, in-fol., Lyon, 1573, p. 14. — [10] Rubys, *Histoire véritable de la ville de Lyon*, in-fol., Lyon, 1604, p. 41. — [11] Menestrier, *op. cit.*, p. 37, 38; J. Spon, *Recherche des antiq.*, in-4°, Lyon, 1675, p. 44; in-4°, Lyon, 1858, p. 50; Colonia, *Antiquitez de la ville de Lyon*, in-4°, Lyon, 1701, p. 456; *Hist. littér. de la ville de Lyon*, in-4°, Lyon, 1728-1730, t. I, p. 280. — [12] Néron, *Abrégé historique de l'antiquité et sainteté des églises de Saint-Just et de Saint-Irénée*, in-4°, Lyon, s. d., p. 30. — [13] Cochard, *Description historique de Lyon*, in-8°, Lyon, 1817, p. 296. — [14] A. Allmer, *Sur la question de l'emplacement de l'autel de Rome et d'Auguste au confluent du Rhône et de la Saône*, dans *Revue du Lyonnais*, t. XXVIII, p. 104. — [15] Renan, *Marc-Aurèle*, 1882, p. 321, n. 2. — [16] *Lieu précis du martyre de saint Pothin et de ses compagnons : le plateau des Minimes*, dans *Lyon Revue*, 1880, p. 277 sq. — [17] A. Lafon, *Amphithéâtre de Fourvière*, dans *Mémoires de l'Acad. des sc., bell.-lettr. et arts de Lyon. Sciences et lettres*, 1896, IIIe série, t. IV, p. 397-431.

mença ses recherches sur la partie en pente qui fait face au levant, et demanda à l'ancien fermier de rechercher les vieux murs dont il lui avait quelquefois parlé. Il lui fit choisir les endroits où la vigne venait mal. Ce procédé fit trouver facilement, à moins d'un mètre de profondeur, un mur arrondi à sa partie supérieure, dont la pente était de 28 degrés, comme celle du terrain. Ce mur, suivi dans les deux sens, aboutissait à sa partie supérieure à un mur normal qui fut dégagé sur une longueur de 7 à 8 mètres. A 4 m. 46 du mur arrondi, du côté du Nord, on trouva un second mur qui coupait approximativement à angle droit le mur transversal. L'intervalle de ces deux murs qui était de 4 m. 46 à l'origine, n'était plus que de 3 m. 55 à 8 mètres de distance du mur transversal. D'où on conclut que ce dernier mur, qui coupait octogonalement les deux autres devait être courbe. Il suffit de le faire dégager sur une longueur de 7 à 8 mètres, pour constater qu'il n'était pas droit. Cette remarque fut confirmée quelques jours après.

On pouvait dès lors affirmer qu'on avait un élément d'un théâtre ou d'un amphithéâtre. Dans le premier cas, le problème eût été facile à résoudre. Avec trois points et un compas, on peut faire une bonne partie du plan d'un théâtre. Il n'en est plus de même quand, au lieu de cercles, on a des ellipses. On ne pouvait rien affirmer à ce moment-là, il n'y avait qu'à suivre le mur courbe, qui n'était pas probablement le mur d'enceinte, car à 7 ou 8 mètres de là se trouvait un gros bloc de maçonnerie sur lequel, depuis de longues années, le fermier renouvelait souvent sa vigne sans succès.

Le 2 mai 1887, les travaux furent repris avec trois terrassiers, le bloc de maçonnerie fut dégagé de la terre et on vit apparaître un pied-droit, terminé par une naissance de voûte et coupé normalement par un mur de 1 m. 52 d'épaisseur. C'était évidemment le mur d'enceinte qui fut suivi plus tard jusqu'au point où il pénètre dans la propriété de l'Orphelinat. En ce point, il est à un mètre de profondeur et sa face intérieure n'est qu'à 5 ou 6 centimètre de l'angle de la terrasse du couvent.

Le mur courbe qui avait mis sur les traces du monument, fut suivi assez loin pour qu'on pûttrouver deux autres rayons, et le cinquième jour on était sûr d'être sur la bonne voie, mais on ne pouvait rien affirmer ni sur la forme des courbes ni sur la grandeur du monument. Il fallut plus de deux mois avant d'atteindre le treizième rayon. Quand on avait un rayon, on cherchait le suivant en faisant creuser à une distance égale, mais on a reconnu depuis que ces divisions ne sont pas tout à fait égales.

Ayant ainsi trois rayons suffisamment écartés, A. Lafon marqua leurs traces sur le mur qui le séparait de l'enclos de la Compassion et, à l'aide de triangles semblables, il reconnut que ces trois rayons ne se coupaient pas au même point. Les courbes étaient donc elliptiques, puisqu'elles n'étaient pas circulaires, et le monument était un amphithéâtre. Aug. Allmer, qui avait soutenu depuis longtemps que l'amphithéâtre des martyrs devait se trouver sur la colline de Fourvière, constata avec joie qu'il ne s'était pas trompé.

Les recherches furent continuées le long du 3e rayon et au-dessous du troisième mur elliptique. Une fraction de voûte avec son pied-droit fut dégagée sur une longueur de 10 mètres environ. Cette extrémité était couverte de 3 mètres de terre; on put néanmoins arriver à un large bloc de maçonnerie dont le bord était éloigné de 11 m. 25 de la deuxième précinction. Si cette dernière mesure n'a pas la précision des autres, elle doit s'écarter très peu de la vérité. On peut donc considérer ce point comme appartenant au *podium*.

La distance totale de l'arène à l'enceinte intérieure comptée sur le 3e rayon est égale à 30 m. 30, c'est-à-dire 100 p. et 28 onces. Ces longueurs sont ainsi réparties : de l'arène à la partie convexe de la 2e précinction 11 m. 25 + 0 m. 95 = 12 m. 20 pour la partie comprise entre la deuxième et la troisième précinction, 10 m. 30 et enfin 7 m. 81 pour la partie qui reste jusqu'au bord intérieur de l'enceinte. Les trois murs elliptiques compris entre le *podium* et l'enceinte ont une épaisseur de 0 m. 95. Les rayons compris entre ces mêmes ellipses ont très approximativement 0 m. 90 d'épaisseur. Les substructions changent complètement sous les gradins dits *popularia*.

A. Lafon avait remarqué que le pied-droit contigu à l'enceinte était coupé avant d'atteindre la troisième précinction. C'est à partir de ce point et en suivant la direction du mur elliptique, qu'il fit creuser un fossé de 8 m. de longueur sur 3 m. de largeur. Il trouva à 4 m. 20 du pied-droit un mur de 1 m. 40

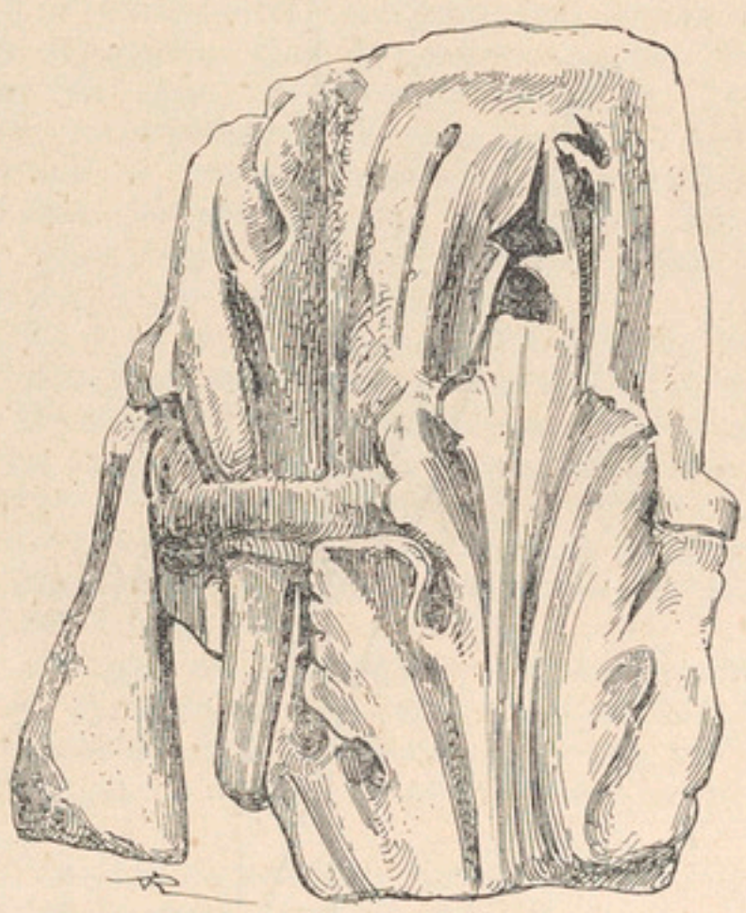

7281. — Chapiteau trouvé à Fourvière.
D'après *Mém. de l'Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, 1896, IIIe série, t. IV, p. 405.

d'épaisseur, dont l'axe coïncidait avec celui du deuxième rayon; puis, après un intervalle de 1 m. 23, un second mur de 1 m. 27 d'épaisseur. Perpendiculairement à ces deux murs, un mur courbe qui a aussi 1 m. 27 d'épaisseur se prolonge jusqu'au pied-droit et forme, avec la troisième précinction, une galerie de 2 m. 40 de largeur, communiquant peut-être avec la voûte A, là où le pied-droit présente une brèche. C'est dans cette galerie, à deux mètres du *balteus* que fut trouvé ce fragment de chapiteau (fig. 7281). La feuille d'acanthe, nettement dessinée, indique le style corinthien.

Dans presque toutes les fouilles, on trouvait des morceaux de marbre dont quelques-uns avaient des moulures; beaucoup de plaques de porphyre et de vert antique qui avaient conservé, sur leur face striée, l'empreinte du ciment qui avait servi à les fixer aux murs. Une seule de ces plaques, en marbre blanc, portait quelques lettres. Elle fut trouvée à 6 ou 7 mètres du *podium*, vers le onzième rayon; elle portait quatre lettres d'un rouge vif formant deux syllabes séparées : TA et EX.

Dans le couvent de la Compassion, où il est difficile de pénétrer, il y a certainement des substructions importantes; la forme circulaire de la colline

suffirait pour l'indiquer. La pente du terrain a suffi pour arrêter les dévastateurs, car l'exploitation de la carrière devenait trop coûteuse. Il n'en a pas été de même de la partie orientale de l'amphithéâtre, qu'on pouvait aborder presque horizontalement, en venant de la Croix-de-Colle. Les gradins enlevés, on a dû démolir les murs jusqu'au niveau du sol pour pouvoir aller de l'avant. On enlevait les pierres de taille, mais on laissait les débris qui ont été retrouvés partout, en descendant seulement à 3 m. de profondeur.

Une fouille exécutée à 4 m. de profondeur près du mur de la Compassion, à 24 mètres de la propriété Mayet, a fait découvrir, à 4 m. de profondeur, un bloc de maçonnerie qu'il était difficile de dégager sur une grande étendue. A côté se trouvait un énorme bloc de granit qu'on a ramené, à grand'peine, sur le sol.

Le dixième secteur (*cuneus*) ayant été profondément creusé, on a pu mesurer la distance des deux

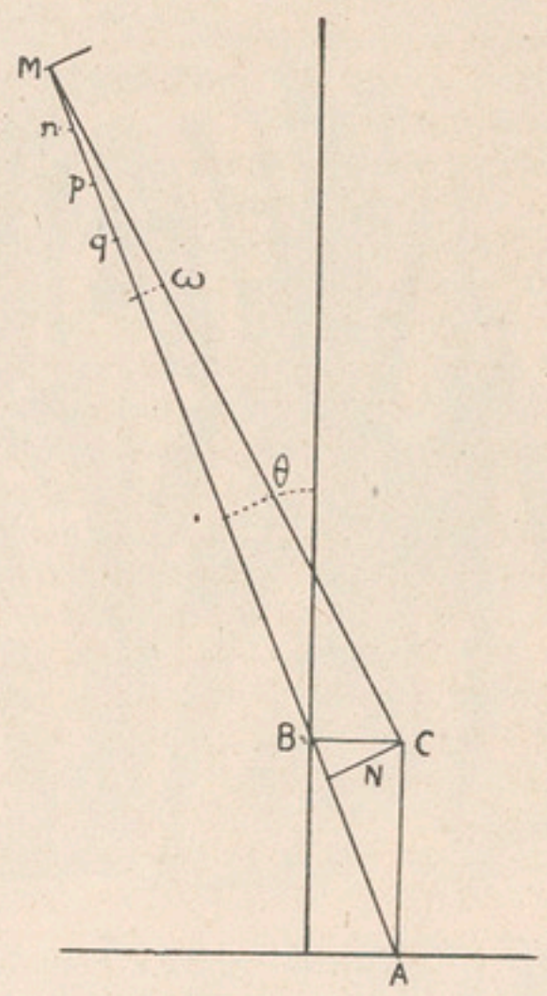

7282. — Axe de l'enceinte intérieure.

pieds-droits aux points où ils coupent la troisième ellipse (deuxième précinction). Cette distance, augmentée de l'épaisseur du mur est de 4 m. 425. Or, sur le troisième secteur, l'arc correspondant a été trouvé de 4 m. 175, en prenant des moyennes. La différence est donc de 0 m. 25 pour 7 divisions, ce qui donne un accroissement moyen de 0 m. 036, quand on va du troisième au dixième secteur. On peut s'assurer que les divisions ne sont pas égales en mesurant sur le terrain la longueur de ces sept divisions. Cette mesure, plusieurs fois répétée, n'a jamais donné plus de 29 m. 80, nombre inférieur de 1 m. 14 à sept fois 4 m. 42. Les divisions interceptées par les rayons sur la troisième ellipse ne sont donc pas égales.

Il en est de même de la deuxième ellipse, mais avec une différence moins sensible. Pour vérifier, A. Lafon a mesuré directement l'arc compris entre le troisième et le treizième rayon. Cette distance, mesurée sur la courbe indiquée par plusieurs points de repère, a été trouvée de 54 m. 40, en prenant la moyenne d'un grand nombre de mesures. Or, si toutes les divisions étaient égales à la troisième qui est de 5 m. 355, on aurait, pour les dix, 53 m. 55. La différence est donc de 0 m. 80, et, si l'on admet un accroissement constant, dans cet intervalle, on trouve facilement que cet accroissement est égal à 0 m. 80 : 55 = 0,015. Cette différence est insensible quand on passe d'une division à celle qui suit immédiatement, et c'est ce procédé mécanique, pour ainsi dire, qui a été suivi pour découvrir les différents rayons.

Avant de poursuivre, on observera ici que sur la voûte A il devait y en avoir une autre destinée à supporter les gradins plébéiens. Il suffit, en effet, de remarquer que le sommet de la voûte A, sur la 4e précinction, et celui de la voûte du 10e secteur, sur la 3e précinction, sont approximativement de niveau. Il est donc évident qu'une seconde voûte, ou une arcade, devait se trouver sur la voûte A. Ce qui le fait supposer encore, c'est que les premières génératrices de la voûte reposent sur une assise horizontale, tandis que, dans les autres précinctions, ces génératrices sont inclinées de 28 degrés, comme la partie supérieure des pieds-droits qui les supportaient.

Le second pied-droit de la voûte d'entrée fut trouvé à 1 m. de profondeur; l'écartement des deux pieds-droits est de 5 m. 45. L'épaisseur du pied-droit de la voûte étant de 1 m. 07, et sa distance à la porte étant de 1 m. 40, on aurait 3 m. 87 pour la largeur du pied-droit de l'arcade, au-dessus de laquelle se trouvait la dernière surmontée de l'attique.

Nous voici maintenant arrivés au point délicat du problème qui est à résoudre. Pour pouvoir faire usage du calcul, il faut savoir de quelle manière on a mené tous ces rayons qui coupent les courbes. On sait de façon certaine que, dans les arènes de Nîmes, le contour de l'arène et celui de l'enceinte étaient des ellipses concentriques, dont les deux axes différaient de la même quantité. Le fait n'a pu être constaté à Fourvière, car la propriété Lafon ne contenait qu'un sommet et l'enclos de la Compassion qui possède les autres sommets était inaccessible. Mais, en revanche, A. Lafon put mesurer facilement, sur des substructions, des parties invisibles dans un monument complet. C'est ainsi qu'il reconnut que toutes les parties des rayons, qui étaient comprises entre les deux mêmes précinctions, avaient la même longueur.

Il n'est pas hors de propos de remarquer que les architectes, qui ont construit les amphithéâtres, pouvaient connaître aussi bien que nous, les principales propriétés des sections coniques. Il faut bien admettre que ces hommes d'élite, qui ont rempli leur mission avec tant d'habileté, n'ignoraient pas ce qu'on avait enseigné, sur les sections coniques, à l'école d'Alexandrie. D'après cela, ils ne se guidaient pas sur le simple coup d'œil pour tracer les pieds-droits et éviter de les faire trop obliques, par rapport aux précinctions, auxquelles ils servaient de contre-forts.

Avec ces données, on a le droit de supposer que le plan de l'amphithéâtre a été tracé de la manière suivante : On a commencé par choisir les axes de l'arène d'après les dimensions et la forme qu'on voulait lui donner, et ces lignes prolongées de 30 m. 30 ont donné les axes de l'enceinte intérieure dont l'un est représenté ici par MA et l'autre par MB (fig. 7282). Leur différence AB est la même pour les quatre ellipses. Par conséquent, en faisant glisser le point A sur le petit axe de l'arène et le point B sur son grand axe, les quatre points MNPQ, placés à des distances connues, décriront les quatre ellipses de l'amphithéâtre. Quand le point M coïncide avec une division égale de l'enceinte, la droite MA indique un pied-droit. Ainsi, pour un quart d'ellipse, les points de rencontre des quinze pieds-droits ont lieu dans l'intérieur de l'angle AOB; ces points sont tous différents comme on l'avait constaté.

On a dû commencer par tracer l'ellipse extérieure à l'aide des foyers, puisque les axes étaient connus Les pieds-droits ainsi menés satisfont aux conditions que les mesures nous donnent :

1° Leur longueur prise entre deux mêmes précinctions est constante;

2° L'angle qu'ils font avec la normale à la précinction est relativement petit, et des mesures directes, prises dans le 10e secteur, correspondent exactement à l'angle calculé.

Le plan de l'amphithéâtre une fois tracé, il restait à chercher l'orientation de ses axes, en déterminant leur direction par rapport au mur de la Compassion, dont l'orientation est connue. Pour cela, A. Lafon eut recours à la 2e ellipse dont treize parties sur quinze sont à notre portée. Cette courbe jalonnée peut être prolongée facilement, car vers le 13e rayon elle est sensiblement parallèle au mur de l'orphelinat Rolly. Or, la corde du quadrant, calculée d'après la longueur des axes, étant égale à 73 m. 40, si l'une de ses extrémités est placée sur le sommet de la 2e ellipse, l'autre extrémité devra couper cette courbe à l'extrémité du quadrant, ce qui fournit une vérification des calculs. Le plan de l'amphithéâtre peut ainsi être appliqué sur un plan du terrain construit à l'échelle de 0,002.

On trouve ainsi que le grand axe coupe le mur de la Compassion à 49 mètres du mur de l'Orphelinat. D'un autre côté, le sommet de la grande ellipse, c'est-à-dire le milieu de la porte de la voûte A est à 2 m. 73 du pied-droit, puisque la largeur de cette porte était de 2 m. 65. Par conséquent, on peut tracer l'axe sur le terrain et le centre sera sur cette ligne à 16 mètres au delà du mur de la Compassion. L'angle que fait le mur avec l'axe de l'ellipse étant de 100 degrés, il s'ensuit que la partie nord de cet axe est écartée du méridien d'un angle compris entre 12 et 13 degrés du côté de l'Est (le mur de la Compassion est, à 2 ou 3 degrés près, dans la direction Est-Ouest).

La surface comprise dans l'intérieur de l'enceinte est de 11 000 mètres carrés, et celle de l'arène est de 2 565 mètres carrés.

La différence 8 435 mètres carrés représente donc l'espace occupé par l'ensemble des gradins. Pour avoir le nombre de spectateurs que l'amphithéâtre pouvait contenir, on n'aurait qu'à diviser cette surface par l'espace réservé à chaque personne. On sait que les places étaient indiquées par des rainures taillées dans la pierre, séparées par un intervalle de 40 centimètres; l'espace occupé par chaque spectateur peut être pris égal à $0,4 \times 0,8 = 0,32$, c'est-à-dire un tiers de mètre carré. Par conséquent, trois fois 8435 peut représenter le nombre des spectateurs qui pouvaient être placés dans l'amphithéâtre.

On peut encore faire ce calcul de la manière suivante : pour avoir par exemple le nombre de places que renfermaient les gradins réservés aux citoyens romains, remarquons que la moyenne des deux ellipses qui les limitaient est égale à 4 fois 73; il en résulte que, sur cette ellipse, pouvaient se trouver 730 personnes, par conséquent 7 300 dans l'intervalle compris entre la 2e et la 3e précinction; puisqu'il y avait dix rangées de gradins.

Ces gradins étaient séparés de la partie réservée au peuple par une galerie qui avait près de 2 mètres de largeur comme l'indique le mur secondaire qui règne le long du *balteus*, à 1 m. 40 de distance.

L'intervalle compris entre le *balteus* et l'enceinte n'est ici que de 6 m. 90; mais si on ne suppose aux gradins qu'une largeur de 0 m. 75, et si on remarque que l'attique n'avait certainement pas la même épaisseur que l'enceinte, on voit qu'il y avait encore ici dix rangées de gradins. Un calcul analogue au précédent donne 8 750 pour le nombre de spectateurs qui pouvaient se placer sur les gradins *plébéiens*. Il est même probable que ce nombre était quelquefois plus considérable.

Entre la 1re et la 2e précinction se trouvaient dix gradins réservés à l'ordre équestre, et quatre autres, voisins de l'arène, réservés aux grands personnages.

Le calcul qui précède ne peut pas être appliqué au *podium* où l'on était évidemment plus à l'aise que sur les gradins plébéiens, mais, en revanche, la galerie qui longeait le *balteus* pouvait contenir 1 600 personnes et le nombre des gradins était de quatorze au lieu de dix.

Donc, eu égard à cette compensation, l'ellipse moyenne, multipliée par 14, nous donnera 7 840 pour le nombre de places réservées aux chevaliers et aux grands personnages. Par conséquent, en tout, 23 890 spectateurs pouvaient prendre place dans l'amphithéâtre de Lugdunum.

Du côté de l'Ouest, l'amphithéâtre quoique adossé à la colline, avait certainement deux étages au-dessus du sol. Du côté de l'Est, le monument a été construit dans des conditions normales puisque le sol était horizontal. L'altitude de l'arène peut être évaluée à 260 mètres, celle de la porte d'entrée de l'Antiquaille est de 262 mètres, enfin celle de la place des Minimes est de 257 mètres.

Une distance de 180 mètres environ séparait le palais du gouverneur de l'entrée de l'amphithéâtre, et il est probable qu'un chemin particulier, probablement une galerie voûtée, était réservé à ce personnage.

L'édifice était orienté du Nord-Est au Sud-Ouest en suivant le grand axe, et celui-ci avait, comme dimension extérieure, 133 mètres, le petit axe 110, l'arène se réduisant à 70 mètres sur 58. Cet amphithéâtre était donc un peu plus petit que celui du Jardin des Plantes, dont les deux axes ont extérieurement 140 et 117 mètres, tandis que ceux du Colisée, pour recourir à un terme de comparaison typique, sont de 188 et 155 mètres.

Quelques secteurs seulement ont été mis à jour et sont encore aujourd'hui en partie découverts. Ce ne sont, à vrai dire, que des substructions, murs elliptiques soutenant les précinctions et voûtes inclinées qui avaient à supporter les gradins de chaque étage. Mais, comme ce côté est adossé à la montagne, les étages n'étaient pas superposés et les voûtes sont donc très peu profondes. Tout ce qui apparaissait jadis à l'extérieur, gradins et balcons (*baltei*), tout ce qui était de pierre de taille, en un mot, a été enlevé, pillé, exploité comme une carrière [1]. Il en a été de même de tout l'édifice du côté opposé qui, bien plus

[1] Au commencement du XVIIIe siècle, la partie de l'orphelinat Rolly, située au-dessous de l'impasse en face de la grille des Dames du Calvaire, appartenait aux héritiers de Derivo, chanoine de Saint-Paul. C'est dans cette propriété que se trouve une partie du mur d'enceinte de l'amphithéâtre. Les trois quarts de ce monument étaient dans la propriété des jésuites, vendue le 5 fructidor an III, et l'autre quart, dans la propriété du sieur Séguin, qui s'étendait de l'impasse jusqu'auprès du théâtre romain, avec une sortie du côté de la Croix-de-Colle, entre le couvent de la Compassion et la propriété Mayet. C'est par cet endroit qu'ont dû passer les véhicules qui ont emporté les pierres de l'amphithéâtre, c'est par là aussi qu'il faudrait les faire passer, si un jour on se décide à faire revivre ces précieux souvenirs de Lugudunum. Pour l'heure, le jardin Lafon contient à peine la moitié du mur d'enceinte adossé à la montagne, le reste des ruines est encore enseveli, inexploré, dans l'enclos des Dames de la Compassion, échappant ainsi aux recherches des archéologues, et en même temps, mises à l'abri des entreprises sacrilèges des spéculateurs uniquement soucieux d'édifier des immeubles de rapport.

important, avait façade extérieure, hauts murs verticaux, était percé d'ouvertures et de galeries suspendues, creusé d'escaliers. C'est la partie basse du jardin, en pente douce à présent qui, aplanie autrefois, était occupée par l'arène. Peut-être y a-t-il aussi quelques substructions par-dessous [1].

« Il y a des raisons sérieuses de croire que M. Lafon ne s'est point trompé dans ses constatations et ses calculs. S'il en est ainsi, sa découverte résout de la façon la plus heureuse la question longtemps incertaine : les supplices des martyrs de 177 ou, tout au moins, la première série de ces supplices, eurent lieu dans cet amphithéâtre, dont la situation répond à merveille aux circonstances topographiques de l'événement telles qu'elles se dégagent d'un examen attentif de la *lettre*, puisque cet emplacement réalise, mieux même que celui du théâtre des Minimes, situé qu'il est au Nord du théâtre, la condition de proximité par rapport au forum et à la prison. Mais, adoptées en général, adoptées par les savants les plus notables, les conclusions de M. Lafon ont eu et ont encore des adversaires.

« Steyert, dupe d'une erreur grossière, niait la possibilité juridique de l'exécution des martyrs ailleurs que sur le territoire fédéral. Cette prétendue raison péremptoire, il la faisait valoir en particulier contre la découverte de M. Lafon. Les vestiges remis au jour en 1887 étaient, selon lui, non ceux d'un amphithéâtre mais ceux d'un théâtre. Il n'y avait pas d'amphithéâtre à Lugudunum, il y avait deux théâtres, le petit, celui du clos de la Compassion, le grand, celui du clos de la Compassion et du clos Lafon. Les motifs sur lesquels il appuyait sa négation de l'amphithéâtre n'étaient pas plus solides, au reste, que celui sur lequel il fondait sa négation du martyre à Fourvière. C'était d'abord une hypothèse gratuite : le petit théâtre serait devenu insuffisant pour la colonie, la construction d'un grand théâtre se serait imposée au temps d'Hadrien. C'était ensuite une exagération tendancieuse : l'ellipse restituée par M. Lafon « est si peu sensible qu'elle n'en est pas une[2] ». « C'était enfin une affirmation qui mettait Steyert en contradiction avec lui-même : la configuration du terrain interdisait de croire à l'existence d'un amphithéâtre; raison invoquée par Renan contre l'existence d'un amphithéâtre au Jardin des Plantes, sur une déclivité pareille, mais que Steyert n'avait pas le droit d'invoquer ici, lui qui admettait si bien l'existence de l'amphithéâtre fédéral qu'il y situait la totalité des supplices [3]. » En définitive, les objections soulevées contre la découverte et les conclusions qu'en tirait A. Lafon ne pouvaient être considérées comme dignes d'être prises en considération, et les contradictions de Steyert laissaient à la découverte toute sa portée historique.

Mais il semble qu'il soit impossible d'arriver à clore cette question de l'amphithéâtre de Lugdunum. M. R. Le Nail, architecte, a soumis au Comité des travaux historiques et scientifiques, le 31 mars 1914, des remarques touchant la cuvette d'un hémicycle situé dans le clos dit « de la Compassion ». « Nos relevés, dit-il [4], ayant été dressés, nous avons fait immédiatement sonder le sol, et des courbes régulières auxquelles adhéraient des murs rayonnant vers un centre unique apparurent. Malheureusement la propriété étant plantée en vignes, il était utile, pour continuer nos travaux, de s'avancer en galerie pour le dégagement des précinctions, ce que nous avons fait le plus loin qu'il nous a été possible. Des voûtes en maçonnerie, alternées de claveaux en briques soutenant autrefois des *mœniana* ou gradins, subsistent encore sur toute la surface. Ces constatations nous démontrèrent que nous nous trouvions en face d'un théâtre romain, nous dirions même d'un grand théâtre, car, ainsi qu'on peut s'en rendre compte sur le plan (fig. 7283), il existe dans le clos de la Compassion un petit théâtre, lequel, à l'instar de ceux de Pompéi, se trouvait juxtaposé au grand, le premier étant vraisemblablement un théâtre couvert, et le second un théâtre à air libre.

« Mais ce qui rend intéressante cette découverte, c'est que la fraction de monument mise au jour, correspond à une autre fraction de monument exhumée en 1887 par M. Lafon, rue du Juge-de-Paix, n. 5. M. Lafon crut voir dans les substructions qu'il dégagea une partie d'ellipse, et édifia sur cette ellipse un amphithéâtre idéal. Voulant nous rendre compte de la valeur des trouvailles de M. Lafon, dont quelques-unes sont demeurées à l'air libre, nous avons répéré et mesuré soigneusement toutes excavations, ce qui nous a permis de conclure que les opérations de M. Lafon étaient inexactes.

« La propriété Lafon — que nous avons louée tout

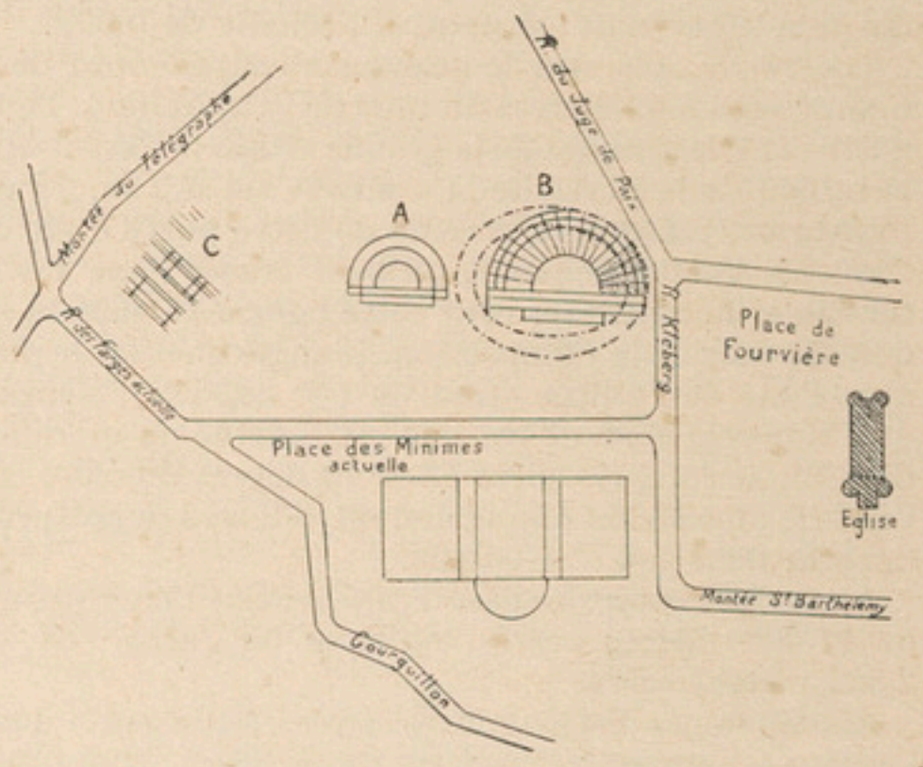

7283. — Plan conjectural de deux théâtres.
D'après *Bullet. archéol. du Comité*, 1914, p. 482, fig. 1.

exprès pour cette étude — contient donc la seconde partie de notre théâtre gallo-romain. En effet, nous avons répéré avec soin et fait sonder les parties immédiatement vis-à-vis du théâtre, emplacement où passait le tracé fictif de l'ellipse présentée, et non seulement nous n'avons trouvé aucune trace de précinctions ou de murs de forme elliptique, mais des salles régulières, pavées en béton, existant là.

« Nous avions d'abord observé, grâce à des relevés de cotes d'altitudes la forme hémicirculaire du terrain; c'est à la suite de ces relevés que nous décidâmes l'entrée en galeries sous les parties de terrains cultivés et le déblaiement par tranchées dans les terrains libres. Des courbes concentriques ne tardèrent pas à être dégagées; elles étaient reliées à des murailles rayonnantes, se dirigeant toutes vers un même centre (fig. 7284).

« Les difficultés ont été grandes pour effectuer les relevés, le travail principal ayant été fait sous terre afin de ne pas détruire les plantations; néanmoins nous avons obtenu un résultat suffisamment appréciable.

« Les *mœniana* supérieurs sont en assez mauvais

[1] Germain de Montauzan, dans *Revue d'histoire de Lyon*, 1910, t. IX, p. 356-357. — [2] Steyert, *Nouvelle histoire de Lyon*, 1895, t. I, p. 413; cf. 419 et 271. — [3] Ph. Fabia, *L'amphithéâtre de Lugudunum*, dans *Journal des savants*, 1920, p. 166-167. — [4] R. Le Nail, *Découverte d'un théâtre romain à Lyon*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. 481-486.

état, les murs séparatifs des travées ayant été ruinés en partie, et les voûtes écroulées pour la plupart; par contre, le *mœnianum* inférieur est conservé presque dans sa totalité.

« Les arcs de chaque travée sont constitués en briques et en maçonneries ainsi alternés : 0 m. 30 de maçonnerie; trois briques de 0 m. 026; 0 m. 30 de maçonnerie, deux briques de 0 m. 046.

« Le bon état de conservation du *mœnianum* inférieur doit être attribué à ce fait qu'il n'a pas été dégagé des blocages en maçonnerie qui le surmontent.

« Parmi les matériaux employés, on trouve notamment la pierre de Seyssel, que l'on sait n'avoir été utilisée à *Lugdunum* que dans le Ier siècle de notre ère; de nombreux fragments de marbre dont quelques-uns moulurés et sculptés.

« Les murs circulaires sont, avec le *mœnianum* inférieur, les mieux conservés; ce fait est dû à la pente de la colline dont ils soutenaient les terres, ce qui les a préservés de la destruction.

« Nous avons pu pénétrer dans les tubes coniques formés par les arcs de soutènement des gradins; les briques de l'enduit primitif sont absolument intactes. Il n'en a pas été de même pour le *proscenium* et le *postscenium* que nous n'avons pu repérer qu'à l'aide de tranchées réduites de 0 m. 80 de largeur; les terrains cultivés ne nous ont pas permis pour l'instant de plus amples sondages; nous avons donc pu tracer la direction de la scène, mais tout le relevé central nous manque.

« La largeur approximative du grand théâtre est de 104 mètres, soit à peu près la largeur du théâtre d'Orange.

« Une voie romaine paraît avoir limité au Levant le monument; quelques blocs de pavage en granit d'Oullins ont, en effet, été retrouvés à cet emplacement; ces blocs sont en tous points identiques à ceux qui ont été mis au jour dans la rue du Juge-de-Paix, lors de l'établissement d'une canalisation d'eau.

« L'intérêt de cette découverte réside en ce fait que la fraction de cercle exhumée correspond à un fragment du même monument, mis autrefois au jour par le professeur Lafon, dans sa propriété. M. Lafon crut découvrir un amphithéâtre dans les vestiges qu'il mit alors au jour, mais la partie principale du monument se trouvait dans la propriété voisine où, dit-il, il ne lui fut pas possible d'exécuter aucun sondage.

« Les objections présentées contre la thèse de l'amphithéâtre, objections qui ont conduit à reprendre les fouilles, étaient les suivantes :

« 1° Position défectueuse pour un amphithéâtre sur une colline à forte pente;

« 2° Absence totale de fondations pour le mur du *podium*;

« 3° Aucune trace d'escaliers, et par suite absence complète de *vomitoria* et de sorties;

« 4° La partie découverte ne correspondait qu'au cinquième de l'ellipse proposée.

« Sur ce dernier point, il était intéressant de faire des sondages dans les parties correspondantes de l'ellipse

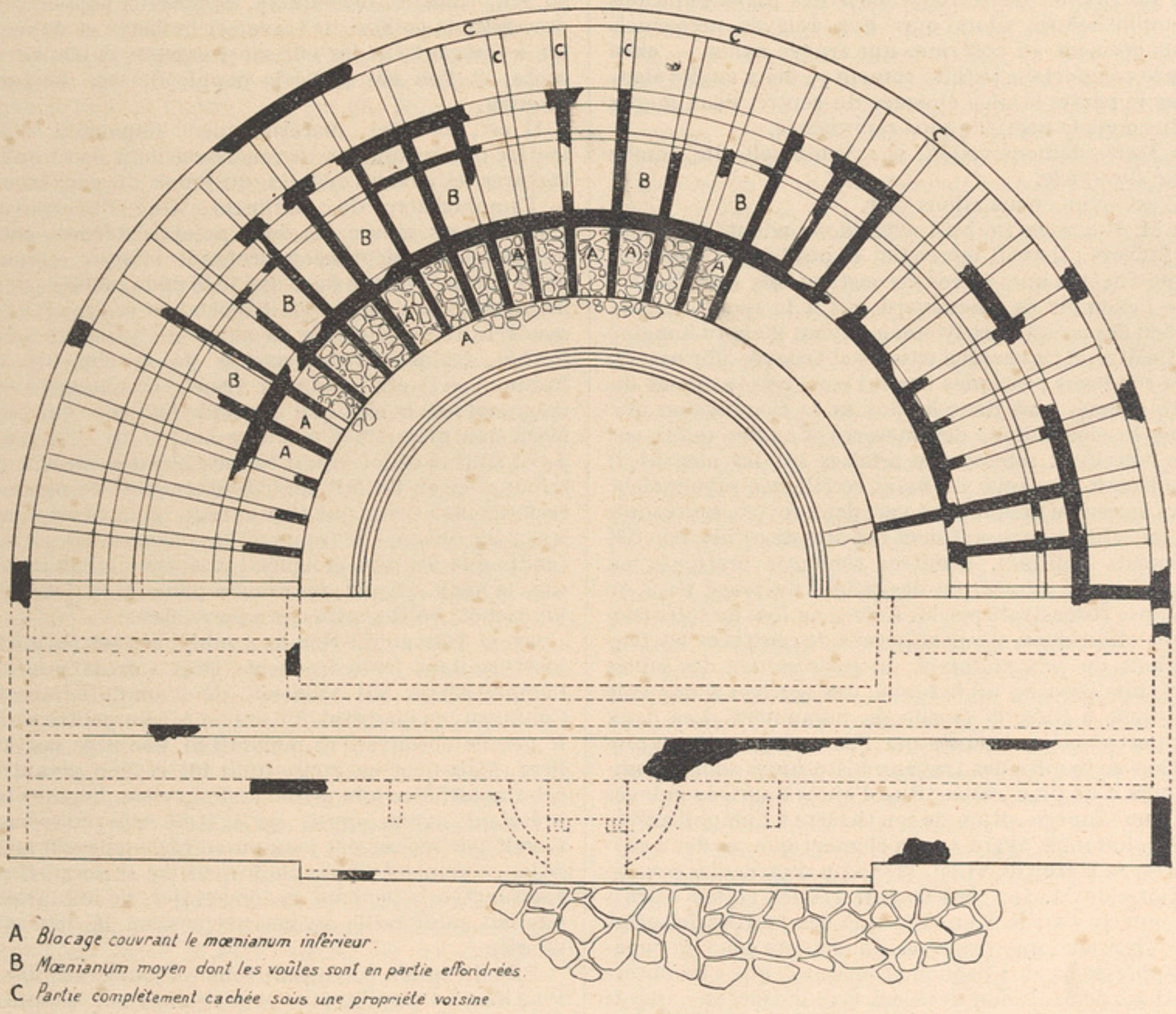

7284. — Plan conjectural du grand théâtre de Lugdunum. D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1914, pl. XXVI.

proposée, mais précisément ces sondages non seulement ne donnèrent pas le tracé elliptique attendu, mais des dallages de salles rectangulaires existant à ces emplacements.

« Nous nous sommes efforcé de rechercher par quelle erreur le professeur Lafon avait pu prendre un cercle pour une ellipse. Nous croyons tout d'abord que l'insuffisance de substructions mises au jour y a contribué, mais c'est principalement, estimons-nous, à son inexpérience des relevés sur le terrain, en effet, toute sa démonstration mathématique repose sur un point de départ faux. Il établit la neuvième travée à partir du départ du grand axe sur un plan inexact, ce qui lui permet de se rapprocher des plans habituels d'amphithéâtre, alors que nos relevés personnels nous donnent au contraire une travée ayant — ainsi que le comporte le théâtre romain — deux angles aigus dans la partie la plus éloignée du centre, deux angles obtus dans la partie la plus rapprochée.

« Toute démonstration, si savante soit-elle, tombe donc *ipso facto*. »

C'est ce que nous allons voir.

« M. Rogatien Le Nail avait donc adopté l'opinion de Steyert : il avait même fait et publié de l'hypothétique théâtre une de ces reconstitutions fantaisistes, que l'exemple de Chenavard mit à la mode dans le milieu des architectes lyonnais. Ayant d'abord imaginé ce théâtre, il l'a cherché ensuite et trouvé, affirme-t-il. Des sondages pratiqués par lui sur l'emplacement du côté adossé, tant dans le clos de la Compassion que dans le clos Lafon, des mesures d'angles faites sur ces nouveaux sondages et refaites sur les anciens, il résulterait que tous les murs rectilignes rayonnaient vers un centre unique, non vers deux foyers, que toutes les murailles courbes étaient des arcs de cercle, non des éléments d'ellipse. D'autres sondages pratiqués en face du côté adossé, en des points du tracé fictif de l'ellipse reconstruit par M. Lafon, au lieu de substructions elliptiques, auraient permis de constater les fondations du *proscenium* et du *postscenium*, des sables rectangulaires au sol betonné, des vestiges d'une voie longeant à l'Est la façade du monument. Les deux rapports [1] communiqués par l'auteur de cette exploration au Comité des travaux historiques sont accompagnés d'un plan, reconstitué d'après tous les sondages et d'une superposition de son théâtre à l'amphithéâtre de M. Lafon. N'ayant aucun élément que ces deux rapports, A. Héron de Villefosse [2] a pu regarder les constatations de M. Le Nail comme réelles et ses calculs comme justes; il a pu dire que ces fouilles faisaient « revivre une question fort importante pour la topographie de Lyon à l'époque romaine », que « les observations de M. Lafon devaient être inexactes », que le monument était un « théâtre et non un amphithéâtre ». Son jugement aurait été sans doute beaucoup moins favorable, s'il avait eu le moyen de soumettre à une enquête personnelle les affirmations de l'explorateur : M. Le Nail, qui fut un visiteur curieux et fréquent de nos fouilles [3] crut devoir nous dissimuler soigneusement les siennes, se donnant l'apparence fâcheuse de redouter le contrôle. Des informations sûres nous sont parvenues tout de même, d'où résulte que les sondages du clos de la Compassion furent sommaires et hâtifs, ceux du clos Lafon subreptices et clandestins : que les mesures d'angles furent établies par les procédés de l'empirisme le plus aléatoire; que le doute est très légitime quant à la valeur scientifique de cette investigation; qu'après comme avant il faut souhaiter, avec Steyert, une investigation supplémentaire; que le plus sage, en attendant, jusqu'à meilleure preuve du contraire, et de s'en tenir aux conclusions de M. Lafon [4] ».

Celles-ci trouvent une confirmation imposante dans le fait qu'elles satisfont parfaitement aux exigences topographiques imposées par le texte de la lettre.

Un examen attentif du texte de la *lettre* conservée par Eusèbe eût dû mettre en garde contre l'invraisemblance du site d'Ainay et celui du Confluent. Il est dit, en effet, dans cette lettre que les martyrs furent plusieurs fois conduits de la prison à l'amphithéâtre, sans que jamais les plus horribles souffrances aient triomphé de leur courage. Comment, avec le corps tout en lambeaux, brûlé par des plaques rougies au feu, tenaillé, déchiqueté, eussent-ils supporté de descendre la colline, de traverser le fleuve et de monter le coteau! On les eût ainsi exposés à mourir en route, et l'on eût privé le peuple de son spectacle attendu.

Il est, en effet, matériellement impossible d'admettre que les martyrs se rendissent dans l'état où les tortures les avaient réduits, du Palais du gouverneur à l'amphithâtre du Confluent. Une distance de 1 500 mètres sépare ces deux points extrêmes, entre lesquelles. une dépression profonde marque le cours de la Saône. Pour se faire une idée de la manière dont les martyrs eussent été traités pendant ce trajet, nous avons le témoignage de la lettre au sujet de saint Pothin, traîné par les soldats de sa demeure au Forum : « Il était, dans le trajet, accompagné des magistrats de la cité et d'une foule immense qui vociférait toutes sortes d'outrages contre lui. » A peine a-t-il affirmé sa foi « qu'il est brutalement arraché du tribunal et on lui fait subir toutes sortes de mauvais traitements. Ceux qui l'entourent, sans avoir égard à son âge (90 ans), le frappent des pieds et des poings, tandis que les plus éloignés lui lancent ce qu'ils ont sous la main... Enfin, respirant à peine, il est jeté dans un cachot, où il expire deux jours après. »

Or, la *lettre* ne dit rien de semblable pour les autres martyrs dans leurs fréquents trajets de la prison à l'amphithâtre. S'il s'agissait de l'amphithéâtre du Confluent, en quel état fût arrivé Attale, contre lequel le peuple éprouvait et manifestait une rage particulière. Mais peut-on croire qu'il fût revenu vivant de cet amphithâtre à la prison de Fourvière, le jour où le président ayant appris qu'il était citoyen romain l'avait fait retirer des jeux où on réclamait son apparition. Comment le peuple furieux ne se serait-il pas rué sur Attale pendant ce long trajet, ne lui aurait-il pas fait subir mille avanies; cependant la *lettre* n'en dit rien.

Elle dit qu'on conduisait tous les jours Blandine et Ponticus à l'amphithâtre pour assister aux supplices, et le passage de la prison à l'amphithéâtre est exprimée par εἰσ-αγεῖν, εἰσ-κομιζεῖν, qui indiquent l'introduction dans l'amphithéâtre.

XV. L'Église de Lyon-Vienne. — L'Église de Lyon entre dans l'histoire par une action d'éclat. (Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 339-341.) En Gaule les origines du christianisme sont entourées d'obscurité. On entrevoit, au IIe siècle, quelques points sur lesquels ont pu exister des communautés chrétiennes, mais à Marseille, à la Gayole, à Autun, tout se réduit à quelques individus isolés autour desquels la conjecture seule peut former des groupes dont l'importance nous échappe. Il en est autrement à Lyon et à Vienne, où, sous Marc-Aurèle, existaient deux colonies chrétiennes nombreuses et prospères. Celle de Lyon était un foyer de ferveur en même temps qu'un centre de rayonnement, une Église mère. Nous dirons dans un instant

[1] *Bulletin archéol. du Comité*, 1914, p. 481 sq. — [2] *Ibid.*, 1915, p. XLIX. — [3] Il s'agit des fouilles de Fourvière, dont nous avons déjà donné les principaux résultats acquis entre 1911 et 1914. — [4] *Journal des savants*, 1920, p. 268.

l'honneur que répandirent sur elle ses premiers enfants, il faut, avant d'en venir là, parler de ce que nous pouvons savoir de son organisation.

L'historien Eusèbe rencontrant dans son récit la persécution survenue à Lyon en l'an 177, commence par ces mots : « La Gaule possède des métropoles remarquables qui l'emportent sur les autres de cette contrée : leur nom est célèbre, c'est Lyon et Vienne. Les très illustres Églises de ces deux cités ont envoyé à celles de l'Asie et de Phrygie la relation écrite qui concerne leurs martyrs [1]. » Eusèbe écrit au commencement du IVe siècle, il a dans l'esprit l'état présent des Églises de la Gaule, et le tour qu'il emploie pour s'exprimer semble indiquer qu'il fait des chrétientés de Lyon et de Vienne, n'importe à quelle époque de leur durée, depuis l'origine, deux Églises distinctes, rapprochées au IIe siècle par « le fleuve du Rhône qui les traverse l'une et l'autre [2] » et par une épreuve supportée en commun.

Il se peut que la lecture du document qu'il se préparait à transcrire et qu'il nous a conservé, lui ait suggéré par l'emploi de certaines formules, l'idée de ce rapprochement dans lequel on a pensé voir une réelle indistinction. Voici le début de la relation : Οἱ ἐν Βιέννῃ καὶ Λουγδούνῳ τῆς Γαλλίας παροικοῦντες δοῦλοι Χριστοῦ τοῖς κατὰ τὴν Ἀσίαν καὶ Φρυγίαν... ἀδελφοῖς [3]. Si Lyon formait une Église épiscopale — et le rôle qu'on y voit remplir par saint Pothin ne permet pas d'en douter — comment « les serviteurs du Christ à Vienne », qui sont nommés avant ceux de Lyon, ne formeraient-ils pas aussi une Église indépendante? C'est d'ailleurs ce que la relation paraît elle-même inculquer en s'exprimant ainsi : « Chaque jour on arrêtait ceux qui étaient dignes, et ils complétaient le nombre des martyrs en sorte qu'on emprisonnait ensemble tous les membres zélés des *deux* Églises », ὥστε συλλεγῆναι ἐκ τῶν δύο ἐκκλησιῶν πάντας τοὺς σπουδαίους [4]. Voilà donc le mot essentiel : « deux Églises »; dès lors, deux communautés vivant chacune de son existence indépendante, sauf à entretenir des relations plus ou moins étroites de bon voisinage. Ici, il ne s'agit plus de la pensée d'Eusèbe, nous avons le témoignage des rédacteurs de la *lettre*.

La pensée d'Eusèbe est favorable à la distinction, la mention expresse dans le corps de la lettre d'un diacre de Vienne « donne une impression analogue [5] »; néanmoins un historien fait « observer d'abord que l'intitulé de la lettre prouve plutôt pour que contre l'unité des deux Églises : οἱ ἐν Βιέννῃ, κτλ. C'est, nous dit-on, tout à fait l'analogue des suscriptions employées, au Ier et au IIe siècle, par les Églises de Rome, de Corinthe, de Smyrne, etc. Ἡ ἐκκλησία τοῦ Θεοῦ ἡ παροικοῦσα Ρώμην τῇ ἐκκλησίᾳ τοῦ Θεοῦ τῇ παροικούσῃ Κόρινθον [6]...; Πολύκαρπος... τῇ ἐκκλησίᾳ τοῦ Θεοῦ τῇ παροικοῦσῃ Φιλίπποις [7]...; Ἡ ἐκκλησία τοῦ Θεοῦ ἡ παροικοῦσα Σμύρναν τῇ ἐκκλησίᾳ τοῦ Θεοῦ τῇ παροικοῦσῃ ἐν Φιλομηλίῳ [8]... etc. Cette formule semble plutôt désigner un groupe ecclésiastique que deux groupes ayant chacun son organisation distincte; en tout cas, elle n'offre rien de contraire à l'indistinction des deux Églises [9]. »

Ces comparaisons sont plus ingénieuses que démonstratives et on peut objecter avec toute vraisemblance que si les deux chrétientés, qui n'appartenaient pas à la même province, avaient réellement formé une communauté unique, Lyon, qui était en ce cas le lieu de résidence de l'évêque, aurait été nommée la première et non pas Vienne [10]. La place donnée à Vienne, dans l'intitulé de la *lettre*, est tellement inattendue qu'il faut, vaille que vaille, lui trouver une explication, et voici celle qu'on propose : « Le fait que Vienne est nommée d'abord, s'il a une signification, ne peut être qu'une politesse des Lyonnais à l'égard de leurs confrères de Vienne. L'événement est essentiellement lyonnais. Les magistrats de la colonie lyonnaise ne pouvaient, bien évidemment, instrumenter à Vienne; le légat lui-même n'y avait aucune juridiction. Sanctus, le diacre de Vienne, aura été arrêté à Lyon; aucun autre Viennois n'est mentionné [11]. » Ce sont-là moins des explications que des conjectures : politesse des Lyonnais, arrestation de Sanctus à Lyon!

Sanctus est, sans aucun doute, le seul Viennois mentionné par son nom dans la lettre, mais celle-ci signale, sans les désigner par leurs noms, d'autres Viennois, puisqu'elle nous dit qu'on emprisonnait ensemble « tous les membres zélés des *deux* Églises. » Il est vrai qu' « on appréhendait surtout ceux qui ont établi ce qui est ici » δι' ὧν μάλιστα συνεστήκει τὰ ἐνθάδε [12]; par conséquent, les fondateurs de la chrétienté de Lyon étaient plus particulièrement traqués.

Relevons au passage cet indice. En l'an 177, la persécution s'acharne de préférence sur « ceux qui ont établi ce qui est ici »; ainsi la fondation de l'Église de Lyon est alors relativement récente, puisque ses fondateurs vivent encore.

La persécution, outre qu'elle a Lyon pour théâtre, qu'elle atteint le chef de l'Église de Lyon et un nombre élevé de ses membres, frappe également la communauté chrétienne de Vienne; néanmoins on peut dire qu'elle est « un événement essentiellement lyonnais ». Cependant plusieurs chrétiens de Vienne ont été associés à l'épreuve de leurs frères de Lyon, bien loin de les passer sous silence ou même de les nommer en dernier lieu, on leur accorde une mention signalée, on place le nom de l'Église de Vienne devant celui de l'Église de Lyon. Il serait malaisé, assurément, de faire preuve de plus de savoir-vivre, mais cela n'indique rien, ne prouve rien, et il faut une extrême complaisance pour s'apercevoir que « cette formule de politesse ne nuit aucunement à l'idée de l'indistinction des deux Églises, qu'elle souligne en quelque sorte davantage [13]. »

C'est à une égale complaisance qu'il faut recourir pour trouver dans un autre passage de la *lettre* un renforcement de cette interprétation. Il y est dit que, parmi les martyrs se trouvait Sanctus « Le diacre de Vienne », τὸν διάκονον ἀπὸ Βιέννης [14]. Certains manuscrits ne contiennent pas l'article, mais les plus sûrs, ceux dont la leçon doit être suivie, l'admettent et il faut l'admettre après eux. « Or cet article prend une signification particulière dès l'instant qu'on soutient que cette formule s'expliquerait, s'il s'agissait de l'un des diacres d'un évêque de Vienne; elle devient très naturelle si l'on y voit la désignation d'une fonction locale, d'une direction déléguée, exercée à Vienne au nom de l'autorité ecclésiastique de Lyon. » Et à ce propos, on explique comment « cette situation d'un diacre chargé du gouvernement spirituel d'une chrétienté éloignée de la mère Église, pour extraordinaire qu'elle nous paraisse, n'a rien que de conforme aux usages antiques. » Le concile d'Elvire (vers 300) la vise clairement dans son 77e canon : *Si quis diaconus regens plebem sine episcopo vel presbytero aliquos*

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 1, 1, 2. — [2] Id., *ibid.*, V, 1, 1. — [3] Id., *ibid.*, V, 1, 3. — [4] Id., *ibid.*, V, 1, 13. — [5] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, in-8°, Paris, 1907, t. I, p. 41. — [6] I. Clem., *Ad Corinth.*, 1. — [7] Polycarpe, *Ad Philipp.*, 1. — [8] *Martyrium Polycarpi*, 1. — [9] L. Duchesne, *op. cit.*, t. I, p. 41. — [10] A. Harnack, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten*, in-8°, Leipzig, 1902, p. 327. — [11] L. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, in-8°, Paris, 1906, t. I, p. 257, note 1. — [12] Eusèbe, *Hist. eccles.*, V, 1, 13. — [13] E. Vacandard, *L'indistinction des Églises de Lyon et de Vienne, au temps de la persécution de Marc-Aurèle*, dans *Bull. anc. litt. arch. chrét.*, 1912, t. II, p. 129. — [14] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 1, 17.

baptizaverit. Au VIe siècle, on voyait encore, en Gaule, des paroisses rurales ainsi gouvernées. Grégoire de Tours parle d'un diacre qui dirigeait l'Église du *vicus Iciodorensis* (Issoire) [1].

Mais rien ne s'oppose à ce que Sanctus fut, dans l'Église de Vienne, le plus en vue et le principal entre les diacres. Nous savons (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 742), qu'à Rome et dans la plupart des Églises, on nommait sept diacres pour se conformer à l'institution apostolique, mais parmi les sept il s'en trouvait un qui jouissait d'un prestige et d'une prééminence si incontestés qu'on le nommit « le diacre » ou « le diacre de l'évêque ». Vers lui allait la confiance du chef et l'attention des fidèles, on le voit émerger entre ses collègues dans les textes tirés d'Ignace d'Antioche, d'Hégésippe, d'Hermas, de Polycarpe. Dans l'Église de Rome, c'est Calliste, puis Laurent qui occupent cette situation qui les désigne équivalemment pour l'épiscopat (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1919).

Si tel n'était pas le cas pour Sanctus, on pourrait encore admettre que ἀπὸ Βιέννης peut signifier un diacre lyonnais, originaire de Vienne; dans un cas comme dans l'autre, on échappe à la nécessité de placer un diacre à la tête de l'Église de Vienne, nécessité qui a pu devenir cent-vingt-trois ans plus tard, l'objet d'une décision conciliaire à Grenade, mais qui n'en est pas moins gratuitement admise à Vienne au début du dernier quart du IIe siècle. Si Sanctus avait été délégué au gouvernement de l'annexe de Vienne, — puisqu'il n'est pas question d'évêché à Vienne — comment, même par un raffinement de politesse, a-t-on pu songer à faire précéder le nom d'une ville épiscopale par le nom d'une ville qui n'a même pas un évêque? Comment, en outre, la *lettre* a-t-elle pu nommer Pothin comme « chargé du ministère de l'épiscopat à Lyon », τὴν διακονίαν τῆς ἐπισκοπῆς τῆς ἐν Λουγδούνῳ πεπιστομένος [2], si ses attributions s'étendent aussi sur Vienne et si Vienne possède le titre épiscopal?

Les auteurs de la *lettre* parlent de la « diaconie » d'épiscopat de Pothin. Y a-t-il là une comparaison quelconque avec la diaconie de Sanctus et une confirmation de l'indistinction des deux Eglises. Il ne paraît pas possible de l'y découvrir.

Un rapprochement a été proposé entre la διακονία τῆς ἐπισκοπῆς de saint Pothin et les παροικίαι κατὰ Γαλλίαν de saint Irénée, dont parle Eusèbe [3] pour l'époque de la controverse pascale sous le pape Victor (189-199). Ici παροικία n'a pas le sens de diocèse épiscopal, mais de groupes détachés, dispersés d'une même grande Église, ce qui a pu être une situation fréquente en Gaule vers la fin du IIe siècle. Il y aurait donc eu en Gaule des groupes épars avec un seul centre ecclésiastique, un seul évêque, celui de Lyon. La situation aurait été sous saint Irénée ce qu'elle était sous saint Pothin.

C'est à cet indice que se réduit l'opinion favorable à l'indistinction des Église de Lyon et de Vienne à la fin du IIe siècle; on ne peut méconnaître que cet indice pèse peu devant la phrase de la *lettre* : « On emprisonnait ensemble tous les membres zélés des deux Églises», ὥστε συλλεγῆναι ἐκ τῶν δύο ἐκκλησιῶν πάντας τοὺς σπουδαίους.

XVI. Époque, nombre, observances. — Un passage de la *lettre* que nous avons déjà relevé doit être rappelé à raison de sa signification chronologique : « Chaque jour on arrêtait ceux qui étaient dignes..., on emprisonnait ensemble... ceux qui ont surtout constitué ce qui est ici [4]. » Ainsi, en l'an 177, on pouvait encore se saisir des fondateurs de l'Église de Lyon et, parmi eux, du plus signalé par son rang, l'évêque Pothin. La *lettre* nous apprend, en effet, qu'il fut arrêté, molesté, emprisonné et mourut deux jours plus tard des mauvais traitements qu'il avait eu à subir. Or, l'évêque Pothin était nonagénaire; on peut penser que ce n'était pas à cet âge, ni peu d'années auparavant qu'un vieillard était venu fonder une Église dans une ville de l'importance de Lyon; d'autre part, on ne peut supposer qu'il eut entrepris cette œuvre dès sa jeunesse, puisque plusieurs de ses collaborateurs vivaient encore et furent arrêtés avec lui, ce qui obligerait à leur attribuer à tous une longévité exceptionnelle: il semble que, dès lors, on puisse conjecturer que saint Pothin déjà âgé, sexagénaire peut-être, vint fonder une Église à Lyon, ce qui permettait de reporter les origines de celle-ci vers le milieu du IIe siècle [5].

Le nombre des arrestations nous apprend que cette Église avait prospéré, et l'attitude des martyrs nous dira assez la ferveur qui y régnait, bien qu'on ait eu un moment à déplorer des apostasies. Cette prospérité et le prosélytisme auquel se livraient certains membres de la communauté sont suffisamment garantis par la réputation faite à Attale, qui travaillait infatigablement à étendre le nombre des fidèles, comme par l'intrépidité de l'esclave Blandine qui soutenait de son héroïsme le jeune courage d'un adolescent, son compagnon de tortures.

Quelles circonstances ameutèrent la foule contre les chrétiens? Nous n'en savons rien. A l'approche de la panégyrie du 1er août, Lyon se remplissait d'un ramas cosmopolite au sein duquel, à défaut d'une indication vague, il n'est pas possible de rechercher des responsabilités. Ce que la *lettre* nous apprend, c'est que un certain temps avant l'ouverture des fêtes de l'Association des Trois Gaules, une hostilité soudaine éclata dans la ville contre les éléments chrétiens. Ceux-ci se virent exclus des thermes, du forum, des lieux publics. On les pourchassa dans les rues à coups de pierres; on leur infligea les pires vexations. Ceci se passait probablement vers le mois de juin ou le mois de juillet, puisque nous savons, d'après l'indication d'Eusèbe [6], que les fêtes ne commencèrent qu'après la mort de Pothin et le premier combat des martyrs dans l'amphithéâtre.

A Rome, sous Néron; à Smyrne et ailleurs, nous avons signalé l'intervention des Juifs dans les émeutes soulevées contre les chrétiens et aboutissant à des exécutions; n'est-ce pas encore de ce côté qu'il faut chercher à Lyon les instigateurs du massacre de 177?

Lyon avait probablement une communauté juive dès le IIe siècle, car dans une multitude de villes, l'établissement d'une colonie juive et de sa synagogue avait précédé la fondation d'une communauté chrétienne et de son église. Ce n'est pas là, sans doute, une règle absolue, et il est excessif d'écrire que « le réseau des synagogues déterminait à l'avance les foyers et les lignes de pénétration de la propagande chrétienne [7]; » mais dans le cas particulier de Lyon, la *lettre* permet d'affirmer la présence d'une juiverie.

Les chrétiens dont se composait la communauté étaient, en partie, d'origine asiatique, mais il se trou-

[1] Grégoire de Tours, *In gloria confessorum*, c. XXIX, *Cautinus... in diaconato suo Ecclesiam vici illius rexit.* — [2] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, I, 29. — [3] Id., *ibid.*, V, XXIII, 3. — [4] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, I, 13. — [5] Il suffit de rappeler pour mémoire, et afin de ne rien omettre, deux dissertations sans intérêt : A. Steyert, *Du prétendu passage de saint Paul à Lyon*, dans *Revue du Lyonnais*, nouv. série, t. XXVI, p. 314-327, 461-489; t. XXVII, p. 165; Péladan, *De la prétendue réfutation du passage de saint Paul à Lyon*, dans même revue, nouv. série, t. XXVI, p. 403-426; t. XXVII, p. 84, 357. — [6] Eusèbe, *op. cit.*, V, I, 47. — [7] A. Harnack, *Mission and Ausbreitung des Christentums*, t. I, p. 1.

vait dans le nombre des Gallo-Romains, entre autres un jeune homme de famille noble, Vettius Epagathus. Parmi la communauté on comptait sans doute des esclaves, mais aussi des gens riches propriétaires d'esclaves, mondains puisqu'on les voyait fréquenter les bains publics et le forum, considérés, car il se trouvait parmi eux un médecin nommé Alexandre et un citoyen romain nommé Attale. Nonobstant l'origine exotique de certains, on n'a pas l'ombre d'une raison à apporter, quand on soutient que la communauté lyonnaise était le produit d'une émigration collective partie de la côte d'Asie [1]. La langue de ces chrétiens était le grec, mais Attale parlait le latin avec aisance et le prêtre Irénée employait tour à tour le grec, le latin, le celtique dans ses prédications [2].

La communauté était fervente sans doute, mais le nombre de ses martyrs ne permet pas d'ajouter qu'elle fut très nombreuse, puisque ce nombre n'atteint pas cinquante, malgré la violence de la persécution qui n'épargnait aucun de ceux qu'elle pouvait atteindre; et le chiffre de quarante-huit est probablement un *maximum* qu'il serait difficile de maintenir s'il était possible de vérifier les cas, dans lesquels *gentilicia* et *cognomina* font double emploi dans la liste traditionnelle des victimes [3].

« Une communauté aussi restreinte, comprenant peut-être une quarantaine de familles, pouvait posséder un chef spirituel, un lieu de réunion, une caisse de charité, un cimetière, mais non pas un abattoir et une boucherie. Or, on ne conçoit pas qu'un petit groupe de chrétiens ait acheté de la viande aux boucheries païennes; c'eût été risquer de manger de la chair qui avait été consacrée aux idoles, de la viande non saignée, ou encore de la viande d'animaux morts de maladie. Vingt ans après le drame de Lyon, Tertullien déclare que les chrétiens, dans leurs repas, s'interdisent le sang des animaux et, par ce motif, s'abstiennent des bêtes étouffées [4] ou mortes naturellement, de peur de se souiller de quelques parties de sang restées dans la viande [5]. Ces scrupules sont conformes à la décision attribuée au premier concile de Jérusalem : s'abstenir de ce qui a été sacrifié aux idoles, du sang et des viandes étouffées [6]. » (Voir *Dictionn.*, t. VII, au mot : IDOLOTHYTA.) Or, dans les villes antiques, la viande immolée dans les sacrifices ne pouvant être entièrement consommée par les prêtres, ceux-ci la vendaient aux bouchers de la ville qui la débitaient sans étiquette spéciale. Des chrétiens interrogèrent s'ils pouvaient manger ces viandes contaminées d'idolâtrie; saint Paul les rassura : « Mangez, leur dit-il, tout ce qui se vend sur le marché sans vous enquérir de la provenance [7]. » Mais cette solution libérale trouva des opposants, à raison même de son libéralisme. Était-ce le cas à Lyon?

Nous savons qu'Alcibiade, un des frères, ne vivait que de pain et d'eau, mais, une fois en prison, il céda aux instances d'Attale et mangea de la viande pour imiter ses compagnons. Ceux-ci suivaient-ils le conseil donné par saint Paul, ou bien se préoccupaient-ils de l'origine et du mode d'abattage des viandes? La *lettre* va nous l'apprendre. En 177, on accusait les chrétiens de Lyon de sacrifier des enfants pour les manger, et les apôtres restèrent inculpés d'homicide. L'esclave Biblis, malgré son apostasie, fut soumise de nouveau à la torture afin qu'elle portât témoignage des repas sanglants des chrétiens. Elle refusa, et dans l'horreur du supplice, cria : « Comment les chrétiens mangeraient-ils des enfants, eux à qui il n'est pas permis de manger du sang des bêtes? » Ainsi, la règle énoncée pour Carthage par Tertullien valait pour Lyon. Les chrétiens n'y mangeaient pas la viande des sacrifices qu'ils trouvaient dans les boucheries païennes, toujours bien pourvues de chair étouffée. L'assertion de Biblis fut admise comme un fait avéré, parce que les païens savaient que les chrétiens pour éviter de manger du sang s'approvisionnaient à la boucherie juive de Lyon.

XVII. LE MONTANISME A LYON. — La *lettre* nous fournit une indication d'un prix inestimable sur la croyance des martyrs lyonnais. Leur confession, nous dit-elle, coïncide avec l'expansion du montanisme en Phrygie. Les merveilles des charismes (voir ce mot) se multipliaient alors dans diverses Églises, et un désaccord profond se produisait sur la valeur de ces prophéties. La question passionnait les esprits à tel point que les Lyonnais, emprisonnés et menacés des pires traitements, se préoccupaient d'une controverse qu'ils paraissaient pouvoir ignorer. Déjà, ils s'étaient expliqués là-dessus et, de nouveau (αὖθις) ils éprouvaient le besoin d'intervenir afin d'exposer leur jugement personnel dans ce grave conflit. Du fond de leur cachot, plusieurs, avant de marcher au supplice, avaient écrit des lettres aux Eglises d'Asie et de Phrygie et à l'Église de Rome. Irénée, prêtre de Lyon, échappé aux arrestations, avait été chargé par eux de remettre leur lettre au pape Éleuthère.

Au moment où les magistrats municipaux avaient, sous la pression de l'émeute, procédé aux arrestations, le légat impérial était absent. A son retour, celui-ci évoqua l'affaire qui ressortissait de sa compétence, hésita, s'attarda, livra plusieurs victimes au bourreau, puis fut saisi tardivement d'un scrupule juridique à l'occasion d'Attale, et consulta l'empereur sur la procédure à suivre. Ce fut, vraisemblablement, pendant ce répit écoulé jusqu'à l'arrivée du rescrit de l'empereur (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2176-2177) que les confesseurs purent jouir d'une sorte de trêve et appliquer leur attention aux luttes religieuses dont l'écho leur revenait d'Orient. C'est alors qu'ils rédigèrent leurs lettres aux Églises asiates et au pontife romain. Ils jugèrent qu'il était de leur droit et de leur rôle de remplir une tâche de médiateurs. Jusqu'à ce moment on s'était montré féroce et, enfermés dans d'affreux cachots, mis aux ceps, les pieds distendus jusqu'au cinquième trou, ils n'avaient guère pu conserver la possibilité matérielle de rédiger, de dicter des lettres. Les jours de relâche qui s'écoulèrent entre la consultation du légat et l'arrivée du rescrit impérial furent sans doute utilisés, mais ces lettres ne partirent pour l'Orient qu'après la mort des martyrs, puisque les survivants de Lyon et de Vienne y joignirent la *lettre* contenant le récit des épreuves et du supplice des martyrs.

A s'en tenir au récit d'Eusèbe [8], le dossier comprenait les pièces suivantes : 1° Une relation sur les souffrances et la mort des martyrs citée et abrégée par

[1] Renan, *L'Église chrétienne*, p. 467, a énoncé cette opinion; il a tout aussi gratuitement assigné Smyrne comme point d'embarquement et l'année 157 comme date de fondation. — [2] S. Irénée, *Adv. hæreses*, præf. Arm. Robinson, *Texts and studies*, t. I, fasc. II, p. 97, a cru découvrir des latinismes dans la lettre. — [3] O. Hirschfeld, *Le christianisme à Lyon avant Constantin*, trad. A. Allmer, dans *Revue épigraphique du Midi de la France*, 1896-1897, t. I. — [4] L'animal non tué par une incision. — [5] Tertullien, *Apologet.*, c. IX : *Erubescat error vester christianis, qui ne animalium quidem sanguinem in epulis esculentis habemus : qui propterea quoque suffocatis et morticiniis abstinemus, ne quo sanguine contaminemur vel intra viscera sepulto.* — [6] S. Reinach, *Communauté juive à Lyon en 177*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1906, p. 50-51; *La communauté juive de Lyon au IIe siècle de notre ère*, dans *Revue des études juives*, 1906, t. LI, p. 245-250; *Cultes, mythes et religions*, in-8°, Paris, 1908, t. III, p. 449-456. — [7] I Cor., X, 25. — [8] Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, l. V, c. III, n. 1.

Eusèbe; 2° Un « avis personnel » sur la question montaniste; 3° Plusieurs lettres des martyrs ayant pour objet le débat montaniste. On ignore le nom de celui qui emporta ces lettres en Phrygie. Irénée fut chargé de faire parvenir la lettre adressée à l'évêque de Rome, Éleuthère. Il y eut donc, en réalité, un double envoi en Asie d'une part, à Rome d'autre part, et rien ne prouve que la relation sur le procès des martyrs, non plus que les autres pièces rédigées pour les communautés asiates, aient passé sous les yeux d'Éleuthère. Irénée aura pu lui en faire connaître le contenu.

Quel motif a pu décider l'Église de Lyon à prendre parti dans les affaires religieuses de l'Orient? Une intervention de cette nature, même enveloppée des circonlocutions les plus embarrassées courrait grand risque, de nos jours, d'être mal interprétée et plus mal accueillie encore. A ces origines, les admonestations d'Église à Église passaient pour une des formes de la charité fraternelle, pourvu qu'elles n'eussent d'autre objet que de promouvoir, sans prétentions arrogantes, les intérêts généraux de la foi. Les Lyonnais, qui comptaient parmi eux, plusieurs frères venus d'Asie, sans parler d'Irénée et, probablement de Pothin, avaient bien quelques raisons de prêter l'oreille aux nouvelles arrivées de leurs pays d'origine, et de se considérer comme n'en étant pas encore oubliés au point que leurs voix ne dussent plus s'y faire entendre. Parmi les noms des martyrs qui sont arrivés jusqu'à nous, un certain nombre sont grecs : Apollonius, Aristæus, Helpis, Jammica, Macarius, Philumenus, Pontica, Trophima, Zosimus, Zoticus; et encore Alcibiades, Alexander, Attalus, Biblis, Epagathus, Épipodius, Pothinus. L'origine orientale du médecin Alexandre est spécifiée par le rédacteur de la lettre : Ἀλέξανδρός τις Φρύξ μὲν τὸ γένος [1]. Il nous apprend aussi qu'Attale, citoyen romain, était originaire de Pergame [2]. Quant à Irénée, nous savons par ailleurs qu'il était asiate et qu'il avait vécu dans l'intimité de Polycarpe, le vieil évêque de Smyrne [3].

Des liens si récents unissaient l'Église de Lyon à l'Asie qu'on ne s'étonna plus de voir entre elles une correspondance qui, d'ailleurs, avait pu être sollicitée. La querelle était si grave et le déchirement de telle conséquence, qu'on ne s'étonnerait pas que l'intervention des confesseurs lyonnais au lieu d'être spontanée eût été provoquée par leurs frères d'Asie comme un arbitrage, auquel les éléments montanistes eux-mêmes, n'ayant plus rien à perdre, auront pu se montrer favorables. S'il en est autrement, il est permis de supposer que l'Église de Lyon, consciente de la dignité que faisait rejaillir sur elle le sang de ses martyrs, ait saisi l'occasion offerte pour dire son mot dans le conflit et peut-être l'apaiser.

On voudrait connaître la consultation (κρίσις) des confesseurs et celle des Églises, qui devaient être parfaitement conformes l'une à l'autre dans leur esprit et dans leurs conclusions générales. Eusèbe ayant eu sous les yeux la *lettre* tout entière, a certainement connu cette κρίσις. Mais soit qu'elle fût développée trop longuement pour qu'il pût la transcrire en son entier, soit qu'il y eût vainement cherché une formule caractéristique et propre à en être extraite comme spécimen et comme résumé, soit pour toute autre raison, il s'est contenté de lui décerner, sans plus, une louange assez banale. Il la qualifie d'εὐλαβή et d'ὀρθοδοξοτάτην. Le sens du second adjectif ne comporte aucun doute : Eusèbe délivre à l'opinion des Lyonnais un brevet de parfaite orthodoxie. Sur la signification d'εὐλαβῆ, un peu plus d'hésitation est permise. Le mot peut vouloir dire « prudent », « circonspect ». Cette nuance serait intéressante et autoriserait des conclusions d'une certaine portée. Toutefois, l'usage qu'Eusèbe fait ordinairement d'εὐλαβῆς favorise nettement l'autre acception coutumière, qui n'implique que l'idée de « piété ». Il faut donc bien croire que ce qu'Eusèbe s'attache surtout à louer dans la consultation administrée aux Églises d'Asie, c'en est l'onction et l'absolue correction doctrinale [4].

Ceci ne favorise pas du tout l'opinion des historiens qui s'ingénient à découvrir chez les confesseurs lyonnais des sympathies très vives pour la secte montaniste, c'est-à-dire que, sans rompre aucunement avec la catholicité, elle renferme tous les éléments qui ailleurs tendent à s'en séparer [5].

« Que la lettre des Églises lyonnaise et viennoise respire le plus vibrant, le plus passionné mysticisme, c'est à quoi nul ne contredira. La chaleur d'âme qui s'en dégage est encore sensible à travers les formes littéraires, un peu déconcertantes parfois pour les modernes, dont la relation se pare [6]. — Observons d'abord la place immense que tient la personne du Christ dans la pensée de ces chrétiens. C'est vers lui que les martyrs « se hâtent [7] », à travers les épreuves de la torture et de l'agonie, « ne trouvant rien de douloureux où est sa gloire [8], pour laquelle « ils souffrent [9] »; « suivant l'Agneau partout où il va [10], » et, malgré les mérites acquis par leurs immolations, déclinant le titre de « martyr [11] » pour le laisser au Christ seul, « fidèle et authentique martyr ». C'est lui qui tourne en soulagement pour Sanctus le renouvellement des tortures où les bourreaux ont mis leur espoir [12]; qui « annule l'effet des châtiments tyranniques [13]; » lui, dont « l'incommensurable miséricorde [14] » ménage aux chrétiens restés inébranlables une alacrité morale qui, se peignant sur toute leur personne, les fait distinguer, d'après leur seule apparence, des déserteurs de la foi; lui encore, dont la compassion permet aux apostats de rentrer, par l'intermédiaire des martyrs, dans le sein de l'Église, « glorifiée aussi magnifiquement [15] » par ceux qui l'avaient reniée. C'est le Christ, que les fidèles croient apercevoir en l'évêque Pothin [16], poussé au tribunal parmi les clameurs de la foule. C'est le Christ qui, après avoir manifesté en Blandine l'éminente dignité de ce qui est « simple, sans beauté et méprisable aux yeux des hommes [17] » semble s'identifier ou plutôt se substituer à elle quand les bourreaux ont suspendu à un poteau l'humble fille, « afin de persuader à ceux qui croient en lui que quiconque souffre pour sa gloire aura éternellement sa part du Dieu vivant [18]. »

« L'amour, sentiment religieux et tendresse abstraite, voilà la source secrète à laquelle tous ces héroïsmes s'approvisionnent de dévouement et d'énergie. Il n'est guère de mot qui revienne plus fréquemment au cours de cette lettre que le mot ἀγαπή. Le triomphe des martyrs sur leurs bourreaux est représenté comme le triomphe de l'amour, où s'abolit l'impression de la douleur physique, où s'inverse l'échelle des valeurs humaines, où, dans l'organisme le plus crucifié, l'âme s'épanouit d'allégresse. Longuement torturé, brûlé aux parties les plus sensibles du corps avec des lames d'airain rougies au feu, Sanctus demeure inflexible dans sa « confession », c'est-à-dire dans l'affirmation de sa foi, témoignant ainsi qu'il

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. 1, n. 49. — [2] *Ibid.*, l. V, c. 1, n. 17. — [3] *Ibid.*, l. V, c. xx, n. 5-6. — [4] P. de Labriolle, *La crise montaniste*, in-8°, Paris, 1913, p. 219-220. — [5] A. Réville, dans *Nouvelle revue de théologie*, 1858, t. 1, p. 93. — [6] Voir le paragraphe suivant : Le style de la Lettre. — [7] *Hist. eccl.*, V, 1, 6. — [8] *Ibid.*, V, 1, 23. — [9] *Ibid.*, V, 1, 41. — [10] *Ibid.*, V, 1, 10. — [11] *Ibid.*, V, II, 3. — [12] *Ibid.*, V, 1, 24. — [13] *Ibid.*, V, 1, 27. — [14] *Ibid.*, V, 1, 35. — [15] *Ibid.*, V, 1, 48. — [16] *Ibid.*, V, 1, 30. — [17] *Ibid.*, V, 1, 17. — [18] *Ibid.*, V, 1, 41.

« n'y a pas de vraie souffrance là où est l'amour du Père [1]. » Ce même amour « qui se montre dans la force et ne s'énorgueillit pas d'une vaine apparence » est le principe de l'exaltation glorieuse de Blandine, la frêle servante à l'âme indomptable [2]; il est la flamme où s'avive la sainte joie des martyrs [3]; et c'est pour l'avoir connue dans sa « plénitude » que Vettius Epagathus a mérité de bénéficier de charismes spéciaux et de « bouillonner de l'Esprit [4] ».

Si le narrateur parle sans cesse de « luttes », de « trophées », de « couronnes », n'allons pas croire que ce sont là pour lui seulement des images, de pures conceptions de l'esprit. De tels mots ont à ses yeux une autre valeur que celle de simples métaphores destinées à éclairer et à embellir son style. Le cycle des épreuves auxquelles les confesseurs sont assujettis lui apparaît comme une série de pièges où le démon, ennemi-né du Christ et de l'amour, essaie tour à tour de faire choir leur énergie. C'est avec le démon, avec le « Malin » (ὁ πονηρός) que les athlètes nouent un invisible corps à corps [5]. Avant même que la persécution n'éclate, c'est lui l'Adversaire (ὁ ἀντικείμενος), la bête féroce (ὁ ἄγριος θήρ) qui la fomente d'avance en attirant les haines populaires [6]. Quand elle est déchaînée, il suggère aux bourreaux des supplices raffinés pour arracher à leurs victimes « quelque blasphème ». Si certains lâchent pied, c'est qu'ils ont prêté l'oreille aux « calculs diaboliques ». Satan dicte à Biblis les infamies dont, au cours de la question, elle charge les chrétiens. Il fait d'elle si bien sa chose qu'il paraît déjà l'avoir « engloutie », comme aussi les autres apostats. Il ne faut rien de moins que l'admirable zèle des confesseurs pour « serrer la bête à la gorge », l'obliger « à rejeter vivant ceux qu'elle pouvait avoir déjà dévorés » et attirer finalement sur « le serpent tortueux » une inexorable condamnation ».

Il s'en faut, si on lit la *lettre* sans prévention qu'on y découvre la preuve que l'Église de Lyon était contaminée par le montanisme. Voici Vettius Epagathus, à qui elle prodigue les louanges, dont elle affirme qu'il « bouillonnait de l'Esprit » (ζέων τῷ πνεύματι) et qu'il mérita le nom de « Paraclet des chrétiens », possédant en effet en lui « plus complètement que Zacharie « le Paraclet, l'Esprit » en un mot, exemplaire achevé du « disciple du Christ ». — Le fait que les montanistes décernaient à Montan le nom de Paraclet n'interdisait pas à ceux qui repoussaient leur hérésie d'en faire usage eux-mêmes. Paraclet a le sens d'avocat intercesseur, or ce terme s'appliquait entre tous à Epagathus, qui au péril de sa vie, s'était constitué l'avocat des chrétiens. Le titre de « Paraclet des chrétiens » qu'on lui défère ne signifie donc qu'avocat, défenseur, avec une nuance qui rappelle l'emploi de ce mot dans l'Évangile.

Voici maintenant Alcibiade, une sorte de végétarien, qui se réduisait au pain et à l'eau et renonça à cette austérité sur l'admonition d'Attale. Cette abstinence rigoureuse désigne-t-elle un montaniste ? Rien n'est moins prouvé et en tout cas ce serait un montaniste fort accommodant, puisqu'il suffit d'un avis d'Attale pour lui faire renoncer à ces rigueurs. Si l'affiliation d'Alcibiade à la secte est fort douteuse, il est vraisemblable par contre que les Lyonnais n'avaient pas consigné cette anecdote dans leur rapport sans une arrière-pensée d'ordre moral et pédagogique. Les réglementations relatives aux jeûnes que Montan avait instituées ne procédaient aucunement d'une théorie métaphysique plus ou moins moins dédaigneuse de la « matière ». Pourtant les catholiques les accusaient couramment de discréditer les œuvres de Dieu, en en prêchant l'abstention systématique [7]. Les Lyonnais ne pouvaient ignorer ces griefs. Auraient-ils décrit avec cette application le cas d'Alcibiade, s'ils n'avaient eu l'arrière-pensée de faire entendre aux Phrygiens la leçon qu'il comportait [8]? Que les austérités d'Alcibiade eussent été réprouvées par une vision, et qu'Alcibiade se fût soumis aussitôt à l'avertissement d'Attale, il y avait là une leçon donnée aux montanistes sur l'inutilité de leurs jeûnes et une invitation à l'amendement.

Si on songe à la destination spéciale de la lettre des communautés de Vienne et de Lyon aux Églises d'Asie et de Phrygie, on doit se rappeler qu'elle n'est pas une fiction littéraire dont la littérature chrétienne offrirait d'autres exemples. C'est bien précisément aux Asiates et aux Phrygiens que s'adressent les Lyonnais avertis des graves dissentiments, provoqués parmi eux par la popularité de la prophétie nouvelle. Ils supposent que les adversaires en présence attacheront de l'importance à l'opinion de confesseurs, et tireront toutes conclusions utiles des faits dont ils déroulaient le tableau. Cette conviction qu'ils ont d'être lus leur suggère une série d'avertissements dont ils attendent quelque effet sur l'outrecuidance des montanistes. Par la seule façon dont ils dépeignent les faits et gestes des martyrs et dont ils commentent leur attitude, ils prouvent aux exaltés de Phrygie qu'on peut être « spirituel », favorisé de la présence du Paraclet, des charismes dont il est le dispensateur, et conserver en même temps une parfaite mesure et une parfaite bonté. De pareils exemples, ainsi présentés, étaient plus propres à confirmer dans leurs défiances les Églises hostiles à Montan qu'à leur faire redouter de pécher par manque de zèle et tiédeur de foi.

« Il n'est pas douteux que la consultation en forme par où la *lettre* s'achevait n'accentuât en termes décisifs l'impression ainsi recueillie. Qu'on n'oublie point la manière dont Eusèbe la caractérise « pieuse et très orthodoxe »! Eût-il décerné un tel brevet à une décision donnant gain de cause aux partisans du « réveil » cataphrygien, lui qui le jugeait d'essence démoniaque?

« N'essayons pas d'imaginer les considérants de la κρίσις lyonnaise : une telle reconstitution serait de pure fantaisie. Nous la concevons comme une désapprobation très nette, mais sans colère, sans appel aux sévérités de la hiérarchie. C'eût été une étrange dissonance que de conseiller la rigueur, après avoir célébré avec tant d'émotion la vertu vivifiante de la piété. Ne déguisant rien de leurs impressions sur le fond des choses, les martyrs et les communautés devaient prêcher surtout le désarmement de part et d'autre, et s'efforcer de réconcilier les Églises en désaccord dans une même allégresse reconnaissante, en présence des grâces exceptionnelles dont le Christ venait d'inonder son Église.

« La démarche dont saint Irénée se chargea auprès d'Éleuthère ne pouvait avoir d'autre objet que d'assurer entre Rome et Lyon une parfaite conformité des vues. Au surplus, les martyrs ne se crurent nullement tenus de s'informer préalablement de l'opinion d'Éleuthère. Si humbles de cœur qu'ils voulussent être, ils avaient le sentiment de leurs justes prérogatives, et ils entendaient en user. Le ton qu'ils prennent en présentant Irénée à l'évêque de Rome trahit cette intime conviction de la prépondérance du mérite acquis par l'effort personnel : « Si nous pensions que la situation procure la justice à quelqu'un, nous le présenterions

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 1, 23. — [2] *Ibid.*, V, 1, 17. — [3] *Ibid.*, V, 1, 34. — [4] *Ibid.*, V, 1, 9. — [5] *Ibid.*, V, 1, 6. — [6] *Ibid.*, V, 1, 5. — [7] Tertullien, *De jejunio*, c. II; S. Épiphane, *Passarion*, c. XLVIII, 8. — [8] P. de Labriolle, *op. cit.*, p. 228-229.

d'abord comme prêtre de l'Église, car il est cela [1]. » On discerne là, encore discret et enveloppé, le germe d'un état d'esprit qui, vers le milieu du siècle suivant, causera à la hiérarchie catholique de graves sujets de préoccupation [2].

XVIII. Le style de la *Lettre*. — Un éditeur [3] d'Eusèbe et un de ses traducteurs [4] ont fait remarquer le « style recherché et les images peu ordinaires » de la *Lettre* des chrétiens de Lyon; on leur a répondu [5] qu' « en réalité la plupart des métaphores qui y sont indiquées ou développées procèdent de l'Écriture et des Pères apostoliques. Cette filiation apparaîtra clairement pour peu qu'on jette les yeux sur les rapprochements que voici :

« Ainsi les martyrs sont comparés à des « piliers » (V, I, 6); cf. I Tim. III, 15, et surtout Gal., II, Apoc., III, 12; Clément, *Ad Cor.*, I, V, 2; ils sont comparés à des athlètes (V, I, 19, 36, 38, 41); cf. I Cor., IX, 24-25; II Tim., II, 5; IV, 7-8; Apoc., II, 17; Clément, *Ad Cor.*, I, V, 1; Ignace, *Ad Polyc.*, I, 3; II, 3; III, 1 (sur la comparaison avec les athlètes, voir *Dictionn.*, t. I, col. 3105-1311); ils sont comparés à une mariée (V, I, 25), cf. Psalm., XLIV, 14.

« Ils reçoivent de Dieu une couronne d'incorruptibilité (V, I, 36, 42); cf. I Cor., IX, 25; *Mart. Polycarpi*, XVII, 1; XIX, 2.

« Le martyre est une « lutte » (V, I, 11); cf. Phil., I, 30; Hébr., XII, 1; I Tim., VI, 12.

« Blandine apparaît comme une mère qui vient d'envoyer ses enfants au combat (V, I, 55); cf. II Machab., VII, 21-23; 27-29, 41.

« Elle semble conviée à un festin de noces » (V, I, 55); cf. Luc. XIV, 8; Matth., XXII, 2.

« Le démon est « l'adversaire » (V, I, 5); cf. II Thess., II, 4; I Tim., V, 14; il est la « bête » qui veut dévorer sa proie (V, II, 6); cf., I Petr., V, 8.

« Les apostats foulent aux pieds le respect dû à la robe nuptiale (V, I, 48); cf. Matt., XXII, 11-13.

« Pour les « douleurs d'enfantement » éprouvées par Alexandre devant le tribunal (V, I, 49); cf. Gal., IV, 19; pour la « palingénésie (V, I, 63); cf. Matt., XIX, 28; pour le ζέων τῷ πνεύματι (V, I, 9); cf. Act. XVIII, 25; Rom., XII, 11.

« L'image de la source céleste d'eau qui sort du sein du Christ et rafraîchit Sanctus au milieu de la torture (V, I, 22) se réfère à Joh., VII, 38, combiné, ce semble, avec des textes tels que Apoc., XXI, 6: XXII, 1, etc. Le mot νηδύος (génitif de νήδύς) n'est pas scripturaire. On attendrait κοιλίας [6]. A. Robinson [7] a tiré parti de ce fait pour essayer de démontrer que le latin était déjà à Lyon la langue liturgique coutumière. Corssen [8] considère aussi l'emploi de νηδύος comme invraisemblable sous la plume d'un chrétien qui aurait été familiarisé avec l'original. Ce serait l'indice d'une traduction du latin *de ventre* [9]. Cette conclusion paraît excessive : l'emploi du mot s'explique suffisamment par une citation faite de mémoire, ce qui doit être le cas, si l'on observe que le sens de Joh., VII, 28, n'est pas exactement reproduit [10].

« En somme, les seules figures qui paraissent offrir quelque nouveauté sont les suivantes :

« 1° la comparaison du *Christ lui-même* avec un « athlète » (V, I, 42).

« 2° la couronne de fleurs *tressée par Dieu* pour les martyrs (V, I, 36);

« 3° L'Église *vierge mère*. L'expression *Ecclesia mater* devient très fréquente à partir de la fin du IIe siècle; cf. Tertullien, *De anima*, c. XLIII; *Adversus Marcionem*, V. IV; *De monogamia*, XVI; même traité, VII; *De baptismo*, c. XX; *Ad Martyres*, c. I; *De præscriptionibus*, c. XLII, 10; *De oratione*, c. II; Origène, *In Genesim*, Homil., X, 1. — De même l'expression : *Ecclesia virgo*, cf. Hégésippe, dans Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, III, XXXII, 7; IV, XXII, 4; Tertullien, *De pudicitia*, I, 8; *De monogamia*, c. XI; Origène, *In Genesim.*, homil., III, 6, etc. [11]. Peut-être l'idée de maternité de l'Église procède-t-elle de Gal., IV, 26. Ici ce double concept de vierge et de mère est réuni en un seul mot, dont le rédacteur tire abondamment parti. La métaphore est préparée dès le § 11 du chap. V, 1, par les mots ἐξέτρωσαν ὡς δέκα τὸν ἀριθμόν; elle prend toute son extension aux § 45-46 [12].

« Somme toute, le pouvoir de création verbale paraît avoir été assez limité chez le rédacteur anonyme. La lettre vaut par l'ardent mysticisme qui y respire, par l'intérêt poignant des faits qui y sont rapportés; mais on ne peut dire que la forme littéraire y soit d'une originalité déconcertante pour qui connaît le matériel d'images légué par l'Écriture aux écrivains chrétiens [13]. »

XIX. L'authenticité de la *Lettre*. — Eusèbe avait inséré dans sa Συναγωγὴ τῶν μαρτύρων, *Recueil des martyrs*, parmi tant d'autres pièces aujourd'hui perdues, le texte intégral de la lettre que les communautés de Vienne et de Lyon envoyèrent aux Églises d'Asie et de Phrygie. Dans son *Histoire ecclésiastique* il s'est contenté de publier de larges extraits, qui forment les quatre premiers chapitres du livre V. Tous les historiens des premiers siècles du christianisme ont rencontré cette lettre mémorable, et l'ont reçue comme authentique dans toutes ses parties et dans ses moindres détails; non contents d'y chercher un document historique au-dessus du soupçon, ils l'ont admirée comme un des ouvrages littéraires les plus émouvants en même temps qu'un des morceaux les plus extraordinaires que possède aucune littérature, et un des récits les plus glorieux à la conscience religieuse et à la nature humaine.

Depuis Tillemont qui « ne scay si on ne peut pas dire que [cette lettre] est le plus bel endroit de l'histoire ecclésiastique [14], jusqu'à Renan qui y montre l' « idéal du martyre, avec aussi peu d'orgueil que possible de la part du martyr [15] », cette lettre fameuse n'a été malmenée que par un sectaire qui n'était peut-être qu'un maniaque [16], par un chronologiste qui ne

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, IV, 2. — [2] P. de Labriolle, *op. cit.*, p. 243-244. — [3] Heinichen. — [4] E. Grapin, *Eusèbe, Histoire ecclésiastique*, in-12, Paris, 1911, t. II, p. 509. — [5] P. de Labriolle, *Le style de la « Lettre des chrétiens de Lyon » dans Eusèbe*, dans *Bull. de littér. et d'archéol. chrét.*, 1913, t. III, p. 198-199. — [6] E. Preuschen, *Handwörterbuch zu den Schriften des neuen Testaments*, à ce mot. — [7] A. Robinson, dans *Texts and studies*, t. I, fasc. 2, p. 97 sq. — [8] Corssen, dans *Jähresb. für Altertum wiss.*, 1899, t. CI, *Zweite Abtheilung*, p. 11. — [9] Eb. Nestle, *Joh. VII. 38 im Brief der gallischen Christen*, dans *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft*, 1909, p. 323. — [10] Après avoir adhéré à la thèse de A. Robinson, cf. *Theologische Literaturzeitung*, 1892, p. 70, M. A. Harnack, n'ose plus se prononcer dans *Gesch. d. altchr. Liter., Chronologie*, t. II, p. 298, n. 1. — [11] Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2220-2238; l'inscription de *Magus*, fig. 3981 avec *mater Ecclesia*, la pl. h. t. figurant une mosaïque de Thabarca, au IVe siècle, et fig. 3980, le rouleau d'*Exultet*. Voir encore Prudence, *Peri Stephanon*, II, 158-160; cf. F.-C. Conybeare, *Die jungfraüliche Kirche und die jungfraüliche Mütter*, dans *Archiv für Religionswissenschaft*, 1906, t. IX, p. 73-86. — [12] Le rédacteur dit encore que grâce à l'intervention des martyrs, les renégats qui avaient été rejetés du sein de l'Église y rentrèrent et furent comme conçus par elle une seconde fois. — [13] P. de Labriolle, *loc. cit.*, p. 198-199. — [14] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. III; S. Pothin et les martyrs de Lyon. — [15] E. Renan, *Marc-Aurèle et la fin du monde antique*, in-8°, Paris, 1884, p. 340. — [16] E. Havet, *Le christianisme et ses origines*, in-8°, Paris, 1884, t. IV, p. 440-443; cf. Guignebert, *Tertullien*, p. 103 sq.

savait pas le calcul [1] et par un essayiste qui voulut être critique et resta américain [2].

Celui-ci entreprit de démontrer qu'il n'y eut pas de persécution à Lyon sous Marc-Aurèle, que la *lettre* n'est pas authentique et, tout au plus, pourrait-on la regarder comme un document se rapportant à la persécution d'Aurélien. Personne avant Eusèbe n'a parlé des martyrs de Lyon exécutés en 177; il n'y avait même pas au IIe siècle de chrétienté importante dans cette ville; enfin le doux et pieux Marc-Aurèle ne persécuta pas les chrétiens et d'ailleurs la relation du martyre contient de nombreuses inexactitudes, voire des impossibilités au point de vue juridique et administratif [3].

Cette thèse paradoxale se présente à nous comme un problème de critique, et il ne serait tel qu'à la condition de donner aux arguments produits et qu'on vient de lire une valeur qu'il n'est pas possible, en bonne critique, de leur accorder [4]. L'argument négatif, qui est le fondement de cette thèse, est d'un maniement délicat, pour y réussir il ne suffit pas d'avoir les *Principes de la critique historique* du P. De Smedt, « sur la table » ou dans sa poche, c'est dans son cerveau qu'il faut les avoir. L'argument négatif employé à l'occasion d'un fait de l'histoire ancienne, court de grands risques d'erreur. Les écrivains de l'antiquité n'avaient point comme les nôtres, une information presque universelle, due à une publicité très étendue et très perfectionnée. Leur horizon était beaucoup plus borné, et ne dépassait pas, le plus souvent, la portée de leurs regards. Ils ne savaient bien que ce qu'ils avaient vu, ou ce qu'ils tenaient d'une tradition locale et directe. De là dans leurs écrits, dans les écrits mêmes des historiens de profession, de fréquentes lacunes, qui ne surprennent point ceux qui ont quelque pratique des anciennes littératures. Que de faits de l'histoire grecque et romaine nous ignorerions, si les découvertes de l'archéologie moderne ne les avaient révélés! Ce qui est vrai de l'histoire profane l'est plus encore des premiers siècles chrétiens. On se montre surpris que les écrivains païens ne fassent aucune allusion à l'événement lyonnais de 177. Sauf les passages bien connus de Tacite et de Suétone à propos des martyrs des jardins de Néron en l'an 64 (voir *Dictionn.*, t. VII au mot INCENDIE DE ROME), et la correspondance de Pline et de Trajan au sujet de ceux de Bithynie (voir ce mot), on ne trouvera chez aucun auteur païen une allusion précise à des faits de persécution. Seuls, des polémistes comme Fronton et Celse paraîtront connaître les chrétiens; les autres écrivains ignoreront systématiquement le christianisme et l'Église. Dédain ou tactique, c'est la conspiration du silence. Elle se continue dans le monde intellectuel, païen même, après le triomphe du christianisme : ni Aurelius Victor ni Eutrope ne parleront de la conversion de Constantin, qui a pourtant changé sous leurs yeux la face du monde; Macrobe et ses amis écrivent et causent, au Ve siècle, comme si le paganisme était encore la seule religion existante. On ne s'étonnera pas que les historiens païens contemporains des persécutions aient paru — ou voulu — ignorer les martyrs.

Le silence des écrivains chrétiens sur les martyrs de Lyon est-il si unanime qu'on veut le dire? Nous trouvons dans l'*Octavius* de Minucius Félix, écrit vers la limite du IIe-IIIe siècle, une phrase qui semble contenir une allusion. Après avoir comparé à Mucius Scævola et à Regulus les chrétiens qui, librement, consentirent à être brûlés pour la cause de Dieu, *quot e nostris non dexteram solum, sed totum corpus uri, cremari sine ullis ejulatibus, pertulerunt* — ce qui fut à Lyon le cas de Maturus, de Sanctus, d'Attale — l'apologiste parle de « jeunes garçons et de femmelettes qui bravèrent les croix, les tortures, les bêtes féroces et toutes espèces de supplices : *pueri et mulierculæ nostræ cruces et tormenta, feras et omnes suppliciorum terriculas, inspirata patientia doloris, pertulerunt.* Ces paroles s'appliquent littéralement à la « chétive » esclave Blandine et à Ponticus, le jeune garçon de quinze ans : Blandine attachée en croix à un poteau, est exposée aux bêtes féroces; elle passe ensuite, avec Ponticus, « par le cercle entier des supplices », διὰ πάσης ἐν κύκλῳ διῆγον κολάσεως, et, après la mort de celui-ci, est encore fouettée, mise sur le gril, exposée de nouveau aux fauves, enfin égorgée, après avoir forcé le païen à reconnaître « que jamais femme parmi eux, n'avait enduré d'aussi nombreux et d'aussi cruels tourments ».

Laissons le soin de comparer le passage de l'*Octavius* avec les passages correspondants de la lettre de 177; ceux mêmes qui se refuseront à reconnaître les allusions indiquées plus haut devront accepter le fait du silence des écrivains chrétiens au temps des persécutions. Leur dessein n'est pas d'écrire l'histoire, leurs écrits sont tout de circonstance. Ils plaident devant les pouvoirs publics, ils préviennent l'opinion en faveur de leurs coreligionnaires traqués, ils exhortent ceux-ci à la résignation, ils les encouragent à mourir pour le nom de Jésus. Leurs écrits sont des actes. Ils parlent pour leurs contemporains qui prêtent l'oreille à leur parole ou qui liront leurs écrits, ils ne se préoccupent pas du jugement qu'en portera la postérité.

Si, à Carthage, saint Cyprien nous paraît mieux instruit de ce qui se passe à Rome sous Dèce, c'est que des correspondances fréquentes ont été établies entre les deux grandes Églises. Mais en ces années héroïques personne ne s'avise encore à rédiger le martyrologe des Églises et à écrire leur histoire. Eusèbe sera le premier à s'attribuer ce rôle, à recueillir les mémoires authentiques indispensables, il fera œuvre d'historien et n'aura pas eu de prédécesseur dans cette voie, aussi ne doit-on pas être surpris s'il est le premier à raconter l'histoire des martyrs de Lyon.

[1] E. A. Abbott, dans *The expositor*, févr. 1896, date la lettre de la 17e année d'Antonin le Pieux (155) et non de la 17e année de Marc-Aurèle (177), comme on le fait ordinairement. Eusèbe dit : ἔτος δ' ἦν ἕπτα καὶ δέκατον αὐτοκράτορος Ἀντωνίνου Οὐήρου. Cette désignation ne peut s'appliquer qu'à M. Aurelius Verus, fils adoptif d'Antonin le Pieux. — [2] J. W. Thompson, *The alleged persecution of the christians in Lyons in 177*, dans *American journal of theology*, 1912, t. XVI, p. 258-384; Le même, *A reply to certain criticisms*, dans même revue, 1913, t. XVII, p. 249-258. — [3] U. Kahrstedt, *Die Märtyrerakten von Lugdunum 177*, dans *Rheinisches Museum*, 1913, neue Folge, t. LXVIII, p. 395-412 : c'est une étude conduite au point de vue des procédés juridiques et de la coutume romaine. Aucune objection sérieuse ne saurait être élevée contre la lettre des Églises. Elle a été écrite à Lyon, en 177, et si elle renferme des erreurs, celles-ci remontent à l'époque même de la rédaction. Elle semble, en effet, contenir quelques inexactitudes, mais elles ne sont nullement de nature à jeter le discrédit sur un document aussi manifestement authentique. Il faut bien admettre que, sur des points de détail, l'information des rédacteurs a été moins sûre et que, dans l'excitation des moments terribles, les moindres affirmations n'ont pu être pesées avec rigueur. Combien de récits résisteraient à la critique si, pour quelques particularités contestables ou même controuvées, il fallait tout mettre en question? — [4] P. Allard, *Une nouvelle théorie sur le martyre des chrétiens de Lyon en 177*, dans *Revue des questions historiques*, 1913, t. XCIII, p. 53-67; *Encore la lettre sur les martyrs lyonnais de 177*, dans *Revue des questions historiques* 1914, t. XCV, p. 83-89; A. Harnack, dans *Theologische Litera-turzeitung*, 1er février, 1913, col. 74-79; P. de Labriolle, *A propos de la « Lettre des chrétiens de Lyon en 177 ». Une difficulté résolue*, dans *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, 1914, t. IV, p. 140-141.

Après la paix de l'Église, lorsque celle-ci rendra hommage et justice à ceux qui la consolidèrent au prix de leur sang, le souvenir des martyrs de Lyon se conserve et se transmet pieusement. Saint Jérôme y fait allusion au chapitre XXXIV de son *De viris*, écrit vers 392, c'est-à-dire avant la traduction latine de l'*Histoire* d'Eusèbe par Rufin; Sulpice-Sévère en parle dans sa *Chronique* (II, XXXII) terminée dans le même temps, peut-être la même année que cette traduction; l'évêque de Lyon, saint Eucher, leur consacre une homélie; la *Passion* des saints Épipode et Alexandre, écrite au Ve siècle, cite la lettre de 177.

Cette lettre atteste l'existence à Lyon d'une communauté chrétienne, attestation confirmée par l'œuvre littéraire de saint Irénée, ce chrétien d'Orient, disciple de saint Polycarpe, qui, fixé à Lyon, devient le plus illustre personnage de l'Église de Gaule au IIe siècle, correspond avec les évêques de Rome, invoque dans cette correspondance même les traditions des chrétientés gauloises, écrit, dans un grec altéré, dit-il, par le contact des idiomes celtiques — ce qui suppose un long séjour dans ce pays — son traité *Contre les hérésies*. Même si nous ignorions le nom de son prédécesseur sur le siège épiscopal de Lyon, la carrière et les écrits d'un tel personnage, mort à l'aurore du IIIe siècle, après avoir été une des lumières de l'Eglise universelle (au jugement de Tertullien qui n'est pas complimenteur [1]) seraient une démonstration de l'existence d'une chrétienté lyonnaise et de chrétientés gauloises dans le courant du siècle précédent.

La communauté lyonnaise correspond tout à fait à l'époque et au milieu tels que nous pouvons les imaginer. On nous la montre composée d'un élément indigène et d'un élément exotique. Son évêque Pothin est venu des pays helléniques. Le prêtre Irénée est aussi un grec d'Asie. L'une des « colonnes » de cette Église, Attale, est à la fois natif de Pergame et citoyen romain. Un autre de ses membres influents, le médecin Alexandre, est originaire de Phrygie. D'origine hellénique sont encore l'ascète Alcibiade, la repentie Biblis. D'autres sont des latins, comme le diacre de Vienne, Sanctus, le néophyte Maturus, l'esclave Blandine, l'adolescent Ponticus, l'avocat Vettius Epagathus. Dans la liste des quarante-huit martyrs conservée par le Martyrologe hiéronymien, vingt-sept portent des noms latins, dix-neuf des noms grecs. On peut approximativement en déduire la proportion des deux éléments dont se composait la communauté chrétienne de Lyon, sans aller toutefois jusqu'à bâtir sur cet indice une statistique rigide qu'une si vague indication ne comporte pas.

Cet indice concorde d'ailleurs tout à fait avec les caractéristiques de l'époque antonine. Au temps de Marc-Aurèle la pensée et même la langue helléniques sont partout dominantes. C'est en grec que l'empereur écrit. C'est le grec qu'emploient les lettrés. La littérature latine, si brillante au siècle précédent, subit sous les Antonins une éclipse passagère, pour ne rayonner de nouveau qu'au IIIe siècle. Quant à l'Église, le grec, à Rome même, demeure sa langue préférée. Tous ses écrivains, romains aussi bien qu'orientaux, se servent de cette langue. L'épître de saint Clément, le *Pasteur* d'Hermas, les *Apologies* de saint Justin, sont en grec. Tous les titres d'ouvrages qui se lisent sur la chaire de saint Hippolyte sont grecs. La majorité des inscriptions des catacombes au IIe siècle est grecque. Les épitaphes de presque tous les papes de ce siècle, et même encore du siècle suivant, sont grecques. Au IIIe siècle, seulement, le nombre des inscriptions latines commence à l'emporter dans les catacombes de Rome, et un livre chrétien est publié en latin dans cette ville.

Tel est aussi l'aspect de Lyon gallo-romain et de l'Église lyonnaise, dépeint par la *lettre*, également grecque, de 177. Bien que les martyrs porteurs de noms latins y soient plus nombreux que les martyrs porteurs de noms grecs, cependant la langue grecque paraît parlée par les magistrats comme par les accusés chrétiens plus que la langue latine; un des martyrs, Sanctus, ayant répondu dans celle-ci, τῇ Ῥωμαϊκῇ φωνῇ, la *lettre* a soin de le faire remarquer. De même, la *lettre* fait remarquer que l'écriteau porté dans l'amphithéâtre devant le martyr Attale est rédigé en latin : Ῥωμαϊστί : la circonstance paraît assez exceptionnelle pour être notée.

Nous avons déjà relevé quelques expressions caractéristiques employées par la *lettre;* dans le nombre, il s'en trouve qui ont bien le caractère du IIe siècle. Les martyrs, à qui leurs chaînes servent de parure sont comparés « à une mariée dans ses ornements frangés et brodés d'or ». L'Église, joyeuse de la conversion des apostats est nommée « la vierge mère », τῇ παρθένῳ μητρί qui reçoit vivants les enfants qu'elle avait rejetés morts. Des images, des personnifications semblables se rencontrent dans d'autres écrits chrétiens contemporains de Marc-Aurèle. L'évêque phrygien Abercius, qui visita Rome sous cet empereur, compare cette ville à « une reine aux vêtements et aux chaussures dorés ». La foi le conduit et la vierge pure, παρθένος ἁγνὴ, lui présente la nourriture divine. Répondant au préfet de Rome, le martyr phrygien Hiérax, compagnon de saint Justin, dit : « Le Christ est notre père, et la foi au Christ est notre mère, » μήτηρ ἡ εἰς αὐτον πίστις. Ces quelques exemples choisis entre plusieurs autres, suffisent à montrer que le même langage imagé, grec et oriental à la fois, se parle en ce temps à Rome, à Lyon, en Asie.

La lettre de 177 s'encadre si bien dans le règne de Marc-Aurèle et correspond si exactement à la civilisation de cette époque, qu'on ne peut raisonnablement la mettre en doute qu'en démontrant qu'au temps de l'empereur philosophe les chrétiens ne furent point persécutés. Mais le contraire est l'évidence même. L'assertion de Tertullien, que Marc-Aurèle, après l'épisode de la Légion Fulminante (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2692-2703) se déclara le protecteur des chrétiens, est inexacte, et procède d'une tactique familière, à plusieurs apologistes, qui pour concilier à leur cause la faveur des pouvoirs publics, s'efforçaient de démontrer que les bons empereurs furent tolérants et que les mauvais ont été seuls persécuteurs. Les faits donnent un démenti à cette assertion, trop visiblement tendancieuse. Le seul point vrai, c'est que Marc-Aurèle, pas plus qu'aucun des empereurs du IIe siècle, ne promulgua d'édit de persécution. Mais sous son règne les lois existantes furent très souvent mises en mouvement contre les chrétiens. Le martyre de saint Justin à Rome en 163 n'est pas douteux. Polycrate d'Éphèse, Théophile d'Antioche, Méliton de Sardes, Denys de Corinthe, Athénagore, parlent de nombreux fidèles tués ou emprisonnés à cette époque. Les bagnes de Sardaigne étaient encore, sous Commode, remplis de forçats chrétiens qu'y avait envoyés le règne précédent. En 177, l'Église de Byzance voit périr un grand nombre de fidèles arrêtés par l'ordre du gouverneur. Composant, vers 178, son *Discours* contre les chrétiens, Celse les montre « traqués de toutes parts, errants, vagabonds, recherchés parce qu'on veut en finir avec eux. » Marc-Aurèle, dans un passage célèbre des *Pensées*, parle du « faste tragique » avec lequel ils meurent. Les événements de Lyon ne sont, sur la mémoire de Marc-Aurèle, qu'une tache de sang mêlée

[1] Tertullien, *Adversus Valentinianos*, c. V : *Irenæus omnium doctrinarum curiosissimus explorator.*

à beaucoup d'autres [1] : nous ne voyons pas quel intérêt on aurait à l'effacer.

Cela ne serait possible que si l'on signalait des détails suspects dans la lettre de 177. On s'y est efforcé, on y a réussi, mais il faut voir de quel prix cette réussite a été payée quand elle a pensé signaler des erreurs de droit administratif ou de droit pénal. Un résumé rapide de la *lettre* fera comprendre la fragilité des objections présentées.

Elle s'ouvre par l'évocation d'un mouvement populaire contre les chrétiens, à la suite duquel on procède aux arrestations. Les *duumvirs* lyonnais, aidés par les tribuns [2] de la cohorte en garnison dans la ville, se saisissent de nombreux chrétiens, et, après un interrogatoire sommaire les mettent en prison en attendant le retour du légat. Celui-ci commande de rechercher les chrétiens : de nouvelles arrestations ont lieu par son ordre. Avec des Lyonnais sont arrêtés des membres de l'Église de Vienne. Quelques esclaves païens, effrayés ou circonvenus, accusent leurs maîtres chrétiens de crimes horribles, festins de Thyeste, incestes d'Œdipe (voir *Dictionn.*, t. I au mot : ACCUSATIONS). Mis à la torture, le plus grand nombre des captifs refusent de renier le Christ, et protestent de leur innocence; quelques-uns apostasient. Ces derniers sont retenus cependant en prison, à cause des crimes de droit commun dont les ont chargés les esclaves. Ayant appris que l'un des martyrs, Attale, est citoyen romain, le légat consulte l'empereur. Un rescrit de Marc-Aurèle lui indique la conduite à suivre : punir ceux qui s'obstinent, relâcher ceux qui renieront. On recommence la procédure; mais, à la surprise des païens, les apostats se repentent et proclament leur foi comme les autres. Tous les survivants (car beaucoup ont péri en prison) sont livrés au supplice : on décapite les citoyens romains, on livre aux bêtes les non citoyens. Les cadavres des martyrs sont laissés pendant six jours sans sépulture : puis on les brûle, et l'on jette leurs cendres dans le Rhône.

Rien, semble-t-il, de plus naturel et de mieux enchaîné que ce récit. Cependant on fait observer que la ville de Vienne appartenait à la Narbonnaise; Lyon dépendait de la Lyonnaise; donc les chrétiens de Vienne étaient assujettis à la juridiction du proconsul (ἀνθύπατος) de leur province, les chrétiens de Lyon à celle du *Legatus Augusti proprætore*. Or le rédacteur de la *lettre* met tout le procès entre les mains du *Legatus*. Il y a là, dit-on, un oubli suspect de l'indépendance administrative des deux provinces.

Déjà Tillemont ne voyait pas trop comment lever les difficultés [3]. P. Allard écrit que « ces martyrs [de Vienne] arrêtés par les *duumvirs*, se trouvaient eux-mêmes à Lyon, attirés peut-être par la proximité de la grande foire de 1er août. » Il suppose donc que le coup de filet de la police romaine ramassa à Lyon même les chrétiens les plus en vue des deux villes. Cette interprétation n'est pas invraisemblable : bon nombre de fidèles viennois avaient pu monter jusqu'à Lyon, attirés soit par les « panégyries » qui allaient s'ouvrir, soit par quelque délibération à laquelle les Lyonnais les auraient convoqués. Un passage de la *lettre* éveille pourtant certains doutes. Il y est dit que chaque jour on arrêtait de nouveaux martyrs : ...ὥστε συλλεγῆναι ἐκ τῶν δύο ἐκκλησιῶν πάντας τοὺς σπουδαίους καὶ δι' ὧν μάλιστα συνεστήκει τὰ ἐνθάδε. Ce texte laisse l'impression que les recherches furent poursuivies à Vienne aussi bien qu'à Lyon. Or, d'après le droit romain, le magistrat compétent était celui du lieu où le crime avait été commis [4]. En l'espèce, il n'est pas douteux que l'affaire ait pris à Lyon son origine [5]. Or, lorsqu'un ou plusieurs des accusés résidaient dans une autre province, le gouverneur compétent devait écrire à son collègue de procéder à leur arrestation et de les faire conduire sous bonne garde : *Solent præsides provinciarum in quibus delictum est, scribere ad collegas suos, ubi factores agere dicuntur, et desiderari ut cum prosecutoribus ad se remittantur; et id quoque quibusdam rescriptis declaratur.* L'enquête ayant certainement révélé des complicités du côté de Vienne, avec qui les chrétiens lyonnais étaient en *contesseratio* si intime, il n'est guère douteux que le *legatus* ait fait jouer cette disposition.

Une autre difficulté est tirée de ces mots de la *lettre :* le gouverneur ordonna de nous rechercher tous. Cela est, paraît-il, contraire au *conquirendi non sunt* du rescrit de Trajan à Pline, d'après lequel les chrétiens, devaient être jugés lorsqu'ils avaient été l'objet d'une accusation régulière, mais ne devaient pas être recherchés d'office. L'observation est juste : mais il faut se souvenir de l'omnipotence relative dont jouissaient les gouverneurs, éloignés du siège du pouvoir central, et aussi de la facilité avec laquelle les prescriptions légales tombaient en désuétude. Cette facilité et la nécessité de remettre sans cesse à neuf les anciennes lois, est un des faits les plus curieux de l'histoire du droit public romain. Le rescrit de Trajan à Pline avait cessé d'être observé dès le temps d'Hadrien, puisque celui-ci est obligé de le renouveler par un rescrit adressé à Minucius Fundanus ; les prescriptions d'Hadrien étaient violées sous Antonin, puisqu'il se voit contraint de les rappeler dans de nouveaux rescrits envoyés à plusieurs villes grecques; les prescriptions d'Antonin étaient probablement tombées en désuétude sous Marc Aurèle. Nous venons de citer un passage de Celse, écrivant qu'à cette époque les chrétiens sont partout traqués, parce qu'on veut en finir avec eux. C'est pour régulariser la procédure entamée par le légat de la Lyonnaise, que Marc-Aurèle lui rappelle la règle posée par ses précédesseurs : punir ceux qui persévèrent absoudre ceux qui renient : τοὺς μὲν ἀποτυμπανισθῆναι, εἰ δὲ τινες ἀρνοῖντο, τουτους ἀπολυθῆναι. On remarquera qu'il passe sous silence l'interdiction de les rechercher d'office.

On peut et, on doit donc affirmer qu'aucune hésitation n'est possible, et que la conduite de l'empereur et de son légat envers les martyrs lyonnais est une application de la jurisprudence dérivant, au IIe siècle, du rescrit de Trajan, jurisprudence très différente de celle de la persécution par édit, suivie par les empereurs du siècle suivant. Sous ceux-ci, c'est-à-dire sous Dèce et ses successeurs, aucune ambiguïté dans l'application des anciennes lois n'aurait existé. Un légat impérial n'aurait pas demandé à son souverain, comme le fait le légat de la Lyonnaise à Marc-Aurèle, la règle à suivre vis-à-vis des chrétiens, et celui-ci n'aurait pas eu besoin de la lui tracer en ces termes : « Condamner ceux qui confessent, absoudre ceux qui renient. » L'édit initial de chaque persécution aurait suffi à lui dicter son devoir. Quoi de plus clair, de moins sujet à interprétation, que les édits de Dèce, de Valérien, de Dioclétien? Aussi n'existe-t-il plus, à partir du IIIe siècle, d'exemple de magistrats consultant les empereurs au sujet des chrétiens. Cette consultation est caractéristique du IIe siècle, exclusive du IIIe.

[1] E. Renan, *Marc-Aurèle*, p. 279 : « La recrudescence de persécution se marque surtout vers 176... Dans trois ou quatre ans, la persécution atteindra le plus haut degré de fureur qu'elle ait connu avant Dèce. » — [2] Le « chiliarque », tribun militaire de la *cohors XIII urbana* qui fournissait la garnison de Lyon. — [3] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 1, 13. — [4] Papinianus, *Ad Digestum*, XLVIII, II, 22 — [5] Voir particulièrement l'*Apologie* adressée par Athénagore à Marc-Aurèle, et dans laquelle il se plaint des « sycophantes » auteurs des dénonciations calomnieuses spécialement interdites par les rescrits de Trajan et d'Hadrien.

La *lettre* est donc bien du IIe siècle; mais elle porte, en plus, le caractère de la violence des dernières années du règne de Marc-Aurèle. Bien loin de voir dans la recherche faite des chrétiens une objection à l'authenticité, il ne faut pas hésiter à y voir la confirmation de cette authenticité. Le rescrit de Marc-Aurèle au légat de la Lyonnaise ne contient pas, avons-nous remarqué, la défense de poursuivre d'office les chrétiens, qui se rencontre dans le rescrit de Trajan répondant à Pline et dans celui d'Hadrien à Granianus. La lettre montre, en effet, faisant rechercher et arrêter les chrétiens : δημοσίᾳ ἐκέλευσεν ὁ ἡγεμὼν ἀναζητεῖσθαι πάντας ἡμᾶς [1]. Mais c'est là précisément un trait de l'époque. La fin du IIe siècle est moins tolérante que son début. On se met maintenant à rechercher les chrétiens, sans attendre l'accusation préalable exigée par Trajan pour déclencher l'action judiciaire. Il en est ainsi en Asie [2] comme à Lyon. Un contemporain païen de Marc-Aurèle, le pamphlétaire Celse [3] nous l'a dit en propres termes : « S'il reste encore quelques chrétiens errants ou cachés, on les cherche pour les conduire au supplice » : ζητεῖται πρὸς θανάτου δίκην [4]. *On les cherche!* c'est bien ce que dit la *lettre*.

Ainsi les objections soulevées tournent en faveur de l'authenticité de la pièce fameuse. Il en est encore ainsi du supplice infligé illégalement au martyr Attale qui, malgré sa qualité de citoyen romain, fut, sur la demande d'une plèbe fanatique, exposé aux bêtes. Le rédacteur de la *lettre* ne s'y est pas trompé, lui qui écrit que tous les martyrs qui avaient le droit de cité romaine furent décapités et fait remarquer que, s'il en a été autrement d'Attale, c'est parce que le légat « voulut plaire à la multitude », τῷ ὄχλῳ χαριζόμενος ὁ ἡγεμών. C'est un exemple à ajouter à tant d'autres des actes de faiblesse des gouverneurs romains et qui rappelle à Lyon, sous Marc-Aurèle, ce qui s'était vu à Smyrne, sous Antonin, où le proconsul d'Asie laissa brûler l'évêque Polycarpe dans le stade, avant que lui-même eût régulièrement prononcé la sentence.

Supplice illégal, cela ne trouble pas plus les magistrats romains que la torture illégale. On torture les fidèles non pour leur arracher un aveu, mais pour leur arracher une apostasie. Cela est, de toute évidence, illégal, mais, à l'égard des chrétiens, l'illégalité est de droit; contre eux tout est bon, tout est permis : *Adhibetis tormenta ad confitendum, solis christianis ad negandum*, dit Tertullien [5].

Le supplice du feu, introduit, semble-t-il, au commencement de l'empire parmi les pénalités criminelles, fut toujours légal depuis ce moment. En l'an 107, sous Trajan, saint Ignace d'Antioche écrivant aux chrétiens de Rome, nomme le feu, πῦρ, parmi les supplices qui, en même temps que la croix et les bêtes, attendent les martyrs [6]. Un demi-siècle plus tard, en 155, la lettre de l'Église de Smyrne parle de chrétiens exécutés en ces termes. « Ils trouvaient de la fraîcheur au feu de leurs cruels bourreaux, dans leur joie d'échapper au feu éternel qui ne s'éteindra jamais [7]. » Entre 155 et 165, saint Justin écrit : « On nous tranche la tête, on nous crucifie, on nous livre aux bêtes, on nous enchaîne, on nous brûle [8]... » Tertullien, dans son *Apologétique* écrite entre 197 et 200, dit : « On nous brûle [9]... Les bras étendus nous sommes déchirés par les *ungulæ*, attachés aux croix, léchés par les flammes, égorgés, livrés aux bêtes [10]... On nous appelle *sarmentitii* et *semiaxii*, parce qu'on nous attache pour nous brûler à un poteau entouré de sarments allumés [11]. » L'auteur de l'*Épître à Diognète* parle des chrétiens qui « souffrent pour la justice le feu sur la terre [12]. » Minucius Félix met dans la bouche d'un païen ces menaces : « Voyez-vous ces châtiments, ces tortures, ces croix dressées non pour l'adoration, mais pour le supplice, ces feux que vous annoncez et que vous craignez. » Enfin, Clément d'Alexandrie écrit, vers l'an 200, dans ses *Stromates* : « Chaque jour, nous voyons de nos yeux couler à torrents le sang des martyrs brûlés vifs (παροπτωμένων), mis en croix ou décapités. »

Enfin l'objection soulevée du refus de sépulture fait aux martyrs rentre dans les aggravations de peine prévues par la loi. En droit strict, tout condamné à la peine capitale était privé de sépulture. Les magistrats avaient la faculté de s'écarter de cette règle, et fréquemment accordaient aux parents ou aux amis la permission d'inhumer les cadavres ou les cendres des criminels. On en trouve de nombreux exemples à l'époque des persécutions, et ainsi s'expliquent les tombeaux de martyrs retrouvés dans les catacombes romaines. Mais, à défaut de cette permission, et toutes les fois qu'elle était refusée, les suppliciés demeuraient sans sépulture. Les enlever furtivement était un délit, et les chrétiens furent plus d'une fois condamnés pour avoir tenté de recueillir les reliques de leurs martyrs. A Rome, les corps des criminels, après avoir été plus ou moins longtemps exposés, étaient ignominieusement jetés dans le Tibre, comme les martyrs lyonnais furent jetés dans le Rhône. On peut rapprocher de la lettre de 177 le chapitre de Tacite [2], racontant le refus de sépulture après l'exécution en masse des amis de Séjan.

En définitive, la lettre de l'Église de Lyon présente tous les caractères du IIe siècle, aucun de ceux du IIIe siècle, et ceux qui ont quelque connaissance de cet âge reculé savent que les deux premiers siècles de notre ère et le IIIe appartiennent à des âges très différents. La guerre aux chrétiens ne s'y fait pas de la même manière : au IIIe siècle, un magistrat ne peut plus hésiter dans l'application de l'édit clair et détaillé, tandis qu'au IIe siècle on recourt au prince pour savoir de lui la conduite à tenir. Ce trait se rencontre à Lyon et suffirait, à lui seul, à dater la *lettre* si elle ne portait sa date à toutes les lignes : l'Église de Lyon, telle qu'elle nous la dépeint est tout près encore de ses origines helléniques et orientales : au IIIe siècle, ses pasteurs seraient des Gallo-Romains, et ses martyrs répondraient en latin aux interrogations de gouverneurs parlant latin aussi. Au cours du IIIe siècle, les accusations d'infanticide et d'inceste dont Tertullien, en 197, défend encore les chrétiens dans son *Apologétique*, ne font plus partie des griefs qu'on leur impute : les écrivains, le peuple lui-même, ont cessé de les répéter, et jamais plus les magistrats ne s'en occupent : la grande place qu'elles détiennent dans la relation lyonnaise marque encore une date.

XX. Le texte de la *lettre*. — La lettre de 177 était transcrite intégralement dans le *Recueil de passions* formé par Eusèbe, grâce aux documents rassemblés par son maître Pamphile. Dans l'*Histoire ecclésiastique* nous n'en avons que des extraits. Nous avons parlé déjà des éditions du texte grec de l'*Histoire* (voir *Dictionn.*, t. v , col. 774); il suffit de dire qu'on a suivi ici le texte établi par Dindorf (Leipzig, 1871), texte qui diffère à peine, dans trois ou quatre passages de celui de l'édition critique de Schwartz (Leipzig, 1903). La lettre a été souvent traduite en

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 1, 13. — [2] Méliton, dans Eusèbe, *op. cit.*, IV, XXVI, 5. — [3] Cf. J. B. Lightfoot, *S. Ignatius and S. Polycarp*, 1889, t. I, p. 530. — [4] Origène, *Contra Celsum*, l. VIII, c. X. — [5] Tertullien, *Apologeticum*, c. II. — [6] S. Ignace, *Rom.*, 5. — [7] *Martyrium Polycarpi*, c. II. — [8] *Dialog. cum Tryphone*, n. 110. — [9] Tertullien, *op. cit.*, c. XII. — [10] Id., *ibid.*, c. XXXI. — [11] Id., *ibid.*, c. I. — [12] *Ep. ad Diogn.*, n. 10.

français, mais avec une fidélité douteuse. La traduction de l'abbé J. Pourrat, faite sur l'original grec, est strictement littérale : c'est son plus grand mérite car le style y est lourd, et on y relève plusieurs contresens, qui ont été reproduits consciencieusement en 1898, en 1906 et en 1926 [1]. Deux traductions plus récentes, préparées indépendamment l'une de l'autre, ont paru presque simultanément; la première (1910) est due à M. C. Germain de Montauzan [2], la deuxième (1911) a pour auteur M. Grapin [3]; nous suivons celle de M. Germain de Montauzan [4].

« *Les serviteurs du Christ, qui habitent Vienne et Lyon, en Gaule, aux frères qui sont en Asie et en Phrygie, ayant la même foi et la même espérance que nous dans la rédemption, paix et grâce et gloire de la part de Dieu le Père et du Christ Jésus, notre Seigneur.*

« La violence de la persécution ici, et l'extrême colère des Gentils contre les saints, et toutes les souffrances qu'ont supportées les bienheureux martyrs, ni nous ne sommes capables de les dire exactement, ni, certes, il n'est possible de les retracer par écrit. C'est en effet de toute sa force que l'ennemi s'est rué sur nous, faisant présager, dès l'abord, ce qu'allait être sa présence. Et il a tout essayé, habituant ses gens et les exerçant d'avance contre les serviteurs de Dieu. On en est venu non seulement à nous chasser des maisons, des bains et du forum [5], mais encore, en général, à défendre à quiconque d'entre nous de paraître désormais dans n'importe quel lieu.

« Mais la grâce de Dieu a combattu contre nos ennemis. D'un côté, elle a mis à l'écart les faibles; de l'autre, elle a opposé des colonnes fermes [6], capables, par leur résistance, d'attirer sur elles tout l'effort du Malin [7]. Et ces chrétiens sont allés à sa rencontre [8], supportant toute espèce d'outrages et de sévices [9]. Estimant tout cela peu de chose, ils aspiraient après le Christ, démontrant aussi bien que les souffrances du temps présent ne sont pas proportionnées à la gloire, qui doit nous être révélée [10]. Et d'abord, ils soutinrent généreusement le déluge d'outrages venu de la foule ameutée : vociférations et coups, et brutalités et spoliations, et grêles de pierres, et réclusions, et enfin tout ce qu'une multitude sauvage a coutume de faire lorsqu'il s'agit de malfaiteurs [11] et d'ennemis. Puis ils furent traduits au forum [12] par le tribun militaire et les magistrats préposés à la cité; et, après avoir été questionnés et avoir confessé la foi en présence de toute la foule, ils furent enfermés en commun [13] dans la prison jusqu'à ce que le gouverneur fût présent [14].

« Dans la suite, ils furent amenés vers le gouverneur et celui-ci usa de toute la cruauté habituelle à notre égard. Or Vettius Epagathus, un des frères, avait atteint à la plénitude de l'amour de Dieu et du prochain; et sa conduite était à tel point parfaite que, malgré sa jeunesse, il méritait le témoignage rendu au vieillard Zacharie [15], marchant dans toutes les ordonnances et les lois du Seigneur, irréprochable; et il n'hésitait point à rendre tout genre de services au prochain, car il avait beaucoup de zèle pour Dieu, et il était bouillant sous l'action de l'Esprit. Étant donc tel, il ne toléra pas l'action intentée ainsi sans raison contre nous [16]; mais il en fut exaspéré et il exigea d'être entendu lui aussi, voulant prouver en faveur des frères, que rien d'irréligieux ni d'impie n'est chez nous. Mais ceux qui étaient près du tribunal poussèrent des cris contre lui, car c'était un homme en vue. Mais le gouverneur ne voulut point écouter [17] la requête si juste qu'il présentait; il lui demanda seulement si lui aussi était chrétien. Il l'avoua d'une voix éclatante, et c'est pour cela qu'il fut admis lui-même aussi au rang des confesseurs [18] étant intervenu comme le *paraclet* (l'avocat) des

[1] J. Pourrat, *Lettre des Églises de Vienne et de Lyon, Étude et traduction nouvelle*, in-8°, Lyon, 1898; cette traduction a été insérée à la fin de A. Baumann, *Les martyrs de Lyon*, in-8°, Paris, 1906 (un roman!); J. Pourrat, *Les premiers martyrs de Lyon. Lettre de l'Église de Vienne et de Lyon sur la persécution de l'an 177. Étude et traduction nouvelle*, dans *Petite bibliothèque édifiante*, t. XXXIV, Lyon, 1926. — [2] *Du Forum à l'amphithéâtre de Fourvière. Les martyrs de l'an 177*, dans *Revue d'histoire de Lyon*, 1910, t. IX, p. 325-345. — [3] Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, in-12, Paris, 1911, t. II, p. 11-53. — [4] Nous transcrirons quelques-unes des notes les plus importantes de cet auteur que nous ferons suivre des initiales (G. M.). — [5] ... *de la place publique* (trad. Pourrat). Il faut traduire sans hésiter ἀγορᾶς par *le forum*. Le forum était le centre des affaires publiques et privées, le siège des tribunaux. Il ne s'agissait pas tant d'interdire aux chrétiens la liberté de circuler librement, en oisifs que de les retrancher de la vie effective de la cité, de gêner leur négoce et d'empêcher la sauvegarde de leurs droits légaux. Par οἰκιῶν εἴργεσθαι, il ne faut pas entendre qu'on les chassait de leurs propres maisons, mais seulement que chacun leur fermait sa porte. Or tout cela, en particulier l'interdiction de l'accès aux bains publics, prouve que les chrétiens menaient auparavant une vie extérieure toute pareille à celle des autres citoyens, et que le principal raffinement des mœurs romaines, la fréquentation assidue des thermes, ne leur était nullement interdit par leur discipline religieuse. G. M. — [6] Στύλους ἑδραίους. Cf. I Tim., III, 15; Ἐκκησα Θεοῦ ζῶν ος. στῦγος καὶ ἑδραίωμα τῆς ἀληθειαςί. — [7] τοῦ πονηροῦ. Cf. Matth., VI, 13 ᾶ: λλὰ ῥῦσαι ἡμᾶς ἀπὸ τοῦ πονηροῦ. — [8] Ἐχώρουν αὐτῷ (Dindorf); Ἐχώρουν (Schwartz). — [9] κολάσεως « châtiments » (Pourrat): « sévices » et peut-être « corrections » qui implique l'idée de punition et celle de coups. G. M. — [10] Rom., VIII, 18. — [11] ἐχθροὺς καὶ πολεμίους « scélérats et ennemis » (Pourrat). — [12] ἀναχθεντες εἰς τὴν ἀγοράν « années à la place publique « (Pourrat). L'emploi du verbe ανὰγειν, *litt.* amener d'en haut, pourrait être intentionnel afin d'indiquer la situation du forum, dans une région élevée de la ville où les martyrs furent *traduits* puisque le tribun militaire et les magistrats ne sont pas allés les chercher. — [13] συνεκλείσ θησαν, le préfixe συν indique la prison en commun. — [14] L'absence du gouverneur, provoquée sans doute par une inspection, l'avait attiré assez loin pour qu'on ne put compter sur son prompt retour. Le tribun militaire et les magistrats n'ont peut-être agi que contraints par l'émeute, pour l'apaiser et sans avoir aucune délégation de pouvoirs. Le tribun ou chiliarque commandait la cohorte de mille hommes formant la garnison de Lyon. « Cette cohorte était assimilée aux chartes urbaines de Rome, et Lyon était, avec Carthage, la seule ville de l'empire, à part les villes des frontières, qui fut munie ainsi d'un corps de troupe permanent. Et les quelques mots de notre texte nous font entrevoir que le tribun, chef de cette cohorte, avait des pouvoirs analogues à ceux du préfet de la ville, chef des cohortes urbaines à Rome, chargé de la haute police municipale et possédant une juridiction criminelle. » G. M. — [15] τῇ τοῦ πρεσβυτέρου Ζαχαρίου μαρτυρίᾳ. C'est probablement par suite d'une erreur sur les mots μαρτυρία et πρεσβυτέρου que Grégoire de Tours ou les auteurs des documents recueillis par lui sur ces faits ont mentionné un Zacharie martyr, compagnon plus âgé qu'Epagathus. Or il s'agit ici manifestement du grand-prêtre, du vieillard Zacharie, le père de saint Jean-Baptiste. L'évangéliste saint Luc dit de lui et de son épouse Élisabeth : πορευόμενοι (Luc., I, 6). Comme on voit, ce sont les termes mêmes qu'Eusèbe reprend pour les appliquer à Vettius Epagathus. G. M. — [16] Pourrat traduit : « la procédure à ce point irrégulière dont on usait contre nous. » C'est trop peu dire et, pour cela, fausser le sens : la protestation de Vettius porte contre l'iniquité du procès en lui-même et non dans sa forme. — [17] Le gouverneur refusa d'entendre la requête. Ce sens de μὴ ἀνασγομένου suivi d'un génitif est certain. G. M. — [18] Grapin voit ici μάρτυς avec le sens de « martyr » ayant donné sa vie: c'est peut-être anticiper et « confesseur » avec le sens de celui qui rend témoignage, sans préjuger du sort qui suivra pour lui, nous paraît plus recevable.

chrétiens, ayant d'ailleurs en lui le Paraclet, l'Esprit, plus que Zacharie [1]; il le fit bien voir par la plénitude de sa charité, n'ayant pas craint d'exposer jusqu'à sa propre vie pour la défense de ses frères. Car il était et il est un véritable disciple du Christ, suivant l'Agneau partout où il va [2].

« A partir de cela, il se fit un partage parmi les autres. Il y eut des confesseurs qui se révélèrent bien prêts : ceux-ci de tout leur cœur allèrent dans leur témoignage jusqu'à une profession de foi complète. Mais il en parut aussi qui n'étaient pas prêts, pas aguerris, soldats encore faibles et incapables de supporter l'effort d'un grand combat. Parmi eux, dix environ faiblirent [3]. Ceux-là nous firent un grand chagrin et une tristesse immense; et ils brisèrent le courage des autres, qui n'avaient pas été saisis, et qui, bien qu'endurant [4] toutes sortes d'épreuves redoutables, assistaient les confesseurs et ne les abandonnaient pas. Alors certes nous étions tous frappés d'une terrible épouvante, à cause de l'incertitude de la profession de foi [5]. Nous ne redoutions pas les tourments infligés; mais nous envisagions l'issue, et nous craignions que quelqu'un ne tombât.

« On saisissait cependant chaque jour ceux qui en étaient dignes et ils complétaient le nombre des martyrs. Ainsi l'on arrêta, des deux Églises, tous ceux qui étaient zélés, et par lesquels surtout s'étaient constituées les chrétientés en ces lieux; on arrêta aussi quelques Gentils, serviteurs des nôtres; car, par un édit public, le gouverneur avait ordonné de nous découvrir tous. Et ceux-ci, pris dans le piège de Satan, redoutant les tortures qu'ils voyaient souffrir aux saints, et poussés à cela par les soldats, nous calomnièrent en inventant des repas de Thyeste et des incestes à la façon d'Œdipe, et des choses telles qu'il ne nous est permis ni de les dire, ni de les penser, ni même de croire que rien de semblable se soit fait chez des hommes.

« Ces accusations ayant été divulguées, tous devinrent à notre égard comme des bêtes fauves; tellement que, si quelques-uns auparavant, à cause des relations intimes, s'étaient montré modérés, alors ils furent grandement irrités et grincèrent des dents contre nous. Et elle s'accomplissait, la parole de Notre-Seigneur disant : « Un temps viendra, où quiconque vous tuera croira rendre hommage à Dieu[6]. »

« Alors, du reste, les saints martyrs supportèrent des supplices au-dessus de tout ce qu'on peut imaginer, car Satan se flattait que cela leur ferait dire quelques paroles blasphématoires. Mais surtout, la colère de la foule se porta contre Sanctus, diacre, qui était de Vienne, et contre Maturus, récemment éclairé sans doute, mais généreux combattant, et contre Attale, originaire de Pergame, qui avait toujours été la colonne et le soutien des chrétiens d'ici, et contre Blandine, par qui le Christ a montré que ce qui paraît, auprès des hommes, de peu de prix et sans beauté et digne de mépris, mérite, auprès de Dieu, une grande gloire, à cause d'un amour pour lui, qui se montre dans la force et ne se glorifie point dans l'apparence. Car nous craignions tous, et sa maîtresse selon la chair, laquelle était elle-même une de celles qui combattaient parmi les martyrs, appréhendait aussi qu'elle ne pût faire une franche profession de foi, à cause de la faiblesse de son corps. Mais Blandine fut remplie d'une telle force qu'elle lassa et découragea les bourreaux qui, se relayant les uns les autres, lui infligèrent toutes sortes de supplices depuis le matin jusqu'au soir. Et eux-mêmes avouèrent qu'ils étaient vaincus, n'ayant plus rien à lui faire; et ils s'étonnaient qu'il lui restât un souffle de vie, tout son corps étant déchiré et meurtri [7], et ils témoignaient qu'une seule espèce de tourments était capable de lui arracher la vie, sans parler de tels et de si grands. Mais la bienheureuse, comme un généreux athlète, rajeunissait dans la confession de sa foi. Et c'était pour elle un réconfort et un repos et un remède contre la douleur dans ces circonstances, de dire : « Je suis chrétienne, et chez nous rien de vil ne se fait. »

« Et Sanctus, lui aussi, supporta, avec un courage héroïque et absolument surhumain, tous les mauvais traitements venus des hommes. Les impies espéraient que, par la continuité et la grandeur des supplices, ils entendraient de sa part quelque parole illicite. Il leur résista avec une si grande fermeté qu'il ne révéla ni son propre nom, ni celui de sa nation, ni celui de la cité d'où il était, ni s'il était esclave ou libre [8]. Mais à toutes les questions il répondit en langue romaine : « Je suis chrétien! » Telle fut sa réponse, et au lieu de son nom, et au lieu de sa cité, et au lieu de sa race, et toujours ainsi successivement; les Gentils n'entendirent pas de lui une autre parole. D'où, certes, une grande animosité et du gouverneur et du bourreau s'éleva contre lui, au point que, comme ils n'avaient plus rien à lui faire, à la fin, il lui appliquèrent des lames de cuivre ardentes sur les organes les plus sensibles du corps. Et ceux-ci, à la vérité, étaient brûlés, mais lui demeurait ferme et inflexible, fort pour la confession de sa foi, étant arrosé et fortifié par la source céleste de l'eau vivante qui sort des entrailles du Christ [9]. Et son pauvre corps portait témoignage de ce qu'il avait enduré : étant tout entier plaie et meurtrissure, s'étant tout contracté, et ayant perdu, à l'extérieur, la forme humaine. Mais le Christ, qui souffrait en lui, accomplissait de grandes merveilles, déconcertant l'ennemi et, pour l'exemple des autres, montrant que rien n'est redoutable quand il y a l'amour du Père, rien de douloureux quand il s'agit de la gloire du Christ. En effet, les impies, quelques jours après, tourmentèrent de nouveau le martyr, pensant que, s'ils appliquaient les mêmes tortures sur ses plaies ouvertes et enflammées, ils viendraient à bout de lui, vu qu'il ne suppportait même pas le contact des mains, ou bien que sa mort dans les supplices inspirerait la crainte aux autres. Non seulement rien de tel n'arriva à son sujet, mais même contre l'attente

[1] τὸ πνεῦμα πλέον τοῦ Ζαχαρίου (Dindorf) : τὸ πνεῦμα τοῦ Ζαχαρίου (Schwartz). Contrairement à l'assertion de Schwartz et conformément à la méthode de Rufin dans ce passage, le latin n'a rien. — [2] ὅπου ἂν ὑπάγῃ pourrait aussi bien se traduire par *où il l'emmène*. G. M. a préféré, dit-il, le sens intransitif de ὑπάγειν, *s'en aller*, à cause de l'absence de régime exprimé; le sens de la phrase n'en est d'ailleurs pas changé. Mais *où il va* semble insuffisant, car il y a dans ὑπάγειν l'indication d'un départ, non rendue par le simple verbe *aller*. — [3] Littéralement *avortèrent*. — [4] πάσχοντες montre que les fidèles non encore arrêtés *subissaient* réellement des sévices. Mais on s'étonne alors de ne compter que 48 martyrs, alors que d'un côté le gouverneur ordonnait de les rechercher tous, et que, de l'autre, tous allaient se livrant aux coups de la multitude. Il faut avouer que tout n'est pas absolument net dans ce récit. G. M. — [5] L'auteur parle évidemment d'une façon générale, et non pas simplement de ceux qui ont déjà proclamé leur foi. Comment l'épreuve se terminera-t-elle pour l'ensemble de la communauté? La religion du Christ en sortira-t-elle abattue ou glorifiée? Voilà ce qui cause leur angoisse. G. M. — [6] Ce sont les termes employés par Joh., XVI, 2. — [7] ἠνεῳγμένου, littéralement, *ouvert*, *labouré*. — [8] M. Germain de Montauzan voit en Sanctus un homme libre, citoyen romain, qui garde un mutisme complet afin que l'aveu de son rang social ne le prive pas des supplices : peut-être le motif du mutisme doit-il être cherché dans le fait que pour le fidèle il n'y avait plus ni nom, ni patrie, ni rang, ni encore moins de privilèges. Cf. E. Le Blant, *Manuel d'épigraphie chrétienne*, 1869, p. 5-9. — [9] Cf. Joh., VII, 38.

générale, son pauvre corps se remit et se redressa, dans les tourments qui suivirent : et il recouvra sa forme primitive et l'usage de ses membres, de sorte que cette seconde épreuve, par la grâce du Christ, devint pour lui non pas un supplice, mais un remède.

« Or, Biblis [1] était une de celles qui avaient renié. Le diable, croyant l'avoir avalée et voulant encore se l'adjuger par le blasphème, l'amena au supplice [2], la pressant de dire des paroles impies sur nous, car elle était déjà blessée et sans énergie. Mais celle-ci, dans la torture, reprit ses sens, et pour ainsi parler, s'éveilla d'un profond sommeil, se souvenant, à l'occasion du châtiment, du tourment éternel dans l'enfer, et à l'encontre, elle réfuta les calomnies disant : « Comment mangeraient-ils des petits enfants, ces hommes à qui il n'est même pas permis de manger le sang d'animaux sans raison? » Et, dès lors, elle se confessa chrétienne, et elle fut adjointe à la liste des martyrs [3].

« Et comme les supplices des tyrans, par le fait du Christ, à cause de la constance des bienheureux, étaient impuissants, c'est d'autres moyens que le diable imagina. Il les fit enfermer dans l'obscurité et dans l'endroit le plus incommode au fond de la prison [4]; les fit mettre au cep, les pieds écartés jusqu'au cinquième trou, et leur fit subir tous les autres mauvais traitements, que des exécuteurs en colère, et en cela remplis du diable, ont coutume d'infliger aux prisonniers. Aussi la plupart [5] étouffèrent-ils dans la prison, tous ceux, à la vérité, que le Seigneur voulut délivrer ainsi, manifestant sa gloire. D'autres, qui avaient été torturés cruellement au point qu'ils paraissaient ne pas pouvoir survivre, même en recevant tous les soins, restèrent dans la prison. A la vérité, ils étaient privés de tout secours de la part des hommes, mais ils étaient fortifiés par le Seigneur et rendus vaillants et de corps et d'âme, et ils excitaient et exhortaient les autres. Mais les plus récents, qui avaient été arrêtés depuis peu, et dont le corps n'avait pas été torturé auparavant, ne supportèrent pas l'incarcération et moururent dans la prison.

« Et le bienheureux Pothin, à qui le ministère de l'épiscopat avait été confié à Lyon, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, tout à fait débile de corps et à la vérité respirant à peine à cause de sa faiblesse corporelle, mais réconforté par l'élan de l'Esprit à cause de son désir pressant [6] de proclamer sa foi [7], fut, lui aussi, traîné au tribunal. Son corps, certes, était brisé et par la vieillesse et par la maladie, mais son âme était maintenue en lui-même pour que, par elle, le Christ triomphât. Porté par les soldats vers le tribunal, étant escorté par les magistrats de la cité et par toute la foule qui poussait des cris de toute sorte, persuadée qu'il était le maître [8], il rendit ce beau témoignage.

« Le gouverneur lui ayant demandé quel était le dieu des chrétiens, il dit : « Si tu en es digne, tu le connaîtras. » Dès lors, certes, il fut indignement entraîné et roué de coups. Ceux qui étaient tout près le frappaient avec les poings et les pieds de toutes façons, sans même respecter son âge. Ceux qui étaient loin lançaient contre lui tout ce qu'ils avaient sous la main. Tous estimaient qu'ils commettaient un grand crime, une grande impiété, si quelqu'un se relâchait de cette insolence contre lui, et, en vérité, ils pensaient venger ainsi leurs dieux. Enfin, respirant à peine, il fut jeté dans la prison [9] et, deux jours après, il rendit l'âme [10].

« A partir de là, certes, une grande intervention de Dieu eut lieu, et la miséricorde immense de Jésus se révéla : chose rarement arrivée sans doute dans la société des frères, mais non étrangère à l'industrie du Christ. Ceux, en effet, qui dans la première arrestation étaient devenue apostats avaient, eux aussi, été enfermés, et partageaient les mêmes souffrances. En cette occasion donc, leur apostasie ne leur fut d'aucun avantage, car ceux qui avaient avoué ce qu'ils étaient avaient été enfermés comme chrétiens, sans qu'aucune autre accusation fût portée contre eux. Mais ceux-là, en plus, étaient détenus comme homicides et impudiques, doublement punis par rapport aux autres. Ceux-ci, en effet, la joie du témoignage rendu et l'espérance des biens promis, et leur amour du Christ, et l'Esprit du Père les rendaient légers. Ceux-là, au contraire, leur conscience les torturait grandement, au point que dans leurs trajets de prisonniers [11], leur physionomie les rendait manifestes parmi les autres, car les martyrs s'avançaient joyeux : une noblesse et une grâce abondante étaient répandues sur leurs visages, si bien que même leurs liens les entouraient d'une parure magnifique, comme une fiancée parée de franges d'or variées, et ils exhalaient la bonne odeur du Christ, au point que plusieurs crurent même qu'ils étaient oints d'un parfum exquis. Mais les autres étaient mornes et abattus, et honteux, et remplis de toute laideur, étant, en outre insultés par les Gentils, comme des lâches et des peureux; ils avaient le qualificatif d'homicides, après avoir perdu leur titre tout à fait honorable et glorieux et salutaire. Or, voyant cela, les autres chrétiens furent affermis, et ceux qui étaient arrêtés confessaient sans hésiter leur foi, n'ayant nullement la pensée de quelque argutie diabolique.

« Après cela, désormais les témoignages de leur trépas se distinguèrent de toutes les façons. Car ayant tressé une couronne de différentes couleurs et de fleurs de toute espèce, ils la présentèrent au Père.

[1] Rufin écrit *Blandina* et d'ailleurs passe sous silence la faiblesse de Biblis, c'est sans doute dans un but de soi-disant édification. — [2] Nous donnons ici la traduction de l'abbé J. Pourrat, tandis que Germain de Montauzan écrit : « Le diable la croyant déjà tombée tout à fait, mais voulant encore d'elle la condamnation calomnieuse des chrétiens » : pour donner cette traduction il met καταπεπτωκέναι au lieu de καταπεπωκέναι, mais cette conjecture ne paraît pas fondée. — [3] Biblis est adjointe aux martyrs, non par le gouverneur, qui punit les renégats comme les autres et qui l'a déjà fait emprisonner et tourmenter, mais par les fidèles, qui comptent désormais une sainte de plus. — [4] Il s'agit d'un endroit malsain, incommode, mais dont l'exiguïté n'est pas spécifiée, nonobstant les anciennes traduction . Dans ce lieu, « le plus incommode de la prison », les chrétiens étaient enfermés tous ensemble. — [5] D'après les listes de Grégoire de Tours et d'Adon, il n'y eut que dix-huit asphyxiés sur quarante-huit martyrs. Les chiffres de ces listes sont sujets à révision. — [6] Le verbe ἐγκεῖμαι, au sens moral, a souvent une acception forte et évoque une idée d'obsession, de harcèlement. G. M. — [7] C'est le témoignage à rendre au Christ qu'ambitionne le vieillard, fût-ce au prix de la torture, mais non la torture elle-même. G. M. — [8] ὡς αὐτοῦ ὄντος τοῦ κυρίου « persuadé qu'il était le Christ ». Τοῦ χριστοῦ est la leçon de deux manuscrits sur huit. Κυρίου peut sembler préférable parce que l'indication est ici moins formelle. La foule pouvait supposer que Pothin était le maître de la secte, sans le prendre pour le Christ lui-même, mort, il y avait plus d'un siècle, sur une croix. Il est que même à cette époque, la foule païenne n'avait pas encore sur le christianisme, son origine et sa théologie des idées bien nettes. G. M. — [9] ε ς τὴν εἱρκτήν (Dindorf) ; εἰς τῇ εἱρκτῇ (Schwartz). — [10] On remarquera l'omission de tout détail topographique. — [11] Il s'agit du trajet accompli pour se rendre de la prison au tribunal; il ne s'ensuit pas, si le trajet se faisait sous les yeux de la foule, qu'il n'y eût aussi entre les cachots et l'amphithéâtre des corridors souterrains par où les martyrs étaient ramenés après chaque séance des jeux.

Il fallait bien que ces généreux athlètes, qui avaient soutenu une lutte de multiples formes et avaient magnifiquement triomphé, reçussent la grande couronne de l'immortalité. Donc Maturus, Sanctus, Blandine et Attale furent amenés aux bêtes dans l'enceinte publique pour être exposés en spectacle à l'inhumanité des Gentils. Un jour spécial, pour les combats de bêtes [1], avait été assigné à dessein, à cause des nôtres. Maturus et Sanctus traversèrent de nouveau, dans l'amphithéâtre, tous les tourments, comme s'ils n'avaient absolument rien souffert auparavant! ou, plutôt, comme étant déjà vainqueurs de l'adversaire dans plusieurs assauts, et soutenant le combat pour la couronne elle-même, ils supportèrent de nouveau les séries accoutumées de coups de fouet et les assauts acharnés des bêtes, et tout ce qu'une foule ivre de fureur, de tous côtés, à grands cris, réclamait et ordonnait, et, enfin, la chaise de fer, sur laquelle les corps étant rôtis apportaient aux assistants une odeur de graisse. Eux, cependant, n'étaient point assouvis pour cela, mais ils étaient encore plus furieux, voulant vaincre la constance des martyrs. Et même, ainsi, ils n'entendirent de Sanctus rien autre que la formule de confession qu'il avait pris l'habitude de dire depuis le début. Les martyrs donc, comme après ce grand combat le souffle leur restait toujours, furent enfin immolés. Pendant cette journée-là, au lieu de toute la variété qu'il y a dans les combats singuliers, leurs personnes avaient été données en spectacle au monde.

« Pour Blandine, elle avait été suspendue à un poteau et exposée en pâture aux bêtes, qui se jetaient sur elle. Et, parce qu'elle paraissait suspendue comme sur une croix, et à cause de sa prière intense, elle inspirait un grand courage aux combattants. Ils voyaient dans ce combat, et de leurs yeux du corps, à travers leur sœur, celui qui a été crucifié pour eux, afin de persuader à ceux qui croient en lui que quiconque souffre pour la gloire du Christ a éternellement en partage le Dieu vivant. Et aucune des bêtes ne l'ayant alors touchée, elle fut enlevée du poteau et de nouveau mise dans la prison, réservée pour un autre combat : afin que, victorieuse dans plusieurs assauts, d'un côté elle rendît définitive la condamnation du serpent pervers, et, de l'autre, elle excitât ses frères, elle petite et faible et bien à dédaigner, après avoir revêtu le grand et invincible athlète, le Christ, ayant à plusieurs reprises surpassé l'adversaire et, par ce combat, obtenu la couronne de l'immortalité.

« Or, Attale, lui aussi, fut réclamé à grands cris par la foule, car il avait du renom. Il s'avança donc en combattant préparé, fort de sa bonne conscience, parce qu'il s'était sincèrement exercé dans la discipline chrétienne, et avait toujours été le témoin de la vérité parmi nous. Et il fut promené tout autour de l'amphithéâtre, précédé d'une tablette sur laquelle il était écrit en langue romaine :

Celui-ci est Attale, le chrétien.

Et comme le peuple frémissait violemment contre lui, le gouverneur, ayant appris qu'il était citoyen romain, ordonna de le ramener captif avec les autres qui étaient dans la prison. A leur sujet, il écrivit à l'empereur et attendit une réponse de lui.

« [Or, Alcibiade [2], un des martyrs, menait une vie tout à fait austère, qu'il ne changea en rien d'abord, se contentant de pain et d'eau. Il essayait même dans sa prison, de vivre de la sorte. Mais à Attale, après le premier combat qu'il accomplit dans l'amphithéâtre, il fut révélé qu'Alcibiade ne faisait pas bien de ne pas user des dons créés par Dieu, et de fournir aux autres une occasion de scandale. Alcibiade, ayant obtempéré, usa de tout sans contrainte, remerciant Dieu, car les martyrs n'étaient pas privés de la grâce de Dieu, mais l'Esprit-Saint était leur conseiller.]

« Cependant le temps qui leur fut laissé ne fut pas pour eux inutile et infructueux, mais, à cause de leur patience, l'immense miséricorde du Christ se révéla. Par les vivants, certes, les morts furent vivifiés, et les martyrs firent des libéralités aux non-martyrs, et une abondante joie fut à la vierge mère [= l'Église], recevant de nouveau, vivants, les avortons qu'elle avait rejetés comme morts. Par eux, en effet, la plupart des renégats furent de nouveau conçus et réformés et réchauffés, et ils apprirent à confesser la foi, et, désormais vivants et vigoureux, sous la douce impulsion du Dieu qui ne veut pas la mort du pécheur, et qui est tendre au repentir, ils vinrent devant le tribunal pour être de nouveau interrogés par le gouverneur, car l'empereur avait répondu qu'il fallait livrer aux coups [3] les prisonniers, mais que si quelques-uns renonçaient, ceux-là devaient y être relâchés.

« Et comme l'assemblée solennelle de Lyon, qui amène un concours immense de gens de toutes les nations, commençait alors, le gouverneur fit comparaître à son tribunal les bienheureux, les donnant en spectacle et les exposant aux foules. C'est pourquoi il les interrogea de nouveau : et à tous ceux qui parurent posséder le titre de citoyens romains, il fit trancher la tête; les autres, il les livra aux bêtes, mais le Christ fut grandement glorifié par ceux qui l'ayant auparavant renié, le confessèrent alors contre l'attente des Gentils. Et, en effet, ceux-ci avaient été interrogés à part, comme devant tout de suite être délivrés; et, parce qu'ils confessèrent la foi, ils furent ajoutés à la liste des martyrs. Mais ils restèrent en dehors, ceux qui n'avaient conservé ni vestige de foi, ni souci de robe nuptiale [4], ni pensée de la crainte de Dieu; et par leur volte-face, ils déshonorèrent la route qu'ils avaient suivie : ce sont les fils de la perdition [5]. Les autres, au contraire, furent tous réunis à l'Église.

« Pendant qu'on les interrogeait, Alexandre, un Phrygien d'origine et médecin de sa profession, qui avait déjà passé nombre d'années dans les Gaules et était connu de presque tous par son amour pour Dieu et la liberté de sa parole, car il n'était pas sans participer à la grâce apostolique [6], se tenant près du tribunal, les engageait par signes à confesser

[1] D'après la suite même du récit, il apparaît comme certain que les bêtes, à l'amphithéâtre de Lyon, n'étaient ni lions, ni tigres, ni panthères. Quand de tels animaux étaient lancés dans l'arène, la lutte était courte : à moins d'être armés exprès, les condamnés étaient presque aussitôt dévorés, tout au moins abattus en quelques coups de griffe ou des dents. Mais ici, aucun des martyrs, à l'exception de Blandine tuée par un taureau, ne reçoit de morsure ni d'entaille entraînant la mort ou la perte du sentiment : on est obligé de les achever: et le narrateur ne considère pas cela comme un prodige. Les animaux étaient donc sans doute des fauves capturés dans le pays : loups, sangliers, ours ou hyènes. — [2] Ce passage entre crochets faisait partie de la lettre, et Eusèbe l'a inséré au même livre V de son *Histoire*, mais plus loin. Il trouve ici si bien sa place que les traducteurs J. Pourrat et C. Germain de Montauzan l'y ont inséré ; nous ne pouvions que faire comme eux. — [3] ἀποτυμπανίζειν signifie : faire mourir sous le bâton; c'était ce que le doux Marc-Aurèle avait imaginé pour faire périr les chrétiens en les faisant souffrir le plus longtemps possible ; toute son hypocrisie se retrouve dans ce trait. — [4] Cf. Matth., XXII, 11-13. — [5] Cf. Joh., XVII, 12. — [6] C'est-à-dire qu'Alexandre était favorisé de quelques-uns des charismes qui avaient été accordés aux Apôtres.

la foi. Il paraissait à ceux qui entouraient le tribunal comme dans les douleurs de l'enfantement[1]. Mais les foules, irritées de ce que ceux qui avaient renié auparavant la foi la confessaient de nouveau, poussèrent des cris contre Alexandre, comme étant l'auteur de ce fait. Le gouverneur l'ayant fait arrêter, et lui ayant demandé qui il était, il répondit qu'il était chrétien. Devenu furieux, le gouverneur le condamna aux bêtes et, le lendemain, il entra dans l'amphithâtre avec Attale aussi, car, pour plaire à la foule, le gouverneur avait livré de nouveau Attale aux bêtes. Et ils passèrent par tous les instruments de supplice inventés pour la torture dans l'amphithéâtre et, ayant soutenu un très grand combat, à la fin, ils furent, eux aussi, immolés. Alexandre ne poussa absolument ni un gémissement, ni un soupir; mais, dans son cœur, il s'entretint avec Dieu. Pour Attale, il fut placé sur la chaise de fer et rôti; et tandis qu'une odeur de graisse s'exhalait de son corps, il dit à la foule, en langue romaine : « Voilà ce qui est manger des hommes, c'est ce que vous faites, vous! pour nous, nous ne mangeons pas d'hommes et nous ne faisons rien autre de criminel. » Et comme on lui demandait quel nom a Dieu, il répondit : « Dieu n'a pas de nom comme un homme. »

« Et après tous ceux-ci, le dernier jour qui restait pour les combats singuliers, Blandine, enfin, fut introduite de nouveau et, avec elle, Pontique, jeune garçon d'environ quinze ans. Chaque jour, ils avaient été amenés pour voir le supplice des autres, et avaient été pressés de jurer par les idoles des païens. Et parce qu'il demeuraient fermes et les méprisaient eux-mêmes, la foule devint furieuse contre eux, au point qu'elle n'eût ni pitié de l'âge de l'enfant, ni respect pour le sexe de Blandine. On les exposa à toutes les cruautés et ils parcoururent toute la série des supplices; on les pressait à tour de rôle de jurer, mais sans pouvoir y réussir. Pontique certes, excité par sa sœur, au point que les Gentils virent que c'était elle qui l'exhortait et l'aiguillonnait, supporta généreusement tous les supplices et rendit l'esprit. Mais la bienheureuse Blandine, la dernière de tous, comme une mère généreuse qui a lancé ses fils en avant et les a envoyés, devant elle, victorieuse vers le roi, parcourut, elle aussi, toute la série des combats de ses enfants. Blandine se hâtait vers eux. joyeuse et bondissant d'allégresse, en arrivant au terme, comme si elle eût été invitée à un repas de noces et non jetée aux bêtes. Et après les coups de fouet, après le gril, elle fut enfin jetée dans un filet[2] et livrée à un taureau. Et après avoir été projetée en l'air assez souvent par l'animal, mais sans avoir plus le sentiment de ce qui arrivait à cause de son espérance et de son attente des biens promis et de son entretien avec le Christ, elle fut immolée elle aussi. Et les Gentils ont avoué que jamais, devant eux, femme ne souffrit tant et de tels tourments.

« Mais, pas même ainsi, leur fureur et leur cruauté contre les saints ne furent rassasiées. Car ces troupes de sauvages et barbares, une fois surexcités par la bête fauve[3] étaient difficiles à apaiser et leur vengeance recommença d'une autre manière contre les corps. Leur défaite à la vérité ne les faisait pas rougir, parce qu'ils n'avaient pas de sentiment humain; bien plutôt, même, elle allumait leur colère comme des bêtes sauvages, et le gouverneur et le peuple manifestaient injustement contre nous une semblable haine, afin que cette parole fût accomplie : « Que l'impie devienne plus impie encore, et que le juste devienne encore plus juste[4].» Et, à la vérité, ceux qui avaient étouffé dans la prison, ils les jetèrent aux chiens, veillant avec soin, la nuit et le jour, à ce qu'aucun ne fût enseveli par nous. Et alors, certes, ayant réuni les lambeaux déchirés ou carbonisés laissés, soit par les bêtes, soit par le feu, et les têtes des autres avec leurs troncs également non ensevelis, ils le gardèrent au moyen d'un poste de soldats[5] pendant plusieurs jours. Et les uns frémissaient et grinçaient des dents contre eux[6], cherchant à tirer d'eux une vengeance plus complète. D'autres riaient d'eux et les insultaient, glorifiant leur idoles et leur attribuant le châtiment de ces gens-là. Et les autres, plus modérés et qui semblaient, dans une certaine mesure compatissants, proféraient un grave outrage[7], disant : « Où est leur Dieu? Et que leur a servi cette religion qu'ils ont mise au-dessus de leur propre vie? » Telle était donc, chez eux, la diversité des sentiments. Et, de notre côté, la douleur était très grande, parce que nous ne pouvions pas ensevelir les corps dans la terre. Car ni la nuit ne nous favorisa pour cela, ni l'argent ne les persuada, ni la prière ne les fléchit[8]. Mais ils surveillèrent de toutes les manières comme obtenant quelque grand avantage, si ces os ne recevaient pas de sépulture.

« Les corps des martyrs demeurèrent donc, pendant six jours, exposés de toutes façons aux regards et aux outrages. Ensuite ces corps ayant été brûlés et consumés, les cendres en furent balayées par ces impies[9] dans le fleuve du Rhône qui coule près de là, afin qu'il n'en restât pas même une trace sur la terre. Et ils faisaient cela comme s'ils avaient pu vaincre Dieu et les priver de la renaissance. « Afin, disaient-ils, que ces gens-là n'aient même pas l'espérance de la résurrection, dans laquelle confiants ils introduisent chez nous une religion étrangère et nouvelle, et méprisent ces tourments, prêts, même à aller avec joie à la mort. Maintenant voyons s'ils ressusciteront et si leur Dieu pourra les secourir et les arracher à nos mains. »

XXI. La liste des martyrs. — « A quoi bon, dit Eusèbe, reproduire ici le catalogue des martyrs

[1] Ce sont les chrétiens interrogés que désigne l'expression : « ceux qui entouraient le tribunal. » Rappelons-nous ce qui est dit un peu plus haut de ces renégats, de nouveau conçus et enfantés à la foi, par la vertu de ceux qui sont restés fidèles. C'est de là que vient la comparaison ὥσπερ ὠδίνων, et non de prétendues contorsions désordonnées qu'aurait exécutées le médecin Alexandre, suivant la façon dont certains traducteurs ont interprété ou rendu le simple mot νεύματί (signe de tête). G. M. — [2] Ou *corbeille d'osier*, c'est le sens propre de γυργαθόν. G. M. — [3] ὑπὸ ἀγρίου θηρὸς. Il pourrait s'agir ici de la dernière bête fauve parue, du taureau; mais il y aurait alors l'article; — ou des animaux sauvages on général, dont la férocité a excité celle des barbares; mais le singulier ne s'explique guère; — ou encore et préférablement, du démon, souvent comparé à la bête fauve, au lion rugissant. G. M. — [4] Daniel, IV, 2-10 ; Apocal., XXII, 11. — [5] Donc tous les restes des martyrs — étouffés, décapités ou déchirés par les bêtes — sont réunis. C'est ce qui rend peu vraisemblable l'opinion soutenue par Vachez au sujet du lieu d'exécution des décapités. — [6] *Acta apost.*, VII, 54. — [7] ὠνείδιζον πολύ. L'auteur veut dire que, malgré quelques mouvements de pitié, ces personnages demeuraient insolents à l'égard des martyrs. G. M. — [8] Toutes ces démarches se faisaient évidemment en cachette, par des émissaires discrets, non ouvertement et en corps. Malgré leur généreuse fermeté en face du martyre, les chrétiens survivants ne pouvaient s'exposer à un anéantissement total. G. M. — [9] ὑπὸ τῶν ἀνόμων. « Nous n'osons pas abuser des corrections de texte », dit M. Germain de Montauzan. Mais combien ἀνέμων serait ici une leçon plus vraisemblable. Les corps brûlés, les cendres sont jetées au vent, balayées jusqu'au fleuve par le vent. Et κατεσαρώθη (furent balayées) redevient le mot propre, tandis qu'il rend fort mal l'action de jeter cette poussière au courant de l'eau. G. M.

donné par la *lettre*, avec la distinction entre ceux qui ont eu la tête tranchée, ceux qui ont été jetés en pâture aux bêtes, et ceux qui sont morts en prison, de même que le nombre des confesseurs qui survivaient encore au moment où la *lettre* à été écrite? Tout cela figure dans la Μαρτύρων συναγωγή, où la lettre entière a été reproduite. » Mais nous avons dit que la Μαρτύρων συναγωγή n'a pas été retrouvée, et la liste nous manquerait donc si différentes sources ne nous l'avaient plus ou moins exactement conservée et comprenant généralement cinquante-huit noms : le Martyrologe hiéronymien insère une liste au IV des nones de juin ; divers martyrologes historiques donnent une liste à la même date, mais qui offre de légères différences avec celles de l'hiéronymien; des passionnaires ont accepté eux aussi une liste insérée à la suite d'un extrait de la traduction latine de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, enfin saint Grégoire de Tours introduit les noms des martyrs au chapitre XLVIII du *De gloria martyrum*. Même si l'uniformité existait entre ces différentes listes, il y aurait lieu de rechercher la source à laquelle elles remontent; mais la question est plus compliquée du fait, d'abord, des différences relevées entre les listes, de la présence du nom de Zacharie, enfin de cette remarque que les successions de noms sont peut-être de simples accouplements de *cognomina* à des gentilices, ce qui semble de nature à rendre plus incertain que jamais le nombre des martyrs.

1. *Les noms cités par Eusèbe.* — Dans les extraits de la *lettre* insérés par Eusèbe dans l'*Histoire ecclésiastique*, les noms suivants sont conservés; nous donnons la forme grecque, la traduction latine de Rufin et la forme syriaque :

Οὐέττιος Ἐπάγαθος,	*Vettius Epagathus*,	Vaitus Apgthus.
Σάγκτος,	*Sanctus*	Svnqtus.
Μάτουρος,	*Maturus*,	Mrtvrvs.
Ἄτταλος,	*Attalus*,	Attlus.
Βλανδῖνα,	*Blandina*,	Bldina.
Βιβλίς (Βιβλιάς),	*Blandina*,	Bibla.
Ποθεινός,	*Pothinus*,	Pvthinvs.
Ἀλέξανδρος,	*Alexander*	Alexandros.
Ποντικός,	*Ponticus*,	Ponticvs
Ἀλκιβιάδης,	*Alcibiades*,	Alkibiades.

Rufin a pris la liberté de passer sous silence la chute de Biblis; il a supprimé son nom et retouché le récit de manière à mettre la confession postérieure de Biblis au compte de Blandine.

2. *Les noms du martyrologe hiéronymien.* — Les éditeurs du document ont reconnu l'existence de trois familles de manuscrits qui sont : E = *Epternacensis;* B = *Bernensis;* S = *Senonensis* et C = *Corbeiensis* auxquels viennent s'adjoindre la sous-famille de Fontenelle : W = *Wissenburgensis* L et M. = *Lucenses*. Voici le texte qu'ils donnent : *Lugduno*[1] *Galliae, XLVIII*[2] *martyrum*[3], *hoc est*[4] :

Potini, episcopi, Zachariae presbyteri[5], *Vettii*[6], *Macharii*[7], *Alcipiadis*[8], *Silvii*[9], *Primi, Ulpii*[10], *Vitalis*[11], *Commini*[12], *Octobris*[13], *Filomini*[14], *Gemini, Juliae, Albinae*[15], *Gratae*[16], *Emiliae*[17], *Potamiae*[18], *Pompeiaie*[19], *Rodanae*[20], *Biblis*[21], *Quartiae*[22], *Maternae*[23] *Hilpis.*

Hii autem qui ad bestias traditi sunt[24] :

Sancti[25] *diaconi, Maturi*[26], *Attali*[27], *Alexandri, Ponteci*[28], *Blandinae*[29].

Hii sunt qui in carcere spiritum reddiderunt[30]:

Aristei[31], *Cornilii*[32], *Zosimi, Titi*[33], *Julii*[34], *Zotici, Appollonii, Geminiani, Juliae,* [36], *Ausonae, item Emiliae*[37], *Iamnicae*[38], *Pompeiae*[39], *Domnae*[40], *Amiliae*[41], *Iustae* [42], *Trofimae*[43], *Antoniae*[44].

Hii omnes famuli christi sub Antonino imperatore sunt coronati[45].

Var. lect.[1] Lugduni L — [2] quadraginta et sex C; XLVII W — [3] martyres S; martyris W — [4] rotini B; rogatini S; rogatiani CWLM — [5] zachariae episcopi W — [6] vetii E, vittii B; vethy SW; vethi CM; vetthi L — [7] macchari E — [8] asclipiades B; asclipiadis SW; asclipiaditi C; asclepiadis LM — [9] silvi ESLWM — [10] ulpi E — [11] vitali B — [12] cummini E, comini B; comminis L — [13] octubris W — [14] phili moni B; philomi C — [15] albini BWLM; et alibi S — [16] grate L — [17] *om* B. melia S; miliani C; milia WLM — [18] potame S; potamiaz WLM — [19] pam peirae B; ponpeiae W — [20] rodiane S W; rodiani — [21] bliblis B; blissi C — [22] quartae C — [23] marternae S — [24] (Hii autem sunt) *om.* ESCWLM — [25] *om* EC — [26] maturi diaconi E; matyri B — [27] attuli B; attili SWLM, atbi C — [28] potici C; pontici M — [29] blandini SWLM; blandini iusti C — [30] (Hii reddiderunt) *om* E; hi SC; in cesarea spiritum LM; reddiderunt cum aliis XV[11] martyribus W qui *omittit ea quae sequntur* — [31] atristei E; arestei B; aristhei M — [32] cornilii BM; Cornilii SL — [33] tyti — [34] iuli EM — [45] apoloni BCM; appoloni S — [36] iubeoe S — [37] emeliae BSM — [38] nicae E; lamnicae S; iannicae L — [39] pompeie C — [40] dominae E; domne SLM — [41] amilie S — [42] iuste SLM — [43] tropimae E; trofime SM; trophimae C; trofine L — [44] antoniae nine C [45] (Hii-coronati *om* ESCWLM.

Dans ce texte, on relève une contradiction entre la rédaction des sommaires sur les diverses catégories de martyrs : *Hii autem qui ad bestias traditi sunt* suivi du génitif : *Sancti diaconi Maturi, etc.* L'original a subi une déformation.

On ne lit pas ces sommaires dans E, mais c'est pour la bonne raison qu'il prend sur lui de les supprimer, ce qui l'a induit à supprimer le premier mot qui suit le sommaire *sancti*, ne sachant pas que ce n'est pas ici un titre mais bien un nom propre, celui du diacre Sanctus. Cette suppression faite du mot *Sancti*, il a trouvé *diaconi* qui aurait dû lui donner l'éveil sur son erreur, il n'en a rien été et, jouant de malheur, après avoir supprimé un diacre qui s'appelle *Sanctus*, il invente un diacre qui serait *Maturus*. Mieux inspiré, le B donne les sommaires au complet et, peut-être, le dernier est-il son ouvrage. Enfin le W supprime une partie de la liste et met un chiffre à la place.

Les noms propres ont été fort maltraités : c'est ainsi que l'on voit *Potini* (E) devenir *Rotini* (B), puis *Rogatini* (S) et enfin *Rogatiani* (C W L M); les autres noms, sans avoir été épargnés sont toutefois demeurés à peu près reconnaissables.

« Dans l'ensemble, le type de la liste représenté par le martyrologe hiéronymien est très net et attesté par l'unanimité des manuscrits. Il commence par l'indication topographique *Lugduno Galliæ*, se poursuit par l'évaluation du nombre des martyrs à quarante-huit, place en tête des noms celui de l'évêque Pothin et celui du prêtre Zacharie, et enfin emploie pour l'ensemble de la liste la forme génitive en désaccord avec les courtes notes insérées au corps du texte. Tel était l'état de la liste hiéronymienne lorsque, dans les premières années du VIIe siècle ou à la fin du VIe, l'archétype de nos manuscrits circulait en France [1]. »

3. *Les noms des martyrologes historiques.* — Bède a consacré aux martyrs de Lyon une brève notice dans son martyrologe; il a omis la liste des noms peut-être parce qu'il la lisait dans un manuscrit du martyrologe hiéronymien de la famille E. Mais « l'auteur anonyme qui, à la fin du VIIIe siècle ou au début du IXe, amena le martyrologe de Bède à l'état qui nous

[1] H. Quentin, *La liste des martyrs de Lyon de l'an 177*, dans *Analecta bollandiana*, 1821, t. XXXIX, p. 113-138.

est conservé dans le manuscrit latin *3879* de la Bibliothèque nationale, agit différemment, et cela se conçoit, car il travaillait à Lyon, ou tout au moins dans les environs de Lyon : il inséra la liste. De l'examen des additions faites par cet auteur au martyrologe de Bède, il ressort qu'il possédait, entre autres sources, un exemplaire du martyrologe hiéronymien appartenant à la seconde famille, B. On pourrait donc s'attendre à le voir reproduire simplement un texte voisin de celui du *Bernensis*. Cependant il n'en est rien : nous verrons qu'il a puisé aussi à une autre source. Nous désignerons ici les leçons du manuscrit lat. *3879* par le sigle *Ly*.

« Le texte de la liste une fois introduit dans le martyrologe, il n'y avait aucune raison de ne pas continuer à le copier : on le fit d'autant plus volontiers que c'était à Lyon que le livre se développait, grâce aux additions et aux remaniements de Florus et d'Adon. Nous avons donc de ce côté de nombreux témoins de la liste. Nous avons fait appel aux principaux seulement, et nous désignerons par *Fl* les leçons concordantes des manuscrits de Florus, les manuscrits eux-mêmes par les lettres suivantes : Mss. Paris, B. N. lat. *5254*, s. XII et *5263*, s. XIV provenant de Mâcon = M¹ et M²;

Bologne. Univ. *925*, s. XIII, provenant de Lyon = B;

Paris, B. N. lat. *10158*, s. XII, provenant d'Epternach = E;

Paris, B. N. lat. *10018*, s. XIV, provenant de Toul = T.

Pour Adon (= *Ad.*), nous nous bornons à relever les variantes des manuscrits de :

Saint-Gall, abbaye *454*, s. IX-X, provenant de l'abbaye de Saint-Gall = G;

Londres, Brit. Mus. *Harl. 3062* s. X-XI, provenant de Trèves = T.

Enfin nous désignons par *g* les variantes propres aux manuscrits de Giorgi, *Martyrologium Adonis*, Romæ, 1745, p. 251.

« Usuard, en abrégeant le martyrologe d'Adon, supprima la liste. Notker, au contraire, au cours de ses remaniements, la conserva. Bien qu'il soit certain que ce dernier auteur n'a eu sous les yeux qu'un seul exemplaire d'Adon, le manuscrit *454* de Saint-Gall signalé plus haut, nous avons tenu compte cependant de ses leçons (= *Not.*) parce qu'il connaissait aussi le martyrologe hiéronymien dont il a noté certaines variantes [1].

« Le texte donné par l'ensemble de ces divers témoins est le suivant : on notera qu'il se présente à la suite d'un extrait plus ou moins développé de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe traduite par Rufin.

Nomina vero XLVIII martyrum [1] *hæc sunt :*

Fotinus[2] *episcopus. Zacharias presbyter, Epagatus*[3], *Macharius, Alcibiades*[4]. *Silvius, Primus, Ulpius, Vitalis, Comminus*[1], *Octuber*[2], *Filuminus*[3], *Geminus, Iulia*[4], *Albina, Grata, Rogata, Emilia* [1], *Potamia*[10] *Pompeia, Rodona*[11], *Biblis*[12], *Quartia*[13], *Materna*[14], *Helpes quæ et Amnas* [11].

Hii autem qui ad bestias traditi sunt :

Sanctus[13], *Maturus, Attalus*[14], *Alexander* [11], *Ponticus* [20], *Blandina* [21].

Hi[22] *vero qui in carcere spiritum reddiderunt :*

Aristeus, Cornelius, Zosimus, Titus[23], *Iulius, Zoticus, Appollonius*[24], *Geminianus*[21], *Iulia, Ausona* [22], *Emilia* [23], *Iamnica*[24], *Pompeia, Domna, Iusta, Trofima*[21], *Antonia.*

Hi omnes famuli Christi sub præfato imperatore pariter coronati sunt.

Var. lect.[1] *om T ;* nomina vero eorumdem martyrum ista sunt *Not* — [2] Photinus M²Bg *Not;* Fontinus T — [3] Epaganus *Ly;* Repagatus G 2*m ;* Zacharias presbyter. Sanctus diaconus, Vetitius qui et Repagatus, *Not* — [4]Alcipiades M¹; Alchipiades E T; vel Asclipiades G *corr.* 2*m;* Asclepiades, qui alio nomine dicitur Alcibiades *Not* — [1] Cominus M¹BET*g;* Comitius M² — [2]Octubes M¹; October G 2*m Not* — [3] Figlaminus *Ly*; Fliminus M¹ET; Filoñinus M²; Philominus G 2*m Not*; Philominus *g* — [4]Vilia *Not* — [1]Æmilia *g Not* — [10] Pontania *Ly;* Pothamia B — [11] Rodana M¹²BG; Rogdana ET; Rhodana *g Not* — [12] Byblis M¹ — [13] Quarta M¹E *Not*; Quartana T — [14] Marterna B; Matema *Not* — [13] Helpes que et *Ly* M²TG; Helpesque et B; Elpesque et M¹E; Elpis quæ et *Not* — Amnes M²; Annas B; Annias T; Ammas *Not* — [13] Hic *Ly;* Hi M¹²EG*g;* Hi sunt autem *g;* Hi quidem diversissimis mortibus interempti sunt. Hi autem bestiis traditi sunt *Not;* a bestias *Ly;* bestiis *g* — [13] Sanctus supradictus *Not* — [14]Adtalus M¹E; Adtalias T — [11]Elexander *Ly* — [20]Ponticus G; Fonticus C — [21]Blandin E — [22]Hii B. T.; (Hi-reddiderunt) *om. Not*; rediderunt *Ly* — [23] Tytus M¹B — [23] Apollonius M¹² BEG*g Not* — [21] Geminius T; ieminianus G 1*m* — [22]Ausonia M¹²BEG*g Not* — [23]Æmilia *g Not* — [24] Iannica Emilia B; Iannica *Not* — [21] Trophima *Ly* BTG*g*; Throphima *Not* — [30] Hii BT; sub præfatis imperatoribus *Ad.*

« La concordance est ici parfaite entre les divers témoins. Une rapide comparaison avec la liste du martyrologe hiéronymien permet de reconnaître les particularités les plus saillantes de cette nouvelle forme : elle débute, comme la précédente par l'indication du nombre des martyrs et par les noms de Pothin et de Zacharie, mais la note topographique est remplacée par une autre formule : *Nomina vero...* On voit aussi immédiatement qu'ici les noms des martyrs, au lieu d'être au génitif, sont au nominatif, ce qui est correct. Le nom *Hilpis* du martyrologe hiéronymien, devient *Helpes quæ et Amnas*. Le nom *Amilia*, qui dans le martyrologe hiéronymien figure à la fin de la liste, entre *Domna* et *Iusta* ne se retrouve plus ici. Par contre, nous voyons dans la première partie de la liste, entre *Grata* et *Emilia*, une *Rogata* que ne donne pas le martyrologe hiéronymien. Enfin, on notera que la phrase finale : *Hi omnes famuli Christi...* concorde textuellement avec le *Bernensis*, sauf une légère modification réclamée par la nature même de la notice des martyrologes historiques [2]. »

4. *Les noms dans les Passionnaires.* — Quelques passionnaires admettent un extrait des premiers chapitres du livre V de l'*Histoire ecclésiastique*, traduite en latin, sous un titre moins vague et plus conforme à la nature de ces recueils, par exemple : Passion de sainte Blandine ou Passion de saint Pothin. Le manuscrit lat. *3514* de Munich *(codex Velseri)*, du VIIe siècle, ajoute à la passion la liste des martyrs. On trouve encore cette liste dans les manuscrits lat. *5304*, s. XI-XII, et *5306*, s. XIV, de la Bibliothèque nationale, dans le manuscrit Brit. Mus. *Harl. 2800*, s. XIII, et le manuscrit de la Bibl. royale de Bruxelles lat. *207-208*, s. XIII.

Ces manuscrits forment deux groupes : 1° Munich *3514*, Paris lat. *5304, 5306 ;* 2° Brux. *207-208 ; Harl. 2800* et la liste prend les deux formes qu'on va voir.

a. Liste d'après le *premier groupe;* ms. Münich *3514*

Nomina autem martyrum hæc sunt :

Vettiüs [1], *Macharius, Alcipiades, Silvius, Primus, Ulpius, Vitalis, Comminus, Octobrius*[2], *Filominus, Geminas, Iulia*[3], *Albina*[4], *Grata, Æmilia*[5], *Potomene, Pompeia, Rhodana*[6], *Bibilis, Quartia*[7], *Pontica, Materna, Helpeque Et amnas*[8].

Hii autem qui ad bestiis[9] *traditi sunt :*

Sanctus diaconus[10], *Maturus, Attalus*[11], *Alexander, Ponticus, Et blandina*[12].

[1] *P. L.*, t. CXXXI, col. 1097. — [2] H. Quentin, *op. cit.*, p. 117-119.

Hii autem qui in carcerem[13] *spiritum reddiderunt.*

Arestius, Cornilius, Zosimus[14], *Titus, Zoticus, Iulius, Apollonius, Geminianus, Iulia, Auxentia*[15], *Item æmelia*[16], *Gammica*[17], *Item pompeia, Domna, Mamilia*[18], *Iusta, Trofimæ*[19], *Et antonia.*

Var. lect. d'après Paris. lat. *5304* (A) et *5306* (B) — [1] Victius A; Vitius B — [2] Octobrus B — [3] Iulie A — [4] *In Cod. Vels. a final. sup. ras.* — [5] Æmeria A; Emelia B — [6] Rodana A; Rodona B — [7] Quarcia A — [8] Ammas A — [9] a bestiis A B — [10] diachonus A — [11] Atthalus B — [12] Blandine AB — [13] qui in carcere A; qui carcerem B — [14] Zozimus A — [15] Auxencia A — [16] Hemelia A — [17] Gemnica AB — [18] Mamilla A — [19] Trofime et Antofime AB.

b. Liste d'après le *deuxième groupe :* ms. Brux. *207-208* [1] :

Nomina autem martyrum hæc sunt :

Vethius, Zacharias, Macharius, Alcipiades [1], *Silvinus, Primus, Ulpius, Vitalis, Lomninus, October, Filominus, Geminas, Iulia, Albina, Grata, Ponticus, Blandina, Emilia*[2], *Potomine, Pompeia, Rodane, Biblis, Quarta, Materna, Aplisque et Ammas, Maturus, Alexander, Iulius, Apollonius.*

Hi sunt qui in carcere spiritum reddiderunt :

Arethius, Fotinus, Cornelius, Cosemus.

Hi autem qui ad bestias traditi sunt :

Sanctus Tytus [3], *Mammilia, Loticus, Iusta, Trofome et Antoni, Geminianus, Iulia, Ausone, Emilia, Imanica* [4], *Pompeia, Domna.*

Var. lect. d'après Brit. Mus. *Harl. 2800.* — [1]Alcipiadis — [2]Emelia — [3]Titus — [4]Iamnica.

Le désordre qui règne dans le deuxième groupe représenté par le manuscrit de Bruxelles tient à ce que trois séries compactes de noms ont été déplacées, simple accident de transcription. Si on prend la peine de rétablir l'ordre en se guidant d'après le manuscrit de Munich on voit que, quant au fond, les deux listes s'accordent pour désigner les martyrs au cas nominatif et pour ajouter la mention *Helpes quæ et Ammas* déjà rencontrée dans les martyrologes historiques.

Sur quelques autres points, le manuscrit de Munich diffère notablement du manuscrit de Bruxelles. Ainsi, le Munich omet les noms de Pothin et de Zacharie; le Bruxelles les donne, mais leur assigne des places différentes de celles qu'ils occupent dans la liste des martyrologes hiéronymiens. Enfin, le Munich est seul à faire connaître une *Pontica* comme le Bruxelles est seul à omettre *Attalus.*

5. *Les noms chez Grégoire de Tours.* — Dans son *Historia Francorum*, liv. I, chap. XXIX, Grégoire de Tours écrit ce qui suit : *Post hunc et XLVIII martyres passi sunt, ex quibus primum fuisse legimus Vectium Epagatum.* D'après cette phrase, Grégoire prendrait parti en faveur du martyre de Vettius Epagathus, ayant peut-être de bonnes raisons pour cela, comme serait une tradition de famille car il nous apprend ailleurs que son aïeule Leucadia appartenait à la famille d'Epagathus : *Leucadia ab stirpe Vetti Epagati descendens, quem Lugduno passum Eusebi testatur historia* [2]. Enfin, dans le *De gloria martyrum* [3], Grégoire nous donne la liste des martyrs.

Quadraginta octo vero martyrum nomina, qui Lugduno passi dicuntur, hæc sunt :

Vettius Epagatus, Zaccharias, Macharius, Alcipiadis, Silvius, Primus, Alpius[1], *Vitalis, Comminius, October* [2], *Philominus, Geminus*[3], *Iulia, Albina, Grata, Æmilia, Postumiana, Pompeia, Rodonæ*[4], *Biblis,, Quarta, Materna, Elpen ipsa Stamas*[5].

Hii autem bestiis traditi sunt :

Sanctus et [6]*Maturus, Alexander, Ponticus, Blandina.*

Hii sunt qui in carcerem spiritum reddiderunt :

Arescius[7], *Photinus*[8], *Cornelius, Zotimus*[9], *Titus, Zoticus, Iulius, Æmilia, Gamnitæ*[10], *Pompeia, Alumna, Mamilia*[11], *Iusta, Trifimæ*[12], *Antonia et beatus Photinus*[13] *episcopus.*

Var. lect. d'après ms. Paris lat. *2204*, s. IX (= 1*a*); Paris nouv. acq. *1493*, s. IX-X (= 1*b*); Clermont 11, s. X (= 3) — [1] Ulpius, 1*a* — [2] Cominius, Octuber, 3 — [3] Geminaus, 1*b* — [4] Rodane 3 — [5] Stiamas 3 — q. a bestiis 3 — [6] *om.* 3 — [7] Arestius 1*b* — [8] Potinus 1*b* — [9] Zozimus 3 — [10] Iamnite 1*b* — [11] Mammilia 1*b* — [12] Trifyme 1*b*; Trophima 3 — [13] Fotinus 1*b.*

Ici encore l'emploi du cas nominatif, et la mention de *Helpes quæ et Ammas* encore reconnaissable sous son déguisement : *Empen ipsa Stamas.* Vettius porte ses *duo nomina*, Zacharie le suit immédiatement et saint Pothin est mentionné deux fois. Enfin Grégoire de Tours annonce 48 martyrs et ne donne que 43 noms.

6. *Critique des formes diverses de la liste.* — « Il ne faut pas examiner longuement les listes qui précèdent pour se rendre compte qu'elles forment trois groupes distincts : d'une part le martyrologe hiéronymien, caractérisé par la forme génitive des noms des martyrs et par la présence des noms de Pothin et de Zacharie en tête de la liste; d'autre part, les listes des passionnaires et de Grégoire de Tours qui omettent les noms de Pothin et de Zacharie ou les placent dans le corps du texte, donnent pour Helpes le double vocable d'Ammas et mettent les noms au nominatif; le troisième groupe est formé des témoins les plus nombreux, c'est celui des martyrologes historiques : le compilateur de cette liste avait sous les yeux un passionnaire et un martyrologe hiéronymien voisin du *Bernensis :* il a mélangé les deux textes; il donne en tête de liste les deux noms de Pothin et de Zacharie, dans le corps du texte le double nom *Helpes quæ et Ammas*, à la fin la note du *Bernensis*, et met l'ensemble de la liste au nominatif : c'est donc un témoin secondaire de notre texte, et nous n'avons pas à nous en occuper davantage.

« Entre la liste du martyrologe hiéronymien et celle des passionnaires et de Grégoire de Tours il n'y a pas à hésiter : la meilleure forme est, sans nul doute, celle du second groupe : non seulement elle donne les noms au nominatif, ce qui la rapproche davantage de l'original, mais deux d'entre elles, celles du manuscrit de Bruxelles et de Grégoire assignent à Pothin sa vraie place, parmi les martyrs morts en prison. Un point qui doit être aussi noté et qui prouve nettement la supériorité de ces listes et leur plus grande conformité avec le texte grec original est la désinence en *e* ou en *æ* qu'elles donnent à plusieurs noms de martyres : *Potomene*, *Rodane*, *Trofime*, et qui correspond à la forme grecque en η.

« Mais cette supériorité des listes des passionnaires et de Grégoire une fois reconnue, un problème se pose. La liste des martyrs ne peut provenir, en dernière analyse, que de la Μαρτύρων συναγωγή : or, l'unique voie, semble-t-il, par laquelle quelques données de la Συναγωγή nous sont parvenues est le martyrologe hiéronymien. Comment expliquer que, pour le cas particulier de notre liste, d'autres documents soient plus proches que lui de l'écrit d'Eusèbe [4]? »

Une explication conjecturale proposée par L. Duchesne semble devoir être abandonnée. D'après lui, Grégoire de Tours, grâce à ses relations avec Auxerre, aurait eu connaissance d'un exemplaire de la rédaction primitive de l'hiéronymien, et l'aurait mise à profit dans le *De gloria martyrum* antérieurement aux remaniements subis par la recension gallicane dudit

[1] *Catal. codd. mss. lat. Bruxell.*, édit. Soc. boll., t. I, p. 154. — [2] *Liber Vitæ Patrum*, VI, 2. — [3] *De gloria martyrum*, c. XLVIII. — [4] H. Quentin, *op. cit.*, p. 125-126.

hiéronymien. A cette conjecture, dom H. Quentin objecte que l'ensemble de la liste des martyrs de Lyon n'a pas dû faire partie du fonds primitif du martyrologe, au moins au IV des nones de juin. On sait que dans ce martyrologe les doublets abondent et, au début du mois de juin, on trouve certains noms répétés non deux fois, mais jusqu'à cinq, six, sept ou huit fois. Or, la liste des martyrs de Lyon a presque complètement échappé à cette avalanche, si on y peut signaler quelques doublets, c'est en nombre infime, car la grande majorité des noms qui la composent, très caractéristiques pour la plupart, ne reviennent ni à ce jour ni à aucun des jours voisins. Ainsi la conclusion s'impose que la liste des martyrs de Lyon n'a pris place dans l'hiéronymien au IV des nones de juin, qu'à une époque postérieure aux bouleversements qui ont donné naissance aux innombrables doublets insérés dans les autres groupes de ce jour; par suite, elle ne peut pas être considérée, à ce jour, comme un emprunt direct fait par le martyrologe à la Μαρτύρων συναγωγή d'Eusèbe.

Il ne s'ensuit pas que le martyrologe ne contenait aucune mention des martyrs de Lyon au IV des nones de juin, mais ce pouvait être une mention assez brève qui aura disparu pour faire place à la liste actuelle, ou bien qui se réduisait au seul nom d'*Epagatus* qui figure à la suite de la liste. On observera encore que le vocable *Epagatus* paraît dès la veille *(Jl. Kun.)* ainsi que le vocable *Pothinus*, celui-ci parmi une longue liste de martyrs attribués à Salonique.

Quoi qu'il en soit, « un point paraît hors de doute, c'est que la plupart des noms très caractéristiques de la liste ne figuraient pas à ce jour dans le fonds primitif du martyrologe, sans quoi ils eussent indubitablement fourni quelques doublets [1]. »

« Par contre, il est un autre jour du martyrologe hiéronymien où nous retrouvons un certain nombre de noms de notre liste; c'est le *V kl. jun.*; il est bref et nous en donnons ici le texte d'après le *Bernensis*, mais en ajoutant certaines leçons de l'*Epternacensis* et du *Wissenburgensis* qui présentent un grand intérêt.

« *V kl. jun. Pampilia Zetoli, Primi, Nonni, Aurosi, In Africa Porto Arminiæ* [1], *Emili, Felici, Priami, Liciani, Romæ via Nomentana, miliario XIII, Epagati* [2], *Eustasi, Victiæ, Castulæ, Epigatiani* [3], *Octobri, Uroriæ, Vippi, Adauli* [4], *Homini, Marcili* [5], *Cilloniæ, Maximæ, Fylomini, Auticiæ* [6], *Commini, Marcianæ, Flumini, Macriani, Castule cum aliis VII* [7]. *In civitate Parisius depositio sancti Germani episcopi.*

« *Var. lec.* — [1] proti mari miniæ *Ept.*; portini arminiæ *Wiss.*, — [2] vepegani *Ept.*, — [3] et pigati aniæ *Ept.*; epicati Amæ *Wiss.* — [4] wimpiali *Ept.*; viapia hili *Wiss.*; — [5] Marcelli *Ept.*; — [6] Avettiæ *Ept.*; avittiæ *Wiss.*; — [7] VI *Ept.*

« Le lecteur aura reconnu immédiatement, parmi les martyrs attribués à Rome : *Epagatus*, *Vettius* (Victiæ), *October*, *Comminus* et *Filomenus*. On peut se demander si le *Primus* du début n'est pas aussi un des martyrs de Lyon, puis un peu plus loin si *Potinus* ne se cache pas sous *Portini*. Un autre cas curieux est celui d'*Epigatiani* du manuscrit *Bern.* que *Ept.* lit : *et pigati aniæ* et *Wiss : Epicati Amæ;* n'aurions-nous pas là une déformation du vocable *Ammas*, le double nom d'*Helpes*, rapproché de celui d'*Epagatus?* On se souvient que ni *Epagatus*, ni *Ammas* ne figurent dans la liste du martyrologe hiéronymien au *IV non. jun.* Enfin, on notera entre autres noms celui de *Castula* suivi de la mention *cum aliis VII* (VI *Ept.*); ce nom se retrouve aussi au *IV non. jun.* parmi les *alii in Lugduno*, précisément avec six autres; mais ce n'est là sans doute qu'une coïncidence accidentelle et nous n'avons pas ici à multiplier les conjectures. L'important est, pour nous, d'avoir retrouvé plusieurs des noms de notre liste au *V kl. jun.*; il est établi par là que la liste des martyrs, soit partielle, soit complète, n'a pas été ignorée du compilateur primitif du martyrologe.

« La liste présentée par la recension gallicane du martyrologe hiéronymien au *IV non. jun.*, ne fait pas partie du fonds primitif du martyrologe; elle n'est pas la source de la liste des passionnaires; elle est moins proche de l'archétype que cette dernière : quelle est alors celle des trois formes : Grégoire de Tours, passionnaire de Velser (Munich) ou passionnaire de Bruxelles qui doit nous rapprocher le plus de la source primitive [2] ? »

Entre ces trois formes on peut relever certains points de comparaison que nous désignons par M(unich), B(ruxelles), G(régoire), ce sont les suivants :

1° *Nomina autem martyrum hæc sunt*, M. B.; *XLVIII vero martyrum nomina hæc sunt*, G.

2° *Vettius*. M. B.; *Vettius Epagathus*, G.

3° *Zacharias*. B. G; *om.* M.

4° *Pontica*. M; *om.* B. G.

5° *Helpes quæ et Ammas*, M; *Alpis quæ et Ammas*, B; *Elpen ipsa Stamas*. G.

6° *Sanctus*. B. G; *Sanctus diaconus*. M.

7° *Attalus*. M; *om.* B. G.

8° *Pothinus*. B. G., *om* M.

9° après *Iulius* quatre noms omis par G., et donnés par M. B.

10° *et beatus Photinus episcopus* G.; *om.* M. B.

D'après ce relevé, on constate l'accord de M et B contre G à cinq reprises (1, 2, 5, 9, 10) et l'accord de B et G à cinq reprises (3, 4, 6, 7, 8) contre M; mais jamais M et G ne s'accordent contre B; d'où on doit conclure que B est intermédiaire entre M et G. Or G n'est pas la source de B et ensuite de M, car G omet quatre noms qui se lisent dans B et dans M. D'autre part M ne peut être la source de B et de G, car ces deux derniers donnent *Pothinus* et *Zacharias* qui manquent dans M, et M donne *Attalus* et *Pontica* qui manquent dans B et dans G. La seule hypothèse défendable consiste à voir dans B le témoin le plus proche de la source d'où dépendent séparément G et M.

En effet, partout le manuscrit de Bruxelles donne la meilleure leçon : le cas nominatif, la place assignée à Pothin et à Zacharie, la forme *æ* pour les noms grecs féminins; ou bien il donne la leçon qui se présente avec la meilleure raison d'être préférée, comme c'est le cas pour l'absence du nombre des martyrs au début de la liste, pour la forme *Vettius* contre *Vettius Epagathus* de Grégoire et pour l'exclusion de *Pontica* donnée par M. Enfin, chaque fois que B est d'accord avec G contre M, ou avec M contre G pour la forme et l'orthographe des noms, c'est la leçon de B qu'il faut suivre.

C'est donc B qui est le plus voisin de l'archétype; G le suit d'assez près; M représente une étape du texte où on s'essaie à compléter la liste; le martyrologe hiéronymien dérive d'un exemplaire de la liste voisin de M; enfin, les martyrologes historiques dépendent d'un passionnaire et d'un exemplaire de l'hiéronymien voisin du *Bernensis*.

7. *Le cas de Vettius-Zacharias:* — « On dit généralement que le nom de Zacharie, père de Jean-Baptiste, simplement cité dans la *lettre*, a passé, grâce à une traduction peu exacte de Rufin, dans l'énumération des martyrs. Cela se conçoit en admettant une liste extraite du récit et dressée par un lecteur de la traduction latine. Mais nous savons qu'un catalogue

[1] H. Quentin, *op. cit.* p. 129-130. — [2] *Ibid.*, p. 130-131.

des martyrs, divisé en quatre parties se trouvait dans la Μαρτυρών συναγωγή, à la fin du récit, et Zacharie n'y avait certainement pas trouvé place. L'auteur du martyrologe grec, une des sources de l'hiéronymien, qui a puisé dans la collection d'Eusèbe et qui a transcrit le catalogue, n'aurait donc pas mentionné Zacharie. Or, le martyrologe hiéronymien le met au nombre des martyrs. C'est un fait difficile à expliquer. Faut-il admettre que le compilateur latin a interpolé, d'après Rufin, la liste grecque, ou bien Zacharie figurait-il dans cette dernière? Les deux alternatives paraissent également embarrassantes [1]. »

Or voici le texte de la *lettre* : τοῦ δὲ λαμπροτάτῃ φωνῇ ὁμολογήσαντος, ἀνελήφθη καὶ αὐτὸς εἰς τὸν κλῆρον τῶν μαρτύρων, παράκλητος Χριστιανῶν χρηματίσας, ἔχων δὲ τὸν παράκλητον ἐν ἑαυτῷ, τὸ πνεῦμα πλέον τοῦ Ζαχαρίου, ὃ διὰ τοῦ πληρώματος τῆς ἀγάπης ἐνεδείξατο, εὐδοκήσας ὑπὲρ τῆς τῶν ἀδελφῶν ἀπολογίας καὶ τὴν ἑαυτοῦ θεῖναι ψυχήν. Ἦν γὰρ καὶ ἔστι γνήσιος Χριστοῦ μαθητὴς, ἀκολουθῶν τῷ ἀρνίῳ ὅπου ἂν ὑπάγῃ. La paraphrase de Rufin dit ceci : *Utique Christianum se esse clarissima et libera voce testatus est : « Tanquam advocatus, inquit Christianorum et ipse vinctorum nomine societur. » Sed in hoc illi quidem quid dicerent ignorabant, ille vero habens in se advocatum pro nobis Jesum, hoc nomine meruit honorari, sancti presbyteri Zachariæ, qui erga sanctos plenitudinem caritatis ostenderat, reactus exemplum. Qui et ipse, dum fratribus adest et defensionem libertatis, quæ in nostra religione consistit, exsequitur, dominicum secutus exemplum, animam suam pro ovibus suis posuit et pro amicis. Et ideo cum hoc pariter velut discipuli fideles Christi in regno venturo sequentur agnum, quocumque vadit.* Dans ce passage, le très scrupuleux traducteur que fut l'abbé J. Pourrat s'est écarté de son habituelle précision, et même du sens véritable. Voici son interprétation, assez différente de celle donnée ci-dessus : « Il l'avoua d'une voix très éclatante, et il fut lui-même *enlevé et mis dans le groupe des martyrs* avec le titre de *paraclet* des chrétiens. Il avait certes en lui-même, l'Esprit, le Paraclet, plus que Zacharie : il l'avait montré par la plénitude de son amour, ayant jugé bon d'exposer ainsi sa propre vie pour la défense de ses frères. Car il était et il est un vrai disciple du Christ, suivant l'agneau partout où il va. »

Enfin l'abbé Darras donna une traduction [2] dans laquelle on lit : « Oui, je suis chrétien, répondit-il, d'une voix qui retentit dans tout le prétoire et domina les bruits de la foule. Aussitôt, le gouverneur donna l'ordre d'arrêter *cet avocat des chrétiens* : ce sont les termes mêmes dont il se servit. Dès lors Vettius. Epagathus prit rang dans la phalange des bienheureux martyrs. Il avait d'ailleurs, autant et plus que Zacharie, l'Esprit-Saint pour avocat et consolateur, lui qui affronta la mort pour la défense de ses frères et se montra le fidèle disciple du Christ, suivant l'Agneau divin partout où il va. »

On voit par cette espèce de progression qu'on en arrive à ne plus comprendre le texte et à dénaturer les faits. Il est nécessaire de ne pas faire dire au texte plus ou autre chose que ce qu'il dit, précisément parce qu'il prête ici à une certaine équivoque que le traducteur n'est pas libre de trancher en forçant ou en sollicitant l'exacte signification des mots. Notre langue française attache au sens du mot « martyr » une idée de confession sanglante et de supplice mortel que le mot μαρτυς n'implique pas en grec où il signifie simplement « témoin », ou si l'on préfère « confesseur »; et c'est ce dernier terme qu'accepte M. Germain de Montauzan. « On ne peut pas même affirmer, selon lui, que Vettius ait été mis en état d'arrestation; car le mot ἀνελήφθη signifie, non point que le gouverneur *enlève* et *met* Vettius parmi les condamnés, mais que celui-ci fut *admis*, *accueilli* (sens usuel du verbe ἀναλαμβάνω) par ses frères, par l'Église de Lyon, au nombre des confesseurs authentiques et vénérés. Renan a fait remarquer qu'il n'est plus question de Vettius dans la suite du récit, ce qui serait invraisemblable, dit-il, s'il avait eu le sort des autres confesseurs. Assez surprenant, en effet, mais non tout à fait invraisemblable peut-on répondre. Car il est dit plus loin dans la *lettre* que ceux des condamnés qui parurent citoyens romains furent décapités; et l'on ne nomme pas ces victimes parmi lesquelles pouvait se trouver Vettius, effectivement citoyen romain.

« Il semble aussi que Renan envisage trop comme une raison décisive contre la réalité du supplice de Vettius le ἦν καὶ ἔστι, « il était et *il est* un fidèle disciple du Christ, suivant l'agneau partout où il va. » Il faut se reporter au passage de l'Apocalypse, XIV, 4, où se trouve l'expression reproduite ici. L'apôtre voit autour de l'Agneau sur la montagne de Sion, un cortège de joueurs de harpes, qui, au pied du trône, chante un cantique de louanges : ce sont les purs, les vierges, ceux qui suivent l'Agneau partout où il s'en va. Vettius peut être considéré comme ayant fait partie de ce cortège par union mystique pendant sa vie, et depuis sa mort comme un élu qui y figure réellement. »

La réalité du martyre sanglant de Vettius Epagathus reçoit une confirmation du fait de la présence de son nom dans la liste des quarante-huit martyrs. Cette liste accompagnait la μαρτυρών συγαγωγή, et par conséquent était une sorte de mémorial ajouté à la lettre de 177 par les rédacteurs de cette *lettre*, soucieux de conserver les noms de toutes les victimes, dont plusieurs n'étaient pas mentionnées au cours du récit. Cette liste dressée par les témoins oculaires du drame donnait une place à Vettius, et il n'est pas au pouvoir de personne de la lui refuser ni de la lui contester; ce que nous venons de dire de l'autorité qui s'attache au texte du manuscrit de Bruxelles, témoin le plus proche de l'original grec et qui place en tête de sa liste : *Vethius, Zacharias...* peut être considéré comme décisif. De cela nous rapprocherons le témoignage de famille de Grégoire de Tours *a stirpe Vetti Epagati descendens.*

Ce point établi, nous rappellerons que « la forme la plus ancienne de la liste, représentée par le manuscrit de Bruxelles et par Grégoire de Tours, place le nom de Zacharie non plus après celui de Pothin, mais après celui de *Vettius*, en tête de la liste : *Nomina autem martyrum hæc sunt : Vettius, Zacharias, Macharius...*, etc.; il va sans dire qu'il n'est pas question dans cette forme plus ancienne du titre de *presbyter*, lequel n'a été ajouté que plus tard. » Le rapprochement des deux noms suggère la possibilité d'un nom imposé à Vettius comme nous lisons dans la liste *Elpis quæ et Ammas*, nous aurions ici *Vettius — qui et — Zacharias* ou pour plus de brièveté : *Vettius Zacharias.* C'était un usage très généralement adopté parmi les chrétiens de prendre un nom nouveau, qui se rattachait à celui sous lequel ils avaient été connus jusque-là par les mots *qui et*, cela probablement jusqu'au jour où l'usage était si bien répandu et connu de tous, que la ligature *qui et* pouvait tomber sans inconvénient et disparaître, la suture des deux noms était chose faite : *Vettius Zacharias.*

[1] H. Delehaye, dans *Analecta bollandiana*, 1897, t. XVI, p. 336. — [2] *Histoire de l'Église*, in-8°, Paris, 1866, t. VII, p. 341 ; reproduite par H. Bazin, *Vienne et Lyon gallo-romains*, 1891, p. 309.

Il est, en effet, remarquable que les survivants de l'Église de Lyon rapprochent à deux reprises le nom de *Zacharias* de celui de *Vettius*. Voici deux passages significatifs :

« Or Vettius Epagathus, un des frères, avait atteint à la plénitude de l'amour de Dieu et du prochain, et sa conduite était à tel point parfaite que, malgré sa jeunesse, il méritait le témoignage rendu au vieillard Zacharie, marchant dans toutes les observances... »

« Il s'avoua chrétien d'une voix très éclatante, et c'est pour cela qu'il fut admis lui-même au rang des confesseurs, étant intervenu comme le Paraclet des chrétiens, ayant en lui le Paraclet, l'Esprit, plus que Zacharie... »

8. *Le médecin Alexandre.* — On a vu que Munatius Plancus réunit aux fugitifs de Vienne établis à *Lugdunum* les vétérans d'une légion décimée par la guerre civile. Comme toute légion était pourvue d'un corps médical, on peut croire que divers membres de celui-ci s'établirent à Lyon avec leurs anciens clients [1]. Qui étaient-ils? Plus probablement des *græculi*, car il ne semble pas que la profession médicale fut exercée par des occidentaux [2]. A Lyon, les médecins orientaux se trouvaient parmi une population venue en grande partie des pays d'Orient. Parmi eux, le plus anciennement connu est un certain Abascantus dont Galien cite les formules, mais sur lequel il ne nous apprend rien de plus. Ce nom d'Abascantus paraît avoir été d'abord un sobriquet choisi par ceux qui voulaient protester de leur bonne foi; en effet, ce nom signifie « sans sorcellerie » (α privatif, βασκαινω, j'ensorcelle). Son emploi est fréquent dans l'onomastique [3], mais ne s'applique pas qu'à des médecins [4]. En ce qui regarde le Lyonnais nous devons observer que Galien parle d'un Abascantus exerçant la médecine à Lyon, lequel avait composé un antidote contre la morsure des animaux venimeux et une autre formule contre l'élément douleur [5]. Le deuxième, nommé Cletius Abascantus avait inventé une potion pour les phtisiques que Galien employait souvent, mais celui-ci vivait sous le principat de Néron et ne semble avoir rien à voir avec Lyon. Un troisième médecin, contemporain — comme le premier — de Galien, était cet Alexandre originaire de Phrygie, mentionné dans la lettre de 177, et qui après avoir encouragé les apostats à revenir à la foi, mourut martyr. Quant à faire de cet Alexandre l'Abascantus de Galien [6], c'est une gageure qui ne se peut soutenir qu'à grand renfort d'hypothèses plus gratuites les unes que les autres. Celle qui consiste à supposer que Abascantus était le surnom d'Alexandre ne repose sur rien, et n'est même pas utile, car on pourrait faire valoir tous les arguments invoqués pour chacun des médecins alors établis à Lyon. Il faudra trouver de nouvelles raisons avant de canoniser l'Abascantus de Galien [7].

9. *Essai de restitution de la liste.* — Dans l'essai qui va suivre les sigles ont la valeur qu'on va dire :

B = ms. de Bruxelles; M = ms. de Munich; G = Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*; *h* = martyrologe hiéronymien; *e* = *Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe :

Nomina autem martyrum haec sunt BM, *quadraginta octo vero martyrum nomina qui Lugduno passi dicuntur hæc sunt* G, *Lugduno Galliæ XLVIII martyrum hoc est h.*

Vettius M *Vettius Epagatus* G. *Vetthius* B, *Vettii h*, Οὐέττιος Ἐπάγαθος *e.*

Zacharias M; *Zaccharias* G, om. M. *Zachariæ presbyteri h* (avant Vettii).

Macharus, B M G, *Macharii h.*

Alcipiades M G, *Alcipiades* B, *Alcipiadis h*, Ἀλκιβιάδης *e.*

Silvius M G, *Silvinus* B, *Silvii h.*

Primus B M G, *Primi h.*

Ulpius B M, *Alpius* G, *Ulpii h.*

Vitalis B M G *h.*

Comminius G, *Lomminus* B, *Comminus* M, *Commini h.*

October BG, *Octobrius* M, *Octobris h.*

Filominus BM, *Philominus* G, *Filomini h.*

Geminas BM, *Geminus* G, *Gemini h.*

Iulia BMG, *Juliæ h.*

Albina BMG, *Albinæ h.*

Grata BMG, *Gratæ h.*

Æmilia MG, *Emilia* B, *Emiliæ h.*

Potomene M, *Potomine* B, *Postumiana* G, *Potaniæ h.*

Pompeia BMG, *Pompeiæ h.*

Rodane B, *Rhodana* M, *Rodonæ* G, *Rodanæ h.*

Biblis BG *h*, *Bibilis* M, Βιβλις *e.*

Quarta BG, *Quartia* M (qui ajoute : *Pontica*), *quartiæ h.*

Materna BMG, *Maternæ h.*

Helpis, *Alpis* B, *Helpe* M, *Elpen* G, *Hilpis h*,

Quæ et Ammas B *(que)*, *que et Amnas* M, *ipsa Stamas* G, *om. e.*

Hi autem qui ad bestias traditi sunt. B *h*, *Hii autem qui ad bestiis... M*, *Hii autem bestiis...* G.

Sanctus BG, *Sanctus diaconus* M, *Sancti diaconi h.* Σάγκτος *e.*

Maturus BM, *et Maturus* G, *Maturi h*, Μάτουρος *e.*

Attalus M, *om.* BG, *Attali h*, Ἄτταλος *e.*

Alexander BMG, *Alexandri h*, Ἀλεξανδρος *e.*

Ponticus BMG, *Ponteci h*, Ποντικος *e.*

Blandina BG, *et Blandina* M, *Blandinæ h*, Βλανδῖνα *e.*

Hi sunt qui in carcere spiritum reddiderunt B*h*, *Hii autem qui in carcerem...* M, *Hi sunt qui incarcerem...* G.

Arestius M, *Arescius* G, *Arethius* B, *Aristei h.*

Pothinus, *Fotinus* B, *Photinus* G, *om.* M, *Potini episcopi h* (en tête de la liste), Ποθεινός *e.*

Cornelius BG, *Cornilius* M, *Cornilii h.*

Zosimus M, *Zotimus* G, *Cosemus* B, *Zosimi h.*

Titus MG, *Tytus* B, *Titi h.*

Zoticus MG, *Loticus* B, *Zotici h.*

Iulius BMG, *Iulii h.*

Apollonius BM, *om.* G, *Appollonii h.*

Geminianus BM, *om.* G, *Geminiani h.*

Iulia BM, *om.* G, *Iuliæ h.*

Ausone B, *Auxentia* M, *om.* G, *Ausonæ h.*

Æmilia, *Emilia* B, *Æmelia* M, *om.* G, *item Emiliæ h.*

Gamnica M, *Imanica* B, *Gamnitæ* G, *Iamnicæ h.*

Pompeia BMG, *Pompeia h.*

Domna BM, *Alumna* G, *Domnæ h.*

Mamilia MG, Mammilia B, *Amiliæ h.*

Iusta BMG, *Iustæ h.*

Trofime, *Trofome* B, *Trofumæ* M, *h*, *Trifimæ* G.

[1] R. Briau, *Du service de santé militaire chez les Romains*, in-8°, Paris, 1866: H. Mollière, *La médecine militaire chez les Grecs et les Romains*, dans *Lyon médical*, 1888, t. LVIII, p. 441. — [2] M. Albert, *Les médecins grecs à Rome*, in-8°, Paris, 1894, p. 112, 269. — [3] A. de Boissieu, *Inscript. antiq. de Lyon*, in-4°, Lyon, 1846-1854, p. 435: E. Poncet, *Documents pour servir à l'histoire de la médecine à Lyon*, in-8°, Lyon, 1885. — [4] H. Mollière, *Le plus ancien médecin de Lugdunum (129?-177). Identité du martyr saint Alexandre et de l'Abascantus de Galien*, dans *Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon*, 1896-1897, t. XVII, p. 92. — [5] Galien, édit. de Kuhn, Leipzig, 1827. *De antidotis*, l. II, c. XII, t. XIV, p. 177: l. IX, c. IV, p. 278. — [6] H. Mollière, *Le plus ancien médecin*, dans *ibid.*, t. XVII, p. 89-103. — [7] *Analecta bollandiana*, 1900, p. 47.

ET ANTONIA M, *et Antani* B, *Antonia et beatus Photinus episcopus* G, *Antoniæ h.*

Nous avons dit déjà que d'après O. Hirschfeld la liste pouvait offrir un certain nombre de *Cognomina* et de gentilices, ce qui réduirait d'autant le nombre des martyrs, puisque deux et, parfois, trois noms s'appliqueraient à une seule personne, mais cette observation nous paraît peu vraisemblable quand on sait avec quel soin les fidèles se dérobaient à la distinction sociale, résultant des *duo* et des *tria nomina*. Quoi qu'il en soit, c'est une simple conjecture et qui, probablement, demeurera telle encore longtemps.

XXII. LA PRISON. — *La domus Juliana* dont nous avons parlé déjà (voir *Dictionn.*, t. x, col. 51) était située, avons-nous dit, sur la pente orientale du coteau de Fourvière, à l'endroit où s'élèvent les vastes constructions dont se compose l'hospice de l'Antiquaille. Ce nom de bon augure et le souvenir des antiquités nombreuses retrouvées dans le sol, ont pu contribuer à répandre une opinion d'après laquelle la prison des martyrs de 177 serait conservée dans l'enceinte actuelle de l'hospice, qui doit à cette circonstance son nom d'hôpital Saint-Pothin. On y conserve et on y visite une salle souterraine, en contrebas d'une des cours qui avoisinent la chapelle, ce serait, dit-on le cachot des martyrs.

Une porte assez basse donne accès à ce caveau enterré dans le sol; au-dessus de l'entrée, une plaque de marbre ou de stuc noir porte une inscription en lettres dorées ainsi conçue :

L'Église de Lyon, par une tradition constante, a toujours vénéré ce caveau comme la prison où saint Pothin, son premier apôtre, fut enfermé avec 48 chrétiens, et où il consomma son martyre, sous l'empire de Marc-Aurèle,

Or, jusqu'au XVe siècle, l'emplacement de l'Antiquaille était une sorte de champ de débris d'époque romaine. Un riche Lyonnais, nommé Pierre Sala, acheta ce terrain, y bâtit une maison dont il fit une sorte de Musée en y abritant tous les vestiges retirés du sol, ce qui valut à l'édifice le nom d'*Antiquaria domus*. Après Pierre Sala, l'« Antiquaille », ainsi qu'on disait, fut successivement la propriété de la famille Buatier, puis de Claude de Rubys, jusqu'à ce qu'enfin son propriétaire, Mathieu de Sève, le donna, en 1629, pour y établir un couvent de visitandines. Une relation manuscrite intitulée : *De ce qui s'est passé de 1628 à 1685 au monastère de la Visitation appelé l'Antiquaille* et conservée audit monastère, nous permet de saisir la tradition susdite à sa naissance et dans son développement : « Nos premières mères et sœurs qui ont habité ce monastère, instruites par les histoires [1] qui dépeignent nos prisons et nos cachots, et sachant par tradition [2] qu'elles étaient en possession de la prison des martyrs de cette ville de Lyon,... eurent d'abord une tendre dévotion pour ces chers lieux qu'elles choisirent pour celui de leur sépulture et la nôtre. Elles firent venir de Rome des indulgences pour la fête de saint Pothin et de ses compagnons, que l'on célèbre le 2 juin; firent grande fête ce jour-là, bien que partout ailleurs dans la ville on n'en fit aucune mention. Nos sœurs qui commencèrent ce monastère trouvèrent encore la prison et les cachots des saints martyrs dans le même état... une chambre circulaire à pilier central, creusée dans le tuf, encore marquée du sang de ceux qui y avaient souffert, encore pourvue de quelques-uns des anneaux de fer qui garnissaient le pilier, et de la porte de fer grillée en losange qui la fermait; elle communiquait avec trois autres réduits plus affreux encore. » Cette relation est datée de 1693; à cette date les récits des visitandines avaient transformé un souterrain dépourvu de toute attestation ancienne et utilisé depuis une soixantaine d'années, comme cimetière, en un lieu vénérable encore garni d'une partie de son mobilier plus de quinze fois séculaire et des traces du sang versé alors.

On peut juger par là avec quelle réserve il faut admettre le prétendu témoignage d' « une tradition constante » relative au caveau « toujours vénéré » et où l'inscription de l'entrée prend sur elle d'ajouter une unité au nombre des quarante-huit martyrs donné par le Martyrologe et par Grégoire de Tours. Cette réserve s'impose d'autant plus que les affirmations impérieuses et les déductions subtiles ont longtemps appuyé l'opinion favorable à l'Antiquaille. Or, « à l'époque de la rédaction du manuscrit, et jusqu'à ces dernières années, écrivait en 1910 M. C. Germain de Montauzan, le caveau se composait de trois chambres inégales, de pourtour tout à fait irrégulier, creusées dans le roc naturel, conglomérat caillouteux dont est constituée la colline de Fourvière. La plus grande, A, restée telle quelle, longue de 6 mètres, large de 5, haute de 3 dans sa partie centrale, est consolidée par un pilier, P, formé de blocs cylindriques superposés, dans lequel, particularité que les religieuses trouvèrent frappante, étaient scellés quelques anneaux de fer rouillés. De courts étroits couloirs *m*, *n*, faisaient communiquer cette chambre avec les deux autres, B, C, beaucoup plus petites et très basses. La chambre du Nord, C, a été considérablement agrandie il y a quelques années, ou plutôt remplacée par une vaste salle, qu'on a décorée de peintures murales représentant le cortège des quarante-huit martyrs. Elle est destinée à contenir les fidèles qui viennent entendre la messe célébrée certains jours à l'autel érigé dans la chambre principale [3] » (fig. 7285).

M. C. Germain de Montauzan poursuit cette étude avec une compétence et une autorité qui ne permettent pas de dire autre chose que ce qu'il a dit sur cette question de la « prison de saint Pothin », c'est lui, désormais que nous citons :

« Sans prétendre fixer une époque au creusement de ces caveaux, sans même nier absolument qu'ils soient antérieurs au Moyen Age et surtout sans vouloir le moins du monde manquer de respect au pieux hommage ainsi rendu aux glorieux martyrs, on ne peut vraiment à la réflexion considérer ce lieu comme leur authentique prison.

« Et d'abord, une prison municipale romaine [4] n'était-elle pas une construction régulière, méthodiquement distribuée, dont les cachots, même les plus misérables, étaient aménagés d'après un plan, et maçonnés? Les chambres en question sont au contraire taillées au hasard, si bien qu'on a pu même les regarder comme des grottes naturelles [5]. L'auteur de la *lettre* ne spécifie pas autrement le cachot des martyrs, qu'en l'appelant le plus dur de tous, ὁ χαλεπώτατος τόπος. Il n'insiste pas particulièrement sur son étroitesse; et d'ailleurs, il est évident que dans un espace même double de celui du caveau, quarante-huit prisonniers auraient eu déjà peine à tenir, et que la mort d'un bon nombre par priva-

[1] On ignore à quelles histoires il est fait allusion dans ce passage. — [2] Quelle tradition et venue d'où? — [3] *Rev. d'hist. de Lyon*, 1910, t. IX, p. 347-348. — [4] Il est bon d'insister sur le fait que la prison dont parle la *lettre* était bien la prison officielle, ἡ εἱρκτή, composée de nombreuses salles et cellules, dont celle où l'on enferma les chrétiens était la plus dure. — [5] Ne serait-ce pas l'assimilation inconsidérée avec les *lautumiæ* de Rome, excavations dans le roc utilisées comme prisons, qui, précisément, aurait été une des sources primitives de la légende?

tion d'air ne s'explique que trop. Ne parlons pas des anneaux de fer, argument enfantin s'il en fût pour justifier l'idée d'une prison [1].

« Mais il est une autre raison qu'on a prise au sérieux et qui contribue encore aujourd'hui, semble-t-il, à maintenir la légende. C'est l'existence d'une galerie souterraine aboutissant à l'un des réduits, « vaste souterrain, dit le manuscrit des visitandines, qui communiquait jusqu'au palais des empereurs, bâti un peu au-dessus du prétoire; par là, on conduisait les chrétiens captifs pour les faire comparaître *devant les empereurs mêmes*, après quoi on les poussait dans ce grand cachot. »

Ainsi, cet étroit couloir, dont les parois n'ont entre elles que 70 à 80 centimètres tout au plus, serait assimilé aux passages souterrains des palais impériaux, qu'on avait coutume de faire plutôt spacieux et commodes [2]. Même destinée à des prisonniers, à des condamnés à mort, on eût au moins construit cette galerie d'une largeur suffisante pour livrer passage à deux ou trois hommes de front. A première vue, il n'est qu'un seul usage auquel elle ait pu servir telle qu'elle est, c'est un écoulement d'eau.

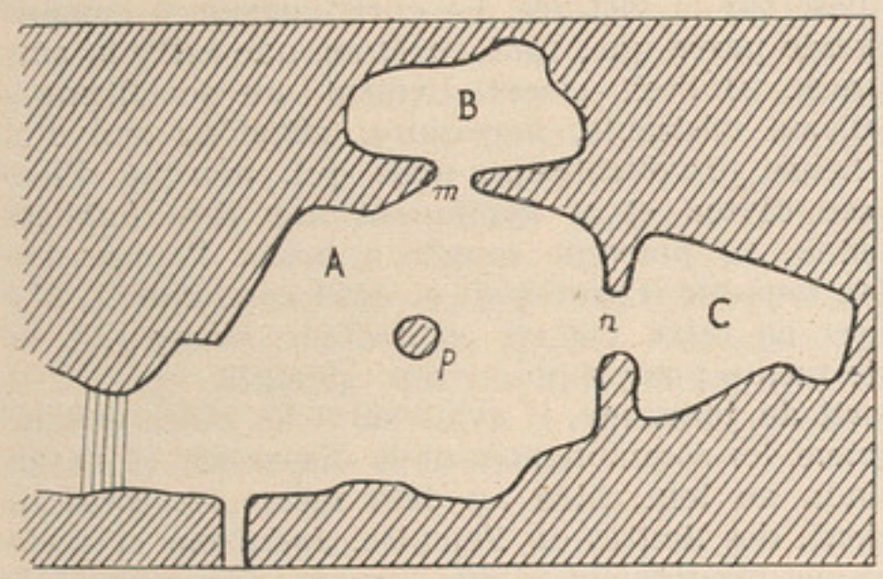

7285. — Plan du souterrain.

Non pas d'eau provenant directement des aqueducs de la campagne, car son radier et ses parois auraient, comme à tous les aqueducs romains, un garnissage de ciment. On pouvait encore, il n'y a pas longtemps, s'engager fort bien dans la galerie. Pour diverses raisons de sécurité, on a dû l'obstruer par un briquetage, à quelque 10 ou 15 mètres de son entrée actuelle, située contre l'escalier qui conduit à présent au caveau par le Nord-Ouest. N'ayant donc pu l'explorer, nous en avons visité un autre qui existe à quelques centaines de mètres au sud de celle-ci. Elle s'ouvre dans le bas de l'enclos des Dames de la Compassion, qui longe la rue de l'Antiquaille, et à peu de distance de la chapelle de ce couvent. Les dimensions en sont les mêmes : 1 m. 60 de hauteur sur 75 centimètres environ de largeur; la pente est également assez faible, ce qui fait que comme l'autre, elle s'engage bientôt assez profondément sous la colline. Mais elle peut être suivie sur une longueur de 80 mètres environ, jusqu'à une obturation intentionnelle aussi, mais dont l'époque n'est pas déterminée. Maçonnée et voûtée, elle n'offre pas plus que l'autre de garnissage aux parois et au radier. Un peu avant de se buter contre l'obstruction, l'on passe devant deux petites chambres ouvertes dans la paroi sud, plus hautes que la galerie dont elles sont séparées par une murette, et envahies par l'eau, qui au contraire rend à peine humide le sol du couloir. Il ne serait pas étonnant qu'elles fussent d'une époque plus récente que lui, et qu'on les eût ouvertes précisément pour trouver de l'eau, comme ont fait les visitandines à l'Antiquaille, ainsi que nous allons le voir. Mais voici la particularité la plus intéressante de cette galerie, d'autant qu'elle n'a jamais, à notre connaissance, été signalée. Sa paroi nord offre, perçant la voûte à sa naissance, à des distances régulières de 6 à 8 mètres, de petits chenaux verticaux, autrefois garnis d'une pellicule de ciment presque entièrement tombée, mais qui se voit encore par places, émiettée. Ces sortes de gaines montantes, de section à peu près carrée, ayant la largeur de la main, paraissent se prolonger, et il est probable qu'elles atteignaient jadis la surface du sol. Or, il est à remarquer que les égouts de Pompéi, qui passent sous les rues, laissent voir précisément à la naissance de leurs voûtes des gaines de ce genre, par où se déversait l'eau ruisselant sur le pavé. Notre galerie était donc, selon toute vraisemblance, un collecteur des eaux de surface [3].

On peut croire qu'il en était de même de la galerie des visitandines. Derrière le mur qui la bouche à présent, elle s'en va sous la rue Cléberg. Il y a deux ou trois ans (1907 ou 1908), un éboulement s'est produit sur quelques mètres de cette rue par effondrement de la voûte même du souterrain, si bien qu'aujourd'hui il se trouve doublement bouché. Or dans l'espace intermédiaire, existent latéralement, paraît-il, deux petits bassins carrés de 1 m. 50, avec profondeur de 70 centimètres, que les religieuses firent construire en 1775 et 1777, comme l'attestent deux inscriptions sur plaques de marbre, où figurent les noms de Mmes Pralard et de Nervo, la supérieure et l'économe d'alors : construction ayant pour but de recueillir de l'eau qui filtrait sans doute à ces endroits et qu'on sut, soyons-en certains, fort bien utiliser.

Le long du parcours sous la rue Cléberg, on remarquait plusieurs tunnels d'embranchements s'en allant en zigzags. Puis le souterrain s'enfonçait dans la direction du terrain de la Sarra, sous le jardin du monastère du Verbe-Incarné. On passait devant plusieurs enfoncements où aboutissaient jadis, dit-on, des puits creusés à la surface. A un certain endroit, l'on avait à franchir un trou béant, au fond duquel miroitait une eau limpide et, enfin, un peu plus loin, se présentait l'obturation définitive, provenant d'un éboulement considéré comme fort ancien [4]

[1] Ces anneaux suggèrent aux bonnes religieuses l'idée de ce que pouvaient être les mauvais traitements de la prison. « On attachait les martyrs, disent-elles, aux boucles de fer du gros pilier, pendant qu'on les fouettait, et qu'on leur faisait souffrir mille tourments. » — [2] C'est dans un des passages souterrains du Palatin, reliant les appartements de Caligula à ses salles de bain, que le tyran fut frappé par le tribun Chéréas. — [3] Nous nous rapprochons ainsi de l'opinion de Steyert, qui considère ces diverses galeries des collines de Fourvière et de Saint-Sébastien comme des « canaux d'assainissement » pour empêcher les infiltrations d'humidité à travers le sous-sol de la colline. Mais il croit que ces canaux servaient comme de drains pour pomper l'humidité intérieure : c'est peu vraisemblable, car ils rempliraient encore cet office: or il sont secs, ou à peu près. — [4] Dans *Lyon souterrain* (1846) recueil de notes abondantes mais entassées pêle-mêle, et souvent obscures (il y a plus de 400 pages à la file, sans division en chapitres), Artaud décrit cette galerie de l'Antiquaille, d'après les renseignements d'un M. Le Poivre, qui l'avait explorée. Ils concordent bien avec ceux, beaucoup plus récents, que nous rapportons. Mais il semble que l'auteur envisage cette galerie et les autres semblables comme des canaux de liaison entre les différents niveaux des nappes d'eau de la colline, atteintes aussi par de nombreux puits. « Il est évident, dit-il, que le canal-aqueduc dont nous parlons est un conduit antique, séparé ou rétabli, et que c'est le même que l'académicien Delorme a cru reconnaître dans

Quelle que soit l'hypothèse que l'on puisse formuler touchant cette galerie, la plus inadmissible, on le voit, est assurément celle qui la considère comme un passage destiné à conduire les prisonniers, soit au prétoire, soit à l'amphithéâtre.

Enfin, et à la vérité cette dernière raison seule aurait pu suffire, nous savons par la lettre même des chrétiens que les martyrs, quand on les conduisait au tribunal ou à l'arène, loin de passer par un souterrain, défilaient devant la foule, impressionnée par la douceur de leurs visages, ainsi que par la suave odeur qu'ils exhalaient.

Seulement nous nous rendons compte en outre, par cette longue digression à travers les souterrains, qu'un caveau dans lequel aurait débouché un canal d'égout n'a pu en même temps servir de prison. Ce qui paraît plus probable c'est que, longtemps après que le canal s'est trouvé hors d'usage, on a pratiqué cette vaste excavation en un endroit de son parcours, afin de l'utiliser comme cellier ou réserve quelconque. La prolongation de la galerie en aval fut bouchée, soit à dessein, comme pourrait le faire supposer le renfoncement muré dans la grande chambre à l'Est, soit de façon naturelle par éboulement.

Mais où donc se trouvait la prison, si elle n'était point là? La réponse nous paraît s'imposer : au *forum*. Suivant une règle qui comportait bien peu d'exceptions, la prison occupait, dans les villes de l'empire romain, un des côtés de la place principale parmi d'autres bâtiments : « Le trésor public, dit Vitruve [1], la prison et la curie municipale doivent être attenants au forum. » Et c'est bien au forum, εἰς τὴν ἀγοράν, non vers une place publique quelconque, que sont amenés les chrétiens arrêtés; c'est au forum qu'ils subissent les interrogatoires, car c'est là qu'est aussi, suivant la même règle, le tribunal. Du tribunal à la prison, c'étaient quelques pas à faire seulement.

Sous Marc-Aurèle, le forum était dans toute sa splendeur. Parmi les édifices que l'on y admirait, se trouvait la *basilique*, grand bâtiment hypostyle à trois nefs servant à la fois de tribunal, de Bourse, et de lieu de réunion abrité [2]. L'immense salle se prêtait bien à l'affluence du peuple avide qui se ruait aux interrogatoires agrémentés de tortures variées. Et si l'on considère les allées et venues multiples de tous ces prévenus chrétiens, qu'il fallait ramener en prison après l'audience, ou plutôt après l'épreuve atroce, pantelants, à demi-morts, on ne peut pas concevoir prison et salle de justice autrement qu'à quelques pas l'une de l'autre [3].

XXIII. Épipode, Alexandre, Marcel, Valérien. — La tragédie, à la fois hideuse et sublime, qui se déroula dans l'amphithéâtre de Fourvière, et les cachots voisins, a inspiré à Ern. Renan un récit qui, pour être inférieur à la *lettre* fameuse, que rien ne peut égaler, n'en montre pas moins l'émotion involontaire qu'un pareil spectacle procure encore à ceux qui, après tant de siècles, y attachent leur pensée. Le drame de Lyon ne balaya pas le paganisme et, en apparence, le christianisme en sortit humilié, écrasé et vaincu une fois de plus à la face du monde; triomphe illusoire, car on venait d'assister à un épisode nouveau d'où sortirait un événement sans précédent. Des citoyens romains, des hommes libres, des riches venaient d'unir leur sort, de confondre leur foi et d'associer leurs souffrances à une chétive esclave, dont le supplice faisait leur égale et que son héroïsme faisait presque, en un sens, leur supérieure. C'est pour cela que l'amphithéâtre de Fourvière devrait être déblayé, ses ruines conservées et son arène révérée comme un des lieux du monde où s'accomplit un fait mémorable dans l'histoire de l'humanité. Le champ de bataille d'Actium et celui de Waterloo ont vu sans doute et rappellent de grandes choses, mais l'étroite enceinte de Fourvière vit la condamnation de l'esclavage et la réhabilitation de la femme.

S'imaginer que le christianisme a dû sa conquête du monde à ce qu'il contient seul la vérité religieuse, à ce qu'il possède seul la morale la plus pure, c'est s'illusionner à plaisir. Ni la vérité religieuse ni la morale n'inspirent aux hommes un si vif attrait qu'elles les attirent et les entraînent à croire et à pratiquer autre chose que ce qu'ils ont cru et pratiqué jusqu'alors. Les résistances offertes à l'Évangile depuis vingt siècles nous apprennent assez que d'autres facteurs ont pesé sur la victoire. Le christianisme a conquis le monde parce que, tout en étant une religion surnaturelle, il était essentiellement un socialisme : socialisme désirable, nécessaire, attendu, arrivé à son heure providentielle, mais qui, marqué d'une sagesse divine et y appliquant une rare habileté humaine, ne pouvant songer à briser l'oppression contre laquelle il protestait et qu'il condamnait, ni à réaliser en cette vie ses aspirations, s'emparait de la vie future pour y placer son triomphe.

Sorti du judaïsme, il avait suivi les voies que lui traçaient les communautés de la dispersion et s'était répandu au loin, bien au delà même, du côté de l'Orient, des limites de l'empire. Judaïsme et christianisme procédaient d'une pensée commune : la revanche posthume de l'opprimé. Mais cette inspiration aboutissait, tout de suite, à un état d'esprit si différent qu'entre l'esprit juif et l'esprit chrétien, il y avait la profondeur d'un abîme. Autant l'un était étroit, égoïste, inspiré par une haine exclusive et intransigeante, autant l'autre était large, humanitaire et pénétré d'un amour débordant et universel. Dans la Jérusalem céleste n'entraient que les Juifs; en étaient exclus sans exception tous les non-Juifs; entourés de splendeur, les Juifs verraient éternellement humiliés sous leurs pieds tous les Gentils. Au contraire, le royaume du Dieu des chrétiens est ouvert à tous, de préférence aux faibles, aux humbles, aux souffrants, à tous les déshérités sans distinction d'origine et de rang, fussent-ils Gentils ou esclaves. Les riches eux-mêmes y peuvent entrer, mais à condition d'avoir usé de leurs richesses selon l'esprit de Jésus-Christ. Les riches ne sont pas exclus, au titre de leur opulence ,mais à raison des injustices, des excès auxquel cette opulence les induit et les entraîne. A eux comme aux esclaves, la porte sanglante et royale du martyre est grande ouverte!

Les arrestations opérées au mois de juillet 177 avaient bouleversé la communauté chrétienne de

la maison Bourgeat, qui appartient aujourd'hui à M. Marc de Nolhac. Effectivement on raconte que des personnes sont parvenues plusieurs fois souterrainement du couvent de l'Antiquaille, jusqu'au puits de la maison de campagne de M. Montalan ; il arrive même que lorsqu'on y laisse tomber quelque chose, on va le chercher par le souterrain de l'Antiquaille. Il en est de même chez M. Garcin, voisin de M. Montalan, où se trouvent un puits et un embranchement semblables. On dit que la source qui alimente le puits Montalan a 60 pieds relativement à la hauteur de Fourvière ou de la rue du Juge-de-Paix. Aussi le grand puits moderne de l'Antiquaille ayant environ 100 pieds de profondeur donnerait, avec le précédent, celle des sources principales de ce coteau, venant du côté de Fourvière, ce qui s'accorde très bien avec le puits de 160 pieds qu'a fait faire dernièrement M. l'abbé Caille à l'entrée de sa maison. » (*Lyon souterrain*, p. 26.) — [1] *De architectura*, v, 2. — [2] *De architectura*, v, 1. — [3] Germain de Montauzan, dans *Rev. d'hist. de Lyon*, 1910, t. IX, p. 348-353.

Lyon. Parmi ceux qui eurent le temps de fuir nous connaissons encore deux martyrs, jeunes gens dont les noms indiquent l'origine grecque : Epipode et Alexandre. Épipode, le plus jeune des deux, était né à Lyon. Liés dès l'enfance d'une étroite amitié formée à l'école, ils se réfugièrent chez une veuve chrétienne nommée Lucie, habitant la banlieue, à peu de distance de la porte de Pierre-Scize. Découverts au bout de peu de temps, ils furent arrêtés et jugés. Épipode eut la tête tranchée, peut-être en qualité de citoyen romain, Alexandre fut traité en esclave et crucifié (vers 177-178).

Leurs actes sont anciens, curieux, mais non authentiques. On fait leur fête le 22 et 24 avril.

On peut étudier ce qui les concerne dans R. Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et des écrivains ecclésiastiques*, 1730, t. II, p. 96-98; 2e édit., t. I, p. 471-472; Z. Collombet, *Les saints du diocèse de Lyon*, in-8°, Lyon, 1835, p. 44-51; F. Conil, dans *Revue hebdomadaire du diocèse de Lyon*, 1884, t. IV, p. 443-449; *De SS. Epipodio et Alexandro ac sociis XXXIV mart. Lugduni in Gallia*, dans *Acta sanct.*, 1675, april, t. III, 7-8; 3e édit. april. t. III, p. 8-10; J. Giraud., *Notice sur saint Épipode et saint Alexandre, martyrs lyonnais, leurs actes, leur culte, leurs reliques, leurs tombeaux. La fontaine et la récluserie de saint Epipode à Pierre-Scize*, in-8°, Lyon, 1900; Luchini *Atti sinceri*, 1777, t. I, p. 371-373; Permaneder, *Bibl. patr.*, 1842, t. II, p. 313-314; Rivet, *Hist. littér. de la France*, 1735, t. III, p. 145-147; T. Ruinart, *Acta martyr. sincera*, 1689, p. 62-67; 1713, p. 74-78; 1731, p. 63-67; 1802, t. I, 162-172; 1859, p. 120-123; *P. G.*, t. V, col. 1455-1462; Surius, *Vitæ sanct.*, 1571, p. 715-717, 841-842; 1587, p. 818-820, 958-959; t. IV, 1618, p. 229-230, 316-317; t. IV, 1876, p. 428-431, 573-575; Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, 1695, t. III, p. 30-35, 601.

En ce qui concerne saint Marcel, fugitif de Lyon à Chalon-sur-Saône et saint Valérien fugitif à Tournus, voir *Dictionn.*, t. IX, col. 2568-2575.

XXIV. Lyon vers la fin du IIe siècle. — Après l'hypocrite vertu de Marc-Aurèle, on passa assez brusquement au vice impudent sous Commode. Sous ce règne, Lyon fit montre d'un grand zèle pour l'empereur et offrit deux tauroboles « pour sa conservation, ainsi que pour toute la maison divine et le maintien de la colonie. » Le témoignage de cette platitude fut gravé sur deux autels, l'un à Tain, en 184, l'autre à Lyon, en 190. Commode disparut, le Sénat abolit sa mémoire et on martela son nom sur les deux autels.

Sous ce règne, la Lyonnaise eut pour gouverneur Septime-Sévère qui, au dire des historiens, « par son intégrité, par l'éclat de la représentation dont il entoura ses fonctions, se fit aimer des Gaulois plus que jamais aucun gouverneur de la province [1]. » Vers la fin de sa légation, en 187 sans doute, Septime-Sévère épousa Julia Domna, d'Émèse, de qui il eut un fils, Bassianus, qui naquit à Lyon le 4 avril 188. Il n'est pas certain que Caracalla naquit à Lyon, mais Hérodien semble y faire allusion dans le passage où il dit que, tirant son origine de la Gaule, de l'Afrique et de la Syrie, il a de chacune de ces contrées, non le bon, mais tout le mauvais : « la témérité audacieuse, l'inconstance et la timidité de Gaulois, l'aspect rude et aigre de l'Africain, le génie fourbe et artificieux du Syrien. »

Après deux siècles environ d'existence, Lyon, ayant réparé les ruines de l'incendie de l'an 65, atteignait un état de prospérité dont les inscriptions nous gardent le témoignage. C'est l'apogée, bien proche de la décadence, mais il faut ici en dire quelque chose au point de vue du commerce, principale source de sa fortune, au point de vue de la culture des lettres et des arts, de sa constitution intérieure, de ses relations extérieures, enfin au point de vue de la civilisation et du bien-être.

1. *Commerce.* — En plus de nombreuses industries exercées isolément, on doit signaler de grandes et puissantes corporations au nombre d'une dizaine au moins.

a. Négociants en vin. — C'est la principale, parce que la plus puissante des corporations lyonnaises. Comme les Romains ont interdit la culture de la vigne dans la Gaule, celle-ci doit, jusqu'à une époque avancée du IIIe siècle, faire venir d'Italie tout le vin qu'elle consomme et Lyon en est le grand entrepôt, d'où les chargements après avoir remonté le Rhône sont acheminés à leurs destinations par les routes de terre et par la Loire, la Saône, la Seine, la Moselle jusqu'à l'Océan, jusqu'à la Manche, jusqu'au Rhin et ses nombreux affluents. A Lyon les celliers sont dans le quartier d'Ainay appelé les *Kanabæ.*

b. Nautes. — La corporation des bateliers est à peine moins importante, elle se compose des *nautæ Rhodanici*, les bateliers du Rhône, qui descendent le fleuve de Lyon à Arles où se fait le transbordement des marchandises échangées avec l'Italie, et les *nautæ Ararici*, bateliers de la Saône qui s'en tiennent à la navigation de la rivière. Le port des *Rhodanici* et un terrain y attenant et leur appartenant sont sur la rive droite de la Saône vers l'actuel quartier Saint-Georges; le port des *Ararici* est également sur la rive droite de la rivière, mais plus haut, entre le Change et Saint-Paul.

c. Fabricants d'outres. — Ces *utricularii* sont riches, mais ne jouissent pas du même crédit que les *vinarii* et les *nautæ;* la fabrication des outres servait principalement au transport des liquides : vin, huile.

d. Négociants cisalpins et transalpins. — Corporation bien organisée, puissante, *negotiatores* qui font le trafic des nombreux et divers produits de cette immense circonscription qui va du Pô à la Manche et de l'Adriatique à l'Océan. Les *negotiatores* paraissent avoir eu deux sièges : l'un à Milan, l'autre à Lyon.

e. Dendrophores. — Cette corporation à la fois marchande et religieuse fait un commerce considérable, et son importance s'accroît beaucoup avec les progrès de la ferveur aux sacrifices tauroboliques.

f. Charpentiers entrepreneurs. — Les *tignuarii* forment une corporation purement civile qui se charge ordinairement des entreprises de constructions,

g. Ouvriers en bâtiments. — Ceux-ci sont les *fabri* ou forgerons, que leur travail met en rapports constants avec les dendrophores et avec la corporation des centonaires.

h. Fabricants de bâches et pompiers. — Les *centonarii* fabriquent des bâches à l'aide de pièces ravaudées et, en même temps, ils ont la charge de lutter contre l'incendie. L'organisation du service du feu a atteint chez les anciens un degré de perfectionnement que nous pourrions leur envier.

i. Fabricants de sayons. — La fabrication des vêtements de laine était une des branches les plus florissantes de l'industrie de la Gaule. Le *sagum gallicum* est la vêtement gaulois par excellence. Les sayons fabriqués chez les Lingons, chez les Atrebates, chez les Nerviens (Langres, Arras, Tournai) jouissent d'une grande et juste réputation. Il s'en exporte en Italie et dans le monde entier. Dans l'édit *du maximum* promulgué par Dioclétien, en l'an 301, le *sagum gallicum* est coté 8.000 deniers, soit près de 161 francs or. La corporation des fabricants de sayons était, à Lyon, opulente.

[1] Spartien, *Severus*, 4; Capitolin, *Ant.*, 5.

Toutes ces corporations sont constituées sur le modèle des curies municipales avec une hiérarchie de fonctionnaires et de dignitaires : questeurs, curateurs, quinquennaux, *præfecti*, patrons, *honorati*.

En dehors des corporations, il existe à Lyon de nombreux artisans exerçant isolément leur profession, non organisés en sociétés; ce sont des verriers, des brodeurs ou tisseurs d'or, des argentiers, des orfèvres, des ciseleurs, des graveurs de lettres, des libraires, des papetiers, des fabricants de poterie du pays, des armateurs, des constructeurs de radeaux, des marchands de produits aquitains, de comestibles, de saumures, de tout ce qui concerne le luxe de la table, des maîtres d'hôtel, des fabricants de cosmétique pour rougir les cheveux, des médecins, des établissements de bains chauffés et non chauffés.

Parmi ces professions, il s'en trouve une qui offre, à Lyon, un intérêt tout particulier, celle des *barbaricarii* (voir *Dictionn.*, t. II, au mot BRODEURS), les ancêtres authentiques des « canuts » de Lyon. Ce sont alors des brodeurs d'or. Une navette antique, trouvée à Lyon et ne pouvant avoir servi, à cause de sa forme, qu'à un travail de brochage, nous apporte une révélation curieuse; on brodait à la navette. De plus, on savait tréfiler l'or. Le tréfilage est décrit par un auteur du Xe siècle, lequel devait certainement consigner une recette beaucoup plus ancienne, pouvant remonter jusqu'au seuil du IVe siècle, puisque nous lisons sur l'édit du *maximum*, en 301, le salaire attribué au tréfileur d'or.

k. Sévirs augustaux. — Il faut accorder une mention à cette corporation religieuse qui existait à Lyon et y jouissait d'un certain éclat. Les *seviri augustales* n'étaient pas signalés par leur origine, car ils étaient ordinairement des affranchis, mais ils avaient su conquérir dans le commerce mieux que l'aisance, la richesse, et cela leur valait de pouvoir accéder au ministère de desservants laraires augustaux; ils tenaient le rang intermédiaire entre la noblesse et la plèbe.

2. *Culture des lettres.* — Les fils des riches lyonnais vont à Rome faire leurs études; on lit sur l'épitaphe d'un enfant de dix ans IN STVDIIS ROMAE DEFVNCTVS. Cependant il existe à Lyon des écoles en mesure de donner l'instruction primaire; un enfant mort à l'âge de onze ans et quelques mois n'a pas laissé d'obtenir déjà quelques petits succès littéraires : *quo tempore floruit ac studium liberalium literarum et spem de se fructus gloriosi brevi cursu ætatis ostendit;* enfin une fillette de sept ans a reçu le sobriquet de SCHOLASTICA, peut-être à raison de son assiduité à l'école.

De tous les noms littéraires, plus ou moins brillants dont on a prétendu rapprocher l'éclat de Lyon, il en est trois à peine et très insignifiants qui peuvent être rattachés à cette ville. Ce sont : Aebutius Liberalis, probablement lyonnais d'origine, mais fixé à Rome; il est l'auteur de cet aphorisme : « Il est honteux de se laisser surpasser en bienfaits »; — Geminius, peut-être Lyonnais, correspondant de Pline le Jeune et écrivain moraliste dont les ouvrages sont perdus; — Abascantus, médecin, fixé à Lyon, cité avec éloge par Galien.

De l'aveu de saint Irénée, Lyon, à la fin du IIe siècle, n'est pas un foyer particulièrement remarquable de culture littéraire. Le chef de l'Église lyonnaise s'excuse, dans une lettre, des incorrections de son style sur ce que, « vivant au milieu des Gaulois, il est constamment obligé de parler dans une langue barbare », et, en général, la rédaction de nos épitaphes, même celles qui contiennent des essais de versification, ne proteste qu'assez faiblement contre ce témoignage. Vivant aussi au milieu des Gaulois, les Lyonnais ont laissé s'altérer au contact d'un idiome barbare la pureté primitive de leur latin; peut-être bien aussi que bon nombre de ceux qui, jeunes, sont allés perfectionner à Rome leurs études, y ont pris le dégoût de leur ville de province et n'ont ensuite rien de plus pressé que d'en échanger, dès qu'ils le peuvent, le séjour contre celui de la capitale.

Mais, au IIIe siècle, l'état d'insécurité générale retenant chacun chez soi, les écoles de Lyon prendront un développement inconnu jusqu'alors. Un témoignage certain nous y montrera à cette époque « une école municipale » dirigée par des professeurs du plus haut mérite, et nulle part les professeurs ne sont plus considérés et mieux payés qu'en Afrique et en Gaule. Plus tard, au Ve siècle, la Gaule demeurée fidèle à la poésie, deviendra par excellence le pays de la poésie religieuse. Lyon connaîtra un éclat qui n'a rien à envier à Autun ou à Bordeaux, et Sidoine-Apollinaire qui s'y complaira pourra rivaliser comme versificateur avec Ausone.

Les inscriptions de Lyon ne présentent ni expressions celtiques, ni noms de divinités celtiques; mais il n'en est pas de même dans les cités voisines, chez les Liguriens, chez les Vellaves, chez les Éduens. Là se rencontrent des traces de la dévotion aux divinités nationales, et, sur les inscriptions de Mâcon et du Puy-en-Velay, on lit le titre d'un flamine municipal exprimé par le mot celtique *gutvater*.

3. *Les beaux-arts.* — Il est difficile de porter un jugement artistique sur un passé irrémédiablement aboli. Une ville aimée et choyée par Auguste, destinée à un rôle politique considérable, visitée plusieurs fois par cet empereur, ayant donné le jour à Claude et ayant réussi à plaire à Néron, n'a pas pu manquer de bâtiments magnifiques. Sénèque dit que Lyon était, de son temps, l'ornement des Gaules : *civitas opulenta ornamentumque provinciarum*. De cette splendeur quelques débris ont été retrouvés et ont pris place dans les musées : chapiteaux, frises, une tête colossale de Jupiter Dodonéen de la plus grande beauté, un jeune faune, etc. A cette même splendeur primitive ont appartenu également les belles statues équestres en bronze doré, probablement fondues à Rome, qui, avec de nombreuses statues de marbre et de pierre, concouraient à la décoration de l'autel national des Trois-Gaules. Dès le Ier siècle doivent avoir été construits à Lyon au moins un temple municipal, un forum, un palais du gouvernement, un théâtre, un amphithéâtre, un cirque, des thermes et la plupart de ces monuments auront péri lors de l'incendie de l'an 65.

Après cette catastrophe, Lyon se releva, mais la faveur impériale ne lui revint plus, et on peut croire que sa splendeur monumentale, au IIe siècle, ne répondait plus à son opulence. Le tombeau en forme d'un petit temple, élevé à la mémoire du jeune Acceptius, fils d'un duumvir, doit surtout sa somptuosité à un sarcophage de marbre envoyé de Grèce tout sculpté; de même origine est le sarcophage découvert à Saint-Irénée, représentant la marche triomphale de Bacchus. Les sculpteurs en bas-relief de l'autel taurobolique d'Antonin le Pieux, d'un petit autel à Maia, de deux autels aux déesses Mères; trois bustes en ronde bosse retirés du puits de Trion, l'image gravée au trait sur champ-levé d'un soldat cataphractaire, ne sont nullement des chefs-d'œuvre.

Sans aucun ornement ou sans autre ornement que de simples moulures, les tombeaux de Lyon, cippes comme sarcophages, n'étalent de richesse que par leur volume, et il est tel bloc qui ne pèse pas moins de 12.000 kilogs. Il y a loin de là aux tombeaux à double étage, élevés le long de la voie d'Aquitaine durant la période d'Auguste à Néron, décorés de pilastres

cannelés, de colonnes à chapiteaux ouvragés, de frises élégantes, de toits sculptés, de masques, de statues, de portraits d'un puissant effet décoratif. Les mosaïques exhumées du sol lyonnais, bien qu'une d'elles soit du plus haut intérêt, ne comptent pas non plus parmi les plus belles.

Dépouillée de ses monuments du Ier siècle, la capitale des Trois-Gaules reste désormais, relativement à l'art, inférieure aux principales villes de la Narbonnaise.

4. *Forme municipale.* — On n'a pas rencontré à Lyon d'inscriptions mentionnant des magistratures municipales. Le fait est tellement inexplicable dans une ville si riche en inscriptions de toute nature, qu'on l'a expliqué en disant qu'à raison de son importance comme centre de nombreux services publics, Lyon — comme Milan — aura été administré, au temps de son plus grand développement, non par ses propres magistrats, mais directement par l'État.

La disette est plus grande encore pour le flaminat dont on ne rencontre que deux souvenirs, et pas certains.

Par contre, Lyon possède, nous l'avons dit déjà, une corporation de sévirs augustaux; quelques-uns de ses pontifes portent le titre, sans doute honorifique, de pontife perpétuel. Enfin, il existe un conseil décurional qui porte le titre de *sanctissimus ordo*.

5. *Garnison.* — Lyon — ainsi que Carthage — sont, en Occident, les deux seules villes qui possèdent une garnison détachée de l'armée romaine. La garnison de Lyon est mentionnée pour la première fois sous Tibère, en l'an 21, elle se compose alors d'une cohorte, sans autre désignation [1]; en l'an 69, elle est nommée la « cohorte XVIIIe en cantonnement habituel à Lyon [2] ». Une inscription nous apprend qu'elle a la garde de l'hôtel des monnaies : *cohortis XVII Luguduniensis ad Monetam.*

En l'an 16, Auguste avait établi à Lyon un atelier impérial de monnayage à la sûreté duquel il aura préposé une cohorte sans numéro d'ordre : *Luguduniensis ad Monetam;* en l'an 6 de notre ère, on créa sept cohortes de vigiles à la suite de neuf cohortes prétoriennes; la Lugdunaise aura alors pris le numéro d'ordre XVII et, un peu plus tard, on ignore pourquoi, XVIII.

Cette cohorte XVIIIe finit par ne pas inspirer une entière confiance, elle fut remplacée par la XIIIe *Urbana*, appelée aussi quelquefois *Ia Flavia Urbana*, mais l'existence de celle-ci ne semble pas antérieure aux Flaviens ni postérieure à la fin du IIe siècle. Vraisemblablement elle se sera trouvée engagée dans le parti d'Albin, incorporée dans son armée, et cela lui aura valu après la défaite d'être dissoute par Septime-Sévère. Peut-être à partir de ce moment n'y a-t-il plus eu de garnison à Lyon, désormais déchu de son haut rang et où se trouvaient d'ailleurs de nombreux soldats libérés des légions du Rhin [3].

6. *Fonctionnarisme.* — A ses débuts, Lyon est non seulement une ville opulente, mais il y ajoute le lustre d'être une résidence impériale fréquemment visitée par les empereurs. Délaissé par la nouvelle dynastie, Lyon conserve un palais, DOMVS IVLIANA, siège des diverses branches de l'administration publique des Gaules avec tout leur personnel bureaucratique. C'est le séjour du légat impérial gouverneur de la province, sénateur romain de rang prétorial qui ne se montre en public qu'escorté de cinq licteurs; puis ce sont encore le procureur provincial, chevalier romain, chargé directement par l'empereur de l'administration financière, non seulement de la province, mais ordinairement de deux provinces réunies : la Lyonnaise et l'Aquitaine, d'autres procurateurs-impériaux préposés à divers services; un procurateur du vingtième des successions pour la Lyonnaise, la Belgique et les deux Germanies; un procurateur des mines probablement de la Gaule entière; un procurateur du quarantième des Gaules, circonscription douanière qui embrasse les trois Gaules, la Narbonnaise, les Alpes Cottiennes et les Alpes Maritimes; un procurateur chargé de juger les contestations entre les fermiers du quarantième et les commerçants; un procurateur de la monnaie.

Tous ces procurateurs ont sous leurs ordres de nombreux subalternes : *tabularii*, *librarii*, *arcarii*, *proximi*, *adjutores*, la plupart affranchis ou esclaves impériaux; parmi les subordonnés du procurateur de la monnaie un *æquator monetæ;* parmi ceux du procurateur provincial des greffiers et des ordonnances : *ab actis*, *beneficiarii* qui souvent, à partir de Septime-Sévère, sont des soldats légionnaires. Puis apparaissent encore un préfet des chariots de poste *per Gallias*, un curateur provincial des citoyens romains, et dans les rangs inférieurs un courrier dit « de la cité de Lyon » : *tabellarius civitatis Lugduni*, et un « porte-clefs de la prison publique de Lyon ».

La princière richesse du gouverneur Julius Blæsus, entourant Vitellius, à son entrée à Lyon, « de l'appareil convenable à la majesté d'un empereur », l'opulence fastueuse d'un simple esclave de Tibère, trésorier-payeur du fisc des Gaules, voyageant suivi de quinze domestiques chefs, petite partie seulement du personnel ordinaire attaché à son service, peuvent donner à peine une idée du grand train de tout ce monde de fonctionnaires [4].

7. *Civilisation.* — La surabondance de fonctionnaires ajoute sans doute plus à la splendeur de la ville qu'à la sécurité de ceux qui l'habitent. On a vu, sous Marc-Aurèle, la populace s'affoler contre les chrétiens, leur imputer des crimes imaginaires et les magistrats municipaux se sont rangés au parti de la violence et de l'émeute. Deux siècles plus tard, la situation ne s'est pas améliorée. Un homme accusé de meurtre et assailli par la foule s'est réfugié dans une église; le peuple menace de mettre le feu à l'asile si on ne lui livre l'homme qu'elle poursuit; sur la promesse, garantie par les principaux de la ville, qu'il sera conduit en prison, l'évêque le remet aux magistrats et le malheureux est, à l'instant, mis en pièces. On voit que peuple, magistrats et police n'ont guère fait de progrès.

A Lyon, on passait une partie considérable de la journée aux spectacles variés qui se succédaient dans le cirque, le théâtre, l'amphithéâtre; l'emplacement du cirque n'a pas été retrouvé. Le théâtre et l'amphithéâtre étaient peu éloignés du forum. Le siège des administrations et des autorités étant à Fourvière et la population la plus nombreuse à Saint-Just, on ne s'expliquerait pas que les édifices affectés à la célébration des jeux eussent été construits dans la partie basse, à Ainay, par exemple.

Il y avait deux sortes de spectacles. Ceux qui se donnaient à l'autel du Confluent, avaient un tour plus littéraire, se rapprochaient de l'élégance des jeux grecs et attiraient un auditoire plus raffiné ou qui croyait l'être, c'était l'aristocratie des trois provinces. A l'amphithéâtre de Fourvière, c'était un programme plus grossier offert a une populace citadine de goûts peu délicats, combats de bêtes, supplices humains.

Les Lyonnais s'étaient laissé entraîner à la passion des Gaulois pour la chasse. Des bois de cerfs, des défenses de sangliers, recueillis en nombre à Trion, attestent qu'ils ne dédaignaient pas ce plaisir.

[1] Tacite, *Annal.*, III, XLI. — [2] Tacite, *Hist.*, I, LXIV. — [3] Allmer et Dissard, *Musée de Lyon. Inscriptions antiques*, t. II, p. 226-227; t. V, p. 18. — [4] A. Allmer, *op. cit.*, t. II, p. 228.

Lyon jouissait, grâce à ses aqueducs, d'une abondante distribution d'eau, quatre-vingt fois plus environ que de nos jours. L'eau devait couler abondamment dans toutes les rues et même aussi dans toutes les maisons, et elle arrivait à travers la Saône jusqu'au quartier bâti dans l'île d'Ainay. Les maisons étaient d'une médiocre élévation, chacune d'elles avait sa cour intérieure entourée de portiques généralement surmontés d'un seul étage ou de deux au plus, au centre de la cour un bassin recevait l'eau de pluie; celle que leur apportaient les aqueducs était de l'eau de source fraîche et parfaitement pure.

Les rues, sous les rapports de la régularité, de la largeur, de la propreté, n'étaient en aucune manière comparables aux nôtres. Étroites, tortueuses, elles étaient, de plus, le réceptacle de tous les résidus et de tous les détritus; la voracité des chiens errants s'en repaissait en partie, l'eau courante entraînait le reste aux égouts. Lyon n'était pas éclairé la nuit. Une seule ville dans l'empire romain avait su atteindre ce progrès, Antioche; elle n'avait pas trouvé d'imitatrices; mais ceux qui, le soir venu, s'acheminaient vers l'emplacement actuel du carrefour des Minimes pouvaient apercevoir, à quelque distance, les trois becs flamboyants d'une magnifique lampe qui, grâce à une libéralité particulière, éclairait le laraire augustal voisin de la *domus Juliana*.

Lyon possédait des orfèvres, des argentiers, des bronziers, des ferronniers. Parmi ces derniers, un artisan est représenté comme *incomparabilis ingenii artis fabricæ ferrariæ*. On y trouvait aussi des verriers habiles à façonner des vases aux formes variées, blancs ou coloriés, les uns, d'une extrême légèreté, les autres remarquables par l'emploi du relief. Parfumeurs, libraires, traiteurs, tout le commerce de luxe fournissait aux élégants, aux oisifs, aux gourmets leurs plaisirs de prédilection. A l'huile d'olive de Provence, les délicats préféraient celle qu'on récoltait dans la Bétique; aux poissons de rivière et des lacs on préférait le poisson de mer, et les quantités d'écailles d'huîtres trouvées à Trion nous permettent de croire qu'un service organisé apportait ces mollusques depuis l'Océan. Avec cela on buvait du *picatum* viennois, le vin de Côte-Rôtie, à saveur de poix qui devient presque blanc en vieillissant, ou encore le vin des coteaux de l'Helvie. La ville était pourvue de bains chauds, alimentés à l'eau de source, réputés « bains de santé » et appelés du nom de leur propriétaire : les Petits-Thermes d'Ulattius, vers la Chana.

Il ne manquait pas de bons hôtels; il y avait au quartier Saint-Georges l'hôtel Septumanus, dont l'enseigne était des plus attractives; elle promettait au client, outre bonne table et bon gîte, au nom de Mercure la réussite dans les affaires et au nom d'Apollon la santé. « Après cela, voyageur, vois où tu veux loger pour être mieux. »

De nombreux villages aux environs de Lyon, et notamment sur les rives de la Saône, conservent encore, dans leurs noms romains ou inspirés de la langue latine, le souvenir des domaines et des riches villas lyonnaises qui leur ont donné naissance.

XXV. Saint Irénée. — On ignore la date de naissance de saint Irénée, et on discute d'autant plus à son sujet que la gravité du témoignage de l'évêque de Lyon intéresse des questions très délicates. Tout jeune, nous apprend-il lui-même, παῖς ὤν [1] et ἐν τῇ πρώτῃ ἡμῶν ἡλικίᾳ [2], il vit et entendit saint Polycarpe déjà âgé, lequel mourut en l'an 155. Que faut-il entendre par παῖς? L'emploi du mot chez les Grecs est aussi élastique que l'était *infans* chez les Latins; il ne comporte qu'une limite d'âge assez vague. En tout cas, il ne peut être ici question d'un tout petit enfant, car Irénée, dans sa lettre à Florinus nous montre qu'il prétend bien avoir pénétré dans la pensée de l'évêque de Smyrne; de plus, rien n'indique qu'il l'ait approché seulement à la veille de sa mort. Ces raisons n'invitent pas à faire trop tardive la date en question; en outre, Irénée nous dit que l'Apocalypse de saint Jean n'est pas beaucoup antérieure à son temps [3]. Qu'en faut-il conclure? Que cette date de naissance peut prendre place dans la période 130-140. S'il fallait marquer une préférence, nous nous rapprocherions de la date la plus ancienne, et voici pourquoi saint Jérôme [4] appelle l'évêque de Lyon *vir apostolicorum temporum*, et saint Basile dit qu'il fut « voisin des apôtres [5] », expressions qui invitent à ne pas adopter une date trop basse.

Quant au lieu de naissance on ne possède pas le moindre indice à son sujet, sauf le nom du personnage, la langue dont il fait usage, sa rencontre avec l'évêque de Smyrne en son jeune âge; tout cela invite à placer son origine vers le pays d'Asie Mineure.

On ne sait à quelle époque, dans quelles circonstances et dans quel but Irénée vint en Occident et s'y établit. Grégoire de Tours assure qu'il fut envoyé à Lyon par saint Polycarpe [6]. Il faut toujours se montrer circonspect à contredire Grégoire de Tours. Il est vrai que l'appendice des actes de saint Polycarpe [7] dit qu'à l'époque du martyre de celui-ci, Irénée prêchait à Rome et y gagnait beaucoup d'âmes; mais c'est une affirmation isolée et sans soutien.

Quoi qu'il en soit, en l'an 177, Irénée est prêtre et il appartient à l'Église de Lyon que gouverne saint Pothin, exténué de vieillesse. Rien n'indique dans le passage de saint Jérôme : *Pothini episcopi, qui Lugdunensem in Gallia regebat Ecclesiam, presbyteri* [8], qu'Irénée ait reçu le sacerdoce des mains de saint Pothin.

Pour une raison inconnue, Irénée sut éviter l'arrestation, et les confesseurs emprisonnés paraissent avoir eu un moyen de communiquer avec lui; en tout cas, ils le savaient sauf et pouvaient compter sur lui pour porter à Rome la lettre qu'ils destinaient au pape Éleuthère. « Nous vous supplions, disaient-ils à celui-ci, de le considérer comme un homme tout à fait zélé pour le testament de Jésus-Christ [9]. » Saint Jérôme assure que ce voyage à Rome fut exécuté [10], on peut le croire sans trop craindre un démenti. Quant au voyage en Asie et en Phrygie pour y porter la lettre des martyrs [11], c'est une hypothèse gratuite à laquelle on peut opposer le temps et les périls d'un si long voyage, tandis que l'Église de Lyon avait besoin de posséder à sa tête, au sortir de l'épreuve, l'homme le plus capable et, peut-être, seul capable de la diriger. Le voyage de Lyon à Rome, aller et retour, ne demandait que quelques semaines tout au plus. Nous avons dit que l'arrestation des confesseurs avait eu lieu au mois de juillet probablement, et ils avaient profité d'une accalmie survenue pendant la consultation du légat à l'empereur pour rédiger la lettre dont nous parlons. Comme saint Pothin

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. XX; *P. G.*, t. XX, col. 485; cf. l. V, c. V; *P. G.*, t. XX, col. 444. — [2] S. Irénée, *Contra hæreses*, l. III, c. III, n. 4; *P. G.*, t. VII, col. 852. — [3] Id., *ibid.*, l. V, c. XXX, n. 3; *P. G.*, t. VII, col. 1207. — [4] S. Jérôme, *Epist.*, LXXV; *P. L.*, t. XXII, col. 687. — [5] S. Basile, *Liber de Spiritu Sancto*, c. XXIX, n. 72; *P. G.*, t. XXXII, col. 201. — [6] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. I, c. XXVII; *P. L.*, t. LXXI, col. 174. — [7] Manuscrit de Moscou, XIIIe siècle, dans H. Hemmer et P. Lejay, *Les Pères apostoliques*, t. III, p. 158. — [8] S. Jérôme, *De viris illustribus*, c. XXXV; *P. L.*, t. XXIII, col. 649. — [9] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. IV; *P. G.*, t. XX, col. 440. — [10] S. Jérôme, *De viris illustribus*, c. XXXV; *P. L.*, t. XXIII, col. 649. — [11] Halloix, *Ecclesiæ orientalis scriptorum vitæ et documenta*, in-4°, Duaci, 1636, t. II, p. 437.

mourut le surlendemain de son arrestation, laquelle est du début de la persécution, il ne paraît pas possible de soutenir que le départ de saint Irénée est antérieur à la mort de Pothin; d'ailleurs le texte de saint Jérôme ne dit rien de tel, il indique simplement que *ob quasdam Ecclesiæ quæstiones, honorificas super nomine suo ad Eleutherum episcopum perfert litteras. Postea, jam Pothino prope nonagenario ob Christum martyrio coronato, in locum ejus substituitur.*

De l'épiscopat de saint Irénée nous savons fort peu de chose, ce qui se comprend sans peine. Après l'ébranlement de l'an 177, il fallut regrouper, recommencer peut-être, tout ce qui existait avant la tempête. Il y eut pour le nouvel évêque de Lyon une œuvre administrative à entreprendre, et peut-être aussi malaisée à conduire que son œuvre doctrinale. Ce qui semble probable, c'est que la persécution suscitée à Lyon n'ayant pas pour motif la lubie d'un empereur, mais l'animosité populaire, celle-ci n'aura pas désarmé tout de suite et, pendant un temps plus ou moins long, les fidèles auront eu à se garder du mauvais vouloir de leurs concitoyens. On vivait sans sécurité, dispersés et encore sous le coup de la persécution et la menace des supplices, comme nous l'avons vu par les actes des saints Épipode et Alexandre. Le clergé fut dispersé, nous avons déjà parlé de saint Marcel (voir *Dictionn.*, t. IX, au mot LOUP *de Chalon*); il faut encore rappeler les noms, mais rien que les noms du prêtre Félix, des diacres Fortunat et Achillée, qui auraient fondé l'Église de Valence [1], ceux de Ferréol et de Ferrucion, l'un prêtre, l'autre diacre, qui auraient fondé l'Église de Besançon [2]; enfin un certain Clément, également prêtre de Lyon [3]. Tous ces noms sont à rappeler, nous ne disons pas qu'ils sont à retenir.

Seul Irénée semble debout sur les ruines de son Église abattue, et de son troupeau massacré et dispersé; mais il est bien clair que ni le découragement ni la timidité n'eurent prise sur son âme, car il ne cessa d'agir et d'écrire pour rassembler et guider les restes de ce troupeau ébranlé. Irénée s'engagea dans la controverse soulevée à propos de la date de célébration de la fête de Pâque. Un dissentiment existait sur ce point entre les Églises d'Asie et l'Église de Rome suivie d'un grand nombre d'autres. Les Asiates tenaient pour la célébration au 14 nisan, les autres remettaient au dimanche suivant. Un premier écho de cette divergence avait pu parvenir à Irénée puisque, en 154, la question avait divisé le pape de Rome Anicet et l'évêque de Smyrne, Polycarpe, néanmoins la charité et le bon sens l'emportèrent et la paix ne fut pas troublée. Vers 190, le dissentiment s'aggrava, prit un ton déplorable et le pape de Rome, Victor, pour bien montrer que la raison était de son côté menaça ses contradicteurs d'excommunication. Irénée, digne du nom qu'il portait, se jeta dans cette querelle afin de l'apaiser. Personnellement, il était favorable à la célébration de la fête de Pâque le dimanche, mais il pria le pape, conformément aux exemples d'Anicet et de ses autres prédécesseurs, de ne pas rompre la communion avec les Églises d'Asie, auxquelles il ne pouvait reprocher que leur fidélité à la tradition. Sa voix fut entendue, d'autant mieux peut-être que son prestige devait être très grand. La querelle s'apaisa et, dans la suite, les Asiates adoptèrent l'usage de Rome [4].

A cette occasion, Irénée écrivit « au nom des frères qu'il présidait, en Gaule [5] » pour recommander l'usage du dimanche à ses diocésains. Cette lettre est son seul acte administratif officiel, car il n'y a pas à tenir compte de deux prétendus conciles, l'un tenu en 199 et qui réunit douze évêques contre Marcion; l'autre, en 197 ou après 199, qui se composa de treize évêques, au sujet de la Pâque [6]. Tous les deux auraient été présidés par Irénée et tous les deux sont apocryphes.

a. L' « Adversus hæreses » et le gnosticisme dans le Lyonnais. — Saint Irénée composa plusieurs ouvrages; le plus célèbre et le plus considérable est le *Traité contre les hérésies*. Eusèbe nous en a conservé le titre grec : Ἔλεγχος καὶ ἀνατροπὴ τῆς ψευδωνύμου γνώσεως [7]. Ce titre est parfois cité sous des formes abrégées ou équivalentes : Πρὸς τὰς αἱρέσεις [8]; Καθ'αιρέσεων [9]; *Adversus hæreses* [10]; *Contra hæreticos* [11]; Ἐν τοῖς κατὰ Οὐαλεντίνου [12]; enfin Photius fait usage du titre complet et du titre abrégé [13].

L'authenticité ne peut être mise en question. L'objet de l'ouvrage est suffisamment indiqué par le titre. Le gnosticisme (voir ce mot) était venu d'Orient en Italie et en Gaule; il avait pris pied dans la vallée du Rhône. C'était la doctrine de Valentin, modifiée par Ptolémée et ses disciples [14]. Des amulettes gnostiques ont été trouvées à Lyon et dans ces parages (voir au mot GRÊLE), mais les gnostiques n'affichaient pas leur erreur afin de ne pas être poursuivis et condamnés; saint Irénée se donna la tâche de les découvrir, de les dénoncer, de les vaincre, car c'était déjà une victoire que de les montrer tels qu'ils étaient; mais en même temps, il s'employait à prouver que ces doctrines perverses étaient contraires à la vérité [15].

Le Traité est divisé en cinq livres. Le livre Ier est consacré à l'exposition du gnosticisme. Irénée s'occupe de Valentin et de ses disciples, surtout de Ptolémée et de Marc; puis il remonte à Simon le Magicien « de qui dérivent toutes les hérésies [16] » et lui rattache les différentes sectes gnostiques. Dans les livres suivants, il réfute le gnosticisme, d'abord, l. II, par la raison, ensuite par l'Écriture, faisant appel à la doctrine des apôtres, aux paroles du Seigneur, à Moïse et aux prophètes; enfin à saint Paul.

L'ouvrage fut publié en quatre fois; d'abord les livres I, II, puis successivement les livres III, IV et V. Irénée n'avait pas prévu qu'il serait entraîné par son sujet à être si long. Au moment d'entreprendre le livre II, il pense qu'il va pouvoir être bref [17], mais il constate bientôt que *enarratio in longum pergit*, et à mesure qu'il avancera les développements prendront une ampleur imprévue. Vers la fin du livre II [18] il annonce « les livres suivants », et, malgré le souci

[1] *Acta sanct.*, avril t. III, p. 99-101. — [2] *Acta sanct.*, juin t. IV, p. 6-7. — [3] *Acta sanct.*, janvier t. II, p. 616. — [4] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. XXIII-XXV; *P. G.*, t. XX, col. 489-510. — [5] Id., *ibid.*, l. V, c. XXIII; *P. G.*, t. XX, col. 493, 497; Ps. Anatole d'Alexandrie, *Canon paschalis*, c. X; *P. G.*, t. X, col. 217. — [6] J.-B. Martin, *Conciles et bullaire du diocèse de Lyon*, in-8°, Lyon, 1905, p. 3. — [7] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. VII, n. 1; *P. G.*, t. XX, col. 445; cf. S. Irénée, l. I, c. XXII, n. 2; l. II, præf., n. 1; l. IV, præf., n. 1; l. V, præf. — [8] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. II, c. XIII; *P. G.*, t. XX, col. 168; S. Basile, *Liber de Spiritu Sancto*, c. XXIX, n. 72; *P. G.*, t. XXXII, col. 201. — [9] S. Maxime le Confesseur, *Scholia in librum B. Dionysii De Eccl. hier.*, c. VII; *In libr. De divin. nomin.*, c. IX; *P. G.*, t. IV, col. 176, 377. — [10] S. Jérôme, *De viris illustribus*, c. XXIV; *P. L.*, t. XXIII, col. 649. — [11] Florus de Lyon? cf. J.-B. Pitra, *Spicilegium Solesmense*, in-8°, Paris, 1852, t. I, p. 8. — [12] *Doctrina Patrum de incarnatione Verbi*, édit. Diekamp, Munster, 1907, p. 265. — [13] Photius, *Bibliotheca*, cod. CXX; *P. G.*, t. CIII, col. 401. — [14] *Adv. hæres.*, l. I, præf., n. 2; cf. c. XII, n. 1; *P. G.*, t. VII, col. 441, 569; *Ibid.*, l. I, c. XIII, n. 1, 7; *P. G.*, t. VII, col. 577, 592. — [15] *Adv. hæres.*, l. I, c. XXXI, n. 3, 4; *P. G.*, t. VII, col. 705, 706. — [16] *Adv. hæres.*, l. I, c. XXIII; *P. G.*, t. VII, col. 671. — [17] *Adv. hæres.*, l. I, c. XXXI, n. 4; *P. G.*, t. VII, col. 706. — [18] *Ibid.*, l. II, c. XXXI, n. 1; *P. G.*, t. VII, col. 824.

de ne pas faire trop long [1] « pour n'avoir pas l'air de fuir la preuve scripturaire annoncée [2] » et « pour que rien ne manque de ce qu'on attend de lui [3] », il publie un IIIe livre, puis un IVe, puis un Ve [4], tous de vastes dimensions.

Le livre III fut écrit du vivant du pape Éleuthère (175-189); Irénée y cite la version de Théodotion, mais comme la date de cette version n'est pas connue, cette circonstance n'apporte pas une précision certaine. Le livre III fait allusion à un état de persécution de l'Église : *tota die pro omni hoc tempore dictum est in quo persecutionem patimur et ut oves occidimur* [5]. Ce langage fait allusion aux circonstances de la persécution déchaînée par Marc-Aurèle, et ne convient pas à l'espèce de quiétude que procura le règne de Commode. Au contraire, un passage [6] concorde avec ce que nous savons de l'influence de Marcia sur Commode à partir de l'an 181, influence qui s'exerçait en faveur des chrétiens : *hi qui in regali aula sunt fideles nonne ex eis quæ Cæsaris sunt habent ustensilia?* Le livre II semble donc antérieur, et l'œuvre totale se rapporte aux environs de l'an 180.

Le destinataire du traité contre les hérésies est un personnage « très cher » à l'auteur [7] qui depuis longtemps cherche à étudier la doctrine valentinienne; qui a demandé à Irénée de la lui faire connaître [8] et qui, au dire d'Irénée, plus habile que lui, montrera avec force à ceux qui l'entourent ce qui lui aura été indiqué faiblement, rivalisant avec Irénée au service des frères selon la grâce qui lui a été donnée par le Seigneur [9].

Le Traité est écrit en grec. « Tu n'attendras pas, dit Irénée [10], l'art du style de nous qui vivons parmi les Celtes et qui, la plupart du temps, employons un langage barbare » (sans doute le latin plutôt que le celtique). Le destinataire du traité n'est donc pas vraisemblablement un habitant de la Gaule, mais de quelque pays où l'on parle grec, où sévit le valentinianisme, probablement en Égypte ou dans l'Asie Mineure.

Est-ce un évêque? L'auteur du prologue publié sous le nom de Florus de Lyon [11] lui donne ce titre. Toutefois le *quemadmodum postulasti a nobis obedientibus præcepto tuo, quoniam et in administratione sermonis positi sumus* [12] pourrait bien indiquer une différence de fonction entre Irénée chargé du ministère de la parole, et celui qui lui a demandé d'écrire et, en ce cas, inviterait à voir dans ce dernier un prêtre ou un laïque influent.

Le texte grec original est perdu, sauf ce qu'en ont sauvé des citations, dont plusieurs ont de l'étendue et qui remontent à l'antiquité chrétienne. Au XVIe siècle, on conservait le texte grec dans un monastère de Pathmos, au XVIIe il se trouvait dans un monastère du Mont-Athos [13]. Ces manuscrits semblent disparus sans remède.

La traduction latine très complète, très littérale, d'une latinité nullement recherchée, est antérieure à saint Augustin qui l'a connue et citée fort exactement [14]. Feuardent l'a, à tort, mise au compte d'Irénée lui-même [15], car elle contient des contresens qu'il serait par trop irrespectueux d'imputer à l'auteur lui-même. Elle ne saurait non plus être de Tertullien dont elle ne reproduit ni le vocabulaire ni la syntaxe. Elle est, d'autre part, en relation évidente avec l'*Adversus valentinianos* de Tertullien [16]; la raison la plus plausible qu'on en apporte. c'est que Tertullien a utilisé la version latine d'Irénée, ce qui conduit à faire dater celle-ci avant l'an 200 [17]. Cette traduction a été conservée dans de nombreux manuscrits; dix-neuf d'entre eux sont connus, la plupart incomplets des derniers chapitres [18], où Irénée favorise le millénarisme.

On lit dans Agobard [19] une citation de l'*Adversus hæreses* différente du texte de l'antique traduction latine; ce qui fit croire à l'existence d'une seconde version latine [20]; en réalité, la citation d'Agobard provient non d'une tradition intégrale, mais de la traduction par Rufin d'un des fragments d'Irénée insérés par Eusèbe dans son *Histoire ecclésiastique*. Il existe une traduction arménienne des livres IV et V, et une traduction syriaque de plusieurs passages.

Ce serait borner volontairement son horizon historique que de s'en tenir à la mention de l'*Adversus hæreses*, sans rechercher la situation générale et les circonstances dont ce livre est sorti. Quand on a énuméré les copies, les transcriptions, les éditions et les traductions ou les abrégés, pesé les variantes, discuté les ratures de l'*Histoire des Variations*, on a sans doute fait chose utile, mais moins indispensable à tout prendre que de replacer le livre dans les conditions qui l'ont provoqué, et lui ont donné sa signification et son efficacité [21]. On peut soutenir qu'une œuvre de l'importance de l'*Adversus hæreses* est à la fois un monument théologique, et un document historique qu'il faut interroger pour connaître l'époque et le milieu d'où il est sorti.

On sait la place qu'occupe le gnosticisme dans l'histoire intellectuelle et religieuse des premiers siècles du christianisme. Quoique le gnosticisme nous soit moins connu par les ouvrages de ses inspirateurs et de leurs partisans que par celui de leurs contradicteurs, les Pères de l'Église, principalement saint Irénée, saint Hippolyte et saint Épiphane, et qu'il

[1] S. Irénée, *Adversus haereses*, l. III, c. III, n. 2; *P. G.*, t. VII, col. 848. — [2] S. Irénée, *Adversus haereses*, l. II, c. XXXV, n. 4; *P. G.*, t. VII, col. 842. — [3] *Ibid.*, l. III, *præf.*, *P. G.*, t. VII, col. 843. — [4] *Ibid.*, l. IV, *præf.*, n. 1; l. V, præf.; *P. G.*, t. VII, col. 973, 1119. — [5] *Ibid.*, l. II, c. XXII, n. 2; *P. G.*, t. VII, col. 782. — [6] *Ibid.*, l. IV, c. XXX, n. 1; *P. G.*, t. VII, col. 1065. — [7] *Ibid.*, l. I, præf., n. 2, c. IX, n. 1; *P. G.*, t. VII, col. 441, 537. — [8] *Ibid.*, l. III, præf., l. IV, præf. n. 1; l. V, præf.; *P. G.*, t. VII, col. 843, 973, 1119. — [9] *Ibid.*, l. I, præf., n. 3; *P. G.*, t. VII, col. 444-445. — [10] La date de la traduction latine de l'*Adversus hæreses* est une de ces questions qui rebondissent périodiquement, et qui semblent avoir été inventées pour le bonheur des philologues. Dans un livre, qui donne l'impression du tohu-bohu, mais où on trouve des recherches étendues : W. Sanday et C. H. Turner, *Novum Testamentum Sancti Irenæi episcopo Lugdunensi, being the New Testament Quotations in the Old Latin version of the* Ἔλεγχος... *edited from the mss. with introduction, apparatus, notes and appendices by the late* W. Sanday *and* C. H. Turner, *assisted by many others scholars and especially by* A. Souter, in-4°, Oxford, 1923, la traduction latine d'Irénée est abordée une demi-douzaine de fois et aboutit à des conclusions différentes; tantôt ladite traduction est de 370-420, tantôt elle remonte vers une date plus haute. — [11] J.-B. Pitra, *Spicilegium Solesmense*, Paris, 1852, t. I, p. 8. — [12] *Adv. hæres.*, l. V, praef.; *P. G.*, t. VII, col. 1119. — [13] Cf. Ad. Harnack, *Geschichte der altchristlichen Literatur bis Eusebius*, in-8°, Leipzig, 1893, t. I, p. 264-265. — [14] S. Augustin, *Contra Julianum*, l. I, c. II, n. 5; *P. L.*, t. XLIV, col. 644; cf. *Contr. hær.*, l. IV, c. II, n. 7; l. V, c. XIX, n. 1; *P. L.*, t. XLIV, col. 979, 1175-1176. — [15] *Commonitio*, en tête de l'édition de Cologne, 1625, p. (14). — [16] A. d'Alès, *La date de la version latine de saint Irénée*, dans *Recherches de science religieuse*, 1916, t. VI, p. 133-135. — [17] F. R. M. Hitchcock, *Irenæus of Lugdunum*, in-8°, Cambridge, 1914, p. 44, 344-347. — [18] L. V, c. XXXII-XXXVI. — [19] *De judaïcis superstitionibus*, c. IX; *P. L.*, t. CIV, col. 85. — [20] *Dalcuni nuovi sussidi per la critica del testo di san Cipriano*, Roma, 1899, p. 100-108. — [21] A. Rebelliau, *Bossuet, historien du protestantisme. Étude sur « l'Histoire des variations » et sur la controverse entre les protestants et les catholiques au XVIIe siècle*, in-8°, Paris, 1891.

occupe jusqu'à ces derniers temps que des écrivains ecclésiastiques résolument hostiles, parfois, jusqu'à l'injustice; ou bien des érudits imbus de l'esprit théologique, cette effervescence bizarre et souvent déraisonnable tint une telle place parmi les sectes dissidentes du christianisme primitif qu'elle aurait, à ce titre, droit à une étude approfondie, si sa connaissance n'était pas d'une moindre importance pour la connaissance approfondie de certains systèmes de philosophie que pour celle d'un grand nombre d'opinions religieuses, plus ou moins voisines ou émules ou franchement ennemies des croyances chrétiennes. Ainsi, dans la doctrine de Basilide, antérieure de plus de deux siècles à Plotin et d'un siècle au moins à Ammonius Saccas, il est impossible de ne pas reconnaître les fondements métaphysiques du platonisme alexandrin. C'est peut-être pour cela que Plotin, sans nommer personne, sans distinguer entre les hommes et les systèmes, a écrit un livre contre les gnostiques. Il ne se souciait pas de reconnaître de pareils ancêtres, et son exemple a été imité par Porphyre. On voit que saint Irénée se trouve en assez bonne compagnie intellectuelle.

Les fondateurs du gnosticisme, assistant aux succès du christianisme naissant, ont essayé de s'en emparer et de l'absorber dans leur propre enseignement au moyen d'une explication allégorique ou d'un mysticisme surhumain, d'une *gnose*, comme on l'appelle généralement. Mais aucun d'eux n'était chrétien, même quand ils avaient consenti à recevoir le baptême. Ils absorbaient de la même manière le polythéisme, le vieux polythéisme de l'Orient, de l'Égypte et de la Syrie, non celui de la Grèce, sans qu'aucun d'eux puisse être considéré comme polythéiste. Les bases dont ces audacieuses constructions avaient besoin pour se tenir debout et s'accorder tant bien que mal avec elles-mêmes, ils savaient les tirer de leur propre fonds, à moins qu'ils ne les trouvassent dans quelque métaphysique ésotérique dont le nom et la vraie patrie nous échappent. C'est cela même qui, malgré le prestige qu'il exerça d'abord, perdit le gnosticisme dans l'esprit des masses. On ne gouverne pas les hommes par des abstractions ontologiques, car on a de la peine à en faire sortir des règles de conduite assez fermes et assez précises, pour contenir les passions de l'individu et assurer la sécurité de la société.

Toute connaissance complète et approfondie du gnosticisme dépend de l'*Adversus hæreses* d'Irénée et des *Philosophumena* d'Hippolyte; ce dernier ouvrage nous conserve les renseignements les plus précis, les plus complets et les plus anciens sur les éléments très divers dont la gnose a été formée. La lecture des *Philosophumena* suffirait déjà à nous apprendre les ramifications du gnosticisme d'Orient en Occident. La lecture de l'*Adversus hæreses* nous montre combien il fallut lutter pied à pied contre ces doctrines. Comme Marcion, Valentin voulut tâter la chance à Rome et vint s'y établir vers l'an 140 de notre ère. Il y demeura seize à dix-sept ans, complétant sa doctrine et la prêchant avec succès, pendant qu'elle gagnait du terrain à Alexandrie et dans les principales villes égyptiennes. De là vient sans doute que le gnosticisme valentinien se divise en deux branches : la branche orientale et la branche italique qu'on a souvent confondues l'une avec l'autre. Quoique ces deux branches aient subi visiblement l'influence des deux centres intellectuels au milieu desquels elles se sont formées, elles ne diffèrent pas autant qu'on serait porté à le croire, c'est pourquoi, à ce point de vue, l'*Adversus hæreses* conserve sa portée générale.

Mais il en a aussi une plus particulière et, pour ainsi dire, plus locale en ce qu'il nous révèle des progrès accomplis par le gnosticisme dans cette région lyonnaise où le montanisme avait également pris pied.

b. La « démonstration de la prédication apostolique. » — A côté de l'*Adversus haereses*, et postérieur au IIIe livre [1] de cette réfutation, nous pouvons maintenant citer un autre écrit d'Irénée, la *Démonstration de la prédication apostolique* qui ne fait d'ailleurs que reproduire les vues dogmatiques exposées déjà par l'auteur. Ces vues n'étaient pas nouvelles. Les idées maîtresses d'Irénée, sur la tradition surtout, avaient été émises avant lui, et, presque en même temps qu'Irénée, Hégésippe les faisait valoir dans ses *Mémoires*. Mais personne ne leur avait donné jusqu'à ce moment autant de précision et de relief que sut le faire l'évêque de Lyon.

L'existence de la *Démonstration* était depuis longtemps connue. Eusèbe avait écrit ces lignes : « En outre des écrits d'Irénée qui ont été mentionnés (l. V, c. XX), et de ses lettres, on montre encore de lui un livre très court et tout à fait utile contre les Grecs, intitulé *De la science* (Περὶ ἐπιστήμης); un autre dédié à un frère du nom de Marcien : *Pour la démonstration de la prédication apostolique* (εἰς ἐπίδειξιν τοῦ ἀποστολικοῦ κηρύγματος); un petit livre de divers dialogues, etc. [2]. Le second de ces ouvrages semblait définitivement perdu, Quand une traduction arménienne fut découverte, en décembre 1904, par l'archimandrite Karapet Ter-Mekerttschian, dans un manuscrit de l'église de la Mère de Dieu d'Érivan (Arménie russe). Le manuscrit, qui contient aussi la traduction des livres IV et V de l'*Adversus haereses* a été écrit pour l'archevêque Der Ohannes (Jean), frère du roi de Cilicie, et grand amateur de livres. Jean fut évêque en 1259 et mourut en 1289. La suscription du manuscrit lui donne le titre d'archevêque, ce qui invite à croire qu'il date de la dernière période de la carrière de Jean, environ 1259-1289.

Le texte présente (chap. XXIV, LIII, LXXXVIII) trois fautes considérables et dans le reste de l'ouvrage une vingtaine d'autres de moindre importance [3]. La traduction est plus ancienne que l'époque de notre manuscrit. F. C. Conybeare la fait remonter au Ve siècle et la croit faite directement sur le grec original [3]; en tout cas, elle est très littérale. Cette limite du Ve siècle a paru un peu élevée, puisqu'elle fait remonter la traduction à l'âge de la littérature arménienne; c'est pour cette raison que l'archimandrite Ter-Mekerttschian et le P. Barthoulot préfèrent descendre jusqu'au VIIe ou au VIIIe siècle.

L'authenticité de l'ouvrage est certaine. Au chapitre XCIX, l'auteur de la *Démonstration* renvoie à l'un de ses précédents écrits intitulé : *Critique et réfutation de ce qu'on nomme faussement la Gnose*, ce qui est, nous l'avons dit, le titre complet de l'*Adversus haereses*. Au chapitre LXXIV, il fait de Ponce-Pilate le procurateur de l'empereur Claude (41-54), ce qui semble au premier aspect une grossière erreur chronologique et qui, en y regardant de plus près, concorde avec l'assertion d'Irénée [4], d'après laquelle Jésus serait mort à l'âge de quarante-cinq à cinquante ans, et, par conséquent non sous le régime de Tibère, mais sous celui de Claude. De plus, l'*Adversus haereses* et la *Démonstration* présentent les mêmes idées caractéristiques exprimées souvent en termes semblables, les mêmes passages de l'Écriture exprimés

[1] La *Démonstration*, c. 99, cite l'*Adversus hæreses*, *P. O.*, t. XII, p. 730. — [2] Cf. S. Weber, dans *Theol. Quartalschrift*, 1909, t. XCI, p. 559-573; 1911, t. XCIII, p. 162 sq. — [3] *The Expositor*, July, 1907. — [4] *Adv. hær.*, l. II, c. XXII, n. 5, 6.

pour les mêmes preuves, les mêmes mots préférés et affectés.

La *Démonstration de la prédication apostolique* était-elle intitulée, Εἰς ἐπίδειξιν τοῦ ἀποστολικοῦ κηρύγματος, comme semble le dire Eusèbe, ou bien Ἐπίδειξις τοῦ ἀποστολικοῦ κηρύγματος, comme l'indiquerait la traduction arménienne, ou Λόγος εἰς ἐπίδειξιν τοῦ ἀποστολικοῦ κηρύγματος, ainsi qu'on le suppose ? On n'en sait rien et il semble assez superflu d'en discuter.

Le destinataire est un certain Marcien, nommé au chapitre Ier. On a proposé de l'identifier avec l'auteur des actes de saint Polycarpe, lequel s'appelait Marcion et non pas Marcien [1]. Ce qu'on sait de certain de lui, c'est qu'il était chrétien, ami de l'évêque, qui se trouvait éloigné de lui et qui lui avait probablement demandé l'écrit que le saint lui adresse. C'est tout ce qu'on peut en dire, le reste n'est que conjecture ou fantaisie [2].

La date du traité se fixe de façon assez précise. Le chapitre XCIX fait allusion, avons-nous dit à l'*Adversus haereses*, ce qui reporte la *Démonstration* à une date postérieure au livre III du grand traité. Or, c'est précisément ce livre III qui nomme le pape Éleuthère, il n'est pas antérieur à 180 et peut prendre place vers 185-189. C'est donc vers cette dernière date qu'il faudrait assigner celle de la *Démonstration*, à supposer que sa composition soit postérieure à l'achèvement de l'*Adversus haereses*. On peut en fixer vraisemblablement la date entre les années 185-203. Il n'est pas impossible que le passage sur les rois qui « haïssent maintenant (le Christ) et persécutent son nom » fasse allusion à la persécution de Septime-Sévère, commencée vers 198 et officiellement en 202.

Ce qui, au point de vue de nos études sur l'antiquité chrétienne considérée principalement au point de vue des multitudes fidèles, donne sa grande importance au traité dont nous parlons ici, c'est qu'à la différence du traité *Adversus haereses*, la *Démonstration*, n'est pas un livre de polémique, mais une œuvre de catéchèse, une première ébauche de *De catechizandis rudibus* de saint Augustin [3]. C'est un jour ouvert sur l'auditoire lyonnais qui se presse autour de l'évêque Irénée, une vingtaine d'années environ après le drame de l'an 177; à cet auditoire, le vieil évêque adresse un exposé populaire de la foi chrétienne et de ses preuves [4]. Sans apporter des révélations sensationnelles sur la théologie d'Irénée, la *Démonstration* est un témoin de la doctrine et de la théologie du IIe siècle remarquable par le sens du christianisme simple, sûr et profond d'un accent très pur. Quelques traits complètent ou corrigent l'*Adversus haereses* [5].

Voici donc une Église, et c'est l'Église de Lyon qui nous intéresse ici spécialement, à laquelle son premier pasteur expose « en abrégé la prédication de la vérité » et à qui il fournit « les preuves des dogmes divins ». Il y a là-dedans de quoi affermir ceux qui savent, de quoi instruire ceux qui ignorent, de quoi confondre ceux qui s'égarent. C'est donc 1° un exposé, 2° des preuves.

Le prologue (I-3) indique l'objet de l'ouvrage, et insiste sur la nécessité de garder tout ensemble l'orthodoxie de la foi et la pureté des mœurs. Cette foi est celle que les presbytres nous ont transmise et que le baptême a scellé en nous.

La première partie (3-42) contient l'exposé des points fondamentaux de la prédication apostolique : l'existence de Dieu, du Père créateur, du Fils qui s'est incarné, et de l'esprit prophétique (3-7); la création par le Père à la foi juste et bon, Providence de ses créatures [6]; l'existence et le rôle des anges (9-10); la formation et l'état primitif de l'homme et de la femme (11-14). Le récit biblique des origines ainsi amorcé se poursuit jusqu'au chapitre XXX : les événements de l'histoire sainte y sont résumés jusqu'à l'époque des rois et des prophètes : la chute originelle, la corruption universelle, le déluge, la bénédiction de Sem et Japhet, la tour de Babel, la vocation d'Abraham, la captivité d'Égypte et la délivrance, la révélation de la loi mosaïque, la conquête de la Terre promise, l'avènement des rois, les prophètes. Des prophètes (30), saint Irénée passe immédiatement à Jésus-Christ qu'ils nous ont annoncé. Il était nécessaire, pour notre salut, que l'incorruptibilité en personne s'unit à notre nature (31). Voilà pourquoi le Fils de Dieu s'est incarné et est né d'une vierge (32-33); il nous a sauvés par son obéissance sur la croix; il a détruit la mort et nous a donné la vie (34-37); après sa mort, il est ressuscité et nous a fait ressusciter avec lui (38-39). Envoyés par lui, ses apôtres ont continué son œuvre et prêché sa doctrine (41). Il faut garder avec soin cette foi qu'ils ont enseignée et rester uni au Saint-Esprit qui la conserve en nous (42).

Ici commence la deuxième partie ou démonstration (43-97). Cette démonstration des vérités exposées plus haut est faite exclusivement par l'Ancien Testament et les prophéties. L'auteur n'y suit pas toujours un ordre absolument rigoureux, et il revient parfois sur ses pas; mais son raisonnement est très clair. Ce que la prédication apostolique enseigne de Jésus-Christ est vrai, puisque l'Ancien Testament et les prophéties l'avaient d'avance annoncé et que Jésus-Christ l'a réalisé. Ils avaient dit qu'il est coexistant au Père avant la création, qu'il apparaîtrait un jour, qu'il serait roi universel des Juifs et des Gentils (48-51). Ils avaient annoncé en détail le temps, le lieu, les circonstances de sa naissance, de sa prédication, de ses miracles, de sa mort, de sa résurrection, de son ascension, de son règne glorieux avec le Père (52-85). Bien plus, ils avaient prédit ce qui a suivi son ascension, la prédication des apôtres, l'abolition de la loi de Moïse, la vocation des Gentils, la fécondité de l'Église, le renouvellement intérieur produit par la nouvelle foi et le salut par Jésus-Christ (86-97). Tout cela est arrivé comme il était marqué d'avance.

Conclusion (98-100) : cette foi annoncée par les prophètes, établie par Jésus-Christ, prêchée par l'Église, est donc vraie. Ils sont donc dans l'erreur ceux qui distinguent le Créateur du Père, qui nient l'incarnation du Fils, ou qui repoussent l'Esprit prophétique. Il faut les fuir si l'on veut arriver au salut.

Tel est le contenu de la *Démonstration*.

Ce thème catéchétique n'était qu'une partie de l'instruction chrétienne donnée aux fidèles de l'Église de Lyon. On les instruisait, en outre, de l'existence et des effets des sacrements, de l'emploi de la liturgie, des devoirs rigoureux que la morale impose à tous ceux qui veulent conformer leur vie aux enseignements et aux exemples du Sauveur.

La *Démonstration* n'apporte, au point de vue de

[1] H. Hemmer et P. Lejay, *Les Pères apostoliques*, in-12, Paris, 1910, t. III, p. 155. — [2] Notamment Diekamp, dans *Theolog. Revue*, 1907, p. 245. — [3] A. Harnack, *Des heil. Irenäus Schrift zum Erweise der apostolischen Verkündigung*, p. 65. — [4] P. Drews, *Der literarische Character der neuendekten Schrift des Irenäus...*, dans *Zeits. für die neutest. Wissensch.*, 1907, t. VIII, p. 226-233. — [5] J. Lebreton, *Le nouveau traité de saint Irénée*, dans *Revue de l'Institut catholique de Paris*, 1907, t. XII, p. 131. — [6] F. Vernet, *Irénée*, dans *Dictionn. de théol. cathol.*, t. VII, col. 4204.

la doctrine, rien que n'eût fait connaître l'*Adversus haereses*. J. Tixeront en a donné cet utile sommaire : Il faut garder la règle de foi (allusion au symbole baptismal), le baptême en rémission des péchés est administré au nom des trois personnes divines : il est un sceau, une renaissance. Le chapitre IV contient une allusion au *Pasteur* d'Hermas sur l'unité de Dieu. Le Père est bon, miséricordieux, juste; on ne doit pas le distinguer du créateur (4, 8, 99). Le Fils est la connaissance du Père; le Saint-Esprit révèle le Fils; le Fils dispense l'Esprit (71-74). Le Fils antérieur à la création, éternel, Dieu comme le Père (10. 30, 43, 47). Le Saint-Esprit est la puissance du Père, l'huile de l'onction du Fils (26, 47) [1].

Les sept cieux qui s'étagent au-dessus de la terre sont habités par les anges : ici, allusion à l'Esprit septiforme d'Isaïe, XI, 2 (9). L'homme, composé d'un corps et d'une âme, a été formé à l'image de Dieu (2, 11). Il n'était pas d'abord parfait, mais comme à l'état d'enfance, et bien qu'il n'éprouvât point la concupiscence, il a pu être trompé par le mauvais ange (12, 14). Adam, en péchant, s'est perdu, lui et toute sa race (17, 37). Les fils de Dieu de la Genèse VI, 2, sont les anges qui se sont unis aux filles des hommes (18).

Par son incarnation, Jésus-Christ récapitule en lui l'humanité tout entière (6); l'immortalité devait en lui devenir visible pour que nous y eussions part (31). Dans le Sauveur, le corps est uni étroitement avec la divinité (41). Le Sauveur est le nouvel Adam : comme le premier Adam a été formé de la terre vierge et de la volonté de Dieu, ainsi le second est né d'une chair vierge et de la volonté du Père (32). Le Fils de Dieu est devenu fils de David et d'Abraham (37). La désobéissance d'Adam nous avait perdus : l'obéissance de Jésus-Christ nous délivre (31). De même encore, Ève, vierge, nous avait entraînés à la mort : l'obéissance de Marie, vierge, nous ramène à la vie (33). Contenant en lui l'humanité entière, Jésus-Christ ressuscite en lui-même l'homme tombé (38); et en lui, par le Saint-Esprit, nous attendons la résurrection future (42).

Signalons encore l'importance donnée aux dires des anciens, à côté de l'Écriture (3, 61); la recommandation d'ajouter les œuvres à l'intégrité de la loi (98); la mention finale des trois erreurs contre les personnes divines, le gnosticisme, le docétisme et le rejet de l'Esprit prophétique, c'est-à-dire l'erreur des aloges (99). Tout cela est absolument dans la tradition de saint Irénée.

c. Les ouvrages perdus. — Irénée est encore l'auteur d'une lettre à Florinus dont il ne reste que trois fragments. Ce Florinus était un ami d'enfance d'Irénée au temps où ils écoutaient les enseignements de saint Polycarpe. Florinus enseigna que Dieu est l'auteur du mal, Irénée le réfuta dans une lettre intitulée : Περί μοναρχίας ou Περὶ τοῦ μὴ εἶναι τὸν θεὸν ποιητὴν κακῶν. *Sur la monarchie* ou *Que Dieu n'est pas l'auteur du mal*. Il n'y a pas d'apparence que Florinus s'amenda car on le voit passer au valentinianisme, ce qui lui vaut un nouveau traité de son ancien ami : Περὶ ὀγδοάδος, *Sur l'ogdoade* [2]. Finalement Irénée demanda au pape Victor la déposition de Florinus.

Florinus avait fondé une petite Église dissidente à Rome, avec l'aide d'un certain Blastus. Cette circonstance valut à Blastus une lettre d'Irénée intitulée : Περὶ σχίσματος, *Sur le schisme*, dont il reste un fragment dans une traduction syriaque [3].

Nous avons dit que l'évêque de Lyon s'était entremis auprès du pape Victor dans la querelle pascale; il écrivit une lettre au pape, une autre lettre aux fidèles, enfin d'autres encore à différents évêques, nous n'en savons que ce que nous en dit Eusèbe [4]. Le pseudo-Justin cite un traité d'Irénée *Sur la Pâque*, Περὶ τοῦ Πάσχα λόγος [5]. Peut-être est-ce une des lettres en question.

Eusèbe signale un traité *De la science*. Περὶ ἐπιστήμης, qu'Irénée aurait adressé aux Grecs [6]. Saint Jérôme semble l'avoir connu et dédoublé [7] : *Scripsit... contra gentes volumen breve et de disciplina aliud.*

Eusèbe mentionne également un livre de *Discours* ou *Traités variés*, βιβλίον τι διαλέξεων διαφόρων, qui paraît avoir été un recueil d'homélies dont il reste des fragments [8].

Irénée annonce un traité contre Marcion [9], qui quoi qu'en dise Eusèbe, ne semble pas avoir été exécuté. Dans ce passage, Eusèbe fait une confusion ou une allusion aux chapitres de l'*Adversus haereses* contre cet hérétique; on s'en rend compte plus loin [10].

d. Les ouvrages douteux ou apocryphes. — 1. Maxime le Confesseur, *Ex quaestionibus a Theodoro monacho illi praepositis* [11] cite un fragment d'un traité d'Irénée *Sur la foi*, Περὶ πίστεως, adressé à Démétrius, diacre de Vienne dont il indique le début : « Toi qui cherche Dieu, écoute David qui dit... » On a quelques fragments de ce traité dont l'attribution à Irénée ne peut être contredite ni prouvée.

2. Œcumenius, dans un *Comment. in Epist. I. S. Petri* [12] donne un fragment d'un écrit où Irénée parlait des martyrs de Lyon, Sanctus et Blandine. Ce fragment appartenait sans doute à la lettre de l'an 177 dont l'*Histoire ecclésiastique* ne contient que des extraits. Sur la question de savoir si Irénée est l'auteur de cette lettre, les affirmations sans preuve ont peu servi, et les preuves positives manquent. Tillemont [13] a bien raison d'écrire « qu'on ne connaît personne qui fût plus digne que lui [Irénée] et plus en état » d'écrire cette lettre. Plus digne, il est difficile de l'assurer car en dehors des quarante-huit martyrs, d'Épipode et d'Alexandre et de quelques prêtres fugitifs, nous ne connaissons à Lyon personne autre qu'Irénée. Plus en état, on pourrait discuter ce point. Irénée vivait sans doute caché, peut-être déguisé ? Avait-il accès personnellement aux cachots et à l'amphithéâtre ? Était-il témoin oculaire même au péril de ses jours? on ne sait. Un dignitaire aussi connu qu'il devait l'être, ne pouvait éviter l'arrestation et ce qui suivait fatalement que par une réclusion à peu près complète.

3. Théodoret, *Haeret. fabul. compendium* [14], dit qu'Irénée écrivit contre le gnostique Valentin. Il s'agirait de savoir s'il est question d'un écrit dirigé directement contre Valentin, ou bien des lettres et traités dont il a déjà été parlé, dirigés contre les valentiniens Florinus et Blastus.

4. Si on s'en rapportait à saint Jérôme *De viris illustribus* [15], saint Irénée et saint Justin auraient « interprété » l'Apocalpyse. Il est peu probable qu'il s'agisse d'un commentaire spécial; nous lisons plus

[1] Sur la doctrine trinitaire de la *Démonstration*, cf F. R. M. Hitchcock, *The apostolic preaching of Irenaeus and its light on his doctrine of the Trinity*, dans *Hermathena*, 1906-1907, t. XIV, p. 307-337. — [2] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. XX; *P. G.*, t. XX, col. 484. — [3] Id., *ibid.*, l. V, c. XV, XX; *P. G.*, t. XX, col. 464, 484. — [4] Id., *ibid.*, l. V, c. XXIII, XXIV; *P. G.*, t. XX, col. 493, 500, 508. — [5] *Responsiones ad orthodoxos*, c. CXV; *P. G.*, t. VI, col. 1364. — [6] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. XXVI; *P. G.*, t. XX, col. 509. — [7] S. Jérôme, *De viris illustribus*, c. XXXV; *P. L.*, t. XXIII, col. 649. — [8] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. XXVII; *P. G.*, t. XX, col. 509. — [9] *Adv. hæres.*, I, XXVII, 4; III, XII, 12; *P. G.*, t. VII, col. 689, 906. — [10] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. XXII; *P. G.*, t. XX, col. 452. — [11] *P. G.*, t. XCI, col. 276. — [12] Ch. III; *P. G.*, t. CXIX, col. 536- 537. — [13] *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. III, p. 2. — [14] Liv. I, c. XXIII; *P. G.*, t. LXXXIII, col. 372. — [15] Ch. IX; *P. L.*, t. XXIII, col. 625

loin [1], dans les notices sur Justin et Irénée, que la liste de leurs œuvres ne fait aucune mention d'un commentaire. Quoi qu'il en soit il est impossible de maintenir l'attribution à saint Irénée du commentaire sur l'Apocalypse qui lui est attribué par Martène et Durand [2].

5. Un manuscrit des *Sacra parallela* attribué à saint Jean Damascène, attribue sans fondement à saint Irénée un Περὶ τῆς ἁγίας Τριάδος [3].

Un manuscrit de Moscou contient des scholies mises sous le nom d'Irénée; cette attribution n'offre rien qui l'autorise [4].

7. Photius, *Bibliotheca*, [5], attribue à certains la pensée de mettre au nom d'Irénée un Περὶ τοῦ παντός, c'est encore une attribution non fondée : ce traité doit être restitué à saint Hippolyte [6].

8. Des fragments grecs, syriaques, arméniens d'un Περὶ τοῦ μὴ εἶναι ἀγέννητον τὴν ὕλην, commentaires sur l'Écriture, traités théologiques. L'authenticité de la plupart de ces morceaux est sujette à de grands doutes [7] et leur importance est médiocre. Parmi les plus importants se trouvent trois textes christologiques au sujet desquels on consultera utilement le *Dictionn. de théol. cathol.*, t. VII, col. 2405-2406. La conclusion est qu'il est probable que tous ces textes se rattachent à l'entreprise monophysite de falsification patristique, et sur laquelle Anastase le Sinaïte [8] ouvre un jour éclatant.

9. Enfin vient l'histoire des « fragments de Pfaff [9] ». Ce professeur de Tübingen publia en 1715 quatre fragments d'Irénée, découverts dans des manuscrits des Chaînes des Pères à la bibliothèque de Turin. Le 2e regarde l'épiclèse eucharistique, le 4e concerne le salut universel. Sc. Maffei et Maria Leoni combattirent l'authenticité des fragments que C. M. Plaff défendit énergiquement. Dom Ceillier y croyait fort peu [10] puis il n'en fut plus question jusqu'en 1893. A. Harnack jugea les fragments du IIe siècle [11], mais non d'Irénée. F. X. Funk déclara le premier authentique; le deuxième du Ve siècle; le troisième douteux; le quatrième irréprochable [12]. En 1900, enfin, A. Harnack montra que les quatre fragments ont été fabriqués par Plaff qui y a mis non la doctrine d'Irénée, mais la sienne [13].

e. Le martyre. — Il n'existe pas d'actes authentiques du martyre de saint Irénée, pas de texte contemporain pouvant servir d'attestation historique incontestable, en un mot rien qui rappelle les documents relatifs à saint Ignace, à saint Polycarpe, à saint Justin, à saint Cyprien; raison de plus d'attacher toute l'importance qui convient aux témoignages suivants de Grégoire de Tours [14], de pseudo-Justin [15] et de saint Jérôme [16] :

Historia Francorum, l. I, c. XXVII : *Beatum Irenaeum diversis in sua carnifex praesentia poenis affectum, Christo Domino per martyrium dedicavit.*

De gloria martyrum, c. L : *Cui* (sc Fotino) *et merito et sanctitate condignus Irenaeus successit episcopus, per martyrium et ipse finitus.*

Quaestiones ad orthodoxos n. CXV : ... « καθώς φησιν ὁ μακάριος Εἰρηναῖος ὁ μάρτυς καὶ ἐπίσκοπος Λουγδούνου (*quemadmodum ait beatus Ireaneus, martyr et episcopus Lugdunensis*).

In Isaïam commentar., l. XVII, c. XVII : *De quibus diligentissime vir apostolicus scribit Irenaeus, episcopus Lugdunensis et martyr.*

Ces témoignages n'ont pas suffi à Dodwell [17] et à B. Aubé [18] qui réclament ceux de Tertullien, de saint Hippolyte, de saint Épiphane et celui d'Eusèbe. A les entendre, Grégoire de Tours a tout brouillé, tout confondu, il distingue le martyre d'Irénée du massacre de l'an 177, puis il fait suivre la mort d'Irénée du nom des quarante-huit martyrs de 177. Quant à saint Jérôme, on s'en débarrasse en disant que la notice qu'il consacre à saint Irénée dans le *De viris illustribus*, ne fait aucune mention du martyre, et le titre de « martyr » s'est glissé dans le commentaire sur Isaïe par suite de l'initiative d'un lecteur [19]. Enfin pseudo-Justin est trop tardif.

Dès l'instant qu'on fait intervenir des lecteurs inconnus, toutes les explications deviennent possibles, y compris la providentielle erreur du copiste, à qui on impute l'inadvertance signalée dans le texte de Grégoire de Tours.

Le pseudo-Justin qui écrit au IVe ou au Ve siècle n'est pas tellement éloigné de l'époque dont il parle, qu'on ne puisse tenir compte de ce qu'il en dit. Quant à saint Jérôme, il fait un catalogue d'illustres et non un martyrologe. Sans doute, le martyre ajoute grandement à l'illustration de celui qui le subit, mais Clément et Hippolyte furent incontestablement martyrs et saint Jérôme n'en souffle mot dans ce catalogue. Beaucoup plus tard, une vingtaine d'années après environ, dans son commentaire sur Isaïe, il insère ce titre d'honneur pour Irénée. Il y a, sous prétexte de critique, une sorte de puérilité à soutenir que telle phrase devait contenir tel mot, et que s'il ne s'y rencontre pas, c'est que l'auteur exclut jusqu'à l'idée attachée à ce mot. Saint Jérôme omet de faire mention du martyre de Clément, d'Hippolyte et d'Irénée dans le *De viris illustribus*, mais il répare cette omission pour Clément dans son *Apologia adversus libros Rufini* [20], pour Hippolyte, dans le *Comment. in Matheum* [21], et dans une *Epistola ad Damasum* [22], pour Irénée dans le *Commentar. in Isaïam.*

L'omission du titre de martyr auprès du nom de saint Irénée dans les meilleurs manuscrits du martyrologe hiéronymien [23], qui donnent seulement : *Herenei episcopi, cum aliis* [24], n'est pas plus décisive, parce qu'il est reconnu que ce martyrologe omet l'indication du dernier supplice pour un certain nombre de martyrs indiscutables [25]. On ne doit pas sans doute attacher une extrême importance, mais on ne peut non plus la contester tout à fait, comme font les martyrologes

[1] Ch. XXIII, XXXV; *P. L.*, t. XXIII, col. 641, 649. — [2] *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins*, in-4°, Paris, 1717, t. II, p. 260. — [3] A. Harnack, *Geschichte des altchristl. Literatur*, t. I, p. 264. — [4] Id., *ibid.*, t. I, p. 264. — [5] Cod. XLVIII; *P. G*, t. CIII, col. 85. — [6] A. d'Alès, *La théologie de saint Hippolyte*, in-8°, Paris, 1906, p. IV, XXIX, XXXIII, L. — [7] A. Harnack, *op. cit.*, t. I, p. 264, 281-288; t. II *a*, p. 518-522. — [8] *P. G.*, t. LXXXIX, col. 184-185. — [9] *P. G.*, t. VII, col. 1255, 1256-1257. — [10] *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, in-4°, Paris, 1730, t. II, p. 178. — [11] A. Harnack, *op. cit.*, t. I, p. 160. — [12] *Kirchengeschichtliche Abhandlungen*, 1897, t. II, p. 198-208. — [13] A. Harnack, *Die Pfaffschen Irenäus fragments als Falschungen Pfaffs nachgewiesen*, Leipzig, 1900. — [14] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. I, c. XXVII; *P. L.*, t. LXXI, col. 175; *De gloria martyrum*, c. L; *P. L.*, t. LXXI, col. 752. — [15] Pseudo-Justin, *Responsiones ad Orthodoxos*, c. CXV; *P. G.*, t. VI. col. 1364. — [16] S. Jérôme, *Commentarium in Isaïam*, lib. XVII, c. LXIV; *P. L.*, t. XXIV, col. 623, — [17] Dodwell, *Dissertationes in Irenæum*, in-4°, Oxonii, 1689, p. 259-267. — [18] B.Aubé, *Les chrétiens dans l'empire romain de la fin des Antonins au milieu du IIIe siècle*, Paris, 1881, p. 97-105. — [19] G. Cave, *Scriptorum ecclesiasti corum historia litteraria*, in-8°, Basilæ, 1741, t. I, p. 67. — [20] S. Jérôme, *Apologia adversus libros Rufini*, l. II; c. XVII, *P. L.*, t. XXIII, col. 439. — [21] *Comment. in Matth.*, *P. L.*, t. XXVI, col. 20. — [22] S. Jérôme, *Epist.* XXXVI *ad Damasum*; *P. L.*, t. XXII, col. 460. — [23] J.-B. De Rossi et L. Duchesne, *Martyrologium hieronymianum*, dans *Acta sanctorum, novembris*, t. II *a* (1894), p. (83). — [24] Cf. L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, 1886, t. VII, p. 329; *Analecta bollandiana*, t. XIII, p. 167. — [25] L. Levêque, *Le martyre de saint Irénée*, dans *La science catholique*, 1892-1893, t. VII, p. 799-800.

historiques du IXe siècle et leurs dérivés : tel texte se rattachant à l'hiéronymien [1], puis encore les actes du saint qui ne sont pas antérieurs au VIIe siècle [2] et que, pour cette raison, dom Ruinart a écartés [3]. En somme, le fait du martyre n'est pas prouvé et sa date reste à établir [4].

f. Le souvenir d'Irénée. — S'il ne fut pas un penseur de l'envergure d'Augustin, un lutteur de la taille de Jérôme, un charmeur de la famille d'Ambroise, il arriva à Irénée une de ces chances que la Providence ménage à ceux qu'elle a spécialement marqués et choisis, il fut disert et trouva un auditoire; on oserait même dire un auditoire *français*, car Lyon, au IIe siècle, n'était-ce pas déjà la France avant la France. Lyon fut, pour Irénée, comme Tours pour saint Martin, la terre d'élection où leur sainteté, leur talent, leur activité s'épanouit. Nous avons déjà indiqué la place qui appartient à Irénée dans cette Église des Gaules dont s'ébauchaient alors et, certainement sous son influence, les premiers linéaments (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 336-339). Son rôle doctrinal et la place qui, à ce titre lui appartient dans l'histoire de la théologie, ont été exposés ailleurs avec une si rigoureuse précision [5] qu'il n'y a pas lieu, ici, d'y revenir; on souhaiterait simplement que du fourmillement des observations érudites jaillit une synthèse qui aidât à se figurer le personnage sincère et passionné qui a bien connu ses contemporains, loyalement combattu ses adversaires, accompli un effort méritoire pour remonter aux origines de l'erreur gnostique. Préoccupé de lutter contre les docteurs qui corrompent perfidement l'idée chrétienne, il l'attaque de préférence à Valentin, le plus récent et se plus redoutable, il dénonce ses ascendants intellectuels et fait effort pour être informé autant que pour être juste.

Ce qui ne serait pas moins important de savoir et qui échappera probablement toujours, c'est son œuvre administrative, le gouvernement de l'Église de Lyon; tout ce que nous pouvons entrevoir, c'est ce que nous livre la *Démonstration* sur l'enseignement donné aux fidèles.

La place du théologien est considérable au point de vue dogmatique, surtout chez les Pères grecs. Dans tous les débats trinitaires ou christologiques, l'autorité d'Irénée est invoquée comme prépondérante, parfois même comme décisive; d'ailleurs les définitions de l'Église, tout de même que le développement de la théologie sont dans le sens de la doctrine. Les orthodoxes le revendiquent, les subtils le réclament, les hérétiques le tirent à eux, car il est du petit nombre de ceux dont le jugement est si grave qu'on forge des textes pour les mettre sous son nom. Il est le disciple et l'écho des apôtres, le témoin des temps apostoliques. Dans la théologie latine, son influence est moindre, malgré que son grand traité contre les hérésies, conservé seulement en latin et si anciennement traduit en cette langue, semble devoir lui ménager une place hors ligne et que sa présence à Lyon fasse de lui en quelque manière, pour la clarté des idées, le premier des Pères latins.

A voir cette traduction utilisée par Tertullien, peut-être par saint Cyprien, certainement par saint Augustin, on croirait qu'Irénée va s'emparer des esprits et présider à l'essor théologique. Il n'en fut rien. Augustin relégua dans la pénombre tous ses prédécesseurs. C'est lui qui fut l'inspirateur, le guide et le maître incontesté de la pensée occidentale. Irénée tomba dans un oubli relatif et regrettable. A Lyon même on ne possédait pas ses ouvrages. A la fin du VIe siècle, l'évêque Etherius pria le pape saint Grégoire le Grand de les lui procurer. Il s'adressait mal; le pape lui répondit que, malgré toutes les recherches, les Actes et les Traités d'Irénée demeuraient introuvables. Du temps d'Agobard, au IXe siècle, la situation demeurait la même. Agobard cite une fois saint Irénée, mais il n'a pu consulter l'ancienne version latine, il ne connaît que le texte conservé par Eusèbe et arrivé à Lyon dans la traduction de Rufin d'Aquilée. Dom Pitra a donné un prologue attribué à Florus de Lyon, dans lequel on énumère cinq raisons qui ont décidé à transcrire l'*Adversus haereses*; la première, on n'en sera pas surpris, c'est que *perrarus est*. Ce prologue : deux citations, dont l'une inexacte de Paschase Radbert; la transcription, au IXe siècle, de l'*Adversus haereses*, dans le *Claromontanus*, voilà, avec quelques textes hagiographiques, les seuls indices de la persistance du souvenir et de l'action d'Irénée à Lyon et en Occident.

On a dit qu'Irénée avait «tué le gnosticisme» et «fondé la théologie chrétienne»; c'est de l'histoire par approximation. En réalité, le gnosticisme a survécu à Irénée assez longtemps et il a connu, au IVe siècle, une certaine prospérité. Le coup que lui porta l'évêque de Lyon ne fut ni si prompt ni si décisif, mais il n'en fut pas moins efficace; il infligea au gnosticisme la nécessité d'une transformation laquelle prépara sa disparition future et complète. Le gnosticisme était fondé sur des pratiques secrètes et mystérieuses; Irénée les livrait au grand jour et les rendait, dès lors, inefficaces et révoltantes. Il démasquait la puérile complication des engrenages célestes, des hiérarchies angéliques et des générations diverses. Le gnosticisme sortit de ses mains déconsidéré comme un système qui n'est qu'un système et ne peut être que cela. Si on veut prendre une idée de l'opportunité et de l'efficacité du livre qui dévoilait et qui dénonçait ces erreurs, il suffit de rappeler qu'il fut traduit en latin très peu d'années après son apparition en langue grecque, et qu'il eut ensuite et, probablement sans beaucoup attendre, des traductions en arménien et en syriaque. Le gnosticisme se sentit touché et regimba avec Héracleon, Apelle et les ophites; mais ceci n'est plus de notre sujet.

Irénée fonda, si l'on veut, la théologie chrétienne, laquelle n'avait pas attendu la fin du IIe siècle pour prendre forme; il serait plus rigoureusement exact et conforme à la réalité de dire qu'il l'enrichit d'une exposition qui lui sert d'assise, mais qu'il ne l'inventa pas. Ce fut Irénée qui donna sa place à la règle de foi telle qu'on l'a apprise de ceux qui ont mission de l'enseigner, lui qui montra que nulle parcelle n'en peu être négligée ou distraite, lui qui enseigna qu'on la doit scruter et méditer sous le regard de l'Église. Cette règle de foi il l'établit sur le Christ, pierre angulaire de toute sa construction théologique.

Comme on n'a aucune certitude que la lettre de l'an 177 soit son ouvrage, il faut s'en tenir à porter un jugement littéraire sur les seuls écrits qu'on ne peut contester à Irénée. Son *Adversus haereses* est un livre rempli de choses utiles, mais ce n'est pas une œuvre de mérite quant à la composition et au style. Par contre, on ne peut lui refuser un art de raisonnement bien soutenu, un choix d'expressions pleines de vigueur et la sobriété du langage. Cette sobriété ne l'empêche pas de s'attarder parfois en des effusions où se sent le transport d'un cœur généreux. Il écrit

[1] S. Irénée, *Opera*, édit. Massuet, *Dissert.*, II, a. 1, 4, 30; *P. G.*, t. VII, col. 205. — [2] *Acta sanct.*, juin t. VII, p. 699-701 (3e édit.). — [3] *Acta martyrum sincera*, in-8°, Ratisbonne, 1859, p. 118. — [4] P. Allard, *Histoire des persécutions pendant la Ire moitié du IIIe siècle*, in-8°, Paris, 1886, p. 156-157, s'y montre partisan à la date de 208. — [5] F. Vernet, *Irénée*, dans *Dictionn. de théol. cathol.*, t. VII, col. 2410-2533, et la copieuse bibliographie.

avec tout son cœur, il demande à être lu ainsi de ceux qui le liront, ses adversaires, ses contradicteurs qu'il estime et qu'il aime assez pour prier pour eux. « Nous prions Dieu, dit-il, afin qu'ils ne demeurent pas dans cette fosse qu'ils se sont creusée, qu'ils se séparent de ce qu'ils nomment leur Mère, qu'ils sortent de l'Abîme, qu'ils laissent le Vide, abandonnant l'Ombre, afin qu'ils naissent véritablement en se tournant vers l'Église de Dieu, qu'ils forment le Christ en eux et connaissent l'auteur et créateur de l'Univers, le seul vrai Dieu et Seigneur de toutes choses. »

L'Église des Gaules et l'Église de Lyon ne pouvaient souhaiter une gloire plus pure et une intelligence plus lucide et plus étendue à leurs origines. C'est Irénée qui, dans l'Église d'Occident, reçoit et transmet le flambeau des mains de saint Jean aux mains de saint Augustin. Moins éclatant que chacun d'eux, moins génial, il n'est pas moins profond, ni moins instruit, ni moins aimant, mais il est moins saisissant et moins magnifique. Comme eux, mais à un moindre degré qu'eux, il a l'esprit de synthèse, le don d'exposition, mais il n'a pas la séduction, l'harmonie, la grandeur qu'ont ces géants. C'est un personnage de transition, et qui représente à lui seul la génération post-apostolique. Moins hardi que saint Paul, moins aventureux qu'Origène, moins superbe que Tertullien, il ne leur est inférieur en rien du moment qu'il ne s'agit plus que de croire, que de travailler, que d'aimer.

XXVI. Septime-Sévère et la bataille de Lyon. — L'avènement de Septime-Sévère donnait la puissance impériale à un africain, un provincial, libre de tout lien à l'égard de l'esprit italien et de l'aristocratie romaine. Après l'hypocrisie de Marc-Aurèle et l'ignominie de Commode, on essuya, sans la goûter beaucoup, la rudesse de Sévère, en attendant les fureurs de Caracalla et les folies d'Héliogabale. La ville de Lyon qui avait su prospérer sous Auguste, comme sous Claude et sous Néron, pouvait sembler n'avoir rien à craindre des princes les plus fantasques; elle allait faire l'expérience du contraire.

Septime-Sévère n'était pas inconnu des Lyonnais qu'il avait gouvernés en l'an 187. Cet africain, né à Leptis, était surtout un punique; il parlait latin à contre-cœur et ne se montrait disert, même éloquent que dans sa langue maternelle; une de ses sœurs restée au palais savait à peine s'exprimer en latin. Sa femme, Julia Domna, était syrienne et rien de ce qui était italien ne put désormais attendre du nouvel empereur les grâces et les faveurs de jadis. Le gouvernement se montra par-dessus tout préoccupé des seuls intérêts de la province, il appela à lui, des camps de la frontière, d'anciens légionnaires qui devinrent la garde prétorienne, une légion campa au milieu de la péninsule, enfin, des Alpes au détroit de Sicile, la justice fut rendue par des fonctionnaires impériaux. Les provinciaux pouvaient croire qu'ils rêvaient tout éveillés, en voyant Rome et l'Italie à ce point humiliées qu'il leur fallait subir et accueillir les cultes et les idées, les soldats et les juristes auxquels elles avaient jusqu'à ce moment imposé leurs gouverneurs, leurs dieux, leurs lois et leur langue.

Que pensa la Gaule de cette transformation ? Elle avait fait l'expérience de l'homme en un temps où la Lyonnaise était infestée de pillards et de déserteurs que dirigeait un nommé Maternus et qui furent longtemps insaisissables; l'ordre se relâchait partout, et les villes de la vallée du Rhône traversaient une crise qui semblait faire présager les malheurs du IIIe siècle [1]. Septime-Sévère fut chargé de pacifier la contrée et y réussit avec le concours de Pescennius Niger [2], sans accroître les charges ni blesser l'amour-propre des provinciaux. Son gouvernement paraît avoir été libéral et tolérant : nous voyons son subordonné Niger célébrer, avec une autorisation officielle, certaines cérémonies d'un culte étrange [3]. Quant à Septime, il se montra, dit son biographe Spartien, énergique, généreux et désintéressé, ce qui fit que les Gaulois l'aimèrent comme pas un [4]. *Gallis ob severitatem et honorificentiam et abstinentiam tantum quantum nemo dilectus est.*

Septime-Sévère fut proclamé empereur, en 193, par les légions de Pannonie et de Germanie, presqu'en même temps que Niger par les légions d'Orient et Clodius Albinus par les trois légions de Bretagne. Ne se sentant pas en force pour lutter contre deux compétiteurs, Septime-Sévère accepta Albinus comme césar en Gaule, en Afrique et en Espagne; ils se partagèrent le consulat en l'an 194, année à laquelle se rapporte un double sacrifice taurobolique célébré les 9, 10, et 11 mai, à Lyon, « pour la conservation de Septime-Sévère Auguste, de Claudius Septimus Albinus César, de la *domus divina* et de la colonie. » L'année suivante, 195, Albinus prit le titre d'Auguste, fit frapper des monnaies à ce nom en Bretagne et en Gaule, ce qui le plaçait en état de révolte ouverte contre Septime-Sévère. Dès lors, il fallait choisir entre eux deux et les Gaulois se partagèrent.

A cette période appartiennent un *aureus* à l'effigie d'Albin frappé à Lyon : IMP.CAES.D.CLOD.SEPT. ALBIN.AVG, et au revers IOVI VICTORI COS. II. un denier d'argent à la même effigie : IMP.CAES.D; CLOD.ALBIN.AVG. sans le nom *Septimus* et, comme sur l'*aureus*, avec le titre d' « auguste » et au revers du Génie de la ville. Le corbeau étymologique et à ses pieds : COS.II.GEN.LVG.

Quand Albinus commença les hostilités, il était en Bretagne, qu'il n'avait peut-être pas quittée depuis la mort de Commode, et où il avait, à la tête de trois légions, une position inexpugnable. Toutefois, à la nouvelle que Sévère se dirigeait vers lui, il quitta l'île et, dès l'arrivée en Gaule, réclama des gouverneurs et des villes de l'argent et des vivres. Quelques-uns consentirent à ce qu'il ne leur était peut-être pas facile de refuser. Sur ces entrefaites, on vit un nommé Numerianus, maître d'école à Rome, se rendre en Gaule, s'y présenter comme sénateur et légat de Sévère, lever des troupes, les mettre en campagne, pourchasser les avant-gardes d'Albinus, lever des contributions de guerre, finalement rassembler une armée et ramener un trésor de plusieurs millions [5]. L'épisode est surtout curieux en ce qu'il montre le prestige dont jouissait le nom de Sévère parmi les Gaulois.

Après un premier grand combat *apud Tinurtium* [6], Tournus, la bataille décisive se livra près de Lyon, le 19 février 197. Ce fut un des grands combats de l'antiquité. Deux armées de 150.000 hommes chacune en vinrent aux mains dans une lutte terrible, plusieurs fois douteuse et qui se termina par la défaite et la mort d'Albinus. « Sous le rapport de la noblesse et de l'éducation, Albin est supérieur à Sévère, au dire de Dion Cassius [7]; mais en science militaire et pour l'habileté à conduire une armée, Sévère l'emporte sur son compétiteur. » Dès le début, l'aile gauche des Albiniens est mise en déroute par Marius Maximus, commandant des légions de Mésie, mais l'aile droite a meilleure chance : ayant réussi à attirer par une fuite simulée les Séveriens sur un terrain miné, où ils culbutent en masse dans une fosse profonde, elle jette la confusion dans l'armée opposée et y fait un grand carnage. Sévère, à la tête de sa garde, rétablit le

[1] Hérodien, I, x, 3. — [2] Spartien, *Vita Nigri*, 3. — [3] Id., *ibid.*, 6. — [4] Spartien, *Vita Severi*, 4. — [5] Dion Cassius, *Hist. rom.*, LXXV, 5. — [6] Spartien, *Severus*, XI. — [7] Dion, *op. cit.*, LXXV, 6.

combat, bien que, tombé de cheval, il ait vu un instant sa cause dans un péril extrême. « C'est alors que Laetus, général de cavalerie, demeuré jusque-là dans une intention sans doute criminelle spectateur inactif, enlève sa troupe et, chargeant à fond, fixe la victoire. Peu de batailles ont été aussi meurtrières. Le champ de bataille n'était qu'un horrible monceau de cadavres de chevaux et d'hommes; le sang coulait dans les deux fleuves, et tellement considérable était le nombre des morts, de part et d'autre, que les forces de l'empire en furent sensiblement amoindries. »

Albin avait fui dans une chaumière au bord du Rhône; s'y voyant cerné, il se perça de son épée et fut porté, expirant, devant Sévère qui le regarda longtemps et, finalement, lui fit trancher la tête. Une pierre gravée publiée par Montfaucon figure cette scène (fig. 7286). La tête d'Albin fut envoyée à Rome et fichée sur un pieu en vue du sénat; le cadavre fut déchiqueté et jeté dans le Rhône.

La victoire de Septime-Sévère était en même temps la victoire des deux armées d'Illyrie et de Germanie qui en 193 l'avaient acclamé Auguste; dans la crise de 196-197 les légions gauloises paraissent lui être demeurées fidèles. Entre Septime et Albinus la lutte

7286. — Pierre gravée. D'après Montfaucon, *L'antiquité expliquée*, *Suppl.*, 1724, t. IV, pl. XIX.

n'était pas seulement amenée par l'ambition du pouvoir, mais par le conflit des idées. Albinus était l'homme du sénat qui, au témoignage de Jules Capitolin ,« l'aimait comme pas un »; il représentait les revendications aristocratiques et italiennes contre l'envahissement provincial. Cette tête coupée et sanglante d'Albinus, exposée en vue du sénat, était une vengeance et une menace des maux qui allaient suivre, car le véritable vaincu de Lyon, c'était le sénat romain. Les contemporains ne s'y trompèrent pas et les Lyonnais l'apprirent à leurs dépens.

La ville de Lyon avait été occupée par les troupes d'Albinus : après en avoir chassé un détachement de la Ire légion qui paraît l'avoir gardée un instant pour le compte de son rival, il avait fait de la colonie lyonnaise son quartier général. C'était bien la capitale provisoire qu'il fallait à ce défenseur de l'aristocratie. Nulle part, sauf à Rome, Albinus ne se trouvait dans un milieu en harmonie avec ses goûts et ses ambitions. Il y fit battre monnaie; il y constitua peut-être une sorte de sénat romain qui, ni dans le nom ni dans les prétentions, ne semble avoir rien eu de provincial ou de gaulois [1]. On crut même un instant qu'il n'avait point quitté la ville durant la bataille [2]; mais il est probable qu'il parut à la tête de ses troupes, comme le fit son adversaire et comme le comportait son titre, d'empereur [3]. C'est à Lyon, en tout cas que, réfugié après la déroute, sur le point d'être investi et de tomber vivant entre les mains de son vainqueur, il tenta de se donner la mort.

Alors, raconte Hérodien, « les soldats de Septime-Sévère se mirent à piller et à incendier la ville de Lyon qui était une cité grande et prospère [4]. » Ce fut pour Lyon le commencement de la décadence.

Après la victoire, Septime-Sévère fit consacrer un autel en mémoire de « la conservation de Septime-Sévère et de toute sa famille aux Matrones Aufaniennes et aux Mères des Pannoniens et des Dalmates », c'est-à-dire aux divinités que le vainqueur avait consultées au commencement de la guerre et qui lui avaient promis le succès.

Sous Commode, les Gaulois avaient manifesté un grand dévouement au gouverneur de la Lyonnaise; après l'issue de la bataille livrée en vue de leur ville, les Lyonnais avaient les meilleures raisons de lui porter des sentiments très différents, mais de n'en rien laisser paraître. La peur fait multiplier les monuments, les tauroboles en l'honneur d'Auguste, de sa femme, de son fils, de son favori Plautien.

Le nouveau règne et le nouveau siècle s'annonçaient mal pour Lyon. Toutefois il peut être utile de rechercher à quel moment commença exactement la décadence de la cité et, surtout, si elle date des dernières années du IIe siècle ou des temps de l'anarchie provinciale, du pillage qui suivit la défaite d'Albinus ou des invasions contemporaines des empereurs gaulois. La recherche n'est pas impossible et, peut-être, aboutirait-elle à faire reculer d'une ou de deux générations la date à laquelle on fait commencer la ruine de Lyon, dont on pourrait cesser de rendre responsables les soldats de Septime-Sévère [5].

Cet incendie si funeste à la plus brillante ville des Gaules n'a pas d'autre témoignage qu'Hérodien qui est loin, certes, d'être un historien sans défaut. Les auteurs de l'*Histoire Auguste* (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2531-2533) n'en parlent pas. Dion Cassius, qui déteste Septime-Sévère, accumule tous les traits qui peuvent le montrer sous le plus mauvais jour, mais il ne souffle mot de l'incendie de Lyon. Ce qui laisse supposer que le désastre a été la conséquence de la guerre de rues qui a dû suivre la déroute, et peut-être la faute des vaincus aussi bien que celle des vainqueurs.

Septime-Sévère entra dans Lyon et y fit un séjour afin de régler les affaires des Gaules. Il prit à cœur de se venger des partisans d'Albinus et se montra l'homme de son nom. Impitoyable, il n'épargna aucun de ses adversaires. Tous périrent et leurs biens confisqués s'ajoutèrent à la fortune de l'empereur. Toutefois, ces exécutions n'atteignirent qu'une classe d'hommes, les membres de cette aristocratie où Albinus avait recruté tous ses adhérents. Seuls, les principaux citoyens des villes furent frappés. Les écrivains disent nettement : *Tum et Hispanorum et Gallorum proceres multi occisi sunt* [6]. Et encore, parmi ces victimes de la vengrance de l'empereur, il y en eut sans doute qui n'avaient pris parti pour Albinus qu'à leur dorps défendant.

Ces vengeances n'eurent pour victimes que les personnages haut placés. D'exécution ou de punition générale d'une ville ou d'une légion, nous ne rencontrons aucune trace en Gaule. Il n'y eut pas, tout au moins on n'a pas pu constater dans notre pays une prolongation de la guerre civile, une expé-

[1] Spartien, *Vita Severi*, 11, dit que nombre de sénateurs périrent dans la bataille; il pouvait y avoir des sénateurs autour d'Albinus, cela ne prouve pas qu'il eût constitué dans cette ville un contre-sénat. — [2] Hérodien, III, VII, 2. — [3] Dion, LXXV, 6, l'affirme. — [4] Hérodien, III, LXXVII. — [5] C. Jullian, *L'avènement de Septime-Sévère et la bataille de Lyon*, dans *Revue historique*, 1889, t. XLI, p. 285-296. — [6] Spartien, *Vita Severi*, 12.

dition analogue à celle que l'empereur dut envoyer en Espagne. En l'année 197 nous ne connaissons que deux faits survenus en Gaule. Au Nord-Est, l'inauguration à Trèves d'un monument en l'honneur de Septime-Sévère et de la XXIIe légion au Sud-Ouest, à Narbonne, l'érection d'une statue à l'empereur et à Julia Domna.

A Lyon même, les esprits étaient assez apaisés pour que l'on pût célébrer un sacrifice solennel pour le salut de l'empereur et de son fils Antonin qui allait être déclaré Auguste, et pour la prospérité de la colonie lyonnaise. La cérémonie eut lieu le 4 mai. C'est à cette date que Septime-Sévère aura quitté Lyon. Il lui avait suffi de dix semaines pour régler « au mieux de ses intérêts[1] » les affaires de la Gaule. Le 2 juin 197, il arrivait à Rome pour achever sa victoire, écraser le Sénat et exercer ses vengeances contre les débris du parti d'Albinus.

XXVII. Le IIIe siècle. — Si l'incendie et le pillage n'eurent pas, en l'an 197, toute la gravité qu'on a supposé, du moins le triomphe de Septime-Sévère ouvrit pour Lyon une période de moindre éclat et un commencement de décadence. Mais la ville subsistait et, même, on ne voit pas qu'elle fût déchue au point de vue administratif. Lyon continuait à être la capitale des Trois-Gaules, la résidence de nombreux fonctionnaires publics, le siège de la représentation nationale. Ce fut plutôt son commerce qui fut compromis. A partir de cet événement, on ne lit plus d'inscriptions rappelant les riches corporations d'autrefois, on ne rencontre que rarement les inscriptions relatives à d'opulents particuliers et, bientôt, elles cesseront tout à fait. A la place, on lit des épitaphes d'agents subalternes de l'administration publique attachés à Lyon par leur service, des épitaphes de vieux soldats qui se sont retirés à Lyon, ou enfin des piédestaux de statues élevées à des empereurs ou à des fonctionnaires du premier rang; c'est pourquoi cet hommage n'est qu'une preuve de plus de la contrainte subie par les habitants de la ville.

En 208, Septime-Sévère, se rendant en Bretagne, traverse Lyon et des documents, sans véritable valeur historique, font coïncider son passage avec une recrudescence de persécution. On parle de dix-neuf mille martyrs, parmi lesquels l'évêque saint Irénée [2].

Le règne de Gallien, pendant lequel les désastres se succèdent et la situation de la Gaule s'aggrave sans cesse, a pour conséquence de reporter la défense du pays sur le Rhin, ce qui prépare en faveur de Trèves une situation qui, de ce fait, échappe à Lyon. Toute la Narbonnaise à la gauche du Rhône était, paraît-il, restée fidèle aux empereurs, comme le montrent les inscriptions découvertes à Grenoble, à Montélimar, à Tain, à Arras (Ardèche). Lyon se trouve être à la limite de l'empire gaulois pendant la durée duquel (260-273) son nom ne paraît que sur les monnaies des deux Posthumus, de Lelianus, de Victorinus, de Marius, des Tetricus. On voit alors reparaître les coins à l'autel du Confluent.

On ne saurait imaginer une période plus terne et plus médiocre que ce IIIe siècle dans l'histoire de Lyon. Vers la fin de ce siècle, l'empereur Probus, se rendant dans la direction des provinces du Rhin envahies par les barbares, traverse Lyon et ce mince événement est célébré par la frappe d'une monnaie avec la légende ADVENTVS AVGVSTI.

XXVIII. Le IVe siècle. — En 297, s'effectue un remaniement général de la division des provinces telle qu'elle était demeurée depuis le règne d'Auguste. La Lyonnaise est dédoublée en une *Lugdunensis prime* qui a Lyon pour métropole, et une *Lugdunensis secunda* qui a Rouen pour capitale. Quatre-vingt-dix années plus tard, en 386, la *Lugdunensis secunda* cède sa partie orientale à une *Lugdunensis quarta*, appelée aussi *Senonia*, de Sens, qui est son chef-lieu : enfin la *Lugdunensis secunda* abandonne sa partie riveraine de la Loire jusqu'à l'Océan à une *Lugdunensis tertia* dont la capitale sera Tours.

La *Lugdunensis prima* appartient à la *diœcesis Galliarum* sous le gouvernement d'un *praeses*, puis ensuite d'un *consularis ;* elle se compose de trois cités : celle de Lyon, dans laquelle s'est absorbée dès le premier fractionnement de 297 toute la cité des Ségusiaves; celle d'Autun et celle de Langres.

La fortune de Lyon ne se relève pas pendant le IVe siècle. Les transformations administratives et le remaniement la laissent à peu près dans l'état de médiocrité où la ville a végété pendant le IIIe siècle.

Lyon fut témoin de la mort tragique de l'empereur Magnence. Celui-ci, meurtrier de Constant, le plus jeune des fils de Constantin, avait su se soumettre tout l'Occident à l'exception de l'Illyrie. Mais en 351, l'empereur Constance marcha contre lui, peut-être moins pour venger son frère assassiné que pour mettre à la raison un usurpateur qui commençait à devenir redoutable. Magnence fut battu en 351, à Murse, sur les bords de la Save et, en 353, à Mont-Saléon, dans les Alpes Cottiennes. Réduit aux abois, le vaincu se jeta dans Lyon. Dès qu'il s'y trouva, les soldats qui, en très petit nombre l'avaient suivi, décidèrent de le livrer à l'empereur Constance. Cerné dans sa maison, Magnence entreprit de les haranguer et n'en tira rien que ce cri : « Vive Constance Auguste. » Sentant son sort fixé, Magnence tua sa mère, son frère et se donna la mort lui-même (10, 11 ou 15 août 353).

On possède une loi de Constance datée de Lyon, le 6 septembre suivant, et en 357, des partis barbares, *laeti barbari*, se glissèrent jusqu'à Lyon, incendièrent les faubourgs, mais ne purent forcer l'enceinte.

Un autre drame impérial se termina à Lyon. Gratien, fils de Valentinien, avait gardé de la succession paternelle la Gaule, l'Espagne et la Bretagne (375). Après la mort de son oncle Valens (378), Gratien fit choix d'un nouveau collègue, ce fut l'empereur Théodose. Dans les provinces qu'il administrait lui-même, le jeune empereur remporta des succès sur les Barbares, en particulier celui d'Argentaria (Colmar ou Neuf-Brisach) qui fut désastreux pour les Alamans. Chrétien convaincu, il avait refusé de porter le titre païen de *pontifex maximus*, et se laissait guider par saint Ambroise de Milan. Cependant il n'était pas aimé des soldats qui lui reprochaient sa partialité trop marquée pour les étrangers, à qui il réservait de préférence ses faveurs. L'usurpateur Maxime, soutenu par les légions de Bretagne, se présenta en Gaule et quoique Gratien fût alors à la tête d'une armée solide, il fut vaincu à deux reprises, abandonné de ses troupes et obligé de prendre la fuite. Avec un corps de cavalerie, il chercha à gagner les Alpes, mais toutes les villes sur son passage lui fermèrent leurs portes. Poursuivi et rejoint à Lyon, il fut mis à mort le 25 août 383; il n'était âgé que de vingt-quatre ans.

Les historiens de l'antiquité qui ont parlé de la mort de Gratien sont : saint Jérôme, *Epist.* XXII. *Gratianus ab exercitu suo proditus et ab obviis urbibus non receptus, ludibrio histi fuit. Cruentataeque manus vestigia parietes tui, Lugdune, testantur ;* ensuite Rufin d'Aquilée, *Hist., eccles.*, l. II, c. XIV, Socrate, *Hist. eccles.*, l. V, c. II; Paul Orose, *Hist.*, l. VII; Prosper Tiro, *Chronic.*, Prosper d'Aquitaine, *Chronic.*, Aurelius Victor, *Grat.*, c. XLVII; le comte Marcellin, *Chronic.*,

[1] Hérodien, III, VII, 8. — [2] A. de Ceuleneer, *Essai sur la vie et le règne de Septime-Sévère*, in-8°, Liége, 1884, p. 241.

Zosime, l. IV, c. xxxv; Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. I, c. xxxviii.

De l'ensemble de ces témoignages, il résulte un fait parfaitement établi, c'est que Gratien fut assassiné. Aurelius Victor, Paul Orose et Grégoire de Tours ne disent pas en quel endroit; saint Jérôme, Rufin, Prosper Tiro, Prosper d'Aquitaine et Marcellin nous apprennent que c'est à Lyon; Socrate et Nicéphore Calliste, d'après lui, ajoutent que c'est à Lyon dans le voisinage d'un cours d'eau qu'il se disposait à franchir, ou qu'il avait franchi pour aller au-devant de sa femme; Zosime seul avance qu'il fut tué à Lyon, dont il transforme le nom en *Sigidunum*, lorsqu'il traversait un pont.

Nous n'avons pas à nous arrêter à l'assertion de Zosime, mais seulement à constater qu'aucun de ces historiens ne nomme le cours d'eau témoin de la mort de Gratien. Or, il y a à Lyon deux grands cours d'eau, le Rhône et la Saône. Pourquoi donc attribuer à l'un plutôt qu'à l'autre l'honneur d'avoir été le théâtre d'une sanglante tragédie ? On parlera peut-être d'une tradition, mais cette tradition n'est pas si certaine qu'on ne puisse lui en opposer une autre, celle qui fait périr l'empereur Gratien sur le bord du Rhône, non plus à Lyon, mais à Jouage, c'est-à-dire bien au nord de Lyon.

En saine critique, il n'est donc pas permis d'avancer que ce sont les historiens contemporains, ou presque contemporains de Gratien, qui le font mourir à Lyon, *sur le pont du Rhône*, mais bien leurs interprètes, les historiens de Lyon, notamment un des plus autorisés, le P. Ménestrier, qui s'exprime ainsi : « Il (Gratien) s'arrêta dans Lyon où il eût été en sûreté si Andragathe, l'un de ses chefs, gagné par Maxime, ne se fût servi d'une fourberie pour l'en faire sortir et ne l'eût fait tomber dans le piège qu'il lui avait préparé. Il fit dire à l'empereur que l'impératrice son épouse venait au-devant de lui. Gratien monte aussitôt à cheval pour aller à sa rencontre, et ayant aperçu sur le pont du Rhône, une litière magnifique, qu'il crut être celle de l'impératrice, dans l'empressement qu'il eût à la voir, il descend de cheval, met la tête dans la litière, où il croyait voir son épouse, lorsque Andragathe qui s'y était mis pour le surprendre, l'arrête par les cheveux et lui coupe la tête.[1] »

XXIX. L'APPARITION DE LA NATION BURGONDE. — Le 31 décembre de l'an 406, les tribus barbares germaniques franchirent le Rhin et mirent le pied en Gaule. Par les versants des Alpes, d'autres peuplades firent irruption et, pendant plus de deux années, la Gaule connut l'humiliation et la souffrance de l'invasion. La nation des Burgondes ou Burgondions fut-elle au nombre des envahisseurs ? Les chroniques [2] ne les nomment point, ils mentionnent seulement les Alains, les Suèves et les Vandales; mais trois auteurs donnent le nom des Burgondes, ce sont saint Jérôme [3], Paul Orose [4] et Jordanès, plus historiens que chroniqueurs. Il est vrai que leur témoignage est discutable. Saint Jérôme vit et écrit à Bethléem et cède visiblement au désir de faire une énumération déclamatoire. Orose attribue à Stilicon le désir d'élever son fils Eucherius à l'empire avec l'aide des barbares : Alains, Suèves, Vandales et, pressés par le même mouvement, les Burgondions [5]; puis, lorsqu'il parle de l'invasion, Orose tait le nom des Burgondes d'où on en peut conclure que cette nation n'a pas fait partie de la grande ruée d'Alains, de Suèves et de Vandales. Reste le témoignage de Jordanès [6], postérieur d'un siècle à l'événement, et qui n'est qu'un résumé des renseignements conservés par Cassiodore et par Ablavius. Jordanès met les Burgondes avec les Francs, les Vandales et les Alains, au nombre des envahisseurs venus des deux Pannonies. Or les Francs ne furent pas envahisseurs, mais envahis et les Burgondes n'habitèrent pas les Pannonies. On a donc lieu de croire qu'ils ne traversèrent pas le Rhin, mais il les y ramena en première ligne, ce qui entraîna leur établissement dans la Germanie Ire [7].

Les Burgondes n'auront donc pas été mêlés à ces premiers événements provoqués par l'invasion de 406, lorsque dans le courant de l'année 407, l'empereur Constantin accourut d'Angleterre avec une armée, reprit tout le pays conquis et fit frapper monnaie à son effigie dans les ateliers de Trèves et de Lyon.

Les Burgondes établis sur les bords de la rive droite du Rhin n'en prêtaient pas moins attention aux événements dont la Gaule était le théâtre. Olympiodore [8], un contemporain rapporte que le gallo-romain, Jovin, fut proclamé empereur à Mayence par l'intervention de deux chefs dont l'un Gundahar, Γουντιαρίος, était à la tête des Burgondes. Le même fait est signalé par Renatus Profuturus Frigeridus [9].

Jovin partit à la conquête de son empire avec un contingent où figuraient des Burgondes; il fut vaincu, pris et mis à mort, en 411 ou 412. Cette malchance ne détourna pas les Burgondes de risquer une autre aventure. En 413, d'après la chronique de Prosper Tiro, ils obtinrent la partie de la Gaule voisine du Rhin :... *Burgundiones partem Galliae propinquam Rheno obtinuerunt* [10]. Le sens de ce dernier mot à été fort tiraillé [11]; on peut conjecturer que cette concession fut le prix de l'abandon de Jovin ou bien la ratification d'une concession faite par l'usurpateur. Quoi qu'il en soit, les Burgondes portaient désormais le titre de *foederati* et s'empressèrent de traverser le Rhin pour s'établir sur la rive gauche du fleuve, ne laissant qu'un petit nombre des leurs sur la rive droite [12]. Telle fut l'origine de l'état burgonde, gouverné par le roi Gunther (le *Gundicarius* des chroniqueurs), lequel régnait sur les deux rives du Rhin [13]. Les limites de cet établissement paraissent fort hypothétiques; on a parlé d'un territoire s'étendant entre la Nahe et la Lauter, autour de Spire, Worms et Mayence, sans aller jusqu'à Strasbourg [14]. La capitale de cet état devait être Worms.

Les Burgondes demeurés sur la rive droite du Rhin étaient peu nombreux et leur existence semble avoir été précaire. L'historien Socrate [15] nous apprend qu'ils

[1] Ménestrier, *Histoire consulaire de Lyon*, p. 159. — [2] Prosper Tiro, *Chronicon*, dans *Chron. min.*, édit. Mommsen, t. I, p. 465; Hydace, dans *Chron. min.*, t. II, p. 17, n. 42; *Chron. Gallic.*, ann. 452, dans *Chron. min.*, t. I, p. 652-654, n. 55, 63. Cf. Cassiodore, *Chron.*, dans *Chron. min.*, t. II, p. 154-155; Paul Diacre, *Histor. romana*, édit. Mommsen, dans *Mon. Germ. hist., Script. rer. Langob.*, p. 195. — [3] S. Jérôme, *Epist. CXXIII ad Ageruchiam*, *P. L.*, t. XXII, col. 1057. — [4] Paul Orose, *Hist. adv. paganos*, l. VII, c. XXXVIII, édit. Zangmeister, p. 291. — [5] ... *ipsoque simul motu impulsorum Burgundionum.* — [6] Jordanès, *Getica*, XXXI, édit. Mommsen, p. 100. — [7] H. De Claparède, *Les Burgondes jusqu'en 443. Contribution à l'histoire externe du droit germanique*, in-8°, Genève, 1909, p. 26. — [8] Ce fragment d'Olympiodore a été conservé par Photius, *Fragm. hist. græc.*, édit. C. Muller, IV Olympiodore, n. 17. — [9] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. IX. — [10] Prosper Tiro, *Chron.*, édit. Mommsen, dans *Chron. min.*, t. I, p. 467. — [11] H. de Claparède, *op. cit.*, p. 30-32. — [12] Socrate, *Hist. eccles.*, l. VII, c. XXX; cf. Geppert, *Quellen des Kirchenhistorikers Socrates*, 1898; Von Schubert, *Die Anfange des Christenthums bei den Burgunden*, dans *Sitzunsgsberichte der Heidelberg. Akad. der Wissensch., phil. hist. Klasse*, 1911; 3 *Abhandl.* — [13] Jahn, *Geschichte der Burgundionen*, 1874, t. I, p. 328. — [14] H. de Claparède, *op. cit.*, p. 33; A. Coville, *Recherches sur l'histoire de Lyon du Ve au IXe siècle (450-800)*, in-8°, Paris, 1928, p. 104. — [15] *Hist. eccles.*, l. VII, c. XXX.

eurent grandement à soufirir des Huns qui ravagèrent leur territoire et tuèrent beaucoup d'entre eux. Épouvantés, les Burgondes mirent leur confiance en Dieu; ils avaient observé que le Dieu des Romains protégeait sûrement ses serviteurs, en conséquence quelques-uns d'entre eux se rendirent en Gaule, et sollicitèrent le baptême qui leur fut administré après sept jours de jeûne et d'instructions. Quand les Huns reparurent, les Burgondes catholiques n'avaient que 3.000 hommes à opposer à 10.000; ils furent néanmoins vainqueurs et, voyant cela, toute la nation se convertit. Il semble qu'il faut entendre par là tout ce qui restait de la nation sur la rive droite. Nous verrons plus loin quand et comment la nation burgonde se convertit au christianisme.

Jusqu'en 435 ou 436, Worms resta capitale d'un royaume de plus en plus prospère. Aussi longtemps que vécut l'empereur Honorius les Burgondes entretinrent avec l'empire des rapports pacifiques; il est possible qu'après sa mort, en 423, le lien se soit relâché, mais on ne peut en donner la raison certaine, les chroniqueurs latins parlent d'une révolte, mais en réalité on voit seulement qu'ils veulent s'étendre vers la Belgique. C'est ce que semble dire Sidoine-Apollinaire d'après qui le futur empereur Avitus prit part à la guerre faite par Aétius aux Burgondes pour défendre la Belgique [1] :

... Belgam, Burgundio quem trux
Presserat, absolvit junctus tibi...

Cette ambition faillit causer leur perte. En 436, le roi Gunther fut vaincu par Aëtius, à qui, sur ses prières, il accorda la paix, mais ce fut pour peu de temps, car les Huns survinrent et infligèrent, en 437, aux Burgondes une défaite éclatante. La défaite subie en 436 est attestée par la chronique de Prosper Tiro, par la chronique de 452 et par celle d'Hydace. Cette dernière est l'ouvrage d'un auteur bien informé, qui a connu personnellement Aëtius et, pour cette raison, s'attache à donner sur lui des détails très précis et très sûrs. A propos de ses faits et gestes en Gaule, Hydace annonce la guerre entre les Burgondes en 436 et en donne le résultat final en 437. A cette seconde date il apporte un détail très important : *Aëtio duce et magistro militum, Burgundionum caesa XX milia* [2], une perte de 20 000 hommes. Hydace ne nous dit rien d'une guerre que les Burgondes eurent à soutenir contre les Huns, tandis que Prosper nous apprend que le roi Gunther disparut avec toute sa famille, *cum populo suo atque stirpe deleverunt* [3]. Prosper est seul à parler de cette lutte, et c'est par lui que nous apprenons qu'Aëtius entretenait avec les Huns des relations amicales qui l'aidèrent à s'imposer à Honorius. Prosper et Hydace nous disent que dans ses campagnes de 437 et 438 contre les Goths, Aëtius avait à sa disposition un corps de Huns [4]; il se peut que ce soit la participation de ces Huns auxiliaires à la guerre contre les Burgondes qui ait induit Prosper à parler d'une guerre des Burgondes contre les Huns; les Huns d'Aëtius se seraient signalés par leur cruauté et auraient massacré la famille royale [5]. Ce désastre forme le dernier épisode du récit des *Niebelungen*, et l'interprétation qu'on vient de donner n'est pas sans intérêt pour l'origine de ce poème.

Si grave que fût la perte de 20.000 hommes, la nation burgonde n'était pas anéantie par cet échec, mais elle se tint coi et on n'entend plus parler d'elle pendant sept années. En 443, la *Chronique de 452* nous apprend qu'avec l'autorisation d'Aëtius, ce qui restait du peuple vaincu obtint l'autorisation de quitter la vallée du Rhin et de s'établir dans la Sapaudie que les Romains leur abandonnaient pour la partager avec les habitants : *Sapaudia Burgundionum reliquiis datur, cum indigenis dividenda* [6].

Que faut-il entendre par cette *Sapaudia* [7] ? La question est obscure parce que les textes sont rares, et surtout parce que la *Sapaudia* ne fut pas une division administrative ordinaire, mais une région usuelle sans limites rigoureuses, ou encore un commandement militaire régional et stratégique, un *tractus* [8]. A ne prendre que les opinions les plus récentes, Binding [9] et Longnon [10], avec des différences de détail, y voient principalement la *Civitas episcoporum Genavensium* et quelques territoires contigus. C'est aussi l'opinion de Ch. Morel [11] qui voit dans la *Sapaudia* un district militaire le long du Rhône et du lac, formé de l'unique et nouvelle cité de Genève. Jahn[12], au contraire, étend la Savoie du Ve siècle beaucoup plus au Sud jusqu'au delà de Grenoble, jusqu'à Embrun; A. Allmer [13] veut que la Savoie comprenne la partie des Alpes s'étendant depuis le lac Léman et le Rhône au Nord jusqu'à la Haute Durance au Sud. Plus récemment H. de Claparède et P.-E. Martin ont repris la question avec beaucoup de précision. Pour M. H. de Claparède [14], la *Sapaudia* et, par suite, le premier établissement des Burgondes dans cette région, comprenait « à peu près les territoires de la *civitas episcoporum Genavensium*, Genève, et au moins la partie septentrionale de la Civitas *Gratianopolitana*, Grenoble. Ses frontières naturelles étaient au Nord la rive gauche du Rhône et du lac, à l'Est, la ligne de partage des eaux des Alpes Pennines et Graies et « approximativement » au Sud le cours moyen de l'Isère, enfin à l'Ouest la Viennoise, au delà du lac du Bourget. M. P.-E. Martin [15] arrive à des conclusions assez semblables, quoique moins nettes : pour lui la *Sapaudia* était formée des cités de Grenoble et de Genève, puis de façon à peu près sûre de la Tarentaise, « probablement » de la Maurienne, enfin « avec une certaine latitude » du Valais et les « cités qui au Sud avoisinent celle de Grenoble et de Tarentaise. » Enfin M. A. Coville [16] conclut de l'examen du texte que l'établissement des Burgondes en *Sapaudia* eut pour centre les territoire de Genève et de Grenoble. Il devait comprendre encore la Tarentaise et la Maurienne jusqu'aux Alpes Pennines et Graies. A l'Est, il dépassait sans doute le fond du lac Léman et englobait l'extrémité occidentale du Valais. Au Nord, il se prolongeait sur la rive droite du lac avec la cité de Nyon, sinon jusqu'à Yverdun. A l'Ouest, le Rhône n'était qu'une frontière intermittente jusque vers Seyssel et même Belley. Au sud-ouest du fleuve,

[1] Hydace, *Cont. Chron.*, édit. Mommsen, *Chron. min.*, t. II, p. 23. — [2] Prosper, *Chron.*, édit. Mommsen, *Chron. min.*, t. I, p. 475. — [3] Prosper, *op. cit.*, t. I, p. 475-476; Hydace, *op. cit.*, t. II, p. 23. — [4] Waitz, *Der Kampf der Burgunder und der Hunnen*, dans *Forschungen zur Deutschen Geschichte*, t. I, part. 1. — [5] Lichtenberger, *Le poème des Niebelungen*, p. 73; Tonnelat, *La chanson des Niebelungen*, p. 297. — [6] *Chron. Gall.*, édit. Mommsen, *Chron. min.*, t. I, p. 660. Ces *reliquiis* sont des débris encore importants puisqu'on partage une vaste région, *Sapaudia*, entre les indigènes et ces « restes ». — [7] P. E. Martin, *Étude. critique sur la Suisse à l'époque mérovingienne*, p. 7, note 4 — [8] C. Jullian, *Les origines de la Savoie*, dans *Revue des études anciennes*, 1920, p. 275. — [9] Binding, *Geschichte des Burgund.-Rom. Königreichs*, p. 5. — [10] Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, in-8°, Paris, 1877, p. 69. — [11] Ch. Morel, *Genève et la colonie de Vienne*, p. 208. — [12] Jahn, *Geschichte der Burgundionen*, t. I, p. 384. — [13] Allmer et Dissard, *Inscript. antiq. du musée de Lyon*, t. II, p. 254. — [14] H. de Claparède, *Les Burgondes jusqu'en 443*, 1909, p. 70. — [15] P. E. Martin, *Études critiques sur la Suisse à l'époque méroving.*, p. 25. — [16] A. Coville, *Recherches sur l'histoire de Lyon du Ve au IXe siècle (450-890)* in-8°, Paris, 1928, p. 114-115.

les Burgondes s'étendaient jusqu'au-delà du lac du Bourget et à la Dent du Chat, sans guère empiéter sur les cités de Lyon et de Vienne. Enfin, tout à fait au Sud, les limites dépassaient le cours moyen de l'Isère au delà de Grenoble et de la vallée du Drac, peut-être jusqu'à la Durance.

Installés en 443 dans leur nouveau domaine en qualité de *foederati*, les Burgondes ne pouvaient se désintéresser des intérêts généraux de l'empire ni se soustraire aux obligations qui leur incombaient désormais. En 451, ils prirent part à la défense de la Gaule contre l'invasion des Huns conduits par Attila. Parmi les auxiliaires d'Aétius, Jordanès [1] cite les Burgondes et son affirmation se trouve corroborée par un texte de la *Lex Burgundionum* [2], fragment d'une très ancienne constitution, où il est dit que les procès introduits entre les Burgondes et terminés avant la bataille de Mauriac seront annulés : *omnes omnino causae quae inter Burgundiones habitae sunt et non finitae usque ad pugnam Mauriacensem, habeantur abolitae;* un autre article stipule que pour tout meurtre antérieur à la date susdite, on paiera 20 sols et toute répétition sera éteinte, ce qui est une atténuation importante de la loi [3]. Si on interprète les dispositions de ces deux articles, on doit admettre que les Burgondes qui ont pris part à la lutte, ont subi de grosses pertes à raison desquelles, pour leur permettre de se refaire, tous les procès antérieurs à 451 sont arrêtés et l'homicide même n'est passible que d'une amende.

Peu d'années après, en 456-457, Théodoric II, roi des Wisigoths, entreprit une expédition contre Rechiar, roi des Suèves d'Espagne, et entraîna ses alliés [4] parmi lesquels se trouvaient Gondioc et Childéric Ier, rois des Burgondes. On ignore la part qui leur revient dans l'expédition et dans la victoire finale d'Astorga, mais on peut déduire du texte du continuateur de Prosper que les Burgondes durent quitter l'armée de Théodoric aussitôt après la défaite des Suèves [5].

Pendant ce temps, l'empereur gaulois Avitus fut vaincu et fait prisonnier par le patrice Ricimer à la bataille de Plaisance, le 17 octobre 456, et troqua la couronne pour une mitre; il n'eut un successeur à l'empire que le 1er avril 457, en la personne de Majorien. Le continuateur de Prosper rapporte qu'avec l'assentiment de Théodoric, Gondioc pénétra, suivi de tout son peuple, dans l'intérieur de la Gaule : *Gundiocus rex Burgundionum cum gente et omni praesidio, annuente sibi Theuderico ac Gothis, intra Galliam ad habitandum ingressus, societate et amicitia Gothorum functus* [6]. La chronique de Marius d'Avenches nous apprend de son côté que *Burgundiones partem Galliae occupaverunt terrasque cum Gallis senatoribus diviserunt* [7]. Prosper place le fait en 457, Marius en 456 et comme nous savons que les Burgondes entrèrent en Espagne au mois d'août ou de septembre 456, que le roi des Suèves fut vaincu et tué en décembre et que Gondioc rentra aussitôt chez lui, on peut placer la campagne en 456 et l'expansion en Gaule en 457, avant l'avènement de Majorien, le 1er avril 457.

L'agrandissement des Burgondes aux dépens de l'empire était favorisé par les circonstances. A leur retour d'Espagne, ils avaient appris la défaite de leur empereur Avitus, et considéraient sa succession comme en déshérence; le moment était favorable pour prendre des compensations, les esprits étaient agités, *vacante aula turbataque republica*, nous dit Sidoine-Apollinaire, et l'aristocratie gallo-romaine complotait pour donner le pouvoir à un certain Marcellinus, tandis que Paeonius s'installait à la préfecture des Gaules [8]. Les Burgondes avaient des partisans, c'étaient les habitants du pays, qui voulaient s'affranchir de la charge écrasante des impôts [9] nous dit Frédégaire, pendant que Marius d'Avenches nous apprend que les sénateurs des villes gauloises favorisaient l'entreprise des Burgondes [10]. Les grands propriétaires avaient si fort à se plaindre des exigences du fisc impérial qui les tenait pour responsables personnellement de la rentrée des impôts, et devaient acquitter la capitation pour leurs esclaves et leurs colons, qu'ils ont bien pu compter sur les Burgondes qu'ils voyaient à l'œuvre dans la *Sapaudia* depuis une quizaine d'années, pour les débarrasser de l'administration impériale et escompter un régime plus doux. D'ailleurs les Burgondes jouissaient d'une bonne réputation; contrairement à leurs compatriotes germains, ils n'étaient ni brutaux ni cruels et, à tout prendre, on pouvait les choisir pour maîtres de préférence à d'autres [11].

Quels furent les territoires annexés par les Burgondes ? Marius d'Avenches nomme une *pars Galliae* dans laquelle on a cru, sans preuves, découvrir la Ire Lyonnaise. Frédégaire écrit que *invitati a Romanis vel Gallis qui Lugdunensem provinciam et Gallia comata, Gallia domata et Gallia cisalpina manebant* [12], ce qui ne donne pas de limites précises.

Dans le commentaire sur Lucain conservé dans le manuscrit de Berne *370*, on lit cette glose sur le livre Ier vers 435.

Gens habitat canas pendenti rupe Cebennas [13].

Au lieu de *Cebennas* on lit *Gennebas* avec cette explication : *Burgundionum clausurae sunt quas inter se et Gallos habent* [14]. Cette glose date d'un temps où les Cévennes séparaient les Burgondes des Gallo-Romains, sujets de l'empereur par conséquent entre les années 461 et 475 [15]. Sous Majorien (457-461), Lyon ne se trouvait pas au pouvoir des Burgondes qui, par conséquent, n'atteignaient pas alors les Cévennes; et, à partir de l'occupation de Clermont en Auvergne par les Wisigoths, en 475, les Cévennes séparèrent les Burgondes non plus des Gallo-Romains, mais des Wisigoths. A cette date, les Burgondes tenaient Lyon et les rives droites du Rhône et de la Saône.

Sidoine-Apollinaire versifiait à l'intention de Majorien, vers l'an 458, et lui disait :

[1] Jordanès, *Getica*, édit. Mommsen, p. 108. — [2] *Leges Burgund.*, édit. de Salis, p. 55. — [3] *Leges Burgund.*, édit. de Salis, p. 42. — [4] Hydace, *Cont. Chron.*, édit. Mommsen, *Chron. min.*, t. II, p. 28-30. — [5] *Contin. Prosperi Haun.*, édit. Mommsen, *Chron. minor.*, t. I, p. 305. — [6] *Ibid.*, t. I, p. 305. — [7] Procope, *De bello vandalico*, l. I, c. VI, édit. Haury, t. I, p. 339. — [8] Sidoine-Apollinaire, *Epist.*, l. I, ep. XI, édit. Mohr, p. 23. — [9] Frédégaire, *Chron.*, l. II, XLVI, édit. B. Krusch, p. 68. — [10] Marius, *Chron.*, édit. Mommsen, *Chron. min.*, t. II, p. 232. — [11] Caillemer, *L'établissement des Burgondes dans le Lyonnais*, p. 2; G. Monod, *De l'établissement des Burgondions en Gaule*, dans *Mélanges de l'école des Hautes Études*, p. 234; Saleilles, *De l'établissement des Burgondes sur les domaines gallo-romains*, dans *Revue bourg. de l'Enseign. supérieur*, 1898, t. I, p. 50. — [12] Frédégaire, *Chron.*, l. II, XLVI, édit. Krusch, p. 68. — [13] Usener, *Scholia in Luciani bellum civile*, pars prior, *Commentaria Bernensia*, in-8°, Leipzig, 1869. — [14] Id., *ibid.*, p. 31-32. — [15] A partir de l'an 475, les Cévennes séparent les Burgondes des Wisigoths, non plus des *Galli*. Dans la langue de l'empire romain, l'expression *Galli* désigne la population sujette de cet empire entre les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées, l'Océan et le Rhin; à partir de la conquête barbare la même population prend le nom de *Romani*. Cf. H. D'Arbois de Jubainville, *Notice sur un texte concernant l'histoire de la Gaule au Ve siècle de notre ère*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1897, t. LVIII, p. 445-449.

... nostris petimus succurre ruinis
Lugdunum tuam, dum praeteris, aspice victor [1]
...Fuimus vestri quia causa triumphi,
Ipsa ruina placet [2]*...*
Ut reddas patriam simulque vitam,
Lugdunum exonerans suis ruinis
Hoc te Sidonius tuus precatur [3].

Majorien, mécontent des Lyonnais, qui probablement, au début de son règne, avaient refusé de le reconnaître [4], avait triplé leur impôt direct, c'est-à-dire le nombre de leurs *capita*. Sidoine voulait obtenir décharge de cette aggravation :

Geryonem nos esse puta, monstrumque tributum;
Hinc capita, ut vivam, tu mihi tolle tria [5].

Il paraît donc évident d'après l'interprétation de ces passages, que l'agrandissement du territoire burgonde en 456 ou 457, n'atteignait pas Lyon et ne dépassait pas la rive du Rhône et de la Saône.

Voici donc les Burgondes étendant leur pouvoir, au début de 457, sur une grande partie du pays située sur la rive droite du Rhône et au nord du fleuve : le Bugey, la Bresse, le Jura. Mais qu'en est-il de Lyon? D'après Aug. Allmer, dès le printemps de 457, c'est-à-dire au lendemain de cet agrandissement et tout de suite après l'avènement de Majorien (1er avril) les décurions des cités de la Lyonnaise Ire concertent avec les Burgondes un partage amiable de leurs biens, à la condition pour ceux-ci d'occuper militairement le pays et de s'en constituer d'une manière permanente les défenseurs contre un retour offensif de l'empire [6]. Alors le roi Gondioc introduit son armée à Lyon, dont il fait sa capitale au lieu de Genève [7]. D'autres rejettent cette explication; d'après eux les Burgondes n'ont pas occupé Lyon, mais seulement les environs car Sidoine-Apollinaire décrit les inconvénients de leur promiscuité, et sa description se rapporte aux tracas que peut éprouver un propriétaire rural plutôt qu'à ceux qu'éprouverait un citadin [8]. L'explication semble ne pas devoir entraîner l'adhésion.

Majorien sachant que la Gaule allait lui échapper montra la résolution d'un homme d'État. Dès qu'il eut paré aux dangers les plus graves qui menaçaient l'Italie, il entraîna à sa suite un ramassis de barbares, traversa les Alpes vers la mi-novembre 458, nonobstant les neiges et les glaces, déboucha en Gaule [9] et rentra en maître dans Lyon. Les faits ont été présentés de façon différente. Jahn, P. Allard et L. Schmidt soutiennent que Lyon fut occupée en 457 par les Burgondes que Majorien vainquit et chassa de la ville; mais le système de Jahn se fonde en grande partie sur un vers de Sidoine dont un mot essentiel a été corrigé. Voici le passage du *Panégyrique de Majorien* par Sidoine-Apollinaire, témoignage unique et obscur que nous allons citer d'abord et puis commenter :

Quid loquar hic illum qui scrinia sacra gubernat,
Qui cum civilis dispenset partis habenas,
Sustinet armati curas, interprete sub quo
Flectitur ad vestras gens effera condiciones?
Quid laudare Petrum parvis, temeraria Clio,
Viribus aggrederis? Cujus dignatur ab ore
Caesar in orbe loqui, licet et quaestore diserto
Polleat; attamen hic nuper placidissime princeps,
Obside percepto, nostrae de moenibus urbis
Visceribus miseris insertum depulit ensem.

Ce dernier mot a été rétabli dans les éditions de Lutjohann et de Mohr, au lieu de *hostem*, qui, au dire de Jahn, désignait les Burgondes et au dire de Binding, les Wisigoths. *Ensem* et non *hostem* complète l'image indiquée par *visceribus;* avec cette variante et la correction nécessaire qu'elle apporte, il n'est plus nécessaire de faire intervenir les Burgondes dans cette seconde phrase.

Majorien est descendu des Alpes, accompagné des grands personnages du palais, du maître de la milice qui commandait l'armée, du préfet du prétoire des Gaules. Contre les Burgondes et la ville de Lyon, Majorien envoie Pierre, chef de ses bureaux, son premier secrétaire, avec des forces déjà respectables. Voyant cela, le roi Gondioc estima plus prudent de ne pas opposer de résistance et reçut les conditions de l'empereur. Quelles furent-elles ? Sidoine ne nous l'apprend pas. Gondioc se soumit-il avec toute la déférence qu'indique Sidoine toujours disposé à exagérer les succès impériaux? C'est peu probable. En tout cas, les Burgondes se replièrent, abandonnant ceux qui les avaient appelés et payés d'une part de leurs terres.

Restait la ville de Lyon, défendue par ses fleuves et par ses murailles. Arrivé au dernier tableau de son *Panégyrique*, Sidoine craint de ne pas trouver de louanges dignes du représentant de l'empire. A travers son dithyrambe, on comprend que les troupes impériales ont commencé l'assaut, mais que bientôt la ville est entrée en composition, que Pierre a négocié avec sagesse, exigé des otages, et l'empereur Majorien a pu faire son entrée dans Lyon. Alors Sidoine s'adresse à l'empereur :

« Et puisque, dernière espérance au milieu de nos désastres, tu es apparu, nous t'en conjurons, viens réparer nos ruines, en passant, jette un regard, ô vainqueur, sur ta ville de Lyon. Brisée par d'excessives souffrances, elle te demande des jours de calme. Donne-lui la paix, rends-lui le souffle. Bétails, récoltes, habitants de la ville et de la campagne, tout est épuisé. Debout, elle ne connaissait pas sa fortune. Maintenant, qu'elle est prise, elle sait, hélas! tout ce qu'elle fut. Après la joie, on aime, ô prince, à se rappeler le mal passé. Bien que nous ayons été écrasés sous les ravages et sous l'incendie, par ta venue tu rétablis toutes choses. Puisque nous avons été la cause de ton triomphe, nos ruines mêmes nous plaisent. »

Et Sidoine, plus loin, revient sur la clémence impériale :

« Puisque tu abaisses tes yeux vers nous et que tu regardes avec une expression rassérénée tous ces malheureux, nous pouvons nous réjouir, Moi aussi je me souviens que, quand tu daignas me pardonner, tu avais bien le même visage. »

« Le poète, selon son habitude, n'a pas ménagé les hyperboles; il a évidemment amplifié, dramatisé le triomphe de l'empereur. Il payait une dette de reconnaissance. Peut-être fut-il un des artisans de cette réconciliation, entre Lyon et Majorien qu'il célébrait à la fois avec enthousiasme et mélancolie. En tout cas, il ne paraît pas avoir hésité à prononcer, à Lyon même, le *Panégyrique de Majorien* tout de suite après la victoire impériale, en décembre 458, avant que l'empereur quittât le consulat. Ce morceau précédé d'une dédicace à Pierre et d'une préface, est d'une respectable longueur, 603 vers. Il est rempli de mythologie et de rhétorique. Après un compliment

[1] *Carmina*, vers 585-586, édit. Krusch, p. 202. — [2] *Ibid.*, XIII, 23-25, édit. Krusch, p. 232. — [3] Binding, *Das burgundisch-römanische Kœnigreich*, p. 62. — [4] *Carmina*, XIII, vers 19-20, édit. Krusch, p. 232. — [5] Jahn, *Geschichte der Burgundionen*, t. I, p. 447; A. Allmer, *Exposé préliminaire*, dans *Musée de Lyon*, t. II, p. 254-255. — [6] Yver, *Euric, roi des Wisigoths*, dans *Mélanges offerts à Gabriel Monod*, p. 25, note 2. — [7] A. Coville, *Recherches sur l'histoire de Lyon*, 1928, p. 126-127, et *Sidoine Apollinaire à Lyon*, dans *Revue d'histoire de Lyon*, 1904, t. III, p. 201, note. — [8] Cantarelli, *L'imperatore Majoriano*, dans *Archivio della Societa di storia patria*, 1883, t. VI, p. 289.

à l'empereur sur sa modestie, le poète introduit la divinité de Rome, qu'il décrit soigneusement. Les Provinces viennent lui apporter leur tribut. L'une, éplorée, se jette aux pieds de Rome, c'est l'Afrique, qui exhale ses plaintes. Elle raconte les origines de Majorien, puis elle met en scène la femme d'Aétius jalouse de la destinée réservée à Majorien. Vainement, cette femme envieuse et clairvoyante représente à son mari la terrible concurrence que lui fait ce général, qu'elle est obligée de vanter; vainement elle conseille de le mettre à mort. Aétius est trop loyal : il se contente d'éloigner Majorien de l'armée et de le renvoyer dans ses terres. Mais Aétius meurt. Valentinien appelle Majorien dans son palais. Ainsi l'Afrique réclame-t-elle la présence de cet homme nécessaire pour la délivrer de Gensériс. Rome répond que Majorien est leur vengeur : « Pourquoi perdre son temps en paroles ? dit-elle, il est venu, il est vainqueur. » Après ce préambule allégorique, le poète arrive tardivement au récit direct : il passe en revue les victoires de Majorien, victoires sur les Alamans, victoires sur les Vandales, victoires sur les Huns. Enfin Majorien avec son armée de barbares, franchit les Alpes et arrive dans la Gaule : tout cède devant lui. On sait le reste. Ce fut une œuvre banale et médiocre que ce poème officiel récité à Lyon devant l'empereur et aussi devant les Lyonnais, plus préoccupés sans doute des charges qui allaient peser sur eux que des vers du poète.

Un autre texte doit être mentionné : c'est un sermon faisant partie d'une collection attribuée à tort à Eusèbe d'Émèse [1]. Cette collection contient des œuvres anciennes difficiles à identifier [2], quelques-unes se rattachent à la ville de Lyon, notamment une *Homilia de sancta Blandina Lugdunensi* et une *Homelia de SS. martyribus Epiphodio et Alexandro.* En est-il de même d'une *Homelia de litaniis ?* où on lit que « toute la terre tremble au frémissement d'un peuple tout-puissant et, cependant il vint vers toi avec des sentiments romains celui qui était réputé barbare [3]. » Il faut quelque complaisance pour découvrir ici une allusion aux événements de 457 et à l'occupation de Lyon. Un autre passage est ainsi conçu : « Et voici que de toutes parts les Barbares établis sur le sol romain sont cernés, et ne savent plus même avoir recours à ces prières qui sont une humiliation pour le plus fort; ils n'ont pas soutenu la rencontre que voulait leur imposer leur maître; et la lâcheté du rebelle, impatient du joug, se refuse même à conclure la paix. » Ce dernier passage pourrait mieux s'appliquer aux événements de 457-458, et avec l'interprétation d'après laquelle les Burgondes auraient décampé à l'approche de Pierre qui voulut considérer leur retraite comme une soumission.

On voit que toute la question revient à savoir si les Burgondes ont occupé Lyon quelques mois, et les textes connus ne permettent pas plus de l'affirmer que de le nier. Somme toute, on peut conjecturer avec une très grande vraisemblance qu'à leur retour d'Espagne, les Burgondes ont trouvé la Gaule assez troublée, et ont prêté leur concours aux Lyonnais qui voulaient profiter de cette occasion pour échapper à des charges financières accablantes. Qu'ils aient ou qu'ils n'aient pas alors occupé Lyon, ils ont, avec l'aide des grands propriétaires, étendu leur établissement à travers la Lyonnaise, la Viennoise et la Séquanaise; puis à l'approche de l'armée de Majorien, ils ont pris le parti de rentrer chez eux sans livrer de combat et sans signer de traité. Il est vraisemblable que s'ils ont renoncé à défendre Lyon, ils n'ont pas abandonné tout ce qu'ils occupaient, et c'est sans doute pour cette raison qu'ils n'ont pas voulu négocier et conclure la paix. Pierre et Majorien, préoccupés surtout de rétablir l'autorité impériale à Lyon, n'ont point cherché à les chasser d'une région difficile. D'après Binding et Longnon, *Ambariacum*, Ambérieu, qui apparaît plus tard comme un des centres du royaume burgonde, marquerait en particulier cette étape en 457-458, qui rapprocherait ainsi, notablement les barbares de Lyon.

Les années qui suivent sont obscures. Majorien meurt en 461 et Sévère qui lui succède règne, pendant quatre ans, sous la tutelle de Ricimer. Puis ce fut une vacance de vingt mois (novembre 464-avril 467) pendant laquelle Léon Ier fut seul empereur de l'Occident en même temps que de l'Orient. Ce serait pendant cette période de dix-huit mois que prendrait place le fait raconté par Grégoire de Tours [4]. L'empereur Léon avait une fille malade auprès de laquelle il fit venir un archidiacre de Lyon qui lui rendit la santé. En récompense, il ne demanda que l'exemption du *tributum*, ce qui profitait à la ville entière, et qui fut accordé sur-le-champ. Il ne s'agit pas ici du *tributum* extraordinaire imposé aux Lyonnais, en 458, par Majorien et que Sidoine-Apollinaire trouvait accablant; il s'agit d'un impôt régulier, annuel, la *capitatio terrena.*

Au printemps de 467, Anthémius devint empereur d'Occident et Sidoine-Apollinaire vint l'en complimenter à Rome le 1er janvier 468; en récompense il fut nommé Préfet de Rome. En 469, Sidoine rentra en Gaule et put constater que, depuis la mort de Majorien, les Burgondes ne prenaient plus la peine de dissimuler leurs empiétements; ce fut alors qu'il prit la décision de quitter le monde, renonça à la poésie, se retira en Auvergne et devint, au début de 472, évêque de Clermont. Entre 470, date de sa retraite, et 483, date probable de sa mort, Sidoine écrivit plusieurs lettres où nous trouvons les seules indications connues sur les derniers progrès des Burgondes.

Dans la lettre IVe du livre III, Sidoine nous apprend que sa ville est « entre deux feux, triste proie réservée à ces peuples, soupçonnés par les Burgondes et voisins des Wisigoths, exposée à la colère de ceux qui la combattent, à l'envie de ceux qui la défendent [5]. » Ainsi Clermont est défendue par les Burgondes. Ils ont évidemment dépassé Lyon et le Rhône, même les Cévennes et ont fait connaître leur puissance militaire jusqu'en Aquitaine. Même idée dans la lettre IIe du livre VII. Dans la lettre VIIe du livre V, Sidoine parle du temps pendant lequel les barbares gouvernèrent la Germanie Lyonnaise [6] : *quamdiu praesens potestas Lugdunensem Germaniam regit.* C'est le premier acte qui formellement met la Lyonnaise, ou plutôt le pays lyonnais sous le pouvoir des Burgondes; il semble devoir être attribué à la seconde moitié de 474 ou, au plus tard, au début de l'année 475.

C'est donc vers 470 que Lyon subit, cette fois d'une façon certaine, la domination des Burgondes et devint la résidence de leurs rois. Il est à croire que cette occupation définitive se fit sans lutte. Il n'est du reste aucun souvenir d'un conflit entre les Burgondes et l'empire à ce sujet, au contraire les relations n'ont cessé d'être excellentes. Ce fut sans doute une concession plus ou moins tacite de l'empire. Une lettre de Sidoine à l'évêque Patiens de Lyon dit, à l'occasion d'une famine récente, que le roi ne cesse de louer ses repas et la reine ses jeûnes [7]. Pour qu'il en

[1] *Bibl. maxima Patrum*, t. VI, col. 645. — [2] Engelbrecht, *Studien über die Schriften des Bischofs von Reii Faustus*, p. 47. — [3] *Bibl. max. Patr.*, t. VI, col. 652. — [4] Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. LXII. — [5] *Epistolarum*, l. III, ep. IV. — [6] *Epistolarum*, l. V, ep. VII. — [7] *Epistolarum*, l. VI, ep. XII.

fût ainsi, il fallait qu'ils résidassent dans la même ville et cela aux environs de 475, date à laquelle se tint un concile où Patiens assista. Enfin la Vie de saint Épiphane par Ennodius [1] nous montre le roi Gondebaud à Lyon. En 494 ou 495, le roi Théodoric envoie Épiphane de Pavie à Lyon négocier avec le roi Gondebaud un échange de prisonniers; de Lyon, il se rend à Genève où il rencontre le frère de Gondebaud, Godegisil.

De l'étude des textes de Sidoine, on peut conclure que les Burgondes ont fait de 469 à 475 leurs derniers progrès; ils ont réoccupé les environs et se sont installés dans la ville entre 470 et 474 [2].

XXX. Conversion des Burgondes. — Le texte capital est celui de Paul Orose, le voici [3] : *Burgundionum quoque novorum hostium novum nomen, qui plus quam octoginta milia, ut ferunt, armatorum ripae Rheni fluminis insederunt. Hos quondam subacta interiore Germania a Druso et Tiberio, adoptivis filiis Caesaris, per castra dispositos in magnam coaluisse gentem atque etiam nomen ex opere praesumpsisse, quia crebra per limitem habitacula constituta* burgos *vulgo vocant, eorumque esse praevalidam et perniciosam manum Galliae hodieque testes sunt, in quibus praesumpta possessione consistunt; quamvis providentia Dei Christiani omnes modo facti catholica fide nostrisque clericis, quibus obedirent, receptis blande mansuetudo innocenterque vivant, non quasi cum subjectis Gallis, sed vere cum fratibus christianis.*

Ce texte était trop clair et son autorité trop généralement admise pour n'être pas soumis à l'épreuve d'une négation absolue. Le témoignage de Paul Orose est celui d'un apologiste, il doit être recusé ! Or c'est à la conclusion opposée qu'une critique vigilante doit s'en tenir. Orose a tiré parti de la *Chronique* de saint Jérôme [4], mais il n'a pas dédaigné d'autres sources, ce qui lui a permis de préciser ses informations et de parler non plus de 80.000 Burgondes, en tout, mais de 80.000 Burgondes portant les armes. Écrivant vers 418 avec la *Chronique* de saint Jérôme pour guide, comme il n'y avait pas encore lu le nom de ce peuple barbare, Orose l'a fait suivre de cette indication : *novorum hostium novum nomen.* Cela dit, il a cédé au désir de montrer qu'il connaissait l'histoire, et il a parlé de la soumission de la Germanie par Drusus et Tibère. Est-ce une interprétation d'un passage d'Eutrope [5] ? Celui-ci parle de 40.000 Germains qui, après les campagnes de Tibère et de Drusus, furent cantonnés *supra ripam Rheni in Gallia*, mais la phrase d'Orose ne fait pas mention du Rhin ni de la Gaule. On y lit seulement ces deux indications territoriales : *subacta interiore Germania* qui s'applique bien à l'œuvre de soumission réalisée par Drusus et Tibère; et *crebra per limitem habitacula constituta* qui s'entend des « burgs » que les Burgondes possèdent le long du *limes*. Cette expression s'éclaire vivement si on la rapproche d'un texte d'Ammien Marcellin [6], au dire duquel, en 359, l'empereur Julien poussa *usque ad regionem cui Capellatii vel Palas nomen est :* là, sont dit-il, les bornes frontières, *terminales lapides*, des Alamans et des Burgondes [7]. On s'accorde à reconnaitre dans *Capellatium* et *Palas* une partie du *limes germanicus* entre le Neckar et le Danube à l'Ouest et au Sud, le Mein au Nord [8]. La région qui s'étend au delà de cette limite rentre bien dans la Germanie intérieure pour un homme qui écrit vers 418. C'est donc là, de l'autre côté de l'ancien *limes*, que, selon Orose, les Burgondes étaient fixés avant de venir sur le Rhin.

Orose nous apprend encore que les Burgondes se sont fort accrus en nombre : *in magnam coaluisse gentem*, et ceci semble trouver dans les faits sa vérification. En 277-278, les Burgondes furent très éprouvés par la guerre que leur fit l'empereur Probus [9]; ensuite, pendant un siècle, ils conservèrent la paix avec les Romains, et tinrent tête avec succès aux Alamans pour qui ils étaient des voisins redoutables, à qui ils avaient enlevé des terres dont la défense avait entraîné l'élévation de nombreux « burgs ». Avant l'année 370, les Burgondes se sentaient en mesure de proposer à l'empereur Valentinien Ier une expédition concertée contre les Alamans, pour laquelle ils mobilisaient chez eux 80.000 soldats. Enfin, dans l'empire, leur nom pouvait avoir été oublié ou ignoré comme ennemis dans la seconde moitié du IVe siècle, puisqu'ils n'avaient été jusque-là en conflit avec l'empire que dans un rapide épisode éloigné d'un siècle environ, et très probablement loin du Rhin, sur le Lech [10].

Saint Jérôme disait que les Burgondes *ad Rhenum descenderunt*, Ammien Marcellin ajoutait qu'ils retournèrent ensuite dans leur pays; cependant Paul Orose écrit que *ripae Rheni fluminis insederunt*, par où il semble dire qu'ils n'ont pas bougé depuis leur établissement sur le Rhin; probablement il a pris leur séjour au moment où il écrivait pour une situation permanente depuis longtemps, sans s'enquérir des allées et venues plus anciennes.

A cela, Orose ajoute des détails sur la situation actuelle, *hodie*. Les Burgondes ont acquis la concession d'un territoire. Le terme *possessio* est propre et le fait de cette acquisition est attesté par une phrase de la *Chronique* de Prosper Tiro : *partem Galliae propinquam Rheno optinuere* [11]. Les Burgondes apparaissent à Paul Orose une force redoutable, *praevalidam et perniciosam manum*. Il constate qu'ils sont tous devenus chrétiens, instruits dans cette religion par des clercs gallo-romains, leurs mœurs sont douces et leurs sentiments à l'égard des Gaulois fraternels. Orose a pu exagérer l'étendue de la conversion et l'heureux effet qu'elle a produit, il n'aura fait qu'embellir un peu sans changer la vérité du fait qu'il rapporte. On n'a pas l'ombre d'une preuve à apporter contre son affirmation, pas un argument à faire valoir contre l'historicité de celle-ci.

On a remarqué que Salvien, Olympiodore, Renatus Profuturus Frigeridus, Prosper d'Aquitaine, Hydace et les continuateurs de Prosper, de Paulin, de Sidoine-Apollinaire, gardent le silence sur la conversion des Burgondes. En effet, ils n'en disent rien et, dès lors, il ne faut pas leur faire dire ce qu'ils ne disent pas. En ce qui regarde Olympiodore [12] et Renatus Profuturus Frigeridus [13], nous n'avons d'eux que de courts fragments; Salvien [14] est un marseillais non seulement de naissance, mais de tempérament et à qui il ne faut pas demander la précision et l'exactitude; quant aux chroniqueurs ils notent des faits survenus à jour fixe, et n'ont que faire d'un événement tel qu'une conversion d'un peuple qui s'étend sur une suite d'années. Avec Grégoire de Tours nous rencontrons un historien véritable, mais à qui il ne faut pas demander une chronologie rigoureuse. Il écrit bien

[1] *Opera*, édit. Hartel, p. 370. — [2] A. Coville, *op. cit.*, p. 138. — [3] *Histor. adv. Paganos*, l. VII, c. XXXII, édit. Zangemeister, p. 278. — [4] *Chronicon*, édit. R. Helm, p. 247. — [5] *Breviarium*, X, 8, édit. Droysen, p. 118. — [6] *Hist.*, XXVIII, V, 12-13, édit. Gardthausen, t. II, p. 153-154. — [7] Id., XXVIII, VIII, 15, édit. Gardthausen, t. I, p. 150. — [8] Jahn, *Geschichte der Burgundionen*, t. I, p. 51-52. — [9] Zosime, I, 68, édit. Mendelsohn, p. 49. — [10] L. Schmidt, *Geschichte der deutschen Stämme*, t. I, p. 369. — [11] *Chron.*, édit. Mommsen, *Chron. minora*, t. I, p. 467. — [12] Olympiodore, *Fragm.*, édit. Niebuhr. — [13] *Hist. Franc.*, l. II, c. VIII. — [14] *De gubernat. Dei*, IV, 61-67; V, 5.

quelque part : *Burgundiones quoque Arrianorum sectam sequentes* [1], à l'occasion d'une rapide description de la Gaule au temps de Clodion. Les faits qu'il rapporte se placent vers le milieu du Ve siècle et c'est alors que l'arianisme dut se répandre parmi les Burgondes.

D'ingénieuses hypothèses y ont été apportées pour expliquer comment les Burgondes d'orthodoxes devinrent ariens. On a supposé que ce fut au cours de la campagne faite de concert avec les Wisigoths ariens contre les Suèves d'Espagne que les Burgondes rapportèrent chez eux l'hérésie arienne. On a supposé encore que la famille royale et son entourage pratiquèrent seuls l'arianisme; on n'en a pas apporté un commencement de preuve, pas plus qu'on n'a prouvé que les Burgondes étaient ariens lorsqu'ils se trouvaient dans le royaume de Worms et lorsqu'ils vinrent en *Sapaudia*. A ces conjectures il faut toujours opposer le texte d'Orose que rien ne vient ébranler. Reste à savoir comment les Burgondes orthodoxes du royaume de Worms étaient devenus ariens, quand nous les retrouvons dans le bassin du Rhône ? Nous n'en savons rien. Tout ce que nous pouvons dire se réduit à ceci : Les Burgondes catholiques du royaume de Worms voulurent s'agrandir et furent battus par Aétius, en 436; leur dynastie succomba dans la défaite. Gondioc, leur nouveau roi, appartenait à la famille royale wisigothique arienne d'Athanaric, il était peut-être arien, comme le laisse entendre Avit de Vienne. Gondioc fit l'expédition d'Espagne avec Théodoric II, il y eut alors alliance et intimité entre les rois et les peuples, et la conversion des Burgondes à l'arianisme se place entre 436 et 546. Conversion partielle, car le catholicisme ne disparut pas de la nation et la famille royale ne fut sans doute jamais entièrement arienne.

Ainsi les Burgondes furent le premier peuple barbare converti à l'orthodoxie catholique, situation qui ferait la grandeur des Francs et dont eux ne surent pas tirer un avantage politique.

XXXI. Le royaume burgonde de Lyon. — Nous avons parlé d'une dynastie burgonde, et nous avons nommé un roi Gunther (*Gundicarius* ou Gundahar) qui régna de 411 à 436-437, pour disparaître avec sa famille dans la défaite que lui infligea Aétius. Entre Gunther (Gundahar) et Gondioc, qui apparaît en 456, il y a un intérim chez les historiens, intérim qui est comblé par le texte de la *Lex Burgundionum* dont le titre III fait ainsi parler Gondebaud : *apud regiæ memoriæ auctores nostros, id est Gibicam, Gundomarius, Gislahariun Gundaharium, patrem quoque nostrum et patruum* [2]. Il ne s'est guère écoulé qu'une soixantaine d'années entre la mort de Gundahar et la rédaction de la loi, ce qui prête peu de place à la production légendaire. Gondebaud énumère six de ses prédécesseurs : les trois derniers sont cités par les textes historiques; leurs règnes se placent entre 411 et 475-485; ils n'ont guère occupé plus de trois quarts de siècle de l'histoire de la royauté. Les plus anciens ne remontent pas au delà de la première moitié de IVe siècle. les Burgondes étaient déjà établis sur le Mein. On n'a aucune raison de repousser la succession régulière de Gibica, Gundemar et Gislahar. Pour Gundahar ou Gunther, il a péri avec les siens dans le désastre de 437.

Alors une interruption de vingt ans après laquelle nous voyons surgir Gondioc et Chilpéric. Dans le texte de la *Lex Burgundionum* précedemment cité, on remarquera entre l'énumération des quatre premiers rois et la mention du père et de l'oncle de Gondebaud une différence marquée. *Auctores nostri* indique une filiation un peu vague et, en tout cas, beaucoup moins précise que les mots *patrem nostrum et patruum* qui ne laissent place à aucune ambiguïté. Il est vrai qu'on a voulu tirer d'une variante une interprétation toute nouvelle du texte en question, la variante *patruos* au lieu de *patruum*. Dès lors, dit-on, *patrem nostrum et patruos* ne complète pas l'énumération et ne désigne pas le père et l'oncle de Gondebaud, c'est une opposition à Gundahar. Ainsi Gundahar serait le père du législateur et le frère de Gondamar et de Gislahar [3]. Cette interprétation ingénieuse est fondée sur des raisons bien fragiles : elle fait abstraction d'ailleurs de *quoque* dont le sens est bien clair. Trois manuscrits donnent *patruos*, mais on ne peut tirer de là un argument irréfutable.

Qui était Gondioc ? Grégoire de Tours le rattache à la famille du roi persécuteur Athanaric [4] et explique ainsi l'arianisme des Burgondes. On ne peut dire s'il existait des liens de parenté entre Gundahar et Gondioc et si celui-ci fondait une nouvelle dynastie.

Lorsque, dans la *Lex Burgundionum*, Gondebaud mentionne son père et son oncle, comme il est question d'un assez court espace de temps (456-485) nous devons croire que ces deux personnages sont Gondioc et Chilpéric, les *reges auxiliarios* de Théodoric II. Partageaient-ils entre eux la dignité royale et gouvernaient-ils en commun le peuple burgonde ? C'est chose possible, il a pu exister entre les deux frères une sorte de partage à l'amiable. On a fait observer que le continuateur de Prosper ne parle que de Gondioc seul à propos des progrès accomplis par les Burgondes en Gaule [5], que le pape Hilaire s'adresse au roi Gondioc lorsqu'il aborde une question relative à l'Église de Dieu, en 463 [6]; par contre, saint Lupicin, ayant à traiter à Genève une affaire, y trouve le roi Chilpéric [7]. De là on peut conclure, que Gondioc, sans doute l'aîné, tenait le premier rang et la principale puissance, qu'il fit des conquêtes et les garda, tandis que Chilpéric, le cadet, restait en *Sapaudia* et résidait à Genève. Cette situation se reproduisit dans la suite, puisque nous voyons Épiphane, évêque de Pavie, venir traiter à Lyon, avec le roi Gondebaud, d'un échange de prisonniers et, de Lyon, se rendre à Genève, résidence de Godegisil, frère cadet de Gondebaud, qui est qualifié *germanus regis* [8]. Le souvenir de ce partage inégal se retrouve dans la *Passio S. Sigismundi* [9], où on lit ceci : *ita ut Gundobadus duas portiones suis dicionibus vindicaret, tertia Godigiselus esset contentus.* Et c'est encore dans les mêmes conditions que Gondebaud établit son fils à Genève, *apud Genavensium urbem... jusso patris sublimatur in regnum* [10].

Gondioc mourut à une date difficile à préciser, mais qui paraît voisine de 466; il laissait quatre fils : Gondebaud, Godegisil, Chilpéric et Godomar [11]; mais son successeur fut ce Chilpéric que nous avons vu faire campagne à ses côtés contre les Suèves d'Espagne en 456, que nous avons retrouvé à Genève recevant la visite de l'évêque Lupicin entre 464 et 466 [12], dont

[1] *Hist. Franc.*, l. II, c. IX. — [2] *Leges Burgundionum*, III, édit. R. de Salis, p. 43. — [3] H. de Claparède, *Les Burgondes jusqu'en 443*, p. 56. — [4] *Hist. Franc.*, l. II, c. XXVIII, édit. Arndt, p. 89. — [5] *Contin. Prosp.*, édit. Mommsen, dans *Chron. minora*, t. I, p. 305; cf. Binding, *Gesch. des Burgund.-Röm Königreichs*, p. 65. — [6] Jaffé-Lœwenfeld, *Regesta pontif. roman.*, n. 556, 576. — [7] Grégoire de Tours, *Liber vitæ Patrum*, I, 5, édit. Br. Krusch, p. 666. — [8] Ennodius, *Opera*, édit. Hartel, p. 376; cf. Gaupp, *Die german. Ansiedlungen*, p. 291. — [9] *Passio S. Sigismundi*, 2e édit. Br. Krusch, p. 334. — [10] Frédégaire, *Chronic.*, III, XXXIII, édit. Br. Krusch, p. 104. — [11] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. XXVIII, édit. Arndt, p. 89. — [12] R. Poupardin, *Étude sur les vies des saints fondateurs de Condate*, dans *Le Moyen Age*, 1898, p. 32, veut que Lupicin fût « certainement mort en 463-464 »; M. Besson, *Recherches sur les origines des évêchés de Genève et de Lausanne*, p. 211, place la mort de Lupicin en 460; A. Coville, *Recherches sur l'histoire de Lyon*, p. 162, vers 464-466.

parle Sidoine-Apollinaire en 474-475 avec quelque détail comme un grand roi établi désormais à Lyon; il entretient les meilleurs rapports avec l'évêque Patiens, il est maître de la milice, comme l'était Gondioc; sa femme exerce sur lui une réelle influence dans une pensée de modération. Si on revient au texte déjà cité de la *Lex Burgundionum*, où Gondebaud mentionne parmi ses prédécesseurs son père et son oncle (*patruum* et non *patruos*) on voit qu'il ne peut s'agir que de Gondioc et de Chilpéric. Quant à Gondebaud il courait alors diverses aventures fort loin de Lyon, en Italie, où il faisait déposer Anthémias et élever Glycerius à l'empire (473).

A cette époque la puissance burgonde, non entièrement indépendante, mais continuant à se reconnaître vassale, au moins pour la forme, de la suzeraineté romaine, s'était mise au niveau de la puissance wisigothe. Elle ne s'en tiendra pas là, et l'exemple donné par la Lyonnaise Ire puis, tout aussitôt, par la Viennoise, ne tardera pas à être imité par la Grande Séquanaise. Les Burgondes appelés, en 472, à disputer cette province aux Alamans, les repoussent dans la partie orientale et s'établissent dans la partie occidentale. On voit en outre par les détails de la guerre des Romains contre les Wisigoths de 470 à 475, lorsque vers la fin de cette période, les Burgondes conduits par Chilpéric, leur roi, vont secourir Clermont, que leur domination s'étendait déjà, en 470, jusqu'à Nevers, dans la IVe Lyonnaise. Il y a plus, les signatures épiscopales du Ve concile tenu à Arles en 475 et poursuivi à Lyon, la même année, montrent que l'autorité de Chilpéric allait jusque sur la Narbonnaise IIe et les Alpes maritimes, peut-être même sur la plus grande partie de ces deux provinces.

Vers 473, Chilpéric II régnait à Lyon, il y tenait sa cour. Sidoine-Apollinaire parle du roi dans les épîtres VI et VII du livre V, écrites en 474, et il le nomme *magister militum Chilpericus, victoriosissimus vir* [1]; la *Vita S. Lupicini* le montre comme un maître désormais incontesté : *sub quo ditionis regiæ jus publicum illo redactum est;* homme d'une intelligence vive et rempli de bonté : *virum singularis ingenii et præcipuæ bonitatis* [2], assez sage pour écouter les bons conseillers, réfléchir et défendre les opprimés [3].

Chilpéric ne mourut pas avant 475 et probablement plusieurs années après; comme il ne laissait pas d'héritier direct, la succession revint à ses neveux (vers 485).

XXXII. Les Burgondes sous Gondebaud. — Gondebaud, fils aîné de Gondioc, n'avait pas attendu la mort de son oncle Chilpéric pour rentrer à Lyon, où on le retrouve avant le mois de juin 474 [4]. On ignore la date exacte de son avènement au trône et les conditions suivant lesquelles il se fit [5]. C'était probablement en 485 et, en sa qualité d'aîné de quatre frères, il s'adjugea le meilleur lot et s'établit à Lyon. On a cru découvrir dans l'expression *tetrarcha nostrum* employée par Sidoine-Apollinaire une allusion à la division du royaume en quatre parts, cette division n'eut jamais lieu, car des quatre frères, il y en eut un, Godomar, dont on n'entendit jamais parler, un second, Chilpéric, que son frère Gondebaud fit assassiner et noyer sa veuve et ses fils [6]; un troisième, Godegisil, qui s'alla établir à Genève et gouverna la *Sapaudia* comme avait fait Chilpéric l'Ancien sous Gondioc.

Gondebaud était arien, mais inquiet sur sa foi et cherchant à s'éclairer. Avit, évêque de Vienne, était pour lui une sorte de théologien consultant qui tenait registre de ses entretiens avec le roi [7]. Certains textes d'Avit permettraient de penser que Gondebaud voulait se convertir au catholicisme. Le début de la préface du livre contre l'hérésie d'Eutychès loue Gondebaud du soin qu'il a marqué dans ses règlements pour la vérité catholique [8]. Un débris d'homélie [9], sorte d'oraison funèbre d'Avit à la mémoire du roi, est trop fragmentaire pour y ressaisir un indice ferme d'une conversion avouée. Ce qui semble plus probable, c'est que Gondebaud ne prit jamais parti et s'en tint à une tendance orthodoxe qui lui semblait peut-être le fin du fin de la politique religieuse à suivre, pour un Burgonde placé entre les Francs catholiques et les Wisigoths ariens. Tout au plus pourrait-on admettre la possibilité d'une conversion *in articulo mortis*. C'est tout ce que son caractère lui conseillait de plus pratique, du moment qu'on lui refusait d'être reçu orthodoxe en secret; car Avitus répugnait à ce mystère : *Seditionem pavescis populi* disait-il au roi [10]. Ce n'était pas à celui-ci de redouter l'opinion publique, mais c'était à lui de la diriger. D'ailleurs la famille royale comptait d'autres catholiques. Il semble que Chilpéric II le fut, sa femme, qui admirait les jeûnes de saint Nizier, pouvait l'être [11]. Chilpéric le jeune, qui fut assassiné avait deux filles catholiques : Crona et Clotilde, enfin la femme de Gondebaud, la reine Carétène, son propre fils Sigismond et ses enfants étaient catholiques.

L'état burgonde avait plusieurs capitales, mais ses frontières, vers la limite du Ve et du VIe siècle, sont difficiles à déterminer. Lyon et Genève, plus rarement Vienne, sont les résidences des rois. Ambérieu est le siège de l'assemblée des *optimates* et des *proceres*. En 463, Die était soumise aux rois burgondes [12], et en 474, Vaison [13]. Gondebaud étendit son royaume jusqu'à Avignon, où il courut se réfugier, en 500, après la bataille de Dijon [14]. Les frontières, nous venons de le dire, sont plus indécises. D'après Grégoire de Tours, les rois Gondebaud et Godegisil régnaient sur les rives du Rhône et de la Saône et sur la province de Marseille [15], ce qui est vague et douteux. Une lettre de Cassiodore, écrite entre 507 et 511 [16], permet de penser que la ligne principale des Alpes Pennines formait la limite orientale du royaume burgonde et du royaume ostrogoth d'Italie, mais les principaux passages, surtout le Grand Saint-Bernard, restaient à l'Italie. Pour déterminer les limites du côté du Jura, nous avons, de préférence à Grégoire de Tours, les biographies des Pères du Jura écrites vers le commencement du VIe siècle et qui rendent un compte exact de la situation [17]. Pour elles, les solitudes où furent fondés les monastères font partie du pays burgonde; mais les Alamans qui sont sur le Rhin poussent leurs incursions jusque dans la région du nord des monastères, d'où les solitaires ne peuvent plus tirer leur sel. Pour les limites septentrionales, nous savons que Langres était comme un poste avancé de la domination des Burgondes, et quand Clotilde, fiancée à Clovis, lui fut amenée, le roi des Francs l'attendait à Villiers, dans le sud de l'arrondissement de Troyes, près de la frontière burgonde [18]. En 500, la bataille entre Clovis et Gondebaud,

[1] Sidoine Apollinaire, *Epist.*, l. V, ep. VI, VII, édit. Mohr, p. 109, 110. — [2] *Vita S. Lupicini*, 14, édit. Br. Kruscht p. 149. — [3] Grégoire de Tours, *Lib. vitæ Patrum*, I, édi,., Krusch, p. 666. — [4] Binding, *Geschichte des Burgund. Röm. Konigreichs*, p. 83. — [5] L. Schmidt, *Gesch. der Deutschen Stämme*, t. I, p. 410, imagine une élection. — [6] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. XXVIII. — [7] Id. *ibid.*, l. II, c. XXXIV. — [8] Avitus, *Opera*, II, édit. Peiper, p. 15. — [9] Avitus, *Opera*, homil. XXX, édit. Peiper, p. 152-— [10] A. Coville, *op. cit.*, p. 148. — [11] Sidoine, *Epist.*, l. VI, ep. XII, édit. Mohr, p. 137. — [12] Jaffé-Lœvenfeld, *Reg. pont. rom.*, n. 556, 76. — [13] Sidoine-Apollinaire, *Epist.*, l. V, 6, édit. Mohr, p. 109. — [14] Marius d'Avenches, *Chron.*, édit. Mommsen, *Chron. min.*, t. II, p. 234. — [15] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, II, XXXII, édit. Arndt, p. 93. — [16] Cassiodore, *Variarum*, II, 5, édit. Mommsen, p. 49. — [17] *Vitæ Patrum Jurensium*, édit. Krusch, p. 131-166. — [18] Ps.-Frédégaire, *Chron.*, l. III, XIX, édit. Krusch, p. 101.

se livra à l'entrée de la Burgondie, à Dijon [1]. A l'Ouest, Gondebaud paraît maître d'Autun [2]. Sidoine-Apollinaire, lors de la conquête de l'Auvergne par les Wisigoths, se plaint de la protection des Burgondes dans son diocèse de Clermont, mais leur séjour dans ce pays paraît n'être que provisoire, c'est moins un établissement qu'une occupation. Un trait rapporté par Grégoire de Tours [3] nous apprend que les Burgondes ne s'étendaient pas jusqu'à Brioude qui, néanmoins, était assez proche de leurs frontières pour qu'ils pussent y aller piller le sanctuaire, et regagner leur pays, d'où on peut conclure que le royaume burgonde atteignait peut-être la vallée de la Haute-Loire, mais sans la dépasser puisque celle de l'Allier ne faisait pas partie « de leur patrie » ; plus tard, racontant la conquête du royaume des Wisigoths par les Francs, en 507-508, Grégoire de Tours dit encore que Théodoric, fils de Clovis, parcourut les territoires des cités d'Albi et de Rodez, et les soumit *a finibus Gothorum usque Burgundionum terminum* [4], ce qui paraît indiquer qu'alors le royaume burgonde atteignait le Mont-Lozère et les hauts plateaux des Cévennes, les Causses et l'Aubrac. D'après ce qui précède, on voit que le royaume burgonde s'étendait au Sud jusqu'à la Durance, se prolongeant au delà même d'Avignon; qu'à l'Ouest, il dépassait le Rhône du côté de Viviers, qu'il franchissait les Cévennes et s'avançait sans doute au sud de la haute vallée de la Loire jusqu'à la région des Causses, que vers le Nord, il atteignait Nevers, Autun, Dijon, Langres, Besançon, qu'enfin du côté de l'Est, il dépassait sur certains points la ligne de l'Aar, englobait une grande partie du Valais et se prolongeait jusqu'aux Alpes Pennines [5].

Les rois burgondes entretenaient de bons rapports avec l'empire. Gondioc porte le titre de *magister militum* [6]; Chilpéric II, son successeur; porte le même titre [7] et le *Vita S. Lupicini* lui donne celui de *vir inluster* [8], en même temps que « patrice » de la Gaule [9]; d'ailleurs, plusieurs de ses parents ont porté ce titre [10] et ils s'en montrent honorés à un point tel qu'on peut se demander s'ils n'en oublient pas leur fierté. On s'étonne, et on regrette un peu de lire ces protestations du roi Sigismond à l'empereur : « A la mort de mon père qui vous était fidèle et qui était un des grands de votre cour, je vous ai envoyé un de mes conseillers, ainsi que c'était mon devoir, pour mettre sous votre patronage les premiers débuts de mon service... Mon peuple vous appartient. Je vous obéis en même temps que je lui commande, et j'ai plus de plaisir à vous obéir qu'à lui commander. Je parais roi au milieu des miens; mais je ne suis que votre soldat. Par moi vous administrez les contrées les plus éloignées de votre résidence. J'attends les ordres que vous daignerez me donner. [11] » Et on préférerait que ce ne fût pas saint Avit qui se fût chargé de tenir la plume pour écrire ces platitudes.

Du reste, Sigismond avait de qui tenir. Son père Gondebaud poussait assez loin les complaisances. Nous l'avons vu, vers 472-474, faire un séjour en Italie, poussant sa fortune à l'aide de Ricimer, le suève, qui paraît avoir été son oncle [12]. Il l'accompagna devant Rome, assista à la prise de l'empereur Anthémius, et se chargea de lui trancher la tête (11 juillet 4729).

Après la mort de Ricimer [13] (18 août), l'empereur Olybrius nomma Gondebaud patrice [14] et mourut lui-même (23 octobre). Gondebaud prit son temps, cinq longs mois, et désigna à Ravenne le nouvel empereur Glycerius (5 mars 473) [15]. Ennodius de Pavie, dans le discours qu'il met sur les lèvres de l'évêque Épiphane envoyé en mission par Théodore à Lyon, en 494, fait allusion au rôle tenu en Italie par le prince burgonde qu'il qualifie de *liberator* et *vindex*. Gondebaud a vaillamment combattu, *ferratum pectus hostibus obtulisti*, il a été un bon conseiller, *pugnasti consilio;* et les Burgondes ont été choyés par les Italiens qui n'ont pas oublié de faire payer leurs services. Puis, rapidement, la puissance de Gondebaud s'est écroulée en même temps que celle de sa créature Glycerius à qui Byzance opposait Julius Nepos (printemps 474) [16].

Les relations, entretenues par les rois burgondes de Lyon avec les divers peuples germaniques établis dans l'empire, sont incomplètement connues. Nous avons dit que Gondioc était *ex genere Athanarici* [17], par conséquent allié par le sang à la famille royale des Wisigoths. Cela aura pu les amener à l'alliance politique conclue en 456 contre les Suèves d'Espagne. Jordanès nous présente les Burgondes comme les *auxiliarios devotos* des Wisigoths [18]. Cette alliance ne dura guère. Après l'assassinat de Théodoric II par Euric, celui-ci, voyant la faiblesse de l'empire, chercha à s'imposer à la Gaule. Il semble que l'ancien préfet du prétoire, Avandus, conseilla à Euric de partager la Gaule par un traité *jure gentium*, conclu avec les Burgondes [19]. Il n'y réussit pas et, quand Euric attaqua l'empire, les Burgondes prirent sa défense (470).

En 472, Euric s'attaque à l'Auvergne et trouve encore les Burgondes, alliés de l'empire, en face de lui. Ont-ils envoyé des troupes en Auvergne, ou jeté garnison dans Clermont ? En tout cas l'intervention est certaine : *Sic æmulorum sibi in medio positi, lacrimabilis præda populorum, suspecti Burgondionibus, proximi Gothis, nec impugnantum ira, nec propugnantum caremus invidia* [20]. Mais ce qu'on peut reprocher aux Burgondes, c'est d'avoir mis quelque noblesse à repousser les Wisigoths [21].

Euric voulut cerner l'Auvergne par la vallée du Rhône et atteindre de ce côté le royaume burgonde. Entre 472 et 475, les deux rives du fleuve furent ravagées, principalement les territoires de Valence, Saint-Paul-Trois-Châteaux et Orange. Les Burgondes n'étaient pas de taille à lutter contre les Wisigoths, ils furent soumis et la paix fut rétablie pour une trentaine d'années (476-506).

Plus obscurs encore sont les rapports des Burgondes avec les Ostrogoths. Nous savons que Gondebaud fit une expédition en Ligurie, c'est-à-dire dans la haute vallée du Pô [22], peu avant 494, peut-être en 490 [23]. Était-ce pour soutenir Odoacre contre Théodoric ? C'est ce que semble indiquer Ennodius, dans son

[1] Marius d'Avenches, *Chron.*, édit. Mommsen, *Chron. min.*, t. II, p. 234. — [2] *Vita S. Eptadii*, 8; cf. L. Duchesne, dans *Bull. crit.*, 1897, n. 24. — [3] *Liber de virtutibus S. Juliani*, 7e édit. Krusch, p. 567. — [4] Grégoire de Tours, *Hist. Franc*, l. II, c. XXXVII, édit. Arndt, p. 102. — [5] P.-E. Martin, *Études critiques sur la Suisse mérovingienne*, p. 60 sq. — [6] Jaffé-Lœwenfeld, *Reg. pont. rom.*, n. 558, 576. — [7] Sidoine-Apollinaire, *Epist.*, l. V, ep. VI, édit. Mohr, p. 110. — [8] *Vita S. Lupicini*, édit. B. Krusch, p. 27. — [9] P.-E. Martin, *op. cit.*, p. 318. — [10] Jahn, *Geschichte der Burg.*, t. I, p. 466. — [11] Joh. Antiochenus, n. 209, édit. C. Müller, p. 617-618. — [12] Id., *ibid.*, p. 618; cf. Cantarelli, dans *Annali d'Italia*, dans *Studi et documenti di storia e diritto*, t. XVII, p. 104, n. 4. — [13] *Fragm. hist. græc.*, IV, Joh. Antioch., n. 209, édit. C. Müller, p. 619. — [14] *Fasti Vindob. priores*, édit. Mommsen, *Chron. min.*, t. I, p. 306. — [15] *Fragm. hist. græc.*, IV, Joh. Antioch., n. 209, édit. C. Müller, p. 609. — [16] L. Schmidt, *Gesch. der deutschen Stämme*, t. I, p. 361. — [17] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. XXVIII, édit. Arndt, p. 89. — [18] Jordanès, *Getica*, c. XLIV, édit. Mommsen. p. 117. — [19] Sidoine-Apollinaire, *Epist.*, I, 7, édit. Mohr, p. 14. — [20] Id., *Epist.*, III, 4, édit. Mohr, p. 58. — [21] Id., *Epist.*, III, 3, édit. Mohr, p. 57. — [22] Binding, *Geschichte der burgundish-römische. Konigreichs*, p. 97. — [23] Hodgkin, *Italy and her invaders*, t. III, p. 201.

Panégyrique de Théodoric, quand il dit en s'adressant à Odoacre : *Tot reges tecum ad bella convenerant* [1] ; il est plus probable qu'il a opéré pour son propre compte [2]. La Ligurie et l'Émilie furent ravagées, on emmena un grand nombre de prisonniers. Mais les Ostrogoths étaient gens à se défendre, Gondebaud le comprit et conclut un mariage entre son fils Sigismond et la fille de Théodoric, Ostrogotha [3].

Gondebaud avait ramené d'Italie des prisonniers qu'il avait répartis suivant les besoins de l'exploitation des terres burgondes. Théodoric chargea l'évêque de Pavie, Épiphane, d'aller à Lyon réclamer leur échange ou leur rachat. Le vieil évêque de Pavie, escorté de l'évêque de Turin, Victor, traversa les Alpes et arriva à Lyon où Gondebaud les reçut et leur dit : *Videte hominem quem et meritis et vultu semper ego Laurenti martyris personæ conjunxi.* Épiphane fit valoir les fatigues et les dangers du voyage, compara Gondebaud à Théodoric, présenta les avantages qu'il y aurait à se montrer généreux, rappela les bons souvenirs qui s'attachaient en Italie au nom de Gondebaud, montra que ces prisonniers étaient de pauvres cultivateurs pour qui on pouvait d'autant moins réclamer d'argent que les Italiens venaient d'avoir eu à en verser aux Burgondes pendant leur séjour [4].

Gondebaud avait la réputation d'un beau parleur et d'un esprit retors. Il parla des lois de la guerre, des nécessités de la politique, protesta de son désir de maintenir l'alliance avec Théodoric, mais demanda le temps de la réflexion. Il n'en abusa pas; fit relâcher sans rançon tous les non-combattants et fixa pour les autres un prix modique; 6000 captifs s'en allèrent, d'autres s'évadèrent; c'était Gondebaud qui faisait le bon marché en se débarrassant de ces Italiens; il eut, en outre, l'honneur d'une noble générosité. L'évêque Épiphane y soutint sa réputation d'habileté et se rendit à Genève auprès du roi Godegisil qui avait, lui aussi, un lot d'Italiens à évacuer. Le succès fut pareil et la paix fut consolidée jusqu'à la fin du siècle. Théodoric imagina d'envoyer à Gondebaud une horloge double que le roi des Burgondes avait eu l'occasion d'admirer à Rome.

Les rapports des Burgondes avec les Francs sont mal connus. En 474, sous le règne de Chilpéric II, on vit à Lyon un prince barbare épouser la fille du roi; il s'appelait Sigismer et on ignore s'il était wisigoth, franc ou alaman. Il se présenta accompagné d'un grand cortège magnifiquement habillé, ce qui ne suffit pas à prouver qu'il fut franc.

Sous le règne de Gondebaud, un prince franc fut fiancé à une fille du roi qui mourut de chagrin avant le mariage, c'est saint Avit de Vienne qui nous l'apprend [5]. Clovis n'en décida pas moins d'épouser lui-même une princesse burgonde. Pour ce mariage, dont les conséquences devaient être si graves pour la nation franque, nous avons un texte de Grégoire de Tours [6] qui a servi de thème aux développements du pseudo-Frédégaire [7] et de l'auteur du *Liber historiæ Francorum* [8]. Après avoir ordonné l'assassinat de son frère Chilpéric le Jeune et de sa belle-sœur, le roi Gondebaud relégua à Genève leurs deux filles Crona et Clotilde. Clovis ayant entendu parler de la jeune Clotilde demanda à l'épouser. Gondebaud aura dû éprouver un certain embarras, en se rappelant que sa fille à lui était morte de chagrin à la pensée d'épouser un franc, et en se demandant si Clotilde devenue reine ne chercherait pas à venger le meurtre de son père. Néanmoins, il consentit et Clovis vint attendre Clotilde à Villers. C'est là tout ce qu'il faut retenir pour l'histoire, sans tenir aucun compte des récits de pseudo-Frédégaire et du *Liber historiæ Francorum*.

Clotilde a-t-elle une responsabilité dans les événements politiques qui suivirent ? On aurait quelque peine à admettre qu'elle n'en eut aucune. La sainteté n'excluait pas chez elle une énergie dont elle donna des preuves plus tard. Son influence sur Clovis se montre dans l'événement de sa conversion en 496; entre 493 et 500 la paix régna entre Francs et Burgondes; la guerre éclata en 500 annonçant la ruine prochaine du royaume burgonde.

On voudrait connaître les rapports des Burgondes avec les Alamans qui, après de fréquentes incursions au-delà du Rhin, occupèrent au début du VIe siècle et grâce à la protection de Théodoric, le nord de la Suisse [9]. On a supposé sans raison suffisante qu'à la suite de la victoire de Clovis sur les Alamans, en 496, Gondebaud avait arraché aux vaincus quelques territoires [10]. On peut seulement définir un voisinage difficile et de fréquentes hostilités entre les deux peuples. Les Alamans poussaient leurs pillages jusqu'aux vallées du Jura, et les monastères de cette région située en terre burgonde auront dû en souffrir.

XXXIII. Les Burgondes dans le Lyonnais. — « On se représente volontiers le Burgonde du Ve siècle comme une sorte de Nemrod, vivant dans les forêts et toujours en quête des bêtes fauves qui peuplaient les solitudes de la Gaule; on ne le voit qu'armé de son arc et de ses flèches, au milieu des aboiements des chiens et de l'agitation des faucons. Ce n'est pas ainsi que le Burgonde nous apparaît dans les lois de Gondebaud. A peine a-t-il reçu son lot d'immeubles, qu'il s'empresse de construire une maison au milieu d'une cour; sur cette cour ouvrent des écuries, des étables qui renferment de nombreux troupeaux; à peu de distance est le jardin dans lequel le Burgonde cultive des arbres fruitiers et des légumes. Le domaine ou *villa*, outre les constructions et les vergers, comprend des landes et des prairies dans lesquelles paissent les troupeaux. S'il y a une forêt à proximité, le Burgonde y conduit son bétail pour qu'il se nourrisse de la feuille des arbres et du gland des chênes. Il exploite la forêt pour chauffer sa maison et réparer ses immeubles. Mais ce qu'il estime par-dessus tout c'est la terre cultivable, *l'ager*, qu'il divise en terres à labourer et en vignobles. Il n'en a jamais assez, et il met beaucoup d'ardeur à défricher ses forêts et ses landes afin de pouvoir planter de nouvelles vignes et semer de plus grandes quantités de blé. La propriété est soigneusement délimitée par des bornes qu'il est interdit de déplacer sous peine de perdre la main. Les champs, les prés, les vignes sont, de plus, entourés de solides clôtures qui en ferment l'accès aux troupeaux du voisin. Il y a même des gardes ou messiers, préposés par le maître à la défense des récoltes contre les pillards et les maraudeurs. Des bêtes fauves, le Burgonde n'a nul souci ou du moins s'il s'en inquiète, c'est qu'elles compromettent la sécurité de ses biens. Il leur fait la guerre, mais seulement au moyen de pièges; les flèches qui doivent tuer les loups sont lancées, non par la main du chasseur, mais par des arcs disposés sur le sol et tendus de telle manière que le moindre froissement fait partir les projectiles. Le soir, pour se délasser des fatigues de la

[1] *Corp. script. eccles. latin.*, t. VI, p. 271; Hodgkin, *op. cit.*, t. III, p. 201. — [2] Paul Diacre, *Hist. miscellan*, l. XV, c. XVI, édit. Mommsen, p. 214. — [3] Jordanès, *De rebus geticis*, LVIII, édit. Mommsen, p. 134. — [4] Ennodius, *Vita S. Epiphanii*, édit. Hartel, p. 367-377; cf. Hodgkin, *Italy and her invaders*, t. III, p. 330-339; Jahn, *op. cit.*, t. II, p. 25. — [5] S. Avit, *Opera*, Epist. V, édit. Peiper, p. 32. — [6] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. XXVIII, édit. Arndt, p. 89. — [7] Ps. Frédégaire, *Chron.*, l. III, XVII, édit. Krusch, p. 99. — [8] *Lib. hist. Franc.*, édit. Krusch, p. 254. — [9] P.-E. Martin, *Études critiques sur l'hist. de la Suisse mérov.*, p. 54. — [10] Œchsli, *Zur Niederlassung der Burgunden und Alamannen*, dans *Jahrbuch für schweizer Geschichte*, t. XXXIII, p. 223.

journée, le Burgonde prend une cithare et un archet, et il chante quelques airs nationaux ou bien des fragments de la grande épopée burgonde, l'Iliade des Germains, les *Niebelungen*. Voilà le Burgonde transformé par la division des terres, le vrai Burgonde de la fin du Ve siècle, celui dont le législateur s'occupe avec soin. Quelques riches seigneurs continueront de chasser à courre; ils auront des chiens et des faucons, et, pour protéger contre les voleurs leurs meutes et leurs fauconneries, il demanderont l'application des pénalités les plus singulières : *Fur convictus coram omni populo posteriora canis osculetur; sex uncias carnis acceptor super testones furis comedet.* Mais ces lois n'intéressent plus la majorité des Burgondes, et elles disparaîtront du Code de Gondebaud [1]. »

Il ne faut pas dédaigner la littérature, mais il y a des sources d'information plus précises et, à tout prendre, peut-être plus sûres; les types juridiques sont du nombre. Nous avons déjà accordé notre attention à la *Lex Burgundionum* (voir *Dictionn.*, t. IX, au mot LOIS BARBARES, col. 1988) qui nous révèle un fait capital : l'attribution aux Burgondes d'une part des domaines gallo-romains. Le titre LIV de la *Lex* nous a conservé un fragment de constitution contenant des renseignements précis, corroborés par d'autres textes du même code. Cet ensemble se rapporte non à l'opération elle-même, mais à la situation créée par les résultats de son fonctionnement [2].

Les Burgondes se sont établis sur le sol en qualité d'hôtes, conformément aux règles appliquées par l'administration romaine pour le logement des soldats [3]. A l'origine, cela dut sembler un provisoire qui se révéla bientôt définitif. L'entourage du prince fut nanti au moyen des terres du fisc impérial qu'on lui partagea, le reste de la nation se fit attribuer son lot sur les domaines des propriétaires gallo-romains, et dans chacun des *agri* ou des *colonicæ* entre lesquels se répartissait l'exploitation agricole de ces domaines, la moitié des terres cultivées, *terræ*, des *curtes*, des vergers, des vignes, des droits de jouissance sur les terres vagues et les forêts. Agriculteurs par goût et par tempérament, les Burgondes ne s'implantèrent pas dans les grandes villes. Plus tard, il leur sembla qu'au lieu de la moitié, ils avaient droit aux deux tiers des domaines en culture et ils reçurent en conséquence le tiers des esclaves.

Comment procéda-t-on ? Il ne s'agit pas d'une opération administrative de répartition de la moitié puis du tiers, mais le Burgonde reçut le droit d'occuper la portion fixée par les édits royaux sur chaque exploitation agricole, droit qu'il eut à faire valoir auprès de chaque propriétaire gallo-romain. Tout semble s'être passé à l'amiable et le Burgonde se trouva nanti d'une part du domaine romain, qui suppose la juxtaposition et le voisinage d'un hôte romain, et cette part est une possession libre entrée à perpétuité dans le patrimoine du Burgonde, transmissible à ses héritiers, en principe inaliénable comme bien de famille, mais lorsque par exception il peut être vendu, susceptible de passer à un étranger sans que le romain soit appelé à intervenir à la vente, sauf pour ce dernier un droit de préemption [4]. Ceci a dû se passer pour les grands domaines et peut-être plus rarement pour les domaines moyens ou petits. Tout ceci s'applique aux propriétés rurales; il semble que la propriété urbaine y a échappé et il paraît tout à fait probable que des villes comme Lyon n'ont pas été sensiblement affectées par cette législation.

XXXIV. ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE TEMPÉRÉE A LYON. — C'est résoudre bien légèrement une question fort compliquée que d'écrire : « Dans l'intérêt de la civilisation et du bonheur des peuples, il eût été grandement préférable que ce fussent les Burgondes, non les Francs, qui eussent étendu leur domination sur la Gaule entière [5]. » On peut penser des Francs un peu de mal et en dire beaucoup! comme ce sont nos ancêtres et que nous leur devons une infinie reconnaissance, le procédé est strictement conforme à l'esprit français. Si on s'avise un jour de rendre justice et non de faire des phrases, on devra reconnaître que ces Francs qu'on malmène si fort ont très dignement ouvert les races royales, qui ont bien servi la civilisation par cela même qu'elles ont fait la France. Quand une nation a le droit de revendiquer la triple lignée dynastique qui, de Clovis à Louis XVI, a, pièce à pièce, règne par règne, « assemblé le royaume de France », cette nation a le devoir d'être juste et, pour cette raison d'être reconnaissante.

« La loi des Burgondes a devancé le *Code Justinien* dans plusieurs de ses dispositions les plus libérales et les plus bienfaisantes : Inaugurant la fusion de la civilisation romaine avec l'esprit germanique, fécondée par le sentiment chrétien, elle a préparé la voie, ou, pour mieux dire, donné naissance à la société moderne et à la nationalité française qui en est la plus complète manifestation [6]. » C'est parce que le code burgonde, la « Loi Gombette » ainsi qu'on l'a nommée fut acceptée et propagée par les Francs qu'elle s'implanta et s'imposa. Gondebaud fut un prince sage, mais Clovis fut un grand roi, un fondateur d'empire. Ses fils et les héritiers de son pouvoir ne le valaient certes pas, mais ils étaient capables néammoins de moissonner la récolte semée par lui. Loin d'ignorer ou d'écarter la Loi Gombette, ils en adoptèrent plusieurs dispositions parmi les meilleures; mais la tentative, imaginée par Gondebaud d'un établissement monarchique constitutionnel, était prématurée et destinée à un oubli plusieurs fois séculaire.

D'ailleurs, Gondebaud était, par certains aspects de l'intelligence, un rêveur : « Ne vous paraît-il pas, écrivait-il à l'évêque de Vienne, saint Avit, qu'elle est réellement venue cette époque annoncée par l'Écriture, où les hommes cessant de combattre les uns contre les autres, échangèrent leurs épées contre des fers de charrue, leurs lances contre des faucilles. »

Quand les Burgondes furent devenus propriétaires du sol par le partage avec les Gallo-Romains, la nature de leurs relations réciproques se modifia. La propriété territoriale, devenant l'un des éléments de l'ordre social, engendra des rapports nouveaux; il en résulta une transformation profonde dans l'existence publique et privée. Les anciennes coutumes continuèrent à régir la capacité personnelle et la famille, mais elles ne suffisaient pas aux besoin nouveaux qui appelèrent d'autres lois et une forme particulière de gouvernement.

Trouvant chez les Romains des institutions tout établies et appropriées à leurs besoins, les Germains les adaptèrent à leurs coutumes. A l'exemple des empereurs, leurs rois s'attribuèrent le pouvoir de faire des lois. Mais, sous l'influence de la tradition, le peuple conserva le droit de participer à leur confection, sinon en masse, parce qu'il était répandu sur un territoire trop vaste, du moins par les grands de la nation, considérés comme ses représentants-nés et les gardiens de ses libertés. Telle fut l'origine de la monarchie

[1] Caillemer, *L'établissement des Burgondes dans le Lyonnais au milieu du Ve siècle*, dans *Mémoires de l'Acad. de Lyon. Classe des lettres*, nouv. sér., 1879-1879, t. XVIII, p. 1 sq. — [2] Saleilles, *De l'établissement des Burgondes sur les domaines des Gallo-Romains*, dans *Revue bourg. de l'Enseign. supér.*, t. I, p. 43. — [3] *Code Théodosien*, l. VII, tit. VIII, l. 1, 4, 5, 16. — [4] Saleilles, *De l'établissement des Burgondes sur les domaines des Gallo-Romains*, t. I, p. 348. — [5] A. Allmer, *Exposé préliminaire*, p. 264. — [6] Valentin-Smith, *Loi Gombette*, Lyon, 1888, préface.

tempérée, destinée à prévenir la tyrannie par l'obstacle de la représentation, et la confusion par l'unité de l'exercice du pouvoir.

Le premier exemple d'une nation délibérant sur ses affaires par des représentants se rencontre chez les Burgondes. En 501, le roi des Burgondes avait promulgué à Lyon, avec le concours des grands de sa nation, la *Prima constitutio* qui fut discutée, délibérée et votée. Dans le prologue précédant la *prima constitutio* de la Loi Gombette, on lit : *Coram positio optimatibus nostris universa pensavimus, et tam nostra quam eorum sententia, mansuris in ævum legibus, sumpsimus statuta prescribi.* Dans la *prima constitutio*, il est dit : *Habito consilio comitum procerumque nostrorum, omnes itaque administrantes judicia secundum leges nostras, quæ communis tractatu compositæ et emendatæ sunt.* Les dernières expressions de la *prima constitutio* ne sont pas moins catégoriques : *Constitutionis vero nostræ seriem placuit etian adjecta subcriptione firmari ut definitio quæ ex tractatu nostro et communi omnium voluntate conscripta est, etiam per posteros custodita, perpetuæ pactionis teneat firmitatem.*

On trouve la preuve des délibérations dans d'autres titres, mais ces citations suffisent à montrer que les lois chez les Burgondes n'étaient point des dispositions arbitraires du roi; elles se faisaient par le consentement de ses sujets, des grands et des principaux de la nation. La loi se faisait en assemblée générale, *in colloquio*, comme porte le titre XLII de la Loi Gombette; *in conventu*, comme on lit en tête du second supplément de cette loi dans le ms. *215* du suppl. lat. fol. 83 : *Incipit capitulus quem domnus noster gloriosissimus Ambariaco*[1] *in conventu Burgundionum instituit.*

XXXV. UNE FAMILLE LYONNAISE. — Nous avons déjà plusieurs fois écrit le nom de Sidoine-Apollinaire, appartenant à la haute société gallo-romaine et dont la famille était établie dans la cité de Lyon; son grand-père était inhumé à quelque distance de la ville, lui-même a dû naître à Lyon aux environs de l'année 432, le 5 novembre, à un foyer chrétien.

Sidoine a conservé le nom de deux de ses maîtres, Hœnius et Eusèbe, mais il ne nous a pas dit si ce fut à Lyon qu'il suivit leurs leçons. On croira difficilement que Lyon, parce qu'il était un centre d'industrie et de commerce, ne dût pas posséder quelques bonnes écoles, capables de former les jeunes gens à la connaissance et au goût des auteurs classiques. Sidoine n'épousa pas une lyonnaise, il ramena d'Auvergne sa femme, mais s'établit à Lyon. Papianilla et lui firent un ménage très uni, quoique l'épouse fut un peu trop disposée à placer sa naissance et sa famille au-dessus de tout. Pendant les années du séjour à Lyon, Sidoine eut quatre enfants : un fils, Apollinaire, et trois filles : Alcina, Severiana et Roscia. Le père s'occupa attentivement de l'éducation de son fils, veillant à sa pureté, lui recommandant de continuer avec les enfants de ses propres amis, les relations affectueuses qui avaient uni les pères. Le jeune garçon avait une heureuse mémoire, mais — comme tant d'autres enfants — peu de goût pour la lecture. Les fillettes sont élevées avec tendresse et gravité, mais on ne fait qu'entrevoir le rôle de la mère, de la grand-mère et des grand' tantes.

Dans une lettre écrite au chevet de sa fille Severina, assez gravement malade[1], Sidoine épanche les trésors de son affection paternelle. Cette lettre n'a pu être écrite qu'à Lyon; elle est adressée à Agricola, très probablement frère de Papianilla. Sidoine est à la ville. Agricola lui a envoyé une barque confortable, montée par de solides rameurs et un bon pilote, capables de remonter le fleuve avec une rapidité égale à celle du courant à la descente. Dans cette barque était tout un chargement de poisson : c'était une manière gracieuse d'inviter Sidoine à venir pêcher à la campagne chez Agricola, sur les bords de la Saône, ou plutôt sur ceux du Rhône, en amont de Lyon. On était en été, la ville était engourdie par une chaleur accablante. Mais Sidoine ne peut venir : sa fille Severina est très souffrante. Elle a d'abord toussé d'une façon très fatigante; maintenant elle est abattue par une fièvre qui grandit chaque nuit. La pauvre enfant voudrait aller à la campagne : elle espère que l'air des champs lui rendra la santé. Toute la maisonnée a fait ses préparatifs pour aller s'installer dans une petite propriété aux portes de la ville, *ad villulam. Villula* est, en effet, un diminutif qui ne conviendrait pas aux larges proportions d'*Avitacum*, tel que Sidoine nous le décrit et, d'autre part, le voyage aurait été trop long et trop pénible de Lyon en Auvergne, pour une malade. Sidoine n'a pas grande confiance, du reste, dans ce changement d'air, il prépare son départ sans conviction, pour faire plaisir à son enfant, pour échapper à la chaleur, pour échapper aussi aux médecins lyonnais. Ils viennent voir régulièrement la malade; mais ils sont plutôt ignorants et se contredisent sans cesse. Cependant, en homme prudent, il emmène avec lui un de ces pauvres médecins, Justus, qu'il compte traiter avec autant d'égards qu'un ami. C'est le tableau le plus intime que Sidoine pouvait laisser de sa vie lyonnaise.

Malgré son amour grandissant pour l'Auvergne, Sidoine défendait Lyon avec conviction contre les ironies de ses amis italiens. Lorsqu'il fit, en 468, un séjour prolongé à Rome, Candidianus de Césène le félicite de voir enfin le soleil, spectacle si rare pour les Lyonnais; et il le plaisantait sur les brouillards de Lyon, sur cet air épais qui dissipe à peine la chaleur de midi. Piqué au jeu, Sidoine ripostait en faisant le plus triste tableau de la fournaise de Césène, du marais de Ravenne, cette ville de moustiques et de grenouilles, et il terminait en déclarant que les Transalpins, grâce à certaines comparaisons, pouvaient se vanter avec satisfaction de leur climat.

A Lyon, Sidoine menait une existence agréable, très entourée. Il aimait à tenir son rang parmi l'élite de la cité, à rencontrer Philomathius, homme d'âge mûr qui aimait les charges officielles et lès honneurs qu'elles apportent, influent dans le Sénat urbain et fort pointilleux; Eriphius, gendre du précédent, cultivé, goûtant les lettres; Syagrius, très instruit, mais pressé de parvenir et comptant y arriver par les barbares qu'il traitait de son mieux; Gaudentius, riche, ambitieux, avec un bel esprit de suite; Domnicius, gai et aimable, passionné pour les spectacles militaires, d'autres encore.

C'est à Lyon que Sidoine dut écrire une bonne partie de ses poésies, à Lyon qu'il improvise des vers aux fêtes de saint Just; c'est de Lyon qu'il prie l'empereur Majorien de soulager cette ville des charges écrasantes qui pèsent sur elle. A Lyon peut-être encore, réunit-il ses deux recueils de vers, le premier composé de pièces fugitives (*Carm.*, IX-XXIII) avec l'envoi final *Propempticon ad Libellum* (*Carm.*, XXIV), le second formé des trois panégyriques avec leurs pièces annexes (*Carm.*, VIII).

La correspondance de Sidoine nous a conservé le récit d'un épisode survenu à Lyon à l'occasion des fêtes de saint Just. Nous raconterons la fuite de cet évêque et le retour de ses restes inhumés dans la basilique des Macchabées, où de bonne heure on célébra de grandes fêtes au début du mois de septembre.

Une année qu'on ne peut déterminer, le 2 septembre, les fidèles étaient réunis au tombeau de saint Just.

[1] *Epist.*, l. II, ep. XII ; cf. A. Coville, *Sidoine-Apollinaire à Lyon*, dans *Revue d'histoire de Lyon*, 1904, t. III, p. 89-90.

Avant le jour, on avait eu une première procession suivie par la foule trop nombreuse, pour trouver place dans l'intérieur de l'église et sous les portiques voisins. Le premier office terminé, après la psalmodie des moines et des clercs, l'assistance se dispersa aux alentours dans l'attente de l'heure de tierce à laquelle on célébrait la sainte messe. « Nous étions, dit Sidoine, suffoqués par l'étroitesse du lieu, l'entassement de la foule, la chaleur du luminaire. La belle nuit d'été qui se dissipait à peine avait rempli l'intérieur de l'église d'une vapeur surchauffée; au dehors, au contraire, au soleil levant, circulait un air frais, précurseur de l'automne. Tandis que les diverses classes de fidèles se répandaient de tous les côtés, les premiers parmi les citoyens de Lyon eurent l'idée de se réunir auprès du tombeau du consul Syagrius, qui n'était pas à une portée d'arc. Les uns étaient assis à l'ombre d'une treille que recouvraient en retombant les pampres d'une vieille vigne, les autres sur un tertre de gazon émaillé de fleurs parfumées. Les propos étaient doux, enjoués, plaisants. De plus, et c'était là ce qu'il y avait de plus charmant, il n'était question ni des gouvernants ni des impôts; nulle parole qui pût faire l'objet d'une délation, nul délateur parmi nous. Quiconque avait une bonne histoire à conter et savait le faire en heureux termes, était écouté avec empressement; point de longs monologues cependant, parce qu'une vive gaîté interrompait les récits.

« Puis, fatigués de ce long repos, nous décidâmes de nous remuer. Bientôt, nous divisant en deux groupes, selon l'âge, les uns demandent à grands cris et organisent un jeu de paume, les autres une table, des dés. Le premier, je donnai le signal de la paume, dont je raffole, autant que des livres. Dans l'autre groupe mon ami Domnicius, homme d'une grâce et d'un enjouement extrêmes, avait pris les dés, les agitait et, comme s'il eût été une trompette, appelait les joueurs. Quant à nous, nous jouâmes de tout cœur avec une troupe d'écoliers, de manière à ranimer par une course salutaire nos membres engourdis dans de trop longues occupations sédentaires. Là, l'illustre Philomatius lui-même... ne cessa de se mêler aux camps de jeu de paume. Il y réussissait très bien quand il était plus jeune. Mais, comme il était souvent rejeté hors de son camp par le choc du joueur qui courait au milieu, comme d'autres fois, si on l'admettait sur les lignes, il ne pouvait ni couper ni éviter la balle plongeante ou rasante et que, trop souvent renversé, il ne se relevait qu'avec effort de sa chute malheureuse, il fut le premier à se retirer du jeu avec des soupirs et tout l'intérieur en feu. En effet, cet exercice lui avait gonflé les fibres du foie et lui causait des douleurs cruelles. Je m'arrêtai aussitôt et lui fit la charité de cesser en même temps que lui, voulant éviter à sa fatigue cette petite honte.

« Dès que nous fûmes assis, la sueur le força à demander de l'eau pour laver son visage. On la lui apporta et en même temps une serviette toute poilue qui, nettoyée par la lessive de sa saleté de la veille, se balançait sur une corde tendue par le portier à travers la double porte du monument. Tandis qu'il séchait à loisir ses joues : « Je voudrais, dit-il, que tu me dictasses un quatrain approprié à l'étoffe que je tiens. — Soit, répondis-je. — Mais, ajouta-t-il, que mon nom figure dans ces vers. — Je l'assurai que son désir pourrait être réalisé. — Eh bien ! répliqua-t-il, commence à dicter. — Je souris. — Sache que les Muses seront irritées, si j'entre dans leur chœur en présence de tous ces juges. » Avec une vivacité pleine de courtoisie, car c'est un homme passionné, d'un à-propos intarissable, il riposta : « Veille bien, seigneur Sollius, à ce qu'Apollon ne s'irrite pas davantage, si tout seul tu provoques à un entretien secret ses élèves chéries. » Devines quels applaudissements une riposte aussi prompte et aussi plaisante souleva. Sans tarder, j'appelai son secrétaire, qui se tenait près de là, avec ses tablettes, et je composai cette épigramme :

« Au prochain matin, soit que la chaleur du bain « le réclame, soit qu'à la chasse son front ruisselle « de sueur, puisse le beau Philomathius avec ce linge « sécher son visage humide, si bien que l'eau passe de « sa figure dans cette toison altérée. »

« A peine notre Épiphanius avait-il achevé ce couplet, que l'on nous annonça l'heure où l'évêque allait sortir de la sacristie, et nous nous levâmes aussitôt. »

Ce récit est très instructif : c'est bien là l'existence d'une société heureuse et mondaine, telle qu'on doit la rencontrer à Lyon à cette époque. Sa croyance chrétienne ne lui interdit pas les délaissements littéraires, les conversations fines et spirituelles, les sports et les jeux qui entretiennent la vigueur du corps et les jeux de hasard qui réveillent l'attention et passionnent ceux qui s'y livrent. On se divertit ainsi entre gens d'éducation parfaite, fiers de leur naissance, faisant bande à part et se groupant volontiers en une société pleine d'urbanité et de politesse. Ces passe-temps aimables ne sont pas à proprement parler un désœuvrement, mais bien une relâche très courte entre les exercices de la piété chrétienne. Ces hommes et ce peuple viennent de passer déjà plusieurs heures dans l'église, ils la quittent un moment pour respirer, s'ébrouer un peu et prêts à y revenir pour écouter les chants de la messe.

XXXVI. Lyon, capitale du royaume burgonde. — Lyon fut la résidence de Gondioc, de Chilpéric II, de Gondebaud et de Sigismond, et la ville connut alors les spectacles qu'une cour royale attire toujours après. elle, la pompe des cortèges et des entrées princières Lorsque le prince Sigismer vint épouser la fille du roi Chilpéric, il se présenta avec une troupe magnifique. Devant lui et derrière lui des chevaux tenus en main étaient superbement harnachés et couverts de pierreries; lui, pour faire honneur à son hôte, marchait à pied vêtu d'une tunique de soie blanche brodée d'or et d'un manteau de pourpre. Son escorte portait la tenue de guerre : brodequins de fourrure montant jusqu'aux talons, genoux, jambes et mollets nus, justaucorps hauts, pincés, bariolés, descendant à peine jusqu'à la saillie des jarrets, manches ne recouvrant que le haut des bras, sayons vert clair brodés d'écarlate, glaives supendus aux épaules par des baudriers ajustés, lances barbelées, javelots à deux tranchants dans la main droite, bouclier argenté à *umbo* doré dans la saignée du bras gauche [1]. Et voilà de quoi satisfaire les badauds pour quelque temps.

Parfois on leur procurait des distractions d'un genre différent : une belle abjuration ou un enterrement solennel.

Sous le règne de Sigismond, converti lui-même, ses deux enfants renoncèrent à l'hérésie arienne et la solennité dura deux jours, avec sermon de saint Avit, venu tout exprès de Vienne (vers 516). Quelques années plus tard, en 522 probablement, un des deux convertis, Sigeric, fut étranglé par ordre de son père. Celui-ci s'était remarié et Sigeric reprochait à la nouvelle reine de se parer des vêtements de sa mère Ostrogotha. Il lui en coûta la vie. Tout aussitôt, Sigismond jeta les hauts cris, courut crier sa douleur à Agaune (voir ce nom), revint à Lyon et fit rendre à sa victime les honneurs funèbres [2].

La femme de Gondebaud, la reine Carétène, paraît

[1] Sidoine-Apollinaire, *Epist.* IV, 20, édit. Mohr, p. 95; A. Coville, *op. cit.* p. 72. — [2] S. Avit, *Homil.* XXVI, édit. Peiper, p. 146; A. Coville, *op. cit.*, p. 208-209.

avoir eu de solides vertus dont on trouve l'énumération dans son épitaphe qu'une copie nous a conservée (voir plus loin, *Inscriptions*). Elle était riche, pieuse, charitable. Depuis longtemps, elle cachait la chasteté rigoureuse de son corps sous des vêtements de pourpre, elle dissimulait ses jeûnes sous un visage souriant, elle partageait les soucis du prince et le conseillait dans les affaires d'État. Sa tendresse se partageait entre ses enfants et ses petits-enfants qu'elle attirait à la vraie foi qu'elle leur enseignait. Elle fonda une basilique et, après avoir répandu ses prières devant le roi en faveur des coupables, elle les répandait devant le Christ en faveur des pécheurs.

Les rois burgondes avaient ce qu'on a nommé depuis une « maison » composée de serviteurs nombreux parmi lesquels nous ne connaissons qu'un petit nombre de personnages, les uns aux noms germaniques, les autres d'origine gallo-romaine et qui n'ont pas conquis la célébrité. Nous n'avons pas à énumérer ici le personnel judiciaire ou administratif, tout cela n'a rien de spécial à Lyon, dont l'importance était balancée par Ambérieu à qui sa position centrale maintenait une certaine importance. Toutefois c'est à Lyon que dut être délibérée et promulguée la première constitution servant d'introduction au *Liber constitutionum;* c'est de Lyon qu'est datée la nouvelle promulgation du *Liber constitutionum* dans la seconde année du règne du roi Sigismond; comme c'est à Lyon encore que furent promulguées les cinq novelles des 28 mars 502, 27 juin 513, 1er mars 515, 29 mars 517, 10 juin 517. Dans le *Liber*, Ambérieu apparaît une fois et Lyon cinq fois; aucune autre localité n'est citée. Cette seule constatation suffit à faire ressortir l'importance de Lyon dans le gouvernement du royaume burgonde.

Sous le gouvernement des rois burgondes, les documents relatifs à Lyon sont si rares qu'ils ne permettent pas de ressaisir la physionomie sociale de cette grande ville. Nous savons que Lyon, à l'époque impériale, avait possédé un important atelier monétaire, il fut conservé et continua à battre la monnaie entre 470 et 534. On a trouvé des tiers de sou d'or du type impérial portant une surfrappe; en outre du nom d'Anastase, les monogrammes CVB et SGMVND. Les monnaies de bronze présentent à côté d'une Victoire portant une couronne le monogramme de Gondebaud, avec cette légende : PAX ET ABUNDANCIA, qui rappelle les légendes impériales [1]. On a cru reconnaître l'initiale de Godmar, le dernier roi burgonde, sur des tiers de sou aux noms des empereurs Anastase et Justin et sur des petites monnaies de bronze [2]. La *Lex Burgundionum* se préoccupe de ne laisser circuler que des monnaies de bon aloi, et décrie les pièces frappées à l'effigie de Valence ou de Valentinien, d'Alaric II, rois des Wisigoths, les monnaies de Genève et une monnaie *Adaricianos* dont le nom n'a pu être identifié.

Les inscriptions dont nous parlerons plus loin en détail, nous apprennent surtout que la vie romaine s'est continuée sous la domination germanique. La littérature n'est guère représentée, mieux vaut en convenir loyalement que d'aller chercher des noms médiocres pour leur faire une réputation injustifiée et insoutenable. Il ne suffit pas que Heiric, moine d'Auxerre, écrivant dans la seconde moitié du IXe siècle, nous dise qu'au Ve siècle Lyon était à la tête des cités de la Gaule pour les sciences et les arts. Alors que la vie intellectuelle périclitait partout, la science avait placé là, dit-il, son *familiare consistorium;* on pouvait, pour ses écoles, l'appeler *publicem citramarini orbis gymnasium.* Il y a là, semble-t-il, plus que de l'exagération, et ce n'est pas la lettre d'Avit de Vienne à Viventiole qui nous apportera le témoignage précis et positif sur lequel on établira le fait de l'existence, à Lyon, d'une école sous la direction du rhéteur Viventiole; la lettre a pu être adressée à Viventiole à l'époque où il vivait au monastère de Condat.

C'est dans la première période de la domination burgonde, entre 482-485, que Sidoine-Apollinaire a disparu, depuis longtemps déjà; il avait quitté Lyon, et la société cultivée, nourrie de souvenirs païens, de poésie latine, très amateur de ce style précieux, dont il était l'ornement, s'était bien modifié. Un prêtre nommé Constantius [3], l'aîné de Sidoine, avait quelque pratique du mètre et composait à l'occasion des pièces pieuses. Dans sa vieillesse, sans doute entre 475 et 480, il écrivit la *Vie de saint Germain d'Auxerre* à la demande de l'évêque Patiens. Celui-ci est-il l'auteur des sermons et d'un traité théologique qui lui sont attribués, on a quelques réserves à faire avant d'y souscrire [4]. D'après Agobard de Lyon, Viventiole aurait laissé des ouvrages dont les titres même ne nous sont pas connus. Les Lyonnais entendirent des orateurs alors en grande réputation d'éloquence, mais dont la gloire est aujourd'hui singulièrement oubliée, un Épiphane de Pavie, un Victor de Turin, à propos desquels il semble ironique d'écrire ce mot de gloire. S'il fallait garder la mémoire d'un sermon de Fauste de Riez à l'occasion de la dédicace de l'église Saint-Étienne, et d'un autre sermon d'Avit de Vienne en pareille circonstance pour l'église Saint-Michel, autant vaudrait sans doute mettre au rang des solennités littéraires du XXe siècle les prônes hebdomadaires de nos paroisses urbaines.

Un diacre de l'Église de Lyon, au lieu de s'appliquer à l'éloquence sacrée, se tourna vers la médecine, il s'appelait Helpidius. Il devint médecin du roi des Ostrogoths, Théodoric, et gagna sa confiance.

XXXVII. LA CONQUÊTE FRANQUE. — Dans la rapide disparition du royaume burgonde, Lyon paraît n'avoir joué qu'un rôle effacé. En 500, lors de la guerre entre Gondebaud et Clovis, le roi burgonde est défait sous les murs de Dijon et au lieu de chercher un refuge dans sa capitale, on le voit s'enfuir en Avignon [5]. La trahison de Godegisil, frère de Gondebaud, avait compté pour beaucoup dans le succès rapide et écrasant de Clovis, cependant Godesigil, en cette circonstance, n'apparaît pas à Lyon, il s'établit à Vienne. On a cru pouvoir affirmer la présence de Godegisil à Lyon [6] en s'appuyant sur une donation faite par Girart et Gimbergia au monastère de Saint-Pierre de Lyon, en 586. D'après cette charte, le monastère aurait été fondé par le roi *Gaudisellus* et la reine Theudelinde, *in Lugduni civitate inter Rodanum et Ararim* [7], au temps ou Godegisil était maître du royaume burgonde; mais la pièce est, dans son ensemble, du Xe siècle et le passage relatif à la fondation de Saint-Pierre est sans doute encore plus tardif.

Nous ne savons rien du triomphe de Godegisil sinon qu'il fut bref. Après la reprise de Vienne par Gonde-

[1] M. Prou, *Introduction au catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale*, p. XXXII. — [2] A. Blanchet, *Manuel de numismatique française*, t. I, p. 185. — [3] Sidoine-Apollinaire, *Epist.*, I, 1; II, 10; III, 2; VII, 18, VIII, 16; IX, 16; édit. Mohr, p. 45, 53, 171, 201, 234; Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.*, t. XV, p. 6; t. XVI, p. 237; Rivet, *Hist. litt. de la France*, t. II, p. 543; Levison, *Bischof Germanus von Auxerre*, dans *Neues Archiv*, 1903, t. XXIX; Levison, *Vita S. Germani Autissiodorensis*, dans *Monum. Germ. hist., Script. rer. merov.*, t. VII, p. 260. — [4] Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. II, p. 560; Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. II, part. 2, p. 912. — [5] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. XXXII, édit. Arndt, p. 94; Marius d'Avenches, *Chron.*, édit. Mommmsen, dans *Chron. min.*, p. 234. — [6] Binding, *Geschichte der burgund. röm. Königreichs*, p. 160. — [7] A. Coville, *La prétendue charte mérovingienne de Saint-Pierre de Lyon*, dans *Recherches*, p. 251-266.

baud, son frère fut massacré dans l'église arienne; il y eut de larges et sanglantes représailles [1]. Le rapide succès de Gondebaud s'explique peut-être par une alliance avec Alaric II, roi des Wisigoths, ce qui empêcha une intervention de Clovis [2].

Ni Lyon, ni la région lyonnaise ne paraissent intéressés aux événements subséquents [3] : participation des Burgondes et de leurs rois à la conquête par les Francs du royaume des Wisigoths en Gaule, prise de Narbonne par Gondebaud, siège inutile d'Arles et défaite de l'armée franco-burgonde par les Ostrogoths devant Arles. La victoire des Wisigoths qui débouchèrent des Alpes par le col de Suse, et causèrent de grands ravages dans le sud du royaume burgonde à Orange, en Avignon, et ailleurs, entraînant la perte de Narbonne et d'Avignon, révéla la faiblesse du royaume burgonde [4].

Le rôle de Lyon n'est pas plus affirmé dans les événements de l'année 523 [5]. Après la mort de Gondebaud, son fils Sigismond lui a succédé à Lyon et son fils Godomar à Genève. Les fils de Clotilde, Clodomir, Childebert et Clotaire, attaquèrent les deux princes burgondes et les vainquirent. Sigismond s'enfuit a Agaune avec sa femme et ses enfants où il tomba au pouvoir de Clodomir. Après la retraite des Francs, Godomar restaura le royaume burgonde, ce qui porta malheur à Sigismond que Clodomir fit jeter, avec sa famille, dans un puits. Thierry, frère de Clodomir, marié à une fille de Sigismond, livra une grande bataille aux Burgondes à Vézeronce, en 524 (voir *Dictionn.*, t. II au mot Casque). Clodomir y fut tué et les Burgondes restèrent maîtres du terrain. Dans tous ces événements Lyon est passé sous silence.

Il en est de même dans les campagnes de 532-533 et de 534 [6]. La première, conduite par Clotaire et Childebert, n'aboutit qu'à la prise d'Autun; la seconde, conduite par Clotaire, Childebert et Théodebert, amena la dispartition du royaume burgonde. Godomar disparut, bien que la famille royale ne semble pas s'être éteinte alors [7]. On ne sait pas avec précision comment se fit le partage entre les princes mérovingiens. Des textes postérieurs de quelques années permettent de croire que Lyon échut à Childebert [8]. C'est certainement un des moments les plus obscurs de l'histoire de Lyon. Si on s'en remettait aux auteurs du *Gallia christiana* [9], on pourrait croire que Lyon reconnut, dès 523, l'autorité de Théodoric, roi d'Italie, puis qu'on voit Eucherius siéger aux conciles ostrogoths d'Arles (524), de Carpentras (527) et d'Orange (529), mais cet Eucherius n'est pas l'évêque de Lyon, c'est celui d'Avignon. Nous devons donc admettre que Lyon passa immédiatement de la domination burgonde à la domination franque, à l'époque du partage du royaume entre les rois francs et fit partie du lot échu au roi de Paris.

« La domination des Burgondes à Lyon n'avait guère duré plus de soixante années. Elle avait donné à la région du Rhône et de la Saône un commencement d'unité, mais elle ne laissa pas sur la ville même une empreinte bien marquée. Pendant cette courte période Lyon dut encore conserver dans l'ensemble son aspect et ses caractères de ville gallo-romaine. Puis, lorsque la civilisation gallo-romaine s'altéra définitivement et s'éteignit peu à peu, faute de relations avec des foyers tels qu'avaient été Rome et les grandes villes intermédiaires comme Milan et Arles où se renouveler et en quelque sorte se réchauffer, la cité lyonnaise, sans se laisser pénétrer et assimiler davantage par les Francs vécut longtemps dans une sorte d'isolement, ou plus exactement comme repliée autour de son Église, de ses basiliques et de ses monastères.

« Et en effet de la vie politique, économique et sociale sous les rois mérovingiens, il ne nous reste, pour ainsi dire, aucun témoignage. Ceux de ces rois qui règnent en Burgundie ne semblent pas séjourner à Lyon; le plus puissant d'entre eux, Gontran, réside de préférence à Chalon-sur-Saône. En dehors de l'énumération des partages entre les princes de la descendance de Clovis — partages d'ailleurs bien obscurs pour nous en ce qui touche Lyon — et de la mention de quelques phénomènes naturels, inondations, sécheresses, épidémies, etc., à peu près tout ce que nous pouvons savoir appartient désormais jusqu'au VIIIe siècle à l'histoire ecclésiastique.

« Quant aux Burgondes eux-mêmes, dont on vient de voir les vicissitudes depuis leur lointain point de départ (voir *Dictionn.*, t. X, col. 149), ils sont entrés, après 534, sans autre crise véritable et même sans difficulté bien apparente, dans cet ensemble encore fort disparate qui constituait le royaume mérovingien. Dès la seconde moitié du VIe siècle, le terme *Burgundiones* désigne d'ordinaire non plus une race à part, mais les habitants d'une région. Le seul fait que l'on pourrait invoquer, c'est une conjuration qui s'organisa assez loin de Lyon, dans le *Pagus Ultrajoranus*, après l'avènement de Clotaire II en 613-614; un des chefs était un patrice Alethius que les conjurés mirent en avant parce qu'il était « de la race royale des Burgondes ». Mais cet Alethius avait été jusque-là en faveur, puisqu'il était patrice, et il semble bien qu'on ne soit en présence que d'une intrigue de grands ambitieux; Alethius fut d'ailleurs rapidement mis à mort dans la *villa* royale de Malay-le-Roy [10]. »

XXXVIII. Catastrophes. — Au VIe siècle, Lyon fut éprouvé par le fléau de l'inondation : *Anno quinto Childeberti regis, (qui fuit nonus decimus Chilperici atque Guntramni) tantæ lues aquarum per universas regiones factæ sunt Galliarum, ut flumina terminos, quos nunquam antea excesserant, pecora quidem exitio ædificia vero quorumque locorum gravi afficerent ruina* [11]. Grégoire de Tours ne s'engage pas dans des affirmations aussi générales, il se contente de mentionner plusieurs provinces particulièrement éprouvées : la Limagne vit plusieurs de ses cantons éprouvés à tel point qu'on n'y pût faire les semailles : *Anno quinto Childeberti regis, Arvernorum regionem diluvia magna presserunt, ita ut per dies duodecim non cessaret a pluvia : tantaque inundatione Limane est infusum, ut multos ne sementem jacerent prohi beret* [12].

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. XXXIII, édit. Arndt, p. 95. — [2] G. Kurth, *Clovis*, t. II, p. 19. — [3] Cf. Kaufmann, *Die Vita Eptadii über die Verhältnissen Gundobads und Chlodovechs*, dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. X, p. 39. — [4] A. Coville, *Recherches sur l'histoire de Lyon du Ve au IXe siècle*, p. 231. — [5] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. III, c. VI, édit. Arndt, p. 113; Marius d'Avenches, *Chron.*, édit. Mommsen, dans *Chron. minora*, t. II, p. 225; Agathias, I, 4, édit. Niebuhr, p. 20; Pseudo-Frédégaire, *Chron.*, l. III, XXXIII, XXXVI, édit. Br. Krusch, p. 104. — [6] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. III, c. XI, édit. Arndt, p. 118; Procope, *De bello gothico*, l. I, c. XIII, édit. Haury, t. II, p. 71; Marius d'Avenches, *Chron.*, édit. Mommsen, dans *Chronica minora*, t. II, p. 255. — [7] Ps.-Frédégaire, *Chron.*, édit. Br. Krusch, p. 142; Chaume, *Origines du duché de Bourgogne*, in-8°, Dijon, 1925, t. I, p. 9, n. 1, et tableau généalogique. — [8] *Concilia ævi merovingici*, édit. Fr. Maassen, p. 105; Grégoire de Tours, *Liber vitæ Patrum*, c. VIII, 3, édit. B. Krusch, p. 653; cf. P.-E. Martin, *Études critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne*, p. 96. — [9] *Gallia christiana*, t. IV, col. 31. — [10] A. Coville, *Recherches*, p. 233-234; cf. Jahn, *Geschichte des Burgondionen*, t. II, p. 470; Schürer, *Der Verfasser des sogenn. Fredegar Chronik*, p. 181 : P.-E. Martin, *Études critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne*, p. 208, 316, 360. — [11] Aimoin, *De gestis Francorum*, III, XXXIII. — [12] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. V, c. XXXIV.

Les pays que baignent la Loire et l'Allier furent également dévastés : bestiaux détruits, terres entraînées, maisons renversées : *Flumina quoque Liger Flavarisque quem Elacrem* [1] *vocitant, vel reliquit torrentes percurrentes in eum, ita intumuerunt, ut terminos, quos nunquam excesserant, præterirent. Quæ grande de pecoribus excidium, de culturis detrimentum, de aedificiis fecere naufragium* [2]. Durant cette période de pluies, la température fut si douce que dès la cessation des pluies, on vit les arbres fleurir de nouveau quoiqu'on fut au mois de septembre : *Quiescentibus vero pluviis, arbores denuo floruerunt, erat enim mensis September* [3]. D'après Marius d'Avenches, il en fut de même dans le Valais, au mois d'octobre [4]. A Lyon, en 580, le Rhône franchit ses limites, ainsi que la Saône : *Pari modo, Rhodanus cum Arari conjunctus, ripas excedens grave, damnum populis intulit, muros Lugdunensis civitatis aliqua ex parte subvertit* [5]. La muraille fut renversée, c'est tout ce que nous savons; le P. Ménestrier ajoute que les eaux du Rhône et de la Saône se réunirent vers Saint-Nizier [6], on ne sait où il a pu prendre cette précision. Paradin et Rubys ont pris l'occasion de cette inondation pour tracer un tableau de genre destitué de tout témoignage hitorique. Rubys a fait plus encore, il a imaginé delocaliser à Lyon [7] une peste décrite par Grégoire de Tours, alors que pas un texte ne permet d'applliquerà cette ville l'épidémie de dysenterie [8].

XXXIX. Liste épiscopale. — L'Église de Lyon entre dans l'histoire d'une manière si glorieuse et au milieu de circonstances si bien déterminées, qu'on pourrait en induire qu'elle a découragé la légende et les légendaires. Il n'en est rien. Nous avons vu saint Pothin mourir nonagénaire pour la confession de Jésus-Christ en 177, et il nous a semblé que la fondation de l'Église de Lyon pouvait remonter vers le milieu du IIe siècle (voir col. 87). Le premier évêque de Lyon paraît avoir tenu sa mission directement de saint Polycarpe de Smyrne sans avoir mêlé le pape de Rome à cette fondation. Or, les légendaires réclament même saint Pothin dont ils font un disciple de saint Clément. C'est ce qu'on peut lire dans un *Abrégé de l'histoire des martyrs et des saints de la ville de Lyon avec les statuts et règlements de l'ancienne confrérie de saint Irénée et des martyrs de Lyon, rétablie de nouveau en l'église dudit saint Irénée à Lyon*, par le sieur Jean Guérin, camérier de l'église Saint-Irénée, in-18. A Lyon, chez Estienne Perrin, 1668. A la page 109-11, on lit que « C'est à ces grands hommes, à qui Dieu dit : *Vos estis lux mundi*, ayant été les premiers flambeaux qui ont porté la lumière de la foy à l'église de France que S. Clément avait choisi par un esprit prophétique, scavoir S. Denys pour Paris, et S. Pothin pour Lyon, prévoyant que ces deux villes devaient être les deux yeux de ce royaume, l'une pour le temporel, l'autre pour le spirituel. »

Comme saint Pothin mourut nonagénaire en l'an 177, il était né en l'an 87, et l'épiscopat de saint Clément ne peut pas être retardé beaucoup au delà de 90-95. A cette date extrême, Pothin avait huit ans, ce qui pour un évêque fondateur d'Église est un record de précocité.

Ce n'est pas tout, et cet évêque à la bavette trouvait d'ailleurs une communauté et un siège épiscopal qui l'attendaient depuis de longues années déjà, car saint Pierre, en personne, était venu établir l'Église de Lyon. C'est ce qu'on lit dans un écrit anonyme publié sans lieu d'édition, mais certainement à Lyon, en 1875, sous le titre suivant : *Souvenir du 8 décembre 1875 à Lyon. La très sainte Vierge honorée de son vivant ou origine première de son culte en Palestine et dans le monde entier, notamment dans les Gaules, à Lyon, à Marseille, à Bordeaux*, in-8°, 46 p.

« Un vénérable prêtre lyonnais, missionnaire et saint religieux, nous affirme que son professeur d'histoire ecclésiastique disait, il y a cinquante ans, à ses élèves, futurs apôtres du Lyonnais, que le christianisme avait été apporté dans l'ancien *Lugdunum* par des prédicateurs venus de Rome, envoyés par saint Pierre lui-même, et déguisés en marchands. Le même professeur ajoutait que la tradition (probablement puisée à la même source), voulait que le prince des apôtres ait célébré en personne les saints mystères à Lyon, à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'antique église Saint-Paul. Le premier pape serait venu, aussi bien que ses envoyés, par le Simplon et la vallée du Rhône. La tradition du diocèse de Genève veut que Bourg-Saint-Pierre marque l'endroit où il s'arrêta quelque temps. La cathédrale de Genève dédiée à Saint-Pierre, marquerait aussi l'endroit où il aurait officié en présence des premiers chrétiens de la ville. Autun signale une de ses églises comme ayant joui de la même faveur. Barcelone réclame la présence de saint Pierre l'an 50 de notre ère, et fait remonter à son initiative le culte de la Vierge dont l'image fut d'abord remise aux Saintes Puelles (les premiers religieuses de Barcelone résidant à San Pedro de las Puellas) et qui fut transportée depuis au Montserrat, où le culte de la mère de Dieu a fleuri depuis sans interruption. Métaphraste fait traverser les Gaules par saint Pierre au moment où il se rend en Angleterre [9]... »

C'est assez, peut-être trop d'attention, consacrée à ces inepties, venons-en à l'histoire.

Le catalogue épiscopal de Lyon nous est parvenu dans trois rédactions dépendant d'un texte primitif du milieu du IXe siècle [10]. Ce texte se trouve dans un évangéliaire achevé dès 755, qui appartenait à l'Église de Lyon et que diverses vicissitudes ont amené, dès la fin du IXe siècle, parmi les manuscrits du séminaire d'Autun; c'est celui qui occupe la colonne 1, ci-dessous. Un catalogue, dérivé du précédent, à été recueilli par Hugues de Flavigny, qui l'inséra dans sa *Chronique;* il comporte quelques compléments et une continuation jusqu'au milieu du XIIe siècle, il occupe la colonne 2, ci-dessous. Enfin, une copie moderne du XVIIe siècle contient en plus du catalogue de Hugues de Flavigny quelques notes historiques et une continuation jusqu'au début du XIVe siècle, c'est celui qui occupe la colonne 3, ci-dessous. Nous arrêtons ce catalogue à la fin du IXe siècle [11] :

[1] On trouve dans les manuscrits *Ilacrem* et *Eilaurem*, c'est la rivière à laquelle César donne le nom d'*Elaver (Bell. Gall.*, VII, 34) et Sidoine, *Elaris* ou *Elauris* qui n'est autre que l'Allier. — [2] *Hist. Franc.*, l. V, c. XXXIV. — [3] *Ibid.* — [4] Bouquet, *Recueil des historiens de la Gaule*, t. II, p. 19. — [5] *Hist. Franc.*, l. V, c. XXXIV. — [6] Ménestrier, *Histoire de Lyon*, p. 208. — [7] *Hist. de Lyon*, p. 211. — [8] H. Greppo, *Détails historiques sur les inondations qui désolèrent Lyon et les Gaules au VIe siècle*, dans *Revue du Lyonnais*, 1841, t. XIII, p. 45-66. — [9] H. Omont, dans *Cabinet historique*, 1882, p. 560; cf. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 157; J.-B. Vanel, *La liste épiscopale de Lyon*, dans *Revue du Lyonnais*, 1900, Ve série, t. XXIX, p. 53 sq. — [10] *Monum. Germ. hist., Script.*, t. VIII, p. 321; cf. L. Duchesne, *op. cit.*, t. II, p. 158. — [11] Bibliothèque de Lyon, ms. *1385* (olim *1256*) fol. 68 v°, dans Duchesne, *op. cit.*, t. II, p. 160. Nous aurions voulu donner une reproduction du catalogue épiscopal de Lyon qui est transcrit dans la colonne 1; les démarches pour se procurer une photographie de ce texte n'ont pu être couronnées de succès; une planche très satisfaisante fut publiée en 1900, dans la *Revue du Lyonnais*, cette revue, que nous avons eue en mains au British Museum, est inconnue, parait-il, à la Bibliothèque nationale.

Nomina episcoporum Ecclesie Lugdunensis. (*Évangéliaire d'Autun*)	Nomina pontificum Lugdunensium ab inicio. (*Hugues de Flavigny*)	Nomina pontificum, scæ Dei Eccl. Lugdun. ab initio. (*Copie du XVIIe siècle*)
Fotinus	Photinus, martyr	Photinus, martyr
Hirenus	Hyreneus, martyr	Irenaeus, martyr
Zacharias.	Zacharias	Zacharias
Helius	Helius	Helius
5. Faustinus	Faustinus	Faustinus
Verus	Verus	Verus
Iulius	Iulius	Julius
Telomeus	Tolomeus	Tholomus
Vocius	Vocius	Vocius
10. Maximus	Maximus	Martinus
Tetradius	Tretradius	Tetradius
Verissimus	Verissimus. Hic interfuit Sardicensi synodo IIII.	Verissimus
Iustus	S. Iustus	Iustus vir propheticus.
Alpinus	S. Alpinus	Alpinus ecclesiam et baptisterium S. Stephani.
15. Martinus	Martinus	Martinus
Antiochus	S. Antiochus	Antiochus
Elpidius	Elpidius	Epidius
Senator	Senator	Senator
Eukirius.	S. Eucherius	Eucherius
20. Salonius	Salonius	Salonius
Veranius	S. Veranus	Veranus
Paciens	S. Paciens	Patiens
Lupicinus	S. Lupicinus, tempore wandalicæ persecutionis	Lupicinus
Rusticius	Rustitius	Rusticus
25. Stephanus	Stephanus	Stephanus
Vivenciolus	Viventius	Viventiolus
Lupus	S. Lupus, tempore Sigismondi et Clodovei	Lupus
Licontius.	Lyconcius	Liconcius
Sacerdos	S. Sacerdos, tempore Childeberti	Sacerdos ecclesiam S. Pauli et S. Eulaliae
30. Nicetius	S. Nicetius, tempore Childeberti ejusdem	Nicetius.
Priscus	S. Priscus. Hic auctor synodorum XXI, XXII et XXIII extitit.	Priscus
Aetherius	S. Etherius. Huic scribebat beatus papa Gregorius	Heterius
Secundinus	Secundinus	
Arigius	Arigius	
35. Tetricus	Tetricus	Secundinus
Gandericus	Gandericus	Arigius ecclesiam de S. Cruce et monasterium S. Justi.
Viventius	Viventius	Tetricus
Aonemundus	S. Aonemundus, martyr	Gandericus
Genesius.	S. Genesius	Viventus
40. Landebertus	S. Lamdebertus. Huius tempore obiit S. Bonitius et Lugduni est sepultus. Qui Clippiaco in palatio regali'S. Ansbertum Rotomagensem consecravit antistitem.	Annemondus Genesius. Landebertus
Gudinus	S. Gudinus	Gudinus
Foaldus	Fulcoaldus. Hic est F. ep. qui corpus S. Boniti Arvernensibus reddidit.	Boaldus
Madalbertus	Madalbertus	Madalbertus
Ado	Ado	Ado
45. Eldoinus	Eldoynus	Eldomus
Leidradus	Leidradus tempore Karoli magni. Hic restauravit Lugdunensem aeclesiam post destructionem Wandalorum.	Leidradus
Agobardus	Agobardus doctrina clarus tempore Ludovici Pii.	Agobardus

Amolo XLVIII	Amolo, cuius tempore, ut idem ispe testatur, et Egilmarus Viennensis, Bartolomeus quoque Narbonensis, Stephanus Belgicensis, Alteus Eduensis, Odolmannus Mattiscensis,in epistola missa Rudolfo Byturum archiepiscopo et omnibus episcopis Aquitaniæ, Novempopulanæ et Narbonensis primæ, per CCC fere annos Lugdunensis ecclesia primatum æclessiarum in Gallia ab ipsis temporibus apostolorum optinens, vices Romanorum pontificum pro suæ sanctitatis merito optinuit.	Amolo
Remigius		Remigius
S. Aurelianus legatus romanæ Sedis		Aurelianus
Aluvala		Alvuala

Dans leur partie commune, ces trois catalogues ont une teneur à peu près identique. Ils s'accordent même sur une faute assez grave, les deux noms de *Salonius* et de *Veranus* (20, 21), interpolés après celui d'Eucher. Cette interpolation doit être très ancienne. Quelqu'un aura d'abord inscrit les deux fils de saint Eucher en marge du nom de leur père, et de la marge, ils auront passé dans le texte [1].

Entre tous les catalogues épiscopaux, celui de Lyon est un des plus vénérables et des plus sûrs. C'est dans un évangéliaire appartenant à la bibliothèque du grand séminaire d'Autun qu'a été transcrite la liste 1. Le copiste s'est servi du verso blanc du second feuillet de garde, il a rempli deux colonnes parallèles, s'arrêtant à Leidrade; Agobard et Amolon ont été ajoutés après coup et d'une écriture différente et plus grosse. La liste à donc été constituée entre les années 799 et 814, sous l'épiscopat de Leidrade.

Le manuscrit a été décrit par l'abbé Devoucoux, par G. Libri et par M. H. Omont [2] qui sont d'accord pour le reconnaître antérieur au IXe siècle, le rare eût été qu'ils ne le fussent pas car le volume est daté par le nom de son auteur et de celle qui le commanda pour l'offrir à l'église de Saint-Jean et de Sainte-Marie. Gundohinus l'acheva en 755, troisième année du règne de Pépin, et Fausta l'offrit, en accomplissant son vœu à la sainte Trinité et à la vierge Marie.

A qui était destiné le livre contenant ce catalogue ? A la cathédrale de Lyon, a-t-on répondu. En réalité, on n'en sait rien. Qu'avaient à faire des Autunois de ce catalogue ? Peu de chose, c'est possible; mais les Lyonnais n'avaient pas attendu qu'on le copiât dans ce volume pour le posséder. On n'a aucun indice que le manuscrit ait appartenu, même peu de temps, à l'église Saint-Étienne de Lyon, tandis qu'on connaît l'existence à Autun d'une très ancienne église placée sous le vocable de Saint-Jean-et-Sainte-Marie. Celle-ci d'ailleurs, en fut bientôt dépossédée, car une note au-dessous de la dernière ligne, nous apprend que dès le deuxième quart du IXe siècle, le volume était conservé au trésor de Saint-Lazare d'Autun. L. Delisle voit dans ce feuillet la reproduction du diptyque épiscopal de Lyon, tel qu'il était officiellement établi et récité sous le règne de Charlemagne.

Le catalogue n. 2 a pour auteur Hugues de Flavigny, qui l'a introduit dans sa *Chronique* composée entre 1090 et 1096, et continuée jusqu'en 1102. Ce qui fait la valeur de ce document, c'est le fait que Hugues de Flavigny, pendant un long séjour en Bourgogne, entretint des rapports assidus avec l'archevêque de Lyon Hugues (1081-1106). C'est ainsi qu'il a pu prendre directement connaissance d'un diptyque de l'Église de Lyon ou du moins se procurer une liste épiscopale très sûre. L'original entra à la bibliothèque du collège de Clermont d'où, lors de la suppression des jésuites, il passa en Angleterre et devint, en 1844, la propriété de sir Thom. Philipps, à Middle Hill. Il existe à la Bibliothèque nationale une copie de la main d'André du Chesne, utile pour le déchiffrement de quelques passages illisibles dans l'original. La liste s'ouvre avec saint Pothin et se ferme avec Hughes le Petit, légat du Saint-Siège et archevêque de Lyon de 1082 à 1106. Les sept noms qui suivent ont été écrits à des dates variées et par des mains différentes; le dernier, Humbert *adhuc superest*, est encore vivant.

L'identité des noms et des rangs est telle qu'on en doit conclure que cette liste a été donnée d'après celle du manuscrit d'Autun ou une liste identique. Quelques indications supplémentaires indiquent l'usage fort discret d'autres sources; en particulier, la légende de saint Bonnet, évêque de Clermont, a été utilisée. Le titre de martyr est attribué aux saints Pothin, Irénée et Ennemond; dix-sept évêques reçoivent le titre de confesseurs, ce sont Zacharie, Hélius, Justus, Alpinus, Antiochus, Eucherius, Venantius, Patiens, Lupicinus, Lupus, Sacerdos, Nicetius, Priscus, Etherius, Genessius, Lambertus et Gudin; pour quatre d'entre eux la sainteté n'a pas été retenue. Verissimus et Priscus sont les seuls dont la présence soit relevée dans les synodes, avec exactitude du reste, mais beaucoup de leurs collègues eussent mérité d'obtenir cette mention. S'il n'a pas commis d'omissions volontaires, la collection dont se servait Hugues devait être des plus incomplètes. On la retrouverait peut-être, ou du moins son équivalente, puisque dans ce registre le concile de Sardique, reçoit le numéro 4; les conciles de Lyon et de Mâcon reçoivent les numéros 21, 22, 24 [3]. Les rapprochements avec les rois mérovingiens ou burgondes tombent aussi juste. Nous n'attirerons l'attention que sur un seul. A propos de saint Loup (*Lupus*), successeur immédiat de Viventius ou Viventiolus, qui avait été abbé du monastère de Saint-Just, avant d'être sacré, l'auteur ajoute que son épiscopat coïncide avec le règne de Sigismond. Les actes de l'ancien anachorète de L'Ile-Barbe faisaient déjà allusion aux rapports existant entre le prince et le solitaire, mais la mention de la *Chronique* de Hugues de Flavigny permet d'éliminer définitivement le prétendu Eucher II, introduit entre saint Viventiol et saint Loup par Baronius, Théophile Raynaud et quelques

[1] L. Duchesne, *Les fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II (1900), p. 157-161. — [2] Dans *Le Cabinet historique*, 1882, p. 560; fac-similé, dans *Revue du Lyonnais*, 1900, et dans M.-C. Guigue, *Obituaire de l'Église primatiale Lyon*, p. 110. — [3] Priscus a pris part à sept assemblées synodales, au lieu de trois, à savoir : Paris (573), Châlons (579), Lyon (581), Lyon (583), Mâcon (583), Valence (585), Mâcon (585).

autres. En effet, si cet Eucher a pris part à des conciles tenus en 524, 527, 528 et 533, c'est qu'il occupait le siège pendant cette période et alors son successeur, saint Loup, n'a pu lui succéder avant le mois de juin 533, mais, à cette date, Sigismond était mort depuis dix ans : épiscopat et règne ne concordent plus.

Deux siècles environ après Hugues de Flavigny nous trouvons un troisième exemplaire de notre catalogue épiscopal dans le nécrologe de la cathédrale Saint-Étienne. Conforme aux deux précédents pour les rangs des évêques, il diffère du deuxième en ce qu'il n'a retenu aucun des indices caractéristiques de la sainteté, et il a ajouté au premier quatre ou cinq annotations inédites. Pothin et Irénée gardent le titre de martyr qui n'est pas maintenu à Ennemond. Saint Just reçoit l'épithète de *vir propheticus*. Alpinus est montré comme le constructeur de l'église Saint-Étienne et de son baptistère, tandis que l'église des Saints-Apôtres est donnée à Eucher, celle de Saint-Paul et de Sainte-Eulalie à saint Sacerdos, enfin celle de Sainte Croix et le monastère de Saint-Just à Arigius. De ces mentions il est permis de conclure que le rédacteur du 3e catalogue a eu devant les yeux le martyrologe, qui contient toutes ces attributions à côté des personnages que nous venons de nommer. Ce rédacteur a connu également la *Chronique* de Hugues de Flavigny; il l'a dépouillée et il a même commis, dans un emprunt de trois ou quatre mots, une faute de lecture ou une distraction qui a entraîné une grossière erreur. Hugues en parlant d'Etherius, avait fait allusion à sa correspondance avec le pape saint Grégoire le Grand : *Huic scribebat beatus papa Gregorius;* le rédacteur distrait écrivit : *Huic sacravit papa Gregorius*. Après lui, tout le monde s'aperçut du solécisme, mais on ne toucha pas au verbe; on corrigea le pronom; la syntaxe paraissait uniquement en cause.

De cette liste on conservait au moins quatre copies à la bibliothèque de la ville : l'une, communément employée dans le *Miscellanea historica in Lugdunum*, les trois autres dans les brouillons des index du jésuite Bullioud. Le manuscrit déposé au trésor actuel de Saint-Jean et qui a servi à M. C. Guigne pour sa publication de l'*Obituaire*, s'il était complet, devrait la contenir également ; mais la pièce ne s'y trouve pas.

L'authentique nécrologe de Lyon a été heureusement découvert en 1887; il se trouve dans la bibliothèque de l'université de Bologne, n° *925* et comprend 272 feuillets de parchemin (0, 35 × 0, 22), la reliure porte l'*ex libris* de Benoît XIV. Le manuscrit est du XIIIe siècle, il porte ce titre : *Lugdunensis Ecclesiæ Calendarium, Martyrologium, Necrologium temporibus Richardi Lugdunensis archiepiscopi qui Ecclesiam Lugdunensem rexit anno 1149*. Or, il n'y a jamais eu à Lyon un archevêque ayant nom Richard, et, en 1149, le siège était occupé par Gui de Rochefort.

Dans le recueil susdit lugduno-bolonais, on lit au fol. 124 : *Nomina pontificum sancte Dei Ecclesie Lugdunensis ab inicio*. La série est absolument identique aux deux précédentes (1 et 2) d'Autun et de Flavigny, sauf les remarques énumérées plus haut et la continuation qui descend jusqu'au XIVe siècle. Quoiqu'elle prenne fin sous le pontificat de Louis de Villars, la rédaction est plus ancienne de soixante-dix ans environ (sous Raoul de Peyrins, 1235-1236) et les huit noms suivants furent ajoutés au fur et à mesure des élections [1].

En plus de ces catalogues il faut mentionner un inventaire de reliques de la collégiale de Saint-Just, auquel M. C. Guigne attribue, comme date, les années environnant le milieu du XIIIe siècle. Malheureusement entre saint Pothin et saint Remi cette pièce ne mentionne que les seuls douze évêques inhumés à Saint-Just et honorés d'un culte public; mais ce qui la rend intéressante, c'est le numéro de série placé à la suite de chaque nom :

Hic jacet S. Irenaeus secundus a beato Photino. — *Bti Justi Lugdunensis archiepiscopi XII.* — *B. Alpini XIIIm1.* — *B. Antiochi XVm1.* — *B. Elpidii XVIm1.* — *B. Pacientis XXIm1.* — *B. Lupicini XXIIm1.* — *B. Stephani XXIIIm1.* — *B. Arigii XXIIIIm1.* — *B. Remigii LIIIm1.* — *B. Eusebii Lugdunensis episcopi.*

On voit que, de saint Just à saint Lupicin, cette énumération est constamment d'une unité en retard sur les listes antérieures, Étienne, classé ici le 23e est ailleurs le 25e; Arigius occupe le 24e rang au lieu du 34e; saint Remi enfin, le 53e est le 49e dans la *Chronique* de Hugues de Flavigny. L'inattention du copiste paraît responsable de ces différences.

Qui est enfin cet Eusèbe qualifié évêque et sur lequel tous les catalogues se taisent ? Les enquêteurs de 1288 ont signalé son tombeau mais lui ont retiré son titre : *Item in alio tumulo corpus beati Eusebii, confessoris, cujus nomen lapis supra eum positus prætendebat.* N'y a-t-il pas eu ici mauvais déchiffrement, *Eusebius* pour *Eukerius ;* on trouve la même confusion entre ces deux noms chez un annaliste contemporain qui donne à saint Eucher, le nom d'Eusèbe. La conjecture aurait quelque vraisemblance si on veut bien observer que saint Eucher est le seul évêque de cette période, dont le lieu de sépulture soit totalement ignoré. Pendant un temps les successeurs de Justus se firent enterrer non loin de lui, tel fut le cas pour Alpinus, Antiochus, Elpidius, Patiens, Lupicinus; il n'y a d'exception que pour Martin après Alpinus et Eucher après Elpidius.

Le Laboureur, l'historien des *Mazures* de l'Ile-Barbe, a eu connaissance d'un catalogue « finissant l'an 1448, dont la foi est indubitable ». Cette pièce découverte le 27 décembre 1564 n'a été reproduite qu'en traduction très mutilée. Le peu qui a été sauvé est inutilisable : il autorise néanmoins à affirmer qu'aucun nom étranger aux précédents catalogues ne s'y rencontrait jusqu'au temps de Charlemagne.

Les anciens auteurs ont accueilli dans la liste épiscopale de Lyon quelques noms qui doivent en être écartés. La liste n° 1 (ms. d'Autun) admet les deux fils de saint Eucher, Salonius et Veranius, dans le catalogue à la suite de leur père, et cette erreur a été répétée par les autres listes.

Or, nous savons que Salonius était évêque de Genève, dès 440, et c'est en cette qualité qu'on le voit siéger aux conciles d'Orange (441), de Vaison (442), écrire à saint Léon Ier (450) et siéger au concile d'Arles à propos de l'abbaye de Lérins.

Quant à Veranius, il fut, non pas évêque de Lyon, mais évêque de Vence, et c'est en cette qualité qu'il écrivit à saint Léon Ier en 451; il est vrai qu'il avait été diacre de l'Église de Lyon, en 441. Quoi qu'il en soit, on le voit mentionné dans la correspondance du pape Hilaire jusqu'en 475 et il siège au concile d'Arles de 474-475. Le *Codex Bernensis* du martyrologe hiéronymien mentionne au III des ides de novembre : *Et Lugduno Galliæ depositio Verani episcopi*, ce qui ne peut dire autre chose sinon qu'un évêque du nom de Veranius fut enterré à Lyon, et cela n'a rien d'invraisemblable pour un fils de l'évêque Eucher. Le martyrologe de Florus, au IXe siècle, amplifie cette phrase : *Lugduno natale sancti Verani episcopi, cujus vita fide et virtutum meritis illustris fuit*, ce qui a passé dans le manuscrit de Bologne.

[1] La copie du ms. Bologne *925* conservé dans le ms. Lyon *1256* n'est pas scrupuleuse. Dans ce dernier, il y a des additions et des interversions pour le IXe siècle et les suivants. C'est le n. *1256* que nous donnons plus haut. Le texte original supprime désormais toutes variantes et tout embarras.

C'est presque un homonyme que le Veranus intercalé entre Étienne et Viventiole, entre 511 et 517, car à cette date il ne peut plus être question d'un fils d'Eucher. L'introduction de ce Veranus semble imputable à un texte fautif de la *Vita S. Aviti*, qui attribua à Avit l'élévation au siège de Lyon de *venerabilem abbatem monachorum Veranum*. Comme cette *Vita* est un document tardif et suspect, on ne se hasarde pas trop en lui imputant une erreur de transcription *Veranum* pour *Viventiolum*.

Divers martyrologes font mention d'un *Desiderius* évêque de Lyon, dont le nom manque sur les listes épiscopales. L'explication se trouve dans une erreur de lecture remontant au martyrologe de Bède. Voici comment. Le *Codex Bernensis* du martyrologe hiéronymien donne au *III id. feb. Lingonis Desiderii episcopi*, Didier de Langres, au IVe siècle; or trois manuscrits du IXe siècle du martyrologe de Bède donnent au *III id. feb.* cette leçon : *Eodem die Lugduno Desiderii episcopi*. La leçon *Lugduno* a passé dans le martyrologe d'Adon sous cette forme : *Apud Lugdunum, Desiderii episcopi* et dans le manuscrit de Bologne, parmi les additions au texte de Florus : *Apud Lugdunum, sancti Desiderii episcopi*, ce qui devient dans le martyrologe poétique de Wandelbert :

Ternis hinc Desiderii Lugduna coronat mœnia.

Aucun doute n'était plus possible, et c'est ce que l'obituaire de Saint-Just, au XIVe siècle, marque clairement : *11 feb. Desiderii Lugdunensis episcopi et confessoris*. Cette singulière méprise a eu pour effet de troubler les dates festivales de deux saints Didier : Didier de Langres et Didier de Vienne. Le 11 février, qui était la date donnée par le martyrologe hiéronymien pour Didier de Langres, est devenue la date de la fête du pseudo-Didier, évêque de Lyon. Didier de Langres a été reporté au 23 mai (*X. a. kal. junii*), qui était la date de la fête de Didier de Vienne. Actuellement encore, l'usage a été conservé dans le diocèse de Langres de fêter saint Didier le 23 mai. En tout cas, il n'y a jamais eu d'évêque de Lyon du nom de Didier.

Bibl. — [De Mouchy] *Christianæ religionis institutionisque Domini nostri Jesu Christi et apostolicæ traditionis adversus Misoliturgorum blasphemias ac novorum hujus temporis sectariorum imposturas præcipue Joannis Calvini et suorum contra sacram Missam catholica et historia propugnatis.... Antonio Monchiaceno Democharе Ressones doctore Sorbonico auctore.* Parisiis, 1562, contient le travail de Symphorien Champier et de Léonard Sarrazin. — Nicolas d. Nicolay, *Description générale de la ville de Lyon et des anciennes provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais*, chap. x, De l'Église de Lyon, des archevêques qui l'ont régie et de leur primauté, in-8° Lyon, 1881 (composé en 1573). — Jacques Severt, *Chronologia historica successionis archiantistitum Lugdunensis archiepiscopatus*, 1606, et 2e édit., 1628. — Jean Chenu, *archiepiscoporum et episcoporum Galliæ chronologica historia*, 1621. — Claude Robert, *Gallia christiana*, 1626. — Pierre Bullioud, *Lugdunum sacro-prophanum*; cf. Sachet, *Le Lugd. sacro-proph. du P. Bullioud*, dans *Bulletin de la Diana*, t. x., n. 3.— Paradin(?) *De archiepiscopis Lugdunensibus* (avant 1560), cité par Bullioud. — J. Columbi, *De rebus gestis archiepiscoporum Lugdunensium*, ms. à la bibliothèque de Lyon. — J.-M. de la Mure, *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon*, 1671. — Denis de Sainte-Marthe, dom Felix Hodin, dom Évangéliste Thiroux, dom Joseph de Clou, *Gallia christiana*, t. IV, (1728). — Dominique de Colonia, *Histoire littéraire de Lyon*, 1730. — Poullin de Lumina, *Abrégé de l'histoire de Lyon*, 1676. — *Rituel* de Mgr de Montaz, Lyon, 1787. — Antoine Péricaud, *Lyon ancien et moderne*, 1847, t. I. — Morel de Voleine, *Liste chronologique des évêques et archevêques de Lyon, où il est aussi traité des chorévêques, suffragants, vicaires-généraux et administrateurs de cette Église*, 1re partie d'un *Recueil de documents pour servir à l'histoire de l'ancien gouvernement de Lyon*. — Dominique Meynis, *Grands souvenirs de l'Église de Lyon*, 1888. — L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, *L'Aquitaine et les Lyonnaises*, (1899), p. 156-193. — J.-B. Vanel, *La liste épiscopale de Lyon*, dans *Revue du Lyonnais*, 1900, Ve série, t. XXIX, p. 81-105, 161-182. — J. Beyssac, *Notes pour servir à l'histoire des églises de Lyon, les listes des chanoines de Lyon*, in-8°, Lyon, 1907, *Notes pour servir à l'histoire de Lyon, chorévêques, suffragants, auxiliaires de Lyon*, in-8°, Montbrison, 1910. — A. Coville, *Recherches sur l'histoire du Ve au IXe siècle*, in-8°, Paris, 1928, p. 241-435.

XL. Les évêques de saint Pothin a saint Sacerdos. — 1. *Pothinus*.— Nous avons dit tout ce qu'on sait sur lui : un nom, une date, une fonction. Il mourut en prison pour la foi en 177. La fête du 2 juin, dont la plus ancienne attestation se rencontre dans le martyrologe hiéronymien, et qui est consacrée à l'anniversaire collectif des martyrs de Lyon, ne peut pas correspondre au jour de sa mort.

Nous avons vu qu'un anonyme du XIIIe siècle, moine de Saint-Marien-d'Auxerre, dans une *Chronique* attribuée à tort à Robert Abolant, raconte que Pothinus fut envoyé à Lyon par le pape saint Clément. Cf. *Chronologia seriem temporum et historiam rerum in orbe gestarum continens ab eius origine usque ad annum a Christi ortu millesimum ducentesimum, edita opera* Nicolai Camuzaei, in-4°, Trecis, 1608, p. 35.

Henschenius, dans les *Acta sanctorum* (1695) juin t. I, p. 160-161 (3e édit., p. 156-157) accordait une page environ aux quarante-huit martyrs lyonnais groupés avec leur évêque Pothin, c'est encore à ce qui se trouve dans ce bref commentaire qu'on fait prudemment de se tenir; cf. *Bibl. hagiogr. graeca* (1895), n. 114; *Bibl. hagiogr. lat.* (1901), n. 994-995, 1379. Mais toute une littérature s'est développée à l'occasion de saint Pothin depuis le temps de Zénon: Collombet dans *Les saints du diocèse de Lyon*, 1835, p. 1-44, et le R. P. André Gouilloud, S. J., *Saint Pothin et ses compagnons martyrs. Origines de l'Église de Lyon*, in-8°, Lyon, 1868, qui consacre 464 pages, généralement ridicules, jusqu'à la compilation intitulée : *Le premier évêque de Lugdunum. Hommages rendus à la mémoire de saint Pothin* par une société d'ecclésiastiques sous la direction de M. le chanoine Richoud, in-8°, Lyon, 1900. — Nous avons dit ce qu'on pouvait, critiquement, admettre au sujet de la soi-disant prison de saint Pothin (voir col. 115) aussi les ouvrages suivants n'ont qu'un intérêt bibliographique : H. Morel de Voleine, *Saint Pothin et la chapelle de Fourvière*, in-8°, Lyon, 1866; E. Pélagaud, *Recherches de topographie archéologique : lieu précis du martyre de saint Pothin et de ses compagnons, le plateau des Minimes*, dans *Lyon-revue*, 1880, t. I, p. 277-285; Raverat, *Fourvière, Ainay et Saint-Sébastien sous la domination romaine : recherches archéologiques sur l'emplacement où les premiers chrétiens souffrirent le martyre*, dans *Mém. soc. litt. Lyon*, 1882, t. XIII, p. 1-38, 269-272; E. Renan, dans *Journal des Savants*, 1881, p. 339-347; *Lyon-revue*, 1881, t. II, p. 328-338. Enfin, c'était inévitable, saint Pothin apporte à Lyon un portrait de la Vierge (Gouilloud, p. 78-79); cf. Lapra, *Le culte de la sainte Vierge et de saint Pothin dans l'église de Saint-Nizier, coup d'œil historique d'après quelques documents nouveaux*, in-16, Lyon, 1886.

La seule littérature qui compte se réduit à R. Ceillier, *Hist. génér. des aut. ecclés.*, 1730, t. II, p. 91-96; 2e édit., t. I, p. 469-471; Fabricius, *Bibl. græca*, 2e édit., t. VII, p. 176; A. Harnack, *Gesch. d. altchr. Literatur*, in-8°, Leipzig, 1893, p. 817, Tillemont, *Mém.*

pour servir à l'hist. eccles., 1695, t. III, p. 1-29, 596-601.

2. *Irenaeus.* — (Voir col. 127-138.) Successeur du précédent, son épiscopat aura dû commencer en 177, il se prolongea certainement jusqu'à l'époque de la controverse pascale (vers 195) et même au delà, jusqu'à 202 ou même 208. Sa fête est au 28 juin dans le martyrologe hiéronymien.

Les œuvres littéraires, voir col. 129-141 ; la bibliographie donnée par F. Vernet dans le *Dictionn. de théol. cathol.*, t. VII, col. 2407-2410.

Très probablement en 177, Irénée est envoyé au pape Éleuthère de Rome porteur d'une lettre des confesseurs de Lyon, traitant la question du montanisme. Cf. Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. IV, *P. G.*, t. XX, col. 437-440; S. Jérôme, *De viris illustribus*, c. XXXV; *P. L.*, t. XXIII, col. 649-650.

Vers 195, premier concile des Gaules que Baluze fixe non sans vraisemblance à Lyon, où il se serait tenu sous la présidence de saint Irénée. Les Pères écrivent au pape Victor une lettre l'engageant à imiter ses prédécesseurs, et à ne pas rompre la communion avec les Églises asiates attachées au système quartodéciman. Cf. Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. XXIII, Labbe, *Concilia*, t. I, col. 598; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. I, col. 715-720; *P. G.*, t. XX, col. 491-494; S. Jérôme, *De viris illustrib.*, I, 13.

Vers 195, Irénée écrit au pape Victor sur la forme du jeûne; deux fragments sont conservés par Eusèbe et Nicéphore Calliste, et par Maxime. Cf. Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. XXIV; Mansi, *Conc. amplis. coll.*, t. I, col. 715-720; *P. G.*, t. XX, 497-508; t. VII, col. 1227-1232; Nicéphore Calliste, *Hist. eccl.*, l. IV, c. XXXIX; *P. G.*, t. CXLV, col. 1065-1068; Maxime, *Sermo VII de eleemosyna*, dans *P. G.*, t. XCI, col. 770.

Vers 195, Irénée écrit plusieurs lettres au pape Victor sur le même sujet. Cf. Photius, *Bibliotheca*, cod. 120; *P. G.*, t. CIII, col. 401-402.

Vers 197, deuxième concile de Lyon, réunissant douze évêques, sous la présidenée de saint Irénée, contre Marcion et autres hérétiques. Cf. *Libellus synodicus*, dans Labbe, *Conc.*, t. I, col. 599; Coleti, *Conc.*, t. I, col. 615; Mansi, *Conc. ampl. coll.*, t. I, col. 723.

Après 199, troisième concile de Lyon. Cf. *Libellus synodicus*, dans Labbe, *Conc.*, t. I, col. 601; Coleti, *Conc.*, t. I, col. 617; Mansi, *Conc. ampl. coll.*, t. I, col. 726.

La bibliographie ancienne sur saint Irénée conserve généralement sa valeur, ce qui se comprend sans peine quand on énumère les noms de Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. eccl.*, in-4°, Paris, 1695, t. III, p. 77-99, 619-629; Ellies du Pin, *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, 3e édit., Paris, 1698, t. I, p. 160-178; Fabricius-Harles, *Bibliotheca græca*, t. VII, p. 75-87; t. X, p. 713-714; Cas. Oudin, *Commentarius*, in-5°; Lipsiæ, 1722, t. I, p. 266-303; R. Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, Paris, 1730, t. II, p. 135-196; A. Harnack, *Geschichte der altchristlichen Literatur bis Eusebius*, in-8°, Leipzig, 1893, t. I, p. 263-288; t. II, part. 1, p. 320 sq., 517 sq.; O. Bardenhewer, *Geschichte der altkirchlichen Literatur*, 2e édit., Freiburg, 1913, t. I, p. 399-430; F. Vernet, *Irénée*, dans E. Amann, *Dictionn. de théol. cathol.*, 1923, t. VIII, col. 2394-2533; Th. Zahn, *Irenaeus* dans *Realencyklopædie*, 3e édit., 1901, t. IX, p. 401-411.

Parmi les ouvrages consacrés spécialement à saint Irénée : P. Halloix, *De vita S. Irenæi*, dans *Ecclesiæ orientalis scriptorum vitæ*, in-4°, Duaci, 1636, t. II, p. 402-694; H. Dodwell, *Dissertationes in Irenaeum*, Oxonii, 1689, J. E. Grabe, *Prolegomena de vita et scriptis Irenaei*, en tête de son édition, Oxonii, 1702, reproduit, dans *P. G.*, t. VII, col. 1351-1364; dom René Massuet, *Dissertationes prævix in Irenaei libros*, en tête de son édition, reproduites dans *P. G.*, t. VII, col. 23-382 ; S. Deyling, *S. Irenaeus evangelicæ veritatis confessor ac testis a R. Massueti pravis explicationibus vindicatus*, in-8°, Lipsiæ, 1717: 2e édit., 1721; J.-B. Prilezky, *Acta et scripta S. Irenæi*, Kaschau, 1765; J. Beaven, *An account on the life and writings of S. Irenæus*, in-8°, London, 1841; C. Graul, *Die christliche Kirche an der Schwelle des irenäischen Zeitalters*, in-8°, Leipzig, 1870; H. Ziegler, *Irenäus der Bischof von Lyon*, in-8°, Berlin, 1871; R. A. Lipsius, *Die Zeit des Irenäus von Lyon*, dans *Historische Zeitschrift*, München, 1872, t. XXVIII, p. 241-295; J. Quarry, *S. Irenæus and early christianity*, dans *British Quarterly review*, Londor, 1879, t. LXX, p. 96-311; les ouvrages de Ch.-Em. Freppel, *Saint Irénée et l'éloquence chrétienne dans la Gaule pendant les deux premiers siècles*, in-8°, Paris, 1861, et de A. Gouilloud, S. J., *Saint Irénée et son temps*, in-8°, Lyon, 1876, peuvent aider à apprécier le niveau de la déchéance des études dans le clergé français entre 1850 et 1880; A. Dufourcq, *Saint Irénée*, in-12, Paris, 1904; F. R. Montgomery Hitchcock, *Irenaeus of Lugdunum, a study of his teaching*, in-12, Cambridge, 1914.

Sur divers points de détail : L. Leimbach, *Wann ist Irenäus geboren ?* dans *Zeitschrift für die gesammte lutherische Theologie und Kirche*, 1873, t. XIV, p. 614-629; B. Aubé, *Les chrétiens dans l'empire romain de la fin des Antonins au milieu du IIIe siècle*, in-8°, Paris, 1881, p. 97-105; P. Allard, *Histoire des persécutions pendant la première moitié du IIIe siècle*, in-8° Paris, 1886, p. 150-157; Th. Zahn, *Zur Biographie des Polycarpus und des Irenæus*, dans *Forschungen zur Geschichte des neutestamentlicher Kanons und altkirchlichen Literatur*, in-8°, Erlangen, 1891, t. IV, g. 247-283; *Apostel Apostelschüler in der Provinz Asien*, dans *ibid.*, 1900, t. VI, p. 27-40, 53-94; A. Harnack, *Geschichte der altchr. Literatur bis Eusebius*, in-8°, Leipzig, 1897, t. II, p. 320-358; L. Lévêque, *Le martyre de saint Irénée*, dans *La Science catholique*, 1892-1893, t. VII, p. 791-801; P. Corssen, *Zur Chronologie des Irenäus*, dans *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft und die Kunde des Urchristentums*, Giessen, 1903, t. IV, p. 155-166; P. de Labriolle, *La crise montaniste*, in-8°, Paris, 1913, p. 230-244; O. Hirschfeld. *Zur Geschichte des Christentums in Lugdunum vor Konstantin*, dans *Sitzungsberichte der K. preuss. Akademie der Wissenschaften Berlin*, Berlin, 1895, p. 381-409; trad. franç., dans *Revue épigraphique du midi de la France*, 1896, juillet-décembre.

3. *Zacharias.* — Le martyrologe d'Adon a pu tirer d'une passion, perdue depuis, l'unique fait rapporté sur cet évêque qui, étant encore prêtre, aurait donné la sépulture à saint Irénée. Cf. Z. Collombet, *Les Saints de l'Église de Lyon*, in-8°, 1835, p. 72-74.

4. *Helius.* — Grégoire de Tours visita sa crypte funéraire; il apprit alors que cet évêque avait vécu «au temps des païens». Cf. *In gloria confessorum*, c. LXI.

5. *Faustinus.* — Il écrivit au pape Étienne Ier pour demander la conduite à tenir à l'égard de Marcien, évêque d'Arles, passé à l'hérésie des novatiens. Cf. S. Cyprien, *Epist.*, LXVII (al. 68) *ad Stephanum;* C. Germain de Montauzan, *Faustin et la crise novatienne à Lyon*, dans *Bulletin d'histoire du diocèse de Lyon*, 1922, t. I, p. 1-6; *Gallia christ*,, t. IV, p. 13.

6. *Verus.*

7. *Julius.*

8. *Ptolomaeus.*

9. *Vocius.* — En 314, il siège au concile d'Arles et souscrit le quatrième, avec Pétulinus ou Pitolinus, exorciste de Lyon qui l'accompagnait; la lettre adressée par le concile au pape Silvestre, lettre dans laquelle les Pères disent avoir condamné des donatistes et promulgué vingt-deux canons. Cf. Binius, *Concilia*, 1606

t. I, col. 265; Sirmond, *Conc. Galliæ*, t. I, col. 3, 8; Sirmond, *Collectio regia*, t. III, col. 26-33; Labbe, *Concilia*, t. I, col. 1425, 1430; Hardouin, *Acta*, t. I, col. 261, 267; Coleti, *Concilia*, t. I, col. 1449, 1454; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. II, col. 469, 476; *P. L.*, t. VIII, col. 818 (d'après le ms. Bibl. nat. lat. *1445*, du Xe siècle); H. W. Phillott, dans *Dictionary of christian biography* (1887), t. IV, p. 1166.

10. *Maximus.*

11. *Tetradius.*

12. *Verissimus.* — En 343, cet évêque siège et souscrit au concile de Sardique, son nom se lit en dehors des signatures, dans la liste des adhérents. Cf. Surius, *Conc.*, t. I, col. 420; Binius, *Conc.*, t, I, col. 436, 444; Sirmond, *Collectio regia*, t. III, col. 40, 60; Labbe, *Conc.*, t. II, col. 659, 664, 679; Hardouin, *Acta*, t. I, col. 645, 656, 670; Coleti, *Conc.*, t. II. col. 688 692 710; Mansi; *Conc. ampliss. coll.*, t. III, col. 39, 42, 67, *P. L.*, t. X, col. 643.

13. *Justus.* — C'est le plus honoré des saints locaux; son culte a quelque peu éclipsé celui de saint Pothin et celui de saint Irénée qui, l'un à titre de fondateur, l'autre à titre de docteur, méritaient de leur Église un meilleur traitement.

Sa vie, insérée dans les *Acta sanctorum*, sept. t. I, p. 373, paraît être de bonne note, de sorte qu'il est le premier, depuis saint Irénée, dont il soit possible d'écrire l'histoire. Les chroniques sur lesquelles se fonde celle-ci, le font naître à Vienne, d'une famille opulente de cette ville. Placé de bonne heure sous la direction de l'évêque Paschasius, il fut destiné au sacerdoce; après un séjour à Vienne, où peut-être, il fut diacre, sous Claudius, il passa dans l'Église de Lyon [1]. Au nombre des béatitudes, son tempérament lui faisait préférer la récompense promise aux doux et aux miséricordieux, qui, ordinairement, passent à travers ce monde inaperçus. Cependant la Providence l'éleva sur le siège de Lyon et lui ménagea quatre occasions principales de s'y faire remarquer : deux conciles, sa démission, sa retraite et sa mort au désert.

En 365, le trône impérial d'Occident venait d'échoir, après la mort de Julien l'Apostat, à Jovien auquel succéda presque aussitôt Valentinien Ier qui remit à son frère Valens la garde et le gouvernement de l'Orient, lui-même se chargea de la défense de l'Occident dont le front de bandière suivait la ligne du Danube et celle du Rhin. Sous son règne, le 12 juillet 374, s'ouvrit à Valence un concile auquel Justus assista. Il n'y fut guère question que de discipline religieuse concernant les clercs et les fidèles. Malgré l'importance du siège de Lyon, et le mérite personnel de son titulaire, ce concile fut présidé par l'évêque de Vienne, Florentius, métropolitain de la province d'où relevait Valence. Justus souscrivit à la lettre adressée par le concile aux évêques de Gaule, il y tient le treizième rang, et à la lettre envoyée à l'Église de Fréjus, au septième rang. Cf. Binius, *Conc.*, t. I, col. 508, Sirmond, *Conc. Galliæ*, t. I, col. 18, 20; Sirmond, *Collectio regia*, t. III, col. 309, 312; Labbe, *Concilia*, t. II, col. 904, 906-907; Hardouin, *Acta*, t. I, col. 795, 797-798; Coleti, *Conc.*, t. II, col. 1067, 1069; Mansi, *Suppl.*, t. I, col. 237-238; Mansi, *Conc. ampl. coll.*, t. III, col. 491, 494.

Au mois de septembre 381, se tint le concile d'Aquilée dans les circonstances suivantes : A la mort de Valentinien, en 375, son fils Gratien, âgé de dix-sept ans, lui succéda jusqu'au jour où nous l'avons vu succomber à Lyon sous les coups d'un assassin et usurpateur. Gratien avait confié le gouvernement de l'Orient, sans le titre impérial, à Théodose. Tandis que celui-ci faisait réunir à Constantinople le deuxième concile œcuménique, la même année, Gratien en réunissait à un Aquilée pour juger Palladius et Secundinus-fauteurs de l'arianisme des Goths et des Burgondes. Avec Justus de Lyon siégèrent les évêques d'Orange, de Marseille, de Nice et de Grenoble. Au moment de recueillir les votes, le premier fut celui de Justus qui s'exprima ainsi : « Celui qui ne confesse plus que le Christ est coéternel au Père, que celui-là soit anathème », et il proclama l'indignité des deux coupables.

Le concile comptait trente-deux évêques d'Italie, de Gaule, de Pannonie et d'Afrique. Justus légat des Gaules souscrivit le vingt-deuxième. Cf. *Gesta concilii Aquileiensis*, attribués à saint Ambroise, n. 1, 15, 56, 76, dans Surius, *Conc.*, t. I, col. '472, '474, 475', 480'; Sirmond, *Conc. Galliæ*, t. I, col. 21; Sirmond, *Coll. regia*, t. III, col. 387, 391, 402; Labbe, *Conc.*, t. II, col. 979, 982, 989; Hardouin, *Acta*, t. I, col. 825, 827, 832-833; Coleti, *Concilia*, t. II, col. 1104-1150, 1167, 1175, Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. III, p. 600-601, 604, 612; *P. L.*, t. XVI, col. 916, 920, 933, 939.

Au retour du concile, Justus s'arrêta dit-on, à Tournon, où résidait sa famille à laquelle il communiqua son projet qu'il n'exécuta pas aussitôt. De retour à Lyon, il entretint une correspondance avec saint Ambroise de Milan. Deux lettres seulement ont été conservées; elles contiennent des éclaircissements par allégories sur différents points de l'Écriture sainte. « La sainte Écriture, dit-il, est une mer immense qui possède en soi des sens profonds, et tout le mystère des croyances prophétiques. » L'étude qu'il en fit aussitôt aura pu amener l'évêque de Lyon à mûrir la décision depuis longtemps entrevue dans sa conscience.

Un incident, auquel nous avons déjà fait allusion, fut décisif. Un jour, à Lyon, un homme frappé d'un accès de folie parcourut la ville l'épée au poing, blessant ou tuant tout ce qu'il pouvait atteindre. Entouré, acculé, il se jette dans une église dont l'asile était inviolable. La foule cependant parlait de forcer les portes, quand Justus parut; ses paroles ne réussirent pas à convaincre, il fallut composer; l'évêque consentit à remettre le malheureux entre les mains du magistrat municipal qui le transférerait, sous sauvegarde, devant le tribunal. Le magistrat s'engagea, la foule permit, et dès que l'homme sortit de l'asile, elle l'écharpa. L'évêque comprit ce qu'il avait à faire, il partit seul, sans adieux, gagna Marseille, escorté d'un jeune homme, clerc de son Église, nommé Victor ou Viator, qui avait surpris le secret de cette fuite qui les conduisit au monastère de Scété, situé dans la Basse-Égypte (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3123).

A Scété, Justus et son jeune ami ne se firent pas connaître et tout alla bien jusqu'au jour où un Lyonnais venu en pèlerinage, reconnut son évêque qui fut obligé de confirmer la parole du pèlerin, mais il continua son existence monastique. Le pèlerin raconta à Lyon sa découverte, et le prêtre Antiochus partit pour ramener l'évêque à son poste, bien qu'il ne soit pas probable qu'il fût resté inoccupé. Mais ce fut Antiochus qui demanda à demeurer à Scété, ce que Justus refusa et, peu après son départ, Justus mourut suivi quelques jours après par son jeune ami Viator. Leurs restes furent rapportés à Lyon. Sidoine-Apollinaire parle de la basilique où se célébrait sa fête au commencement de l'automne. Dans le martyrologe hiéronymien on trouve quatre fêtes en son honneur : le 4 août on célébrait la translation ou son retour

[1] Voici qui ne s'accorde pas du tout avec cette chronologie : Paschasius ne fut élu évêque de Vienne qu'après l'an 400, par conséquent plus de dix ans après la mort de Justus; Claudius prit part au concile d'Orange de 441; enfin Nicétas, donné comme son contemporain, apparaît en 449, à l'ordination d'un évêque d'Arles, nommé Ravennius; c'est donc un écart de près d'un siècle.

d'Égypte; les autres avaient lieu le 2 septembre, le 14 et le 21 octobre; pour cette dernière on associait à son souvenir celui du jeune lecteur Viator. La fête du 14 octobre consacrait la date de la fuite au désert; non content de ces quatre fêtes, le martyrologe de la Saussaye va jusqu'à cinq.

Bibl. — C. Germain de Montauzan, *Saint Just évêque de Lyon et moine de la Thébaïde*, dans *Les amitiés foréziennes et vellaves*, in-12, Saint-Étienne, s. d.

Nous en sommes réduits à tirer d'un manuscrit édité par André du Chesne l'épitaphe de saint Just, dont la dépouille mortelle fut rapportée de la Thébaïde et placée sous l'autel de l'église des Macchabées, qui lui dut son nouveau vocable. La légende funéraire a-t-elle été gravée, ou se lisait-elle près du tombeau, ou n'est-elle qu'une composition d'un hagiographe de loisir? C'est ce qu'il semble impossible de savoir. Quoi qu'il en soit les Sainte-Marthe, Tillemont et dom Rivet placent cette pièce vers la limite du IVe-Ve siècle :

Hic patris antiqui condigno nomine Justi
In spe perpetuæ requiescunt pignora vitæ
Membra beata satis quæ semper dedita Christo
Per varios semet cruce confixere labores
Ut melius celeri rapiantur in ære nube
Cum cælo adveniens judex effulserit ipse
Hic fuit egregius primum levita Viennæ
Inde gregem Domini doctrina insignis et actu
Conspicuus præsul Lugduni patuit in urbe
Post anachoriticæ vitæ flammatus amore
Longinquæ Aegypti sitiens deserta petivit.
Quo senibus sacris pietatis fœdere junctus
Cum miram extremo clausisset lumine vitam
Plebis amore suæ patriam revocatus ad urbem
Cum Viatore pio Christi tumulatur ad aram
Ut quos pervigili vivens pietate nutrivit
Continuis precibus foveat per sæcula natos.

A. du Chesne, *Epitaphia vetera reginarum pontific, patric..., ex vetusto codice ms. Histor. Francor.*, t. I, p. 518; *Gallia christiana vetus*, t. I, p. 293; P. Raynaud, *Hagiologium Lugdunense*, p. 72; Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. VIII, p. 551; D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. I, part. 2, p. 256 ; A. De Boissieu, *Inscript. antiq. de Lyon*, p.544. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 61, n. 27.

14. *Alpinus.* — Sa fête, au 15 septembre, est inscrite au martyrologe hiéronymien. Il succéda à saint Just, mais on ne sait si la disparition inexpliquée de ce dernier fut considérée comme ouvrant la vacance du siège; il est probable qu'après quelques délais on aurait procédé à l'élection du successeur, qui aura eu la surprise d'apprendre que Justus vivait paisiblement à Scété. On attribue à Alpinus la construction de la cathédrale Saint-Étienne et du baptistère annexe, mais on n'en apporte rien qui ressemble à une preuve. Quant aux écrivains qui l'ont dit inhumé dans cette église, ils ignoraient peut-être ou bien ils avaient oublié que la tombe d'Alpinus se trouvait dans l'église des Macchabées, ornée d'une épitaphe qui louait son nom et ses mérites.

Une fausse décrétale d'Anastase Ier adressée aux évêques de Germanie et de Bourgogne peut être rapportée à Alpinus ou à ses deux premiers successeurs. Cf. Surius, *Conc.*, t. I, col. 518; Sirmond, *Collectio regia*, t. III, col. 525-527; Labbe, *Concilia*, t. II, col. 1191-1993 ; Hardouin, *Acta*, t. I, col. 973-974; Coleti, *Concilia*, t. II, col. 1428-1430; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. III, col. 940-942; *P. L.*, t. XX, col. 75-77.

15. *Martinus.*

16. *Antiochus.* — Fête le 13 août dans le martyrologe hiéronymien. C'est lui qui se rendit à Scété pour en arracher saint Just, à son retour à Lyon il y devint évêque; probablement il aura négocié le retour des restes de Justus à Lyon; lui-même fut enterré dans l'église des Macchabées.

17. *Elpidius.* — D'après Adon, fut enterré comme le précédent.

18. *Senator.* — Est-ce un évêque? Est-ce un titre donné au suivant Eucherius? On ne le sait pas.

19. *Eucherius.* — On sait peu de chose sur ce personnage assez célèbre, zélé défenseur de la doctrine de saint Augustin contre les semi-pélagiens nombreux en Gaule. Il avait reçu une bonne formation classique dont on retrouve la marque dans ses écrits. Sénateur, marié avec Galla, il eut deux fils Salonius et Veranus qu'il confia à l'abbé Honorat de Lérins (voir ce nom). Vers 422, Eucherius et sa femme se séparèrent pour entrer tous deux dans des monastères. Eucherius se rendit à Lérins, puis à Léro, plus solitaire encore, et, en 434 fut élu évêque de Lyon. Eucherius n'était pas encore évêque, lorsque Cassien écrivit le prologue de ses sept dernières conférences, où il le qualifie simplement de *famulus Christi*. En 441, il prend part au concile d'Orange, et y signe, comme métropolitain au nom de tous ses suffragants [1]. En 449, Polemius Silvius lui dédia son *Laterculus*. Il mourut cette année-là ou bien, au plus tard en 450. Fête au 16 novembre, dans le martyrologe hiéronymien.

Le catalogue épiscopal lugduno-bolonais lui attribue la construction de l'église des Saints-Apôtres, c'est-à-dire Saint-Nizier. Dans l'hypothèse que cet édifice serait celui dont Sidoine-Apollinaire décrit l'inauguration, Eucherius l'aurait commencé et Patiens l'aurait terminé et consacré.

La légende s'est attachée à défigurer cet évêque d'une physionomie si nette. L'histoire de sainte Consortia, qui était employée à soutenir la fable d'un Eucher II sur le siège de Lyon, est une ineptie dont Tillemont a débarrassé l'histoire ecclésiastique [2]. Joseph Antelmi a composé une dissertation pleine de recherches et décisive contre le dédoublement d'Eucher [3].

Les ouvrages de saint Eucher sont :

1. *Epistola parenetica de contemptu mundi et sæcularis philosophiæ*, adressée en 427 à son parent Valerianus, *P. L.*, t. L, col. 711-726.

2. *Epistola de laude eremi seu vitæ solitariæ*, adressée en 428 à saint Hilaire d'Arles, *P. L.*, t. L, col. 701-712.

3. *Liber formularum spiritualis intelligentiæ*, adressé à son fils Veranus, qui devint évêque de Vence, *P. L.*, t. L, col. 727-772.

4. *Instructionum libri duo* adressés à son fils Salonius qui devint évêque de Genève, *P. L.*, t. L, col. 773-882.

Ces ouvrages ont pris place dans la littérature allégorique la plus achalandée du Moyen Age; les *Formulæ* ont exercé une véritable influence. Pitra a imaginé publier la « Clef » de saint Méliton (voir *Dictionn.*, t. III au mot CLEF), d'où Eucherius aurait tiré son livre. Les citations scripturaires de saint Eucher sont empruntées pour la plupart à la Vulgate, sans exclusion des versions préhiéronymiennes. S. Berger croit qu'Eucherius a compilé ses *Formulæ* dans plusieurs auteurs [4] et que les passages où la Vulgate est suivie sont de lui [5].

[1] Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, 1908, t. II, p. 431. — [2] *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.*, t. XV, p. 852. — [3] *Assertio pro unico S. Eucherio Lugdunensi*, 1726. — [4] *Bulletin critique*, 1885, p. 243. — [5] J. Chapman, *Notes on the early history of the Vulgate Gospels*, Oxford, 1908, p. 173-177.

5. La *Passio martyrum Agaunensium* dont nous parlerons bientôt (voir *Dictionn.*, au mot MAURICE) a été attribuée par les uns à Eucherius, retirée par les autres. Il semble que l'attribution ait aujourd'hui de bons arguments à faire valoir, peut-être Eucherius n'a-t-il fait que de simples retouches.

Bibl. — *P. L.*, t. L, col. 827-832; Stolle, *Das martyrium des Thebäischen Legio*, Breslau, 1891; *Corpus scriptorum eccles. latinor.* (Vindobonæ), t. XXXI, édit. Wotke, *præf.*, p. XXII.

6. Quelques homélies dans lesquelles la part qui revient à Eucherius est douteuse. *P. L.*, t. L, col. 833-863.

7. Une lettre *Ad Faustum seu Faustinum de situ Judæ urbisque Hierosolymitanæ* (omise dans le *P. L.*) et une *Exhortatio ad monachos duplex*, *P. L.*, t. L, col. 865-868, sont également douteuses.

8. Une lettre *Ad Philonem*, *P. L.*, t. L, col. 1213-1214, apocryphe.

9. Abrégé des *Institutiones* et des *Collationes* de Cassien, *P. L.*, t. L, col. 767-894, apocryphe.

10. Commentaires *in Genesim*, *P. L.*, t. L, col. 894-1048, et *in libros Regum*, *P. L.*, t. L, col. 1047-1208, apocryphes.

Éditions. — *Opera*, édit. J.-Al. Brassicanus, Basileæ, 1531; *Magna bibliotheca Patrum*, Coloniæ Agripp., t. V *a*, p. 741-918; t. XV, p. 982-987; *Bibliotheca Patrum maxima*, in-fol., Lugduni, t. VI, p. 822-1014; t. XXVIII, p. 180 sq. *P. L.*, t. L, col. 701. L'édition la plus récente et la plus correcte est celle du *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, tom. XXXI (1894) : *Sancti Eucherii Lugdunensis Formulæ spiritalis intellegentiæ, Instructionum libri duo, Passio Agaunensium martyrum, Epistula de laude heremi; accedent epistulæ ab Salviano et Hilario et Rustico ad Eucherium datæ, recensuit et commentario critico instruxit*, Carolus Wotke. En outre, la lettre *Ad Faustum seu Faustinum* se retrouve dans Geyer, *Itinera Hierosolymitana*, Vindobonæ, 1898, p. 123-134.

Travaux. — Jos. Antelmius, *Assertio pro unico S. Eucherio Lugdunensi episcopo, opus posthumum, acced. Concilium Regiense sub Rostagno metropolitano Aquensi ann. MCCLXXXV, nunc primum prodit integrum et notis illustratum op. Car. Antelmii*, in-4°, Parisiis, 1726; — Baronius, *Annal. eccles.*, 1595, ad ann. 441, n. 5-12; Pagi, *Critica*, 1689, ad ann. 428 n. 25; ad ann. 441, n. 4-10; ad ann., 445, n. 21; —, Barral, *Chronol. insul. Lerin.*, 1613, p. 379-390; *Bibl. hagiogr. lat.*, 1899, n. 400; R. Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, 1747, t. XIII, p. 539-564; 2e édit., t. VIII, p. 442-456; Z. Collombet, *Les saints du diocèse de Lyon*, 1835, p. 90-124; Colonia, *Histoire littéraire de Lyon*, 1728, t. I, part. 2, p. 192-271; Fl. Dumas, *Saint Eucher II, évêque de Lyon*, dans *Revue du Lyonnais*, 1886, Ve série, t. II, p. 365-383, 397-413; A. Gouilloud, *Saint Eucher, Lérins et l'Église de Lyon au Ve siècle*, in-8°, Lyon, 1881 (ridicule et pitoyable, lire l'exécution de L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, 1881, t. II, p. 163-166); Ant. Mellier, *De vita et scriptis S. Eucherii, Lugdunensis episcopi, thesim propon...* in-8°, Lugduni, 1877, W. Schmitz, *Patristisches und Tironisches*, dans *Wien. Stud.*, 1895, t. XVII, p. 152-160, 3 pl.; Fr. Stolle, *Martyr. thebaisch. Legion*, 1891, p. 94-100; Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XV, (1711), p. 120-136, 848-857; K. Wotke, *Glossæ spiritales secundum Eucherium episcopum*, dans *Sitzungsber. Akad. Wissench.*, Wien, 1887-1888, t. CXV, p. 425-439; *Des Codex Vatic. lat. Reg. 846 des Eucherius*, dans *Wien. Stud.*, 1896, t. XVIII, p. 294-297.

S. Eucher assista au IIe concile d'Orange, le 8 novembre 441, et y souscrivit le dizième; le concile promulgua trente canons sur des points de discipline. Cf. Surius, *Conc.*, t. I, p. 719; Binius, *Concilia*, t. I, col. 1011; Sirmond, *Conc. Galliæ*, t. I, col. 75; Sirmond, *Collectio regia*, t. VII, col. 280; Labbe, *Concilia*, t. III, col. 1456; Hardouin, *Acta*, t. I, col. 1787; Coleti, *Concilia*, t. IV, col. 706; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VI, col. 441.

20. *Patiens.* — Le successeur d'Eucherius monta sur le siège de Lyon probablement en 450. Il appartenait à une riche famille de l'aristocratie lyonnaise. C'est sans raisons solides qu'on a fait de lui le frère de Censurius d'Auxerre, sous prétexte que Constantius, auteur de la *Vita sancti Germani Autissiodorensis*, dans sa lettre d'envoi à Censurius lui parle *fratris vestri sancti antistitis Patientis* [1], mais entre évêques, le terme *frater* est de style et n'indique pas la consanguinité mais la confraternité de rang. On ne sait rien des circonstances de son élection, ce qu'on en a dit est fantaisie pure [2]. Patiens paraît avoir été un évêque très actif; il nous est surtout connu par les lettres de Sidoine-Apollinaire postérieures à l'élévation de ce dernier à l'épiscopat [3]. M.-C. Guigne a émis l'hypothèse que la basilique construite par Patiens et pour laquelle Constantius, Secundinus et Sidoine composèrent des poèmes épigraphiques, ne serait pas l'église Saint-Irénée, comme on l'admettait généralement, mais bien l'église des Saints-Apôtres, plus tard Saint-Nizier. Les vers suivants s'expliqueraient mieux ainsi :

HINC AGGER SONAT HINC ARAR RESVLTAT
HINC SESE PEDES ATQVE EQVES REFLECTIT
STRIDENTVM ET MODERATOR ESSEDORVM
CVRVORVN HINC CHORVS HELCIARIORVM
RESPONSANTIBVS ALLELVIA RIPIS
AD CHRISTVM LEVAT AMNICVM CELEVMA

La consécration en 469-471 devint l'occasion de belles fêtes qui se prolongèrent au delà de l'octave [4]. Sidoine y assistait et Fauste de Riez y prononça une homélie qu'il est peut-être prudent de ne pas vouloir retrouver dans celles qui nous sont conservées sous son nom [5]. Cette construction ne fut peut-être pas la seule de l'épiscopat de Patiens, à qui on a attribué sans preuves les églises Saint-Paul, Saint-Pierre-le-Vieux et Saint-Romain [6].

Patiens entretenait de bons rapports avec le roi Chilpéric et la reine sa femme qui s'édifiaient de ses vertus et de ses austérités [7]. Sidoine vante sa bonté, son dévouement aux humbles, la simplicité de son train de maison, son ardeur à bâtir et à décorer ou à restaurer les églises, enfin les conversions que son zèle a su obtenir parmi les Burgondes ariens [8].

L'activité de Patiens ne se renferme pas dans sa ville épiscopale; il intervient dans une élection épiscopale à Chalon-sur-Saône, vers 470, apaise les esprits et préside un concile provincial. Pendant ce temps, au cours d'un hiver particulièrement rigoureux, entre 472 et 475, et à l'occasion de la famine qui en résulte et ravage le sud-est et le centre de la Gaule, surtout la vallée du Rhône, l'évêque déploie toutes les ressources de sa charité; il est probable qu'il ajouta à celles

[1] *Vita S. Germani Autissiodorensis*, édit. Levison, p. 248. — [2] L. Tatu, *Saint Patient, évêque de Lyon*, in-8°, Lyon, 1877, p. 25. — [3] Sidoine-Apollinaire, *Epist.*, l. II, 10; IV, 25; VI, 12; cf. P. Allard, *La retraite de Sidoine-Apollinaire*, dans *Revue des questions historiques*, 1909, t. LXXXVII, p. 53. — [4] Sidoine-Apollinaire, *Epist.*, IX, 3. — [5] A. Malnory, *Saint Césaire, évêque d'Arles*, p. 289. — [6] Meynis, *Les anciennes églises de Lyon*, p. 35, 73. — [7] Sidoine-Apollinaire, *Epist.*, VI, 12, édit. Mohr, p. 136. — [8] Id., *ibid.*, VI, 12, édit. Mohr, p. 134.

de son Église [1] celles de son patrimoine [2], afin de pouvoir distribuer du blé dans toute la vallée du Rhône et celle de la Saône [3]. Ses envois de blé et de denrées se sont étendus jusqu'à Valence, Orange, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Avignon, Riez, Arles, Aps, et même jusqu'en Auvergne [4].

« Patiens apparaît d'autre part en relations avec le roi des Wisigoths, Euric, d'une façon assez vague d'ailleurs, dans deux citations de Sidoine-Apollinaire données par de Rubys, mais qu'on ne retrouve dans aucun des manuscrits connus ni dans les éditions de Sidoine [5]. D'après ces citations, Patiens aurait imposé son autorité morale à Euric et arrêté le zèle du roi des Wisigoths pour la propagation de l'hérésie arienne en Gaule [6]. »

Entre 473 et 475, Patiens concourut à l'examen et à la condamnation des prédestinatiens, à l'occasion du prêtre Lucidus du diocèse de Riez. Son évêque Fauste, ne pouvant le convertir, pria Léonce d'Arles de réunir un concile [7] qui compta trente évêques, probablement en 475. Dans ce nombre figure Patiens. La lettre adressée par Fauste à Lucidus de la part du concile donne le nom de Patiens, sans mention du siège ce qui a fait douter que ce fut Patiens de Lyon [8].

Les erreurs condamnées n'ayant pas entièrement disparu, un autre concile fut réuni à Lyon peu de temps après, vers 475. Il est probable que Patiens en fut le président et y exerça une influence prépondérante. Malheureusement nous n'avons sur cette réunion qu'une mention fort brève de Fauste de Riez [9]. En tout cas, il est digne de remarque que l'Église de Lyon et en particuler son évêque prirent une part active à la controverse du prédestinatianisme et à la condamnation des doctrines augustiniennes intransigeantes. On a attribué à Patiens, mais sans précision suffisante, certains ouvrages, notamment un *De ecclesiasticis dogmatibus* [10] et quelques sermons, dont nous parlons plus loin.

Comme il n'est question ni de la mort de Patiens ni de son successeur dans la correspondance de Sidoine-Apollinaire, on peut penser qu'il ne disparut qu'après l'évêque de Clermont, entre 483 et 494, sans doute peu avant 494 [11]. Il aurait ainsi occupé dignement le siège de Lyon pendant une trentaine d'années. Il fut enterré à Saint-Just [12] et le martyrologe hiéronymien marque son *natale* au 11 septembre [13].

Les questions littéraires, soulevées par l'authenticité des homélies attribuées à l'évêque Patiens sont exposées par dom Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. II, p. 504, et discutées critiquement par Malnory, *Vie de saint Césaire, évêque d'Arles*, p. XVI; Engelbrecht, *Studies ueber die Schriften der Bischof von Reii*, p. 47; Tatu, *Saint Patient*, p. 74.

3 décembre 462; lettre du pape Hilaire aux évêques de la Viennoise, de la Lyonnaise, etc. : *Quanquam notitiam*. Cf. Binius, *Conc.*, t. II, p. 198-199; Sirmond, *Concilia Galliæ*, t. I, col. 129-131; Sirmond, *Collectio regia*, t. IX, col. 470-473; Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 1041-1044; Coleti, *Concilia*, t. V, col. 65-67; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VII, col. 934; *P. L.*, t. LVIII, col. 24-27; *Bullar. roman.*, édit. Tomassetti, t. I, p. 81; Thiel, *Epist. rom. pontif.*, t. I, p. 141; Jaffé, *Regesta*, n. 555-330.

... 464. lettre du même pape aux mêmes destinataires : *Etsi meminerimus*. Cf. Binius, *Conc.*, t. II, p. 199; Sirmond, *Conc. Gallia*, t. I, col. 134-135; Sirmond, *Collectio regia*, t. IX, col. 474-475; Labbe, *Conc.*, t. IV, col. 1044-1045; Coleti, *Concilia*, t. V, col. 68; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VII, col. 937; *P. L.*, t. LVIII, col. 27-28; *Bullar. roman.*, édit. Tomassetti, t. I, p. 83; Thiel, *Epist. rom. pontif.*, t. I, p. 151; Jaffé, *Regesta*, n. 559-334.

Vers 470 — Patiens préside le concile provincial de Chalon-sur-Saône; il y consacre Jean, comme évêque de Chalon. Cf. Sidoine-Apollinaire, *Epist.*, l. IV, ep. 25; Sirmond, *Conc. Galliæ*, t. I, col. 141-142; Delalande, *Concilia*, p. 35; Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 1820-1821; Despont, *Biblioth. patrum*, t. VI, col. 1100; Sirmond, *Opera varia*, t. II, col. 966-968; *Gallia christ.*, t. IV, instrum, p. 221-222; Coleti, *Concilia*, t. V, col. 117-120; Galland, *Bibl. Patrum*, t. X, p. 503-504; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VII, col. 997-998; *P. L.*, t. LVIII, col. 531-532; J.-B. Martin, *Conciles et bullaire de Lyon*, n. 23.

Vers 475. — Patiens assite au concile d'Arles, il souscrit le cinquième à la lettre adressée par Fauste de Riez au prêtre Lucidus tombé dans l'erreur prédestinatienne. Dom Rivet soutient que le *Patiens* qui souscrivit n'est pas l'évêque de Lyon. Cf. Binius, *Concilia*, t. II, col. 387; Marg. de la Bigne, *Bibl. Patrum* 1610, t. IV, col. 798; Sirmond, *Conc. Galliæ*, I, 150; Sirmond, *Collectio regia*, t. IX, col. 548; Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 1044; Despont, *Bibl. Patrum*, t. VIII, col. 524; Hardouin, *Acta*, t. II, col. 808, Coleti, *Concilia*, t. V, col. 129; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VII, col. 1010; *P. L.*, t. LIII, col. 683; dom Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. II, p. 505-506.

Vers 475. — Lucidus se soumet et écrit une profession de foi adressée, entre autres, à Patiens. Cf. Baronius, *Annal. eccl.*, ad ann. 490, n. 25; Canisius, *Lectiones antiquæ*, 2e édit., t. I, p. 354; Binius, *Concilia*, t. II, p. 387; M. de la Bigne, *Bibl. Patrum*, t. IV, col. 797; Sirmond, *Conc. Galliæ*, t. I, col. 150; Delalande, *Conc.*, p. 38; Sirmond, *Collectio regia*, t. IX, col. 548; Labbe, t. IV, col. 1044; Despont, *Bibl. Patrum*, t. VIII, col. 525; Sirmond, *Opera varia*, t. IV, p. 418; Hardouin, *Acta*, t. II, col. 809; Coleti, *Concilia*, t. V, col. 129; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VII, col. 1010; *P. L.*, t. LIII, col. 683.

Vers 475. — Le cinquième concile assemblé à Lyon condamne de nouvelles erreurs du prêtre Lucidus. Fauste de Riez y corrige un de ses ouvrages. Patiens présente au concile l'ouvrage intitulé *Dogmata ecclesiastica*, par Gennade (?). Les actes du concile

[1] Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, p. 42. — [2] A. Coville, *Recherches*, p. 301. — [3] Sidoine-Apollinaire, *Epist.*, VI, 12, édit. Mohr, p. 138; Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. XXIV, édit. Arndt, p. 87. — [4] Sidoine-Apollinaire, *Epist.*, II, 10, édit. Mohr, p. 44; Il appelle Patiens *strenuus sanctus*. — [5] De Rubys, *Histoire véritable de la ville de Lyon*, 1604, p. 168. — [6] Cf. Yver, *Euric, roi des Wisigoths*, dans *Mélanges Gabriel Monod*, p. 30; A. Coville, *op. cit.*, p. 301. — [7] Cf. Br. Krusch, *Præfatio ad Faustum*, dans *Monum. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. VIII, c. I, p. LVI; L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 129; J.-B. Martin, *Conciles et bullaire du diocèse de Lyon*, n. 24-25, 26; Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. II, part. 2, p. 908. — [8] Les souscriptions d'évêques qui terminent la lettre de Fauste à Lucidus dans Baronius, *Annal.*, 1595, t. VI, p. 446, et dans Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VII, col. 1007, ont été considérées comme fausses par Sirmond, *Hist. prædestin.*, c. VII, et tenus pour telles depuis. Les documents qui concernent l'affaire de Lucidus au concile d'Arles et sa soumission ont été incriminés au XVIIe siècle, en particulier par Mangin, *Veterum auctorum opera et fragmenta plurima*, t. II, p. 546; ils paraissent bien être authentiques; cf. Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. II, part. 2, p. 908-912. — [9] Sirmond, *Opera varia*, t. IV, p. 420; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 1007; *P. L.*, t. LVIII, col. 837; Br. Krusch, *Præf. in Faustum*, dans *Auct. antiq.*, t. VIII, p. LVI; J.-B. Martin, *Conciles et bullaire du diocèse de Lyon*, n. 26. — [10] Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. II, part. 2, p. 912. — [11] Levison, *Bischof German von Auxerre*, dans *Neues Archiv*, 1904, t. XXIX, p. 107. — [12] Visite des corps saints du 29 août, 1288 : *Beati Patientis, cui suprascriptus erat tumulus marmoreus exprimens nomen eius*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1879, p. 117. — [13] Condamin et Vanel, *Martyrologe*, p. 84, 159.

sont perdus. Cf. Fauste de Riez, *Epist. I ad Leontium, episc. Arelatensem*, dans Binius, *Concilia*, t. II, col. 386; M. de la Bigne, *Bibliotheca Patrum*, t. IV, col. 799; Sirmond, *Conc. Galliæ*, t. I, col. 148, 152; Sirmond, *Collectio regia*, t. IX, col. 545, 551; Delalande, *Conc.*, p. 39-40; Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 1041, 1046; Despont, *Bibl. Patrum*, t. VIII, col. 524; Sirmond, *Opera varia*, t. IV, p. 420; Hardouin, *Acta*, t. II, col. 805, 809-810; Coleti, *Concilia*, t. V, col. 127, 131-132; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VII, col. 1007, 1011-1012; *P. L.*, t. LVIII, col. 837; dom Rivet, *Hist. litt. France*, t. II, p. 459-460, 506; J.-B. Martin, *Conciles et Bullaire du diocèse de Lyon*, n. 26.

Bibl. — Baronius, *Annal. eccl.*, ad ann. 475, n. 30-33; S.-A. Bennett, dans *Dict. of christ. biography*; Z. Collombet, *Les saints du diocèse de Lyon*, 1835, p. 149-165, 407; Colonia, *Hist. littér. de Lyon*, 1728, t. I, part. 2, p. 161-164; A. Coville, *Recherches*, 1928, p. 299-303; Fabricius, *Biblioth. Medii Ævi*, 1736, t. V, p. 597; 2e édit., p. 201; *Hist. littér. de la France*, 1735, t. II, p. 504-507; E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, 1856, t. I, p. 112-115; Surius, *Vitæ sanct.*, 1618, t. IX, p. 122-123; Suyskenius, dans *Acta sanct.*, 1750, sept. t. III, p. 791-797; L. S. Tatu, *S. Patient, évêque de Lyon, et l'Église de Lyon à la fin de la domination romaine dans la province Lyonnaise*, in-8°, Lyon, 1877; Tillemont, *Mém. pour serv. à l'hist. eccl.*, 1712, t. XVI, p. 97-103.

21. *Lupicinus.* — Le martyrologe hiéronymien marque son anniversaire au 3 février. Il prend place entre Patiens et Rusticus, probablement de 485 à 494. La *Chronique* de Hugues de Flavigny rattache son nom au synchronisme : *Tempore wandalicæ persecutionis.* Il fut enseveli à Saint-Just et, d'après le procès-verbal de la visite des tombes de cette église faite en 1288, le clergé se rendait en procession à son tombeau le jour de son anniversaire.

Bibl. — *Acta sanct.*, 1658, févr. t. I, p. 360 (3e édit., p. 364-365); F. Conil, dans *Revue hebdomadaire du diocèse de Lyon*, 1883, t. III, part. 1, p. 417-419; A. Coville, *Recherches sur l'histoire de Lyon du Ve au IXe siècle*, 1928, p. 303.

22. *Rusticus.* — En 494 ou 495, il exerça l'hospitalité envers saint Épiphane de Pavie voyageant en Gaule; Ennodius, on ne sait trop pourquoi, trouve matière à louange dans une action si naturelle, et c'est fort heureux puisqu'on peut ainsi mettre un fait certain à l'actif de l'évêque de Lyon. On voit qu'avant d'être évêque, Rusticus avait exercé de hautes fonctions et rendu la justice.

Une lettre du pape Gélase Ier, 25 janvier 494, remercie Rusticus de Lyon et Aenius d'Arles des aumônes qu'ils ont envoyées au pape, elles lui ont fort servi; c'est à cette occasion qu'il recommande Épiphane de Pavie se rendant en Gaule pour y racheter des captifs, et il se plaint de la conduite d'Acace : *Inter ingruentium.* Cf. Sirmond, *Conc. Galliæ*, t. I, col. 653; d'Achery, *Spicil.*, t. V, col. 581-582; 2e édit., t. III, 304; Delalande, *Concilia*, p. 40; Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 1259; Coleti, *Concilia*, t. V, col. 384; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 121; *P. L.*, t. LIX, col. 138; *Bull. roman.*, édit. Tomassetti, append. I, p. 288; Thiel, *Epist. rom. pontif.*, t. I, p. 358; cf. Jaffé, *Regesta*, n. 634-390; J. Havet, *Questions mérovingiennes*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, 1885, t. LXV, p. 254-258; qui a prouvé que cette lettre est un faux de Jérôme Vignier.

Rusticus fut enterré dans l'église des Saints-Apôtres (ou Saint-Nizier); l'épitaphe nous apprend le jour et l'année de sa mort, 25 avril 501. Le jour est indiqué aussi dans le martyrologe hiéronymien. Voici l'épitaphe, dont nous avons donné déjà la traduction :

Cum tua, Rustice, recubent hic membra [1], *sacerdos*
fama peregrini ridet opus tumuli [2],
actaque cæruleis [3] *insultat vita latebris*
nigra superfusi nec timet antra soli.
Astra fovent [4] *animam, corpus natura recepit*
hoc quoque mors vellet non licuisse sibi.
Denique parato sociatur gloria celo
et meriti palmam lux comitatur amans.
Mira igitur res et per devia mundi [5]
quesitas celi promeruisse vias :
fascibus [6] *emeritis et summo functus honore*
eterni secum premia iuris habet.
Miti [7] *legiferum moderatus corde tribunal*
prebuit ingenio fortia [8] *tela duci* [9].
Lubrica sed curis hominum iam secla relinquens
suscepit sacri serta ministerii

[une brisure du marbre a enlevé la suite; en marge on lit :]

Obiit VII kal. maias Abieno consule.

Bibl. — *Acta sanct.*, 1675, avril t. III, p. 368. (3e édit., p. 371-372); S.-A. Bennett, dans *Diction. of christian biography;* Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, 1728, I, II, p. 364-365; Rivet, *Hist. litt. de la France*, 1735, t. II, p. 675-678; *Épitaphes de saint Rustique et de saint Viventiole, évêque de Lyon*, dans *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, 1900-1901, t. I-II, p. 37-39.

23. *Stephanus.* — Il entretint une correspondance avec Ennodius de Pavie (III, 17) avec saint Avit de Vienne (26, cf. 28-58) et Ruricius de Limoges, mais on n'a que les lettres qui lui furent adressées, les siennes sont perdues. Il fut enterré à Saint-Just, mais son épitaphe ne nous a pas été conservée. Son anniversaire figure au martyrologe hiéronymien, le 13 février, la date exacte de sa mort n'est pas connue, en 512 et 517 ou peut être même entre 512 et 514.

Bibl. — A. Coville, *Recherches*, p. 305-308.

Le prétendu colloque de Lyon, en l'an 500, se serait tenu sous son épiscopat si ce n'était un faux avéré (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1227-1231). L'impudente mais très habile falsification de Jérôme Vignier valut à cette pièce une place dans des collections généralement plus circonspectes dans leur choix : Luc d'Achery, *Spicilegium*, t. V, 110-116; 2e édit., t. III, col. 304-305; Delalande, *Concilia*, p. 43-45; Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 1318-1322; Sirmond, *Opera varia*, t. II, p. 269-276; Hardouin, *Acta*, t. II, col. 963-968; Galland, *Bibliotheca Patrum*, t. X, col. 794-796; Coleti, *Concilia*, t. V, col. 451-456; Bouquet, *Recueil des hist. de la Fr.*, t. IV, col. 99-102; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 245; Labat, *Concilia Galliæ*, p. 671; *P. L.*, t. LIX, col. 387-392; *Monum. Germ. histor., Auctor. antiq.*, t. VI, 2e édit., p. 161-164. — Cf. D'Achery, *Spicileg.*, t. V, præf., p. 11-14; Tillemont, *Mém. pour serv. à l'hist. ecclés.*, t. VIII, p. 550-551; Colonia, *Hist. littér. de Lyon*, t. I, part. 2, p. 272-284; R. Ceillier, *Hist. génér. des aut. sacrés et ecclés.*, t. XV, col. 650-655; Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. II, p. 687-684; Charvet, *Hist. de Vienne*, p. 79-82; Galland, *Biblioth. Patrum*, t. X, 794-796; J.-M. Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. I, p. 41; Z. Collombet, *Hist. de Vienne*, t. II, p. 107-115; Gorini, *Défense de l'Église*, in-8°, Lyon, 1872, t. I, p. 343-351; Hefele, *Hist. des conciles*, trad,

[1] *Restuce... menbra*, ms. — [2] Ce qui veut dire : « La renommée de Rusticus défie l'œuvre du tombeau qui lui est étranger, » c'est-à-dire qui n'a aucune prise sur elle (L. Duchesne). — [3] *Caruleis* ms. — [4] *fonent* ms. — [5] *mondi* ms. — [6] *fastibus* ms. — [7] *milite* ms. — [8] *forcia* ms. — [9] Cf. Ennodius, *Opera*, édit. Hartel, p. 370 : *Rusticius... qui et in sæcularis tituli præfiguratione sacerdotem semper exhibuit et sub prætexta fori gubernatorem gessit Ecclesiæ.*

O. Delarc, t. III, p. 233-236; Binding, *Burgundische Kœnigreich*, t. I, p. 416-153. C'est Julien Havet (voir ce nom) qui dans ses *Question smérovingiennes ; le Colloque de Lyon*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1885, t. XLVI, p. 233-250; cf. 1886, t. XLVI, p. 335-341, 471-472, a mis en pleine lumière le faux document forgé par J. Vignier; cf. U. Chevalier, *Œuvres complètes de saint Avit*, in-8°, Lyon, 1890, p. 157-158; Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. II, p. 951-955.

[**Veranus*. — On s'étonne de rencontrer ce personnage parmi les évêques de Lyon, dans l'ouvrage de M. J.-B. Martin [1]. Le Veranus en question est un des deux fils d'Eucherius, qui lui dédia son *Liber formularum spiritalis intellegentiæ*. Il assista au concile d'Orange, en 441, aux côtés d'Eucherius, et signa en qualité de diacre de Lyon. Quant il écrivit au pape Léon, en 451 [2], avec l'évêque de Grenoble et son frère Salonius, évêque de Genève, il était déjà à la tête du diocèse de Vence. Il est question de lui dans la correspondance du pape Hilaire, jusqu'en 465; il assista au concile d'Arles, en 471 ou 475, et à la rétractation de Lucidus. Une lettre de Sidoine-Apollinaire à Salonius de Genève (*Epist.*, l. VII, ep. XV) fait allusion à deux frères, qui sont certainement les fils d'Eucherius.

Quant à faire de Veranus un évêque de Lyon, soit comme fils d'Eucherius soit autrement, c'est une opinion abandonnée. La double source de cette erreur vient d'un passage altéré de la vie de saint Avit : *Hic venerabilem abbatem monachorum Veranum episcopum Lugdunensibus dedit*, et d'une bulle d'indulgence concédée par Guillaume de Sure, le 20 août 1337 [3].]

24. *Viventiolus*. — Il fut d'abord moine de Saint-Oyand ou Condat et écolâtre; il entretenait des relations avec saint Avit, évêque de Vienne (*Epist.* XIX, LIX, LXVII, LXIX) qui le désigna aux suffrages du clergé et du peuple de Lyon, vers 514. La *Vita primorum abbatum Agaunensium* (du VIe siècle) fait mention de Viventiolus dans les circonstances suivantes : Sigismond voulant donner le monastère d'Agaune (voir *Dictionn.*, t. I, à ce mot) fit choix du premier abbé, nommé Hymnemodus, moine de Grigny, non loin de Vienne. Hymnemodus fit appel au concours d'Ambroise, abbé de l'Ile-Barbe, mais l'évêque Viventiole et les moines de l'Ile-Barbe s'opposèrent au départ d'Ambroise qui partit néanmoins. Cf. *Vita primorum abbatum Agaunensium*, n. 7, dans *Acta sanct.*, nov. t. I, p. 553; *Gallia christiana*, 1656, t. IV, p. 12'; Le Laboureur, *Masures de l'Isle-Barbe*, I, 30; Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 1559; Coleti, *Concilia*, t. V, col. 690; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 533.

Viventiole assista à la fondation du monastère d'Agaune. Cf. *Instrumentum fundationis monasterii Agaunensis* dans *Gallia christ.*, 1656, t. IV, p. 12-14; Le Laboureur, *Masures*, I, 30-33; Delalande, *Conc.*, p. 48-49; Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 1559-1561; *Acta sanct.*, sept. t. VI, col. 353-355; Coleti, *Concilia*, t. V, col. 691-692; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 533-536.

Avant de dire que Viventiolus fut un évêque aimé et respecté de son peuple, il faut rappeler qu'il était puriste. Il avait reproché à saint Avit un barbarisme dans un sermon prêché à Lyon pour la dédicace d'une église, et Avitus répondit *Viventiolo rhetori ;* il s'agissait d'une erreur commise sur la quantité de *potitur*. L'évêque de Vienne se défend : il discute les licences poétiques de Virgile et s'en remet au témoignage des anciens orateurs dont Viventiole — alors moine à Condat — transmet les bonnes traditions à ses élèves. C'est un exemple à recueillir de la transmission des lettres classiques, dans les monastères.

Vers 516, on tint à Lyon un concile, le cinquième, auquel assistaient entre autres Avit de Vienne et Charpenius de ? on n'en connaît pas l'objet. Cf. S. Avit, *Epist.*, XXVI (*alias* XXVIII et XXX); Delalande, *Concilia*, p. 40-41; Baluze, *Concilia*, col. 1467-1468; Sirmond, *Opera varia*, t. II, p. 65-68; Coleti, *Concilia*, t. V, col. 695-696; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 537-538; *P. L.*, t. LIX, col. 244-246; *Mon. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. VI, 2e édit., p. 60-62, n. 30; Avit, *Œuvres complètes*, édit. Chevalier, 1890, p. 167-170, n. 26; Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. II, part. 2, p. 1025; n. 4; J.-B. Martin, *op. cit.*, n. 35; A. Coville, *op. cit.*, p. 312.

Le 10 juin 517, Viventiole de Lyon écrit à ses suffragants et à ses clercs pour les engager à assister au concile d'Épaone. Cf. Albi, ms. *2*, fol. 48; Toulouse, ms. *364*, fol. 29; Hardouin, *Acta*, t. II, col. 1064; Coleti, *Concilia*, t. V, col. 709-710; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 556-577; F. Maassen, *Conc. ævi merov.*, p. 18-19; A. Coville, *Recherches*, p. 313-314.

Le 15 septembre 517, Viventiole souscrit le deuxième — après saint Avit de Vienne — les actes du concile d'Épaone (sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. II, part. 2, p. 1031, n. 3; et *Dictionn.*, t. V, col. 110).

Viventiole réunit et présida à Lyon un concile, le sixième, entre 517 et 523, vraisemblablement en 518. On y jeta l'excommunication sur Étienne, préposé au fisc royal, coupable d'avoir épousé Palladia, sa belle-sœur; on promulgua des canons disciplinaires. Les signatures nous font connaître les Pères présents à cette assemblée, qui sont : Viventiole de Lyon, Julien de Carpentras, Silvestre de Chalon, Apollinaire de Valence, Victorien de Grenoble, Claude de Besançon, Grégoire de Langres, Maxime de Genève, Sæculatius de Die, Florent d'Orange ou de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Philagrius de Cavaillon. Delalande fait précéder ces noms de celui de saint Avit de Vienne; d'après la *Vita Apollinaris*, Avit aurait bien assisté à ce concile. Cf. Sirmond, *Concilia Galliæ*, t. I, 202-204; Sirmond, *Collectio regia*, t. X, col. 652-655; Pagi, *Annal.*, ad ann. 517, n. 10, met en doute le lieu du concile lequel est certainement Lyon; Delalande, *Concilia*, p. 350-351; Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 1584-1586; Ghesquière, dans *Acta sanct.*, t. III, col. 55; Hardouin, *Acta*, t. II, col. 1053-1054; Coleti, *Concilia*, t. V, col. 721-724; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 567-574; Allmer et Dissard, *Musée de Lyon. Inscr. antiq.*, t. IV, p. 96; Fr. Maassen, *Conc. ævi merov.*, p. 31-34. — [Eladius diacre?] *Vita S. Apollinaris*, c. I, n. 3, dans V. Barral, *Chronol. insul. Lerinensis*, t. I, p. 377-378; Labbe, *Bibl. manuscr.*, t. I, col. 690-691; Martène, *Veter. script. coll.*, t. VI, col. 779-780; *Acta sanct.*, octobr. t. III, p. 59; Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 404; Mansi, *Supplem.*, à Coleti, t. I, col. 399-400; *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 573-574.

Agobard, *Epist.*, VIII, semble attribuer à Viventiole divers écrits. Cf. *Mon. Germ. hist., Script. Epist.*, t. V, p. 187.

L'épitaphe de Viventiole a été lue à Saint-Nizier, en 1308, mais le texte ainsi conservé au *Procès-verbal* est fort altéré; toutefois, il en résulte que l'évêque était enterré dans le même tombeau que son frère, lui aussi *antistes summus* (Étienne?). L'épi-

[1] *Conciles et bullaire du diocèse de Lyon, des origines à la réunion du Lyonnais à la France en 1312*, in-8°, Lyon, 1903, p. 11. — [2] *P. L.*, t. LIV, col. 87. — [3] Severt, *Chronologia historica*, p. 56.

taphe est acrostiche : *Vivenciole papa ;* elle n'est pas métrique :

< ir potens meritis nosterque sacerdus
– n hoc iacet Vivenciolus tumulo.
< ox organi, preco verbi, decus fratrum,
E cclesiæ et populis speculum fuit.
N ullum linquens quem non offi-
C ii gradum promoverit divinum tulitque de mundo
(deux lignes illisibles)
I ugduni inter sanctorum festa sit tibi
E t iste festus celeberrimusque dies.
P robata duorum fratrum requiescunt corpora
A ntestes summi, pares meritis coheredesque Christi,
P astor bone omnium diadema episcoporum ·
A nnue precibus nostris invocatusque memento.

Le marbre brisé du tombeau n'avait épargné que la date du jour du décès :

IIII° idus iulii.

L'année avait disparu : 523 ou 524. Le 12 juillet est, en effet, l'anniversaire de Viventiole dans le martyrologe hiéronymien.

Bibl. — Burgener, *Helvetia sancta*, 1860, t. II, p. 319-321; R. Ceillier, *Hist. génér. des aut. sacr. et ecclés.*, 1748, t. XVI, p. 363-364; 2e édit., t. XI, p. 202-203; U. Chevalier, *Œuvres complètes de saint Avit*, 1890, p. 154, 214-218, 222; Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, 1728, t. I, part. 2, p. 365-366; A. Coville, *Recherches*, p. 308-316; G.-W. Daniell, dans *Diction. of christ. biography*; Fabricius, *Bibl. medii ævi*, 1746, t. VI, p. 843; 2e édit., p. 303; E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, 1856, t. I, p. 51-53, *P. L.*, t. LXVII, col. 993; Du Sollier, dans *Acta sanct.*, 1723, juill. t. III, p. 303-305; 3e édit., p. 290-291; *Épitaphes de S. Rustique et de S. Viventiole*, dans *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, 1900-1901, t. I-II, p. 37-39.

25. *Lupus.* — Au dire d'Adon, il passa d'une cellule de l'Ile-Barbe sur le siège épiscopal : *episcopus ex anachoreta* [1]. En 538, le 7 mai, on le voit présider le troisième concile d'Orléans, c'est la seule date précise dans toute sa vie. On y promulgua trente-huit canons disciplinaires. Cf. Surius, *Concilia*, t. II, p. 608; Binius, *Concilia*, t. II, p. 507; Sirmond, *Concilia Galliæ*, t. I, col. 257; Sirmond, *Collectio regia*, t. XI, col. 497; Labbe, *Concilia*, t. V, col. 303, Hardouin, *Acta*, t. II, col. 1429; Coleti, *Concilia*, t. V, col. 1282; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 20; Maassen, *Conc. ævi. merov.*, p. 84-85.

Le Laboureur, *Mazures de l'Isle Barbe*, t. I, p. 24-26, a édité une courte biographie de Lupus; celle du *Breviarium Cameræ* est un peu plus diffuse, mais n'apprend rien de plus. L'archevêque Leidrade, un de ses successeurs, le mentionne avec Eucherius et Genesius à propos du monastère de l'Ile-Barbe. Le martyrologe hiéronymien marque son anniversaire au 25 septembre.

Bibl. — Z. Collombet, *Les saints du diocèse de Lyon*, 1835, p. 187-189; J. Fontaine, *Vie et miracles de saint Loup*, in-8°, Lyon, 1634; Perierus, dans *Acta sanct.*, 1760, sept. t. VII, p. 81-84; A. Coville, *Recherches*, p. 316-318.

26. *Leontius.* — (Le catalogue porte *Licontius.*) Le successeur de l'évêque *Lupus* est totalement inconnu. Il ne figure même pas dans le *Martyrologe de la sainte Église de Lyon.* Son nom seul nous a été transmis par les catalogues épiscopaux, peut-être a-t-il été un peu déformé.

Bibl. — Condamin et Vanel, *Martyrologe*, p. 129; Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 157; Severt, *Chron. hist. archiep. Lugdun.*, 2e édit., p. 91, soutient qu'il ne fut évêque que pendant deux ans; A. Coville, *Recherches*, p. 318.

27. *Sacerdos.* — Cet évêque présida le cinquième concile d'Orléans, tenu le 28 octobre 549. Le 15e canon défend, sous peine d'anathème, de toucher aux revenus de l'hôpital établi à Lyon par le roi Childebert Ier et la reine Ultrogothe, sa femme. Cf. Surius, *Concilia*, t. II, 652, 653; Binius, *Concilia*, t. II, 515, 516; Sirmond, *Conc. Galliæ*, t. I, col. 281, 284; Sirmond, *Collectio regia*, t. XI, col. 639-640; 644; Labbe, *Concilia*, t. V, col. 394-395, 397; Hardouin, *Acta*, t. II, col. 1446, 1448; Coleti, *Concilia*, t. V, col. 1380-1381, 1383; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XI, col. 132-135; M.-C. Guigne, *Recherches sur Notre-Dame de Lyon, hôpital fondé au VIe siècle par le roi Childebert et la reine Ultrogote. Origine du pont de la Guillotière et du Grand-Hôtel-Dieu*, in-8°, Lyon, 1876; Maassen, *Conc. ævi merov.*, 1893, p. 103-108. Ce concile fut confirmé et ses canons adoptés par le deuxième concile d'Auvergne, tenu à Clermont vers 549; le canon relatif à l'hôpital fut généralisé pour tous les établissements du même genre; cf. Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 144, 146.

Sacerdos se rendit à Paris pour assister à un autre concile, en septembre 552; on y déposa Saffaracus, évêque de Paris comme nous l'apprend Grégoire de

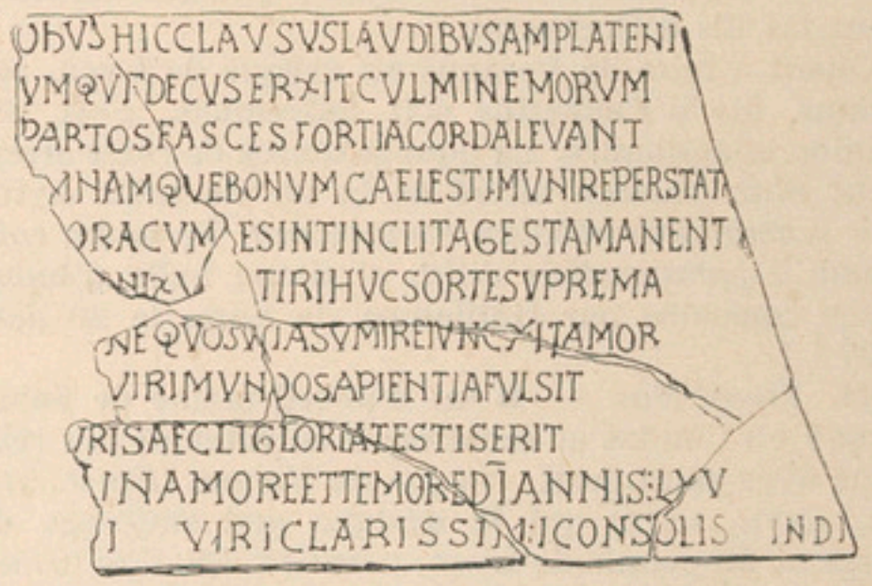

7287. — Fragments de l'épitaphe de Sacerdos. D'après A. Steyert, *Nouvelle histoire de Lyon*, 1897, t. II, p. 30, fig. 25.

Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. XXXVI. Sacerdos sentant sa fin prochaine, sollicita et obtint du roi Childebert Ier que Nicetius, son neveu, prêtre de Lyon, lui succédât comme évêque de cette ville. Cf. Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, c. VIII, n. 3; *P. L.*, t. LXXI, col. 1042-1043; édit. Arndt et Krusch, t. I, p. 693.

Sacerdos mourut à Paris, le 11 septembre 552. Quelques fragments de cette épitaphe furent retrouvés à Saint-Nizier en 1883; le texte (fig. 7287) est complété au moyen du procès-verbal de 1308 :

Nomine, mente, fide, meritis, pietate Sacerdos
officio, cultu, precio, corde, gradu
dogmate, consilio, sensu, probitate, vigore,
stemate, censura, religione cluens,
gaudia cunctorum rapiens, lamenta relinquens
arcobus hic clausus laudibus ampla tenens
patriciumque decus erexit culmine morum
sic partos fasces fortia corda levant
magnum namque bonum cælesti munire perstat
corpora cum desint inclita gesta manent
pignoris annixus latiri huc sorte suprema
sanguine quos vita sumire iuncxit amor
cuius quanta viri mundo sapientia fulsit
venturi sæcli gloria testis erit
qui vixit in amore et temore Di annis lxv obiit III *id. sept*
[XII] *p.c. iustini viri clarissimi consolis indic-*
[tione prima

[1] La Vie de saint Leobinus (Lubin) de Chartres le mentionne comme un moine fort célèbre.

La forme des lettres permet de supposer que cette épitaphe et les autres qui furent transcrites en 1308 avaient été gravées de nouveau, lors des réparations importantes entreprises par l'archevêque Leidrade à Saint-Nizier.

Grâce à cette épitaphe et à Grégoire de Tours, nous n'avons pas trop à regretter l'absence d'une biographie de Sacerdos, car on ne peut donner ce nom à une notice rédigée au XVIIe siècle par Étienne du Vernay pour prendre place dans le *Bréviaire lyonnais*. Cependant il a dû exister une vie de saint Sacerdos. Dans une information sur les reliques de saint Ennemond, faite sur l'ordre de l'archevêque Pierre de Savoie, à la date du 13 juillet 1309, on trouve citée, comme figurant un *librum antiquissimum a sanctis patribus ordinatum*, une *Vita S. Sacerdotis* dont il est donné quelques lignes [1].

Sacerdos était d'origine noble, né en 487. Il était oncle de son successeur Nicetius, lui-même fils de Florentinus, qui faillit être évêque de Genève, et d'Artemia; mais on ne sait si Sacerdos était frère de Florentinus ou d'Artemia. D'un distique de son épitaphe, on a pu conclure que Sacerdos avait été marié et père d'un fils auprès duquel il vint reposer dans l'église des Apôtres [2].

Le début de son épiscopat ne saurait être précisé; il se place après 538. Nous avons dit qu'il présida le concile d'Orléans en 549, où il fut question de la fondation de l'hôpital de Lyon [3]. C'est à Sacerdos que les martyrologes lyonnais attribuent la première érection de l'église Saint-Paul [4]. La forme la plus récente du catalogue épiscopal y ajoute Sainte-Eulalie, dépendant d'un monastère de femmes [5]. On a trouvé la trace de ces édifices dans le *Rapport* de l'évêque Leidrade à Charlemagne, il y est question de Saint-Paul dont la toiture fut refaite et de Sainte-Eulalie devenue Saint-Georges. Il est probable que Sacerdos a, sinon fondé, du moins construit en grande partie le monastère de Saint-Pierre. A cette construction se rapportent les deux fragments conservés de la *Vita S. Sacerdotis*. La construction fut achevée en un seul automne [6].

La rédaction des *Acta sanctorum* a eu la main malheureuse lorsqu'elle a touché à l'évêque Sacerdos. Heureusement qu'il nous reste un récit de Grégoire de Tours concernant la mort de l'évêque. Childebert avait convoqué à Paris un concile pour régler la situation du siège épiscopal de cette ville dont le titulaire, Saffaracus, avait été déposé et enfermé dans un monastère. Vingt-sept évêques assistaient à ce concile auquel se rendit Sacerdos de Lyon qui, à peine arrivé, tomba malade et ne put ni prendre part aux réunions, ni signer les actes. Il mourut peu après que les évêque se furent dispersés.

« Childebert, nous dit Grégoire de Tours, avait pour le vieillard une grande affection; il vint le voir pendant sa maladie. Comme il se trouvait au chevet du malade, Sacerdos lui dit : « Roi très pieux, tu sais bien que dans toutes les circonstances nécessaires, je t'ai suivi fidèlement et j'ai exécuté tes ordres avec scrupule. Maintenant que mes derniers moments arrivent, je t'en prie, pour que tu me laisses pas sortir de ce monde avec chagrin, fais droit, de bonne grâce à la requête suppliante que je t'adresse. » Le roi répondit : « Demande et tu obtiendras ce que tu désires. — Je t'en conjure, reprit Sacerdos, que le prêtre Nicetius, mon neveu, soit fait évêque de Lyon à ma place. C'est, en effet, comme j'en témoigne, un homme d'une indiscutable chasteté, tout dévoué aux églises, généreux dans ses aumônes. Tout ce qui convient aux serviteurs de Dieu, il le professe dans ses paroles et dans ses actes. — Que la volonté de Dieu soit faite », dit le roi [7]. »

On s'est demandé la date de la mort de Sacerdos. L'épitaphe de saint Nicetius nous apprend qu'il mourut le 3 avril 573, et Grégoire de Tours nous avertit qu'il se trouvait alors âgé de 60 ans et dans la vingt-deuxième année de son épiscopat, ce qui fait reporter la date de la mort de Sacerdos à 551. Mais les indications chronologiques de l'épitaphe de Sacerdos ne peuvent s'accorder qu'avec la douzième année du post-consulat de Justin, soit 552. On a été généralement d'avis que le chiffre de l'inscription devait faire loi et que l'erreur d'une unité pouvait être libéralement imputée à Grégoire de Tours. C'est donc en 552 que mourut Sacerdos de Lyon, à l'âge de 65 ans. La date du jour est fixée par l'inscription au 11 septembre. Le martyrologe de Lyon l'a inscrit au 12 septembre. Le corps fut ramené de Paris et enterré dans l'église de Saint-Nizier (des Apôtres).

Bibl. — Z. Collombet, *Les saints du diocèse de Lyon*, 1835, p. 189-196; Colonia, *Histoire littéraire de Lyon*, t. I, part. 2, p. 366; A. Coville, *Recherches sur l'histoire de Lyon*, 1928, p. 318-322; E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 55-57; Suyskenius, dans *Acta sanct.*, sept. t. VI, p. 31-36; A. Allmer et P. Dissard, *Musée de Lyon. Inscriptions antiques*, t. IV, p. 126; M.-C. Guigne, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1883, p. 260-261; *Épitaphes d'évêques de Lyon*, dans *Bull. hist. dioc. de Lyon*, 1900-1901, t. I-II, p. 134-137.

XLI. L'ÉPISCOPAT DE SAINT NIZIER. — Vettius Epagathus, un des martyrs de l'an 177, que Rufin d'Aquilée qualifie de *nobilissimus inter suos* [8], était la souche des *Leocadii*, famille illustre de la Gaule dont un des membres, le sénateur Leocadius, offrit sa maison à Bourges, pour y établir la première église chrétienne de la ville [9]. Une Leocadia avait épousé le sénateur Georgius, elle fut mère de Florentius et de Gallus et grand'mère de l'historien Grégoire de Tours [10]. Ces Lyonnais s'étaient donc un peu détachés de Lyon, et s'étaient établis en Aquitaine. La mère de Grégoire faisait partie de l'aristocratie romaine du pays burgonde; elle était nièce de Nicetius ou Nizier, évêque de Lyon.

Sur saint Nizier nous sommes assez peu instruits et nous ne possédons qu'une épitaphe et une vie anonyme; tout le reste nous vient de Grégoire de Tours, qui écrivit sa vie pour consigner ce qu'avait omis un premier biographe anonyme dont il n'était pas satisfait [11].

L'épitaphe ornait la tombe de Nicetius dans l'église des Apôtres qui, depuis, porta son nom. L'enquête de 1308 et le procès-verbal qui en fut la suite nous ont conservé le texte, retrouvé sur *lapidem quendam marmoreum qui pro tumba S. Nicetii habetur, in qua lapide erat scriptura comprehensa que sequitur* (voir le texte plus loin, col. 211). Le début manque parce que *principium vero legi ad plenum non potuit propter fracturam lapidis et antiquitatem scripture.* A part quelques rares détails précis, le reste n'est qu'un entassement d'épithètes oratoires. Cette pièce est cer-

[1] M. L. Guigue, *Obituaire de Saint-Pierre*, p. XV, n. 5. — [2] Allmer et Dissard, *Inscript. antiq. du musée de Lyon*, t. IV, p. 128-129. — [3] *Conc. ævi merovingici*, p. 105-108. — [4] Condamin et Vanel; *Martyrologe de la sainte Église de Lyon*, p. 81. — [5] Id., *ibid.*, p. 129. — [6] *Acta sanct.*, sept. t. IV, p. 32-35. — [7] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. XXXVI; *Lib. vit. Patr.*, c. VIII; *De sancto Nicetio*, édit. Arndt et Krusch, t. I, p. 170; t. II, p. 692. — [8] Rufin, *Hist. eccl.*, l. V, c. I; cf. Grégoire de Tours, *Vit. Patr.*, I. — [9] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, I, XXXI. — [10] *Lib. vitæ Patrum*, VI, *De S. Gallos.* — [11] Le texte de cette première vie se trouve dans *Acta sanctorum*, avril t. I, d'après un manuscrit alors conservé dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Claude.

tainement ancienne, mais on peut douter que ces louanges aient été composées immédiatement après la mort de saint Nizier, sous l'épiscopat de Priscus qui prit le contre-pied de ce qui s'était fait sous son prédécesseur; on croirait plutôt que ce fut sous l'épiscopat d'Aetherius que cette épitaphe fut rédigée.

Nicetius n'était pas d'ailleurs réduit à ces quelques lignes élogieuses; il exista de bonne heure un récit de sa vie, mais ce récit n'avait pas le bonheur de plaire à la famille de l'évêque de Lyon qui le trouvait trop peu élogieux avoue Grégoire de Tours : *libellus nobiscum, nescio quo compositus, qui multas quidem virtutes ejus pandit, non tamen vel exordium nativitatis conversionisque ejus vel seriem virtutum declarat ad liquidum* [1]. Cette biographie anonyme est parvenue jusqu'à nous et le texte a été publié plusieurs fois [2]; elle est ancienne, l'auteur écrit à la demande d'Aetherius, évêque de Lyon, de qui l'épiscopat n'a pas dû commencer avant la fin du mois de juin 586 et, par conséquent, la vie anonyme ne doit pas être plus ancienne que cette date.

La famille reprochait à cette biographie anonyme de n'avoir rien dit des origines et de la conversion de Nicetius; on ne lit en effet qu'une vague mention de la piété du saint dans son enfance et de son ordination par l'évêque de Chalon-sur-Saône, Agricola. Grégoire, qui ne prétend pas refaire, mais compléter, s'attarde au récit des antécédents et de la jeunesse de son grand-oncle; trouvant que la vie a été racontée de manière suffisante, il n'y revient pas, mais il accorde une place considérable aux miracles dont l'anonyme n'a presque rien dit. L'ouvrage de Grégoire est moins une *Vita* que des *Miracula* de Nizier; l'auteur a certainement formé le projet de compléter les lacunes de l'anonyme. Nous venons de voir que la *Vita* de l'anonyme n'avait pu être écrite avant le mois de juin 586; or la chronologie des écrits de Grégoire de Tours conduit à placer la vie de saint Nizier entre 585 et la fin de 587 [3]; mais il faut attendre juin 586, c'est donc entre cette date et la fin de 587 que Grégoire écrivit la vie de son grand-oncle.

« La vie écrite par Grégoire de Tours est une œuvre de haute valeur, consacrée surtout à la formation de l'évêque et aux miracles du saint. Mais il paraît bien que les miracles n'ont pas été rédigés d'un seul trait. Suivant un procédé cher à Grégoire, son recueil de miracles restait comme ouvert, et il y ajoutait de nouveaux paragraphes au fur et à mesure des récits qui lui parvenaient et de l'exécution des copies [4]. »

Outre cette biographie, Grégoire a pris plaisir à rappeler la mémoire de l'évêque Nizier dans plusieurs de ses ouvrages, notamment dans le *De gloria confessorum* [5]. La notice qu'il y consacre à Nizier dut être presque entièrement rédigée avant la biographie dont nous venons de parler. La biographie n'est pas citée ni mentionnée dans la notice, ce qui ne pouvait manquer de venir dans le passage suivant : *cujus elymosinæ atque humanitatis nec investigari tantum nec enarrari a nobis possunt.* De même plus loin : *tam frequenter ostunduntur miracula ut ex ordine perlongum sit.* Il n'y a pas le moindre renvoi. — L'autre notice apparaît dans l'*Historia Francorum*, l. IV, c. XXXVI. On sait que celle-ci fut composée entre 575 et 576, le manuscrit de Corbie représente cette première édition; mais il y en eut une deuxième, dans laquelle il est question de la biographie de saint Nizier. Cette 2e édition doit être postérieure à 587.

Nicetius était fils de Florentinus qui, probablement, habitait Genève où il faillit être élu évêque [6]. La grossesse de sa femme l'en empêcha. L'enfant fut destiné à l'Église, sans qu'on voie rien qui l'achemine dès lors vers celle de Lyon.

Après la mort de son père, Florentinus, il continue à vivre *in domo paterna*, probablement à Genève et déjà élevé au rang de clerc [7]. Dès son enfance, saint Martin l'avait miraculeusement guéri d'un mal à la face, *pustula mala*, dont il garda toute sa vie une cicatrice [8]. Agricola, évêque de Chalon-sur-Saône, lui conféra la prêtrise à l'âge de trente ans [9], ce qui n'introduisit aucun changement dans sa manière de vivre. Nicetius vivait auprès de sa mère, édifiant tout le monde, et apprenant les rudiments de l'instruction aux enfants des serviteurs [10]. Parmi ses jeunes élèves il compta alors son petit-neveu, Grégoire, âgé de huit ans environ, ce qui permet de placer l'ordination de Nizier un peu avant 546 et sa naissance, également, un peu avant 516. Nizier était fort vigilant sur lui-même, quand il prenait le petit Grégoire sur ses genoux il ramenait son vêtement afin qu'il n'y eut pas attouchement [11].

Sur ces entrefaites, l'évêque de Lyon, Sacerdos, âgé de soixante-cinq ans, vint prendre part au concile qui jugea l'évêque de Paris, Saffaracus. Peu de jours après il tomba malade et, se sentant frappé à mort, demanda au roi Childebert une grâce qui lui fut accordée d'avance : la succession du siège de Lyon, pour son neveu Nicetius [12]. L'épitaphe de l'évêque Sacerdos nous apprend qu'il mourut le 11 septembre 552. Ce fut donc à peu de jours de là que Nizier fut fait évêque de Lyon par Childebert.

A cette date, Grégoire de Tours avait quinze ans; il vivait dans l'entourage de son grand-oncle et l'admirait sans réserve. Avant de faire partie de son entourage, il le visita deux fois : une première fois, il profita du voyage de Clermont à Lyon pour pousser une pointe jusqu'à Vienne et vénérer le tombeau de saint Ferréol; une deuxième fois il visita en pèlerin tous les *loca sancta* de Lyon [13]. Ces deux visites prennent place au début de l'épiscopat de Nizier, entre 552 et 563, et Grégoire en a conservé un souvenir tout particulier, comme d'une sorte d'initiation. Grégoire se fixa à Lyon, près de son grand'oncle, auprès duquel il remplissait, nous dit-il, l'office de diacre ; il y a tout lieu de penser que ce fut cet oncle qui lui donna l'ordination sacerdotale. Le temps passé ainsi auprès de Nizier fut utilement employé, et nous a valu des détails moins vagues que ceux dont l'épitaphe du saint évêque est remplie et comme boursoufflée. A l'entendre, Nizier était bon, indulgent, intelligent, bienveillant pour ses serviteurs, patient, doux, digne de vénération, capable, zélé pour les pauvres, dévoué aux humbles, le premier et le plus ardent pour les chants d'église, soucieux d'éviter les querelles du monde, préoccupé seulement de l'œuvre de Dieu, vigilant, sobre, chaste, dédaigneux des vains procès et des vaines colères, simple pour le monde, sage aux yeux de Dieu, sachant par sa parole contraindre les puissants, se détournant des conflits de ce monde pour ne regarder que vers le ciel, d'une piété sereine.

L'anonyme et Grégoire de Tours nous en disent plus. Grégoire signale la sainteté, la chasteté, la charité de son parent [14]; il nous apprend que Nizier était robuste [15], très actif, *strenuus in labore* [16], il donnait l'exemple à son clergé; de très bon matin, on le voit

[1] *Lib. vitæ Patrum*, VIII, De S. Nicetio. — [2] Chifflet, *Paulinus illustratus*, p. 96; *Acta sanct.*, avril t. II, p. 100; *Script. rer. merov.*, édit. Br. Krusch, t. III, p. 518-521. — [3] Cf. A. Coville, *L'évêque Nizier et Grégoire de Tours à Lyon*, dans *Revue d'histoire de Lyon*, 1907, t. VI, p. 405; le même, *Recherches*, p. 322 sq. — [4] Id., *ibid.*, p. 406; *Recherches*, p. 324. — [5] Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. LX. — [6] *Liber vitæ Patrum*, VIII, *De S. Nicetio Lugdunensi episcopo.* — [7] *Lib. vitæ Patrum*, VIII, 1. — [8] VIII, 1. — [9] VIII, 2. — [10] VIII, 2. — [11] VIII, 2. — [12] VIII, 3. — [13] *De glor. confess.*, c. LXI. — [14] *Hist. Franc.*, l. IV, c. XXXVI. — [15] *Lib. vit. Patr.*, VIII, 3. — [16] *Hist. Franc.*, l. IV, c. XXXVI.

à l'office du chœur, le premier de tous, prêt à entonner les chants liturgiques. Ni jour, ni nuit on ne pouvait le détourner de l'assistance aux cérémonies, et s'il était retenu par une circonstance importante ou imprévue, il continuait en lui-même les prières [1]. Ce n'était pas seulement la psalmodie qui le captivait, il montrait une attention vigilante à l'administration de son domaine épiscopal, à la surveillance des constructions [2]. Son zèle n'était pas moins ardent pour la pratique de l'hospitalité; il se relevait la nuit pour s'occuper de ses hôtes et prenait à cœur de leur laver les pieds lui-même [3].

Le tempérament était vif, et il ne faut pas s'interdire de relever des indices qui nous changent un peu des descriptions hagiographiques, où nous ne voyons guère que des hommes toujours compassés, réfléchis. Nizier, dans certain procès, s'efforce de devancer son rival le comte Armentarius; dans un cas de possession diabolique, il prend une décision soudaine [4]; dans une affaire de médisance, il reprend avec colère un prêtre plus disert que charitable [5]. Grégoire paraît insinuer que Nizier était prompt à infliger les châtiments [6]; mais le fonds de bonté que renfermait sa nature reprenait bien vite la maîtrise de sa conduite, il se laissait désarmer par un repentir sincère et se plaisait à provoquer la réconciliation. Ce devait être d'ailleurs un homme très pratique. Grégoire vante son habileté à faire valoir son domaine [7] et l'anonyme lui accorde la simplicité de la colombe et la prudence du serpent [8]. Le caractère vif et même violent de l'évêque Nizier, son administration sans doute fort intéressée expliquent la réaction qui éclata contre lui après l'élection de son successeur Priscus, que Grégoire n'a guère ménagé [9]. On a pris soin, ingénieusement, de faire remarquer que l'épitaphe de Nizier garde un complet silence sur la générosité de Nizier, tandis que celle de Priscus est célébrée avec insistance.

Vers le 25 décembre 558, Nicetius se trouve à Paris où il assiste au IIIe concile tenu dans cette ville, à l'occasion de la dédicace de l'église dédiée à Sainte-Croix et à Saint-Vincent (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GERMAIN-DES-PRÉS) et aux funérailles du roi Childebert Ier, mort le 23 décembre. Cf. Gislemar, *Vita sancti Doctrovei abbatis*, n. 13, dans *Acta sanct.*, mars t. II, p. 39 (3e édit., p. 38); Mabillon, *Acta sanct., ord. S. Bened.*, t. I, p. 245-246 (2e édit., p. 242); dom Bouquet, *Recueil des hist. de la France*, t. III, p. 437-438.

En 570, un concile — le septième, communément appelé le deuxième — se réunit à Lyon et édicta des canons disciplinaires, en outre on priva de leurs sièges les évêques Salonius d'Embrun et Sagittarius de Gap. Assistaient et soucrivirent au concile : Philippe de Vienne, Nicetius de Lyon, Agricola de Chalon-sur-Saône, Vincent de Belley, Syagrius d'Autun, Eoladius de Nevers, Salonius de Genève, Chelidonius de Mâcon; les prêtres Valesius, au nom de Syagrius de Grenoble; Vincent, au nom de Lucretius de Die; Eusèbe, au nom de Victor de Trois-Châteaux; Piolus, au nom de Tetricus de Langres; Césaire, au nom de Tétradius de Besançon; le diacre Abstenius, au nom de Maxime de Valence. Cf. Surius, *Concilia*, t. II, col. 677-678; Binius, *Concilia*, t. II, col. 661-662; Sirmond, *Collectio regia*, t. XII, col. 584-590; *Concilia Galliæ*, t. I, col. 325-328; Labbe, *Concilia*, t. V, col. 847-851; Hardouin, *Acta*, t. III, col. 353-356; Coleti, *Concilia*, t. VI, col. 529-534; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 785-790; Maassen, *Conc. ævi merov.*, p. 139-141. — Une lettre du pape Jean III au roi de Bourgogne, Gontran, ordonna de replacer Salonius d'Embrun et Sagittarius de Gap, sur leurs sièges respectifs.

Nizier paraît avoir beaucoup fait à Lyon, où il était entouré d'un collège nombreux de prêtres et de diacres. Nous connaissons les prêtres Basilius [10], Catafronius et Eustasius [11], Aetherius, qui fut élu à la mort de Nizier, puis écarté par le roi Gontran, et ne devint évêque qu'à la mort de Priscus [12]; parmi les diacres Grégoire de Tours, Sagittarius et Salonius [13]. Ces deux derniers avaient été instruits et ordonnés diacres par Nizier, ce qui ne fait pas grand honneur à la perspicacité de l'évêque, puisque tous les deux, devenus évêques à leur tour, donnèrent l'exemple des pires scandales. Grégoire énumère trop brièvement les travaux de Nizier [14]: il éleva des églises, et on peut penser, en effet, qu'il fit faire des travaux dans l'église où il fut enseveli. Il fit construire des maisons, et Grégoire parle en particulier de travaux à la maison épiscopale, travaux sans doute d'agrandissement et de surélévation [15]. Hors de la ville, il fit mettre en culture les terres épiscopales, semer les champs, planter des vignes [16]. Il devait s'intéresser vivement à ces travaux agricoles, car le biographe anonyme se plaît à nous dire que l'évêque savait, par des prières, écarter la sécheresse, ramener la pluie et sauver les récoltes [17]. Le même auteur, nous le représente à deux reprises en tournée, et, d'après son récit, ces tournées paraissent bien des tournées de propriétaire : il nous le montre à *Musternacum in agro sanctæ Ecclesiæ Lugdunensis*, par conséquent dans la campagne cultivée aux environs de Dijon, et ailleurs, il nous parle également de Nizier partant pour visiter les domaines de Provence, *Prædia in partibus Provinciæ visitaturus* [18].

« Très occupé de son église et de ses affaires, Nizier ne paraît pas avoir joué un grand rôle extérieur. S'il en eût été autrement, Grégoire de Tours n'eût pas manqué de nous le dire. Dans deux circonstances seulement, nous le trouvons mêlé à deux affaires extérieures au diocèse. Ses deux disciples, Salonius, évêque d'Embrun et Sagittarius, évêque de Gap, s'étaient livrés à toute sorte d'excès; ils avaient, en particulier, envahi l'église de Saint-Paul-Trois-Châteaux un jour de fête, à main armée, déchiré les vêtements sacrés, frappé le clergé, enlevé les vases et ornements sacrés préparés pour la fête. Le fait ayant été dénoncé au roi Gontran, celui-ci ordonna la tenue d'un synode à Lyon. L'évêque Nizier dut y prendre une part importante et souscrivit l'acte du concile qui a été conservé (mai 583). Cet acte se divise en dix articles qui traitent de l'union des Églises, du jugement des évêques par les métropolitains et les évêques comprovinciaux, des testaments et donations faits par les membres du clergé, de l'excommunication, de la révocation par les évêques des dons et largesses de leurs prédécesseurs, de la célébration des litanies dans la première semaine de novembre [19]. D'autre part, d'après Grégoire, l'affaire de Salonius et de Sagittarius fut jugée, et il fut prononcé que les deux coupables devaient être privés de la dignité épiscopale [20].

« En second lieu, Nizier dans les dernières années de son pontificat, se trouva mêlé indirectement aux difficultés qui troublaient l'évêché de Langres. L'évêque Tetricus ayant été frappé d'apoplexie, le clergé réclama son remplacement; ce fut Mundericus qui fut ordonné évêque, mais qui, en attendant la mort de

[1] *Lib. vit. Patr.*, VIII, 4. — [2] *Hist. Franc.*, l. IV, c. XXXVI. — [3] *Vita S. Nicetii*, 4. — [4] *Lib. vit. Patr.*, VIII, 4. — [5] VIII, 3; *His . Franc.*, l. IV, c. XXXVI. — [6] *Hist. Franc.*, l. IV, c. XXXVI. — [7] *Vita S. Nicetii*, 3. — [8] *Hist. Franc.*, l. IV, c. XXXVI. — [9] Voir le texte plus loin. — [10] *Lib. vit. Patr.*, VIII, 3. — [11] *Vita S. Nicetii*, 7. — [12] *Ibid.*, 17. — [13] *Hist. Franc.*, V, XX. — [14] *Ibid.*, IV, XXXVI. — [15] *Ibid.*, IV, XXXVI. — [16] *Ibid.*, IV, XXXVI. — [17] *Vita. S. Nicetii*, 6. — [18] *Ibid.*, 7, 8. — [19] *Mon. Germ. hist., Leges*, sect. III. *Concilia*, p. 153. — [20] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. XX.

Tetricus, s'établit dans le *castrum* de Tonnerre avec le titre d'archiprêtre. Ce Mundericus fut accusé d'avoir prêté aide et fourni des vivres au roi Sigebert contre le roi Gontran. Aussi fut-il chassé et enfermé dans une tour sur la rive du Rhône. L'évêque de Lyon, Nizier; intercéda pour lui et, au bout de deux ans, le prisonnier fut relâché et vint s'établir à Lyon; il est probable qu'il appartenait au clergé de cette ville. Cependant Tetricus étant mort, sur l'indication du frère de Grégoire de Tours, leur parent Silvestre fut fait évêque, C'était sans doute aussi, un parent et un disciple de Nizier. Le nouvel évêque vint à Lyon pour se faire consacrer; mais là il fut pris d'épilepsie et mourut. Un diacre qui avait maille à partir avec Pierre, le frère de Grégoire, persuada au fils de Silvestre que ce Pierre était l'auteur de cette mort imprévue. Pour se disculper, Pierre fit appel à son grand-oncle Nizier, L'évêque tint un placitum à Lyon même, auquel assistaient Syagrius, évêque d'Autun et d'autres évêques, ainsi que les grands laïques, *cum sæcularium principibus*. Pierre se disculpa publiquement. C'était en 572; deux ans après il était assassiné par son ennemi dans un guet-apens [1].

« L'épiscopat de Nizier fut assez long. Une date précise nous est donnée par son épitaphe : *Obiit IIII non. aprilis. XXXIIIo P. C. Justini et indictione sexta* [2]. D'autre part, Grégoire de Tours dit qu'il mourut sexagénaire dans la vingt-deuxième année de son épiscopat [3]. Il y a une petite discordance, remarquée depuis longtemps dans les indications chronologiques [4] : Nizier pouvait parfaitement être sexagénaire; mais nous avons su que son épiscopat avait dû commencer en septembre 552, la trente-troisième année du post-consulat de Justin est également 573; Nizier n'était donc que dans sa vingt et unième année d'épiscopat le 2 avril 573.

« Les obsèques furent très solennelles. En tête marchait la blanche troupe des diacres; une nombreuse foule suivait; un miracle fut fait [5] : un enfant aveugle recouvra la lumière [6]. »

L'évêque Nicetius fut enseveli dans l'église dédiée aux Saints-Apôtres et qui, bientôt, fut appelée de son nom. Son épitaphe fut retrouvée en 1308; la voici d'après le *procès-verbal :*

Ecce sacerdotis tenuit qui iura sacerdus
quo recubat tumulo nomine Nicecius.
Urbs Lugdune, tuum rexit per tempora clerum
ecclesiamque Dei cordis amore colens.
Quique Sacerdotis factus bis proximus eris [7]
sanguine coniunctus [8]*, culmina, sede simul.*
Vir bonus, indultus cunctis famulisque benignus
[quos [9] *duro laesit] verbere quisque suo.*
Mansuetus, patiens, mitis, venerabilis, aptus,
pauperibus promptus, simplicibusque pius.
Psallere precipue normamque tenere canendi
primus et alterutrum tendere voce chorum.
Noxia temnendi [10] *vitans discrimina mundi*
inque Dei solum vivere novit [11] *opus.*
Sic vigil [12] *ac sobrius, sic castus carnis ubique*
quo nichil in clero dulcius esse potest.
Causarum sprevit strepitus vanosque furores
et simplex mundo sed sapiens Domino
iura potestatum verbi terrore cohercens
iurgia despiciens suspiciensque Deum,
sic erecto simul mitis [13] *pietate serenus*
transiit innocuus, regna superna tenet.
Huic [14]*, iam prima patet calcatis pores* (?) *dimittis*
iam paradisiacas [15] *possidet aptus opes.*
Obiit [16] *IIII non, aprilis.... XXXIIIo p. c. Iustini* [17]
[et indic. sext.

Bibl. — *Acta sanct.*, 1675, apr. t. I, p. 95, 900 (3e édit., 96-97, 890); A. de Boissieu, *Saint Nizier, vingt-neuvième évêque de Lyon*, dans *La Controverse et le Contemporain*, 1887, t. X, p. 181-212; Z. Collombet, *Les saints du diocèse de Lyon*, 1835, p. 196-205; F. Conil, dans *Rev. hebd. dioc. Lyon*, 1883, t. III, part. 2, p. 39-43, 125-129; A. Coville, *Recherches*, p. 322-338; *Épitaphes d'évêques de Lyon*, dans *Bull. hist. du diocèse de Lyon*, 1900-1901, t. I-II, p. 134-137; A. Gouilloud, *Deux grands évêques de Lyon, saint Just et saint Nizier*, 2 vol., in-8o, Lyon, 1886; Rivet, *Hist. litt. de la France*, 1735, t. III, p. 360-361; E. Le Blant, *Insc. chrét.*, t. I, p. 57-60; A. Péricaud, *Notice historique sur saint Nizier, évêque de Lyon*, dans *Archiv. hist.-statist. du Rhône*, 1830, t. XI, p. 274-286, et inséré dans Z. Collombet, *op. cit.*; L.-E. Rondet, dans *Journal des savants*, 1770, p. 316; Surius, *Vitæ sanctorum*, 1618, t. IV, p. 21-25; J.-B. Vanel, *Saint Nizier*, dans *Revue du Lyonnais*, août 1899.

XLII. L'ÉPISCOPAT DE PRISCUS. — Dès que l'évêque Nicetius fut mort, on dut se conformer à la loi en vigueur et donner lecture publique de son testament sur le forum de Lyon. Ainsi qu'il arrive à la plupart de ceux qui ont exercé une autorité, son souvenir le défendit mal des rancunes, et un prêtre de la basilique des Saints-Apôtres s'éleva avec vivacité contre une des dispositions du testament qui, contrairement à l'usage, déshéritait la basilique choisie comme lieu de sépulture [18]. Ce faisant, le prêtre en question devait répondre aux sentiments d'hommes importants [19] à qui le personnage de Nicetius était antipathique et que son souvenir importunait. Tout hommage rendu à sa mémoire les indisposait à ce point, qu'ils firent molester le jeune garçon miraculeusement guéri lors des funérailles du saint évêque, et qui exprimait trop assidûment et trop longuement sa reconnaissance au tombeau du saint [20].

La réaction contre l'évêque défunt était assez violente pour que le choix de son successeur Aetherius par l'élection du peuple [21] fût contrariée par le roi Gontran, qui donna le siège de Lyon à Priscus qui avait, à la Cour, rang de *domesticus*. Quand viendra, pour Priscus, l'heure des éloges officiels et qu'on composera son épitaphe, celle-ci nous dira qu'il était de race noble et possédait de belles qualités : générosité, intelligence, jugement, sens des affaires et véritable juge de paix, mais il n'est nulle part question dans la partie conservée des textes de la piété et du zèle pastoral de ce personnage. Grégoire de Tours le jugeait sévèrement [22], et disait que Priscus s'était emparé de l'Église de Lyon avec sa femme, son fils et toute sa famille. Les accusations qu'il porte sont d'une gravité extrême. Priscus et sa femme Suzanne, nous dit-il, persécutèrent et même firent mettre à mort plusieurs de ceux qui avaient eu la confiance du précédent évêque, sans aucun grief, si ce n'est leur fidélité à Nizier. Tous deux blasphémaient contre le saint personnage. Depuis longtemps, la demeure épiscopale avait été interdite aux femmes; Suzanne et ses servantes ne se génèrent pas pour pénétrer jusque dans

[1] *Hist. Franc.*, l. V, c. V. — [2] Voir le texte de l'épitaphe, ci-dessous. — [3] *Lib. vit. Patr.*, VIII, 5. — [4] VIII, 1. — [5] *In Gloria confess.*, c. LX. — [6] A. Coville, *op. cit.*, p. 412-415. — [7] Pour *heres*. — [8] *Coniunctum* ms. — [9] Mots effacés; restitution conjecturale. — [10] *Tenendi* ms. — [11] Mot altéré : *vvnt*, ms. — [12] *Vigilis atque* ms. — [13] *Mittis* ms. — [14] *Huc* ms. — [15] *Paradisi aquas* ms. — [16] *Post Justinum* ms. — [17] Saint Nizier est donc mort dans la vingt et unième année de son épiscopat et non dans la vingt-deuxième, selon le dire de son petit-neveu. Nicetius mourut le 2 avril 573; le martyrologe hiéronymien fête son ordination au 19 janvier, sa sépulture au 2 avril. — [18] *Lib. vit. Patr.*, VIII, 5. — [19] *A quibusdam civitatis maioribus.* — [20] *In gloria confessorum*, c. IX. — [21] *Vita S. Nicetii*, 17. — [22] *Hist. Franc.*, IV, XXXVI.

la chambre où avait habité saint Nizier. Grégoire de Tours était homme du VIe siècle et disposé à croire que saint Nizier, son grand-oncle, exerçait du haut du ciel d'impitoyables vengeances. Suzanne fut possédée du démon, Priscus eut des accès de fièvre qui le laissèrent hébété; ainsi des autres. On peut résister à croire ces historiettes, mais il faut se rappeler que les contemporains y croyaient : un diacre jadis puni par Nizier, monte sur un toit, tombe et se tue; un prêtre se dérobe à ce que Nizier réclame de lui, il tombe malade et meurt; un clerc fait de la chape du saint un couvre-pieds, il tombe dans le feu et brûle ses pieds [1].

Priscus, en succédant à Nicetius, s'inspira d'une conception différente dans le gouvernement du diocèse; c'est ce qui lui a attiré les sévérités de Grégoire de Tours [2].

Le 11 septembre 573, il assiste au quatrième concile de Paris, où on prend parti pour Pappolus, évêque de Chartres, contre Promotus constitué évêque de Châteaudun. Priscus souscrit le troisième, après les évêques de Vienne et d'Arles à la lettre du concile qui blâme Egidius, évêque de Reims, d'avoir consacré Promotus et à celle adressée au roi Sigebert pour le prier de protéger Promotus. Cf. Sirmond, *Conc. Galliæ*, t. I, col. 351-354; Sirmond, *Collectio regia*, t. XII, col. 700-704; Labbe, *Concilia*, t. V, col. 919-922; Hardouin, *Acta*, t. III, col. 403-406; Coleti, *Concilia*, t. VI, col. 602-606; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 866-870; Maassen, *Conc. merov.*, 1893, p. 147-151.

En 575, huitième concile tenu à Lyon, dans lequel le diacre Pierre accusé du meurtre de Silvestre, évêque élu de Langres, se justifie devant un grand nombre d'évêques et de seigneurs. Cf. Grégoire de Tours, *Histor. France*, l. V, c. V; La Barre, *Hist. christ. Patrum.*, p. 257; M. de la Bigne, *Biblioth. Patrum*, 1618, t. VI, 2e édit., p. 451; A. du Chesne, *Hist. Franc. scriptores*, t. I, p. 350; Delalande, *Concilia*, p. 57-58; Labbe, *Concilia*, t. V, col. 1852; Despont, *Bibl. Patrum*, t. XI, col. 745; Coleti, *Concilia*, t. VI, col. 610-611; Bouquet, *Recueil*, t. II, col. 236; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 873-874; *P. L.*, t. LXXI, col. 322; Grégoire de Tours, *Opera*, édit. Arndt et Krusch, t. I, p. 197.

Le neuvième concile tenu à Lyon, en 581, aborda la querelle soulevée entre le roi Gontran et le comte d'Auxerre, Mummolus. Cf. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VI, c. I; La Barre, *Hist. christ. Patrum*, p. 266; M. de la Bigne, *Biblioth. Patrum*, 1618, t. VI, 2e édit., col. 463; A. du Chesne, *Hist. Franc. script.*, t. I, p. 384; Sirmond, *Collectio regia*, t. XIII, col. 69; Delalande, *Concilia*, p. 58; Labbe, *Concilia*, t. V, col. 975; Despont, *Bibl. Patr.*, t. XI, p. 758; *P. L.*, t. LXXI, col. 371; Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, 1886, p. 107; édit. Arndt et Krusch, t. I, p. 245; *Conc. ævi merov.*, édit. Maassen, p. 153.

Le dixième concile tenu à Lyon, en mai 583, promulgua six canons disciplinaires qui furent souscrits par Priscus de Lyon, Evantius de Vienne, Syagrius d'Autun, Isitius de Grenoble, Ragnoald de Valence, Eusèbe de Mâcon, Agricola de Nevers, Flavius de Chalon-sur-Saône et douze représentants d'autres évêques. Cf. Surius, *Concilia*, t. II, p. 680-681; Binius, *Concilia*, t. II, col. 700-701; Sirmond, *Concilia Galliæ*, t. I, col. 377-378; *Collectio regia*, t. XIII, col. 66-69; Labbe, *Concilia*, t. V, col. 973-975; Hardouin, *Acta*, t. III, col. 465-466; Coleti, *Concilia*, t. VI, col. 665-666; Mansi, *Conc. ampl. coll.*, t. IX, col. 941-944; Maassen, *Conc. ævi merov.*, p. 153-155.

Priscus préside encore un concile tenu à Mâcon, le 1er novembre 583, qui promulgue plusieurs canons relatifs à la discipline et aux Juifs. Cf. Surius, *Concilia*, t. II, p. 680; Binius, *Concilia*, t. II, col. 699; Sirmond, *Conc. Galliæ*, t. I, col. 375; Sirmond, *Collectio regia*, t. XIII, col. 62; Labbe, *Concilia*, t. V, col. 971; Hardouin, *Acta*, t. III, col. 454; Coleti, *Concilia*, t. VI, col. 662; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 936; Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. III, p. 202-205; Maassen, *Conc. ævi merov.*, 1893, p. 161; Ragut, *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, p. CCXXXIX.

Le 22 juin 585, Priscus assiste à un concile tenu à Valence; il y souscrit le deuxième, à la suite de Sapaudus, évêque d'Arles. Cf. Surius, *Concilia*, t. II, p. 681; Binius, *Concilia*, t. II, p. 705; Sirmond, *Conc. Galliæ*, t. I, col. 380; Sirmond, *Collectio regia*, t. XIII, col. 70; Labbe, *Concilia*, t. V, col. 976; Hardouin, *Acta*, t. III, col. 457; Coleti, *Concilia*, t. VI, col. 669; Mansi, *Conc. ampl. coll.*, t. IX, col. 945; F. Maassen, *Conc. ævi merov.*, 1893, p. 163.

Le 23 octobre 585, Priscus préside le deuxième concile de Mâcon qui promulgue vingt canons disciplinaires; le 20e canon charge le métropolitain de Lyon de convoquer les autres évêques tous les trois ans à de nouveaux conciles. Cf. Surius, *Concilia*, t. II, p. 682, 685; Binius, *Concilia*, t. II, p. 701-703; Sirmond, *Conc. Galliæ*, t. I, col. 381-389; Sirmond, *Collectio regia*, t. XIII, col. 74, 86-87; Labbe, *Concilia*, t. V, col. 980, 987; Hardouin, *Acta*, t. III, col. 459-465; Coleti, *Concilia*, t. VI, col. 671-672, 679-680; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 949-957; Ragut, *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, p. CCXLI, CCL; Fr. Maassen, *Conc. ævi merov.*, 1893, p. 164, 171-172.

L'épitaphe de Priscus, retrouvée en 1308, à Saint-Nizier, est assez mal en point :

Quis nescit cuius hoc sit tam sublime sepulcrum
(un vers illisible).
Hoc tumulata loco Prisci pia membra recumbunt
qui retenit merito sidera celsa suo [3]
Progenie clarus, felix, generosus, opimus,
mentis et arbitrio iusticiaque potens.
Indulsit [4] *prudens mixto moderamine causis*
iurgia [5] *componens more sereniferi.*
Concomis et dignus regisque domesticus et sic
promeruit summo mente placere Deo.
Hinc sibi Lugdunum celsa sacerdotis ad usum
(plusieurs vers illisibles).
Edibus ad celum terris migravit abymis.
iunii mensis cultus honore pio.

Le dernier distique donne le jour du décès (*idibus iunii*), qui arriva au plus tôt en 586.

Bibl. — S. A. Bennett, dans *Diction. of christian biography*; Z. Collombet, *Vies des saints du diocèse de Lyon*, 1835, p. 206-210; A. Coville, *Recherches*, p. 338-346; Janning, dans *Acta sanct.*, 1715, jun. t. VI, p. 120-127 (3e édit., t. III, p. 3-7); J. Lebeuf, dans *Mémoires de la société Éduenne*, 1862-1864, p. 384-396; Le Blant, *Inscr. chrét.*, 1856, t. I, p. 60-61. *Lettre* dans le *Mercure de France*, juin 1735; *Épitaphes d'évêques de Lyon*, dans *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, 1900-1901, t. I-II, p. 134-137.

XLIII. De l'épiscopat d'Aetherius a celui de Leidrade. — Après treize années d'un gouvernement d'où la modestie et l'économie semblent avoir été bannies, on peut croire que l'Église de Lyon ne conservait plus beaucoup d'illusions sur Priscus et appelait de ses vœux son successeur. On revint à cet Aetherius jadis désigné et puis écarté; il fut désigné une seconde fois, accepté et prit le gouvernement de l'Église de Lyon où il devait survivre à Grégoire de Tours. Aetherius, à peine élevé à l'épiscopat, chargea, nous l'avons vu, un de ses diocésains de composer la vie de saint Nizier. La matière se développait de jour

[1] *Lib. vit. Patr.*, VIII, 5. — [2] *Hist. Francor.*, IV, XXXVI; VIII, XX; *Vitæ Patrum*, VIII, 5. — [3] *Retenit* (pour *retinet*) *merita... cesa* ms. — [4] *Indulxit* ms. — [5] *Georgio* ms.

en jour, grâce aux miracles dont on n'avait qu'à enregistrer le récit. La poussière de son tombeau possédait des vertus merveilleuses. La tombe elle-même n'était pas moins favorisée. Un débiteur se dispose à nier sa dette en jurant sur le tombeau, il perd la vue; le repentir survient, il recouvre la vue. Un fou moribond gît près du tombeau, on le signe au visage avec l'huile des lampes, il est instantanément guéri. Aveugles, boiteux, possédés, prisonniers défilent devant le tombeau et sont guéris, soulagés, délivrés.

Mais le thaumaturge opère en province. Grégoire de Tours, très friand de miracles, donne la préférence à ceux qui se sont accomplis hors de Lyon, et même fort loin de cette ville. C'est pour cette raison que les miracles racontés par lui n'offrent que peu d'intérêt pour l'histoire de Lyon. Il nous dit que le peuple venait en foule chercher des remèdes au tombeau, rappelle quelques miracles d'aveugles, etc., et s'évertue de son mieux à nous représenter le saint sous les traits d'un personnage tour à tour bienfaisant et vindicatif. Il n'est pas prudent d'avoir rien à démêler avec un saint tellement irascible. Nous avons dit que lors de l'ouverture du testament de Nizier, un prêtre attaché à l'église des Saints-Apôtres, ne s'était pas caché pour exhaler sa bile contre le saint homme; et voici que Nizier, accompagné de deux de ses prédécesseurs, Just et Eucher, apparaît à ce prêtre et lui serre la gorge à tel point qu'il pouvait à peine avaler sa salive et il demeura malade, alité pendant quatorze jours.

Nizier intervenait également à Genève, à Troyes, à Paray, à Vienne, à Petit-Presigny, à Tours, à Autun; sa mémoire était vénérée, son intervention réclamée à cinquante lieues à la ronde, c'était un beau succès et dont les Lyonnais pouvaient s'applaudir.

On rencontre le nom d'Aetherius pour la première fois, en 590, à l'occasion d'un concile tenu dans un lieu inconnu en présence du roi Gontran. Les évêques Éthérius de Lyon, Syagrius d'Autun, Aunacharius d'Auxerre, Hésychius de Grenoble, Agricola de Nevers, Urbicus de Riez, Félix de Belley, Veranus de Cavaillon, Félix de Châlons-sur-Marne et Bertchram du Mans écrivent une lettre aux évêques Gundégisilus de Bordeaux, Nicasius d'Angoulême et Saffarius de Périgueux, lettre par laquelle ils adhèrent à l'excommunication lancée, par ces derniers, contre Chrodielde et d'autres religieuses qui avaient quitté le monastère Sainte-Croix de Poitiers. Cf. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IX, c. XLI; La Barre, *Historia christiana veterum Patrum*, in-fol., Parisiis, 1583, p. 294; M. de la Bigne, *Bibliotheca Patrum*, 1618, t. VI, part. 2, col. 502; Sirmond, *Conc. Galliæ*, t. I, col. 397-398; A. du Chesne, *Hist. Franc. script.*, t. I, p. 432-433; Sirmond, *Collectio regia*, t. XIII, col. 143-144; Labbe, *Concilia*, t. V, col. 1020-1027; Despont, *Bibl. Patrum*, t. XI, col. 800; Hardouin, *Acta*, t. III, col. 489-492; Coleti, *Concilia*, t. VI, col. 723-724; Bouquet, *Recueil*, t. II, col. 358; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 1011-1012; Guizot, *Collection de mémoires*, t. II, p. 66-68; *P. L.*, t. LXXI, col. 520-522; Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, édit. Arndt et Krusch, t. I, p. 399-400; Fr. Maassen, *Conc. ævi merov.*, 1893, p. 176.

Éthérius assiste peut être au concile de Chalon-sur-Saône en 591. Quarante évêques y consacrent l'église Saint-Marcel construite par le roi Gontran et y établissent, comme à Agaune, la *Laus perennis*. Le roi Gontran ordonne à Aetherius et aux évêques dudit concile de se rendre à Paris, où il va lui-même; ils assistent au baptême de Clotaire II. Cf. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. X, c. XXVIII; édit. Arndt et Krusch, t. I, p. 439. On rencontre encore le nom d'Aetherius à l'occasion du diacre de Tours, Agiulf, qui, à son retour de Rome, s'arrête à Lyon, au tombeau de saint Nizier et y est témoin de miracles, *Vitæ Patrum*, l. VIII, col. 8; édit. B. Krusch, p. 783. Autre mention d'Aetherius dans la *Vita sancti Austregisili*, dans *Acta sanct.*, mai t. V, p. 61 (au 20 mai).

En 598, le moine Augustin, envoyé de Rome en Angleterre par le pape Grégoire Ier, s'arrête auprès d'Aetherius de Lyon qui lui donne la consécration épiscopale; ce fait est revendiqué par les uns, pour Virgile d'Arles, par les autres pour Aetherius de Lyon. Cf. Bède, *Hist. eccl.*, I, XXVII; *P. L.*, t. XCV, col. 57; Jean Diacre, *S. Gregorii magni vita*, l. II, n. 35-36; *P. L.*, t. LXXV, col. 100; *Acta sanct.*, mars t. II, p. 153; 3e édit., mars t. II, p. 151; Mabillon, *Acta sanct. ord. sancti Benedicti*, t. I, p. 422; 2e édit., t. I, p. 412; Joscelin de Brakelond, *Vita S. Augustini*, c. II, n. 24, dans Mabillon, *op. cit.*, t. I, p. 514; 2e édit., t. I, p. 501; *Acta sanct.*, mai t. VI, p. 384, 3e édit., mai t. VI, p. 281; *P. L.*, t. LXXX. col. 66. — Les partisans d'Arles sont : Mabillon, *Acta;* Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, t. II, p. 9; Mason, *The mission of S. Augustinus*, in-8°, Cambridge, 1897, p. 43. Les partisans de Lyon sont : Sirmond, *Concilia Galliæ*, t. I, col. 420, note *f;* Henschen, dans *Acta sanct.*, février t. I, p. 290; 3e édit., p. 292; mars t. II, p. 154; 3e édit., p. 151; Stilting, dans *ibid.*, août t. VI, p. 93. Chifflet, note, dans *P. L.*, t. XCV, col. 54; Mabillon (rétracté) dans *Annal. bened.*, t. I, p. 241; Smith, édit. de Bède, dans *P. L.*, t. XCV, col. 53, note *f*.

L'évêque de Lyon reçut à diverses reprises des lettres de saint Grégoire le Grand, ce sont : 23 juillet 596, Grégoire recommande à Aetherius le porteur de la présente lettre qui se rend avec d'autres en Angleterre pour travailler au salut des âmes, ainsi que le prêtre Candidus, administrateur du patrimoine de l'Église romaine : *Licet apud sacerdotes*. Cf. Bède, *Hist. eccl.* l. I, c. XXIV; S. Grégoire, *Registrum*, édit. Ewald, l. VI, ep. LB.

Juillet 599. Grégoire Ier aux évêques Syagrius d'Autun, Éthérius de Lyon, Virgile d'Arles et Didier de Vienne; il leur demande d'extirper la simonie, de refuser l'épiscopat aux laïques indignes, de veiller à la chasteté des clercs et de tenir un concile annuel dans leurs diocèses : *Caput nostrum*. S. Grégoire, *Registrum*, l. IX, ep. CCXVIII.

Juin 601, Grégoire à Éthérius, à qui il ordonne d'assister au concile qui doit être convoqué; il demande l'envoi des anciens titres des privilèges de l'église de Lyon qui ne se trouve pas à Rome où on n'a pu trouver les *gesta* de saint Irénée : *Epistolarum vestrarum*. S. Grégoire, *Registrum*, l. XI, ep. XL.

Novembre 602. Grégoire à Éthérius au sujet d'un évêque atteint d'aliénation mentale, la conduite à tenir à son égard : *Quamvis triste*. S. Grégoire, *Registrum*, l. XIII, ep. VIII.

Bibl. — Colonia, *Histoire littéraire de Lyon*, 1730, t. II, p. 7-15; A. Coville, *Recherches sur l'histoire de Lyon du Ve au IXe siècle (450-800)*, in-8°, Paris, 1928, p. 346-352; Pagi, *Critic. annal. Baron.*, 1689, ad ann. 596, n. 5-12; Stilting, dans *Acta sanct.*, 1743, aug. t. VI, p. 91-94.

31. *Secundinus*. — Frédégaire marque, à l'année 602, qu'il succéda à Aetherius. Le même Frédégaire, à l'année 603, nous montre Aregius, évêque de Lyon, participant à la persécution de Didier, évêque de Vienne. Secundinus n'aurait gouverné l'Église de Lyon que pendant quelques mois et, dès 603, il aurait eu, en la personne d'Arégius, un successeur.

32. *Aregius* ou *Aredius*. — Mentionné plusieurs fois par Frédégaire (IV, 24-30-32) comme ayant joué un des premiers rôles dans les persécutions infligées à saint Desiderius, évêque de Vienne, et en général comme un des principaux conseillers de la cour de Bourgogne sous Thierry II et Brunehaut, c'est à ce

titre qu'on le voit au concile de Chalon-sur-Saône qui dépose Desiderius et ordonne Domnolus à sa place. Cf. Frédégaire, *Chronicon*, l. IV, c. XXIV; La Barre, *Hist. christ. Patr.*, p. 305; Sirmond, *Concilia Galliæ*, t. I, col. 469; A. du Chesne, *Hist. Franc. script.*, t. I, p. 747; Sirmond, *Collectio regia*, t. XIV, col. 346; Labbe, *Concilia*, t. V, col. 1612; Hardouin, *Acta*, t. III, col. 541; Coleti, *Concilia*, t. VI, col. 1349; Bouquet, *Recueil*, t. II, col. 421; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. X, col. 493; Grégoire de Tours, édit. Arndt et Krusch, t. II, p. 130; Maassen, *Conc. ævi merov.*, p. 178.

Le 10 octobre 614, Aregius présida un concile tenu à Paris, le cinquième, qui promulgua dix-sept canons disciplinaires. Cf. F. Maassen, *Conc. ævi. merov.*, 1893, p. 190; Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. III, p. 250.

Le martyrologe de l'Église de Lyon n'accorde à Aregius que huit ans et six mois d'épiscopat. D'autre part, les actes du concile de Paris, réuni le 10 octobre 614, portent en tête des souscriptions, celle d'Aregius, évêque de Lyon. Si on accepte la durée de l'épiscopat donnée par le martyrologe, Aregius n'a pu devenir évêque au plus tôt que vers le 10 février 607, puisque son anniversaire était célébré le 10 août. Et encore faut-il supposer qu'il est mort dès le 10 août, 615. Il semble nécessaire de choisir entre Frédégaire d'une part et des documents dignes de foi, comme le martyrologe et les actes du concile de Paris.

Aregius semble avoir fait carrière de courtisan auprès de la reine Brunehaut. Dès le début de son épiscopat il prend parti contre Didier de Vienne à qui on reprochait sa culture littéraire, ses goûts pour les badinages, *nugæ*. Saint Grégoire Ier y trouvait à redire mais à ces peccadilles on ajouta une accusation plus grave : une femme noble l'accusa d'avoir voulu lui faire violence. Dans cette affaire, qui aboutit au concile de Chalon et à la déposition de Didier, la reine Brunehaut paraît avoir été poussée par Protadius et par Aregius [1].

En 607, Aregius conduit une ambassade en Espagne avec Rocco et Aeborinus, *comites stabuli*, pour demander à Betteric, roi des Wisigoths, la main de sa fille Ermenberta pour le roi Thierry II. Ils ramenèrent la princesse à Chalon où Brunehaut empêcha la consommation du mariage et fit, l'année suivante, renvoyer la princesse en Espagne [2].

Le personnage d'Aregius paraît avoir prêté à de fâcheux soupçons. Il s'acharna à la perte de Didier de Vienne qui avait été rappelé d'exil et, aidé de Brunehaut, persuada Thierry II de le faire mourir. L'évêque fût lapidé, mais comme il ne mourrait pas assez vite, on l'assomma à coups de bâton. Ceci se passait sur les bords de la Chalaronne, le corps fut transporté *in Prisciniano villa*, qui devint Saint-Didier sur-Chalaronne, et les miracles commencèrent. Les Lyonnais et les Viennois se disputèrent les reliques dont les Viennois s'emparèrent.

Aregius apparaît encore sous un jour peu flatteur dans la *Vita Romarici*. Voici l'anecdote : peu après la victoire remportée par Thierry II sur Théodebert II, le père de Romaric fut mis à mort et le fisc royal confisqua ses villas. Romaric vint à Metz demander justice, rencontra l'évêque Aregius dans le *palatium*, se jeta à ses pieds, le supplia de lui faire rendre son bien et n'en reçut d'autre réponse qu'un coup de pied en pleine figure. Romaric s'enfuit dans la basilique de Saint-Martin dont il implora le secours, rentra en ville et apprit le lendemain la mort de Thierry II. Épouvantés par cette fin soudaine, Brunehaut et Aregius implorèrent Romaric pour qu'il les fît sortir de la ville; ils lui rendirent son patrimoine. Il ne peut s'agir ici que d'Aregius de Lyon. Les circonstances historiques sont suffisamment exactes. Les faits se sont passés en 613. La *Vita Romarici* n'est pas toujours d'accord avec la *Chronique* de Frédégaire, mais c'est un texte qui paraît ancien et remonte à la seconde moitié du VIIe siècle [3]; on ne saurait le négliger.

Comme il ne manque pas de gens qui s'imaginent que tous les personnages de l'histoire ecclésiastique sont saints, ils se sont trouvés embarrassés par les imputations mises au compte de l'évêque Aregius, qu'ils ont entrepris de laver de toutes les fautes qu'on lui attribue [4]; ils eussent mieux fait d'y renoncer, et d'épargner leur temps et celui de leurs lecteurs.

Aregius s'est trouvé en rapport avec un personnage qui ne badinait pas, saint Colomban, abbé de Luxeuil (voir ce nom) qui l'entretint sur une des questions qui lui tenaient le plus à cœur, celle de la date de Pâques. Colomban avait envoyé un *libellus* au *sancto fratri vestro Arigio*, dit-il aux évêques de la Gaule. Il s'agit donc bien d'Aregius de Lyon et non de son homonyme de Gap [5]; il semble que Colomban le considérait non seulement comme le métropolitain auquel devait s'adresser un abbé de Luxeuil [6], mais comme le principal évêque de la Gaule, il l'appelait *sanctus pater* [7].

Dans le manuscrit de Bologne, on lit en regard du nom d'Aregius ces mots : *ecclesiam de Sancta Cruce et monasterium Sancti Justi* [8]. D'après ce texte, Aregius aurait élevé l'église Sainte-Croix et le monastère de Saint-Just. L'église Sainte-Croix n'apparaît ni au siècle précédent dans Grégoire de Tours, ni deux siècles plus tard dans la lettre de Leidrade, ni dans le fragment de Bref contemporain de Leidrade. Quant à Saint-Just, qui devait encore porter le vocable des « Macchabées », Aregius y avait sans doute fait exécuter quelques travaux.

Le martyrologe donne, au 10 août, ceci : *Lugduni sancti Aregii episcopi et confessoris qui rexit prefatam Ecclesiam annis VIII, mense VI. Obiit namque quinquagesimo quinto etatis sue anno* [9]. Ces détails ne se concilient pas avec la lettre IIe de Colomban [10], sans qu'on recoure à une faute de copie. On peut croire qu'Aregius n'avait que cinquante-cinq ans [11]. La date de sa mort se place entre le 10 août 614 et le 10 août 626. Il fut enterré à Saint-Just dans le tombeau de saint Viateur, et on le compta au nombre des saints.

Bibl. — A. Coville, *Recherches*, p. 352-362.

33. *Tetricus*. — Il assiste et souscrit le premier aux canons disciplinaires, au nombre de vingt-huit, promulgués par le concile de *Clippiacum* le 27 septembre 626 ou 627 (Clichy-la-Garenne). Cf. Fr. Maassen, *Conc. ævi merov.*, 1893, p. 200; Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. III, p. 264. Cet évêque, à qui on donne les noms de *Tetricus*, *Treticus* (ms. de Diessen), *Theodoricus* (Flodoard) assista en 627-630 au concile de Reims qui promulgua vingt-cinq canons sur la discipline. Cf. Flodoard, *Hist. Eccl. Remensis*, l. II, c. V; Binius, *Concilia*, t. II, p. 340-341: Sirmond, *Conc. Galliæ*, t. I, col. 479; Sirmond, *Collectio regia*, t. XIV, col. 465; Labbe, *Concilia*, t. V, col. 1689; Despont, *Bibl. Patrum*, t. XVIII, col. 533; Hardouin,

[1] Frédégaire, *Chron.*, IV, 24, édit. Br. Krusch, p. 130; *Vita S. Desiderii*, IV, 24, édit. Br. Krusch, p. 631. — [2] U. Chevalier, *Regeste dauphinois*, n. 472. — [3] Dony, *L'auteur unique des vies des saints Amat, Romary...*, Liége, 1888. — [4] Lecointe, *Annal. eccl.*, t. II, p. 607; *Acta sanct.*, aug. t. II, p. 543; Colonia, *Hist. littér. de Lyon*, t. II, p. 44. — [5] Hertel, *Anmerkungen zur Geschichte Columbas*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. III, p. 145. — [6] Besançon ne devint métropole qu'aux environs de l'an 600. — [7] *Epist. merov. et carol. ævi*, t. I, p. 162. — [8] Guigue, *Obituaire de l'Église primatiale de Lyon*, p. 111. — [9] Condamin et Vanel, *Martyrologe de la sainte Église de Lyon*, p. 74. — [10] A. Coville, *Recherches*, p. 354. — [11] *Gallia christiana*, t. IV, p. 40.

Acta, t. III, col. 571 : Coleti, *Concilia*, t. VI, col. 1432; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. X, col. 593; *P. L.*, t. CXXXV, col. 102; Pertz, *Monum. German. hist., Script.*, t. XIII, p. 451-452; F. Maassen, *Conc. ævi merov.*, 1893, p. 203; A. Coville, *Recherches*, p. 362-363.

34. *Candericus*. — Il a donné sa signature au privilège pour le monastère de Rebais (637-638). Cf. A. Coville. *op. cit.*, p. 363.

Le 25 octobre 644, Candericus assiste et souscrit le premier au concile de Chalon-sur-Saône, qui promulgua vingt canons et déposa Agapius et Bobo, évêque de Digne, Cf. Surius, *Concilia*, t. II, col. 876; Binius. *Concilia*, t. II, col. 1177; Sirmond, *Conc. Galliæ*, t. I, col. 493; Sirmond, *Collectio regia*, t. XV, col. 295; Labbe, *Concilia*, t. VI, col. 391; Hardouin, *Acta*, t. III, col. 951; Coleti, *Concilia*, t. VII, col. 400; Mansi, *Supplem.*, t. I, col. 485-488; *Conc. ampliss. coll.*, t. X, col. 1193; Fr. Maassen, *Conc. ævi merov.*, p. 213. C'est probablement à ce concile que Candericus consacra Gratus en qualité d'évêque de Chalon. Cf. *Vita S. Grati*, n. 1, dans Perry, *Hist. de Chalon*, preuv. p. 23; *Acta sanct.*, oct. t. IV, p. 286; Coville, *op. cit.*, p. 364-365.

Le 15 mai 649; Candericus assiste au concile de Paris, et il souscrit le deuxième après l'évêque de Paris au diplôme par lequel le roi Clovis II accorde des privilèges au monastère de Saint-Maur-des-Fossés. Cf. *Vita S. Baboleni, abbatis Fossatensis*, dans A. du Chesne, *Hist. franc. scriptores*, t. I, p. 662-663; Bouquet, *Recueil*, t. III, col. 569.

Il est mentionné dans la vie de saint Baldomerus (Saint Germier). Cf. *Acta sanct.*, fevr. t. III, p. 688 (le 27 février).

35. *Viventius*. — La vie de saint Baldomerus le nomme en qualité d'abbé de Saint-Just; il fut ensuite évêque de Lyon. Cf. Coville, *Recherches*, p. 365, v.

36. *Aunemundus*. — Voici un personnage important de la liste épiscopale et auquel il faut s'arrêter un moment. Aunemundus nous est connu par quelques sources vraiment anciennes, ce sont :

a) Un diplôme de Clovis II pour le monastère de Saint-Denis, conservé en original aux Archives nationales et daté du dimanche 22 juin 654; la souscription la plus rapprochée de celle du roi est celle d'*Aunemundus peccator consenciaens subscripsi* (S. R.). C'est le seul document mérovingien qui mérite une absolue confiance.

b) Oh n'en saurait dire autant de la charte d'Emmon, évêque de Sens, pour l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, qui est de la fin de 659 ou du début de 660 et qui a du être remaniée : la souscription de *Unemundus* est irrégulière et paraît avoir été ajoutée. Cf. Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, n. 333; Quantin, *Cartulaire de l'Yonne*, n. 6.

c) La souscription *Aunemundus* se lit sur un acte forgé au IXe siècle : une charte du même Emmon, évêque de Sens, en faveur du monastère de Sainte-Colombe, à Sens; les souscriptions sont empruntées à quelque diplôme du milieu du VIIe siècle. Cf. Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, n. 335. Quantin, *Cartulaire de l'Yonne*, n. 7.

d) La charte de Landri, évêque de Paris, pour Saint-Denys porte également la souscription d'*Aunemundus*, c'est un faux du Xe siècle. Cf. J. Tardif, *Monuments historiques*, n. 9, pl. n. X; A. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 875.

e) L'évêque de Lyon se trouve mentionné dans plusieurs sources anglaises, c'est d'abord une *Vita Wilfridi episcopi* par Eddi (*Eddius Stephanus*), compagnon et ami du saint auprès de qui on le rencontre dès 669; la vie de Wilfrid a été écrite à partir de 710, c'est donc un témoignage à peu près contemporain. Wilfrid séjourna à Lyon entre 653 et 658, c'est-à-dire précisément à l'époque ou *Aunemundus* souscrit le diplôme mentionné plus haut (*a*). Quoique le biographe Eddi lui donne le nom de, Dalfinus, c'est bien d'Aunemundus qu'il s'agit. Cf. B. W. Wells, *Eddis life of Wilfrid*, dans *English historical review*, 1891, t. VI, p. 535.

f) Bède le Vénérable, *Historia ecclesiastica gentis Anglorum*, l. V, c. XIX (écrite en 731) à mis à profit le récit d'Eddi qu'il tenait en haute estime comme historien.

g) Il n'y a pas lieu de tenir compte des biographes postérieurs de Wilfrid, Fridegoda (Xe s.), Eadmer (XIIe s.), Capgrave (XVe s.), etc., qui ne firent que copier Eddi et Bède. Cf. J. Raine, *The historian of the Church of York*, 1879, t. I.

h) Nous pouvons comprendre ici divers documents du IXe au XIIIe siècle dont nous avons déjà parlé : le *Catalogue épiscopal* du IXe siècle du manuscrit d'Autun, la *Chronique* de Hugues de Flavigny, de la fin du XIe siècle, le *Martyrologe de la sainte Église de Lyon* et les *Litanies de l'Église de Lyon*, avec le *Catalogue* du manuscrit *925* de l'université de Bologne (XIIIe s.).

i) *Procès des reliques de saint Ennemond*, liasse aux arch. départem. du Rhône, fonds Saint-Pierre, contenant la déposition faite le 22 mars 1308-1309 par les dames de Saint-Pierre devant les commissaires de l'archevêque, afin de prouver leur très ancienne possession des reliques du saint contre les chanoines de Saint-Nizier.

k) *Procès de saint Ennemond*, mêmes archives liasse 3 du fonds de Saint-Nizier; ce sont les requêtes et informations opposées par les chanoines de Saint-Nizier aux dames de Saint-Pierre et parmi lesquelles on trouve le *Procès-Verbal* de 1308 d'où nous avons tiré les épitaphes déjà publiées. Cf. M. C. Guigne, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1876, p. 145; ensuite une information du 9 juillet 1309, où se trouve une *Vita vel passio beati Annemundi martyris archiepiscopi Lugdunensis*, et une *Vita vel passio beati Annemundi martyris Christi*, un *librum antiquissimum a sanctis patribus ordinatum* et une *Vita S. Sacerdotis*, évêque de Lyon dont il ne reste que quelques lignes.

Comme se rapportant directement à saint Ennemond nous avons encore :

l) *Acta S. Annemundi*, dans *Acta sanct.*, sept. t. VII, p. 694-697; compilation moderne formée par le P. Chiffet à l'aide de morceaux divers et qui peuvent être ramenés à trois sources principales :

α) *Passio vel vita S. Annemundi* tirée d'un légendier très ancien, *multum antiquo* de la Tour-du-Pin, par Jean Fournier, curé de Saint-Chamond.

β) *Vita vel Passio S. Annemundi* d'après le rouleau daté du 22 mars 1308-1309 (voir ci-dessus *i*), et les recueils hagiographiques dont ce rouleau donne des résumés et des extraits. Chiffet ajoute, d'après ce même rouleau, que la même forme de la « Vie de saint Ennemond » était conservée dans un vieux manuscrit, *in antiquo codice* de l'abbaye de Saint-Rambert, et dans l'*ecclesia de Ciere* (Ciers, Isère).

γ) *Vita seu passio S. Annemundi*, qui est le propre texte signalé dans l'information du 9 juillet 1309, comme figurant dans un manuscrit des Actes des Apôtres; ce texte vient du chapitre de Saint-Nizier.

De toutes les sources utilisées par Chifflet c'est α), le texte du légendier de la Tour-du-Pin, qui offre les meilleures garanties; celui du chapitre de Saint-Nizier vient ensuite. Dans ces deux textes on ne saisit aucune trace de donner raison à Saint-Pierre ou à Saint-Nizier, dans leur longue contestation, depuis le milieu du XIIIe siècle, pour la possession des restes de saint Ennemond. « Au début, point d'identification tendancieuse entre *Dalfinus et Aunemundus* — *Dalfini seu*

beati Annemundi martyris vitam, comme dit le texte de saint Nizier. Dans la suite, rien sur le lieu de sépulture du frère de l'évêque, que les autres textes (β) pour des intérêts divers, placent dans l'église des Apôtres et des Quarante-Huit-Martyrs (Saint-Nizier), nulle mention non plus du nom de *Dalfinus* que les textes, issus plus récemment de Saint-Pierre, présentent à cinq reprises différentes comme le frère de l'évêque [1]. La sépulture du saint est attribuée à l'abbaye de Saint-Pierre, mais le plus naturellement du monde, sans intention visible. Le texte de Saint-Nizier, sauf quelques modifications favorables aux prétentions de l'Église, est conforme dans son ensemble à la version de la Tour-du-Pin [2]. » On peut supposer que la rédaction originale des *Acta S. Annemundi* remontait à la première moitié du IXe siècle.

m) Nous avons enfin un *Testament d'Aunemundus* dont la date est fixée à 655 et, en tout cas, connu depuis longtemps. C'est Mabillon qui, le premier, l'a publié, sans indiquer l'origine de son texte, dans les *Annales ordinis S. Benedicti*, t. I, p. 1., n° 1, p. 425 (en 1703); après avoir fait des réserves et signalé des parties interpolées. Lorsque, en 1728, les auteurs du tome IVe du *Gallia christiana* rencontrèrent cette pièce, p. 283, ils hésitèrent à l'utiliser. Le bollandiste Perierus dans les *Acta sanctorum*, 1760, septembre t. VIII, p. 686, ne se montra pas plus confiant, mais fit quelques efforts pour réhabiliter cette pièce de médiocre aloi; Pardessus abrita la pièce dans son recueil de *Diplomata, chartæ* (1849), t. II, p. 101, n. 324, en compagnie de tant d'autres dont il ne faisait pas plus de cas. L'abbé Condamin, dans une *Étude historique sur saint Ennemond*, 1876, répandit des trésors d'indulgence, p. 28-30, qui furent plus préjudiciables à sa thèse que profitables au document et celui-ci n'était, décidément, guère défendable après ce qu'en avait dit M.-C. Guigne dans son *Cartulaire lyonnais*, 1885, t. I, p. 1, que « c'est une simple charte-notice rédigée très probablement au XIIe siècle, au vu de documents plus anciens, dont on extrait les dispositions principales, respecté en certains points et rajeuni en d'autres les formules et complété les énonciations, surtout en ce qui touche les noms de personne, par des additions plus ou moins exactes »; il fallut attendre l'étude critique de M. A. Coville, *L'évêque Aunemundus et son testament*, dans *Revue d'histoire de Lyon*, 1902, t. I, p. 354-372, et tiré à part, in-8°, Lyon, 1902, 46 p. avec édition critique du testament.

Mabillon [3] avait fait observer que le nom véritable de l'évêque de Lyon était *Aunemundus* et non pas *Annemundus*, ce qu'il était fondé à affirmer après avoir donné un fac-similé excellent du diplôme de Clovis II [4] dont la lecture est confirmée par les planches de Letronne et de Samaran-Lauer. L'abbé Condamin [5], mal inspiré, signale la forme *Aunemundus*, comme corrompue, quoiqu'elle soit la bonne; ailleurs il collectionne huit et même dix-sept formes de ce nom, et il omet purement et simplement la seule à retenir : *Aunemundus* [6]. Il faut cependant en croire saint Ennemond en personne et lui faire crédit qu'il savait signer son nom.

« Cette forme *Aunemundus* s'est maintenue longtemps. On peut en suivre la trace dans de nombreux, documents. Les chartes d'Emmon, évêque de Sens, pour Sainte-Colombe et de Landri, évêque de Paris, pour Saint-Denis, fabriquées au IXe ou au Xe siècle, sont pourvues de la souscription d'*Annemundus* [7]. Le plus ancien *Catalogue* des évêques de Lyon, celui de l'Évangéliaire d'Autun, qui date du IXe siècle, donne comme trente-huitième évêque *Aunemundus*, qui équivaut à *Aunemundus;* et c'est la même forme qu'on retrouve dans le catalogue épiscopal de Hugues de Flavigny, qui est de la fin du XIe siècle, le XIIIe siècle nous fournit encore de nombreux exemples d'*Aunemundus :* au début, une copie de la célèbre lettre de Leidrade à Charlemagne — le document original, conservé aux Archives du Rhône, donnée nettement *Aun...* — Dans la première moitié du XIIIe siècle, le manuscrit de Bologne avec le *Catalogue*, le *Martyrologe* et les *Litanies*, donne partout *Aun...;* au milieu du siècle, des actes émanés, le premier de l'official et daté du 1er mars 1251 porte *Aun...*, les suivants de l'abbesse de Saint-Pierre et datés de l'année 1255 donnent *Aun...* et *Augn...* On peut encore citer, à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, une pièce fournie au procès des reliques de saint Ennemond par les dames de Saint-Pierre et intitulée : *Additiones faciende probationes articulorum.* Mais la forme authentique *Aunemundus* ne paraît pas avoir dépassé ce temps.

« Il est difficile d'expliquer la graphie moderne *Annemundus*. On peut du moins faire les observations suivantes : Il y avait au sud de Lyon une localité qui portait le nom de l'évêque, c'est aujourd'hui Saint-Chamond [8]. Là, la forme *Aunemundus*, sans disparaître, dut subir bien des déformations. On trouve encore au XIIIe siècle, par exemple dans l'obituaire de l'Église de Lyon et dans le texte de la convention de 1173 entre l'Église de Lyon et le comte de Forez, tels que nous les a transmis le manuscrit de l'université de Bologne, *Sanctus Aunemundus* [9], et il est même resté trace du nom primitif jusqu'à nos jours dans les formes *Saint-Chaumont* ou *Saint-Chomont* [10]. Mais dès la seconde moitié du XIIe siècle dans un acte de Louis VII de 1167 [11], on trouve au lieu de *Sanctus Aunemundus*, *Sanctus Admondus*. A la fin du XIIIe siècle, le plus ancien *Pouillé de l'Église de Lyon* [12], le *Cartulaire* d'*Ainay* de 1286 [13], le *vidimus* daté de 1291, des franchises de Saint-Chamond portent tous *Sanctus Annemundus* [14]. Peut-être cette altération du nom de lieu a-telle contribué à transformer dans l'usage lyonnais le nom du saint.

« D'autre part, il se passa à Lyon, au commencement du XIVe siècle, un fait curieux. La forme lyonnaise la plus ordinaire devait être encore *Aunemundus*, quand fut faite la levée des reliques dans l'église Saint-Nizier, par le commissaire épiscopal Hugues, évêque *in partibus* de Tibériade. D'après le procès-verbal du 23 août 1308, parmi les inscriptions anciennes mises au jour à Saint-Nizier, on aurait trouvé celle-ci : ANNEM... NOBILIS QUI CLARO, et au-dessous un corps revêtu des ornements pontificaux.

[1] Ces quelques lignes ont été publiées par M.-C. Guigue, dans son *Obituaire de Saint-Pierre*, XV, n. 5. — [2] A. Coville, *L'évêque Aunemundus et son testament*, dans *Revue d'histoire de Lyon*, 1902, t. I, p. 360. — [3] *Annales ordinis sancti Benedicti*, t. I, p. 425. — [4] *De re diplomatica*, p. 376, pl. XVII. — [5] *Essai historique sur saint Ennemond*, in-8°, Lyon, 1876, p. 10. — [6] J. Condamin, *Martyrologe de la sainte Église de Lyon*, 1902, p. 160; *Histoire de Saint-Chamond et de la Seigneurie de Jarez*, 1890, p. 36. — [7] Voir ci-dessus, col. 219, note s. *b. c.* — [8] Sur la transformation de *Sanctus Annemundus* en *saint Chamond*, voir M. Bréal, *Une prothèse apparente en français*, dans *Romania*, t. II, p. 329. — [9] M. C. Guigue, *Obituaire de l'Église primatiale de Lyon*, p. 72, 140, 141, 142. — [10] Cf. La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon et comtes du Forez*, édit. Chantelauze, t. I, p. 112; d'autre part, à Paris, l'évêque *Annemundus* fut également honoré sous le nom de saint Chamond; cf. *L'office et la vie de saint Chamond, évêque de Lyon et martyr*, Paris, 1692; Abbé Chatelain, *Vie de saint Chamond, évêque de Lyon*, Paris, 1892. — [11] Archiv. nat., K. 24, n. 14; Tardif, *Monum. histori.*, p. 304, n. 602. — [12] Bernard, *Cartulaire de Savigny*, n. 903. — [13] Guigue et Charpin-Feugerolles, *Cartulaires d'Ainay*, t. II, p. 141, 159. — [14] A. de Boissieu, *Généalogie de la maison de Saint-Chamond*, dans *Mémoires de la Diana*, Montbrison, 1888, t. IX, p. 203.

On ne douta point qu'il ne s'agît de saint Ennemond. C'était du reste fort téméraire, et, selon la formule même, l'inscription devait s'appliquer à un personnage laïque, sans doute à un de ces comtes *Aunemundus* [1], nombreux parmi les Burgondes. Toujours est-il que, l'inscription étant mutilée, on dut lire AN pour AV [2], et à partir de ce moment la forme *Annemundus* fut définitivement consacrée, malgré la négligence des scribes qui entraîna par la suite quelques différences de détail. C'est ainsi que dans la commission donnée le 7 septembre 1308 par l'archevêque Pierre de Savoie à l'abbé d'Ainay, Humbert III de Varey, on lit *Anemondus;* — dans le rouleau contenant la déposition des dames de Saint-Pierre, du 22 mars 1308-1309, *Annemundus* [3]; — dans le procès-verbaux et informations du fonds de Saint-Nizier, procès de saint Ennemond, *Annemondus* [4]; — dans les lettres de non-préjudice accordées par l'archevêque Pierre de Savoie à l'abbaye de Saint-Pierre, du 23 novembre 1321, *Agnemondus* [5].

« Le nom d'*Aunemundus* est tout à fait germanique; il est formé de la racine *Aun*, qui entre dans la formation d'un certain nombre de personnes [6], et d'un second élément onomastique d'un usage très fréquent *mund* [7]. Förstemann, dans son *Altdeutsches Namenbuch*, n'a relevé que peu d'exemples d'*Aunimund* ou *Aunemund* [8]. Ce nom cependant paraît avoir été porté souvent chez les Burgondes; parmi les comtes qui ont souscrit le prologue de la loi des Burgondes, on trouve au second, au huitième et au douzième rang, trois *Aunemund* [9]. ce qui nous reporte au temps du roi Gondebaud, dans les dernières années du Ve siècle [10]. »

Le prétendu *Testament* d'*Aunemundus* nous renseigne sur toute sa famille. Sygo, son père; Petronia, sa mère; Pétronilla et Lucia, ses sœurs; Dalfinus son frère. On retrouve les noms du père et de la mère dans les *Acta sancti Aunemundi*, et le personnage de Sygo pourrait sans grande objection être identifié à celui du référendaire Syggo, mentionné par Grégoire de Tours [11] et qui vécut entre 561 et 597 à la cour des rois Sigibert Ier, Chilpéric Ier et Childebert II. De la mère du saint, Petronia, nous ne savons rien; quant aux deux sœurs, leurs noms manquent dans les *Acta*, c'est donc que le *Testament* est de rédaction postérieure aux *Acta* qui n'eussent pas manqué de négliger ce détail.

En ce qui concerne *Dalfinus* ou *Dalphinus*, les deux seules formes rencontrées, certaines sources donnent ce nom à l'évêque; d'autres font de *Dalphinus* le frère de l'évêque. Le texte que nous avons nommé de la Tour-du-Pin, qui est le plus ancien et le meilleur, avons-nous dit, des *Acta*, le plus rapproché du texte original, ne connaît pas ce *Dalfinus;* il se contente de dire : *Igitur sanctissimi martyris Annemundis fratres carissimi vitam exponemus;* dans le cours du récit, le frère du saint n'est jamais désigné par son nom. Dans le texte de Saint-Nizier, on voit que le vocable *Dalfinus* s'applique à saint Ennemond lui-même : *Igitur Dalfini seu beati Annemundi martyris vitam exponamus* [12]. Le saint a donc porté deux noms et celui de *Dalfinus* est le seul que lui donnent les sources anglaises, Eddi et le vénérable Bède. Est-ce un sobriquet, un nom amical faisant allusion à une circonstance inconnue de nous? Quoi qu'il en soit, Eddi, compagnon et confident de Wilfrid d'York, nous apprend que ce dernier vécut dans l'intimité de l'évêque de Lyon dont il faillit épouser la nièce. Au retour d'un voyage à Rome, Wilfrid fit un nouveau séjour à Lyon, s'y fixa pendant trois ans et y reçut la tonsure cléricale [13]. On ne croira jamais que Wilfrid ait, en parlant de son ami et consécrateur, porté la distraction ou l'oubli jusqu'à changer son nom, ou bien que Eddi ait pris sur lui de faire cette substitution en rapportant les souvenirs de Wilfrid. S'il s'était passé cette fantaisie, Bède, venu peu après, eût rétabli les choses au lieu qu'il parle, lui aussi, de *Dalfinus* [14].

Enfin la *Vita et passio S. Annemundi* et le *Testamentum* imaginèrent de faire de *Dalfinus* le frère d'*Aunemundus*, et tous les documents qui, à partir du XVIe siècle, nous parlent du préfet *Dalfinus*, de saint *Dalfinus*, de Daufin ou Dauphin martyr, procèdent indirectement soit du *Testament*, soit de cette forme particulière des *Acta S. Annemundi*, soit de ces deux textes à la fois.

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre ce fut le catalogue épiscopal qui enregistra les conséquences de ces hésitations. Jacques Severt [15] suivi par Théophile Raynaud [16] et par J. M. de la Mure [17], imagina un premier *Dalfinus* évêque de Lyon au temps de Brunehaut, puis un second *Dalfinus*, appelé d'ordinaire *Aunemundus* qui fut évêque au milieu du VIIe siècle. Le P. Le Cointe [18] fit bonne justice en une ligne de cette rêverie qui n'avait en sa faveur qu'une mauvaise leçon de Bède. Survint Hadrien de Valois [19] qui effaça de la liste épiscopale de Lyon les deux *Dalfinus* et garda un des deux pour en faire le frère d'*Aunemundus*. « Depuis, deux opinions ont été soutenues avec une égale ardeur : identité de l'évêque sous les deux noms, ou répartition des deux noms entre les deux frères. Chifflet surtout, dont l'avis est de quelque intérêt en cette affaire, tenait pour l'identité, et le P. Périer se rangea de son avis [20]. D'autres en plus grand nombre, ont raconté la double histoire de l'évêque Ennemond et de son frère Dauphin; tout ce qu'ils concédaient c'est que *Dalfinus* était une sorte de nom de famille, porté également par les deux frères [21]. Chose curieuse, les érudits anglais les plus récents, J. Raine [22], W. Bright [23], Ch. Plummer [24], ont repoussé le témoignage formel des sources anglaises : pour eux, Eddi et Bède ont fait confusion et c'est le *Testament* qui a raison.

« Tout compte fait, des documents vénérables et, parmi eux, le texte le meilleur et le moins intéressé des *Acta S. Annemundi*, ne donnent aucun nom au frère de l'évêque. Les biographes de Wilfrid les plus voisins des événements et des personnages ne connaissent

[1] *Mon. Germ. hist., Leges*, t. II, part. 1, p. 34. — [2] Le texte publié par Guigue, dans *Bull. Soc. antiq. France*, 1876, p. 155, ne présente pas de différence sensible entre les *n* et les *u*. Mais l'ampliation notariée qui se trouve dans la même liasse montre bien qu'il faut lire ANNEM. — [3] Ces deux documents sont aux archives du Rhône, fonds Saint-Pierre, Procès des reliques. — [4] Voir aux archiv. du Rhône, fonds Saint-Nizier, Procès de saint Ennemond, liasse 3, n. 3 de l'anc. inv. — [5] Arch. du Rhône, fonds Saint-Pierre. Procès des reliques. — [6] Cf. J. Grimm, dans *Zeitschrift für deutschen Alterthum*, t. III, p. 144-146; t. V, p. 222. — [7] Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, 2e édit., t. I, p. 133; A. Longnon, *Introduction au Polyptyque d'Irminon*, p. 352. — [8] 2e édit., t. I, col. 209. — [9] *Mon. Germ. hist., Leges*, t. II, part. 1, p. 34; cf. E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, n. 388, un *Aunemundus*, du Ve siècle. — [10] A. Coville, *op. cit.*, p. 361-364. — [11] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. V, c. III. — [12] *Acta sanct.*, sept. t. VII, p. 694. — [13] J. Raine, *The historian of the Church of York*, t. I, p. 6-9. — [14] Édit. Plummer, t. I, p. 324. — [15] *Chronologia historica Lugdunensis archiepiscopatus*, 2e édit., p. 121, 145. — [16] Th. Raynaud, *Indiculus hagiographicus Lugdunensis Ecclesiæ*, p. 45. — [17] J.-M. de la Mure, *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon*, p. 98. — [18] Le Cointe, *Annales ecclesiastici*, t. III, p. 392. — [19] H. de Valois, *Rerum francicarum*, l. VIII, p. 245. — [20] *Acta sanct.*, sept. t. VII, n. 682. — [21] J.-M. de la Mure, *op. cit.*, p. 110; Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, t. I, p. 371; Mabillon ne se prononce pas, *Annales O. S. B.*, t. I, p. 425. — [22] J. Raine, *The historian of the Church of York*, t. I, p. 6, n. 5. — [23] W. Bright, *Chapters of early English Church history*, 1897, p. 218. — [24] Plummer, *Opera historica V. Bedae*, t. II, p. 321.

sous le nom de *Dalfinus* que l'évêque lui-même. Ce n'est que plus tard dans les textes suspects arrangés ou complétés que chacun des frères prend son nom particulier. Il est donc invraisemblable que *Dalphinus* ait été réellement le nom du frère d'*Annemundus*; ce dut être un surnom propre à l'évêque. Rien même ne permet de supposer que ce nom fut commun à plusieurs membres de la famille [1]. »

En ce qui concerne la personne et l'épiscopat d'Aunemundus, nous savons par les *Acta* qu'il était *natione Romanus*, c'est-à-dire d'origine gallo-romaine. Bien que l'évêque portât un nom tout germanique, ainsi que son père, il n'en faut pas conclure de ce détail qu'ils appartiennent à une famille barbare; les familles gallo-romaines soucieuses de faire carrière sous les nouveaux maîtres de la Gaule arboraient volontiers des noms germaniques, moyen de faire leur cour au maître.

Aunemundus appartenait à une famille importante. S'il est permis d'identifier son père avec le *Syggo* mentionné par Grégoire de Tours, il était référendaire ou chancelier; si on s'en tient au témoignage des *Acta*, ce père était *præfectus* et qualifié d'*illustrissimus ;* en outre, le frère *Præfecturam Lugduni eminenter agebat.* A l'époque où Wilfrid fit son premier séjour à Lyon, l'évêque voulait non seulement lui faire épouser sa sœur, mais lui obtenir cette préfecture importante : *bonam partem Galliæ ad regendam in sæculum.* Évidemment la famille de l'évêque jouissait d'une grande faveur; elle avait pu accaparer le gouvernement de la région lyonnaise et le transmettre comme une sorte de propriété de famille.

Les *Acta* nous apprennent encore qu'Aunemundus fut élevé *in prætoriis*, au palais de Dagobert Ier et de Clovis II. Quand il eut atteint l'âge des affaires, l'évêque de Lyon Viventiolus fit choix de lui comme son successeur. Il faut lire ici *Viventius* et non *Viventiolus* qui est plus ancien sur la liste épiscopale. Les dates de l'épiscopat ne sont pas facilement déterminables. Nous l'avons vu signer un diplôme de Clovis II pour Saint-Denis, le 22 juin 654, son épiscopat est antérieur à cette date. De plus, les *Acta* rapportent que l'évêque de Lyon fut parrain de Clotaire III, qui naquit en 652, c'est donc jusqu'à cette année au moins qu'il faut faire remonter le début de l'épiscopat de saint Ennemond.

Quant au terme final de l'épiscopat nous avons un calcul admissible. Wilfrid a quitté Rome après le 10 août 654, il est revenu à Lyon où il a séjourné trois ans, par conséquent jusqu'en 657 ou 658. Eddi nous apprend que Wilfrid ne quitta plus l'évêque jusqu'à son martyre; il en résulte que l'évêque a dû être mis à mort au plus tard en 658.

La présence d'Ennemond au concile (douteux) de Paris en 658 est à prouver; il souscrit, le deuxième, après Landri de Paris, au diplôme accordé par ce dernier au monastère de Saint-Denys, Cf. Doublet, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys*, p. 443-445; Sirmond, *Concilia Galliæ*, t. I, col. 495-497; Sirmond, *Collectio regia*, t. XV, col. 438-440; Labbe, *Concilia*, t. VI, col. 487-489; Hardouin, *Acta*, t. III, col. 985-988; Coleti, *Concilia*, t. VII, col. 501-502; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XI, col. 61-64.

Les *Acta*, textes de la Tour-du-Pin et de Saint-Nizier, nous apprennent que l'évêque de Lyon se considérait comme très puissant et exerçait une influence dominante dans le palais des rois mérovingiens, principalement sous le règne de Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgogne. Mais Clovis II mourut vers la fin de l'année 657 et la reine Bathilde fit massacrer *Aunemundus* et son frère. L'évêque fut frappé le dernier des deux à Chalon-sur-Saône. Le corps de l'évêque après un arrêt à l'Ile-Barbe, fut ramené à Lyon. Fut-il déposé à l'abbaye de Saint-Pierre ou dans l'église des Saints-Apôtres et des Quarante-huit-Martyrs (depuis Saint-Nizier)? Grave question qui, depuis le XIIIe siècle, partagea l'Église de Lyon. Fête, le 28 septembre.

Bibl. — *Biblioth. hagiogr. lat.*, 1898, n. 83; Cl. Chastelain, *Vie de saint Chaumont*, in-12, Paris, 1697; Chatelain, *Vie de saint Chamond, évêque de Lyon*, in-8°, Paris, 1892 : J. Z. Collombet, *Vies des saints du diocèse de Lyon*, 1835, p. 215-222; cf. *Revue du Lyonnais*, 1837, t. V, p. 282-287; de Colonia, *Hist. littér. de Lyon*, 1728, t. I, part. 2, p. 356-359, 369-376; J.-L. Condamin, *Saint Ennemond évêque de Lyon, sa vie et son culte*, in-8°, Lyon, 1876; cf. L. Niepce, dans *Revue du Lyonnais*, 1876, IVe série, t. III, p. 323-352; J.-P. Condamin, *Histoire de Saint-Chamond et de la seigneurie de Jarez depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, in-4°, Paris, 1890; E. Le Blant, *Inscr. christ de la Gaule*, 1856, t. I, p. 48-49; *L'office et la vie de saint Chamond*, in-12, Paris, 1692; A. Coville, *L'évêque Aunemundus et son testament*, in-8°, Lyon, 1902; le même, *Recherches* p. 366-416; Pagi, *Critic. annal. Baronii*, 1689, ad ann. 658, n. 6-7; Perierus, dans *Acta sanct.*, 1760, sept. t. VII, p. 720-744; 2e édit., p. 673-694; L. Pillet dans *Mém. Acad. Savoie*, 1861, IIe série, t. IV, p. 345-354; La *Vie de saint Chamond, évêque de Lyon et martyr*, in-16, Paris, 1692; J.-B. Vanel, *Les bénédictins de Saint-Germain-des-Prés et les savants lyonnais d'après leur correspondance inédite*, 1894, p. 196-199, publie une lettre de dom Estiennot à dom Mabillon, du 17 juillet 1677,

37. *Genesius.* — Il fut d'abord *abbas palatinus* à la cour de Clovis II, ensuite attaché à la personne de la reine Bathilde, dans la vie de laquelle il est mentionné [2]. On rencontre son nom pour la première fois comme évêque de Lyon parmi les signataires de la charte de Berthefredus d'Amiens en faveur de Corbie, datée du 6 septembre 664, à *Captonaco.* Cf. Sirmond *Conc. Galliæ*, t. I, col. 502-504; Le Cointe, *Annal. eccl. Franc.*, t. V, col. 285-289; Labbe, *Concilia*, t. VI, col. 527-529; Hardouin, *Acta*, t. III, col. 1010-1012, Coleti, *Concilia*, t. VII, col. 542-544; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VI, col. 105-110; L. Levillain, *Examen des chartes de l'abbaye de Corbie*, pièces justificat., n. 1, p. 217; n. 4, p. 226; *Les plus anciennes chartes de Corbie* dans *Moyen Age*, 1904, IIe série, t. VIII, p. 132.

Genesius signe aussi un privilège de l'évêque de Soissons, Drauscius, le 26 juin 667 [3], sous Clotaire III; enfin, on le voit reprendre parti, en 675-676, pour saint Légerc ontre Ebroïn [4]. Cf. A. Coville, *Recherches*, p. 419.

En septembre 677, il assiste à l'assemblée de *Maslaco*, (Malay) laquelle dépose Chramlinus, évêque d'Embrun. Cf. Mabillon, *De re diplomatica*, 1709, p. 298; Coleti, *Concilia*, t. VII, col. 593-595; Bouquet, *Recueil des hist de la France*, t. IV, col. 658; Mansi, *Suppl.*, t. I, col. 509-510; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XI, col. 171-172; Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 179; *Monum. Germ. hist.*; K. Pertz, *Diplomata*, t. I, p. 44; F. Maassen, *Conc. ævi merov.*, 1893, p. 222-223. La date 677 est acceptée par Pagi, *Annal.*, ad ann., n. 8; C. de Bye dans *Acta sanct.*, au 2 oct. t. I, p. 411; Bréquigny, *Table des diplômes*, t. I, p. 67; Krusch, *Zur Chronologie der merov. könige*, dans *Forschungen zur deutsche Geschichte*, t. XXII, p. 186; A. Coville, *op. cit.*, p. 420.

Comme Aregius avait vécu auprès de la reine Brunehaut, Genesius eut des rapports assidus avec sainte Bathilde qu'il assistait dans ses dévotions et ses bonnes œuvres; il s'employait en son nom, à secourir les prêtres misérables et les monastères indigents. La *Vie de sainte Bathilde* énumère les bienfaits accordés

[1] A. Coville, dans *Revue d'histoire de Lyon*, 1902, t. I, p. 368-369. — [2] *Vita Bathildis*, c. IV, 14. — [3] Pertz, p. 34. — [4] *Vita Leodegarii*, c. 8, 11.

à Saint-Denis, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Médard de Soissons, Saint-Aignan d'Orléans, Saint-Martin-de Tours, Faremoutiers, Chelles, Corbie, Jouarre, Jumièges, Fontenelle, Saint-Laumer-le-Moutier, Luxeuil. Les monastères de Bourgogne furent comblés de bienfaits : *quanta enim ad Luxovium vel ad reliqua monasteria in Burgundia et villas multas integras concessit et pecuniam innumerabilem direxit* [1]. Mais l'intervention personnelle de Genès n'est mentionnée que pour le seul monastère de Chelles, dans la *Vita S. Bertilæ* [2]. D'après ce texte, la reine Bathilde voulant restaurer l'abbaye de Chelles, fit venir de Jouarre Bertila et plusieurs nonnes conduites par Genès qui est qualifié *magnum sacerdotem*, ce qui semble indiquer qu'il occupait déjà le siège de Lyon. Si la restauration de Chelles est de 658-659 et si Aunemundus est mort en 658, on voit que c'est tout au début de son épiscopat que Genès a rempli cette mission. On pourrait ainsi s'expliquer qu'elle fasse l'objet d'une mention particulière à cause de sa dignité éminente, tandis qu'on passait sous silence le nom de l'homme d'affaires de la reine.

A la mort d'Aunemundus, la reine Bathilde a pu assurer le siège de Lyon à un prêtre dont le mérite lui était connu. La mort de Clovis II, en 657, avait entraîné la chute et la mort d'Aunemundus, trop puissant, auquel on substitua un abbé palatin, *in palatio Francorum assiduus*, et favori de la reine.

Nous avons vu que le nom de Genès se lit sur plusieurs diplômes. Les plus anciens concernent Corbie.

L'anniversaire de la mort de Genès dans le martyrologe de Lyon est marqué au 1er novembre. Comme son successeur, Landebertus occupait le siège de Lyon à la fin de 678. Genès à dû mourir avant le 2 novembre 678. Une chapelle lui était consacrée à Saint-Nizier et il s'y trouvait un monument funéraire sans épitaphe; il est probable que les restes de l'évêque reposaient à Chelles; une lettre de l'abbesse de Chelles à Severt, atteste qu'ils y étaient encore vénérés au XVIIe siècle.

Bibl. — J. Z. Collombet, *Vie des saints du diocèse de Lyon*, 1835, p. 222-224; A. Coville, *Recherches sur l'histoire de Lyon du Ve au IXe siècle, 450-900*, in-8°, Paris, 1928, p. 416-421; Ch. de Smedt, dans *Acta sanct.*, nov. t. I, p. 352-356.

38. *Landebertus.* — De famille noble, fils d'Erlebertus, possesseur de grands biens au Ternois, près de Thérouanne [3], neveu de Hrobertus, référendaire du palais mérovingien, et d'un moine de Fontenelle [4]. Après avoir vécu et rempli probablement quelque charge dans le palais sous Clotaire III, Landebertus s'en éloigna pour prendre l'habit monastique (entre octobre 664 et octobre 665). Il succéda à saint Wandrille en qualité d'abbé; la date de la mort de saint Wandrille est discutée, elle semble pouvoir être fixée au 25 juillet 668 [5]. La *Vita Landeberti* s'arrête au milieu de la période de son administration abbatiale; seule la *Vita Ansberti* nous donne quelques détails sur son élection au siège de Lyon [6]. Cette élection aurait eu lieu à Lyon, en présence de Thierry III et de Pépin II, fils d'Ansegisèle [7], qui a été souvent considéré comme un parent de Wandrille [8]. La présence de Pépin II n'est pas vraisemblable. Au dire de la *Vita Ansberti*, l'élu fut choisi sous l'inspiration divine; après avoir refusé sous prétexte d'indignité assez de temps pour mettre du prix à son acceptation, Landebertus se laissa faire une douce violence et, cédant au roi, accepta.

Les recherches approfondies de E. Vacandard ont permis de fixer cette élection à la fin de l'année 678 [9]. Quant à l'épiscopat, on est peu renseigné sur les événements qui le remplissent. La *Vita Ansberti* nous présente Landebertus comme un évêque exemplaire. Il se peut que nous ayons un monument de son épiscopat, un denier d'argent conservé au Cabinet des médailles et portant au droit LAMBERTVS IPS dont on peut faire *episcopus*, et au revers : ...ERA SVO dont on ne peut rien tirer de probable (fig. 7288) [10]. De ce fait on peut conclure que Landebertus frappait monnaie ce qui offre une certaine importance.

Landebertus assista au plaid de Clippiacum (Clichy) tenu par Thierry III; il y consacra Ansbert, abbé de Fontenelle, en qualité d'évêque de Rouen [11], après la mort de saint Ouen, le 26 août 684 [12]. Cf. Aigrade, moine de Fontenelle, *Vita sancti Ansberti episcopi Rothomagensis*, n. 22 (al. 15), dans Surius, *Vitæ sanct.*, t. I, p. 911; A. du Chesne, *Hist. franc. script.*, t. I, p. 683; *Acta sanct.*, févr. t. II, p. 351; 3e édit., févr. t. II, p. 352; Mabillon, *Acta sanct. O. S. B.*, t. II, col. 1055; Bouquet, *Recueil des hist. de la France*,

7288. — Denier d'argent de Landebertus.
D'après M. Prou, *Catal. des monnaies mérovingiennes de la Bibl. nat.*, pl. II, n. 24.

t. III, p. 618; *Anal. boll.*, t. I, p. 186. Landebertus continuait à s'intéresser à son ancien monastère, il encouragea un moine à écrire la vie de saint Wandrille. qui lui fut dédiée.

On lit la signature de Landebertus au bas d'une charte d'Aiglibert, évêque du Mans [13]; elle est adressée à l'abbesse Adrehilde, parente de l'évêque, et datée de juin, onzième année de Thierry III (juin 683); on lit : *Landebertus gratia Dei episcopus hoc privilegium subscripsi.*

D'après la *Vita Ansberti* [14], Landebertus, mourut dans sa ville épiscopale. Certains manuscrits du martyrologe hiéronymien mettent sa mort le 14 avril; un groupe de manuscrits de ce martyrologe, postérieur au VIIIe siècle, place sa mort au 14 mai. La date n'est pas certaine; elle se place entre 684 et 688.

Bibl. — *Acta sanct.* (1675) avril t. II, p. 615; Em. van Arenbergh, dans *Biogr. nat. Belgiq.*, 1890, t. XI, p. 253; S. A. Bennett, dans *Dictionary of christian biography*, t. III, p. 624; *Biblioth. hagiogr. lat.*, 1899, p. 698; J. Z. Collombet, *Vies des saints du diocèse de*

[1] *Vita S. Bathildis*, n. 7-9, édit. Br. Krusch, p. 491-494. — [2] *Vita S. Batilæ*, n. 4, édit. Levison, p. 105. — [3] *Vita Ansberti*, 8, édit. Levison, p. 625. — [4] *Vita Landeberti*, 1, édit. Levison, p. 608. — [5] Vacandard, *Le règne de Thierry III et la chronologie des moines de Fontenelle*, dans *Revue des quest. hist.*, 1896, t. LIX, p. 498. — [6] *Vita Ansberti*, 12, édit. Levison, p. 686; cette *Vita* met en œuvre des renseignements puisés à Fontenelle. — [7] Sur cette présence très discutable de Pépin, cf. Br. Krusch, dans *Monum. Germ. hist., Script. rer. merov.*, t. V, p. 5. — [8] Vacandard, *Saint Wandrille était-il apparenté aux rois mérovingiens et carolingiens?* dans *Rev. des quest. hist.*, 1900, t. LXVIII, p. 214; Levison, dans *Neues Archiv*, t. XXV, p. 594; t. XXVII, p. 495. — [9] Vacandard, *Le règne de Thierry III et la chron. des moines de Fontenelle*, p. 498. — [10] M. Prou, *Catalogue des mon. mérov. de la Bibl. nat.*, Introd., p. CIX, n. 97, pl. I, n. 24. — [11] *Vita Ansberti*, 15, édit. Levison, p. 629. — [12] Levison, dans *Monum. Germ. hist., Script. rer. merov.*, t. IV, p. 540, n. 1. — [13] J. Havet, *Les Actes des évêques du Mans*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1894, t. LV, p. 40, 325. — [14] *Vita Ansberti*, 12, édit. Levison, p. 627.

Lyon, 1835, p. 224-228; F. Conil, dans *Revue hebdomadaire du diocèse de Lyon*, 1883, t. III, part. 2, p. 206-209, A. Coville, *Recherches sur la ville de Lyon du Ve au XIe siècle*, p. 421-424; J. Ghesquières, dans *Acta sanct. Belgii*, 1787, t. IV, p. 468-472; Mabillon, *Acta sanct. O. S. B.*, 1672, t. III, part. 2. p. 462; E. Vacandard, *Le règne de Thierry III et la chronologie des moines de Fontenelle*, dans *Revue des questions historiques*, 1896, t. LIX, p. 498 sq.; le même, *Saint Wandrille était-il apparenté aux rois mérovingiens et carolingiens?* dans même revue, 1900, t. LXVIII, p. 214.

39. *Goduinus.* — Mentionné dans un diplôme de Thierry du 30 octobre 688[1], en qualité d'évêque de Lyon. Lorsque Berctwal succéda à Augustin sur le siège de Cantorbery, il reçut la consécration épiscopale à Lyon des mains de Goduinus, en 681, le 29 juin (ou 693)[2]. Le 28 février 693, Goduinus assiste au plaid tenu à Valenciennes[3] par Clovis III.

A Lyon Goduinus fut parfois en conflit avec le *dux Burgundionum*, qui était peut-être Drogo, fils aîné de Pépin II. Ce fut pendant ce conflit que saint Bonnet, évêque de Clermont, qui venait de quitter son siège épiscopal et qui se rendait à Rome, s'arrêta à Lyon et s'interposa comme médiateur entre le duc et l'évêque qu'il parvint à rapprocher[4] (avant 701). A son retour de Rome, Bonnet revint à Lyon où il vécut quatre années et mourut (12 ou 15 janvier 705 ou plutôt 706).[5] Son corps fut déposé au monastère de Saint-Pierre où il resta six ans. Quand l'évêque de Clermont, Nordebertus, successeur et disciple de Bonnet, demanda à Goduinus la permission de ramener le corps saint en Auvergne, les Lyonnais n'y consentirent pas[6].

Goduinus apparaît dans un diplôme de Thierry III, du 30 octobre 688, concédant au monastère de Saint-Denis, Silly dans la *villa* de Lagny[7]. — Entre 695 et 696, l'évêque de Lyon confirme la charte d'émancipation accordée par Emmon, évêque de Sens, au monastère de Sainte-Colombe de Sens, en 660. La première souscription est celle de Goduinus : *In Dei nomine Goduinus et Lugdunensis Ecclesiæ acsi peccator episcopus autenticum vidi, exemplar subscripsi*[8]. En 695, Goduinus apparaît dans un diplôme de Childebert III à l'occasion d'un échange de terre avec le monastère de Saint-Denis[9]. — On ne peut accepter l'authenticité des deux diplômes, un de Dagobert Ier[10] et un de Childéric II[11], où il est question d'échanges de terre entre l'évêque Goduinus et Saint-Denis, or ces deux princes étaient morts longtemps avant que Goduinus montât sur le siège de Lyon.

Nous avons vu que Goduinus était évêque le 30 octobre 688[12]; on ne connaît pas avec exactitude la date de sa mort. Il était encore évêque quand mourut saint Bonnet, en 706, dont le corps resta à Lyon au moins six ans[13]. La translation de ses restes ne put se faire avant 711-712; à cette date le siège de Lyon était occupé par le successeur de Goduinus qui aura dû mourir entre 706 et 711.

40. *Foaldus.* — « Après Goduinus, l'Église de Lyon est plongée pendant près d'un siècle dans une grande obscurité. » Cet évêque Foaldus ou Fulcoadus paraît avoir été un assez pauvre homme; il vit arriver un jour trois abbés auvergnats : Adelphius de Manglieu, Evald de Volvic, Moderatus de Teilhède, envoyés par l'évêque Proculus de Clermont pour redemander le corps de saint Bonnet. Foaldus pensa se tirer d'embarras en gagnant du temps, il recommanda la prière promettant de ne pas s'opposer à la volonté de Dieu si elle se manifestait. Il pensait sans doute qu'il lui serait facile d'expliquer la manifestation à son avantage, mais il avait compté sans les Auvergnats qui jeûnèrent, allèrent visiter les corps saints et, finalement, demandèrent à passer la nuit en prière au tombeau de saint Bonnet conservé au monastère de Saint-Pierre. L'abbesse Dida était sur ses gardes et refusa tout net. Les trois abbés allèrent à Saint-Étienne et, dès l'aube, se mirent en devoir de reprendre leurs pérégrinations. L'évêque Foaldus leur envoya deux de ses gens avec un mot de lui permettant d'emporter les reliques et leur conseillant de partir sans retard. Les abbés ne se le firent pas répéter, se rendirent au tombeau de saint Bonnet, célébrèrent l'office et emportèrent le corps. Il va sans dire qu'un tremblement de terre, qui survient à point nommé, et une guérison miraculeuse peuvent être passés sous silence. Il n'y a pas à espérer mettre de dates à ces divers épiscopats entre 712 et 769.

41. *Madalbertus.* — Un nom tout seul sur les catalogues épiscopaux. La *Chronique* d'Adon de Vienne nous dit qu'en ce temps, les provinces ecclésiastiques de Vienne et de Lyon furent dévastées et restèrent quelques années sans évêques, *aliquot annis sine episcopi utraque Ecclesia fuit*[14]. Or Adon qui écrivait à peine un siècle plus tard, avait séjourné à Lyon[15], et fut évêque de Vienne. Il est donc bien possible, qu'il y ait eu dans cet intervalle une vacance assez longue du siège. Aucun évêque de Lyon ne paraît avoir figuré dans les conciles des royaumes francs du VIIIe siècle.

En l'absence de tout renseignement sur Maldabertus, il convient de rappeler que le temps de son épiscopat, à quelque moment qu'il se place dans cette période, dut être particulièrement troublé. C'est alors que les Sarrasins ravagèrent la région[16], et surtout que Charles-Martel conquit la Burgondie et y installa ses leudes les plus entreprenants[17].

XLIV. Les Sarrasins dans le Lyonnais. — Après leur désastre dans les plaines de Poitiers (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1268) la déroute entraîna les vaincus dans différentes directions. On sait vaguement que Lyon, Mâcon, Autun furent pris et ravagés, qu'Auxerre eut le même sort, mais sa citadelle résista, enfin l'archevêque de Sens repoussa et mit en fuite les envahisseurs, mais les dates et les précisions font défaut.

Pour éclaircir l'histoire du séjour des bandes sarrasines, il faut explorer le pays depuis les marécages de la Dombes jusqu'aux flancs escarpés du Jura. Une lettre de Leidrade à Charlemagne nous apprend qu'il relève les monastères détruits par les Arabes, la *Chronique* d'Ambronay atteste que le monastère, l'église consacrée à la sainte Vierge et sa statue avaient été renversés par ces païens. Ces païens n'étaient pas les Hongrois venus deux siècles plus tard, puisque saint Bernard avait déjà, en 803, reconstruit la chapelle et le monastère. L'histoire de Lyon nous apprend que les recluseries de la Plâtière et de Saint-Clair, les églises de Saint-Georges et de Saint-Paul, les

[1] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 205, n. 410. — [2] Bède, *Hist. eccles.*, l. V, c. VIII; *P. L.*, t. XCV, col. 240; édit. Plummer, t. I, p. 295. — [3] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, n. 431. — [4] *Vita S. Boniti*, 19, édit. Br. Krusch, p. 130; cf. Jahn, *Geschichte der Burgundionen*, t. II, p. 473-474; P. E. Martin, *Études critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne*, p. 291. — [5] *Vita S. Boniti*, 28-92, édit. Krusch, p. 133. — [6] *Vita S. Boniti*, 32-37, édit. Krusch, p. 135-137. — [7] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 205, n. 410. — [8] P. Deschamps, *Critique du privilège épiscopal accordé par Emmon de Sens à l'abbaye de Sainte-Colombe*, dans *Moyen Age*, 1912, t. XVI, p. 165. — [9] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 229, n. 431. — [10] Id., *ibid.*, t. II, p. 43, n. 276. — [11] Id., *ibid.*, t. II, p. 151, n. 362. — [12] Id., *ibid.*, t. II, p. 205, n. 410. — [13] *Vita S. Boniti*, 32, édit. Krusch, p. 135. — [14] Adon, *Chron.*, *P. L.*, t. CXXIII, col. 122. — [15] H. Quentin, *Les martyrologes historiques*, p. 673. — [16] Adon, *Chron.*, *P. L.*, t. CXXIII, col. 121. — [17] Frédégaire, *Chron. cont.*, 14, 18, 37, édit. Br. Krusch, p. 175, 176, 183.

monastères de Saint-Pierre et de l'Ile-Barbe devaient succomber sous les coups des Sarrasins.

Poursuivies quelque temps, mais non traquées à fond par un ennemi victorieux, mais fatigué, les tribus arabes se dispersèrent. Les unes se dirigèrent vers le Languedoc et l'Espagne, les autres s'orientèrent comme elles purent dans un pays inconnu, boisé et parmi une population hostile mais clairsemée. Certaines tribus traversèrent la Saône, et se réfugièrent dans les marécages de la Dombes, les forêts de la Bresse, les gorges boisées du Jura et du Dauphiné; la preuve, c'est qu'elles y sont encore.

Les vaincus, repliés, renforcés, essayèrent même sans beaucoup tarder de se venger sur les provinces de Charles-Martel, de la défaite qu'il leur avait infligée quelques années auparavant. Leurs détachements, occupant de nouveau Lyon envahirent la Bourgogne. Le clergé seul protesta et fut traité par ces nouveaux maîtres avec une impitoyable rigueur. A Loudun, ainsi qu'ils nommaient Lyon, les musulmans s'emparèrent des biens de l'Église, les aliénèrent, renversèrent les monastères, mais respectèrent la population; le culte extérieur fut défendu, les mœurs et les lois furent respectées. Suivant leur usage, les Sarrasins confièrent aux Juifs la garde de la ville, avec un poste de cavaliers à la garde des étendards.

Lyon était une ville avec la population de laquelle il fallait compter; il eût été imprudent et même téméraire de ne pas la placer sous une force militaire capable d'intervenir effiacement au premier signal de révolte. Les livres n'en parlent pas, et c'est à une autre source d'information qu'il faut demander où se trouvait le poste d'observation chargé de surveiller la grande ville.

Plus haut que la ville gauloise, plus haut que le faubourg de la Croix-Rousse qui n'existait pas alors, un double chemin descend d'un côté au Rhône, de l'autre à la Saône; le Mont-d'Or s'étend en face, pareil à un rideau, c'est Caluiré. Il semble que ce fut l'emplacement du camp arabe, la clef stratégique que tous les maîtres de Lyon, Romains, Arabes et Français ont voulu tenir en main. La topographie n'a guère changé. Nous n'avons pas de preuves écrites de ce que nous avançons, mais le mamelon escarpé qui domine la campagne des Brosses au levant de Caluire, porta le nom de *butte des Sarrasins*, le chemin qui descend au Rhône, à travers les Brosses, s'appelle la *voie des Sarrasins;* à une faible distance de là, au Nord-Est, se trouve la *ferme des Sarrasins*.

Cette occupation dura une période d'années qu'il serait malaisé de déterminer et comment se termina-t-elle? Il faut se résoudre dans cette histoire à multiplier les interrogations et n'y pas répondre. Quand les Arabes sentirent leur force se dissiper, ils firent probablement à Lyon tout le mal qu'ils purent lui faire, et se retirèrent vers les montagnes à l'est de la ville. La plaine d'Ambérieu conserve encore quelques vestiges d'établissements militaires qu'on leur attribue, les montagnes sont pénétrées de leur souvenir; les flots de l'Albarine et ceux du haut Rhône baignent la grotte des Sarrasins, la balme des Sarrasins, les chambres, les crèches, les forts, la maison des Sarrasins. Seillonas, Ordonnas, Benonce reçurent les colonies africaines; la vallée d'Amby, sur l'autre rive du Rhône, vit se dresser un camp formidable qui attire de nos jours encore les visiteurs. Séquanes, Ambarres, Allobroges se replièrent, disparurent devant les Arabes qui s'établirent et s'implantèrent. Les nomades se firent terriens, et leurs descendants transmirent le type physique, teint basané, cheveux crépus, crâne allongé; mais ils transmirent même les noms qu'on retrouve sous une forme encore reconnaissable : Babolah, Kaffon, Tabardet, Ciza-Cartet, Ciza-Buiron, Alamercery ou Galaffre comme un héros de l'Arioste.

Des traditions sarrasines sont encore vivantes dans la Bresse mâconnaise. On y rencontre de grands travaux d'endiguement attribués au Sarrasins, des usages singuliers, des costumes particuliers, des types de physionomie. Quelques colonies arabes de la rive gauche de la Saône se sont étendues sur la rive droite, et ont continué à leurs descendants des droits d'usage, de pâturage et autres sur la rive gauche, droits qu'ils exercent encore aujourd'hui. Dans le Bas-Bugey, quand la sage-femme rapporte à la jeune mère l'enfant qu'on vient de baptiser, elle lui dit : « Vous m'aviez confié un Sarrasin, je vous rends un chrétien[1]. »

XLV. Le prédécesseur de Leidrade. — 42. *Ado.* — Les dates de son épiscopat ne peuvent être précisées; il assista, le 12 avril 769 à un concile tenu au Latran; prit part à la condamnation de l'anti-pape Constantin et à la discussion au sujet des images. Ado de Lyon souscrivit le huitième après le pape Étienne III et les évêques de Ravenne, de Sens, d'Ostie, de Meaux, de Mayence et de Tours. Cf. Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. xii, col. 713-715; *Concilia ævi carolini*, édit. Verminghof, p. 75; J.-B. Martin, *Conciles et bullaire du diocèse de Lyon*, n. 87.

Le nom d'Ado, évêque de Lyon, se lit dans la seizième des *Formulæ Bituricenses*. Cf. *Monum. Germ. historica*, *Formulæ merov. et carol.*, édit. Zeumer, p. 176.

Adon de Vienne place la fin de l'épiscopat d'Adon de Lyon après le concile de Francfort (794) et la campagne contre les Saxons (798) [2].

43. *Eldoinus.* — C'est encore à Adon que nous devons de savoir que Eldoinus succéda sur le siège de Lyon à Adon de Lyon, mais aucune date précise ne peut être tirée de ce qu'il nous dit; tout ce que l'on peut conjecturer c'est que l'épiscopat d'Adon s'ouvrit vers la fin du ixe siècle, en un temps voisin de la campagne contre les Saxons d'au delà de l'Elbe. La *Chronique* d'Adon de Vienne et les listes épiscopales de Lyon nous ont conservé le nom d'Eldoinus, neveu d'Adon de Lyon, et qui fut chargé d'administrer l'Église sans porter le titre d'évêque pendant peu de temps, *paululum*. Puis il se retira à l'abbaye de Lérins. Cet intérim ne se rapporte pas au séjour d'Adon à Rome en 769, puisque l'administration d'Eldoinus se place *post Adonem*. Nous verrons que l'évêque Leidrade fut désigné par Charlemagne fin 797 ou début 798; mais avant son installation il remplit le rôle de *missus* en Septimanie et en Provence, presque aussitôt il fut envoyé en Espagne, 799-800. Une lettre d'Alcuin à Charlemagne, en 799, donne à Leidrade le titre *d'episcopus*, alors qu'au commencement de 798 il était seulement *pontifex electus;* entre temps il faisait une longue absence régulière. On pourrait admettre que Adon de Lyon mourut en 797, et Eldoinus administra le siège vacant entre cette date et le retour de Leidrade de sa mission de Septimanie, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 798; on doit même se demander s'il ne conserva pas cette charge jusqu'au retour d'Espagne de Leidrade en 799-800. Ainsi ce n'est guère avant 800 que commence le gouvernement effectif de Leidrade.

Bibl. — A. Coville, *Recherches*, p. 431-434.

XLVI. L'épiscopat de Leidrade. — L'évêque qui signait *Leidrat* était du nombre de ces étrangers que l'esprit réalisateur de Charlemagne sut attirer, retenir et appliquer à l'œuvre grandiose et fragile de son règne. Au moment où Leidrade fut élevé sur le siège primatial de Lyon, en 798, cette Église se trou-

[1] Vingtrinier, *Sur l'invasion des Sarrasins dans le Lyonnais*, dans *Congrès archéologique de France*, 1862, t. xxix, p. 397-417. — [2] Adon, *Chron.*, *P. L.*, t. cxxiii, col. 129.

vait dans une condition pitoyable. De 731 à 734, elle avait été la proie et la victime des Sarrasins, maîtres de la ville et de la contrée. Aux violences qui n'avaient épargné personne, il fallait associer les rigueurs du gouvernement de Charles-Martel qui, en 737, avait imposé sa puissance aux Burgondes et avait confisqué les biens de l'Église de Lyon. Leidrade possédait les grandes qualités indispensables pour porter remède à cette situation. « Il avait, nous dit son contemporain et collègue Théodulfe d'Orléans, une habileté rare, un exceptionnel bon sens, une éminente vertu; et, ce qui était plus efficace encore, la confiance entière de Charlemagne qui lui confiait, en cette année même 798, les fonctions de *missus dominicus*.

L'œuvre de restauration entreprise et poursuivie avec succès par Leidrade nous est connue par un document du plus haut intérêt : un rapport adressé par l'évêque de Lyon à l'empereur, infiniment précieux pour l'histoire ecclésiastique de Lyon, et aussi pour l'histoire de l'Église franque à cette époque. A ce rapport est annexé on ne sait par qui et comment un fragment de bref que nous n'en séparerons pas. Depuis le XVIe siècle [1] ces textes ont été souvent publiés, mais le rapport n'a pas laissé d'embarrasser ses éditeurs les plus érudits et les plus consciencieux, tels que Baluze, Le Laboureur et le P. Lecointe. Le texte publié, en 1898, par l'abbé Favier ne fait que reproduire une copie récente [2]; en 1928, M. A. Coville a consacré toute son attention au rapport et au bref [3]. Il résulte de la description des manuscrits et des éditions qu'aucun des textes, tels qu'ils nous sont connus, n'a été transcrit antérieurement à la fin du XIIe siècle. En outre, on constate que ces textes ont été copiés, modifiés et conservés dans plusieurs établissements ecclésiastiques de Lyon et de la région, malgré le caractère historique et non juridique du rapport, comme de véritables titres ou comme les pièces d'un procès, pour permettre de justifier des privilèges et des prétentions discutables et discutées. Si l'on veut tenter de débarrasser le texte primitif de toutes les additions et altérations postérieures et de le restituer dans son état original, il est nécessaire d'en examiner minutieusement la forme et le fond.

« Le rapport à un caractère tout à fait personnel. Leidrade s'exprime à la première personne du singulier, en style toujours direct. Il est plein de déférence, d'admiration et d'humilité à l'égard de l'empereur. En réalité sous un langage d'homme de cour, il s'efforce de se faire valoir, s'attribuant à lui seul le mérite de tout ce qui a été fait pour la restauration de l'Église de Lyon. Sans doute, cette façon de s'adresser à l'empereur, de se mettre en avant sous des formules humbles qui ne trompent personne, avait quelque chose d'insolite, puisque l'évêque paraît vouloir sinon s'en excuser, du moins invoquer, pour expliquer l'étalage qu'il fait ainsi de son œuvre, l'état déplorable de sa santé, sa mort prochaine, son souci de savoir que cette œuvre sera continuée. Il n'en insiste pas moins, en bon courtisan, sur le bâtiment épiscopal qu'il a fait entièrement relever en l'agrandissant et aménager pour que l'empereur puisse y séjourner confortablement, quand il passera par Lyon. Il marque bien encore le soin qu'il a pris de réorganiser la maîtrise de son Église, de rétablir la splendeur des chants et des offices en se conformant au style du palais impérial, car il sait bien tout l'intérêt que Charlemagne porte à la restauration d'un culte digne de sa puissance et de sa dignité. Ainsi toute la première partie du rapport se développe dans les divers textes sans altération intentionnelle, sauf la très grossière interpolation sur les revenus de l'Église de Lyon et malgré quelques omissions et fautes de copie. Tout ce début est bien conforme pour les idées comme pour le style à ce que pouvait et devait dire un tel évêque à un tel maître.

« Mais il paraît bien qu'à partir du *De restauratione ecclesiarum*, le style du rapport n'est plus tout a fait le même. Il était jusque-là abondant, recherché, dans le goût de l'École du Palais; le développement sur les *scholæ* de chantres et de lecteurs peut encore bien être du même auteur que la première partie, mais dès qu'il s'agit de présenter les travaux faits aux églises, la rédaction devient sèche, monotone, faite de répétitions de mots, sans aucun effort d'élégance et de variété; ce n'est qu'une énumération. On peut se demander si ce ne sont pas de simples notes rajustées, ou même si ce n'est pas quelque chose attaché à l'évêque qui a été chargé de poursuivre et de terminer le rapport [4]. » C'est ce dont, pour notre part, nous ne croyons rien.

Quant au fond, on croit entrevoir que sur certains points le texte du rapport a été remanié à Saint-Pierre parce qu'on y trouve la mention de la sépulture, à Saint-Pierre, de l'évêque Aunemundus. La substitution de la première personne du pluriel à la première personne du singulier qu'employait Leidrade, donne à cette remarque de la vraisemblance.

Les interpolations en faveur du monastère de l'Ile-Barbe ne sont pas moins grossières. Il semble difficile de comprendre pourquoi la fondation de ce monastère est rappelée dans un passage de forme impersonnelle, alors que tout le rapport s'adresse directement à l'empereur. Ensuite Leidrade, si c'est lui, adopte la première personne du pluriel et semble vouloir rappeler le lointain passé du monastère. L'interpolation semble évidente et avoir été combinée à l'Ile-Barbe.

On ne sait comment finissait le rapport, mais on a l'impression qu'il se terminait autrement et que nous ne le possédons pas en entier. Tel qu'il nous est parvenu, le document est intéressant, mais c'est surtout par le tableau d'ensemble qu'il nous offre de l'activité d'un grand évêque placé à la tête d'un des diocèse les plus importants de la Gaule. Et, de fait, Leidrade y passa seize ans de sa vie, jusqu'à ce que se sentant inférieur à sa tâche par l'affaiblissement de sa santé, il se retira en 816 à Saint-Médard de Soissons où il se prépara à la mort († 817).

Le texte de son rapport à Charlemagne, nonobstant quelques réserves critiques, est une précieuse description des travaux de son épiscopat. On a entrepris de le restituer en tenant compte des variantes des manuscrits connus et des premières éditions; ce sont :

A. Texte de l'abbaye de Saint-Pierre, fragment, depuis *De restauratione ecclesiarum*, édité par M.-E. Guigne, *Cartulaire lyonnais*, I, p. 5-6, n. 7.

B. Paradin, *Mémoires de l'histoire de Lyon*, 1573, p. 99-101, c'est le première édition connue.

C. *S. Agobardi episcopi Ecclesiae Lugdunensis Opera... accesserunt binæ epistolæ Leidradi non antea excussæ*, édit. Papire Masson, 1605, p. 419-424.

C^1^. *S. Agobardi archiepiscopi Lugdunensis Opera, item epistolæ et opuscula Leidradi*, édit. Baluze, 1665, t. II, p. 125-129.

C^2^ Le Laboureur, *Les masures de l'abbaye royale*

[1] Depuis la première édition par Paradin en 1573, l'abbé J.-B. Martin a compté trente éditions jusqu'à 1899. — [2] Favier, *Essai historique sur Leidrade*, 1898; il en a donné une traduction française dans J. Pourrat, *L'antique école de Leidrade*, in-8°, Lyon, 1899, p. 97-107. — [3] *Recherches sur l'histoire de Lyon*, 1928, p. 266-296. — [4] A. Coville, *Recherches sur l'histoire de Lyon du Ve au IXe siècle (450-900)*, in-8°, Paris, 1928, p. 274-275.

de l'Ile-Barbe-lez-Lyon, 1665, t. I, p. 16-18; édit. M.-C. Guigne, in-4°, Lyon, 1885, p. 16-18.

D. Bibliothèque de Lyon, ms. *1448*, fol. 198, édité par F. Desvernay, dans Pourrat, *L'antique école de Leidrade*, in-8°, Lyon, 1899, p. 97, trad. franc. de H. Favier, p. 105.

E. Texte de la collection des bollandistes, établi par le P. Chifflet édité par E. Dümmler, dans *Monum. Germ. hist.*, in-4°, *Epistolæ carolini ævi*, t. II, p. 542.

F. A. Coville, *Recherches*, 1928, p. 283-297. Nous donnons ici ce dernier texte d'après l'édition de A. Coville.

Summo Karolo [1] *imperatori Ledradus* [2] *episcopus* [3] *Lugdunensis salutem* [4].

Domine mi[5], gloriosissime[6], constans et sacer imperator, supplico clemencie celsitudinis vestre ut hanc brevem suggestiunculam meam [7] vultu serenissimo [8] audiatis, quatinus que hic inserta sunt, piissime prudencie vestre nota fieri queant et intencio mee postulacionis ab ingenua [9] clemencia vestra [10], reminiscatur.

Olim me exiguissimum famulorum vestrorum ad regimen [11] Ecclesie Lugdunensis destinare voluistis, cum ego huic officio impar existerem et indignus. Sed vos qui non attenditis hominum merita, sed vestram solitam clemenciam, egistis de me sicut ineffabili pietati [12] placuit nullo existente merito meo [13], quo tempore ad præfatam ecclesiam règendam [14] micteretis et [15] nominare michi dignati estis quadam neglegencias que in supradicta [16] Ecclesia perpetrate noscebantur; pro qua re me ammonere dignati estis ut ego solicitudinis curam gererem et ut perpetrate neglegencie emendarentur et perpetrande vitarentur. Erat enim tunc [17] dicta [18] ecclesia multis in rebus destituta interius exteriusque tam in officiis quam in edificiis vel [19] in ceteris ecclesiasticis ministeriis.

Ego quoque [20], humillimus [21] servulus [22] vester, postquam ibidem perveni, que cum Dei adjutorio et vestro peregi, dignemini [23] audire [24]. Quoniam ut inspector conscienciarum Dominus omnipotens michi testis est, non tali intencione ea vobis patefacio que dicturus sum, ut propterea in rebus augeri merear, neque aliquid tale [25] in cogitacione mea composui ut acquisitionis michi occasio sit, sed idcirco [26] hec [27] suggero quoniam quotidie exitum [28] a rebus humanis suspicor propter infirmitatem meam [29] et incessanter de morte suspectus sum. Et ideo hec suggero ut cum benignissimis auribus vestris presentata fuerint et clementer inspecto, in [30] posterum [31] divina vestra mansuetudo provideat, si qua bene et secundum voluntatem vestram gessi, post meum discessum non defficient [32] aut pereant, sed [33] pocius proficiant et permaneant.

Denique postquam secundum jussionem vestram saepedictam [34] ecclesiam suscepi, juxta vires parvitatis mee, omni industria egi ut clericos officiales [35] habere [36] potuissem [37], sicut jam, Deo favente, ex magna parte [38] habere videor [39]. Et ideo officio [40] pietatis vestre placuit, ut ad peticionem meam michi concederetis [41] unum de Metensi ecclesia clericum, per quem, Deo juvante et mercede vestra annuente, ita [42] in Lugdunensi ecclesia instauratus est [43] ordo psallendi ut juxta vires nostras secundum ritum sacri palatii omnis [44] ex parte agi videatur quicquid ad divinum persolvendum officium ordo exposcit[45]. Nam habeo scholas cantorum, ex quibus plerique ita sunt eruditi ut eciam alios erudire possint. Preter hec [46], habes scholas lectorum, non solum qui officiorum lectionibus exercentur, sed eciam qui [47] in divinorum librorum meditacione spiritalis intelligencie fructus [48] consequuntur [49]. Ex quibus nonnulli de libro *Evangeliorum* sensum spiritalem jam [50] ex parte adipisci [51] possunt. Alii [52] adjuncto libro eciam *Apostolorum*, plerique vero librum *Prophetarum* secundum spiritalem intelligenciam ex parte [53] adepti sunt [54]. Similiter libros *Salomonis* vel libros *Psalmorum* atque etiam [55] *Job*. In libris [56] conscribendis in eadem ecclesia, in quantum potui, elaboravi. Similiter vestimenta sacerdotum et [57] ministeria [58] procuravi.

De restauracione eciam [59] ecclesiarum, in quantum valui, non cessavi, ita [60] ut ejusdem civitatis maximam ecclesiam que est in honorem sancti Johannis Baptiste a novo operuerim [61] et macerias ex parte erexerim. Similiter ecclesie Sancti Stephani tegumentum [62] de novo reparavi [63]. Ecclesiam quoque Sancti Nicetii de novo eciam reædificavi [64]. Similiter ecclesiam Sancte Marie. Preter monasteriorum reparaciones [65], domus quoque episcopales inter quas [66] unam restauravi que jam pene destructa erat, quam operi. Aliam quoque domum cum solario de novo [67] ædificavi et duplicavi [68] et hanc propter vos paravi, ut si in illis partibus vester esset adventus, in ea suscipi possetis [69]. Claustrum quoque clericorum [70] construxi in quo nunc omnes sub uno conclavi manere noscunti. In eadem civitate, alias restauravi ecclesias, unam quidem in honorem sancte Eulalie ubi fuit monasterium puellarum, in honorem sancti Georgii quam de novo operui et [71] ex parte macerias ejus a [72] fundamentis erexi. Alia quoque domus in honorem sancti Pauli de novo operta est. Monasterium quoque puellarum in honorem sancti Petri dedicatum [73] ego a fundamentis tam ecclesias [74] quam domun restauravi, ubi nunc sanctimoniales numero XXXII [75] secundum institutionem

[1] Nous donnons en note les variantes du texte ci-dessus B, C^1, E, *Carolo*. — [2] C^1, D, *Leydradus*. — [3] B, D, E, *archiepiscopus*. — [4] C, *s.*; B, C^2, D, *manque*. — [5] B, C, C^1, C^2, noster. — [6] B, C, C^2, *manque*. — [7] C^2, E, *manque*. — [8] D, E, serenissimo vultu. — [9] D, E, ingenita. — [10] D, nostra. — [11] D, regnum. — [12] C^1, C^2, vestræ *addition*. — [13] B, C, C^1, C^2, merito meo meque ammonere dignati estis ut ego solicitudinis curam gererem et ut negligencie que in predicta Ecclesia perpetrate noscebantur, emendarentur... — [14] D, regendam *manque*. — [15] D, nec. — [16] D, predicta. — [17] B, C, C^1, C^2, tunc *manque*. — [18] D, E, sæpedicta. — [19] B, C, et. — [20] B, C, C^1, C^2 quoque *manque*. — [21] B, D, humilis. — [22] C^2, servus. — [23] C, C^1, dignemini, *manque*. — [24] C, C^1, C^2, audite. — [25] B, aliud. — [26] B, C, C^1, C^2, Sed id circo, *manque*. — [27] C, C^1, C^2, nec. — [28] D, E, eximi. — [29] C^2, propter infirmitatem meam, *manque*. — [30] B, C, C^1, C^2, in posterum divina vestra mansuetudo provideat, *manque* — [31] D, ipsum. — [32] C, defficiant. — [33] B, C, C^1, C^2, sed potius proficiant et permaneant, *manque*. — [34] E, supradictam. — [35] C, officiales *manque*. — [36] B, C, C^1, C^2, habere *manque*. — [37] D, E, potuisset. — [38] B, C, C^1, C^2, michi *addition*. — [39] D, E, videtur. — [40] D, quidam. E. quidem *addition*. — [41] C, C^1, C^2, concederetis redditus qui ab antiquo fuerant de Lucdunensi ecclesia per quam Deo, juvante... — [42] B, C^1, C^2, ita *manque*. — [43] B, est *manque*. — [44] B, D, E. nunc. — [45] B, C^1, D, E, vero, *addition*. — [46] B, C, C^1, C^2, qui, *manque*. — [47] D, fructum. — [48] B, C, C^1, consequantur. — [49] C, C^1, eam; C^1, eciam. — [50] D, E, proferre. — [51] B, C, C, C^2, alii adjuncto libro eciam Apostolorum, *manque*. — [52] B, C, C^1, C^2, ex parte, *manque*. — [53] B, adipisci possunt. — [54] C^2, eciam *manque*; D, E, seu. — [55] B, C, C^1, C^2, quoque *addition*. — [56] C^1, D, E, laboravi. — [57] D, E, vel. — [58] D, misteria. — [59] A, eciam, *manque*; D, E, quoque. — [60] B, ita, *manque*. — [61] E, texi et macerias a novo reparavi; B, a novo... *lacune d'un mot*. — [62] A, B, C, C^1, C^2, tegumen. — [63] A, preparavi; B, C, C^1, C^2, instauravi. — [64] A, D, de novo texi. — [65] A, B. C, C^1, C^2, D, E, restauraciones. — [66] A, D, E, inter quas *manque*. — [67] B, C, C^1, C^2, de novo *manque*. — [68] A, D, E, duplavi. — [69] D, duplavi. — [70] B, ita *addition*. — [71] C^1, D, E, et *addition*. — [72] A, D, de. — [73] A, B, C, C^1, C^2, D, E. : ubi corpus sancti Annemundi martyris humatum est, quod ipse sanctus martyr et episcopus instituit *addition* (d'après A). — [74] C, C^1, C^2, ecclesiam. — [75] B, C, C^1, C^2, D, E, triginta due.

regularem viventes habitare videntur [1]. Monasterium [2] quoque Insule Barbare situm [3] in medio Araris fluvii [4]. in honorem sancti Martini dedicatum, ita restauravi ut tecta de novo fierent [5] et aliqua de [6] maceriis a fundamentis erigerentur [7], ubi nunc monachi secundum regularem disciplinam numero XC [8] habitare videntur [9].

Similiter [10] aliud monasterium in honorem sancti Ragneberti ædificatum [11], de novo totum reparatum est, sive in parietibus sive in tectis vel eciam in ecclesiis ubi nunc monachi numero LVI [12] secundum regularem custodiam habitant. In quibus monasteriis [13], unum puellarum et duo quoque [14] monachorum, nemo antea erat qui regularem vitam immitari nosset aut vellet, propter quod plurimum laborem et studium impendi ut ad hanc regularis vite observanciam pervenire potuissent, quo nunc pervenisse, Deo auxiliante, videntur. Aliam quoque ecclesiam, in eadem parochia, que est in honorem sancti Vulbaldi [15] restauravi.

Dans la traduction de ce rapport nous plaçons les interpolations entre crochets.

« Au très grand Charles, empereur, Leidrade, archevêque de Lyon.

« Mon Seigneur, très glorieux, sage et auguste empereur, je supplie la clémence de votre Grandeur d'écouter d'un visage très bienveillant ce court rapport que je lui présente, afin que les choses qui y sont contenues puissent être connues de votre sagesse si pleine de bonté et que le but de ma demande soit rappelé à votre naturelle clémence. Jadis vous avez voulu me choisir pour le gouvernement de l'Église de Lyon, moi le plus humble de vos serviteurs, bien que je fusse incapable et indigne d'une telle charge. Mais vous qui, sans considérer les mérites des hommes, n'écoutez que les inspirations de votre clémence accoutumée, vous avez agi à mon égard comme il a plu à votre ineffable bienveillance, sans que j'eusse aucun titre à votre choix. A l'époque où vous m'envoyiez gouverner la susdite Église, vous n'avez pas dédaigné de me signaler certaines négligences que l'on savait être commises dans cette Église; c'est pourquoi vous avez daigné m'inviter à exercer une vigilance pleine de sollicitude afin que les fautes commises fussent réparées et que les fautes possibles à l'avenir, fussent évitées. C'est qu'en effet, l'Église dont nous parlons était, à cette époque, dénuée de beaucoup de choses, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, tant dans ses offices que dans ces édifices ou dans les autres fonctions ecclésiastiques. Daignez donc entendre ce que moi, votre humble serviteur, j'ai accompli, avec le secours de Dieu et le vôtre; après être arrivé ici. Non pas, comme le Dieu qui sonde les consciences m'en est témoin, que je vous expose ce que je vais vous dire dans l'intention de mériter en échange un accroissement de biens; je n'ai pas non plus combiné dans ma pensée rien qui ne puisse être une occasion d'avantage personnel; si je vous fait ce rapport, c'est que la faiblesse de ma santé m'inspire chaque jour le pressentiment d'une délivrance prochaine et que, sans cesse, je m'attends à la mort. J'écris donc ce rapport afin que lorsqu'il aura été présenté à vos oreilles si bienveillantes et examiné avec clémence, votre divine bonté pourvoie à ce que, si j'ai fait quelque bien et si j'ai agi conformément à votre volonté, ce bien ne risque pas d'être abandonné après ma mort ou de périr, mais que plutôt il demeure et s'accroisse. Aussi bien lorsque, sur votre ordre, je pris le gouvernement de l'Église susnommée, je fis tous mes efforts, dans la mesure des forces de ma petitesse, pour qu'elle put avoir des clercs pour la desservir, comme déjà par la grâce de Dieu on l'en voit maintenant pourvue en grande partie. C'est pourquoi votre piété s'est fait un devoir et un plaisir de m'accorder, sur ma demande un clerc de l'Église de Metz. Grâce à lui, avec le secours de Dieu et l'appui de votre faveur, l'*Ordo psallendi* a été restauré de telle sorte que, dans la mesure de nos forces, tout ce que la règle exige pour la parfaite exécution de l'office divin se voit observé ici en partie selon le rite du Sacré-Palais. Car j'ai des écoles de chantres dont la plupart sont si bien formés qu'ils sont capables d'en former d'autres. En outre, j'ai des écoles de lecteurs qui sont capables non seulement de l'exercer aux leçons de l'office, mais encore de retirer de la méditation des livres divins les fruits de l'interprétation spirituelle. Parmi eux, quelques-uns peuvent déjà saisir en partie le sens spirituel du livre des Évangiles. D'autres y ajoutent même le livre des Apôtres; la plupart comprennent en partie le livre des Prophètes d'après l'interprétation spirituelle; de même les livres de Salomon, le livre des Psaumes ou le livre de Job.

« Dans cette même Église j'ai travaillé autant qu'il a été en mon pouvoir à faire copier des manuscrits. Pareillement, je me suis occupé avec soin des vêtements sacerdotaux et des trésors des églises. De même, pour ce qui regarde la restauration des églises, autant que j'en ai eu la force, je n'ai cessé de m'y employer. Ainsi j'ai couvert de nouveau la plus grande église

[1] C, etc.; D, E, *addition :* quibus eciam corroboravimus quod (E, quæ) sanctus antistes atque martir Annemundus illis concessit dum viveret, scilicet paratas cunctarum illarum ecclesiarum et decimaciones omnium vinearum que acthenus possederunt vel deinceps. Deo juvente, possessure sunt, similiter eciam oblaciones vivorum nec non tumulaciones defunctorum omnium in rure ad beatum Petrum jure (E, *manque)* pertinens degencium.— [2] C^1, E, E, monasterium; B, C, C^1, C^2, D, E, regale; *addition*? — [3] A, in medio Araris fluvii *manque ;* D, flumine; B, *entre parenthèses.* — [4] B, C, C^1, C^2, D, E, *addition* : quod antiquitus est dedicatum in honorem sancti Andree apostoli et omnium Apostolorum, nunc autem in honorem sancti Martini recens videtur esse fundatum jussu domini Karoli Imperatoris qui ibidem prefecit (E, præferit) dominum Benedictum abbatem cum quo simul direxit ibi suos codices. Sur cette interpolation, cf. Baluze, *S. Agobardi opera*, t. II, not. 146; Lecointe, *Annal. eccles. Francor.*, t. VII, p. 90. — [5] C^2, fecerim; B, C^1, D, fuerint. — [6] D, E, ex. — [7] B, C, C^1, C^2, erecta.— [8] B, C, C^1, C^2, E, nonaginta.— [9] B, C, C^1, C^2, D, E, *addition* : Cui eciam prefato (B, C^1, C^2, *manque)* abbati tradidimus potestatem ligandi et (C^2, atque) solvendi, uti habuerunt predecessores (E, antecessores) sui, scilicet Ambrosius, Maximus (B, C, Maximinus), Licinius, clarissimi viri qui ipsum locum rexerunt, quos Eucherius, Lupus atque Genesius (E, et) ceterique archiepiscopi (C, C^1, episcopi) Lugdunenses, ubi ipsi deerant aut non poterant adesse, mittebant (D, mittebantur) cognituros (B, C, concognituros) utrum chatolica fides recte crederetur, ne fraus heretica pullularet. Quibus illis in tantum erat commissa cura, ut, si ecclesia Lucdunensis viduaretur proprio patrono, ibi in cunctis adessent rectores et consolatores, quousque ecclesia a domino dignissimo illustraretur pastore. Et (B, C, C^1, *manque*) nos similiter posteris eorum hanc potestatem tradidimus. Insuper jussimus fieri decreta priscorum regum Francie, ut quem ad modum ipsi (E. illi) statuerunt monimenta emendi et augendi locum in omnibus rebus quas (D, quæ) ad præsens habere videntur, vel in futuro. Deo auxiliante, acquirere potuerunt (D, potuerint) sine ulla querimonia per secula possideant. Sur cette interpolation, cf .Baluze, *S. Agobardi opera*, t. II, p. 146; Lecointe, *Annal. eccles. Francor.*, t. VII, p. 91, qui, de plus, corrige *cui* en *cujus*, *Maximus* en *Maximinus* et place *Ambrosius* après *Maximus.* — [10] D, E, similiter, *manque.* Tout ce développement sur Saint-Rambert manque dans B, C, C^1, C^2. — [11] A, ubi ejusdem sancti requiescit corpus, *addition.* — [12] E, quinquaginta six. — [13] A, in quibus monasterium puellarum et duo... — [14] D, E, quoque *manque.* — [15] A, Vulbaldi ubi corpus requiescit, *addition ;* D, E, ubi ejusdem sancti Umbaldi corpus requiescit, *addition ;* D, Umbaldi; E, Wibaldi. — Fin des variantes du texte ci-dessus.

de cette cité qui est dédiée à saint Jean-Baptiste, et j'ai relevé en partie ses murs de clôture. De même, j'ai réparé de nouveau la toiture de l'église de Saint-Étienne. J'ai aussi recouvert à nouveau l'église de Saint-Nizier; également celle de Sainte-Marie. Outre les restaurations des monastères, je me suis occupé des maisons épiscopales, j'en ai restauré une qui était presque une ruine et l'ai fait recouvrir. J'en ai reconstruit une autre avec un « solier » [1] en l'agrandissant de moitié; je l'ai préparé pour vous, afin que si vous veniez dans ces contrées vous puissiez y être reçu. J'ai construit aussi pour les clercs, un cloître dans lequel ils demeurent tous en une même maison. Dans la même ville, j'ai restauré encore d'autres églises : l'une dédiée à sainte Eulalie, où fut un monastère de jeunes filles sous le vocable de saint Georges, que j'ai fait recouvrir de nouveau et ses murs de clôture ont été repris depuis les fondements. Une autre église dédiée à saint Paul a été de nouveau recouverte. De même pour le monastère de religieuses dédié à saint Pierre [où est inhumé le corps de saint Ennemond, martyr, et que ce saint évêque et martyr a fondé lui-même]; j'ai réparé depuis les fondements, tant l'église que le monastère. Des religieuses au nombre de trente-deux, y habitent maintenant et mènent une vie conforme aux prescriptions de la règle. [Nous leur avons confirmé aussi tous les privilèges que le saint pontife et martyr Ennemond leur concéda de son vivant, à savoir : les parées (*paratas*) de toutes les églises et les dîmes de toutes les vignes qu'elles ont possédées jusqu'ici et qu'avec la permission de Dieu elles posséderont dans la suite; de même les offrandes des vivants et les fondations pour les défunts en toutes les campagnes appartenant de droit à saint Pierre.] J'ai restauré le monastère [royal] de l'Ile-Barbe, situé au milieu du fleuve de la Saône [dédié autrefois à saint André et à tous les apôtres, tout récemment fondé en l'honneur de saint Martin par ordre du seigneur Charles, empereur, qui y a préparé l'abbé Benoît avec lequel il a fait transporter en ce lieu ses manuscrits]; la toiture a été changée, et quelques-uns des murs de clôture repris depuis les fondements. Quatre-vingt-dix moines y vivent maintenant dans une discipline régulière.

« [A l'abbé désigné ci-dessus, nous avons concédé le pouvoir de lier et de délier, comme l'avaient eu ses prédécesseurs Maxime, Ambroise et Licinius, hommes très illustres qui ont gouverné ce monastère. Eucherius, Lupus et Genesius, ainsi que les autres évêques de Lyon confiaient à ces abbés la mission de s'enquérir, à leur défaut et en leur absence, si la foi se conservait orthodoxe ou si les erreurs de l'hérésie ne se propageaient pas. Ces abbés étaient revêtus d'une telle confiance que si l'Église de Lyon devenait veuve de son propre défenseur, ils étaient eux-mêmes, les administrateurs universels et les consolateurs de l'Église, jusqu'à ce qu'elle fût pourvue par le Seigneur d'un très digne pasteur. Nous avons également conféré ce pouvoir à leurs successeurs. De plus, nous avons ordonné de recueillir les décrets des anciens rois de France afin que, conformément à leurs décisions relatives aux monuments de ce monastère et à son développement, sous tous les rapports, ils puissent posséder, à l'abri de tout grief pendant des siècles, ce qu'ils possèdent actuellement ou pourront acquérir à l'avenir avec l'aide de Dieu.] De même, un autre monastère, élevé en l'honneur de saint Rambert [et où repose le corps de ce saint], a été complètement réparé de nouveau, soit les murs, soit la toiture, soit aussi les églises. Cinquante-six moines y vivent maintenant sous la protection de la règle. Dans ces monastères, celui de religieuses et les deux de moines, personne, avant mon arrivée, ne savait ou ne voulait pratiquer les règles de la vie religieuse; c'est pourquoi j'ai dépensé beaucoup d'efforts et de zèle afin qu'ils pussent parvenir à cette observance des règles de la vie religieuse où, avec la grâce de Dieu, ils semblent être parvenus. Dans la même paroisse, j'ai restauré aussi une autre église dédiée à saint Umbald [dont le corps y repose]. »

Le fragment de bref de l'Église de Lyon est moins développé. Il ne figure pas à la suite de tous les textes manuscrits ou imprimés du rapport de Leidrade, mais on le trouve dans plusieurs des copies qui ont servi à établir le texte, et nctamment à la suite du fragment des archives de Saint-Pierre (A), à la suite de l'exemplaire provenant des archives de l'Ile-Barbe (D), enfin à la suite du texte établi par Chifflet (E).

Voici le texte de ce fragment :

« Habet Leidradus episcopus ad suum opus inter totum colonicas vestitas DCCXXVII, absas XXXIII. Habet Amalbertus episcopus colonicas vestitas XXX, absas XVII. Habet Agobardus episcopus colonicas vestitas LXIIII, absas IIII. Sunt in domo Sancti Stephani canonici clerici numero LII; habent in beneficio colonicas vestitas LXXXIII, absas L. Habet in Sancto Paulo canonicos XXIII; habent in beneficio colonicas vestitas XXII, absas XXI, et sunt pauperes numero XII, qui de supradictis rebus accipiunt terciam portionem. Ad hospitale quoque Sancti Romani, habet colonicas vestitas XXII absas X; et ad hospitale Sancti Genesii, habet colonicas vestitas VI, absas II. Et in monasterio [predicto] sancti Petri puellarum, habet colonicas vestitas CLXXXVIII, absas XLVII, et in monasterio Insule Barbare sunt colonice vestite CV, absas LIII, et in monasterio Sancti Ragneberti, habet colonicas vestitas XL. »

Il ne s'agit nullement ici d'une lettre de Leidrade et M.-C. Guigne a été mieux inspiré en lui donnant le titre d' « état sommaire ». En effet, Charlemagne voulut bien protéger les biens ecclésiastiques et monastiques de son vaste empire, mais ce fut à la condition d'en bien connaître le détail et d'en diriger l'administration. Dans ce but il ne négligea rien pour connaître avec précision la situation matérielle des établissements en question, il fit inventorier leurs biens meubles et immeubles. Cette enquête est confiée aux *missi* par le capitulaire de Nimègue, en 806 [2]. Des instructions plus précises encore sont contenues dans l'article 4 d'un capitulaire qu'on peut attribuer à l'année 807, et qui paraît ne viser que les églises qui se trouvent sur les bénéfices ordinaires [3]. Mais un capitulaire intitulé : *De justiciis faciendis*, qui semble devoir prendre place entre 811 et 813, montre (art. 7) que les églises et monastères étaient considérés comme des bénéfices tenus de l'empereur [4]. Toutes ces enquêtes et tous ces inventaires portaient le nom de « brefs » nous apprend le capitulaire de 807. Or, nous avons encore des fragments de brefs de ce genre, le plus ancien est celui du monastère de Saint-Wandrille daté de 788, qui se lit à la fin de la notice de l'abbé Wido [5], et qui offre la plus grande analogie avec le fragment de Lyon. Boretius a publié des fragments de brefs provenant d'un manuscrit de Wolfenbüttel, le plus important est celui de monastère de Staffelsee au diocèse d'Augsbourg [6] (voir *Dictionncire*, t. VII, col. 1416-1418).

[1] Terrasse, balcon ou salle haute d'une maison. — [2] *Monum. Germ. hist., Capitularia*, édit. Boretius, t. I, n. 46, art. 3, 4, p. 131. — [3] *Monum. Germ. hist., Capitularia*, édit. Boretius, t. I, n. 49, art. 4, p. 136. — [4] *Monum. Germ. hist., Capitularia*, édit. Boretius, t. I, n. 80, art. 5, 7, p. 177. — [5] *Gesta abbatum Fontanellensium*, édit. Lœwenfeld, p. 45. — [6] *Monum. Germ. hist., Capitularia*, édit. Boretius, n. 128, t. I, p. 250.

Tous ces textes ont avec le fragment lyonnais un air de famille. Celui-ci, le seul dont nous ayons à nous occuper, ne peut être que le début de la récapitulation du bref établi conformément aux instructions de Charlemagne. Il est certainement de ce règne, et tout au plus de la première année du règne de Louis le Débonnaire, puisque Leidrade, malade, quitta le siège de Lyon en 816 et qu'Agobard, son successeur, n'était encore que chorévêque quand le bref fut rédigé.

Le bref ou inventaire en question a-t-il été dressé par deux *missi* impériaux? Leidrade fut-il un des deux? Ou bien encore, sachant les volontés de l'empereur qui les lui avaient manifestées personnellement, a-t-il anticipé sur l'arrivée des *missi* et rédigé le bref? Il y a tout à parier qu'on ne le saura jamais. Mais on peut légitimement croire que le rapport de Leidrade s'est ajouté et comme juxtaposé au bref. Leidrade, tout vieux et impotent qu'il était, restait courtisan et ne pouvait se contenter d'un inventaire bien sec il lui paraissait sage de faire valoir son intervention personnelle dans l'œuvre accomplie du relèvement de l'Église de Lyon.

Après ces préliminaires indispensables à l'étude de l'épiscopat du dernier évêque de Lyon qui rentre dans le cadre chronologique de nos études, nous pouvons résumer sommairement sa vie et son œuvre.

Leidrade naquit vers 743-745 dans l'ancienne province de Norique, qui correspond en partie à la Bavière actuelle; après avoir porté les armes il entra à l'abbaye de Freysing et fut attaché, après 782, à l'École de Palais, sans qu'on puisse dire qu'il en fut bibliothécaire. On n'a pas de preuves certaines ni de raisons bien évidentes à faire valoir pour soutenir qu'il résida à Zurich pendant onze ans et y fut doyen du chapitre. Il semble plutôt qu'à partir de son incorporation à l'École du Palais, Leidrade vécut dans l'intimité d'Alcuin dont il fut le disciple préféré : *carissimus filius* [1]. C'était un quinquagénaire que Charlemagne désigna en 797 ou 798, pour la succession d'Adon sur le siège épiscopal de Lyon.

Avant sa consécration, il fut adjoint comme *missus* à Théodulphe d'Orléans, chargé d'une enquête politique et religieuse en Septimanie et en Provence, probablement en 797-798. Leidrade fut ensuite consacré évêque (799) et chargé de combattre les doctrines adoptionistes d'Élipand de Tolède et de Félix d'Urgel, ce qui l'obligea à deux voyages en Espagne, à Urgel, en 799 et en 800. Alcuin semble dire que la santé de Leidrade était médiocre; on peut croire que ces voyages en Septimanie, en Provence et en Espagne lui furent une cure bienfaisante, car il ne se ménagea pas pendant son épiscopat [2].

En 799, Leidrade assistait au concile d'Urgel avec Nefridius, évêque de Narbonne et il eut la satisfaction de convaincre ses adversaires et de les convertir [3]. Ce n'est pas cependant comme théologien qu'il fait figure dans l'histoire, mais comme administrateur; son nom reste attaché de façon impérissable à l'Église de Lyon.

Dans le cloître qu'il avait bâti au midi du baptistère de Saint-Étienne, Leidrade avait institué un collège de chanoines, prêtres et diacres. Ces chanoines, appelés « frères de Saint-Étienne », *fratres sancti Stephani*, vivaient sous le même toit et partageaient une table commune. C'était le conseil de l'évêque, la famille épiscopale. Cette vie commune imposée par Leidrade à ses chanoines à l'exemple de ce qui existait à Metz, depuis les fondation de saint Chrodegang, dura, ce semble, jusque vers la fin du XIIe siècle. L'école des jeunes clercs était voisine du cloître des chanoines.

Il est difficile de dire ce qui a subsisté du cloître de Leidrade. Vers 1070, avant que l'Église Saint-Jean fut rebâtie, on dut le reconstruire. L'édifice curieux qui fait suite à la façade de la cathédrale actuelle, est un reste intéressant de l'ancienne Manécanterie construite au XIe siècle. C'est le mur extérieur de la galerie occidentale. « En examinant la sculpture et certains détails d'architecture, nous serions tenté de reporter la construction de cet édifice à la période de 975 à 1050; on y reconnaît en effet plus d'une analogie avec les églises de Saint-Michel, au Puy, de Saint-Paul d'Issoire, de Notre-Dame-du-Port de Clermont, et surtout d'Ainay à Lyon. Comme dans ces derniers monuments, l'emploi d'incrustations de brique colorées était appelé à jouer un grand rôle dans l'ensemble architectural de la Manécanterie. L'archivolte qui surmonte la porte d'entrée conserve encore ses briques incrustées, lesquelles se détachent en rouge sur le parement noirci de la muraille. Toutes celles de la corniche, de la croix placée au-dessus de la porte d'entrée et celles des intervalles entre les petits arcs, sont tombées en laissant vides leurs alvéoles. La principale décoration consiste en une série d'arcatures inégales de hauteur et de largeur, portées sur des colonnettes reposant sur de hauts pilastres. Dans l'intervalle de ces arcatures, quatre niches, rectangulaires, renferment des statues tellement mutilées par le baron des Adrets qu'il est à peu près impossible de les déterminer. » La porte située à droite donnait autrefois issue sur la galerie méridionale. Les fenêtres du premier étage n'ont été ouvertes qu'au XVe siècle, et c'est seulement au XVIIe siècle que le second étage a été bâti.

Leidrade est sans doute bien loin d'égaler, au point de vue théologique et littéraire, ses prédécesseurs, saint Irénée et saint Eucher, néanmoins nous devons rappeler les quelques écrits conservés sous son nom.

1° *Liber de sacramento baptismi.* Mss. Paris, lat. *1008*, fol. 92-104; Paris, lat. *12262*, fol. 136-143; Orléans, *116*, fol. 120; Edit. : J. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III (1682), p. 1-28; 1723, p. 78-85; Gallandi, *Bibl. veter. Patr.*, t. XIII, col. 382-389; *P. L.*, t. XCIX, col. 853-872; Jaffé, *Bibl. rer. Germ.*, t. IV, p. 410-411, n. 36; E. Duemmler, *Epist. Karol. æv.*, 1895, t. II, p. 539-540, n. 28.

2° *Epistola ad Karolum imperatorem*, Mabillon, *op. cit.*, t. III, p. 28-45; 2e édit., p. 85-89; Gallandi, t. XIII, p. 390-395; *P. L.*, t. XCIX, col. 873-884; Jaffé, t. IV, p. 411-413, n. 37; Duemmler, t. II, p. 540-541, n. 29.

3° *Epistola ad Karolum imperatorem.* Mss. Aix-en-Provence, *295;* Arch. du Rhône à Lyon, fonds Saint-Pierre; bibl. de Lyon, *1488* (olim *1404*), texte interpolé, copie collationnée du 18 octobre 1447. — Edit. : Paradin, *Mémoires de l'histoire de Lyon*, 1573, p. 99-101; Agobard, *Opera, accesserunt binæ epistolæ Leidradi non antea excussæ*, 1505, p. 419-424; M. de la Bigne, *Magna bibl. veter. Patr.*, t. IX (1618), p. 426; 4e édit., t. IX, col. 1359-1362; Cl. Robert, *Gallia christiana*, 1526, p. 79-81; Marg. de la Bigne, *Bibl. veter. Patrum*, 1544, t. IX. col. 1359-1362: Sc. et L. de Sainte-Marthe, *Gallia christiana*, 1556, t. I, p. 300-301; [Le Laboureur], *Les Masures de l'abbaie roïale de l'Isle Barbe-les-Lyon*, 1565-1581, t. I, p. 16-17; Agobard, *Opera*, édit. Baluze, 1665, t. II, p. 125-129; Delalande, *Concilia*, 1666, p. 102-103; P. Despont, *Max. bibl. veter. Patr.*, 1677, t. XIV, col. 233-234; Le Cointe, *Annales*, 1665-1683, t. VII, p. 87-88; [Le Laboureur], *op. cit.*, 1681, t. I, p. 16-18; *Gallia christiana*, t. IV, (1728), col. 1-3,

[1] Alcuin, *Epist.* X, édit. Dümmler. — [2] Alcuin, *Epist.*, CXXXVII, CXLI; Théodulphe, *Poetæ carolini ævi*, t. I, p. 496. — [3] Cf. Alcuin, *Contra epistolam sibi ab Elipando directam; P. L.*, t. CI, col. 231; Sirmond, *Concilia Galliæ* t. II, col. 226; Delalande, *Concilia*, p. 89; Labbe, *Concilia*, t. VII, col. 1152; Hardouin, *Concilia*, t. IV, col. 930; Coleti, *Concilia*, t. IX, col. 217; Mansi, *Concil. ampliss. coll.*, t. XIII, col. 1035; *P. L.*, t. XCVI, col. 883.

n. 2; Gallandi, *Bibl. vet. Patr.*, t. XIII (1779), p. 389-390; Depery, *Archives saintes de Belley*, in-8°, Belley, 1835, p. 3-6, Supplément aux *Mazures* de C. Le Laboureur in-8°, Lyon, 1846, part. III, p. 1-4, 4-5; *P. L.*, t. XCIX, (851) col. 871-873; J.-B. Monfalcon, *Lugdunensis historiæ monumenta*, 1855, p. 259-260; [Roux], *La liturgie de la sainte Église de Lyon d'après les monuments*, in-8°, Lyon, 1864, p. 8; J. Monfalcon, *Hist. monum. de la ville de Lyon*, 1866, p. 259-250; Jaffé, *Bibl. rer. germ.*, t. IV (1867), p. 419-422, n. 42; Monfalcon. *Hist. monum. de la ville de Lyon*, 1869, p. 71-73; *Gall. christ.* (1876), t. IV, instr., col. 1-3, n. 2; M. C. Guigne, *Cartulaire lyonnais*, 1885-1893, t. I, p. 5-6; note 7.; Le Laboureur, *Les Masures*, édit. Guigue, 1887-1895), t. I, p. 16-18, Duemmler, *Epist. karol. ævi*, t. II, (1895) p. 542-544, n. 30. H. Favier, *Essai historique sur Leidrade*, 1898, p. 58-64; F. Desvernay, dans J. Pourrat, *L'antique école de Leidrade*, 1899, p. 97-105. *Traductions :* de F.-Z. Collombet, dans *Le courrier de Lyon, journal politique, industriel et littéraire*, 13 décembre 1834 : *Vies des saints du diocèse de Lyon*, 1835, p. 424-430, *Revue du Lyonnais*, t. V (1837), p. 277-281, de H. Favier, dans J. Pourrat : *L'antique école de Leidrade*, 1899, p. 107-113; F. Desvernay, I. *Lettre de Leidrade, évêque de Lyon, à Charlemagne, sur la réorganisation du clergé et la restauration des églises* (vers 813-814), *publiée d'après le manuscrit de la bibliothèque de Lyon* (*Vidimus* du 18 octobre 1447); II. *Lettre de Leidrade*, traduction de l'abbé H. Favier; III. *Lettre de Leidrade, évêque de Lyon*, par l'abbé J.-B. Martin; IV. *Ouvrages ayant appartenu à Leidrade et provenant des notes autographes de dédicace*, description par Félix Desveinais; V. *Liste des chanoines de l'église Saint-Étienne de Lyon, vers l'an 830*, in-8°, Lyon, 1899.

4° *Lettre à sa sœur.* Ms. Paris. lat. *2449*, fol. 136-137. Edit. : Agobard, *Opera*, 1505, p. 425-430; M. de la Bigne, *op. cit.*, t. IX, col. 626-627; t. IX, col. 1361-1364; A. Rivin, *Decem Patrum gallorum*, 1652; Agobard, édit. Baluze, 1665, p. 129-132; Dupont, *op. cit.*, t. XIV, p. 234; Gallandi, t. XIII, p. 396; *P. L.*, t. XCIX, col. 884-886, Duemmler, *op. cit.*, t. II, p 544-545.

Les instructions données aux *missi* pour la préparation et la rédaction des brefs ne sont pas antérieures à 806. On peut penser que — Leidrade n'était pas homme à retarder l'exécution des ordres impériaux — le travail qui aboutit à la rédaction du bref a dû commencer dès 807-808 et aura pu demander quelques années. C'est donc bien l'état administratif de l'Église de Lyon au moment où s'achève notre étude que nous pouvons donner ici. En 811, Leidrade eut l'honneur d'être choisi pour signer au testament de Charlemagne. Vers la fin du règne, au moment où s'achevait son rapport, il sentait les années lui peser et prévoyait sa fin. Au début du règne de Louis le Débonnaire, en 814 ou 815, on retrouve Leidrade mentionné comme commissaire royal dans une charte délivrée à l'évêque de Mâcon [1]. Il se démit de sa charge peu de temps après, en 816 [2]. mais avant de démissionner, il avait fait élire un de ses prêtres, Agobard (voir ce nom) en qualité de chorévêque de Lyon. Les évêques de la Gaule protestèrent auprès du pape contre une mesure qui aboutissait à la présence de deux évêques sur le même siège, aussi le concile d'Arles (10-11 mai 813) décida qu'Agobard reprendrait son poste dans l'Église de Lyon, et que l'institution des chorévêques (voir ce mot) devait être abolie [3].

Leidrade se retira à Saint-Médard de Soissons où il mourut (817) : son obit est marqué au 28 décembre dans le nécrologe Saint-Jean de Lyon.

Bibl. — D. R. Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, 1752, t. XVIII, p. 419-423 ; 2e édit., t. XII, p. 251-254 : Colonia, *Histoire littéraire de Lyon*, 1730, t. II, p. 73-92; Cramer, *Frisinga sacra*, 1775, p. 130-133; P. Dadolle, *Leidrade et l'enseignement chrétien*, dans *Université catholique*, 1899, t. XXXI, p. 161-182; L. Delisle, *Notice sur un manuscrit de l'Église de Lyon au temps de Charlemagne*, dans *Notices et extraits des manuscrits*, 1898, t. XXXV, part. 2; J. A. Fabricius, *Bibliotheca Medii Ævi*, 1735, t. IV, p. 745-746; 2e édit., p. 253, H. Favier, *Essai histoirique sur Leidrade, archevêque de Lyon*, 740-816-817, in-8°, Lyon, 1898; Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, 1874, t. II, p. 211-215; W. Gundlach, dans *Neues Archiv., Ges. f. ält. deut. Gesch.*, 1887, t. XII, p. 277-278; *Histoire littéraire de la France*, 1738, t. IV, p. 433-438; dom Liron, *Singularités historiques*, 1738, t. II, p. 448-451; A. Péricaud, dans *Arch. hist. et stat. du Rhône*, 1825, t. I, p. 341-344; *Notices sur Leidrade, Agobard et Amolon*, in-8°, Lyon, 1825: J Pourrat, *L'antique école de Leidrade (onzième centenaire de sa fondation*, in-8°, Lyon, 1899.

Observations sur la liste épiscopale. — Dans le catalogue qui précède on n'a pas lu les noms de Sicarius, Desiderius, Africanus, Isaac et Leboïnus, tous cinq de l'invention de Symphorien Champier; il est vrai que son associé Léonard Sarrazin supprime Sicarius et Africanus, le premier n'est attesté que par le *procès-verbal* de 1308 qui ne lui confère pas la dignité épiscopale; le second est un martyr du Rouergue, devenu patron de Saint-Affrique, dans l'Aveyron, à qui Champier voulait faire un sort.

Desiderius n'avait guère plus de titres à prendre place dans le catalogue, sinon d'avoir eu quelques ossements dans une chapelle à Saint-Just. C'en fut assez pour que Guillaume de Sure, dans une lettre d'indulgence, signée à Pierre Scize, le 20 août 1337, le rangeât parmi ses prédécesseurs. Il s'agit selon toute vraisemblance de l'archevêque de Vienne, massacré par les ordres de la reine Brunehaut.

Isaac ou Isachar est de pure invention.

Leboïnus fut abbé de l'Ile-Barbe, chorévêque de Rémi ou d'Aurélien; il souscrivit la charte de fondation de Charlieu en 875.

Jean Chenu et Claude Robert ne consentent à sacrifier sur les cinq que le seul Desiderius, et ce n'est qu'à la condition de le remplacer par Delfinus ou Delfinas (qui est un sosie de saint Ennemond) et par Chagnoaldus (qui fut évêque de Laon, *Lugdunum Clavatum* d'où on le tira à *Lugdunum Segusiavorum*).

Les frères Sainte-Marthe écartent Chagnoaldus et Desiderius, mais maintiennent Sicarius, Delfinus, Isaac et Leboïnus. A la place des deux noms rayés, ils en imposent deux autres, Eucher II et Canderius, celui-ci tiré d'un cartulaire de Saint-Maur-des-Fossés où nous le laisserons.

Jacques Severt se montra bon prince, il donna à Lyon quatre archevêques : Antherius, Salonius, Eucher II et Theodorius, qui tous quatre prennent place avant Leidrade. Le premier d'entre eux, Antherus n'est autre qu'Antidius de Besançon, cité dans la *Chronique* de Sigebert de Gembloux; Salonius est le fils aîné de saint Eucher, c'était un nom qu'on enlevait à la liste de Genève dont Salonius fut authentiquement évêque, comme Veranus son frère le fut de Vence.

Le débat sur Eucher II est depuis longtemps vidé. Baronius a cru à cette fable, au roman de Consortia, fille d'Eucher, aux signatures de conciles de 524-527, 529 et 533, lesquelles appartiennent à un évêque d'Avignon disciple de Césaire d'Arles.

[1] Bœhmer-Mülhbacher, *Regesta*, n. 542. — [2] Adon, *Chronicon : Initio imperii Ludovici.* — [3] *Vita S. Bernardi, pisc. Viennensis*, dans Mabillon, *Acta sanct. O. S. B.*, t. IV, part. 1, p. 585.

Theodoricus n'est autre que Tetricus qui, sous Dagobert, présida le concile de Clichy. Flodoard qui avait fait de Tetricus un Theodoricus tout neuf et sans emploi, le fournit à Severt qui s'empara et baptisa un personnage imaginaire; on doit lui savoir gré de ne pas l'avoir canonisé.

Jean Marie de la Mure soumit à une révision le catalogue élaboré par Jacques Severt, le plus récent de ses devanciers qu'il put consulter. Il rejeta avec toute raison Antherius, Senator, Salonius, Veranus, Chagnoaldus, Leboïnus, Ilduinus, mais il s'arrêta devant Sicarius, Desiderius, Africanus, Eucher II, Delfinus, Theodoricus, Isaac et, à son tour, il intronisa Barbarinus, Veranus et Aubrinus.

Barbarinus avait été imaginé en 1308, lors du *Procès verbal* de l'enquête conduite par l'évêque de Thibérie ; quant à Veranus on faisait de lui le fils et successeur de saint Eucher. Le chanoine de la Mure répudie la filiation, mais consent à la succession et distingue le Veranus ainsi créé par lui du Veranus véritable, enterré dans la cathédrale de Vence.

De saint Aubrinus, patron de Montbrison, il n'y a rien a dire sinon qu'il avait guéri le chanoine forézien qui lui en conservait de la reconnaissance et la lui témoigna, en lui faisant une petite place sur le siège de Lyon entre saint Étienne et saint Viventiole.

Les mauristes dans le *Gallia christiana* assainirent cette liste contaminée de vingt manières et rétablirent le catalogue de Lyon, à fort peu de chose près en son état original. Antherus, Desiderius, Africanus, Albricus, Theodoricus sont évincés, Senator passe à l'état de titre honorifique; Salonius et Veranus sont traités conformément à leur naissance, Sicarius sort en mauvaise posture. Isaac et Leboïnus sont plus que douteux et Eucher II n'échappe à l'immolation que par l'effet d'une indulgence intempestive.

Echappé des mains des bénédictins, Eucher succomba sous les traits d'un jésuite, le P. de Colonia. Il ne se contentait pas de rendre ce fantôme au néant, il refusait le titre de saint à Lupicinus, Stephanus, Viventiolus, Aetherius, Lambertus qui en avaient joui jusqu'alors.

Enfin dans le *Rituel* de Mgr de Montazet, l'éclectisme est la note dominante du catalogue qui y est dressé. Les prélats tout à fait suspects, Antherius, Africanus et leurs congénères, ont disparu, tandis qu'Eucher II, Isaac et Leboïnus ont réussi à se maintenir. Mais le pauvre Sicarius demeure douteux. A Zacharias, à Priscus, à Aetherius, à Arigius on a enlevé la caractéristiques de la sainteté décidant du culte. Évidemment cette modification résulte des bouleversements plus radicaux, introduits dans le missel et dans le bréviaire local, malgré les très vives protestations du chapitre, en dépit des satires et des chansons, après arrêt du Parlement, par des réviseurs plus ardents à étaler leurs rancunes qu'à veiller sur le passé [1].

Le plus sage et le plus sûr paraît être de s'en tenir au catalogue contemporain de Leidrade, confirmé par deux autres documents du XIe et du XIIIe siècle. Leur concordance suppose un type primitif de toute authenticité.

En réunissant les noms indûment proposés et qui nous ont paru devoir être écartés, on arrive à un total de dix-sept, soit une augmentation d'un tiers à la liste authentique. Dans celle-ci, sur quarante-six inscrits, il n'en est qu'un petit nombre pour lesquels nous n'ayons des preuves historiques de leur existence et de leur qualité : souscriptions consulaires, signatures à des diplômes d'immunité, épitaphes, inscriptions au martyrologe hiéronymien, etc.

L'antiquité n'est muette que sur dix d'entre eux : Zacharias, Verus, Julius, Ptolomeus, Maximus, Tetradius, Martinus, Senator, Licontius et Maldabertus. Dans ce nombre, il s'en trouve sept complètement ignorés par ailleurs, ce sont : Verus, Julius, Ptolomeus (IIIe siècle), Maximus et Tetradius (en 314 et 343), Licontius (VIe siècle), Maldabertus (VIIIe siècle). Il reste trois noms : Zacharias, Martinus, Senator.

Le nom de Zacharias à Lyon, semble reparaître systématiquement pour embrouiller les énumérations : nous en avons déjà parlé à propos des martyrs de l'an 177. Celui de la liste épiscopale n'a d'autre recommandation à fournir que celle d'Adon assez décrié, mais qui a pu, tout de même, trouver ce nom quelque part, dans une passion.

Le nom de Martinus est tout aussi énigmatique. Il ne jouit pas d'un culte à Lyon; la légende l'amène de Marmoutier à l'Ile-Barbe et de là à l'archevêché. Dans la série des abbés du monastère on lit : *Martinus episcopus*.

Le nom de Senator est tiraillé : est-ce un personnage, est-ce un titre? Ce titre se rapporterait à saint Eucher qui le suit immédiatement. Duchesne n'y consent pas. Il veut un Senator de chair et d'os, mais il resterait à expliquer pourquoi on a voulu introduire dans un catalogue épiscopal un titre civil. Après tout, il n'importe puisque la question est de celles qu'on ne résout jamais.

XLVII. Les croyances a Lyon. — Les faits épars au cours de ce travail nous permettent de rassembler quelques indications d'ensemble. Nous venons de voir vivre et se développer à Lyon l'Église catholique, mais elle rencontre dans la ville certaines contradictions. Le paganisme n'y existe plus et si quelques admirateurs attardés du genre classique se répandent en descriptions et en comparaisons mythologiques, c'est affaire de mode et non de croyance.

Lyon possède une importante colonie juive. La législation des Burgondes s'occupe d'elle. Le titre CII du *Liber consuetudinum* est consacré aux juifs *qui in christianum manum praesumpserint mittere* (n. 11[4]). Le titre XIX de la *Lex romana Burgundionum* s'occupe également des juifs et interdit les mariages entre juifs et chrétiens (n. 4), renouvelant en cela une loi du *Code Théodosien*. Le canon 15e du concile d'Épaone, en 517, interdit aux clercs de manger à la table des juifs.

Il n'y avait pas que des juifs à Lyon; on y rencontrait des ariens, malheureusement on ne sait rien de précis sur leur organisation religieuse, leur culte. A Lyon, dès le début de la domination burgonde, les évêques défendirent leur troupeau contre la contagion de l'hérésie arienne. Patiens avait mis beaucoup de zèle à convertir les hérétiques, il ne leur laissait la paix qu'après les avoir détachés de l'erreur. On voit la famille royale se laisser pénétrer et convertir. L'évêque Étienne s'engageait dans de subtiles controverses, et on lui reprochait de fournir d'arguments les ariens à force de leur expliquer avec trop de complaisance les mystères chrétiens. Catholiques et ariens, à Lyon, vivaient en paix, en trop bons termes peut-être, puisque le canon 15e du concile d'Épaone de 517 interdit aux prêtres orthodoxes de festoyer avec les prêtres ariens. Le canon 33e montre qu'il y eut alors un retour très vif contre l'arianisme. Après la mort de Gondebaud, sous le gouvernement du catholique Sigismond, on pouvait beaucoup entreprendre et beaucoup espérer. Les évêques se préoccupent du sort des églises enlevées aux hérétiques : *basilicas haereticorum quas tanta execrationem habemus exosas*. Les conversions sont largement encouragées.

Enfin, il y eut à Lyon, au temps de l'évêque

[1] Vanel, *op. cit.*, p. 172.

Patiens, des sabelliens ou photiniens, au temps de l'évêque Étienne, quelques donatistes et peut-être au temps où saint Avit était évêque de Vienne, des monophysites. Avit adressa au roi Gondebaud son traité contre l'hérésie d'Eutychès, ce qui permet de penser qu'elle avait des adhérents parmi les Burgondes.

Depuis la fin de la domination des Burgondes, il n'est plus question d'hérétiques à Lyon; plus de conflits ni de discussions jusqu'au temps d'Agobard [1].

XLVIII. Basiliques et cryptes. — Nous avons déjà eu bien des fois l'occasion de rappeler et de montrer que les plus anciens édifices chrétiens doivent être cherchés à la périphérie des villes anciennes ou même en dehors de l'enceinte. Ceci aide à comprendre la raison pour laquelle beaucoup de ces villes nous font voir deux sanctuaires placés sous un vocable identique. A Lyon, la cathédrale de Saint-Jean rappelle la première basilique de ce nom élevée au bourg de Saint-Irénée; de même, l'église Saint-Just *intra muros* évoque l'église du même nom *extra muros* détruite par les huguenots. Il n'est guère d'édifice chrétien à Lyon qui n'ait été reconstruit périodiquement. Saint-Nizier a été rebâti trois fois, Saint-Irénée deux fois, Saint-Martin d'Ainay cinq fois; d'autres ont disparu pour toujours et il a fallu toute l'érudition des historiens et toute la piété des Lyonnais pour le passé de leur ville, pour interpréter et sauver des vestiges de cet âge héroïque.

Il y avait à Lyon une *ecclesia Lugdunensis*, sorte d'église mère, celle qui renfermait la chaire épiscopale et un certain nombre de basiliques et oratoires. L'*église* proprement dite était évidemment située au milieu de la ville; ce devait être déjà, comme on l'entrevoit dès le temps de Sidoine-Apollinaire, l'église Saint-Étienne, dont l'emplacement se confondait en partie avec celui de la cathédrale actuelle.

1. *Saint-Étienne.* — Sidoine-Apollinaire raconte [2] qu'on vient de bâtir à Lyon un temple dont le zèle de l'évêque Patiens a assuré l'achèvement. Il est toutefois bien difficile d'identifier cette église [3]. Si l'on écarte les traditions locales toujours suspectes, on ne peut s'appuyer sur aucun texte antérieur à Sidoine et Sidoine lui-même manque de précision. Les uns ont vu dans l'église en question les Macchabées ou Saint-Just, les autres Saint-Étienne. Il faut regarder les textes de près. Dans sa lettre à Patiens [4], Sidoine parle en général des constructions de l'évêque : il distingue clairement l'église, *ecclesiam tibi creditam* et les diverses basiliques, *plurimis locis basilicarum fundamenta*. Il y a donc une « église » et des « basiliques ». Une des lettres les plus anciennes est celle où il décrit la fête de saint Just [5] : les cérémonies ont lieu dans une de ces basiliques, *capacissima basilica;* c'est un vaste édifice avec de grandes dépendances, qui paraît exister depuis longtemps déjà. Dans une autre lettre [6], Sidoine, avant de transcrire sa poésie, qualifie le nouveau temple d'*ecclesia noviter extructa Lugduni;* cette église a seulement été achevée, complétée par Patiens. Il est vrai que, plus loin, il appelle l'intérieur de cette église « basilique », *basilicae latera :* mais il paraît n'avoir pris cette seconde expression que pour des raisons de style. La lettre à Patiens [7] nous montre que, pour ce qui est de l'église, l'évêque a, en effet, ajouté à des parties plus anciennes bien consolidées des constructions nouvelles qui les ont complétées, *ut dubitet inspector meliusne nova opera consurgant an vetusta reparentur.* Ce ne peut être qu'à la dédicace de cette église qu'assista Fauste de Riez, *in Lugdunensis ecclesiae dedicatae festis.* La poésie de Sidoine donne quelques indications topographiques, l'église paraît située tout près de la route et de la Saône. Cet emplacement convient de préférence au groupe qu'on trouve plus tard sur le bord de la Saône : Saint-Étienne et Saint-Jean. Une ancienne liste épiscopale attribue à Alpinus, successeur de Justus, à la fin du IVe siècle, la construction de *ecclesiam et baptisterium S. Stephani.* Peut-être les premiers travaux furent-ils commencés et terminés au temps de Patiens.

Pour orner les murs de l'édifice, Patiens a eu recours aux poètes lyonnais les plus réputés, c'est-à-dire à Constancius et à Secundinus, dont les hexamètres ont été gravés sur les murs latéraux, dans le voisinage du maître-autel; ensuite, il a fait appel à Sidoine. Celui-ci ne s'est pas fait prier, il a composé, d'un jet tumultueux (*tumultuaris*), un petit poème en vers à triple trochée, mètre avec lequel il était depuis longtemps familiarisé. Il a pris soin de l'envoyer à son ami Hesperius : le voici :

« Qui que tu sois, qui vantes cette œuvre de notre père et pontife Patiens, puisses-tu avoir exaucé le vœu pour lequel tu viens prier et obtenir ce que tu demandes. Ici resplendit un temple élevé, qui n'est tourné ni vers la gauche ni vers la droite, mais dont le fronton regarde le lever du soleil d'équinoxe. Au dedans, brille la clarté et le soleil est attiré vers les lambris dorés de manière à promener ses rayons sur le métal fauve. Des marbres aux veines colorées et brillantes s'étendent sur la voûte, le sol, les fenêtres, et, selon un dessin aux tons variés, un enduit vert comme les prés fait ressortir ses saphirs sur des vitraux d'un autre vert. Là est un triple portique, superbement soutenu par des piliers d'Aquitaine; d'autres portiques semblables forment le fond de l'atrium. Des colonnes, véritable fût de pierre, aux troncs espacés, garnissent la nef centrale. De l'église part la chaussée résonnante; de là, s'écoule la Saône : de là, viennent piétons, cavaliers, chariots bruyants avec leurs conducteurs; de là, encore, le chœur des bâteliers, inclinés sur la rame, envoie son chant chrétien tout le long du fleuve, tandis que les rives répondent par des *Alleluia.* Chantez, chantez ainsi, marins ou voyageurs : là est, en effet, le lieu où tout le monde doit venir, le chemin qui conduit tous les fidèles au salut [8]. »

Dans une autre lettre [9], Sidoine a rappelé brièvement les fêtes qui furent célébrées à l'occasion de la dédicace de cette église. Elles furent très solennelles puisqu'elles durèrent huit jours. Lui-même y fut présent et il en a gardé un profond souvenir. Parmi les évêques présents, se trouvait Faust de Riez qui, à la prière de ses collègues, prononça une homélie qui eut un très grand succès; ce fut probablement une des trois consacrées à saint Étienne conservées parmi les œuvres de Fauste [10]. On l'écouta, nous dit Sidoine, l'esprit dressé, les oreilles tendues. C'était un heureux mélange de l'éloquence de la chaire et de celle du *forum.*

[1] A. Coville, *Recherches*, p. 437-440. — [2] *Epist.*, l. II, ep. 10. — [3] Coville, dans *Revue d'histoire de Lyon*, 1904, t. III p. 266, note 198. — [4] *Epist.*, VI, 12. — [5] *Epist.*, V, 17. — [6] *Epist.*, III, 10. — [7] *Epist.*, VI, 12. — [8] Cette lettre, II, 10, ne semble pas pouvoir prendre place avant l'année 467; en 468, Sidoine était à Rome; on serait donc disposé à lui attribuer une date au cours des années 469-471. Cf. Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XVI, p. 214. — [9] *Epist.*, IX, 3. — [10] Fauste de Riez, *Opera*, édit. Engelbrecht, dans *Corp. scriptor. eccles. lat.*, t. XXI, p. 232, 233, 234. Sur ces trois homélies, la première et la troisième se rapportent à des jours fixes : *in natali* et *in inventione*, la deuxième simplement, désignée *Sermo de S. Stephano*, offre plus de chance de se rapporter à la dédicace de Lyon.

Faisant corps avec cette église était la demeure épiscopale, *domus ecclesiae*, qui devait être très vaste. L'évêque Nizier l'avait fait agrandir, surtout surélever au début de son épiscopat [1]. Là, vivaient autour de l'évêque son clergé, prêtres et diacres, ses serviteurs (*famuli*); là, il pratiquait largement l'hospitalité et pouvait offrir des chambres proches de la sienne [2]; là, Priscus put installer toute sa famille, et ce fut assez piquant de voir sa femme et ses serviteurs aller et venir jusque dans la petite chambre où son prédécesseur avait l'habitude de dormir [3]. Dans l'église même, on devait remarquer des objets précieux : Grégoire de Tours ne signale qu'un coffre pour les Évangiles, une patène et un calice, sur lesquels courait toute une histoire. Un empereur Léon, qu'il est bien difficile d'identifier, avait fait porter en présent à l'Église de Lyon un coffre, une patène et un calice d'or orné de pierreries. Le porteur s'était abouché avec un orfèvre qui fabriqua des pièces semblables, mais en argent. Ce furent ces pièces qui furent déposées dans l'Église de Lyon et que Grégoire vit bien souvent de ses propres yeux [4].

L'Église Saint-Étienne fut restaurée par Leidrade au début du IXe siècle; il fit construire un cloître destiné à servir de logement à tous les clercs attachés au service de l'église et nommés *fratres sancti Stephani*. Plus tard, lorsque Saint-Jean devint cathédrale, ils adoptèrent et conservèrent le nom de *canonici sancti Johannis Lugdunensis*, ou simplement de *canonici Lugdunenses*.

Malgré les nombreuses réparations que Saint-Étienne avait dû subir depuis Leidrade, cette église n'en avait pas moins conservé le cachet de son origine.

Construite sur le plan d'une croix à branches équilatérales, elle était précédée d'un vestibule (*pronaos*), dont la façade dénaturée se reconnaît sur plusieurs anciens dessins. Étant parallèle à Saint-Jean, ses deux bras de croix communiquaient directement au Nord avec Sainte-Croix, au Midi avec la cathédrale, au moyen d'un passage dont les restes subsistent encore. Une lithographie, placée en tête du *Cérémonial* de l'Église de Lyon, publié par M. Denavit, représente l'intérieur du sanctuaire de Saint-Étienne, tel qu'il était avant 1739. D'après cette planche, l'abside, éclairée par trois fenêtres, était très surbaissée et rappelait ainsi la disposition de Saint-Jean.

A l'époque où le siège épiscopal fut transporté de l'église des Saints-Apôtres, aujourd'hui Saint-Nizier, à celle de Saint-Étienne, Saint-Jean était le baptistère de la nouvelle cathédrale. Plus tard, au contraire, ce baptistère étant devenu l'église primatiale des Gaules, Saint-Étienne devint baptistère à son tour. Au XVIIIe siècle, on y conservait encore les fonts servant à administrer le baptême par immersion. Dès le commencement du XVIIe siècle, on ne s'en servait plus que pour le baptême des juifs et des mahométans convertis. Les autres baptêmes avaient lieu à Sainte-Croix, où se faisaient toutes les fonctions curiales.

2. *Sainte-Croix.* — Cette église fut construite au commencement du VIIe siècle, par saint Arigius [5], trente-huitième évêque de Lyon, et restaurée par Leidrade après le passage et l'occupation des Sarrasins. En 1444, cette église fut entièrement reconstruite par la libéralité du chapitre et des paroissiens.

3. *Saint-Jean.* — Jusqu'au XVIIIe siècle (1796), la cathédrale de Saint-Jean faisait partie d'un groupe de trois églises juxtaposées et enfermées dans un même cloître. L'église dédiée à Saint-Étienne, qui lui était immédiatement contiguë et l'église de Sainte-Croix, attenante à cette dernière, sont aujourd'hui détruites. A l'origine, croit-on, c'est-à-dire au IVe siècle et par cette raison que les baptistères étaient ordinairement placés sous le vocable de saint Jean-Baptiste, Saint-Jean n'était qu'un baptistère dépendant de l'église Saint-Étienne, édifiée par saint Alpinus [6], laquelle succéda, à une époque indéterminée en qualité de cathédrale à la basilique des Apôtres (Saint-Nizier).

Cette opinion peut être fondée, mais on n'en apporte aucune preuve directe. Tout ce que l'on sait d'une manière certaine touchant la fondation de la cathédrale, se résume en un fait de date inconnue, c'est que son emplacement fut généreusement concédé par un membre de la corporation des pelletiers lyonnais. En souvenir de cette munificence, la corporation jouit, pendant de longs siècles, d'un privilège honorifique que l'archevêque Renaud de Forez lui confirma en 1208 : le 24 juin, jour de la fête de Saint-Jean-Baptiste, tous les maîtres pelletiers de la ville, précédés de deux anciens maîtres montés sur des mules blanches, se rendaient processionnellement, avec des cierges ou des torches allumés, devant la porte de l'église. Le chapitre, revêtu des habits sacerdotaux, les recevait avec la croix et les introduisait avec cérémonie. Après l'offrande, un chanoine-comte, spécialement désigné, leur présentait à chacun, de sa propre main, le pain bénit. Plusieurs historiens, s'appuyant sur une prétendue tradition capitulaire, visée dans une bulle du pape Martin V, donnée à Florence le 4 avant les calendes de février 1420, attribuent la construction première de Saint-Jean aux rois de Bourgogne et de Bohême, souverains alors de ce pays; mais cette tradition, dont la formule est équivoque et qui se révèle pour la première fois à une date relativement trop récente, ne peut être d'aucune autorité. La vérité historique exige donc, en somme, que l'on reconnaisse bien franchement que les textes parvenus jusqu'à nous, ne fournissent rien d'absolument précis au sujet de la première église Saint-Jean-Baptiste, avant l'époque de Charlemagne.

A cette époque, c'est-à-dire au commencement du IXe siècle, Saint-Jean était la plus grande des églises de Lyon. Leidrade, qui répara autant qu'il put les ravages que lui avaient fait subir les hordes sarrasines, en la faisant recouvrir et en restaurant les parties ruinées, l'appelle très explicitement *Maxima ecclesia quae est in honorem Sancti Johannis Baptistae.* Cette épithète de *maxima* n'implique aucune idée hiérarchique: ce sont les dimensions du vaisseau qui l'ont motivée, car Saint-Étienne ne perdit officiellement son titre d'église cathédrale qu'au XIIIe siècle. Il est à observer que, dans tous les documents du Moyen Age antérieurs et même postérieurs au XIIIe siècle, l'église de Saint-Jean n'est presque jamais désignée sous le vocable de son patron, mais presque constamment par l'appellation de *major ecclesia Lugdunensis*, qui n'a jamais été appliquée à la basilique Saint-Étienne, alors même qu'elle était cathédrale.

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. IV, c. XXXVI. — [2] *Vita S. Nicetii*, 4, dans *Script. rer. merov.*, t. III, p. 521. — [3] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. XXXVI. — [4] Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. LXII. — [5] Bullioud, *Lugdunum sacro-prophanum*, index 9, cite un ancien martyrologe où on lit qu'Arigius *construxit ecclesiam S. Crucis et monasterium S. Justi.* — [6] Dans un tableau écrit sur vélin au commencement du XIIIe siècle et qui était placé dans l'église Saint-Just, on lit : *Cathalogus sive cronica sanctorum quorum reliquie seu corpora hic habentur... Item corpus beati Alpini. Lugdunensis episcopi XIII. Iste construxit ecclesiam beati Stephani protomartiris et baptisterium* (Arch. départ. du Rhône, fonds S. Just).

On ignore la forme du vaisseau de Saint-Jean, sa disposition intérieure et son ornementation. L'archevêque Agobard, successeur de Leidrade, nous apprend seulement dans un petit poème, que son prédécesseur y fit déposer les reliques des saints martyrs Cyprien, Spérat et Pantaléon, apportées de Carthage à Arles et, de là, transférées à Lyon.

. . . . . .
Lugduni ad placidam Johannis aram,
Qui Christum vitrea rigavit unda.
Ille cum sociis, honore claro
Florens, inclyte Cypriane, dormis.

Le diacre, Florus, contemporain de l'un et l'autre prélat, explique dans une pièce métrique, que ces reliques étaient placées dans le sanctuaire, et qu'au-dessus, dans un tableau peint ou sculpté, on voyait Jésus-Christ représenté au milieu des quatre animaux mystiques, les apôtres rangés autour de lui avec la figure de l'agneau, puis les quatre fleuves du paradis et saint Jean administrant le baptême [1].

TITULUS ABSIDAE :
Martyribus subter venerabilis emicat aula:
Martyribus supra Christus rex præsidet altus.
Circumstant miris animalia mystica formis,
Nocte dieque hymnis trinum inclamantia numen.
Adstat apostolicus pariter chorus ore corusco,
Cum Christo adveniet certo qui tempore judex.
Vivaque Hierusales, agno inlustrante refulgens,
Quattuor uno agitat paradisi flumina fonte.
Pignoribus sacris clerus Baptista Johannes
Altare inlustrat, poscentia pectora purgat.

Vers le milieu du XIe siècle, Saint-Jean tombait de vétusté. Vers 1080, le doyen Richon en fit refaire la charpente, rétablir la toiture et soutenir par un haut mur la paroi qui s'effondrait [2]. Mais cette réparation, quoique très importante, ne put prolonger que d'une vingtaine d'années, l'existence du monument. Au XIIe siècle, sa reconstruction devint nécessaire [3].

4. *Saint-Jean.* — Église située au sud-ouest de l'ancienne cité, sur la rive droite de la Saône, elle prit plus tard le vocable de Saint-Irénée. Au-dessous de l'église, dans la crypte, on voyait les tombeaux des martyrs Épipode et Alexandre et entre les deux, le tombeau de l'évêque Irénée [4]. Cette crypte était fort lumineuse et Grégoire de Tours attribuait cette excellent éclairage à la vertu des martyrs, peut-être la disposition et la dimension des fenêtres y était-elle pour quelque chose également. On venait beaucoup prier dans cette église, et surtout y chercher des grains de poussière qui, recueillis sur les tombeaux, guérissaient certaines maladies.

En 1562, les calvinistes dévastèrent cette église, brûlèrent les ossements des martyrs, néanmoins il subsista assez de murs anciens pour laisser ressaisir l'ordonnance générale de l'architecture. Une gravure du XVIe siècle permet de reconnaître que la façade présentait deux corps de bâtiments avancés, dans le soubassement desquels on a pratiqué six arceaux couverts, trois de chaque côté; au milieu, un couloir en escalier qui conduit à la porte centrale de la basilique supérieure [5]. L'ensemble se compose de deux édifices distincts, superposés, ayant chacun son entrée. Pour accéder à la basilique inférieure, on s'engage, sous les arceaux de gauche ou bien sous ceux de droite et ils conduisent à deux couloirs qui, à une certaine distance, se brisent à angle droit et conduisent par un escalier de quinze marches à un escalier unique établi dans l'axe principal, exactement au-dessous de l'entrée supérieure.

La chapelle basse n'est éclairée que du côté de l'Orient. C'est une construction à trois nefs qui mesure 14 m. 50 de longueur depuis l'entrée jusqu'au fond de l'abside; sa largeur est de 10 mètres et sa hauteur de 6 m. 80. Sa longueur se partage en cinq travées composées d'arcades en plein cintre qui posent sur des colonnes amorties par des chapiteaux. Quant au chevet, il se termine par une abside à pans coupés, percée de trois fenêtres et par deux absidioles tournées, comme l'abside principale, vers l'Est (fig. 7289).

Ceux qui virent la crypte avant les déprédations des protestants, disent que la voûte en plein cintre « étoit tout investie de marbre et pavée de même [6] ». Les colonnes sont d'époque récente, mais elles ont dû remplacer d'autres colonnes. L'ancien procès-

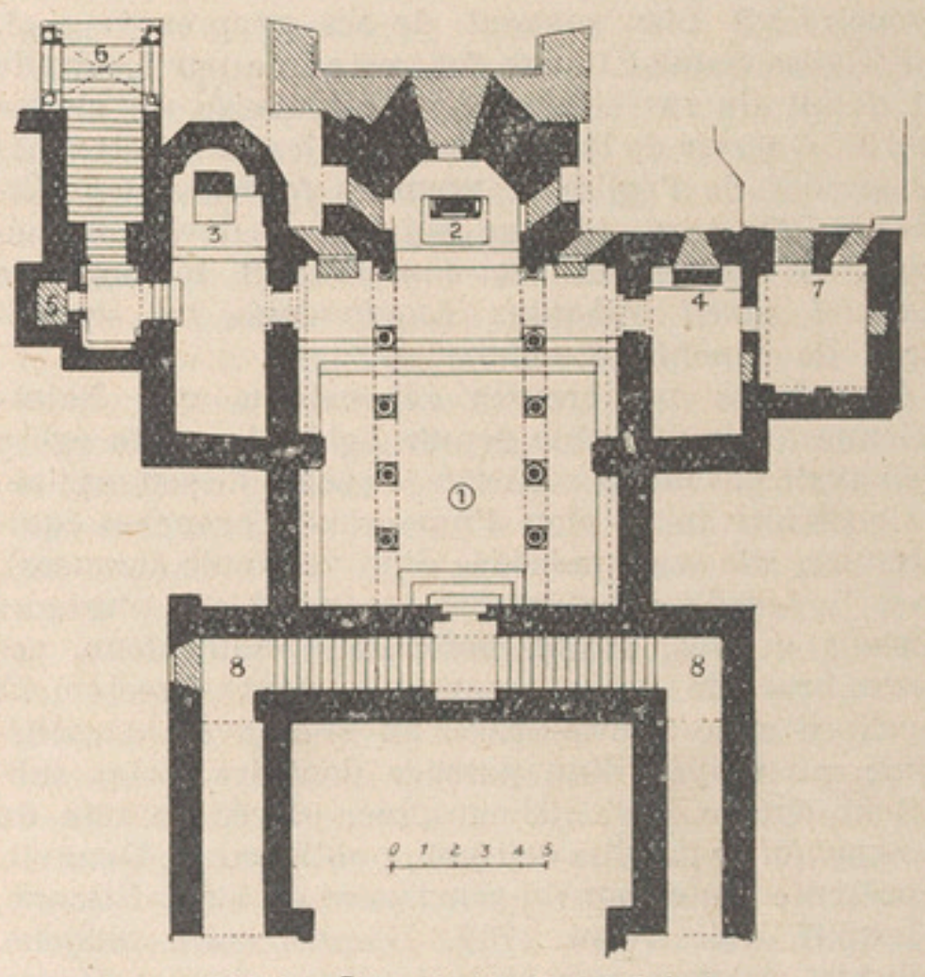

7289. — Crypte de Saint-Irénée.
D'après *Revue de l'art chrétien*, 1903, p. 97.

verbal d'enquête nous a conservé le texte de l'inscription placée sur les murs, de chaque côté du *presbyterium ;* on y lit que la crypte remontait à l'épiscopat de Patiens :

Hic duo templa micant, tecto condita sub uno
Quæ Patiens sanctis conditor excoluit.
Corpora dumoso quondam demersa profundo
Superni tractus luminis irradiat.
Subdita resplendent et fastigiata supernis
Cultibus in cœlum culmina prosiliunt.
Securus sane cœlestia regna requirit
Qui Christo in terris regia septa parat.

Ici, sous un même toit, s'élèvent deux temples que Patiens, leur fondateur, dédia aux saints. Les corps des martyrs, ensevelis, autrefois, dans une grotte profonde, sont éclairés, aujourd'hui, d'un rayon de la lumière d'en haut. Les parties inférieures de l'édifice resplendissent et ses combles superbes s'élancent vers les cieux. Celui-là, sans doute, mérite le royaume

[1] Mabillon, *Vetera analecta*, édit. in-folio, p. 416. — [2] M. C. Guigue, *Obituarium Lugdunensis Ecclesiæ*, p. 21. — E. Bégule, *Monographie ;* M. C. Guigue, *Notice historique sur la construction de la cathédrale de Lyon*, p. 1-3. Cf. J.-B. Martin, *Histoire des églises et chapelles de Lyon*, n-4°, Lyon, 1908, t. I, ch. I. — [4] Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, c. XLVIII; cf. A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, 1877, p. 197. — [5] *De tristibus Franciæ*, p. 8. Réimpression de L. Perrin, Lyon, 1840. — [6] Procès-verbal du 28 juin. Cf. Meynis, *La montagne sainte. Mémorial de la confrérie des saints martyrs de Lyon*, in-8e, Lyon, 1880, p. 210.

des cieux qui prépare au Christ, sur la terre, des demeures vraiment royales. »

Il y avait eu, en ce lieu, une sépulture modeste, une sorte d'hypogée, que l'évêque Patiens remplaça par une crypte bien décorée et surmontée d'une église. Sommes-nous encore en présence de la crypte de saint Patiens, ou bien a-t-elle été transformée par ses successeurs Leidrade et Remi au IXe siècle? Mais il y a bien des façons de remettre un édifice en état, on peut relever le faîte abattu, refaire les jambages des portes, sans le démolir de fond en comble. L'arc d'appui au chevet présente justement deux jambages dissemblables, toute la réfection est peut-être une reprise du XIe siècle. Leidrade ne nous apprend pas qu'il ait eu à s'occuper de l'église Saint-Jean; par contre saint Remi, par une charte donnée en 868, impute la dégradation des lieux à la négligence de ceux qui y étaient préposés, et il confie à son chorévêque Audoinus la restauration de l'église. En quoi cette restauration a-t-elle consisté? Remi pratiquait le style ecclésiastique, volontiers vague et imprécis : *Impossibile erat quippe cum locorum res in ditione et potestate aliorum manerent.* Cela ne veut pas dire qu'il ait dû reprendre la construction depuis le fondement. L'impossibilité à laquelle il fait allusion vient de ce fait que les laïques se sont emparés de certaines ruines, s'y sont incrustés et cette situation paralyse sa bonne volonté. Il est assez possible que la basilique supérieure était en mauvais état, mais la crypte avait pu avoir moins à souffrir. Quoi qu'il en soit, il semble qu'on peut rapporter à la restauration faite sous l'épiscopat de saint Remi les nombreux fragments de calcaire blanc, décorés dans le style byzantin qui furent trouvés à diverses dates dans les travaux de restauration entrepris et aux alentours de l'église.

Ce fut saint Remi, très probablement qui, dans le pavement de l'église supérieure fit enchâsser une inscription en mosaïque ainsi conçue :

Ingrediens loca tam sacra jam tua pectora tunde.
Posce gemens veniam, lacrymas hic cum prece funde
Præsulis hic Irenei turma jacet sociorum
Quos per martyrium duxit ad astra polorum.
Istorum numerum si nosse cupis tibi pando
Millia dena novemque fuerunt sub duce tanto.
Hinc mulieres et pueri simul excipiuntur.
Quos tulit atra manus nunc Christi luce fruuntur.

« En entrant dans ces lieux si saints, frappez votre poitrine, demandez pardon en gémissant, répandez des larmes avec vos prières. Ici repose la foule des compagnons de l'évêque Irénée que, par le martyre, il a conduits au ciel. Si vous désirez connaître leur nombre, le voici : sous ce chef illustre, ils ont été dix-neuf mille, encore les femmes et les enfants ne sont-ils pas comptés. Ceux qu'une mort cruelle a enlevés du monde jouissent, maintenant de la gloire du Christ [1]. »

En 1562, les calvinistes enlevèrent les colonnes de la crypte avec l'intention de faire écrouler l'église supérieure; celle-ci s'écroula en effet, mais la voûte demeura intacte. En 1584, la reconstruction de Saint-Irénée commença et en 1627 on s'occupa de la crypte; vendue en 1792 et convertie en fenil, rendue au culte en 1801 et agrandie en 1829. La crypte a été restaurée au XIXe siècle et sert aux réunions de la confrérie des saints martyrs de Lyon.

La chapelle et le couloir qui y donne accès sont ornés d'un certain nombre d'épitaphes chrétiennes antiques dont nous avons publié le texte au § LI, *Inscriptions.*

5. *Sainte-Marie.* — Nonobstant les travaux de restauration exécutés par ordre de Leidrade, cette église a disparu. Nous savons qu'on y voyait le tombeau d'un riche gaulois de la classe sénatoriale. Sur sa femme on racontait une historiette que Grégoire de Tours a pris soin de recueillir : veuve, elle passa près d'une année dans l'église, assistant à la messe chaque jour, passant les heures en prière; chaque jour, elle déposait dans le sanctuaire un setier de vin de Gaza. Un diacre peu scrupuleux s'empressait de boire le vin et le remplaçait par un affreux vinaigre; mais la supercherie fut révélée en songe à la veuve qui voulut la vérifier elle-même : le vinaigre était si rude qu'elle faillit en perdre les dents [2].

6. *Saint-Hélie.* — Cet Hélie est, d'après le catalogue épiscopal du IXe siècle, le quatrième évêque de Lyon, et a dû vivre dans la première moitié du IIIe siècle. On montrait avec vénération sa crypte aux étrangers. Le cicerone de Grégoire de Tours prit soin de l'avertir sur le seuil : « Un grand évêque repose ici. » Le monument devait être imposant. Sur la porte, une inscription rappelait comment le tombeau avait été violé et le cadavre dépouillé. C'était, d'après l'inscription, un païen qui avait, de nuit, tenté ce mauvais coup; mais le cadavre qu'il avait mis debout l'enserra dans ses bras et le tint si fort que, le lendemain, on les retrouva tous les deux dans cette posture. On put faire lâcher prise au saint pour juger le coupable; on comprit que c'était là un signe de pardon et le malheureux put se retirer [3].

7. *Saint-Just.* — On attribue à l'évêque Patiens la construction sur la colline d'une basilique placée sous le vocable des Macchabées, qui reçut le corps de saint Just, ramené de Scété, et ensuite les sépultures de plusieurs évêques de Lyon dont nous donnons les épitaphes dans le catalogue épiscopal : Alpinus, Antiochus, Patiens, Lupicinus, Arigius, etc. Cette église a disparu, il n'en reste absolument rien, pas plus que des tombes des évêques. Le nom des Macchabées s'est cependant conservé sur l'écriteau d'une rue.

8. *Saint-Paul.* — On n'a pas de bonnes preuves historiques à faire valoir en faveur de la construction de cette église par l'évêque Patiens. En 1835, M. Benoît architecte a retrouvé sous les fondations du clocher, les restes d'une construction circulaire qui pourrait être une abside chrétienne; ce devait être un oratoire extrêmement exigu. Cet oratoire aurait été remplacé par une église plus vaste au temps de saint Sacerdos, église restaurée par l'évêque Leidrade. Cette église existe encore de nos jours, mais il n'y reste, semble-t-il, aucun vestige du IXe siècle [4].

9. *Saint-Nizier.* — Lorsque saint Pothin vint à Lyon, il dut choisir un asile pour célébrer le nouveau culte qu'il enseignait et abriter sa personne; voilà tout ce que nous pouvons dire avec certitude, tout le reste n'est que fantaisie et roman. On n'a pas l'ombre d'une preuve à invoquer, pour soutenir que le souterrain placé sous l'église Saint-Nizier actuelle, est la crypte dans laquelle saint Pothin célébrait l'eucharistie.

A quelle date remonte l'église consacrée aux saints

[1] D. Meynis, *La montagne sainte. Mémorial de la confrérie des saints martyrs*, in-8°, Lyon, 1880. *Les grands souvenirs de l'Église de Lyon*, in-12, Lyon, 1860, p. 509-512; *Les anciennes églises paroissiales de Lyon*, in-12, Lyon, 1884, p. 107-115; *Date de la crypte de Saint-Irénée*, in-8°, Lyon, 1880-1883.; L. Maitre, *La double basilique de Saint-Jean-l'Évangéliste et de Saint-Irénée*, dans *Les premières basiliques de Lyon et leurs cryptes*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1903, IVe série, t. XIV, p. 95-107. — [2] Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. LXIV; *Et in basilica sanctæ Mariæ sepultus est.* — [3] Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. LXI. — [4] L. Duplain et J. Giraud, *Saint-Paul de Lyon, Étude d'histoire lyonnaise*, in-8°, Lyon, 1899,

Apôtres et aux Quarante-huit Martyrs, c'est ce qu'on n'est pas en état de dire, mais ce double vocable inviterait à croire qu'il remonte à une date rapprochée de l'an 177, peut-être sous l'épiscopat de saint Irénée. Cette église aura sans doute été détruite au début du IVe siècle lorsque le césar Constance-Chlore interprétait l'édit de persécution de Dioclétien, en épargnant les fidèles aux dépens des édifices. Reconstruite dès la paix de l'Église, la basilique des Saints-Apôtres fut certainement la première cathédrale de Lyon et conserva cette dignité jusqu'au Ve siècle, époque de la translation du siège épiscopal dans la basilique Saint-Étienne. A partir de cette époque, l'église des Saints-Apôtres commença à être choisie par les évêques de Lyon pour lieu de sépulture. Grégoire de Tours, quand il la visita, la trouvait *miræ magnitudinis*. Cette église s'élevait sur la rive gauche de la Saône, là où est aujourd'hui la place Saint-Nizier. Un prêtre était attaché à cette basilique et avait la charge du culte. Ce qui, peu à peu, attira le plus l'attention des fidèles, ce fut le tombeau de Nizier qui y avait choisi sa sépulture. Ce tombeau était recouvert d'une grande draperie dont les fidèles arrachaient les fils pour se préserver des maladies, et décoré de verdures offertes par ceux qui venaient y prier. Là avait été déposé le lit où d'ordinaire reposait saint Nizier, à côté brûlait un grand cierge. Un autre lit magnifique avait été fait sur l'ordre d'Aetherius et placé également près du tombeau; il était couvert d'une belle tenture et entouré de torches dont une brûla une fois pendant quarante jours de suite. Ceux qui s'y étendaient étaient guéris de tous leurs maux. Encore près du tombeau, on voyait un amas de ferraille formé de chaînes et d'entraves brisées des prisonniers que le saint avait délivrés [1]. Ces miracles véritables ou imaginaires attirèrent un grand concours de peuple, tellement que, petit à petit, le vocable de Saint-Nizier se substitua au vocable des Saints-Apôtres. Ruiné par les Sarrasins au VIIIe siècle, cette église fut rebâtie par Leidrade au IXe siècle.

Jusqu'au XIIe siècle, cette église fut desservie par un clergé canonial comme l'étaient les églises de Saint-Jean, de Saint-Just et de Saint-Paul. Ce clergé était soumis à une règle et à un abbé, mais n'était pas lié par le vœu de pauvreté. On connaît trois abbés de Saint-Nizier : Austregille, en 590, mort évêque de Bourges, Maculphe qui fut son lecteur, Abdallard mentionné dans un acte de 1022.

Au XIIIe siècle, Saint-Nizier, d'abbaye canoniale devint simple paroisse et fut choisie par le Consulat pour être en quelque sorte le premier hôtel de ville de la commune naissante de Lyon. Au début du XIVe siècle, l'église fut rebâtie, desservie par un chapitre de seize chanoines, mais la reconstruction commencée en 1303 ne fut terminée que deux siècles plus tard. Les dates de 1562 et de 1793 marquèrent des heures sombres pour l'église qui a été restaurée et rendue au culte [2].

10. *Saint-Romain* et *Saint-Pierre-le-Vieux*. — Ces deux églises, situées au bas du Gourguillon, et à proximité l'une de l'autre, avaient été construites à une date ancienne, ce qui veut toujours dire l'épiscopat de saint Patiens. Si grand bâtisseur qu'ait été cet évêque, il n'y a pas de raison de lui attribuer tant d'églises, et celle-ci en particulier qui aura pu fort bien être construite par un de ses successeurs. Au-dessus de la porte d'entrée de Saint-Romain, on lisait une inscription accompagnée des figures à mi-corps de saint Joachim et de sainte Anne. Ces patrons et le texte de l'inscription nous reportent en plein Moyen Age :

Templi factores fuerunt Fredaldus
et uxor, martyrii egregii quod
constat honore Romani, illius ut
p[re]c[ibus] re cre antur sede perenni.

« Les auteurs de ce temple furent Fredaldus et sa femme : ils le construisirent en l'honneur de l'illustre martyr Romain, afin qu'aidés par ses prières, ils puissent jouir du séjour éternel. »

Relevée, peut-être ou consolidée sous l'épiscopat de Leidrade, l'église Saint-Romain fut reconstruite au XVIe siècle.

On n'est pas mieux instruit touchant l'époque de la fondation de Saint-Pierre-le-Vieux, mais son sobriquet et ses dimensions exiguës (24 m. × 12 m.) porteraient à croire que cette église est ancienne.

Saint-Romain fut démoli en 1752 par ordre de l'archevêque, et Saint-Pierre en 1792.

11. *Sainte-Marie*. — L'église des Saints-Apôtres depuis Saint-Nizier, avait d'abord porté le vocable de « la Vierge et les Saints-Apôtres ». Il y eut une réclu-serie, au temps de saint Eucher qui porta ce même vocable *Sancta Maria in Platea*, ce serait de là que serait venue « la Platière » (?). Nous savons par la lettre de Leidrade qu'il existait à Lyon, au IXe siècle, une église ou oratoire sous le vocable de Marie et distincte de Saint-Nizier; l'évêque la fit restaurer. Était-ce l'église de la Platière? Enfin, nous lisons dans le testament de l'archevêque Guido, mort en 940, qu'il dispose d'un legs de mille sous pour réédifier l'église en l'honneur de sainte Marie : *mille solidos dedit ad reedificandam ecclesiam in honore sanctæ Mariæ dicatam* [3]. Dans ce cas, l'œuvre de restauration par Leidrade aura été bien peu durable, à moins qu'il s'agisse ici d'agrandir, ce qui n'est pas le sens commun du terme *reedificare*.

12. *Tombeau*. — Sur la rive droite de la Saône, mais tout près des murs de la ville, *in suburbano murorum urbis Lugdunensis*, c'est-à-dire à l'ouest ou au sud de la ville romaine, on trouvait le tombeau d'une pieuse femme qui avait recueilli une chaussure détachée du pied de saint Épipode le Martyr, en se rendant au supplice. Cette tombe était en réputation de faire des miracles, principalement on croyait s'y guérir de la fièvre [4]. Ce culte aura disparu d'assez bonne heure, car les fouilles de la fin du Moyen Age ne parlent nulle part à Lyon d'un édifice dédié à Lucie, qui est le nom que lui donne l'auteur de la vie d'Épipode [5].

13. *Monastères*. — Au nord s'élevait le monastère de l'Ile-Barbe [6]. Dans les murs ou hors les murs, existait un *monasterium Lugdunense*, d'où le comte d'Auvergne Eulalius enleva une jeune fille qu'il épousa [7]; on a souvent identifié ce monastère avec Saint-Pierre [8], ce qui n'est pas impossible : mais il ne faut pas oublier que Leidrade, à la fin du VIIIe siècle, parle également d'un ancien monastère de femmes dédié à sainte Eulalie.

[1] Nizier, en 573. Cf. *De glor. confess.*, c. LXI; *Vitæ Patrum*, c. VIII; *Hist. Francor.*, IV, XVI. — [2] D. Meynis, *Les grands souvenirs de l'Église de Lyon*, 1860, p. 505-508; *Les anciennes églises paroissiales de Lyon*, 1884, p. 46-58; Boué, *Notes historiques et archéologiques sur les cryptes de Lyon*, dans *Congrès scientifique*, 1841, IXe session, t. II, p. 383 sq.; L. Maitre, *Les premières basiliques de Lyon et leurs cryptes*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1903, IVe sér., t. XIII, p. 449-452. — [3] *Obituaire de Saint-Jean*, p. 27. — [4] Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. LXIII; cf. A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, in-8°, Paris, 1877, p. 197. — [5] *Acta sanct.*, avril t. III, p. 10. — [6] *De gloria confessorum*, c. XXXVII. — [7] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. X, c. VIII. — [8] Sur ce monastère, cf. A. Coville, *La prétendue charte mérovingienne de Saint-Pierre de Lyon*, dans le *Moyen Age*, 1903, p. 169-184.

14. *L'hôpital de Notre-Dame de Lyon.* — Lyon ne fut pas dépourvue d'institutions charitables; entre autres, l'hôpital de Notre-Dame de Lyon ou de la Saunerie qui était le plus ancien et le plus considérable; plus tard on y compta ceux de Saint-André, de Guinant, de Sainte-Catherine, des Deux-Amants, de Saint-Just et de Saint-Irénée, enfin l'hôpital du pont du Rhône qu'on a pensé [1] être celui qui fut, au VIe siècle, fondé par le roi Childebert et la reine Ultrogothe.

Cette fondation n'est rappelée que dans le 15e canon du Ve concile d'Orléans, tenu en 549 [2] : *De exenodocio vero, quod piissimus rex Childeberthus vel jugalis sua Ulthrogotho regina in Lugdunensi urbe inspirante Domino condiderunt, cuius institutionis ordinem vel expensæ rationem petentibus ipsis manuum nostrarum suscriptione firmavimus, visum est pro Dei contemplacione junctis nobis in unum permansura auctoritate decernere, ut, quidquid præfato exenodocio aut per supra dictorum regum oblationem aut per quorumcumque fidelium elemosinam conlatum aut conferendum est in quibuscumque rebus adque corporibus, nihil exinde ad se quolibet tempore antestis Ecclesiæ Lugdunensis revocet aut ad ius Ecclesiæ transferat, ut succedentes sibi per temporum ordinem sacerdotes non solum aut de facultate exenodocii ipsius aut de consuetudine vel institutione nil minuant, sed dent operam, qualiter rei ipsius stabilitas in multam partem detrimentum aut diminutionem aliquam patiatur, providentes intuitu retributionis æternæ, ut præpositi semper strenui ac Deum timentes decedentibus instituantur et cura ægrotantium ac numerus vel exceptio peregrinorum secundum inditam institutionem inviolabili semper stabilitate permaneat. Quid si quis quolibet tempore, cujuslibet potestatis aut ordinis persona, contra hanc constitutionem nostram venire temptaverit aut aliquid de consuetudine vel facultate exenodocii ipsius abstulerit, ut exenodocium, quod avertat Deus, esse desinat, ut necator pauperum in revocabili anathemate feriatur.*

Le fait de la fondation d'un hôpital à Lyon par le fils de Clovis resta complètement inconnu à tous les chroniqueurs du Moyen Age, et à tous les historiens lyonnais jusqu'à la fin du XVIe siècle, car il est plus que certain que, s'il eût été à la connaissance de Champier, de Bellièvre et de Paradin, ces écrivains si passionnés pour la gloire de leur cité n'eussent pas manqué de l'introduire dans les ouvrages qu'ils lui ont consacré. Leur ignorance s'explique par cette raison que ce fait n'est rappelé que dans le 15e canon du Ve concile d'Orléans, dont ils n'avaient pas très certainement interrogé les actes.

Cette ignorance aide à comprendre la destinée de la fondation royale de Childebert. L'hôpital était bâti sur la rive droite de la Saône, un peu en amont du pont de pierre et sur l'emplacement qu'occupe, de nos jours, la place de la Douane. Vers le commencement du XIIe siècle, il était desservi par un collège d'hommes engagés dans les ordres (*clerici*), assistés de quelques femmes, religieuses peut-être (*conversæ*). Ces clercs ne dépendaient d'aucune congrégation et se recrutaient par eux-mêmes. Au XVe siècle, son église passait pour excessivement ancienne et le style de son architecture déposait en faveur de cette antiquité. Elle avait un clocher doté de plusieurs cloches et cinq chapelles dédiées en l'honneur de la vierge Marie, de saint Éloi, de saint André, du saint Sépulcre et de saint Bernard, cette dernière fondée probablement au XIIe siècle. L'oratoire, l'hôpital, le cimetière attenant et la place qui le précédait étaient lieux d'asile inviolable.

Dans les premières années du XIIe siècle, l'église paroissiale et collégiale de Saint-Paul entra en conflit avec l'hôpital au sujet des prérogatives que celui-ci s'attribuait dans les limites de sa juridiction. L'archevêque Josseran confia l'instruction de l'affaire et remit la sentence à Hugues Ier de Grenoble qui, vers 1110 soumit hiérarchiquement l'église Notre-Dame à l'église de la paroisse. Ce jugement confirmé en 1135, 1150, 1170, 1193 ne rétablit pas la concorde, bien loin de là; en 1197, Renaud de Forez, archevêque de Lyon dépossédа les desservants de l'hôpital et fit donation pure et simple de l'église, de la maison de secours et de ses dotations au chapitre de Saint-Paul, le chargeant d'administrer le tout selon l'intention des antiques fondateurs.

De l'ensemble des droits, des revenus et des charges, les chanoines formèrent une obédience qu'ils nommèrent *la Saunerie*, du nom de rue où était situé l'hôpital. Sous cette nouvelle administration, Notre-Dame perdit peu à peu de son importance et tendit progressivement à s'effacer comme maison de charité. Dès le commencement du XIVe siècle, non seulement le cimetière, mais encore la cour de l'hôpital furent envahis par des maisons particulières, dont le revenu grossissait la prébende de l'obédiencier. En 1385, une chambre haute de l'hôpital même fut donnée à bail, sous le cens d'un florin et de deux deniers. Vers le milieu du XVe siècle, le nom de Saint-Éloi, qui ne s'appliquait qu'à une chapelle attenante à l'église, commença à se substituer à celui de *Notre-Dame de la Saunerie* qui avait déjà remplacé celui de *Notre-Dame de Lyon*. A la fin du siècle, l'hôpital et l'église n'avaient plus d'autre vocable que celui de Saint-Éloi. L'hôpital alors, était desservi par un homme et une femme mariés qui y faisaient leur résidence, et le souvenir même de l'hôpital était presque aboli en sorte que le consulat prit, le 16 janvier 1499, la délibération suivante : « Pour l'hospital Saint-Éloy, l'on y fera ung escripteau, pour remonstrer qu'il y a hospital pour les pouvres. »

On serait presque disposé à se montrer indulgent à nos modernes laïcisateurs, si peu dignes trop souvent du rôle qu'ils assument, en voyant de quelle façon sous le regard d'une grande Église, par la faute ou la connivence de prêtres et de chanoines, une institution charitable d'origine royale se trouvait progressivement réduite à l'anéantissement. Le chapitre de Saint-Paul, qui avait dénoncé les fréquents et sérieux désordres, le relâchement des clercs dans les soins dus aux pauvres, le détournement à d'autres usages des biens spécialement donnés pour venir en aide aux malheureux, faisait peut-être regretter ce qu'il avait, en fait, aboli et oubliait les engagements contractés par lui, en 1197.

En 1492, on établit à Lyon un monastère de Cordeliers de l'Observance qui fit choix de l'emplacement de l'ancien hôpital des Deux-Amants à Vaise. Une bulle d'Alexandre VI, du 14 novembre suivant, autorisa la vente et la démolition de l'hôpital, à condition de son transfert sur un autre point. On choisit la Chassa, près de Pierre-Scize, et le chapitre de Saint-Paul arguant des frais où ce transfert le jetait, sollicita de l'autorité diocésaine la suppression de l'hôpital Saint-Éloi et l'affectation du produit de la vente à l'érection du nouvel hôpital. Les chanoines représentèrent la maison dont ils avaient si grande impatience de se défaire, comme « basse, humide, enclavée, malsaine et impropre à recevoir les pauvres du Christ, dangereuse même pour la santé publique. » Le conseil de

[1] M. C. Guigue, *Recherches sur Notre-Dame de Lyon. Hôpital fondé au VIe siècle par le roi Childebert et la reine Ultrogothe. Origine du pont de la Guillotière et du Grand Hôtel-Dieu*, in-12, Lyon, 1876, p. 125-132. — [2] Fr. Maassen, *Concilia ævi merovingici*, 1893, p. 105, dans la collection des *Monumenta Germaniae historica*.

l'archevêché autorisa l'aliénation au plus offrant et dernier enchérisseur. Le 27 avril 1499, l'hôpital du roi Childebert fut loti, vendu à sept acquéreurs qui y mirent incontinent la pioche.

Les consuls de Lyon soulevèrent judiciairement la question de la validité de cette vente. Un procès s'engagea qui finit par une transaction, aux termes de laquelle les chanoines firent cession et transport à l'hôpital du Pont-du-Rhône du produit de la vente du bâtiment de l'hôpital Saint-Éloi, soit d'un capital de 113 livres, 6 sous, 8 deniers et d'une pension de 30 livres, 11 sous, 8 deniers, due par cinq co-acquéreurs. Cette transaction était une excellente affaire, car si les chanoines restituaient aux pauvres *une part* de leur propre bien, ils gardaient pour eux-mêmes les dotations attachées à l'établissement. L'opération était fructueuse, mais elle avait toute la gravité d'une friponnerie.

Le souvenir de cette institution s'effaça rapidement. Un siècle s'était à peine écoulé depuis la disparition de son église, tombée de vétusté ou rasée par les calvinistes que, déjà, les historiens du XVIIe siècle étaient réduits au silence. On se gardait bien, au chapitre de Saint-Paul d'ouvrir les archives où des érudits malavisés eussent pu retrouver les pièces de l'histoire que nous venons de résumer.

Le texte même du concile d'Orléans du 28 octobre 549 paraissait ignoré de tous à Lyon, et c'était tant mieux pour les chanoines, car on y eût lu qu' « en ce qui regarde l'hôpita que le très pieux roi Childebert et son épouse, la reine Ultrogothe, ont fondé, d'inspiration divine, en la ville de Lyon, et dont nous [151 évêques et 21 délégués d'évêques] avons confirmé, à leur demande, par l'apposition de nos souscriptions écrites de nos propres mains, les statuts de fondation et l'affectation des ressources, il nous a paru bon à tous, et cela en vue de Dieu, de décréter par ordonnance durable :

« Que jamais aucun prélat de l'Église de Lyon ne retienne par devers lui ou transfère à sa propre Église les dons provenant de l'offrande des souverains susdits et de la charité des fidèles, quelle qu'en soit la nature.

« Que les pontifes appelés à se succéder non seulement n'enlèvent rien aux possessions, aux coutumes et aux constitutions dudit hôpital, mais, au contraire, qu'ils fassent en sorte que cette fondation ne souffre dans son maintien, ni détriment ni diminution; veillant, en prévision de la récompense éternelle, à ce que des préposés zélés et craignant Dieu y succèdent toujours les uns aux autres, et que, selon le but de la fondation, le soin et le nombre des malades, l'accueil des pèlerins, y subsistent perpétuellement sans aucune atteinte.

« Que si jamais quelqu'un, quelle que soit son autorité, quel que soit son rang, essaye de contrevenir à notre présente constitution, ou retranche quoi que ce soit aux usages ou aux biens dudit hôpital, de telle sorte que cet hôpital, ce qu'à Dieu ne plaise! cesse d'exister, qu'il soit frappé, comme meurtrier des pauvres, d'un irrévocable anathème. »

Dans une ancienne charte transcrite dans le *Gallia christiana*, t. IV, col. 213, on lit : « Vers l'an 545, saint Sacerdos, avec l'aide ou les largesses de Childebert, roi des Francs, dont il était aimé, et de la reine Ultrogothe, son épouse, construisit, à Lyon, un hôpital dédié à la bienheureuse Marie, le monastère de Saint-Paul pour des moines, le monastère de Sainte-Eulalie, pour des religieuses, et les dota de riches possessions. »

Ainsi donc Childebert fonda, sous le vocable de la sainte Vierge, un hôpital situé sur la rive droite de la Saône, au centre du vieux Lyon, près du pont qui reliait les deux parties de la cité, c'est-à-dire au point de jonction des deux voies romaines conduisant par Vienne en Italie. Les privilèges conférés aux desservants les induisirent à marcher au moins de pair avec les chanoines de Saint-Paul et leur église excessivement ancienne jouissait de prérogatives exceptionnelles. Cette fondation disparut en 1503 par suite d'une cupidité coupable qui ne se laissa arracher pour les pauvres spoliés que la valeur des quatre murs.

XLIX. Culte. — On a fait quelque bruit, il y a soixante-dix ans, sur la « liturgie lyonnaise ». Coup sur coup, on vit paraître de minces volumes où l'ardeur des convictions tenait lieu de l'étude approfondie. Il n'y a rien à retenir de ce fatras dont S. Charléty a dressé patiemment la monotone bibliographie où se rencontrent L. Morel de Voleine, *Recherches historiques sur la liturgie lyonnaise*, dans *Revue du Lyonnais*, 1856; De Conny, *Recherches sur l'abolition de la liturgie antique dans l'Église de Lyon*, in-12, Lyon, 1859; D. Bouix, *La liturgie de Lyon au point de vue de l'histoire et du droit*, dans *Revue des sciences ecclésiastiques*, 1862, t. VI; Roux, *La liturgie de la sainte Église de Lyon*, in-8°, Lyon, 1864; L. Morel de Voleine, *Liturgie romano-lyonnaise*, dans *Revue du Lyonnais*, 1871, IIIe série, t. XII. Il y a, dans tout ce fatras, assez peu de choses à retenir; ou plutôt, ce qu'il faut savoir ne s'y découvre qu'à grand'peine, si encore on l'y découvre.

L'Église de Lyon a-t-elle eu ses usages particuliers et ses traditions liturgiques à elle? Il ne nous en est pas resté de témoignages suffisamment précis. Grégoire de Tours, qui a vécu dans l'église épiscopale ne nous a conservé aucun détail; il représente seulement l'évêque saint Nizier comme plein d'ardeur à entonner les chants sacrés et le premier à se rendre à l'office du matin [1]. La *Vita s. Nicetii*, rédigée à la demande de l'évêque Aetherius est un peu moins vague; elle nous montre Nizier donnant tout son zèle à la fidèle observation du rite traditionnel, et veillant lui-même à la célébration régulière des offices diurnes et nocturnes, *nocturni vel diurni temporis cursus, quos in divinis officiis institutio vetusta sacræ religionis fixis terminis certa lege constituit* [2]. L'épitaphe de Nizier, qui n'est pas antérieure à la fin du VIe siècle, renchérit encore sur la *Vita :* elle témoigne bien de la grande sollicitude de Nizier pour le chant liturgique, mais, de plus, elle lui attribue l'introduction d'une règle nouvelle et en particulier des chœurs alternés [3] :

PSALLERE PRAECEPIT NORMAMQVE TENERE CANENDI
PRIMVS ET ALTERVTRVM REDDERE VOCE CHORVM

On peut voir dans ces paroles une allusion au rite ambrosien. Et, en effet, l'Église de Lyon n'avait pas alors une liturgie particulière en Occident, liturgie dont les origines auraient remonté à la liturgie de l'Église d'Éphèse, à l'antique Église d'Asie, importée en Gaule par les fondateurs de l'Église de Lyon, d'où elle avait rayonné sur tout l'Occident transalpin. Cette conjecture, plus que gratuite et d'autant plus séduisante qu'elle était plus aventureuse, avait conquis les liturgistes anglais qui ne négligèrent rien pour la rendre acceptable; il ne manquait à cela que d'être véritable. Se rattacher par Lyon et Éphèse à saint Jean, être apostolique sans être romain, était trop fascinant pour n'être pas adopté et défendu avec plus de conviction que de succès. C'est qu'en effet, le système est insoutenable et voici pourquoi.

[1] Grégoire de Tours, *Lib. vitæ Patrum*, VIII, *de S. Nicetio episc. Lugd.*, 4e édit. Br. Krusch, p. 694. — [2] *Vita S. Nicetii*, édit. Br. Krusch, p. 523. — [3] Voir l'épitaphe, col. 211; nous avons déjà exposé tout ce qui a trait à l'antiphonie, dans *Dictionn.*, t. I, col. 2282-2319; t. III, col. 256-311; il n'y a plus lieu d'y revenir ici.

« La liturgie gallicane (voir *Dictionnaire*, t. VI, col.473-593) en tant que distincte de la liturgie romaine, est quelque chose de très compliqué et de très précis dans sa complication. Elle suppose des rites nombreux et variés, disposés dans un ordre certain; elle comporte des formules identiques de thème et de style, quelquefois de teneur. Elle est très loin de ces formes simples et encore flottantes que l'on constate ou que l'on doit supposer dans la liturgie du IIIe siècle. Son développement correspond, à tout le moins, au IVe siècle. Il est plus avancé que celui de la liturgie des Constitutions apostoliques (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2748-2795). Son importance et sa propagation en Occident ne peuvent être placés au IIe siècle; nous sommes ici en présence d'un fait qui s'est accompli au plus tôt vers le milieu du IVe siècle.

« Or, au IVe siècle, le rayonnement ecclésiastique de Lyon était à peu près nul. Cette ville avait perdu, depuis la nouvelle organisation provinciale sous Dioclétien, sa situation de métropole des trois Gaules. Le lustre, l'influence, avaient passé à Trèves, à Vienne, à Arles. L'évêque de Lyon, quelle qu'ait été son importance au IIe siècle, n'a plus, depuis Constantin, aucun relief spécial. Il ne sera guère, jusqu'à Grégoire VII, fondateur de la primatie lyonnaise, elle-même peu efficace, que le métropolitain de la *Lugdunensis I*a. Ce n'est pas dans ces conditions que son Église a pu devenir le type de toutes les Églises occidentales, le foyer d'un rayonnement ecclésiastique assez intense pour se faire sentir au delà des Pyrénées et de la Manche, franchir les Alpes et soustraire à l'influence romaine la moitié des Églises italiennes.

« Vers la fin du VIe siècle, l'évêque de Lyon semble prétendre à une sorte de suprématie sur les évêques du royaume de Gontran. Grégoire de Tours donne le titre de *patriarche* à Nizier; son successeur Priscus porte la même qualification dans le concile national de 585; il y fait même décider (can. 20) que les conciles nationaux se tiendront tous les trois ans, sur sa convocation et celle du roi. L'évêque de Lyon signe le premier dans les conciles de Paris (614), de Clichy (627), de Chalon-sur-Saône (v. 650). En 597 et en 692, il consacre l'archevêque de Cantorbéry. Mais cette situation ne se relie en aucune façon aux origines, au temps de Pothin et d'Irénée. L'histoire de saint Avit de Vienne et celle du vicariat d'Arles suffisent à le prouver [1]. »

Le rite observé à Lyon n'aurait été que le rit alors répandu dans les Églises des Gaules inspiré de la liturgie de l'Église de Milan. L'absence de textes liturgiques propres à cette période ne permet pas de résoudre la question. On doit penser seulement que des emprunts aux Églises d'Orient sont bien problématiques. On pourrait être induit à croire le contraire de nos jours après avoir assisté, à Lyon, au saint sacrifice de la messe. Dans son rite le moins cérémonieux, elle comporte des différences notables avec l'usage romain. La messe solennelle se distingue plus encore du cérémonial romain; quant à la messe pontificale, elle offre des particularités déconcertantes; avec ses six prêtres en chasubles, sept diacres en dalmatiques, sept sous-diacres en tuniques, sept acolytes en aubes, sept clercs en chapes, on peut être tenté de se croire revenu à la plus haute antiquité. En définitive, le rite lyonnais avec ses nombreux figurants est simplement le rite romain préservé avec ses caractéristiques du temps de saint Grégoire le Grand, à la limite du VIe et du VIIe siècle.

Ce que nous voyons n'est qu'une épave: pour autant qu'on puisse atteindre le passé, on entrevoit que la Gaule avait connu, en matière liturgique, d'extrêmes vicissitudes. Le rite gallican avait été altéré par le rite romain que les moines de saint Benoît avaient apporté d'Italie, et que les évêques gaulois avaient adopté en le combinant avec leurs usages locaux, ce qui avait développé un rite à peu près indéfinissable. Quand les livres grégoriens pénétrèrent en Gaule, et s'y répandirent, ce fut encore sous réserve du maintien des particularités locales: d'où résulta un rite encore plus compliqué.

Dès avant saint Boniface, la liturgie romaine était solidement implantée en Gaule, mais plutôt sous la forme que nous venons de dire, avec toutes sortes de complications et de combinaisons. Des missionnaires romains traversaient notre pays pour se rendre en Angleterre, des Anglais convertis s'offraient l'inévitable *little trip* qui les menait à Rome d'où ils rapportaient reliques, images et livres liturgiques. Ces derniers n'arrivaient pas tous à destination. On les lisait, parfois on les copiait, et même on les échangeait ou, tout simplement, on les volait. C'est ainsi que s'accomplissait l'œuvre de pénétration. Les moines de saint Colomban, voyageurs infatigables, contribuèrent largement à l'expansion des coutumes liturgiques romaines.

« Les livres gallicans, peu nombreux, qui nous sont parvenus, remontent à la dernière période du régime mérovingien. Presque tous contiennent des formules d'origine romaine, des messes en l'honneur des saints romains. Dès le temps de Grégoire de Tours, un livre romain d'origine quoique sans caractère officiel, le martyrologe hiéronymien, fut introduit en Gaule et adapté à l'usage du pays. C'est sous Charles-Martel au plus tard, que fut exécuté le sacramentaire de Saint-Denis, que l'on appelle sacramentaire gélasien (voir ce mot), et qui est, en effet, un livre romain pour le fond. D'autres livres ou fragments de livres, soit romains, soit mixtes, remontent à cette époque, c'est-à-dire à un temps où l'influence de saint Boniface ne s'était pas encore exercée sur l'Église franque, au moins dans les limites de l'ancienne Gaule.

« Que saint Boniface ait poussé vivement à la réforme liturgique et à l'adoption des usages romains, c'est ce dont il n'est pas permis de douter. Cependant nous connaissons peu le détail de son activité à cet égard. Il ne pouvait manquer d'être vigoureusement soutenu par les papes, dont il était le conseiller autant que le légat. On apporta même en ces choses un zèle, une passion acrimonieuse, qui sont bien loin de l'esprit de saint Grégoire le Grand [2]. Un des rites les plus touchants de la messe gallicane, c'est la bénédiction du peuple par l'évêque, au moment de la communion. On tenait tant à ce rite qu'il fut maintenu, même après l'adoption de la liturgie romaine; presque tous les sacramentaires du Moyen Age contiennent des formules de bénédiction; maintenant encore, elles sont en usage dans l'Église de Lyon. Or voici comment le pape Zacharie en parlait dans une lettre à Boniface : *Pro benedictionibus autem quas faciunt Galli, ut nosti, frater, multis vitiis variant. Nam non ex apostolica traditione hoc faciunt, sed per vanam gloriam hoc operantur, sibi ipsis damnationem adhibentes, dum scriptum est : « Si quis vobis evangelizaverit præter id quod evangelizatum est, anathema sit* [3]. »

Les usages observés en Gaule furent profondément modifiés au milieu du VIIIe siècle. C'est sous l'épiscopat de saint Chrodegang (732-766) et plus probable-

[1] L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 1920, p. 93-94. — [2] *Epist.*, l. XI, ep. LXIV, (al. 56). Sur l'authenticité de cette lettre, cf. Mommsen, dans *Neues Archiv*, t. XVII, p. 390, 395. — [3] Jaffé, *Regesta, pont. rom.*, n. 2291, datée de l'année 751; L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 1920, p. 105-106.

ment depuis son retour de Rome, en 754, que l'Église de Metz adopta la liturgie romaine [1]. Pépin le Bref, puis Charlemagne, dans l'*Admonitio generalis* de 789 imposent le chant romain au lieu du chant gallican. Pour Lyon, en particulier, une indication précieuse est donnée par le Rapport de Leidrade à l'empereur. Malgré les formules répétées d'humilité, Leidrade laisse bien entendre qu'il se fait gloire non seulement d'avoir rétabli la régularité et la dignité du culte, mais d'avoir modifié les usages lyonnais. A cet effet, il a fait venir un clerc de l'Église de Metz, particulièrement instruit de la réforme de Chrodegang, et le début de cette collaboration comme le résultat du changement, ce fut la substitution du rite de la chapelle impériale aux traditions de l'Église de Lyon [2].

Les évêques Patiens, Viventiolus semblent avoir aimé et recherché la pompe des cérémonies; à l'occasion d'une fête solennelle, dédicace, etc., on invitait quelque évêque en réputation d'éloquence : Fauste de Riez, Avit de Vienne; on était sensible à une belle parole, on se dérangeait volontiers pour venir l'entendre. Avit se faisait raconter par ses correspondants la splendeur de Noël et de Pâques; le *natale* de saint Just avait lieu le 2 septembre et devenait l'occasion d'une grande procession suivie par une foule de gens qui s'étaient entassés dans l'église pendant les chants qui remplissaient la vigile et s'ébrouaient à l'aube dès qu'on commençait à suivre le parcours. Autre solennité, le 2 juin, pour commémorer en l'église Saint-Nizier l'anniversaire de sainte Blandine ou des quarante-huit Martyrs. On y venait de partout, la procession se déroulait sur la Saône au chant des hymnes et des cantiques, dans l'attente des miracles qui avaient fait surnommer ce jour : *dies miraculorum*.

Nous avons dit l'acharnement que les païens avaient apporté à anéantir les restes des martyrs de l'an 177; mais les Lyonnais n'eussent pas été de leur temps s'ils n'avaient adressé leur dévotion à des reliques; toutefois, ils semblent n'avoir pas été heureux, car ils se laissèrent ravir le corps de saint Didier par ceux de Vienne et ne surent pas refuser le corps de saint Bonnet à ceux de Clermont. Ils avaient parmi eux, saint Nizier que personne ne leur disputait, mais par un retour étrange, ils ne faisaient pas de cas de ses miracles, et Grégoire de Tours nous apprend qu'un petit aveugle guéri pendant les obsèques de Nizier fut maltraité par quelques gens de l'aristocratie.

Cependant la dévotion était grande et expansive. La visite que saint Germain d'Auxerre fit à Lyon attira toute la population au lieu de son débarquement sur la rive de la Saône pour recevoir sa bénédiction, demander la guérison des malades et l'enseignement de sa parole. Jour et nuit, les églises étaient fréquentées. Près des tombeaux des martyrs, des saints, des évêques, on venait prier, demander une guérison, un miracle. Des malades exaucés laissaient des *ex-voto*. Plusieurs inscriptions témoignent de cette piété. Des enfants étaient voués aux églises. Des adultes ou des vieillards menaient à l'entrée des sanctuaires une vie de prière et de pénitence. Nonnus passait ses nuits à chanter des hymnes. Le marchand Agapus, qui mourut à quatre-vingt-cinq ans, fut la consolation des affligés et le refuge des pauvres; aimé de tous, il visitait les sépulcres des saints et pratiquait l'aumône et la prière. La reine Carétène multiplia sans mesure les bonnes œuvres.

L. Temporel. — « L'Église de Lyon avait un domaine temporel que nous ne connaissons que fort imparfaitement. Il s'enrichissait par la générosité des rois et des fidèles. De nobles et riches Lyonnais faisaient l'Église héritière de leurs biens [3]. Ce domaine paraît avoir été administré avec un soin particulier par certains évêques comme Nicetius et Goduinus. Nicetius, à cet égard, mérita l'admiration de Grégoire de Tours. Il s'intéressait aux constructions, à l'entretien et à l'exploitation des domaines : *domos componere, serere agros, vineas pastinare diligenter studebat* [4]. Il faisait des tournées de propriétaire *in agro sanctæ Ecclesiæ Lugdunensis*, et jusque dans les possessions les plus éloignées.

« A l'évêque, appartenait dans Lyon même son palais épiscopal, les *domus episcopales* [5]. Hors de la ville, dans les environs, était l'*ager Lugdunensis Ecclesiæ*, qui ne désignait sans doute pas un territoire continu et limité, mais un ensemble de domaines en exploitation dont un, appelé *Musternacum* nous est connu [6], et un autre Albieux, *Albiacum* [7], qu'Aetherius attribua *usibus suis* à Austregisile, abbé de Saint-Nizier, et qui, réclamé par l'Église de Bourges à la mort de ce saint, faillit ainsi être enlevé à l'Église de Lyon. Il est possible que certaines terres énumérées dans le *Testament* d'Aunemundus aient appartenu très anciennement à l'Église de Lyon [8]. Mais ce document est trop tardif et trop suspect pour qu'on puisse en tirer quelque indication certaine. L'Église de Lyon avait, d'autre part, des possessions lointaines; elle en avait en Auvergne au début du VIe siècle, puisqu'un évêque, qui est sans doute Étienne, en donna une partie à Quintianus, évêque de Rodez, chassé de sa ville épiscopale et réfugié à Clermont, *aliqua possessionis Ecclesiæ suæ quam in Arverno habebat* [9]. Nizier visita les *prædia* de Provence [10]. On voit Goduinus échanger avec le fisc royal les domaines de son église à Nassigny-en-Berry [11]. Grâce à cet échange, il acquit la *villa* de Villeurbanne dans la banlieue immédiate de Lyon [12]. Le domaine possédé par Goduinus dans la *villa* de Lagny, à Silly [13], était-il sa propriété personnelle ou appartenait-il à l'Église de Lyon? Rien ne le précise; mais la première hypothèse est la plus vraisemblable. Il n'en était sans doute pas de même des *villæ* [14] de *Galoaco* (?), de Longeville [15] et des sept églises de la *villa* de Vilplaix [16] situées dans le Berry, que Goduinus tenait *a regia majestate* et que deux diplômes faux de Childéric II et de Dagobert II prétendent avoir été transférées à Saint-Denis.

« Dans le fragment du *Bref* de l'Église de Lyon établi par l'évêque Leidrade vers 810-812, on trouve un état sommaire, évidemment très incomplet, du domaine de l'Église, tel qu'il avait survécu aux circonstances désastreuses du VIIIe siècle : les possessions lointaines étaient probablement perdues pour la plu-

[1] *Capitularia* édit. Boretius, p. 61-80; Paul Diacre, *Gesta episcop. Mettensium*, *P. L.*, t. XCV, col. 709. — [2] L. C. Moille, *The liturgy of Lyons*, dans *The Month*, 1928, t. CLI, p. 402-403. — [3] Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, 14, édit. Krusch, p. 785-786. — [4] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. XXXVI, édit. Arndt, p. 170; *Vita S. Nicetii*, 6-8; édit. Br. Krusch, p. 522. — [5] Voir le *Rapport* de Leidrade à Charlemagne. — [6] *Vita S. Nicetii*, 6, édit. Br. Krusch, p. 522; ce nom n'a pas été identifié. — [7] *Vita S. Austregisili*, V, édit. Br. Krusch, p. 195; Albieux, comm. de Bussy-Albieux, cant. de Boën, Loire; ou bien lire Albiniacum, Albigny, cant. de Neuville, Rhône. — [8] Voir ce qui a été dit de ce testament, col. 221. — [9] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. XXXVI. — [10] *Vita S. Nicetii*, 8, édit. Br. Krusch, p. 522. Il est à noter que le monastère de l'Ile-Barbe avait peut-être des domaines dans cette région, au diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux. — [11] Nassigny-en-Berry, canton d'Hérisson (Allier). — [12] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 232, n. 433. — [13] *Ibid.*, t. II, p. 205, n. 410, Lagny-le-Sec et Silly-le-Long, canton de Nanteuil-le-Haudouin (Oise). — [14] *Ibid.*, t. II, p. 43, n. 276; p. 150, n. 362. — [15] Longeville, comm. de Braussat, canton de Saint-Pourçain, Allier. — [16] Vilplaix, canton d'Huriel, Allier.

part; les biens de la région lyonnaise avaient dû être fort entamés, lors de la soumission du pays aux premiers Carolingiens par suite des dons octroyés à leurs fidèles. D'autre part, au temps de Leidrade, les biens de l'Église de Lyon avaient déjà été l'objet de partages, quoiqu'on ne trouve auparavant aucune trace de ces partages. On voit qu'à l'évêque étaient affectées *760 colonicæ*, terme qui désigne le mode le plus répandu de tenure des parcelles exploitées du domaine, 727 étaient en exploitation, et 33 en friche, faute sans doute de colons pour les cultiver. Le chorévêque Amalbert était pourvu de 30 parcelles en exploitation et 17 en friche. Le second chorévêque, Agobard, était mieux partagé : il avait 64 parcelles exploitées et seulement 4 en friche. Au chapitre de Saint-Étienne, avec 23 chanoines, étaient attribuées 83 parcelles cultivées et 50 en friche; au chapitre de Saint-Paul, 22 parcelles exploitées, 21 en friche; à l'hôpital Saint-Genès, 6 parcelles cultivées et 10 en friche; à celui de Saint-Romain, 22 parcelles cultivées et 2 en friche. On comptait donc au total, pour l'évêque, deux chorévêques, deux chapitres et deux hospices, 1091 parcelles dites *colonicæ*, dont 953 en exploitation et 137 en friche. Il n'est question dans le fragment de Bref ni de Saint-Just, ni de Saint-Irénée, ni de Saint-Michel qui ne figurent pas dans le *Rapport* de Leidrade à l'empereur, ni de Saint-Nizier, de Sainte-Marie et de Saint-Georges qui figurent dans ce *Rapport*. Même si l'on pense que Leidrade n'eut pas à faire d'importantes réparations aux églises qu'il ne cite pas, le fragment de *Bref* est trop réduit pour que l'on en puisse tirer quelque vue d'ensemble avec d'aussi graves lacunes [1].

« Mais ce n'est pas tout : les souverains carolingiens du IXe siècle, Lothaire Ier, Charles, roi de Provence, Charles le Chauve, Lothaire II, roi de Lorraine, l'empereur Charles le Gros, Louis l'Aveugle firent ou confirmèrent à l'Église de Lyon de nombreuses restitutions [2]. Il paraît bien que la plupart des domaines ainsi restitués avaient été donnés très anciennement à cette Église, *Ecclesiæ sancti Stephani*, comme l'indique l'usage dans les diplômes de ce vocable primitif. Sans doute, ces biens avaient été enlevés à leur légitime propriétaire au VIIIe siècle et distribués à de grands laïques pour reconnaître leurs services et assurer leur fidélité à l'égard des premiers Carolingiens; et ces spoliations, on pourrait dire ces sécularisations, avaient été surtout fréquentes et étendues au temps de Charles-Martel. C'est ce que les diplômes de restitution expriment sous des termes généraux, *multis jam annis injuste exinde ablatæ*, ou *quibusdam curriculis annorum ablata sæculariorum incursione*, ou encore *longo jam tempore ab ipsa ecclesia alienata*.

« Il n'est pas toujours aisé de préciser ces restitutions de domaines possédés par l'Église de Lyon antérieurement au IXe siècle. D'autres domaines, mais en beaucoup plus petit nombre, peuvent avoir été soustraits pendant le dur conflit qui s'éleva au IXe siècle même entre Agobard et les partisans de Louis le Débonnaire et qui eut pour conséquence l'exil de l'évêque. Le texte des diplômes à cet égard manque parfois de netteté, et des biens très anciennement acquis par l'Église de Lyon paraissent quelquefois confondus dans les énumérations avec des biens provenant de donations plus récentes [3] : la plupart des diplômes qui les énumèrent ne nous sont connus que par des copies plus ou moins fautives. Voici cependant la liste la plus probable. de ces domaines et leur répartition dans les divisions territoriales actuelles [4] :

Département du Rhône : au sud de la ville, non loin de Saint-Georges, mais hors des murs, Saint-Laurent-des-Vignes [5] avec un bénéfice de peu de valeur, *beneficiolo*, la *villa* d'Oullins [6] (*Aulanius, Aulania*), les petites *villæ*, *villulæ*, de Callais ou de Chalay [7] (*Calissis, Caliscum*) et de Courzieu [8] (*Coraicus, Cotiacus*), les églises de Saint-Didier [9] et de Saint-Gervais (?)

Département de l'Isère : les *villæ* de Chélieu [10] (*Caduliacum*), de Fitilieu [11] (*Fitiliacum, Fischibannum, Firduliacum*), de Colonges [12] (*Colonicas*), de *Livia* [13] ou *Luva* (?), de Courtenay [14] (*Cortenacum*) avec ses églises, de Luzinay [15] (*Lucennacum*).

Département de l'Ardèche : le château et la *villa* de Tournon [16] (*Turnonem, Tornone*).

Département de l'Ain : la *villa* ou le *vicus* d'Ambérieu [17] (*Amvariacum*) avec une chapelle dédiée à saint Étienne, à saint Symphorien et à saint Martin, la *villa* de Genouilleux [18] (*Genoliacum*) avec un port sur la rive gauche de la Saône, un marché, une chapelle et 33 manses, la *villa* de Dagneux [19] (*Dogniacum*) avec une chapelle et 30 manses, la *villa* appelée *Ginia* [20] ou *Egena* et celle de Lent [21] (*Lentis*), Lurcy [22] (*Luperciacum*),

Département du Jura : dans le *Pagus Scotingorum* ou *Ecuens* [23], entre Lons-le-Saunier et Saint-Claude, la *villa* de Morges [24] (*Morgas*) avec ses dépendances et des *villulæ* à Assis (?) [25] (*Acennacum*), à Versailles [26] (*Vercellis*), à Vercellione(?) à Villards [27] (*Villaris*), à Curney [28] (*Curnate, Carnate, Carmate*), à Sancia [29] (*San-*

[1] A. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, 1900, t. II, p. 216-217, estime d'après les documents qui nous sont parvenus, et parmi lesquels il cite le *Bref* de Lyon, que les évêchés n'atteignaient pas à la fortune territoriale des grands monastères. — [2] Pour les diplômes carolingiens qui accordent ces restitutions, cf. Böhmer-Mühlbacher, *Regesta Imperii*, I, n. 1150, 1156, 1157, 1158, 1294, 1301, 1302, 1322, 1336, 1337, 1705, Bouquet, *Recueil des historiens de la France*, t. VIII, col. 621, 622, 623; Marion, *Cartulaire de l'Église de Grenoble*, p. 9, 72; R. Poupardin, *Recueil des diplômes des rois de Provence*, t. I, VIII, 10; X, 20, XI, 21, XII, 23, XIII, 24, XXIV, 51; XXIX, 901 et add. 125. — [3] C'est le cas, par exemple, des diplômes de Louis le Bègue, 19 sept. 878, de l'empereur Charles le Gros, 20 juin 885 et de Louis l'Aveugle, 18 mars 892; cf. G. Guigue, *Les possessions territoriales de l'Église de Lyon*, dans *Bull. hist. et philol.*, 1925, p. 32-33. — [4] Les identifications données par Marion, *Cartulaire de l'Église de Grenoble*, et par Böhmer-Mühlbacher, *Regesta Imperii*, I, sont fort sujettes à caution. Celles qui ont été proposées par G. Guigue, *loc. cit.*, sont beaucoup plus sûres. — [5] *Lyon, des origines à nos jours*, p. 102, avec l'indication en note des principaux travaux sur la commanderie de Saint-Georges. Il ne peut s'agir ici de l'église Saint-Laurent qui était accolée à l'église Saint-Paul et par suite se trouvait à l'intérieur des murs. — [6] Canton de Saint-Genis-Laval. — [7] Callais, comm. de Marcilly-d'Azergues, cant. de Limonest, ou Chalay, comm. de Chazelay, même canton. — [8] Cant. de Vaugneray, ou Saint-André-de-Corcy, cant. de Trévoux (Ain), ou « En Cossy », comm. de Lurcy, cant. de Montluel (Ain). — [9] Sans doute Saint-Didier-de-Riverie, cant. de Mornant. — [10] Cant. de Virieu. — [11] Cant. de Pont-de-Beauvoisin. — [12] Comm. de Chassigneu, cant. de Virieu. — [13] ? Les Loives, comm. de Roybon, arr. de Saint-Marcellin. — [14] Cant. de Morestel. — [15] Cant. de Vienne. — [16] Tournon, Ardèche, identification contestée; cf. A. Coville, *Recherches*, p. 489. — [17] Arr. de Belley, ou Ambérieux-en-Dombes, cant. de Saint-Tréviers sur-Moignans (Ain), ou Ambérieux d'Azergues (Rhône). — [18] Cant. de Thoissey. — [19] Cant. de Morestel. — [20] G. Guigue, *op. cit.*, p. 24 et A. Coville, *op. cit.*, p. 489 repoussent l'identification avec Genay, cant. de Trévoux. — [21] Cant. de Bourg. — [22] Cant. de Saint-Trivier-sur-Moignans. — [23] Cf. Finot, *Notice sur la contrée du comté de Bourgogne appelée Pagus Scodingorum*, dans *Bibl. École chartes*, 1872, t. XXXIII, p. 289. — [24] Comm. de Saint-Julien, cant. de Montrevel. — [25] Comm. de Coiserette, cant. Les Bouchoux. — [26] Cant. de Moirans du Jura. — [27] On trouve trois Villard ou Villards dans l'arrond. de Saint-Claude. — [28] Comm. de Montagna-la-Reconduit, cant. de Saint-Amour. — [29] Comm. de Chanberia, cant. d'Orgelet.

ciane, Sanciate, Saciana), à *Luperciacum* (?) et la *villa* dite *Ad Sanctam Mariam* (?).

Département de la Haute-Saône : dans le *comitatus Portensis* [1] (Port-sur-Saône) un manse dans la *villa* de *Calviniacum* (?) et un autre dans celle de *Lolancurte* (?)

Département de Saône-et-Loire : dans le *Pagus Cavillonensis* (Chalon-sur-Saône), la *villa* de *Mons-Aurens* [2] (?), (*Montaureum, Montarium, Montaurium, Montaurum*), Ecuelles [3] (*Scovellas*), Villard [4] (*Villare* avec les *villulæ* d'Aignay (*Esnaico*) et de Lavigny (?) (*Luperciaco*) et, dans le *Pagus Augustodunensis.* Changé [5] (*Candiacum, Cangiacum*).

Département de l'Aube : dans le *Pagus Brionensis*, le Brénois [6] et le *comitatus Tricassinus*, la *villa* de Piney [7] (*Pisnacum*).

Département de la Haute-Marne : dans le *Pagus Bassiniacensis*, le Bassigny [8], Essey-les-Eaux [9] (*Abbiacus*) soit cinq *colonicæ* dans cette *villa.*

« Même si l'on y ajoutait encore quelques noms beaucoup plus douteux, ce n'est là qu'une faible part évidemment du domaine de l'Église de Lyon avant le IXe siècle puisqu'il ne s'agit que de restitutions. Cependant cette énumération, si incomplète soit-elle, montre combien nombreux, étendus et dispersés, étaient dès ce temps les biens de l'Église de Lyon [10]. »

XLIII. Épigraphie. — Malgré leur nombre et leur importance, les inscriptions chrétiennes de Lyon n'approchent pas de la collection épigraphique de textes païens. Toutefois une particularité importante distingue ces deux séries; à la différence des inscriptions païennes, les *tituli* chrétiens sont souvent datés. Il se peut que plusieurs parmi ceux qui ne portent aucune date soient beaucoup plus anciens que ceux qui en sont pourvus; mais faute de données certaines à cet égard, on en est réduit à des présomptions. Parmi les *tituli* chrétiens à date certaine, le plus ancien de la Gaule est un texte lyonnais de l'année 334; le suivant est de l'année 422.

Les épreuves et les catastrophes qui frappèrent Lyon ont eu leur contre-coup dans l'épigraphie de la ville. Les inscriptions païennes disparaissent presque après le milieu du IIIe siècle, et il faut attendre le milieu du Ve siècle pour rencontrer en nombre les inscriptions chrétiennes. Ainsi pendant deux cents ans on ne songe même plus, à Lyon, à marquer extérieurement par un tombeau la place qu'occupe un défunt, on ne prend plus la peine de lui rédiger une épitaphe.

En ce qui concerne les monuments, la différence est à peine moins marquée. A l'époque du christianisme, les stèles, les cippes ne se rencontrent plus; on fait usage du cercueil de pierre, auge grossière, ou du sarcophage, bloc magnifique qu'on emprunte à une sépulture païenne désaffectée, ou bien creusé dans un bloc retiré d'un édifice romain. Les tombes sont de deux sortes. Grégoire de Tours parle de sarcophages déposés sur le sol. Des sarcophages décorés de bas-reliefs ou d'inscriptions pompeuses étaient certainement placés en vue, soit contre les murs des églises, soit notamment sous le *narthex* qui précédait la façade. La plupart des auges funéraires étaient enfouies au fond de fosses remblayées sans autre signe apparent que le tertre de terre accumulé au-dessus de chaque inhumation. Sidoine Apollinaire, décrivant le cimetière de Saint-Irénée à Lyon, dit que les pluies et les neiges ayant peu à peu affaissé ces tertres et aplani le sol, le champ présentait une surface nivelée où rien n'indiquait plus la place des sépultures. Telle était notamment la place où reposait son aïeul; elle était même tellement arasée qu'elle paraissait vacante. Ces tombes soustraites aux regards n'étaient pas toujours pour cela dépourvues d'inscriptions; la légende était alors tournée vers l'intérieur de l'auge, soit qu'elle fut gravée sur la face inférieure du couvercle ou que, plus simplement encore, une plaque inscrite, de pierre ou de marbre et que le plus souvent on n'avait pas même pris la peine d'équarrir, fut déposée intérieurement à la tête du mort; c'était un certificat d'identité que le mort aurait sous la main au jour de la résurrection

1. *Les chrétiens secrets.* — La communauté primitive de Lyon est assez glorieuse et l'épigraphie chrétienne de cette ville assez abondante pour qu'on résiste à la tentation d'ajouter des noms à l'une et des monuments à l'autre. Mais, à propos des inscriptions de ceux qu'on désigne sous le nom de crypto-chrétiens, nous avons dit (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 707-712) que leur existence pouvait être signalée dans beaucoup de lieux et Lyon est certainement de ce nombre; mais encore ne faut-il pas se laisser entraîner à des explications tendancieuses et injustifiées.

1. Nous commencerons par écarter une inscription que le savant abbé Greppo revendiquait pour le christianisme. (Voir *Dictionn.*, t. I, col. 287, fig. 61.) Voici le texte :

MERVLA ET CA. ...
D ☥ M
ET MEMORIAE
AETERNAE
SVTIAE·ANTHIDIS
QVAE·VIXIT·ANNIS XXV
M·IX·DV·QVE DVM
NIMIA·PIA·FVIT·FACTA
EST·INPIA·ET ATTIO·PRO
BATIOLO CERIALIVS CA
..LISTIO CONIVX·ET
PATER ET SIBI
VIV... PONENDVM
CVRAVIT·ET·SVB·AS
CIA DEDICAVIT.

L'inscription est gravée sur un cippe au sommet duquel on voit un bas-relief demeuré sans explication acceptable, mais en tout cas sans signification chrétienne. Le *dis manibus* et l'*ascia* se trouvent sur des épitaphes chrétiennes (voir *Dictionn.*, t. I, aux mots Abréviations et Ascia) mais plutôt par l'effet d'une tolérance. La formule *memoria æterna* se lit également sur des tombes de fidèles (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot Domus æterna) mais, une fois encore, c'est une adaptation du formulaire païen. Pour faire de *Sutia Anthis* une chrétienne, il a fallu invoquer et exploiter la singulière antithèse : *que dum nimia pia fuit facta est impia.* Manni, le P. de Colonia, Antoine Zaccaria, Burnet, Fleetwood, Walch et l'abbé Greppo — celui-ci ordinairement mieux inspiré — ont donc pensé découvrir ici une sépulture chrétienne; Gruter, Spon, Artaud, dans la 2e édition de sa *Notice*, Hagenbuch, Kellermann, Zell, A. de Boissieu, E. Le Blant ont soutenu l'opinion contraire; Mazochi et Havercamp ont évité de se prononcer, enfin Sc. Maffei a pensé se tirer d'embarras en déclarant faux le monument, ce qui, comme dit Le Blant, prouve du moins une chose c'est qu'il ne l'a pas vu.

[1] Longnon, *Atlas histor. de la France*, Notice, p. 135. — [2] Montret, arr. de Louhans, Saône-et-Loire). — [3] Cant. de Verdun-sur-Doubs. — [4] Comm. de Mellecey, cant. de Givry. — [5] Cant. d'Epinac, ou Chaugey, comm. de Saisy, même cant. — [6] Cf. Guigue, *Les possessions territoriales de l'Église de Lyon*, dans *Bull. hist. et philol.*, 1925, p. 16. — [7] Arr. de Troyes. — [8] Roserot, *Dict. topogr. de la Haute-Marne*, au mot *Bassigny.* — [9] Roserot, *ibid.*, au mot *Essay-les-Eaux*, cant. de Nogent. — [10] A. Coville, *Recherches*, p. 484-490.

On a donné deux explications de cette phrase : *que dum nimia pia fuit facta est impia.* Ceci voudrait dire que Sutia Anthis fut victime de son dévouement probablement pour son fils Attius Probatiolus (que d'ailleurs elle ne réussit pas à sauver) et Cerialius Callistio, époux et père survivant, peu touché d'une vertu dont il n'avait pas été l'objet et qui s'était exercée à son propre préjudice, en le privant de sa femme, pouvait dire que, pieuse envers autrui, sa femme avait été impie envers lui. Telle est l'explication admise par Spon, Artaud et Orelli. L'autre explication admet que Sutia Anthis était chrétienne et que son mari, qui ne partageait pas sa croyance, voulait rendre quelque hommage à ses vertus tout en blâmant leur origine et le but vers lequel elles tendaient.

Cette explication semble devoir être abandonnée. A supposer que Cerialius Callistio fut un païen assez intraitable pour reprocher à la morte sa croyance chrétienne, aurait-il désigné celle-ci par les mots *nimia pia*, Greppo l'a parfaitement compris, aussi il fait de ces mots « un terme adouci, mais qui exprime bien clairement le reproche du superstition ». Comment Cerialius pouvait-il regarder le fait d'être *nimia pia* comme une superstition et terminer par l'accusation d'impiété? *Pia* et *impia* doivent se rapporter à un même ordre d'idées, de faits ou de croyance. On peut bien accuser un être chéri d'avoir été conduit à l'impiété par l'exagération de la piété, mais il semble illogique de lui reprocher d'être devenue impie par exagération dans l'erreur où elle était engagée.

La stèle de Sutia Anthis et son enfant est un monument de la fin du IIe siècle, époque marquée à Lyon par la persécution sanglante de Marc-Aurèle (177) et de Septime-Sévère (208). Si le mot *impia* avait eu alors une signification bien précise de la profession du christianisme, l'épitaphe imprudente exposait Sutia Anthis et son enfant à une violation de sépulture, celle-ci devant se trouver (à en juger par l'emploi d'une stèle) dans un jardin ou le long d'une route.

On ne connaît pas d'exemples épigraphiques de l'emploi de *pius* et *impius* pour caractériser la dévotion ou l'irréligion; le sens donné est celui du dévouement ou du défaut de dévouement; on lit sur des marbres païens ces éloges : *eximiæ pietatis erga liberos* [1] *cuius pietas læsit neminem* [2]; *pia in suos* [3]; *piissimus erga parentes suos* [4]; *pia fuit suis* [5]. Si dans quelques monuments officiels des païens, les mots PIVS, PIETAS, désignent la piété envers les dieux, il faut reconnaître que, le plus souvent, sur ces monuments, la signification de ces mots est tout autre, et qu'ils rappellent, soit des sentiments de famille [6], soit l'attachement à la patrie [7], soit enfin, et c'est là leur principale acception, la bienfaisance des souverains [8]. Quant aux expressions IMPIVS, IMPIETAS, on ne peut s'attendre à les rencontrer souvent dans les inscriptions funéraires, destinées avant tout à enregistrer des éloges.

Bibl. — Gruter, *Corp. inscr.*, p. 831, n. 6; Gilb. Burnet, *Itin. epist.*, ep. 1a; J. Spon, *Recherches*, p. 86; Manni, *Principi della religione cristiana in Firenze*, p. 2; Colonia, *Hist. littér. de Lyon*, t. I; *Antiquités*, p. 264; Zaccaria, *Stor. letter. d'Italia*, t. II, p. 378; Fleetwood, *Sylloge inscr. antiquar.*, p. 291, n. 1; Mazochi, *Epist. de dedicatione sub ascia*, p. 303; Walch, *Marmor hispan. antiq.*, p. 82 et dans Donati, *Supplem.*, p. 128 *b*; Havercamp, *In notis ad Paul. Orosium*, p. 122; Maffei, *Ars crit. lapid.*, p. 366; Artaud, *Notice*, 1re édit., p. 55; 2e édit., p. 17; Orelli, *Inscr.*, n. 4651; Greppo, *Lettre à M. le docteur Labus sur une inscription du Musée de Lyon*, in-8°, Lyon, 1838; Kellermann, dans O. Jahn, *Specimen epigraphicum*, p. 85; Zell, *Delectus*, n. 617; A. de Boissieu, *Inscript. antiq. de Lyon*, p. 496-498; Comarmond, *op. cit.* p. 77; E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 167-174, n. 86 *a;* A. Allmer et P. Dissard, *Inscr. antiq.*, t. III, p. 383.

2. L'inscription que nous allons transcrire ne nous semble pas plus que la précédente devoir être attribuée à des fidèles :

BONAE MEMORIAE ET SPEI AETERNAE
SPIRITV QVOQVE INCOMPARABILI FE
LICIAE MINAE FEMINAE RARISSIMAE
CASTITATIS EXEMPLI ADFECTIONIS PLE
NAE ERGA OMNES HOMINES ILLIVS PRI
MITIVS DEC CCC AVG LVG CONIVGI INCOM
PARABILI QVAE VIXIT ANN XXXIII MENSV
DIES IIII SINE VILLA QVERELLA SIBIQVE
VIVVS FECIT ET SVB ASCIA DEDICAVIT

Cependant l'abbé Greppo et Alph. de Boissieu ont fait de Felicia Mina une chrétienne mariée à un païen. Boissieu découvre dans ce monument « des traces de christianisme », quoiqu'on ne puisse, selon lui, « le ranger encore avec toute certitude parmi les monuments des familles chrétiennes. » La mention *adfectionis plenæ erga omnes homines* ne lui semble païenne à aucun degré; de même pour *spei æternæ* » qui n'appartiennent pas au style nécrologique de paganisme. » Le texte était gravé dans un cartouche à queues d'aronde et celles-ci contenaient les mots : ... πενται et υγειαινε λουρι, dont il est impossible de tirer aucun sens chrétien.

Bibl. — Bellièvre, *Lugdunum priscum*, édit. des bibliophiles, p. 92; Spon, *Recherches*, p. 69; Symeoni, *L'origine e le antichità di Lione*, ms. p. 55; Paradin, *Mémoires sur l'histoire de Lyon*, p. 426; De Colonia, *Hist. littér. de Lyon*, Ire partie, p. 103; Menestrier, *Histoire consulaire de Lyon*, p. 82; *Dissertation sur le double fond de Lyon*, p. 525; Boldoni, *Epigraphica*, p. 454; Breval, *Remarks on several parts of Europe*, t. I, p. 245; Labbe, *Thesaurus epitaph.*, p. 510; Campegius, *Trophæum Gallorum* et *Galliæ celticæ antiq.;* A. Golnitz, *Itinerarium*, p. 299; de Rubys, *Hist. vér. de la ville de Lyon*, l. I, c. XI; Gruter, *Corpus*, p. 424, n. 5; Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1112, n. 2; Fleetwood, *Inscrip. sylloge*, p. 176, n. 4; Mazochi, *De dedicatione sub ascia*, p. 29; J. A. Fabricius, *Antiq. monum.*, p. 206; Greppo, *Lettre à M. le docteur Labus sur une inscription du musée de Lyon*, p. 44; A. de Boissieu, *Inscr. antiq. de Lyon*, p. 151 et 534; Comarmond, p. 438; E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 172, n. 86*b*; A. Allmer et P. Dissard *Inscript. antiq.*, t. III, p. 443.

3. Enfin voilà encore une inscription conservée dans une copie de Symeoni, l'original ayant disparu :

NOBILIS TIB
CAESARIS AVG·
SER·AEQVE·MONET
HIC ADQVIESCIT
IVLIA ADEPTA CONIVX
ET PERPETVA FILIA D·S·D·
IVLIA ADEPTA
HIC ADQVIESCIT
L·IVLIVS CVPITVS
MATRI ET SODALES
DE SVO ET PERPETVA
FIL

Voici un monument où il est question de l'empereur Tibère et dont le texte est certainement authentique. Grâce à la régularité du système romain, les trois noms *Nobilis, Julia Adepta et L. Julius Cupitus* suffisent, à eux seuls, à nous apprendre l'état des personnes qu'ils désignent : *Nobilis* est un esclave, comme

[1] Boisrard, *Inscr.*, pass. III, n. 76. — [2] Marini, *Fratelli Arvali*, p. 491. — [3] Orelli, *Inscript.*, n. 2726. — [4] Fabretti, *Inscr. domest.*, cl. III, n. 446. — [5] Maffei, *Mus. Veronense*, p. 263, n. 4. — [6] Eckhel, *Doctr. numism. vet.*, t. VI, p. 150, 157, 522; t. VII, p. 306. — [7] Eckel, *Doctrina nummorum vet.*, t. VI, p. 28. — [8] *Doctrina nummorum vet.*, t. VI, p. 345, 401, 471; t. VII, p. 22, 26, 49, 332, 409; t. VII, p. 34, 99.

le montre son nom unique avec l'abréviation *ser(vus)*, qui épouse une affranchie *Julia Adepta* laquelle porte avec son *cognomen* le *nomen* de l'illustre famille Julia. En mourant *Nobilis* laisse une fille *Perpetua*. A ce moment, *Julia Adepta* est enceinte d'un enfant qui viendra au monde après la mort de son père et, pour cette raison, ne figure pas sur la première épitaphe. Bien que le marbre donne à la femme le titre de *conjux*, elle n'y a pas droit, car entre *Nobilis* et *Julia Adepta* il n'a pu y avoir mariage, mais seulement *contubernium*. L'enfant, posthume, dès sa naissance, suivra donc la condition de sa mère; il est affranchi et prend, avec le *cognomen* de *Cupitus*, qui semble rappeler sa naissance tardive, le *prænomen* et le *nomen* du patron de sa mère, *L. Julius*.

Tout ceci serait du plus grand intérêt si nous avions ici l'épitaphe d'un esclave chrétien. La copie de Symeoni indique sur l'épitaphe de *Nobilis* un *Tau* placé à la fin du mot *mone*Tæ, c'est-à-dire là où le prolongement de la haste du T, si commun sur les marbres romains pour réunir le T et l'I dans un seul caractère, n'aurait graphiquement aucune raison d'être. Faire de ce signe un symbole de la croix est inadmissible. Quant à interpréter la formule *hic adquiescit* au sens chrétien, on se trouverait amené à étendre cette conclusion à une série de monuments païens qui emploient ces mots et dont il n'est pas possible de contester le paganisme.

Bibl. — 1° *Nobilis :* Bellièvre, p. 118; Symeoni, ms. cité, p. 40; Paradin, p. 441; Gruter, p. 582, 8; Aicher, *Theatr. fun.*, p. 2, 8; Spon, *Recherches*, p. 22; Menestrier, *Hist. cons.*, p. 98; Colonia, *Hist. littér.*, Ire partie, p. 36 ; Golnitz, *Itinerarium*, p. 320 ; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 281, 534; Comarmond, p. 441, n. 52; Le Blant, *Inscript. chrét.*, t. I, p. 173, n. 86 *c;* Allmer et P. Dissard, *Inscr. antiq.*, t. I, p. 239; t. III, p. 47. — 2° *Julia Adepta :* Gruter, *Corp.*, p. 583, n. 8; Spon, *Recherches*, p. 231; *Miscellanea*, p. 171; Fabretti, *Inscr. domest.*, c. II, n. 48; Menestrier, *Hist. cons.*, p. 98; De Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 281, 534, Comarmond, p. 441, n. 53; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 173, n. 86 *c;* Allmer et Dissard, *op. cit.*, t. III, p. 47, 48.

4. Inscription trouvée à Trion, dans un puits antique entre le pont de la montée de Loyasse et la gare de Trion :

D ⛏ M

ET · MEMORIAE · AETERNAE ·
PONTIAE · MARTINAE · NATIONE ·
PROVINCIALIS · QVAE · VIXIT ANNIS ·
XXXX · MENS · II · DIEB · V · M PONTIVS ·
GEMELLVS · VETERANVS · LEG · I · M · P · F ·
m · H · M · EX · BF · PROC · PONTIAE · MAR
TINAE · LIBERTAE · ET · CONIVGI
· KARISSIMAE ·
FEMINAE · SANCTISSIMAE
ET · INCOMPARABILI · QVAE
VIXIT · CVM · EO · ANNIS · XXII
MENS · II · DIEB · V ·
SINE · VLLA · ANIMI · LAESIONE
M · PONTIVS · GEMELLVS · VIVS
SIBI · POSTERISQVE · SVIS · FACI
VNDVM · CVRAVIT · ET · SVB
ASCIA · DEDICAVIT
HAVE · DVLCITI · GAVDENTIVS
TE · SALVTAT

BONIS BENE

Diis Manibus et memoriæ æternæ Pontiæ Martinæ, natione Provincialis, quæ vixit annis XXXX, mensibus II, diebus V, M. Pontius Gemellus, veteranus legionis I Minerviæ Piæ Fidelis, missus honesta missione ex beneficiario procuratoris, Pontiæ Martinæ libertæ et coniugi karissimæ, feminæ sanctissimæ et incomparabili quæ vixit cum eo annis XXII, mensibus II, diebus V, sine ulla animi læsione, M. Pontius Gemellus viv(u)s sibi posterisque suis faciundum curavit et sub ascia dedicavit — Have Dulciti: Gaudentius te salutat — Bonis bene.

A. Allmer, qui n'était pas disposé à découvrir des chrétiens secrets là où ils ne se rencontraient pas écrivait au sujet de cette épitaphe : « Il est remarquable que ces noms de *Dulcitius* et de *Gaudentius* presque introuvables sur les inscriptions païennes se montrent, au contraire, fréquemment sur les inscriptions chrétiennes et même aussi dès le IVe siècle dans les auteurs. » Ailleurs, le même épigraphiste écrit encore qu' « il ne serait pas impossible que Pontius et sa femme aient été des chrétiens inavoués, et que ces noms de *Dulcitius* et de *Gaudentius* fussent ceux qu'ils avaient dans la société secrète dont ils faisaient partie. »

Bibl. — A. Allmer, *Découverte de monuments funéraires et d'objets antiques au quartier de Trion*, in-8°, Lyon, 1885; le même, dans *Revue épigraphique du Midi de la France*, 1886, p. 181; A. Allmer et P. Dissard, *Trion. Antiquités découvertes en 1885 et 1886 et antérieurement au quartier de Lyon dit de Trion*, dans *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Classe des lettres*, 1888, t. XXV, n. 55; A. Poidebard, *Indices de christianisme dans les inscriptions trouvées à Trion en 1885, d'après des travaux récents*, dans *Congrès scientifique international des catholiques*, Fribourg, 1897, *art chrétien*, p. 123-135; le même, *La nécropole de Trion et les dernières fouilles*, dans *La Controverse et le contemporain*, 15 avril 1887, p. 613; P. Allard, dans *La science catholique*, 1885. O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 1880; O. Hirschfeld, *Zur Geschichte des Christentums in Lugdunum vor Constantin*, dans *Sitzungsberichte* de Berlin, 1895, p. 406 sq.; H. Leclercq, dans *Monumenta Ecclesia liturgica*, t. I, n. 4355; A. Allmer et P. Dissard, *Inscr. antiq.*, t. I, p. 209.

2. *INSCRIPTIONS DATÉES.* — **5.** La plus ancienne inscription chrétienne à Lyon est celle qui fut portée, l'an 177, dans l'amphithéâtre, devant le chrétien Attale et sur laquelle on lisait en lettres latines :

HIC EST ATTALVS CHRISTIANVS

Voir ci-dessus, col. 99.

6. Perdue. Inscription « découverte avec quelques autres sur la montagne de Saint-Irénée. » (*Maffei*); Caractères « mal formés et un peu compassés » (*Journ. de Trévoux*).

OPTATO ET PAVLINO CON
SVLIBVS KAL
FEBRARIS DEPOS
SELENTIOSES

Optato et Paulino consulibus, kalendis februariis, depositio Selentioses (1er février 334).

« Sous le consulat d'Optatus et de Paulinus, le jour des calendes de février (1er février), a eu lieu la déposition de Selentiosa. »

Cette inscription, datée du 1er février 334, est la plus ancienne des inscriptions à date certaine de la Gaule. Vient ensuite une inscription de Saint-Bertrand de Comminges datée des consuls de 347 (Le Blant, *Inscr.*, t. II, p. 609).

Il s'agit d'une inhumation (*depositio*); Selentioses est pour *Silentiosæ*, génitif de forme grecque.

Bibl. — S.-Antoine, cod. *Barber. XXIX, 215*, fol. 3; M. A. L., *Journal de Trévoux*, 1731, sept. p. 1612;

Sc. Maffei, *Galliæ antiq. quaed. select.* Epist. XX, p. 98, inscr. IX; Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 375, n. 2; Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 196; de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 542, n. 2; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 138, n. 62; Meynis, *Mémorial*, p. 185; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 107; de Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, p. 39; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 9, n. 9; O. Hirschfeld, *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIII, n. 2351.

7. Perdue. Inscription découverte en 1736, avec plusieurs autres au quartier Saint-Just, sur l'emplacement de l'ancienne église des Macchabées (*Lebeuf*) :

HIC REQVIESCIT PASCASIA
DVLCISSIMA INFANS
QVAE VIXIT ANI DVOBVS
MENS TRIBVS ET
DIES X OBIIT
IIII KAL AVG
HONORIO XIII ET
THEODOSIO X CONSS

Hic requiescit Pascasia, dulcissima infans, quæ vixit annis duobus, mensibus tribus et dies X; obiit IIII kalendas augustas, Honorio XIII et Theodosio X consulibus (29 juillet 422).

« Ici repose Pascasia, enfant chérie, qui a vécu deux ans, trois mois et dix jours; elle est morte le 4 des calendes d'août (29 juillet), sous le consulat d'Honorius consul pour la treizième fois et de Théodose consul pour la dixième fois. »

Cette date nous reporte à l'année 422, le 29 juillet.

En 1736, on forma le projet d'établir une chapelle de station sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Just, primitivement consacré aux Macchabées [1]. Les fouilles amenèrent la découverte de tombes antiques appartenant presque toutes à l'époque chrétienne; les monuments furent dédaignés, heureusement les textes furent copiés; un manuscrit du P. de Colonia a conservé deux de ces légendes et un mémoire de l'abbé Lebeuf (voir ce nom) les a presque toutes reproduites. Les gravures annexées à ce mémoire ont été exécutées avec la prétention avouée de représenter fidèlement ces inscriptions.

La sépulture *ad sanctos*, comme c'était ici le cas, n'était accordée qu'avec une grande réserve; on peut croire qu'une enfant de deux ans n'aura obtenu cet honneur que par égard pour sa famille.

Bibl. — Lebeuf, dans *Hist. de l'Acad. des inscriptions*, t. XVIII, p. 242-244; Cochard, *Saint-Just*, p. XIX; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 550, n. 8; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 111, n. 53; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 107; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 11-13; Hirschfeld, dans *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIII, n. 2353.

8. Épaisse table de marbre, trouvée en 1736 à Saint-Just (voir n. 7) : perdue, puis retrouvée dans une maison de la rue des Farges, où elle servait de marche d'escalier; achetée par Edm. Le Blant qui l'a léguée au musée du Louvre. Haut. 0 m. 30, larg. 0. 67, épaiss. 0 m. 11 (fig. 7290).

IN HVC LOCV REQVIEVIT LEVCADIA
DEO SACRATA PVELLA QVI VITAM
SVAM PROVT PROPOSVERAT
GESSIT QVI VIXIT ANNOS XVI TANTV
BEATIOR IN DNO CONDEDIT MENTEM
PTS CONSV THEVDOSI XIII

In huc locu requiebit Leucadia, Deo sacrata puella, qui vitam suam prout proposuerat gessit, qui vixit annos XVI, tantu beatior in Domino condedit mentem, post consulatum Theudosii XIII (431).

« En ce lieu repose Leucadia, vierge consacrée à Dieu; sa vie remplie ainsi qu'elle se l'était proposé, elle a vécu seize ans, et, d'autant plus heureuse, a remis son âme au Seigneur, l'année après le consulat de Théodose, consul pour la treizième fois. »

Ceci nous reporte à l'année 431, qui a suivi celle du treizième consulat de Théodose et troisième de Valentinien, 430.

Il y eut cette année-là deux consuls : Anicius Bassus en Occident et Antiochus en Orient, mais ils ne furent sans doute connus en Gaule que tardivement et après la rédaction de l'épitaphe qui doit être du commencement de l'année.

Leucadia était une religieuse qui avait émis des vœux complets, ce qui porte à croire que la période de seize ans est comptée depuis l'entrée en religion et non depuis la naissance. On a prétendu apparenter Leucadia à Vettius Epagathus, on n'en a ni preuve ni indice quelconque.

Bibl. — Le P. de Colonia, dans *Archives du Rhône*, 1827, t. VI, p. 176; J. Lebeuf, dans *Hist. de l'Acad. des inscr.*, t. XVIII, p. 243; Monfalcon, *Hist. de Lyon*, p. 1359; *Hist. monum.*, p. 105; Cochard, *Bourg de Saint-Just*, p. XVII ; Comarmond, p. 505; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 550, n. 9; Le Blant, *Inscr. chrét.*,

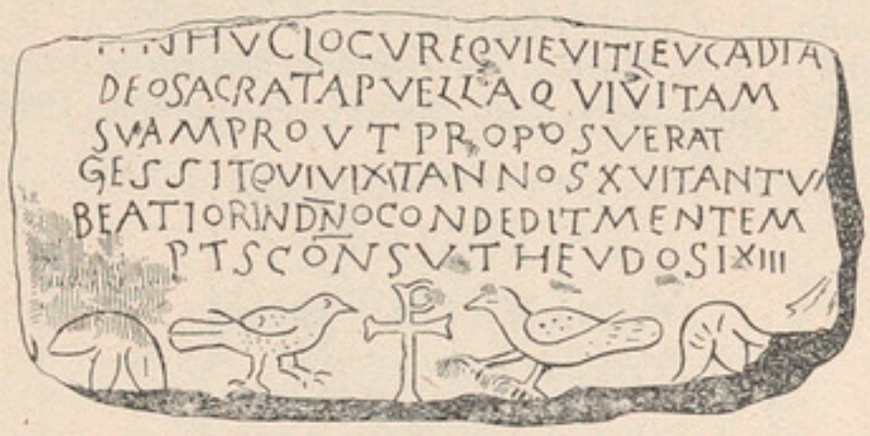

7290. — Inscription de Leucadia.
Musée du Louvre. D'après Le Blant, *Inscript. de la Gaule*, t. I, pl. 5, n. 21.

t. I, p. 89, n. 44, pl. 5, n. 21; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, p. 13-16; Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, p. 2354. Cf. de Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 288, note 6.

9. Dans les caves de la maison située rue des Macchabées, n. 18, on fit des découvertes intéressantes (12 décembre 1903). A 1 m. 50 environ du niveau du sol, on rencontra toute une série de sarcophages de pierre, garnis encore de leurs couvercles intacts. En creusant jusqu'à 2 m. 30, on rencontra un deuxième et même un troisième rang de sarcophages. Toutes ces tombes, autant qu'on a pu s'en rendre compte ne portaient, à l'extérieur, aucune inscription ou sculpture.

Un d'eux fut ouvert, et contenait un squelette entier qui tomba promptement en poussière. Sous la tête du défunt se trouvait l'inscription suivante. Cette inscription, mesurant 0 m. 46 de hauteur sur 0 m. 42 de largeur est gravée sur une plaque de marbre débitée dans un pilastre romain qui portait encore (au revers de l'inscription, par conséquent sur la face du pilastre) de magnifiques cannelures :

HIC IACIT ASPASIVS
ADVLISCENS QVI EXCES
SIT E REBVS HVMANIS AN
RM XXIIIIII NON SEP DN THEoDo
SIO XVI ET FAVSTO VVCC

Hic jacit Aspasius aduliscens qui excessit e rebus humanis annorum XXIII; III non sep. domno Theo-

[1] Cf. A. de Boissieu, *op. cit.*, p. 549.

dosio XVI et Fausto viris clarissimis consulibus. « Ici gît Aspasius adolescent qui se détacha des choses humaines. Agé de vingt-trois ans, le 3 des nones de septembre, Théodose étant consul pour la seizième fois et Faustus. »

A l'année 438 correspond le XVIe consulat de l'empereur Théodose II et d'Anicius Acilius Glabrio Faustus. Le manque de ponctuation dans le chiffre XXIIIIII ne permet pas de distinguer ce qui appartient à l'âge de ce qui appartient à la date. Il faut probablement lire *an(no)rum XXIII* et *III non(a)s sep(tembres)*.

L'inscription est réglée, les lettres sont gravées avec grand soin, ainsi que les colombes et le vase d'où sortent des feuillages. L'emploi du terme *adolescens* pour un jeune homme de vingt-trois est conforme à ce que nous lisons sur d'autres épitaphes. La formule *qui excessit e rebus humanis* est intéressante à rapprocher d'une autre formule lyonnaise, postérieure de quelques années à peine (454) : *quæ mundana reliquit.*

Cette inscription est la première en Gaule qui nous donne les consuls de 438, qui étaient d'ailleurs connus par d'autres textes épigraphiques. Acilius Glabrio appartient à la famille célèbre dont nous avons déjà parlé et dont nous avons donné les généalogies (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1259-1274).

Bibl. — J.-B. Martin, *Inscriptions chrétiennes découvertes à Lyon*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1904, p. XLI-XLII; cf. A. Héron de Villefosse, dans *ibid.*, p. XLIII.

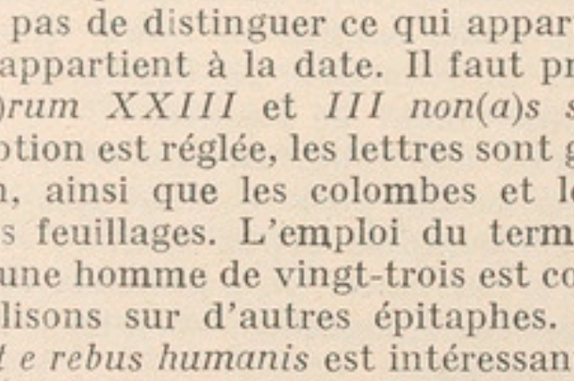

7291. — Épitaphe de Mercurina. Musée de Lyon. D'après de Boissieu, *Insc. ant. de Lyon*, 1846, p. 559. n. XVI.

10. Tablette de pierre trouvée au quartier Saint-Just (*Artaud*), rue des Farges (*Boissieu*). Haut. 0 m. 26, larg. 0 m. 28. Au musée (fig. 7291).

*hic i*ACET DECORA
MERCVRINA QVI
VIXIT ANNOS XX
OVIIT XIII KAL MA
IAS VIGELIA PASCE
CALIPIO VC CONS

Hic jacet decora Mercurina, qui vixit annos XX: oviit XIII kalendas maias vigelia Pasce, Calipio viro clarissimo consule (19 avril 447).

« Ici repose la belle Mercurina, qui vécut vingt ans, elle mourut le 13 des calendes de mai, vigile de Pâques, sous le consulat de Calipius clarissime. »

Ceci nous reporte au samedi saint, 19 avril 447; cette mention chronologique est exacte.

Bibl. — Artaud, *Notice*, p. 81; Mongez, *Mémoire sur l'épitaphe de Mercurina*, dans *Mémoires de l'Institut*, nouv. série, *Classe d'histoire et de littérature ancienne*, 1815, t. I, p. 248; Artaud, *Notice*, 2e édit., 1816, p. 26; A. de Caumont, *Rapport verbal sur quelques antiquités de Trèves et de Mayence*, dans *Bulletin monumental*, 1843, t. IX, p. 67; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 595, n. 66; Comarmond, *Description*, p. 110; *Notice*, p. 37; Monfalcon, *Hist. de Lyon*, t. II, p. 1358; *hist. monum.*, p. 105; *Dictionn. d'épigr. chrét.*, t. I, p. 780; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 74, n. 35, pl. 4, n. 14; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 16-19; de Rossi, *Inscript. christ. urb. Rom.*, t. I, p. 321, *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2355.

11. Tablette de marbre trouvée chez les Génovefains, quartier Saint-Irénée « où elle était encastrée dans une des murailles de leur jardin » (*Artaud*). Haut. p m. 36, larg. 0 m. 252. Au musée (fig. 7292).

hic REQIISCIT INNO *x in*
fans VRSVS QVI VIX *it*
an NVS QVATTUO *r*
et MENSES HOCT *o obiit*
die VENERIS SEPTE *mo*
de CEMO KALEND *as fe*
et ze NONE VVCC
bru ARIAS POSTEMIAN *o*

Hic requiiscit innox infans Ursus, qui vixit annus quattuor et menses hocto; obiit die Veneris septemo decemo kalendas februarias Postemiano et Zenone viris clarissimis consulibus (16 janvier 448).

« Ici repose Ursus, innocent enfant, mort à l'âge de quatre ans et huit mois, le vendredi 17 des calendes de février, sous le consulat de Postémianus et de Zénon clarissimes. »

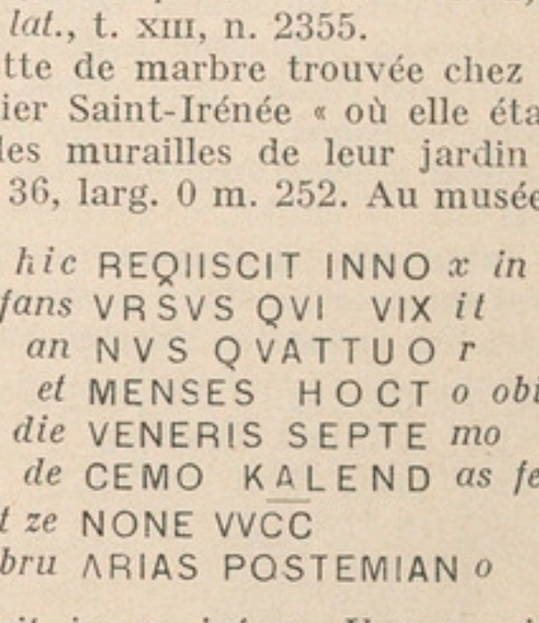

7292. — Inscription d'Ursus au musée de Lyon
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 559, n. **XVII.**

Ceci nous reporte au vendredi 16 janvier de l'année 448.

A. de Boissieu rétablit le mot *febru*ARIAS en faisant observer que l'année 448 ayant commencé un jeudi, le vendredi noté sur l'épitaphe du jeune Ursus ne peut correspondre qu'au 17 des calendes de février. Entre les lignes 6 et 7, on lit en interligne, et d'un caractère moindre la mention *et Zenone vv. cc.* J.-B. De Rossi croit que ces mots ont été ajoutés après coup; E. Le Blant et A. Allmer estiment avec raison que l'examen de l'inscription permet de reconnaître d'une manière sûre que les mots introduits dans l'interligne élargi à dessein n'ont pas été ajoutés postérieurement, et qu'ils appartiennent à la rédaction primitive.

Bibl. — Millin de Grandmaison, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, t. I, p. 512, reproduit par de Castellane, dans *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. II, p. 180, pl. II, n. 4; Artaud, *Notice*, 2e édit., p. 12; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 559, n. 17; Comarmond, *Description*, p. 60; Monfalcon, *Hist. de Lyon*, t. II, p. 1332; *Hist. monum.*, p. 73, édit. Spon, p. 396; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 159, n. 68, pl. 8, n. 36; Allmer-Dissard,

Inscr. antiq., t. IV, p. 19-21; Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2356.

12. Tablette de marbre trouvée, en 1851, à la maison Teste, à l'entrée de la cour de l'église Saint-Irénée « sous la cave d'une maison contiguë à l'église Saint-Irénée » (*Martin-Daussigny*). Haut. 0 m. 29, larg. 0 m. 22. Au musée (fig. 7293).

HIC IACET
SANCTVLVS
FAMVLVS DEI
ANNO III ET MESE
SES IIII PAVSAT DIE
MERCVRI ASTO
RIO VC CONS.

Hic jacet Sanctulus, famulus Dei, annos III et meseses IIII, pausat die Mercurii, Astorio viro clarissimo consule. (Mercredi... mars 449.)

« Ici repose Sanctulus, serviteur de Dieu, mort à l'âge de trois ans et quatre mois, déposé un mercredi sous le consulat d'Astorius clarissime. »

Asturius, consul d'Occident en 449, n'était pas encore connu en Orient au mois d'avril de cette année. De même son collègue d'Orient, Protogènes, n'a été connu en Occident qu'après le mois de mars. L'ins-

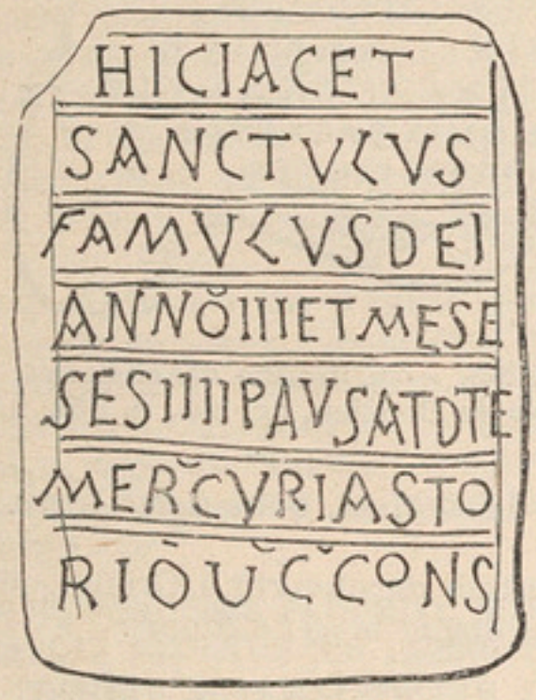

7293. — Inscription de Sanctulus, au musée de Lyon.
D'après Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, pl. LXXXIX, n. 532.

cription de Sanctulus n'est donc probablement pas postérieure au mois de mars 449.

Bibl. — Martin-Daussigny, dans *Moniteur*, du 16 février 1858; Registre d'entrées, n. 861; *Revue des Sociétés savantes des départements*, 1858, t. IV, p. 506; *** *Notices et découvertes* dans *Revue archéologique*, 1857-1858, t. XIV, p. 762; Monfalcon, *Hist. monum.*, édit. Spon, p. 373; A. Allmer, *Sur quelques inscriptions antiques*, 1858, p. 17; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. LXXII; Meynis, *Mémorial*, p. 188; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 554, n. 667; pl. 89, n. 532; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 31-23; Hirschfeld, *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2357.

13. Perdue; provenance? en 1816 : « chez Mlle Hareng, vis-à-vis de l'église Saint-Irénée » (*Artaud*), (fig. 7294).

FAMVLVS DEI PRIMVLVS VIXIT ANN
S LXXA IN BONO
HIC DEDITVS IN RELIGIONE REQVIEVI
V DXSI KA SEPTEMB PC OPILIONIS VCC

Famulus Dei Primulus vixit annis LXXV in bono. Hic deditus in religione requievit die XVII *kalendas septembres, post consulatum Opilionis viri clarissimi consulis* (16 août 454).

« Primulus, serviteur de Dieu, a vécu dans le bien soixante-quinze ans, voué à la vie religieuse, il a pris son repos le 27 des calendes de septembre, l'année après le consulat d'Opilion clarissime. »

Le nom d'*Opilio* a été porté par deux consuls, tous deux en Occident, l'un en 453, l'autre en 524; le premier continué par un post-consulat pendant toute l'année 454; le deuxième remplacé, sinon du commencement de l'an 525, au moins dans le cours de janvier ou de février, par le consul de l'année, Probus junior. D'après ces observations, il suit que l'épitaphe de Primulus, datée du mois d'août, ne peut donc appartenir à l'an 525; elle est du 16 août 454. Pour exprimer la date, on a fait usage de l'episemon ϛαυ.

Bibl. — Artaud, ms. Lyon, *IX*, fol. 104; le même, *Notice*, de 1808, exemplaire interfolié à la bibliothèque de l'Académie; croquis reproduit par A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 561, n. 20, et par E. Le Blant, *Inscr. christ.*, t. I, p. 116, n. 57, pl. 5, n. 22; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 107; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 23-25; Hirschfeld dans *Corp. incr. lat.*, t. XIII, n. 2358.

14. Perdue « Découverte avec quelques autres sur

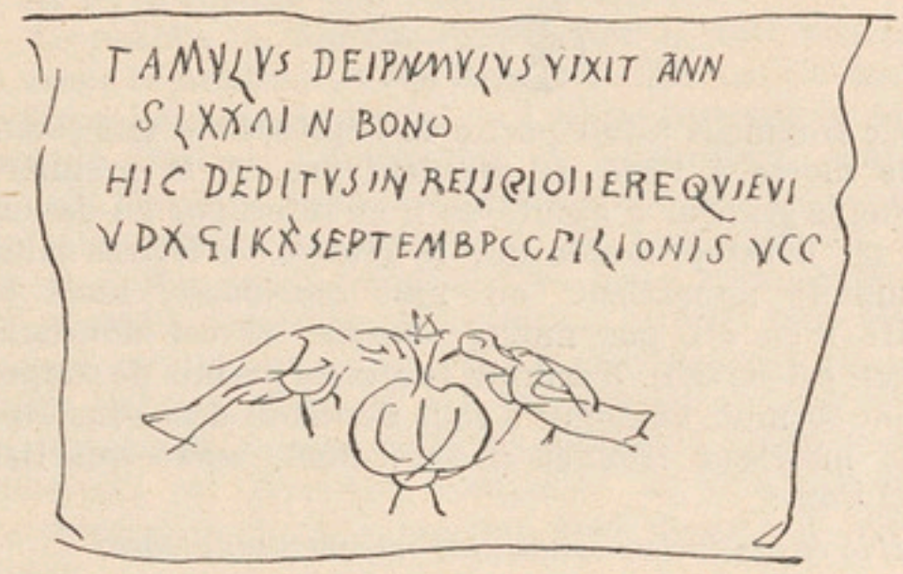

7294. — Inscription de Primulus.
D'après de Boissieu, *Inscrip. antiq.*, p. 561, n. XX.

la montagne de Saint-Irénée » (*Journ. de Trévoux*); Lugduni ad S. Irenaeum (*Maffei*).

HIC REQVIISCIT
BONE MEMORIAE
PORCARIA QVAE MVNDANA
RELIQVIT ET TRADEDIT ANIMA
DO VIXIT ANNIS XL OBIITSIIIK FEB
PC . . . . . IONIS

Hic requiiscit bone memoriæ Porcaria, quæ mundana reliquit et tradedit animam Domino; vixit annis XL obiit VIII *kalendas februarias, post consulatum* [*Opil*]*-ionis* (*viri clarissimi consulis*). (24 janvier 454.) « Ici repose Porcaria de bonne mémoire, qui a quitté ce monde et a remis son âme au Seigneur à l'âge de quarante ans; elle est morte le 9 des calendes de février, l'année après le consulat d'Opilion clarissime. »

On vient de dire (voir n. 12) qu'il y eut en Occident deux consuls qui portèrent le nom d'*Opilio*, l'un en 453 qui fut continué pour un post-consulat pendant toute l'année 454; l'autre en 524 et dont le post-consulat a fait place, dès le mois de janvier ou de février au consul de 525, Probus junior. Comme nous connaissons le jour de la mort de Porcaria, 24 janvier, la probabilité d'après la date ne décide en faveur d'aucun des deux consuls préférablement à l'autre; mais la date 454 paraît plus probable en raison du début *hic requiescit*, tandis que si on la rejetait jusqu'en 525, elle commencerait plus probablement par *in hoc tumulo*.

A. de Boissieu voit dans : *quæ mundana reliquit et tradedit anima D(e)o* la pratique des vœux de religion.

Bibl. — M. A. L. dans *Journal de Trévoux*, 1731, sept., p. 1616; Maffei, *Galliæ antiquitates*, p. 94; Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 425, n. 2; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 561, n. 19; Le Blant, *Inscr. christ.*, t. I, p. 115, n. 55; Monfalcon, *Hist. monum*, p. 107; Allmer-Dissard, *Incr. antiq.*, t. IV, p. 25-27; D. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2359.

15. Inscription trouvée à Lyon, rue des Macchabées n. 18. Hauteur 0m38, long, 0m32, haut. des lettres 0,03; les lettres des deux premières lignes sont inscrites entre deux doubles traits. Fragment :

N
OCO CL·NE TVRPAT
*me*MBRA SEPVLC·
Q VIxIT INTACTA *per*
*anno*S XVIIII ET MEN *ses*
DIES XXII DEFVNC *ta*
*obii*T DIE IIII IDVS IVNIAS
*domi*NO NOSTRO AVITO *aug*

Ce fragment a fait partie de l'épitaphe d'une jeune fille morte à l'âge de dix-neuf ans. A la première ligne, le graveur a ajouté un N en interligne au-dessus de O; il est probable que le groupe de lettres ainsi complété appartient au mot *concludere;* mais la suite n'en est pas moins obscure, N est douteux, ETVR est certain. Il semble toutefois permis de songer à une formule analogue à celle du début d'une inscription métrique trouvée à Saint-Just, autre quartier de Lyon :

Hic cuius in hoc conduntur membra sepulchro.

En tout cas, le début du fragment est métrique :

[Ho]c concl[udun]tur? pat[ernom]embra sepulc[hro] q(uæ)vixit intacta [per anno] s.

La date est donnée *IIII idus junias [domi] no nostro Avito.* Il ne s'agit pas ici de Fl. Avitus Marinianus, consul en 423, lequel est toujours désigné par son surnom *Marinianus;* en outre, un consul ne recevrait pas le titre *dominus noster* qui s'adresse à un empereur. Il s'agit, en effet, d'un empereur, Eparchius Avitus, préfet du prétoire des Gaules sous Valentinien III en 439, empereur en 455, à la mort de Petronius Maximus, consul d'Occident en 456. J. B. de Rossi a montré qu'en Occident, à la fin d'octobre et au commencement de novembre 456, l'année était désignée par le consulat d'Eparchius Avitus; il en était déjà ainsi dès le moins de juin. L'inscription est en effet datée de 10 juin 456; elle nous donne la première mention en Gaule de l'empereur Avitus.

Bibl. — J.-B. Martin et A. Heron de Villefosse, *Sur quatre inscriptions chrétiennes de Lyon*, dans *Bull. arch. du comité*, 1905, p. XLII, n. 2.

16. Tablette de marbre à Sainte-Irénée « dans le vestibule d'un couloir qui conduit à la crypte » (*Boissieu*); dans le couloir même : Haut. 0m21, long. 0m31 (fig. 7295).

. . . . . .
. . . IVS/ACLISIANVS
qui VIXIT ANNOS V
*et d*IIS XLV TRANSIIT
. . .*di*E NONAS MARTIAS
DOM N LEONE III

(Une branche de laurier entre deux aigles)

...ius A(e) lisianus(?) qui vixit annos V, dies XLV; transiit sub die(?) nonas martias domino nostro Leone III.

« Ici repose... ius Aclisianus, qui a vécu cinq ans et quarante-cinq jours; il a trépassé le jour des nones de mars, sous le troisième consulat de notre maître Léon » (7 mars 466).

Ce marbre offre quelques particularités : *diis xlv*, au lieu de la formule courante *mensem unum dies xv;* en outre, l'emploi de *transiit* pour *obiit*, expression que nous rencontrons ici, en Gaule, pour la première fois.

Au bas, deux aigles qui semblent à Edm. Le Blant une allusion au nom du défunt, lequel aurait été *Aquil*IVS. Les païens et les chrétiens aussi se plaisaient à ces jeux de mots un peu laborieux (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2501-2504); c'est ainsi qu'on voit un navire sur l'épitaphe d'une chrétienne qui s'appelait *Nabira;* une laie sur celle d'une certaine *Porcella*, un serpent sur celle de *Dracontius*, un onagre sur celle d'*Onager*, une chèvre sur celle de *Capriola.*

Enfin le quantième qui fait partie de la date n'est pas certain; il se peut qu'au lieu de [*subdi*]*e*, on doive lire [*pridi*]*e* c'est-à-dire la veille du jour des nones de mars, et alors le 6 mars.

Bibl. — A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 562, n. 21; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 157, n. 74, pl. 11, n. 45; Meynis, *Memorial*, p. 176, Monfalcon, *Hist. monum.*, p. 108 ; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 30-32; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2360.

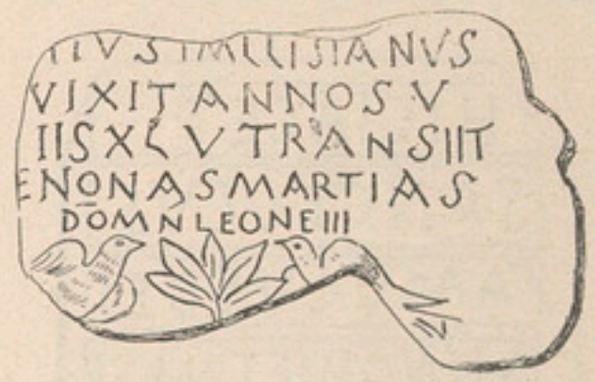

7295. — Épitaphe d'Aclisianus.
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 562, n. XXI.

17. Inscription découverte à Grigny, près Lyon et « aujourd'hui disparue » (*Le Blant*).

HIC REQVIESCET IN PACE
VENERABILIS CONTVMELIOSVS
QVI VIXIT ANNOS XXXI D·XI
OBIIT XV KL FEBRARIAS
MARCIANO VV CC

Hic requiescet in pace venerabilis Contumeliosus, qui vixit annos XXXI dies XI, obiit XV kalendas febrarias, Marciano viro clarissimo consule (18 janvier 469).

« Ici repose en paix Contumeliosus, homme vénérable qui a vécu trente et un ans et onze jours; il est mort le quinze des calendes de février, sous le consulat de Marcianus clarissime. »

Il semble que *venerabilis* soit placé ici par antithèse à *Contumeliosus* qu'il n'eut tout de même pas fallu prendre trop au sérieux pour la réputation du défunt; il a pu arriver des cas où un nom d'humilité devenait embarrassant.

Il y eut un Marcianus, consul en Occident en 469, car son collègue Zénon n'y fut jamais promulgué; un autre Marcianus, consul d'Orient en 472, connu en Gaule par une seule inscription du mois de novembre, dans laquelle son nom suit celui du consul d'Occident Festus, habituellement employé seul. Le fait que l'épitaphe de Contumeliosus est datée du mois de février et du consulat de Marcianus son collègue, indique l'année 469.

Bibl. — Paris, Bibl. nat., fonds français *9360*, n. 148, lettre de Jacques Spon à l'abbé Nicaise, en 1678; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 177, n. 87; cf. *Revue archéol.*,

nouv. série, t. x, p. 6; Monfalcon, *Hist., mon.*, p. 555; Allmer-Dissard. *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 33-34; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2361.

18. Fragment découvert à Saint-Irénée (*Maffei*); « sur la montagne de Sainte-Irénée » (*Journ. de Trévoux*).

. . . . . .
XXV RECESSIT
KAL OCTOB DN N
SE VE RO ET IORD
VV CC

...Qui vixit annos?] XXV, *recessit kalendas octobres, dominis nostris Severo et Iordane viris clarissimis consulibus* (1er octobre 470).

Severus a été consul d'Occident en 470 et y figure dans les dates dès le commencement de l'année, tandis que le nom de son collègue d'Orient ne se lit que sur deux inscriptions de la Gaule; celle de Lyon l'autre à Vaison, toutes deux du mois d'octobre.

Les chrétiens ont aimé à varier le mot *obiit* et ont employé : *requievit*, *transiit*, *recessit*, *animam tradidit*, etc,

Bibl. — Saint-Antoine, ms. *Barbereni XXIX, 215* (ann. 1731), fol. 32; M. A. L., dans *Journal de Trévoux*, 1731, sept., p. 1613; Maffei, *Galliæ antiquitates*, p. 92, n. 12; Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 410, n. 5; Corsini, *Dissert.*, p. 8, à la suite des *Notæ Græcorum;* A. Zaccaria, *Istituzione lapidaria*, p. 169; Orelli, *Inscr. lat.*, n. 1145, note 1; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 562, n. 22; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 162, n. 79; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 108; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 39-40; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2362.

19. Perdue. Autrefois sur l'église Saint-Étienne. « Sur la demande du pieux évêque (Patient), j'ai fait graver à l'extrémité de cette église des vers à triple trochée faits à la hâte, genre de poésie qui m'est encore très familier », nous dit Sidoine Apollinaire (*Epist.*, II, x,), dont la composition ne doit pas être postérieure à l'année 470.

QVISQVIS PONTIFICIS PATRISQVE NOSTRI
COLLAVDAS PATIENTIS HIC LABOREM
VOTI COMPOTE SVPPLICATIONE
CONCESSVM EXPERIARE QVOD ROGABIS
AEDES CELSA NITET NEC IN SINISTRVM
AVT DEXTRVM TRAHITVR SED ARCE FRONTIS
ORTVM PROSPICIT AEQVINOCTIALEM
INTVS LVX MICAT ATQVE BRACTEATVM
SOL SIC SOLLICITATVR AD LACVNAR
FVLVO VT CONCOLOR ERRET IN METALLO
DISTINCTVM VARIO NITORE MARMOR
PERCVRRIT CAMERAM SOLVM FENESTRAS
AC SVB VERSICOLORIBVS FIGVRIS
VERNANS HERBIDA CRVSTA SAPPHIRATOS
FLECTIT PER PRASINVM VITRVM LAPILLOS
HVIC EST PORTICVS APPLICATA TRIPLEX
FVLMENTIS AQVITANICIS SVPERBA
AD CVIVS SPECIMEN REMOTIORA
CLAVDVNT ATRIA PORTICVS SECVNDAE
ET CAMPVM MEDIVM PROCVL LOCATAS
VEXIT SAXEA SYLVA PER COLVMNAS
HINC AGGER SONAT HINC ARAR RESVLTAT
HINC SESE PEDES ATQVE EQVES REFLECTIT
STRIDENTVM ET MODERATOR ESSEDORVM
CVRVORVM HINC CHORVS HELCIARIORVM
RESPONSANTIBVS ALLELVIA RIPIS
AD CHRISTVM LEVAT AMNICVM CELEVMA
SIC SIC PSALITE NAVTA VEL VIATOR
NAMQVE ISTE EST LOCVS OMNIBVS PETENDVS
OMNES QVO VIA DVCIT AD SALVTEM

« Qui que tu sois qui admires cet ouvrage de Patient, notre pontife et notre père, puisses-tu voir tes vœux exaucés et tes prières écoutées; Ici s'élève l'église qu'il a construite; la façade n'incline ni vers la gauche ni vers la droite, mais regarde directement le levant équinoxial. La lumière étincelle au-dedans; le soleil, visitant les lambris de son plafond incrusté de plaques d'or, promène sur le métal ses rayons de même couleur dorée. Le dôme, le pavé, les fenêtres sont enrichis d'un marbre aux veines brillantes et, au-dessus de figures teintes, un émail d'un vert printanier fait luire des saphirs à travers des vitraux verdoyants. Un portique à trois arcs, que soutiennent de superbes colonnes de marbre d'Aquitaine, forme la façade de l'édifice; un autre portique pareil embellit le fond de l'atrium; une forêt de colonnes de pierre, se développant au loin, entoure la grande nef. D'un côté retentit la voie publique, de l'autre la Saône; vers l'église se retournent le piéton, le cavalier, le conducteur du chariot aux roues stridentes; vers l'église monte de la rivière le chœur des matelots courbés, envoyant au Christ leur pieux chant, auquel répondent, de chacune des rives, de joyeux *alleluia*. Chantez, chantez, mariniers et passants! c'est ici que chacun doit se rendre, c'est ici le chemin qui conduit au salut. »

Ce poème de Sidoine Apollinaire n'était pas seul à orner la basilique, nous lisons en effet dans sa lettre d'envoi le passage suivant : « Les hexamètres de deux poètes illustres, Constantius et Secundinus, embellissent les côtés de la basilique voisins de l'autel; une certaine pudeur me défend de les transcrire ici, car je ne t'offre qu'en tremblant les fruits de mon loisir, et je serais écrasé par le voisinage de vers bien supérieurs aux miens. » (*Ep.*, II, x.) Par conséquent, ces deux pièces, qu'il eût été intéressant de connaître sont perdues. Ce que nous y perdons au point de vue littéraire est peut-être compensé au point de vue monumental, par la pièce que nous venons de transcrire.

La date de l'inscription (et celle de l'église) ne peut être que conjecturale; mais si l'évêque Patient mourut comme on le croit en 480, on se trouve amené à reporter cette construction au moins une dizaine d'années plus tôt. En effet, de 470 à 475 une longue guerre se poursuit entre les Wisigoths et les Burgondes, alliés des Romains; ensuite survint une invasion au cours de laquelle les Burgondes perdent le Gévaudan, le Velay, Apt avec le Vivarais, Arles et Marseille avec la Provence méridionale; en outre le territoire d'Avignon, Valence, Saint-Paul-Trois-Châteaux est dévasté. Au cours de cette période,un évêque de Lyon n'avait ni les ressources matérielles nécessaires, ni la possibilité des charrois indispensables à la construction d'une église. Quand la paix fut faite, il y eut trop de ruines morales et trop de misères à soulager pour trouver le temps et les ressources qu'exige une construction d'église. En outre, les mots « à notre pontife et père » semblent indiquer une date à laquelle Sidoine est encore laïque.

Les détails sur l'église sont curieux. La façade était tournée à l'Orient; à l'intérieur, la lumière était abondamment répandue, le soleil se réfléchissait sur un plafond à caissons carrés dont les solives étaient réhaussées de lamelles d'or découpées et incrustées. Une coupole surmontait l'édifice et les bordures de cette coupole, celles des fenêtres, le pavé, étaient faits d'un marbre brillant et veiné : placages ou mosaïques, certainement enlevés à des temples ou à des monument païens. Les fenêtres étaient garnies de vitraux de couleur, sur fond vert constellé de saphirs se détachaient différents personnages — L'atrium offrait un porche à trois arceaux, dont les colonnes étaient de marbre d'Aquitaine, c'est-à-dire en marbre blanc de Saint-Béat, à la limite des départements actuels de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées. D'autres

portiques, semblables à celui-ci, formaient la clôture des vestibules, de sorte que la cour antérieure était ceinte d'une véritable forêt de colonnes.

Cette antique et vénérable église de Saint-Étienne, dont l'identification paraît certaine, eut à subir les dévastations des Huns, des Sarrasins, des Arabes et les restaurations non moins fâcheuses peut-être de saint Arige, peut-être de l'évêque Leidrade, enfin elle reçut les libéralités d'Innocent IV qui multiplia les faveurs spirituelles sur ce sanctuaire. Au XVIe siècle, on eût été sans doute bien en peine de reconnaître la description de Sidoine Apollinaire dans « les hautes murailles, flanquées de vingt-deux donjons qui l'enserraient, les deux tours annexées à l'église et qui étaient encore inachevées lors de sa démolition, les quatre-vingt-six stalles de chêne, peintes au dos en or de ducat et représentant images d'histoire, les vingt-quatre chapelles garnies de leurs autels, quatre desdites fermant à treillis de fer avec un repositaire du Saint-Sacrement aussi en treillis et garni de personnages de font en cime, la châsse d'albâtre contenant le corps de monsieur saint Just et reposant derrière le grand autel sur quatre colonnes de marbres hautes de dix pieds, » tout cela était l'œuvre successive des siècles. Mais « les trois voûtes en grosses pierres de tailles » dans lesquelles A. de Boissieu voit trois nefs appartenant à la fondation primitive ne devaient pas remonter au Ve siècle, on couvrait alors les basiliques non d'une voûte, mais d'un plafond. Quant aux dimensions, en 1563, elles étaient de vingt-trois toises en longueur et huit toises en largeur. Le procès-verbal de l'enquête ordonnée alors par Charles IX parle du grand portail fait à l'antique avec ses six colonnes ou piliers de marbre et les quatre statues aussi à l'antique, qui le décoraient. la crypte où se voyait un autel de marbre à personnages, en forme de la châsse de la longueur de six pieds, et les autres sarcophages soit dans l'église, soit à son pourtour.

Bibl. — Sidoine Apollinaire, *Epist.*, l. II, ep. X; J. Spon, *Recherches*, p. 50; Colonia, *Hist. littér.*, Ire partie, p. 167; A. Mai, *Coll. vatic.*, t. V, p. 84; S. Paulin de Nole, *Opera*, édit. 1685; append. p. 94 et 104; Emeric David, *Histoire de la peinture*, 1842, p. 45; Augusti, *Beiträge zur christlichen Kunst Geschichte und Liturgik*, t. II, p. 143; Du Sommerard, *Les arts au Moyen Age*, t. II, p. 202, 275; Clouet, *Histoire ecclésiastique de la province de Trèves*, t. I, p. 708; Ed. Duméril, *Mélanges archéologiques*, p. 353; *Dictionnaire d'épigraphie*, t. I, p. 778; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 565, n. 25; E. Le Blant, *Inscr. christ.*, t. I, p. 112, n. 54; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 34-39.

20. Tablette de marbre conservée à Sainte-Irénée; on aperçoit dans la marge, à gauche du texte les pattes d'une colombe, haut. 0 m. 19; larg. 0 m. 45 (fig. 7296).

HIC REQVIESCIT BONE MEMO
RIAE VASSIO CVM PACE QVI
VIXIT ANNIS XL
ET OBIIT VII KLIVLIAS DOM
NOS LEONE $\overline{VV}$ C CONS

Hic requiescit bone memoriæ Vassio cum pace, qui vixit annis XL et obiit VII *kalendas julias, domino nostro Leone viro clarissimo consule* (25 juin 457, ou 473).

« Ici repose en paix Vassio de bonne mémoire, qui a vécu quarante ans et est mort le 7 des calendes de juillet, sous le consulat de notre maître Léon clarissime. »

L'empereur Léon fut consul en 458, 462, 466, 471 et 473 avec les titres de II, III, IIII et V. A la suite du nom de l'empereur le sigle VV doit signifier un chiffre V et un sigle VC, *vir clarissimus*; c'est l'opinion de A. de Boissieu, différente de celle d'E. Le Blant[1] et d'A. Allmer qui estiment que ce redoublement du VV ne signifie rien; par conséquent, l'un date l'inscription du cinquième consulat 473, les autres du premier 458. Hirschfeld partage la façon de voir de Boissieu et ajoute que, suivant Mommsen, le nom de Majorien se lirait en 458. Quoiqu'en dise A. Allmer que « l'absence du nom de Majorien... trouve son explication dans les événements de l'époque, nous nous en tenons à la date 473.

Bibl. — A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 563, n. 23; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 153, n. 72, pl. 11, n. 44; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 108; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 27-30; O. Hirschfeld. dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2363.

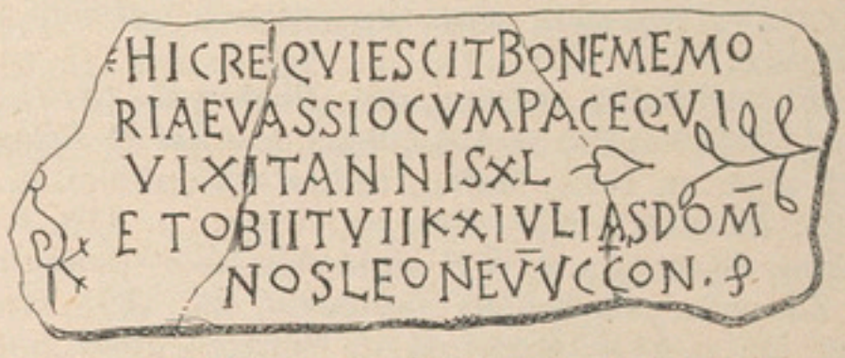

7296. — Inscription de Vasio.
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p, 563, n. 23.

21. Perdue. Autrefois au cimetière romain de Trion.

SERVM POST PATRVOS PATREMQVE CARMEN
HAVD INDIGNVS AVO NEPOS DICAVI
NE FORS TEMPORE POSTVMO VIATOR
IGNORANS REVERENTIAM SEPVLTI
TELLVREM TERERES INAGGERRATAM
PRAEFECTVS IACET HIC APOLLINARIS
POST PRAETORIA RECTA GALLIARVM
MOERENTIS PATRIAE SINV RECEPTVS
CONSVLTISSIMVS VTILISSIMVSQVE
RVRIS MILITIAE FORIQVE CVLTOR
EXEMPLOQVE ALIIS PERICVLOSO
LIBER SVB DOMINANTIBVS TYRANNIS
HAEC SED MAXIMA DIGNITAS PROBATVR
QVOD FRONTEM CRVCE MEMBRA FONTE PVRGANS
PRIMVS DE NVMERO PATRVM SVORVM
SACRIS SACRILEGIS RENVNTIAVIT
HOC PRIMVM EST DECVS HAEC SVPERBA VIRTVS
SPE PRAECEDERE QVOS HONORE IVNGAS
QVIQVE HIC SVNT TITVLIS PARES PARENTES
HOS ILLIC MERITIS SVPERVENIRE.

« Petit-fils non indigne de mon aïeul, je lui ai consacré, après la mort de mes oncles paternels et de mon père, cette tardive épitaphe afin qu'à l'avenir la terre affaissée de sa sépulture ne risque pas d'être foulée aux pieds par le passant, ignorant du respect dû à celui qui repose à cette place. Ici gît le préfet Apollinaris, qui, après avoir gouverné le prétoire des Gaules, a été reçu dans le sein de sa patrie désolée. Possesseur de grands domaines, illustre dans les armes et dans le barreau, il sut, exemple dangereux pour les autres, rester libre sous la domination des tyrans, mais ce qui lui fait honneur plus que ses dignités, c'est d'avoir été le premier d'entre les siens, qui, purifiant

[1] Naturellement E. Le Blant est trop érudit pour ne pas apporter des exemples favorables à l'interprétation qu'il adopte. Il rappelle que cette pierre ne serait pas l'unique qui offre le sigle VVCCON pour un seul consul; cf. Bimard. *Dissert.*, p. 126, 12; Orelli, *Inscr.*, n. 1145; Labus, *Monum, de S. Ambrogio*, p. 27; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, n. 61.

son front par la croix, ses membres par le baptême, ait renoncé à un culte sacrilège. Le comble de la gloire est de surpasser en espérances ceux qu'on égale en honneurs et d'être placé là-haut par ses mérites au-dessus de ses pères quand on était ici-bas leur égal par les titres. »

A. de Boissieu place la composition de cette pièce « entre les années 473 et 475. » A. Allmer « avant et probablement longtemps avant 471; » les raisons qu'il en donne ne sont pas convaincantes.

Dans une lettre adressée à son neveu, Sidoine expose les circonstances qui lui inspirèrent cette épitaphe : « Je te recommande de faire tout de suite, en mon absence et à mes frais, relever la terre en un tertre sur lequel sera placé une pierre polie portant une inscription. J'ai laissé au vénérable Gaudentius le prix de la pierre et de l'ouvrage. Les vers qui suivent je les ai composés la nuit dernière... Fais-les, je te prie, promptement graver et veille à ce que le lapicide ne fasse pas de fautes. Commises par inadvertance ou a dessein, la malice du lecteur ne manquerait pas de me les imputer plutôt qu'au quadrataire. Si tu t'acquittes avec empressement de ce que je te demande, je t'en aurai autant de reconnaissance que si tu n'y avais pas ta part d'honneur et de mérite, car c'est toi qui aurais dû, en ta qualité de descendant et étant sur les lieux, te charger, à la place de ton oncle absent, du soin de ce devoir. »

Secundus, fils du frère de Sidoine, se sera sans aucun doute, acquitté de la commission qui lui était faite, avec une pointe de reproche pour sa négligence et l'épitaphe aura été gravée sur la pierre, c'est ce qui a décidé O. Hirschfeld à s'écarter de l'usage adopté dans le *Corpus* et à y insérer une pièce transmise autrement que sur la pierre.

Les mots *quam* (*congeriem*) *lævigata pagina tegat* et *pretium lapidis et operis* ne disent pas s'il s'agissait d'une stèle mise debout ou d'une dalle posée à plat.

Bibl. — Sidoine Apollinaire, *Epist.*, l. III, ep. XII, n. 5; J. Spon, *Discours sur une pierre antique*, p. 30; Brower, *Annales Trevirenses*, t. I, p. 281; Menestrier, *Hist. consulaire de Lyon*, p. 147; Mangon de Lalande, *Antiquités de la Haute-Loire*, p. 58;, Germain, *Essai sur Apollinaris Sidonius*, p. 14; Sidoine, *Œuvres*, trad. Grégoire et Z. Collombet, t. I, p. 282; de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 564, n. 24; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 62, n. 28; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 41-45; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t XIII, n. 2352.

22. Perdue. Tablette de marbre, « dans la cour de l'église Saint-Irénée, sur la porte du jardin de M. Margonne, était autrefois un petit marbre blanc » (*Spon*); sur une maison attenante à l'église des PP. minimes (Menestrier).

HOC TVMVLO Q
VIESCIT BC NE MEMO
RIVS CESARIVS VIXI
T ANVS XIV REOVIBIT
IN PACE SVB DIEX KAL
DECEMBRIS ANASTASI
O ET RVFO VV C·C

Copies de Spon et de Menestrier, suivies par A. de Boissieu, Monfalcon, Le Blant, Allmer. La copie de Maffei, suivie par O. Hirschfeld, diffère légèrement : *in hoc tumulo req.*, ligne 4 : *requibit*, ligne 5; *sub die kal.*

Hoc tumulo quiescit bonememorius Cesarius; vixit anus XIV; re[q]uibit in pace sub die X kalendas decembris, Anastasii et Rufo viris clarissimis consulibus. (22 novembre 492).

« Dans ce tombeau repose Cesarius de bonne mémoire, qui a vécu quatorze ans; il est mort en paix le 10 des calendes de décembre, sous le consulat d'Anastase et de Rufus clarissimes. »

Bibl. —Spon, *Recherches*, p. 74; 2e édit., p. 85 Maffei, *Galliæ antiquitates*, p. 93; Muratori, *Nov. thes vet. inscr.*, p. 414, n. 6; Baronius, *Annal. eccles.*, cum notis Pagii, t. VIII, p. 541; Menestrier, *Hist. consul. de Lyon*, p. 204; Reland, *Fasti consulares*, p. 667; Mabillon, *Supplem. rei diplomaticæ*, p. 15; De Castellane, dans *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. II, p. 185; Monfalcon, *Hist. de Lyon*, t. II, p. 1359, n. 4; *Hist. mon.*, p. 105; Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 204; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 570, n. 29; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 72, n. 32 Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 45-48; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2364.

23. « Cette élégante tablette de marbre blanc, qui brille comme une perle au milieu des titres plus ou moins incultes qu'offrent les inscriptions chrétiennes du musée, a été découverte dans une vigne, entre Saint-Irénée et Saint-Just. » Millin la vit chez le

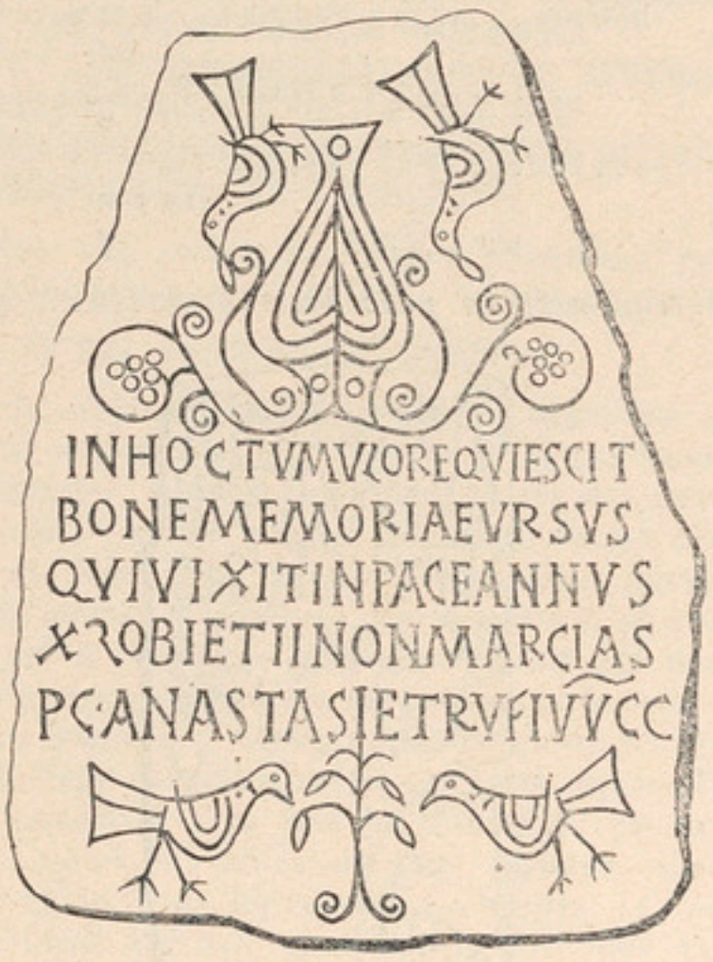

7297. — Épitaphe d'Ursus.
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 571, n. 30.

docteur Gilibert, qui la donna à Artaud avec la collection duquel elle entra au musée. Haut. 0 m 57; larg. 0 m. 42 (fig. 7297).

IN HOC TVMVLO REQVIESCIT
BONE MENORIAE VRSVS
QVI VIXIT IN PACE ANNVS
XS OBIET II NON MARCIAS
PC ANASTASI ET RVFI VV CC

In hoc tumulo requiescit bone memoriae Ursus, qui vixit in pace annus XVI; obiet II nonas marcias, post consulatum Anastasi et Rufi virorum clarissimorum consulum (6 mars 493).

« Dans ce tombeau repose Ursus de bonne mémoire, qui a vécu en paix seize ans; il est mort le 2 des nones de mars, l'année après le consulat d'Anastase et de Rufus clarissimes. »

L'empereur Anastase et Rufus ont été consuls en 492; le post-consulat mentionné ici se rapporte à l'année 493. Les consuls de l'année étaient Albinus pour l'Occident et Eusebius pour l'Orient, celui-ci promulgué tardivement ou même pas du tout en Occident, Albinus resté complètement ignoré en Orient.

Ligne 4, un épisemon retourné, La disposition des

symboles semble indiquer que la plaque se trouvait à l'intérieur du cercueil, derrière ou sous la tête du défunt.

Bibl. — Millin, *Voyage*, t. I, p. 478; Artaud. *Notice*, 1808, p. 81; 1816, p. 34; De Castellane, dans *Mém. de la Soc. arch. du midi de la France*, t. II, p. 179, pl. II, n. 1; A. de Caumont, *Rapport verbal*, dans *Bull. monum.*, 1843, t. IX, p. 66; le même, *Cours d'antiquités monumentales*, t. VI, p. 238, note 1; A. De Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 571, n. 30; Comarmond, *Description*, p. 139; Monfalcon, *Hist. de Lyon*, t. II, p. 1358, n. 9; *Hist. mon.*, p. 105, n. 525, édit. Spon, p. 396; *Dictionn. d'épigraphie*, t. I, p. 780; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 151, n. 69, pl. 11, n. 41; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 48-50, n. 444; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2365.

24. Fragment de provenance inconnue; entrée au musée, don de Cochard. Haut. 0 m 41, larg. 0 m 21. (fig. 7298).

hic requiesc IT IN PACE BONE
ME
moriae ....QVI VIXIT ANN
OS
.....DEFVNCTVS ES
T
.....PC ANASTAS
IET R
fi vv CCSS V

Hic requiescit in pace bone memoriæ..., qui vixit

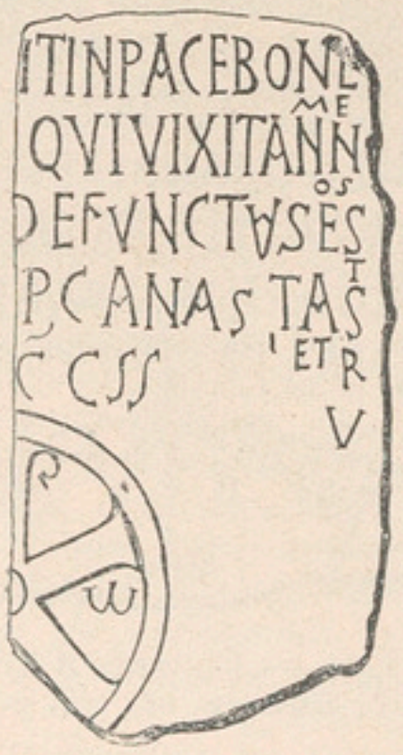

7298. — Épitaphe d'un inconnu.
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 572, n. 30.

annos... defunctus est... post consulatum Anastasii et Rufi virorum clarissimorum consulum (493).

« Ici repose en paix... de bonne mémoire, qui a vécu... ans...; il est mort le... l'année après le consulat d'Anastase et de Rufus clarissimes. »

La date est certaine; il n'y a pas d'exemple connu d'une inscription datée d'un second post-consulat d'Anastase et de Rufus, les consuls de 492.

Bibl. — Artaud, *Notice*, 1816, p. 31; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 572, n. 31; Comarmond, *Description*, p. 130; Monfalcon, *Hist. de Lyon*, t. II, p. 1358, n. 11; *Hist. mon.*, p. 105; Le Blant, *Inscr. chret.*, t. I, p. 160, n. 77, pl. 16, n. 55; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.* t. IV, p. 51-52, n. 445; O. Hirschfeld dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2366.

24 *bis*. Inscription trouvée à Lyon :

IN HOC TVMVLO REOVIESCIBO
MEMORIAE HONORIA O HVIXIT
IN PACE ANIIS XXX OBIET D
AE V IDVS DECEMBRIS VIATOR
E VVC CONS

In hoc tumuto re[q]uiesci[t] bon[a]e [me]moriae Honoria q[uæ] h[oneste] vixit in pace an[n]is XXX obi[i]t d[i]æ v idus decembris Viatore v[iro] c[larissimo] cons[ule] (16 décembre 495).

«. Dans ce tombeau repose Honoria, de bonne mémoire, qui vécut honnêtement : elle mourut en paix âgée de 30 ans, le 5 des ides de décembre, sous le consulat de Viator, clarissime. »

Bibl. — J. Beyssac, dans *Bull. arch. du Comité des trav. hist.*, 1926, p. XIX; Cagnat et Besnier, dans *Revue archéologique*, 1927, p. 352, n. 22.

25. Tablette de marbre, « découverte dans le quartier Saint-Just » (*Artaud*). Haut. 0 m. 22, larg. 0 m. 28. Au musée (fig. 7299).

IN HOC TVMVLO REQVIIS
CET BONAE MEMORIAE
SIQVANA QVAE VIXIT
ANNOS XXX OBIIT IN
PACE XS KAL IVNIAS
ABIENO V CONS

In hoc tumulo requiescet bonæ memoriæ Siquana, quæ vixit annos XXX; obiit in pace XVI kalendas junias, Abieno viro (clarissimo) consule (17 mai 501).

« Dans ce tombeau repose Siquana, de bonne mémoire, qui a vécu trente ans; elle est morte en paix

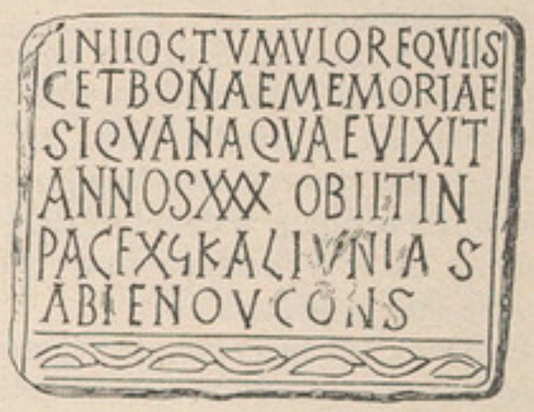

7299. — Épitaphe de Siquana.
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 567, n. 26.

le seize des calendes de juin, sous le consulat d'Abienus clarissime. »

Le nom d'Avienus a été porté par plusieurs consuls : en 450, Gennadius Avienus est consul pour l'Occident avec l'empereur Valentinien III qu'on n'eut pas passé sous silence; en 502, Flavius Avienus *junior* qu'on n'eût pas désigné sans cette épithète, il reste, en 501, Rufius Magnus Faustus Avienus, celui que nomme l'inscription. Ce Rufius Magnus Faustus Avienus fut promulgué en Occident et en Orient, alors que son collègue d'Orient, Pompeius, resta inconnu à l'Occident et il en sera ainsi pour tous les consuls d'Orient, jusqu'en 536.

Bibl. — Artaud, *Notice*, 1808, p. 82; *Notice*, 1816, p. 26; A. de Caumont, *Rapport verbal sur quelques antiquités de Trèves et de Mayence*, dans *Bulletin monumental*, 1843, t. IX, p. 66; *Cours d'antiquités monumentales*, VIe partie, p. 238, note 1; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 567, n. 26; Comarmond, *Description*, p. 110; Monfalcon, *Hist. de Lyon*, t. II, p. 1351; *Hist. mon.*, p. 92; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 140, n. 63, pl. 7, n. 30: Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, n. 446; Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2367.

26. « Le plus grand nombre des anciennes inscriptions chrétiennes de Lyon qui figurent dans les recueils proviennent de l'église de Saint-Nizier de cette ville. Elles étaient gravées sur des monuments funèbres dont cette église resta garnie jusqu'au temps où elle fut rebâtie dans l'état où on la voit aujourd'hui. Les tombeaux, anciens autels et plaques commémoratives

ayant été alors détruits, les inscriptions seraient perdues pour nous sans une circonstance singulière qui se produisit au commencement du XIVe siècle.

« Les dames de l'abbaye de Saint-Pierre étaient depuis de longues années en procès avec les desservants de Saint-Nizier sur la question de savoir où avaient été inhumé saint Annemond, autrement dit Chamond, évêque de Lyon, au milieu du VIe siècle. Les deux églises se disputaient l'honneur de posséder sa sépulture : ce qui était d'une grande conséquence à cause des offrandes que procurait le culte de ce saint, invoqué spécialement pour certaines maladies. Les chanoines de Saint-Nizier, quoique nantis d'un bref d'Innocent IV qui attestait la présence du corps de saint Annemond dans leur église, voulurent en 1308, établir la preuve d'une manière plus positive par la levée de la relique. Ils demandèrent au chapitre cathédral, le siège de Lyon étant vacant, l'autorisation nécessaire pour se livrer à cette opération, alléguant en termes généraux une recherche qui aurait pour objet la levée de tous les corps saints inhumés à Saint-Nizier. Commission pour ce faire fut délivrée par l'un des vicaires généraux, les fonctions épiscopales en tant qu'elles avaient à intervenir devant être remplies par un religieux du nom de Hugues, évêque *in partibus* de Tabarie ou Tibériade.

« Quelques jours après, les chanoines de Saint-Nizier se fondant sur l'absence des commissaires désignés, firent déléguer au même évêque de Tabarie la conduite de toute l'opération :

« En vertu de ces pouvoirs, ledit évêque, assisté de trois notaires, de plusieurs dominicains et cordeliers de son choix, des dignitaires de la collégiale et enfin d'un certain nombre de bourgeois requis comme témoins, procéda le 23 août 1308, d'abord à la constatation de la présence de tous les corps saints annoncés par des épitaphes, lesquelles épitaphes furent transcrites par les notaires, ensuite à l'exhumation de saint Annemond et de lui seul.

« Le procès-verbal de cette curieuse visite existe en double aux archives départementales du Rhône. L'un des exemplaires, qui est l'original, porte l'attestation des trois notaires; l'autre, qui n'est qu'une ampliation, a été validé seulement par deux souscriptions. L'original fait partie du fonds de Saint-Nizier, armoire *Sancta Maria*, liasse 3, n. 3.

« Cette pièce fut connue de Severt, le premier historien de l'Église de Lyon, qui jugea à propos de la publier seulement par fragments dans son catalogue des archevêques [1]; encore eut-il la malencontreuse idée de disséminer ces fragments sous le chef de chacun des personnages auxquels se rapportaient les épitaphes.

« C'est à Severt qu'a été emprunté le texte des mêmes inscriptions par tous les éditeurs qui les ont reproduites. L'original passait pour perdu. A. de Boissieu, qui eut communication du second exemplaire, ne s'en servit, dit-il, que pour constater l'exactitude des leçons de Severt [2].

« Il s'en faut cependant que les leçons de Severt soient exactes : usant de la liberté qu'avaient autrefois les éditeurs, cet érudit a constamment refait le texte sans prévenir le lecteur des corrections qu'il introduisait. Il faut dire que beaucoup de ces corrections sont excellentes et qu'elles étaient indispensables, tant est défectueuse la lecture fournie par les moines dont s'était environné l'évêque de Tabarie; mais il y a aussi des choses changées à tort et des conjectures qui sont inadmissibles. » C'est pour cette raison que M.-C. Guigue donna une publication intégrale du procès-verbal de 1308 [3].

Nous répartirons à la date du décès de différents évêques leurs épitaphes en tenant compte des corrections du texte telles que les a proposées E. Le Blant.

L'épitaphe de l'évêque Rusticus était située derrière l'autel dédié à cet évêque : *Retro altare beati Rustici tumbam ejus invenimus prout in versibus marmoreo lapide superscriptis continebatur.*

CVM TVA RVSTICE RECVMBVNT HIC MEMBRA SACERDVS
FAMA PEREGRINI CERNIT OPVS TVMVLI
ACTAQVE CAERVLEIS INSVLTAT VITA LATEBRIS
NIGRA SVPERFVSI NEC TIMET ANTRA SOLI
ASTRA FOVENT ANIMAM CORPVS NATVRA RECEPIT
HOC QVOQVE NON VELLET MORS LICVISSE SIBI
DENIQVE RACATO SOCIATVR GLORIA COELO
ET MERITIS PALMAM LVX COMITATVR AMANS
MIRA IGITVR RES EST VANI PRAECONIA MVNDI
QVAESITAS COELI PROMERVISSE VIAS
FASTIBVS EMERITIS ET SVMMO FVNCTVS HONORE
AETERNI SECVM PRAEMIA IVRIS HABET
MILITE LEGIFERVM MODERATVS CORDE TRIBVNAL
PRAEBVIT INGENIO FORTIA TELA DVCI
LVBRICA SED CVRIS HOMINVM IAM SAECLA RELINQVENS
SVSCEPIT SACRI SERTA MINISTERII

et sequuntur alii versus qui legi non possunt propter fracturam marmoris; et in margine tumuli est scriptum:

OBIIT VII KAL MAIAS ABIENO CONSVLE

« Tandis, prêtre Rusticus, que tes membres reposent ici, ta renommée voit l'œuvre d'un tombeau qui lui est étranger; ta vie, terminée, se rit des caveaux obscurs et n'a rien à craindre des noirs antres creusés sous le sol. Ton âme, réchauffée, habite parmi les astres; ton corps a été repris par la nature, et aussi la Mort en est à regretter que cela lui ait été permis. Enfin, ta gloire est associée au Ciel dans le sein de la paix, et la lumière y accompagne ta victoire obtenue par tes mérites. — C'est une chose, certes, merveilleuse d'avoir pu mériter à la fois les louanges du monde vain et les voies enviables du Ciel, obtenir, avec les faisceaux et le plus élevé des honneurs, la récompense du droit éternel. Après avoir, du haut du tribunal, rendu la justice avec modération et bonté, et fourni par une expérience tenant du génie de puissantes armes au chef, il a abandonné aux soucis des hommes le siècle glissant, et ceint les insignes du saint ministère...

« Il est mort le 7 des calendes de mai sous le consulat d'Abienus » (25 avril 501).

Avienus nommé ici ne peut être le consul de 450; nous retrouvons ce nom en 501 et en 502, mais celui de 502 est ordinairement désigné sous le nom de *junior*, lequel manque ici, ce qui invite à choisir le consul de 501.

L'épitaphe nous apprend que Rusticus, avant d'être évêque, avait eu une carrière civile, il avait rempli un poste assez élevé pour qu'on pût le comparer au consulat, si ce n'est le consulat lui-même, et appelé « le plus élevé des honneurs » *Fastibus* (lire *fascibus*) *emeritis et summo functus honore* et, d'après ce qui suit immédiatement : *milite legiferum moderatus corde tribunal, præbuit ingenio fortia tela duci,* il aurait eu, dans ce poste, à rendre la justice et l'occasion de fournir au roi, dans ses travaux de législation, par sa profonde expérience, de puissantes armes de droit,

[1] Severt, *Chronologia historica successionis hierarchiæ illustrissimorum archiantistitum Lugdunensis archiepiscopatus*, 1628, p. 65, 76, 105, 109, 117, 155, 156. — [2] A. de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, in-4°, Lyon, 1846-1854, p. 568. — [3] M. C. Guigue, *Procès-verbal de 1308 énumérant les épitaphes des archevêques de Lyon inhumés dans la cathédrale au VIe et au VIIe siècle*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1876, p. 145-158.

Quand il mourut, le 25 avril 501, Rusticus s'était démis de la charge épiscopale depuis plusieurs années, ce qui se lisait sans doute dans les derniers vers de son épitaphe, devenue illisible en 1308 sur ce point. Il y était peut-être parlé de sa coopération à l'œuvre du rachat des prisonniers ligures, ce qui parut sans doute un détail trop technique et qui eût déparé un éloge volontairement banal.

Bibl. — Severt, *Chronolog. hist.*, p. 63; Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, t. I, 1re partie, p. 364; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 569; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 50, n. 21; Monfalcon, *Hist. mon.*, épigr. mod., p. IV; Guigue, dans *Bull. Soc. nat. antiq. France*, 1876, p. 152 sq.; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 57-60; Buecheler, *Anthol. lat.*, t. II, n. 1362; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2395.

27. Tablette trouvée « à Saint-Irénée, dans le pavé de l'église basse, assez près du puys où furent recueillis les os de la plupart des martyrs » (*Spon*); plus tard « dans la collection des Génovéfains » (*Artaud*). Haut. 0 m. 22; larg. 0 m. 39. Au musée (fig. 7300).

IN HOC TVMVLO REQV
IISCET BONAE MEMO
RIAE THALASIA QVI VI
XIIT ANNVS XI
OBIIT IN PACE ϛIII
KL SEPTEM
BRIS AVIEN
.....

In hoc tumulo requiiscet bonæ memoriæ Thalasia,

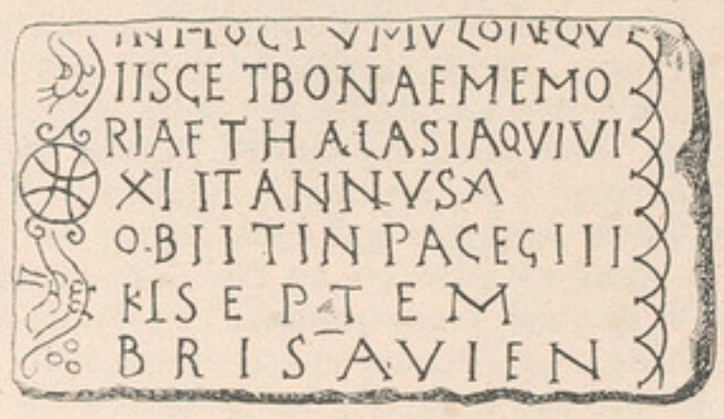

7300. — Épitaphe de Thalasia.
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 567, n. 27.

qui vixiit annus XI; obiit in pace VIIII kalendas septembris, Avieno [*viro clarissimo consule*] (24 août 501).

« Dans ce tombeau repose Thalasia de bonne mémoire, qui a vécu onze ans; elle est morte en paix le 9 des calendes de septembre, sous le consulat d'Avienus clarissime. »

La fin du texte manque, on ne sait si l'épithète *junior* accompagnait le nom d'Avienus, la date pourrait donc être 501 ou 502.

Bibl. — Spon, *Recherches*, p. 65-66; 2e édit., p. 73; Malvasia, *Marm. Fels.*, p. 214; Menestrier, *Hist. consul. de Lyon*, p. 204; Maffei, *Galliæ antiquit.*, p. 93; Fleetwood, *op. cit.*, p. 495, n. 1; Muratori, *Nov. thes. veter. antiq.*, p. 416, n. 4; Reland, *Fasti consul.*, p. 501, 673; Artaud, *Notice*, 1816, p. 30, n. XVII D; de Castellane, dans *Mém. de la Soc. archéol. du Midi de la France*, t. II, p. 195; de Caumont, *Rapport verbal*, dans *Bull. monum.*, 1843, t. IX, p. 66; *Cours d'antiq. monum.*, VIe partie, p. 238, note 1; A. de Boissieu, *Inscr. lat.*, p. 567, n. 27; Comarmond, *Description*, p. 124; Monfalcon, *Hist. de Lyon*, t. II, p. 1357, *Hist. mon.*, p. 104; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 146, n. 67, pl. 12, n. 49; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 61-62, n. 447; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2368.

28. Tablette de marbre, fragmentée du côté droit et de provenance inconnue. Haut. 0 m. 25, larg. 0 m. 38, Au musée (fig. 7301).

IN HOC TOMVLO RI*quiescit*
BONAE MEMORIAE
QVI VIXIT IN PACE AN*n...obiit*
DIAE IDV IANVARIA *s*
IVNIORE VV CON

In hoc tomulo requiescit bonæ memoriæ..., qui vixit in pace a [*nnos...*; *obiit*] *diæ idu* [*s*] *januarias... juniore viro* (*clarissimo*) *consule* (8 janvier 502).

« Dans ce tombeau repose... de bonne mémoire qui a vécu en paix... ans; il est mort le jour des ides de janvier, sous le consulat de... *junior*, clarissime. »

Aux Ve et VIe siècles, plusieurs consuls ont fait suivre leur nom de la désignation distinctive *junior*, ce sont Basilius *junior*, en 480; Faustus *junior* en 490; Avienus *junior*, en 502; Venantius *junior* en 507; Venantius *alius junior*, en 508; Boethius *junior*, en 510; Probus *junior*, en 525; Decius *junior*, en 529; Paulinus *junior*, en 534; Basilius *junior*, en 541. Mais, si on élimine de ce nombre comme non promulgués dans les États burgondes les deux Venantius de 507 et 508, Boethius de 510, Probus de 525, Decius de 529 et, de plus, Basilius de 541 dont le consulat et la longue série post-consulaire sont demeurés complètement inconnus à Lyon, il ne reste plus que les consuls Basilius de 480, Faustus de 490, Avienus de 502 et Paulinus de 534. De Basilius et de Faustus, les inscriptions de Lyon ni d'aucune autre localité de la Gaule ne nous fournissent d'exemple; de Paulinus

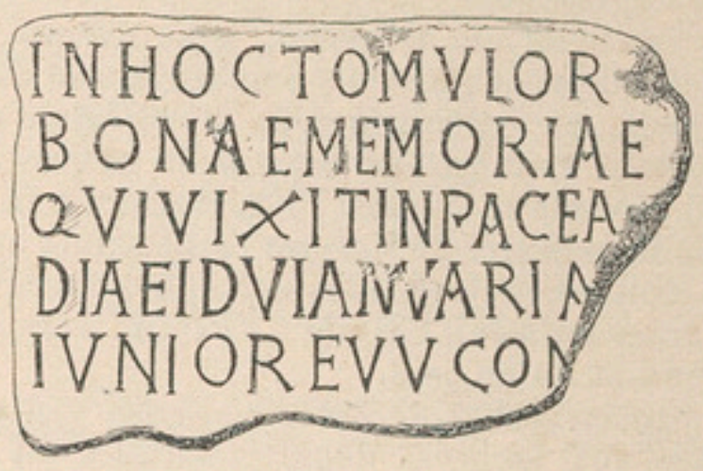

7301. — Épitaphe d'inconnue.
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 594, n. 50.

nous n'avons d'exemples que par post-consulats. On peut donc accepter ici Avienus, mais sans certitude.

Bibl. — Artaud, *Notice*, 1816, p. 30; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 594, n. 50; Comarmond, *Description*, p. 122; *Notice*, p. 42; Monfalcon, *Hist. de Lyon*, t. II, p. 1350, 1357, 1360; *Hist. mon.*, p. 92, 104; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 164, n. 82, pl. 12, n. 57; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 448; O. Hirschfeld, dans *Corp inscr. lat.*, t. XIII, n. 2369.

29. Tablette de marbre, découverte en juillet 1855, place Saint-Irénée « dans la fondation d'une maison appartenant à M. Teste, située près de l'église Saint-Irénée » (*Martin Daussigny*). Haut. 0 m. 20, larg. 0 m. 37. Au musée (fig. 7302).

+IN HOC TVMVLO RE
QVIESCIT BONEME
MORIVS VRSVS QVI VI
XIT IN PACE ANNVS XLV
OBIIT K IAN PC ABIENI IVN V CON

In hoc tumulo requiescit bonememorius Ursus, qui vixit in pace annus XLV; obiit kalendas januarias post consulatum Abieni junioris viri (*clarissimi*) *consulis* (1er janvier 503).

« Dans ce tombeau repose Ursus de bonne mémoire, qui a vécu en paix quarante-cinq ans; il est mort le jour des calendes de janvier, l'année après le consulat d'Avienus *junior* clarissime. »

Flavius Avienus *junior*, consul d'Occident en 502; son collègue d'Orient nommé Probus est resté inconnu en Occident. — Le consul de l'année 503 pour l'Occident était Volusianus, mais l'épitaphe d'Ursus, mort le premier jour de janvier, fut gravée avant qu'on eût connaissance à Lyon du nom du nouveau consul; il fallut, afin de donner une date imaginer un post-consulat de l'année précédente : *post consulatum Avieni junioris*. — Nous avons ici le premier exemple à Lyon d'une croix en tête du texte.

Bibl. — Martin Daussigny, nº 851 de son *Registre d'entrées;* Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 108, n. 552; édit. Spon, p. 390; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 152, n. 70, pl. 11, n. 40, d'après un dessin communiqué par de Boissieu; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 66-67, n. 449; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2370.

30. Fragment d'une tablette de marbre, de provenance non connue. Haut. 0 m.16, larg. 0 m.21. Au musée (fig. 7303).

. . . . . LDE... INN
. . *d* EDERE NECEM
. . . ORIS CVRA REDEMTI
. . . FLEND MANV
. . . CYTHEO VC CONS

...lde... inn... dedere necem... (auc ou *geni) toris cura*

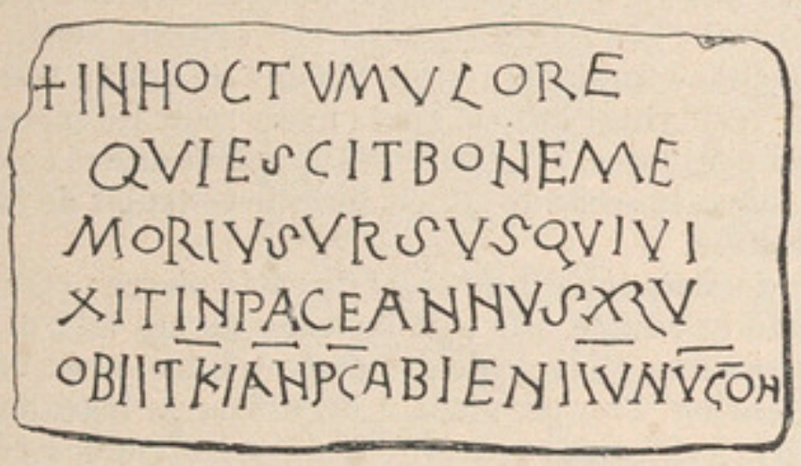

7302. — Épitaphe de Ursus.
D'après Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, pl. XI, n. 40.

redemti... flend... manu... Cytheo viro clarissimo consule (504).

Bibl. — A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 543, n. 3; Comarmond, *Description*, p. 119, n. 149; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 108; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 161, n. 78, pl. 11, n. 43; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 68, n. 450; Buecheler, *Anthologia lat.*, t. II, n. 1361; Hirschfeld; dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2371.

31. Perdue. Épitaphe de la reine Carétène, autrefois au quartier d'Ainay, dans l'église fondée par cette reine sous le vocable des Anges, remplacée ensuite par celle de Saint-Michel, dans le quartier de nom, près d'Ainay :

SCEPTRORVM COLVMEN TERRAE DECVS ET IVBAR ORBIS
HOC ARTVS TVMVLO VVLT CARETENE TEGI
QVIN FAMVLAM TV CHRISTE TVAM RERVMQVE POTENTEM
DE MVNDI REGNIS AD TVA REGNA VOCAS
THESAVRVM DITEM FELICI FINE SECVTAM
FOTIS PAVPERIBVS QVEM DEDIT ILLA DEO
IAM DVDVM CASTVM CASTIGANS ASPERA CORPVS
DELITVIT VESTIS MVRICE SVB RVTILO
OCCVLVIT LAETO IEIVNIA SOBRIA VVLTV
SECRETEQVE DEDIT REGIA MEMBRA CRVCI
PRINCIPIS EXCELSI CVRAS PARTITA MARITI
ADIVNCTO REXIT CVLMINA CONSILIO
PRAECLARAM SOBOLEM DVLCESQVE GAVISA NEPOTES
AD VERAM DOCTOS SOLLICITARE FIDEM
DOTIBVS HIS POLLENS SVBLIMI MENTE SVBIRE
NON SPREVIT SACRVM POST DIADEMA IVGVM
CEDAT ODORIFERIS QVONDAM DOMINATA SABAEIS
EXPETIIT MIRVM QVAE SALOMONIS OPVS
CONDIDIT HAEC TEMPLVM PRAESENS QVOD PERSONAT ORBE
ANGELICISQVE DEDIT LIMINA CELSA CHORIS
LAXATVRA REOS REGI QVAE SAEPE FEREBAT
HAS OFFERERE PRECES NVNC TIBI CHRISTE POTEST
QVAM POST DECIMVM RAPVIT MORS INVIDA LVSTRVM
ACCEPIT MELIOR TVNC SINE FINE DIES
IAMQVE BIS OCTONA SEPTEMBREM LVCE MOVEBAT
NOMEN MESSALAE CONSVLIS ANNVS AGENS

« Appui du sceptre, ornement de la terre, splendeur rayonnante sur l'univers, Carétène s'est préparé ce tombeau. De cette puissante souveraine, Christ! tu as fait ta servante; tu l'as appelée de son royaume mondain à ton royaume céleste, où elle a suivi, dans une fin heureuse, le riche trésor que, par le soulagement des pauvres, elle a apporté à Dieu. Depuis longtemps, châtiant son chaste corps, elle portait de rudes vêtements cachés sous la pourpre éclatante, et, le visage toujours souriant, observait des jeûnes rigides et livrait secrètement sa royale chair à d'austères pratiques de pénitence. Partageant les soucis du très haut prince, son mari, elle l'aidait par ses conseils à diriger les affaires de l'État, heureuse d'entraîner vers la vraie foi, dans laquelle ils s'instruisaient, ses enfants et petits-enfants. Brillante de tant de dons, elle ne dédaigna pas, sous l'impulsion d'une inspiration sublime, de déposer le diadème pour se soumettre au joug spirituel. S'efface devant elle la reine des Sabéens parfumés, qui autrefois vint admirer le merveilleux ouvrage de Salomon! Carétène a fondé ce présent

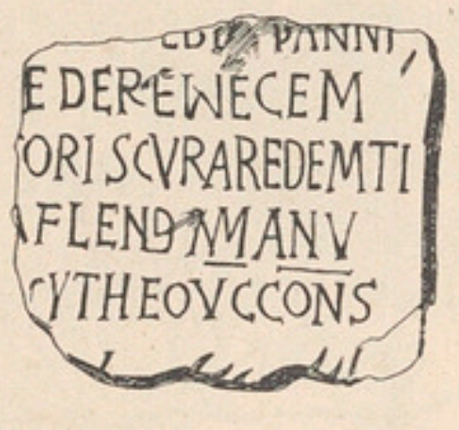

7303. — Inscription de Cytheus.
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 543, n. 3.

temple, dont la voûte retentit de l'harmonie des cantiques, et l'a dédié au chœur des anges. Elle peut maintenant t'offrir, ô Christ, ces prières que si souvent elle présentait au roi pour l'acquittement des accusés.

« Lorsque son dixième lustre déjà rempli, la mort envieuse l'a ravie et qu'un jour meilleur et sans fin l'a reçue, l'année marquée du nom du consul Messala franchissait le seizième jour de septembre (506) ».

Jacques Spon dans ses notes manuscrites aux *Recherches* écrit que « Mr Tomazet, curé de Saint-Michel en Bellecour, avoit l'épitaphe de la reine Caraten qui... se treuvoit autrefois dans l'église; » ce que Hirschfeld entend d'une copie non de l'original.

La reine Carétène, morte âgée de plus de cinquante ans, était donc née un peu avant 456. Les vertus et le rang n'ont pas suffi à lui conquérir la gloire, car, n'était son épitaphe, elle serait tout à fait inconnue. Reine, on ignore le nom de son mari. A. de Boissieu fait d'elle la femme de Chilpéric II († 490) fils de Gondioc et roi de Lyon; cette opinion est suivie par E. Le Blant qui ne semble pas avoir fait une recherche personnelle sur la question. Au contraire, nous croyons à la suite d'André du Chesne, de Valois, de Pagi, de Troya, de Pétigny dont l'argumentation a été reprise et condensée par Allmer, que la reine Carétène a été l'épouse du roi Gondebaud (474-516).

Le roi Gondioc étant mort en 463, Carétène, alors âgée d'une dizaine d'années à peine, n'avait pu être sa femme. A la mort de Chilpéric Ier, en 474, elle avait tout au plus une vingtaine d'années. De plus, l'allusion

à l'arianisme de son mari, contenue dans le passage de l'épitaphe où il est dit que tout en partageant avec le roi les soucis du gouvernement, elle était heureuse d'entraîner ses enfants et petits-enfants dans le chemin de la vraie foi, serait une contre-vérité à l'égard de Chilpéric Ier qui était catholique. Carétène ne peut avoir épousé que l'un des quatre fils de Gondioc qui furent Gondebaud, Godegisèle, Godomar et Chilpéric II.

Or Grégoire de Tours nous apprend que peu de temps après l'avènement des quatre fils de Gondioc, Chilpéric II et sa femme périrent misérablement, lui la tête tranchée, elle précipitée dans le Rhône, une pierre au cou. L'épitaphe n'en dit rien, elle dit même tout autre chose; il y est question d'une reine puissante de qui la fin fut douce et heureuse. Carétène fut enterrée à Lyon dans l'église construite par ses soins, or Chilpéric II son mari ne fut jamais roi de Lyon. Si Alph. de Boissieu a pu l'écrire, c'est qu'il a fait une confusion entre le neveu Chilpéric II et l'oncle Chilpéric Ier qui, lui, fut roi des Burgondes et résida à Lyon où il mourut en 474. Carétène n'a donc épousé ni Chilpéric Ier ni Chilpéric II.

A défaut de l'un et de l'autre on peut lui donner pour mari Gondebaud, qui fut roi, de 474 à 516 et dont la femme, au dire de Grégoire de Tours était d'une

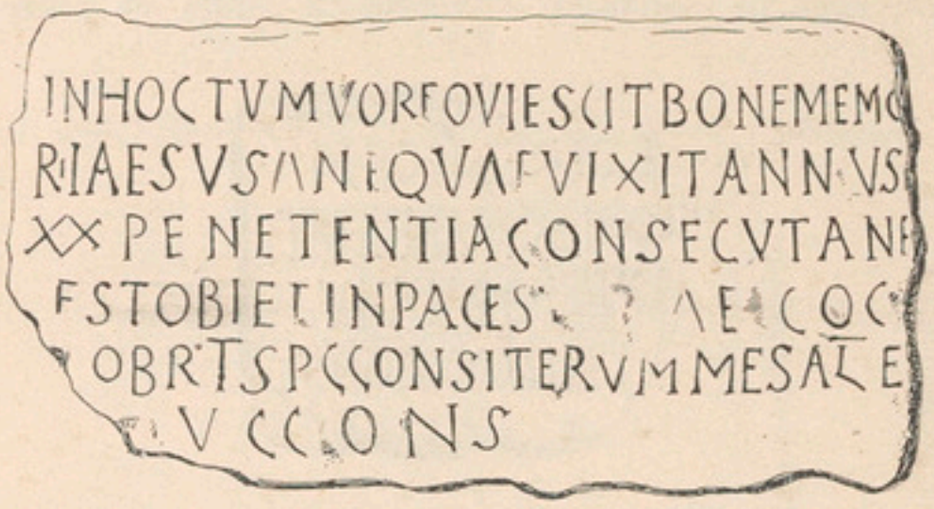

7304. — Épitaphe de Susane.
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 578, n. 33.

grande piété. Si le nom de Gondebaud est omis, c'est qu'il était arien, d'ailleurs on lui donnait de l'*excelsus princeps*, ce qui est fort honnête. De Gondebaud, la reine eut Sigismond et Godomar; Sigismond eut à son tour un fils et une fille Sigeric et Suavegotha, qui sont les *dulces nepotes* de l'inscription, catholiques comme leur père, bien qu'ils n'aient répudié publiquement l'arianisme qu'en 516 ou 517, après la mort de Gondebaud.

L'église fondée par Carétène est dédiée aux Anges, c'est l'église Saint-Michel, aujourd'hui détruite, mais dont le souvenir subsiste par son nom conservé à l'endroit qu'elle occupait au quartier d'Ainay. Un manuscrit d'Artaud relatif à la découverte faite, de son temps, d'une partie des fondations de cette église, contient un renseignement curieux : « Là se trouvent les traces d'un ancien cimetière, et quelques gens du voisinage racontent qu'on y a déterré, il y a près de quarante ans, un tombeau en marbre qu'on appelait le « Tombeau de la Reine. »

E. Le Blant croit que l'épitaphe est assez postérieure à la mort de la reine; il en attribue la composition à Venance Fortunat, à cause de la fin de vers 24 *sine fine dies* qui se retrouve dans plusieurs compositions du même auteur. La précision, l'exactitude et l'abondance des détails qu'elle contient, la réticence relative au nom du roi semblent indiquer plutôt, une inscription contemporaine. Gondebaud survécut dix ans à sa femme.

Bibl. — Paris, Ms. Bibl. nat. lat. *2832*, fol. 112, du IXe siècle; A. du Chesne, *Hist. Francorum scriptores*, t. I, p. 514; Menestrier, *Histoire consulaire de Lyon*, p. 190; Colonia, *Hist. littér. de la ville de Lyon*, Ier partie, p. 292; dom M. Bouquet, *Recueil des historiens de la Gaule*, t. II, p. 532; G. Marini, *I papiri diplomatici*, p. 372 *b;* de Castellane, dans *Mém. de la Soc. archéol. du Midi de la France*, t. II, p. 193; *Diction. d'épigr.*, t. I, col. 781; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 572; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 68, n. 31; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 106; de Rossi, *Inscr. christ. urb. Romae*, t. II, p. 266, n. 3; A. Allmer, dans *Revue épigraphique du Midi de la France*, t. III, n. 821; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 69-75; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2372.

32. Épaisse tablette dont on ignore la provenance (*Boissieu*). Haut. 0 m. 35; larg. 0 m. 59. Au musée (fig. 7304).

IN HOC TVMVO REQVIESCIT BONE MEMO
RIAE SVSANE QVAE VIXIT ANNVS
XX PENETENTIA CONSECVT·ANI
EST OBIET IN PACE SV*bdi*AE KL OC
*t*OBRIS PC CONS ITERVM MESALE
VC CONS

In hoc tumu[l]o requiescit bone memoriae Susane, quæ vixit annus XX [et] penetentiam consecuta est; obiet in pace sub diæ kalendas octobris post consulatum iterum Mesale viri clarissimi consulis (1er octobre 508).

« Dans ce tombeau repose Susane de bonne mémoire qui a vécu vingt ans et, après avoir reçu [le sacrement de] la pénitence, est morte en paix le jour des calendes d'octobre, la seconde année après le consulat de Mesala clarissime. »

A. de Boissieu dit au sujet de cette pierre : « Quelque éteinte et ruinée que soit la trace de ces lettres, gravées sur une pierre calcaire assez tendre, avec un peu d'attention, l'on parvient à déchiffrer la légende tout entière; » en ce qui concerne la date, Boissieu se récuse, « il m'est impossible de déterminer l'époque » car « on ne connaît qu'un seul consulat d'Ennodius Messala, celui de l'année 506. » Mais les deux années qui ont suivi le consulat de Messala ne sont cependant pas restées sans consuls en Occident. Un Venantius, dit quelquefois *junior*, pour le distinguer du Venantius de 484, a été consul en 507, et un autre Venantius encore, dit aussi *junior* et plus explicitement *alius junior*, en 508, mais en raison des événements contemporains tous les deux sont demeurés inconnus dans les royaumes franc et burgonde, de sorte que l'année 508 y fut un *post-consulatum iterum Mesale*, c'est une variante de la formule *iterum post-consulatum* [1].

Les dernières lettres de la troisième ligne sont peu claires; le texte et la construction paraissent réclamer : *penetentiam consecuta est* (Le Blant) ou *penetentiam consecuta anno I est* (Allmer); cette deuxième conjecture paraît peu admissible. Trois mots dans les textes antiques servent à indiquer qu'un sacrement a été reçu par le fidèle : *accipere*, *percipere*, *consequi;* ces mots d'une valeur égale sont employés indistinctement et souvent d'une façon elliptique, c'est-à-dire sans que le régime soit exprimé (voir PÉNITENCE).

Bibl. — A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 578, n. 33; Comarmond, *Description*, p. 189; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 144, n. 66, pl. 8, n. 35; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 108, n. 558; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 75, n. 451; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2373.

33. Tablette de marbre, très ornée, brisée en plusieurs fragments; « trouvée récemment (1816) à

[1] De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, p. 420, 424, 608.

Saint-Just, dans une tombe grossière » (*Artaud*). Haut. 0 m. 43; larg. 0 m. 59. Au musée (fig. 7305).]

HIC CVIVs IN HOC
CONDVNtur meMBRA SEPVLCHRo
SARAGA VS EST NoMINE QVIC
VMoMnibus
ET APVToMnes oVIXITA
VT NOMINis sui VOCABOLum
VITAE MERITIS CoMMENDARET
QVI VIXIT ANNOSXL oBIIT
IIII NONAS DECEMBRIS
PoSTCoNSoLATo INPOR
TVNo VV CCLE
XXXX

Hic cujusin hoc conduntur membra sepulchro Saraga... dictus est nomine, qui cum omnibus et aput omnes vix [it] ita ut nominis sui vocabolum vitae meritis commendaret; qui vixit annos XL; obiit IIII nonas decembris post consolato Inportuno viro clarissimo consule. — XXXX (2 décembre 510).

« Celui dont les membres sont renfermés dans ce tombeau s'appelait Saraga... Il a vécu avec tous et à l'égard de tous de telle sorte que les mérites de sa vie ont répondu aux promesses de son nom; il a vécu quarante ans, et est mort le 4 des nones de décembre, l'année après le consulat d'Importunus clarissime. — Quarante (ans). »

Importunus a été consul d'Occident en 509; l'année suivante est donc 510. A Lyon, on a conservé son nom quoique le consul de l'année 510 fût Manlius Anicius Severinus Boethius junior; l'omission de celui-ci s'explique par les événements. Au commencement de 509, le roi Théodoric ne sachant pas encore si les Burgondes et les Francs porteraient leurs armes à la gauche du Rhône, donna connaissance aux Burgondes du nom du consul de l'année courante; mais, en 510, lui-même avait pris part à la guerre et envoyé successivement deux armées avec mission de lui conserver la ville d'Arles et de ravager la Burgondie. Naturellement, les relations étant interrompues, le nom du consul de 510 n'a pas été transmis et est resté officiellement ignoré dans le royaume burgonde.

Au début un essai de versification : *hic cuius in hoc conduntur membra sepulchro;* il se peut que *in* ait été considéré comme long devant l'*h* de *hoc*, en ce cas il ne reste qu'une faute: la dernière syllabe de *cujus* est brève, il fallait une longue.

Pour connaître les promesses du nom de *Saraga*, il faudrait que celui-ci fût entier, on a proposé *Saragaenus?*

Le défunt mourut à l'âge de quarante ans; ce chiffre fut d'abord tracé dans l'interligne, mais si minuscule qu'on jugea bon de le transcrire encore; cette fois mêlé aux ornements du cadre, en sorte qu'on n'y a pas pris garde.

La décoration de l'épitaphe montre qu'elle se trouvait derrière ou sous la tête du défunt.

Bibl. — Artaud, *Notice*, 1816, p. 19; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 578, n. 34; son fac-similé, que nous reproduisons, montre l'inscription plus complète qu'aujourd'hui; Monfalcon, *Hist. de Lyon*, t. II, p. 1357; *Hist. mon.*, p. 104; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 137, n. 61, pl. 10, n. 38; Allmer-Dissard, *Inscr., antiq.*, t. IV, p. 78-81, n. 452; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2374.

7305. — Épitaphe de Saraga... D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 578, n. 34.

34. Tablette de marbre « dans le vestibule du couloir qui conduit à la crypte de Saint-Irénée» (*Boissieu*). Haut. 0 m. 24, larg. 0 m. 26 (fig. 7306).

IN HoC ToMoLo REQVIes
CIT BoNE MEMoRIAe
DISDERIVS AColITVs qui
VIXIT ANNoS LXXX/ oBIIt
I PACE NoTAVI DIAE QVIn
To KL AGVSTASI AGApet
oVIRo CCoNSoLE

In hoc tomolo requiescit bone memoriae Disderius acolitus, qui vixit annos LXXXV; obiit in pace, notavi diae quinto kalendas agustas. Agapeto viro clarissimo console (28 juillet 517).

« Dans ce tombeau repose Disderius de bonne mémoire, acolyte, qui a vécu quatre-vingt-cinq ans; il est mort en paix, jour que j'ai noté, le 5 des calendes d'août, sous le consulat d'Agapetus clarissime. »

On pourrait lire *quarto* tout comme *quinto*, ce qui donnerait 29 juillet au lieu de 28.

Bibl. — A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 579, n. 35; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 77, n. 36, pl. 4, n. 16; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 107; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 82-88; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2375.

35. Tablette de marbre, autrefois à Écully, « encastrée dans la façade d'une maison vis-à-vis de la partie méridionale de la nouvelle église » (*Boissieu*);

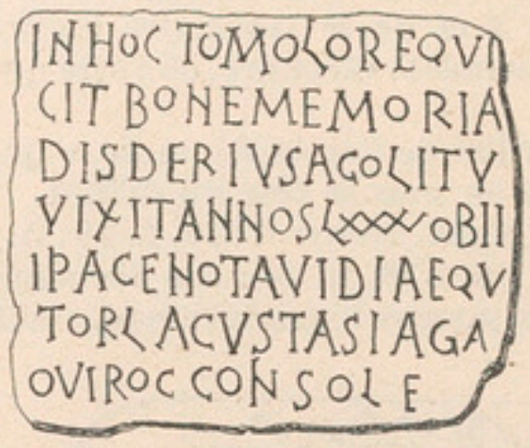

7306. — Épitaphe de Disderius.
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 579, n. 35.

« donnée au musée en 1859 » (*Martin Daussigny*). Haut. 0 m. 29; larg. 0 m. 46 (fig. 7307).

IN HOC TVMVLo REQVIESCIT
BoNE MEMoRIo FELoCALVS
QVI VIXIT IN PACE ANN
LXX OBIET II NoNoN DECEMBRS
PC AGAPETO

In hoc tumulo requiescit bone memorie Felocalus, qui vixit in pace annos LXX; obiit II nonas decembres, post consulatum Agapeto (4 décembre 518).

« Dans ce tombeau repose Felocalus de bonne mémoire, qui a vécu en paix soixante-dix ans, il est mort le 2 des nones de décembre, l'année après le consulat d'Agapetus. »

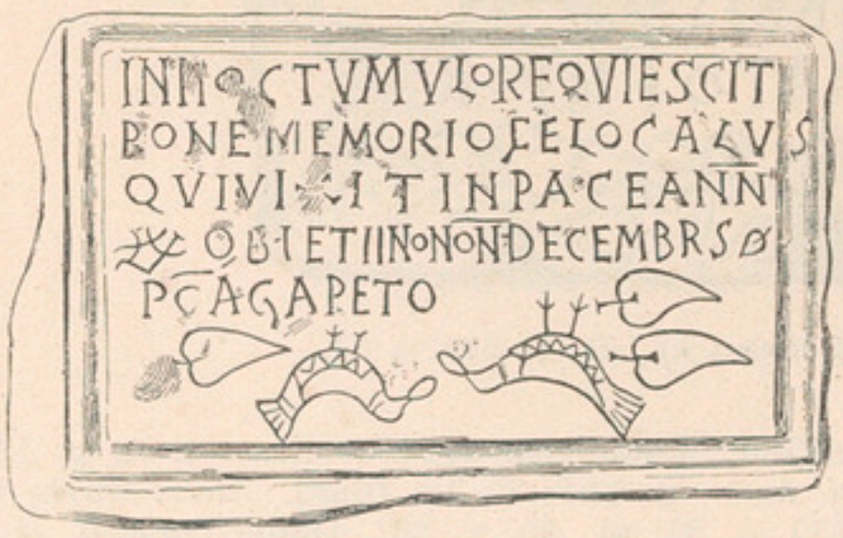

7307, — Épitaphe de Felocalus.
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 570, n. 37.

En 519, année du postconsulat d'Agapetus, il n'y a pas eu, nous n'en savons pas la raison, de consul d'Occident. Magnus fut consul d'Orient, mais, selon la coutume imposée par Théodoric, est resté inconnu ou du moins non employé en Italie et ailleurs en Occident.

Bibl. — A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 580, n. 37; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 38, n. 14, pl. 4, n. 15; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 106; *Revue archéologique*, 1859-1860, t. XVI, p. 253; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 88-91, n. 453; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2376.

36. Tablette de marbre trouvée en 1857 dans la cave d'une maison de l'ancienne rue de la Cage, au quartier des Terreaux. Achetée par Alexis Rousset, cf. Vingtrinier, *Alexis Rousset, sa vie et ses œuvres*, dans *Revue lyonnaise*, 1885, p. 54; Haut. 0 m. 29, larg. 0 m. 38 (fig. 7308).

IN HoC TVMVLo REQVIISCET Bo
NAE MEMoRIA CARVSA RELIGIo
SA QVI EGIT PENETENTIAM
ANNVS VIGENTI ET DVOS ET VIXEt
IN PACE ANNVS SEXAGENTA QVI
NQVE OBIET DIAE XIII KALENoC
TVBRS RVSTINIANo ET VITALIANoVCL

In hoc tumulo requiiscet bonae memoria Carusa, religiosa, qui egit penetentiam annus vigenti et duos et vixet in pace annus sexagenta quinque; obiet diae XIII kalendas octubres, Rustiniano et Vitaliano viris clarissimis (*consulibus*) (19 septembre 520).

« Dans ce tombeau repose Carusa de bonne mémoire, vouée à la vie religieuse, et qui pendant vingt-deux ans a pratiqué la pénitence; elle a vécu en paix

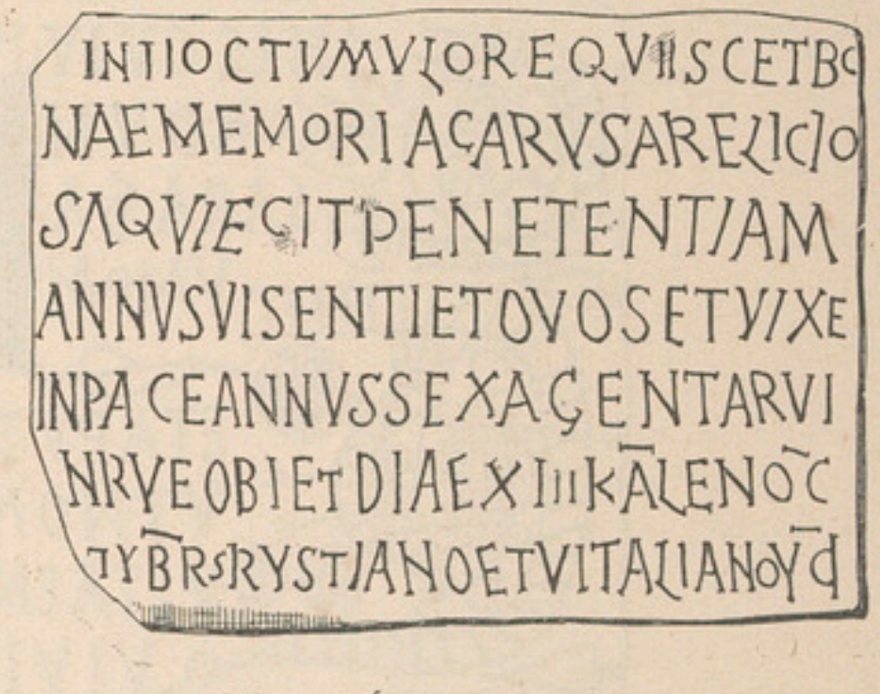

7308. — Épitaphe de Carusa.
D'après Le Blant, *Inscrpit. chrét.*, t. II, pl. n. 528.

soixante-cinq ans et est morte le 13 des calendes d'octobre, sous le consulat de Rustianus et de Vitalianus clarissimes. »

Allmer donne un commentaire ingénieux de la mention des deux consuls. D'après lui, Rusticius, appelé ici *Rustianus* sans doute pour *Rusticianus*, et Vitalianus ont été consuls en 520, le premier en Occident, son collègue en Orient. L'admission des noms des deux consuls sur l'inscription de Lyon malgré le système d'abstention persévérante de Théodoric à l'égard du consul d'Orient, aussi bien dans ses propres États que dans ceux des rois soumis à son influence, ne peut s'expliquer que par quelque circonstance extraordinaire, par exemple l'arrivée du nom du consul oriental par une voie différente de l'Italie. En 516, dès son avènement au trône, Sigismond dirigé par Avitus, prit une attitude humblement dévouée à l'égard de l'empereur d'Orient et presque hostile vis-à-vis de Théodoric. C'est peut-être une marque de ce dévouement à l'empereur et de cette hostilité envers le souverain des Ostrogoths qui se révèle dans l'apparition insolite du nom du consul d'Orient sur notre épitaphe.

Au mois de juillet, Vitalianus avait été mis à mort, son nom rayé des fastes et interdit à partir de cette date; en septembre, la nouvelle de cette grande disgrâce n'était pas encore parvenue à Lyon.

Bibl. — A. Allmer, *Notice sur quelques inscriptions antiques*, 1858, p. 18; Montfalcon, édit. Spon, p. 374; A. de Boissieu, *Ainay, son autel, son amphithéâtre, ses martyrs*, in-8° Lyon, 1864, p. 99; de Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, p. XLIII, d'après un dessin de Boissieu; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 549, n. 663, pl. 89,

n. 528 d'après un dessin d'A. Allmer; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 92-93; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2377.

37. Épitaphe découverte dans l'église Saint-Nizier (voir n° 26) en 1308, transcrite à la suite de celle de saint Rusticus : *Item in alio altari sequenti erat tumba B. Viventioli, prout apparebat per versus suppositos in lapide marmoreo.*

VIR POTENS MERITIS NOSTERQVE SACERDVS
IN HOC IACET VIVENTIOLVS TVMVLO
VOX ORGANI VERBI PRAECO DECVS FRATRVM
ECCLESIAE ET POPVLIS SPECVLVM FVIT
NVLLVM LINQVENS OFFICII GRADVM DIVINVM
QVEM NON PROMERVIT TVLITQVE DE MVNDO
et quedam linea que legi non potest
LVGDVNI INTER SANCTORVM FESTA SIT TIBI
ET ISTE FESTVS CELEBERRIMVSQVE DIES
PROBATA DVORVM FRATRVM REQVIESCVNT CORPORA
ANTESTES SVMMI PARES MERITIS COHÆREDESQ·CHRISTI
PASTOR BONE OMNIVM DIADEMA EPISCOPORVM
ANNVE PRECIBVS NOSTRIS INVOCATVSQV · MEMENTO
IV IDVS IVLII

« Notre évêque Viventiolus, homme puissant par ses mérites repose dans ce tombeau. — Voix de l'éloquence, héraut de la parole, honneur des moines, il a été pour l'Église et les peuples un objet d'admiration. Ne laissant aucun degré des ordres divins sans l'avoir mérité et exercé. Retiré de ce monde (il est allé au Ciel...). — Que ta fête, entre celle des saints, soit à Lyon un jour des plus honorés par un grand concours de fidèles. — Les corps sanctifiés de deux frères reposent ici, tous deux évêques égaux par leurs mérites, cohéritiers du Christ. — Bon pasteur, perle de l'épiscopat, sois propice à nos prières et souviens-toi de nous quand tu seras invoqué. — Le IV des ides de juillet. »

La copie de Severt porte IV KAL IVLII, le quatre des calendes de juillet (28 juin), avec cette mention : *cui concordat calendarius liber Primae*. Cette date de la mort au 28 juin paraît devoir être préférée à celle que donne la copie des Archives de Lyon qui la fixe au IV IDVS IVLII, conformément au martyrologe.

On ignore le nom du frère de l'évêque Viventiolus mentionné dans l'épitaphe.

La date du décès paraît être 28 juin 518 à 520.

Bibl. — Severt, *Chronol. hist.*, Ire partie, p. 76; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 581; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 52; n. 22; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 106; Guigue, dans *Bull. Soc. antiq. de France*, 1876, p. 153; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 94-96; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2396.

38. Perdue, autrefois *Lugduni in monasterio sanctae Mariae Angelorum*, « l'Observance » (*Muratori*).

IN HOC TVMVLO REQVIESCET
BONAE MEMORIAE LOPECENOS
QVI VIXIT ANNOS XXXXII
OBIIT IN PACE XVI·KAL·MAIAS
MAXIMO V·C· *cos*

In hoc tumulo requiescet bonae memoriae Lopecenos, qui vixit annos XXXXII; obiit in pace XVI kalendas maias Maximo viro (clarissimo) consule (16 avril 523).

« Dans ce tombeau repose Lopecenos de bonne mémoire, qui a vécu quarante-deux ans; il est mort en paix le seize des calendes de mai, sous le consulat de Maximus clarissime. »

Flavius Maximus a été consul d'Occident en 523, sans collègue en Orient.

Bibl. — *Jucundus ms. Marc.* f. 208', n. 19; Muratori, *Nov. thes.*, p. 435, n. 4; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 89, n. 43; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 107; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 96-98 ; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, col. 2378.

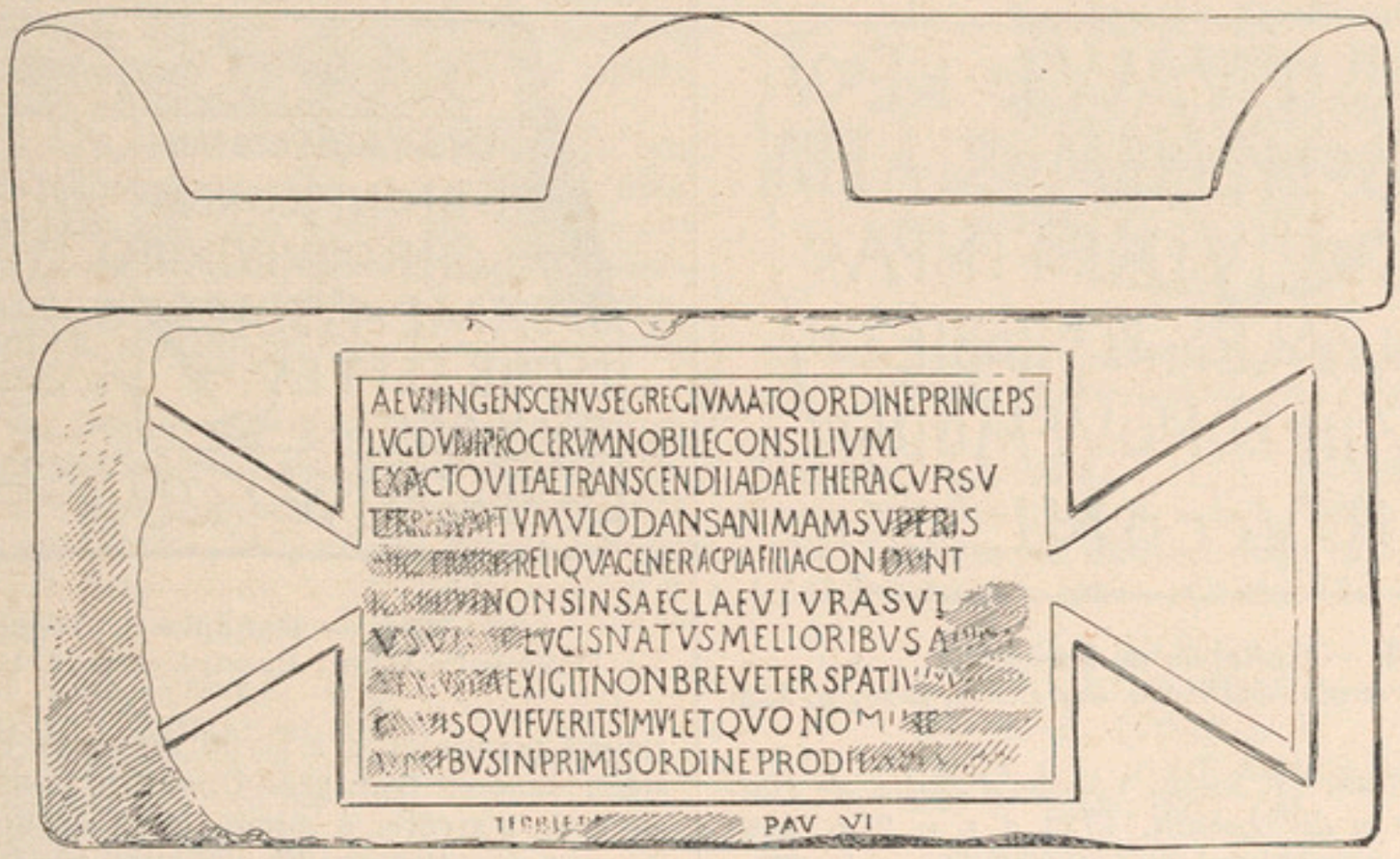

7309. — Épitaphe d'Alethius. D'après Allmer et Dissard, *Musée de Lyon, Inscriptions antiques*, 1889, t. II, p. 266.

39. A Charmes (Ardèche) un sarcophage portant une épitaphe nous fait connaître un Lyonnais chrétien, qui compta parmi les notables de la cité où il fut, à ce qu'il semble, chef de la curie. Son nom est donné par l'acrostiche ALETHIVS C[*larissimus*] V[*ir*] (fig. 7309).

Aevi ingens, genus egregium atque ordine princeps,
Lugduni procerum nobile consilium,
Exacto vitae transcendit ad aethera cursu,
Terrenum tumulo dans, animam superis.
Hic patris reliqua gener ac pia filia condunt
Ignara ut non sint saecla futura sui,
Usuræ lucis natus melioribus annis,
Sex lustra exegit non breve ter spatium.
Civis qui fuerit et quo nomine dictus
Versibus in primis ordine prodit apex.

« Vénérable par son âge, illustre par sa naissance et le premier de son ordre, il fut l'ornement et l'arbitre de la curie de Lyon. Ayant achevé sa course dans la vie, il prit son essor vers les cieux, donnant à Dieu son

âme, au tombeau sa terrestre dépouille. Son gendre et sa fille renfermèrent pieusement ses restes dans ce monument afin de sauver de l'oubli des âges futurs la mémoire de ce père chéri. Venu au monde en des temps meilleurs, il prolongea sa carrière jusqu'au terme de quatre-vingt-dix ans. Si vous voulez savoir ce qu'il fut comme citoyen et quel était son nom, le commencement des vers qui précèdent, en les suivant dans leur ordre, vous le fera connaître ».

Au-dessous de l'encadrement de moulures se lisait une date consulaire dans laquelle on peut encore déchiffrer PAVL*us* ou PAVL*inus*, ce qui permet de fixer la mort d'Alethius à l'une des années 325, 334, 352, 496, 498, 512 ou 534. Cette dernière date est celle du consulat de Paulinus junior, elle fut marquée par l'invasion des Francs dans la Bourgogne; le quatrième distique fait allusion à ces temps troublés.

Bibl. — A. Allmer, *Quelques inscriptions antiques*, in-8°, Vienne, 1858; Rouchier, dans *Revue des Sociétés savantes*, 1859, p. 802; le même, *Histoire du Vivarais*, 1862, p. 294-296; E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, t. II, (1865), p. 197, n. 477 *a*; A. Jahne, *Geschichte der Burgundionen* in-8°, Halle, 1874, t. II, p. 55; A. Allmer et P. Dissard, *Musée de Lyon. Inscriptions antiques*, 1889, t. II, p. 265-

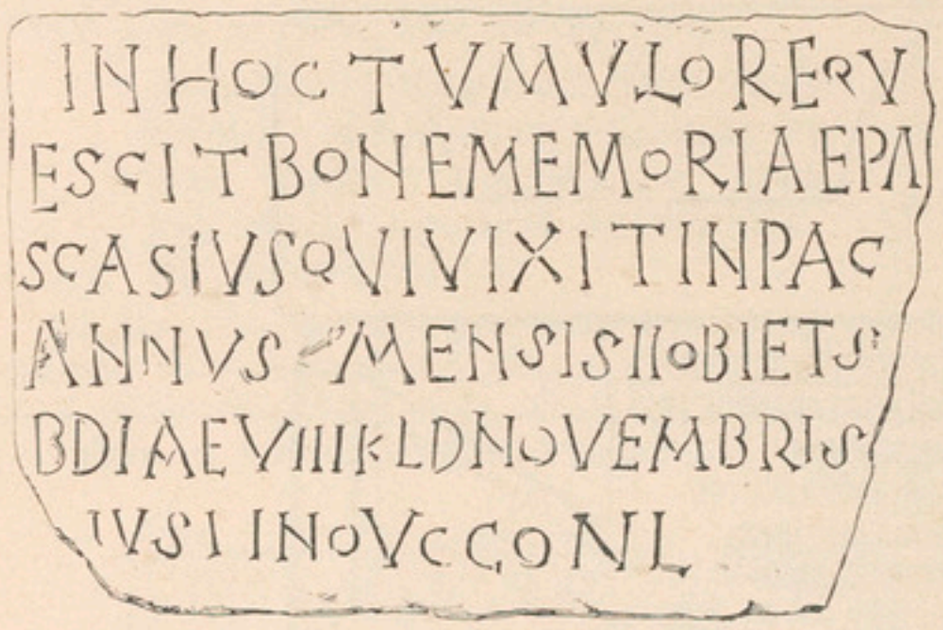

7310. — Épitaphe de Pascasius.
D'après *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1918, p. 223.

268; t. IV, p. 98-99. Cf. Spon, *Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce et du Levant*, 1724, t. I, p. 2, p. 246.

40. Épitaphe chrétienne découverte à Francheville-le-Haut, dans les environs de Lyon, en creusant pour les fondations du nouveau presbytère (*Fabia*); haut. 0 m. 22, larg. 0 m. 33, épaiss. 0 m. 035, haut. des lettres 0 m. 03 et 0 m. 015 (fig. 7310).

IN HOC TVMVLO REQV
ESCIT BONE MEMORIAE PA
SCASIVS QVI VIXIT IN PACE
ANNVS L MENSIS II OBIETS
5 B DIAE VIII KLD NOVEMBRIS
IVSTINO VCCONL

In hoc tumulo requ(i)escit bone memoriae Pascasius qui vixit in pace annus (quinquaginta?) mensis (duo) obiet sub diae (octavo) k(a)l(en)d(as) novembris Iustino v(iro) c(larissimo)con(su)l(e) (25 octobre 540).

« Dans cette tombe repose Pascasius de bonne mémoire, qui vécut en paix (cinquante?) ans, deux mois; il mourut le huitième jour des calendes de novembre sous le consulat de Justin clarissime. »

Parmi les inscriptions chrétiennes de Lyon et des environs, on n'en avait pas encore rencontré portant la date du consulat de Justinus.

Bibl. — Ph. Fabia, *Épitaphe chrétienne découverte à Francheville-le-Haut*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1918, p. 223-224.

41. Fragment présentant la partie droite d'une table de marbre ornée, « découvert en 1856, à Lyon, rue des Bouquetiers, quartier Saint-Nizier » (*Martin Daussigny*). Haut. 0 m. 33 larg. 0 m. 50. Au musée (fig. 7311).

.....CENS VALDE ET OMNI
.....NE DIONES CONDEDI
.....PVLCHRO QVI VIXIT I
.....S SEX MENVS DIES X
5 ..... E VIII K SEPTEM
..... O VV C CONS

Hic requiescit innocens(?), *valde et omnibus cara, infantula nomine Diones condedimus quam in hoc sepulcro; quae vixit inpace annos* (ou *menses*) *sex menus dies X; obiit in pace die VIII kalendas septembres... o viro clarissimo consule* (25 août 540 ou avant).

« Dans ce tombeau repose, déposée par nous, une innocente enfant, très chérie de tous, nommée Diones, morte en paix à l'âge de six ans (*ou* mois) moins dix jours, le 8 des calendes de septembre, sous le consulat de ...us clarissime. »

La dernière lettre du nom du consul est un élément trop insuffisant pour proposer un nom, d'autant que les consuls dont le nom a une désinence en *us* qui

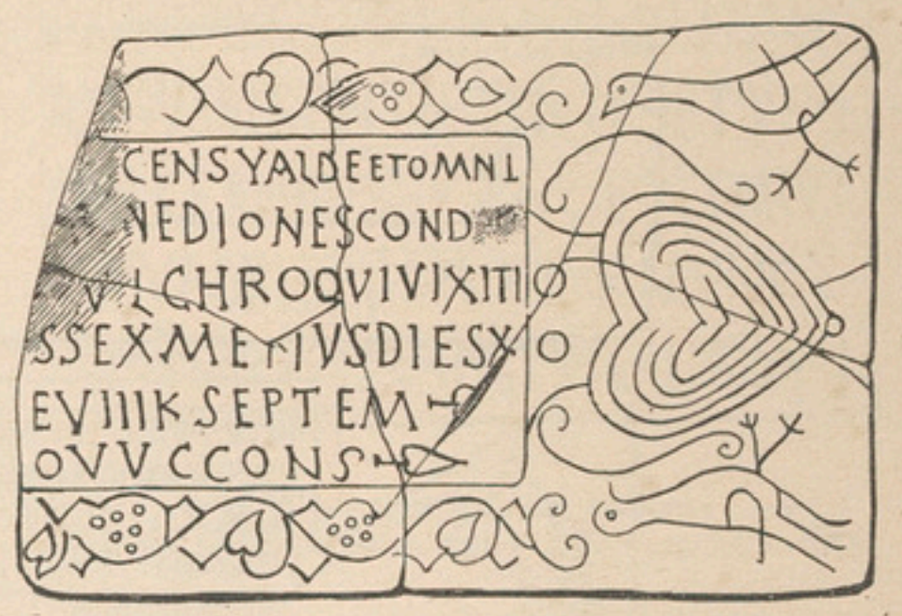

7311. — Épitaphe de Diones.
D'après Le Blant, *Inscript. chrét.*, t. II, pl. n. 537.

furent promulgués à Lyon au cours du Ve et du VIe siècle sont en trop grand nombre pour qu'il soit possible de s'arrêter à aucun; tout ce qu'il est possible de soutenir c'est que l'inscription n'est pas postérieure à l'année 540, année du consulat de Justinus, le dernier des consuls dont les noms se lisent dans les dates des inscriptions de Lyon. Après 540, on n'a plus daté que par post-consulat, ce qui n'est pas le cas ici.

Bibl. — Martin-Daussigny, *Registre d'entrées*, n. 802; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 556, n. 669, pl. 90, n. 537; Monfalcon, éd. Spon, p. 361; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 102-104, n. 454; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2392.

42. Épaisse table de pierre retaillée et diminuée de près de moitié à droite et ornée, sur son bord gauche retaillé en biseau, d'un large rinceau qui paraît être du XIe siècle; extraite en 1857 de la pyramide qui forme le couronnement du clocher de l'église d'Ainay, et déposé alors dans le jardin du presbytère. Haut. 0 m. 55; larg. 0 m. 40.

IN HOC TVMOLO R *equiescit bo*
NE MEMORIAE S ....*n.. d*
i ACVNVS QVI *vixit in pa-*
CE ANNVS LX ....*obiit* ....
5 IOKLS AGVSTA S.....*pc*
IVSTINI VIR COS I *ndictione*

In hoc tumolo requiescit bone memoriae S... diacunus, qui vixit in pace annus LX..., obiit tertia(?) *kalendas*

augustas... post consulatum Justini viri clarissimi consulis, indictione?... (30 juillet après 540).

« Dans ce tombeau repose S... de bonne mémoire, diacre, qui a vécu en paix soixante(?) ans et est mort le 3 des calendes d'août... ans après le consulat de Justinus clarissime, indiction. »

Le nombre des années après le consulat de Justinus et le nombre des indictions manquant à la fois, il n'est pas possible de reconstituer la date de cette épitaphe; pour le quantième du mois il est douteux car en tête de la cinquième ligne il se peut qu'on ait un T et un I, en ce cas il faudrait lire *quarto quinto* ou *sexto* au lieu de *tertio*, et il s'agirait du 29, du 28 ou du 27 juillet.

Après 534, le dernier des consuls d'Occident Paulus *junior* disparait et on se met à dater en Gaule par les noms des consuls d'Orient jusqu'en 541, année du consulat de Basile, le dernier particulier qui porta le titre de consul. Le nom de celui-ci a ouvert une série de post-consulats qui a duré, à Vienne par exemple, jusque dans les premières années du ve siècle. A Lyon et dans quelques localités voisines, le nom de Basile a été comme inconnu et celui de Justinus consul en 540 a été seul en usage et a fourni une longue suite de post-consulats.

En ce qui concerne l'indiction, si c'est d'elle qu'il s'agit à la suite de la mention consulaire, ce serait sa première apparition sur les inscriptions de Lyon; toutefois la lecture est très douteuse.

Bibl. — E. Le Blant, *La France littéraire*, 21 novembre 1857; le même, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 555, n. 668, pl. 89, n. 527, d'après une copie de A. Allmer; A. Allmer, *Sur quelques inscriptions de l'église Saint-Martin d'Ainay*, p. 3; Allmer et Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 104-106; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2379.

43. Perdue. « Découverte avec quelques autres sur la montagne de Saint-Irénée; au bas de l'inscription, l'on a gravé une croix d'où sortent deux traits fleuronnés qui vont former un peu plus bas de chaque côté une espèce de fleur ronde à six feuilles.» (*Journ. de Trévoux*) : *Lugduni ad S. Ireneum* (Maffei).

IN HOC TVMVLO REQ
VIISCET BONAEMEMOR
IAE NECTERIA QVI VIXIT
ANNOS XXV OBIIT IN
PACE PRIDIE KALMAIA
S P C IVSTINI

In hoc tumulo requiiscet bonae memoriae Necteria, qui vixit annos XXV, obiit in pace pridie kalendas maias, post consulatum Justini (30 avril 541).

« Dans ce tombeau repose Necteria de bonne mémoire, qui a vécu vingt-cinq ans; elle est morte en paix la veille des calendes de mai; l'année après le consulat de Justinus. »

Flavius Justinus fut consul en 540, et Flavius Anicius Faustus Albinus Basilius en 541. A Lyon et dans plusieurs localités voisines, telles que Saint-Laurent-de-Mures, Trept, Luzinay, pour une raison qu'on ne connaît pas, on prit alors et pour assez longtemps l'usage de dater par post-consulats, et au lieu de prendre les post-consulats de Basile, on prit ceux de Justin.

Il y a eu deux manières de compter les post-consulats, l'une appelée le *modus Marcellinianus*, la seule officielle, qui exclut du compte l'année du consulat; l'autre, le *modus Victorianus*, qui n'a pas commencé avant 566, et n'a jamais été officiellement reconnue; elle comprenait l'année du consulat comme premier post-consulat. A Lyon, on n'a calculé que d'après le premier mode.

Bibl. — Saint-Antoine, ms. *Barber. XXIX. 215* (ann. 1731), fol. 30 v°., avec d'autres coupures de lignes; M.-A.-L., dans *Journal de Trévoux*, 1731, sept., p. 1619; Maffei, *Galliae antiquit.*, p. 94; Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 425, n. 4; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 584, n. 41; E. Le Blant, *Inscr. chret.*, t. I, p. 109, n. 51; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 107; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 107-108; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2380.

44. Fragment de provenance non connue, entré au musée en 1860 (*Martin-Daussigny*). Haut. 0 m. 22; larg. 0 m. 14 :

+ IN HO[*c tumulo*
R E Q V I [*escit bonae*
MEMORI[*ae* . . . . .
QVI VIX[*it* . . . . . .
OBIITNO[*nas* . . . . .
V·PC . IV[*stini.*
rinceau

La cinquième année du consulat de Justin répond à l'an 545.

Bibl. — Martin-Daussigny, *Registre d'entrées*, n. 945; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 15; Allmer-

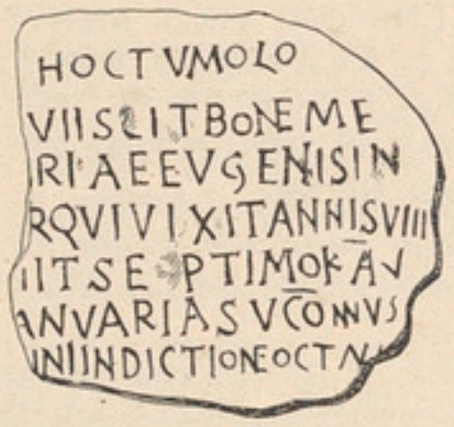

7312. — Épitaphe de Eugenis.
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 582, n. 39.

Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 109-110; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2383.

45. Tablette de marbre dans la crypte de Saint-Irénée (*Boissieu*). Haut. et larg. 0 m. 25 (fig. 7312).

in HOC TVMOLo *re*
q VIISCIT BoNE ME
mo RIAE EVGENIS IN
no X QVI VIXIT ANNIS VIII
obi IT SEPTIMO KAL
i ANVARIAS V CON IVS
t INI INDICTIoNE oCTA*va*

In hoc tumulo requiiscit bone memoriae Eugenis, innox, qui vixit annis VIII; obiit septimo kalendas januarias V [*post*] *consulatum Justini, indictione octava* (26 décembre 545).

« Dans ce tombeau repose Eugenis de bonne mémoire, innocente (enfant), qui a vécu huit ans; elle mourut le sept des calendes de janvier, la cinquième année après le consulat de Justin, indiction huitième. »

Nous avons ici la mention de l'indiction (voir ce mot), laquelle est une période de quinze ans, dont chaque année, dite *indictio prima, secunda*, etc., partait du 1er septembre. Celle dont parle notre inscription avait donc commencé le 1er septembre 544 pour finir à pareil jour en 545. Eugenis mourut le 26 décembre 544, dans le quatrième post-consulat de Justinus. D'après cela, E. Le Blant rectifie l'erreur probable du texte en substituant aux sigles VCON, qu'il interprète *v(iri clarissimi) con(sulis)* et qui dit-il auraient dû suivre, non pas précéder le nom du consul, la correction *iV pCON*, c'est-à-dire *quater post consulatum*. Mais Aug. Allmer admettrait que ce soit l'indiction qui pèche, parce que c'est très souvent qu'il en est ainsi et qu'il est beaucoup plus grave de corriger un consulat qu'une indiction, alors que l'introduction

de cette dernière dans les dates était une mesure nouvelle et avec laquelle on n'avait pu encore se familiariser.

Ce fut le 31 août 537 que Justinien prescrivit l'emploi, dans les documents officiels, d'une triple date : 1° l'année du règne de l'empereur; 2° le nom des consuls; 3° l'année indictionnelle. Le royaume burgonde étant alors sous la domination des Francs; la date impériale n'importait guère ; on s'en tint donc à la date consulaire et à la date indictionnelle.

Eugenis mourut dans le cinquième post-consulat de Justin, soit en 545, indiction *neuvième* et non huitième.

Bibl. — A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 582, n. 39; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 79, n. 39, pl. 6, n. 25; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 107; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 110-112; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2382.

46. Tablette de pierre, découverte à l'«Observance » en 1847 (*Boissieu*). Haut. 0 m. 35, larg. 0 m. 30. Au musée (fig. 7313).

in h OC TVMVLO RE
q VIESCIT BONAE ME
m ORIAE FIrMVS INNO
c ENS QVI VIXIT ANNVS
... II ET DIES XX OBIIT
in PACE SEPTEM *ok septem*
b RIS VI PC IVSTINI VC
i ND NONA

In hoc tumulo requiescit bonae memoriae Firmus, innocens, qui vixit annus... II et dies XX, obiit in pace

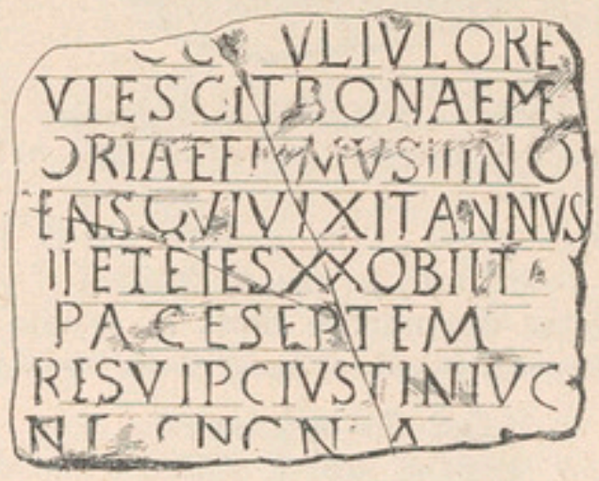

7313. — Épitaphe de Firmus.
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 585., n. 42.

septem[o kalendas septemb]ris., VI post-consulatum Justini viri clarissimi, indictione nona (26 août 456).

« Dans ce tombeau repose Firmus, de bonne mémoire, innocent, qui a vécu... ans et vingt jours; il est mort en paix le 7 des calendes de septembre, la sixième année après le consulat de Justin clarissime, indiction neuvième. »

Le sixième post-consulat de Justin, fait observer A. Allmer, répond à l'année 546, la neuvième indiction à l'annuité qui a couru du 1er septembre 545 à pareil jour de 546. Il faut, pour que l'épitaphe appartienne à la fois au sixième post-consulat de Justinus et à la neuvième indiction, que Firmus soit mort le 26 août : *septem[o kalendas septemb]ris* de 546; car s'il était mort en septembre, octobre, novembre ou décembre, il s'agirait de l'an 545 et alors, contrairement au texte, du cinquième post-consulat du consul de 540.

Bibl. — A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 585, n. 42; Comarmond, *Description*, p. 133, n. 166; Monfalcon, *Hist. de Lyon*, t. II, p. 1357 ; *Hist. mon.*, p. 108; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 80, n. 40, pl. 6, n. 27; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 113, n. 456; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2384.

47. Perdue. Épitaphe sur marbre, une de celles qui ont été relevées dans l'église Saint-Nizier, lors de la recherche accomplie en 1308. Elle est la troisième dans l'ordre du procès-verbal et se trouvait proche de celle de saint Sacerdos : *Item consequenter prope altare S. Sacerdotis, invenimus tumbam S. Aureliani, prout in scriptura in marmoreo lapide superposita, comprehensa apparebat.*

ORBIS CELSA GRAVI VEXANTVR CVLMINA LAPSV
VRBIS CRIMINA VTI FLVMINA CLARA RVVNT
DAMNAQVE RERVM NVNC POSITARVM MORTE PATESCVNT
CVM SIBI SVBLATIS MYSTICA DICTA TENENT
GEMMA POLORVM ETIAM PLEBIS LAMENTA RESVLTANT
CONSOLITI PASTVS DOGMATA SANCTA DOCENT
QVO PROBAT AMISSVM POPVLORVM E PECTORE PLANCTVM
HEV DECVS HEV NIMIVM AVRELIANE TVVM
PONTIFICIS CLARO FVLSERVNT DOGMATA CVLTV
CVMQVE ARELAS MAGNO MVNERE LAETA FVIT
HIC ANIMAM SANCTAM EVECTAM CONSORTIA COELI
QVAS HINC CORPORIBVS LAXAT ABIRE DEVS
ERGO OMNES RECTE CAPIVNT SOLAMINA DEMPTI
QVOS VIDES MERITIS ASTRA SVBISSE POLI
NON RETINET MVNDVS ARCTANTIS IVRA SEPVLCHRI
QVEM RECIPIT SVMMI DEXTERA CELSA DEI
NEC QVOQVE VENTVRIS MORIETVR NOMINE SECLIS
VIVERE QVEM SEMPER INCLITA DICTA DOCENT
PRAECEPIT HEV CVRSVM NVMERVS QVINQVENNIA QVINQVE
ET TRIBVS ADIECTIS METAS VOLENTIBVS ANNIS
DESERVIT FRAGILEM TERRENI CORPORIS VSVM
HIC SENIBVS LINQVENS PRIMAEVO TEMPORE FORMAM
ILLIC SVSCIPIENS AETERNO A IVDICE VITAM
POLLICITAM PLECTENS REDDENTIS PROEMIA CHRISTI
QVISQVIS SOLLICITVS LVSTRAS MONVMENTA DOLORVM
HIC PARILEM SORTEM INGEMIS IPSE TVAM

et secuntur plures versus qui propter fracturam marmoris legi non possunt; et in margine tumuli est scriptum :

OBIIT XVI KAL IVLIARVM VNDECIES P T9 IVSTINI INDICTIONE XIIII

« Les combles élevés du ciel se renversent vers leur chute, les crimes de la ville(?) s'écoulent comme les brillants fleuves, et l'inanité des choses, apaisées par la mort, apparaît au grand jour, lorsque, leur étant enlevés ceux qui, par l'enseignement des paroles mystiques, leur distribuaient la nourriture habituelle des saints dogmes, les peuples font retentir leurs lamentations jusqu'à l'étoile du pôle, montrant combien est douloureuse la perte qu'ils ont faite en celui qu'ils pleurent du fond de leur âme. Grand honneur pour toi, Aurélien, trop grand même, hélas! qu'Arles ait eu la joie d'avoir vu briller avec éclat le culte des dogmes de son pontife et de savoir que son âme sainte est du nombre de celles que Dieu, à la sortie des corps, élève au Ciel, pour prendre place, en récompense de leurs mérites, parmi les astres. Ni le monde, ni les droits de l'étroit cercueil ne peuvent retenir celui que reçoit la puissante droite de Dieu. Ne mourra pas dans les siècles à venir le nom de celui qu'une merveilleuse éloquence nous montre devoir vivre toujours.

« La course des ans, tournant autour des *metae* dans la carrière du temps en était arrivée au nombre de cinq lustres plus trois, lorsque, quittant l'usage fragile de son corps terrestre, Aurélien a laissé aux vieillards le souvenir de sa personne douée de la beauté de la jeunesse, et a reçu du juge éternel la vie promise, don du Christ rendant avec usure.

« Passant attristé, qui visite ces monuments de la douleur, gémis à la pensée qu'un sort pareil t'est réservé...

« Il est mort le seize des calendes de juillet, la onzième année après le consulat de Justin, indiction quatorzième. » (16 juin 551.)

Bibl. — Severt, *Chronol. histor.*, t. I, p. 191; *Acta sanct.*, juin t. III, p. 111; *Art de vérifier les dates*, t. I, p. 360; *Journal des savants*, 1770, février, p. 108; de Boissieu, *Inscr. antiq.*; Le Blant. *Inscr. chrét.*, t. I, p. 54, n. 23; Guigue, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq.*

de France, 1876, p. 151 sq.; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 114-118; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2397.

48. Table oblongue, bordée de moulures encadrant l'inscription, trouvée à Saint-Irénée, 1687, disparue puis retrouvée à Saint-Irénée, en 1895, cachée par un sarcophage anépigraphe. Haut. 0 m. 50, larg. 1 m. 40. Au musée (fig. 7026).

+ IN HOC LOCO REQVIESCIT
FAMOLVS DI STEFANVS PRIMICIRIVS
SCOLAE LECTORVM SERVIE NS ECL
LVGDVNINSI VIXIT ANNOS LXVI
OBIIT VIIII KL DECEMBRIS DVODECIES PC
IVSTINI INDICTIONE XV

In hoc loco requiescit famolus Dei Stefanus, primicirius scolae lectorum serviens ecclesia Lugduninsi; vixit annos LXVI, obiit VIIII *kalendas decembris, duodecies post consulatum Justini, indictione XV* (23 novembre 552).

« En ce lieu repose Stefanus, serviteur de Dieu, primicier de l'école des lecteurs de l'église de Lyon; il a vécu soixante-six ans, et est mort le neuf des calendes de décembre la douzième année après le consulat de Justinus, indiction quinzième. »

Nous avons parlé déjà de cette inscription (voir *Diction.*, t. VIII, au mot LECTEUR, col. 2261-2262) et de l'établissement du texte, nous ne parlerons ici que de la date. La quinzième indiction commença le 1er sept. 551 et prit fin le 1er sept. 552. La mort du primicier Étienne étant assignée au 23 novembre de l'indiction quinzième devait donc se placer en 551, mais il s'agit bien du douzième post-consulat: il ne peut plus s'agir de l'indiction quinzième laquelle était révolue, mais de l'indiction première qui suivit. Avant d'introduire cette correction, on pourrait être tenté de croire que les post-consulats ont été calculés d'après le *modus Victorianus;* mais on n'en a aucun exemple à Lyon, dès lors on peut croire que c'est l'indiction qui est fausse et qui aura été fautivement étendue au delà de son terme, car depuis le 1er septembre 552, on était dans l'indiction première. De semblables inadvertances de calcul étaient faciles à commettre, comme il nous arrive couramment d'écrire le millésime de l'an qui vient de prendre fin au cours des premiers jours du mois de janvier.

Bibl. — Paris, ms. franç. *9360*, Corresp. de l'abbé Nicaise, lettre de J. Spon, 9 sept. 1678; *Recherches*, not. ms. à la page 66, 2e édit., p. 73; *Miscellanea*, p. 314; Donati, *Inscr.*, p. 203, n. 2; Greppo, dans *Revue du Lyonnais*, 1841, t. XIII, p. 186 sq.; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 582, n. 40; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 108; J. Spon, *Recherches des antiquités et curiosités de la ville de Lyon*, édit. Monfalcon et L. Renier, 1858, p. 374; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 142, n. 65; t. II, p. 554, n. 667 *a*, pl. 90, n. 533; Martin-Daussigny, *Registre d'entrées*, n. 908; M. Allmer, dans *Revue du Lyonnais*, 1858, IIe série, t. XVII, p. 340; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 118-121, n. 457; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2385.

49. Pierre retaillée à gauche, servant de marche à l'escalier extérieur devant la porte de la chapelle de Saint-Alban de Bron, voisine de l'hospice de Bron. Haut. 0 m. 40, larg. 1 m. 25.

. . . .NC VIV. . . . . .
. . . .RE VISSE. . . . ORATIO INS. . . . . .
. . . .IIORI ET NACTA TEM. . . . . .
qui vixi T IN PACE ANNVS LV OBIT QVINTV DECMEV *kal*
pe just INI VC INDIC XV

...qui (ou *quae*) *vixit in pace annus LV ; obit quintu decmeu kalendas... post consulatum Justini viri clarissimi, indictione XV.*

Les trois lettres INI de la dernière ligne donnent le nom d'un consul, et comme l'indiction ne s'est montrée à Lyon d'une façon certaine qu'en 545, notre fragment ne doit pas être antérieur à cette date. Après l'ordonnance de Justinien du 31 août 537 prescrivant l'insertion de la date indictionnelle, on rencontre la quinzième indiction aux années 552, 567, 582, etc. Les deux dernières de ces coïncidences nous conduisant à des époques où les inscriptions sont devenues plus rares, la probabilité reste en faveur de l'année 552.

On ne sait si l'inscription appartient à Vienne ou à Lyon. La partie, aujourd'hui lisible, qui précédait la date de la mort, était peut-être en vers, c'est ce qui permettrait sans doute de reconnaître le dégagement de la pierre de dessous la marche qui actuellement la recouvre en partie.

Bibl. — A. Allmer, *Deuxième supplément aux inscriptions de Vienne*, 1878, p. 13, n. 2064; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 121-123; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2387.

50. Table de marbre, incomplète en bas et partagée

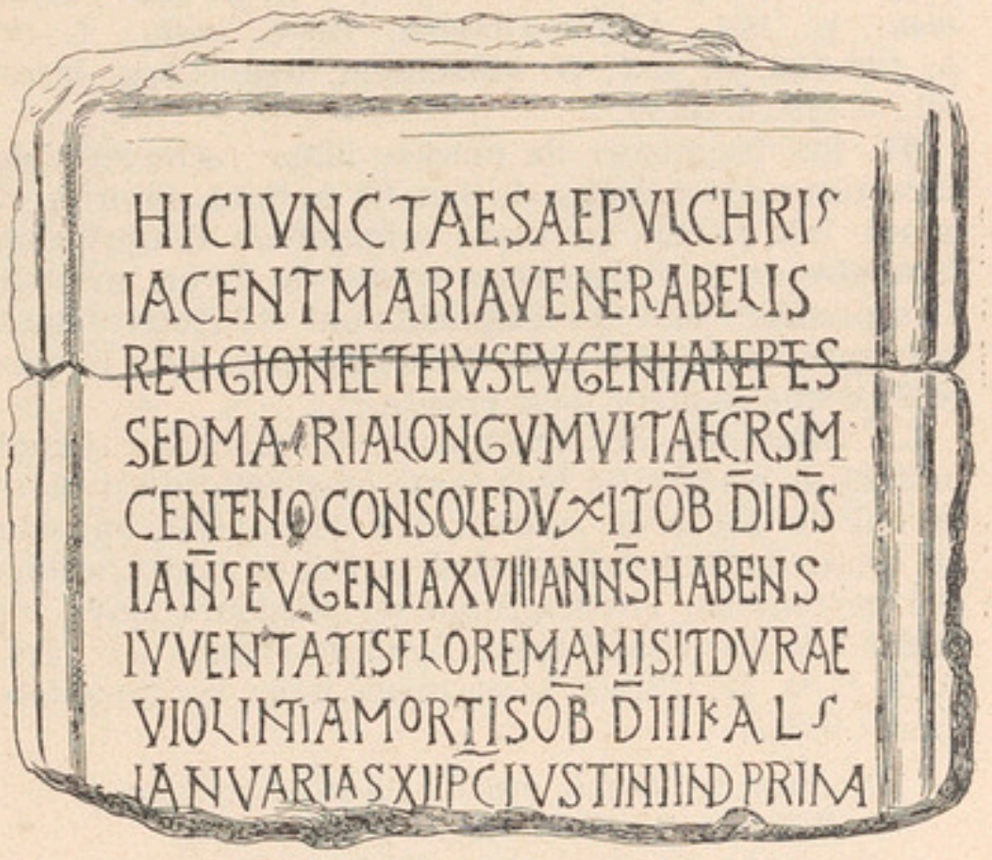

7314. — Épitaphe de Maria et d'Eugenia.
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 585, n. 43.

en deux fragments; « découverte au quartier d'Ainay, en 1790, sur le terrain de l'ancien arsenal et restée déposée dans la grande bibliothèque jusqu'à l'époque de la formation du musée » (*Comarmond*). Haut. 0 m. 42, larg. 0 m. 45. Au musée (fig. 7314).

HIC IVNCTAE SAEPVLCHRIS
IACENT MARIA VENERABELIS
RELIGIONE ET EIVS EVGENIA NEPTES
SED MARIA LONGVM VITAE CR S M
CENTENO CONSOLE DVXIT OB D IDS
IANS EVGENIA XVIII ANNS HABENS
IVVENTATIS FLOREM AMISIT DVRAE
VIOLINTIA MORTIS OB D III KALS
IANVARIAS XII PC IVSTINI IND PRIMA

Hic junctae saepulchris jacent Maria venerabilis religione et ejus Eugenia neptes, sed Maria longum vitae cursum centeno console duxit; obiit die idus januarias. Eugenia, XVIII annos habens, juventatis florem amisit durae violintia mortis; obiit die III kalendas januarias, XII post consulatum Justini, indictione prima (13 janvier, 30 décembre 552).

« Ici gisent, réunies dans la tombe, Maria vénérable par sa piété et Eugenia sa petite-fille; mais Maria est morte, au terme d'une longue existence, à sa centième année, le jour des ides de janvier, et Eugénie, dans la fleur de sa jeunesse et de mort violente, à l'âge de dix-huit ans, le trois des calendes de janvier, la dou-

zième année après le consulat de Justin, indiction première. »

L'aïeule et l'enfant ont pu mourir au cours de l'année 552, mais non au cours de la même indiction; le 30 décembre appartient certainement à l'indiction première, indiquée dans la date mais le 13 janvier et toute la partie de l'an antérieure au 1er septembre appartiennent à l'indiction quinzième.

A. De Boissieu conjecture, d'après l'endroit de la découverte de l'inscription, près de l'ancien monastère de Saint-Michel que Maria et Eugenia « ont été affiliées par un lien religieux plus ou moins strict à l'asile créé par la reine Carétène. »

Bibl. — Artaud, *Notice*, 1808, p. 80; *Notice*, 1816, p. 29; A. de Caumont, *Rapport verbal sur quelques inscriptions de Trèves et de Mayence*, dans *Bulletin monum.*, 1843, t. IX, p. 67; Comarmond, *Description*, p. 126, n. 158; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 585, n. 43; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 102, n. 47, pl. 6, n. 28; Monfalcon, *Hist. de Lyon*, t. II, p. 1357; *Hist. mon.*, p. 104; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 124-126, n. 458; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2386.

51. Six fragments de marbre blanc recouverts de caractères assez grêles, de 0 m. 03 de haut. environ, et ayant fait partie du texte original de l'inscription funéraire de saint Sacerdos évêque de Lyon, mort le 11 septembre 552. Ces fragments ont été trouvés dans la crypte de Saint-Nizier, ils ont été fixés dans la muraille d'une chapelle de la crypte.

La trouvaille des fragments du marbre original permet de confronter leur texte avec celui du procès-verbal de 1308; en outre cette découverte apporte au texte dudit procès-verbal certaines modifications qui portent sur l'orthographe de plusieurs mots, ou même sur des changements complets dans les vers, 6, 7, 8, 9, 11, 12, et 14 et même dans les deux dernières lignes.

Nomine mente fide meritis pietate Sacerdus
Officio cultu precio corde gradu
Dogmate consilio sensu probitate vigore
Stemate censura religione cluens
Gaudia cunctorum rapiens lamenta relinquens
*Arc*OBVS HIC CLAVSVS LAVDIBVS AMPLA TENE *ns*
*Patrici*VMQVE DECVS EREXIT CVLMINE MORVM
Sic PARTOS FASCES FORTIA CORDA LEVANT
*Magnu*M NAMQVE BONVM CAELESTI MVNIRE PERSTAT
*Corp*ORA CVM DESINT INCLITA GESTA MANENT
*Pignoris an*NIXV*s l*ATIRI HVC SORTE SVPREMA
*Sangui*NE QVOS VITA SVMIRE IVNCXIT AMOR
Cuius quanta VIRI MVNDO SAPIENTIA FVLSIT
*Ventu*RI SAECLI GLORIA TESTIS ERIT
Qui vixit IN AMORE ET TEMORE D̄I ANNIS L*x*V OB*iit III*
[*idus septembris*
*post consol(a)tum Iustin*I VIRI CLARISSIMI CONSOLIS
[INDI *ctione prima.*

« Prêtre de nom et d'âme, non moins que par la foi, les mérites et la piété; éminent par son ministère, son éducation, sa valeur, sa charité, son rang, son savoir, son conseil, son droit sens, sa probité, sa vigueur, sa naissance, sa rigidité, son zèle religieux, Sacerdos, regretté et pleuré de tous, ici renfermé à l'étroit sous ces arcs, mais répandu au loin par ses louanges, a élevé au plus haut comble des mœurs, l'honneur de l'épiscopat. C'est ainsi que, par les cœurs vaillants, le poids des faisceaux obtenus est allégé; car c'est un durable et suprême bienfait de la Providence céleste que, lorsque les corps périssent, les actions illustres demeurent. Il repose ici couché par le destin suprême aux côtés de son fils, réunis par l'amour dans le trépas comme dans la vie par le sang, De quel éclat a brillé sur le monde la sagesse de ce grand homme, sa gloire dans les siècles futurs en portera témoignage.

« Il a vécu dans l'amour et la crainte de Dieu, soixante-cinq ans et est mort le trois des ides de septembre, la [douzième] année après le consulat de Justin, clarissime, indiction première. »

C'est le 11 septembre 552 qu'est mort Sacerdos, à qui succéda Nicetius, lequel mourut à son tour le 2 avril 573 après un peu plus de vingt années d'épiscopat; comme on sait que Sacerdos est mort très peu de temps après le IIe concile de Paris, on doit fixer la date dudit concile à cette même année.

Bibl. — Severt, *Chronologia historica*, Ire partie, p. 105; De Colonia, *Histoire littéraire de Lyon*, Ire partie, p. 366; de La Mure, *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon*, p. 79; *Journal des Savans*, février 1770, p. 108; A. De Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 588; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 55, n. 24; Monfalcon, *Hist. mon., épigr. mod.*, p. IV; Guigue, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1876, p. 150; le même dans *Courrier de Lyon*, 15 septembre 1883; le même, *Inscription funéraire de saint Sacerdos retrouvée à Lyon*, dans *Bull. Soc. nat. antiq. France*, 1883, p. 260 sq.; De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, in-fol. Romæ, 1888, t. II, p. 310; Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 6; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 126-129; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2398.

52. Fragment d'une tablette de marbre trouvé « dans les dépôts du musée » (*Martin-Daussigny*), provenance inconnue. Haut. 0 m. 14, larg. 0 m. 18. Au musée.

. . . . . .
. . . PRIDI KA . . . . . .
. . . AS XX II . . . . . .
. . . VIRI CLARIS . . . .
indic TIONE DECIM *a* . . . .

... Obiit] pridie kalendas... as XXII [post consulatum Justini] viri clarissimi indictione decima (562).

Bibl. — Martin-Daussigny, *Registre d'entrées*, n. 877; Monfalcon, éd. Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 130-131, n. 459; Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 13; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2388.

53. « Tablette de marbre trouvée à Saint-Irénée, en 1863, dans la crypte, chapelle de la Récluse », encastrée dans la paroi du couloir de la crypte. Haut. 0 m. 50, larg. 0 m. 85, l'inscription est renfermée dans un encadrement mouluré; hauteurs de la partie encadrée 0 m. 32, larg. 0 m. 50.

+ IN HOC TVMVLO REQVIESCIT *famu-*
LA D̄I BONAE MEMORIAE DROC
SANCTEMVNIALIS QVAE VIX *it in pa-*
CE ANNOS VIGINTI QVAT *tuor*
OBIIT VI IDVS SEPTEMBRIS V *icies et*
QVATER POST CONS IVSTINI IND *ictione*
TERTIA DECIMA

In hoc tumulo requiescit famula Dei bonæ memoriæ Droc... sanctemunialis, quæ vixit in pace annos viginti quattuor; obiit VI idus septembris v[icies et] quater post-consulatum Justini indictione tertia decima (8 septembre 564).

« Dans ce tombeau repose une servante de Dieu, Droc... de bonne mémoire, recommandable par sa sainteté, elle a vécu vingt-quatre ans et est morte le 6 des ides de septembre, la vingt-quatrième année après le consulat de Justin, indiction treizième. »

Le nom de la défunte pourrait être *Drocberta* comme le propose Le Blant.

Bibl. — Meynis, *Mémorial de la Confrérie des saints martyrs*, in-8° Lyon, 1860, 1863, p. 181; Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 13, n. 5; Allmer-Dissard, *Inscr.*

antiq., t. IV, p. 131-132; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2389.

54. Fragment « trouvé, en 1855, quai de la Peyrollerie » (*Martin-Daussigny*). Haut. 0 m. 48, larg. 0 m. 44. Au musée (fig. 7315).

in hoc tumul O REQVIESC *it*
bonae memor IAE EVCHIRIVS
mansuet VS OMNIBVS
qui vixit an NOS LXXX OBIIT
f EBRVARIAS XXVI *i*
p. c. Iustini p C̄ INDICTION*e* QVINT*a decima*

« Dans ce tombeau repose... Euchirius de bonne mémoire, bon pour tout le monde, qui a vécu quatre-vingts ans et qui mourut en paix... février, vingt-sept ans après le consulat de Justin clarissime, indiction quinzième » (567).

Bibl. — Martin-Daussigny, *Registre d'entrées*, n. 803; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 551, n. 664, pl. 89, n. 530; fragm. *a*, Monfalcon, éd. Spon, p. 365; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 133-135, n. 460; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2390.

55. A la suite sur la pierre n. 54, on a commencé à graver une deuxième épitaphe, mais tandis que la première est presque entière, la seconde ne comporte qu'une seule ligne :

in hoc tu mulo req VIESCIT BO *nae*

Bibl. — Comme le n° 54.

56. Perdue. Une des épitaphes relevées dans la Recherche faite dans l'église Saint-Nizier en 1308. *Invenimus... in primo altare a porta meridionali, quod vocatur altare beati Nicetii et est in ejus honore dedicatum et consecratum prout a servitoribus ipsius ecclesiæ est hactenus observatum, lapidem quemdam marmoreum qui pro tumba S. Nicetii habebatur, in quo lapide erant scripta et comprehensa quæ sequuntur.*

ECCE SACERDOTVM TENVIT QVI IVRA SACERDVS
QVO RECVBAT TVMVLO NOMINE NICETIVS
VRBS LVGDVNE TVVM REXIT PER TEMPORA CLERVM
ECCLESIAMQVE DEI CORDIS AMORE COLENS
QVIQVE SACERDOTIS SANCTVS BIS PROXIMVS HAERES
SANGVINE CONIVNCTVS CVLMINE SEDE SIMVL
VIR BONVS INDVLTVS CVNCTIS FAMVLISQVE BENIGNVS
. . . . . VERBERE QVISQVE SVO
MANSVETVS PATIENS MITIS VENERABILIS APTVS
PAVPERIBVS PROMPTVS SIMPLICIBVSQVE PIVS
PSALLERE PRAECEPIT NORMAMQVE TENERE CANENDI
PRIMVS ET ALTERVTRVM TENDERE VOCE CHORVM
NOXIA TEMNENDI VITANS DISCRIMINA MVNDI
INQVE DEVM SOLVM VIVERE NOVIT OPVS
SIC VIGILIS SOBRIVS SIC CASTVS CARNIS VBIQVE
QVO NIHIL IN CLERO DVLCIVS ESSE POTEST
CAVSARVM SPREVIT STREPITVS VANOSQVE FVRORES
ET SIMPLEX MVNDO SED SAPIENS DOMINO
IVRA POTESTATVM VERBI TERRORE COERCENS
IVRGIA DESPICIENS SVSCIPIENSQVE DEVM
AC SIMVL ERECTVS MITIS PIETATE SERENVS
TRANSIIT INNOCVVS REGNA SVPERNA TENET
ILLIC ET IS PATVIT CALCATIS FORTIS AMICIS
IAM PARADISIACAS POSSIDET APTVS OPES
OBIIT IIII NON APRILIS.... XXXIII° POST IVSTINVM ET
[INDICT SEXTA

Principium vero legi ad plenum non potuit fracturam lapidis et antiquitatem scripturæ, Procès-verbal de 1308. — 1. *Sacerdotum* Severt. — 2. *Nicetius* Severt. — 3. *factus* Proc., *sanctus* Severt. — *eris, heris, eres; haeres* Severt. — 6. *coniunctum* Proc., corr. Severt. — 8. Lacune dans Proc., *quem duro laesit* conject. Severt; *quos duro læsit* E. Le Blant. — 11. *precipue* Proc., *præcepit* Severt, corr. *præcipuus* Hirschfeld. — 13. *tenendi*, Proc., corr. Severt; *discramini*, Guigue, faute d'impression. — 14. *Dei* Proc., *Deum* Severt, *Deo* Hirschfeld, *uunt* Proc., *novit* corr. Severt; *iuvit* Hirschfeld. — 15. *vigilis atque* Proc., *vigilis* (om. *atque*) Severt, *vigil ac* Hirschfeld, *castus carnis* Proc., *castus et carus* Guigne. — 16. *nichil* Proc. — 17. *sperit* Guigue. — 19. *cohercens* Proc., *coercens* Severt. — 21. *sic erecto simul* Proc., *at simul erectus* Severt; *erecto simul mitis* pour *et erectus et mitis* Mommsen, *e recto* Bormann, *mittis* Proc., Severt corr. — 23. *illic et is* (*illicetis* Buecheler) *patuit calcatis fortis anicis* Severt hu(*i*)*cjam prima patet ca*[*eles*]*tis por*-[*ta*] Bormann. — 24. *paradisiaquas* Proc., emend· Severt. *aptus* tous. — 25. La dernière ligne donne dans la copie de Severt, *nonis* et entre *aprilis* et XXXIII un monogramme qui paraît contenir le chiffre LXXV se rapportant peut-être à l'âge de Nicetius et à la fin *indictione vi*.

« Le prêtre du nom de Nicetius qui repose dans ce tombeau, a, ô ville de Lyon, dirigé en son temps avec amour ton clergé et l'Église de Dieu, comme héritier de Sacerdos à double titre, par le sang et par l'avènement au siège ; il a été bon, indulgent pour tous, bien-

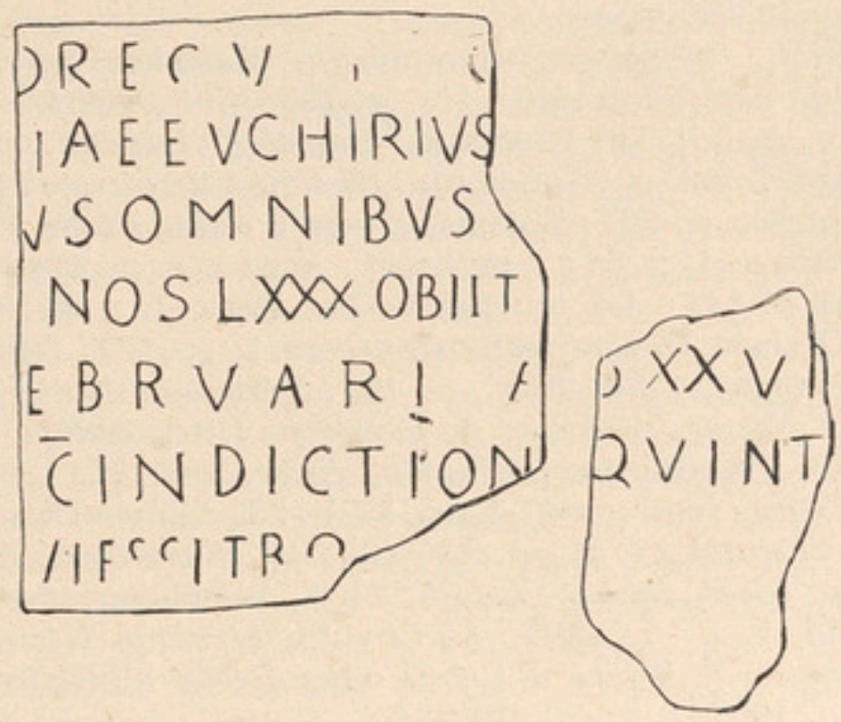

7315. — Épitaphe d'Euchirius.
D'après Allmer-Dissard, *Inscript. antiques de Lyon*, t. IV, p. 134.

veillant pour les serviteurs... doux, patient, vénérable, affable, prompt au soulagement des pauvres, affectueux aux simples, et, le premier il a prescrit des règles pour le chant accompagné du son des instruments et réparti en chœurs antiphonaires.

« Évitant les querelles intestines d'un monde méprisable et sachant qu'il n'y a de tâche profitable que de vivre en Dieu, il a été vigilant, sobre, chaste — vertus nulle part plus douces que chez le clergé — dédaigneux des procès et de leurs vaines fureurs, simple devant le monde, sage aux yeux du Seigneur, imposant par la crainte de l'autorité de sa parole un frein aux droits des puissants, méprisant les contestations, se renfermant en Dieu, doux dans son élévation, serein dans sa piété, il a trépassé pur de tout mal pour s'élever dans les royaumes supérieurs, où, les ayant méritées, il a pris possession des richesses du paradis.

« Il est mort le 4 des nones d'avril, la trente-troisième année après le consulat de Justin, indiction sixième » (2 avril 573).

Nicetius était le neveu de l'évêque Sacerdos, qui en mourant le désigna au roi Childebert comme le plus digne de sa succession : *Ut Nicetius presbyter, nepos meus, Ecclesiæ Lugdunensi substituatur episcopus; est enim... amator castimoniæ dilector Ecclesiarum et in elymosinis valde devotus... Respondit rex : fiat voluntas Dei.* Nicetius était le grand-oncle maternel de

Grégoire de Tours ; il est nommé par l'historiographe Gislemar comme ayant pris part à la dédicace de la basilique de Saint-Vincent, de Paris, aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés (voir ce mot).

L'épitaphe nous apprend que cet évêque régla, le chant antiphonique dans l'Église de Lyon, car il n'eut pas à y introduire cette pratique dont nous lisons l'attestation à propos de la fête de la dédicace de la basilique Saint-Just sous l'évêque Patient, dans la description donnée par Sidoine Apollinaire : *Cultu peracto vigiliarum quos alternante mulcedine monachi clericique psalmicines concelebraverunt.*

La célébrité de saint Nizier était si grande que la recherche de son corps était un des objet principaux de la recherche entreprise en 1308; il fut, nous dit le P. de Colonia, « un des premiers qu'on découvrit. L'éclat et le grand nombre des merveilles que Dieu avait opérées par l'intercession de ce saint évêque, l'avait fait donner pour patron à la basilique des Apôtres. Elle commença dès le VIe siècle à porter son nom... Ce fut derrière le maître-autel qu'on trouva le précieux dépôt de ce saint corps. On savait par une tradition immémoriale, que c'était là précisement le lieu où il avait été déposé. »

Bibl. — Severt, *Chronologia historica*, p. 109; *Gallia christiana vetus*, t. I, p. 297; *Gall. christ. nova*, t. IV, p. 35; Th. Raynaud, *Hagiolog. Lugdun.*, dans *Opera*, t. VIII, p. 75; Colonia, *Histoire littéraire de Lyon*, Ire partie, p. 361; Bulæus, *Historia universitatis Parisiensis*, t. I, p. 64; *Acta sanct.*, avril t. I, p. 94; juin, t. VI, p. 121; *Art de vérifier les dates*, t. I, p. 360; M. Gerbert, *De cantu et musica sacra*, t. I, p. 172; *Journal des savans*, 1770, févr., p. 107; Péricaud, *Notice sur saint Nizier*, p. 8; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, t. I. p. 590; Monfalcon, *Hist. mon., épigr. mod.*, p. IV, n. 2; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 57, n. 25; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 135-139; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2400; Buecheler, *Anthol. latina*, t. II, n. 1387; A. Coville, *L'évêque Nizier et Grégoire de Tours à Lyon*, dans *Revue d'histoire de Lyon*, 1907, t. VI, p. 401-426.

57. Perdue. Une des épitaphes relevées dans l'église Saint-Nizier dans la recherche faite en 1308 : *Item in altare quodam subsequenti invenimus, ut supra, tumbam beati Prisci prout per sequentes superpositas litteras in marmoreo lapide apparebat quæ sunt tales.*

QVI NESCIT CVIVS HOC SIT TAM SVBLIME SEPVLCHRVM

et sequitur alius versus qui legi non potest, et post sequitur sic :

HOC TVMVLATA LOCO PRISCI PIA MEMBRA RECVMBVNT
QVI RETINET MERITO SIDERA CELSA SVO
PROGENIE CLARVS FELIX GENEROSVS OPIMVS
ARBITRIO ET MENTIS IVSTITIAQVE POTENS
INDVLSIT PRVDENS MIXTO MODERAMINE CAVSIS
GEORGIA COMPONENS MORE SERENIFERI
CONCOMIS ET DIGNVS REGISQVE DOMESTICVS ET SIC
PROMERVIT SVMMO MENTE PLACERE DEO
HAEC SIBI LVGDVNVM CELSA SACERDOTIS AD VSVM

et sequuntur plures versus alii qui legi bene non poterent

. . . . . .
. . . . . .

AEDIBVS AD COELVM TERRIS MIGRAVIT AB IMIS
IVNIVS ET MENSIS CVLTVS HONORIS HABET

4. *retenit merita sidera cesa* ms. — 6. *opinus* Guigue. — *Georgio* ms. *jurgia*, corr. Le Blant. — 15. *edibus* ms., *ædibus* Severt, *idibus* Le Blant. — 16. *iunii mensis cultus honore pio*, ms., *iunius et mensis* (*mentis* dans Boissieu) *cultus honoris habet* Severt.

« Que celui qui ignore de qui est ce magnifique sépulcre (l'apprenne de ces vers). — « En ce lieu reposent les membres de Priscus, à qui son mérite a valu d'être admis parmi les astres. Illustre par sa naissance, heureux, généreux, puissant par son conseil et sa justice, apportant dans les différends la modération et la prudence qui terminent les contestations par l'apaisement; affable, digne, aimé du roi [Gontran], il a ainsi, ayant plu à tous, mérité de plaire à Dieu. — Il a passé de ce bas monde au ciel. Le mois de juin honore sa mémoire. » (586 à 588).

Grégoire de Tours n'a pas ménagé la réputation de l'évêque Priscus, coupable, à ses yeux, d'avoir été hostile à la mémoire de son prédécesseur Nicetius. Cela n'a pas empêché Adon de canoniser Priscus dans sa chronique; l'ancien catalogue des abbés de l'Ile-Barbe lui donne ce titre et le P. Le Cointe affirme que la fête de saint Prisque se célébrait autrefois au mois de juin. Le P. de Colonia conclut que « tous ces témoignages joints à celui du procès-verbal, doivent faire pencher la balance du côté de saint Prisque, et si le caractère qu'en a fait Grégoire de Tours est véritable il faudra dire que Prisque fit revivre dans sa personne l'exemple de saint Brice, qui, après avoir été l'ennemi déclaré de son évêque saint Martin, devint son admirateur, et un saint comme lui, quand il se vit son successeur. »

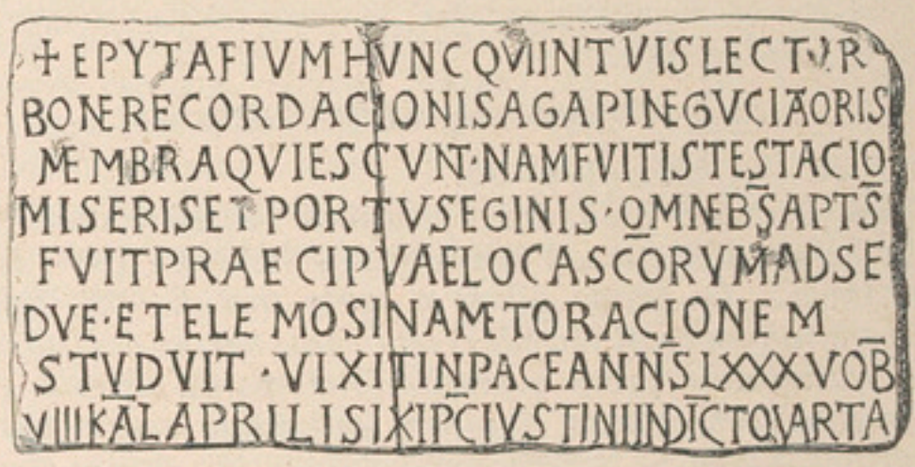

7316. — Épitaphe d'Agapus.
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 593. n. 48.

Bibl. — Severt, *Chronologia histor.*, t. I, p. 117; *Gallia christiana nova*, t. IV, p. 36; Colonia, *Hist. littér. de Lyon*, Ire partie, p. 367; *Acta sanct., juin.*, t. VI, p. 122; Le Cointe, *Annal eccles.*, t. II, p. 347; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 592, d'après le ms. des archives de la Préfecture; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 60-61, n. 26; Monfalcon, *Hist. mon., épigr. mod.*, p. IV; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 140-142; O. Hirschfeld, dans *Corp. insc. lat.*, t. XIII, n. 2399.

58. Table de pierre blanche « vue par Spon dans la façade d'une maison située sur la place Saint-Just et appartenant aux Minimes » (*Spon*); à Saint-Irénée (*Maffei*); au musée (*Le Blant*). Haut. 0 m. 25, larg. 0 m. 53. Au musée (fig. 7316).

+ EPYTAFIVM HVNC QVI INTVIS LECTOR
BONE RECORDACIONIS AGAPI NEGVCIATORIS
MEMBRA QVIESCVNT·NAM FVIT ISTE STACIO
MISERIS ET PORTVS EGINIS OMNEBS APTS
FVIT PRAECIPVAE LOCA SCORVM ADSE
DUE · ET ELEMOSINAMET ORACIONEM
STVDVIT·VIXIT IN PACE ANNS LXXXV·OB
XIII·KAL APRILIS LXI PC IVSTINI INDICT QVARTA

Epytafium hunc qui intuis lector bone recordacionis Agapi neguciatoris membra quiescunt, nam fuit iste stacio miseris et portus eginis, omnebus aptus fuit, præcipuæ loca sanctorum adsedue et elemosinam et oracionem studuit; vixit in pace annus LXXXV; obiit XIII kalendas aprilis XLI post consulatum Justini indictione quarta (20 mars 601).

« Lecteur qui regardez cette épitaphe, ici reposent les membres du négociant Agapus, de bonne mémoire; asile des malheureux, port des indigents, bienveillant pour tous, visiteur assidu des sépultures des saints et

zélé pratiquant de l'aumône et de la prière, il a vécu en paix quatre-vingt-cinq ans, et est mort le treize des calendes d'avril, la soixante-unième année après le consulat de Justin, indiction quatrième. »

Bibl. — J. Spon, *Recherches des antiquiités de Lyon*, p. 48; édit. 2e, p. 53; Maffei, *Galliæ antiquitates*, p. 95-98; Bimard de la Bastie, ms. p. 6; Muratori, *Nov. thes. veter, inscr.*, p. 432; n. 1; Fleetwood, *Inscr.*, n. 3; *Giornale de litterati*, 1756-1757, p. 118; Pellicia, *Policia*, t. II, p. 241; Mabillon, *De re diplom. Supplem.*, p. 15; Zaccaria, *De veter. chrit. inscript. usu*, dans Migne, *Theol. curs. compl.*, t. V, p. 358; Baronius, *Annales* avec la critique de Pagi, t. IX, p. 68, note 1. et p. 602; de Castellane, dans *Men. de la Soc. archéol. du midi de la France*, t. II, p. 202; Monfalcon, *Hist. de Lyon*, p. 1358, n. 12; *Dictionn. d'épigr. chrét.*, t. II, p. 302; A. De Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 593, n. 48; Comarmond, *Description*, p. 117; Monfalcon, *Hist. monum.*, p. 105; E. Le Blant, t. I, p. 40, n. 171, pl. 4, n. 17; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 143-145, n. 462; E. Huebner, *Exempla scripturæ epigraphicæ*, n. 777, lig. 1-2; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2391.

59. Fragment de marbre trouvé dans la Saône,

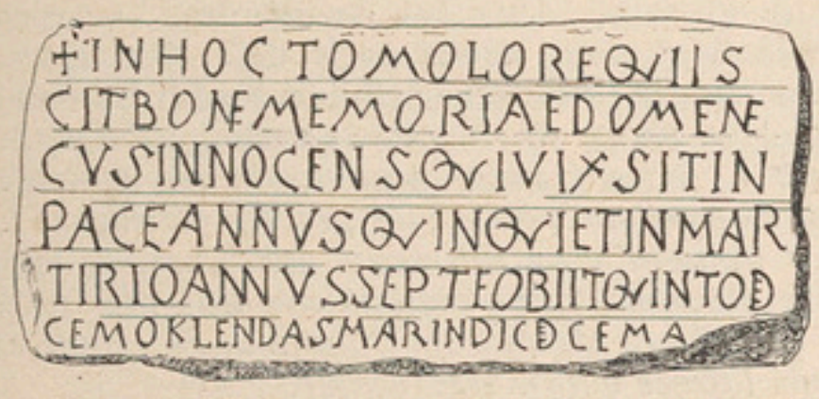

7317. — Epitaphe de Domenecus.
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 548, n. 7.

entré au musée en 1864 (*Martin-Daussigny*). Haut. 0 m. 11; larg. 0 m. 08. Au musée.

....ALIQVA .....
....DVITH .....
....QVI VIX *it*. . . *obiit*. . . .
....LXXXII PC *iustini indictione*

Si la restitution proposée était certaine, ce fragment présenterait un exemple de la plus longue série post-consulaire connue et d'autant plus remarquable que déjà on datait par les noms des rois. Cependant les mots *post consulatum* nécessitant la présence du mot *obiit* et ce mot entraînant à sa suite une date précédant le nombre d'années écoulées *post consulatum*, c'est-à-dire depuis la fin de 540, il ne serait peut-être pas impossible que la lettre L qui paraît appartenir au nombre LXXXII, soit un débris de l'abréviation *apri* [*l* ou *ju*]*l* précédé de *nonas idus* ou *kalendas*, ce qui réduirait le nombre des post-consulats à trente-deux il s'agirait alors de l'année 572, tandis que si on suppose un quatre-vingt-deuxième post-consulat nous serions reporté à 622.

Bibl. — E. Le Blant, *Nouv. recueil*, n. 16; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, p. 145-146, n. 463; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2381.

60. Fragment trouvé en 1842 dans les « fondations d'une maison de la rue de la Boucherie Saint-Georges » (Comarmond). Haut. 0 m 08, larg. 0 m 09.

*b*ENIGIIA . . . . . .
INDICCIO*ne* . . . .

Ce fragment qui porte la date de l'indiction est postérieur à l'année 537; comme l'indiction ne paraît pas à Lyon avant 545 il a dû porter une date dans la série post-consulats de Justin, à partir de 541.

Bibl. — A. De Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 602, n. 72; Comarmond, *Description*, p. 112, n. 140; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 108; Comarmond, *Notice*, p. 38; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 164, n. 83, pl. 50; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 464; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 24-9.

61. Inscription fragmentaire qui aurait pris place parmi les inscription datées, si la négligence du lapicide n'avait omis la date. Trouvée à Lyon rue des Macchabées, n. 18;

HIC IACIT BENe *memori*
VS VILLANCIV
VIXIT ANNVS X
TRARNISIE CA*lendas*
APRILEs VIRo C*larissimo*
CONSVLE

L'adjectif *bonememorius* ou *benememorius* (on écrivait indifféremment *bone* ou *bene*), placé immédiatement avant le nom du défunt est particulier à la Gaule et au nord de l'Espagne. La formule de début *hic iacet* se rencontre plusieurs fois à Lyon au milieu du Ve siècle [1]. — A la ligne 4, les neuf premières lettres sont d'une intelligence laborieuse, à moins qu'on ne préfère y reconnaître une erreur du lapicide, D'après des traces assez faibles, mais cependant visibles sur l'estampage, la lettre qui manque entre l'N et l'S serait un I. On obtient ainsi la lecture du mot TRARNISIE. Reste à savoir ce qu'il veut dire. A. Héron de Villefosse suppose que dans ce groupement bizarre, se cache peut-être le verbe *transiit* ou *transiet*, si fréquent sur nos épitaphes chrétiennes de l'Auvergne. — A la ligne 5 le nom du consul paraît avoir été oublié. Il devrait se lire immédiatement après l'indication du jour et avant le mot *viro*. On peut à la rigueur supposer que ce nom fut rejeté à la fin du texte, parce qu'on attendait de le connaître, puis on l'a oublié, ou bien il était gravé sur le fragment perdu.

Bibl. — J.-B. Martin dans *Bull. archéol. du comité*, 1904, p. XLII-XLIII; A. Héron de Villefosse, dans *ibid.*, 1904, p. XLIII.

62. Trouvée à Saint-Irénée (*Le Blant*).

	a	*b*
IN HOC		
RIAE		
XXI		*b*]ONE MEMO
SE		*vi*]XIT ANNVS
OBRIS PC CONSVLATVM		
VCC CONS		

Ces fragments semblent avoir fait partie de l'inscription donnée ci-dessus, n. 32.

Bibl. — E. Le Blant, *Nouv. recueil*, p. 17, n. 11, 12; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2393.

63. Tablette de marbre blanc, découverte, en 1835, sur le versant sud-est de la colline de Saint-Irénée, dans la propriété de M. de Chazournes, au lieu dit du *Chatelard*. Elle était à quatre mètres environ au-dessous du sol, dans des terres mêlées de fragments de tuiles et de débris d'anciennes maçonneries qui formaient en cet endroit, un tertre élevé, une espèce de *tumulus* (*Greppo*) (fig. 7317).

+ IN HOC TOMOLO REQVIIS
CIT BONE MEMORIAE DOMENE
CVS INNOCENS QVI VIXSIT IN
PACE ANNVS QVINQVI ET IN MAR
5 TIRIO ANNVS SEPTE OBIIT QVINTO DE
CEMO KLENDAS MAR INDIC DECEMA

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2355, 2357, 2405, 2406, 2417 2438.

In hoc tomolo requiescit bone memoriæ Domenecus, innocens qui vixit in pace annus quinqui et in martirio annus septe(m); obiit quinto decemo kalendas martias, indictine decema (15 février, dans la seconde moitié du VIe siècle).

« Dans ce tombeau repose Domenecus de bonne mémoire, innocent enfant, qui a vécu en paix cinq ans et dans ce *martirium* sept ans. Il est mort le 15 des calendes de mars, indiction dixième. »

L'indiction dixième, pendant laquelle est décédé Domenecus, en février, revient, à partir de la moitié du VIe siècle, aux années 547, 562, 577, 592, 607, 622 et ainsi de suite. L'épitaphe, à raison de son exécution assez soignée, paraît devoir être rapportée à l'indiction dixième de quelqu'une des plus anciennes de ces périodes, c'est-à-dire les plus rapprochées de la moitié du VIe siècle.

Tout l'intérêt de ce monument pour l'archéologie chrétienne tient dans les mots in *martirio* qui ne sauraient s'entendre ici de la mort, soufferte pour la foi au Christ; il n'est pas possible d'y lire non plus une opposition entre cinq années de santé et sept années de maladie crucifiante, « un vrai martyre » comme on dit couramment, cette deuxième interprétation est gratuite et ne pourrait s'autoriser d'un seul exemple de l'antiquité chrétienne.

Le mot μαρτύριον se rencontre fréquemment dès cette époque lointaine, appliqué aux églises que l'on élevait sur les tombeaux des martyrs et quelquefois à ces tombeaux eux-mêmes. Socrate donne ce nom à l'église consacrée à saint Thomas à Édesse [1], et Sozomène à celle des quarante martyrs à Sébaste [2], Le même Sozomène donne le nom de μέγα μαρτύριον à la basilique du saint Sépulcre élevée par Constantin [3] et Eusèbe lui applique le même terme, moins l'épithète [4], On le rencontre également dans plusieurs anciens conciles, notamment celui de Laodicée (380?) dans son canon 9e [5] et le concile général de Chalcédoine (451) dans le canon 6e [6]. Saint Jean Chrysostome a recouru plusieurs fois à cette expression notamment à propos des pèlerinages aux tombeaux des martyrs [7]. et à l'occasion de l'église de Daphné que Julien l'Apostat n'osa pas détruire [8]. On la voit aussi employée par Procope à diverses reprises, lorsqu'il parle de quelques basiliques de son temps [9]. A ces témoignages vient s'ajouter celui d'une inscription grecque publiée par le P. Lupi, dans laquelle le mot ΜΑΡΤΥΡΙΟΥ désigne la sépulture des martyrs [10].

Le mot *martyrium* fut latinisé et conserva sa signification originelle. Saint Isidore de Séville le définissait *Martyrium, locus martyrum, græca derivatione eo quod in memoriam martyris sit constructum vel quod sepulcra sanctorum ibi sint martyrum* [11]. Le terme était, en effet, entendu avec ce sens depuis longtemps puisque Tertullien adresse ce reproche au chef des hérétiques basilidiens : *Martyria negat esse facienda* [12]. Saint Jérôme nous apprend que saint Antoine le solitaire appréhendait qu'on ne rendît à ses restes les honneurs dus aux saints : *Caussam occultandi (tumuli) juxta præceptum Antonii referentes, ne Pergamius, qui in illis locis ditissimus erat, sublato ad villam suam sancti corpore, martyrium fabricaretur* [13]. Dans une église dédiée à saint Étienne, premier martyr, saint Augustin désigne par ce terme, ce que, dans le même récit, il appelle aussi *memoria* ce qu'on nommait encore *confessio* : *Cum jam populus frequens esset, et loci sancti cancellos ubi martyrium juvenis orans teneret* [14]. Dans le *Code Justinien* on lit ceci : *Decernimus ut... in integrum restituentur universa et ad suum ordinem revocentur, quæ, ante professionem nostræ mansuetudinis de orthodoxæ religionis fide et sanctissimarum ecclesiarum et martyriorum statu firmiter obtinebunt* [15]. Enfin, au IXe siècle, Walafrid Strabon écrit : *Martyria vocabantur Ecclesiaque in honorem aliquorum martyrum fiebant* [16]. Ainsi on ne peut s'étonner de trouver cette expression à Lyon aux environs du sanctuaire élevé sur la crypte renfermant le corps de saint Irénée et de ses compagnons martyrs.

Bibl. — H. Greppo, *Explication d'une inscription chrétienne trouvée dans le quartier de Saint-Irénée*, dans *Revue du Lyonnais*, 1840, t. XII, p. 51-62; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 548, n. 7; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 78, n. 37, pl. 4, n. 19; Monfalcon *Hist. monum.*, p. 107; A. Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 148-149; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2412.

3. *Inscriptions non datées.* — **64**. La réputation de saint Aunemundus (Ennemond, Annemond, Chamond) qui fut le quarante et unième évêque de Lyon, n'avait cessé de grandir depuis sa mort et un conflit s'éleva entre les églises de Saint-Nizier et de Saint-Pierre pour savoir laquelle des deux possédait les reliques du saint. Ainsi fut décidée la « recherche » de 1308 dont nous avons parlé déjà. On trouva le tombeau que la tradition attribuait à saint Ennemond, et voici ce qu'en dit le procès-verbal : *Lugduni in ecclesia S. Nicetii supra sepulturam B. Annemundi scriptura quædam qu(a)e tam propter fracturam lapidum et consumtionem litterarum quam propter oppressionem assuetam inibi vigilantium legi non poterat; inter quæ tamen scripturam invenimus et exinde extra fecimus litteras qu(a)e sequ(u)ntur.*

ANNEM*undus* NOBILIS QVI CLARO...

Bibl. — Severt, *Chronol. histor.*, I, p. 156, 161; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 568; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 48, n. 19; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 108; Guigue, dans *Bull. Soc. antiq. France*, 1876, p. 155; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2401.

65. *Lugduni in ecclesia S. Nicetii in capella S. Cicarii retro ipsum altare quædam tumba, in cujus fronte pr(a)ecedente erat depicta qu(a)edam ymago ad similitudinem archiepiscopi mitram habentis, circa quam imaginem erat scriptum hoc nomen* :

SANCTVS CICARIVS

D'après le *Procès-verbal* de 1308 ce serait l'épitaphe de saint Sicaire, archevêque de Lyon, mort vers l'an 428. La formule même de l'inscription et la description qui l'accompagne paraissent indiquer un monument d'époque postérieure. Letronne s'est imprudemment avancé en soutenant « que l'usage de faire précéder les noms des saints du titre de *sanctus* ou de la lettre S, n'est pas antérieur au XIe siècle, » assertion contredite par un certain nombre de textes anciens authentiques (voir *Dictionn.*, au mot Sanctus). Plus décisive est la figuration d'un évêque mitré; pareille chose n'a jamais été rencontrée sur les monuments des premiers siècles chrétiens (voir *Dictionn.*, au mot Mitre). Malgré l'assertion du procès-verbal de 1308, les auteurs du *Gallia christiana* et Edm. Le Blant n'ont pas hésité à voir dans cette épitaphe un monument d'âge récent, ou du moins médiéval.

Bibl. — Severt, *Chronol. hist.*, t. I, p. 40; Colonia,

[1] Socrate, *Hist. eccl.*, l. IV, c. XVIII. — [2] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. IX, c. II. — [3] Id., *ibid.*, l. II, c. XXVI. — [4] Eusèbe, *De vita Constantini*, l. IV, c. XLVII; *De laudib. Constantini*, c. IX. — [5] Labbe, *Concilia*, t. I, col. 1497. — [6] Id., *ibid.*, t. IV, col. 758. — [7] *Ad popul. Antioch.*, homil. I. — [8] *De sancto hierom. Babyla.* — [9] Procope, *De ædificiis*, I, 4. 6. — [10] *Dissert. ad Sev. mart. epit.*, II, p. 34. — [11] S. Isidore, *Etymologiæ*, XV, 4. — [12] *De præscriptionibus*, c. XLVI. — [13] *Vita S. Hilarionis.* — [14] *De civitate Dei*, l. VIII, c. XXII. — [15] *Code Justinien*, I, II, 16. — [16] *De rebus ecclesiasticis*, VI.

Hist. littér., Ire partie, p. 364; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 558; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 49, n. 20; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 108; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2394.

66. Inscription trouvée à Lyon, au quartier Saint-Irénée, rue des Macchabées, n° 18. Haut. 0 m. 68, larg. 0 m. 42; haut. des lettres, 0 m. 02.

En haut, sous la colombe de gauche, rosace à quatre pétales, sous la colombe de droite rosace à cinq pétales. Ligne 1 : *conjuxq(uæ)* ligne 6 : *neq[u]-æunt*. Ce poème se compose de vers de onze syllabes; le nom de la défunte est omis ou bien oublié.

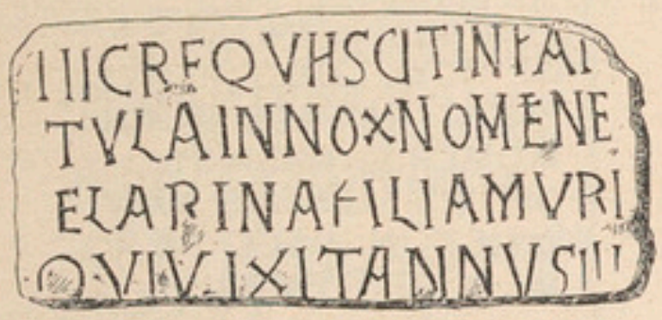

7318. — Epitaphe d'Elarina.
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 597, n. 60.

Bibl. — J.-B. Martin, *Sur quatre inscriptions chrétiennes de Lyon*, dans *Bull. arch. du comité*, 1905, p. XLI, n. 1.

67. Inscription trouvée à Lyon, rue des Macchabées, n° 18. Hauteur 0 m. 30, larg. 0 m. 21. Lettres belles et bien gravées aux quatre premières lignes. Haut. 0 m. 04. De cette inscription en vers, il ne reste qu'un fragment offrant le début des cinq premières lignes :

EPYFANIATI[illegible]
FVNERE DVRo [illegible] *rapuit*
MORS IMPIA C*ursu* [illegible]
TIS NOTAINI[illegible]
BILIS A[illegible]

La défunte s'appelait *Epyfania*.

Bibl. — J.-B. Martin, *Sur quatre inscriptions chrétiennes de Lyon*, dans *Bull. archéol. du comité*, 1905, p. XVII, n. 3.

68. Tablette de marbre incomplète à droite et en bas, trouvée « en 1836, dans la rue de Trion » (*Comarmond*). Haut. et larg. 0 m. 18. Au musée.

HIC REQV*ies*
CET IN P*ace*
CLARI. . . .

Les lignes sont réglées d'un double trait que E. Le Blant n'indique pas dans *Inscr. chrét.*

Bibl. — Comarmond, *Description*, p. 406, n. 742; *Notice*, p. 144; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 108; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 72, n. 33, pl. 3, n. 11; le même, *Nouveau recueil*, n. 4; Allmer-Dissard, *Trion*, p. 252; *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 150, n. 465; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2410.

69. Tablette de marbre « trouvée en 1843 en creusant les fondations du monastère des Sœurs de Saint-Joseph au coin de la rue de la Boucherie-Saint-Georges (*Comarmond*) et de la rue Pisse-Truie. Haut. 0 m. 16, larg. 0 m. 35. Au musée (fig. 7318).

HIC REQVHSCIT INFAN
TVLA INNOX NOMENE
ELARINA FILIA MVRI
QVI VIXIT ANNVS III

On remarquera la mention de la filiation : *filia Muri*.

Bibl. — Comarmond, *Description*, p. 119, n. 142; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 597, n. 60; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 108, n. 561; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 79, n. 38. pl. 4, n. 18; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 151, n. 466; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2413.

70. Fragment présentant l'angle supérieur gauche d'une inscription en très grandes lettres sur une épaisse table de marbre; de provenance non connue et peut-être non lyonnaise « autrefois dans le cabinet de M. de Gérando. » (*Comarmond*). Haut. 0 m. 29, larg. 0 m. 66; haut. des lettres, 0 m. 10 (fig. 7319).

Ἔνθα κ[εῖται . . . . .]
Μαρα Θ[εοῦ δού-]
λη

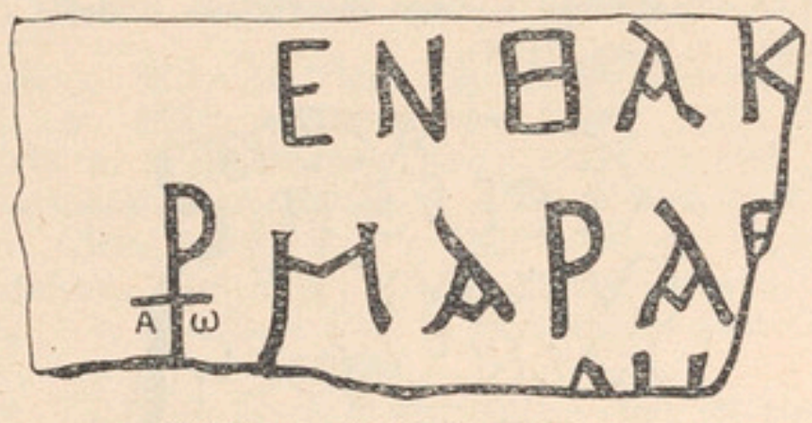

7319. — Epitaphe grecque.
D'après E. Leblant, *Inscript. chrét.*, t. I, pl. 6, n. 26.

Bibl. — Comarmond, *Description*, p. 132; E. Le Blant. *Inscr. chrét.*, t. I, p. 101, n. 46, pl. 6, n. 26; G. Kaibel, *Inscr. græcæ*, p. 667, n. 2535.

71. « Chez M. Dutilleu, rue Masson, puis au Palais des Arts, depuis quelques années disparue » (*Boissieu*).

CЄΠTIMIA IOYΛIA
NHNHΠIA ЄTΩN
Γ MHNΩN B HM
PΩH KY KOIMHΘЄI
KOINOΠAΘЄΩЄ
NΘAΔЄKЄIΘICЄΠ
TIMOCAITЄTOC
KAICЄΠTIMIAPO
YΦINAΓONЄICTЄK
NΩTAXYTATTΩЄ
CTHCANET SVB AC DED

Σεπτιμία Ἰουλιανὴ νηπία ἐτῶν γ', μηνῶν δ', ἡμ[ε]ρῶν κ[γ'] κοιμηθεῖ[σα] κοινοπαθέω[ς] ἐνθάδε κεῖθι· Σεπτίμ[ι]ος Αἴτετος καὶ Σεπτιμία Ῥουφῖνα γονεῖς τέκνῳ [γλυκ]υτάτῳ ἔστησαν *et sub a(s)c(i)a dedi(caverunt).*

Septimia Juliana infans trium annorum mensium duum dierum quatuor et viginti jacet simul dolentes hic ibidem Septimus Aitetus et Septimia Rufina parentes filiæ citius raptæ posuerunt et sub ascia dedicaverunt.

Bibl. — Artaud, *Notice*, 1808, feuilles manuscrites ajoutées à la fin du texte de l'exemplaire de la biblio-

thèque du Palais des Arts; la même *Notice*, 1816, n. 15; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 614, n. 22; Kirchhoff, dans *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9888; G. Kaibel, *Inscript. græc.*, n. 2533.

72. Fragment d'une tablette de marbre, provenance inconnue. Haut. 0 m. 16, larg. 0 m. 10. Au dépôt.

HIC IAC *et*
O QVI VIX *it anno*
VNO DIE *bus*
tra NSIET . . . . . .
. . . . . .

Bibl. — A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 602, n. 71; Comarmond, *Description*, p. 112, n. 141; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 108; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 165, n. 84, pl. 12, n. 54; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 154, n. 468; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2438.

73. Fragment présentant la partie inférieure d'une tablette de marbre(?) trouvée à Lyon dans la Saône, vers 1866. Haut. 0 m. 20, larg. 0 m. 28. Au musée (fig. 7320).

. . . . . .
. . . . . ALBIS
RECESSIT
QVI VIXXIT
ANNVS XS
ET MENSIS

Épitaphe d'un néophyte mort dans la semaine qui suivit son baptême à l'âge de 16 ans 2 mois (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3134).

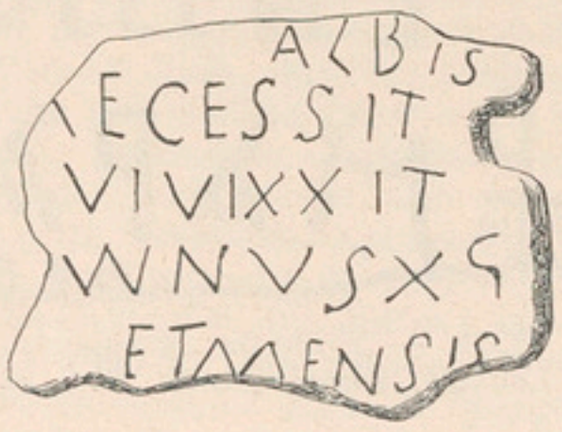

7320. — Epitaphe d'un néophyte.
D'après un estampage.

Bibl. — A. Allmer dans *Revue du Lyonnais*, 1866, IVe série, t. I, p. 501; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 154, n. 469; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2156, t. XIII, n. 2432.

74. Tablette de marbre trouvée « aux Génovéfains », quartier Saint-Irénée; on la voyait encastrée dans une des murailles de leur jardin (*Artaud*). Haut. 0 m 40, larg. 0 m 37. Au musée (fig. 7321).

IN HOC TV
MVLO REQV
IISCIT IN C
RISTO BELLAV
SVS QVI VIXS
ET ANNOS XLII
OBIT SED NO
NAS IVLIAS

In hoc tumulo requiescit in Cristo Bellausus qui vixset annos XLII obiit sub die nonas julias.

« Dans ce tombeau repose, dans le Christ, Bellausus, mort à l'âge de quarante-deux ans, le jour des nones de juillet. » (7 juillet.)

Bibl. — Millin de Grandmaison, *Voyage dans les départements du midi de la France*, t. I, p. 512; de Castellane, dans *Mém. de la Soc. archéol. du midi de la France*, t. II, p. 180, pl. II, n. 3; Artaud, *Notice*, 1816, p. 12; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 597, n. 63; Comarmond, *Description*, p. 61; *Notice*, p. 21; Monfalcon, *Hist. de Lyon*, t. II, p. 1357; *Hist. mon.*, p. 104; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 67, n. 30; pl. 3, n. 10; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 156, n. 470; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2408.

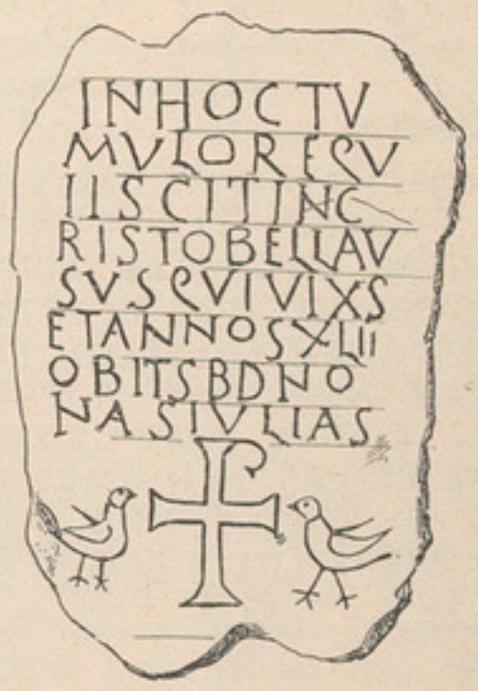

7321. — Epitaphe de Bellausus.
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 597, n. 63.

75. Tablette de marbre, trouvée certainement à Lyon, mais de provenance non connue. Haut. 0 m. 29, larg. 0 m. 61. Au musée (fig. 7322).

IN HOC LOCO REQVI
ESCET IN PACE BONE
MOMERIE PREIECTA
QVI VIXIT ANNVS XXXV
OVIET IN PACE
XII K SEPTEMBRIS

In hoc loco requiescet in pace bone momerie Prejecta, qui vixit annus XXXV, oviet in pace XII kalendas septembris.

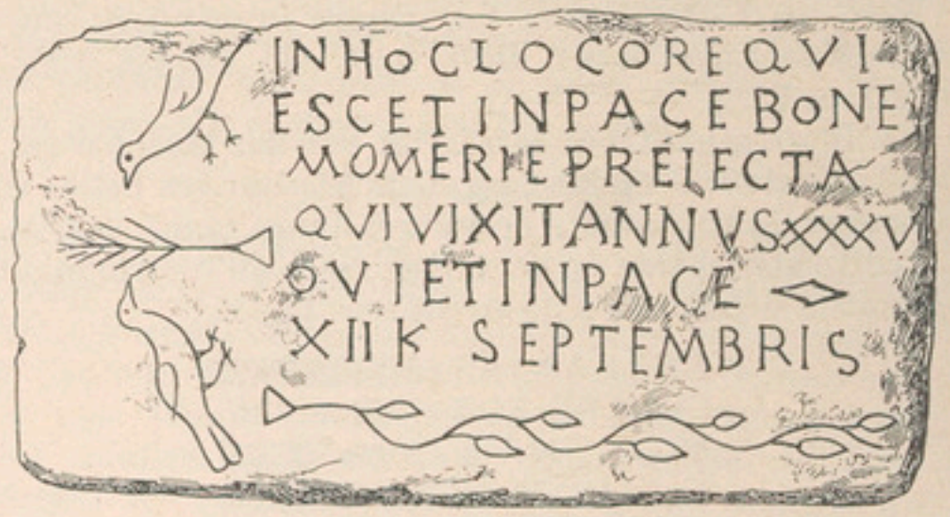

7322. — Epitaphe de Prejecta.
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 597, n. 59.

« En ce lieu repose en paix Prejecta de bonne mémoire, qui a vécu trente-cinq ans et est morte en paix le 12 des calendes de septembre (21 août). »

La disposition des symboles indique que la tablette se trouvait derrière ou sous la tête de la morte.

Bibl. — Artaud, *Notice des inscriptions antiques du musée de Lyon*, 1816, p. 40; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 597, n. 59; Comarmond, *Description*, p. 61; Monfalcon, *Hist. de Lyon*, t. II, p. 1341; *Hist. mon.*, p. 107; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 116, n. 56, pl. 7, n. 32; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, n. 471; O. Hirschfeld dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2421.

76. Tablette de marbre « de la collection des Géno-

vefains » (*Artaud*), du quartier Saint-Irénée. Haut. 0 m. 43, larg. 0 m. 33. Au musée (fig. 7323).

IN HOC TVMVLO
REQVIISCIT BONAE
MEMORIAE ROMANVS
PRESBITER QIVI VIXIT
IN PACE ANNIS LXIII
OBIIT NONVM KFEB
RARIAS

In hoc tumulo requiiscit bonæ memoriæ Romanus, presbiter qui vixit in pace annis LXIII, obiit nonum kalendas febrarias.

« Dans ce tombeau repose Romanus de bonne mémoire, prêtre, qui a vécu en paix soixante-trois ans; il est mort le neuf des calendes de février. » (24 janvier.)

La représentation du paon, quoique symbole de la résurrection est assez rare sur les épitaphes; ici les deux paons sont affrontés à un vase. A remarquer l'L de *tumulo* en forme de ⊥ et l'F de *febrarias* en forme de T; en outre l'emploi de *q* minuscule; ce qui invite à reporter l'inscription vers la seconde moitié du VIe siècle.

Bibl. — Millin, *Voyage*, t. I, p. 512; Castellane, dans *Mém. de la Soc. du midi de la France*, t. II, p. 180,

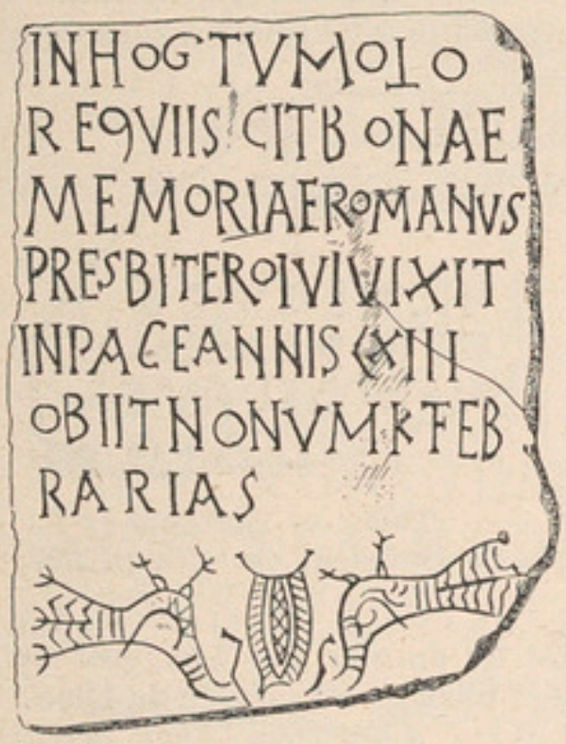

7323. — Epitaphe de Romanus.
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 580, n. 36.

pl. III; Artaud, *Notice*, 1816, p. 32; A. de Caumont, *Rapport verbal sur quelques antiquités de Trèves et de Mayence*, dans *Bull. monum.*, 1843, t. IX, p. 65; *Cours d'antiquités monumentales*, VIe partie, p. 238-240, pl. 94 *bis*; *Abécédaire d'archéologie*, p. 51; Monfalcon, *Hist. de Lyon*, p. 1358, n. 7; *Dictionnaire d'épigr.*, t. I, p. 780; de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 580, n. 36; Cochet, *La Normandie souterraine*, p. 345; Comarmond, *Description*, p. 131; *Notice*, p. 46; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 104; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 136, n. 60, pl. 8, n. 34; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 159, n. 472; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, n. 2425.

77. Fragment d'une tablette de marbre, trouvé en septembre 1881 dans un égout, rue de Trion. Haut. 0 m. 20, larg. 0 m. 38. Au musée.

HOC CONTEN. . .
TAVRINI ME. . .
LARIS IN HO. . .
IAM RELEGI. . .
TENVI. . . . . .

Hoc contenentur tumulo Taurini membra qui sæcularis in honestatem et obedientiam relegiosæ vitæ se tenuit semper et... (Allmer). *Hoc contenta jacent Taurini membra sepulchro* (Le Blant).

Bibl. — A. Allmer, dans *Revue épigraphique du midi de la France*, t. II, p. 285, n. 320; Guigue, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1880, p. 290; Allmer-Dissard, *Trion*, p. 253, n. 115; les mêmes, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 161, n. 473; Le Blant, *Nouv. recueil*, p. 15, n. 7; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2429.

78. Tablette de marbre « trouvée sur la montagne Saint-Irénée (*Journ. de Trévoux*), passée ensuite dans la collection Artaud, achetée parla ville. » (*Comarmond.*) Haut. 0m.20, larg. 0m.29. Au musée (fig. 7324).

in h OC TVMOLO REQVI
ISCIT BONE MEMORIAE
VALENTINA QI VXIT ANVS
OCTVGENTA QIQE +

In hoc tumolo requiiscit bone memoriæ Valentina qi vxit anus octugenta qiqe.

« Dans ce tombeau repose Valentina, de bonne mémoire, qui a vécu quatre-vingt-cinq ans. »

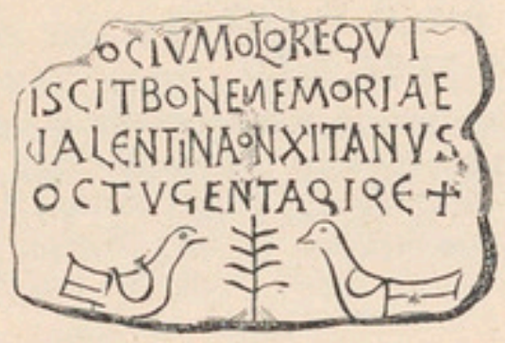

7324. — Epitaphe de Valentina.
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 598, n. 65.

Bibl. — M. A. L. dans *Journal de Trévoux*, 1731, sept., p. 1621; Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1952, n. 8; de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 598, n. 65; Comarmond, *Description*, p. 105; *Notice*, p. 35; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 152, n. 71, pl. 11, n. 42; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 108; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 162, n. 474; O. Hirschfeld, dans *Corpus inscr. lat.*, t. XIII, n. 2430.

79. Table de marbre, autrefois « chez les Génove-

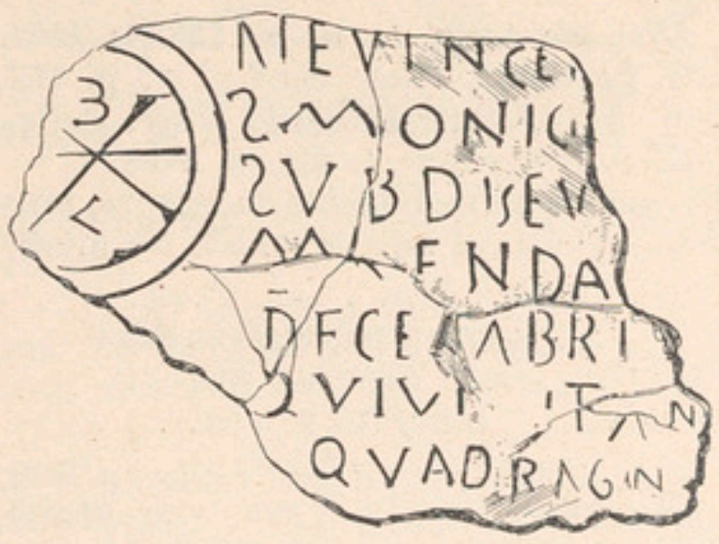

7325. — Epitaphe de Vincentius.
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 596, n. 57.

fains » (*Artaud*), quartier Saint-Irénée, puis dans la collection Artaud (*Comarmond*). Haut. 0 m. 38, larg. 0 m. 42. Au musée (fig. 7325).

. . . . . .
b o n e m e m o
RIE VINCE*NTV*
S MONE*CVS*
SVBD V*IIII*
KALEND*AS*
DECEMBR*IS*
QVI VIXIT *a*N
N QVADR*AG*

Hic requiescet bone memo]rie Vincentius, monecus, [obiit] sub die VIIII kalendas decembris qui vixit annis quadraginta...

« Ici repose Vincentius, de bonne mémoire, moine, qui est mort le neuf des calendes de décembre (23 novembre), à l'âge de quarante ans... »

Les lettres capitales couchées sont rétablies dans le texte d'après la copie prise par Artaud quand l'inscription était plus complète.

Bibl. — Artaud, *Notice*, 1816, p. 33 ; de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 596, n. 57; Comarmond, *Description*, p. 139; *Notice*, p. 49; Monfalcon, *Hist. de Lyon*, t. II, p. 1358; *Hist. mon.*, p. 104; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 154, n. 73, pl. 11, n. 46; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 163, n. 475; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2431.

80. Fragment, sans indication d'origine, ancienne collection Artaud (*Comarmond*). Haut. 0 m. 16, larg. 0 m 26. Au musée (fig. 7326).

\+ HIC CONTE*nta iacent... mem*
BRA SEPVLCR*o* . . . . . .
DE VITA PERPETV. . . . . .
RADIVM SOLISO . . . . . .
VT INTER ELECT *os*. . . . . .
ANS VI ET DIES. . . . . .

Il est question de la vie éternelle et probablement du lieu de lumière où sont placés les élus.

Bibl. — A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 495, n. 52; Comarmond, *Description*, p. 58; *Notice*, p. 20; Monfalcon, *Hist. de Lyon*, t. II, p. 13359; *Hist. mon.*, p. 105; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 162, n. 80; pl. 12, n. 51; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, n. 476; *Corp., inscr. lat.*, t. XIII, n. 2433.

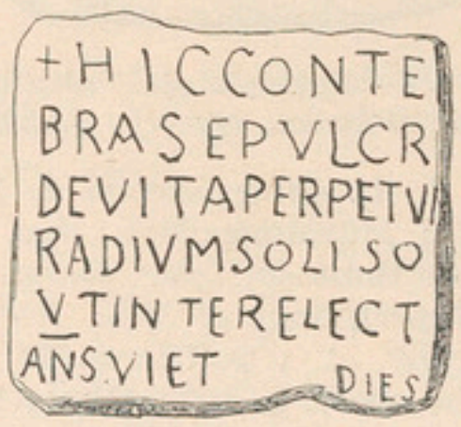

7326. — Epitaphe
D'après E. Le Blant, *Inscript, chrét.*, t. I, pl. 12, n. 51.

81. Fragment d'une tablette de marbre, provenance non connue. Haut. et larg. 0 m. 23. Au musée.

. . . . . .
...*g*LORIA NON MOR *itur?*
. . . . . O CONIVX ꝗVE . . .
con VGIS III. . . .

Bibl. — A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 602, n. 70; Comarmond, *Description*, p. 140, n. 176; *Notice*, p. 50; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 108; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 63, n. 81, pl. 12, n. 53; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 166, n. 477; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2437.

82. Tablette de marbre, dans le vestibule qui conduit à la crypte de Saint-Irénée, Haut. 0 m. 21, larg. 0 m. 255 (fig. 7327).

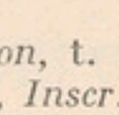

HIC REQVIES
CIT BONE MEMO
RIAE ADELFIVS
qui v IXIT ANN

Au XVIIe siècle, Maffei, *op. cit.*, p. 91 sq., signalait à Saint-Irénée une importante réunion de marbres; vers le milieu du XIXe siècle, il n'en restait que douze, disposés sur un autel de la double paroi qui l'entoure.

Bibl. — A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 597, n. 41; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 38, n. 15, pl. 1, n. 4; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 173. O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2404.

83. Perdue. Trouvée en 1736 lors des fouilles poursuivies sur l'emplacement de l'ancienne église des Macchabées :

HIC IACET AGRICIA
QVI FVIT IN OBSERVA
SIONE ANNIS SEDECE

Il existe de cette inscription une sorte de copie figurée d'une inexactitude évidente, jointe à la note consacrée par l'abbé Lebeuf à l'examen des monuments sortis de cette fouille. Le mot *observatio* est digne d'attention. Dans le canon 8e du IVe concile d'Angers, on lit ces mots : *Monachi quoque qui coeptam observationis viam relinquunt et absque epistolis et absque certis negotiis vel necessitatibus per regiones vagantur alienas, cognita districtione, si non se emendaverint ab abbatibus suis, vel a sacerdotibus ad communionem non recipiantur.* Ce texte concerne moines et nonnes qui manquent aux engagements pris; il est probable qu'Agricia est du nombre des nonnes, on omet de donner son âge pour ne mentionner que les années passées au service de Dieu.

7327. — Epitaphe.
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 597, n. 61.

Bibl. — Lebeuf, dans *Mem. Acad. des Inscr.*, t. XVIII, p. 245; Cochard, *Hist du bourg de Saint-Just.*, p. XX; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 552, n. 10; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 46, n. 18; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 107; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 174; *Corps. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2405.

84. Inscription trouvée à Lyon, sans indication précise de provenance. Haut. 0 m. 32, larg. 0 m. 26; haut. des lettres, 0 m. 03.

(rinceau de lierre).
IN HOC TVMVLO *requies*
CIT BONE MEM *orie*
CONSTANT ▨ *vixit*
IN PACE ANN ▨ *ob*
*i*IT PRIDE KA*l*
THEVDORV ▨

On ne sait s'il faut compléter *Constantius* ou *Constantia*. La forme des lettres semble indiquer la première moitié du VIe siècle. Le mot *Theudoru* appartenait probablement au mot *Theudoru* [*cus*], indiquant le règne de Thierry Ier ou Thierry II. Sur deux inscriptions de Condes, débutant par la même formule, on lit la date exprimée : *anno XV regno domni Theudorici* et *indictione quarta regis Theudorici* (*Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 1531-1534).

Bibl. — J.-B. Martin et A. Héron de Villefosse, *Sur quatre inscriptions chrétiennes de Lyon*, dans *Bull. arch. comité*, 1905, p. XLIV, n. 4.

85. Inscription trouvée à Lyon, rue des Macchabées, n. 18.

IN PACE·VEATOR
QVI VIXSIT ANNOS XII

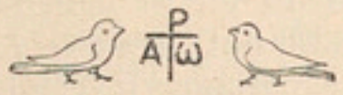

Dans le monogramme A et ω sont intervertis, en outre l'ω renversé.

Bibl. — J.-B. Martin, dans *Bull. arch. du comité*, 1904, p. XLII.

86. En 1740 on découvrit sous les ruines de l'église de Saint-Just, autrefois consacrée aux Macchabées, une inscription sur laquelle se lisait ce texte .

✳

HIC IACET AELIANVS
FILIVS PAVLI
VIRI PRAESIDIALIS
QVI VIXIT ANN
PL M XL CIVES
REMVS

Hic jacet Ælianus, filius Pauli viri præsidialis qui vixit annos plus minus quadraginta, cives Remus.

Ælianus, citoyen de Reims, avait pour père Paulus *vir præsidialis*, titre qui suffit à établir que Paulus n'administra pas la Ire Lyonnaise, qui, à cette époque, était une province consulaire.

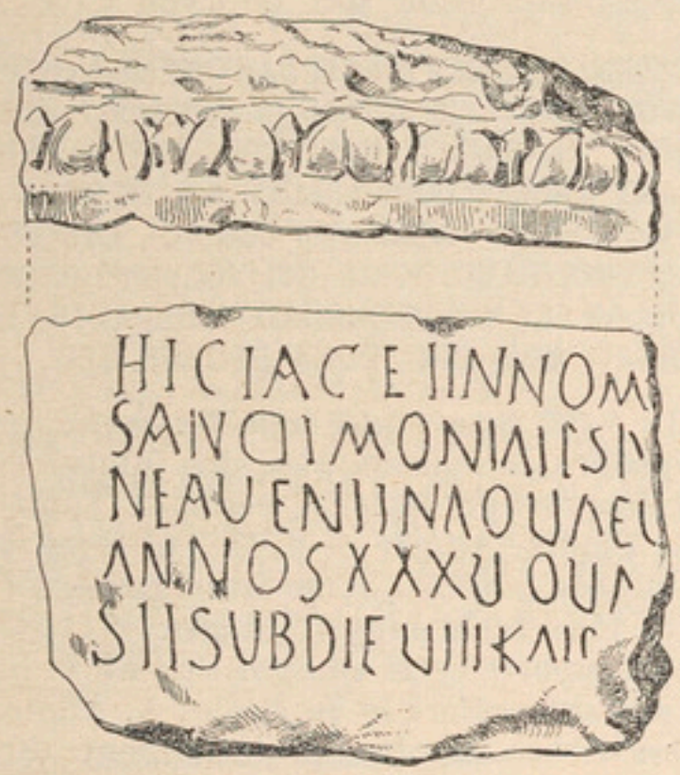

7328. — Epitaphe d'Aventina.
D'après E. Le Blant, *Inscript. chrét.*, pl. 5, n. 20.

L'abbé Lebeuf annonce que les deux signes « qui se voient à côté de la quatrième ligne de cette épitaphe » sont des ornements et non des caractères.

Bibl. — Lebeuf, dans *Mem. Acad. Inscr.*, t. XVIII, p. 242; A. de Boissieu, *op. cit.*, p. 229-557, n. 12; E. Le Blant, *op. cit.*, t. I, p. 39, n. 16.

87. Tablette de marbre à Lyon (Saint-Just) dans le carrelage d'un cabinet d'aisances, rue des Farges, 22, chez M. Julien, passée dans la collection d'E. Le Blant à Paris et entrée avec celle-ci au musée du Louvre. Haut. 0 m. 26, larg. 0 m. 38 (fig. 7328).

HIC IACET IN NOM*ime* XPI
SANCTIMONIALIS N*omi*
NE AVENTINA QVAE V*ixit*
ANNOS XXXV QVA*e reces*
SIT SVB DIE VIII K AVG*ustas*

Hic jacet, in nomine Christi sanctimònialis nomine Aventina quæ vixit annos XXXV; quæ recessit sub die VIII kalendas augustas.

Il s'agit d'une nonne.

Bibl. — Comarmond, *Description*, p. 505, n. 77; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 29 *a*, pl. 5, n. 20; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 107; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 174; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2406.

88. Tablette de marbre fragmentaire, trouvée vers 1870 sur la place de Choulans, quartier Saint-Irénée, en creusant les fondations de la maison nº 1, aujourd'hui engagée extérieurement dans le mur de cette maison à son angle sud-est. Haut. 0 m. 10, larg. 0 m. 16.

HIC QVIESCI*t*
BASILIA· · ·
· · · · · · · · ·
· · · · · · · · ·

Bibl. — A. Allmer, dans *Revue épigr. du midi de la France*, t. II, p. 249, n. 635; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 175; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2407.

89. Tablette de marbre déposée à Saint-Irénée, « dans le vestibule du couloir qui conduit à la crypte ». Haut. 0 m. 39, larg. 0 m. 33 (fig. 7329).

in hoc TVMVLo
requ IESCIT BONAE ME
*mo*RIAE CONSTANTIVS QVI
VIXIT ANNoS LXXXIIII oBIIT
+ SIII dVS NOB

In hoc tumulo requiescit bonæ memoriæ Constantius

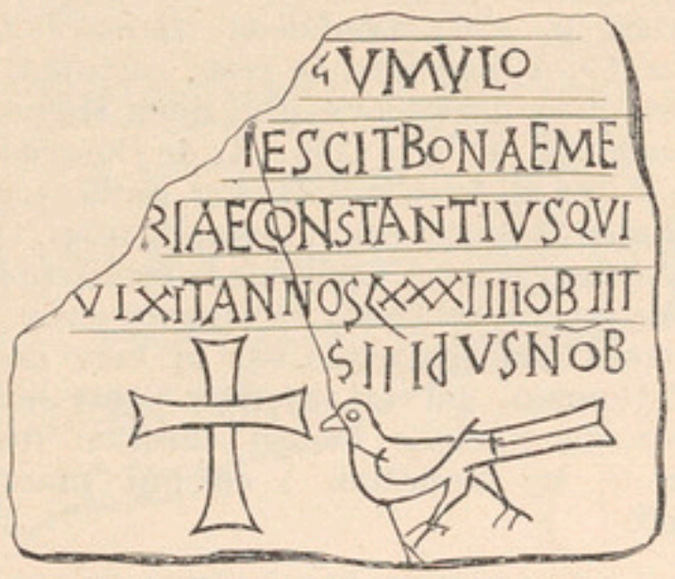

7329. — Epitaphe de Constantius.
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 597, n, 62.

qui vixit annos LXXXIIII obiit VIII idus novembris (6 novembre).

Bibl. — A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 597, n. 62; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 73, n. 34; pl. 4, n. 12; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 107; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 176; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. latin.*, t. XIII, n. 2411.

90. Découverte en 1736 avec plusieurs autres épitaphes chrétiennes sous les ruines de l'église Saint-Just, autrefois église des Macchabées.

FLAVIVS FLORI. . . .
EX TRIBVNIS QVI VIXIT
ANNIS OCTOCINTA ET
SEPTIM MILITAVI ANN
TRICINTA ET NOVEM POSITV
EST AD SANCTOS ET PRO
BATVS ANNORVM DECIM
ET OCTO HIC COMMEMO
RA . . . . . SANTA IN ECCLESIA
LVGDVNENSI A
ID CALENDAS AVG

Flavius Flori [...] *ex tribunis qui vixit octoginta et septim militavi* [*t*]*ann*[*is*] *triginta et novem, positus est ad sanctos et probatus annorum decim et octo.*

Hic commemora[*tur*] *santa in ecclesia Lugdunensi a*[*nte*] *I d*[*iem*] *calendas aug*(*ustas*).

Flavius Florinus(?) était entré au service à dix-huit ans, y était resté trente-neuf ans et y était parvenu au grade de tribun; mort à l'âge de quatre-vingt-sept ans, il fut enseveli auprès des saints, c'est-à-dire, près de la première église des Macchabées, reconstruite au Ve siècle pour recevoir le corps de saint Just rapporté d'Égypte. C'est sans doute par d'insignes bienfaits et d'éclatants actes de piété qu'il avait mérité d'être recommandé aux prières des fidèles de Lyon pendant les offices. L'inscription n'existant plus et toute vérification étant impossible, on peut se demander si les dernières lignes, relatives à la commémoration, ne seraient pas une addition postérieure.

C'est dans une note manuscrite de Colonia, conservée aux Archives du Rhône (VI, 177), qu'A. de Boissieu a retrouvé les mots A I D CALENDAS AVGVSTAS, *ante primum diem calendas Augustas* (31 juillet) qui manquent dans les premiers éditeurs.

La mention *positu est ad sanctos* peut être interprétée d'après ce que nous avons dit, t. I, au mot Ad Sanctos.

La forme *Hic commemora...* fait allusion à la lecture des diptyques des morts (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1045).

Bibl. — Lebeuf, *Mémoire sur une inscription*, dans *Mercure de France*, juill. 1740, p. 1516; le même dans *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XVIII, p. 242; Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1875, n. 1; Lami, *De eruditione apostolorum*, p. 470; Monfalcon, *Histoire de Lyon*, p. 1359, n. 17; A. Zaccaria, *De veter. christian. inscriptionib. in rebus theologicis usu*, dans Migne, *Theol. cursus completus*, t. V, p. 356; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 553; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 81, n. 41; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 171.

91. « Je croy, écrit J. Spon, dans son livre intitulé: *Recherches sur les antiquités de Lyon*, je croy que peu de personnes ont remarqué sur la face de l'église de Saint-Romain, qui est derrière Saint-Jean, cette inscription de quelque ancien chrétien qui avoit contribué à sa fondation : ce qui marque son ancienneté :

TEMPLI FACTORES FVERANT FREDALDVS
ET VXOR MARTVRIS EGRIGII QD
CONSTAT HONORE ROMANI ILLIVS VT
PC BEQVEATVR SEDE PE..ENN*i*...

« C'est-à-dire, Frédaldus et sa femme ont esté les fondateurs de ce temple, qui est dédié à l'honneur de saint Romain, martyr excellent, etc. S'il est permis de conjecturer le reste qui est assez embrouillé, je croy qu'il faudroit lire *Illius ut precibus recreentur sede perenni*, afin que par ses prières ils jouissent du repos éternel, et ce qui me le persuade encore, c'est que je trouve que ce qui est auparavant sont deux vers, et qu'il faudroit ainsi lire tous trois :

Templi factores fuerant Fredaldus et uxor
Marturis egregii quod constat honore Romani,
Illius ut precibus recreentur sede perenni.

« Je juge par les charactères et par les inscriptions du même style que nous avons à Lyon, que cettecy est environ du cinquième ou sixième siècle. »

Il y a tout lieu de craindre, ajoute E. Le Blant, que Spon ne se soit exagéré l'antiquité de ce monument aujourd'hui disparu.

Bibl. — Bellièvre, *Lugdunum priscum* (ms.); J. Spon, *Recherches*, p. 31; Fleetwood, *Inscr.*, p. 404, n. 8; Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, Ire partie, p. 297; A. Mai, *Script. veter. nova coll.*, t. V, p. 149, n. 4; *Dictionn. d'épigr.*, t. I, col. 779; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 87 n. 42.

92. Perdue. « Cette pierre fut trouvée l'an 1673 à Saint-Clair, au séminaire de l'Oratoire et Mons. Basset qui y loge a eu soin de la faire conserver. Il y a eu derrière quelques lettres d'une inscription payenne qui y auroit été et ledit Mons. Basset m'en a fait présent. » Bibl. nat., réserve *I. 2194*, 1, *A*. copie dessinée dans un exemplaire interfolié de J. Spon, *Recherches sur les antiquités et curiosités de la ville de Lyon*.

IN HOC TOMOLO
REQVSCIT BONE ME
MORIE MAIS RINVS QV*i*
VIXIT ANNIS XC ET IↃI
ES

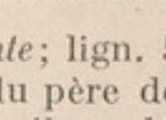

In hoc tomolo requiscit bone memorie Mai[*o*]*rinus qui vixit annis XC et dies...*

Bibl. — Spon, *Recherches*, p. 49; 2e édit., p. 55; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 97, n. 45, pl. 6, n. 24; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 107; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 176; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2415.

93. Perdue. — *Lugduni in memoria geminorum*, d'après le ms. de Saint-Amand; « Il n'est pas bien certain que l'inscription soit de Lyon » (*A. Allmer*).

HIC GEMINI FRATRES IVNCTI DANT MEMBRA SEPVLCHRIS
QVOS IVNXIT MERITVM CONSOCIAVIT HVMVS
GERMINE BARBARICO NATI SED FORTE RENATI
DANT ANIMAS COELO DANT SVA MEMBRA SOLO
ADVENIT SAGILE PATRI CVM CONIVGE LVCTVS
DEFVNCI HAVD DVBIE QVI VOLVERE PRIVS
SED DOLOR EST NIMIVS CHRISTO MODERANTE FERENDVS
ORBATI NON SVNT DONA DEDERE DEO

ligne 3 : *forte*, corr. *fonte*; lign. 5 : *sagile*, peut-être un nom propre, le nom du père des jumeaux : le ms. de Bruxelles donne *Fragile*, celui de Saint-Amand *Sagile* ou *Fagile*. Allmer et J.-B. De Rossi y virent un nom propre barbare, et De Rossi préfère *Fragitæ*, tandis que Hirschfeld suggère *fragili*.

De Rossi reporte cette composition au Ve ou au VIe siècle; Le Blant préfère le VIe siècle; A. Allmer y voit des « hémistiches léonins, probablement du Moyen Age. »

Bibl. — Manuscrit de l'abbaye de Saint-Amand, du IXe siècle, aujourd'hui à Valenciennes, n. *393*, fol. 89; cf. Mangeart, *Catalogue des mss. de la bibliothèque de Valenciennes*, 1860, p. 388; De Rossi, dans *Bull. archeol. Neapolit.*, 1857, t. VI, p. 11; le même, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, in fol., Romæ, 1888, t. II, p. 261, n. 3; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, n. 665; Riese, *Anthol. lat.*, n. 661; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 183; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2402.

94. Peut-être à Lyon (ms. de Saint-Amand).

Præteriens hominum sortem miserare viator.
Deque meis restent quæ tibi fata vide
En mihi terra domum præbet cinisque sepulcrum
Vermis et exiguus membra caduca vorat.
Conditor omnipotens paradysi quem esse colonum
Jusserat hanc tribuit culpa nefandâ vicem
Nomine Felicem me olim dixere parentes
Vita dicata mihi hic ars medicina fuit
Ægros multorum potui relevare dolores
Morbum non potui vincere ab arte meum.

Bibl. — Ms. de Saint-Amand, aujourd'hui Valenciennes *393*; cf. De Rossi, *Bull. arch. Neapolit.*, 1857, t. VI, p. 13; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II; Riese, *Anthol.*, n. 662; De Rossi, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 261, n. 4; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2414.

95. Tablette de marbre au dépôt de Saint-Irénée, dans la crypte (*Boissieu*). Haut. 0 m. 42, larg. 0 m. 45 (fig. 7330).

HIC FACIT GERMANITAS FRATRIS
ADQVE SORORIS QVORVM AMABILI
TAS IVSTA MERVIT CONIVCTAQ RI
SANCTAE ABITATIONI MORA
LECIT BRAEVIS EORVMQ VITA
FVISSE DICATVR INNOCENTIAE
MPRITVM ABENT APVT DEVM
ANIMAE PERPETVA VITA
FIRMATA MAXIMIVS
Q VIXIT AN XI ET M ETD
PORCARIA VIXIT AN II ETMSI
ET D OPTAM VOBIS FILCISSIMI
VALEATIS Q INNOCENTIVM N
OMINA MEMORIAM RECENSI
TES ☧

Hic facit (pour *jacet?*) *germanitas fratris adque sororis quorum amabilitas justa* (pour *juxta*, Mommsen) *meruit coniu(n)ctaq(ue) sanctæ (h)abitationi morari.*

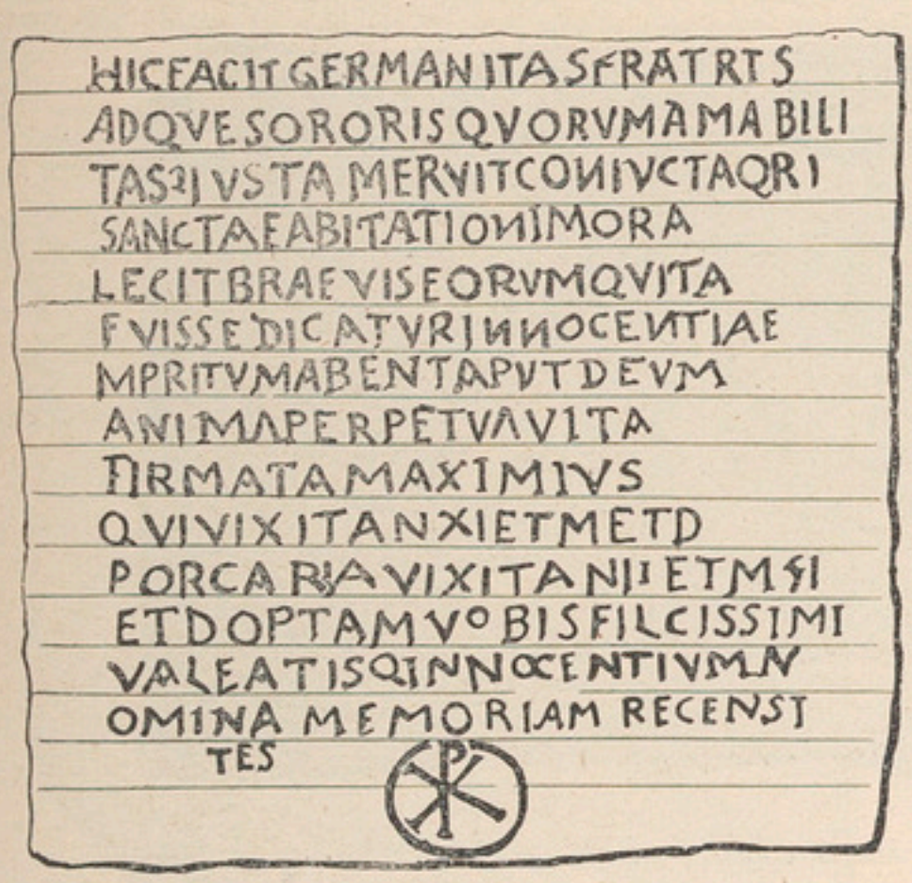

7330. — Epitaphe de Maximius et de Porcaria.
D'après E. Le Blant, *Inscript. chrét.*, t. I, pl. 7, n. 29.

Lecit (pour *licet*) *brævis eorumq(ue) vita fuisse dicatur, innocentiæ m[e]ritum (h)abent aput deum animæ perpetua vita firmata(e?), Maximius q(ui) vixit an(nos) XI et m(ensem) et d(iem) Porcaria vixit an(nos) II et m(enses) VII et (diem). Optamus vobis filcissimi* (= *fel(i)cissime*) *valcatis q(ui) innocentium nomina memorian recensites* (pour *recensetis*).

« Ici reposent un frère et une sœur à qui leur amabilité mérita justement de rester joints dans cette demeure sainte. Bien que leur existence passe pour avoir été brève, leurs âmes ont auprès de Dieu, par l'assurance de la vie éternelle, le prix de leur innocence. Maximius a vécu onze ans, un mois et un jour. Porcaria deux ans, sept mois et un jour. Je souhaite bonheur et santé à vous tous qui lisez cette épitaphe et redirez les noms de ces innocents. »

Bibl. — A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 598, n. 66; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 104, n. 48, pl. 7, n. 29; Meynis, *Mémorial de la confrérie des saints martyrs*, 1863, p. 181; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 107; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 177-179; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2417.

96. Extrait d'une lettre de M. de Saint-Antoine, prêtre et chanoine de Saint-Irénée à Lyon, au cardinal François Barberini, datée du 14 avril 1631. Le *titulus* suivant a existé à Saint-Irénée :

☧ A ω

MEMORIOLVS VIX·SET·ANNIS
XXXV M·IIII D.VI·IN NOMINE
CRSTI

Bibl. — Ms. Barber. *XXIX. 215 (a 1731)*, fol. 32. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 106-108, n. 49; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 107; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 177; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2418, cf. *Diction.*, t. I, col. 11.

97. Saint-Irénée, « dans le vestibule du couloir qui conduit à la crypte ». Haut. 0 m. 34, larg. 0 m. 42 (fig. 7331).

HIC NONNVSE IACES C . . . . . .
SANCTORVMa CHOR. . . . . .
PERNOCTANS HYMNIS TI. . . . .
PARVA TIBI SERVAN. . . . . .
SANCTORVM . . . . . .
QVI. . . . . .

Vers alternativement hexamètres et pentamètres. Nonnusus avait consacré ses veilles au chant des

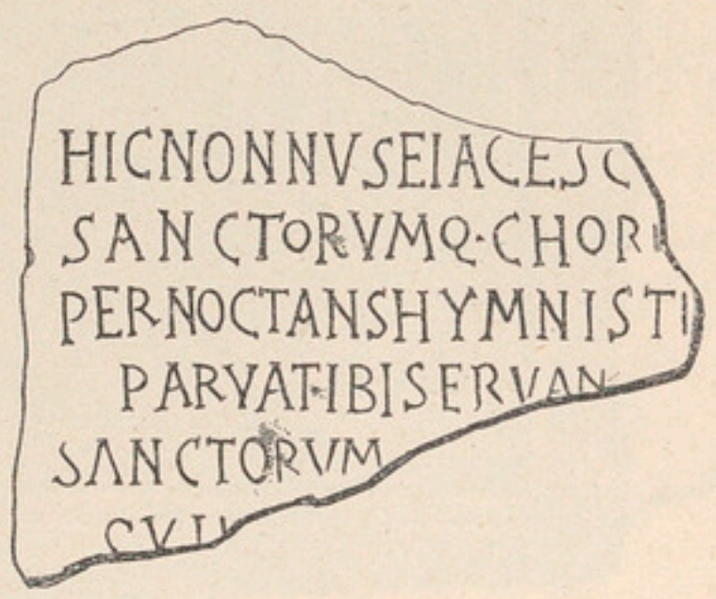

7331. — Inscription.
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 595, n. 53.

hymnes. Cette pratique était adoptée par les moines et par de pieux chrétiens et des clercs. Le prêtre Caton faisant valoir ses titres à l'épiscopat dit : *Nostis enim, fama currente, me ab initio ætatis meae semper religiose vixisse... continuas sæpius exercuisse vigilias psallentios vero jugi crebra perstitisse statione nocturna*, Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. VI.

Bibl. — de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 595, n. 53; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 110, n. 52, pl. 7, n. 31; Monfalcon, *Hist., mon.*, p. 107; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 179; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2420.

98. Tablette de marbre, conservée dans la crypte de Saint-Irénée (*Boissieu*). Haut. 0 m. 45, larg. 1 m. 20 (fig. 7332).

Procula, clarissime, c'est-à-dire mariée à un personnage appartenant à la troisième classe de la noblesse sénatoriale : (*illustres, spectabiles, clarissimi*), porte le titre très humble de « servante de Dieu » (voir *Dictionn.*, t. I, au mot Ancilla Dei), et a quitté la terre pour le ciel (voir *Dictionn.*, t. I, col. 506).

Bibl. — A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 547, n. 6; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 134, n. 58; pl. 9, n. 37; le même, dans *Revue archéol.*, nouv. série, t. XIX, p. 25; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 107; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 170; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2423.

99. Perdue. « A la place Saint-Just, à la face d'une maison qui est proche des Minimes et qui leur appartient. » (*Spon.*)

+
HOC TVMVLO
IACET BONOM
MEMORIOM
RAPSO CVI
VIXIT ANN
XXXV

On remarquera que la formule *bonæ memoriæ* devient ici une locution adjective, dont les deux termes s'accordent d'une même manière avec le sujet *Rapso* non pour le cas, mais pour le genre.

Bibl. — Spon, *Recherche*, p. 49; 2e édit., p. 54; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 597, n. 58; Monfalcon, *Hist. de Lyon*, t. II, p. 1359, n. 12; *Hist. mon.*, p. 105, n. 517; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 134, n. 59; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 180; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2424.

100. Tablette de marbre, trouvée en 1841, à Choulans, quartier Saint-Irénée, dans le clos de Chazournes.

7332. — Epitaphe de Procula. D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 547, n. 6.

Elle recouvrait, la face inscrite tournée en dedans, un sarcophage de pierre. Haut. 0 m. 59, larg. 0 m. 63 (fig. 7333).

Sofroniæ dilectissime conjugi Flavius Ursicinus maritus cum quo vixit annis V mensibus VII dies IIII posuit in Christo quiescenti in pace.

Un vase d'où sortent des branches, deux colombes, deux agneaux.

Bibl. — A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 594, n. 51; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 141, n. 64, pl. 10, n. 39; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 107; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 172; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2428.

101. Tablette de marbre, à Saint-Irénée, « dans le vestibule du couloir qui conduit à la crypte ». Haut. 0 m. 26, larg. 0 m. 33.

.....
.....
....LATIAE POLLENS....
....DERAS NVLLA DOC....
....NVNC PRAECIPVV....
....ERAT TANTAE INDO....
....SI TENERAM FIRM....
....LE DISCENT .....
.....

Bibl. — A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 594, n. 49; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 159, n. 76, pl. 12, n. 47; Monfalcon. *Hist. mon.*, p. 108, n. 556; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 181; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, n. 2434.

102. Tablette de marbre à Saint-Irénée, dans la chapelle souterraine.

(colombe becquetant une grappe de raisin)

....*v*ENERARIS MENTE TRINV
....QAE FVNDE PRECIS
SVMMO DIGNVS HONO*re*

Bibl. — A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 595, n. 54; Monfalcon, *Hist. mon.*, p. 108; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 159, n. 75, pl. 12, n. 48; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 181; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2435.

103. Cippe de marbre, trouvé pendant l'hiver 1894-1895 à l'Ile-Barbe.

I
d VXIT CVLMINL
SACERDOTII O *nus*
AVRI PONDEI
co NPLEVIT M

Bibl. — A. Allmer, dans *Rev. épigr. du midi de la France*, 1895, t. III, n. 1132; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2436.

104. Tablette quadrangulaire, encastrée dans le mur d'une terrasse chez M. Petit à Albigny (fig. 7334).

+ IN HOC TVMOLO REQVIIS
CIT MEMBRI BONE MEMORIAE
AVDOLENA BONA KARETATE
SVAM + QVI VIXIT IN
PACE ANVS XXXVII QVIA
HOC HOSSA REMOVIT A
NATEMA SIT OB VII KALEN
DAS IANVARIAS

In hoc tumulo requiiscit membri bone memoriae Audolena bona karetate suam qui vixit in pace annus XXXVII. Quia hoc hossa removit anatema sit Ob(iit) VII kalendas januarias (26 décembre).

Un des très rares exemples en Gaule de l'emploi de la formule d'anathème lancée contre les violateurs de tombes.

Bibl. — A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 599, n. 67; Comarmond, *Description*, p. 428; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 37, n. 13, pl. 4, n. 13; Allmer-Dissard, t. IV, p. 182.

Nous mentionnerons enfin quelques inscriptions à l'extrême limite de la période de nos études.

105. Fragments trouvés dans les fondations de l'ancienne église des Macchabées.

Au point de vue du texte, il ne semble pas qu'on en puisse rien tirer; d'ailleurs les caractères ne sont pas romains, mais d'époque carolingienne.

Bibl. — A. Héron de Villefosse, *Sur une inscription du haut Moyen Age* et un *fragment de sculpure à Lyon*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1912, p. CLIX-CLXX.

106. A Saint-Just (*Boissieu*).

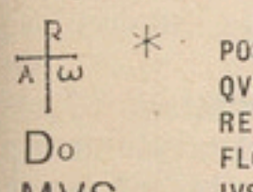

* POSSIDET HANC VRNA DVM VIXIT NOMINE BERTRAVS
QVI LOCA MVLTA SVO SACRO SERMONE BEAVIT
REDDIDIT ET CLAROS IN CVNCTIS IPSE MAGISTROS
FLORIGERAS SEDES PRIDIE LEVITA KALENDAS
IVSTE FEBRVARIAS CONSCENDENS ATTIGIT ISDEM

C'est l'épitaphe poétique d'un diacre nommé Bertraus, *qui loca multa suo sacro sermone beavit*; souhaitons que ce fût le témoignage de ses auditeurs. Il a pu être le maître de Florus. Cette inscription est du IXe siècle .

Bibl. — J. Lebeuf, dans *Mém. de l'Acad., des inscr.* t. XVIII, p. 419 sq. ; A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 557.

107. Une inscription exécutée en mosaïque vers la fin du Xe ou le début du XIe siècle, constatait dans

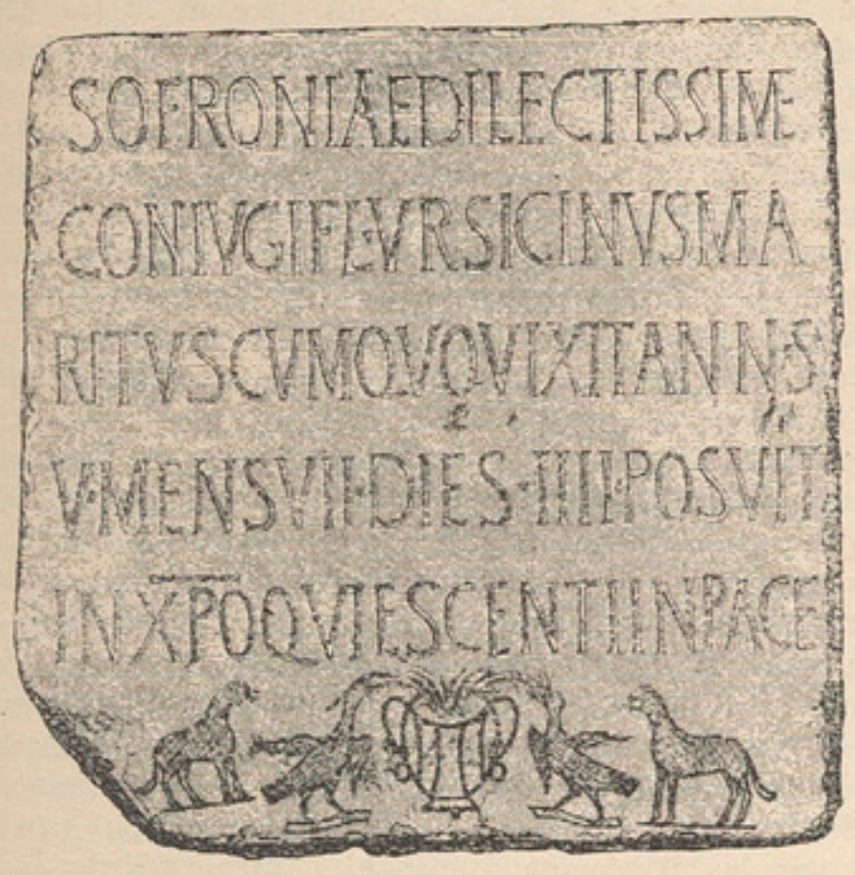

7333. — Epitaphe de Sofronie.
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 594, n. 51.

l'église supérieure de Saint-Irénée le martyre du grand évêque et de ses compagnons dont les restes mortels étaient vénérés dans la basilique. Voici le texte que les anciens auteurs ont lu encore et que l'inintelligente réparation de l'église Saint-Irénée a fait disparaître pour y substituer un travail moderne :

INGREDIENS LOCA TAM SACRA IAM REA PECTORA TVNDE
POSCE GEMENS VENIAM LACHRYMAS HIC CVM PRECE FVNDE
PRAESVLIS HIC IRENAEI TVRMA IACET SOCIORVM
QVOS PER MARTYRIVM PERDVXIT AD ALTA POLORVM
ISTORVM NVMERVM SI NOSCE CVPIS TIBI PANDO
MILLIA DENA NOVEMQVE FVERVNT SVB DVCE TANTO
HINC MVLIERES ET PVERI SIMVL EXCIPIVNTVR
QVOS TVLIT ATRA MANVS NVNC CHRISTI LVCE FRVVNTVR

Artaud a reproduit les fragments dans son grand ouvrage sur les mosaïques.

Bibl. — A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 541-542.

4. *Population, climat, longévité.* — Nous avons fait suffisamment connaître l'enceinte de Lyon à l'époque des origines. La muraille romaine devait partir du bas de la montée de l'Observance pour atteindre presque en ligne droite le sommet de la colline. On a proposé de reculer cette limite d'une centaine de mètres — ce qui n'est pas une affaire — au delà de l'École vétérinaire actuelle, afin d'enclore dans l'enceinte la villa gallo-romaine dont les fondations furent dévouvertes vers 1860. Il est probable que les habitations étaient peu nombreuses dans la vallée de Gorge-du-Loup, qui se trouvait elle-même séparée de l'enceinte de la ville par la nécropole de Trion. En somme, à l'époque romaine, la rue de Trion dans toute sa longueur et de chaque côté, le carrefour de Trion, Vaise, la Guillotière, ne faisaient pas partie de la ville qui correspondait à peu près au 5e arrondissement actuel. Quant à la petite agglomération de Condate, elle ne faisait pas partie de la cité.

Vers l'autel d'Auguste et l'amphithéâtre des Trois-Gaules qui se trouvaient sur l'emplacement de l'ancien Jardin des Plantes, on rencontre relativement peu de traces d'habitations; il a dû se trouver là un centre de population à proprement parler peu étendu. Au delà de la place des Terreaux, par suite de la division des eaux du Rhône et de la Saône en plusieurs bras, l'espace où se trouve actuellement le centre de la ville, coupé d'îlots et de marécages fréquemment submergés ne pouvait guère porter une nombreuse population.

Toutefois, sur l'emplacement actuel du quartier

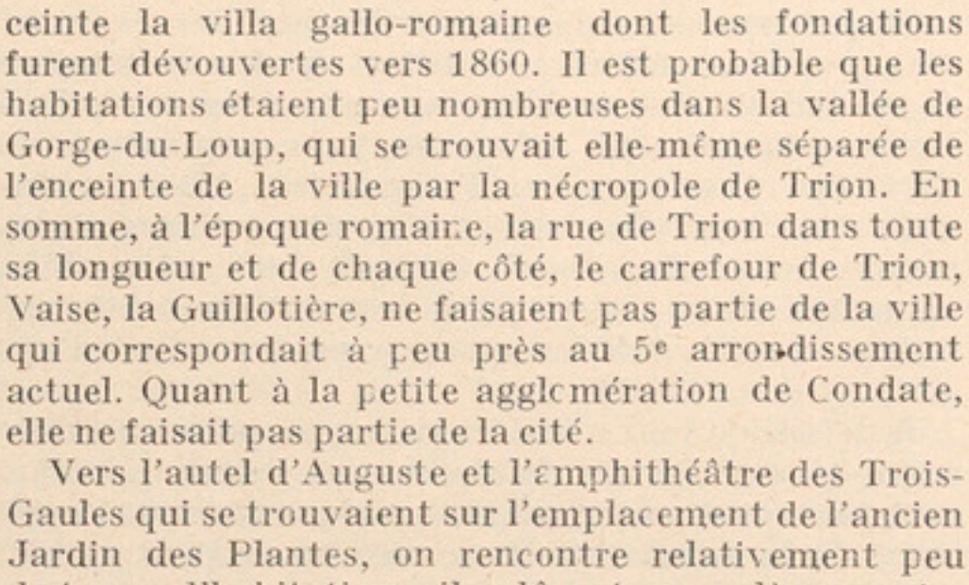

7334. — Epitaphe d'Audolena.
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 599, n. 67.

d'Ainay, les mosaïques, les fondations, les murs arasés indiquent la présence d'un groupe de villas et peut-être d'un faubourg très habité.

La superficie ainsi obtenue pour une population n'est pas très considérable; sur cette superficie il faut tenir compte des espaces forcément inhabités : résidence impériale, jardins, amphithéâtre, théâtre, naumachie(?), thermes. Par contre, le vaste emplacement de la Sarra, les parties de Trion près du grand carrefour des trois voies pouvaient et devaient être couverts de nombreuses habitations. Il en était de même des quartiers bas de la ville. Saint-Georges, Saint-Jean, Saint-Paul, où l'on retrouve fréquemment des débris antiques, attestant la présence d'une cité populeuse et florissante au bord de la Saône. La population était probablement très dense sur certains points, assez clairsemée sur d'autres points, on ne sait rien sur l'aspect des maisons, le nombre d'étages qu'elles comportaient et il ne semble pas trop arbitraire de s'engager dans des conjectures.

Si on tient compte que la ville romaine s'étendait à peu près sur l'emplacement actuel du 5e arrondissement, lequel est peu prospère de nos jours et compte environ 56.313 habitants, on peut supposer un total de 60.000 habitants. En ajoutant 10.000 pour Condate et les maisons disséminées, on arrive à 70.000, ce qui est assez loin des 80 ou 100.000 dont parlent Allmer

et Dissard, chiffre qui a même été doublé et quadruplé, ce qui paraît bien ambitieux. O. Hirschfeld n'admet pas que Lyon ait été à ses débuts une ville populeuse telle que nous les concevons volontiers de nos jours.

Ceci ne l'empêchait pas d'être réputée au nombre des grandes villes de l'empire, mais avec une population certainement inférieure à la population de Carthage, d'Antioche ou d'Alexandrie. Mais Lugdunum était une ville riche et bien située au nœud des routes, au confluent des rivières, bien bâtie, bien alimentée d'eau potable et se trouvait dans des conditions très favorables sinon exceptionnelles d'hygiène et de salubrité.

A défaut de textes historiques, nous pouvons interroger les inscriptions funéraires ou autres qui nous sont parvenues pour connaître quelque chose de l'existence de la population lyonnaise; on ne peut établir une distinction entre inscriptions païennes et inscriptions chrétiennes, parce qu'elle serait artificielle. La coutume d'inscrire les noms avec l'âge des défunts sur les épitaphes date tout au plus du temps de Néron et tombe en désuétude vers le premier quart du IIIe siècle, ce qui représente une période de cent cinquante ans environ; les inscriptions chrétiennes datées ne commencent à Lyon qu'en 334. Faisant porter la recherche sur environ 442 inscriptions, sur ce nombre il n'y en a que 166 où l'âge du défunt soit indiqué avec précision, soit 72 hommes, 65 femmes et 29 enfants au-dessous de dix ans. Dans chacune de ces catégories, l'âge moyen est pour les hommes 31 ans, pour les femmes 30 ans, durée moyenne générale : 26 ans 7 mois.

Les inscriptions chrétiennes donnent une moyenne plus élevée, ce qui peut se comprendre par la différence des mœurs, le respect plus grand dans les relations conjugales. Les seules inscriptions datées du IVe siècle donnent les chiffres suivants de durée moyenne de vie: 49 ans 3 mois pour les hommes, 36 ans pour les femmes, 4 ans 1 mois pour les enfants, et durée moyenne générale portant sur 42 individus: 36 ans 3 mois.

Ces chiffres se rapprochent fort de ce qu'ils sont de nos jours. De 1877 à 1881, on l'estime à 40 ans pour les hommes, 43 ans pour les femmes [1]; à Lyon, pendant la période 1882-1890, la durée moyenne pour les deux sexes a oscillé entre 37,63 et 41,44 [2].

Si on procède au même calcul pour Rome et l'Italie sur un total de 166 inscriptions, nous avons 126 épitaphes romaines ou italiennes et 40 autres se rapportant à différentes provinces impériales situées sous les mêmes latitudes. On obtient les chiffres suivants : pour 72 hommes, durée moyenne de vie 42 ans; pour 65 femmes 28 ans; pour 29 enfants 6 ans; durée moyenne générale 30 ans, et pour les adultes 33,50.

Si nous nous en tenons exclusivement aux inscriptions fournies par Rome et les autres villes d'Italie, savoir 120 pour la capitale, 48 pour les provinces, on arrive à 38 pour les hommes, 28 pour les femmes, 6 pour les enfants : moyenne générale 28 ans et demi, plus élevée que pour Lyon,

Pour Rome, le dépouillement de 995 inscriptions donne 268 fois seulement la mention de l'âge, hommes 103, femmes 68, enfants 92. La moyenne des adultes est 31,23 : hommes 33,71, femmes, 27,30, enfants 4. Mais comme ces derniers étaient, comparativement, beaucoup plus nombreux que dans le calcul fait pour Lyon, ils ont fait baisser la moyenne générale. Il y a donc, en somme, égalité ou peu s'en faut, avec Lyon.

Par contre, les inscriptions qui se rapportent à l'Italie donnent des moyennes beaucoup plus élevées. Ainsi nous trouvons pour les adultes de plusieurs villes la moyenne de 34,65 ; à Ravenne, 34,58; à Naples et à Capone, 34,50; moyenne générale, 34,57.

Ainsi donc, la moyenne de la vie des Lyonnais est très courte et on en attribue la raison au climat brumeux, au froid humide déterminant la tuberculose et les affections pulmonaires.

Mais il est une cause de mortalité spéciale à l'antiquité. Dans le dépouillement des inscriptions on constate une mortalité précoce chez la femme à partir du mariage et pendant la durée des fonctions maternelles. Ainsi les inscriptions lyonnaises nous donnent, pour les femmes mariées au-dessous de 40 ans, 16 décès avant l'âge de 30 ans et 11 décès avant l'âge de 40 ans. Cette mortalité dont on trouverait l'équivalent par le relevé des séries du *Corpus*, avait pour cause principale la précocité excessive du mariage chez les Romains. Nous trouvons une épitaphe lyonnaise d'une femme morte à l'âge de 18 ans ayant près de sept ans de mariage [3]! elle n'avait donc pas 12 ans le jour de ses noces, ayant sans doute convolé à la limite légale de l'enfance à la puberté. Parfois même on a peut-être devancé cette limite. L'épitaphe de Attia Successa, à Lyon, nous dit qu'elle mourut à l'âge de 43 ans, après 31 ans de mariage. Attia n'avait donc que 12 ans quand on la maria [4]. Et ce qui se passe à Lyon se retrouve ailleurs, comme nous le verrons en étudiant l'âge des noces d'après les textes épigraphiques (voir *Dictionn.*, au mot MARIAGE).

Les conséquences d'une maternité prématurée étaient souvent fatales, mais cette cause de mortalité était commune à Lyon et aux autres villes de l'empire; il faut chercher ailleurs la raison du chiffre plus élevé à Lyon qu'à Rome ou ailleurs. On a cru la découvrir dans le climat des Gaules, infiniment plus rigoureux alors, nous dit-on, que de nos jours. César parle de la précocité de l'hiver, du froid intolérable, de la fureur des tempêtes [5], Diodore de Sicile ajoute que toutes les rivières de la Gaule gelaient aisément [6] et Hérodien nous dit que le Rhin et le Danube gelaient ordinairement chaque hiver, et si complètement « qu'on pouvait les traverser à cheval comme sur la terre ferme [7]. » Nous avons dit déjà (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2572-2574) ce qu'il fallait penser de ces textes, du dernier en particulier, qui ne s'applique pas au Rhône. En résumé, « rien dans les renseignements fournis par l'histoire n'autorise à supposer que depuis la conquête romaine le climat de la France, en général, ait été sensiblement modifié. »

Il reste une raison locale d'insalubrité amenée par l'excessive humidité du climat de Lyon et les pluies si fréquentes qui déterminaient un état sanitaire général assez fâcheux.

L'épigraphie lyonnaise nous apprend encore différentes particularités : le cas de mort subite est noté trois fois [8], la mort violente — une femme assassinée par son mari — une fois [9]. Spon a rapporté l'inscription en vers, aujourd'hui perdue, de deux enfants morts accidentellement, *non iminica manu* [10]. Deux sœurs ont fait ramener de Rome le corps de leur sœur « plus chère que leur âme » et l'ont déposé dans un sarcophage [11]. On rencontre trois frères morts tous

[1] A. de Foville, *La France économique*, in-8°, Paris, 1887, p. 40. — [2] Ville de Lyon, *Statistique lyonnaise* (officielle), Lyon, 1890, 1891. — [3] Allmer et Dissard, *Musée de Lyon. Inscriptions antiques*, t. III, p. 313, n. 344. — [4] *Ibid.*, t. III, p. 179, n. 264. — [5] Cæsar, *De bello gallico*, IV, 20; VII, 8; VIII, 4, 5. — [6] Diodore de Sicile, *Hist. univ.*, l. V, c. XVIII. — [7] Hérodien, *Hist. rom.*, III. — [8] Allmer-Dissard, *op. cit.*, t. I, n. 62; t. III, n. 294, 321. — [9] *Ibid.*, t. III, n. 281. — [10] *Antiq. de Lyon*, édit. 1857, p. 81. — [11] Allmer et Dissard, *op. cit.*, t. II, n. 146.

les trois dans leur vingtième année [1]. En disjoignant les grosses pierres qui faisaient partie d'un des tombeaux de Trion [2], on a trouvé sur la face interne de l'une d'elles, une inscription faite à l'encre rouge par un plaisant qui adresse au défunt Closinius le sobriquet de *ficosus*, qui indique l'existence d'un ulcère de mauvaise nature (*ficus*), affection qui frappait principalement les débauchés [3].

5. *Bibliographie spéciale.* En tête de cette bibliographie sommaire et spéciale de l'épigraphie chrétienne de Lyon s'inscrit un nom qui a droit à un éloge. Le nom d'Auguste Allmer [4], le dernier survivant de cette brillante génération qui a produit Léon Renier, le général Creuly, Charles Robert, Ernest Desjardins. Il a vécu loin d'eux, si loin qu'il semblait les fuir, comme il se tenait à l'écart de l'enseignement, comme il fuyait le prestige des contacts parisiens et des compromissions que, si souvent, ils entraînent. Allmer a été surtout un timide et un isolé. Pourtant son influence a été large et profonde, elle sera aussi durable que celle des maîtres [5]. Ses travaux sur Vienne et le Dauphiné [6] furent une révélation épigraphique et une reconstitution historique du pays des Allobroges. Toute une lignée d'archéologues est née de cet ouvrage. La *Revue épigraphique du midi de la France* [7] fondée et entretenue par lui et à ses dépens groupa cette élite, provoqua, encouragea, décida des vocations scientifiques sur la valeur desquelles le vieux maître s'illusionnait parfois. On vit paraître certains recueils épigraphiques qui tiraient leur unique mérite des dessins et des copies libéralement prêtés par Allmer. Son cabinet du quai Claude-Bernard, où les lettres de Mommsen et de Hirschfeld, s'entassaient avec celles des plus humbles travailleurs, était devenu une sorte d'institut provincial de science épigraphique. Allmer était né épigraphiste et c'est pour cette raison, qu'à son heure, un peu tardivement, il s'affirma tel. Au cours d'une vie déjà longue, il avait accumulé les notes, les remarques, les observations; au seuil de la vieillesse, il sut entreprendre ce dont si peu sont capables, il coordonna les recherches de sa vie. Simultanément à l'âge de soixante-quinze ans, il donna le *Recueil des inscriptions du Languedoc*, en appendice à la réédition de l'*Histoire* de dom Vaissete [8], et les cinq volumes d'*Inscriptions antiques* du *musée de Lyon;* véritable travail d'histoire nationale auquel il a pris, dans la collaboration, la maîtresse part : la partie purement épigraphique et le commentaire historique [9].

J.-J. Artaud (voir *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, p. 262, n. LVIII), *Notice des antiquités et tableaux du musée de Lyon*, in-8°, Lyon, 1808; *Notice des inscriptions antiques du musée de Lyon*, in-8°, Lyon, 1816; *Discours sur les médailles d'Auguste et de Tibère au revers de l'autel de Lyon, suivi d'un mémoire sur les recherches d'une statue équestre faites en 1809 vers l'emplacement de l'ancien temple d'Auguste*, in-4°, Lyon, 1818; *Mosaïques de Lyon et des départements méridionaux de la France*, in-fol., Lyon, 1818; *Lyon souterrain en observations archéologiques et géologiques faites dans cette ville depuis 1794 jusqu'en 1836*, in-12, Lyon, 1846; *Musée lapidaire ou descriptions des inscriptions antiques réunies au Palais des arts*, manuscrit gr. in-4°, Bibliothèque de la conservation. — Cl. Bellièvre (voir *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, p. 258, n. XVI). *Lugdunum priscum.* Le manuscrit original de cet ouvrage de la première moitié du XVIe siècle se trouve à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier. Il en existe une copie à la bibliothèque de l'Académie de Lyon, c'est celle dont s'est servi Monfalcon pour l'édit. in-12, Lyon, 1846.

A. Bernard (voir *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, p. 262, n. LXVI), *Description du pays des Segusiaves*, in-8°, Paris, 1858; *Le temple d'Auguste et la nationalité gauloise*, in-4°, Lyon, 1863. — A. de Boissieu (voir *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, p. 262, n. LXIV), *Inscriptions antiques de Lyon reproduites d'après les monuments ou recueillies dans les auteurs*, gr. in-4°, Lyon, 1846-1854, les illustrations par Louis Perrin. Cf. Th. Mommsen dans *Annali dell istituto archeologico*, 1853, p. 50 sq. — Breghot de Lut, Cochard, etc., *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, in-8°, Lyon, 1824-1832. — N. F. Cochard, *Notice historique sur le bourg de Saint-Just-lès-Lyon*, in-8°, Lyon, 1830. — D. de Colonia (voir *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, p. 261, n. XLVIII), *Antiquitez de la ville de Lyon avec quelques singularitez remarquables*, in-4°, Lyon, 1701; *Recherche sur les antiquités de la ville de Lyon ou explication de ses plus anciens monuments*, in-12, Lyon, 1738; *Histoire littéraire de la ville de Lyon*, 2 vol. in-4°, Lyon, 1728-1730. — A. Comarmond (voir *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, p. 262, n. LXII), *Description du musée lapidaire de la ville de Lyon*, in-4°, Lyon, 1854; *Notice du musée lapidaire de la ville de Lyon*, in-8°, Lyon, 1855; *Description du musée lapidaire de la ville de Lyon* (Supplément), in-4°, Lyon, 1857; *Description des antiquités et objets d'art contenus dans les salles du Palais des arts de la ville de Lyon*, in-4°, Lyon, 1857. — De La Mure, *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon*, in-4°, Lyon, 1671. — De La Saussaye, *Les six premiers siècles littéraires de la ville de Lyon*, in-8°, Lyon, 1876.

De Nicolay, *Description générale de la ville de Lyon*, in-4°, Lyon, 1882. — J.-B. De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ septimo sæculo antiquiores*, in-fol., Romæ, 1861, t. II, 1888, p. 309. — P. Dissard, *Inscriptions funéraires de la rue de Trion*, in-8°, 1883; *Catalogue sommaire des musées de la ville de Lyon*, in-8°, Lyon, 1887; *Catalogue inventaire des musées de Lyon*, ms. in-4°, à la bibliothèque de la Conservation. — H. Greppo, *Note sur deux inscriptions antiques nouvellement découvertes à Lyon*, dans *Revue du Lyonnais*, 1839, t. X, p. 326; *Examen d'une inscription antique relative à une femme qui exerçait la médecine*, 1839, t. IX, p. 409; *Notice sur une inscription antique de Lyon qui servait d'enseigne à une*

[1] Allmer et Dissard, *op. cit.*, t. III, n. 396. — [2] *Ibid.*, t. II, n. 147. — [3] Martial, *Epigr.*, XL; Cf. H. Mollière, *Statistique gallo-romaine. Recherches sur l'évaluation de la population des Gaules et de Lugdunum et la durée de la vie chez les habitants de cette ville du Ier au IVe siècle*, dans *Mém. de l'Acad. des Sc., Belles Lettres et Arts de Lyon, cl. des lettres*, 1892, t. XXVIII, p. 331-427. — [4] Aug. Allmer, 8 juil. 1815-27 nov. 1899; cf. E.-J. Savigné, *Journal de Vienne*, 29 nov. 1899; Bizot, dans *Jour. de Vienne*, 2 déc. 1899, 6 déc. 1899; Morin-Pons, *Auguste Allmer*, dans *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon*, 5 décembre 1899, in-8°, Lyon, 4 pages; Em. Espérandieu, *Notice sur la vie et les travaux d'Auguste Allmer*, dans *Revue épigraphique*, 1900, p. 65-73, et *Bibliographie des ouvrages d'Auguste Allmer*, p. 73-79; Joseph Buche, *Auguste Allmer, Sa vie et son œuvre*, dans *Revue du Lyonnais*, 1900, V^e^ série, t. XXIX, p. 241-270. — [5] A. Allmer et P. Dissard, *Trion. Antiquités découvertes en 1885-1886 et antérieurement au quartier de Lyon dit de Trion*, in-8°, Lyon, 1887-1888; les mêmes, *Musée de Lyon, Inscriptions antiques*, 5 vol. in-8°, Lyon, 1888-1893. — [6] Allmer, *Inscriptions de Vienne*, in-8°, Vienne, 1875; Suppléments aux inscriptions de Vienne, *Ier supplément*, 1877, *IIe Supplément*, 1878; *IIIe Supplément*, 1880. — [7] *Revue épigraphique du midi de la France*, 1878 sq. — [8] Allmer et Germer-Durand, *Epigraphie de la province du Languedoc, préparée par Edward Barry et Eugène Germer-Durand, publiée par M. Albert Lebègue et MM. Fr. Germer-Durand et Aug. Allmer, imprimée sous la direction de M. Allmer*, in-4°, Toulouse, 1892. — [9] Le texte des inscriptions chrétiennes a été établi par Dissard, ainsi que les croquis; le commentaire épigraphique et historique est de Allmer.

hôtellerie, 1839, pl. t. x, p. 281; *Observations sur un autel votif à Jupiter Depulsor*, 1839, t. ix, p. 126; *Coup d'œil sur l'histoire des Lyonnais à l'époque de Néron et de ses premiers successeurs*, 1840, t. xi, p. 467; *Sur une lettre de Pline à Geminius où il est question du bibliopoles lyonnais*, 1840, t. xi. p. 3; *Conjectures sur un bas-relief du palais Saint-Pierre, représentant Mercure*, 1840, t. xii, p. 489; *Notice sur une inscription du Musée relative à un chartarius lyonnais*, 1840, t. xii, p. 165; *Observations sur le cippe funéraire d'un* macellarius *lyonnais*, 1840, t. xii, p. 257; *Souvenirs de quelques artistes lyonnais de l'époque romaine*, 1840, t. xii, p. 257; *Sur une inscription chrétienne en vers élégiaques trouvée à Anse*, 1840, t. xii, p. 414; *Sur un monument funèbre qui porte le nom d'un* vascularius *lyonnais*, 1840, t. xii, p. 497; *Sur une inscription chrétienne trouvée à Saint-Irénée*, 1840, t. xii, p. 51; *Inondations des Gaules et de Lyon* au vi^e^ *siècle*, 1841, t. xiii, p. 45; *Sur le commerce des vins à Lugdunum et dans les Gaules*, 1841, t. xiii, p. 449; *Observations sur une antique inscription chrétienne qui mentionne une école pour lecteurs de l'Église de Lyon*, 1841, t. xiii, p. 185; *Note sur le monument funèbre d'un esclave* Librarius, 1841, t. xiv, p. 97; *Ararica et Rhodanica, archéologie des deux fleuves de Lyon*, 1842, t. xvi, p. 265; *De l'usage des eaux thermales dans la Gaule*, 1848, t. xxvii, p. 175; *Lettre à M. le docteur Labus sur une inscription du musée de Lyon*, in-8; Lyon, 1838. — M.-C. Guigue, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1876, p. 145 sq.; 1883, p. 260 sq. — O. Hirschfeld, dans *Corpus inscriptionum latinarum*, t. xiii, p. 248-377. — J. Lebeuf, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. xviii, (1736). — E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au viiie siècle*, in-4°, Paris, 1856-1864; *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au* viiie *siècle*, in-4°, Paris, 1892. — S. Maffei, *Galliæ antiquitates quædam selectæ*, in-4°, Vérone, 1734. — E. C. Martin-Daussigny, *Notice sur l'inscription de Sabinius Aquila*, in-8°, Lyon, 1857; *Notice sur les découvertes faites en 1859 lors de la démolition de l'ancien hôpital des filles Sainte-Catherine*, in-8°, Lyon, 1859; *Notice sur la découverte de l'amphithéâtre antique et des restes de l'autel d'Auguste à Lugdunum*, in-8°, Lyon, 1863; *Registre d'entrées*, manuscrit. — Cl. Fr. Ménestrier (voir *Corp. inscr. lat.*, t. xiii, p. 261, n. xlv), *Eloge historique de la ville de Lyon*, in-4°, Lyon, 1660; *Les divers caractères des ouvrages historiques, avec le plan d'une nouvelle histoire de Lyon*, in-12, Lyon, 1694; *Histoire civile ou consulaire de la ville de Lyon*, in-fol., Lyon 1696. — Meynis, *Mémorial de la confrérie des saints martyrs*, in-18, Lyon, 1863. — A. L. Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*, in-8°, Paris, 1811. — J.-B. Monfalcon, *Musée lapidaire de la ville de Lyon*, in-4°, Lyon, 1859. — A. Muratori, *Novus thesaurus veterum inscriptionum*, 4 vol. in-fol., Milan, 1739. — J. Spon (voir *Corp. inscr. lat.*, t. xiii, p. 164, n. xlv^1^), *Recherches des antiquités et curiosités de la ville de Lyon*, in-8°, Lyon, 1673. La Bibliothèque nationale possède un exemplaire interfolié avec nombreuses notes manuscrites de l'auteur, nouv. édit. augmentée de notes par L. Renier et J.-B. Monfalcon, in-8°, Lyon, 1858. — Severt, *Chronologia historica hierarchica illustrissimorum archiantistitum Lugdunensis archiepiscopatus*, in-fol., Lugduni, 1628. — Symeoni, *L'origine et la antichita di Lione*, in-12, Lyon, 1846, édition publiée par Monfalcon, d'après une copie du manuscrit original conservé à Turin. Cette copie faite par Gazzera, en 1836, contient de nombreux dessins à la plume.

6. *Quelques inscriptions non lyonnaises.* — Nous transcrirons ici quelques textes épigraphiques conservés au musée de Lyon, mais qui ne sont pas d'origine lyonnaise et, pour cette raison, ne doivent pas prendre place dans la série que nous avons donnée.

1. Tablette de marbre, trouvée à Sainte-Colombe chez la veuve André Puzin et donnée par elle au musée de Lyon.

AVXILIVS
VIX·XIT·AEN·
NOS·XXXVII ET
MES'S·VI·ET DIES
III

« Auxilius a vécu 37 ans 6 mois et 3 jours. »

Bibl. — Artaud, *Notice*, 1816, p. 30; Cochard, *additions* à Chorier, *Antiquités*, p. 153; de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 598, n. 64; Comarmond, *Description*, p. 131; *Notice*, p. 45; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. ii, p. 142, n. 459, pl. 60, n. 359; Allmer, *Inscriptions de Vienne*, t. iv. p. 416, n. 300; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. xii, n. 2106.

2. Marbre brisé dans le bas, trouvé à Vienne, acheté par la ville de Lyon en 1844.

HIC REQVIESCIT IN
PACE EVNOMIOLA
QVAE VTXIT EIS DE
NIS ET NOVEM SI
5 MV LABENTIBVS ANNS

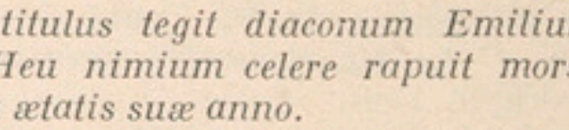

Hi(c) requiescit in pace Eunomiola quæ vixit bisdenis et novem simul labentibus annis.

« Ici repose en paix Eunomiola, morte à l'âge de deux fois dix ans et neuf tombant ensemble. »

Bibl. — Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. ii, p. 60, n. 408; pl. 48, n. 284; de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 95, n. lv; Monfalcon, *Hist. de Lyon*, t. ii, p. 1360; *Hist. monum.*, p. 105; Comarmond, *Mus. lapid.*, p. 62, *Notice* p. 21; Allmer, *Inscr. de Vienne*, t. iv, p. 395, n. 1893, pl. 320, n. 65; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. xii, n. 2113; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. iv, p. 200, n. 17.

3. Table quadrangulaire trouvée en 1884, à Andance au lieu dit le Châtelet, où elle servait, la face inscrite trouvée à l'intérieur, avec une autre pierre avec épigraphe, à couvrir une tombe.

HIC TITVLVS TEGET DIAC
EMILIVM QVEM FVNERE
DVRO EV NIMIVM CELERE
RAPVIT MORS IMPIA CVRSV
5 XXXVIII ETATIS SVE ANNO MOR
TEM PERDEDIT VITAM INVE
NIT QVIA AVCTOREM VI
TE SOLVM DILEXIT

Hic titulus tegit diaconum Emilium quem funere duro. Heu nimium celere rapuit mors invida cursu xxxviii *ætatis suæ anno.*

Mortem perdidit, vitam invenit quia auctorem vitæ solum dilexit. [*In*]*d*(*ictione*) *XV.*

« Cette épitaphe recouvre le diacre Emilius, que la cruelle mort a, dans sa course, hélas! trop précipitée, enlevé dans la 38e année de son âge. Il a perdu une vie mortelle, il a trouvé une vie immortelle, parce qu'il a uniquement aimé l'auteur de la vie. Indiction quinzième. »

Bibl. — A. Allmer, dans *Revue épigr. du midi de la France*, t. ii, p. 70, n. 507; Morel, *Le temple du Châtelet d'Andance*, 1885, p. 21; *Corp. inscr. lat.*, t. xii, n. 5862; Le Blant, dans *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1890, p. 324; Em. Espérandieu, dans *Revue des public. épigr. relat. à l'antiq., chrét.*, 1890, p. 20, n. 83,

4 Table quadrangulaire brisée en bas, trouvée en 1884 à Andance au lieu dit le Châtelet, servant de couvercle à une tombe.

IN HOC TVMVLO
REQVIESCIT IN P
ACE SANTE BON
E MEMORIAE SAN
TOLVS SVBDIIA
CONVS QVI VIXIT
ANNVS PLVS MN
VS LXXXV OBIIT IN XPO
NIV INVS FBS VICIES
ET BIS FST CONSITO
BASILI VIRI CCS
IN XIII

In hoc tumulo requiescit in pace sante bone memoriæ Santolus subdiaconus, qui vixit annus plus minus LXXXV; *obiit in Christo N* IV *idus februarias, vicies et, bis post consulatu Basilii viri clarissimi consulis, indictione XIII.*

« Dans ce tombeau repose en paix Santolius de sainte et bonne mémoire, sous-diacre, qui a vécu 85 ans, plus ou moins. Il est mort dans le Christ le IV des ides de février du 22e post-consulat de Basile, indiction XIIIe. » (10 février 563.)

Bibl. — A. Allmer, dans *Revue épigr. du midi de la France*, t. II, p. 71; Morel, *Le temple du Châtelet d'Andance*, 1885, p. 23; Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5861; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 206, n. 24.

5. Trouvée à Arles, en 1859, dans le cimetière des Aliscamps.

Hic in pace requiescet bonæ memoriæ Laurentius, qui vixit anus plus XIII et obiit kalendas februarias indictione sexta.

Bibl. — Martin-Daussigny, *Registre d'entrées*, n. 928; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. VII, p. 210, n. 3.

XLIV. SARCOPHAGES. — La ville de Lyon n'est représentée dans cette catégorie de monuments chrétiens, que par un unique spécimen, et encore ne s'agit-il que de deux fragments.

1. Le n° 796 du musée lapidaire possède donc deux débris dont Edm. Le Blant n'a pu savoir la provenance. Ce sont les restes d'un sarcophage à sept arcades, que séparent des colonnes torses (fig. 7335). Au centre, le Christ était assis, les pieds posés sur un *scabellium*. Les apôtres se groupaient deux par deux aux côtés du Seigneur. Le premier fragment ne comprend que les pieds des apôtres et ceux du Christ; le second nous donne six des apôtres, dont on ne voit que le corps jusqu'aux jambes. Un très petit débris, n. 797, paraît provenir du même tombeau.

Les sarcophages chrétiens portant des dates certaines sont si rares, qu'il convient de relever tous les détails de nature à offrir des éléments de classification chronologique, On note ici que les arcades encadrant les sujets se retrouvent sur les médaillons de Constantin et de Julien.

Bibl. — J.-A. Martigny, *Explication d'un sarcophage chrétien du musée de Lyon*, dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1864, t. VI, p. 5-60; E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, in-4°, Paris, 1886, p. 4, n. 6, pl. II, n. 2-3.

2. Musée lapidaire de Lyon, fragment de sarcophage de forme convexe, extrémité sur laquelle on voit les figures mutilées d'un berger et de deux animaux (fig. 7336).

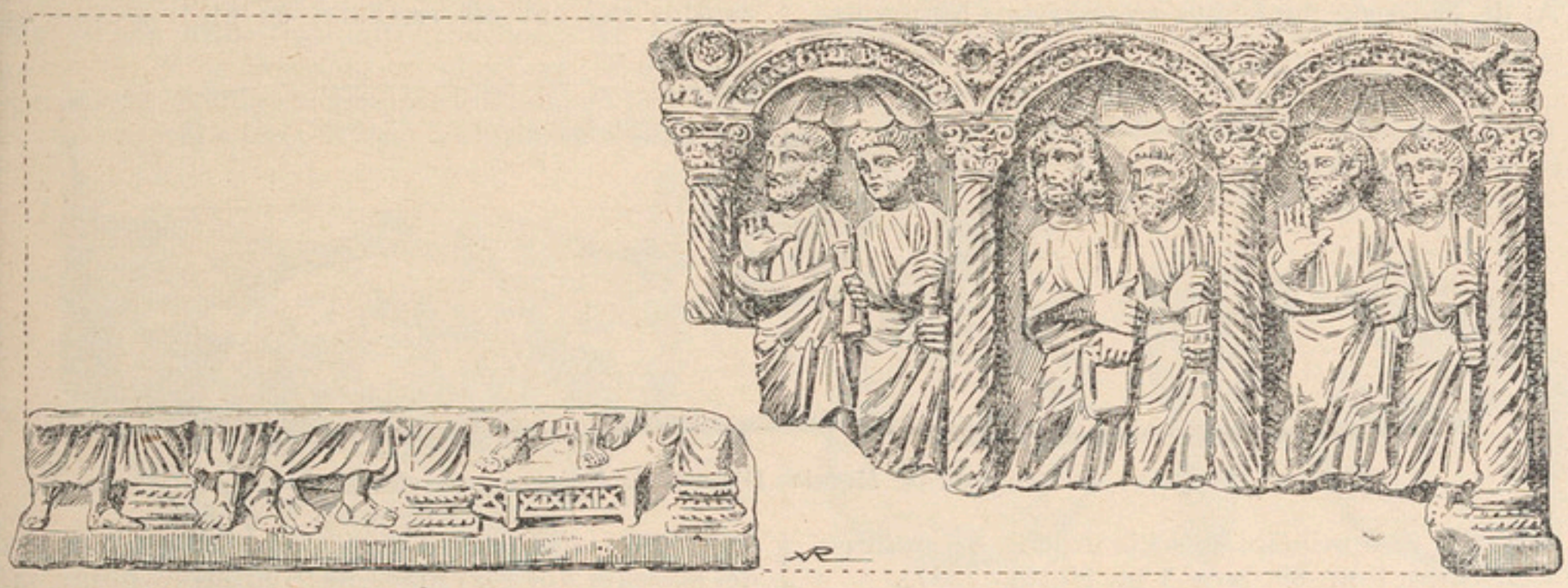

7335. — Sarcophage du musée de Lyon. D'après E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, pl. II, n. 2-3.

Bibl. — Comarmond, *Description du musée lapidaire de la ville de Lyon*, p. 284, pl. VI, n. 411;

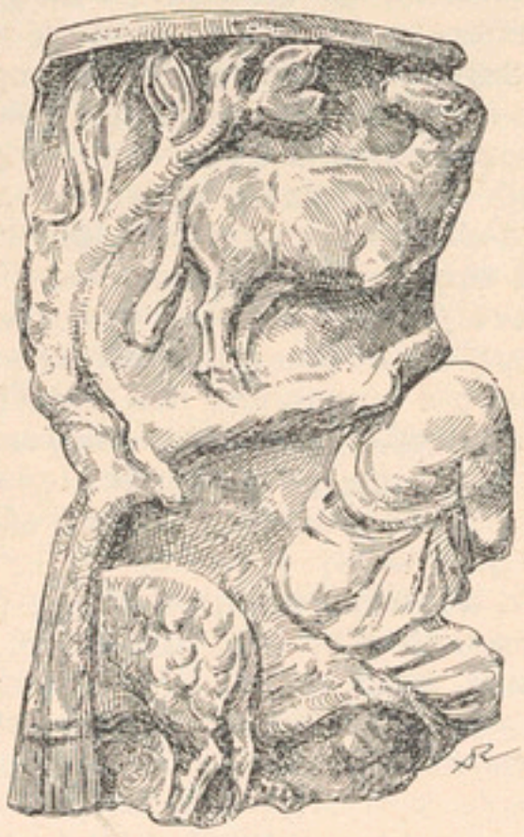

7336. — Fragment de sarcophage.
D'après E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, pl. II, n. 1.

E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 5, n. 6 *bis*, pl. II, n. 1.

3. Musée lapidaire. Restes d'un tombeau portant le monogramme ☧ sur une des faces latérales.

Bibl. — Artaud, *Notice sur les antiques du musée de*

Lyon, 1808, p. 79; E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, p. 5, n. 6 *bis*.

Sarcophage conservé à Saint-Irénée « dans le vestibule d'un couloir qui prend jour sur la façade de l'église à gauche du grand perron. Dans une intention louable, on avait fait de ce lieu une sorte de petit musée chrétien; mais le vénérable abbé Durand, curé de Saint-Irénée, voyant enlever toutes les richesses archéologiques de son église, voulut lui réserver au moins ce dernier et précieux dépôt. Pour le soustraire aux regards, il le convertit en un magasin que les charpentes, les vieilles chaises, les débris de reposoir rendent inabordable. Quoique ce stratagème ait dérobé aux amis de la science comme au public une collection intéressante, on ne peut s'empêcher d'y applaudir, car il nous a conservé des inscriptions qui, transportées au Palais des Arts et plusieurs fois déplacées, seraient aujourd'hui, pour la plupart, complètement détruites. »

A. de Boissieu, dont nous transcrivons les paroles, a publié la face principale, seule ornée, de ce sarcophage. Haut. 0 m. 80, larg. 1 m. 96 (fig. 7337).

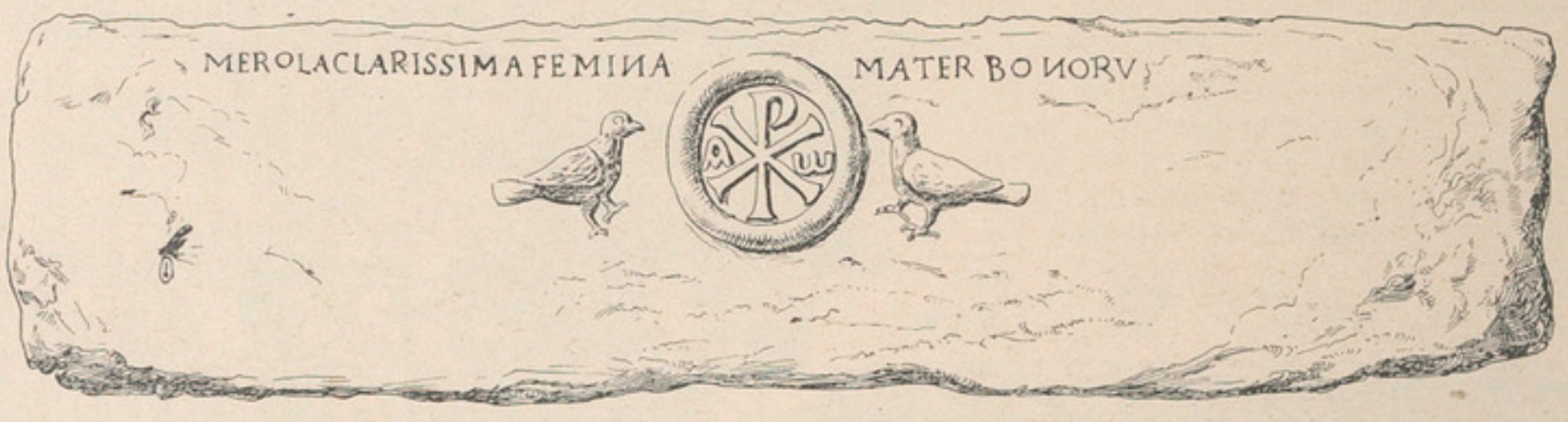

7337. — Fragment du tombeau de Merula. D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 545, n. 5.

L'épitaphe de la défunte tient dans une seule ligne, elle est malheureusement incomplète du dernier mot.

Cette femme distinguée, *clarissima femina*, ne nous est connue que par son surnom chrétien, *Merola* pour *Merula*, surnom qui se rencontre sur un certain nombre de monuments de différentes époques. Rien ne fait soupçonner la famille à laquelle elle pouvait appartenir. Suivant un usage fréquent on a figuré ici deux oiseaux qui ne sont pas des colombes, mais des merlettes, allusion à *merula*.

La formule finale semble attendre et appeler un substantif, d'ailleurs la symétrie du texte réclame trois mots à droite comme à gauche. On a proposé *mater bonorum filiorum* ou bien *mater bonorum operum* (Boissieu), *mater bonorum consiliorum* (Le Blant) ou enfin *bonorum exemplum* (Le Blant); mais voici Hirschfeld qui écrit : *Dubito num post M aliquid secutum est*, alors que pour Perrin, le consciencieux dessinateur d'A. de Boissieu, le mot effacé a laissé trace sur la pierre.

Bibl. — A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 545, n. 5; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 108, n. 50, pl. 8, n. 33; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 169; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2419; J. Pourrat, *L'antique école de Leidrade*, in-8°, Lyon, 1899, p. 75.

On peut voir encore (1854) dans le haut du clos de M. de Chazournes, sur la limite du clos Coïndre, de nombreux sarcophages en pierre grossière qui ne portaient aucune inscription. Ce n'est qu'un faible échantillon des sépultures de même genre découvertes au cimetière chrétien de Saint-Irénée. A. de Boissieu, *op. cit.*, p. 545, note 2.

XLV. Sculpture. — Dans les fondations de l'ancienne église des Macchabées, on a trouvé un fragment de bas-relief ornemental, lequel présente tous les caractères des marbres de l'époque carolingienne. Comme on l'observe sur bon nombre de sculptures de cette époque, on voit ici se développer des enroulements végétaux, dont les tiges formées de trois arêtes aiguës, sont séparées par deux sillons et se terminent par une feuille en forme de fer de lance. (fig. 7338).

Bibl. — A. Héron de Villefosse, *Sur une inscription du haut Moyen Age et un fragment de sculpture à Lyon*, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1912, p. CLXXI.

Le chœur d'hiver où se réunit le Chapitre de la Primatiale de Lyon est une dépendance de la cathédrale, qui occupe le reste du petit cloître du XVe siècle : cinq travées dont les baies sont en partie murées. De là pour gagner le niveau de l'ancien cloître, il faut descendre huit marches sur lesquelles ont été déposés quatre grands chapiteaux de marbre, ensevelis dans une profonde obscurité. Ce sont des chapiteaux byzantins qui ont été restaurés en plein Moyen Age (fig. 7339). Ces quatre chapiteaux (abstraction faite des abaques qui sont modernes) ont même forme, mêmes dimensions — environ 0 m. 38 de haut sur 0 m. 52 de large entre les fortes saillies. — De l'un à l'autre la décoration ne diffère que pour les détails. Un seul s'est conservé intégralement dans son état primitif. Il porte dans les médaillons opposés : d'une part, deux chrismes en manière d'étoile à six rais; de l'autre, deux

7338. — Bas-relief de la basilique des Macchabées. D'après *Bullet. archéol. du Comité*, 1912, p. CLXXI.

monogrammes de dessin rectangulaire. Chrismes et monogrammes sont repercés à jour et détachés du bloc, comme la corbeille et la guirlande. La corbeille ajourée dans la masse est séparée du noyau par un intervalle de 0 m. 01 à 0 m. 02. La moulure de l'astragale, qui forme le bas de la corbeille a l'apparence d'une guirlande de laurier coupée de rosettes. Au-dessus de la corbeille, quatre aigles s'avancent aux coins du chapiteau; les ailes à demi ouvertes ils sont comme reliés par les guirlandes.

Quand et comment ces chapiteaux sont-ils venus à Lyon? par qui ont-ils été restaurés? On ne peut pré-

senter que des conjectures; la plus vraisemblable est qu'ils furent apportés d'Italie vers 1855, et qu'ils avaient appartenu à un *ciborium*.

Bibl. — L. Bégule et E. Bertaux, *Les chapiteaux byzantins à figures d'animaux. A propos de quatre chapiteaux découverts à Lyon*, dans *Bulletin monumental*, 1911, p. 199-211.

XLVI. Objets chrétiens. — 1. *Anneau d'or.* — Vers 1855, cet anneau était la propriété du cardinal de Bonald qui écrivait à son sujet à Edm. Le Blant : « L'anneau que je possède a été trouvé dans la Saône; il est en or, d'un volume assez considérable. Le chaton renfermait une pierre qui a été perdue. Autour du chaton sont écrits ces mots :

VIVAS IN DEO ASBOLI

« M. Visconti croit que c'est un anneau du IIIe siècle; le P. Marchi le croit du IVe... Il est chrétien et de la décadence des arts. » (fig. 7340.)

L'anneau fut trouvé vers 1852, on l'a restauré à l'aide d'une belle émeraude cabochon. « Au premier aspect, dit A. de Boissieu, on dirait un bijou d'une assez bonne époque : l'ensemble, quoique un peu lourd a un certain caractère; la légende se présente bien, elle

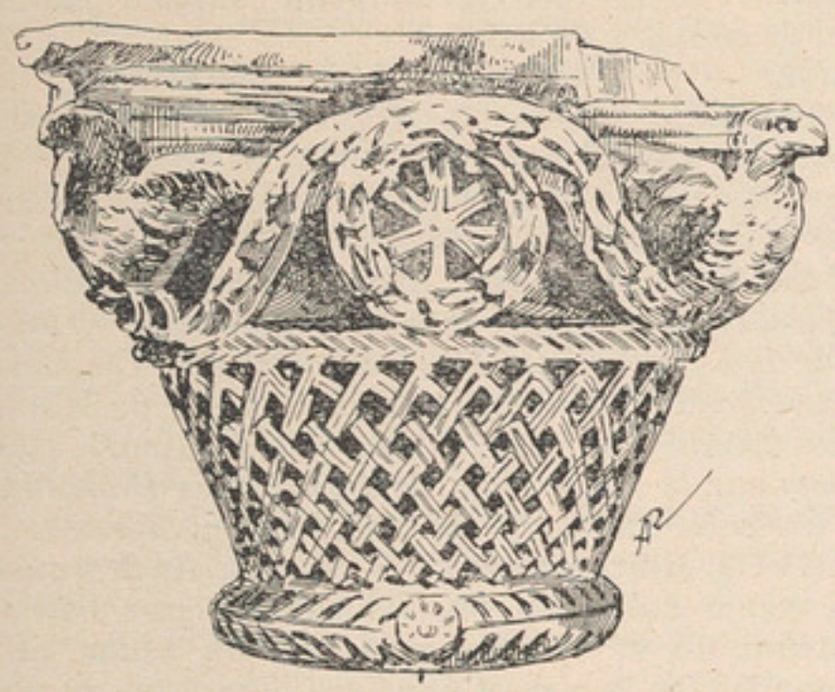

7339. — Chapiteau byzantin à Lyon.
D'après *Bulletin monumental*, 1911, p. 200, pl. 1 A.

est nette, suffisamment régulière et profondément tracée. Mais quand on examine le dessin et l'exécution des ornements, la forme, le style et le rapport des lettres, on est forcé d'y reconnaître un art qui décline, l'art du IVe siècle. Quant à la destination de cet anneau il est assez difficile de la déterminer. Son diamètre intérieur permet à très peu de mains de le placer ailleurs qu'au petit doigt. »

Bibl. — A. de Boissieu, *Inscr. antiq.*, p. 600, n. 68; Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 64, n. 29, pl. 2, n. 6.

2. *Cuiller d'argent.* — Cuiller en argent, trouvée en juillet 1893 à Lyon, ornée au fond de sa partie concave d'un médaillon circulaire représentant un petit personnage en marche, tenant, de la main droite abaissée, une grappe de raisin. De part et d'autre du médaillon, est une inscription gravée qui remplit toute l'étendue de l'axe longitudinal. A l'extrémité inférieure du manche est une autre inscription en creux, et sur un globe aplati qui soude le manche à la valve, on distingue d'un côté une croix, de l'autre un fleuron cruciforme.

DEVS SERBA (*médaillon*) AMICVM BONVM

à l'extrémité du manche : SEPTEMBER

Cet objet, qui est certainement chrétien, a dû faire partie d'un service de douze cuillers, dont chacune répondait à un mois de l'année (voir *Dictionn.*, t. III, au mot Cuiller).

Bibl. — A. Allmer, dans *Revue épigraphique du midi de la France*, Vienne 1893, juill.-sept., n. 71; E. Espérandieu, *Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité chrétienne*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1893, p. 482-483.

3. *Cuiller d'argent.*— Inscription gravée sur la partie carrée du manche d'une cuiller en argent, trouvée à Optevos (Isère). Ancienne collection Artaud.

☩ MVNEHARI (*grappe de raisin*).

Bibl. — Allmer-Dissard, *Musée de Lyon*, *Inscr. antiq.*, t. IV, p. 506, n. 5; Comarmond, *Description*, p. 493, n. 76.

4. *Anse d'amphore.* — Provenance inconnue.

Bibl. — Allmer-Dissard, *op. cit.*, t. V, p. 87, n. 5.

5. *Pyxide d'ivoire.* — M. Cote possède une collection dont il a publié lui-même le catalogue en 1912. On y trouve la photographie et la description d'une pyxide chrétienne en ivoire.

« Pyxide d'ivoire représentant Jérusalem sous la forme d'une église avec un personnage tenant une palme : la résurrection de Lazare. Le Christ guéris-

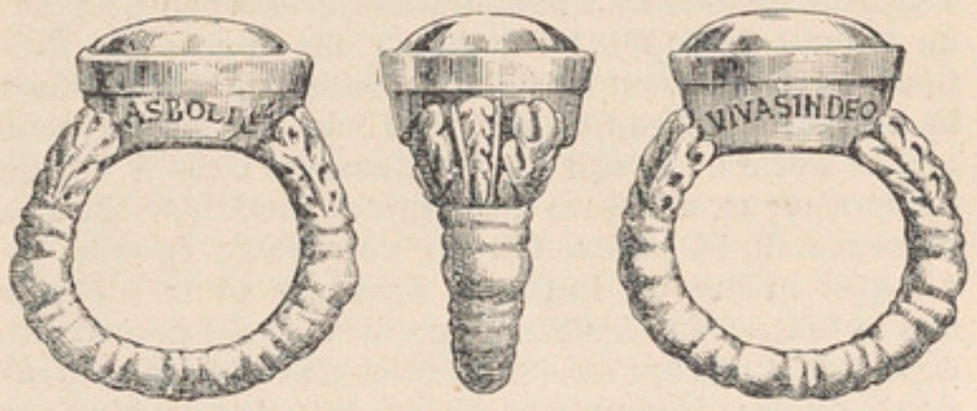

7340. — Anneau en or, trouvé dans la Saône.
D'après de Boissieu, *op. cit.*, p. 600, n. 68.

sant un aveugle. Travail du VIe siècle, probablement fait en Égypte. Trouvée en démolissant l'ancienne église Saint-Étienne attenante à la cathédrale de Saint-Jean. » — Ayant appartenu à l'ancienne collection K... — Dimensions : 103 millim. de diamètre sur 85 millim. de haut.

« Un fragment en a été détaché anciennement et appartient à M. Chalandon. On y voit l'Annonciation, et l'entrée triomphale du jour des Rameaux, le Christ assis sur l'ânesse et deux porteurs de palmes. La personne placée à côté de l'église sur la partie appartenant à la collection Cote appartient à ce dernier groupe des Rameaux. »

Bibl. — Communication de M. Germain de Montauzan, 25 janvier 1928.

6. *Plaques ornées.* — Arc. de Caumont, dans un *Rapport verbal sur plusieurs excursions*, publié dans le *Bulletin monumental*, 1859, t. XXV, p. 200-201, dit que M. Bouet a dessiné des fragments mérovingiens trouvés en 1824, dans l'église Saint-Irénée et conservés au musée de Lyon; les deux dessins qui accompagnent cet article sont des croquis qui n'ajoutent rien à la connaisssance que nous avons du dessin linéaire chez les mérovingiens.

7. *Coffret en ivoire.* — Conservé au trésor de la cathédrale, byzantin du VIe siècle, scènes de luttes et jeux de l'amphithéâtre, bordures de médaillons avec portraits. Trouvé au Puy, acheté et légué par le cardinal de Bonald. Haut. 0 m. 20, larg. 0 m. 28.

Bibl. — L. Bégule, *Monographie de la cathédrale de Lyon*, in-fol., Lyon, 1880, p. 205, pl. n. 12.

XLVII. Le scriptorium. — L'épigraphie est représentée à Lyon par un nombre assez considérable

d'inscriptions païennes et chrétiennes, parmi lesquelles quelques-unes nous offrent des types d'écriture capitale; contrairement à ce qui s'est rencontré ailleurs, en Afrique par exemple, aucun de ces textes gravés n'a conservé des spécimens d'écriture onciale. Or, parmi les manuscrits conservés à Lyon et dont plusieurs semblent d'origine lyonnaise, on relève l'emploi de l'onciale ou de la semi-onciale, mais non de la capitale; de sorte que les rapprochements à faire entre inscriptions et manuscrits ne peuvent guère apprendre ce qu'on voudrait savoir.

L'existence d'une douzaine de manuscrits onciaux ou semi-onciaux qu'on peut estimer avoir été écrits dans la région lyonnaise a conduit à supposer l'existence d'un atelier calligraphique à Lyon ou aux environs de cette ville entre le Ve et le VIIIe siècle. Cet atelier (car on n'est pas en mesure d'en nommer plusieurs ni de les distinguer) aurait naturellement prospéré à l'abri de l'archevêché ou de quelque monastère, c'est ce qu'on s'est habitué à nommer le *scriptorium* de Lyon.

En même temps qu'on suppose son existence, on lui assigne son activité, et cela à une époque où la prospérité de Lyon avait disparu en même temps que la sécurité. Comme nous l'avons montré plus haut, à partir du Ve siècle, Lyon connut toutes les mésaventures et tous les malheurs, conditions peu propices au travail de copie. Pour aucun des manuscrits prétendus lyonnais, on ne peut attester sa présence dans la bibliothèque capitulaire de Lyon, antérieurement au IXe siècle et lorsqu'on peut, comme c'est le cas de l'*Heptateuque*, conclure de certaines particularités à la présence dudit *codex* à Lyon vers cette époque, on n'a pas même un indice à invoquer pour soutenir que le texte y fut écrit au cours des siècles précédents depuis le Ve jusqu'au VIIIe siècle. Ces indices, cependant, on les découvre et on en tire des conclusions fermes, mais il n'est pas possible de nier que tout ceci soit extrêmement fragile.

Il y a, nous dit-on, des notes marginales d'un style spécial (*sic*), d'un caractère individuel (*sic*) qui pourraient être attribuées au diacre Florus du Lyon. Mais ceci ne nous conduirait qu'au IXe siècle; c'est insuffisant. On trouvera autre chose. Il y a un certain point d'interrogation qui a l'apparence du chiffre 3. Voilà le signe lyonnais. Partout où on le rencontre, à Berlin, à Munich, à Cologne, on ajoute une unité au *scriptorium* de Lyon. Mais en quoi ce point d'interrogation en forme de 3 est-il lyonnais? C'est ce qu'on est réduit à se demander sans réponse possible. On est ici en plein arbitraire, ou, pour mieux dire, en pleine fantaisie. Assigner un lieu d'origine et une date à un manuscrit oncial suppose toujours chez celui qui s'y risque un certain goût à la divination.

« Ce qui rend, comme on l'a justement remarqué, la datation des manuscrits étudiés encore plus délicate, c'est que l'onciale et la semi-onciale paraissant avoir peu varié du VIe au VIIe siècle, et qu'il faut, pour y établir une chronologie, s'attacher à des accessoires, à des éléments subtils, à des impondérables, à une grande variété de petits détails et d'impressions visuelles, défiant parfois l'analyse comme lorsqu'il s'agit de l'attribution d'une œuvre d'art à une école ou à un artiste déterminé. Et le résultat est ainsi toujours discutable, car même l'opinion du spécialiste qui a beaucoup vu, est sujette à caution. »

De cette fondation d'un *scriptorium* à Lyon, imaginée une quinzaine de siècles après l'événement il ne reste probablement qu'une opinion sans fondement et d'excellentes planches en phototypie; c'est déjà beaucoup, les planches s'entend. Quant aux traits locaux du *scriptorium* de Lyon, il faudra les retenir, et d'abord le premier de tous, à savoir que « les tiges des lettres descendantes s'effilent vers le bas en forme de pieux. » *S'effiler en forme de pieu* est une trouvaille qui devra prendre et garder sa place dans les traités de paléographie à côté des « courants d'eau stagnante » d'Ernest Renan (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2661). Les autres signes ont à peu près la même valeur probante et font l'effet d'un échafaudage posé sur des pointes d'aiguilles. En réalité, on ne peut commencer à étudier sérieusement et utilement les *scriptoria* qu'après l'apparition de la minuscule, vers les VIIIe et IXe siècles.

Une remarque subsiste, c'est qu'aucun des manuscrits supposés de Lyon ne porte d'annotation en écriture insulaire, sauf le manuscrit de Munich *22501* qui a passé par Fulda; cependant on ne doit pas oublier que l'évêque d'York, Wilfrid, au VIIe siècle, a séjourné pendant trois années à Lyon, auprès de l'archevêque Ennemond (*Annemundus*) (650-657); or nous savons que des rapports assidus furent entretenus entre la Grande-Bretagne et le continent aux VIe, VIIe et VIIIe siècles. C'est une preuve nouvelle combien peu nous reste de ce qui a dû exister.

Bibl. — S. Tafel, *The Lyons scriptorium*, dans *Palaeographia latina*, *St Andrews University publications*, t. XVI, 2e fascicule, 1923, p. 45-73; El. Av. Loew (et depuis Lowe), *Codices Lugdunenses antiquissimi; le scriptorium de Lyon, la plus ancienne école calligraphique de France*, dans *Documents paléographiques, typographiques et iconographiques de la bibliothèque de Lyon*, Lyon, 1924, fasc. III-IV; cf. *The journal of theological studies*, 1924-1925, t. XXVI, p. 313-314; *Revue bénédictine*, 1925, p. 289-290; P. Lauer, *Observations sur le scriptorium de Lyon*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1925, t. LXXXVI, p. 380-387.

XLVIII. Bibliothèque. — *Manuscrits liturgiques.* — Lyon a été pillée par les envahisseurs barbares au début du Ve siècle, par Attila, les Huns, et les Burgondes, et l'on peut conclure d'après ce que nous connaissons du savoir-faire de ces gens-là qu'à l'époque mérovingienne, on ne devait plus guère rencontrer de ces livres que Pline se félicitait d'y avoir fait vendre, au temps de l'empereur Trajan (*Epist.*, IX, 11). Pas le moindre lambeau des manuscrits de ces époques lointaines ne nous a été conservé.

Au IXe siècle, nous connaissons l'existence d'une bibliothèque du chapitre métropolitain, qui provoquait la sollicitude et les dons des archevêques Leidrade, Agobard, Amolon, saint Remy, de qui les *ex voto* nous ont été conservés (voir *Dictionn.*, t. X, col. 357-358). A ces noms, l'Obituaire [1] nous permet d'en ajouter quelques autres entre le Xe et le XIVe siècle [2]; et il serait facile d'allonger la liste de noms et de dons par le dépouillement complet de l'Obituaire et des testaments du XIIe siècle à la fin du XVIIIe. L'Église de Lyon hérita du fonds de l'Ile-Barbe, mais ces richesses furent dispersées. Au XVIe siècle, les pillages des protestants n'épargnèrent pas la bibliothèque capitulaire. Celle-ci, noyau de la bibliothèque actuelle, contiendrait des trésors bibliographiques merveilleux, si elle avait pu rassembler à l'époque de la Révolution française les divers fonds des quarante-deux communautés supprimées et les bibliothèques libres existant alors. Les détournements commis à cette époque à la faveur du désordre et de l'entassement, la gestion inepte de l'époque qui suivit jusque vers le milieu du

[1] M.-C. Guigue, *Obituarium Lugdunensis Ecclesiæ. Nécrologe des personnages illustres et des bienfaiteurs de l'Église métropolitaine de Lyon du IXe au XVe siècle*, in-8°, Lyon, 1867. — [2] Voir Molinier et Desvernay, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France*, in-8°, Paris, 1900, t. XXX, Lyon, t. I, p. III-VI.

XIXe siècle ont réduit la bibliothèque de Lyon à un nombre relativement restreint de manuscrits (1518 en l'année 1812), nombre dont il faut déduire les volumes rendus en 1825 à la bibliothèque du Palais Saint-Pierre. Et cette pauvreté paraît d'autant plus grande que la réputation littéraire de Lyon remontait haut dans l'antiquité, s'était relevée au Moyen Age et jusqu'au XVIe siècle, des laïques écrivains enlumineurs, y faisaient concurrence aux copistes de ses nombreux monastères.

L'histoire du fonds des manuscrits a été esquissée en tête du catalogue rédigé par Molinier et Desvernay [1]; l'importance toute particulière de ce fonds avait été signalée par L. Delisle [2].

A en croire la plupart des écrivains lyonnais, c'est aux mesures révolutionnaires seules qu'on doit imputer la disparition et la dispersion des nombreux manuscrits qui se trouvaient à Lyon. Il faut faire subir aux assertions un traitement critique, duquel il ressort que les rapporteurs ont cherché à mettre leur initiative et leur dévouement en valeur. Quoi qu'il en soit de ce point d'histoire locale, en 1812, le bibliothécaire de la ville, Ant. Fr. Delandine, publiait 3 volumes in-8°, intitulés : *Manuscrits de la bibliothèque de Lyon ou notice sur leur ancienneté, leurs auteurs, les objets qu'on y a traités, le caractère de leur écriture, l'indication de ceux à qui ils appartiennent, etc., précédées* 1° *d'une histoire des anciennes bibliothèques de Lyon et en particulier de celle de la ville;* 2° *d'un essai historique sur les manuscrits en général, leur cherté, ceux qui sont à remarquer dans les principales bibliothèques de l'Europe, avec une bibliographie spéciale des catalogues qui les ont décrits.* Cet ouvrage qui aurait dû mettre le dépôt des manuscrits lyonnais à l'abri de toute mésaventure, était si parfaitement inepte et insuffisant qu'il a peut-être contribué à aggraver la situation des manuscrits de Lyon.

Un grand désordre régnait à la bibliothèque. Beaucoup des plus précieux volumes ne se composaient que de cahiers décousus, isolés les uns des autres et sans la moindre adhérence aux reliures vermoulues dans lesquels ils étaient confusément renfermés. Pour Guillaume Libri (voir ce nom), il y avait là une merveilleuse occasion d'exercer son industrie et de se procurer sans frais et presque sans fatigue un choix de ces manuscrits en lettres onciales et semi-onciales dont il composait patiemment son cabinet. Il ne la laissa pas échapper, bien persuadé que les Lyonnais ne remarqueraient pas la disparition d'environ 250 feuillets de parchemin délicatement enlevés dans six de leurs manuscrits. Quelles licences ne pouvait-on pas se permettre dans un dépôt de manuscrits dont les cotes avait été bouleversées comme pour rendre toute vérification impossible? Quels abus n'étaient pas possibles avec des conservateurs dont l'un se vantait d'avoir été nommé bibliothécaire « sans conditions » avec droit de faire des échanges « à son gré » et « sans avoir à demander aucune autorisation », de façon qu'il a pu « donner, vendre ou échanger les manuscrits et les incunables de la ville les plus rares et les plus précieux? » Ce sont les termes mêmes du rapporteur de la commission des manuscrits de la bibliothèque de Lyon, qui nous apprend que ce régime des « bibliothécaires nommés sans conditions et dispensés de rendre des comptes » coûta à la ville une centaine de manuscrits.

Heptateuque. — Le catalogue de Delandine, présente sous le n° *329*, un manuscrit qu'il décrit ainsi [4] :

« *Biblia latina.* In-folio, environ 200 pages. Ce manuscrit très antique date de l'an 850 environ. Il est en écriture carolingienne, sur vélin, à trois colonnes. La version latine du texte hébreu diffère souvent de la Vulgate. Il manque des feuillets en tête, et à la fin du volume; celui-ci ne commence qu'au 33e verset du XXVIe chapitre de la Genèse. Il vient de la bibliothèque des comtes de Lyon et paraît avoir été tiré de celle de l'Ile-Barbe, mise sous la direction de Leydrade, bibliothécaire de Charlemagne. »

Ce même volume, sous le n° de classement *54*, était donné par L. Niepce [5] comme un texte de Bède offert à la cathédrale de Lyon par Amolus, qui fut archevêque de 841 à 852. Ceci est exact pour la seconde partie du manuscrit, mais la première partie du volume, ainsi que l'a reconnu L. Delisle, se compose de cahiers très différents. Il s'agit de 64 feuillets de parchemin mesurant 0 m. 30 de haut. sur 0 m. 24 de larg. Chaque page est divisée sur trois colonnes de 27 lignes chacune. Le cadre rempli par l'écriture mesure 193 millimètres de haut sur 206 millimètres de large. L'écriture est une onciale assez peu soignée et qui peut remonter au VIe siècle : cette date répond au genre de l'écriture, à la disposition du texte sur trois colonnes, au fréquent emploi des points en forme de feuille de lierre, au style de la formule du fol. 24 v° : *Incipit Exodus, Lege cum pace*, à la finesse de l'onciale des titres courants et à l'élégance des notes marginales ou interlinéaires qu'on a ajoutées après coup en onciale ou en minuscule. Nous ne parlons pas ici des notes que les réviseurs ont tracées pour corriger en compléter le travail du copiste, mais bien de quelques notes destinées à guider les clercs qui faisaient usage du livre pour la récitation des offices ecclésiastiques, par exemple INC ou INCP, pour indiquer le commencement de la leçon; SALI pour avertir des versets à omettre ou à sauter, et FINIT pour marquer l'endroit ou l'on devait s'arrêter [6].

Les soixante-quatre feuillets du manuscrit contiennent une ancienne version latine d'une grande partie de la Genèse, de l'Exode et du Deutéronome. Ce texte et l'aspect du manuscrit suggérèrent à L. Delisle, en 1878, la pensée que ces pages vénérables étaient identiques à celles qu'avait eu le bonheur de retrouver le comte d'Ashburnham [7] (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 572-610).

Le manuscrit se composait primitivement de cahiers régulièrement formés de huit feuillets chacun, et le nombre des cahiers atteignait au moins vingt-sept. Dans le cahier XIII, les feuillets 42 et 49 ont été refaits après coup; en effet ces feuillets offrent quelques légères différences avec les autres et de plus, un avertissement est donné au fol. 42 : *hoc folium in codice menimæ fuerat repertum.*

Les feuillets du fragment conservé à Lyon et ceux du fragment conservé par lord Ashburnham ont les mêmes dimensions, la même disposition sur trois colonnes de 27 lignes chacune; entre eux il est impos-

[1] *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France*, t. XXX, *Lyon*, par Molinier et Desvernay, in-8°, Paris, 1900. — [2] *Notice sur plusieurs anciens manuscrits de la bibl. de Lyon* et *Notice sur un manuscrit de l'Église de Lyon au temps de Charlemagne*, 1880, 1898; L. Niepce, *Les manuscrits de Lyon et mémoire sur l'un de ces manuscrits, le Pentateuque du VIe siècle ; Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon du IXe au XVe siècle*, Lyon, 1877, 1879. — [3] A. Vingtrinier, *Bibliothèque de la ville de Lyon. Rapport à la commission des manuscrits* (16 juin 1883), in-4°, Lyon, 1884. — [4] Delandine, *Manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, 3 vol. in-8°, Paris, Lyon, 1812, t. I, p. 269. — [5] *Département du Rhône, ville de Lyon, Comité des bibliothèques publiques et des archives. Rapport à M. le Ministre*, in-8°, Lyon, 1878. — [6] INC, fol. 1. 1 v°, 19, 20 v°; INCP, fol. 1, 57 v°; SALI, fol. 1, 14, 19; FINIT, fol. 19, 20 v°, 22 v°. — [7] *Librorum Levitici et Numerorum versio antiqua e codice perantiquo in bibliotheca Ashburnhamiensi conservato nunc typis edita*, in-fol., Londini, 1868. Au sujet de cette publication, voir *Dictionn.*, t. IX, col. 595.

sible de relever la moindre différence, ce qui s'explique par le fait que le manuscrit de Lyon renfermait jadis tout le Pentateuque. La principale lacune qu'il offre porte sur le texte du Lévitique et des Nombres; elle prend place entre le feuillet 49 v°, dernier feuillet du cahier XIII et le feuillet 50 r°, second feuillet du cahier XXVI. On a donc enlevé les cahiers XV-XXV, plus le premier feuillet du cahier XXVI qui renfermaient le texte du Lévitique et des Nombres; c'est exactement ce que contient le manuscrit de lord Ashburnham et l'intercalation se fait de telle sorte que non seulement tout le texte de la lacune est rempli, mais aux points de suture il n'y a pas un mot en trop, ni un mot en moins. Cette coïncidence, déjà frappante, est tout à fait décisive si on observe la composition et la signature des cahiers, ici encore la coïncidence est parfaite.

Voici donc le manuscrit reconstitué, et il a tout droit, dans son intégrité, au titre de *codex Lugdunensis* qui lui est désormais acquis. La disjonction des cahiers fut opérée après 1837 avec une adresse extrême, car le voleur ne s'est pas borné à enlever un certain nombre de cahiers entiers, à ces cahiers il a pris soin de joindre un feuillet délicatement coupé à un autre cahier, dont il dédaignait de prendre les sept autres feuillets. De cette façon, les fragments dérobés à Lyon n'offraient de lacunes ni au commencement ni à la fin; et ils avaient l'apparence d'un volume bien complet qui pouvait et devait être vendu à des conditions fort avantageuses. Les fragments ainsi arrangés ont été vendus en 1857 par Guillaume Libri (voir ce nom) à lord Ashburnham.

Ainsi était identifié un texte précieux, suffisamment étendu pour soulever et résoudre plusieurs problèmes intéressants. Les principaux avaient été indiqués clairement, dès 1868, à propos de la publication de lord Ashburnham; on pressentit dès lors que le reste du Pentateuque existait peut-être « caché dans le fond de quelque bibliothèque de province [1] ». La cachette était découverte grâce à L. Delisle [2], restait à éditer le texte et à mettre sa portée en évidence.

La démonstration présentée, en 1878, par L. Delisle, de l'origine lyonnaise des feuillets acquis et édités par lord Ashburnham ne pouvait être contredite, quoique, au bas de la dernière page des feuillets volés on lut ces mots :

EST SANCTI PETRI DE PERVSIO · LAVS DEO

Cette inscription semble au premier abord avoir été tracée par une main italienne du XVIIe siècle; mais elle est fausse, et ne peut avoir été mise à cet endroit qu'après le vol commis à la bibliothèque de Lyon, c'est-à-dire après 1834. Elle est l'œuvre du voleur, qui était en même temps un faussaire, et qui, par une mention frauduleuse, à voulu dépister les recherches. Il supposait que le nom de Pérouse empêcherait les critiques de penser à une origine lyonnaise et même française.

Toutefois la démonstration laissait dans l'ombre la question de savoir l'époque à laquelle les cahiers avaient été détachés du manuscrit de Lyon. Si cette séparation était antérieure à la Révolution, la bibliothèque de Lyon ne les avait jamais possédés. Or, le témoignage d'un Allemand nommé Fleck, venu à Lyon vers 1834, venait à point pour attester qu'à cette époque le bibliothécaire Péricaud lui avait montré le volume contenant les cahiers dérobés depuis et auxquels il avait emprunté quelques rubriques. Ce supplément démonstratif fut donné le 24 avril 1880, et, le 28 avril, L. Delisle recevait de lord Ashburnham la réponse suivante :

« C'est à mon tour de reconnaître que je suis obligé de me rendre à l'évidence supplémentaire que vous m'apportez aujourd'hui. Elle est concluante, et vous avez démontré victorieusement que la séparation a été opérée à la bibliothèque de Lyon. Aussi je n'hésite pas à vous annoncer un parti que je n'attendais que cette évidence pour prendre, et qui est de mettre fin à cette séparation, mais à deux conditions :

« 1° Il sera reconnu, que, comme, en ma qualité de sujet anglais, les lois de mon pays m'auraient, au besoin, assuré la libre possession de ce manuscrit, quelles que soient à cet égard les dispositions de la loi française, c'est par conséquent un don pur et simple que j'en fais à la France.

« 2° Il sera dûment constaté dans toute mention qui sera faite de ce don, soit dans des documents officiels, soit dans l'ouvrage de M. Ulysse Robert ou tout autre, que ce n'est que un an après la mort de mon père et onze ans après la découverte par lui de l'importance de ces fragments que la véritable provenance a été établie ou même soupçonnée.

« A ces conditions, je suis prêt à remettre entre vos mains, ou entre les mains de toute personne déléguée par vous à cet effet, ces pièces, pour être réintégrées dans la bibliothèque de Lyon. »

L'histoire du *Pentateuque de Lyon* n'était pas terminée, et c'était encore L. Delisle qui allait en ouvrir le dernier chapitre, en annonçant la *Découverte d'une très ancienne version latine de deux livres de la Bible* [3]. Le manuscrit faisait partie des collections de la famille Dauphin de Verna [4] et se trouvait annoncé et décrit en ces termes :

« 1235, Manuscrit du VIIe siècle. — *Libri Deuteronomici Josue et Judicum* (Le commencement du Deutéronome manque et le livre des Juges au chapitre XX, verset 31). Plusieurs ff. raccommodés tachés, gr. in-4°, de 172 p. à trois colonnes.

« Manuscrit sur vélin en lettres onciales moyennes. Belle reliure moderne, maroq., n. fil. et compart. dos et milieux ornés tr. dor. (*Messier*).

Cette description évoqua chez L. Delisle les souvenirs encore récents du *Pentateuque* oncial, écrit sur trois colonnes; il obtint communication du manuscrit et acquit la certitude qu'on avait retrouvé une partie du volume dont la bibliothèque de Lyon possédait déjà 144 feuillets. Les efforts combinés de L. Delisle et de E. Caillemer en vue d'obtenir la possession de ce nouveau fragment soit à la ville de Lyon, soit à la Bibliothèque nationale et d'empêcher à tout prix l'exode à l'étranger d'un débris si précieux de l'antiquité chrétienne qui est, pour la France, un titre d'honneur, furent couronnés de succès. L'initiative de l'administrateur de la bibliothèque de Lyon, désireux de rendre à celle-ci un lambeau de son patrimoine littéraire, décida les représentants de la succession Dauphin de Verna à céder le manuscrit à la ville de Lyon pour une somme très modérée.

Les quatre-vingt-huit feuillets dont se compose le manuscrit sont de la même taille et affectent la même disposition que les 144 feuillets précédemment réunis. L'écriture des uns et des autres est identique ;

[1] *Revue critique*, 28 mai 1870, t. IX, p. 341. — [2] L. Delisle, *Le Pentateuque de Lyon en lettres onciales*, dans *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, 1880, p. 1-10. — [3] *Journal des savants*, 1895, p. 702-705. — [4] *Catalogue de l'importante bibliothèque de feu M. le baron Louis-Marie-François Dauphin de Verna, de Crémieu (Isère) : Manuscrits sur peau de velin, des VIIe, VIIIe, XIe, XIIe, XIIIe, XVe, XVIe siècles, livres d'heures avec miniatures, etc.; 132 incunables du XVe siècle et gothiques en tous genres*, in-8°, Lyon, Louis Brun, 1895, VI-228. p.

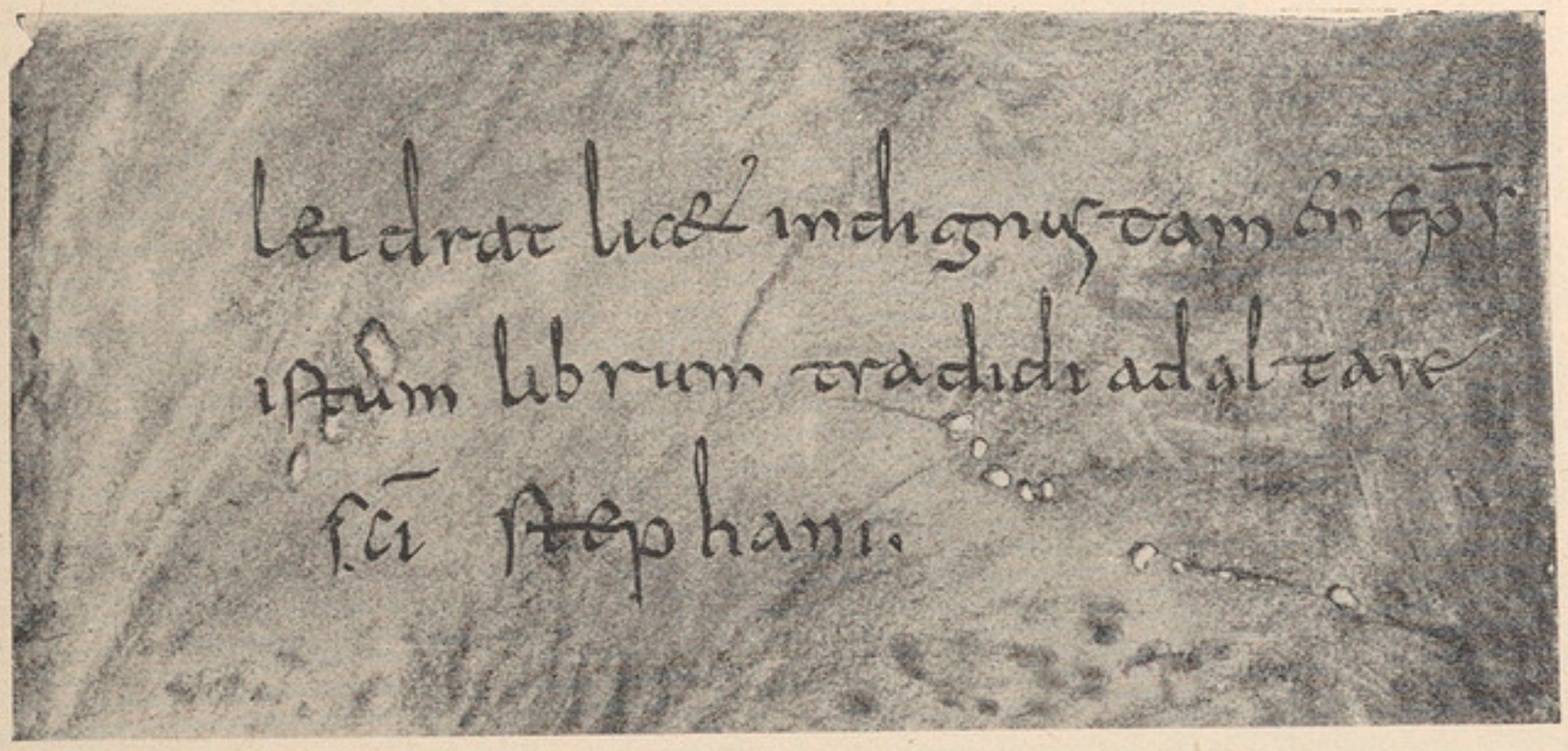

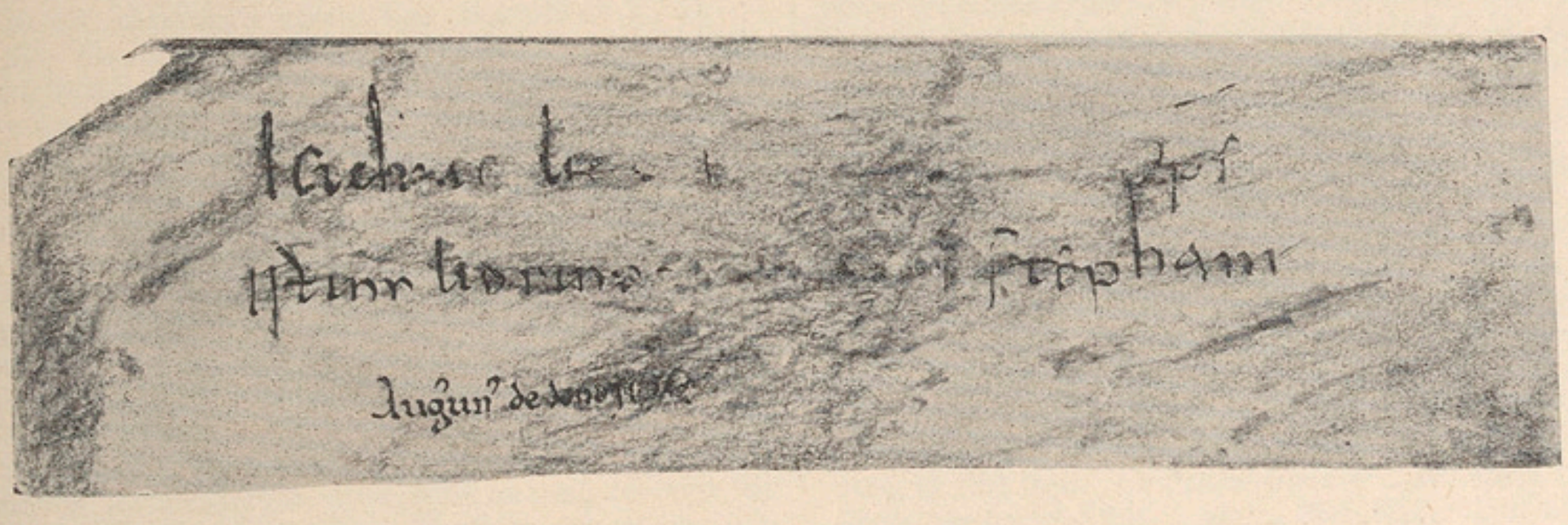

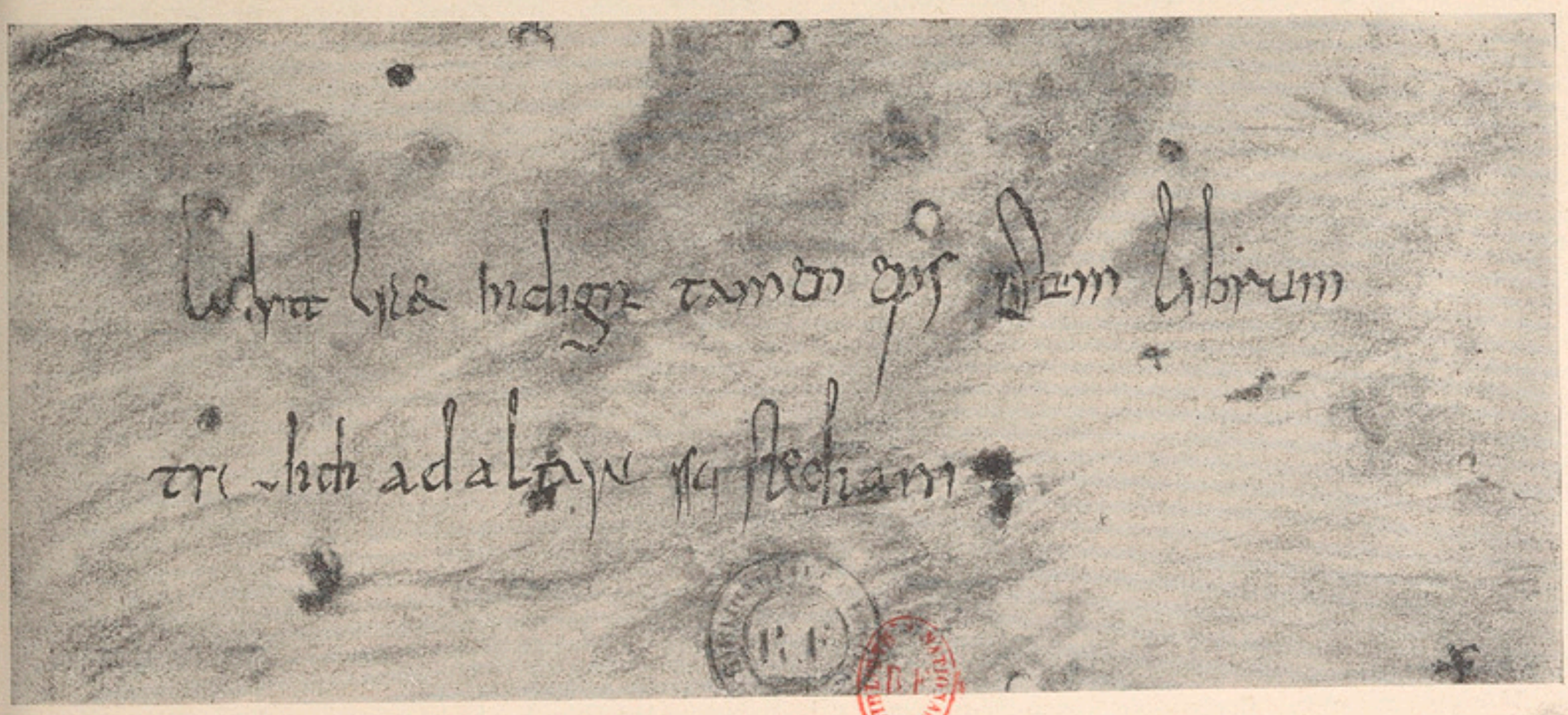

7341. — Autographes de Leidrade. D'après *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XXXV, part. 2, planches.

elle est d'ailleurs facile à distinguer, mais la connexité des groupes de feuillets (88 et 144) est attestée par des indices plus probants. Les 144 feuillets portent les signatures III, V-VIIII, XII-XVII, XVIIII-XXVII; les 88 feuillets offrent les signatures XXVIII-XXXVIII, c'est-à-dire que la première signature du premier cahier de ce dernier groupe (XXVIII) fait immédiatement suite à la dernière signature du premier (XXVII). Ce n'est pas tout.

La dernière page du cahier XXVII se termine par les mots : et *perdidit illos Domine usque;* la première page du cahier XXVIII commence par les mots *in hodiernum diem*. Réunissons les deux textes; nous aurons le membre de phrase et *perdidit illos Dominus usque in hodiernum diem*, lequel correspond à la dernière ligne du verset 4 du chap. XI du Deutéronome dans nos bibles modernes, et *deleverit eos Dominus usque in praesentem diem*. Jamais raccord ne s'est fait avec une exactitude plus rigoureuse.

Il semble impossible de déterminer l'époque où les 88 feuillets furent détachés des 144. Ce qui est certain c'est que la soustraction fut faite antérieurement au voyage de F. F. Fleck. Celui-ci, dans la relation de son *Voyage scientifique*, publiée à Leipzig, de 1835 à 1838, a soigneusement relevé les rubriques des portions du manuscrit qu'il avait examiné à Lyon. Or il n'a rien dit des rubriques : *Explicit Deuteronomium, Incipit liber Jesum Nave, Explicit liber Jesum Nave, Incipit judicum* qui se lisent dans la portion du manuscrit recueilli par M. Dauphin de Verna. Il y a plus. Fleck a formellement déclaré que le manuscrit examiné par lui s'arrêtait aux mots par lesquels il se terminait en 1878. Voici ses propres paroles : *Finis codicis lacunosi : Illius quem admodum delusit aqua maris rubri in faciem illorum dum consequerentur post vos, et perdidit illos Dominus usque*. Preuve évidente que la soustraction est antérieure aux méfaits de Libri.

Sur les 88 feuillets en question, nous avons, sans aucune lacune la fin du Deutéronome, le livre de Josué et les vingt premiers chapitres des Juges, jusqu'aux mots : *exierunt fili Benjamin ovviam populo, et extracti sunt de civitate, et coeperunt cadere vulnerati* (XX, 31).

Jusqu'au jour de la découverte du manuscrit de Verna, la partie du Deutéronome comprise entre le chapitre XI et la fin, n'était représentée, pour les textes de la Bible primitive, dans le *Codex Wirceburgensis*, que par les versets 42-53, 55-58 du chapitre XXVIII, et les versets 11-26 du chapitre XXXI, et dans le *Codex Monacensis*, que par les chapitres XXII, 7-XXIII, 4; XXVIII, 1-31; XXX, 16-XXXII, 29. On peut y ajouter le cantique de Moïse (ch. XXXII) publié par Sabatier. Pour Josué, nous n'avions guère que le chapitre VII emprunté par Sabatier aux œuvres de Lucifer de Cagliari, et, du même, quelques versets consécutifs au chapitre VI du livre des Juges.

On remarque des notes en beaux caractères minuscules, tirant sur la cursive, qui ont été tracées sur les folios 21, 23 v° et 46, puis les gloses et corrections en notes sur les fol. 69, 71 et 71 v°. Sur les marges des fol. 21 v°-23 une leçon pour la fête de la Chaire de saint Pierre : *Leg. in natale cathedre sancti Petri*. En marge des fol. 71 v°-75, le texte complet de III Reg. c. XXI, qui devait se réciter : *In tra[di]cione symboli* en présence des catéchumènes.

La reconstitution partielle du *Codex Lugdunensis* est un événement scientifique analogue à l'identification du *Codex Amiatinus* (voir *Dictionn.*, t. II, au mot FLORENCE, col. 3262-3267; t. V, col. 1775-1776), événement où on peut voir aussi un titre d'honneur pour la France rentrée en possession d'un de ses monuments littéraires les plus précieux. Ernest Ranke le célébra dans une ode en strophes saphiques [1] :

Spem alens certam fore ut inde priscæ.
Galliæ perstans honos augeatur,
Quæ monumenta
Talia erexit fidei...

Bibl. — Le texte reconstitué du *Codex Lugdunensis* est donc représenté aujourd'hui par une première publication tirée à cent vingt exemplaires : *Librorum Levitici et Numerorum versio antiqua e codice per antiquo in bibliotheca Ashburnhamiensi conservato nunc primum typis edita*, in-fol. Londini, 1868, 1 pl. 160; cf. *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1870, t. IX, p. 341-344, article signé ψ (= Gaston Paris). Une deuxième publication qui inclut le texte de la précédente : *Pentateuchi versio latina antiquissima e codice Lugdunensi. Version latine du Pentateuque antérieure à saint Jérôme, publiée d'après le manuscrit de Lyon, avec des fac-similé, des observations paléographiques, philologiques et littéraires sur l'origine et la valeur de ce texte* par Ulysse Robert, in-4°, Paris, 1881, XCLII-331 p., 3 pl.; une troisième publication qui complète la précédente : *Heptateuchi partis posterioris Versio latina antiquissima e codice Lugdunensi. Version latine du Deutéronome de Josué et des Juges antérieure à saint Jérôme publiée d'après le manuscrit de Lyon avec un fac-similé, des observations paléographiques et philologiques sur l'origine et la valeur de ce texte* par Ulysse Robert, in-4°, Lyon, 1900, XXXV-164 p., 1 pl. Cf. A. Fr. Delandine, *Manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, in-8°, Lyon, 1812, t. I, p. 269; L. Delisle, *Notice sur un manuscrit de Lyon renfermant une ancienne version latine inédite de trois livres du Pentateuque*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1878, t. XXXIX, p. 421-431; 1879, t. XL, p. 259, = L. Niepce, *Les manuscrits de Lyon*, in-8°, Lyon, 1879, p. 21-35; L. Delisle, *Le Pentateuque de Lyon en lettres onciales*, dans *Mélanges de paléogr. et de bibliogr.*, in-8°, Paris, 1880, p. 110, 2 pl.; *Le Pentateuque de Lyon*, dans *Bibl. École des chartes*, 1880, t. XLI, p. 304-307; L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, 1881, t. II, p. 63-65; Ch. Graux, *Le Pentateuque latin de Lyon*, dans *Revue de philologie*, 1881, t. V, p. 128-134; B. Aubé, dans *Revue archéologique*, 1881, p. 250-251; E. Misset, dans *Lettres chrétiennes*, 1882, t. III, p. 452-459; G. Paris, *Version latine du Pentateuque*, dans *Journal des savants*, 1883, p. 276-288, 386-399; U. Robert, *Le codex Lugdunensis et la critique*, dans *Lettres chrétiennes*, 1883, t. IV, p. 81-90; *Album paléographique*, 1887, pl. II; L. Delisle, *Découverte d'une très ancienne version latine de deux livres de la Bible*, dans *Journal des savants*, 1895, p. 702-705; *Notes sur quelques manuscrits du baron Dauphin de Verna*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1895, t. LVI, p. 646-651; *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France*, t. XXX, *Lyon*, par Molinier et Desvernay, p. 99, n. 406 (332). p. 595, n. 1964 (1840); L. Traube, *Vorlesungen und Abhandlungen*, in-8°, München, 1909, t. I, p. 196, n. 93.

L'éditeur du *Pentateuque* puis de l'*Heptateuque*, Ulysse Robert consacra à ces débris un beau et méritoire travail. Dans le *Pentateuque*, on trouve un fac-similé typographique qui donne une certaine idée de l'ordonnance du *Codex* original : les lettres n'y sont pas séparées, la distribution, pages, colonnes et lignes y est scrupuleusement conservée. Puis vient la reproduction des 144 feuillets, en regard d'un texte grec des Septante, le texte est donné en minuscule ordinaire, et la division des versets est rétablie suivant l'usage moderne. Dans les 88 feuillets retrouvés et appartenant à l'*Heptateuque* on a renoncé à la publication luxueuse et peu utile des onciales d'imprimerie, et la place

ainsi épargnée a été consacrée à des notes qui comparent la version à différents textes grecs.

L'étude paléographique et orthographique du texte, les particularités grammaticales, les hellénismes, les mots nouveaux, les citations des Pères latins et celles de saint Augustin en particulier font l'objet de dissertations d'une méthode et d'une minutie dignes d'éloges. Une recherche particulière est consacrée aux variantes des autres fragments jusqu'ici connus de Pentateuques latins antérieurs à la Vulgate. On sait qu'une question [1] difficile entre toutes, est celle de la multiplicité des recensions antérieures à saint Jérôme. L'étude qu'y a consacré l'éditeur semble prouver jusqu'à l'évidence qu'il y en a eu plusieurs. Revenant brièvement sur ces divers points dans son introduction à l'*Heptateuque*, l'éditeur se flatte d'avoir « démontré que son texte n'est pas celui de l'*Itala*. » Mieux eût valu peut-être ne pas évoquer ici l'*Itala* (voir ce mot).

La recension du *Codex Lugdunensis* paraît avoir été employée par Lucifer de Cagliari († 370). Est-elle d'origine africaine aussi sûrement qu'on le dit et remonte-t-elle à la dernière moitié du IIIe siècle, ceci est encore contestable. On apporte des africanismes, mais ils sont contestables et d'ailleurs ils ne paraissent tels que parce que les Africains représentent à eux seuls presque toute l'ancienne littérature chrétienne; aussi l'emploi des mots grecs latinisés invoqué comme commun à Tertullien et au *Codex Lugdunensis* n'est pas caractéristique du latin africain; mais plutôt d'un temps où le grec et et le latin se parlaient ensemble dans le même pays : dans la lettre du clergé à saint Cyprien on trouve le mot *thlibomeni*.

Une autre question, celle des rapports du grec et du latin est peu avancée. Il eut été préférable de ne pas considérer l'*Alexandrinus* et le *Vaticanus* comme appartenant à une même recension; ce ne sont pas une, ni deux recensions, mais deux traductions différentes. Ch. Graux a consacré une note à cette question des rapports entre le *Codex Lugdunensis* et les deux manuscrits *Alex.* et *Vatic.*, sous le titre : *Le Pentateuque latin de Lyon*, dans *Revue de philologie*, 1881, t. v, p. 128-134.

Au XVIIIe siècle on commença à s'intéresser aux anciennes traductions latines de la Bible, et on entreprit d'en rassembler les débris. Le livre de dom Sabatier, *Bibliorum sacrorum latinæ versiones antiquæ seu vetus Italica*, 3 vol. in-fol., Reims, 1742 sq., est un monument infiniment honorable à la science de son temps et à celle de son Ordre, alors studieux; monument qui n'a d'ailleurs pas été remplacé. D'après un usage qui s'est répandu depuis Sabatier et qui a prévalu presque jusqu'à nos jours, l'ancienne traduction latine des Livres saints était désignée tout simplement sous le nom d'*Antiqua Itala*. Ce titre ne lui est nullement assuré. Une comparaison des fragments du *Lévitique* et des *Nombres* cités par saint Augustin avec les passages correspondants de notre *Heptateuque* démontre jusqu'à l'évidence que l'évêque d'Hippone n'avait pas cette version sous les yeux. Nous citerons deux ou trois passages décisifs. Levit., IX, 24, le texte grec dit que le peuple ἴδε καὶ ἐξέστη. Saint Augustin [2] rend ce passage par : *Vidit populus et amens factus est*, et il ajoute : *Alii interpretes dixerunt* EXPAVIT *conantes transferre de græco quod dictum est* ἐξέστη, *unde* ἔκστασις *dicitur qui sæpe in scripturis latinis legitur* MENTIS EXCESSUS. Il résulte de ce passage : 1° que la version suivie par Augustin donnait *amens factus est;* 2° que d'autres versions qu'il avait consultées ou qu'il avait sous les yeux portaient EXPAVIT. Or notre *Heptateuque* donne *obstipuit*, c'est-à-dire *obstupuit*, d'où il suit qu'Augustin ne connaissait même pas la version que ce manuscrit nous à conservée — le mot *arula*, constamment employé dans le manuscrit de Lyon pour rendre πυρεῖον est inconnu à Augustin, qui dans plusieurs passages cités par Sabatier traduit πυρεῖον par *thuribulum*. — Levit., x, 1, le texte grec porte que Nadab et Abiud, fils d'Aaron, λαβόντες... ἕκαστος τὸ πυρεῖον αὐτοῦ ἐπέθηκαν ἐπ' αὐτὸ πῦρ καὶ ἐπέβαλον ἐπ' αὐτὸ θυμίαμα; Augustin, dans une citation de ce passage donne pour θυμίαμα *incensum*, comme tous les autres interprètes, or l'*Heptateuque* au lieu d'*incensum* donne *adora* (pluriel inusité d'*ador*), traduction très inexacte qu'Augustin aurait certainement signalée et sans doute réprouvée s'il l'avait connue.

Ces arguments ont paru décisifs pour établir que l'évêque d'Hippone ne se servait pas de la recension contenue dans notre manuscrit de Lyon, mais on a soutenu qu'ils ne prouvaient pas qu'Augustin l'ignorait complètement. Mais il ne sert de rien de soutenir que dans un certain nombre d'endroits où le saint docteur donnant une manière de traduire tel ou tel passage du grec, il cite d'autres traductions pour les rejeter, et souvent parmi elles celle que nous trouvons dans le *Codex Lugdunensis*. Cette preuve ne suffit pas. Dans tous ces endroits, saint Augustin dit non pas que l'expression alléguée se trouve dans *une* version latine, mais qu'elle se trouve dans toutes (*latinus interpres* [3], *latini interpretes nostri*) ou plusieurs (*nonnulli*, *quidam interpretes nostri*, *nonnulli interpretes nostri*); il n'est pas prouvé que la nôtre fût du nombre de celles qu'il avait consultées, et ce qui a été dit sur l'identité nécessairement fréquente de traductions littérales trouve également ici son application [4]. Au contraire, si saint Augustin a connu notre recension, il est bien difficile d'expliquer les passages qui ont été cités pour prouver qu'il ne l'avait pas sous les yeux. Le plus frappant est Levit., IX, 24, (ci-dessus) et voici une preuve inverse, et, selon nous, encore plus forte, Levit., IX, 1, il est dans le grec que Moïse ἐκάλεσε... τὴν γερουσίαν Ισραήλ; saint Augustin, citant ce passage dit : *Senatum Israël*, et il ajoute : *Quem quidam nostri « senatum » interpretati sunt:* γερουσίαν Græcus *habet, hoc est ergo secutus interpres, quia et « senatus » a senio videtur dictus... Quidam insolenter putantes etiam « senatum » dici interpretati sunt « ordinem seniorum »; compendio tamen forsitan melius diceretur : « vocavit seniores Israël »*. Ainsi saint Augustin connaissait de γερουσίαν deux traductions dont aucune ne le satisfaisait: *senatum et ordinem seniorum*, et il en proposait personnellement une troisième : *seniores*, tout simplement. Or c'est précisément celle que donne le *Codex Lugdunensis* : *vocavit... seniores Israhel*. Il est inadmissible que saint Augustin ait eu sous les yeux cette façon de rendre γερουσίαν, et ait feint de ne pas la connaître afin de la proposer comme venant de lui. On peut donc regarder comme certain que saint Augustin, qui avait évidemment rassemblé beaucoup d'anciennes versions de la Bible et se plaisait à les comparer, ne possédait pas dans le nombre celle que nous a conservée le manuscrit de Lyon. Il serait fort téméraire d'en conclure qu'elle n'existait pas lors de sa mort (430); car si les versions

[1] Sabatier, *op. cit.*, t. I, p. 233.— [2] Sabatier, t. I, p. 232.— [3] Cette expression n'indique pas toujours nécessairement tous les traducteurs. Il arrive à saint Augustin, après avoir cité des traductions différentes en latin d'un même passage, d'attribuer ensuite l'une d'elles, sans commentaires, à *Latinus interpres*. Cf. Ziegler, *op. cit.*, p. 9; mais ce procédé abréviatif est exceptionnel. — [4] Ainsi Augustin lisait Levit., XXV, 23, βεβήλωσιν au lieu de βεβαίωσιν, et il explique par une faute des manuscrits grecs le *confirmationem* de plusieurs textes latins. Ce *confirmationem* est aussi dans notre manuscrit, mais on doit reconnaître qu'il ne saurait rien prouver.

antérieures à saint Jérôme ne disparurent pas tout de suite quand il eut publié la sienne, il est à croire du moins qu'on n'en fit plus de nouvelles.

Il faut s'arrêter un peu à cette question de l'origine africaine parce que, comme nous le verrons plus loin, elle intéresse hautement l'histoire littéraire de Lyon.

Le vocabulaire du *Codex Lugdunensis*, a-t-on soutenu, le rattache à l'Afrique, et il est possible de citer une série de mots que contient la version et qui apparaissent pour la première fois chez des auteurs africains. Sans doute, encore qu'on puisse chicaner et rayer certains mots : *colliculus*, par exemple, qui avant de servir à Apulée se rencontre chez Martial (XII, 25), et *recalcitrare*, dont Arnobe et saint Cyprien n'ont fait usage que longtemps après Horace (*Sat.*, II, I, 20). Cependant prise dans l'ensemble, la remarque reste vraie, et la plupart des prétendus ou réels africanismes se montrent pour la première fois chez Apulée ou chez Tertullien. Est-il possible d'en tirer une conclusion ferme? Les premiers auteurs chrétiens d'Occident étant presque tous des Africains, il est malaisé de distinguer avec précision ce qui est proprement africain de ce qui est simplement chrétien. Les exemples tirés du vocabulaire d'Apulée sont, en ce sens, plus caractéristiques; mais ici encore, avec un auteur dont le vocabulaire est si riche et si mêlé on n'est jamais sûr de ne pas prendre un mot populaire pour un mot africain. Cela posé, l'argument garde une certaine probabilité.

Mais voici qui ébranle la thèse en prétendant la soutenir. Il existe de frappantes analogies entre le *Codex Lugdunensis* et divers textes bibliques qui n'ont rien d'africain. L'*Heptateuque* de Lyon se rapproche souvent du *Codex Wirceburgensis* ou des citations de saint Ambroise; et plus souvent encore, parfois jusqu'à l'identité, il se rapproche du texte biblique de Lucifer de Cagliari. Or, le *Codex Wirceburgensis* ne paraît avoir rien de commun avec l'Afrique, le texte de saint Ambroise est le type même des textes dits « italiens », quant à Lucifer de Cagliari, il n'est pas d'origine africaine, et ses citations bibliques, quoi qu'on y relève des leçons africaines, se rapportent nettement au groupe « italien ».

On arrive donc à ce résultat contradictoire; le vocabulaire du *Codex* est « africain »; les analogies sont « italiennes ». Selon toute vraisemblance, comme nous le montrerons bientôt, le *Codex* a été exécuté dans le midi de la Gaule et probablement à Lyon. Toutefois l'exécution matérielle du manuscrit ne préjuge rien quant à l'origine de la traduction. Des manuscrits africains passaient aisément en Europe (témoin le texte biblique de Lactance et de Victorin) comme ceux d'Europe sont passés en Afrique dès la fin du IVe siècle. Rien n'empêche d'admettre qu'une version d'origine africaine ait pu être transcrite à Lyon.

Avant tout, il faut définir exactement le sens des mots. Augustin est aussi africain qu'il est possible de l'être, cependant il ne s'est servi de textes bibliques « africains » que par exception; « africains » c'est-à-dire identiques ou étroitement apparentés au texte qu'emploie saint Cyprien.

Quels sont donc les rapports existants entre la recension du *Codex* et la Bible de saint Cyprien? D'une comparaison instituée entre le *Codex* et les passages correspondants de Cyprien, il ressort que le *Codex* contient beaucoup de leçons africaines. Certains passages sont ou identiques ou étroitement apparentés Voici quelques exemples :

Deuter., XXIV, 16 (*Lugd.*, p. 26 : *Non morientur patres pro filiis et filii non morientur pro patribus sed unusquisque in suo peccato morietur* = Cypr., *Epist.*, LV, 27 : *Non morientur patres pro filiis, et filii non morientur pro patribus, unusquisque in peccato suo morietur.*)

Deuter., XXXII, 17 (*Lugd.*, p. 45 : *Sacrificaverunt dæmoniis et non Deo* = Cypr., *Testim.*, I, 1, : *Sacrificaverunt dæmoniis et non Deo*).

Josué, I, 8 (*Lugd.*, p. 53 : *Et non recedet liber legis hujus ex opere tuo, et meditaberis in eo die ac nocte* = Cypr., *Epist.* LXXIV, 2 : *Non recedet liber legis huius ex ore tuo et meditaberis in eo die ac nocte*).

Josué, II, 18-19 (*Lugd.*, p. 56 : *Fratres tuos et omnem domum patris tui colliges ad te in domum tuam. Et erit omnis qui exierit januam domus tuæ foris, reus sibi erit* = Cypr.: *De cathol. eccl. unit.*, 8, *Fratres tuos et totam domum patris tui colliges ad te ipsam in domum tuam. Et erit omnis qui exierit ostium domus tuæ foras reus sibi erit.*)

Dans ces passages et bien d'autres, l'étroite parenté des textes est évidente, et aucun d'eux n'est suspect d'interpolation, puisqu'ils s'écartent également de la Vulgate. De ce que le *Codex Lugdunensis* renferme un assez grand nombre de leçons africaines, il ne s'ensuit pas que l'*Heptateuque* se rattache à la famille des textes bibliques africains.

Une première raison, c'est que beaucoup de leçons « africaines » se rencontrent dans les textes mêlés des siècles suivants ce qui s'explique parce que, depuis le IVe siècle, les textes « africains » du IIIe ont concouru à la formation des textes bibliques latins.

Une autre raison c'est que le *Codex Lugdunensis* s'écarte de la famille africaine plus souvent qu'il ne s'y rattache.

Il semble, en définitive que cette recension soit celle d'un texte mêlé ou révisé plutôt que celui d'une traduction tout originale. Dans ce texte, on aurait utilisé plusieurs manuscrits antérieurs et, parmi eux, un manuscrit africain.

L'examen paléographique du manuscrit est un travail admirable de patience et de rigueur. Chaque lettre est étudiée à part dans sa forme, dans ses liaisons possibles avec d'autres dans les abréviations dont elle est susceptible, la division en paragraphes et la ponctuation sont ensuite examinées, ensuite les corrections de première main, et il résulte de cet examen que le manuscrit est de plusieurs écritures, dont la première est la plus belle et la plus soignée, mais qui sont toutes contemporaines et appartiennent à l'onciale la plus caractérisée et qui semble devoir être fixée au VIe siècle.

L'examen paléographique montre, en outre, que le texte a été au VIIe ou au VIIIe siècle, l'objet d'une double révision dont la première s'est bornée à corriger un petit nombre de fautes des scribes, mais dont la seconde a un but particulier et fort intéressant : on a rapproché le texte primitif de la version de saint Jérôme par l'addition, la suppression ou le changement de certains mots. On voit par là que l'Église qui possédait le manuscrit a essayé de le défendre contre la redoutable concurrence de la traduction nouvelle, de façon à ce qu'il ne devînt pas tout à fait hors d'usage, mais la différence des deux versions était trop grande pour qu'une pareille tentative réussit. Nous disons l'Église, et non le possesseur du manuscrit; car une circonstance spéciale nous montre que ce manuscrit appartenait bien à une Église. Une main du VIIIe siècle a inscrit en marge, de temps en temps, les *Incipit*, *Finit*, ou, plus rarement *Sali*[1]; une autre a ajouté : *Legenda in vigiliis Epephanie*, *Legenda in*

[1] On trouve aussi *L.*, *Lege* ou *Lectio*, *Liccio* (d'une main plus récente). Les indications de ce genre sont souvent accompagnées des mots *Tempore illo*, qu'on ajoutait au commencement du fragment qu'on détachait pour le lire.

vigiliis Epifanie, Leg. in natale cathedre sancti Petri. Le manuscrit servait donc à des lectures ou *leçons* faites à l'assemblée des fidèles plutôt qu'à des offices proprement dits, et quelques morceaux avaient été indiqués comme se prêtant particulièrement à des lectures détachées, tandis que certains passages avaient été signalés comme devant plutôt être omis [1]. Cette circonstance est précieuse en ce qu'elle montre, dans le *Codex Lugdunensis*, un texte qui, au moins pendant un certain temps, a dû faire autorité dans une église chrétienne et servir à la connaissance de la partie correspondante de la Bible.

L' « examen orthographique » qui fait suite à l' « examen paléographique », n'est pas moins minutieux et pas moins instructif. On trouve, sous cette rubrique, tous les faits qui, dans le *Codex Lugdunensis*, intéressent la grammaire. Les exemples d'hellénismes c'est-à-dire des cas où des formes et des constructions incorrectes en latin s'expliquent comme étant dues au calque servile du texte grec que le traducteur avait sous les yeux. Ces cas sont extrêmement nombreux, et quelques-uns tout à fait étranges ; ainsi, lorsqu'un adjectif grec a la même forme au féminin et au masculin, il arrive au traducteur de mettre l'adjectif latin au masculin, quand même il se rapporte à un substantif féminin : Lévit., XII, 2 on lit cette énormité : *Mulier quæcumque... pepererit... immundus erit*, parce qu'il y a dans le grec : Γυνὴ ἀκάθαρτος ἔσται. D'autres fois, le substantif grec étant d'un genre et le substantif latin qui le traduit d'un autre genre, le traducteur laisse à l'adjectif qui qualifie ce dernier le genre qu'il avait en grec; ainsi Exod., XXXVII, 15 : *Capita earum inargentatæ* (αἱ κεφαλίδες αὐτῶν περιηργυρωμέναι); ou bien, l'adjectif précédant cette fois le substantif : Exod., XXXVI, 23 ; *in utrasque initia* (ἐπ' ἀμφοτέρας τὰς ἀρχάς). On voit combien un pareil état de choses doit rendre circonspect pour apprécier les particularités grammaticales du texte : quand on trouve par exemple Exod., XXIX, 27 : *brachium... qui divisus est*, on est tenté de voir là la preuve du passage de *brachium* au masculin, mais si l'on rapproche le grec τὸν βραχίονα... ὃς ἀφώρισται, on s'aperçoit que cette conclusion serait fort hasardée. Par conséquent, à côté de l'influence du latin populaire, qu'il serait aussi injuste de ne connaître que d'accepter sans restriction, il faut voir aussi les résultats d'une imitation inintelligente du grec... Ainsi peuvent s'expliquer quelques-unes des fautes qui ont été signalées dans la grammaire. C'est surtout dans la syntaxe que cette influence est prépondérante. Au reste, ainsi que nous le verrons plus tard, la présence de faits comme ceux dont il vient d'être donné des exemples suggère, sur la forme première de la traduction, une hypothèse qui, du moins au point de vue de la syntaxe, lui enlève toute valeur linguistique.

La comparaison de la traduction latine avec le grec donne une fâcheuse opinion de la science de l'auteur qui a prodigué les contre-sens, les non-sens, les solécismes et les barbarismes. Il arrive souvent qu'un mot grec est pris pour un autre mot qui lui ressemble, et traduit sans aucun souci du sens, et de façon à donner le résultat le plus absurde : ainsi Gen., XXVII, 39; ἀπὸ τῆς πιάτητος τῆς γῆς est rendu par *a potu terræ*, par confusion de πιότητος avec ποτῆτος; Levit., VI, 17 : οὐ πεφθήσεται ἐζυμωμένη est rendu par *non mittetur condita* pour *non coquetur*, par confusion de πεφθήσεται avec πεμφθήσεται; Num., XVIII, 8 : δέδωκα αὐτὰ εἰς γέρας est rendu par *dedi ea in senectute* pour *in mercedem*, par confusion de γέρας avec γῆρας; Num,. XIX, 16 : ὃς ἂν ἅψηται ἐπὶ προσώπου τοῦ πεδίου est rendu par *qui tetigerit faciem pueri* pour *campi*, par confusion de παιδίου avec πεδίου, etc. La responsabilité de ces méprises ne remonte-t-elle pas plus haut que notre traducteur? Divers témoignages nous apprennent que les manuscrits de la version des Septante répandus dans le monde chrétien à l'époque de saint Jérôme, étaient souvent très fautifs, et les plus anciens qui nous soient parvenus ne sont nullement exempts d'erreurs : ποτῆτος, πεμφθήσεται, γῆρας, παιδίου,, etc. ne peuvent-ils s'être trouvés dans le manuscrit que suivait le traducteur latin [2]. Il n'aura montré alors qu'une inintelligente servilité ; mais d'autres exemples prouvent qu'il n'avait pas du grec une connaissance très solide, et permettent de lui attribuer plus de bévues qu'on n'y serait rigoureusement obligé. Le manuscrit grec qu'il suivait ne séparant pas les mots, il a compris, Gen., XXVIII, 17; κατὰ λίθον pour κατάλιθον et traduit *adversus lapidem* au lieu de *lapidarem;* Levit., II. 12 : ἀπ' ἀρχῆς pour ἀπαρχῆς et traduit *ab initio* au lieu de *primitiarum;* Deuter., I, 1 : κατὰ χρύσεα pour Καταχρύσεα (nom propre) et traduit *secundum aurea*, etc. Quand un mot a deux sens, il ne sait pas toujours choisir le bon : Num., XIII, 21: γῆ πίων, *terra pinguis* est traduit par *terra bibula*; il est vrai que πίων peut être le participe aoriste de πίνειν, mais le sens veut l'adjectif πίων, et d'ailleurs le participe féminin serait πιοῦσα; Levit., II. 4 : il s'agit de l'offrande d'un gâteau cuit au four : πεπεμμένεν ἐκ κλιβάνου : il est vrai que πεπεμμένος peut être le participe de πέμπω aussi bien que de πέσσω, mais le sens devait empêcher de traduire *missum de furno.*

Ces remarques peuvent sembler un peu longues et minutieuses, mais elles nous apprennent beaucoup sur le niveau d'instruction des copistes et le degré de culture de leurs congénères. Voici un traducteur qui n'est ni très intelligent, ni très attentif, ni très bon helléniste et qui, en outre, a sous les yeux un manuscrit grec qui, sans doute, contenait déjà bien des leçons fautives, qu'il a souvent tranquillement traduites, quand même elles détruisaient complètement le sens d'un passage, et cette traduction est destinée à un exemplaire très soigné destinée à une Église où l'auditoire, peut-être, ne s'est aperçu de rien.

De toutes les versions de la Bible dont les fragments ont été publiés jusqu'à nos jours, celle-ci est une de celles qui ont été écrites dans l'idiome le plus populaire. Laissant de côté toutes les particularités orthographiques qu'il est toujours possible d'imputer à la responsabilité du seul copiste, nous trouvons encore, soit dans le vocabulaire, soit dans la flexion, soit dans la syntaxe, des faits intéressants et nombreux qui doivent certainement être rapportés au traducteur, et qui nous le montrent laissant malgré lui envahir son langage par une foule de formes et de mots inconnus à la langue littéraire de Rome. Il justifie fort bien à ce point de vue ce que les païens, d'après Arnobe reprochaient aux premiers écrits chrétiens, c'est-à-dire précisément aux plus anciennes traductions latines de la Bible : *Trivialis et sordidus sermo est barbarismis, soloecismis obsitæ sunt inquit res vestræ et vitiorum deformitate pollutæ.* Et le rhéteur chrétien bien loin de repousser le reproche, dit qu'il ne signifie

[1] E. Misset, dans *Les lettres chrétiennes*, 1881, p. 454, a remarqué que les passages où se trouve le mot *Sali* (Saute) étaient, en général de nature à éveiller des scrupules de pudeur; mais cette explication ne convient guère pour le premier *Sali* (p. 1 5*a*), et ne convient pas du tout pour le quatrième (p. 37, *c*7); on voit dès lors qu'elle ne doit pas être retenue — [2] La faute παίδιου se trouve en effet dans plusieurs manuscrits grecs. Cf. Ziegler, *Die lateinischen Bibeluebersetzungen von Hieronymus*, p. 119.

rien et demande *qui minus id quod dicitur verum est si in numero peccetur aut casu, præpositione, participio, conjunctione*. Ce sont bien là les traits distinctifs de la recension de notre *Heptateuque*.

Cette recension ou cette traduction, comme on voudra l'appeler, prend un nouvel intérêt du fait que les fragments du livre des Nombres conservés dans le *Codex Monacensis* palimpseste appartiennent à la même recension ou traduction que nous a transmis le *Codex Lugdunensis*. La concordance est indubitable, et s'étend mieux à des erreurs de scribe (ainsi Num., XXXI, 15, les deux manuscrits ont *viduas cepistis* pour *vivas cepistis*, ἐξωγρήσατε; Num., XII, 8, tous deux lisent *loquar et* au lieu de *loquar ei*). Les omissions causées par la répétition d'un même mot sont aussi plus d'une fois communes aux deux textes. Peut-être y a-t-il ici un fait qu'il importe de recueillir pour l'histoire des traductions anciennes, il semble probable que dans un très grand nombre de cas chacun des livres du Pentateuque ou de l'Heptateuque peut fort bien avoir été traduit isolément et le texte d'un manuscrit peut avoir été puisé, pour chaque livre, dans des traductions différentes. En tout cas, il est très important d'avoir dans le *Codex Lugdunensis* et le *Codex Monacensis* deux exemplaires d'une traduction unique du livre des *Nombres*. Leur comparaison permet de se faire une certaine idée des libertés que prenaient les copistes avec leurs textes; de plus, le fait que la recension des *Nombres* du manuscrit de Lyon se retrouve dans un autre manuscrit prouve que cette recension jouissait d'une certaine autorité et rehausse par conséquent l'intérêt du texte [1].

Toutes ces questions connexes de versions de recensions, de traductions soulevées par le *Codex Lugdunensis* doivent-être rappelées ici parce qu'elles touchent de près, comme l'a montré Gaston Paris [2], à un événement grave de l'histoire de notre civilisation la pénétration de la Bible hébraïque par le véhicule de la langue latine, dans le monde occidental. Ce n'est point par les juifs qu'elle y fut introduite : l'acte vraiment mémorable de la traduction des livres hébreux en grec, à Alexandrie, qui avait été une des conséquences les plus remarquables de l'héllénisation de l'Orient, ne se renouvela pas pour le latin. Les juifs, si nombreux à Rome dès le temps d'Auguste étaient des juifs héllénisés. S'ils lisaient la loi et les prophètes, c'était en grec ou semi-grec qui était peut-être à Rome presque autant parlé que le latin. Ce fut dans ce monde que le christianisme, sortant des synagogues hellénistes, fit aussi ses premières conquêtes; il a gardé dans la plupart des termes les plus essentiels de son culte (*baptême, évangile, église*) et de sa hiérarchie (*évêque, prêtre, diacre, clerc*) les marques indélébiles de son premier âge. Bientôt cependant il recruta, à Rome et dans les provinces, des prosélytes qui n'entendaient pas ou qui entendaient mal le grec. On traduisit pour leur usage d'abord sans doute le Nouveau Testament, puis, la doctrine s'étant imposée que l'Ancien en était l'introduction et le symbole, les livres mêmes des juifs. A l'époque où ce besoin se fit sentir, tout contact s'était rompu, dans le monde parlant latin, entre les juifs et les chrétiens. Aucun des Pères de l'Eglise latine, jusqu'à saint Jérôme, ne semble avoir su l'hébreu, ni s'être soucié de l'apprendre. L'idée de critique était d'ailleurs si étrangère aux esprits qu'on ne songea même pas, en général, à comparer les différentes versions grecques ni à profiter, quand ils furent accomplis, des grands travaux bibliques des Alexandrins. On n'essaya pas non plus de rédiger une traduction officielle, qui pût faire autorité pour tous les fidèles. La plus grande légèreté, s'il faut en croire un passage de saint Augustin bien souvent cité, présida à ce mouvement de traduction. « Aux premiers temps de la foi, dit-il, le premier venu, s'il lui tombait dans les mains un texte grec et qu'il crût avoir quelque connaissance de l'une et de l'autre langue, se permettait de le traduire. »

Que faut-il entendre par ces » premiers temps »? A nous en tenir à l'Ancien Testament, il ne faut pas sans doute remonter au delà du IIe siècle : ce ne fut qu'alors que l'Église latine compta en majeure partie des membres dont le latin était la langue familière et qu'elle eut perdu toute connaissance de l'hébreu. A la fin du IVe siècle, quand saint Jérôme se décida à composer d'après l'hébreu, avec l'aide de quelques juifs, cette version qui devait être la Vulgate, le nombre et le désaccord des traductions latines faites d'après les Septante étaient devenus un embarras considérable dans une Église où la connaissance de l'hébreu n'existait pas, où celle du grec allait se perdant tous les jours. « On peut compter, dit saint Augustin, ceux qui ont traduit les Écritures de l'hébreu en grec, mais non ceux qui les ont mises [du grec] en latin. » « Si l'on veut que les textes latins fassent autorité, dit saint Jérôme, qu'on me dise lesquels : car il y en a à peu près autant que d'exemplaires [4]. » On voit notamment, par les commentaires de saint Augustin, dans quelle incertitude il lui arrivait souvent à lui-même de se trouver : le grec, que d'ailleurs il ne possédait que médiocrement, ne suffisait pas à le tirer d'affaire; car, sans parler des versions autres que celle des Septante, les manuscrits de celle-ci présentaient les divergences les plus graves. Quant aux fidèles qui ne savaient pas le grec, ils acceptaient la leçon d'un manuscrit quelconque, on cherchait en vain en comparant des variantes souvent également fautives, à retrouver le sens de l'original. C'est sur une Bible aussi incertaine qu'a vécu pendant trois siècles l'Eglise d'Occident. Toutes ces versions indépendantes avaient sans doute été plus d'une fois revues et corrigées l'une sur l'autre, ce qui, loin de diminuer la confusion, devait l'augmenter encore. Saint Augustin, qui en avait d'ordinaire plusieurs sous les yeux, en désigne cependant comme supérieure aux autres une qu'il appelle « la version italienne » *In ipsis interpretationibus*, dit-il, *Itala ceteris præferatur; nam est verborum tenacior cum perspicuitate sententiæ* [5]. Cette phrase a donné lieu à bien des interprétations et à bien des erreurs (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1607-1611). Pendant longtemps on a voulu rapporter à l'*Itala* tous les fragments qu'on découvrait de versions latines de la Bible antérieures à saint Jérôme. Or, si parmi les fragments qui nous sont parvenus, il en est peut-être qui appartiennent à cette

[1] Le copiste était très négligent et très ignorant. Non seulement il a fait des fautes très nombreuses en prenant dans son original une lettre pour une autre, par exemple *venalido* pour *venalicio*; *invenerit* pour *inviguerit* ou *invaluerit; tabulas* pour *tubulas*, mais il est tombé de la manière la plus fâcheuse dans ce genre de fautes, le plus déplorable de tous quand on n'a pas de moyen de le corriger, qui consiste à passer tout ce qui est contenu entre deux mots pareils. Pour restreindre les exemples à un seul chapitre, Levit., XXVI, 5, cinq mots qui se trouvaient entre l'expression deux fois répétée *terram vestram* sont omis; la même raison a fait tomber les versets 10 et 11 tout entiers, avec la fin du 9e et le commencement du 12e; v. 26, quelques mots passés sans doute pour le même motif rendent le passage complètement inintelligible; v. 35 une dizaine de mots ont disparu parce qu'ils se trouvaient entre deux *sabbatizavit;* cinq mots manquent de même au v. 39, quatre au v. 40 et huit au v. 42. — [2] *Journal des savants*, 1883, p. 386-399. *De doctrina christiana*, l. II, c. XI. — [3] *De doctrina christiana*, II, XI. — [4] *Præf. in Evangelia ad Damasum papam.* — [5] *De doctrina christiana*, II, XV.

Itala, il nous en est parvenu de bien d'autres versions différentes, et ce que dit saint Augustin est forcément trop peu caractéristique pour qu'on puisse avec sûreté désigner parmi eux ceux qui justifient son éloge. Ce n'est pas en tout cas l'Heptateuque de Lyon, même en le supposant plus correct que nous l'avons, qui a jamais pu le mériter : les mots y sont bien conservés (quand ils sont compris), mais la phrase est loin d'y être toujours claire, et cette traduction rentre évidemment dans la classe de celles que le même écrivain blâme comme étant trop littérales, tandis que d'autres, d'après lui, étaient trop libres (nous n'avons pas de spécimens de celles-ci).

Notre version de l'*Heptateuque* a-t-elle été faite en Afrique? De prime abord, rien ne nous engage à l'admettre; car ni Tertullien, ni Cyprien ne l'ont connue, et, quand même saint Augustin l'aurait eue dans sa bibliothèque, cela ne prouverait absolument rien : l'usage que paraissent en avoir fait Lucifer de Cagliari et saint Ambroise ne prouve pas non plus qu'elle fût originaire de la Sardaigne ou de l'une des Gaules. Nous devons donc l'étudier en elle-même pour voir si elle porte des traces d'une origine africaine, ou autrement d'une origine locale. Nous avons d'abord à examiner le manuscrit, en ne laissant à l'auteur que ce qui ne peut être attribué au copiste; puis nous verrons ce qu'on peut tirer de la langue elle-même pour la solution du problème. Il va sans dire que les deux questions ne sont pas absolument connexes : si le manuscrit était africain, à la vérité, il y aurait bien des chances pour que le texte le fût aussi; mais la réciproque n'est pas vraie : une version faite en Afrique, pays où la littérature chrétienne a eu longtemps son foyer le plus actif, a fort bien pu être copiée ailleurs.

On peut croire qu'on copia les anciennes versions en Afrique plus tard que dans le reste de l'empire d'Occident, et il est certain que beaucoup de manuscrits africains passèrent sur le continent. Il serait fort intéressant de réunir ceux qui peuvent être arrivés jusqu'à nous, de les comparer, et de déterminer les caractères communs qu'ils doivent présenter : mais ce travail n'est pas fait, et la paléographie ne peut, jusqu'à présent, rien nous apprendre sur la patrie du *Codex Lugdunensis*.

L'examen de la langue, au point de vue de l'orthographe, pourra peut-être nous donner plus de résultats. Les fautes que le scribe a commises (en dehors de simples *lapsus calami*, parmi lesquels nous rangeons *justitiæ* = *justitia*, *demiatum* = *demixtum*, *itholas* = *phiolas* (*phialas*), *curare* = *crurale*, *oppans* = *oppansa*, *excoribunt* = *excoriabunt*, *heæ* = *hæ*, *feminum* = *femineum*, *sementium* = *sementivum*, *intuaris* = *intuearis*, *tabulas* = *tabulas*, *alienigina* = *alienigena*, *proic* = *proice*, *fabricatio* = *fabricato*, *amplus* = *amplius*, *depositio* = *deposito*, *unus* = *unius*, *porficati* = *purificati*, *lapidari* = *lapidaria*, *patruum* = *patrum*, *holera* = *cholera*, *ve* = *vel*, *i* = *in*, *no* = *non*, *emet* = *semet*, *pleb* = *plebs*, *mandratora* = *mandracora* (*mandragora*), *oblatio* = *ablatio*, *opugnam* = *pugnam*, *etphycarma* = *epicharma*, *e* = *et*, *es* = *est*, *porfices* = *forcipes*, *jucunculum* = *lucunculum*, *conjuges* = *conjunges* [1], etc) ne sont en somme ni graves ni nombreuses. Elles se réduisent à celles-ci :

Voyelles. — *A* pour *e* atone devant *r* : *assarem*, *passarem*; confusion d'*æ* et d'*e* bref : ainsi d'une part *æpulas*, *dæi*, *præhendere*, *cædrinum*, et même *præsbyter*, *depræssionis*, *præssura*, d'autre part *adherere*, *mense*, *porte*, *speleo*; confusion d'*œ* et d'*e* long : *cenabant*, *prœcœpit* ; confusion d'*e* long avec *i*, d'*e* bref avec *e*; ainsi d'une part *vilociter*, *nire*, *-i* pour *-e*, et *-is* pour *-es* à la désinence, d'autre part *lenere*, *aquela*, *inquenatio*, *veatores*, *-es* pour *-is* à la désinence, et de même *-et* pour *-it*, ce qui trouble toute la troisième conjugaison en confondant les futurs et les présents; confusion des désinences *-eum* et *-ium* : *aleum*, *osteum*, mais *robio*, *capillacia*, *nuclioli*; confusion d'*-i* et d'*-ii*, confusion d'*o* long avec *u*, d'*u* bref avec *o* : ainsi d'une part *robio*, *arola*, *edolio*, *-os* pour *-us* à la désinence, d'autre part *consulari*, *lucusta*, *-us* pour *-os* à la désinence et même *furnicaria*, *turnatum*.

Consonnes. — Chute de l'*m* finale : *nove*, *dece*, *dextra*, *qua*, etc., et addition erronée d'une *m* à la flexion; chute de l'*h* initiale : *abitus*, *ædus*, *aurire*, etc.; addition, inutile de *n* devant *s* : *formonsa*, *quadragensimus*, *thensauros*, etc.; confusion de *b* et de *v*, mais seulement à l'intérieur des mots : *albea*, *-bit* pour *-vit* et *-vit* pour *-bit*, ce qui trouble toute la conjugaison; intercalation d'un *b* après *u* dans *noctuba*; simplification de *ff*, *ll*, *mm*, *nn*, *pp*, *tt* : et redoublement irrégulier de *l*, *m*, *n*; substitution de *g* à *c* devant *r* : *grater*, *graticula*, *pigris*, et dans *congavum*; confusion entre *nt*, *mt*, *mpt*, *pt* : *temptare*, *volumptarie* *semptima*; variation dans l'assimilation des consonnes finales de *ad*, *cum*, *in*, *ob*, *sub* avec la consonne initiale du second élément des composés où entrent ces prépositions; hésitation sur la notation de l'*x*, tantôt réduite à *s* : *extraserunt*, tantôt fortifiée par un *c* : *uncxit*, *plancxit*, *tancxit*, ou intervertir dans ses éléments : *sescentos*; substitution de *c* à *q* dans *cocorum* et *cotidie*.

Beaucoup de faits qui, au premier abord, semblent appartenir à la phonétique, doivent être étudiés sous un autre point de vue. Ainsi c'est la restauration dans le composé des formes du simple et non une prononciation vulgaire qu'il faut voir dans *aspargere*, *consparsa*, *dispargere*, *confrangere*, *elegere*, *intellegere*, *neglegere*, *obsedere*, *possedere*, *redemere*, *occedere*, *procedere*, *constetit* (*clusit* à l'inverse est refait sur *exclusit*). Dans *interdie*, on n'a pas *e* pour *u*, ni dans *noctu u* pour *e*, mais *interdiu* a été rapproché de *die* et *nocte* confondu par le scribe avec *noctu*; dans *bovum* il n'y a pas intercalation euphonique de *v*, mais assimilation à *bovem* et autres formes; *conteritum*, *conterivisti* ne nous présentent pas davantage un phénomène d'intercalation de voyelle, mais ils sont refaits sur *conterere*; *scribi* et autres formes semblables sont dus à *scribere*; *adulescens* est fréquent et dû sans doute à *adultus*, et il ne faut pas y voir le changement, inconnu au latin vulgaire, d'un *o* bref en *u*; *i* pour *u* dans *auriginem*, *obstipuit*, *quadripede*, sans parler de *monimentum*, *tegimentum*, regarde l'analogie et non la phonétique; il en est de même de formes comme *exiebat*, *transiebat*, *firet*; *decim* provient de *quindecim*, *adips* et *divis* d'*adipis et divitis*; *jocineris* est connu à côté de *jecinoris*; l'orthographe de *propinquus* et de ses dérivés est due à une préoccupation étymologique.

Enfin il est bon de mettre à part les fautes que présente la transcription des mots grecs latinisés. Elles sont telles qu'elles indiquent pour la plupart d'entre eux qu'ils avaient passé par la bouche du peuple. Ainsi *arodius* (herodius), *bassis* (basis), *parapsis* et *parabsis* (pouropsis), *phyola* (phiala), *nominia* (neomenia), *patharas* (pateras), *corccdrillus* (crocodilus), *chaladrio* (charadrio), *coliandri* (coriandri), *drachima* (drachma), *holocaustamata* (holo cautomata), *zmaragdus* (smaragdus). Plusieurs de ces mots se retrouvent d'ailleurs dans les langues romanes avec les mêmes changements qu'ici. Notons encore sur les mots grecs que la prononciation de l'*v* est ici tout à fait incer-

[1] *Censum* pour *sensum*. Ex., XXXV, 27, ne s'explique pas phonétiquement.

taine : il est rendu non seulement par *y*, mais par *i*, *ce*, *u*, *ui*, tandis que l'*y* (dans les mots grecs seulement) se substitue à *e*, *i*, *u*. Le *ph* est rendu souvent par *f*, jamais par *p*; au contraire, dans les autres représentations des aspirées grecques, l'*h* est souvent supprimée (*anatema*, *arre*, *chrysolitus*, *lienuchus*, *myrra*, *onycynus*) ou ajoutée (*chrystalus*, *mithra*, *pathara*, *storachina*, *yachintina*) ce qui indique qu'on ne prononçait que la consonne principale.

Que conclure de ces faits sommairement exposés? Ils ne nous présentent aucun phénomène qui nous oblige à faire descendre le *Codex Lugdunensis* à une basse époque. Plusieurs fautes qui apparaissent déjà dans de nombreux documents antérieurs à la chute de l'empire d'Occident y font complètement défaut : on n'y trouve pas par exemple l'*i* ou l'*e* préposé à l'*o* impure, ni la suppression de la pénultième brève des proparoxytons, ni le remplacement d'*au* par *o* (sauf une fois *codex* pour *caudex*, ce qui est une orthographe admise à l'époque classique), ni la confusion de *ti* et de *ci* devant une voyelle. Si ces traits négatifs nous permettent de faire remonter le manuscrit aussi haut que nous l'accordera la paléographie, ils peuvent aussi nous éclairer sur sa provenance. Quelques-uns semblent parler pour l'Afrique; ainsi l'on a remarqué que les inscriptions africaines ne présentent aucun exemple d'*o* pour *au*, ni de la confusion de *ti* et de *ci*; un trait que les grammairiens signalent comme africain est l'emploi de *l* pour *ll* et de *ll* pour *l;* or nous remarquons dans notre manuscrit d'une part *aleum*, *chrystali*, *milenos*, *milia*, *stela* (quatre fois), *vatilum*, d'autre part *camelli*, *corcodrillus*, *nolli* (très souvent), *vellit* et *sepellire* (toujours). Mais ces apparences s'évanouissent quand on les regarde de près. La distinction d'*au* et d'*o* n'est pas propre à l'Afrique; elle se retrouve tout aussi bien en Espagne et en Gaule, et sa présence dans notre manuscrit peut seulement faire croire qu'il n'est pas italien. La confusion de *t* et de *ci* devant une voyelle se présente déjà, il est vrai au IIIe siècle dans l'acrostiche du Syrien Commodianus, *concupicencia*, mais c'est un fait absolument isolé; quelques exemples paraissent assurés pour Rome et l'Italie propre au IVe siècle; on commence à en trouver dans la Gaule transalpine au Ve siècle, dans la cisalpine au VIe siècle seulement; nous avons donc une indication de temps et non de lieu. La confusion de *l* avec *ll* n'est qu'apparente : *milia* est la bonne orthographe et a influencé *milenos*; *alium* est également meilleur qu'*aillium*; *stela* appartient à la Gaule et a produit le provençal *estela*, le français *étoile*; *nolli* et *vellit* sont des formes déterminées par *nolle*, *velle*, et défendues par des grammairiens, *sepellire* est une forme fréquente en Gaule et explique le français *chamel*, *chameau*, tandis que la forme concurrente *chameil* remonte à *camelus*), *corcodrillus* (la forme vulgaire de presque toutes les langues romanes répond à *cocodrillus*), et *vatilum*, ce qui ne peut rien signifier.

Mais d'autres remarques nous éloignent décidément de l'Afrique. L'échange d'*u* et d'*o*, partout si fréquent, est très rare en Afrique, surtout dans les flexions; or cet échange est très fréquent dans notre manuscrit, et notamment dans les flexions. L'*i* ou l'*e* préposé à l'*s* impure, qui ne se rencontre pas dans le *Codex Lugdunensis*, apparaît en Afrique de très bonne heure. Des témoignages formels, aussi bien que les inscriptions, attestent qu'en Afrique on changeait fréquemment en *b* le *v* et notamment le *v* initial nous n'avons pas dans notre texte un seul exemple du changement du *v* initial en *b*; la substitution de *-bit* à *-vit* est un accident qui provient de ce que le scribe, se sachant sujet à mettre *-vit* pour *-bit*, a commis la faute inverse de celle qu'il voulait éviter; *b* pour *v* ne se trouve en réalité que dans *albea* : or l'*Appendix Probi*, qui n'a rien d'africain, recommande de dire. *alveus non albeus*, et le roumain *albiná* montre aussi que le *v* de ce mot était devenu *b* un peu partout. Le manuscrit de Lyon n'a donc pas été copié en Afrique; il est probable qu'il ne l'a pas été non plus en Italie : outre les remarques faites sur *o* = *au* et *ti* confondu avec *ci*, on peut noter que la finale *s* n'y tombe jamais. Rien ne s'oppose, au contraire à ce qu'il ait été écrit en Gaule, dans le pays même où il a été conservé, et où il devait être au VIIIe siècle, à en juger par l'écriture et l'orthographe des notes ajoutées à cette époque. Mais cela admis, nous ne pouvons encore en rien conclure sur le pays où la traduction copiée dans le manuscrit a été faite. Toutefois, rien n'empêche de croire que la traduction a été faite dans le midi de la Gaule. L'abondance des mots grecs et la déformation qu'ils ont subie indiquent une région où le grec était beaucoup parlé à côté de latin. Pour quoi ne serait-ce pas à Lyon même que la traduction aurait été faite et plus tard copiée? Cette hypothèse semble la plus naturelle.

Si le traducteur latin avait voulu tirer de son modèle un livre intelligible il eût procédé autrement qu'il n'a fait. Mais, moitié par impuissance, moitié par respect pour le texte sacré, il s'astreignit à une littéralité absolue, et sans parler des fautes de son original grec ni de ses propres contre-sens, il se contenta de donner une reproduction mécanique de ce qu'il avait sous les yeux, sans s'inquiéter si ce qu'il écrivait avait un sens quelconque. Il dut commencer par une traduction interlinéaire, dans laquelle, sauf les articles et certaines particules propres au grec, il mit un mot latin au-dessous de chaque mot grec; c'est ce qu'indique l'ordre, si fréquemment contraire à la syntaxe latine, de ses mots, ordre qui est souvent absolument identique à celui de nos manuscrits des Septante, qui parfois en diffère, mais qui nous représente celui du manuscrit même qu'il suivait. Sa version devait avoir pour but primitif d'aider à lire le texte grec à ceux qui ne possédaient pas suffisamment la langue dans laquelle il écrit. Mais plus tard on la détacha du grec, que personne ne comprenait plus, et on la lut à part, soit en particulier, soit dans l'église.

Psautier. — *421 (351)* Volume qui se compose, dans l'état actuel, de 103 feuillets de parchemin très fin, hauts de 295 millimètres, larges de 264. Ecriture onciale, un peu lourde, rappelant l'écriture du Psautier de saint Germain à la Bibl. nationale.

La réglure, à la pointe sèche, permet aux caractères de s'appuyer en haut et en bas sur un trait, sauf pour les lettres D, H, L et Y qui dépassent un peu le niveau commun. La base des F se prolonge légèrement en pointe effilée au-dessous de la ligne de réglure, même observation mais moins constante pour P, Q et R. Le G se termine par une ligne droite très fine, descendant de quelques millimètres au-dessous de la réglure. Le premier jambage des N se termine par un petit délié tourné à gauche et dépasse toujours un peu le niveau inférieur des lignes. De petits traits tranchent et arrêtent dans la partie supérieure les montants des lettres A, N, U, P et R. Les I se terminent en bas par une pointe effilée; ce qui les distingue essentiellement des T, dont la traverse, parfois peu accusée, tend à se perdre dans le sillon de la réglure, mais dont la base est toujours formée d'un plein largement tracé et même un peu renflé. Très souvent la traverse des E et parfois la tête des C, des E, des F, des G et des X (côté droit) est formée d'un trait fourché.

Si nous n'avions d'autre élément que l'onciale, il serait sans doute malaisé de déterminer l'âge du psautier de Lyon, heureusement le texte porte beaucoup d'annotations, les unes en onciale très barbare, les

autres en minuscule ou en cursive de l'époque mérovingienne. La pourriture ayant attaqué le haut d'un certain nombre de feuillets, on jugea nécessaire de rétablir les mots disparus; on s'y prit de la manière suivante :

Le fol. 26 v° commençant par : *Quoniam dabis eum in* || *benedictionem* avait perdu ces mots qu'une main inhabile remplaça au bas du fol. 26 r° par : *Quoniam dabis ei benediccionem.*

Le fol. 27 r° commençant par : *Omnes qui te oderunt* || *Pones eos ut clibanum* étant illisible par humidité, on récrivit : *Omnis qui te oderunt* au bas de 26 v° et *glevanum ignis* en marge de 27. L'orthographe *glevanum* et l'écriture indiquent assez l'époque mérovingienne.

La conséquence à tirer des particularités graphiques et orthographiques, c'est que le psautier existait avant le siècle de Charlemagne et que, dès lors, beaucoup des feuillets qui le composaient, gâtés par l'humidité, avaient subi des restaurations. Le contraste observé entre l'orthographe et l'écriture du texte primitif et celle des passages restitués prouve qu'il s'écoula un assez long espace de temps entre la confection du livre et sa réfection. Celle-ci étant, au plus tard, du milieu du VIIIe siècle, on peut reporter la confection un siècle et demi plus tôt ; par conséquent le psautier aurait été écrit à la fin du VIe siècle ou au commencement du VIIe.

Examiné en lui-même, le psautier offre bien les caractères qui conviennent à un manuscrit du VIe siècle. Outre le parchemin très lisse et très fin, les abréviations sont rares sinon au bout des lignes, la ponctuation fait défaut, l'orthographe est assez bonne. Sur ce dernier point, on signalera parmi les anomalies la confusion de l'accusatif et de l'ablatif et la substitution du B au V. La main qui a revisé le manuscrit sur la fin de l'époque mérovingienne y a ajouté beaucoup de signes de ponctuation, qui affectent assez la forme d'un *t* minuscule, penché de droite à gauche, et muni sur la gauche, à la partie supérieure, d'une traverse courbe, à peu près comme on a figuré la conjonction *et* dans les écritures du XIIIe siècle.

Les 103 feuillets dont se compose le volume ont appartenu à un manuscrit au moins trois fois plus considérable et formé de cahiers de 8 feuillets. La signature de chaque cahier est marquée en chiffres romains, sur la marge inférieure de la dernière page, du côté droit. Ce qui nous reste présente donc environ le quart du psautier, c'est assez pour pouvoir déterminer la version qui s'y trouve transcrite.

On sait qu'il existe trois textes du psautier : le *Psalterium Romanum*, version faite par saint Jérôme d'après le texte grec, vers 383, pour l'usage de l'Église de Rome; le *Psalterium Gallicanum*, révision plus attentive faite par saint Jérôme entre 387 et 391, adoptée en Gaule et insérée dans la Vulgate; le *Psalterium Hebraïcum*, version faite par saint Jérôme sur le texte hébreu vers 405.

Le manuscrit de Lyon offre un mélange des deux premières versions. Les psaumes X-XII contiennent les leçons propres au psautier gallican. Les psaumes XIII-XXXV sont conformes au texte romain, sauf le XXVe qui est incontestablement gallican, sauf aussi le XXIVe et le XXVIe, dans lesquels on remarque une combinaison des deux versions.

A partir du psaume XXXVII, nous avons le texte du psautier gallican. C'est également au psaume XXXVII que commence la portion du manuscrit dans laquelle les mots *Dominus* et *Deus* sont écrits en lettres noires et non plus en lettres rouges.

Afin de bien montrer que le manuscrit de Lyon, pour certains psaumes, suit le texte romain, et, pour d'autres le texte gallican, nous transcrirons littéralement deux psaumes, en conservant, ligne pour ligne, la disposition du manuscrit original, ce qui donnera une idée de l'orthographe et de la coupure des versets. En note, nous signalerons les passages sur lesquels les différences entre la version romaines et la version gallicane sont bien nettement accusées.

Fol. 2 v°. XII. IN FINEM IPSI DAVID PSALMUS
Fol. 3. Usquequo Domine
oblivisceris
me in finem
Quousque [1] avertis
faciem tuam a me
Quamdiu ponam
consilia in anima mea
Dolorem in corde meo
per diem
Usquequo exaltabitur
inimicus meus
super me
Respice et exaudi me

Fol. 3 v°. Domine Deus meus
Inlumina oculos
meos ne umquam
obdormiant [2]
in mortem
Nequando dicat
inimicus meus
prævalui
adversus eum
Qui tribulant me
exultabunt
si motus fuero
Ego autem intua
Fol. 4. misericordia
speravi [1]
Exultabit cor meum
in salutari tuo
Cantabo Domino qui bona
tribuit mihi
Et psallam nomini [2]
Domini altissimi

Fol. 33v°. XXI. PSALMUS DAVID
Dominus regit me et nihil
mihi deerit
In loco pascuæ ini me
conlocavit
Super aquam refectionis
educavit me
Animam meam convertit
Deduxit me super
semitas [3] justitiæ
Fol. 34. propter nomen suum
Nam et si ambulem [1]
in medio umbræ
mortis
Non timebo mala
quoniam tu mecum es
Virga tua et baculum tuum
Ipsa me consolata sunt
Parasti in conspectu
meo mensam
Adversus eos qui
tribulant me
Inpinguasti in oleo caput
meum

Fol. 34v°.Et poculum tuum [2]
inebrians
Quam praeclarum est
Et misericordia tua
subsequetur [3] me
Omnes dies [4] vitæ meæ
Et ut in habitem
in domo Domini
In longitudinem [5] dierum

1. Usquequo, *Gall.;* Quousque, *Rom.*
2. Obdormiam, *Gall.* et *Rom.;* in morte, *Gall.* et *Rom.*

1. Speravi, *Gall.;* Sperabo, *Rom.*
2. Nomini Domini altissimi, *Gall.;* Nomini tuo altissime, *Rom.*
3. Semitam, *Rom.;* Semitas, *Gall.*

1. Ambulem, *Rom.;* Ambulavero, *Gall.*
2. Poculum tuum, *Rom.;* Calix meus, *Gall.*
3. Subsequitur, *Rom.;* Subsequetur, *Gall.*
4. Omnibus diebus, *Rom.* et *Gall.*
5. Longitudine, *Rom.;* Longitudinem, *Gall.*

Ce mélange de la version romaine et de la version gallicane n'est pas la particularité la plus curieuse que présente le texte du psautier de Lyon. Les variantes qu'on y a ajoutées à la fin de l'époque mérovingienne, probablement dans la première moitié du VIIIe siècle, méritent d'être examinées avec une grande attention. Dans les deux psaumes que nous venons de transcrire nous n'avons voulu que faire connaître le texte primitif du psautier. Rien n'est plus facile que de déterminer le caractère de ces variantes. Dans une partie des psaumes, elles ont pour objet de substituer la version gallicane à la version romaine, et ailleurs, au contraire, de remplacer la version romaine par la version gallicane. Les exemples suivants donneront une idée de ce travail de revision.

Dans la première colonne, nous reproduisons le texte primitif en imprimant en italique les mots ou les lettres qui ont été exponctués ou biffés lors de la revision du VIIIe siècle. On trouvera les leçons nouvelles dans la seconde colonne, où nous avons marqué en caractères romains ce que le reviseur a conservé du texte primitif, et en italiques ce qu'il a ajouté soit sur les marges soit dans les interlignes.

Fol. 11 v° et 12	FRAGMENT DU PSAUME XVI
Frameam inimi*corum*	Frameam *tuam ab* inimi*cis*
de manu tua	*manus tue*
Domine a paucis *a* terra	Domine a paucis *de* terra
dispartire eos	*divide* eos
Et subplanta eos	
in vita eorum	in vita eorum
De absconditis tuis	De absconditis tuis
adimpletus est	adimpletus est
venter eorum	venter eorum
Saturati sunt *porcina*	Saturati sunt *filiis*
et reliquerunt	*et dimiserunt*
qu[*æ superfuerunt*]	*reliquias suas*
pa[*rvulis suis*]	*pa*[*rvulis suis*]

On voit par cet exemple comment le texte du psaume XVI qui était primitivement conforme à la version romaine, a été ramené à la version gallicane. L'exemple suivant montrera une transformation contraire; ici le psaume XXXVII sera ramené de la version gallicane à la version romaine :

Fol. 62-63 v°	FRAGMENTS DU PS. XXXVII
Et *qui juxta* me longe	Et *proxsimi mei* a longe
steterunt	steterunt
. . . . .	. . . . .
Ego autem *tamquam*	Ego autem *velut*
surdus non audiebam	surdus non audiebam
Et sicut mutus non	Et sicut mutus *qui* non
aperiens os suum	aperiens [2] os suum
Et factus sum *sic*ut	Et factus sum ut
homo non audiens	homo non audiens
Et non habens in ore suo	Et non habens in ore suo
*redargut*iones	*ingripa*tiones
. . . . .	. . . . .
Quia dixi ne quando	Quia dixi ne *ale*quando
super gaudeant mi	*insultent in me*
hi [1] inimici mei	inimici mei
Et dum conmoveantur	Et dum conmoveantur
pedes mei	pedes mei
Super me magna	*In* me magna
locuti sunt	locuti sunt
Quoniam ego in flagel	Quoniam ego in flagel
la paratus	la paratus
Et dolor meus *in cons*	Et dolor meus
pectu meo semper	*ante me est* semper
Quoniam iniquitatem	Quoniam iniquitatem
meam *adnuntiabo*	meam *ego prononcio*
Et cogitabo pro	Et cogitabo pro
peccato meo	peccato meo

Inimici autem mei	Inimici autem mei
vivunt *et firmati*	vivunt *et confortati*
. . . . .	. . . . .
Quoniam seque*bar*	Quoniam *sub*sequo*tus sum*
iustitiam	iustitiam
Non derelinquas me.	*Ne* derelinquas me.

Nous avons indiqué les caractères essentiels du texte primitif et les variantes additionnelles; il nous reste à signaler quelques notes ou essais de plume, qui, à l'époque mérovingienne ont été jetés çà et là, sur les marges.

Ghodoldus. Fol. 16.

In Christi nomen Noticia qualiter vel quibus. Fol. 56 v°.

Dum devid[*it*] *murus et minia pandemus. Quintiniamus papas de Roma vobis mandat salutus*. Fol. 59 v.

Audite omnis gentes paupir et potentes audite contremore de Christi salvatore. Et tu crudeles Juda permanes in ardura. Fol. 62 v °.

Dum insedere incolimis depositus inveni (?) *patre mea et matre meus hac natus non fuera neque allius*. Fol. 63.

Homnes homo Christyanus qui haccepet baptismo in Deo devet cogitare non peccare neuio. Christi resuveniad te de mi peccatore tribolantes. Fol. 70 v° (c'est presque déjà les formes romanes).

Dum myhy ambolare et bene cogetare audivi avem adcladtire et cessed myhy inde dolore suspin. Fol. 71 v°.

Deus qui sedes in septemo trono et judicas, Fol. 71 v°.

Meritum sacerdotis recupiant condignas honores qui chorant pro peccatoribus Deo cognitum est cui scytum quod aego peccavi. Fol. 74.

Nous avons parlé jusqu'ici des 103 feuillets du manuscrit *351*, du VIe siècle conservé à Lyon. Il faut y ajouter 63 feuillets du même manuscrit conservés à Paris. Bibl. nat., nouv. acq. lat. *1585* (n. 5 de Libri). Ces fragments contiennent le texte du psautier depuis le verset 7 du psaume CXI jusqu'au verset 5 du psaume CXXXIX. Il y a trois lacunes. 282 millimètres sur 272; 13 lignes à la page.

Sur les marges des fol. 17 et 35 sont tracés en grands caractères cursifs ou minuscules de l'époque mérovingienne les noms de *Helderadus* et de *Avedsindus dominus*. Au bas du fol. 2, la note *Pippinus rix Francorum* absolument semblable à celle qui est dans le manuscrit hiberno-saxon des Évangiles de Saint-Gatien de Tours.

Bibl. — A. Fr. Delandine, *Manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, 1812, t. I, p. 276; L. Delisle, *Le psautier de Lyon en lettres onciales*, dans *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, in-8°, Paris, 1880, p. 11-35; le même, *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, in-8°, Paris, 1888, p. 3-4, n. II, pl. II, n. 1; *Album paléographique ou Recueil de documents importants relatifs à l'histoire et à la littérature nationales reproduits en héliogravure d'après les originaux des bibliothèques et des archives de la France*, Paris, 1887, pl. III; *The palaeographical Society. Fac similes of manuscripts and inscriptions*, in-fol., London, 1873-1894, 1903 sq., t. II, pl. 8; *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France*, t. XXX, *Lyon*, par Molinier et Desvernay, 1900, p. 107, n. 425 (351); S. Berger, *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du Moyen Age*, in-8°, Paris, 1893, p. 61, 391.

Voir encore L. Delisle, *Les manuscrits du comte d'Ashburnham. Rapport au ministre... suivi d'observations sur les plus anciens manuscrits du fonds Libri...*,

[1] Le reviseur, après avoir ajouté *qui* à la ligne précédente, a oublié de substituer *aperit* à *aperiens*. — [2] Ici le reviseur a omis d'exponctuer les deux mots qu'il remplaçait.

in-4°, Paris, 1883, p. 33-35; dans ce curieux passage L. Delisle rapporte comment une mention du catalogue Libri, n. 5. « *Liber psalmorum*, manuscrit sur vélin, en lettres onciales, en rouge et en noir, à lignes inégales, in-folio, carré, du ve siècle » est suivie des mots : « Voyez le fac-similé, n° 5. » Or ce recueil de fac-similé ne paraît pas avoir jamais vu le jour. C'est en examinant les papiers de Libri, venus du greffe du tribunal de la Seine à la Bibliothèque nationale, que Delisle remarqua deux feuilles de papier végétal, sur lesquelles une main exercée a tracé le calque de quelques lignes empruntées à douze anciens manuscrits [1]. Or c'était là le fac-similé des douze premiers numéros auxquels renvoyait le catalogue Libri. Le n° 5 portait ces trois mots disposés sur deux lignes :

TUUM
ET RESPONDEBO

La vue de ces trois mots, tirés d'un psautier, lui remit en mémoire le psautier de Lyon; or les mots calqués appartenaient au ps. CXVIII, 41, 42, psaume qui manque dans les feuillets de Lyon et on a pu racheter depuis le fragment volé et compléter en partie le manuscrit.

Saint Augustin. — *426 (352) Commentarius in psalmos XLIX-XCVI.* Écriture onciale VIIe siècle, parchemin, 186 feuillets, 220 × 225 mm.; complété par le ms. Paris. nouv. acquis. lat. *1629*, fol. 7-14. Corrections marginales en minuscule mêlée de cursive. Au fol. 14 : *Custantina* en capitale, au fol. 19 : *Custantine sum*;

Bibl. — A. F. Delandine, *op. cit.*, t. I, p. 276. L. Delisle, *Notice sur plusieurs anciens manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibl. nat.*, t. XXIX, 2 (1880), p. 381-383; *Recueil de fac-similé à l'usage de l'École des chartes*, Paris, 1880, pl. 151 et p. 35; L. Delisle, *Catalogue des manuscrits des Fonds Libri et Barrois*, in-8°, Paris, 1888, p. 98, troisième fragment; Molinier et Desvernay, dans *Catalogue général*, t. XXX, *Lyon* (1900), p. 107, n. 426 (352). E. Chatelain, *Uncialis scriptura codicum latinorum novis exemplis illustrata*, Paris, 1901, pl. XVI, p. 31-33.

Les Évangiles, — *431 (357)* IXe siècle, parchemin, 239 feuillets, 279 × 200 mm., minuscule caroline extrêmement pure, quelques rubriques en onciale; initiales or et argent. Baluze vit ce volume en 1701; appartenait dès 1648 au collège de Lyon.

Bibl. — L. Delisle, *Notice sur plusieurs anciens manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, dans *Notices et extraits*, t. XXIX, 2, p. 396, 397; Molinier et Desvernay, *op. cit.*, t. XXX, p. 109, n. 431 (357) (voir *Dictionn.*, t. V, col. 799).

Origène, — *443 (372) In Genesis, Exodum, Leviticum*, Écriture onciale, VIe et VIIe siècles. Parchemin très fin, 279 feuillets, 350 × 290 mm., complété par le ms. Paris. nouv. acquis. lat. *1591*.

Certains feuillets ont été refaits en minuscule, au VIIe siècle; quelques lacunes, notées à la même époque, n'ont pu être comblées. Nombreux mots et phrases récrits en minuscule. Sur les marges, notes pour la lecture de l'office de certaines parties du texte; puis, au commencement de plusieurs homélies, noms propres indiquant, suivant L. Delisle, les noms des membres de la congrégation chargés d'en faire la lecture publique. Initiales rouges, jaunes, vertes en forme de poissons.

Bibl. — A. F. Delandine, *op. cit.*, t. I, p. 285 sq.; L. Delisle, *Notice sur plusieurs anciens manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, dans *Notices et extraits*, t. XXIX, 2 (1880), p. 375-381; *Album paléographique publié par la Société de l'École des chartes*, pl. VI; L. Delisle, *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, p. 16 sq., 276, pl. II, n. 5; et *ibid.*, pl. LXXXII. Sur le refus dédaigneux de la bibliothèque de Lyon de rentrer en possession des feuillets volés; Molinier et Desvernay, *op. cit*, t. XXX, p. 113, n. 443 (372).

S. Hilaire. — *452 (381) In psalmos.* Écriture onciale. VIe siècle. Parchemin, 315 feuillets à 3 col. 290' × 250 mm. Titres courants en petite onciale; le début et les titres de chaque psaume sont en rubrique; complété par Paris. nouv. acquis. lat. *1593*. Au fol. 276, le nom de *Sendelenus* en toutes lettres, puis en monogramme.

Bibl. — A. F. Delandine, *op. cit.*, t. I, p. 289; L. Delisle, *Notice sur plusieurs anciens manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, dans *Notices et extraits*, t. XXIX, 2 (1880), p. 364-366; L. Delisle, *Catalogue des Fonds Libri et Barrois*, p. 19 sq. 275, pl. I, n. 5; *Album paléographique*, pl. V; A. Zingerle, *Der Hilarius kodex von Lyon*, dans *Sitzungsberichte der. kais. Akad. d. Wissensch. zu Wien, Philos. hist. Cl.*, t. CXXVIII (1893); Molinier et Desvernay, *op. cit.*, t. XXX, p. 117, n. 452 (381).

S. Augustin, — *478 (408) De consensu evangelistarum.* Écriture onciale VIe siècle, 203 feuillets, 260 × 210 mm.

Bibl. — A. F. Delandine, *op. cit.*, t. I, p. 301; L. Delisle, *Notice sur plusieurs anciens manuscrits de la biblioth. de Lyon*, dans *Notices et extraits*, t. XXIX, 2 (1880), p. 372-373. *Recueil de fac-similé à l'usage de l'École des chartes*, pl. 150, p. 35; Molinier et Desvernay, *Catal. génér.*, t. XXX, p. 216, n. 478 (408); F. Weihrich, *S. Aurelii Augustini de consensu evangelistarum libri IV*, dans *Corp. script. eccles. latinor.*, t. XLIII (1904), p. IX-XIII.

S. Jérôme, *600 (517) Epistolæ et Varia.* Écriture onciale fin VIIIe début IXe siècle. Parchemin 80 feuillets 220 × 163, complété par Paris. nouv. acquis. lat. *446*.

Bibl. — A. F. Delandine, *op. cit.*, t. I, p. 345; K. Zangmeister, *Bericht über die im Auftrage der Kirchenväterkommission unternommene Durchforschung der Bibliotheken Englands*, p. 77. L. Delisle, *Catal. des mss. des Fonds Libri et Barrois*, p. 27 sq.; *Les manuscrits du comte d'Ashburnham*, 1883, p. 27 sq.; *Nouvelles acquisitions*, p. 338; Molinier et Desvernay, *Catal. génér.*, t. XXX, p. 154, n. 600 (517); E. Chatelain, *Uncialis scriptura*, pl. XLI, 2, p. 74 sq.

S. Jérôme — *602 (519) Adversus pelagianos.* Écriture onciale VIe-VIIe siècle, 94 + 48 feuillets, 270 × 210 mm.

Bibl. — L. Delisle, *Notice sur plusieurs anciens manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, dans *Notices et extraits*, t. XXIX, 2 (1880), p. 383-385; *Recueil de fac-similé*, pl. 152, p. 35; Molinier et Desvernay, *Catal. génér.*, t. XXX, p. 156, n. 602 (519).

S. Eucher, *Opuscula.* Écriture onciale et écriture minuscule. IXe siècle, Paris, lat. *12236*, d'origine lyonnaise.

Paris. nouv. acquis, lat. *1746* d'origine lyonnaise,

Missel à l'usage de Lyon. Cf. P. Fournier, *Un missel lyonnais du XIIIe siècle*, dans *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, in-8°, Lyon, 1901, 23 p.

Sacramentaire. — 537 (457) Ce manuscrit, conservé à la bibliothèque de Lyon, sous le n° *457*, se compose d'un volume de 160 feuillets de parchemin, hauts de 238 millimètres et larges de 160. Il a été écrit au XIe siècle.

Au fol. 4 on lit le titre du livre : *In nomine Domini. Incipit liber sacramentorum de circulo anni, expositum a sancto Gregorio papa, ex authentico libri bibliotecæ circulis* (sic) *scriptum, qualiter missa cælebratur Roma-*

[1] Ms. français *3279* des Nouv. acq., fol. 87, 88.

na, hoc est in primis introitum, qualis fuerit statutis temporibus seu diebus festis sive cotidianis diebus...

L'origine lyonnaise du manuscrit nous paraît établie par le texte des litanies du Samedi saint qui se lisent au fol. 35 v°; voici la liste des invocations allégée des qualifications *sancte* ou *sancta*, que chacun peut suppléer sans peine :

Maria, Michahel, Gabrihel, Raphael, Johannes, Petre, Paule, Andrea, Jacobe, Johannes, Philippe, Bartholomeæ, Stephanæ, Juda, Silea, Timotheæ, Tithe, Donate, Ignathi, Calliste, Justine, Apolloni, Laurenti, Vincenti, Panchraci, Chrisogone, Cosma, Damiane, Epagathe, Zacharia, Aunemunde, Mathure, Atthale, Alexander, Pontice, Genesi, Athanasi, Pauline, Verane, Paciens, Lupe, Sacerdos, Augustine, Gregori, Benedicte, Euchiri, Remigi, Sulpici, Tecla, Cecilia, Eulalia, Leocadia, Columba, Crispina, Sabina, Juliana, Blandina, Genofeva (sic).

On remarquera dans cette liste le nom de *Vettius Epagathus* en tête du groupe des martyrs de Lyon, et le nom de *Zacharias* qui en est inséparable, quoique la liste des martyrs soit aussitôt interrompue par l'insertion du nom de l'évêque *Aunemundus*.

Parmi les prières qui se lisent en tête du sacramentaire, il convient de remarquer celles dont nous donnons ici les rubriques et les premiers mots :

Benedictio aquæ calidæ, Deus judex justus, fortis et patiens, qui es auctor et amator pacis...

Benedictio super ferrum. Benedic, Domine, per invocationem sanctissimi nominis tui ad manifestandum...

La seconde partie du volume est un antiphonaire noté en neumes, écriture un peu plus récente.

Bibl. — L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mémoires de l'Institut national de France. Académie des inscr. et belles-lettres*, 1886, t. XXXII, p. 278-279, n. CXIII, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, 1900, t. XXX, *Lyon*, p. 140, n. 537 (457).

Pontifical. — Manuscrit acheté le 22 mai 1871 par Edm. Bishop, petit in-4° sur parchemin, écrit en gothique, orné de capitales en or et en couleurs, et d'une bordure enluminée à la page 1. Entré à la bibliothèque de Downside Abbey (Bath).

Contenu du volume : *a*) huit feuillets non numérotés; *b*) Pontifical, numéroté de 1 à 261 incl., huit feuillets non numérotés, puis la numérotation reprend de 262 à 277 incl., fol. 281; fol. 278-280; fol. 282; fol. 283-285; fol. 286 jusqu'au fol. 339; l'index est complet; *c*) dix feuillets non numérotés.

Ce manuscrit est celui que décrit dom E. Martène, dans son *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, Venetiis, 1763, t. I, p. XXI: *Lugdunensis Ecclesiæ pontificale quod usui eciam fuit Ecclesiæ Tarentasiensi annorum circiter 300* (il écrivait cette note à la fin du XVIIe siècle). *Ex bibliotheca v. cl. Petri Menardi civis Turonensis*. Ce qui a fait attribuer ce manuscrit à l'Église de Lyon, c'est que 1) au fol. 67*a*, dans la bénédiction d'un abbé, on lit la promesse d'obédience : *huic sancte matri Lugdun.*, et au fol. 67*b matri mee ecclesie Lugdunensis* à l'évêque de cette Église et à ses successeurs. 2) Dans la consécration d'un évêque, autre mention de l'Église de Lyon comme celle du métropolitain (fol. 161*a* et 187*a*: au fol. 161, une main postérieure d'assez peu a ajouté en marge, opposant *Lugdunensi* à *Tharentasiensi*. 3) La comparaison du rite de la consécration d'un évêque tel que Martène le donne dans son t. II, p. 90-95, d'après le pontifical de Lyon-Tarentaise avec le texte du même rite dans le manuscrit de Downside Abbey donne une exacte correspondance. 4) Il en est de même pour les rites du mercredi des Cendres et du mariage (Martène, t. I, p. 294, 295, et t. II, p. 233) du pontifical de Lyon-Tarentaise et ces mêmes rites dans le présent manuscrit, fol. 193 et fol. 254.5) Autre rapprochement entre l'extrait du pontifical de Lyon-Tarentaise (Martène, t. II, p. 243) et le passage correspondant du présent manuscrit, fol. 262.

Le manuscrit, écrit au XIVe siècle pour l'Église de Lyon, passa peu de temps après à l'Église de Tarentaise; il vint ensuite entre les mains de Guillaume Briçonnet, cardinal de Saint-Malo, dans les dernières années du XVe siècle. Au XVIIe siècle, il appartenait à Pierre Ménard, Tourangeau, mort en 1701. Le manuscrit porte ensuite le cachet de propriété *Oratorii Tolosani*.

Le texte offre un certain intérêt pour la question de la date de la bénédiction épiscopale à Lyon.

Bibl. — D. R. W., *A Lyons-Tarentaise ms. pontifical*, dans *Downside review*, 1925, t. XLV, p. 135-141.

2. *Livres offerts.* — Un manuscrit conservé dans la bibliothèque des Pères maristes de Sainte-Foi-lès-Lyon, copié sur parchemin, consiste en 114 feuillets, hauts de 260 mill., larges de 175, a dû être copié dans les premières années du IXe siècle. Il renferme trois groupes de pièces bien distinctes : 1° un recueil de traités de logique; 2° des morceaux destinés à servir de préliminaires au psautier: 3° des symboles résumant les principes de la foi catholique. Ce manuscrit a été décrit par L. Delisle, *Notice sur un manuscrit de l'Église de Lyon au temps de Charlemagne*, dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, 1898, t. XXXV, 2e partie, p. 831-842. Ce qui donne une valeur particulière au manuscrit, c'est que l'origine en est établie de la façon la plus certaine. Il s'ouvre par un cahier dont le premier feuillet, resté blanc au recto, porte, au verso, une dédicace tracée en caractères minuscules d'une parfaite régularité et d'une remarquable élégance (fig. 7341):

Leidrat licet indignus tamen eps
istum librum traditi ad altare
sci Stephani.

Nous avons donc sous les yeux un volume qui a été offert à l'Église de Lyon par l'archevêque Leidrade. Ce prélat a occupé le siège de Lyon depuis l'année 798 jusqu'à l'année 814. C'est donc entre ces deux dates que se place nécessairement l'offrande du livre. La copie doit en avoir été faite à la même époque ; elle ne saurait guère être plus ancienne, puisque nous y lisons, au fol. 28, une petite pièce de vers composée par le diacre Alcuin : VERSVS ALCVINI DIACONI A CAROLVM REGEM FRANCORVM. Le volume peut donc être cité comme un exemple des livres qui s'écrivaient en France pendant la dernière période du règne de Charlemagne.

Ce n'est pas le seul volume auquel le nom de Leidrade soit attaché; nous allons en énumérer plusieurs (fig. 7341). Celui dont nous venons de parler, celui du ms. *524* de Lyon et celui de Paris lat. *125* sont figurés ici, et le rapprochement de ces trois notes montre que toutes les trois ont été tracées par la même main, et, selon toute apparence par celle de l'archevêque lui-même. A la rigueur, la formule d'humilité *licet indignus* aurait pu être employée par un secrétaire écrivant sous la dictée du prélat; mais il est à peu près certain qu'il aurait écrit le nom de l'archevêque sous la forme latine *Leidradus*, adoptée par les historiens et les poètes. L'emploi de la forme vulgaire *Leidrat* est une particularité remarquable, et on doit faire observer que dans un quatrième manuscrit, offert également par Leidrade à l'Église de Lyon (aujourd'hui n. *526*) la dédicace ayant été effacée par un voleur, le clerc chargé de la rétablir, au IXe ou au Xe siècle, crut devoir mettre en latin le nom du donateur: *Leidradus episcopus*... (voir plus loin, col. 383).

Le manuscrit offre un autre genre d'intérêt : il nous fait voir quels textes servaient à l'enseignement de la dialectique dans les écoles de Charlemagne. La copie que ce manuscrit nous a transmise est incorrecte dans plus d'un passage; mais comme ancienneté elle prime la plupart de celles qui nous sont parvenues.

La présence des symboles de Nicée, de saint Ambroise, de saint Grégoire le Grand, de saint Grégoire de Néocésarée, de saint Jérôme et de saint Athanase, sur les dernières pages du manuscrit, s'explique assez facilement : Leidrade avait dû réunir ces textes quand il passa les Pyrénées pour aller en Espagne combattre les doctrine de Félix, évêque d'Urgel, qui niait la divinité de Jésus-Christ, en prétendant que, suivant la nature humaine, il n'était que fils adoptif et nuncupatif de Dieu le Père.

Au fol. 110 v°, nous signalerons cette paraphrase de l'oraison dominicale :

Siderio genitor residens in vertice cæli,
Nominis oramus veneratio sanctificetur.
In nobis, pater alte, tui tranquilloque mundo
Adveniat regnumque tuum, lux alma recludat.
In cælo et in terris fiat clara voluntas,
Vitalisque hodie sancti substantia panis
Proveniat nobis. Tua mox largitio solvat
Innumera indulgens erroris debitā pravi,
Et nos haud aliter concedere fenore nostris.
Tetri seva procul temptatio demonis absit,
Atque malis tua nos in lucem dextera tollat.
Sic etenim genitor populis delicta remittit,
Si vestra alterni nobis peccata velitis
Cedere, et durum erratis intendere pectus.

L. Delisle a rédigé des *Notices sur plusieurs anciens manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, t. XXIX, 2e partie (1880), p. 363-403. Les dix-neuf notices que contient ce travail descriptif concernent des manuscrits anciens et précieux, parmi lesquels il y en a neuf qui sont en onciale ou en semi-onciale du VIe ou du VIIe siècle, et les dix autres appartiennent à la fin du VIIIe ou au IXe siècle, mais aucun d'eux ne peut être classé parmi les manuscrits liturgiques qui, seuls, ici, doivent retenir notre attention.

Toutefois plusieurs de ces manuscrits, remplis de traités des Pères, nous intéressent par une particularité. Ils portent des inscriptions de l'époque carolingienne destinées à rappeler le nom des archevêques de Lyon qui les avaient offerts à la cathédrale. Ce sont :

N° *524* du *Catalogue* de Delandine : *Œuvres de saint Augustin*, parchemin, fin VIIIe siècle. Le volume a été donné à la cathédrale de Lyon par l'archevêque Leidrade (798-814) qui a tracé de sa main, sur la première page, les deux lignes suivantes :

LEIDRAT LICET IN[*dignus ta*]MEN EPISCOPVS
ISTVM LIBRVM [*tradidi ad altare*] SANCTI STEPHANI.

Une inscription absolument semblable se lit à la fin d'un exemplaire des commentaires de saint Jérôme sur Isaïe, dont la Bibliothèque nationale a recueilli quelques débris, formant aujourd'hui les fol. 21-25 du ms. lat. *152*.

La souscription du fol. 1 du ms. *524* a été reproduite par l'héliogravure dans l'*Album paléographique* de la Société de l'École des chartes, pl. XIX,

N° *526* du *Catalogue* de Delandine : *Traité contre Fauste* par saint Augustin, parchemin, fin VIIIe-début IXe siècle. Ce livre est un de ceux que l'archevêque Leidrade (798-814) donna à son église cathédrale. L'inscription qui constatait le don fut effacée par un voleur, mais rétablie, au IXe ou au Xe siècle, après que le volume eut été recouvré par les chanoines. L'inscription restituée est ainsi conçue (fol. 1) : *Leidradus episcopus istum librum tradidit ad altare sancti Stephani, qui furto exinde sublatus et inventus, alia manu novo titulo insignītus est, quia prior, sicut evidenter agnosci potest, a furti auctore abrasus fuerat.*

N° *401* du *Catalogue* de Delandine : *Commentaire sur Esdras* par Bède, parchemin, début du IXe siècle. Ce volume à appartenu à Agobard, archevêque de Lyon (814-840), qui l'a légué à la bibliothèque de sa cathédrale, comme le rappelle une inscription tracée sur la première page :

Liber oblatus ad altare sancti Stephani, ex voto Agobardi episcopi.

De cet exemplaire on peut rapprocher le plus ancien manuscrit connu de Tertullien, connu sous le nom de *codex Agobardinus*, qui compte 204 feuillets, on lit au fol. 2 : LIBER OBLATVS AD ALTARE SCI, STEPHANI EX VOTO AGOBARDI EPI, Cf. A. Harnack, *Geschichte der altchristliche Literatur*, in-8°, Leipzig, 1893, t. I, p. 668; *Dictionn.*, t. I, col. 979.

La souscription du fol. 1, du ms. *401* est reproduite dans l'*Album paléographique* de l'École des chartes.

N° *391* du *Catalogue* de Delandine : *Commentaire sur le Ier Livre des Rois* par Bède, parchemin, 1re moitié du IXe siècle. Ce volume a été légué à la cathédrale de Lyon par l'archevêque Amolus (841-852). On lit ces mots sur le fol. 1 v° :

Liber oblatus ad altare sancti Stephani ex voto Amoli episcopi.

A la suite de cette inscription qui a été répétée plusieurs fois comme essai de plume se voient tracés, avec une encre plus pâle, les mots : *Einardus librarius.*

Au haut du fol. 1 r°, en caractères du IXe ou du Xe siècle, ont été écrites ces quatre lignes, dont la première a été mutilée :

Aimo enim si subtra. . . . . .
Truann[us] non recte sed vicio scriptoris scribitur
Nam quod melius est tyrannus vel truxannus dicitur.
Emmo etiam dicitur quasi emo quod scientiam emit.

Il y a peut-être là une mauvaise plaisanterie sur le nom de l'archevêque Amolus.

L'inscription du fol. 1 v° est reproduite dans l'*Album paléographique* de l'École des chartes.

N° *525* du *Catalogue* de Delandine : *Traités* de saint Augustin, parchemin, début du IXe siècle. Le copiste a signé au fol. 133 v° : *Martinus presbiter scripsit;* il avait laissé en blanc la première page sur laquelle on a tracé en lettres capitales une inscription qui avertit que le volume a été donné à la cathédrale de Lyon par l'archevêque Remi (852-875) :

LIBER OBLATVS AD ALTARE SANCTI STEPHANI
DONO REMIGII EPISCOPI

Cette inscription est reproduite dans l'*Album paléographique* de l'École des chartes.

N° *392* du *Catalogue* de Delandine : *Commentaires sur Isaïe*, par saint Jérôme, parchemin, IXe siècle. Ce volume a été offert par l'archevêque Remi (852-875) à sa cathédrale; on lit au commencement du volume :

LIBER OBLATVS AD ALTARE $\overline{\text{SCI}}$ STEPHANI
EX VOTO REMIGII
HVMILIS EPI.
SIT VTENTI GRATIA
LARGITORI VENIA
FRAVDENTI ANATHEMA

Au-dessous de l'inscription, une main contemporaine a tracé neuf vers en souvenir des neuf livres dont se compose le traité de saint Jérôme. La barbarie de

ces vers, écrits par un certain Richirannus, en fait le principal mérite :

Liber a me lectus explicit Richirannus qui vocor.
Super Saiam phetam Geronimus vocitatur.
Grates illi refero qui illum mutuavit et mihi,
Bonum quod omne amatori cultori decamque Dei.
Anagogen altus vulgaris est et perfectus,
Christi et Stephani protove testis [1] *ipsè libellus.*
Aliquid set mendosus ne est vicioque scriptoris,
Rigereco [2] *poterit illum qui sciverit artem.*
Libri quod sunt novem tot versus ego digessi.

EXPLICIT FABV DE LIBRO LA [3]

3. *Manuscrits juridiques.* — La bibliothèque de Lyon possède entre autres manuscrits quelques volumes contenant des textes de droit romain et de droit canonique. La cote placée entre crochets est celle du catalogue Delandine.

336 (*269*). On sait qu'il existe une *Collectio canonum Ecclesiæ hispanæ* attribuée à saint Isidore de Séville et dont nous avons parlé déjà (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 118-125). Ce recueil se compose de deux parties contenant : l'une des canons des conciles, l'autre des décrétales des papes. Les conciles sont répartis en quatre groupes : conciles grecs, africains, gaulois, espagnols, disposés en principe, suivant l'ordre chronologique. Même disposition pour les décrétales. Cette *Collectio* a été formée peu de temps après le IVe concile de Tolède de 633; par la suite, on y ajouta les canons de quelques conciles et synodes.

A côté de la collection chronologique se trouve une collection systématique formée des mêmes éléments et répartie sous dix livres.

De la première collection il existait un manuscrit du VIIIe siècle, exécuté sur l'ordre de Rachio, évêque de Strasbourg et qui n'avait jamais quitté cette ville, où il fut brûlé par les Allemands, le 24 août 1870. En plus de ce manuscrit hors ligne, il existe treize exemplaires du recueil chronologique, dont dix dans les bibliothèques espagnoles. De la collection systématique, il ne s'est conservée que de très rares manuscrits : aucun en Espagne, deux à Paris (Bibl. nat.), un à Lyon.

La rareté des manuscrits de la *Collectio systematica* s'explique, du moment qu'on observe que les manuscrits de la *Collectio historica* contiennent presque tous des *Excerpta canonum decem libris comprehensa*, et ces *Excerpta* sont précisément une table des matières de l'*Hispana systematica*. Le rapprochement de l'*Hispana chronologica et* des *Excerpta* suffisait pour mettre à la disposition du lecteur les mêmes facilités qu'il eût trouvées dans la possession de deux exemplaires contenant l'un le texte intégral de la *chronologica*, l'autre le texte intégral de la *systematica*. Grâce au système de renvois des *Excerpta*, il lui était facile de découvrir dans la *chronologica* le canon dont il avait besoin; un seul texte servait donc à deux fins et épargnait le temps et les frais d'une deuxième transcription. Cela est si certain que la *Collectio systematica* est toujours restée inédite.

Manuscrit du IXe siècle (Waitz, Schulte, Caillemer), parchemin, 228 feuillets. Les deux premiers cahiers manquent ainsi que les feuillets 1 et 8 du cahier III. Par suite de ces lacunes, le manuscrit ne donne pas les vingt-cinq premiers titres du livre Ier, ni le commencement du titre XXVIe, ni la fin du titre XXXIIe, ni le titre XXXIIIe, ni le commencement du titre XXXIVe. Nous avons donc la fin du titre XXVIe seulement : *De ætate et temporibus diaconorum*; les titres XXVIIe à XXXIe et le commencement du titre XXXIIe : *De honore sacerdotum.*

Le cahier IV, qui est entier, contient la fin du titre XXXIVe : *De quibus episcopi ordinandi non sunt;* les titres XXXVe et XXXVIe et le commencement du titre XXXVIIe : *Ne per præmium ordinentur episcopi.*

Le cahier V était égaré dans un autre manuscrit. Waitz l'avait dépisté, mais avait donné une référence inexacte. E. Caillemer réussit à le découvrir, et il a été replacé dans le manuscrit *336*, entre les cahiers IV et VII.

Le cahier VI a été égaré par le relieur qui l'a inséré entre les cahiers XXI et XXII. Ce cahier VI contient la fin du titre XLIIe : *De episcopis nolentibus suscipere ministerium;* les titres XLIIIe à XLIXe et le début du Le : *De archiepiscoporum primatu.*

Viennent ensuite sans interruption vingt-six cahiers cotés VII-XVIII inclus : le cahier XVIII n'a que six feuillets au lieu de huit, mais paraît complet; enfin les cahiers A. B. C. D. E. F. G. H. I. K. L. Un dernier cahier, sans signature, mais faisant suite au précédent, contient la fin du livre IXe, le début du livre Xe. Il finit au cours d'une lettre de l'empereur Justin au pape Hormisdas. Le cahier contenant la fin du livre Xe a disparu.

Ce manuscrit a été rapidement feuilleté par Waitz qui l'a décrit dans l'*Archiv* de Pertz, t. VII, p. 211; examiné par F. Schulte, *Iter gallicum*, in-8°, Wien, 1868, p. 390, qui a donné un fac-similé de deux lignes du titre *De viduis mœchis* (très imparfait); enfin décrit et étudié attentivement par E. Caillemer, *Notices et extraits de manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, dans *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Lyon, classe des Lettres*, 1881-1882, t. XX, p. 48-61, n. 2, qui a utilisé pour cette étude les deux manuscrits de Paris, lat. *1565* et lat. *11709*. Les observations de Caillemer imposeront l'étude de son article à tout futur éditeur du *Codex systematicus canonum Ecclesiæ hispanæ*; cf. P. Séjourné, *Le dernier Père de l'Église, saint Isidore de Séville. Son rôle dans l'histoire du droit canonique*, in-8°, Paris 1929.

366 (*294*). On n'ignore pas généralement que les *Digestes* ou *Pandectes* de Justinien sont divisés en trois grandes parties : *Digestum vetus*, comprenant les 23 premiers livres, les deux premiers titres du livre XXIV et quelquefois même la première loi du titre *Soluto matrimonio* (24, 3); *Infortiatum*, comprenant la fin du livre XXIV et les 14 livres suivants; *Digestum novum*, comprenant les 12 derniers livres. Cette division tripartite a été connue des plus anciens professeurs français, et a été respectée par tous les éditeurs du XVe et la majorité de ceux du XVIe siècle.

Les copies manuscrites du *Digeste* ont été innombrables: on arriverait de nos jours à en relever encore cinq cents environ et la division rappelée plus haut est immuable à ce point que F.-C. de Savigny assure qu'il faut regarder comme un fait très rare la rencontre d'un manuscrit ne se rattachant pas à la triple division [4]. Si rare que, personnellement, il n'en a pas trouvé un seul et il peut seulement citer comme exemples de dérogation à lui connus : un manuscrit qui appartenait à Alciat; un autre manuscrit qu'Alciat avait vu; un troisième qui était la propriété de Diplovatacci; un quatrième enfin, seul existant aujourd'hui, conservé à Turin. *F. II, 14* (qui porte la lettre T dans l'*apparatus criticus* de l'édition des *Digesta* de Mommsen). Un manuscrit du *Digeste*, ne correspondant pas à la division tripartite, peut donc être regardé comme une véritable curiosité bibliographique. A ce point de vue, le ms. *366* de Lyon est digne d'attention.

[1] *Proto testis*, pour *protomartyris*. — [2] Pour *corrigere*. — [3] *Explicit fabula de libro*. L. Delisle, *Inscription d'un livre carolingien de la cathédrale de Lyon*, dans *Littérature latine et histoire du Moyen Age*, in-8°, Paris, 1890, p. 6-7, n. 3. — [4] *Geschichte des römischen Rechts*, 2e édit., t. III, p. 424, n. 157.

Ce manuscrit est formé par la réunion de 202 feuillets qui procèdent de six origines différentes : un premier manuscrit a fourni les folios 1-4, 17-136; un deuxième manuscrit les folios 5-6, 201-202; un troisième manuscrit les folios 7-16; un quatrième manuscrit les folios 137-142; un cinquième manuscrit les folios 143-196; un sixième manuscrit les folios 197-200. Tout cela a été rapproché et relié tant bien que mal, enfin classé de manière à représenter un *Infortiatum* à peu près complet.

Nous sommes ici en présence d'un composé de pièces et de morceaux; le manuscrit est un véritable centon.

Ce volume a été l'objet d'une notice de E. Caillemer, dans *Mém. de l'Acad. de Lyon*, t. xx, p. 75-82.

375 (*303*). Ce manuscrit contient de nombreux feuillets de la *Lex romana Wisigothorum*. Le début manque; début de la première constitution complète : *Imperator Constantinus A ad Abbavium. Placet et mulieri non licere...* (liv. III); le livre XVI finit au fol. 78. Ce manuscrit a été très attentivement étudié par G. Hænel qui en a dit tout ce qui était utile.

Quant aux huit pages contenant l'*index* et les trente-cinq premiers titres de la *Lex salica* (voir *Dictionn.*, t. ix, col. 2033-2123), elle sont été maintes fois citées, notamment par K. H. Hessels; mais elles ont été moins souvent collationnées car elles ont été horriblement altérées par l'humidité. L'écriture est du xe ou du xie siècle. Le texte proprement dit offre peu de particularités notables, il est presque absolument identique au 5e texte de Pardessus, à qui on refusa l'envoi en communication du manuscrit. On peut noter quelques remarques peu importantes et qui ne permettraient pas d'améliorer le texte de la *Lex salica emendata*.

Ce qui mérite surtout de fixer l'attention, c'est que la table des rubriques diffère très sensiblement de celles que l'on rencontre habituellement dans les manuscrits de la *Lex emendata*, et offre les similitudes les plus frappantes avec celles des manuscrits, fameux par d'autres singularités, de Leyde et de Modène.

E. Caillemer a donné quelques exemples dignes d'attention dans son travail paru dans les *Mémoires de l'Académie de Lyon, Classe des Lettrex*, t. xx, p. 69-74; cf. C. Hænel, *Lex romana Wisigothorum*, p. xxviii-xxix, p. xlviii-xlix.

788 (*706*). Volume composé de fragments dont plusieurs méritent de retenir l'attention. En tout, soixante-dix-sept feuillets, numérotés de 1 à 101.

I. Fol. 1-22. Fragment d'un traité de grammaire; incip. : *Ad sapientiam per grammaticam venire possumus..;* desin. : *a tribus usque ad centum sunt* (xiiie siècle); cf. E. Caillemer, *op. cit.*, p. 86, n. 4.

II. Fol. 23-26. Fragment du Donatus minor; incip. : *Partes orationis quod sunt...;* desin. : *genus femininum cri...* (ixe s.); cf. E. Caillemer, *op. cit.*, p. 86-88, n. 5.

III. Fol. 27-34. Fragment d'un pontifical comprenant un calendrier pour les années 779 à 783, commençant ainsi :

Incipit compotus Gregorum.

Jan. ag. et. dec. IIII non. hab. XVIIII p.; id. et dies XXXI, mar. mai. jul. et oct. VI non. hab. XVII p.; id. et dies XXXI, apl. jun. sep. et nov. IIII non. hab. XVIII p.; id et dies XXX, mens. feb. IIII non habet, XVI p.; id. et dies XXVIII... etc.

Court traité sur le calcul du temps : *Tempora anni sunt IIII... Racio ex libris sancti Isidori.*

Fragment de pontifical.

Incipit translatio sacratissime virginis sanctae Mariæ... Tempore illo cum...

IV. Fol. 35-40, palimpseste, en écriture semi-onciale, du *Liber primus sancti Hieronymi adversus Jovinianum* : *De hominibus cum Minervam quoque et Dianam virgines... quod si propter dispensationem domus et languoris solatia*. Ces feuillets ont repris leur place dans le manuscrit *602* (*519*) (vi^e^ ou viie siècle); cf. E. Caillemer, *op. cit.*, p. 84-85.

V. Fol. 41-48. Fragment d'un commentaire sur les psaumes xliv, xlv, xlvi, xlviii. Le psaume xlv est coté 43. le psaume xlvi est coté 44 et ainsi du reste. Le texte des psaumes n'est pas absolument conforme à celui de la Vulgate; exemple : le psaume xlv commence ainsi : *Filiis Chore pro occultis...* Minuscule du ixe siècle, titres en onciale, lettres ornées curieuses.

VI. Fol. 49-58. Ces dix feuillets ont fait autrefois partie du manuscrit *604* (*521*) contenant des sermons et opuscules de saint Augustin en écriture semi-onciale du vi^e^ siècle, manuscrit décrit par L. Delisle dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. xxix, part. 2, p. 369-371. Ces feuillets ont repris leur place dans le volume auquel ils appartenaient; cf. E. Caillemer, *op. cit.*, t. xx, p. 84.

VII. Fol. 59-66. Fragment d'un commentaire sur es psaumes xlviii, xlix, l, li (ixe siècle).

VIII. Fol. 67-74. Fragment du *De pastoribus* de saint Augustin; incip. : *Quia et cum presens est lux..;* desin. : *quomodo mons umbrosus in Numidia* (ixe siècle).

IX. Fol. 75-76, appartenaient au manuscrit *336* (*269*), ils y ont repris leur place.

X. Fol. 77-82 ont également repris la place qui leur revenait dans le manuscrit *482* (*413*); cf. L. Delisle, dans *Notices et extraits*, t. xxix, part. 2, p. 373-375; E. Caillemer, *op. cit.*, t. xx, p. 83-84.

XI. Fol. 83-86. Fragment d'un obituaire de Saint-Jean de Lyon du 12 mars au 30 avril inclusivement; additions au texte primitif (xiiie siècle).

XII. Fol. 87-88. Fragment d'un commentaire sur l'Écriture; incip. : *Cum sederit filius hominis in sede majestatis..;* desin. : *etiam olosestricum fulgeret, set in eisdem...* (ixe siècle, minuscule lombarde).

XIII. Fol. 89-90. Fragment d'un missel (xive siècle).

XIV. Fol. 91-97. Sept feuillets contenant les vers 522 à 905 de l'*Heautontimoroumenos* de Térence; recension de Calliopius (ixe siècle).

XV. Fol. 98-99. Fragment d'un recueil des lettres de saint Jérôme, deux épîtres au pape Damase et une à Marcella (ixe siècle).

XVI. Fol. 100-101. Il existe en droit canonique un recueil, encore inédit, désigné sous le nom d'*Epitome hispana*, ou bien encore de *Breviarium* et d'*Abbreviatio canonum hispana*. On est assez fondé à croire que ce recueil a été rédigé en Espagne, du moins semble-t-il résumer une collection hispanique. La date de la rédaction de l'*Epitome* n'est pas déterminée, mais elle appartient au commencement du viie siècle; entre 598 et 633.

L'*Epitome* contient d'abord une analyse des conciles : *Incipiunt capitula sanctorum omnium conciliorum, quæ a beatis patribus statuta sunt, breviter collecta atque conscripta;* ensuite vient le résumé des décrétales des souverains pontifes.

Fr. Maassen n'a connu que trois manuscrits de l'*Epitome hispana* : à Vérone, à Lucques et à Merseburg; Fr. Schulte ne réussit pas à découvrir en France un seul manuscrit de l'*Epitome;* cependant E. Caillemer a trouvé à Lyon dans le volume que nous décrivons les deux feuillets suivants écrits sur deux colonnes, au ixe siècle, en minuscule avec quelques titres en onciale. L'ordre des deux feuillets a été interverti par le relieur :

Le premier feuillet contient le résumé des derniers canons du concile tenu à Valence au vi^e^ siècle, et ensuite *ex libro Egabrense*, c'est-à-dire, d'après un manuscrit appartenant à l'Église de Cabra, le résumé

du concile d'Elvire, vers l'an 300 (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2687-2694).

Le deuxième feuillet contient la fin du résumé de l'*Epistola Innocentii papæ ad Exuperium Tolosanum episcopum*, résumé qui, dans les manuscrits de l'*Epitome*, occupe le quatrième rang des *Epistolæ decretales*. Viennent ensuite des résumés de lettres et enfin un résumé de la lettre du pape Léon à Anastase de Thessalonique.

Voir E. Caillemer, dans *Mém. de l'Acad. de Lyon*, t. XX, p. 41-48; cf. Fr. Maassen, *Geschichte der Quellen und der Literatur des canonischen Rechts im Abendlande bis zum Ausgange des Mittelalters*, in-8°, Gratz, 1871, t. I, p. 646-666; F. Schulte, *Iter gallicum*, in-8°, Wien, 1868, p. 389.

UN *CODEX LUGDUNENSIS*.— C'est le nom que donne G. Hænel à un manuscrit que Maassen désigne sous le nom de *die Handschrift von Lyon*, contenant les canons de plusieurs conciles tenus en France du IVe au VIe siècle et transcrit au VIIIe siècle. Ces conciles sont les suivants : Arles, Ier, 314; Valence, Ier, 374; Riez, 439; Orange, Ier, 441; Vaison, Ier, 442; Arles, IIe, 443; Agde, 506; Orléans, Ier, 511; Epaone, 517; Arles, IVe, 524; Carpentras, 527; Orange, IIe, 529; Clermont-Ferrand, 535; Orléans, IIIe, 538 et Ve, 549; Arles, IIIe avant 461; Vaison, IIe, 529; Arles, Ve, 554; Mâcon, 581. Le manuscrit renferme en outre les pièces suivantes : 1° Prosper, *Capitula sancti Augustini*, intercalés entre les conciles de 527 et de 529; 2° une liste des provinces et des villes principales de la Gaule; 3° la lettre du pape Léon le Grand : *Divinæ cultum*, aux évêques de la province de Vienne; 4° les *Constitutions Sirmondianæ*.

Malgré son appellation, ce manuscrit a quitté Lyon à une date inconnue pour Paris où il entra au collège de Clermont, sous le n° *569*. De là, il passa sous le n° *578*, dans la bibliothèque de Jean Meermann et ensuite chez sir Thomas Phillipps à Middle Hill (Worcestershire), transporté à Cheltenham (Gloucestershire) sous le n° *382*, et finalement acheminé vers Berlin après la dispersion de la bibliothèque Phillipps,

Fr. Maassen, *Bibliotheca latina juris canonici*, 1867, p. 174-176; *Geschichte der Quellen*, 1871, p. 175-777; E. Caillemer, *op. cit.*, p. 66-68.

Le manuscrit Paris, fonds latin *1452*, Xe siècle, paraît dériver du précédent.

Fr. Maassen, *Bibl. latina juris canonici*, p. 185-187.

Un autre *codex Lugdunensis*, portant encore la note E LUGD, passa également à une date inconnue dans la bibliothèque des jésuites du collège de Clermont, VIIe siècle, contenant le *breviarium Alarici*. il a suivi les mêmes destins qu'un autre *codex* le *Clarom. 614* qui devint *Meermanianus 599*, puis *Cheltenhamiensis 1761*, pour finir à Berlin.

G. Hænel, *Lex romana Wisigothorum*, in-8°, Lipsiæ, 1848, p. XLIII; *Catalogi librorum manuscriptorum*, in-8°, Leipzig, 1830, p. 856; E. Caillemer, *op. cit.*, p. 68.

XLIX. RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE. — Nous avons accordé à cette étude de Lyon une place en rapport avec l'étendue et l'importance de cette cité dans l'histoire du christianisme en Gaule. De la ville romaine, médiévale et moderne nous n'avions que peu de chose à dire, et tout le nécessaire a été dit et redit dans les travaux consacrés à Lyon par ses habitants ou ses admirateurs. Il suffira de résumer ici la période chronologique de nos recherches.

Fondée en l'an 43 avant notre ère, Lyon a joui d'une extrême prospérité jusque vers la fin du IIe siècle. Vingt ans après le drame de l'an 177, l'avènement de Septime-Sévère et sa victoire remportée sous les murs de Lyon annoncent la série de catastrophes qui vont se succéder. En 275, Aurélien impose à la ville un rude châtiment. Au Ve siècle, les Burgondes s'établissent à Lyon dont ils font leur capitale, mais ces braves gens, qui sont des barbares assez apprivoisés et des agriculteurs passionnés, sont tout à fait ignorants de l'architecture et des beaux-arts, s'occupant simplement de l'entretien de la voirie. Après eux, en 534, les Francs ne se montrent pas mieux préparés et les édifices de la ville romaine, minés par le temps, désagrégés par la pluie, subissent un désastre immense; en 840, le forum et ce qui rappelait les édifices énormes et magnifiques du IIe siècle, tout s'écroule.

On sait si peu de choses des invasions sarrasines et des dégâts qu'elles causèrent, qu'il est préférable de ne pas insister sur ce sujet, faute d'en pouvoir dire rien d'assuré. Les invasions des Hongrois sont mieux connues. Entre 934 et 949, ces terribles coureurs brûlent l'abbaye de Savigny; alors les Lyonnais, fort diminués en nombre et jugeant leur ville trop difficile à défendre avec sa vaste enceinte à demi ruinée, s'entassent au pied de la colline de Fourvière, entre la Saône et un nouveau mur construit de Saint-Georges à Saint-Paul, derrière les maisons adossées au rocher qui borde présentement les rues Saint-Georges, Tramassac, Gadagne et Saint-Paul.

Ce n'est plus qu'une grosse bourgade, bien déchue, bien appauvrie, mais qui ne veut pas disparaître, qui veut durer et qui, pour cela, commence à transformer les édifices anciens debout ou à demi détruits en carrières où les habitants vont s'approvisionner de poutres, de moellons, de briques pour élever des masures et des monuments. Tout ce passé descend la pente de Fourvière; pierres taillées, blocage prennent le chemin d'un Lyon nouveau et on a retrouvé les débris de ce béton romain presque incassable dans les assises des églises Saint-Jean, Saint-Pierre, Saint-Nizier.

Lyon n'a pas fini avec ses épreuves; après Septime-Sévère, elle verra dans ses murs le baron des Adrets et les huguenots [1], Couthon et Fouché et le décret de la Convention qui lui retirera son nom et déclarera que « Lyon n'est plus ».

L. BIBLIOGRAPHIE. — 1. « Lyonnais de race ou d'adoption, les historiens n'ont point manqué à Lyon, depuis la Renaissance. Mais ce furent trop souvent et trop longtemps des écrivains plus soucieux de plaire par un récit varié d'événements mémorables que d'instruire par un exposé méthodique de faits certains. Quand ils ne marchaient pas servilement dans les traces de leurs devanciers, ils allaient au gré de leur fantaisie, dépourvus de sens critique et de règles sûres. Rien n'égale la légèreté de leurs assertions et la hardiesse de leurs conjectures. N'étaient les cas où ils parlent en témoins et ceux où ils citent des documents aujourd'hui perdus, les livres de tous ces historiens antérieurs au XIXe siècle n'intéresseraient plus que la curiosité du bibliophile [2]. » Les historiens lyonnais du XIXe siècle ne sont pas eux-mêmes à l'abri de reproches graves et mérités. Clerjon est prolixe et négligent, Monfalcon accumule les inexactitudes et les erreurs, Steyert n'a d'autre titre à l'indulgence que l'illustration surabondante, encore qu'un peu confuse, qui orne son texte. « Bien plus utiles que ces ambitieuses synthèses sont les monographies auxquelles beaucoup de travailleurs lyonnais au cours de ce XIXe siècle et depuis, ont eu la sagesse de se consacrer, exploitant les archives départementales, hospi-

[1] Cf. L. Niepce, *Les monuments d'art de la primatiale de Lyon détruits ou aliénés pendant l'occupation protestante en 1562*, in-8°, Lyon, 1881. — [2] Ph. Fabia, dans *Journal des savants*, 1917, p. 456.

talières, notariales, trésors à peu près intacts jadis, et encore aujourd'hui fort loin d'être épuisés. Il va sans dire que de ces investigateurs la valeur est très inégale. Certains ne firent preuve que d'une bonne volonté laborieuse; d'autres étaient mieux doués ou mieux dressés; les plus récents l'emportent généralement sur les plus anciens par l'éducation historique [1]. »

La bibliographie que nous donnons ici ne peut être que sommaire; il est d'ailleurs facile d'y suppléer à l'aide des ouvrages dont les titres suivent : Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, édit. Fevret de Fontette, in-fol., Paris, 1768, t. v, index géographique, articles *Lyon* et *Lyonnais*; Delandine, *Bibliothèque historique et raisonnée des historiens de Lyon et des ouvrages manuscrits et imprimés qui ont quelque rapport avec l'histoire ecclésiastique et civile de cette ville*, in-8°, Lyon, 1787; Delandine, *Mémoires bibliographiques et littéraires*, in-8°, Lyon, 1816; F. Z. Collombet, *Études sur les historiens du Lyonnais*, 2 vol. in-8°, Lyon, 1839; N.-B. Monfalcon, *Histoire littéraire ou bibliographique de la ville de Lyon*, in-8°, Lyon, 1851; U. Chevalier, *Répertoire des sources historiques du Moyen Age*, in-8°, Paris, 1903. *Topo-bibliographie*, col. 1782-1796; S. Charléty, *Bibliographie critique de l'histoire de Lyon depuis les origines jusqu'à 1789*, dans *Annales de l'université de Lyon*, 1902, nouv. sér., II, Droit. Lettres, fasc. 9; S. Charléty, *Bibliographie critique de l'histoire de Lyon depuis 1789 jusqu'à nos jours*, dans *Annales de l'université*, 1903, fasc. 11.

2. *Histoires générales.* — S. Champier, *De origine et commendatione civitatis Lugdunensis*, in-fol., Lyon, 1507. — S. Champier, *Galliæ Celticæ, ac antiquitatis civitatis Lugdunensis, quæ caput est Celtarum, campus, in quo de Lugduni origine ac consulatu, et plebeia seditione agitur*, a Pierchano, in-4°, Lugduni, 1537; *Histoire des antiquitez de la ville de Lyon, traduit du latin en françois*, par Messire Morien Pierchan, chevalier, *ensemble de la hiérarchie de l'Église de Lyon, extrait de la description du seigneur* Campese, *par le sieur* de la Faverge, *revu et corrigé par* M. Leonard de la Ville (tous ces personnages se ramènent au seul Symphorien Champier), in-4°, Lyon, 1548. — G. Paradin, *Mémoires sur l'histoire de Lyon*, in-fol., Lyon, 1573. — Cl. de Rubys, *Histoire véritable de la ville de Lyon*, in-fol., Lyon, 1604. — Chappuzeau, *Lyon dans son lustre. Discours divisé en deux parties : la première embrasse les éloges de la ville et de ses habitants, la deuxième, par une recherche curieuse, met au jour l'état présent du corps ecclésiastique, du politique et du militaire, suivy des noms et qualitez de tous ceux qui les gouvernent et de plusieurs autres singularitez*, in-1°, Lyon, 1661. — De Saint-Aubin, *Histoire de la ville de Lyon*, in-fol., Lyon, 1666. — Ménestrier, *Éloge historique de la ville de Lyon et sa grandeur consulaire sous les Romains et sous nos rois*, in-4°, Lyon, 1679; *Les divers caractères des ouvrages historiques avec le plan d'une nouvelle histoire de la ville de Lyon; le jugement de tous les auteurs qui en ont écrit, et des dissertations sur sa fondation et son nom; sur le passage d'Annibal, la division des champs, le titre de colonie romaine et les deux tables d'airain de l'Hôtel de Ville*, in-16, Lyon, 1694; *Trois lettres pour défendre l'histoire de Lyon, contre M. Collet, avocat de Bresse*, dans *Journal des savants*, août et septembre 1697; *Histoire civile et consulaire de Lyon* (avec un plan de la ville de Lyon à l'époque de François Ier et de Henri II), in-fol, Lyon, 1696, « la meilleure des anciennes histoires de Lyon », décrite par S. Charléty, *Bibliogr.*, p. 25-28. — Brossette, *Histoire abrégée ou éloge historique de la ville de Lyon*, in-4°, Lyon, 1711. — Rivière de Brinais (= André Clapasson), *Description de la ville de Lyon avec des recherches sur les hommes célèbres qu'elle a produits*, in-8°, Lyon, 1761. — Pernetti, *Recherches pour servir à l'histoire de Lyon, ou les Lyonnais dignes de mémoire*, 2 vol., in-8°, Lyon, 1757; *Tableau de la ville de Lyon*, in-8°, Lyon, 1760. — Poullin de Lumina, *Abrégé chronologique de l'histoire de Lyon*, in-4°, Lyon, 1767. — Jal, *Résumé de l'histoire du Lyonnais*, in-18, Paris, 1828. — Bréghot du Lut, *Lettres lyonnaises ou correspondance sur divers points d'histoire et de littérature*, in-8°, Lyon, 1826. — Guillon de Montléon, *De la fraternité consanguine du peuple lyonnais avec la nation vraiment milanaise*, in-8°, Lyon, 1828. — Bréghot du Lut, *Mélanges biographiques et littéraires pour servir à l'histoire de Lyon*, 2 vol., in-8°, Lyon, 1828-1831. — *Lyon ancien et moderne*, par les collaborateurs de la *Revue du Lyonnais*, sous la direction de Léon Boitel, avec des gravures à l'eau-forte et des vignettes sur bois par H. Leymarie, 2 vol., in-4°, Lyon, 1833-1843. — Guillard, *Précis chronologique de l'histoire de Lyon*, in-8°, Lyon, 1835. — Clerjon, *Histoire de Lyon depuis sa fondation jusqu'à nos jours*, 6 vol., in-8°, Lyon, 1829, 1837. — Beaulieu, *Histoire de Lyon depuis les Gaulois jusqu'à nos jours*, in-8°, Lyon, 1837. — Bréghot du Lut et Péricaud, *Biographie lyonnaise. Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, in-8°, Lyon, 1839. — Girault de Saint-Fargeau, *Notice sur Lyon*, in-8°, Paris, 1845. — Péricaud, *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon*, 2 vol. in-8°, Lyon, 1833-1846. — Al. Maret, *Essai pour servir à l'histoire de Lyon depuis les temps historiques jusqu'à la domination des Francs*, in-8°, Lyon, 1846. — E. Fabvier, *Histoire de Lyon et des anciennes provinces du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais, depuis l'origine jusqu'à nos jours*, 2 vol. in-8°, Lyon, 1846. — Aug. Bernard, *Description du pays des Ségusiaves pour servir d'introduction à l'histoire du Lyonnais*, in-8°, Lyon, 1858; *Supplément*, 1859. — Jolibois, *Dissertation sur l'importance de l'ancienne colonie de Lugdunum et l'étendue de son territoire*, in-8°, Lyon, 1858. — P. Saint-Olive, *Mélanges historiques sur Lyon*, in-8°, Lyon, 1864; *Mélanges historiques et littéraires*, in-8°, Lyon, 1868. — Monfalcon, *Histoire de la ville de Lyon*, 3 vol., in-8°, Lyon, 1851. Plusieurs éditions de cette histoire. La plus complète est l'histoire monumentale de la ville de Lyon, 9 vol., in-4°, Lyon, 1866-1869. Le tome Ier, depuis les origines jusqu'à 1865 est sans valeur; au tome v une liste épiscopale de saint Pothin au cardinal Fesch, une histoire de la liturgie lyonnaise. — Morel de Voleine, *Lyonnaisiana, ou recueil de balivernes, rencontres, anecdotes, réflexions ayant trait à l'histoire de Lyon et extraits des papiers de feu Petrus Violette*, in-8°, Lyon, 1870. — P. Bonnassieux, *Observations sur cette question : Le Lyonnais faisait-il partie de la France en 1259?* dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1874, t. xxxv, p. 57-65. — N. de Nicolay, *Description générale de la ville de Lyon et des anciennes provinces du Lyonnais et du Beaujolais*, in-8°, Lyon, 1882. — Meynis, *Petit portefeuille lyonnais*, in-12, Lyon, 1884. — H. Bazin, *Lyon gallo-romain*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1891, p. 354-378; *Villes antiques, Vienne et Lyon gallo-romains*, in-8°, Paris, 1891. — Bleton, *Petite histoire populaire de Lyon*, in-8°, Lyon, 1899. — Steyert, *Nouvelle histoire de Lyon et des provinces du Lyonnais, Forez, Beaujolais, Franc-Lyonnais et Dombes*, 3 vol. in-4°, Lyon, 1895-1899. — Em. Vingtrinier, *La vie lyonnaise. Autrefois, aujourd'hui*, in-4°, Lyon, 1900; Le *Lyon de nos pères*, illustrations de J. Drevet, 20 eaux-fortes, 300 dessins, in-4°, Lyon, 1901. — S. Charléty, *Histoire de Lyon, depuis les origines jusqu'à nos jours*, in-12, Lyon,

[1] Ph. Fabia, dans *Journal des Savants*, 1917, p. 456-457.

1903. — Em. Vingtrinier, *Vieilles pierres lyonnaises*, illustr. par J. Drevet, 5 eaux-fortes, 350 dessins, in-4°, Lyon, 1911. — H. d'Hennezel, *Lyon*, in-8°, Paris, 1914. — F. Desvernay, *Le vieux Lyon à l'exposition internationale urbaine de 1914, Description des œuvres, objets d'art et curiosités, notices biographiques et documents historiques inédits*, in-8°, Lyon, 1915. — Ph. Fabia, *Le vieux Lyon. Un siècle d'études lyonnaises sur la topographie et l'archéologie de Lyon*, dans *Journal des savants*, 1917, p. 453-465. — C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, in-8°, Paris, t. VI (1920), p. 515-527. — A. Kleinclausz, *Les origines d'une grande cité*, dans *Revue du Lyonnais*, 1922, appendice I; Sur les premières églises et abbayes lyonnaises; *Les origines d'une grande cité. Lyon jusqu'au milieu du XVIIe siècle*, dans *Revue du Lyonnais*, 1922, nouv. série, t. II, p. 1-38; *Lyon, des origines à nos jours. La formation de la cité*, in-8°, Lyon, 1924.

3. *Généralités.* — *Lyon et la région lyonnaise.* Études et documents publiés à l'occasion du XVe congrès des sociétés françaises de géographie en 1894, in-8°, Lyon, 1894 : 1. *Géographie de la région lyonnaise*, par Gallois; 2. *Lyon ancien, histoire et géographie*, par Bléton; 3. *Données numériques sur le climat de Lyon*, par André...; 12. *Maladies et médecine lyonnaise*, par Chappet. — E. Clément, *Lyon. Ethnographie, démographie, sol, topographie, climatologie*, in-8°, Lyon, 1889. — M. Audin, *Le confluent du Rhône et de la Saône*, in-8°, Lyon, 1919. — C. Germain de Montauzan, *Le confluent du Rhône et de la Saône à l'époque romaine*, dans *Revue des études anciennes*, 1920, t XXVI, p. 235-242. — M. Block, *Observations sur la conquête de la Gaule par les rois Francs*, dans *Revue historique*, 1927, t. CLIV, p 161-178.

4. *Environs.* — A. Bernard, *Histoire territoriale du Lyonnais*, dans *Mém. et doc. sur le Forez*, publié par la Société de la Diana. I. Période burgondo-franque. — Th. Perrenot, *Les Alamans et les Burgondes dans la trouée de Belfort vers la fin du Ve siècle*, dans *Bulletin de la Société belfortaise*, 1909, n° 27.

5. *Voies d'accès.* — Cl.-Fr. Ménestrier, *Dissertation sur les grands chemins de Lyon*, dans *Hist. civ. et cons.*, 1896, p. 33-37; A. d'Aigueperse, *Recherches sur les quatre grandes voies de Lugdunum.* Mémoire adressé à la Commission de topographie des Gaules, publié avec notes par A. Vachez, dans *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, 1872-1873, t. IX, p. 1-18, et dans *Revue du Lyonnais*, 1873, t. XV, p. 325-341, et tiré à part, in-8°, Lyon, 1874.

6. *Voies romaines.* — C. Guigue, *Les voies antiques du Lyonnais déterminées par les hôpitaux du Moyen Age*, dans *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, 1876, t. XI, p. 227-365. — Cl. Brouchoud, *Des voies de communication entre Vienne et Lyon dans l'antiquité*, dans *Congrès archéologique de France*, 1879, XLVIe session, p. 78. — M. Besnier, *Le point de départ des grandes routes de la Gaule romaine à Lyon*, dans *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques*, 1923, p. 75-96.

7. *Littérature.* — Le P. Colonia, *Histoire littéraire de la ville de Lyon, avec une bibliothèque des auteurs lyonnais, sacrés et profanes, distribués par siècles*, 2 vol., in-4°, Lyon, 1728. — Monfalcon, *Histoire littéraire de la ville de Lyon*, in-8°, Lyon, 1851. — F. Z. Collombet, *Etude sur les historiens du Lyonnais*, 3 vol., in-8°, Lyon, 1829-1854. — J.-B. Vanel, *Savants lyonnais et bénédictins*, dans *Revue du Lyonnais*, 1893, V^e série, t. XV-XVI-XVII.

8. *Arts.* — F. Thiollier, *Vestiges de l'art roman en Lyonnais*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1892, p. 396-411. — L. Niepce, *Les trésors des églises de Lyon*, dans *Revue lyonnaise*, 1883, 1884, t. VI-VIII.

9. *Église et diocèse en général.* — *Gallia christiana*, t. IV (1728), décrit dans S. Charléty, *Bibliogr.*, t. I, p. 88-89, n. 717. — *Cartulaire lyonnais, documents inédits pour servir à l'histoire des anciennes provinces de Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dombes, Bresse et Bugey*, publié par M.-C. Guigue, 2 vol. in-4°, Lyon, 1885-1893; cf. Niepce, *Compte rendu et étude*, in-8°, Lyon, 1877; Vachez, dans *Revue du Lyonnais*, 1877, IVe série, t. III, p. 476 sq.; S. Charléty, *Bibliogr.*, t. I, p. 89-90, n. 718. — *Cartulaire de l'abbaye de Savigny, suivi du petit cartulaire de l'abbaye d'Ainay*, publié par A. Bernard, 2 vol., in-4°, Paris, 1853; cf. S. Charléty, *Bibliogr.*, t. I, p. 90-91, n. 719. — *Grand cartulaire de l'abbaye d'Ainay, suivi d'un autre cartulaire rédigé en 1286 et de documents inédits*, publiés par le comte de Charpin-Feugerolles et M.-C. Guigne, 2 vol., in-4°, Lyon, 1885; cf. Charléty, *Bibliogr.*, t. I, p. 91-92, n. 720. — *Bibliotheca-Dumbensis, recueil de chartes, titres et documents pour servir à l'histoire des Dombes*, recueillis et publiés par Valentin Smith et M.-C. Guigne, 2 vol., in-4°, Trévoux, 1854-1885. — Condamin et Vanel, *Martyrologe de la sainte Église de Lyon. Texte latin inédit du XIIIe siècle, transcrit sur le manuscrit de Bologne et publié avec préface, appendice, notes et table onomastique*, in-8°, Lyon, 1902; cf. A. Coville, dans *Revue d'histoire de Lyon*, mai-juin 1902. — *Analecta bollandiana*, 1902, p. 93-94.

a) S. Champier, *Lugdunensis Ecclesiæ hierarchia quæ est Franciæ prima sedes*, in-fol., Lyon, 1537. — J. Severt, *Chronologia historica successionis hierarchicæ illustrissimorum archiantistitum Lugdunensis archiepiscopatus*, in-4°, Lyon, 1607, in-fol., Lyon, 1628. — Cl. Clemens, *Ecclesiæ Lugdunensis christiana simul de humana majestas*, in-4°, Lugdensis, 1623. — Le Febvre, *Nombre des églises qui sont dans l'enclos et dépendances de la ville de Lyon avec une exacte recherche du temps et par qui elles y ont été fondées*, par Isaac Le Febvre, lyonnais 1627, in-8°, Lyon, 1880. — Le P. Bullioud, *Lugdunum sacro-prophanum; seu de claris, illustribus et notis Lugdunensibus, Forensibus et Bellijocensibus. Indices, argumentum et synopsis*, in-4°, Lugduni, 1647. — Th. Raynaud, *Hagiologium Lugdunense*, in-fol., Lyon, 1662; *Les saints de Lyon*, in-12, Lyon, 1669. — Le P. de Saint-Aubin, *Histoire ecclésiastique de la ville de Lyon, ancienne et moderne*, in-fol., Lyon, 1666. — J. Guérin, *Abrégé de l'histoire des martyrs et des saints de la ville de Lyon*, in-16, Lyon, 1668. — J.-M. La Mure, *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon traitée par la suite chronologique des vies des révérendissimes archevêques-comtes de Lyon et primats de France, avec les plus mémorables antiquités de la très-illustre Église cathédrale, de toutes les collégiales, abbayes et prieurés; établie sur titres d'archives, actes, monuments publics et autres preuves authentiques, enrichie du catalogue général des bénéfices dudit diocèse*, in-4°, Lyon, 1671; cf. Charléty, *Bibliographie*, t. I, p. 98-99, n. 751. — Poullin de Lumina, *Histoire de l'Église de Lyon depuis son établissement par saint Pothin jusqu'à nos jours*, in-4°, Lyon, 1770. — *De martyribus Lugdunensibus dissertatio*, in-4°, Bononiæ, 1779. — Jacques, *L'origine de l'Église de Lyon et les bienfaits qu'elle a répandus dans le pays*, in-8°, Lyon, 1826. — *Les antiquités et la fondation de la métropole des Gaules ou de l'Église de Lyon et de ses chapelles, avec les épitaphes que le temps y a religieusement conservées*, par le sieur de Quincarnon, in-16, Lyon, 1879, XIII-127 p. — Crozet, *Études sur l'Église de Lyon*, in-12, Lyon, 1860. — Meynis, *Les grands souvenirs de l'Église de Lyon*, in-12, Lyon, 1867. — Fisquet, *La France pontificale. Archidiocèse de Lyon*, in-8°, Paris, s. d. — Perrier, *Histoire des évêques et archevêques de Lyon*, in-8°, Lons-le-Saunier, 1887. — Aug. Bernard, *Notice historique sur le diocèse de Lyon* (des origines à 1790) dans *Revue du Lyonnais*, 1854, IIe série, t. IX, p. 345-377; 1855, t. X, p. 11-40. — Sa-

chet, *Note sur un missel lyonnais du XVe siècle et le calendrier de l'église de Lyon au Moyen Age*, dans *Bulletin de la Société de la Diana*, t. VIII, 2. — L. Duplain et J. Giraud, *Saint-Paul de Lyon. Etude d'histoire lyonnaise*, in-8°, Lyon, 1899. — Vanel, *Listes épiscopales de Lyon*, dans *Revue du Lyonnais*, 1900, V^e série, t. XXIX, p. 82 sq. — J. Blyssac, *Notes pour servir à l'histoire ds l'Eglise de Lyon. S. Isidore de Sassenage, chanoine de Lyon, évêque de Die*, in-8°, Lyon, 1900. — L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, *L'Aquitaine et les Lyonnaises*, in-8°, Paris, 1900. — Sc. Holmes, *The Origin and development of the christian Church in Gaul during the first six centuries of the christian Ere*, dans *Birbeck Lectures*, Cambridge, 1911. — G. Guigne, *Les possessions territoriales de l'Église de Lyon* dans *Bulletin du Comité des travaux historiques. Hist. et philol.*, 1925.

b) Brial, *Epistolarum appendix aliquot de primatu Lugdunensi Ecclesiæ concesso a Gregorio papa VII* (1078-1082), dans Bouquet, *Recueil des historiens de France*, t. XIV (1806), p. 607; le meilleur texte de la bulle affirmant la primatie de l'Église de Lyon se trouve dans Jaffé, *Bibl. rer. germ.*, t. II, *Monum. gregor.*, p. 370. — Th. Raynaud, *Indiculus sanctorum Lugdunensium præmissa dissertatione de primatu Lugdunensi, et subjuncta mantissa de piis quibusdam Lugdunensibus non vindicatis*, in-12, Lugduni, 1629. — P. de Marca, *De primatu Lugdunensi et ceteris primatibus*, in-8°, Parisiis, 1644. — Driot, *Senonensis Ecclesiæ querela de primatu Galliarum adversus Lugdunensem, et de metropolito jure adversus Parisiensem*, in-12, Senonis, 1657. — B. Morange, *Primatus Lugdunensis apologeticam seu ad querelam Ecclesiæ Senonensis prior responsio*, in-8°, Lugduni, 1658. — Lyonnet, *Aperçu sur la primatie de Lyon*, in-4°, Lyon, 1850.

c) Morel de Voleine, *Recherches historiques sur la liturgie lyonnaise*, in-8°, Lyon, s. d. — De Conny, *Recherches sur l'abolition de la liturgie antique dans l'Église de Lyon*, in-12, Lyon, 1859. — J. Bard, *De la question liturgique par rapport à la sainte Église de Lyon*, in-8°, Lyon, 1860. — M. Bouix, *La liturgie de Lyon au point de vue de l'histoire et du droit*, dans *Rev. des sc. ecclés.*, 1862, t. VI, p. 20. — Morel de Voleine, *Essai d'une apologie de la liturgie lyonnaise*, dans *Revue du Lyonnais*, 1865, IIe série, t. XXX, p. 260. — Roux, *La liturgie de la sainte Église de Lyon*, in-8°, Lyon, 1864. — L. C. Moille, *The liturgy of Lyons*, dans *The Month*, 1928, t. CLI, p. 402-408.

d) J. Pothier, *Le chant de l'église de Lyon du VIIIe au XVIIIe siècle*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1881, IIe série, t. XV, p. 74.

10. *Églises.* — *Obituarium Lugdunensis Ecclesiæ. Nécrologe des personnages illustres et des bienfaiteurs de l'Église métropolitaine de Lyon du IXe au XVe siècle*, publié pour la première fois avec notes et documents inédits, par M.-C. Guigne, in-4°, Lyon, 1867; cf. Vachez, dans *Revue du Lyonnais*, 1869, IIIe série, t. VI, p. 140-153; L. Delisle et U. Chevalier, dans *Revue critique*, 1868, p. 40; Charléty, *Bibliographie*, t. I, p. 106-108, n. 823. — *Obituaire de l'Église primatiale de Lyon.* Texte du manuscrit de la bibliothèque de l'université de Bologne, XIIIe siècle, publié avec une introduction et une table alphabétique par M.-C. Guigue et G. Guigue, in-8°, Lyon, 1902. — Boué, *Notices historiques et archéologiques sur les cryptes de Lyon*, dans *Congrès scientifiques de France*, 1841, t. II, p. 383. — De Soultrait, *Considérations archéologiques sur les églises de Lyon* [Cryptes de Saint-Nizier, Ainay, Saint-Paul, Saint-Jean], dans *Mém. acad. Lyon*, 1859-1860, t. VIII, p. 30 sq. — De Saint-Andéol, *Les monuments chrétiens de Lyon antérieurs au XIe siècle* [Crypte de Sainte-Blandine, sacristie d'Ainay, tour de Saint-Pierre, église romane de Saint-Irénée], dans *La France littéraire*, Roanne, 1865, t. VIII, p. 201; t. IX, p. 7, 33. — L. Maître, *Les premières basiliques de Lyon et leurs cryptes*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1902, t. XLV, p. 445-462; 1903, t. XLVI, p. 96-107. — Renaux, *Origine des colonnes d'Ainay*, dans *Revue du Lyonnais*, 1841, Ire série, t. XIV, p. 286. — Steyert, *De la date de la crypte de Saint-Irénée*, dans *Revue du Lyonnais*, 1880, IVe série, t. IX, p. 96. — M.-C. Guigue et Begule, *Monographie de la cathédrale de Lyon, précédée d'une notice historique*, in-fol., Lyon, 1880; cf. Charvet, dans *Lyon-Revue*, t. III; Vachez, dans *Revue du Lyonnais*, 1880. IVe série, t. X, p. 126. — M.-C. Guigue, *Procès-verbal des inscriptions trouvées à Saint-Nizier en 1308*, dans *Bull. Soc. antiq. France*, 1873; *Visite des corps saints de l'église Saint-Just de Lyon en 1288*, dans *Bull. Soc. antiq. France*, 1879, p. 115. — *Obituarium Ecclesiæ S. Pauli Lugdunensis ou nécrologe des bienfaiteurs de l'Église de Saint-Paul de Lyon du XIe au XIIIe siècle*, publié d'après le ms. original par M.-C. Guigue, in-12, Bourg-en-Bresse, 1872; cf. Charléty, *Bibliogr.*, t. I, p. 116, n. 887. — H. Omont, *Un nouvel obituaire de Saint-Paul de Lyon*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1921, p. 69-72. — *Polyptyque de l'église collégiale de Saint-Paul de Lyon, dénombrement de ses tenanciers, possessions, cens et rentes en Lyonnais, Forez, Beaujolais, Mâconnais, Bresse, Dombes, Bugey et Dauphiné au XIIIe siècle*, publié d'après le ms. original avec les documents inédits, par M.-C. Guigue, in-4°, Lyon, 1875; cf. Charléty, *Bibliogr.*, t. I, p. 115, n. 886. — Meynis, *Mémorial de la confrérie des Saints Martyrs*, in-8°, Lyon, 1863.

11. *Histoire.* — *a*) *Épigraphie.* Se reporter à la bibliographie de la col. 341.

b) *Numismatique.* — Allmer et Dissard, *Musée de Lyon, inscriptions antiques*, 5 vol. in-8°, Lyon, 1888-1893. Les questions relatives à la numismatique lyonnaise durant les premiers temps de la ville y ont été traitées par P. Dissard, t. II, p. 148, 150, 176, 187, 194, 199, 201, 295. — Artaud, *Discours sur les médailles d'Auguste et de Tibère au revers de l'autel de Lyon*, in-4°, Lyon, 1820. — La Tour (de), *Notes sur la colonie de Lyon, sa fondation, le nom de son fondateur et de son premier nom, d'après sa première monnaie*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, janv.-févr., 1901, p. 82. Il s'agit d'une monnaie découverte à Gergovia; l'effigie gravée au côté droit donne la seule représentation certaine de la déesse *Copia;* le nom de *Copia*, en l'absence de toute appellation relative à Jules César, aux triumvirs et aux empereurs, démontre que la fondation de Lyon est antérieure au triumvirat; le mot *Munatia* établit l'intervention de Munatius Plancus, et permet de reporter la fondation de la colonie entre juin et septembre 43 avant Jésus-Christ. — Lépaulle, *Note sur l'atelier monétaire de Lyon. A l'époque de la réforme monétaire de Dioclétien*, in-8°, Lyon, 1883. — Rasche, *Bibliographie des monnaies à l'autel de Lyon*, dans *Lexicon universæ rei nummariæ veterum*, Lipsiæ, 1785, t. IV, col. 1255 sq. — Vallier, *Moyen bronze d'Auguste au type de l'autel de Lyon*, dans *Revue française de numismatique*, 1860, p. 335-338.

c) *Ouvrages généraux.* — Théophraste Dumas, *Traité de l'antiquité, origine et noblesse de l'antique cité de Lyon*, in-8°, Lyon, 1519. — J. Spon, *Recherches des antiquités et curiosités de la ville de Lyon, ancienne colonie des Romains et capitale de la Gaule celtique avec un mémoire des principaux antiquaires et curieux de l'Europe*, in-16, Lyon, 1673; *Recherches curieuses d'antiquités, contenues en plusieurs dissertations sur les médailles, bas-reliefs, statues, mosaïques et inscriptions antiques*, in-4°, Lyon, 1683. — Le P. de Colonia, *Antiquitez profanes et sacrées de la Ville de Lyon avec*

quelques singularitez remarquables recueillies et présentées à Mgr. le duc de Bourgogne, in-4°, Lyon, 1701, — G. Simeoni, *Origine e antichità di Lione*, in-12, Lyon, 1846 (édité par Monfalcon, d'après un ms. du XVIe siècle); *Mélanges sur l'histoire ancienne de Lyon.* Gabriel Simeoni, Pierre l'Abbé, Jacques Pernetti, in-12, Lyon, 1846. — Delandine, *Dissertations historiques sur les antiquités de Lyon et de Bresse*, in-8°, Lyon, 1780. — H. Greppo, *Essai sur le commerce des vins à Lugdunum et dans les Gaules*, dans *Revue du Lyonnais*, 1841, t. XIII, p. 419. — Artaud et Chenavard, *Lyon antique restauré*, in-fol., Lyon, 1850. — O. Hirschfeld, *Lyon in der Römerzeit*, in-8°, Wien, 1877, dans *Sitzungsberichte*, de Vienne; trad. franç. par A. Allmer, dans *Revue épigraphique du midi de la France*, 1896, t. I, p. 81. Etudie la fondation de Lyon et son histoire d'abord, d'après les textes qui donnent peu de choses, puis d'après les inscriptions qui renseignent : 1° sur Lyon capitale, son administration, ses privilèges; 2° sur Lyon commerçant; 3° sur Lyon centre religieux, ses temples, ses fêtes; 4° sur le peuple lyonnais. S'arrête à la fin du IIe siècle, *Gallische Studien*, I, II, III, in-8°, Wien, 1883, 1884. — Vachez, *L'amphithéâtre de Lugdunum et les martyrs d'Ainay*, in-8°, Lyon, 1887, dans *Revue du Lyonnais*, 1887, p. 5 sq., 81 sq. — H. Bazin, *L'amphithéâtre de Lugdunum*, dans *Revue archéologique*, 1887, 2e édit., p. 35-41. — J. Pierrot-Desseilligny, *L'amphithéâtre de Lyon*, dans *Bulletin monumental*, 1887, t. LIII, p. 415.

d) Étymologie. — Bachet de Meziriac, *Remarques sur l'origine du mot Lugdunum* (dans le tome Ier des *Commentaires sur les épîtres d'Ovide*), in-12, Lyon, 1846. — Jolibois, *Sur la colonie grecque de Lyon. Sur l'étymologie des noms de Lugdunum et de Lyon*, in-8°, Lyon, 1847. — Raverat, *Lugdunum. Lyon*, dans *Lyon-Revue*, 1882, juillet; *Sur l'étymologie de Lyon* dans *Mém. Soc. lett. de Lyon*, 1873, p. 82, 95, et *Rev. du Lyonnais*, 1873, IIIe série, t. XV p. 465. — Vachez, *Nouvelle interprétation, de Lugdunum*, in-8°, Lyon, 1866. — A. Allmer, *Étymologie de Lyon*, dans *Rev. épigr. du midi de la France*, 1885, p. 143; 1886, p. 237; *Une nouvelle étymologie de Lyon*, dans *Lyon-Revue*, 1886, t. X, p. 94, 196. Philipon, *Étymologie de Lyon*, dans *Lyon-Revue*, 1886, t. X, p. 263. — H. d'Arbois de Jubainville, *La nationalité celtique et le dieu Lug*, dans *Revue du Lyonnais*, 1886, Ve série, t. I, p. 166. Steyert, *Défense de l'étymologie de Lugdunum, où l'on examine qui a pu le mieux savoir la langue des Celtes : des gens qui ont vécu de leur temps et avec eux, ou des savants de nos jours qui n'en ont jamais traduit quatre mots suivis, par un Lyonnais, partisan de la logique et du sens commun*, in-8°, Lyon, 1886. — Cl. Tisseur [Puitspelu], *Une vieille étymologie de Lugdunum*, dans *Revue du Lyonnais*, 1887, t. III, p. 107. — H. d'Arbois de Jubainville, *Une vieille étymologie du nom de Lyon*, dans *Revue celtique*, 1887, t. VIII, p. 169-172; *Le dieu irlandais Lug et le thème gaulois Lugu*, dans *Revue celtique*, 1889, t. X, p. 238-243; 1890, t. XI, p. 235-237. — V. Durand, *Lugdunum*, dans *Bulletin de la Société de la Diana*, 1901, t. XII, p. 63-70. — S. Reinach, *Origine d'une étymologie ancienne du nom de Lyon*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1914, p. 349, et dans *Revue archéologique*, 1914, 2e édit., p. 303. — J. Loth, *Le dieu Lug, la terre mère et les Lugoves*, dans *Revue archéologique*, 1914, 2e édit., p. 205-230. — Ch. Sébillot [Sur l'étymologie de Lyon], dans *Lyon-Républicain*, 16 avril 1916; *Revue archéologique*, 1916, 2e édit., p. 316-317. — A. Longnon, *Les noms de lieux*, p. 27-33. — Devaux, *Les noms de lieux dans la région lyonnaise aux époques celtique et gallo-romaine*, in-8°, Lyon, 1898. — Steyert, *Note sur l'histoire de Lyon*, I. *Les noms de lieux dans la région lyonnaise aux époques celtique et gallo-romaine par l'abbé Devaux, Répliques et observations illustrées de cartes et de figures*, in-8°, Lyon, 1899. — Devaux, *Étymologies lyonnaises, réponse à M. Steyert*, in-8°, Lyon, 1900; cf. G. Dottin, dans *Revue de l'histoire des religions*, 1900, t. XXXVIII, p. 143; A. Allmer dans *Revue épigraphique*, 1900. — J.-M. Meunier, *Étymologie et orthographe du nom de la ville de Lion*, in-8°, Nevers, 1917.

e) Origines. — A. Maret, *Condate et la fondation de Lyon*, dans *Revue du Lyonnais*, 1860, IIe série, t. XXI, p. 258; *Lettre au sujet de la fondation de Lyon*, dans *Revue du Lyonnais*, 1860, IIe série, t. XXI, p. 66. — Morin, *Munatius Plancus et Lyon*, dans *Mém. Acad. Lyon*, 1853, t. III, p. 33. — Philipon, *La naissance de Lugdunum. Le camp de Marc-Antoine*, dans *Lyon-Revue*, 1886, t. X, p. 212. — Steyert, *La légende de Momorus et Atepomarus; le Grec Clitophon, premier historien de Lyon*, dans *Revue du Lyonnais*, 1886, Ve série, t. II, n. 1. — Em. Jullien, *Le fondateur de Lyon. Histoire de Munatius Plancus*, in-8°, Paris, 1892; fait partie des *Annales de l'université de Lyon*, t. V, fasc. 1er, dispense de recourir à tous les travaux antérieurs; étude complète et scientifique. — C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. IV (1913). — Fabrice, *La Table Claudienne*, 1929; cf. Germain de Montauzan *Les premiers évocateurs du vieux Lyon*, in-8°, Lyon, 1920.

f) Sous la domination romaine. — E.-C. Martin-Daussigny, *Dissertation sur l'emplacement du temple d'Auguste au confluent du Rhône et de la Saône*, dans *Revue du Lyonnais*, 1848, t. XXVIII, p. 10-44; *Notice sur l'amphithéâtre et l'autel d'Auguste à Lugdunum*, dans *Congrès archéol. de France*, 1862, t. XXIX, p. 492. — C. Germain de Montauzan, *Le confluent du Rhône et de la Saône à l'époque romaine*, dans *Revue des études anciennes*, 1924, t. XXVI, p. 235-242 : Allmer limitait l'île d'Ainay à la rue Confort. J'opinerai pour une limite reportée encore sensiblement plus au Sud, c'est-à-dire de la place Bellecour qui, au Moyen Age était occupée en grande partie par un espace marécageux; même revue, 1927, t. XXIX, p. 418. — L. Renier, *Sur l'emplacement de l'autel de Rome et d'Auguste à Lyon*, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1859, t. III, p. 102-104. — A. Allmer, *Sur la question de l'emplacement de l'autel de Rome et d'Auguste au confluent du Rhône et de la Saône*, dans *Revue du Lyonnais*, 1864, nouv. série, t. XXVIII, p. 98-113. — A. Bernard, *Mémoire sur le temple dédié à Auguste au confluent du Rhône et de la Saône*, dans *Revue archéologique*, 1847-1848, p. 577-592. — M. Audin, *Le confluent du Rhône et de la Saône*, in-8°, Lyon, 1919. — E.-C. Martin-Daussigny, *Sur les assemblées des trois provinces des Gaules à Lyon*, dans *Congrès archéol. de France*, 1862,

g) Incendie de Lyon. — Pernetti, *Conjectures sur l'incendie de Lyon sous Néron*, in-8°, Lyon, 1860. — H. Greppo, *Coup d'œil sur l'histoire du Lyonnais à l'époque de Néron et de ses premiers successeurs*, dans *Revue du Lyonnais*, 1891, Ire série, t. XL, p. 467. — De La Tourette, *Examen des conjectures sur l'incendie de Lyon sous Néron*, dans *Archives hist. et statistiques du département du Rhône*, 1827, p. 173. — O. Hirschfeld, *L'incendie de Lugdunum*, dans *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, t. I, p. 62, trad. de l'art. du *Historische Zeitschrift*, 1899, p. 294.

h) Bataille de 197. — Fr. Ozanam, *Notice sur le champ de bataille où Septime-Sévère et Albin se disputèrent l'empire romain*, dans *Arch. hist. du Rhône*, t. IV, p. 107; cf. *Le Bulletin de Lyon*, 23, 26 sept., 1826. — Bordes de Parfondry, *Recherches historiques sur l'emplacement où s'est livrée la bataille entre Albin et Sévère l'an 197*, dans *Revue du Lyonnais*, 1838, Ire série, t. VIII, p. 433. — Jolibois, *Sur le lieu de la bataille entre Sévère et Albin*, dans *Revue du Lyonnais*, 1846, Ire série, t. XXIII. — P. Saint-Olive, *Emplacement du champ de*

bataille entre Albin et Sévère, dans *Mém. litt. Lyon*, 1861-1862, p. 81. — Révérend du Mesnil, *Bataille d'Albin au camp de la Valbonne*, dans *Rev. du Lyonnais*, 1871, IIIe série, t. XII, p. 186. — C. Jullian, *L'avènement de Septime-Sévère et la bataille de Lyon*, dans *Revue historique*, 1881, t. XVI, p. 285 sq. — L. Renier, *Sur une inscription de Lyon regardée à tort comme un monument de la bataille de cette ville*, dans *Mélanges d'épigraphie*, 1854, p. 147-154; *Note explicative sur l'inscription découverte à Lyon* [monument élevé en l'honneur de Septime-Sévère], dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1858, t. II, p. 31-37. — Ph. Fabia, *La garnison romaine de Lyon*, dans *Revue des études anciennes*, 1913, t. XV, p. 187-188, et dans *Collection des amis du vieux Lyon*, 1918. — H. Mollière, *Note sur la population primitive de Lugdunum et sur sa prétendue destruction totale sous Septime-Sévère*, dans *Revue du Lyonnais*, 1892, V[e] série, t. XII, p. 256.

j) L'Église de Lyon. — A. de Boissieu, *Ainay, son autel, son amphithéâtre et ses martyrs*, in-8°, Lyon, 1865. — J.-Z. Collombet, *Vie des saints du diocèse de Lyon*, in-8°, Lyon, 1832. — Comte, *La prison de l'Antiquaille; saint Pothin et ses compagnons*, in-8°, Lyon, 1877; *La lampe de saint Pothin au caveau de l'Antiquaille*, in-8°, Lyon, 1881. — Mongez, *Ancien couvent de l'Antiquaille à Lyon*, dans *Rapport sur les travaux de la classe d'histoire et lettres anciennes*, 5 juillet 1810, p. 51. — Gazzera, *Ricerche intorno ad alcuni punti della topografia lionese del I° secolo*, dans *Mem. Acad. Sc. di Torino*, 1824, t. XXVII, p. 349. — O. Hirschfeld, *Zur Geschichte des Christenthums in Lugdunum vor Constantin*, dans *Sitzungsberichte der Akad. d. Wissensch. zu Berlin*, 1895, p. 381; trad. franç., dans *Rev. épigr. du midi de la France*, t. III, p. 382, 397, 404, 422, 441. — J.-B. Martin, *Liste des martyrs de Lyon* dans *Bull. hist. du diocèse de Lyon*, 1900, t. I, p. 22-26. — H. Quentin, *La liste des martyrs de Lyon de l'an 177*, dans *Analecta bollandiana*, 1921, p. 113-138. — H. Mollière, *Le plus ancien médecin de Lugdunum*, p. 129-177; *Identité du martyr Alexandre et de l'Abascantus de Galien*, dans *Mém. Soc. litt. hist., et arch., de Lyon*, 1896-1897, t. XVI, p. 89-103. — A. Profumo, *Una nota alla lettere del 177 delle Chiese di Vienna e Lione*, dans *Studi romani*, 1914, t. II, p. 121-134. — G. Lee, *The martyrs of Vienne and Lyons*, in-12, London, 1854. — A. Baumann, *Les martyrs de Lyon*, in-12, Paris, 1906; en appendice, la seule partie à retenir de ce volume qui n'est qu'un roman, on a inséré la traduction de la lettre de 177, par J. Pourrat. — J. Pourrat, *Les saints martyrs de Lyon. Lettre de L'Église de Vienne et de Lyon sur la persécution de l'an 177. Étude et traduction nouvelle*, dans *Petite bibliohtèque édifiante*, t. XXXIV, Lyon, 1926. — C. Jullian, *Quelques remarques sur la lettre des chrétiens de Lyon*, dans *Rev. des Études anciennes*, 1911, t. XIII, p. 317-330; *Histoire de la Gaule*, t. IV (1914), *Le martyre des Lyonnais*, p. 492 sq. — J. W. Thompson, *The alleged persecution of the christians at Lyon in 177*, dans *American journal of theology*, 1912, t. XVI, p. 358-384; t. XVII, p. 249-258, cf. A. Harnack, dans *Theologische Literaturzeitung*, 1er février 1913; P. Allard, *Une nouvelle théorie sur le martyre des chrétiens de Lyon en 177*, dans *Revue des questions historiques*, 1913, t. XCIII, p. 53; *Encore la lettre sur les martyrs lyonnais de 177*, dans même revue, 1914, t. XCV, p. 83-89. — U. Kahrsted, *Die Märtyrerakten von Lugdunum 177*, dans *Rheinischen Museum*, 1913, n. f., t. LXVIII, p. 395-412. — P. de Labriolle, *A propos de la lettre des chrétiens de Lyon en 177. Une difficulté résolue*, dans *Bull. d'anc. littér. et d'archéol. chrétiennes*, 1914, t. IV, p. 140-151; *Le style de la lettre des chrétiens de Lyon dans Eusèbe*, dans *Bull. d'anc. littér. et d'arch. chrét.*, 1913, t. III, p. 198-199. — Vancadard, *L'indistinction des Églises de Lyon et de Vienne au temps de la persécution de Marc-Aurèle (177)*, dans *Bull. d'anc. litt. et d'arch. chrét.*, 1912, t. II, p. 128-131. — E. Renan, *Les premiers martyrs de la Gaule, 177 avant J.-C.*, dans *Revue historique*, 1881, t. XVII, p. 303-326. — Ch. Lenthéric, *Débuts du christianisme dans Lyon*, dans *Mém. Acad. Nîmes*, 1886-1887, p. 94. — D. Meynis, *Les grands souvenirs de l'Église de Lyon*, in-12, Lyon, 1860; *La Montagne sainte, mémorial de la confrérie des saints martyrs*, in-8°, Lyon, 1880. — Fr. Ozanam, *Mémoire statistique pour servir à l'histoire de l'établissement du christianisme à Lyon*, in-8°, Lyon, 1829 — E. Pelagaud, *Lieu précis du martyre de saint Pothin et de ses compagnons : le plateau des Minimes*, dans *Lyon-Revue*, 1880, t. I, p. 277 sq. — A. Poidebard, *L'amphithéâtre et les martyrs de Lugdunum*, dans *Controverses contemporaines*, 1888, t. XIV, p. 249; *Indices de christianisme dans les inscriptions trouvées à Trion en 1885, d'après des travaux récents*, dans *Compte rendu du IVe congrès scientifique international des catholiques tenu à Fribourg* (Suisse) du 16 au 20 août 1897. — Bon Raverat, *Fourvière, Ainay et Saint-Sébastien sous la domination romaine, recherches archéologiques sur l'emplacement où les premiers chrétiens lyonnais souffrirent le martyre*, in-8°, Lyon, 1880; Quilibet, *Archéologie, A propos du livre du baron Raverat*, dans *Monde lyonnais*, 13 nov. 1880. — J. Condamin, *Le premier berceau de l'apostolat lyonnais et de la propagation de la foi; la prison de saint Pothin à l'Antiquaille*, in-8°, Lyon, 1890. — E.-C. Martin-Daussigny, *La crypte de saint Pothin*, dans *Revue du Lyonnais*, IIe série, t. VII, p. 431. — Ch. Richard, *Le premier évêque de Lugdunum. Hommages rendus à la mémoire de saint Pothin par une société d'ecclésiastiques*, in-8°, Lyon, 1900. — E. Renan, *Topographie chrétienne de Lyon*, dans *Journal des savants*, 1881, p. 339-347. — A. Lafon, *Amphithéâtre de Fourvière*, dans *Revue du Lyonnais*, 1897, t. I, p. 353 sq., 445 sq.; et dans *Mémoires de l'Acad. de Lyon. Sciences et lettres*, IVe série, t. III, 1896, p. 397-431. — Ph. Fabia, *L'amphithéâtre de Lugdunum*, dans *Journal des savants*, 1920, p. 160-171. — C. Germain de Montauzan, *Du forum à l'amphithéâtre de Fourvière. Les martyrs de 177*, dans *Revue d'histoire de Lyon*, 1910, t. IX, p. 321-362; *Les fouilles de Fourvière en 1911*, dans *Annales de l'Université de Lyon*, nouv. série, t. II, Droit, lettres, fasc. 25, 1912, p. 1-107; *Les fouilles de Fourvière en* 1912, dans *ibid.*, fasc. 28, 1913, p. 1-94; *Les fouilles de Fourvière en 1913-1914*, dans *ibid.*, fasc. 30, 1915, p. 1-108; *Note sur les fouilles pratiquées à Fourvière depuis le 1er janvier 1913*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1913, p. 283-287; 1926, p. 140-145; 1927, p. 236-243. — Ph. Fabia, *Rapport sur les fouilles de Fourvière en 1924*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1915, p. 119-124; *Fourvière en 1493*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1918, p. 128-137; *Les campagnes de fouilles de Fourvière*, dans *Revue d'histoire de Lyon*, 1912, t. XI, p. 401-486; 1914, t. XIII, p. 1-29, 385-416; *Exploration archéologique de Fourvière. Rapport sur les fouilles de 1912*, dans *Bull. du Comité*, 1913, t. CXLVIII-CXLIX, 223-226. — J. Pierrot-Desseilligny, *Lettre adressée à M. Héron de Villefosse, au sujet de la découverte d'un amphithéâtre romain sur la colline de Fourvière à Lyon*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1887, p. 256-258. — R. Le Nail, *Découverte d'un théâtre romain à Lyon*, dans *Bull. arch. du comité*, 1914, p. 481-486. — Prolange, *Les martyrs de Lyon*, in-12, Lyon, 1914. — P. de Labriolle, *La crise montaniste*, in-8°, Paris, 1913, p. 217-246. — J. Tixeront, *La lettre de l'Église de Lyon et Vienne sur le martyre de 177*, conférence donnée aux Facultés catholiques en 1919, dans *Mélanges de patrologie et d'histoire des dogmes*, 1921, p. 44-73. — *** *Envoi de l'Église de*

Lyon à l'Église de Smyrne, dans *Revue du Lyonnais*, IIe série, t. XXVI, p. 166-171. — S. Reinach, *La communauté juive de Lyon au IIe siècle de notre ère*, dans *Revue des études juives*, 1906, t. LI, p. 245-350; *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1906, p. 50-51; *Revue archéol.*, 1906, 1re édit., p. 480; *Cultes, mythes et religions*, in-8°, Paris, 1908, t. III, p. 449-456. — J. Condamin, *Le culte de Marie à Lyon, de saint Pothin à la fin du XIXe siècle, 177-1900*, in-8°, Lyon, 1900.

k) *Antiquités.* — Artaud, *Lyon souterrain, 1794-1796*, in-8°, Lyon, 1846. — L. Palustre; *De l'ancienne topographie de la ville de Lyon*, dans *Bull. monumental*, 1879, t. XLV, p. 245. — A. Allmer et P. Dissard, *Trion, Antiquités découvertes en 1885, 1886 et antérieurement au quartier de Lyon dit Trion*, dans *Mémoires de l'Acad. des Sc. Belles-Lettres et Arts de Lyon, cl. des lettres*, 1888, t. XXV. — Ph. Fabia, *Pour l'inventaire des mosaïques romaines de Lyon*, dans *Journal des savants*, 1916, p. 271-278, 317-334; Fabia, *Le jardin des mosaïques au quartier d'Ainay*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscrip.*, 1917.

l) A. Coville, *L'évêque Aunemundus et son testament*, in-8°, Lyon, 1902; *Sidoine Apollinaire à Lyon*, in-8°, Lyon, 1904; *L'évêque Nizier et Grégoire de Tours à Lyon*, dans *Revue d'histoire de Lyon*, 1907, t. VI, p. 401-426. — J. Lebeuf, *Lettre aux auteurs du Mercure de France touchant un endroit considérable de Grégoire de Tours qui concerne la ville de Lyon tiré d'un très ancien manuscrit du diocèse de Mâcon*, 1738, juillet, p. 1557.

m) *Les Burgondes.* — A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, in-8°, Paris, 1878, p. 196-198. — Binding, *Das burgundisch-romanische Königreich*, in-8°, Leipzig, 1868. — Jahn, *Geschichte der Burgundionen*, 2 vol., in-8°, Halle, 1874. — Gacogne, *Histoire des Bourguignons et de leurs établissements dans le Lyonnais*, dans *Revue du Lyonnais*, 1859, IIe série, t. XVIII, XIX. — Caillemer, *L'établissement des Burgondes dans le Lyonnais au milieu du Ve siècle*, dans *Mémoires de l'Académie de Lyon, classe des lettres*, nouv. série, 1878, t. XVIII, p. 1. — Valentin-Smith, *Établissement de la monarchie tempérée à Lyon au Ve siècle*, dans *Mémoires lus à la Sorbonne*, 1861, p. 1-15. — Saleilles, *De l'établissement des Burgondes sur les domaines des Gallo-Romains*, dans *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, 1891, t. I, p. 43, 345. — A. Coville, *Recherches sur l'histoire de Lyon du Ve au IXe siècle* (450-800), in-8°, Paris, 1928. — H. Greppo, *Détails historiques sur les inondations qui inondèrent Lyon et les Gaules au VIe siècle*, dans *Revue du Lyonnais*, 1841, Ire série, t. XIII.

n) *Littérature.* — A. Longnon, *Atlas historique de la France depuis César jusqu'à nos jours*, in-4°, Paris, 1885 sq. — A. Vingtrinier, *Note sur l'invasion des Sarrasins dans le Lyonnais*, dans *Rev. du Lyonnais*, 1862, IIe série, t. XXV, p. 379. — De Terrebasse, *Œuvres posthumes*, in-8°, Vienne, 1875 [Histoire de Boson et de ses successeurs]. — A. Ebert, *Allgemeine Geschichte der Literatur des Mittelalters in Abendlande*, in-8°, Leipzig 1874, t. II. — Philipon, *Le second royaume de Bourgogne*, dans *Ann. de la Soc. d'émul. de l'Ain*, 1895-1899, t. XXVIII-XXXII. — Poupardin, *Le royaume de Provence sous les Carolingiens (855-933)*, in-8°, Paris, 1901. — Rivet, *La vie et les ouvrages de Leidrade*, dans *Hist. litt. de la France*, t. IV, p. 433. — Péricaud, *Notices sur Leidrade, Agobard et Amulon*, dans *Arch. hist. du Rhône*, t. I, p. 341. — Z. Collombet, *Les écoles de Lyon sous Charlemagne et Louis le Débonnaire*, dans *Revue du Lyonnais*, 1837, Ire série, t. V, p. 276. — J. Pourrat, *L'antique école de Leidrade, onzième centenaire de sa fondation*, in-8°, Lyon, 1909. — Forest, *L'école cathédrale de Lyon, le petit séminaire Saint-Jean*, in-8°, Lyon, 1885. — Chevallard, *S. Agobard, archevêque de Lyon*, in-8°, Lyon, 1869. — E. Caillemer, *Florus et Moduin, épisode de l'histoire de Lyon au IXe siècle*, dans *Mém. de l'Acad. des Sc. et Lettres de Lyon*, 1882, t. XXI. — De la Saussaye, *Les six premiers siècles littéraires de la ville de Lyon*, in-8°, Lyon, 1876. — Reure, *Un collège à Lyon au IXe siècle. Esquisse des études et des goûts littéraires sous Louis le Débonnaire et Charles le Chauve, Discours*, in-8°, Lyon, 1881. — R. Foss, *Leben und Schriften Agobards Erzbischofs von Lyon*, 1897. — J. F. Marcks, *Die politisch-kirchliche Wirksamkeit des Erzbischofs Agobard von Lyon*, 1888. — J.-B. Martin, *Une manifestation théologique de l'Église de Lyon, l'adoptianisme et les archevêques Leidrat et Agobard*, dans *l'Université catholique*, 1898, t. XXIX, p. 594. — O. Delandine, *Manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, 3 vol. in-8°, Paris-Lyon, 1812. — A. Molinier, F. Desvernay et J. Vaesen ont rédigé les tomes XXX et XXXI, du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France*, 2 vol. in-8°, Paris, 1898-1899. — L. Niepce, *Les manuscrits de Lyon et mémoire sur l'un de ces manuscrits, le Pentateuque du VIe siècle*, in-8°, Lyon, s. d. (1879). Pour toute la bibliographie du *Codex Lugdunensis* de « l'Heptateuque », voir col. 354-374. — L. Delisle, *Le missel de Thomas James, évêque de Dol, Bibliothèque de l'École des chartes*, 1882, t. XLIII, p. 315 sq. — H. Quentin, *Le Codex Bezæ à Lyon au IXe siècle. Les citations du Nouveau Testament dans le martyrologe d'Adon*, dans *Revue bénédictine*, 1906, t. XXIII, p. 1-25. — L. Galle, *Note sur le missel d'Autun de la bibliothèque de Lyon*, dans *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*. Salle de l'hémicycle à l'École nationale des Beaux-Arts du 28 mai au 1er juin 1901, XXVe session, p. 449-453, 2 pl. — H. Joly, *Bibliothèque de la ville de Lyon. Documents paléographiques, typographiques, iconographiques*, in-4°, Lyon, 1926.

H. LECLERCQ.

LYRE. — Nous avons reproduit déjà une lampe chrétienne sur laquelle on a représenté quatre poissons et une harpe (voir *Dictionn*,. t. VI, fig. 5581);

7342. — Pierre gravée.
D'après L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. IV, pl. XVI.

on peut en rapprocher une pierre gravée trouvée dans les catacombes romaines et sur laquelle est figurée une lyre [1]. (fig. 7342). Rien ne permet de voir ici un objet chrétien; mais il a servi probablement de signe de reconnaissance pour une tombe chrétienne; peut-être était-ce la gemme d'un anneau à l'usage d'un fidèle. « Il nous est permis, écrivait Clément d'Alexandrie, d'avoir un anneau qui serve à sceller et à enfermer plus sûrement les objets de quelque valeur; tous les autres anneaux nous sont interdits. Les images qu'on y fait graver et qui nous servent de sceau doivent être de préférence une colombe, un poisson, un vaisseau aux voiles déployées et rapides; on y peut même représenter une lyre comme Polycrate, ou une ancre comme Seleucus; enfin un pêcheur au bord de la mer dont la vue nous rappellera saint Pierre et Moïse [2]. » Malgré cette concession, il ne paraît pas que le symbole de la lyre ait obtenu du succès chez les chrétiens, la rareté des monuments

[1] L. Perret, *Les catacombes de Rome*, in-fol., Paris, 1852, t. IV, pl. XVI, n. 60. — [2] Clément d'Alexandrie, *Pædagog.*, l. III, c. XII, *P. G.*, t. VIII, col. 633.

qui nous l'ont conservé en témoigne. Nous ne croyons pas qu'il ait été figuré une seule fois sur des inscriptions funéraires chrétiennes. Il va presque sans dire que nous verrons la lyre sur les monuments consacrés à la représentation d'Orphée (voir ce nom).

H. Leclercq.

LYS. — I. Héraldique. II. Symbolique. III. Monuments.

I. Héraldique. — Voir *Dictionn.*, t. v, col. 1699-1708.

II. Symbolique. — Les Livres saints mentionnent le lys pour sa beauté, sa blancheur, symbole de la pureté absolue. L'Époux de l'âme se compare à cette fleur immaculée : *Ego flos campi et lilium convallium;* ses lèvres distillent les paroles comme les lys distillent la myrrhe : *Labia ejus lilia distillentia myrrham.* La comparaison du lys des champs au suave parfum se retrouve dans les Évangiles. Saint Cyprien s'écrie dans un moment d'enthousiasme : *O beatam Ecclesiam nostram, quam temporibus nostris gloriosus martyrum sanguis illustrat!... floribus ejus nec rosæ, nec lilia desunt* [1]. Saint Jérôme, écrivant à la veuve Furia, lui dit : *Suscipe viduas, quas inter virginum lilia et martyrum rosas, quasi quasdam violas misceas* [2], et au moine Rustique : *Non mihi nunc per virtutum prata ducendus est rivulus : nec laborandum ut ostendam tibi variorum pulchritudinem florum, quid in se lilia habeant puritatis* [3].

Dans la *Cappella greca*, au cimetière de Priscille, sur la *via Salaria nova*, nous voyons figurés à la voûte les symboles des Saisons; trois des têtes ont disparu, une seule s'est conservée en assez bon état; elle nous montre un buste couronné de lys (?), d'épis et de bleuets [4]. Nous ne connaissons pas d'autres monuments de la haute antiquité sur lesquels les lys soient figurés avec une signification symbolique, mais les textes de saint Cyprien et de saint Jérôme sont assez clairs. On n'a pas manqué d'apporter par brassées les citations douteuses auxquelles on infligeait la torture pour dire ce qu'on voulait qu'elles disent; ces pieux exercices ont eu leur vogue; on assure qu'ils conservent leurs fidèles, inoffensifs rêveurs qui n'ont jamais été en mesure de distinguer la symbolique du galimatias; c'est ce dernier qui s'étale complaisamment, dans les productions d'il y a un demi-siècle, dont on a fait depuis, grâce à Dieu, bonne justice [5].

III. Monuments. — Les pétales du lys en s'écartant forment une sorte de support dont les artistes chrétiens s'avisèrent de bonne heure de faire, soit un récipient soit le soutien d'une espèce de godet, destiné à recevoir de l'huile et une mêche et à servir de lampe. Nous avons déjà donné deux *donaria* de bronze travaillés à jour et portant des fleurs de lys où étaient fichés des cierges. On désignait parfois ces objets sous le nom de *lilia argentea* ou d'autre métal (voir *Dictionn.*, t. iv, col. 1456, fig. 3864). Dans la célèbre *Charta Cornutiana*, datée de 471, acte de fondation et de dotation d'une église, on voit Flavius Valila offrir, entre autres ustensiles liturgiques, *lilia ærea duo* (voir *Dictionn.*, t. iii, col. 882).

Une belle lampe de bronze conservée dans la collection Basilewsky au musée de l'Ermitage à Petrograd, mesure 0 m. 225 en longueur et 0 m. 11 en hauteur; elle est suspendue par trois chaînettes. L'anse est formée par le calice d'un lys épanoui pouvant servir à recevoir un objet de petites dimensions [6] (fig. 7343).

Une lampe analogue, à un seul bec, est conservée au British Museum [7]; on pourrait en mentionner quelques autres de même type [8].

Le lys a été employé comme motif d'ornement du vi^e^ au ixe siècle, en Italie, mais déjà c'était la fleur réduite à un schéma que nous connaissons bien : une longue tige mince donnant naissance à trois feuilles dont une debout, au centre, et deux incurvées. Ce motif « servait à remplir de petites surfaces, particulièrement des surfaces triangulaires ou en forme de losange. Il se combine avec les entrelacs sur ces plaques de cancel dont les exemples sont nombreux dans l'Italie du Nord. Il fait partie de cette décoration dont les éléments ont été empruntés à l'art romain et à l'art byzantin, et qui, stylisée par les artistes barbares de Lombardie, semble-t-il, s'est répandue au ixe siècle dans tout l'empire carolingien [9].

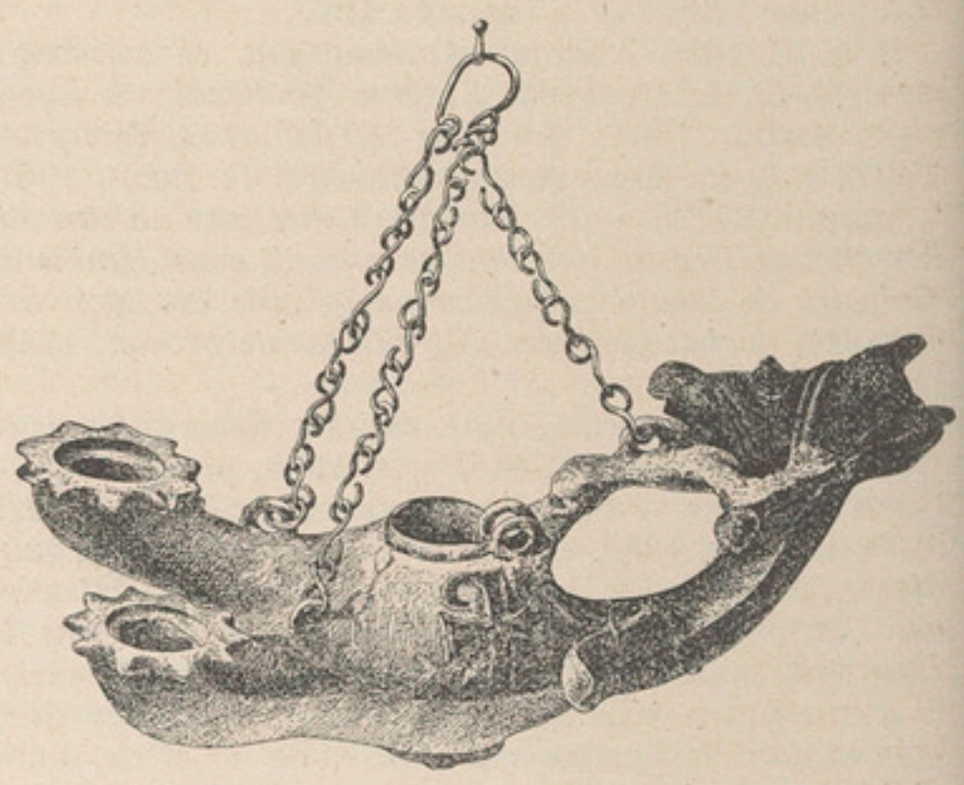

7343. — Lampe en bronze.
D'après Darcel et Basilewsky, *Catalogue de la Collection Basilewsky*, pl. iii, fig. 36.

« Il y a plusieurs variétés de ce fleuron trifolié; l'une, et c'est le type qui paraît le plus ancien, rappelle plutôt une feuille, tantôt trapue, tantôt élancée, recoupée en trois lobes lancéolés, les lobes latéraux le recourbant plus ou moins; tel est le type que nous voyons sur les chapiteaux du palais dit de Théodoric, à Ravenne, dont les archéologues s'accordent à placer la construction au commencement du viiie siècle; les fleurons garnissent les bords du panneau de ces chapiteaux carrés, ou, s'élançant des angles inférieurs, occupent les cantons d'une croix formant le centre de la décoration. Une autre variété consiste en une tige qui s'épanouit en trois feuilles lancéolées dont les deux latérales sont fortement recourbées; c'est absolument la fleur de lys du Moyen Age. Un bel exemple se trouve plusieurs fois répété autour d'une des plaques de marbre du *pluteus* du baptistère de Cividale [10], plaque de style byzantin coupée et par conséquent remployée, et probablement antérieure à l'édification du baptistère par l'évêque Cal-

[1] S. Cyprien, *Epist. VIII ad martyres*, *P. L.*, t. iv, col. 249 — [2] S. Jérôme, *Epist. LIV, ad Furiam*, *P. L.*, t. xxii, col. 557. — [3] S. Jérôme, *Epist. CXXV, ad Rusticum*, *P. L.*, t. xxii, col. 1073. — [4] J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, in-fol., Roma, 1903, pl. viii, n. 2, p. 32; le même, *Fractio panis*, pl. vi, p. 23; A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, in-8°, Milano, 1900, t. i, p. 7, fig. 5. — [5] P. Guéranger, *Vie de sainte Cécile;* L. Fromage, *Le symbolisme dans l'ancien art chrétien*, dans *Les lettres chrétiennes*, 1881, t. iii; ce gluant pathos fut réfuté par P. Allard. — [6] Darcel et Basilewski, *Catalogue*, pl. iii, fig. 36. — [7] O. M. Dalton, *Catal. of early christ. antiq.*, p. 101, n. 501, pl. xxvii. — [8] G. Doublet, *Le musée d'Alger*, Paris, 1890, pl. xiv, fig. 4; Garrucci, *Storia dell'arte crist.*, pl. 470, n. 2. — [9] E. A. Stückelberg, *Langobardische Plastik*, in-12, Zurich, 1896. — [10] Ruggiero della Torre, *Il battisterio di Callisto*, in-4°, Cividale, 1899, pl. i. Voir ce qui a été dit de ce monument au mot Cividale.

liste, vers 737. L'autel de Ratchis, édifié entre 744 et 749, dans l'église de San Martino à Cividale, offre d'autres exemples de la même fleur de lys autour d'un cercle (voir *Dictionn.*, t. III, fig. 3004).

« Les artistes ont eu recours à ce fleuron à trois pétales pour remplir les triangles laissés vides entre un cercle et un carré; ainsi, sur une plaque du *Tempietto* à Cividale, quatre fleurons s'échappent d'un cercle pour remplir les écoinçons entre ce cercle et le carré dans lequel il est inscrit; pareillement sur une plaque de marbre conservée au palais épiscopal de Ferentino, quatre fleurs à trois pétales occupent les triangles compris entre une hélice et les pointes du losange qui l'encadrent. C'est encore un champ triangulaire que la tige trifoliée occupe sur le fronton du *ciborium* du musée de Cortone daté du règne de Charlemagne. Sur les dalles de marbre ornées de rinceaux géométriques, très souvent ce fleuron occupe l'intervalle entre les rinceaux. Citons, par exemple, un panneau de cancel à Sainte-Marie-in-Cosmedin [1]; un autre servant aujourd'hui de devant d'autel en l'église San Abondio de Côme [2]; un autre encastré dans le mur de la maison n. 6 de la *Piazza de l'Olio* à Terni, et, en France, le fragment de plaque de cancel conservé à Saint-Martin d'Angers [3]. Et, sur ce dernier morceau, la fleur se rattache à la tige des rinceaux [4]; sur nombre d'autres sculptures carolingiennes, les tiges des rinceaux ou des hélices se terminent en fleuron trifolié, comme on le voit sur une plaque exposée dans le cloître de Saint-Jean-de-Latran [5].

« Du vide laissé entre les cercles entrelacés, où par sa forme ce fleuron était à sa place, des artistes de moins de goût l'ont transporté au centre même des cercles, par exemple sur un des pieds-droits d'une porte de Saint-Clément de Rome; on le trouve aussi meublant le centre de carrés entrelacés sur une dalle du cloître de Saint-Jean-de-Latran et sur une autre de Santa Maria Antica au Forum. Sa forme le rendait tout à fait propre à se placer entre des demi-cercles formant arcatures; il s'y épanouissait tout naturellement, comme on le voit sur deux linteaux à Aquilée, l'un sous le porche de la cathédrale, l'autre dans l'église dite des Païens; et encore sur un linteau à Coire. Sur des panneaux rectangulaires, les tiges trifoliées issent des angles pour se diriger en diagonale vers le centre, par exemple sur le tailloir du chapiteau surmontant la dernière colonne à gauche dans la petite basilique de Grado, sise au nord de la cathédrale. Sur un fragment d'ambon orné de compartiments rectangulaires, conservé dans la cour de l'Université de Ferrare, et qui, d'après la forme des lettres de l'inscription, peut remonter au VIIIe siècle, on voit des paons becquetant des fleurs à trois pétales qui s'échappent des angles du cadres [6]. »

H. LECLERCQ.

LYSANIAS D'ABILENE — I. Lysanias d'Abilène. II. Textes historiques. III. Numismatique. IV. Épigraphie.

I. LYSANIAS D'ABILÈNE. — « En l'an quinzième du gouvernement de Tibère-César, Ponce-Pilate étant gouverneur de la Judée, Hérode tétrarque de la Galilée, Philippe, son frère, tétrarque de l'Iturée et du pays de Trachonite, et Lysanias tétrarque de l'Abilène, sous le grand-prêtre Anne et Caïphe, la parole de Dieu fut [adressée] à Jean, fils de Zacharie, dans le désert [7]. » Dans ces versets célèbres, on pourrait croire que l'évangéliste saint Luc a voulu jouer la difficulté et dresser contre lui un monde d'exégètes empressés à le prendre en défaut pour conclure, de ses erreurs de fait, à l'inauthenticité de son Évangile. Dieu sait si chaque nom, chaque mot a été scruté, tourné et retourné en tous sens, sans aboutir au résultat espéré; saint Luc et ses versets sont sortis indemnes des controverses et des négations.

Abila, aujourd'hui *Souq wadi Barada* est situé sur la pente Est de l'Anti-Liban, sur la route et la voie ferrée qui conduit à Damas en venant de Beyrouth. L'identification est attestée par quelques inscriptions tracées sur les rochers, par des vestiges d'antiquités encore en place, enfin par des rapprochements certains. D'Abila il reste même un souvenir onomastique : sur la rive droite du Barada, la montagne porte le nom de *Djebel Abel* [8], et sur la hauteur on voit un édicule désigné sous le nom de *Nebi-Abil*, c'est-à-dire le tombeau d'Abel, interprétation fantaisiste qui ne repose que sur un jeu de mots, car Abel n'est ici qu'un suppléant du nom *Abila*. C'est un nom sémitique qui signifie « vallée » [9]. La ville qui porta ce nom jouit d'une sorte de notoriété vers le début de notre ère, le texte de saint Luc nous en a donné la raison : elle fut la capitale d'une dynastie locale qui joua un certain rôle dans les affaires d'Orient.

II. TEXTES HISTORIQUES. — Cette dynastie a préoccupé les anciens auteurs, mais c'est Flavius Josèphe qui a parlé d'elle avec plus d'utilité. C'est de lui que nous viennent les faits suivants : Ptolémée, fils de Mennée, émir d'Arabes nomades des environs de Damas, fonda la dynastie; il vivait vers l'an 85 avant Jésus-Christ, et s'était rendu redoutable aux Damasquins. Josèphe le dit capable de tous les crimes et il avait de qui tenir, étant parent de Denys, tyran de Tripoli. Il eut toutefois un moment désagréable à passer à l'époque où Pompée entra en Syrie (63 avant J.-C.). Le général romain fit décapiter Denys et ravagea consciencieusement le domaine de Ptolémée qui comprenait alors la ville de Chalcis, aujourd'hui Andjor, et probablement aussi Héliopolis (Baalbeck); outre la dévastation, Ptolémée eut à acquitter une forte indemnité; il n'était pas homme, semble-t-il, à être embarrassé pour si peu, car il parvint à payer et, à ce prix, garda la possession de ses domaines [10]. Après la mort d'Aristobule II (49 avant J.-C.), Ptolémée recueillit dans ses états la famille du prince assassiné, il fit même épouser à son fils Philippion la princesse Alexandra, fille d'Aristobule; mais il regretta de ne pas l'avoir épousée et, afin de la rendre libre, tua son fils Philippion [11]. Ce ne fut pas son dernier crime, et il mourut vers l'an 39 ou 40 avant notre ère. On ne doit pas trop s'étonner qu'il ait exercé son autorité pendant un demi-siècle si on songe comment il se débarrassait de ceux qui lui déplaisaient ou qu'il redoutait. Josèphe caractérise son pouvoir par le titre de « dynaste » [12].

Lysanias, fils de Ptolémée, lui succéda [13] et Josèphe lui donne également le titre de « dynaste » [14]. Lysanias soutint les droits d'Antigone, fils d'Aristobule II, et s'entendit avec les Parthes [15]. Cléopâtre le fit mettre à mort par Antoine, l'an 34 avant Jésus-Christ, ce

[1] R. de Lasteyrie, *L'architecture religieuse en France à l'époque romane*, p. 173, fig. 156. — [2] *Congrès archéologique de France*, 1910, LXXVIIe session, t. I, p. 196, et R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 215, fig. 214. — [3] Ph. Lauer, *Le palais de Latran*, p. 137, fig. 53 *bis*. — [4] R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 222, fig. 224. — [5] Lauer, *op. cit.*, p. 222, fig. 224. — [6] M. Prou, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1919, p. CXX-CXXII. — [7] Luc., III, 1, 2. — [8] *Journal of the royal geographical society of London*, t. XX, p. 43. — [9] Derenbourg, dans *Journal asiatique*, 1867, p. 93. — [10] Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIII, XV, 2; XVI, 3; l. XIV, III, 2; VII, 4. — [11] Id., *ibid.*, XIV, VII, 4; *Bell. jud.*, I, IX, 2. — [12] Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, VII, 4. — [13] Id., *ibid.*, XIV, XIII, 3; *Bell. jud.*, I, XIII, 1. — [14] Fl. Josèphe, *Antiquitates judaïcae*, XV, IV, 1. — [15] Flavius Josèphe, *Antiquitates judaïcae*, XIV, XIII, 3; XV, IV, 1.

qui lui permit de s'emparer d'une partie de ses états qui comprenaient certainement Chalcis et Abila, peut-être aussi Panéas et le pays du lac Houleh [1].

A Lysanias succéda Zénodore qui prend à ferme la maison de Lysanias [2] et possède lui-même, à titre d'éparque, la Trachonitide, la Batanée, le Haurân [3], en plus de vastes domaines autour de Jamnia [4]. Zénodore continuait la tradition et se conformait aux exemples de Ptolémée et de Lysanias, pillard incorrigible, à qui l'empereur Auguste, pour le punir, enleva la Trachonitide, la Batanée et le Haurân qu'il donna à Hérode [5], le réduisant à un domaine entre la Trachonitide et la Galilée, au pays de Houleh, Panéas et ses environs [6].

Il semble que toute l'habileté de Zénodore se dépensa en pure perte contre l'adresse plus consommée d'Hérode vers qui se tournait la faveur d'Auguste. Rien de ce qu'il tenta pour amoindrir son rival dans l'esprit de l'empereur ne réussit; il ne comptait plus les déceptions lorsqu'il mourut à Antioche [7], et ce fut encore Hérode qui recueillit sa succession, ou ce qui restait de ses anciennes possessions, à savoir le pays compris entre la Trachonitide et la Galilée, Ulatha et Panéas.

Josèphe ne donne nulle part à Zénodore le titre de tétrarque, il ne parle pas de ce qui advint de sa dynastie, mais à différentes reprises, dans ses récits, on rencontre les souvenirs d'un temps où existaient Lysanias, Zénodore. Ainsi, l'an 4 avant notre ère, il désigne une part de la tétrarchie de Philippe sous le nom de « domaine de Zénodore » (οἶκος τοῦ Ζηνοδώρου) [8], c'est-à-dire Ulatha (le lac Houleh) et Panéas. L'an 37 de notre ère, il est encore question dans le lot d'Hérode Agrippa Ier de la « tétrarchie de Lysanias » (τὴν Λυσανίου τετραρχίαν) [9], et cependant ni Abila ni Chalcis ne faisaient partie de cette fondation de 37. Le nom d'Abila, d'Abila de Lysanias, se transmet ainsi et on le retrouve encore à propos d'un partage fait par Claude, l'an 52 de notre ère; σὺν Ἀβίλᾳ Λυσανίᾳ δὲ αὕτη ἐγεγόνει τετραρχία [10], mais c'est là une expression politique qui a perdu beaucoup de sa rigueur, puisque dans ce partage de l'an 52, Claude retire Chalcis à Hérode Agrippa Ier, et lui donne l'Abilène de Lysanias; or, comment entrer de l'Abilène de Lysanias quand, le jour même, on en retranche Chalcis? Il semble donc que, longtemps après la disparition de Lysanias et de Zénodore, leurs noms se transmettaient affectés à des lambeaux du territoire qu'ils avaient possédé.

Mais Fl. Josèphe n'a pas été seul à transmettre les souvenirs de la dynastie d'Abilène. Polybe, Strabon, Ptolémée, Dion Cassius, Porphyre en parlent avec plus ou moins de précision et d'exactitude.

Nous pouvons écarter Polybe car s'il fait mention de la ville d'Abila, celle dont il parle est l'Abila de la Décapole et non l'Abila de l'Anti-Liban [11].

Strabon connaît les noms et une partie des actions de Ptolémée et de Zénodore, mais ce qu'il dit de l'étendue de leur domination et, à ce propos, des montagnes de l'Iturée [12], tient aux idées erronées qu'il se faisait de la carte de Syrie et de la manière confuse dont il se représentait les massifs du Liban, de l'Anti-Liban et de l'Hermon. Strabon ne voit en Zénodore qu'un chef de brigands qui dut être l'objet d'une rigoureuse répression [13].

Dion Cassius connaît Lysanias et Zénodore et donne au premier le titre de « roi d'Iturée »; il favorisa les Parthes et fut mis à mort par Antoine, qui distribua une grande partie de ses domaines aux enfants qu'il avait eus de Cléopâtre [14]. En ce qui concerne Zénodore, Dion a su qu'Auguste donna sa tétrarchie à Hérode [15]. L'Iturée, c'est-à-dire la région de l'Hermon, fut donc le centre du pouvoir de Lysanias, comme cela eut lieu pour Ptolémée et pour Zénodore.

Ptolémée, dans sa *Géographie*, parle d'Ἀβίλα Λυσανίου [16], et il est probable qu'il s'agit ici de Lysianias, fils de Ptolémée; c'est le seul que connaissent Fl. Josèphe, Strabon et Dion Cassius. L'expression de « Abila de Lysanias » a pu être créée pour établir une distinction entre Abila de l'Anti-Liban et Abila de la Décapole.

Porphyre, enfin, parle de Lysanias [17], après la mort duquel Antoine donna Chalcis et ses environs à Cléopâtre.

Si on résume les données positives que nous ont apportées les textes cités, il suit que la dynastie des tétrarques ituréens se compose : 1° de Mennée, dont l'appartenance est bien douteuse; 2° de Ptolémée, son fils, mort en 39-40 avant Jésus-Christ; 3° de Lysanias, son fils, roi, qui fut tué en 34 avant J.-C.; 4° de Zénodore, tétrarque, mort en 19 avant J.-C. Ici la dynastie semble prendre fin, mais on la voit reparaître, dans saint Luc., III, 1, en l'an 28 de J.-C., en la personne d'un Lysanias, tétrarque d'Abilène. La longue interruption entre Zénodore et ce nouveau Lysanias a embarrassé les exégètes, qui voyant l'évangéliste faire un bond entre la date de l'assassinat de Lysanias, roi des Ituréens en 34 av. J.-C., et la 15e année du règne de Tibère, l'ont accusé d'avoir commis une erreur de date de plus de soixante ans. Mais était-ce de ce personnage que Luc voulait parler? Cela paraissait d'autant moins probable que l'ancien Lysanias gouvernait un grand royaume dont la tétrarchie d'Abilène n'était qu'une partie. Et précisément cette partie portait le nom de Lysanias lorsqu'elle fut donnée par Caligula à Agrippa Ier, en l'an 37 après J.-C., donation confirmée par Claude en l'an 41. On devait donc supposer que depuis Lysanias, roi des Ituréens, il avait existé un Lysanias, tétrarque de la seule Abilène, et que c'est à ce dernier que Luc avait fait allusion. La difficulté ne consistait pas à le supposer, mais à le retrouver.

III. Numismatique. — Les monuments de cette science confirment les résultats apportés par les textes historiques. On retrouve diverses pièces de Ptolémée, fils de Mennée; ce sont : 1° tête barbue de Jupiter : ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΤΕΤΡΑΡΧΟΥ, deux personnages armés de lances; 2° tête laurée de Jupiter : ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΤΕΤΡΑΡΧΟΥ ΚΑΙ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ, aigle volant, tenant une couronne dans son bec [18].

Pour Lysanias, on possède des monnaies avec tête diadémée; devant, une contre-marque, et ΛΥΣΑΝΙΟΥ ΤΕΤΡΑΡΧΟΥ ΚΑΙ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ; Pallas debout; dans le champ un monogramme [19].

[1] Fl, Josèphe, *Antiq. jud.*, XV, x, 1; XVII, xi, 4; XVIII, vi, 10; XX, vii, 1; *Bell. jud.*, II, xi, 5; xii, 8. — [2] *Antiq. jud.*, XV, x, 1. — [3] *Ibid.*, XV, x, 1, 2. — [4] *Bell. jud.*, II, vi, 3. — [5] *Antiq. jud.*, XV, x, 1, 2; *Bell. jud.*, I, xx, 4. — [6] *Antiq. jud.*, XV, x, 3; *Bell. jud.*, I, xx, 4. — [7] *Antiq. jud.*, XV, x, 2, 3. — [8] *Ibid.*, XVII, xi, 4; *Bell. jud.*, II, vi, 3. — [9] *Ant. jud.*, XVIII, vi, 10. — [10] *Ibid.*, XX, vii, 1. — [11] V, lxxi, 2. — [12] XVI, ii, 10. — [13] XVI, ii, 20. — [14] Dion Cassius, *Hist. rom.*, xlix, 32. — [15] Id., *ibid.*, liv, 9. — [16] Ptolémée, v, 14. — [17] Ch. Müller, *Frag. hist. Græcor.*, t. III, p. 724. — [18] Eckhel, *Doctr. numm. vet.*, t. III, 1re part., p. 263-264; Münter, *De reb. Itur.*, p. 37-39; Mionnet, *Descr. de méd.*, t. V, p. 145, suppl. VIII, p. 119; Lenormant, *Trésor numism. et de glypt.*, num. grecq., p. 116. — [19] Sestini, *Lettere e dissertazioni numismatiche*, Firenze, 1819, t. VI, p. 101, pl. II, fig. 8, 9; Münster, *De reb. Itur.*, p. 38; Mionnet, *Descr. de méd.*, suppl. VIII, p. 119-120; Lenormant, *Trésor de num.*, num. gr., p. 116-117; Hug., *Gutachten über das Leben Jesu von Strauss*, 1840, p. 122- 123; E. Renan, *Mém. sur la dynastie du Lysanias d'Abilène*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXVI, part. 3, p. 62.

Pour Zénodore, on connaît plus de pièces, et toutes portent pour légende (avec des variantes d'orthographe, sans importance) : ΖΗΝΟΔΩΡΟΥ ΤΕΤΡΑΡΧΟΥ ΚΑΙ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ. Tête nue à gauche ; au revers tête nue d'Octave à droite [1].

On voit que la numismatique ajoute à ce que Fl. Josèphe nous apprend ; chacun des trois personnages porta le titre de tétrarque, qu'on ne pouvait conclure de Josèphe pour le premier et le troisième et qu'aucun témoignage historique n'accordait à Ptolémée. En outre, la similitude de ces monnaies et l'identité des titres portés par Lysanias et Zénodore prouvent ce que Josèphe permettait de soupçonner, que Zénodore continua bien réellement la ligne dynastique de Lysanias.

IV. Épigraphie. — L'inscription suivante fut découverte par Pococke à Nebi-Abil, c'est-à-dire à Abila même ; elle a disparu depuis et Waddington n'a pu la retrouver ; peut-être sera-t-elle entrée dans l'intérieur de quelque maçonnerie [2] :

ΥΠΕΡΓΗΕΤΩΝΚΥΡΙΩΝCΕ . . . . . .
CΩΤΗΡΙΑCΚΑΙΤΟΥCΥΜΙ . . . . . .
ΑΥΤΩΝΟΙΚΟΥΝΥΜΦΑΙΟCΑΕ . . . . .
ΛΥCΑΝΙΟΥΤΕΤΡΑΡΧΟΥΑΠΕΛΕ . . . . .
ΤΗΝΟΔΟΝΚΤΙCΑCΤΕΠΟΙ . . . . . .
ΤΟΝΝΑΟΝΟΙΚΟ·ΦΑΛΗ . . . . . .
ΦΥΤΕΙΑCΠΑCΑCΕΦΥ . . . . . .
. . . .ΩΝΙΔΙΩΝΑΝΑΛ . . . . . .
ΚΡΟΝΩΚΥΡΙΩΚ . . . . . .
ΕΥCΕΒΙΑΓΥ ΝΗ

Voici la restitution de Franz [3] :

Ὑπὲρ [τ]ῆ[ς] τῶν κυρίων Σε[βαστῶν]
σωτηρίας καὶ τοῦ σύμ[παντος]
αὐτῶν οἴκου, Νυμφαῖος.....
Λυσανίου τετράρχου ἀπελε[ύθερος],
τὴν ὁδὸν κτίσας ἄστ[ρωτον οὖσαν καὶ]
τὸν ναόν οἰκο[δομ]ή[σας, τὰς περὶ αὐτὸν]
φυτείας πάσας ἐφύ[τευσεν]
[ἐκ τ]ῶν ἰδίων ἀναλ[ωμάτων]
Κρόνῳ κυρίῳ κα[ὶ..... σὺν]
Εὐσεβίᾳ γυ[ναικί].

Franz, dans *Corp. inscr. græc.*, t. III, n. 4521 ; *addenda*, p. 1174 ; E. Renan, dans *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XXVI, part. 2, p. 67 ; Dittenberger, *Orientis græci inscript.*, n. 606.

E. Renan a suggéré quelques corrections : lign. 3, il propose Ἀβιληνός ; ligne 5 : ἄστειπτον ou ἄστεκτον au lieu de ἄστρωτον ; lign. 10 : εὐσεβείας χάριν. Pour les quatre premières lignes, les plus importantes, il n'y a pas de doute ; on pourrait lire à la rigueur : Νυμφαῖος Ασ[πασίου] Λυσαίου τετράρχου ἀπελε-[υθέρου], ce qui est peu probable. Nymphæus était un affranchi du tétrarque Lysanias.

Reste à savoir de quel Lysanias il s'agit. Pour Münster, Kneucker, Franz, C. Cavedoni, c'est le Lysanias désigné par saint Luc ; mais Léon Renier et H. Waddington objectent que la formule τῶν κυρίων Σεβαστῶν ne peut être antérieure au règne de Tibère ; car, avant l'avènement de ce prince, il n'y eut jamais deux personnes de la famille impériale portant le nom d'Auguste. Livie ne prit le titre d'*Augusta* qu'après la mort de son mari, par conséquent l'inscription a été tracée entre 14, date de la mort d'Auguste et 29, date de la mort de Livie ; d'où il résulterait que le Λυσανίας τετράρχης, dont Nymphæus fut l'affranchi, était Lysanias, fils de Ptolémée qui mourut l'an 34 avant Jésus-Christ, un espace de quarante-huit ans au moins séparant l'affranchissement de Nymphæus de l'érection du monument. C'est lui supposer la reconnaissance bien tenace pour son bienfaiteur, et Renan qui s'en étonnait était disposé à croire que « le Lysanias dont le nom figure dans notre inscription n'est pas, ce semble, Lysianias fils de Ptolémée, c'est probablement un de ses fils, neveux ou petit-fils [3]. » C'est-à-dire qui on voudra sauf le Lysanias de saint Luc.

Or, au mois d'avril 1912, le P. R. Savignac eut communication d'une inscription grecque trouvée, ainsi que la précédente, dans les environs de Souq ouâdy Baradâ. Confrontation faite, ce n'était pas une copie du texte perdu depuis Pococke, mais un texte différent, disant cependant la même chose, mais permettant de compléter et de corriger le texte connu jusqu'alors. « L'inscription est gravée sur la paroi de la montagne, au bord d'un ancien sentier, semble-t-il, qui, partant de Souq ouâdy Baradâ, aurait conduit directement au temple dont on voit les ruines en haut, sur le bord du rocher et dominant la vallée. » Elle comprend neuf lignes, complètes et bien conservées ; long, 1 m., haut. 0 m.60, haut. des lettres 0 m. 10 :

ΥΠΕΡΤΗCΤΩΝΚΥΡΙΩΝCΕΒΑCΤΩΝ
CΩΤΗΡΑCΚΑΙΤΟΥCΥΜΠΑΝΤΟCΛΥΤΩΝ
ΟΙΚΟΥΝΥΜΦΑΙΟCΑΒΙΜΜΕΟΥΕ
ΛΥCΑΝΙΟΥΤΕΤΡΑΡΧΟΥΑΠΛΕΘΕΡΟΕ
ΤΗΝΟΔΟΝΚΤΙCΑCΕΠΟΗCΕΝΚΑΙΤΟΝ
ΝΑΟΝΟΙΚΟΔΟΜΗCΕΝΚΑΙΤΑCΦΥΤΕΙ
ΑCΠΑCΑCΕΦΥΤΕΥCΕΝΕΚΤΩΝΗΔΙ
ΩΝΑΝΜΩΜΑΤΩΝΚΡΟΝΩΚΥΡΙΩ
ΚΑΙ ΤΗ ΠΑΤΡΙΔΙΕΥCΕ ΒΕΙΑCΧΑΡΙΝ

Voici la transcription du texte ; on a placé entre crochets les lettres supplées et entre parenthèses celles qui veulent être corrigées :

Ὑπὲρ τῆς τῶν κυρίων Σεβαστῶν
σωτηρ[ί]ας καὶ τοῦ σύμπαντος (α)ὐτῶν
οἴκου, Νυμφαῖος Ἀβιμμεου(ς)
Λυσανίου τετράρχου ἀπ[ε]λε[ύ]θερο(ς)
τὴν ὁδὸν κτίσας ἐπο[ί]ησεν καὶ τὸν
ναὸν οἰκοδόμησεν καὶ τὰς φυτεί-
ας πάσας ἐφύτευσεν ἐκ τῶν(ἰ)δί
ων ἀν(αλ)ωμάτων· Κρόνῳ κυρίῳ
καὶ τῇ πατρίδι εὐσεβείας χάριν

M. R. Savignac, *Texte complet de l'inscription d'Abila relative à Lysanias*, dans *Revue biblique*, 1912, nouv. sér., t. IX, p. 534-536.

« Pour le salut des seigneurs Augustes et de toute leur maison, Nymphaios, fils d'Abimmeos, affranchi du tétrarque Lysanias, ayant créé la voie l'a faite, et a bâti le temple et planté toutes les plantations à ses propres frais. Au seigneur Kronos et à la patrie, en témoignage de piété. »

Nymphaios avait tracé un chemin, dont les vestiges semblent encore reconnaissables, pour monter d'Abila au sanctuaire de Kronos bâti sur la hauteur ; l'inscription qu'on vient de lire avait été gravée le long de la voie, sur le rocher ; la première était encastrée dans les murs du temple. En outre, Nymphaios avait fait des plantations, probablement une sorte de bois sacré, aux abords du sanctuaire et encore aujourd'hui « on trouve çà et là, le long du rocher, des chênes verts qui sont considérés comme sacrés et auxquels il est défendu de toucher. »

Les deux inscriptions de Nymphaios se complètent et prouvent l'existence du Lysanias, tétrarque d'Abilène, auquel saint Luc fait allusion. « Quoiqu'elles

[1] Belley, dans *Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, anc. série, t. XXVIII, p. 545 ; Eckhel, *Doctr. numm. veter.*, t. III, p. 496-497 ; Münter, *De reb. Itur.*, p. 38-39 ; E. Renan, *op. cit.*, p. 62-63. — [2] Pococke, *Description of the East*, t. II, part. 1, p. 155 sq. ; *Inscr. ant.*, p. 1. — [3] *Op. cit.*, p. 70.

ne soient pas datées avec précision, l'indication τῶν κυρίων Σεβαστῶν est précieuse. D'après Dittenberger[1] cette expression, qu'on sait maintenant relativement fréquente en Syrie, peut désigner l'empereur avec toute sa famille. Ce ne peut cependant être le sens dans une inscription qui ajoutait, comme nous le savons maintenant de la nôtre : καὶ τοῦ σύμπαντος αὐτῶν οἴκου. Il faut donc revenir aux termes du problème tels qu'ils se posaient pour Renan et Schürer [2], c'est-à-dire chercher un temps où il y avait deux Augustes, Agrippine et Néron, à plus forte raison ceux qui sont venus plus tard, sont exclus puisque, dès l'an 37 la tétrarchie avait cessé d'exister. Il s'agit donc de Livie et de Tibère. Livie déclarée *Augusta* après la mort d'Auguste, mourut en l'an 29. Notre inscription date donc de ce temps. De plus, Nymphaios en se disant affranchi du tétrarque Lysanias ne pouvait rappeler le souvenir du vieux roi des Ituréens. Tout porte à croire qu'il parlait du souverain régnant ou d'un prince mort depuis peu. Le Lysanias de saint Luc était ce prince [3]. » « Nous sommes étonné, dit le P. Lagrange, que ce principicule ait trouvé place dans son synchronisme qui commence par Tibère; mais il gouvernait un territoire voisin de celui de Philippe, de la Décapole et de Césarée de Philippe qui ont été visitées par Jésus; c'était comme la limite de son activité du côté du Nord, un peu au nord de Sidon. Probablement saint Luc aura voulu indiquer les chefs des tribus groupés sous la même domination au moment où il écrivait. On a montré [4] que ce groupement détruit en 66, au moment de la révolte, ne fut jamais reconstitué tel quel. C'est donc un indice que Luc écrivait avant 66 [5]. »

H. Leclercq.

LYSTRES. — Lystres était une ville de Lycaonie (voir ce nom) située à 38 kilomètres au sud-ouest d'Iconium (voir ce nom). L'emplacement se trouvait à peu de distance du village actuel de Khatyn-Siraï. La population se composait d'indigènes et de latins, avec quelques juifs, mais en petit nombre, puisqu'il n'y avait même pas une synagogue, mais une simple proseuque. Saint Luc nous a conservé dans les Actes des Apôtres, XIV, 8-20, le récit d'un épisode qui marqua le séjour de Paul et de Barnabé à Lystres. Il s'agit d'un impotent, que ses jambes ne portaient pas; il assistait aux prédications de l'Apôtre, l'écoutait avec une telle attention que la foi se lisait dans son regard. Paul fut frappé de l'expression de cette physionomie et, y découvrant toute la profondeur de l'impression produite dans cette âme par ses paroles, il lui adressa la parole : « Lève-toi droit sur tes pieds », dit-il. L'impotent fit comme un bond, puis il se mit à marcher. Ce que voyant, la foule se mit à crier, en lycaonien. L'attestation de ce dialecte n'a rien de surprenant. Étienne de Byzance en parle au mot Δερβή ou Δελβεία, mais aucun vestige ne s'en était conservé, sauf le mot Δελβείαν. En 1909, on a trouvé à *Dorla* (Isaura Nova) une courte inscription en lycaonien [6]; il faut y ajouter deux inscriptions grecques dont une mentionnant des dédicaces à Jupiter et à Hermès et où on lit quelques noms propres lycaoniens, et l'autre concerne un vœu avec d'autres noms [7]. En 1926, autre trouvaille d'une dédicace à Zeus et à Hermès non loin de Lystres. L'habitude de rapprocher ces deux divinités était si bien prise que la populace, témoin du miracle, ne douta pas qu'elle eût devant elle Zeus et Hermès; elle cria donc : « Les dieux faits semblables aux hommes sont descendus parmi nous. » Paul et Barnabé laissaient crier, pour la bonne raison qu'ils ne comprenaient rien. Après quelque temps ils eurent la surprise de voir le prêtre de Zeus amener des taureaux, ses acolytes étaient chargés de guirlandes destinées à l'autel, et on s'apprêtait à offrir un sacrifice aux dieux descendus dans la ville. Alors Paul et Barnabé coururent vers la foule dont ils comprenaient l'intention et dirent [8] : « O hommes, pourquoi faites-vous cela? Nous aussi nous sommes des hommes, de mêmes passions que vous, vous prêchant de vous détourner de ces simulacres vers le Dieu vivant, qui a fait le ciel et la terre et la mer et toutes les choses qui s'y trouvent, qui, dans les générations passées, a permis à toutes les nations de marcher dans leurs voies, et cependant, il ne s'est pas laissé sans témoignage de lui-même, faisant du bien, vous dispensant du ciel pluies et saisons fécondes en fruits, emplissant vos cœurs de nourriture et de joie. » Et ils eurent peine à empêcher le sacrifice.

Mais la haine des juifs était vigilante et leur service d'espionnage bien organisé. Il suffisait qu'ils s'en trouvât quelques-uns à Lystres pour que les faits et gestes des deux missionnaires fussent rapportés aux juiveries florissantes même assez éloignées. D'Iconium et d'Antioche — qui est distante de Lystres de 170 kilomètres — des contradicteurs arrivèrent; ils ne se ménagèrent pas et réussirent en assez peu de temps à retourner l'opinion de la foule à l'égard des deux étrangers. Cette fois il ne s'agissait plus pour ceux-ci de refuser les honneurs divins, mais d'échapper à la mort. On voulait les lapider. Mais n'est-il pas probable que la petite colonie juive a eu la plus grande part dans cette violence? Le supplice de la lapidation était un supplice juif. Il y eut probablement une discussion entre Paul et les juifs de Lystres renforcés de leurs coreligionnaires d'Iconium et d'Antioche; des paroles on en vint aux actes et une pluie de pierres tomba sur l'apôtre. Il ne s'agissait pas d'une condamnation régulière et d'un supplice officiel, mais d'un tumulte soudain; voilà pourquoi on n'emmena pas la victime hors de la ville; d'ailleurs ces juifs de la *Diaspora* étaient moins formalistes que les assassins de saint Étienne; ils voulaient être débarrassés de Paul n'importe comment et n'importe où. Quand ils virent leur succès, ils prirent peur, songeant que cette bagarre suivie de mort d'homme pourrait leur attirer des ennuis ou même des représailles. Comme Paul ne donnait plus signe de vie, ils traînèrent son corps hors de la ville.

Mais il avait suffi que Paul et Barnabé vécussent et prêchassent quelques jours à Lystres pour y former un petit troupeau. Parmi ceux-ci l'événement soulevait une grosse émotion. On chercha Paul, on le découvrit, il reprit ses sens et, l'étourdissement dissipé, eut l'énergie de se lever et de rentrer en ville; mais,

[1] Dittenberger, *Orientis græci inscriptiones*, n. 606, note 1. — [2] Schürer, *Geschichte des jüd. Volkes*, 4e édit., t. I, p. 718 sq. — [3] Savignac, dans *Revue biblique*, 1912, p. 539. — [4] Crouin, dans *The journal of theological studies*, 1917, p. 167. — [5] M. J. Lagrange, *Évangile selon S. Luc*, 1921, p. 102 ; E. Schürer, *Geschichte der jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi*, in-8°, Leipzig, 1901, t. I, p. 717-720 ; J. Felten, *Neutestamentliche Zeitsgeschichte*, in-8°, Ratisbonne, 1910, t. I, p. 80-83; H. Coppieters, *Lysanias tétrarque d'Abilène vers l'an 30 après J.-C.*, dans *Mélang. d'hist. offerts à Ch. Moeller*, in-8°, Louvain, 1914, t. I, p. 102-115 : « Qu'on laisse parler les textes. Ce qui résulte des témoignages multiples de Josèphe, ce qui se déduit avec une grande probabilité des inscriptions d'Abila, Luc l'affirme vers l'an 60-70, avec une netteté qui ne laisse rien à désirer et, dans un texte aux synchronismes les plus précis. C'est plus qu'assez pour accepter comme un texte historiquement prouvé que Lysanias fut tétrarque d'Abilène vers l'an 30 après J.-C. ». — [6] M. Ramsay, dans *Preliminary report to the Wilson trustees*, p. 3. — [7] Calder, dans *The Expositor*, July 1910, p. 5. — [8] S. Reinach, *Les apôtres à Lystra*, dans *Rev. archéol.*, 1926, p. 281.

dès le lendemain, il la quittait avec son compagnon et se rendait à Derbé, à vingt-sept kilomètres.

A Derbé, si les missionnaires avaient continué leur route, ils fussent arrivés à Tarse; ils ne le voulurent pas, revinrent en arrière, reparurent à Lystres, sans doute pour y organiser la première communauté chrétienne de cette ville et la doter d'une hiérarchie régulière. Leur deuxième séjour ne souleva aucun incident.

On ne sait rien sur la communauté chrétienne de Lystres, que des noms d'évêques, dont le premier, Arténas, a été pris par Dorothée de Tyr dans Tit., III, 12. On rencontre ensuite Tiberius qui siège à Nicée; Paul qui siège au concile œcuménique de Constantinople; Plutarque qui souscrit au concile de Chalcédoine; puis Eubulus au VIIe siècle [1].

H. LECLERCQ.

[1] Le Quien, *Oriens christianus*, 1740, t. I, col. 1073 1076,

M

M. — La lettre M, à l'époque dans laquelle nous enferment les limites de nos études, n'a guère subi de modifications. Dès l'époque impériale, il n'est plus question de la forme cursive rencontrée sur des graffites de Pompéï (IIII), et les monuments épigraphiques n'emploient qu'exceptionnellement le type dit oncial qu'ils abandonnent aux manuscrits; enfin, sur des monuments de basse époque, on rencontre parfois, mais rarement, cette forme ⅿⅿ.

A l'époque impériale, ou plutôt augustale, les hastes de la lettre sont posées obliquement, assez pour qu'en les prolongeant un peu, elles dussent se rejoindre; cette disposition leur donne, et à la lettre entière plus d'assiette et de solidité, surtout quand la ligature est venue relier ces hastes; on peut dire qu'alors la lettre M est une des mieux bâties de l'alphabet latin. Mais, d'assez bonne heure, les hastes se redressent et prennent la position verticale.

Un diptyque d'ivoire conservé au musée de Berlin et daté de l'année 540 donne un exemple de la lettre ⅿⅿ, la forme onciale est fréquente sur les inscriptions chrétiennes de la Grande-Bretagne [1] et on la rencontre parfois en Gaule [2], jamais en Espagne.

L'emploi de M sous forme d'abréviation n'est pas des plus fréquents; nous parlons des inscriptions chrétiennes.

M avec le sens de *memoriæ* ou dans *bonæ memoriæ* [3], ou bien MM pour *memoriæ* [4].

M dans *plus minus*, ou dans *menses* se rencontre partout.

MI avec le sens de *manu* (?) *imperatoris*, à Aïn Faradin, en Pisidie [5].

Enfin, comme finale abrégée et supprimée dans l'épigraphie [6], on n'a que l'embarras du choix; *basilica* [7]; (*post*) *consulato* [8]; *die* [9]; *futuru* [10]; (*h*)*onore* [11]; *maritu* [12]; quelquefois M est omise dans le corps d'un mot, comme *Decebr*(*es*) [13].

Nous verrons la lettre M employée pour désigner le martyre (voir *Dictionn.* t. III, col. 1668, fig. 2947, au mot CINABRE).

H. LECLERCQ.

MAASSEN (Frédéric). — I. Biographie. II. Bibliographie.

I. BIOGRAPHIE. — Friedrich Bernhard Christian Maassen est né le 24 septembre 1823 à Wismar dans le duché de Mecklembourg; il y a passé ses années d'enfance et fait ses humanités. Il a étudié le droit romain et la jurisprudence aux universités d'Iéna, de Berlin, de Kiel et de Rostock, où en 1849, ses cours terminés, il fut admis au barreau et prit ses grades universitaires en 1851. Pendant le conflit constitutionnel, en 1848, entre le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin et la Diète, Maassen prit parti pour les droits des représentants, lança en leur faveur trois brochures et fonda, avec Franz de Florencourt le *Norddeutscher Korrespondent*, organe antirévolutionnaire. En 1854, Maassen se convertit au catholicisme, et, comprenant qu'il se fermait ainsi tout poste public dans sa ville natale, il se rendit à Bonn et s'adonna au professorat. Le premier ouvrage qui permit de prendre une juste idée de sa science était intitulé : *Der Primat des Bischofs von Rom und die alten Patriarchalskirchen*, qui parut en 1853; l'auteur y aborde deux graves questions, à savoir si la primatie romaine existait dès les premiers siècles et si le 6e canon de Nicée rend témoignage de cette primatie. La démonstration fut immédiatement appréciée à sa juste valeur, et le comte de Thun offrit à Maassen la chaire de professeur extraordinaire de droit romain à Buda-Pesth (1855). Quelques mois plus tard, il devenait professeur de droit canon et de droit romain à Innsbruck, d'où il passa à Gratz en 1860 et à Vienne en 1871; il y prit sa retraite en 1894, après avoir formé de nombreux élèves.

A l'époque du concile du Vatican, Fr. Maassen montra une vive sympathie pour les doctrines d'Ignace Döllinger, mais n'y donna pas une adhésion formelle et, en 1882, il rétracta et réprouva ces accointances. C'était, précisément, en 1870, qu'il publiait sa *Geschichte der Quellen und der Literatur des kanonischen Rechts in abendlande bis zum Ausgange des Mittelälters*, ouvrage remarquable, bien qu'inachevé, qui lui ouvrit, en 1873, l'Académie des Sciences de Vienne. Il ne cessa de publier dans les *Sitzungsberichte* de cette académie des travaux qui complétaient son œuvre capitale et poursuivait une carrière politique parallèlement à sa carrière administrative; en 1885, il fut nommé membre à vie de la Chambre Haute, et de 1882 à 1897, il siégea à la Cour suprême de l'empire. La politique le passionnait et il y combattait dans les rangs du *Fédéralisme;* mais ces choses sont si complètement mortes aujourd'hui qu'il suffit de les rappeler d'un mot. Il faut assurément faire effort pour se représenter sous cet aspect l'auteur d'ouvrages d'une érudition consommée et d'une gravité imperturbable. Maassen savait associer ces deux attitudes, et, après avoir écrit dans le style le plus vif et quelque peu voyant ses *Neun Kapitel ueber freie Kirche und Gewissensfreiheit* (1876) qui condamnaient le *Kulturkampf* prussien, il développait le premier chapitre sous le titre de *Ueber die Grunde des Kampfes zwischen dem heidnischen Staate und dem Christenthum* (1882) puis reprenait sa plume de la *Geschichte der Quellen* pour écrire deux volumes de *Pseudo Isidorstudien* (1885) qui en sont la continuation. Comme éditeur de textes, Maassen avait montré son talent dans son *Zwei Synoden unter Childerich II* (1867); un quart de siècle plus tard, il était parvenu à la maîtrise dans ses

[1] E. Huebner, *Inscr. christ. Brit.*, n. 12, 26, 162, 164, 230, 233. — [2] E. Le Blant, *Manuel d'épigr. chrét.*, 1869, p. 42. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 1045, 5339, 5354, 5822. — [4] *Ibid.*, t. XII, n. 5344. — [5] *Ibid.*, t. III, n. 13640. — . E. Diehl, *De M finali epigraphica*, 1899. — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 936. — [7] *Ibid.*, t. XII, n. 2058, 2081, 5720, 5861. — [8] *Ibid.*, t. XII, n. 486. — [9] *Ibid.*, t. XII, n. 486. — [10] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, n. 2486. — [12] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, n. 486. — [13] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, n. 2353.

Concilia ævi merovingici (1893), dont l'exécution était digne à tous égards de l'historien des sources du droit canonique en Occident jusqu'au IXe siècle.

Frédéric Maassen mourut à Wilten, près d'Innsbruck, le 9 avril 1900.

II. Bibliographie. — 1. *Weder die Nationalversammlung zu Frankfurt a M. noch der bevorstehende mecklenburgische Verfassungslandtag sind einseitig konstituirend*, in-8°, Rostock, 1848.

2. *Der Primat des Bischofs vom Rom und die alten Patriarchalskirchen, ein Beitrag zur der Geschichte der Hierarchie, insbesondere zur Erläuterung des rechten Konon des ersten allgemeinen Concils von Nicaea*, in-8°, Bonn, 1853.

3. *Civilitische Erörterungen*, Heft I, in-8°, Bonn, 1854.

4. *Bibliotheca latina juris canonici manuscripta*, Part. I. *Die Canonensammlungen von Pseudoisidor*. II. *Frankreich*, III. *Spanien*. IV. *England*, V. *Belgien*, VI. *Schweiz*, dans *Sitzungsberichte d. Akad d. Wissenschaften*, 1866-1867, t. LIII, p. 373-427, t. LIV, p. 157-288, t. LVI, p. 157-212, et in-8°, Wien, 1866-1867, 3 + 57 + 132 + 55 p.

5. *Zwei Synoden unter König Childerich II, nach einem Manuscript der Stadtbibliothek von Albi*, in-8°, Gratz, 1867.

Cet opuscule contenait les textes inédits de deux synodes provinciaux tenus à Bordeaux et à Saint-Jean-de-Losne sous le règne de Childéric II. Ce prince était fils du roi de Neustrie Chlodwig II, mort en 656 et de sainte Bathilde. Son frère aîné, Clotaire III, gouverna d'abord sous la tutelle d'Ébroïn le royaume franc tout entier, puis, en 660, il céda l'Austrasie à son frère Childéric. Clotaire mourut en 670, les grands de Bourgogne sous la conduite de saint Léger (voir ce nom) appelèrent alors le roi d'Austrasie au gouvernement de la monarchie franque, mais cette seconde période de la vie de Childéric II fut de courte durée, car il périt assassiné en 673. C'est pendant les treize ou quatorze années de son règne — les dates sont toujours un peu incertaines — qu'ont eu lieu les deux synodes de Bordeaux et de Saint-Jean-de-Losne. Celui de Bordeaux fut présidé par le duc Lupo, commissaire du roi; il s'y trouvait dix-sept métropolitains et évêques, dont un seul nom est connu par des sources différentes. Le but de ce synode semble avoir été politique plutôt qu'ecclésiastique, car on devait s'y occuper d'assurer la *stabilitas regni*. La date précise de la réunion ne saurait être indiquée, car on ignore si Childéric le convoqua comme roi d'Austrasie seulement ou comme roi de tout le pays franc. Ce synode avait été mentionné déjà à deux reprises : dans le *Gallia christiana*, t. II, col. 897, à propos des évêques d'Agen, et dans l'*Histoire générale de Languedoc* de dom Vic et de dom Vaissète, t. I, p. 361, les bénédictins ayant eu entre les mains le manuscrit qu'a utilisé Maassen.

Le synode de Saint-Jean-de-Losne fut présidé par Childéric en personne; il semble avoir été d'une importance bien plus grande que le précédent, mais comme les signatures des participants manquent dans le manuscrit, on ne peut savoir si, outre les évêques de Bourgogne et de Neustrie, il s'y trouvait aussi des prélats austrasiens, cependant cela est probable. La date est également indécise, elle flotte entre les années 670 et 673. Les délibérations du synode portent principalement sur la discipline ecclésiastique (défense aux clercs de porter des armes, d'aller à la chasse, de recevoir des femmes, etc.) et sur les devoirs des évêques. Ce synode ne se trouve mentionné nulle part.

6. *Geschichte der Quellen und Literatur des canonischen Rechts in Abendlande bis zum Ausgange des Mittelalters*, in-8°, Gratz, t. I (1870-1871); la suite n'a jamais été publiée.

Vers 1858, Fr. Aug. Bierner et Fr. Ch. de Savigny engagèrent Maassen à une entreprise qui, dans la pensée de Biener, devait être une sorte de manuel élémentaire, à l'usage des érudits qui s'adonnent à l'étude des canonistes du Moyen Age. Maassen, de son côté, avait dès lors conçu le projet plus vaste et plus hardi dont il discuta les bases et les mérites avec Biener, qui tenait beaucoup à son idée, mais qui, pourtant, finit par approuver l'entreprise de Maassen, déjà encouragée par Savigny. Maassen pensa que l'histoire des canonistes du Moyen Age était insuffisante si l'on n'y joignait au moins l'histoire des *Décrétales*, car c'est de la collection des *Décrétales* qu'est sortie la jurisprudence du Moyen Age. Or une histoire des sources de la littérature de la fin du Moyen Age est impossible si elle ne s'appuie sur l'histoire des temps antérieurs. De la fin du XIIe siècle jusqu'à l'époque moderne, le *Décret* de Gratien fut la seule autorité à laquelle on recourut pour enseigner et pratiquer le droit ancien. Pourtant, cette collection, quoique considérable, est très défectueuse, outre qu'il y manque quelques pièces importantes, il y règne une grande confusion entre droit général, droit particulier, droit prescrit, droit civil, droit ecclésiastique, etc. Son défaut capital c'est que beaucoup de choses n'y sont pas authentiques ce qui est authentique est souvent cité sous un faux nom ou sous un nom défiguré. Or, c'est là-dessus qu'on a construit toute la science du droit canon et la législation des siècles suivants.

Ainsi donc, la première partie principale de l'œuvre de Maassen était de faire l'histoire de la genèse et de la critique du *Décret de Gratien*, et, par conséquent, une exposition des sources et de la littérature de cette époque.

L'histoire du droit ecclésiastique grec est exclue de cet exposé, parce qu'il ne s'agit ici que de l'Occident. Cependant les monuments du droit ecclésiastique d'origine grecque qui ont été adoptés par l'Église d'Occident (et c'est un cas fréquent dans les premiers siècles) ont été pris en considération.

Des cinq volumes promis, un seul a été donné, dont la deuxième partie devait contenir l'histoire des collections de droit jusqu'au milieu du XIIe siècle, car, jusqu'à la formation de l'école des glossateurs de Bologne on ne voit que de faibles traces de littérature et d'enseignement du droit canon. C'est cette école qui a fondé la science du droit canonique, comme partie intégrante de la science du droit et distincte de la théologie.

Il y a deux périodes pour l'histoire des collections de droit jusqu'au *Décret de Gratien*, attendu les différences importantes qu'on aperçoit dans le caractère intérieur de ces collections. Le point d'intersection est marqué par la falsification du faux Isidore vers le milieu du IXe siècle. Depuis lors, toutes les collections contiennent une grande quantité de matériaux non authentiques, d'un caractère particulier.

Dans ce livre, il faut entendre *Geschichte der Quellen* de l'histoire des collections de ces sources, mais, en réalité, l'histoire des collections est en même temps une histoire des sources en tant que ces sources apparaissent dans les collections. Le grand élan de la Renaissance amena les canonistes, eux aussi, à recourir aux sources. On alla jusqu'à faire des éditions critiques du Code (Livre de lois) de Bologne, pour lesquelles on consulta les éditions plus anciennes, puis on y joignit des recherches historiques et critiques. Dans une introduction historique (p. I-LXVI), Maassen s'occupe des écrivains qui ont traité des collections de canons et des travaux qu'ont accomplis, ses prédécesseurs. La série s'ouvre par un Espagnol, don Antonio Agostin (1517-1586), grand érudit. Après lui vécurent des auteurs français ou flamands :

Boetius Epo (1529-1599) professeur de droit à Douai; Pierre Pithou (1539-1596); Christophe Justel (1580-1649) secrétaire du roi de France; François Florent (1590-1650) professeur à Orléans et à Paris; Pierre de Marca (1594-1662) archevêque de Paris; Étienne Baluze (1630-1718); Pasquier Quesnel (1634-1719); Gérard de Maestricht (1639-1721); Jean Doujat (1609-1688); Zeger Bernhard Van Espen (1646-1728). Cependant, malgré ces travaux, malgré ces nombreuses collections de canons qu'on avait imprimées (collections de Surius, de Binius, de Labbe et Cossart, de Baluze, de Hardouin), un siècle après la mort d'Agostin, il existait à peine un commencement de travail critique méthodique, du texte.

Il faut pourtant faire une exception honorable pour le travail de Baluze. En général, tous ces travaux se bornaient à ajouter à une collection nouvelle les pièces trouvées par hasard dans un autre manuscrit, sans noter ni critiquer suffisamment les variantes, sans citer les sources.

Le but du travail critique d'un texte est de le rétablir tel qu'il est sorti de la main de l'auteur. Il fallait donc savoir de quels textes s'étaient servis ces collectionneurs de canons et le savant qui, après don Agostin, fit le plus grand pas dans cette direction fut dom Pierre Coustant (1654-1721). Ses recherches sont très remarquables, mais elles ont été dépassées par un ouvrage supérieur à tous ceux qui l'ont précédé, celui qui a rendu célèbre les deux frères Pietro (1698-1769) et Girolamo Ballerini (1702-1781). Depuis l'apparition de ce livre, en 1757, les travaux sur la matière cessent presque complètement pendant plus d'un demi-siècle. C'est en Allemagne que cette étude a commencé à renaître au XIXe siècle, mais Maassen n'a pas cru devoir comprendre dans son préambule littéraire et bibliographique, les travaux éclos dans son pays, afin de conserver à cette introduction un caractère exclusivement historique. Son ouvrage n'est pas la continuation de l'ouvrage des Ballerini, c'est un ouvrage nouveau. D'importantes découvertes, d'autres aperçus rendaient nécessaire un système tout différent de travail. L'auteur reconnait pourtant qu'il est à cheval sur les épaules des Ballerini et que son travail eût été impossible sans le leur.

Maassen entre ensuite dans son sujet: il passe en revue les sources proprement dites du droit canonique, les conciles, les lettres des papes et autres documents. En comparant les collections de droit, on remarque une différence essentielle; les sources du droit sont rangées ou bien chronologiquement selon l'ordre de publication, ou bien logiquement selon leur sujet. Dans l'ordre des faits, les publications chronologiques précèdent les collections logiques. Les monuments isolés du droit furent d'abord rassemblés et coordonnés plus ou moins conséquemment, tantôt d'après un principe, tantôt d'après un autre. Puis on fit des collections systématiques qui n'écrasèrent point d'ailleurs les collections chronologiques, lesquelles subsistèrent longtemps simultanément. Un changement s'opéra dans la seconde moitié du IXe siècle. On voulut alors par un arrangement systématique des matières faciliter l'enseignement et la pratique du droit.

Une autre différence dans ces collections se remarque non dans leur ordre mais dans leur contenu. Les auteurs ont voulu faire ou bien un livre de droit général, ou bien un recueil de ce qui se rapporte à tel sujet, tel concile, telle église, telle hérésie.

Toute cette première partie contient d'excellentes informations sur les traductions latines des sources grecques (p. 8-419).

Après cette revue rapide des sources elles-mêmes, Maassen arrive aux collections par l'intermédiaire desquelles les divers documents qu'il vient d'étudier nous sont parvenus : il s'occupe d'abord des collections rédigées suivant l'ordre chronologique, depuis l'œuvre de Denys le Petit, jusqu'à la collection du manuscrit de Modène (p. 420-797). Il passe ensuite aux collections par ordre systématique; il commence par celle de Fulgence Ferrand, et finit par l'analyse de différents recueils d'un caractère particulier qui contiennent des textes de droit civil romain colligés au point de vue ecclésiastique (798-900).

Les quatre-vingts dernières pages sont consacrées à quelques dissertations spéciales.

Cette revue des diverses collections de droit canon est méthodique et parfaitement ordonnée. Pour chaque collection, Maassen fournit un double travail : 1° Description du manuscrit ou des manuscrits consultés; 2° Description de la collection elle-même. Ces deux notices sont toujours distinctes et se différencient typographiquement. Parfois un manuscrit contient, en plus de la collection canonique qui nous intéresse, beaucoup d'autres documents, l'indication de ces documents trouve naturellement sa place dans la description du manuscrit. Quant à la notice relative à la collection, elle comprend la liste des textes renfermés dans cette collection, la critique de divers manuscrits, des indications utiles sur l'importance relative de la collection; en effet, tel recueil fort intéressant en lui-même n'a eu aucune diffusion et, par conséquent, n'a joué aucun rôle appréciable, tel autre, très répandu, a exercé une grande influence. Enfin l'un des points les plus importants de la notice des collections, c'est l'indication des sources auxquelles le compilateur a puisé. Maassen excelle dans la discussion de ces détails décisifs pour la critique; c'est ainsi, par exemple, qu'à propos de la collection des conciles de Denys le Petit (1re rédaction) il peut établir avec certitude qu'au nombre des cinq sources différentes auxquelles Denys a puisé se trouvait un exemplaire des canons de Sardique, exemplaire dans lequel ces canons étaient encore confondus avec ceux de Nicée ou qui, du moins, gardait des traces de la confusion primitive.

Cette confusion fameuse entre les canons de Sardique et ceux de Nicée a soulevé un incident grave dans l'histoire ecclésiastique. On sait qu'en l'an 419, au concile de Carthage, les légats du pape Zosime citèrent comme canon de Nicée (325) plusieurs dispositions du concile de Sardique (343-344), notamment le canon 5 (7) de ce concile sur l'appel en cour de Rome. Les Africains furent très surpris et passablement émus d'entendre attribuer au concile de Nicée des canons qui, non seulement n'appartenaient pas à ce concile, mais qui même, en tant que canon de Sardique leur étaient inconnus. Cette citation fausse donna lieu a un incident très grave dont nous avons raconté ailleurs les détails; on s'est demandé si l'erreur commise par les légats du pape était volontaire ou involontaire; déjà plusieurs auteurs, notamment les Ballerini, se sont efforcés d'établir l'entière bonne foi de la cour de Rome : l'examen minutieux des manuscrits qui gardent quelques traces de cette confusion primitive a conduit Maassen à la même conclusion : il n'est pas possible de lire la discussion sans adopter sa conclusion.

7. *Die Stellung der Staaten gegenüber dem Vaticanischen Dogma, Rede*, in-8°, Leipzig, 1872.

8. *Neun Kapitel ueber Freie Kirche und Gewissensfreiheit*, in-8°, Gratz, 1876.

9. *Glossen der Kanonischen Rechts aus dem karoligischen Zeitalter, mitgetheilt und beleuchtet*, dans *Sitzungsberichte d.Akad.d.Wissensch.*, 1876, t. LXXXIV, p. 235-298, in-8°, Wien, 1879.

10. *Gedächtnissrede... zur Sæcular eier der Geburt Friedrich Carl von Savigny's*, in-8°, Wien, 1879.

11. *Ueber die Grunde des Kampfes zwischen dem heidnisch-römischen Staate und dem Christenthum. Inaugurationsrede*, in-8°. Wien, 1882.

12. *Pseudo-Isidorstudien*, 2 vol. in-8°, Wien, 1885.

A cette période de la vie de Fr. Maassen se rapportent des études qui ont été utilisées après lui dans les deux dissertations suivantes :

* [H. Singer, *Neue Beitrage ueber die Dekretensammlungen vor und nach Bernard von Pavia mit Benutzung der in Fr. Maassen Nachlasse erhaltenen Vorarbeiten*, dans *Sitzungsberichte der kaiserliche Akademie der Wissenschaften in Wien, philosophisch-historische Klasse*, 1913, t. CLXXI, part. 1.

** [H. Singer, *Die Dekretalensammlung des Bernardus Compostellanus antiquus, mit Benutzung der in Fr. Maassen Nachlasse erhaltenen Vorarbeiten*, dans *Sitzungsberichte der kaiserliche Akademie der Wissenschaften in Wien, philosophisch-historiche Klasse*, 1914, t. CLXXI, part. 2.

Concilia ævi merovingici recensuit Fridericus Maassen, t. I des *Concilia edidit Societas aperiendis fontibus rerum germanicarum medii ævi*, dans la *Legum sectio III*, t. I des *Monumenta Germaniæ historica*, in-8°, Hannoveræ, 1893.

Le recueil commence au concile d'Orléans de 511; il embrasse non seulement les conciles dont nous avons des documents, mais encore ceux que l'on ne connaît que par les auteurs; la série se termine à l'année 695. Il eût été préférable qu'on élargît ce cadre pour y faire entrer quelques conciles qu'on s'attend à y trouver et qu'on y cherche en vain, ce sont : 1° les trois conciles du IVe siècle, Arles, Valence, Nîmes; 2° le concile de Turin; 3° les conciles de saint Hilaire d'Arles, Riez, Vaison, Orange; 4° ceux de la province de Tours : Angers, Tours, Vannes, 5° le concile d'Agde de 506. Ces additions eussent offert une collection bien homogène, celle de tous les conciles gallicans avant la période carolingienne, d'autant que, sur le titre le mot mérovingien est sujet à interprétation puisqu'on y fait entrer les conciles burgondes d'Épaone et de Lyon et les conciles de saint Césaire, célébrés en pays ostrogothique.

Dans ce qu'on donne, les textes sont admirablement publiés. Le commentaire est sobre, mais suffisant; il est d'ailleurs complété par des tables dressées avec un soin parfait. Un seul regret, c'est que, dans l'annotation critique, on ne se soit pas arrangé de manière à mettre plus vivement en relief les rapports des textes avec les vieilles collections canoniques [1].

La chronologie appelle quelques réserves. C'est ainsi que le concile de Lyon est placé entre 516 et 523. Mais il semble bien[2] que le successeur de saint Avit, Julianus, est l'évêque qui signe le deuxième; c'est à tort qu'on voit en celui-ci l'évêque de Carpentras appelé aussi Julien. De cette façon le concile est, au plus tard, de l'année 518, saint Avit étant mort cette année-là (*Anastasio adhuc principe*) (Voir *Dictionn.*, t. x, col. 202).

Les conciles de Lyon et de Mâcon, tenus, nous dit-on, en 583, doivent être maintenus à la date de 581, adoptée par Sirmond. Grégoire de Tours, en effet, à cette année [3] cite deux conciles tenus l'un à Lyon, l'autre auprès du roi (*ad regem*), expression qui semble indiquer une des résidences favorites de Gontran, Mâcon ou Chalon. De plus, le concile de Mâcon est daté par l'indiction XV (1er novembre), ce qui donne 581. Il est vrai que les deux conciles portent aussi la date de la XXIIe année de Gontran, ce qui donnerait l'année 583. Mais ces dates d'années royales sont souvent trompeuses; on préfère s'en tenir ici à l'indiction. Du reste, s'il s'agit de ramener une date à l'autre, il est plus aisé de concevoir le changement de XX en XXII que celui de III en XV.

Maassen distingue, suivant l'usage, le concile de Reims, dont parle Flodoard [4] et le concile de Clichy conservé isolément. Mais Flodoard ne dit nullement que son concile se soit tenu à Reims; il dit seulement que l'évêque de Reims Sonnatius y prit part avec une cinquantaine de ses collègues. Or les noms qu'il donne coïncident presque tous avec les signatures du concile de Clichy; quelques différences s'expliquent aisément soit par des dyonymies, soit par des fautes de transcription. Quant aux canons, ils sont identiques dans les deux textes, sauf que Flodoard abrège en quelques endroits. Il semble donc qu'il y ait lieu de supprimer le concile de Reims.

La date du concile de Chalon-sur-Saône, au temps de Clovis II, est indiquée d'une façon peu précise : 639-654. Il faut s'en tenir à l'année 650. En effet, le premier canon nous montre l'assemblée préoccupée du dogme de l'Incarnation et des décrets de Chalcédoine. C'est un fait rare. On ne constate une telle préoccupation dans toute la série des conciles mérovingiens, qu'au concile d'Orléans de 549 et à celui-ci. Or le concile d'Orléans se réunit au plus fort de la querelle des Trois-Chapitres; celui de Chalon doit correspondre à un moment important de la crise monothélite. En 649, le pape Martin avait tenu un grand concile contre le monothélisme et les actes en avaient été communiqués à l'épiscopat des deux royaumes francs avec prière d'appuyer la manifestation pontificale. Saint Éloi et saint Ouen s'intéressaient vivement à cette affaire [5]; ils figurent tous deux parmi les signataires du concile de Chalon. Tout cela semble indiquer que le concile s'est tenu, suivant le désir du pape, peu après le concile de Latran.

On peut préciser aussi la date du concile de Bordeaux que Maassen laisse flotter entre 663 et 673, dates extrêmes du règne de Childéric II. Mais le lieu de la réunion et la provenance des évêques qui s'y rendirent supposent que Chidéric régnait alors en Neustrie-Bourgogne comme en Austrasie; il faut se restreindre à l'intervalle 673-675.

Le texte a été constitué à l'aide des manuscrits dont Maassen avait précédemment déterminé les caractères et fixé le classement, Sauf de très rares exceptions, les éditeurs des collections antérieures n'ont rien connu dont la source n'ait été retrouvée par Maassen, qui leur a donc fait fort peu d'emprunts.

H. LECLERCQ.

MAATRIA (EL-). — Maâtria est situé sur le Djebel-Maatria qui, avec le Djebel-Kaleika, sépare Teboursouk de la vallée de la Medjerda. L'Henchir-Maâtria se trouve à peu près à mi-chemin de Béjagare à Teboursouk (*Thubursicum*) près de la route nouvelle de Béja à Teboursouk, mais une autre ruine porte le même nom. Elle est située au nord-sud-est du point où nous sommes, et correpond à Henchir-el-Maâtria de la carte de l'État-major sur laquelle le point dont nous parlons ici est simplement désigné sous le nom de El-Maâtria.

Après la description de ces ruines par M. R. Cagnat et M. S. Reinach, nous n'avons qu'à nous occuper d'une construction rectangulaire en moellons, étudiée par H. Saladin et aussi d'une ancienne chapelle trichore.

Cette construction sur plan rectangulaire, qui conserve encore ses portes et ses fenêtres, est analogue,

[1] Cf. *The journal of theological studies*, t. I, p. 435-441; t. II, p. 236-253; 266-273. — [2] *Œuvres de saint Avit*, édit. U. Chevalier, p. VII, note. — [3] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VI, c. I. — [4] Flodoard, *Hist. Remensis Ecclesiae*, II, 5. — [5] Jaffé, *Regesta pontificum romanorum*, n. 2059, cf. *Vita Eligii*, I, 33, 34.

quant à l'appareil, à Kasr-el-Ahmar près de Djilma; on y trouve de même des chaînages en pierre avec harpes (pierres en délit alternant avec harpes horizontales) encadrant des massifs en moellons. Entre cette construction et des gourbis arabes grossièrement contruits en moellons et en branchages et qui s'appuient contre une petite élévation de terrain, on retrouve, enterrés presque complètement, de nombreux fragments de pilastres, de chapiteaux et d'entablements.

Plus loin, vers la vallée qui s'étend à la droite de la route de Teboursouk et qui est en partie cultivée, les derniers contreforts du plateau sur lequel s'élèvent les ruines de Maâtria sont couverts de fragments d'édifices divers. Des constructions voûtées en sous-sol et butées par les contreforts demi-cylindriques (peut-être des réservoirs ou citernes) sont complètement disloquées. Une nécropole s'étend entre ces constructions et celles dont nous venons de parler; les tombes sont des cippes en forme de piédestal, comme on en rencontre de nombreux exemples à Dougga.

A une petite distance de cette nécropole et vers la gauche (en allant vers l'ouest), au milieu de murs de blocage dont la ruine encombre une assez grande surface de terrains, nous remarquons une abside trilobée (fig. 7344).

L'abside de Maâtria n'est pas comme celle de Sidi-Mohammed-el-Gebioni construite exclusivement en blocage, elle a une ossature en grands matériaux et

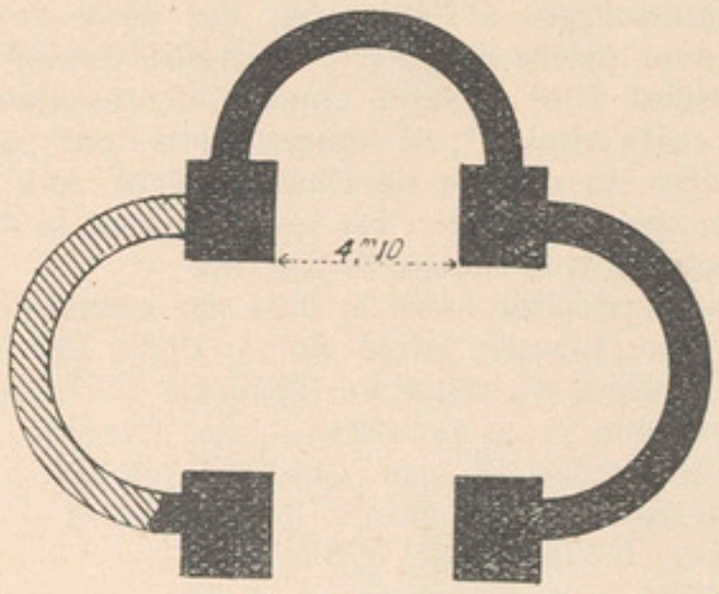

7344. — Abside trilobée de Maâtria.
D'après *Nouv. archives des Missions scientifiques*, 1892, p. 440, fig. 55.

possède encore les murs latéraux soutenant la voûte d'arête qui couvrait la partie carrée du plan, et formant les tympans des arcs latéraux de cette voûte. Les dimensions sont à peu près les mêmes que celles de Sidi-Mohammed-el-Gebroni ; la croisée de la nef est couverte d'une voûte d'arête et éclairée par quatre fenêtres en partie ruinées (fig. 7345). La voûte en blocage, au lieu de reposer sur des arcs, s'appuie comme à Kasr-el-Ahmar, sur des encastrements ménagés dans l'épaisseur des murs des tympans. A une hauteur correspondant au niveau de l'extrados des quatre arcs de tête de la croisée, dans les angles de la partie du milieu, des tablettes de pierre épaisses de 0m.20 environ recevaient les retombées des angles de la voûte. Il se pourrait que ces tablettes eussent été soulagées par quatre colonnes placées dans les quatre angles, on n'a pas retrouvé de traces de ces colonnes. De chaque côté d'une des fenêtres, des corbeaux (voir ce mot) moulurés formant une légère saillie sur le mur, à l'intérieur, sont encore en place; il semble qu'ils aient servi soit à soutenir une tringle à laquelle une étoffe aurait été suspendue ou une barre de bois servant au même usage. Peut-être aussi n'ont-ils été placés en cet endroit que dans un but décoratif. Comme on le voit par le dessin, les arcs sont appareillés avec soin, en moellons assez grands et plats, semblables à ceux qui sont employés dans les thermes de Feriana. Les angles de la construction sont renforcés, comme dans l'édifice décrit en premier lieu, par un quillage en grands matériaux en délit avec harpes.

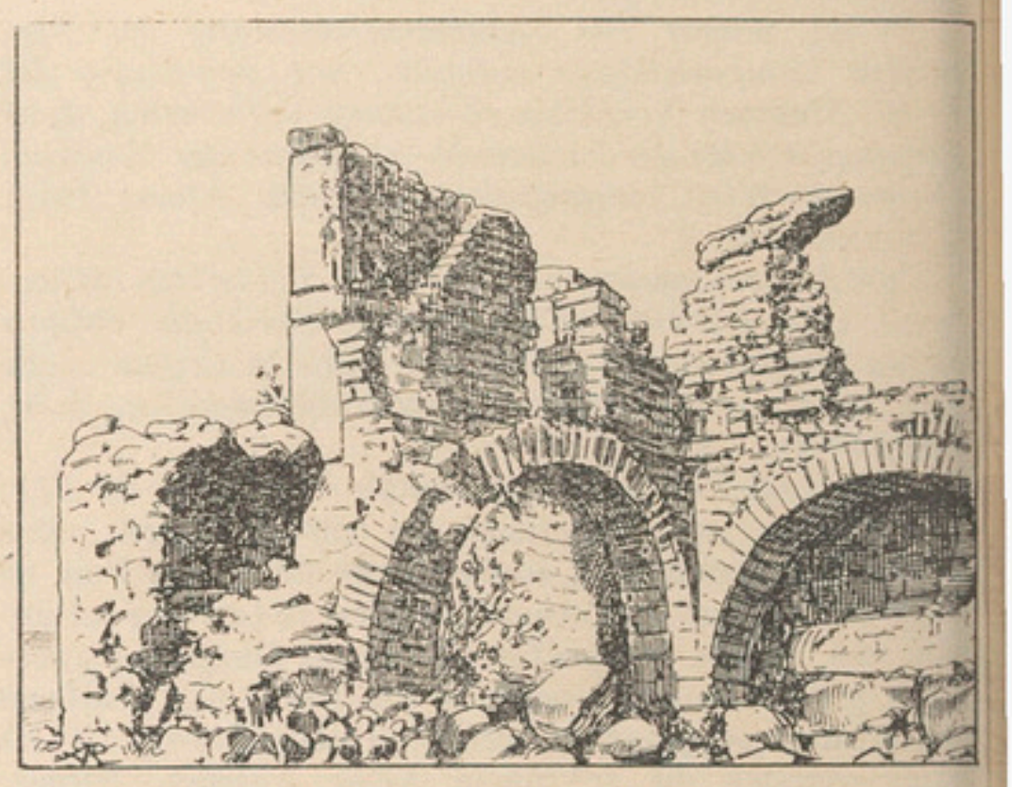

7345. — Chapelle de Maâtria, vue intérieure.
D'après *Nouv. archiv. miss. scientif.*, 1892, p. 441, fig. 57.

On n'a pu trouver aucune trace de nef correspondant à ce trichore [1].

H. Leclercq.

MAATRIA (HENCHIR-EL-). — I. Numluli. II. Liste épiscopale. III. Vestiges païens. IV. Basilique. V. Épigraphie.

I. Numluli. — Les ruines de Henchir-el-Maâtria sont situés à neuf kilomètres au nord-ouest de Thubursicum, dans la Proconsulaire (Tunisie). On a retrouvé un fragment épigraphique qui donne l'identification certaine avec la localité ancienne [2] :

IS CIVES
co]NFERRE DIGNATVR
ORDO NVMIVLITANVS

Les ruines furent explorées et décrites pour la première fois par J. Poinssot [3]; le docteur Denis et le docteur Carton ont depuis étudié l'épigraphie et les vestiges d'édifices qui étaient importants et nombreux à Numiculi. Dans le texte cité plus haut nous lisons *Numiulitanus;* dans les textes ecclésiastiques on trouve *Numnulitanum* et *Nummulitanum* [4]. La mention de deux évêques de ce siège avait suffi à Hardouin pour le placer dans la Proconsulaire.

Cette petite ville devait son existence à son admirable situation au centre d'une vallée d'une extrême fertilité (fig. 7346).

II. Liste épiscopale. — *Aurelius, episcopus plebis Nummulitanæ,* en 411 (I, 126) assista à la conférence de Carthage [5]; *Donatius episcopus Ecclesiae Nummulitanæ,* souscrivit à la lettre adressée à Paul de Constantinople, au sujet des monothélites [6] en 646 [7].

[1] H. Saladin, *Rapport sur la mission accomplie en Tunisie en oct.-nov. 1885*, dans *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*, 1892, t. II, p. 439-442. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 15394; *Bull. arch. du Comité*, 1890, p. 480, n. 131. — [3] *Bull. des antiq. afric.*, 1884, p. 144. — [4] Carton, *L'inscription du temple du Capitole à Numluli*, dans *Revue archéologique*, 1892, p. 214; *Bull. arch. du Comité* 1891, p. 563. — [5] Hardouin, *Concilia*, t. I, col. 1081. — [6] Hardouin, *Concilia*, t. III, col. 751. — [7] Ch. Tissot, *Géographie composée de la province romaine d'Afrique*, t. II, p. 774.

III. Vestiges paiens. — Le plan ci-dessous montre la disposition générale des édifices de Numluli. Nous n'avons rien à dire ici des édifices païens, Capitole, Thermes, Aqueduc, qui ont été décrits [1]. La forteresse byzantine n'offre rien qui retienne particulièrement l'attention. C'est également un objet païen, malgré son « apparence chrétienne » qu'une lampe trouvée à Henschir-el-Maâtria et montrant un homme d'un des arcs intérieurs a été taillé dans une stèle funéraire; on lit encore la formule H. S. E. Le pavage est constitué partiellement de pavés, partiellement de mosaïque, cette dernière est presque complètement détruite. L'édifice était revêtu, à l'intérieur comme à l'extérieur, de ciment de tuileaux. Il prenait jour par quatre fenêtres pratiquées dans les murs de la construction qui surmonte les quatre demi-coupoles.

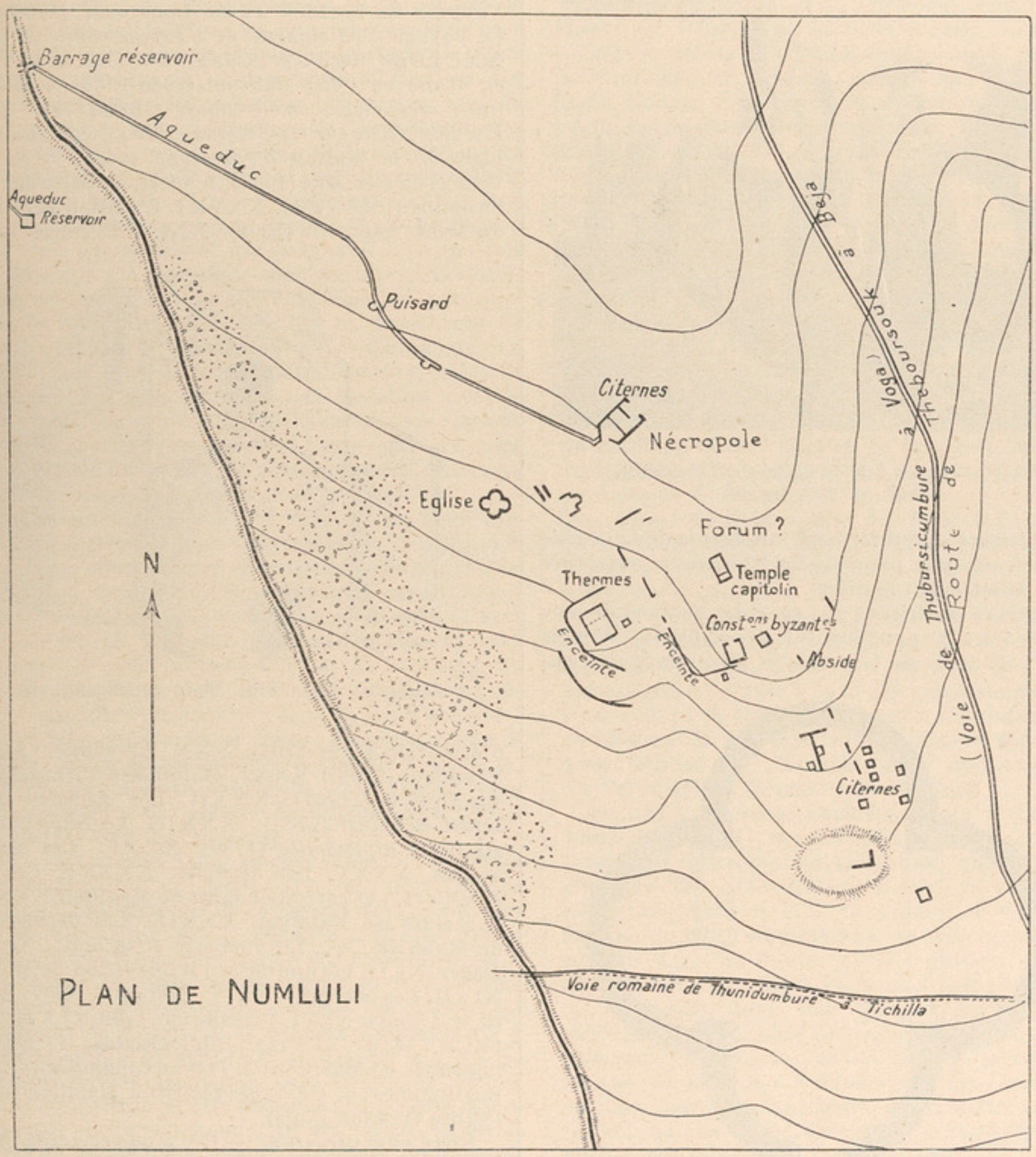

7346. — Plan de Numluli. D'après L. Carton, dans *Mém. de la Soc. des Sciences de Lille*, 1895, série V, fasc. 4, p. 294.

imberbe, debout, drapé, avec une abondante chevelure bouclée, portant sur le bras gauche et soutenant de la main droite un plat ovale à oreillettes contenant un poisson [2]. Nous n'avons donc à dire ici quelques mots que de l'unique édifice chrétien qui s'est conservé à Numluli.

IV. Basilique. — La basilique chrétienne, construite en petit appareil irrégulier n'est pas un *trifolium* mais un « quatrefeuille », comme l'indiquent les figures ci-contre (fig. 7347, 7348, 7349) Un voussoir En déblayant l'intérieur de la basilique on a trouvé quelques stèles funéraires. Dans l'une des absides a été ménagée la porte. Élevée sur une plate-forme rectangulaire située à l'ouest des ruines, elle est construite en petits matériaux qui semblent, en Afrique, avoir remplacé les briques employées habituellement dans les constructions byzantines. Les angles intérieurs et extérieurs du monument seuls sont en moyen appareil. Les quatre diverticules donnent, par des arcs en plein cintre reposant sur des pilastres en saillie et formés de

[1] L. Carton et Ch. Denis, *Numluli et son capitole* dans *Bull. arch. du Comité*, 1893, p. 74-79. — [2] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1891, p. 116-119; A. Héron de Villefosse, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1908, p. 373.

voussoirs plats, sur une croisée dont le sol était, comme celui des absides, revêtu de mosaïques multicolores figurant des ornements géométriques. Dans l'abside nord on voit très nettement les traces d'un banc élevé d'environ 1 mètre au-dessus du sol, et qui en faisait le tour. Les quatre absides ont la forme d'une portion de cylindre surmontée d'une calotte coupée par les murs qui s'élèvent dans le prolongement des

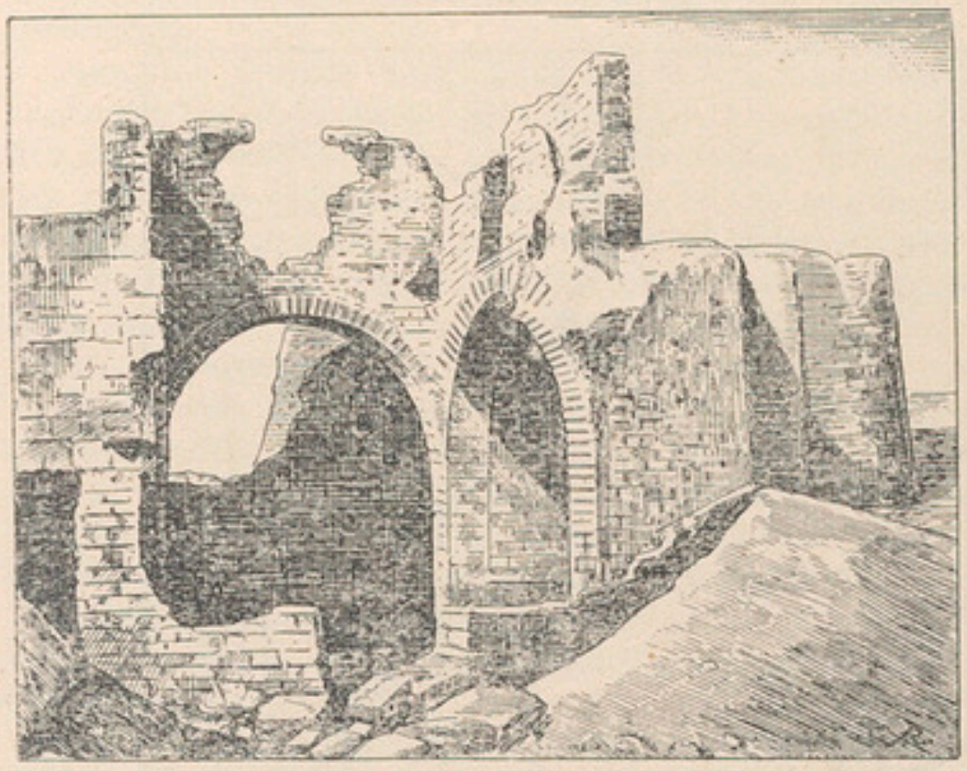

7347. — Ruines de la basilique de Numlili.
Ibid., p. 295, fig. 98.

arcs intérieurs et qui forment, au-dessus de la croisée de la nef, un cube percé de fenêtres, seule ouverture par où pénétrait la lumière.

La partie supérieure de ce cube supportait une voûte d'arête s'appuyant sur des tablettes d'angle situées à hauteur de la partie la plus élevée de l'ou-

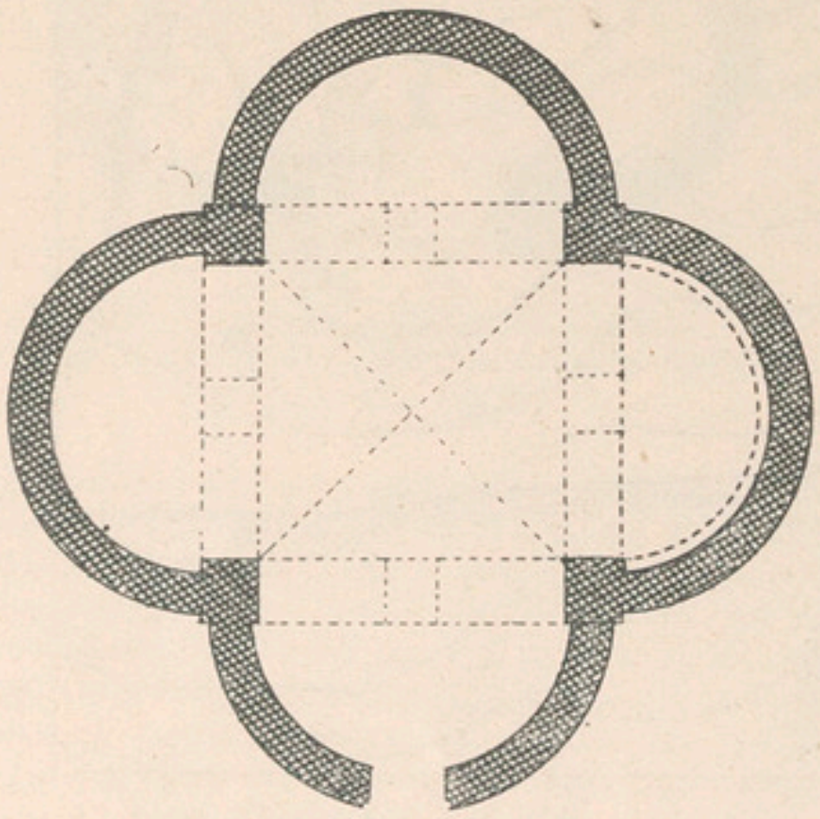

7348. — Plan de la basilique. *Ibid.*, p. 296, fig. 99.

verture des absides, La forme extérieure de cette partie de l'édifice trahit l'existence de deux voûtes en berceaux, allant d'une fenêtre à l'autre pour se pénétrer et donner naissance à la voûte d'arête [1].

V. Epigraphie. — Un chrisme avec les lettres

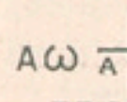

[2]

H. Leclercq.

MABILLON. — Note préliminaire. I. Le village de Saint-Pierremont. II. L'église. III. La maison. IV. La famille. V. Enfance et jeunesse. VI. Études et vocation. VII. Noviciat et profession. VIII. A Saint-Germain-des-Prés. IX. L'édition de saint Bernard (1667). X. Les Actes des saints bénédictins (1668). XI. L'édition de Pierre de Celle (1671). XII. Le voyage de Flandre (1672). XIII. La *Disquisitio de azymo et fermentato* (1674). XIV. Les *Vetera analecta* (1675). XV. Le « Mémoire justificatif » des Actes des Saints » (1677). XVI. L'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ (1677) XVII. La société de l'Abbaye. XVIII. Le traité *De re diplomatica* (1681). XIX. Voyages de Lorraine et de Bourgogne (1682). XX. Le voyage d'Allemagne et l'*Iter germanicum* (1683). XXI. Le *De liturgia gallicana* (1685). XXII. Le voyage en Italie et l'*Iter italicum* (1685-1686). XXIII. *Le traité des études monastiques* (1691-1693). XXIV. Les *Réflexions sur les prisons* (1694). XXV. La généalogie de la Maison d'Auvergne (1695). XXVI. Le voyage en Lorraine (1696). XXVII. Le culte des saints inconnus (1698-1705). XXVIII. L'édition bénédictine de saint Augustin (1699). XXIX. Derniers voyages

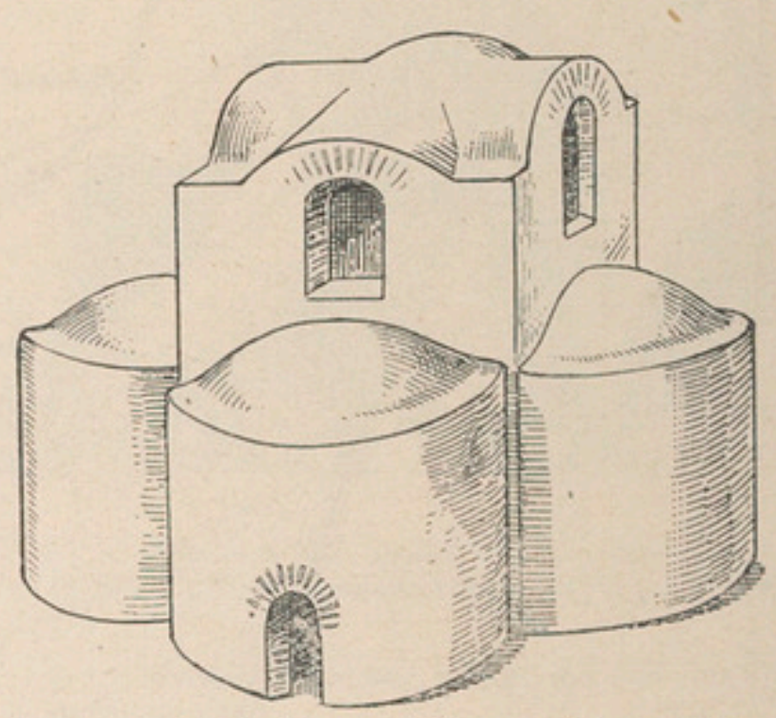

7349. — Élévation. *Ibid.*, p. 296, fig. 100.

d'érudition (1698-1701). XXX. La sainte Larme de Vendôme (1700.) XXXI. Mabillon à l'Académie des Inscriptions (1701). XXXII. Les *Annales Ordinis sancti Benedicti* (1703). XXXIII. Le *Supplementum* au *De re diplomatica* (1730). XXXIV. Les dernières années. XXXV. Les disciples. XXXVI. Les amis. XXXVII. Les correspondants de Mabillon. XXXVIII. Caractère de Mabillon. XXXIX. Les derniers mois de Mabillon. XL. La vieillesse et la mort. XLI. Les éloges. XLII. L'exemple et l'intercession de Mabillon. XLIII. Les portraits. XLIV. Épitaphe. XLV. La « Vie de Mabillon ». XLVI. Translation, 1799. XLVII. Translation, 1819. XLVIII. Bibliographie. 1. Ouvrages imprimés de Mabillon; 2. Travaux manuscrits; 3. Correspondance; 4. Ouvrages relatifs à Mabillon (d'après l'ordre chronologique).

Note préliminaire. — Il y a une certaine manière d'insister sur l'érudition de ceux qui en eurent beaucoup qui est comme la revanche de ceux qui n'ont que cela. Mabillon a éprouvé cette injustice. Essayer d'emprisonner son mérite dans celui de ses ouvrages, c'était vouloir ignorer ou méconnaître qu'il a laissé plus et mieux que des livres : une idée et un exemple. — Le nom de dom Jean Mabillon exprime et symbolise une conception dont il est le représentant le plus accompli, celle du labeur intellectuel poursuivi en vue d'accroître le domaine de la vérité historique, sous la sauvegarde de l'observance religieuse. Dans sa longue vie, la piété du prêtre, l'austérité du moine, la probité du savant, la pénétration du critique, la droiture de l'historien et la modestie de l'homme

[1] L. Carton, *Découvertes épigraphiques et archéologiques faites dans la région de Dougga*, dans *Mémoires de la Société des Sciences... de Lille*, 1895, série V, fascicule 4, p. 296-297. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 15419.

sont également dignes des plus rares éloges. Des connaissances aussi variées que profondes et une activité aussi étendue que régulière ont donné à son savoir quelque chose d'encyclopédique, dont on n'entreprend pas l'exposition sans quelque timidité et un sentiment d'insuffisance. La vie de Mabillon, déroulée dans le cadre grandiose que lui faisait l'illustre abbaye de Saint-Germain-des-Prés, comporte un aspect qui échappera toujours à l'investigation de l'historien, celui du développement et du progrès de sa sainte âme fidèle à tous les devoirs et avide de tous les secours attachés à la profession monastique, mais c'est là le mystère de la conscience et de Dieu. Un autre aspect relève des méthodes historiques, celui de la formation de son intelligence, de l'exploitation des dons magnifiques qui l'ornaient, de l'élaboration des œuvres qui ont servi autant à sa réputation personnelle qu'à la grandeur de l'Ordre bénédictin[1]. Ce n'est pas, en effet, sa moindre grandeur d'avoir ajouté un fleuron nouveau à une couronne qui paraissait n'en pouvoir plus attendre. On s'explique ainsi que le nom de Mabillon ait comme rajeuni la gloire bénédictine, car, quoi qu'on en pût dire, celle des moines défricheurs de l'Europe au VIIe et au VIIIe siècle n'apparaissait que fort lointaine. C'est à d'autres défrichements, auxquels l'intelligence a plus de part que Mabillon a initié ses confrères et, depuis, la multitude de ceux qui ont utilement abordé l'histoire de ce passé qui reste, pour tant d'esprits distingués, le refuge inviolable et sacré des grandeurs de la Religion et de la Patrie.

Pour être moins inférieur à notre tâche nous eussions aimé à étendre notre information le plus possible et à prendre connaissance de la notice bibliographique consacrée à Mabillon dans le *Nouveau supplément à l'histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur. Notes* (de feu H. Wilhelm) publiées par dom U. Berlière avec la collaboration de dom A. Dubourg. Le tome Ier (A-L) a paru en 1908, et la publication pouvant — après une interruption de vingt-deux années — sembler abandonnée, nous avons demandé communication de la notice relative à Mabillon. Dom A. Dubourg, de l'abbaye d'Auteuil, s'est excusé, dom Ursmer Berlière, de l'abbaye de Maredsous, a refusé. « La fourmi n'est pas prêteuse...! »

I. Le village de Saint-Pierremont. — Le village natal de Mabillon est situé aux confins de l'Argonne et de la Champagne, sur un coteau pierreux, au-dessus d'un vallon arrosé par le ruisseau d'Authe, qui se jette un peu plus bas dans la Bar, tributaire elle-même de la Meuse. De belles prairies opposent leur verdure crue aux hautes frondaisons sombres qui couronnent les collines de l'Argonne et forment l'horizon. C'est une terre simple et agreste dont l'aspect n'a pas dû beaucoup se modifier depuis trois siècles, et dont la population paisible et laborieuse se compose de laboureurs et de petits marchands. Au XVIIe siècle, on vivait là dans un milieu quasi monastique, Saint-Pierremont se trouvant situé entre l'abbaye de Belval et la célèbre Chartreuse du Mont-Dieu.

La topographie des environs a été décrite par Mabillon à propos d'une donation faite au monastère de Saint-Remy dès le temps de Dagobert. « Le ruisseau d'Authe, dit-il, prend sa source au village qui s'appelle Sommauthe, puis il coule à travers Saint-Pierremont. qui est mon pays natal, de là il se jette dans la rivière de la Bar, au-dessus du bourg de Brieulles et près du village d'Authe qui tire de lui son nom à l'endroit où il disparaît. »

Les chartes et les pouillés donnent à la patrie de Mabillon les noms de *Sancti Petri mons*, *Sanctus Petrus ad montem*, *S. Patrimons*. La seigneurie de Saint-Pierremont était rattachée à l'abbaye rémoise de Saint-Denis. On conserve une charte d'affranchissement, rédigée en français, en 1283, et donnée à cette localité par Renaux, abbé de Saint-Denis, pour le prieuré de Grandpré, et par Baudoin d'Autry, archidiacre de l'Église de Châlons[2]. Cette charte avait soumis les habitants de Saint-Pierremont à la fameuse loi de Beaumont[3]. Il est certain que le prieuré de Saint-Médard de Grandpré, relevant des chanoines réguliers de Saint-Denis, en vertu d'une bulle de Clément VII, en 1397, exerça constamment des droits féodaux à Saint-Pierremont et y eut des procureurs fondés. Un de ces derniers fut, en 1549, Thierry Mabillon[4], qui est cité, aux papiers de Saint-Denis, à la bibliothèque de Reims, comme procureur fondé de maître Nicol Frizon, docteur en théologie, prieur de Grandpré. Cette circonstance, jointe à la présentation du curé du lieu par l'abbé de Saint-Denis, expliquerait pourquoi Jean Mabillon prit à Reims des degrés dans les Écoles de Saint-Denis ; il dut avoir dans ce monastère des relations et des protecteurs.

Avant la Révolution, Saint-Pierremont relevait du bailliage et de l'élection de Sainte-Menehould; le village, dépendait au spirituel du diocèse de Reims, au doyenné de Grandpré, son curé était à la nomination, nous venons de le dire, de l'abbé de Saint-Denis, qui était également seigneur du lieu pour moitié. Les Notes de l'archevêque de Reims, Maurice Le Tellier, contiennent plusieurs mentions relatives à Saint-Pierremont qu'il visita le 22 juillet 1673 et le 20 juillet 1679. Tout indique une grande pauvreté : presbytère, église, linge, livres, ornements[5]. Les registres paroissiaux conservés à la mairie commencent, l'un en 1655, l'autre en 1668, et finissent à des dates diverses de 1670 à 1675. Les registres réguliers ne commencent qu'en l'année 1693. Nous dirons ce qu'ils conservent d'actes relatifs à la famille de Mabillon.

En 1679, la visite archiépiscopale signale entre Saint-Pierremont et Saint-Lambert d'Oches, son « secours », 500 communions en tout ; en 1684, il n'y a plus que 250 communiants et 150 au secours. Un siècle plus tard, en 1777, la population était de 101 feux et de 320 communiants, en dehors du secours, compris dans les limites de la paroisse[6]. Une autre dépendance de Saint-Pierremont était la terre de Fontenois, dont une portion appartenait, au XVIIe siècle, à la famille Lespagnol de Reims, comme le prouvent les baux de 1688 et de 1691 passés devant Dailler; ces baux sont valables pour neuf ans au profit de Jean Mabillon, marchand, et de Maître Guillaume Gouret, notaire royal, demeurant à Saint-Pierremont, moyennant une redevance annuelle de 210 livres et une paire de chapons vifs en plumes[7].

Saint-Pierremont devint en 1790 le chef-lieu d'un canton du district de Grandpré, Depuis un siècle, l'importance de cette commune n'a cessé de décroître. En 1825, la population comptait 560 âmes; en 1879, elle n'atteignait que le chiffre de 413; en 1927, elle n'était plus que de 283 habitants[8]. Le village fait partie du canton de Buzancy et de l'arrondissement de Vouziers; son principal écart est le hameau de

[1] *Annales Ordinis Sancti Benedicti*, t. II, p. 43. — [2] Cette charte a été publiée dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques*, Histoire et philologie, 1885, n. 1, p. 66. — [3] Beaumont en Argonne; Cf. J. Hubert, *Géographie historique des Ardennes*, in-12, Charleville, 1858, p. 451. — [4] Sa parenté avec Mabillon est au moins vraisemblable. — [5] Arch. nat., *Letellier*, *Louvois. reg. G 10413*. cf. H. Jadart, *Dom Jean Mabillon*, 1879, p. 237-238. — [6] D'après le pouillé de Bauny. — [7] Arch. de Reims; cf. H. Jadart, *Dom Jean Mabillon (1632-1707). Étude suivie de documents inédits sur sa vie, ses œuvres, sa mémoire*, dans *Travaux de l'Académie de Reims*, 1877-1878, t. LXIV. Je citerai le tirage à part, in-8°, Reims, 1879, p. 236. — [8] D'après l'*Annuaire Didot-Bottin* de 1927.

Fontenoy. Le territoire, en général fort pierreux, comprend deux tiers en terres labourables, et l'autre tiers en bois et prés ; l'état actuel de Saint-Pierremont est celui de tous les villages agricoles de la contrée, il jouit de revenus forestiers considérables et possède un vaste presbytère et de belles écoles. Les anciens châteaux n'offrent plus que des débris transformés en exploitations agricoles. A 300 mètres au bas du village, on trouve le ruisseau de la Fontaine-Grosjean qui prend sa source dans les bois communaux de Sommauthe, près du Chêne Mabillon, à l'altitude de 229 mètres [1].

II. L'ÉGLISE. — L'église de Saint-Pierremont nous reste comme un témoin de l'enfance de Mabillon, mais elle n'appelle aucune description, car le sanctuaire date seul du Moyen Age; la nef, de construction moderne, n'a pas de bas côtés; le chevet, terminé carrément, forme la partie inférieure d'une tour

7350. — Église de Saint-Pierremont.
D'après *Mélanges et documents à l'occasion du 2e centenaire de Mabillon*, Paris, 1903, p. 13.

assez importante du XIIe siècle, recouverte aujourd'hui d'une toiture pyramidale en ardoises (fig. 7350). Ce clocher, très massif, est percé d'étroites ouvertures qui lui donnent l'aspect d'une forteresse. Les deux travées de l'abside sont voûtées d'ogives, avec nervures reposant sur des colonnettes munies de chapiteaux; au-dessous des fenêtres, la muraille est ornée d'arcatures. Le maître-autel du XVIIIe siècle, garnit tout le fond de l'édifice, il est surmonté d'un retable en pierre et rehaussé de marbres et d'ornements sculptés. Quant à la chapelle elle a été entièrement reconstruite en 1764.

Cette église fut celle où Mabillon reçut le baptême et fit sa première communion, celle où ses parents et ceux qui les avaient précédés dans la vie puisèrent les grâces chrétiennes qui firent de ces humbles gens une famille digne d'être proposée en exemple et que la bénédiction de Dieu combla de bienfaits. Jusqu'en 1869, on aurait pu croire que le souvenir et même le nom de Mabillon était ignoré pour toujours à Saint-Pierremont. Cette année-là, le curé-doyen de Buzancy fit poser une plaque dans l'église. Quelques années plus tard, en 1878, sur l'initiative de l'académie de Reims deux plaques de marbre noir furent apposées aux piliers qui supportent l'arc triomphal, en avant du chœur et au-dessus de la nef. Les frais en furent couverts par une souscription à laquelle s'associa la Société française d'archéologie, et les habitants de Saint-Pierremont supportèrent à eux seuls le quart de la dépense qui s'éleva à 810 francs [2].

La plaque de marbre noir de 1 m. sur 0 m.70 de large, posée du côté de l'Évangile est placée dans un cadre de pierre de style Louis XIII, surmonté d'un médaillon avec le profil en relief de Mabillon et, au bas, le blason de la Congrégation de Saint-Maur. Voici le texte français.

A LA MÉMOIRE DE
DOM JEAN MABILLON
RELIGIEUX BÉNÉDICTIN DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS
NÉ A SAINT-PIERREMONT LE 23 NOVEMBRE 1632
MORT A SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS LE 27 DÉCEMBRE 1707.

IL ÉTUDIA DANS L'UNIVERSITÉ DE REIMS
ET FIT PROFESSION DANS L'ABBAYE DE SAINT-REMY EN 1654
ÉRUDIT, PALÉOGRAPHE, HISTORIEN,
IL PORTA LA LUMIÈRE
DANS LES ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES
ET DANS CELLES DE LA FRANCE;
MODÈLE DES RELIGIEUX
PAR SA PIÉTÉ ET SES DOUCES VERTUS,
DES SAVANTS PAR SES TRAVAUX
PLUS ENCORE PAR SA DROITURE,
ET SA MODESTIE.

Du côté de l'Évangile, une plaque de mêmes dimensions dans un cadre de pierre décoré, au sommet d'un cartouche, offrant les armoiries accolées des abbayes de Saint-Remy de Reims et de Saint-Germain-des-Prés. Voici le texte :

D · IOANNES · MABILLON
IN · HAC · AEDE
SACRO · FONTE · RENATVS
FIDEQ · EDVCATVS
REMIS · AC · PARISIIS
MONACHVS · STI · BENEDICTI
PAVPER · CASTVS · HVMILIS
ERVDITIONE · CLARVIT
SIC · DOCET · IVVARE
PIETATEM · SCIENTIA
SCIENTIAM · PIETATE

Tanti · viri · memores
hunc · titulum · posuere
anno · Dni · M · DCCC · LXXVIII

« Dom Jean Mabillon reçut dans cette église la grâce du baptême et y fut instruit des vérités de la foi, plus tard, à Reims et à Paris, devenu moine de l'Ordre de Saint-Benoît, pratiquant la pauvreté, la chasteté

[1] Mengy et Nivort, *Statistique agronomique de l'arrondissement de Vouziers*, in-8°, Charleville, 1873, p. 376. — [2] Natalis de Wailly, l'Académie de Reims, la Fabrique de l'église (chacun 100 francs) ; le curé et les paroissiens de Saint-Pierremont (135 francs); les curés du canton (65 francs); Société française d'archéologie (50 fr.); le légataire de Mgr Landriot (50 fr.); douze autres souscripteurs (210 fr. en tout).

et l'obéissance, il brilla par son érudition. Son exemple nous apprend à aider réciproquement la piété par le savoir, et le savoir par la piété. — Se souvenant d'un si grand homme, ses compatriotes lui ont élevé ce monument, l'an du Seigneur 1878 [1]. »

III. La maison. — La rue qui part du chevet de l'église présente, sur la gauche, une façade en pierre de taille qui paraît n'avoir subi presque aucun remaniement depuis trois siècles; c'est la maison où est né Mabillon. « Rien ne la distingue des plus modestes

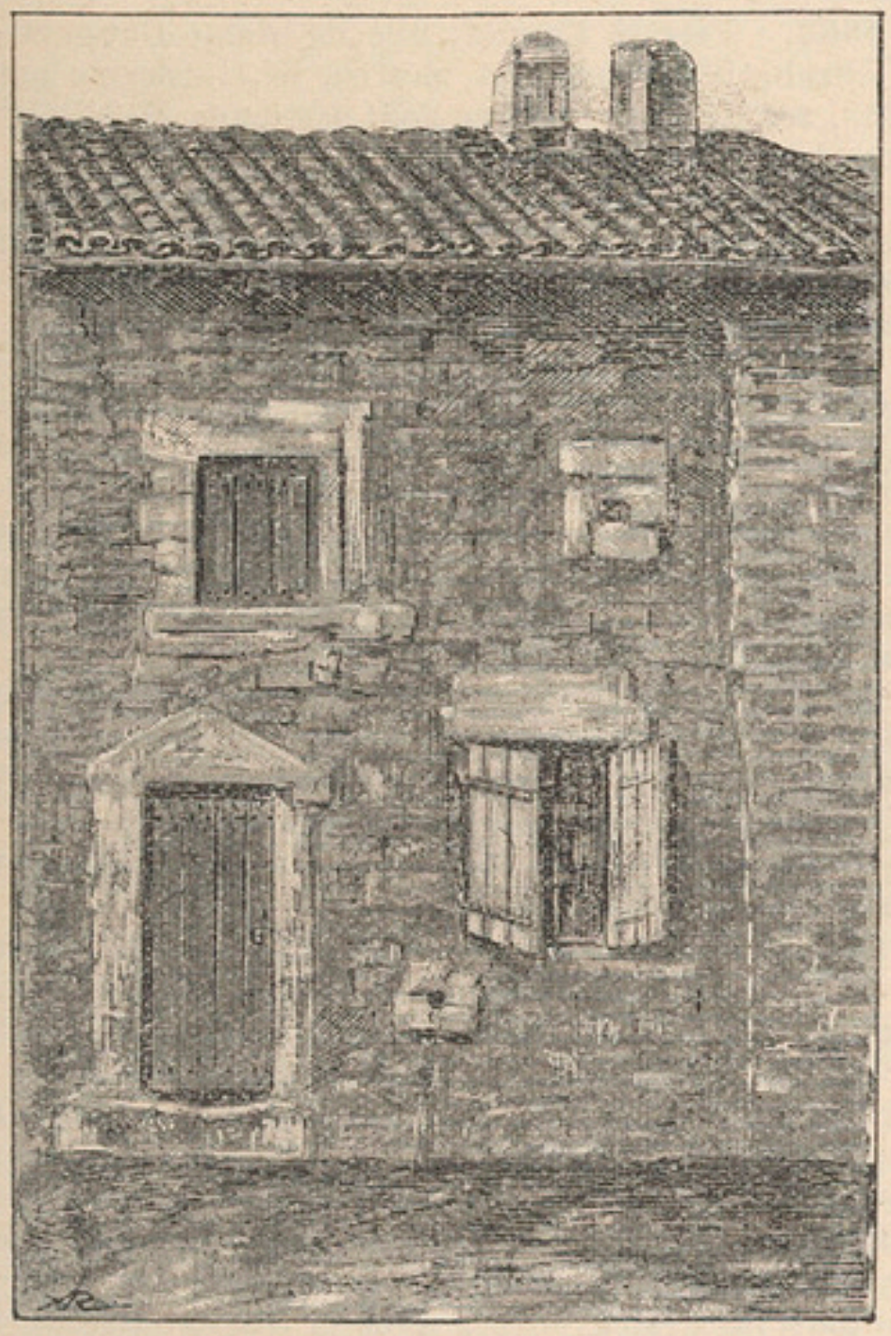

7351. — Maison natale de Mabillon. *Ibid.*, p. 17.

habitations du village [2] » écrivait-on en 1853. Cette année-là, le 14 juin, le cardinal Gousset, archevêque de Reims, vint visiter la pauvre demeure; le 10 mai 1877, ce fut au tour du cardinal Langénieux [3], mais ce ne fut qu'en 1879 qu'on fixa sur le linteau de la porte la petite plaque de marbre noir portant ces mots [4] :

JEAN MABILLON, NÉ LE 23 NOVBRE 1632

L'aspect de la maison est pauvre [5]; sa toiture basse en tuiles dites de Guyenne, sa façade nue est percée d'une porte et d'une seule fenêtre au rez-de-chaussée que surmonte un grenier percé d'une grande lucarne et d'une plus petite (fig. 7351).

On pénètre du seuil dans une chambre assez grande qui a conservé sa cheminée d'autrefois dont le manteau est soutenu par deux colonnettes taillées et sculptées avec soin, et demeurées intactes depuis le XVIe siècle. Le manteau est de bois et de facture ré-

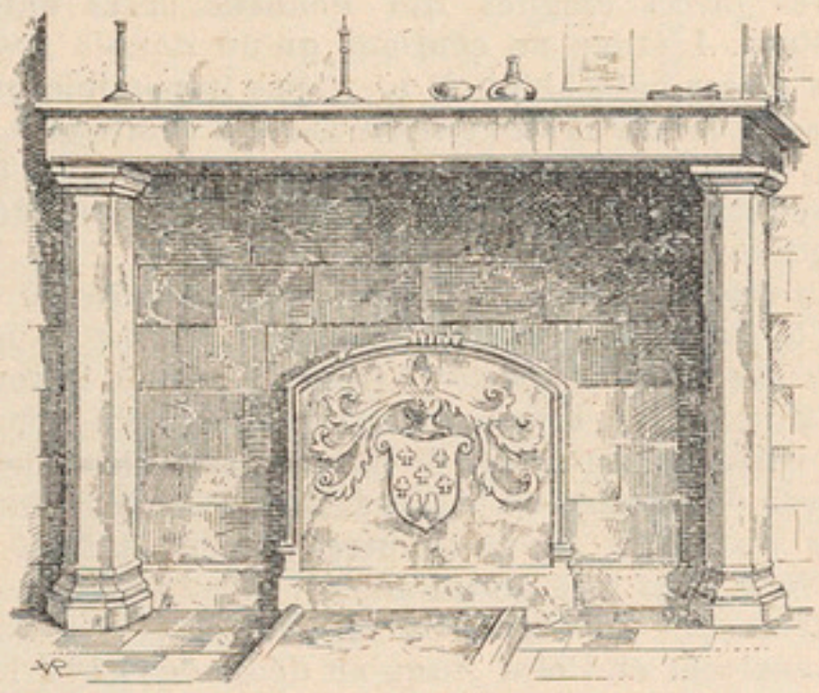

7352. — Cheminée de la maison de Mabillon. D'après *Bulletin monumental*, 1885, t. LI, p. 500.

cente. La cheminée mesure 1 m. 60. de hauteur sur 2 m. 27 de largeur. La taque de fonte a 0 m. 60 au carré [6] (fig. 7352).

Cette taque, qu'on ne s'attendrait pas avec son décor armorié, à rencontrer dans une si chétive habitation [7], garnit tout le fond de la cheminée et date du commencement du XVIIe siècle, comme l'indiquent les moulures, la forme de l'écu et celle des lambrequins. L'écu, surmonté d'un heaume, porte les armoiries d'une famille champenoise, originaire de Lorraine,

[1] Mabillon retourna plusieurs fois à Saint-Pierremont pendant sa vie; il se sera donc trouvé en rapports avec les différents curés du village dont quelques-uns nous sont connus, notamment M. Roland de Villers, « le plus honnête curé que j'ai vu... le meilleur du diocèse », dit de lui son archevêque en 1679; son successeur J.-B. Pierron était « sujet à de grands emportements » et l'archevêque l'obligea à résigner. Puis ce fut Jean le Chesne « un bon sujet », puis Richard Augustin de la Haye « très bon sujet » etc. Sur cette église on peut consulter J. Hubert, dans *Statistique monumentale du département des Ardennes*, dans *Travaux de l'Académie de Reims*, 1853, t. XVII, p. 90; 1879, t. LXIV, p. 49-51; H. Jadart, *Dom Jean Mabillon*, 1879, p. 240-256, donne les plus minutieux détails relatifs à ces deux inscriptions ; le même, *La maison natale de dom Mabillon et son monument dans l'église de Saint-Pierremont* (*Ardennes*), dans *Bulletin monumental*, 1885, VIe série, t. I (= t. LI), p. 490-492; Vincent, *Les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers*, 1890, p. 336; H. Jadart, *L'origine de dom Mabillon à Saint-Pierremont*, dans *Mélanges et documents publiés à l'occasion du 2e centenaire de la mort de Mabillon*, in-8°, Paris, 1908, p. 13-16. — [2] J. Hubert, *Statistique monumentale du département des Ardennes*, dans *Travaux de l'Académie de Reims*, 1853, t. XVII, p. 90. — [3] Il ne reçut le chapeau de cardinal que le 17 mars 1887. — [4] Cette inscription fut d'abord placée dans l'église de Saint-Pierremont, grâce à l'initiative de M. Guillaume, curé-doyen de Buzancy, à la suite de l'inauguration des deux plaques mentionnées plus haut, le 16 novembre 1878, elle fut affectée à la maison natale. — [5] En 1878, il était franchement sordide, c'était une masure à l'abandon d'après le dessin donné par H. Jadart, dans *Dom Jean Mabillon*, p. 174 et dans *Bulletin monumental*, 1885, t. LI, p. 495. Après l'achat par le curé Lourdet, on fit d'indispensables réparations extérieures : toit, cheminée, volets et dans la photographie de 1908, les pierres ont été rejointoyées et l'unique fenêtre s'est égayée de rideaux blancs; cf. H. Jadart, *L'origine de Mabillon*, dans *Mélanges et documents*, 1908, p. 17. — [6] Le dessin de cette taque est dû à l'abbé Namur, curé de Châtilion-sur-Bar, la gravure est de Paul Varin. — [7] Gainet, *Une mission à Saint-Pierremont*, dans *Bulletin du diocèse de Reims*, nov. 1869; H. Jadart, *Dom Jean Mabillon*, 1879, p. 12, fig., p. 174; le même, *La maison natale de dom Mabillon et son monument dans l'église de Saint-Pierremont* (*Ardennes*), dans *Bulletin monumental*, 1885, VIe série, t. I (= t. LI), p. 487-501, fig. et pl.; le même, *L'origine de dom Mabillon à Saint-Pierremont*, dans *Mélanges et documents*, 1908, p. 5, p. 16-18, fig.; le même, *La maison natale de dom Mabillon à Saint-Pierremont* (*Ardennes*), *son état actuel*, *sa conservation dans l'avenir*, dans *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 1910, t. XVII, p. 33-41, 3 fig.

et dont les rejetons existent encore en France et en Allemagne, la famille de Chamissot. Un membre de cette famille, Jean de Chamissot, était seigneur de Sivry-lez-Buzancy, village voisin de Saint-Pierremont. Est-ce à raison de la proximité du château de cette branche des Chamissot que leur blason orne la taque de la maison natale de Mabillon? Est-ce parce que ces seigneurs possédaient quelque haut-fourneau dans la vallée de l'Aire dont les produits étaient marqués de leurs armoiries? Ou bien est-ce, tout prosaïquement une vente mobilière, la démolition du château de Sivry, qui aura fait passer la plaque de fonte du château au foyer des Mabillon? On peut imaginer ces suppositions et plusieurs autres sans beaucoup d'utilité; peut-être quelque titre découvert par hasard apportera-t-il l'explication souhaitée [1].

Au delà de cette grande pièce servant de cuisine et de salle commune à la famille, on passe dans deux autres pièces exiguës qui donnent accès dans le jardinet. L'étage ne contient qu'un double grenier, sans pièces habitables. Il n'est pas impossible que le logis des Mabillon ne comprît aussi, à droite et à gauche, quelques dépendances pour les bestiaux et la basse-cour : ce sont des appentis qui ont depuis longtemps disparu.

La maison natale de Mabillon fut acquise en 1878 par le curé de Saint-Pierremont, M. l'abbé Lourdet, pour la somme de six cents francs [2], afin de la conserver simplement, sans restauration ni embellissements. Son entretien fut assuré de la sorte, sans rien modifier dans la disposition de la façade, du foyer rustique, des trois pièces du rez-de-chaussée et du jardinet. Un vieillard y fut logé gratuitement, sous la réserve d'un usufruit par le dernier propriétaire, et les choses demeurèrent en l'état jusqu'au décès de l'abbé Lourdet, en 1896 [3]. Celui-ci légua par testament la maison de Mabillon à la mense de l'archevêché de Reims, qui fut autorisée à l'accepter, mais sous la condition d'une vente lors de l'extinction de l'usufruit dont on vient de parler.

Cette extinction ne s'étant pas encore produite, la maison était restée comprise dans les biens de la mense, toujours occupée par un vieillard, en souvenir des parents de dom Mabillon et n'ayant subi aucun changement qui pût en modifier le caractère. C'est ce qui fut constaté officiellement après le décès du cardinal Langénieux archevêque de Reims, au mois de janvier 1905. Deux architectes de la ville, M. E. Lamy et M. Léon Margotin, vinrent en lever le plan lorsqu'on fit la visite de tous les biens dépendant de la mense, et ce plan montre bien l'état de lieux, dans leur simplicité primitive (11 mars 1905).

« Mais, depuis lors, écrivait un érudit rémois, Henri Jadart, une grave modification s'est produite, celle de la suppression de la mense archiépiscopale en vertu de la loi de séparation de l'Église et de l'État, et de la mise sous séquestre de ses biens par défaut de formation d'association pour lui succéder au mois de décembre 1906. La maison natale de dom Mabillon reste donc sous le coup des risques possibles d'attribution ou de vente, selon les mesures qui seront prises au sujet de la liquidation de la mense, mesures que nous ne pouvons en rien prévoir ni conjecturer en ce moment (1908). »

IV. La famille. — La famille de Mabillon était de condition trop modeste pour qu'on pût espérer remonter à des aïeux et reconstituer leur histoire; on a pu cependant, à force de recherches, retrouver quelques actes concernant divers membres de cette famille. dans les registres paroissiaux de Saint-Pierremont, conservés à la mairie de cette commune et au greffe du tribunal de Vouziers. Les voici par ordre chronologique :

1663. « Perette Loupot, fille de dame Louppot et d'Élizabeth la Tour, fut baptisé le treiziesme mars 1663, ses parin et marène sont Estienne Mabillon et Perette Drouet sa femme [4]. »

1668. « Jean Bailly, fils de Noé (?) Bailly et de Nicolle Bernyer, a esté nay le 23e apvril et baptisé le 25e dudit mois et an 1668, son parin est Jean Mabillon [5] et sa marène est Marie Debeille (?) fils et fille. »

1669. « Jean le Febvre, cy devant veuf de deffuncte Marie Gouret, d'une part et Franzoise Haudecœur, fille de Gérard Haudecœur et de Nicolle Castran (?), tous deux de ceste paroisse ont estez espousés en face de Ste Eglise le neufiesme juillet 1669, en la présence de Estienne Mabillon [6], Jean Chambean (?) et de Jesson Rousselin [7] qui ont tous seignés le jour et an que dessus (*Signé*) :... Mabillon. »

1672. Jean Petitaux, fils de Aymon Petitaux et de Nicolle Raviaux, a esté né le 25e jour du mois de mars 1672 et a esté baptisé le 27e dudit mois, son parin et sa marène se sont Jean Mabillon et Marye Bourbon [8] qui ont signé le jour comme sudit (*Signé*) : J. Mabillon Marie Bourbon, De Villers [9]. »

Ce sont des actes de baptême où paraissent le père et le frère du bénédictin, dont le nom fut porté non seulement à Saint-Pierremont, mais encore dans toute la contrée avoisinant ce village, à Sy, à Buzancy, à Beaumont-en-Argonne, etc. La branche à laquelle appartient celui qui devait en rendre le nom illustre ne nous montre que des laboureurs, des marchands, des gens de métiers, des ecclésiastiques, des membres des justices locales; nonobstant l'exemple, aucun de ces humbles ne s'est aventuré dans la carrière littéraire.

La souche est Claude Mabillon [10], mort à Sy, âgé de cent seize ans, vers 1670. De ses trois fils, l'aîné Jean, devint prêtre, le deuxième, Étienne, fut père du bénédictin; le troisième Gérard a eu des descendants dont la lignée se continue jusqu'à nos jours. Étienne, né en 1586 mourut à Saint-Pierremont en 1692, à l'âge de cent six ans. Il avait épousé Jeanne Guérin à laquelle il était sans doute apparenté, car il fallut solliciter une dispense du pape pour faire ce mariage[11]. Elle mourut jeune après avoir eu trois fils morts en bas âge, une fille sur le compte de laquelle on ne sait rien, sinon qu'elle lui survécut, et enfin deux fils qui portèrent tous deux le prénom de Jean, l'un qui fut bénédictin, l'autre plus jeune de dix ans, qui fut successivement soldat, puis marchand dans son village natal. Dom Ruinart, qui a vécu dans l'intimité de Mabillon, a tracé ce croquis de la famille de son maître : « Ses parens appelez Estienne Mabillon et Jeanne Guerin, nez d'honnêtes familles [12], n'ont rien eu selon le

[1] L'imposte « d'argent à cinq trèfles posés en sautoir de sable, un chef, et deux mains dextre et senestre renversées de mesme, posées en pointe. » Voir sur la famille de Chamissot, le *Procès-verbal de la Recherche de la noblesse de Champagne*, par M. de Caumartin, in-8°, Vouziers, 1852, p. 61. — [2] On s'abstint de mettre des enchères afin de laisser au curé la joie de réaliser son dessein. — [3] Un article nécrologique sur ce prêtre parut dans le *Bulletin du diocèse de Reims*, du 21 novembre 1896. — [4] Père de Mabillon. — [5] Frère puîné de Mabillon. — [6] Père de Mabillon. — [7] Maître d'école qui instruisit Mabillon. — [8] Frère et belle-sœur de Mabillon. — [9] « C'est le plus honnête curé » ; voir col. 433, note 1 — [10] Il avait épousé Étiennette Le Febvre « d'une famille distinguée du village de Saint-Pierremont. » *Lettre du curé Fr. de la Haye à dom Ruinart*, le 24 juin 1708, dans H. Jadart, *Dom Jean Mabillon*, 1879, p. 177. Il fut « ensépulturé » le 24 mai 1692, par le curé Le Chesne, *ibid.*, p. 193. — [11] « Je vous envoye les dispenses à luy donné pour épouser Jeanne Guérin » (même lettre). — [12] Jeanne Guérin descendait par sa mère, Ideline Le Roy, de Guillaume Le Roy, parent des seigneurs de Saint-Pierremont.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE MABILLON

CLAUDE MABILLON, mort à Sy, âgé de 116 ans, vers 1670, marié à ÉTIENNETTE LE FEBVRE, de Saint-Pierremont, morte vers 1640.

- **JEAN MABILLON**, prêtre du diocèse de Reims, curé de Neufville et Montgon, puis de Condé-sur-Marne, où il mourut vers 1645.
- **X. MABILLON.**
- **ÉTIENNE MABILLON**, né en 1586, mort le 23 mai 1692, à Saint-Pierremont, âgé de 106 ans, marié à JEANNE GUÉRIN de qui il eut six enfants; et remarié à PERRETTE DROUET, morte âgée de 116 ans en 1707.
  - **X. MABILLON** fils, mort jeune.
  - **X. MABILLON** fils, mort jeune.
  - **X. MABILLON** fils, mort jeune.
  - **X. MABILLON** fille.
  - **DOM JEAN MABILLON**, bénédictin, 1632-1707.
  - **JEAN MABILLON**, soldat, puis marchand, né en 1642, mort en 1700 le 21 juin à Saint-Pierremont, marié à MARIE BOURBON en 1680, mort sans postérité.
- **ANNE**, épouse DIDIER MORTIER.
  - **JEAN MORTIER**, qui fut père de PONCE et de GUILLAUME, morts sans postérité.
- **GÉRARD MABILLON**, habitant Beaumont-en-Argonne, marié à MARIE MANCELET.
  - **PIERRE MABILLON** baptisé à Beaumont le 25 juillet 1650.
  - **X. MABILLON** baptisé le 5 juin 1653.
  - **ÉTIENNE MABILLON**, baptisé le 5 nov. 1664, tailleur d'habits, président de la Justice Royale de Beaumont en 1684 et 1687, épouse en 1675 ÉLISABETH LE FÈVRE.
    - **JEAN**, né en 1676, reçut les derniers avis de dom Mabillon en 1707, il écrit à Ruinart le 29 juillet 1709.
    - **ÉTIENNE**, né en 1677, curé de Saulces-Champenoise en 1703, † en 1729.
    - **REMY**, né en 1678.
    - **JEAN**, né en 1679, curé de Thibier, puis de Louvemont, 1726 † en 1756.
    - **JEANNE**, née en 1681, épouse Henri-Antoine.
    - **FRANÇOISE** née en 1682, épouse de JEAN BÉNARD dont elle eut onze enfants.
      - **NICOLAS BÉNARD**, curé de Chamery, † en 1790.
      - **GILLES BÉNARD**, curé de Saulces-Champenoise. † en 1843.
    - **REMY**, né en 1684.
    - **MARIE**, née en 1685, établie à Château-Porcien.
    - **NICOLAS**, né en 1687, tanneur à Beaumont.
    - **JEANNE**, née en 1689, † en 1750.
    - **THOMAS**, né en 1691.
    - **CLAUDE**, né en 1692, maître-maréchal à Beaumont marié en 1715, à JEANNE TAULOT de Buzancy, † en 1763.
      - **JEANNE.**
      - **JEANNE**, mariée à Al. Beslair.
      - **CATHERINE.**
      - **MADELEINE**, mariée à JOSEPH ROZÉ, souche des Corda-Saudé, Gautier, encore existante.
      - **MARGUERITE.**
    - **JEANNE**, née en 1694, mariée à MARTIN MASSIGES de Saulces-Champenoise.
    - **JEAN**, né en 1697.

monde qui les y ait beaucoup distinguez; leur plus grande gloire est d'y avoir donné un fils si illustre, et d'avoir eu un soin particulier de l'élever chrétiennement. Il se souvenait souvent des instructions qu'il avoit recûës de sa bonne mère, mais elle mourut assez jeune. [Son père se remaria [1]] je l'ay vû à l'âge de 105 ans encore vigoureux, avec un jugement sain et entier : la plus part néanmoins de ses enfans moururent jeunes et de plusieurs qu'il eut, il ne resta que le P. Mabillon et un autre frère qui, après avoir mené une vie très chrétienne, mourut dans de grands sentimens de piété [2], âgé d'environ cinquante ans [en 1700], vraie copie en douceur et en innocence de mœurs de dom Jean Mabillon [3]. »

On trouvera dans H. Jadart, *Dom Jean Mabillon*, p. 194-197, la transcription des pièces suivantes relatives à la famille Mabillon : Contrat de mariage entre Claude Mabillon, de Beaumont en Argonne et Jeanne Taulot de Buzancy, 4 décembre 1715; Provision de Thibie pour Me Taulot, 10 juillet 1726; Acte d'installation dans la cure de Thibie de Me Ponce Taulot en remplacement de Me Jean Mabillon, 28 août 1726; Décès d'Étienne Mabillon, curé de Saulce Champenoise, le 12 juillet 1729; Décès de Jean Mabillon, curé de Louvemont, 29 janvier 1756; Partage et accord fait entre Jeanne Mabillon et ses sœurs des meubles et effets de la succession des deffunts Claude Mabillon et Jeanne Taulot de Buzancy, du 16 mars 1763.

Parmi les petits-cousins : *Jean*, né en 1676, recevra les derniers avis de Mabillon; *Étienne*, né en 1677 et *Jean*, né en 1679 sont ceux qui furent tonsurés en 1685; cf. E. de Broglie, *Mabillon et la société de S. Germain-des-Prés*, 1888, t. I, p. 95; H. Jadart, *Dom J. Mabillon*, p. 165-167, et *Dom T. Ruinart*, p. 176, note 1, se contredit dans ce dernier ouvrage : il fait de Jean, né en 1676, le curé de Thibie et puis de Louvemont.

V. Enfance et jeunesse. — Jean Mabillon vint au monde le 23 novembre 1632 et fut baptisé le 25 du même mois. Son premier biographe, dom Ruinart, ne peut se tenir d'ajouter qu' « il y a lieu de croire qu'il a conservé jusqu'à la mort l'innocence qu'il a reçue dans ce sacrement. » Le curé de Saint-Pierremont [4] racontait avoir « ouï-dire à des gens agez qui ont esté icy à l'école avec le P. Mabillon qu'il avoit parlé au bout de deux mois, faisant voir à sa mère un pigeon et qu'il avoit dit : voy maman un beau pijon. » Il fut deux ans après sans parler [5]. Dans les écoles il surpassoit ses compagnons, et aprenoit les leçons avec beaucoup de facilité; son maître à St-Pierremont estoit Gerson Rousselin homme habile pour les écoles... Pendant qu'il estoit aux écoles de St-Pierremont il estoit fort assidu à l'église, il y servoit d'ordinaire la messe, et dans la maison de son père il prenoit plaisir à y faire l'office, il y disoit la messe avec d'autres petits enfants, se couvroit de serviettes au lieu de chasubles, il faisoit des bannières et la procession avec son clergé et ne pouvoit se résoudre à quitter son office pour solliciter les bêtes au retour de la charüee; on voit encore chez sa sœur un coffre ou il célébroit la messe et on voit dans le lambris des trous où il attachoit des cierges. J'ay un petit livre où il y a des vers je ne say s'ils sont de luy... (probablement son livre de cantiques [6]). Estant un peu plus avancé en aage, il fut envoyé chez son oncle Jean Mabilion qui estoit curé de Neufville et Mongon et est mort à Condé sur Marne [7], où il estoit curé. J'ay un contract de ce bon oncle ou il se qualifie Messire Jean Mabilion, curé [de] day, y demeurant [par lequel] il donne à Jean Mabillion notre relligieux filz d'Estienne Mabilion son frère et à Jean Mortier, fils de Didier Mortier et d'Anne Mabilion, sa sœur, ses biens immeubles, sis au finage de St-Pierremont à partager entre lesdits enfants également à lui escheu par le décès de feüe Étienette le febvre [en son] vivant mère desdit Estienne et Anne suivant les lots du partage que Claude Mabilion leur père leur en avoit fait, à charge de donner à Claude Mabilion la pension si aucune estoit deüe, voulant que lesdits Jean et Anne jouissent dès à présent durant leur bas aage, comme de leur naissant, pour les avancer dans leurs études, et la donation est faite à St-Pierremont le 3me août 1641 [8]. »

Cette libéralité devait permettre aux parents de Mabillon de l'envoyer étudier à Reims quelques années plus tard. Jusque-là, il apprenait les éléments de la grammaire latine tant à Saint-Pierremont qu'à Neuville et Day, dans le presbytère de son oncle; mais vers 1643, cet oncle vint occuper la cure de Condé-sur-Marne. C'est à cette époque, vers 1644 que Jean Mabillon fut envoyé à Reims, et ce fut alors qu'il ressentit une douleur mêlée d'humiliation qui exerça sur son avenir une influence décisive. Son « oncle estoit un homme très déréglé dans sa conduitte, beaucoup adonné au sexe; il entretenoit chez lui une demoiselle du païs et en usoit comme s'il avait esté son mary, ce qui lui attira quelques coups de bâtons de la part des frères qui estoient des gentilshommes qualifiés et officiers dans les armées. Ils le firent attacher par les doigts de pied dans sa chambre, et le bastonnèrent tout nud si rudement qu'il en mourut peu de jours après des mauvais traitemens qu'on luy fit. La demoiselle fut pareillement étrillée rudement. Le P. Mabillon en fut touché et voua dès lors qu'il ne seroit jamais prestre séculier; ce fut cette action qui le détermina à se jetter dans la suite parmi nous en 1653. Voilà ce que j'ay appris de notre illustre relligieux [9]. »

Nous apprenons ainsi le mobile de la vocation monastique de Mabillon : appréhension d'une existence qui lui paraissait insuffisamment protégée contre les occasions de faiblesse, réparation offerte pour le scandale de son oncle et probablement son parrain, de qui il portait le nom.

En se vouant à la vie religieuse, le précoce bon sens de Mabillon lui apprenait qu'il conserverait toujours l'estime et la tendresse pour les siens, pour ses proches, qu'il saisirait les occasions qui s'offriraient à lui de venir les voir, les embrasser, les entretenir. Entre autres séjours qu'il reviendra faire à Saint-Pierremont nous connaissons ceux des années 1686, 1690,

[1] Avec Perrette Drouet, laquelle mourut à l'âge de 116 ans, la même année que dom Mabillon; il n'y eut pas d'enfants du second lit. — [2] Le 21 juin 1700, âgé de 58 ans, enterré le lendemain; cf. H. Jadart, *Dom Jean Mabillon*, p. 195. — [3] Ruinart, *Abrégé de la vie de dom Jean Mabillon*, in-12, Paris, 1709, p. 7-9. — [4] Richard-Augustin de la Haye était originaire d'Écosse et génovefain, profès de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris. Il avait correspondu avec Mabillon pour l'étude des monastères d'Écosse et il se plaisait aux études historiques; cf. *Revue de Champagne et de Brie*, 1887. — [5] Ce conte reparaît dans une autre lettre du même curé. — [6] Le curé de la Haye hésite sur l'attribution de ce recueil au neveu ou à l'oncle; ce que nous disons de l'oncle rend fort douteux qu'il employât ses loisirs à transcrire des cantiques. — [7] Neuville-Day et Montgon, peu éloignés de Saint- Pierremont. Condé-sur-Marne, arrondissement de Châlons. — [8] *F. de la Haye à dom Ruinart*, 24 juin 1708, dans H. Jadart, *Dom Jean Mabillon*, p. 177. — [9] Bibl. nat., franc. *19639*, fol. 168. Fr. De la Haye à dom Ruinart, publiée par H. Jadart, *op, cit.*, p. 176-178, avec un passage omis qui a trouvé place dans *Mélanges et documents*, 1908, p. 11. Le curé ajoutait en *post-scriptum :* « Si vous souhaitez de sçavoir le nom de la damoiselle, je vous l'envoiray la première foys que j'aurez l'honneur de vous escrire. » Ces choses sont si loin de nous qu'il a semblé superflu et déplacé de rechercher ce nom.

1693, 1699 et 1703 [1]; l'extraordinaire longévité de son père le ramènera avec une joie très vive auprès du vieillard centenaire [2], et il prendra plaisir à parcourir les chemins qu'il avait tant de fois suivis dans son enfance, à retrouver ce paysage familier, à s'enfoncer dans les bois de Sommauthe, non plus comme autrefois pour dénicher des nids ou manger des baies sauvages, mais pour revoir un chêne auquel dans la suite s'attacherait son nom.

VI. Études et vocation. — Un peu avant qu'il eût atteint sa douzième année, à la rentrée d'automne de 1644, probablement, c'est-à-dire « quand on le vit un peu plus avancé, on envoïa à Reims [le jeune Mabillon] pour y faire ses études [3]. » Il trouva un protecteur éclairé en la personne de M. Boucher, chanoine de Reims [4], chapelain du roi et abbé de Thénailles, ordre de Prémontré; il est vraisemblable que ce personnage par son attache à la collégiale de Montfaucon-en-Argonne [5], pays voisin de Saint-Pierremont, avait été mis au courant des heureuses dispositions de l'enfant. Grâce à la donation de l'oncle curé, Mabillon n'était pas entièrement à la charge du chanoine Boucher, qui, logeait à l'hôtel de la Pourcelette, situé entre la rue d'Anjou et la rue actuelle du Cardinal-de-Lorraine, et envoya son petit protégé au collège des Bons-Enfans de l'Université, « qui estoit le plus voisin de son logis [6] ». Ce Clément Boucher dont la maison et les exemples auront eu une part importante à l'éducation de Mabillon, « étoit, au jugement d'un confrère, un grand aumônier. Ce bon abbé entretenoit douze pauvres durant toute l'année dans cette ville et faisoit une rente de 50 écus parisis par moitié tous les six mois aux capucins [7]. » Longtemps après, lorsque les vieillards qui avaient jadis connu Mabillon évoquaient leurs souvenirs de jeunesse, MM. Favart et Bouton se souvenaient très nettement de son séjour chez le chanoine-abbé « qui, ajoutaient-ils, tiroit peu de services de lui [8] [et] l'a fait étudier depuis la sixième jusqu'en rhétorique inclusivement et de suitte lui a procuré une place gratuite au séminaire [9]. »

Mabillon ne fut pas longtemps au collège des Bons-Enfans « sans se distinguer de ses compagnons, qu'il passa bien-tost de beaucoup, nous apprend dom Ruinart. On remarquoit dès ce temps-là en luy ce que l'on y a depuis tant admiré, c'est-à-dire une élévation d'esprit extraordinaire, jointe à une singulière modestie : ce qui le faisoit en même temps aimer de ses maîtres et honorer de ses compagnons. Ceux-ci n'eurent jamais de jalousie contre lui, tant ils estoient pénétrez de son mérite et charmez de sa douceur. Et ses maîtres, dont j'ay connu plusieurs, n'avoient pas moins de joye de voir les grands progrès de ce disciple dans les études. » Le chanoine Gillot, plus précis, nous apprend que « M. Thomas Le Frique, qu'il avoit eu pour maître en 4e et en 3e proposoit le petit Mabillon aux autres écoliers comme le modèle qu'ils devoient suivre pour devenir vertueux et habiles. M. Favart qui a étudié avec lui en 4e et en 3e et M. Bouton, qui ne l'a point quitté durant les neuf années d'études qu'il a faites à Reims, assurent qu'il étoit aimé chèrement de ses régens et honoré de ses condisciples; et qu'il a toujours été sur ce pied-là, même avec beaucoup de distinction, parce qu'il ne s'en faisait pas accroire et qu'il y avoit à profiter dans sa compagnie [10].

Le curé Richard de la Haye tenait d'une autre source ces quelques détails : « Il avoit l'esprit le plus vif de ses écoles, il estoit fort pieux, sobre, obéissant à ses maîtres et leur rendoit des services sans rétribution, par humilité; il estoit sans malice, gaillard, respectueux à tout le monde et avoit toujours des bons mots latins en sa bouche; il étoit bon orateur et éloquent; il composoit fort bien des vers en 2e et rhétorique. Voila de quoy j'ay appris de M. Voyville, curé de Sauville, près de Louvergny, dans notre voisinage, qui a fait ses classes avec lui [11]. » « Les jours de congé étoient pour lui des promenades qu'il faisoit

[1] *Corresp. inéd. de Mabillon*, par Valery, 1847, t. II, p. 300; il rédigea l'épitaphe de son frère (perdue) H. Jadart, *op. cit.*, p. 178. Ce fut lors d'un de ces voyages à Saint-Pierremont que Mabillon fit une visite à l'abbaye des prémontrés de Belval et annota une Bible de ces mots : *Biblia sacra infiniti valoris et servatu dignissima*, ce manuscrit se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de Charleville, n. *101* (*olim* Belleval, n. *46*). On lit en outre cette note : *Hoc judicavit ac propria manu scripsit de merito horumce bibliorum hic praesens eruditissimus pater domnus Mabillonius, congregatione S. Mauri monachus Benedictinus, ex hac regione loco Sancti Petri montis a Bellaevallis abbatia leuca una distantis oriundus*, voir *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, t. V (1879), p. 594. On voit que Emm. de Broglie, *Mabillon et la société de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, 1888, t. I, p. 6, a mis beaucoup du sien en écrivant que « dans les loisirs si doux des vacances... tout écolier... encore presque enfant », Mabillon traça ces sept mots sur un manuscrit. On n'eut pas permis à un enfant et lui-même n'eut pas osé écrire sur une bible, à supposer qu'on la lui eût montrée. C'est un nouvel exemple de la façon dont on crée les légendes. H. Jadart, *Dom Jean Mabillon*, p. 15, n'y a pas échappé. — [2] *Reversus Campania Remensi, quo patrem meum grandaevum et fere centenarium visurus perrexeram.* — [3] Dom Ruinart, *op. cit.*, p. 9. H. Jadart, *L'origine de Mabillon*, p. 18, veut que la mère fut morte à cette date de 1644, et « son frère allait entamer une carrière militaire »; ce frère était né en 1642, avait encore quelques années à « jouer au soldat » avant de servir « dans le régiment de longmawa » comme dit le curé de la Haye, lettre citée. — [4] Clément Boucher, sous-diacre du diocèse de Laon, chanoine de Montfaucon-en-Argonne, chanoine de Reims en 1605, mort chanoine vétéran en 1666, chapelain de Louis XIII en 1627, abbé de Thenailles en 1634, fondateur d'une bourse au séminaire de Reims dont la collation appartient alternativement au chapitre de Reims et à celui de Rozoy. Bibl. de Reims, *Dignitates Eccles. metrop. Remensis*, in-fol., p. 13. — [5] Meuse. Cette localité dépendait alors du doyenné de Dun et du diocèse de Reims, la collégiale de Saint-Germain de Montfaucon jouissait dans le pays d'une certaine notoriété. — [6] Dom Ruinart, *op. cit.*, p. 10. — [7] *Lettre du chanoine Gillot à dom Ruinart*, Reims, 21 janvier 1708, Bibl. nat., franc. *19639*, fol. 125, dans H. Jadart, *Dom Jean Mabillon*, 1879, p. 180. Il ne sera pas superflu d'entrer dans quelques détails à ce propos. Clément Boucher fut comblé de dignités, tellement que le manuscrit de Weyen, *Dignitates Ecclesiae metropolitanae Remensis*, p. 13 (à la bibl. de Reims) consacre une dizaine de lignes à leur seule énumération. Clément succéda à Thomas et eut Nicolas pour successeur. La pierre tombale en marbre noir, qui recouvrait leurs restes dans le préau de la cathédrale sert aujourd'hui au dallage d'une arrière cuisine à Cormontreuil, près Reims. Le chanoine Clément Boucher, grand aumônier à Reims, négligeait fort son abbaye de Thénailles, car d'après le témoignage des religieux « jamais plus mauvais abbé ne fut placé à la tête d'un monastère ». Cependant les *Annales de Prémontré* ajoutent que néanmoins « cet abbé nous est cher par ce seul motif qu'il a entretenu avec beaucoup de bonté le jeune Mabillon. » *Annal. Praemonstratenses*, t. II, p. 959; Am. Piette, *Histoire de l'abbaye de Thénailles, ordre de Prémontré*, in-8°, Soissons, 1878, p. 100; H. Jadart. *Les relations de dom J. Mabillon avec le pays laonnois*, dans *Bull. de la Soc. acad. de Laon*, 1882, t. XXIV, p. 18-21. — [8] Les chanoines prenaient souvent chez eux de tout jeunes gens qui leur servaient de petits domestiques, ce qu'on nommait alors des *commis*, et qu'ils faisaient étudier en dehors du temps consacré aux services qu'ils en exigeaient. — [9] Lettre du chanoine Gillot, qui ajoute en *post scriptum* ces mots : Ce Clément Boucher avoit dès 1643 fondé une place au *collège du séminaire*, comme porte le certificat, à laquelle il pourroit bien avoir nommé le P. Mabillon, en 1650. — [10] *Lettre du chan. Guillot*, dans *ibid.*, p. 180. — [11] *Lettre du curé R. de la Haye*, dans *ibid.*, H. Jadart, *Dom Jean Mabillon*, in-8. Reims, 1878, p. 178.

souvent avec M. Bouton et jamais sans y porter quelque livre dont on y lisait quelque chose [1]. »

Nous connaissons aussi les noms de quelques camarades de classe de Mabillon : Noyville, Doyen (en 6e), Favart (en 4e et en 3e) Bouton (l'a suivi dans toutes ses classes), Noyville (a fait ses classes avec lui), P. Caillet (qui a reçu de lui beaucoup de bons offices puisqu'il avoit coutume de revoir ses thèmes). et ce même Caillet, qui lui succéda chez le chanoine Boucher [2], racontait que M. François Duchemin, professeur de collège [3] fut « le protecteur de Mabillon durant ses premières études par les caresses qu'il lui faisoit et les conseils qui lui donnoit, il l'autorisa [à] porter un billet dans les classes inférieures par lequel il s'offroit de revoir et corriger les thèmes des écoliers [4]. »

Mabillon passa neuf années d'études à Reims, entre 1644 et 1653, en commençant par la sixième et sans doubler aucune classe [5], nous savons les noms de quelques-uns de ses professeurs :

Collège des Bons-Enfans [6].

Classe de sixième, année 1644-1645, professeur inconnu.

Classe de cinquième, année 1645-1646, professeur inconnu.

Classe de quatrième, année 1646-1647, professeur M. Thomas Le Frique.

Classe de troisième, année 1647-1648, professeur M. Thomas Le Frique [7].

Classe de seconde, année 1648-1649, professeur M. Paul Taillet.

Classe de rhétorique, année 1649-1650, professeur M. Paul Taillet.

Continuation au séminaire, entrée en 1650, après le mois de juillet.

Philosophie, année 1650-1651, professeur M. Paul Taillet.

Théologie, année, 1651-1653, professeurs M. Jean Lallemant et M. Robert Le Large.

Au cours de ces années, nous pouvons noter quelques événements scolaires ou autres. Au cours de la 3e « Mabillon déclama une oraison dans la chaire de M. Le Frique, son maître, en sa présence et des écoliers [8]. » Il obtint le 20 mai 1649 des lettres d'encouragement : on lit en effet dans les registres de l'Université : *Io. Mabillon obtinuit litteras juvamenti an. 1649 die 20 maii, in humilitate audiens, Taillet professore, rectore Gerardo Audry, primario Henrico Malot* [9]. Pendant l'année de rhétorique, Mabillon et son condisciple Gérard Bouton firent quelques pièces latines en prose ou en vers, ce qui lui donna occasion de composer un programme sous ce titre : Io. Mabillon, Geradus Bouton... *bacchanalia celebrabant* [10].

Pendant ces années d'études, le jeune Mabillon vit démolir la tour Saint-Rigobert, qui était située près de l'enceinte du palais archiépiscopal (1647)[11] ; il habitait à quelques pas seulement, l'hôtel de La Pourcelette (n° 1, rue d'Anjou) dont il nous reste une porte monumentale de pur style Louis XIII (fig. 7353) [12].

Dont il nous reste, disions-nous! Mais, hélas! tout a péri depuis l'abominable bombardement de Reims par les Allemands et c'est, pour nous, une raison de plus de rapporter l'histoire de ce portail qu'a franchi des centaines et des centaines de fois le jeune pensionnaire du chanoine Boucher.

Cette porte avait été primitivement bâtie à l'angle de la rue dans le pan coupé, d'où elle fut transportée sur le mur du jardin lors d'une reconstruction opérée vers 1857. Ainsi fut sauvé le dernier vestige d'un hôtel célèbre dans les annales de la ville : domaine de l'abbaye de Trois-Fontaines au Moyen Age, il portait, ainsi que la rue, le nom d'une enseigne ou plutôt celui de la locataire *Sybilla dicta la pourcelette*, qui l'habitait en 1283; il servit en 1324, et en 1346, de lieu de réunion aux échevins convoqués par les gens du roi. Louée ensuite pour de longues périodes par les religieux qui y gardaient un simple refuge, la Pourcelette fut vendue, en 1613, par l'abbé commendataire au prévôt Thomas Boucher, qui la donna au chapitre de Reims, en 1624, avec réserve de jouissance au profit de son frère et de ses neveux. A la suite de l'acquisition, on en dressa le plan, qui donne la distribution d'une maison de maître à cette époque,

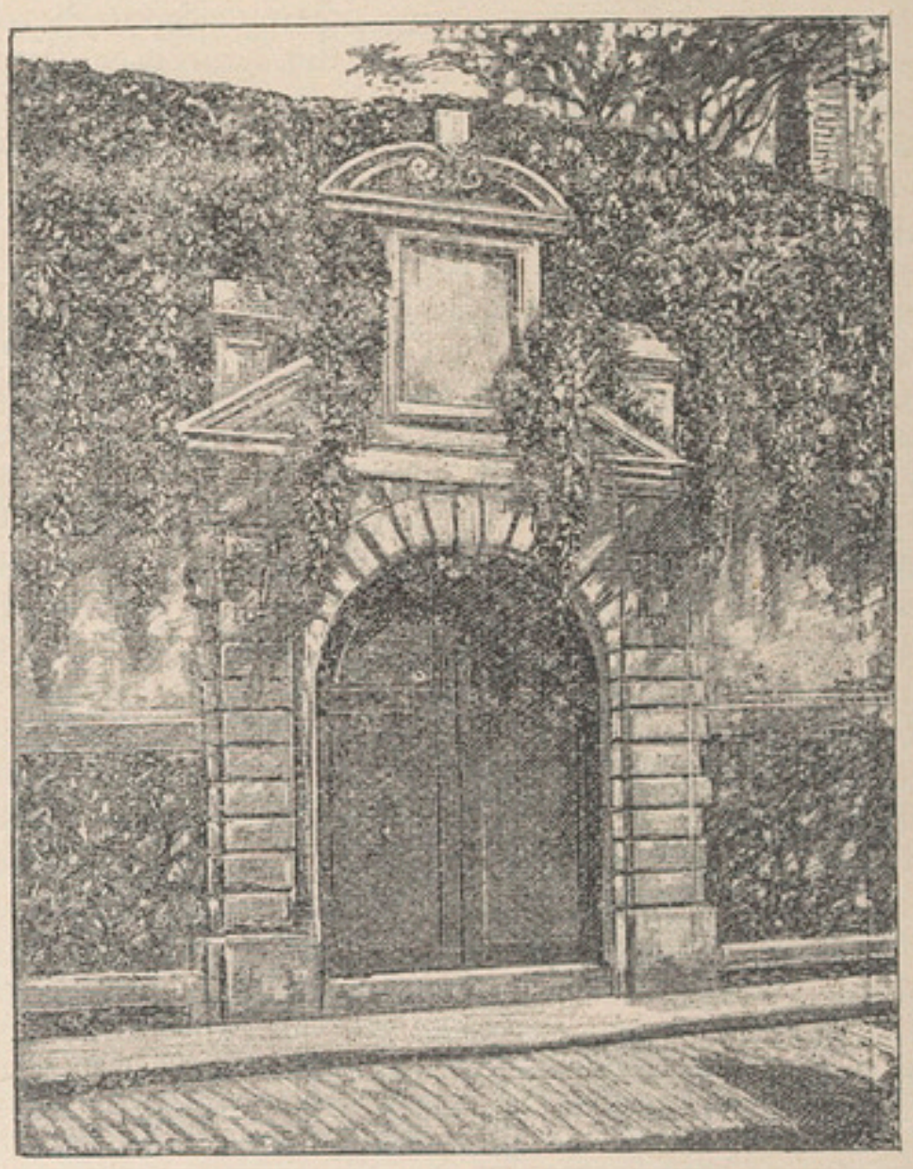

7353. — Porte de l'hôtel de la Pourcelette où logeait Mabillon de 1644 à 1650.
D'après *Mém. et doc. à l'occasion du 2e centenaire de Mabillon*, 1908, p. 29.

[1] *Lettre du chan. Gillot*, dans *ibid.*, p. 181. — [2] *Lettre du chan. Gillot*, 7 mars 1708, dans *ibid.*, p. 182. — [3] Mort en 1648, recteur de l'université. — [4] *Lettre du chan. Gillot*, dans *ibid.*, p. 182. — [5] *Lettre du chan. Gillot*, dans *ibid.*, p. 182 : « sans demeurer deux ans dans aucune. » — [6] E. Cauly, *Histoire du collège des Bons-Enfants de l'université de Reims*, in-8°, Reims, 1885. — [7] *Ibid.*, p. 183 : « M. Bouton se souvient très bien que le P. Mabillon eut du regret de n'être pas resté une 2e année en 3e sous M. Thomas Lefrique parce que ce professeur pouvoit lui en apprendre beaucoup plus que M. Taillet qu'il eut pour maître en seconde. » — [8] *Ibid.*, p. 183, au lieu de 2e il faut lire 3e, car Th. Lefrique n'avait pas la classe de seconde. — [9] H. Jadart, *Dom Jean Mabillon*, p. 182; *Les origines*, p. 22. — [10] *Ibid.*, p. 183 et p. 22. — [11] Mabillon, *Acta sanct. O. S. B.*, t. III, p. 529 : *Remis quum studiis darem operam, retecta destructaque est cavea subterranea quadratis lapidibus solidissime camerata, quam Turrim S. Rigoberti appellabant, palatio archiepiscopali continua.* Cette tour fut détruite avec d'autres tours de l'enceinte du palais en 1647, d'après dom Marlot qui écrit, en parlant de la tour d'Eon : *Haec turris juxta portam palatii solo aequata est sub Leonorio archiep., an. 1647*, dans *Metropolis Remensis historia*, t. II, p. 358. — [12] Cf. *Les monuments historiques de la ville de Reims*, par Eugène Leblan, architecte, ouvrage in-folio, illustré par Pfnor, Sulpis, etc., publié en 10 fascicules. Voir celui qui est intitulé : *Quartier de l'ancienne École de médecine*, avec planche gravée de la porte Louis XIII, rue d'Anjou, n. 1 et plan de l'hôtel de la Pourcelette, p. 2. Le dessin que nous donnons fig. 7352 est d'une exactitude rigoureuse.

avec ses dépendances et son voisinage tel qu'il existait en 1614.

On constata aussi à cette date la ruine de l'édifice et notamment de la porte « qui est si vieille et caducque, la massonnerie tant usée, qu'il est très nécessaire la desmolir. » Jean Pussot relatant, en 1624, la mort du riche et bienfaisant chanoine, ajoutait : « Et sy avoit commancé un bastyment enrichy d'une belle porte et devanture, prétendant faire belle sa maison qu'on appelle la Pourcelète (duquel il n'a veu le parachef). » Ce fut le frère de Thomas, Clément Boucher, aussi abbé de Thénailles, qui habita l'hôtel de 1624 à son décès, en 1666.

En 1650, Mabillon, âgé de près de dix-huit ans, allait entrer en philosophie; il quitta la maison du chanoine Boucher et vint habiter au séminaire. Le 7 janvier 1651, il reçut le sacrement de confirmation et la tonsure cléricale des mains de Georges d'Aubusson, archevêque d'Embrun, dans la chapelle des nonnes bénédictines de l'abbaye de Saint-Pierre [1]. Ce fut pendant l'année de philosophie, nous dit dom Ruinart « (si je me souviens bien, il me l'a autrefois avoüé), lorsque M. de Nemours, après avoir pris possession de l'archevêché de Reims, alla pour la première fois visiter le collège de l'université, le jeune Mabillon fut entr'autres chargé de luy faire un compliment : et quoiqu'il ne fût pour lors qu'étudiant en philosophie, il s'acquitta de cette commission d'une manière dont ce prince aussi bien que tous ceux qui l'accompagnoient parurent extrêmement satisfaits [2]. »

« Tant de bonnes qualitez lui attirèrent l'estime et l'amitié de tout le monde et on crut qu'un sujet si rare ne devoit point être négligé; ce qui fit prendre quelques mesures pour tâcher de l'attacher au service du diocèse. Au commencement de juillet 1652, il fut fait maitre ez arts et il fit encore depuis une année de théologie dans l'université, où il prit des écrits dans les écoles de Saint-Patrice et dans celles de l'abbaye de Saint-Denis. On l'avoit même dès l'année 1650 pourvû d'une place au séminaire de l'Église de Reims [3]. C'est un établissement du cardinal Charles de Lorraine, au retour du concile de Trente, semblable à celuy que fit saint Charles de Milan pour élever de jeunes clercs [4]. Ils doivent assister par tour au service du chœur dans la métropolitaine et ils sont destinés à remplir dans la suite diverses fonctions dans le diocèse. Cet employ étoit d'autant plus agréable au jeune Mabillon, qu'il luy fournissoit l'occasion d'assister souvent aux divins offices...; il ne manquoit à rien de son devoir pour le service de la cathédrale, et il s'étoit tellement appliqué à en étudier tous les rites et à apprendre parfaitement ce que l'on a coutume d'y chanter, qu'il savoit encore tout par cœur dans les dernières années de sa vie [5]. »

Mabillon se souvint toujours de l'asile et des liens formés avec le diocèse. « Un titre particulier de reconnaissance, écrira-t-il beaucoup plus tard, m'attache à Reims, j'ai vu le jour dans un village de ce diocèse, j'ai appris dans le séminaire de l'université rémoise les premiers éléments des lettres [6]. » Il en sortit le 30 juillet 1653, et retourna chez le chanoine Clément Boucher, « son ancien Mécènes », mais pour peu de temps. Au moment où il approchait de sa vingt et unième année, le choix d'une carrière ne pouvait manquer de retenir toute son attention, mais deux circonstances l'y inclinèrent particulièrement. Le souvenir de la fin lamentable de l'oncle curé dut être ravivé par les attentions « d'une servante qui le caressoit trop [7], » et décida de sa vocation.

« L'attachement de Jean Mabillon pour l'église métropolitaine ne l'empêchoit pas de visiter aussi les autres lieux qui sont dans Reims, et particulièrement au haut de la ville, que Flodoard appelait à cette occasion le quartier des basiliques. Il sçavoit parfaitement tout ce qui rendoit ces lieux respectables, et il ne manquoit pas, quand il passoit lorsque nous étions à Reims, d'y faire attention, qu'il accompagnoit au moins de quelque courte prière. Tels sont le cimetière appelé des Martyrs, l'église de Saint-Timothée, où il y a une grande quantité de leurs reliques, la cave de Saint-Maur, où on dit que les premiers chrétiens faisoient leurs assemblées, le tombeau de saint Nicaise, le lieu du martyre de saint Arnoul, et plusieurs monumens dressez en différens points de la ville en mémoire des miracles de saint Remy. Il avoit une très singulière dévotion pour ce dernier, qu'il a conservée jusqu'à la mort, n'aïant jamais passé un seul jour sans l'invoquer en particulier [8]. Ce fut en visitant souvent le tombeau de ce grand saint qu'il sentit les premiers mouvements de sa vocation à la vie religieuse; car, comme il allait de temps en temps en la célèbre abbaye où l'on conserve ce précieux dépost, il fut si édifié de la vie exemplaire qu'on y menoit que dès lors il conçut le dessein de l'imiter. Il admiroit surtout la ferveur et la modestie des novices; et une certaine tendresse de dévotion naissante, qui paroissoit en ces jeunes religieux, le toucha si fortement, à ce qu'il m'a répété plusieurs fois, qu'il résolut de se joindre à eux, et de quitter tout à fait le monde pour entrer dans notre Congrégation. Il s'éprouva néanmoins quelque temps, et on éprouva aussi sa vocation pour s'en assurer, après qu'il eut déclaré son dessein. Mais il témoigna tant d'empressement pour être religieux que le prieur de Saint-Remy, à qui il s'en ouvrit, ne put résister longtemps aux instances de ce jeune postulant. Il étoit incessamment ou dans l'église ou autour du monastère, à peine le pouvoit-il quitter de vûë. On peut juger de l'ardeur qu'il avoit pour lors, parce qu'il luy en restoit encore environ cinquante ans après : car, comme nous étions à Reims et que le je voïois attendri en passant par des rües écartées qui cotoyent les murailles du jardin de l'abbaye de Saint-Remy, il m'avoüa pour lors qu'il étoit pénétré d'un sensible plaisir, parce que cela le faisoit souvenir des grâces qu'il avoit autrefois reçûës en ces lieux, en sorte, me disoit-il, qu'il luy sembloit

[1] Bibl. nat. franc., *19639*, fol. 391; cf. H. Jadart, *op. cit.*, p. 192-193. Cette église a été démolie à l'époque de la Révolution; Ruinart, *Abrégé de la vie...*, p. 12-13. — [2] Ruinart, *op. cit.*, p. 10. Henry de Nemours, né en 1625 reçut l'archevêché de Reims en 1651, n'obtint pas ses bulles, ne fut ni ordonné ni sacré, se démit en 1657 et se maria. — [3] « Parmi les vingt-trois qui assistent à l'office de notre église » Lettre du chan. Gillot, dans H. Jadart, *Dom Jean Mabillon*, p. 180. — [4] Même que dans la note précédente; cf. *Pouillé de Baung*, t. II, p. 100. Le séminaire était proche du collège des Bons-Enfants, rue de Barbâtre, au Mont-Dieu actuel, de 1567 à 1587 où il fut transféré près de l'université par Louis de Guise. — [5] Dom Ruinart, *Abrégé*, p. 13-14. — [6] *De liturgia gallicana*, in-4°, Paris, 1685, Dédicace à Maurice Le Tellier. — [7] *Lettre du chanoine Gillot à dom Ruinart*, 21 janv. 1708, dans Jadart, *op. cit.*, p. 181. Il quitta la maison de Clément Boucher et habita quelques jours dans la rue du Barbâtre, ayant alors appartenu à la paroisse de Saint-Timothée, *ibid.*, p. 182. — [8] Lorsque Mabillon offrit, en 1703, à Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, les *Annales O. S. B*, il consigna dans la dédicace le souvenir de saint Rémy qui lui rappelait délicieusement ses années de jeunesse : *Quo animo vineam suam tam bene cultam intuetur Magnus ille Remigius, Francorum apostolus, cujus tu vices geris non modo in Sede Remensi, sed etiam in archimonasterio, quod ejus nomine ac corpore insignitum est! Quid in sacrum illum contuleris, clamant vel ipsi lapides aedificiorum quae perenne tuae in beatum Remigium pietatis monumentum erunt et grati animi in te nostri, quotquot Remigium colimus, incitamentum.*

qu'il alloit encore à Saint-Remy pour y accomplir le dessein de sa vocation [1]. »

VII. Noviciat et profession. — Un mois après sa sortie du séminaire, Mabillon « fut admis au nombre des postulans de Saint-Remy le 29e aoust, jour de la fête de la décollation de saint Jean-Baptiste, qu'il avoit coûtume de célébrer tous les ans avec une attention particulière, pour remercier Dieu de la grâce qu'il avoit reçûë de luy en ce jour-là. Le 5e septembre suivant, il reçut l'habit de Saint-Benoît des mains de dom Mommolle Geoffroy, qui étoit pour lors grand prieur de Saint-Remy et dont la vertu étoit fort connüe dans toute la ville. L'année du noviciat étant écoulée, Mabillon fit sa profession le 6e de septembre 1654 entre les mains du R. P. dom Vincent Marsolle, qui avoit été fait prieur de Saint-Remy quelque temps auparavant.

« Le jeune profès fit en peu de temps de si grand progrez dans la vie spirituelle sous de tels maîtres, qu'on ne pouvoit s'empêcher d'admirer tant de vertus en un commençant. Ce fut apparemment ce qui détermina ses supérieurs à le laisser encore quelques années à Saint-Remy après sa profession [2], afin d'animer les novices par son exemple à la vertu, et leur servir de modèle pour avancer dans la perfection religieuse. On luy confia même pendant quelque temps le soin de les instruire touchant les exercices de la religion, mais, comme sa ferveur allait toujours en augmentant, il la poussa si loin que le corps, qu'il avoit naturellement assez délicat, ne pût suivre toute l'ardeur de son esprit. Il succomba tout à fait par des maux de tête très violens qui luy survinrent, et il tomba dans des épuisemens si grands, qu'ils le rendirent incapable de toute application, jusqu'à ne pouvoir réciter son office. Cet accident affligea étrangement ses supérieurs; on éprouva tous les remèdes que la charité et l'envie de ne pas voir inutile un sujet de si grande espérance, pûrent suggérer, mais ce fut toûjours sans effet. On eut beau l'envoyer dans les abbayes voisines de Saint-Nicaise, de Saint-Thierry et de Saint-Basle, pour y prendre l'air, le mal n'en devint que plus opiniâtre; en sorte que l'on crût qu'il n'y avoit plus d'autre remède que de le faire demeurer dans quelque monastère de la campagne, où, désoccupé de toute chose, il put travailler uniquement au rétablissement de sa santé [3]. »

Cet état maladif se prolongea pendant une période de six années. Les supérieurs envoyèrent le frère Mabillon à Nogent entre Laon et Soissons [4], épreuve qui eut pour lui toute l'amertume d'une sorte d'exil. L'envoi dans une de ces maisons dans lesquelles végétaient quelques religieux infirmes ou insociables autour d'un confrère chargé d'administrer la terre, d'entretenir les bâtiments et de faire rentrer les redevances étaient considérées par la plupart des religieux beaucoup moins comme une attention, que comme une détention; aussi Mabillon « s'en prit à ses yeux, et regrettant les beaux jours qu'il avoit passez à Saint-Remy, il pleura amèrement pendant quelques semaines. « Il s'accoutuma néanmoins à cette vie champêtre et, trouvant dans les Frères du monastère une charité tout à fait compatissante à son mal et une tendresse de cœur à laquelle il ne se seroit point attendu, il commença à goûter les douceurs d'une solitude entièrement éloignée du commerce du monde. Plus tard, repassant dans sa mémoire la vie innocente qu'il avoit menée en ce lieu, il prenoit plaisir avec ses amis à s'appeler *Frère Jean de Nogent*, pour se représenter à luy-même les grâces qu'il avoit reçües de Dieu dans ce monastère [5]. » et, pour se distraire sans cesser de s'instruire, se mit à dépaver l'église dans l'espoir de retrouver l'épitaphe et la tombe de Guibert de Nogent [6].

La lassitude intellectuelle n'empêchait pas le jeune religieux de se préparer aux Ordres, c'est ainsi qu'il reçut, le 22 septembre 1657, les ordres mineurs et le sous-diaconat, à Soissons, des mains de l'évêque Charles de Bourbon; le 15 juin 1658, il y reçut encore le diaconat. Dans le courant de juillet, il quitta Nogent avec cinq livres dans sa bourse [7], pour le monastère de Corbie où il reçut l'ordination sacerdotale à Amiens, le 27 mars 1660, de l'évêque François Faure. A Corbie (voir ce nom) on pourrait s'imaginer que Mabillon recevrait la charge d'une précieuse bibliothèque, il n'en fut rien, les supérieurs le chargèrent des fonctions de portier, il devint ensuite dépositaire et, enfin, cellérier. Il pouvait sembler difficile de se montrer plus inepte en confinant dans des besognes matérielles à la mesure de la généralité des moines, le seul ou du moins un des rares parmi eux qui pût rendre partout ailleurs à l'Église et à l'Ordre d'éminents services.

Pendant son séjour à Corbie, Mabillon éprouva un vif sentiment de dévotion pour une des gloires de l'abbaye, saint Adhalard. Il l'invoqua avec une si particulière confiance qu'il ne douta pas que l'intercession de ce saint moine ait procuré aux remèdes une efficacité inespérée. Ce fut pour témoigner sa reconnaissance du bienfait de sa guérison que Mabillon composa des hymnes en l'honneur d'Adhalard. Cet essai obtint l'approbation des religieux, qui engagèrent leur jeune confrère, à célébrer de la même façon sainte Bathilde, la fondatrice du monastère. Ces débuts attirèrent l'attention des supérieurs qui demandèrent à Mabillon de revoir les offices propres du monastère de Corbie pour les adapter au bréviaire monastique en usage dans la Congrégation de Saint-Maur [8]. Dom Tassin a mentionné ce recueil mais sous un titre inexact [9]. Les exemplaires du Propre de Corbie sont devenus rares; on en connaît quelques-uns notamment à la bibliothèque d'Amiens et au presbytère de Corbie. Voici le titre :

Officia propria regalis monasterii sancti Petri Corbeiensis, Ordinis sancti Benedicti, congregationis sancti Mauri. Ad limam breviarii monastici expolita. Luteciæ Parisiorum, apud Johannem Baptistam Coignard, via Jacobæa, sub Bibliis aureis. MDCLXXVII. Cum superiorum licentia.

Le texte du calendrier et des deux offices de saint Adhalard et de sainte Bathilde contenant les hymnes composées par Mabillon a été publié par dom J.-M. Besse, *Le premier ouvrage de Mabillon*, dans *Mélanges et documents publiés à l'occasion du 2e centenaire de*

[1] Ruinart, *Abrégé*, p. 15-19. — [2] Il se trouve aux archives de Reims un acte de constitution de rente daté de mai 1655, où figurent les signatures de plusieurs religieux de Saint-Remi, entre lesquels se trouve *Fr. Jean Mabillon* (Minutes de Viscot, ancien notaire). — [3] Ruinart, *Abrégé*, p. 19-23. — [4] Nogent-sous-Cousy, au diocèse de Laon, aujourd'hui commune d'Auffrique (Aisne). — [5] Ruinart, *op. cit.*, p. 25-26. — [6] En 1709, on écrit de Nogent à dom Ruinart : « † Le Révérend Père dom Jean Mabillon demeuroit à Nogent. En 1658, il en sortit au mois de juillet pour aller demeurer à Corbie, et il est marqué sur le journal du dépositaire qu'on luy donnat 5 l. pour viatique. Je crois qu'il fut fait diacre en cette année, car il est dit dans le mesme journal : payé pour les lettres de diacre du frère Jean Mabillon, 1 l. 10 s. Voilà tout ce qu'on peut dire à Nogent de ce grand homme pour ce qui regarde ce tems-là. — [7] Cf. T. Grégoire, *Pierres tombales trouvées à l'abbaye de Nogent-sous-Coucy*, dans *Bull. de la Soc. acad. de Laon*, 1859, t. VIII, p. 162 sq. — [8] Ruinart, *Abrégé*, p. 33-36. — [9] Tassin, *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 220, donne ce titre : *Hymni in laudem S. Adhalardi et sanctae Bathildis reginae, Officia Ecclesiae Corbeiensis propria vel nova edita vel vetera ememdata, quæ omnia in unum collecta typis vulgata sunt ad ejusdem Ecclesiae usum*, in-8°, Parisiis, 1677.

la Mort de Mabillon, dans *Archives de la France monastique*, t. v (1908), p. 355-372.

Après sa guérison, dom Mabillon reçut une nouvelle destination; il fut envoyé au monastère de Saint-Denis-en-France pour y remplir les fonctions de trésorier, de catéchiste et de prédicateur. La légende, toujours aux aguets, a imaginé de représenter Mabillon se rendant de Corbie à Saint-Denis, à pied, en un jour, portant toutes ses hardes dans un sac, le 3 juillet 1663 [1]. Cette étape de *trente* lieues en un jour est un conte fait à plaisir, comme l'anecdote recueillie par plusieurs biographes qui racontent que, chargé de montrer le trésor de Saint-Denis, Mabillon brisa plus ou moins involontairement un miroir qu'on prétendait avoir appartenu à Virgile, et que sa loyauté ne pouvait se résoudre à donner pour tel [2].

VIII. A Saint-Germain-des-Prés. — A Paris, la congrégation de Saint-Maur avait son siège principal et la résidence de son supérieur général au monastère de Saint-Germain-des-Prés. Nous avons dit [3] ailleurs quels chefs et quels disciples contribuèrent à la restauration des études dans cette maison, et l'impulsion qui partit de là pour vivifier et enflammer les jeunes ardeurs qui se morfondaient dans les abbayes disséminées des provinces. Un moine de chétive santé, dom Luc d'Achery, perpétuel valétudinaire, engagé dans une vaste entreprise restée méritoire et presque célèbre sous son nom gracieux de *Spicilegium* (glanures) sentait le poids de ce grand travail peser de plus en plus sur lui : il demanda et obtint des supérieurs le concours de dom Mabillon qui, au mois de juillet 1664, fut appelé au monastère de Saint-Germain-des-Prés. Il ne le quitta plus que pour les voyages imposés pour la bonne conduite de ses travaux.

On peut écrire sans ombre d'exagération que l'arrivée de Mabillon à Paris est une date dans l'histoire des sciences historiques. L'illustre maison dans laquelle allait s'écouler sa vie deviendra le foyer des études dont lui-même sera le législateur. Nous avons déjà fait connaître Saint-Germain (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1102-1150) redevenu au XVIIe siècle, en même temps qu'un foyer scientifique incomparable, un asile de l'observance monastique selon la règle de Saint-Benoît. La prière et le travail y étaient mesurés par un règlement dont la sagesse n'a pas été surpassée, et qui n'a trouvé depuis que de pâles imitations. La régularité des exercices liturgiques et conventuels, jamais enfreinte sous aucun prétexte, était si connue et si édifiante, que le *Guide des étrangers à Paris* signalait aux curieux et aux voyageurs cette communauté dont « on peut dire qu'il n'est point en Europe de maison régulière d'où l'oisiveté soit plus soigneusement bannie et où la règle soit plus soigneusement observée. » Partout la propreté et la simplicité avec une nuance de rigueur suffisante pour nous effrayer un peu. Dans la cellule : un lit avec sa paillasse, une table, et une chaise de bois, un prie-Dieu, un bénitier d'étain ou de faïence, un chandelier de fer avec un fer mobile pour baisser ou hausser la chandelle, une lampe de cuivre ou de fer-blanc, quelques images de dévotion. Point de feu, même au cœur de l'hiver, sauf dans la salle commune, et ceux qui ont besoin du silence et de la solitude d'une cellule ne sollicitent qu'à regret une chaufferette, une bouillotte ou une brique. Parfois cependant ils cèdent à plus fort qu'eux, leur encre gelant dans l'encrier. Le réfectoire n'est pas plus favorable aux aises que réclame le corps : on y pratique l'abstinence perpétuelle de viande, et des jeûnes prolongés et multipliés réduisent souvent la pitance à n'être qu'une chétive collation. Un rapport du lieutenant de police La Reynie nous apprend ce que coûtait, en 1682, l'entretien d'un bénédictin de Saint-Maur : environ 437 livres par an.

Mabillon ne pouvait tomber entre de meilleures mains que celles de dom Luc d'Achery. De longues années de pratique conventuelle l'avaient initié à toutes ces petites misères qui existaient dans certains monastères, dissimulées sous les protestations amicales et masquées sous des formules mystiques, qui sont l'épreuve la plus cuisante infligée aux cœurs loyaux et aux esprits sincères. Son expérience, communiquée sans amertume mais avec franchise, dans cette forme douce et sereine dont l'éducation la plus polie et la piété la plus vive l'eussent empêché de se départir un seul instant, devait utilement contribuer à former le caractère de son jeune collaborateur, en même temps qu'à l'avertir des obstacles auxquels l'exposeraient sa candeur et son mérite de la part de certains moines qui s'emploient, avec une ingéniosité toujours nouvelle, à procurer ces épreuves qui sanctifient les âmes, tellement qu'on les croirait chargés de faire avancer autrui sur le chemin de la perfection.

Hôte perpétuel de l'infirmerie, où il passa les quarante-six dernières années de sa vie, dom Luc remplissait les fonctions de bibliothécaire, et ne s'accordait d'autre délassement que l'entretien des bouquets qui ornaient les autels aux jours de fête. Estimé autant qu'aimé par ceux qui l'approchaient, il exerçait une influence étendue sur ses confrères et plus d'une fois fut consulté par ses supérieurs. La bibliothèque, sous sa direction, était bien loin encore de l'état florissant qu'elle atteignait vers le temps de sa confiscation en 1791, mais on peut dire que sa prospérité prochaine était prévue et préparée. Il est à peine croyable que le chapitre, relatif aux soins à donner à la bibliothèque et au chartrier dans les constitutions de la congrégation de Saint-Maur, ne soit pas le fruit de sa prévoyance avisée.

« La bibliothèque du monastère, y est-il dit, sera bien exposée, bien aérée, et tous les ans, au mois de mars, le bibliothécaire, aidé de quelques-uns de ses confrères, remuera les livres, les époussètera, les laissera exposés à l'air et au vent, nettoiera soigneusement les tablettes, essuiera les boiseries à fond. Lorsque le temps est sec et pur, il aura soin d'ouvrir bien grandes les fenêtres, et balayera lui-même toutes les semaines. Tous les livres marqués du sceau du monastère seront rangés par ordre de matières et cet ordre sera inscrit sur les divers compartiments de la bibliothèque. Le garde des chartes aura soin que les vers et les souris n'endommagent point les chartes et pourvoiera à préserver des vers les registres. Il prendra garde aussi aux dégels, et, pendant les grandes pluies, que l'eau ne tombe sur les titres et papiers. Il visitera, au moins une fois l'année, au temps le plus sec et le plus serein, toutes les chartes et papiers, qui sont aux archives, tant pour en mieux conserver la connaissance générale que pour en secouer la poudre, veiller à leur conservation, remarquer et mettre à part celles dont le temps, la vieillesse ou autre cause semblable, en effacent les caractères ou les rendent trop difficiles à lire afin d'en faire de bonne heure des copies authentiques, par ce moyen les renouveler. »

IX. L'édition de saint Bernard. — Dès son arrivée à Saint-Germain-des-Prés, dom Mabillon s'appliqua à une entreprise considérable. Dom Chantelou, mort subitement en 1664, avait ébauché une nouvelle édition de saint Bernard; ses notes furent remises à un autre religieux « Champenois de na-

[1] H. Jadart, *Dom Jean Mabillon*, p. 25. — [2] Tassin, *op. cit.*, p. 207. — [3] Voir H. Leclercq, *L'ordre bénédictin*, in-8°, Paris, 1930.

tion »[1] chargé de réaliser l'œuvre entrevue. Le XVe siècle n'avait pas donné d'édition complète des écrits de l'abbé de Clairvaux; la première parut en 1508 sans nom d'auteur. En 1513, 1515 et 1517, Jean Petit donna de nouvelles éditions et elles se succédèrent jusqu'à celle d'Horstius, encore très insuffisante. La recherche des manuscrits, leur appréciation, leur classement donnèrent lieu à Mabillon d'exercer ses connaissances paléographiques, d'appliquer les règles critiques, en même temps que l'établissement du texte, la composition des préfaces et des notes révélaient l'étendue de son érudition historique et théologique et la sûreté de son goût littéraire.

L'ouvrage parut sous ce titre : *Sancti Bernardi abbatis primi Clarevallensis opera omnia, post Horstium denuo recognita, aucta, et in meliorem ordinem digesta, necnon novis præfationibus, notis et observationibus, indicibusque copiosissimis locupletata et illustrata*, 2 vol., in-fol., Parisiis, apud Fredericum Leonard, 1667[2]. Il parut la même année une édition en 9 volumes de format in-8°. Les œuvres étaient réparties en six tomes, d'après la nature des matières. En tête de chaque tome, on lit une préface; la table est composée avec la minutie qui rend le texte rapidement utilisable. Il y avait, disait Ellies du Pin, « tant d'exactitude, de pénétration, de jugement et d'érudition dans ce premier ouvrage, que les connoisseurs jugèrent qu'il tiendroit un rang considérable parmi les savants de son siècle. »

En 1690, Mabillon donna une nouvelle édition, dédiée à Alexandre VIII, sous ce titre : *Sancti Bernardi abbatis primi Claræ-Vallensis, Opera omnia cum genuina, tum spuria, dubiaque*, 2 vol., in-fol., Parisiis, apud Coignard.

En 1701, Mabillon donna une nouvelle édition des *Sancti Bernardi De consideratione libri V ad Eugenium III P. jussu Clementis XI P. M.*, in-8°, Parisiis, qui fut reçue par le pape avec faveur.

Nous n'avons pas à suivre les destinées de l'édition des Œuvres complètes jusqu'à son entrée dans la *Patrologia latina* : on en trouvera l'histoire dans Janauschek[3].

La promptitude avec laquelle Mabillon avait su mener à bien cette œuvre considérable trouva des sceptiques, qui, tout en prodiguant les éloges hyperboliques, insinuèrent que ce grand labeur pourrait avoir été le produit collectif de discrètes collaborations. On s'explique sans peine que ceux qui parcoururent en amateurs le domaine de l'érudition historique, ne puissent comprendre à quels résultats conduit un travail obstiné, sans trêve ni repos. L'existence de Mabillon ne dérobait au travail que les heures consacrées à la prière et au sommeil : ainsi s'explique la quantité de ses recherches et la célérité de leur mise en œuvre. Il « ne laissoit pas perdre un moment de son temps, écrit dom Ruinart, se retranchant toute sorte de divertissement et s'accordant à peine le nécessaire, quoiqu'il fût presque toujours incommodé et d'un tempérament fort délicat. Il se levoit ordinairement dès deux heures du matin, et il continuoit ses études jusqu'à l'heure du dîner, sans autre interruption que celle de la prière et de la sainte messe et de l'office divin. Le reste de la journée n'étoit pas moins rempli, et il poussoit son application quelquefois bien avant dans la nuit, sans vouloir se donner aucune relâche. Cependant, quoiqu'il prît tout le travail pour lui, il vouloit néanmoins en partager l'honneur avec les autres; [ce qui eut lieu pour les *Acta sanctorum*]. Il voulut que l'on mît à la tête de cet ouvrage le nom de dom Luc d'Achery avant le sien, ayant toujours eu pour ce Père, à qui on l'avait donné d'abord pour adjoint, tous les égards qu'un disciple doit avoir pour son maître. C'est ce qui le portoit à ne rien faire sans lui communiquer auparavant, et sans prendre ses avis, comme s'il eût été entièrement dépendant de lui. Il étendoit même ses déférences pour lui jusqu'aux devoirs de la vie ordinaire, il le visitoit plusieurs fois le jour, le soulageant autant qu'il pouvoit dans ses infirmités qui étoient continuelles. Il écrivoit sous lui des lettres, et il recevoit ses ordres qu'il exécutoit avec une simplicité d'enfant et une exactitude surprenante[4]. »

Religieux assidu à toutes les obligations qu'impose la Règle, soumis à ses supérieurs, ne se départant pas d'une gravité polie avec ses confrères, Mabillon ne paraissait pas devoir se signaler par une supériorité quelconque et voici que, inopinément, l'édition des *Œuvres de saint Bernard* révélait en lui les dons d'un travailleur hors de pair, à la fois érudit et critique, d'esprit indépendant et sachant exprimer sa pensée avec clarté et vigueur. C'était, de sa part, une grave imprudence de se signaler ainsi par un mérite qu'on ne pouvait nier, par des exposés qu'on ne pouvait contredire, par une austérité qu'on ne pouvait blâmer; il y eut dès lors, parmi ses confrères, des tempéraments jaloux et envieux qui se promirent de l'entraver. Voici comment ils tinrent parole.

X. Les Actes des saints bénédictins. — Presque dès le début de sa vie religieuse, dom d'Achery avait entrevu une vaste collection à entreprendre de toutes les vies des saints ayant appartenu à l'ordre de Saint-Benoît. Dans ce but, il avait rassemblé un nombre considérable de documents originaux et de transcriptions parmi la multitude desquels il commençait peut-être à se sentir un peu noyé, lorsque le P. Mabillon vint lui prêter son concours. Afin de commencer la publication, dom d'Achery et dom Mabillon exposèrent, dans une lettre circulaire, ce qu'on peut nommer si l'on veut, un *prospectus*, leur dessein et cela moins pour conquérir de nombreuses souscriptions qu'il eût été illusoire d'escompter que pour obtenir des concours bénévoles qui leur permettraient de donner à leur ouvrage une perfection digne du sujet et du grand ordre qu'il voulait honorer[5].

Universis S. P. Benedicti discipulis et alumnis, verisque sanctorum quibuscumque cultoribus.

Inter præcipua quæ christianis proponuntur documenta ad mores pie sancteque efformandos, maximi semper ponderis fuere sanctorum vitæ et exempla. Quamobrem Ecclesiæ catholicæ rectores, Sancto Spiritu afflati, ab ipsis christianæ religionis primordiis singularem adhibuere curam ut notarii scriptoresque pii ac eruditi in diversis provinciis constituerentur, qui martyrum agones aliorumque sanctorum acta scriptis mandata posteritati commendarent, eaque in ecclesiis inter divina officia publice lectitarentur. Eoque quoque ducti Spiritu, patres congregationis Sancti Mauri, in Gallia, suis in comitiis jamdudum sancivere ut vitæ sanctorum, quibus ordo benedictinus mirifice abundavit, primaria phrasi servata editæ, in unum, ut aiunt, corpus redigerentur, non quidem juxta mensium fastos, sed rata sæculorum serie dispositæ. Qua cura nobis demandata. jamque earumdem vitarum, quotquot nempe reperiri

[1] *Dom Ign. Philibert à dom Antoine de Lescale*, Paris, 12 décembre 1664, dans *Archives des miss. scient.*, 1857, t. VI, p. 492, n. 108. — [2] En 1667, Mabillon fit paraître un *Galliae ad Hispaniam lugubre nuntium, ob mortem reginae Galliarum Annae Austriacae*, in-4°, Parisiis, Billaine, dont il n'y a que le titre à retenir. — [3] Léopold Janauschek, *Bibliographia Bernardina qua sancti Bernardi... opera cum omnium tum singularum editiones ac versiones... collegit et adnotavit*, in-8°, Vindobonae, 1891; Vacandard, dans *Dict. de théol. cathol.*, t. II, col. 758-759; Ch. de Lama, *Bibl. des écriv. de la congrég. de Saint-Maur*, 1882, p. 76-77. — [4] Ruinart, *Abrégé*, p. 51-52. — [5] A. Dantier, *Deuxième rapport*, dans *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 1855-1857, série I, t. VI, p. 306-308.

potuerunt a viginti plus annis, facta collectione permaxima, illa sine mora typis committenda statuerunt, ac humeris nostris, id oneris imposuerunt.

Porro instituti nostri ratio ita se habet. Acta sanctorum primigenia dabimus ad sæculorum classem revocata; acte, inquam, sanctorum utriusque sexus, qui S. P. Benedictum suum agnoverunt patriarcham, necnon et quarumcumque congregationum diu post dilatam sanctæ ipsius regulæ observationem erectarum, videlicet Cluniacensis, Camaldulensis, Cisterciensis, Sylvestrinæ, Olevitanæ, Cœlestinensis, etc. At vero, cum ex actis illis nonnulla subinde salebrio respersa sunt, conabimur notis quam brevissimis, vel textum emendare, vel obscura explanare, vel denique temporum dissidia ad concentum reducere.

Cæterum quanta ex hoc opere (si Deus cœptis faveat) hauriri poterit utilitas, nemo non videt : nam, præter sanctorum exempla domestica quæ in promptu occurrent, ex illa sæculorum compage absoluta ordinis Benedictini, ecclesiasticarumque rerum exurget historia, et quidem originalibus contexta instrumentis : unde non solum ordinis nostri alumnos, sed quoscumque solide pios, doctos præsertim viros spectare videtur. Hos itaque omnes enixe rogamus ut ad hoc opus promovendum et quam perfecte absolvendum suom nobiscum operam conferre dignentur. Quibus autem plurimum juvari poterimus, ea notamus. Imprimis acta sanctorum, maxime peculiarium iis locis ubi coluntur integre describenda, nihil immutando, nec stylum, nec verba, neque scribendi rationem; tunc exscripta ad exempla sunt conferenda. Si vera sancti notiores extiterint, sat prima ac postrema cujuslibet vitæ verba indicare, ne forte an eadem acta tum præ manibus habeamus. Deinde sanctorum miracula, translationes, elevationes et alia pari modo exscribenda, immo et Sanctorum externorum ad nostra monasteria factas translationes, quia inde ordinis historiæ non parum lucis adfertur. Insuper, quantum fieri poterit, propria nomina locorum, oppidorum, aliaque sanctorum lingua vulgari erunt margini apponenda.

Postremo quidquid profuturum existimaverint ad ea illustranda communicare nobiscum velint eruditi viri, quibus gratiam, ut æquum est, impensi beneficii non modo habere verum et publicare haud prætermittemus.

Parisiis, e monasterio S. Germani Pratensis, IV cal. martias MDCLXVII.

L. Luca d'Achery et F. Johannes Mabillon
monachi Benedictini cong. S. Mauri in Gallia.

Le tome Ier des *Acta* paraîtrait en l'année 1658 et serait suivi de huit autres volumes in-folio qui allaient attirer à Mabillon les plus glorieuses contradictions. Avant de rapporter cette levée de boucliers contre lui, il est utile de montrer le détail de la grande œuvre historique qui tint les promesses et les engagements qu'on vient de lire; mettant pour toujours sous la main des historiens un recueil de plusieurs centaines de documents publiés avec une érudition qu'on ne prend que rarement en défaut.

Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti in sæculorum classes distributa.—Sæculum I, quod est ab anno Christi D. ad DC, collegit Domnus Lucas d'Achery, Congregationis S. Mauri monachus, ac cum eo edidit D. Johannes Mabillon, ejusdem Congregationis qui et universum opus notis, observationibus, indicibusque necessariis illustravit. In-folio, Lutetiæ Parisiorum, apud Ludovicum Billaine, in Palatio regio, 1668. P. I : Fratris Johannis Mabillon præfatio ad universos S. P. Benedicti alumnos, et quoslibet pios eruditosque lectores; p. VII : § 1. De monachorum origine, statu et regulis in Occidente ante S. P. Benedictum; p. XI : De die et anno obitus S. P. Benedicti ipsiusque Regulæ propagatione in Italia : ubi Dialogorum libri Gregorio M. asseruntur, et vulgata S. Benedicti ad B. Remigium epistola expenditur; p. XX : De instituto sanctimonialium ad Regulæ S. Benedicti præscriptum per S. Scholasticam præmunito; p. XXIII : De Regulæ S. Benedicti in Siciliam invectione per S Placidum; p. XXV: De S. Mauri missione in Gallias, deque Benedictini Instituti facto per eum accessu; p. XXXIV : De Regulæ sanctæ traditione in Hispania; p. XXXVII : De S. Gregorii papæ magni studio in promovenda Regula benedictina, cui addictum fuisse demontratur; p. XL : Augustinum sociosque monachos non tantum fidei christianæ, sed etiam rei benedictinæ in Britannia esse auctores; p. XLVII : Observationes quædam ecclesiasticæ et asceticæ, exprimi sæculi benedictini actis erutæ.

P. LXV : *Chronologia brevis :* Papes, rois des Francs, d'Italie, d'Espagne.

Chronologia sæculi I benedictini : Saints et fondations de monastères.

Index sanctorum I sæculi benedictini. Kalendarium sanctorum, quorum acta in hocce primo sæculo benedictino exhibentur. Index topographicus sanctorum primi sæculi benedictini. Nomina auctorum præcipuorum qui primi sæculi acta scripserunt.

P. 3 : Vita S. Benedicti ex Gregorio Magno (*Dialog.* lib. II) ; p. 28 : Carmen, auctore Marco poeta ipsius discipulo ; p. 29 : Aliud carmen, auctore Berthario, abbate Casinensi et martyre, qui sæculo nono floruit; p. 33 : Hymnus de eodem, auctore Alphano ex mon. Cassin., archiep. Salernitano, qui sæc. XI floruit ; p. 35 : Vita S. Scholasticæ virg., ex homil. quæ Bedæ Venerabili vulgo tribuitur; p. 42 : De eadem, carmen Aldelmi, ep. Shireburnensis in Scotia; p. 42: Vita ejusdem a Paulo diacono metrice scripta. ; p. 44 : Carmen ejusdem auctoris; p. 45 : Vita et passio S. Placidi martyris, auctore Gordiano mon., interpolatore Petrodiacono; p. 79: Alia vita ex ms. legenda; p. 81 : Vita S. Romani abb. a Gisleberto monacho; p. 97 : Rhythmi sequentes a Joh. Boscio mutati, alterius videntur auctoris.

La simple description des neuf volumes des *Acta sanctorum* avec le détail que nous venons de donner afin d'en faire comprendre la richesse, prendrait des dimensions si considérables qu'il faut y renoncer ici; d'ailleurs ce bref sommaire laisse à peine soupçonner tout ce que l'érudition de Mabillon prodigue à pleines mains. Nous en donnerons une idée en détaillant le paragraphe IXe de la Préface : *Observationes quædam ecclesiasticæ et asceticæ, ex primi sæculi benedictini actis erutæ;* observ. I : *De extrema unctione;* observ. II: *Moribundi in ecclesia sacramenta suscipiebant ;* observ. III : *Triplex modus profitendi paenitentiam in extremis ;* observ. IV : *De electione episcopi Lugdunensis;* observ. V : *De baculo et cruce episcoporum ;* observ. VI. *De stola diaconorum ;* observ. VII : *De cantu laicorum in Ecclesia ;* observ. VIII : *De secessu Quadragesimæ ;* observ. IX : *De fœminarum accessu ad monachales ecclesias prohibito;* observ. X : *De labore manuum.*

Dans le corps du volume, beaucoup de *Vitæ* sont précédées d'une note préliminaire et toutes sont accompagnées de notes explicatives. Le volume se termine par un *Index historicus*, un *Index moralis* et un *Index monasticus vocum barbararum et exoticarum.* On ne peut donc faire rien de plus que de donner une idée de la richesse de l'ouvrage et ainsi que le disaient les contemporains, « on ne considérera pas à l'avenir les Vies des saints, même des saints solitaires comme des livres qui ne servent tout au plus qu'à exciter la piété et à animer la foi des fidèles. A cette utilité particulière, dom Mabillon a su joindre de nouveaux avantages. La chronologie rétablie, l'histoire restituée, les différents usages des temps découverts et expliqués, les points les plus importants de la discipline

ecclésiastique éclaircis et fixés sont de ce nombre [1] », en sorte qu' « on doit regarder cette collection non comme un simple recueil de mémoires pour l'histoire monastique, mais comme un précieux amas de monuments anciens, qui, éclaircis par de savantes notes, répandent un grand jour sur la partie la plus obscure de l'histoire ecclésiastique. Les préfaces seules assureraient à l'auteur une gloire immortelle [2]. »

Les *Acta sanctorum* parurent chez Louis Billaine, à Paris, en neuf volumes in-folio, qui s'espacent entre 1668 et 1701; un dixième volume, préparé par Mabillon, n'a pas été imprimé. Le même ouvrage fut réimprimé à Venise en neuf volumes in-folio entre 1733 et 1740. En plus des préfaces et des notes, Mabillon dissémina quelques dissertations avec la prodigalité d'un riche qui donne sans compter, presque sans s'en apercevoir. Le tome IVe contient des observations sur les rois mérovingiens de l'époque de Dagobert; le tome VIe une dissertation sur le rétablissement du monastère de Mouzon, le 24 août 971.

Les préfaces ont été réunies de façon à former un recueil séparé des *Acta*. Nous en connaissons trois éditions, voici probablement la plus ancienne :

De Joannis Mabillon presbyteri et monachi benedictini Congregationis S. Mauri Præfationes in Acta sanctorum Ord. S. Benedicti nunc primum conjunctim editæ, ejusdem dissertationes V. — I. *De pane eucharistico azymo et fermentato.* II. *De cultu sanctorum ignotorum, edit. secund. cui accessit Epistola ad Stephanotium* (= Dom Estiennot) *nunquam antea typis descripta.* III. *De veteribus reliquiis discernendis.* IV. *De vocibus Missæ et Communionis in Regula S. Benedicti adhibitis.* V. *De primario Romarici montis instituto,* in-4°, Tridenti, apud Joannem Bapt. Paronum. 1724. C'est cet éditeur qui signe la dédicace du volume à l'abbé de Saint-Blaise, et l'*Ad Lectorem.*

Autre édition par les soins des PP. Hideux et du Bos : *R. P. Domni Joannis Mabillonii Præfationes Actis Sanctorum ordinis sancti Benedicti præfixæ; quibus accedit ejusdem disquisitio de Cursu gallicano,* in-4°, Rotomagi, 1732, avec dédicace à M. de Pontcarré, premier président du Parlement de Normandie.

Autres éditions à Venise en 1732 et en 1760.

Nous allons décrire le contenu des *Præfationes* à la suite de celles du Ier siècle, déjà décrit.

IIe siècle. — Joa. Mab. Præfatio in sæc. secundum, quod est ab anno Christi DC ad DCC (publiée en 1669).

I. De S. Columbani regula et instituto, an a S. P. Benedicti instituto diversum, an cum illo aliquando coierit? — II. De monastici status antiquitate in Belgio, ejusdemque per S. Amandum propagatione. — III. De monacharum et canonicarum origine in Belgio. — IV. Observationes ecclesiasticæ ac monasticæ ex secundi sæculi benedictini actis erutæ. — V. Observationes historicæ et chronologicæ.

IIIe siècle (1re partie). — Joa. Mab. Præfatio in partem primam sæc. tertii, quodest ab a. Chr. DCC ad DCCC (publié en 1672).

I. De Scottorum discidio per benedictinos sublato, ubi de tonsura laïcorum, clericorum et monachorum. — II. De Germania per nostros ad christianam religionem adducta, deque monasteriis in ea institutis. — III. De cathedralibus ecclesiis in Germania per benedictinos erectis et ordinatis, ubi agitur de episcopis abbatibus, seu de episcopis monasteriorum. — IV. De litterarum studiis per benedictinos institutis in Germania. — V. De cultu soli germanici per benedictinos. — VI. Observationes ecclesiasticæ : 1. Statutum de missa quotidiana; 2. Panis sacrificii ; 3. Oblatæ duplices; 4. Quo ritu factæ; 5. candidi coloris; 6. tenues et graciles; 7. Quo ritu oblata a fidelibus; 8. Pecuniarum eleemosina pro missis; 9. Panis azymus; 10. Communio laicorum sub utraque specie; 11. Eucharistia manu recepta; 12. Altaria plura in una ecclesia; 13. Altaria mobilia; 14. Altaria edita et cava; 15. Confessio communioni præmissa; 16. Confessionis integritas; 17. Confessio generalis; 19 (*sic*). Confessarii proprii; 20. Confessarii plures unius hominis; 21. Confessio sacerdotum; 22. monachorum; 23. et sanctimonialium; 24. Confessio in festis præcipuis; 25 Pænitentia publica; 26. Societas pro suffragiis; 27. Anniversaria ; 28. Signa pulsata in extremis ; 29. Reliquiæ super altare; 30. Romani ritus in Ecclesia gallicana recepti; 31. Organa in Gallia; 32. Canonici in Ecclesiis cathedralibus. — VII. Observationes monasticæ; 33. Abbates diaconi; 34. Sacerdotum numerus in monasteriis; 35. Interdictus feminis ingressus in ecclesias monachorum; 36. Miraculorum frequentia piis suspecta monachis : 37. Abbates sæculares; 38. Advocati monasteriorum.

IIIe siècle (2e partie). — Joa. Mab. Præfatio in part. sec. sæculi tertii, quod est ab a. Chr. DCC ad DCCC (publiée en 1672).

I. Observationes historicæ : 1. Childerici tempus regni; 2. Filii: Dagobertus; 3. et Chilpericus; 4. Theodorici initium regni; 5. Dagoberti secundi restitutio; 6. et interitus; 7. Dagobertus Satanaci cultus; 8. Dagobertus III; 9. Caroli principis confessarius Martinus; 10. Alfonsus eidem a consiliis; 11. Pippini regis exordium; 12. Desiderii regis Langobardorum exitus Corbeiæ; 13. Tassilonicis Gemetici; 14. Calvinianus quidam refutatus. — II. Defensio præfationis sæculi secundi.

IVe siècle (1re partie). — Joa. Mab. Præfatio in part. prim. sæc. quarti, quod est ab a. Chr. DCCC ad DCCCC (publié en 1677).

I. De hæresi feliciana, seu adoptivorum. — II. De additamento symboli. — III. De cultu sacrarum imaginum. — IV. Specimen monastici ordinis, qualis fuerit ævi S. Benedicti, ac post eum. — V. Regula S. Benedicti ante sæculum octavum recepta ubique Galliarum. — VI. Prima declinatio disciplinæ regularis in ordine S. Benedicti, ejusque lapsus causæ. — VII. Remedia his malis adhibita. — VIII. De scholis Parisiensibus. Palatinis et monasterialibus sæculi. — IX. Observationes historicæ, præsertim de Dagoberto secundo, Austrasiorum rege.

IVe siècle (2e partie). — Joa. Mab. Præfatio in part. sec. sæculi quarti, quod est ab anno DCCC ad ann. DCCCC (publié en 1680).

I. De controversis eucharisticis sæculi noni : 1. De Paschasii scriptis eucharisticis; 2. Paschasii libri auctoritas et fides; 3. De nomine et ætate anonymi Cellotiani; 4. In quo sita fuerit controversia Paschasi ejusque adversariorum disceptantium, an corpus Christi in eucharistia sit illud idem, quod natum est ex Maria virgini ; 5. De Amalario, Rabano et Floro, ubi de Stercoranistis agitur; 6. De Ratramno Corbeiensi monacho : an auctor sit libri vulgati sub nomine Bertrami; 7. Examinatur doctrina Ratramni in libro de Corpore et Sanguine Domini; 8. De Johanne Scotto, ejusque libro de Corpore et Sanguine Domini; 9. De Ratherio Veronensi. — II. De Gothescalci fortuna et turbis ab eo excitatis. — III. De modo quo Christus ex Virgine natus est : ubi de animarum distinctione in hominibus. — IV. De Græcorum discidio et objectis eorum adversus Latinos. — V. De Septentrionalium populorum conversione, maxime per Anscharium ejusque socios. — VI. De veterum martyrologiorum scriptoribus benedictinis. — VII. Observationes ecclesiasticæ, monasticæ et historicæ.

Ve siècle. — Joa. Mab. Præfatio in sæc. quintum, quod est ab a. Chr. CM ad M (publié en 1685).

[1] Gros de Boze, *Éloge de Mabillon*, dans l'*Histoire de l'Acad. des Inscript.*, t. I, p. 357. — [2] *Journal de Trévoux*, juin 1708.

I. Ecclesiae status, qualis sæculo X fuerit, exponitur, et primo in Italia. — II. Statu Ecclesiæ in aliis Europæ partibus. — III. Quænam sæculi x, de Fide controversiæ et disciplinæ ecclesiasticæ quis status : et unde utriusque traditio. — IV. Rei monasticæ status sæculo x, maxime in Gallia : ubi de Cluniacensiun Congregatione, ritibus, habitu et propagatione. — V. Ecclesiarum et monasteriorum status in Anglia et insulis adjacentibus. — VI. Observationes ecclesiasticæ et historicæ de canonizatione sanctorum, indulgentiis et de cultu ac rosario B. Virginis.

VIe siècle (1re partie). — *Joa. Mab. Praefatio in part. primum sæculi sexti, quod est aba. Chr. M ad MC.* (publié en 1701).

I. Quibus auctoribus propagata per id tempus doctrina. — II. Propagatio nostri Ordinis in Orientem et alias regiones, et reformatio in anglicanorum monasteriorum. — III. De controversia sub finem sæculi x exorta occasione professionis, quam episcopi ab ordinandis abbatibus existebant. — IV. Pontificalia ornamenta abbatibus concessa. — V. Observationes ecclesiasticæ et monasticæ. — VI. De Hugonis Capeti obitus, et consequenter, de anno quo filius ejus Robertus monarchiam Francorum adeptus est. — VII. De tempore quo Robertus Bertam repudiavit, duxitque Constantiam.

VIe siècle (IIe partie). — *Joa Mab. Præfatio in part. sec. sæc. sexti, quod est ab a. Chr. M ad MC.* (publié en 1701).

I. De schismate Græcorum per Michælem Cerularium in romanam Ecclesiam excitato et de eorum objectis in Latinos. — II. De Berengario ejusque hæreseos ortu et progressu; necnon de variis ejus confessionis formulis, ac multiplici condamnatione. — III. An Berengarius veram Christi in eucharistia præsentiam sincere admiserit. — IV. De propagatione Berengarianæ hæreseos, deque variis auctoribus qui contra eam scripserunt. — V. De Berengarii resipiscentia. — VI. De gestis Gregorii. — VII. Contra investituras et simonia et pro cœlibatu clericorum. — VIII. Gregorius VII a calumnia Berengarii et Benonis vindicatur. — IX. De variis congregationibus et originibus monasticis sæculo XI institutis. — X. De ordinis Grandimontensi, ejusque regula et institutio. — XI. De institutione sacri ordinis Cartusiensis per S. Brunonem. — XII. De origine et instituto Fratrum conversorum et eorum quos donatos et oblatos vocant. — XIII. Observationes quædam ecclesiasticæ et monasticæ.

Telle est l'œuvre critique que renferment les *Préfaces* de Mabillon; l'œuvre historique est dans les textes dont elles forment l'introduction; nous donnerons un rapide coup d'œil sur le contenu de chaque volume.

SAECULVM I [anno 1668, LXIII, 8, 692, *** pages] : Benedicti; Scholasticæ; Placidi et sociorum; Romani abb.; Speciosi mon.; Chrothildis reg.; Herculani ep. Perusini; Honorati abb. Fundensi; Marii abb. Bodanensis; Albini ep. Andegavensis; Spei abb. Nursiensis; Gallæ sanctimonialis romanæ; Leonis abb. Mentunixcensis; Isaac mon.; Galli ep. Arvernensis; Euticii et Florenti mon. apud Nursam; Benedicti mon.; Leobini ep. Carnotensis; Marculfi abb. Nantuensis; Clodoaldi conf.; Gildæ abb. Ruyensis; Paterni ep. Abrincensis; Lifardi abb. Magdunensis; Samsonis ep. Dolensis in Armorica; Martini erem. Massicani; Turibii mon. Palentini; Victoriani abb. Asanensis; Nicetii ep. Treverensis; Simplicii abb. Cassinensis; Fidoli abb. Trecensis; Monegundis monialis; Aemiliani conf. cogn. Cucultati; Maclovii ep. Aletensis in Armorica nunc Macloviensis; Surani abb.; Maglorii ep. Dolensis in Armorica; Laurentii ep. Spoletani cogn. Illuminatoris; Germani ep. urb. Parisiacæ; Nonnosi præpositi Soractensis mon.; Anastasii abb. Suppentoniæ; Consortiæ virg. et conversio Eucherii ep. Lugdun. et Gallæ uxoris ejus; Droctovei abb. basilicæ S. Vincentii in suburbio Parisiaco, quæ modo S. Germani dicitur; Martini ep. et abb. Dumiensis; Romulæ monialis Romanæ; Sequani abb. in Burgundia; Eparchii abb. Inculismensis; Menæ erem. in Samnitibus; Paduini abb. apud Cenomanos; Mauro abb.; Vincentii abb. Legionensis et soc.; Eleutherii abb. Spoletini; Juniani abb. Mariacensis; Radegundis reg.; Launomari abb. Curbionensis; Theodulfi abb. Remensis; Aredii abb. Lemovicensis; Agnelli abb. Neapolis; Ebrulfi abb. Uticensis; Columbæ abb. Hyensis in Anglia; Ebrulfi abb. Bellovacensis; Sindulfi conf.; Martini abb. Vertavensis; Leandri ep. Hispalensis; Gregorii pp. cogn. Magni; Augustini ep. Cantuariensis; — *Appendix complectens Acta sanctorum subditiciorum, qui paullo ante S. Benedictum decesserunt :* Severi abb. Agathensis; Severini abb. Agaunensis; Eugendi abb. Jurensis; Leoniani abb. Viennensis; Maxentii abb. Pictavensis; Maximini abb. Miciacensis; Aviti, Læti, Dulcardi et Viatoris monn. Miciacensibus; Theodorici abb. Remensis ; Johannis abb. Reomænsis; Carilefi abb. Anisolensis; Aequitii abb; Cæsarii ep. Arelatensis. — *Addit.* : Theuderii abb. Viennæ in Gallia; Martini abb. Vertavensis. — *Index historicus, moralis ononasticus.*

SAECULUM II [anno 1669, LXIV, 1104, ***** pages]: Petri abb. Cantuariensis; Columbani abb.; Virgilii ep. Arelatensis; Laurentii ep. Cantuariensis; Waldradæ abbatissæ Mettensis; Basoli conf.; Walarici abb. Leuconænsis; Melliti ep. Londoniensis, dein. arch. Cantuar.; Austregisili ep. Bituricensis; Deicoli abb. Lutrensis; Eustasii abb. Luxoviensis; Attalæ abb. Bobiensis; Amati abb. Habendensis; Helladii ep. Toletani; Rusticulæ abbatissæ Arelatensis; Justi ep. Toletani; Arnulfi ep. Mettensis; Bertulfi abb. Bobiensis; Sulpicii ep. Bituricensis; Richarii abb. Centulensis; Galli abb. in Alamannia; Pauli ep. Verodunensis; Goaris conf. et erem.; Fursei abb. Latiniacensis; Agili abb. Resbacensis; Donati ep. Vesontionensis; Translatio corporum S. P. Benedicti et S. Scholasticæ in Galliam et miracula patrata in Galliam, auct. Adrevaldo mon.; Bavonis conf. Gandensis; Romarici abb. Habendensis; Salabergæ abbatissæ Laudunensis; Sigiranni abb. Longoretensis; Burgondofaræ abbatissæ Eboriacensis; Livini ep. et mart.; Gertrudis abbatissæ Nivialensis; Geremari abb. Flaviacensis; Clari abb. Viennensis; Theodechildis abbatissæ Jotrensis; Remacli ep. Trajectensis; Waldeberti abb. Luxoviensis; Magni abb. Fussensis; Germani abb. Grandivallensis; Hildefonsi ep. Toletani; Wandregisili abb. Fontanellensis; Audomari ep. Tarvennensis; Judoci pr. et conf.; Serenici conf. in pago Oximensi; Serenedi conf. apud Cenomannos; Fructuosi ep. Bracarensis; Baboleni abb. Fossatensis; Fiacrii conf. et anachor. apud Meldos; Adelphii abb. Habendensis; Eremberti ep. Tolosani; Faronis ep. Meldensis; Frodoberti abb. Cellensis; Præfecti ep. Avernensis et mart.; Emmiani seu Aemiliani abb. Latiniacensi; Aigulfi abb. Lerinensis et mart.; Vincentii seu Madelgarii conf. Sonegiis in Hannonia; Mummoli abb. Floriacensis; Leodegarii ep. Augustodunensis et mart.; Amandi ep. Trajectensis; Ethildritæ virg. et reg. abbatissæ Eliensis; Bathildis reg. et mon. Kalensis; Vultani abb. Perronensis; Gisleni conf. Cellæ in Hannonia; Humberti conf. Maricolensi in Hannonia; Aldegundis abbatissæ Melbodiensis; Filiberti abb. Gemeticensis et Heriensis; Baronti et Desiderii anachor. Pistorii in Hetruria; Bercharii abb. Altivillarensis et Dervensis; Condedi mon. Fontanellensis; Waldetrudis abbatissæ Castrilocensis in Hannonia; Landolini abb. Crispiniensis in Hannonia; Cuthberti ep. Lindisfarnensis; Rictrudis

abbatissæ Marcianensis; Aicadri abb. Gemmeticensis; Waningi conf. in mon. Fiscamnensi; Anstrudis abbatissæ Laudunensis; Eusebiæ abbatissæ Hamaticensis in Belgio; Kiliani ep. et. mart. in Franconia; Tillonis mon. Sollemniacensis in Lemovicibus; Benedicti Biscopi abb. Vuiremuthensis; Hadalini, conf. Cellensis prope Dionantum ad Mosam; Hunegundis virg. Humolariensis; Theodori ep. Cantuariensis; Theodefridi ep. ex abb. Corbeiensis; Valerii abb. mon. s. Petri de Montibus in Hispania; Chlodulfi ep. Mettensis; Ansberti ep. Rotomagensis; Angadrisma abb. Bellovacensis; Claudii ep. Vesontionensis; Trudonis conf. in Hasbania; Glodesindis abbatissæ Mettensis. — *Supplementum sæculi primi benedictini :* De S. Benedicto et multis ejus miraculis, carmen Frodoardi canonici Remensis, postea monachi; Vita S. Paterni ep. Abrincatensis. — *Corrigenda*, in sæc. I°. — *Index historicus, moralis, onomasticus.*

*SAECULUM III, pars I*ª [anno 1672, XCIII, 5, 722, 9 pages] : Botulfi abb. Ikanhoensis; Mederici abb. Aeduensis in Gallia; Berlendis virg. Merbeccæ in Belgio; Bertilæ abbatissæ Kalensis; Austrebertæ virg. et abb. Pauliacensis in Caletis; Bertulfi abb. Renticæ in Flandria; Heddæ episc. Dorcicestrensis apud West-Saxones; Landeberti ep. Trajecti ad Mosam et mart.; Revelatio seu apparitio S. Michaelis archangeli in partibus occiduis, hoc est in monte Tumba in Gallia; Boniti ep. Arvernensis; Tetrici ep. Autisiodorensis; Bertini abb. Sithiuensis in Morinis; Wilfridi ep. Eboracensis in Anglia; De sanctis Ecclesiae Haugustaldensis et eorum miraculis; Aldhelmi ep. Schireburnensis apud Westsaxones; Richmiri abb. apud Cenomannos in Gallia; Vulmari abb. Silviacensis apud Morinos; Suidberti Frisonum et Boructuariorum apostoli; Ursmari ep. et abb. Laubiensis in Belgio; Guthlaci pr. et anachor. Crulandae in Anglia; Thomae abb. Farfensis; Ceolfridi abb. Wiremuthensi in Britannia et de Huetberto ejus successore; Silvini ep. apud Morinos in Gallia; Hildelitae abbatissae Berkingensis in Anglia; Winnoci abb. Woromholtensis in Flandria; Egwini ep. Wigormiensis in Anglia; Rudberti ep. Saltzburgensis in Bajoaria; Erendrudis virg. et abb. Nunbergensis; Vulframni ep. Senonensis in Gallia; Hermenlandi abb. Antrensis in Armorica; Menelei abb. Menatensis in Arvernis; Paldonis abb. S. Vincentii ad Vulturnum in Benevento et successorum ejus Tasonis et Tatonis; Johannis episcopi Eboracensis in Anglia; Translatio reliquiarum sancti Augustini ep. Hipponensis e Sardinia in mon. Ticinense; Benigni abb. Fontanellensis; Milburgae virg. Wenlochii in Anglia; Cuthburga reg. et abb. Winburnensis in Anglia, ubi de Cœnburga, Eadburga et Tetta abb.; Bertae vid. et abb. Blangiacensis in Morinis; Martini mon. Corbeiensis; Paterni mon. et mart. apud Senonas; Hadulfi abb. Vedastini dein ep. Atrabatensis; Baini ep. Tarvennensis in Morinis; Theofredi abb. Calmeliacensis, mart. in Gallia; Siviardi abb. Anisolensis apud Cenoma; Egberti pr. et mon. in Anglia; Inae regis Occidentalium Saxonum in Britannia, mon. Romæ; Hugonis ep. Rotomagensis; Corbiniani ep. Frisingensis; Moderamni ep. Redonensis dein abb. Bercetensis in Italia; Gregorii, pp. II; Porcarii abb. Lerinensis, Altigiani et Hilarini; Brithwaldi ep. Cantuariensis; Rigoberti ep. Remensis; Adelæ abbatissae Palatioli apud Treviros; Bedae pr. et mon. Girwensis; Frideswidae virg. Oxoniensis in Anglia; Erminonis ep. et abb. Laubiensis in Belgio; De sanctis Laubiensibus sæculi VIII Abele, Vulgise, Amulwino, Theodulfo, Ausone et Dodone; Pardulfi abb. Waractensis in Lemovicibus; Leutfredi abb. Madriacensis in Neustria; Eucherii ep. Aurelianensis; Willibrordi ep. Trajectensis ad Rhenum; Adalberti diac. Ebbonis ep. Senonensis in Gallia; Witburgæ virg. Derhamensis in Anglia; Harlindis et Reinulae abb. Eikensium in Belgio; Translatio reliquiarum S. Arsacii ep. in monast. Ilminense et S. Quirini mart. in Tegernse in Bajoaria; Wigberti abb. Fritislariensis in Hassia; Widradi abb. Flaviniacensis in Burgundia; Petronacis abb. Cassinensis; Burchardi ep. Wirtziburgensis; Hucberti mon. Brittaniacensis in Gallia. — *Additiones et correctiones* ad part. I. sæc. tertii benedictini : *Index historicus, moralis, onomasticus.*

SAECULUM III, pars II [anno 1672, XXXIX, 4, 630, 10 pages, XXXIX p. de la dissertation de dom Bastide]: Bonifatii ep. Maguntini et mart.; Historia translationis S. Germani ep. Parisiensis; De miraculis S. Germani libri duo; Carolomanni ducis Francorum et mon. Casinensis; Wandonis abb. Fontanellensis; Pirmini abb. et chorepiscopi in Alamannia; Othmari abb. Durgangensis seu Sancti-Gallensis ; De miraculis S. Othmari libri duo; Ceolvulfi regis Northumbrorum dein mon. Lindisfarnensis in Anglia; Wunebaldi abb. Heidenheimensis; Historia translationis S. Stremonii ep. Arvernensis in monasteria Mauziacense et Iciodorence; Walfridi abb. Palatioli in Tuscia; Historia translationis S. Gorgonii mart. in mon. Gorziense; Altonis abb. in Bajoaria superiore; Opportunae virg. et abb. Monasterioli in Neustria; Amalbergae virg. et de Rodino ejus fratre monacho Casinensi; Liobæ virg. et abb. Bischofheimensis in Germania; Ambrosii Autperti abb. mon. S. Vincentii in Vulturnum in Benevento; Sturmii abb. Fuldensis; Walpurgis abbatissae Heidenheimensis in Germania; Virgilii ep. Saltzburgensis in Bajoaria; Gregorii abb. et rectoris Eccl. Trajectensis ad Rhenum; Fulradi abb. mon. S. Dionysii in Gallia; Miracula S. Dionysii; Willibaldi ep. Eistetensis; Lulli arch. Maguntini; Willehadi ep. Bremensis; Haimonis et Veremondonis monachis Medensibus in Italia; Hiltrudis virg. in cœnobio Lesciensi; Soli mon. et conf. in Norico; Blaitmaci abb. Hiiensis et mart. cum aliis monachis; Tassilonis ducis Bajoariae elogium historicum; Namfasii eremita Marciliaci apud Cadurcos. — *Appendix complectens Acta sanctorum quaedam omissa suis locis, quaedam incerti temporis ac monumenta quaedam historica :* De miraculis S. Waldeberti abb. Luxoviensis; Ermenfredi abb. Cusantiensis in comitatu Burgundiae; Lantberti ep. Lugdunensis; Godonis abb. Augiensis in Campania; Gundelberti ep. Senonensis in Gallia, dein abb. Vallis-Galileae in Vosago, cum actis SS. Deodati Nivernensis, Hildulfi Trevirensis et Erardi Ratisponensis episcoporum, ac S. Spinuli necnon Johannis et Benigni confessorum; Odiliae virg. et abb. Hœmburgensis in Alesatia; Disibodi conf. in Germania; Adamnani abb. Hiensis in Scotia; Adamnani abb. Hiiensis libri tres de locis sanctis; Bernardi monachi Franci aliud itinerarium factum in loca sancta, anno 870; Alberti abb. Gambromensis in Gallia; Marini eremitae et mart. Mauriennae; Segolenae abb. Troclarensis in Aquitania; Appiani mon. Caeli-Aurei apud Ticinum.— *Monita quaedam in sequentes versus et reliqua monumenta historica :* De pontificibus et sanctis Ecclesiae Eboracensis; Frodoardi canonici Remensis de romanis Pontificibus; De vita S. Ursmari auctore Herigero Laubiensi; Fragmentum ex libro ms. de gestis episcoporum Trevirensium. — *Monumenta historica ad Acta sanctorum præmissa illustranda.* I. Privilegium Emmonis ep. Senonensis pro monasterio S. Petri apud Senonas. II. Charta donationis Leotheriae sororis S. Ebbonis. III. Charta donationis Ingoarae sororis item S. Ebbonis. IV. Placitum Chlodovei tertii. V. Aliud ejusdem regis. VI. Aliud ejusdem. VII. Aliud ejusdem regis. VIII. Aliud ejusdem. IX. Placitum Childeberti tertii. X. Diploma Chilperici regis. XI. Aliud ejusdem regis. XII. Placitum ejusdem. XIII. Praeceptum ejusdem regis. XIV. Diploma Caroli

magni. XV. Charta Drogonis comitis. — *Additiones* et *Correctiones* ad partem alteram saeculi tertii. — *Addenda* et *corrigenda* in duobus sæculis primis. — Ludovici Augusti diploma (827) quo monachos in cœnobio Dervensi restitui præcepit. — *Index historicus, moralis, onomasticus.* — *Analecta* pour le IIe siècle. *De Azymo* pour la préface de la 1re partie du IIIe siècle.

Avec une pagination spéciale (I-XXXIX): *De antiqua ordinis sancti Benedicti intra Gallias propagatione dissertatio, auctore Domno Philippo Bastide;* ce factum est précédé d'un *Monitum lectori* dans lequel Mabillon explique pourquoi il lui donne l'hospitalité : *ipsius dissertationem ea de re scriptam cum probassent quidam eruditi viri, ego quoque facile admisi in hunc locum.* Nous parlerons plus loin de dom Phil. Bastide.

*SAECULUM IV, pars I*a [anno 1677, CLIV, 7, 792 pages]: Anselmi abb. Nonantulani in Italia; Liudgeri ep. Mimigardefordensis apud Westfalos; De secunda elevatione corporis S. Amandi ep. Trajectensis facta in mon. Elnonensis; Harduini reclausi mon. Fontanellensis; Willelmi mon. Gellonensis; Angilberti abb. Centulensis; Alcuini abb. et levitae in Gallia; Josue abb. mon. S. Vincentii ad Vulturnum; Benedicti abb. Anianensis; Eigilis abb. Fuldensis; De visione et obitu Wetini mon. Augiensis; Hist. translat. S. Hucberti ep. Tungrensis in mon. Andaginense; S. Adalhardi abb. Corbeiensis; S. Findani reclusi Rhinaugiae in Suevia; Liber de translatione reliquiarum S. Sebastiani martyris et S. Gregorii papae in Suessionense S. Medardi monasterium (ajouter à cette pièce le praeceptum Ludovici Pii imperatoris qui est imprimé à la fin de la préface du volume); Translatio SS. Tiburtii, Marcellini et Petri etc.; Antonini abb. Surrentini; Hist. translat. reliquiarum S. Juniani abb. e Mariacensi monasterio in Nobiliacense apud Pictones; Delatio corporis S. Juniani in synodum Karrofensem circiter annum 988; Hist. translat. S. Glodesindis abbatissae Mettensis; Hist. translat. S. Balthildis reg. dein monachae Kalensis; Epitaphium Arsenii seu Vita Walæ abb. Corbeiensis in Gallia; De translatione S. Viti mart in Saxoniam libellus ubi de origine Corbeiae novae; Hist. transl. S. Filiberti abb. ex mon. Heriensi in varia loca; Etheldritae reclusae in mon. Crulandensi; Aldrici arch. Senonensis; Barnardi arch. Viennensis in Gallia; Hist. translat. reliquiarum S. Gorgonii mart. in Majus-Monasterium in Gallia; Hildemanni ep. Bellovacensis; De inventione corporis et mirac. S. Vedasti ep. Atrebatensis; Marcwardi abb. Prumiensis apud Trevirenses; Haimonis ep. Halberstadensis; Folcuini ep. Tarvennensis in Gallia; Ansegisis abb. Fontanellensis; Hist. translat. S. Vincentii lev. et mart. ex. Hispania in Castrense Galliae monasterium; Euticii abb. Balmensis; Otgerii, Benedicti et Rotgarii mon. in cœnobio S. Faronis apud Meldos. — *Appendix I saec. IV benedictini complectens Acta sanctorum quaedam omissa suis locis, quaedam incerti temporis; ac Monumenta quaedam historica :* Wilfridi ep. Eboracensis; Aldhelmi ep. Schireburnensis in Anglia; Beati abb. Hispanici. — *Monumenta.* I. Petitio, quam ante votum monachi quislibet facere debet. II. Alia formula petitionis. III. Epistola Caroli Magni ad Albinum et ad monachos S. Martini Turonensis. IV. Capitula monachorum San-Gallensium edita circa ann. 817, quibus præfixa est epistola Grimaldi et Tattonis. V. Qui monasterium in proprio aedificat, qualiter chartam faciat. VI. Qualiter privilegium condonatur. VII. Ibbonis arch. Turonensis privilegium pro Turonico S. Martini monasterio. VIII. Johannis papae IV. Privilegium pro sanctimonialibus cujusdam cœnobii B. Mariæ in Gallia. X. Capitula monachorum ad Augiam directorum. XI. Incipit liber Dodanae Manualis (voir *Dictionn.*, au mot MANUEL). XII. Capitula Domni Adalhardi abbatis. XIII. Observationes de Vetula civitate Vallavorum. XIV. De origine atque usu veterum Notitiarum. — *Additiones* et *correctiones* ad partem primam saeculi quarti. — *Index historicus, moralis, onomasticus.*

*SAECULUM IV, pars. II*a [anno 1680, CXX, 10, 626 pages]: Rabani arch. Moguntiacensis; Translat. mart. Georgii monachi, Aurelii et Nathaliae; Probi pr. et mon. Mogontiae; Meginradi erem. et mart. apud Helvetios; Swithuni ep. Wintoniensis; Hist. translat. reliq. S. Faustae virg. et mart. ex Vasconia in cellam Asnensem; Anscharii arch. Hammaburgensis et Bremensis; Paschasii Radberti abb. Corbeiensis in Gallia; Translat. et mirac. S. Basoli conf.; Jacobi mon. et eremitae in Biturigibus; Translat. S. Sindulfi et S. Helenae in monasterium Altivillarense; Radulfi arch. Bituricensis; Historia translat. S. Mauri abb. in Fossatense monasterium agri Parisiensis; Conwoionis abb. Rotonensis in Armorica; Huntfridi ep. Tarvennensis; Transl. et mir. S. Genulfi ep. et conf.; Egilis arch. Senonensis; Translat. S. Frodoberti abb. Cellensis apud Trecas; Hist. translat. S. Launomari abb. Curbionensis in opidum Blesas; Altfridi ep. Hildinesheimensis in Saxonia; Adonis arch. Viennensis; Translat. et mir. S. Cuthberti ep. Lindisfarnensis, Ethelwoldi mon. carmen de abbatibus et viris piis cœnobii S. Petri in insule Lindisfarnensi; Neoti abb. in Anglia; Bertilonis chorepiscopi et abb. Divionensis; Historia illationis S. Benedicti, cum sex libris Miraculorum, auctore Aimoino; Alia mirac, auctore Desiderio Cassinensi; Eusebii reclusi Marci et Marcelli ex mon. S. Galli; Bertharii abb. Cassinensis et mart.; Martini ep. Turonensis translatio in Burgundiam; Remberti arch. Hammaburgensis in Saxonia; Evrardi arch. Senonensis; Translat. reliq. S. Gentiani mart. in mon. Corbeiense; De Sunzone seu Sunderoldo arch. Moguntino; Aureliani ep. Lugdunensis; Johannis abb. Aethelingiensis; Translat. S. Marculfi abb. Nantensis; Honorinae virg. et mart. Confluentium, in pago Parisiensi. — *Appendix II Saeculi IV benedictini complectens Acta sanctorum quædam omissa suis locis, quædam incerti temporis ac vetera quædam monumenta :* Rodingi abb. Bellilocensis in Argonna; Madelgisili conf. et erem. in Pontivo; Vodoali cognomento Benedicti conf.; Wilfridi arch. Eboracensis; Simperti ep. Augustani; Mirac. S. Willelmi mon. Gillonensis; Barnardi arch. Viennensis; Paschasii Radberti abb. Corbeiensis; De tribus benedictis Anianensi, Fossatensi et Mediolanensi abbatibus, ubi de Euticio abbate gallo; De Heribaldo, Abbone, Christiano et Bettone ep. Autisiodorensibus; De translatione S. Potentiani in cœnobium Jotrense; De viris piis Eadfrido et Ulsino abbatibus atque Ulfo praeposito S. Albani apud Anglos; De monachis qui inter martyres hoc saeculo referuntur; De regiis personis quae Ordini sancti Benedicti accesserunt aevo Carolino apud Francos; De translat. reliq. s. Majani conf. in cœn. Cognense, diœcesis Biterrensis. — *Admonitio in sequens opusculum* : Dicta cujusdam sapientis de corpore et sanguine Domini adversus Ratbertum — *Additiones* et *correctiones* ad saec. I., in saec. II; in saec. III, parte I, parte II; in saec IV, parte I, parte II. — *Index historicus, moralis, onomasticus.*

SAECULUM V [1685, LXXVIII, 8, 910, 20 pages] : Grimbaldi abb. Wintoniensis in Anglia; Geraldi comitis Auriliacensis; Notkeri mon. S. Galli; Argrini ep. Lingonensis; Hogeri arch. Bremensis; Radbodi ep. Trajectensis ad Rhenum; Gennadii ep. Asturicensis Plegmundi arch. Cantuariensis; Adelhardi mon. Hirsaugiensis; Wiboradae virg. et mart. reclusae apud S. Gallum; Bernonis abb.; Hugonis mon. Aeduensis et Enziacensis praepositi in Burgundia; Gerardi ep. Matisconensis; Tutonis ep. Ratisponensis; Gregorii abb. Nonantulensis; Johannis I, abb. Casinensis;

Hildeberti archiepiscopi Moguntiacensis; Bennonis ep. Mettensis; Odonis abb. Cluniacensis; Hist. translat. SS. Wandregisili, Ansberti atque Wulframni; Translat. S. Hunegundis virg. Humolariensis apud Viromanduos; Translat. S. Ebrulfi abb. Uticensis et Ansberti mon. Resbacensis; Elfegi ep. Wintoniensis; Rassonis comitis dein mon. Werdensis apud Bajoarcos; Kenewaldi ep. Wigorniensis; Vulfsini ep. Schireburnensis in Anglia; Eberhardi abb. Einsidlensis; Translat. s. Paterni mon. et mart. in monast. Brajacense ad Sequanam; Alawici abb. Augiensis apud Alamannos; Gerardi abb. Broniensis; Baltramni abb. Lutrensis apud Sequanos; Alvei abb. Carnotensis; Austei abb. S. Arnulfi; Odonis arch. Cantuariensis; Salvi abb. Alveldensi in Hispania; Guiberti mon. Gorziensis, fundatoris Gemblacensis; Reginberti mon. et fundat. coenobii S. Blasii in Hercinia Silva; Aymardi abb. Cluniacensis; Frodoardi præsb. Remensis; Inv. et transl. Maurini abb. in monast. Coloniensi S. Pantaleonis; Wiggeri abb. S. Maximini apud Treviros; Hincmari abb. S. Remigii apud Remos; Mathildis reginæ, uxoris Henrici Aucupis Germanorum regis; Arnulfi mart. translat.; Annonis abb. Miciacensis et Gemeticensis; Johannis abb. Gorziensis; Blidulfi, Willelmi et Acherici monachorum et Ramberti abb. Senoniensis; Udalrici ep. Augustae Vindelicorum; Ratherii ep. Veronensis; Cadroae abb. Walciodorensis dein Mettensis; Brunonis episc. Verdensis; Turketuli abb. Crulandensis in Anglia; De elevatione corporis S. Theoderici abb. Remensis; Rudesindis ep. Dumiensis; Translat. S. Judoci pr. et conf.; Malcaleni abb. Walciodorensis et S. Michaelis in Terascia; Transl. S. Hilarii ep. Carcassonensis et conf.; Geroldi erem. et Canonis et Udabrici fil. ejus Einsidl.; Relat. corp. S. Walarici abb. in monast. Leuconaënse; Relat. S. Richarii abb. ex Sithiensi monast. in Centulense; Adalberti arch. Magdeburgensis; Senorinae abb. Bastensi in Portugallia; Forannani ep. et abb. Walciodorensis; Hartwici abb. Tegernensis in Bajoaria; Ethelwoldi ep. Wintoniensis; Eadgithae seu Edithae Eadgari Anglorum regis filiae et sanctimoniatis Wiltoniensis; Eadburgae sanctimoniali Wintoniensis; Sandradi abb. Gladbacensis; Aligerni abb. Casinensis et Mansonis ejus successoris; Dunstani arch. Cantuariensis; Johannis abb. Parmensis; Liudolfi abb. Corbeiensis in Saxonia; Oswaldi ep. Wigorniensis et arch. Eboracensis; Maioli abb. Cliniacensis; Porcarii abb. Lerinensis; Wolfgangi ep. Ratisponensis; Mariae abbatissa Pragensis; Guidonis ep. Aniciensis; Gebehardi ep. Constantiensis ad Rhenum; Gregorii abb. Einsidlensis; Adalberti ep. Pragensis et mart.; Petri Urseoli; Adelhaïdis augustae Ottonis I imp. uxoris; Gozlini et Gerardi episc. Tullensium; De episcopis Leodicensibus O.S.B. saeculo x; Leonis abb. Nonantulani; Retractationes quaedam de S. Rudberto ep. Salzburgensi, ac de B. Aengussio Keledeo abbate, etc.; — *Index historicus, moralis, onomasticus.*

*SAECULUM VI, pars I*ª [1701, XXXII, 8, 771 pages]: Ramuoldi abb. S. Emmerammi apud Ratisponam; Fingenii abb. et Adaberonis ep. Mettensis; Abbonis abb. Floriacensis; Froilani ep. Legionensis in Hispania; Alfrici arch. Cantuariensis; Translat. SS. Livini ep. et Briccii pueruli martyrum in monast. S. Bavonis; Petri abb. S. Petri in monte Caprario prope Perusium; Anastasii arch. Strigoniensis in Hungaria; Zoerarni seu Andreae conf. et Benedicti mart. eremitarum; Brumonis Russorum archiep. et mart.; Attilani ep. Zamorensis in Hispania; Aufridi seu Ansfridi ep. Trajectensis ad Rhenum; Martiani abb. Aptensis; Johannis II et Johannis III abb. Cassinensium; Elphegi arch. Cantuariensis et mart.; Libentii arch. Bremensis; Rigomeri conf. Malleacensis; Adelheidis virg. abb. Vilicensis in Germania inferiore; Symeonis mon. et erem. Padolironitani; Vulferii mon. Reomaensis; Firmanni abb. Firmi in Piceno; Wolbodonis ep. Leodiensis; Frederici praepositi S. Vedasti Atrebatensis; Theodorici ep. Aurelianensis; Burchardi abb. Sancti-Galli; Bernwardi ep. Hildesheimensis; Inv, corp. S. Maximini abb.; Hist. translat. SS. Saviniani. Potentiani etc.; Bononii abb. Lucediensis; Romualdi abb. fundat. Camaldulens.; Transl. reliq. S. Euspicii abb. Miciacensis; Arnulfi abb. Carnotensis; Guillelmi abb. Divionensis; Dominici abb. Sorani in Italia; Gerardi, Gradulfi et Girberti abb. Fontanellensium et Guntardi abb. Gemeticensis; Helvisae reclusae in monast. Columbensi; Symeonis mon. et reclusi apud Treviros; Meinverci ep. Paderbornensis; Godehardi ep. Hildesheimensis; Egelnothi arch. Cantuariensis; Chunegundis imper. et virg.; Heliae abb. Coloniensis; Ammichadi mon. Fuldensis; Clari mon. et reclusi Selgenstadiensis; Brithwaldi ep. Wiltoniensis in Anglia; Guntheri erem.; Guidonis abb. Piscariensis seu Casauriensis; Angelranni abb. Centulensis in Pontivo; Guidonis abb. Pomposiani in Italia; Richardi abb. Virdunensis; Popponis abb. Stabulensis; Olberti abb. Gemblacensis; Ysarni abb. Massiliensis; Gerardi ep. Canadiensis et mart.; Odilonis abb. Cluniacensis; Hist. dedicat. Eccl. S. Remigii apud Remos; Alferii abb. Cavensis; Germani et trium monach. Taluerensium. — *Index historicus, moralis, onomasticus,* et Vita S. Petri abb. Perusini et conf.

*SAECULUM VI, pars II*ª [1701, LXII, 8, 928 pages]: Bardonis arch. Moguntini; Halinardi abb. Divionensis dein arch. Lugdunensis; : Procopii abb. in Boemia; Leonis IX papae; Mirac. Trudonis conf. in Hasbania; Ardani abb. Trenorchiensis; Eneconis abb. Onniensi in Hispania; Gurloesii abb. Kemperlegiensis; Paterni inclusi apud Paderbonam; Hist. translat. S. Lewinae virg. et mart. ex Anglia in monast. Bergense; Theoderici abb. Uticensis; Meginhardi abb. Hersfeldensis; Vita et invent. S. Goslini ab. S. Solutoris prope Taurinum; Dominici Loricati; Radulfi ep. Eugubini et Petri monachorum Fontis-Avellanae; Ansueri et al. mart. Racesburgensium; Theobaldi erem.; Roberti abb. Casae-Dei in Arvenia; Maurilii arch. Rotomagensis; Friderici abb. Hirsaugiensis; Arnulfi ep. Vapincensis; Offae abbatissae Beneventi in Italia; Petri Damiani card. et ep.; Johannis Gualberti, abb. Vallumbrosæ; Dominici abb. Exiliensis; Goderanni abb. Malleacensis, dein ep. Santonensis; Gervini abb. Centulensis; Eberhardi mon. Schaffulensis; Herluini abb. Beccensis; Leonis abb. Cavensis; Simonis com. Crespeiensis et monachi; Bartholomaei abb. Majoris monasterii prope Turonos; Gregorii pp. VII; Anselmi ep. Lucensis; Anastasii mon. et erem.; Pontii abb. prop. Avenionem; Arnulfi ep. Suessionensis; Theoderici abb. S. Huberti in Arduenna silva; Victoris pp. III; Aldemarii abb.; Lanfranci arch. Cantuariensis; Adalberonis ep. Herbipolensis; Hist. translat. S. Felicis in monast. S. Æmiliani cucullati in Hispania; Wolphelmi abb. Brunwillerensis prope Coloniam; Benedicti abb. Clusensis; Wilhelmi abb. Hirsaugiensis; Hist. transl. S. Augustini ep. Anglorum apostoli; Weremundi abb. Hirachensi in Navarra; Remigii ep. Lincolniensis in Anglia; Berengarii conf. in monasterio S. Papuli in Septimania; Udabrici mon. Cluniacensis, prioris monast. de cella in Silva Nigra; Hist. translat. S. Florentini mart. in monast. Latiniacense; Galterii abb. S. Martini prope Pontisaram in Gallia; Hildeburgis sanctimonialis Pontisarae; Vulstani ep. Wigorniensis in Anglia; Geraldi abb. Silvae-Majoris; Gisellae uxoris S. Stephani Hungarorum regis, tum abbatissae; Adelelmi abb. Casae-Dei in Arvernia; Urbani pp. II; Leotherici mon. Cormaricensis; Johannis ep. Montis-Marrani in Italia.

XI. L'édition de Pierre de Celle. — Coup sur coup, Mabillon avait donné la preuve de l'étendue et de la solidité de ses connaissances historiques, dans l'édition des *Œuvres* de saint Bernard et dans la *Préface* du tome Ier des *Acta*. Pendant qu'on aurait pu le croire absorbé par la préparation des prochains volumes des Vies des saints de l'ordre, il trouvait le loisir indispensable pour s'intéresser au travail d'un confrère. Celui-ci, dom Ambroise Janvier, publia en 1671 un volume in-4°, intitulé : *Petri abbatis Cellensis primum deinde S. Remigii apud Remos, ac demum episcopi Carnotensis, opera omnia collecta in unum ex libris tum editis tum manuscriptis, studio unius e S. Mauri congregatione monachi benedictini*, Parisiis, apud L. Billaine. Il eût été plus sincère de parler de deux moines et non d'un seul, car si dom Janvier eut sa part de labeur, on ne saurait mettre en doute celle de dom Mabillon; sur cette dernière, nous avons le témoignage de dom Ruinart : « Le P. Mabillon prit part à l'édition des œuvres de Pierre de Celle, qui parut en 1671. On pourroit même donner place à l'édition de cet auteur parmi les véritables ouvrages de dom Jean Mabillon, puisque c'est luy qui en a fait l'épître dédicatoire et les préfaces, et qui a eu le principal soin de toute l'édition [1]. »

On s'étonne donc, observait L. Delisle [2], de ne pas voir la notice de Mabillon sur Pierre de Celle citée par les bibliographes. Elle n'est pas mentionnée dans le *Catalogus omnium Mabillonii operum* que dom Claude de Vic a mis à la fin de sa traduction latine de la Vie de Mabillon par dom Ruinart. On la chercherait inutilement dans l'article consacré à Mabillon par l'auteur de l'*Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur* et dans la longue notice de dom Brial sur Pierre de Celle, au tome XIVe de l'*Histoire littéraire de la France*; il est à peine besoin d'ajouter qu'on remarque la même ignorance dans la *Bio-bibliographie* de U. Chevalier. C'est cependant un travail qui ne doit pas être oublié. Mabillon lui-même avait le droit d'y attacher une certaine importance. L. Delisle en a retrouvé le manuscrit original et autographe dans un volume de la Bibliothèque nationale (ms. franç. *12694*, fol. 31-46), venu de Saint-Germain-des-Prés.

Cet opuscule, composé avec un soin remarquable, devait primitivement comprendre 28 articles, intitulés: 1. *Praefatio.* — 2-3. *Petri patria ac parentes.* — 4. *Monastica professio.* — 5. *Abbatis dignitas. Trecis.* — 6. *Remis.* — 7. *Episcopatus.* — 8. *Pietas.* — 9. *Veritatis amor.* — 10. *Caritas.* — 11. *Amicitia.* — 12. *Amici.* — 13. *Dei et proximi caritas.* — 14. *Zelus pro Ecclesia* — 15. *Pro ordine.* — 16. *Discretio.* — 17. *Sinceritas.* — 18. *Caritas in afflictos.* — 19. *Humilitas.* — 19 *bis. Patientia.* — 20. *Amor solitudinis et secessus.* — 21. *Contemplationis studium.* — 22. *Religio in festis.* — 23. *Auctoritas.* — 24-28. *Opuscula.*

Les articles 8-23 sont restés inédits. Une note de Mabillon, mise en tête du fol. 45, indique la cause de la suppression : *Hanc praefationem in Opera Petri rogatus feceram; sed, cum ex ea resecare vellent quae de zelo pro Ordine dicuntur, abbreviavi eam ut edita est.*

Les circonstances qui amenèrent la suppression sont expliquées tout au long dans une lettre de Mabillon, dont la minute forme le feuillet 43 du manuscrit *12694*. En voici la teneur :

« Mon Révérend Père,

« Dom Luc [d'Achery] m'a fait voir la lettre du Révérend Père Assistant, par laquelle il luy mande, de la part de Vos Révérences, de faire retrancher de la préface de Pierre de Celle le 15e article, qui est du zèle qu'il a eu pour la bonne observance de l'ordre. Je vous avoue, mon Révérend Père, que cela m'a touché sensiblement, et je voudrais avoir assez de temps pour m'en expliquer à Vostre Révérence auparavant de faire ce retranchement; mais, comme le libraire me presse, et qu'il faut que je luy donne cette préface pour l'imprimer, j'ay cru qu'il valloit mieux retrancher de cette pièce tout ce qui est dit des vertus de ce grand homme, tiré de ses écrits et ne mettre précisément que le petit abrégé de sa vie qui est au commencement de cette préface, avec la discussion de ses ouvrages, que d'ôter cet endroit seul, que je crois estre un de ceux qui luy sont glorieux, et que nous devons plus estimer —. J'ay cru néanmoins estre obligé d'en donner avis à Vostre Révérence, et voicy mes raisons.

« 1° S'il faut retrancher le sentiment de zèle qu'il a eu pour l'ordre, il faut faire aussy de même pour ce qui regarde l'Église, car s'il y a du mal d'un costé, il y en a aussy de l'autre, et nous ne devons pas avoir moins d'amour et de tendresse pour l'honneur de l'Église que pour celuy de l'ordre. Si l'ordre a des ennemis qui pourront profiter de ce zèle, l'Église n'en a pas moins. Il faut donc aussy retrancher ce que dit Pierre de Celle pour marquer son zèle pour l'Église contre ceux qui la déshonnorent, pour la foy contre ceux qui l'attaquent, pour la pureté des mœurs contre ses mauvais ministres qui la corrompent. Et ainsy, voilà une bonne partie de cette préface ostée. Et il vaut mieux ne point parler des vertus d'un auteur que d'en dire une partie et laisser l'autre, car c'est faire tort à sa réputation.

« 2° C'est condamner le zèle non seulement de Pierre de Celle, mais de saint Bernard, de Pierre de Damien, de Bède le Vénérable et de tous les plus grands personnages de l'ordre qui en ont déploré les désordres, si on rejette ces endroits de leurs écrits. Car quelle raison y peut-il avoir de taire ce que de si grands hommes ont dit? Est-ce que nous craignons que nos ennemis ne s'en servent contre nous? Et n'en avoit-on pas alors autant et plus qu'à présent? Mais il est certain qu'il n'y a pas de meilleur moyen de fermer la bouche à nos adversaires que de condamner nous-même par avant ce qui est ou a esté déréglé dans l'ordre.

« 3° C'est frustrer nos confrères du fruit qu'ils pourroient tirer de l'exemple du zèle de ces grands hommes. Car il faut que je vous avoue, mon Révérend Père, qu'il n'y a rien qui m'ait plus touché que cet endroit de nostre Pierre, où il marque ses sentimens pour la bonne discipline de l'ordre.

« 4° Si on retranche cet endroit seul de cette préface, nos adversaires même, qui liront cet endroit dans les ouvrages de l'auteur, se plaindront avec raison de nostre peu de sincérité, de ce que marquant son zèle pour toute autre chose, nous dissimulons celuy qu'il a eu pour l'ordre, afin de nous épargner.

« 5° Et en dernier lieu, encore si ce lieu de nostre Pierre étoit une description en particulier des déréglemens de l'ordre, il y auroit quelque raison de le passer; mais ce n'est qu'un ressentiment conçu en termes généraux, qui dans le fond ne peuvent donner aucune mauvaise impression dans l'esprit du monde le plus envenimé.

« Voilà mes petits sentimens, mon Révérend Père, et les raisons qui m'obligent, en retranchant cet endroit de la préface, de retrancher aussy tous les autres qui sont tirés de ses écrits. De quoy j'ay cru devoir avertir Vostre Révérence, n'ayant pu différer de donner la copie à l'imprimeur. »

Cet incident montre que la loyauté de Mabillon était au niveau de sa fierté; la préface, tronquée par la volonté des supérieurs, parut telle que le voulait

[1] Ruinart, *Abrégé*. — [2] L. Delisle, dans *Mélanges et documents*, p. 101-103.

l'auteur. L'incident est instructif encore par ce qu'il nous fait connaître des préventions qui règnent dans ce qu'on nomme les « familles » religieuses, où l'esprit de corps se flatte d'imposer silence à quiconque croirait pouvoir tirer parti de documents, vieux parfois de plusieurs siècles, pour résoudre des points d'histoire qui n'auraient rien de flatteur pour les générations monastiques depuis longtemps oubliées. Puérile aberration de gens qui voudraient ne trouver dans le passé que les matériaux d'un inépuisable panégyrique et qui semblent ne pas se douter et, en tout cas, ne pas comprendre qu'on ne fera jamais admettre à des esprits de bon sens qu'une institution si vaste et pendant un passé si long a pu éviter toutes les occasions de reproches de la part des hommes. Un ordre qui, à juste titre, s'enorgueillit d'avoir connu tant de glorieux retours à sa ferveur primitive ne peut se soustraire a reconnaître qu'il en avait gravement déchu. Mabillon était trop instruit du passé pour l'ignorer, trop consciencieux pour vouloir qu'on l'ignorât; nous verrons bientôt les préventions, que la préface de Pierre de Celle avait fait naître, s'exercer avec plus d'audace à la suite du demi-succès remporté à cette occasion.

XII. Le voyage de Flandre. — L'étude du passé historique dans la congrégation de Saint-Maur, stimulée et encouragée par des Supérieurs généraux intelligents, entraînait comme conséquence la recherche des documents nécessaires à la bonne exécution des entreprises commencées. Il s'en fallait de beaucoup, certes, que les travailleurs eussent des facilités analogues à celles dont ils jouissent de nos jours pour la connaissance et l'utilisation des sources de l'histoire. Quelques embryons de catalogues, rien de méthodique, rien de complet, signalaient des manuscrits, des documents à consulter sans faire connaître avec précision leur âge, leur contenu, leur mérite. Les détenteurs eussent été, le plus souvent, très empêchés d'en dire plus, se trouvant, en face de trésors littéraires dont ils avaient la garde, dans l'attitude du coq devant la perle. Beaucoup de monastères et de chapitres possédaient des manuscrits anciens qu'ils ne voulaient ni étudier ni expédier à de plus habiles qu'eux-mêmes; toutefois, un certain sentiment de confraternité aidant, ils ne se refusaient pas, ainsi qu'on le voit de nos jours, à communiquer leurs pièces rares à ceux qui venaient leur demander d'en prendre connaissance. Ce fut ainsi que Mabillon fut conduit à entreprendre des voyages d'exploration scientifique qui ont tenu dans sa vie une place importante. Les travaux commencés et ceux que sa haute intelligence prévoyait et s'assignait à elle-même dans un avenir peu éloigné l'incitaient à quitter sa cellule, afin d'y rapporter le fruit de ses investigations plus ou moins lointaines dans les archives et les bibliothèques qu'il lui serait permis de visiter et d'explorer. Ses connaissances étendues et sa résistance physique au travail faisaient de lui, en effet, un explorateur doué de la manière la plus complète pour cette entreprise. Ses confrères nous le dépeignent comme le plus alerte des copistes, couvrant de notes rapides et toujours lisibles des cahiers et des cahiers de papier sans paraître éprouver aucune lassitude, curieux universel, attentif à tout, aux faits, aux idées, aux circonstances les plus minimes, l'esprit toujours vif, qu'il s'agît de manuscrits, d'estampes, d'inscriptions, de médailles. Sa mémoire toujours en éveil recueillait tout, son jugement classait tout, sa science utilisait tout.

En 1672, dom Mabillon entreprit son premier voyage en pays étranger, en Flandre, et ce nom s'applique à une grande partie des Pays-Bas [1]. Le nombre et l'importance des nombreux monastères situés dans cette région n'avaient pu échapper à la vigilance des bénédictins de Saint-Germain-des-Prés. Dom Luc d'Achery, qu'on trouve à l'origine de tout ce qui s'est accompli de fécond dans l'ordre intellectuel, entretenait une active correspondance avec plusieurs religieux des abbayes d'Afflighem, de Saint-Amand, de Saint-André-lez-Bruges, de Lobbes, de Saint-Ghislain des Dunes, avec Sanderus et avec les compagnons de Bollandus. Un religieux cistercien, dom Jacques de Lannoy, se fit l'intermédiaire indispensable entre dom d'Achery et les correspondants qu'il lui recruta en Flandre. On le voit, dès 1654, s'adresser au prieur de Lobbes. Ce n'est pas le seul. En cette même année, il découvre deux religieux de Saint-Ghislain, retirés à Douai, dom Georges Galopin et dom Jean Cornu, qui pourraient servir d'intelligents auxiliaires et de copistes dignes de confiance [2]. Mabillon ne pouvait dédaigner ces correspondants bénévoles; aussi, dès le début de l'année 1665, le voit-on par l'intermédiaire de dom de Lannoy, entretenir des relations avec le prieur des Dunes, dom Charles de Visch. Celui-ci envoyait à Paris des traités de saint Bernard; il demandait des indications sur les vies de saints cisterciens qui pouvaient être entre les mains de Mabillon [3]. En outre, un religieux de Saint-Ghislain, dom Simon Guillemot, s'intéressait aux brillants débuts du jeune Mabillon et il écrivait à d'Achery: « Mes recommandations au R. P. D. Jean Mabillon auquel je souhaite toute prospérité en ses entreprises si sainctes et désire, s'il me trouve capable, d'y apporter autant que la vefve évangélique [4]. » Dom Guillemot ne se ménagea point, il écrivit de tous côtés en faveur des confrères français, aux Dunes [5], à Villers, à Saint-Gérard et, grâce à son intervention, d'utiles mémoires sur les abbayes de Crespin, d'Hasnon, de Marchiennes, de Saint-Denis en-Broqueroie, de Saint-Gérard, de Saint-Ghislain, de Saint-Martin de Tournai, de Saint-Vaast et de Villers vinrent prendre place dans les matériaux rassemblés en vue du *Monasticum benedictinum* [6].

Dom Jacques de Lannoy stimulait les bonnes volontés. Le 11 mai 1669, il racontait combien dom Guillemot « a esté joieux de me voir après que je luy ay dit la connaissance que j'avis de dom Luc et de dom Mabillon [7] » et il se réjouissait d'avoir « tiré des mémoires partout où [il avait] esté. Le prieur des Dunes offre son service. D. Simon est tout acquis comme vous sçavés, le sous-prieur de Saint-Bertin ne quitte pas sa part, un autre de Clairmaret peut bien prester sa main [8]. »

Des relations existaient déjà entre Saint-Germain-des-Prés et l'abbaye de Lobbes; dom Luc d'Achery en avait reçu les œuvres de Rathier [9]. Mabillon y trouverait un correspondant pour les *Acta sanctorum*.

Quelques bénédictins de Saint-Maur vinrent faire

[1] U. Berlière, *Mabillon et la Belgique. Le voyage de Flandre (1672)*; *Correspondance*, dans *Revue Mabillon*, 1909, t. IV, p. 4-38, 231-242, 289-323. — [2] *Dom J. de Lannoy à dom Luc d'Achery*, Beauvais 25 juin 1654, dans *Revue Mabillon*, 1907, t. III, p. 229-230. — [3] Cf. D. de Bruyne, *Correspondance inédite échangée entre deux Mauristes et Charles de Visch, prieur de l'abbaye des Dunes*, dans *Annales de la Société d'émulation*, Bruges, 1905, t. LV, p. 404-423. Les originaux sont conservés à la Bibl. nat., ms. fr. *17685*. fol. 193, 203; 205-207, 229, 233. Les lettres de Mabillon sont datées des 4 mai, 28 mai, 31 août, 16 septembre 1665. — [4] Bibl. nat., ms. fr. *17689*, fol. 236. — [5] Bibl. du séminaire de Bruges, ms. *142/109*, fol. 143; cf. D. de Bruyne, dans *Annales de la Société d'émulation*, Bruges, 1905, t. LV, p. 405. — [6] L. Delisle, *Dépouillement du Monasticun benedictinum*, dans *Revue des bibliothèques*, 1897, t. VII, p. 241-267. — [7] Bibl. nat., ms. fr. *19679*, fol. 103. — [8] *Ibid.*, fol. 103 v°. — [9] Bibl. nat., ms. franç. *17689*, fol. 29 : *l'abbé Pierre de La Hamaide à dom Luc d'Achery*; ms. fr. *19679*, fol. 101. *Le même à dom Quatremaire.*

en Belgique comme des voyages de reconnaissance. En mars et en mai 1666, dom Paul Bonnefous était à Malines : nous savons, par sa correspondance, qu'il entretenait des rapports avec les abbayes de Saint-Pierre de Gand et d'Afflighem [1]. En 1669, on trouve à Liége dom Robert Quatremaire, à propos de l'affaire de l'*Imitation* [2]. En 1671, Mabillon est en correspondance avec dom Bernard Rethy, moine de Saint-Trond, qui lui fait quelques utiles communications. Tout invitait donc Mabillon a entreprendre un voyage dans un pays étranger, mais peu éloigné et où la langue française était parlée couramment. Un de ses confrères, dom Jean Lancesseur, prieur à Fives, dans la banlieue de Lille, et qui prêchait l'Avent de 1671 à la cathédrale de Tournai [3], écrivait à dom François Delfau : « Je souhaitte que vous veniez ici ; il seroit absolument nécessaire que vous fassiez ce voyage, vous y verrez de belles choses en toutes maisons [4]. »

Ce ne fut pas dom Delfau, ce fut dom Mabillon qui fit le voyage de Flandre, et ce fut certainement un grave événement pour lui qui, depuis plusieurs années, n'avait pas quitté sa cellule de Saint-Germain. Il avait alors quarante ans, une santé raffermie et à l'épreuve de la fatigue ; d'ailleurs, la perspective des trouvailles, la pensée de voir par lui-même nombre de lieux monastiques vénérables et célèbres, la curiosité de rencontrer ses correspondants étaient autant de motifs qui lui faisaient généreusement pardonner d'avance les manques d'égards, et les manques de complaisance qui sont la ressource de ceux que torture l'idée de s'incliner devant des services évidents et une renommée justement acquise. Peu loquaces en ce qui les concerne, les bénédictins de Saint-Maur nous ont conté peu de choses de leurs aventures itinérantes ; celles-ci n'étaient peut-être pas très nombreuses et très intéressantes, car ils voyageaient dans le plus simple appareil. D'anciennes gravures nous montrent des campagnes traversées par une route, ou bien les abords d'une ville et, parmi les quelques promeneurs, parfois deux moines noirs dans leur ample vêtement, un peu relevé dans le bas afin d'éviter la poussière et la boue et d'être plus alertes. Un bâton à la main, ou bien sur l'épaule et soutenant leur sac de nuit en forme de besace, ils vont à pied et acceptent volontiers l'offre de monter dans un coche ou dans une carriole, gagnant l'étape marquée dans un des innombrables monastères qui couvrent alors la France et les Pays-Bas catholiques. Abbayes, prieurés, couvents n'eussent pu sans scandale refuser l'hospitalité, mais on n'y rencontrait pas toujours une parfaite bonne grâce. L'extérieur si modeste de Mabillon lui valut parfois sa part de rebuffades. Un de ses compagnons de voyage, dom Thierry Ruinart, nous l'a montré « réglé sur les chemins comme dans le cloître. Jamais il ne s'accorda rien que ce que la règle permet pour se dédommager de la fatigue du voyage. Son abstinence était plus austère sur les chemins que dans le monastère par la difficulté de trouver ce qui convient à notre genre de vie, ce qui lui est arrivé particulièrement dans les voyages d'Italie et d'Allemagne, où les hôtelleries ne sont pas si commodes qu'en France. Ses habits étoient fort pauvres. Jamais de linge ni de commodité contraires à nos usages ; il souffroit avec patience les injures du temps et les incommodités des voitures sans jamais se plaindre de rien, offrant aux autres avec joie ce qui étoit le plus commode, pour se réserver le plus dur et le plus pauvre pour luy-même [5]. »

Nous ne savons pas la date exacte du départ de Mabillon pour son voyage de Flandre ; ce fut probablement dans le cours du mois de juillet. Il se rendit de Paris à Lille et logea au prieuré de Fives d'où il gagna Tournai dont l'abbaye de Saint-Martin lui offrait une belle bibliothèque. L'itinéraire du voyage de Flandre ne nous est pas connu avec le même détail que celui des voyages postérieurs ; nous savons qu'il avait pour compagnon de route dom Claude Estiennot [6]. Une lettre adressée de Bruxelles, un mois environ après son départ de Saint-Germain, à dom Luc d'Achery, nous apporte quelques détails [7] :

« Mon révérend Père,

25 août 1672.

« Il me semble vous entendre murmurer contre moy de ce qu'il y a si long tems que je ne vous ay point écrit. Mais les chemins de traverse que nous avons tenu m'ont empêché de le faire. De Saint-Martin de Tournay nous avons esté à Saint-Amand, de là à Saint-Guislain, à Saint-Denis [en-Broqueroie], à Lobbes, Alne, Gembloux, Cambron, Villers, Wavre [8], et nous sommes enfin arrivés icy aujourd'hui de Louvain, tous deux en bonne santé, Dieu mercy. Nous avons esté très bien reçus dans tous ces monastères, et j'ay trouvé beaucoup de bons mémoires qui nous seront très utiles. Mes conjectures sur l'anonyme [9] se sont trouvées véritables, j'ay copié le traité attribué à Bertram touchant l'Eucharistie sur le ms. de Lobes [10]. Nous n'avons pas cru qu'il fut à propos de nous exposer au voyage de Prum [11] à cause des dangers qu'il y a dans les chemins qui approchent de Liége. Je vis hier à Louvain le P. Lupus [12], qui est un honneste homme et qui a bien de l'estime pour vous. Il approuve fort le dessein du *saint Augustin* [13] et me parle fort avantageusement de M. Baluze que je salue affectueusement. J'ay trouvé icy 2 ou 3 livres contre M. van Buscum [14], je me persuade que vous les aurez à Paris. Je l'iray voir, Dieu aidant, en passant par Gand, où nous serons dans trois ou quatre jours. Nous avons toujours marché à pied depuis Lisle, nous aurons maintenant la commodité des canaux presque jusqu'à Saint-Bertin, où nous terminerons notre voyage... dans 15 jours environ. Nous retournerons par Saint-

[1] Bibl. nat., ms. franç. *17685*, f. 263-264, 277-278. — [2] Dom Tassin, *Histoire littér. de la Congr. de Saint-Maur*, p. 73. — [3] Dom Alexandre Legrand à dom Delfau et à dom Cl. Martin (1671) dans *Revue bénédictine*, 1908, t. xxv, p. 107-112. Sur le prieuré de Fives qui avait des prédicateurs renommés, cf. *Histoire du nouveau fanatisme prouvé par les faits découverts dans le diocèse de Tournai sous l'épiscopat de S. A. S. Mr. le comte de Lœwenstein*, in-8°, Liége, 1724, p. 200-217. — [4] Bibl. nat., ms. franç. *11645*, fol. 115 ; cf. *Revue bénéd.*, 1908, t. xxv, p. 109. — [5] Ruinart, *Abrégé*, p. 134-135. — [6] Sur dom Claude Estiennot, que nous rencontrerons maintes fois au cours de cette notice, on peut lire l'*Éloge historique de dom Cl. Estiennot*, par dom Vincent Thuillier, dans les *Œuvres posthumes de Mabillon*, t. I, p. 338-341 ; un *Éloge manuscrit de dom Cl. Estiennot*, par dom de Vic, dans le ms. fr. *17676*, fol. 73-78, de la Bibl. nat., et un chapitre de J.-B. Vanel, *Les bénédictins de Saint-Germain-des-Prés et les savants lyonnais, d'après leur correspondance inédite*, in-8°, Paris 1894, p. 161-233 : Le sous-prieur d'Ambournay. — [7] Bibl. nat., ms. franc., *19649*, fol. 22-23, publiée en partie par Emm. de Broglie, *Mabillon et la soc. litt. de Saint-Germain-des-Prés*, t. I, p. 275-278, publiée en entier par U. Berlière, dans *Revue Mabillon*, 1909, t. IV, p. 9-11. — [8] Alne, Cambron et Villers, abbayes cisterciennes ; Wavre, prieuré d'Afflighem ; les autres monastères étaient tous bénédictins. — [9] Le mot « Ratram » a été biffé. — [10] Cf. G. Morin, *Les Dicta d'Hériger sur l'Eucharistie*, dans *Rev. bénéd.*, 1908, t. xxv, p. 1-18. — [11] Abbaye bénédictine dans l'Eifel. — [12] Religieux de l'ordre de Saint-Augustin, 1612-1681 ; cf. *Bibl. nat. de Belgique*, t. VI, col. 24-27. — [13] Tassin, *Hist. litt. de la Congr. de S.-Maur.*, p. 83, nous apprend que le projet de l'édition de saint Augustin remonte à 1670 ; la direction en fut remise à dom Delfau, nous y reviendrons plus loin. — [14] Chanoine de Gand ; cf. *Bibl. nat. de Belgique*, t. III, col. 200-202.

Ricquier et par Beauvais, et j'espère que nous serons à Paris avant la fin de septembre.

« Nous allons demain à l'abbaye de Rouche cloistre, *Rubeam Vallem* [1], qui est une abbaye de Cîteaux à une lieue d'icy, dans laquelle il y a beaucoup de mss. Nous reviendrons ici au giste pour prendre la voie des canaux. »

L'accueil reçu dans les monastères fut généralement sympathique. « Nous y avons reçu bien de l'amitié, dira Mabillon, et trouvé beaucoup de choses pour nos desseins [2]. » Il voulait oublier le fâcheux début à Tournai, où les moines se tenaient sur leurs gardes, ayant perdu récemment par l'indélicatesse de visiteurs un lot de 36 manuscrits [3].

D'une lettre d'un carme de Tournai, il semble résulter que Mabillon désirait posséder une copie de la Chronique du monastère par l'abbé Hériman, et il avait exprimé le désir qu'on lui fît une transcription, mieux encore, qu'on lui communiquât le manuscrit à Paris. Le prieur de Saint-Martin n'était peut être pas très favorable à cette demande; le vieil abbé, dom P. Cazier, refusa tout net, et le prieur suggéra « pour donner satisfaction à une si juste demande » de faire prendre une copie sur le manuscrit de l'abbaye de Saint-Vaast à Arras [4]. Le procédé parut si désobligeant qu'on ne put le soutenir et dom Rupert de Los, moine de Saint-Martin, se chargea de copier lui-même la chronique d'Hériman, non sans protester contre « les incivilités qui se sont commises icy envers vous. Mr nostre Prieur n'en a pas moins de ressentiment que moy et tout ce qui console nos confrères dans de semblables rencontres est qu'ils n'ont aucun pouvoir qui les fasse coupables, mais que tout ce qu'ils peuvent faire est de tesmoigner à leurs amis le desplaisir qu'ils ont du peu de discernement qu'on faict ici des personnes [5]. »

Après sa déconvenue à Saint-Martin [6], Mabillon se rendit à l'abbaye de Saint-Amand où le catalogue des 282 manuscrits de la bibliothèque avait été rédigé en 1635, ce qui facilitait les recherches. Il n'avait plus à appréhender de rencontrer dans l'abbé Nicolas du Bois [7] un homme de la trempe de l'abbé Pierre Cazier; aussi il vit tout et prit le temps de noter la fameuse cantilène de Sainte-Eulalie (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CANTILÈNE).

A Saint-Ghislain, le sous-prieur dom Simon Guillemot [8] était trop heureux de se mettre à la disposition de Mabillon et de lui rendre les mêmes services qu'à dom d'Achery. De là, les deux explorateurs se rendirent à Saint-Denis-en-Broqueroie où Mabillon lia connaissance avec dom Adrien de Moulenbay qui s'offrit à l'aider de ses recherches et avec dom Walbert du Vertbois. C'était une maison où les études étaient en honneur.

Cambron, abbaye cistercienne, avait à sa tête un abbé instruit et possédait un catalogue de ses manuscrits rédigé par Sanderus [9]. On ne sait si les voyageurs se rendirent à l'abbaye de Bonne-Espérance qui avait également son catalogue par Sanderus; mais à Lobbes, Mabillon put copier le traité de Ratramne. Là, il se trouvait connu et estimé par dom Aug. Jonneaux qui lui envoyait des matériaux pour les *Acta sanctorum*, comme dom d'Achery en avait reçu les œuvres de Rathier et la chronique du monastère.

A Lobbes, Mabillon eut la satisfaction de trouver « le traité de Ratramne *De Corpore et Sanguine Dei*, qui n'est autre, dit-il, que celui de Bertram, quoi que en veuille dire le P. Paris dont je viens de voir un livre sur ce sujet pour attribuer ce traité à Jean Scot et sur la créance des Grecs touchant l'Eucharistie. Son livre est intitulé : *La créance de l'Église grecque touchant la Transsubstantiation défendue contre la réponse du ministre Claude au livre de M. Arnauld...* J'ai aussi trouvé le nom de l'anonyme qui est imprimé dans l'*Historia Gotescalci* du P. Cellot et le traité que cite cet anonyme, et qui n'est autre que Herigerus, abbé de Lobes, qui est mort en 1005. Mais je vous prie de ne point divulguer ceci jusqu'à quelque temps, c'est-à-dire le nom de l'auteur de ce traité, car peut-être ferai-je un petit livre sur cette matière, et il sera bon que cette petite découverte soit nouvelle. J'excepte néanmoins Monseigneur le cardinal Bona auquel vous en pouvez faire part, si vous jugez que la chose le mérite [10]. »

A l'abbaye d'Aulne, sur la Sambre, Mabillon trouvait encore un guide en la personne de Sanderus parmi une bibliothèque assez riche où il nota plusieurs traités, notamment l'épître *ad Mercatorem* [11], dont la copie lui fut adressée peu de temps après par l'abbé Innocent Bastin. En quittant Aulne, Mabillon et dom Estiennot prirent par Charleroi, l'abbaye des Prémontrés de Floreffe et celle des chanoines réguliers de Malonne, ce qui les conduisit à Namur. De là, Mabillon eût voulu rayonner un peu, aller voir son père à Saint-Pierremont, et « pousser jusqu'à Stavelot et à Prum pour y chercher le lettre de Reginon *ad Eplonem abbatem Prumensem* », mais les lieux n'étaient pas sûrs [12]; il y renonça et se rendit à Gembloux où il reçut bon accueil et trouva un correspondant dévoué, dom Michel del Meere; il formula le désir de pouvoir revenir un jour en ces lieux. L'abbaye cistercienne de Villers, fondée par saint Bernard, vit passer Mabillon et Estiennot et le bibliothécaire se montra disposé à leur être utile [13]. De Villers, ils vinrent à Wavre, puis à Louvain où Mabillon rencontra Chrétien Lupus et le 25 août, dans le paroisse de Louvain à Bruxelles, autre rencontre, celle d' « un docteur boîteux dont le nom n'est point inconnu à Rome; c'est M. Dubois, qui est fort avant dans les intérêts du pape et l'épouvantail des jansénistes [14]. »

[1] Rouge-Cloître, prieuré de la congrégation de Windesheim. — [2] *Mabillon à d. Ant. Durban*, 30 oct. 1672, dans J.-B. Vanel, *Les bénédictins de Saint-Germain-des-Prés et les savants lyonnais*, in-8°, Paris, 1894, p. 169. — [3] Dom Gilles Duquesne, sous-prieur de Saint-Martin rapporte ceci en l'an 1667 : *Accidit ut cum plures Franci nostram bibliothecam visitarent, inter cæteros unus d. de la Croix cernens nos abundare præ cæteris monasteriis insignibus codicibus manuscriptis, viso catalogo eorum scripsit contentum præcipuorum: cupiens autem gratificari cuidam erudito extorsit a nobis præcipuos ex nostris codicibus 36 volumina in sacram scripturam et plures patres Aug., Gregorium, etc. quos misit Parisios ad dominum Le Telliere, inde ad filium suum coadjutorem archiepiscopi Remensis. Deploranda sane hæc perditio et numquam recuperanda* (Bibl. royale de Bruxelles, ms. *11, 366*, fol. 210-211). Dom Duquesne ne dit pas clairement comment les manuscrits furent extorqués. Or, cette année 1667, est celle du siège de Tournai par Louis XIV, et Le Tellier était ministre de la guerre; il semble bien que ce fut une contribution levée par le vainqueur qui en fit profiter son fils, le coadjuteur de Reims, lequel aura pu ignorer non la provenance, mais le procédé. — [4] Bibl. nat., ms. franç. *19657*, fol. 7; *le P. Joseph-Ignace de Saint-Antoine à Mabillon*, 6 nov. 1672, à Tournai. — [5] Bibl. nat., ms. franç., *19654*, fol. 296 : *dom Rupert de Los à Mabillon*, 20 novembre 1672, à Tournai. — [6] Elle fut réparée, le P. Joseph-Ignace de Saint-Antoine copia la *Chronique* d'Hériman qui parut dans le *Spicilegium*, t. XII, p. 358; 2e édit., t. II, p. 888-926. — [7] Desilve, *Nicolas du Bois, soixante-seizième abbé de Saint-Amand*, 1622-1673, in-8°, Valenciennes, 1899, p. 164-165. — [8] U. Berlière, *Monasticon belge*, t. I, p. 267. — [9] *Bibl. belg. ms. pars I*, p. 345-367. — [10] *Mabillon à dom Antoine Durban*, Paris, 31 octobre 1672, dans J.-B. Vanel, *op. cit.*, p. 169-170. — [11] Id., *ibid.*, 31 octobre 1672, *ibid.*, p. 169. — [12] Id. *ibid.*, 31 octobre 1672, *ibid.*, p. 170. — [13] Sur cette *Chronique* de Villers, voir *dom de Lannoy à dom d'Achery*, Cîteaux, 20 mai 1664, dans *Rev. Mabillon*, t. III, p. 346. — [14] *Bibl. nat. Belgique*, t. VI, col. 196-204.

De Bruxelles, Mabillon ne semble pas avoir eu seulement la pensée de se rendre à Anvers où il aurait pu rencontrer les jésuites Bollandus et Papenbroeck. Après une course à Rouge-Cloître, dès son retour à Bruxelles, il prit probablement le chemin d'Affligem. Si le projet d'itinéraire ne reçut aucune modification, Mabillon aura dû arriver à Gand à la fin du mois d'août. On se rappelle qu'il avait le dessein de visiter le chanoine van Buscum [1], auteur d'un manuel de théologie [2] auquel on faisait une réputation de jansénisme [3]; il n'y manqua pas. La Flandre offrait de riches et magnifiques églises, disait-il, « mais il y a bien peu de reste de l'ancienne discipline de l'Église. Témoin l'accusation que l'on fait dans ce pays contre M. van Buscum, lequel on tâche de décrier parce qu'il refuse quelquefois l'absolution à ceux qu'il ne croit pas être en disposition de la recevoir. J'ai vu à Gand cet honnête ecclésiastique qui n'a pas moins de vertu que de science; aussi était-il en très bonne odeur, n'eût été l'affaire qui lui est survenue [4]. »

On n'a aucun renseignement positif sur la visite qu'auraient faite dom Mabillon et son confrère à Bruges, où les appelait la riche bibliothèque des Dunes que Sanderus avait fait connaître et où ils avaient une correspondance avec dom Charles de Visch. Un passage d'une lettre de Mabillon à dom Estiennot, écrite le 12 décembre 1695, semble cependant faire allusion à cette visite. Rappelant la censure dont l'Inquisition d'Espagne avait frappé les *Acta sanctorum* des bollandistes, à cause des opinions soutenues par le P. Papenbroeck sur l'origine des carmes : « Vous souvenez-vous b[ien] demande Mabillon à son ancien compagnon de voyage en Flandre, de la dispute que vous eûtes avec un de ces Pères dans la barque de Bruges, et comme vous pensâtes en faire venir aux mains avec ce bon Père. Mais son bréviaire rabattit bien votre caquet. Sapete, Où est ce tems-là [5] ? » La barque de Bruges devait être la *barge* qui desservait par un canal les deux villes de Gand et de Bruges.

« A Ypres, nous apprend Mabillon, j'ai vu l'épitaphe restituée sur le tombeau de M. Jansénius, auquel j'ai donné de l'eau bénite [6]. » Le séjour avait été bref et cependant Mabillon avait laissé remarquer son « grand zèle pour les lettres, joint à une exacte expérience dans icelles, et de tout ce qui passe tant au regard des intrigues que au regard des nouveaux livres qui se publient touchant les questions de la grâce et de la morale contre les Pères jésuites [7]. »

En quittant Ypres pour se diriger vers Saint-Bertin, où il se proposait d'arriver à la mi-septembre, Mabillon dut passer par Poperinghe, où se trouvaient un prieuré de Saint-Bertin et un monastère de bénédictines réformées [8]. Cette visite offrait pour lui un intérêt tout particulier. Le monastère des bénédictines, fondé d'abord en 1612 à Fauquemberghe, transféré à Poperinghe en 1635, était en relation intime avec l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie. L'abbé de ce monastère, dom Martin Gouffart, avait dirigé la prieure Mère Jeanne de Saint-Mathieu Deleloe que Dieu avait favorisée de grâces insignes [9]. Elle était décédée le 13 avril 1660, avait été enterrée dans l'oratoire, à la demande expresse des religieuses. Le récit de ces faveurs, qu'il avait pu apprendre à Broqueroie, où l'on conservait les lettres originales de cette religieuse et le récit de sa vie mystique, devaient éveiller l'attention du pieux moine de Saint-Germain [10]. »

Mabillon ne rentra à Paris que le 29 octobre, un peu au delà du terme prévu et, dès le lendemain, il rendait un compte sommaire de son voyage à son confrère, dom Antoine Durban, procureur général à Rome de la Congrégation de Saint-Maur :

« Ouy, je suis de retour du voyage de Flandre, d'hier au soir, mais sans avoir vu ny Mouzon ny Saint-Pierremont. J'ay esté sur le point d'y aller de Namur, mais les courses de la garnison de Mastreic m'en ont empêché, et le mauvais tems a esté cause que je n'y ay pas esté de Liesse ou de Thiérache. Pour ce qui est de notre voyage, je ne says par quel bout commencer pour vous en faire le récit. Je ne says même si ce récit seroit à votre goût; c'est pourquoi je me contenterai de quelques réflexions et de quelques particularités que je crois les plus propres à vous donner un petit passe-temps.

« Le pays de Flandre est très beau, soit qu'on considère la fertilité et l'agrément naturel de la campagne, soit qu'on considère les villes qui sont très bien bâties et ornées. Les habitans sont d'un bon naturel, portés à la dévotion jusqu'à la superstition. Les églises et les monastères y sont magnifiques .. [Quelques nouvelles littéraires et]... en voilà assez pour le voyage que nous avons terminé par Notre-Dame de Liesse où j'ai prié pour vous [11]. »

XIII. La *DISQUISITIO DE AZYMO ET FERMENTATO*. — La question des azymes eucharistiques fut soulevée au XIe siècle; c'est, on peut le dire, une question de tout repos puisque l'emploi du pain azyme ou sans levain et l'emploi du pain fermenté laissent hors de cause la validité de la consécration; c'est aussi une question privilégiée, puisqu'il est tout à fait certain qu'il est impossible de prouver lequel des deux usages a précédé l'autre. A l'époque de Photius, personne ne songea à soulever cette querelle. Il fallut attendre le schisme de Michel Cérulaire pour la voir naître et prospérer jusqu'à nos jours. Mabillon n'y échappa pas.

Il a été dépensé dans cette controverse beaucoup d'érudition. Si le Christ institua l'eucharistie le jour des azymes, force lui fut d'en faire usage puisque tout levain et tout pain levé avaient disparu de chaque maison, avant le début de la fête pascale. Mais peut-être a-t-il devancé la fête. Les synoptiques semblent admettre que Jésus a célébré la Pâque avant de mourir; saint Jean donne une impression différente et, suivant qu'on incline d'un côté ou de l'autre, on favorise l'usage grec ou l'usage latin. On n'est pas plus avancé en ce qui regarde l'usage apostolique qui a pu être de célébrer les mystères avec le pain qu'on avait le plus facilement à sa portée. Ce fait est surtout admissible si l'on envisage des réunions tenues à l'improviste dans le secret des maisons particulières, encore que les textes païens sur la diffusion à Rome du pain azyme laissent croire que l'on pouvait s'en procurer dans ces circonstances. De plus, les textes des Pères des premiers siècles sont, en somme, favorables à l'azyme, bien qu'ils ne précisent pas l'exclusion du

[1] *Bibl. nat. de Belgique*, t. III, col. 200-202. — [2] *Instructio ad tyronem theologum de methodo theologica octo regulis perstricta*, in-12, Gandavi, 1672. — [3] Il fut censuré par l'évêque de Gand et Nicolas Dubois, professeur à Louvain, publia en 1674 une *Justificatio processus ill. ac rev. D. Eugenii Alberti Gandav. ep. in causa DD. Ignatii Gillemanns et Petri Van Buscum*, in-8°, Lovanii, 1674. — [4] *Mabillon à d. Ant. Durban*, Paris, 31 oct. 1672, dans Vanel, *op. cit.*, p. 168-169. — [5] Bibl. nat., ms. franç. *19659*, fol. 153. — [6] *Mabillon à d. Ant. Durban*, 31 oct. 1672. — [7] Bibl. nat. ms. franc. *19650*, fol. 268, *De Placide de Bliek à Mabillon*, Ypres, 20 février 1673. — [8] Dans une lettre de dom Adrien de Moulenbay, écrite de Saint-Denis-en-Broqueroie, il est question de livres envoyés par Mabillon à la prieure de Poperinghe, sans doute à la suite d'une visite. — [9] Br. Destrée, *Une mystique inconnue du XVIIe siècle. La mère Jeanne de Saint-Mathieu Deleloe*, in-8°, Bruges, 1905. — [10] U. Berlière, dans *Revue Mabillon*, 1909, t. v, p. 20-21. — [11] Bibl. nat., ms. franc. *19659*, fol. 124; *Mabillon à d. Ant. Durban*, Paris, 30 oct. 1672, dans Vanel, *op. cit.*, p. 168-171; de Broglie, *Mabillon*, t. I, p. 277-278; U. Berlière, *op. cit.*, t. v, p. 21-22.

ferment, et ils doivent trouver leur interprétation dans la perpétuité de la tradition latine. Michel Cérulaire fut, semble-t-il, le premier, à condamner l'usage de l'azyme liturgique et les Latins lui répondirent que cet usage remontait à saint Pierre, ce qu'ils n'entreprirent pas de prouver. On disputa ainsi jusqu'au XVIIe siècle où le jésuite Sirmond émit l'opinion bizarre, admise par la plupart des liturgistes protestants, que, jusqu'au VIIIe siècle, les Latins usèrent exclusivement du pain fermenté, et que l'introduction de l'azyme ne remonte qu'à l'époque où ce rite fut discuté par les Grecs. Le cardinal Bona admit l'usage du pain fermenté de tout temps dans l'Église latine et un usage exceptionnel de l'azyme. Mabillon soutint et prouva que l'usage des azymes chez les Latins s'inspire du Christ et est antérieur à Photius, et on ne peut pas prouver qu'on ait jamais employé, même exceptionnellement en Occident, un autre pain. L'écrit de Mabillon est intitulé : *De pane eucharistico et fermentato dissertatio*, in-8°. Parisiis, 1674 [1], reproduit dans *Vetera analecta*, édit. in-folio, 1723, p. 522-547, dans les *Ouvrages posthumes* et dans le recueil des *Praefationes*, in-4°, Tridenti, 1724, p. 543-605, et in-4°, Rotomagi, 7132, enfin dans la *Bibliotheca selecta de ritu azymi ac fermentati* auctore Math. Masetti, 2 vol. in-4°, Venetiis, 1729 et Bononiæ, 1750. Enfin on doit consulter les *Lettres écrites sur la question des azymes*, dans *Ouvrages posthumes de d. J. Mabillon et d. Thierry Ruinart*, in-4°, Paris, 1724, t. I, p. 77-208, et t. I, p. 441.

XIV. LES *VETERA ANALECTA*. — Dom Luc d'Achery avait consacré le mot *Spicilegium* « glanures »; son disciple et son ami semble n'avoir pas voulu usurper ce titre et préféra celui d'*Analecta* (pièces choisies), nouvelle collection, non moins importante que la première et dont le premier volume parut en 1675, suivi par trois autres qui furent publiés dans l'espace de dix ans : 1676, 1682 et 1685. Nous donnerons ici le sommaire des pièces contenues dans les quatre volumes.

Veterum Analectorum tomus I complectens varia fragmenta et epistolia scriptorum ecclesiasticorum, tam prosa, quam metro hactenus inedita, cum adnotationibus et aliquot disquisitionibus domni Johannis Mabillonii presbyteri ac monachi Ord. S. Benedicti e Congr. S. Mauri, in-12, Luteciæ Parisiorum, apud Lud. Billaine.

TOME I, 1675 [VIII, 437, 5 p.]. *Lectori.* — *Prosaica.*

Concilii Cartaginensis fragmentum, p. 1.

Judicium de Chronico Datii, arch. Mediolanensis, p. 3.

Gregorii Turon. ep. fragmenta duo ex ejus Commentario in Psalmos, p. 7.

Ven. Bedæ epistola ad Albinum abbatem, p. 9.

Disquisitio de Ven. Bedæ et Flori diaconi Lugdunensis commentariis in Paulum ex dictis S. Augustini, p. 12.

Caroli Magni epistola ad Odilbertum arch., p. 21.

Ejusdem præfatio in Homiliarium Pauli diaconi, p. 25.

Claudii ep. Taurinensis praefatio in libros informationum litteræ et spiritus super Leviticum, ad Theodemirum abbatem, p. 30.

Ejusdem Claudii præfatio Expositionis in epistolam ad Ephesios ad Ludovicum Pium, p. 40.

Ritus probationis per aquam frigidam ab Eugenio papa II institutæ, p. 47.

Fragmentum historicum de concilio Aquisgranensi, p. 52.

Additamentum ad concilium Tusiacense, p. 57.

Hincmari arch. epistola ad Karolum imper., de auctoritate Vitæ S. Dionysii ab Anastasio tralatæ, p. 59.

Passio S. Demetrii mar per Anastasium S. R. E. Bibliothecarium, p. 65.

Forma excommunicationis a Theutbaldo Viennensi et Isarno Gratianopolitano ep. prolatæ, p. 97.

Nomina episcoporum S. Gratianopolitanæ Ecclesiæ, p. 100.

Series archiepiscoporum Viennensium et episcoporum Gratianopolitanæ sedis, p. 101.

Gerardi monachi prologus ad Hugonem Rotomagensem arch. in vitam S. Romani episcopi, p. 107.

Præfatio Helperici abb. in librum de Computo, p. 113.

G. episcopi præfatio ad Ottonem imperatorum in locum Porphyrii a se illustratum, p. 121.

Roberti abbatis prologus in Cantica Canticorum, p. 125.

Johannis abb. prologus ad imperatricem viduam Henrici imperatoris in opus precum variarum a se compositum ex Patribus, p. 133.

Disquisitio de Confessione fidei sub Alcuini nomine nuper edita, id est de ejus antiquitate et auctore, p. 178.

Willelmi Anglorum regis epistola ad Johannem abbatem Fiscamnensem, p. 219.

Johannis abb. epistolæ tres : I. Ad Willelmum Angliæ regem; II. Ad Vitalem abb. Bernacensem; III. Ad Warinum abb. Mettensis monasterii S. Arnulfi, p. 224.

Warini abb. epistola superiori repondens, p. 225.

Willelmi abb. Mettensis epistolae septem : I. Gregorio, pp. VII. De electione ejus gratulatur. II. Ad Manassen Remorum arch.; III. Ad eumdem; IV. Ad quemdam abbatem; V. Monachum quemdam ad unum Deum quærendum hortatur; VI. Eidem monacho; VII. A. præceptorem suum ad saeculi contemptum hortatur. Oratio Domni Willelmi abb. in commemoratione S. Augustini ante consecrationem missæ dicenda, p. 247.

Osmundi ep. Astoriensis epistola ad Idam comitissam Bononiensem, p. 287.

Galteri ep. Magalonensis epistola ad Robertum praepositum Insulanum, p. 289.

Hildeberti ep. Cenomanensis epistola ad Reginoaldum monachum Cantuariensem, p. 293.

Ejusdem Hildeberti prologus in vitam Radegundis, p. 296.

Ludovici Pii capitulare de monasterio S. Crucis Pictav., p. 299.

Algeri scholastici Elogium, auctore Nicolao Leodiensi canonico, ejus æquali, p. 303.

Ejusdem Algeri præfatio in librum de misericordia et justitia, p. 307.

Alulfi mon. prologus in librum qui dicitur Gregorialis, p. 312.

Vindiciæ Vitæ Gregorianæ Paulum diaconum auctorem præferentis, p. 319.

Hugonis a S. Victore opusculi de studio legendi caput ultimum de ingenio, p. 324.

Sugerii abb. libelli de consecratione Ecclesiæ suæ supplementum, p. 328.

Guigonis Cartusiæ prioris epistola ad Durbonenses fratres de suppositiciis beati Hieronymi epistolis, p. 331.

Oddonis abb. S. Remigii epistola ad Thomam comitem de quodam miraculo S. Thomæ apost. apud Indos, p. 334.

Waselini abb. epistola ad Florinensem abbatem de continentia conjugatorum ante communionem, p. 339.

Odonis mon. Cantuariensis epistola ad Adam fratrem suum novitium Igniacensem, p. 349.

Poetica.

Bellesarii scholastici versus acrostichi de Sedulio poeta, p. 361.

[1] *P. L.*, t. CXLIII, col. 1219-1278.

Honorii schol. versus ad Jordanem Ravenn. ep., p. 364.

Venantii Fortunati versus ad Childebertum regem, Sigeberti regis filium, p. 366.

Versus in velo, quod a Chintilane rege Romam directum est, p. 367.

Alcuini versus de Cuculo, p. 369.

Veronæ rythmica descriptio antiqua, p. 371.

Theodulfi ep. Aurelianensis carmina, p. 376.

Flori diaconi Lugdunensis carmina varia, p. 388.

Heirici mon. versus ad Hildeboldum Autisiodorensem ep. in Collectanea sua, p. 413.

Haldoini abb. versus ad tumulum S. Remigii, p. 416.

Ademari mon. acrostichon ad Rodonem ep. Ecolismensem, p. 418.

Adelmanni schol. rythmi alphabetici de viris illustribus sui temporis, p. 420.

Epitaphia.

Chrodegangi, etc., p. 425-431.

Tome II... *complectens varia opuscula, epistolas ac monumenta ecclesiastica hactenus inedita, cum adnotationibus, observationibus et dissertatione singulari*, 1676 [VI, 694, 15 p.].

Lectori. — Prosaica.

Dionysii Exigui epistola ad Eugipium presb. in versionem ab se factam libri Gregorii Nysseni de conditione seu opificio hominis, p. 1.

S. Gregorii Nysseni ep. præfatio ad fratrem suum Petrum presb. ex versione Dionysii, p. 4.

S. Laurentii ep. cogn. Melliflui, liber primus seu homilia de muliere chananæa, p. 18.

S. Hieronymi elogium auctore Gennadio, p. 42.

S. Augustini elogium auctore Gennadio, p. 45.

S. Aredii abb. Attanensis testamentum, p. 48.

Taionis ep. Cæsaraugustani præfatio ad Quiricum Barcinonensem ep. in quinque libros sententiarum a se collectos ex op. S. Gregorii papæ, p. 68.

Quirici ep. responsio ad Taionem ep., p. 76.

Haganonis ep. ad Rampertum ep. Brixiensem de Maginardo mon. in abbatem ordinando, p. 81.

Theudoïni præpositi Catalaunensis epistola ad Almannum mon. Altivillarensem, de scribenda vita S. Memmii episc. Catalaunensis primi, p. 86.

Almanni rescriptum ad Theudoïnum præpositum, p. 89.

Amalarii supplementum ad librum IV de officiis divinis de Regula S. Benedicti, p. 96.

Dissertatio de monastica vita S. Gregorii p. primi, cognomento Magni, p. 145.

Gerberti schol. epistola ad Constantinum mon. Floriacensem, de sphæra constructione, p. 212.

Ejusdem sermo de informatione episcoporum, p. 216.

Breve chronicon Auriliacensis abb., p. 237.

Canones domni Abonis abb. et reg. Hugonis et Rotberti filii ejus, Francorum regis excerpti de aliis canonibus, p. 248.

Hugonis archidiaconi Turonensis dialogus ad Fulbertum amicum suum, de quodam miraculo, quod contigit in translatione S. Martini, p. 349.

Chronicon monasterii S. Michaelis in pago Virdunensi, p. 374.

Acta archiepisc. Rotomagensium, p. 424.

Vetus formula celebrandi concilii provincialis in Ecclesiam Rotomagensi, p. 457.

Ritus ordinandi episcopi in metropol. Rotomagensi, p. 466.

Observationes de multiplici Berengarii damnatione Fidei professione et relapsu deque ejus pœnitentia, p. 477.

Siberti prioris epistola missa de cœnobio S. Pantaleonis ad Radulfum abb. sancti Trudonis, in qua quæritur an et qua ratione liceat aliquid exigere pro susceptione puerorum in monasteriis, p. 495.

Radulfi abb. rescriptum ad epistolam missam ei de coenobio sancti Pantaleonis, p. 499.

Hervardi Leodicensis archidiaconi epistola ad G. canonicum Laudunensem, de Guiberto abb. Gemblacensi et de scribenda vita sancti Martini, p. 536.

Quorumdam episcoporum Carnutensium obitus et elogia p. 550.

Forma juramenti investiendi canonici Carnutensis, p. 593.

Willelmi arch. Remensis elogium, p. 576.

Ludovici comitis Blesensis elogium, p. 601.

Philippi Augusti Francorum regis elogium, p. 603

Bartholomæi ep. Parisiensis elogium, p. 608.

Simonis ep. Meldensis elogium, p. 609.

Armandi arch. Aquensis elogium, p. 611.

Excepta ex instrumento visitationis quam fecit Simon arch. Bituricens's in provinciis Bituricensi et Burdegalensi, p. 613.

Poetica.

Angilberti abb. Corbeiensis versus ad Ludovicum reg. Francorum Carolomanni fratrem in librum S. Augustini de Doctrina christiana eidem regi dono missum, p. 659.

Epitaphia.

Origenis, etc., p. 660.

Litaniæ anglicanæ veteres, p. 669.

Litaniæ Carolinæ, p. 682.

Addenda in tomo I Analectorum, p. 691.

Tome III... *complectens acta episcoporum Cenomanensium, kalendarium Ecclesiæ Carthaginensis, variasque epistolas et dissertationes duas de epocha Dagoberti...* 1682 [IX, 544, 20 p.].

Leidradi ep. Lugdunensis liber de baptismo ad Carolum Magnum, p. 1.

Ejusdem epistola ad eumdem, p. 28.

Responsio ad eumdem de abrenuntiationibus in baptismo fieri solitis, p. 30.

Acta episcoporum Cenomanensium, p. 46.

Kalendarium Ecclesiæ Carthaginensis [1], p. 398.

Observationes in kal. Carth., p. 402.

Acta S. Crispinæ mart., p. 423.

Catalogi duo veterrimi romanor. Pontif., p. 426, 428.

Diptycha Ecclesiæ Arelatensis, p. 432.

Eliæ ep. Hierosolymit ani epistola encyclica pro Malaceno episcopo, p. 434.

Benedicti p. IV epist. encyclica de eodem, p. 436.

Mantionis apud Catalaunensis epistola ad Fulconem Remensem archiep., p. 438.

Alberti abb. Miciacensis epistola ad Iohannem p. XVII, p. 439.

[1] Le manuscrit de ce *Calendarium* fameux est perdu. On sait par les *Mélanges historiques et philologiques* de Michault, 2 vol. in-12, Paris, 1754, t. II, p. 399, que Papillon, parcourant la Bourgogne en juin et juillet 1722, visita Cluny et y constata la présence du calendrier; voici ce qu'il écrit à ce sujet : « L'autre [manuscrit] que je demandai fut le Calendrier de l'Église de Carthage... On eut bien de la peine à déterrer ce monument sacré; il se trouva cependant à force de bras; j'étais près d'employer la baguette divinatoire pour cela. Le P. Prieur vint nous aider à le déchiffrer. La pièce ne consiste qu'en deux feuilles et demie de velin, et la demie est attachée à la reliure d'un volume manuscrit du commentaire de saint Jérôme sur Isaïe. On me promit que dans la suite on prendrait soin de ce manuscrit, et qu'on ne tomberoit plus dans un pareil inconvénient. » Cf. Courtépée, Papillon, *Voyages en Bourgogne*, dans les *Mém. de l'Acad. de Dijon*, IVe série, t. IX, p. 137. Le manuscrit était encore à Cluny en l'an IX. Cf. Oursel, *Note sur le calendrier de l'Église de Carthage à la bibliothèque de Cluny*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, Histoire et philologie*, 1906, p. 66.

Ejusdem diploma, p. 441.
Abbaudi abb. tractatus de fractione corporis Christi, p. 442.
Evervini Steinteldensis præp. epistola ad S. Bernardum de hæreticis sui temporis, p. 425.
Hugonis Metelli canonici regularis epistola ad Gerlandum de sanctissimo Eucharistiæ sacramento, p. 459.
Heriberti mon. epistola de hæreticis Petragoricensibus, p. 467.
Guidonis com. Pontivensis epistola ad Lambertum ep. Atrebatensem, p. 468.
Variæ formulæ oblationis puerorum in monasteriis, p. 469.
Observationes de eodem argumento, p. 473.
Gaufredi abb. Vindocinensis epistola ad Cluniacenses, ad ineundam suffragiorum societatem, p. 481.
Petri Venerabilis et aliorum aliæ item epistolæ ejusdem argumenti, p. 481.
Observationes de eadem, p. 485.
Johannis II arch. Lugdunensis ep. ad G. Glascuensem ep. de temporali regimine Ecclesiæ Lugdunensis, p. 490.
Abbatis anonimi epistolæ duæ ad monachos Pratellenses, de servanda in diebus solemnibus abstinentia, p. 494.
Guillelmi Mutinensis ep. epistola ad Cartusienses de sua assumptione in cardinalatum, p. 497.
Humberti Delphini Viennensis epistola ad finiendas Cartusiensium lites sine juris solemnitate, p. 499.
Johannis arch. Arelatensis charta in gratiam S. Bonaventuræ ad condendam domum Fratrum Minorum, p. 501.
Benedictio Ludovici filii Ludovici ducis Andeganensis, post ejus baptismum facta a Johanne patriarcha Alexandrino, p. 502.
Fragmenta visitationis Simonis de Sulliaco arch. Bituricensis, p. 503.
Caroli VI Francor. regis litteræ, quibus Judæi conversi a spoliatione bonorum suorum vindicantur, p. 511.
Index vetus episcoporum Matiscensium, p. 513.
Dissertatio historica de anno mortis Dagoberti primi et Chlodevici junioris, p. 514.
Dissertatio altera de anno et die ordinationis itemque obitus Desiderii ep. Cadurcensis ex quibus Dagobertina epocha comprobatur, p. 524.
Rythmus satyricus de temporibus Rotberti regis, p. 532.
Gudini planctus rythmicus de morte Constancii mon. Luxoviensis, p. 537.
Additiones ad acta ep. Cenomanensium, p. 540.
Tome iv *...complectens Iter germanicum domni Johannis Mabillon et domni Michælis Germain e Cong. S. Mauri, cum monumentis in eo repertis* [1685, viii, 648, 15 p.].
Iter germanicum, p. 1.
Passio Mammarii mart. in Africa, p. 93.
Passio Marculi presb. donatistæ, p. 105.
Fragmentum epistolæ Macrobii donastistæ de morte Maximiani et Isaac donatistarum ad plebem Carthaginensem, p. 119.
Passio Theodoriti presb. Antiochiæ, p. 127.
Passio S. Philippi ep. Hadrianopoleos in Thracia, p. 134.
Initium passionis sanctor. Scillitanorum, p. 153.
Fragmentum epistolæ Candidi Arriani ad Marium Victorinum, p. 155.
Responsio Marii Victorini rhetoris urb. Rom. ad Candidum Arrianum, p. 158.
Diligentia beatorum monachorum Armenii et Honorii de libris canonicis Veteris atque Novi Testamenti et confessio fidei catholicæ quam breviter viro inlustri Theophylo direxerunt, p. 177.
Epistola Aviti presb. ad papam Falconium, p. 181.
Vita S. Hieronymi presb. auctore(?) Gennadio, p. 183.
Vita S. Aridii Atanensis auctore Gregorio ep. Turonensi, p. 194.
Veteres formulæ Andegavenses, p. 234.
Caroli Magni epistola de gratia septiformis Spiritus, p. 312.
Odilberti arch. Mediolanensis responsio ad Carolum M., p. 317.
Sindberti ep. et abb. Murbacensis epistola encyclica, p. 323.
Ejusdem indiculum ad episcopum, p. 324.
Prudentii ep. Trecensis epistola ad quemdam episcopum fratrem suum, p. 324.
Rabani arch. Moguntini prologus ad Ratleicum abb. de martyrologio suo, p. 326.
Versus ejusdem ad Grimoldum archicap. p. 326.
Ermenrici mon. Augiensis libellus ad Grimoldum archicap., p. 329.
Caroli Crassi imper. commemoratio apud Augienses instituta a Cadoldo Navariensi epistula, p. 340.
Epistolæ Tegernenses numero xx, p. 343.
Gozechini schol. Moguntini ad Valcherum schol. Leodicensem suum olim discipulum, ubi de Berengarii ejusque sequacium perversa doctrina, p. 360.
Deoduini ep. Leodicensis epistola ad Henricum Francor. regem de eodem Berengario, p. 396.
Confessio S. Brunonis, p. 400.
Anselmi ep. Cantuariensis oratio dicenda ante perceptionem corporis et sanguinis Domini, p. 401.
Alia contra pervasores bonorum Ecclesiæ, p. 402.
Anonymo mon. Ratisponensis libellus de ipsius tentationibus, varia fortuna et scriptis, p. 404.
Brevis narratio de translatione corporis S. P. Benedicti in Galliam, p. 451.
Ordo officii in domo seu Ecclesia Frisingensis S. Benedicti ante Pascha, p. 454.
Antiquæ consuetudines monasteriorum ordinis S. Benedicti, p. 458.
Scriptum Fratrum de monte Casino ad Fratres ejusdem ordinis in Alemanniam et Franciam, etc., de ritibus Casinensium et Cluniacensicum, p. 462.
Willelmi abb. Hirsaugiensis prologus in consuetudines monasterii sui.
Ludovici Pii diploma pro cœnobio Campidonensi, p. 468.
Aliud ejusdem pro eodem loco, p. 470.
Ottonis II diploma pro eodem cœnobio, p. 471.
Ottonis II diploma pro eadem abbatia. p. 473.
Henrici IV diploma pro eadem, p. 475.
Breves annales Ratisponenses, p. 476.
Annales Weingartenses, p. 477.
Annales Einsidlenses ad cyclos paschales, p.478.
Alii annales Einsidlenses, p. 479.
Dies mensis intrantis et exeuntis, p. 480.
Antiqua collectio veterum inscriptionum romanarum, p. 481.
Descriptio regionum urbis Romæ, p. 506.
Analecta poetica (versus, epitaphia...), p. 521.
Appendix.
Passio sancti Maximiliani, p. 566.
Libellus abb. Pirminii paræneticus, p. 569.
Wulfaldi arch. Bituricensis epistola pastoralis ad parochos et parochianos suos, p. 602.
Auxilii libellus de negotio Formosi papæ, p. 610.
Variæ observationes ex mss. germanicis, p. 626.

Cette collection presque trop abondante et contenant tant de pièces nécessaires aux savants pour la quelle on s'étonne que Mabillon n'ait pas dressé une table méthodique n'eut pris toute sa valeur que si elle avait été rendue facilement abordable par l'adoption

d'un classement dans l'ordre chronologique. Les quatre volumes firent l'objet d'une nouvelle édition en un seul volume in-folio, par les soins de M. de La Barre, en 1723. Le titre diffère, le contenu de l'ouvrage a été remanié et, sur certains points, on s'est même permis d'élaguer. Voici le titre de cette édition :

Vetera Analecta sive collectio veterum aliquot operum et opusculorum omnis generis carminum, epistolarum, diplomatum, epitaphiorum, etc. *Cum itinere germanico, adnotationibus et aliquot disquisitionibus R. P. d. Johannis Mabillon presbyteri ac monachi Ord. Sancti Benedicti e Congregatione S. Mauri. Nova editio, cui accessere Mabillonnii vita et aliquot opuscula scilicet dissertatio de pane eucharistico azimo ac fermentato, ad eminent. cardinalem Bona. Subjungitur opusculum Eldefonsi Hispaniensis episcopi de eodem argumento. Et Eusebii romani ad Theophilum gallum epistola, de cultu sanctorum ignotorum.*

En tête la *Vita J. Mabillon*, suivie de l'*Iter germanicum* et des *Variæ observationes ex mss. codicibus germanicis*, ensuite une disposition entièrement nouvelle des pièces et à la fin les *opuscula* ou dissertations propres à Mabillon : *Judicium de chronico Datii*, p. 487 ; *Disquisitio de Ven. Bedæ et Flori diac. Lugdun. commentariis*, p. 488 ; *De confessione fidei sub Alcuini nomine*, p. 490 ; *Vindiciæ vitæ S. Gregorii*, p. 498 ; *Dissertatio de vita monastica S. Gregorii*, p. 499 ; *Observationes de multiplici Berengarii damnatione*, p. 513 ; *Dissertatio historica de anno mortis Dagoberti*, p. 516 ; *Dissertatio de anno et die consecrationis itemque obitus Desiderii Cadurcensis*, p. 520 ; *Dissertatio de pane eucharistico et Opusculum Eldefonsi hispaniensis*, p. 522 ; *De cultu sanctorum ignotorum*, p. 552.

XV. Le « mémoire justificatif » des « Actes des saints ». — Une épreuve pénible devait être, pour Mabillon, le premier fruit de son travail, et il se trouverait dans l'obligation de justifier devant ses supérieurs sa méthode critique et sa probité d'historien. Les accusations prirent naissance au lendemain même de la publication du premier tome des *Acta sanctorum*. « La rigueur de la critique à laquelle, suivant lui, devait être soumise l'histoire de l'Ordre de Saint-Benoît scandalisa une partie de ses confrères qui allèrent jusqu'à l'accuser de prévarication, pour lui faire interdire de continuer ses travaux. On l'accusait de trahir son Ordre, soit en n'acceptant pas des légendes controuvées, soit en ne laissant pas dans l'ombre des abus et des défaillances, comme il s'en produit fatalement dans l'histoire des corporations et des familles [1]. » « Des esprits bornés, mal préparés à comprendre la valeur morale des travaux de Mabillon, l'accusaient de compromettre l'honneur de l'Ordre en élaguant de ses Annales toute une série de traditions plus ou moins anciennes. Le fait est que sa critique, appuyée sur une étude approfondie des sources, lui avait révélé ce qu'il y avait d'erreurs et d'insanités dans les recueils, où, jusqu'alors, on allait puiser les notions sommaires de l'histoire de l'Ordre. Quand une piété mal éclairée s'unit à un esprit de corps exagéré, malheur à qui s'occupe d'histoire religieuse ; il peut être sûr qu'on ne lui pardonnera pas son audace, ou plutôt sa probité [2]. » Ce fut ainsi que Mabillon « eut beaucoup à souffrir à l'occasion des Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît Les PP. Mège et Bastide se laissèrent aller à un zèle malentendu, et voulurent faire passer le P. Mabillon dans l'esprit des supérieurs pour un prévaricateur, qui retranchoit un grand nombre de saints, que l'on avoit jusqu'alors attribués à l'Ordre bénédictin, et qui par là en diminuait beaucoup l'éclat. Le 16 septembre 1668, dom Mabillon écrivit à dom Philippe Bastide, pour lui prouver que l'on avoit eu raison de retrancher quelques saints dans [les] *Acta sanctorum*, en les mettant au rang des douteux, et il [lui] fallut se défendre dans les formes. Dom Mabillon le fit avec toute la force qui lui fournissoit son érudition, et toute la confiance que lui inspiroit la bonté de sa cause. Et quoi que pussent dire pour l'ébranler quelques personnes de ses amis qui voulurent s'entremettre dans cette dispute, il ne se départit jamais de ce qu'il devoit à la vérité et à la sincérité chrétiennes. Il eut la consolation de voir que non seulement les plus éclairés et les plus vertueux de ses confrères, mais encore les supérieurs majeurs furent toujours pour lui [3]. »

Dom Bastide n'étant pas du nombre de ceux que les raisons de bon sens persuadent, Mabillon fut obligé de soutenir une correspondance avec lui et il lui écrivait encore le 26 décembre [4] :

« Mon Révérend Père,

« Je suis fâché d'avoir donné matière de peine à vôtre Révérence, mais je vous suis obligé de m'en avoir donné avis. Je voudrois être assez heureux pour y pouvoir remédier, ou bien pour lever vos difficultez ; mais comme je n'ose me promettre ni l'un ni l'autre, et que d'ailleurs, je ne puis et ne dois laisser vôtre lettre sans réponse, je prie vôtre Révérence de trouver bon qu'en peu de mots je lui rende raison de ma conduite.

« J'ai toûjours été persuadé que des religieux ne pèchent pas moins contre la modestie chrétienne et religieuse en attribuant à leur Ordre ce qui ne lui appartient pas qu'un particulier en s'arrogeant ce qui ne lui est pas dû. Car de prétendre que cette première attribution est permise en ce qu'on ne la rapporte pas directement à soi-même, mais à l'honneur commun de l'Ordre, il me semble que ce n'est qu'un prétexte spécieux pour pallier un peu la vanité. Je vous avoue, mon R. P., qu'encore que je sois sujet à beaucoup de vices, j'ai toûjours eu de l'aversion pour celui-ci. Et c'est dans ce principe que j'ai été un peu scrupuleux à examiner les Saints qui appartiennent véritablement à mon Ordre...

« Au reste pour la continuation de l'ouvrage, je la mets entre les mains de la Providence, Je ne me suis pas engagé dans ce dessein, on m'a fait l'honneur de m'y engager et j'en remettrai volontiers la continuation à un plus zélé et plus éclairé, si on trouve à propos que je me repose. Auparavant que de finir, je supplie très humblement vôtre Révérence, au nom de Dieu, de croire que je n'ai rien dit en tout ceci, à dessein de la choquer en quoi que ce soit. Je a remercie encore une fois de la grâce qu'elle m'a faite de me découvrir son cœur, et je la prie de croire que je suis avec tout le respect possible... »

L. Delisle estimait que « l'histoire de cette controverse mériterait d'être étudiée avec quelque détail, et les matériaux ne manqueraient pas à qui voudrait s'en occuper [5]. » Les Archives nationales et la Bibliothèque nationale conservent, en effet, une série de pièces qu'il est utile d'énumérer.

Dossier des Archives nationales dans le carton L 810.

5. Mémoires pour justifier le procédé que j'ay tenu dans l'édition des vies de nos saints (travail de Mabillon).

6. Mémoires touchant l'approbation de nostre

[1] L. Delisle, *Dom Jean Mabillon. Sa probité d'historien*, dans *Mélanges et documents*, 1908, p. 94. — [2] *Revue bénédictine*, 1910, p. 291*. — [3] Dom Tassin, *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, p. 127. — [4] Dom V. Thuillier, *Œuvres posthumes de dom Jean Mabillon et de dom Thierry Ruinart*, in-4°, Paris, 1724, p. 433-436. — [5] L. Delisle, *Dom Jean Mabillon. Sa probité d'historien*, dans *Mélanges et documents*, 1908, p. 95.

Règle qui commence *Ego Gregorius* (ms. autographe de Mabillon).

10. Abrégé des remarques sur la préface du IVe siècle du R. P. Mabillon par dom Philippe Bastide.

11. Réponse aux remarques que le R. P. Bastide a faites sur la préface du IVe siècle bénédictin (Réponse à un mémoire de Bastide, communiqué par les supérieurs de la congrégation à Mabillon « le 12 janvier dernier » [1677?].

12. Petites notes sur la réponse du R. P. dom Jean Mabillon aux remarques du R. P. dom Phil. Bastide.

13. Lettre de dom Mège à dom Bastide au sujet de sa polémique contre Mabillon.

Papiers de Saint-Germain-des-Prés, conservés à la Bibliothèque nationale, dans le fonds français :

Ms. *15790*. — Réponse aux remarques que le R. P. Bastide a faites sur la préface du IVe siècle bénédictin. Brouillon de la main de Mabillon. — Abrégé de la réponse au R. P. Bastide. — La minute de la requête du P. Bastide a été jointe au ms. *15790*.

Ms. *17696*. — Papiers de Mabillon. — Réponse aux remarques que le R. P. Bastide a faictes sur la préface du IVe siècle bénédictin. — Abrégé des remarques sur la préface du IVe siècle du R. P. Mabillon, par dom Philippe Bastide. — In sæculum V benedictinum animadversiones. — Mémoires pour justifier le procédé que j'ay tenu dans l'édition des Vies de nos saints, etc. — Brièves reflections sur quelques règles de l'histoire.

Ms. *19660*. — Réponse aux remarques que le R. P. Bastide a faictes sur la préface du IVe siècle bénédictin.

Le nombre et l'étendue de ces pièces seraient un sérieux obstacle à leur publication qui réclamerait un fort volume, dans lequel il serait difficile de soutenir l'intérêt pour le lecteur. Pour s'en convaincre, il suffit presque de rappeler que cette polémique se prolongea durant dix années entières et qu'en plus des *Mémoires*, *Réponses*, *Abrégés*, il faudrait tenir compte de la correspondance des moines entre eux avec ses racontars, ses commérages, ses bavardages où se noient quelques renseignements utiles. Entamées dès 1668, les hostilités prirent en 1677 une vivacité particulière, à l'occasion du volume consacré au IVe siècle bénédictin.

Comme on risque de s'égarer parmi tant d'écrits, il ne sera sans doute pas superflu d'en dresser ici une sorte de catalogue. Mabillon lui-même est l'auteur d'une *Réponse au reproche qu'on me fait de retrancher des saints que vos auteurs ont comptés entre ceux qui appartiennent à notre Ordre :* « Cependant cette accusation quoyque tres mal fondée... (Bibl. nat. ms. fr. *17696*, fol. 182-189); d'un *Mémoire touchant les fables dont on gasté l'histoire ecclésiastique et monastique d'Espagne depuis 80 ans* (Bibl. nat., ms. fr. *17696*, fol. 306-310; ms. fr. *19660*, fol. 80-81; Arch. nat., *L 810*, n. 6. fol. 4-8); *Brièves réflections sur quelques règles de l'histoire* : « Je n'aurois jamais pensé à parler... (Bibl. nat., ms. fr. *17696*, fol. 294-304). En tête de ces réflexions, Mabillon a écrit de sa main : « Ceci n'est qu'un ébauchement d'une autre pièce » et cette autre pièce est précisément les *Mémoires pour justifier le procédé que j'ay tenu dans l'édition des Vies de nos Saints* (Bibl. nat., ms. fr. *17696*, fol. 245-270). Enfin viennent le *Mémoire composé touchant l'approbation de nostre règle, qui commence* Ego Gregorius et la *Réponse aux remarques que le R. P. Bastide a faites sur la préface du IVe siècle bénédictin.*

Comme on peut s'en douter, quand on a quelque expérience des conflits de cette nature dans un milieu monastique, chacun prenait parti pour ou contre sans parler de ceux qui avaient un pied dans chaque camp. Dom Bastide se dépensait sans compter. Nous connaissons de lui une *De antiqua Ordinis S. Benedicti intra Gallias propagatione dissertatio*, in-4°, Parisiis, 1672; une *Dissertation de l'institut qu'ont pratiqué la plupart des moines d'Occident, depuis la publication de la règle de S. Benoist jusqu'en l'an 800, contre le P. Mabillon* (Arch. nat., *L 810*, n. 8, 30 p.); des *Remarques sur la préface de la Ire partie du IVe siècle des Actes des Saints de l'ordre de S. Benoist* (Arch. nat., *L 810*, nº 9, 92 pages), et un *Abrégé des remarques sur la préface du IVe siècle du R. P. Mabillon par dom Philippe Bastide* (Arch. nat., *L 810*, nº 10, 2 feuillets; Bibl. nat., ms. fr. *17696*, fol. 153-157).

Dom Joseph Mège n'était pas moins animé, et nous avons de lui une *Lettre de dom Joseph Mège à dom Bastide au sujet de sa polémique contre Mabillon* (Arch. nat., *L 810*, n. 13, 30 pages); des *Petites notes sur la réponse du R. P. Mabillon aux remarques du R. P. dom Philippe Bastide* (Arch. nat., *L 810*, n. 12, 30 p.); une *Question à juger si le R. P. Mabillon a escrit contre la gloire de l'Ordre de S. Benoist ou pour la gloire du mesme Ordre* (Bibl. nat., ms. fr. *17696*, fol. 291-293, et Arch. nat., *L 810*, nº 18, 16 pages); enfin *La juste déffense de l'ordre de S. Benoist contre les attentats du P. Mabillon* (Arch. nat., *L 810*, n. 19, 214 pages).

D'autres moines se mêlèrent au combat, entre autres dom Lamy qui rédigea le *Sentiment de dom François Lamy sur les écrits des RR. PP. dom Philippe Bastide et dom Jean Mabillon* (Arch. nat., *L 810*, n. 14, 21 pages) et quelques-uns qui s'enveloppèrent prudemment dans l'anonymat; nous possédons les *Réflexions sur l'usage que le R. P. Henschenius a fait des observations du R. P. Mabillon sur les vies des saincts de l'ordre de S. Benoist* (Arch. nat., *L 810*, n. 15, 7 pages) ou bien encore une *Lettre adressée par un religieux bénédictin au chapitre général de la congrégation de Saint-Maur contre les Acta sanctorum O. S. B. du P. Mabillon* (Arch. nat., *L 810*, n. 161, 12 pages).

En s'adressant au chapitre général de la congrégation, dom Bastide et dom Mège demandaient que celui-ci, qui allait se réunir à Fleury-sur-Loire au mois de juin 1678, exigeât de dom Mabillon une rétractation publique, lui intimât la « défense à l'avenir d'écrire de tout ce qui regarde l'histoire de l'Ordre » et publiât un désaveu par écrit des volumes déjà parus des *Acta sanctorum* « comme étant contre l'intention et les sentiments de la congrégation. » Il est probable que ces prétentions déplurent dès le premier abord, puisque nous avons vu les supérieurs, six mois avant la réunion du chapitre, donner communication à Mabillon des arguments de dom Bastide, avec prière d'y répondre, ce que nous lui verrons faire plus loin.

Toutefois, il n'avait pas attendu cette invitation pour réfuter ses contradicteurs dans un *Mémoire pour justifier le procédé que j'ay tenu dans l'édition des Vies de nos Saints*, qui semble avoir été rédigé entre 1673 et 1677. Les premières pages de cet écrit ont conservé un grand intérêt [1].

« Je ne comprens pas pourquoy, disait Mabillon, mes adversaires me pressent si fort de répondre aux écrits qu'ils font contre moy. Ils savent que je ne suis pas convaincu de leurs raisons; que, si j'y répons, ce sera pour les refuter. Que j'ay satisfait à ce que l'on pouvoit désirer de moy en faisant imprimer moy-même

[1] Le texte de ce *Mémoire* a été établi par Paul Denis, d'après Archives nationales, *L 810*, n. 5, fol. 1-19 et *L 810*, n. 7, p. 23-33; Bibliothèque nationale, ms. fr. *19660*, fol. 68-78; ms. fr. *17696*, fol. 245-270; ce dernier manuscrit renferme beaucoup d'additions et corrections autographes de Mabillon. Cf. Paul Denis, *Dom Mabillon et sa méthode historique*, dans *Revue Mabillon*, 1910, t. VI, p. 7-51.

ce qu'ils avoient à dire contre mes sentimens [1]. Qu'il n'y a qu'à moy que mon silence est désavantageux, puisque c'est un aveu tacite que je me sens contraint de céder à leurs raisons.

« D'ailleurs, ils savent que je suis chargé d'un travail qui est assez pénible et laborieux, que j'ay assez de peine d'y suffire, que je n'ay point d'aide pour me soulager. Et qu'ainsi de m'obliger à répondre, c'est m'engager dans un nouveau travail, c'est me détourner du principal, c'est m'engager dans des contestations qui ne finiront jamais, et qui ne feront que s'échauffer davantage par des réponses éternelles que l'on fera, que l'on exigera de moy.

« Mais enfin à quoy abboutira tout cela? Prétend-on que la vérité s'éclaircira par ces écrits? Il n'y a guère d'apparence. Il n'est pas possible que la vérité soit éclaircie, si on ne lit les originaux sans préoccupation, si on ne se forme une juste idée des véritables règles de l'histoire et si on ne fait l'application de l'un et de l'autre à ces contestations. Et on sçait assez que tout le monde n'a pas le tems, ni peut estre le talent de faire ces sortes de discussions.

« Voudra-t-on se ranger à mon sentiment si j'apporte de meilleures raisons? On n'a garde d'y penser. Prétend-on me faire rétracter? Il sera facile pourveu que l'on me donne de bonnes raisons. Mais il en faut d'autres que celles que l'on a débitées jusqu'à présent, et je suis asseuré que l'on n'en pourra pas donner qui vaillent guère mieux.

« Pour le faire court, tout cela ne va qu'à me faire tomber dans la confusion ou à me rendre de plus en plus odieux dans la congrégation. Car si je répons faiblement, on prendra de là occasion de m'insulter. Si je répons fortement, on me fera passer pour un homme entièrement opposé à l'honneur de l'ordre. En un mot toutes les réponses que je pourrai faire ne serviront qu'à rendre mon travail inutile dans la congrégation et désagréable à nos confrères. Ce que l'on a déjà que trop fait par les discours que l'on a semés contre moy et contre ma conduite dans toute la congrégation.

« Que si ceux qui m'obligent à ces réponses veulent ou me lasser ou me faire quitter, il sera facile de les contenter. Ils ont déjà fait le premier, et il ne me faudra qu'un mot de mes supérieurs pour le second.

« Cependant pour satisfaire à l'ordre que l'on m'a donné, je dirai icy en peu de mots quelque chose de ce ce qui peut servir à ma justification. Ce ne sera point par un discours étudié et étendu : je n'ay pas le tems de cela, et ceux à qui j'ay l'honneur de le présenter n'ont pas non plus de tems à perdre. Ce ne sera que par forme de mémoires auxquels je joindray quelques preuves.

« Je prétens faire voir trois choses. La première que j'estois obligé à faire la discussion des saints douteux et des saints véritables de l'Ordre; ce que je feray voir principalement dans les Preuves des Mémoires.

« La seconde, que les règles dont je me suis servi dans cette discussion sont les véritables règles de l'histoire.

« La troisième, que l'application que j'en ay faite est juste »

Mabillon développe alors ses vues sur le « choix des auteurs », sur « la tradition » et la « possession en matière d'histoire » enfin sur l'« argument négatif ». Ce qu'il dit sur ce dernier point mérite une particulière attention, et peut servir de règle en la matière. On sait assez combien cette question a été disputée pour que l'opinion de Mabillon soit utile à connaître :

« Il est certain, dit-il, que l'argument négatif n'est pas bon en toutes rencontres dans l'histoire ; mais il est constant aussi qu'il est absolument nécessaire en plusieurs occasions. D'ou vient que c'est une chicanerie fade et misérable, de dire en toutes rencontres comme font quelques-uns. C'est un argument négatif, cela ne conclut rien. Car si ces personnes consideroient un peu les choses de bonne foy et sans prejugez, je suis asseuré qu'elles avoueroient qu'elles ne sont pas moins frappées d'un argument négatif lorsqu'il est appliqué dans les règles de bon sens que d'un argument positif.

« Il est vray qu'il faut de la modération pour se bien servir de cet argument, surtout lorsqu'un auteur moderne qui avance de nouveau un fait d'antiquité, est habile, exact et sincere. Mais enfin il doit donner des preuves, et, s'il n'en donne point, si habile et si exact qu'il puisse estre, on n'est pas obligé de le suivre, et on doit tout au plus regarder son sentiment comme une opinion. Mais si cet auteur recent n'est ni habile dans l'histoire de l'antiquité et dans la chronologie, ni exact ni fort sincere, et qu'il ne donne point de preuves de ce fait qu'il avance, je soutiens qu'il n'est pas du tout recevable. Mais, afin de traiter ce point icy avec plus de jour, il faut donner quelques règles pour connoistre lorsque l'argument négatif est véritable en matière d'histoire ou lorsqu'il ne l'est pas. Sur quoy l'on peut dire que la première et l'unique règle pour en juger, c'est le bon sens.

« Néanmoins, pour parler plus positivement, l'argument négatif en fait d'histoire ancienne ne vaut rien contre un fait certain, c'est-à-dire lorsqu'il est tiré du silence d'un ou même de plusieurs historiens contemporains contre le témoignage positif d'un auteur contemporain et digne de foy. Il n'est pas tout à fait concluant, lorsqu'il est pris du silence de tous les auteurs contemporains qui nous restent, contre le rapport d'un auteur voisin de leurs tems, ou même d'un auteur postérieur, si cet auteur d'ailleurs est habile en matière d'histoire, exact et sincère; et s'il ne peut estre refuté par aucunes circonstances positives rapportées par les auteurs du tems, ou plus anciens et plus dignes de foy que luy.

« Mais hors cela, l'argument est très bon lorsqu'il est pris du silence de tous les auteurs contemporains et de tous les auteurs voisins de leur tems, et principalement du silence de ceux qui ont parlé à dessein d'une chose. Cet argument dis-je, est très bon contre un auteur postérieur, et beaucoup plus contre un, et même contre plusieurs auteurs recens qui avancent de sept à huit cent ans sans preuves et sans autorité, si l'on est convaincu d'ailleurs qu'ils ne sont pas fort habiles ni exacts dans la matière qu'ils traitent; et surtout, s'ils peuvent estre combattus par des circonstances positives rapportées par des auteurs plus anciens et plus dignes de foy qu'eux. En un mot, si l'on est moralement asseuré qu'ils n'ont pas eu d'autres mémoires que ceux que nous avons : et s'ils donnent quelques preuves, elles sont sujettes à revision et on peut, et on doit se départir de leurs sentiments, lorsque l'on est persuadé qu'ils ne concluent pas bien. »

Lorsque les supérieurs eurent remis à Mabillon la *Requête* de dom Bastide en le priant d'y faire une réponse, il semble qu'il ait d'abord rédigé un court écrit intitulé *Abrégé de la réponse au R. P. Bastide* [2], où

[1] Allusion à la dissertation de dom Bastide, *De antiqua ordinis sancti Benedicti intra Gallias propagatione* que Mabillon avait consenti à insérer à la fin du IIIe siècle bénédictin. Dom Bastide se plaignit de la place, des caractères, oubliant les trois lettres adressées par lui à Mabillon les 7 et 28 janvier et le 28 février 1672 (Bibl. nat., ms. fr. *17696*, fol. 230-232) où il le priait de corriger les épreuves et de lui réserver quelques tirages à part. — [2] Bibl. nat., ms. franc. *15790*, fol. 65-77; *17696*, fol. 144-152.

il résume ainsi les principaux objets de la discussion :

« Ch. Ier. — De l'unité de l'ancien ordre monastique.

« Ch. II. — Que la propagation de la règle de S. Benoist s'est faite dans plusieurs anciens monastères par l'union de cette règle avec d'autres.

« Ch. III. — Que la règle de Colomban est différente de celle de S. Benoist; qu'elle n'en est pas un supplément et que Colomban n'a jamais pratiqué nostre règle en France.

« Ch. IV. — Que je n'ay pas dû suivre aveuglement Trithème et nos autres auteurs récens.

« Ch. V. — Que j'ay apporté les véritables causes du relâchement de l'ordre pendant les VIIIe et IXe siècles.

« Ch. VI. — Des faits personnels dont le R. P. me charge. »

Ce travail n'est qu'un abrégé, comme le dit le titre, d'un mémoire plus étendu intitulé : *Réponse*[1] *aux remarques que le R. P. Bastide a faictes sur la préface du IVe siècle bénédictin.* Cet écrit était rendu nécessaire de la part de Mabillon par une requête présentée au chapitre général de la congrégation de Saint-Maur, en 1677[2]. Cette requête dénonçait Mabillon avec une violence de langage dont on pourra s'édifier[3] :

« *Aux RR. PP. Président et Définiteurs du chapitre général de la congrégation de Saint-Maur assemblés au monastère de Saint-Benoist-sur-Loire.*

« Supplie très humblement Fr..., religieux de l'ordre de Saint-Benoist et de la congrégation de Saint-Maur, tant en son nom qu'en celuy de tous les véritables enfans de l'ordre, disant que le P. dom Jean Mabillon, religieux du même ordre et de la même Congrégation, ayant été choisy, pour faire imprimer les Vies des Saints et des hommes illustres de l'ordre, avoit prévariqué dans cet emploi, et abusé du tems et de tous les secours que la Religion lui a donnés pour travailler à cet ouvrage, s'en étoit servi pour deshonorer l'ordre par une critique très injuste.

« 1° Luy ravissant très grand nombre de saints et d'hommes illustres qui ont fait jusqu'à présent sa gloire, que tout le monde honore comme légitimes enfans de saint Benoist, que tous les historiens de l'ordre reconnaissent, et que les étrangers ne nous contestent pas;

« 2° Parlant de la propagation de l'ordre et de l'introduction de nostre règle dans les monastères anciens, et même dans ceux qui ont été bâtis après la mort de nostre glorieux patriarche, d'une manière si basse et si indigne qu'elle est honteuse à l'ordre et qu'elle ravit à nostre B. Père une très grande partie de ses plus saints et de ses plus illustres enfans;

« 3° Prétendant que le plus grand nombre des saints et des religieux qui ont vécu dans ces premiers siècles dans les plus célèbres maisons n'ont été bénédictins qu'à demi : *dimidiati benedictini*, ou même pour le tiers ou pour le quart;

« 4° Parlant de nostre sainte règle, que les conciles, les papes et les saints docteurs ont toujours regardée comme la plus sainte et le plus parfaite de l'Eglise, comme d'une règle qui n'est que pour les tièdes et pour les négligens, qui ne peuvent soufrir qu'on les porte à la pratique des chapitres plus sublimes des autres règles;

« 5° Faisant cent efforts pour persuader au monde une imagination insoutenable d'un ordre commun à tous les moines qui n'est qu'un, nonobstant la diversité des règles, des professsions et de législateurs, qu'il fait durer jusques à près du milieu du onzième siècle jusqu'aux ordres mendiants;

« 6° Annéantissant ainsi et confondant nostre ordre dans cette chimère et luy ravissant par ce seul coup de plume tous les saints et tous les hommes illustres qui ont vécu durant tous ces premiers siècles. qui, selon luy, ne sont pas plus religieux de saint Benoist que saint Basile, de saint Macaire, de saint Pacome ou de Cassien, réduisant ainsi nostre ordre dans un état auquel il n'a aucun avantage sur les ordres nouveaux, non pas même celuy de l'antiquité, puisqu'il n'aura été distingué de cet ordre commun qu'après 1077;

« 7° Prétendant que même les biens de monastères étoient communs à son ordre chimérique, et que ce n'est que depuis ces derniers siècles que les ordres, les monastères se les sont appropriés, en sorte qu'il ne soit pas plus permis de les transférer d'un ordre et d'un monastère à l'autre que le bien d'un particulier à son voisin;

« 8° Donnant pour cause de la chûte de l'ordre et de la ruine de l'observance, qu'il avoit trop de bien et trop d'ardeur de le conserver par les procès, ce qui est faux, sauf la correction du définitoire, mais qui ne laisse pas de donner un grand avantage aux ennemis de l'ordre, qui en prendront sujet de nous calomnier et d'entreprendre sur le peu qui nous reste et qui est nécessaire pour le rétablissement et pour la conservation de l'observance régulière;

« 9° Traitant d'une manière si méprisante Trithème. Arnold Wion, Yepez et les autres écrivains de l'histoire de l'ordre, que cela est insupportable. Le P. dom Michel Germain, qu'on luy a donné pour copiste, a osé, en la présence du R. P. visiteur de France, et d'un autre de nos pères, qui le luy soutiendront, nommer ces historiens des falsificateurs, et dire que le P. Mabillon ne vouloit pas découvrir leurs falsifications, afin de ne pas les faire passer pour des fripons et de francs fripons : ce sont ses termes;

« 10° Disant hautement que nostre glorieux Père saint Benoist n'étoit pas sorti de l'illustre famille des Anices; le Père Mabillon n'oseroit nier ce fait, car on luy prouvera et M. Bulteau, qui combat comme luy la gloire de l'ordre, en a parlé dans le premier livre de son abrégé comme d'un fait qui étoit très douteux;

« 11° Se moquant du grand nombre de saints canonisés que tous les hystoriens nous donnent; parlant de la venue et de la mission de saint Maur en France, comme d'une chose qui n'est pas assurée et soutenant que saint Grégoire le Grand n'a pas approuvé nostre sainte règle dans le concile romain, et n'a pas ordonné aux moines latins de la suivre et de l'embrasser.

« Ce n'est là qu'une partie des outrages que le P. Mabillon a faits à l'ordre par ses écrits et par ses discours; et c'est ce qui contraint le suppliant de représenter à Vos Révérences, au nom de tous les véritables enfans de l'ordre, qu'on ne doit plus laisser la plume de l'ordre à la main du religieux qui ne travaille et qui ne fouille dans nos chartriers et dans nos manuscrits que pour rechercher des conjectures et des pré-

[1] Arch. nat., *L 810*, n° 11, 112 pages; Bibl. nat., ms. fr. *15760*, fol. 1-64; ce texte paraît être le manuscrit autographe de Mabillon; les nombreuses corrections et additions postérieures qu'on y voit sont certainement de sa main; ms. fr. *17696*, fol. 1-141; *19660*, fol. 1-67; — [2] Dom Tassin, *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 127, en parle en ces termes : « Il (dom Bastide) présenta requête au chapitre général de 1677 contre dom Mabillon, qui, dans les *Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît*, en avoit retranché plusieurs qui n'avoient point été bénédictins. Dom Bastide, qui pensait le contraire, exigeoit que le P. Mabillon se retractât. Mais la vérité ne permit pas qu'on eût pour lui pareille complaisance. » — [3] Publié par L. Delisle, dans *Mélanges et documents publiés à l'occasion du deuxième centenaire de la mort de Mabillon*, in-8, Paris, 1908, p. 96-101, d'après la minute originale. Dom Paul Denis, dans *Revue Mabillon*, t. VI, 1910, p. 6, note 1, l'attribue à tort à dom Mège.

textes pour dépouiller nostre ordre de ses plus justes ornements. Car, s'il avoit cette juste ardeur, il ne luy retrancheroit pas tant de grands saints qui ont fait jusques à présent son lustre; et quand même il trouveroit dans ses études quelque chose qui en pourroit diminuer et ternir l'éclat, il le devroit dissimuler et ne pas le découvrir à tout le monde pour complaire au petit nombre de critiques et pour se faire une vaine réputation.

« Car il est vrai que, quand tous les critiques du monde se seroient assemblés et auroient conjuré contre la gloire de l'ordre de saint Benoist, ils ne luy auroient jamais fait tant de tort que le Père Mabillon luy en a fait, parce que ses simples doutes passeront dans l'esprit du monde pour des convictions, et on auroit regardé tous les efforts des critiques étrangers pour des effets de passion; au moins le public auroit suspendu son jugement et voudroit nous entendre comme parties intéressées; mais voyant que le Père Mabillon luy même, de son propre mouvement, retranche tant de saints et tant d'hommes illustres de nos martyrologes et de nos ménologes, qu'il les rejette comme des enfants supposés, sans que personne les luy conteste, on n'examinera pas les choses davantage, et on croira qu'il est vray qu'ils ne sont pas bénédictins, parce qu'un écrivain de l'ordre qui a tant d'intérêt à les luy conserver ne les reconnoît pas.

« Le public ne doit pas raisonner autrement. Car il est inouï qu'un écrivain se soit avisé d'écrire contre son père, contre sa nation, ou contre son ordre, pour détruire les préjugés avantageux que le public en a conçus, et pour le dépouiller des hommes illustres qu'il a produits on qu'on luy a attribués; or il est vray que, si le P. Mabillon ne passe point pour un transfuge, il passera pour un prodige, et qui ne jugera de sa profession que par ses écrits ne le prendra jamais pour un enfant légitime de l'ordre, quoiqu'il en ait porté l'habit et le nom.

« On sçait bien qu'il se couvre du zèle prétendu de la vérité, mais on sçait bien aussi que c'est un beau manteau dont tous les écrivains et toutes les erreurs se parent. On sçait qu'il dit que le devoir d'un historien et la première loi de l'histoire sont de chercher et de dire la vérité; mais un homme qui n'a jamais écrit d'histoire et qui n'a fait que des préfaces ne doit usurper le nom et la qualité d'historien. Cette règle, comme toutes autres, doit être conduite par la prudence, et fort souvent il vaut bien mieux se taire que de dire toutes les vérités, surtout celles qui peuvent troubler la piété des fidèles, affaiblir l'estime qu'on a de son ordre et inquiéter les confrères. Et puis, il s'imagine avoir la piété pour luy, et nous prétendons qu'il est dans des erreurs qui sont très grossières.

« Nous le prouverons fort efficacement par des écrits publics quand il en sera tems; mais nous demandons auparavant que le chapitre général rétablisse l'ordre dans l'état auquel il étoit auparavant que le P. Mabillon ait écrit contre luy : car il a troublé l'ordre dans sa possession, et sans nous entendre il nous a dépouillés par une voye de fait qui est contraire à toutes loix. Il faudra donc que le chapitre général remette les choses dans le premier état en flétrissant ce méchant ouvrage, en le désavouant comme étant contraire à son intention et à son sentiment. Et après cela, que le Père Mabillon attaque la religion qui est sa mère, et nous, qui sommes ses enfans, la défenderons bien. Mais il n'est pas juste qu'il nous dépouille et nous rende quémandeurs, nous qui sommes en possession et qui défendons seulement ce que nous avons reçu de nos pères.

« Si un étranger écrivoit contre nous et vouloit nous ravir nos saints et nos hommes illustres, nous luy dirions que nous sommes en possession, et que c'est à luy à produire des titres bien éclairés pour nous déposséder; car tandis qu'il n'auroit que des arguments négatifs, des conjectures et des raisons probables, il n'y a point d'esprit juste et de juge équitable qui voulût nous déposséder.

« Que le Père Mabillon se dépouille de la qualité d'enfant de l'ordre, qu'il souffre qu'on le considère comme un étranger, comme un transfuge, comme un ennemi, nous ne le contraindrons point et nous ferons bien voir que jamais écrivain n'a eu plus de hardiesse et moins de raison sous un fort beau latin; nous montrerons qu'il n'a aucun solide fondement des nouveautés qu'il avance, qu'il se contredit fort souvent, et qu'il conclut contre les règles les plus communes et les plus naturelles de la dialectique.

« Mais ce n'est pas devant le tribunal de la congrégation que nous devons plaider la cause de l'ordre et défendre ses interests; car nous savons que les écrits du Père Mabillon n'effaceront jamais de l'esprit des vrais bénédictins la juste et magnifique idée qu'ils ont conçue dans le monde et qu'ils ont conservée dans la Religion. C'est devant le public, parce que, l'injure étant publique, il faut que la réparation le soit aussi. Le P. Mabillon a attaqué et outragé l'ordre par des écrits publics, imprimés, distribués, nous le défendrons de même et puisqu'il nous appelle devant le tribunal de tout le monde, c'est là que nous comparoîterons et plaiderons.

« Nostre déplaisir bien sensible c'est que nous ferons de l'éclat, mais le moyen de l'éviter? Ou il faut laisser l'ordre dans sa confusion, ou il faut le défendre; et puisque de deux maux il faut toujours choisir le moindre, il faut bien mieux imprimer pour l'ordre que de l'abandonner à l'injuste critique de ses ennemis. Il est même plus à propos qu'un de nos confrères écrive qu'un bénédictin d'un autre corps, afin qu'on ne nous reprenne plus qu'en travaillant à rétablir l'observance dans l'ordre, nous luy avons ravi ses ornemens et renversé sa tradition, et qu'après avoir combattu plus de trente ans pour conserver à l'ordre l'honneur d'avoir produit le précieux livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, nous luy ravissons un très grand nombre de saints et d'hommes illustres qui ont éclairé toute l'Église par leurs écrits et leur sainteté.

« Après tout quand nous aurons fait tout le bruit qu'on appréhende, il en faudra venir à celuy qui en est la première cause, et nous aurons toujours cet avantage que nous écrivons pour l'ordre, et que le Père Mabillon a écrit contre luy, et qu'il a écrit le premier et qu'il nous a mis dans cette nécessité fâcheuse de réfuter un frère que nous aimons, pour venger notre ordre que nous ne pouvons pas abandonner. Nous sommes assurés qu'on ne blâmera pas nostre conduite, quand on sçaura qu'il y a plus de huict ans que nous souffrons et que nous nous plaignons inutilement aux supérieurs et au Père Mabillon luy-même. Les supérieurs nous ont fait espérer que ce bon Père changeroit de conduite et qu'il répareroit dans ses derniers volumes le mal qu'il avoit fait à l'ordre dans les premiers, et nous voyons qu'il a trompé ses supérieurs et qu'il s'est moqué de ses confrères et [qu'il a] méprisé leur affection.

« Il a même surpris la piété du très R. P. Supérieur général pour l'impression de la préface de son dernier volume, luy faisant entendre qu'il l'avoit fait examiner et approuver par des théologiens de la Congrégation et du dehors; car le très R. P. dom Vincent Marsolle, qui est si prudent et si éclairé, ne luy en eût pas accordé la permission, puisqu'il sçait bien que les lois de l'Église et de l'État obligent tous les écrivains et tous les supérieurs ordinaires à cette juste précaution. Et il est très constant que cet ouvrage n'a point été examiné ni approuvé par aucun théologien

de l'ordre, car ceux-là même qu'on diroit l'avoir examiné ont déclaré ne l'avoir point vu avant l'impression. Pour les théologiens étrangers, nous sommes en droit de dire qu'ils ne l'ont point approuvé, puisqu'il ne porte aucune approbation et que c'est contre les lois qui veulent que les approbations paroissent sur peine de suppression et de confiscation. Et ces approbations étoient d'autant plus nécessaires qu'il traite dans cette préface du culte des saintes Images d'une manière qui mérite et qui attirera sans doute la censure de la Faculté de théologie et l'aversion de tous ceux qui ont une véritable piété, c'est ce qu'on fera voir dans un écrit exprès.

« Ce considéré, il vous plaira ordonner, en faisant droit à cette requête : 1° que le P. Mabillon se rétractera par un écrit imprimé et public; 2° qu'il luy sera fait défense à l'avenir d'écrire de tout ce qui regarde l'histoire de l'ordre; 3° qu'on désavouera par un décret du chapitre général l'ouvrage du Père Mabillon, comme étant contre l'intention et les sentiments de la congrégation ; 4° qu'il sera permis au suppléant et autres religieux de la congrégation d'imprimer les écrits qu'ils ont faits pour la défense de l'ordre contre l'injuste critique du P. Mabillon. Ce faisant, vous obligerez le suppléant et tous les véritables enfans de l'ordre à prier Nostre-Seigneur qu'il conserve vos personnes pour son service et pour la gloire de l'ordre de Saint-Benoist. »

Cette venimeuse diatribe, qu'on croirait avoir été écrite de nos jours, car le style de cette littérature spéciale n'a guère changé [1] — ne fut pas accueillie par les supérieurs comme l'espéraient dom Bastide et dom Mège. Dès le 12 janvier 1678, dom Mabillon recevait le *factum* dirigé contre lui avec invitation d'y répondre. Il le fit dans un très long mémoire intitulé *Réponse aux remarques que le R. P. Bastide a faites sur le préface du IVe siècle bénédictin*, où il développe ce qu'il avait exposé dans le *Mémoire pour justifier le procédé que j'ay tenu dans l'édition des Vies de nos saints*.

« C'est, disait-il en commençant, le troisième écrit que le Révérend Père a fait contre moy, et il nous en en fait espérer encore d'autres qui paraîtront en leur tems.

» Je ne suis pas surpris que l'on écrive contre moy; mais si l'on fait réflexion sur la manière peu régulière et charitable que le Révérend Père observe dans son dernier écrit, je croy que les personnes équitables tomberont d'accord que j'ai quelque sujet de me plaindre.

« Je sçais que c'est le sort de tous ceux qui donnent quelque chose au public, et principalement de ceux qui traitent de l'histoire, d'estre exposez à la censure des hommes, et de s'attirer la passion de beaucoup de gens. C'est pourquoy un grand evesque disoit autrefois avec raison, qu'il n'est pas fort avantageux à un ecclésiastique d'écrire l'histoire, d'autant que cette entreprise fait des jaloux, demande un grand travail, et se termine enfin à l'aversion que plusieurs conçoivent d'un auteur qu'il croyent ne leur estre pas favorable. *Scriptio historiæ videtur ordine a nostro multum abhorrere : cujus inchoatio invidia, continuatio labor, finis est odium.*

« En effet, quelque parti que l'on prenne, et quelques mesures que l'on garde dans ce dessein, il est impossible de contenter tout le monde. Car si l'on reçoit tout sans discussion, on passe dans l'esprit des personnes judicieuses pour ridicule; si l'on apporte de l'exactitude et du discernement, on passe chez les autres pour téméraire et présomptueux : *Si quid simpliciter edamus, insani; si quid exacte, vocamur præsomptuosi.*

« De ces deux partis j'ay choisi le second comme estant le plus conforme à l'amour de la vérité, que doit avoir un chrétien, un religieux et un prestre, comme le plus avantageux à l'honneur de l'ordre, et enfin comme estant absolument nécessaire dans un siècle aussi éclairé que le nostre, auquel il n'est plus permis d'écrire des fables, ni de rien avancer sans de bonnes preuves.

« J'ai néanmoins tasché de garder toute la modération possible; et lorsqu'il s'agissait de l'intérêt de l'ordre, j'ay toujours penché plustot du costé de l'indulgence que de la sévérité. Mais enfin, quelques mesures que j'aye gardées, je n'ay pas laissé d'essuyer beaucoup de contradictions. J'ay tasché de les surmonter par le silence et par la patience; mais mon silence n'est pas devenu moins insupportable que mes discours, et l'on n'oblige enfin à me défendre ou à me rétracter.

« Je pourrois dire pour ma justification que je n'ay rien avancé dans mes préfaces qui n'ait esté vû, et examiné, et approuvé de ceux à qui les supérieurs majeurs ont trouvé bon de les faire voir avant que de les imprimer; mais il n'est pas juste que pour me mettre à couvert, je mette mes supérieurs en jeu : et j'aime mieux que tout tombe sur moy que d'exposer leur autorité à la censure. Il suffit qu'on leur reproche qu'ils entretiennent une personne aux dépens de la congrégation pour écrire contre l'ordre : et il est nécessaire que je me justifie, aussi bien qu'eux, de cette accusation. Je puis dire même qu'il est nécessaire que j'écrive pour le bien commun des personnes de lettres, d'autant que si les principes que veut établir le R. P. subsistent une fois, il est impossible qu'une personne qui ait tant soit peu de lumière et de discernement, se puisse réduire à écrire exactement des choses de l'ordre à moins qu'on ne veuille renoncer à la sincérité, à la bonne foy, et à l'honneur. C'est ce qui m'a obligé de faire cette réponse; et puisque le R. P. la demande avec tant d'empressement, il est juste de satisfaire à son zèle. »

Cela dit, Mabillon range tous les griefs de dom Bastide sous cinq chefs principaux, et il y répond en cinq chapitres dans une argumentation pleine de preuves et de faits irrécusables, mais sans jamais se départir de la modération dont son contradicteur ne lui avait pas donné l'exemple. Arrivé au terme de son mémoire, l'auteur prend un ton plus vif et conclut de la manière suivante :

« Je ne puis aussi passer sous silence deux ou trois choses que le R. P. m'objecte. La première est qu'il est dit que j'ai tiré du Père Le Cointe l'idée que j'ay donnée de nostre règle, et que « je ne fais bien souvent que suivre ce que le Père Le Cointe avance ». Je réponds à cela que l'un et l'autre est faux. Je n'ay eu aucunement en vue le sentiment du Père Le Cointe en cet endroit, puisque cette partie de ma préface estoit faite long temps auparavant que son tome parust. Et il est encore faux que je suive d'ordinaire ce Père, puisque, depuis le second siècle, je l'ai toujours devancé, et que, nonobstant une interruption de trois ans, je le devance encore de cinquante ans. Cependans, voilà comment on en fait accroire aux gens, afin de décrier un confrère et ses écrits.

« La deuxième chose qu'il objecte est que je me contredis, avançant d'un costé que les règles ajoutées à la nostre estoient censées pour les anciens comme des commentaires; et de l'autre, voulant le contraire. Mais le R. P. considérera, s'il lui plaist, que le premier endroit s'applique aux bénédictins qui, selon l'avis de nostre bienheureux Père, ajoutaient à nostre règle la lecture et la pratique de celle des anciens; et que l'autre s'entend de ceux qui, ayant fait profession d'autres règles, y unissoient la nostre pour les perfectionner, et de ceux qui en gardoient plusieurs dans

[1] Cf. H. Leclercq, *Les Martyrs*, t. xv, préface, p. 3.

le même lieu. Car ces deux derniers regardoient les règles comme elles sont en elles-mêmes, et non pas comme des commentaires sur la nostre.

« La troisième chose qu'il objecte est que saint Benoist défend l'union des règles dans la sienne et qu'il n'est pas vray que Benoist d'Aniane ait fait sa *Concorde* pour porter les religieux à lire et pratiquer les règles anciennes. Il rapporte à ce sujet quelques passages de notre règle, comme, *omnes magistram sequantur regulam, nec ab ea temere devietur a quoquam*, et le huitième degré d'humilité qui défend à nos religieux de rien faire, *nisi quod communis monasterii regula, vel majorum cohortantur exempla*. Mais il est bien étrange que le R. P. me fasse une objection de ce qui détruit absolument son système. Car on suit *magistram regulam*, lorsqu'on fait ce qu'elle prescrit; et il est clair que saint Benoist, dans son dernier chapitre, exhorte ses enfants à la lecture et à la pratique des règles anciennes. Pour ce qui est du huitième degré d'humilité, Benoist d'Aniane marque son rapport avec le dernier chapitre de nostre règle dans le premier de sa Concorde, pour faire voir que saint Benoist dans l'un et dans l'autre endroit nous porte à la pratique des règles et des exemples des anciens Pères qui sont désignés par le nom de *majorum*.

« Il ne reste plus qu'à respondre aux plaintes que le R. P. me fait d'avoir mis sa pièce à la fin de notre quatrième volume comme dans un lieu indécent. Je ne m'attendais pas à cette civilité et à ces remerciemens, après avoir pris la peine de corriger et d'imprimer la dissertation du R. P. et en avoir obtenu permission des supérieurs, car il n'est pas vray que l'on m'ait obligé de l'imprimer dans mon quatrième volume. Nos Pères n'ont pas coutume d'en user ainsi, et si le R. P. Audebert estoit encore en vie, il pourroit justifier ce que j'avance. Je l'ai mise à la fin et en petits caractères, parce que c'est la coutume des gens de lettres d'en user de la sorte, non seulement à l'égard des observations et dissertations de leurs amis qu'ils adoptent, mais même à l'égard de leurs propres. J'ay mis un *monitum* avant le pièce du R. P. qui empesche qu'on ne la puisse détacher; mais enfin puisqu'il se plaint de ma conduite en cela, il y aura moyen de le contenter à l'avenir, et je déclare que je ne tomberay plus dans une semblable faute, quoyqu'il écrive.

« Voilà en partie mes sentimens touchant l'écrit du R. P.; je les ay exprimés d'une manière claire et sincère; et si j'ay respondu avec un peu de force en quelques endroits, la manière exorbitante dont il m'a traité m'y a obligé, contre mon naturel, quoyque j'aye tâché de ne rien dire qui puisse blesser la charité, ni le respect que je dois à mon caractère. J'ai dissimulé beaucoup d'injures dont il me charge avec indignité, et j'ay passé sous silence quantité de suppositions qu'il m'impute, tantost de gaieté de cœur, tantost en changeant quelque chose aux passages qu'il rapporte, et le plus souvent en donnant un faux tour et contraire à la vérité que j'avance. Mais j'espère que ceux qui se donneront la peine de lire avec attention ma préface les pourront aisément découvrir et porteront un jugement plus équitable de cet ouvrage que je n'ay entrepris que pour la gloire de nostre saint ordre. Si le R. P. a encore quelque chose à répliquer, je le prie, au nom de Dieu, de ne point chicaner, de ne me pas faire de suppositions et ne point donner à mes sentimens et à mes paroles d'interprétations forcées, mais d'agir de bonne foy et avec sincérité comme j'ay tâché de faire à son égard. S'il apporte quelque chose qui le mérite, quelques-uns de mes amis y répondront pour moy. Car, de mon côté, je renonce à cette guerre; j'aime la paix et je ne demande plus qu'à finir mes jours en repos. Que si mes écrits déplaisent tant à mes adversaires, et s'ils les croyent si préjudiciables à l'ordre, comme ils le laissent entendre par écrit, ils me feront plaisir de me procurer le repos auquel j'aspire de tout cœur [1]. »

Cette *Réponse aux remarques de dom Bastide* fut le dernier écrit de Mabillon touchant cette polémique; il la remitavec d'autres pièces aux supérieurs majeurs qui déférèrent les *Remarques* de dom Bastide et la *Réponse* de Mabillon à l'examen de religieux qui se prononcèrent hautement en faveur de ce dernier. C'étaient dom Charles Hérissé, prieur claustral de Tuffé; dom Léonard Chastel, prieur de Saint-Julien de Tours; dom Nicolas Asselin, prieur de Saint-Clément de Craon [2]. Leurs approbations motivées sont des 27-29 avril 1678; deux mois plus tard les commissaires élus par les définiteurs à Saint-Benoit-sur-Loire (5 juin), ayant « le tout meurement examiné et considéré » se montraient d'avis que, sur tous les points argués d'erreur par dom Bastide, dom Mabillon avait raison :

« Que pour le premier point, l'unité d'ordre monastique est establie sur la manière de parler des anciens et quelques modernes autheurs de l'Ordre, quelle a ses utilités, qu'elle ne donne point lieu au retranchement des saints et hommes illustres de l'ordre, mais quelle est inutile pour empescher les contestations qu'on peut former touchant les saints qui luy appartiennent.

« Que, pour le 2e, que la propagation de l'ordre par l'union des règles se trouve fortement establie par les actes anciens, que les suites nécessaires de cette union ne sont pas telles qu'on se les est figurées, quelle a esté utile à l'ordre et l'est encore présentement.

» Que, pour le 3e point, il paroît par les authorités et raisons alléguées que saint Colomban n'a point establi la règle de saint Benoist dans Luxeuil et qu'il semble certain que sa règle n'est point un supplément de celle de saint Benoist.

» Que pour le 4e point, il n'y a pas lieu de dire que l'autheur de la préface n'ait pas suffisamment expliqué les causes de la décadence de l'ordre.

» Que pour le 5e point, qu'après l'interprétation que l'autheur de la préface a apportée, et ce qu'il a dit ailleurs de l'excellence de la règle il n'y a pas lieu de lui en objecter le rabais; et

» Qu'enfin, pour le 6e point, on ne peut pas luy objecter justement qu'il a traitté avec mépris les autheurs de l'ordre. »

Ainsi renseigné, le chapitre général rédigea son décret en ces termes :

« Sur les contestations meües entre les PP. d. Philippe Bastide et d. Jean Mabillon au sujet des préfaces du même Mabillon, le chapitre leur ordonne de demeurer dans le silence, et de ne rien dire ny escrire l'un contre l'autre qui soit contre la charité et contre le respect convenable à leur profession. Et, néan-

[1] Publié par Alph. Dantier, dans *Archiv. des miss. scient. et littér.*, 1857, t. VI, p. 358-363. Dans l'exemplaire de cette *Réponse* conservé à la Bibl. nat., ms. franç. *19660*, dom Mabillon a ajouté de sa main cette note finale : « Outre cela, il y a encore un mémoire secret qui contient l'approbation : *Ego Gregorius* (*a*), une addition notable au traité de l'unité de l'ordre (*b*) et 38 suppositions (*c*) que le R. P. a bien voulu me faire dans l'esprit que je viens de réfuter. Tout cela est entre les mains du Très R. P. Général (dom Vincent Marsolle). » — (*a*) *Mémoire touchant l'approbation de notre règle qui commence :* Ego Gregorius, *etc.*, par Mabillon, à la Bibl. nat., ms. franç. *17696*, fol. 370-374; ms. franç. *19660*, fol. 79-80; Arch. nat., *L. 810*, n. 6, fol. 1-3. Tout le début de cette *Réponse* se trouve dans Dantier, *op. cit.*, 1857, t. VI, p. 363-367. — (*b*) Arch. nat., *L 810*, n. 6, fol. 8 v°; Bibl. nat., ms. franç. *19660*, fol. 82. — (*c*) Arch. nat., *L 810*, n. 6, fol. 9 v°. — [2] Bibl. nat., ms. franç. *17696*, fol. 160-162.

moins, aiant égard à la requeste présentée par le même d. Philippe Bastide, le chapitre trouve bon que s'il a quelques bonnes raisons qui prouvent que saint Colomban ait esté de l'ordre de saint Benoist ou s'il fait quelques nouvelles découvertes qui soient avantageuses à la gloire de l'ordre, il les mette par écrit sans entrer en contestations ni choquer personne, et qu'il envoie ensuite au R. P. général qui, après les avoir fait examiner, jugera si elles doivent être mises en lumière [1]. »

Tous ceux qui suivaient les phases du conflit et savaient y voir les grands intérêts scientifiques et religieux engagés dans la décision à prendre, comprirent que le chapitre général se prononçait en faveur de Mabillon et des méthodes critiques que son nom représentait.

Dom Simon Bougis prit plaisir à envoyer à Mabillon une pièce de vers composée par un moine qui les lui avait donnés pour qu'ils arrivassent sûrement à leur adresse. « Il vous dit en vers ce que je vous dis en prose, que les choses sont enfin terminées à votre avantage. Tous les PP. ont témoigné estre très satisfaits de votre conduite et font estime de vous. Jugez quelle part j'ay prise dans ces sentimens, puisque je suis tout à vous. Je croy qu'il n'est pas nécessaire que vous rendiez ces vers publics pour les raisons que vous pouvez croire. » — Maintenant que deux siècles et demi ont passé sur les susceptibilités, la même réserve n'est plus nécessaire [2] :

1. Fameux Mabillon, dont les veilles
Sont si fécondes en merveilles
Qu'elles remplissent l'univers,
Ne t'offense pas si ma plume,
Que je trempe dans l'amertume,
Venge ta prose par mes vers.

2. J'apprends que l'éclat de ta gloire
A fait naître une bile noire
Qui s'allume dans les esprits,
Et quelques gens à soutanes
Osent, par d'injustes chicanes,
Censurer tes doctes écrits.

3. Ils étalent avec pompe
Un zèle indiscret qui les trompe,
En flattant leurs jaloux desseins.
Et, quand ils cherchent à te mordre,
Ils s'imaginent servir l'ordre
Et faire grand honneur aux saints.

4. Taisez-vous, bizarres critiques;
Malgré vos requêtes gothiques,
Vos affaires vont assez mal.
Et toi, Mabillon, continue.
Ton innocence est reconnue
Par le chapitre général.

5. J'en pourrais dire davantage;
Et peut-être ferai-je rage,
Quand j'aurai le temps et le lieu
Nous reverrons tes adversaires.
Maintenant, j'ai d'autres affaires
Va, je ne te dis pas adieu.

Dom Mabillon avait pris l'engagement de ne plus répondre à dom Bastide qui, lui, continua à batailler [3] dans le vide et mourut en 1690; dom Mège le suivit à une année de distance; la congrégation ne les regretta guère.

XVI. L'auteur de « l'Imitation de Jésus-Christ ». — Il existait une querelle toujours vive, pas toujours courtoise, entre les augustins et les bénédictins à qui ferait la preuve que l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* appartenait à sa famille religieuse. Il paraît que cette démonstration irréfutable répandrait un grand éclat sur celle qui réussirait à se l'attacher. Deux noms étaient en présence : ceux de Thomas de Kempen et du moine Jean Gersen, qui vécut à une époque plus ancienne. Comme Thomas avait vécu en pleine période historique, il devait suffire pour le déposséder de produire des manuscrits plus anciens que lui. Les bénédictins n'y avaient pas manqué, et, nonobstant le secours prêté aux augustins par Gabriel Naudé, ils avaient, dans une assemblée, tenue en 1671 [4], devant l'archevêque de Paris et des paléographes compétents, produit des manuscrits plus anciens que ceux que l'on connaissait et sur lesquels on discutait infatigablement. Sur ces entrefaites, dom Delfau donna une édition accompagnée d'une dissertation qui attribuait le livre à Jean Gersen. Aussitôt les augustins contestèrent et firent paraître des *Vindiciæ Kempenses.* La situation parut assez compromise pour qu'on dût recourir à la science de Mabillon qui rédigea des *Animadversiones in Vindicias Kempenses a R. P.., canonico regulari congr. Gallicæ, adv. D. Fr. Delfau, monachum benedictinum congr. S. Mauri*, in-8°, Paris, apud L. Billaine, 1677 [5]. « Je n'ai point dessein, disait-il, de renouveler ces discussions qui ne mettent pas la vérité dans son jour et n'excitent pas la charité, et j'aimerai mieux céder le droit et l'honneur d'un si admirable ouvrage que d'en réclamer l'auteur pour notre ordre avec une obstination qui porterait la moindre atteinte à la charité chrétienne. » Dom Thuillier a écrit l'*Histoire de la contestation.* Il s'est, dit-il « uniquement attaché aux faits et les a exposez avec toute la fidélité dont il a été capable. Ils sont tous tirez, ces faits, ou des ouvrages imprimez sur cette querelle ou de quelques mémoires que l'on a trouvez dans les lettres et papiers de dom Mabillon. Me le pardonnera-t-on si j'ose avancer que ces sortes de relations de guerres littéraires sont, à proportion, aussi utiles que celles de ces guerres sanglantes qui causent de si grandes révolutions dans les États? On voit également l'homme dans les unes et dans les autres : et pourquoi lit-on l'Histoire si ce n'est pour connaître l'homme et pour régler sur cette connaissance la manière dont on doit se conduire avec lui [6]. » Les arguments de Mabillon ne mirent pas fin à la contestation. L'auteur de l'*Imitation* a voulu cacher son nom aux hommes, son souhait a été rempli et aucune investigation n'a pu percer le mystère dont s'est enveloppée son humilité [7].

XVII. La société de l'Abbaye. — A l' « Abbaye » les savants étaient nombreux, mais il n'y avait pas que des savants. Beaucoup de religieux, aujourd'hui complètement oubliés, assuraient le maintien de l'observance, veillaient aux besognes matérielles, soutenaient la réputation du monastère et, par leur abné-

[1] Avis du Chapitre général de 1678 pour le T. R. P. général, n° 10, Arch. nat., *LL 991*, col. 111. — [2] Cf. Bibl. nat., ms. fr. *19650*, fol. 340; E. de Broglie, *Mabillon*, t. I p. 48-49; P. Denis, dans *Revue Mabillon*, t. VI, p. 54; [3] Cf. *Revue Mabillon*, t. VI, p. 55-64; en 1683, il publia à Auxerre un livre latin sur sa marotte : *De ordinis S. Benedicti gallicana propagatione liber unus in quo regulæ benedictinæ per Gallias omnes progressus saec. VII, VIII et IX explicantur.* —[4] Mabillon a raconté longuement cette réunion dans une lettre au Procureur général de la Congrégation à Rome, 21 août 1671, dans *Archiv. des miss. scientif. et littér.*, 1857-t. VI, p. 475-478, n. 100. — [5] Deuxième édition en 1712; *Œuvres posthumes*, t. I, p. 55-76. — [6] *Œuvres posthumes de dom Jean Mabillon et de dom Thierri Ruinart*, par d. Vincent Thuillier, in-°, Paris, 1724, t. I, p. XIX-XX. —[7] Nous disons : « aucun investigation... » et laissons la question à débattre entre Gerseniens et Kempistes; cf. Puyol, *Doctrine du livre de l'« Imitation»*, in-8°, Paris, 1881, p. 295-530; le même, *L'auteur du livre de l'« Imitation »*, Ire section, *La contestation*, in-8°, Paris, 1899; IIe section, *Bibliographie de la contestation*, in-8°, Paris, 1900, et on sait que depuis trente années cette bibliographie n'a cessé de s'accroître.

gation, permettaient à leurs confrères mieux partagés des dons de l'intelligence, plus cultivés dans le domaine des choses de l'esprit, de répandre sur l'antique abbaye un rayon de gloire rajeunie. La lecture des notices du nécrologe évite si ordinairement l'évocation de tout ce qui ne peut rehausser la mémoire des défunts qu'on se trouve mis en défiance devant ce défilé de saints à rendre jaloux les anges eux-mêmes. Mais, à Saint-Germain comme ailleurs, au XVIIe siècle comme à toutes les époques, il s'y rencontrait des caractères ombrageux, des esprits inquiets, des âmes petitement jalouses que la paix du tombeau a depuis longtemps recouverts. A côté et au-dessus d'eux, l'histoire a conservé le souvenir d'un groupe où la gravité s'embellit du sourire et où le travail se nuance de bonne grâce. Hôte perpétuel de l'infirmerie, dom Luc d'Achery pouvait, grâce aux adoucissements que ce local tolère, y attirer et y recevoir à « de certains jours », principalement le dimanche « après vespres » des amis, tous « sçavants hommes » avec lesquels « il s'entretenoit pendant quelques heures de leurs propres ouvrages, ou de ceux des autres qui paroîssoient de nouveau dans le public [1]. » Dès son arrivée à Saint-Germain, Mabillon avait eu sa place dans ces assemblées, et, au fur et à mesure que les années s'écoulaient, de nouveaux visages au crâne rasé venaient faire face aux opulentes perruques des amis de l'extérieur. Ce fut ainsi que dom Michel Germain, un Picard, et dom Jean Jessenet avec dom Thierry Ruinart, deux Champenois, vinrent s'y former aux méthodes critiques et aux disputes d'érudition. « C'est là, a écrit dom Ruinart, où on voïoit ordinairement MM. d'Herouval, du Cange, Cotelier, Baluze, Faure, d'Herbelot, Bigot, Renaudot. Quelques prélats même et d'autres personnes de la première considération ont souvent honoré ces réunions de leurs lumières [2]. » Il ne semble pas que Le Tellier et Colbert, tous deux ministres et Rémois d'origine, y soient venus jamais, mais ils portaient un intérêt fort vif au savant religieux leur compatriote. Bossuet, le cardinal de Bouillon, abbé de Cluny, les deux Coislin, évêques d'Orléans et de Metz, le duc d'Aumont, le duc de Chevreuse étaient au nombre des familiers de l'abbaye.

Les relations établies entre Bossuet et Mabillon étaient particulièrement confiantes et amicales. En 1675, Bossuet demanda à Mabillon de venir prendre part à des réunions qui se tenaient chez lui et où l'on s'appliquait à éclaircir des questions relatives à l'authenticité et à la défense des saintes Écritures, ce qu'il appelait le « Petit Concile ». Les réunions se tinrent d'abord à Saint-Germain-en-Laye où résidait la cour dont ne pouvait s'éloigner Bossuet en sa qualité de précepteur du Dauphin. Un billet plein de grâce de Bossuet accueille l'annonce que les supérieurs ont permis à Mabillon de passer une convalescence à Saint-Germain-en-Laye [3] :

28 mai 1675.

« J'ai une joie extrême de ce que nous pourrons vous tenir ici quelque temps. Je vous supplie de témoigner à vos Pères l'obligation que je leur ai de m'accorder cette grâce. Les Pères des Loges vous recevront avec plaisir, vous y serez très bien logé, et en état de faire tout ce qui sera nécessaire pour votre santé. Si vous avez besoin des médecins, nous vous en donnerons de très affectionnés, qui ne vous importuneront pas et qui vous soulageront. Loin de vous fatiguer l'esprit, nous songerons à vous divertir, et votre divertissement fera notre utilité. Venez donc quand il vous plaira, le plus tôt sera le meilleur. Dites à M. de Cordemoy tout ce qui vous sera nécessaire, on y donnera l'ordre qu'il faut. »

Chaque année, qui voyait paraître un nouvel ouvrage, ajoutait à la célébrité grandissante de Mabillon. Un Anglais, le docteur Lister, visite Saint-Germain-des-Prés, et il nous apprend que « étant à l'abbaye, j'allai voir à sa cellule le P. Mabillon, qui a si bien mérité de la république des lettres par ses écrits, et surtout par son excellent traité de diplomatique. Il me parut un homme du meilleur caractère et de la plus grande franchise, et il apprit avec plaisir que notre catalogue de manuscrits anglais marchait vite sous les presses d'Oxford. Il me parla avec reconnaissance des facilités qu'on lui avait données pour visiter la bibliothèque Cottonéenne. Ce fut avec beaucoup de peine qu'il apprit la mort du docteur Bernard, et il me parut faire une estime merveilleuse du docteur Gall, doyen d'York.

« Dans une autre conversation que j'eus avec le P. Mabillon, car il était mon voisin, et j'allais souvent le voir, comme je lui parlais de tout ce que nous avions découvert de Palmyre, des écrits auxquels cela avait donné lieu, et de ceux qu'on se proposait encore d'imprimer à ce sujet, il me parut regretter que tous ces traités, qui étaient de pure matière d'érudition, fussent tous en anglais. « Il craignait, me dit-il, qu'il n'en arrivât pour nous comme pour la France, où, depuis qu'on avait tant cultivé la langue, on avait négligé le grec et le latin. »

« Il me montra quelques dessins au crayon rouge, assez bien faits par des religieux de ses confrères, l'un desquels était présent, d'anciens monuments qui se voient sur la montagne de Framond, auprès de Salin, au milieu des Vosges, entre l'Alsace et la Lorraine. Il y a là les ruines d'une ancienne ville [4]. »

XVIII. Le traité « *De re diplomatica* ». — La *diplomatique*, qu'il ne faut pas confondre avec la *diplomatie* [5], est la science des documents anciens, « la science ou l'art de juger sainement des anciens titres ». Son nom lui vient d'une classe de monuments qu'elle a pour but de critiquer, les *diplômes*, c'est-à-dire les actes les plus importants émanés des chancelleries. Son empire s'étend sur toutes les chartes contenues dans les archives publiques ou privées, de quelque nature qu'elles soient; elle en fixe l'âge, l'authenticité; elle nous fait connaître les diverses formules employées pour la rédaction des actes publics; les formalités nécessaires à leur validation; la variation des usages graphiques suivant les temps et les lieux; en un mot, elle est essentiellement la science de la critique historique [6].

La diplomatique n'existait pas avant Mabillon [7] qui fit plus que de révolutionner une science : il la créa. Pour discerner le faux du vrai, il faut posséder des règles sûres et éprouvées permettant de distinguer les pièces d'archives authentiques des textes falsifiés [8]. Ce furent ces règles que Mabillon énonça et rassembla dans un livre mémorable dont nous disions, voilà bien des années déjà : « S'il est permis de comparer les œuvres les plus dissemblables afin de prendre une idée juste de la part de chacune d'elles dans la formation de la pensée universelle, il ne sera pas exagéré de dire que ce livre doit prendre place à

[1] Ruinart, *Abrégé*, p. 77. — [2] Id., *ibid.*, p. 77. — [3] *Bossuet à Mabillon*, 28 mai 1675, dans Bossuet, *Œuvr. compl.*, édit. de Versailles, t. XXXVII, p. 79. — [4] *Voyage de Lister à Paris*, in-12, Paris, 1875, p. 112; ce voyage de Lister eut lieu en 1698. — [5] H. Géraud, *Visite à la bibliothèque et aux archives d'Alençon*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. I, p. 533, raconte que le bibliothécaire avait placé le *De re diplomatica* avec les publications relatives aux affaires étrangères. — [6] E. Babelon, *Une querelle scientifique entre jésuites et bénédictins, Origine de la diplomatique* (*1675 à 1750*) dans *Le contemporain*, 1878, IIIe série, t. XV, p. 298. — [7] Cf. A. Giry, *Manuel de diplomatique*, in-8°, Paris, 1894, p. 51-60. — [8] Mabillon, *De re diplomatica libri VI*, Lutetiae Parisiorum, 1681, p. 1.

côté et sur le même rang que l'*Anatomie* de Vésale, la *Roma sotterranea* de Bosio, le *Discours sur la Méthode* et l'*Histoire des Variations* [1]. »

L'ouvrage parut sous le titre suivant :

De re diplomatica libri VI in quibus quidquid ad veterum instrumentorum antiquitatem, materiam, scripturam et stilum; quidquid ad sigilla, monogrammata, subscriptiones ac notas chronologicas; quidquid inde ad antiquariam, historicam, forensemque disciplinam dertinet explicatur et illustratur. Accedunt commentarius de antiquis regum Francorum palatiis; veterum scripturarum varia specimina, tabulis LX comprehensa; nova ducentorum, et amplius, monumentorum collectio. Opera et studio Domni Johannis Mabillon, *presbyteri ac monachi Ordinis S. Benedicti e congregatione S. Mauri.* — Lutetiæ-Parisiorum, sumptibus viduæ Lud. Billaine, in palatio Regio MDCLXXXI. Cum privilegio regis et superiorum permissu — Gr. in-folio, 7 folios prélim., 684 pages et index.

En 1704, au lieu de répondre discrètement aux critiques venimeuses du jésuite Germon, dom Mabillon publia un supplément :

Librorum de re diplomatica supplementum in quo archetypa in his libris pro regulis proposita, ipsæque regulæ denuo confirmantur, novisque speciminibus et argumentis asseruntur et illustrantur. — Opera et studio Domni Johannis Mabillon, *presbyteri et monachi Ordinis S. Benedicti e congregatione S. Mauri.* Lutetiæ-Parisiorum, sumptibus Caroli Robustel, via Jacobea, ad insigne arboris palmæ, MDCCIV. Cum privilegio regis et superiorum facultate. — Gr. in-fol., viii-116 pages.

Chaque ouvrage comprend de nombreuses planches numérotées dans la pagination générale. Ces planches sont d'une exactitude qui n'a rien à envier aux procédés mécaniques en usage de nos jours.

La mort surprit Mabillon comme il préparait une nouvelle édition du *De re diplomatica*; ses notes furent utilisées par dom Ruinart et l'ouvrage parut avec le même titre qu'en 1681 :

De re diplomatica libri VI... Editio secunda ab ipso auctore recognita, emendata et aucta. Lutetiæ-Parisiorum, sumptibus Caroli Robustel, via Jacobea, ad insi gne arboris palmæ, MDCCIX. Cum privilegio regis et superiorum facultate. Gr. in-fol. [16 fol. préliminaires], 648 pages [16 fol. d'index].

La première édition était dédiée à Colbert; la lettre-dédicace a été maintenue dans la deuxième édition, ainsi que la préface de Mabillon entre lesquelles a pris place l'importante préface de dom Ruinart.

L'ouvrage est admirablement imprimé, embelli de vignettes et de planches gravées avec un soin extrême. Le frontispice représente, au centre, les figures de la Vérité et de la Justice, devant lesquelles la Critique fléchit le genou en leur offrant le *De re diplomatica*; à droite, un personnage sortant du palais des Archives lit un rouleau; à gauche, un autre personnage lit un livre dans une bibliothèque; il est tout a fait impossible de voir ici Mabillon (à gauche) et dom Michel Germain (à droite); au bas on lit la devise : *Veri justique scientia vindex.*

La dédicace est précédée d'une agréable composition en l'honneur du ministre Colbert; au centre, la couleuvre (*coluber*) supportée par la licorne et le chien; à droite et à gauche des génies apportant leur tribut au grand ministre. L'épître se déroule pendant cinq pages solennelles : *...Convolat in sinum tuum, vir illustrissime, nostra de Re diplomatica lucubratio, quam tibi non ingratam fore speramus, cum ob tuum in litteras atque artes studium et amorem, tum ob argumenti ipsius novitatem.*

Une troisième édition fut publiée à Naples sous ce titre :

De re diplomatica libri VI ...Tertia atque nova editio dissertationibus variorum locupleta notisque nunc primum inlustrata a marchione Bumbæ Johanne Adimari. — Neapoli, ex typ. Vincentii Ursini, MDCCLXXXIX Præsidibus adprobantibus, 2 vol., gr. in-fol.

Cette édition napolitaine, parue en 1789 — c'était mal choisir son moment — fut provoquée par l'existence des luttes qu'églises et monastères avaient, alors et depuis de longues années, à soutenir, particulièrement à Naples, pour défendre l'authenticité de leurs anciens privilèges. Giovanni Ademari (1721-1792) publia le texte de la seconde édition (de 1709) et y ajouta des notes et additions négligeables. L'histoire de cette troisième édition a été faite par N. Barone, *L'edizione napolitana dell'opera « De re diplomatica » del Mabillon* dans *Atti della Accademia Pontaniana*, Napol., 1911, t. xli, et tiré à part, in-8°, 17 p. et 6 pl.

En 1876, Marius Sepet annonçait que « M. Palmé n'a pas renoncé à cette édition du *De re diplomatica* qu'il prépare depuis si longtemps. Le chef-d'œuvre de Mabillon sera scrupuleusement reproduit page par page et ligne par ligne. Deux perfectionnements seulement, mais importants et nécessaires, seront apportés à cette réimpression qui est attendue par toute l'Europe savante : tous les *fac-similé* vont être entièrement refaits par le procédé Dujardin et seront véritablement splendides; puis des additions, en langue française, renfermant tout un cours nouveau de paléographie et de diplomatique. Une table très détaillée accompagnera cette œuvre [2]. » Trois mois plus tard, le même polygraphe expliquait que « de bonnes photogravures remplaceront de mauvaises lithographies [3]. » Des « lithographies » en 1681, c'est une découverte! Heureusement ce projet Palmé n'eut aucune suite.

L'édition de 1709 est celle qui doit être citée de préférence parce qu'elle exprime, dans les derniers jours de sa vie, la pensée de Mabillon sur une matière qui n'avait cessé de retenir son attention. En outre, dom Ruinart y a introduit une préface [4] et un appendice, et il a en outre donné un original ignoré de Mabillon et depuis perdu de nouveau, du diplôme de Charles le Chauve, conférant au monastère de Saint-Denis le domaine de Senlisse [5]. Enfin, l'édition de 1709 contient presque toujours le supplément.

1. *Ses origines.* — Le xviie siècle fut l'âge d'or des discussions passionnées sur l'authenticité des diplômes et des chartes; seulement, au cours de ces discussions, on apportait des pièces qui prouvaient trop. En France, les chartes sont invoquées, contestées, arguées, rejetées par la multitude de jurisconsultes, feudistes, généalogistes, hommes d'État qui abordent la solution des questions les plus diverses du droit public et du droit privé. La royauté invoque des chartes, la noblesse aussi, la diplomatie elle-même y a recours pour des questions de territoire. En Allemagne on en fait un usage encore plus constant et, pour ainsi dire, continuel. Des discussions s'instituent et s'éternisent, des mémoires se répandent et se multiplient, car on saisit l'opinion en même temps qu'on s'adresse aux tribunaux. Le procès engagé entre l'archevêché de Trèves et l'abbaye de Saint-Maximin, au sujet de la médiatisation de celle-ci nourrit et engraisse plusieurs générations de robins. L'industrie des documents faux (voir *Dictionn.* aux mots : Faux

[1] H. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, in-8°, Paris, 1907, t. i, p. 3. — [2] M. Sepet, *Chronique*, dans *Revue des questions historiques*, 1876, t. xix, p. 315. — [3] Id., *ibid.*, p. 689. — [4] Ruinart y répond aux attaques de Hickes contre la *Diplomatique*. — [5] *De re diplomatica*, p. 538-539.

et Julien de Brioude) crée un véritable danger auquel on essaie de parer en discutant, à perte de vue, de l'authenticité et de la non-authenticité des pièces entrées au débat. Au cours d'une contestation, une pensée juste est parfois émise, mais personne ne s'emploie à la recueillir et à la faire valoir. Mabillon à qui, semble-t-il, rien n'avait échappé de cette littérature des *Bella diplomatica* n'en voulait retenir que deux noms, ceux de Leone Allaci et de Hermann Conring : « *Multi quidem*, écrit-il, *varias sparsim regulas, ubi de singulari instrumento agebatur, tradiderunt; in primis Leo Allatius in Animadversionibus ad fragmenta Antiquitatum etruscarum, et Hermannus Conringius in Censura diplomatis Ludoviciani pro cœnobio Lindaviensi* [1]. » Appelé, en sa qualité de professeur à l'université d'Helmstaedt, à examiner un diplôme faux invoqué par l'abbaye de Lindau, Conring trouvait l'occasion d'émettre dans un volumineux mémoire [2] cette maxime qui est à la base même de la critique : que l'on doit procéder à la comparaison des actes suspects avec les actes authentiques émanés de la même autorité.

Pour obtenir une comparaison valable et des conclusions recevables, un érudit français, du Cange, après des lectures innombrables, venait d'établir un instrument méthodique permettant d'expliquer, par voie de comparaison, tous les termes employés dans les documents du Moyen Age. Le *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* était, sous la forme alphabétique, une histoire des institutions (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1422-1452). Il parut en 1678.

Quoique l'urbanité qui régnait d'ordinaire entre les savants du XVIIe siècle les portât à se communiquer libéralement leurs trouvailles avant d'en faire jouir le public, on ne peut supposer que le *Glossarium* eût été consulté avant sa publication par le P. Daniel Papenbrœck qui, dès 1675, entreprenait un travail en vue duquel il était insuffisamment préparé. Les *Acta sanctorum* que Jean Bolland et ses collègues préparaient et publiaient à Anvers risquaient de ne s'élever pas au-dessus d'un recueil édifiant lorsque Papenbrœck réussit à imposer à ses confrères de s'engager hardiment dans la voie de la critique. Ses lectures lui avaient montré combien la comparaison des anciens titres et privilèges des églises et des monastères pouvait aider à l'intelligence des légendes hagiographiques. Pendant un voyage littéraire qu'il accomplissait en Allemagne avec son collègue Henschen, celui-ci tomba malade et il fallut attendre sa guérison à Luxembourg, pendant un mois. Daniel Papenbrœck était du nombre de ceux qui ne sont jamais désœuvrés. A Luxembourg, il étudia un diplôme et conçut le projet de rédiger les règles générales critiques applicables à cette catégorie de documents.

L'idée était féconde [3], mais le jésuite n'était pas capable de l'appliquer. C'était un bon travailleur, un bibliothécaire assidu, familiarisé avec les volumes manuscrits, mais dépaysé au contact des chartes et des diplômes; il n'en fut que plus à son aise pour décider, trancher, approuver, condamner. Ayant eu l'occasion d'examiner à Luxembourg un diplôme faux de Dagobert Ier en faveur du monastère de Sainte-Irmine à Trèves, il bâtit sur cette base boiteuse tout un traité intitulé : *Propylæum antiquarium circa veri ac falsi discrimen in vetustis membranis* [4]. Papenbrœck réussit à loger son travail dans les *Acta sanctorum*, mais ce ne fut qu'après de bruyants colloques entre les PP. Bolland, Henschen et lui. Ceux-ci, Bolland surtout, se montraient très accueillants aux légendes et aux fables, et l'attention de Papenbrœck avait été éveillée sur ce point lors d'un voyage à Rome, par l'observation du pape Alexandre VII qui lui avait demandé pourquoi cette profusion d'écrits fabuleux. D'autre part, le cardinal Baronius avait mis en très mauvaise posture un diplôme relatif à la pseudo-donation de Constantin et Papenbrœck ne manquait pas d'en tirer argument : « Je pense, disait-il, que l'on peut faire les mêmes recherches sur les fondations, les donations et les divers privilèges accordés aux églises ou aux monastères, afin de s'assurer si ces documents remontent réellement à l'origine qu'ils prétendent, ou si les originaux n'ont point été annulés, si les chartes ne sont point fausses et ne contiennent pas des interpolations. Si l'on peut démontrer que ces documents sont authentiques, nous pensons qu'ils doivent faire autorité et que rien ne peut faire déroger à une antique et légitime possession, attestée par de semblables titres, pas même les chroniqueurs et les historiens de ces temps reculés dont les ouvrages sont souvent fort obscurs. »

Papenbrœck dirigea ses recherches presque exclusivement sur les monuments mérovingiens et carolingiens. Il prononça qu'un grand nombre était suspect; mais se trouvant, par aventure, un peu plus sensé que son confrère le P. Hardouin, il évita les ridicules où celui-ci se complaisait et se donnait en spectacle. Hardouin ne mérite même plus une discussion; Papenbrœck était d'une autre trempe: on ne doit pas lui contester le mérite d'avoir entrevu l'existence d'une méthode critique d'où sortirait la science de la diplomatique, mais la route était si remplie d'ornières qu'il s'y embourba. Il ne faudrait cependant pas lui être trop sévère. Voulant réagir contre la confiance excessive accordée à tous les diplômes et chartes, il tomba dans l'excès contraire et ne sut pas plus distinguer l'authentique que d'autres avant lui n'avaient su reconnaître de l'apocryphe. Comme il avait un grand fond de loyauté, il ne fit pas difficulté, plus tard, d'avouer qu'il avait vu peu de documents, ignorant ou méconnaissant en cela la loi si sage énoncée par Hermann Conring sur la comparaison.

La critique du faux diplôme en faveur de Sainte-Irmine l'amenait toutefois à dénoncer des erreurs chronologiques et des contradictions historiques intolérables, et à conclure que cette pièce avait été composée et écrite plusieurs siècles après le règne de Dagobert, vers le temps des empereurs Henri III et Henri IV, au XIe siècle. Le diplôme de Sainte-Irmine ne pouvait soutenir le rapprochement du diplôme de Saint-Maximin de Trèves dans lequel Papenbrœck retrouvait l'écriture du manuscrit du martyrologe hiéronymien d'Epternach écrit vers 740, et passant en revue les écritures de diplômes des souverains carolingiens et des empereurs germaniques, Papenbrœck conclut que le scribe du diplôme de Sainte-Irmine avait suivi un modèle d'écriture non mérovingienne, mais beaucoup plus récente, du temps des empereurs Henri.

Ensuite, il releva l'absence du seing du notaire, c'est-à-dire ce qu'on nomme la « ruche » en terme de chancellerie, la forme du monogramme qui doit faire reporter l'acte vers une période comprise entre le règne de Frédéric Barberousse et celui de Charles IV. Sa conclusion bien fondée et bien conduite est que le diplôme est faux; et cependant la conclusion était établie à l'aide d'arguments dont la plupart devaient s'effondrer.

Papenbrœck abordait alors une série de chartes

[1] *De re diplomatica*, I, I, num. 2, p. 2. — [2] *Censura diplomatis quod Ludovico imperatori fert acceptum cœnobium Lindaviense*, in-4°, Helmstadii, 1672. — [3] Mabillon, *De re diplomatica*, I, I, num. 2, p. 3, dira de lui : *Nullus ad hoc usque tempus peculiari tractatione rem aggressus fuerat ante Danielem Papebrochium*. — [4] *Acta sanctorum*, avril t. II.

mérovingiennes et carolingiennes émises par des souverains, des papes et des particuliers. Au cours de cet examen, il multiplia les remarques dont il fit autant de règles infaillibles pour le jugement des chartes et des diplômes, et voici les bases sur lesquelles il établit sa critique :

L'emploi du papyrus et de l'écorce d'arbre a dû être abandonné pour la transcription des diplômes dès qu'on eut l'usage du parchemin. — L'invocation *In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti* est seule authentique pour l'époque mérovingienne et les deux premiers rois carolingiens. — La formule de notification doit se rapprocher de celle du diplôme de Saint-Maximin de Trèves. — Sous Dagobert Ier, Sigebert II et Clovis II, la teneur est toujours rédigée à la première personne du singulier; sous les petits-fils de Dagobert à la première personne du pluriel. — La date est calculée d après les années du règne et rédigée en style direct. — L'indication n'apparaît que sous Charlemagne. — L'année de l'incarnation ne se montre que pendant l'interrègne de Charles-Martel pour disparaître sous Childéric III. — La souscription du roi et celle de la chancellerie suivent toujours la date. — Le monogramme royal est toujours cruciforme sous les mérovingiens et jusqu'au règne de Charlemagne.

Ces règles trop absolues et souvent erronées, appuyées sur des observations insuffisantes, ne trouvèrent nulle part de bases solides, et loin d'aboutir à la découverte de règles générales de critique, amenèrent Papenbrœck à entrevoir partout des falsifications, à discréditer tous les documents anciens contenus dans les chartriers ecclésiastiques et à conclure, avec John Marsham que les diplômes sont d'autant plus suspects qu'ils sont plus anciens.

Tout n'était pas erreur dans la doctrine énoncée dans le *Propylæum*, mais les règles formulées permettaient de condamner à juste titre des documents manifestement faux aussi bien qu'à rejeter des textes certainement authentiques qui forment le fonds le plus vénérable de nos recueils d'archives mérovingiennes, qu'il s'agisse du diplôme original de Clovis II pour Saint-Denis ou des diplômes de Clotaire III pour Corbie... dont le style et la forme excluaient, selon lui, l'authenticité.

« La méthode générale indiquée pour l'examen d'un document d'archives est, en soi, judicieuse : le diplomatiste doit s'assurer que la pièce soumise à son jugement ne contient rien qui soit contraire aux faits historiques dûment constatés par ailleurs; il doit étudier les formules, la langue, l'écriture, la matière subjective de l'écriture, les monogrammes, les sceaux; en un mot tous les caractères extérieurs de l'acte, à la lumière d'autres documents de même nature qui soient hors de soupçon. La méthode comparative ne peut donner des résultats heureux que si les pièces prises comme types sont indiscutables. Si Papenbrœck eût eu la bonne fortune de mettre la main sur un diplôme original authentique de l'époque mérovingienne, sa contribution à la diplomatique eût été sans doute incomplète, mais elle eût été nécessairement le point de départ de toutes les recherches ultérieures dans cette voie. Il eut le tort de se fier aux conclusions de Zyllesius et d'accepter sans enquête préalable l'opinion de ce dernier sur le précepte dagobertin de Saint-Maximin, et la raison qu'il donne provoque l'étonnement par son insuffisance. Mais tout esprit scientifique demeurera plus étonné encore de voir légiférer en matière de diplomatique mérovingienne d'après un seul diplôme émané d'un roi de la première race, et appliquer les mêmes règles à des documents d'origines et de nature diverses. Le *Propylæum* ne peut en aucune façon être considéré comme un traité de diplomatique [1]. »

Papenbrœck ne s'en croyait pas moins fondé à soutenir qu'avant le VIIe siècle, aucune église, aucun monastère n'avaient reçu de privilèges, de quelque nature qu'ils fussent. Et il donnait à entendre que c'était principalement au XIe siècle et dans les siècles suivants que clercs et moines avaient fabriqué des chartes impudemment.

Les bollandistes s'en prenaient ainsi à tous les ordres religieux dans leurs privilèges réputés les plus incontestables. Ce fut l'origine d'une série d'escarmouches très vives avec les carmes. Ceux-ci ne souffraient pas qu'on pût mettre en question la tradition en vertu de laquelle ils réclamaient le prophète Élie comme fondateur. Malgré tous les efforts de dom Juste, de dom Chrétien de la Mer et nonobstant les titres truculents de leurs réfutations, le Père saint Élie demeura débouté de son titre de fondateur. La querelle s'aigrit, il y eut des aménités, des dénonciations, finalement on espéra triompher des critiques de Papenbrœck avec une condamnation de l'Index.

Les bénédictins s'y prirent d'autre manière. Absorbés par les grands travaux entrepris pour illustrer le passé de l'ordre, ils avaient prêté une attention vite distraite à ces bourdonnements venus du dehors. Mais le P. Papenbrœck, mal inspiré, poursuivit de ses critiques l'authenticité des diplômes mérovingiens de Saint-Denis. C'étaient les plus anciens monuments de l'ordre de Saint-Benoît. Depuis dix siècles des générations de moines avaient veillé à leur conservation et à leur intégrité, et voici qu'un jésuite osait insinuer que ces reliques étaient l'œuvre de faussaires! Les bénédictins résolurent de défendre leur bien et leur honneur. Mabillon entra en scène.

Il avait ressenti douloureusement l'accusation. Quoique Papenbrœck eût essayé d'adoucir l'accusation en expliquant que ces moines faussaires du XIe siècle avaient vécu à une époque où les biens et privilèges des abbayes étaient battus en brèche par les puissances séculières et que les moines, victimes de la violence, avaient pu croire ne rien faire de mal en supposant des actes qui, sans préjudice pour personne, devaient sauvegarder leurs droits jugés légitimes, ce palliatif ne servit de rien, et Mabillon ne vit qu'une médisance à redresser et un point d'histoire à établir. C'est là l'objet du chapitre VI du livre Ier de la *Diplomatique* où l'auteur prouve sans peine que tous les siècles avaient produit des fabricateurs d'actes faux, et que le clergé séculier avait été infesté de ce mal aussi gravement que les ordres religieux. Mais il y aurait eu quelque chose de plus utile à dire pour l'instruction de ceux qui ont à faire usage des chartes.

Il est incontestable qu'on a fabriqué plus de fausses chartes au XIe siècle qu'en aucun autre, incontestable que cette fabrication eut lieu surtout dans les monastères, et que, par la nature de ses produits, elle présenta un caractère de nouveauté. Les actes dont il s'agit, en effet, ne furent pas de ceux qu'avaient prévus les lois en matière de faux. Les établissements religieux qui les mirent dans leurs archives n'eurent pas la coupable intention de revendiquer par là ce qui ne leur appartenait point. Ils voulurent seulement constater par des écrits, ce que, de notoriété publique, ils devaient à la munificence des rois et des princes, leurs fondateurs ou bienfaiteurs, et leur but fut peut-être moins d'opposer ces écrits aux usurpations des laïques, ainsi que l'a supposé Papenbrœck, que de satisfaire un sentiment de vanité. Les moines du XIe siècle semblent avoir imité ces gentilshommes des temps postérieurs, qui, plutôt que de manquer de titre, préférèrent en montrer de faux,

[1] L. Levillain, *Le « De re diplomatica »*, dans *Mélanges et documents*, 1908, p. 208-209.

au risque de compromettre une noblesse incontestée.

C'est la même cause qui, au XIe siècle encore, donna naissance à tant de légendes hagiographiques outrageusement fausses, mais que les églises accueillaient et propageaient avec quelque chose de plus que de l'indiscrétion, parce qu'elles ne pouvaient se faire à l'idée que des patrons, dont le culte était bien établi, ne fussent connus que par le seul nom sous lequel ils figuraient dans les martyrologes.

Mabillon nous apprend qu'il écrivit son traité sur la diplomatique pour réfuter la doctrine de Papenbrœck et venger le chartrier de Saint-Denis, fort malmené aussi par Jean de Launoy : *His accessit publicus ineditum opus favor, qualem nec sperare poteram; immo, quod magis mirere, ingenua gratulatio illius ipsius, quem hoc in opere præ ceteris refellere instituera-ram. Nemo nescit hunc esse R. P. Danielem Papebrochium, eruditissimum Soc. Jesu presbyterum, cujus regulas, quas ad vera diplomata a falsis secernenda in Propylæo ad secundam tomum aprilis proposuerat, in libris De re diplomatica excutiendas et refellendas susceperam, nulla ejus impugnandi prurigine, sed in primis vindicandi archivi Dionysiani causa, cujus* AESTIMATIONEM, *ut ejus verbis utar,* LAESISSE VIDEBATUR SECUTUS LAUNOII JUDICIUM [1]. Dans la rédaction de ce travail, disait-il encore, nous avons dû faire grande usage de la prudence chrétienne, pour ne pas manquer à la charité, tout en défendant avec chaleur les droits de la vérité.

On ne peut que louer la conception méthodique et l'exécution technique de ce livre dont tous les éléments aujourd'hui rassemblés et coordonnés étaient alors dispersés et inconnus; et ce fut en l'espace de moins de six années que Mabillon édifia cette œuvre capitale, recueillit les pièces, composa la démonstration, posa les règles qui ont résisté aux plus vives attaques et dont la vérité a été confirmée par les travaux plus modernes [2]. Il n'est que conforme à la justice de faire une part à la collaboration de dom Michel Germain [3] et aux conseils prodigués par l'expérience de Du Cange [4], mais l'œuvre appartient bien essentiellement à Mabillon, et il était assurément le seul qui pouvait se permettre d'en écrire à Huet, évêque d'Avranches : « Ce sont des antiquailles qui ne sont pas dignes de votre goust [5]. »

2. *Son contenu.* — Mabillon se propose de faire voir en six livres la nécessité de pratiquer la critique des diplômes afin d'en tirer profit pour l'histoire, car il ne suffit pas qu'une pièce soit ancienne pour être crue, pas plus que son ancienneté ne doit être une prévention contre elle. C'est l'étude des caractères de chaque pièce et leur conformité avec les règles établies qui permet seule de se prononcer sur leur valeur.

Livre Ier. — Il s'agit d'établir ces règles qui distinguent le vrai du faux, l'authentique du douteux et de l'apocryphe. Celui qui recherche ces règles doit y apporter l'esprit d'équité et le bonne foi; c'est les ignorer et les nier que de tout accueillir ou de tout repousser. La première chose à faire est de définir clairement afin de classer sûrement; et là-dessus, Mabillon distingue plusieurs catégories de chartes. Ce sont d'abord les *chartes ecclésiastiques* données par des papes, des évêques, des églises (précaires et prestaires), puis les *chartes royales* qui portent les noms de *præcepta, indiculi, placita, tractoriæ, descriptiones, panchartæ*, enfin les *chartes privées* qu'on nomme encore *pariclæ ambaginales, breves investituræ, notitiæ*. D'autres termes ont cessé depuis plus ou moins longtemps d'être usités dans le sens qu'ils avaient jadis, mais leurs noms doivent être connus et conservés : *instrumentum, testamentum, litteræ, epistola, chierographum, syngrapha* et *chartæ indentatæ*.

Les archives abritaient ces différents actes, mais, afin d'en faciliter la consultation et de n'être pas obligé d'y consumer un temps considérable, on s'avisa de bonne heure d'un procédé ingénieux. On déposa les titres originaux en lieu sûr après en avoir tiré copie dans des livres d'un maniement aisé et d'un abord plus accessible : les cartulaires et les polyptyques. Mabillon tenait à dire qu'il faisait grand cas du cartulaire de Saint-Julien de Brioude (voir *Dictionn.*, au mot JULIEN). Toutefois, ces transcriptions n'étaient pas impeccables et ne dispensaient pas d'y regarder de fort près.

Alors Mabillon aborde la question soulevée par Papenbrœck et, dans le chapitre III, montre l'antiquité des chartes ecclésiastiques. De très bonne heure, les monastères, aussi bien ceux d'hommes que ceux de femmes, montrèrent un vif désir de posséder des chartes épiscopales d'émancipation, des privilèges pontificaux d'exemption, et à ce propos Mabillon montre que Papenbrœck a mal jugé le privilège du pape Adéodat en faveur de Saint-Martin de Tours.

L'usage des diplômes royaux est ancien, aussi bien en Gaule qu'en Angleterre, en Espagne et en Italie et les exemples cités au chapitre IV portent non seulement sur des documents, mais encore sur des témoignages, notamment celui de Grégoire de Tours qui atteste qu'ils furent à sa connaissance.

Le chapitre V offre une démonstration parallèle pour les chartes privées; à propos des donations faites oralement, *sine scripto* et qu'invoquaient John Marsham et Dan. Papenbrœck pour contester qu'on ait eu recours à l'écriture et rédigé des actes, Mabillon montre que cet usage demeura en vigueur jusqu'au XIIIe siècle au moins.

Mais, de l'existence et de l'ancienneté de l'usage il ne s'ensuit pas que les témoins qui nous en restent soient tous authentiques. D'abord, il est certain que beaucoup de ces anciens actes sont perdus; on ne peut savoir les principales causes et aussi à quels procédés on eut recours pour suppléer au préjudice et aux inconvénients de ces disparitions. On se préoccupa de renouveler les documents et, pour cela, on s'adressa aux rois, aux magistrats, aux papes, aux évêques, aux officialités, aux notaires publics à qui on demanda des confirmations ou des *vidimus*, ou bien on fit dresser des pancartes. Il y eut aussi des copies figurées contemporaines des originaux, et il est parfois difficile de distinguer les copies des originaux. L'ignorance et la négligence des copistes introduisaient bien des chances d'erreurs ou de corruptions dans ces copies où, parfois, ils se permettaient d'introduire des indications chronologiques nouvelles.

Les originaux offrent une partie matérielle qui fait l'objet d'un classement minutieux. Un diplôme ou une charte peut être rédigé sur le parchemin, l'écorce d'arbre et le papyrus dont on fit usage jusqu'à une date tardive contrairement à ce que soutenait Papenbrœck; on a également fait usage du plomb, du papier de chiffe et du papier de coton. Ensuite il est question des encres, la noire, la rouge, l'encre d'or, l'encre d'argent; l'encre rouge est employée parfois dans les souscriptions des diplômes des empereurs romains et

[1] Mabillon, *Supplementum*, præfatio. — [2] L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, in-4°, Paris, 1874, t. II, p. 63. — [3] On lui attribue la composition du IVe livre. — [4] Praefatio : *Tene vero illaudatum prætermittam, eruditissime Cangi, qui hance lucubrationem nostram, non secus ac tuam monitis et adhortationibus promovere... satagebas...* — [5] *Mabillon à Pierre Daniel Huet* (?), Paris, 10 septembre 1681, dans *Revue Mabillon*, 1909, t. V, p. 71, n. 2. La lettre ne porte pas de destinataire, en sorte que le nom de Huet d'Avranches est simplement probable

byzantins et dans celles de quelques diplômes carolingiens.

Après cela, vient l'étude des différents genres d'écriture qui furent usités dans notre pays: ce sont la *romana vetus*, la *gothica*, la *lombardica* et la *saxonica*. A côté de la capitale et de l'onciale, on voit une autre écriture dans les chartes de Ravenne, d'où elle passe en Gaule aux Ve et VIe siècles et y prend le nom de *francogallica* ou *merovingica*, tellement enchevêtrée de ligatures qu'elle devient presque indéchiffrable quelques siècles plus tard. Sur ce point, comme sur tant d'autres, la renaissance carolingienne simplifie et impose deux types clairs et faciles : la *caroline* pour les chartes, la *minuscule* pour les livres. La *lombarde* se conserve en Italie jusqu'au XIIe siècle, et la chancellerie pontificale, qui s'obstine à la maintenir, trouve peut-être que son principal mérite est d'être devenue à peu près illisible pour les fidèles.

Ce livre se termine par l'étude dans ses moindres détails d'un diplôme mérovingien, au point de vue de l'écriture, puis viennent des remarques sur la *caroline* depuis l'époque de Charlemagne jusqu'à l'époque de saint Louis, sur la *lombarde* employée pour les bulles pontificales et sur les notes tironiennes.

Livre II. — Jusqu'à ce moment, Mabillon n'a considéré les chartes que dans leur aspect extérieur; il va maintenant les étudier dans ce qui fait leur valeur diplomatique : le style, les souscriptions, les sceaux et les notes chronologiques.

Mabillon, dans ses publications de textes, n'a pas cru devoir s'interdire des retouches qui rendent le texte intelligible : c'est là une pente sur laquelle il est malaisé de s'arrêter à temps et qu'on ne remonte presque jamais une fois qu'on s'y est engagé. L'excuse qu'on peut faire valoir en sa faveur, c'est que, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, on soupçonnait à peine tout ce que la philologie, la phonétique, la morphologie traitées en dehors de toute préoccupation historique apporteraient un jour de documentation à l'histoire. Les éditions du lectionnaire de Luxeuil et du missel de Bobbio sont plus instructives avec les bévues, les ignorances, les erreurs, qu'on y relève que sous la correction apparente que leur confère Mabillon. Celui-ci savait cependant que le langage barbare est tout plein d'instruction pour nous; il affirmait que la langue latine avait subi des progrès dans la corruption et que c'étaient là des éléments chronologiques au moins aussi démonstratifs pour la date d'un texte que pouvaient l'être les caractères de l'écriture qui nous l'avait conservé.

Les fautes contre l'orthographe usuelle peuvent n'être parfois que des erreurs matérielles. Ceux qui recouraient aux documents n'hésitaient pas en pareil cas à corriger par un grattage ou par l'addition interlinéaire d'une lettre, d'une syllabe ou d'un mot, ou bien par l'exponctuation d'une lettre qui a été redoublée sans raison. Lorsque les faussaires ont eu recours au grattage, ils l'ont fait avec des intentions qui ont pu nuire à la teneur du texte, mais non à la valeur de l'original. Tout grattage n'est pas un signe d'interpolation, il est parfois tout à fait légitime.

L'emploi de la langue latine s'est conservé dans les actes les plus solennels jusqu'aux règnes de Louis XII et de François Ier. Mabillon ne connaît pas de charte rédigée en français antérieure à l'année 1122 : peut-être pourrait-on aujourd'hui avancer cette date de quelques années, tout au plus.

De la comparaison des chartes, il suit que l'étude du style diplomatique concerne cinq chefs principaux : l'invocation, l'inscription (ou souscription), la teneur (emploi du pluriel pour le singulier, titres honorifiques, façon de se désigner soi-même, vocabulaire spécial), énumération des biens, imprécations. L'examen va porter sur ces cinq points dans les diverses catégories de chartes : ecclésiastiques, royales, impériales ou privées.

Les lettres apostoliques n'ont pas d'invocation ; au début, on lit le nom et le titre du pape, les noms et titres de son destinataire. Jusqu'au IXe siècle, un point n'offre pas de règle constante; le nom ou précède ou suit le nom du destinataire; à partir du IXe siècle, le nom du pape fut inscrit le premier. Saint Grégoire le Grand fut le premier à employer la formule *servus servorum Dei*, qui, avec le temps, devint de style pour les bulles pontificales; dans les brefs ils n'employèrent que le mot *papa*. Aux rois francs, les papes donnèrent les titres de *excellentissimi*, *praecellentissimi*, *christicnissimi*, *gloriosi*, *gloriosissimi*, *filii;* l'épithète *christianissimi* ne remonte qu'à l'année 1469 : elle fut employée pour la première fois par le pape Paul II pour le roi Louis XI. Dès le commencement du XIe siècle, la suscription est suivie de la salutation : *in perpetuum*, dans les bulles et lettres solennelles, *salutem et apostolicam benedictionem* dans les brefs ou rescrits.

Mabillon étudie avec une égale attention les chartes episcopales, les lettres synodales, les lettres privées.

A l'occasion des diplômes royaux, Mabillon réfute une assertion de Papenbroeck. « Je n'ai pas trouvé, dit-il, sous toute la première race, un diplôme authentique qui commence par cette invocation (*In nomine Patris*), mais tous ceux que j'ai vus commencent ainsi : *Chlodoveus*, *rex Francorum*, *vir inluster*, ou de façon analogue ». Dans leurs lettres, les rois mérovingiens se disent ou simplement *Reges* ou *Reges Francorum* et suppriment le titre d'*illustris*. Sur la formule *vir inluster* (voir *Diction.*, t. III, col. 966-972), Mabillon s'en était déjà occupé, de même que de la formule initiale *gratia Dei* sur les diplômes de Pépin le Bref. Cette formule se rencontre sur des diplômes authentiques qui conservent la formule ancienne *Pippinus rex Francorum*, *vir inluster*, elle ne devient d'un usage presque constant que sous le règne de Charlemagne dont le protocole a varié deux fois : la formule primitive s'est modifiée après le couronnement de Charles comme roi d'Italie, et on adopta une formule nouvelle quand Charles devint empereur. L'invocation fait son apparition dès 801 et si elle est absente dans quelque diplôme, Mabillon n'hésite pas à en rendre le copiste responsable. Avant l'avènement de Charlemagne à l'empire, le nom du roi est orthographié *Carolus* et le monogramme porte un K; après l'an 800, le K l'emporte partout; et ces minuties ne doivent pas être négligées.

On voit, par l'exposition qui précède, la nature des investigations auxquelles s'est livré Mabillon; ce que nous en avons dit peut suffire puisqu'il n'est pas question de présenter ici un résumé de la *Diplomatique*. Il semble permis de dire que le plus grave défaut de l'ouvrage, qui n'en était pas un quand il fut publié, qui l'est pour notre temps, c'est d'être écrit en latin [1]. En plus de la difficulté que comporte cette langue pour ceux qui ne sont pas familiarisés avec elle, il y a l'emploi continuel de termes techniques dont l'intelligence n'est pas toujours procurée par les dictionnaires. Quoi qu'il en soit, nous laissons l'analyse du traité [2] pour revenir aux épisodes que souleva sa publication

Le Père D. Papenbroeck était convaincu d'erreur, il l'avoua de bonne grâce et il écrivit à Mabillon :

[1] L. Gautier, *Quelques mots sur l'étude de la paléographie et de la diplomatique*, in-8°, Paris, 1864, p. 76. — [2] On trouvera un résumé dans L. Levillain : *Le « De re diplomatica »*, dans *Mélanges et documents*, 1908, p. 195-242.

« Je vous avoue que je n'ai plus d'autre satisfaction d'avoir écrit sur cette matière que celle de vous avoir donné occasion de composer un ouvrage aussi accompli. Il est vrai que j'ai senti d'abord quelque peine en lisant votre livre, où je me suis vu réfuté d'une manière à ne pas répondre; mais enfin, l'utilité et la beauté d'un ouvrage si précieux ont bientôt surmonté ma faiblesse, et, pénétré de joie d'y voir la vérité dans son plus beau jour, j'ai invité mon compagnon à venir prendre part à l'admiration dont je me suis trouvé rempli. C'est pourquoi ne faites pas difficulté toutes les fois que vous en aurez occasion de dire publiquement que je suis complètement de votre avis. Aimez-moi je vous prie; je ne suis pas un savant, mais je désire m'instruire [1]. »

Mabillon ne fut pas inférieur en grandeur d'âme : « A mon retour d'Allemagne, écrivait-il à Papenbroeck, on m'a remis la lettre dans laquelle vous exposez votre sentiment sur mon ouvrage. Je ne puis me lasser d'admirer une si grande modestie jointe à une érudition si profonde. Je n'en connais pas d'exemple aussi illustre. Quel est, en effet, le savant qui, vaincu dans la discussion, a jamais eu le courage de l'avouer et de proclamer publiquement sa défaite? Vous le faites au delà de tout ce qu'on peut dire, et il ne vous suffit pas d'être le premier par la science, vous voulez l'être encore par la modestie. Mais loin de moi de m'enorgueillir de mon succès, je préférerais être l'auteur de cette lettre si humble plutôt que de concevoir une vaine gloire pour mon ouvrage. Priez Dieu qu'il m'accorde à moi qui cherche à vous imiter dans la science, d'être digne de vous suivre aussi dans les voies de l'humilité chrétienne [2]. »

L'Europe savante, comme on disait en ces temps lointains, n'avait pas attendu deux années, comme fit le P. Papenbroeck, pour rendre hommage à la science nouvelle et à son législateur. Le *De re diplomatica* fut accueilli partout avec une reconnaissante admiration; partout, sauf à Paris! Il y avait alors un personnage savant, méchant et ridicule que nous avons déjà rencontré (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1429) qui se croyait toujours exploité et détroussé par quiconque faisait une découverte : il avait nom Hadrien de Valois. Il ne manqua pas de crier très haut qu'on l'avait pillé. Dom Michel Germain lui eût bien volontiers chauffé les oreilles, mais Mabillon se refusait à toute querelle. « Il est plus à propos, disait-il, que Dieu permette qu'il nous arrive de petites humiliations pour contrebalancer les louanges que les hommes nous prodiguent. » Dom Germain laissait écouler ces pieuses maximes; pour lui, il alla trouver le hargneux Hadrien qui en eut le frisson, puis de son fiel le plus âcre, écrivit cette lettre à dom Luc d'Achery :

« Vous ne savez pas peut-être ce qui s'est passé avec dom Mabillon, dom Germain et moi, ou si vous le savez, je ne doute pas qu'on ne vous ait déguisé la vérité. Il est bon que je vous informe du fait succinctement. Après toutes les peines que j'ai prises à voir et à corriger patiemment leurs ouvrages, après les bontés que j'ai eues de leur communiquer et donner même mes observations durant plusieurs années, pour récompense, ils se sont avisés tous deux d'écrire contre moi. Le plus jeune et le plus hardi a commencé le premier dans son livre : *De palatiis regum Francorum;* il a cherché de gaieté de cœur à me reprendre partout où il a cru pouvoir le faire. Dom Mabillon a suivi tôt après, et sachant de moi que j'avois répondu au P. Chiffet et que j'allois faire imprimer ma réponse, il m'a prévenu de dessein formé, faisant imprimer une dissertation sur les années de Dagobert Ier dans le troisième tome des *Analecta*, comme s'il avait voulu se rendre le principal auteur de mon observation touchant les années du règne de Dagobert; et afin de me choquer davantage, il s'est éloigné de mes sentiments et a combattu mes opinions et ma doctrine autant qu'il a pu. Étant attaqué par ces deux que je croyois mes amis, et qui sans doute les devoient bien être, j'ai été obligé de me défendre contre eux. Dom Germain, ayant appris que j'écrirois, me vint voir un peu avant son voyage d'Allemagne, et me demanda chaudement s'il étoit vrai ce qu'on disoit que j'écrivois contre lui. Je lui répondis franchement que oui, et qu'il falloit bien que je me défendisse, et que l'avois déjà dit à quelques-uns de mes amis. Alors, se levant surpris, tendant les bras et fermant les poings comme s'il m'eût voulu battre, il me dit d'une voix émue : « Si vous le faites, nous vous perdrons. » et, dans la même conversation, il me répéta plus de douze fois ces mots : « Nous vous perdrons. » Il m'en ajouta plusieurs autres très désobligeants, mais très ridicules que j'omets ici. Et il me parut que dom J. Mabillon l'avait envoyé comme le plus jeune et le plus emporté des deux, afin qu'il me fît la prière qu'il n'avoit osé me faire lui-même et qu'il tâchât de m'intimider et de m'empêcher d'écrire. Aussi dom Mabillon ne me vint point voir ni dire adieu devant son voyage, comme il se pratique entre amis [3]. »

La publication du *De re diplomatica* donna à Mabillon une notoriété qui le plaçait parmi les principaux savants de l'Europe. C'était une satisfaction d'amour-propre que sa modestie l'empêchait de dénaturer en un sentiment de vanité, mais ce qui était plus précieux et plus durable, c'était la création d'une science nouvelle et d'une méthode fondée sur la comparaison des documents de même nature émanés d'une même chancellerie ou rédigés sur des formulaires en usage.

3. *La méthode et son mérite.* — « La méthode de Mabillon conduit à l'établissement de règles qui reposent sur la persistance des mêmes caractères à travers toute une série d'actes authentiques qui constituent une catégorie déterminée dans une période donnée De là, la nécessité de dresser tout d'abord une classification générale des chartes, subdivisée en catégories d'après leur nature.

« Les règles diplomatiques ne sont que la constatation d'usages courants dûment observés. Pour en dresser avec certitude le *corpus plenum* avec toutes les exceptions qu'elles comportent, il faudrait connaître en originaux tous les documents diplomatiques de chaque catégorie; malheureusement, beaucoup de chartes sont perdues; la majeure partie, pour les époques anciennes, ne sont connues que par des copies et beaucoup ne présentent que des garanties insuffisantes ou nulles. Force est de ne se servir que de celles dont l'authenticité est au-dessus de tout soupçon. Mais alors avant qu'aucun critérium ait été posé, comment pouvait-on établir le *discrimen veri ac falsi* puisqu'il ne peut l'être que par la comparaison d'une pièce avec une autre qui est considérée comme authentique [4]. Qu'est-ce qui prouvait l'authenticité de celle-ci? Ici Mabillon nous dit lui-même que ni l'ingéniosité et la finesse du jugement, ni la rencontre fortuite de quelques documents ni leur examen qui eût été téméraire ou précipité ne suffisaient (et il y a là une critique indirecte de la méthode de Papen-

[1] *Papenbroeck à Mabillon*, Anvers, 20 juillet 1683, dans Thuillier, *Œuvres posthumes*, t. I, p. 459; le livre avait paru depuis deux ans. — [2] *Mabillon à Papenbroeck*, Paris, 1683, dans *ibid.*, t. I, p. 460. — [3] Bibl. nat., ms. franç. *17681*, fol. 130. — [4] *De re diplom.; Supplem.*, ch. I, n. 3: *Ad hoc enim discrimen certo statuendum, unum cum altero compari debebit, quorum alia pro indubitato auctoris fetu habeantur præ aliis.*

broeck); c'est seulement en dépouillant les vieux manuscrits, en scrutant les archives, en lisant les collections des chartes éditées, qu'on acquiert l'expérience nécessaire qui permet de distinguer les instruments authentiques des faux [1]. Cet empirisme, qui est à l'origine de toutes les sciences d'observation, seul rendait possible la formation d'un recueil de documents qui eussent quelque chance d'être authentiques ; et alors par l'étude de tous les caractères (et non d'un seul ou de quelques-uns, comme l'avait fait Papenbroeck), il était possible de se prononcer sur la valeur de celles de ces chartes [2] qui, constituant « une série de mêmes documents d'une même chancellerie », offraient constamment les mêmes caractères et, par le fait même, étaient authentiques selon toute vraisemblance.

« On n'arrive qu'à une certitude morale, mais en pareille matière était-il possible d'atteindre à la certude métaphysique? » « Qu'on n'exige pas de moi, écrit Mabillon, d'autre raison à mon opinion sur l'authenticité des diplômes et des instruments ici proposés comme vrais et sincères que celles-ci : la forme de l'écriture, le style et tous les autres caractères portent la marque la plus certaine des temps où ces documents furent composés... En un mot, qu'on n'exige pas, pour établir un jugement de cette nature, une raison ou une démonstration métaphysique, mais une raison morale, celle que comporte la matière et qui n'est pas moins certaine en son genre que la raison métaphysique... Du reste, cette certitude morale ne peut être acquise que par une longue et persévérante observation de tous les faits et circonstances qui peuvent conduire à la vérité recherchée [3]. » Pour atteindre à cette certitude morale, il convenait de déterminer quels avaient été, selon les temps et selon les lieux, les matières subjectives de l'écriture, les encres, les divers genres d'écritures, le style, les subscriptions, les sceaux, les divers modes de dates. Ce sont là les sections du plan général, nous l'avons vu, de la partie proprement diplomatique du traité de Mabillon, chacune d'elles comportant, suivant la classification générale des actes, l'examen successif des chartes ecclésiastiques royales et privées.

« L'ouvrage a donc une grande unité de composition Il est une synthèse puissante qui suppose l'analyse méticuleuse d'une masse considérable de documents; et l'on ne peut s'empêcher d'admirer la vaillance de l'homme qui entreprit le travail gigantesque de patiemment recueillir et d'étudier tant de textes. Mabillon arrivé au terme de son œuvre, nous dit lui-même que, s'il eût pu concevoir, dès le début telles qu'il les avait reconnues par l'expérience, les difficultés de sa tâche, il ne lui fût jamais venu à l'esprit de s'aventurer sur ce terrain ardu [4].

« Cependant, malgré toute sa diligence, malgré les concours qu'il trouva [5], et plus particulièrement celui de dom Michel Germain, l'infatigable chercheur, Mabillon confessait humblement qu'il n'avait pas tout vu et tout observé de ce qui eût été nécessaire à son œuvre. Aussi demande-t-il qu'on n'interprète pas *severo ac summo jure* les règles qu'il avait établies. Admirable probité de savant qui craint de propager l'erreur, qui met en garde ses lecteurs contre lui-même et les invite à poursuivre ses recherches, à compléter les résultats acquis, à corriger les imperfections, à supprimer les incertitudes.

« L'ouvrage de Mabillon n'était, en effet, ni complet, ni exempt d'erreurs; et l'insistance que le bénédictin mettait à défendre son ordre semblait sur quelques points donner barre contre lui aux adversaires de sa doctrine, aux Germon, Lallement, Fontanini, Lazzarini, Gatti et même Hickes qui, s'ils ne contestaient pas l'ensemble des principes posés par Mabillon, y faisaient des objections de détail dont quelques-unes au moins étaient fondées. Et Quicherat lui-même a pu dire avec une apparence de raison que chez Mabillon, les préoccupations du bénédictin obscurcissaient parfois la vue si perçante du diplomatiste. On aime mieux croire à l'entière bonne foi de l'auteur du *De re diplomatica* qui, n'ignorant pas les falsifications dont les vieux moines s'étaient rendus coupables, n'a pas cherché à atténuer leur faute : mais il s'est trompé souvent; et ses disciples eux-mêmes, dom Ruinart, dom Coustant, ont commencé, en précisant quelques règles, l'œuvre de correction à laquelle il les avait conviés; depuis l'époque, déjà lointaine où, chez nous, Benjamin Guérard (voir ce nom) ramenait les érudits à l'étude du *De re diplomatica*, qui avait été remplacé sur la table des savants par le *Nouveau traité de diplomatique* de dom Tassin et de dom Toustain, on n'a pas cessé d'apporter à la doctrine de Mabillon des améliorations.

« L'étude plus attentive des chartes émanées d'une même chancellerie, rendue plus facile par les publications d'actes qui se sont multipliées surtout en Allemagne et en France, a conduit à rendre plus varié plus souple, plus riche l'*ars diplomatica*. Les diplomatistes modernes ont amélioré la classification des chartes royales; ils ont rayé du nombre des matières subjectives de l'écriture l'écorce d'arbre qui à l'examen microscopique, s'est révélée papyrus ,et le papier de coton. L'étude des écritures, la comparaison des documents similaires et de même origine ont été poussées à un degré de précision tel que des actes jusqu'alors considérés comme authentiques ont été reconnus faux ou que de prétendus originaux sont regardés aujourd'hui comme des copies figurées, contemporaines des originaux ou de peu postérieures, quelquefois même comme d'habiles falsifications. Ainsi une critique plus pénétrante, prudente pourtant, devait permettre d'amender et de compléter dans toutes ses parties la doctrine de Mabillon. Il faudrait refaire ici l'histoire détaillée de la diplomatique pour montrer ce qu'est devenue cette science deux siècles après que le *De re diplomatica* en eut jeté les fondements; nous n'y pouvons songer. Quelques exemples suffiront à notre propos.

« En faisant usage de documents qui, présentement, sont tenus pour des faux avérés, comme le diplôme de Clovis Ier pour Saint-Mesmin de Micy, comme le testament de Perpetuus de Tours, ou comme les bulles fausses de Saint-Denis et de Fulda, Mabillon contaminait les règles les mieux établies par lui-même, au point d'admettre au nombre des souscriptions authentiques celle de Clovis et celle de l'évêque Eusèbe : *Ita fiat ut ego Clodoveus volui — Eusebius episcopus confirmavi.* Il n'avait point, en outre, reconnu en tête des diplômes mérovingiens et carolingiens, et dans les souscriptions des rois mérovingiens le chrismon ou invocation monogrammatique. On a également pu préciser ce qu'il avait écrit sur les formules de notification ou sur l'annonce des signes de validation, comme l'on doit aussi redresser ce qu'il dit de l'ordre des soucriptions dans les diplômes et chartes de la première race, en considérant que très souvent la souscription du chancelier précède celle du roi au lieu de la suivre. En allant plus loin que Mabillon dans l'analyse des textes, les savants modernes ont, dans la teneur des diplômes

[1] *De re diplomatica*, ch. I, num. 2. — [2] *De re diplomatica*, l. III, ch. VI, num. 2. — [3] *Supplementum*, num. 2 et 3, p. 2-4. — [4] *De re diplomatica*, l. III, ch. VI, p. 241. — [5] Dom Claude Estiennot, le président de Harlay, Vyon d'Hérouval, Baluze, Magliabecchi et surtout Du Cange.

francs, distingué trois parties : le préambule, l'exposé, le dispositif, qui méritaient chacune un examen particulier, et ils en ont édifié avec une méticuleuse attention les formules. Les érudits, ont, de leur côté apporté d'importantes corrections à la chronologie et à la filiation des rois mérovingiens que Mabillon avait établies; ils ont fixé avec une exactitude plus rigoureuse les points de départ des règnes pour traduire avec plus de précision les dates des chartes; ils ont ajouté aux deux indictions signalées par l'érudit du XVIIe siècle, l'indiction égyptienne ou de Bède, qui commence au 24 septembre et qui fut surtout en usage à l'époque carolingienne. La lecture des notes tironiennes a fourni des éléments de critique nouveaux. Nous pourrions multiplier ces exemples, mais à quoi bon? Ne suffit-il pas de dire que, dans tous les domaines de la diplomatique, royale, pontificale, privée, des légions de travailleurs se sont mis à l'œuvre pour parfaire ce que Mabillon, avec le secours de quelques amis seulement, avait osé commencer; car, comme le disait un maître, « le vaste champ d'exploration qu'il laissait à ses successeurs, c'est lui qui l'avait ouvert; les erreurs qu'il avait commises, c'est à l'aide des règles qu'il avait posées qu'il était possible de les corriger [1] » et, par là, le *De re diplomatica* vaut qu'on ne cesse point de recourir à lui.

Mais il mérite encore d'être consulté, parce que, s'il a vieilli sur bien des points, il est aussi resté jeune sur beaucoup d'autres. La perspicacité de Mabillon lui avait souvent fourni des solutions qui, après avoir été contestées ou oubliées, ont retrouvé, après une enquête nouvelle, la faveur ou l'approbation des savants les plus avertis des choses de la diplomatique : Faut-il rappeler, par exemple, que Mabillon avait reconnu, dans le libellé des dates carolingiennes, une dualité d'action : le *datum* correspondant à l'accomplissement de l'acte juridique consigné dans la charte, l'*actum*, à la confection du document; qu'il a suffi à Th. de Sickel de reprendre cette observation pour en étendre l'application et trouver en elle le dénoûment de difficultés autrement insolubles; et que Aug. Giry, après avoir longtemps hésité à la faire sienne, a fini par s'y rallier? Faut-il encore rappeler, à titre d'exemple, que l'opinion de Mabillon sur l'usage des bulles de métal dès l'époque de Charlemagne en France, contestée par Th. de Sickel, est en définitive, et avec raison, adoptée par Giry? Mais ce sont là des observations de détail, il y a plus et mieux dans l'œuvre du bénédictin : des pages entières ont encore maintenant la fraîcheur qu'elles avaient quand la plume de Mabillon les traçait sur le papier. Qu'on relise spécialement les lignes consacrées à la chancellerie des rois mérovingiens, l'on y retrouvera tout l'essentiel de ce qu'ont pu dire sur ce sujet les plus compétents des historiens des institutions, les Waitz, les Jules Tardif, les Brunner; on n'a pas mieux défini, et en termes meilleurs, les attributions des référendaires et des chanceliers; nul n'a pu pénétrer plus avant dans l'organisation de la chancellerie mérovingienne, et ceux-là même qui, sans tenir compte de ses avertissements, ont tenté de dresser des catalogues des référendaires de la première race, se sont vu reprocher d'avoir composé des listes « qui ne présentaient pas de garanties suffisantes pour être d'une grande utilité. » Non seulement « elles ne sont pas fondées sur une étude critique approfondie de tous les documents auxquels leurs noms (des chanceliers) sont empruntés », mais encore nécessairement incomplètes, elles ne peuvent distinguer dans la plupart des cas les référendaires, chefs de la chancellerie, de leurs subordonnés, les notaires ou chanceliers qui ont souscrit les diplômes. Sur un seul point, en l'espèce, Mabillon est en défaut : c'est quand il croit à la possibilité de reconnaître les simples chanceliers à l'emploi du mot *jussus* dans leur souscription.

« On n'a pas cité cette erreur de Mabillon pour le plaisir de prendre son érudition en défaut, mais pour faire ressortir un autre mérite de son œuvre : elle pose des questions, invite à en reprendre la discussion et fournit au lecteur toutes les ressources pour faire la critique des opinions émises quand Mabillon a cru pouvoir en formuler. L'œuvre de science est aussi une œuvre de conscience [2]. »

En tête de la 1re édition du *De re diplomatica* se trouve un frontispice dont nous avons parlé, et qu'on retrouve en tête de la 2e édition. H. Jadart y découvre « dans un angle, Mabillon sous les traits de saint Jean, son patron. » M. L. Levillain y consent et « est tenté de voir dans l'autre personnage son collaborateur intime, dom Michel Germain. » Nous ignorons quelle aberration a pu suggérer ces identifications. Le soi-disant saint Jean n'offre aucun trait de ressemblance avec le profil connu de Mabillon; quant à son collaborateur, hirsute, barbu, il faut se faire une singulière idée d'un mauriste pour y voir dom Germain. A la suite de la dédicace à J.-B. Colbert, viennent la préface de Ruinart (8 feuillets), puis celle de Mabillon (2 feuillets).

L'*Index librorum et capitum* donne le détail du contenu des trois premiers livres, qui sont :

Liber primus in quo veterum instrumentorum antiquitas, materia et scripturæ explicantur, contient onze chapitres, p. 1-53.

Liber secundus cujus argumentum est diplomatum stilus, subscriptiones, sigilla et notæ chronologicæ, en vingt-huit chapitres, p. 54-216.

Liber tertius in quo quædam adversariorum objecta diluuntur : tum notitiarum et chartariorum expenditur auctoritas, en six chapitres, p. 217-242.

Liber quartus, ubi agitur de Francorum regum palatiis, villisque regiis in quibus diplomata condita sunt. Ces palais au nombre de cent soixante-trois sont disposés suivant l'ordre alphabétique, p. 243-342.

Liber quintus in quo exhibentur, explicanturque specimina veterum scripturarum ; une série deplanches contient des alphabets et des fragments de manuscrits, des diplômes de Dagobert Ier à saint Louis, des chartes ecclésiastiques, p. 343-460.

Pl. I. *Scriptura romana primæ ætatis.* — Pl. II. *Alphabeta varia.* — Pl. III. *Scriptura francogallica seu merovingica.* — Pl. IV. *Scriptura saxonica* — Pl. V. *Scriptura langobardica.* — Pl. VI. *Scriptura romana secundæ ætatis.* — Pl. VII. *Scripturæ sæculi VI.* — Pl. VIII. *Scripturæ sæculi VII.* — Pl. IX. *Scripturæ sæculi VIII.* — Pl. X. *Scripturæ sæculi IX.* — Pl. XI. *Scripturæ sæculi IX a medio.* — Pl. XII. *Scripturæ sæculi X.* — Pl. XIII. *Scripturæ sæculi XI.* — Pl. XIV. *Scripturæ sæculi XII et XIII.* — Pl. XV. *Scripturæ sæculi XIV et XV.* — Pl. XVI. *Specimina diplomatum regiorum : Dagoberti I regis.* — Pl. XVII. *Chlodovei junioris.* — Pl. XVIII. *Chlodovei junioris.* — Pl. XIX. 1. *Chlothildis matronæ*; 2. *Theoderici regis.* — Pl. XX. 1. *Theoderici filii Chlodovei junioris.* 2. *Charta Vandemiris.* 3. *Chlodovei III.* — Pl. XXI. 1. *Childeberti III regis.* 2. *Agirardi epi Carnut.* — Pl. XXII. 1. *Childeberti III regis.* 2. *Chilperici II.* 3. *Childerici III.* — Pl. XXIII. 1. *Pippini regis.* 2. *Carolomanni.* 3. *Caroli regis.* — Pl. XXIV. 1. *Caroli M. regis.* 2. *Giselæ sororis Caroli M.* — Pl. XXV. *Caroli M. imp.* — Pl. XXVI. *Ludovici Pii.* 2. *Ejusdem.* — Pl. XXVII. 1. *Placitum Caunense sub Carolo M.*, 2. *Aliud sub Ludovico Pio.* 2. *Aliud sub Carolo Calvo.* 4. *Aliud sub Ludovico Pio.* 5. *Alia charta sub eodem.*

[1] A. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 63. — [2] L. Levillain, *Le « De re diplomatica »*, dans *Mélanges et documents*, 1908, p. 245-251.

— Pl. XXVIII. 1. *Ludovici Pii.* 2. *Ludovici Pii et Lotharii.* — Pl. XXIX. 1. *Pippini Aquitaniæ regis.* 2. *Ludovici Germaniæ regis.* — Pl. XXX, 1. *Lotharii I imp.* 2. *Lotharii regis.* — Pl. XXXI. 1. *Caroli Calvi reg.* 2 *Caroli Calvi imp.* — Pl. XXXII. *Caroli Calvi imp.* — Pl. XXXIII. 1. *Ludovici Balbi.* 2. *Caroli Simplicis.* — Pl. XXXIV. 1. *Odonis regis.* 2. *Ejusdem.* — Pl. XXXV. *Zventeboldi regis.* — Pl. XXXVI. 1. *Radulfi regis.* 2. *Ludovici transmarini.* — Pl. XXXVII. 1. *Lotharii regis Franc.* 2. *Ejusdem.* Pl XXXVIII. 1. *Hugonis regis.* 2. *Roberti regis.* — Pl. XXXIX. 1. *Roberti regis.* 2. *Henrici regis.* — Pl. XL. *Philippi I regis.* — Pl. XLI. *Ludovici VI.* — Pl. XLII. *Ludovici VI.* — Pl. XLIII. 1. *Philippi Augusti.* 2. *Ejusdem.* 3. *Ludovici VIII.* — Pl. XLIV. 1. *Ludovici IX.* 2. *Ejusdem.* — Pl. XLV. *Alphonsi IX regis Hisp.* — Pl. XLVI. 1. *Johannis PP. V.* 2. *Sergii PP. I.* — Pl. XLVIII. *Benedicti PP. III.* — Pl. XLVIII. *Nicolai PP. I.* — Pl. XLIX. *Nicolai I.* — Pl. L. 1. *Johannis PP. XIII*, 2. *Leonis PP. IX.* — Pl. LI. *Paschalis PP. II.* 2. *Leonis arch. Ravennatis.* — Pl. LII. *Fulradi abb. Testamentum.* — Pl. LIII. 1. *Charta synodalis.* 2. *Alia.* 3. *Alia.* — Pl. LIV. *Synodus Pistensis.* — Pl. LV. *Synodus Suessionensis.* — Pl. LVI. *Notæ Tironis.* — Pl. LVII. *Synodus Pistensis.* — Pl. LVIII. *Charta Ravennensis.*

Liber sextus complectens varia diplomata et instrumenta ad præcedentium librorum probationem, comprenant une suite de deux cent onze chartes disposée dans l'ordre chronologique, depuis la *Charta Cornutiana*, en 471 jusqu'à un extrait des *Registres de la Chambre des Comptes*, en 1481, p. 461-621.

Corollarium I : *Observationes quædam de rescriptis summorum Pontificum et de quibusdam regulis falsi*, p. 622-624.

Corollarium II : *De subscriptione episcoporum absentium et posterorum ubi de quibusdam episcopis Parisiensibus*, p. 624-625.

Corollarium III : *De abbatibus cœnobii sancti Dionysii aliisque ad ipsum pertinentibus*, p. 626-631.

Corollarium IV : *Variæ observationes de imprecationibus sigillis tabellionibus cognomentis nodatoribus variisque investitionum modis*, p. 632-633.

Additiones. *Innocentii tertii epistola contra falsatores et contra censores malignos*, p. 633-635.

Appendix nova ad hanc secundam editionem a D. Theodorico Ruinart addita, p. 635-648. I. *Antiquarum scripturarum nova specimina.* II. *De litteris a Chilperico rege adinventis.* III. *Ratio punctandi ex veteri cod. ms. Vallis-Umbrosæ.* IV. *Bulla lectu difficilis recensio per Bartholomaeum abbatem.* V. *Observationes in bullas haud usitatas.* VI. *De Loriaco et ejus loci Palatio.* VII. *Chartæ in gratiam Dionysiani monasterii.* VIII. *Caroli Calvi pancharta pro ecclesia Rotomagensi.* IX. *Locorum in Abbonis testamento memoratorum expositio.*

Index generalis. 16 feuillets non paginés.

XIX. Voyages de Lorraine et de Bourgogne. — Quelques années après le voyage de Flandre, Mabillon entreprit un voyage en Lorraine, sur lequel nous ne savons rien que ces seules lignes tirées d'une lettre à Magliabecchi : « Je reviens d'un voyage assez long que j'ai fait en Lorraine pour y voir les archives et les bibliothèques du pays, afin de mettre la dernière main à notre ouvrage des chartes [1]. » D'après la date de cette lettre, on peut induire que ce voyage se fit vers la fin de l'été; probablement, Mabillon aura emmené encore avec lui dom Michel Germain en 1680, comme en 1672, comme en 1682 dans le voyage de Bourgogne. Lors des deux premiers voyages, Mabillon et son confrère n'avaient pas songé ou pas voulu composer un récit; ils ne durent pas tarder à comprendre que si la modestie trouvait son compte dans ce silence, la science, elle, s'y trouvait frustrée de bien des indications utiles, rapportées sans prétention, et qui néanmoins rendent de grands services. Désormais, les deux compagnons prirent des notes, et, à leur retour au monastère, se trouvèrent en mesure de donner un *Iter burgundicum* (1682), un *Iter germanicum* (1683) et un *Iter italicum* (1685), auxquels on recourt aujourd'hui encore avec une curiosité qui trouve à se satisfaire. Le seul regret qu'on puisse exprimer c'est l'aspect rébarbatif de ces souvenirs drapés de langue latine et qu'on voudrait lire dans l'aimable simplicité des récits offerts aux amis et aux confrères de Saint-Germain-des-Prés.

C'est beaucoup moins de récits ou de souvenirs que d'itinéraire qu'il s'agit dans la pensée de Mabillon, en quête de manuscrits et, ne voulant pas s'en distraire, ce n'est qu'exceptionnellement qu'il accorde une ligne ou un mot au paysage et aux incidents de la route. La route, ses accidents, ses imprévus, ses contrariétés, les habitants, tout cela est rappelé avec une concision presque excessive. La curiosité ne s'arrête et ne s'attarde, semble-t-il, en sûreté de conscience, que sur des chartes, des diplômes, des manuscrits, des inscriptions. Les édifices n'obtiennent une mention qu'en raison de leur grandeur ou de leur antiquité, des souvenirs qui en sont inséparables : la distinction des styles échappe à Mabillon qui ne les nomme nulle part, ce qu'on est en droit de regretter d'autant plus qu'il a eu devant les yeux un si grand nombre d'édifices anciens qui n'ont été décrits ou dessinés par personne avant leur disparition. Les pierres fines, les médailles, les objets qui, alors, surabondaient dans les trésors des églises et des monastères n'obtiennent ni un regard, ni une description. Et peut-être en est-il mieux ainsi? Attaché à son dessein, le poursuivant à l'exclusion de tous les autres, Mabillon a fait son ample récolte, empli sa grange et nous en profitons depuis plus de deux siècles. Mais là où le savant et le religieux paraissent seuls, le Champenois se retrouve : c'est lorsqu'il s'agit de vignes et de vin; il ne songe pas que cela puisse être omis et il mentionne tout naturellement ce qu'il a observé à propos du précieux breuvage, premier sujet de conversation sans doute lorsqu'il revenait s'asseoir au foyer paternel de Saint-Pierremont.

Le jeudi 16 avril 1682, Mabillon et son fidèle Michel Germain se retrouvaient sur le seuil du monastère, leur besace convenablement bourrée de papiers, de notes, de tous ces mille riens indispensables au travailleur qui ne consent pas à se laisser mettre en retard. Le soir même, ils couchaient à Melun, et par Montereau-sur-Yonne, et Sens où ils s'arrêtaient un peu, parvenaient à Saint-Pierre-le-Vif et à Sainte-Colombe, d'où ils arrivaient, le 20, à Joigny. La franche cordialité des Pères capucins leur fit le meilleur accueil, ils ouvrirent toute grande la porte de la bibliothèque où s'entassaient des livres et des manuscrits, gros et petits, que le cardinal de Gondi, grand-oncle du coadjuteur de Retz, leur avait légués dans l'espoir que les gardiens de ce trésor n'y toucheraient pas. A Auxerre, le souvenir toujours vivant de saint Germain et sa belle église retiennent moins les deux voyageurs que le *Liber usuum veterum sancti Victoris Parisiensis* qui s'y trouve comme exilé. Chablis observe Mabillon doit à son vin réputé une sorte de considération qui lui a valu une importance assez considérable [2]. A Tonnerre, la communauté bénédictine héberge les deux confrères de Paris qui paraissent la négliger un peu au profit du couvent des minimes dont la bibliothèque renferme quelques belles pièces

[1] *Mabillon à Magliabecchi*, 22 novembre 1680, dans Valéry, *Correspondance inédite*, t. I, p. 4. — [2] *Iter burgundicum*, p. 5.

entre autres un manuscrit enluminé du *Roman de la Rose.*

Le 26, Mabillon arrivait à Dijon où il demeura quatre jours consacrés à la visite de Saint-Bénigne dont la magnifique église était alors un des plus beaux monuments de l'époque romane; on lui fit remarquer, au portail d'entrée, la statue de la reine *Pédauque* également figurée dans le Bourbonnais, dans le Nivernais et dans le monastère de Nigella; on raconta que c'était sainte Clotilde qui se trouvait ainsi représentée, mais Mabillon et son compagnon branlaient la tête avec scepticisme et l'*Itinerarium* en garde la trace comme une protestation : *nescio quo fundamento.* Après la visite de l'oratoire Saint-Jean vint le tour des livres. Le parlement de Dijon comptait alors des bibliophiles et des érudits. Le président Robert et le conseiller Philibert de Marre possédaient de beaux livres dont ils firent agréablement les honneurs, mais ce fut surtout la bibliothèque du président Bouhier qui enchanta les deux pèlerins de l'érudition. « Il y avait trois pièces, dont la première servant comme de vestibule; on y voyait les portraits des auteurs illustres, des globes de géographie et une collection de livres très variés. En entrant dans la seconde, on ne voyait qu'une espèce de portique oblong, dont les côtés, comme le plafond, étaient recouverts de boiseries en noyer, sculptées avec soin, mais qui contenait une quantité considérable de volumes renfermés dans des armoires; enfin, à côté, s'ouvre le musée intérieur, orné de la même façon, destiné à contenir la collection de manuscrits, dont la plupart sont anciens, mais un grand nombre, principalement des chartes, ont été copiés et illustrés de la main du conseiller Bouhier. Reçus avec la plus parfaite amabilité dans ce sanctuaire intérieur par le célèbre président Bouhier, nous y passâmes une partie de la journée, deux jours de suite, à y consulter ces ouvrages et à prendre note de ce qui pouvait être utile à nos travaux [1]. »

Le 2 mai, Mabillon arrivait au monastère de Saint-Jean-de-Losne dont le chartrier jouissait d'une excellente réputation. Il ne fit que passer par Chalon, Couches, s'étonna fort au village de Saint-Émiland (canton de Couches-les-Mines) où le cimetière contenait un nombre considérable de sarcophages en pierre autour de la chapelle centrale de Saint-Emilianus. On leur conta que ces sarcophages étaient tombés du ciel pour servir à l'ensevelissement des chrétiens victimes des Sarrasins! le curé du lieu semblait fort capable d'accepter ces sornettes : la critique devait avoir tort. Mabillon et dom Germain n'insistèrent pas et se rendirent à Autun où ils arrivèrent le 6 mai, admirèrent les vestiges de l'enceinte et des tours et repartirent le lendemain 7.

Ce soir-là, ils furent les hôtes du fameux monastère de Cluny dont ils étaient impatients de voir le site, les bâtiments, les souvenirs et la bibliothèque. Ce fut un enchantement, et on peut penser que la découverte du vieux calendrier de Carthage, qui a pris place dans le tome III des *Vetera Analecta* n'y fut pas étrangère. Les bonnes relations que Mabillon entretenait avec le cardinal de Bouillon, abbé commendataire de Cluny, avaient dû contribuer à l'excellent accueil que lui fit dom Lestinois. Mabillon et dom Germain voulaient tout voir, tout admirer : la basilique, les cérémonies, le chant, le fonctionnement de cette maison qui rappelait alors les puissantes abbayes du XIIe et du XIIIe siècle; les archives et la bibliothèque n'étaient peut-être pas entretenues avec un soin extrême, mais c'était Cluny! Après sept jours, il fallut s'arracher à ce prestigieux passé : *Aegre discessimus*, le 14 mai.

Ce fut pour gagner Mâcon, Bourg-en-Bresse, Brou, Pont-de-l'Ain et Lyon, après avoir fait un détour pour visiter la Chartreuse de Portes, située dans les premières ondulations des Alpes; mais Cluny avait épuisé leur capacité d'admiration. « Après avoi traversé la rivière de l'Arbarine, écrit Mabillon [2], nous gravîmes les Alpes, et, par des chemins impraticables, en passant par-dessus des montagnes abruptes et des amas de rochers, nous arrivâmes enfin le troisième jour après la Pentecôte. Le prieur nous reçut fort bien. Nous fûmes étonnés de l'horreur de ce lieu si resserré entre des gorges de montagnes si étroites qu'il n'y a pas la place pour le laboureur de semer du blé, ni pour le vigneron de planter la vigne. » Toujours le Champenois !

En sortant de là, Mabillon et son confrère prirent, le long des précipices, la route qui conduit à Lyon. Il semble qu'un sort funeste ait plané sur la réputation de cette ville qui l'avait, alors, déplorable parmi les érudits. « Nous arrivâmes à Lyon, dit Mabillon, le 21 mai et nous ne fîmes pas un grand séjour dans cette ville, grande, peuplée, illustre, très agréable et très magnifique, parce qu'on n'y trouvait pas ce qui faisait tout l'attrait de notre voyage, des anciens ouvrages remarquables [3]. » Ainsi donc, plus d'un siècle avant les vols du sinistre Libri (voir ce nom), les bibliothèques d'une ville qui possédait le fameux « Heptateuque de Lyon » et tant d'autres manuscrits précieux (voir au mot LYON) étaient dédaignées ou méconnues. A défaut de livres, ils virent un libraire, Anisson, l'éditeur de Du Cange, qui promena les deux moines dans toute la ville pendant deux jours et les mit sur la route de Roanne.

Mabillon voulait avoir le cœur net de certain nécrologe qu'il espérait découvrir dans ces parages qu'il arpenta en tous sens : Marcigny, Parois, Perrecy, Souvigny, Neuvy, Bourbon-Lancy, Sept-Fons, La Bresvre, Moulins; mais ce fut inutilement. A Moulins, ils virent le mausolée du duc de Montmorency et, après quelques autres pérégrinations, ils arrivèrent à Fleury-sur-Loire dont la bibliothèque avait subi, du fait des huguenots, un désastre mémorable. De là à Orléans ce n'était qu'une étape et on avait la joie de se retrouver avec dom Claude Estiennot, prieur de Bonne-Nouvelle, « infatigable comme toujours dans son ardeur à réunir les antiquités des églises voisines. » Après une visite à Saint-Aignan, on reprenait le chemin de Paris et l'on y arrivait le mercredi 16 juin.

Le voyage de Bourgogne achevait de remplir le tome III des *Analecta* et signalait Mabillon et dom Germain à l'initiative d'un grand ministre. Colbert avait, en effet, une bienveillance particulière pour son compatriote; il se servit de lui en quelques occasions importantes pour le service du roi et voulut en vain l'en récompenser par une pension. « Quoi qu'il put faire, il ne luy fut pas possible de faire consentir le religieux à accepter ses offres; et il n'en put tirer d'autre réponse sinon qu'il luy étoit extrêmement obligé de l'avantage qu'il avoit en la pensée de lui procurer, et qu'il le prioit très humblement de continuer à honorer de sa protection la congrégation [4]. » Avant son départ, Colbert l'avait chargé d'examiner certains titres à Souvigny. Dès son retour, Mabillon songea à faire son rapport et « M. Baluze, dit-il, vint nous chercher pour nous mener en carrosse chez M. Colbert [5]. » Celui-ci écouta Mabillon, et « il en eut

[1] *Iter*, p. 8. — [2] *Iter*, p. 25; cf. J. Burlet, *Dom Mabillon en Savoie*, dans *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, 1909, IVe série, t. XI (= tom. XLVII), p. 175-187. — [3] *Iter*, p. 26; cf. X., *Passage de Mabillon à Lyon*, dans *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, 1907, t. VI, p. 84-86. — [4] Bibl. nat., ms. franç. *19649*, fol. 191. — [5] Ruinart, *Abrégé*, p. 88; P. Clément, *Histoire de Colbert*, in-8°, Paris, 1874, t. II, p. 286.

toute la satisfaction qu'il pouvoit attendre, il reconnut facilement que ce religieux n'avoit pas moins de bonne foi et de sincérité que d'habileté et d'expérience dans les matières. Cela ne fit qu'augmenter le désir qu'il avoit de donner quelques marques de son estime pour lui, et, comme il en cherchoit l'occasion, on lui suggéra d'engager le Père Mabillon à faire un voyage en Allemagne aux dépens du roi pour y visiter les archives et les bibliothèques. » La tentation était du petit nombre de celles auxquelles il est permis de succomber : les supérieurs l'y poussaient, Mabillon et dom Michel Germain n'avaient aucune objection à élever.

XX. Le voyage d'Allemagne et l'*Iter germanicum*. — Mabillon s'était trop félicité des résultats scientifiques des voyages de Flandre, de Bourgogne et de Lorraine pour ne pas se réjouir de cette nouvelle exploration, et, cette fois, en Allemagne où des amitiés nouées, des correspondances déjà anciennes lui promettaient un séjour fructueux. Nous en connaissons les principales circonstances grâce à l'*Iter germanicum* qu'il rédigea au retour, lorsque, encore attristé par la mort soudaine de Colbert, il voulait que cet écrit rendît hommage à sa mémoire et à sa générosité. Le carnet de voyage de Mabillon, conservé à la Bibliothèque nationale, ms. franç. *14187*, ne contient pas le relevé des recettes et dépenses du voyage d'Allemagne, mais Pierre Clément a fait connaître un envoi de fonds du ministre au religieux en 1683 : « Ce dimanche, 2500 l. envoyées par Bellinzani à Mabillon, de la part de Monseigneur [1]. » On voit que, dans sa modestie. Mabillon se conformait simplement à la vérité lorsque, au début de l'*Iter germanicum*, il écrivait que le voyage fut entrepris *ex voluntate et munificentia illustrissimi Johannis Colberti... qui, ex regia pecunia, ad hoc iter ultro ac liberaliter elargitus est* [2].

« Le moment de s'aventurer en Allemagne, reconnaît Mabillon, paraissait mal choisi en cet été de 1683, lorsque, de toutes parts, des bruits et des préparatifs de guerre rendaient la situation menaçante. La colère des Allemands était grande à cause de l'occupation de Strasbourg [3] et l'Autriche était envahie par une armée ottomane qui, au cours de ce voyage, viendrait mettre le siège devant Vienne. » Mais le prieur de Saint-Georges de Villingen dans la Forêt-Noire redoublait d'instances [4]. Le 30 juin, dom Mabillon et son compagnon dom Michel Germain, prirent la voiture publique (*rhedâ publicâ*), et, le 5 juillet, visitèrent Dijon. Le 7, ils entraient à Besançon, ville située sur « le Doux » et entourée de montagnes et d'importantes fortifications. Là, se trouvaient de jeunes nobles qu'on appelle les pages du roi (*regii pueri*) et qu'on entraîne aux fatigues, aux dangers et aux études de la guerre. Peu de jours auparavant, cette troupe avait eu l'honneur de manœuvrer devant le roi [5]. Mabillon et dom Germain visitèrent les antiquités romaines de la ville devenue française depuis 1674, copièrent une inscription, examinèrent le cabinet de curiosités de l'abbé Boisot [6] dont la bibliothèque contenait les papiers du cardinal de Granvelle et quelques manuscrits ayant fait partie de la bibliothèque de Mathias Corvin.

Le 12 juillet, les deux moines prirent le chemin de Bâle passèrent à Favernay et, le 14, arrivèrent à Luxeu (voir Luxeuil) où le Prieur leur fit le meilleur accueil. On se promena autant qu'il le fallait pour visiter les lieux, donner un coup d'œil au paysage, aux bains, à l'église où se voit le tombeau du moine Angelomus, auteur d'un commentaire sur les livres des Rois. Près de la grand'porte de l'église, Mabillon remarqua une petite construction qu'on nommait « la lanterne » et qui lui rappela une construction tout à fait semblable vue jadis à Bonneval en pays chartrain. La sacristie lui offrit un bel évangéliaire, contemporain de l'abbé Gérard, dont on lit le nom dans un distique en tête de l'évangile de saint Marc et à la fin du livre. Mabillon eut bientôt observé quelques particularités liturgiques, mais son attention fut vite détournée par un autre manuscrit exceptionnel : *Inter paucos bibliothecæ reliquos codices insignis est præ ceteris unus, litteris franco-gallicis ante annos mille conscriptus : in quo epistolæ et evangelia per annum, secundum priscum ordinem gallicanum, integre referuntur* [7]. C'était le fameux « lectionnaire de Luxeuil », du VIe siècle que nous avons décrit déjà (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 2748-2771) et dont l'étude approfondie suggérerait à Mabillon une de ses publications les plus accomplies.

On quitta Luxeuil, en compagnie du prieur dom Jérôme Pichon et on vint à Lure, de là à Porrentruy et à Belfort; le 17, on arrivait, après avoir traversé le Sundgau, à Huningue, qui n'est qu'à un millier de pas de Bâle. Ayant mis leur bagage à l'auberge, les deux moines allèrent saluer le gouverneur de la citadelle qui leur fit bon accueil et les pria de demeurer trois jours chez lui. C'était le marquis de Puysieulx, dont Saint-Simon lui-même n'a trouvé à dire que du bien. Le lendemain, Mabillon et dom Germain montèrent à cheval et parcoururent les environs; ils vinrent à l'abbaye de Bienvillen, près de Soleure, où l'abbé les accueillit avec une bonne grâce toute française [8]. La journée du dimanche se passa ainsi et, maintenant bien pourvus de lettres de recommandation pour les monastères de la Suisse, les deux bénédictins se rendirent à Bâle le lundi. Le nom de Puysieulx leur ouvrait toutes les portes; ils firent ainsi la connaissance de l'hébraïsant Buxtorf qui les promena dans la ville, leur montra en détail la bibliothèque dont il avait la garde, leur fit lire le testament autographe d'Érasme et les mena voir son tombeau à la cathédrale. De retour à Huningue, ils en partirent à cheval, le 21 juillet, pour Baden où ils firent connaissance avec l'Allemagne, ce qui, on s'en aperçoit, leur coûtait un peu [9]. L'impression recueillie ne dut pas dissiper cette appréhension; elle l'aggrava plutôt.

« Nous commençâmes, dit-il, à fouler le sol germanique, disant adieu pour trois mois environ à nos mœurs et à notre langue maternelle, et devant nous habituer aux usages d'Allemagne et de Suisse dont voici les principaux traits. Lorsqu'on arrive dans une auberge, l'hôte et l'hôtesse, tendant la main droite aux nouveaux venus, vous assurent de la joie qu'ils ont de vous voir arriver. Puis il faut traverser une salle où il y a une si grande quantité de mouches pendant l'été, à cause du poêle où elles se cachent l'hiver, qu'il est nécessaire de les chasser à coups de fouet. L'odeur nauséabonde du tabac n'est pas moins désagréable. Là, on vous sert une nourriture qui déplaît plus souvent qu'elle ne plaît. Le pain est mauvais, noir et plein de son; les mets sont, suivant la coutume du pays, remplis de poivre et d'autres épices de ce genre. Tout est inscrit avec soin sur une tablette. La forme des lits est odieuse aux Français; ils sont

[1] Pierre Clément, *Histoire de Colbert*, in-8°, Paris, 1874, t. II, p. 286; cf. *Lettres et Mémoires de Colbert*, t. V, p. 497; on apprend que pour le voyage de 1683, il fut attribué à Mabillon une somme de mille livres sur le fonds des Gens de lettres et Colbert y ajouta, de son propre mouvement, un surplus de 2 500 livres. — [2] *Iter germanicum*, nous citons l'édition des *Vet. anal.*, t. IV, (1685). — [3] A. Legrelle, *Louis XIV et Strasbourg, d'après des documents officiels et inédits*, in-8°, Gand, 1878. — [4] *Iter*, p. 5, lettre du 9 juin. — [5] *Iter*, p. 6. — [6] J.-B. Boisot devint abbé de Saint-Vincent. Sur les relations de Mabillon avec l'abbé Boisot, voir A. Castan, *Sur deux inscriptions de Besançon*, dans *Revue archéologique*, 1890 [1], p. 44 sq. — [7] *Iter*, p. 12. — [8] *Iter*, p. 14. — [9] *Iter*, p. 17.

plus courts que le corps, remplis d'une foule de coussins, si bien que l'on y est plus assis que couché. Ce qui le garnit n'est pas plus commode, puisque, même dans l'été, au lieu d'une légère couverture, il faut un lourd édredon rempli de plumes. Pour le reste, tout est assez brillant et assez propre. Dans toutes les salles des catholiques, on voit un crucifix placé en vue à la place d'honneur. Au-dessus des portes d'entrée des maisons et de celles des chambres à coucher, est fixé un écriteau où on demande à Dieu un esprit sain et chaste, la gloire de Dieu et l'affranchissement de la patrie, ainsi que l'intercession de sainte Agathe, protectrice contre l'incendie. Lorsqu'on s'en va, l'hôte qui sert les arrivants vous montre vos dépenses inscrites à la craie sur la tablette; puis, en les repassant l'une après l'autre à demi-voix il en fait l'addition, dont il ne pourrait pas impunément s'écarter de la moindre chose, tant est grande la bonne foi et l'honnêteté de cette nation. La coutume est de souhaiter bon voyage à ceux qui s'en vont, pour l'amour de saint Jean. »

Dès le premier jour passé en terre allemande, Mabillon note une mésaventure. Arrivés devant Rheinfeld, il s'agissait de traverser le Rhin : l'unique batelier du lieu refusa obstinément de les transporter sur la rive droite; ils le prièrent en vain, sous le grand soleil pendant deux heures; l'homme se vengeait sur ces Français, de l'assaut donné à la ville par une armée française peu de temps auparavant. De guerre las, les deux moines remontèrent jusqu'à Sechingen et purent se faire transporter sur la rive opposée; ils couchèrent à Bruck, sur l'Aar et, le lendemain, ayant traversé la Reuss, atteignirent Baden où siégeait la Diète helvétique [1].

De Baden, où il loue la propreté des églises et la musique qu'on y fait, Mabillon se rend à l'abbaye de Muri où l'abbé ouvre avec empressement chartrier et bibliothèque, ce dont profitent les deux savants. Mais l'attention réservée aux manuscrits n'exclut pas les remarques d'un esprit éveillé. « C'est à Muri, dit-il, que j'ai remarqué pour la première fois cette coutume : un des serviteurs parcourt la nuit tous les bâtiments dans la crainte d'un incendie, et, à chaque heure depuis le couvre-feu (c'est-à-dire les 8 heures en hiver et 9 en été) il crie quelques mots à divers endroits, afin de prouver qu'il est bien éveillé : « Écoutez, crie-t-il, à 9 heures en été, ce que je vais dire : voici 9 heures qui sonnent, éteignez la lumière et le feu, afin que Dieu vous protège, ainsi que Marie. » Aux heures suivantes, il annonce celle qui vient de sonner. Cet usage vient, comme je l'ai dit, du danger des incendies, qui est très grand dans cette partie de l'Allemagne, parce que tout y est fait avec du bois de sapin, tellement que même il y a la plupart du temps des planches de sapin sur les toits au lieu de tuiles. » Et, à cette occasion, il cite un passage de *De Germania* de Tacite, qui fait la même remarque sur l'emploi du bois dans les bâtiments en Germanie. C'est le triomphe du bois de sapin dont on fait usage même pour les routes, même pour les ponts [2]. Avant de quitter Muri, les deux Français font marché avec un interprète qui les accompagnera pendant le reste du voyage [3], et, le 26 juillet, ils se dirigent vers Notre-Dame-des-Ermites d'Einsiedeln.

Chemin faisant, Mabillon observe, interroge, prend des notes. Près de Zug il existe un beau grand lac poissonneux; la montagne offre des troupeaux répandus dans leurs cantonnements d'été, des huttes sont destinées à recevoir les foins. Le grand érudit, qui a passé son enfance à Saint-Pierremont, observe avec intérêt les détails qui s'offrent à lui : « Les bergers, dit-il, ne quittent pas leurs troupeaux et leur nourriture ne se compose guère que de lait et de fromage. » Mais le petit paysan de jadis a été à bonne école et ne manque pas de noter au passage une localité où se livra une escarmouche, le mont Gubel : trois cents catholiques y mirent six mille hérétiques en déconfiture et Zwingle resta sur le carreau.

A Einsiedeln, le 27 juillet, Mabillon et dom Michel Germain furent reçus, en l'absence du prince-abbé, par le frère de ce dernier, le P. Placide Reding, qui leur fit les honneurs de la maison. Après avoir fait leurs dévotions à Notre-Dame, avoir parcouru le monastère, on se dirigea vers la bibliothèque où les espérances ne furent pas déçues, et Mabillon trouva de précieux documents, entre autres une sylloge épigraphique devenue célèbre depuis [4], des actes authentiques de martyrs, un *Traité sur la grâce et le libre arbitre* de l'abbé Frowinus du monastère d'Engelberg [5].

A Einsiedeln, les deux confrères de France avaient surpris et intéressé; après leur départ, on écrivit cette notice dans le Journal du monastère : « Aujourd'hui arriva de Muri le P. Charles qui a amené les deux bénédictins de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés de Paris qui s'en vont recueillant, non seulement ici, mais dans tous les monastères bénédictins, les actes de l'ordre, dans cette fin qu'avec les actes de leur propre maison, ils deviennent de droit public. Belle entreprise certainement lorsque enfin elle aura vu le jour! Ils demeurèrent avec nous jusqu'au 30 juillet; ce jour-là ils partirent pour Fischingen. Le 28, ils prirent avec nous leur repas au réfectoire; les autres jours, comme ils ne mangent pas de viande, ils prirent leur repas à part, mais nos Pères leur tinrent continuellement compagnie. »

Mabillon et dom Germain franchirent le lac de Zurich sur le pont de Ripperschweill, d'une seule arche, dont ils admirèrent la hardiesse, et arrivèrent vers la fin du jour à Fischingen où ils ne trouvèrent qu'un abbé et des moines, mais rien d'intéressant [6]. Le lendemain, ils furent dédommagés en arrivant à Saint-Gall, le principal monastère de la Suisse par le rang qu'il occupe et la célébrité méritée dont il jouit. « Pour arriver au monastère, observait Mabillon, il faut traverser une petite ville indépendante, assez jolie, tout entière calviniste, située dans une vallée qui ne manque pas d'agrément, mais étroite. Un mur la sépare seule du monastère, qui ferme la ville du côté du Midi et s'adosse de ce côté à la montagne. La porte d'entrée est double; les habitants de la ville ferment la porte extérieure contre les religieux, et les religieux ferment la porte intérieure contre les habitants [7]. » A Saint-Gall, les deux moines de Saint-Germain trouvent beaucoup à observer, mais leur surprise ne va pas, semble-t-il, sans une pointe de scandale à la vue de cette richesse, de ce luxe, de cette profusion si différents de la pauvreté en honneur dans les monastères de la congrégation de Saint-Maur. Toutefois, si quelque chose lui plaisait moins, Mabillon se disait : *Redeo ad bibliothecam*, où non seulement il savait trouver *magna veterum optimæ notæ librorum copia*, mais encore deux bons et utiles amis, le Père Schenk et le Père Célestin Sfondrate [8]. Avant de quitter Saint-Gall, il fallait jeter un coup d'œil sur la bibliothèque de la ville et ce fut alors qu'il apprit la nouvelle du siège de Vienne par les Turcs. « Ceci, dit-il, nous fit un peu hésiter à poursuivre notre voyage [9]. Nous nous demandions s'il y aurait sûreté sur les routes jusqu'en Bavière, où la crainte des armes ottomannes était sans nul doute déjà répandue. D'autres raisons venaient encore s'ajouter à cette crainte, raisons qui nous rendraient peut-être suspects dans

[1] *Iter*, p. 19. — [2] *Iter*, p. 25. — [3] *Iter*, p. 26. — [4] *Iter*, p. 481-505. — [5] *Iter*, p. 29. — [6] *Iter*, p. 29. — [7] *Iter*, p. 31. — [8] *Iter*, p. 32. — [9] *Iter*, p. 36.

un moment de crise si périlleuse, ou qui certainement suffiraient à nous faire fermer la porte des bibliothèques qui étaient l'unique but de notre voyage. Mais enfin, nous nous rassurâmes, décidés à suivre le conseil qu'on nous donnait d'aller au moins jusqu'à Kempten, où nous pourrions être mieux instruits de l'état des choses. Et c'est ainsi que nous quittâmes le monastère de Saint-Gall [1]. » C'était, le 5 août, et avant de se mettre en route, Mabillon avait écrit une lettre à dom Ruinart « ...Nous y avons trouvé de très bonnes choses, et entre autres deux traités de saint Ambroise : *Contra hæreticos* et *De laudibus sanctorum*, non encore imprimés. Nous partons aujourd'hui... Nous avons avec nous un fort honnête homme à cheval qui nous accompagne. Outre cela, de chaque abbaye on nous donne pour garde un reître et un homme à cheval... Nous nous portons bien, Dieu merci. J'ai eu quelque légère incommodité qui s'est dissipée ici. Adieu, mon cher Père, tenez-vous gai et priez Dieu pour moi [2]. » Les deux voyageurs et leur escorte partirent, mais on se souvint d'eux, de leurs conseils, et lorsque les moines de Saint-Gall se décidèrent à publier la *Chronique* de Trithème, ils rappelèrent qu'ils y avaient été fort encouragés par le Père Mabillon « pendant le séjour qu'il fit dans notre maison de Saint-Gall, séjour dont nous avons gardé un doux souvenir. »

Le 5, partis de bonne heure, Mabillon et son confrère vinrent à Bregentz; le 6 ils traversèrent Lindau sans s'arrêter et allèrent d'une traite à Tetnang pour y célébrer la messe, puis par Ravensbourg ils gagnèrent Weingarten. Ici, observe Mabillon, « les choses changent d'aspect, les routes sont plus planes, les mœurs diffèrent quoique à peine moins libres qu'en Suisse, la langue, nous a-t-on dit, est plus pure, les maisons de paysans sont moins propres et moins élégantes [3]. » Le monastère renfermait une riche bibliothèque où Mabillon remarqua que « même les livres imprimés étaient reliés avec de la peau de cerf, comme cela se voit souvent en Allemagne, où la chasse aux cerfs est si fréquente [4]. »

Le 9, Mabillon arriva à Kempten, passa deux journées (12 et 13) à Ottenbourg et la veille de l'Assomption arriva à Irsin où il passa la fête et repartit le lendemain pour Augsbourg située « dans une plaine d'une beauté et d'un agrément incomparables, d'une grande fertilité, et jouissant d'un climat très sain [5]. » A l'entrée de la ville il fallut montrer les passeports et, cela fait, les deux moines se rendirent à Saint-Ulric dont ils trouvèrent les portes fermées. C'était l'heure du dîner des moines qui ne souffrent alors aucun dérangement [6]. Ils pénétrèrent enfin et reçurent le meilleur accueil. Les bibliothèques et les archives s'ouvrirent libéralement, et la bibliothèque publique de la ville était bien fournie de manuscrits grecs. Au moment de quitter Augsbourg, Mabillon écrit quelques pages à dom Ruinart : « Nous vous dirons à notre retour, Dieu aidant, le détail de ces abbayes et des amitiés que nous y avons reçues... Toutes sont tout à fait splendides... Il y a partout de fort belles bibliothèques, et j'ai honte des nôtres, quand je les compare à celles-ci... Je ne croyois pas qu'il y eût tant de régularité en ce pays dans les religieux et les ecclésiastiques. Je vous assure que je suis fort édifié de la régularité des monastères que nous avons vus. Il y a un très bon évêque en cette ville qui est, au moins, aussi exact que nos plus zélés évêques de France. Les curés de ce diocèse sont aussi fort capables. Enfin, je puis vous dire que j'ai une tout autre idée de ce pays-ci que je n'avois [7]. »

Le 19 août, Mabillon et dom Germain traversent le Lech et pénètrent en Bavière où il leur faudra à tout moment exhiber leur passe-port [8]; néanmoins ils n'en gardent pas mauvais souvenir. « Notre voyage dans ce pays, écrit Mabillon, fut très heureux et dura un mois; dans cette contrée, les prés, les bois, les grands fleuves, et tout ce qui peut servir aux besoins de la vie et à l'agrément, se trouvent en abondance, excepté la vigne, qui ne se trouve pas dans l'intérieur du pays. Un ordre parfait règne dans tout cet État, dont l'entrée est partout interdite aux hérétiques. De là vient qu'il est interdit également d'y introduire même les nouvelles, pendant que le reste de l'Allemagne est rempli de mille faux bruits qui y circulent sans obstacle. Ici, au contraire, tout est si fort hérissé d'obstacles, qu'alors que les partis inventent ailleurs leurs mille nouvelles diverses, c'est à peine si l'on ose croire à l'authenticité d'un bruit qui circule. Les voyageurs mêmes et les étrangers subissent un sévère examen de la part des Bavarois. On voit assez souvent sur les poteaux la représentation d'une main coupée au couteau, ce qui est le châtiment infligé à celui qui ne déclare pas avec vérité le lieu d'où il vient, ce qui est obligatoire en temps de peste. Du reste, les Bavarois sont humains et portés à la pitié, comme le prouvent les églises et les oratoires sans nombre, surtout en l'honneur de la T. S. V. Marie qui s'élèvent chez eux, à ce qu'il me semble, à plus de 30 000, tous décorés et tenus avec soin [9]. »

Les deux érudits reprennent la visite des monastères et des bibliothèques. Après avoir visité Kaybach, Scheyrens et Geisfeld, ils arrivèrent à Ratisbonne le 20 août et logèrent au monastère de Saint-Emmerand. La bibliothèque leur offrait un évangéliaire de l'année 870, transcrit par ordre de Charles le Chauve [10], que nous avons décrit (voir *Dictionn.*, t. III, col. 847-856, fig. 2653-2654) : « Ce livre, dit Mabillon est une des plus belles pièces de l'Europe [11]. »

Du 26 au 28 août, voyage jusqu'à Salzbourg où les deux voyageurs parvinrent mouillés d'une grosse pluie qui les avait surpris en chemin avant d'arriver à Laufen. Ils s'arrêtèrent à l'auberge et demandèrent du feu pour se sécher, « oubliant, dit Mabillon, qu'en Allemagne on n'a pas coutume d'allumer ainsi du feu pour un besoin passager, et que d'ailleurs les cheminées ne sont pas disposées pour cela, car il n'y a que des poêles et des fours pour l'hiver, qui, même allumés, n'auraient pu sécher des gens mouillés pendant le court espace d'un repas; il y a aussi des foyers qui servent à la cuisine, mais ils sont placés sur des constructions en pierre fort élevées [12]. » Dans la soirée, les deux bénédictins arrivèrent à Salzbourg et vinrent demander l'hospitalité à l'abbaye Saint-Pierre où ils reçurent bon accueil. Du 28 août au 2 septembre, on eut le temps de leur faire visiter la ville, de les présenter au prince-évêque et au doyen du chapitre, prince Guillaume de Furstenberg qui les combla d'attentions. Ces devoirs une fois rendus, Mabillon et dom Germain revinrent au monastère où les attirait la bibliothèque [13]; il leur fallut la quitter quelques heures pour assister, sur l'invitation du prince-évêque, à une pièce de théâtre jouée au collège, par les élèves et dont le sujet était l'histoire de Nabuchodonosor. Toute la noblesse viennoise et autrichienne s'y trouvait en habit à la française, fort préoccupée de l'issue

[1] *Iter*, p. 36. — [2] *Mabillon à Ruinart*, 5 août, 1683, Bibl. nat., ms. fr. *19659*, fol. 14. — [3] *Iter*, p. 38. — [4] *Iter*, p. 40. — [5] *Iter*, p. 45. — [6] *Iter*, p. 45. — [7] *Mabillon à Ruinart*, 18 août, Bibl. nat., ms. fr. *19659*, fol. 16. — [8] *Iter*, p. 45, 47; cf. Arth. Bauckner, *Mabillon Reise durch Bayern im Jahre, 1683*, in-8°, München, 1910; l'*Iter germanicum* a été traduit en allemand, par J. Ulrich, *Die deutsche Reise Mabillons*, in-8°, Landshut, 1867. — [9] *Iter*, p. 48. — [10] *Iter*, p. 52-58. — [11] *Mabillon à Ruinart*, 9 septembre 1683, Bibl. nat. ms. fr. *19659*, fol. 19. — [12] *Iter*, p. 63. — [13] *Iter*, p. 64-66.

du siège de Vienne par les Turcs [1], sans que personne parmi eux parût se douter qu'il aurait pu se trouver dans les rangs de l'armée de Sobieski. A la suite de cette corvée, le prince-évêque imagina une autre récréation que Mabillon ne paraît pas avoir trouvée de son goût. La veille du départ, alors que les livres le réclamaient impérieusement, il lui fallut monter en carrosse pour visiter la maison de campagne du prélat à Heilbronn. « La vallée est étroite, fertile et non dépourvue d'agrément, entourée qu'elle est de montagnes couvertes de neiges éternelles. Le palais du prince est très simple, les jardins sont très beaux, ornés de fleurs, d'arbustes, de ruisseaux et de cascades. Il y a des lacs qui sont remplis de poissons délicieux, des oiseaux de mille espèces, enfin des grottes creuses, inscrutées de diverses pierres et de coquillages. Enfin que n'y a-t-il pas pour l'agrément et l'utilité [2]! » Mais toute cette exhibition n'a pu lui faire oublier le désagrément de cette excursion. « Nous n'avons pu éviter d'être mouillés [3]. » Aussi, avec quelle hâte seront-ils remontés en carrosse pour regagner Salzbourg, retrouver la bibliothèque et les bons amis, les trois frères Metzler, dont il fallait se séparer et qu'on ne reverrait plus. On se quitta donc, chargés de livres, de manuscrits, de petits présents et, ne pouvant songer au voyage de Vienne, d'après le projet primitif, on se rabattit sur Munich.

Le 4 septembre, on dépassa Wasserbourg; le 5, on traversa Tegernsee où l'on s'arrêta le temps de copier une vingtaine de lettres qui ont pris place dans le tome IV des *Analecta* [4], et, le 7 septembre, on s'achemina vers l'abbaye de Benedictbeuern. « C'était, dit Mabillon, la veille de la Nativité de Notre-Dame et nous arrivâmes vers la fin de l'après-dîner au monastère dont le nom semblait de bon augure, mais les événements n'y répondirent pas. Ce jour-là même avait lieu la translation solennelle des reliques de sainte Anastasie, patronne de l'église du lieu. Après une interminable attente dans le vestibule du monastère, entourés par une foule de serviteurs qui nous regardaient avidement, comme si nous venions d'un nouveau monde, on finit par nous dire qu'il ne restait plus de place dans l'hôtellerie des voyageurs, à cause de la foule des hôtes qui s'y étaient réunis pour la fête. Le préfet de l'hospice, homme assez poli, paraissait fort contrarié de ce contretemps; il nous offrit une cellule vide pour y passer la nuit suivante. Nous le remerciâmes en lui disant que nous n'étions nullement venus ici pour y chercher un abri, mais bien pour voir ce qui pouvait avoir rapport à l'histoire du monastère et de l'ordre dans les monuments de cette maison. Nous ne lui demandions qu'une seule chose, la permission d'employer le peu d'heures qui restaient encore avant la nuit à visiter le couvent et la bibliothèque. Ce bon homme ne put refuser cette demande. Aussi vîmes-nous le monastère dont les bâtiments étaient neufs et bien bâtis, l'église pas encore entièrement achevée, la bibliothèque belle, avec une galerie pour atteindre les livres de l'étage supérieur. Le bibliothécaire, appelé du réfectoire, arrive jetant feu et flamme contre les Français. Michel Germain commença par écouter ce torrent d'injures avec douceur, tout absorbé qu'il était à regarder les livres. Sa patience dura quelque temps; mais, comme l'autre continuait toujours, il se mit à lui répondre avec politesse, n'étant plus alors, comme les circonstances le voulaient, *Germain*, mais tout *Gaulois*. L'adversaire, bien loin de se calmer, s'emportait toujours davantage, rapportant comme vérités certaines les bruits les plus faux. Un Suisse, notre interprète, vint au secours de Michel : c'était un homme instruit, sachant même le latin; il dit à l'honneur du roi, du royaume et de toute la nation (il avait servi dans les gardes-suisses) mille choses fort justes. Cet homme n'eut pas plutôt, pour voir je ne sais plus quoi, mis le pied hors de la bibliothèque, qu'aussitôt le bibliothécaire fit claquer la porte sur lui. Ce ne fut sans doute pas sans frémir que les Muses, plus humaines, entendirent ce fracas dans leur paisible demeure [5].»

A la nuit tombante, Mabillon et dom Germain s'éloignèrent de cette maison et allèrent coucher dans un hameau peu éloigné. Le lendemain, vers le soir, ils arrivèrent à Munich recrus de fatigue, et entrèrent dans une auberge, faute de pouvoir descendre dans un monastère bénédictin. Bossuet leur avait remis des lettres de la dauphine pour visiter Munich où M. de La Haye, ambassadeur du roi, les fit monter dans son carrosse et leur montra lui-même la ville « et le palais de l'Électeur, qui est un des plus magnifiques d'Allemagne, et il ne put le refuser. Mais on fut bien surpris, lorsqu'on luy demanda si celuy du roy de France étoit plus beau, quand on le vit obligé d'avouer qu'il ne l'avoit jamais vu. » Cependant, en l'absence de l'Électeur, la bibliothèque leur demeurait fermée, et cette circonstance hâta leur départ; le 12, ils passaient à Andechs, le 13, à Wessbrunn, puis Fuessen, Steingaden et, le 14, ils revenaient, suivant leur promesse, à Kempten.

Dès lors, on prenait le chemin du retour; le 17, on quitta Kempten pour Weingarten et Salemweiler, monastère cistercien où l'abbé retint toute une journée les deux bénédictins qui trouvèrent dans la bibliothèque un traité de Ratramne intitulé : *De perceptione corporis et sanguinis Domini* [6]. Le 21, départ pour Constance qui n'est éloignée que de cinq heures de marche. Parvenus sur la rive du lac, ils le traversèrent et s'arrêtèrent aux portes du faubourg de Petershausen, où se trouve un monastère bénédictin séparé par le Rhin et un pont très élevé de la ville qui était ville impériale. « Nous savions, dit Mabillon, que nous trouverions là des gardiens peu favorables pour les arrivants : telle avait été la cause qui nous avait empêchés de visiter Constance en partant, comme la direction de notre voyage semblait l'exiger. Notre guide Maximilien répondit aux questions qu'on lui posa, et affirma que nous venions de Weingarten. Nous entrons, nous rendons visite à nos confrères de Petershausen, avec le dessein d'aller, de là, visiter la cathédrale où s'est tenu le fameux concile; nous n'avions, en effet, aucun espoir de rien emporter de cette ville où nous savions que la défiance innée contre les Français empêcherait même de nous recevoir. Après le repas, on avertit en secret mon compagnon de route qu'un conseiller impérial avait reçu des lettres d'un ministre de l'empereur, lui disant que deux bénédictins français, accompagnés d'un interprète, parcouraient toute l'Allemagne on ne savait trop pourquoi; qu'ils devaient à la fin arriver à Constance, où il serait bon de les faire examiner, et examiner avec soin par le Conseil. L'abbé de Petershausen, prévenu en secret par le Conseil, était chargé de faire connaître si nous descendions dans son abbaye. Ayant été ainsi avertis de cette conspiration, nous nous hâtâmes de sortir de la ville sans l'avoir vue et nous nous dirigeâmes vers le monastère de Reichenau [7]. »

A Reichenau, l'accueil fut cordial et le prieur montra avec complaisance les curiosités de toute sorte qui remplissaient ce très ancien monastère. Les deux voyageurs virent là la tombe et l'épitaphe (que copia

[1] *Iter germanicum*, p. 67-68. — [2] *Iter*, p. 68. — [3] *Iter*, p. 68. — [4] *Iter*, p. 71. — [5] *Iter*, p. 71-72. Dans une lettre de *Mabillon à Magliabecchi*, Paris, 18 nov. 1686, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 350, n. 125, on retrouve le souvenir du bibliothécaire de Benedictbeuern. — [6] *Iter*, p. 80. — [7] *Iter*, p. 82.

Mabillon) de Charles le Gros; puis on passa à la bibliothèque.

In bibliotheca reliqui sunt codices permulti venerandæ antiquitatis : tantum quosdam hic notare juvat, et voici Mabillon qui ne résiste pas au plaisir d'énumérer les volumes les plus intéressants qui ont passé par ses mains, entre autres un *De gloria martyrum* de Grégoire de Tours, un *Homiliare* de Paul Diacre en deux volumes, le *Prædestinatus* de Sirmond et le *De hæresibus* de Primasius, qui lui remet en mémoire un autre exemplaire de ce traité offert au chapitre par Hincmar. Aussi ce ne serait pas trop de trois jours passés à Reichenau; mais, dès le lendemain, il faut traverser le lac, se rendre à Villingen, en saluant au passage Hohentwiel, en songeant à la joie de revoir le P. Geysser, prieur, un fervent des études historiques [1].

« Le surlendemain de notre arrivée, dit Mabillon [2], comme nous nous préparions à partir, tandis que l'excellent abbé se jetait à notre cou, il me glissa dans la main un petit sac plein de monnaie, s'excusant sur son peu de revenus de nous offrir si peu de chose pour nous aider à continuer notre route. Moi, au contraire, secouant la main comme si l'on y avait mis du charbon ardent, je le remerciai en refusant, malgré ses instances réitérées. « Nous serions, disais-je, les derniers des hommes, si, après avoir été reçus par vous avec tant de libéralité, nous acceptions encore cet argent, alors que nous n'avons besoin de rien. » L'abbé insiste et le P. Geysser l'appuie. A la fin, nous dûmes céder : on ne nous laissa pas partir sans pleurer, et, après nous avoir donné un guide honnête pour nous conduire à travers la forêt d'Hercynie (la Forêt-Noire). L'esprit est épouvanté par ce seul nom de forêt hercynienne, où tout est affreux et les chemins impraticables, où nous rencontrâmes à peine quelques villages, sauf la ville forte d'Erenbach, qui est la ville la plus importante de la race hercynienne. Dans les vallées qui sont fort étroites, il y a des prés assez fertiles où paissent des troupeaux; la pente fort roide des collines et des montagnes est peu propre pour porter des moissons, et même pour nourrir des troupeaux, à cause de la trop grande richesse de l'herbe, dit-on. De temps à autre, s'élèvent des cabanes, la plupart avec un moulin où l'eau est amenée par des tuyaux faits en bois de sapin. Des pins tombés de vieillesse gisent çà et là; ils tombent d'eux-mêmes et pourrissent sur place, parce que les routes ne sont pas, en bien des endroits, assez larges pour les transporter. Nous ne serions pas sortis de ces routes détestables, et nous n'aurions pu éviter les précipices, si nos bons confrères de Willingen ne nous avaient pas donné un guide. Nous arrivâmes le même jour au monastère de Saint-Pierre, à 3 lieues de Fribourg-en-Brisgau, à l'extrémité de la Forêt-Noire, où le ciel se laisse voir plus librement. »

Le 27 septembre, à l'arrivée à Fribourg, Mabillon apprit la mort de Colbert, son protecteur, et que, moins modeste qu'il l'était, il eût pu nommer son ami; il célébra la messe, pour le repos de son âme.

De Fribourg, par Brisach et Colmar, ils gagnèrent le monastère de Gregorienthal, de la congrégation de Saint-Vanne. Le 30, ils pénétraient au cœur de l'Alsace, *qua nullam jucundiorem aut fertiliorem vidisse memini* [3]. En passant par Selestat et Ebersheim, ils arrivèrent le 1er octobre à Strasbourg où ils séjournèrent le 2 et le 3, visitèrent la ville et les monuments sous la conduite du sénateur Ulrich Obrecht, « qui nous offrit plusieurs fois le vin d'honneur, nous donna des livres qu'il avait publiés, et nous montra divers ouvrages de sa propre bibliothèque, dont les marges étaient couvertes de notes écrites de sa main [4]. »

Le 4 octobre et les jours suivants, passage des Vosges à Molsheim; visite à Senones, Saint-Dié, Moyenmoutier, Saint-Mihiel, Verdun, Mouzon, tous lieux que jalonnent les monastères de la congrégation de Saint-Vanne. De Sedan [5], Mabillon fit une pointe jusqu'à Charleville pour rendre compte de son voyage à Maurice Le Tellier, archevêque de Reims. De là, ayant gagné Reims et porté ses prières au sanctuaire de Notre-Dame-de-Liesse, par Laon et Soissons, il gagna Meaux où il salua Bossuet, et, toujours escorté de dom Germain, rentra au monastère sur la fin d'octobre après quatre mois d'absence.

Lorsque, de retour dans sa cellule, Mabillon rédigea l'*Iter germanicum*, il avertit que, sur beaucoup de points, sa discrétion était calculée « afin de ne pas paraître flatter en louant les uns, ni médire en blâmant les autres. » Aucun souci de gloriole personnelle ne l'avait inspiré en racontant les honneurs qu'on leur avait rendus, mais seulement « la crainte de se montrer ingrat à l'égard de ceux qui leur avaient prodigué ces attentions. » Finalement, il avait voulu rendre hommage et témoigner sa reconnaissance à la mémoire du grand Colbert [6].

Pour s'en acquitter dignement, il se mit à l'œuvre et employa les mois qui suivirent à la composition du tome IV des *Vetera analecta*. « Je m'en vais, écrivait-il à l'abbé Nicaise, disposer un recueil des pièces que nous avons trouvées. Je ne sais s'il y aura quelque chose de votre goût. Nous avons trouvé de belles inscriptions romaines rédigées dans un livre, autres que celles de Gruter [la *Sylloge Einsiedlense*], des anciennes formules [les *Formulæ Andegavenses*], quelques ouvrages de Pères non imprimés, des Actes des martyrs [les *Acta Mammarii, Marculi, Maximiani et Isaac, Theodoriti, Philippi*]. » Nous avons donné le contenu de ce tome IV (voir col. 479) qui allait paraître simultanément avec le *De liturgia gallicana*, autre fruit du voyage [7].

XXI. Le *de liturgia gallicana*. — L'étude des antiquités ecclésiastiques telle que la comprenaient les bénédictins de Saint-Maur ne pouvait se désintéresser de l'histoire et des monuments liturgiques, mais ils ne lui accordaient que la place secondaire qui lui appartient. Cette science dans laquelle la divination côtoie la fantaisie et où les formules vagues tiennent lieu de dates précises et de faits localisés ne pouvait, comme on l'a essayé inutilement de nos jours, supplanter les textes historiques objets des études préférées de Mabillon et de ses confrères. C'est pourquoi il est moins singulier, peut-être, qu'on ne l'a pensé que, dans le *Traité des études monastiques*, Mabillon n'accorde pas même une mention à la liturgie, parmi les études qui conviennent aux moines. Il y parle de l'Écriture sainte, de la lecture des Pères, des conciles, du droit canon, de la théologie, de l'histoire sacrée et profane, de la philosophie, des belles-lettres, de la critique, il n'y dit rien de la liturgie pas plus de la numismatique ou de l'épigraphie. Ce n'est pas une exclusion, c'est une mise au point d'après la valeur respective des sciences auxiliaires : aussi voit-on paraître dans le *Catalogue des meilleurs livres* à lire par les étudiants les noms de quelques auteurs liturgiques.

Cette science auxiliaire, Mabillon allait la rencontrer et s'y révéler, comme toujours, un maître. Au début de son voyage d'Allemagne et comme il explorait la bibliothèque de Luxeuil, on lui présenta un manuscrit dont il reconnut au premier coup d'œil, la valeur exceptionnelle. C'était un lectionnaire écrit en minuscule mérovingienne du VIIe siècle : nous l'avons décrit au mot Luxeuil de façon assez détaillée

[1] *Iter*, p. 85. — [2] *Iter*, p. 85-86. — [3] *Iter*, p. 87. — [4] *Iter*, p. 89. — [5] *Iter*, p. 90. — [6] *Iter*, p. 92. — [7] *Mabillon à l'abbé Nicaise*, 31 janvier 1684, Bibl. nat., ms. fr. *9371*, fol. 60.

(*Dictionn.*, t. IX, col. 2748-2771) pour ne lui consacrer ici qu'une brève mention. Aujourd'hui, le chercheur heureux qui trouverait un monument de ce prix le publierait en entier avec une complaisance infinie. Mabillon vivait en un temps où une seule vie suffisait pour s'embellir de trois ou quatre bonnes fortunes de ce genre, et on n'y attachait pas toute l'importance légitime. Quoi qu'il en soit, en éditant sa trouvaille, Mabillon se borna à en donner les rubriques avec le début et la fin de chaque lecture. Les premiers cahiers (sept au moins) manquent, néanmoins Mabillon eut bien vite reconnu et apprécié « l'un des plus curieux monuments de la paléographie mérovingienne [1]; » il en ressentit un sentiment de joie : *Mox præ gaudio exsilientes illud gallicanæ Ecclesiæ proprium fuisse suspicati sumus* [2]. Ce livre, unique en son genre, complétait les découvertes des cardinaux Bona et Tomasi, et allait faciliter la reconstitution de l'antique liturgie gallicane [3].

Mais il ne suffisait pas à Mabillon de restituer à cette liturgie un de ses plus précieux monuments, il en fit l'occasion d'un travail considérable qui est resté définitif dans la plupart de ses parties et où on trouve exposée une vue d'ensemble que nous avons reproduite et, par places, rajeunie en exposant ce qu'on sait aujourd'hui de façon presque certaine sur la liturgie gallicane (voir ce mot dans *Dictionn.*, t. VI, col. 473-593).

L'ouvrage est intitulé : *Liturgia gallicana libri III, in quibus veteris missæ quæ ante annos mille apud Gallos in usu erat forma ritusque eruuntur ex antiquis monumentis, lectionario gallicano hactenus inedito, cum tribus missalibus thomasianis, quæ integra referuntur, accedit disquisitio de cursu gallicano, seu de divinorum officiorum origine et progressu in ecclesiis gallicanis*, in-4°, Parisiis, Martin et Boudot, 1685; ensuite réimprimé chez Montalant, 1729; reproduit dans *P. L.*, t. LXXII.

Le Ier livre est une savante étude sur une période de notre histoire nationale que Mabillon a ainsi contribué à éclairer, en recueillant dans les écrivains anciens les moindres allusions ou les textes qui se rapportent à tout ce qui touche à la piété et aux pratiques de piété de nos pères. Cette description de la messe gallicane, des vêtements des ministres, du mobilier du sanctuaire, de l'ancienne basilique, malgré quelques inexactitudes dues à l'obscurité du sujet, à la nouveauté des recherches et à la rareté des informations, est un chef d'œuvre d'érudition patiente et perspicace. La découverte, postérieure à Mabillon, de la description de la messe attribuée à saint Germain de Paris a permis de rectifier quelques détails. La comparaison introduite entre la liturgie gallicane et la liturgie mozarabe est remarquable, les déductions sur la foi de l'Église gallicane en l'eucharistie forment un excellent chapitre de théologie historique.

C'est dans le livre IIe que Mabillon décrit le manuscrit de Luxeuil et résume le texte qu'il accompagne de notes et d'observations témoignant de connaissances liturgiques étendues.

Le livre IIIe est le moins original, puisque c'est une réédition assez peu différente de celle que Tomasi avait donnée du *Missale gothicum*, du *Missale Francorum* et du *Vetus missale gallicanum*. On aurait désiré davantage.

Où l'érudition et la perspicacité de Mabillon se retrouvent tout entières, c'est dans son commentaire sur l'office gallican, le *cursus gallicanus*. Il n'avait pas eu de devancier dans cette œuvre, et on peut dire qu'il n'a pas eu d'imitateur. Son travail demeure l'œuvre d'ensemble la plus complète, la plus minutieuse que nous possédions; non seulement pour la Gaule, mais pour l'histoire de la psalmodie en général, Mabillon a écrit un traité qu'on ne refera plus.

XXII. Le voyage d'Italie et l'*iter italicum*. — La fin du voyage d'Allemagne avait été attristée par la mort de Colbert; heureusement Mabillon trouva dans Maurice Le Tellier « la même protection que chez M. Colbert, son patron, qui venoit de mourrir [4]. » Il dédia à ce nouveau protecteur le *De liturgia gallicana*, empressé à saisir l'occasion qui s'offrait naturellement de célébrer la ville et le diocèse de Reims. S'adressant à l'archevêque, il célébrait sa métropole en termes pompeux : *Remorum sedem diadema regni; omnibus pene gallicanis Ecclesiis exemplum*, et il dépeignait cette partie reculée du diocèse, où les rois, les empereurs, les papes et les évêques eurent de si fréquentes assemblées ou d'importants conciles : Mouzon, Douzy, Attigny, lieux de rendez-vous pour saint Remy, Hincmar et Adalbéron. Enfin il retraçait les bienfaits dus à l'activité et au zèle de l'archevêque, ses visites pastorales, la restauration du séminaire diocésain et de l'université. Or, nous dit Ruinart, « M. l'archevêque de Reims, qui étoit chargé de tout ce qui regardait la littérature, et qui avoit toujours eu pour l'illustre savant originaire de son diocèse une considération particulière, voulant donner une marque publique et éclatante de l'estime qu'il avoit pour son mérite, résolut de l'envoyer en Italie. Ce prélat parla de son dessein au roy qui l'approuva, et le Père Mabillon fit ce voïage par ordre et aux dépens de Sa Majesté, pour ramasser ce qu'il pourroit rencontrer de plus curieux, afin d'en enrichir la bibliothèque du roy [5]. »

« Ce fut vraisemblablement, raconte dom Tassin [6], à cette occasion que Sa Majesté souhaita de voir dom Mabillon : il lui fut présenté par M. Le Tellier, archevêque de Reims et M. Bossuet, évêque de Meaux; M. Le Tellier dit au Roi : « Sire, j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le plus savant homme de votre royaume. » M. Bossuet, qui crut que ce que M. Le Tellier avoit dit étoit pour le piquer, dit de son côté : « M. l'archevêque de Reims devoit ajouter : et le plus humble [6]. »

Mabillon avait alors cinquante-deux ans et, quoique sa santé se fût fortifiée, on pouvait appréhender pour elle un long et pénible voyage [7]. Néanmoins, il ne pouvait se dérober au désir du roi, le plan était donc arrêté, lorsque la maladie retarda tout [8]; à peine convalescent il écrivait à l'abbé Nicaise : « Je ne mérite pas la considération que vous avez pour moy, monsieur, ni les qualitez que vous me donnés dans vostre lettre. Je ne suis pas encore bien déterminé sur le voyage de Rome et une maladie que j'ai eüe depuis peu et dont je ne suis pas encore bien rétabli me tient encore en suspens. Ce seroit un grand avantage pour moy en cas que je fisse ce voïage, si je pouvois prendre vos lumières pour le faire utilement... Je vous prie, lorsque vous aurez la bonté de m'écrire, de ne me donner aucune qualité. Je suis content de celle de mon état et je n'en désire et n'en mérite point d'autres [9]. »

Pour changer d'air et se distraire un peu, Mabillon fut envoyé par ses supérieurs parcourir la Normandie. Peut-être dom Michel Germain était-il retenu ou empêché; quoi qu'il en soit, il n'accompagna pas Mabillon et fut remplacé par un jeune religieux qui,

[1] L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. III (1881), p. 220; cf. t. II, p. 304. — [2] *De liturgia gallicana, præfatio, P. L.*, t. LXXII, col. 103. — [3] Tomasi avait donné le *Missale gothicum*, le *Missale Francorum* et le *Missale gallicanum vetus*. — [4] Ruinart, *Abrégé*, p. 108. — [5] Id., *ibid.*, p. 109. — [6] *Hist. littér. de la congrég. de Saint-Maur*, p. 210. — [7] Voir la lettre de *Mabillon à Magliabecchi*, 8 janvier 1682, dans Valery, *Corresp. inéd. de Mabillon et Montfaucon*, t. I, p. 29, n. 15. — [8] Voir *Ruinart à...* 11 août 1684, dans E. Gigas, *Lettres des bénédictins de la congrég. de Saint-Maur*, in-12, Copenhague, 1892, t. II, part. 1, p. 39. — [9] Bibl. nat., ms. fr., *Corr. Nicaise*, *9361*, fol. 62.

à la suite de dom Estiennot et de dom Germain devait s'illustrer et laisser un nom célèbre : dom Thierry Ruinart. « J'ai oublié de vous dire, écrivait Mabillon à un confrère, que l'on m'a donné un jeune religieux appelé Thierry Ruinart, natif de Reims, âgé de vingt-cinq ans, qui ne sera prêtre qu'au mois de septembre prochain. J'espère qu'avec la grâce de Dieu il fera très bien. Il est très bon et très honnête religieux, il a beaucoup d'esprit et d'acquit pour son âge. Je n'ai demandé personne en particulier, on me l'a proposé, et je l'ai accepté [1]. » Ce voyage de Normandie n'a été signalé par aucune découverte [2], au retour, il fallut songer sérieusement à l'Italie.

Ce voyage devenait un événement. « On en parle ici [à Rome], écrivait dom Estiennot; le cardinal Casanata me dit jeudi qu'il falloit absolument que vous vinssiez voir les bibliothèques de ce pays-ci, et nous marquer nous-même les choses dont vous avez besoin. Je lui promis de vous en écrire, et si vous le croyez, et vos amis, vous viendrez faire ici une station de quelques mois. Nous vous donnerons cellule, pain, vin et l'hospitalité entière, et vous serez *padrone della casa* [3]. » « Vous prendrez à la bibliothèque de la reine [Christine] tout ce que vous voudrez, mais on vous donnera avec quelque réserve ce que vous demanderez à la bibliothèque vaticane. A Florence vous verrez tout sans peine. Le Mont-Cassin vous sera ouvert, on me l'a promis. Vous verrez Sublac [*Subiaco*] et quantité d'aures lieux; ainsi venez et commencez par apprendre à parler italien, car sans cela vous pâtirez sur la route et vous embarrasserez ici les gens si vous leur parlez latin [4]. » C'est ce qui fait que, sur le ton de la résignation, Mabillon écrivait : « Comme je ne vois point d'apparence d'éviter le voyage d'Italie il est juste de vous dire adieu avant que de partir et de vous marquer le temps de notre départ qui sera le 1er ou le 3 d'avril, par la diligence de Lyon. Vous jugez bien que nous avons bien besoin de vos prières, et que je suis assuré que vous m'y donnerez quelque part [5]. » Peu avant le départ, M. Le Tellier lui remit la note qu'on va lire [6] :

« Le P. Mabillon, en passant à Lyon, prendra l'adresse du sieur Anisson libraire, et dès qu'il sera entré en Italie, il adressera à Lyon, audit Anisson, toutes les lettres qu'il m'écrira; le Père Mabillon chargera pour cet effet ledit Anisson de m'envoyer à Paris par la poste toutes les lettres qu'il lui adressera pendant le cours de son voyage.

» Il en sera pour les ballots de livres comme pour les lettres, et de chaque ville où il aura fait quelque achat, il m'enverra devant que d'en partir ce qu'il aura acheté.

» Il m'écrira toutes les semaines une fois, et il me rendra compte tant des achats de livres imprimés que des rencontres curieuses qu'il fera de pièces manuscrites, et de ce qui se passera dans son voyage.

» Quand, sur les lettres de crédit que je lui donne, il aura pris de l'argent, il aura soin de me le mander et de me dire quelle somme il aura prise, afin que, sur cet avis qu'il me donnera, je fasse rembourser le sieur Clérex, banquier, qui m'a donné ces lettres de crédit.

» En partant de Milan, et ensuite de Venise, il me marquera quel jour à peu près il pourra arriver à Rome. »

En même temps que de lettres de crédit, Mabillon était nanti de lettres de recommandation et d'instructions, Bigot, Thévenot lui faisaient part de tout ce qu'ils croyaient pouvoir faciliter le voyage et le rendre plus fructueux pour la science [7].

Le 1er avril 1685, dom Mabillon accompagné de son fidèle confrère et ami, dom Michel Germain, quitte Paris et prend la route de Lyon qu'il gagne partie en voiture et partie sur la Saône. Ainsi qu'ils l'avaient fait en Allemagne Mabillon et dom Germain allaient rédiger un *Iter italicum* [8] détaillé et qui nous permet de les suivre, de nous associer à leurs émotions et à leurs travaux. Ce récit, d'une concision et d'une gravité voulues se trouve illustré par une abondante et originale correspondance [9]. C'est un voyage en Italie à ajouter à bien d'autres et les deux voyageurs le savaient, car il n'est pas de pays qui ait été plus souvent décrit, mais « si la suite du voyage nous force à répéter dans notre récit quelque chose qui ait déjà été dit par d'autres, nous nous efforcerons cependant pour le reste de suivre un nouveau chemin et nous essayerons de faire en sorte qu'à notre récit le choix et l'utilité donnent du prix ou que la nouveauté et la variété donnent du charme. »

A Lyon, en débarquant du coche d'eau, les deux religieux furent reçus par l'imprimeur Jean Anisson qui les emmena chez lui, les hébergea et leur dit que son frère Jacques, les attendait au delà des Alpes.

Pendant son voyage en Bourgogne, Mabillon avait séjourné à Lyon le 21 et le 22 mai 1682, il avait été l'hôte de la famille Anisson, rue Mercière et, en compagnie d'un des fils Anisson, il avait visité les monuments publics, les hôpitaux dont la propreté lui parut tenir du miracle, les plus belles églises, Ainay et ses archives où le prévôt lui mit entre les mains un cartulaire composé par les soins de l'abbé Barthélemy en 1341, contenant des diplômes royaux et des chartes qui ne remontaient pas au delà du XIIe siècle. Le collège de la Trinité l'avait surtout frappé et sa vaste bibliothèque, ayant vue sur le Rhône, bien classée, bien pourvue de manuscrits, une bible d'Agobard entre autres, l'avait enchanté; le 23, il partit pour Roanne [10].

En 1685, Mabillon allait retrouver à Lyon ses amis, la famille du libraire Laurent Anisson. D'écrivains à imprimeurs il n'est pas rare de voir un lien se former, où les discussions d'affaires et d'intérêt deviennent comme la trame d'un sentiment d'ordre plus élevé. L'estime quotidienne, née d'une collaboration prolongée, donne parfois naissance à une amitié qui est assez sincère de part et d'autre pour triompher des contrariétés passagères, des divergences de point

[1] Bibl. nat., ms fr. *12804*, fol. 125 — [2] La lettre de dom Bellaise à Mabillon, dans Gigas, *op. cit.*, t. II, part. 1, p. 65, n. 18, s'y rapporte. — [3] *D. Estiennot à Mabillon*, Rome, 30 décembre 1684, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 48, n. 27 — [4] *D. Estiennot à Mabillon*, Rome 6 janvier 1685, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 52, n. 28. — [5] Bibl. nat., ms fr. *19649*, fol. 42. — [6] Bibl. nat., ms. fr. *19639*, fol. 404. — [7] Leurs lettres dans E. Gigas, *op. cit.*, t. II, part. 1, p. 75-84, n. 20, 21. — [8] L'*Iter italicum* forme le début du *Museum italicum* que nous décrirons plus loin, t. I, p. 3-230. — [9] Cette correspondance a été publiée par M. Valery, *Correspondance inédite de Mabillon et Montfaucon avec l'Italie contenant un grand nombre de faits sur l'histoire religieuse littéraire du XVIIe siècle*, 3 vol., in-8°, Paris, 1846; cf. Ch. Louandre, *Mabillon, les bénédictins français et la cour de Rome au XVIIe siècle*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1847, 15 janvier, t. XVII, p. 327-344; H. L. B[ordier], dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1846, t. VIII, p. 257-259. En outre, quelques lettres dans E. Gigas, *Lettres des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, in-8°, Copenhague, 1892, t. II, part. 1, p. 85-142, n. 22-38; une à Baluze, le 9 octobre 1685, dans H. Quentin, *J. Dominique Mansi et les grandes collections conciliaires*, in-8°, Paris, 1900, p. 266-267; deux à Ruinart, 24 déc. 1685 et 15 janv. 1686, dans *Revue Mabillon*, 1909, t. V, p. 72-73, n. 3, p. 73-74, n. 4. — [10] *Iter Burgundicum*; cf. J.-B. Vanel, *Les bénédictins de Saint-Germain-des-Prés et les savants lyonnais d'après leur correspondance inédite*, in-8°, Paris, 1894, p. 116-117.

de vue et des oppositions de méthode. Au lieu de parcourir les rues de Lyon et de visiter ses monuments comme il avait fait trois années auparavant, Mabillon allait enlever au passage le plus jeune des deux fils Anisson, Jacques, et l'emmener en Italie pour l'y aider, dans les achats de livres, au nom du roi, de son expérience professionnelle.

Le 5 avril Mabillon, dom Michel Germain et deux compagnons de route débarquaient au quai de la Saône où les attendait Jean Anisson qui les emmena chez lui où ils demeurèrent trois jours, temps nécessaire pour guérir la dyssenterie de dom Germain. Au cours du voyage, l'archevêque de Reims, Le Tellier écrivait à Mabillon : « Mon intention est que M. Anisson demeure avec vous jusqu'à votre retour en France; vous pouvez même lui dire de ma part que je l'en prie et qu'il me fera plaisir [1]. »

Au cours de ce voyage en Italie on entrevoit dom Mabillon aux prises avec certaines contingences, dont l'idée même n'arrivait pas jusqu'à lui à Saint-Germain. Un confrère l'avait prié, avant le départ, d'emmener avec lui deux neveux : MM. Patin et Guerriot et voilà qu'une fois les Alpes franchies « les neveux de dom Jean Barré font plus d'embarras à dom Jean Mabillon qu'on ne croit, écrit dom Michel Germain. Ce n'est pas qu'ils soient de mauvaises mœurs, mais il ne nous est pas possible et peut-être il n'est pas à propos de les ranger comme de petits garçons. Patin est maître de son bien et prétend que ce qu'il dépense ici, il le dépenserait et encore plus à Paris; Guerriot ne dit mot, mais il ne veut pas moins faire que l'autre; s'il étoit seul on le gouverneroit, avec l'autre que fera-t-on. Ils agissent comme des gentilshommes de qualité. D'ailleurs ce ne sont pas des gens d'application et il leur faut plus de temps à s'ajuster qu'aux femmes de Paris [2]. » Les deux moines ne tardent pas à être excédés de leurs compagnons, ils se lamentent : « Si nous avions su! M. Guerriot serait encore en France et M. Patin aussi. »

Quant à Jacques Anisson, c'est une autre affaire. Au début il se donne beaucoup de peine pour faire de bonnes emplettes [3] et d'ailleurs « il sait fort bien son métier [4]. » Il y a plaisir de voir Mabillon s'essayer aux affaires, il place ses ouvrages avec des remises; il a réussi à placer six *Diplomatiques* en blanc (= brochés) au même prix qu'on les vend à nos confrères. Vous voyez bien qu'il ne faut pas que M. Boudot sache pour qui c'est et que pour bien faire « il faut en prendre de deux ou trois endroits [5]. » Mais voici Anisson qui tombe malade, au lit, pendant plusieurs semaines « d'une tumeur qui lui est survenue entre les deux jambes ». On attend sa guérison pour aller à Naples. A l'époque du retour en France, sa santé est encore compromise au point de l'obliger à faire de Rome à Florence le voyage en calèche et à se contenter de « sept œufs [6].»

Et au retour en France, ce sera la déception d'apprendre l'opposition faite par La Reynie à l'établissement projeté par les Anisson à Paris [7] et les chicanes de l'archevêque de Reims lorsque vint pour lui l'heure de régler la dépense des trois voyageurs [8] et leurs achats de livres.

Après trois jours à Lyon passés en préparatifs, on partit accompagné des jeunes gens et on mit six jours pour aller à cheval de Lyon à Turin, par Sessieux, La Tour-du-Pin, Le Pont-de-Beauvoisin, Chambéry, Montmélian, Aiguebelle, Saint-Jean-de-Maurienne, Brament et on traversa le Mont-Cenis. « L'ascension de cette montagne est rendue fort difficile par sa hauteur et par les neiges presque perpétuelles, qui la couvrent comme toutes les cimes environnantes, et enfin par les vents violents et glacés qui y soufflent la plupart du temps. On trouve à Lanebourg, pour faire l'ascension du mont, et, sur le sommet du mont, des marrons — c'est ainsi qu'on nomme les mulets — pour les descendre vers Novalice, seulement, ce sont des marrons que le cardinal Bentigolio appelle plaisamment des mulets humains. Ce sont les habitants de ce pays, qui courant avec une vitesse et une hardiesse incroyables, portent sur leurs épaules les voyageurs assis dans une chaise à porteurs faite d'osier. Certes, c'est un singulier spectacle que de voir ces hommes nu-pieds et chargés d'un si lourd fardeau accomplir une ascension aussi ardue avec une telle rapidité qu'ils semblent plutôt voler que marcher. A la descente, ils passent à côté de précipices abrupts sur des rochers glissants et en pente, fort dangereux, d'un pas si ferme que leurs pieds et leur démarche sont aussi assurés que s'ils marchaient sur une plaine bien égale. On se sert de traîneaux pour descendre la montagne lorsque la neige couvre le versant opposé. Au sommet il y a un lac assez grand, quelques cabanes, et un hospice ainsi qu'un cimetière pour les voyageurs qui, parfois, à demi morts de froid et de faim, s'affaissent et périssent [9]. » On ne fit que traverser Suze et on arriva à Turin.

A peine arrivés, dom Michel Germain prit la plume pour donner des nouvelles à dom Placide Porcheron [10], non sans avoir d'abord rendu visite aux manuscrits, « car il y en a de très bons et en quantité; mais quel moyen de remuer des piles de soixante volumes qui règnent partout. » L'abbé Gualtieri montrait la bibliothèque, mais, comme c'était la semaine sainte, on ne pouvait s'abstenir des offices liturgiques et manquer la procession des flagellants le soir du Vendredi saint. Ce serait un sujet d'édification si on pouvait croire à la sincérité, mais ce n'est qu'un spectacle [11].

Le lundi de Pâques, on quitta Turin et, par Casal et Verceil on arriva à Milan, le 26 avril. « Nous ne pûmes, dit Mabillon, que parcourir en passant Milan, tant à cause de la grandeur de cette ville populeuse, qu'à cause des églises qu'elle renferme, du rite ambrosien qui y est observé, et de la grande quantité de livres anciens que renferme cette ville [12]. » Ce fut le préfet de l'Ambrosienne, André Pusterla qui voulut faire les honneurs de la bibliothèque à ses visiteurs qu'il conduisit partout [13]. Après ce fut le tour des cabinets que possédaient plusieurs particuliers et, le

[1] Bibl. nat., ms. franc. *17680*, p. 123, *Le Tellier à Mabillon*, 2 octobre 1685. — [2] Bibl. nat., ms. fr. *17679*, *Dom Germain à dom Pl. Porcheron*, Rome, 11 sept. 1685, dans J. B. Vanel, *Les bénéd. et les sav. lyonnais*, p. 130. — [3] Bibl. nat., ms. fr. *19645*, *le même au même*, Turin, 22 avril 1685, dans *ibid.*, p. 128. — [4] *Bibl. nat.* ms. fr. *19665*, *Jean Anisson à Dom Ruinart*, Lyon, 10 mai 1685, dans *ibid.*, p. 127. — [5] Bibl. nat., ms. fr. *19645*, *Dom Germain à dom Porcheron*, Turin, 22 avril 1685, dans *ibid.*, p. 128. — [6] Bibl. nat., ms. fr. *17679*, *Dom Germain à dom Cl. Bretagne*, Florence, 15 mars 1686, dans *ibid.*, p. 133. — [7] Une ordonnance du 15 janvier 1691 leur donne qualité de libraire-imprimeur à Paris. — [8] J.-B. Vanel, *op. cit.*, p. 135-160. — [9] *Iter italicum*, édit. 1724, t. I, p. 6; J. Burlet, *Dom Mabillon en Savoie*, dans *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, 1909, IVe série, t. XI (= tome XLVII), p. 175-187. — [10] Bibl. nat., ms. fr. *17679*, fol. 128. *Dom Michel Germain à dom Pl. Porcheron*, Turin, 20 avril 1685. — [11] *Iter italicum*, t. I, p. 8. — [12] *Iter italicum*, p. 10. — [13] *Dom Germain à dom Porcheron*, Milan, 7 mai 1685, dans Gigas, *op. cit.*, t. II, p. 88, n. 23, dit que « la bibliothèque ambroisienne a bien 37 mille volumes. Vous apprendrez d'ailleurs les découvertes que nous avons faites en ce lieu célèbre, où, si nous n'avions pas fait ombrage par les circonstances du tems et par une assiduité qui paroît ici infatigable, nous aurions pu copier encore de bonnes choses. » Sur cette bibliothèque, voir *Dictionn.*, au mot MILAN.

dimanche *in albis*, on les conduisit assister à la messe au Dôme, et les particularités du rite local furent avidement saisies. Un érudit, le comte Mezabarba se fait le *cicerone* bénévole et malgré ses efforts ne réussit pas toujours à faire ouvrir les archives. L'abbé Serta s'emploie, lui aussi, de son mieux pour faire visiter Milan et ses environs; on conduit les deux bénédictins à Arone sur les rives du lac Majeur, à Caravalle, au Lazaret, etc. [1] et un mois se passe ainsi; on écrit aux amis [2], on reçoit des lettres [3], on tient ses comptes avec exactitude.

Le 13 mai, départ de Milan avec des lettres de recommandation, arrêts à Bergame, Brescia, Vérone et Vicence. A Bergame, dit dom Germain « un Père augustin, pour qui nous avions des lettres, nous fit plus de carresse et plus d'instance pour nous retenir chez eux que nous n'en avons reçu de tous nos monastères ensemble. Les séculiers même s'empressent à nous faire de l'honneur. On ne nous a pas encore présentés à disner que dans deux de nos abbayes, et nous n'y avons pris encore jusqu'à présent que deux verres de vin en deux différents lieux. Vous connoitrez par là la différence qu'il y a entre les religieux de ce pays-cy et ceux d'Allemagne; mais la différence n'en est pas moins grande eu égard aux bibliothèques. On n'en trouve presque point dans ces quartiers-cy, et il s'en faut bien que l'office divin s'y fasse communément avec tant de soins et de régularité [4]. » Après Vérone et Vicence, Mabillon et dom Germain arrivent à Padoue le 12 mai. A Brescia, écrit dom Germain « les moines ne nous ont pas plu; » à Vérone trois nobles se sont efforcés ne nous combler de civilités, on ne saurait faire attention sur les manières honnêtes de ces messieurs, sans réfléchir sur nos moines et admirer leur insensibilité. Aussi n'étudient-ils pas; ils disent matines avant souper, ils mangent gras, portent du linge, pour ne rien dire du pécule et des sorties seul [5]. »

A Padoue, le monastère de Sainte-Justine, siège d'une réforme bénédictine, est vaste et magnifique, une soixantaine de manuscrits latins ou grecs, un manuscrit de l'*Imitation*, quatre-vingt-dix moines, une quarantaine de frères convers et cent domestiques[6]. Le fils de Guy Patin, Charles, reçoit ses deux compatriotes, leur présente sa femme et ses filles, doctes personnes qui écrivent livres et articles [7] et après avoir passé le dimanche à N.-D. de Pratalea, à deux lieues de Padoue, « une des plus jolies solitudes que j'aie encore vues », avoue dom Germain [8], on se met en route pour Venise en suivant le canal de la Brenta, bordé de villas et de palais appartenant aux nobles vénitiens [9]. Chemin faisant, on n'oublie pas les amis laissés en France. A Milan, on a dit la messe à leur intention à l'autel de saint Ambroise et à celui de saint Charles Borromée [10]; on promet d'écrire lorsqu'on sera un peu moins emportés par le mouvement et on envoie des amitiés à tels et tels, et « à tout le petit Dortoir [11] ».

Le 21 mai, arrivée à Venise, d'où « nous partirons le lendemain de l'Ascension, après avoir vu la cérémonie de mariage du doge avec la mer. Cela se fait en y jetant un anneau [12]. » Venise a obtenu une page presque entière de description dans le récit du voyage[13]. « Dans cette ville, dit Mabillon, on entre et sort nuit et jour facilement; pas de portes, pas de gardes, pas de murailles, pas de gardiens aux entrées, pas de sentinelles, et, nonobstant cela, une entière sécurité et une liberté qui va même jusqu'à la licence pourvu qu'elle ne touche en rien les intérêts de la République; aucune distance, sauf la différence des habits entre le noble et l'homme du peuple; tout le monde va en public sans être accompagné d'aucun serviteur [14]. » C'est à Venise que Mabillon apprit la mort de dom Luc d'Achery [15].

Venise retient les deux savants une dizaine de jours, ils visitent palais, églises, bibliothèques [16]: ils louent sans réserve le monastère de Saint-Georges-le-Majeur, dont l'escalier est magnifique, la bibliothèque décorée presque en miniature [17], où le réfectoire est orné d'une *pictura exquisitissima* de Paul Veronèse, représentant les *Noces de Cana*. « Il ne faudrait pas, ajoute Mabillon, rechercher chez nous tant d'élégance et de magnificence, mais il serait désirable qu'un plus grand soin fut déployé pour la propreté et la décence, surtout dans nos temples, où les murs sont généralement couverts de poussière, et le haut des fenêtres rempli de toiles d'araignée. C'est avec raison que cette négligence nous est reprochée, non seulement par les Italiens, mais par les Allemands et les Belges, chez qui rien de sale ni de déplaisant à la vue n'est souffert dans les églises [18]. »

Il ne fallait point s'attarder si on voulait arriver à Rome avant les grandes chaleurs. Après bien des visites et quelques achats de livres, on reprit, le 1er juin, lendemain de l'Ascension, le chemin de Padoue où on arrêta deux voiturins pour gagner Rome avec quelques étapes : Rovigo, Lugo, Ravenne, ville dont les eaux marécageuses et fétides ont si fort dégoûté notre Sidoine Apollinaire, parce que, dit-il, il ne s'y trouve nulle part un aqueduc qui amène de l'eau claire, ni une citerne propre, ni une source vive, ni un puits sans vase [19]. » L'archevêque Guinigi envoya à l'auberge des deux voyageurs du vin de Florence et quelques friandises; Ravenne retint Mabillon deux jours, et quoique l'archéologie monumentale le préoccupât moins que les livres, il se plut à visiter et à décrire Saint-Vital et Saint-Apollinaire, puis Classis [20]. En quittant Ravenne, les deux voyageurs traversent Rimini, Pesaro, Sinigaglia, Ancône et passant la veille et le jour de la Pentecôte à Lorette envahie par les pèlerins. Puis viennent Recanati, Foligno, Terni, Otricoli et le vendredi 15, à la tombée de la nuit, Mabillon, dom Germain et Jacques Anisson arrivèrent à Castellana où ils passèrent la nuit, sans pouvoir rien mettre sous la dent ni fermer l'œil. Le lendemain samedi [21], à cinq heures du matin, les trois

[1] *Iter Italicum*, p. 10-21. — [2] A. Magliabecchi, 29 avril, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 58, n. 30. — [3] *Thévenot à Mabillon*, Paris, 5 mai 1685, dans Gigas, *op. cit.*, t. II[1], p. 85. — [4] *D. Germain à d. Ruinart*, Venise, 25 mai 1685, dans Gigas, *op. cit.*, t. II[1], p. 89-90. — [5] *Dom Germain à d. Porcheron*, Venise, 25 mai 1685, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 61-62, n. 32. — [6] *Iter italicum*, p. 27; *Dom Germain à dom Ruinart*, Venise, 25 mai 1685, dans E. Gigas, *op. cit.*, t. II[1], p. 90; *Dom Germain à dom Porcheron*, Venise, 25 mai 1685, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 62, n. 32. — [7] *Dom Germain à dom Porcheron*, Venise, 25 mai 1685, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 82; cf. E. de Broglie, *op. cit.*, t. I, p. 360-362. — [8] *Dom Germain à dom Ruinart*, Venise, 25 mai 1685, dans E. Gigas, *op. cit.*, t. II[1], p. 90. — [9] *Iter italicum*, p. 29. — [10] *Dom Germain à dom Ruinart*, Venise, 25 mai 1685, dans E. Gigas, *op. cit.*, t. II[1], p. 90-91. — [11] Id., *ibid.*, p. 91. — [12] *Dom Germain à dom Ruinart*, Venise, 25 mai 1685, dans E. Gigas, *op. cit.*, t. II[1], p. 90. — [13] *Iter italicum*, p. 30. — [14] *Ibid.*, p. 30. — [15] *Dom Germain à dom Ruinart*, Venise, 25 mai 1685, dans E. Gigas, *op. cit.*, t. II[1], p. 91; *Dom Germain à dom Porcheron*, Venise, 25 mai 1685, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 64, n. 32; *Iter italicum*, p. 36-37; il mourut le 29 avril 1685, consumé par la fièvre. — [16] *Iter italicum*, p. 30-37. — [17] *Dom Germain à dom Porcheron*, Venise, 25 mai 1685, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 63, n. 32. — [18] *Iter italicum*, p. 33. — [19] *Ibid.*, p. 37. Dans une lettre de *Mabillon à Ch. Bulteau*, Rome 19 juin 1685, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 66, n. 34, on lit : « Nous avons vu à Ravennes le mausolée de Théodoric, roi des Ostrogoths et celui de Placidie. » C'est tout. — [20] *Ibid.*, p. 37-40. — [21] *Ibid.*, p. 45. Mabillon se trompe d'un jour, il écrit : *quinta decima die junii quæ feria sexta erat*, c'est *Dom Estiennot à dom Ruinart*, Rome, 19 juin 1685, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 65, qui le corrige.

amis franchirent les portes de la ville et guidés par Jacques Anisson allèrent droit à la maison des bénédictins de Saint-Maur, sur le Pincio. Dom Claude Estiennot ne les attendait que dans la soirée et leur préparait une réception moins modeste. On se congratula, on se félicita de se retrouver; Mabillon était heureux de revoir son ami dom Estiennot et dom Jean Durand qui... « s'occupent de tout ce qui peut aider nos études et exciter à y travailler [1]. » Il se mit aussitôt au travail, mais le surlendemain, écrit dom Estiennot à dom Ruinart, « nous avons fait prendre une petite médecine à dom Jean, car nous l'avons trouvé un peu échauffé, outre que c'est une pratique qu'on observe ici à l'égard des nouveaux venus que de les purger par avance pour les disposer à l'air de Rome, qui est extrêmement grossier et dangereux dans les chaleurs [2]. »

Mabillon a retracé lui-même, sur ce mode grave dont il ne se départ guère, même en voyage, ses impressions, et le contraste est sensible entre la prolixité des touristes modernes, leur préoccupation de se mettre en scène, et la sobriété du récit simple et calme de l'écrivain qui décrit ce qu'il voit sans parler de sa personne. Les bibliothèques et les ruines chrétiennes attirent surtout et retiennent son attention; mais le sentiment que ces ruines lui inspirent ne ressemble en rien au sentiment moderne et à notre admiration pour les édifices du Moyen Age; Mabillon partage les goûts de ses contemporains. Fénelon blâme, en termes très précis, l'architecture de la cathédrale de Chartres; Fleury estime que l'architecture du Moyen Age « qui est effectivement arabesque, n'est ni vénérable ni plus sainte pour avoir été appliquée à des usages saints, » et il ajoute que « ce seroit une délicatesse ridicule de ne vouloir pas entrer dans des églises bâties de la sorte, mais que ce seroit un aussi vain scrupule de n'oser en bâtir d'un autre style. » Telle était aussi l'opinion de Mabillon : ce qu'il demandait avant tout aux monuments de la foi du vieux temps c'est le souvenir et les saints exemples des morts et il se rejetait avec d'autant plus de ferveur dans le passé, que les reliques exposées et vénérées moyennant rétribution, les miracles douteux et invérifiables, le déploiement de pompe liturgique et le manque de science et de piété lui fournissaient des raisons trop fondées de blâmer le clergé italien. Faute de rencontrer des saints dans les sacristies, il allait les chercher jusqu'aux catacombes où il lui arriva plusieurs fois de descendre et de s'attarder. C'est au cours de ces explorations souterraines qu'il nota diverses observations et signala l'influence de certaines habitudes païennes sur les monuments primitifs du christianisme, idée nouvelle et hardie alors, d'où sortira plus tard le petit traité sur le culte des saints inconnus.

Tout occupé des antiquités chrétiennes, Mabillon, dans le *Museum italicum* et dans sa correspondance, semble oublier les païens et n'apercevoir pas les vivants. Il traverse les pays et les villes, emportant autour de lui le silence qui l'environnait au monastère, et c'est cette absence de toute espèce de pittoresque transalpin qui fait l'originalité du voyage, car le voyageur ne parle qu'une seule fois du soleil et de la beauté du climat à propos de Naples, qui lui rappelle ce doux vers de Virgile :

Ver ibi perpetuum...;

une seule fois des femmes, en passant à Terracine, pour remarquer qu'elles donnent l'idée de la mort à ceux qui ont le courage de les regarder, et du Vésuve pour s'indigner du nom de *lacryma Christi* qu'on donne au vin récolté sur ses flancs.

Son compagnon, dom Michel Germain, est d'autre trempe [3]. C'est un savant, lui aussi, et avec cela, franc Picard et bon patriote. Chemin faisant, il écoute, il note les moindres bruits, et signale à ses confrères les secrètes intrigues qui, de Paris, cherchent à embarrasser les deux voyageurs. Comme on doit s'y attendre, il dénonce le « seigneur Baluze et d'autres, à qui la jalousie fait faire ici [à Rome] plus d'une démarche pour prévenir [4] » les découvertes possibles des deux bénédictins; d'autres profitent de l'éloignement pour faire courir des bruits fâcheux sur ce moine voyageur que la réputation de Rancé n'émeut nullement; elle semble plutôt l'émoustiller et peu s'en faut qu'il ne décoche un trait, car, écrit-il, « je suis mal édifié de sa conduite, et, si la chose en valait la peine, je lui écrirais en droiture une bonne lettre dans laquelle, en lui gardant tout le respect dû à son caractère, je lui apprendrais, tout grand saint et grand seigneur qu'il est, à être un peu moins chaud et moins crédule. » Observateur et curieux, il trace en quelques mots des tableautins bien venus. « Le jour de Pâques, au soir, le P. Mabillon descendit pour nous montrer les archives (aux Camaldules, près Arezzo). Nous vîmes pendant cinq heures tous les anciens titres, et dom Jean me dicta, presque tout ce temps, les principales choses, avec toute la volubilité de son esprit tout de feu, et animé par des découvertes de son goût. Le bon Père majeur, le visiteur, le prieur et le secrétaire du majeur, qui entend le français, avaient pitié de mes doigts, et ils avaient raison, car je n'en pouvais plus. Enfin, ils consentirent volontiers que nous portassions des originaux dans notre chambre pour les y transcrire : ce que je fis le lendemain dès la pointe du jour [5]... » — « Les archives [à Lucques] n'ont rien de plus ancien que le XIe siècle. Il y a environ trois cents manuscrits à la bibliothèque, que j'ai tous tenus et feuilletés en buvant étrangement de poussière. Tous nos messieurs qui nous regardaient faire ne nous considéraient pas autrement que comme des soldats français qui montent à l'assaut. En effet, il y faisait chaud, et l'on me prenait quasi pour un cordelier tant nos habits étaient gris de poussière [6]. »

Malgré sa modestie et sa fatigue, le bénédictin jouissait comme d'un petit triomphe de cet ébahissement des étrangers; avec cette pointe de malice d'un vrai Picard, il ne manquait pas de taquiner les ultramontains à qui suffisait la possession des trésors dont ils abandonnaient l'exploitation à d'autres, et quels autres : des Gaulois, des gallicans! C'est encore de la même veine que sort l'idée qui lui vient de prendre pour confident de ses reproches doucereux Magliabecchi, bibliothécaire du grand-duc de Florence : « Les principales difficultés qui se rencontrent dans chaque siècle sur l'histoire et la tradition de l'Église auraient bien de quoi, lui dit-il, faire exercer messieurs vos *virtuosi*, s'ils avaient le goût tourné à savoir à fond la religion et la doctrine de l'Église, comme nous autres Français en faisons nos délices et le capital de nos applications. Vos grands génies rendraient un service incomparable à l'Église et se rendraient ainsi vénérables à toute la terre, s'ils pouvaient se captiver depuis l'âge de quinze ou seize ans jusqu'à soixante, pour approfondir ces matières, tandis que vos messieurs, payés la plupart pour cela, c'est-à-dire revêtus de gros bénéfices, songent à tout autre chose qu'à

[1] *Iter italicum*, p. 46. — [2] *Dom Estiennot à dom Ruinart*, Rome, 19 juin 1685, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 65, n. 33. — [3] Cf. *Bibl. de l'École des chartes*, 1846, t. VIII, p. 257-259; *Rev. des bibl.*, 1891, t, I, n. 3. — [4] *Dom M. Germain à dom Cl. Bretagne*, Rome, 22 janvier 1686. — [5] Florence, 18 avril 1686. — [6] Florence,26 avril 1686.

soutenir, par ces armes fortes et solides, les intérêts de leur mère qui les a rendus si grands et si illustres. Mais cet avis porte avec soi de la peine, peu d'avantage temporel et la privation des plaisirs de cette vie, chose difficile à persuader à bien des gens. » Dom Michel Germain avait mis le doigt sur la plaie, le *farniente*, cette maladie qui règne dans tous les rangs de la société : « Peu de biens si on ne peut en avoir beaucoup, mais jouir de ce bien et vivre sans s'incommoder et en prenant toutes ses aises, voilà le génie du pays... Un habile homme est celui qui, comme disait il y a quelque temps un cardinal, *sa camminare*... Je ne sais, disait-il, ni la théologie, ni l'histoire ecclésiastique, ni etc.; mais je sais vivre à la cour. »

S'il en était ainsi des cardinaux, qu'était-ce donc des moines? Dom Michel cite ses confrères du Mont-Cassin qui possèdent 50.000 livres en bourse et qui en font usage « pour avancer dans les charges et pour beaucoup d'autres choses qu'on n'ose pas marquer. » Un procureur de cette congrégation dépensait en dix-huit mois plus de dix-mille écus de dîner, et les généraux, en sortant de charge, emportaient de quoi faire bâtir des monastères enchantés. Dans beaucoup de monastères, les religieux disaient matines avant souper, portaient des bas de soie, mangeait gras, sortaient seuls, et, s'ils communiquaient volontiers leurs livres aux savants français, ils se gardaient bien de leur faire goûter leur vin. Toutes les tentatives faites pour combattre ce relâchement avaient échoué, et les deux bénédictins français s'en effrayaient. Parfois ils s'amusaient aussi, par exemple le jour de saint Antoine : 17 janvier. « Vive saint Antoine! écrit dom Michel; la procession des chevaux, des ânes et des mulets, qui vont tous, sans aucune exception, recevoir de l'eau bénite le jour de la fête, vaut plus de mille écus. Tout Rome s'empresse d'aller voir cette cérémonie. Les bêtes chevalines, ornées de rubans, passent en revue devant un Révérend Père qui est en surplis et étole; il leur donne de l'eau bénite et celui qui les mène laisse un cierge, ou de l'argent ou du fromage. » Pendant ce temps, dom Michel prêtait l'oreille à ce qui se disait autour de lui où on signalait volontiers la « dureté » du pape à l'égard de la France, mais lui exaltait en toute occasion le mérite et la supériorité de l'Église de France, promettant aux ultramontains qui se risqueraient à l'attaquer qu'il ne manquait pas en France de savants pour « leur relever la moustache. »

Les lettres écrites de Rome comptent au nombre des plus instructives. Celle qui est datée du 13 août 1685 rend compte d'une visite des deux bénédictins français à la reine Christine de Suède : « Nous portâmes il y a cinq jours, dit-il, le livre *De liturgia gallicana* à la reine. Avant que de nous donner audience, elle voulut voir ce livre pour savoir comme on l'auroit traitée et si on y parloit d'elle. Elle se mit en colère contre le titre de *sérénissime*, qu'elle prétend déroger à sa dignité. Son bibliothécaire eut bien de la peine à nous faire entendre par trois différentes fois qu'il falloit lui en faire ou dire un mot de satisfaction. Ce fut par là que dom Jean Mabillon aborda Sa Majesté. Elle témoigna, par quatre fois différentes, être très mécontente de ce qu'il lui avoit donné ce titre, qu'on s'avise, dit-elle, de me donner toujours à Paris. « Mon nom est Christine, ajouta-t-elle; puisque je suis reine, je ne veux pas déroger à ma dignité; mon nom seul fait mon éloge ; n'y retournez plus et avertissez ceux de Paris de ne plus me donner ce titre. » Dans la suite, l'entretien fut commode et très agréable. Elle a beaucoup d'esprit; elle parle français comme si elle avait toujours vécu à la Cour [1]. » Christine reparaît encore dans plusieurs passages de la correspondance, toujours avec cette attitude de fierté hautaine. Elle fait bâtonner sans façon les gens du pape qui ont manqué à ses gens à elle et envoie à Molinos, prisonnier du Saint-Office, de splendides dîners. Le portrait du pape Innocent XI est brossé en quelques touches : « Voici son air : il est le plus haut du Sacré-Collège ; il est menu, son visage m'a paru fort décharné, mais pourtant serein et vermeil; il a un maître nez; ses yeux quoiqu'il pleure et s'ennuie très souvent sont vigoureux, fixes et marquent encore de la vie et de la résolution [2]. »

Mabillon et son confrère trouvent Rome fort déchue; depuis le milieu du XVIIe siècle, la population a été réduite de plus de soixante mille âmes, la misère est profonde et générale, surtout parmi les honnêtes gens; les estafiers seuls peuvent encore trouver des ressources et la chambre apostolique remplit ses coffres à grand'peine quoique la dépense du pape ne dépasse pas 31 sols de France par jour. L'état pontifical est en piteuse condition; tandis que les campagnes sont incultes et que les bandits courent impunément les routes, le pape rend des décrets sur la nudité de la gorge et des bras des femmes, et le Sacré-Collège se réjouit d'apprendre que la reine d'Espagne a envoyé au nonce une robe afin de savoir si le décolleté ne dépasse pas les prescriptions. Les rédacteurs de nouvelles à la main sont poursuivis et châtiés impitoyablement ; un laïque fut pendu pour avoir écrit quelques anecdotes scandaleuses sous la dictée d'un prêtre espagnol qui ne fut épargné que grâce à l'intervention du cardinal Spada, gouverneur de Rome; sa mise en liberté devint l'occasion d'une fête publique. Les rigueurs du gouvernement pontifical entraînaient parfois de plaisants imbroglios. Un livre intitulé : *Du double martyre des évêques d'Italie* fut examiné et approuvé par la congrégation de l'*Index* qui s'aperçut trop tard de sa méprise; il ne s'agissait pas des martyrs de la primitive Église, et le livre fut retiré et les bénédictins pensèrent « qu'il fourniroit, par la comparaison, une ample matière à nosseigneurs les évêques de se féliciter d'être Français. »

L'Iter italicum consacre cinquante pages [3] au séjour de Rome, du 16 juin au 15 octobre 1685; s'il fallait les traduire ou, du moins en résumer le contenu, on verrait Mabillon et dom Germain consacrer leur première sortie, le 18 juin, à la basilique de Saint-Pierre, puis au cardinal d'Estrées et à son frère, ambassadeur du roi, ensuite au cardinal Casanata, etc. Aussi, écrit dom Durand, « depuis l'arrivée de nos Révérends Pères, notre plus grande occupation a été de les accompagner dans leurs visites chez Messeigneurs les cardinaux et les prélats, et autres personnes de qualité de notre connaissance. C'est un devoir dont on ne peut se dispenser, mais qui ne laisse pas de fatiguer. Le R. P. dom Jean Mabillon, qui est assez délicat, n'a pas laissé de s'acquitter de cette obligation avec beaucoup d'assiduité, et néanmoins il se porte assez bien, grâce à Dieu, et ne paraît pas avoir encore ressenti aucune incommodité de l'air de Rome... [Sa] réputation étoit grande dans ce pays-ci, et il la soutient fort bien par son érudition et sa modestie [4]. » Une quinzaine de jours se passent ainsi et Mabillon avoue qu'il a été extrêmement distrait par des visites actives et passives [5], » il s'y

[1] *Dom Michel Germain à dom Porcheron*, Rome, 13 août 1685, dans Valery, *Correspondance inédite de Mabillon et Montfaucon*, t. I, p. 106, n. 49. — [2] *Dom Germain à dom Pl. Porcheron*, dans *ibid.*, t. I, p. 111 à 150. — [3] *Iter italicum*, p. 46-96. — [4] *Dom J. Durand à Ch. Bulleau*, Rome, 26 juin 1685, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 67-68, n. 35. — [5] *Mabillon à Magliabecchi*, Rome, 30 juin 1685, dans *ibid.*, t. I, p. 70, n. 36.

résigne et, même, lui qui n'a certes pas reçu le « don des langues » il s'escrime de son mieux à prononcer quelques mots d'italien. « Je suis, écrit-il à M. Bulteau, *summamente vostro servitore humilissimo*, et à M. Sainte-Beuve, *reverisco sua signoria ed io so tutto disposto a servirla*. Me voilà tantôt au bout de mon italien, et je suis en danger de n'en être pas beaucoup chargé lorsque je retournerai en France [1]. » Ce qui ne le prive pas d'assister aux cérémonies : le jour de la Trinité « chapelle pontificale [2] »; le jour de la Fête-Dieu, procession du Saint-Sacrement à Saint-Pierre [3], et le jour même à Saint-Paul-hors-les-Murs [4] où il rend visite à la Bible célèbre de Charles le Chauve (voir *Dictionn.*, t. III, col. 856-865).

Enfin, le 23, veille de la fête de saint Jean-Baptiste, on reprend contact avec les bibliothèques, commençant par celle de la reine Christine de Suède [5]; le lendemain, visite de Saint-Jean-de-Latran [6], puis les bibliothèques des cardinaux Chigi et Altieri [7]. Il était temps! Dom Germain s'impatientait visiblement à la pensée de tant d'heures écoulées en promenades, en visites, en distractions. « Rome, écrivait-il, voit dom J. Mabillon encore plus honoré et plus applaudi qu'à Paris. Il déchireroit cette lettre si j'y mettois le détail des douceurs qu'on lui dit : *saturatur elogiis*. Quatre [8] gens, qui ne sont pas nés paresseux, avancent bien de la besogne en un mois... Bien entendu, nous n'avançons pas trop ayant de quoi nous arrêter un peu souvent [9]. »

Ces lettres spirituelles et piquantes de dom Michel Germain offriraient, à qui saurait les mettre en œuvre, un curieux chapitre sur la psychologie monastique que nous ne pouvons que signaler ici. La correspondance nous apprend non seulement les occupations, mais plus encore les préoccupations du petit groupe de travailleurs de la *strada Gregoriana*. Parmi ces préoccupations, l'affaire du quiétisme tient un rang distingué. Dom Estiennot écrit à dom Ruinart : « Dormez en repos, mais ne faites pas l'oraison de quiétude, comme certaines gens, qu'on nomme ici *Quiétistes*, la font; ce sont des nouveaux illuminés qui donnent tout à l'esprit et ne veulent rien refuser au corps, rejettent les prières vocales, pénitences, mortifications, etc. Il y en a bon nombre en prison qui auront tout loisir d'y faire l'oraison de quiétude; cependant, on examine les écrits du docteur Molinos pour lui faire ensuite son procès [10]. » Mabillon entre lui aussi, et avec plus de finesse, dans ce badinage dans une lettre à Baluze : « [Le livre] du cardinal Loria touchant l'oraison contre les quiétistes ne sera-t-il pas de votre goût? Car, à mon avis, vous ne serez pas pour Molinos. Du moins n'aimez-vous pas fort le repos. Je serois bien marri que vous fussiez dans ce parti, car nous serions privez du fruit de vos travaux [11]. »

Ciampini, Fabretti [12] (voir ces noms), Vettori se sont faits les guides de Mabillon à qui on n'épargne ni un musée, ni un atelier, ni une académie. Dom Germain, toujours caustique, recueille les bruits qui circulent et y ajoute des descriptions extra-liturgiques d'un tour imprévu [13], mais le principal demeure le principal : « Nos études ne sont pas, Dieu merci, infructueuses; nous écrivons d'importance, et parce que nous n'y suffirions pas, nous allons prendre un écrivain pour nous aider [14]. » Et Mabillon écrit à Ruinart : « Nous n'avons pas le temps, de nous ennuyer [15]. » Depuis le 4 du mois de juillet, ils ont, sous la conduite de Emmanuel Schelstrate, abordé la bibliothèque vaticane [16] et Mabillon écrit à Ruinart : « Nous allâmes, mercredi dernier, à la bibliothèque vaticane, après avoir dit la messe à Saint-Pierre. Il n'y a rien de plus grand que cet édifice de l'église, du palais et de la bibliothèque. Il a plus de manuscrits que chez le roy, mais les latins ne valent pas les nôtres [17] ! » Quelques jours plus tard, c'est le Vallicellane [18]. Quoiqu'on n'ignorât pas à Rome que les deux bénédictins avaient une mission officielle du roi de France et que la tension extrême alors entre Louis XIV et Innocent XI à propos de l'affaire de la régale fût de nature à gêner les démarches de Mabillon, celui-ci n'avait qu'à se louer de l'accueil fait partout : « Nous recevons ici plus d'honnêteté que nous n'aurions osé espérer et dans la conjoncture des choses, on peut guère trouver plus d'ouverture. On ne doute pas de la part de qui nous sommes venus, et on agit néanmoins, comme si on ne se défiait pas. Nous tâchons en effet de ne donner point d'ombrages, et en agissant simplement on fait plus que si on usait de machines... J'espère que nous verrons ce qu'il y a ici de meilleur. Nous avons déjà de bonnes provisions. Nous avons surtout besoin de prières [19]. »

Une des préoccupations du voyage d'Italie est le manuscrit d'Arone qui contient le texte de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Les deux voyageurs ont fait le voyage d'Arone afin d'acheter le manuscrit [20]; l'affaire traîne en longueur, mais Mabillon recommande le silence: « un éclat réveillerait le chat qui dort. Je vous en prie, écrit-il à dom Ruinart, qu'on ne parle point de cela; si on pouvoit s'accommoder de ce manuscrit, ce seroit une bonne affaire. On y pense [21]... » Nulle part, croyons-nous, la correspondance ne parle des efforts tentés pour retrouver la piste du manuscrit du *Liber diurnus* (voir ce nom) que Mabillon retrouvera dans la bibliothèque de Sainte-Croix-en-Jérusalem. L'extrême réserve que mettent les deux travailleurs à ne pas se vanter de leurs « trouvailles sensationnelles », comme on dirait aujourd'hui, commençait à favoriser leurs jaloux qui répandaient le bruit que ce grand voyage ne donnerait rien du tout; même à Saint-Germain-des-Prés, il ne manquait pas de gens pour insinuer que les voyageurs rentreraient les mains vides. Des plaisanteries couraient et arrivaient jusqu'à la *strada Gregoriana;* un jour dom Germain n'y put tenir et répondit [22] : «...M. Bulteau mérite un châtiment domestique pour avoir osé écrire ici qu'on n'attend et n'espère pas du succès de notre voyage de quoi faire un *Analecta* ou un *Iter italicum*. Il se trompe : nous ne manquons point de besogne, et nous n'avons point coutume de copier de pures bagatelles. Ce n'est pas aussi pour voir les gondoles ni les barrettes des nobles Vénitiens que nous retournerons à Venise; nous gardons le secret, tout en va mieux, et les gens sages en doivent bien conclure. Correction donc à

[1] *Mabillon à Ch. Bulteau*, Rome, 17 juillet 1685, dans *ibid.*, t. I, p. 79-80, n. 39. — [2] *Iter italicum*, p. 47. — [3] *Ibid.*, p. 48-51. — [4] *Ibid.*, p. 51-69; cf. Valery, t. I, p. 78. — [5] *Ibid.*, p. 52. — [6] *Ibid.*, p. 53. — [7] *Ibid.*, p. 54. — [8] Mabillon, Estiennot, Durand et Germain. — [9] Bibl. nat., ms. fr. *17679*, fol. 132, *Dom Germain à...*, Rome, 25 juin 1685. — [10] *Dom Estiennot à dom Ruinart*, Rome, 30 juillet 1685, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 88, n. 42; cf. p. 90, n. 44. — [11] *Mabillon à Baluze*, Rome, 9 octobre 1685, dans H. Quentin, *Jean-Dominique Mansi*, in-8°, Paris, 1900, p. 267, n. 64. — [12] *Iter italicum*, p. 72. — [13] *Dom Germain à dom Porcheron*, Rome, 4 septembre 1685, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 110-114, n. 50. — [14] *Ibid.*, p. 114, n. 50. — [15] *Mabillon à Ruinart*, Rome, 21 août 1685, dans Gigas, *op. cit.*, t. II[1], p. 116, n. 30. — [16] *Iter italicum*, p. 60-63. — [17] *Ibid.*, p. 65-68. — [18] Bibl. nat., ms. fr. *19659*, fol. 32, cité dans E. de Broglie, *op. cit.*, t. I, p. 391. — [19] Bibl. nat., ms. fr. *19659*, fol. 44; citée par E. de Broglie, *op. cit.*, t. I, p. 388-389. — [20] *Mabillon à Ch. Bulteau*, Rome, 19 juin 1685, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 66, n. 34. — [21] Bibl. nat., ms. fr. *19659*, fol. 30; *Mabillon à Ruinart*, Rome, 2 juillet 1685. — [22] Bibl. nat., ms. fr. *19679*, fol. 138, cité par E. de Broglie, *Mabillon et la société de l'abbaye de St-Germain-des-Prés à la fin du XVIIe s. (1664-1707)*, in-8, Paris, 1888, t. I, p. 394

M. Bulteau... Je n'ose marquer le détail de nos copies, tant parce qu'on souhaite en France qu'elles soient secrètes, que parce qu'on témoigne de l'avidité pour en entendre parler, à quoi nous ne pouvons trouver de meilleur expédient que de n'en rien dire à personne. Cependant, je prendrai mon temps, et ce temps arrivera bientôt pour faire au Révérend Père une décharge pareille à celle que je prévois que Mgr de Reims ou M. Faure exigeront... »

Ce n'est pas seulement Mgr de Reims qui réclame, c'est aussi Bossuet qui relance Mabillon et lui écrit [1] : « J'ai reçu avec joie les marques de votre amitié, et vous ne devez pas douter que je n'y sois aussi sensible que j'ai d'estime pour votre vertu. Je prends vertu dans tous les sens du pays où vous êtes. J'ai été ravi d'apprendre qu'on y ouvroit les bibliothèques plus qu'on n'a jamais fait à personne, ce qui nous fait espérer de nouvelles découvertes, toujours très utiles pour confirmer l'ancienne doctrine et tradition de la mère des Églises... A ce propos, il me revient dans l'esprit qu'il y auroit une chose qui pourroit beaucoup, selon toutes les nouvelles que nous recevons, faciliter le retour de l'Angleterre et de l'Allemagne [à l'unité] : ce seroit le rétablissement de la coupe (c'est-à-dire la communion des fidèles sous l'espèce du vin)... Ne pourriez-vous pas en jeter quelques paroles et sonder un peu les sentiments là-dessus? » Mabillon répondit, après en avoir parlé à plusieurs personnes, notamment à Mgr Slusio « prélat des plus éclairés et des mieux intentionnés de cette cour, » qui opina « qu'il n'étoit pas temps de faire cette proposition [2]. » Entre temps, les ballots de livres partaient régulièrement de Rome pour la bibliothèque du roy. C'était là le département de Jacques Anisson; Mabillon tournait de préférence son attention sur les manuscrits. Un jour qu'il visitait la bibliothèque d'Altaemps, il feuilleta le catalogue et y lut ces mots : *Ciceronis liber De republica*. Son cœur bondit, mais la joie fut brève : il ne s'agissait pas d'autre chose que de la première Philippique du grand orateur.

Cette année-là, la chaleur à Rome était tolérable au dire des Romains [3]. Les étrangers y étaient plus sensibles et dom Germain écrivait : « Depuis quatre jours, il fait une très grande chaleur, de sorte que nous avons compté sans notre hôte : une pluie de trois quarts d'heure fort grosse et précipitée a amené ce changement. Nos études vont à l'ordinaire. La *Chiesa Nueva* me fait écrire bien six heures par jour. Quand nous l'aurons expédiée, ce qui se fera avant la semaine, nous retournerons chez la reine, puis nous irons au Latran, puis au palais de Palestrine, à la sacristie de Saint-Pierre et nous finirons par le Vatican, lorsqu'on y pourra aller sans essuyer trop de chaud, et y rester depuis huit ou neuf heures, à la française, jusqu'à quatre heures après-midi [4]. » Quand la chaleur est tombée, un petit groupe d'amis se forme autour de Mabillon; c'est Vettori, Emmanuel Schlestrate, Fabretti, Ciampini qui vont visiter aux environs une catacombe, un aqueduc, une basilique *extra muros*, mais ils ont épuisé tous les environs de Rome, qu'on peut voir en trois heures de chemin, tant pour l'aller que pour le retour [5]; aussi le 8 septembre ils vont jusque Grotta-Ferrata [6] pour y voir des manuscrits grecs. Déception complète. « Une foire qui se tenait dans la cour et aux environs de l'abbaye empêche de rien faire [7]. »

Avec le mois d'octobre, l'excursion au Mont-Cassin devenait imminente. Le 12, Mabillon écrit à Magliabecchi : « Nous partons lundi prochain pour Naples; nous irons de là au Mont-Cassin, ce sera un voyage d'un mois [8]; » et, le 15, à M. Bulteau : « Nous partons aujourd'hui pour Naples, ce sera un voyage d'un mois [9]. » Cette fois, dom Cl. Estiennot les accompagne[10] et dom Germain écrit le jour même à dom Ruinart : « Nous sortons de Rome pour aller tout droit à Naples. Ce qui nous a fait changer de route est la commodité des calèches de retour que nous trouvons, au lieu que pour aller à Naples par Farfe, Subiago et Cassin, il nous aurait coûté une somme très considérable, tant pour le séjour que nous serons obligés de faire en ces lieux que pour le temps des labeurs qui occupe tous les chevaux. Ne soyez pas surpris, mon Révérend Père, de ce mot *temps de labeurs*. Les Italiens sont dans un pays très gras, mais ils n'en cultivent en bien des endroits que ce qui est nécessaire pour en tirer leur subsistance. Il s'en faut donc bien qu'ils emploient toute l'année à labourer et cultiver la terre, comme nous faisons en France; ils ne se donnent pas ordinairement tant de peine. Ils se gardent bien aussi de travailler, comme ces premiers vignerons du père de famille, dès la pointe du jour jusques au soir. S'ils commencent matin, ils interrompent pour bien quatre heures de repas et de méridienne, et s'ils reprennent le travail après avoir dormi, ce n'est pas pour le continuer jusqu'à la nuit! il leur reste toujours du temps pour jouer à la boule ou de la guitare. Que ce mot ne vous fasse pas rire! Vous verriez peu de paysans et de valets de paysans aller aux champs, ou au pacage, ou à la charrue, sans porter une guitare, dont ils jouent en allant, en revenant, et quelquefois en travaillant, ou, du moins, au milieu du travail, ils font des pauses pour se divertir par ce jeu [11]. »

On suivit la voie Appienne et on traversa Velletri, Piperno, Terracine, Fundi jusqu'à Capoue [12]. L'aspect de la campagne romaine et de ses habitants déplut fort aux voyageurs. *Miserabile spectaculum est videre illius loci opidanos*, écrit Mabillon, *cadaverosa omnes facie etiam juvenes adolescentes et teneras puellas, haud dubie aeris contagio* [13]. « La campagne de Rome, et généralement presque tout le Latium jusqu'à Capoue, n'a rien de fort charmant, dit de son côté dom Germain [14]. Il en faut peut-être excepter le large pavé de la *via Appia* et quelques aspects sur la mer ou sur d'autres endroits bien distingués : mais les champs sont peu cultivés; on n'y voit presque point de villages. Les villes ne sont presque habitées que de paysans; dans certains lieux comme à Terracine les plus robustes même sont de la catégorie de Jonas; il n'est pas jusqu'aux cheveux pendants des personnes de l'autre sexe, qui, par le changement de couleur, donnent l'idée de la mort à ceux qui ont le cœur de les regarder. La terre prend une autre face à Capoue; mais Capoue

[1] *Bossuet à Mabillon*, Germigny, 12 août 1685, dans *Œuvres complètes*, t. XXXII, p. 306. — [2] *Mabillon à Bossuet*, Rome, 9 octobre 1685, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 141, n. 57. — [3] Bibl. nat., ms. fr. *17679*, fol. 145 : *Dom Germain à dom Ruinart*, Rome, 14 août 1685, — [4] Bibl. nat., ms. fr. *19645*, fol. 14, cités par E. de Broglie, *op. cit.*, t. I, p. 410. — [5] Id., *ibid.*, — [6] *Iter italicum*, p. 85; cf. *Dom Germain à dom Porcheron*, Rome, 11 septembre 1685, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 121, n. 52. — [7] Id, *ibid.*, t. I., p. 121, n. 52. — [8] *Mabillon à Magliabecchi*, Rome, 12 octobre 1685, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 144, n. 58. — [9] *Mabillon à Ch. Bulteau*, Rome, 15 octobre 1685, dans *ibid.*, t. I, p. 146, n. 59. — [10] *Dom Jean Durand à Ch. Bulteau*, Rome, 15 octobre 1685, dans *ibid.*, t. I, p. 146, n. 59. — [11] Bibl. nat., ms. fr. *17679*, fol. 166; *Dom Germain à dom Ruinart*, Rome, 15 octobre 1685, dans E. de Broglie, *Mabillon et la société de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, t. I, p. 424-425. — [12] *Iter italicum*, p. 97-100. — [13] *Iter italicum*, p. 98. — [14] *Dom Germain à dom Porcheron*, Naples, 27 octobre 1685, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 151, n. 61. Dans une lettre de *Mabillon à Ruinart*, 24 déc. 1685, on lit : « Nous n'avions aucun ordre de passer à Naples, pour Palerme, le mois de novembre et de décembre ne sont pas propres pour ce, » dans *Revue Mabillon*, 1909, t. V, p. 72, n. 3.

est tellement la faim et la misère, qu'elle ne se ressent presque plus de son bon terroir. » En passant à Capoue, Mabillon fit dessiner un bas-relief païen [1]; on dépassa Aversa et après avoir traversé Gaëte, on approcha de Naples. Une fois de plus, on peut comparer l'*Iter* et la *Correspondance* pour se rendre compte à quel point ces documents parallèles nous offrent les impressions et les réflexions mêmes de Mabillon et des amis qui l'accompagnent. « De Capoue à Naples, lit-on dans l'*Iter*, c'est comme un paradis ininterrompu où les arbres, les vignes, les prés et les champs se succèdent. Là croissent les vignes dont on tire le vin appelé *Lacryma Christi*, désignation frivole et messéante [2]. » « La campagne de Naples a un très grand rapport avec la Lombardie, lit-on dans la Correspondance : la terre, les arbres, les bestiaux y produisent abondamment toutes les commodités et même les délices de la vie. J'ai vu dans le chemin de deux heures plus de quinze cents buffles paître dans les champs [3]. » — Le Champenois a regardé le vignoble ; le Picard n'a vu que « le bestiau ».

Le 20 octobre, arrivée à Naples, ce « morceau du ciel tombé sur la terre. [4] » Un avocat au Conseil de la ville, Joseph Valletta, attend les voyageurs qu'il ne quittera guère pendant cinq semaines environ, et il n'est pas le seul. « La réputation de dom Jean Mabillon et la recommandation de M. Magliabecchi nous font trouver dans Naples bien autant de gens de lettres qu'à Rome, qui n'omettent rien pour nous obliger [5]. » La remarque est de dom Germain qui ajoute : « Dispensez-moi de vous décrire Naples. Je le ferais bien si j'avais quatre heures à y employer : sans cela c'est un crime que de l'entreprendre. Fiez-vous à ce qu'en ont écrit les auteurs [6]. » Nous suivrons le conseil, quoique à regret, ne relevant dans les incidents du séjour que ce qui concerne un point d'archéologie. « Un bon chanoine de la cath[édrale], qui fait l'histoire de Naples, rapporte dom Germain, nous a menez dans les catacombes, qui sont sans aucune difficulté beaucoup plus belles que celles de Rome. Elles sont aussi très spacieuses et, ce qui est une plaisante marque de la molle paresse des Napolitains, presque aucun même des habitants de cette ville n'avoit jamais entendu parler de ces catacombes. Nous en ferons venir le goût aux gens, qui témoignent nous avoir obligation de cette découverte [7]. »

Les visites aux bibliothèques où « nous trouvons de quoi écrire au plus vite [8], » les excursions à Pouzzoles, à Baies, au Vésuve qui « depuis six ans est extrêmement changé [9], » sont suivies d'une visite au monastère de la Cava[10], où trois des plus fameux avocats de Naples ont tenu à honneur de conduire les bénédictins français[11], car les savants napolitains ont continué leurs hommages et les marques de leur bienveillance jusqu'au départ[12]. « A la Cava, dit dom Germain, nous avons trouvé le chartrier très bien ordonné, peu de manuscrits, une observance très exacte dans le plus affreux rocher que j'aie vu. J'y ai autant écrit qu'un jour et demi peut le permettre. L'abbé et les religieux nous promettent vingt-deux pièces que nous leur avons marqué à transcrire. On ne sauroit mieux recevoir des confrères que nous l'avons été à la Cava [13]. » Obligés de revenir à Naples, pour gagner le Mont-Cassin, on y apprit la mort du chancelier Michel Le Tellier : *Luximus vero sortem nostram, quod optinum patronum amisissemus, eique pro modulo nostro parentavimus* [14].

Le 16 novembre, Mabillon, dom Germain, l'avocat Valletta et le jeune fils de celui-ci, quittèrent Naples où Jacques Anisson s'attarda pour aller ensuite les rejoindre directement à Rome. On dépassa Aversa et on s'arrêta en un monastère de célestins où se trouvait une image de la Vierge peinte par saint Luc (*si Deo placet*) a soin d'ajouter Mabillon, et deux des vases de Cana [15]. Après s'être séparé des Valletta, on prit le lendemain le chemin de Teano et du Mont-Cassin; le dimanche se passa à San Germano; le lundi, fête de saint Odon, on gravit la sainte Montagne [16]. Dom Germain raconta longuement ce voyage et sa description reste précieuse à lire et à consulter, mais nous ne pouvons nous y attarder ici [17]. Mabillon, moins prolixe, se borne à écrire que « le Mont-Cassin est magnifique pour sa situation, mais il n'y a presque rien d'ancien. Il n'y a plus qu'une église qui est très belle on ne sait plus ce que c'estoit que celle de Saint-Barthélemy, dont D. Edmond [Martène] me parle dans son mémoire. Il ne reste à la bibliothèque qu'environ 480 mss. de plus de 1200 qui y estoient autrefois. Les meilleurs sont au Vatican et à la bibliothèque du grand duc [18]. » A ce propos, dom Germain entre dans quelques détails et adresse un avertissement amical à Baluze qui a malmené les Pères du Cassin « qui sont de très honnêtes gens, et plus savants et plus habiles que nous ne croyions avant que d'y être venus [19]. »

Dans la bibliothèque « nous avons trouvé, Dieu merci, d'assez bonnes choses, et nous avons écrit deux ou trois mains de ce papier. » Le manuscrit qui contient le supplément du grand concile d'Éphèse a été emprunté par le cardinal Casanata qui « tient le chat dans sa manche, si bien enfermé » que l'emprunt ressemble fort à une soustraction et cette « absence du manuscrit des conciles nous sauve près de huit jours [20]. » Outre la bibliothèque, on a ouvert les archives et il s'y conserve « de très beaux manuscrits qu'on y cache, de peur que les séculiers ne prennent encore dessein de les demander si fortement, qu'on ne puisse les leur refuser [21] » et, dans la suite, les récupérer. Bref, « nos Pères du Mont-Cassin et de Sublac ont poussé la charité bien plus avant que je crains qu'on ne fit chez nous. Nous sommes restés dix jours sur la sacrée Montagne. Pendant tout ce temps, on nous a laissés maîtres de la bibliothèque, dont nous emportons même les manuscrits dans notre appartement... Je puis dire n'avoir pas été presque un moment oisif. Un religieux de fort bon lieu m'a prêté sa main quand la mienne n'en pouvoit plus. Je lui dictois, tandis que notre frère prenoit ses notices [22]. »

Dans cette même lettre, on lit que « dom Jean écrit exactement ce qu'il croit servir de fond à l'*Iter italicum*. Je note aussi secrètement ce que je crains qu'il n'omette. Je ne lui en dis pas [23]. »

[1] *Iter italicum*, p. 101. — [2] *Ibid.*, p. 101-102. — [3] *Dom Germain à dom Porcheron*, Naples, 17 octobre 1685, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 152, n. 61. — [4] *Iter Italicum*, p. 102. — [5] *Dom Germain à dom Porcheron*, Naples, 27 octobre 1685, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 153, n. 61. — [6] *Op. cit.*, p. 152. — [7] *Dom Germain à dom Porcheron*, Naples, 6 nov. 1685, dans E. Gigas, *op. cit.*, t. II[1], p. 128, n. 23. — [8] Valery, *op. cit.*, t. I, p. 153. — [9] Gigas, *op. cit.*, t. II[1], p. 128; *Iter italicum*, p. 105-114. — [10] *Iter italicum*, p. 114-117, *Mabillon à Magliabecchi*, Naples, 6 novembre 1685 : « Nous partons demain pour aller à l'abbaye de Cave, proche Salerne », dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 162, n. 63. — [11] *Dom Durand à Ch. Bulteau*, Rome, 13 nov. 1685, dans Valery. *op. cit.*, t. I, p. 164, n. 64. — [12] *Dom Germain à dom Porcheron*, Mont-Cassin, 26 nov. 1695, dans *ibid.*, t. I, p. 167, n. 66. — [13] *Dom Germain à dom Cl. Bretagne*, Rome, le 6 décembre 1685, dans *ibid.*, t. I, p. 181, n. 68. — [14] *Iter italicum*, p. 117. — [15] *Ibid.*, p. 117. — [16] *Ibid*, p. 118. — [17] *Dom Germain à dom Porcheron*, Mont-Cassin, 26 nov. 1685, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 166-175, n. 66. — [18] *Mabillon à dom Ruinart*, Rome, 11 décembre 1685, dans E. Gigas, *op. cit.*, t. II[1], p. 133, n. 35. — [19] Valery, *op. cit.*, t. I, p. 171. — [20] Valery, *op. cit.*, t. I, p. 170-172. — [21] *Ibid.*, p. 172. — [22] *Dom Germain à dom Cl. Bretagne*, Rome, 6 déc. 1685, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 181-182, n. 68. — [23] *Ibid.*, p. 183. Dans l'*Iter*, la notice du Mont-Cassin va de p. 117 à p. 128.

Le 29 novembre, Mabillon et dom Germain quittent le Cassin et s'arrêtent à Subiaco où ils reçoivent le meilleur accueil, mais il n'y reste presque rien « de plus de 2.200 manuscrits qui y estoient, et que les abbés commendataires de la maison de Colonne ont emporté chez eux de leur temps [1]. » Enfin, le 4 décembre, on est de retour à Rome et dom Germain écrit à son supérieur dom Claude Bretagne [2]: « Voici, mon Révérend Père, à peu près l'état des choses. Nous avons ou nous aurons bientôt, c'est-à-dire avant que nous sortions de Rome, bien la valeur d'une rame de papier de nos écritures. Il y a des choses qui serviront extrêmement à faire approuver notre ouvrage et nos applications au Saint-Siège et aux Romains. La France n'en sera pas moins satisfaite. J'ai trouvé d'anciens statuts de la république de Venise qui m'obligeront d'y retourner. Les autres découvertes ne touchent pas toujours les lieux où elles se trouvent, hormis les inscriptions, les épitaphes et monuments publics, etc. »

Dès son retour à Rome, Mabillon eut à donner son opinion sur un sujet qui montrait tout le prestige dont il jouissait. Au mois de septembre, le cardinal Casanata, agissant au nom de la Congrégation de l'*Index*, soumit à l'examen de Mabillon deux livres d'Isaac Vossius dont on demandait la condamnation. « Il me vint à la pensée, dit-il à ce propos, cette parole de Cicéron à Trebatius qu'il préférait être consulté par César qu'enrichi par lui, quoiqu'il faille plutôt considérer l'honneur fait par la sacrée Congrégation que la consultation elle-même [3]. » Le voyage de Naples avait retardé la réponse et la Congrégation avait patiemment attendu le retour [4]; il ne se hâta guère et ce ne fut que tout à la fin du mois de janvier que dom Jean parut — le 29 — à la Congrégation de l'Indice, pour y rapporter son suffrage sur les ouvrages d'Isaac Vossius, d'Hornius, de Colvius, de Sestanus, etc., sur le déluge universel, sur l'âge du monde et sur la calcul de la version des Septante. « Il fera son rapport, écrivait dom Germain avec une pointe de fierté, assis et couvert en présence des cardinaux, après quoi on lui confirmera la qualité de consulteur de l'Indice. Cette marque d'honneur le retiendrait à Rome, malgré les supérieurs, s'il en avoit envie (Dieu l'en gardera) [5]. » Mabillon [6] ne dissimula pas que l'opinion de Vossius était opposée à toute la tradition patristique, et qu'elle semblait même avoir contre elle le texte sacré de la Genèse qui déclare que *toutes* les montagnes furent submergées et que *toute* chair vivante fut engloutie. Mais il fit remarquer, d'autre part, que dans l'interprétation de l'Hexaméron, saint Augustin s'était notablement écarté du *sensus nativus* de l'Écriture, puisqu'il rejetait la succession des jours, et que, pourtant, son opinion, loin d'être condamnée, avait obtenu le suffrage de saint Thomas. Cet exemple lui parut prouver qu'une certaine largeur d'exégèse n'était pas opposée à l'esprit de l'Église et que l'idée de restreindre l'universalité du déluge à la terre habitée par les hommes pouvait être envisagée sans trouble. Il ajoute que les théologiens avaient fait, depuis longtemps, quelques pas dans cette voie, puisque, selon Cajetan, les eaux du déluge avaient respecté le paradis terrestre. Sa conclusion fut qu'il était préférable de ne pas frapper le *De vera mundi aetate*. «Cette opinion, dit-il [7], n'est opposée ni à la foi ni aux mœurs. On peut donc la tolérer et l'abandonner aux controverses des savants. D'ailleurs, Vossius l'a adoptée pour être en mesure de résoudre plus facilement les objections élevées par les impies contre le déluge universel... En résumé, j'estime, avec la permission des éminentissimes seigneurs, qu'il n'y a aucun péril à tolérer le sentiment de Vossius et que l'on peut s'abstenir de toute censure à son égard... Si, cependant, la Sacrée Congrégation croit devoir fulminer un décret contre Vossius, j'estime que les livres de Horn, qui sont remplis d'injures contre les Souverains Pontifes, doivent être englobés dans la même condamnation. » En adoptant l'opinion du déluge restreint, Mabillon devançait le jugement qui a prévalu depuis.

Cet intermède ne détourna pas Mabillon de ses recherches d'érudition pendant les mois de décembre 1685 et janvier 1686. En effet, dom Jean Durand, de la procure de Rome, était « allé prendre l'air de la campagne pendant plusieurs jours, afin de prendre des forces pour travailler avec plus d'application cet hiver [8]. » Aussi le séjour se prolongera pendant trois mois pleins employés en visites d'édifices et de bibliothèques, transcriptions et descriptions, achats de livres pour le roi et pour l'abbaye de Saint-Germain « après les avoir choisis scrupuleusement », enfin « quelques visites à des puissances chez qui ce seroit un crime de parler de nouvelles [9]. » Une des plus utiles connaissances ainsi entretenues était celle du pieux théatin Joseph Maria Tomasi [10] qui, possédant une belle collection de documents liturgiques, donna ses copies « dans le seul désir d'avancer l'étude des choses sacrées », parmi lesquelles « il y a de très bonnes choses prises du Vatican, etc., où nous ne pourrions jamais avoir accès [11]. » Et « nous continuons nos écritures, nous augmentons le nombre de nos copistes, pour expédier au plus tôt, et nous mettre bientôt en état de revoir la chère patrie [12]. » Enfin le moment approche de savoir ce qu'on a en portefeuille [13] : « Voici, écrit dom Germain, ce que je puis dire en général : dom Jean Mabillon dit que nous avons bien trois rames de papier transcrites. Sur cela, il y a bien de quoi faire un volume in-folio des anciens rituels, cérémoniaux, sacramentaires, etc., de l'Église romaine, qui nous fournira la tradition historique de la discipline ecclésiastique touchant nos mystères. Nous avons les catalogues de presque tous les manuscrits d'Italie; c'est un fonds qui va loin. Sans parler de Milan, Venise, etc., nous avons pris tout ce que nous avons voulu à la *Chiesa Nova* ou l'Oratoire romain, chez la reine, à Chigi, à Palestrine, chez Thomaso [14], à Sainte-Croix en Jérusalem [15] où nous avons trouvé très secrètement un *Diurnus romanus* ancien de huit cent ans, où il y a huit à neuf pièces nouvelles. Le Vatican nous a aussi produit d'assez bonnes choses, quoique nous n'en ayons pas été les maîtres comme ailleurs. Tout cela fait un corps considérable. La seule bibliothèque Chigi nous mettant

[1] *Mabillon à dom Martin*, Rome, 11 déc. 1685, dans E.Gigas, *op. cit.*, t. II[1], p. 130-132, n. 34; *Mabillon à Ruinart* 11 déc. 1685, dans *ibid.*, t. II,[1] p. 132-135, n. 35; *Mabillon à Ruinart*, Rome, 24 décembre 1685, dans *Revue Mabillon*, 1909, t. V, p. 72, « Nous n'avons pas esté à Palerme »; cf. Valery, *op. cit.*, t. I, p. 182-183; Gigas, *op. cit.*, t. II[1], p. 48-65, 71-75. — [2] *Dom Germain à dom Cl. Bretagne*, Rome, 6 décembre 1685, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 179, n. 68. — [3] *Iter italicum*, p. 88. — [4] *D. Durand à Ch. Bulteau*, Rome, 7 déc. 1685, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 186, n. 69. — [5] *Dom Germain à dom Cl. Bretagne*, Rome, 28 janvier 1685, dans *ibid.*, t. I, p. 212-213, n. 68. — [6] Le *Votum D. Johannis Mabillonii de quibusdam Isaaci Vossii opusculis*, se trouve dans les *Œuvres posthumes*, 1724, t. II, p. 58-64. — [7] *Op. cit.*, p. 61.— [8] *Dom Estiennot à dom Ruinart*, Rome, 20 nov. 1685, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 166, n. 65. — [9] *D. Germain à d. Ruinart*, Rome, 24 déc. 1685, dans E. de Broglie, *op. cit.*, t. II, p. 25-26. — [10] *Iter italicum*, p. 90. — [11] *Dom Germain à dom Porcheron*, Rome, 1er janvier 1686, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 195, n. 74. — [12] *Dom Germain à d. Cl. Bretagne*, Rome, 8 janv. 1686, dans E. de Broglie, *op. cit.*, t. II, p. 30. — [13] *Dom Germain à d. Cl. Bretagne*, Rome, 22 janv. 1686, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 205, n. 77. — [14] Le futur cardinal J.-M. Tomasi. — [15] Voir *Dictionn.*, t. IX, col. 292.

en main les catalogues des autres endroits, faits très savamment par ou pour le pape Alexandre VII, nous a donné de grandes lumières et abrégé bien du chemin, du temps et de la fatigue. C'est ainsi qu'il n'a pas fallu faire d'éclat pour aller à Saint-Jean-de-Latran, et que nous sortirons de Rome dans environ trois semaines sans que personne sache véritablement les meilleures choses que nous avons, et sans qu'on nous veuille du mal de nos pillages, qui, par la grâce de Dieu, ne seront funestes à personne. Il nous est fort important que tout cela demeure secret, pour nous prémunir contre l'altération du seigneur Baluze et d'autres, à qui la jalousie fait faire ici plus d'une démarche pour nous prévenir. »

On pouvait se demander toutefois comment faire sortir ces richesses de l'État romain sans éveiller l'attention, car, précisément, vers le 10 février, parut un *bando*, c'est-à-dire une ordonnance du pape, affichée par tout Rome, qui défend à qui que ce soit de vendre sans sa permission d'acheter, de transporter d'emballer, d'encaisser, statues, peintures, marbres, médailles joyaux. Dans ce *bando* qui était fait directement contre la France [1], on avait oublié les manuscrits et les livres imprimés, aussi Mabillon acheta à l'instant trente-cinq manuscrits pour 50 écus romains [2].

Pendant le premier séjour à Rome, Mabillon avait visité plusieurs catacombes [3]; il visita cette fois le cimetière de Castulus [4], nouvellement découvert et celui de Pontien [5]. Au cimetière de Castulus il fut permis aux trois visiteurs de « lever chacun un corps saint ». Celui que choisit Mabillon était pourvu d'une petite fiole [6]; celui que leva dom Germain offrit une belle résistance « J'ai eu, dit-il, toutes les peines du monde. Je suis encore tout rompu de cette fatigue [7].» A l'occasion de cette visite au cimetière de Pontien, Mabillon tourna son attention vers les inscriptions catacombales, non sans quelque inexpérience [8].

Une dernière excursion conduisit Mabillon et dom Germain à l'abbaye de Farfa où on leur fit voir « une clé qu'on tâche de croire qu'elle ait été celle de la maison de Notre-Dame à Nazareth transférée à Lorette. » On leur donne douze petites clés de cuivre faites sur ce modèle, bénies pour aider les accouchements difficiles [9].

Le moment du départ approchait, sans doute on n'avait pas copié tout ce qu'on eût voulu emporter, mais « le silence de Monseigneur de Reims, depuis trois mois, la dépense de M. Anisson et la nôtre, et *revocantis amor patriæ* sont, entre autres, trois motifs qui font laisser *pendere opera interrupta*[10]. » Il n'y avait plus pour satisfaire au programme, qu'une excursion à accomplir à Porto dans la compagnie de Ciampini, Fabretti, Emmanuel Schelstrate, Lorenzo de Zaccagnis, Taya, Bernoux et Auzout[11]. L'expédition faillit mal finir « au retour, raconte Mabillon, car le harnachement du cheval qui étoit à la calèche où j'étois, s'étant rompu, ce cheval furieux pensa précipiter la calèche dans un creux profond de plus d'une perche. Par bonheur nous en étions descendus auparavant. Les deux roues de par derrière étaient déjà emportées dans ce précipice, et je vis l'heure que les chevaux suivaient aussi la même fortune; mais, à force de bras, on empêcha cette disgrâce. Après avoir rabellé les choses environ une demi-lieue, les deux jambes qui sont le derrière de la calèche se détachèrent et nous jetèrent à terre, mais sans aucune incommodité, Dieu merci. Il fallut du temps pour radouber notre vaisseau, et enfin nous n'arrivâmes à Rome qu'à trois heures et demie de nuit [12]. »

Enfin, le 5 février, Mabillon et dom Germain sortirent de Rome dans un des carrosses du cardinal d'Estrées[13] et prirent la route de Florence[14]; Mabillon prit une calèche avec Jacques Anisson, malade, et dom Germain enfourcha un bidet[15]. On ne s'arrêta qu'à Viterbe, à Acquapendente, à Sienne dont le dôme leur parut admirable[16], et après cinq jours d'un voyage que la bise rendait pénible, on arriva à Florence (10 mars). [17] C'était un séjour de six semaines qu'on se préparait à faire dans cette ville sous la direction de Magliabecchi qui, « d'abord traita dom J. Mabillon de premier homme du monde, et [dom Germain] de second[18] »; ce qui valait mieux il leur fit ouvrir toutes les bibliothèques, la Laurentienne, celle des Servites et déjà il est certain que « nous ne serons pas oisifs et ne sortirons pas vides de Florence [19] » où « tout nous est ouvert avec honneur; on ne se contente pas de nous faire maîtres des manuscrits, on nous force quelquefois à dîner [20]. » La Laurentienne, écrit dom Germain, « me fait mal aux doigts, à la poitrine et... ailleurs [21]. » Mabillon non plus ne s'épargnait pas, aussi fit-t-il honneur à l'excellent dîner des bénédictines de *Santa-Felicità*. Cela « le remit un peu, dit son jovial compagnon, de la continuité de nos écritures et du remuement des manuscrits qui sont tous enchaînez et incommodes a manier aussi bien qu'à transcrire [22]. » « Je l'entends remuer les chaînes qui captivent les manuscrits... il en a les mains toutes honnies et les miennes ont en plus de quinze endroits de l'infirmité causée par les cuivres picquants et hors de leurs places, qui défendent les livres mss. Huit jours guériront tout cela [23]. »

Flanqués de Magliabecchi et du P. Noris, les deux bénédictins alternent les séances dans les bibliothèques avec les excursions dans les galeries, les musées, les collections que Mabillon ne peut s'interdire de trouver assez peu décentes. « Pour les païens, on peut peut-être leur faire grâce, mais non aux chrétiens, qui jusque dans ces lieux sacrés, au pied même des autels, exposent des objets qui blessent la pudeur des assistants [24]. » Nous mentionnons seulement les excursions à Fiesole[25], à Arezzo et ailleurs que dom Germain paraît organiser avec cette arrière-pensée de veiller sur la santé de Mabillon. On sait que celui-ci était sujet à des hémorroïdes [26], et l'excès d'application lui était préjudiciable. « Dom Jean se trouve de même que vous l'avez vu quand il a été quelques jours sans sortir d'une forte application ; je ne say plus quelle figure inventer pour luy faire prendre de la nourriture autant qu'il en

[1] *Dom Germain à d. Cl. Bretagne*, Rome, 12 février 1686, dans Valery, *op. cit.*, p. 219, n. 80. — [2] Valery, t. I, p. 220, n. 80. — [3] *Iter italicum*, p. 76, 88. — [4] *Iter italicum*, p. 133. — [5] *De Germain à d. Cl. Bretagne*, Rome, 22 janv. 1686, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 206, n. 77. — [6] Bibl. nat., ms. fr. *19659*, fol. 77, *Mabillon à d. Ruinart*, dans E. de Broglie, *op. cit.*, t. II, p. 34. — [7] *D. Germain à d. Cl. Bretagne*, Rome, 22 janv. 1686, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 207, n. 17. — [8] *Iter italicum*, p. 134-139. — [9] *D. Germain à d. Cl. Bretagne*, Rome, 18 février 1686, dans Valery, t. I, p. 226. n. 81. — [10] *Dom Germain à d. Cl. Bretagne*, 12 février 1686, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 222, in-8°. — [11] *Iter italicum*, p. 151. — [12] *Mabillon à Ruinart*, Rome, 25 févr. 1686, dans E. de Broglie, *op. cit.*, t. II, p. 47. — [13] *Dom J. Durand à M. Bulteau*, Rome, 5 févr. 1686, dans *ibid.*, t. II, p. 49-50. — [14] *Iter italicum*, p. 156; le carrosse les mena jusqu'à Ponte-Molle. — [15] *Dom Germain à d. Cl. Bretagne*, Florence, 15 mars 1686, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 232, n. 84. — [16] Id., *ibid.*, p. 232; *Iter italicum*, p. 157. — [17] *Iter italicum*, p. 156-192. — [18] *Dom Germain à d. Cl. Bretagne*, Florence, 15 mar 1686, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 234, n. 84. — [19] *Ibid.* p. 235. — [20] *D. Germain à d. Cl. Bretagne*, Florence, 30 mars 1686, dans *ibid.*, t. I, p. 237, n. 85. — [21] *Ibid.*, p. 238. — [22] *Ibid.*, p. 240. — [23] *Dom Germain à...* Florence, 12 mars 1686, dans Gigas, *op. cit.*, t. II, p. 138, n. 37. — [24] *Iter italicum*, p. 164-165. — [25] *Dom Germain à dom Cl. Bretagne*, Florence, 30 mars 1686, dans Valery, *op. cit.*, p. 239-240, n. 85; *Iter italicum*, p. 171-174. — [26] *Dom Germain à dom Porcheron*, Milan, 7 mai 1685, dans E. Gigas-*op. cit.*, t. II, p. 86, n. 23.

auroit besoin. Il n'aime pas l'huile : on n'a autre chose le carême en Italie; il veut jeûner austèrement : il ne le devroit pas. Son esprit est toujours en action; ce feu le soutient en même temps qu'il le dévore. Les visites de Lucques, Pise, Livourne, l'Ambrogiane, Camaldoli, Vallombreuse, et peut-être Arezzo, que nous allons faire, luy donneront le grand air, qui est son véritable élément, et lui feront passer tant soit peu plus doucement le reste de carême, lequel, après tout, ne le trouveroit pas à Paris en si bonne santé [1]. »

A Arezzo, dom Germain trace une description des lieux [2], de là on passe à Camaldoli [3] : « Leur bibliothèque est belle; nous en fûmes les maîtres, et nous emportâmes dans nos cellules tous les manuscrits dont nous voulions nous servir, car il n'étoit pas possible de rester sans feu, tant le froid, le vent et la neige étoient cruels. Depuis jeudi matin jusqu'à mardi à 8 heures du matin, on ne sauroit lire, écrire, collationner les écritures, chanter, prier, plus que nous avons fait. Dom Jean en est tout usé; sans un secours tout particulier il auroit dû crever. J'étois ausi bien bas, mais que faire au milieu de tant de si bonne besogne? nous en rapportons plus d'une main de papier écrit sur des manuscrits [4]. » Le jour de Pâques Mabillon « dicta pendant presque (cinq heures), avec toute la volubilité de son esprit tout en feu, et animé par des découvertes de son goût [5]. » De Camaldoli on se rend à Vallombreuse où la bibliothèque donne peu de chose et les archives « que nous avons parcourues trop précipitamment; mais quoi! Dom Jean étoit si fatigué et avoit si grande envie de revoir Florence qu'il a fallu partir ce même jour [6]. »

A peine de retour à Florence, on reprend le chemin de la Laurentienne et du palais grand-ducal où Mabillon et Magliabecchi discutent sur l'antiquité de deux manuscrits des Pandectes [7]; puis, le 20 avril départ pour Pise [8], Livourne [9], Lucques [10], et Pistoie [11] que dom Germain décrit avec une verve qui fait pâlir l'*Iter italicum*.[12] Enfin, après cette course, on rentrait à Florence, le 26, et Mabillon écrit à deux confrères : « Il n'y a que deux heures que nous sommes de retour de Lucques, Livourne et Pistoie. Nous avons fait ce voyage en six jours. Il en auroit fallu au moins autant pour Lucques seul où il y a de fort bonnes choses. Mais on ne finiroit jamais, si l'on se vouloit arrêter autant qu'il le faudroit pour bien faire les choses [13].» Après une audience d'adieu du grand-duc de Toscane qu'il dépeint avec plus d'indulgence que de vérité[14], et qui leur donna une litière pour aller jusqu'à Bologne, Mabillon et dom Germain partirent le 3 mai de Florence et « par un grand froid et un vent furieux sur les montagnes » arrivèrent à Bologne « sous les ailes de sa charité [15]. »

Bologne les retint quatre jours et sous la conduite du comte Zani et de Malphighi on n'oublia rien de ce qui méritait d'être vu [16], en particulier le couvent des dominicains tant à cause des reliques de saint Dominique que des livres nombreux de la bibliothèque [17]. On traversa ensuite Modène, Ferrare et Padoue pour arriver à Venise, le 12 mai, en vue d'un second séjour fort bref [18]. Le 20, on repartait pour Padoue où le cardinal Barbarigo les retint trois jours [19], autant de retards, autant de délais s'ajoutant à d'autres délais et provoquant la jalousie des confrères demeurés à Paris, où on n'était pas loin d'accuser les voyageurs de dissipation et de flânerie. Dom Estiennot, qui en percevait l'écho, répondait de Rome à Ch. Bulteau : « Vous saurez peut-être qu'il y en a qui sont surpris de ce qu'ils demeurent si longtemps en Italie; mais ceux-là ne savent pas combien ils ont trouvé de choses qui sont dignes de voir le jour, et ils changeront de sentiment quand ils verront la moisson qu'ils ont faite dans les archives et les bibliothèques d'Italie, et peut-être, quand ils sauront ce qu'ils ont été obligés de laisser, faute de temps pour tout prendre, qu'ils les accuseront de s'être trop pressés. Les esprits des Italiens ne seront jamais mieux disposés à l'égard de D. J. Mabillon. Je n'aurois jamais cru que des personnes naturellement si défiantes, pussent prendre tant de confiance dans un religieux étranger. Dieu bénit son humilité et sa simplicité [20]. »

Le jour de l'Ascension, on quitte Padoue pour Mantoue qui conserve le souvenir de Virgile mais point de manuscrits; on ne s'y attarde pas [21], puis c'est Guastalla, Parme où on est heureux de faire connaissance avec Arcioni et Bacchini, de visiter en leur compagnie, la bibliothèque du duc [22] et avec Bacchini on prend la route de Plaisance et passant par Lodi [23] on arrive à Milan le 29 mai et tandis que dom Germain se rend à Arone pour emprunter le manuscrit de l'*Imitation*, Mabillon fait l'excursion de Monza [24].

Le 4 juin départ pour Pavie [25] et visite à Bobbio [26] où Mabillon fait une découverte mémorable, le *Missale Bobbiense*, monument unique en son genre qu'il faut placer, pour son intérêt liturgique, à côté des sacramentaires gallicans. De Pavie par Voghera, Tortone, Voltaggio on arrive à Gênes où les bibliothèques faisaient défaut, mais la splendeur des lieux frappa les voyageurs qui assistèrent à la procession de la Fête-Dieu [27]. Le 14 juin, Mabillon écrit à Magliabecchi : «Nous partons aujourd'hui pour continuer notre route vers Turin, où nous arriverons dimanche s'il plaît à Dieu [28]. » Le premier dessein avait été de s'embarquer de Gênes à Marseille, mais soit manque de bateau, soit appréhension du mal de mer, les trois voyageurs reprirent le chemin d'Alexandrie-Este-Turin, le 18, traversèrent le Mont-Cenis sans difficulté, grâce à la belle saison et arrivèrent à Lyon, le 24 juin, où Jacques Anisson les abandonna.

Les jaloux, les envieux pouvaient avec satisfaction, compter les étapes du retour que Mabillon annonçait de Turin [29] :

« Quoique je n'aie rien de particulier à vous dire aujourd'hui, il faut néanmoins vous dire que nous sommes arrivés de Gênes ici en assez bonne santé. Dieu merci; vous pouvez bien croire que ça n'a pas

[1] *Dom Germain à ...*, Florence 30 mars 1685, dans E. Gigas, *op. cit.*, t. III, p. 141, n. 38. — [2] *Dom Germain à dom Cl. Bretagne*, Florence, 18 avril 1686, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 241, n. 86; *Iter italicum*, p. 176, 177. — [3] Valery, *op. cit.*, t. I, p. 242-245; *Iter italicum*, p. 178-180. — [4] Valery, *op. cit.*, t. I, p. 244. — [5] Valery, *op. cit.*, t. I, p. 245. — [6] Valery, *op. cit.*, t. I, p. 246. — [7] *Iter italicum*, p. 182-183. — [8] *Ibid.*, p. 183. — [9] *Ibid.*, p. 185. — [10] *Ibid.*, p. 186-190. — [11] *Ibid.*, p. 190. — [12] *Dom Germain à d. Cl. Bretagne*, Florence, 26 avril, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 247-251, n. 87. — [13] Bibl. nat., ms. fr. *19649*, fol. 49, *Mabillon à...*, Florence, 26 avril 1686, dans E. de Broglie, *op. cit.*, t. II, p. 72. — [14] Bibl. nat., ms. fr. *19659*, fol. 96, *Mabillon à Ruinart*, Florence, 2 mai 1686, dans E. de Broglie, *op. cit.*, t. II, p. 73. — [15] *Mabillon à Magliabecchi*, Bologne, 4 mai 1686, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 252, n. 88. — [16] *Iter italicum*, p. 193-200. — [17] *Ibid.*, p. 199. — [18] *Ibid.* p. 201-203. — [19] *Ibid.*, p. 203 et *Mabillon à Magliabecchi*, Parme, 27 mai 1686, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 261, n. 91. — [20] Bibl. nat., ms. fr. *19643*, fol. 63, *Estiennot à Bulteau*, Rome, 28 mai 1686, dans E. de Broglie, *op. cit.*, t. II, p. 79. — [21] *Iter italicum*, p. 205-206. — [22] *Ibid.*, p. 206. — [23] *Ibid.*, p. 208. — [24] *Ibid.*, p. 210-212. — [25] *Ibid.*, p. 213. — [26] *Ibid.*, p. 213-217. — [27] *Ibid.*, p. 221-224. — [28] *Mabillon à Magliabecchi*, Gênes, 14 juin 1686, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 277, 297. — [29] Bibl. nat. ms. fr. *19649*, fol. 52. *Mabillon à...*, Turin, 18 juin 1686, dans E. de Broglie, *op. cit.*, t. II, p. 86-87.

été sans incommodité, attendu la chaleur et la sécheresse qu'il fait à présent. Si le Père Malebranche avoit un peu plus voyagé qu'il n'a fait, il sentiroit bien que la pluie qui tombe sur les chemins n'est pas inutile, quand ce ne seroit que pour abattre la poussière qui est incommode, surtout quand on se sert des voitures, des carrosses et des calèches. Mais il en faut sortir comme nous pourrons. Nous partons d'ici demain pour Lyon où nous arriverons le 26 courant [1]. Nous y séjournerons quelques jours pour régler nos petites affaires avec M. Anisson et nous serons, Dieu aidant, à Paris, pour la Saint-Benoît. »

De Lyon, le 25 juin, Mabillon écrivait à dom Ruisart : « Nous sommes arrivés en assez bonne santé, après avoir souffert pendant trois semaines de grandes chaleurs. On ne me parle point de ce que vous mandez, touchant Mgr de Louvois, à l'égard de la longueur de notre voyage. Je n'ai pas de peine à croire ce que l'on vous en a dit. Il faut prendre patience; j'ai reçu la lettre de Mgr de Reims par laquelle il m'ordonne de finir ici notre compte avec M. Anisson et de l'aller trouver à Reims avec dom Michel [Germain], après nous être reposés quelque temps à Paris. Je souhaite plus que personne d'y être au plus tôt [2]. »

En attendant qu'il y eût des places vacantes à la diligence, les journées du 25 et 26 furent employées à revoir les comptes, « nos petites affaires » comme disait Mabillon, et ces comptes nous sont heureusement conservés dans un carnet de voyage (Bibl. nat., ms. lat. *14187*, fol. 71, 73, 115 et 136); nous croyons leur intérêt trop vif pour les omettre. [Folios 71-73] :

Reçu à Paris mille francs;
à Milan 200 pistolles d'Espagne;
à Rome en deux fois 2260 l.;
de plus le 12 octobre 740 livres par entier payement d'une lettre de crédit de 3000 livres.

Reçu de M. Anisson par emprunt pour le séjour de Naples et achat de livres 1200 l.

Livres achetés.

à Turin payé pour un ballot de livres ..	185 l. 10 s.
à Milan pour livres achetés pour le roy ..	286 l. 10 s.
sur quoy reste à payer à Rome	96 l.
pour M. de Reims.....	100 l. 20 s.
reste à payer p[r] des livres achetez p[r] nous	4 l.
pour les livres achetez à Venise	182 l. 10 s.
pour les livres de Fra Paolo	27 l. 1 s.
pour l'addition de Milan	18 l.
pour les livres envoyés le 7 aoust de Rome pour le roy.....	481 l.
pour M. de Reims.....	50 l. 10 s.
pour le ms. de Milan.....	52 l. 8 s.
pour la carte *de auxiliis*.....	18 l.
pour les livres donnez par présent ...	157 l. 10 s.
pour écritures	9 l.
Item	28 l.

Dépenses.

à Paris pour nos habits et pour les aires à la diligence	267 l.
Item pour le reste de payement à diligence	84 l.
Item pour une montre	11 l.
Item pour le port des valises	3 l. 10 s.
pour le cocher et autres menus frais....	6 l.
à Lyon pour des bottes.....	32 l.
Item pour des bas à botter, des sangles et de la toile noire	8 l. 15 s.
Item pour la dépense des serviteurs .	12 l.
de Lyon à Turin pour le voiturin et la dépense	99 l.
à Turin pour aller Savilien	25 l. 15 s.
pour la dépense de bouche à Turin .	52 l. 25 s.
pour la voiture et la dépense de bouche jusqu'à Milan	66 l. 15 s.
pour de menus frais à Milan	9 l.
pour aller à Arone	17 l. 10 s.
pour le médecin et apoticaire	3 l.
pour de menus frais	6 l. 15 s.
pour la dépense à Milan	74 l. 10 s.
pour un carosse une matinée	2 l. 10 s.
pour le bibliothécaire de l'Ambroisienne et les gens de M. Mezabarba	8 l.
pour la voiture de Milan à Padoue ..	58 l.
pour la dépense de bouche	37 l. 10 s.
pour la dépense dans Padoue et pour le voyage de Pratalea et jusqu'à Venise.....	35 l.
pour la dépense à Venise	81 l.
pour les gondolles et autres menus frais .	24 l.
pour retour à Padoue et le séjour ..	19 l.
pour les 2 voiturins jusqu'à Rome et autres menus frais.....	370 l.
pour des souliers pour D. Michel et moy et son écrivain	9 l.
pour quelques menus frais	15 l.
pour les faragoustes et autres menus frais	13 l.
pour du papier, cire d'Espagne.....	9 l.
pour faire les 8 églises	4 testons
pour menus frais de carosse, etc.....	20 l.
pour écritures jusqu'au 9 oct.	25 l.
le 10 oct. pour des figures du Bapteme..	20 l.
le 14 oct. pour la dépensè de 4 mois de maladie de M. Anisson	282 l. 10 s.
pour le voyage et retour de Naples	200 l.
pour le séjour pendant 5 semaines ..	403 l.
pour menus frais	8 l.
pour écritures jusqu'au 23 déc.	58 l.
de plus jusqu'au 27	18 l.
au barbier	3 l.
pour écritures jusqu'au 12 janvier ...	8 l.
Item jusqu'au 27.....	9 l.
pour menus frais	7 l.
pour les figures de l'Ordre	11 l.
8 febvrier, pour 1 carosse Vatican et qlqs manches	8 l.
14 fev., pour écritures	6 l.
17, pour le voyage de Farfe	20 l.
25, voyage de Tivoly	9 l.
pour carosses et autres menus frais	8 l.
Item pour écritures.....	6 l.

Livres achetés pour le roy.

à Rome pour livres le 6 octobre à Masotti	352 l.
pour M. de Reims.....	6 l.
de plus architect. Vaticana	18 l. 5 s.
plus pour le roy le même jour p[r] livres.....	630 l. 10 s.
emballage du tout en fardeau.....	12 l.
à Naples livres achetez pour le roy	748 l. 10 s.
pour Mgr de Reims	15 l. 10 s.
pour 2 mss de Hieronymi Balbi Gurc. eps.	3 l. 10 s.
Mars 4e envoyé au roy 2 fardeaux de livres avec une caisse d'estampes pour	1480 l.
pour Mr de Reims	30 l. 17 s. 6 d.
pour Mr Faure Lucifer et Xriste.....	10 l. 10 s.
pour nos cartes *de auxiliis*.....	18 l.
pour notre bibliothèque jusqu'à Rome .	18 l. 17 s.

[1] Ils arrivèrent *ipso die festo Natalis sancti Johannis Baptistæ*. — [2] Bibl. nat., ms. fr. *19649*, fol. 53, *Mabillon à Ruinart*, Lyon, 25 juin 1686, dans E. de Broglie, *op. cit.*, t. II, p. 88.

à Rome pour la même	351. 5s.
pour les livres de Mr de St-Laurent ...	31.
[folio 115]	
pour l'écrivain	61.
pour les cochers etc.....	71. 10s.
pour des lunettes.....	21. 5s.
pour blanchissage et autres menus frais	271.
donné à M. Anisson pour son retour	10 piastres
pour le voyage de Rome à Naples...	32 écus
[folio 136]. *Livres pour le Roy.*	
Les derniers fardeaux de Rome pour Mgr de Reims.....	14801.
Livres pour la dernière fois à Rome .	311.
pour M. Faure Lucifer 41.10s.— de sang. Dmni	71. 10s.
pour nous.	
pour le livre de Mrde Schelestrate par le Courrier	41. 10s.
pour les livres de notre bibliothèque de la dernre fois	1791. 10s.
pour livres achetés pour nous à Florence le reste est de présent: Item pour le Pontifical	241. 71.
pour Mr Bigot missale et Psalteriũ grad. [fol. 136]. *Dépense.*	31. 8s.
pour menus frais à Rome et port de lettres	91.
gages du petit vallet de M. Anisson etc...	481.
donné à d. Jean [1] pour écritures	1331.
pour présent de livres pour la dépense de Rome jusqu'à Florence	4501.
donné au petit clerc de St-Laurent	31.10s.
pour le voyage de Camaldoly, menus frais	41. 10s.
pour les menus frais du voyage de Pise .	21. 10s.
pour faire nos couronnes	31. 10s.
pour autres menus frais à Florence pour les manches des domestiques, blanchissage	181. 10s.
pour 2 livres presentez à Mr l'abbé	351.
pour le muletier du G. D. le 4 may [2] ..	61. 10s.

C'était donc la bibliothèque du roy qui avait tiré le meilleur résultat de la mission en Italie. Les envois de livres, de manuscrits, d'estampes s'étaient succédé sans interruption, et les listes nous en ont été conservées par Nicolas Clément dans le « Registre des livres acquis pour la bibliothèque du roi, depuis l'année 1684 » et sont résumés dans le tableau suivant :

Ainsi, 4192 articles dont les titres sont sommairement consignés dans le « Registre » de Clément, furent le fruit du zèle des trois explorateurs [3].

Le 27 juin, dom Mabillon et dom Germain montaient à Lyon dans la diligence et ils arrivaient à Paris le 2 juillet. Les amis étaient allés à leur rencontre et leur firent une chaude réception. Le 11 juillet, après quelques jours de repos les deux voyageurs arrivaient à Reims pour rendre compte du voyage à l'archevêque qui en était l'inspirateur. Après avoir rendu visite à son père presque centenaire, à Saint-Pierremont, Mabillon rentrait à Paris le 28 juillet [4]. Il ne paraît pas que Louvois lui ait adressé la plus légère observation sur la longueur du voyage, et il se fût montré rigoureux et injuste s'il l'eût fait, car les résultats de l'expédition étaient hors de proportion avec les frais. Néanmoins on est obligé, à regret, de transcrire ces lignes qu'il adressait le 23 octobre à l'archevêque de Reims : « Je vous dirai en passant qu'il me paroît que ces bons Pères ont voyagé bien chèrement ayant dépensé plus de 500 pistoles en quinze mois de temps [5]. »

Les frais, nous l'avons vu se réduisaient à 5200 livres avancées par le roi, plus 200 pistoles d'Espagne (environ 4070 livres) pour un voyage de trois personnes pendant 15 mois [6] en Italie d'où ils avaient expédié à la bibliothèque du Roy livres et manuscrits dépassant la somme de 6096 francs. Par conséquent les dépenses personnelles des trois voyageurs se montaient à 3174 livres soit 1058 livres pour chacun, c'est-à-dire un peu plus de 701. 50s. par mois, tout compris; il faut y ajoutes les frais du retour depuis Florence; quels qu'ils fussent on peut dire que c'était l'âge d'or des missions scientifiques.

De retour à Saint-Germain-des-Prés, il ne s'agissait plus que de mettre en état de paraître les richesses littéraires rapportées; mais dom Jean Durand qui avait vu les deux travailleurs à l'œuvre et les avait aidés — il travaillait encore d'après leurs indications — écrivait à Paris : « Il faut, s'il vous plaît, que vous modériez un peu la ferveur de ces deux bons religieux. Il faut qu'ils se reposent avant que de commencer à mettre leurs matériaux en état. Néanmoins, quelque déférence qu'ils aient pour vous, je doute qu'ils veuillent vous obéir exactement sur ce point [7]. »

Dom Durand ne s'abusait pas car, le 7 octobre, dom M. Germain écrit à Magliabecchi que « dom J. Mabillon travaille avec une diligence incroyable à mettre ses Mémoires en état de paraître en public. Il commencera

DATES	ENVOIS	In-fol.	In-4°	In-8°	In-12	PRIX
1685, 30 juin	Turin	19	26	7	1	185 l. 10 s.
— 23 —	Milan	32	113	45	6	286 l. 10 s.
— 18 décembre	Venise	12	75	5	3	181 l. 5 s.
1686, 15 janvier	Rome	164	190	62	4	1459 l.
— —	Livres doubles	18	61	16	1	—
— —	Naples	86	274	40	32	748 l. 10 s.
— 16 mars et 8 juillet	Rome et Florence	194	408	90	29	
— —	Estampes	45	—	—	—	1720 l.
— —	Manuscrits	23	18	4	—	
— 16 septembre	Divers lieux d'Italie	79	72	20	36	640 l. 6 s.
— 26 novembre	Rendus par l'arch. de Reims	2	—	—	—	—
		674	1137	289	92	5221 l. 1 s.

[1] Dom Jean Durand. — [2] C'est le pourboire du conducteur de la litière en quittant Florence. — [3] On trouvera plus de détails sur ces achats dans H. Omont, *Mabillon et la bibliothèque du roi à la fin du XVIIe siècle, dans Mélanges et documents publiés à l'occasion du 2e centenaire de Mabillon*, 1908, p. 107-123. — [4] *Mabillon à Magliabecchi*, Paris, 30 juillet 1686, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 302, n. 107. — [5] *Dépôt de la Guerre*, n. 769 ; cf. Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, t. III, appendice p. 542. — [6] 1er avril 1685 au 2 juillet 1686. — [7] Bibl. nat., ms. fr. *19643*, fol. 71, *Dom J. Durand à Ch. Bulteau*, dans E. de Broglie, *op. cit.*, t. II, p. 92-93.

par la description de notre *Iter italicum* qui est presque entièrement achevé... Nous commencerons notre impression par les pièces que nous avons trouvées à Florence... il n'est pas nécessaire qu'on sache à Rome que notre intention est de commencer par la publication des pièces de Toscane. Vous savez qu'à Rome on veut primer en tout et partout [1]. » Mabillon et dom Germain aidés maintenant par dom Ruinart étaient déjà occupés à mettre sur pied le *Museum italicum seu veterum scriptorum ex bibliothecis italicis eruta a D. Johanne Mabillon et D. Michaele Germain presbyteris et monachis Benedictinæ Congr. S. Mauri — Tomus I in duas partes distinctus. Prima pars complectitur eorumdem Iter Italicum litterarium : altera vero varia Patrum opuscula et vetera monumenta, cum Sacramentario et Pœnitentiali Gallicano*, in-4°, Parisiis, Boudot, 1687.

Musei italici tomus II complectens antiquos libros rituales sanctæ romanæ Ecclesiæ cum commentario prævio in Ordinem romanum, in-4°, Parisiis, Boudot, 1689.

L'ouvrage fut réimprimé chez Montalant, 2 vol. in-4°, Lutetiæ Parisiorum 1724.

Tome I, Dédicace à Ch.-Maur. Le Tellier, archevêque de Reims, 3 feuillets.

Ad studiosos lectores, et Index contentorum in duplici hujus tomi parte, 4 feuillets.

Iter italicum litterarium, p. 3-230, et *index*, p. 231-244. Douze planches : vase de marbre servant de bénitier (p. 23); deux peintures d'un tombeau à Naples (préf. n. IV); vue du Mont-Cassin; tête de saint Anastase; tableau de saint Benoît, Camaldoli, Vallombrosa, sarcophage à Tortone, miniature de Charles le Chauve.

Tome I, 2e partie, *Homiliæ S. Maximi Taurinensis episcopi*, p. 3-31.

Libri diurni romanorum pontificum supplementum, p. 32-37.

Vita et textus epistolarum Hadriani I papæ, p. 38-44.

Capitularia, Placita, p. 44-68.

Joannis Diaconi epistola, p. 69-78.

Gauderici Veliterni episcopi epistola, p. 78-80.

Anastasii bibliothecarii epist. et prolog., p. 80-86.

Concilium romanum ann. 904, p. 86-89.

Gezonis abbatis præfatio, p. 89-95.

Epistolæ de ritu ambrosiano, p. 95-109.

Index episcoporum Mediolanensium, p. 109-117.

Manassæ archiep. Rhemensis apologia, p. 117-127.

Epistola Noviomensium clericorum ad Cameracenses, p. 128-130.

Historia belli sacri, p. 130-239.

Epistolæ formatæ, p. 240-242.

Synodus Verulanensis (IIII), p. 242.

Græcorum confessio de verbis consecrationis et transsubstantiatione, p. 243-246.

Acta sanctorum martyrum Nicandri et Marciani, p. 247-250.

Vita Fabiani Bencii, p. 251-255.

Descriptio adventus Friderici III imperatoris, p. 256-272.

Liber sacramentorum Ecclesiæ gallicanæ (Missel de Bobbio), p. 273-397 (voir *Dictionn.*, t. II, col. 935-962; t. VI, col. 523-524.)

Index [6 feuillets].

Tome II. *Lectori et Index*, 3 feuillets.

Commentarius prævius in Ordinem romanum, p. I-CLVIII et *addenda*.

Antiqui libri rituales sanctæ Romanæ Ecclesiæ.

I. *Ordo romanus de missa pontificali*, p. 1.

Appendix, de Officiis a Cœna Domini usque ad Pascha, p. 30.

II. *Ordo romanus de missa pontificali*, p. 42.

III. *Ordo romanus de missa item pontificali*, p. 53.

IV. *Fragmentum veteris Ordinis romani de missa pontificali*, p. 61.

V. *Ordo romanus de missa episcopali primus*, p. 64.

VI. *Ordo romanus de missa episcopali secundus*, p. 70.

VII. *Ordo scrutinii ad electos etc., seu de baptismo*, p. 77.

VIII. *Ordo romanus de ordinationibus sacris*, p. 85.

IX. *Ordo romanus ejusdem argumenti*, p. 89.

X. *Ordo romanus de triduo ante Pascha*, p. 97.

XI. *Ordo romanus auctore Benedicto canonico sancti Petri*, p. 118; *Johannis papæ XIX diploma de basilica sancti Petri*, p. 154; *Excerpta ex libro Petri Mallii de eadem basilica*, p. 158.

XII. *Ordo romanus, auctore Cencio cardinale*, p. 167; *Breve recordationis de consuetudinibus altaris sancti Salvatoris Lateranensis*, p. 217.

XIII. *Ceremoniale romanum editum jussu Gregorii X*, p. 221.

XIV. *Ordinarium S. R. E. auctore, ut videtur Jacobo Gaietano cardinale praemissa capitulatione*, p. 243. Cf. L. H. Labande, *Le cérémonial romain de Jacques Cajetan, les données historiques qu'il renferme*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1893, t. LIV, p. 45-74.

XV. *Libri Petri Amelii episcopi Sengalliensis, praemissa item capitulatione*, p. 444.

XVI. *Index sollemnium collectarum et stationum S. R. E.*, p. 544.

Appendix I. *Eclogæ Amalarii abbatis in Ordinem Romanum*, p. 549.

II. *Johannis Diaconi liber de ecclesia Lateranensi ad Alexandrum III*, p. 560.

III. *Constitutiones Lateranenses jussu Gregorii XI editæ*, p. 576.

IV. *Augustini Patricii epistola ad Innocentium VIII in librum sacrarum cæremoniarum, quibus romani Pontifices uti consueverunt*, p. 584.

V. *Excerpta ex Diario Paridis de Crassis contra Corcyrensem, qui prædictum Augustini librum sub suo nomine vulgavit*, p. 587.

VI. *Index libellorum Ordinis romani*, p. 593-614.

Le *Museum italicum* contient donc le célèbre Missel de Bobbio dont il a été déjà question dans le *Dictionnaire* et que Mabillon a étudié mais qui a été depuis l'objet de recherches érudites dont les auteurs n'ont pas réussi à se mettre d'accord entre eux. L'origine du manuscrit, les influences qui se sont fait sentir sur le texte sont un problème des plus compliqués que Mabillon n'a même pas entrevu. Peut-être sera-t-on longtemps encore avant de situer d'une manière définitive ce document dans l'ensemble de l'ancienne littérature liturgique d'Occident; aussi peut-on dire que c'est beaucoup pour la réputation de Mabillon d'avoir découvert, sauvé peut-être de l'oubli et de la destruction un texte de première importance qui renferme beaucoup d'éléments archaïques [2].

Les *Ordines romani* ou livres rituels de l'Église romaine avec leur *commentarius prævius* sur l'*Ordo romanus*, sur les basiliques anciennes, le clergé romain, les collectes, les stations et les litanies, les rites de la messe pontificale, la communion sous les deux espèces,

[1] *Dom Germain à Magliabecchi*, Paris, 7 oct. 1686 dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 331, n. 118. — [2] Cf. P. Cagin, dans *Paléographie musicale*, 1896, t. V, avant-propos ; L. Duchesne, *Sur l'origine de la liturgie gallicane*, dans *Rev. d'hist. et de litt. relig.*, 1900, t. V, p. 38 sq.; G. Morin, dans *Revue bénédictine*, 1898, p. 106-108; F. Cabrol, dans *Mélanges et documents publiés à l'occasion du deuxième centenaire de la mort de Mabillon*, in-8, Paris, 1902, p. 167.

certains rites particuliers au samedi avant les Rameaux, sur la semaine sainte, les ordinations romaines, la consécration du Souverain Pontife, sur quelques points liturgiques particuliers, notamment la messe d'Illyricus (voir ce nom) ne sont pas moins importants que le Missel de Bobbio. Cette partie contenant les *Ordines romani* est reproduite dans *P. L.*, t. LXXVIII, col. 851-1372. C'est une contribution précieuse à l'histoire de la liturgie romaine [1].

Lorsque l'*Iter italicum*, le *Museum* et la *Correspondance* devant les yeux, on se fait, à plus de deux siècles de distance, le compagnon des deux bénédictins, on serait disposé à croire que leur voyage ne laissa que d'excellents souvenirs, ce serait négliger de compter avec la fourberie italienne. Un ami à qui Mabillon avait prodigué les bons procédés, Italien de souche irlandaise, le Père, depuis cardinal Noris, après avoir comblé le savant bénédictin de compliments, attendit son retour en France pour le dénoncer par une lettre anonyme (peut-être deux). On y lisait ceci : *Habemus hic patrem Mabillonium suavissimum et doctissimum, Gallum tamen et Gallorum doctrinæ tenacissimum, præsertim in his quæ contra Sanctæ Sedis reverentiam iniquiora apud eam gentem obtinent.* « M. Schelstrate m'a fait voir cette lettre, ajoute dom Estiennot, et m'a prié de vous saluer de sa part et de vous dire que dans les lettres que vous écrivez aux Italiens, vous ferez bien de ne pas vous ouvrir et ne dire rien qui soit tant soit peu contraire aux sentiments de cette cour, si vous ne voulez bien qu'on le sache [2] ». Non content de travestir Mabillon en gallican, le bon apôtre Noris entreprenait de corriger son érudition historique. Magliabecchi communiqua, deux années plus tard, à ses amis de Saint-Germain-des-Prés les preuves de cette nouvelle vilénie et dom Germain lui répondait : « Je vous avoue que vous méritez de vivre au milieu de gens de lettres qui aient le cœur mieux placé que ceux dont vous faites mention. Leur mépris et leur malignité ne nous touchent nullement. Si nous sommes touchés, c'est de leur faiblesse et de la bassesse de la passion qui les domine. Nous avons travaillé (Dieu le sait) à bonne intention et sans relâche pendant notre séjour en Italie. Nous y avons beaucoup profité; le public en rendra un jour bon témoignage : nous n'y avons offensé personne ni de paroles ni par écrit. Nous nous sommes efforcés à donner une plus noble idée de l'état des sciences et des gens de lettres qui sont en Italie, que n'avaient les Français, les Anglais, les Allemands et ceux des Provinces-Unies. Beaucoup de critiques changent à notre persuasion, en estime l'extrême mépris qu'ils avoient de la nation italienne pour l'étude solide des sciences supérieures. En un mot. nous avons tâché de relever et d'honorer tous ceux de qui nous avons reçu quelque marque de bonté et quelque assistance. Qu'on lise ailleurs tant de relations et de voyages d'Italie qu'on voudra, on n'en trouvera point où un étranger, soit catholique soit protestant, en ait mieux usé que nous. Si ceux-là mêmes que nous avons tâché d'obliger en usent mal, ils nous donnent occasion de modérer les louanges que nous leur avons données, et se rendent indignes d'être cultivés par aucun de ces amateurs de la vérité dont la France et les autres pays du nord et du couchant sont remplis. Salvini a grand tort, puisque sur l'estime de ce qu'il sait de grec nous a inspiré, nous avons rendu de lui un témoignage si avantageux.... Que Dieu le bénisse et le rende plus homme de bien... peut-être se trouvera-t-il que ce que le P. Noris et Salvini croient devoir être corrigé sera une faute que l'original même aura fournie. Ce n'est pas que nous nous embarrassions d'être corrigés par d'autres. C'est une folle vanité de se croire infaillible dans ce qu'on produit, surtout dans une si grande variété de matières. Quand Salvini aura autant imprimé de choses nouvelles que nous, peut-être reconnaîtra-t-il qu'il n'est pas impeccable [3]. »

XXIII. LE TRAITÉ DES ÉTUDES MONASTIQUES. — Il manquerait quelque chose à Mabillon s'il ne s'était trouvé en conflit avec un moine célèbre, son contemporain, l'abbé de Rancé. On connaît sans doute la carrière de celui-ci, sa conversion, la réforme éclatante à laquelle il attacha son nom. Dans son monastère de la Trappe il avait été, en qualité d'abbé, réformateur et s'était soumis lui-même en renchérissant encore sur elle, à la règle de l'étroite observance que plusieurs communautés s'étaient donnée quelques années auparavant. Les religieux qu'il dirigeait le priaient souvent de mettre par écrit les instructions spirituelles qu'il leur donnait, mais M. de Rancé répugnait, paraît-il, à devenir auteur. Quand la maladie l'empêcha d'adresser à sa communauté les instructions habituelles, il se laissa persuader que si ses exhortations étaient écrites un autre pourrait les lire à sa place et il se mit, en conséquence à recueillir les passages des Écritures et les sentences des Pères qu'il avait copiés afin de les citer plus fidèlement. Il encadra ces textes dans des remarques et des considérations, et ce fut ainsi qu'il composa un traité complet sur *La sainteté et les devoirs de la vie monastique* [4]. Lorsque Bossuet quitta la Trappe après sa première visite de 1682, il emportait avec lui une promesse qu'il avait arrachée non sans peine à Rancé, celle de laisser imprimer cet ouvrage. Le 15 mars 1683, l'impression était terminée, et le livre paraissait quelques jours plus tard avec la double approbation de Mgr Le Camus et de Bossuet. Deux mois plus tard, Bossuet écrivait : « Votre livre fait tous les effets que je m'en étais proposé : en général, un très grand bien. Dans quelques particuliers, il trouve beaucoup de contradiction [5]. »

Dans son ouvrage, l'abbé de Rancé se proposait surtout de donner à ses religieux une idée de la vie monastique telle qu'il la concevait, et de leur enseigner les moyens à prendre pour s'acquitter dignement de leurs obligations. Dédaignant les observances de son temps qu'il tenait pour dégénérées de la ferveur primitive, il remontait aux origines de la vie monastique, et sans préambule, présentait le portrait du

[1] Probst. *Die ältesten römischen Sacramentarien und Ordines*, in-8°, Munster in W., 1892, p. 386 sq.; Mekel, *Ueber das Alter der beiden ersten römischen Ordines Mabillonis*, dans *Tübinger quartalschrift*, 1862, p. 30-83; J. Kœsters, *Studien zu Mabillons römischen Ordines*, in-8°, Munster, in W. 1905, a revu les manuscrits, a complété Mabillon et publié trois textes inédits en appendice : *Qualiter post ordinationem cardinales vadunt ad ecclesias suas*; *Ordo qualiter eligatur summus pontifex sancte romane Ecclesiæ et quomodo consecretur et ad summum honorem venire debeat; Ordo cerimoniorum servandorum* (sic) *in coronacione summi pontificis.* Une étude de M. Andrieu sur les *Ordines romain* a été annoncée et doit paraître dans peu de temps. — [2] *Dom Cl. Estiennot à Mabillon*, Rome, 16 juillet 1686, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 296-297, n. 105. — [3] *Dom Michel Germain à Magliabecchi*, Paris, 10 mai 1688, dans *ibid.*, t. II, p. 147-149, n. 179. — [4] H. Didio, *La querelle de Mabillon et de l'abbé de Rancé* dans *Revue des sciences ecclésiastiques*, 1891, t. LXIV, p. 213-218, et un récit plus sobre et, probablement, plus proche de la réalité dans M. L. Serrant, *L'abbé de Rancé et Bossuet*, in-8° Paris, 1903, p. 201-205. Le travail très estimable de Didio a paru dans la *Revue* susdite : 1891, t. LXIII, p. 385-396, 521-554, 1891, t. LXIV, p. 54-80, 111-131; 212-243, 325-369, 385-420; 1892, t. LXV, p. 32-69, 97-132, 224-238, 332-377, 398-421, 493-524; 1892, t. LXVI, p. 6-50, 161-180. — [5] *Bossuet à Rancé*, 16 mai 1683, dans Bossuet, *Œuvres complètes*, t. XXVII, p. 317.

véritable religieux (car tous les autres n'en étaient que des contrefaçons) et le définissait « un homme qui, ayant renoncé par un vœu solennel au monde et à tout ce qu'il y a de périssable et de sensible, ne vit plus que pour Dieu et n'est plus occupé que des choses éternelles [1]. »

Ce renoncement, que les simples chrétiens peuvent se contenter de pratiquer dans leurs dispositions intérieures, doit être réel chez les moines, parce que la consécration des vœux est, à proprement parler, l'immolation d'un holocauste qui ne souffre ni restriction ni réserve. Après leur avoir marqué en peu de mots l'étendue de leurs devoirs, il leur montre, pour animer leur courage, la dignité de leur origine, et leur enseigne que les observances religieuses n'ont point d'autres instituteur que Jésus-Christ lui-même. Tout rempli de ses vastes lectures, il expose les desseins de Dieu dans l'établissement de la vie solitaire et se complaît à tracer des portraits de la sainteté et de la pénitence de ceux qui, les premiers, la pratiquèrent.

Cependant son ardeur ne va pas jusqu'à vouloir rétablir un passé disparu à jamais. « Je vois, dit-il, à son auditoire, que ce que vous venez d'entendre vous cause des désirs violents d'imiter ces bienheureux solitaires, et qu'étant embrasés d'une sainte ardeur, toutes vos pensées vous portent du côté du désert, et que chacun de vous ne demande plus que les ailes de la colombe pour s'y envoler et s'y reposer. Mais il faut arrêter vos sentiments, modérer votre zèle et ne pas lui donner en cela tout ce qu'il vous demande : car les temps sont passés, les portes des solitudes sont présentement fermées, les entrées n'en sont plus libres, et la Thébaïde n'est plus ouverte [2]. »

Cependant le moine qui sait comprendre l'étendue de ses trois vœux de religion, et ne se borne pas à les observer d'une façon littérale et grossière, pourra s'élever à une perfection égale à celle des anciens solitaires. Il n'aura pour cela qu'à employer les moyens que l'abbé de Rancé lui enseigne dans dix-huit chapitres, après en avoir déjà consacré cinq à développer les considérations précédentes. Ces moyens sont : l'amour de Dieu, l'amour et la confiance envers les supérieurs, la charité des religieux les uns pour les autres, l'assiduité à l'oraison, l'amour des humiliations le pensée de la mort, la présence des jugements de Dieu, la componction du cœur, la retraite, le silence, l'austérité de la vie et la mortification des sens, les travaux corporels, les veilles, une pauvreté exacte et la patience dans la maladie.

La doctrine s'appuie sur un ensemble d'autorités imposantes qui viennent toutes déposer en faveur des opinions de l'auteur. Chaque fois que le lecteur pourrait être incliné à mettre en doute cet enseignement excessif et bizarre, on lui propose une muraille de textes tirés des Écritures, des conciles, des Pères et des Docteurs de l'Église, des Pères du désert enfin qui tous doivent donner raison à l'abbé de Rancé et ne doivent servir qu'à cela.

La forme choisie est une sorte de dialogue artificiel où les auditeurs adressent des questions, auxquelles l'abbé de Rancé répond sans se laisser interrompre au cours de longs développements. Cet ouvrage dans lequel Châteaubriand découvrait une basilique où éclatent les grandes orgues [3], est d'une longueur et d'une lourdeur accablantes, mais d'un style correct et d'une langue saine; parfois on est heureux d'y rencontrer quelques lignes plus vives mais ordinairement c'est tout le matériel des comparaisons usées à force d'avoir servi.

L'accueil fait au *Traité* déjoua les prévisions de Bossuet qui n'admettait pas que « l'aveuglement irait jusqu'à attaquer cet ouvrage en public [4], » il trompa celle de Le Camus qui prédisait que ce livre « percera les siècles, et ceux qui écriront contre lui sont plus dignes de mépris que de réponse [5]. » Cependant des critiques nombreuses et acerbes se produisirent, et leurs auteurs étaient de ceux dont on ne se débarrasse pas par le mépris. Les laïcs n'y prêtèrent qu'une attention distraite et bientôt lassée; il n'en fut pas de même parmi les religieux. Chez les chartreux, plusieurs visiteurs défendirent dans leurs monastères la lecture du *Traité* « comme contenant une méchante doctrine, et firent brûler quelques collections et quelques remarques, que plusieurs particuliers y avaient faites pour leur utilité [6]. » Dom Innocent Le Masson, supérieur général des chartreux, fit rééditer les statuts de son ordre afin, disait-il, de réfuter ceux qui soutenaient que cet ordre avait dégénéré de l'observance de la règle [7].

De toutes les critiques, une seule fut publiée; elle avait pour auteur le protestant Larroque et portait ce titre : *Les véritables motifs de la conversion de l'abbé de la Trappe, avec quelques réflexions sur sa vie et sur ses écrits, ou Entretiens de Timocrate et de Philandre sur un livre qui a pour titre: Les saints devoirs de la vie monastique* [8]. Cet écrit satirique n'obtint de l'abbé de Rancé qu'une réfutation de quelques lignes qu'une plus mûre réflexion lui fit supprimer. Un abbé Maupeou se chargea de la défense de Rancé dans un écrit sur *La conduite et les sentiments de M. l'abbé de la Trappe, pour servir de réponse aux calomnies de l'auteur des Entretiens de Timocrate et Philandre sur le livre de la sainteté et des devoirs de la vie monastique* [9]. Ce n'était là qu'une escarmouche sans importance.

L'ordre bénédictin se sentit particulièrement visé par les critiques que le *Traité* dirigeait contre la mollesse et la dégénérescence des communautés qui n'étaient pas soumises aux coutumes de la Trappe. La congrégation de Saint-Maur tenant compte du changement des mœurs et en vue de subvenir à des besoins nouveaux avait admis certaines mitigations à la règle de saint Benoît et apporté diverses interprétations à l'emploi du temps. Les traditions anciennes et l'approbation récente du Siège apostolique autorisaient et approuvaient ces règlements et il n'appartenait à personne, fût-ce à l'abbé de Rancé, de revendiquer pour les règles monastiques primitives le caractère d'immutabilité qui appartient à l'Évangile, en conséquence de blâmer et de condamner ceux qui se faisaient de la perfection et des moyens d'y atteindre une conception différente de la sienne. Mais l'abbé de Rancé s'exprimait avec une si superbe intransigeance qu'il ne pouvait manquer de se trouver dans les monastères des âmes timorées qui, le croyant sur parole, ne regardassent tout de suite leur salut éternel comme compromis si elles restaient dans leur observance; des esprits brouillons et amis du changement qui suscitassent des difficultés à leurs supérieurs,

[1] *Traité de la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, t. I, p. 1. — [2] *Ibid.*, t. I, p. 30. Nous citons sans le discuter ce pieux charabia; on sait assez généralement que les hommes ne volent pas au moyen d'ailes de colombes, que les colombes n'habitent pas les déserts, mais les lieux habités, que les déserts et solitudes n'ont ni murailles, ni portes, que non seulement leur entrée est toujours libre à qui veut s'y engager, mais qu'un désert n'a pas d'entrée et que la Thébaïde est ouverte à tous sans exception. Mais cela suffit. — [3] Chateaubriand, *Vie de l'abbé de Rancé*, p. 199. — [4] *Bossuet à Rancé*, 16 mai 1683, dans *Œuvres*, t. XXVI, p. 307. — [5] *Le Camus à l'évêque de Luçon*, 6 février 1683, dans Ingold, *Lettres du cardinal Le Camus*, p. 433-434. — [6] Dom Pierre Le Nain, *La vie de dom Armand Jean Le Bouthillier de Rancé*, in-12, Paris, 1719, t. I, p. 218. — [7] *Annales ordinis cartusiensis*, in-fol., Correriæ, 1687, préface. — [8] Cologne 1684; cf. H. Didio, *La querelle*, dans *Revue*, 1891, t. IV, p. 327-328. — [9] In-12, s. l., 1685.

en leur réclamant des réformes plus ou moins intempestives et, sous prétexte de tendre à une perfection plus haute, sollicitassent leur entrée à la Trappe autant pour satisfaire leur curiosité que pour promener leur inconstance.

Les supérieurs chargèrent dom Mabillon de soumettre à l'abbé de Rancé quelques observations sur son ouvrage : elles nous ont été conservées, dans le manuscrit français *23497* (Portefeuille *Corbie*, n. *44*) et forment 34 pages in-8°. Elles ont été publiées sous le titre de *Réflexions de dom Jean Mabillon sur les devoirs monastiques avec les réponses de l'auteur de ce livre*, dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, 1892, p. 161-177, et dans H. Didio, *La querelle de Mabillon et de l'abbé de Rancé*, in-8°, Amiens, 1892, p. 440-456.

Après quelques réflexions générales, où Mabillon relève les exagérations et l'excessive rigueur de Rancé, il passe à des points précis et il effleure la question des études. « Il semble dit-il, que le retranchement des études est contre l'esprit des anciens et de l'Église, puisque le concile de Trente l'ordonne dans les monastères, que, de tout temps, on en a eu l'usage dans l'ordre de Saint-Benoist, que les écoles extérieures n'estoient que pour les séculiers, mais que les intérieures estoient pour les religieux et les enfans, que sans ce secours les enfans seroient demeurés sans savoir lire, puisqu'ils estoient reçus à l'état monastique dès l'enfance, que le mot de *studio* dans le concile de Verneuil ne se doit pas entendre de l'étude, mais de l'inclination et du penchant aux désordres, que les conciles de ces tems-là portent les moines à l'étude, que l'esprit d'oraison et de travail a besoin de ce secours, surtout lorsque la première ferveur est passée, et que l'exactitude extérieure ne peut subsister sans cet esprit comme il s'est vu à l'égard des jeunes chez nos anciens moines. »

L'abbé de Rancé répondit en peu de mots et sans faire aucune concession : « La pensée, disait-il, que l'on a sur les études est entièrement selon la règle de saint Benoît, puisque comme on a remarqué dans la distribution du tems, ce saint ne donne pas un moment pour l'étude. Il est pourtant vray que comme on recevoit pour lors des enfans dans les monastères, il leur falloit donner des instructions; mais elles n'estoient pas assez profondes pour leur donner le nom d'étude, on n'est pas présentement en ces cas-là, car on n'y reçoit plus personne qui n'ayst quelque littérature. On ne prétend point défendre toute instruction puisqu'on a rapporté le sentiment de saint Basile qui en permet, mais à la vérité bien différentes de celles qui sont aujourd'huy en usage : on ne voit pas comme on peut donner un autre sens au mot de *studium* dans le concile de Verneuil que celuy d'étude, et on ne peut pas s'imaginer comment on le peut entendre autrement. Il a bien fallu qu'un certains tems l'Église ait porté les moines à l'étude les ayant vus dans une inutilité profonde, sans travail et sans occupation. Et pour ce qui est de conserver l'esprit d'oraison, rien n'y peut contribuer davantage que les lettres saintes, soit de l'Écriture soit des saints Pères, il n'est rien de plus capable de le dissiper que les lectures théologiques... »

Cet échange de vues n'était que le prélude d'un conflit déjà proche et aisé à prévoir. Les cisterciens étaient eux aussi, loin d'approuver les attaques de l'abbé de Rancé qui, toutes, visaient plus ou moins directement l'observance de Cîteaux. Dans une assemblée tenue au collège des Bernardins, à Paris, on proposa la suppression du *Traité* comme injurieux et exagéré. Cependant le *Traité* jouissait de la vogue; dès le mois d'août 1684, il atteignait sa troisième édition bientôt épuisée, mais en même temps il était question de faire censurer l'ouvrage à Rome. Ce fut alors que l'abbé de Rancé, malgré ses répugnances sincères ou simulées [1], pour le métier d'auteur, s'y adonna tout à fait en publiant ses *Éclaircissements de quelques difficultés que l'on a formées sur le livre de la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, qui parurent le 16 juin 1685 sous le patronage des mêmes prélats qui avaient donné leurs approbations au *Traité*.

L'approbation des évêques de Grenoble et de Luçon ne pouvait taire les contradictions soulevées par le *Traité* que « quelques religieux... ont décrié en secret... fâchés de ce qu'en découvrant si clairement l'étendue de leurs obligations, on faisoit connaître au public combien ils s'étoient relâchés de l'esprit primitif de leur règle, néanmoins il n'y en a eu aucun qui ait osé s'élever publiquement contre un livre approuvé si universellement de toutes les personnes désintéressées et qui donne une si haute idée de la vie religieuse. »

Les *Éclaircissements* eurent autant de succès que le *Traité*. Cette fois, l'abbé de Rancé devait s'expliquer sur la question de l'étude qui avait provoqué les remarques de Mabillon, interprète autorisé de l'ordre bénédictin. Il chercha d'abord à se couvrir de l'autorité de saint Augustin qui a prouvé dans le *De opere monachorum* que les moines doivent non seulement prier, mais encore travailler. Ensuite Rancé essaya de détruire l'objection de ceux qui soutenaient que l'étude est suffisante pour tirer les moines de l'oisiveté, et « même pour mortifier leur corps et dompter leurs passions, et qu'ainsi, elle leur peut tenir lieu de travail manuel. » Il n'en croit rien car voici l'idée que ce grand travailleur se fait de l'étude : « Naturellement et par elle-même, l'étude dissipe, elle dessèche, elle distrait, elle rend les hommes superbes et causeurs, elle les remplit de pensées vaines. Elle cultive l'esprit, mais elle ne dit rien au cœur; elle apprend les vérités, mais elle ne donne pas de sentimens; elle éclaire, mais elle n'échauffe point; et les âmes toutes remplies des images et des idées des choses qu'elles ont reçues, et qu'elles ont goûtées, ont peine à avoir cette pureté si nécessaire pour offrir à Dieu des prièces qui soient dignes de lui être présentées, et elles se trouvent souvent incapables de recevoir les opérations divines que l'esprit de componction produit en celles qui sont véritablement pénitentes [2]. »

En deux mots, il faut être ignorant et paresseux pour savoir aimer et servir Dieu.

« Quant il plaira à l'Église (ce que je ne pense pas qui arrive jamais) de commander l'étude aux moines et de leur interdire le travail, nous n'aurons que du respect et de la soumission pour ses ordonnances. Nous croyons que le Saint-Esprit qui lui aura inspiré de le faire y joindra ses bénédictions et ses grâces, sans nous donner l'autorité d'en examiner les raisons et les motifs; mais jusques à ce que cela soit, nous demeurerons dans la simplicité de notre Institut, et dans la religion de nos Pères, et nous nous montrerons inébranlables dans la manutention des Règles et des instructions qu'ils nous ont laissées [3]. »

L'abbé de Rancé, afin de dispenser l'Église de jamais commander l'étude aux moines, prenait ses mesures pour y faire proclamer leur droit à la paresse. « J'ai, disait-il, des amis en ces pays-là (à Rome) qui

[1] Voir la lettre de Rancé à l'abbé Nicaise, 9 décembre 1683, celle de 28 janvier 1684, quand on écrit : «Il faudra de puissants motifs pour m'obliger de répondre autrement que par le silence », on a déjà la plume aux doigts; cf. Gonod, *Lettres de Armand Jean Le Bouthillier de Rancé*, in-8°, Paris, 1846, p. 99-100. — [2] *Éclaircis.*, p. 356-357. — [3] *Eclaircissements de quelques difficultés que l'on a formées sur livre de sainteté et des devoirs de la vie monastique*, p. 360.

m'écrivent qu'on y feroit approuver (le *Traité*), s'il étoit traduit en latin [1]. » Pendant ce temps un général d'ordre allait trouver dom Claude Estiennot et lui offrait de faire censurer les livres de l'abbé (de Rancé) et particulièrement sa réponse (les *Eclaircissements*) [2] et Rancé qui, probablement, en avait su quelque chose, jetant feu et flamme [3], faisait « tintamarre ». Dom Michel Germain, de qui l'endurance avait des limites, disait à un confrère : « Je suis mal édifié de sa conduite, et si la chose en valoit la peine, je lui écrirai en droiture une bonne lettre, dans laquelle en lui gardant tout le respect dû à son caractère, je lui apprendrois tout grand saint et grand seigneur qu'il est, à être un peu moins crédule à ce qu'on dit qu'on fait contre lui [4]. » Mais l'abbé de Rancé laissait entendre et faisait courir le bruit que si son livre était censuré à Rome, la peine en retomberait en France sur la congrégation de Saint-Maur. Son agitation n'allait pas à son avantage et le cardinal Bona disait que, décidément « la ferveur de cet abbé semble avoir quelque chose de la fureur [5]. »

Une accalmie survint et la paix sembla rétablie jusqu'à ce que le bruit se répandit qu'un bénédictin se préparait à donner un *Commentaire sur la règle de saint Benoist où les sentimens et les maximes de ce saint sont expliqués par la doctrine des conciles, des saints Pères, des plus illustres solitaires et des principaux auteurs qui ont traité de la discipline monastique* [6]. L'auteur était dom Joseph Mège, qui citait avec éloge le *Traité* à propos des pensions monastiques [7], mais le combattait sans le nommer sur trois points importants : le silence, les humiliations et les études. Sur ce dernier point, dom Mège soutenait que les bénédictins étaient dispensés de l'obligation de conscience parce que les causes de cette obligation n'existent plus. Il appuyait sa manière de voir sur des autorités respectables et montrait comment on avait eu le droit de remplacer le travail manuel par l'étude.

Le *Commentaire* de dom Mège était imprimé mais n'avait pas encore été mis en vente lorsque Bossuet apprit son existence et les attaques qu'il renfermait contre la doctrine soutenue par l'abbé de Rancé. Il en écrivit immédiatement au Père prieur de Saint-Germain-des-Prés prétextant « que cet ouvrage ferait tort à la piété en général et en particulier à la congrégation de Saint-Maur et il le priait de donner avis de cette affaire au Père général, afin qu'il en empêche le cours [8]. » Le Père général pria dom Claude Martin « de lire, retoucher et corriger » le *Commentaire* dont « on feroit une seconde édition et l'on supprimeroit la première [9]. » Dom Mège promit à Bossuet de lui soumettre le texte révisé, mais on sut bientôt que la première édition s'écoulait en province. Mécontent d'avoir été joué, Bossuet pressa l'abbé de Rancé de publier son *Explication de la règle de saint Benoît*. Celle-ci était terminée avant la fin de l'année 1687, mais ne put être imprimée qu'en 1689 et parut avec l'approbation de Bossuet sous ce titre : *La règle de saint Benoit, nouvellement traduite et expliquée selon son véritable esprit, par l'auteur des Devoirs de la vie monastique*, Paris, 1689 [10].

Dans ce nouveau livre d'un homme qui protestait sans cesse ne vouloir jamais écrire, l'abbé de la Trappe s'efforçait de montrer la déchéance des congrégations religieuses de siècle en siècle et leur éloignement de l'esprit primitif. Il ressassait les mêmes idées que dans ses ouvrages précédents avec plus d'âcreté encore. La haine de l'étude tournait chez cet homme qui y consacrait une grande partie de sa vie à la bantise, et on pouvait en venir à lire, sous sa plume, les affirmations suivantes : « La science des dogmes et des questions de théologie a de grandes utilitez; elle est même nécessaire! cependant si un solitaire s'y applique, s'il la goûte, s'il s'y adonne, s'il se propose d'en pénétrer les difficultez, elle desséchera son cœur, elle le jettera dans la dissipation, elle affoiblira sa piété, elle lui donneradu mépris pour la lecture des choses de sa profession, elle l'élèvera par une opinion fausse qu'il se formera de lui-même, elle lui fera oublier qu'il est destiné pour vivre dans le silence, elle lui persuadera qu'il doit instruire, elle étouffera en lui l'esprit de componction, elle détruira cette humilité profonde qui est si essentielle et sans laquelle il n'est religieux que de nom et d'habit; et ainsi le dépouillant de toute la vertu de son état, elle lui en ôtera le mérite devant Dieu et devant les hommes [11]. » En sorte qu'on est en droit de s'étonner comment et de se demander pourquoi l'abbé de la Trappe, dont la science théologique et l'érudition trouvaient les textes indispensables à ses thèses, échappait seul aux conséquences desséchantes et funestes de cette science qui atteignaient tous les moines excepté lui.

Tandis que l'abbé de Rancé recourait à l'amitié de Bossuet pour assurer à son livre un succès sans contradiction, les supérieurs de Saint-Maur poussaient à ses extrêmes limites l'esprit de conciliation, et dans l'assemblée générale du 1er août 1689, supprimaient le *Commentaire* de dom Mège et en interdisaient la lecture; en même temps, ils chargeaient dom Edmond Martène de composer un travail plus correct sur la règle de saint Benoît. Celui-ci était a pied d'œuvre et fut lestement enlevé. Le bouillant Martène n'était pas de ceux qui s'attardent en chemin. Il rencontra la question des études et l'aborda sans embarras, souriant un peu de ces vaillants défenseurs de l'ignorance monastique qui « semblent, dit-il, se battre pour leurs autels et leurs foyers. » Dès la fin de 1689, son livre avait paru sous ce titre : *Commentarius in Regulam S. P. Benedicti, litteralis, moralis, historicus; ex variis scriptorum, commentationibus actis sanctorum monasteriorum ritibus aliisque monumentis cum editis cum manuscriptis concinnatus.* Le Général de la congrégation et dom Martène allèrent offrir un exemplaire à Bossuet [12] et un autre partit à l'adresse de l'abbé de Rancé [13].

Ainsi fut écarté l'incident qui faillit mettre aux prises l'abbé de Rancé et la congrégation de Saint-Maur; un autre incident survint qui ne devait pas améliorer des rapports déjà difficiles.

Les chanoines réguliers de Châtillon-sur-Seine, de Saint-Symphorien d'Autun et d'Oigny, qui avaient entrée aux États de Bourgogne souffraient de voir les bénédictins avoir le pas sur eux dans ces États. Un chanoine publia en 1681 un mémoire intitulé : *Remontrances des chanoines réguliers de la province de Bourgogne, se plaignant d'être troublés dans leur préséance sur les bénédictins aux États de Bourgogne* [14]. Dans ce mémoire « plus remarquable par les invectives que par les raisons, » l'auteur représentait que « les chanoines réguliers étant sur le chandelier et les

[1] *Rancé à l'abbé Nicaise*, 28 octobre 1685, dans Gonod, *op. cit.*, p. 113. — [2] Tassin, *Histoire littéraire de la congr. de Saint-Maur*, p. 179. — [3] *Dom Germain à dom Cl. Bretagne*, dans Valéry, *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie*, 1846, t. I, p. 183. — [4] *Ibid.*, t. I, p. 184. — [5] *Dom Germain à dom Cl. Bretagne* 28 janvier 1686, dans Valéry, *op. cit.*, t. I, p. 210. — [6] In-4°, Paris, 1687. — [7] Pages 691-692. — [8] *Bossuet à Rancé*, Paris, 4 octobre 1687, dans *Œuvres*, t. XXVI, p. 404. — [9] Tassin, *op. cit.*, p. 134. — [10] M. L. Serrant, *op. cit.*, p. 289-310. — [11] *La Règle*, p. 292-293. — [12] *Bossuet à Rancé*, Paris, 2 janvier 1690, dans *Œuvres*, t. XXVI, p. 452-453. — [13] *Rancé à Martène*, dans Didio, *op. cit.*, 1891, t. LXIV, p. 365, et dans M. L. Serrant, *op. cit.*, p. 310. — [14] Dans Le Cerf, *Bibliothèque historique et critique des auteurs de la congrégation de Saint-Maur*, p. 268-269.

moines sous le boisseau, des oliviers sauvages, entez sur l'olivier franc, ils avoient tort de s'élever contre les branches naturelles, n'ayant rien d'ailleurs dans leur nom, leurs emplois, leur actions que de bas et de ravalé, et qu'ainsi ils disputoient témérairement la préséance aux chanoines réguliers qui avoient bien des prérogatives dont les moines ne pouvoient se glorifier [1]. »

Les bénédictins laissèrent ce mémoire sans réponse pendant sept ans. Finalement, excédés des réclamations des chano es réguliers, ils chargèrent Mabillon de réfuter urs adversaires; ce fut l'origine d'une *Réponse des religieux bénédictins de la province de Bourgogne à un écrit des chanoines réguliers touchant la préséance dans les États*.

Les chanoines répondirent par la plume du chanoine d'Antécourt qui invoqua l'autorité de Rancé, « lequel, ayant une parfaite connaissance des devoirs et la sainteté de cet état (monastique), nous en peut mieux instruire que personne, et ce qu'il avoue à ce sujet détruit entièrement toute la seconde partie de l'écrit des religieux bénédictins. Il ne faut que comparer les paroles de ce grand homme avec celles de l'auteur de l'écrit, pour voir que la nuit et le jour ne sont pas plus opposés que les sentimens de l'un et de l'autre. »

Mabillon attaqué de cette façon reprit la plume et écrivit une *Réplique des religieux bénédictins au second écrit des chanoines réguliers*. Dans cet écrit, rempli de déférence pour Rancé, il voulait bien l'appeler « cet illustre abbé, dont la vie et la communauté font aujourd'hui tant d'honneur à l'Église et à la profession monastique ». Un ami de Rancé, l'abbé Nicaise, le « facteur du Parnasse », envoya les pièces du procès à la Trappe, d'où il reçut la réponse suivante : « J'ai lu le *factum* que vous m'avez adressé, Les hommes me font compassion : à quoi passent-ils leur tems? *O curas hominum*. En vérité, un moine est bien mieux dans un cloître que dans les assemblées publiques. Ne leur persuadera-t-on jamais que leur gloire est de se cacher et de ne se mêler de rien, et leur honte de se montrer et de se mêler d'affaires [2]? » Nicaise fit circuler la lettre qui ne tarda pas à être connue à Saint-Germain-des-Prés. Elle n'était pas précisément de nature à plaire et à apaiser les susceptibilités, peut-être avait-elle pour but de les piquer? Mabillon avait défendu les droits des bénédictins contre les chanoines réguliers, c'était lui encore qui défendrait la discipline bénédictine contre les théories de l'abbé de la Trappe. On peut dire qu'à partir du moment où cette lettre fut connue, il fut décidé à Saint-Germain de combattre publiquement les théories de M. de Rancé.

C'est au mois de juin 1691 que Mabillon après de longues hésitations se décida enfin à publier le *Traité des études monastiques* [dédié] *aux jeunes religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*.

« Il y a déjà longtemps leur disait-il, que nos supérieurs me pressent de mettre par écrit certains avis, qu'ils croyent nécessaires à ceux qui commencent à étudier. Mais, après avoir différé plusieurs années d'exécuter ce projet, il s'est enfin présenté une occasion qui m'a déterminé à l'entreprendre. On a vu naistre depuis peu une espèce de contestation parmi les gens de lettres et de piété, dont quelques-uns prétendent que les solitaires ne peuvent s'appliquer aux études. » Mabillon se proposait donc de guider les jeunes religieux et de leur apprendre les dispositions nécessaires à apporter à l'étude de toutes les connnaissances qui conviennent à des ecclésiastiques. « Je ee doute pas, disait-il, que ce plan ne surprenne plusiurs personnes, qui s'imagineront peut-estre que je le propose tout entier à chaque solitaire en particulier. Mais ce n'est là nullement mon dessein. Je sçay que comme il y en a très peu qui soient capables d'une si vaste étude, il y en a très peu aussi que Dieu y appelle. Il y a même bien souvent plus de curiosité et de vanité dans ces sortes d'entreprises, que de solide amour de la vérité. Mais comme tous les hommes n'ont pas les mêmes talents, et que les uns sont propres à de certaines études, qui ne conviennent nullement à d'autres, il a fallu parler de différentes sciences pour donner à chacun le moyen de s'appliquer à celle qui seroit plus de sa partie. »

Dans l'avant-propos, Mabillon témoignait l'estime que lui inspirait l'abbé de Rancé. « Ce qui me détournait le plus est qu'un grand serviteur de Dieu, qui fait aujourd'hui tant d'honneur à l'état monastique, s'est expliqué d'une manière si noble et si relevée sur ce sujet, qu'il est malaisé d'y réussir après lui, vu que, si on sait son sentiment, il y aura peu de choses à y ajouter et si on s'en écarte, on court grand risque de n'être pas approuvé. Peut-être qu'il ne sera pas impossible de trouver un milieu en cette rencontre, et qu'on pourra demeurer d'accord avec lui que, si tous les solitaires étoient comme les siens, et si on étoit assuré d'avoir toujours des supérieurs aussi éclairés que lui, il ne seroit pas beaucoup nécessaire que les solitaires s'appliquassent aux études, puisqu'en ce cas leur supérieur leur tiendroit lieu de livres, suivant l'expression de saint Augustin : *Nos simus codex ipsorum*, et qu'il suppléeroit à toutes les connoissances qu'ils pourroient acquérir par l'étude. Mais il est difficile, pour ne pas dire impossible, que toutes les communautés monastiques soient dans ce haut degré de perfection que l'on admire avec raison dans cette sainte abbaye; ou, supposé même qu'elles y fussent, si l'on ne peut que très rarement trouver, sans le secours des études, des supérieurs qui aient la capacité et toutes les lumières nécessaires pour les gouverner et les soutenir dans cette perfection sublime; peut-être trouvera-t-on qu'en ce cas, qui est assurément le plus ordinaire, les études sont nécessaires, tant pour pouvoir fournir aux communautés des supérieurs capables que pour donner aux solitaires assez de connaissances pour y suppléer en quelque façon, lorsque ce secours leur viendra à manquer; qu'autrement les communautés tomberoient infailliblement dans l'abattement, dans le relâchement et même dans l'erreur, faute de capacité dans les inférieurs et dans les supérieurs mêmes [3]. »

Dans une première partie, Mabillon s'attache à prouver la nécessité et l'utilité des études. Les faits confirment sa théorie. En effet, les règles monastiques orientales sont favorables aux études, et, si celle de saint Benoît n'en parle pas, sa pratique, celle de ses disciples immédiats et toute la tradition de son ordre les montrent en honneur dans les monastères bénédictins. L'exemple de saint Benoît est invoqué avec raison, puisqu'il fit prêcher l'Évangile par ses moines aux populations voisines du monastère dans lequel il ouvrit des écoles dirigées par les religieux auxquels il imposait la lecture de l'Écriture sainte et des Pères, ce qui ne se peut faire profitablement sans que l'intelligence soit cultivée par la science. La Règle du Maître qui est un commentaire de la règle de saint Benoît un siècle environ après qu'elle fut écrite « ordonne qu'aux heures destinées pour la lecture, les jeunes religieux soient instruits par un maître habile, et que ceux qui estoient plus avancez s'appliquassent jusqu'à l'âge de cinquante ans à l'étude des lettres... Ce mesme auteur veut que pendant le travail la lecture se fasse dans quelque livre par un religieux habile. De plus, selon luy, les religieux divisés en bandes dix

[1] Le Cerf, *ibid.*, p. 269. — [2] *Rancé à Nicaise*, 3 juin 1688, dans Gonod, *op. cit.*, p. 150. — [3] *Traité des études monastiques*, p. 3-4.

à dix, devoient employer tout le temps qui restoit entre none et vespres, à enseigner ou à apprendre quelque chose ; et chacun devoit rendre compte à l'abbé ce qu'il avoit appris par cœur. On voit les mêmes ordonnances dans les règles des saints Aurélien Ferréol et Isidore, et surtout dans la règle des solitaires au chapitre xxe où Grimlaïcus demande dans un solitaire une science exacte de l'Écritnre, de la doctrine de la foy, de la discipline et des canons : en sorte que non seulement il n'ait pas besoin du secours d'autruy, pour son instruction, mais mesme qu'il puisse instruire les autres. »

Chaque fois que les moines ont déserté l'étude, la vie monastique a subi une décadence, ce qui se comprend parce qu'elle repose, avant tout, sur la prière et sur le travail. L'oraison et la contemplation ont besoin d'être nourries et entretenues par de pieuses pensées et de saintes affections, que l'on puise dans la lecture, à défaut de laquelle l'oraison est sèche et languissante et devient ennuyeuse, la retraite et le silence insupportables. « Lorsque cette étude s'est affoiblie dans les monastères, on y a vu suivre la dissipation, les vains entretiens, le commerce avec le monde; et de ce commerce on a vu naistre la ruine totale de l'esprit monastique. C'est ce qu'ont remarqué la plupart de ceux qui ont traité de la décadence de nostre ordre. Deux choses, dit l'abbé Trithème ont contribué à la gloire de nostre ordre, la sainteté et la science des Écritures saintes; mais ces deux choses ayant esté négligées, l'ordre est tombé dans le désordre. Dans cette mer orageuse où les vents des tentations soufflent de toutes parts, dit ce grand homme, nous avons pour barque la science des Écritures. Quiconque ne se veut pas servir de cette barque est submergé dans l'abysme des eaux. Or par la science des Écritures cet auteur entend non seulement l'Écriture sainte, mais mesme toutes les autres connoissances qui peuvent nous aider à l'intelligence de l'Écriture sainte. »

Aussi dans les différentes réformes qui se sont succédé dans l'ordre bénédictin, s'est-on d'ordinaire empressé d'y établir les études : témoin les capitulaires de Charlemagne, les règlements de saint Benoit d'Aniane, de saint Bernon et de saint Odon. Les cisterciens n'ont pas remis, il est vrai, le travail intellectuel en honneur : mais au début de leur réforme, ils ne se sont pas récriés contre les études des clunistes, quoi qu'ils leur aient adressé quantité de reproches de s'être départis de l'exacte pratique de la règle. Comment l'eussent-ils fait, eux qui s'appliquèrent à la transcription des manuscrits et qui permirent au jeune prince Othon d'aller étudier à l'université de Paris après sa profession?

Saint Étienne, troisième abbé de Cîteaux, s'appliqua à corriger la Bible avec le concours de plusieurs juifs habiles, saint Bernard se prononça en faveur de l'étude dans un de ses sermons sur le Cantique des Cantiques, saint Anselme conseilla à son disciple Maurice de lire Virgile et les auteurs profanes « exceptez ceux où il se trouvoit des endroits contraires à la pureté et à l'honnêteté. » Enfin, l'ordre austère des chartreux n'exclut pas l'étude et le prieur Guigue qui, le premier, rédigea ses statuts, demanda à Pierre le Vénérable plusieurs écrits des Pères, même ceux qui n'avaient été composés que pour la défense de la religion chrétienne.

Si ces communautés religieuses avaient fait fausse route en cultivant l'étude, l'Église n'eût pas manqué de les rappeler à leur devoir ; mais, loin de défendre aux moines le travail intellectuel, les conciles et les papes n'ont cessé de les y exciter, comme le prouvent le concile général de Vienne, en 1312, les ordonnances du pape Benoît XII, le concile de Bâle en 1346, le concile provincial de Cologne, en 1536; enfin le concile de Trente, qui demande « que dans les monastères où on le pourra commodément, il y ait une étude réglée de l'Écriture sainte, et que les abbez qui négligeront de le faire, y seront contraints par les évêques des lieux. »

Le travail est donc une obligation rigoureuse pour le religieux, et, sauf quelques cas exceptionnels, déjà prévus par saint Augustin, il ne saurait s'en dispenser « Il faut que la main preste son secours à la prière, à la lecture, et à l'étude, autrement ces exercices, qui sont d'ailleurs si saints, seront languissants et incapables de calmer les agitations et les passions du cœurs. On ne ruine guère davantage la prière en disant qu'on ne doit jamais prier, qu'en ostant le travail de la pénitence, qui est comme le fondement qui la soutient, et comme le pain qui la nourrit. »

Mabillon, on le voit, est d'accord avec l'abbé de Rancé sur la nécessité du travail pour le moine : mais, contrairement au supérieur de la Trappe, il soutient que des études réglées imposées par des autorités légitimes et entreprises pour la gloire de Dieu, le bien de l'Église et de la société, peuvent, dans certains cas, remplacer le travail manuel. Il exempte encore de ce travail les maîtres qui enseignent, et les écoliers qui s'instruisent. « Toutefois, ces cas, dit-il, ne regardent que des particuliers, et non pas tout le corps de la communauté, qui doit continuer le travail à l'ordinaire. De plus il faut que ceux des religieux qui, par ordre de leurs supérieurs, se livrent à des études de longue haleine, suppléent au défaut du travail manuel « par l'humilité et l'estime de ce travail et qu'ils protestent simplement avec saint Augustin, qu'ils aimeroient mieux, pour leur avantage propre, donner certaines heures au travail des mains, à l'oraison et à la lecture comme font les bons religieux, que d'estre obligez de vaquer à ces sortes d'études. »

S'appuyant ensuite sur un texte de Guillaume de Saint-Thierry, intime ami de saint Bernard, et sur l'exemple de plusieurs communautés religieuses, Mabillon montre que, parmi les différentes sortes de travaux manuels, les moines doivent choisir de préférence « ceux qui ont le plus de rapport aux exercices spirituels, tels que seroit celuy d'écrire des livres. » En effet, « si on examine, dit-il, un peu de près la peine qu'il y a non seulement à écrire, mais dans certains ouvrages qu'on fait pour le public, comme de composer, de revoir et conférer les ouvrages des saints Pères et autres auteurs ecclésiastiques, de corriger des épreuves, etc., on tombera aisément d'accord que cela peut tenir lieu de travail manuel, pourvu qu'on le fasse dans un esprit de religion, d'humilité et de pénitence, en ne cherchant que la gloire de Dieu et l'utilité de l'Église et du prochain. Car ces sortes d'occupations sont pénibles. C'est un moyen honneste de gagner son pain et d'éviter l'oisiveté, de faire l'aumône spirituelle, et mesme corporelle, et ce travail qui se fait dans le repos et en silence, peut estre aussi un bon moyen pour calmer les passions pourvu qu'on ne s'y recherche pas soy-mesme. »

Dans une deuxième partie, avec l'autorité que lui confèrent sa sagesse, son expérience et le prestige qu'il s'est acquis par ses ouvrages, Mabillon trace le plan d'études que doivent suivre des solitaires élevés à la prêtrise : c'est le même qui convient à des ecclésiastiques. Les différents sujets auxquels ils pourront avoir à s'appliquer, sont l'Écriture sainte, les saints Pères, les conciles, le droit canonique et le droit civil, la théologie, l'histoire sainte et profane, la philosophie, les belles-lettres, les manuscrits, les inscriptions et les médailles. La diplomatique ne pouvait être oubliée. Constater l'âge, la valeur, l'authenticité d'un document original, établir l'usage qu'on peut en attendre, le reproduire avec une inquiète fidélité est plus et

mieux qu'une besogne de critique matérielle. « Il ne faut pas, dit Mabillon, que ceux qui s'appliquent à ce travail, s'imaginent que ce soit un temps perdu, ou que cette application soit de peu d'utilité. Elle est très avantageuse à l'Église; et ceux qui veulent bien en prendre la peine, en retirent d'autant plus de fruit et de mérite devant Dieu, que ce travail ne paroit pas d'une manière sensible aux yeux des hommes et qu'il n'a rien de fort agréable; mais il n'est pas encore si pénible que celui de copier des livres, dont nos anciens Pères se sont acquittez avec tant d'avantages. Quant à la numismatique, elle sied mieux à des séculiers qu'à des religieux, c'est une étude trop engageante qui peut détourner de meilleures choses. »

Enfin, comme chez Mabillon la science marchait de pair avec l'esprit de religion, l'auteur prend soin de marquer, dans une troisième partie, l'esprit et les dispositions que les moines doivent apporter à l'étude, s'ils veulent travailler en même temps à leur propre sanctification et au bien de l'Église.

Deux appendices contiennent la liste des principales difficultés qui se rencontrent dans la lecture des conciles, des Pères et de l'histoire ecclésiastique par ordre des temps [1], et un catalogue des meilleurs livres avec les meilleures éditions pour servir à composer une bibliothèque.

Dom Thuillier nous apprend que l'ouvrage de Mabillon fut reçu en France « avec des applaudissements infinis [2]. » L'évêque d'Avranches, Huet, écrivit à Mabillon : « Je suis ravi que vous aïez entrepris de désabuser ceux à qui on a voulu persuader depuis plusieurs années que l'ignorance est une qualité nécessaire à un bon religieux. Je suis dans un lieu où j'ai vu soutenir cette maxime si favorable à la fainéantise des cloîtres, qui est la mère du relâchement. J'ai beau alléguer votre exemple et celui de tant d'illustres confrères que vous avez, si dignes de l'habit et du titre qu'ils portent. Votre ouvrage les pourra désabuser, si je puis obtenir qu'ils veuillent le lire : mais quant on aime son mal, on en fuit les remèdes [3]. » Fléchier ne fut pas moins élogieux, l'abbé Fleury, Nicole approuvaient sans réserve. D'Italie, arrivaient de chaudes approbations des cardinaux Casanata, Colloredo et d'Aguirre. A Rome, on se montrait froid. Le P. Ceppi ayant voulu traduire en italien la deuxième partie rencontra de grandes objections, car le livre conseillait la lecture même des ouvrages hérétiques, recommandait la chronologie de l'anglican Usserius comme la meilleure qui existât; surtout on se plaignait du retranchement des questions scolastiques qui regardent le *Quomodo*, on s'inquiétait de l'éloge donné à Théodoret et à ce qu'en pensaient les Pères grecs, on s'alarmait que l'exemple du donatiste Ticonius fût apporté, même pris dans saint Augustin, parce qu'il portait à lire les livres hérétiques; surtout on s'irritait de l'épithète d'imposteur appliquée à Annius de Viterbe en qui tout l'ordre de saint Dominique se sentait bravé. Après bien des paroles et bien des démarches le P. Ceppi arracha plus qu'il n'obtint l'*imprimatur*, à condition qu'il n'insérerait rien sur les livres défendus dont Mabillon conseillait la lecture [4]. En Allemagne le *Traité des études monastiques* fut traduit en latin par le P. Udalric Staudigl, de l'abbaye de Saint-Andechs.

Quelques jours avant la mi e en vente du livre, Rancé écrivait à l'abbé Nicaise : « On attend avec impatience l'ouvrage du P. M. sur les études. Je ne doute point qu'il n'y ait beaucoup d'érudition. On peut montrer que, dans presque tous les temps, il y a eu des solitaires habiles et savants; mais pour un de cette qualité, il y en a cinquante mille qui ont vécu avec les seules connoissances qui convenoient à leur profession et qui étoient capables de les sanctifier. Je ne mérite point le bien que vous dites, qu'il a écrit de moi. Il est cependant vrai qu'il m'a toujours témoigné de la considération et que j'ai toujours rendu justice à sa piété et à son mérite dans les sciences. »

Quand l'ouvrage eut paru, l'abbé de Rancé refusa d'abord de le lire «... Je ne puis croire, disait-il, que l'auteur, quelque grande érudition qu'il puisse avoir, prouve solidement ce qu'il avance [5] ; » c'était là un privilège que se réservait, à lui-même et à lui seul, l'abbé de Rancé! Mais enfin, il fallut se résoudre à lire et, malgré toute sa vertu, le saint abbé de la Trappe ne put cacher qu'il eût bien voulu que le P. Mabillon « eût employé son temps et sa plume à quelque autre chose. » Puis, avec cet art de réticences et de sous-entendus qu'on voudrait lui avoir été étranger, il ajoutait fielleusement : « On ne manquera pas d'user mal ce qu'il a dit [6]. » User *mal*, c'est user autrement que selon la manière de voir de M. de Rancé. Sur cette pente, il se peut que l'abbé de la Trappe ait, en paroles, dépassé la mesure, le bruit en courut, on lui prêta des expressions dont il s'est défendu [7]. Quoi qu'il en soit, sa seconde pensée — si ce n'est la première — fut de répondre. Pour un homme qui manifestait tant de répugnances et invoquait de tels scrupules à prendre la plume, on voit qu'il réussissait à triompher de lui-même sans beaucoup de peine. Dès le 5 novembre il écrivait : « J'avois envie de répondre, peut-être même que je le ferai [8]. » C'est un sujet d'étonnement, à moins que ce ne soit d'admiration, de voir la facilité avec laquelle les hommes suivent l'impulsion de leur tempérament tout en la colorant des explications les plus désintéressées. L'abbé de Rancé, naturellement, voulait garder le silence, mais il réfléchit à cette considération que personne n'élevait la voix pour défendre les principes sur lesquels reposaient la sainteté et l'esprit de l'ordre

[1] *Dom Michel Germain à Magliabecchi*, 12 mars 1691 : « Ce seroit bien de quoi faire exercer messieurs vos *virtuosi*, s'ils avaient le goût tourné à savoir à fond la religion et la doctrine de l'Église, comme nous autres Français en faisons nos délices et le capital de nos applications... Mais cet avis porte avec soi de la peine, peu d'avantage temporel et la privation des plaisirs de cette vie. » — [2] *Œuvres posthumes de dom Jean Mabillon*, t. I, p. 367. — [3] *Huet à Mabillon*, dans *ibid.*, t. I, p. 392. — [4] *Œuvres posthumes*, t. I, p. 367-368. Comme on l'a vu de nos jours pour un ouvrage remarquable (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2707-2708) ce furent les traductions qui attirèrent un orage que l'original bravait impunément. *Le Traité des études monastiques* fut traduit en latin par Udabric Staudigl, in-8°, Campoduni, 1702, et ce fut sans inconvénient, mais il n'en fut pas de même des traductions italiennes : *La scuola Mabilloniana...* par Nic. Gir. Ceppi, in-12, Roma, 1701; autre trad. latine par Jos. Porta, in-4°, Venetiis, 1705; in-8°, Venetiis, 1757, ragment dans B. Pez, *Bibl. ascetica*, 1726, t. IX, p. 649. Nous avons dit que le *Catalogue des meilleurs livres avec les meilleurs éditions pour composer une bibliothèque ecclésiastique* dressé par Mabillon alarma le maître du Sacré-Palais; il déclara même qu'il ferait censurer le *Traité des études* par le Saint-Office; le P. Massoulié, dominicain, lui épargna cette erreur, mais après la mort du P. Massoulié (1706) le livre de Mabillon fut au moment d'être condamné. Le P. Fortunat Tamburini, bénédictin, consulteur de l'*Index*, prit sa défense et on conserve l'original du *Votum* qu'il rédigea en italien (Archives de Saint-Paul-hors-les-Murs, vol. 362 (alias XVII), p. 377-385. Il a été publié par B. Trifone, *Votum du cardinal Tamburini au sujet du « Traité des études monastiques » de dom J. Mabillon*, dans *Revue Mabillon*, 1910, t. VI, p. 97-107. — [5] *Rancé à l'abbé Nicaise*, 18 juillet 1691, dans Gonod, *op. cit.*, p. 200-201. — [6] *Rancé à l'abbé Nicaise*, 30 août 1691, dans *ibid.*, p. 203. — [7] *Rancé à l'abbé Nicaise*, 20 novembre 1691, dans *ibid.*, p. 206. — [8] *Rancé à l'abbé du Val-Richer*, 5 novembre 1691, dans Maupeou, *Vie du R. P. de Rancé*, t. I, p. 536.

monastique, il *fallait* dès lors qu'il s'expliquât; ce qu'il fit [1] : quatrième volume !

Tels de ses amis l'y poussaient, comme l'abbé du Val-Richer et Simon Gourdan [2]; d'autres, mieux inspirés, l'en détournaient, de ce nombre, le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas et la duchesse de Guise [3]. Celle-ci, avec tout l'esprit et la laideur d'une bossue, passait six mois de l'année à Alençon où elle prétendait régenter tout le monde; à l'aller et au retour elle passait quelques jours à la Trappe dont l'abbé devint son conseiller d'été. Pendant les six mois d'hiver qu'elle dépensait à la cour, la princesse penchait vers les bénédictins et accordait toute son estime à Mabillon. Avec plus de bon sens qu'on ne pouvait raisonnablement en attendre d'elle, lorsqu'elle vit un conflit prêt à éclater entre religieux, elle supplia l'abbé de Rancé de se taire.

Mais « le Père abbé prenant pour conviction l'enthousiasme où il avoit jeté quelques lecteurs de ses amis et des louanges flatteuses pour des témoignages rendus à la vérité, ne pensoit plus qu'à l'impression. Ce dessein ayant bientôt éclaté, quantité de personnes éclairées et qui entendoient le mieux ses intérêts, lui représentèrent qu'il feroit mieux de ne laisser lire sa réponse qu'à ses frères, puisque ce n'étoit qu'à eux qu'elle étoit adressée; que mise au grand jour, elle lui attirerait des critiques... qu'un entretien sur cette matière avec dom Mabillon produiroit un bon effet, que l'on devoit cela à l'édification publique, au lieu qu'une contestation entre deux personnes religieuses ne manqueroit pas de scandaliser... Le P. abbé avouoit dans une de ses lettres que ces avis lui venoient de plus de vingt endroits. Mme de Guise, entre autres, lui écrivit fortement sur ce sujet, mais c'étoit pour lui une affaire de conscience, et l'on sait que la conscience s'est fait une loi de ne suivre d'avis que ceux qu'elle approuve [4]. »

Comme il fallait donner des raisons, l'abbé de Rancé si avide d'humiliations, déclarait n'en pouvoir souffrir que d'une certaine espèce; pour les autres, il ne les tolérait pas. Or, le *Traité des études monastiques* avait paru avec une approbation de cinq docteurs en théologie. Un d'eux, M. du Bois félicitait Mabillon d'avoir travaillé « à guérir une des plus dangereuses maladies du siècle où nous vivons, qui est l'opinion, ou plutôt l'erreur dans laquelle plusieurs sont tombés, que les études et les sciences sont non seulement inutiles, mais même nuisibles, à ceux qui vivent dans la solitude et qui, dans leur état, sont engagez plus étroitement à la pratique des vertus chrétiennes. » En outre, ce docteur qualifiait d' « égarement d'esprit » l'opinion qui blâmait les études, en sorte qu' « on ne doit regarder que comme des entestés et des ignorants ceux qui les rejettent ou les méprisent de la sorte. » Ces amertumes auraient dû être savourées délicatement par l'âme mortifiée de l'abbé de Rancé, mais ce fut le contraire qui arriva. Cette fois l'*édification publique* était intéressée à ce que sa « personne et sa mémoire ne fussent flétries en le qualifiant de novateur, d'extravagant, d'ignorant [5]. »

Dans les derniers jours du mois de février 1692 parut la *Réponse des études monastiques*, qui au dire du maladroit Maupeou ne coûta à l'auteur « que ses heures de loisir de quatre mois [6]. » Ce volume in-4° de 500 pages environ représentait, en quatre mois, beaucoup d'heures de loisir! Dom Thuillier a finement jugé cet écrit quand il a dit : « C'est un torrent de paroles, qui vous emporte sans vous donner le loisir de réfléchir sur les raisons [7]. »

Après avoir admonesté sur un ton solennel sa communauté pour lui annoncer l'apparition d'un livre qu'elle ignore et dont elle n'a que faire, puisqu'elle n'en lit, et n'en lira aucun, Rancé s'excuse à l'égard de Mabillon, et lui signale à l'avance les termes désobligeants qu'il emploie à son égard, de crainte sans doute qu'il ne les remarque pas : « ce raisonnement n'est pas juste, cette conséquence est mal tirée, cette citation ne fait rien à la question... » Ces aménités une fois placées, l'abbé de la Trappe ramène à dix chefs de preuves les arguments de son contradicteur; il les réfute sommairement et expose le plan qu'il va suivre, relevant ce qu'il nomme des erreurs, des inexactitudes, des raisonnements peu concluants et leur opposant ses interprétations personnelles. On s'étonne, disons mieux, on s'attriste de lire dès le seuil du livre [8], sous une plume si impatiente de venger les humiliations que lui infligeait un docteur en théologie, un outrage adressé à Mabillon qui, à en croire Rancé, a écrit « contre sa propre conviction ». Parole qui provoquera une protestation indignée et cinglante.

Pour essayer la réfutation des faits historiques énumérés et commentés par le savant le plus familier de son temps avec les documents monastiques, l'abbé de Rancé entreprenait la démonstration que « les premières communautés monastiques n'ont point dû leur bon ordre aux études, ni à des conférences d'un caractère scientifique [9]. » Les instructions que saint Pakhôme et les supérieurs des premières communautés adressaient à leurs religieux ne différaient guère du catéchisme qu'on fait aux enfants et aux rustres de la campagne [10]. Dans les monastères de saint Basile, l'instruction « étoit simple et sainte tout ensemble [11], » enfin les conférences spirituelles sauf celles de Cassien, ne supposaient pas une profonde culture intellectuelle [12]. Un supérieur n'a donc besoin que de la science de Dieu précisée dans l'Écriture et dans les Pères [13], les moines prêtres n'ont pas besoin d'en savoir plus [14].

Il est vrai que des moines devinrent évêques, qu'ils siégèrent dans les conciles, qu'ils écrivirent abondamment, mais quoi, ils s'appelaient Basile, Grégoire, Jean Chrysostome, Athanase, Jérôme, Grégoire le Grand, formés ailleurs que dans des cloîtres et n'étaient pas moines dans la véritable acception du mot — et l'abbé de Rancé ne se fut pas bien trouvé de le leur dire — en tout une cinquantaine sachant parler et écrire parmi des milliers ne sachant que pleurer et prier. Ainsi, pour quelques-uns qui ont rendu service, combien de moines érudits ont scandalisé par leurs livres, à commencer par Nestorius pour finir à Luther!

On parle des bibliothèques monastiques, de celle formée par Cassiodore, de la transcription des manuscrits, mais ce n'étaient guère que livres ascétiques — le compliment est gracieux — et puis c'était une

[1] *Dom Germain à Magliabecchi*, 14 janvier 1692 : « Cet auteur a beaucoup de peine à retenir ce qu'il a une fois enfanté, » dans Valery, *op. cit.*, t. II, p. 331. — [2] *Vie du vénérable Simon de Gourdan, chan. regul. de Saint-Victor*, p. 98, 104. — [3] Elisabeth, fille de Gaston d'Orléans, 1652-1696, mariée au dernier descendant des ducs de Guise. — [4] Dom Thuillier, *Œuvres posthumes*, t. I, p. 380. Dans une lettre du 7 avril 1692 au curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, l'abbé de la Trappe écrivait : « Le livre du P. Mabillon combat et renverse le principal principe sur lequel tout l'Ordre monastique a été fondé... étant pénétré comme je le suis de ce sentiment, *ma conscience* m'empêchait de l'étouffer et de le supprimer et *la volonté de Dieu* n'étoit pas que je gardasse le silence. » Heureuses gens qui savent toujours à point nommé ce que *la volonté de Dieu* attend ou exige d'eux. — [5] *Rancé au curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas*, 7 avril 1692, dans Gonod, *op. cit.*, p. 389-390 ; semblable explication dans une lettre à la duchesse de Guise, sans date, dans *ibid.*, p. 300-302. — [6] Maupeou, *op. cit.*, t. II, p. 77. — [7] *Œuvres posthumes*, t. I, p. 365. — [8] *Réponse au* Traité, p. 3. — [9] *Ibid.*, p. 7. — [10] *Ibid.*, p. 9. — [11] *Ibid.*, p. 16. — [12] *Ibid.*, p. 10, 17. — [13] *Ibid.*, p. 21, 23. — [14] *Ibid.*, p. 32, 33.

manière de gagner sa vie et de ne pas perdre tout son temps — si la remarque venait de Mabillon, on croirait à une épigramme!

« Il n'y a pas un mot dans les règles anciennes qui marque l'étude, ni d'où l'on puisse inférer que les solitaires l'ayent considérée comme une occupation régulière [1]. » La règle de saint Benoît prévoit l'emploi de toutes les heures et ne dit rien de l'étude, sauf deux heures de lecture en carême. « Mais pourrait-on s'imaginer que l'intention de saint Benoît ait été que ce temps fût employé à autre chose qu'à lire des livres de piété [2]? » D'où il faut conclure que, d'après l'abbé de la Trappe, les livres de piété n'apprennent rien; l'aveu est joli ! Les exemples invoqués sont curieux: c'est saint Aurélien qui n'exige rien de plus sinon qu'on sache lire; c'est saint Ferréol, qui n'en demande pas plus — comme s'il y avait là une limitation; — c'est saint Isidore qui ne parle que des éclaircissements à donner sur les difficultés de l'Écriture sainte et des livres de piété — quoiqu'on vienne de nous dire que dans ceux-ci on n'apprend rien; — c'est enfin la règle des solitaires qui veut qu'un moine soit docte, capable d'instruire, ce qui veut dire qu'il ne doit posséder « qu'une notion superficielle et une teinture fort légère [3]. »

Ce n'est pas l'abandon du travail intellectuel qui a entraîné la décadence des monastères, ce sont les études qui y ont introduit le relâchement et le désordre; les moines ont cherché dans l'étude ce que l'observance régulière ne leur donnait plus, et qu'on remarque ce qui va suivre : « L'Église pour empêcher la ruine entière des communautez monastiques ou pour relever en quelque façon celles qui estoient déjà tombées, a ordonné que les moines s'appliqueroient à l'étude [4]. » Les réformes de l'ordre monastique n'ont pas imposé les études. Charlemagne redoute que l'ignorance des moines ne soit poussée si loin qu'ils ne sachent plus lire les psaumes; saint Benoît d'Aniane appréhende que la fainéantise des moines ne submerge tout [5]; le prieur Guigues ne vise à rien de plus que la simple lecture de l'Écriture sainte ce qui ne ressemble guère au programme scientifique tracé par Mabillon [6]. Les bibliothèques monastiques ne prouvent rien en faveur des études, car, à Cluny, le premier fonds de cette bibliothèque ne contenait que les livres liturgiques d'usage courant [7]; à Cîteaux « il n'y a pas, dans les premiers statuts, un seul mot d'où on puisse inférer que les religieux s'appliquassent à l'étude [8]. » Si l'abbé Étienne corrigeait la Bible avec l'aide de rabbins, c'est du moins qu'il la lisait; si le prince-moine Othon était envoyé à l'université c'était par considération pour la maison d'Autriche; si saint Bernard faisait l'éloge de l'étude, c'est qu'il s'adressait à des gens qui eussent pu trouver à reprendre que les moines ne lussent que les Écritures; enfin si saint Anselme conseillait à son disciple la lecture de Virgile, c'est rapporter un fait plus digne d'oubli que de mémoire [9], car « Virgile est un roman dont la lecture est pernicieuse »!

La *Réponse* nous apporte parfois des trouvailles, par exemple elle nous apprend que saint Maur « ne fut pas plutôt arrivé en France, qu'il changea la règle de saint Benoît en quantité de points importants [10]. » (Voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GLANFEUIL). Ou bien l'abbé de Rancé, qui chassait de la Trappe un novice coupable d'avoir versifié sur les délices de cette sainte maison, se rencontrait avec « Marc, disciple à ce que l'on dit, de saint Benoist » et qu'on loue « de ce qu'il faisait bien des vers. Quelle louange pour un moine[11]! » Pis encore, c'était un abbé, Loup de Ferrière, qui « prie le pape Benoist III de luy envoyer *Tullium de Oratore*. Quelle demande pour un moine! Il ne s'en tint pas là : il luy demande encore les douze livres de Quintilien. Il y ajoute le Commentaire de Donat sur Térence. Ce moine tout célèbre qu'il estoit, avoit bien des heures de loisir [12]! » — Mais nous avons vu que l'abbé de la Trappe, qui écrivait un volume de cinq cents pages en quatre mois, jouissait lui-même de quelques loisirs. Il eût pu, sans injustice s'appliquer à lui-même cette considération que l'Église tolère ce qu'elle ne peut empêcher, et permet le travail intellectuel faute de pouvoir ramener les monastères à l'esprit primitif de simplicité et de ferveur de leur fondation : *ab initio autem non fuit sic* [13].

Plus les monastères comptent d'hommes studieux, plus la décadence y est profonde. Au IXe siècle, on peut citer jusqu'à quarante-cinq moines qui se sont livrés à l'étude [14] et, au dire de Trithème, « dès l'année 839 ce grand ordre de saint Benoist qui avoit esté si célèbre, qui s'étoit attiré le respect et la vénération de toute l'Europe, estoit tombé dans une confusion et dans une désolation extrême [15]. »

Au Xe siècle, on ne rencontre plus qu'une quinzaine de moines savants, l'ordre va donc retrouver ses vertus. Pas du tout. « Le mal est monté à son comble [16]. » N'essayons pas de comprendre.

Après avoir résolu négativement la question théorique, l'abbé de Rancé n'éprouve aucun embarras à réfuter les deux dernières parties du traité de Mabillon. « Le plan d'études tracé par le bénédictin est bon, dit-il, pour des ecclésiastiques, mais ne convient pas à des moines. » Il se rend la tâche d'autant plus aisée qu'avec une trop évidente déloyauté il détourne de leur sens les paroles de son contradicteur. Celui-ci avait proposé l'étude comme une ressource applicable à un nombre restreint de religieux. Rancé discute comme si Mabillon légiférait pour tous les individus incorporés dans l'état monastique; il lui est facile de soutenir dès lors que la diplomatique, l'épigraphie et la numismatique ne peuvent leur être d'aucune utilité. C'est triompher à peu de frais. De même la liste des difficultés qui se rencontrent dans la lecture des conciles, des Pères, de l'histoire ecclésiastique, paraît à l'abbé de la Trappe tout au plus propre à jeter le doute et l'inquiétude dans les esprits. Le catalogue des livres qui doivent entrer dans une bibliothèque ne produira pas un meilleur effet. Sans compter qu'il renferme des ouvrages hérétiques dont mêmes les ecclésiastiques doivent s'abstenir, il ne convient à des moines ni pour le nombre ni pour la qualité des livres, et est de nature à troubler la paix et la tranquillité de leur cœur en y incitant de vains désirs.

Dès que parut la *Réponse au Traité des études monastiques* Bossuet félicita l'auteur et déclara l'ouvrage « parfait, quoique le monde, dont le goût est si bizarre et si injuste en puisse juger[17]; » toutefois il préféra ne pas donner à ce livre son approbation; il fallut se contenter de celle du docteur Blampignon, curé de Saint-Médéric, personnage plus accommodant que les deux censeurs d'abord désignés, M. Boileau et M. Courcier, qui « n'ayant rien voulu passer que d'honnête, rien que de vrai et de modéré, furent remerciés de leurs services [18] » et remplacés par un censeur d'humeur assez complaisante « pour ne rien changer et admirer tout [19]. »

[1] *Réponse au* Traité, p. 54. — [2] *Ibid.*, p. 55. — [3] *Ibid.*, p. 63, 64. — [4] *Ibid.*, p. 66, 67. — [5] *Ibid.*, p. 84. — [6] *Ibid.*, p. 107. — [7] *Ibid.*, p. 86, 87. — [8] *Ibid.*, p. 88. — [9] *Ibid.*, p. 106. — [10] *Ibid.*, p. 203. — [11] *Ibid.*, p. 115. — [12] *Ibid.*, p. 115. — [13] *Ibid.*, p. 123. — [14] *Ibid.*, p. 125 127. — [15] *Ibid.*, p. 123-124. — [16] *Ibid.*, p. 128. — [17] *Bossuet à Rancé*, 15 mars 1692, dans Maupeou, *op. cit.*, t. II, p. 78. — [18] Thuillier, *op. cit.*, p. 371. — [19] *Ibid.*, p. 371.

Parmi les bénédictins, l'irritation fut grande; tout ce qui avait culture, goût et bon sens à Port-Royal se prononça ouvertement contre Rancé qui fut quelque peu critiqué en prose et même en vers. Ce fut pour lui une occasion d'assener ces grandes phrases qu'il maniait si habilement : « On est heureux d'être maltraité par des hommes. Le Fils de Dieu a essuyé des outrages infinis; après cela on n'a pas sujet de se plaindre [1]. » Exception faite pour les « outrages » qui lui venaient de M. du Bois, et dont il se plaignait avec amertume.

Les belles paroles venaient trop tard et Rancé était plus dispos que jamais pour la bataille. Sans doute, convenait-il, « les contestations sont à éviter entre les personnes qui font une profession particulière d'être à Dieu; cependant il y a quelquefois des questions qu'il faut éclaircir, d'où il peut revenir des biens considérables; celle-ci en est une, et peut-être des principales, à cause de ses suites et de ses conséquences [2]. » Il ne demandait qu'un nouvel assaut : « Si on attaquait les vérités que j'avois avancées par des raisons capables d'imposer au monde, je serois obligé de les soutenir par de nouvelles preuves plus fortes que celles dont je m'étois servi, et par conséquent plus désagréables à ceux qui y auroient intérêt [3]. » On était averti.

A Saint-Germain-des-Prés on savait ce que ces avertissements promettaient. Précisément, quand la *Réponse* parut, Mabillon relevait d'une grave pleurésie qui avait mis sa vie en danger. Il lut le *factum* et déclara aux visiteurs qui vinrent le voir pendant sa convalescence qu'il répondrait [4]. Cette promesse réjouit ses confrères et se répandit au dehors. La duchesse de Guise entreprit d'opérer un rapprochement, elle manda Mabillon qui se rendit au Luxembourg avec quelques confrères. La seule chose qu'obtint la princesse fut que la réplique « seroit si sage, si prudente, si modérée qu'elle ne diminueroit en rien la haute idée que l'on avoit de la piété et du mérite du Père abbé. Quant à la proposition de faire le voyage de la Trappe, Mabillon l'accueillit avec une déférence respectueuse, mais ne fit aucune promesse positive [5].

Le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas et le comte du Charmel n'obtinrent rien de la fermeté de Mabillon. Une proposition d'arbitrage confiée à Bossuet fut déclinée; c'était s'avancer fort imprudemment que de promettre un livre de l'évêque de Meaux sur le présent litige et de croire qu'il satisferait les principes communs aux deux adversaires, tout en apaisant leur dissentiment. Mabillon fit observer que cette mesure ne satisferait personne et laisserait le champ libre, dans la congrégation de Saint-Maur, à des interventions certainement moins mesurées que celle qu'il se proposait de faire. Pendant ce temps, la duchesse de Guise écrivait d'Alençon à Mabillon pour l'y attirer et le conduire à la Trappe; elle n'en reçut qu'un refus respectueux mais formel [6]. La princesse s'adressa à dom Fr. Lamy qui ne crut pouvoir honnêtement se dispenser d'obéir à l'invitation et se rendit à la Trappe où il trouva la duchesse de Guise accompagnée de la princesse Christine de Salm.

Il existe deux récits de cette conférence faits par des auteurs qui n'y assistèrent point [7]. On sait qu'en présence des deux princesses et de quelques autres personnes, l'abbé de la Trappe et dom Lamy discutèrent deux heures durant. Quoique dom Gervaise dise à propos du récit de dom Thuillier : « Non, les choses ne se sont point passées comme vous les racontez, » il semble possible de retrouver l'allure et le fond de l'entretien. Dom Lamy, brillant disputeur, mit l'abbé de Rancé sur le tort qu'il avait causé à la Congrégation de Saint-Maur, et lui cita bon nombre de passages impossibles à contester. Rancé se rejeta sur la droiture des ses intentions; l'autre répliqua que les intentions étaient secrètes et les flétrissures publiques. Houspillé de cette façon, Rancé accorda tout, abandonna tout, tellement que la duchesse de Guise, radieuse, jugea l'accord conclu et la paix faite. Mais dom Lamy fit observer que c'étaient là des concessions verbales et non écrites, Rancé affectait de se taire afin (c'est la trouvaille de dom Gervaise) « de ne pas faire une confusion à son hôte en présence de Son Altesse Roïalle et de quelques autres personnes qui y étoient. »

Au mois de juin parut un écrit intitulé : *Lettres à M. l'abbé de la Trappe, où l'on examine sa Réponse au Traité des études monastiques et quelques endroits de son Commentaire sur la règle de saint Benoît*, in-12, Amsterdam, chez Henry Desbordes, 1692. C'était un recueil de quatre lettres anonymes qui avait pour auteur dom Denys de Sainte-Marthe [8], à qui elles valurent une disgrâce passagère. C'est un écrit qui ne mérite certes pas d'être comparé aux immortelles *Provinciales* [9], mais où il y a bien de l'esprit et du piquant. Au reste, l'abbé de la Trappe, qui avait « le plaisir et l'avantage tout ensemble de pardonner [10] » avait ses chaleureux partisans, et parmi eux un plaisant personnage, grand pourfendeur de réputations, malin et subtil critique, un curé chartrain, qui employait ses loisirs à composer une *Apologie de M. l'abbé de la Trappe* [11].

Pendant ces discussions, Mabillon avait terminé sa réplique. S'il n'avait dépendu que de la duchesse de Guise, elle n'eût jamais été publiée, mais c'était l'abbé de Rancé qui eût été le premier déçu, car « il est certain qu'ayant été consulté par les princesses, s'il ne faudroit pas arrêter cet ouvrage,il répondit qu'on ne le pouvoit sans injustice et qu'il étoit permis à chacun de dire ses pensées dans un point de dispute[12]. » Il fallut négocier avec le censeur, avec l'archevêque, avec le chancelier, et enfin, le 6 août 1692, le privilège d'impression fut accordé sous la promesse « d'épargner la personne de l'abbé de Rancé et l'observance de sa maison [13]. » Cinq approbations recommandaient l'ouvrage qui parut le 1er septembre sous le titre de *Réflexions sur la réponse de M. l'abbé de la Trappe au Traité des études monastiques par dom Jean Mabillon, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur*, in-4°, Paris, Ch. Robustel, 1692.

Ce livre est précédé d'un *Avant-propos* qui a coûté quelque peine à Mabillon puisqu'on a conservé deux autres *Avant-propos* rédigés par lui avant celui-ci. Ils se trouvent à la Bibl. nat., ms. fr. *17700* (Résidu Saint-Germain) p. 140, n. 6. B. D., Mabillon, papiers V,

[1] *Rancé à sa sœur*, 19 mars 1692, 2 pages in-4°. — [2] *Rancé à la duchesse de Guise*, 21 avril 1692, dans Gonod, *op. cit.*, p. 393. — [3] *Rancé à la duchesse de Guise*, 28 avril 1692, dans *ibid.*, p. 400. — [4] Thuillier, *Œuvres posthumes*, t. I, p. 371. — [5] Id., *ibid.*, t. I, p. 373, 374. — [6] Id., *ibid.*, t. I, p. 376. — [7] Id., *ibid.*, t. I, p. 376-378 ; [Dom Gervaise] *Apologie pour feu M. l'abbé de la Trappe d. Armand-Jean Bouthillier de Rancé contre les calomnies et les invectives de d. Vincent Thuillier, religieux de la congrégation de Saint-Maur, répandues dans son Histoire des contestations sur les études monastiques, insérée dans son premier tome des Œuvres posthumes de dom Mabillon*, in-8°, Paris, 1725. — [8] Le P. de Sainte-Marthe, futur supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, auteur du *Gallia christiana*. On trouvera le récit de cet incident dans H. Didio, *Revue des sciences ecclésiastiques*, 1892, t. LXV, p. 335-368. — [9] M. L. Serrant, *op. cit.*, p. 368. — [10] *Rancé à Santeuil*, 5 novembre 1692, dans *Recueil de quelques pièces qui concernent les quatre lettres écrites à M. l'abbé de la Trappe*, à Cologne, 1693. — [11] Cf. H. Didio, dans *Revue des sciences ecclésiastiques*, 1892, t. LXV, p. 398-421. — [12] Maupeou, *op. cit.*, t. II, p. 85. — [13] Thuillier, *op. cit.*, t. I, p. 380.

p. 62; ils ont été publiés par H. Didio, dans *Revue des sciences ecclésiastiques*, 1892, t. LXVI. p. 177-180.

Mabillon s'excuse de répondre à l'ouvrage de son contradicteur, mais il le doit, à la vérité, à ces chères études que l'on représente comme la ruine de la piété monastique, à tant de saints personnages que l'on accuse de s'être écartés de la perfection primitive, et à la congrégation de Saint-Maur que ces exagérations exposent à perdre l'estime de tous les gens de bien. Tout en admirant la pureté des intentions de l'abbé de la Trappe, son grand mérite, ses talents et ses vertus, il croit que son zèle l'a entraîné trop loin. Il défendra donc ce qu'il croit être le parti de la vérité et de la justice, mais en se gardant bien de porter le moins du monde atteinte à cette charité qui l'unira toujours, comme il le souhaite, à son adversaire d'un lien indissoluble. Au reste, on sera surpris de voir combien au fond, leurs sentiments sont peu différents, lorsqu'il se sera expliqué avec toute la clarté désirable.

C'est pour cela que dans les premiers chapitres, il s'applique à définir ce qu'il entend par études [1], écarte l'intention qu'on lui prêtait fort gratuitement de vouloir astreindre tous les religieux à toute sorte d'études [2], et fait remarquer qu'une bibliothèque monastique, composée comme le permet le supérieur de la Trappe, peut amplement suffire aux besoins des religieux les plus exigeants surtout si, comme on le demande plus tard, on y ajoute quelques ouvrages dogmatiques [3]. Mais où commence la divergence, c'est dans la question de savoir si des études préalables sont nécessaires pour comprendre tous ces ouvrages dont l'abbé de Rancé autorise la lecture. Il se permet de l'affirmer [4]. Ici l'on voit la sincérité du caractère de Mabillon. Dans son *Traité des études*, incertain de l'accueil qu'il recevrait du public, craignant de s'attirer les foudres des puissants approbateurs du *Traité sur la sainteté et les devoirs de la vie monastique*, il avait cherché en quelque façon à désarmer son adversaire par les concessions les plus larges. Il avait signalé sans ménagement tous les dangers des études et établi d'un façon péremptoire la nécessité du travail manuel dans les cloîtres. L'abbé de Rancé avait profité avec avantage de ces assertions, pour en conclure que Mabillon, en recommandant une pratique si opposée à de tels principes, parlait contre sa conviction et était simplement l'interprète des sentiments de ses supérieurs. A cette accusation, Mabillon protestait avec une sincérité et une grandeur émouvantes :

« Que je suis capable d'écrire contre ma propre conviction! Je me sens fort éloigné de rien écrire contre ma pensée, et j'espère que Dieu ne m'abandonnera jamais jusqu'à ce point que la complaisance ou la flatterie me porte à soutenir un sentiment *contre ma propre conviction*. Je puis tomber dans l'erreur aussi bien que tous les autres hommes; je puis encore tomber dans des contradictions : mais que j'écrive *contre ma propre conviction*, j'espère qu'avec la grâce de Dieu cela n'arrivera jamais [5]. »

Suivant un plan plus régulier que celui de son premier ouvrage, et avec beaucoup plus de netteté et de décision, il appuie successivement sur la légitimité des études proprement dites, sur l'approbation ou du moins sur le silence des règles primitives [6], sur une tradition non interrompue dans les monastères [7] et, en tout cas, sur le changement de discipline introduit par un long usage et par l'autorité de l'Église [8]. Puis, après avoir traité la question à un point de vue général il descend dans le détail et montre que de tout temps les études *communes particulières* et *extraordinaires* ont été permises dans les cloîtres. Les études *communes* auxquelles seront appliqués les jeunes gens, sont, dit-il, les humanités (que l'on comprend d'ordinaire sous le nom de grammaire), la philosophie et la théologie, étendue ou abrégée suivant la capacité des sujets, la Positive ou l'Écriture et les langues saintes [9]. Avec la permission de leurs supérieurs, quelques moines, mieux doués que leurs frères et capables de remplir des fonctions utiles à la communauté ou au public, pourront se livrer à des études *particulières*, c'est-à-dire à celles des Pères, des conciles, des canons de l'Église, de l'histoire ecclésiastique et des dogmes [10]. Enfin ceux que leurs talents et des aptitudes particulières désigneront aux choix de leurs supérieurs, auront la faculté de s'appliquer à des études *extraordinaires*, ayant pour objet la composition d'ouvrages, la révision des œuvres des Pères sur les manuscrits, la prédication et l'enseignement [11].

Dans son *Traité*, Mabillon ne s'était pas assez tenu en garde contre quelques interprétations qu'il citait de confiance et sans s'y être reporté. L'abbé de Rancé ne s'était pas fait faute de lui reprocher d'avoir attribué à saint Basile une invitation à l'étude que le démon adresse au moine Chilon [12]. A son tour, Mabillon relève l'explication imaginée par l'abbé de la Trappe pour justifier l'envoi du moine-prince Othon à l'Université : c'est par égard pour la maison d'Autriche! — « En ce temps-là, la maison d'Autriche! [13] » dit en sourdine le bénédictin.

L'abbé de Rancé invoquait sans relâche le passé, Mabillon lui oppose le changement de discipline dans l'Église, même sur des points importants. Pourquoi, dès lors, la discipline des cloîtres serait-elle plus immuable que celle de l'Église? Et il invoque les changements qui se sont produits dans l'antique discipline bénédictine! La table de l'abbé n'est plus à part du réfectoire commun; des cellules particulières ont remplacé les dortoirs; on ne reçoit plus dans les monastères de petits enfants offerts par leurs parents d'une façon irrévocable; on n'observe plus les jeûnes tels qu'ils sont prescrits par la règle! Or, ce sont là des changements admis partout, même à la Trappe. Pourquoi donc ne pourrait-il pas en être de même pour les études? Quoi qu'il en soit du passé, non seulement l'Église tolère, mais elle permet, elle approuve, elle encourage les études, les regardant comme l'appui et le soutien de la profession monastique, et déclarant maintes fois que le défaut d'étude et de doctrine dans les cloîtres est une chose digne de compassion et de larmes. Continuons donc sans crainte à nous livrer à l'étude comme nous l'avons fait par le passé [14].

Après avoir établi ces vérités incontestables, Mabillon défend la gloire de son ordre qu'il estime outragé. L'abbé de Rancé a tellement exagéré les inconvénients de l'étude que ses lecteurs sont dans le cas de prendre tous les monastères contemporains pour des lieux de perdition. L'autorité qui s'attache à ses écrits persuadera plus encore à la postérité que la congrégation de Saint-Maur lui était bien connue. Et cependant qu'en sait-il? Ce que trois ou quatre étourdis auront pu lui faire entendre pour mieux colorer leur désertion et leur inconstance, ce que quelques lettres furtives auront pu lui apprendre.

Et là-dessus, il condamne toute une congrégation comme relâchée et affaiblie dans son observance; il condamne les supérieurs auxquels il ne coûte rien, dit-on, de donner dispense des exercices communs; il condamne les moines studieux comme n'ayant aucune régularité. « En vérité, je suis fâché, dit Mabil-

[1] *Réflexions*, p. 7. — [2] *Ibid.*, p. 9. — [3] *Ibid.*, p. 22-23. — [4] *Ibid.*, p. 23-24. — [5] *Ibid.*, p. 34. — [6] *Ibid.*, p. 39-66. — [7] *Ibid.*, p. 66-82. — [8] *Ibid.*, p. 82-97. — [9] *Ibid.*, p. 103-175. — [10] *Ibid.*, p. 175-310. — [11] *Ibid.*, p. 310-317. — [12] *Réponse au Traité*, p. 30. — [13] *Réflexions sur la Réponse*, p. 301. — [14] *Ibid.*, p. 83-84.

lon, d'être obligé de relever toutes ces choses; mais on auroit sujet de supposer que j'en demeurerois d'accord, si je n'en disois mot [1]. »

Alors il retrace la vie studieuse en honneur dans les congrégations de Saint-Maur et de Saint-Vanne, où nul n'est dispensé de certains travaux réguliers, comme la lecture au réfectoire, le service de table, le lavage, le balayage [2]. Si quelques religieux sont exemptés de certains exercices, en raison de leurs grands travaux, M. de la Trappe ne peut pas le trouver mauvais, car « il demeure d'accord que ceux qui auroient des qualités extraordinaires peuvent être dispensés des occupations communes, c'est-à-dire du travail des mains, et qu'on peut leur donner même pour cela plus de livres et plus de secours, afin qu'ils puissent dans la suite enseigner aux autres, soit par la parole, soit par leurs écrits [3]. »

Ainsi la différence est moins grande qu'il ne semble entre les opinions de son adversaire et la sienne, tous les deux admettent les études extraordinaires pour ceux qui en sont capables. La question est donc de savoir si, sans études préalables, des religieux peuvent tirer profit de tous les ouvrages dont l'abbé de la Trappe permet la lecture, et s'il n'est pas à propos d'ajouter à son catalogue quelques autres livres, en particulier des livres de dogme, pour l'avantage de quelques sujets intelligents et studieux?

Arrivé au terme de son ouvrage, Mabillon exprime les sentiments qui l'ont animé au cours de cette discussion : « J'ay tâché, disait-il, de garder toutes les règles de la modération, mais je n'oserois me flatter qu'il ne me soit rien échappé de contraire et que je n'aye trahi en cela mes intentions les plus pures et les plus droites... Que ne pouvez donc voir mon cœur, mon Révérend Père (car permettez-moi de vous adresser ces paroles à la fin de cet ouvrage), pour y connaître les dispositions où je suis et pour votre personne et pour votre maison! Je respecte les pratiques qui s'y observent, et je suis bien éloigné de désapprouver la conduite que vous y gardez envers vos religieux touchant les études. Mais si vous les croyez assez forts pour s'en passer, n'ôtez pas aux autres un soutien dont ils ont besoin. Il viendra peut-être un jour que les vôtres en connaîtront et en sentiront le besoin eux-mêmes aussi bien que nous. Cependant qu'ils jouissent, à la bonne heure, de l'avantage qu'ils ont de posséder Dieu sans ces faibles ressources dont les autres ne peuvent se passer [4]. »

Le jour même où paraissaient les *Réflexions*, dom Mabillon en fit remettre un exemplaire à la duchesse de Guise avec la lettre suivante :

« Madame,

« Il faut être autant persuadé que je le suis de votre bonté pour oser présenter à votre Altesse Royale un livre qui est écrit contre le sentiment de M. l'abbé de la Trappe. La considération qu'elle a pour son mérite, sans parler de la vénération particulière que j'ai pour lui, m'aurait sans doute empêché de rien dire contre son dernier livre, si une juste nécessité de m'expliquer et de justifier notre ordre ne m'y avoit engagé. Si V. A. R. prend la peine de jeter les yeux sur ces réflexions, j'espère qu'elle verra bien que ce n'a été que malgré moi que j'ai été obligé d'écrire, et que j'ai tâché de garder toute la modération qui m'a été possible. Je m'estimerai bien heureux, madame, si V. A. R. étant persuadée de la disposition où je suis pour cet illustre abbé, elle ne diminue en rien de ses bontés ordinaires pour notre congrégation, qui a ressenti en tant de rencontres les effets de sa protection. C'est la grâce que je lui demande [5] »...

La princesse répondit :

« J'achevai hier votre livre, mon Père. Je voudrois pour beaucoup que vous eussiez fait le voïage de la Trappe devant. Je suis sûre que vous seriez converti et que vous n'eussiez point mis l'avant-propos, qui est très aigre, et qui paroit l'être pour picquer simplement. Il y a aussi un trait dans le livre, de même que je croirois bien qu'il n'est pas de vous, mais que vous avez été poussé de mettre par ceux qui vous ont fait faire la réponse, qui se sont trouvés chocquez sans sujet par les raisons fortes du Père abbé de la Trappe. Il n'attaquoit que les études profanes et étoit plein d'un esprit de charité comme saint Paul pour les frères, et point autre chose. Ce n'est pas par prévention que j'en parle, mais c'est que c'est la vérité. Mais votre avant-propos est d'un esprit qui se veut venger, qui est contre votre caractère. C'est pourquoi je ne le crois pas de vous. Je crois tout ce qui est d'antiquité que vous citez de vous. J'entrevois même que vous voudriez convenir, et votre fin est d'une humilité telle que je vous la connois. Si je ne vous estimois autant que je fais, je ne vous aurois rien écrit de ce que j'ai trouvé et d'autres que moi qui ne connoissent point l'abbé de la Trappe et qui auroient même plus penché pour vous, mais je vous estime trop pour vous celer ce qu'on y trouve à redire, qui pourra même scandaliser et faire plus de tort à votre congrégation que tout ce que vous avez cru que le Père abbé de la Trappe avoit dit. Une visite vous auroit uni de sentiment et auroit empêché l'aigreur du livre. — Souvenez-vous de moi dans vos saintes prières [6]. »

De son côté, l'abbé de Rancé avait une confiance si entière dans l'excellence de son argumentation « qu'il ne croyoit pas que les *Réflexions* l'obligeroient à rompre le silence [7]. » Il écrivait au curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas : « Un homme d'un grand discernement et parfaitement instruit des choses monastiques trouve que Mabillon bat la campagne, mais qu'il ne détruit point les vérités que j'ai établies, et qu'elles subsistent malgré tout ce que lui et ceux qui l'ont aidé ont pu écrire, car ce n'est pas l'ouvrage d'un seul homme, soit pour le style, soit pour les raisons [8]. » Il désignait ensuite spécialement Nicole comme ayant lu et « corrigé les *Réflexions* avec beaucoup de soin et d'application. » Quelques notes publiées par dom Thuillier [9] prouvent bien qu'Arnauld et Nicole eurent communication de cet ouvrage avant sa publication; ils ont pu indiquer à l'auteur quelques retouches, mais de là à supposer une collaboration réelle, il y a une distance que la bonne foi de Mabillon et le bon sens de la postérité ne pouvaient admettre.

Tout d'abord, avant d'avoir pris connaissance des *Réflexions*, l'abbé de Rancé, nous l'avons dit, était décidé à n'y point faire réponse. Ses amis les plus sages le lui redisaient sur tous les tons et Leibnitz écrivait à l'abbé Nicaise : « Il est bon qu'il y ait toutes sortes d'états dans l'Église : cette variété est belle et utile... J'estime que M. de la Trappe et le R. P. D. Mabillon ont raison tous deux d'exhorter les moines tant à la solide dévotion qu'à la véritable science [10]. » Dès que Rancé eut les *Réflexions* il les lut et fit le dédaigneux : « Je ne dirai rien davantage du livre du

[1] *Réflexions*, p. 337-338. — [2] *Ibid.*, p. 331-332. — [3] *Ibid.*, p. 293. — [4] *Ibid.*, p. 402-404. — [5] *Mabillon à Mme la princesse de Guise*, Paris, 1er septembre 1692, dans *Arch. des miss. scient. et littér.*, 1857, t. VI, p. 323-324, n. 15. — [6] *Mme la princesse de Guise à Mabillon*, Alençon, 15 septembre 1692, dans *ibid.*, p. 324-326, n. 16. — [7] *Rancé à l'abbé Nicaise*, 3 septembre 1692, dans Gonod, *op. cit.*, p. 220. — [8] *Ibid.*, p. 221. — [9] *Œuvres posthumes*, t. I, p. 382-387. — [10] Bibl. de Lyon, *Leibnitz à l'abbé Nicaise*, dans M. L. Serrant, *op. cit.*, p. 402.

P M. Bien des gens en sont dégoûtés; il y en a d'autres qui le font valoir [1]. » Autour de lui, on répétait que les bénédictins triomphaient, qu'ils le déclaraient réduit au silence par une réfutation écrasante... Des notes manuscrites conservées aux archives de la Grande Trappe nous apprennent que plusieurs de ses religieux et en particulier dom Le Nain, dont on reconnaît l'écriture, le pressaient vivement à répondre. Une fois encore, Rancé se laissa persuader que la cause de la vérité était en jeu et se jeta sur sa plume. Alors que le 7 février 1693, il parlait encore de ne pas répondre [2], le 28 mai suivant, son travail était achevé sous ce titre : *Examen des Réflexions que le R. P. Mabillon a faites sur la Réponse à son Traité des études.* Cinquième volume!

L'abbé de Rancé avait déjà prié le chancelier de désigner un docteur de Sorbonne pour l'examen de son manuscrit, lorsqu'un événement se produisit : Mabillon avait été délégué au chapitre général de la congrégation de Saint-Maur qui se tenait à Tours, en 1693; et cette circonstance engagea la duchesse de Guise à renouveler ses instances pour ménager une entrevue entre lui et l'abbé de la Trappe. A Tours, une grande partie du chemin était faite et quoique Mabillon eût été en droit d'exiger que Rancé se déplaçât de sa personne pour venir le trouver, sa bienveillance ordinaire lui fit négliger un trop rigoureux protocole; il consentit à se rendre à la Trappe, où il avait d'ailleurs l'espoir de se rencontrer avec Bossuet [3]. Il écrivit à la duchesse et à l'abbé de Rancé qu'il serait à la Trappe le 28 mai; il y arriva le 27 au soir, avec un de ses confrères, prieur de Compiègne. Bossuet ayant renoncé à son voyage, la duchesse de Guise se trouvait seule à la Trappe pour présider à la réconciliation. C'est Mabillon lui-même qui, dans une lettre à dom Estiennot, raconte ce que fut l'entrevue [4].

« Vous avez su, mon révérend Père, que j'ai été au chapitre général comme passe-volant [5], et qu'en revenant j'ai passé par la Trappe où j'ai séjourné le jour du Saint-Sacrement avec le Rev. Père prieur de Compiègne. Nous y avons reçu toutes les marques possibles de cordialité et d'amitié du Révérend Père abbé et de la communauté que l'on ne peut voir sans être édifié. Nous assistâmes à matines qui durèrent quatre heures. Les pauses de cet office durent pendant un *Ave* et un *Sancta* entier. Aux autres heures de l'office, les pauses sont moins longues que les nôtres et le chant assez rond, à la réserve du *Salve Regina* de complies qui dure un quart d'heure. On ne peut rien entendre de mieux chanté.

.. Je parloi quatre fois à M. l'abbé : la première fois sans dire un mot de notre contestation; la seconde, M. l'abbé commença par dire qu'il ne savoit pas si nous n'aurions pas été fâchés de ce qu'il avoit écrit contre moi : à ces mots, je l'embrassoi, et lui et moi, tous deux à genoux, et je répondis que son écrit n'avoit donné aucune atteinte au respect et à la vénération que j'avois pour lui. Il m'ajouta que lorsqu'on étoit pénétré d'une certaine vérité, on disoit quelquefois les choses d'une manière un peu vive; mais qu'il me prioit d'être persuadé qu'il avoit pour notre congrégation et pour moy en particulier, tous les sentimens d'estime et de cordialité qu'on pouvoit avoir, et qu'il étoit bien aise de faire cette déclaration en présence du Père avec qui j'étois. Comme je lui répliquois, on vint nous interrompre et il ne fut plus parlé de cela dans les deux autres entretiens que nous eûmes avec luy. Nous en dîmes davantage avec un des trois religieux à qui nous parlâmes : et le tout se passa avec toute la modération et la cordialité possible. Ce religieux me dit que j'avois fait un plaisir indicible à leur communauté d'avoir fait cette démarche.

« Mme de Guise se trouva à la Trappe le même jour; mais je n'ai pas eu le tems d'avoir un long entretien avec elle. Elle s'attendoit sans doute que je devois rester le lendemain qu'elle y devoit revenir avec Mgr l'évêque de Chartres pour y passer trois jours, mais nous en partîmes le vendredy matin, quelque instance qu'on nous fit d'y demeurer. Voilà en deux mots ce qui s'est passé dans cette entrevue dont M. l'abbé a témoigné être extrêmement satisfait, comme on l'a su non seulement par la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, mais aussi par quelque autre... »

La lettre de Rancé à Mabillon protestait, en effet, de sa vive reconnaissance pour les procédés dont on avait usé envers lui [6]; une lettre à l'abbé Nicaise est ainsi conçue : «... Le P. Mabillon est venu ici depuis sept ou huit jours seulement; tout ce que je puis vous dire, c'est que l'entrevue s'est passée comme elle devoit, je veux dire avec tous les témoignages possibles d'amitié et de charité et cela de tous les côtés. Le principal est que la sincérité a eu dans cette occasion toute la part qu'on pouvait souhaiter. Il faut convenir qu'il est malaisé de trouver tout ensemble plus d'humilité et plus d'érudition qu'il n'y en a dans ce bon Père [7]. » On n'avait aucune raison de mettre en doute ces sentiments; aussi lorsque certains firent courir le bruit que la sincérité n'avait eu aucune part à l'entrevue, Rancé protesta avec énergie[8], tout en déclarant que « je conserve tous mes sentiments pour les études, j'y suis plus confirmé que jamais, la mesme postérité qui verra ses pensées verra aussi les miennes, et pour lors on jugera avec équité et sans prévention [9]. »

L'abbé de la Trappe fit, en cette circonstance, le sacrifice qui devait lui coûter le plus, il renonça à publier son *Examen des Réflexions* et se contenta d'ajouter au manuscrit un *Avertissement* dans lequel il prenait soin de dire que « quoique sa réponse fust convainquante et qu'elle contentast tous ceux qui l'avoient lûe [10], » il la gardait sans la publier mais non sans cultiver le secret espoir qu'on la publierait après lui; car « plusieurs personnes de vertu et d'érudition à qui j'avois fait voir la réplique que j'avois faite, crurent que je ne pouvois avec conscience réduire un écrit de cette nature en cendre et en poussière : et d'autant plus qu'on prenoit un grand soin de répandre dans le monde que la question estoit tellement finie par le dernier ouvrage du P. Mabillon, et qu'il y avoit emploié des preuves si fortes et si claires qu'il estoit demeuré sans réplique. Je me suis laissé persuader par ces raisons, j'ai conservé cette réponse, elle subsiste dans son entier. S'il arrive dans la suite des temps qu'elle devienne publique... » Cette précaution prise, le manuscrit fut tristement relégué à la bibliothèque.

La prévision de l'abbé de la Trappe faillit se réaliser. Vers 1725, peu de temps après la publication de l'*Histoire de la contestation sur les études monastiques* par dom Thuillier, dans les *Œuvres posthumes* de Mabillon, les religieux de la Trappe formèrent le projet

[1] *Rancé à l'abbé Nicaise*, 28 septembre 1692, dans Gonod, *op. cit.*, p. 221. — [2] *Rancé à l'abbé Nicaise*, 7 février 1693, dans Gonod, *op. cit.*, p. 226. — [3] Bibl. nat., ms. coll. Nicaise, t. II, p. 56, lettre de l'abbé Ouvrard à l'abbé Nicaise. — [4] Bibl. nat., ms. fr. *19649*, p. 139, *Mabillon à dom Estiennot*, Paris, 15 juin 1693, dans H. Didio, *Rev. des sc. eccl.*, 1892, t. LXV, p. 495, 496. — [5] Faire partie d'une assemblée passagèrement. — [6] Bibl. nat., ms. fr. *19649* p. 221; *Rancé à Mabillon*, 7 juin 1693, dans Didio, *loc. cit.*, p. 497. — [7] *Rancé à l'abbé Nicaise*, 4 juin 1693, dans Gonod, *op. cit.*, p. 231; on retrouve à peu près les mêmes expressions dans la lettre de Rancé à l'abbé Nicaise, le 20 juin 1693, dans Gonod, *op. cit.*, p. 232. — [8] *Rancé à l'abbé Nicaise*, 25 juillet 1693, dans Gonod, *op. cit.*, p. 235; *Rancé à Mlle de Courcelles*, 2 août 1693. dans *ibid.*, p. 396. — [9] Bibl. nat., ms. fr. *12804*, dans H. Didio, *op. cit.*, t. LXV, p. 498, note 2. — [10] *Avertissement*, dans H. Didio, *op. cit.*, 1892, t. LXV, p. 500.

de faire imprimer l'*Examen des Réflexions*. L'ouvrage aurait formé, comme les précédents, un fort volume in-4° de cinq cents pages au moins; il en existe deux copies [1]. C'est un fatras dans lequel l'auteur ne s'impose plus la peine de la composition, il se contente de suivre pas à pas Mabillon et de relever 410 passages qu'il réfute ou entreprend de réfuter sur-le-champ. « Nous nous garderons bien, a-t-on dit prudemment, de les examiner en détail [2]. »

Ainsi prit fin une contestation littéraire aussi célèbre en son temps que la querelle fameuse des anciens et des modernes. L'érudition y a gagné un bon livre, celui de Mabillon, où l'on ira longtemps chercher les textes classiques sur la question des études monastiques. On n'en saurait dire autant des cinq volumes de l'abbé de Rancé qui apparaissent comme autant de pensums à ceux qui sont obligés de les lire. Une contradiction choquante enlève à l'instigateur de ce débat la sympathie de ceux qui s'y intéressent. Rancé, qui dénonce l'inutilité des études monastiques et l'inconvénient qu'elles entraînent pour la vie spirituelle des moines, consacre à la défense de ce point de vue deux années de sa vie, s'engage dans des recherches érudites qui le détournent personnellement de cette bienheureuse ignorance qu'il impose à autrui sauf à s'en dispenser lui-même. Lorsqu'on le voit condamner les livres avec un si bel entrain, on se demande pourquoi il en excepte les siens, et on a quelque peine à admettre la bonne foi de l'homme qui compose et imprime coup sur coup cinq volumes, pour expliquer qu'on n'en doit pas écrire. On se souvient en voyant ce moine-agressif et vindicatif, toujours prêt à dénoncer ceux qui se conduisent autrement que lui, à découvrir partout des erreurs et des abus, incorrigible provocateur, on se souvient, comme disait un admirable chartreux, du pharisien de l'Évangile qui rendait grâces à Dieu de ce qu'il n'était pas comme le reste des hommes!

La controverse qui affronta Mabillon et Rancé et la réconciliation qui y mit fin comptent parmi ces épisodes curieux auxquels les hommes reviennent périodiquement avec une curiosité amusée, critiquant les ripostes, jugeant les parades et comptant les coups. Après dom Thuillier et dom Gervaise, après l'abbé Didio et l'abbé Ingold, il restait à juger les péripéties de l'assaut et M. H. Brémond l'a fait avec délicatesse, on se doute assez qu'il ne pouvait pas le faire sans esprit [3].

XXIV. Les réflexions sur les prisons. — Mabillon a écrit un petit livre qui, pour avoir fait moins de bruit que le traité fameux de Beccaria, pour n'avoir pas donné naissance à une école, n'en demeure pas moins, par l'originalité, par la nouveauté de ses conceptions, une œuvre puissante, digne de l'admiration raisonnée de tous les moralistes. On peut dire que le grand religieux, inspiré par son bon sens et par son grand cœur, sans guide, sans expérience, a posé avec une remarquable fermeté les principes de la science pénitentiaire, principes qui, ensevelis dans son modeste opuscule, mettront près de deux siècles à prévaloir, mais s'imposeront enfin à peu près tels qu'il les a proclamés.

Les *Réflexions sur les prisons des ordres religieux*, malgré leur brièveté, ont acquis une réputation méritée. Leur but avoué est de faire cesser des usages qui s'étaient introduits et perpétués dans les monastères, en dépit du texte des constitutions anciennes et en contradiction avec la réforme instituée dans l'ordre monastique par la congrégation de Saint-Maur. La sagesse des règlements n'empêchait pas les pénalités d'être excessives et surtout peu profitables à l'amendement du religieux coupable : au lieu de l'exciter au repentir, prélude d'un retour au bien, on l'isolait dans l'oisiveté, sans amis, sans conseils, et, chose tout à fait inconcevable, sans secours religieux. Au moins dans les prisons d'État on entendait la messe : dans les prisons monastiques il n'en était pas question. Mabillon, ayant réfléchi sur ce régime impitoyable, indiqua un remède, proposa un système cellulaire, mitigé par l'obligation d'un travail régulier et par des entretiens qui réveillent la conscience. Bien que cet écrit ne s'adresse qu'à la société à laquelle l'auteur appartient, c'est-à-dire au clergé régulier et ne tende nullement à introduire une réforme générale, on y trouve des règles si justes, si précises, qu'elles deviennent applicables à la société laïque de même qu'aux ordres religieux. Mabillon ne se flattait pas d'être entendu. « Je ne doute pas, écrivait-il, que tout ceci ne passe pour une idée d'un nouveau monde, mais, quoi qu'on en dise ou qu'on en pense, il sera facile, lorsqu'on voudra, de rendre ces prisons et plus utiles et plus supportables. »

La leçon qui ressort de cet écrit s'étend bien au delà de son sujet : on y trouve, par exemple, des maximes d'instruction criminelle telles que celle-ci : Un juge n'a pas droit de sçavoir ce qu'il n'a pas droit de punir! On y rencontre des vues pénétrantes associées à un sentiment profond de compassion, l'appréciation du degré de correction nécessaire pour obtenir l'expiation d'une faute sans induire le coupable à de nouvelles chutes. Après avoir constaté que les peines prononcées par les tribunaux séculiers et par les tribunaux ecclésiastiques sont bien différentes, Mabillon pense en trouver la raison « dans les différentes dispositions qui *doivent* être dans l'esprit des juges. Dans la justice séculière, on a en vue principalement de conserver et de réparer le bon ordre, et d'imprimer la terreur aux méchants; mais dans la justice ecclésiastique on a égard, sur toutes choses, au salut des âmes. » Il faut reconnaître qu'on s'y prenait assez mal pour l'obtenir.

Mais nous ne voulons ici faire autre chose que rechercher les circonstances qui donnèrent naissance aux *Réflexions* et exposer le motif du secret gardé sur l'origine et la date de cet écrit. Ce ne fut qu'en 1724 que dom V. Thuillier dans les *Œuvres posthumes de dom Jean Mabillon et de dom Thierry Ruinart*, in-4°, Paris, inséra dans le tome IIIe, p. 321 à 335, le traité en question. L'éditeur n'ajoutait à cette publication aucune mention explicative, aucune description du manuscrit; celui-ci a disparu et n'a jamais été retrouvé mais tout indique une reproduction intégrale et fidèle. Les *Réflexions* ont été rééditées avec une introduction anonyme, in-16, Caen et Paris, 1845 [4].

Dom Ruinart n'avait fait aucune mention des *Réflexions* dans son *Abrégé* de la vie de Mabillon publié en 1709; au contraire, la seule allusion qui semble s'y rapporter au cours de son récit, pourrait paraître contenir une excuse et presque une rétractation. Voici ce passage où nous pouvons entrevoir l'occasion de cet écrit :

[1] Une de ces copies, que Dubois, *Vie de l'abbé de Rancé*, t. II, p. 382, prenait pour le manuscrit original, faisait partie de la bibliothèque de M. de La Sicotière; une autre copie conservée à la bibliothèque municipale de Grenoble, in-folio de 712 pages, écriture pâlie mais nette et lisible, a dû appartenir à la bibliothèque de l'évêque ou de l'évêché de Sées, et porte la date de 1718. Le chan. H. Didio en fit tirer copie. — [2] L. Serrant, *op. cit.*, p. 406; on trouvera un résumé de *l'Examen* dans H. Didio, *Rev. des sc. eccl.*, 1892, t. LXV, p. 499-524. — [3] H. Brémond, « *L'abbé Tempête* » : *Armand de Rancé, réformateur de la Trappe*, in-8°, Paris, 1929; et à propos de ce livre, un feuilleton dans *Journal des Débats*, 8 juin 1929, par Lanzac de Laborie, aussi médiocre que verbeux. — [4] In-16, Caen, 1845, 55 pages dont 18 de préface sur des abus contemporains, orthographe modernisée.

« LXXIV, *Mabillon est trompé et en profite.* Le zèle pour la conservation de l'exacte discipline étant si vif dans le cœur du P. Mabillon, il est facile de juger quelle peine il souffroit quand il craignoit d'avoir donné luy-même occasion à quelque affaiblissement, si léger qu'il pût être. Alors il n'épargnoit rien pour tâcher de réparer le mal qu'il croïoit avoir fait; ce qu'il fit paroître dans une conjoncture que je vais rapporter. Un jeune homme qui avoit le cœur corrompu sous un extérieur de piété le pria de vouloir bien l'aider dans la vie spirituelle, et le soutenir par ses bons avis dans les peines qu'il souffroit pour sa propre conduite. Le P. Mabillon qui étoit animé de cette charité, qui n'a point de mauvais soupçons de son prochain, se laissa tromper. Le désordre cependant vint à éclater : mais ce malheureux ne se déconcertant point, alla se jeter aux pieds de D. Mabillon, en luy avouant qu'il étoit un pécheur; qu'il s'étoit laissé aller dans ce qu'il avoit toujours craint de luy-même; et qu'enfin s'il n'étoit soutenu par sa charité, il alloit tomber dans un état, où il se précipiteroit assurément dans les derniers excez. Le cœur du P. Mabillon fut touché de cet aveu, et il ne put se résoudre à abandonner entièrement ce misérable. Il faisoit des prières extraordinaires pour luy, et il le recommandoit à celles des personnes qu'il croïoit le plus à Dieu : ne pensant qu'à sauver cette brebis errante, qu'il voïoit dans le dernier danger de se perdre. Il le visitoit souvent, et lui écrivoit de temps en temps pour le consoler et comme il le crut tout à fait changé, il fit tant auprès de ses supérieurs, qu'il obtint d'eux que les pénitences qu'on luy avoit imposées fussent abrégées de beaucoup. On ne peut exprimer combien ce saint religieux soutint de combats pendant ce temps de douleurs et d'amertumes. Son cœur étoit déchiré d'un côté par la confiance que ce malheureux témoignoit avoir en lui, en l'assurant qu'il vouloit sincèrement retourner à Dieu, et par la crainte qu'enfin il ne se rebutât tout à fait; et de l'autre par la fermeté des supérieurs, qui ne pouvoient se résoudre à rien relâcher sur un sujet où il y avoit si peu de fond à faire. J'ay vu des lettres que D. Mabillon écrivit pour lors à quelques-uns de ses amis dans lesquelles il avoue qu'il n'avoit jamais tant souffert en sa vie. C'est ainsi que ce cœur véritablement charitable pleuroit un de ses frères qu'il espéroit encore pouvoir retirer du fond de l'abîme où il le voïoit plongé : mais l'aïant enfin reconnu depuis tout à fait incorrigible, il ne voulut plus avoir de commerce avec lui. Cependant les démarches qu'il avait faites firent impression sur luy-même. Il eut peur d'avoir donné occasion à l'affaiblissement des règles, et il se crut obligé de réparer le tort qu'il craignoit d'y avoir fait. C'est pourquoi il ne se contenta pas d'en faire pénitence devant Dieu; il voulut encore s'en humilier publiquement et en demander pardon par un écrit, qu'il fit après une maladie assez violente qu'il eut sur la fin de l'année 1698. C'est ainsi que les véritables serviteurs de Dieu se servent utilement de leurs défauts mêmes, pour s'avancer de plus en plus dans la perfection [1]. »

Cette longue citation ne permet de conserver aucun doute sur l'incident auquel elle fait allusion. Un jeune religieux, le frère Denis de La Campagne, originaire de Laon, issu d'une famille des plus honorables, avait fait profession, âgé de vingt et un ans, à Saint-Faron de Meaux, le 17 décembre 1685. Le frère Denis accompagna à plusieurs reprises dom Mabillon dans ses voyages mais, dès les premiers mois de l'année 1690, il s'enfuit du monastère. Quelques semaines plus tard il reparut, et, grâce à l'intercession de son père spirituel, ne reçut qu'une pénitence assez bénigne; mais il retomba dans ses désordres et les supérieurs le firent arrêter au mois de mai 1691 et le condamnèrent à vingt années de prison au Mont-Saint-Michel [2], dont quinze ans de cachot et cinq dans le monastère. Mabillon s'employa de tout son pouvoir en faveur du malheureux et fit intervenir les plus hautes influences : les supérieurs consentirent seulement à ce qu'on ôtât les fers au prisonnier après quelques mois. Une nouvelle tentative faite au chapitre général de 1693, où Mabillon était député, demeura encore sans effet. Le moine coupable, gravement malade et en grand danger de devenir fou, s'évada en mars 1694 et apostasia définitivement. Même après sa chute dernière, Mabillon lui conserva sa charitable sollicitude comme en témoignent plusieurs de ses lettres datées de 1698 et 1699 [3].

Ce fut vers l'année 1694, probablement à la suite de l'évasion de son jeune ami, que Mabillon composa les *Réflexions* et lorsque, quatre ans plus tard, il désavoua les marques sensibles d'amitié qu'il avait données au coupable, il conserva dans ses portefeuilles l'œuvre demeurée inédite qu'il abandonnait à la postérité et à laquelle, les supérieurs donnaient la publicité quelques années plus tard en atténuant sa portée le plus possible. « Ce traité, disait dom Thuillier, est une production plus du cœur que de l'esprit. Dom Mabillon, qui pouvoit dire comme Job que la compassion étoit crue avec lui dès son enfance et qu'elle étoit sortie avec lui du sein de sa mère, ne put apprendre, sans en être pénétré de douleur, le traitement rigoureux dont on usoit dans certain ordre à l'égard des religieux qui avoient commis quelque faute d'éclat contre leurs devoirs essentiels. Il prit aussitôt la plume et répandit sur le papier les réflexions que l'on verra et que la charité et la miséricorde semblent avoir elles-mêmes dictées. Il fait voir les abus et les inconvénients de cette conduite trop sévère, les différents usages des monastères et les adoucissemens dont l'Église en a modéré la rigueur, enfin il propose l'espèce de punition qu'il croit être la plus propre pour intimer ceux que la crainte seule des peines peut retenir, ou pour rappeler les criminels à leur devoir par une salutaire pénitence [4]. »

L'affaire du frère Denis a tenu une grande place dans la vie de Mabillon, parce que c'est par un ami intime, M. Marquette, conseiller au présidial de Laon, que le grand bénédictin avait connu son jeune protégé, et ce fut spontanément qu'il épancha dans le cœur de cet ami les chagrins que lui causaient les erreurs de ce religieux sur qui il avait fondé des espoirs.

Ainsi, à l'occasion d'une chute lamentable, nous nous trouvons amené à montrer Mabillon sous le jour de l'amitié la plus attentive et la plus courageuse. Celle qui l'unit pendant de longues années à M. Marquette s'est manifestée par une intéressante correspondance [5] qui commence vers 1689, et c'est peut-être le frère Denis qui en fut l'occasion. La liaison devint plus intime lorsqu'un fils Marquette, l'aîné, fit ses études chez les bénédictins; Mabillon se trouva attaché à ces deux jeunes gens. Au début de janvier 1690, nous rencontrons une première mention du frère Denis : « Je suis obligé à notre cher frère Denis de m'avoir donné l'occasion de vous connoitre et je peux dire même que la maladie de votre aimable enfant m'a beaucoup servi pour ce sujet, puisqu'elle m'a donné lieu de connoitre Mlle Marquette, digne épouse que le ciel

[1] *Abrégé de la vie de dom Jean Mabillon*, in-12, Paris, 1709, p. 268-272. — [2] E. Dupont, *La Bastille des mers, Les exilés de l'ordre du roi au Mont-Saint-Michel, 1685-1789*, in-12, Paris, 1920. — [3] P. Denis, *Lettres de bénédictins français*, dans *Revue Mabillon*, 1909, t. v, p. 527-528. — [4] Dans les *Œuvres posthumes*, t. I, préface, p. IX, dom Thuillier a glissé ces lignes, il n'est plus question de rien dans la préface du tome II qui contient les *Réflexions*. — [5] M. Marquette la remit à dom Ruinart après la mort de Mabillon; cf. Bibl. nat., *19639*, fol. 219, *M. Marquette à D. Ruinart*, Laon, 14 avril 1708. A l'occasion de l'enquête de dom Ruinart auprès des amis de Mabillon.

vous a destinée. Je souhaite de tout mon cœur d'avoir l'occasion de vous aller voir, mais je ne crois pas que cela se puisse faire avant le mois de may prochain... Les livres que vous demandez à notre cher frère Denis, sont très propres pour nourrir les bons sentimens. Nous en ferons l'emplette au premier jour ensemble [1]. » Peu de temps après, frère Denis avait pris la fuite et le 4 juin, Mabillon écrivait à M. Marquette : «. . peut-être pourrai-je bien faire un tour vers vos quartiers, je n'ose pas dire à Laon, n'ayant pas le cœur d'aller voir un lieu qui me causeroit trop de chagrin par l'augmentation de la douleur que je ressens continuellement de la démarche de notre pauvre frère et amy. Hélas! il n'est pas revenu cet enfant dévoyé, et je ne scay si j'ose espérer encore si tôt son retour. Il m'écrit de tems en tems. Il voit son mal, mais son cœur n'est pas encore efficacement touché .. Je fais ce que je peux pour avoir une entrevue avec cet infortuné [2]... » Peu de jours après, le 23 juin, Mabillon expose à M. Marquette la détresse du fugitif errant dans Paris sans ressources [3] : « Je ne suis pas moins sensible que vous aux peines et aux misères de notre ami infortuné. Je l'aime, mais je l'aime chrétiennement, et je ressens avec beaucoup plus de douleur le misérable et pitoyable état de son âme que celui de l'extrême nécessité où je sais qu'il est réduit. Je sais qu'il est dans Paris, qu'il passe bien souvent des journées presque entières sans avoir de quoi manger. Je sais encore qu'on lui a prêté depuis peu environ deux pistoles, mais cela n'ira pas bien loin, s'il n'est déjà dissipé. Enfin, je sais qu'il n'est pas touché au point qu'il faudrait, pour pouvoir espérer bientôt son retour. Je l'ai fait avertir plusieurs fois de me donner quelques heures d'entretien, avec promesse de ne me point servir que comme il voudra de la confiance qu'il aura en moi en cette rencontre. Mais il ne se fie plus à moi qui lui ai donné tant de marques d'amitié et qui voudrois encore donner mon sang pour son âme et pour son salut. Mais enfin le tems n'est pas encore venu, et il n'y a que la nécessité, après la grâce de Notre-Seigneur, qui le puisse faire retourner à son devoir. » Ceux qui, comme Mabillon, ont, au couchant de leur carrière, prodigué l'affection d'un cœur demeuré jeune à un ami longtemps désiré, ceux-là comprendront l'angoisse qui l'étreignait, les combinaisons qu'il imaginait pour ramener dans le bon chemin celui qui s'en était écarté. Mabillon a appris qu' « *il* veut s'enrôler! » et il frémit à cette pensée. Un projet d'entrevue échoue et Mabillon se défiant de son protégé, malgré toute la tendresse qu'il lui porte, priait M. Marquette de ne rien dire aux parents qui l'accusaient d'un excès d'indulgence. Enfin, le 5 août, on vit reparaître frère Denis, accablé, endetté et, aussitôt, Mabillon se fait solliciteur : « Frère Denis a des dettes, écrit-il, M. Villette, son beau-frère, devrait en payer... Ce seroit une espèce de cruauté que de l'abandonner en cet estat... J'ay fait ce que j'ay pu, mais que peut un pauvre religieux comme moy? L'estat pitoyable dans lequel il est m'empesche de faire le voyage que j'avais projeté. »

M. Marquette envoya quatre louis et Mabillon l'en remerciait avec effusion : « Je sens tout le bien qui lui est fait comme s'il estoit fait à moy mesme. J'espère que sa chute lui sera un sujet pour se donner à Dieu avec plus de ferveur. » Obligé d'aller en Champagne « pour voir un père qui a près de cent ans », Mabillon obtint des supérieurs la permission d'emmener frère Denis qui séjourna à Saint-Médard de Soissons pendant que lui-même se rendait à Saint-Pierremont [4]. L'année suivante, nouvelle fugue et le relaps est condamné : « Jugez, monsieur, s'écrie Mabillon, quelle peine cette affaire m'a causée. Je vous avoue que je n'en ay eu de ma vie de plus grande que de la part de ce pauvre garçon. Dieu veuille qu'elle ne soit pas tout à fait inutile pour son salut. J'y travaillerai toute ma vie [5]. »

Non content d'en conférer avec M. Marquette, Mabillon recommandait son infortuné disciple à ceux de ses confrères qu'il croyait sensibles à sa propre peine : « Si vous allez quelque jour au Mont-Saint-Michel, écrivait-il à l'un d'eux, vous m'obligeriez de voir un jeune religieux que l'on y a envoyé pour y estre prisonnier. J'ai eu de l'amitié pour luy parce que je l'ay cru tout à fait à Dieu. Il s'en est séparé. Il faut tascher de l'y faire retourner. Je ne peux que je n'intéresse mes amis pour son salut que je souhaite autant que le mien. Tout ce que vous ferez pour luy, je le tiendrai fait à moy mesme. »

Après une première évasion, Mabillon écrivait à M. Marquette : « Je ne cesserai de travailler pour luy, tant qu'il y aura un rayon d'espérance pour son salut. Il est vrai qu'il m'a donné des sujets de chagrin, les plus grands du monde, mais quels sujets n'avons-nous pas donnés si souvent à Dieu sans qu'il nous ait pour cela rejettez? Je ne scay d'où vous avez appris que frère Denis s'estoit sauvé une fois de sa prison. Je ne conte pas cela pour une faute, n'y ayant rien de plus naturel à un misérable que de tascher à sortir de sa misère. Cela n'a pas laissé de redoubler ses peines et d'obliger ceux qui ont soin de luy, de luy mettre les fers aux pieds. Jugez de la peine que cela me fait, avec une pénitence des plus dures et des plus longues qu'on luy a imposée. J'ay obtenu permission de lui écrire et à luy celle de me répondre. De quatre lettres qu'il m'a écrites, je n'en ai reçu que deux, qui vous feroient fondre en larmes, si vous les voyiez. J'ai pensé vous les envoyer pour les lire et pour les faire voir à Madame Le Fevre, religieuse au Sauvoir [6], qui est la seule de sa parenté, après vous, qui conserve quelque reste de tendresse pour ce pauvre misérable. Ces lettres, comme je vous le disois, sont les plus touchantes du monde, et elles me donnent beaucoup d'espérance de son retour à Dieu. Une prison de quinze années ne sera guère propre à lui en faciliter les moyens : elle servira plutôt à l'endurcir et à luy faire perdre l'esprit, car il ne dort presque, ny ne mange, il ne fait que pleurer. J'ay obtenu qu'on luy oste ses fers, et si je ne meurs bientôt, je mettray fin à ces misères qui ne sont pas supportables. Il vaut mieux le voir hors de cet estat quand il y auroit mesme encore du danger qu'il ne retombe, que d'en faire un fou ou un désespéré [7]. »

[1] La lettre qui contient le bordereau d'envoi se trouve à la Bibl. nat., ms. fr. *19649*, fol. 103, publiée par E. de Broglie, *op. cit.*, t. I, p. 244-245. — [2] Bibl. nat., ms. fr. *19649*, fol. 107, *Mabillon à Marquette*, 4 juin 1690. — Bibl. nat., ms. fr. *19649*, fol. 111, *Mabillon à Marquette*, 23 juin. — [4] « Quelque peine que j'aye de quitter notre cher enfant, je suis comme contraint d'aller faire un tour au pays, pour voir mon père qui a près de cent ans... Je partyrai d'ici jeudi à cheval par Saint-Faron [de Meaux] pour estre à Soissons, Dieu aydant, samedi de bonne heure. Je tacherai d'aller à Laon... Ce voyage sera d'environ trois semaines. » Bibl. nat., ms. fr. *19649*, fol. 126, *Mabillon à M. Marquette*, 26 août 1690. — [5] Bibl. nat., ms. fr. *19649*, fol. 141, *Mabillon à M. Marquette*, 29 mai 1691.— [6] Abbaye de religieuses bernardines, qui était située au pied de la montagne de Laon; cf. Melleville, *Histoire de Laon*, in-8°, Laon, 1846, t. II, p. 117. — [7] Bibl. nat., ms. fr. *19649*, fol. 153, *Mabillon à M. Marquette*, Paris, 31 juillet 1691. On retrouve cette dernière phrase presque textuellement dans les *Réflexions sur les prisons* : « On dit à cela, que si on ne les (religieux coupables) renferme pas pour plusieurs années ou pour toujours, ils retourneront dans leurs premiers égarements et sortiront du monastère. Mais il vaut encore mieux que cela arrive que d'en faire des fous ou des désespérés. » *Œuvr. posth.*, t. II, p. 333

On le voit, Mabillon préférait laisser sortir de la congrégation les sujets incorrigibles, plutôt que de les y maintenir par la force et les chaînes. Entrés dans le monastère sans vocation, ils retournaient au monde qu'ils eussent bien fait de ne pas quitter. Mais la pensée du bénédictin ne se détournait plus du cachot du Mont-Saint-Michel, il en recueillait et transmettait les moindres échos : « Pour ce qui est de notre pauvre amy, il est foible, mais je le crois touché. J'ai obtenu qu'on lui ostat les fers. Il est à propos de le laisser un peu de tems pour faire des réflexions sur sa chute. Ayez toujours, je vous prie, quelque compassion et quelque bonté pour luy. » Et un mois après : « Ses dispositions me paroissent fort bonnes et j'en conçois quelque espérance pour l'avenir. Dieu veuille que je ne sois pas trompé! » Puis il écrivait encore : « Il n'y a que trois ou quatre jours que je reçus des nouvelles de notre pauvre amy. On a beaucoup soulagé ses peines... Si sa sœur ne paye pas ses dettes, je tascheray d'y suppléer [1]. »

Dans une lettre à Laon, le 25 janvier 1692, il dit encore : « J'ai reçu avant-hier des lettres de notre pénitent qui me donnent bien de la peine : il m'écrit que depuis quelque tems, il devient sourd et presque entièrement perclus de ses membres. Un religieux du Mont-Saint-Michel m'assure la même chose. Je n'ay pas de peine à le croire, et j'ay toujours bien crû qu'estant délicat comme il est, il ne pourroit jamais supporter une année de pénitence. C'est bien loin de vingt auxquelles il est condamné par sa sentence, c'est-à-dire à quinze ans de prison fermée et à cinq dans le monastère. Je m'en vais faire mon possible pour le soulager. Après cela ceux qui devroient estre le plus sensibles à son malheur ne manqueront pas encore de me jetter la pierre, et de dire, comme ils ont déjà publié partout, que je suis cause de sa rechute par trop d'indulgence. J'ay crû faire les choses selon Dieu, et si j'ay esté trompé, je ne peux avoir de regret que du peu de succès de la douceur dont on a usé dans sa première pénitence. J'espère qu'il sera plus sage dans la seconde, et en tout cas, il faudra s'attendre encore à essuier les duretés de ses proches, sans parler des autres. Pourvu que je ne fasse rien contre Dieu en cela et en toute autre chose. je seray content. Je vous écris tout ce détail un peu au long, et je ne serois pas fâché que l'on sçût l'état où se trouve ce pauvre infortuné, que j'estime heureux s'il prend, comme il me paroit, ses maux en patience. Je crains plus sa teste que tout le reste [2]. »

Pendant que frère Denis l'affligeait, Mabillon apprenait que le fils aîné de M. Marquette était entré au noviciat de Saint-Faron de Meaux et il répondait à son ami : « J'en ay écrit au R. P. prieur qui est un de mes meilleurs amis et je suis sûr qu'il en aura tout le soin possible... J'aime Saint-Faron et je m'y retire de tems en tems, mais ce me sera encore une nouvelle raison d'y aller pour vous y voir en la personne de celui qui vous touche de si près. Si Dieu lui fait la grâce de lui donner la persévérance, je prétens bien aller à sa profession. » Et cela dit, Mabillon revient à frère Denis qu'il a le projet d'aller visiter : « Pour moi je ne l'abandonneray jamais, tant qu'il y aura quelque rayon d'espérance de le gagner à Dieu [3]. » Le voyage au Mont-Saint-Michel fut abandonné, une grave pleurésie retint Mabillon au lit pendant l'hiver de 1692; dès qu'il fut rétabli il recommença ses instances auprès des supérieurs mais, dit-il, « je ne sçay si je pourray bientôt obtenir son entière délivrance. Ce ne sera jamais assez tôt suivant mes désirs [4]. » Pendant deux années il sollicitera cet élargissement du prisonnier sans rien obtenir. On lui opposait des raisons qui pouvaient être bonnes, mais il maintenait sa demande et la renouvelait sans cesse sans se départir jamais de ses habitudes d'humble résignation et de sereine patience. Les phases de cette suppliante résistance à ses supérieurs et de cette lutte intérieure se déroulent dans les lettres adressées à M. Marquette par Mabillon [5]. Nous serions trop volontiers portés à croire aujourd'hui que ce grand nom devait triompher dans l'intérieur de la congrégation de toutes les difficultés; il n'en était rien. Malgré le niveau élevé de perfection religieuse auquel se tenaient un grand nombre de moines de la congégation de Saint-Maur, il s'y rencontrait, là comme ailleurs et comme toujours, des esprits mesquins, jaloux de la gloire du grand confrère et disposés à en tirer vengeance et à lui « jetter la pierre », lui-même nous l'apprend. Ses instances gagnèrent quelques adoucissements de régime, ce fut tout, mais cet échec l'aida « à rabattre de l'orgueil » comme il disait à son confident et si sa vertu d'obéissance n'y perdit rien, sa réputation scientifique s'enrichit d'une œuvre remarquable dont nous allons parler.

En tête de ses *Réflexions*, Mabillon énonce ce principe : « Il est nécessaire que l'on punisse les crimes. La justice, le bon ordre et l'exemple le demandent »; mais il soutient que « la dureté doit être bannie de la justice des monastères, que tout doit y être paternel, que l'esprit de charité et de miséricorde doit surtout présider dans ses jugements. » Si du principe nous passons à l'application, nous voyons Mabillon emprunter à saint Benoît les « vues » qui dirigèrent un jour l'organisation répressive des pays les plus avancés dans la science pénitentiaire. Comment, en effet, dans les États modernes traite-t-on le détenu cellulaire? Quel régime moral lui est imposé? Il est empêché de communiquer librement avec tous ses semblables, il est strictement isolé de ses codétenus, c'est là la punition; mais c'est là aussi qu'elle s'arrête. Toutes les influences qui peuvent agir sur son cœur pour le ramener au bien trouvent toujours largement ouverte la porte de sa cellule. Ministres de la religion, membres des commissions de surveillance et de sociétés secourables, tous ceux qui éclairent, qui consolent, qui encouragent sont admis et comme invités à pénétrer dans la cellule. Il est régulièrement conduit à l'office divin et reçoit un ordinaire simple et frugal. Or si on se reporte au chapitre XXVIIe de la règle de Saint-Benoit, on lit les prescriptions du grand organisateur relativement aux soins que les supérieurs doivent prendre des religieux exclus, par punition, de la société de leurs frères. Il ordonne « qu'on leur envoie sous main, de temps en temps, quelques religieux sages et vertueux pour les consoler, de peur que l'excès de la tristesse ne les accable, et ne rende leur pénitence infructueuse, et pour leur relever le courage et les porter à souffrir de bon cœur la pénitence qu'on leur a imposée. En un mot, il veut que les supérieurs n'épargnent rien pour

[1] Bibl. nat., ms. fr. *19649*, fol. 156, 161, 163, *Mabillon à M. Marquette*, 10 sept., 11 oct., 1 dec. 1691. — [2] Bibl. nat., ms. fr. *19649*, fol. 167. *Mabillon à M. Marquette* Paris, 25 janv., 1692, dans H. Jadart. *Rev. de la Soc. des études hist.*, 1885, IV série, t. III, p. 347; E. de Broglie, *op. cit.*, t. I, p. 252-253. — [3] *Mabillon à M. Marquette*, Paris, sans date, probablement printemps 1692. L'original est conservé à la bibliothèque de Reims, publié dans *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXIV, appendice, et dans H. Jadart, *Dom J. Mabillon*, 1879, p. 189-190; le même dans *Rev. des études historiques*, 1885, p. 348. — [4] Bibliothèque nationale, ms. fr. *19649*, fol. 171, *Mabillon à M. Marquette*, 12 mai 1692, dans *ibid.*, p. 348. — [5] Bibliothèque nationale, ms. fr. *19649*, fol. 173, 179, 199, 205, 217, 222, 232, 238, 321, 327, *Mabillon à M. Marquette*, 12 juillet, 13 septembre 1692, 21 janv., 25 mars, 30 mai, 28 juin, et s. d., 1693; 30 mars 1694, dans *ibid.*, 1885, p. 349-351.

les rappeler à leur devoir, à l'exemple du Pasteur évangélique. »

Ces pénitents, lisons-nous au chapitre XLIV, « demeuraient pendant l'office divin à la porte de l'oratoire. Ils mangeaient plus tard et en plus petite quantité que les autres. » Ce sont déjà les règles du régime cellulaire. Mais, observe aussitôt Mabillon, il ne semble pas que ces pénitents fussent enfermés dans une prison. Ils étaient simplement « retranchés de la communauté à l'église, à la table et au travail. » C'était l'*isolement* mais non encore la *réclusion*, c'était le silence absolu accompagné de la privation de vin et d'un retard tel dans le repas que c'était un véritable jeûne (cet unique repas avait lieu vers le coucher du soleil), mais ce n'était pas la prison.

A quelle époque, suivant lui, apparaît l'emprisonnement dans la législation ecclésiastique et sous quelle forme? Mabillon nous dit que cette juste mesure dans l'application des peines, cette miséricorde et cette sollicitude toute paternelle ne subsistèrent pas longtemps, et que quelques abbés montrèrent une telle cruauté qu'il fallut réagir.

Charlemagne, dans ses capitulaires de 780, et le concile de Francfort, en 785, condamnèrent tous ces supplices sanglants qui n'étaient permis que dans les tribunaux séculiers. Enfin, en 817, nous voyons le concile d'Aix-la-Chapelle organiser l'emprisonnement [1], bien plus, l'emprisonnement cellulaire Dans chaque monastère il y aura un logis séparé (*domus semota*) pour les coupables, c'est-à-dire une chambre à feu et une antichambre pour le travail, *qua in hieme ignis possit accendi et atrium juxta sit, in quo valeant quod eis injungitur operari.* Cette disposition, dans laquelle Mabillon voit « plutôt une retraite qu'une prison » ressemble de fort près à celle qui a prévalu dans le système pénitencier moderne où « en règle générale, la première moitié de la cellule, à partir de la porte d'entrée, constitue le logement proprement dit, la seconde partie s'étendant jusqu'à la fenêtre, c'est l'atelier. »

Le deuxième concile de Verneuil, tenu en 844, prescrit également l'emprisonnement *in ergastulis*, et il ordonne que les coupables y seront renfermés « jusqu'à ce qu'ils donnent les marques de leur repentir et de leur conversion. Ce qui fait voir l'esprit de l'Église et de la religion qui ne met en usage ces sortes de pénalités que pour porter ses enfants à une correction salutaire. »

Malheureusement, les abbés ne surent pas, dans la suite des temps, observer le règlement si sage tracé par le concile d'Aix-la-Chapelle. On vit apparaître ces « caves souterraines » où jamais ne pénétrait le jour, où jamais n'entrait un consolateur, dans lesquelles, retranché de la société, l'infortuné attendait la mort, livré au désespoir. Qui fut l'inventeur de ces *in pace?* Mabillon nous désigne, d'après le rapport de Pierre le Vénérable, Mathieu, prieur de Saint-Martin-des-Champs, qui, le premier, y aurait condamné pour le reste de ses jours un misérable qu'il estimait incorrigible.

Mabillon, qui d'ailleurs n'hésite pas à blâmer sévèrement, quoique respectueusement, cet excès de dureté, nous semble avoir mal interprété un texte, et avoir été dupe d'une sorte de mise en scène préparée pour émouvoir une âme restée jusque-là inaccessible à tous les autres moyens de conversion. Si nous nous reportons au texte même de Pierre le Vénérable, nous voyons que le coupable n'y fut point enfermé pour toujours. On creusa un caveau, on l'y enferma comme dans un tombeau. Mais Pierre le Vénérable ajoute que le succès fut complet et dit ces paroles très claires : *Frequenti patris et fratrum admonitione ac sui simul sepulchri cohortatione, ...malis omnibus... ex corde renunciavit, et in humilitate ac contritione spiritus perseverans diem ultimum clausit. Tale fratris spiritualiter mortui et resuscitati sepulcrum a sepulchro Lazari corporaliter resuscitati, fortassis, imo prorsus, non dissentit.* On a donc un exemple de l'*in pace* qui aurait procuré la conversion d'un endurci, et cette conversion ne se démentit pas; de plus ce cachot laissait accès au prieur et aux frères dont les fréquentes visites contribuèrent à la conversion du prisonnier. Dans ce cas particulier, Mabillon a pu commettre une erreur, mais, quel que soit l'inventeur de cette pénalité atroce, il est certain que l'invention fit fortune. L'inhumanité de certains supérieurs « moins charitables que zélés, alla si loin, qu'elle obligea Étienne, archevêque de Toulouse, d'en porter ses plaintes par son grand vicaire au roi Jean. » Ce qui mettait le comble au malheur de ces infortunés, jetés *in carcerem perpetuum, tenebrosum et obscurum* « c'est qu'on leur retranchait toutes consolations humaines, ce qui leur était bien aussi insupportable que de ne point voir le jour. » — Le roi eut horreur de cette cruauté et, touché de compassion pour ces misérables, il ordonna par lettres patentes qu'ils seraient vus, une fois au moins par semaine, alternativement par les supérieurs et par d'autres religieux délégués par les supérieurs. *Barbarum enim est incarceratos, et sic afflictos omni solatio et consortio amicorum privare.* C'est ce que nous apprenons par les registres du Parlement du Languedoc en 1350. Cette belle ordonnance, qui fait le plus grand honneur à la royauté française, puisqu'elle la montre donnant l'exemple de la charité et de la douceur à ceux-là mêmes qui devraient en être les modèles, fut-elle toujours et partout respectée? Mabillon nous affirme que non, et sa déclaration se trouve confirmée par le grand rapport de Colbert au roi, en 1664.

Laissons l'histoire pour revenir aux opinions personnelles de Mabillon sur cette institution nouvelle : la prison. Il nous les fait connaître très explicitement, et ces idées, très personnelles, sont plus encore que celles empruntées à saint Benoit, l'expression de celles qui dominent toute la science pénale moderne.

Les trois premiers abus qu'il signale, en dehors de l'emploi de l'*in pace* « qui, d'ailleurs n'est aboli qu'en partie », ne sont pas spéciaux à l'organisation des prisons.

I. Il s'élève tout d'abord contre la longueur des instructions, contre cette multitude de formalités, de perquisitions et d'enquêtes au dedans, et même au dehors que, même dans les cas les plus ordinaires, alors même qu'il a tout avoué à son supérieur, on accumule contre le malheureux coupable.

II. Il est frappé du défaut de proportion qui existe entre les peines et l'état physique et moral du condamné. C'est la sage prescription d'une logique et équitable échelle des peines.

III. Il proteste avec indignation contre cet abus de la publicité qui consiste à « n'épargner pas la réputation d'un religieux qui sera tombé en faute, de répandre dans tout un ordre, et quelquefois même en dehors, des péchés ou cachés, ou qui ne sont connus que de ses juges et de très peu de personnes. C'est par ce défaut de charité que l'on rend comme impossible le retour de ces religieux à leur devoir. »

IV. Enfin, Mabillon arrive au régime pénitentiaire et y relève deux graves abus. « On n'a pas soin de les consoler (les religieux) dans leur prison. » Dans quelques ordres « peu ou point de visites et de consolation, rarement la messe, nulle exhortation, enfin une perpétuelle solitude et réclusion, sans prendre l'air, sans mouvement, sans adoucissement, bref, sans consola-

[1] Voir PRISONS MONASTIQUES.

tion, si ce n'est que l'on appelle consolation un petit mot qu'un geôlier leur dira quelquefois en leur portant à manger, ou un supérieur en leur demandant comment ils se portent, et c'est tout, sans entrer dans la connaissance de leurs besoins, et sans penser sérieusement aux moyens qui seroient nécessaires pour les faire retourner à Dieu, en leur inspirant un véritable esprit de pénitence. On voudroit qu'ils se convertissent d'eux-mêmes, sans qu'il en coutât rien pour cela à un supérieur. On emploie toute sorte de remèdes corporels aux religieux malades, surtout à ceux qui sont tombés en léthargie ou qui ont quelque transport au cerveau; mais pour ceux dont l'âme est frappée de plusieurs maladies mortelles, on se contente de les jeter dans un cachot, on les abandonne à eux-mêmes. »

Et quand, à ce tableau de quelques prisons monastiques, Mabillon a opposé celui des prisons séculières où les prisonniers ont « d'ordinaire la liberté de se voir entre eux à certaines heures, et d'être visités même de leurs amis et d'autres personnes charitables; où ils peuvent la plupart entendre tous les jours la sainte messe; où on leur fait souvent des prédications et des exhortations en commun, et de particulières à ceux-mêmes qui sont réduits dans de profonds cachots, » n'a-t-il pas tracé tout le programme de la science pénitentiaire moderne?

Revenant à la fin de ses *Réflexions*, sur les conditions que doit remplir une prison, Mabillon formule sa théorie en plusieurs règles qui forment le premier code pénitentiaire connu :

1° D'abord, il exige le travail, « car une prison sans occupation est encore plus capable d'entretenir dans l'endurcissement; » et il préférerait encore, comme pénitence, de simples jeûnes et un travail quelconque du corps à une prison sans occupation.

2° Il faut « faire en sorte d'apporter quelque tempérament aux prisons, soit en faisant prendre l'air de temps en temps à ceux qui y sont enfermés, soit en leur donnant moyen de s'y occuper, soit en les y visitant au moins une ou deux fois la semaine, soit en rendant leurs prisons moins incommodes et moins infectes, en sorte que ceux-mêmes qui les vont voir n'en soient pas rebutés. » Là-dessus, Mabillon recommande la construction d'un grand établissement central bâti, dans chaque province, exprès pour les prisonniers, sur le modèle à peu près de celui que décrit saint Jean Climaque.

3° Il faut qu'ils soient conduits dans un lieu sûr d'où ils puissent entendre la messe et les divins offices.

4° Il faut que les visites soient suffisamment longues « pour qu'on ait le temps de les écouter (les prisonniers), d'entendre leurs peines et leurs plaintes, de les animer, de les consoler, de les fortifier. »

5° Pour ce qui regarde la durée des emprisonnements, Mabillon considère que si une année ne suffit pas pour corriger un religieux, plusieurs années ne serviront qu'à le rendre pire : il y a d'autres pénitences plus utiles et plus humiliantes que la prison. Et il recommande les peines privatives de certains droits.

En dernier lieu, il ne dédaigne pas de descendre, à la suite de saint Jean Climaque, jusqu'au détail des dispositions architecturales et hygiéniques. Dans ce grand établissement central, il recommande qu'on construise « plusieurs cellules semblables à celles des chartreux, avec un laboratoire pour exercer les détenus à quelque travail utile. On pourrait ajouter aussi à chaque cellule un petit jardin, qu'on leur ouvrirait à certaines heures pour les y faire travailler et leur faire prendre un peu d'air. Ils assisteraient aux offices divins, renfermés dans quelque tribune séparée. Leur vivre serait plus grossier et plus pauvre, et leurs jeûnes plus fréquents que dans les autres communautés. On leur feroit souvent des exhortations, et le supérieur ou quelque autre de sa part auroit soin de les voir en particulier, et de les consoler et fortifier de temps en temps. Les séculiers et externes n'entreroient pas dans ce lieu, où l'on garderoit une solitude exacte. Si cela étoit une fois établi, loin qu'une telle demeure parût horrible ou insupportable, je suis sûr que la plupart n'auroient presque point de peine de s'y voir renfermés, quoique ce fût pour le reste de leurs jours. » On voit par ce résumé et par ces citations à quel point Mabillon était en avance sur la théorie et sur la pratique de son temps et combien il avait raison d'écrire cette pensée qui termine son livre : « Je ne doute pas que tout ceci ne passe pour une idée d'un nouveau monde [1]. »

XXV. La généalogie de la maison d'Auvergne. — Nous avons décrit un manuscrit qui eut son jour de célébrité, le n° *9086* du fonds latin de la Bibliothèque nationale, connu sous le nom de *Cartulaire de Brioude* (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 407-410). Le manuscrit *9086* n'est pas unique, un autre exemplaire a été consulté par les auteurs du *Gallia christiana* et celui-ci est plus complet, puisqu'il comprenait au moins 467 actes, tandis que le *9086* s'arrête à l'acte 341. Un procès-verbal daté du 29 avril 1697 paraît admettre l'existence de deux cartulaires à Brioude; un autre procès-verbal, du 23 juillet 1695, admet positivement l'existence de deux cartulaires, l'un de 467, l'autre de 425 chartes. Peut-on espérer combler la lacune de 341 à 425? — La série *M* des Archives nationales conserve parmi les cahiers de la maison de Bouillon, plusieurs cahiers de chartes de Brioude, copies du XVIIe siècle qui fournissent un assez grand nombre de chartes nouvelles, et d'utiles variantes pour plusieurs chartes déjà connues. En outre, le recueil *R*[2] *69*, des Archives nationales, exécuté au XVIIe siècle contient, entre autres choses, les six feuillets détachés d'un cartulaire de Brioude du XIe siècle favorable aux prétentions de la maison de Bouillon et publiés par Étienne Baluze en 1695. C'est l'histoire de ces feuillets qui doit prendre place ici.

Saint-Simon a raconté avec abondance les prétentions de la maison de La Tour, originaire de la province d'Auvergne « bonne, ancienne, bien alliée, heureuse en grandes successions de traverse, et en quelques mariages dont l'événement lui a donné un éclat de hasard [2]. » Le maréchal de Turenne jeta sur cette maison un éclat incomparable et ce fut alors que le nom d'Auvergne fut peu à peu joint à celui de La Tour. « Ce mot d'Auvergne s'ajouta d'abord comme pour distinction; après, cela devint équivoque : l'attachement à ce mot pour s'en faire un nom découvrit le projet. Le cardinal de Bouillon se prétendit sorti par mâles des anciens comtes de la province d'Auvergne, cadets des ducs de Guyenne [3], et n'omit rien pour trouver à Cluny, qui est de la fondation de ces princes, de quoi appuyer cette chimère [4]. » Mais leurs prétentions étaient combattues assez pour qu'on doutât de leur triomphe. « Dans cette angoisse, une fortune inespérable le vint trouver [5]. Un vieux cartu-

[1] Cf. H. Jadart, *Dom Mabillon et la réforme des prisons d'après sa correspondance avec M. Marquette, conseiller au présidial de Laon, 1689-1699*, dans *Revue de la Société des études historiques*, 1885, t. LVI (IV série, t. III), p. 335-352; A. Rivière, *Un moine criminaliste au XVIIe siècle*, dans *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1889, t. XIII, p. 758-775. — [2] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. de Boislisle, t. XIV, 1899, p. 178. — [3] Ou plutôt Aquitaine première. On a la liste depuis l'an 760 environ, des comtes d'Auvergne, devenus héréditaires 120 ans plus tard, mais rien n'est établi sûrement. — [4] Saint-Simon, *op. cit.*, t. XIV, p. 234. — [5] Id., *ibid.*, t. XIV, p. 236-241.

laire de l'église de Brioude, enterré dans l'obscurité de plusieurs siècles fut présenté au cardinal de Bouillon : ce titre avoit les plus grandes marques de vétusté, et contenoit une preuve triomphante de la descendance masculine de la maison de La Tour des anciens comtes d'Auvergne, cadets des ducs de Guyenne. Le cardinal de Bouillon fut moins surpris que ravi d'aise d'avoir entre ses mains une pièce de si bonne mine, car c'étoit là le point, plus que ce qu'elle témoignoit. De longue main, pour sa réputation d'abord, après pour sa chimère, il s'étoit attiré tout ce qu'il avoit pu de savants en antiquités. De tout temps les jésuites lui étoient dévoués, comme lui à eux, sans mesure, et parmi tous les démêlés que son abbaye de Cluny lui avoit causés avec ses religieux, il avoit eu grand soin de ménager les trois congrégations françoises de l'ordre de Saint-Benoît. Baluze [1] s'étoit fait un grand nom en ce genre. Le cardinal de Bouillon se l'étoit attaché par des pensions et par des bénéfices. Son fort étoit de démêler l'antiquité historique et généalogique et ses découvertes étoient estimées. Ce n'étoit pas qu'on le crût à toute épreuve. Sa complaisance pour cet autre maître le déshonora : il fit une généalogie de la maison d'Auvergne, c'est-à-dire de La Tour, dont le nom peu à peu se supprimoit pour faire place au postiche, et il la fit descendre de mâle en mâle des anciens comtes d'Auvergne, cadets des ducs de Guyenne. La fausseté veut être bien concertée; mais il est dangereux qu'elle la soit trop : il faut attraper un milieu avec adresse pour tromper avec un dehors de simplicité qui surprenne et qui s'impose. Ce fut l'écueil contre lequel toute cette belle invention se brisa. Rien de plus semblable au cartulaire que cette nouvelle généalogie par ses découvertes ignorées jusqu'alors, et, quoique cette pièce-là dût être entièrement omise pendant la composition de l'ouvrage, [puis]qu'elle ne devoit pas encore être trouvée, l'un et l'autre se montra prêt en même temps. Néanmoins, il fut jugé plus expédient de produire le cartulaire le premier, et d'en attendre le succès avant de publier l'*Histoire de la maison d'Auvergne*. Pour le mieux assurer, le cardinal de Bouillon joua le modeste, et fit difficulté d'ajouter foi à une pièce si décisive. Il en parla de confiance à ce qu'il put de savants, avec doute, en les priant de bien examiner et de ne pas se laisser prendre pour dupe; et toutefois ajoutoit, avec un air de désir et de complaisance, que cette descendance étoit de tout temps l'opinion et la tradition de sa maison. D'autres sortes de savants subalternes et mercenaires, aussi consultés pour avoir lieu de les faire admettre à l'examen de la pièce par les premiers et avec eux, furent bien endoctrinés par Baluze à dire ce qu'il falloit à propos et lui-même, à découvert, paya du poids de sa réputation et de toute l'adresse de son esprit, dès longtemps préparées sur une matière si importante et si jalouse [2]. Soit que les véritables examinateurs y fussent trompés, soit qu'ils se fussent laissé séduire, soit, comme il y a plus d'apparence, qu'ils vissent bien ce qui en étoit, mais qu'ils ne voulussent pas se faire un cruel ennemi du cardinal et de toute sa maison pour chose qui, au sens de ces gens obscurs qui ne connoissent que leurs livres, ne blessoit personne et n'importoit à personne, ils prononcèrent en faveur du cartulaire, et le P. Mabillon, ce bénédictin si connu dans toute l'Europe par sa science et par sa candeur, laissa entraîner son opinion par les autres. »

Le scandaleux esclandre de la filiation des La Tour d'Auvergne, auquel fut mêlé Mabillon, a été plusieurs fois et diversement raconté [3]; c'est un très gros volume qui seul pourrait en contenir l'histoire [4].

Saint-Simon ne paraît pas s'être douté que les prétentions des La Tour au nom d'Auvergne et à une extraction antique fabuleuse, s'étaient produites au grand jour soixante ans avant que parût Baluze, et dans un livre que celui-ci ne put mieux faire que d'imiter, dans une première *Histoire de la maison d'Auvergne*, qu'il reprit en sous-œuvre et dont il fit deux volumes. L'auteur de cette histoire est Christophore Justel, que nous avons rencontré ailleurs (voir au mot LIBER CANONUM), qui fut l'inspirateur, l'inventeur et l'éditeur responsable de la thèse historique qui devait attirer tant de tracas au cardinal de Bouillon et à Baluze, et ne devait pas épargner la grande réputation de Mabillon.

Justel mourut en 1649, quatre ans après l'apparition de son livre qu'il n'eut pas le temps de défendre contre les critiques et les soupçons dont il fut l'objet. Le duc Frédéric-Maurice s'adressa alors à deux autres généalogistes : David Blondel et Jean du Bouchet qui bientôt resta seul. Du Bouchet avait eu longtemps entre ses mains les principaux cartulaires d'Auvergne et n'admettait pas la thèse de Justel sur les ascendants des La Tour. En 1665, il fit paraître une *Table généalogique des comtes d'Auvergne* qui faisait remonter les seigneurs de La Tour jusqu'à Hugues Capet, mais s'arrêtait là. Malicieusement, du Bouchet travaillait à une histoire de la maison d'Auvergne afin de battre en brèche les prétentions des Bouillon et de servir celles des Noailles, leurs adversaires irréconciliables. En 1681, sur un vague indice qu'il consentait à reconnaitre dans les seigneurs de La Tour des descendants d'un puîné de la maison d'Auvergne, on lui offrit de procéder à l'impression des Preuves qu'il avait réunies; mais elle marchait à peine depuis deux mois, lorsque du Bouchet mourut plus qu'octogénaire, le 15 mai 1684. Le cardinal de Bouillon, que cette affaire passionnait, fit continuer l'impression jusqu'à ce que, après plusieurs années de ce travail, il dut constater que du Bouchet, à son insu et sans tenir aucun compte du

[1] Étienne Baluze, né à Tulle le 24 novembre 1630, minoré, reçut de Colbert divers prieurés et canonicats, fut nommé aumônier du roi (9 août 1679), professeur de droit canon au Collège de France le 31 décembre 1689, disgrâcié et exilé en 1710, revint à Paris et y mourut le 28 juillet 1718. — [2] Si exposée à la critique des jaloux. — [3] Ch. Loriquet, *Le card. de Bouillon, Baluze, Mabillon et Th. Ruinart dans l'Affaire de l'Histoire générale de la Maison d'Auvergne*, dans *Travaux de l'Académie impériale de Reims*, 1867-1868, t. XLVII, p. 265-315, et tiré à part 1870; H. Chérot, *A propos de la disgrâce du cardinal de Bouillon. Lettre inédite de Bourdaloue*, in-8°, Paris, 1899; P. J. Le Genissel, *Le cardinal de Bouillon d'après de nouvelles publications*, dans *Études*, 1899, t. LXXIX, p. 524-532; Fel. Reyssié, *Le cardinal de Bouillon (1643-1715)*, in-8°, Paris, 1899, et dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1898, IIIe série, t. III, p. 15-154, 1899, IIIe série, t. IV, p. 1-97; H. Parenty, *Abbaye de Saint-Vaast d'Arras. Recherches inédites sur la prélature du cardinal de Bouillon, abbé de Saint-Vaast*, dans *Mém. de l'Acad. d'Arras*, 1900, IIe série, t. XXXI, p. 151-176; A. de Boislisle, *Le cardinal de Bouillon, Baluze et le procès des faussaires*, dans *Mémoires de Saint-Simon*, 1899, t. XIV, p. 533-558; E. Roche, *Notes sommaires sur le cardinal de Bouillon à propos de la découverte de son acte de baptême*, dans *Bull. Soc. de la Corrèze*, 1911, t. XXXIII, p. 161-171; J. Henriet, *Le cardinal de Bouillon* dans *Annales de la Soc. de Château-Thierry*, 1900-1901, p. 190-234; Ém. Fage, *Étienne Baluze : sa vie, ses ouvrages, son exil, sa défense*, in-8°, Tulle, 1899; R. Fage, *Les œuvres de Baluze cataloguées et décrites*, dans *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 1882. — [4] A. de Boislisle, *loc. cit.*, p. 533 : «..il m'a fallu pousser l'étude des faits et l'examen des documents innombrables qui s'y rapportent, et, par suite, donner à ce travail de tels développements qu'un de nos appendices ne suffirait même pas pour en contenir l'abrégé sommaire. Je dois donc me borner à annoncer le volume qui en sortira prochainement. » Je n'ai pu savoir si ce livre avait jamais paru.

système de Justel, ne faisait pas sortir le Géraud, vivant en 937, et ancêtre présumé des La Tour, de la souche des comtes héréditaires d'Auvergne et des ducs d'Aquitaine, mais seulement d'un Bernard vivant en 900 et simple vicomte de la province. L'œuvre était à reprendre sur de nouveaux faits : le cardinal la remit aux mains de Jean-Pierre Bar ou de Bar que Saint-Simon appelle un « va-nu-pieds »[1]. Il se disait clerc tonsuré, savait écrire et parler latin, et assez d'histoire pour manipuler les titres originaux et dresser une généalogie. Quand du Bouchet mourut, de Bar se trouva maître des livres, titres et papiers accumulés dans son cabinet où, seul, il pouvait se reconnaître; il procéda aux restitutions de titres et à la vente des manuscrits. Le duc de Bouillon retira ainsi, contre une bonne indemnité, les liasses qui avaient été communiquées pour écrire l'histoire de sa maison et de Bar entra en relations avec le cardinal de Bouillon.

Celui-ci le chargea de continuer l'impression du volume de Preuves commencé par du Bouchet et de faire toutes les transcriptions nécessaires. En compensation, il lui accorda une des pensions dont il disposait sur la grande aumônerie et enfin, au grand scandale des autres personnes qui fréquentaient la maison, ce Bouillon, prince du Sacré-Collège et grand aumônier de France, fit asseoir à sa table le scribe malpropre qui vivait misérablement dans un taudis de la rue Traversine, proche de l'ancien logis de du Bouchet, ayant pour tout mobilier quelques chaises, table et commode, des ustensiles de cuisine, des papiers et du parchemin dont se composait son outillage professionnel.

Tel est le personnage qui, subitement, à la fin de 1694, vint annoncer aux amis du cardinal de Bouillon, qu'il avait retrouvé dans le résidu des papiers de du Bouchet les preuves vainement demandées, souhaitées et espérées depuis un demi-siècle par MM. de Bouillon ou par leurs historiographes. Ce n'était pas le cartulaire du chapitre Saint-Julien de Brioude, comme le dit Saint-Simon, cartulaire bien connu déjà des savants, mais des feuillets de parchemin qui accusaient une antiquité de quatre ou cinq cents ans, et dont les uns, au nombre de six, contenant le texte de sept chartes des règnes de Charles le Simple, de Raoul, de Louis d'Outremer et de Lothaire (xe siècle) semblaient avoir appartenu à un cartulaire pareil; les autres, au nombre de onze, étaient des fragments de la table numérique et de la table alphabétique de quelque autre cartulaire analogue et contenaient en outre deux chartes des années 930 et 937. Chartes et tables, celles-ci confirmant celles-là par une exacte concordance, établissaient d'une manière positive que Géraud, premier auteur reconnu de la maison de La Tour, était bien fils d'un Bernard, comte d'Auvergne, et petit-fils d'un autre Bernard qui avait eu pour père Acfred Ier, duc d'Aquitaine et comte d'Auvergne, pour frères Acfred II et Guillaume, également ducs et comtes l'un après l'autre.

Saint-Simon paraît avoir bien décrit la conduite du cardinal de Bouillon « moins surpris que ravi d'aise », affectant la modestie et faisant « difficulté d'ajouter foi à une pièce si décisive. » Il voulut ne rien entreprendre sans l'opinion de trois savants réputés : Baluze, dom Mabillon et dom Ruinart. Ces choix étaient d'une prudence digne d'éloges : Baluze et Mabillon avaient été chargés par Colbert, en 1682, de dévoiler la fausseté des textes fournis à Rouillac ou par Rouillac, pour son livre sur *La véritable origine de la troisième race*, et le cardinal, qui n'avait eu que des relations de pure science avec Baluze et de pure courtoisie avec les deux bénédictins — car il était abbé de Cluny — pouvait compter de leur part sur un verdict dégagé de tout soupçon de complaisance. Il convoqua les trois experts au milieu de janvier 1695 et leur fournit comme élément de comparaison, le grand cartulaire de Brioude, que plusieurs chartistes avaient connu et pratiqué, soit sur place en Auvergne, soit dans le cabinet de du Bouchet où il était resté très longtemps, et comme pièces à l'appui : 1° un petit cartulaire beaucoup moins connu, mais qui, précisément, se trouvait contenir une lettre du roi Louis IX sur l'élection d'un Guillaume de La Tour à la dignité de prévôt du chapitre de Brioude en décembre 1226, lettre des plus décisives en l'espèce puisqu'il y était dit que ce prévôt avait eu pour prédécesseurs les comtes-ducs d'Aquitaine; 2° l'original du grand obituaire de Brioude, contenant mention de la mort de ce même Guillaume de La Tour.

Le travail d'examen se fit à l'abbaye, dès que le doyen Bragelongue y eut apporté le grand cartulaire, et il dura plusieurs jours. Durant toutes ces opérations, le cardinal se tenait à l'écart dans son prieuré de Pontoise; de Bar même ne paraissait pas encore comme son délégué, mais comme celui du duc de Bouillon, et ayant été chargé par celui-ci de présenter les pièces et de faire office de secrétaire de la commission, préparant toutes les transcriptions et rédigeant le procès-verbal.

L'opération se fit en trois actes. Il fut d'abord constaté : 1° que les feuillets détachés avaient « incontestablement » cinq à six cents ans d'âge, que le petit cartulaire en accusait environ quatre cents, c'est-à-dire avait été écrit peu après la lettre du roi saint Louis y transcrite et que l'obituaire avait seulement trois cents ans; 2° que les feuillets et les tables, exempts de toute interruption de texte, rature ou addition qui pût les faire suspecter, n'avaient point appartenu au petit cartulaire ni au grand, mais à un troisième, contenant les mêmes chartes que le grand, et dans le même ordre, si bien que feuillets et tables permettaient de suppléer à une partie des lacunes qui, « par malice ou par négligence », existaient dans l'original du grand; 3° que la transcription qu'on leur présentait de la lettre de 1226, des chartes contenues aux six feuillets, des dix feuillets de tables contenant aussi deux chartes, et de cinq extraits de l'obituaire, avait été exactement et fidèlement faite d'après les originaux, sans aucune altération.

Là se bornèrent les opérations de Mabillon, Ruinart et Baluze. Ils en consignèrent les résultats dans un beau fascicule in-folio publié d'abord à part, en 1695, chez Théod. Muguet, sous ce titre, *Procez-verbal contenant l'examen et discussion de deux anciens cartulaires et de l'obituaire de l'Église de Saint-Julien de Brioude en Auvergne, de neuf anciens titres compris en sept feuillets de parchemin, et de dix autres anciens feuillets aussi en parchemin, contenant des fragments de deux tables, l'une par ordre des chiffres, et l'autre par alphabet, lesquels ont esté détachez d'un ancien cartulaire de la mesme Église. Le tout pour faire voir que Gerauld de La Tour, I du nom, descend en droite ligne d'Acfred, I du nom, duc de Guyenne et comte d'Auvergne, comme il paroit par la table généalogique qui suit;* daté de Saint-Germain-des-Prés, le 23 juillet 1695, est signé : Baluze, *frère* Jean Mabillon, *frère* Thierry Ruinart[2]. On donnait avis aux curieux que les docu-

[1] Saint-Simon, *Mémoires*, t. xiv, p. 241; ancien auxiliaire du généalogiste du Bouchet, et qui, depuis la mort de celui-ci avait été gouverneur d'un fils Caumartin, et travaillait pour d'Hozier aux preuves des demoiselles de Saint-Cyr, ainsi que pour le chap. de Brioude et divers particuliers. — [2] Le texte de l'attestation a été publié par Ch. Loriquet, *Le cardinal de Bouillon, Baluze, Mabillon et Th. Ruinart dans l'aff. de l'Hist. gén. de la maison d'Auvergne*, 1870, p. 26, note 2.

ments seraient visibles à l'abbaye, jusqu'à la fin de septembre, entre les mains des deux bénédictins.

Un public de savants que l'annonce de la découverte avait singulièrement émus, se rendit à l'appel, mais parut impressionné tout au contraire de ce qu'on souhaitait, soit par la vue des documents eux-mêmes, soit par la lecture du procès-verbal d'examen, soit surtout par le défaut de toute explication des circonstances où avait pu se faire une exhumation aussi opportune de titres dont l'existence n'avait jamais été soupçonnée. En effet, Mabillon, Ruinart et Baluze déclaraient, sans plus, que la présentation de ces titres leur avait été faite par « le sieur Pierre-Jean de Bar, natif de la province d'Auvergne, qui a travaillé longtemps avec feu M. du Bouchet, natif du même pays, à la recherche d'anciens titres et actes concernant l'histoire de ladite province. » Ils n'ajoutaient pas, mais chacun le sut, que les titres venaient de la succession de du Bouchet.

Une première invraisemblance frappait ici tous les esprits. Depuis onze ans que du Bouchet était mort, son cabinet était à la disposition de de Bar, des Bouillon, des autres maisons intéressées, et chacune était venue tour à tour en retirer sa part. Tout d'un coup, dans un résidu ou rebut assez considérable sans doute pour que les yeux les plus expérimentés n'aient pu jusqu'ici le sonder, un auxiliaire, un copiste stipendié a découvert, non pas quelque pièce égarée, mais un dossier complet de feuillets intacts de la plus grande dimension, d'une parfaite conservation, et ces feuillets, par une fortune inespérée, se trouvent contenir toute une suite de textes suffisants pour résoudre victorieusement le problème poursuivi en vain depuis Justel. Ce n'est pas tout. Voici maintenant, à l'appui de ce premier faisceau de preuves, un petit cartulaire qui vient de ce même dépôt tant visité de Brioude, et qui, dès le verso du quatrième feuillet, fournit une justification encore plus décisive, si c'est possible, mais non aperçue jusque-là; et, d'autre part, le grand cartulaire et l'obituaire de Brioude, compulsés jadis par tant de savants, le cartulaire de Sauxillanges, non moins connu, feuilleté et dépouillé se trouvent aussi apporter leur contingent respectif à la démonstration. Autant de coïncidences miraculeuses, sur lesquelles pas un mot d'explication n'est prononcé.

Mais là ne s'arrêtèrent pas les critiques. Un mémoire anonyme parut, dont les termes courtois et mesurés cherchent à dissimuler la perfidie, et qui fut, sinon par la force, du moins par l'habileté de ses objections le point de départ de l'instance en faux. Ce mémoire porte un titre dont l'ironie donne un avant-goût du reste : *Remarques sur le jugement rendu par M. Baluze et par les RR. PP. Mabillon et Ruinart sur les titres qui prouvent incontestablement l'origine de Géraud de La Tour, premier du nom.*

« Il n'est pas possible que l'on n'ait beaucoup de déférence pour le jugement qu'ont porté les savants personnages commis par M. le duc de Bouillon afin de vérifier les titres qui démontrent l'illustre et antique origine de sa maison; car, quoique les parties intéressées ne doivent pas pour l'ordinaire nommer leurs juges, néanmoins ceux-ci ne sauroient être suspects, si on considère leur profonde érudition et leur sincérité à toute épreuve. Il seroit difficile que les RR. PP. Mabillon et Ruinart pussent être traités de gens de mauvaise foy dans un temps où ils ont l'honneur l'un et l'autre d'estre prestres et membres d'une congrégation illustre par la doctrine, la piété et la régularité; on sçait la grande réputation du R. P. Mabillon connue de toute l'Europe, et le plus grand prélat de France en a rendu témoignage au roy, en lui présentant ce bon religieux qui estoit le plus sçavant et le plus homme de bien de son royaume... »

Le nombre seul des écrits de polémique — on en compte plus d'une douzaine — qui circulèrent dans Paris et dans la province en impression ou en feuilles à la main, du 1er septembre 1695 à la fin de 1699, suffirait à prouver que la cour et la ville furent mises en mouvement, comme le dit Saint-Simon. Le cardinal de Bouillon ne s'en alarmait nullement : il fit imprimer la consultation de Mabillon, Ruinart et Baluze et embellit son exemplaire de cette note :

Ces titres et tables originaires doivent estre portés à Turenne pour y estre conservés bien soigneusement dans le thrésor du chasteau, avec les imprimés du jugement rendu sur ces pièces et sur les lettres de saint Louis contenues dans le petit cartulaire original de l'église de Brioude.

Fait à Paris le 22 juillet 1696.

LE CARDINAL DE BOUILLON.

Maintenant que l'affaire faisait éclat, quantité de savants qui s'étaient bornés à une protestation muette dans leur cabinet ne pouvaient plus laisser passer sans mot dire une production qui provoquait leur clairvoyance. Ils s'enhardirent et objectèrent qu'on ne pouvait comprendre comment, tant de titres intéressant exclusivement la maison de La Tour, ils auraient subsisté par miracle tandis que le reste du cartulaire disparaissait à jamais, et comment ils viennent à point nommé justifier des prétentions qui avaient manqué de preuve jusque-là? On ne produit pas un seul titre original, mais des cartulaires, des fragments de cartulaires, c'est-à-dire de ces recueils où le P. Mabillon lui-même, comme tant d'autres antiquaires, a reconnu que les altérations étaient communes; et, dans ceux-ci, qui ont passé jadis par les mains de Justel, de du Bouchet, et de bien d'autres généalogistes encore moins recommandables, que ns peut-on soupçonner? Au point de vue matériel, lee feuillets exposés à l'abbaye se présentent avec des marges intérieures rognées, avec des pages, surtout celles où figure le nom de La Tour, salies et enfumées intentionnellement plutôt que par l'effet du temps, avec une encre trop blanche et ayant coulé par endroits, une écriture rechargée, trop grosse pour l'époque et mal formée, des mots ou des chiffres d'ordre effacés par le lavage.

Et, passant à l'examen des textes mêmes, puisque l'on manquait de points de comparaison pour discuter les éléments historiques, les critiques signalaient surtout l'emploi du surnom de terre, qui n'eût dû se trouver que dans des actes du commencement ou même de la seconde moitié du XIe siècle et non de la première moitié du Xe. Justel avait cité, lui aussi, des *Gerardus qui nuncupor de Turre*, des *Bernardus qui de Turre vocor;* mais précisément, n'est-ce pas chez lui, ou dans le titre de 1004 fabriqué par Chorier, et d'une fausseté incontestable, que le rédacteur aurait pris cette formule prématurée?

Ces « petits écrits », comme Baluze les qualifia dédaigneusement, restèrent tous anonymes. Nous pouvons seulement supposer qu'ils avaient été inspirés par certaines maisons qui professaient une hostilité héréditaire contre celle des Bouillon, les Noailles, par exemple, les Rohan ou les princes lorrains; quant aux rédacteurs, qui devaient être des gens du métier, on prononça des noms d'érudits tels que du Fourny et Rousseau, l'abbé Coinard, l'abbé Faydit, Amelot de La Houssaye, le bénédictin défroqué Veyssière de La Croze etc. Peut-être aussi l'abbé de Camps, Gaignières, Clairambault fournirent leur part; d'Hozier se tint à l'écart, peut-être par ordre de la cour.

Cette petite guerre devenait assez sérieuse pour que, à l'heure même où il traçait la notice superbe que nous avons transcrite, le *22 juillet 1696*, le cardinal de Bouillon convoquât le 24, Mabillon, Ruinart et

d'Hozier [1] pour procéder à la collation d'une copie du petit cartulaire de Brioude qui renfermait la fameuse lettre, puis un *elenchus* de vingt-six titres du cartulaire de Sauxillanges antérieurs à l'année 961, et qui pouvaient servir à l'histoire des comtes d'Auvergne. Ces copies, notons-le bien, avaient été faites par de Bar et, en les certifiant, nos trois savants se mirent à constater quelles modifications, corrections, additions, interpolations, etc., le texte primitif des originaux avait subies; leur valeur, en tant que pièces à l'appui, se trouvait donc diminuée d'autant et presque réduite à rien.

Le public semblant s'étonner qu'il ne parût aucune riposte aux premières attaques, le cardinal et Baluze s'en remirent, non pas, comme le dit Saint-Simon, à « des savants subalternes et mercenaires », mais à un familier fort intime, dont la plume, l'esprit et l'instruction générale, à défaut de vraie érudition, étaient très goûtés : nous voulons dire l'abbé de Choisy. Celui-ci fit imprimer, à la fin de 1695, une *Réponse aux remarques et aux observations faites sur les titres à l'abbaye de Saint-Germain.* Il ne s'y nommait point, mais chacun sut qu'il en était l'auteur. C'est le seul défenseur que l'on connaisse aux Bouillon en dehors de Baluze et des deux bénédictins, et Choisy, ne comptait guère en pareille matière, qui eût exigé, non pas sa verve railleuse et légère, mais une argumentation fournie et solide, une discussion pied à pied, mot pour mot.

Les plus vives critiques portaient sur la lettre de saint Louis, ou du moins d'un roi Louis régnant à la fin de 1226, qui était le document capital, puisqu'il attestait formellement l'attache de Guillaume de La Tour, nouvellement élu prévôt du chapitre de Brioude, avec ses « prédécesseurs », les ducs d'Aquitaine et comtes d'Auvergne. Nulle pièce, non plus, ne prêtait davantage aux soupçons. Si elle venait de Louis IX, ainsi que l'indiquait sa date, décembre 1226, comment un roi mineur, n'ayant que onze ans, avait-il pu, sans l'assistance de son chancelier ni d'aucun officier de la couronne, ratifier une élection faite contre ses droits de régale? Qui avait attesté à ce tout jeune enfant que le nouveau prévôt fût un héritier direct, à trois cents ans ou plus d'intervalle, des anciens ducs-comtes du VIIIe et du IXe siècle? Et encore de quels ducs et comtes s'agissait-il, puisqu'il y en avait eu de bénéficiaires avant les héréditaires? *Quid ad rem*, ce rappel de la destruction de Brioude par les Sarrasins et de sa reconstruction par un autre roi Louis, reconstruction emportant du même coup le droit d'alleu et celui de régale? Cette régale d'ailleurs existait-elle, puisque, quatre ou cinq ans auparavant, Louis VIII avait été obligé de se désister de ses prétentions? Et enfin comment expliquer que ce roi mineur, qui ne se mariera que onze ans plus tard, invite le nouveau prévôt en retour de la reconnaissance qu'on veut bien lui accorder à prier *pro nobis liberisque nostris ?*

A toutes ces objections, Choisy répondait par une discussion piteuse, assaisonnée de quelques traits d'esprit. Baluze lui-même ne fut pas plus brillant lorsque, bon gré mal gré, poussé par le cardinal, qui venait de partir pour Rome, il consentit enfin à risquer son nom et sa réputation, intacts jusque-là, contre une coalition d'ennemis qui devenait de jour en jour plus active et plus redoutable [2]. C'est après avoir longuement pesé, pourpensé et remanié son argumentation que Baluze fit imprimer une : *Letre* (sic) *de Monsieur Baluze pour servir de response à divers escrits qu'on a semés dans Paris et à la Cour contre quelques anciens titres qui prouvent que Messieurs de Bouillon d'aujourd'huy descendent en ligne directe et masculine des anciens ducs de Guyenne et comtes d'Auvergne.* A Paris, chez Théodore Muguet, 1698. Cette « Letre » parut en mars 1698; elle ne contenait que des protestations vagues, des raisonnements *a posteriori*, des pétitions de principe, au milieu d'un amoncellement de textes, de citations, de digressions qui remplissaient 22 pages, plus 6 pages d'annexes sur papier grand in-folio et qui, en réalité, ne prouvaient rien. A ce nouveau fascicule on joignit celui de 1695 et un cahier supplémentaire contenant cinq nouveaux feuillets de tables qui venaient de se retrouver dans le chartier de Brioude à la suite d'une visite que de Bar y était allé faire, et la distribution s'en fit très largement, non seulement à Paris, mais à Lyon, en Bourgogne, en Auvergne, en Italie, et même en Angleterre, comme venant de Baluze, et sans que le nom des Bouillon y parût.

Quelques félicitations, qui n'étaient pas toutes sincères, furent immédiatement suivies d'une reprise de la polémique : d'avril à novembre 1698, quatre écrits violents et malins furent répandus dans le monde savant, mettant surtout en relief la comparaison insolente que Baluze osait faire entre les origines de ses clients et celles des races les plus augustes. y compris même la maison de France [3]. Contre ces récits, une mince riposte de l'abbé de Choisy « ne fit que blanchir ». Enfin, en mai 1699, les avocats du duc de Bouillon ayant audacieusement étalé dans un factum judiciaire toutes les chimères de sa maison, un dernier écrit parut encore, très mordant, très satirique, réduisant ces productions à leur juste valeur.

Une agitation si scandaleuse ne pouvait s'éterniser sans inconvénient pour la morale publique : vers le milieu de l'année 1700, Louis XIV jugea nécessaire de faire intervenir l'action de la justice; mais, ne voulant manquer ni à la faveur dont il honorait le duc de Bouillon, ni à l'immunité qui couvrait le cardinal, et ne se souciant pas de livrer une procédure si délicate au grand jour du Parlement, il se résolut à ne frapper que J. P. de Bar, comme fauteur de toute l'intrigue, et à le faire juger par une de ces commissions extraordinaires qui, de temps en temps, instruisaient les cas intéressant directement la chose publique et le bon ordre. Encore fallut-il prendre des voies détournées!

L'existence d'une officine de faussaires régulièrement organisée pour fournir des titres aux prétendus nobles que poursuivait la commission de recherche des usurpateurs était alors de notoriété publique. Les directeurs de cette officine avaient eu nécessairement des rapports avec de Bar, qu'on voulait prendre en flagrant délit. Un agent provocateur lui proposa de modifier un contrat où la qualité d'écuyer n'était pas assez ancienne pour satisfaire les commissaires de la recherche des faux nobles, et, le 15 août 1700, jour pris pour conclure, de Bar fut arrêté dans son logis de la rue Traversine, et les scellés furent posés sur tout ce qui s'y trouvait. Chez lui on trouva l'outillage entier du faussaire : grattoirs, ingrédients et encres de toutes nuances, parchemins blancs lavés ou grattés, enfermés et noircis artificiellement, brouillons et projets d'actes, de textes, de formules, etc.; mais très peu de

[1] E. Fage, *Étienne Baluze, sa vie, ses ouvrages, son exil, sa défense*, in-8°, Tulle, 1899, p. 37. D'Hozier ne se présenta pas. — [2] Nombre de lettres de cette correspondance entre Baluze et le cardinal de Bouillon ont été conservées et publiées dans *Archives de la Bastille, documents inédits, recueillis et publiés* par Fr. Ravaisson, t. x, p. 288-308; cf. E. Fage, *op. cit.*, p. 38-40. — [3] Telle n'était pas la pensée du duc de Bouillon, dans une lettre datée de Rome, le 13 mai 1698, publiée par E. Fage, *Étienne Baluze, sa vie, ses ouvrages, son exil*, p. 40-41.

ces pièces se rattachaient aux travaux qu'il avait pu entreprendre pour de simples particuliers, tandis que le grand nombre avait trait aux documents produits en 1695 : études et formules de cotes d'obits, d'actes passés par Guillaume le Pieux, par le comte Bernard, par le prévôt Guillaume de La Tour — un, entre autres, où Bernard devait être dénommé *nepos* de Guillaume, duc d'Aquitaine et de son frère Acfred, les deux fils d'Adelinde — feuillets originaux détachés de registres anciens, avec les modèles de ceux qui devaient être substitués, chartes en tables, transparents et parallèles, pour arriver à l'imitation exacte des pages du cartulaire, essais d'écritures onciales, majuscules ou courantes de tous les siècles, instructions pour le praticien qui devait exécuter les faux, etc.

Les pièces saisies chez de Bar existent encore, munies du *visa* apposé par le magistrat instructeur et de la signature du prévenu; elles sont accablantes pour celui-ci. La préparation des faux y est manifeste, les essais calligraphiques qui ont servi de tâtonnements avant l'exécution définitive ont la clarté de l'évidence. Comment concevoir un homme assez imprudent pour conserver sciemment chez lui de pareilles pièces à charge, à moins d'admettre qu'il ne comptât se servir de ces repères pour corser un jour le dossier qu'il avait formé?

Cette première accusation fit du bruit dans Paris; on n'y manqua pas de dire que les « essais » de de Bar avaient dû servir à fabriquer les titres et feuillets de 1695, et bien que Baluze affectât de nier que rien de tout cela regardât ses clients, les Bouillon, on comprit que l'accusation et le procès porteraient exclusivement, ou presque exclusivement, sur ce point. De Bar ne pouvait s'y tromper : aussi, dans un premier affolement, n'ayant sous la main que l'exemplaire de l'arrêt du Conseil qui lui avait été signifié et le *duplicata* de l'ordre d'emprisonnement, il s'en servit pour écrire deux déclarations, deux aveux en règle, à l'aide d'un morceau de bois trempé dans une mixture de charbon. Ces pièces sont peut-être les seules du procès qui nous fassent défaut, mais on les connaît à peu près par les interrogatoires où elles furent représentées. Dans l'une, il avouait que les six feuillets étaient faux, que le duc d'Épernon-Rouillac les avait rédigés dix-huit ans auparavant (1682 ou 1683) et que lui-même les avait « fabriqués et imités de l'antique »; que d'ailleurs l'origine des La Tour d'Auvergne était une invention de MM. de Bouillon, qui ne datait que d'une soixantaine d'années. Après cet aveu, de Bar se ressaisit; dès le premier interrogatoire il tint tête à Heudebert du Buisson et demeura tel pendant quatre ans, niant, discutant, ripostant, rejetant tout sur le vieux du Bouchet dont il n'avait été, à l'entendre, que l'humble auxiliaire, secrétaire et copiste, écrivant ce qu'on lui dictait sans rien entendre au latin et aux « écritures gothiques ».

A la suite de l'instruction criminelle, le procès extraordinaire fait devant la Chambre séant au Palais de l'Arsenal, à la requête du Procureur général, aboutit au jugement du 27 juillet 1704 [1], ordonnant la restitution des documents interpolés, le cartulaire de Sauxillanges et l'obituaire de Brioude, aux archives de ces Églises après avoir biffé les mentions apocryphes et lacération de toutes les autres pièces falsifiées; cette dernière disposition ne fut que partiellement exécutée.

La réputation de Mabillon avait eu un peu à souffrir de cette affaire. On donna à entendre qu'il avait proclamé la sincérité des feuillets en échange d'un bénéfice. Un *noël* de 1696 le chansonne ainsi [2] :

I. *Seigneur, votre origine,*
Dit Bouillon au bambin,
Est-elle bien divine?
Le monde est bien malin!
Eussiez-vous, comme-moi, séduit tous les chapitres,
Baluze et Mabillon don don
On vous disputera la la
Votre nom et vos titres!

II. *Dans un coin d'étable,*
Mabillon gémissant
Disait : Je suis la fable
Du monde médisant.
Si Bouillon m'a séduit avec sa noblesse,
Vous savez la raison don don
Pourquoi j'ai fait cela la la :
Excusez ma faiblesse!

L'arrestation de de Bar et ses aveux précipités laissèrent les trois experts persuadés qu'ils avaient eu raison. Le 16 novembre 1700, Baluze, Mabillon et Ruinart signaient ensemble une *Déclaration* aux termes de laquelle ils disaient qu' « ils avaient examiné précédemment les anciens titres fournis par le sieur de Bar au cardinal de Bouillon et prouvant l'origine de la maison de La Tour d'Auvergne. Le bruit public leur apprend que le sieur de Bar, renfermé à la Bastille avec d'autres individus accusés d'avoir distribué de faux titres de noblesse, a déclaré avoir fabriqué lui-même ceux qu'il a fournis au cardinal. Sans en être sollicités, ils se sont livrés à un nouvel et sérieux examen de ces pièces, et ils déclarent, à leur tour, qu'il ne peut y avoir aucun faussaire assez habile pour donner à des titres supposés les caractères d'ancienneté et de vérité qu'ont ceux-ci, et que de Bar, intimidé, a menti à sa conscience, espérant éviter par là un jugement désavantageux... Ce que nous avons estimé laisser par écrit afin qu'après que Dieu nous aura retirés de ce monde, on ne puisse pas dire que nous avons laissé passer ce bruit sans mot dire, comme si nous fussions demeurés tacitement d'accord de la prétendue supposition de ces titres, que nous croyons, en nostre conscience, estre bons et très véritables [3]. »

Une lettre de dom Thierry Ruinart, datée du 14 octobre 1701, refait un bref historique de toute l'affaire depuis 1695 et conclut ainsi [4] : « On dira tout ce que l'on voudra, tout ce que je peux vous assurer est que nous n'avons jamais changé de sentiment là-dessus. Nous avons toujours cru et nous croyons encore que ces pièces sont bonnes et nous persistons à soutenir le jugement que nous avons porté dans le procez verbal qui a été imprimé, parce qu'effectivement c'est la vérité telle que nous la connaissons et la croions. Si quelqu'un vous parle autrement de nous, n'y ajoutez pas foy, et si vous le jugez à propos, vous pouvez luy faire voir cette lettre pour lui imposer silence. Au reste, je vous assure que dom Jean Mabillon est tout entièrement du même sentiment et qu'il ne s'en est jamais expliqué autrement. Ce qu'il en a témoigné publiquement en différentes occasions devroit bien fermer la bouche à ceux qui voudroient dire le contraire...

« Fr. J. Thierry Ruinart.
« Je souscrit à ce que dit icy D. Thierry.
« Fr. Jean Mabillon. »

[1] Jean-Pierre de Bar fut condamné au bannissement pour neuf ans, mais le roi, de sa propre autorité, ordonna de le retenir à la Bastille. Saint-Simon dit qu'il finit par se casser la tête dans sa prison, en quoi il fait confusion avec le faussaire Chanebras de Cramaille qui mourut ainsi le 19 octobre 1700. De Bar mourut à la Bastille le 28 mars 1714. — [2] *Recueil de Maurepas*, édit. Leyde, 1862, t. II, p. 273 [3] Autographe paru à la vente de 8 mars 1862, faite par Charavay; cf. Ch. Loriquet, *op. cit.*, p. 29. — [4] *Dom Ruinart à ...* 14 octobre 1701, dans Ch. Loriquet, *op. cit.*, p. 31-33.

C'est un curieux exemple d'illusion collective persévérante. L'affaire, sur laquelle une autre allait se greffer, devait être désastreuse pour Baluze; moins malheureux, moins compromis et, on peut le dire aussi, moins maladroit, Mabillon n'y laisserait qu'un peu de sa réputation scientifique entamée par cette unique défaillance.

Les feuillets expertisés nous ont été conservés et on ne peut contester qu'ils présentent, considérés séparément les uns des autres, des apparences d'authenticité. La rognure des marges s'explique assez facilement du fait que le cartulaire fut victime d'un incendie vers 1571; dès lors on ne peut s'étonner du noircissement de certains feuillets, dont l'un même est presque entièrement brûlé. Une différence notable existe au sujet de l'écriture : deux feuillets que sépare un feuillet perdu offrent cette différence notable d'une moyenne de 40 à 49 lettres par ligne contre une moyenne de 35 à 43 lettres. L'encre change complètement de coloration : de pâle elle devient très noire. Dans les premiers feuillets la teinte jaune est si faible qu'en plaçant le parchemin devant la lumière, on ne voit plus trace de lettres, bien que les lignes se correspondent au recto et au verso. Elle ont été tracées avec de l'encre si mouillée d'eau qu'en certains cas le parchemin s'est comporté comme du papier et que l'encre y a produit des bavures. C'est une preuve que la peau a été grattée puis lavée pour en effacer l'encre ancienne, et, de fait, le dossier des pièces saisies contient un acte du XVIe siècle sur parchemin, dont la moitié supérieure a subi cette préparation destinée à mettre la peau en état de resservir. Les traits pâlis, dans les premiers feuillets, sont souvents rechargés d'une encre un peu plus brune, et visiblement, par la même plume souple et légère. L'écriture du dernier feuillet n'a pas non plus le même mouvement que celle des autres; si elle est du même style, certaines lettres montrent que l'auteur s'est parfois oublié jusqu'à prendre certaines libertés qui contrastent avec tout ce que nous savons de l'automatisme des scribes du XIIIe siècle.

Au Moyen Age, le parchemin coûtait cher et les scribes écrivaient à lignes pleines afin d'économiser l'espace. Or, dans les feuillets détachés par de Bar, les marges de droite sont très inégales et la coupure des mots d'une fantaisie déconcertante; il y a tel exemple où, pour ne pas couper le mot final *discessum*, on espace neuf lettres sur l'espace où quinze lettres peuvent tenir à l'aise.

Enfin, lors d'un voyage à Brioude, en 1697, de Bar se composait pour lui-même, ce *memento* accusateur, en vue de nouvelles supercheries : « Il faut marquer le haut et le bas et la force du parchemin, l'escriture, le caractère noir ou gris ou jaunâtre, les marges, combien de lignes dans la page qui reste dans le cartulaire qui est escrit, la distance des lignes et combien il y en a et prendre toute cette page et l'abréger comme elle est, et prendre les abbréviations qu'on y observe; enfin il faut copier cette page et tascher de la figurer afin de faire l'une de même et de la même grandeur. Bien prendre garde à la marge qui peut rester de la page qui manque en prenant garde à ce qui reste de plis sur la demi-page qui reste escrite dans ledit cartulaire et bien compter les chiffres de tout le cahier qui consiste en sept feuillets, y manquant celui qui doit accompagner ce demi qui est à la fin et dont la marge en dehors est un peu pliée et cousue afin de faire tenir dans le cartulaire. »

Il n'y a rien à ajouter à cet aveu sinon que la science de Mabillon fut mise en échec par la ruse d'un faussaire.

XXV. Le voyage en Lorraine. — Dans la vie de Mabillon les voyages et les déplacements tiennent une place considérable. Sans parler des expéditions scientifiques en Belgique, en Allemagne, en Italie, il faut faire une place à de brèves excursions imposées par les exigences de ses travaux ou par le soin de sa santé. C'est ainsi qu'on voit Bossuet lui procurer quelques jours de villégiature à Saint-Germain-en-Laye en 1675 [1]; parfois Mabillon va à Meaux « pour se remettre un peu de ses fatigues » et s'y attarde une quinzaine de jours [2]; en 1690, il fait une course à Saint-Pierremont pour voir son père presque centenaire [3]; ce sont là des exceptions. Dans la plupart des cas, c'est l'intérêt de la science qui impose ses voyages pour faire sur place une enquête ou une vérification. A la veille de mettre sous presse le *De re diplomatica* Mabillon écrit à Magliabechi : « Je reviens d'un voyage assez long que j'ai fait en Lorraine pour y voir les archives et les bibliothèques du pays, afin de mettre la dernière main à notre ouvrage des chartes [4]. » En 1682, c'est le tour de la Bourgogne; en 1684, celui de la Normandie; en 1696, celui de l'Alsace, accompagné cette foi du fidèle Thierry Ruinart à qui il laissa le soin de composer le récit du voyage.

La rédaction de cet itinéraire est un ouvrage d'un assez vif intérêt et d'autant plus appréciable que les bouleversements postérieurs ont modifié ou détruit presque tous les monuments visités par Mabillon et dom Thierry. Partis de Paris le 20 août 1696, ils n'y rentrèrent que le 10 novembre suivant; l'*Iter Lotharingicum* nous permet de les suivre à travers les villes et les monastères de Lorraine et d'Alsace. Les premières visites sont pour les abbayes de Sénones, de Moyenmoutier qui avaient pour abbés les deux Alliot [5] amis de Mabillon à qui on fit fête. Après avoir parcouru la Lorraine et les Trois-Evêchés, les deux bénédictins entrèrent en Alsace. Dom Ruinart voulut faire l'ascension de la montagne de Frankenberg, tandis que Mabillon, moins ingambe, se contenta de l'excursion classique de la montagne de Sainte-Odile, d'où on voit l'Alsace étalée comme une carte de géographie, « plus de trois cents villages et vingt villes. » Vers la fin du voyage, on arriva à Strasbourg, « la reine de tout l'Alsace » comme l'appelle dom Ruinart. La visite de la ville, de la cathédrale, du collège luthérien, l'assistance à un office luthérien, tout ce récit est d'un grand intérêt.

A Toul, Mabillon et Ruinart visitent la synagogue, le jour de la fête des Tabernacles (13 octobre). « La synagogue, disent-ils, est un édifice oblong, au milieu duquel est la tribune entourée de grilles, à laquelle on monte par quelques degrés : là se tiennent les lévites et le grand prêtre, et si quelqu'un des gentils assiste à la cérémonie on l'y fait entrer également. Aucune image ni peinte, ni sculptée, n'est aperçue dans la salle, mais dans la partie la plus élevée est l'armoire où sont conservés les Livres saints, couverts d'une couverture fort épaisse et brodée d'or et d'argent; des grilles entourent cette armoire, afin que personne n'en puisse approcher de trop près. On voit aussi le chandelier à sept branches, comme la loi le prescrit;

[1] *Bossuet à Mabillon*, Saint-Germain-en-Laye, 28 mai 1875, dans *Œuvres complètes*, t. XXXVII, p. 79. — [2] *Dom Germain à Magliabechi*, 25 août 1687, dans Valery, *op. cit.*, t. II, p. 87, n. 157; cf. 8 septembre, *ibid.*, t. II, p. 98, n. 161. — [3] *Mabillon à Sergardi*, Paris, 3 kal. nov. 1690, dans *ibid.*, t. II, p. 300, n. 252. — [4] *Mabillon à Magliabechi*, Paris, 22 novembre 1680, dans *ibid.*, t. I, p. 4, n. 2. — [5] Huillard, Bréholles, *Lettres d'Hyacinthe Alliot, abbé de Moyenmoutier. Voyage de Mabillon en Alsace et en Lorraine, 1696*, dans l'*Investigateur*, 1847, t. XIX (IIe série, t. VII), p. 110, 154, 186. Nous retrouverons plus loin les deux abbés Alliot, oncle et neveu, correspondants de Mabillon.

mais les lampes pendent du plafond, et elle répandent une odeur si forte qu'on a grand'peine à la supporter longtemps. Les femmes sont dans des bancs entièrement séparées des hommes. Si quelques-unes, à cause des prescriptions de la Loi, n'osent entrer, elles prient hors de l'enceinte du lieu, sous le porche. Mais toutes sont revêtues de vêtements magnifiques, ainsi que les hommes, qui, outre les habits ordinaires, ont sur la tête des bonnets d'une forme antique, avec des capes, entièrement semblables à nos pluvials; mais ils ont des capuchons par-dessus les dits bonnets. Tous sont assis sur des escabeaux dont le lieu est rempli, chacun tenant son livre à la main, d'où ils chantent parfois quelques passages, mais il ne se dit rien en ce lieu qui ne soit en hébreu. Tantôt le prêtre, orné des vêtements prescrits, lit quelque chose, tantôt c'est un autre qui est soit lévite, soit certainement de la race sacerdotale : la loi est lue non pas dans les livres mais dans des rouleaux. Lorsqu'ils chantent, ils se prennent les oreilles avec les mains, et font trembler leur voix, bien plus, leur corps entier d'une façon affreuse. Puis on met aux enchères l'honneur de reporter les manuscrits de la Loi : celui qui a acheté cet honneur à un plus haut prix a le droit de rapporter les manuscrits en faisant le tour de la synagogue [1]. »

Divers renseignements conservés dans les papiers du P. Léonard de Sainte-Catherine, augustin déchaussé à Paris, et une lettre d'un chevalier de Saint-Lazare, Duchautoy, font connaître une des raisons de ce voyage entrepris par Mabillon en Alsace et les causes de son insuccès; il s'agissait de faire rentrer l'abbaye de Saint-Denis en possession de biens aliénés [2].

L'*Iter Lotharingicum* fut publié dans les *Œuvres posthumes*, t. III, 1724, traduit sans soin par J. Matter, dans *Journal de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin*, in-8°, Strasbourg, 1826; autre traduction par Marchal, dans *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1862; enfin par A. M. P. Ingold, *Mabillon en Alsace*, dans *Revue catholique d'Alsace*, 1901, p. 721-732, 802-806; 1902, p. 114-119, 214-230, 276-287 : etc; *Moines et religieuses d'Alsace*, Colmar, 1902, qui ajoute une cinquantaine de lettres inédites de Mabillon tirées de la Bibliothèque nationale et quelques-unes très intéressantes à J. Schilter, en outre des extraits des notes de Mabillon conservés au fonds latin (n. *11902*) de la Bibliothèque nationale.

XXVI. Le culte des saints inconnus. — La dévotion aux reliques dans l'Église a engendré à diverses époques de graves abus. Sans remonter aux VIe et VIIe siècles où le vol des reliques (voir ce mot) était considéré comme un acte de foi et de piété, en nous arrêtant au XVIIe siècle, nous voyons que le culte des reliques tenait alors dans la pensée des fidèles une place considérable qui, depuis ce temps, a été supplantée par d'autres dévotions. Tous les pays catholiques rivalisaient d'empressement et faisaient entre eux assaut de générosité afin de s'assurer la possession de corps saints. La France, l'Espagne, la Belgique, l'Allegmagne, tout ce qui n'avait pas été conquis par la Réforme protestante, s'adressait à Rome pour en obtenir quelques débris de saint ou de martyr et les demandes les plus indiscrètes recevaient satisfaction. Cette inépuisable générosité semblait inexplicable à Mabillon. Lui, qui ayant tout lu, avait aussi tout retenu, se souvenait qu'Otkar archevêque de Mayence, avait jadis présenté au pape Grégoire IV une requête de ce genre qui avait été accueillie par un refus. Après avoir parcouru les cimetières romains, il avait fallu avouer qu'on était hors d'état de satisfaire à la demande de l'archevêque. Si donc, au IXe siècle, les reliques des martyrs étaient si rares qu'un pape fut dans l'obligation de renoncer à en gratifier un archevêque, comment expliquer qu'au XVIIe siècle on pût les distribuer sans compter? Là où les serviteurs de Grégoire IV cherchaient en vain, ceux d'Innocent XI accumulaient les trouvailles.

Or, on se souvient que, dans l'analyse de l'*Iter Italicum*, nous avons vu Mabillon visiter à plusieurs reprises différentes catacombes romaines; et suivant sa méthode ordinaire de travail, il observait et il interrogeait. Il s'informa d'abord des principes d'après lesquels on se réglait pour distinguer les reliques ayant appartenu à des martyrs, et ce fut ainsi qu'il apprit que, conformément à un décret de la Congrégation des Rites promulgué en 1668, toute tombe qui contenait une palme ou une fiole teinte de sang pouvait être considérée à coup sûr comme ayant contenu les restes d'un confesseur de la foi. Lorsqu'il se trouva sur les lieux mêmes, il vit de ses yeux comment procédaient les ouvriers employés par la custodie des reliques; eux, sans défiance, défonçaient un *arcosolium*, un *loculus*, raflaient les ossements, empochaient les menus objets destinés à alimenter le commerce des antiquaires, passaient à la tombe suivante, abattant, dévastant, récoltant afin d'alimenter la piété des fidèles du monde entier. Il ne paraît pas que Mabillon ait eu la moindre notion ou habitude du dessin, mais il eut le loisir de regarder, de prendre des notes. Ce fut ainsi qu'il nota quelques incriptions dont la formule ne présentait rien de chrétien, parfois même le sigle païen *dis manibus*, ou bien des chrismes, des colombes, des palmes. Enfin il remarqua des fioles de verre enduites d'une croûte de couleur rouge, des vases d'argile ayant contenu la même matière desséchée; ainsi édifié, Mabillon remarqua que les ouvriers procédaient aux excavations et exhumations sans ombre de discernement. Ils ramassaient les ossements de plusieurs tombes sans même prendre la précaution de relever le nom tracé sur chaque épitaphe, encore moins sans prendre le soin de distinguer les corps qui confondus, brouillés, lavés, étaient expédiés au cardinal-vicaire ou au Maître du Sacré-Palais, qui leur donnait un état civil et les répartissait sous cette étiquette entre les différentes cathédrales, basiliques, églises, chapelles, oratoires de la catholicité. Il semblait difficile pour quiconque n'était pas Romain, de traiter avec plus de désinvolture des débris qui pouvaient être ceux de saints personnages et qui méritaient plus de respect. Pieux et loyal, Mabillon fut scandalisé à la pensée que la prière des fidèles pouvait être exposée à s'égarer sur des objets qui n'y avaient aucun droit.

Les constatations qu'il avait pu faire de ses yeux entraînaient de graves conséquences. Il pensa d'abord que la présence du *dis manibus* ne prouvait pas le paganisme du défunt, mais l'ignorance du graveur pour qui ces sigles D. M. ne représentaient plus même une formule intelligible; il admit donc que les catacombes étaient des lieux d'inhumation exclusivement chrétiens, et sur ces deux points il ne se trompait pas. Mais la preuve du martyre tirée de la croûte rougeâtre contenue dans les ampoules de verre et les vases de terre cuite lui parut insuffisante. Cette croûte était-elle du sang humain et, dans l'affirmative, était-ce le sang de celui ou de celle qui se trouvait dans la tombe? Pour sa part, il aurait volontiers vu dans cette croûte quelque débris d'aromates ou de parfums; nous avons exposé ce point ailleurs (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1747-1778) et une fois de plus il fallait donner raison à Mabillon. Le symbole de la palme, dans lequel le P. Papenbroeck reconnaissait le cyprès, était non le

[1] *Œuvres posthumes*, t. III, p. 483; une description de Reims, p. 491-495, reproduite par H. Jadart, *Dom Mabillon*, p. 200-206. — [2] U. Berlière, *Mabillon en Alsace*, dans *Revue d'Alsace*, 1912, p. 318-326.

symbole du triomphe remporté par le martyr, mais de la mort subie par l'être humain. Le monogramme et les divers emblèmes n'étaient autre chose que les indices de la profession de foi chrétienne. Sa conclusion fut que les ossements contenus dans les catacombes avaient appartenu à des chrétiens, mais qu'on ne pouvait attribuer à des martyrs que ceux auprès desquels se trouvait l'attestation formelle du supplice enduré pour la foi. La fiole contenant du sang était à ses yeux un témoignage du martyre, mais comme la présence du sang ne pouvait être démontrée nulle part, le décret de la Congrégation des Rites gardait son autorité en théorie, mais n'avait pas d'application pratique.

De retour à Paris, en 1686, Mabillon ne crut pas, pendant plusieurs années, devoir révéler au public l'étrange abus dont il avait été témoin à Rome, et ne confia son secret qu'à un petit nombre d'amis. Pendant ce temps, quelque fait nouveau arrivait périodiquement à sa connaissance qui prouvait que le mal continuait à sévir et prenait même des proportions imprévues. Il apprenait, tantôt que les théatins de Paris venaient de recevoir des reliques du prétendu martyr saint Attien, dont le marbre disait seulement que :

Aurelia calliste bene merente Attiano conjuge,

tandis que les augustiniens de Toulouse vénéraient comme martyre une femme dont le nom se lisait à la suite d'une invocation aux dieux mânes. Toutefois ces faits paraissaient négligeables auprès du suivant :

Un jour, une église de Paris pour laquelle on avait demandé à Rome une relique reçut une tête de martyr. Après lui avoir rendu les hommages liturgiques, les destinataires furent pris d'un doute, et appelèrent des chirurgiens qui déclarèrent que la tête en question avait appartenu à un animal [1]. Alors Mabillon qui, jusqu'alors, avait gardé le silence, pensa que le seul moyen de couper court à de pareils abus était d'en saisir le public, et il écrivit un rapport sur les excès dont le culte des reliques était l'objet (1691) [2]. Pendant sept ans, il garda son travail à l'état de manuscrit, et lui fit subir diverses retouches sur les conseils de ses amis ; ce ne fut qu'en 1698 que Mabillon publia, sous le pseudonyme d'Eusèbe, la lettre à Théophile : *Eusebii romani ad Theophilum gallum Epistola de cultu sanctorum ignotorum*, in-4°, Parisiis, 1698. Ce texte a été réimprimé par dom V. Thuillier, dans les *Ouvrages posthumes*, 1724, t. I, p. 313-281, le texte latin est au bas des pages en petit caractère.

Mabillon avait d'abord dédié son travail au cardinal Colloredo qui, scandalisé, se déroba [3]. L'auteur s'était évidemment préoccupé de ménager, autant que possible, de respectables susceptibilités. Les erreurs trop énormes, comme l'étrange *quiproquo* constaté par les chirurgiens de Paris, étaient passées sous silence [4] ; le décret promulgué par la Congrégation des Rites, en 1668, était l'objet d'une critique qui, grâce à un tour de phrase habile disparaissait presque sous les éloges [5] ; le Souverain Pontife qui, dans une première rédaction, avait été malencontreusement mis en cause [6], restait complètement étranger à l'affaire, et les agents subalternes étaient seuls incriminés ; certain décret récent qui réservait les honneurs du bréviaire et de la messe aux saints inscrits dans le martyrologe romain, était adroitement exploité, bien qu'il ne touchât pas au fond de la question [7] ; en un mot, la *Lettre d'Eusèbe à Théophile* était un réquisitoire écrit avec d'infinies précautions. Mais elle était un réquisitoire. Mabillon y dénonçait la légèreté avec laquelle des ossements quelconques étaient transformés en reliques de martyrs et pourvus de noms déterminés [8]. Il y rappelait l'aveu de Grégoire IV à l'archevêque Otkar de Mayence, et se permettait cette réflexion malicieuse : « A cette époque on n'avait pas encore l'habitude de baptiser les saints et d'expédier leurs corps comme de vraies reliques [9]. » Sa conclusion était que le doute et l'incertitude planaient sur « la plupart » de ces saints inconnus dont on faisait présent aux Églises de la catholicité [10].

La *Lettre d'Eusèbe* obtint en France le plus vif succès : à Paris seulement cinq éditions se succédèrent et elle fut réimprimée à Bruxelles, à Tours, à Grenoble et à Utrecht. Ce fut comme un soulagement pour les consciences chrétiennes. Quelques jours seulement après son apparition, Fléchier [11] écrivait de Nîmes à Mabillon, le 2 mai : « J'ai reçu avec beaucoup de reconnaissance, mon Révérend Père, et lu avec beaucoup de satisfaction, le petit livre que vous avez eu la bonté de m'envoyer, où vous traitez du culte des saints inconnus. Il falloit qu'un homme aussi éclairé et aussi judicieux que vous l'êtes, nous apprît à distinguer, dans l'obscurité des sépulcres, les cendres des saints d'avec celles des pécheurs, et à régler selon les preuves évidentes ou douteuses, les honneurs qu'on rend, quelquefois indifféremment, à des ossements incertains, comme aux reliques des martyrs. Il y avoit longtemps que je souhaitois qu'on abolît certaines superstitions qui s'introduisent en faveur de ces corps qu'on appelle saints, et qui n'ont peut être jamais été baptisés. Les peuples sont naturellement crédules. La cour de Rome est quelquefois bien libérale de tels présents. Il n'y a pas un grand seigneur qui en revienne qui n'en rapporte quelque martyr, à qui il se fait honneur de fonder une dévotion et une fête dans quelque église qu'il affectionne ; de là viennent en divers lieux des histoires fausses et des dévotions peu solides. Votre dissertation servira beaucoup à faire connaître et à faire réprimer ces abus. » L'abbé Fleury et le savant Dugué, en un mot, tous les esprits loyaux et cultivés félicitaient vivement l'auteur ; en France, l'approbation était sans réserve et unanime.

Il n'en allait pas de même en Italie. Le 15 mai, Mabillon écrivait à Magliabechi [12] : « Je ne sais si vous aurez entendu parler d'une lettre *De cultu sanctorum ignotorum*. Je n'ai osé vous l'envoyer de peur qu'elle

[1] *Mabillon à Colloredo*, Paris, 10 février 1705, dans *Œuvres posthumes*, t. I, p. 359 : *Unicum hic affero a multis testibus in hac Parisiaca urbe observatum. Allatum erat quoddam caput quod S. Martyris esse dicebatur : adhibitis ad illud probandum chirurgis...* (les points sont de dom Thuillier) *quod a viro fide dignissimo qui testis adfuit, accepi.* — [2] Cette date résulte de la lettre de Dugué à Mabillon, *Œuvres posthumes*, t. I, p. 303. — [3] *Œuvres posthumes*, t. I, p. 305, 307. — [4] On ne le connaît que par la lettre citée dans la note 1. — [5] *Op. cit.*, t. I, p. 227 : *Et hic quidem prudenter ac sapienter decretum, si modo constet ejusmodi vasa sanguine tincta esse, non ad continendos suffitus aut odoramenta, aliaque id genus apposita fuisse.* — [6] *Mabillon à Colloredo*, juin 1696, *ibid.*, t. I, p. 306, *Vellem loco horum verborum*, dissimulante Pontifice, *quæ sub initium legantur, posuisse* : nesciente haud dubie Pontifice. — [7] *Œuvr. posth.*, t. I, p. 219, 237 ; cf. p. 228. — [8] *Ibid.*, t. I, p. 236. Ces saints inconnus pourvus de noms fictifs étaient désignés sous le nom de saints *baptisés*. — [9] *Œuvr. posth.*, t. I, p. 243. — [10] *Ibid.*, t. I, p. 223. — [11] *Ibid.*, t. I, p. 314. — [12] *Mabillon à Magliabechi*, Paris, 15 mai 1698, dans Valery, *op. cit.*, t. III, p. 7, n. 307. Le 8 février 1698, l'abbé Fleury écrivait à dom Ruinart : « J'ai lu avec un grand plaisir la lettre du R. P. Mabillon, j'en ai déjà fait part à plusieurs de nos amis et bien d'autres me la demandent. en sorte que je ne crois pas qu'elle me revienne sitôt. Tous les gens sensés et véritablement pieux voient avec plaisir réfuter solidement les erreurs qui peuvent être occasion de superstition et décrier au dehors les saintes pratiques de la religion. C'est, ce me semble, un des principaux fruits de l'érudition ecclésiastique ; car comme la superstition est fille de l'ignorance, le principal moyen de la détruire, est d'instruire et de répandre la lumière par la connoissance de l'antiquité. »

ne vous fût pas agréable. Je le ferai aussitôt que j'aurai appris que vous le souhaitez. » Si dévoué que fût Magliabechi, il était permis de craindre qu'il ne se laissât émouvoir par l'accès d'indignation que soulevait la lettre de Mabillon parmi ses compatriotes, à Rome principalement. Les capucins et les théatins, pour qui, de notoriété publique, le commerce des corps réputés saints était une source de profits aussi considérables que scandaleux, jetèrent les hauts cris, accusèrent la *Lettre d'Eusèbe* de porter atteinte au respect dû aux choses saintes et à la soumission avec laquelle tout vrai catholique devait recevoir et révérer les usages établis dans l'Église. Ces industriels n'étaient que trop écoutés en un temps où le pape les laissait inonder sans contrainte le monde entier de ces reliques suspectes. Les cardinaux amis de Mabillon, Colloredo, Casanata, appréciaient certes sa science étendue et sa critique prudente, mais ils appréhendaient l'effet possible de cette publication. Jusqu'où irait-on, ou plutôt n'irait-on pas si on laissait la critique s'introduire dans le domaine du culte? Quelles pratiques, quelles institutions seraient en mesure de se soutenir devant elle? Et que dire des reliques? Les anciennes jouissaient-elles d'attestations si solides qu'elles pussent braver l'examen que les reliques récentes ne supporteraient pas? Voilà ce que se demandaient les membres du Sacré-Collège qui voyaient dans la lettre subversive de Mabillon la ruine de la croyance des peuples dans les reliques. Il ne leur en fallait pas davantage pour la condamner. Dom Estiennot, procureur de la Congrégation à Rome, se faisait l'écho de ces réserves qu'il n'était pas loin de partager. Rendant compte à Mabillon de l'opinion du cardinal Casanata, il lui disait [1] : « Il convient de tout ce que vous avancez et croit que vous ne dites rien qui ne soit fort probable; mais il revient toujours à ce que vos principes posés et établis, ni les reliques qu'on a retirées ici des catacombes, ni celles qu'on pourra tirer à l'avenir ne devront être reçues comme véritables... Cela peut donner de grands scrupules au delà des monts, particulièrement en Espagne, en Allemagne, les Indes, etc., où l'on en envoie tous les jours... Encore un coup, combien y a-t-il d'autres abus qu'on souffre parce qu'on ne sauroit les empêcher! » Au surplus, Estiennot, qui n'eût pas conseillé la publication, qui l'eût même déconseillée, protestait de son dévouement et de sa disposition à défendre ce qui avait été fait.

Mabillon, mécontent des réponses dilatoires des cardinaux ses amis et de la désapprobation d'Estiennot, écrivit à celui-ci une lettre qui ne s'est pas retrouvée, mais qui devait contenir des reproches assez vifs si l'on en juge par la réponse d'Estiennot où on lit le passage suivant : « Je vous croys le meilleur amy ou l'un des meilleurs et plus syncères que j'aye au monde, je croys que vous estes persuadé que j'ay pour vous les mesmes sentimens de *corde bono et in fide non ficta*, et sur ce principe je croys aussi que tout ce que j'ay pu vous dire et vous escrire sur la dissertation ne vient que parce que vos interests me sont encore plus chers que les miens [2]. »

Depuis le mois de février 1698, cette affaire va occuper le procureur de la Congrégation et lui valoir quelques soucis [3]. La lettre n'avait pas tardé à être traduite sous le titre de : *Dissertation sur le culte des saints inconnus, par le R. P. dom Jean Mabillon, bénédictin de la congrégation de S.-Maur. Traduite du latin imprimé sous ce titre : Lettre d'Eusèbe romain à Théophile françois*, etc. — IHS — A Paris, chez Jean Musier, ruë du Petit-Pont, in-12, 1698 [par M. de Boin] [4]; presque en même temps paraissait une *Réponse du Théophile françois à la lettre du prétendu Eusèbe romain*, in-12, Cologne (Paris), de la façon du jésuite Hardouin. Les capucins se mettaient de la partie, mais leur définiteur général les blâmait d'avoir écrit. « Pour ce pays-ci, écrivait de Rome dom Estiennot, ce que je puis vous dire en bon ami, est que quoiqu'on n'en soit pas content, parce qu'elle dit la vérité (ce qui ne leur tourne pas à compte, ni en cette matière ni en bien d'autres), cependant ils n'en disent mot, et je crois qu'ils penseront plus d'une fois à ce qu'ils feront, car ils craignent quelque critique qui les chagrinerait incomparablement plus que n'a fait votre dissertation; je leur ai même fait entendre qu'elle ne manquerait pas. Il faut après cela les laisser faire, et sur ce qu'ils feront, on prendra des mesures... Le bon effet que cela fera, du moins pour quelque temps, est qu'on sera plus réservé à obvier dans le choix et la distribution des reliques, aux abus qui peuvent s'y être glissés. Depuis que la dissertation a paru, monseigneur le sacriste m'a fait l'honneur de venir me voir; il ne m'en parla pas du tout, quoique selon toutes les apparences du monde, il l'eût lue... les RR. PP. jésuites en sont fort contents : je veux dire les françois qui sont ici (car pour les italiens ce n'est pas cela) et ils traitent souvent le seigneur *Eusebius romanus* de bonne manière [5]. »

De dom Estiennot, le 22 juillet : « Je crois qu'on ne dira mot ici à votre dissertation; peut-être que Mgr Fabretti (voir ce nom) dans quelque ouvrage qu'il fait, en dira quelque mot en passant, mais qu'il l'attaque de front, j'ai peine à le croire. Pour Mgr Ciampini qui étoit fort déclaré contre Eusèbe et qui menaçoit aussy d'écrire, il ne le fera pas car il fut enterré la semaine passée [6]. »

De dom Estiennot, le 29 juillet : « Le R. P. définiteur des capucins de France... vint me voir hier et me parla de la réponse imprimée contre la lettre d'*Eusebius romanus* ; il me dit qu'après avoir fait toutes les perquisitions possibles, et écrit en France pour savoir si c'étoit quelqu'un de leurs Pères qui en fût auteur, il avoit trouvé et me pouvoit assurer *da uomo onorato* que ce n'étoit pas un de leurs religieux; il me dit même qu'on lui avoit écrit qu'on croyoit que c'étoit un P. jésuite... Son Em. Casanata me dit... que son sentiment étoit que vous laissassiez tomber cela, comme apparemment ils feront ici la lettre d'Eusèbe, à laquelle ils ne feront ni bien ni mal [7]. »

Dom G. de La Parre [8], le 5 août : « On vous aura, sans doute, mandé qu'au commencement [votre dissertation *De cultu sanctorum ignotorum*] n'eut pas toute l'approbation qu'elle mérite, mais enfin on a ouvert les yeux, et, bien loin d'y trouver quelque chose à redire, on y donne de grandes louanges. Hier... on vint à parler de votre dissertation et de la lettre que vous avez écrite au R. P. procureur général en

[1] *Dom Estiennot à Mabillon*, Rome 18 février et 30 mars, dans *Œuvres posthumes*, t. I, p. 309, 311. — [2] Bibliothèque nationale, ms. fr. *17679*, fol. 44. — [3] Dans les *Œuvres posthumes*, on trouve cinq lettres d'Estiennot à Mabillon, 18 février, 30 mars, 13 mai, 20 mai, 12 août, t. I, p. 309, 310, 316, 318, 331; trois d'entre elles existent en original dans le ms. fr. *17679* de la Bibl. nat. En outre, Valery, *op. cit.*, t. III, p. 8, 14, 19, 35, 40, a publié cinq autres lettres des 1er juillet, 22 juillet, 29 juillet, 9 septembre et 23 septembre, conservées dans le même manuscrit. Ce recueil contient encore dix autres lettres d'Estiennot demeurées inédites et relatives à la même affaire; cf. encore les lettres de mai-juin 1699, dans le ms. lat. *11662*, fol. 11, 13, 14. — [4] Sur ce personnage, voir *Œuvres posthumes*, t. I, p. 312. — [5] *Dom Estiennot à Mabillon*, Rome, 1er juillet 1698, Valery, *op. cit.*, t. III, p. 10-11, n. 308. — [6] *Dom Estiennot à Mabillon*, Rome, 22 juillet 1698, dans *ibid.*, t. III, p. 15, n. 309. — [7] *Dom Estiennot à Mabillon*, Rome, 29 juillet 1698, dans *ibid.*, t. III, p. 20, n. 310. — [8] En 1701, il succéda à Montfaucon comme procureur général à Rome.

réponse à la seconde partie du petit libelle français, qui a paru contre votre dissertation; tous unanimement approuvent vos deux pièces et adjoustèrent que plusieurs cardinaux leur avoient parlé de votre dissertation avec bien de l'estime; entre autres M. le cardinal Albani qui est un des plus savans du Sacré Collège, avoit dit au R. P. procureur général des minimes, que jamais ni le Saint-Offlce, ni la congrégation de l'*Indice* ne toucheront à cette pièce. Le cardinal Casanata a dit la même chose, ainsi votre Révérence peut demeurer en repos de ce cotté là [1]. »

Mabillon pleinement rassuré sur le dévouement de dom Estiennot, dont il semble avoir douté un instant, et comme pour lui témoigner son regret de l'avoir suspecté, présenta la défense de la *Lettre d'Eusèbe*, à laquelle il vient d'être fait allusion, sous la forme de lettre à dom Estiennot. Celui-ci reçut le 29 juillet l'écrit intitulé : *Fr. Johannis Mabillon commonitoria epistola ad d. Claudium Estiennot procuratorem generalem congr. Sancti Mauri in curia romana super epistola de cultu sanctorum ignotorum*, daté du 5 des nones de juillet 1698, et dont le caractère impersonnel est bien marqué par le fait que l'*Epistola* était jointe à une lettre datée du 8 juillet : « Je l'ai lue, répondait Estiennot, elle est fort juste et fort bien faite; j'en fais faire des copies que je distribuerai à de véritables amis *in tempore opportuno* [2]. » Dom Estiennot, qui avait l'art de se mouvoir dans le milieu romain, s'arrangeait de façon que l'*epistola commonitoria* reçût une large diffusion : « Je n'ai pu me dispenser, écrit-il le 9 septembre, de donner à Son Altesse Eminentissime [3] copie de l'*Epistola commonitoria*; il l'aura sans doute fait voir à bien des gens. Je l'ai fait voir aussi aux Éminences Casanata et Colloredo, et les ai priées de me la renvoyer; ils l'ont fait, mais comme ils l'ont gardée deux ou trois jours, qui aura empêché qu'ils n'en aient fait faire des copies? M. le trésorier m'en a demandé une copie; je n'ai pas pu la lui refuser; je n'en ai donné que le moins que j'ai pu, mais il n'en faut qu'une pour en pouvoir faire des centaines. Le pis qu'il puisse arriver est qu'elle paroisse, et s'il y étoit fait quelque mention à la réponse du P. H[ardouin] à la lettre d'*Eusebius romanus*, je m'en consolerois [4]. » Et le 23 septembre : « Je n'ai donné que deux ou trois copies de votre *Epistola commonitaria*, mais c'en est assez pour en faire trois cents; quand elle seroit imprimée en Flandre ou ailleurs, il n'y a rien à mon sens qui doive faire peine et qui ne soit juste et sage [5]. »

L'*Epistola commonitoria ad D. Claudium Estiennot, procuratorem congregationis S. Mauri in curia romana super Epistola de cultu sanctorum ignotorum*, in-12, Parisiis, 1698, donne des explications bénignes aux passages de la *Lettre d'Eusèbe* qui étaient de nature à choquer les Romains. Ceux-ci reprochaient à Mabillon son mépris pour le décret de la Congrégation des Rites relatif aux *ampullæ sanguinis*. « Quoi, du mépris! Je l'ai, au contraire suivi, répond-il, puisque j'ai dit que ce décret était très sage, mais qu'il fallait seulement bien vérifier si les fioles avaient été destinées à renfermer du sang [6]. » — On lui reprochait d'avoir jeté le discrédit sur les pratiques de l'Église. « Je n'ai mis en cause, répond-il, ni le Souverain Pontife, ni le cardinal-vicaire, mais seulement des subalternes. C'est à eux seuls qu'incombe la responsabilité des faits que j'ai révélés [7]. » On lui reprochait enfin d'avoir écrit que les anciens cimetières romains n'avaient plus de reliques au IXe siècle. « Que l'on étudie de près mon texte, répond-il, et l'on verra que j'avais en vue les reliques insignes et non les reliques anonymes [8]. » Il reconnaît du reste que, depuis le IXe siècle, des cimetières alors oubliés avaient été retrouvés et explorés. Toutefois, il rappelle, non sans malice, l'histoire de ces moines grecs qui, à l'époque de saint Grégoire, avaient été surpris à Rome, déterrant les ossements d'un cimetière en exploitation pour les expédier en Orient comme reliques [9].

L'*Epistola commonitoria* fit l'effet d'un calmant. Plusieurs cardinaux se déclarèrent rassurés par les explications qu'on leur présentait, et prirent la *Lettre d'Eusèbe* en bonne part [10]. Rassuré, Mabillon cessa de prendre au sérieux l'opposition que sa véracité avait déchaînée et que sa candeur croyait apaisée. « Il faut du temps, concluait-il, avec bonhomie, pour accoutumer et apprivoiser les gens à certaines idées qui sont opposées à leur préjugés [11]. » Il faut pour cela plus de temps qu'il ne le pensait, car le silence favorisait la cabale qui après trois années de menées souterraines, réussit, au mois d'avril 1701, à faire déférer l'*Epistola Eusebii romani* au tribunal de l'*Index* [12]. Pendant deux ans Mabillon ne put réussir à savoir ce qu'on lui reprochait, mais il apprit du moins que le secrétaire de la Sacrée-Congrégation tenait absolument à le condamner. Après bien des démarches, il sut qu'on lui reprochait surtout d'avoir calomnié Fabretti, en disant qu'il livrait comme reliques des ossements près desquels on ne trouvait pas la palme accompagnée de l'ampoule de sang [13]. « Je suis témoin, déclara alors Mabillon, que défunt M. Fabretti ne gardoit point tant de mesure pour discerner les saints des catacombes, et j'en ai vu lever plusieurs où ces marques dont vous parlez ne paroissoient point. J'en ai vu lever une entre autres où, pour toute marque il y avoit : A BALINEV AVGVSTAE, et je vous avoue que c'est une des peines que j'ai eues sur ces sortes de reliques. Je pourrois dire beaucoup de choses sur les palmes et les vaisseaux de verre que l'on prétend être la marque la plus certaine, mais le respect que j'ai et pour le Saint-Siège et pour la Congrégation des Rites m'oblige de supprimer ce que j'aurois à dire là-dessus et qui ne seroit peut-être pas inutile [14]. »

Cette lettre était écrite au mois de février 1703 et Mabillon aurait pu se flatter qu'il ne serait plus question de l'*Epistola*, mais dom de La Parre l'avertissait que « le secrétaire de l'*Index* est un homme fort extraordinaire, avec qui on ne peut parler sans qu'il ne s'emporte et ne dise des injures[15]. » Dans ces conditions on apprit que la *Lettre d'Eusèbe* venait d'être dénoncée de nouveau. De quoi l'accusait-on cette fois? Personne ne put le savoir; mais les mois se passèrent et, en avril 1704, Bianchi, l'onctueux secrétaire, s'employait avec plus d'acharnement que par le passé à obtenir une condamnation. Dom de La Parre avait

[1] *Dom de La Parre à Mabillon*, Rome, 5 août 1698, dans E. Gigas, *op. cit.*, t. II[1], p. 290, n. 76. — [2] *Dom Estiennot à Mabillon*, 29 juillet 1698, dans Valery, *op. cit.*, t. III, p. 19, n. 310. — [3] Le cardinal de Bouillon. — [4] *Dom Estiennot à Mabillon*, Rome, 9 septembre 1698, dans Valery, *op. cit.*, t. III, p. 37, n. 318. — [5] *Dom Estiennot à Mabillon*, Rome, 23 septembre 1698, dans *ibid.*, t. III, p. 41, n. 319. — [6] *Œuvres posthumes*, t. I, p. 327. — [7] *Ibid.*, t. I, p. 325. — [8] *Ibid.*, t. I, p. 328. — [9] *Ibid.*, t. I, p. 328. — [10] *Ibid.*, t. I, p. 331, *Dom Estiennot à Mabillon*, Rome, 12 août 1698. — [11] *Ibid.*, t. I, p. 332, *Mabillon à dom G. Fillâtre*, Paris, 31 janvier 1699. — [12] *Ibid.*, t. I, p. 336, note de dom Thuillier, A cette manœuvre ne fut pas étrangère une brochure parue à Rome en 1700 : *In Epistolam Eusebii romani ad Theophilum gallum de cultu sanctorum ignotorum Apocrisis, auctore Alexandro Plouniero Tomacensi, presbytero*, etc. — [13] *Ibid.*, t. I, p. 343, *Dom de La Parre à Mabillon*, Rome, 23 janvier 1703. — [14] *Ibid.*, t. I, p. 344, *Mabillon à dom de La Parre*, Paris, 12 février 1703. — [15] Bibl. nat., ms. fr. *17680*, fol. 54, *Dom de La Parre à Mabillon*, dans E. de Broglie, *op. cit.*, t. II, p. 232.

fort à faire, soutenu par les cardinaux Colloredo et Ottoboni, plus efficacement encore par Fontanini dont la liberté de langage pouvait tout se permettre, même devant le pape qui l'appréciait fort. Clément XI, dans cette affaire, ne pensait pas autrement que la plupart des Romains. « Il se fait, disait le Saint-Père, quantité de bonnes œuvres à l'occasion de ces reliques. Pourquoi en arrêter le cours en jetant des doutes sur les marques dont on se sert pour les distinguer des corps du commun des chrétiens? Quel bien ne se fait pas à Notre-Dame de Lorette? Combien d'œuvres de pénitence, de communions, d'aumônes? Faut-il empêcher ce bien parce qu'il n'est pas sûr que la chapelle ait été apportée là par les anges, comme le croit le peuple? Que la *scala sancta* soit l'escalier qui était dans la maison de Pilate, cela n'est pas absolument de foi. Cependant je le monte, tout Rome le monte souvent par pénitence et par dévotion [1]. » Ainsi la question d'authenticité ne se posait même plus, c'était la théorie des reliques par approximation. Ce n'était pas celle de Mabillon, mais Clément XI avait une si profonde estime pour le caractère et la science du grand bénédictin qu'on lui suggérait de dessaisir l'*Index* de la *Lettre d'Eusèbe*, et déclarer vouloir s'en réserver personnellement l'examen [2].

C'était la seule manière d'apaiser cette tempête dans un verre d'eau qui, en se prolongeant, commençait à porter une sorte de préjudice à la congrégation de Saint-Maur et à Mabillon. Il ne manquait pas de gens, dès lors, pour s'étonner qu'un religieux se montrât d'une probité si sévère dans une question où une large tolérance avait prévalu, et ce qui était tout à l'honneur du savant et du chrétien devenait matière à un reproche de la part de ceux qui, trop ignorants pour porter un jugement motivé sur les faits, se font une règle d'approuver les forts en blâmant les faibles.

Le 6 mai 1704, dom Guillaume de La Parre procureur général de la congrégation à Rome répondait au Père général, dom Claude Boistard, qui lui avait écrit le 10 avril précédent de faire son possible pour empêcher que la lettre de Mabillon ne fût censurée : « Je me suis donné bien du mouvement jusques ici pour cela, dit-il, et j'ai été assez heureux pour empêcher que dans les deux rapports qu'on a faits de cette lettre à Mrs les cardinaux qui composent la Congrégation de l'Index, elle n'ait été censurée... j'ai veu quelques cardinaux, entre autres M. le cardinal Ferrari, qui en est le Préfet. Ce cardinal paroit assez bien intentionné aussi bien que Mrs les cardinaux Colloredo, Imperiali et Gabrielli. Mais Mr le cardinal Corpeigna [3] vicaire du pape et Mgr le sacriste sont fort irrités contre cette lettre. Comme ces deux Mrs distribuent les reliques et qu'ils n'apportent pas tous les soins qu'il seroit nécessaire pour n'en distribuer que de véritables, ils s'imaginent que cette lettre est écrite contre eux. Le P. Maistre Bianchi, dominiquain, secrétaire de la Congrégation de l'Index, sollicité par les PP. jésuites, est encore fort acharné contre cette lettre. Le Rme P. Cloche, général des dominiquains, m'a promis de parler au P. Bianchi pour tacher de le radoucir, et luy faire entendre raison, mais cet homme est si peu raisonnable que je ne scai s'il y réussira.

«Il y a aujourd'hui 15 jours que j'écrivis au Rd. P. Mabillon, et lui mandai tout ce qui s'étoit passé dans la Congrégation de l'Index tenue un jour auparavant à l'occasion de sa lettre. Mrs les cardinaux eurent la bonté, tant par la considération qu'ils ont pour le P. Mabillon que parce qu'ils sont très persuadés qu'il y a de grands abus touchant les reliques des catacombes, qu'ils ont suspendu la condamnation de la lettre, quoyque M. le cardinal Corpeigna [4], qui étoit présent à cette Congrégation, insistât fort pour la condamnation.

« On convient ici avec le Rd. P. Mabillon que toutes les marques qu'on trouve sur les tombeaux des corps des catacombes, ne sont pas marques de martire, par exemple *la croix*, la *palme*, le *monogramme*, les lettres *alpha* et *omega* les *figures du Bon Pasteur*, d'un *agneau* et autres; mais on prétend que la palme jointe à la phiole teinte de sang en soient de vraies marques.

« On se récrie fort contre le fragment de la lettre de Grégoire IIIe écrite à Otgarius évêque de Mayence que le P. Mabillon rapporte dans sa lettre. Ces gens-ci disent que depuis ce tems là on a découvert plusieurs cimetières qui n'étoient pas connus du tems de Grégoire IIIe et qu'on en découvre tous les jours de nouveaux et qu'ainsi les réflexions que le Rd. P. Mabillon fait sur cette lettre ne sont d'aucun fondement.

« Si le Rd. P. Mabillon vouloit reimprimer sa lettre en corrigeant ces deux endroits, se seroit le moien de la sauver de la censure [5]. »

Ce fut la solution qui prévalut; on demanda à Mabillon une nouvelle édition de sa lettre contenant les amendements qu'on lui indiquerait (juin 1704) [6]. Il accepta et, au mois de février 1705, donna une édition revue et retouchée, sous le titre d'*Eusebii romani ad Theophilum gallum Epistola de cultu sanctorum ignotorum*, avec une *admonitio in novam editionem*. Ce fut l'édition reproduite dans les *Analecta* en 1723, dans les *Œuvres posthumes*, en 1724, en regard avec la première édition, t. I, p. 213-281, et dans les *Præfationes in Acta sanctorum*, Tridenti, 1724, p. 607-661. II. *De cultu sanctorum ignotorum editio secunda cui accessit Epistola ad Stephanotium nunquam antea typis edita*. Une traduction française parut sous le titre de *Dissertation sur le culte des saints inconnus par le R. P. dom Jean Mabillon bénédictin de la congrégation de S.-Maur, Traduicte en français sur la nouvelle édition latine de 1705 qui a pour titre Lettre d'Eusèbe à Théophile* par M. L. R. [Le Roy], à Paris, chez Cl. Cellier, 1705.

Ce qui distinguait cette seconde édition de la première, c'était surtout deux omissions. D'une part la lettre de Grégoire IV à Otkar de Mayence était passée sous silence [7]; d'autre part, le décret de la Congrégation des Rites de 1668 y était l'objet d'une approbation sans réserves et « la fiole teinte de sang » y était présentée comme l'indice irrécusable du martyre. Naturellement, cette déclaration théorique laissait entière la question de fait. Mabillon ne disait pas que les fioles ou ampoules trouvées dans les catacombes, même quand elles avaient contenu une matière que la dessication laissait en l'état d'une croûte de couleur sombre, avaient contenu du sang, il disait seulement qu'on était autorisé à conclure le martyre quand on avait préalablement reconnu avec certitude la trace du sang dans la fiole. Mabillon ne rétractait rien de ce qu'il avait dit, il ne concédait même rien au delà; du reste, son vif sentiment de la vérité scientifique et son honneur personnel ne lui permirent pas de lais-

[1] *Œuvres posthumes*, t. I, p. 353. — [2] Ibid., t. I, p. 355, *Colloredo à Mabillon*, 8 juillet 1704. — [3] Carpegna. — [4] Carpegna. — [5] *Dom G. de La Parre à dom Cl. Boistard*, 6 mai 1704, dans U. Berlière, *Lettres inédites de bénédictins français de la collection Willelm*, dans *Revue bénédictine* 1899, t. XVI, p. 345-346, n. VIII. — [6] *Mabillon à dom de La Parre*, 18 août 1704, dans *Bul. du Bibliophile*, 1870, p. 124: « Je viens d'achever la révision de la *Lettre d'Eusèbe* et j'espère que la seconde édition ne sera pas désagréable à Sa Sainteté et à nos seigneurs les cardinaux, du moins ai-je tâché de la faire de mon mieux pour cela. » — [7] Elle se lit dans la trad. franç., p. 110, 190, 192 (en latin).

ser ignorer que les retouches avaient été faites par la volonté expresse du Souverain Pontife : *Hæc porro nova editio non temere, nec proprio arbitrio a me facta est, sed adejus nutum et imperium penes quem residet summa percipiendi auctoritas* [1]; ainsi ses préférences restaient pour l'édition de 1698 [2]. Cette déférence était tout ce qu'on attendait pour mettre fin à un incident qui avait trop duré et menaçait d'attirer de sérieux ennuis. Clément XI lut la nouvelle édition et s'en déclara satisfait [3], la Sacrée-Congrégation de l'Index n'éprouva de difficulté que dans l'expression de son plaisir [4].

XXVII. L'ÉDITION BÉNÉDICTINE DE SAINT AUGUSTIN. — Quand l'Académie de Vienne entreprit une nouvelle édition des œuvres de saint Augustin, les jeunes philologues chargés de la préparation des premiers volumes jugèrent de haut l'œuvre de leurs devanciers bénédictins. Il devint nécessaire de leur rappeler ce qu'elle valait et leur indiquer à la Bibliothèque nationale la série de volumes où sont réunis les travaux préparatoires et les documents relatifs à cette édition. L'indication fut sans doute jugée utile. Un missionnaire de l'Académie vint étudier ces pièces et en tira trois fascicules sur l'histoire de l'édition bénédictine, travail consciencieux mais où se trahissait une inexpérience instructive de notre histoire religieuse. Le chanoine H. Didio entreprit de refaire ce récit et ne dépassa pas le cinquième chapitre; le chanoine A. M. P. Ingold en ajouta sept autres. Il existe donc toute une bibliographie qu'il importe de faire connaître.

Bibl. nat., *fonds latin, 11645* à *11666*, soit vingt-deux volumes in-folio dont voici le détail sommaire :

Tomus I (*11645*) *complectens epistolas variorum et indices codicum consulendorum* (au fol. 39, une lettre intéressante de Diroys sur l'ordre des lettres).

Tomus II (*11646*). *Collatio ad mss codices bibliothecæ Vaticanæ.*

Tomus III (*11647*). *Recensiones variæ.*
Tomus IV (*11648*). *Epistolarum tom. I.*
Tomus V (*11649*). *Epistolarum tom. posterior.*
Tomus VI (*11650*). *Recensiones variæ.*
Tomus VII (*11651*). *Recensiones de Trinitate.*
Tomus VIII (*11652*). *Rec. de Genesi... etc.*
Tomus IX (*11653*). *Rec. de Fide... etc.*
Tomus X (*11654*). *Rec. ad Simplicianum...*
Tomus XI (*11655*). *Rec .de Civitate Dei.*
Tomus XII (*11656*). *Rec. de hæresibus... etc.*
Tomus XIII (*11657*). *Rec. contra Julianum... etc.* (en tête curieuse lettre de dom Delfau à l'abbé Le Roy).
Tomus XIV (*11658*). *Rec. Enarrationum in psalmos I.*
Tomus XV (*11659*). *Rec. Enarrationum in psalmos II*
Tomus XVI (*11660*). *Rec. in Joannem.*
Tomus XVII (*11661*). *Rec. Sermones et Homiliæ.*

Tomus XVIII (*11662*). Recueil de lettres où se trouvent consignées toutes les différentes circonstances relatives à l'édition. On y trouve : 1° quantité de lettres de Mabillon et à Mabillon, fol. 1-88; 2° le ms. autographe de l'*Histoire de la nouvelle édition...* par dom Thuillier, première rédaction, fol. 88-118; 3° le *Récit sur divers procédés qui ont eu lieu à Rome relativement à l'édition de saint Augustin*, fol. 119-148; 4° le *Journal* (autographe) de dom Ruinart, fol. 142-155; etc.

Tomus XIX (*11663*). Diverses pièces relatives à l'affaire, entre autres pièce 13, « que l'édition de saint Augustin ne favorise point les cinq propositions de Jansénius. »

Tomus XX (*11664*). Diverses pièces, entre autres, fol. 314 : *Ordo legendi Augustinum*, et dans la seconde partie du volume, fol. 107 : « Critique de l'ordre de l'édition de Louvain. »

Tomus XXI (*11665*). Ce tome contient les diverses rédactions de la préface par Mabillon, entre autres, fol. 141-225, celle qui porte les « Notes de Bossuet », et fol. 303-342, celle que Kukula appelle l'*Original concept* de Mabillon.

Tomus XXII (*11666*). *Residuum collationis Augustinianæ.* Au fol. 4, copie de l'*Histoire de la nouvelle édition* incomplète, mais avec un avant-propos assez intéressant, qui ne se trouve ni dans l'autographe ni dans les deux imprimés et qui a été publié par le P. Ingold, *op. cit.*, p. IX-X. — Ce même tome XXII contient encore divers fragments de la préface de Mabillon; fol. 38, des observations sur une phrase que Kukula (III, p. 45) attribue à Bossuet, sans raison évidente; fol. 59, des notes de Mabillon.

Les correspondances des bénédictins conservées à la Bibl. nat.

Histoire de la nouvelle édition de saint Augustin, donnée par les PP. bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (par dom Vincent Thuillier). En France, 1736, in-4°, de 6-34 pages. La seconde rédaction parut sous le même titre dans la *Bibliothèque germanique ou histoire littéraire de l'Allemagne, de la Suisse et des Pays du Nord*, 1735, t. XXXIII, article 14, p. 187-222; 1736, t. XXXIV, art. 2, p. 13-50; 1736, t. XXXV, art. 7, p. 67-101. L'édition parue « en France » fut publiée par l'abbé Goujet. Rédigée à l'époque où il était constitutionnaire assez ardent, dom Thuillier atténua son texte lorsqu'il le publia dans la *Bibl. germ.*, le mettant d'accord avec ses idées.

Dom Le Cerf, dans la *Bibliothèque historique et critique des auteurs de la congrégation de Saint-Maur*, donne, à l'occasion de la notice de dom Blampin, p 23-40, toute une histoire de l'affaire. (Voir également à : *Delfau, Guenié, Mabillon.*)

Dom Tassin, *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, p. 301-310 : *Précis des contestations au sujet de la nouvelle édition de saint Augustin.*

Urba, *Beiträge zur Geschichte der Augustinischen Textkritik*, dans *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, 1889, t. CXIX, 6.

Kukula, *Die Mauriner Ausgabe des Augustinus, ein Beitrag zur Geschichte der Litteratur und der Kirche im Zeitalter Ludwigs XIV*, dans les *Sitzungsberichte* de Vienne, *I. Theil*, 1890, p. 1-106; *II. Theil*, 1890, p. 1-66; *III. Theil*, 1892, p. 1-40.

O. Rottmanner, *Der Augustinismus, ein dogmengeschichtliche Studie*, in-8°, München, 1892.

H. Didio, *Mabillon et l'édition bénédictine des œuvres de saint Augustin*, dans la *Revue des sciences ecclésiastiques* 1897-1898, les cinq premiers chapitres; ce travail abandonné a été repris et terminé par A. M. P Ingold, *Histoire de l'édition bénédictine de saint Augustin, avec le Journal inédit de dom Ruinart*, in-8°, Paris, 1903, et *Bossuet et le jansénisme. Notices historiques* [avec] *appendice sur Bossuet et l'édition bénédictine de saint Augustin*, in-8°, Paris, 1904, p. 153-117.

L'épisode, ainsi qu'on le verra, est instructif. Au lendemain du concile de Trente lorsque la papauté voulut donner à l'Église une édition officielle des Livres saints, elle comprit dans ce projet outre la Bible, le missel et le bréviaire, les œuvres de saint Augustin, le maître de la théologie occidentale. Il s'agissait, pour saint Augustin, comme pour la Bible d'une vaste entreprise. Comme le Bréviaire et la Bible

[1] *Œuvres posthumes*, t. I, p. 210. — [2] *Ibid*, t. I, p. 359, *Mabillon à Colloredo*, 10 février 1705. — [3] *Ibid.*, t. I, p. 364, *Dom de La Parre à Mabillon*, 26 mai 1705. — [4] *Œuvres posthumes*, t. I, p. 364, *Ottoboni à Mabillon*, 2 juin 1705.

avaient attiré de graves ennuis pour n'aboutir qu'à un résultat chétif, l'expérience rendit prudent et on s'adressa aux bénédictins pour reprendre le vieux projet délaissé auquel le jansénisme donnait une piquante actualité.

Ce qui rendait l'entreprise plus ardue encore c'est qu'en 1577, les docteurs de Louvain avaient donné au public une édition souvent réimprimée jusqu'à la fin du XVIe et encore au début du XVIIe siècle. Mais cette édition était quelque peu suspecte et on pouvait y voir une allusion dans une bulle de Sixte V datée du 1er mars 1589 : *Quantum semper detrimenti attulerint hæreticorum aliorumque veritatis hostium insidiæ et doli sacris libris, sanctorumque Patrum monumentis multis modis corrumpendis, quantamque hoc potissimum sæculo animorum perniciem importaverint eorumdem librorum mendosæ impressiones atque editiones impuro et pestifero hæresum fermento aliisque erroribus coinquinatæ et corruptæ.* En dehors des questions théologiques et, à s'en tenir à la seule question philologique et critique l'édition de Louvain était assez défectueuse : texte corrompu en beaucoup d'endroits, nul ordre dans les lettres et dans les autres livres, mélange d'ouvrages authentiques et d'écrits supposés, peu d'exactitude, tables imparfaites [1]; démérite plus grave, l'enquête n'avait porté que sur un nombre restreint de manuscrits, ceux-là seuls qu'on avait pu saisir à portée de la main.

Les successeurs de Sixte V eurent d'autres préoccupations jusqu'à ce que, en 1640, l'apparition de l'*Augustinus* remît au premier plan les questions relatives à la possession, l'intégrité et l'interprétation des écrits de l'évêque d'Hippone. Il y eut alors plusieurs éditions partielles, parmi lesquelles un recueil d'opuscules sur la grâce, à Louvain, en 1647, et à Rome en 1652. Sur ces entrefaites, ce qu'on appela « la Paix de l'Église » ramena à Paris Antoine Arnauld qui mettait alors la dernière main à son ouvrage intitulé : *La perpétuité de la Foi.* La nécessité de consulter un texte de saint Augustin l'amena à Saint-Germain-des-Prés où il s'entretint avec le prieur du monastère, dom Victor Tixier, et lui dit entre autres choses « qu'une nouvelle révision des ouvrages de saint Augustin serait une entreprise vraiment digne de la congrégation de Saint-Maur; que ce travail la regardait plus qu'aucun autre corps, à cause du grand nombre de manuscrits qui sont dans ses monastères; qu'étant répandue par toute la France, elle avait une grande facilité à collationner les manuscrits des églises cathédrales et des autres bibliothèques; enfin, que l'utilité, qui reviendrait aux religieux de ce travail, étoit si grande que, pour peu qu'on y fît d'attention, on n'hésiteroit pas un moment à s'en charger [2]. » Dom Tixier goûta la proposition et en fit part à dom Claude Martin, un des assistants du général, qui s'y montra tout à fait favorable. Le général de la congrégation, dom Bernard Audebert, fut promptement acquis et on décida la réunion d'une assemblée extraordinaire comprenant les prieurs des monastères de Saint-Denis et des Blancs-Manteaux.

Dom Audebert exposa ses vues qui furent contredites par dom Vincent Marsolles, prieur de Saint-Denis, qui exprima la crainte « que les religieux, sous prétexte de voir des manuscrits, ne se répandissent trop dans le monde » et par dom Brachet, second assistant, qui fit valoir que « la congrégation ne manquerait pas d'être soupçonnée de jansénisme [3]. Ceux qu'on accuse d'être de ce parti, dit-il, se vantent d'être disciples de saint Augustin; on dira dans le monde que les bénédictins leur sont favorables. La seule édition de ce saint docteur sera du moins un prétexte pour attirer sur eux cette accusation. « Cet avis timide ne prévalut point et l'assemblée conclut « à la pluralité des voix, qu'on entreprendrait la nouvelle édition de saint Augustin. » En même temps qu'Antoine Arnauld, l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, plusieurs évêques, le président de Lamoignon insistaient dans ce sens. Lamoignon voulait même que les bénédictins eussent une imprimerie à eux, et son crédit auprès du roi étoit si grand qu'il en auroit obtenu cette grâce si, pour de bonnes raisons, on ne l'eût prié de ne pas la demander [4]. »

Il est probable que pour tenir tout le compte possible des prévisions de dom Brachet, on résolut de publier la nouvelle édition « de manière à contenter toutes les écoles » en trouvant un milieu « qui pût mettre à couvert des inconvénients que l'on craignoit.. qui étoit de n'entrer dans aucun parti, de donner simplement saint Augustin dans la plus grande pureté que l'on pourroit, sans autres notes que des notes textuelles et critiques, sans réflexions, sans dissertations, en un mot tel qu'on l'auroit pu donner avant tout partage de sentiments sur la doctrine de la grâce, quelques sommaires seulement à la marge, conçus souvent dans les propres termes de l'auteur et toujours selon sa pensée [5]. » Sur l'indication de dom Claude Martin on confia l'entreprise à dom Delfau, âgé de trente-sept ans et ce choix parut excellent. Dom Delfau s'adjoignit dom Robert Guérard, non moins capable que lui et plus jeune de quelques années et ils se mirent à l'œuvre. Dom Delfau commença par lancer une circulaire imprimée « qu'il fit courir dans tous les endroits de l'Europe, d'où il croyoit qu'il pouvoit attendre du secours [6]; » de son côté le P. général adressa à tous les monastères de la congrégation une lettre, également imprimée, datée du 17 août 1670 qui décrivait la méthode qu'on allait suivre.

Le projet reçut bon accueil, des manuscrits furent envoyés de divers côtés. « On commença à collationner tout ce qu'on trouva... dans les abbayes de la congrégation et des autres maisons religieuses, des cathédrales et des particuliers. Tous ceux qui en pouvoient fournir, n'attendoient pas qu'on les leur demandât; ils les offroient d'eux-mêmes; chacun vouloit contribuer à cet ouvrage. La bibliothèque du roy fut toujours ouverte aux bénédictins : ceux qui en avoient soin alors, les servirent avec toute l'honnêteté et l'empressement qu'on pouvait souhaiter. Tous les autres bibliothécaires suivirent leur exemple : M. Baluze, qui l'étoit de celle de M. Colbert, signala en cette occasion le zèle qu'il avoit pour les lettres et son attachement pour la congrégation de Saint-Maur [7]. »

De l'étranger vinrent d'utiles contributions : d'Angleterre, d'Allemagne, de Suisse, même d'Espagne; de Rome enfin. Le cardinal Bona obtint communication de diverses variantes faites en vue de l'édition projetée par Sixte V, et là-dessus, on n'a pas manqué d'écrire que l'édition bénédictine « était, pour ainsi dire, *romaine* dans sa source puisqu'elle était la mise en œuvre des travaux commencés dans la capitale du monde chrétien [8]; » ce qui serait une plaisanterie s'il n'y fallait voir un nouvel exemple de cette ultramontanite aiguë qui régna un temps en France et fera l'admiration de la postérité.

L'œuvre avançait « et le bruit s'était répandu que l'on alloit commencer l'impression, lorsque pour quelques affaires de cloître, dom Delfau et son collègue reçurent chacun une lettre de cachet, qui les reléguait

[1] Thuillier, dans *Bibliothèque germanique*, t. XXXIII, p. 188. — [2] Dom Thuillier, *Hist. de la nouv. édit. de saint Augustin.* — [3] Id. *ibid.*, p. 1. — [4] *Biblioth. germanique*, t. I, p. 189. — [5] *Bibliothèque germanique* t. I, p. 139. — [6] Thuillier, *op. cit.*, p. 2. — [7] Thuillier, *op. cit.*, p. 2. — [8] Didio-Ingold, *op. cit.*, p. 33.

le premier à Saint-Mahé, abbaye de la congrégation dans le fond de la Basse-Bretagne, sur le bord de la mer, le second à Ambournai, autre abbaye dans la Bresse [1]. » Dom Thuillier, qui rapporte cette mesure ajoute dans une note du manuscrit de son histoire : « Jamais je n'ai su d'où venoient ces lettres de cachet, ni qui y avoit donné occasion [2]. » Dom Tassin dit de son côté que « quelques-uns prétendoient que dom Victor Tixier, prieur, avoit sollicité ces ordres par quelque ressentiment contre le P. Delfau... Mais dom Tixier déclara à l'article de la mort qu'il n'avoit eu aucune part à la disgrâce de ses deux savants confrères [3]. » L'opinion la plus répandue et la plus vraisemblable fut celle d'une vengeance tirée contre l'auteur d'un livre qui condamnait sans ménagements l'abus de la commende; on sait aujourd'hui que l'archevêque de Paris fut l'auteur de cette disgrâce.

Dom Delfau avait organisé au monastère de Saint-Denis un atelier où « six jeunes religieux prêtres travailloient avec lui [4] »; on ne pouvait abandonner l'œuvre commencée et dom Vincent Marsolles, devenu cette année-là même (1670) supérieur général, chargea dom Thomas Blampin [5] alors professeur de théologie de prendre la direction de l'édition. « Ce père, dit de lui dom Thuillier, étoit bon, juste et solide; il ne manquait pas de vivacité, mais la vertu l'en avoit rendu tellement maître qu'il sembloit qu'il n'en avoit en effet. Son application infatigable suppléoit à ce qu'un grand feu fait dans les autres, et sa maturité le garantissoit des inconvénients de ceux en qui l'imagination domine [6]. » Dom Blampin s'appliqua à l'œuvre qui lui était confiée, n'interrompant son travail « que pour la récitation de son bréviaire, la célébration des saints mystères, ses autres prières et le temps de ses repas. » Son activité fut telle que moins de quinze mois après qu'il fut mis à la tête de l'édition, dom Blampin pouvoit envisager l'impression.

Sur les instances de l'archevêque de Paris, Fr. de Harlay, les bénédictins confièrent l'impression à Muguet, imprimeur de l'archevêché. L'impression fut commencée le 5 octobre 1677. Il fallait dès lors songer à la dédicace de l'ouvrage. Les supérieurs consultèrent et tous furent d'avis qu'il fallait dédier, quelques-uns parlaient du pape, le plus grand nombre jugea plus à propos que ce fût au roi. L'archevêque de Paris se chargea d'obtenir son agrément. On chargea Mabillon d'écrire une épître dédicatoire. « Du soir au matin, dit dom Thuillier, il la mit dans l'état où elle est, ce qui paroîtroit incroyable, si je ne le rapportois d'après des témoins non suspects. » Et il ajoute avec raison : « C'est un vrai chef-d'œuvre en son genre. » Elle est, en outre, fort curieuse, comme indice de l'état des esprits en France à l'égard de l'autorité royale, et ce morceau, écrit en un latin magnifique, a trouvé un traducteur, ami intime de Mabillon, qui a su faire passer toute sa noblesse dans le français [7]. Cette épître est certainement une des œuvres les plus significatives pour entrer dans la pensée de Mabillon qui, on vient de le voir, l'improvisa :

« *Sire*,

« Quoique nous ne cédions à personne dans le profond respect qui est dû à votre Majesté, nous ne craindrons point de l'assurer que ce que nous lui présentons est digne d'Elle. C'est saint Augustin, la lumière et l'oracle de l'Église : c'est une nouvelle et plus correcte édition des ouvrages de ce grand homme, qui ont été autrefois l'amour et les délices de Charlemagne, et à qui nous croyons presque donner une seconde immortalité en les mettant sous la protection d'un nom aussi immortel que le vôtre. Il y a environ cent cinquante ans qu'on les vit comme renaître en Allemagne par l'impression que l'on en fit à Bâle. La Flandre ensuite les reçut plus agréablement des savantes mains des docteurs de Louvain qui les donnèrent au public augmentés et en meilleur ordre; et nous avons travaillé en France, non seulement à en ôter les fautes qui s'y étoient glissées et à les rendre autant qu'il est possible tels que le Saint les a composés, mais à y ajouter encore les livres et les traités qui n'ont été publiés que dans notre siècle, ou ceux qui n'avoient pas encore vu le jour. Ainsi il se trouvera, Sire, que les Flamands, les Allemands et les Français se sont joints ensemble pour faire un présent illustre à Louis le Grand qui vient de leur donner la paix. Les écrits de saint Augustin rencontrent aussi un protecteur digne d'eux, n'y ayant rien de plus convenable que de consacrer au plus grand de tous les rois, et à un prince si fameux par ses victoires et si zélé pour la religion catholique, les productions du plus insigne d'entre les docteurs de l'Église, et principalement ces excellents traités par lesquels il a soutenu les vérités de la foi contre les hérétiques et triomphé d'eux avec tant de fruit et de gloire... »

Louis XIV avait favorisé de son mieux les éditeurs en leur prêtant les manuscrits de sa bibliothèque et en leur faisant ménager le meilleur accueil dans les pays étrangers; ces prévenances de sa part envers saint Augustin rappelaient l'histoire des rois, ses prédécesseurs, qui se plaisaient à recevoir les précieux ouvrages du grand docteur; « mais rien n'est plus remarquable sur ce sujet que l'exemple de Charlemagne, car selon le témoignage d'Éginhard, son secrétaire, il prenoit un plaisir singulier à lire principalement les livres de la *Cité de Dieu*. Ce grand prince pouvoit être attiré à cette lecture par l'élévation de génie, par le grand fond de piété et de science et par l'humilité sincère et généreuse qui y éclatent, et qui s'y font sentir à chaque page; mais ce qui l'y attachait particulièrement, étoit tant d'excellentes maximes que l'on y trouve pour la conduite de la vie et qui regardent les vertus tant des particuliers que de ceux que la Providence appelle au gouvernement, soit dans l'Église soit dans l'État. Car il est certain qu'après les Livres divins, il n'en est point où ces devoirs soient marqués plus nettement que dans saint Augustin, et que ce Père a enseigné avec un discernement très juste la manière dont on doit accorder l'empire avec le sacerdoce, la majesté avec la religion, la guerre avec la paix, la magnificence avec la modestie, la rigueur

[1] Thuillier, *op. cit.*, p. 2. Sur dom Delfau exilé à Landevenec et dom Robert Guérard exilé à Ambournay (Jura), à la sollicitation de l'archevêque de Paris, cf. J.-B. Vanel, *Les bénédictins de Saint-Germain-des-Prés et les savants lyonnais d'après leur correspondance inédite*, in-8°, Paris, 1894, p. 176-179. — [2] Bibl. nat., *f. l. 11666*, p. 2. — [3] Tassin, *op. cit.*, p. 84. Dom Delfau, 1637-1676; en allant par mer de Landevenec à Brest, il se noya avec tous ceux qui occupaient le bateau, sauf un matelot. Dom Guérard continua, de loin, à rechercher et collationner les manuscrits pour l'édition. — [4] Tassin, *op. cit.*, p. 83. — [5] Dom Blampin, né à Noyon en 1641, marcheur infatigable, il tua littéralement son premier compagnon, le frère René Pasquier. Partis ensemble de Paris, ils arrivèrent à jeun à Compiègne où le frère s'évanouit; dès qu'il eut repris ses sens, on repartit pour Noyon et frère René mourut deux heures après son arrivée. — [6] Thuillier, *op. cit.*, p. 3. — [7] Le traducteur fut « Monsieur Bulteau », ancien secrétaire du roi, qui s'était retiré à Saint-Germain-des-Près, en qualité de *commis stabilié*, où il vécut vingt ans et mourut saintement le 6 avril 1693; il est l'auteur d'une *Histoire de l'ordre de Saint-Benoît*. L'épître dédicatoire, imprimée à Paris, chez Muguet, in-4°, se trouve à la Bibl. nat., *fonds latin 11662*, fol. 156. On lit à la suite le *Prodromus novæ S. Augustini operum editionis*. Il existe plusieurs lettres de Mabillon à Ch. Bulteau.

et la fermeté du gouvernement avec la douceur et la clémence. Après quoi l'on ne s'étonnera pas qu'un prince, dont la vie étoit un continuel exercice de piété, de justice, de valeur et des autres vertus royales, trouvoit tant de goût et de charmes dans des ouvrages qui l'excitoient à remplir si bien ses devoirs et qui lui traçoient une image de ce qu'il faisoit.

« Chacun, Sire, voit avec joie et admire d'autant plus en vous ces grandes qualités et ces vertus nécessaires pour le gouvernement que vous n'y avez point été formé par les hommes, mais que vous les avez reçues du Ciel par une grâce particulière, et l'on reconnoît aisément que c'est avec justice qu'elles vous ont acquis le nom de Grand. » Dans les pages suivantes, que le souci de la brièveté nous impose d'omettre, se déroule tout un grandiose tableau des prospérités du règne où rien n'est omis, les lois, les règlements, les victoires, les conquêtes et jusqu'au passage du Rhin « tout large et tout profond qu'il est, et même bordé d'escadrons ennemis! » Il n'est pas jusqu'au Dauphin, dont la jeunesse promet une longue suite à ces prospérités grâce à sa naissance et à « l'excellente éducation » qui lui est donnée. »

Si habitué qu'il fût à être loué, Louis XIV ne l'était pas toujours avec ce goût et cette mesure; il y prit plaisir et ne cessa de couvrir l'ouvrage de sa protection.

L'impression de l'ouvrage, avons-nous dit, fut commencée le 5 octobre 1677, mais il n'est pas exact de dire que « le premier volume parut au commencement de l'année 1680 [1]. » Ce fut le tome IV qui parut tout d'abord, en 1681, et les tomes I et II ne furent livrés au public qu'en 1687 et 1688; l'erreur commise s'explique par un détail bibliographique : l'éditeur Muguet réimprima en 1689 les tomes I et II avec la date de 1679, mais cela à l'insu de dom Blampin, chargé de la direction de l'édition, et non sans introduire dans cette réimpression de nombreuses fautes [2].

Le tome premier contenait les *Rétractations* et les *Confessions*, en plus une série d'opuscules antérieurs au sacerdoce et dont l'authenticité prêtait à discussion. On s'adressa au docteur de Saint-Beuve qui avait sur ce sujet des « remarques » qu'il promit d'envoyer, mais « deux jours après une apoplexie l'emporta [3].

Le tome second devait renfermer les lettres et on ne s'entendait pas sur l'ordre dans lequel on les imprimerait. On consulta de savantes gens qui opinèrent diversement, même certains d'entre eux, dit plaisamment dom Thuillier, « craignant que si on changeoit l'ordre, cela ne troublât leurs idées, étoient d'avis qu'on s'en tint à la première disposition, alléguant pour raison qu'il seroit fâcheux que ceux qui avoient fait leurs études dans des éditions précédentes, ne se reconnussent plus dans celle que l'on préparoit. » Ce fut l'avis du Père général, mais sur de nouvelles et vives instances de l'abbé Santeuil, frère du poète, et bien qu'on eût déjà imprimé quelques feuillets, il fut décidé « que les lettres seroient rangées selon l'ordre chronologique [4]. »

L'atelier organisé par dom Delfau n'avait rien perdu de son activité sous la direction de dom Blampin; on y voit dom Pierre Coustant, « employé aux tables » où il donna des preuves d'une si vive pénétration d'esprit qu'on le chargea, une fois le troisième volume terminé, de s'occuper du suivant. Ce fut lui qui démêla les vrais sermons des « douteux » et des « supposés », il le fit avec une telle maîtrise que son classement n'a plus été contesté. A côté de lui, prend place dom Claude Guénié qui fut employé « à la table générale » dont il fit une œuvre si excellente qu'elle a servi de modèle à tous ceux qui publient de grands ouvrages [5]. Dom Nicolas Goyzot et dom Simon Bougis corrigeaient les épreuves; dom Edmond Martène et dom Robert Morel rendaient différents services, ainsi que dom Jean Gelé et les PP. Vaillant et du Frische, ceux-ci devaient plus tard se charger de la vie de saint Augustin qui trouva place dans le tome XIe, traduction de la vie française, non encore publiée, de Tillemont [6].

Jusqu'ici nous n'avons rencontré que des bénédictins. Voici une première silhouette de jésuite, celle du P. Garnier, bibliothécaire du collège de Clermont où nous avons fait sa connaissance à l'occasion du *Liber diurnus* (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 288). Ce saint homme, nous apprend dom Thuillier « ne passoit jamais devant la boutique de Muguet qu'il ne dit à sa femme que son mari s'étoit engagé dans une affaire dont il doutoit fort qu'il fût jamais bon marchand [7]. » Dès qu'il eut connaissance qu'on adoptait pour le classement des lettres l'ordre chronologique, le même P. Garnier « changeant de batterie [8] » s'empressa de décrier l'ouvrage et d'intimider l'éditeur. Il disait qu'il « attendoit comment les bénédictins se tireroient du mauvais pas où ils s'étoient jetés, qu'il avoit beaucoup travaillé sur ce sujet et qu'il ne croyoit pas que la chose fût faisable [9]. » La touchante sollicitude du P. Garnier n'avait d'égale que celle de son confrère le P. Deschamps qui « avoit tâché d'engager [l'] imprimeur à lui communiquer les feuilles de saint Augustin, à mesure qu'il les auroit imprimées; il n'est pas aisé de deviner au juste les intentions de ce bon Père », écrivait-on à dom Blampin [10]. Le pauvre Muguet ne savait plus qui entendre : P. Garnier! P. Deschamps! et maintenant les libraires de Lyon voulaient lui faire abréger son privilège, poussés à cela « par des personnes à qui cet ouvrage ne plaisait pas [11]. » Muguet gagna sa cause et un arrêt du Conseil, du 21 novembre 1678 [12] prend soin de rappeler que les bénédictins ont pris soin de corriger les ouvrages de saint Augustin « sur plus de 1200 anciens manuscrits [13]. »

Après avoir enregistré ces témoignages d'une sollicitude un peu cauteleuse peut-être, on n'en est que plus surpris de noter les procédés véhéments de deux capucins, les PP. Joseph de Troyes et Esprit d'Aubonne, adversaires déclarés du jansénisme. Le P. Esprit, proche parent du lieutenant général de police, Voyer d'Argenson, pouvait se permettre certaines audaces et même quelques incartades. C'est ainsi qu'il osait écrire « qu'après que MM. de Port-Royal nous ont changé le Nouveau Testament, les PP. bénédictins changent saint Augustin. Il n'y a plus après cela qu'à nous faire changer de religion [14]. » Ce pieux fanatique avait obtenu audience de l'ar-

[1] Ingold, *Histoire de l'édition bénédictine de saint Augustin*, p. 39. — [2] P. Denis, *Lettres de bénédictins français* dans *Revue Mabillon*, 1909, t. V, p. 70, note 4. On reconnaît l'édition subreptice de 1689 à l'épître dédicatoire du premier volume qui a seulement cinq lignes à la première page, tandis qu'elle en a neuf dans l'édition de 1687. — [3] Thuillier, *op. cit.*, p. 3. — [4] Id. *ibid.*, p. 4. — [5] Tassin, *op. cit.*, p. 428. — [6] Tassin, *op. cit.*, p. 473. — [7] Thuillier, *op. cit.*, 1re édit., p. 3. On n'en retrouve rien dans la 2e édition; il se trouve que le P. Garnier fut mauvais prophète, car Muguet se vit obligé de doubler le tirage et majora le prix du volume; cf. Kukula. *op. cit.*, t. I, p. 51. — [8] Thuillier, *op. cit.*, p. 4. — [9] Id. *ibid.* — [10] *Dom Durand à dom Blampin*, Rome, 29 août 1679. — [11] Thuillier, *op. cit.*, p. 5. — [12] Cet arrêt est imprimé en tête de chaque volume. — [13] L'arrêt fait défense « aux imprimeries de Lyon et à tous autres » de réimprimer « sur les anciennes copies » les ouvrages de saint Augustin « à peine de dix mille livres d'amende et de tous dépens, dommages et intérêts. » — [14] Bibliothèque nationale, ms. lat. *11662*, f. 1, copie. *F. Esprit d Aubonne à M. Boileau doyen de Sens*, 14 août 1681.

chevêque de Paris, Mgr de Harlay [1], pour lui représenter « qu'il étoit de sa religion et de son zèle pour l'Église de veiller sur la nouvelle édition de saint Augustin, puisqu'elle se faisoit dans son diocèse et sous ses yeux; que l'ouvrage étoit entre les mains de gens dont il falloit se défier; que les bénédictins y faisoient des changements de la dernière conséquence; que dans le fameux endroit de l'*Enchiridion* sur lequel on dispute s'il faut lire *vellent* ou *vellet* [2], ils s'étoient déterminés à mettre *vellet*, ce qui faisoit un sens très dangereux; que les corrections que ces nouveaux éditeurs faisoient, devoient être fort sûspectes, puisqu'ils se servoient de manuscrits d'Angleterre où l'hérésie règne dans toute sa force. » Et pour que sa parole fît plus d'effet, le P. capucin remit un mémoire à l'archevêque qui l'empocha; là-dessus il fit sa révérence et sortit.

Sur le seuil du palais archiépiscopal il rencontra des bénédictins: c'était un des assistants du supérieur général de Saint-Maur, dom G. Mommol, qui avait audience du prélat. Après que l'affaire dont ils traitaient fut expédiée, l'archevêque tira de sa poche le papier du capucin et dit : « Voilà, mon Père, un mémoire qu'on m'a donné [3] et qui regarde l'édition de saint Augustin. Examinez-le entre vous et prenez la peine de m'en venir rendre compte [4]. »

A Saint-Germain, les supérieurs de la Congrégation déléguèrent dom Mabillon et dom Blampin qui se rendirent à l'archevêché emportant avec eux plusieurs manuscrits « tant de la bibliothèque du roi, que de Saint-Victor, de la Sorbonne et d'autres encore [5]. » Ils commencèrent par faire observer à Mgr de Harlay que l'ouvrage de saint Augustin où se trouvait le passage sur lequel les capucins appuyaient leurs accusations n'était pas encore imprimé, et qu'il ne le seroit que bien plus tard; que, de plus, on n'avait pris aucune résolution à ce sujet, attendu que « les manuscrits ne s'accordoient pas pour cela... qu'un très grand nombre des plus anciens, des plus corrects et des plus exacts étoient pour *vellet*, leçon si convenable à la pensée du saint Docteur que dans l'édition de Louvain, quoiqu'on eût mis dans le texte *si vellent*, faute de manuscrits qui portassent l'autre leçon, on avoit néanmoins mis à la marge que le sens seroit peut-être meilleur si l'on restituoit *si vellet*. » Pour joindre la preuve à l'affirmation, dom Blampin et dom Mabillon présentèrent à l'archevêque la liste des manuscrits portant *vellet* et de ceux portant *vellent*. La démonstration était concluante. Harlay congédia les deux moines en disant à dom Blampin « qu'il devoit se regarder comme un homme qui marche sur une corde, et qu'il prît garde de ne pas prendre ni à droite ni à gauche [6]. »

Dom Blampin n'avait aucune disposition innée ou acquise pour marcher sur la corde roide. Cet homme austère laissait à l'amitié prendre sur lui des droits excessifs. Un jour on s'aperçut que le passage célèbre de l'*Enchiridion* portait sur certains exemplaires *vellet* et les autres *vellent;* c'est que dom Blampin, pour complaire à ses amis, avait consenti au tirage de quelques feuilles portant dans le texte *si vellet* [7]. Ce ne fut qu'une alerte sans conséquence et l'ouvrage fut poussé jusqu'au dixième volume sans que l'on vît paraître de contradiction [8].

Ce dixième volume fut présenté au roi, en 1690 et « reçu avec la même bonté [9] », mais on s'aperçut bientôt après que dans quelques exemplaires, on avait introduit à la tête du traité *De correptione et gratia* qui se trouvait dans ce volume, l'analyse de cet ouvrage faite par Arnaud, en 1644. C'était par l'effet d'une nouvelle complaisance de dom Blampin pour ses amis à qui il distribua largement la pièce [10]. L'affaire fit du bruit, on cria au jansénisme [11]. Les supérieurs firent de vifs reproches à dom Blampin qui n'aurait pas dû « troubler l'applaudissement universel avec lequel l'édition de saint Augustin étoit reçue [12]. » Le supérieur général, dom Boistard, s'excusa en disant que la chose « s'étoit faite sans sa participation et qu'il n'en avoit eu aucune connoisance, et qu'il alloit faire enlever et interdire tous les exemplaires de l'analyse[13]. » Dom Blampin s'excusa en disant que le livre d'Arnauld, d'où l'analyse étoit tirée, avait été imprimé « avec approbation des docteurs, privilège et toutes les autres formalités requises [14] », rien ne fut pris en considération ; il était sous-prieur de Saint-Germain, on le fit descendre au rang de cellérier. La mansuétude du P. de La Chaise voulait le faire chasser de Paris [15]; Mgr de Harlay s'y opposa et au chapitre général de 1693 on le nomma prieur de Saint-Nicaise de Reims où il se trouvait protégé par l'archevêque Le Tellier.

Le dimanche 16 décembre 1698, l'abbé de Louvois assista à vêpres à Saint-Germain et « après vespres » annonça qu'on lui avait envoyé par la poste une lettre en français in-4°, de 36 pages, avec ce titre : *Lettre de l'abbé D*** aux RR. PP. bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Sur le dernier tome de leur édition de saint Augustin.* A Cologne.

« On le pria de la prêter, il l'envoya le lendemain, et comme on ne l'avoit que pour peu de temps, on s'assembla cinq ou six dans une chambre, où on la lut d'un bout à l'autre. » C'était une accusation en forme de jansénisme. « J'ai deux vérités à avancer contre vous, mes Pères, elles sont terribles, mais elles sont incontestables. Vous n'avez rien fait dans votre édition de ce qu'auroient fait dans les circonstances des catholiques qui sont convaincus que la condamnation de Jansénius est juste, que ses sectateurs sont de vrais hérétiques, et que saint Augustin n'a jamais enseigné leurs erreurs. Vous avez fait au contraire tout ce qu'auroient pu faire des esprits artificieux résolus d'appuyer le jansénisme, sans dire toutefois ouvertement : On a tort de condamner Jansénius et on ne devroit pas le regarder comme un auteur qui s'est éloigné des principes et de la doctrine de saint Augustin. »

Une note placée au dos du libelle le donnait comme l'ouvrage d' « un des plus considérables abbés d'Allemagne » mais « ce masque ne trompa personne, écrit dom Thuillier, et on se douta bien que la pièce n'étoit pas venue de si loin. » Ce libelle fut désigné sous le nom de « Lettre de l'Abbé allemand ». Restait à en découvrir l'auteur! On le chercha chez les jésuites, parce qu'on remarqua qu'ils prenaient fait et cause pour empêcher les réfutations qu'en faisait dom Denis de Sainte-Marthe, prieur de Bonne-Nouvelle à Rouen. « Nous savons de bonne part, écrivait Mabillon, qu'il y a six jésuites à Saint-Louis qui examinent à longueur

[1] Cette audience remonte, d'après le *Journal* de Ruinart, dix ans avant qu'on imprimât l'*Enchiridion*, donc vers 1675. — [2] *Nec utique Deus injuste noluit salvos fieri cum possent salvi esse, si vellent.* Dans une lettre de *Mabillon à dom Ruinart*, Rome, 11 décembre 1685, dans Gigas, *op. cit.*, t. II[1], p. 134, n. 35, on lit ceci : « J'ay esté agreablement surpris du *vellet*, d'autant qu'avant notre départ j'avois vu dans l'épreuve imprimée *vellent*. Je suis bien aise de ce qu'apparemment Mgr de Paris qui y estoit contraire ait enfin consenty à cette restitution. » — [3] Mémoire *anonyme* puisque ce fut la rencontre sur le seuil qui révéla l'auteur. — [4] Thuillier, *op. cit.*, p. 3. — [5] Ruinart *Journal*. — [6] *Biblioth. german.*, t. I, p. 191. — [7] Thuillier, *op. cit.*, p. 6. — [8] Id., *ibid.*, p. 6. — [9] Id., *ibid.*, p. 6. — [10] *Biblioth. german.*, t. I, p. 192. — [11] Thuillier, *op. cit.*, p. 7. — [12] *Biblioth. german.*, t. I, p. 192. — [13] Tassin, *op. cit.*, p. 289. — [14] *Bibl. german.*, t. I, p. 192. — [15] Thuillier, *op. cit.*, p. 7.

de jour tous les ouvrages imprimés par la congrégation : saint Augustin, saint Athanase, saint Ambroise, saint Bernard, et qu'ils critiquent tout à outrance. Cela fait peine à nos Pères. Mais il faut prendre patience, c'est une persécution qui passera, quoique plusieurs évêques se joignent à eux dont il ne faut pas s'étonner [1]. » On prononça des noms un peu au hasard : le P. Daniel, le P. Bouhours, le P. Germon, d'autres encore. Le *Journal* de dom Ruinart, écrit au jour le jour pendant toute cette dispute, ne doute pas que l'Abbé allemand ne fût un jésuite, Mabillon est plus affirmatif : « Les [jésuites] ont beau dire, il est constant qu'ils sont les auteurs de ce libelle. On dit même que c'est une espèce de vengeance de ce que l'on a mandé de Rome à M. l'archevêque de Reims que c'étoient eux qui s'opposoient à la censure du *Nodus prædestinationis*, et que le Provincial d'ici avait ordonné ensuite d'écrire contre nous. C'est un jésuite même qui a dit ceci en confidence à un de nos Pères. Dieu leur pardonne [2]. »

La solution de ce petit problème bibliographique se trouve aujourd'hui dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* du P. Sommervogel; on lit au tome IV (1893), col. 1484, que le libelle en question fut l'œuvre du R. P. Jean-Baptiste Langlois, né à Nevers le 8 mars 1663, mort à Paris, le 12 octobre 1706 [3].

Qu'allait-il résulter de cette accusation? On le sut bientôt. Lorsque le Père prieur de Saint-Germain alla rendre la visite du jour de l'an 1699 à l'évêque de Chartres, Godet des Marais, il fut assailli par une bordée de reproches sur le jansénisme du tome X[e] et de la communauté entière. Interloqué, dom Gilbert se rassura en songeant que le prélat n'avait de sa vie lu une seule ligne de saint Augustin, pas plus d'ailleurs que la *Lettre de l'Abbé allemand;* il suffirait de laisser passer l'orage. Survint le curé de Saint-Sulpice qui renchérit, ajoutant « qu'on ne se contenteroit pas du silence, que l'affaire demandoit un désaveu public et qu'enfin on n'en demeureroit pas là, mais qu'on examineroit encore les autres volumes de saint Augustin, saint Jérôme, saint Ambroise, et tous les livres de la congrégation [4]. » Ainsi, soutenue, la *Lettre* se vendait presque publiquement à Paris dans les maisons des jésuites et, en province, on la débitait et vendait dans les collèges [5]. Les bénédictins eurent la bonne pensée de s'adresser à Bossuet.

Mabillon, qui était de ses amis, lui fut député accompagné de dom Ruinart. Dans la conversation il lui dit : « Nous avons besoin, Monseigneur, de protecteur, et comme c'est à saint Augustin que l'on en veut, nous espérons que Votre Grandeur ne nous ou plutôt ne l'abandonnera pas. » Bossuet répondit « qu'il n'avoit point encore lu la lettre quoiqu'il l'eût reçue comme les autres, mais que l'on pouvoit compter sur lui, qu'il y avoit peu de gens qui puissent savoir comme lui l'utilité de l'édition de saint Augustin, et quand même il y auroit quelque chose à dire il ne falloit pas perdre un si excellent ouvrage, bien moins empêcher que l'on s'applique à travailler dans la congrégation, qu'on pourroit y remédier d'une manière qui ne feroit tort ni à la doctrine de l'Église ni à la congrégation ». Dom Mabillon lui dit que « l'on ne se croyoit pas infaillible dans la congrégation, que l'on étoit prêt à se corriger lorsqu'on feroit voir que l'on avoit manqué, mais qu'il paroissoit que cet ouvrage étoit une cabale contre la doctrine de saint Augustin que l'on ne pouvoit pas abandonner. » Bossuet promit de voir l'évêque de Chartres et de l'amener à Saint-Germain pour s'entendre sur les mesures propres à « apaiser cette rumeur [6] ». A la suite de cet entretien avec Mabillon, Bossuet écrivait à son neveu : « On s'avise..., après dix ans, d'accuser de jansénisme par un libelle l'édition bénédictine de saint Augustin, à cause des notes, des lettres majuscules et des renvois. Certaines gens voudroient bien faire une diversion au quiétisme en réveillant la querelle du jansénisme, mais on ne prendra pas le change [7]. »

On reconnut, dit dom Ruinart, que dans cette occasion les sulpiciens marchaient avec les jésuites, et les bénédictins crurent devoir prendre les devants afin qu'on ne pût prévenir le roi contre eux [8]. La conjecture leur était favorable, car deux autres libelles venaient de paraître contre l'archevêque de Reims et contre l'archevêque de Paris. Louis XIV, tenu au courant de cette campagne, s'en montrait fort mécontent ; aussi l'abbé Renaudot décida sans peine Bossuet à se rendre à Versailles pour parler au roi. Il l'alla trouver et lui dit « qu'il étoit fâcheux de voir la licence avec laquelle on débitoit les libelles, qu'il en paroissoit un nouveau contre l'édition de saint Augustin des PP. bénédictins de la congrégation de Saint-Maur où on les accusoit de jansénisme, etc... quoiqu'elle fût fort orthodoxe, qu'il répondoit de leur doctrine et qu'il le prioit de ne se laisser pas prévenir contre eux. » Le roi lui répondit « qu'il n'étoit nullement prévenu contre les bénédictins, et qu'il falloit prendre des mesures pour arrêter la licence de ces sortes de libelles, mais qu'il falloit éviter cet arrêt du Parlement qui condamne à la brûlure. » Bossuet vint en personne apporter ces bonnes nouvelles à Saint-Germain où elles donnèrent beaucoup de joie [9].

Cependant les exemplaires du libelle devenaient introuvables, à si haut prix que ce fût ; un ballot d'une cinquantaine d'exemplaires adressé au R. P. Flavet, jésuite de Reims, pour les distribuer, disparut comme par enchantement avec la connivence du P. de La Chaise [10]; mais les bénédictins souhaitaient une réparation moins clandestine. Laquelle? « Toutes les personnes sages, dit dom Thuillier, étoient pour ne point répondre et gagner du temps. Les plus ardents vouloient qu'on répondît de peur que le silence [parût] un aveu. On s'en tint au premier avis, qui étoit aussi celui de M. de Paris (Noailles) et de M. de Reims (Le Tellier) qui ne recommandoient rien tant que de se tenir en repos [11]. » Quelques alertes vinrent toutefois préoccuper les travailleurs, mais leur insignifiance dispense de les rappeler [12]. Une lettre du procureur général de la congrégation en cour de Rome, dom Estiennot de la Serre, apprit à Mabillon [13] que le cardinal Casanata lui avait parlé du libelle « avec un très grand mépris et comme d'une pièce fort méchante qui ne pouvoit faire aucun tort à la congrégation. » Mabillon répondit au cardinal « lui marquant qu'il étoit étrange qu'on accusât impunément des religieux fort orthodoxes et très soumis au Saint-Siège d'écrire des hérésies et le prioit, si cela se pouvoit, de faire mettre ce libelle à l'*Indice*, qui étoit un moyen infaillible d'arrêter le cours de ces sortes d'accusations [14].

Le cardinal Casanata fit répondre, le 7 avril, qu'il conseillait « de savoir si le roi entroit dans cette affaire en faveur des jésuites; de chercher ensuite des preuves juridiques, en bonne forme, que les jésuites fussent

[1] Bibl. nat., ms. fr. *19659*, fol. 178. *Mabillon à* ... 8 mars 1699.— [2] Bibl. nat., ms. fr. *19659*, lettre du 29 juin 1699. —[3] Cet aveu est d'autant remarquable que le Père général des bénédictins « alla voir le Père de La Chaise qui le mit aussitôt sur cette affaire. Il dit... que ce n'étoit pas un jésuite qui en étoit l'auteur, que si un jésuite en étoit l'auteur ses supérieurs le puniroient. » Ruinart *Journal*, p. 165. — [4] Ruinart, *Journal*, dans Ingold, *Hist. de l'édition*, p. 160.— [5] Id., *ibid.*, p. 161. — [6] Id., *ibid.*, p. 161. — [7] Bossuet, *Œuvres*, t. IX, p. 351. Lettre du 9 février 1699.— [8] Ruinart, *Journal*, p. 162; Thuillier, *op. cit.*, p. 13. — [9] Ruinart, *Journal*, p. 162.— [10] Id., *ibid.*, p. 163, 166.— [11] Thuillier, *op. cit.*, p. 13. — [12] Ruinart, *Journal*, p. 166-169. — [13] Id, *ibid.*, p. 169. — [14] Id *ibid.*, *Journal*, p. 169-170.

les auteurs du libelle et qu'ils avouassent qu'il s'étoit fait *de consensu et consilio superiorum;* enfin de porter l'affaire, non à la congrégation de l'*Index* où les jésuites avoient beaucoup de partisans, mais à celle du Saint-Office, où ils n'avoient pu encore se faire d'entrée [1]. » Dom Estiennot approuvait sans réserves dans sa lettre du 14 avril : « Nos amis nous conseillent de porter [l'affaire] au Saint-Office, car pour l'*Indice*, c'est la mer à boire et on n'en voit pas la fin [2]. »

Mabillon se trouvait engagé de plus en plus dans ces affaires, plus sans doute qu'il ne l'eût souhaité, mais il était heureux de faire servir son talent et son prestige à la défense de l'ordre auquel il appartenait. L'abbé Renaudot le venait trouver de la part de Mgr de Noailles [3] et Noailles lui-même l'avertissait « en particulier » qu'il avoit reçu à Versailles, d'un inconnu, un deuxième libelle sur le *Saint Augustin*, qu'il l'avoit trouvé fort insolent et que sur-le-champ il avoit été trouver le roi pour lui en faire sa plainte et que le roi l'avoit fort bien reçue. Noailles était sincèrement attaché aux bénédictins, au risque de passer pour janséniste et il avait porté lui-même le deuxième libelle au Premier président et le lui avait laissé pour que ce magistrat prît des mesures afin d'en empêcher la distribution [4]. A quelques jours de là, Mabillon et Ruinart allèrent à Meaux. Dom Mabillon dit à Bossuet que quelques-uns insinuaient qu'il était peu favorable à l'édition de saint Augustin. « Il protesta du contraire et assura qu'il seroit toujours pour la congrégation et que peu de gens pouvoient le faire avec autant de connaissance de cause que lui. Il dit que ce qui avoit pu donner occasion à ce bruit, étoit ce qui étoit marqué sur le nouveau libelle que les *prélats commençoient à murmurer* sur cette affaire, et prêta ce libelle avec un troisième écrit sur la matière [5]. »

Ces nouveaux libelles étaient intitulés : *Lettre d'un abbé commendataire aux RR. PP. bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, in-12, MDCXCIX, 27 pages (autre édition in-12 de 51 pages); *Lettre d'un bénédictin non réformé, aux RR. PP. bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, in-12, MDCXCIX, 21 pages (autre édition in-12, 66 pages). Ce sont, dit Ruinart, plutôt des pièces comiques qu'autre chose; la première conseille de ne pas répondre, la deuxième conseille de répondre, elles sont d'ailleurs agréablement écrites et semblent sorties de la plume du Père Daniel [6]. Malgré ces escarmouches, les bénédictins tenaient bon à ne pas répondre au nom du corps, mais précisément quelques membres de la congrégation trouvant ce silence trop pénible allaient — de l'aveu de leurs supérieurs ou sans cet aveu, le point n'a pu être éclairci — entreprendre la réfutation des libelles et la défense de l'édition de saint Augustin.

Des monastères de province le P. Général avait reçu quantité d'écrits qui furent classés; les mémoires justificatifs de dom Blampin, « que M. de Reims trouvoit très forts et très solides [7] » eurent le même sort. Cette rigueur put sembler à plusieurs préjudiciable à la congrégation, aussi prirent-ils leurs mesures pour se faire imprimer par les bons offices de leurs amis. Le premier qui engagea l'action fut dom François Lamy avec sa *Lettre d'un théologien à un de ses amis sur un libelle qui a pour titre : Lettre de l'abbé *** aux RR. PP. bénédictins de la congrégation de Saint-Maur sur le dernier tome de leur édition de S. Augustin*, in-12, MDCXCIX, 88 pages (autre édition de 136 pages). Dom Ruinart dit que le public trouva cette réponse faible, quoique assez bien écrite; quoi qu'il en soit on y lisait cette règle fort sage : « un éditeur n'est pas un auteur. Il a pour seule fin de restituer au texte d'un livre sa pureté primitive [8]. »

Presque en même temps paraissaient les *Réflexions sur la lettre d'un abbé d'Allemagne aux RR. PP. bénédictins de la congrégation de Saint-Maur sur le dernier tome de leur édition de S. Augustin. A Monseigneur l'évesque de* ***, in-12, MDCLXXXXIX, 89 pages. Imprimées subrepticement à Rouen, ces *Réflexions* avaient pour auteur dom Denys de Sainte-Marthe qui montrait que les accusations n'étaient fondées que « sur les plus grossières suppositions [9] ». Dom de Sainte-Marthe ne se contentait pas de réfuter, il prenait l'offensive et montrait comment le jésuite Pétau avait, en son temps, parlé « en franc janséniste », tellement qu'il était suspect « d'avoir voulu favoriser le dogme des calvinistes [10] ». Cet argument était trop sensible pour ne pas provoquer des réfutations qui semblent être restées manuscrites [11]. Le P. J.-B. Langlois reparut en scène avec un *Mémoire d'un docteur de théologie, adressé à Messeigneurs les Prélats de France sur la réponse d'un théologien des PP. bénédictins à la lettre de l'abbé allemand*, in-12, MDXCIX, 128 pages. C'était un essai de réponse à dom Lamy et à dom de Sainte-Marthe.

Tout cela n'était qu'escarmouches, et Mabillon qui suivait attentivement la lutte ne pouvait que s'avouer qu'il y avait de bonnes choses sans doute dans la réponse du P. de Sainte-Marthe, néanmoins il souhaitait quelque chose « de plus fort et de plus solide [12] », car il lui semblait que « ces petites scènes ne feroient pas finir l'affaire [13]. » La réponse qui fit le plus d'éclat [14] était prête et allait venir de Rome.

A Rome dom Estiennot se dépensait en visites, en démarches de toutes sortes, que son expérience lui suggérait. « En ce pays-ci, écrivait-il, le secret pour avoir c'est de donner [15] », et il se conduisait en conséquence. Il avait dénoncé les trois libelles au Saint-Office et ils « viennent apparemment tous les trois de la même boutique. Cependant les [jésuites] protestent ici qu'ils n'en sont pas les auteurs, qu'ils ne l'approuvent pas, et qu'en cas que ce fût quelque aventurier de leur corps, bien loin de l'approuver la Compagnie le désavouera. » Et il ajoutait : « Il a paru ici une réponse que j'ai envoyée à nos RR. Pères; elle y est estimée comme judicieuse et solide. Quand on attaque les gens aussi cruellement que fait l'abbé allemand, non seulement on peut, mais on est dans l'obligation d'y répondre. Tout ce que la congrégation a ici d'amis nous l'a conseillé [16]. »

La réponse en question était intitulée : *Vindiciæ editionis S. Augustini a benedictinis adornatæ adversus epistolam abbatis germanici, authore D. B. de Riviere* (nom supposé de dom Bernard de Montfaucon) in-12, Romæ, typis Jo-Jacobi Komarck, MDCXCIX 76 pages; édition à Anvers, in-8°, Antverpiæ, juxta exemplar editum Romæ typis Jo-Jac. Komark, 92 pages (en latin et en français). L'édition d'Anvers est en tout semblable à la suivante, sauf que l'avis en latin, daté d'Anvers, 1er nov. 1699, est placé avant la traduction française : *Défense de l'édition des œuvres de saint Augustin, faite par les RR. PP. bénédictins*

[1] Thuillier, *op. cit.*, p. 14. — [2] Bibl. nat., ms. l. *11662*, fol. 8. — [3] Ruinart, *Journal*, p. 170. — [4] *Biblioth. german.*, t. II, p. 16. — [5] Ruinart, *Journal*, p. 171. — [6] Ruinart, *Journal*, p. 171. — [7] Thuillier, *op. cit.*, p. 15. — [8] *Ibid.*, p. 20. — [9] *Ibid.*, p. 3. — [10] *Ibid.*, p. 85. — [11] *Le P. de Sainte-Marthe mauvais théologien et bon janséniste, Antimoine pour servir de préservatif contre les calomnies du P. de Sainte-Marthe; Vindiciæ Petavii*, ce dernier paraît au P. Sommervogel l'ouvrage du P. Langlois. — [12] Bibl. nat., ms. fr. *19649*, fol. 332; *Mabillon à dom Daubin*, 21 mai 1699. — [13] Bibl. nat., ms. lat. *11662*, fol. 13, *Mabillon à ...*, 26 mai 1699. — [14] Thuillier, *op. cit.*, p. 15. — [15] *Dom Estiennot à Mabillon*, 30 décembre 1684, dans Valery, *Correspond. inéd. de Mabillon avec l'Italie*, 1846, t. I, p. 49. — [16] Bibl. nat., ms. lat. *11662*, fol. 14, *dom Estiennot à Mabillon*, 4 juin 1699.

pour servir de Réponse à la lettre d'un abbé allemand, in 8°, Anvers, MDCC, 92 pages.

Dom Montfaucon triomphait et — pour un méridional — triomphait avec modestie. « C'est par une grâce particulière, écrivait-il à Mabillon que le Maître du Sacré-Palais [le P. Paulin Bernardinus] a examiné lui-même la réponse latine et a donné permission de l'imprimer à Rome. On n'en donne jamais ici pour ces sortes de livres. » Comme il ne fallait pas indisposer les supérieurs de Paris, Montfaucon ajoutait prudemment : « Le P. Estiennot jugea à propos de faire imprimer; une réponse manuscrite auroit coûté quatre fois plus si on en avoit fait copier beaucoup d'exemplaires [1]. »

La brochure de Montfaucon contenait une réfutation méthodique et piquante de l'abbé allemand; elle obtint « une approbation générale. Les bons Pères en sont fort mortifiés. Vous ne croiriez jamais les impertinences qu'ont faites ici ces saints personnages contre nous et nos éditions : ils alloient dans toutes les boutiques de libraires décrier nos éditions, et porter la lettre contre saint Augustin pour la faire voir à ceux qui viennent dans ces boutiques. Mais la présentation n'a pas duré longtemps; la réponse de dom Bernard a ouvert les yeux à tout le monde [2]. »

Après plus de deux siècles la lave a eu tout le temps de se refroidir, mais au moment où ces lettres furent écrites, elle bouillonnait incandescente comme on le voit dans ces quelques lignes de dom G. de La Parre à Mabillon : « Samedi dernier, dom Bernard fut au pape pour lui présenter le petit livre qu'il a imprimé en réponse à la lettre de l'abbé allemand. Le pape parut fort indigné contre les bons Pères de la Société : il les appela plusieurs fois perturbateurs de la paix de l'Église [3]. » A cela, Mabillon a pris, dit-il, « grand plaisir [4] », d'ailleurs on savait ce que « la plupart des cardinaux pensoient de la lettre de l'abbé allemand, comme le pape en pensoit [5]. » Après Casanata, on avait Cantelmi et Colloredo dont les approbations manquaient un peu de mesure dans l'éloge des uns comme dans le blâme des autres. Depuis près d'une année que durait la dispute, les plus graves commençaient à s'émouvoir et à se départir de leur gravité. Il est « bien difficile, disait dom de La Parre, de ne pas éclater quelquefois voyant la fureur des adversaires à décrier la congrégation et les ouvrages qui en sortent [6]. » Sans doute, opinait Mabillon, « il est bien difficile, pour ne pas dire impossible de répondre aux libelles de nos adversaires sans entrer en matière. On nous force de nous expliquer sur la grâce suffisante. On nous objecte des endroits où l'on dit que nous semblons la nier. Il faut bien dire ce que l'on a pensé et ce que l'on pense sur ce sujet. Quel moyen de répondre sans cela [7]? »

Il n'était plus maintenant question de garder le silence, mais de répondre et ce qui décidait les bénédictins à ce changement d'attitude, c'était la lenteur qu'apportait le Saint-Office à donner sa décision [8].

« Le 13 août 1699, à l'assemblée du R. P. Général, on fit venir, nous dit dom Ruinart, le P. dom Mabillon pour voir s'il seroit à propos de répondre au dernier libelle [9] fait contre l'édition de saint Augustin, sur ce que Mgr l'archevêque de Paris avoit témoigné qu'il croyoit qu'il seroit à propos de faire au plus tôt, ce qu'on vouloit mettre sur ce sujet dans la préface du volume des Index de saint Augustin [10] »; pour, ajoute dom Thuillier « corriger et expliquer ce que l'on auroit pu raisonnablement improuver dans l'édition [11]. »

Après délibération, Mabillon fut chargé et accepta de faire ce travail délicat; dix jours plus tard, le 22 août, son premier projet était écrit. C'était une pièce de 40 pages de format in-4°, à laquelle il avait donné le titre de *Specimen præfationis generalis*, simple essai qu'il consentait à corriger d'après les observations qui lui seraient faites. Voici le résumé que dom Thuillier donne du *specimen* :

« Mabillon ouvre d'abord la scène par un noble et simple exposé des vues qui ont porté la congrégation de Saint-Maur à travailler aux éditions des Pères, des degrés par lesquels on étoit parvenu à celle des ouvrages de saint Augustin, des raisons que l'on avoit eues pour l'entreprendre, malgré les obstacles que l'on prévoyoit, des soins que l'on avoit pris et des dépenses que l'on avoit faites, pour donner à cette édition toute la perfection que l'Église souhaitoit, et des applaudissements que l'on avoit reçus pendant près de dix ans, avant que des ennemis masqués vinssent, par des libelles séditieux, déclarer la guerre, non aux bénédictins, car, en ce cas, qu'auroient-ils eu à craindre en se montrant à visage découvert, mais à la doctrine qu'on se doutoit bien qu'ils avoient prise, en lisant et relisant tant de fois saint Augustin.

« Il passe de là à la confession de foi; il déclare, au nom de son corps, que l'on y condamne, que l'on y a toujours condamné les cinq fameuses propositions, prises au sens qui se présente d'abord, comme le pape et toute l'Église les a condamnées; qu'on y déteste toutes sortes de partis, et par conséquent celui des prétendus jansénistes, soit qu'il y en ait eu jamais, soit qu'il y en ait encore, ce qu'il laisse à examiner aux évêques; qu'à l'exemple de ses maîtres, on n'est attaché dans sa congrégation à la doctrine de saint Augustin, que parce que le pape et toute l'Église a recommandé aux fidèles de s'y attacher. Car, pour parler de saint Augustin comme il parle lui-même de l'Évangile, nous ne croirions pas, dit-il, à ce Docteur, si l'autorité de l'Église ne nous y obligeoit. Mabillon explique ensuite quel a été le but que s'est proposé saint Augustin dans les ouvrages qu'il a composés sur la grâce, surtout depuis la naissance de l'hérésie pélagienne. Il dit que ce saint évêque a toujours eu en vue de réfuter les opinions de cette nouvelle secte, et de fortifier les esprits des fidèles contre les occasions de chute qui en pouvoient naître; que c'est pour cette raison que, l'erreur des pélagiens consistant principalement à n'accorder presque rien à la grâce et à donner tout au libre arbitre, saint Augustin avait toujours pris une route toute contraire, et avait défendu les intérêts de la grâce, tant par rapport à son efficacité que par rapport à la prédestination gratuite, assurant que depuis la chute du premier homme, le libre arbitre n'avait pas une égale force pour le bien et pour le mal; que pour le mal, il se suffisoit à lui-même, mais qu'il étoit trop faible pour le bien sans le secours de la grâce; que c'étoit pour cela que dans ses ouvrages il s'étoit toujours déclaré pour une grâce victorieuse et très efficace; qu'il avoit cru cette grâce nécessaire pour toutes sortes de bonnes œuvres, et que lorsqu'il a traité de la prédestination, il a soutenu qu'elle ne

[1] Bibl. nat., ms. fr. *17680*, fol. 271, *dom Montfaucon à Mabillon*, 23 juin 1699. — [2] *Dom de La Parre à dom Ruinart*, 7 juillet 1699, dans Kukula, *Studien und Mittheilungen*, 1896, t. XVII, part. 2, p. 654. — [3] *Dom de La Parre à Mabillon*, Rome, 7 juillet 1699, dans Kukula, *Studien und Mithleilungen*, 1896, XVII, part. 2. p. 655. — [4] Bibl. nat., ms. fr. *19659*, p. 184, *Mabillon à dom de La Parre*, 27 juillet 1699. — [5] Thuillier, *op. cit.*, p. 15. — [6] *Dom de La Parre à Mabillon*, Rome, 11 août 1699, dans Kukula, *op. cit.*, p. 661. — [7] Bibl. nat., ms. fr. *19656*, fol. 186, *Mabillon à dom de La Parre*, 18 septembre 1699. — [8] Bibl. nat., ms. fr. *19649*, fol. 445, *Mabillon à dom de La Parre* 19 juin 1699. — [9] C'est le *Mémoire d'un docteur en théologie* du P. Langlois, paru « sur la fin de juillet », Ruinart, *Journal*, p. 180. — [10] Ruinart, *Journal*, p. 181. — [11] Thuillier, *op. cit.*, p. 16.

venoit point de la prévision des mérites, mais de la volonté toute gratuite de Dieu; deux points entièrement opposés à l'erreur des pélagiens qui élevoient le libre arbitre au préjudice de la grâce; que le saint Docteur appelloit communément, et par excellence, cette grâce très efficace, sans exclure néanmoins d'autres grâces qu'on peut appeler suffisantes au sens des thomistes, quoique ce nom ne paroisse nulle part dans saint Augustin.

« Tel est en gros le sujet de l'écrit de saint Augustin. Mais pour développer toutes les vérités cachées dans cet abrégé et tirer des réponses aux objections de l'abbé allemand et bien prendre tout le système de saint Augustin, il propose et établit sept règles :

« 1° Que dans saint Augustin, le nom de grâce, de grâce de Dieu, de grâce de Jésus-Christ, est ordinairement pris pour la grâce efficace;

« 2° Que la grâce suffisante, au sens des thomistes, se peut prouver par saint Augustin, quoiqu'elle n'y soit jamais ou presque jamais appelée simplement grâce, ou grâce de Dieu, ou grâce de Jésus-Christ; mais quelquefois charité, ou volonté petite, faible, imparfaite;

« 3° Que les passages que les adversaires citent de saint Augustin, pour prouver la grâce suffisante, doivent plutôt être entendus de la grâce efficace;

« 4° Que saint Augustin nie absolument que les commandements de Dieu soient impossibles; et accorde tellement au libre arbitre, aidé par la grâce efficace, le pouvoir de les accomplir en effet, qu'il n'exclut pas, même dans les justes, une autre grâce intérieure qui rende les commandements possibles;

« 5° Que les pélagiens soutenoient que même après la chute du premier homme, le libre arbitre avoit une force égale pour le bien et pour le mal, et que saint Augustin étoit dans un sentiment tout opposé;

« 6° Que, selon saint Augustin, ni la force invincible et victorieuse n'ôte le mérite; ni certaine nécessité de pécher, qui, sans la grâce, est une suite du péché, n'empêche le démérite;

« 7° Que saint Augustin ne restreint point dans Dieu la volonté de sauver tous les hommes aux seuls genres de chacun et excluant une volonté générale de les sauver tous. »

Dom Mabillon appuie toutes ces règles de quantité de passages de saint Augustin et ensuite, il justifie ses confrères des reproches que l'abbé allemand leur faisait; enfin il concluait par ces paroles indignées :

« Voilà ce que nous avions à dire d'abord pour guérir les soupçons qu'avoient pu concevoir imprudemment contre nous ceux qui auroient été trompés par la lecture des libelles dont il s'agit. Car que n'ont-ils pas essayé, les auteurs de ces libelles, pour rendre notre foi suspecte, pour nous décrier comme coupables de l'hérésie jansénienne, malgré les défenses des papes, les déclarations du roi et les ordonnances de M. l'archevêque de Paris, qui défendent d'appliquer à personne ces qualifications odieuses? qualifications que nous méritons d'autant moins que nous n'avons jamais soutenu aucune des propositions condamnées; et qu'au contraire nous les avons sincèrement condamnées et du fond du cœur, toutes et chacune en particulier. Comment appeler cette conduite de nos adversaires? N'est-ce pas vouloir encore troubler la paix de l'Église qui a coûté tant de soins, tant de sollicitude aux papes et au roi? N'est-ce pas résister ouvertement aux constitutions des uns et aux déclarations de l'autre? N'est-ce pas introduire le schisme dans l'Église, sévir contre les membres de Jésus-Christ et les déchirer par les opprobres et par les outrages les plus injustes? »

Cet écrit terminé, Mabillon le communiqua à M. Du Guet qui le jugea » excellent, plein de doctrine et de lumière, fort dans ses réponses, modéré dans le reste » et il proposait quelques changements [1] que Mabillon fit sur-le-champ [2]. « Quelques autres théologiens en témoignèrent aussi beaucoup de satisfaction; les supérieurs mêmes, ce qui surprit agréablement dom Mabillon, en furent très contents [3]. » Puis ce fut M. Boileau « qui en eut une satisfaction indicible » et ce jour-là on apprit l'apparition d'un nouveau libelle, le troisième de la façon du P. Langlois, intitulé : *La conduite qu'ont tenue les Pères bénédictins, depuis qu'on a attaqué leur édition de saint Augustin*, in-12, MDCXCIX, 79 pages [4]. Le lendemain, 27 août, Mabillon vit l'archevêque de Paris qui approuva que le bénédictin se rendît à Reims pour y conférer avec dom Blampin. Enfin, le 31 août, visite à Bossuet, qui approuva fort le voyage de Reims, « promettant toujours sa protection et assurant que le plus grand dépit que l'on pût faire aux jésuites, étoit de faire un écrit bon et fort, dans lequel on ne soit point du tout de leurs sentiments, et que l'on y tienne cependant une doctrine tout autre que la leur [5]. » Au sortir de chez Bossuet, dom Mabillon et dom Ruinart partirent pour Reims où ils arrivèrent le 4 septembre.

En attendant l'arrivée de l'archevêque de Reims, Mabillon retravailla son *Specimen* et en fit des copies, lut et relut avec son compagnon une lettre du R. P. Général qui racontait la visite des trois supérieurs des jésuites de Paris à l'archevêque de Reims pour « l'assurer qu'ils n'étoient point les auteurs des libelles contre [le] saint Augustin et que s'ils les connoissoient ils les feroient punir [6]! » Dès son retour à Reims, Mgr Le Tellier voulut voir l'écrit. « Le vendredi 18 [septembre] nous dînâmes chez Mgr l'archevêque, écrit dom Ruinart. Dom Jean lui porta sa préface, il en lut beaucoup. Il la retint pour en faire copie. » Dans l'intervalle, les deux religieux se rendirent jusqu'à la frontière d'où il revinrent à Reims le 6 octobre, et les conférences reprirent entre l'archevêque, Mabillon et dom Blampin [7]. Le résultat fut, pour les deux premières règles [8], de les appuyer par un plus grand nombre de passages, sans les changer autrement. Les autres étaient modifiées de la manière suivante :

Pour la 3e, Mabillon ajoutait « que par cette façon de parler : *Perseverares si velles* et autres semblables, saint Augustin marquait *culpabilem voluntatis defectum*, si l'on ne persévérait point, et non pas un secours de la grâce [9]. Dans la 4e règle, Mabillon marquait « que saint Augustin n'avait pas connu dans cet état les grâces suffisantes actuelles, que la seule détermination de la volonté libre rend efficaces, sans autres secours plus puissants [10]. » La 5e était la 4e de la première copie. Elle fut changée en ces termes : « Quoique saint Augustin admette en effet la possibilité des préceptes, néanmoins à cause de l'erreur des pélagiens, il a plus insisté sur la grâce efficace qui les fait accomplir [11]. » La 6e règle établissait que « les pélagiens soutenoient que le libre arbitre dans l'homme avoit une égale force pour le bien et pour le mal, que pour pécher et ne point pécher; et saint Augustin niait qu'il en fût ainsi [12] ». Dans la 8e « qui étoit la 6e de la première copie, Mabillon introduisit un éclaircissement. Selon saint Augustin, ni la force invincible et victorieuse de la grâce, ni certaine nécessité de pécher, qui sans la grâce est une suite de péché, ne détruit la liberté, ni

[1] Bibl. nat., ms. lat. *11662*, fol. 30 [*Du Guet*] *à Mabillon*, 23 août 1699. — [2] Thuillier, *op. cit.*, p. 20. — [3] *Ibid.*, et Ruinart, *Journal*, p. 182. — [4] Ruinart, *Journal*, p. 182, autre édition, in-12, de 144 pages. — [5] Ruinart, *Journal*, p. 182. — [6] Ruinart, *Journal*, p. 183. — [7] Id., *ibid.*, p. 184. — [8] Thuillier, *op. cit.*, p .20. — [9] Id., *ibid.*, p. 20, — [10] Id., *ibid.*, p. 20. — [11] Id., *ibid.*, p. 20. — [12] Id., *ibid.*, p. 20.

par conséquent le mérite ou le démérite. La 8e étoit la même que la 7e de la première préface [1]. » Enfin, on ajoutait cette dernière règle « que c'est des anciens manuscrits que dépend la bonté des éditions. »

Ainsi modifié et augmenté, le *Specimen* « auroit rempli au moins 25 ou 30 pages in-folio. Dom Mabillon en fit faire quelques copies [2] », dont une fut remise à l'archevêque. Le 24 octobre, les deux bénédictins étaient de retour à Saint-Germain-des-Prés [3].

Depuis leur départ et pendant ces deux mois d'absence, la guerre de brochures s'était poursuivie. *La conduite*, parut le 26 août, énumère complaisamment quelques titres d'écrits hostiles aux bénédictins, tels qu'une *Lettre d'un abbé commendataire aux RR. PP. bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, in-12, MDCXCIX, 27 pages; une *Lettre d'un bénédictin non réformé aux RR. PP. bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, in-12, MDCXCIX, 21 pages; enfin une *Lettre d'un bénédictin réformé de Saint-Denis pour servir de réponse à l'abbé allemand, à l'abbé commendataire, et au bénédictin non réformé*, in-12, 1699. Cette dernière désavouait l'édition et priait les supérieurs de « punir les coupables et d'interdire à la congrégation ces sortes d'éditions qui rendent les religieux extrêmement distraits et dissipés. » Tout le monde parle et écrit sur cette dispute et sur l'édition de saint Augustin, tout le monde sans excepter M. Du Guet [4] et Richard Simon [5].

Presque au même moment paraissait une *Lettre à un docteur de Sorbonne touchant le Mémoire d'un docteur en théologie, adressée à Messeigneurs les prélats de France, contre les bénédictins*, in-12, MDCXCIX, 61 pages, qui houspillait rudement l'abbé allemand, et se terminait par quelques *Réflexions sur la conduite des jésuites* [6] d'une extrême vivacité. On attribua cet écrit à dom Denys de Sainte-Marthe qui protesta « qu'il ne l'avoit pas fait [7] » et annonça un autre écrit « encore plus fort ». C'était celui qui est intutilé : *Lettre d'un ecclésiastique au R. P. E. L. J. sur celle qu'il a écrite aux RR. PP. bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, touchant le dernier tome de leur édition de S. Augustin*, in-12. A Osnabruck [8], chez Frédérick Bielck, MDCXCIX, 180 pages [9]. Cet écrit, d'une belle vigueur, avait pour auteur dom René Massuet [10] qui, non content de s'en prendre au P. Langlois n'épargnait pas la Compagnie de Jésus dont ce Père faisait l'ornement et il exagérait peut-être quelque peu une critique soutenable, mais trop exclusive et trop agressive lorsqu'il lui décochait ce trait : « Vous imaginez-vous que le monde ait regardé votre lettre du même œil que la Compagnie? Les applaudissements de celle-ci sont rarement suivis de ceux du public, et sont toujours de fort mauvaises preuves du mérite d'un ouvrage [11]. »

La *Lettre* de dom Massuet n'était pas seulement un coup de massue, c'était encore le coup d'épingle qui crevait ce ballon d'un anonymat jalousement gardé et percé enfin par les lettres R. P. E. L. J. A la fin du livre, on lisait en toutes lettres le nom d'Émeric Langlois. Cette révélation n'était que partiellement exacte, car le collège de Clermont possédait deux Pères Langlois : Émeric et Jean-Baptiste. Émeric jeta feu et flamme, accourut à Saint-Germains-des-Prés, et expliqua « qu'il y avoit un autre P. Langlois au collège à qui l'on auroit plutôt dû l'attribuer si l'on vouloit qu'un Jésuite en fût l'auteur. » Sa protestation équivalait à un aveu.

Un autre ouvrage suivit de près la *Lettre*, ce fut une *Plainte de l'apologiste des bénédictins à Messeigneurs les prélats de France*, in-12, 131 pages; autre édition s. l. n. d., in-12, 88 pages. Cette fois c'était une réponse composée « par ordre du chapitre général de 1699 » et l'auteur était dom Lami qui citait les accusateurs des bénédictins d'avoir à comparaître au tribunal de l'archevêque de Paris; mais personne ne se découvrit. On vit encore paraître quelques autres petits ouvrages contre les jésuites : *Parallèle... Relation... Tumulus...* et, même, dom Nageon, prieur de Saint-Benoît-sur-Loire, composa un *Poème sur les écrits des jésuites contre la nouvelle édition de saint Augustin*, in-12, 1699, de 9 pages, dont voici le début :

> L'eût-on jamais pensé? Les disciples d'Ignace
> Chérissent à présent le Docteur de la grâce;
> Tout change, et dans ce jour par un heureux destin
> On les voit feuilleter les œuvres d'Augustin...

Les jésuites étaient directement mis en cause; ils allèrent s'en plaindre à l'archevêque de Paris qui en conféra avec le chancelier Pontchartrain. Celui-ci en parla à Louis XIV qui le chargea de répondre à Mgr de Noailles que l'intention du roi était que l'archevêque fît venir chez lui les supérieurs des bénédictins et des jésuites et leur défendît « très expressément de la part de Sa Majesté, de ne plus parler, ni écrire sur leurs contestations, et de supprimer de bonne foi tous les écrits qu'ils ont faits à cette occasion. Sa Majesté veut que vous leur fassiez, s'il vous plaît, bien entendre qu'elle veut en cela être obéie très ponctuellement, et qu'elle ne pourroit s'empêcher de donner des marques de son indignation à ceux qui contreviendraient à sa volonté; et elle entend qu'en donnant des ordres aux supérieurs, c'est les donner aux particuliers qui composent ces deux communautés. Ainsi, supposé que quelques-uns des religieux tombassent en faute à cet égard, ce ne seroit pas une excuse recevable pour ces supérieurs de dire qu'ils n'en avoient pas connoissance [12]. »

Le 13 novembre ces ordres furent communiqués à dom Claude Boistard, supérieur général de la congrégation qui en fit part le 17 à toutes les communautés; le P. Dez, provincial des jésuites, ne put refuser une démarche analogue, mais la lettre qu'il écrivit fut antidatée du 15 novembre.

Dans ces jours-là mêmes Mabillon rentrait en scène. Le 10 novembre, toujours accompagné de dom Ruinart, il se rendit chez l'archevêque de Paris; le surlendemain 13, visite à l'archevêque de Reims et, pendant ce temps, survient Bossuet qui n'était pas satisfait du *Specimen*. Il voulait qu'on prouvât par saint Augustin la grâce suffisante qui donne le vrai pouvoir, la volonté antécédente dans Dieu de sauver les hommes et la liberté de contradiction, l'indifférence active, etc. Bossuet et Le Tellier rendirent à Mabillon la copie criblée de corrections dans les marges et Bossuet y ajouta sur un papier séparé un grand nombre de remarques [13]. Ces notes de Bossuet entraî-

[1] Thuillier, *op. cit.*, p. 20.— [2] Id., *ibid.*, p. 20.— [3] Ruinart, *Journal*. p. 184. — [4] *Solution de divers problèmes*, in-12, Cologne, 1699.— [5] *Bibliothèque critique*, III, II, 12; III, IV, 5.— [6] Pages 56 à la fin.— [7] Ruinart, *Journal*, p. 184.— [8] Osnabruck, c'est Rouen. — [9] Il y eut en outre une *Lettre d'un ecclésiastique au R. P. L. J. sur celle qu'il a écrite... Nouvelle édition corrigée et beaucoup augmentée*, in-12, à Liége, chez Jean Hoyoux, MDCC, 219 pages. — [10] Thuillier, Le Cerf et Tassin le désignent sans hésitation; Ruinart est moins affirmatif. — [11] P. 4.— [12] Tassin, *op. cit.*, p. 305 : *M. de Pontchartrain à Mgr de Noailles*, Versailles, 11 novembre 1699. —[13] Le P. Ingold a publié une première fois, dans la *Revue Bossuet*, du 25 juillet 1900 et tirage à part, une deuxième fois dans *Bossuet et le jansénisme*, in-8°, Paris, 1904, appendice V : Bossuet et l'édition bénédictine de saint Augustin, p. 153-217, les remarques de Bossuet. Quant au *papier, séparé*, M. Kukula croit le reconnaître dans les fol. 38-39 du ms. fr. *11666*, ce que conteste Ingold. Voir E. Levesque, *Notes de Bossuet sur la préface de Mabillon à l'édition bénéd. de saint Augustin*, dans *Rev. bénéd.* 1904, t. v, p. 145-150.

nèrent un nouveau remaniement de la préface, au grand ennui de Mabillon « qui en pleurait de tristesse et de dépit [1]. » « Jamais ouvrage, nous apprend dom Thuillier, ne lui fit plus de peine [2]. »

Sur ces entrefaites, on apprit la défense du roi; aussitôt Mabillon se rendit chez l'archevêque de Reims. « Puisque le roi a défendu, lui dit-il, de parler ou d'écrire sur l'édition de saint Augustin, ne seroit-il pas plus à propos de se taire sur les matières de la grâce, que de réveiller les anciennes querelles par une préface dogmatique et contentieuse [3] ? » L'archevêque fut d'abord « choqué », puis « trouva du bon et du mauvais [4] » et sans vouloir consentir à la suppression absolue de la préface, réclama une simple exposition pour éclaircir les difficultés que l'on pourroit former sur les endroits des notes.

« Nouvelles sueurs pour dom Mabillon, nouveaux dégoûts [5]. » Mais il fallut obéir et « retravailler tout de nouveau à faire une préface simple, » qui fut portée aussitôt à Le Tellier qui fut « longtemps sans donner réponse [6]. » Nouvelles modifications, enfin la pièce fut rendue à Mabillon pour qu'on la fît incessamment imprimer. Tout à coup survint le décret du Saint-Office condamnant les libelles des adversaires des bénédictins [7]. C'était le triomphe complet et, quelques semaines plus tard, le P. Général de la congrégation présenta à Louis XIV le onzième et dernier volume de l'édition de saint Augustin.

Ce qui suivit ne surprendra personne. Le Père Quesnel qui, depuis la mort d'Arnauld, dirigeait le parti janséniste, adressa de longues critiques à la préface, objet de tant et tant de retouches [8]; M. Du Guet avoua à Mabillon qu'on n'en était pas content, qu'on la trouvait faible [9]. La veille (6 octobre) Mabillon et Ruinart avaient pris la route de Normandie et passant par Saint-Germain-en-Laye « chacun y parlait de la préface et en parlait diversement : M. Bossuet en était charmé [10]; M. de Paris disoit... que Mabillon ne pouvoit mieux s'y prendre et qu'il falloit laisser gronder les mécontents. Selon M. de Reims rien n'étoit parti de meilleur de la plume du bénédictin; et selon M. de Chartres elle lui devoit faire beaucoup d'honneur [11] ». Enfin dit dom Thuillier « le P. de La Chaise en étoit aussi très content. »

Une approbation certainement sensible à Mabillon fut celle de dom Claude Boistard qui lui écrivait : « Pour moi on ne pouvoit rien faire qui me contentât davantage [12]. » Cette bonne parole l'alla réconforter et réjouir sur les chemins de Normandie où on ne parlait que de la préface, « murmurant fort la plupart sans savoir pourquoi. Nos confrères, ajoute plaisamment dom Ruinart, firent plus de bruit que les autres. On écrivit en province des duretés contre d. J. Mabillon, comme s'il s'était ingéré de lui-même là-dedans. Nous en essuyâmes en plusieurs endroits. Mais ces bons Pères en parlaient bien à leur aise [13]. »

XXVIII. Derniers voyages d'érudition.—Après les longues randonnées il restait encore beaucoup à glaner sans entreprendre de nouveaux et fatigants *Itinera*; l'âge alourdissait Mabillon, les infirmités le retenaient au logis, et cependant nous le voyons encore se mettre en chemin. En 1698, il se rend à Tours et à Angers et on a conservé la lettre d'envoi des supérieurs [14].

In nomine Domini nostri Jesu-Christi. Amen.

Frater Claudius Boistard humilis superior generalis congregationis sancti Mauri, ordinis Sancti Benedicti, omnibus quorum interesse poterit notum facimus dilectos in Christo fratres, domnum Joannem Mabillon et domnum Theodoricum Ruynard presbiteros, eorumdem ordinis et congregationis monachos expresse professos, nullis Ecclesiæ censuris aut canonicis impedimentis irretitos, de mandato nostro et cum nostra benedictione Turones, et inde Andegavum proficisci rerum a nobis mandatarum ac in his partibus agendarum causa, quibus expletis ad nos revertentur. In quorum fidem presentes manu propria subscriptas, a secretario nostro subsignari necnon officii nostri sigillo muniri jussimus, die secunda septembris anno Domini millesimo, sexcentesimo, nonagesimo octavo.

frater Claudius Boistard.
De mandato Rmi patris superioris generalis
fr. Julianus Raguideau, *secretarius.*

Après la Touraine et l'Anjou [15], l'année suivante (1699), on rencontre Mabillon et Ruinart sur les routes de Champagne, et en 1700 en Normandie où on sait leur passage à Caen et à Fontenay, où Daniel Huet ne souhaite que de le retenir, mais l'érudit était venu « non pas tant pour me voir que pour fouiller les archives et les anciennes chartes de l'abbaye, et y trouver des matériaux pour l'histoire de l'ordre de Saint-Benoît, qu'il s'étoit proposé d'écrire. J'aurois bien voulu garder quelques jours cet homme que je connoissois intimement depuis plusieurs années... Il n'étoit pas éloigné de faire une halte chez moi, mais les affaires de son ordre le rappeloient en toute hâte à Paris [16]. »

Le retour des deux explorateurs, dont on ne contestait plus maintenant l'expérience et le bonheur, était attendu à Saint-Germain-des-Prés avec une sorte d'impatience. De quelles pièces nouvelles allait-on s'enrichir ? L'abbé commendataire, cardinal-prince de Furstenberg, esprit délié et avisé, s'y intéressait et écrivait à dom Ruinart, au retour de la course en Normandie : « J'ai beaucoup de joie d'apprendre que vous soyez heureusement de retour de votre voyage de Normandie, et je me flatte déjà par avance du plaisir que j'aurai de vous entretenir sur les nouvelles découvertes que vous pouvez y avoir faites [17]. »

En 1701, il s'agit plutôt de pèlerinage et de piété que d'érudition. A la veille de commencer la publication des *Annales* de l'Ordre, Mabillon et Ruinart allaient reprendre contact avec saint Benoît et saint Bernard à Fleury et à Clairvaux.

« Nous partîmes, dit dom Ruinart [18], sur la fin de septembre 1701, et nous arrivâmes à Saint-Benoît-

[1] Thuillier, *op. cit.*, p. 26. — [2] « Malgré cela, je ne souscris nullement au jugement porté sur Mabillon dans la seconde édition de Thuillier, *Bibl. german.*, t. III, p. 81, où l'on dit que Mabillon avoit eu tort de s'occuper de cette édition, qu'il n'avoit jamais lu saint Augustin, qu'il n'entendoit rien à ces questions, mais seulement à celles d'érudition, etc... C'est aussi faux que méchant, et Mabillon a donné bien des marques de son exacte connaissance de la théologie; et la preuve qu'il avoit lu et relu et étudié saint Augustin, on la trouvera dans un manuscrit de la Bibl. nat., lat. *11666*, où l'on voit, *de sa main*, fol. 59 à 72, toute une série d'extraits de ce Père spécialement sur la matière de la grâce. J'aime croire, pour la mémoire de dom Thuillier, que cette indigne observation n'est pas de lui. » (*Note du P. Ingold.*) — [3] Thuillier, *op. cit.*, p. 26. — [4] Ruinart, *Journal*, p. 191. — [5] Thuillier, *op. cit.*, p. 26. — [6] Ruinart, *Journal*, p. 191. — [7] 7 juin 1700. — [8] Thuillier, *op. cit.*, p. 28. — [9] Bibl. nat., ms lat. *11662*, p. 53, *Du Guet à Mabillon*, 7 octobre 1700.—[10] Bossuet, *Œuvres*, t. IX, p. 128, *Bossuet à Mabillon*, 11 juillet 1700 : « Pour votre préface, je l'ai admirée et votre modération après la victoire qui nous oblige indépendamment et au-dessus de tout sentiment humain, à contenter les bonnes âmes et à fermer la bouche aux contredisants. » — [11] Thuillier, *op. cit.*, p. 31. — [12] Thuillier, *op. cit.*, p. 31.— [13] Ruinart, *Journal*, p. 192.— [14] Bibl. nat., ms. fr. *19639*, fol. 397; cf. H. Jadart, *Dom Jean Mabillon*, 1879, p. 216. — [15] Uzureau, *Mabillon à Angers, 1698*, dans l'*Anjou historique*, 1912, p. 236-238. — [16] *Huetii de rebus ad eum pertinentibus commentarius*, l. V, p. 373. — [17] Bibl. nat., ms. fr. *19665*, fol. 316. — [18] Ruinart, *Abrégé*, p. 294.

sur-Loire, le vingt-neuvième du même mois. Après y avoir passé trois ou quatre jours à examiner quelques anciens monuments et ce qui reste de cette fameuse bibliothèque, qui étoit autrefois si célèbre, nous visitasmes les monastères, les archives qui se présentèrent sur notre route, et nous arrivasmes à Clairvaux le huitième d'octobre. Dom J. Mabillon avoit coutume dans ses voyages, lorsqu'il commençoit à entrer dans quelque pays, d'en saluer aussitôt les saints tutélaires par quelques prières qu'il récitoit à ce sujet. Mais lorsque, approchant de quelque lieu, il aperçevoit l'église du principal patron ou du saint à qui il alloit rendre ses vœux, il descendoit ordinairement de cheval, et il se mettoit à genoux, pour s'acquitter plus religieusement de cet exercice de piété qu'il s'étoit prescrit à luy-mesme dès ses premières années. Il n'eut pas besoin de tous ces avertissements pour réveiller sa ferveur le jour que nous devions arriver à Clairvaux; car, dès le matin que nous partîmes de l'abbaye de Montieramé, il ne fit autre chose, pendant tout le chemin, que de chanter et de réciter des hymnes et des cantiques, tant il étoit pénétré de joie de pouvoir encore une fois visiter cette solitude que saint Bernard et tant de ses illustres disciples avoient sanctifiée d'une manière particulière. Mais quand, à la sortie du bois, nous arrivâmes à la vue de cette sainte maison, il se sentit transporté d'une dévotion si extraordinaire que j'en fus tout surpris. Il descendit de cheval, et il se prosterna à terre pour faire l'oraison à son ordinaire. Ensuite, se relevant sans discontinuer ses prières, il se mit à marcher à pied pour achever ainsi le reste du chemin... On ne peut exprimer la joie et la cordialité avec lesquelles il fut reçu en cette célèbre maison. Il y passa quelques jours dans des exercices continuels de piété, que les recherches que nous faisions dans la bibliothèque, dans les archives et dans le trésor, ne purent interrompre... Il célébrait tous les jours la sainte messe sur le tombeau de saint Bernard, et avec le calice même dont le saint s'étoit servi dans ses voyages; il visitoit tous les endroits que ce grand homme avoit sanctifiés par quelque action particulière, et il en remarquoit soigneusement toutes les circonstances. Enfin, je ne doute pas que ce n'ait été en ce lieu qu'il a obtenu de Dieu la force de continuer la composition des *Annales* de notre ordre jusqu'à la mort de saint Bernard : il m'a assuré plusieurs fois qu'il demandoit tous les jours cette grâce à Notre-Seigneur, et que s'il la lui accordoit, il mourroit content. Dieu a exaucé ses vœux, car, outre les quatre volumes qu'il a imprimés pendant sa vie, il en a laissé la suite toute disposée pour l'impression jusqu'au temps du décès de ce grand saint. »

Les voyages entraînaient des fatigues que les amis de Mabillon appréhendaient pour lui; sa santé qui n'avait jamais été forte commençait, avec l'âge, à décliner et de longues courses à pied, à cheval, ou dans de lourds et cahoteux véhicules n'étaient guère convenables à un septuagénaire. Les supérieurs et les confrères prêchaient la prudence, les amis aussi. Au retour du pèlerinage de Clairvaux, Mabillon recevait cette lettre du président Le Pelletier : « Je ne saurois assez vous dire avec quelle joie j'ai appris votre retour à Paris en bonne santé, car je ne pouvois être sans inquiétude de vous voir faire un aussi grand voyage à cheval. Vous m'êtes cher par l'estime que j'ai pour votre candide vertu, et vous êtes nécessaire à l'Église pour l'édification de plusieurs. Laissons la Providence disposer de nous, mais ne nous rendons coupables d'aucuns événemens de notre vie par imprudence grande ou petite. Je vous entretiendrois avec une grande consolation dans mes allées [à Villeneuve], mais je ne veux pas vous demander de peur de vous déranger; ce que j'exige de votre charité est que vous priiez Dieu pour moi [1]. »

Ces conseils, ces gronderies n'étaient que très peu écoutés, et sentant les années s'appesantir sur ses épaules Mabillon voulut, en 1703, saisir l'occasion qui s'offrait d'aller présenter à l'archevêque de Reims le premier volume des *Annales*. C'était la dernière fois, — il le pressentait peut-être — qu'il revoyait cette ville qui lui était si chère, et il se ménagea moins que jamais; l'abbé de Louvois le lui reprochait : « Pendant le séjour que vous avez fait ici, vous ne pouviez vous regarder que comme changé de maison, et j'étois fâché de vous voir si mal ou si bien employer un temps qui n'auroit dû être destiné qu'à vous reposer à et vous munir contre les incommodités de l'hiver et de l'étude. Mais je n'ai jamais si bien vu le peu de pouvoir qu'a sur vous dom Thierry. Tous vos amis, cependant, feront un concile pour vous soumettre entièrement à sa juridiction, si vous ne vous ménagez pas extrêmement dans le commencement du froid [2]. »

XXIX. La sainte Larme de Vendôme. — Nous avons raconté avec détail l'histoire d'une relique qui eut jadis sa célébrité : la sainte Larme de Vendôme (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1382-1393), nous ne reviendrons pas ici sur le fond de l'affaire, mais sur la participation de Mabillon à la polémique soulevée à propos de l'authenticité de cette prétendue relique.

Avant le XIIe siècle personne n'en avait entendu parler; depuis lors elle avait pris une place de premier rang dans la crédulité populaire et la vénalité monastique. Lorsque la réforme de Saint-Maur avait été introduite dans l'abbaye de la Trinité de Vendôme, les nouveaux religieux avaient admis et continué l'imposture des religieux qui les avaient précédés, au lieu de faire silence et de décourager une dévotion qui, en l'espèce, n'était que superstition. En 1699, le curé de Vibraye, J.-B. Thiers, avait dénoncé à l'évêque du Mans cette exhibition qu'il qualifiait de supercherie et en réclamait l'abolition.

Les supérieurs de Saint-Maur eurent, une fois de plus, recours à Mabillon qui rédigea la *Lettre d'un bénédictin à Monseigneur l'évesque de Blois touchant le discernement des anciennes reliques, au sujet d'une dissertation de M. Thiers, contre la sainte Larme de Vendôme*, in-12, Paris, 1700; reproduction dans les *Œuvres posthumes*, Paris, 1723, t. II, p. 361; traduction latine dans les *Præfationes in Acta sanctorum*, in-4°, Tridenti, 1724, p. 663-686; t. III. *De veteribus reliquiis discernendis*, et réimpression du français dans l'édition de J.-B. Thiers : *Dissertation sur la sainte Larme de Vendôme... avec la réponse à la lettre du P. Mabillon touchant la prétendue sainte Larme*, in-12, Amsterdam, 1751, p. 371-414.

La lettre de Mabillon lui fait peu d'honneur; on aime à penser que son robuste bon sens ne pouvoit admettre l'imposture exploitée à Vendôme; en ce cas il auroit dû s'en expliquer avec netteté. Préoccupé plus que de raison d'excuser sa famille religieuse, indisposé sans aucun doute par le ton provocant de son contradicteur, Mabillon a cru pouvoir distinguer entre la réalité de la relique et la bonne foi de ceux qui l'exploitent. Sur le premier point, il se dérobe, il n'ose pas soutenir, comme le fait observer le curé Thiers, qu'il existe une sainte Larme de Vendôme, mais il ne répond rien qui vaille à Thiers, lequel soutient qu'il n'y en a pas. Quant à la bonne foi des bénéficiaires, on ne pouvoit que la supposer sans la démontrer. Mabillon avait accompagné sa dissertation de preuves qui ne prouvent rien, documents et monuments ne semblent se trouver là que pour grossir le mince écrit et faire

[1] Bibl. nat., ms. fr. *19654*, fol. 199. — [2] Bibl. nat., ms. fr. *19654*, fol. 289.

illusion à ceux qui n'en peuvent estimer la valeur. La supercherie de Vendôme était indigne de recevoir un pareil défenseur, et le défenseur se montra inférieur à lui-même lorsqu'il eut à défendre une si insigne supercherie. La sainte Larme et le cartulaire de Brioude furent les deux pierres d'achoppement de la carrière scientifique de Mabillon.

XXX. Mabillon a l'Académie des Inscriptions. — Nous avons rapporté déjà les origines de cette institution (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1089-1118) nous les rappellerons en peu de mots. En 1663, Colbert décidé à donner tout l'éclat possible à la gloire du roi, décida, de concert avec Chapelain, la formation d' « une espèce de petit conseil qu'il pût consulter sur toutes les choses qui regardoient les Bâtiments, et où il put entrer de l'esprit et de l'érudition. » Cette assemblée de cinq membres malgré son nom de « Petite Académie », resta jusqu'en 1701 un simple comité consultatif de la Surintendance des bâtiments, sans indemnité que des gratifications. Louvois obtint à la « Petite Académie » de tenir ses séances bi-hebdomadaires au Louvre, dans la salle des Quarante. Pontchartrain lui donna un si bon renom qu'elle mérita le titre d'Académie royale. Son neveu, l'abbé Bignon, annonça le 18 juin 1701 aux huit érudits qu'ils devaient obtenir, en récompense de leurs travaux, un règlement qui fixât sur des bases solides l'existence trop précaire de leur Compagnie; toutefois, il ne fallait pas espérer obtenir des lettres patentes d'érection. Le règlement fut lu le 19 juillet, érigeant et organisant l' « Académie royale des Inscriptions » en trois classes : associés, honoraires et élèves.

La classe des honoraires, création toute nouvelle, ne devait comprendre que dix personnages « recommandables par leur érudition dans les belles-lettres et leur intelligence en fait de monuments ». Louis XIV les choisit à raison de deux dans les gens de cour, deux de la haute robe, deux parmi les ecclésiastiques du premier ordre, deux parmi ceux du second ordre, et deux enfin parmi les religieux appartenant à une congrégation ou société régulière. Les deux religieux désignés furent le P. de la Chaise et dom Mabillon.

Celui-ci fut instruit du choix qu'on faisait de sa personne par une lettre du secrétaire d'État, le jeune Pontchartrain [1] :

« Votre grande réputation a donné lieu au roi de vous choisir pour un des académiciens honoraires de l'Académie royale des Inscriptions. S. M. ne doute pas que vous ne vous distinguiez dans ce genre d'étude, de même que vous l'avez fait dans toutes les autres sciences que vous possédez si éminemment.

« Je suis, mon Révérend Père, entièrement à vous.

« A Versailles ce 15 juillet.

Pontchartrain [2]. »

Mabillon qui, sans aucun doute, n'avait pas été pressenti, dut être fort surpris et même contrarié, car c'était trop donner prise aux critiques des partisans de l'abbé de Rancé; mais un refus était fort difficile à cette prévenance royale et, après en avoir reçu l'ordre de ses supérieurs, Mabillon répondit le 18 par la lettre suivante que nous transcrivons d'après le brouillon original, ou plutôt la première rédaction corrigée [3], avec son orthographe, ses corrections, sa ponctuation et même ses fautes [4] :

« Monseigneur,

« J'ay reçu avec un très profond respect l'honneur qu'il a plû à Sa Majesté [5] de me faire en me mettant au nombre des Académiciens honoraires de l'Académie royale des Inscriptions. J'avouë que j'ay esté surpris qu'un si Grand Roy ait [6] bien daigné jetter les yeux sur une personne obscure telle que je suis, et qu'il ait eu la bonté de me [7] donner place dans une Compagnie si illustre. Heureux si je pouvois correspondre en quelque façon aux glorieux dessins de S. M. Mais je sens bien qu'il me [8] sera bien [9] [plus] facile de profiter des lumières de tant d'illustres et éclairez [10] Academiciens que de présumer de pouvoir [11] leur en donner de nouvelles. Je feray neanmoins mon possible pour n'estre pas tout a fait indigne [12] de cet honneur. Je vous rens de tres humbles actions de graces Monseigneur de ce que V. G. a bien voulu m'en faire expédier les lettres. Je les [13] conserveray pretieusement comme un illustre monument de la bonté d'un si Grand Roy à l'egard d'un de ses tres humbles et tres obeissans sujets, et comme des arres, si je l'ose dire, de votre protection, que je prie V. G. [14] de vouloir bien m'accorder. Je scay ce que je dois en tout cecy a Mr l'abbé Bignon et j'espere qu'il me fera bien encore la grâce [15] de me présenter à V. G. pour vous temoigner mes tres humbles et tres sinceres reconnoissances et la profonde veneration avec laquelle je suis

« Monseigneur

« Votre tres humble tres obeissant

« et tres obligé serviteur

« A Paris ce 18e juillet

« fr. J. M. »

Le choix de Mabillon par le roi était un témoignage de faveur d'autant plus signalé, qu'à ce moment l'affaire des faux de Brioude était déférée à la chambre criminelle de l'Arsenal. Mabillon s'était laissé entraîner par charité, par sympathie, par égard pour son ami Baluze et son protecteur le cardinal de Bouillon au delà des bornes où la prudence scientifique eut dû le retenir; rien ne pouvait l'éclairer, nous l'avons dit, pas même les aveux du faussaire; aussi les épigrammes ne l'épargnaient pas. Le roi n'avait aucune disposition à l'indulgence envers le cardinal de Bouillon et ne devait pas être fort bien disposé en faveur de ceux qui défendaient sa cause; si l'abbé Bignon et l'abbé de Caumartin parvinrent à obtenir que les mérites littéraires de Mabillon et la grande considération qui l'entourait fissent passer sur tout le reste, c'est que ces deux abbés, gens politiques autant que Mabillon l'était peu, se seront plu à montrer par un exemple que le roi n'avait ni souci, ni rancune dans cette affaire des faux de Brioude où eux-mêmes s'étaient fort imprudemment aventurés.

Sans être un académicien assidu, on ne peut pas dire que Mabillon ait boudé ou esquivé l'Académie. Cependant, après quelques semaines et quelques séances son opinion était faite : «... Si j'étois plus jeune, ou plutôt si j'étois moins vieux, je pourrois espérer de profiter d'une si belle occasion; mais il y

[1] Ces deux lettres ont été publiées dans Thuillier, *Œuvres posthumes*, t. I, p. 526; Chavin de Malan, *Vie de Mabillon*; Louis Courajod, dans l'*Amateur d'autographes*, 1868, p. 210-122; E. de Broglie, *Mabillon et la société...*, t. II, p. 260-261; A. de Boislisle, *Dom Jean Mabillon et l'Acad. des Inscriptions*, dans *Mélang. et docum.*, p. 325-327. — [2] Bibl. nat., ms. fr. *17656*, fol. 128. — [3] Bibl. nat., ms. fr. *18659*, fol. 191-192. — [4] Voir note ci-dessus. — [5] *Que Sa Majesté a eu la bonté* corrigé en *qu'il a plû à Sa Majesté*. — [6] Après *ait*, il a biffé, *jetté*. — [7] Les cinq derniers mots sont en italique, au-dessus de *bien voulu me*, biffé. — [8] Ces six mots sont en italique, au-dessus d'*il me*, biffé. — [9] Après *bien*, Mabillon a biffé par erreur *plus*, et ajouté en interligne un *beaucoup* inutile. — [10] Les mots *et eclairez* ont été ajoutés en interligne. — [11] Ces trois derniers mots en interligne, au-dessus de *pouvoir réunir à* biffé. — [12] *Digne* corrigé par addition en *indigne*. — [13] *Que je* corrigé *Je* précédé d'un point, et *les* ajouté en interligne. — [14] *V. G.*, en interligne, le pronom *vous* biffé avant *prie*. — [15] Les six derniers mots en interligne, au-dessus d'*aura bien encore la bonté* biffé.

a bien de l'apparence que je n'aurai pas le temps d'en tirer beaucoup d'avantage, et qu'ainsi je serai également inutile aux autres et à moi-même. »

Après la première séance où fut lu le règlement (19 juillet) on n'a relevé le nom de Mabillon que six fois dans le second semestre de 1701, treize fois en 1702, cinq fois en 1703, trois fois en 1704, cinq fois en 1705, six fois en 1706, quatre fois en 1707. Cette année-là, il siégea aux deux assemblées publiques du 3 mai et du 15 novembre, et si alors « tous les yeux se tournoient vers lui, il ne levoit jamais les siens. » Les séances publiques lui déplaisaient peut-être moins que les autres; dans celle du 15 avril 1702, Mabillon lut une brève notice sur *Les anciennes représentations de nos rois* [1].

Nécessairement [2], il débuta par un hommage indirect au souverain qui l'avait nommé [3] : pour le fond, la matière choisie par lui répondait à ses goûts de critique, puisque Pharamond allait se présenter en tête, et que Chifflet avait cité une « ancienne généalogie » qui plaçait la sépulture de ce premier roi sous les murs de Reims, en un lieu appelé en latin *Pyramides*, mais dont le nom vulgaire était « les Arènes ». Mabillon fit des réserves formelles, mais courtoises, sur l'existence réelle de ce prétendu premier roi de France, il en fit également sur Chifflet et son « ancienne généalogie », enfin sur le soi-disant emplacement de l'imaginaire sépulture. Au contraire, il s'étendit volontiers sur la sépulture de Childéric Ier retrouvée à Tournai, et sur celle de Childéric II conservée à l'abbaye même de Saint-Germain-des-Prés, puis il aborda les sépultures de Carloman et de Charlemagne.

En 1703, Mabillon entretint l'Académie de deux importantes bornes milliaires, récemment découvertes l'une dans le diocèse de Soissons, l'autre en Bourgogne.

La première avait été trouvée dans le château de l'abbé de Saint-Médard, fils cadet du ministre Pomponne, où elle se trouve encore; elle est de l'année 211 de notre ère et n'offre aucune difficulté de lecture [4]. La deuxième avait été trouvée au territoire de Sacquenay et était revendiquée par les paysans et le curé pour être transformée en pilier de croix; ce n'est qu'en 1834 que ce texte quitta le cimetière paroissial pour être transféré au musée de Dijon [5]. Ce fut l'occasion d'une discussion sur la mesure des lieues romaines, discussion au cours de laquelle Mabillon cita un passage de la vie de sainte Afra.

Une dernière communication de Mabillon mérite à peine une mention. Le 18 avril 1704, il présenta un soi-disant « caillou de rivière » trouvé dans le lit de la Seine près de la porte Saint-Victor, et orné d'une inscription. Ce n'était, semble-t-il, qu'un abominable faux. C'est à cela que se réduit l'activité académique de Mabillon [6], ce qui nous permet de croire qu'il est sage de mettre, sur ce point, une sourdine à l'éloge de Gros de Boze disant que « lorsqu'il plut au roi d'augmenter l'Académie des Inscriptions, dom Mabillon fut nommé entre les académiciens honoraires, et il fallut d'abord prendre des mesures pour vaincre sa délicatesse sur cette distinction; mais personne, dans la suite, ne fut plus attaché aux intérêts, et, si l'on ose dire, à la gloire de cette Compagnie. Une de nos premières assemblées publiques fut célèbre par la dissertation qu'il donna sur les anciennes sépultures de nos rois. Il se trouvoit souvent aux assemblées particulières, et c'étoient autant de jours de fête pour l'Académie : sa présence y inspirait une noble émulation, et chacun avoit les yeux attachés sur cet homme simple, qui ne les levoit presque jamais... [7] »

XXXI. Les *ANNALES ORDINIS SANCTI BENEDICTI*. — Au mois d'octobre 1677, Mabillon rédigea un *Avis pour ceux qui travaillent aux histoires des monastères de la congrégation de Saint-Maur*, qu'on envoya dans toutes les maisons de la congrégation; des exemplaires s'en sont conservés aux Archives nationales, ms. n. *1548* (L815, n. 12) et le texte peut se lire dans les *Œuvres posthumes*, t. II (1724), p. 91. Dom Simon Bougis l'avait sinon inspiré, du moins puissamment sollicité, et dom Michel Germain espérait rassembler par ce moyen des notices et des dessins dont on tirerait parti dans la suite.

C'était une esquisse du *Monasticon gallicanum* entrevu et préparé dès lors, dont le privilège est daté du 6 mars 1687, qui ne fut jamais réalisé et dont nous reparlerons. Les matériaux servirent à la préparation d'un autre grand ouvrage auquel Mabillon s'appliqua à partir du 13 du mois de juillet 1693. Nous avons sur ce point son propre témoignage dans une lettre à dom Martène du 28 octobre 1695 : « Il est vray que je travaille aux *Annales* de notre Ordre... je m'y suis déterminé il y a deux ans [8]; » en plus, une note de dom Poirier [9]. Dom Michel Germain était mort depuis peu et ce fut dom Ruinart qui aida son maître dans cette grande entreprise, en vue de laquelle ils parcoururent la Lorraine et l'Alsace dans une campagne qui fournit la matière de l'*Iter Lotharingicum* (1696), puis ce fut la Touraine et l'Anjou (1698), la Champagne (1699) et la Normandie (1700). En 1701, vers la fin de septembre, visites à Saint-Benoît ou Fleury-sur-Loire, et à Clairvaux, moins, peut-être, pour rassembler des notes que pour mettre l'œuvre commencée sous le patronage de saint Benoît et de saint Bernard. La publication en est retardée par une maladie assez grave de Mabillon, mais enfin le tome Ier des *Annales ordinis sancti Benedicti* paraît au mois de juillet 1703. C'était un long délai que ces dix années écoulées depuis les premiers travaux, mais Mabillon savait faire la part du temps et des lenteurs inévitables; il travaillait sans se laisser détourner. En 1695, il était arrivé à l'année 690, et en 1696 à l'année 780, prenant, avouait-il « beaucoup de plaisir à cet ouvrage, quoiqu'il n'y ait guère d'apparence qu'à l'âge où je suis je le puisse achever [10]. » Peut-être avait-il balancé un peu à offrir cet in-folio, que plusieurs devaient suivre [11]; il se décida enfin, muni d'approbation, privilège et permission, à présenter les *Annales* dont il donnerait les tomes II, III et IV en 1704, 1706 et 1707.

L'ouvrage était intitulé : *Annales ordinis sancti Benedicti, occidentalium monachorum Patriarchæ, in quibus non modo res monasticæ sed etiam ecclesiasticæ historiæ non minima pars continetur, auctore Domno*

[1] Elle fut imprimée pour la première fois dans le tome II des *Œuvres posthumes*, p. 43-58, mais elle est transcrite dans le registre de l' Académie. Ce sujet nous permet de rappeler que Mabillon avait jadis à Saint-Denis, montré les sépultures et le trésor aux visiteurs. — [2] Nous citons ici A. de Boislisle, *Dom Jean Mabillon et l'Académie des Inscriptions*, dans *Mélanges et documents*, p. 331-334. — [3] « La gloire de nos rois doit faire la principale occupation de l'Académie. » Nous verrons plus loin qu'un temps vint où cet hommage coûta cher à l'Académie. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 9028. — [5] *Ibid.*, t. XIII, n. 9044. — [6] D'après Ruinart, *Abrégé*, p. 189, il aurait été chargé une fois d'aller présenter le compliment annuel à l'Académie des sciences. — [7] Gros de Boze, *Éloge de Mabillon*, dans *Mémoires de l'Académie*, t. I, p. 366. — [8] Bibl. nat., ms. fr. *19659*, fol. 130; *Mabillon à Martène*, Paris, 28 octobre 1695, dans *Revue Mabillon*, 1909, t. V, p. 81, n. 10. — [9] Bibl. nat., nouv. acq. fr. *808*, fol. 763, note de Mercier de Saint-Leger sur un exemplaire de l'*Hist. litt. de la Congr. de S.-Maur.* — [10] Même lettre à Martène, du 28 oct. 1695. — [11] H. Jadart, *Dom Thierry Ruinart*, 1886, p. 155, dit, d'après une lettre de dom Hilarion Monnier à Mabillon qu'il semble avoir eu l'intention de ne mettre en vente les *Annales* qu'après l'apaisement de la querelle religieuse en France.

Johanne Mabillon presbytero et monacho ejusdem ordinis e congregatione sancti Mauri, 6 vol., in-fol., Parisiis, J. Robustel, 1703-1739.

Le premier volume présente, suivant le goût de l'époque, un frontispice gravé figurant le Mont-Cassin encadré par deux anges portant le titre de l'ouvrage : la Religion tenant une croix présente à un bénédictin un cœur enflammé.

L'épître dédicatoire est adressée à Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims; elle est datée du mois de mars 1703, et la préface est destinée aux supérieurs et aux religieux de l'ordre. L'auteur y expose son dessein, les motifs qu'il a eu de se jeter dans cette entreprise en vue du service de l'Église et de la glorification de l'ordre de saint Benoît. Il loue ceux qui, avant lui, ont abordé un travail du même genre, et remercie ceux qui l'ont aidé par des communications. C'est une espèce de *palmares* où Mabillon se plaît à citer les noms de ses prédécesseurs, de ses correspondants, de ses amis. La modestie de dom Ruinart aura sans doute fait omettre son nom, et c'est lui qui nous apprend que ce premier tome « fut reçu avec une satisfaction générale de toutes les personnes de piété et d'érudition. » Les éloges du pape, transmis par le cardinal Paulucci, ne s'écartaient pas des formules consacrées [1], ceux de Bossuet partaient du cœur : « Il fallait, écrivait-il à son ami, un aussi profond savoir et une main aussi adroite que la vôtre pour faire un aussi bon tissu. Je prie Dieu qu'il vous fasse la grâce de le pouvoir achever [2]. »

Le tome IIe parut en 1704, le IIIe en 1706, le IVe en 1707 et conduisait l'histoire de l'ordre jusqu'à l'an 1066 [3]. Lorsque parut ce tome IVe, Mabillon n'était qu'à peu de mois de sa fin dont on croit sentir, dans la préface, comme un pressentiment : *Absit enim ut ab hac regula veritatis, matre inquam Ecclesia, umquam dissentiam, cujus judicio ac censuræ quæcumque hactenus scripsi, vel posthac scripturus sum, lubens, volens et ex animo submitto : in cujus sinu et fide semper vixi, et constanter, adjuvante Deo, emori exopto.* Ainsi en l'espace de quatorze ans [4], le vieillard avait publié ces quatre in-folio et préparé les deux suivants [5], qui parurent beaucoup plus tard, mais qui furent composés à peu près exclusivement avec les matériaux rassemblés par Mabillon.

La brusque maladie et la rapide fin de Mabillon ne lui avaient pas laissé le loisir de faire parvenir le quatrième volume à tous les amis auxquels il le destinait. Ce fut dom Ruinart qui se chargea de ce soin; le samedi 13 février 1708 il adressait un exemplaire au pape et la lettre d'hommage était datée *e museo Mabilloniano :* ce furent encore Fontanini, le cardinal Colloredo, dom Guillaume La Parre procureur de la congrégation, dom Erasme Gattola, bibliothécaire du Mont-Cassin, dom Anselme Fischer du monastère de Petershausen, dom Jacob Eckhausen à Saint-Maximin dans le Luxembourg, dom Jacques Boyer au monastère de Chantenge, etc. Tous ces envois étaient accompagnés de lettres de dom Ruinart redisant la reconnaissance vouée pour les services rendus, les communications bienveillantes.

Ruinart, au titre de son intimité avec Mabillon et de son expérience scientifique, était désigné par les supérieurs pour continuer et terminer les *Annales* à l'aide des matériaux déjà rassemblés [6] et par son travail personnel. Suivant l'usage, il fit appel aux bonnes volontés et aux anciens correspondants de Mabillon. Au mois de mars 1709, il envoya, par ordre du Père général, à toutes les maisons de l'ordre, une lettre circulaire spécifiant les articles sur lesquels devaient porter les recherches. Peu de temps après, Ruinart pouvait annoncer à Magliabechi [7] le commencement de l'impression du cinquième volume. Quelques mois plus tard, le 29 septembre, lui-même mourait prématurément.

Le souci de procurer la continuation des *Annales* fit désigner pour son successeur dom René Massuet, religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Ce choix était dû au Supérieur général, dom Simon Bougis; on peut ajouter qu'il était excellent malgré la répugnance de dom Massuet pour l'effort qu'on réclamait de lui. C'était un professeur de théologie et il lui fallait se consacrer désormais à des études qui lui avaient été à peu près complètement étrangères jusque-là. Il se résigna et sans s'écarter du plan tracé et exécuté par Mabillon, tint à exposer sa conception personnelle de l'œuvre qui lui incombait désormais, ce qu'il fit dans une lettre circulaire datée de Saint-Germain-des-Prés, le 21 juillet 1710, lettre dont il envoya des exemplaires à tous les anciens correspondants encore vivants de Mabillon et de Ruinart, et à tous les monastères bénédictins. Cette pièce écrite de la propre main de dom Massuet est conservée à la Bibl. nat., ms. fr. *17699*, fol. 2, brouillon raturé; et ms. fr. *17680*, fol. 242, mise au net; elle a été publiée de nos jours [8] et n'a qu'un intérêt bibliographique puisque dom Massuet n'eut pas le loisir d'appliquer ses idées. Il n'eut donc le temps que de consacrer une période de six années à la lecture des sources manuscrites et imprimées qui devaient lui rendre son sujet familier, et son application fut telle qu'elle compromit sa santé, peut-être même abrégea-t-elle sa vie, puisqu'il mourut le 16 janvier 1716, âgé de cinquante-deux ans, sans avoir pu mettre au jour le tome VIe qui ne parut que vingt-trois ans plus tard (1739). Du moins avait-il pu achever le tome Ve et le publier en 1713 [9]. C'était encore l'œuvre propre de Mabillon qui avait ainsi conduit les *Annales* jusqu'à l'an 1116.

Malgré son solide mérite, dom Massuet (voir ce nom) était bien loin de jouir d'un prestige comparable à celui de Mabillon, et cependant on sait aujourd'hui combien nombreux furent les correspondants qui s'employèrent à aider et à faciliter ses recherches, alors que de nos jours une demande est repoussée lorsque l'égoïsme ou la vanité appréhendent comme un larcin l'utilisation qu'on en pourrait faire. On a pu dresser un petit catalogue de ces correspondants empressés à collaborer sous la forme anonyme à une entreprise qui leur paraissait de nature à faire avancer la connaissance de l'histoire monastique; ce livre d'or d'une cinquantaine de noms mériterait d'être publié, il conserverait le souvenir de ceux qui ne songent qu'à aider comme pour faire honte à ceux qui ne s'emploient qu'à entraver [10].

Le cinquième volume reçut bon accueil. C'est Massuet, lui-même qui nous l'apprend dans une chroni-

[1] Ruinart, *Abrégé*, p. 313, cite la lettre de Paulucci à Mabillon, 4 juin 1704. — [2] Bossuet, *Œuvres complètes*, t. XXXVIII, p. 359. — [3] Ces trois volumes ont les mêmes approbation, privilège et permission que le tome Ier. — [4] Du 13 juillet 1693 au 30 novembre 1707, c'est le lendemain 1er décembre au cours d'un petit voyage à l'abbaye de Chelles que Mabillon fut atteint et laissa tomber la plume pour toujours. — [5] Mabillon ne laissait presque rien pour le XIIe siècle et les siècles suivants. Bibl. nat., ms. fr. *17680*, fol. 245, *lettre à dom de Vic, à Rome*, 16 avril 1714. — [6] Une partie de ces matériaux forme les manuscrits français *17696*, *17698*, *17699 et 17716* de la Bibliothèque nationale catalogués Papiers de Mabillon. — [7] *Ruinart à Magliabechi*, 5 mai 1709, dans Valery, *op. cit.*, t. III, p. 194, *a.* — [8] M. Lecomte, dans *Mélang. et docum.*, p. 265-267. — [9] Privilège du 21 mars 1711, enregistré le 15 avril, approbation du 19 mars 1713, permission du 31 mars. Le censeur fut Eusèbe Renaudot. — [10] C'est le cas d'un certain dom Gaspard Erhardt, cf. *Mélang. et docum.*, p. 273. Inutile de citer nos contemporains.

que des *Choses mémorables arrivées en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez-les-Paris depuis l'an 1696* [1]. On y lit à l'année 1713 : « Les études grâces au Seigneur fleurissent toujours en ce monastère, et nos confrères continuent de travailler avec la même application et le même succez. Au commencement de cette année, dom René Massuet, chargé de continuer les Annales de notre ordre, commencées par dom Mabillon, a publié le cinquième tome, que ce Père avoit laissé presque en état de paroistre. Il l'a revû exactement auparavant, et y a fait les additions et les changements qu'il a crus nécessaires. Il en a composé les préfaces à laquelle il a ajouté un abrégé de la vie de dom Mabillon et de dom Thierry Ruinart, dont le public a paru content. Pour le corps de l'ouvrage, il a été receu avec les mesmes applaudissements que les volumes précédents. Les tables de ce cinquième volume sont de la façon de dom Pierre Sabbatier, compagnon d'études de dom Massuet. »

Dom Massuet mourut le 26 janvier 1716. Comme on lui avait accordé, sur sa demande, dom François Le Texier, jeune religieux qu'il avait distingué, celui-ci reçut sa succession en même temps qu'il assumait la continuation des *Acta sanctorum* à partir du XIIe siècle ; il n'y montra que son inaptitude et fut déchargé des *Annales* confiées à dom Vincent Thuillier bien que celui-ci fût préoccupé de tout autre chose que de l'histoire du passé monastique. Peu de jours après la mort de dom Thuillier (10 janvier 1736), dom Martène supplia le vicaire général de l'Ordre d'être chargé de l'achèvement des *Annales*, et reçut tous les papiers nécessaires à la confection du sixième volume, dans lequel il ajouta soixante pages de corrections, aidé dans ce travail comme dans tous ceux qu'il a signés par son fidèle et modeste collaborateur, dom Ursin Durand.

La part de Mabillon dans la préparation du sixième volume est peu considérable Ruinart et Massuet y travaillèrent ; ce fut dom Martène qui l'acheva, mais il n'eut pas la satisfaction de le voir terminé, il mourut le 20 juin 1739, et le volume parut la même année. Les additions de dom Martène au sixième volume sont insérées entre deux crochets. Celles données à la fin du cinquième volume sont des corrections et des suppléments pour ce volume et les quatre premiers. Parmi les soixante-neuf pièces qui servent de preuves au sixième volume, Martène a inséré sa préface sur Abélard qu'on lit dans le Ve volume de ses *Anecdota*.

Mabillon avait pensé pouvoir renfermer la matière des *Annales* en six volumes et, au lieu de cela, on voit que le tome sixième s'arrêtait à l'année 1157. Il n'avait pas réfléchi que l'histoire de l'ordre devenait plus abondante à mesure que les temps se rapprochaient de nous et nous étaient connus par des pièces plus nombreuses. Dom Martène, toujours « bouillant » malgré ses quatre-vingt-huit ans, songeait à un septième volume qui ne fut jamais ébauché.

Les matériaux qui fussent entrés dans cette continuation étaient déjà assez nombreux, mais ils sont épars dans une quantité de manuscrits, parmi lesquels les numéros *11818-11821*, *12658-12708* et *12777-12780* du fonds latin de la Bibliothèque nationale, soit cinquante-neuf volumes formant le *Monasticon gallicanum* de dom Germain et le *Monasticon benedictinum*.

Le complément indispensable, mais presque surhumain eu égard à son ampleur, que les bénédictins, sinon Mabillon, projetaient de consacrer, dans les *Annales*, à chaque monastère, n'a pu et ne pouvait recevoir qu'un commencement d'exécution. Les ouvrages de dom Bouillart sur Saint-Germain-des-Prés, de dom Félibien sur Saint-Denis, de dom Pommeraye sur Saint-Ouen de Rouen, de dom Jean Huynes sur Saint-Florent de Saumur et sur le Mont-Saint-Michel, de dom Noël Mars sur Saint-Lomer de Blois, enfin de dom Martène sur Marmoutier, montrent que le projet entrevu a été du moins en partie réalisé.

La plupart des notices étaient rédigées, quand la mort imprévue de dom Michel Germain (3 janvier 1694) arrêta tout. Au XIXe siècle, un amateur éclairé et généreux, Peigné-Delacourt, mit à la disposition des hommes d'étude le portefeuille des planches gravées pour composer le *Monasticon gallicanum* faisant suite aux *Annales*. Le sort des 178 monographies restées inédites de dom Germain — on en connaît 114 éparses — a fait l'objet des recherches de L. Delisle qui en a exposé le résultat dans la préface du *Monasticon* de Peigné-Delacourt et a montré l'utilisation d'un certain nombre par quelques-uns des auteurs de la 2e édition du *Gallia christiana* [2].

Voici le détail des volumes des *Annales* :

TOMUS PRIMUS (1703) *complectens libros XVIII ab ortu S. Benedicti ad annum DCC cum duplici appendice et indicibus necessariis.*

Frontispice de François Girardon. Dédicace à Ch.-Maur. Le Tellier, archevêque de Reims (*XIV kal. martii, 1703*). 3 feuillets.

Ad reverendissimos Abbates et Superiores ac universos monachos ordinis S. Benedicti præfatio et *breviarium*, 16 feuillets.

Annales, libri XVIII, p. 1-627.

Appendix I[a], *In qua Apologia missionis sancti Mauri*, p. 629-654.

Dissertatio de Gregorii Magni monastico instituto, p. 656-672.

Lettre de M. de Barcos... touchant le monachisme de saint Grégoire le Grand, p. 672-673.

Appendix altera, *Varia monumenta et diplomata complectens*, p. 674-708.

Index generalis, p. 709-761 : *Index peculiaris monasteriorum et abbatum*, p. 761-776; *Index scriptorum præcipuorum qui in hoc tomo primo laudantur*, p. 776-778. *Corrigenda*, p. 778.

Planches gravées pour l'illustration du tome Ier :

p. 50. Portail de l'église N.-D. de Nesle-la-Reposte.
p. 94. Plan de l'église Saint-Jean-Baptiste de Messine.
p. 120. Types primitifs de saint Benoît.
p. 170. Portail de Saint-Germain-des-Prés.
p. 248. Tombeau de Frédégonde.
p. 283. Le pape saint Grégoire entre son père et sa mère.
p. 481. Épitaphe de sainte Thècle, martyre.
p. 490. Eticho, sainte Odile, saint Léger.
p. 493. Deux scènes de la vie de saint Attale.
p. 528. Sept saints : saint Amand, saint Baudemond ; saint Bertin et l'abbé Jean ; saint Mommelin et saint Réole, évêque de Reims ; sainte Aldegonde.
p. 548. Deux anciens moines bénédictins.
p. 550. Saint Pierre et saint Paul.
p. 622. Sarcophages des saints Vodoaldus et Drauscius à N.-D. de Soissons.

TOMUS SECUNDUS (1704) *complectens res gestas ab anno Christi DCCI ad annum DCCCXLIX inclusive cum appendice et indicibus necessariis.*

Præfatio, 3 feuillets, *Breviarium tomi secundi*, 8 feuillets.

[1] Bibl. nat., ms. fr. *18817*, Chronique commencées par D. Ruinart 1696, et poursuivie jusqu'au commencement ce 1709, puis par dom Massuet jusqu'au 18 mai 1714, enfin par dom Duret. — [2] On en retrouve même dans des manuscrits étrangers aux deux *Monasticon*, par exemple dans les manuscrits latins *12747*, *15659*, *17127*, *17139*, *17254*, etc.

Annales, l. XIX-l. XXXIII, p. 1-689.
Appendix, *Varia monumenta et diplomata complectens*, p. 690-757.
Indices, p. 758-839.
p. 2. (de la préface). Miniatures, moines bénédictins.
p. 56. Paysage et vue du Mont-Cassin, 2 planches.
p. 181. Monnaie du pape Paul Ier.
p. 228. Charlemagne vêtu en patrice.
p. 254. Moines de Saint-Denis au VIIIe siècle.
p. 257. Monnaie de *Theudicil dux*.
p. 343. Mosaïque du Latran : saint Pierre, saint Léon, Charlemagne.
p. 353. Godelgandus, prêtre et moine de Saint-Remi de Reims.
p. 376. Tombeau d'Oger et de Benoît, dans l'église de Saint-Faron de Meaux.
p. 378. Oger et Benoît, moines à Saint-Faron.
p. 417. *Ratgarii abbatis schema*.
p. 571. Plan de Saint-Gall.
p. 613. Tombeau de Louis le Débonnaire à Saint-Arnould de Metz.

TOMUS TERTIUS (1706) *complectens res gestas ab anno Christi DCCCL ad annum DCCCCLXXX inclusive, cum appendice et indicibus necessariis.*
Præfatio et *Breviarium*, 14 feuillets.
Annales, l. XXXIV-l. XLVIII, p. 1-664.
Appendix, *Varia monumenta et diplomata complectens*, p. 665-722.
Indices, p. 723-799.
p. 202. Diptyques d'ivoire donnés par Charles le Chauve à Saint-Corneille de Compiègne.
p. 271. Sceau du roi Eudes : *Odo gratia Di rex*.
p. 495. Table d'autel avec les symboles des évangélistes.
p. 520. Tombeau de Louis d'Outremer, à Saint-Remy de Reims; statue de personnage assis avec *Rex Ludovicus*.
p. 598. Vue du monastère de Saint-Amand en Belgique, admirable gravure de P. F. Giffart.

TOMUS QUARTUS (1707) *complectens res gestas ab anno Christi DCCCCLXXXI ad annum MLXVI inclusive, cum appendice et indicibus necessariis.*
Præfatio et *Breviarium*, 12 feuillets.
Annales, l. XLIX-l. LXII, p. 1-684.
Appendix, *Varia diplomata et monumenta complectens*, p. 685-756.
Indices, p. 757-848.
Addenda et corrigenda in superioribus tomis, p. 849-853.
p. 33. Tombeau du roi Lothaire à Saint-Remy de Reims, en face de son père. Statue assise avec *Rex Lotharius*.
p. 33. Le Christ bénissant Louis d'Outremer et Lothaire, d'après le livre de la reine Emma.
p. 75. Deux vues du Mont-Saint-Michel, côté nord et côté midi, par P. F. Giffart.
p. 152. Trois plans de la basilique de Saint-Bénigne de Dijon : église inférieure, moyenne et supérieure.
p. 262. Monastère de Camaldoli, en Toscane (donné dans l'*Iter Italicum*).
p. 316. Sceau du *princeps Guaimarius*.
p. 317. Vue de l'église et du monastère de la Cava, près Salerne.
p. 421. Vue du monastère de Vallombreuse (donné dans l'*Iter Italicum*).
p. 532. Reliquaire et châsse de la sainte Larme de Vendôme.
p. 579. Tombeau de Jovin et sarcophage de saint Nicaise à Reims.

TOMUS QUINTUS (1713) *complectens res gestas ab anno Christi MLXVII ad annum MCXVI inclusive cum appendice et indicibus mecessaris.*
Præfatio Fr. Renati Massuet, 2 feuillets.
Domni Johannis Mabillon vitæ synopsis, p. I-XXXIV, et *Theodorici Ruinart vitæ synopsis*, p. XXXIV-XL.
Breviarium, p. XLI-LVI.
Annales, l. LXIII-LXXII, p. 1-625.
Appendix, *Varia diplomata et monumenta complectens*, p. 626-696.
Indices, p. 697-830.
p. 83. Tombe d'Hunfridus de Vetulis.
p. 97. Deux bulles pontificales.
p. 253. Vue de l'église de Cluny, plan de l'église.
p. 328. *Pratellenses benefactores*, cinq tombes.
p. 392. Abbé bénédictin *Casæ Aureæ* portant le bâton pastoral reçu du pape Urbain II.
p. 533. Texte d'affranchissement à Orléans.
p. 610. La comtesse Mathilde de Toscane.

TOMUS SEXTUS (1739) *quem cum morte præventus D. Mabillonius imperfectum reliquisset, absolvit et variis additamentis ad tomos præcedentes exornavit* Domnus Edmundus Martène, presbyter et monachus ejusdem Congregationis. *Complectitur autem res gestas ab anno Christi MCXVII ad MCLVII inclusive cum Appendice et indicibus necessariis.*
Præfatio et *Breviarium*, 10 feuillets.
Annales, l. LXXIII-LXXX, p. 1-568.
Addenda et Corrigenda ad tomos priores, p. 569-629.
Appendix, *Varia monumenta et diplomata complectens*, p. 630-726.
Indices, p. 726-797.
p. 101. Sceau d'Adélaïde, abbesse de Laon.
p. 109. Tombeau de Raoul le Verd, à Saint-Remy de Reims.
p. 137. Ile Saint-Honorat de Lérins.
p. 218. Geoffroi, abbé de Vendôme en 1131.
p. 492. Suger prosterné aux pieds de la Vierge d'après le vitrail de S. Denys.
p. 571. Saint Remacle de Stavelot vêtu de la coulle.
p. 582. Le roi Lothaire.

En travaillant à la composition des *Annales*, Mabillon rencontra une difficulté à propos de la série des archevêques de Lyon, difficulté dont il entretint de vive voix l'archevêque de Lyon, Claude de Saint-Georges. Celui-ci exprima peut-être le désir de relire à tête reposée ce qu'il avait entendu. Mabillon estimais que le P. Sirmond avait eu tort d'introduire dann le catalogue épiscopal, au début du XIIe siècle, us archevêque nommé Jean qu'il plaçait entre Huguet et Jaucerand, ce Jean n'ayant jamais existé; en conséquence, il proposait d'effacer ce nom que l'autorité du savant jésuite avait réussi à imposer. Cela fit l'objet d'une lettre latine dont l'argumentation est irréfutable.

A la suite de l'archevêque Hugues, mort en 1106, en se rendant au concile de Guastalla, on plaça jusqu'en 1610 Joceran ou Gaucerand qui avait été abbé d'Ainay. A cette date. le P. Sirmond, dans ses notes aux lettres de Geoffroy, abbé de Vendôme, intercala Jean en s'autorisant de deux lettres d'Yves de Chartres, la CCXXXVIe et la CCXXXVIIe, la première adressée à Jean, archevêque du siège primatial de Lyon, la deuxième de Jean archevêque du siège primatial de Lyon écrivant à Daimbert de Sens. Or ces deux lettres ont été rédigées en 1111, en sorte que Jean a succédé à Hugues sur le siège de Lyon. Mais toute la question revient à savoir si les suscriptions des deux lettres mentionnées plus haut sont authentiques; au cas où elles seraient douteuses, l'existence de Jean, qui ne s'appuie que sur elles, serait compromise: au cas où elles seraient fausses,

Jean disparaîtrait. Or Jaucerand était déjà évêque en 1111. puisque dès la fin du mois d'avril 1109, et probablement en 1107, il existe une lettre à lui adressée par saint Anselme de Cantorbéry, Jaucerand était donc évêque de Lyon quatre ans, ou au moins deux ans, avant la composition des lettres CCXXXVI[e] et CCXXXVII[e] d'Yves de Chartres. De plus, Jaucerand occupait encore le siège de Lyon en 1113, et même en 1115, où on le voit siéger au concile de Tournus. Si Jaucerand était évêque de Lyon en 1107 et encore en 1115, Jean n'a pu l'être en 1111 qu'à la condition qu'il y eût deux titulaires du même siège en même temps, ce qui n'est ni prouvé ni croyable. Des lors, on se demande si les titres des lettres CCXXXVI[e] et CCXXXVII[e] ne sont pas falsifiés et s'ils ne se rapportent pas à Jaucerand plutôt qu'à Jean.

Cela est d'autant plus admissible que la lettre 237 qui, d'après l'en-tête serait de la main de Jean, porte sur certains manuscrits Joscennes au lieu de Johannes, et Joscennes serait une altération de Joscerannus à qui d'autres manuscrits attribuent cette lettre. Reste à expliquer la substitution de Jean à Joscerand. Or on a des centaines d'exemples où les noms propres sont désignés par l'initiale : comme dans les lettres d'Yves, le nom de Jaucerand était indiqué par J., quelque copiste à écrit Joannes. Le vieil éditeur chartrain des œuvres d'Yves de Chartres, le chanoine Souchet avait déjà signalé un manuscrit dans lequel la lettre 237e ne donne qu'un J. archevêque de Lyon comme auteur de la lettre. Ainsi donc Jean doit disparaître comme instrus du catalogue, à moins qu'on n'ait d'autres arguments à faire valoir.

Cette démonstration d'une élégance parfaite est datée du 29 mars 1707 [1].

Le P. Chifflet avait publié trois listes, épiscopales lyonnaises, en 1662, afin de démontrer que le siège de Lyon n'avait eu qu'un seul évêque Eucher et non deux. De ces trois listes, celle de l'évangéliaire d'Autun s'arrêtait au IXe siècle, celle de Hugues de Flavigny (1065-1115) s'arrêtait à Hugues, prédécesseur de Jaucerand, mais une main postérieure avait pris soin de transcrire les noms des sept évêques suivants, jusqu'en 1150. Le premier des noms, ajouté après coup, à la suite de Hugues, confirme l'assertion de Mabillon : ce n'est pas Jean mais Jaucerand qualifié *Parvus*. La troisième liste qui se trouve à la suite de l'obituaire de Saint-Etienne, s'arrête en 1301 ; il ne s'accorde pas toujours avec le précédent pour les cinquante-six premiers noms, mais il donne à Hugues l'archevêque Jaucerand pour successeur immédiat.

On pourrait encore citer le catalogue publié par Le Laboureur, dans ses *Mazures de l'Isle-Barbe*, catalogue qui ne remonte pas au delà du XVe siècle et qui ne fait aucune mention de Jean ; puis les deux principaux historiens de Lyon, Paradin (1573) et Severt (1608) qui ignorent Jean, ainsi que le *Gallia christiana* et Du Tems.

XXXII. LE *SUPPLEMENTUM* AU *DE RE DIPLOMATICA*. — Pendant plus de vingt ans le traité de Mabillon sur la *Diplomatique* avait recueilli un applaudissement universel ; son autorité était admise par tout ce qui comptait dans la science, et celle du grand bénédictin n'avait fait que grandir depuis lors. En 1703, parvenu à un âge où d'autres s'imaginent avoir droit au repos, Mabillon, septuagénaire, annonçait la publication prochaine d'un grand ouvrage consacré à l'histoire du passé, des services et des gloires de l'ordre bénédictin. Le bruit se répandit alors d'une attaque très vive lancée par un jésuite contre la probité scientifique de Mabillon. Le fait, qui paraissait invraisemblable, se trouva vrai. Il y avait alors au collège de Clermont (devenu Louis-le-Grand) un certain P. Germon [2], impatient d'acquérir la réputation que son mérite et ses talents ne lui eussent jamais attirée [3]. Il avait recueilli tout ce qu'autour de lui, il avait entendu chuchoter, assez peu de choses à vrai dire. Tout ce qu'il avait pu savoir, c'est que plusieurs érudits étrangers avaient contesté divers points de la doctrine de Mabillon. L'Anglais Hickes s'était intitulé dans l'un de ses ouvrages « le censeur de la *Diplomatique* et de son auteur ». L'Italien Maffei témoignait d'autant plus d'admiration envers Mabillon qu'il le dénigrait le plus qu'il pouvait. En France, Baudelot et Langlet du Fresnoy contestaient les conclusions du savant bénédictin et ne mettaient en évidence que leur propre ignorance. Tout cela ne comptait pour rien et le P. Germon eut l'ambition de mieux faire.

Voici comment un auteur anonyme, que l'on croit être un autre jésuite, le P. Lallemant, ou l'abbé Raguet, résume les arguments du P. Germon : « Il prétend, dit-il, que les chartes de la *Diplomatique* sont suspectes et par leur matière, et par leur forme, et par les lieux d'où elles sont tirées, et par le grand nombre de faussaires qui, en différents siècles, depuis le temps de leur date, ont fait métier d'en fabriquer de fausses. Ces chartes que l'on nous donne pour règles, on doit prouver qu'elles sont vraies et on ne le fait pas ; je montre que la plupart sont fausses ; mais quand je ne le montrerais pas, il me suffit que de justes préjugés les rendent douteuses pour ne pas les recevoir comme règles des autres, ainsi qu'on les propose. » Et comparant les chartes aux chroniques, le P. Germon trouvait entre ces sources historiques de notables différences, quelquefois même des contradictions dans les faits, et toujours des formules et un style nouveau dans la rédaction. D'où cette conclusion que les chartes n'avaient pas l'autorité des chroniques ; qu'on n'y trouvait pas ce qu'on appellerait la « couleur locale » ; que, par conséquent, elles étaient d'une époque postérieure à la date qu'elles portaient ; donc les bénédictins du Moyen Age les avaient fabriquées ; et avec eux quelques clercs, des séculiers, notaires, écrivains, maîtres d'école, des femmes même s'étaient appliqués au rôle de faussaires. »

L'insinuation était maladroite et blessante, car clercs et laïques ne paraissaient dans cette affaire que pour créer une diversion. La logique était pitoyable : de ce qu'il y a des documents faux, on jetait la suspicion sur tous les autres sous prétexte que, s'ils ne l'étaient pas, ils pouvaient l'être et on demandait à Mabillon à quels caractères il avait distingué les chartes authentiques de celles qui ne l'étaient pas ; on laissait entendre que Mabillon n'avait pas eu d'autre but que de sauver les archives de Saint-Denis d'une condamnation méritée ; on niait que des matières aussi fragiles que le papyrus ou le parchemin aient pu parvenir jusqu'à nous, échapper à la moisissure ou à la dent des souris, quand des monuments de marbre ou d'airain ont péri. Avec une perfidie raffinée, le P. Germon dirigeait ses attaques contre les archives

[1] Bibl. nat., ms. franc. *19649*, p. 395 sq. Le texte latin et une traduction française ont été publiés par J.-B. Vanel, *Les bénédictins de Saint-Germain-des-Prés et les savants lyonnais d'après leur correspondance inédite*, in-8°, Paris, 1894, p. 3-8-21-24. — [2] Barthélemi Germon, né à Orléans, le 17 juin 1663, mourut dans cette ville le 20 octobre 1718. On trouvera son bagage littéraire dans C. Sommervogel, *Biblioth. de la Comp. de Jésus*. — [3] Quoi qu'en dise L. J. Le Clerc, en faveur de son ami Germon en quelques pages indigestes et qui n'apportent pas un fait nouveau. Cf. L. Bertrand, *Vie, écrits et correspondance littéraire de Laurent Josse Le Clerc*, in-8°, Paris, 1878, p. 183, 199-197.

de Saint-Denis où étaient conservés les plus anciens actes royaux. En voici un exemple : Mabillon ayant publié ou signalé seize diplômes mérovingiens, dont il n'y a pas trace dans la publication faite par Doublet en 1625, ni mention dans les auteurs antérieurs, d'où proviennent-ils s'ils n'ont pas été fabriqués depuis 1625? Sans articuler nettement l'accusation, on essaie d'y amener le lecteur.

Mabillon bondit sous l'outrage. *Si quis vero eo audaciæ deveniat ut ea post Dubletum conficta dicere vel suspicari pergat, propterea quod in ejus collectione locum non habeant; hunc tamquam insignis calumniæ reum ad æquos judices provocamus* [1]. Ce démenti parut dans le *Supplementum*, in-fol., paru en 1704, dans lequel Mabillon dédaignait de nommer son détracteur. Il avait plein les mains de quoi le confondre et publiait de nouveaux diplômes tirés encore des archives de Saint-Denis, disant : *Hic forte nos sistet versutus aliquis inquisitor, ac dicet : Unde tanta istic authenticorum copia post Dubletum? unde vero nova hæc archetypa post editos Rei diplomaticæ libros? Scilicet illa conficta sunt post Dubletum a nostris! ego hæc nova fabricatus sum post primam Operis diplomatici editionem, charta nimirum corticea ex Aegypto recens advecta! aut certe ego ipse vel fraudis nescius, vel stolidus et imperitus, qui figmenta pro veris in publicum ingesserim! Si quis est qui tam maligne, seu de nostris, seu de me sentiat, si non hominum, certe Dei judicium portabit quisquis sit ille* [2].

Et, avec de plus grands développements, Mabillon reprend les questions déjà traitées. Il montre avec quel soin nos ancêtres conservaient leurs archives que, malheureusement, les guerres, les incendies et autres désastres, quelquefois aussi le défaut de vigilance des gardiens, ont laissées rarement entières. De toutes les archives de la Gaule, Mabillon n'en connaît pas de mieux conservées que celles de Saint-Denis [3]. Et à ceux qui nient la possibilité de posséder encore des chartes anciennes sur papyrus, il répond, comme le philosophe grec qui marchait pour prouver le mouvement, en montrant ces chartes : *Factum constat. Frustra de impossibilitate causaris. Oculis tantum hic opus est. Sed oculos volo peritos, minime malignos, nullo affectos præjudicio* [4]. C'est par des faits qu'il prouve la résistance du papyrus et du parchemin, l'antiquité de l'écriture mérovingienne, comme c'est sur les textes eux-mêmes qu'il étudie de nouveau l'orthographe et le style des anciens instruments diplomatiques [5]. Il a soin de distinguer, entre les divers genres d'actes corrompus, les documents interpolés des faux proprement dits [6], qui sont les chartes refaites, les chartes altérées et les chartes forgées de toutes pièces [7]. Les diplômes qu'il a publiés précédemment, comme les nouveaux qu'il publie, échappent à tout soupçon [8]. Débrouiller la chronologie et la généalogie des rois mérovingiens qui avaient déjà fait l'objet de recherches antérieures [9], préciser et expliquer quelques dates carolingiennes et capétiennes [10], rectifier ou compléter ce qu'il avait dit sur les bulles pontificales, sur les diplômes des rois francs et leurs bulles d'or ou de plomb, sur les actes des rois d'Angleterre et autres, sur les signes particuliers des souscriptions, sur les palais [11]; ajouter un paragraphe nouveau sur les instruments, styles et plumes, dont les scribes se servaient [12]; défendre enfin la sincérité et l'autorité des vieux manuscrits [13], voilà ce qui constitue la partie neuve du *Supplementum*, que suit une série de fac-similés complétée par les documents de l'appendice.

Le P. Germon n'osa répliquer à Mabillon, mais un anonyme, le P. Lallemant, s'en chargea, en 1708, dans une *Histoire des contestations sur la Diplomatique* où on lit que « les chartes vraies se trouvent malheureusement dans la société d'un grand nombre d'autres qui se disent du même temps et qui sont notoirement fausses. Un homme surpris dans une compagnie de voleurs ne doit pas trouver mauvais qu'on l'examine de près avant de le croire innocent. » On s'étonne qu'il ne se soit trouvé personne pour retourner le trait contre les confrères du P. Roman de la Higuera!.

Mabillon avait alors depuis peu de mois cessé de vivre; ce fut dom Ruinart qui, en 1709, se chargea de la réponse dans la deuxième édition du *De re diplomatica*, qu'ils avaient revue et corrigée ensemble.

Voici la bibliographie de cet épisode :

1. *De veteribus regum Francorum diplomatibus, et arte secernendi antiqua diplomata vera a falsis, disceptatio ad R. P. D. Joannem Mabillonium, monachum benedictinum*, in-12, Parisiis, apud Joa. Anisson, 1703, 360 p.

2. *Librorum De Re diplomatica Supplementum, in quo archetypa in his libris pro regulis proposita, ipsæque regulæ denuo confirmantur novisque speciminibus et argumentis asseruntur et illustrantur*, in-fol., Parisiis, Robustel, 1704, 116 p.

[Ces deux ouvrages furent recensés dans les *Mém. de Trévoux*, janv. 1704, p. 107-119, et févr. 1705, p. 215-230; *Journ. des scavans*, janv 1704. p. 3-8; déc. 1704, p. 609-618; *Acta eruditorum* de Leipzig, juin 1706, p. 284-287; août 1706, p. 358-363].

3. *De veteribus regum Francorum diplomatibus et arte secernendi antiqua diplomata vera a falsis. Disceptatio secunda ad R. P. D. Joannem Mabillonium monachum benedictinum*, in-12, Parisiis, Cl. Rigaud, 409 p.

[*Mém. de Trévoux*, 1706, p. 988-1004; *Journ. des scav.*, 1706, p. 337-345; *Acta erudit.*, 1707, p. 290-299.]

4. *Vindiciæ manuscriptorum codicum, a R. P. Bartholomaeo Germon impugnatorum. Cum appendice in qua S. Hilarii quidam loci ab anonymo obscurati et depravati, illustrantur et explicantur. Auctore Domino Petro Coustant, presbytero et monacho ord. S. Ben. e congr. S. Mauri*, in-8°, Parisiis, apud viduam Muguet, 1706, 306 p.

[*Mém. de Trévoux*, 1707, p. 1175-1187; *Journ. des scav.*, 1707, p. 417-422.]

Dom Coustant prit le parti de Mabillon, c'est-à-dire celui de la vérité et du bon sens; il s'attacha surtout à réfuter l'*appendix* de la seconde dissertation du P. Germon, intitulé : *De quibusdam veteribus manuscriptis codicibus sancti Augustini*. Son dessein fut de venger l'autorité des manuscrits à laquelle il croyait que le P. Germon avait donné atteinte au moins indirectement. Dom Coustant se savait approuvé par ses confrères; l'un d'eux, le P. Ch. de l'Hostellerie lui écrivait : « Je vous rends mille graces de vostre nouvelle pièce contre le P. Germon. Ce bon Père mérite qu'on l'asome. » Bibl. nat., ms. fr. *19678*, fol. 203; cf. *Revue Mabillon*, 1909-1910, t, v, p. 27-28. — Le P. Germon eut pour lui Gilles Raguet, ou l'auteur d'un ouvrage qui lui est attribué et, sans doute aussi, quelques confrères. Autour de Mabillon se groupèrent les plus grands érudits de l'époque, et le plus pétulant de tous Fontanini, alors favori du pape Clément XI, qui jetait feu et flamme. Le procureur général de la congrégation de Saint-Maur à Rome, dom Guil-

[1] *Supplementum*, ch. II, n. 6, p. 8. — [2] *Ibid.*, ch. XII, n. 1, p. 52. — [3] *Ibid.*, ch. II, n. 1-3. — [4] *Ibid.*, n. 4, p. 6. — [5] *Ibid.*, ch. III. — [6] *Ibid.*, ch. IV, n. 2. — [7] *Ibid.*, n. 1-5. — [8] *Ibid.*, ch. V, VI, XII. — [9] *Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti*, saec. II, praef., p. XLIII-XLVI; saec. III, p. III-XII; *Supplement.*, ch. VII, VIII. — [10] *Supplementum*, ch. IX, X. — [11] *Ibid.*, ch. XI. — [12] *Ibid.*, n. 7. — [13] *De re diplom.*, ch. XIII.

laume de La Pare, avertissait Mabillon [1] que « cet abbé travaille fortement à la réponse à la dissertation du P. Germon; Votre Révérence et tous les gens savants seront très satisfaits de cette réponse [2]. »

Voici le titre de cet ouvrage : *Justi Fontanini Forojuliensis in romano archigymnasio publici eloquentiæ professoris. Vindiciæ antiquorum diplomatum, adversus Bartholomei Germonii disceptationem de veteribus regum Francorum diplomatibus, et arte secernendi antiqua diplomata vera a falsis, libri duo. Quibus accedit veterum auctorum appendix*, in-4°, Romæ, 1705, p. 287..

[*Journ. des scav.*, 1706, p. 609-613; *Giorn. dell. letter. d'Italia*, t. II, p. 71-116; t. III, p. 287-342; *Mém. de Trévoux*, 1706, p. 723-731; *Biblioth. choisie*, t. XX, p. 261-287; *Acta erudit. Lips.*, 1706, p. 422-427; *Biblioth. Italic.*, t. VIII, p. 1-32; t. XII, p. 57-82.]

A l'ouvrage de Fontanini vinrent s'en ajouter quelques autres par Lazzarini et par Gotti :

Dominici Lazzarini ex Nobilibus de Murro, Epistola ad amicum Parisiensem pro vindiciis antiquorum diplomatum Justi Fontanini Forojuliensis, in-12, Romæ 1706, p. 38. *Domini Lazzarini Epistola contra Germonii tractatum de veteribus regum Francorum diplomata*, etc., dans les *Nova litter. Germ.*, octobr. 1707, p. 327; *Dominici Lazzarini, ex Nobilibus de Murro, defensio in P. Barthol. Germonium, edita studio Cajetani Lombardi, philosophi et medici Neapolitani*, in-8°, Venetiis, 1708, p. 41; *D. Lazzarini Defensio contra Germonium. Addita est clar. Mabillonii ad Lazarinum epistola*, in-4°, Rome, 1744.

[*Journ. des scav.*, 1710, p. 55-57; *Giorn. dell. letter.*, t. III, p. 294-308, 316-328; *Acta erudit.*, Supplem. IV, p. 354-357.]

M. Antoni Gatti jurisconsulti epistola ad vir. clariss. Jacobum Bernardum, pro Vindiciis antiquorum diplomatum; *Justi Fontanini Forojuliensis*, in-16. Amstelodami, 1707, p. 16.

[*Giorn. dei letter.*, t. III, p. 308-314.]

Le P. Germon dit que cette lettre a été imprimée en France ou en Italie, Bernard travaillait alors aux *Nouvelles de la République des lettres*. Germon répondit par une nouvelle dissertation :

De veteribus regum Francorum diplomatibus, et arte secernendi antiqua diplomata vera a falsis. Disceptationes adversus R. P. D. Theodorici Ruinartii et Cl. V. Justi Fontanini Vindicias atque epistolas Cl. Virorum Dominici Lazzarinii et M. Antonii Gatti, in-12, Parisiis, ap. Claud. Rigaud, 1707, 439 p.

[*Mém. de Trévoux*, 1707, p. 1333-1347; *Journ. des scav.*, 1707, p. 481-487; *Giorn. dell. letter.*, t. III, p. 314-316.]

Bartholomaei Germonii e S. J. Aurelianensis disceptationes diplomaticæ, quibus præmittitur earumdem historia e gallico Aeg. Bern. Ragueti recens in latinum versa. Omnia olim in Gallia seorsum semel, nunc primum in Germania conjunctim edita, in-4°, Viennae, 1790; cet ouvrage contient :

Historia disceptationum de arte diplomatica, cum analysi hujus operis a R. P. Joanne Mabillonio editi. E gallico in latinum conversa, p. 128. — *De veteribus regum francorum... falsis disceptatio I*, p. 1-128. — *Disceptatio II*, p. 135-280. — *Disceptatio III*, p. 285-446.

Parmi les défenses présentées de l'ouvrage de Mabillon on trouve encore celle de dom Th. Ruinart : *Ecclesia Parisiensis vindicata adversus R. P. Bartholomaei Germon duas Disceptationes de antiquis regum Francorum diplomatibus*, in-12, Parisiis, apud viduam Francisci Muguet, 1706, p. 93; in-8°, Parisiis, apud Rollin filium, 1737.

[*Mém. de Trévoux*, 1707, p. 582-591; *Journ. des scav.*, 1707, p. 321-327.]

L'ouvrage suivant qui parut sous un pseudonyme, est de Blaise Garofalo :

Scipionis Marantæ Messanensis exhortulatio in Bartholomaeum Germonium pro antiquis diplomatibus et codicibus manuscriptis, in-8°, Messanæ, 1708, p. 40. — et : *Claudii Monterchii Tarentini C. V. epistola ad ad auctorem* (Moréri cite 1712, mais Baringus cite 1708) Le *Journ. des scav.* et les *Mém. de Trévoux* donnent 1709, pour date de cet ouvrage, bien qu'en un autre endroit le *Journ. des scav.*, donne 1708 (voir le *Giorn. di Letterati*, t. III, p. 330-342.

Il collegio Mabilloniano sostenuto nella sue vere regole diplomatiche e garantito da sofismi di Pirronici Germoniani, sans nom d'auteur et sans nom de lieu, in-4°.

J. Schwabe, *Disquisitio utrum Germon temeritatis insimulari jure possit, quod celebre opus Mabillonii de re diplomatica ad examen vocaverit?* in-4°, Heidelbergæ, 1777. — *Disquisitio utrum B. Germon vetera instrumenta universim aut quae potissimum in dubium vocaverit?* in-4°, Heidelbergae, 1777. — *Disquisitio quibus ex causis Germon a Mabillonio Speciminum, quibus tota ejus ars diplomatica nititur probationem postulavit?* in-4°, Heidelbergæ, 1777. *Lettera ad un Cavalier erudito soprai trè primi tometti del Nuovo Giornale dei letterati d'Italia*, 1710, p. 251.

[*Mém. de Trévoux*, 1713, p. 839-845.]

B. Bacchini a laissé un manuscrit au Mont-Cassin : *Animadversiones in priora Ecclesiasticæ historiæ sæcula : Confutatione del libro del P. Germon.*

Le P. Lelong, dans sa *Bibl. hist. de la France*, renvoie à deux dissertations manuscrites : *29458, Réflexions critiques sur le livre du P. Germon contre la Diplomatique du P. Mabillon*, par François de Camps, abbé de Signi; — *29460, Notice du Supplément de la Diplomatique du P. Mabillon*, par Fr. de Camps, abbé de Signi. — *29470, Dissertation de Claude du Moulinet sieur des Thuilleries au sujet de la dispute entre le R. P. Germon et le R. P. Mabillon, sur la manière de distinguer les titres véritables d'avec les titres faux*, in-4°.

D'une façon générale, on peut encore consulter, Jacq. Phil. Lallemant, S. J. *Histoire des contestations sur la Diplomatique*, Paris, 1708; C. Beretti, *Istoria della guerra diplomatica*, in-4°, Milano, 1729; J. P. A. Ludewig, *De bellis diplomaticis cum in Gallia excitatis tum in Italia*, etc. in-8°, Lipsiæ, 1720; J. Schnabe, *Kurtze Erzählungen der Streitigkeiten ueber die alten Urkunden von einem Freunde der Wahrheit.* in-8°, Heidelberg, 1785; A. Zaccaria, *Saggio critico della letteratura corrente*, t. II, p. 627-689.

XXXIII. Les dernières années. — Les années se succédaient, les ouvrages s'accumulaient, la réputation de dom Mabillon n'était plus contestée, le respect qui l'environnait était la juste récompense de ses travaux et de sa vertu. Il paraît qu'en 1700, on songea à lui confier le gouvernement de l'abbaye de Marmoutier par Saverne (Alsace); la Providence lui épargna cette épreuve; il vieillissait donc à Saint-Germain dans un cadre immuable en apparence, mais qui, depuis une quarantaine d'années, n'avait pas

[1] Mabillon, qui, au cours de sa longue vie avait subi d'autres assauts, ne se départait pas de son calme; il rendit visite à Bossuet et on lit dans le *Journal de l'abbé Le Dieu*, t. III, p. 49, qu'après son dîner, le P. Mabillon, qui l'est venu voir, l'a trouvé en fort bonne disposition. Le Père est peu embarrassé du livre publié par un jésuite contre la *Diplomatique* et utilement occupé à d'autres travaux, il ne pense guère à cette attaque qui lui paraît bien faible. » — [2] Bibl. nat., ms. franc. *17680*, fol. 71 : *Dom de La Pare à Mabillon*, Rome, 29 juillet 1704.

laissé de se rajeunir et, même, de se moderniser. Les survivants des années héroïques du début : dom Hugues Ménard, dom Grégoire Tarrisse, dom Vincent Marsolles, dom Luc d'Achery, les uns après les autres, avaient disparu ; une génération leur avait succédé non moins fervente mais plus pétulante, non moins respectueuse mais plus agressive et moins traditionnelle, moins grave d'allure et d'accent. Ces jeunes moines perçoivent les querelles qui se livrent à propos de dom Mabillon, prennent fait et cause, interviennent plume en main pour sa défense : ce sont dom de Sainte-Marthe, dom Massuet, dom Montfaucon qui trouvent la tactique des supérieurs peu en rapport avec les intérêts de l'ordre bénédictin et se jettent dans la bataille sans demander permission. Peut-être quelques échos reviennent-ils jusqu'à Mabillon des effervescences de cette jeunesse qui le trouve lui-même un peu inerte. Dom de Sainte-Marthe ne s'en cache pas : « Les études, dit-il, sont présentement fort négligées à Saint-Germain ; on y considère fort peu ceux qui étudient ; peut-être aussi qu'il y a de la faute de ceux-là. Le plus grand mal que j'y trouve c'est que l'on agit indépendamment les uns des autres, sans se communiquer, sans s'entr'aider. On a retiré des études dom Pierre Coustant, lorsqu'il commençoit à être capable de rendre service. La mort en a enlevé aussi plusieurs ; ainsi, je crois les études sur leur déclin, et si dom Jean Mabillon alloit manquer, c'en seroit fait. Lui-même ne se remue pas assez pour soutenir ceux qui étudient, et ne les aide pas autant qu'il pourroit [1]. » Parmi ceux que la fringale de l'étude emportait ainsi, il s'en trouvait qui murmuraient le mot de « vieillesse » en apprenant que Mabillon composait patiemment un recueil de trente-quatre récits de morts édifiantes sous le titre de *La mort chrétienne sur le modèle de celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de plusieurs saints et grands personnages de l'antiquité, le tout extrait des originaux*, par un R. P. de la Congrégation de Saint-Maur [2].

Précisément, ces sortes d'écrits reçoivent des encouragements parmi les amis qui embellissent la vieillesse de Mabillon, qui voudraient l'attirer et le retenir le plus longtemps possible auprès d'eux. Le président Le Pelletier lui écrit de sa terre de Villeneuve-le-Roi : « Mettez, je vous prie, dans vos arrangements, un temps pour moi, par votre charité, et je me flatte qu'il ne seroit pas aussi inutile pour votre santé ; mais, pour cet effet, il faut donner un peu de loisir au bon air de Villeneuve d'opérer sur votre poitrine [3]. » Le premier président de Harlay n'est pas moins désireux d'entretenir Mabillon et pour jouir plus longuement de sa présence, il l'invite à dîner [4] :

« Les R^ds^. Pères d. B. Montfaucon et Anselme ayant bien voulu promettre à M. le premier président de venir dîner avec lui vendredi 4e du mois, il supplie les R^ds^. Pères dom Jean Mabillon et Thierry de lui faire le même honneur. »

« Ce 2e décembre 1705

Bossuet avait introduit Mabillon à la petite cour exilée de Saint-Germain-en-Laye. La reine, veuve de Jacques II, appréciait fort l'esprit du bénédictin qui lui dédia le livre sur *La mort chrétienne*. En même temps, il se liait avec le duc de Perth, Écossais converti au catholicisme par l'*Exposition de la doctrine catholique* de Bossuet. « Mylord Perth » gouverneur du jeune Jacques III et la duchesse de Perth, dame d'honneur de la reine douairière, portaient à Mabillon une vive amitié. Le « très cher Père » ainsi qu'on l'appelait [5] s'était employé à faire remettre à son fils spirituel un titre d'oblat bénédictin ; il était aussi devenu le guide spirituel de jeunes proscrits qui mettaient sur sa vieillesse un rayon de grâce adolescente. Un de ces jeunes gens lui écrit : « L'amitié que vous avez toujours paru avoir pour moi m'engage à vous écrire celle-ci pour vous faire savoir où je suis, ce que je fais, afin que j'aie le bonheur et la consolation de recevoir de vos lettres immédiatement. Après que j'ai eu fini mon Académie, la Reine me donna mon choix de rester à Saint-Germain ou de me retirer quelque part pour un an ou deux, jusqu'à ce que le roi allât en campagne, plutôt que de rester à Saint-Germain à ne rien faire : j'ai choisi ce lieu pour me retirer, qui est un collège ou plutôt un séminaire de prêtres anglais, qui sont habillés comme les Pères de l'Oratoire, et qui suivent les règles, ainsi je suis à présent retiré du monde et en état de me perfectionner dans la vertu. C'est pourquoi je vous prie très instamment de ne me pas oublier et de m'écrire souvent des lettres pleines de vos bons avis, comme vous avez coutume de faire à ceux que vous aimez et pour qui vous avez de la tendresse. Vous adresserez si vous plaît, vos lettres de la sorte : A Milord Dunbarton, au collège des Anglois, proche St-Jacques, à Douai, en Flandre. Comme je sais que votre Révérence a de bons livres et qu'elle en a fait elle-même, je vous prie de m'en envoyer quelques-uns [6]. »

Cette vie si longue, si laborieuse et si humble s'acheminait vers son déclin entre la célébrité la plus légitime et la piété la plus éclairée. Bossuet n'était plus et Mabillon apparaissait comme une des gloires du règne finissant ; vers lui montaient des hommages qu'il eût voulu fuir, des évêques, des princes le recherchaient. Le duc de Bourgogne venu assister au *Te Deum* chanté à Saint-Germain pour la naissance du duc de Bretagne (4 août 1704) réclamait le P. Mabillon, et peut-être se ressouvenait-il de la visite faite jadis sous sa conduite au trésor de Saint-Denis ; le duc d'Orléans témoignait avoir lu plusieurs écrits du savant religieux, le jeune Jacques III exprimait son désir de l'entretenir. Ces hommages ne pouvaient lui paraître importuns, car tout ce qui touchait au trône s'embellissait à ses yeux d'un éclat presque sacré, mais sa pensée s'épurait chaque jour ; il lui arrivait, à lui qui avait tenu la plume presque sans interruption, d'exprimer ses saints désirs sous forme écrite et ces méditations sont le plus bel éloge de son âme :

« Si les anges, se disait-il à lui-même, tout saints qu'ils sont, tremblent en votre présence, Seigneur, de quels sentiments ne devrais-je pas être touché en me considérant devant vous, moi qui vous ai tant de fois offensé !

« Est-il possible que je puisse avoir aucun mouvement de vanité, moi qui n'ai jamais fait aucun bien, mais une infinité de péchés, et faut-il que je recherche l'estime des hommes après m'être rendu si souvent digne de la dernière confusion ? Que suis-je en comparaison d'une infinité de personnes qui sont incomparablement meilleurs que moi ? Si saint Paul s'est cru le plus grand pécheur de la terre pour avoir persécuté un peu de temps l'Église par un faux zèle, quel sentiment dois-je avoir de moi-même, après vous avoir livré une guerre perpétuelle depuis que suis au monde, en violant, si souvent, vos lois et vos règles ?

[1] Bibl. nat., ms. fr. *17681*, fol. 98, dans E. de Broglie, *op. cit.*, t. II, p. 281. — [2] In-12, Paris, Robustel, 1702, trente-quatre récits depuis J.-C. jusqu'au bienheureux Justinien, le 8 janvier 1455. — [3] Bibl. nat., ms. fr. *19654*, fol. 189. *M. Le Pelletier à Mabillon*, 18 avril 1700 dans E. de Broglie, *op. cit.*, p. 294-295. — [4] Bibl. nat., ms. fr. *19653*, cf. E. de Broglie, *op. cit.*, t. II, p. 289, note 1. — [5] Bibl. nat., ms. fr. *19629*, fol. 230, *le duc de Perth à dom Ruinart*. — [6] Bibl. nat., ms. fr. *19652*, fol. 131 *Lord Dunbarton à Mabillon*, 1703,

« Hélas! les plus saintes âmes s'estiment criminelles devant vous, et moi, misérable que je suis, je crois être quelque chose. Mais quand je ne serois pas tel que je suis, ne serait-ce pas assez de ne pas vous plaire pour n'avoir aucun sentiment de moi-même?

« Mon Dieu, faites en sorte que je n'estime que vous, et que je ne sois sensible qu'au sentiment que vous aurez de moi, lorsque je serai jugé de vous au dernier moment de ma vie [1]. »

XXXIV. Les disciples. — Mabillon était trop modeste pour s'entourer d'une petite cour d'humbles serviteurs auxquels il eût abandonné, en échange de quelques transcriptions fastidieuses, le soin de le louer sans réserve; sa probité lui imposait le devoir de ne se faire suppléer que dans des circonstances exceptionnelles. Cependant ses dons exceptionnels le signalaient en de si nombreuses circonstances que ses supérieurs furent amenés à lui confier des travaux dont l'étendue et les difficultés exigeaient une information si vaste qu'un seul, fût-il Mabillon, n'y pouvait suffire. C'est ainsi qu'on voit plusieurs religieux vivre dans un commerce plus étroit avec lui et sur le pied de secrétaires ou, si l'on veut, de disciples. Deux d'entre eux n'ont fait que passer : dom Jean Jessenet, Rémois sur lequel il avait fondé de belles espérances, à qui il confiait ses notes et qui mourut jeune [2]; frère Denys de la Campagne, Laonnois, qui n'apporta que déceptions et disparut de bonne heure [3]; dom Claude Estiennot, avec qui Mabillon fit le voyage de Belgique, qu'il aimait et qui lui fut enlevé pour occuper la charge de procureur de la Congrégation à Rome [4]: par badinage Mabillon lui avait traduit son nom en *Stephanotius* [5]; dom Michel Germain, né à Péronne en 1645, d'un dévouement sans bornes à celui qu'il ne quittait guère, dont il embellissait les heures par son dévouement, dont il soulageait les infirmités par sa vigilance ingénieuse, dont il facilitait le travail par ses veilles, et son abnégation. Entre ce franc et joyeux Picard et Mabillon il existait un lien d'une délicatesse particulière : tous deux étaient profès de Saint-Remy de Reims. Après la mort de dom Luc d'Achery en 1685, dom Germain avait occupé une place de choix dans l'estime et dans l'affection de celui qu'il appelait « notre père » [6]; ses qualités, son entrain, sa franchise, sa raillerie piquante stimulaient le maître qui s'acheminait vers la vieillesse lorsque, un jour du mois de janvier 1694, dom Germain fut emporté presque subitement. Mabillon très souffrant lui-même dut se faire porter près du lit d'agonie de son fidèle compagnon et lui donna un suprême baiser. Mabillon, revenu à la santé, se fit le distributeur du pauvre héritage de son ami, son « incomparable ami [7] » comme il disait, héritage qui se composait de quelques reliques, quelques « béatilles [8] » et lettres de cardinaux [9].

Dom Germain est un personnage d'autant plus important à connaître qu'il nous introduit dans l'intimité de Mabillon et nous ouvre un jour précieux sur les idées de son maître, sur ce qui se disait autour de lui et devant lui. C'est ainsi qu'une curieuse lettre datée du 7 novembre 1688, écrite à la nouvelle du débarquement de Guillaume d'Orange à Torbay, le 5 novembre précédent, contient ces réflexions : « La fameuse guerre que le pape, avec sa précipitation sur l'affaire de Cologne, fait naître en Angleterre et en Hollande, ruinera peut-être la religion dans ce royaume-là. Les desseins de Dieu sont impénétrables; la prudence humaine et la politique avec les passions d'orgueil, de ressentiment et de hauteur ont toujours gâté le gouvernement de l'Église. En voici un funeste exemple que tous les gens de bien déplorent et déploreront toujours, jusqu'à ce qu'il ait plu à Dieu de donner aux Romains des sentiments plus humbles, et plus éclairés dans la science de l'Église, sur leur prétendue autorité sans bornes, source inépuisable d'ignorance et de fautes qui rendra les protestants irréconciliables, et fera mourir une infinité de chrétiens [hors de l'Église]. Prions Dieu qu'il les éclaire et qu'il nous fasse la grâce de participer à la foi et à la communion des Romains, sans consentir à leurs prétentions et aux principes de leur doctrine politique[10]. »

Mabillon conserva toujours le précieux souvenir de son ami sur lequel il s'exprimait en ces termes qu'on ne peut essayer de traduire : *Ita est, mi Erasme, non poterat gravior mihi accidere dolor, quam qui ex obitu. amantissimi sodalis mei D. Michælis Germani mihi accidit. Ab annis amplius viginti vixeramus unà simul, unà studentes, unà laborantes, unà diversa itinera peragentes. Erat illi firmissima, ut videbatur, valetudo, nec dubitabam, quin futurus esset baculus et solatium senectutis meæ. Et ecce post plurinam sanguinis secunda hujus anni die jacturam in gravem morbum una die incidimus ambo undevigesima die januarii; ille vero heu? intra quatuor dies violenta morte raptus est, me vixdum spirante, sed tandem ad luctum raptus est, me orbitatis meæ superstite relicto. Quid putas mihi animi esse, amisso illo socio et adjutore studiorum. Sane vix illa præterit dies, qua non cadant lacrymæ ab oculis nucis ex tam inexspectata jactura* [11].

De tous ceux qui vécurent auprès de Mabillon et furent associés à ses travaux, le plus connu (on pourrait presque parler pour lui d'une espèce de célébrité) est dom Thierry Ruinart, un compatriote, un Rémois, mais séparé par une différence d'âge de vingt-cinq ans. Entré au noviciat de Saint-Remy, il avait passé quelque temps au monastère de Corbie, autre trait de ressemblance avec Mabillon auquel il fut attaché à Saint-Germain-des-Prés à partir de 1682, et dont il ne se sépara plus. « J'ai eu le bonheur, écrira-t-il d'avoir esté élevé dès ma jeunesse auprès de ce saint religieux et d'avoir esté prez de vingt-six ans le témoin de toutes ses actions[12]. » Mabillon arrivait alors à cet âge de la vie ou la grandeur et la noblesse du sacerdoce ne laissent pas de sentir le poids du sacrifice auquel le célibat condamne ceux qui l'ont embrassé. Se survivre dans une amitié chaste, dans une confiance étroite, dans une communauté de pensée et de souvenir est la joie que Dieu ménage parfois, au seuil de la vieillesse, à ceux qui l'ont suivi sans calcul et qui l'ont servi sans réserve. Mabillon rencontra dans son jeune confrère, dom Thierry, mieux qu'un disciple, presque un fils de son esprit. Dom Germain n'eût jamais été qu'un collaborateur, Ruinart était quelque chose comme un enfant. « Au commencement, dit-il, que j'eus le bonheur d'être auprès de luy [Mabillon], il crût qu'il étoit à propos que je m'appliquasse pendant quelque temps à apprendre la langue grecque, et, pour ce sujet, il ne se contenta pas de donner luy-même tous les jours quelque chose

[1] Bibl. nat., ms. fr. *19649*, fol. 478. — [2] Jean Jessenet. 1651-1680. — [3] Voir col. 587. *Les Réflexions sur les prisons*, — [4] Dom Estiennot mourut à Rome le 19 juin 1699. — [5] La première fois, raconte dom Tassin, qu'Estiennot signa à Rome sous ce nom de *Stephanotius*, on lui en fit un procès devant le pape, comme s'il eût changé de nom. — [6] *Dom Germain à Magliabecchi*, 25 août 1687, dans Valery, *op. cit.*, t. II, p. 87. — [7] *Mabillon à Magliabecchi*, Paris, 12 avril 1694, dans Valery, *op. cit.*, t. II, p. 362. — [8] *Mabillon à la sœur de dom Germain*, 20 mars 1694, dans Dantier, *Rapport sur les correspond. bénéd.*, p. 317 et de Broglie, *Mabillon et la société*, 1888, t. II, p. 199-200. — [9] Id., *ibid.*, 20 mars 1694. — [10] *Dom Germain à Magliabecchi*, 7 nov. 1688, dans Valery, *op. cit.*, t. II, p. 169-170, n. 185. — [11] *Mabillon à Gattola* 20 juin 1694, dans *ibid.*, t. II, p. 365, *Mabillon à Bacchini*, 15 août 1698, dans *ibid.*, t. III, p. 26; *Mabillon à Muratori* prid. id. aug. 1698, dans *ibid.*, t. III, p. 26. — [12] Ruinart, *Abrégé*, p. 5.

de son temps à cela, comme il faisoit pour mes autres études, il eut encore soin de faire venir au monastère un maître du dehors pour m'en faire donner des leçons. Mais je fus bien étonné, soit qu'il fît cela pour m'encourager, soit qu'il crût effectivement qu'il en pourroit profiter, de le voir venir luy-même assiduëment écouter ce maître, lire à son tour l'auteur que nous voyions, en expliquer les phrases et les mots, et en rapporter les racines, comme s'il eût été effectivement un écolier [1]. »

Ce fut un crève-cœur, assurément, pour Ruinart, de voir partir son maître en Allemagne et en Italie pour de longues absences, au cours desquelles la sollicitude de l'un à l'égard de l'autre se montre également empressée et tendre. Mabillon, qui a dû surprendre une larme furtive dans les yeux de son grand enfant à l'heure des adieux, sait bien ce qu'il faut lui dire : « Tenez-vous toujours gay et soyez persuadé que... [2] » A l'ami Bulteau : « Je vous recommande toujours dom Thierri, je suis marri de lui avoir donné quelque sujet de chagrin [3]; il doit être persuadé de ma disposition à son égard, encouragez-le toujours [4]. » Le jeune Ruinart non seulement veut un peu de tendresse, mais veut qu'on la lui montre, et dom Estiennot s'applique à le consoler : « Je ne sais pas ce que le P. Mabillon vous mande, mais je suis fort persuadé qu'il vous chérit et vous devez l'être. Dom Jean s'expliquera à vous plus amplement, à ce que je crois, sur cet article. Dormez en repos [5]. »

Comme pour dédommager le fidèle Thierry de son délaissement, ses supérieurs lui permirent d'accompagner Mabillon dans la plupart de ses voyages annuels en France, soit à Reims en de nombreuses circonstances, soit en Alsace et en Lorraine en 1696, et depuis dans d'autres déplacements dont nous reparlerons. La parité des deux caractères donnait toute sécurité à Mabillon; lui qui s'était réservé de tenir la plume pour la rédaction de l'*Iter germanicum* et de l'*Iter italicum* consentit à la confier à Ruinart pour l'*Iter Lotharingicum*.

L'assiduité à l'étude était égale comme la fidélité aux observances. Tous deux fuyaient l'ostentation, la réclame, recherchant la satisfaction de la conscience dans l'accomplissement du devoir. La modestie de Ruinart était si réelle qu'il se refusa la joie et l'honneur de lire son nom à la suite de celui de son maître sur les *Annales* dont la préparation l'avait tant occupé. Comme son maître, il n'inscrivait son nom que sur des œuvres de premier mérite : l'édition de Grégoire de Tours et celle des actes des martyrs. Exempt de cette préoccupation mesquine dont on l'a indignement accusé [6], fanfaron ni de la critique ni de la crédulité, il a dû défendre Mabillon et lutter pour maintenir la pleine intégrité de ses découvertes et de son caractère. Heureux et rare assemblage de vertus, qui permit au disciple de posséder une personnalité tout en servant un maître. Le secret de cette élévation d'âme, c'est que le disciple ne se mit point au-dessus du maître, mais qu'il s'efforça simplement d'en reproduire les qualités morales et devint ainsi parfait lui-même : *Non est discipulus super magistrum; sed omnis perfectus erit, si sit sicut magister ejus.*

Le caractère de dom Ruinart offrait un mélange de douceur et de discrétion qui se retrouve dans ses ouvrages comme dans les habitudes de sa vie. Simple de mœurs, nullement aventureux, poussant la sincérité jusqu'au scrupule il n'avait pas l'expansion, la fougue de dom Germain : il avait plutôt une tendance à la mélancolie. « Tâchez de vous tenir gay » lui mande comme un refrain Mabillon [7]. Mais jamais la tristesse ne tourna à l'injustice et à l'acrimonie : la charité chrétienne faisait bonne garde. Il semble que dom Thierry se soit toujours réfugié dans l'asile de l'humilité. C'est ainsi qu'il a rempli sa mission au sein de la congrégation illustre dont l'un des buts était de montrer « comment la critique peut naître du sein même de l'Église et dans la pratique la plus exacte de toutes les vertus ascétiques [8]. »

XXXV. Les amis. — On ne doit pas attendre d'une notice telle que celle-ci, une étude des moindres aspects de la vie et des ouvrages de Mabillon. Nous ne pouvons avoir la prétention de mentionner tous ses déplacements, pas plus que celle d'inventorier toutes ses lettres mais il nous est permis de regretter que ce travail n'ai tenté aucun érudit. C'est donc au hasard que nous relevons ici quelques indices qui peuvent éclairer la physionomie du grand bénédictin; tous convergent, nous semble-t-il, à mettre en évidence un trait immuable de caractère, la bonhomie champenoise, fine et souriante.

S'adressant à un correspondant, qui est peut-être Daniel Huet, le savant évêque d'Avranches, il lui écrit : « J'aurois bien de la joye si je vous pouvois apprendre quelques nouvelles de la littérature qui vous puisse estre agréable. Mais seroit-il bien possible que les Muses que vous avez tant honorées par vos excellens ouvrages ne vous suivissent pas dans votre retraite pour vous rendre conte de tout ce qui se passe dans le détroit de leur juridiction? Pour moy qui ne les connois que de loing, je ne sçay que ce qui est le plus commun telles que sont quelques éditions nouvelles de certains ouvrages qui s'impriment à Paris. Car pour celles du dehors et ces secrets du fin de leur cabinet, et cela est réservé pour les favoris comme vous [9]. »

A un confrère, dom Edmond Martène, impatient de publier son important recueil : *De antiquis Ecclesiæ ritibus* et qui, comme la plupart des débutants s'étonnait de rencontrer des obstacles sur sa route, Mabillon, qui en a vu bien d'autres, conseille la patience : « Contez qu'il n'y a rien à faire à présent auprès du R. P. G[10], ny auprès de D. Jean Prou[11] pour se charger de cet exemplaire. M. Anisson [12] ne s'engagera jamais à imprimer vos recueils, sans que D. Jean Prou s'engage par écrit, et je suis assuré qu'il ne le fera point, comme il l'a assez témoigné. Je suis faché que l'on n'y puisse réussir, mais cela ne doit point vous dégoûter. Il faut un peu attendre, le tems ne sera pas toujours si mauvais. Vous voyez que je ne puis rien imprimer moy-mesme pour la même raison quoique j'aye un siècle de nos Actes prest [13], et un tome du Museum [14] pour le moins. Il faut prendre un peu de patience. Vous êtes jeune et je suis vieux, et il faut bien que j'abandonne à la providence le succès de ces ouvrages. Cela n'empesche pas que je ne travaille autant que je le puis... Prenez bon cou-

[1] Ruinart, *Abrégé*, p. 185. — [2] *Mabillon à Ruinart*, Turin, 20 avril 1685. — [3] Une poste sans lettre. — [4] *Mabillon à Bulteau*, dans Valery, *op. cit.* t. I, p. 92. — [5] *Dom Estiennot à dom Ruinart*, Rome 30 juillet 1685, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 88. — [6] *Les Actes des martyrs*, préface de P. Guéranger, p. XXV : « Dom Ruinart vivait dans un siècle où la fausse critique se donnait les plus grands airs, et il n'eût pas osé affronter la réputation d'homme crédule. » — [7] Bibl. nat., ms. fr. *19649*, fol. 229 : *Mabillon à Ruinart*, Reims, 10 octobre 1693, dans H. Jadart, *Dom Thierry Ruinart*, 1886, p. 136, n. 31. — [8] H. Bordier, *Livre des miracles de Grégoire de Tours*, in-8°, Paris, 1857, t. I, p. XXXVIII. — [9] Bibl. nat., nouv. acquis. fr. *6198*, dans *Revue Mabillon*, 1909, t. V, p. 70, n. 2. — [10] Le R. P. général, dom Claude Boistard. — [11] Dépositaire des monastères de la congrégation. — [12] Le libraire de Lyon, qui avait édité en 1690 le *De antiquis monachorum ritibus*. — [13] Les Actes du VIe siècle bénédictin qui ne parurent qu'en 1701. — [14] Le tome III projeté du *Museum* ne parut jamais; les pièces entrèrent dans l'*Amplissima collectio* de Martène, t. III (1724).

rage [1]. » Estimant, comme il le fait, ce « bon Bourguignon [2] » il sait trouver des formules charmantes : « Je suis bien aise que vous m'ayez donné cette occasion de renouveller notre ancien commerce d'amitié, qu'il me semble que vous aviez un peu mis en oubly. Il faut que je vous gronde un peu de ce que vous me demandez pardon de la liberté que vous dites que vous prenez de m'écrire, comme si nous ne nous étions jamais connus. Je sçay ce que je vous dois et ce que je vous suis, et je vous prie d'être persuadé qu'encore que je ne vous écrive pas souvent, je conserve toujours pour vous tous les sentimens que je dois. » Et qu'on se figure l'effet que doit produire sur un jeune homme la proposition qu'on va lire : « Il est vray que je travaille aux Annales de notre ordre, et je croyois vous avoir dit le dessein que j'en avois lorsque je vous vis il y a plus de deux ans. Il est vray que je n'étois pas encore bien résolu pour lors, mais enfin je m'y suis déterminé il y a deux ans et j'y travaille autant assiduement que les distractions de Paris me le peuvent permettre. J'en suis à présent à 690 et je prens beaucoup de plaisir à cet ouvrage, quoi qu'il n'y ait guère d'apparence qu'a l'âge où je suis, je le puisse achever. Mais il faut remettre cela à la providence. J'avois bien envie de vous débaucher pour m'aider à y travailler, et je ne sçay pas encore ce que je feray, quoique je ne voulusse rien faire sans votre consentement, car je serois fort faché de vous tirer de votre satisfaction [3]. »

Avec dom Hilarion Monnier [4], un vieil ami, le ton dérive vers un aimable badinage [5] : « Vous êtes fort en danger de perdre les procès que vous avez intenté contre moy. Il est vray que votre plaidoyer est fort, et que si je ne m'étois pas acquitté de ma promesse, je passerois condamnation contre moy, persuadé par vos raisons. Mais bien loin que je sois en défaut, il y a déjà près de quatre mois que ce que vous demandez de moy est achevé, et je m'étonne que la nouvelle n'en ait pas encore été portée dans votre Province. Mais non seulement le second tome de nos Annales paroît depuis le mois d'octobre, mais aussi le supplément de notre *Diplomatique*... j'espère que la réimpression de la *Diplomatique* entière se fera au plutôt. Vous voyez que je me suis acquité avec usure de la promesse que j'avois faite, ainsy je vous prie de desister de votre procès, si vous ne voulez être condamné aux dépens et à l'amende. Outre ce que dessus je viens de réimprimer la lettre d'Eusèbe : *De cultu sanctorum ignotorum*. Je l'ai retouchée sans l'affaiblir en rien et l'ay augmentée de près de la moitié, en sorte qu'elle fait un petit volume in-12 qui sort de la presse. Vous voyez, mon Revérend Père, que ce n'est pas mal travailler pour un viellard décrépit tel que je suis [5]. »

Mabillon a consumé sa vie entière dans la pratique de la piété, il a voulu à différentes reprises exprimer sa pensée sur certaines pratiques dévotes: aussi est-il précieux de recueillir dans sa correspondance les indices du sentiment intérieur qui l'inspirait. Pendant son voyage en Italie, il écrit à son intime ami dom Ruinart : « Je prens toute la part que je dois à ce qui touche votre famille. Je prie Dieu qu'il nous élève vous et moy au dessus de toutes ces bourasques, qui agitent quelquefois les plus desinteressez. Mais après tout, *Dominus est, quod vult faciat* [6].» Une autre fois, il aborde la question de l'Eucharistie, au sujet de laquelle on lui avait fait éprouver quelques contrariétés à propos de l'exposition qu'il avait faite des disputes survenues entre Paschase Radbert et le moine Ratram [7] : Je ne pretens pas avoir tout dit, ny même d'avoir expliqué les choses d'une manière qui oste toutes les difficultés qui se trouvent dans la contestation qui estoit entre Paschase et ses adversaires. Ces matières sont obscures, et partout il est malaisé de les éclaircir entièrement. Elles sont délicates, c'est pourquoy on est obligé de les traiter avec beaucoup de modération et de retenuë... ç'à toujours esté ma pensée que ces auteurs qui combattoient Paschase n'admettoient point la reproduction du corps ny de l'âme de J.-C. et qu'ils ne vouloient pas admettre une mémeté individuelle entre le corps eucharistique et le corps naturel de J.-C. Pourquoy donc me direz-vous ne me suis-je pas expliqué de cela dans l'écrit que j'en ay donné au public. C'est que je n'ai pas crû qu'il fut à propos de le faire d'abord. Le peu que j'ay donné a eu assez de peine à passer. Ce seroit une histoire trop longue à vous dire. Il a donc fallu passer sur cet article et sur quelques autres que je me suis réservé de traiter quelque jour si Dieu m'en donne le tems et le loisir, et si je vois que cela puisse estre utile à l'Église Car notre dessein ne doit pas estre d'augmenter les difficultés touchant l'Eucharistie. Il n'y en a déjà que trop, mais il faut s'arreter à celles qui peuvent edifier les fidèles, et estre utiles à l'Église. C'est pourquoy il faut prendre son tems pour les dire d'une manière qui ne produise pas un effet tout contraire à celuy que l'on pretend. Le sentiment qui soutient la reproduction dans l'Eucharistie n'est pas si aisé à trouver chez les anciens. Il y a apparence que Paschase la tenoit, quoy que l'on puisse peut estre expliquer son sentiment sans cela... Il auroit été a souhaitter que l'on s'en fût tenu à la sainte modération des anciens Pères, qui disoient que c'estoit le véritable corps de J.-C. et que le pain et le vin estoient changez en sa substance. Mais l'inquiétude et la curiosité de l'esprit humain n'en a pû demeurer la, et il a fallu que l'Église determinât beaucoup de choses, pour aller au-devant des erreurs qui se seroient glissées sur ce mystère [8]. »

Il y a aussi, chez Mabillon, un directeur de conscience discret mais chaleureux et qui, à ce titre, mériterait une place parmi ceux qui, au XVIIe siècle, prirent la conduite des âmes. Peu de semaines après son élévation au siège de Cambrai, Fénelon prend la peine d'expliquer la conduite qu'il suit et sa réponse dit clairement les observations qui lui avaient été adressées : « Vous ne sauriez, mon Révérend Père, me parler avec trop de liberté et de confiance! je suis charmé de voir dans vos lettres votre amour pour l'Église et votre amitié pour moi. Le roi a voulu absolument que je conservasse le titre de précepteur des princes pour diriger leurs études, pour conserver leur confiance, et pour ne rien déranger par rapport aux gens de mérite qui y sont appliqués de concert avec moi, et qui ne seroient pas de même avec un autre. Je résiderai neuf mois à Cambrai, et je

[2] Bibl. nat., ms. fr. *19659*, fol. 126, dans *Revue Mabillon*, 1909, t. v, p. 78, n. 8. — [2] Bibl. nat., ms. fr. *19659*, fol. 164-165, dans *ibid.*, t. v, p. 92. — [3] *Bibl. nat.*, ms. franc., *19659*, fol. 130, *Mabillon à Martène*, Paris, 28 oct., 1695, dans *Rev. Mabillon*, t. v, p. 81, n. 10. — [4] Né à Toulouse, bailliage de Poligny en Bourgogne, profès à Saint-Vincent de Besançon le 2 août 1664, de la congrégation de Saint-Vanne, décédé le 17 mai 1707. — [5] *Mabillon à dom Monnier*, 19 janvier 1705, dans E. Charavay, *Catalogue de la collection d'autographes de M. Dubrunfaut*, avril 1884, n. 233; *Revue de Champagne et de Brie*, août 1884, p. 184 185; P. Denis, *Lettres de bénédictins français*, dans *Revue Mabillon*, 1909, t. v, p. 97-100, in-16, d'après l'original, Bibl. nat., nouv. acquis, franç. n. *5267*. — [6] Bibl. nat., ms. fr., *19659*, fol. 76 : *Mabillon à Ruinart*, Rome, 15 janvier 1686, dans *Revue Mabillon*, 1909, t. v, p. 73, n. 4. — [7] Dans la préface de la seconde partie des Actes du IVe siècle bénédictin, parue en 1680. — [8] Bibl. nat., ms. fr., n. *19659*, fol. 103 : *Mabillon à dom Pierre Thibault*, 11 mai 1689, dans *Revue Mabillon*, 1909, t. v, p., 57 n. 5.

donnerai trois mois en divers petits voyages à ma fonction de précepteur. C'est obéir au roi, et n'user pas de toute la liberté que le concile de Trente me pourroit donner. Encore n'est-ce pas pour toujours. M. le duc de Bourgogne a treize ans. Voilà, mon cher Père, un compte que je vous rend avec confiance [1]. »

Avec un confrère et un ami, dom Hilarion Monnier, nous voyons Mabillon apporter une vivacité dans l'insistance qui ouvre un jour curieux sur son caractère : « Je repons simplement, lui écrit-il, a votre lettre, dans laquelle il me paroit que vous n'envisagez les choses que d'un costé et que vous ne faites pas assez attention à l'autre. Vous êtes frappé des dangers de la supériorité et vous avez raison; mais ne craignez-vous pas aussi de résister à l'ordre de Dieu et à la vocation légitime, qui vous y destine? Il n'y a gueres moins sujet de craindre d'un costé que de l'autre. Vous ne croyez pas avoir en [second] lieu les qûalites et les vertus nécessaires pour cet employ : mais ne devez-vous pas aussi être persuadé que personne ne les a absolument et ne devez-vous pas croire que c'est Dieu qui fait tout et qui supplée aux défauts de ceux qu'il appelle à ce ministère? Ce seroit une presomtion d'un côté de croire qu'avec toutes les bonnes qualitez possibles on y puisse réussir sans une grace toute particulière et de l'autre une défiance qui feroit injure a Dieu si persuadé qu'il nous appelle a quelque employ, nous decretions qu'il ne nous donnera pas les graces nécessaires pour y réussir pourvû que nous les lui demandions. Or pouvez-vous douter, mon R. Père de votre vocation? Ce sont les supérieurs légitimes qui vous y appellent. Ils ont écouté vos raisons, ils y ont même déféré pour un temps. Pourquoi voulez-vous leur résister pendant que la Religion votre Mère a besoin de votre service et vous appelle à son secours. Vous direz ce qu'il vous plaira, mais je ne crois pas que vous puissiez vous dispenser d'obéir. La vocation de Dieu, le charité, l'obéissance exigent cela de vous [2]. »

Enfin, c'est avec dom Martène que nous voyons toute la tendresse et toute l'autorité de cette direction dans les quatre billets suivants. Ayant appris une peine disciplinaire qui venait de frapper le jeune religieux, Mabillon lui écrit aussitôt : « Vous devez bien remercier Dieu de la disposition qu'il vous donne dans la situation où sa providence vous a mise. Vous ne pouvez mieux faire à mon avis pour lui en marquer votre reconnaissance que de lui sacrifier le reste des petits ressentimens, si vous en avez, contre les personnes qui se sont opposées à la distribution de vôtre ouvrage, et de retenir dans un religieux silence ces sentimens quelques justes qu'ils paroissent. Rien ne peut être plus agréable à Dieu dans l'état où vous êtes. On perd toujours quelque chose aupres de Dieu lorsqu'on se veut trop justifier auprès des hommes : *Conscius meus in excelsis* [3]. » — « Je suis tres sensible aux peines que vous soufrez, et je souhaitterois de tout mon cœur y pouvoir apporter quelque soulagement, mais il n'y a que Dieu qui le puisse, et tout ce que vous avez à faire c'est de prier, de vous humilier profondément, de tâcher de soufrir avec patience les retardemens de Dieu qui veut vous purifier par cette rude épreuve de toute la vanité que vous pourriez avoir de ce que vous avez fait. Mais surtout, il faut que vous tachiez de vous soumettre aveuglément aux avis que l'on vous donne. Quand il arriveroit qu'ils ne seroient pas dans la dernière exactitude. Dieu est trop bon pour vous imputer le mal s'il y en avoit, voyant votre docilité et la droitture de votre cœur [4]... » — « Prenez courage et ayez patience. J'espere que Dieu vous consolera enfin après vous avoir longtemps éprouvé, comme je l'en prie de tout mon cœur [5]... » — Et dans un billet qui précède, de quelques semaines à peine, la dernière maladie et la mort, Mabillon revient à un projet qui lui était cher, attirer près de lui dom Martène : « Je ne desespere pas de vous voir ici après le chapitre [général] si Dieu me fait la miséricorde d'aller jusques la, que sa volonté soit faite. Nous verrons celui qui sera ici prieur. Si c'étoit celui de S. Denys [6], comme cela se pourroit bien faire, je tiendrois la chose comme faite. Il faut recommander la chose à Dieu [7]. Je fais depuis quelques jours quelques petites prières pour votre soulagement. Je ne suis pas digne d'être exaucé et vous etes digne de soufrir. C'est un grand merite auprès de Dieu que de soufrir avec patience et humilité, nous en connoitrons le merite dans le ciel, ou la solide consolation est réservée. Vous estes dans ce cas. Dieu vous soutiendra, ayez confiance en lui. *Qui cœpit opus bonum perficiet usque in dies Christi.* Ayez bon courage. *Flagellat omnem filium quem recipit.* Priez pour moy qui suis tout à vous [8]. »

Il y a eu ainsi un Mabillon directeur de conscience aussi apprécié par ses confrères que par quelques pieuses femmes. Nous avons vu la princesse Dorothée de Salm s'adresser à lui; elle n'est pas seule à soumettre la conduite de son âme à ce maître qui, de loin, dans le rayonnement de son illustration, peut sembler austère et de qui cependant la science et la mansuétude font un conseiller éprouvé et miséricordieux. Parmi les lettres d'érudits se sont glissées des lettres d'humbles religieuses dans une confusion qui ressemble à l'imprévu des rencontres de la vie. Ce sont d'obscures religieuses bénédictines, comme la sœur de dom Michel Germain et la sœur Drouyn de Sainte-Brigitte, ou bien l'abbesse de Sully qui porte le nom de Villars, et l'abbesse de Montivilliers. Mais la famille bénédictine n'est pas seule représentée, le carmel nous offre deux noms : sœur Ignace de Fitz-James à Pontoise et sœur Louise de la Miséricorde, jadis Louise de La Vallière. Celle-ci recommande à Mabillon un de ses parents :

«... il vouloit employer Madame la princesse de Conti, mais je l'ai assuré que s'il ne faisoit rien à votre prière, tout le reste seroit inutile. Ne doutant pas, mon Révérend Père, qu'il ait plus de déférence pour votre vertu que pour toutes les grandeurs du monde, qui, en effet, ne sont rien devant Dieu, nous vous supplions aussi de nous obtenir de la patience de Jésus-Christ sa divine grâce, dont j'ai fait un si mauvais usage jusqu'ici, afin que, marchant avec ferveur dans la pénitence que je suis obligée de faire, je n'aie pas à répondre au dernier jour sur mes crimes passés et sur mon infidélité présente à suivre les lumières qui me condamneront si je ne commence à les mettre en œuvre. »

Parmi ces âmes d'élite, Mabillon s'attacha particulièrement et voua une profonde admiration à une moniale bénédictine, la mère Jacqueline de Blémur [9]. Entrée dès l'âge de cinq ans dans l'abbaye de la Trinité à Caen, elle y passa une grande partie de sa vie dans l'étude et composa deux recueils estimables : l'*Année bénédictine* en 7 volumes, et l'*Éloge des personnes distinguées en vertus qui ont vécu, au dernier*

[1] Bibl. nat., ms. fr. *17679*, fol. 80. *Fénelon à Mabillon* 1695. — [2] Bibl. nat., ms. fr. *19659*, fol. 200, *Mabillon à dom Monnier*, 11 juin 1705, dans *Rev. Mabillon*, 1909, t. v, p. 100-101, n. 17. — [3] *Mabillon à Martène*, 17 novembre 1697, dans *Revue Mabillon*, 1909, t. v, p. 102-103. — [4] *Mabillon à Martène*, 6 avril 1704, dans *ibid.*, p. 103. — [5] *Mabillon à Martène*, 4 octobre 1704, dans *ibid.*, p. 103-104. — [6] Dom Charles de l'Hostallerie. — [7] En 1708, ce fut dom Robert Marcland qui fut nommé prieur de Saint-Germain-des-Près. — [8] *Mabillon à Martène*, 4 novembre 1707, dans *Revue Mabillon*, 1909, t. v, p. 104-105. — [9] Née le 8 janvier 1618, morte le 24 mars 1696.

siècle dans l'ordre de Saint-Benoît. 2 volumes. Sa modestie et son austérité allaient de pair avec son érudition historique; elle quitta la Trinité de Caen pour le monastère de Châtillon, plus rigoureux et y mourut. Mabillon lui consacra une *Lettre circulaire sur la mère de Blémur, religieuse bénédictine*, 1696, dans laquelle il exposait sa vie cachée et utile, en quelques pages adressées à tous les monastères de femmes de l'ordre de Saint-Benoît.

XXXVII. Les correspondants de Mabillon. — Parmi ce grand nombre de sujets que l'existence laborieuse de Mabillon tire après elle, il faudrait consacrer un chapitre à ses correspondants. Un de ceux-ci, le P. Schenk est bibliothécaire de Saint-Gall, et les lettres que Mabillon lui adresse s'espacent sur une période de dix-huit années, depuis le mois de décembre 1670 jusqu'au mois de juin 1688. Dans la première, qui est antérieure au voyage en Suisse et en Allemagne, Mabillon apprend au P. Hermann qu'ayant commencé le recueil des *Acta sanctorum* dont il compose en ce moment le troisième volume, il réclame le concours de son zèle et de ses lumières, pour lui fournir les matériaux provenant de la riche collection dont il a la garde. « Veuillez m'envoyer, dit Mabillon, non seulement les vies manuscrites des saints qui se rattachent à votre contrée, mais encore le martyrologe de Notker, si vous l'avez conservé en entier, et celui de Bède, dont Ratpert, religieux de votre abbaye, fait l'éloge dans le chapitre x de son histoire [1]. » Cette lettre ayant servi à nouer les premières relations entre les bénédictins de Saint-Gall et ceux de Saint-Germain-des-Prés, la correspondance continua sans interruption, mais elle devint bien plus fréquente après le voyage de Mabillon. Ce dernier à peine revenu d'Allemagne, écrit au Père Hermann pour lui annoncer son retour; puis il adresse son *Iter germanicum*; il traite avec lui plusieurs points importants de critique historique et littéraire [2]. Entre autres choses, il réclame pour les monastères bénédictins de France cinquante exemplaires de la célèbre chronique d'Hirsauge, composée par l'abbé Trithème, chronique que Mabillon lui-même avait découverte à Saint-Gall, et dont il avait fait ressortir toute la valeur, engageant les religieux à l'éditer sans retard avec les presses de l'abbaye [3].

En même temps, Mabillon fait hommage à la bibliothèque de Saint-Gall de ses publications personnelles. dont il parle avec cette modestie, cette simplicité qui caractérisaient sa correspondance aussi bien que sa conversation. Tels sont les *Vetera analecta*, le traité sur le *Pain azyme*, la dissertation *De Gregorii magni monachatu* [4], les *Animadversiones in vindicias Kempenses* au sujet de l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, enfin les préfaces de plusieurs volumes des *Acta sanctorum*. En retour, Mabillon réclame de son correspondant tantôt quelque traité inédit de Tertullien ou de saint Hilaire de Poitiers, tantôt des homélies de saint Augustin, destinées à enrichir l'édition célèbre des œuvres du grand docteur. Une autre lettre nous le montre encore réclamant avec insistance, dans l'intérêt de la science historique, l'impression du cartulaire de Saint-Gall, avec des *desiderata* qui montrent l'importance qu'il y attachait.

Non content de demander au bibliothécaire de Saint-Gall les documents inédits destinés à entrer dans les publications des bénédictins de Saint-Maur, Mabillon usait, en outre, de son influence pour engager le Père Hermann à faire de semblables communications aux savants étrangers qui désiraient également mettre à contribution les richesses manuscrites de l'abbaye. Ainsi, deux lettres sont écrites en faveur du Père Tomasi, alors simple religieux théatin, et depuis cardinal et vénérable, qui pour compléter ses recherches sur les anciennes liturgies d'Occident, avait besoin de consulter l'antiphonaire de Saint-Gall. Parmi tant d'occupations, Mabillon croit encore devoir s'excuser, en termes aussi simples que bienveillants, des retards apportés dans sa correspondance et dans l'envoi des livres : « La personne que j'avais chargée de mes commissions, écrit-il au Père Hermann, ne les ayant pas remplies avec fidélité, j'ai cette fois recours au Père Glissere, religieux du monastère suisse de Saint-Urbain... J'aurais bien désiré vous adresser une plus longue lettre, mais j'en suis empêché par le peu de temps que j'ai de libre. Le second volume de mon *Museum italicum*, qui renferme les *Rites de l'Église romaine*, va être sous presse. Le VIe siècle des *Annales de notre Ordre* paraîtra peu après, si Dieu nous accorde le loisir et les forces nécessaires. Pour arriver heureusement au terme de ces deux ouvrages et de mes autres travaux, j'ai grand besoin de me recommander à vos prières et à celles de vos frères de Saint-Gall. Mon cher Michel Germain, qui prépare en ce moment son *Monasticon gellicanum*, vous présente ses civilités, ainsi que le Père Thierry Ruinart, qui maintenant travaille avec moi à l'achèvement de nos *Acta sanctorum*, et s'occupe en outre de recueillir à part les *Acta primorum martyrum*. Vous voyez donc, mon très révérend Père, combien par toutes ces occupations je suis empêché d'écrire. Ainsi, gardez-vous bien je vous prie, d'en attribuer la cause à la moindre négligence envers vous, car nul plus que moi ne tient en estime votre personne et votre mérite [5]. »

Un des correspondants avec qui Mabillon a entretenu de longues relations d'estime et d'amitié est ce Daniel Papenbroeck, jésuite anversois, qui conduisait alors l'entreprise des *Acta sanctorum* avec une belle ardeur. Au XVIIe siècle comme de nos jours les gros livres inspiraient aux éditeurs une crainte respectueuse, et Papenbroeck ne savait à qui proposer ses in-folio. Il s'en ouvrait à Mabillon : Lyon est trop loin, Paris est trop onéreux, la typographie royale est inabordable [6]. L'ingérence de Papenbroeck en matière de « diplomatique » n'ébranla pas les bonnes relations, et Mabillon semble avoir tenu à manifester chaudement sa sympathie au jésuite à l'occasion des incidents soulevés par l'Inquisition d'Espagne. Le sentiment qui le poussait en la circonstance devait être fait de sympathie personnelle et de solidarité scientifique; en cela Mabillon voyait juste lorsqu'il intervenait pour apporter sa protestation contre un abus de pouvoir. L'Inquisition d'Espagne avait frappé de censure, le 25 octobre 1695, les volumes de mars, avril et mai des *Acta sanctorum*, ce qui était une façon de prendre la défense des carmes et de leurs prétentions. Mabillon en fut atterré et indigné [7], tous les despotismes lui étaient odieux; et il écrivait : « En vérité, c'est pousser la fable bien loin que d'empêcher les gens de dire ce qu'ils en pensent [8]. » Sa première pensée

[1] *Mabillon au P. Hermann Schenk*, Paris, 18 nov. 1680 dans Dantier, *Arch. des miss. scient. et littér.*, 1857, t. VI, p. 436, n. 77. — [2] *Mabillon au P. Hermann Schenk*, Paris, 17 nov. 1683, dans *ibid.*, p. 437, n. 78. — [3] *Chronique d'Hirsauge, 830-1513*, 2 vol. in-fol., Saint-Gall, 1690. — [4] Cette dissertation parut en 1676, dans le tome II des *Vetera analecta;* elle est dédiée à Hadrien de Valois qui admettrait que saint Grégoire fut bénédictin à condition qu'on prouvât qu'il était moine. — [5] *Dom Mabillon au P. Hermann Schenk*, Paris, nones junii 1688, dans *Archives des miss. scient. et littér.*, 1857, t. VI, p. 446-447, n. 85. Dom Michel Germain mourut le 23 janvier 1694. — [6] Bibl. nat., ms. fr. *17681*. fol. 17 : *Papenbroek à Mabillon*, 21 février 1673, dans E. de Broglie, *op. cit.*, t. I, p. 147-148, et A. Poncelet, *Mabillon et Papenbroeck*, dans *Mélang. et docum.*, 1908, p. 171. — [7] *Acta sanct.*, juin t. VI, part. 1, p. 16, n. 72, dans l'*Historia de vita, gestis operibus ac virtutibus R. P. Danielis Papebrochii*, auct. J. Pien. — [8] Dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 5, n. 2.

fut d'en appeler à Rome de la sentence promulguée à Tolède et il provoqua d'autres réclamations; il écrivit à dom Claude Estiennot à Rome pour lui demander d'aller trouver les cardinaux qu'il supposait favorables : Casanata, Colloredo, Aguirre et Noris. Lui-même écrivit à ces Éminences [1], il se passionnera pour cette affaire pendant des années [2] et donnera un bel exemple d'amitié persévérante et désintéressée dont il devait être payé comme on sait par les confrères du P. Papenbroeck. un Jean-Baptiste Langlois et un Barthélemy Germon.

Autre correspondant, Lebrun-Desmarettes (voir ce nom) qui sollicite discrètement l'obligeance de Mabillon pour deux prêtres du diocèse d'Orléans « bons humanistes, philosophes et théologiens, gens de mérite, de vertu et de piété... tous deux capables de faire de bons catéchismes, prônes et exhortations. Ils quittent notre diocèse à cause de la persécution qu'on y fait de tous les honnêtes gens. Si vous sçavez quelque place qui leur convienne, quelle qu'elle soit, vous les obligerez de la leur indiquer et me ferez un très sensible plaisir [3]. »

Au nombre des correspondants de Mabillon il faudrait mettre une multitude — le mot n'est que juste — d'esprits éminents ou distingués, empressés à lui soumettre des problèmes historiques, des questions de tout genre dont une publication intégrale de ce qui subsiste de sa correspondance pourrait seule donner une juste idée. Il s'en faut de beaucoup que toutes ces lettres offrent un égal intérêt; beaucoup d'entre elles ne contiennent que des interrogations que, seule, la charité de Mabillon a pu ne pas trouver abusives; d'autres, celles de Thévenot par exemple, ne sont faites que d'informations bibliographiques comme c'est le cas d'une grande partie des lettres échangées avec Magliabecchi. Tout cela compte pour assez peu de choses aujourd'hui. Les lettres de dom Estiennot sont fort remplies de nouvelles romaines qui, certainement, étaient accueillies avec curiosité par l'entourage de Mabillon, mais dont la valeur ne dépasse pas beaucoup celle des « nouvelles à la main » ou des « faits divers » de la presse moderne. Nous ne pouvons ni ne voulons nous engager, après l'avoir tenté, dans un inventaire des correspondances adressées à Mabillon; son étendue dépasserait toutes limites raisonnables; Nous donnerons seulement un exemple de ce que le courrier, en ses meilleurs jours pouvait apporter sur la table de Mabillon, et cet exemple rapproche heureusement trois noms illustres : ceux de Mabillon, de Nicole et de Tillemont, vers 1694 ou 1695. C'est Nicole qui écrit [4] :

« Ce n'est point icy, mon Révérend Père, une simple lettre de civilité pour accompagner le billet de Mr de Tillemont que je vous envoye. C'est un plaidoyé sur un différent que je croy avoir authorité de vous rendre juge; car Mr de Tillemont, qui est ma partie en ce poinct, s'en estant remis à moy et m'ayant envoyé une lettre de créance pour tirer, de vous, si je voulois deux dissertations, que vous à luy, supposé que je persistasse dans le sentiment que je luy avois fait agréer et que je désirasse avoir ces dissertations. Je vous déclare d'abord que j'y persiste et que je les désire, mais en la manière que le peut faire un homme qui désire que son jugement et inclination ne soient la règle ni le principe d'aucune chose, et qui se remet de tout à la raison dont il vous rend juge, en prenant que la qualité de partie dans un différend qui est si peu animé, que, comme vous voyez, Mr de Tillemont s'en remet absolument à vous. La lettre qu'il m'a écrite sera donc, s'il vous plaist, son plaidoyé contre moy, c'est-à-dire l'exposé de ses raisons, et celle-cy sera le mien contre luy, et par là vous serez, ce me semble suffisamment instruit.

« Voilà déjà l'exorde de ce plaidoyé dans ce préambule. Il faut venir au fait que voicy : Monsieur de Tillemont m'ayant envoyé les deux dissertations touchant la prison de Saint-Jean-Baptiste et la pasque de nostre Seigneur, comme je me sentois peu capable de juger du fond et que je n'estois pas disposé à me mettre dans la teste tous les principes qu'il faut y avoir pour n'en parler pas témérairement, je m'attachay plus à la forme qu'au fond, c'est-à-dire aux inconvéniens extérieurs, qu'à la vérité intérieure de la question.

« Il me semble donc, que je remarquay dans ce qui regarde le Père Lami *nescio quam tristitiam orationis* qui luy pouvoit déplaire si cet écrit devenoit public, et que cette tristesse ne consistoit pas tant dans quelques termes particuliers, mais dans un air général de chagrin répandu dans tout le discours, qui n'estoit adouci par aucun testimoignage d'estime. Il me parut donc que ce pouvoit estre une semence d'aliénation et d'un désir secret de se rendre, entre ces deux personnes d'un si grand mérite, dédain pour dédain et chagrin pour chagrin, soit dans le fait même, soit dans quelque autre. Mr de Tillemont est, à la vérité, la personne du monde la plus à couvert de ces soupçons. Cependant je ne croy pas que ces sortes de contestations luy fussent fort agréables, et la prudence va toujours à les éviter. On ne pense pas d'abord à ces inconvéniens. Mais le peu d'expérience que j'ay du mestier me les fait regarder comme très considérables. Ces querelles incommodent toujours celuy qui les fait naistre; elles luy font perdre le temps, en le détournant. Elles excitent souvent des discours peu charitables dans le monde qui lit ces écrits. On répond de tout cela si l'on s'y porte sans nécessité.

« Mais ce que je considère le plus, c'est qu'elles refroidissent beaucoup la charité dans celuy qui se croit blessé. On ne se l'avoue pas à soy-même, mais enfin l'expérience ne fait que trop voir, que les personnes reprises ne regardent pas avec les mêmes yeux ceux qui les ont repris en public. Ils trouvent toujours quelque excez et quelque injustice, ou dans les paroles ou dans les choses, dans la manière ou dans le fond, Cela s'empare du cœur et couvre l'esprit d'un nuage qui luy fait voir autrement les choses. Je ne forme point ce jugement du P. Lami, et encore moins de M. de Tillemont, au cas qu'il s'attirast quelque réponse fascheuse, mais je le forme du genre humain dans le quel ils sont compris. Car l'on peut craindre de tout homme, et pour tout homme, les défauts des hommes.

« Or ces refroidissemens de charité que l'on cause dans les autres, en affoiblissant leur charité, affoiblissent leur vie spirituelle, puisque la charité est cette vie, elles leur mettent dans le cœur un principe de mort. Si ce mécontentement est petit dans son origine, qui sçait ce qu'il deviendra dans son progrez, quand il sera attisé par les réflexions de l'amour propre et aigri par l'abus que des gens malins en pourront faire

[1] Bibliothèque nationale, ms. fr. *19649*, fol. 288, *Mabillon à Colloredo*, 2 janvier 1696, cf. V. Thuillier, *Œuvres posthumes*, 1724, t. I, p. 314-315; E. de Broglie, *op. cit.*, t. I, p. 146; A. Poncelet, *op. cit.*, p. 173-174. — [2] Bibliothèque nationale, ms. fr. *17679*, fol. 65 : *Dom Estiennot à Mabillon* Rome 23 sept. 1698, dans A. Poncelet, *op. cit.*, p. 174-175. — [3] *Lebrun Desmarettes à Mabillon*, Orléans, 2 juillet 1707, dans E. Gigas, *Lettres des bénédict. de la Congrég. de Saint-Maur*, t. II², p. 21-22 n. 9; il s'agit de deux prêtres jansénistes qui abandonnaient le diocèse d'Orléans que le zèle de l'évêque L.-G. Fleuriau d'Armenonville (1706-1733) rendait intenable pour ceux qui ne signaient pas le formulaire. — [4] *Nicole à Mabillon*, Paris, s. d., dans E. Gigas, *Lettres des bénédict. de la Congrèg. de Saint-Maur*, t. II², p. 213-219

et par le zèle indiscret de ceux qui épousent trop chaudement les intérêts des autheurs. »

XXXVIII. Caractère de Mabillon. — Il est permis d'éprouver un premier mouvement d'impatience à la lecture de la vie de Mabillon, parce que cette lecture ressemble toujours à un éloge et ses plus sincères historiens doivent adopter — quoiqu'ils en aient — le ton du panégyrique. On croirait parfois, à les lire, que Mabillon ne porta point la trace du péché originel, tellement il échappe aux faiblesses humaines. Le trait essentiel de son caractère, celui dont tous les autres dépendent et vers lequel ils convergent est la simplicité, cette qualité naturelle qui n'est pas la crédule naïveté, mais une rencontre heureuse et comme une compénétration de candeur, de franchise et d'humilité. Il y joignait la douceur et une inaltérable bonté : « Jamais, nous dit Thierry Ruinart, on ne l'a vu dissipé, jamais de mauvaise humeur ni en colère; et quoiqu'il fût d'un naturel extrêmement vif, il ne luy est jamais échappé un seul mot par lequel il témoignât la moindre émotion. Si quelquefois on remarquoit en luy de l'altération, c'est qu'il s'appercevoit de quelque dérangement dans la régularité [1]. On ne luy a jamais entendu dire une parole picquante ou de raillerie, il se donnoit même de garde de faire aucun geste qui fît paroître du mépris pour qui que ce soit [2]. » De même, sans négliger les devoirs de la bienséance ni ceux de la reconnaissance, Mabillon avait en horreur la flatterie : il manifestait une égale répulsion pour les éloges adressés aux grands sans de justes motifs et pour ceux qu'on lui adressait sans qu'il jugeât les avoir mérités.

Signalé et recherché comme il l'était, il lui eût été facile de se créer une existence en marge de la règle monastique. Colbert, qui n'était pas trop habitué à rencontrer d'invincibles résistances, dut céder à la volonté de Mabillon qui sous aucun prétexte ne consentit à accepter une pension du roi. Savant, il ne se refusait pas à mettre ses connaissances au service du souverain, mais il entendait n'en retirer ni honneurs ni profits. Il s'abstint de mettre son érudition au service d'intérêts purement temporels, tels que la discussion et défense des droits régaliens; ce qui ne le détournait pas d'accepter exceptionnellement de rendre quelques services, comme en 1682, lors du voyage en Bourgogne où il examina d'anciens titres qui regardaient la dynastie et la maison royale. Avec un pareil désintéressement, Mabillon collaborait aux travaux de la bibliothèque du roy, travaillait à la rédaction des catalogues détaillés des manuscrits latins pour lesquels il procédait à la description de plusieurs centaines de volumes; mais il se refusa à la direction d'une vaste entreprise, conçue par Colbert, reprise par Maurice Le Tellier, d'une *Collection des historiens des Gaules et de la France* [4].

Dans les affaires civiles et judiciaires, l'autorité de Mabillon s'imposait non moins que dans les questions religieuses. Pour celles-ci, sa correspondance conserve maintes réponses aux consultations que les évêques et les réguliers sollicitaient de lui sur une multitude de problèmes liturgiques et historiques; pour celles-là son opinion n'était pas moins recherchée. La prudence avec laquelle il venait de poser les règles de la science des diplômes et des chartes l'avait rendu l'arbitre des vérifications d'écriture! il reste peu de traces de ses consultations (en dehors de la plus connue qui concerne les titres de la maison d'Auvergne) parce qu'il n'en conservait pas les minutes, mais dom Roussel inscrit dans son éloge que :

In supremâ Galliarum curia,
Lites quæ totæ pendebant ex semesis chartarum apicibus,
Suo testimonio et auctoritatis pondere dirimit,
Sequester pacis.

« On le vit au Parlement résoudre, par son témoignage et le poids de son autorité, les graves procès liés à l'authenticité des débris de vieilles chartes. Ainsi fut-il le gardien de la paix des familles. »

C'était néanmoins à son corps défendant qu'on l'entraînait dans ces contestations où sa timidité naturelle se trouvait mal à l'aise. Les sollicitations des uns, la reconnaissance des autres, l'admiration de tous lui semblaient également importunes. Mais sa notoriété le mêlait malgré lui à une société que les usages du temps paraissaient élever beaucoup au-dessus de lui quoique son mérite et son éducation le missent en état de traiter de pair avec les plus hauts personnages. Mabillon qui vivait avec Bossuet sur le pied d'une sorte d'affectueuse égalité, lui qui entretenait des rapports assidus avec Colbert, Fénelon, l'archevêque de Reims, les cardinaux Bona, Colloredo, d'Aguirre, Casanata, les papes Alexandre VIII et Clément XI, et qui était présenté dans les conditions les plus flatteuses à Louis XIV, Mabillon demeurait l'homme simple et modeste qui écrivait à un ami : « Ce n'est guère mon humeur d'écrire aux grands [5]. » Lorsqu'une visite était annoncée à Saint-Germain-des-Prés, il s'ingéniait, loin de se mettre en avant, à se confondre parmi la troupe de ses confrères, et à esquiver une présentation princière, en sorte qu' « il fallait le découvrir dans la foule des religieux, car il se cachoit toujours dans la presse en ces rencontres [6]. »

On a célébré maintes fois la modestie de Mabillon, et il est malaisé d'en trouver des exemples qui n'aient couru partout ; en voici un cependant que nous croyons peu connu. « L'an du Seigneur 1691, raconte un bénédictin belge, dom Eugène Massart, j'ay demeuré quatre mois à Paris, pendant quel tems j'ay contracté amitié avec le Révérend Père Jean Mabillon, religieux bénédictin, historiographe de la congrégation de Saint-Maur, d'un très profond sçavoir et de très grande humilité, et pour ses belles qualitez, fort estimé de Louis quatorze roy de France, de toute la court et de toutes les gens de vertu et d'esprit. Vers la fin du mois de may, il me dit que le duc de Bourgogne et le duc d'Anjou, enfans de France, petits-fils de Louis quatorze devoient se rendre de Versailles à l'abbaye de Saint-Denis, sous la conduite du duc de Bauvillier, leur gouverneur, et de M. Fainelon leur précepteur, (*hic fuit archiepiscopus Cameracensis*) pour y voire les tombeaux des rois et trésor de Saint-Denis, qu'il s'y trouveroit aussy, et que s'y j'estoit désireux de voire ces enfans de France avec facilité, il me conseilloit de m'y rendre aussy (ce duc de Bourgogne at esté père de Louis XV régnant à présent en [France]). Je suivi son conseil et j'eu l'honeur et plaisir de voir ces princes accompagnés seulement de 7 ou 8 gardes du corps, où il arriva ce qui s'ensuit. Ces princes estant entré dans la place où repose le trésor, le Révérend Père Mabillon montroit et expliquoit toutes les pièces du trésor aux deux princes et estant parvenu à l'armoire dans laquelle sont les anneau royal, septre et couronnes de saint Louis, le dit Révérend Père Mabillon mit l'anneau royal de saint Louis au doit

[1] *Acta sanct.*, tome VI, praef., p. XXII : *Regularis disciplina quæ cæteris omnibus præferenda.* — [2] Ruinart, *Abrégé*, p. 143. — [3] Entre le 8 juillet 1684 et le 17 mars 1685, Mabillon et ses assistants ont décrit 716 manuscrits; cf. H. Omont, *Mabillon et la bibliothèque du roi à lafin du XVIIe siècle*, dans *Mél. et doc.*, 1908, p. 107-108. — [4] C'est l'œuvre que dom Bouquet exécuta à partir de 1723, avec la protection du chancelier d'Aguesseau. — [5] *Mabillon à Magliabecchi*, Paris, 16 septembre 1686, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 315, n. 112. — [6] Ruinart, *Abrégé*, p. 167, 198.

du duc de Bourgogne : le sceptre en main et la couronne sur la teste et pour lors Monsieur le duc de Bauvillier, qui vivoit comme un saint, dit au duc de Bourgogne : savez-vous, mon prince, qui vous met l'anneau royal au doit, le septre en main et la couronne sur la teste? C'est le religieux le plus sçavant et le plus saint qui soit dans la France. À ces paroles esclata merveilleusement la profonde humilité du Révérend Père Jean Mabillon : car comme s'il eût esté frappé de foudre, je le vis tout tremblant chancellant et même incliné pour tomber, mais le Père Pierre Misson trésorier ordinair et moy, qui estions près de luy, nous l'avons promptement soutenus pour l'empêcher de tomber et lorsque je luy en ay voulu parler par après, il m'at imposé un prompt silence ne me permettant pas de dire un seul mot là-dessus. Ce Père at esté le miroir de la religion et toutes vertus [1]. »

Humble à ce point, le grand érudit retrouvait toute sa fierté pour défendre l'honneur de la France et de son ordre. Lors du voyage d'Allemagne, à Benedickbeuern, abbaye de Bavière, le moine bibliothécaire vomissait des injures contre la France, tandis que Mabillon parcourait en hâte les manuscrits dont on n'avait pas osé lui refuser communication. Il tomba sur un passage relatif aux fondateurs du monastère dont l'origine était française et interpellant ce moine lui montra le texte et ajouta : « Ainsi donc, ces Français n'ont pas tellement démérité de vous puisque vous leur devez ce que vous êtes [2]. » En 1690, Mabillon plein d'une fierté patriotique, écrivait à Magliabechi qui lui avait jadis détaillé les richesses littéraires de Florence : « Quoique le guerre soit universelle contre la France, notre grand monarque ne laisse pas de faire travailler à une magnifique bibliothèque pour y mettre tous les livres de sa bibliothèque. Il y a actuellement cinq cents ouvriers qui travaillent à un bâtiment qui sera digne de sa munificence royale. Il faudroit que vous fissiez la débauche de venir en France pour voir cette bibliothèque lorsqu'elle sera achevée[3]. »

La piété de Mabillon était conforme à la simplicité de toute sa vie; elle ne recherchait ni n'aimait l'ostentation, les singularités; son principal aliment se trouvait dans la sainte messe et l'office divin. Pendant le voyage d'Italie, Mabillon et dom Germain observent toujours et notent discrètement le degré d'observance des monastères qu'ils visitent; pour eux ils acquittent scrupuleusement les engagements pris avant le départ de Paris. « Je vous prie [à dom Ruinart] de dire à dom Jacques du Friche et à d. Nicolas que nous avons dit la messe pour eux à Saint-Ambroise. Je vous prie d'écrire un billet à D. Charles de Lattre et de luy dire que j'ay dit la messe pour luy au tombeau de S. Charles [4]. »

Mabillon attachait plus de prix à ces pratiques et aux sentiments profonds qu'à de bruyantes manifestations, telles que la procession des Flagellants, à Turin, le jour du Vendredi saint. Selon lui, cette institution n'avait pas le caractère de la véritable piété parce qu'elle servait plutôt de spectacle que de pénitence [5]. C'était le même esprit de mesure qui lui faisait blâmer et combattre le culte des saints inconnus, qui lui faisait demander qu'on ne laissât pas s'égarer dans les églises la dévotion populaire vers les images ou les statues des saints en vogue et des saintes à la mode, au détriment du culte d'adoration que l'on doit rendre avant tout à l'eucharistie [6].

En résumé, Mabillon eut cette forte et saine piété qui est la marque des grands hommes d'Église du XVIIe siècle, à la fois fervente et éclairée, pleine de respect pour la tradition et de vigilance à l'endroit des nouveautés, piété grave si éloignée des manifestations sentimentales qui ont prévalu depuis et surtout de nos jours, piété fondée sur la connaissance approfondie des Livres saints, qui donna à la France d'admirables ecclésiastiques et des fidèles soumis, éclairés et pieux. Cet esprit de foi chrétienne et religieuse ne pouvait s'accommoder des pratiques qu'il avait observées en Italie et Mabillon n'attendait pas des années pour marquer sa pensée à l'égard de l'exploitation des corps des catacombes. On venait de découvrir le cimetière de Castulus; le cardinal Carpegna n'imagina rien de plus aimable que d'y faire « lever » deux corps dont il fit présent aux deux bénédictins français : ceux-ci savaient à quoi s'en tenir. Dom Germain expédia le sien à l'Hôtel-Dieu de Péronne, Mabillon dirigea le sien sur l'abbaye de Lagny; ni l'un ni l'autre ne voulurent que ces reliques douteuses pénétrassent à Saint-Germain-des-Prés.

Ce voyage d'Italie, où il avait été comblé de prévenances et d'attentions, avait laissé dans son juste équilibre l'âme droite du savant qui souhaitait et recherchait par-dessus tout d'être confondu parmi ses confrères, sans jouir d'aucune distinction. Les infirmités de dom Luc d'Achery lui avaient valu une chambre d'infirmerie un peu plus confortable qu'une cellule monastique. Après la mort de dom Luc, quelques-uns songèrent à faire attribuer sa chambre à Mabillon, alors absent; les supérieurs n'entrèrent pas dans ce projet et au retour d'Italie, le voyageur eut à regagner sa cellule du « petit dortoir ». Un jour, dom Martène ne pouvant se tenir de lui en parler, lui dit carrément qu'on aurait dû lui donner la chambre de dom Luc. Mabillon le regarda indigné. « Que di es-vous là? J'en serois bien fâché, à Dieu ne plaise. » Je voulus, poursuit Martène, lui dire qu'il rendoit de grands services au public, et à la congrégation et il me dit que c'étoient là des subtilités de l'amour propre.[7]. Le zèle qu'il avoit pour maintenir la régularité, dit dom Tassin, lui rendait insupportable tout ce qui tendoit à en diminuer la ferveur et à introduire le relâchement dans les monastères. Étant député au chapitre général de 1693, il fit observer « que l'on s'éloignoit de l'esprit de simplicité et que l'on mettoit des dentelles trop grandes aux aubes, que l'on négligeoit le travail manuel et ce fut apparemment sur ces remontrances que l'on fit un règlement sur ce chapitre pour en recommander l'exercice aux supérieurs [8]. » Il composa un petit traité sur l'obligation où sont les religieux de garder ce que le règlement prescrit touchant les observances. « Il le fit, dit dom Ruinart, pour réfuter la fausse opinion de quelques-uns, qui se restreignant aux trois vœux, que l'on appelle communément essentiels, semblent regarder les pratiques de la vie commune et régulière comme des choses que l'on peut observer ou négliger, sans que la conscience en soit aucunement intéressée. Il fait voir dans cet écrit que l'opinion de ces personnes est entièrement opposée à l'Écriture sainte, à l'esprit de l'Église, aux sentiments des Pères, et à la règle même que nous professons. » « Quel malheur, ajoute dom Tassin, qu'un écrit si nécessaire dans le tems présent soit perdu! »

Quoique la congrégation de Saint-Maur fut à cette époque encore étroitement attachée à ses observances,

[1] Ms. de dom Eugène Massart, rédigé de 1711 à 1724, conservé à la bibliothèque de l'abbaye de Maredsous, p. 1200-1203; cf. *Messager des fidèles*, 1886, t. III, p. 335-336. — [2] *Iter germanicum*, p. 72. — [3] *Mabillon à Magliabechi*, 16 juillet 1690, dans Valery, *op. cit.*, t. II, p. 319 note 1. — [4] *Mabillon à Ruinart*, Venise, 25 mai 1685, dans E. Gigas, *op. cit.*, t. II, p. 90-91. — [5] *Iter italicum*, p. 9. — [6] *Acta sanct. O. S. B.*, tome IV, præf. *De cultu sacrarum imaginum*; cf. Valery, *op. cit.*, t. III, p. 293, note. — [7] Bibl. nat., ms. fr. *19639*, fol. 221. — [8] Bibl. nat., ms. fr. *17680*, fol. 233 : *Martène à Ruinart*, 18 mai 1708 dans *Rev. Mabillon*, 1909, t. V, p. 102.

des questions étaient soulevées de temps à autre sur lesquelles s'exerçaient la fertilité d'esprit des uns et le rigorisme des autres. C'en était une alors qui occupait les moines que celle de l'interprétation à donner à la prescription de l'abstinence. Saint Benoît avait accordé l'usage de la viande aux malades et aux tempéraments tout à fait débiles, mais, dès leur rétablissement, ils devaient revenir à l'observance commune [1]. Toutefois, une distinction s'était introduite entre la viande des quadrupèdes et celle des volatiles; la pratique admise tolérait l'usage des oiseaux aux jours maigres et principalement aux jours de fêtes. Comme on peut le penser, tous n'interprétaient pas les textes de la même manière et les commentateurs de la règle entassaient les textes sur les textes afin de défendre leur sentiment personnel. Dans la congrégation de Saint-Maur, la question était tranchée par les constitutions dans le sens d'une interdiction absolue. Mabillon, dont l'autorité était si grande, écoutait bien des confidences et s'inquiétait d'une tendance qu'il jugeait devoir conduire au relâchement; il ne s'agissait encore que de tolérer sur les tables monastiques le gibier d'eau et dans une lettre adressée à dom Claude Boistard, supérieur général de la congrégation, Mabillon s'exprimait ainsi [2] :

« Je ne puis vous dissimuler, mon Tres Reverend Pere, que je suis sensiblement touché pour ne rien dire de plus d'un usage qui s'établit depuis très peu de tems dans la congrégation, qui est de manger des oiseaux qu'on appelle jumelles, pilets [3] et je ne suis pas le seul qui en suis frappé : plusieurs mesme de nos confrères qui en mangent en sont touchés quoy qu'ils en mangent comme les autres pour ne paroistre pas singuliers, et ce n'est pas sans raison qu'ils ont ce sentiment puisqu'ils avouent qu'il n'y a point de différence entre ces oiseaux et de la véritable chair, et que leur chair est plus délicieuse que celle d'un canard, il y a si peu de différence entre l'une et l'autre, qu'il n'y a pas longtemps qu'à S.-Germain on a mangé des canards parmi ces oiseaux, comme l'avoue celui qui les a livrés à cause qu'il n'avait pas assez de jumelles pour toute la communauté, vous voyez bien mon Très Révérend Père que cela va trop loin et que l'on ne se fera plus désormais de difficulté de manger des canards des poulles d'eau et enfin de toutes sortes d'oiseaux, d'où lon viendra bien tost a manger de toutes sortes de viandes et certe j'aurois bien moins de sensualité à manger du bœuf et du mouton que de ces sortes d'oiseaux, quand il n'y auroit que la nouveauté, elle seule devroit suffire pour nous rendre cet usage suspect, toute nouveauté est à craindre dans un corps bien réglé et l'on voit tous les jours avec douleur disparoître les usages petits en apparence, mais qui forment le bon ordre dans une maison et une congrégation.

« Il y a 42 ans passez que j'ay l'honneur d'estre dans la congregation, mais je n'avois jamais veu avant cette année que l'on dit [pouvoir] manger de ces sortes d'oiseaux, il est vray que l'on dit que dans quelques uns de nos monastères on en usoit auparavant, mais cela n'avoit pas encore passé à la veüe des superieurs et il n'avoit pas encore esté auctorisé par leurs exemples avant cette année. Quoy que toute nouveauté soit tres dangereuse celle qui favorise la sensualité l'est encore plus que les autres, rien n'est plus contraire à l'esprit de penitence dont nous faisons profession que de lâcher la bride à la sensualité, lorsque cela arrive, il ne faut plus attendre ny d'esprit interieur, ny de religion. Il est de certaines tems mesme auquel il faudroit retrancher tout ce qui ressent la délicatesse, et en vit-on jamais un ou l'on ait plus de raison de le faire, tout le monde gemit des miseres dont on est accablé, les campagnes sont désolées, les pauvres ne trouvent pas a gagner du pain si bon marché qu'il soit, et nous cherchons de nouvelles delicatesses, les poissons des étangs, des rivieres et des mers ne nous suffisent pas? nous nous rescrions quelquefois contre les seculiers de ce que nonobstant la misere du tems leurs luxes augmentent tous les jours, et n'a-t-on pas sujet de nous reprocher à nous mesmes de ce que nous recherchons en ces tems miserables de nouvelles delicatesses, au lieu de retrancher des douceurs ordinaires pour avoir de quoy faire des ausmones et pour flechir la colere de Dieu par la penitence, mais qui se seroit attendu que dans les jours mesmes consacrés à la penitence par l'antiquité et par nos peres pendant le saint tems de l'avent ou nous sommes on souffre que l'on serve et que l'on mange a nos tables de ces delicatesses qui en devroient estre bannies et proscrites en toute sorte de temps. Dieu veuille qu'on n'en fasse pas encore autant en caresme auquel nos anciens Pères n'auroient pas cru le garder s'ils eussent mangé du poisson et bu du vin.

« Je prévois bien ce qu'on pourra repondre, qui est que les evesques permettent cet usage dans leurs dioceses et que le chapitre general [de 1693] a fait un reglement qu'on suivroit en ces sortes de choses l'usage permis par les evesques, ce reglement peut estre bon jusqu'a un certain point mais de pousser a outrance ce seroit a mon avis, sauf le respect, en faire un mauvais usage. Il paroist qu'il seroit honteux a des religieux qui font profession d'une vie reformée et penitente de nous regler sur l'exemple des seculiers, c'est de nous au contraire qu'ils devroient apprendre a donner des bornes a la delicatesse et non à nous à les prendre d'eux... »

Luc d'Achery, Michel Germain, Thierry Ruinart doivent le meilleur de leur réputation à Mabillon; ces hommes laborieux et modestes unirent leurs efforts dans un but commun; d'autres associèrent leur capacité à celle du maître et la charité rendit commun le fardeau et le service. Pour mieux marquer et symboliser en quelque façon le désintéressement de ses travaux, Mabillon avait coutume de déposer sur l'autel les premières pages de chaque volume nouveau comme prémices offertes à Dieu seul. Mais au-dessus des efforts de la science, Mabillon plaçait l'amour de la vérité à laquelle il n'entendait pas que rien fût sacrifié. « Quoi, s'écriait-il avec une impétuosité frémissante, on voudrait séparer la piété d'avec la vérité? Peut-il donc y avoir contre la vérité une piété véritable et sincère? On veut que je ne dise que les choses avantageuses. Mais cela est contre l'amour de la vérité dont les religieux doivent faire profession en suivant Jésus-Christ, la Vérité même; cela est contre la sincérité que les personnes du dehors attendent de nous; cela est contre l'humilité et la modestie qui conviennent à notre état. Il n'y a rien de si préjudiciable à une histoire que d'y faire paroître de la partialité : car pour lors le vrai n'y est plus croïable; et les adversaires, sous prétexte de quelques endroits où on s'est flatté, croïent être en droit de tout rejetter, même les choses les plus sûres. »

Loin de prétendre à une sorte d'infaillibilité scientifique, Mabillon soumettait ses ouvrages à la critique des hommes capables de porter sur eux un jugement compétent. Il savait, comme savent tous ceux qui s'adonnent à l'étude de l'histoire et de l'érudition qu'il

[1] Ruinart, *Abrégé*, p. 265, Tassin, *Hist. litt. de la congr. de Saint-Maur*, 1770, p. 213.—[2] Bibliothèque de Tours, ms. *1490*, fol. 193, *Mabillon à dom Cl. Boistard*, la date se déduit du texte, décembre 1696 (avent), dans *Revue Mabillon*, 1909, t. v, p. 86-89, n. 12. — [3] Jumelles ou judelles ou jodelles; pilet, sorte de canard à longue queue.

est peu de résultats à l'abri de la discussion et les discussions occupèrent de longues périodes de sa vie. *Dies diem docet*, et même parfois la vérité de la veille sera l'erreur du lendemain; cependant il faut reconnaître que la quantité de vérité historique démontrée par Mabillon est hors de proportion avec les questions sur lesquelles il s'est abusé. Dans l'affaire du cartulaire de Brioude, il a jugé en paléographe plus qu'en historien; dans l'affaire de la sainte Larme de Vendôme il n'a pas dit avec netteté que la relique était une supercherie et qu'il n'entendait défendre que la bonne foi, ou pour mieux dire, l'ineptie de ses confrères bénédictins; dans quelques dissertations il a eu recours à des textes douteux ou tout à fait faux, comme ceux que Jérôme Vignier avait su faire entrer dans le *Spicilège* de d'Achery où, d'ailleurs, ils ont attendu paisiblement deux siècles avant d'être démasqués. Mais ce sont là des erreurs vénielles et, dans son majestueux et robuste ensemble l'œuvre scientifique de Mabillon peut braver les siècles.

Faut-il parler, comme certains l'ont fait de l'irrécusable autorité de Mabillon? D'une manière générale, assurément, mais à condition de faire les réserves que toute carrière scientifique impose. Comme Du Cange, son ami, Mabillon a cité des documents presque innombrables; or il n'a pas eu entre les mains tous les originaux, il a travaillé sur des transcriptions et il a dû croire à l'exactitude et à la probité des correspondants qui les lui fournissaient, ce qui l'a entraîné dans des erreurs évidentes. On connaît les *Formulæ Andegavenses*, dont il a été le premier éditeur d'après un manuscrit unique existant alors à Weingarten. Il s'en était fait adresser une copie et voici comment, d'après cette copie, il a imprimé les premières lignes de la première formule : *Hic est testamentum quarto regnum domini nostri Childeberto regis quod fecit missus ille Chestantus*, ces derniers mots l'ont conduit à dire que, sous Childebert, il avait existé un *missus regius* appelé *Chestantus*. Le manuscrit de Weingarten est aujourd'hui à Fulda et il se trouve qu'il porte : *Hic est iesta* (pour *gesta*), titre ou rubrique de la première formule, laquelle commence ensuite par ces mots : *Annum quarto regnum domini nostri Childeberto regis quod fecit minsus* (pour *mensis*) *ille, dies tantus*, etc., leçon qui, sauf les solécismes, a un sens parfaitement conforme à celui d'un assez grand nombre d'autres formules constatant des *gesta*, c'est-à-dire des dépôts d'actes à la curie. Dans la formule XLe du même recueil qui est celle d'une donation entre époux, Mabillon a imprimé *cæteri hæredes fattiden :* ce dernier mot n'offre aucun sens, n'appartient à aucune langue et suppose l'existence d'un mot bas-latin dont on ne trouve aucun équivalent. L'original ayant été revu, on a reconnu qu'il portait non pas *fattiden* mais *succidant* (pour *succedant*) et le sens de la formule est alors très clair.

Laissons ces minuties. Ne disons rien de son style, sinon que son latin est ample, facile et clair, son français est d'une simplicité aimable mais dépourvue de cette mesure d'art qui donne à ce qu'on écrit un mérite, un attrait et une force qu'on ne doit pas attendre dans sa langue un peu lente, un peu sourde, un peu trop pesante pour avoir le mouvement de la vie. C'est la langue courante de la bourgeoisie, du clergé au XVIIe siècle, celle qu'on parlait avec un souci de propriété, de clarté, une politesse encore un peu naïve, c'est la langue non seulement des bourgeois et des ecclésiastiques, mais encore des historiens, des moralistes, des prédicateurs, ce n'est pas le verbe de Bossuet et l'aisance de La Fontaine, c'est la gravité d'Antoine Arnauld, de Nicole, de Fléchier et de La Bruyère.

Qu'on n'aille pas croire la comparaison trop ambitieuse : il y a tels passages des lettres de Mabillon qui réservent un régal à ceux qui les lisent. Lors du voyage d'Italie, il s'agissait de voir un manuscrit de l'*Imitation de J.-C.*, propriété des jésuites de la résidence d'Arone; voici le récit, on voit toute la scène : « Nous n'avons pas oublié Aronne qui est distant de Milan d'une bonne journée. Nous y avons vû le fameux manuscrit, quoy qu'avec assez de peine. Car estans arrivés en ce lieu environ à 17 heures d'Italie, un jeudy, nous ne trouvâmes chez les Pères Jésuites qu'un frère et le Père Recteur qui partoit pour Milan, tous les autres estant allé en récréation. Le P. Recteur nous dit qu'il seroit difficile de trouver le manuscrit, que le Père pour qui nous avions des lettres de recommandation estoit dehors. Nous l'attendîmes jusqu'à 23 heures auquel temps tous ces bons Pères revinrent chez eux. Celui auquel nous étions recommandés nous dit que le P. Recteur, qui estoit allé à Milan, avoit ce manuscrit dans sa chambre, ou pour le moins qu'il sçavoit seul où il estoit, et quainsy nous ne pourrions le voir. Nous résolûmes donc de repasser le lac major aussitôt, car il estoit tard. Estant arrivés au bord du lac et entrés dans la barque, deux bons Pères vinrent en grande haste nous apporter le manuscrit, et nous prièrent avec beaucoup d'instance de retourner chez eux pour y loger. Nous les en remerciâmes et nous nous contentâmes de considérer le manuscrit [1]... »

Il y a chez Mabillon, comme chez Tillemont — comme chez nous tous peut-être — un recoin où on ne pénètre pas facilement, un abri secret et charmant, c'est la tendresse à l'égard des petits, des humbles, des enfants. « Il n'aimoit pas moins les pauvres, nous dit dom Ruinart, que la pauvreté, et il disoit souvent que s'il y avoit quelque raison qui pût luy faire souhaiter d'avoir de l'argent en sa diposition, c'étoit quand il leur falloit faire du bien. Il avoit une tendresse inconcevable pour eux et s'emploioit toujours très volontiers pour leur procurer du soulagement. De temps en temps, il demandoit à ses supérieurs quelque chose en aumône pour ce sujet [2]. »

Sa sollicitude n'était pas moins grande pour l'instruction de la jeunesse. « Il aimoit particulièrement à instruire les enfants qu'ils rencontrait, leur demandant leur croïance et les excitant à la crainte et à l'amour de Dieu, ce qu'il faisoit avec tant de douceur et de manières si modestes que l'on ne pouvoit pas l'entendre sans en être touché [3]. » C'est là un Mabillon à peu près ignoré et que nous retrouvons dans une lettre écrite au retour du voyage d'Italie. A Paris, il s'est informé des publications nouvelles et on lui a nommé un nouveau *Traité des jeux et des divertissements*, par le curé Thiers et les *Entretiens sur la pluralité des mondes*, de Fontenelle. Sa première pensée a été de les acquérir afin de les offrir aux jeunes enfants du grand-duc de Toscane, « mais je différerai de le faire, dit-il, à une autre occasion [4]. »

Mabillon aimait les fortes études : « C'était une de ses plus agréables occupations, quand il pouvoit se dérober à ses travaux, d'assister aux exercices que l'on a introduits dans plusieurs collèges de l'Université de Paris. Il a contribué autant qu'il a pu à faire passer l'usage de ces exercices dans les collèges de province. Car rien n'échapoit à sa vigilance de tout ce qu'il croioit pouvoir être de quelque utilité pour établir ou pour étendre le bien; et il a toujours regardé les bonnes instructions comme le meilleur et le plus seur moyen

[1] Bibl. de Reims, autographe, *Dom Mabillon à dom Durban*, Venise, 23 mai 1685, dans H. Jadart, *Dom Th. Ruinart*, 1886, p. 93, n. 8. — [2] Ruinart, *Abrégé*, p. 93. — [3] Id. *ibid.*, p. 139, 215, 231. — [4] *Mabillon à Magliabecchi*, Paris, 16 sept. 1686, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 316, n. 112.

de le rendre solide. Son attention alloit jusque dans les villages où rien ne le consoloit tant que d'y trouver de bons curez. Il embrassait avec joie toutes les occasions de leur témoigner son estime, les considérant comme ceux qui portent tout le poids de travail, qui est attaché à leur charge, sans en avoir les douceurs. Ceux des villes, disoit-il, semblent être en quelque manière dédommagez de leurs peines, par les honneurs qu'on leur rend et par les commoditez dont ils peuvent jouïr. »

Dom Mabillon eut plusieurs fois l'occasion de protester hautement de son inviolable attachement à l'Église. Au retour du voyage d'Alsace, en 1696, il « apprit qu'on faisoit courir le bruit en Allemagne qu'il avoit abandonné la religion catholique, et qu'il s'étoit retiré en Hollande parmi les protestants. Ce bruit n'avoit pour fondement que quelque sorte de ressemblance de nom du P. Mabillon avec celui d'un apostat qui s'apelloit Gabillon. Dom Mabillon écrivit aussitôt aux amis qu'il avoit dans ces pays-là, qui n'eurent pas beaucoup de peine à rejetter ces faux bruits. Car la haute estime qu'ils avoient de lui, empêcha que cette insigne fausseté ne fît aucune impression sur leur esprit. Mais ce ne fut pas la même chose en Angleterre, où cette calomnie ayant été répandue, elle fit beaucoup d'éclat. Les protestans en firent des trophées, et prirent occasion d'un bruit si mal fondé pour insulter aux catholiques. La nouvelle en étant venuë à la connoissance de D. Mabillon sur la fin de l'année 1698, il en fut vivement touché, et il résolut aussitôt d'écrire une lettre circulaire aux catholiques d'Angleterre, pour arrêter les mauvais effets que pouroit produire dans leur esprit une calomnie si atroce. » Cette lettre ne fut pas rendue publique, parce que l'imposture fut bientôt reconnue. Dom Ruinart l'a rapportée tout entière dans l'*Abrégé* de la vie de D. Mabillon [1].

Tous ces faits montrent, croyons-nous, le caractère de simplicité et de sincérité de Mabillon, son besoin de charité qui, dans une discussion, lui faisait dire : « Dans le choix de blesser la charité ou de perdre la cause que je défends, j'aime mieux céder l'honneur que notre ordre peut retirer que de porter la moindre atteinte à la charité chrétienne [2]. » Dans le conflit soulevé par les études monastiques, il s'inspirait de la même règle de charité que dans le conflit suscité par l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*; cependant sans rien abandonner des droits de la vérité. Mabillon apporta dans ses lettres scientifiques le même esprit de modération et la même politesse de formes, sachant mettre un terme en temps opportun à des polémiques dégénérant en futiles controverses. Il calmait l'impétueux dom Germain, toujours prêt à batailler, en lui disant : « Il est à propos que Dieu permette qu'il nous arrive de petites humiliations pour contrebalancer les louanges que les hommes nous prodiguent [3]. »

Toutefois cet amour de la paix n'alla jamais jusqu'à sacrifier le droit à une revendication légitime. Il n'a pas manqué de gens pour s'étonner qu'un religieux austère, soumis et pieux dénonçât les abus de la Cour de Rome en matière de reliques; c'est à peine si on n'a pas blâmé Mabillon de s'être montré agressif, alors qu'il n'était que véridique et si on n'a pas soutenu que son devoir était de taire ces abus au mépris de sa conscience. Ceux qui raisonnent ou déraisonnent ainsi ne peuvent vraiment souhaiter qu'on discute avec eux.

Leur ultramontanisme bruyant et intéressé s'étonne de la mesure qu'un homme tel que Mabillon sait mettre dans l'expression de sa respectueuse soumission au siège apostolique. Lui qui ne demande rien, qui n'espère rien, qui n'attend rien, n'éprouve pas le besoin d'enfler la voix pour dire posément ce qu'ont dit les saints et le dire comme eux. Catholique soumis et déférent, très averti de toutes les luttes et conflits théologiques du temps, il a, comme la plupart des ecclésiastiques et des religieux d'alors son opinion faite sur les questions brûlantes qui divisent les esprits et les écoles. Il trouve saint Thomas un peu diffus, la scholastique assez obscure malgré ses prétentions à la clarté et les casuistes fort relâchés, scandaleux et dangereux. Ses préférences vont à saint Augustin, c'est un choix qui peut se défendre. Voyant de près les coryphées du jansénisme, il a pour eux estime et respect; à l'égard des quiétistes, il badinerait volontiers quoique sans amertume. « L'affaire des quiétistes, écrira-t-il à dom Ruinart, est toujours dans un grand silence. Le pauvre Molinos avec ses compagnons ont plus de temps qu'il ne veullent pour faire l'oraison de quiétude [4]. »

En Italie, et ailleurs, il ne manque pas de gens qui voudraient une attitude plus déclarée. Le P. Noris s'emploie à jeter le soupçon sur un homme si modéré; il ne s'étonne ni ne s'émeut : « Je sais, écrit-il, que l'on écrit de moi à Rome d'une manière fort désobligeante, comme si j'étois déclaré contre le Saint-Siège. On l'a écrit de Florence et je sais celui qui l'a fait sans que je lui ai donné aucune occasion. Dieu lui pardonne [5]. » On le trouvait respectueux et calme, on en concluait qu'il était tiède. A Saint-Germain il recevait, ailleurs il fréquentait des hommes comme Baluze ou Lebrun-Desmarettes, ce qui ne l'empêchait pas de blâmer les intempérances de Ellies du Pin [6], tout en soutenant le gallicanisme du chanoine Faure. « Personne ne sachant comme lui les justes limites des libertés de l'Église gallicane dont il étoit l'honneur et l'appui en même temps qu'il établissoit sur les veritables fondements l'autorité du Saint-Siège apostolique qu'il respectoit non seulement comme le centre de l'unité, mais aussi comme la source de tous les biens qui ont enrichi l'Église pendant tout le temps qu'on y a fait valoir la science, l'autorité et la pratique des sacrés canons [7]. » C'est à cette Église qu'il proteste, peu de mois avant sa mort, de sa soumission. « Qu'à Dieu ne plaise, écrit-il, que je me départe jamais de cette règle de la vérité, je veux dire de l'Église notre mère, au jugement et à la censure de laquelle, je soumets de tout mon cœur tout ce que j'ai jamais écrit et tout ce que je pourrai écrire dans la suite, ayant toujours vécu dans son sein et dans sa foi, et souhaitant ardemment avec la grâce de N.-S. d'y finir mes jours [8]. »

XXXIX. Les derniers mois de Mabillon. — L'affaire des faux du cartulaire de Brioude avait attiré de graves ennuis à Mabillon qui, nous l'avons dit, con-

[1] Tassin, *Hist. litt.* p. 212, 258. — [2] *Ouvrages posthumes*, t. I. — [3] Tassin, *op. cit.* — [4] *Mabillon à Ruinart*, Rome, 21 aoust, 1685, dans Gigas, *op. cit.*, t. II[1], p. 116, n. 30. — [5] *Mabillon à Magliabecchi*, Paris, 30 juillet, dans Valery *op. cit.*, t. I, n 305, n. 107; cf. la dénonciation du P. Noris, *ibid.*, p. 297, Dom Durand reconnut l'écriture du délateur, futur cardinal, qui disait de Mabillon : *Gallum tamen et Gallorum doctrinæ tenacissimum, præsertim in his quæ contra sanctæ Sedis reverentiam iniquiora apud eam gentem obtinent.* — [6] *Mabillon à Magliabecchi*, Paris, 4 octobre, 1686, dans Valery, *op. cit.*, p. 326 n. 116. *Mabillon à Magliabecchi*, Paris, 12 avril 1694 : « M[Ellies] du Pin imprime, nonobstant le mauvais temps, la continuation de sa *Bibliothèque ecclésiastique* sous un autre titre, qui est celui des *Observations sur les auteurs des IXe et Xe siècles.* J'ai traduit en latin tout son ouvrage auquel il donne une nouvelle forme », dans Valery, *op. cit.*, t, II, p. 364, n. 282. — [7] *Dom Germain à Magliabecchi*, 5 décembre 1689, dans Valery, *op. cit.*, t. I, p. 201, n. 199. La lettre est de dom Germain, mais nous savons que l'épitaphe d'Antoine Faure fut composée par Mabillon, Bibl. nat., ms. lat., n. *11866*, fol. 208, 228, dans Ruinart, *Dom Jean Mabillon*, 1879, p. 190. — [8] *Annales*, præf., t. IV.

servait en 1701 sa confiance dans les documents apocryphes. Depuis lors, le cardinal de Bouillon n'avait pas laissé l'affaire s'assoupir et peut-être l'obstination qu'il mit à la faire revivre contribua-t-elle à déterminer la crise qui emporta Mabillon [1]. A partie de 1701, le cardinal s'attacha à poursuivre Mabillon et Ruinart, pour qu'à défaut de Baluze, qui refusait de se compromettre au cours de l'instruction du procès des faussaires, les deux bénédictins donnassent une confirmation en forme de leur déclaration de 1695 et du procès-verbal livré au public dix mois plus tard. Ils y consentirent, et attestèrent que l'examen paléographique des feuillets s'était fait sans qu'il y eût eu aucune pression, en pleine conscience et sans précipitation : « Nous avons toujours cru, disaient-ils, et nous croyons encore que ces pièces sont bonnes; nous persistons à soutenir le jugement que nous en avons porté dans le procès-verbal, parce que, effectivement, c'est la vérité telle que nous la reconnoissons et la croyons... Vous pouvez faire voir cette lettre pour fermer la bouche à ceux qui voudroient dire le contraire... ». Mais cela ne suffisait pas au cardinal, et, dans les premiers jours de l'année 1705 [1], il chargea son neveu l'abbé d'Auvergne d'aller à l'abbaye avec Baluze, et d'obtenir de Mabillon et de Ruinart une déclaration signée qui portât que les pièces en question rattachant Géraud de la Tour à Acfred Ier d'Auvergne, et la lettre de saint Louis transcrite au petit cartulaire ne pouvaient avoir été fabriquées par J.-P. de Bar, le condamné de l'Arsenal; que, quand bien même celui-ci s'en serait reconnu le fabricateur devant les magistrats, pour eux ils n'admettraient jamais que des parchemins dont l'écriture remontait à quatre cents ans pussent être sortis de sa main et de sa plume : autrement, ce serait proclamer qu'il n'y avait plus ni règles ni principes pour juger de l'antiquité des titres et des écritures. Cette déclaration, le cardinal la conserverait secrète pour n'en user que le jour où la justice oserait de nouveau rejeter l'attestation primitive signée de trois savants d'un si rare mérite; jusque là, personne, absolument, n'en connaîtrait l'existence.

Cette nouvelle attestation n'était pas encore ce qui tenait le plus à cœur au cardinal : avec la puérile ou maladive obstination qui ne le quittait plus un instant, sa volonté était que les trois « complices » de 1695 donnassent encore leur *visa* aux feuillets supplémentaires rapportés, trois ans après, du chartrier de Brioude, par de Bar lui-même, et dont on avait fait alors tant de bruit, sans qu'un expert autorisé les eût soumis à aucune vérification. Ces feuillets, il voulait les joindre, mais bien authentiqués, au fameux « petit cartulaire » que personne n'avait jamais vu, pour la bonne raison qu'il ne s'en dessaisissait jamais un instant et l'emportait dans tous ses déplacements [2]. Pour obtenir des bénédictins et de Baluze cette nouvelle concession, plus compromettante que jamais, au lendemain de l'arrêt de l'Arsenal, il eût fallu que tous trois vinssent rejoindre l'Éminence soit en Bourgogne, où elle était retenue par son ban de relégation, soit au moins à mi-chemin; mais ils se refusaient toujours à faire un voyage doublement difficile, impossible même, pour des religieux absorbés par leurs travaux et pour un professeur au Collège de France, ou un membre de l'Académie royale, tous deux responsables de leurs actes envers le Roi. Cependant il vint un temps, en 1707, où le cardinal obtint la permission sinon de rentrer à Paris, au moins de se rendre à son abbaye de Saint-Ouen à Rouen en tournant tout autour de la capitale dans un rayon de trente lieues. Pour l'été, il s'établit aux portes de Rouen où un ami lui prêtait le joli château de Quevilly. Alors, ce furent de nouvelles instances, à l'adresse de Baluze d'abord : ils avaient à discuter nombre de points de détail sur lesquels l'entente ne s'établissait point à distance, et cela retardait l'achèvement et l'impression de l'*Histoire de la maison d'Auvergne* entreprise depuis 1696. D'autre part des bruits de cour permettaient de croire que le cardinal rentrerait prochainement en grâce. Quoique souffrant et très vieilli, Baluze s'exécuta et alla passer une quinzaine de jours à Quevilly, journées remplies de disputes souvent oiseuses et futiles de la part du cardinal, puis rentra à Paris avec une « fluxion » sur le genou droit et un rhumatisme aux reins, double conséquence des terribles chaleurs de l'été; mais il s'était refusé absolument de délivrer une attestation de l'authenticité de l'origine des feuillets appartenant, lui disait-on, au petit cartulaire. Le cardinal eut recours alors à Mabillon et à Ruinart.

Depuis près de dix ans, il n'y avait eu entre eux et lui qu'un échange de lettres; celles-ci, aussi chaudes d'un côté que de l'autre, permettaient de croire que leur dévouement n'avait pas faibli. Dom Mabillon consentit à se rendre à Quevilly avec son ancien « complice » et toujours fidèle compagnon, Ruinart; mais, tout comme Baluze, ils refusèrent, au moins pour l'instant, de satisfaire à la réquisition de leur hôte. — Était-ce le fait d'une désillusion de la dernière heure, qui, à la fin, leur ouvrait les yeux sur toute la machination dont ils avaient été dupes si longtemps faute de raisonner autrement qu'en diplomatistes et en paléographes? Jusqu'ici aucun document n'éclaire ce point. — Quand ils eurent repris le chemin de l'abbaye, le cardinal, navré de la double défection de Baluze et des religieux, mais s'obstinant malgré toutes les déconvenues, adressa cette suprême instance à Mabillon [3].

« A Rouen, ce 7e octobre 1707,

« J'ai reçu, cher Père, votre lettre du 4e de ce mois, et, puisque M. Baluze fait difficulté de donner son certificat d'une chose qu'il sait être très vraie, et qu'il ne peut pas même révoquer en doute depuis la connoissance qu'on lui donna de la même vérité il y a plus de dix ans, il ne faut plus lui en reparler; mais vous vous contenterez de donner (sur cette vérité que vous avez reconnue et vérifiée par vous-même conjointement avec dom Thierry Ruinart) votre témoignage, signé seulement par vous deux, conforme au projet que vous en fîtes ici [4], et lequel témoignage je ferai mettre, lorsque vous me l'aurez envoyé, dans la copie du petit chartulaire de Brioude que je fis faire, il y a environ onze ans, et que vous eûtes, pour lors la bonté de collationner tous deux sur l'original conjointement avec M. Baluze; mais il sera bon, avant que vous donniez ce certificat, que vous voyiez dom Guillaume de Saint-Laurent, que je ferai avertir de vous aller voir afin qu'il puisse vous dire à tous deux comme ces fragments du petit chartulaire de Brioude furent trouvés dans une grande quantité de papiers comme de rebut, jetés sans ordre dans le chartier de Brioude, et me furent remis à Lyon, et remis par moi, en 1697, en présence des députés du chapitre de Brioude, dont dom Guillaume de Saint-Laurent vous pourra même dire les noms puisqu'il y étoit présent, dans le petit

[1] Ce qui suit a été exposé par A. de Boislisle, *Dom Jean Mabillon et l'Académie des Inscriptions*, dans *Mélanges et documents*, p. 335-342. — [2] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XIV, Appendice, p. 538-543. — [3] Bibl. nat., ms. fr. *19650*, fol. 340. *Le card. de Bouillon à Mabillon*, Rouen 7 oct. 1707, dans A. de Boislisle, *Dom Jean Mabillon et l'Académie des Inscriptions*, dans *op. cit.*, p. 337-339. — [4] C'est ce passage qui atteste le voyage à Rouen.

chartulaire original, que j'emportai avec moi à Rome, où j'allois.

« Tout à vous deux, très cordialement.

« Le cardinal de Bouillon,
« *doyen du Sé. Colle.* »

Nous ne saurions dire par supposition quelle put être la réponse des deux religieux, ni l'expédient qu'ils proposèrent : mais, une douzaine de jours plus tard, le cardinal leur écrivait encore [1] :

« Rouen, ce 18 octobre 1707,

« Je reçois dans ce moment votre lettre commune du 15e de ce mois, dont je vous suis sensiblement obligé, et encore plus de celle souscrite par vous deux, qui étoit renfermée dans le même paquet.

« Je n'ai pas encore reçu la lettre de M. Baluze; mais, quand je la recevrai avec le chapitre de Robert Dauphin surnommé *le Fou*, je lui ferai une réponse conforme à vos conseils, qui ne pourra que lui faire plaisir, en me remettant entièrement à lui sur ce chapitre et sur le reste de son ouvrage, le priant seulement d'agréer que je lui propose ce que je pense pour le mieux. Croyez-moi, je vous prie, entièrement à vous deux. »

Une troisième lettre, de la main du cardinal, prouve qu'il y eut un envoi fait de l'abbaye [2] :

« A Rouen, ce 20e novembre 1707,

« Pour que vous et le Père d. Jean Mabillon ne soyez pas empeine de la réception de votre lettre du 9e de ce mois et du papier qui etoit contenue dans le même paquet, dont je vous suis infiniment obligé, comme de toutes les autres vérités que vous avez bien voulu l'un et l'autre certifier sans vous mettre empeine de vous attirer les puissants ennemis et envieux de la gloire de ma maison, je vous écris ce mot dans le moment que je reçois votre paquet, par une voie particulière et sûre, pour vous en donner avis, en vous assurant l'un et l'autre, etc. »

Sans doute le cardinal n'avait pas obtenu entière satisfaction, ou bien il dut se rendre aux arguments des religieux : après avoir hésité plus de deux mois à risquer une démarche qui le plongeait dans une véritable perplexité, il permit que son fidèle abbé d'Amfreville emportât le petit cartulaire et les feuillets, avec mission d'en faire un nouvel examen. L'abbé était porteur de cette lettre à dom Thierry Ruinart [3] :

« A Rouen, ce 20e décembre 1707,

« J'envoie tous les jours, cher Père, savoir à Saint-Ouen, si l'on n'a pas des nouvelles de la santé de notre cher et illustre Père dom Jean Mabillon, et, quoiqu'on puisse bien augurer du silence qu'observent sur son sujet les lettres qui sont venues de Saint-Germain-des-Prés, depuis celle que vous m'aviez écrite pour me faire savoir l'accident fâcheux qui lui arriva dans l'abbaye de Chelles, je vous avouerai néanmoins que je suis dans de continuelles craintes d'apprendre de fâcheuses nouvelles de ce très savant, très vertueux et, en tous genres de mérite personnel, très méritant religieux, que j'aime tendrement. C'est pourquoi vous me ferez un grand plaisir de me retirer de cette inquiétude du moment qu'il sera hors de péril, comme je souhaite ardemment et en prie Dieu instamment.

« M. l'abbé d'Amfreville, qui part d'ici demain, avec mon neveu le duc d'Albret, pour s'en retourner à Paris, est chargé par moi de vous entretenir, aussi bien que dom Jean Mabillon, s'il se trouve en état de cela, sur les pièces dont je l'ai chargé pour les faire joindre, en votre présence, à la copie authentique que nous avons fait faire en (1696) du petit chartulaire de Brioude... »

Quand l'abbé d'Amfreville, porteur du précieux paquet, arriva à Saint-Germain-des-Prés, il y trouva Mabillon à l'agonie.

XL. La vieillesse et la mort. — Vers la fin de l'année 1707, la santé de Mabillon s'affaiblit de plus en plus. Il n'avait jamais été tout à fait exempt des misères de l'âge et des infirmités qu'entraîne une ferveur trop assidue au travail. « A la suite de ses violentes douleurs de teste, on se crut obligé, rapporte dom Ruinart, de lui ouvrir une artère à la tempe pour le soulager, que l'on eut bien de la peine à refermer. Après s'en être guéri, il souffrit de maux de poitrine pour lesquels on l'envoya deux fois aux eaux de Bourbon. Avec la vieillesse lui survinrent des pleurésies accompagnées de fièvres très fortes, qui le réduisirent souvent à l'extrémité. Il fallut alors lui faire accommoder une petite chambre hors du dortoir commun pour lui faire du feu. Mais cela ne l'empêchait pas de retourner tous les soirs dans sa cellule; ne voulant pas se séparer de la communauté, ni se mettre en état de perdre aucun exercice de la régularité. Sur la fin de sa vie, il devint sujet à des battemens de cœur si violens, qu'il en a quelque fois pensé mourir dans la force de l'accez. »

Le premier jour de décembre 1707, le Père Mabillon se leva de grand matin selon sa coûtume, célébra la messe et partit sur les six heures du matin, avec le P. Assistant, pour assister à quelques professions qui se devaient faire le même jour à l'abbaye de Chelles, éloignée d'environ quatre lieues de Paris. Dieu permit que dom Thierry, qui ne le quittait pas, et qui apparemment aurait détourné le coup fatal, ne pût être de la compagnie. Dès Paris, le carrosse s'arrêta deux fois et en ces deux rencontres, D. Jean éprouva qu'il étoit attaqué d'une rétention d'urine. Au bois de Vincennes, il fut obligé de descendre de carrosse, et au lieu de retourner à Paris, il poussa à pied vers Chelles, s'étant arrêté près de deux cents fois sans pouvoir se décharger. Arrivé à Chelles, il ne s'y trouva personne qu'un médecin de Lagny qui ne connut point son mal. Il dit à dom Thierry, qui l'alla trouver à Chelles dès le deuxième jour de sa maladie : « Cher ami, il faut nous séparer car je suis le plus âgé, il est juste que je commence le premier. » Comme dom Thierry cherchait à le consoler : *Nec timeo mori*, dit-il, *quoniam bonum Dominum habemus*. Le jour de l'Immaculée Conception, le malade fut ramené de Chelles à Saint-Germain-des-Prés, dans la litière du cardinal d'Estrées, abbé du monastère. On ne commença à user de la sonde que ce jour-là, elle le soulagea, mais bien tard. Le médecin et le chirurgien dirent dès lors, qu'il falloit qu'il eût souffert des douleurs très vives et tres aiguës. Depuis il ne rendit aucun eau que par la sonde. Enfin soit qu'il ait été blessé, soit que le séjour de l'urine ait gâté les conduits, on ne pouvoit introduire la sonde qu'avec un grand danger, en sorte qu'on étoit obligé de la lui laisser incessamment, ce qui lui causoit une grande contrainte, car il ne pouvoit pas absolument se remuer : la crainte de l'augmentation de la fièvre fit qu'on lui interdit toute nourriture solide. Il n'est pas concevable combien il souffrit pendant tout ce temps-là, mais avec une patience angélique, toujours appliqué à Dieu, et se réjouissant d'être attaché à la croix avec son Sauveur, ne

[1] Bibl. nat., ms. fr. *19650*, fol. 343, *Le card. de Bouillon à Mabillon et à Ruinart*, Rouen, 18 oct. 1707, dans A. de Boislisle, *op. cit.*, p. 338. — [2] Bibl. nat., ms. fr., *19665*, fol. 148 : *Le card. de Bouillon à dom Ruinart*, Rouen, 20 novembre 1707, dans A. de Boislisle, *op. cit.*, p. 338. — [3] Bibl. nat., ms. fr. *19665*, fol. 150 : *Le cardinal de Bouillon à dom Ruinart*, Rouen, 20 décembre 1707, dans *ibid.*, p. 339.

manquant à rien de son office, s'entretenant en prières ou avec de saintes lectures.

Un parent de Mabillon, ecclésiastique, à l'éducation duquel il avait toujours porté un vif intérêt, le vint visiter et laissa ce récit de leur entretien « : Le P. Mabillon me fit approcher de son lit et après m'avoir exhorté à mettre ma confiance en celuy qui n'abandonne jamais ceux qui n'espèrent qu'en luy, il me recommanda l'humilité, et me dit : N'oubliez jamais ce que vous êtes, et souvenez-vous que nous ne sommes quelque chose qu'à proportion de ce que nous ne sommes rien à nos yeux. La grandeur d'un chrétien consiste dans la connoissance et dans l'aveu de son néant, de sa misère et sa foiblesse! dans le mépris de tout ce que le monde estime, honneurs, richesses, grandeurs, élévations; et dans l'amour des humiliations, des souffrances et des ignominies de Jésus-Christ, etc., l'humilité, l'humilité : *in omnibus humilia teipsum*. Dieu se plaist à élever ceux qui s'abaissent *de stercore erigens pauperem;* et il regarde avec indignation ceux qui s'élèvent, *alta a longe cognoscit*. Ses faveurs, ses miséricordes, son roïaume, ses bénédictions éternelles sont pour les humbles, pour les petits et pour ceux qui aiment l'obscurité : *Humilibus dat gratiam. Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum coelorum*. Cette vertu est de tout, elle accompagne le geste, le regard, le ton de voix, tout : *In omnibus te humilia*. Ensuite il ajouta : « Je vous recommande l'amour de la pauvreté et de la simplicité. Dieu vous a fait naître sans biens, peut-être mourrez-vous de même; n'en désirez point d'autres que ceux de la grâce et les invisibles. Si Dieu vous en donne d'autres, prenez garde de n'en point abuser, usez-en avec la précaution et l'épargne d'un pauvre; faites-en part à ceux qui en auront besoin : tremblez dans la crainte d'y attacher votre cœur, ou au moins de vous en servir au delà des bornes d'une étroite nécessité. Vous éviterez ce malheur, si vous êtes simple dans vos habits, modeste dans vos meubles, retenu dans les choses mêmes qui paroissent les plus permises, comme dans l'achat des livres. Défiez-vous beaucoup de la cupidité, et pensez que l'attention à être pauvre en tout, vous attirera beaucoup de grâces. Il m'exhorta enfin à aimer beaucoup la vérité. *Deus veritatis*. Soïez vrai en tout. Que vôtre sincérité aille jusq'au scrupule. Vous mériterez d'être fidèle dans les occasions importantes, si vous l'avez été dans celles qui le paroissent moins, *sinceri filii Dei*. C'est une grande grâce que l'amour de la vérité, on l'obtient par les gémissemens et la prière. Je prie nôtre Seigneur de vous l'accorder, et toutes celles dont vous avez besoin. Soïez circonspect, vous devez connoître le siècle où nous vivons; il y faut marcher avec bien de la prudence, veiller beaucoup sur son cœur, sur sa langue, sur ses démarches, afin de n'en point faire de fausse. *Videte quomodo caute ambuletis*. Enfin il me donna sa bénédiction, et il me promit qu'il ne m'oublieroit point dans le Ciel, s'il obtenoit la misericorde du Seigneur. »

« Cependant toute la ville étoit inquiète, les personnes même de la première qualité le venoient visiter ou y envoyoient assidûment; on faisait faire des prières partout pour sa santé. La fièvre étant survenue deux jours avant la Saint-Thomas, le 19, sa maladie augmenta beaucoup vers le 20; il demanda les derniers sacrements quoiqu'il ne parût pas que rien pressât. Ce fut pourtant un effet de la Providence, parce que la violence des frissons qu'il ressentit la nuit suivante auroit embarrassé si l'on n'eût pris cette précaution. Il reçut les sacrements avec une piété singulière le 21. J'ay été témoin, dit dom Coustant, comme il adoucissoit ses douleurs par la ferveur de ses prières tantôt demandant à Dieu la patience, tantôt le bénissant; toujours le cœur élevé vers lui et ne pensant qu'à finir saintement. Il communia encore la nuit de Noël et parut se porter mieux; ce lui fut une joie de ne point mettre la communauté en deuil pour la fête de Noël; mais après midi, on s'aperçut qu'il crachoit le sang, et pour lors il fut désespéré. Le jour de Saint-Estienne, il cessa de cracher et on lui ôta la sonde pour le laisser passer plus doucement; mais il dit qu'il célébreroit la fête du lendemain : « Ha, grand saint Jean! ». Il demanda la sonde pour un peu se soulager et ce ne fut que pour apesantir sa croix; car le chirurgien n'en put venir à bout, et par ses efforts ne fit qu'une excoriation dont il sortit une demi-ecuellée de sang. Pendant la récréation qui suit le dîner, un religieux, dom H. S. Chevalier lui dit pour l'encourager : « Mon Révérend Père, vous devez avoir bien de la confiance pour avoir si bien servi l'Église » et il ne reçut pour toute réponse que ce mot par trois fois lentement et distinctement prononcé : « Humilité, humilité, humilité, ne parlons pas de cela. »

Comme on tâchait sur le soir de l'entretenir dans les bons sentiments dont il était rempli, son feu s'augmenta; et il se mit à parler d'une manière ravissante de la grandeur de Dieu, de l'intégrité du sacrifice qui lui est dû, etc.; en sorte que l'on crut devoir le communier incontinent après minuit. Dom Claude Guénié, bibliothécaire de l'abbaye, lui dit la messe, et dom Jean, tout agonisant qu'il étoit, la dit avec lui en suivant et disant toutes les paroles, puis communia avec des sentiments très vifs; et depuis ne cessa point de répéter le cantique *Benedicite*, jusqu'à ce que la parole lui manquât entièrement, c'est-à-dire deux heures environ avant sa mort, qui arriva le jour de Saint-Jean, son patron, à quatre heures trois quarts du soir. Toute la communauté y était présente en prières et en larmes et aussi plusieurs personnes de distinction du dehors. Le roi qui s'étoit intéressé à la maladie dit en apprenant la mort de Mabillon « qu'il avoit perdu un de ses plus fidèles sujets et un des plus savants religieux de son royaume [1]. »

Ainsi disparaissait le religieux que sa piété, sa modestie, son mérite avaient élevé plus haut que les dignités officielles. Un prélat l'avoit voulu voir posséder une abbaye en règle, le cardinal Coloredo avait travaillé à le faire élever à la pourpre [2], leurs bonnes volontés n'avaient rien obtenu de la jalousie des uns, de l'indifférence des autres, surtout elles n'avaient

[1] Nous avons suivi le récit de Ruinart *Abrégé*, p. 325-409, et la *Notice* qu'il inséra dans le *Nécrologe des religieux de la Congrégation de Saint-Maur, décédés à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, in-4°, Paris, 1896, édit. Vanel, p. 70-71; en outre une lettre de dom P. Coustant à dom E. Martène publiée dans *Le cabinet historique*, t. XIII, p. 70; par H. Jadart, *Dom J. Mabillon*, 1879, p. 257-258. d'après Bibl. nat., Fonds des Blancs-Manteaux, *77 A*. fol. 163, et par M. Lecomte, *Lettre de dom Coustant à dom Martène sur la mort de Mabillon*, dans *Revue Mabillon*, 1907, t. III, p. 337-340 : on y lit ceci : « la fièvre étant survenue deux jours avant le 8e Thoucas », lire : « deux jours avant la Saint-Thomas ». Les derniers conseils de Mabillon à son parent sont dans l'*Abrégé*, p. 388-393 et dans H. Jadart, p. 217-219, ainsi que l'anecdote de dom Chevalier, d'après Bibl. nat., ms. fr. *19639*, fol. 64. L'annonce de la maladie de Mabillon provoqua un sursaut d'attention parmi ses confrères. Dom Charles de l'Hostallerie, qui avait toujours témoigné une grande admiration pour Mabillon, écrivait le 7 décembre 1707, de Saint-Denis, à dom Ruinart : « Toutte nostre communauté en fut consternée à la vue du billet qu'on mit à la tablette et à la sacristie pour le recommander à ses prières. Je ne l'ay pas encore vüe plus alarmée. C'est dans ces rencontres que l'on connoit si l'on est aimé et qui est-ce qui n'ayme pas l'aimable Père D. Jean Mabillon? » Bibliothèque nationale, *19639*, fol. 205; cf. *Revue Mabillon*, 1909-1910, t. V, p. 28. — [2] Ruinart, *Abrégé*, p. 429, Bibl. nat., ms fr. *19639*. fol. 104, lettre de Fontanini.

pu triompher de la modestie de Mabillon et obtenir qu'il s'intéressât à des dignités qui eussent tiré de sa personne tout leur éclat.

Dom Ruinart voulut rendre à son vieux maître les suprêmes services, il ferma ses yeux, baisa sa poitrine et ses mains qu'il croisa, lava le corps pendant la récitation des prières liturgiques et le revêtit de la coule et du capuchon. « Les obsèques de dom Mabillon furent fort solennelles et des plus touchantes, non pas par les tentures et les magnificences extérieures, ni par la multitude des luminaires, mais par la quantité et la qualité des personnes de piété et de distinction qui s'y rendirent (fig. 7353). Son corps aïant été gardé toute la nuit et la matinée suivante dans la chapelle de l'infirmerie, fut transporté vers le midy dans le chapitre, selon l'usage de notre ordre, et y resta jusqu'à la fin des vêpres. Après l'office canonial, il

†

M

VOUS eſtes prieZ d'aſſiſter à l'enterrement du R. P. D. Jean Mabillon Religieux *de la Congregation de Saint Maur; qui ſe fera Mercredy vingt-huit Decembre à trois heures du ſoir, en l'Egliſe de l'Abbaye de Saint Germain des preZ, & au Service qui ſera celebré le lendemain dans la même Egliſe, à neuf heures du matin.*

Requieſcat in pace.

7354. — Billet d'invitation aux funérailles.
D'après *Mél. et doc. du 2e centenaire*, 1908, p. 27.

fut apporté à l'église avec les cérémonies accoûtumées, où il demeura exposé au milieu du sanctuaire, pendant que l'on chantoit au chœur l'Office des morts. Cependant toute l'église étoit pleine de monde, et chacun s'efforçoit d'approcher du cercueil, pour voir ce défunt si respectable que l'on ne pouvoit se rassasier de considérer : l'on voïoit reluire sur son visage la sérénité et la douceur. Bien des gens vinrent lui baiser les pieds. L'office des défunts étant fini, aussi bien que les absolutions et les autres prières que l'Église a ordonnées, on porta le corps en terre. Ce fut une chose édifiante de voir les religieux de l'abbaye et plusieurs autres accourus des monastères voisins, ceux de Cluny et des autres ordres, aller deux à deux avec des cierges allumés : plusieurs ecclésiastiques, aussi bien que d'autres personnes distinguées par leurs dignitez et par leurs mérites, voulurent aussi porter des cierges comme les religieux et marcher dans le même ordre à cette procession lugubre. Chacun y chantoit les larmes aux yeux, tant on étoit affligé de la perte d'un si saint et d'un si grand homme. On vint donc dans cet ordre à la grande chapelle de Nôtre-Dame enfermée dans l'intérieur du monastère, où l'on avait disposé le lieu de sa sépulture. Elle est placée en entrant, à droite vers la muraille, sous la première arcade, assez près du pilier, qui est du côté de l'autel. Là, chacun s'empressa de luy rendre les derniers devoirs, réciter les prières prescrites et jetter l'eau bénite sur la fosse. Le lendemain [1] on commença le service solennel sur les dix heures du matin. Les chaises de notre chœur ne suffirent pas; il fallut encore disposer trois rangs de siège [2] de côté et d'autre, chacun voulant se joindre aux religieux pour chanter avec eux et témoigner la vénération pour cet illustre défunt [3]. » On fit ensuite des prières dans les autres églises, ce qui se communiqua dans les provinces où l'on fit des services solennels. Mais cela n'est pas de notre sujet. On a imprimé beaucoup de choses pour sa mémoire. Le pape ayant appris sa mort en pleura aussi bien que plusieurs autres prélats. Sa Sainteté fit écrire qu'on lui feroit plaisir de mettre son corps en un lieu de distinction avec une inscription qui le marquât. Cependant jusqu'à présent, écrit dom Ruinart cela n'a pas été exécuté. On s'est contenté de mettre sur sa fosse, comme sur celle des autres, une petite pierre en carré, avec ces mots :

27 DECEMBRIS 1707.

XLI. Les éloges. — « Les prédicateurs le louèrent publiquement dans la chaire et les pasteurs dans leurs prônes. « Cette indication, donnée par dom Ruinart, nous suffit. Au point de vue historique on retirerait sans doute assez peu de chose de ces manifestations pieuses et, d'ailleurs, sincères. A l'Académie des Inscriptions, Gros de Boze et l'abbé Bignon dirent les choses les plus flatteuses; à la Sorbonne et ailleurs il en fut de même. Il y eut aussi l'avalanche des distiques, sentences et quatrains qu'il ne servirait de rien de transcrire et qu'on trouvera facilement; enfin les lettres adressées principalement à dom Ruinart [4]. On renouvela pour Mabillon l'ancien usage des *Rouleaux des morts;* il y en eut un qui, contenant son éloge, circula de monastère en monastère, recevant des additions et des mentions de prières.

XLII. L'exemple et l'intercession de Mabillon. — L'exemple du pieux et savant religieux a été suivi et son œuvre a été féconde en suscitant des vocations scientifiques. Moins de trois ans après la mort de Mabillon, un de ses confrères, dom Jacques Boyer [5]

[1] « On dit des messes pour lui aux trois autels de la grande chapelle et dans l'église depuis le matin jusqu'à midi. » *Nécrologe*, p. 71. — [2] « Trois rangs de bancs dans le chœur où se trouvoient des religieux de tous les ordres, deux ou trois généraux d'ordre, des abbés, des conseillers d'État. » *Nécrologe*, p. 71. Le Premier Président de Harlay s'y trouva, voir sa lettre à Ruinart, 28 déc. 1707, Bibl. nat., ms. fr. *19639*, fol. 142, dans H. Jadart, *Dom Thierry Ruinart*, in-8°, Paris, 1886, p. 162, n. 48. — [3] Ruinart, *Abrégé*, p. 417. — [4] Dom G. Roussel composa une « prose quarrée », in-4°, Reims, 1708, insérée par Tassin, *Hist. littér.*, 1770, p. 215-229, à titre de « chef-d'œuvre », reproduite par H. Jadart, *op. cit.*, p. 220-224, par H. Hurter, *Nomencl. litter.*, etc., pièce trop insignifiante et trop encombrante pour trouver place ici. Dans les lettres adressées à Ruinart, il y en a une du jésuite Germon, publiée par H. Jadart, *Dom Thierry Ruinart*, 1886, p. 164-165, réimprimée (à titre d'inédit sans doute) dans la *Bibl. de l'École des chartes*, 1906, t. LXVII, p. 588-589, qui eût pu renvoyer en outre à E. de Broglie, *op. cit.*, t. II, p. 371-372. — [5] Dom Jacques Boyer, né au Puy-en-Velay, le 7 mars 1672, fit profession à Saint-Augustin de Limoges, monastère de la réforme de Saint-Maur, le 30 avril 1690. Il était bien doué pour l'érudition et fut employé par ses supérieurs à la préparation du *Gallia christiana*. Dom Tassin nous dit « qu'il auroit pu tenir un rang distingué parmi les gens de lettres, et faire honneur à sa congrégation, s'il eût été d'une humeur plus sociable. » Ce coup de patte s'adresse au janséniste, d'ailleurs très modéré, point « appelant », à qui on pouvait seulement reprocher, si c'est un reproche, de n'aimer pas les jésuites. Esprit cultivé, caractère aimable, un peu caustique, un peu gourmand peut-être; il a laissé un *Journal de voyage*, de 1710 à 1714 et quelques écrits curieux. Dom Jacques Boyer mourut à l'abbaye de Chezal-Benoit le 9 septembre 1738

commençait son *Journal* [1] par cette déclaration :

« Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

« Dès que j'eus lu la vie du R. P. dom Jean Mabillon, composée par son fidèle disciple D. Thierri Ruinart, je conçus une si haute estime de la vertu de ce saint et savant religieux que je fis une neuvaine pour remercier Dieu des grâces qu'il avait daigné lui faire et obtenir par son entremise la grâce de l'imiter dans ses pieuses occupations et de me fournir les moyens de m'occuper utilement pour mon salut et pour la gloire de l'Église et en particulier pour celle de l'ordre de N. B. Père saint Benoît auquel Dieu m'a fait la grâce de m'appeler. Le Seigneur exauça mes vœux par les mérites de son serviteur Mabillon, et je commençai de m'en apercevoir, lorsque je reçus une lettre de dom Gui Buisson, prieur de la Chaise-Dieu, en date du 26 avril 1710, qui m'engageait d'aller au plus tôt à la Chaise-Dieu pour travailler à l'histoire des abbés de ce monastère, que le R. P. d. Denis de Sainte-Marthe demandait pour sa nouvelle édition de *Gallia christiana*. Ayant redoublé ma piété pour la mémoire du grand Mabillon, je connus, lorsque je m'y attendais le moins, que le ciel ne désapprouvait pas que l'on invoquât secrètement ceux que l'on a fondement de croire dans la gloire en récompense de leur humilité et de leur modestie. »

XLIII. Les portraits. — Ce sujet a été plusieurs fois exposé : S. Lieutaud, *Recherches sur les personnages nés en Champagne dont il existe des portraits dessinés, gravés ou lithographiés*, in-8°, Paris, 1856, p. 87, donne un classement de dix-huit types depuis le format in-folio jusque in-4°, in-8°, in-12, in-18 et « en petit [2]. » « Ils représentent, malgré les diversités de détail, un visage empreint à la fois d'ascétisme et de douceur, des traits bien accusés, un front vaste et puissant ; l'exactitude en paraît certaine si l'on considère le soin minutieux avec lequel sont reproduites les rides et les loupes. Cependant une tradition respectable, en harmonie avec l'humilité de Mabillon, assure qu'il ne voulut jamais se laisser peindre. Dom Ruinart, si précis sur tous les points, ne signale l'exécution d'aucun portrait du vivant de son ami et cependant il donna le buste gravé en tête de l'*Abrégé de la vie*. Comment interpréter ce silence et garantir l'authenticité du type que nous avons [3] ? » Cette question a été traitée par H. Menu, dans l'*Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*, 1873, p. 101-105, et du même : *Recherches sur les portraits de Mabillon*, dans *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 1902-1903, t. x, p. 61-74.

D'abord, il est certain que le duc de Perth possédait un portrait. On lit dans une lettre à dom Ruinart, datée du 25 avril 1709 [4] :

« C'est un grand malheur qu'on n'ait pu achever son tableau, car je n'ai connu personne dont la phisionomie fut plus belle que la sienne; il n'a pas tenu à M. le duc de Perth, mais je me reproche de n'avoir pas fait ce que j'aurois dû. » Une lettre de Thom. Inese à D. Ruinart, sans date, mais postérieure de peu de temps à la mort, dit ceci : « Je ne croy pas que Milord duc de Perth fasse difficulté d'accorder à Mme de Caumartin une copie du tableau tel qu'il est de l'illustre défunt... » Autre lettre du même : «... je venois pour avoir l'honneur de vous dire que Mylord duc de Perth veut bien accorder à Madame de Caumartin une copie du portrait... » et en *post-scriptum*, de la main du duc : « J'ay trop de considération pour monsieur l'abbé de Caumartin de refuser ce que madame Caumartin demande pour coppier le portrait de mon très cher Père defunct, si j'auray une inclination de le refuser d'ailleurs; mais je suis prest d'en donner des coppies à tout le monde pour faire honneur à la mémoire de dom Mabillon [5]. »

Était-ce une esquisse, puisque le tableau n'a pu être achevé? N'est-ce pas celui que Ruinart a fait graver en tête de l'*Abrégé* puisque, la lettre déjà citée du 29 avril 1709, qui paraît accuser réception de l'envoi d'un exemplaire dudit *Abrégé*, dit : « Soufrez que je vous dise, que votre dernière stampe n'est pas encore l'idée que je conserveray toute ma vie de l'extérieur de ce saint homme [6] ? » Voici donc un type de Mabillon qui ne satisfait pas ceux qui l'avaient connu.

Il y en a un autre dont parle une lettre de dom Martène, du 11 janvier 1709 : « Est-il possible qu'on n'aura pas de lui un bon portrait? Nous avons ici un visage dans un tableau qui a plus de son air que tout ce que l'on a fait jusqu'à présent. Si frère André pouvoit avoir le visage de plâtre qu'on a tiré sur lui après sa mort, il espère de pouvoir réussir en le peignant, mais pour l'avoir il faudroit que vous vous en dessaisissiez [7]. » Voici un deuxième type qui satisfait à peu près Martène, lequel écrit de Tours où se trouve le tableau en question, tableau qui a pu être exécuté vers le moment où Mabillon assista au chapitre général tenu à Tours en 1693.

En voici un troisième. Sœur Drouyn, prieure de Chelles, amie de Mabillon, écrit à dom Ruinart à propos de l'estampe grand format placée en tête de l'édition de l'*Éloge* par Gros de Boze : « Le portrait qui est à l'éloge ne fut jamais celui de notre cher Père; il y a bien des années que j'en ait vû un semblable d'un de vos généraux ou autres de vos Pères, il n'y a ni ses traits, ni son air grâcieux, ni sa vivacité; si je savois peindre, jy réussirois mieux tant je l'ai présent à mon imagination; il en a paru un petit qui avoit plus de ses traits et assez de ressemblance aux yeux prest [8]. »

Une lettre de dom Ch. de l'Hostallerie à dom Cl. de Vic, du 18 juillet 1712 [9] nous apprend que « dom René Massuet fait graver une belle médaille qu'on a tirée sur le moule de plâtre qu'on a pris sur le visage aprèz sa mort. On la trouve beaucoup plus ressemblante que les portraits que l'on en a faits. On la posera sur un pié d'estail, une bibliothèque derrière accompagnée de quelques autres ornemens. [Ce portrait est l'ouvrage du graveur Simonneau]. » Dom de l'Hostallerie l'envoie à dom de Vic en lui disant [10] : « Vous pouvez le faire graver à Rome à très peu de frais et quand il seroit beaucoup moins fini que celui-cy il vaudra mieux que le portrait gravé à la teste de la vie de dom Thierry Ruinart. » Une lettre de dom Massuet à dom de Vic, 26 avril 1714, lui dit [11] : « On

[1] *Journal de voyage de* dom Jacques Boyer, *religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur dans les diocèses de Clermont, Le Puy, Bourges, Autun, Lyon, Viviers, Mende, Tulle, Limoges, Cahors, Montauban, Tolouse, Sarlat, Périgueux, Angouléme, Bordeaux, Saintes, La Rochelle, Lucon, Angers et Poitiers, 1710-1714, publié et annoté par* Ant. Vernière, in-8°, Clermont-Ferrand, 1886. Cf. Aug. Molinier, dans *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 1887, t. XLVIII, p. 142-143. — [2] Cette liste est reproduite dans H. Jadart, *Dom Jean Mabillon*, p. 264-265. On trouvera, *ibid.*, p. 168-169, quelques renseignements sur un portrait peint sur toile exécuté après la mort de Mabillon d'après le portrait gravé. — [3] Id., *ibid.*, p. 133. — [4] Bibl. nat., ms. fr. *19639*, fol. 196, 223, 94, dans id., *ibid.*, p. 134, — [5] H. Jadart, *Dom Th. Ruinart*, p. 174-175. — [6] H. Jadart, *Dom Jean Mabillon*, p. 134. — [7] Id. *ibid.*, p. 134. — [8] Id. *ibid.*, p. 135, lettre du 26 juillet 1708. — [9] Bibl. nat., ms. fr. *17680*, fol. 133; cf. *Revue Mabillon*, 1909-1910, t. v, p. 48. — [10] Bibl. nat., ms. fr. *19678*, fol. 188; cf. *Revue Mabillon*, 1909-1910, t. v, p. 55-56. — [11] J.-B. Vanel, *Les bénédictins de Saint-Germain-des-Près et les savants lyonnais*, p. 369 sq.; P. Denis dans *Rev. Mabillon*, 1909-1910, t. v, p. 55 note 3.

m'a dit que vous aviez fait graver son portrait; je ne sais sur quel dessein. Mais je puis vous dire que si le graveur ne l'a pas tourné de profil, il n'aura pas réussi. Tous ceux qui l'on peint ou gravé ici et l'ont tourné de deux tiers ou de trois quarts ont échoué à cause de la bouche qui fut malheureusement gâtée par celui qui le tira en plâtre après sa mort. C'est un mal auquel il n'a pas été possible de remédier autrement qu'en tournant le visage de profil. » Et voici ce qu'en dit dom de l'Hostallerie à dom de Vic, le 8 avril 1714 [1] : « Votre portrait de feu D. Mabillon ressemble assez a celuy que l'on a gravé icy. Le poreau que l'on lui a marqué sur le haut du front est

7355. — Portrait de Mabillon, gravé par Giffart.

trop gros, à peine m'en suis-je aperçu pendant sa vie, il a aussi trop de relief dans celuy qu'on a gravé. On a fait trop paroistre dans l'un et l'autre les coutures des manches de son froc. » On voit que cette question de l'iconographie de Mabillon est peu claire. La sœur Drouyn ne se faisait pas faute d'ajouter un conseil : « Vous devriez le faire tirer en grand comme celui de l'éloge [par de Boze]; la dépense ne doit point faire peur pour un homme qui a été la lumière de notre ordre et l'honneur de la congrégation. »

Il s'agissait bien du portrait, c'était la *Vie* même de Mabillon que le Père général se refusait à laisser imprimer [2]. Lorsqu'on eut reussi à triompher de son refus, il n'est pas douteux, le tendre respect de Ruinart en est un sûr garant, que celui-ci aura mis tous ses soins à ne placer en tête du volume qu'une image satisfaisante pour ceux qui avaient connu Mabillon. Ce portrait est probablement l'interprétation d'un plâtre ou d'une esquisse faite après la mort. *L'Abrégé* ne dit rien du moulage des traits, ce qui allait contre les usages reçus dans l'ordre, mais ce moulage a eu certainement lieu. Une lettre envoyée de Paris, en juillet 1709 aux *Nouvelles de la République des Lettres*, *Gazette littéraire* publiée à Amsterdam, annonce la mise en vente de l'*Abrégé* et dit à son sujet : « Je me contenterai d'ajouter ici qu'on trouve à la tête de cet *Abrégé de la Vie du P. Mabillon* son portrait très ressemblant, et le seul bon qu'on avoit pu avoir jusqu'à présent. La modestie, qui étoit le caractère propre de ce savant religieux, l'ayant empêché de consentir qu'on le peignit de son vivant, on ne put le tirer qu'en cire après sa mort. Mais, comme sa maladie avoit été très violente et l'avoit extremement changé, cette cire ne le représentoit que très imparfaitement, et ne conservoit que les traits d'un visage mourant et décharné. On s'étoit servi de cette cire pour peindre et pour graver le P. Mabillon : mais comme on l'avait copiée servilement, pas un des portraits qu'on avait faits ne le représentoit en aucune manière, et ses meilleurs amis étoient extremement mortifiés de ne pas le reconnaître dans les portraits qui portoient son nom. Depuis, cette même cire ayant été communiquée à M. Bernard-Picard, habile dessinateur, il sut si bien s'en servir et y appliquer les règles de son art, que, quoiqu'il n'eut jamais vû le P. Mabillon, il le rendit entièrement ressemblant. C'est ce portrait qui est à la tête de l'ouvrage du R. P. Ruinart, et quoique le nom de B. Picard n'y soit point, il n'en a pas été moins fait sur son dessin. »

Y a-t-il eu moulage en plâtre ou modelage en cire après décès? L'article ne dit pas le nom de l'artisan qui travailla à reproduire les traits de Mabillon étendu sur son lit de mort, mais l'indication qu'il donne sur l'œuvre du graveur Picard est confirmée par son dessin conservé au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale et qui a donné satisfaction aux contemporains, aux amis de Mabillon et à son pieux disciple Ruinart. La gravure au burin est de P. Giffart, qui travailla souvent pour Mabillon [3].

Le burin de Giffart (fig. 7354) inspira et régla les dessinateurs qui présentèrent désormais les traits de Mabillon : Simonneau, Loir, Desrochers et Gaillard. Des peintres, comme Hallé et d'autres tout à fait inconnus, exécutèrent d'après ce modèle des portraits sur toile. Enfin, c'est du même type que procède le buste en plâtre de grande dimension conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève et attribué à Coysevox; ce buste est placé dans la grande salle du rez-de-chaussée affectée aux manuscrits, entre deux fenêtres du fond.

La gravure de Charles Simonneau (0 m. 27 × 0 m. 18) donne le profil de Mabillon dans un médaillon soutenu par deux génies; le fond est garni de livres sur des rayons, le portrait est posé sur un socle entre une corne où fume l'encens et un lis. Un profil a été gravé par Ad. Varin en 1878, on le trouve au frontispice de l'ouvrage de H. Jadart, *Dom Jean Mabillon*, 1879, et au frontispice des *Mélanges et documents*, 1908.

[1] Une autre lettre de dom Massuet à dom de Vic, du 4 juin 1714, nous apprend que le portrait de la *Vita* par dom de Vic est une copie retournée du portrait de Simonneau qui se retrouve en tête du tome v[e] *des Annales*. *Ordinis sancti Benedicti*. Cf. *Revue historique ardennaise*, juillet 1908. — [2] Bibl. nat., ms. fr. *19678*, fol. 183, cf. *Revue Mabillon*, 1909-1910, t. v. p. 356. — [3] Dessin in-folio, *B. Picard fecit*, 1709, Ed. 62.

XLIIV. Épitaphe. — Le pape Clément XI, qui avait demandé à Mabillon une édition du *De consideratione*, apprit avec regret la mort du savant religieux, et il chargea le cardinal Colloredo d'écrire à dom Ruinart : « Sa Sainteté a marqué que vous luy feriez plaisir de l'inhumer dans le lieu de plus distingué, puisqu'il n'y en a point où sa réputation ne se soit répanduë, et que tous les sçavants qui iront à Paris ne manqueront pas de vous demander : *ubi posuistis eum?* Il prévoit quelle sera leur peine, s'ils apprennent que les cendres d'un personnage de ce mérite ont esté confonduës, et s'ils ne les trouvent pas recueillies sous le marbre, avec quelque inscription qui conviennent à des restes si précieux [1]. » Ce souhait arriva lorsque l'inhumation était faite et rien ne permet de croire que les supérieurs y eussent déféré s'il leur était parvenu en temps utile, car, dit dom Ruinart : « cela est contre l'usage de notre congrégation,

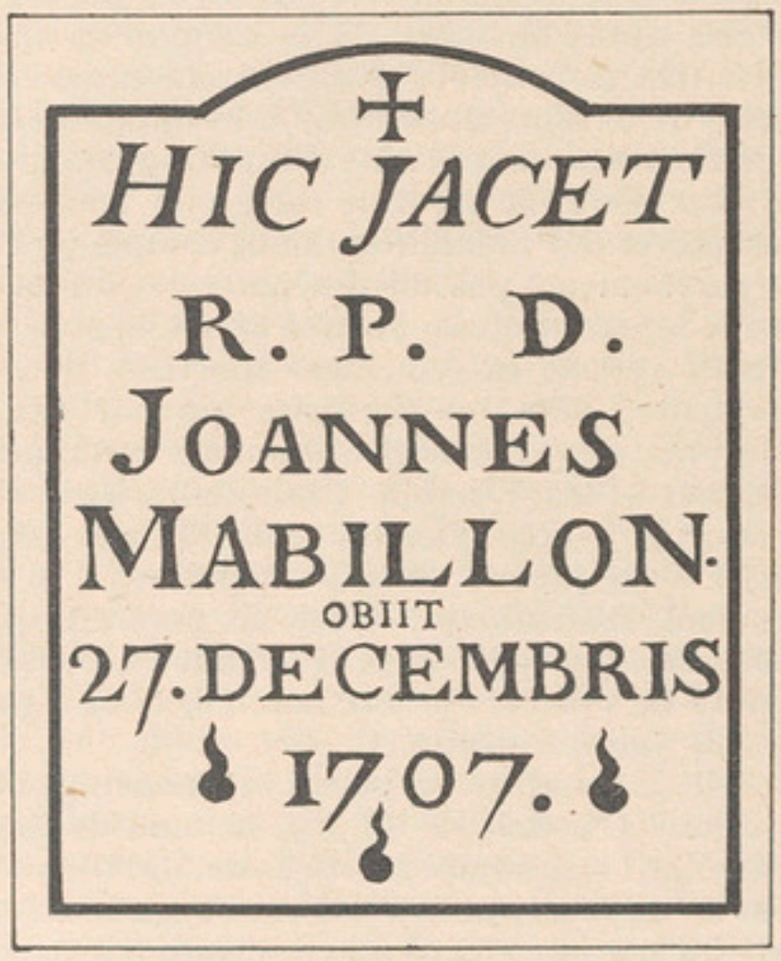

7356. — Épitaphe de Mabillon.
D'après de Guillermy, *Inscr. de la France*, 1873, t. I, p. 352.

mais ce grand homme mérite d'autant plus d'être distingué après sa mort qu'il a toujours vécu dans la simplicité la plus commune [2]. »

Il y a ici un petit problème archéologique à résoudre. D'après H. Jadart, on fit droit à la requête du pape dès 1708, et l'épitaphe recouvrit pendant quatre-vingt-onze ans les restes de Mabillon, jusqu'en 1799 [3]. J.-B. Vanel dit qu'on ne crut pas pouvoir se rendre à ce désir, du moins immédiatement, et ce ne fut probablement qu'après le mort de Montfaucon (1741) qu'une plaque de marbre blanc portant le nom du défunt, fut substituée à la pierre carrée ordinaire [4]. Enfin A. de Boislisle se contente de dire que, au reçu de la supplique de dom Ruinart, le Saint-Père permit que par exception on inscrivit le nom de Mabillon et qu'on plaçât la plaque dans un lieu distinct [5].

B. Guérard a eu raison de dire que la dalle funèbre de Mabillon ne portait pas son nom; mais on lui substitua, à une date que nous ignorons, une plaque de marbre blanc qui, à en juger par la similitude qu'offre la plaque de Montfaucon, a pu être faite en même temps. Toutefois, ce n'est là qu'une conjecture et en attendant la découverte d'un texte inédit, il faut se résoudre à ignorer à quelle date on donna satisfaction à la requête de Clément XI.

Lorsque les restes de Mabillon et de Montfaucon furent transférés, comme nous allons le dire, les deux plaques arrachées du sol furent encastrées sur les sarcophages respectifs de Mabillon et de Montfaucon au Musée des monuments français, d'où après vingt ans et lors de la deuxième translation des cendres, ces deux plaques s'acheminèrent avec bien d'autres débris vers les magasins de la basilique de Saint-Denis en France. C'est là que les vit et les dessina le baron de Guilhermy dans ses *Inscriptions de la France du Ve siècle au XVIIIe. Diocèse de Paris*, t. I (1875), p. 352-354. Il en donne les dimensions : haut. 0 m. 60, larg. 0 m. 34, et le texte (fig. 7355). Or en 1908, M. Hyrvoix, *L'ancienne épitaphe de Mabillon*, dans *Revue Mabillon*, 1909, t. VI, p. 89-90, donna un croquis typographique reproduisant tant bien que mal le dessin de Guilhermy et donna à la plaque les dimensions suivantes : haut. 0 m. 40, larg. 0 m. 32, épaisseur 0 m. 05. Cette épitaphe, dit-il, « se trouve aujourd'hui au château de Versailles accrochée au mur du palier du deuxième étage de l'attique du nord, complètement isolée dans la vaste cage de l'escalier. »

XLV. La « vie de Mabillon ». — Au lendemain de la mort de Mabillon et encore sous l'impression de cette perte, dom Charles de l'Hostallerie, prieur de Saint-Denis, écrivait à dom Ruinart : « Il a sanctifié les estudes et les études l'ont sanctifié. Sa réputation a volé par tout le monde entier. Ce sera à vous mon cher père à nous le dire en la vie que nous vous en donnerez. Il vous a laissé son cœur et son esprit. Dieu veuille que vostre mémoire puisse vous rappeler ce qu'il a dit et fait qui mérite d'estre scu et conservé à la postérité [6]. » L'année suivante, le même religieux écrivait à dom Cl. de Vic : « D. Thierry Ruinart imprime la vie de feu D. Jean Mabillon [7] »; elle fut publiée au mois d'avril 1709. Deux ans plus tard nouvelle lettre à dom de Vic lui demandant s'il serait « d'humeur a traduire en latin la vie de feu D. J. Mabillon. On la souhaitte en Allemagne et dans les autres royaumes ou peu de gens entendent le français. Vous feriez à loisir cet ouvrage qui édifierait beaucoup tous les religieux étrangers, et ce ne seroit pas une affaire de l'imprimer pour les contenter. D. J. Mabillon a assez mérité de l'ordre pour que l'on en fit la dépense [8]. » Mais bien vite on se ravise et on avertit dom de Vic qu' « il seroit bon que vous escrivissiez en latin une lettre à l'abbé de S. Gal où il y a une imprimerie, s'il vouloit bien se charger d'y faire imprimer vostre ouvrage qui par ce moien ne cousteroit rien [9]. » Mais l'abbaye de Saint-Gall fut pillée par les protestants et force fut de sa rabattre sur Rome quoique « les impressions y coûtent beaucoup et ne soient pas belles. » Dom de l'Hostallerie songe à tout : la dédicace au cardinal Tomasi avec « une belle épître qu'il est à propos et de l'usage de luy faire voir avant de la mettre sous la presse », puis un portrait gravé et même le portrait et les armes de Tomasi.

[1] *Colloredo à Ruinart*, dans Ruinart, *Abrégé*, p. 426. — [2] Id., *ibid.*, p. 427. — [3] H. Jadart, *Dom Jean Mabillon*, p. 140. — [4] J.-B. Vanel, *Nécrologe*, p. 71-72. — [5] Boislisle, dans *Mélanges et documents*, p. 342. — [6] Bibl. nat., ms. fr. *19639*, fol. 201, *dom de l'Hostallerie à dom Ruinart* sans date, peut-être postérieure de quelques jours à peine au décès de Mabillon; cf. P. Denis, *Dom Charles de l'Hostallerie, 9e supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur*, dans *Revue Mabillon*, 1909-1910, t. V, p. 30. — [7] Bibl. nat., ms. fr. *19678*, fol. 162. *Dom de l'Hostallerie à dom de Vic*, 17 décembre 1708, dans *Rev. Mabillon*, 1909-1910, t. V, p. 34. — [8] Bibl. nat., ms. fr. *19678*, fol. 166; *Dom de l'Hostallerie à dom de Vic*, 25 octobre 1711, dans *Rev. Mabillon*, 1909-1910, t. V, p. 43. — [9] Bibl. nat., ms. fr. *19678* fol. 169, le même au même, 25 février 1712, dans *ibid.*, 1909-1910, t. V, p. 45.

C'est ainsi qu' « une vie bien imprimée et bien reliée donne de la grace à celui qui l'escrit [1]. »

Ainsi tout ira à merveille, mais non! D'abord c'est dom Massuet à qui on a demandé deux épreuves du portrait de Mabillon qu'il fit graver en médaille, et qui s'y refuse. D'accord avec le P. général, dom Arnould de Loo, il s'emploie à retarder l'apparition de la vie latine par dom de Vic jusqu'à ce que lui-même ait fait paroître la vie latine écrite par lui pour le tome v[e] des *Annales* [2]; en outre, il annonce que la vie traduite par son confrère ne paraîtra pas et dom de l'Hostallerie s'inquiète. « Je ne scay, dit-il, si on a changé de résolution, je n'en ay point oui parler. Il a été aresté que pour diminuer les frais on ne la feroit pas en France, mandez-moy ce qui en est, je vous prie. Il me semble que c'est bien peu que d'en tirer seulement 200 exemplaires, le latin s'entend partout et il faut que les Espagnols, Italiens, Allemands, etc. ne soient gueres curieux si ce nombre suffit. Le retranchement du culte des saints inconnus ne fera pas grand tort à vostre ouvrage. Les Romains sont d'une délicatesse infinie surtout ce qu'ils pensent leur attirer de l'estime et de la considération. Il faut les contenter [3]. »

Le pieux et savant cardinal Tomasi avait accepté la dédicace de la traduction de la *Vita Mabillonii* et son crédit à Rome aurait pu aider dom de Vic à faire imprimer le livre, mais le cardinal mourut le 1er janvier 1713 et vers le même temps l'auteur de la traduction recevait du Père général dom Arnoul de Loo, l'ordre de surseoir à l'impression [4], parce que la congrégation n'en pouvait supporter la dépense. L'intrigue de dom Massuet avait réussi [5] d'autant mieux qu'elle était assurée de l'appui du Père général et du Père procureur, dom Philippe Raffier [6], trop heureux de contrarier son collègue dom de Vic. « Depuis que feu D. J. Mabillon composa sa préface du dernier tome de S. Aug. ou il déclare à la fin que nous demeurons attachés à la doctrine contenue dans l'ordonnance de feu M. l'archevêque de Reims et dans celle de M. le C. de Noailles, les Jésuites l'on regardé comme janséniste et comme leur ennemy, et on tasché à le decrier. Je me suis donc pas surpris de ce que le P. D[aubenton] [7] s'oppose secrettement à l'impression de sa vie si sainte et si édifiante qui poura luy concilier dans Rome l'estime et la vénération de tous ceux qui n'entendent par notre langue et savent la latine [8]. » Dom de l'Hostallerie se perd un peu parmi les ruses d'une cabale qui s'efforce de lui cacher ses cheminements et il ne sait qu'encourager dom de Vic à tenir bon et à prendre patience [9].

Le Père général dom de Loo mourut sur ces entrefaites, (9 août 1713) et sa mort, dit un de ses prédécesseurs fut « comme une protection de Dieu sur la congrégation [10] »; dom de l'Hostallerie devenu, de premier assistant, vicaire général, ordonna de commencer immédiatement l'impression de la vie latine de dom de Vic[11]. Sa lettre, du 14 août, cinq jours après la mort de dom de Loo, débute ainsi : « Nous avons perdu N. T. R. P. Général, la mort vient de nous l'enlever. Je le recommande à vos prières et à celles des bons amis que nous avons à Rome. Commencez l'impression de votre ouvrage afin qu'elle soit achevée avant le chapitre [12]. » Mais à Rome, l'opposition ne désarme pas. Certains prélats ultramontains exigent que la traduction de dom de Vic ne contienne même pas une allusion à la lettre *De cultu Sanctorum ignotorum* et dom de l'Hostallerie y acquiesçait sous prétexte que la vie « n'en sera pas moins édifiante [13]. » Quelques jours plus tard il ne pouvait se tenir d'ajouter : « Il n'y a pas plaisir à faire rien imprimer à Rome [14] » et « Il faut que le crédit de ceux qui traversent l'impression soit bien grand [15]. »

Dom de Vic, après la mort du cardinal Tomasi avait proposé au cardinal Alexandre Albani, neveu du pape, d'agréer la dédicace de la *Vita Mabillonii*, le cardinal neveu « faisant instance auprez du pape pour faire imprimer cette vie à Rome, Sa Sainteté dit quelle ne pouvoit le permettre, le P. Daubenton, jésuite l'ayant assuré que dom Mabillon estoit jenseniste et uni avec ceux de ce parti [16]. » Edifié enfin, dom de l'Hostallerie écrivait à dom de Vic : « Je crois que vous feriez bien de faire imprimer en France votre traduction puisque l'on fait tant de façons à Rome pour vous le permettre. Ce sera le plutost fait [17]. » Et enfin une lettre du 29 janvier 1714 contient ces mots qui terminent l'incident : « Dieu soit loué de ce que votre traduction a passé de Rome a Padoue ou l'on vous fait espérer une prompte impression [18]. » C'est, en effet, à Padoue que la *Vita* fut imprimée.

La cabale qui avait travaillé, avec l'obstination qu'on vient de voir, à empêcher la publication de la vie de l'admirable moine bénédictin était composée des mêmes adversaires qui n'avaient rien négligé pour entraver ses travaux et ternir sa réputation. Impuissante à contredire ses travaux, elle jetait le soupçon sur son orthodoxie. Les attaques d'un Père Langlois ou d'un Père Germon contre le *Saint Augustin* et la *Diplomatique* trouvent leur écho dans les insinuations et les imputations d'un Père Daubenton. La gloire du grand religieux les offusque, sa célébrité scientifique les importune, son illustration les irrite comme sa modestie les déroute. Si Mabillon était des leurs, quelles louanges hyperboliques de sa science, quelle exaltation de sa vertu, quels hommages rendus à sa doctrine! Le respect, la soumission et la défé-

[1] Bibl. nat., ms. fr. *17680*, fol. 133, le même au même, 18 juillet 1712, dans *Rev. Mabillon*, 1909-1910, t. v, p. 48. — [2] Bibl. nat., ms. fr. *19678*, fol. 167, le même au même, 5 nov. 1712, dans *Revue Mabillon*, 1909-1910, t. v, p. 51. — [3] Bibl. nat., ms. fr. *19678*, fol. 176, *Dom de l'Hostallerie à dom de Vic*, 5 nov. 1712. dans *Rev. Mabillon*, 1909-1910, t. v, p. 51. — [4] Bibl. nat., ms. lat. *12790*, fol. 33, *Journal de dom de Vic*. — [5] Bibl. nat., ms. fr. *19678*, fol. 188, *dom de l'Hostallerie à dom de Vic*, s. d., dans *Rev. Mabillon*, 1909-1910, t v, p. 55. — [6] Profès du 26 juin 1679, fut envoyé à Rome comme procureur de la congrégation et devint l'instrument des jésuites et du P. Daubenton; il existe une dénonciation de dom de La Parre, Bibl. nat., ms. fr. *19678*, il fallut le rappeler, on en fit un prieur, il mourut vers 1737. — [7] Sur ce personnage voir H. Leclercq, *Histoire de la Régence pendant la minorité de Louis XV*. t. III, p. 459. — [8] Bibl. nat., ms. fr. *19678*, fol. 171, *Dom de l'Hostallerie à dom de Vic*, 5 mars 1713, dans *Rev. Mabillon*, 1909-1910, t. v, p. 59. — [9] Bibl. nat., ms. fr. *19678*, fol. 185, fol. 199, fol. 200 : *dom de l'Hostallerie à dom de Vic*, 2 avril 1713, s. d., 12 juin 1713; dans *Revue Mabillon*, 1909-1910, t. v, p. 61-65. — [10] L'appréciation est de dom Simon Bougis, elle est reprise par dom Martène, Bibl. nat., ms. fr., *17671*, p. 272. — [11] Bibl. nat., ms. lat. *12790*, fol. 70 : *Journal de dom de Vic*. — [12] Bibl. nat., ms. lat. *19673*, fol. 7, *dom de l'Hostallerie à dom de Vic*, 14 août 1713, dans *Rev. Mabillon*, 1909-1910, t. v, p. 343. — [13] Bibl. nat., ms. fr. *19678*, fol. 173, *Dom de l'Hostallerie à dom de Vic*, 24 septembre 1713, dans *Rev. Mabillon*, 1909-1910, t. v, p. 344. — [14] Bibl. nat., ms. fr. *19678*, fol. 192, dans *Rev. Mabillon*, 1909-1910, t. v, p. 346. — [15] Bibl. nat., ms. fr. *19678*, fol. 197, *Dom de l'Hostallerie à dom de Vic*, 10 déc. 1713, dans *Revue Mabillon*, 1909-1910. t. v, p. 347. — [16] Bibl. nat., ms. fr. *19678*, fol. 240-242. *Dom de La Parre a dom de Vic*, 15 avril 1714, dans *Rev. Mabillon*, 1909-1910, t. v, p. 350.— [17] Bibl. nat., ms. fr. *19678*, fol. 175, *Dom de l'Hostallerie à dom de Vic*, 24 déc. 1713, dans *Rev. Mabillon*, 1909-1910, t. v, p. 351. — [18] Bibl. nat., ms. fr. *19678*, fol. 176, *Dom de l'Hostallerie à dom de Vic*, 19 janv. 1714, dans *Rev. Mabillon*, 1909-1910, t. v, p. 352.

rence que Mabillon, à l'exemple de ses supérieurs et de l'immense majorité de ses confrères, les bénédictins de Saint-Maur, professait à l'égard du Siège apostolique, étaient dénoncés comme tiédeur gallicane et ferveur janséniste par des contradicteurs irréductibles qui, guidés et entraînés par leur confrère, le Père Le Tellier, confesseur de Louis XIV, avaient réussi à insinuer la destruction de la congrégation de Saint-Maur. Le 8 juin 1713, le pape Clément XI, dûment circonvenu, faisait remettre à Louis XIV un mémoire qui promettait la publication de la bulle *Unigenitus* et exprimait la crainte qu'elle ne fût mal reçue du clergé de France. « Un des moyens les plus efficaces et les plus prompts d'arrêter le cours d'un si grand mal, écrivait le pape, serait de *supprimer la congrégation de Saint-Maur* que tout le monde sait être la source la plus féconde de l'erreur. Vous savez depuis longtemps que j'en ai formé le dessein, mais je ne puis réussir si Sa Majesté n'entre de concert avec moi dans cette bonne œuvre. »

XLVI. Translation, 1799. — Mabillon avait eu le grand honneur d'être enterré dans la grande chapelle de Notre-Dame construite au XIIIe siècle par Pierre de Montereau, l'architecte de la Sainte-Chapelle du Palais. Cet édifice ne fut pas épargné par la Révolution française; d'abord transformée en fabrique de salpêtre, elle fut démolie lors du percement de la rue de l'Abbaye. « Ce fut sur ma demande, raconte l'abbé Bouillot, faite au gouvernement le 25 mai 1799, que le corps de Mabillon fut déposé le 27 septembre suivant au Musée des Monuments français. Les restes de Mabillon étaient couverts d'un marbre blanc, carré, de la dimension de 18 pouces. J'en ai extrait le fragment d'une côte, qui pourrait être employé, si le patriotisme élevait un jour un monument sans faste à la mémoire de ce grand homme, dans l'église paroissiale de Saint-Pierremont [1]. »

On lit dans le *Journal* d'Alexandre Lenoir la note suivante :

« Le 2 prairial an VII, il a été écrit aux membres du Directoire exécutif pour obtenir l'ordre de la translation au Musée des Monumens français des corps de Mabillon et de Montfaucon, enterrés dans la chapelle de la Sainte-Vierge, attenant au réfectoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où l'on avait établi une usine de salpêtre où il se faisait continuellement des fouilles pour en retirer les terres salpêtrées. Cette lettre est signée *Bouillot, rue des Maçons*, n° 25. Le 5 fructidor an VII, le ministre de l'Intérieur autorisa la recherche et le transport au Musée des corps ci-dessus désignés; signé *Quinette* [2]. »

Par ordre du ministre Treilhard, les restes de Mabillon furent transférés avec ceux de Montfaucon, le 9 brumaire an VIII (27 septembre 1799). Voici le procès-verbal d'exhumation [3] :

« L'an huit de la République Française, une et indivisible, le troisième jour de vendémiaire sur les onze heures du matin,

« Nous Alexandre Lenoir, administrateur du Museum des Monuments Français et Pierre Claude Binart, sous-conservateur audit Musée, y demeurant rue des Petits-Augustins, Division de l'Unité, en vertu d'un ordre particulier à nous donné par le Ministre de l'Intérieur provoqué par le c^en^ Treilhard, ex-membre du Directoire exécutif, pour faire rechercher et exhumer les cendres de Bernard Montfaucon et de Jean Mabillon, religieux de la ci-devant abbaye Saint-Germain-des-Prés, illustres, le premier par ses savantes recherches sur les monumens anciens particulièrement sur ceux de notre nation, et le second par des écrits lumineux, entr'autres celui très estimé intitulé la *Diplomatique*,

« Désirant remplir avec empressement cette honorable mission et exécuter les ordres du ministère de l'Intérieur à cet égard, nous avons résolu d'abord de nous assurer du lieu où ces personnes célèbres avaient été inhumées et de consulter à cet effet le c^en^ Germain Poirier, ex-religieux de la dite abbaye, lequel nous fit part qu'un registre en forme de nécrologe, déposé à la bibliothèque de l'École centrale des Quatre Nations contenant la date du décès de chacun des religieux de cette abbaye et l'indication du lieu où ils étaient inhumés, nous donnerait sur cet objet tous les éclaircissements que nous désirions.

« Nous étant, en conséquence, fait donner communication dudit nécrologe, nous remarquâmes qu'il commençait en l'année 1632 et qu'il finissait en 1792. Nous lûmes à la date du 27 décembre 1707 que Jean Mabillon était décédé ce jour et qu'il était inhumé dans une chapelle dite Notre-Dame, et à celle du 21 décembre 1741, que Bernard Montfaucon était décédé ce jour et était inhumé dans la même chapelle.

« Munis de tous ces renseignements, nous susd. administrateur et sous-conservateur, nous transportâmes sur le champ à la ci-devant abbaye Saint-Germain-des-Prés, accompagnés dudit citoyen Poirier, qui voulût bien nous guider dans nos recherches et des c^ens^ Ambroise Robert Lesieur et Augustin-Jean Colombe, division de la Cité, que nous priâmes aussi de nous assister dans notre opération, où étant arrivés, nous fûmes introduits dans une chapelle située au nord et à l'extérieur de l'église de Saint-Germain-des-Prés, servant de magasins de marchandises appartenant au c^en^ Ternot, négociant, domicilié place des Victoires nationales, locataire de ladite chapelle, auquel nous fîmes part ou à celui qui le représentait, que nous allions ainsi que nous y étions autorisés, mais avec son agrément, procéder à l'exhumation des corps de Jean Mabillon et de Bernard Montfaucon ce qui nous fut à l'instant accordé.

« Nous étant mis en devoir d'achever notre opération, le c^en^ Poirier nous observa que les différentes sépultures, qui se trouvaient dans la chapelle précitée étaient distinguées par compartiments, que les personnes qui y reposaient avaient chacune une inscription et qu'il nous serait alors facile de trouver celles qui étaient placées sur la sépulture de Mabillon et de Montfaucon; en effet, nous trouvâmes une inscription gravée sur un marbre blanc placé à terre du côté droit et près du mur de la première croisée sur laquelle nous lûmes ce qui suit : *Hic jacet R. P. D. Joannes Mabillon; obiit 27 Xbre 1707*, et ensuite à gauche, près du mur de la 2e croisée, une autre inscription aussi gravée sur du marbre blanc contenant ces mots : *Hic jacet R. P. D. Bernardus Montfaucon, obiit 21 Xbre 1741.*

« Ces inscriptions nous donnant l'intime conviction que les corps de ces savants illustres reposaient dans ces lieux, nous ordonnâmes d'abord de lever les terres qui couvraient Montfaucon et, étant arrivés à la profondeur d'environ 160 millimètres [4] (5 pieds), nous découvrîmes les ossements d'un corps humain dans leur état naturel, la tête tournée vers l'Orient; ce corps nous parut avoir été inhumé avec des vêtements, ainsi que nous en fûmes convaincus par les débris que nous trouvâmes avec des fragments d'un cercueil de bois de sapin entièrement pourri; ayant fait retirer soigneusement ces ossements et les ayant examinés avec attention nous remarquâmes qu'ils étaient ceux d'un homme plus qu'octogénaire; nous

[1] Bouillot, *Biographie ardennaise*, 1830, t. II, p. 157. — [2] Étude de Me Bournet de Vernon, notaire à Paris, 83, rue Saint-Honoré. — [3] Bibl. nat., ms. St-Germain, fr. *16861*, — [4] Il faut corriger : « centimètres ».

les plaçâmes à l'instant dans une petite caisse de bois de sapin que nous envoyâmes chercher à cet effet.

« Procédant de suite à l'exhumation de Jean Mabillon, nous fîmes lever les terres qui couvraient ses restes et, étant arrivés à la même profondeur que le précédent, nous découvrîmes vers le milieu du sol que nous faisions ouvrir, les débris d'un cercueil de bois de sapin et les ossements d'un corps humain qui nous parurent être ceux des pieds, ce qui nous fit remarquer qu'ils étaient tournés vers l'Orient, et continuant à faire relever les terres au moyen d'une excavation que nous fumes obligés de faire pratiquer, nous apperçûmes tous les restes des ossements dans leur situation naturelle; les ayant fait retirer avec

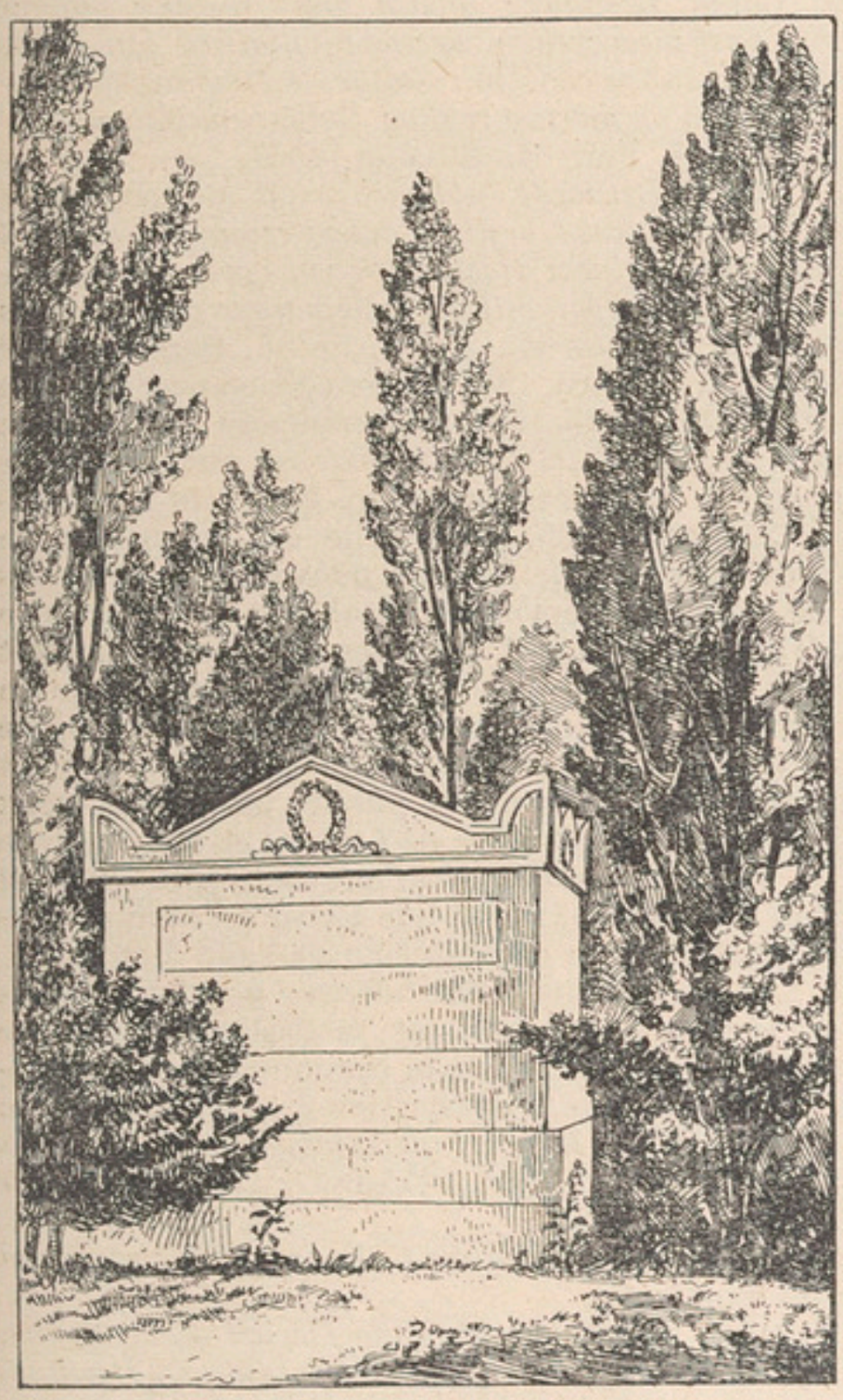

7357. — Tombeau de Mabillon.
D'après A. Lenoir, *Musée des Monuments français*, 1806, t. v, p. 201.

précaution, nous les examinâmes avec soin et nous reconnûmes qu'ils étaient ceux d'un homme plus que sexagénaire.

« Nous fîmes aussitôt mettre également ces précieuses dépouilles dans une autre caisse de bois de sapin que nous transportâmes sur le champ avec celles qui renfermaient les restes de Montfaucon au musée confié à nos soins et où nous les déposâmes dans un local attenant notre logis en attendant que les monuments qui doivent lui être élevés soient exécutés; ce qui étant fait et terminé, nous nous retirâmes... »

Dans son *Journal*, Alex. Lenoir écrit encore :

« Muni des restes précieux de ces deux hommes illustres, je les déposai dans le Jardin Élysée du Musée des Monuments français, chacun dans un sarcophage composé exprès en exécution de la lettre du ministre. »

Une planche gravée sur acier et hors texte, placée dans le volume du Catalogue descriptif, nous donne l'aspect du monument de Mabillon : c'est un mausolée en pierre, orné d'une couronne et sans aucun emblème religieux; il est entouré de cyprès et de peupliers (fig. 7356). Voici la description qu'en donne Lenoir :

« N° 512. *Urne sépulcrale de Mabillon.* Sarcophage en pierre dure contenant le corps de dom Jean Mabillon, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, mort en 1707, savant critique et profond dans la diplomatique. Mabillon était plus grand encore par sa modestie; j'ai décoré son tombeau de plusieurs inscriptions anciennes, qui tiennent à la science qu'il avait le plus affectionnée. »

Alex. Lenoir, *Musée des Monumens français, ou description historique et chronologique des statues..., bas-reliefs et tombeaux des hommes et des femmes célèbres, pour servir à l'histoire de France et à celle de l'art, ornée de gravures et augmentée d'une dissertation sur les costumes de chaque siècle*, in-8°, Paris, 1800-1806. t. v, p. 201 et pl. 201 (vue du monument); t. VIII, p. 169, 170; le même, *Description historique et chronologique des monumens de sculpture réunis au Musée des Monumens français... augmentée... du procès-verbal des exhumations de Saint-Denis...*, in-8°, Paris, an X (1802), 7e édit., an XI (1803), p. 296.

Peu après le rétablissement du culte, M. Lévis, curé de Saint-Germain, demanda la restitution des deux corps à son église. On conserve dans les papiers de la fabrique la réponse négative du ministre de l'Intérieur, Champagny, datée du 2 frimaire an XIV et adressée aux marguilliers, à qui on rappelle que les restes des deux savants ne reposèrent jamais dans l'église, mais dans la chapelle de la Sainte-Vierge, lors de la démolition de laquelle ils entrèrent au Musée à qui ils appartiennent [1].

XLV. Translation, 1819. — En 1817, M. de Kéravenant, curé de Saint-Germain-des-Prés, renouvela la demande formulée par le curé Levis; elle fut appuyée par les administrateurs et les marguilliers de la paroisse, adressée au préfet de la Seine, comte Chabrol et datée du 13 mars 1817. On y lisait, entre autres choses, ceci : « Nous demandons les restes de Mabillon et de Montfaucon; ces illustres bénédictins avaient été enterrés dans notre église et nous sommes portés à regarder leurs restes comme des reliques de saints, car ils ont été aussi distingués par leur piété que par leur érudition, leurs savants écrits et leurs immenses travaux. Nul motif ne peut s'opposer à cette translation. Par rapport aux raisons de salubrité nous observons qu'il ne reste plus de ces hommes célèbres que des fragments d'os prêts à tomber en poussière... Pendant qu'on imprime cette requête, nous apprenons que Messieurs les membres de l'Académie des Inscriptions veulent bien appuyer notre requête... »

Le comte Chabrol signa un arrêt favorable à la pétition le 26 mars 1818. La fabrique appelée à prêter son concours pécuniaire y consacra deux séances et, le 11 décembre suivant, alloua une somme de mille francs tout en sollicitant le préfet de suppléer à « la pénurie de ses fonds ». Le 7 février 1819, la fabrique reçut notification du transfert des cendres de Mabillon et de Montfaucon, auxquels était associé Descartes, le 26 du courant.

Ce jour-là, les commissaires désignés se rendirent au Musée des Petits-Augustins où les rejoignirent dans des voitures de deuil les délégués des Académies, les parents ou alliés des trois grands hommes et le jurisconsulte désigné par le préfet de police. Tous se transportèrent dans le jardin où on procéda successivement à la démolition des trois sarcophages. De celui de Descartes, on retira une boîte de plomb ren-

[1] J.-B. Vanel, *Nécrologe*, p. 72.

fermant ses cendres, laquelle boîte fut sur-le-champ déposée dans une bierre à trois compartiments étiquetés des noms de Descartes, Mabillon et Montfaucon.

Ensuite on procéda à la démolition des deux autres sarcophages; on lisait sur le premier :

Les restes de dom Jean Mabillon sont déposés dans ce tombeau. Il mourut en l'an 1707.

Sur la face latérale à gauche du monument se trouvait la tablette de marbre blanc apportée de Saint-Germain-des-Prés.

Puis ce fut le tour de Montfaucon. Les restes « ne consistaient, pour ainsi dire, qu'en poussière » lit-on dans le procès-verbal; ils furent placés dans les trois compartiments de la bierre qui fut scellée et cachetée, puis couverte d'un drap noir. On se rendit dans la salle de réception où fut signé le procès-verbal [1], après quoi, M. Piault, maire du Xe arrondissement, prononça un discours, que suivit celui de M. Sylvestre de Sacy [2].

Le cercueil fut transporté du musée à l'église Saint-Germain, suivi du cortège officiel et escorté par deux haies de gardes nationales. Le curé, M. de Kéravenant, avec son clergé et ses marguilliers, le reçut à l'entrée et le cercueil fut placé dans la nef, la messe haute fut chantée par dom Nainville, ancien bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. L'absoute terminée, le cercueil fut transporté dans la chapelle de Saint-François de Sales, où un tombeau en pierre à trois compartiments avait été pratiqué, surmonté de trois tables de marbre séparées et encadrées par des colonnes de marbre, avec, chacune, une inscription relative à chaque corps. Ces inscriptions avaient été composées par l'Académie et gravées sous la surveillance de MM. Quatremère de Quincy, dom Brial et Petit-Radel. Voici celle de Mabillon :

MEMORIAE
D · IOANNIS · MABILLON
PRESBYTERI · MONACHI
ORDINIS · S · BENEDICTI
ACADEMIAE · INSCRIPTIONVM
HVMANIORVMQ · LITTERARVM
SOCII
PIETATE · DOCTRINA · MODESTIA
ELAPSO · IAM · SAECVLO
CLARI
BIBLIOTHECARVM
TVM · NOSTRATIVM · TVM · EXTERARVM
DILIGENTISSIMI · INDAGATORIS
IN · DIPLOMATVM · SINCERITATE
DIIVDICANDA
FACILE · PRINCIPIS
AVCTORVM · ANNALIVMQ ·
ORDINIS · SVI
COLLECTORIS · CONDITORIS

Dès que tout le cortège et le clergé furent devant la tombe, on procéda à la levée du scellé et on transféra les restes de Mabillon d'abord, ensuite de Descartes, enfin de Montfaucon. Après le chant du *Libera nos*, la récitation des prières et la bénédiction des restes par M. le curé, on a scellé les tombes dépositaires de ces restes vénérables [3].

XLVI. Bibliographie. — La liste qui va suivre ne dispense pas de recourir à la description des ouvrages donnée au cours du travail qui précède.

1° *Ouvrages imprimés de Mabillon.*

1. *Officia propria regalis monasterii sancti Petri Corbeiensis ordinis sancti Benedicti congregationis sancti Mauri ad limam Breviarii monastici exposita,* in-12. Luteciæ Parisiorum, Coignard, 1667. — Dom Tassin a donné de cet opuscule un titre différent : *Hymni in laudem S. Adalhardi et sanctæ Bathildis reginæ. Officia Ecclesiæ Corbeiensis propria vel nova edita, vel vetera emendata, quæ omnia in unum collecta typis vulgata sunt ad ejusdem Ecclesiæ usum,* in-8°, Parisiis, 1677. — Cf. dom J.-M. Besse, *Le premier ouvrage de Mabillon,* dans *Mélanges et documents publiés à l'occasion du 2e centenaire de la mort de Mabillon,* in-8°, Paris, 1908, p. 355-372. Barthél. Haureau, dans *Nouvelle biographie générale,* t. XXXII (1860) col. 444, dit : « ce premier écrit de Mabillon mérite à peine d'être cité. Nous n'avons pas à louer davantage le suivant. »

2. *Gallia Hispaniæ infelix anni initium felicem Annæ Austriacæ exitum mœrens nuntiat. 20 jan. 1666,* fut imprimé sous ce titre : *Galliæ ad Hispaniam lugubre nuntium ob mortem reginæ Galliarum Annæ Austriacæ,* in-4°, Parisiis, Billaine, 1667.

3. *Sancti Bernardi abbatis primi Clarævallensis Opera omnia, post Horstium denuo recognita, aucta et in meliorem ordinem digesta, necnon novis præfationibus, notis et observationibus, indicibusque copiosissimis locupletata et illustrata,* 2 vol., in-fol., Parisiis, apud Fridericum Lionard, 1667; autre édition en 9 volumes in-8°. L'édition de 1667 fut remplacée par celle de 1690 : *Alexandro PP. VIII dedicata,* qui, à certains égards, est un ouvrage nouveau, 2 vol., in-fol., Parisiis, Coignard, 1690, puisqu'elle est augmentée de près de cinquante lettres, de nouvelles dissertations et de nouvelles remarques. Mabillon préparait une quatrième édition qui parut en 1719 par les soins de dom R. Massuet et de dom Fr. Tixier, qui y ajouta une préface. Elle ne diffère de l'édition de 1690 que par l'addition de deux lettres au premier volume et une troisième, qui avait été publiée par Baluze, deux chartes pour le monastère de Luxeuil et une 3e partie de la lettre *ad Fratres de Monte Dei.* A la suite du second volume on trouve une lettre du moine Frotmond, touchant la canonisation de saint Bernard.

4. Lettre circulaire latine adressée par dom L. d'Achery et dom J. Mabillon aux monastères de l'ordre bénédictin, pour solliciter la communication des pièces utilisables dans la publication des *Acta sanctorum,* dans A. Dantier, *Rapport au ministre,* dans *Archives des miss. scient. et littér.,* 1855-1857, p. 306-308; voir ci-dessus, col. 452.

5. *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti in sæculorum classes distributa.*

Sæculum I quod est ab anno Christi 500 ad 600, collegit D. Lucas d'Achery, ac cum eo edidit D. Johannes Mabillon, qui et universum opus, observationibus, indicibusque necessariis illustravit, in-fol., Parisiis, Billaine, 1668.

Sæculum II quod est ab anno Christi 600 ad 700 in-fol., Parisiis, Savreux, 1669.

Sæculum III quod est ab anno Christi 700 ad 800, 2 vol., in-fol., Parisiis, Billaine, 1672.

Sæculum IV quod est ab anno Christi 800 ad 900, 1 vol. in-fol., Parisiis, Billaine, 1677; 1 vol. in-fol., 1680.

Sæculum V quod est ab anno Christi 800 ad 1000, in-fol., Parisiis, vidua Edm. Martin, 1685.

Sæculum VI quod est ab anno Christi 1000 ad 1100, 1 vol., in-fol., Parisiis, Robustel, 1701; 2 vol., in-fol., 1702.

Ces neuf volumes devaient être suivis d'un dixième qui était « presque en état d'être mis sous presse » suivant l'affirmation de dom Ruinart, et qui est demeuré manuscrit dans la bibliothèque Saint-Germain-

[1] Dom H. Jadart, *Dom Jean Mabillon,* p. 231-232. — [2] Id., *ibid.,* p. 232-233. — [3] Le procès-verbal de la mairie et celui de la paroisse sont publiés par J.-B. Vanel, *Nécrologe,* p. 73-77.

des-Prés, à ce que dit dom Tassin, *Hist. littér. de la congr. de Saint Maur*, p. 237.

Il y eut une réédition à Venise, 1733-1740, en neuf volumes in-folio.

On réunit les préfaces des différents siècles, par les soins de différents compilateurs : J.-B. Perone, les PP. Hideux et du Bos; mais ces recueils ne sont pas identiques les uns aux autres; on trouve : *Praefationes Actis sanctorum O. S. B. praefixae; accedit disquisitio de Cursu gallicano;* autre : *Praefationes in Acta sanctorum ord. S. Benedicti nunc primum conjunctim editae, ejusdem dissertationes quinque* (ce sont : *De pane eucharistico*, p. 543-605; *De cultu sanctorum ignotorum*, p. 607-661; *De veteribus reliquiis* [la sainte Larme], p. 663-686; *De vocibus missae et communionis*, p. 687-717; *De primario Romaricimontis instituto*, p. 719-732), in-4°, Tridenti, 1724; Venetiis 1732; Rotomagi, 1732.

6. *Dissertatio de pane eucharistico azymo et fermentato*, in-8°, Parisiis, Billaine, 1674; reproduit dans les *Ouvrages posthumes*, t. I, p. 101-184, augmenté d'un douzième chapitre, dirigé contre le P. Macedo, cordelier qui avait fait une hérésie au cardinal Bona de son sentiment; reproduit également dans *Praefationes, in Acta sanctorum*, in-4°, Tridenti, 1724, p. 543-605, et dans *Bibliotheca selecta de ritu azymi ac fermentati, auctore Matth. Masetti*, 2 vol. in-4, Venetiis, 1729, Bolomiae, 1750.

7. *Vetera analecta, sive collectio aliquot operum et opusculorum, cum Itinere germanico adnotationibus et disquisitionibus Johannis Mabillon*, 4 vol., in-8°, Parisiis, Billaine, 1675, 1676, 1682 et 1685. Nous avons donné le contenu de chacun de ces volumes, col. 475-480; il parut une *Nova editio cum vita Mabillonii, curante L. de La Barre*, in-fol., Paris, Montalant, 1723, où les pièces ne se suivent pas dans le même ordre que dans l'édition de 1675-1685 : elles sont distribuées en trois classes : la 1re comprend différents opuscules d'auteurs; la 2e renferme des diplômes, des titres et des lettres; la 3e plusieurs dissertations de Mabillon : *De pane eucharistico azymo* et *Eusebii Romani epistola*.

8. *Animadversiones in vindicias Kempenses a R. P... canonico regulari congregationis gallicanae adversus dom. F. Delfau, mon. bened. congr. S. Mauri*, in-8°, Parisiis, 1677, et in-8°, Parisiis, 1712; en outre dans *Ouvrages posthumes*, t. I, p. 55-76; pour défendre la théorie de dom Delfau, attaquée par le P. Testelette, chan. rég. de Sainte-Geneviève. A propos de cette contestation, Mabillon disait : « Je ne cherche point d'occasion d'écrire touchant le livre de l'*Imitation*; au contraire, je les fuis toutes, n'y ayant sur cette matière que trop de livres qu'on ne lira jamais [1]. »

9. *Praefatio dedicatoria operum sancti Augustini ad regem Ludovicum XIV*, en tête du tome Ier, in-fol., Parisiis, 1679 et tirage à part en latin et en français, in-4°, Parisiis, 1679. Cette pièce fut composée « du soir au matin ».

10. *De re diplomatica libri VI in quibus quidquid ad veterum instrumentorum antiquitatem, materiam, scripturam et stilum; quidquid ad sigilla, monogrammata, subscriptiones ac notas chronologicas : quidquid inde ad antiquariam, historicam, forensemque disciplinam pertinet explicatur et illustratur. Accedunt commentarius de antiquis regum Francorum palatiis; veterum scripturarum varia specimina, tabulis LX comprehensa; nova ducentorum, et amplius, monumentorum collectio. Opera et studio domni* Johannis Mabillon, *presbyteri ac monachi ordinis S. Benedicti e congregatione S. Mauri*. In-fol., Lutetiae Parisiorum, vid. L. Billaine, 1681. — Les attaques du jésuite Germon amenèrent la publication du *Librorum De re diplomatica Supplementum in quo archetypa in his libris pro regulis proposita, ipsaeque regulae confirmantur, novisque speciminibus et argumentis asseruntur et illustrantur. Opera et studio domni* Johannis Mabillon, *presbyteri et monachi ordinis S. Benedicti*, in-fol., Parisiis, C. Robustel, 1704. Les nombreuses planches de ces deux ouvrages sont numérotées dans la pagination générale de chacun.

Mabillon préparait une deuxième édition au moment de sa mort, ce fut dom Ruinart qui acheva le travail et le livre parut avec le même titre : *De re diplomatica libri VI... Editio secunda ab ipso auctore recognita, emendata et aucta*, in-fol., Lutetiae Parisiorum, C. Robustel, 1709. Cette édition contient dans les feuillets préliminaires la lettre dédicatoire à Colbert et la préface de Mabillon, entre lesquelles s'intercale une importante préface de dom Ruinart.

Une troisième édition qui n'est qu'une réimpression avec des compléments et des notes de peu de valeur, parut à Naples en 1789 : *De re diplomatica libri VI... Tertia atque nova editio dissertationibus variorum locupleta notisque nunc primum inlustrata a marchione Bumbae Johanne Adimari*, 2 vol. in-fol., Napoli, Ursini, 1789.

11. *Épitaphe* sur la petite tombe en marbre blanc de Henri de Bourbon, duc de Verneuil, bâtard de Henri IV, abbé de Saint-Germain-des-Prés; en 1682. Le texte dans J.-B. Vanel, *Nécrologe*, p. 294.

12. *Épitaphe* de Robert d'Y., en 1682 dans la chapelle Sainte-Anne de la cathédrale de Reims, la 1re de l'abside du côté de l'Épître; la pierre tumulaire s'y trouve encore mais porte une inscription différente. Bibl. nat., ms. lat. *11836*, fol. 304; H. Jadart, *Dom Jean Mabillon*, 1879, p. 189-190.

13. *Épitaphe* sur le mausolée de MM. de Castellan placé dans le fond de la chapelle de Sainte-Marguerite à Saint-Germain-des-Prés, en 1683. Le texte se trouve dans l'*Histoire de l'abbaie royale de Saint-Germain-des-Prés*, p. 271; l'inscription a été rétablie et se lit encore au transept droit de l'église; cf. Piganiol de La Force, *Description de Paris*, t. VII, p. 58.

14. *Éloge* funèbre de l'impératrice Mathilde, mère de Henri II, roi d'Angleterre, dont on venait de découvrir le tombeau à l'abbaye du Bec, gravé sur cuivre en 1684. Le texte se trouve dans dom Tassin, *Histoire littéraire de la congrég. de Saint-Maur*, 1770, p. 245.

15. *Méthode pour apprendre l'histoire*, in-12, Paris, 1684; rédigée à la demande du prieur des feuillants de Florence.

16. *De liturgia gallicana libri III in quibus veteris missae, quae ante annos mille apud Gallos in usu erat, forma, ritusque eruuntur ex antiquis monumentis, lectionario gallicano hactenus inedito, cum tribus missalibus Thomasianis quae integra referuntur : accedit disquisitio de cursu gallicano, seu de divinorum officiorum origine et progressu in Ecclesiis gallicanis*, in-4°, Parisiis, Martin et Boudot, 1685; et réimprimé à Paris, chez Montalant, 1725; reproduit dans *P. L.*, t. LXXII.

17. *Museum italicum seu collectio veterum scriptorum ex bibliothecis italicis eruta a d.* Johanne Mabillon *et d.* Michaele Germain : *Tomus* I, *in duas partes distinctus : prima pars complectitur Iter litterarium, altera vero varia Patrum opuscula et vetera monumenta cum Sacramentario et Paenitentiali gallicano*, in-4°, Parisiis, 1687; Tomus II *complectens antiquos libros rituales sanctae romanae Ecclesiae, cum commentario praevio in ordinem romanum*, in-4°, Paris, 1689; il y eut une réimpression en 2 vol., à Paris, Montalant, 1724. Un troisième volume devait contenir les lettres

[1] Chavin de Malan, *Histoire de Mabillon*, in-12, Paris, 1843, p. 305.

d'Ambroise, général des camaldules au XVe siècle; elles ont été publiées dans le troisième volume de l'*Amplissima collectio* de dom Martène.

18. *Lettre de dom Jean Mabillon à un de ses amis touchant le premier institut de l'abbaye de Remiremont*, in-12, Paris, 1687, réimprimé, dans *Ouvrages posthumes*, t. II, p. 70-90; traduit en latin et imprimé dans *Præfationes in Acta sanctorum*, in-4°, Tridenti, 1724, p. 719-732; cf. De Beduer, *Les chanoinesses de Remiremont pendant douze siècles, 620-1792*, in-12, Paris, 1900. — Le chapitre noble de Remiremont n'admettait que soixante-douze chanoinesses faisant preuve de quatre degrés de noblesse tant paternelle que maternelle. Depuis longtemps cette maison offrait le spectable de l'édification des unes, du scandale de beaucoup d'autres et de la morgue de toutes [1]. Dans la première moitié du XVIIe siècle, l'abbesse Madame Catherine de Lorraine tenta inutilement d'introduire une réforme; après elle, Madame Christine de Salm forma le même projet et, pour y réussir, demanda à Mabillon un travail servant à prouver que jusqu'au XVe siècle, Remiremont avait observé la règle bénédictine. Ce fut à cette occasion qu'il écrivit la *Lettre de dom Jean Mabillon à un de ses amis touchant le premier institut de l'abbaye de Remiremont*, en 1687; cette pièce fut traduite en latin et introduite à la suite du volume composé des *Praefationes in Acta sanctorum*, in-4°, Tridenti, 1724, p. 719-732 : V. *De primario Romarici montis instituto*. Les dames de Remiremont, rapporte dom Tassin, « entêtées de leur qualité de chanoinesses, avancèrent dans un de leurs factums que le P. Mabillon n'avoit osé assurer qu'elles eussent été de l'ordre de Saint-Benoît, qu'il avoit dit au contraire que, dès le IXe siècle, elles étoient chanoinesses. L'un et l'autre étoient très faux. » Mabillon, dans sa lettre, prouve par la fondation de cette maison, par les monuments qu'on y voit, par les anciens auteurs, par les bulles des papes, que les religieuses de Remiremont étaient nonnes bénédictines jusqu'au XVe siècle au moins. Cette érudition fut d'ailleurs en pure perte, les chanoinesses durèrent jusqu'en 1790, très dissipées, très mondaines, donnant des fêtes, des réceptions, des bals même. L'abbesse seule faisait des vœux et un scrupule vint à Madame Christine de Salm; elle s'en ouvrit à Mabillon ayant « appris que ses parents avoient donné quelque argent pour avoir la place de chanoinesse qui étoit nécessaire pour parvenir à l'abbaye... On croit encore que pour l'abbaye même ses parents avoient promis quelque argent aux gens qui y pouvoient contribuer; mais on ne sait pas si on en a donné. Cependant, Mabillon écrivait à Rome que cette bonne abbesse, désirant mettre sa conscience en repos, a été conseillée de se pourvoir à Rome pour se faire réhabiliter... sans que la chose puisse éclater dans le monde. Vous voyez l'importance qu'il y a de garder le secret en cette rencontre [2].» Et il demandait qu'on passât par le cardinal Colloredo et qu'on payât tous les frais qu'il prendrait soin de faire rembourser. Le bref de la Pénitencerie lui serait adressé par l'intermédiaire d'un confrère.

19. *Réponse des religieux bénédictins de la province de Bourgogne à un écrit des chanoines réguliers de la même province touchant la préséance dans les États*, in-4°, Paris, 1687, Les chanoines réguliers, alléguant un *motu proprio* du pape Pie IV, avaient réclamé cette préséance dans un écrit intitulé : *Exposition ou sommaire du droit des chanoines réguliers de la province de Bourgogne*. Ce n'était pas seulement querelle de moines, la question importait au roi lui-même. En effet, le bref apostolique n'ayant pas été soumis aux Parlements, la prétention des chanoines se fondait sur un titre sans valeur et portait atteinte aux libertés gallicanes. La *Réponse* de Mabillon fut suivie d'une :

20. *Réplique des religieux bénédictins de la province de Bourgogne au second écrit des chanoines réguliers de la même province*, in-4°, Paris, 1687, cette pièce fut rédigée en huit jours.

Les n°s 19 et 20 furent réimprimés dans les *Ouvrages posthumes*, t. II, p. 96-173; Précis de la défense des religieux bénédictins de la province de Bourgogne contre les chanoines réguliers de la même province, touchant la préséance dans les États, p. 174; *Réplique des religieux...*, p. 178-269. Il fut fait de ces deux pièces une traduction latine par le P. Hermann Schenck, *Gemina apologia benedictinorum pro defendenda possessione praecedentiae in Comitiis statuum Burgundiae contra canonicos regulares S. Augustini ejusdem provinciae*, in-4°, Constantiae, 1706.

21. *Traité où l'on réfute la nouvelle explication que quelques auteurs donnent aux mots de messe et de communion qui se trouvent dans la règle de saint Benoist*, in-12, Paris, Coignard, 1689, sans nom d'auteur; réimprimé dans les *Ouvrages posthumes*, t. II, p. 272-331, et *Addition au précédent traité*, p. 311-320; traduit en latin : *De vocibus missae et communionis in regula S. Benedicti adhibitio*, dans *Praefationes in Acta sanctorum* in-4°, Tridenti, 1724, p. 687-727. L'abbé de Saint-Cyran et Lancelot avaient soutenu que ces termes devaient s'entendre, le premier, de la conclusion de l'office divin (*missa*), et le deuxième, du pain et du vin que le lecteur prenait pour marquer la communion avec les frères avant de commencer la lecture; dom Claude de Vert, trésorier de Cluny, adopta cette interprétation; Mabillon la réfuta en prouvant que ces mots signifiaient, dans le sens traditionnel, le sacrifice de la messe et la communion eucharistique.

22. *Épitaphe* du chanoine Antoine Faure, décédé le 30 nov. 1689, à Paris, Bibl. nat., ms. lat., *11836*, fol. 208-226, dans H. Jadart, *Dom Jean Mabillon*, p. 190-191.

23. *Traité des Études monastiques divisé en trois parties, avec une liste des principales difficultez qui se rencontrent en chaque siècle dans la lecture des originaux et un catalogue des livres choisis pour composer une bibliothèque ecclésiastique*, in-4°, Paris, Robustel, 1691 : 2 vol. in-12, Paris, 1692; in-12, Bruxelles, 1691, et une 2e édition revue et corrigée, 2 vol. in-12, Paris, 1692, On retrancha de cette édition tout ce qui se trouvait dans la première en faveur des *Institutions théologiques* d'Episcopius. Le *Traité* eut une traduction latine du P. Ulrich Standigl, imprimée à Kempten, 1702; le P. Hermann Schenck traduisit en latin la liste des principales difficultés; le P. Nicolas Ceppi traduisit en italien la deuxième partie avec la liste des difficultés et la fit imprimer sous le titre de *La scuola Mabillonia*, in-8°, Roma, 1701, mais il dut supprimer ce que Mabillon avait dit de certains livres défendus dont il approuvait la lecture.

24. *Réflexions sur la réponse de M. l'abbé de la Trappe au Traité des études monastiques*, in-4°, Paris, Robustel, 1692; 2 vol. in-12, Paris, Robustel, 1693,

25. *De monasticorum studiorum ratione ad juniores studiososque congregationis S. Mauri monachos* d. JOHANNIS MABILLON. La date de cet écrit n'est pas connue avec précision, peu avant ou peu après le *Traité des études monastiques*. Cette pièce se trouve

[1] P. Thiébault, *Mémoires*, in-8°, Paris, 1893, t. I, p. 290. — [2] Bibl. nat., ms. fr. *19649*, fol. 175 : *Mabillon à dom Estiennot*, Paris, 25 août 1692, dans E. de Broglie, *Mabillon et la société de Saint-Germain-des-Prés*, 1888, t. I, p. 255-257.

dans *Ouvraqes posthumes*, t. I, p. 419-425. Dom Thuillier, préf., p. III, dit que « cette pièce fut faite pour être mise en tête d'une nouvelle édition de *Sulpice Sévère*, l'historien favori de dom Mabillon, et devait tenir lieu d'épitre dédicatoire. »

26. Mabillon dans une lettre à Magliabecchi, datée de Paris le 12 avril 1694, lui dit qu'il a « traduit en latin tout l'ouvrage » d'Ellies du Pin, intitulé *Observations sur les auteurs des IXe et Xe siècles.* Voir Valery, *Correspondance inédite*, t. II, p. 364, n. 282.

27. *Lettre circulaire sur la mort de Madame Jacqueline Bouette de Blémur, religieuse bénédictine*, in-4°, Paris, 1694, réimprimée dans *Ouvrages posthumes*, t. I, p. 549-555, sous ce titre modifié : *Lettre circulaire écrite par dom Jean Mabillon au nom de la Mère prieure du monastère du Saint-Sacrement sur la mort de la Mère de Blémur.*

28. Επινίκιον, *rythmo teutonico Ludovico regi acclamatum, cum Nortmannos anno DCCCLXXXIII vicisset. Ex codice ms. monasterii Elnonensis sive S. Amandi in Belgio per domnum* JOHANNEM MABILLON, *presbyterum ac monachum O. S. B. e congregatione S.-Mauri descriptum. Interpretatione latina et commentatione historica illustravit Jo. Schilter*, in-4°, Argentorati, J. Reinhold, 1696, 72 p.

29. *La règle de saint Benoist et les statuts d'Etienne Poncher, évêque de Paris, mis en françois pour l'usage des religieuses de Chelles*, in-12, Paris, 1697.

30. *Eusebii Romani ad Theophilum Gallum Epistola de cultu sanctorum ignotorum*, in-4°, Parisiis, 1698.

31. *Epistola commonitoria ad domnum* CLAUDIUM ESTIENNOT (*Stephanotium*) *procuratorem congregationis S. Mauri in Curia romana, super epistola de cultu sanctorum ignotorum*, in-12, Parisis, 1698.

32. *Eusebii Romani ad Theophilum Gallum Epistola de cultu sanctorum ignotorum*, in-12, Paris, 1705. La première édition (n. 30) fut traduite en français par M. de Boin : *Traduction de la lettre d'Eusèbe Romain à Théophile François sur le culte des saints inconnus*, in-12, Paris, 1698; la deuxième édition fut traduite par Le Roy. — Dans les *Ouvrages posthumes*, t. I, p. 213-281, on trouve le texte de la première et celui de la deuxième édition superposés; cf. l'*Epistola commonitoria*, t. I, p. 320-330. En outre, dans les *Praefationes in Acta sanctorum*, in-4°, Tridenti, 1724, p. 607-661 : *De cultu sanctorum ignotorum editio secunda cui accessit epistola ad Stephanotium numquam antea typis edita.* — Niceron donne à ce sujet deux détails qui manquent ailleurs : La lettre de Plouvier, en 1700, parue à Rome « y fut fort méprisée »; en 1701, on vit paraître une autre critique française de la *Lettre* d'Eusèbe, ayant pour auteur M. La Benazie, chanoine d'Agen. On n'y voit ni railleries, ni injures comme dans les autres : c'est un dialogue entre un missionnaire et un néophyte où celui-ci, convaincu qu'on peut invoquer les saints, doute seulement sur les principes de M. de Launay et d'Eusèbe, si tous les saints qu'on honore dans l'Église peuvent être invoquez. Ce petit ouvrage a son mérite et le P. Mabillon paroît ne l'avoir point méprisé. En 1701, lors de la dénonciation à l'*Index*, « les choses y prirent d'abord un si mauvais tour, qu'on consoloit déjà par avance le P. Mabillon sur l'événement, en l'assurant, de la part de plusieurs cardinaux, que la censure de l'Index ne serviroit qu'à donner un nouveau relief à Eusèbe. Mais l'auteur qui ne se soucioit pas d'un pareil relief, employa tous ses amis pour parer ce coup. » (Niceron, *Mémoires*, t. VII, p. 367.)

33. *Lettre aux catholiques d'Angleterre, sur le bruit répandu dans ce royaume qu'il avoit changé de religion*, en 1698; reproduite tout entière dans l'*Abrégé*, par dom Ruinart, p. 216-223; cf. dom Tassin, *Hist. litt.*, p. 212, 258. Cette pièce est intitulée : « A mes très chers Frères, les catholiques anglois, salut en Jésus-Christ, nôtre Sauveur, constance et persévérance en la foy catholique. »

34. *Lettre d'un bénédictin à Mgr l'évêque de Blois, touchant le discernement des anciennes reliques, au sujet d'une dissertation de M. Thiers contre la sainte Larme de Vendôme*, in-8°, Paris, 1700; réimprimée dans *Ouvrages posthumes*, t. II, p. 361-398, traduction latine, dans *Praefationes in Acta sanctorum*, in-4°, Tridenti, 1724, p. 663-686 : *De veteribus reliquiis discernendis.*

35. *Præfatio generalis in editionem operum S. Augustini*, in-fol., Paris, 1701.

36. *Sancti Bernardi de consideratione libri quinque ad Eugenium tertium jussu Clementis XI Pontif. Max. editi*, in-8°, Parisiis, 1701.

37. *Discours sur les anciennes sépultures de nos rois*, dans *Mémoires de littérature tirez des registres de l'Acad. roy. des Inscr. et Belles-Lettres*, t. II, 1717, p. 684-699, et dans *Ouvrages posthumes*, t. II, p. 43-58.

38. *La mort chrétienne sur le modèle de celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de plusieurs saints et grands personnages de l'antiquité, le tout extrait des originaux par un R. P. de la congrégation de Saint-Maur*, in-12, Paris, Robustel, 1702.

39. *Lettre circulaire* du 28 janvier 1702 aux monastères pour en obtenir des mémoires; cf. Tassin, *Hist. litt.*, p. 260.

40. *Annales ordinis S. Benedicti in quibus non modo res monasticae sed etiam ecclesiasticae historiae non mina pars continetur.* — T. I, *complectens libros XVIII ab ortu sancti Benedicti ad annum 700*, in-fol., Parisiis, 1703; t. II, *complectens res gestas ab anno 701 ad ann. 849*, in-fol., Parisiis, 1704; t. III, *ab anno 850 ad ann. 980*, in-fol., Parisiis, 1706; t. IV, *ab anno 981 ad ann. 1066*, in-fol., Parisiis 1707; t. V, *ab anno 1067 ad ann. 1116*, in-fol., Parisiis, 1713, donné par dom R. Massuet; le t. VI, paru en 1739, est l'ouvrage de dom E. Martène. Voir D. Tassin, *Hist. litt.*, p. 261-267.

41. « Parmi les lettres de M. Bocquillot on en voit une de dom Mabillon et, à la suite d'une lettre de M. Bocquillot même contenant des difficultés sur le Rituel, on trouve les réponses du P. Mabillon à ces difficultés. » Tassin, *op. cit.*, p. 267. « Il y a encore une lettre du même parmi les pièces ajoutées à la fin de la vie de dom Calmet. » Id., *ibid.*, p. 267.

42. *Instruction sur le renouvellement de vie* (adressée aux bénédictines de Dieppe) [publié par le docteur de Bouis d'après le manuscrit latin *12703* de la Bibl. nat.], in-8°, Rouen, Cagniard, 1874, XIX-28 p. Cet écrit ne porte aucune date, mais les recherches de l'éditeur ont permis de connaître ses destinataires, lesquelles avaient consulté Mabillon sur le règlement de leur monastère. Cette *Instruction* se compose d'une série de réflexions divisées en trente-deux paragraphes : conseils discrets, pieux, tempérés, exposé des principales vertus des sœurs : pauvreté, obéissance, prière. L'œuvre se termine par un symbole chrétien :

$$A + \omega$$

avec cette invocation : « Seigneur ayez pitié de vos serviteurs qui espèrent en vous. »

43. *Ouvrages posthumes de d. Jean Mabillon et de d. Thierri Ruinart, bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur.* T. I, *contenant un recueil des petits écrits de dom Jean Mabillon avec des additions. Ses lettres et celles des personnes illustres pour leurs dignitez ou par leur savoir, qui lui ont écrit et l'histoire de quelques contestations littéraires où ce savant homme est entré*, par dom Vincent Thuillier, bénédictin de la

même congrégation[1], in-4°, Paris, Rabuty, Josse, Joubert, 1724.

Pages 1-47 : « Histoire de la contestation sur l'auteur du livre de l'*Imitation de J.-C.* » et p. 48-54 : « Garants de l'histoire précédente », par dom Thuillier.

P. 55-76 : *Animadversiones in vindicias Kempenses a R. P... canonico regulari congregationis gallicanae adv. d. Fr. Delfau, mon. ben. congr. S. Mauri.*

Pages 77-100 : Lettres et écrits sur la question des azymes.

Pages 101-184 : *Dissertatio de pane eucharistico azymo et fermentato*, imprimée pour la première fois en 1674, augmentée ici d'un douzième chapitre contre le P. Macedo, cordelier, qui avoit fait une hérésie au cardinal Bona de son sentiment.

Page 185 : *Praemonitus in sequens opusculum Eldefonsi.*

Page 189 : *Revelatio quæ ostensa est venerabili viro Hispanensi Eldefonso episcopo in Spiritu Sancto mense septimo.*

Pages 198-204 : Lettres.

Pages 204-208 : Jugement du P. Thomassin sur la dissertation précédente.

Pages 209-364 : Lettres et écrits sur le culte des saints inconnus.

Pages 209-212 : *Fr. Joan. Mabillon admonitio in novam editionem epistolae Eusebii Romani.*

Pages 213-281 : *Eusebii Romani ad Theophilum Gallum Epistola de cultu sanctorum ignotorum;* les deux éditions superposées, la première en bas de page et en petit caractère.

Page 282 : *Appendix de ritu humandi sacerdotes veteri et novo.*

Page 285 : *Appendix II : De probatione reliquiarum per ignem.*

Page 288 : *Decretum generale sacrae congregationis Rituum ab Innocentio XII approbatum.*

Page 293 : *Index oleorum sacrorum quæ Gregorius Magnus misit ad Theodelindam reginam.*

Page 295 : *Inscript. antiquar. Sebast. Maccii Durantini.*

Pages 301-303 : *Synopsis epistolae sequentis* (i. e. praecedentis).

Pages 303-318 : Lettres de et à Mabillon.

Pages 320-329 : *Fr. Joann. Mabillon commonitoria epistola ad D. Claudium Estiennot, V nonas julii* 1698.

Pages 330-346 : Lettres de et à Mabillon.

Pages 347 : *Observationes ad sectionem IV epistolae Eusebii Romani ad Theophilum Gallum.*

Page 351 : *Brevis responsio ad observationes quae Romae factæ sunt.*

Pages 352-363 : Lettres de et à Mabillon.

Pages 365-426 : Lettres et écrits sur les études monastiques.

Pages 365-391 : Histoire de la contestation sur les *Études monastiques* (par dom V. Thuillier).

Pages 391-418 : Lettres de et à Mabillon.

Pages 419-425 : *De monasticorum studiorum ratione ad juniores studiososque congr. S. Mauri monachos d. Joan. Mabillon.*

Pages 427-555 : Lettres de et à Mabillon, la dernière est la : *Lettre circulaire écrite par dom J. Mabillon au nom de la Mère prieure du monastère du Saint-Sacrement sur la mort de la Mère de Blémur* (p. 549-555).

Tome II, *contenant outre quelques œuvres posthumes de ces deux savants religieux plusieurs petits ouvrages déjà imprimés de dom Mabillon.*

Page 1 : *Iter Burgundicum anni MDCLXXXII.*

Page 44 : *De quibusdam factis Reverendissimi P. D. Vincentii Marsolli congregationis S. Mausi superioris generalis.* « Relation de quelques faits dont il avait été témoin oculaire. Quel modèle pour ceux qui écrivent l'histoire des saints. Point de faits indifférens, point de détail ennuieux, point de circonstances inutiles, rien de puéril, rien d'outré. Une narration simple, naïve, où l'art semble n'entrer pour rien et qui ne plaît que par le choix et l'arrangement des choses et par la manière de les raconter. » (Thuillier, *préf.*, p. VIII.) Cf. *Rev. bénéd.*, 1911, p. 391-414.

Page 43 : Discours sur les anciennes sépultures de nos rois (voir n° 37).

Page 59 : *Votum d. Jo. Mabillon de quibusdam Isaaci Vossii opuscula* (cf. Thuillier, *op. cit., pref.*, p. VIII-IX).

Page 64 : *Dotes des religieuses.* « A la question qui lui avoit été faite, si l'on pouvoit fixer par autorité publique, les dotes des religieuses et en cas que cela se pût, si les princes et les magistrats séculiers peuvent en faire un règlement. Après avoir rapporté tout ce qui avait été statué en différents siècles sur ces dotes, il conclut qu'il lui semble qu'au lieu d'exiger des dotes, on feroit mieux de fixer le nombre des religieuses et de ne recevoir de dotes que des surnuméraires. » (Thuillier, préf., p. X.)

Page 70 : *Lettre touchant le premier institut de l'abbaye de Remiremont* (voir n. 18).

Page 91 : *Avis pour ceux qui travaillent aux histoires des monastères.* « Dom Mabillon avoit cette histoire extrêmement à cœur, et c'est lui sans doute qui avoit inspiré à dom Michel Germain, son compagnon d'études, le dessein du *Monasticon gallicanum.* » (Thuillier, *préf.*, p. IX.)

Page 96 : *Réponse des religieux bénédictins de la province de Bourgogne, à un écrit des chanoines réguliers de la même province touchant la préséance dans les États* (voir n. 19).

Page 174 : *Précis de la défense des religieux bénédictins de la province de Bourgogne contre les chanoines réguliers de la même province, touchant la préséance dans les États.*

Page 178 : *Réplique des religieux bénédictins de la province de Bourgogne au second écrit des chanoines réguliers de la même province* (voir n. 20.)

Pag. 272 : *Traité où l'on réfute la nouvelle explication que quelques auteurs donnent aux mots de messe et de communion qui se trouvent dans la règle de saint Benoist.* Mabillon donne à ces deux termes la signification eucharistique (voir n. 21.)

Page 311. *Addition au précédent traité.*

Page 321. *Réflexions sur la prison des ordres religieux.* « Il ne put aprendre sans être pénétré de douleur, le traitement rigoureux dont on usoit dans certain ordre à l'égard des religieux qui avoient commis quelque faute d'éclat contre leur devoir essentiel. » (Thuillier, *préf.*, p. IX.)

Page 336 : *Remarques sur les antiquités de l'abbaye de Saint-Denis*, où dom Mabillon démontre, ce me semble : 1° que jamais Dagobert ne transféra les corps de saint Denis et de ses compagnons de l'église de l'Estrée dans la nouvelle qu'il avoit bâtie ; 2° que le lieu de la sépulture de saint Denis étoit très illustre avant Dagobert ; 3° qu'avant ce roi et même du temps de sainte Geneviève on mit en cet endroit des moines pour chanter les louanges de Dieu sur le tombeau des saints martyrs. » (Thuillier, *préf.*, p. X-XI.)

Page 361-398 : *Lettre à Mgr l'évêque de Blois touchant le discernement des anciennes reliques au sujet d'une dissertation de M. Thiers contre la sainte Larme de Vendôme* (voir n. 34).

[1] Sur le personnage de dom Vincent Thuillier, cf. J.-B. Vanel, *Les bénédictins de Saint-Germain-des-Prés et les savants lyonnais d'après leur correspondance inédite*, in-8°, Paris, 1894, p. 245-262.

Tome III, p. 411-500. *D. Theodorici Ruinarti, Iter litterarium in Alsatiam et Lotharingiam, anno 1696;* la rédaction est de dom Ruinart, mais le voyage a été fait par Mabillon et par Ruinart.

2. *Travaux manuscrits.* — Dom Tassin nous apprend qu' « après la mort de dom Mabillon, on trouva dans ses papiers des observations sur le célèbre verset de la Ire épître de saint Jean : *Tres sunt qui testimonium dant in caelo,* une dissertation sur la canonisation des saints et des réflexions sur l'ordre de Saint-Lazare. Ces écrits n'ont point été imprimés [1]. » D'ailleurs ce ne sont pas les seuls que contenaient les cartons où se trouvaient des copies de documents que dom Martène fit entrer dans son *Thesaurus novus anecdotorum,* des notes historiques et des mémoires rédigés qui formèrent entre les mains de dom Vincent Thuillier les deux premiers volumes des *Ouvrages posthumes de dom Jean Mabillon et de dom Thierri Ruinart.* D'autres ont été signalés ou publiés depuis, passés de la cellule monastique dans les archives de Saint-Germain-des-Prés et transférés de là pendant la Révolution à la Bibliothèque nationale. « Y sont-ils tous? Il est du moins certain qu'il y en a un bon nombre, et comme la belle écriture de Mabillon, si franche, si ferme, est facilement reconnaissable avec ses liaisons caractéristiques (notamment sa façon de relier l'*s* au *t* qui le suit), ses boucles élégantes, ses abréviations originales à la fin des mots, ceux qui feuillettent les manuscrits provenant du fonds Saint-Germain ont assez souvent la joie de rencontrer une note, un court mémoire, la première rédaction de quelque ouvrage qu'ils peuvent, sans la moindre hésitation, lui attribuer [2]. »

Nous mentionnerons quelques-uns de ces mémoires.

1° *Observations sur le célèbre verset de la Ire épître de saint Jean : Tres sunt qui...*

Dom P. Denis a recherché sans succès cet opuscule que personne n'a encore signalé [3].

2° *Dissertation sur la canonisation des saints.*

En réalité, elle n'est point de Mabillon, mais elle a été composée d'après ses notes par dom Jean Jessenet, qui l'accompagna dans son voyage de Lorraine et mourut le 6 novembre 1680, âgé de vingt-neuf ans. Cette pièce est conservée dans le ms. lat. *11778* de la Bibl. nat., fol. 198-211 mise au net, fol. 212-225 brouillon; elle est intitulée : *De sanctorum canonizatione dissertatio historica,* sept chapitres, en latin. En tête du fol. 198, on lit en marge, de la main de Mabillon : *Haec exercitatio facta est ex schedis nostris a D. Johanne Jessenet anno 1680 quo et obiit* [4].

3° *Réflexions sur l'ordre de Saint-Lazare.*

Cette dissertation se trouve dans le ms. fr. *18540,* de la Bibl. nat., fol. 61-65; elle a été publiée par d. Paul Denis, *Trois dissertations de dom Mabillon,* dans *Revue Mabillon,* 1909, t. v, p. 273-277. Cette dissertation semble avoir pour but de prouver que le duc de Savoie, bien qu'ayant été institué par le pape grand-maître des ordres de Saint-Lazare et de Saint-Maurice, ne peut disposer des léproseries, maladreries et commanderies situées en France. Voici les cinq divisions de ce travail : « I. Il y a eu des léproseries longtemps avant l'ordre de Saint-Lazare. II. Cet ordre n'a commencé qu'au XIIIe siècle. III. Depuis son établissement il y a eu plusieurs léproseries qui n'estoient pas dépendantes de cet ordre. IV. Les anciens hospitaux ont esté sujets aux églises et aux monastères. V. Ce que l'on doit penser de l'ordre de Saint-Lazare d'aujourd'huy. »

4° *Procès-verbal d'expertise d'un titre, 28 juillet 1687.*

Le mss fr. *17698* de la Bibl. nat., fol. 162-164, contient l'examen de l'authenticité d'un titre qui était produit au cours d'un procès; les juges envoyèrent la pièce à Mabillon. Il s'agit d'un titre de la famille de Théville, dans l'Orléanais. Voir d'Hozier, *Armorial général de France,* 1865, t. I, p. 551-552. La pièce a été intégralement publiée par dom P. Denis, dans *Revue Mabillon,* 1909, t. v, p. 277-280.

5° *Observations sur l'article XVIII de l'Édit nouveau du mois d'avril 1695.*

Le ms. fr. *18036,* fol. 262, de la Bibl. nat. contient cette consultation rédigée à l'occasion d'un édit royal concernant la juridiction épiscopale sur les monastères, en particulier sur le droit de visite. Le texte de l'article XVIII se trouve dans L. Mention. *Documents relatifs aux rapports du clergé avec la royauté de 1682 à 1705,* in-8°, Paris, 1893, p. 120; la consultation demandée à Mabillon par dom Cl. Boistard a été publiée par dom P. Denis, dans *Revue Mabillon,* 1909, t. v, p. 282-284; elle tend à établir que l'exemption de la juridiction épiscopale s'étend aux monastères qui font partie de congrégations. Les raisons alléguées par Mabillon ne parurent pas convaincantes à dom Fr. Anceaume, administrateur de Saint-Éloy de Noyon qui soumit ses difficultés à Mabillon (*ibid.,* t. v, p. 285-288) dont on n'a pas la réponse. La déclaration royale du 29 mars 1696 reconnut expressément que les monastères « qui sont sous des congrégations » étaient exempts de la visite des évêques, ce qui était précisément le point qu'avait voulu établir le mémoire de Mabillon.

3. *Correspondance.* — Les papiers et la correspondance de Mabillon sont conservés à la Bibliothèque nationale : mss. lat. *11866, 11902, 12089, 12301, 12777* à *12780, 13067, 13119, 13120, 14187;* mss. fr. *17693* à *17700,* et la correspondance : *19649* à *19659.* A ces onze volumes de format in-folio, il faudrait aujouter tout ce qui se trouve disséminé dans des bibliothèques publiques et des collections particulières, noter ce qui n'est connu que par des mentions ou des allusions et qui ne s'est pas retrouvé; enfin évaluer, si c'est possible, ce qui nous manque d'après ce qui nous reste. Mabillon entretenait une vaste correspondance d'un caractère presque exclusivement littéraire; ses lettres de conseil, de direction, d'amitié sont rares, nous n'avons pas rencontré de lettres adressées à sa famille. Vivant à une époque où les communications étaient rares et lentes en comparaison de ce qu'elles sont de nos jours, Mabillon, ainsi qu'un très grand nombre de savants, ses contemporains, correspondait avec les érudits de la France et de l'Europe. « Il consultoit luy-même ceux qu'il connaissoit avec une docilité surprenante; il en étoit aussi consulté à son tour : et l'on croioit être en sureté lorsqu'on sçavoit le sentiment du Père Mabillon sur quelque point d'antiquité. Alexandre VIII, aussitost son exaltation, fit avertir dom Mabillon de ne pas manquer à lui écrire toutes les semaines, pour l'informer de ce qui regardoit la littérature et il chargea un de ses principaux officiers [Luigi Sergardi] du soin d'entretenir ce commerce parce qu'il prévoioit bien qu'il seroit à charge à la modestie de ce saint religieux. M. de Furstenberg, évêque de Paderborne et de Munster, entretint longtemps un pareil commerce. Les évêques d'Espagne, et principalement le Patriarche des Indes, luy ont écrit plusieurs fois pour l'engager à avoir quelque relation avec eux touchant les sciences ; un de ces prélats lui écrivit en 1702 : *Litterasmitte. Mitte ut oblecter* [5]. » Nous ignorons sur quel fondement on

[1] Tassin, *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur,* p. 267. — [2] D. P. Denis, *Trois dissertations de dom Mabillon,* dans *Revue Mabillon,* 1909, t. v, p. 271. — [3] D. P. Denis, *Trois dissertations de dom Mabillon,* dans *Revue Mabillon,* 1909, t. v, p. 271. — [4] Id., *ibid.,* p. 271-272. — [5] Ruinart, *Abrégé,* p. 74-76.

a pu évaluer à « dix mille » le nombre de lettres envoyées par Mabillon à ses « six cents » correspondants [1]. En l'état de nos connaissances, ces chiffres paraissent énoncés sans qu'on ait procédé aux investigations préalables qui les autoriseraient.

La correspondance de Mabillon a fait l'objet de recherches et de publications méritoires. L'année même de sa mort et avant qu'il eût disparu, le cardinal d'Estrées, abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés, émettait le vœu de la publication des correspondances « d'hommes qui pendant leur laborieuse carrière avaient donné tant de gages à la science et à la religion. » Un manuscrit du fonds Saint-Germain contient un essai d'inventaire rédigé vers ce temps et renfermant l'analyse d'un grand nombre de lettres de mauristes aujourd'hui perdues. L'esprit d'ordre et de vigilance qui présidait à la direction de la bibliothèque de Saint-Germain ne pouvait manquer de tendre à récupérer et à classer toutes les lettres écrites par les religieux du monastère sur des matières scientifiques. Malheureusement l'incendie de cette bibliothèque à l'époque de la Révolution (19-20 août 1794), le pillage des collections, les larcins discrets qui se pratiquèrent dans la suite, créèrent des lacunes désormais impossibles à combler.

La correspondance de Mabillon n'échappa pas à ces conditions; elle était d'ailleurs fort loin d'être complète. Lorsque dom Thuillier donna les *Ouvrages posthumes* en 1724, il ne se dissimula pas la déception que causerait le petit nombre de lettres : « On ne manquera pas de s'attendre à voir ici, dit-il, une infinité de lettres d'érudition. Cependant on n'en verra pas un fort grand nombre. La raison est que j'ai beaucoup de consultations et que je n'ai presque de réponses que celles dont l'auteur avoit fait des brouillons. Ce n'est pas faute d'avoir fait ses diligences pour les avoir, mais ou elles sont perdues ou chacun a eu ses raisons pour les garder. » Dom Thuillier était trop parfaitement initié aux véritables méthodes scientifiques pour négliger les lettres adressées à Mabillon; il savait qu'une correspondance est un *dialogue* et il n'a eu garde d'omettre les demandes ni les réponses.

Les divers biographes de Mabillon au XVIIIe siècle : Ruinart, de Vic, Massuet, Martène, Le Cerf, Tassin, ne se sont guère préoccupés de recourir à la correspondance. Dom Ruinart, qui avait en mains tous les papiers de Mabillon, reproduisit fort peu de lettres *in extenso;* il fit heureusement exception pour la *Lettre aux catholiques anglois* [2] et une *Lettre sur la solitude* [3]. En 1843, Chavin de Malan publia une *Histoire de d. Mabillon* dans laquelle il inséra quelques lettres tirées des manuscrits d'un cabinet particulier qu'il n'indique pas et qui semble être le *Résidu Saint-Germain* qu'il avait exploré consciencieusement, et sur lequel il avait exercé des prélèvements [4].

Trois recueils ont fait une place importante à la correspondance de Mabillon : celui de M. Valery en 1846, celui de A. Dantier, en 1855, celui de E. Gigas en 1892; à eux trois ils contiennent presque deux cents lettres de Mabillon.

En 1883, le *Comité des travaux historiques* annonça le projet de publication d'un recueil complet et méthodique de la correspondance des bénédictins de Saint-Maur. A. Dantier fut désigné pour préparer cette publication; après sa mort, H. Stein lui succéda et il fut entendu que le recueil ne devrait « en aucun cas excéder deux volumes ». Or, la correspondance intégrale, — la seule souhaitable — des lettres des mauristes devait déborder ce cadre arbitrairement tracé. « Il suffirait, d'après P. Denis, d'un talent simplement ordinaire, aidé des ressources d'une bonne bibliothèque et d'une puissance de travail faite surtout d'attention et de continuité pour préparer une édition très suffisante de cette correspondance, classée dans l'ordre chronologique et annotée sobrement. Ce qui rend cette tentative irréalisable, c'est l'excessive abondance des matériaux. Il faudrait bien vingt forts volumes in-4°, pour les seules lettres de la Bibliothèque nationale; je crois, en effet, avoir réuni déjà près de douze mille fiches, et je suis loin d'avoir achevé ce dépouillement. Or quel est l'éditeur qui, à notre époque, s'aventurerait dans une telle entreprise? » On put espérer un moment que dom Paul Denis viendrait à bout de cette tentative, mais après un brillant début, d'abondantes promesses et quelques réalisations partielles, le malheureux sombra sans entreprendre l'œuvre promise.

Dans la correspondance des mauristes, la part qui revient à Mabillon est loin d'être la plus considérable, et l'entreprise pourrait être tentée avec de sérieuses chances d'aboutir. Au cours d'une période qu'on peut assigner en chiffre rond à la première dizaine d'années de ce siècle, une heureuse curiosité fit publier coup sur coup un assez grand nombre des lettres de Mabillon; nous ne les énumérerons pas ici puisque les titres des publications se lisent dans la section suivante de cette bibliographie. M. A.-J. Corbierre choisit ce moment pour dresser un *Inventaire des lettres imprimées de dom Mabillon,* dans les *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord,* 1907, t. XLV, p. 129-161, où il arrive à un total de 326 pièces imprimées. La préparation du présent travail nous a montré qu'un tel *Inventaire,* pour utile qu'il soit, réclamerait une préparation et des dépouillements plus étendus [5].

Pour rendre les services documentaires qu'on est en droit d'attendre d'une publication de la correspondance de Mabillon, il est indispensable que celle-ci offre, parallèlement, les lettres écrites par Mabillon et les lettres écrites à Mabillon, outre un certain nombre d'autres qui contiennent une mention de sa personne ou de tel et tel de ses écrits. Chaque pièce devrait être transcrite d'après l'original ou la copie ancienne, lorsque l'original a disparu; en outre, elle exigerait une brève anpotation et un résumé sommaire; enfin le renvoi au fonds, au volume et folio, la mention des éditions successives et aussi la vérification des dates, des noms propres et l'identification des noms de lieu.

4. *Ouvrages relatifs à Mabillon* (d'après l'ordre chronologique). — *Histoire des contestations sur la « Diplomatique », avec l'analyse de cet ouvrage composé par Mabillon,* par G.-B. Raguet, in-12, Paris, 1708; il parut une édition in-8°, en 1767. — *Éloge de dom Mabillon,* prononcé le 17 avril 1708, dans l'assemblée publique de l'Académie royale des Inscriptions, par M. Gros de Boze, secrétaire, dans *Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres depuis son establissement jusqu'à présent avec les Mémoires de littérature tirez des registres de cette Académie depuis son renouvellement en 1710,* t. I, Paris, 1717, p. 355-368. Cette pièce avait paru pour la première fois en broch. à part, in-4°, Paris, Cot, 1708; il y a eu une

[1] A.-J. Corbierre, *Inventaire des lettres imprimées de Mabillon,* p. 129-130. — [2] Ruinart, *Abrégé,* p. 216-223. — [3] Id., *ibid.,* p. 286-288. — [4] *Gazette des tribunaux,* n° des 18 et 25 déc. 1858 et 15 janv. 1859. — [5] H. Jadart, qui passa une partie de sa longue existence dans la familiarité de Mabillon et de Ruinart a laissé une note utile à consulter : *Indications diverses et sources nouvelles pour la correspondance de dom Mabillon et de dom Ruinart,* dans *Mélanges et documents publiés à l'occasion du 2e centenaire,* p. 45-47.

traduction latine par dom Jean Hervin. Le texte de Boze est reproduit dans Le Long, *Bibl. hist. de la France*, édit. Fevret de Fontette, t. III, p. LXXIV-LXXVII.

Abrégé de la vie de dom Jean Mabillon, prêtre et religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, par dom Thierry Ruinart, religieux de la même congrégation, in-12, Paris, Vve Fr. Muguet et Ch. Robustel, 1709, 436 p. et portrait gravé par Giffart. (Cet ouvrage a été traduit en latin.) — *Vita Joannis Mabillonii presbyteri et monachi ordinis Sancti Benedicti congregationis S. Mauri, a* Theodorico Ruinart *ejus socio, olim gallice scripta, nunc vero ab alio ejusdem congregationis monacho in latinum sermonem translata rerumque nova accessione aucta*, in-8°, Patavii, Joh. Manfré, 240 p. et portrait ; cette traduction fut faite à Rome par dom Claude de Vic. — *Annales Ordinis sancti Benedicti*, tome V (publié par les soins de dom R. Massuet), Parisiis, 1713, qui plaça en tête du volume une *Vitæ synopsis* de dom Mabillon et de dom Ruinart (40 pages).

B. Pez, *Bibliotheca benedictino-mauriana*, in-8°, Augsbourg, 1716. — Bouillart, *Catalogue des livres composés par les religieux de Saint-Germain-des-Prés et auteurs de la congrégation de Saint-Maur*, in-fol., Paris, 1724.

Ouvrages posthumes de dom Mabillon et de dom Thierri Ruinart, bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, par D. Vincent Thuillier, bénédictin de la même congrégation, 3 vol. in-8°, Paris, 1724. — Le Cerf, *Bibliothèque historique et critique des auteurs de la congrégation de Saint-Maur*, in-12, La Haye, 1726, p. 213-292. — *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des lettres, avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages* [par Pierre Niceron], in-12, Paris, t. VII (1729) p. 336-371. — *Histoire de la nouvelle édition de saint Augustin donnée par les PP. bénédictins de la congrégation de Saint-Maur* [par dom V. Thuillier], in-4°, en France, 1736, VI-34 p. — *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur où l'on trouve la vie et les travaux des auteurs qu'elle a produits depuis son origine jusqu'à présent* [par dom Tassin], in-4°, Paris, 1770, p. 205-270; trad. allem. *Gelehrtengeschichte der congregation von St-Maurus*, 2 vol. in-8°, Frankfurt, 1773-1774, t. I, p. 314-416; cf. Iraihl, *Querelles littéraires*, in-12, Paris, 1761, t. IV, p. 205 sq., sur l'*Imitation*; p. 224, sur les *Études monastiques;* p. 234, sur les *Saints inconnus*. — *Il collegio Mabilloniano sostenuto nelle sue vere regole diplomatiche e garantito dà sofismi dè Pirronici Germoniani* [par P. Rosini], in-4°, Napoli, 1773. — *Brevis introductio in rem diplomaticam per* Fr. X. Courtin, in-4°, Heidelbergae, 1776, XI-139 p.

Disquisitio utrum Germon temeritatis insimulari jure possit quod celeberrimum opus Mabillonii « De re diplomatica » ad examen vocaverit ; per Joan. Schwab, in-4°, Heidelbergae, 1777. — *Disquisitio quibus ex causis Germon a Mabillonio speciminum quibus tota ejus ars diplomatica nititur, probationem postulaverit, per* Joan. Schwab, in-4°, Heidelbergæ, 1777. — A. Zaccaria, *Bibliotheca ritualis*, 1778, t. II, p. 233.

Description historique et chronologique des monuments de sculpture réunis au Musée des monumens français, par Alexandre Lenoir, 7e édition, in-8°, Paris, Levrault, an XI (1803), n. 512, p. 296 : « Urne sépulcrale de Mabillon ; cf. *Musée des monumens français* par le même, t. V, p. 195; t. VIII, p. 169. — *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIIIe siècle*, 2e édit., par l'abbé Picot, 4 vol. in-12, Paris, 1815; au tome Ier, p. XXXIII, quelques détails sur les relations de Mabillon avec le cardinal Colloredo.

J.-B. Bossuet, *Œuvres complètes*, édit. Deforis, 44 vol. in-8°, Versailles, 1815-1819; quelques lettres échangées avec Mabillon, sur les relations entre Bossuet et Mabillon, voir Urbain et Lévêque, *Correspondance de Bossuet*, 1925, t. XV, p. 263-264. — Jean Labouderie, *Notice historique sur dom Mabillon*, in-8°, Paris [1825], « à peu près introuvable » (Jadart). — *Biographie ardennaise, ou Histoire des Ardennais qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs vertus ou leurs erreurs*, par M. l'abbé Bouillot, 2 vol. in-8°, Paris, Ledoyen, 1830, t. II, p. 150-164. — *Les gloires de la France. Histoire de d. Mabillon et de la congrégation de Saint-Maur*, par M. Émile Chavin de Malan, in-12, Paris, Debécourt, 1843, 538 p. L'ouvrage porte le cachet de son époque, il est dédié : « A mon Frère Henri-Dominique Lacordaire » et la préface nous avertit que « d. Mabillon est mon ami d'enfance, son nom glorieux se trouve mêlé à tous mes souvenirs de jeunesse, ma pieuse mère m'apprenait à lire dans le beau recueil des *Morts chrétiennes* et dans l'Abrégé de la *Vie de d. Mabillon* par dom Ruinart. Au collège je relisais sans cesse le *Traité des Études monastiques*. A la Chénaie, aimable et à jamais bénie solitude, je traduisais toutes les préfaces des *Acta sanctorum*; l'ouvrage de dom Tassin ne me quittait pas, il était là sur une petite table de sapin poli, à côté des *Vetera Analecta*, des in-quarto de d. Lecerf et des beaux volumes de la *Diplomatique* [1]. Tout l'argent que je pouvais avoir, je l'employais à acheter les ouvrages de d. Mabillon... » Dans la suite, l'auteur cessa d'acheter, mais ne cessa pas de collectionner, à moindre frais toutefois, car après sa mort, la justice opéra une saisie des lettres des bénédictins provenant du fonds de Saint-Germain-des-Prés et trouvées dans ses portefeuilles; cf. Ch. Racinet, *De la revendication des livres, estampes et autographes appartenant à la Bibliothèque impériale et à la bibliothèque Sainte-Geneviève*, in-8°, Paris, 1858, p. 59-72; *La correspondance littéraire*, 5 nov., 1858; *Gazette des tribunaux*, 18 et 25 déc. 1858, 15 janv. 1859. — *Lettres de Mabillon* (1703) *relatives à la découverte du tombeau de saint Calétric, évêque de Chartres, publiées par* M. Doublet de Bois-Thibault, dans *Mémoires de la Société royale des antiquaires de France*, 1844, t. XVII, p. LXVI-LXX. — *Lettres de Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé, publiées par* M. B. Gonod, in-8°, Paris, 1846. La table indique vingt-trois passages relatifs à Mabillon. — *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie, contenant un grand nombre de faits sur l'histoire religieuse et littéraire du XVIIe siècle suivie des lettres inédites du P. Quesnel à Magliabecchi... accompagnée de notices, d'éclaircissements et d'une table analytique par* M. Valery, 3 vol. in-8°, Paris, Guilbert, 1846-1847, ch. LVI, p. 355, 416 et 451; cf. Ch. Louandre, *Mabillon, les bénédictins français et la Cour de Rome au XVIIe siècle*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 janv. 1847, nouv. série t. XVII, p. 325-344; H. L. B[ordier] dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1846, t. VIII, p. 257-259.

F. C[ollombet], *L'emplacement d'Épaone dans le diocèse de Vienne* (lettre de Mabillon, 1706), dans *Revue du Lyonnais*, 1848, t. XXVII, p. 254-260. — *Lettre inédite de Mabillon au cardinal de Bouillon*, du 7 avril 1706, publiée par M. Ch. de Chênedollé, dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, 1852, t. IX, p. 424-425. — J.-B. Vanel, *Les bénédictins de Saint-Germain-des-Prés et les savants lyonnais d'après leur correspondance inédite*, in-8°, Paris, 1894, ch. I : Une lettre inédite de Mabillon (à l'archevêque de Lyon, Claude de Saint-George, 1707). — *Rapports sur la correspondance inédite des bénédictins de Saint-Maur*, adressés à S. E. le ministre de l'Instruction publique et des

[1] Le *De re diplomatica* n'a qu'un seul volume.

cultes, par M. Alph. Dantier, dans *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, t. VI, p. 241-502; tirage à part, in-8°, Paris, 1857, IV-262 p., contient plusieurs (dix) lettres ou notes de Mabillon ; cf. Ch. de Montalembert, dans *Le Correspondant*, 25 juillet 1858, et dans ses *Œuvres complètes*, t. VI, 1861, p. 528-532; H. Jadart, *Dom Jean Mabillon*, in-8°, Reims, 1879, p. 151-154.

Lettre de dom Jean Élie, religieux de Saint-Crépin-le-Grand, à Mabillon, 1688, dans *Bull. de la Soc. archéol. de Soissons*, 1857, t. XI, p. 38.

Biographie générale du Dr Hoefer (Biogr. Didot, in-8°, Paris, 1860, t. XXXII, p. 437-449 : *Mabillon* par B. Hauréau. — Ch. Loriquet, *Le cardinal de Bouillon, Baluze, Mabillon et Th. Ruinart, dans l'affaire de l' « Histoire générale de la Maison d'Auvergne »*, dans *Travaux de l'Académie impériale de Reims*, 1867, t. XLVII, p. 265-308, et tiré à part; cf. *Mémoires de Saint-Simon*, édit. A. de Boislisle, t. XIV, 1899, p. 538-539. — *Lettre de dom Serpe à Mabillon relative à la fonte des reliquaires et ornements des églises du diocèse de Reims en 1690*, publiée par Ed. Aubert, dans *Bull. de la Soc. imp. des antiq. de France*, 1868, p. 62-64. — *Lettre de Mabillon à M. de Pontchartrain*, du 18 juillet 1701, et *à M. Gastinel*, du 24 août 1701, dans l'*Amateur d'Autographes*, 1868, t. VII, p. 121-122. — *Lettre de Mabillon à Suzanne de Crussol d'Uzès, abbesse de Notre-Dame d'Yères*, du 1er mai 1707, sur le cartulaire de cette abbaye, dans *Musée des Archives nationales*, in-4°, Paris, 1872, p. 558, avec fac-similé de quelques lignes d'écriture; l'original est aux archives nationales relié en tête du Cartulaire. — F. de Guilhermy. *Inscription de la France du Ve siècle au XVIIIe*, in-8°, Paris, 1873, t. I, p. 352-354. — *Revue des documents historiques*, 1873-1874, t. I, p. 21, fac-similé de la signature de Mabillon reproduit dans *Lettres autographes composant la collection de M. Alfred Bovet*, in-4°, Paris, 1887, p. 248. — *Voyage de Lister à Paris, MDCXCVIII*, in-12, Paris, 1873, p. 114-115. — Boucher de Molandon, *Lettre de dom Nageon à dom Mabillon relative à deux pierres tombales de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire, 1704*, dans *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Oléanais*, 1874-1877, t. VI, p. 205, pl. — F. Heirich Reusch, *Der Index der verbotenen Bücher*, in-8°, Bonn, 1874, t. II, p. 591-596. — A. Berty et L. Tisserand, *Histoire générale de Paris. Topographie historique*, in-4°, Paris, 1876, p. 359-361. — *Lettre de Mabillon à Mgr de Noailles, évêque de Châlons*, du 14 septembre 1702, publiée par Ed. de Barthélemy, dans *Revue de Champagne et de Brie*, 1878, t. V, p. 236. — E. Babelon, *Une querelle scientifique entre jésuites et bénédictins : origine de la diplomatique*, dans *Le Contemporain*, 1878, t. I, p. 297-300. — H. Jadart, *Dom Jean Mabillon* (1622-1707); *Étude suivie de documents inédits sur sa vie, ses œuvres, sa mémoire*, dans *Travaux de l'Académie de Reims*, 1877-1878, t. LXIV, p. 49-324; tirage à part, 1879. — *Allocution prononcée le 16 novembre 1878*, par M. l'abbé V. Tourneur, *à la bénédiction du monument de Mabillon dans l'église de Saint-Pierremont*, dans *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, t. LXIV, p. 297-302. — G. de Gérard, *Lettre du chanoine Armand de Gérard-Latour à dom Mabillon*, 1693, dans *Bulletin de la Société historique du Périgord*, 1879, t. VI, p. 338. — *Correspondance historique des bénédictins bretons et autres documents relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne*, publiés avec notes et introduction par A. de La Borderie, in-8°, Paris, 1879-1880, renferme deux lettres de dom Lobineau à Mabillon, p. 85-87. — H. Jadart, *Les relations de dom Jean Mabillon avec le pays laonnois*, dans *Bulletin de la Société académique de Laon*, 1879-1880, t. XXIV, p. 17-32. — Ch. de Lama [et Ch. Rigaud], *Bibliothèque des écrivains de la congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoît en France*, in-12, Paris, 1882. — *Lettre de dom Claude Berras*, du 19 avril 1704, à *Mabillon sur des reliques conservées à Tournemire en Auvergne*, publiée par le comte Riant, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1882, p. 204-205. — *Dom Mabillon et quelques-uns de ses correspondants*, par E. de Barthélemy, dans le *Cabinet historique*, 1883, t. XXIV, p. 116-120. — *Lettres de Mabillon*, de mars 1695 et du 19 janvier 1705, dans *Revue de Champagne et de Brie*, 1884, t. XVII, p. 184-185. — *Journal de voyage de dom Jacques Boyer*, dans *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont*, 1884, t. XXXVI, p. 65-605. — 47. X. Barbier, *Une lettre inédite de Mabillon*, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1884, p. 293-296; adressée à d. Jean Navières, le 29 avril 1700 et relative à l'histoire de l'abbaye de Nouaillé. — H. Jadart, *Notice sur l'ancienne abbaye de Saint-Remi de Reims*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1884, t. XLV, p. 155-187.

H. Jadart, *Dom Mabillon et la réforme des prisons. Étude historique et morale d'après la correspondance inédite de d. Mabillon avec M. Marquette, conseiller au présidial de Laon (1689-1699)*, dans *Revue de la Société des études historiques*, 1885, tirage à part; cf. *Un moine criminaliste*, dans *Revue d'histoire de droit français et étranger*, 1889, t. XIII, p. 758. — H. Jadart *La maison natale de d. Mabillon et son monument commémoratif dans l'église de Saint-Pierremont* (*Ardennes*), avec vue de la maison et de la cheminée dans le *Bulletin monumental*, 1885, t. LI, p. 487, 501 et tirage à part. — Ch. Rocher, *Étude sur les vieilles histoires de N.-D. du Puy*, dans *Mémoires et procès-verbaux de la Soc. agric. et scient. de la Haute-Loire*, 1886-1887, t. V, part. 1, le Puy, 1890, p. LVII-CXXVIII. — *Une anecdote inédite sur dom Mabillon*, dans *Le Messager des fidèles*, 1885, t. III, p. 335-336. — *Lettre où le P. Mabillon explique quelques difficultés sur deux chartes de l'abbaye de Nouaillé*, 17 août 1701, publié par X. Barbier, dans *Revue de Champagne et de Brie*, 1886, t. XX, p. 316-318. Ce document avait paru une première fois dans le *Bulletin de la Societé de l'Histoire de France*, 1839, n. 9, p. 6-7. — H. Jadart, *Dom Thierry Ruinart (1657-1709); notice suivie de documents inédits sur sa famille, sa vie, ses œuvres, ses relations avec d. Mabillon*, dans *Travaux de l'Acad. nat. de Reims*, 1884-1885, tiré à part, Paris-Reims, 1886. Contient la notice du Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés sur Mabillon, dix lettres de Mabillon (1672-1704), huit lettres à Mabillon (1668-1702) et autres correspondances.

Correspondance de Richard-Augustin de La Haye, religieux écossais, curé de Saint-Pierremont, avec dom Mabillon et d. Ruinart (1697-1708). *Documents inédits de la Bibliothèque nationale relatifs aux abbayes d'Écosse et à la biographie des bénédictins, publiés* par H. Jadart, in-12, 1887, 16 p. — Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*, 1887, t. XXII, p. 321-334 : deux lettres à Mabillon et lettres à Ruinart concernant Mabillon. — Emm. de Broglie, *Mabillon et la société de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à la fin du dix-septième siècle* (1664-1707), 2 vol. in-8°, Paris, 1888. — *Dom Jean Mabillons Briefe an Cardinal Leander Colloredo mitgetheilt von* D. Arth. Goldmann, in-8°, Brünn, 1889, 51 p. Extrait des *Studien und Mitteilungen aus dem Benedictiner und dem Cistercienser Orden*, t. X, par. 1-3. — Rich. Kukula, *Die Mauriner Ausgabe des Augustinus*, dans *Sitzungsberichte der Wiener Akademie der Wissenschaften, Philos. hist. Klasse*, 1890, t. CXXI, n. 5; t. CXXII; à compléter par le travail du P. Odilo Rottmänner paru dans le même recueil en 1891. — L. G. Pelissier,

Notes sur quelques manuscrits d'Italie, dans *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1890; tirage à part, 1891, p. 4 en note. — *Catalogue of the collection of autograph letters and historical documents formed between 1865 and 1882 by Alf. Morrison, compiled and annotated under the direction of A. W. Thibeaudeau*, in-4°, London, 1890, part. IV, 1-2. Une lettre de Mabillon à l'abbé François Le Dieu, du 6 août 1700, renferme des détails circonstanciés sur la part que Bossuet prit à l'édition bénédictine des Œuvres de saint Augustin et sur l'appui qu'il donna aux éditeurs lorsque les jésuites les accusèrent de favoriser le jansénisme. Une lettre de Mabillon au cardinal de Bouillon, le 3 avril 1703, montre que Mabillon croyait à la sincérité des pièces de Brioude.

Beiträge zum Mauriner Briefwechsel mitgetheilt von D. Arth Goldmann, dans *Studien und Mitteilungen aus dem Benedictiner und dem Cistercienser Orden*, 1890, p. 597-612. — Poquet, *Une lettre de Mabillon*, 1668, dans *Bulletin du Comité des travaux historiques, Histoire et philologie*, 1892, p. 240. — Suitbert Bauemer, *Johannes Mabillon. Ein Lebens-und Literaturbild aus dem XVII und XVIII Jahrhundert*, in-8°, Augsburg, 1892. — H. Didio, *La querelle de Mabillon et de l'abbé de Rancé*, dans *Revue des sciences ecclésiastiques*, 1891, t. LXIII, p. 385-396, 512-544; 1891, t. LXIV, p. 54-80, 111-131, 212-243, 325-369, 385-420; 1892, t. LXV, p. 32-69, 97-132, 224-238, 332-377, 398-421, 493-524; 1892, t. LXVI, p. 5-50; tirage à part, Amiens, 1892. — *Lettres des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur* (1652-1741) *publiées d'après les originaux conservés à la bibliothèque royale de Copenhague* par Émile Gigas, in-12, Copenhague, 1892, formant le tome II du recueil intitulé : *Lettres inédites de divers savants de la fin du XVIIe et du commencement du XVIIIe siècle*, 1892. — *Der Augustinismus, eine dogmengeschichtliche Studie* von P. O. Rottmänner, in-8°, München, 1892. — *Les bénédictins de Saint-Germain-des-Prés et les savants lyonnais d'après leur correspondance inédite*, par M. l'abbé J.-B. Vanel, in-8°, Lyon, 1894, extrait de la *Revue du Lyonnais*.

H. Hurter, *Nomenclator litterarius*, in-8°, Oeniponte, 1894, t. II, p. 835-862; 2e éd., 1892, p. 862-886. — A. Giry, *Manuel de diplomatique*, in-8°, Paris, 1894, p. 61-67. — A. M. P. Ingold, *Miscellanea Alsatica*, in-8°, Colmar, Hüffel, 1894. — *Les bénédictins de Saint-Maur à Saint-Germain-des-Prés (1630-1792); Nécrologe des religieux de la congrégation de Saint-Maur, décédés à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, publié avec introduction, supplément et appendices par* M. l'abbé J.-B. Vanel, in-4°, Paris, 1896, p. 68-78. — *Römische Briefe der Mauriner*, von Rich. Kukula, dans *Studien und Mitteilungen aus dem Benedictiner und dem Cistercienser Orden*, 1896, t. XVII, p. 651-669. — *Die Fortschritte der Diplomatik seit Mabillon vornehmlich in Deutschland Oesterreich*, von Rich. Rosenmund, in-8°, München, 1897. — H. Didio, *Mabillon et l'opportunité d'une édition des œuvres de saint Augustin*, dans *Revue des sciences ecclésiastiques*, 1898, VIIIe série, t. VI, p. 5-32, 192-212. — *Archives du Musée des monuments français*, dans *Inventaire général des richesses d'art de la France*, t. III, in-8°, Paris, 1897, p. 238-241, 259-262. — U. Berlière, *Lettres inédites de bénédictins français de la collection Wilhelm*, dans *Revue bénédictine*, 1899, t. XVI, p. 323-333; le même, *Lettres inédites de Mabillon*, dans *Revue bénédictine*, 1899, t. XVI, p. 514-522; 1900, t. XVII, p. 128-142, 316-318; le même, *Mélanges d'histoire bénédictine*, IIe série, 1899, p. 189-193 (extrait de la *Revue bénédictine*). — A.-J. Corbierre, *Lettres inédites de dom Mabillon* dans *Almanach bénédictin*, 1910, p. 47-49. — *Bossuet et l'édition bénédictine de saint Augustin*, par A. M. P. Ingold, dans *Revue Bossuet*. 1900, t. I, p. 159-177, réimprimé dans *Bossuet et le jansénisme*. — *Les études ecclésiastiques d'après la méthode de Mabillon*, par dom J.-M. Besse, in-18, Paris, 1900. — *Mélanges d'histoire bénédictine*, IIIe série, 1901, p. 74-95, 199-201 (extrait de la *Revue bénédictine*). — B(oulay) de la M(eurthe), *Translation des restes de Descartes à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, dans *Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine*, 1901, t. XIII, p. 55-80. — A. M. P. Ingold, *Mabillon en Alsace*, dans *Revue catholique d'Alsace*, 1901, t. XX, p. 484-486, 731-732, 801-806, 765-880; 1902, t. XXI, p. 114-119, 214-230, 277-287 ; tirage à part dans *Moines et religieuses d'Alsace, Mabillon en Alsace*, in-8°, Colmar, 1902. — J. Turmel, *Quelques hommes illustres de l'Église de France, Mabillon*, dans *Revue du clergé français*, 1902, t. XXX, p. 468-492, 617-633. — A. M. P. Ingold, *Histoire de l'édition bénédictine de saint Augustin*, avec le *Journal inédit* de d. Ruinart, in-8°, Paris, 1902. — Henri Menu, *Recherches sur les portraits de Mabillon*, dans *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 1902-1903, t. X, p. 61-74. — J.-B. Vanel, *Bossuet et les bénédictins de Saint-Maur, à propos de Rebais*, dans *Revue Bossuet*, 1903, t. IV, p. 28-38, 235-242; 1904, t. V, p. 209-226. — Le Pélissier, *Une lettre de Mabillon à Noris*, dans *Bibliographie moderne*, 1903, p. 199 note. — E. Levesque, *Notes de Bossuet sur la préface de Mabillon à l'édition bénédictine de saint Augustin*, dans *Revue Bossuet*, 1904, t. V, p. 145-150. — J. Kösters, *Studien zu Mabillons römischen Ordines*, in-8°, Münster, 1905. — *Correspondance inédite échangée entre deux mauristes et Charles de Visch, prieur des Dunes, publiée par* dom Donatien de Bruyne dans *Annales de la société d'émulation de la Flandre*, 1905, tirage à part, in-8°, Bruges, 1905. — *Lettre du P. Germon à dom Thierry Ruinart sur la mort de Mabillon*, du 22 janvier 1708, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1906, t. LXVII, p. 588-589. — A.-J. Corbierre, *Inventaire des lettres imprimées de dom Mabillon*, dans *Mémoires de la société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1907, t. XLV, p. 129-161, tirage à part. — U. Berlière, *Mabillon et la Belgique. Le voyage de Flandre*, 1672, *Correspondance*, dans *Revue Mabillon*, 1707, t. III, p. 4-38, 231-242, 289-323. — M. Lecomte, *Lettre de dom Constant à dom Martène sur la mort de Mabillon*, dans *Revue Mabillon*, 1907, t. III, p. 337-340. — *Album d'autographes de savants et érudits des XVIe-XVIIIe siècles*, publié par H. Stein, 1er fascicule, in-4°, Paris, 1907, 31 pl., renferme la reproduction de deux autographes de Mabillon. — J.-M. Besse, *Les correspondants cisterciens de Luc d'Achery et de Mabillon*, dans *Revue Mabillon*, 1907, t. III, p. 225-238, 341-356; 1908, t. IV, p. 485-497. — A.-J. Corbierre, *Pensées et conseils de Mabillon*, in-32, Paris, 1908, tirés du *Traité des Études*; le même, *Pièces liturgiques composées par dom Jean Mabillon, publiées à l'occasion de son deuxième centenaire*, in-32, Paris, 1908; publication de textes conservés dans le manuscrit *19662*, p. 79, de la Bibl. nat., précédés d'une lettre de sœur Drouyn à dom Ruinart, 7 janvier 1709; c'est pour cette sœur que Mabillon avait composé cette pratique de dévotion. — H. Jadart et O. Guelliot, *Le second centenaire de la mort de Mabillon à Paris et à Reims*, dans *Revue d'histoire ardennaise*, 1908, p. 109-112. — J.-M. Besse, *Dom Mabillon, 27 déc. 1707--27 décembre 1907*, dans *Gazette de France*, 22 décembre 1907. — Jean Ligure, *Le deuxième centenaire de dom J. Mabillon*, dans *Gazette de France*, 28 décembre 1907. — G. Goyau, *Un centenaire de moine*, dans *Gaulois*, 28 décembre 1907. — Dupont-Ferrier, *Jean Mabillon*, dans *Journal des Débats*, 28 décembre 1907. — Boizé, *A propos du deuxième centenaire de Mabillon. L'œuvre érudite des bénédictins de Saint-Maur*, dans *Études religieuses*,

5 janvier 1908. — L. Fischer, *Le deuxième centenaire de Mabillon*, dans *Revue catholique d'Alsace*, 1908, t. XXVII, p. 31-40. — *Il II° centenario della morte di don Giovanni Mabillon*, dans *Revista storica benedittina*, 1908, t. III, p. 563-373. — *Le 2e centenaire de Mabillon*, dans *Bull. de S.-Martin et S.-Benoît*, 1908, t. XVI, p. 73-77; A. Guépin, *Dom J. Mabillon*, dans *ibid.*, p. 145-149, 161-167; A. du Bourg, *Dom Jean Mabillon*, dans *Bull. de littér. eccles.*, Toulouse, 1908,p. 181-204, tirage à part, 24 p. — F. Savio, *Pel secondo centenario del Mabillon*, dans *Civilta cattolica*, 1908, 17 juillet, p. 213-217. — Aug. Paulowski, *L'esprit critique d'un savant chrétien. Lettres de dom Mabillon*, dans *La raison catholique*, 1908, t. III, p. 100-106, 139-143, 180-183, 203-205. — A. M. P. Ingold, *Un document inédit sur la querelle de Mabillon et de l'abbé de Rancé*, dans *Mél. et doc.*, 1908, p. 179-191.

Mélanges et documents publiés à l'occasion du 2e centenaire de la mort de Mabillon, in-8°, Paris, 1908. — F. Cabrol, *Panégyrique de Mabillon prononcé en l'église Saint-Germain-des-Prés*, le 27 décembre 1907, p. III. — H. Stein, *Bibliographie chronologique des ouvrages relatifs à Mabillon*, p. XXXIII. — H. Jadart, *L'origine de Mabillon à Saint-Pierremont* (1633-1636); *sa liaison avec dom Thierry Ruinart* (1682-1707), p. 1. — H. Stein. *Le premier supérieur général de la congrégation de Saint-Maur : Dom Grégoire Tarrisse* (1575-1648), p. 49. — L. Delisle, *Dom Jean Mabillon, sa probité d'historien*, p. 91. — H. Omont, *Mabillon et la bibliothèque du roi à la fin du XVIIe siècle*, p. 105.— J. Depoin, *Une expertise de Mabillon : La filiation des La Tour d'Auvergne*, p. 125. — F. Cabrol, *Mabillon et les études liturgiques*, p. 145. — A. Poncelet, *Mabillon et Papebroch*, p. 169. — P. Ingold, *Un document inédit sur la querelle de Mabillon et de l'abbé de Rancé*, p. 177. — L. Levillain, *Le De re diplomatica*, p. 193. — M. Lecomte, *La publication des Annales ordinis Sancti Benedicti*, p. 253. — A. Vidier, *Un ami de Mabillon : dom Claude Estiennot*, p. 279. — A. de Boislisle, *Dom Jean Mabillon et l'Académie des Inscriptions*, p. 313. — J.-M. Besse, *Le premier ouvrage de Mabillon*, p. 355-372. — G. Sordini, *La pretesa descrizione del palazzo ducale di Spoleto scoperta e publicata dal Mabillon*, dans *Bollettino della reale deputaz. di storia patria per l'Umbria*, 1908, t. XIII, p. 455-467. — Jovy, *Lettre de Mabillon à Nicolas Thoynart*, du 24 février 1681, conservée dans la collection d'autographes de M. Gaston Périn, dans *Comptes rendus des séances de la Société des sciences de Vitry-le-François*, 19 mars 1908, p. 3. — P. Denis, *Mabillon jugé par le savant italien Fontanini*, dans *Revue historique ardennaise*, 1908, t. XV, p. 169-187. — Hyrvoix de Landosle, *L'ancienne épitaphe de Mabillon*, dans *Revue Mabillon*, 1908, t. IV, p. 89-90. — J. Burlet, *Dom Mabillon en Savoie. Notes de voyage*, dans *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, 1909, t. XLVII, p. 175-187 (traduction de l'*Iter italicum* concernant la Savoie). — P. Denis, *Trois dissertations de dom Mabillon*, dans *Revue Mabillon*, 1909, t. V, p. 271-289. — L. Traube, *Vorlesungen und Abhandlungen, herausgegeben* von Fr. Boll, in-8°, München, 1909, p. 16-33 (sur la valeur du *De re diplomatica*). — P. Denis, *Lettres de bénédictins français*, I. *Seize lettres de d. Mabillon*, dans *Revue Mabillon*, 1909, t. V, p. 66-105 ; le même, *Lettres de bénédictins français. Les autographes de la collection de Troussures*, dans *Revue Mabillon*, 1909, t. V, p. 500-546. — A.-J. Corbierre, *Lettres inédites de d. Mabillon.* dans *Almanach bénédictin*, in-8°, Paris, 1910, p. 47-49. — P. Denis, *Dom Mabillon et sa méthode historique, Mémoire justificatif sur son édition des Acta sanctorum O. S. B.*, dans *Revue Mabillon*, 1910, t. VI, p. 1-64. — B. Trifone, « *Votum* » *du cardinal Tamburini au sujet du* « *Traité des Études monastiques* » *de D. Jean Mabillon*, dans *Revue Mabillon*, 1910, t. VI, p. 97-107. — P. de Nolhac, *Une lettre inédite de Mabillon à Ciampini* (15 mars 1686), dans *Mélanges Em. Chatelain*, in-8°, Paris, 1910, p. 13-14. — H. Jadart, *La maison natale de dom Mabillon à Saint-Pierremont* (*Ardennes*), *son état actuel, sa conservation dans l'avenir*, dans *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 1910, t. XVII, p. 34-41[1]. — A.-J. Corbierre, *Dom Mabillon, astronome*, dans *Almanach bénédictin*, 1911, Paris, p. 23-24. — Uzureau, *Mabillon à Angers*, 1698, dans *L'Anjou historique*, 1912, p. 236-238. — Arth. Bauckner, *Mabillon Reise durch Bayern im Jahre 1683*, in-4°, München, 1910,— Ern. Jovy, *Quelques lettres inédites à Nicolas Thoynard, conservées dans une collection de province*, dans *Bulletin du bibliophile*, 15 janvier, p. 16-30. — E. D. Perella, *Lettere inedite del Mabillon, del Germain, del Montfaucon, del Ruinart e del Fontanini*, dans *Rivista storica benedittina*, 1912, t. VII, p. 229-296. — U. Berlière, *Mabillon en Alsace*, dans *Revue d'Alsace*, 1912, p. 318-326. — A. Ettinger, *La correspondenza dei benedettini maurini con Monte Cassino*, dans *Rivista storica benedettina*, 1913, t. VIII, p. 29-48, 133-140, 283-289, 358-372, 435-456. — J.-M. Besse, *Les correspondants cisterciens de dom Luc d'Achery et de dom Mabillon*, dans *Revue Mabillon*, 1913, t. VIII, p. 311-325; t. IX, p. 19-32, 157-186, 216-214; 1914-1919, t. X, 123-150. — P. Denis, *Lettres autographes de la collection de Troussures classées et annotées*, dans *Publications de la Société académique de l'Oise*, 1912, t. III, XV-661 p. — A. Radoux, *Un Mabillon inconnu*, dans *Revue générale*, 1913, p. 434-452. — A.-J. Corbierre, *Correspondance inédite entre dom Mabillon et dom Montfaucon*, 1699-1701, dans *Mélanges offerts à Émile Picot*, 1913, t. II, p. 459-475. — P. Batiffol, *Ce que nous enseigne Saint-Germain-des-Prés*, dans *Revue du clergé français*, 1919, t. XCIX, p. 449-461. — E. Martène, *La vie des justes de la Congrégation de Saint-Maur*, dans *Archives de la France monastique*, édit. B. Heurtebizc, t. XXX, 1926. — *La maison natale de Mabillon*, dans *Nouvelle revue de Champagne et de Brie*, 1926, p. 60-61. — Lanselle, *Dom Mabillon et le magistrat de Saint-Omer*, dans *Bulletin de la Société des antiquiares de la Morinte*, 1926, p. 338-339. — Thoisten-Selnini, *Dom Jean Mabillon. A prison reformer of the seventeenth century*, dans *Journal of the american Institute of criminal law and criminology*, 1927, p. 581-602. — A. Hessel, *Mabillon Musterbibliothek*, dans *Mittelalterliche Handschriften Festgabe... Hermann Degering*, in-8°, Leipzig, 1926, p. 119-122. — J. Giraud, *Malebranche ou Mabillon. A propos d'une pensée du* « *journal d'un Poète* » *de Vigny*, dans *Revue d'hist. littér. de la France*, 1926, t. XXXIII, p. 630-631. — J. Kerssmakers, *Mabillon over godsvracht in de zuidelikje Nederlanden*, dans *Ons geestelijk Erf*, t. II, 1928, p. 100-103. — H. Brémond, « *L'abbé Tempête* » *: Armand de Rancé, réformateur de la Trappe*, in-8°, Paris, 1929.

H. LECLERCQ.

MACCHABÉES. — Nous avons parlé du martyre et du culte de ces saints (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2375-2379); nous avons admis dans ce travail que le supplice des sept frères se place, non à Jérusalem, mais à Antioche où leurs reliques furent en vénération jusqu'au VIe siècle. Ces reliques furent transférées d'Antioche à Constantinople après l'année 551, et sous le pontificat de Pélage Ier (556-561), une partie fut portée à Rome. Mais était-ce vraiment leurs reliques qu'on possédait à Antioche? Saint Jérôme se montrait sceptique, et s'il eût été facile de le persuader on n'eût sans doute pas manqué de

[1] Elle est devenue la propriété de l'Ecole des chartes.

le faire; mais on ne l'a pas fait. A défaut d'une démonstration bien évidente, un récit authentique de la translation qui suivit de peu l'année 551 aurait sa grande valeur, ce récit manque malheureusement. On sait seulement qu'à Constantinople, au VIIe siècle, il existait une église des Macchabées ἐν Συκαῖς; plus tard on parle de leur fête célébrée ἐν τῷ μαρτυρείῳ αὐτῶν τῷ ὄντι ἐν τοῖς Δομνίνου ἐμβόλοις καὶ πέραν ἐν τῇ Ἐλαίᾳ [1]. Au XIIIe siècle, Antoine de Novgorod signale *in regione Mauriani... capita SS. Machabaeorum* [2]. On est donc réduit à des conjectures.

Le transport à Rome d'une partie des reliques présente aussi quelque incertitude. On ne possède qu'un témoignage direct, fourni par une inscription autrefois à Saint-Pierre-ès-Liens (voir *Dictionn*, t. III, col. 12-13, fig. 2382).

HOC DOMINI TEMPLVM PETRO FVIT ANTE DICATVM
TERTIVS ANTISTES SYSTVS SACRAVERAT OLIM
CIVILI BELLO DESTRVCTVM POST FVIT IPSVM
EVDOXIA QVIDEM TOTVM RENOVAVIT IBIDEM
PELAGIVS RVRSVS SACRAVIT PAPA BEATVS
CORPORA SANCTORVM CONDENS IBI MACHABAEORVM

Ces vers léonins ne peuvent être que du Moyen Age avancé. Il peut sembler difficile à croire que, dans un espace de quelques années à peine, on ait consenti à Constantinople à se dessaisir des reliques qu'on venait d'y recevoir; elles n'y auraient guère séjourné que trois ou quatre ans au plus. Au contraire, il est fort admissible qu'on ait fait un présent de certaines parties de ces corps, comme c'était l'usage en Orient. Justinien, qui avait reçu les reliques après 551, en aura distrait quelques ossements en faveur du pape Vigile qui, en 555, s'apprêtait à repartir en Italie et qui mourut en cours de route, à Syracuse. Le diacre Pélage qui l'accompagnait s'en chargea.

En 1876, on découvrit sous les gradins de l'autel de la basilique eudoxienne un sarcophage de marbre (voir *Dictionn.*, t. III, fig. 2382) divisé en sept compartiments [3]. En même temps, vinrent au jour deux tablettes de plomb, dont l'une fut trouvée à l'intérieur du sarcophage, l'autre en dehors. Voici le texte de la première : *In his septem locu*[*lis*] *condita sunt ossa et cineres sanctorum septem fratrum Machabeorum et amborum parentum eorum ac innumerabilium aliorum sanctorum.* La seconde, dont on signale un estampage pris au moment de la découverte [4], est conçue à peu près dans les mêmes termes : *In his loculis sunt residua ossium et cinerum sanctorum septem fratrum Machabeorum et amborum parentum eorum ac innumerabilium aliorum sanctorum.*

La paléographie de cette dernière inscription est un peu indécise, et rien n'empêche, bien au contraire, de l'attribuer au XVe siècle, époque de la restauration de la basilique par Sixte IV. L'expression de *residua ossium et cinerum* semble bien trahir une reconnaissance de reliques : « ce qui reste des ossements et des cendres. » En supposant que Pélage Ier ait reçu des *ossa et cineres*, il n'aurait point parlé d'un *residuum*, à moins d'admettre qu'il ne désigne par là tout ce qui restait des reliques des Macchabées. Mais on a dit déjà que Constantinople ne se serait pas dépouillée si complètement et le fait qu'on y montrait encore, au XIIIe siècle, les chefs des sept frères, prouve suffisamment qu'on avait dû recevoir d'Antioche autre chose que des résidus d'os et de cendres.

Il est regrettable qu'on ne possède aucun fac-similé de l'autre tablette. Est-elle de la même époque que celle dont on vient de parler? On ne saurait le dire.

Est-il possible de tirer argument des termes *et amborum parentum eorum* pour fournir la preuve que les reliques romaines proviennent de Constantinople? A Antioche, il n'y avait que sept tombeaux, au dire d'Antonin, et d'ailleurs, il n'est point fait mention dans l'Écriture du père des Macchabées, mais uniquement de leur mère. C'est à Constantinople seulement que l'on a parlé, non seulement de la mère, mais aussi du père des martyrs. Éléazar, d'après un passage mal compris de saint Grégoire de Nazianze, a été désigné comme tel.

Or, 1° Antonin, dans son texte un peu embrouillé du reste, semble bien désigner neuf tombeaux des Macchabées, *Nove exeuntes venimus Antiochiam maiorem, in qua requiescit sanctus Babylas et tres parvuli, sancta Justina et sanctus Julianus et fratres Machabei, hoc est novem sepulcra, et super unius cuiusque sepulcrum pendent tormenta ipsorum.* Même en mettant dans une seule tombe saint Babylas et les trois enfants, cela fera toujours au moins *decem sepulcra* pour tous les martyrs d'Antioche. Il est donc probable qu'aux tombeaux des sept frères étaient joints ceux d'Éléazar et de la mère des Macchabées. — 2° Rien ne prouve que l'erreur qui a fait d'Éléazar le père des sept martyrs soit aussi ancienne que la date présumée de la translation à Constantinople. On n'en cite que des traces tardives et, dans l'hypothèse qui nous occupe, elle aurait passé à Rome en même temps que les reliques, dès le milieu du VIe siècle. Nous en reparlerons à l'instant. — 3° La translation à Constantinople peu après 551 et la réception des reliques par le pape Pélage Ier (556-561) est un fait impossible à concilier avec le témoignage d'Antonin qui a vénéré à peu près vingt ans plus tard les tombeaux des Macchabées à Antioche. En effet, l'*Itinéraire* du pseudo-Antonin est communément attribué aux environs de l'année 570; ce voyageur a-t-il pu vénérer à Antioche des reliques transférées depuis une vingtaine d'années à Constantinople?

Cela ne peut faire l'objet d'un doute. Ce n'est pas de leur plein gré que les Antiochiens avaient vu leur Église dépouillée d'un de ses titres d'honneur, et il ne devait pas manquer de gens pour soutenir qu'on n'avait pas tout livré, qu'il était demeuré quelque chose : c'est là un usage courant. On sait que le corps de saint Benoît est conservé à Saint-Benoît-sur-Loire depuis une translation incontestable dont nous avons exposé les moindres péripéties (voir *Dictionn.*, t. V, au mot FLEURY, col. 1709-1743); or on soutient au Mont-Cassin que le corps du même saint Benoît n'en est jamais sorti depuis le jour où il fut inhumé en 543. Le témoignage du pseudo-Antonin, sans rien perdre de son intérêt, n'est donc qu'une attestation de l'opinion régnante à Antioche; il ne prouve pas l'état réel des reliques dans cette ville vers 570.

Il n'y a donc pas lieu d'infirmer l'exactitude du renseignement fourni par l'inscription : *Pelagius rursus*, etc., et de substituer Pélage II (579-590) à Pélage Ier (556-561); il n'y a pas de raison de soutenir que la translation de 551 n'a pas eu lieu à cette date, mais bien plus tard. Sept ou neuf corps offrent une quantité d'ossements assez considérable pour qu'il soit possible de faire beaucoup d'heureux et donner satisfaction à Rome et à Constantinople sans désespérer Antioche.

L'histoire des Macchabées est rapportée au livre II, Macch., VI, 18; VII, 41, et dans l'apocryphe connu sous le nom de IVe livre des Macchabées. Mais on a mis Eléazar en relation avec le groupe des sept frères martyrs dont on le fait le précepteur (διδάσκα-

[1] Cf. *Anal. boll.*, 1895, t. XIV, p. 228. — [2] Riant, *Exuviae sacrae Constantinopolitanae*, t. II, p. 228. — [3] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1876, p. 73-75. — [4] *Civiltà cattolica*, 1897, série XVI, t. XL, p. 722; cf. M. Maas, *Die Maccabäer als christliche Heiligen*, dans *Monatschrift für Geschichte des Judenthums*, 1900, p. 145-156.

λος), ou même le père. Quand à leur mère, elle a reçu le nom de Shemmani, en syriaque, ou Salmone, en grec. Le manuscrit *510* gr. de la Bibl. nat. contient pour illustrer l'homélie de saint Grégoire de Nazianze, une miniature où on lit les noms de Abib, Antoine, Gourias, Eléazar, Eusebon, Alim et Marcel (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1703, fig. 5440). La même liste se lit dans l'Ἑρμηνεία. Dans d'autres listes, Alim disparaît et Samonas est le nom du dernier, Marcel devenant l'avant-dernier. Le *Synaxaire* de Constantinople donne les mêmes noms dans un ordre un peu différent.

Eléazar est appelé le maître (διδάσκαλος) des sept Macchabées dans l'Ἑρμηνεία et ses sources, dans le Synaxaire imprimé à la suite des six premiers mois du *Ménologe* de Basile, dans le *Martyrologe syriaque* de Rabban Sliba. Il est leur père dans le *Synaxaire* copte (8 mesori) et sur les tablettes de plomb découvertes en 1876 à Rome sous l'autel de Saint-Pierre-ès-Liens, enfin sur et dans le sarcophage à sept compartiments contenant des reliques des Macchabées. La paléographie de ces tablettes est au plus tôt du bas Moyen Age.

H. Leclercq.

MACÉDOINE. — I. Géographie. II. Premiers habitants. III. Conquête romaine. IV. Province romaine. V. D'Auguste à Trajan. VI. Saint Paul en Macédoine. VII. De Trajan à Justinien.

I. Géographie. — La Macédoine a eu des limites souvent remaniées[1]. Ce qu'on pourrait nommer le pays primitif des Macédoniens, s'étendait au nord de la Thessalie et du mont Olympe, à l'est de la chaîne du Pinde jusqu'aux affluents de droite de l'Axius, nommé aujourd'hui le Vardar, sans toutefois atteindre ce fleuve. Vers le temps de l'époque chrétienne, la Macédoine comprend les bassins de l'Haliacmon (la Vistritza), de l'Axius et du Strymon (la Strouma). Entre les deux derniers sont les collines de Kerkyne et Dysoron (Kouscha Balkan). Trois fleuves ont formé des plaines alluviales étendues et fertiles; les principales sont celles de l'Haliacmon supérieur, du Haut-Axius, de l'Erigon, affluent de droite de l'Axius. D'une manière générale, il n'y a pas de vallées proprement dites, mais une série de bassins séparés par des contreforts montagneux et qui sont d'anciens lacs. Le Strymon fait exception, il coule dans une vallée étroite qui ne s'élargit que près de la mer. Les plaines des bassins supérieurs doivent à leur altitude, variant entre 500 et 800 mètres, un climat plutôt âpre; elles sont couvertes de forêts de chênes, de hêtres et de sapins.

L'ensemble des trois bassins fluviaux qu'on vient de décrire, forme une région naturelle, isolée des pays voisins par de hautes montagnes; à l'Est, le Pangée et l'Orbelos la séparent de la Thrace; au Nord, le Skomios et le Skardos, de la Dardanie; à l'Ouest, le Barnos et le Boion, de l'Illyrie et de l'Epire; au Sud, les monts Cambuniens et l'Olympe de la Thessalie. La Macédoine; proprement dite, n'avait pas d'accès à la mer; c'était un pays essentiellement agricole et pastoral qui n'exploita que tardivement ses minerais d'or et d'argent.

La Macédoine se subdivisait en un grand nombre de districts, pays ou provinces que les anciens désignaient sous les noms d'Orestis, d'Elimée, d'Eordée, de Lyncestis, ces quatre pays formant essentiellement la Haute-Macédoine: on peut y rattacher la Pélagonie et la Péonie. La Basse-Macédoine comprenait l'Emathie, qui fut le noyau de la Macédoine primitive, la Piérie, la Bottiée, l'Almopia, l'Amphaxitis, la Mygdonie longtemps étrangère à la Macédoine avec Thessalonique, la Bisaltie, la Crestonie. Vers l'embouchure du Strymon étaient les cités thraces de Sintikè et de Siris, possédées par les Edones.

II. Premiers habitants. — Quels furent les premiers habitants de cette région? Une pareille question est surtout obscure et malaisée à résoudre lorsqu'il s'agit d'une contrée qui ne possède ni épopées, ni chants nationaux, ni légendes religieuses. Le premier nom qu'on rencontre est celui des Pélasges, qui portèrent les premiers germes de la civilisation dans la Grèce, dans une partie de l'Italie et de l'Asie Mineure. Justin dit positivement, d'après Trogue Pompée, que l'Emathie était habitée autrefois par des Pélasges. Eschyle, si versé dans la connaissance des antiques traditions, nous montre leurs tribus couvrant tous ces rivages et Hérodote parle de Creston dans la Chalcidique comme d'un établissement pélasgique.

Les Péones étaient-ils d'origine pélasgique? Suivant leurs propres traditions, ils descendaient des Teucriens de la Troade et avaient émigré en compagnie des Mysiens. Ce qui est certain, c'est qu'ils formaient une race nombreuse, divisée en plusieurs petits peuples qui habitaient les rives du Strymon et de l'Axius, et les régions au nord de la Macédoine. Deux textes de Tite-Live et de Polybe donnent lieu de croire qu'ils étaient descendus jusqu'en Emathie, et que ce district faisait originairement partie de la Péonie. Rappelons-nous aussi que Pline semble considérer les Eordéens, voisins de l'Emathie, et les Almopes comme des membres de cette grande nation, et que d'un autre côté les Pélagoniens, qui étaient certainement des Péones, apparaissent jusqu'en Thessalie. Ce sont ces diverses remarques qui ont suggéré à Mannert l'opinion que les Macédoniens étaient de race illyrienne et péonienne, c'est-à-dire que le fond de la population essentiellement péonien se mêla, sans disparaître, aux éléments nouveaux venus d'Illyrie.

Deux autres peuples apparaissent encore au début de l'histoire dans le pays qui nous occupe : les Bryges et les Crétois de Botton. La Bottiée prit-elle son nom du Crétois Botton ou s'appelait-elle déjà ainsi lors de l'arrivée des colonies helléniques? La question, par elle-même est assez indifférente. Ce qu'il importe de constater, c'est l'établissement de ces nouveaux émigrants entre l'Haliacmon et l'Axius. La nation macédonienne, quoique considérée par les Grecs comme barbare, se composait en grande partie, sinon en majeure partie, d'éléments hellènes, et ces éléments se trouvaient plus que partout ailleurs peut-être dans la contrée qui devint le centre et le cœur même de la Macédoine. Ce nom d'Emathie, comme celui de Bottiée, ne peut être que grec.

Il est constant que des colonies hellènes vinrent se fixer vers le temps de Minos au fond du golfe thermaïque. Leurs traces nous apparaissent dans l'Emathie, le long de l'Axius et jusque dans les environs du lac Bolbé. Mais c'est, dans la Bottiée, le long de la côte, que furent leurs premiers établissements.

La peuplade illyrienne, qui devait rendre plus tard le nom des Macédoniens si célèbre, ne se montre en Emathie que vers le IXe siècle, c'est-à-dire à l'époque où la royauté faisait place en Grèce aux constitutions républicaines. Les origines d'un personnage légendaire nommé Macédon nous importent assez peu; il est plus certain et plus important de relever l'existence de tribus macédoniennes à l'ouest d'Édesse (voir ce nom) et dans le Bermins longtemps avant l'arrivée des Téménides.

Deux traditions se présentent au sujet de la fondation de cette dernière dynastie, celle de Justin et celle d'Hérodote; les détails que donnent Diodore de Sicile, le Syncelle, la Chronique d'Eusèbe relèvent

[1] Th. Desdevizes du Désert, *Géographie ancienne de la Macédoine*, in-8°, Paris, 1862.

tous, de près ou de loin, de l'une ou l'autre de ces traditions. Leurs rapports sont frappants. Elles ont la même origine et le même caractère traditionnel, elles se rattachent au même événement; seulement la première est la tradition grossière et primitive des Macédoniens, c'est-à-dire d'un peuple qui avait peu de souvenirs historiques; la seconde paraît s'être combinée avec une légende ancienne sur le frère de Phidon. L'une et l'autre nous mènent à la même conclusion, à savoir que c'est dans l'Emathie que commence le royaume des Téménides.

III. Conquête romaine. — Après avoir connu toutes les extrémités de la gloire au temps d'Alexandre et tous les excès du désordre qu'entraîna la succession de ce conquérant, la Macédoine subit l'invasion et la conquête par l'étranger. C'est à Citium, entre Édesse et Bérhoé, que fut rassemblée l'armée que la royauté macédonienne allait opposer aux Romains. Persée rentra vaincu, en 168, et abandonné de tous. Arrivé à Pella, sa capitale, au milieu de la nuit, l'esprit égaré par la terreur et par la honte de la défaite, le fugitif manda ses amis; aucun ne répondit à son appel. Cependant ses trésoriers Euctus et Eudocus sont à leur poste et adressent au prince quelques reproches assurément justifiés, mais qui mettent Persée en fureur; il se jette sur eux et les tue de sa propre main. Les dispositions hostiles de la population de Pella hâtèrent les résolutions et Persée prit la fuite accompagné de trois chefs mercenaires et d'une cinquantaine de Crétois retenus par ce qui lui restait de ses richesses.

Avec des pareilles dispositions, ni la Bottiée ni l'Emathie ne devaient offrir de résistance à Paul-Emile. Bérhoé fut la première à recevoir un gouverneur romain. Un de ses habitants, Médon, alla à Pydna pour l'exhorter à se remettre aussi à la volonté du vainqueur. En un jour, le général romain arriva sous les murs de Pella. C'était encore la ville de Philippe et d'Amyntas, avec sa forte position parmi les marais, sa citadelle et ses remparts. Mais ses fortifications allaient tomber et Pella ne serait plus qu'un chef-lieu d'une division de la Macédoine.

Le Sénat romain envoya, en 167, dix commissaires avec mission de partager le pays en quatre régions ayant chacune sa capitale, jouissant de sa liberté complète, conservant ses lois, nommant ses magistrats annuels. Le tribut qui leur était imposé s'élevait à cent talents, la moitié à peine de celui qu'exigeaient les rois indigènes. En plus des assemblées particulières à chaque district, il y avait une assemblée commune à toute la nation, composée des députés des quatre provinces. Elle était chargée de prévenir tous les écarts, d'empêcher tous les abus de la liberté. Dans un délai marqué, il ne devait plus se trouver en Macédoine une seule garnison romaine.

Ces conditions où le conquérant paraissait vouloir effacer jusqu'au signe de sa conquête et jusqu'à l'opprobre de sa présence, entraînaient de pénibles conséquences : plus de flotte, plus d'armée nationale; quelques troupes seulement aux frontières; défense absolue de se marier, de vendre ses champs et ses domaines entre habitants de deux régions différentes; suppression du droit d'importer le sel étranger, d'exploiter les mines d'or et d'argent; isolement complet de chaque district. Ces moyens étaient calculés afin d'ôter à la Macédoine toute vie nationale. Mais la mesure la plus vexatoire et vraiment tyrannique fut celle qui condamna les principaux citoyens à aller vivre en Italie avec tous leurs enfants âgés de plus de quatorze ans.

On s'est si souvent évertué à célébrer la modération habile avec laquelle Rome occupait les territoires et s'assimilait leur population qu'il nous paraît utile d'insister un peu sur les réalités.

La capitale de la Ire région était Amphipolis; celle de la IIe, Thessalonique; celle de la IVe, Pélagonie. Quant au troisième district, il avait pour bornes à l'est, l'Axius; à l'ouest, le Pénée; au nord, le Bora. Il comprenait ainsi la Plérie, la Bottiée, l'Emathie, la Cyrrhestide, l'Almopie, et même cette partie de la Péonie qui longeait la rive droite de l'Axius. Ses villes principales, nous apprend Tite-Live, étaient Édesse, Bérhoé et Pella. Voyons ce qu'il devenait, grâce aux restrictions apportées par le Sénat à l'exercice de la liberté macédonienne.

La défense d'exploiter les mines d'or et d'argent ne frappait pas directement la troisième région, qui n'avait que des mines depuis longtemps abandonnées et, d'ailleurs, peu considérables dans le voisinage de Cyrrhos; mais elle tarissait dans sa source l'une des branches d'industrie les plus florissantes à Pella, cette fabrication de vases d'or et d'argent qui l'avait rendue si célèbre. Même observation relativement à la défense de posséder des biens en dehors de la région à laquelle chacun appartenait. Toutes les villes durent s'en trouver immédiatement appauvries, mais Pella plus que toutes les autres. Nulle part, en effet, on ne comptait plus de familles anciennes que dans cette ville; elles se trouvaient privées d'une partie de leurs revenus.

La suppression du commerce du sel frappait principalement la province de Bottiée. Les embouchures de ses trois fleuves ne formaient, à vrai dire, qu'un vaste marais : de tout temps elle avait eu des salines le long de la côte. En vain, on lui permit de faire le commerce avec les habitants de la quatrième région et d'entretenir des magasins à Stoboi. Le privilège qu'on ne lui accordait que parce que les Péoniens habitaient dans l'intérieur des terres, ne compensait pas les pertes qu'elle devait subir d'un autre côté.

Quant au décret qui exilait à Rome les principaux citoyens de la Macédoine, il suffit de se rappeler les noms les plus marquants des deux derniers règnes pour comprendre le grave préjudice qu'il infligea à l'Emathie et à la Bottiée. Tous se trouvaient désignés et atteints au titre des fonctions qu'ils avaient exercées, du témoignage de confiance qu'ils avaient reçu. Ce n'était pas seulement la haute société, c'était encore ce que nous nommerions aujourd'hui la bourgeoisie qui était frappée. Toutes les villes perdirent leurs meilleurs citoyens. Les Romains songeaient à tous et n'épargnaient personne : amis du roi, gardes du palais, chefs de corps de troupes, commandants de navires ou de garnisons, citoyens riches, fonctionnaires de tout rang et de toute espèce; personne n'échappait aux listes de proscription et il y avait peine de mort portée contre ceux qui n'obéissaient pas. Dès lors, que devait-il rester à la capitale, à la ville où se trouvaient le palais, le trésor, la cour, la garde, les haras, tous les établissements fondés par la royauté? Tite-Live ne manque pas de nous dire que ces exilés n'étaient en général que de mauvais citoyens, sans patriotisme, sans amour pour les lois et pour la liberté, toujours prêts à s'humilier devant un maître, pourvu qu'ils pussent opprimer leurs égaux; ce témoignage de la part d'un ennemi est tout au moins suspect. Nous connaissons quelques-uns des Grecs proscrits de leur patrie, comme partisans de Persée : ils ne comptèrent, à coup sûr, ni parmi les moins éclairés, ni parmi les moins dévoués aux intérêts de la Grèce. Il en fut de même à Pella, et l'ancienne capitale de la Macédoine souffrit plus de l'exil de tant de citoyens que de la ruine de son industrie et de la perte de ses richesses. Une fois à Rome, ils ne devaient plus revenir dans leur patrie; sur les mille individus désignés par les Etats grecs pour aller vivre en Italie, trois cents seulement purent revoir

le sol natal après dix-sept années d'absence. Si les Grecs furent traités avec cette rigueur, quel plus rigoureux traitement ne dut-on pas infliger à ces intraitables Macédoniens qui avaient lutté quatre ans avant de s'avouer vaincus.

Le Sénat romain n'avait qu'un but : détruire à tout jamais la royauté macédonienne et amener la quasi-disparition de Pella. Cette ville demeurait, sans doute, la capitale d'un district : mais déjà elle devait laisser à Thessalonique ou à Amphipolis l'honneur d'être le lieu de réunion du conseil général des Macédoniens. C'était Amphipolis que Paul-Emile avait choisi pour résidence temporaire lorsqu'il avait reçu les délégués des diverses provinces, donné des jeux et des fêtes, proclamé le décret du Sénat et les lois portées par les dix commissaires. Pella qui tenait son opulence et sa beauté de la royauté, devait partager le sort de la dynastie. Et, en effet, sa décadence fut rapide et complète. La ville natale de Philippe et d'Alexandre fut, en moins d'un siècle, déchue au-dessous du rang de Bérhoé et d'Édesse qui s'enrichiront par cette ruine.

Malgré le malheur du temps, la population de ces belles campagnes n'avait pas diminué. Elle se composait seulement d'éléments moins homogènes. A côté des belliqueux Bottiéens, dont parle Tite-Live, on trouvait déjà des Thraces, des Dardaniens, des Illyriens et des Gaulois. Deux inscriptions découvertes sur l'emplacement de l'ancienne Seydra, et qui remontent aux premiers siècles de l'empire, nous donnent les deux noms bien caractéristiques de Dardanus et de Cotys. Il y avait donc, à cette époque, des Dardaniens et des Thraces à Seydra : nul doute que ces populations ne fussent établies depuis longtemps dans l'Emathie. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler que, sous Philippe III, des classes d'individus tout entières étaient exilées de certaines villes et remplacées par des Thraces, par des barbares dans lesquels le roi avait plus de confiance. Quant aux Illyriens et aux Gaulois, ils sont mentionnés expressément par Tite-Live : *incolas quoque permultos Gallos et Illyrios*. Longtemps errants, longtemps divisés en bandes de pillards, les Gaulois avaient fini par se fixer dans les villes, dans les villages. Philippe III en avait établi un certain nombre à Thessalonique ; aussi le pays a-t-il conservé un témoignage incontestable de leur passage et de leurs établissements dans tous ces districts : c'est le nom de *Gallico* donné à l'Echidorus. C'est Nicéphore Bryenne, au XIe siècle, qui emploie ce mot pour la première fois; mais les termes dont il use prouvent qu'il était connu depuis longtemps des habitants de ces contrées.

Une fois attachés au sol, ces Barbares devenaient de bons laboureurs. Lorsque Tite-Live veut caractériser chacune des régions de la Macédoine, il parle des productions de toute espèce du premier district, de ses mines, de son port d'Amphipolis; dans le second, il signale les villes si célèbres de Thessalonique et de Cassandria, la Pallène et ses ports tournés vers l'île d'Eubée et vers l'Hellespont. Arrivé au troisième, il insiste particulièrement sur sa forte population agricole. C'est là, en effet, ce qui ne lui manqua jamais, grâce à la fertilité de son sol. Ses troupeaux, ses chevaux, ses moissons : voilà quelles furent toujours ses principales richesses.

Les rois de Macédoine n'avaient rien négligé pour étendre l'importance des haras royaux de la Bottiée; grâce à eux, Pella devint le centre d'un commerce de chevaux très important. Ce commerce se soutint même après la chute du royaume de Macédoine, il s'étendit plus encore. Un texte de Lucien nous montre les haras plus florissants que jamais à Bérhoé au second siècle de notre ère.

L'agriculure dut profiter, à l'époque dont nous parlons, d'une mesure prise par le Sénat. Tite-Live nous dit qu'on renonça à affermer les domaines royaux, parce qu'on ne pouvait le faire sans l'intervention des publicains, et que là où étaient les publicains, il n'y avait plus ni droit public ni liberté. Il faut donc supposer qu'on les donna ou qu'on les vendit, car le Sénat ne pouvait vouloir qu'ils demeurassent incultes et déserts. Cette concession devait être d'une grande importance pour les habitants de l'Emathie et de la Bottiée, car les rois avaient des domaines considérables dans les deux districts, dans la Bottiée où étaient leurs haras, dans l'Emathie où se trouvait le siège de leur ancienne capitale. Vingt ans plus tard, le Sénat revenait sur sa première décision. En réduisant la Macédoine en province romaine, il reprit les domaines de Philippe et de Persée, et les fit affermer par les censeurs. Ils formèrent, avec les terres des rois de Pergame, de Bithynie, de Cyrène et de Chypre, et les territoires confisqués lors de la conquête, l'ensemble du patrimoine public.

IV. Province romaine. — Le gouvernement des rois avait gardé des partisans convaincus et nombreux qui se groupèrent autour d'Andriscus. Celui-ci, déjà maître de l'Emathie et de la Bottiée, songeait à envahir la Thessalie, lorsque les Romains l'arrêtèrent et lui infligèrent une défaite qui entraîna la réduction de la Macédoine en province romaine (149). Désormais elle devait être gouvernée par des proconsuls. La division en quatre districts fut maintenue mais il n'y avait plus de raison pour interdire aux habitants de chacun d'eux une libre communication avec tous les autres. Plusieurs textes de Cicéron prouvent qu'on reprit et qu'on afferma dès lors, au profit du peuple romain, les domaines de Persée et de Philippe. En Grèce, on détruisit les fortifications de toutes les villes qui avaient combattu contre les Romains. En fut-il de même en Macédoine? Est-ce alors que Pella perdit ses remparts? Tout porte à le croire.

A partir de cette époque la Macédoine fut traversée par la *via Egnatia* allant de Dyrrachium à Thessalonique. Cicéron l'appelle une province fidèle et amie du peuple romain. Elle justifia cet éloge quoiqu'elle offrît une faible résistance au fils de Mithridate, Arcathias. Il faut dire que les proconsuls exploitaient sans pudeur une province que le Sénat ne se préoccupait pas suffisamment de mettre à l'abri des invasions des Thraces. Ce double fléau devint parfois intolérable. Pendant le gouvernement de L. Calpurnius Piso, le beau-père de César, les Barbares s'avancèrent jusqu'à Thessalonique; pendant ce temps le proconsul ne songeait qu'à pressurer les provinces, et imposait toutes les denrées, même dans les villes exemptes d'impôts.

On voudrait connaître à cette époque l'état intérieur de la province, la condition des villes, le nombre de celles qui étaient libres, de celles qui étaient tributaires; mais, sur ce point, les détails manquent. Cicéron parle bien de villes macédoniennes exemptes d'impôts, mais il ne les désigne pas par leur nom. César, dans son *De bello civili*, dit qu'une partie de la province portait le nom de Macédoine libre, mais il ne précise rien.

Les factions qui agitaient Rome avaient souvent amené en Macédoine d'illustres exilés. En 58, Cicéron avait passé par la *via Egnatia* pour se rendre, par Édesse et Pella, à Thessalonique. L'affranchi Phaéton était venu le rejoindre à Pella.

Dans la guerre civile entre César et Pompée (48), ce fut le gouvernement tout entier qui se transporta à Thessalonique pendant que l'armée de Pompée campait, comme autrefois celle de Xerxès, sur les

bords de la mer, entre l'Haliacmon et l'Axius. Le quartier général de Pompée se trouvait à Bérhoé; il y séjourna longtemps pour exercer et pour aguerrir ses soldats. Thessalonique conserva un monument de la réunion du Sénat dans ses murs. On y fit bâtir un temple, après avoir consulté les augures pour que, suivant les coutumes des ancêtres, les sénateurs pussent s'y réunir. On voudrait retrouver à Bérhoé quelques traces de ce long séjour de l'armée de Pompée sous ses murs. Peut-être est-ce de cette époque que date cet ancien marché, en dehors des murs, à *Palaco-foro*, dont les traditions modernes ont conservé le souvenir. Peut-être aussi est-ce cette réunion d'une armée considérable autour de la ville qui y attira un grand nombre de Romains et qui les porta à s'y établir. Quoi qu'il en soit, Bérhoé devait compter alors parmi ces cités opulentes de la Macédoine dont parlent Plutarque et César.

La Macédoine avait été du parti de Pompée; mieux inspirée, elle prit celui d'Octave et d'Antoine contre Brutus et Cassius. Octave arriva par la *via Egnatia* à la suite d'Antoine, recueillant l'adhésion d'Aegées de Bérhoé, de Pella, de Thessalonique, d'Amphipolis qui fournirent à son armée des vivres et des auxiliaires.

V. D'Auguste a Trajan. — La réorganisation des provinces sous Auguste coïncida avec la fondation ou le renouvellement d'un grand nombre de colonies romaines. L'état de la Macédoine, les maux que lui causaient les invasions souvent réprimées, toujours renaissantes, avaient fait songer depuis longtemps à en établir dans plusieurs de ses villes. En l'an 100, le tribun L. Apulcius Saturninus avait proposé une loi en ce sens. Son projet échoua et lui-même fut mis à mort (99). César tourna particulièrement son attention sur la Macédoine ; il y établit des colonies, celle de Dium par exemple, et désigna un certain nombre de villes pour en recevoir. La Macédoine restait le champ clos des peuplades barbares. Gètes, Deuthelètes, Scordisques, Odryses, toutes peuplades thraces, s'y donnaient rendez-vous. Il fallut trois années d'une guerre presque incessante, la présence d'un général habile comme l'était L. Calpurnius Pison, pour réduire complètement ces tribus barbares et rendre la paix à la province. C'est après cette longue et décisive campagne (12 av. J.-C.) que la Macédoine fut rangée parmi les provinces sénatoriales gouvernées par des proconsuls. Des colonies complétèrent l'œuvre de pacification : Auguste renouvela celle de Dium dans la Piérie, fonda celle de Cassandréa dans la Chalcidique, celle de Philippes dans l'ancien pays des Edoniens, celle de Pella dans la Bottiée.

Pella était déjà une ville libre. Le titre de colonie était pour elle un degré de plus dans l'ordre des privilèges qui faisaient participer les peuples conquis aux divers droits du peuple romain. Patras avait reçu tout à la fois d'Auguste, après Actium, et la liberté et le nom de colonie romaine. Thessalonique était libre comme Pella, mais elle ne devint colonie qu'après un siège soutenu contre les Scythes (253) qu'elle repoussa grâce à la valeur de ses habitants. D'après les jurisconsultes Ulpien, Celse, Gaius Paulus, les colonies de Philippes, de Dium et de Cassandrea jouissaient toutes trois du droit italique. C'était là, sans doute, aussi la condition de Pella devenu colonie à la même époque et dans le même intérêt.

Toutefois la prospérité de cette ville fut éphémère. Dès l'an 6 après Jésus-Christ, Pella fut soumise à une épreuve redoutable. Les Pannoniens et les Dalmates se soulevèrent au nombre de 800.000, dit Velleius Paterculus. Cette multitude se divisa en trois bandes : la première resta dans ses foyers pour garder le pays; la seconde se dirigea vers l'Italie; la troisième, prenant comme objectif la Macédoine, y remporta un succès complet, l'occupa tout entière, mettant l'incendie, le pillage partout, égorgeant les marchands, massacrant les citoyens romains, faisant périr en masse un grand nombre de légionnaires.

Pella ne se releva point du coup que lui porta cette invasion. Elle garda son nom de colonie, quoiqu'elle eût perdu un grand nombre de ses habitants, et Pline la mentionne avec ce titre à la fin du 1er siècle. Ses médailles connues vont jusqu'au IIIe siècle et on a trouvé près d'*Hagious Apostolous* une stèle funéraire avec la date de 320. Mais si Pella existait encore à cette date, il y avait longtemps qu'elle n'était plus qu'une bourgade obscure. Dion Chrysostome, qui vécut sous Nerva et sous Trajan, nous dit avec un peu d'emphase, il est vrai, que des briques éparses seules indiquaient alors l'emplacement de Pella : Lucien (120-200), moins sujet à la verbosité, en parle comme d'un hameau comptant à peine quelques pauvres et chétives maisons, et le rhéteur Aristide, son contemporain, s'écrie : « Qui voudrait s'enorgueillir d'avoir Pella pour patrie? » A ces témoignages vient s'ajouter un indice certain de la décadence de Pella : cette ville ne compta jamais un siège épiscopal chrétien. Les *Actes des apôtres* qui parlent des églises de Bérhoé et de Thessalonique, ne font aucune mention de l'ancienne capitale macédonienne; et cependant le souvenir de l'apostolat de Paul s'est conservé jusqu'à nos jours dans l'obscur village surgi parmi ses ruines; *Hagious Apostolous*. Les divers noms, grec, bulgare ou turc, se rapportent également à l'existence d'une église dédiée aux saints apôtres et qui remonte vraisemblablement aux premiers temps chrétiens. Il y a dans la littérature chrétienne un Ariston de Pella, mais il s'agit de Pella en Palestine; au contraire le poète et pénitent Paulin de Pella (376-430) appartient à Pella de Macédoine.

Après Strabon, Ptolémée et Pline, Dion, Lucien et Aristide, on ne retrouve le nom de Pella que dans Hiéroclès (VIe siècle) et dans Constantin Porphyrogénète (Xe siècle); mais de la part de ces deux écrivains c'est affaire d'érudition, rien de plus. Au XIIIe siècle, un certain Timarion dit, en parlant de l'Axius : « Il sort des montagnes de Bulgarie, reçoit dans son cours un grand nombre de torrents peu considérables, se grossit peu à peu, et va se jeter dans la mer en passant près de Pella et de l'ancienne Macédoine ». C'est la dernière fois qu'il est fait mention de Pella dans un auteur grec.

Quel était l'état des autres villes de la Macédoine sous Auguste, et pendant les premiers temps de l'empire? Strabon (50 av. J.-C. à 14) ne parle dans son livre que de Pella, d'Oleros, de Bérhoé, d'Édesse et d'Euboéa. Pline (23-79), qui donne quelques indications trop rapides sur les colonies et les villes libres, ajoute à la liste de Strabon les noms des Cyrrhestius, des deux Europos, celui de l'Axius et ceux de l'Almopie, de Scydra, de Miéza, de Gortyniæ et d'Ichneæ. Ptolémée enfin, qui écrivait vers l'an 175, mentionne outre les villes de Strabon et de Pline, celles de Tyrissa, d'Idomène, d'Aegea dans l'Emathie, celles d'Horma et d'Apsalos dans l'Almopie. Mais il faut remarquer que, sous le nom d'Emathie, il entend non seulement l'Emathie proprement dite, la Bottiée et la Cyrrhestide, mais même une partie à l'Eordée.

Le témoignage des trois géographes nous prouve seulement que ces villes existaient encore de leur temps. C'est ailleurs qu'il faut chercher quelques renseignements sur leur état, sur leur importance plus ou moins grande, sur leur prospérité relative. Etaient-elles tributaires, alliées ou libres? Plusieurs pouvaient avoir reçu la liberté au temps de la bataille de Phi-

lippes. En tout cas, voici ce que Justin dit de la Macédoine en général : *Ita quum in ditionem Romanorum cessisset Macedonia magistratibus per singulas civitates constitutis, libera facta est : legesque quibus adhuc utitur, a Paulo accepit.* Ces mots *leges quibus adhuc utitur* permettent de penser que ce serait sous le règne d'Auguste que la Macédoine se gouverna elle-même et jouit de la liberté.

Ces nouveaux privilèges ne soustrayaient pas les villes de la Macédoine aux exactions des proconsuls. Les réclamations adressées à Rome finirent par y être entendues. En l'an 15, Tibère déclara la Macédoine province impériale et c'est comme telle que Strabon la mentionne dans son ouvrage. Trente ans plus tard Claude la rendit au Sénat (44 ap. J.-C.).

Strabon, Pline et Ptolémée ne nous parlent pas de Citium. — Cyrrhos, que traversait la *via Egnatia*, conserva sous l'empire une certaine importance et, sous le règne de Justinien, on réparait encore, pour la dernière fois sans doute, ses fortifications. — Scydra a connu, ainsi qu'en témoignent ses inscriptions, une certaine prospérité pendant les quatre premiers siècles de l'empire. — Edessa retint toujours une réelle importance, ce qui se comprend sans peine, car cette ville commandait un des passages les plus importants de la *via Egnatia;* elle marquait une des étapes principales de ces armées qui traversaient si souvent la Macédoine pour aller en Thrace ou en Orient. Elle était l'intermédiaire nécessaire du commerce qui se faisait par terre entre Dyrrachium, Thessalonique et Byzance (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot Edesse *en Macédoine*).

Quelle que fût la prospérité d'Édesse pendant les premiers siècles de l'empire romain, Bérhoé n'en était pas moins la ville la plus riche et la plus importante de la plaine entre l'Haliacmon et l'Axius. Sa population était nombreuse, μεγάλην καὶ πολυάνθρωπον πόλιν, dit en parlant d'elle Lucien. Elle se composait de Grecs. de Romains, de Gaulois, d'Illyriens, de Dardaniens, de Thraces et même de Juifs.

Une inscription du siècle d'Auguste nous parle des Romains établis à Bérhoé et y possédant des fonds de terre : οἱ ἐγκεκτημένοι Ῥωμαῖοι. C'étaient, sans doute, ici comme ailleurs, des marchands, des colons rebelles, transportés de l'Italie dans les villes transmarines, des vétérans licenciés par les généraux et qui étaient demeurés sur place. Quant aux Juifs, les *Actes des apôtres* nous prouvent qu'on en rencontrait à Bérhoé comme dans les villes voisines de la Macédoine.

A Thessalonique, ils formaient une partie assez nombreuse de la population; ils exerçaient librement leur religion et avaient une synagogue.

A Philippes, ils possédaient une proseuque hors des murs de la ville; de même à Bérhoé. Le quartier des Juifs et leur synagogue sont aujourd'hui encore dans un des faubourgs de la ville, hors de l'enceinte des anciennes murailles. Cet état de choses remonte aux premiers temps de l'empire romain.

Bérhoé se gouvernait par ses propres lois, sa constitution était démocratique, comme celle de Thessalonique. Dans cette dernière ville, c'est devant le peuple que les ennemis de Paul voulaient le conduire. A Bérhoé aussi, les Juifs de Thessalonique, venus pour susciter des persécutions à l'apôtre, s'adressent à la foule : ταράσσοντες τοὺς ὄχλους. Les *Actes des apôtres* appellent les magistrats de Thessalonique πολειταρχοῦντες : ils étaient au nombre de six et exerçaient le principal pouvoir. Les inscriptions de Bérhoé ne mentionnent pas ces titres. On y voit tantôt la ville des Bérhoéens, ἡ πόλις τῶν Βερροιάων, comprenant l'ensemble des différents ordres, tantôt le sénat et le peuple, ἡ βούλη καὶ ὁ δῆμος, tantôt enfin le sénat et les jeunes gens, ἡ βούλη καὶ οἱ νεοί; ce qui tendrait à faire croire qu'on retrouvait à Bérhoé les quatre ordres de Dion Chrysostome, à moins toutefois que dans cette ville le sénat ne se confondît avec les vieillards.

Les inscriptions parlent encore du pontife ἱερεύς, du gymnasiarque et de l'agonothète. Dans certaines villes il y avait un magistrat nommé ὁ ἐπιμελητὴς τῆς πόλεως.

On sait l'habitude qu'avaient les villes des provinces de prendre pour patron quelque personnage influent de Rome. Bérhoé n'y avait pas manqué; elle avait eu la main heureuse et fait choix d'un homme considérable dont l'intervention, sous Tibère, contribua beaucoup, on peut le croire, à faire exercer les vœux des cités macédoniennes. On conserve dans la mosquée d'Ortha-Djami un socle de piédestal en marbre avec deux trous de scellement, et la trace d'un pied; il ne saurait grâce à l'inscription y avoir aucun doute : il s'agit d'une statue élevée par les Bérhoéens à L. Calp. Pison.

On connaît deux L. Calp. Pison : l'un célèbre par ses déprédations et ses rapines à Bérhoé même, où Cicéron nous le montre, s'abandonnant sans pudeur à sa cupidité; son fils et homonyme, envoyé par Auguste en Macédoine et dont Velleius Paterculus, Sénèque et Tacite s'accordent à célébrer les grandes qualités : doux et ferme à la fois, ami du repos, mais d'une activité infatigable au milieu des affaires; sa principale gloire ne fut pas tant d'avoir dompté les Thraces que d'avoir su exercer longtemps la charge de préfet de Rome sans exciter la haine ou l'envie. Ce deuxième L. Calp. Pison avait été proconsul en Macédoine, tandis que son père n'avait que le titre de préteur. C'est donc bien à lui, semble-t-il, que les Bérhoéens rendaient honneur.

C'est à sa prospérité et à sa population nombreuse que Bérhoé dut d'être visité par saint Paul après que l'apôtre eut déjà visité Philippes, Amphipolis, Apollonie et Thessalonique. Une Église fut fondée dans la ville de Bérhoé; nous connaissons un des fidèles de cette Eglise que l'apôtre emmena en Asie, après son second voyage, le Bérhoéen Sopatros, fils de Pyrrhus. Bérhoé conserve le nom de l'apôtre à l'église métropolitaine qui rappelle ses prédications; elle s'élevait autrefois sur l'emplacement de la mosquée actuelle d'*Unkiar-Djami*.

Les règnes de Vespasien, de Titus, de Nerva et de Trajan paraissent avoir été particulièrement favorables à Bérhoé. De nouveaux privilèges consacrèrent sa position de plus en plus importante en Macédoine. Sous Nerva elle obtint le titre envié de « métropole », et, à partir de 96-98, commença à jouir de ses nouveaux privilèges. Ainsi s'explique un fait que Le Quien (voir ce nom) semble avoir mal compris. Au concile de Constantinople, en 553, siégeait l'évêque de Bérhoé, Timothée, que les actes grecs nomment Τιμόθεος τῆς μητροπόλεως Βερρόίας. Le Quien voit ici une interpolation et c'est à tort. Il est vrai qu'à cette époque Bérhoé n'était pas le siège d'un archevêché métropolitain; mais cette ville n'en avait pas moins été, au sens politique, une métropole, et c'est ce titre ancien que les Actes rappellent. Quant au titre de métropole religieuse elle ne l'obtint qu'au XIIIe siècle en se séparant de Thessalonique dont elle avait jusque-là dépendu.

Jean Malala fait remonter jusqu'à Vespasien la division de la Macédoine en deux parties. Thessalonique fut dès lors la capitale de la première Macédoine. Quant à Bérhoé en devenant métropole, elle succéda à Pella comme ville principale de l'ancienne Emathie. D'après Spanheim, c'est dans la métropole que se promulgaient les lois et les édits, que se tenaient les assemblées des différents districts, que se célébraient

les jeux et les fêtes solennelles, que se fixaient les impôts à répartir entre les villes inférieures pour tous les travaux d'un intérêt général.

VI. Saint Paul en Macédoine. — En Macédoine, la race était restée assez pure, parce que l'intérieur de la contrée n'avait pas été pénétré par des éléments étrangers. C'était une région honnête et saine, peu habitée, avec plus de petites villes que de grandes, condition favorable à la moralité d'un peuple. Celui-ci aimait son indépendance et la dynastie qui en était le symbole; étant sage de mœurs et sain d'esprit, il se tenait à égale distance du despotisme et de la démocratie qu'il réprouvait comme aussi avilissants l'un que l'autre. La Macédoine était terre d'Europe et placée dans les conditions normales de la vie européenne, boisée, fertile, arrosée de grands cours d'eau, avec des réserves presque inépuisables dans son sous-sol. Elle était une proie alléchante, alors, et aujourd'hui elle l'est encore tant est grande sa richesse.

L'apôtre saint Paul, mettant à profit même la maladie, venait de transformer en apostolat une halte forcée parmi les Galates du nord et leur avait annoncé l'Évangile. Ils le reçurent avec joie et loyauté et conformèrent leur vie à leur nouvelle croyance. Paul songeait à se séparer d'eux et à pénétrer en Bithynie, mais l'Esprit de Dieu ne le voulut pas [1]. Soumis à ce qu'il exigeait de lui, l'apôtre se dirigea vers Alexandrie de Troade, à travers la Mysie et il attendit. Une nuit, il entrevit un homme en qui les traits du visage et le vêtement montraient un Macédonien; cet inconnu lui dit : « Passez en Macédoine et venez nous sauver [2]. » Dès le matin, Paul raconta cette vision à ses compagnons de voyage qui y virent la désignation d'un champ nouveau d'apostolat. Parmi ses compagnons prend place dès lors un nouveau personnage, nommé Luc, l'auteur des *Actes des apôtres*, où il révèle sa présence par ces mots : « Aussitôt nous cherchâmes à passer en Macédoine. »

Paul, Silas, Timothée et Luc s'embarquèrent à Troas, naviguèrent vent arrière et atteignirent dès le premier soir l'île de Samothrace; le lendemain ils débarquèrent à Néapolis (Cavala), ville posée sur un petit promontoire en face de l'île de Thasos. A Néapolis on rencontrait la *via Egnatia* dont l'autre extrémité s'amorçait à Dyrrachium sur l'Adriatique. Prenant cette voie qu'ils ne devaient plus quitter jusqu'à Thessalonique, Paul et ses compagnons s'élevèrent peu à peu sur la rampe montueuse qui escalade la petite chaîne de montagnes qui forme la côte, puis gagnèrent la plaine où se trouve Philippes, aujourd'hui si complètement disparue que les ruines elles-mêmes sont sans nom [3] (Voir Philippes).

Philippes était une ville plus latine que grecque; on y parlait latin couramment parmi une population laborieuse pacifique et très religieuse. Il s'y trouvait des confrères qui entretenaient le goût et le sens d'une certaine piété. Le polythéisme y avait quelque chose de moins compliqué qu'ailleurs et se montrait accessible à une certaine conception monothéiste. La vie y était moins facile que dans les pays trop favorisés par un climat amollissant et une fertilité exceptionnelle, et cette sorte de rigueur contribuait à entretenir des mœurs plus graves, des coutumes plus austères. Paul le comprit bien vite. S'il s'arrêta un peu à lire les inscriptions grecques ou latines qui s'offraient à sa curiosité, il put comprendre que ces rudes montagnards entretenaient une dévotion spéciale au dieu rustique Silvain et se groupaient dans sa confrérie, hommes libres et esclaves : ceci était d'un bon augure

A Philippes, la juiverie comptait à peine; elle n'avait pas de synagogue, mais le samedi quelques adorateurs de Dieu, peut-être surtout des femmes, se rassemblaient dans une *proseuque*, un simple jardinet à l'abri d'une clôture, le long du Gangitès. Dès le premier sabbat, Paul, Silas, Timothée et Luc s'y rendirent, prirent la parole, annoncèrent le mystère de Jésus. On leur fit bon accueil, surtout une commerçante aisée, qui était de Thyatires et qu'on nommait Lydie (voir ce nom). Dieu toucha son cœur, elle demanda le baptême; devenue chrétienne avec toute sa maison, elle arracha, à force d'instances, le consentement des quatre missionnaires à loger dans sa maison, où elle les hébergea plusieurs semaines. Lydie et son entourage devinrent le noyau d'une petite Église très fervente, parmi laquelle nous connaissons les noms d'Evodie et de Syntyché, qui eurent rang de diaconesses; Epaphrodite à qui Paul donnera le nom de frère, de collaborateur, de compagnon d'armes; Clément et plusieurs autres, « dont les noms sont inscrits dans le livre de vie ». On vécut là quelques semaines très confiantes. Timothée se montrait séduit par cette jeune Eglise qui lui rendait une égale affection. A ces débuts, encore nécessairement modestes, la fortune de Lydie suffisait à tout et Paul consentit à accepter d'elle des secours pécuniaires qu'il eût repoussés venant d'ailleurs.

Un fâcheux incident survint. Quelques Philippiens s'étaient associés pour l'exploitation d'une jeune esclave, leur propriété, ventriloque et quelque peu possédée, qui disait la bonne aventure et rapportait à ses maîtres beaucoup d'argent. Laissée libre d'aller où bon lui semblait, la malheureuse causa, alla écouter la prédication de la proseuque et, soit conviction, soit impulsion irréfléchie, elle se portait sur le chemin de l'apôtre et de ses amis pour crier à tue-tête : « Ces hommes sont les serviteurs du Dieu très haut, qui viennent vous annoncer la voie du salut. » Un jour, Paul, ému de pitié, se tourna vers la malheureuse et dit à l'esprit qui la possédait : « Je t'ordonne au nom de Jésus-Christ, de sortir de ce corps.» Elle fut délivrée à l'instant, mais cessa de plus rien prédire.

Le dépit de ses maîtres fut extrême; ils accoururent au logis de Paul et de Silas, son complice, qu'ils forcèrent de les accompagner sur la place du marché, devant les magistrats en exercice. Ne pouvant réclamer une indemnité, car la sorcellerie était illégale, ces gens accusèrent « ces Juifs étrangers de semer le désordre dans la ville et d'y enseigner des coutumes qu'il n'est pas permis aux Romains d'embrasser. » La foule s'était rassemblée et devait manifester son hostilité envers ceux qu'on accusait; les duumvirs voyaient poindre une émeute, ce qui peut toujours attirer quelques ennuis. Comme leur magistrature leur valait des licteurs, ils firent arrêter les deux Juifs et, sans enquête, sans interrogatoire, sans audition de témoins, les firent déshabiller et fouetter en public. On les emmena ensuite en prison, dans un cachot, les pieds entravés dans les ceps.

« Vers le milieu de la nuit, Paul et Silas étaient en prières et les autres détenus les entendaient chanter les louanges de Dieu. Tout à coup un violent tremblement de terre secoue la prison jusque dans ses fondements, et soudain les portes s'ouvrent et les liens de tous les captifs sont défaits. Réveillé en sursaut et voyant ouvertes les portes de la prison, le gardien tirait déjà son épée pour se tuer, persuadé que les prisonniers s'étaient enfuis, quand Paul lui dit d'une voix forte : « Ne te fais point de mal, nous sommes tous ici. » Alors le geôlier prenant un flambeau se précipite à l'intérieur, tombe aux genoux de Paul et de Silas, puis les emmène hors du cachot en disant : « Maîtres, que dois-je faire pour être sauvé? » Ils répondirent : « Crois au Seigneur Jésus et tu seras

[1] Act., xvi, 7. — [2] Act., xvi, 8-10. — [3] Un village voisin nommé Filibedjik a disparu.

sauvé toi et ta famille. » Et ils lui annonçaient la parole de Dieu, ainsi qu'à toutes les personnes de sa maison, tandis qu'il prenait soin d'eux et lavait leurs plaies. Ayant reçu le baptême séance tenante, lui et tous ses gens, il les fit entrer dans sa demeure et leur servit à manger, et il se réjouissait avec tous les siens du bienfait de la foi. »

Dès le matin, les magistrats de Philippes, inquiets des conséquences possibles de leur abus de pouvoir de la veille, firent savoir au geôlier d'avoir à élargir les deux Juifs arrêtés. Paul refusa. « Eh quoi, dit-il, après nous avoir, sans jugement, battus de verges en public et incarcérés, nous, citoyens romains, ils voudraient maintenant nous relâcher en cachette! Il n'en sera pas ainsi. Qu'ils viennent eux-mêmes nous élargir. » Ce titre de citoyens romains achevait la déroute des magistrats. On les vit venir, penauds, délivrer les captifs et les supplier de quitter la ville. C'était la solution la plus sage. Paul et Silas toutefois entendaient sortir la tête haute, ils ne se hâtèrent point, rendirent une dernière visite à Lydie où ils prirent congé de tous les frères à qui ils recommandèrent la persévérance, puis laissant Timothée et Luc à Philippes, ils partirent pour Thessalonique.

Ils s'en trouvaient à une distance de cent cinquante kilomètres environ, et reprenant la *via Egnatia*, ils se dirigèrent sur Amphipolis, grande ville, capitale de la province à une heure environ de l'embouchure du Strymon. Les apôtres ne paraissent pas s'y être arrêtés; mais, après être sortis de l'estuaire du Strymon, ils s'engagèrent entre la mer et la montagne, traversèrent sans s'y arrêter la petite ville d'Apollonie, n'ayant de pensée que pour le but prochain de leur voyage : Thessalonique, capitale de la Macédoine, résidence du gouverneur romain, centre d'affaires important, avec une colonie juive et une synagogue. Paul et Silas acceptèrent l'hospitalité d'un certain Jason et, suivant la méthode ordinaire, prêchèrent les jours de sabbat à la synagogue. On accourut et on se convertit en grand nombre, principalement parmi les « craignant Dieu. » Les dons de l'Esprit se répandaient à profusion et l'Église de Thessalonique apportait à Paul toutes les joies, toutes les fiertés, toutes les consolations. De Philippes, Lydie veillait sur les nécessités de Paul et de son compagnon, pourvoyait à leurs besoins. Nous reviendrons sur cette chrétienté de Thessalonique (voir ce mot) qui devint un modèle que Paul aimait à proposer aux autres Églises. Outre Jason, nous y connaissons Caïus, Aristarque et Secundus. Une fois encore, une émeute soudoyée par les Juifs obligea Paul à s'éloigner; la nuit suivante, les frères le conduisirent avec Silas à Bérhoé.

A Bérhoé, on leur fit bon accueil, on les écouta avec faveur comme on pouvait s'y attendre dans un milieu social plus distingué. Paul prêchait et les Bérhoéens vérifiaient dans les Ecritures l'exactitude de ses citations. Beaucoup se convertirent : un nommé Sosipatros et surtout des femmes. Beaucoup de Grecs se convertirent aussi et la synagogue ne s'émut pas; mais quand les Juifs de Thessalonique apprirent les progrès de l'Evangile à Bérhoé, ils accoururent et firent tant et si bien que Paul résolut de s'éloigner de la Macédoine où il laissait Timothée, Luc et Silas. On le conduisit à un port de mer du golfe Thermaïque, Pydna, Méthone ou Dium, où il s'embarqua (voir aux mots ATHÈNES et CORINTHE).

Dès son arrivée à Athènes, Paul rappela à lui Silas et Timothée : mais la tendresse de l'apôtre pour ses Églises de Macédoine restait vive. Ses lettres aux Philippiens et aux Thessaloniciens nous le disent assez; il eut pour ses Eglises de Macédoine un amour de préférence; il vint les revoir, passer six mois environ au milieu d'elles (57). Sa résidence principale fut Thessalonique avec des séjours à Philippes et à Bérhoé; il n'y rencontra que des sujets de joie et de consolation. Il n'y avait pas d'Églises plus parfaites, plus généreuses, plus dévouées, peut-être parce que les conversions de gentils y avaient été nombreuses dès la première heure. Paul mit encore une fois le pied à Néapolis, courut en hâte à Philippes, y célébra la Pâque (58) et repartit pour ne plus revenir.

VII. DE TRAJAN A JUSTINIEN. — Philippes et Thessalonique poursuivent leur destinée pendant que Bérhoé et Édesse concentrent et résument l'histoire de la région environnante. On voudrait y retrouver des traces du séjour que durent y faire un grand nombre d'empereurs, surtout après le règne de Caracalla (211-217), lorsque l'attention du gouvernement impérial se tourna vers la défense des provinces menacées par les invasions du Nord. La *via Egnatia* et la route qui conduit de Thessalie en Macédoine en passant par Bérhoé, étaient sans cesse parcourues par les légions qui allaient combattre les Barbares. Sous Philippe l'Arabe (244-249), Arguntis, roi des Carpathes, menaça la Macédoine et la Thrace. L'empereur marcha contre lui, le battit et lui imposa la paix. A son retour, il se rendit dans la Macédoine pour laisser reposer ses légions.

C'est à partir de 253 que commencent les grandes invasions des Goths. Pendant quinze ans, tout d'abord l'Illyrie, la Macédoine, la Grèce furent en proie aux ravages de ces Barbares. Thessalonique soutint un long siège; tandis que les vaisseaux ennemis infestaient et pillaient les côtes, remontaient l'Axius, le Lydias, l'Haliacmon, portaient partout la terreur. Vaincus enfin par Claude le Gothique, les Barbares se dispersèrent dans la Thrace et dans la Macédoine, communiquant aux habitants de ces contrées les germes de la peste qui s'était mise dans leur armée.

Dioclétien (284-305) réorganisa la Macédoine. Il la rattacha au diocèse d'Illyrie et la divisa en deux parties. La première partie entre le Nestus et le Pénée, comprenait trente-deux villes et avait pour capitale Thessalonique; pour gouverneur un personnage consulaire. La seconde partie comprenait la Macédoine septentrionale avec Stoboi pour capitale. Cette division fut confirmée par Constantin (306-327). Aussi voyons-nous, en 449, l'évêque de Bérhoé signer au concile d'Éphèse : Λούκας ἐπίσκοπος Βεῤοιας τῆς πρώτης Μακεδονίας. Les titres officiels de l'archevêque de Vodena (l'ancienne Edesse) sont aujourd'hui encore : ὁ πανιερώτατος καὶ θεοπρόβλητος μητροπολίτης τῆς ἁγιωτάτης μητροπόλεως Βοδένων καὶ Σκλαβίτσης, ὑπέρτιμος καὶ ἔξαρχος Μακεδονίας πρώτης.

Hiéroclès, au VIe siècle, en nous parlant de cette réorganisation de la Macédoine, ajoute une liste des principales villes : Thessalonique, Pella, Europos, Dium, Bérhoé, Eordea, Edessa, Celli, Almopia, Dobéros, Idoménée. Mais cette liste, que reproduira Constantin Porphyrogénète, n'est qu'une affaire d'érudition. Pella ne serait pas au second rang si l'on avait tenu compte de l'état actuel de chacune de ces villes. Un fait seul est à retenir; c'est le nom d'Almopia désignant la principale ville des Almopes et remplaçant, semble-t-il, celui d'Europos.

Aux divisions politiques s'ajoutèrent de nouvelles divisions religieuses, lorsque le christianisme fut devenu la religion officielle de l'empire. Aujourd'hui, la plaine à l'ouest de l'Axius se partage entre deux archevêchés, ceux de Verria et de Vodena, et deux évêchés, ceux de Campania et du Mogléna.

Existaient-ils tous dans les années qui suivirent le règne de Constantin? Le fait n'est pas impossible par lui-même, mais nous n'en avons pas de preuves.

L'évêché du Moglena n'est mentionné par les auteurs byzantins que du XIIIe au XIVe siècle. L'évêché de Campania existait tout au moins avant la fin du IXe siècle, car nous le trouvons dans l'*Index* de Léon le Sage (886-907). Quant aux sièges de Bérhoé et d'Édesse, ils furent établis lors de la constitution même de l'Église orientale. Isidore d'Edesse parut au concile quini-sexte; Gerontius et Lucas de Bérhoé signèrent l'un au concile de Sardique en 343, l'autre au concile d'Éphèse en 449; seulement ce n'étaient dans le principe que de simples évêchés dépendants de Thessalonique. Un siècle ou deux avant la prise de Constantinople par les Turcs, ils furent constitués en archevêchés sous la suprématie, l'un du patriarche d'Achrida, l'autre du patriarche de Constantinople.

Les Goths reparurent, plus terribles encore qu'on ne les avait vus, sous le règne de Valens (364-379). Pendant que l'empereur était occupé à combattre les Perses, ils dépeuplèrent la Macédoine restée sans défense. Quelques villes seulement purent se défendre derrière leurs murailles; tout le reste de la contrée devint inculte et désert.

En 398, Alaric passe successivement de la Thrace dans la Macédoine, et de la Macédoine dans la Thessalie, ravageant tout ce qui se trouvait sur son passage.

Sous Marcien (450-457), c'est au tour des Ostrogoths de piller ces provinces. De leur royaume indépendant de Naïssus, ils descendent en 479 jusqu'à Thessalonique et réussissent à occuper tout le pays entre l'Axius et le Pénée. Deux textes importants, l'un de Jordanès, l'autre de Malchus, nous instruisent de ce fait. Voici le récit de Jordanès : *Theodemir rex, animadvertens tam felicitatem suam quam etiam filii, nec hac tamen contentus, egrediens Naïsitanam urbem, paucis ad custodiam derelictis, ipse Thessalonicam petiit, in qua Clarianus patricius cum exercitu morabatur. Qui dum videret se eorum conatibus resistere non posse, missa legatione ad Theodemir regem, ab obsidione urbis retorquet. Initoque foedere Romanus ductor cum Gothis loca eis jam sponte quae incolerent tradidit; id est Ceropellas* (Cyrum, Pellam), *Europam* (Europum), *Medianam, Petinam* (Pellinam), *Bereum* (Berrhoeam) *et alia quae Sium* (Dium) *vocantur. Ubi Gothi cum rege suo, armis depositis, composita pace quiescunt. Nec diu post haec et rex Theodemir in civitate Cerras* (Cyrrhum) *fatali aegritudine occupatus, vocatis Gothis, Theodoricum filium regni sui designat haeredem et ipse mox rebus humanis excessit* [1].

Le récit de Malchus diffère de celui de Jordanès. Suivant lui, Théodoric, irrité d'avoir été battu par les Romains, se dirige vers la Macédoine, mettant tout à feu et à sang, détruit Stoboi et en massacre la garnison. Il arrive bientôt devant Thessalonique; mais l'empereur Zénon lui envoie une ambassade, et Théodoric, séduit par ses promesses, députe à son tour quelques-uns des siens à Constantinople, pour s'entendre avec Zénon sur la cession de quelques provinces. Cependant il ramène ses troupes en arrière, leur défendant de piller sur la route, traverse l'Axius, passe par Édesse et arrive jusqu'à Héraclée de Macédoine. Zénon s'était décidé à lui abandonner la Pantalie. Tandis qu'Adamantius, chargé par lui de s'entendre avec le roi barbare et de le mettre en possession de cette province, s'arrête à Thessalonique, Théodoric ne demeure pas inactif : il se ligue avec Sidimund d'Epire pour la conquête d'Epidamne et du reste du pays; bientôt il s'empare de Lychidus et de Scampa; de là, il marche sur Dyrrachium qui ne peut lui résister. A cette nouvelle, Adamantius accourt à Édesse avec Philoxène, montre au gouverneur Sabinianus des lettres de l'empereur qui le nomment général et le chargent de pourvoir à toutes les éventualités. Sabinianus ne pouvait attaquer les Barbares n'ayant à sa disposition qu'un petit nombre de mercenaires, et les troupes régulières se trouvant dispersées dans les villes. Il ordonna leur concentration précipitée sur Édesse, tandis qu'Adamantius envoyait une ambassade à Théodoric. Celui-ci rebroussa chemin, subit un échec partiel en pays montagneux et, finalement, conclut un traité avec Zénon qui lui cédait une partie de la Dacie et de la Mœsie inférieure [2].

Ajoutons un détail. Nicéphore Basilacès dit que Théodoric fit le siège d'Édesse, s'en empara et traita les habitants avec la dernière rigueur.

Ces différents récits ne sont pas faciles à concilier. Faut-il admettre deux expéditions distinctes : une sous Theodemir, une sous Théodoric ? Ou bien Jordanès et Malchus parlent-ils d'une même expédition en changeant le nom du chef? Théodemir était déjà vieux ; Theodoric commandait les troupes depuis longtemps. N'est-ce pas pour cette raison qu'on a pu attribuer les mêmes faits tantôt au père, tantôt au fils ? Cette supposition est vraisemblable [3].

A quel moment prend place le siège d'Édesse dont parle Nicéphore Basilacès? Théodoric arriva par Stoboi d'où il se rendit à Thessalonique. La route la plus directe est celle qui débouche en ligne droite sur le haut Axius et qui en longe les bords en passant par Idoménée et par Gortyne. Si le roi des Ostrogoths la suivit, il laissa Édesse à sa droite, et par conséquent ce n'est que lorsqu'il renonça à ses projets sur Thessalonique, lorsqu'il prit la *via Egnatia* pour se porter sur Héraclée, qu'il put faire le siège d'Édesse. Cette ville ne lui appartenait pas alors, comme toutes celles de la plaine : c'était d'ailleurs la première place forte qu'il rencontrait. Peut-être lui demanda-t-il comme à Héraclée, des impositions extraordinaires pour la nourriture de ses troupes? De là des mécontentements de part et d'autre, et les hostilités qui en furent la suite. Quoi qu'il en soit, il reste établi qu'à l'époque de Théodoric, les Barbares occupaient presque toutes les villes de l'ancienne Emathie et de l'ancienne Bottiée : Cyrrhos, Pella, Europos, Bérhoé. D'après Jordanès, Cyrrhos aurait été en quelque sorte la capitale des nouveaux conquérants. Ni lui, ni Malchus ne nous disent combien d'années dura cet établissement. Mais ce fut tout au moins de 479 à 488, car nous voyons que Zénon fit la paix avec Théodoric, et ce n'est qu'en 488 que ce dernier, avec l'assentiment de l'empereur, conduisit toute sa nation contre Odoacre devenu maître de l'Italie.

Le règne de Zénon marque la fin des grandes invasions gothiques en Thrace et en Macédoine. Il clôt une première période, pendant laquelle l'empire d'Orient conserva encore assez de forces pour arrêter les projets de conquête des Barbares. En 488, la Macédoine, délivrée de Théodoric et des Ostrogoths, était encore ce qu'elle avait été jusque-là, un pays grec, dont la majorité des habitants étaient Grecs. D'autres peuples allaient bientôt venir, qui devaient y fonder des établissements durables, en renouveler presque complètement la population, changer les noms de ses villes, de ses rivières et de ses montagnes. Pendant cette longue décadence de l'empire byzantin, qui ne se prolongea pas moins de neuf siècles, l'ancienne Bottiée et l'ancienne Emathie furent comme un champ de bataille, où parurent tour à tour les Huns, les Slaves, les Avares, les Bulgares, les Normands, les Francs et les Serbes. Les empereurs le perdirent plusieurs fois, mais réussirent toujours à le reconquérir, et, si Thessalonique resta jusqu'au

[1] Jordanès, *De rebus geticis*, c. XXXVI. — [2] Malchus, *Excerpt. de legat.*, CXXVIII. — [3] *Progymnasmata*, c. XXII.

dernier moment l'un des boulevards de Constantinople, Bérhoé et Edesse marquèrent longtemps de leur côté la limite occidentale des Etats byzantins. Edesse, ou plutôt Vodena comme l'avaient nommée les Bulgares, n'était plus à l'époque de Cantacuzène, qu'un bourg peu considérable : μικρὸν πόλισμα, mais sa forteresse était presque inexpugnable, grâce à ses murs épais, à ses hautes tours, à sa position, qui dominait d'un côté de profonds précipices, de l'autre des marais inabordables formés par les eaux du lac d'Ostrowo. Bérhoé ne cessa jamais d'être une ville; ses soixante-douze églises, ses monastères nombreux, dont les plus célèbres étaient ceux de Saint-Nicolas et de Saint-Antoine, l'enceinte de ses murs, rebâtis au XIVe siècle par le khal de Servie, nous le prouvent assez. Occupée par les Bulgares au Xe siècle, reprise par Basile le Bulgarochtone, elle eut toujours dès cette époque un gouverneur militaire; elle avait sous sa dépendance toutes les petites places fortes des environs, y compris Servia, et son territoire s'étendait à l'Est jusqu'à la rive droite de l'Axius.

H. Leclercq.

MACHECOUL. — Cimetière. — On donne le nom de pays de Rays à une région de l'ancien Poitou confinant à la mer au sud de la Loire. L'archéologie y trouve peu de chose à glaner, car il semble que ce territoire n'ait compté qu'une population très claisemée au cours de la période qui précède les invasions normandes. C'est à peine si les textes historiques nous font connaître alors, quelques lieux habités comme *Ratiate* (Rezé), *Deas* (Granlieu, voir ce mot), *Scobrit* (Saint-Viaud), *Palus* (Paulx). De l'époque gallo-romaine on a rencontré quelques vestiges si peu importants qu'on ne doit guère retenir qu'Arthon qui puisse revendiquer le titre de bourgade à cette date reculée. Il faut y ajouter Machecoul, qui fut la capitale du pays de Rays dès les temps féodaux.

Une charte conservée dans le *Cartulaire de Redon*[1], datée du 6 juillet 1055, relate la fondation d'un monastère à la Chaume, à un kilomètre environ à l'ouest de Machecoul. Ce fut Harscoël, seigneur du pays, qui fit cette fondation et donna en conséquence au monastère de Redon une borderie, des vignes, un pré, un moulin et le tiers du territoire appelé la Chaume; en outre *duas ecclesias*[2] existant audit lieu et dédiées l'une à la sainte Vierge, l'autre à saint Jean et situées devant la ville de Sainte-Croix (*sitas ante oppidum Sanctae-Crucis*)[3]. A ces deux églises ou oratoires était annexé un cimetière : *cum cimiterio sibi diviso*[4]. Les desservants de ces deux églises, Menvili et Geffroy, consentirent à l'union de leurs bénéfices au nouveau monastère. C'est peut-être comme héritiers des prérogatives des chapelains du cimetière que les moines de la Chaume jouissaient encore au XVIIe siècle du droit de prééminence sur le clergé des deux paroisses de Machecoul à la cérémonie de l'adoration de la croix qui se faisait le dimanche des Rameaux dans le grand cimetière commun[5].

C'est donc à un cimetière que nous amènent les témoignages du passé; le cimetière actuel occupe une partie de l'emplacement du cimetière antique. Celui-ci devait avoir une certaine importance, puisque deux petites églises y étaient rattachées. Ces indications seraient toutefois bien vagues si nous n'y pouvions rien ajouter. Mais la Bibliothèque nationale conserve dans le ms. lat. *12664* (tome VII d'un recueil formé en vue du *Monasticon benedictinum*) des documents relatifs à l'abbaye de la Chaume; entre autres un mémoire du frère Jacques Jousseaume, moine de l'abbaye, accompagné d'une lettre d'envoi en date du 25 novembre 1688[6]. On lit ceci : « L'abbaye de N.-D. de la Chaume n'estoit dans son principe, qu'une simple chapelle de dévotion située dans les Chaumes de Machecoul que le vulgaire appelloit anciennement « les Chaumes de N.-D. », à cause que cette chapelle lui estoit dédiée et que Dieu y opéroit souvent des insignes miracles qui attiroient les peuples de tous costez pour y rendre leurs vœux. Et chascun souhaitant de se faire enterrer auprès de ce sanctuaire, l'on fist, à la suite des temps, enclore une pièce de terre pour y servir de cimetière où les seigneurs et dames se faisoient enterrer, avec le menu peuple, pour la dévotion qu'ils portoient à ce saint lieu dans lequel sont présentement les jardins du monastère, où l'on descouvre tous les jours de très beaux tombeaux de pierre très blanche et bien polie et remplis d'ossements considérables pour leur grandeur. »

De cette notice, dont il faut retenir au moins la présence des cercueils en pierre, on rapprochera celle de Gérard Mellier, écrivant en 1719 : « Près de cette ville est le grand cimetière de Machecoul, qui est de grande étendue, fermé de murailles dans lequel on voit un grand nombre de tombes élevées, entr'autres sept, qui sont de grosses pierres grises façonnées de feuillages, festons et autres ouvrages entrelacés de quelques caractères et lettres inconnues. Les uns disent que ces tombes sont de sept rois qui, venant pour subjuguer la Bretagne, furent défaits et taillés en pièces dans cette plaine; d'autres veulent que ce soient des tombes de princes et seigneurs de l'armée de Charles le Chauve, qui fut défait en cette plaine par Nominoë, roi des Bretons, Il y a de l'apparence que ny l'un ny l'autre n'est vray[7]. »

On voyait donc à Machecoul des cuves ou auges de pierre, munies de couvercles ornés d'une décoration florale ou géométrique : rosaces, feuilles, festons, entrelacs, et des « lettres inconnues », c'est-à-dire des caractères de basse époque assez frustes, peut-être des abréviations ou des ligatures, ce qui constituait d'indéchiffrables énigmes pour un très honnête homme qui ne s'était jamais occupé d'archéologie franque.

En 1865, la nécessité de donner plus de profondeur aux inhumations qui se pratiquaient depuis des siècles dans le cimetière de Machecoul, sur un fond rocheux recouvert d'un mètre à peine de terre végétale, engagea la commune à en faire défoncer entièrement le sol. Des parties où la pioche n'avait pas fouillé depuis cent ans au moins, on ne tarda pas à retirer des sarcophages monolithes, avec ou sans couvercle, quelques-uns en calcaire coquillier, la plupart en tuf compact. Cette dernière roche est complètement étrangère au pays; quant à la première, elle y abonde, il est vrai, mais elle est d'un grain très différent de

[1] *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, édit. A. de Courson, in-4°, Paris, 1863, p. 264, n. CCCXII. — [2] *Duo oratoria* suivant un autre texte de la charte de fondation, publié par Du Paz, *Histoire généalogique de Bretagne* et le *Gallia christiana*, texte d'une authenticité contestable, mais ancien néanmoins. — [3] Les plus anciens textes (première moitié du XIe siècle donnent le nom de Sainte-Croix à cet *oppidum*; mais dès la fin du même siècle, on ne rencontre plus que le nom de *Machicol*, Machecoul, qui a prévalu. Toutefois le vocable de Sainte-Croix a été porté jusqu'à la Révolution par l'une des deux paroisses de la ville. La paroisse disparut alors, mais on appelle encore de nos jours ce quartier, comme au Moyen Age, le faubourg Sainte-Croix. — [4] *Cum adjacenti cimiterio*, lit-on dans la charte éditée par Du Paz et par le *Gallia christiana*. — [5] L'indication de ce droit de prééminence se trouve dans le Mémoire du frère Jousseaume. — [6] S. de La Nicollière-Teijero, *L'abbaye de Notre-Dame de la Chaume près Machecoul*, dans *Bulletin de la Société archéol. de Nantes*, 1879, t. XVIII, p. 69. — [7] G. Mellier, *Essai sur l'histoire de la ville et du comté de Nantes*, édit. Le Maître, in-8°, Nantes, 1872, p. 14.

celui des cercueils exhumés. Ces tombeaux furent, pour la plupart, brisés et, en 1875, il était encore possible d'en reconnaître des fragments dans les lots de pierres extraites du sous-sol qu'on vendait à la toise comme matériaux de construction. Deux ou trois de ces auges sont cependant restées longtemps dans l'enceinte du cimetière, où l'une d'elles servait de récipient à l'eau nécessaire aux maçons.

Une intervention désintéressée obtint un traitement moins barbare pour les futures trouvailles, et en 1877, on commença à recueillir quelques objets dignes d'attention : c'étaient un couteau en fer, à large lame, mesurant 0 m. 15 de longueur, soie comprise, et, y adhérant par l'oxydation, une boucle massive avec son ardillon. Le caractère de cette dernière pièce était nettement d'époque et de travail mérovingien. D'autres trouvailles confirment celle-ci. Huit pièces de boucle de ceinturon, ayant pu appartenir à quatre agrafes différentes, et dont l'une était complète (plaque, boucle et ardillon) présentaient, gravée en creux, cette ornementation formée de cercles et d'entrelacs qui caractérise les pièces de

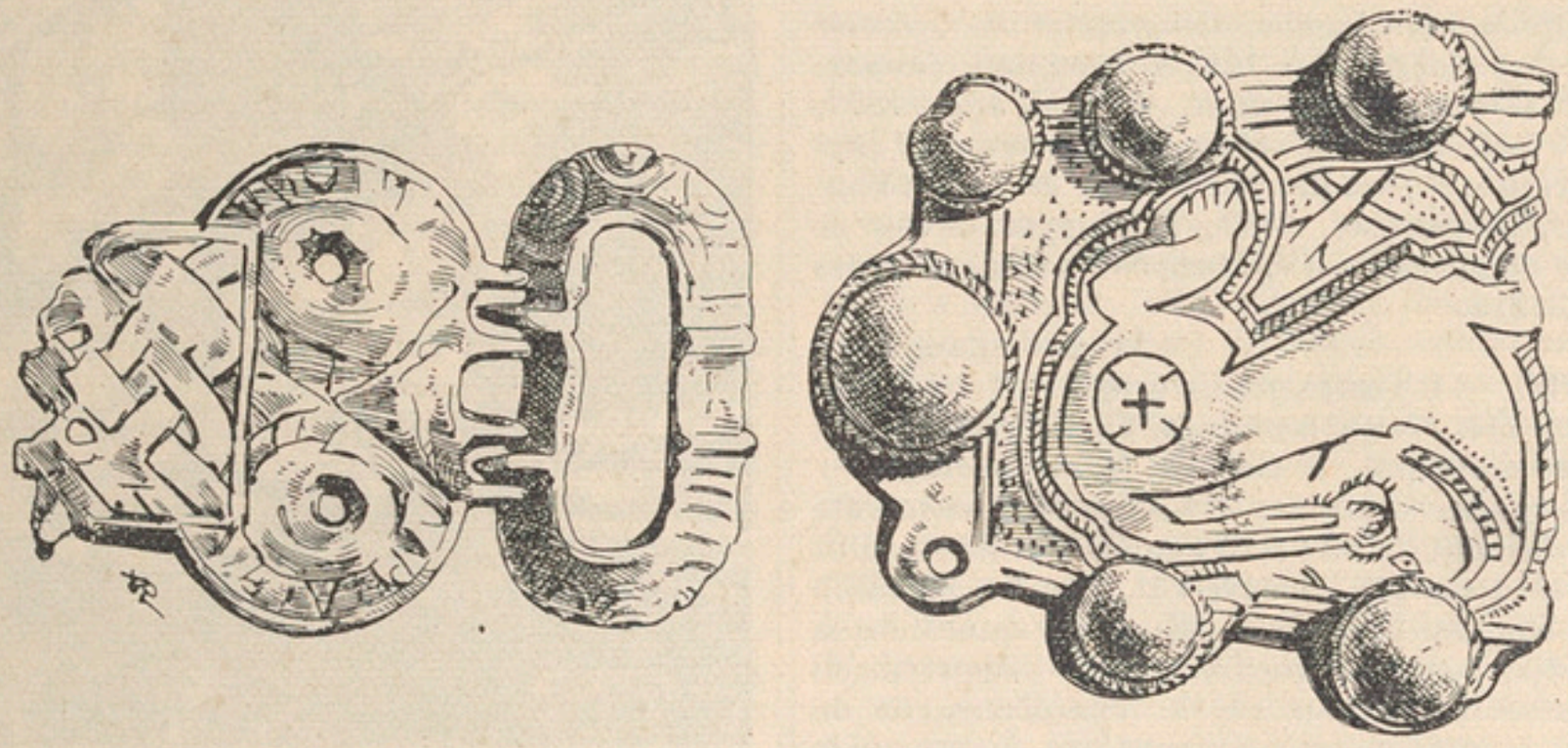

7358. — Plaque de ceinturon. D'après *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, 1891, t. xxx, pl. de la p. 48, n. 3, 4.

la nature de celles-ci trouvées dans les sépultures franques (fig. 7358). A ces objets de bronze, il faut ajouter deux sabres ou scramaxes en fer, l'un fragmenté, n'ayant plus que 0 m. 20 de longueur, l'autre intact mesurant 0 m. 37 dont 0 m. 08 pour la soie.

En outre, il faut signaler quatre objets en bronze, de même provenance, et qui sont : une plaque de ceinturon isolée et une agrafe complète.

Ce sont là des vestiges, sans doute, assez insignifiants, si rien de ce qui peut nous apprendre quelque chose sur le passé de notre pays pouvait être dépourvu de signification. Si on tient compte des divers emplacements sur lesquels les tombes furent trouvées et qui sont le cimetière actuel, l'ancien jardin du monastère et la terre des Vallées, on peut en conclure que la nécropole de Machecoul mesurait 200 mètres environ de l'est à l'ouest et 100 mètres du nord au sud.

Nous ajouterons quelques mots sur quelques débris antérieurs aux monuments dont nous venons de parler, et trouvés aux mêmes lieux. Si rares et si fragmentaires qu'ils soient, ils suffisent à montrer que si, dès le VIe ou le VIIe siècle, les Chaumes de Machecoul servirent de champ de repos aux populations franques disséminées par petits groupes dans ces parages, elles succédaient à des groupes gallo-romains déjà établis en ces lieux.

On n'a pas rencontré, croyons-nous, de substructions ni de poteries romaines dans la ville actuelle de Machecoul qui a, semble-t-il, une origine purement féodale comme l'ancien château fort qui la protégeait à l'est. Mais il n'en est pas tout à fait ainsi à l'ouest de la ville, c'est-à-dire du côté des Chaumes et du cimetière, où l'on voit encore, au chevet de l'ancienne église de Sainte-Croix, une motte assez élevée qui passe pour avoir servi de base au château primitif.

Une monnaie romaine en bronze a été découverte dans le cimetière, mais il n'y a pas lieu toutefois d'insister sur cette trouvaille puisqu'elle est unique et que la circulation du numéraire romain s'est prolongée pendant la période franque. Ce qui est plus important, c'est la rencontre de fragments de briques à rebords, épars en plusieurs endroits des Chaumes. Un de ces fragments fut relevé près de la voie ferrée, plusieurs autres sur divers points assez éloignés les uns des autres. Une brique romaine se trouve incorporée dans la maçonnerie de l'un des contreforts de l'église abbatiale de la Chaume construite au XIe siècle. On avait abattu en partie le rebord de cette brique pour mieux l'appareiller dans l'angle du contrefort. En outre, dans les talus des fossés, à proximité de ladite église, on a relevé quelques débris de poterie rouge et fine, dite samienne; quoique minimes ils n'en sont pas moins caractéristiques.

En résumé, pour ce qui regarde l'époque gallo-romaine et l'époque franque, les vestiges rencontrés à Machecoul permettent de conclure à l'existence d'un cimetière mérovingien et à la présence d'un groupe de population dès la période précédente dans cette bourgade dont on ne saura t toutefois préciser l'importance [1].

H. Leclercq.

MACHO. — L'accord n'est pas fait sur l'identification de cette localité. A. Longnon, citant Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. XLV, rappelle qu'en 574, le duc lombard Amon s'avança par la route d'Embrun *usque Macho villam territorii Avennici*, villa dont le roi Gontran avait fait présent au patrice Mummolus. Trois localités ont été proposées : Ménerbes par Papon, l'Isle par Bouche et par I. de J.; elles doivent, au jugement de Longnon « être écartées complètement », pour cette raison que leurs noms ne rappellent en rien celui de Mummolus, ensuite parce qu'elles appartenaient au territoire de Cavaillon et non d'Avignon. On a proposé Manosque, au diocèse de Sisteron, avec moins de vraisemblance encore.

[1] R. Blanchard, *Un cimetière de l'époque mérovingienne à Machecoul*, dans *Bull. de la Soc. arch. de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 1891, t. xxx, p. 108-118, et pl.

Longnon estime que le texte de Grégoire impose l'emplacement de Macho dans l'ancien diocèse d'Avignon, et, qui plus est, dans la partie de ce diocèse comprise entre le Rhône et la Durance, les Lombards, venant de l'Est, n'ayant encore traversé ni l'une ni l'autre de ces rivières, Or, on ne trouve, dit-il, dans cette partie de l'Avignonnais, composée seulement d'une dizaine de communes en dehors d'Avignon, qu'une localité où l'on puisse par conjecture placer la villa Macho, c'est Saint-Saturnin (Vaucluse, arrondissement d'Avignon, canton de l'Isle), dont le nom actuel comme tant d'autres vocables identiques a certainement pris la place d'un nom antique. Néanmoins Longnon , accompagne cette identification d'un point de doute sur la carte. Il faut, croyons-nous, ajouter le même signe à côté d'une autre identification proposée par M. Em. Duprat, qui situe la villa Macho au quartier de Magues, près de l'emplacement du vieux Caumont, au diocèse d'Avignon; c'est là que débouchait la voie Domitienne, *via Ebredunensis*. L'auteur retrouve ce nom dès le IXe siècle (*Magua*) et signale la présence des débris d'une très grande villa romaine.

Bibliographie : A. Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédégaire*, p. 138; A. Longnon, *Géographie de la Gaule au* VIe *siècle*, in-8°, Paris, 1877, p. 446-447; I. de J., *Le Machao de Grégoire de Tours retrouvé. Origine et fondation de la ville de Lisle* (*Vaucluse*), in-8°, Carpentras, 1883; E. Duprat, *Notes de topographie avignonaise*. IV. *Machovilla*, dans *Annales d'Avignon*, 1916.

H. Leclercq.

MACON. — I. Temps préhistoriques. II. *Oppidum* et *Castrum*. III. Voies romaines. IV. Christianisme. *a*. Catalogue épiscopal. *b*. Concile. V. Archéologie.

I. Temps préhistoriques. — Le site de Mâcon a été très anciennement habité [1]. L'agglomération la plus primitive se trouvait, semble-t-il, sur la Saône à l'île Saint-Jean ou île Palme, située en amont de la ville actuelle. Assez fréquemment on découvrit en aval de cette île, autour et sur l'emplacement de l'île Parve (*insula parva*), aujourd'hui à peu près disparue, une véritable cité lacustre d'où on retira un grand nombre d'objets de l'époque néolithique, des vestiges de l'époque du bronze, d'autres, moins importants, de l'époque du fer et des temps gallo-romains [2].

A l'âge préhistorique, la cité sur pilotis de l'île Saint-Jean descendait jusqu'en face de Mâcon. On a découvert, en effet, des habitations sur pilotis au cours des campagnes de dragage, jusqu'au quai du Breuil. Il semble donc qu'on puisse admettre l'existence d'une agglomération florissante à l'époque de la pierre polie, très florissante à celle du bronze et dont la décadence s'accusa à l'époque du fer pour s'accentuer pendant la période gallo-romaine; depuis lors, ce qui subsistait végéta, pour ne disparaître complètement qu'à la fin du Moyen Age. Son église et son prieuré ne disparurent qu'avec les guerres de religion. Délaissé peu à peu, puis complètement abandonné, *Matisco* conserva néanmoins son nom celtique que nous lisons encore dans les *Commentaires* de César [3]. Une sorte de glissement se produisit qui amena l'agglomération sur le promontoire calcaire dominant la Saône, encore nommé la « Rochette », emplacement de l'*oppidum* gaulois, puis du *castrum* romain.

II. Oppidum et Castrum. — L'ancien *oppidum* celtique de *Matisco* était une sorte d'éperon barré, défendu sur toutes ses faces, sauf sur celle de l'Ouest, fortifiée sans doute par des moyens de défense plus importants. Une statuette et une monnaie gauloises trouvées sur la place de la Baille, au centre même du *castrum*, semblent indiquer que le point culminant de la ville fut jadis occupé par les Gaulois. Cette forme caractéristique s'imposa au *castrum* qui occupait le nord de la ville actuelle [4].

On connaît assez bien les lignes générales de son enceinte qui suivait généralement les contours de la colline escarpée. Cette enceinte passait à l'ouest des rues de Strasbourg, de Veyle et Saint-Antoine; au sud de la place Gardon, où se trouvait l'extrémité nord du *castrum*, dominant d'assez haut toute la vallée de la Saône; à l'est du cours Moreau, derrière le dépôt de remonte et la bibliothèque, où l'on aperçoit la

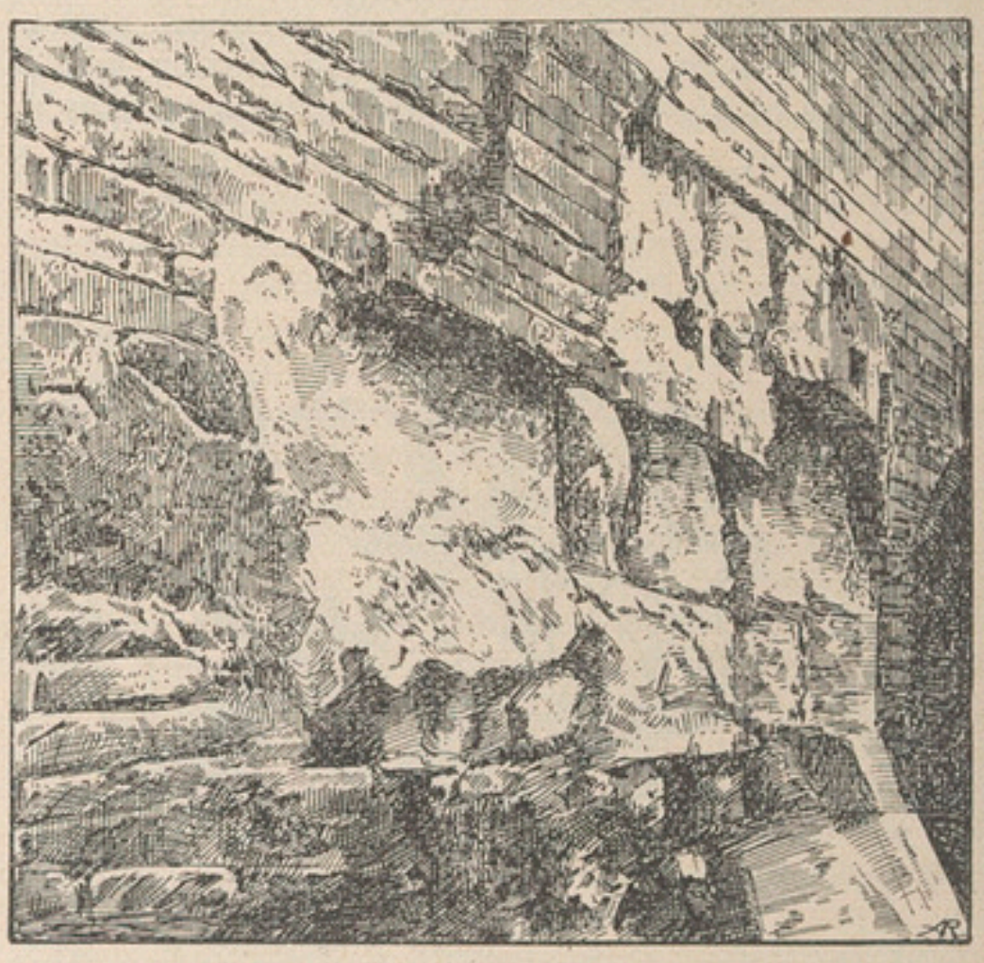

7359. — Base du mur romain du *castrum* de Mâcon. D'après *Bull. arch. du Comité*, 1925, p. 93.

partie ancienne du mur romain, formé d'énormes blocs de pierre posés sans symétrie, la partie brute placée à l'extérieur; au nord est de la place d'armes, des rues Baudron-de-Sennécé, Lamartine et Paradis, enfin au nord de la rue Rochette; là, le mur est presque exclusivement constitué par le roc naturel, qui lui donne son nom (fig. 7359).

Le seul endroit où on aperçoit encore la base du mur romain se trouve derrière la bibliothèque; autrefois, en 1859, Monnier [5] signalait diverses traces visibles de l'enceinte romaine, « bases très solides surmontées d'une construction moins soignée », dans l'enclos du couvent de la Visitation, au-dessus de la rue de Strasbourg. Avant la Révolution française on désignait ces vestiges, de l'ancien *castrum* par le nom de « murs sarrasins »; mais depuis longtemps ils servaient de carrières, car à Mâcon comme à Dijon et dans bien d'autres villes on s'y fournissait de matériaux. Au XIVe siècle, le bailli de Mâcon autorisa les habitants de la ville à s'approprier les murailles, à ce que dit l'abbé Laplatte [6] qui fait

[1] G. Jeanton, *Les antiquités gallo-romaines du Mâconnais*, dans *Bulletin archéologique du Comité des trav. hist.*, 1925, p. 91-182; G. Jeanton, *Le Mâconnais gallo-romain*, 1927. — [2] G. Jeanton et Lafay, *Nouvelles découvertes archéologiques faites dans la Saône, en aval de l'île Saint-Jean*, dans *Bulletin de la société préhistorique française*, 1918, et dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1916-1917, p. 304. — [3] *Comment.*, l. VII, c. 90. — [4] Bibliothèque de Mâcon, ms. *218*. — [5] Monnier, dans *Annuaire de Saône-et-Loire*, 1859, p. 289. — [6] Bibliothèque de Mâcon, ms., *Mémoires pour servir à l'histoire sacrée et prophane de Mâcon*, d. 239.

allusion probablement à la partie des murs touchant le Bourgneuf, laquelle n'avait plus d'utilité stratégique, puisqu'elle se trouvait à l'intérieur de la nouvelle enceinte.

Dans la suite, le *castrum* fit partie intégrante de la ville qui s'étendit au sud, la citadelle subsista jusqu'à la Révolution et c'est encore aujourd'hui le centre administratif où l'on voit la préfecture, construite sur l'emplacement de l'ancien évêché, le palais de justice, deux casernes, les écoles de la ville et divers couvents.

D'importantes constructions semblent s'être élevées à l'époque romaine, près de la fontaine de l'Héritan et sur l'emplacement actuel de l'hôpital.

Les sépultures, soit par incinération soit par inhumation étaient concentrées au Sud-Ouest du *castrum*, principalement dans les quartiers de la Barre et de Saint-Brice, plus particulièrement aux abords de la gare actuelle.

III. Voies romaines. — On a relevé de nombreuses traces des deux grandes voies romaines qui desservaient Mâcon. La grande voie venant de Rome et se dirigeant vers Boulogne-sur-Mer allait donc du Sud au Nord et suivant le trajet actuel de la rue de la République, se dirigeait dans le sens de la rue de Paris, sous le sol de laquelle on retrouve le pavage romain. Cette voie contournait le *castrum* à l'ouest au milieu des tombeaux où elle recevait, sur un point non encore précisé, une autre voie romaine de moindre largeur, venant d'Autun dans la direction du Nord-Ouest.

On a lieu de croire qu'une voie longeait la Saône sur la rive droite et passait sous le *castrum* entre celui-ci et la rivière, suivant le tracé actuel de la rue Franche et de la rue Châtillon.

Il est probable que d'autres voies moins importantes aboutissaient à Mâcon, mais leurs traces n'ont pu été relevées; il en est de même de la voie qui vraisemblablement traversait la Bresse et devait aboutir de l'autre côté de la Saône, en face de Mâcon.

La grande voie de Rome à Boulogne-sur-Mer ou *via Agrippa*, était jalonnée aux environs de Mâcon de stations importantes. Dans la direction du Nord, c'était Saint-Albain à mi-chemin entre Mâcon et Tournus : on y a découvert, en 1853, des débris de tombeaux et des sculptures; à 3 kilomètres plus loin, la *villa* de Fleurville et à 2 kilomètres au delà, au passage de la Bourbonne, une station antique appelée Bourbon; puis à 3 kilomètres la *villa* de Luzée. — Dans la direction du Sud, les établissements romains sont de moindre importance : Saint-Clément, Arbigny (6 kil.), la Vieille-Bâtie (8 kil.), Saint-Romain (13 kil.), le long de la Saône, un peu en dehors de la voie, mais facilement accessibles. Les établissements romains importants sont plus à l'ouest, sur les premiers côteaux : à Loché, à Chânes, à Chasselas, à la Chapelle-de-Guinchay (les Quériats), à Pontanevaux, à Romanèche (les Perrières).

La voie romaine de Mâcon à Autun traversait, presque à la sortie du *castrum*, la station romaine de Flacé, où se trouvait la *villa* du Grand-Four et se dirigeait vers Laizé (11 kil.) A six kilomètres environ se trouvait Péronne, siège d'une *villa* royale à l'époque mérovingienne, au temps de Gontran; puis la route gagnait les monts du Mâconnais qu'elle traversait près d'une station romaine située au col entre Chasculble et Fragnes, pour descendre dans la vallée de la Grosne.

Monnier affirmait que cette voie devait être du nombre de celles qu'on désignait sous le nom de *viae per compendium*, un « chemin de traverse », disons-nous. Cette appréciation est contestable puisque des fouilles récentes ont montré que cette voie mesurait 5 m. 50, ce qui lui donne une véritable importance [1].

IV. Christianisme. — Les Mâconnais auront probablement accueilli la religion chrétienne dès le IVe siècle, mais leur bon sens les a mis en garde contre les légendes prétentieuses; ils n'ont jamais pensé que saint Pierre leur ait envoyé un de ses disciples et ce n'est qu'à une époque déjà avancée du VIe siècle qu'ils se sont mis en tête de faire remonter leur siège épiscopal.

La fondation du siège de Mâcon n'a rien d'apostolique; peut-être doit-il son origine au remaniement de frontière entre princes mérovingiens, après la disparition de l'Etat burgonde. Il est certain que Mâcon fit partie du royaume de Bourgogne, bien que son évêque ne figurât point au concile bourguignon d'Epaone, en 517; la situation du diocèse de Mâcon entre les diocèses de Chalon, d'Autun et de Lyon, ne laisse aucun doute à cet égard. Après la soumission complète de la Bourgogne par les fils de Clovis (534), Mâcon dut être gouvernée par Childebert qui possédait Lyon. Le partage de 561 la donna à Gontran, comme le prouve la présence de l'évêque Chélidoine au concile que ce prince réunit à Lyon en 567. Plus tard, en 581 et 585, Gontran assembla deux conciles à Mâcon, et, en 587, il assignait cette ville pour résidence aux ambassadeurs de roi des Wisigoths. Grégoire de Tours donne à la ville les noms de *Matascense opidum* et *Matisco*, ou bien encore *urbs Matiscensis*, qui est une qualification réservée aux villes épiscopales.

a. Catalogue épiscopal. — Le catalogue des trente-deux premiers évêques de Mâcon, depuis saint Nicet jusqu'à Hainson (1219-1242) se lisait dans le cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, connu sous le titre de « Livre enchaîné. » Des copies en sont passées dans les papiers de Chifflet, dans ceux du président Bouhier et dans ceux des bénédictins de Saint-Germain-des-Prés. Les deux derniers manuscrits portent les cotes : Bibl. nat., ms. lat. *17086* (p. 28) et ms. lat. *13108* (fol. 202). Le premier, conservé à Bruxelles, fonds des bollandistes, a été publié par Waitz dans *Monum. Germ. hist., Script.*, t. XIII, p. 379; le texte du *Paris, lat. 17086* a été publié par Mabillon, *Vetera analecta*, in-fol., 1724, p. 221, et par le *Gallia christiana*, t. IV, col. 1039.

La liste suivante est établie d'après ces trois copies (nous nous arrêtons au IXe siècle) :

Nomina antistitum S. Matiscensis Ecclesiæ.
Primus Nicetius confessor.
Almus Justus.
Sanctus Eusebius.
Inclitus Decius.
Egregius Momulus.
Beatus Florentinus.
Sanctus item Decius.
Gundulfus vocatus episcopus.
Adalrannus.
Braidemus.

Toute cette première partie de la liste épiscopale est étrangement incomplète et fautive. « Sur sept évêques que nous connaissons par les documents, cinq font ici défaut. Les trois premiers, *Nicetius*, *Momulus*, sont nommés dans une charte [2] de l'évêque Mainbod, vers 950, comme ayant été évêques et confesseurs dans la ville de Mâcon et comme reposant dans l'église suburbaine de Saint-Clément, *Eusebius* est connu d'ailleurs; *Momulus*, l'est également, s'il est le même que le *Domnolus* dont il sera question plus loin. On ne sait rien sur *Nicetius* et *Justus*, dont les noms ont une ressemblance inquiétante avec ceux de deux des plus célèbres évêques de Lyon.

[1] G. de Leusse, *La voie romaine de Mâcon à Autun*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1922, p. 3. — [2] *Gallia christiana*, t. IV, instrum., p. 277.

Rien non plus sur les deux *Decius*. Quant à *Gundulfus vocatus episcopus*, la formule semble indiquer un de ces évêques laïques, comme on en vit tant sous le gouvernement de Charles Martel. *Adalrannus*, qui vient ensuite, n'est attesté que par le catalogue, mais on n'est pas sûr qu'il y soit à son rang [1]. »

1. *Placidus*. — Siège aux conciles d'Orléans en 538, 541, 549 et au concile de Paris, en 552.

2. *Florentinus*. — Fortunat, dans sa *Vie de saint Germain de Paris* (cap. LXIII), nous dit, à l'occasion de Syagrius d'Autun, vers 561, que l'évêque Germain guérit miraculeusement un *Florentinus inluster*. Cela valait alors une désignation à l'épiscopat et, en effet, *Florentinus* devint évêque de Mâcon [2]. La date de sa nomination n'est pas connue; elle se place après 561 et avant 570, car cette année-là c'est :

3. *Caelodonius*, qui siège au concile de Lyon.

4. *Eusebius* siège, en 581, aux conciles de Lyon et de Mâcon, puis en 585, à ceux de Valence et de Mâcon.

5. *Deodatus* siège en 614, au concile de Paris; en 650, au concile de Chalon-sur-Saône. En 632, on le voit signer le privilège de Solignac.

6. *Domnolus* ou *Momolus* reçut une charte de Pépin le Bref, encore maire du palais. Datée du 1er janvier 743 [3].

7. *Hildibaldus* reçut trois chartes de Louis le Débonnaire, l'une du 10 septembre 814, l'autre du 10 février 816, la troisième du 3 juin 825. Signa, le 20 novembre 830, un acte relatif au monastère de Bèze [4].

b. Conciles. — Pendant la période que nous étudions nous devons mentionner trois conciles tenus à Mâcon :

583. — Toute mention chronologique relative à ce concile manque dans le manuscrit Philipps *1745;* au contraire, dans les manuscrits Berlin *345*, Paris lat. *3846*, et Vatican *3827*, on lit cette mention, mais à une place inattendue, avec l'*explicit*. Outre la mention du jour, on lit deux manières différentes de calculer l'année. L'une, *indictio* XV, répond à l'année qui court depuis le mois de septembre 581 jusqu'au mois de septembre 582. Sirmond n'a tenu compte que de l'indiction pour fixer le concile à 581 (*Conc. antiq. Gall.*, t. I, col. 614, note). Le P. Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, t. II, p. 237, n. XI, avait objecté au P. Sirmond qu'au VIe siècle, en Gaule, l'usage était plus répandu de dater d'après les années du règne que d'après l'indiction. Br. Krusch, *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XXII, p. 455, a démontré que la vingt-deuxième année du règne de Gontran mentionnée dans les manuscrits, coïncide avec le début du mois de décembre 582. La date du concile est donc le 1er novembre 583. Voir la bibliographie et les canons annotés dans Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. III, part. 1, p. 202-205.

585. — Un deuxième concile s'est tenu à Mâcon, le 23 octobre 585, qui fut une sorte de concile national des Francs. C'est une assemblée qu'une particularité a rendu célèbre, car c'est dans ce concile qu'on posa, dit-on, la question de savoir si les femmes ont une âme? Cette ineptie a fait son chemin, et il a fallu quelque érudition pour en venir à bout; nous n'en disons rien ici puisque nous avons déjà parlé de ce concile dans Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. III, part. 1, p. 208-214, et, ici même, nous avons traité la question de l'âme des femmes (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1349-1353).

855. — Deux manuscrits du chapitre de la cathédrale de Novare nous ont transmis le compte rendu d'un concile tenu cette année-là dans l'église de Saint-Laurent de Mâcon, par les évêques de la province ecclésiastique de Lyon. Déjà au mois de janvier de cette même année, s'était tenu à Valence, sur l'ordre de l'empereur Lothaire, un concile des trois provinces de Lyon, Vienne et Arles. Dümmler a remarqué avec raison que les actes de ce concile nous donnent un tableau désolant de l'état des choses dans le royaume de Lothaire et principalement de l'impuissance du gouvernement impérial. Le concile de Mâcon nous représente sous des couleurs encore plus sombres la sauvagerie, le relâchement de tous liens, et ses décisions se relient étroitement à celles de Valence. Le vol est devenu si habituel qu'il n'y a presque rien qui ne soit volé. Le concile cherche à arrêter le mal en réglant les censures ecclésiastiques suivant l'étendue du délit. Ce concile a été résumé et annoté dans Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. IV, part. 2, p. 1328-1333.

V. ARCHÉOLOGIE. — L'antiquité chrétienne n'est représentée à Mâcon à notre connaissance, par aucun monument. L'épigraphie n'y a pas une seule pierre, la sculpture pas un fragment de bas-relief. Pour ne pas renoncer tout à fait à inscrire le nom de Mâcon, il faut nous contenter de sculptures carolingiennes dont l'ornementation consiste essentiellement en des combinaisons variées d'entrelacs caractérisées par une technique spéciale. Ces productions grossières seraient, au dire des uns, pur « style barbare », car il s'est développé spontanément dans les pays comme la France et l'Italie du Nord, où les Barbares de race germanique ont fondé leurs royaumes les plus florissants, et il faudrait réserver à ces débris le nom de style carolingien [5]. Selon d'autres, le voisinage de Mâcon avec le nord de l'Italie, ce qui est un voisinage relatif, les relations entretenues politiquement et économiquement pendant le haut Moyen Age expliqueraient comment ce style se serait implanté en France, y pénétrant par les vallées du Rhône et de la Saône, en sorte qu'on a trouvé des spécimens de cet art au Puy, à Bordeaux, à Angers et à Reims [6].

Mais c'est surtout à Mâcon qu'on trouve, au musée lapidaire, un groupement d'importance constitué par dix-huit fragments dont certains mesurent dans leur plus grande dimension 0 m. 61, 0 m. 69, 0 m. 75 et 0 m. 78. Voici sous un arc en plein cintre, deux végétaux arborescents, stylisés, dont l'aspect rappelle assez bien le profil du palmier (fig. 7360). Les rameaux courbes, sont opposés, au nombre de quatre paires sur les côtés. A la naissance des rameaux de chacune des deux parties inférieures, un pédoncule se détache de la tige et porte un fruit ou un régime de forme triangulaire dont la pointe repose sur le sol, à droite et à gauche du renflement conique de la souche. Les écoinçons du panneau sont ornés de petits rinceaux dont le style se retrouve à Aix et à Reims.

D'autres fragments très inférieurs d'exécution à celui que nous venons de figurer, présentent en totalité ou en partie des fleurs du type marguerite, dont les pétales, en nombre variable de cinq à onze sont tantôt arrondis et tantôt lancéolés. On retrouve ces types de marguerite à Marseille et à Vienne.

Le surplus de la décoration est d'ordre géométrique : palmettes, torsades, lacis, réseau, étoile, hélice.

En résumé, pas une figure humaine ni animale,

[1] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 196-197. — [2] Le *Gallia christiana* le place après *Eusebius*. — [3] Bohmer-Mülhbacher, *Regesta*, n. 53, *Gallia christ.*, t. IV, col. 263, instrum. Les évêques *Leduardus* et *Wichardus* que le *Gallia* insère ici n'ont jamais existé. — [4] Bohmer-Mülhbacher, *op. cit.*, n. 521, 589, 772, *Gallia christ.*, t. IV, col. 264-265,266. — [5] R. de Lasteyrie, *L'architecture religieuse en France à l'époque romaine*, in-4°, Paris, 1912, p. 210-214. — [6] L. Lex *Sculptures décoratives carolingiennes de la vallée de la basse Saône*, dans *Bull. du Comité archéol.*, 1924, p. 101-108.

et pas d'emblème chrétien; une simple sculpture d'ornement, dont deux motifs sont empruntés au règne végétal et qui, pour le reste, consiste en entrelacs géométriques.

Quelle est la provenance de ces fragments? Lors de la construction des halles de Mâcon, on démolit le mur formant le collatéral gauche de l'église [cathédrale de Saint-Vincent]. Le mur de ce collatéral avait 0 m. 60 d'épaisseur et reposait sur un mur très ancien, de plus d'un mètre. En démolissant ce dernier mur, on trouva quelques pierres plates qui représentaient des desseins absolument identiques à ceux qui décoraient le tombeau de saint Hughes à Cluny. Ces pierres qui servaient de libage venaient des environs (c'était un calcaire faiblement coquillier) et provenaient certainement de l'église primitive. Ces indications laissées par Tony Lacroix [1] sont certaines; il suffit d'ajouter que les travaux de construction des halles eurent lieu en 1856; c'est alors qu'on tira ces fragments des fondations du Vieux-Saint-Vincent abandonné depuis la Révolution.

Ces panneaux sculptés datent de la fin du IXe ou du début du Xe siècle; ils ont dû appartenir à la

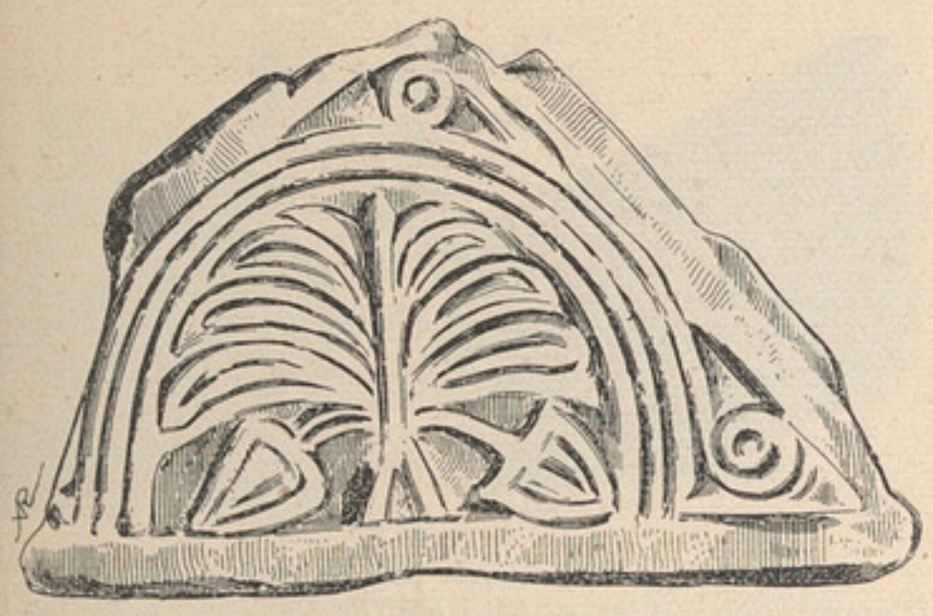

7360. — Sculpture décorative à Mâcon.
D'après *Bull. arch. du Comité*, 1924, pl. x, fig. 1.

cathédrale carolingienne qui fut ruinée par les Hongrois en 937, et reconstruite par l'évêque Mainbod avant 960 [2]. Le remploi de ces panneaux dans des constructions postérieures ressortirait, à défaut des conditions de leur mise au jour, de la taille qui mutile l'un d'entre eux et des mortaises pratiquées dans un autre.

Ces dalles ont servi très généralement de chancels de sanctuaires ou de tribunes et devants d'autels. La pièce triangulaire figurée ci-dessus pourrait être considérée comme un « chapiteau en tronc de pyramide » destiné à surmonter un pilastre. Mais, sans sa mutilation de gauche, elle aurait environ 0 m. 90 de large, et, d'autre part, elle est munie sur sa tranche droite, d'un tenon qui devait s'emboîter dans la mortaise d'une autre pièce perpendiculaire. Nous serions donc, semble-t-il, en présence du panneau de tête ou de pied d'un couvercle de sarcophage ou de reliquaire.

H. Leclercq.

MAÇON, MAÇONNERIE. — I. Caractère de la première période. II. Maçonnerie par compression. III. Construction pilonée. IV. Les parements et les charpentes enclavées. V. Les voûtes en maçonnerie. VI. Voûtes sur armature. VII. Armature en carrelage. VIII. Voûtes d'arêtes. IX. Voûtes sphériques. X. Les contreforts. XI. Les constructions appareillées. XII. La seconde période, ses caractères. XIII. Les massifs. XIV. Les parements. XV. La colonne byzantine. XVI. Voûtes sur cintres. XVII. Voûtes sans cintre. XVIII. Voûtes d'arête. XIX. Coupoles. XX. Niches sphériques. XXI. Voûtes sphériques sur trompes. XXII. Voûtes sur pendentifs. XXIII. Les tassements. XXIV. Les chaînages. XXV. Les contreforts. XXVI. Maçons.

I. Caractère de la première période. — Le règne d'Auguste marque le début d'une période d'art assez original pour lui mériter le titre d'art *romain* ou d'art *augustal*. Grâce aux ressources considérables dont on disposait et à l'enthousiasme général, cet art se manifesta librement sous la forme la plus coûteuse et la plus séduisante de toutes celles au moyen desquelles l'art peut s'exprimer : l'architecture. Depuis le milieu du Ier siècle de notre ère jusque vers le milieu du IVe siècle, l'art de bâtir parvient à ces méthodes achevées et savantes qui sont le résultat de l'expérience acquise par la pratique et vérifiée sans cesse par elle. Pendant cette période, les procédés que nous allons décrire se maintiendront presque sans changements. Il importe toutefois de ne pas confondre ici l'architecture avec l'art de bâtir. L'architecture n'échappe pas au mouvement de décadence qui, à partir de la fin du IIe siècle, atteint et entraîne toute forme artistique, quelle qu'elle soit. Tandis que cette forme se modifie, s'altère, l'art de bâtir n'éprouve point de changements, ni progrès, ni déchéance. Ses dernières productions compteront au nombre des plus excellentes, son dernier ouvrage sera le plus parfait et le plus beau; nous parlerons des thermes de Dioclétien et de la basilique de Constantin. Mais cette opposition entre l'architecture et la structure ne dura que peu de temps. Une décadence en amena une autre, celle-ci arriva sous le règne de Constantin.

Rien ne la faisait prévoir. Si quelques constructions, comme le cirque de Maxence, près de la voie Appienne, laissaient apparaître la négligence, on constatait ailleurs le maintien des vieilles traditions de l'architecture pratique. Soudain celle-ci retomba au niveau d'où elle s'était relevée quatre siècles auparavant.

Son progrès avait consisté dans l'expansion des ouvrages voûtés, son déclin fut marqué par leur abandon presque complet. A regarder de très près les édifices, on peut saisir un instant d'hésitation pendant lequel les procédés traditionnels, immuables, sont remis en question par le fait seul qu'ils sont timidement appliqués. Le mausolée de sainte Constance (voir ce nom) sur la voie Nomentane, indique l'instant précis et la nature de cette hésitation qui marque la rupture avec le passé et le point de départ de la décadence. Les voûtes, les voûtes sphériques en particulier, restent d'un emploi fréquent dans les édifices funéraires ou religieux, mais elles disparaissent presque entièrement des grands édifices civils. Les basiliques chrétiennes des IVe et Ve siècles ne présentent plus, en fait de voûtes, que des arcades reliant les colonnades deux à deux et une voûte en quart de sphère à l'extrémité de la grande nef; tout le reste est couvert par des charpentes.

Depuis Constantin jusqu'à Justinien, pendant deux siècles, les voûtes, réservées pour des monuments de médiocre importance, cessent de dominer le système général de la construction. La renaissance byzantine les ramènera, mais elles reparaîtront alors sous une forme nouvelle. La tradition antique est définitivement abandonnée. La raison qui rendit cette rupture *définitive* se trouve dans les conditions mêmes

[1] Bibliothèque de Mâcon, ms. *218*, fol. 333 v°. — [2] J. Virey, *L'architecture romaine dans l'ancien diocèse de Mâcon*, 1892, p. 222. — [3] E. Enlart, *Manuel d'archéologie française. Architecture religieuse*, t. I, 2e édit., p. 202.

faites à l'art de bâtir par les entreprises architecturales gigantesques de Constantin, et particulièrement Constantinople qui va engloutir des richesses sans bornes. La caractéristique des constructions de la capitale nouvelle de l'empire sera la légèreté permettant d'entrer plus rapidement en jouissance par la simplification excessive des anciennes méthodes jugées trop lentes. Les vieux praticiens ne pouvant changer brusquement leurs habitudes, on se trouva donc réduit à employer des constructeurs improvisés, mais on ne pourra remplacer les maîtres d'œuvre et les chefs de chantiers. On entreprendra de les créer au moyen de lois, mais c'est en vain, parce qu'une chose aura disparu sans retour : l'expérience séculaire. Dans un art qui, plus que tous les autres, comporte une part de ce qu'on nomme le métier, il faut se résoudre à en passer par la tradition, dût-on l'appeler routine, il faut se résigner à faire leur part à des leçons apprises et transmises de génération en génération, à appliquer ce qui a été reconnu sage et durable; en un mot, il faut recourir à des règles qui ont été vérifiées par des hommes qui ne sont ni des artistes, ni des inventeurs, mais de modestes et prudents transmetteurs d'une expérience qu'ils appliquent sans parfois la bien comprendre. A leur défaut, on ne peut rien faire de durable et de grandiose. La Constantinople de Constantin périt en moins de deux siècles.

Pendant la période qui s'étend du début de notre ère à la paix de l'Église, nous ne rencontrons guère de vestiges des constructions élevées par les chrétiens, mais les textes nous ont appris par contre, combien fut intense l'activité monumentale des fidèles de ce temps. Les causes qui nous empêchent de juger leurs ouvrages ne s'étant pas exercées au même degré à l'égard des édifices de l'antiquité profane, c'est aux monuments de cette classe que nous devons demander les enseignements qu'ils renferment sur la science et l'expérience des contemporains. Nous sortons ainsi, en apparence, mais en apparence seulement, de nos études. En réalité, il n'en est rien. On a ingénieusement démontré jadis l'influence exercée par l'art pharaonique sur l'archéologie mosaïque grâce au séjour prolongé et à la servitude des Hébreux en Égypte. A l'origine du christianisme, des conditions analogues se sont exercées sur les fidèles. Ceux-ci ont été souvent, de gré ou de force, initiés pratiquement aux procédés en usage de leur temps pour la construction des édifices; c'est lorsque leur profession manuelle ou la condamnation pour crime de religion les amenait à participer soit à titre d'entrepreneurs et d'architectes ou autrement, soit à titre d'esclaves, à concourir aux grandes constructions impériales qui s'espacèrent sur la période entière des persécutions. Dans un cas comme dans l'autre, les fidèles ont été initiés aux principes et aux méthodes de l'art de bâtir, principes et méthodes qu'ils ont appliqués lorsque, pendant les répits de persécution et après la Paix de l'Église, ils ont entrepris de construire pour leur propre usage.

C'est donc d'une étude purement technique qu'il s'agit maintenant et pour laquelle il n'importe guère si nous allons prendre nos exemples ailleurs que dans les constructions élevées par des chrétiens. A mesure que nous avancerons dans notre travail, nous constaterons l'influence persistante exercée sur les architectes par les grandes entreprises de l'époque du Haut-Empire.

Plusieurs aperçoivent encore les Romains à travers les imaginations qui ont été longtemps un lieu commun parmi les historiens. Ils se les représentent donc comme une nation uniquement soucieuse de traduire pour l'éternité l'énormité de sa force par la majesté de ses édifices. En réalité, les Romains, disposant de ressources immenses, ont surmonté des difficultés matérielles considérables, et leurs monuments témoignent souvent de leur dédain pour ces difficultés vaincues; mais c'est une opinion erronée que celle qui ne veut pas voir autre chose que ce témoignage dans toutes leurs constructions. Jusqu'au dernier siècle avant notre ère, les bâtisses en grand appareil, c'est-à-dire en matériaux bruts et taillés, juxtaposés ou superposés, mais toujours sans ciment, continuèrent d'être employées dans les monuments de la République. Le goût en subsista beaucoup plus tard, mais l'usage en devint peu fréquent. L'essor donné à l'architecture romaine sous Auguste inaugura ce qu'on doit appeller une ère nouvelle, puisque c'est alors que les architectes romains adoptèrent les seuls procédés qui leur appartiennent en propre; ceux de la construction concrète. Les colossales entreprises qui se succèdent sur tous les points de l'empire, mais principalement à Rome, depuis Auguste jusqu'à Constantin, démontrent que, si «la passion des grandes choses» ne fut assurément pas étrangère à aucune de leurs entreprises, le génie des Romains sut concilier l'étendue des projets et la facilité des moyens d'exécution. A mesure qu'on observe de plus près les restes de leurs monuments, il semble impossible d'y méconnaître l'emploi d'une foule d'artifices ayant pour objet, sinon de réduire la main-d'œuvre, du moins de la simplifier; tandis que les architectes ont visé dans leurs conceptions d'ensemble à une majesté d'effet et à une durée dignes de la puissance et de l'éternité du peuple romain, une pensée évidente de rigoureuse épargne les guida dans l'exécution de toutes les parties : toujours ils aspirèrent à réaliser par l'emploi des procédés aussi faciles que simples le double mérite d'une solidité parfaite et d'une incomparable grandeur.

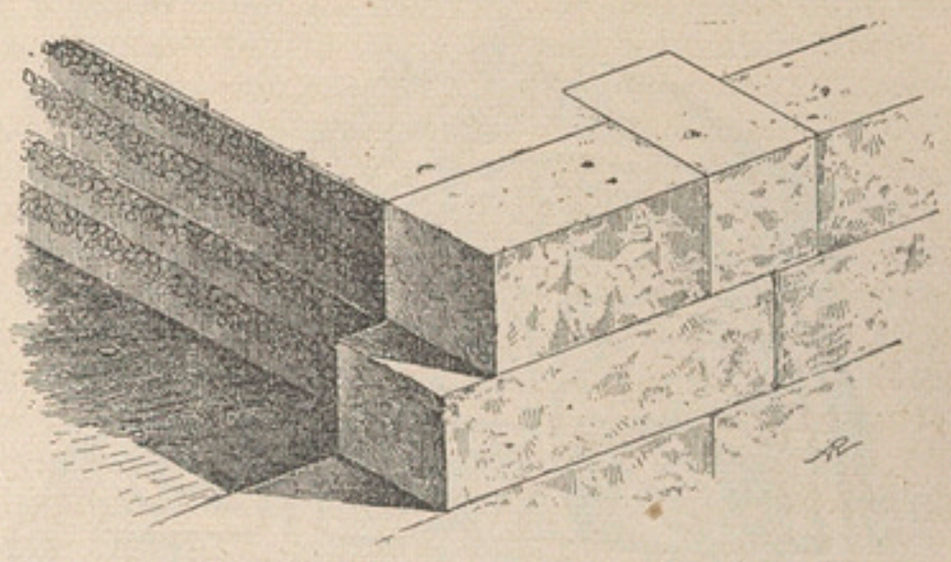

7361. — Maçonnerie par compression.
D'après Choisy, *L'art de bâtir chez les Romains*, p. 13, fig. 1.

II. Maçonnerie par compression. — Quel que soit le peuple auquel revient l'honneur d'avoir eu la première idée d'agglomérer des matériaux uniformes dans un bain de mortier, de manière à composer des massifs monolithes artificiels, il n'est pas douteux que les Romains donnèrent les premiers à ce procédé un développement considérable grâce auquel ils purent entreprendre avec moins de dépenses, moins de fatigues et moins de difficultés, un système nouveau de construction monumentale. Le procédé était peu compliqué et d'une exécution rapide. Etant donné un massif à construire, on disposait à ses deux extrémités deux parements de pierre entre lesquels on étendait une couche très épaisse (10 à 15 centimètres au moins) de mortier [1]. Par-dessus on répandait des

[1] A Rome, ce mortier était composé de chaux et de pouzzolane, ailleurs de chaux et de gros sable.

éclats de pierre de petites dimensions (8 à 10 centimètres de diamètre environ) en épaisseur égale à celle de la couche de mortier; on procédait alors à un battage dont l'effet était de faire refluer le mortier dans les interstices. Ces dépôts alternatifs se succédaient dans toute la hauteur d'une assise de parement [1] (fig. 7361).

III. Construction pilonée. — Les substructions des édifices de Rome nous offrent une application notable de la construction pilonée et démontrent jusqu'à l'évidence que les systèmes de construction n'échappent pas aux conditions locales. Le sol, dans la campagne de Rome, se coupe verticalement et la tranchée ne réclame qu'un faible blindage de ses parois, en sorte qu'on y peut commodément pilonner des maçonneries. C'est ce qui s'est fait, et les fondements des principaux édifices sont composés de massifs monolithes artificiels. Des massifs de ce genre ont été découverts dans les fouilles des jardins Farnèse; ils permettent de se représenter ce mode de substructions dans le moule naturel que lui offraient les excavations (fig. 7362). Les piédroits et les planches servant au blindage ont laissé une trace bien nette : ce

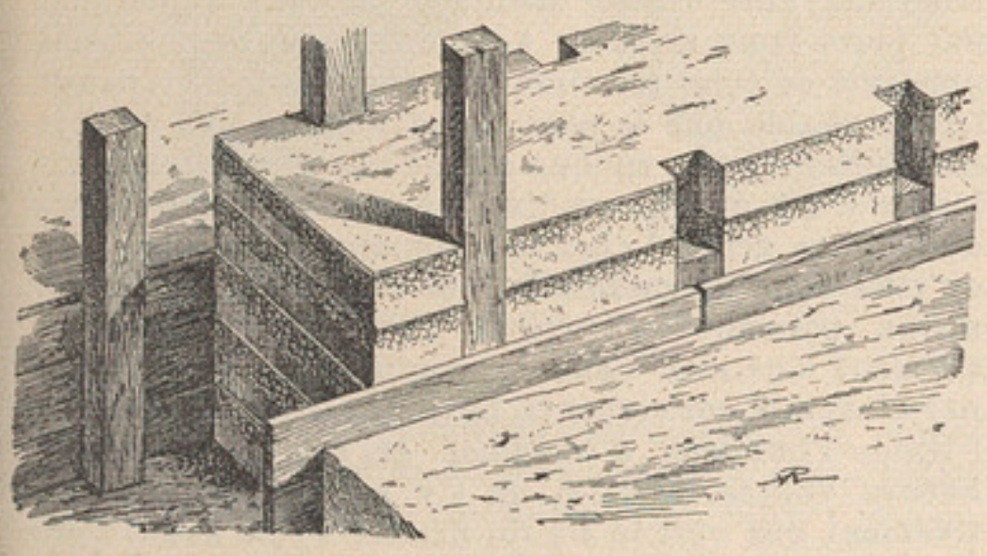

7362. — Substructions dans les jardins Farnèse.
D'après Choisy, *op. cit.*, p. 16, fig. 2.

sont des rainures verticales profondes et de longues raies horizontales dans le mortier. Souvent la compression a été si forte que le mortier a filtré dans les interstices du blindage et pénétré jusqu'à la paroi du moule contre laquelle il s'est aplati en bourrelets. Les planches se sont moulées entre ces bavures, puis elles ont pourri sur place.

Les maçonneries comprimées n'ont pas été d'un usage général chez les Romains qui les ont réservées pour les massifs à parements de pierre et les ouvrages souterrains. Le mode normal de construction est la maçonnerie sans compression. Suivant ce système, chaque pierre est posée directement sur un lit de mortier, c'est véritablement un blocage régulier. Des couches de mortier de 3 à 4 centimètres au plus sont uniformément superposées, alternant avec des assises de cailloux posés à plat et sur lit de carrière [2]. Il n'est pas rare que les cailloux atteignent 0 m. 12 à 0 m. 15 de côté sur 0 m. 07 d'épaisseur. Ces dimensions ont été relevées à un grand nombre d'exemplaires dans la basilique de Constantin, aux thermes de Dioclétien et de Caracalla, au temple de Vénus et de Rome bâti sous Hadrien, ailleurs encore; aux thermes d'Agrippa on en a mesuré de plus volumineux. Ce mode de construction n'admet pas l'opinion assez répandue, qui voit dans la maçonnerie romaine une sorte de béton préparé d'avance et employé par coulage. L'orientation invariable des cailloux leur volume, rendent cette opinion plus qu'invraisemblable; en outre, les vides ou soufflures existant dans le mortier qui devrait lier les joints verticaux de deux cailloux sont inexplicables dans le cas où les matériaux auraient été mêlés d'avance et coulés d'un seul jet [3]. Le béton a été employé dès le temps de la République, mais il était plus dispendieux sans être plus solide que la maçonnerie ordinaire (fig. 7363).

IV. Les parements et les charpentes enclavées. — L'emploi de la maçonnerie pilonnée dans les murs à parements bâtis au moyen de lourdes pierres de taille développait des poussées horizontales tendant à renverser les parements du mur vers le vide. C'est à cet inconvénient que remédiait dans les murs ordinaires à parements minces, un système de remplissage supprimant la compression horizontale. Les parements se composaient de très petits moellons cubiques ou de briques triangulaires. La légèreté de ces matériaux, loin d'en faire un véritable pare-

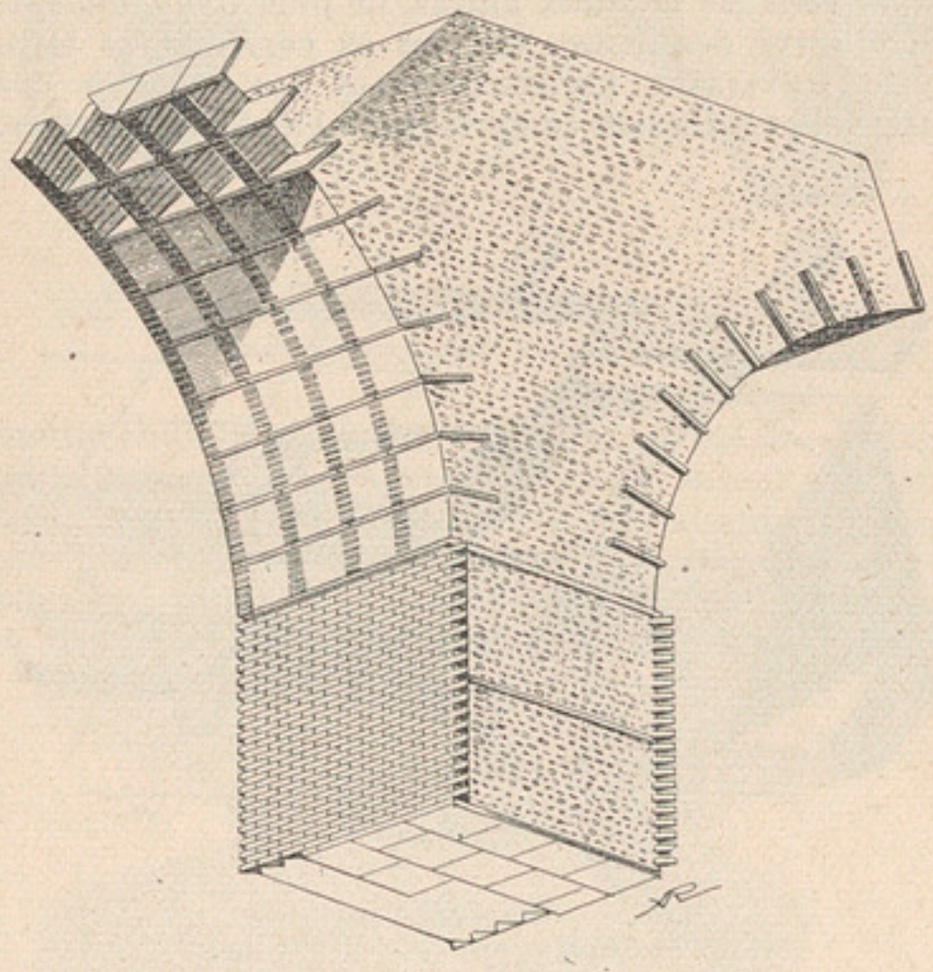

7363. — Maçonnerie en blocage au Palatin.
D'après Choisy, *op. cit.*, pl. I.

ment, les réduisait au rôle de simple revêtement puisqu'ils ne se maintenaient pas par eux-mêmes, mais seulement par l'effet de leur adhérence avec les remplissages. Afin de compenser ce que ce revêtement purement décoratif enlevait de cohésion à la bâtisse, on faisait usage d'un procédé identique à celui qui, connu sous le nom de parpaings, est employé dans les murs à matériaux réguliers et consiste en madriers enclavés servant à relier les deux parements. La présence des cavités horizontales nombreuses dans les édifices romains s'explique par l'amorce des solives de l'échafaudage de construction. Dans les murs épais, les cavités s'arrêtent à une faible distance des parements : c'est le cas pour les thermes de Caracalla, la basilique de Constantin, le temple de Vénus et de Rome, les thermes de Dioclétien; dans les murs minces, la cavité traverse de part en part, par exemple à la villa Hadriana et dans les murs rayonnants du Colisée avoisinant l'arène. Ces cavités affectent la figure tortueuse des bois d'échafaudage mal équarris, à tel

[1] Les massifs de presque tous les tombeaux qui longent les voies antiques à leur sortie de Rome, en particulier ceux de la voie Appienne, sont bâtis suivant ce système. — [2] On a employé quelquefois des tuileaux et des tessons; l'orientation de leurs faces suivant les plans horizontaux est constante. — [3] L'ondulation des lits de mortier, *suivant une loi lente et continue*, montre que le mortier était répandu par jet, à la pelle.

point que, dans bien des cas, ils n'auraient pu, la construction achevée, être retirés. En effet, les Romains se bornaient à les scier à fleur de parements et les parties engagées ayant pourri à la longue, ont laissé vide la place remplie jadis. On peut se rendre compte aisément du rôle joué par ces pièces de charpente enclavées à la façon de parpaings (fig. 7364). Un texte de Vitruve est d'ailleurs formel sur ce point : « Dans l'épaisseur des maçonneries, dit-il, il convient d'encastrer des madriers de bois d'olivier légèrement charbonnés qui traversent la masse de part en part, de manière à relier, à clouer en quelque sorte les deux parements l'un à l'autre. » Outre les parpaings de bois, les Romains faisaient usage de très grandes briques, qui reparaissaient sur les murs à différents niveaux, par assises isolées et rendaient le même service que nous venons d'indiquer. Les briques préférées étaient des carreaux de 0 m. 60 centimètres de côté sur 4 et 5 centimètres d'épaisseur. Tantôt on rencontre un carrelage simple, tantôt deux ou trois carrelages superposés les uns aux autres. Le plus fréquemment, on observe des assises simples en carreaux de terre cuite traversant horizontalement les murs à des intervalles successifs compris entre 1 m. 50 et 3 mètres.

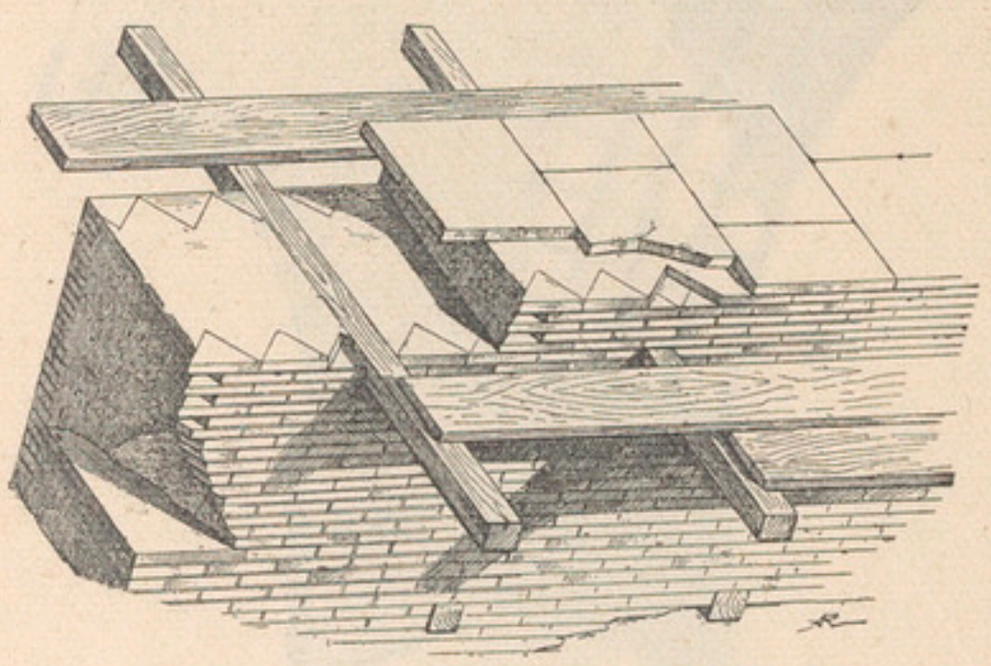

7364. — Charpente enclavée.
D'après Choisy, *op. cit.*, p. 25, fig. 7.

Les dimensions des briques s'expliquent donc par la destination qu'on leur donne, mais il semble plus difficile de comprendre la singulière sujétion qui portait les Romains à n'employer, dans les assises intermédiaires, que des cailloux réduits en menus fragments dont aucun ne dépasse en volume une certaine moyenne qu'on peut évaluer à un décimètre cube au plus. Vitruve nous en a heureusement donné la raison : « Quelque espèce de maçonnerie qu'on emploie, dit-il, on doit faire les remplissages en cailloux très menus, afin que les murs, pénétrés dans toutes parties, et comme abreuvés de mortier de chaux et de sable, se conservent plus longtemps [1]. »

Vitruve revient à plusieurs reprises sur cette prescription qui a été observée pendant de longs siècles et jusque dans les monuments des plus bas temps de l'art romain. L'explication en est très simple. Les pierres d'un volume considérable mises en contact avec le mortier de liaison le dessèchent rapidement. et le réduisent en poussière, tandis que les très petits éclats n'absorbent pas complètement l'humidité et laissent au mortier sa fonction de liaison. Cette précaution était surtout utile à Rome, où les matériaux ordinaires étaient des tufs d'origine volcanique, spongieux et très avides d'humidité; on pourrait presque affirmer, en suivant par induction l'ordre d'idées indiqué par Vitruve, que ces matériaux n'étaient mis en œuvre qu'après avoir été rendus moins absorbants par une immersion préalable.

Une inscription connue sous le nom de *Lex puteolana parieti faciundo*, antérieure d'un siècle à Vitruve, énonce la limite de grosseur que ne peuvent excéder les matériaux destinés à la restauration d'un mur en maçonnerie dépendant du temple de Sérapis, à Pouzzoles et remontant à l'an 649 de Rome [2] : « Que l'entrepreneur, y est-il dit, n'emploie pas en maçonnerie de pierre cassée plus lourde que celle qui pèse sèche (*tant*). » Ce poids des moellons « secs » semble bien faire allusion à une immersion préalable.

Tels sont, dans leur ensemble, les procédés de la maçonnerie romaine. Variables d'ailleurs dans leurs détails, suivant la nature des matériaux, ces procédés se transforment pour ainsi dire à l'infini, et n'ont souvent d'un point à l'autre de l'empire, d'autre analogie qu'une évidente communauté de principes.

V. Les voutes en maçonnerie. — Les quelques chapelles trichores qui subsistent entre tant de constructions chrétiennes antiques, se font remarquer par leurs trois absides; à Salone, nous rencontrons plusieurs édicules terminés par une abside, et il paraît très probable que le plus grand nombre des édifices chrétiens de cette époque offrait une disposition analogue. C'est que les voûtes maçonnées étaient alors d'un usage général chez les Romains et on peut dire qu'elles sont la caractéristique de l'architecture romaine pendant la période impériale. Les Grecs s'étaient obstinés dans la composition des voûtes par claveaux convergents, laissant aux architectes de l'Italie l'honneur d'imaginer et de généraliser la bâtisse voûtée. Ceux-ci ne s'y appliquèrent définitivement que vers la fin du dernier siècle avant l'ère chrétienne; mais le développement de la prospérité matérielle qui marqua les premiers temps de l'empire amena un progrès si rapide qu'il en résulta une véritable révolution dans l'art de bâtir. « Les voûtes une fois adoptées pour les grandes salles des édifices entraînèrent le changement et l'arrangement entier des plans; les points d'appui, soumis à des efforts d'un nouveau genre, durent affecter des formes autrefois inusitées; il fallut modifier le groupement des salles pour ménager un contre-butement énergique aux poussées des voûtes. Jusque-là, les constructeurs avaient, pour ainsi dire, vécu sur le fonds de la Grèce et de l'Etrurie : à cette époque seulement les procédés de bâtisse se dégagent des entraves de la tradition; tout un système de construction vraiment romain prend naissance, ou du moins se régularise et s'étend. »

Les difficultés d'ordre pratique qu'offrait pour la construction des voûtes l'emploi de la méthode de pilonnage que nous avons décrite, y firent renoncer et on lui préféra le procédé de blocage. Celui-ci n'exigeait plus l'emploi d'une charpente de cintrage aussi coûteuse que dans le cas du pilonnage (à cause des ébranlements que la construction de ce dernier suppose); néanmoins, la construction d'une voûte maçonnée en petits matériaux ne pouvait être satisfaisante qu'à la condition de disposer les cintres suivant une rigidité absolue, et cette rigidité restait le point le plus difficile à obtenir, parce que les bois, même les mieux assemblés, jouent, travaillent, au moindre changement de température, et la voûte monolithe sera donc sans cesse menacée, par suite du retrait ou des affaissements éventuels des cintres,

[1] Vitruve, *De architectura*, l. II, c. II. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. I, n. 577.

de se trouver sans appui. En outre, les architectes romains ne se résignaient pas à introduire des appareils auxiliaires très dispendieux et très lents à dresser et dont il ne devait rester aucune trace. Afin d'échapper à ces armatures compliquées et provisoires des cintres en charpente, ils eurent l'idée de donner aux voûtes une charpente intérieure en briques qui sou-

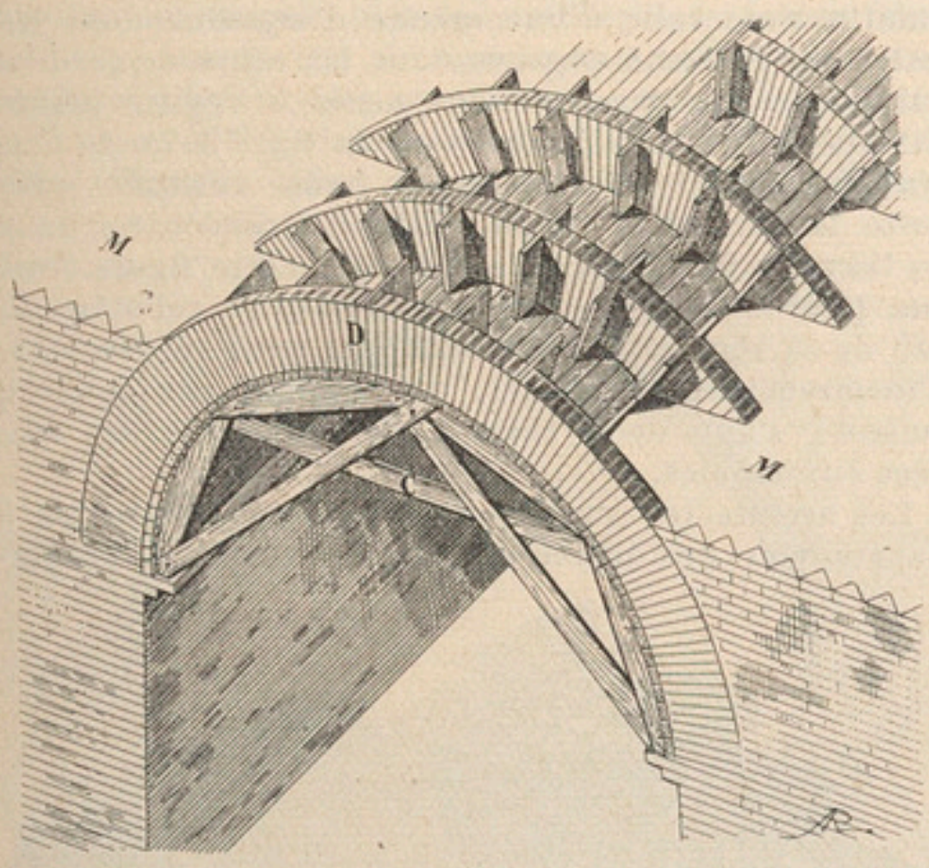

7365. — Armature de voûte pendant l'exécution.
D'après Choisy, *op. cit.*, p. 40, fig. 15.

tenait les masses pendant la construction et empêchait les maçonneries de diriger leur poussée totale vers les cintres. Voici ce système (fig. 7365) : les cin-

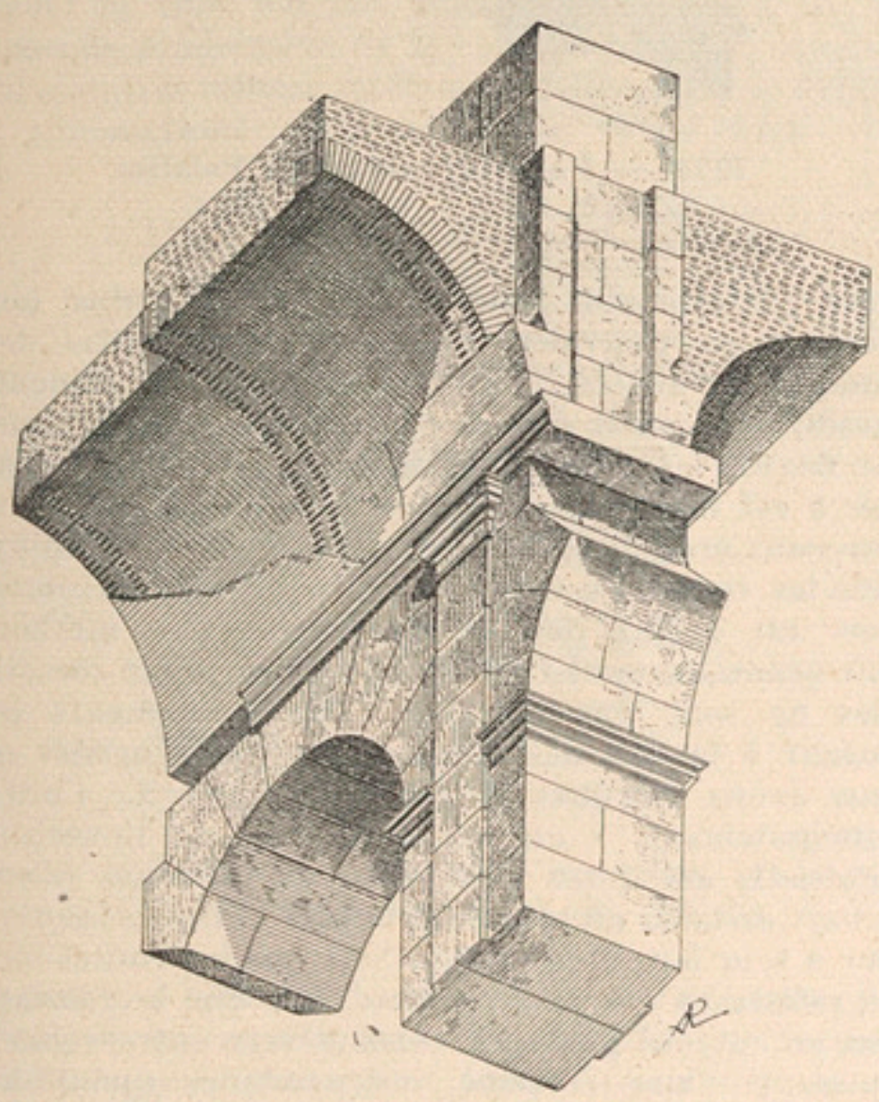

7366. — Voûtes du Colisée.
D'après Choisy, *op. cit.*, pl. II, n. 2.

tres provisoires C portent une carcasse légère en briques D, dont les massifs en blocage M viendront, par couches horizontales remplir les interstices. Cette disposition permet de réduire considérablement la résistance et le coût des cintres. Ainsi, la voûte provisoire C donnera son empreinte aux massifs, mais sans en subir le poids ; en réalité, c'est l'armature en briques de la voûte qui est devenue le vrai cintre inséparable, désormais, de la voûte elle-même dont elle fait partie. Cette armature coûtait, il est vrai, plus cher que la portion de blocage dont elle tenait la place, mais la différence était peu considérable ; on l'avait d'ailleurs beaucoup réduite en ramenant l'armature à un réseau ajouré supprimant ainsi la

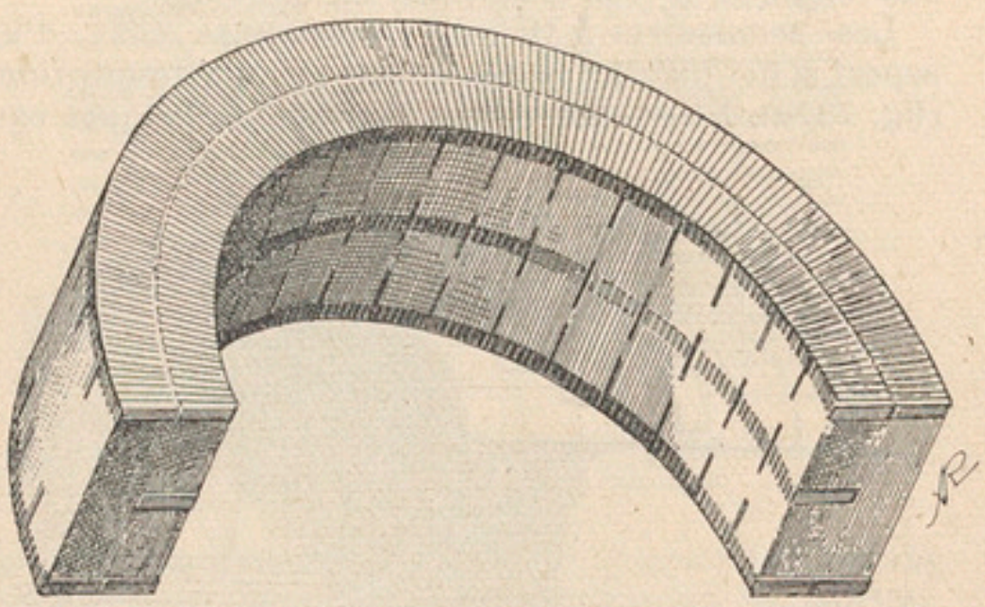

7367. — Aqueduc près de Saint-Étienne-le-Rond.
D'après Choisy, *op. cit.*, pl. II, n. 1.

moitié environ des briques qui eussent été nécessaires pour former une enveloppe continue autour des cintres. Souvent, les armatures se réduisent à n'être que des chaînes isolées, noyées dans l'épaisseur des blocages, sortes de claires-voies de briques tapissant de distance en distance les zones étroites de la voûte

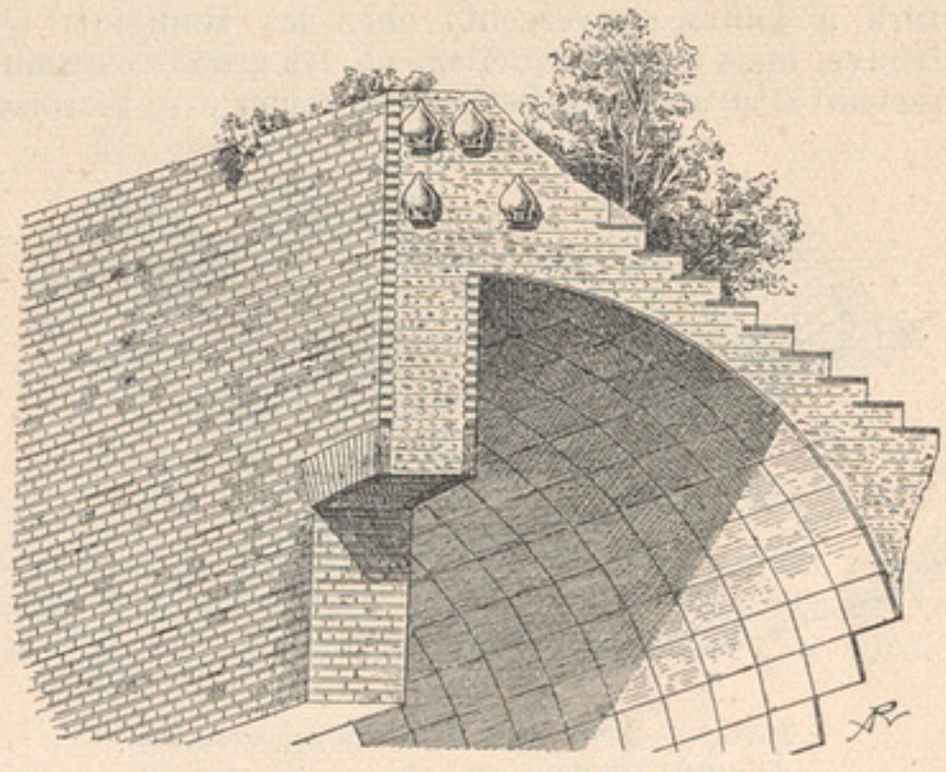

7368. — Cirque de Maxence.
D'après Choisy, *op. cit.*, pl. IV, n. 1.

(fig. 7366, 7367). Parfois même, et toujours dans un but d'économie, les architectes romains se contentèrent pour les armatures de poser les briques à plat, ce qui formait une sorte de carrelage sur un plan courbe. Si on superposait deux carrelages, le deuxième était ordinairement discontinu (fig. 7368-7369).

Dans ces constructions, on remarque presque partout les traces d'une précipitation qui aboutit parfois à l'incorrection. Celle-ci avait, toutefois, un minimum d'inconvénients parce que les constructeurs recherchaient exclusivement la solidité des armatures sachant que, à partir du moment où ces armatures seraient emprisonnées dans les blocages, les traces de

soin ou de négligence apportées dans l'établissement du réseau disparaîtraient sous les enduits qu'il était d'usage d'appliquer sur la voûte. Quant au blocage, il s'exécutait rapidement, à la manière d'un massif ordinaire, et, cela fait, le décintrement s'opérait sans appréhensions ni difficultés puisque le vrai cintre, l'armature en briques, demeurait en place alors que le moule en charpente était enlevé.

VI. Voutes sur armatures. — Il nous reste à dire quelques mots des voûtes : 1° sur armatures à joints convergents; 2° sur armatures en carrelage.

Les armatures à joints convergents sont d'un aspect si net qu'elles ne réclament aucune description. (fig. 7370). Elles comportent l'emploi de briques carrées de 0 m. 60 environ de côté et de briques rectangulaires de 0 m. 15 environ. Les premières tracent des arcs espacés que les secondes relient deux à deux. Cette disposition est le type le plus complet d'armature à joints convergents chez les Romains. On trouve, mais exceptionnellement, les grands carreaux servant d'entretoises disposés de façon à se recroiser

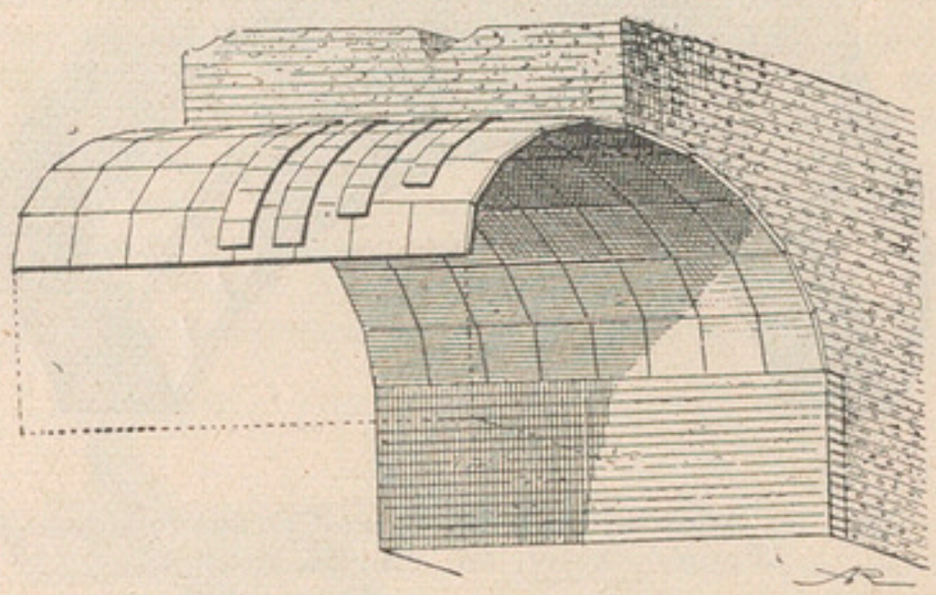

7369. — Voie Appienne.
D'après Choisy, *op. cit.*, pl. IV, n. 3.

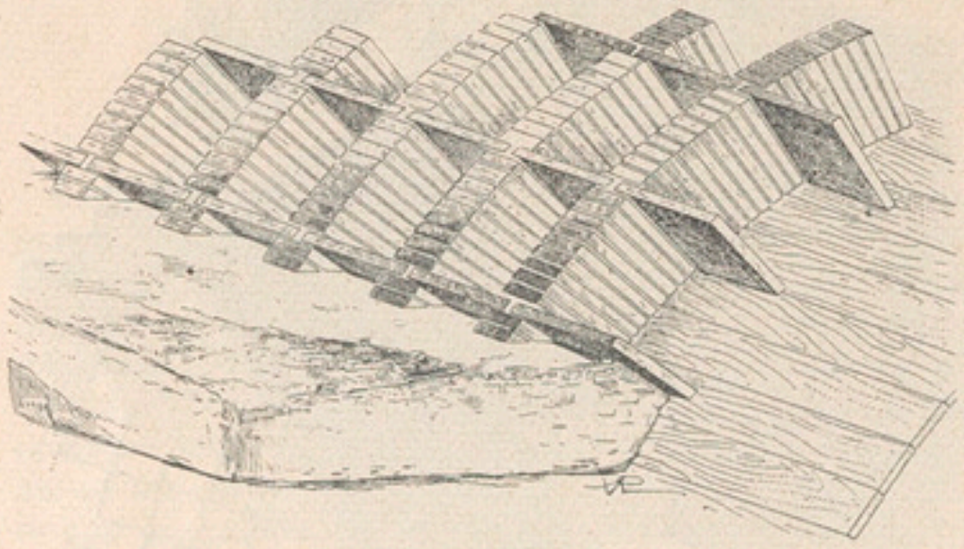

7370. — Armature à joints convergents.
D'après Choisy, *op. cit.*, p. 47, fig. 18.

afin qu'un même carreau embrasse la largeur totale des deux chaînes. Le type le plus achevé des ouvrages de ce genre se voit dans une salle du palais des césars, à Rome, salle qui a fait partie des bâtiments en bordure du grand cirque.

On y découvre clairement la similitude de construction entre les massifs des voûtes et les massifs des piédroits. « Cette voûte (fig. 7371) offre peut-être le type le plus complet de l'armature antique : le réseau de briques qui s'y voit figuré réunit à un très haut point le double mérite d'un support rigide et d'un revêtement continu. Toutefois, cette combinaison exigeait une quantité de briques qui put paraître excessive : et les Romains, sacrifiant dans les ossatures de leurs voûtes ordinaires un avantage trop chèrement acheté, s'écartèrent peu à peu de ce type pour passer d'une continuité absolue à une discontinuité compète, des réseaux de briques aux simples nervures engagées [1]. »

Manifestement les architectes ont eu, dans des ouvrages postérieurs à celui que nous venons de rappeler, la préoccupation de simplifier les réseaux. On peut s'en convaincre en comparant la voûte du Palatin avec celle d'une arcade d'aqueduc dont les restes se trouvent engagés dans les murs de jardins qui bordent la rue donnant accès à l'église Saint-Etienne-le-Rond, à Rome (voir la fig. 7367). Il s'en faut que cet ouvrage, malgré sa haute antiquité, présente la correction qu'on s'attend à rencontrer dans les travaux du Ier siècle; aussi, pour cette figure ainsi que pour quelques autres, faudra-t-il en rabattre un peu de la régularité du dessin que nous en donnons. L'inconvénient, d'ailleurs, n'a aucune conséquence puisqu'il s'agit de la théorie bien plus que des édifices eux-mêmes.

Les architectes romains ne furent pas longtemps à s'apercevoir des inconvénients du système d'arma-

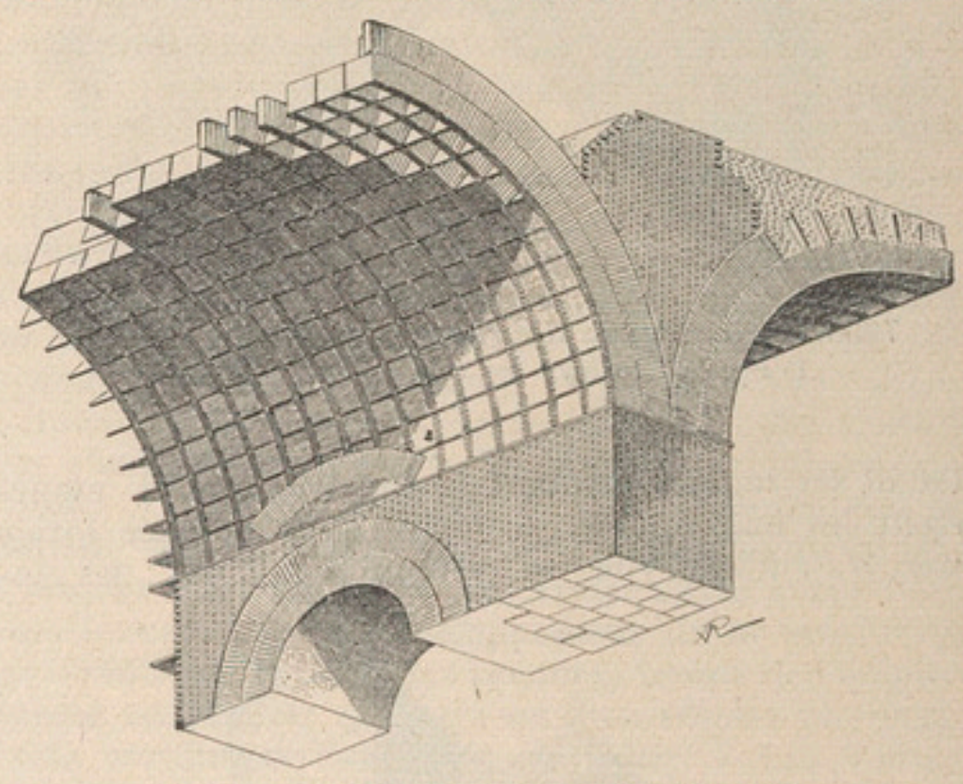

7371. — Palais des césars au Palatin.
D'après Choisy, *op. cit.*, pl. I.

tures entièrement isolées. Puisque les plus longs carreaux ne pouvaient remplir l'espace entre deux anneaux briquetés, il en résultait que ces anneaux, laissés, pour ainsi dire, à eux-mêmes, se déformaient par flexion latérale ou flambement. Ce fut pour remédier à cet inconvénient qu'on imagina la disposition d'arceaux accouplés tels que nous les voyons employer dans les voûtes du Colisée et que nous les retrouvons dans un grand nombre d'édifices. Ces méthodes sont générales dans l'art de bâtir à l'époque romaine, elles ne sont pas absclues. Tels monuments présentent à la fois des applications des procédés que nous avons marqués et des exceptions. Le Colisée, principalement, « au point de vue de l'exécution matérielle est, pour ainsi dire, un immense résumé de l'art de bâtir où tous les procédés antiques trouvent tour à tour leur application. Soit que les voûtes aient été refaites à diverses époques, soit que la construction en ait été partagée entre divers entrepreneurs, jouissant d'une certaine indépendance quant aux procédés, on remarque dans les différentes voûtes de l'édifice, et dans les diverses parties d'une même voûte, les méthodes les plus disparates [2]. »

Nous venons de passer en revue les principaux types d'armatures à joints convergents. Si maintenant nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur les

[1] A. Choisy, *L'art de bâtir chez les Romains*, p. 49. — [2] Ib., *ibid.*, p. 52.

applications qu'elles ont reçues, nous apprécierons, sans qu'il soit besoin de rien ajouter, et les services qu'elles peuvent rendre et les garanties de succès qu'elles assurent dans la construction des voûtes. Mais, à côté de ces avantages, ne serait-on pas fondé à redouter de leur emploi quelques dangers? Ces chaînes noyées dans l'épaisseur des voûtes semblaient former, au milieu des blocages encore humides, comme un noyau incompressible; intercalées dans une maçonnerie qui se resserre sur elle-même, elles en gênaient peut-être les mouvements, et exposaient les masses à des fissures ou des lézardes. S'il en eût été réellement ainsi, les armatures, qui facilitaient

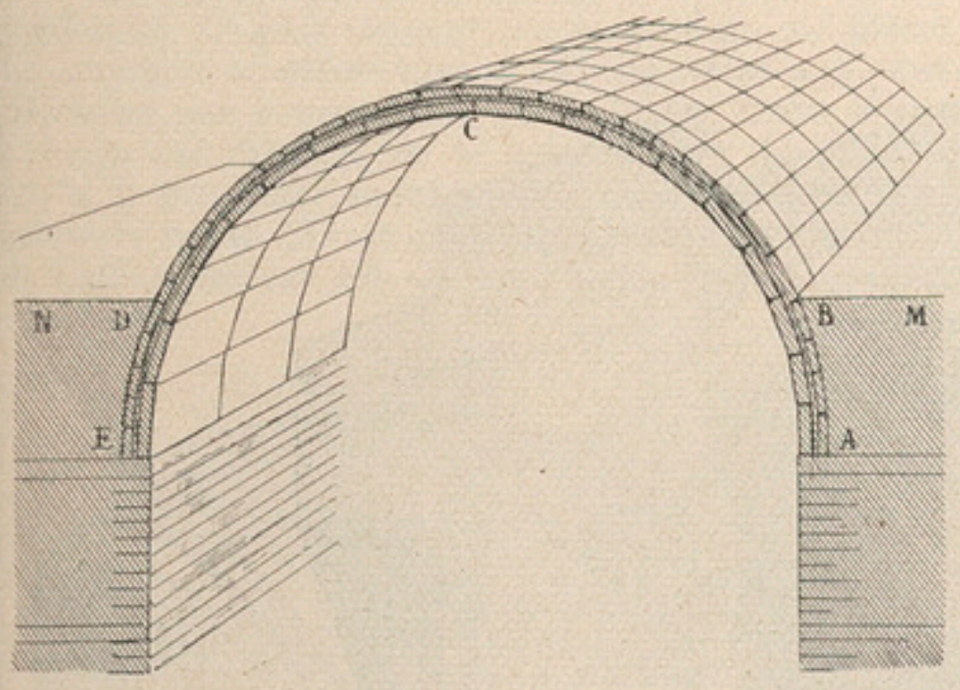

7372. — Voûte en carrelage.
D'après Choisy, *op. cit.*, p. 61, fig. 28.

l'exécution des voûtes, auraient hâté ou peut-être préparé leur ruine : mais heureusement les choses se passent d'une manière très différente. Les voûtes en effet ne sort pas des masses coulées d'un jet, et la marche progressive de la construction par couches de niveau très minces atténue singulièrement le défaut des contractions; chaque couche prend bien vite

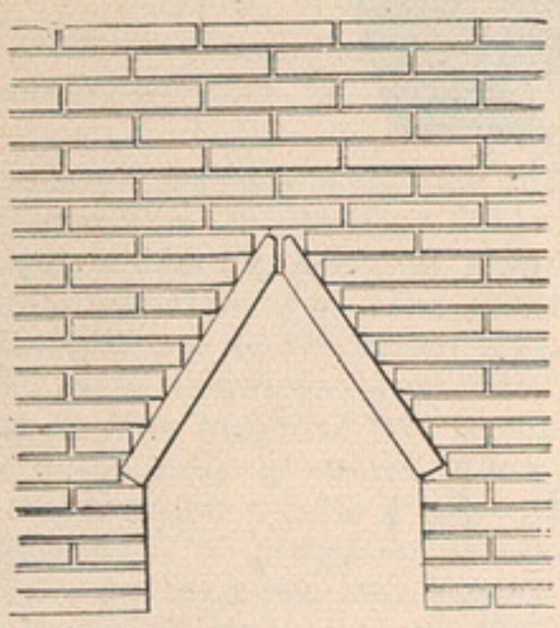

7373. — Armature en carrelage.
D'après Choisy, *op. cit.*, p. 68, fig. 35.

son volume définitif, le tassement se fait assise par assise, et les mouvements d'ensemble se trouvant évités, les déchirures sont moins à craindre.

Cette observation n'est pas d'ailleurs spéciale au mode d'armatures que nous venons de décrire : elle s'appliquera, sans qu'il soit besoin de le rappeller dans la suite, au nouveau genre de construction dont nous allons aborder l'étude : l'armature en carrelage.

VII. Armature en carrelage. — L'armature en carrelage consistait en une couche de grandes briques carrées de 0 m. 60 de côté environ sur 4 à 5 centimètres d'épaisseur, posées à plat sur la surface convexe des cintres et maçonnées au moyen de plâtre ou de mortier à prise rapide. Ordinairement, ce carrelage, qui pouvait constituer toute l'armature d'une voûte, était doublé d'une seconde couche de carreaux

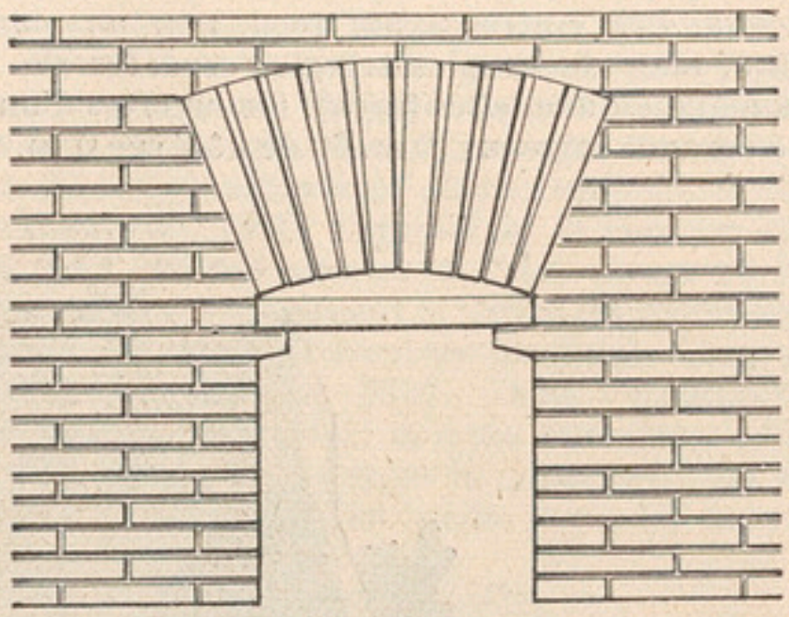

7374. — Armature en carrelage.
D'après Choisy, *op. cit.*, pl. XIII.

de moindre dimension soudée à la première couche par l'intermédiaire d'un lit de plâtre ou de mortier. Cette voûte, en apparence bien frêle et qu'on n'eût

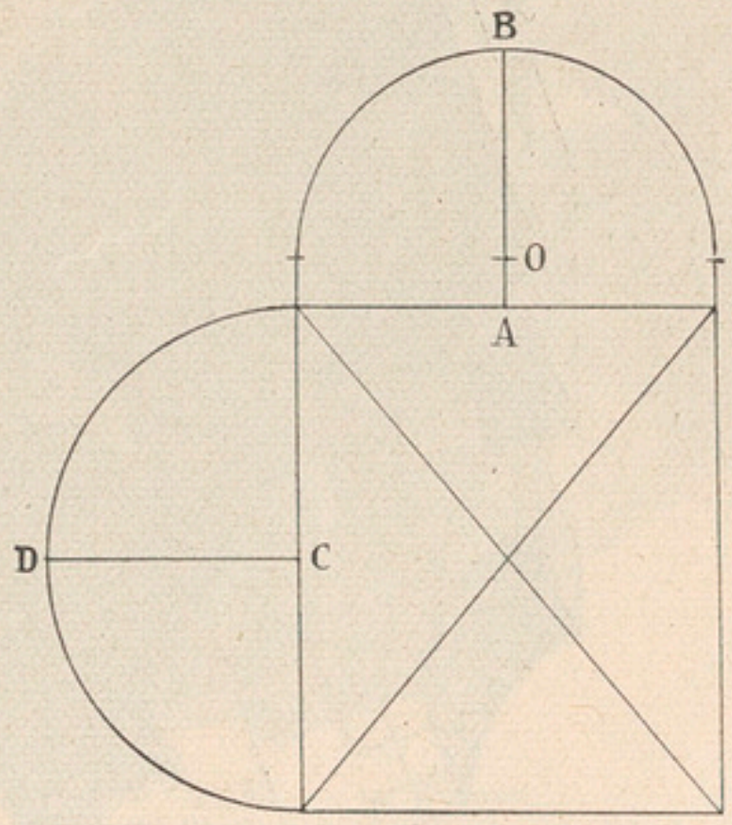

7375. — Basilique de Constantin.
D'après Choisy, *op. cit.*, p. 73, fig. 39.

pu décintrer aussitôt après son achèvement, sous peine de la voir s'infléchir, tirait sa résistance de sa fonction même. Dans sa partie inférieure, la voûte

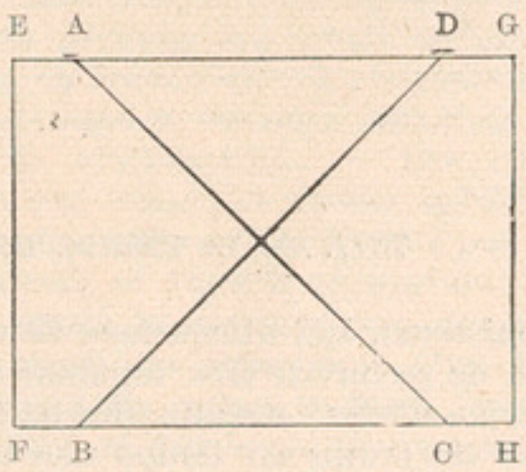

7376. — Thermes de Dioclétien.
D'après Choisy, *op. cit.*, p. 73, fig. 40.

était soutenue par les massifs pour toute cette partie où les assises en encorbellement successif se relevaient au prolongement vertical des piédroits comme une torte d'appendice en surplomb ABM, EDN. La parsie qui portait les charges BCD était réduite à un

simple arc de cercle et se présentait dans les meilleures conditions d'équilibre (fig. 7372).

L'édifice le plus considérable qui ait été construit dans le système que nous venons de décrire date du premier quart du IIIe siècle : ce sont les thermes de Caracalla. Les cintres ayant reçu, non un plancher continu, mais de simples tringles espacées de deux pieds d'axe en axe, elles furent recouvertes d'un dallage en grands carreaux (0 m. 60 de côté sur 0 m. 04 ou 0 m. 05 d'épaisseur). Les dimensions de ces carreaux permettaient de recouvrir très rapidement la voûte. On leur superposait des carreaux plus petits, en ayant soin de poser de temps en temps une brique isolée en saillie, de champ, dans l'épaisseur du deuxième carrelage; celles-ci servaient à établir entre les armatures et le corps de la voûte une étroite liaison qu'assurait l'adhérence. Ces briques en saillie ou boutisses se sont partout conservées dans le parement des blocages.

Le type que nous venons de décrire subit diverses modifications d'un intérêt médiocre. Le premier carrelage est invariable et on lui superpose des briques formant couvre-joints, ou bien ces briques se bornent à recouvrir les seuls joints perpendiculaires à l'axe de la voûte; enfin on se contente d'appliquer une brique sur chaque jointure de quatre tuiles. Une dernière simplification reste à faire : on supprime la seconde enveloppe carrelée; cette disposition paraît avoir été rare, l'exemple le mieux caractérisé est celui du cirque dit de Maxence (voir la fig. 7368).

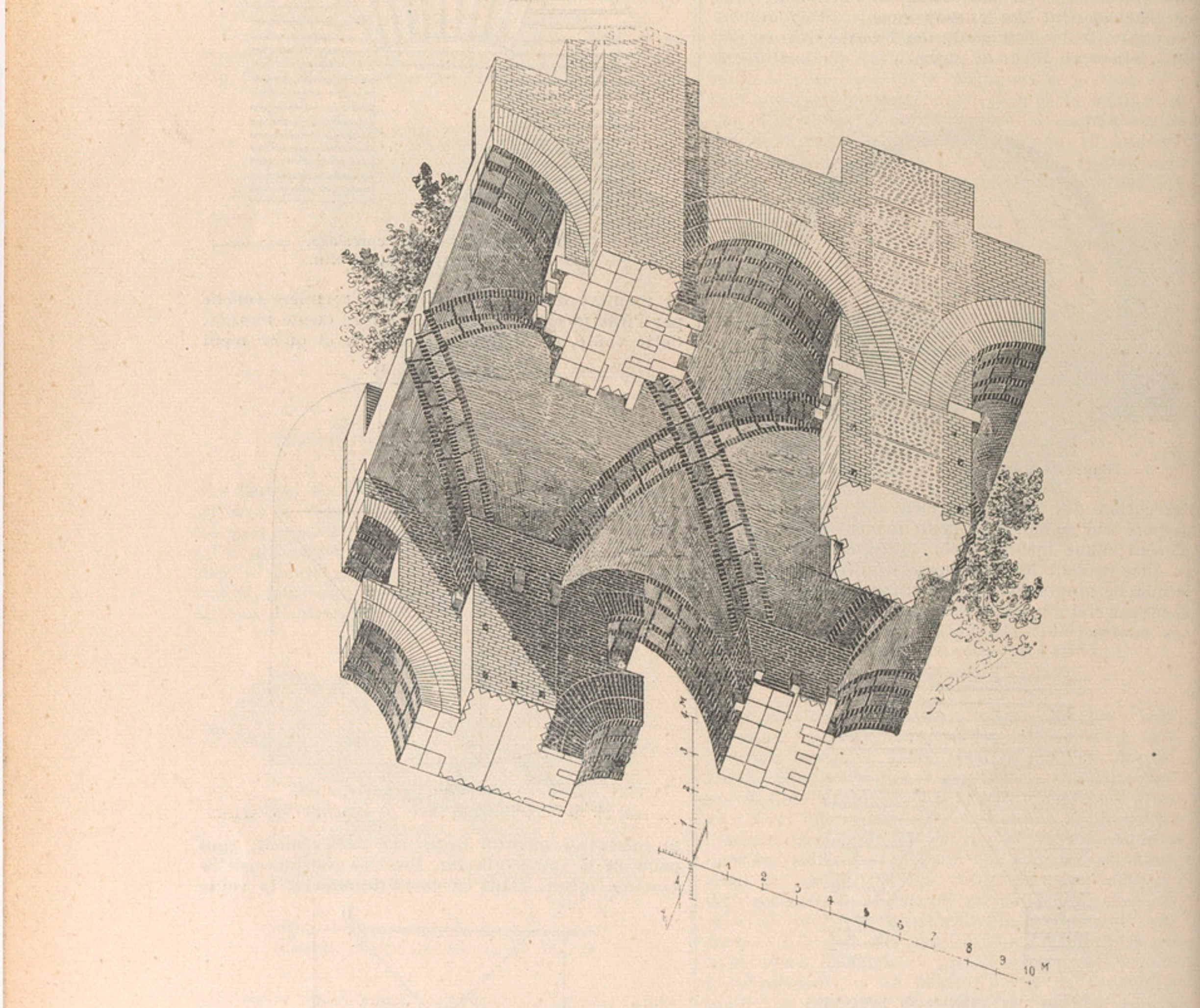

7377. — Le Palatin. D'après Choisy, *L'art de bâtir chez les Romains*, pl. VIII.

L'usage des armatures en carrelage ne se limite pas aux grands édifices; nous le rencontrons dans les bâtisses les plus modestes à tel point que parfois, la voûte se réduit à deux carreaux de 0 m. 60 × 0 m. 60 arcboutés; c'est le cas pour de nombreuses galeries d'aqueducs débouchant dans l'arène du Colisée. On se contente encore d'une dalle unique posée de niveau (fig. 7374).

VIII. Voutes d'arêtes. — Les voûtes d'arêtes n'ont été employées par les Romains que lorsqu'ils se trouvaient acculés à la nécessité de cette construction. Ce n'est pas cependant qu'ils s'y montrassent

moins habiles que dans leurs autres travaux; d'ailleurs ils se sont trouvés fréquemment obligés d'y recourir dans la construction des basiliques. Ces édifices comportaient une nef centrale flanquée de deux nefs secondaires et l'éclairage de la nef centrale imposait le choix entre le relèvement de la voûte assez haut pour prendre jour au-dessus de ses naissances, ou bien l'établissement de lunettes dans la voûte, disposition qui réclamait l'emploi des voûtes d'arête. Or, ce fut plus fréquemment au moyen de lunettes que furent éclairées les basiliques.

Nous allons constater ici un fait que nous avons observé dans les catacombes; la négligence à établir une rigoureuse égalité entre deux berceaux qui se pénètrent. Le plus souvent, on se contente de placer les sommets au même niveau en conservant aux deux berceaux une courbure en plein cintre. C'est le cas pour la nef centrale de la basilique de Constantin. On y a pris pour montée commune des deux berceaux le rayon CD du plus large des deux : le profil de l'autre berceau est un demi-cercle surhaussé dont

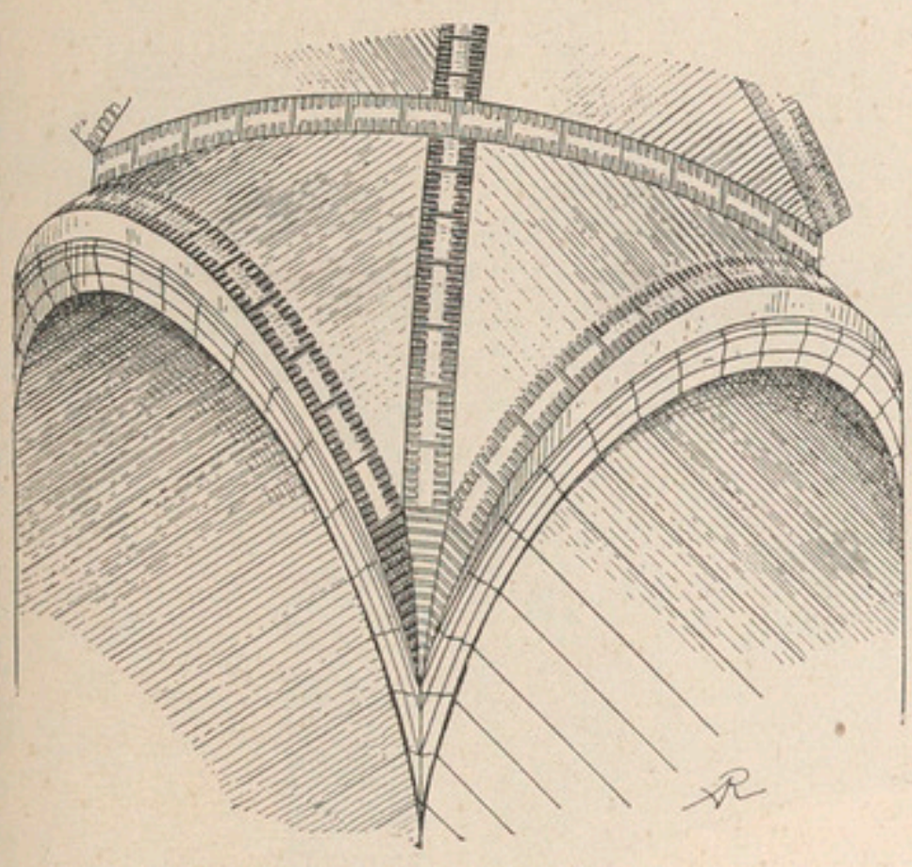

7378. — Janus Quadrifons.
D'après Choisy, *op. cit.*, pl. VII, n. 2.

la moitié totale AB est égale à CD (fig. 7375). Le léger surhaussement qui en résulte pour le berceau le plus étroit, donnait à l'édifice une plus grande élégance.

Une autre disposition que nous constatons dans une salle des thermes de Dioclétien n'est pas moins remarquable. Nous la retrouverons, elle aussi, dans les catacombes. Une inégalité très sensible entre les deux côtés d'une salle à voûtes étant donnée, on ramène la construction à celle d'une voûte sur plan carré en négligeant, où plutôt en ajoutant la partie supplémentaire en deux sections égales à deux des berceaux (fig. 7376). Soit le carré ABCD mesurant sur toutes ses faces une largeur égale à AB, on donne aux berceaux AOB, COD les prolongements AE, BF et DG, CH.

Le procédé technique adopté pour la construction des voûtes d'arête rappelle celui que nous avons décrit pour les voûtes en berceau : réseau briqueté ajouré ou carrelage léger et massif de maçonnerie brute. Bien que l'on ait constaté l'emploi des carrelages dans l'une des salles des thermes de Caracalla, au Palatin et à la villa d'Hadrien, on peut croire que l'emploi des nervures briquetées a été toujours plus répandu, comme mieux approprié au dessin d'une intersection.

Nous trouvons encore ici bien des variétés. Tantôt on fait usage de trois arceaux parallèles reliés entre eux deux à deux par des dalles en poterie, tantôt de la nervure à deux chaînes. tantôt d'une chaîne unique en briques.

L'armature d'une galerie du Palatin située à l'angle méridional de la colline (fig. 7377) nous montre le premier mode. Les arcs arêtiers sont établis exactement comme aux thermes de Dioclétien, sauf que les arcs transversaux ont été jugés superflus eu égard aux dimensions de la salle. Nous trouvons dans la voûte d'arête de la partie centrale du portique dit de Janus Quadrifons (fig. 7378) l'emploi de la nervure diagonale à deux chaînes seulement. C'est encore au Palatin, dans une salle dominant le vallon du grand cirque, que nous rencontrons l'arcature diagonale à une seule chaîne de briques (fig. 7379). Dans l'établissement de ces voûtes briquetées, la seule opération délicate était de ménager au sommet le croisement des nerfs diagonaux. On fermait sans peine l'une des deux ner-

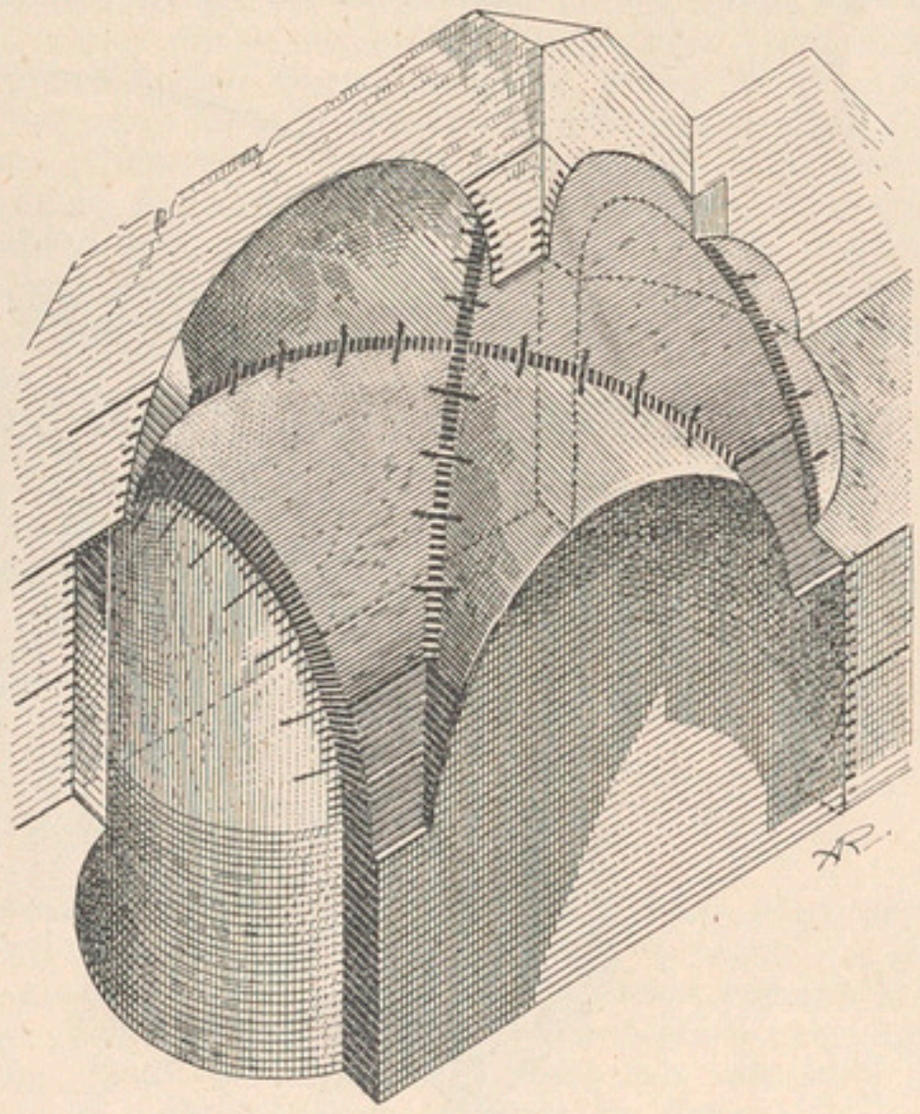

7379. — Le Palatin.
D'après Choisy, *op, cit.*, pl. VII. fig. 1.

vures, on terminait un des deux arêtiers, mais quand il fallait terminer l'autre une difficulté se présentait : les moitiés de ce second arc venant presser à droite et à gauche la nervure creuse, menaçaient de l'écraser. Il fallait donc remplir de maçonneries les cellules supérieures du premier arc avant de poser les dernières briques du second arc; la construction se poursuivait dès lors sans le moindre embarras.

IX. Voutes sphériques. — Les constructeurs romains nous ont laissé des voûtes sphériques bâties sur plan circulaire; elles ont contribué pour une bonne part à leur grande et durable réputation. Les difficultés que présentait la construction des dômes (voir ce mot) n'étaient pas cependant plus grandes que celles qu'offraient les autres voûtes. Chaque tranche horizontale étant de forme annulaire tend à se maintenir par elle-même en équilibre; et il semble qu'une coupole, dont le plan est un cercle parfait, réclame moins une ossature résistante qu'un moule capable de donner à chaque partie la courbure qui lui convient. Plus d'une coupole antique fut en effet maçonnée sans autre appui que la charpente de ses cintres. Mais la résistance aux déformations résultant de la courbure des surfaces s'atténue à mesure que le rayon

augmente : et pour les dômes d'un diamètre comparable à celui du Panthéon de Rome, la courbure étant presque insensible, les avantages de stabilité qu'elle procure deviennent pour ainsi dire illusoires. Même lorsqu'ils avaient à construire sur de moindres dimensions, les Romains paraissaient redouter la disposition des massifs à s'affaisser sur leurs cintres; et dès que la portée atteignait une vingtaine de mètres, ils regardaient les armatures en briques comme capables d'offrir aux charpentes provisoires un très utile renfort. On tenta d'employer la méthode du réseau continu en brique (voir la fig. 7371), mais les difficultés étaient grandes par suite de la nécessité de diriger les cordons de briques suivant les divers méridiens et de varier sans cesse la forme des mailles. Le style le plus remarquable de ce procédé est celui de l'édifice désigné sous le nom de *Torre de'Schiavi*, à gauche de la route qui conduisait de Rome à Préneste. On préféra remplacer le réseau continu par de simples

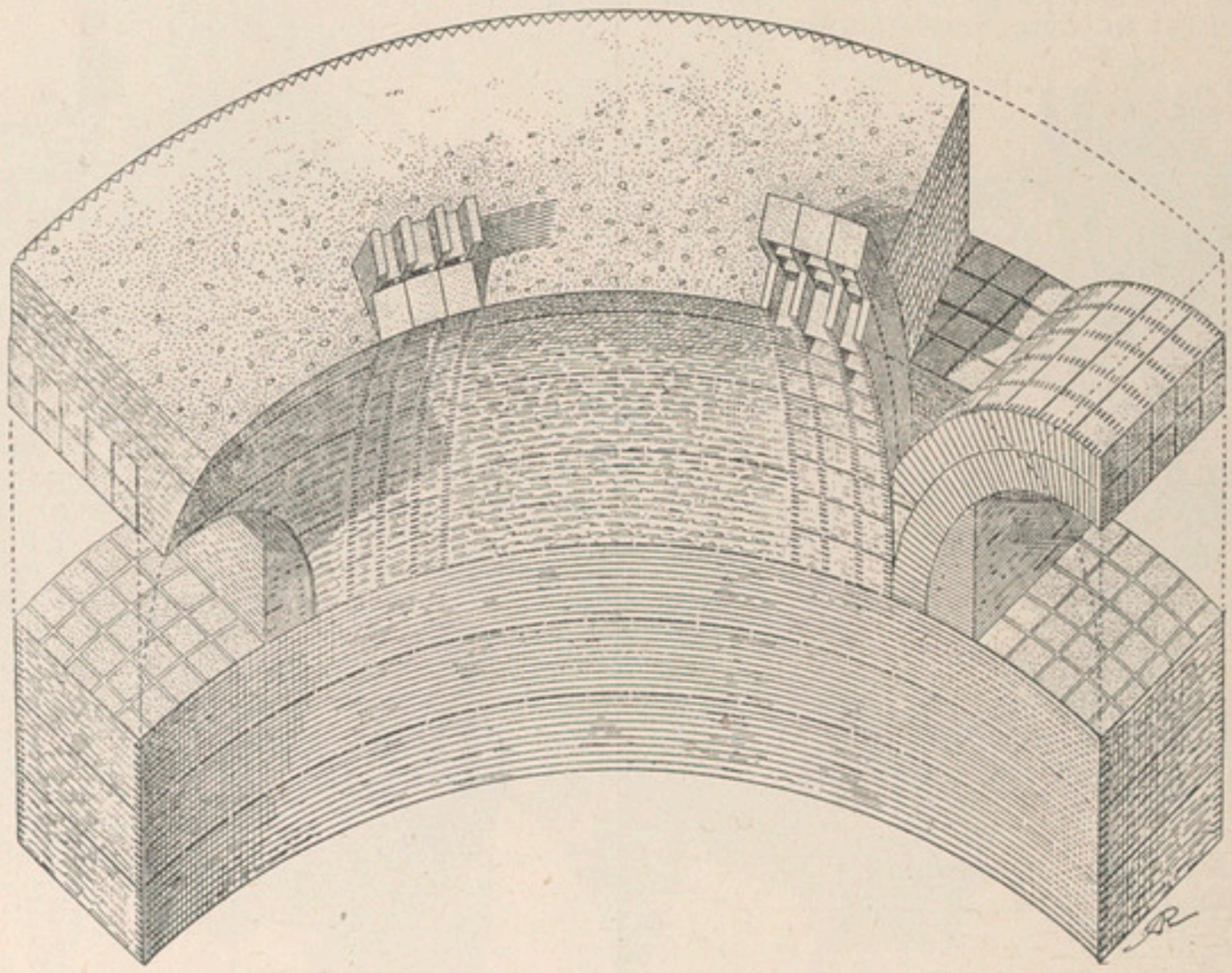

7380. — Thermes d'Agrippa. D'après Choisy, *L'art de bâtir chez les Romains*, pl. x.

chaînes isolées les unes des autres et partageant la voûte en une série de fuseaux. Une voûte de thermes — elle pourrait avoir fait partie des Thermes d'Agrippa — nous montre une application de ce système, du moins dans le voisinage des naissances, car la voûte ayant été coupée en son milieu, il n'est plus possible de dire quel était l'arrangement des chaînes de briques dans les parties hautes. Quelle que soit la date de cette magnifique ruine, l'exécution en est des plus intéressantes par la correction irréprochable de la facture et la régularité des formes. Avec l'expérience, les constructeurs simplifièrent les procédés, mais ce que nous devons retenir, c'est ici, comme ailleurs, l'emploi de l'armature briquetée afin d'établir la carcasse de la construction (fig. 7380).

Rien ne serait plus éloigné de la vérité que de professer, en matière de construction romaine, l'existence de règles formelles d'une application rigoureuse et invariable. La diversité de méthode et de procédés est grande. Le choix des matériaux impose des modifications profondes dans l'aspect des voûtes, et ce choix est commandé par la question des ressources locales. Il suffit de passer de Rome à Pompéi pour constater le changement. A Pompéi, le constructeur se contente d'une voûte continue de tufs mêlés à du mortier environnant les cintres; l'armature devient une voûte mince en matériaux presque bruts, faisant une fonction analogue à celle que nous avons vu attribuer aux carrelages romains et supportant le poids entier de la partie haute des massifs. Ce genre de support se retrouve dans les corridors de l'arène, dans les galeries des deux théâtres, dans les salles de l'étage inférieur de la maison de Diomède.

A Vérone, on remplace le tuf et les briques par les galets de l'Adige. A Vienne, dans le Dauphiné, on remplace l'armature et le cintre par un noyau en terre servant de moule pour la coulée du massif; ce système a même été employé à Rome dans le soubassement d'un des principaux temples qui s'élevaient sur la plate-forme du Palatin.

X. Les contreforts. — Tandis que des questions d'économie ou le désir d'une plus grande rapidité portaient les constructeurs à adopter des moyens très simplifiés et très expéditifs, comme, par exemple, les voûtes passant de la maçonnerie pleine en grandes briques à un simple réseau à jour recevant un blocage et des arcatures en briques chevauchées dégénérant soudain en arceaux emboîtés et indépendants (fig. 7381), il arriva que l'adhérence des mortiers alla jusqu'à permettre de bâtir de petites voûtes sans cintres. Mais les architectes se trouvèrent en face de difficultés d'une autre nature. La voûte monolithe, telle qu'ils la construisaient, ne réclame pas absolument des étais auxiliaires, la surface d'appui peut lui suffire. Néanmoins tout massif achevé subit un lent mouvement de déformation qu'il est sage de prévenir. Le moyen le plus efficace est de serrer entre des éperons puissants les reins qui tendent à s'écarter. Les anciens ont, en effet, connu et employé les contreforts. Nous en retrouvons à Sainte-Marie-des-Anges, au Temple de la Paix et, en un mot, presque dans toutes les grandes voûtes d'arêtes. Mais, loin de faire de ces contreforts un ornement, une richesse, presque une nécessité architecturale ainsi qu'il arriva au Moyen Age, on s'obstina à les dissimuler lorsqu'on ne pouvait réussir à les supprimer tout à fait. « En général, les Romains n'employaient ces étais exté-

rieurs qu'avec une extrême réserve : dans la consolidation des voûtes aussi bien que dans toutes les parties de la bâtisse, ils évitaient les ouvrages auxiliaires : au lieu d'élever des massifs servant à la stabilité de l'édifice sans concourir à ses usages, ils cherchaient à maintenir les voûtes par un groupement convenable des diverses parties d'une même construction. Dans leurs salles voûtées en berceaux, les contreforts sont plus rares et moins saillants; dans les édifices circulaires c'est presque une exception de rencontrer des éperons adossés au tambour [1]. » Les exemples sont nombreux de l'artifice au moyen duquel on évitait l'appendice encombrant du contrefort; c'est surtout dans les thermes de Caracalla qu'on relève de fréquentes et remarquables applications.

Dans la basilique de Constantin les voûtes d'arête de la nef centrale avaient une portée de 23 mètres, presque égale à celle de la nef de Saint-Pierre de Rome;

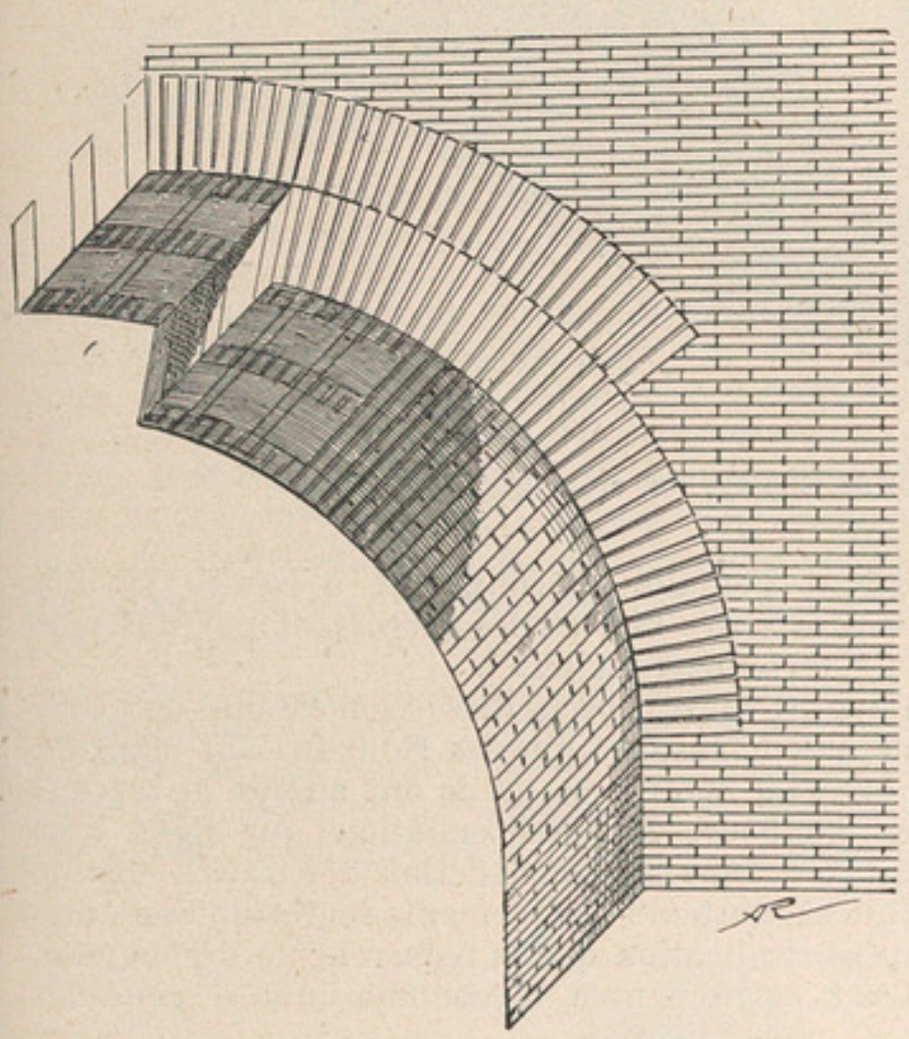

7381. — Anneaux emboîtés.
D'après Choisy, *op. cit.*, pl. xv, fig. 2.

on ne pouvait les abandonner sans contreforts. Afin, cependant de les éviter, on imagina d'en faire les piédroits d'une nef latérale (fig. 7382). Ailleurs, au Panthéon d'Agrippa, par exemple, on a préféré exagérer l'épaisseur des piédroits, sauf à évider les massifs par de vastes et profondes niches.

Afin d'éviter, dans une certaine mesure, la nécessité des piédroits d'une ampleur considérable et celle des contreforts, même accommodés comme dans la basilique de Constantin, les constructeurs ont visé à alléger le poids des voûtes en y faisant entrer des matériaux d'un poids extrêmement faible, principalement les ponces que l'on voit apparaître surtout à partir du point où leur légèreté décharge d'autant les poussées. La plupart des voûtes au Colisée, aux thermes de Caracalla et de Titus sont faites de tufs volcaniques d'une extrême porosité. Enfin, une notice, rapportée dans la compilation d'Isidore et très probablement extraite de quelque écrivain romain, énonce formellement la pratique qui consistait à réserver de parti pris les matériaux les moins lourds pour la construction des voûtes : *Spongia, lapis creatus ex aqua levis ac fistulosus et cameris aptus.* L'emploi des vases en poterie dans les massifs n'a été contracté que trop exceptionnellement pour qu'on puisse penser que leur présence résulte d'un calcul en vue de l'allégement des poussées (voir la fig. 7378). A l'époque byzantine, nous trouverons des voûtes entièrement composées de tubes creux, mais ce procédé ne paraît pas avoir été employé à l'exclusion des autres.

Les voûtes antiques constituent les toitures des édifices qu'elles abritent; jamais on ne voit au-dessus d'elles une charpente ou un comble. Il semble qu'aux yeux du constructeur romain ce soit un double emploi et une combinaison vicieuse que de protéger les maçonneries d'une voûte par un comble construit en bois, matière coûteuse, altérable et de courte durée : ou bien il adopte le système des toitures en bois, et alors les voûtes sont exclues, ou bien il admet le régime de la construction voûtée, mais cette fois la charpente est proscrite, et la voûte, à elle seule, tient lieu de tout : c'est sur l'extrados que poseront les lames de métal ou les tuiles sur lesquelles doivent glisser les pluies; quelquefois même, la maçonnerie, arasée en plate-forme, n'aura pour revêtement qu'une simple chape en béton fin et serré. Toute une série de voûtes aux thermes de Caracalla appartiennent à ce type; les massifs se terminent suivant des surfaces presque horizontales, et la dernière assise, recouverte d'une mosaïque de marbres colorés, est utilisée comme le sol d'une magnifique terrasse. Dans le cas contraire, lorsque la voûte est

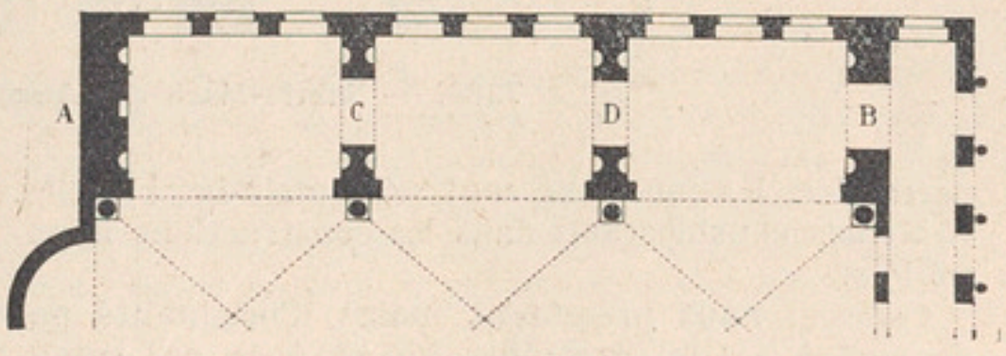

7382. — Basilique de Constantin.
D'après Choisy, *op. cit.*, fig. 56.

couverte de tuiles ou de lames métalliques, elle affecte ordinairement l'aspect du toit à versants qu'elle remplace. Nous avons une application remarquable de cette sorte d'extrados à Sainte-Marie-des-Anges (fig. 7383). L'intérieur est formé par une série de voûtes d'arêtes. Qu'on imagine sur chacun des berceaux une toiture spéciale, et la pénétration mutuelle de ces toitures donnera exactement la forme admise pour l'extrados des voûtes : les noues correspondent extérieurement aux arêtes intérieures : de toutes les solutions c'était celle qui assurait aux eaux l'écoulement le plus libre.

XI. Les constructions appareillées. — Jusqu'ici nous avons réservé notre attention pour les constructions concrètes; il faut maintenant dire quelque chose des constructions appareillées. Les mêmes variétés locales que nous venons de noter s'y retrouvent et jusqu'aux procédés techniques. C'est ainsi qu'il y a des types spéciaux à telle contrée et qu'on ne peut faire plus que de soupçonner, là où la ruine est universelle. Ce serait une erreur de croire que les constructions concrètes ouvraient plus que les autres l'accès aux influences locales. Sans doute, les armatures en briques se prêtaient à bien des combinaisons, et ce serait même une raison de penser qu'elles se sont adaptées avec une souplesse indéfinie aux procédés locaux; il n'en est rien. A mesure qu'on s'éloigne de Rome, on en constate progressivement l'abandon. L'éloignement de Pompéi et de Vérone suffit à expliquer des types très différents dans lesquels le rôle de l'armature se réduit de plus

[1] A. Choisy, *op. cit.*, p. 93.

en plus; dès qu'on a franchi les Alpes, l'idée même d'armature disparaît; ou bien, par un curieux renversement des rôles, cette armature en moellons convergents augmente d'importance au point de devenir elle-même le corps de la voûte : quant au blocage par couches horizontales, ce n'est plus qu'une garniture, une sorte de remplissage, en un mot, un accessoire, les fonctions sont désormais interverties.

Mêmes constatations dans les constructions appareillées.

Celles-ci nous présentent moins d'originalité par rapport à ce qui avait précédé et à ce qui suivit. Les procédés d'appareil des maîtres constructeurs de l'époque impériale sont, d'ordinaire, empruntés à la Grèce et n'ont subi que des modifications accidentelles. Pour les murs construits entièrement en pierre de taille, l'agencement consista dans la juxtaposition des agrafes. Pour les murs composés d'un parement d'appareil et d'un blocage, on employa deux procédés : 1° alternance d'une assise continue de boutisse avec une assise continue de carreaux; 2° alternance d'une assise continue de carreaux avec une assise mixte (fig. 7384).

Les pierres de taille sont posées à sec, même quand elles doivent effleurer des blocages ou y pénétrer plus ou moins profondément. « Il faut, pour comprendre cette singulière exclusion du mortier, remonter à l'idée même que les anciens se faisaient de son rôle; c'était pour eux une matière d'agrégation, rien de plus; jamais ils ne songèrent à l'utiliser pour transmettre ou régulariser les pressions entre les pierres. En l'adoptant dans leurs constructions, concrètes, ils ne lui assignaient qu'une seule fonction : celle d'une sorte de gangue plastique, propre à réunir des cailloux en une agglomération artificielle. Dans la construction en grands matériaux réguliers, le mortier était insuffisant pour produire un semblable résultat; dès lors, ils le regardèrent comme inutile, ils en proscrivirent l'emploi et songèrent à rendre les blocs solidaires entre eux en les réunissant par des pièces de fer fortement scellées [1]. »

Pour les voûtes appareillées, ce n'est plus aux Grecs, mais aux Etrusques que les Romains ont emprunté. Ils ont peu modifié ce qu'ils ont adopté et rarement avec bonheur. La préoccupation que nous avons constatée dans la construction reparaîtra une fois encore et plusieurs changements regrettables n'auront d'autre explication que la recherche de l'économie.

C'est cette pensée d'économie qui a conduit

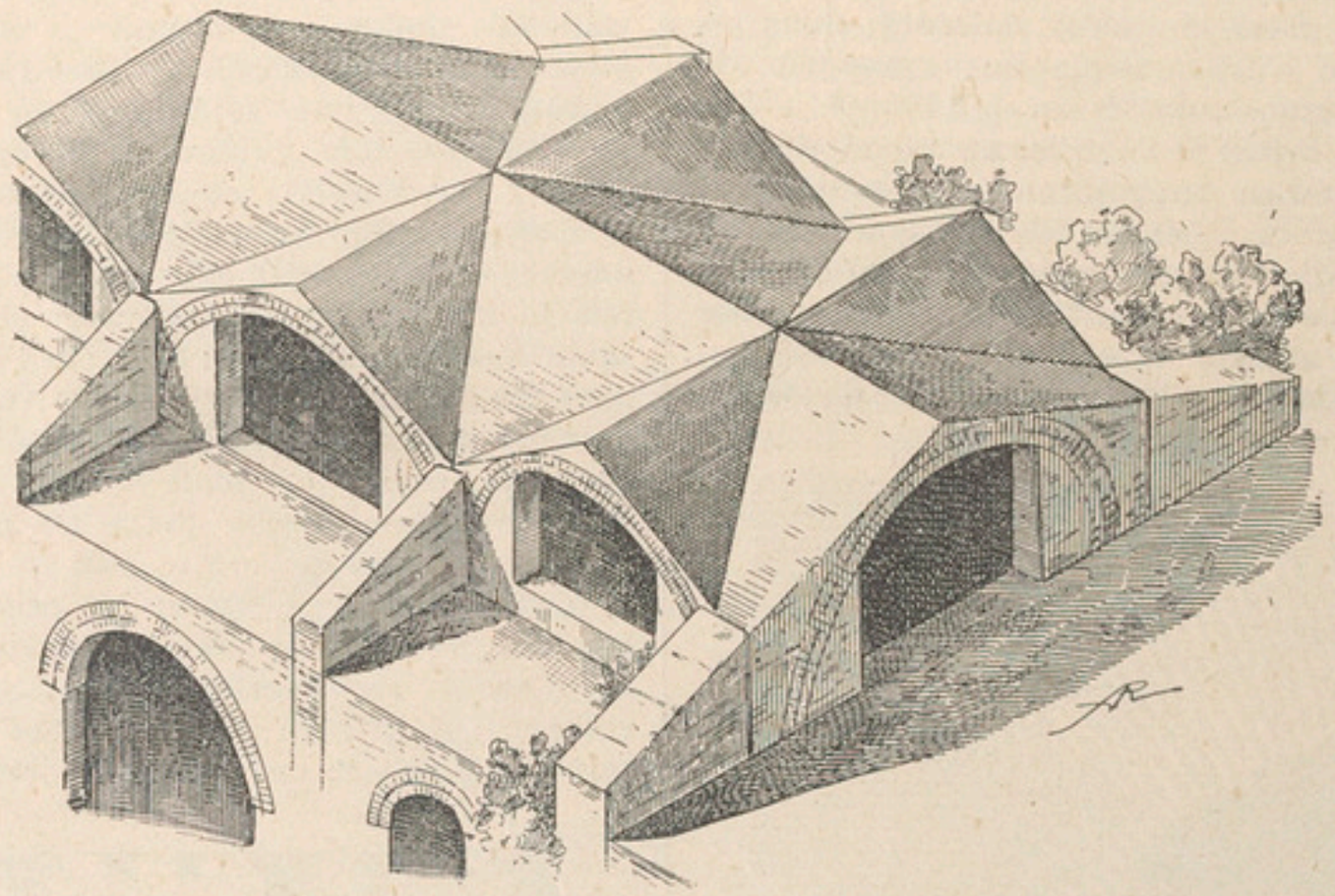

7383. — Sainte-Marie-des-Anges. D'après Choisy, *op. cit.*, fig. 54.

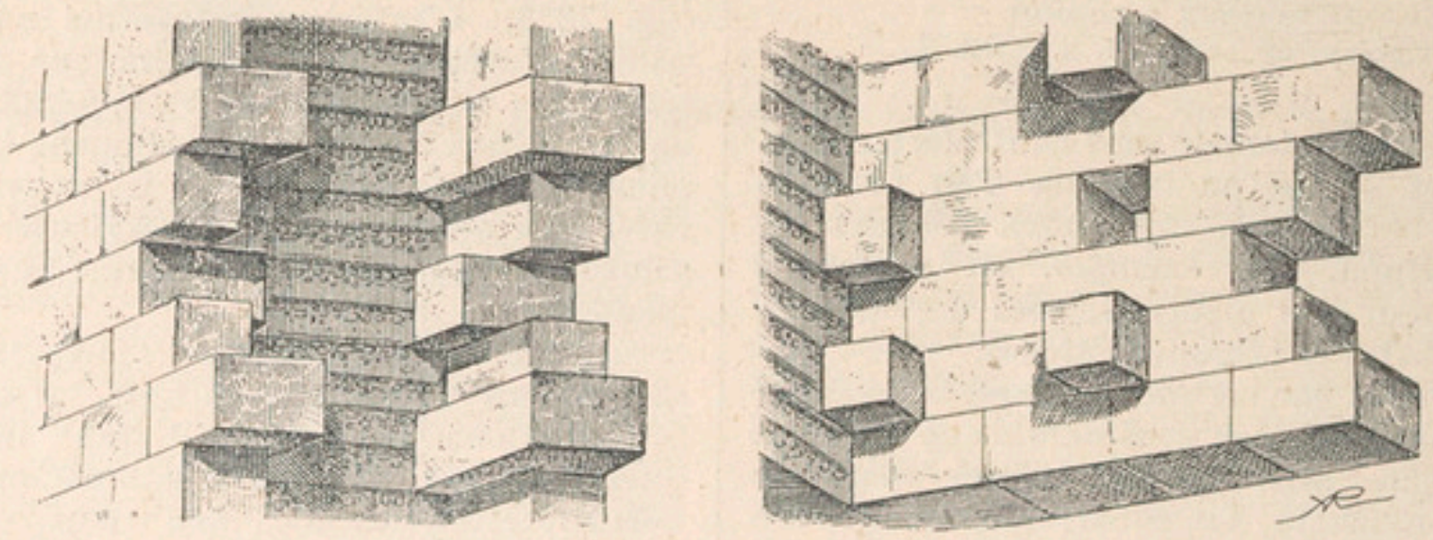

7384. — Murs appareillés. D'après Choisy, *op. cit.*, fig. 65-66.

cintrer seulement la partie haute d'une voûte d'appareil en établissant le cintre sur des voussoirs saillants comme cela se voit au pont du Gard et au pont Saint-Barthélemy à Rome. On ne se contenta pas de cette réduction, on procéda, pour la construction des arches, par arceaux juxtaposés et sans liaison au lieu d'arceaux enchevêtrés. Cette disposition permettait de supprimer le couchis toujours dispendieux du cintrage puisque chaque section annelée reposait sur une ferme (fig. 7385). C'était un progrès dans une voie où l'application des architectes romains en

[1] A. Choisy, *op. cit.*, p. 115.

amena bientôt un autre. On avait construit, suivant le procédé que nous venons d'indiquer, plusieurs ouvrages de la région du pont du Gard, en particulier les voûtes supérieures à l'amphitéâtre d'Arles, celles des arènes de Nîmes, celles du temple de Diane. Dans ce dernier édifice, on fit encore usage d'un procédé nouveau permettant de diminuer dans une proportion considérable la fatigue que subissent les cintres. Au lieu de juxtaposer ABC, on les isola et on remplit les vides par une sorte de dallage courbe qui s'appuya sur les arcs-doubleaux, non sur les cintres exonérés et d'une confection d'autant moins dispendieuse

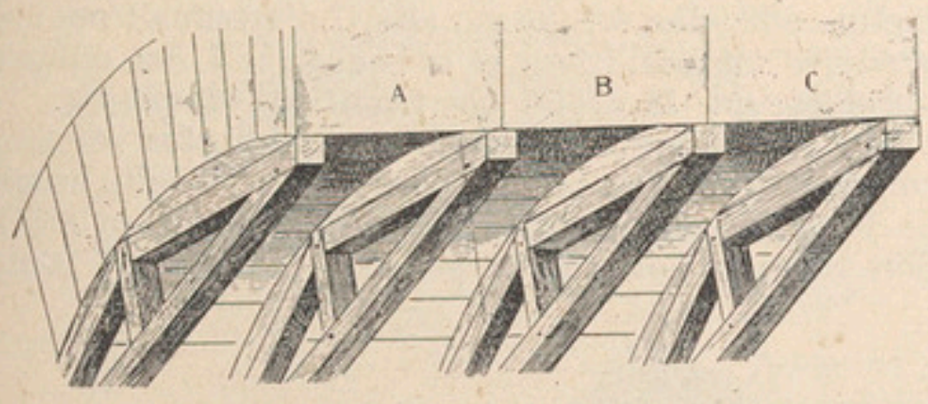

7385. — Arceaux de cintre sans couchis.
D'après Choisy, *op. cit.*, fig. 80.

(fig. 7386). Ces sortes de voûtes déliaisonnées sont nombreuses dans la région du pont du Gard, parce que la qualité des matériaux du pays se prêtait admirablement à ces constructions; on ne les retrouve pas ailleurs, sauf dans une région dotée de matériaux analogues. C'est un précieux exemple de l'influence locale que cette rencontre frappante entre des édifices gaulois et des édifices syriens et qui mérite qu'on s'y arrête un instant.

Les voûtes souterraines des arènes d'Arles nous en fourniront un exemple (corridor en prolongement du grand axe de l'amphithéâtre) (fig. 7387). Au lieu de suivre la courbure des arceaux, de se modeler sur eux, les dalles de remplissage prennent l'apparence

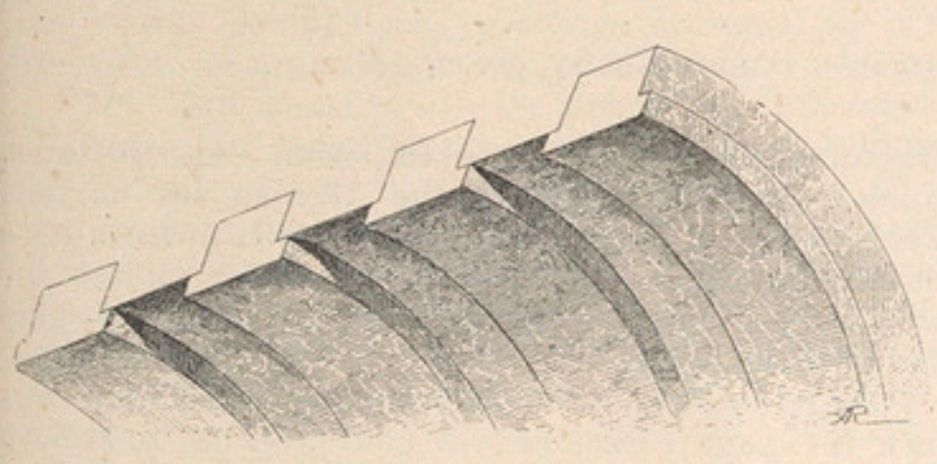

7386. — Bains de Diane à Nîmes.
D'après Choisy, *op. cit.*, pl. XVI, fig. 1.

d'une plate-forme; chaque arc porte, en manière de tympan, un petit mur arasé au niveau de l'extrados; et les dalles, rangées sur la dernière assise horizontale de ce tympan, se disposent suivant une surface plane qu'on peut utiliser comme le sol d'un nouvel étage. Qu'on se reporte au procédé de construction de la basilique de Chaqqâ (voir ce mot) et on verra un procédé identique de dallage qui, en Syrie, fait partie d'un système entier d'architecture caractérisé par les dallages horizontaux reposant sur des arcs isolés.

D'autres systèmes se rencontrent, dont quelques-uns attestent une étrange indifférence pour la correction linéaire et le goût esthétique. A Vérone, l'amphithéâtre nous montre l'usage de plates-bandes clavées traitées avec une précipitation sans égale. Les linteaux horizontaux ont été couchés à une certaine distance les uns des autres en équilibre sur les piédroits.

Le point d'appui d'un sommier correspond au milieu de sa longueur et la clef vient s'intercaler entre deux sommiers. Son étroitesse et, par conséquent, sa légèreté, ne pouvaient déplacer les sommiers qui supportaient presque toute la charge de maçonnerie. C'est après un premier arasement et pour éviter toute chance de culbute qu'on posait la clef, mais il se trouva alors que, taillée d'avance, elle était ou trop large

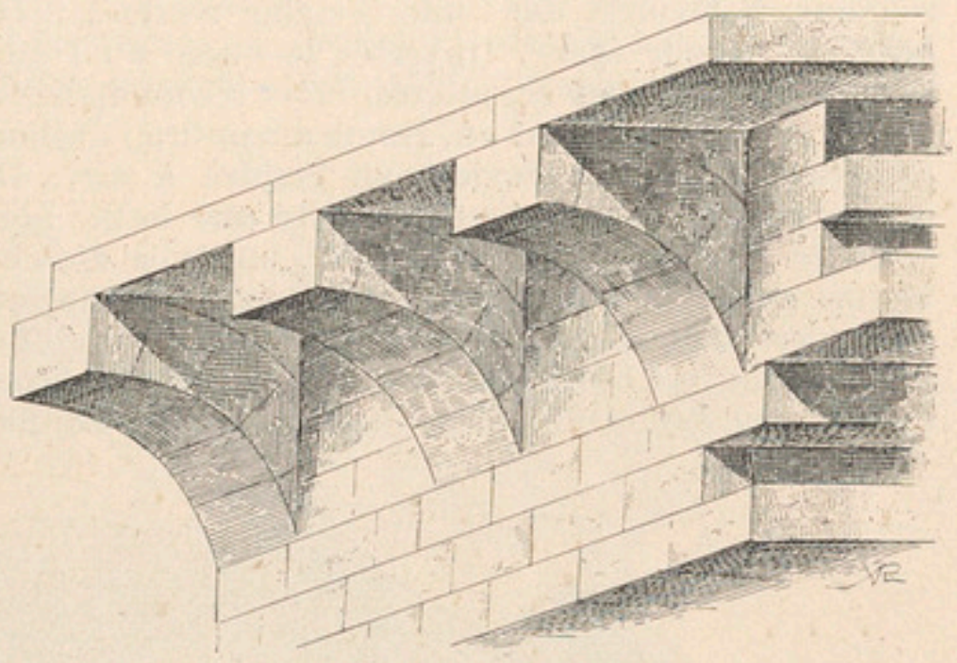

7387. — Arènes d'Arles.
D'après Choisy, *op. cit.*, pl.XVI, fig. 16.

ou trop étroite. On ne pouvait plus songer à reculer ou à avancer les sommiers, on ne se donna pas la peine de retailler ou de changer les clefs, on continua.

Ce que nous venons de marquer dans telle ou telle localité a une portée plus étendue qu'on ne serait dès l'abord porté à le penser. En effet, ce n'est pas

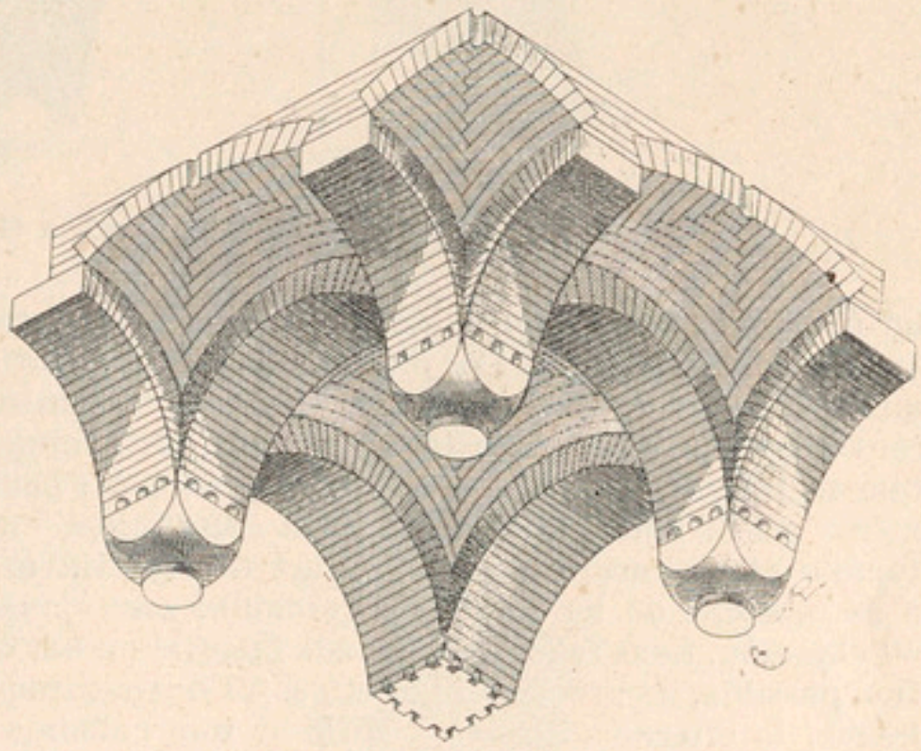

7388. — Citerne des « Mille et une colonnes », à Constantinople.
D après Choisy, *L'art de bâtir chez les Byzantins*, pl. XIII.

à quelques villes prises à part que s'appliquent dans leur généralité les remarques faites dans les pages qui précèdent, mais, sauf quelques réserves, sur lesquelles nous reviendrons plus loin, à l'Occident tout entier.

Deux civilisations et deux arts se partageaient l'Empire romain, séparés entre eux par l'Adriatique. Dans les contrées de langue latine, dont nous venons de nous occuper, régnait un système de construction issu de toutes pièces du génie romain. Les influences grecques y avaient à peine pénétré. L'Occident reçut de Rome tout ce qu'il plut à Rome de lui donner, s'habitua à la dépendance absolue et universelle jusqu'au jour où, Rome détruite, ne lui donnant plus

rien, il se trouva dans cette indigence artistique inouïe qui est la marque de la période barbare.

XII. La seconde période, ses caractères. — Ce qui se passa en Orient fut très différent. L'unité de langue et de civilisation avait contribué à y implanter l'art grec avec les idées de la Grèce. A dire vrai, ces idées et cet art avaient séjourné à Alexandrie, mais ils gardaient néanmoins assez d'originalité et de vigueur pour s'assimiler les apports de l'invasion romaine, demeurer, dans une certaine mesure, indépendants à leur égard, traverser la durée du Haut-Empire et se retrouver, altérés, mais reconnaissables encore et vivaces le jour où, Rome amoindrie, déchue, délaissée, l'Orient redevient un empire à part. De cet événement datent pour la société une forme nouvelle de civilisation et, pour l'art, un type d'architecture entièrement original, l'architecture byzantine.

Il n'est heureusement plus question aujourd'hui d'un certain art byzantin sortant complet et parfait du cerveau génial des architectes de Sainte-Sophie, un peu à la manière dont Minerve casquée surgissait du cerveau de Jupiter. Les origines de l'art byzantin, que représente éminemment l'architecture byzantine, sont beaucoup plus modestes et, surtout, plus compliquées. Tenons-nous-en ici à l'architecture à l'heure même où la volonté de Constantin compromet l'art romain et procure le succès de l'art d'Asie Mineure; à ce moment où les méthodes romaines sont vouées à l'abandon, nous rencontrons, sans méprise ou hésitation possible, les procédés byzantins. A Constantinople même, la citerne dite des « Mille et une colonnes » nous montre des voûtes, qui sont des calottes sur pendentifs, exécutées par tranches et des chapiteaux du type byzantin le plus irrécusable (fig. 7388). Or, suivant Du Cange [1], cette construction n'est probablement autre chose que le réservoir bâti par le sénateur Philoxène, sous le règne de Constantin. Cet exemple n'est pas isolé. La citerne Yérè-batan-Séraï, non moins évidemment byzantine que la précédente, n'est autre que la citerne *Basilica*, construite au IVe siècle par Constantin [2] (fig. 7389). Les chapiteaux, ainsi que l'a observé Auguste Choisy [3], s'y présentent, la plupart, à l'état d'épannelage : on sent que des édifices somptueux, et d'une architecture encore classique, furent interrompus pour fournir à cette citerne leurs pierres ébauchées. C'est ainsi que, d'après les documents transcrits par Eusèbe [4], Constantin arrêta les grands travaux de l'empire pour faire servir les colonnes, les plafonds mêmes, à l'achèvement de sa nouvelle capitale. Le rapprochement à lui seul vaut presque une date.

Il serait facile de remonter plus haut encore et d'énumérer des édifices qui, bien au delà de l'époque romaine, laissent entrevoir les rudiments de la construction byzantine jusque dans les plus anciennes civilisations de l'Orient; mais ce qui, pour notre dessein dans cet article, suffit à constater, c'est que l'art byzantin vivait, dès l'époque romaine à côté de l'architecture officielle; éclipsé par elle, il n'attendait pour se produire au grand jour et se consacrer à des œuvres durables, que le déclin des traditions classiques.

Vers le temps d'Auguste, les architectes romains commencèrent à employer, parmi les matériaux usuels de la grande construction, la brique (voir ce mot). Son introduction fut le point de départ de toute

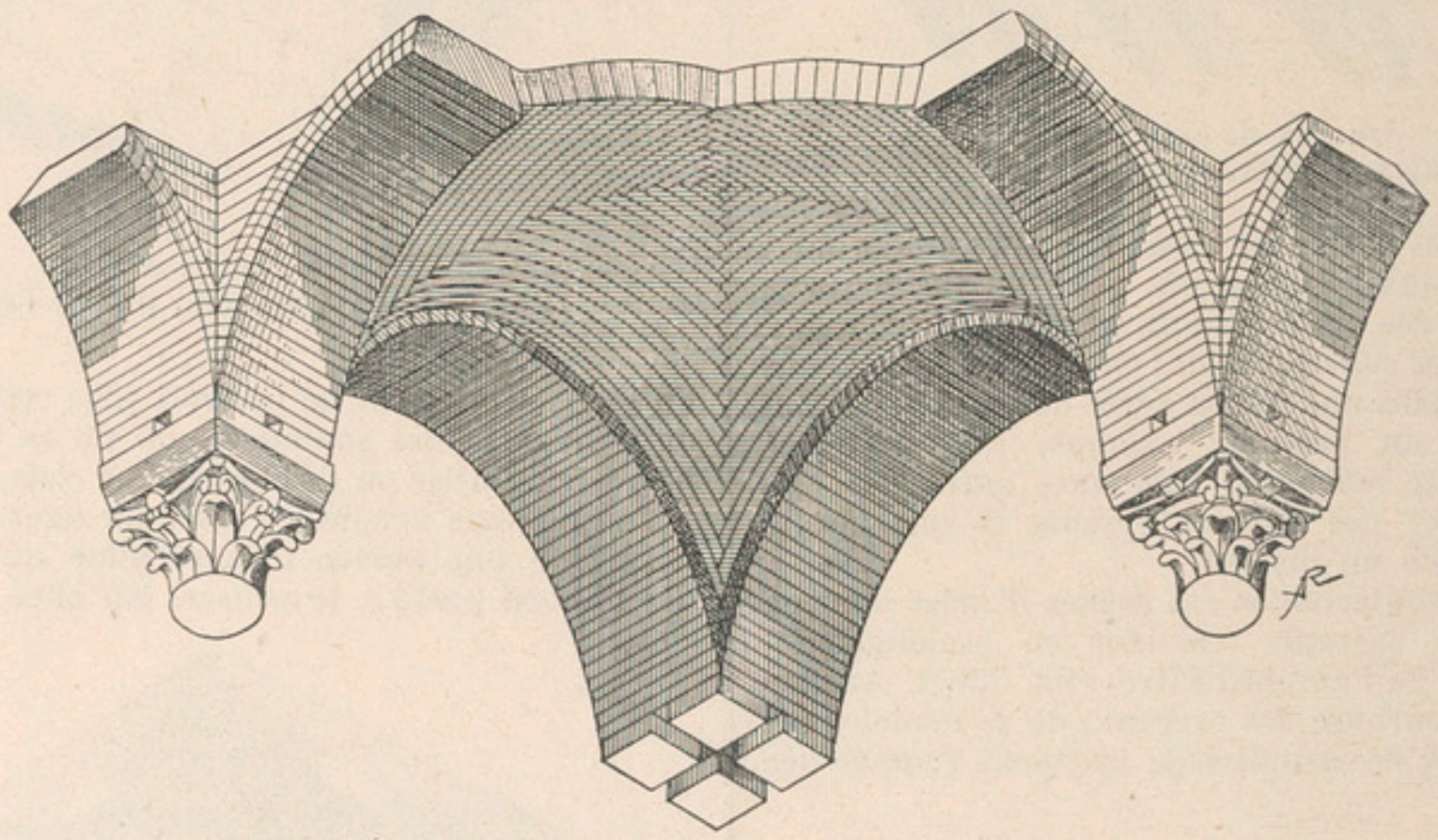

7389. — Citerne Yérè-batan-Séraï, à Constantinople. D'après Choisy, *op. cit.*, pl. XIII.

l'architecture de la Rome impériale; en quelques années, l'emploi de la brique décupla les moyens d'action des architectes et leur permit, entre autres choses, de jeter dans l'espace ces belles voûtes sur armatures à claires-voies dont la hardiesse et la perfection nous ravissent.

Rendre possible la construction des voûtes sur armature fut pour l'Occident la conséquence qu'amena l'usage en grand des nouveaux matériaux. En Orient un mouvement analogue s'accomplit vers la même date et sous la même influence, mais dans une direction différente, car chaque province, chaque ville de l'empire conservait à son gré, en fait d'architecture comme en matière de religion ou d'organisation civile, ses usages propres et ses traditions. Les Romains, en introduisant dans les provinces d'Asie les matériaux dont ils avaient inauguré l'emploi, laissèrent les constructeurs asiatiques maîtres d'en faire l'usage qui leur conviendrait. L'emploi de la brique cuite adapté aux vieilles méthodes de la construction par tranches permit d'ériger en système les artifices de la construction sans cintrage et détermina, parallèlement au courant occidental de la construction concrète sur armatures, un autre courant d'idées appelé à renouveler l'architecture entière de l'Orient. Grâce

[1] Du Cange, *Constantinopolis christiana*, in-fol., Parisiis, 1680, p. 96-132. — [2] Id., *ibid.*, p. 95. — [3] A. Choisy, *L'art de bâtir chez les Byzantins*, in-4°, Paris, 1883, p. 152. — [4] Eusèbe, *Vita Constantini*, l. III, c. XXIX, XXXI, XXXII, *P, G,*, t. XX, col. 1080 sq. : Libanius, Ὑπὲρ ἱερῶν, édit. Reiske, t. II, p. 186.

à ces matériaux admirablement adaptés à ses exigences, le système des voûtes par tranches prit un essor inattendu; l'écrasement n'étant plus à craindre, la portée des applications s'agrandit : l'art oriental, subordonnant ces détails à son nouveau principe, devint une architecture distincte, celle que nous appelons l'architecture byzantine.

Jusqu'ici notre étude nous a montré dans l'architecture occidentale d'époque romaine une préoccupation dominante : l'emploi de la voûte. Une préoccupation identique forme l'élément principal de l'architecture byzantine. Mais la ressemblance s'arrête à ce point,

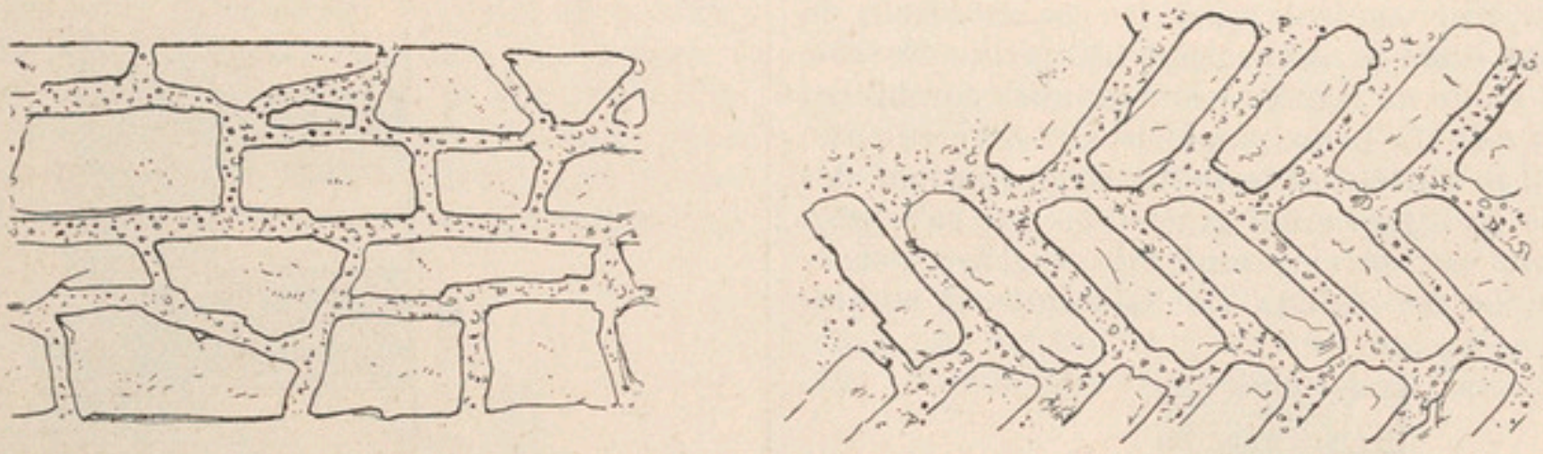

7390. — Soubassements du palais de Spalato. D'après Choisy, *op. cit.*, fig. 1-2

parce que les deux sortes de voûtes ne se ressemblent ni par l'aspect ni par la structure. En Occident, la voûte n'est guère qu'une œuvre primitive témoignant d'une force matérielle immense; à peine y rencontre-t-on quelques chaînes de briques noyées dans un massif énorme de mortier et de cailloux. En Orient, au contraire, on a débité chaque portion de la voûte de façon à en faire une combinaison distincte ayant, dans l'ensemble, sa place déterminée et sa fonction.

Au lieu de la force matérielle, c'est ici le calcul qui donne à l'édifice tout entier sa disposition savante. En effet, les poussées des voûtes réclament des masses d'appui d'un type nécessaire qui découle du système des voûtes comme son corollaire et rend un plan byzantin reconnaissable à première vue.

XIII. Les massifs. — De même que l'Occident, l'Orient a fait usage pour ses concrétions de briques, de pierrailles et de mortier; mais tandis qu'en Occident nous avons rencontré l'usage des compressions, en Orient, nous constatons que le procédé de construction par pilonnage est inconnu. Au lieu d'y employer des matériaux concassés, on préfère des moellons de 15 à 20 centimètres d'épaisseur. Leur arrangement diffère. Tantôt les matériaux sont jetés pêle-mêle, tantôt ils sont disposés par assises réglées; ajoutons que le pêle-mêle n'est qu'un désordre apparent et que, ordinairement, les moellons dessinent un mode quelconque de groupement, comme dans les figures ci-dessus tirées des soubassements du palais de Spalato (fig. 7390).

Dans les constructions en blocage une disposition, ou, pour mieux dire, une interprétation nouvelle, apparaît de l'emploi des arases. Les constructeurs romains interrompaient le blocage par une assise de grandes briques formant arases et donnant à la masse une liaison transversale bien assurée. Les Byzantins font de même, sauf qu'ils emploient rarement moins de trois assises superposées là où les Romains se contentèrent d'une seule. Nous en avons des exemples dans la citerne de Tchokour-Bostan, à Constantinople, où les assises de brique sont au nombre de cinq et forment ensemble une bande de 0 m. 52 de hauteur revenant de 3 en 3 mètres et dans les fortifications byzantines de Salonique (fig. 7391, 7392) où l'intervalle se réduit à 1 m. 50. Il faut noter, dès maintenant, que l'épaisseur du lit de mortier n'est jamais moindre que celle des briques elles-mêmes; elle la dépasse parfois et il n'est pas rare de trouver, entre deux assises de 4 centimètres, des lits de mortier de 5 ou 6 centimètres. Dans les ruines du palais des Blachernes, Auguste Choisy a vu des pans de murailles où le mortier entre pour les deux tiers du volume total.

Ce mortier, toutefois, est un peu différent de la matière à laquelle nous donnons aujourd'hui ce nom et il serait plus justement nommé *béton*. L'épaisseur qu'on lui donne fait qu'il joue un rôle considérable parmi les matériaux de la construction; or, pour qu'il ne se dérobe pas à ce rôle par l'émiettement, il a fallu lui donner une certaine consistance. C'est dans ce but qu'on y incorpore en forte proportion une matière rougeâtre qui n'est autre chose que de la tuile écrasée et passée à la claie de 0 m. 015 environ de maille. Outre les tuileaux pilés on faisait aussi

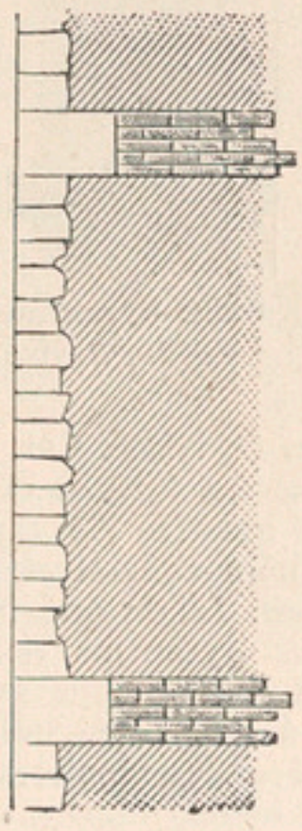

7391. — Citerne de Tchokour-Bostan, à Constantinople. D'après Choisy, *op. cit.*, fig. 3.

usage du gravier, de recoupes de pierre dont les fragments varient de grosseur suivant que l'emploi doit se faire par plus grandes masses.

La forme des briques et le degré de leur cuisson ont varié beaucoup chez les Byzantins; mais c'est la brique romaine appelée *plinthos* qui fut le plus souvent employée. Les briques byzantines étaient fabriquées au moyen de terres lavées et foulées dans des moules par les pieds des ouvriers; il est extrêmement fréquent de trouver sur les briques des empreintes de pieds d'hommes et d'enfants. Les pièces formant moulures ou corniches étaient fabriquées au moyen de moules. Les fûts de colonnes se compo-

saient de briques rondes; quand elles dépassaient un pied de diamètre, on les formait de deux demi-cercles, et au delà les briques avaient la forme de segments. La brique byzantine, comme la brique romaine, a plus d'un pouce d'épaisseur. Elle porte une estampille assez différente de celle qui se lit sur les briques romaines où le nom du fabricant et la date de fabrication tiennent lieu, le plus souvent, d'autres indications. A Salonique, les estampilles des briques ayant servi à la construction des églises se composent généralement de sujets religieux; à Sainte-Sophie de Constantinople ce sont des légendes entières.

Outre son rôle capital dans la construction, la brique a reçu dans la décoration byzantine un rôle décoratif. A l'aide de figures géométriques combinées avec goût, on a donné principalement aux revêtements, un aspect où la variété et la fantaisie produisent des compositions de lignes aussi gracieuses que savantes. Nous trouvons quelques exemples de ce genre d'ornementation dans les églises de Salonique et sur les

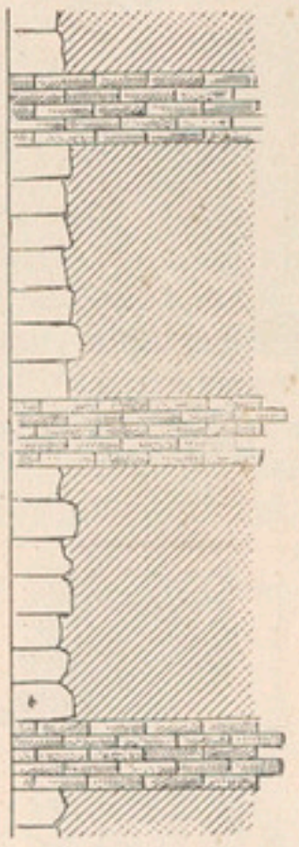

7392. — Fortifications byzantines de Salonique.
D'après Choisy, *op cit.*, fig. 4.

tours des murailles de Nicée. Car, bien que nous ne nous occupions pas des édifices civils ou militaires, nous ne pouvons omettre de rappeler l'unité des procédés adoptés pour ceux-ci et pour les constructions ecclésiastiques. La brique fait le fond désormais des ouvrages byzantins dont les architectes regardent l'emploi comme plus avantageux et plus propre à résister à l'effort de bélier dans l'attaque des places de guerre. Ordinairement, le noyau de la muraille est en béton.

L'importance donnée à la brique dans les constructions n'imposait pas seulement l'obligation d'apporter un soin extrême à sa fabrication; l'emploi du mortier en proportion considérable dans la construction en briques exigeait une attention non moins prévoyante sur tout ce qui regardait un élément de cette importance. Sa composition faisait l'objet d'une active surveillance et dans les édifices encore debout, datant du Haut-Empire, le mortier a conservé presque toutes ses qualités. La chaux était toujours très cuite et le sable tamisé avec soin. Le mortier des Byzantins, comme celui des Romains, se compose pour un tiers de chaux grasse, un tiers de sable et un tiers de briques pilées. Ces proportions varient peu d'une contrée à une autre; cependant, là où la pouzzolane était abondante, on y recourait de préférence au ciment.

A une époque un peu postérieure à celle des grandes constructions de Justinien, les Byzantins reçurent des Arabes la recette d'un mortier dont on fait encore usage de nos jours à Constantinople, où il est connu sous le nom de *khorasan*. Il est de couleur brune, composé de chaux hydraulique et de sable fin; il prend avec une grande rapidité et peut soutenir la comparaison avec le ciment de Portland.

L'importance attachée par les Byzantins à la fabrication du mortier tient encore à l'emploi qu'ils en faisaient pour la construction en béton, servant non seulement aux fondations pilonées et aux murailles, mais encore aux voûtes, aux égouts et aux

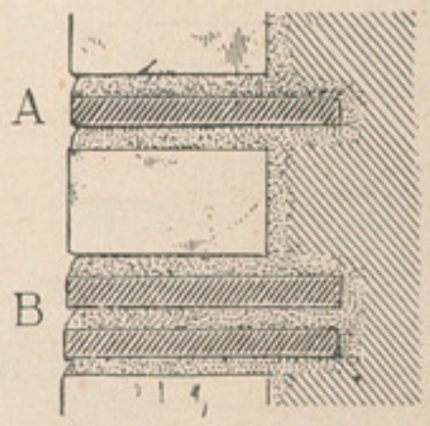

7393. — Briques en boutisses.
D'après Aug. Choisy, *op. cit.*, fig. 6.

aqueducs. Dans ces derniers conduits, la surface du *béton* est couverte d'un double revêtement : une couche de charbon pilé, mêlé avec de la chaux, et une couche de ciment très fin et poli avec une application d'huile de lin. Ce béton constitue un massif impénétrable à l'eau et qui résiste à l'effet des siècles. Les citernes, dans la construction desquelles les Byzantins excellèrent et surpassèrent les Romains, sont toutes bâties d'après ce système. Les voûtes des citernes sont construites soit à voûte d'arête, soit en

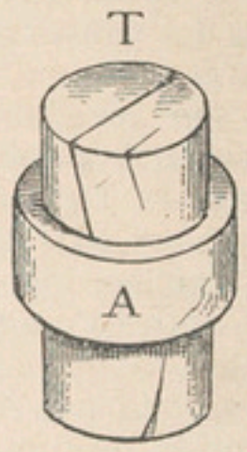

7394. — Godet d'assise.
D'après Choisy, *op. cit.*, fig. 11 *bis*.

pendentif et presque toujours en blocage de béton. Des citernes, la construction des voûtes en béton s'est étendue aux édifices.

XIV. Les parements. — Les Byzantins ont employé les parements dans leurs constructions. Comme appareil, chaque assise présente, mêlées à des carreaux posés sur leur lit de carrière, des pierres de champ faisant office de boutisses et toutes en délit, procédé ancien et justifié par de solides avantages. Cependant on ne tarde pas à s'apercevoir qu'un parement ne peut adhérer aux remplissages qu'à la condition de se contracter avec eux. A cet effet, on altère de plus en plus l'ancien usage, on substitue à la pierre de taille le simple moellon et, pour plus de précaution, on intercale entre deux arasements de moellons des assises en briques d'épaisseur variable; par ce moyen la proportion de mortier s'égalise entre le corps du mur et le revêtement, les chances de déliaisonnement disparaissent. Le profil (fig. 7393) montre que les moellons remplissent ici le rôle de carreaux et les

briques tiennent la place des boutisses. A défaut de briques on fait usage d'un tube en poterie plongeant dans le blocage. Le vrai type du parement byzantin a trouvé ses plus heureuses applications dans les monuments de la Grèce. Les cours de brique tranchent en rouge sombre sur le blanc rougeâtre des mortiers et sur le grès mat de la pierre. Ordinairement le mortier est laissé en retrait sur le nu du mur; si bien que chaque brique, chaque moellon a son contour redessiné en noir par un trait d'ombre. On ne saurait allier une meilleure entente des effets avec un sens plus juste des vraies convenances de la bonne construction.

XV. La colonne byzantine. — Voici un élément nouveau que les architectes romains ont méconnu. Pour ceux-ci, la colonne n'est que la garniture d'un massif de maçonnerie qui est le véritable point d'appui de la poussée des voûtes d'arête. Les Byzantins connurent par expérience les inconvénients

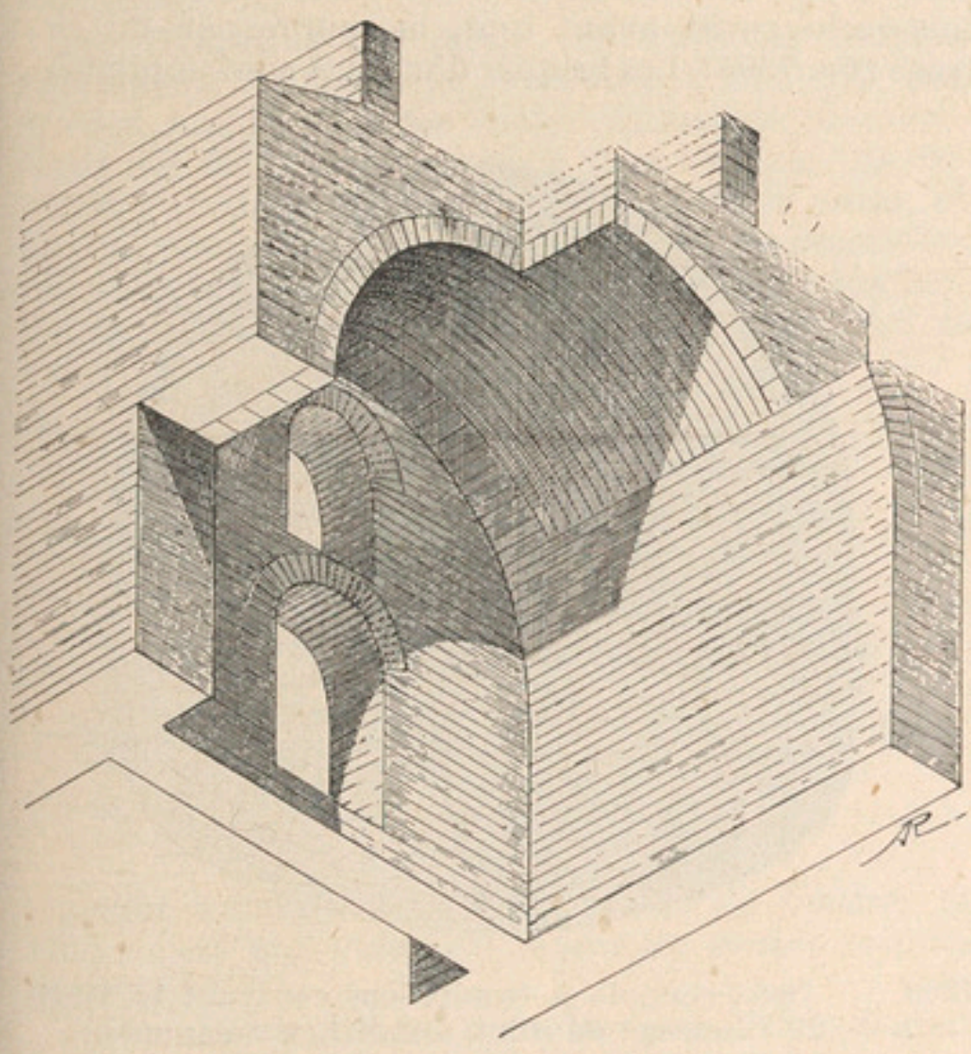

7395. — Evidements intérieurs des contreforts de Sainte-Sophie.
D'après Choisy, *op. cit.*, pl. II, fig. 1.

d'un monolithe, dressé en délit, supportant un poids énorme. Procope raconte que, pendant la construction de Sainte-Sophie, des colonnes surchargées éclatèrent. Pour y remédier, maintenir le faisceau des veines de la pierre et empêcher les fissures longitudinales, on eut recours à des frettes sous bagues métalliques cerclant les fûts à leurs extrémités; Photius appelle ces anneaux περιζώματα. Le manque de monolithes imposa la nécessité de fragmenter les colonnes en deux ou trois sections et fit imaginer la disposition suivante : chaque tambour dont se compose la colonne introduit ses extrémités dans des godets d'assises basses posés sur lit de carrière et faisant saillie sur tout le pourtour (fig. 7394). Les fissures peuvent désormais se produire, la colonne n'éclatera pas, ne se disjoindra pas. Le citerne des « Mille et une colonnes » à Constantinople offre un exemple remarquable de cette disposition.

Dernier trait d'ingéniosité. Les Byzantins assoient la base des colonnes sur un lit de plomb dont la ductilité se prête à une répartition uniforme de la charge. L'épaisseur de la feuille de plomb est d'environ un millimètre. Cet usage semble limité aux pays d'Orient. On l'observe au palais de Dioclétien à Spalato, c'est-à-dire en un lieu et en un temps où les procédés orientaux triomphaient. On le retrouve aussi dans la basilique constantinienne de Bethléem et dans plusieurs édifices de l'époque byzantine. D'après ce qu'on peut constater à la citerne des « Mille et une colonnes », le plomb était réservé pour les points où la charge devenait exceptionnellement violente. Mais l'emploi du plomb avait aussi ses dangers. Si l'épaisseur de la feuille laminée était excessive (0 m. 013), comme c'était le cas pour la colonne de Marcien, le plomb cédait sous la charge, s'étalait et débordait en bavures sur le pourtour du lit. Pour y remédier, on cerclait la colonne avec des anneaux métalliques à l'endroit même où le plomb effleurait, ce qui l'empêchait de baver.

XVI. Voutes sur cintres. — Les voûtes exécutées sur cintrage par les Byzantins sont ou bien des voûtes en berceau ou bien des voûtes d'arêtes.

Les voûtes en berceau suivent un procédé économique qui rappelle celui que nous avons vu en usage chez les architectes romains. Une galerie souterraine des thermes d'Hiérapolis nous montre l'artifice

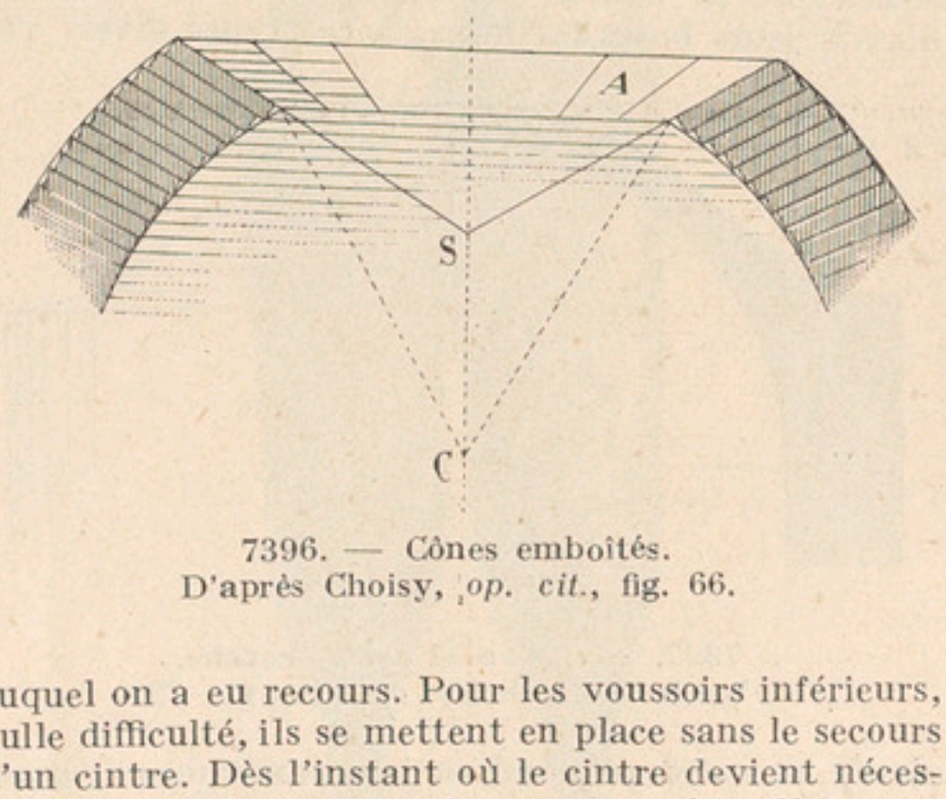

7396. — Cônes emboîtés.
D'après Choisy, *op. cit.*, fig. 66.

auquel on a eu recours. Pour les voussoirs inférieurs, nulle difficulté, ils se mettent en place sans le secours d'un cintre. Dès l'instant où le cintre devient nécessaire, les voussoirs constituent une série d'arceaux indépendants accolés les uns aux autres, construits successivement à l'aide d'un cintre volant installé tour à tour sous chaque berceau.

Les berceaux byzantins sont exactement du type romain, mais les Grecs d'Asie, tenant à laisser au berceau toute l'élasticité possible, suppriment les voûtes d'appareil ainsi que dans les murs toute espèce de ferrement.

Lorsque à la pierre de taille on substitue les moellons, ceux-ci sont ordinairement maçonnés à bain de mortier. Parfois, entre deux moellons, s'intercalent une ou deux briques, ou bien des éclats de tuile creuse. Enfin on renforce parfois les berceaux par des nervures transversales, véritables arcs-doubleaux distants de 3 m. 30 à 4 m. 50.

Les voûtes d'arête ne sont pas rares en Orient. Nous les voyons admises en Syrie pendant la période romaine et toute la durée de l'empire byzantin. Elles y persistent presque à l'exclusion de toutes les autres et, au XIIe siècle, les Croisés seront réduits à abandonner les voûtes sur nervures pour les voûtes d'arête, telles que les construisaient les ouvriers du pays. Dans les monuments des Croisés, les matériaux sont des moellons de petit échantillon et sommairement taillés, mais taillés d'après les modèles antiques : la présence du mortier entre les lits fait la principale différence entre ces voûtes du Moyen Age et celles des Romains de Syrie.

A Constantinople et dans l'Asie Mineure, il en était

autrement. Le jour où Justinien voulut élever le pont de Sangarius, il ne se trouva pas, sur le chantier, un ouvrier capable d'appareiller une arête.

Les Byzantins ont, toutefois, pratiqué la construction de la voûte d'arête dans laquelle la brique tient la place que le moellon occupe chez les Syriens. Cependant, comme les briques se taillent malaisément, on se contentait de recouper sur tas celles qui constituent l'arêtier, le mortier servant à combler les vides et à corriger ce que la taille pouvait avoir de trop imparfait.

XVII. Voutes sans cintre. — L'emploi du cintre dans la construction des voûtes est facultatif; en effet, suivant qu'on procède par tranches ou par assises, cet emploi est superflu ou indispensable. Afin d'éloigner les chances de flambement, les Byzantins remplacent les tranches horizontales par des tranches plus ou moins inclinées, ce qui enlève en outre aux briques une chance de glisser. Cette inclinaison des lits sur la verticale est ordinairement d'un quart d'angle droit. Ils emploient encore d'autres artifices, comme de substituer aux tranches planes des tranches tronconiques; enfin, ils font usage de tranches réunissant la double condition d'être coniques et d'avoir leurs bases inclinées. A ces types divers s'en

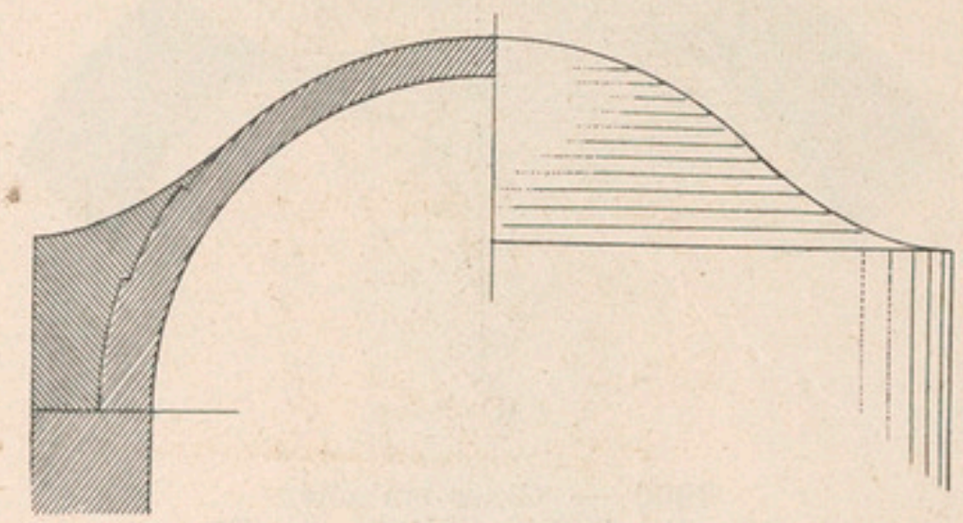

7397. — Gaine et contre-courbe.
D'après Aug. Choisy, *op. cit.*, fig. 72.

ajoute un autre qui combine les deux modes de construction : par tranches et par lits. C'est, de tous, celui qui est le plus couramment employé par les Byzantins. Les lits rayonnants s'élèvent jusqu'au moment où ils deviennent impossibles sans cintre; à ce moment on emploie les tranches (fig. 7395). En somme, le procédé est facile à énoncer : la disposition par lits consiste en couches de maçonnerie horizontales superposées; la disposition par tranches consiste en couches verticales de maçonnerie appliquées les unes contre les autres.

XVIII. Voutes d'arêtes. — La voûte d'arête résulte de la combinaison de deux berceaux qui se croisent. Puisque chacun de ces berceaux peut, nous l'avons vu, être construit sans cintre au moyen du procédé par tranches, il suffit d'appliquer à chacun des berceaux, le procédé par tranches. Que le plan soit carré ou de forme barlongue, peu importe. On commence par maçonner sur deux parois de face les deux premières tranches, puis on fait la même chose sur les deux autres parois et on revient au premier berceau. Passant ainsi de l'un à l'autre, les tranches prennent sur celles qui viennent d'être posées immédiatement auparavant un appui et, à leur tour, elles vont servir de sommiers à de nouvelles tranches, et ainsi de proche en proche, chevauchant les unes sur les autres.

XIX. Coupoles. — Les coupoles sont des voûtes sur plan circulaire. Dès une haute antiquité, les architectes élevèrent des coupoles ou dômes dont les particularités se résumaient en deux caractères essentiels : horizontalité des assises et surhaussement des profils. Chaque assise se superpose à la précédente et constitue, indépendamment du reste, un anneau indéformable. Ces voûtes sphériques en grands matériaux sur plan circulaire paraissent propres à l'Orient, mais leur prix élevé détourna le plus souvent les Byzantins d'en construire; d'ailleurs, ils surent, par une heureuse extension d'idée, transporter aux voûtes en briques le principe des lits coniques et parvinrent, avec une moindre dépense, aux mêmes résultats. « Ils rangèrent, écrit Auguste Choisy, les briques par couronnes successives et qui représentent individuellement de minces surfaces coniques. Quelquefois, comme dans les fortifications de Kontahia, ils construisirent les reins de la voûte par assise de moellons posés en tas de charge, sauf à bâtir la calotte supérieure à l'aide de briques formant une série de troncs de cône emboîtés les uns dans les autres. Cette disposition de briques par cônes emboîtés se prête à merveille au genre d'économie que les Byzantins recherchent avant tout, la suppression du cintrage (fig. 7396). Les briques d'un lit A sont appliquées

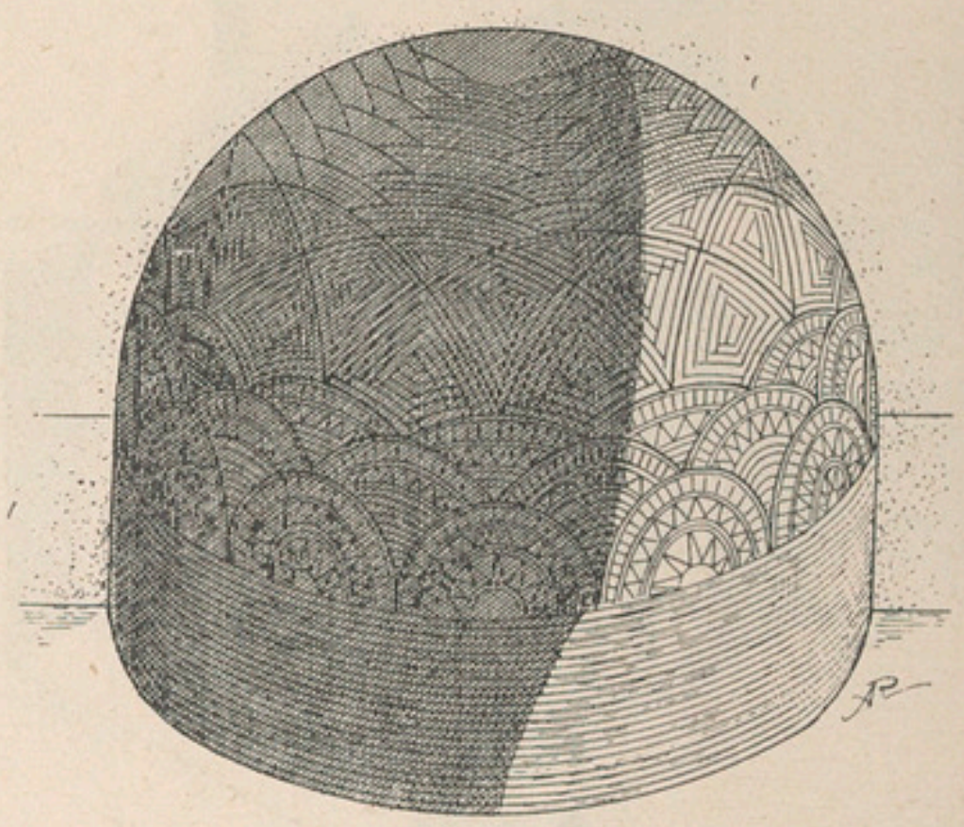

7398. — Demi-coupole à trompillons couvrant le vestibule du tombeau de saint Dimitri, à Salonique.
D'après A. Choisy, *op. cit.*, pl. XIV.

sur une couche de mortier qui les fixe au lit précédent; puis, une fois terminé, ce lit A se comporte comme un tronc de cône tourné la pointe en bas et qui ne peut ni se déformer ni descendre; il demeure en place et sert, à son tour, de surface d'appui pour un deuxième anneau; celui-ci pour un troisième, et ainsi de suite : un cintre ne serait qu'un embarras [1]. »

Les coupoles byzantines antérieures au IXe siècle sont généralement enveloppées à la base dans une gaine de maçonnerie, jusqu'à hauteur des reins, et se raccordent à l'extrados par une contre-courbe. C'est dans cette garniture que s'ouvrent les baies d'éclairage (fig. 7397). A partir du IXe siècle se répand l'usage de monter les coupoles sur des tambours cylindriques. Nous n'avons pas à nous occuper de ce style que sa date place en dehors de nos études.

Outre la coupole, dans son application générale, nous devons tenir compte de quelques types secondaires au moyen desquels on s'est efforcé de réaliser deux progrès : 1° prévenir par un système de nervures la déformation des voûtes; 2° alléger les poussées des voûtes et enchevêtrer plus étroitement les matériaux qui les composent.

[1] A. Choisy, *L'art de bâtir chez les Byzantins*, p. 61

Le plus bel exemple de coupole nervée est le dôme de Sainte-Sophie. L'intrados est partagé en quarante fuseaux par autant de nervures méridiennes saillantes. A ces coupoles nervées nous devons rattacher les coupoles côtelées, c'est-à-dire celles dont l'intrados affecte l'aspect d'une calotte sphérique ondulée. Saint-Serge, à Constantinople, présente en grand l'application de ce système dans lequel chaque assise est découpée en feston dans une surface conique. La Theotokos de Constantinople offre un autre exemple.

Puis viennent encore les coupoles par trompillons étagés, c'est-à-dire qu'au lieu de maçonner la coupole par assises on l'a construite en étageant les unes au-dessus des autres de petites trompes, ainsi que nous en voyons un premier exemple dans le temple rond de Dioclétien à Spalato. Comme exemple byzantin, nous donnons ici le vestibule semi-circulaire du tombeau de saint Dimitrius à Salonique (fig. 7398).

Les Byzantins ont même construit des coupoles absolument exemptes de poussées, et voici par quel artifice. Aux briques des voûtes ordinaires, ils substituent des tuiles courbes qu'ils disposent par lits emboîtés l'un dans l'autre (fig. 7399). De la sorte, on produit des couronnes absolument inextensibles. Aucun des anneaux de la coupole ne saurait augmenter de rayon, et, par suite, la coupole elle-même, ne

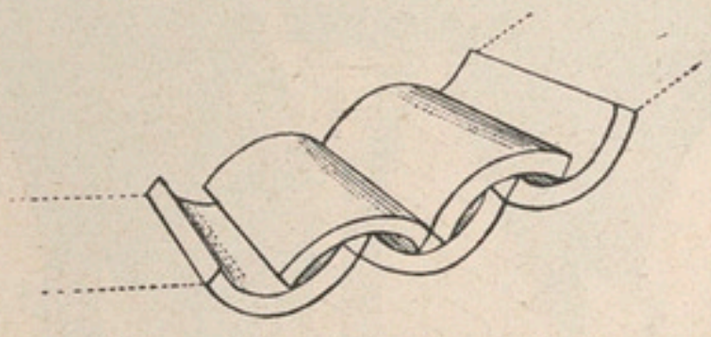

7399. — Lits de tuiles emboîtées.
D'après Aug. Choisy, *op. cit.*, fig. 78.

pouvant s'élargir devient incapable de pousser au vide : c'est une voûte où toutes les assises forment chaînage.

Enfin les architectes byzantins ont employé dans la construction des coupoles les tubes en terre cuite. Ces tubes sont de véritables tubes de drainage, rétrécis par un bout, emboîtés les uns dans les autres et disposés en spirale continue de la naissance de la coupole au sommet. Nous avons signalé ce procédé de construction en Afrique (voir *Dictionn.*, t. 1, fig. 167, 168), mais c'est à Ravenne qu'on en trouve les applications les plus remarquables dans les monuments élevés sous l'influence directe et exclusive de l'Orient. La coupole de Saint-Vital est le plus célèbre exemple de ce procédé de construction qu'on retrouve au baptistère de Ravenne (fig. 3836) et dans la voûte de la chapelle de Saint-Satyre à Milan (fig. 7400).

Ces exemples — les deux derniers au moins — nous reportent à une centaine d'années avant l'époque justinienne. On rencontre les tubes en Afrique, ainsi que nous l'avons dit, et en Syrie. Dans ce pays, les tubes sont de forme évasée et disposés en manière de voussoirs scellés par de bon mortier; ils permettent d'achever la voûte, quel qu'en soit le profil, sans le secours d'aucun cintre. Ces poteries creuses offraient aux habitations un excellent préservatif contre les températures extrêmes. En outre, on leur attribuait l'avantage de la sonorité; à cet effet, on en incorporait dans les blocages, deux par deux, le col tourné vers l'intérieur. C'étaient les vases acoustiques de Vitruve dont nous avons parlé plus haut; et cet usage existe encore de nos jours dans les mêmes contrées.

XX. Niches sphériques. — La niche voûtée n'est qu'une voûte coupée suivant un plan vertical. Sa construction n'offre rien de particulier, après ce que nous avons dit des voûtes sphériques et des coupoles d'appareils. Un des exemples les plus instructifs est celui des grandes absides de Sainte-Sophie, à Constantinople. Pour qu'on puisse employer le mode de construction par tranches coniques, il faut que la niche embrasse en plan au moins une demi-circonférence; dans le cas contraire, pour éviter les poussées que les lits coniques développent perpendiculairement au plan de tête, il faut recourir à la solution des lits en éventail. Dans ce système nouveau, aucun glissement ne peut se produire, en sorte que l'aplatissement plus ou moins accentué de la niche n'influe en rien sur sa stabilité.

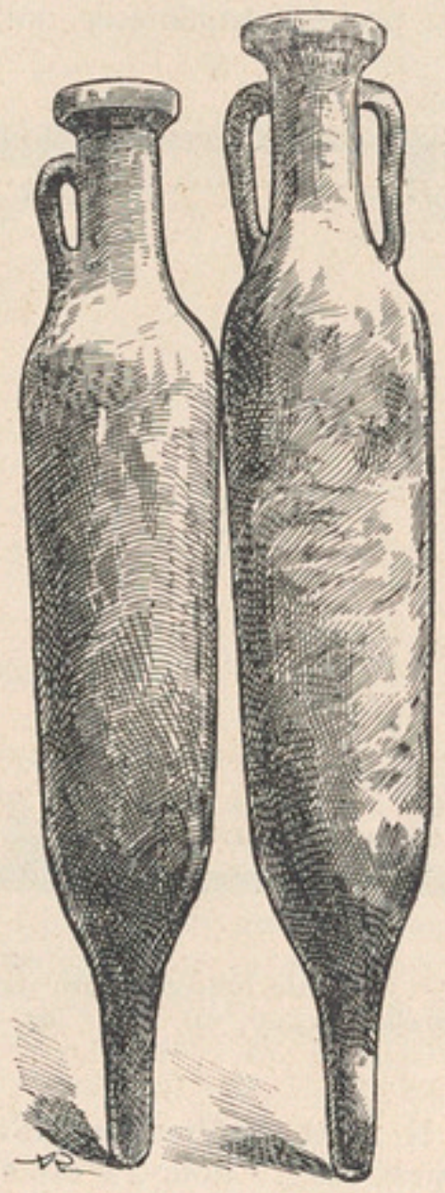

7400. — Tubes en terre cuite.
D'après Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 29.

XXI. Voutes sphériques sur trompes. — La coupole ne trouve son assiette naturelle que sur une base circulaire; cependant on imagina d'élever des coupoles sur des bases polygonales. Pour y parvenir, il fallait passer du polygone au cercle, à l'aide de raccords. A chacun des angles du polygone un support en surplomb fut lancé dans le vide pour racheter le porte-faux, et ce support, dont la forme naturelle était celle d'un triangle sphérique, fut l'origine du pendentif. Ces pendentifs ne sont encore que des triangles sphériques bien définis ou mieux « des panneaux triangulaires taillés dans une voûte sphérique. » Moins le polygone de base a de côtés, plus les pendentifs surplombent et plus leur exécution est délicate. C'est à ce point que les constructeurs auxquels on livrait une base carrée pour y établir une calotte sphérique ont fréquemment remanié le tracé primitif pour en faire un octogone et quatre demi-cercles. Nous en avons des exemples à Saint-Serge de Constantinople, et même dans les grandes absides de Sainte-Sophie. Les Byzantins allèrent plus loin et arrivèrent à un des types de voûtes les plus usités dans l'architecture du Bas-Empire : la coupole à base octogone

soutenue sur quatre trompes d'angle suivant diverses combinaisons (fig. 7401).

XXII. Voutes sur pendentifs. — La disposition sur pendentifs doit être considérée : 1° suivant le système de construction par lits; 2° suivant le système de construction par tranches.

1° Dans le premier cas, les pendentifs d'une voûte à base octogone sont des portions d'une sphère pénétrée par les huit faces verticales du pourtour. Les édifices du Hauran nous laissent entrevoir quelque chose des tâtonnements par lesquels les constructeurs ont passé pour ménager la transition de la base octogonale du plan inférieur de la coupole circulaire à l'aide d'une pierre unique posée en pan coupé sur chacun des angles de la salle. Et le plus souvent, ils renoncent à jeter un dôme sur le vide restant et se contentent de le remplir par une série d'encorbellements. C'est un procédé ingénieux, mais ce n'est pas

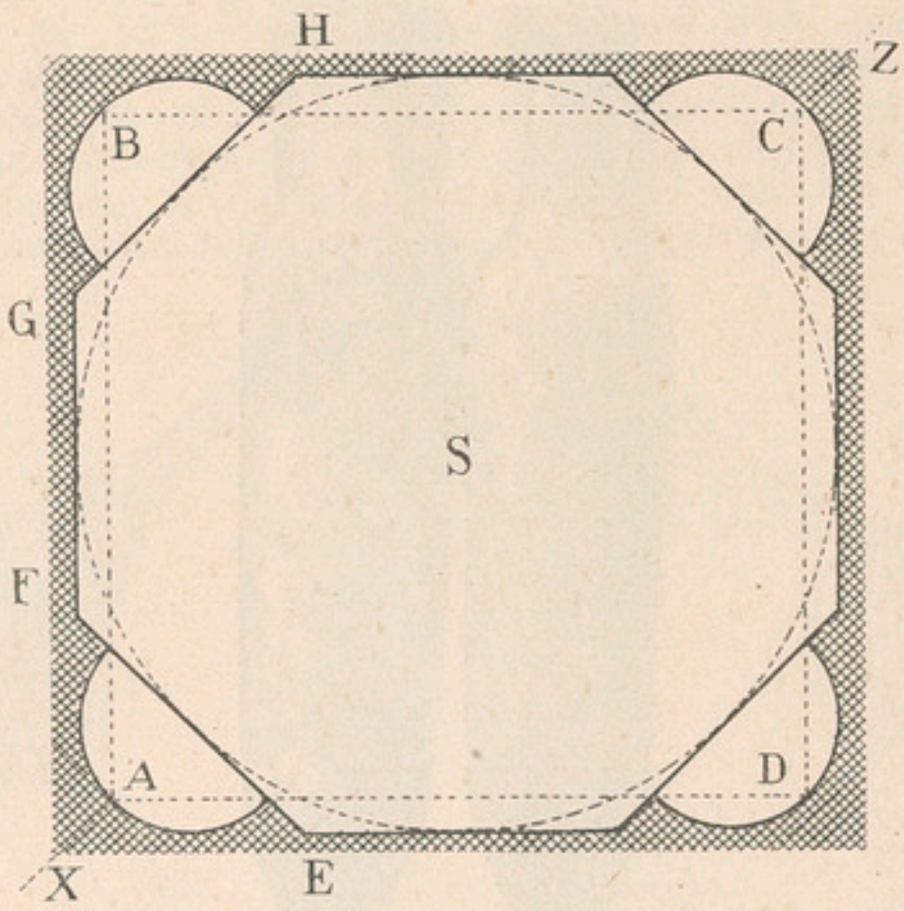

7401. — Coupole octogone sur trompes.
D'après Choisy, *op. cit.*, fig. 94.

une solution. Il n'est applicable qu'à des espaces restreints. D'après Aug. Choisy, c'est dans les ruines de Djerach qu'on aperçoit pour la première fois la voûte sphérique à pendentifs établie sur un plan carré. Tout un édifice est voûté suivant l'appareil décrit (fig. 7402). Des dispositions analogues se retrouvent à Jérusalem dans les parties byzantines de Haram-ech-chérif, et ce seraient là les deux plus anciens exemples de pendentifs appareillés, puisque les voûtes de Haram-ech-chérif, paraissent appartenir à l'époque de Justinien et que Djerach porte les marques, dans son style et sa structure, de la meilleure époque romaine, bien avant la décadence.

La coupole sur pendentifs appareillés ne se rencontre guère au delà des provinces syriennes où elle s'explique par les conditions locales de construction. Ici, la pierre abonde et la construction appareillée se développe, mais ailleurs un autre type de construction tend à prévaloir : la coupole en menus matériaux posés sur un lit de mortier, type essentiellement pratique dont le double mérite est de s'exécuter à la fois sans épure et sans cintre.

Dans le cas des pendentifs en menus matériaux, on rencontre les pendentifs et la calotte faisant partie tantôt d'une même sphère, tantôt de deux surfaces sphériques distinctes. Dès l'époque romaine, les voûtes sur pendentifs exécutées en briques se rencontrent en Asie Mineure, notamment dans les vallées du Méandre et de l'Hermus. On peut citer des exemples à Sardes, à Philadelphie, à Magnésie du Méandre, dès l'époque romaine, bien que le type ne se généralise pas avant l'époque byzantine.

2° Dans le système de construction par tranches, la calotte et les pendentifs sont dans un rapport bien différent. Jusqu'ici nous les avons vus ne point faire corps ensemble, maintenant ce sera tout le contraire : la calotte et les pendentifs qui la portent ne peuvent s'établir l'un sans l'autre, ils s'engendrent à la fois d'après le procédé de construction en usage pour les voûtes d'arête dont ils ne sont guère qu'un cas particulier : c'est une voûte d'arête dont la flèche est égale à la demi-diagonale du rectangle qui lui sert de base.

C'est ici le lieu de montrer, d'après Aug. Choisy, l'étroit rapport que le mode de construction par

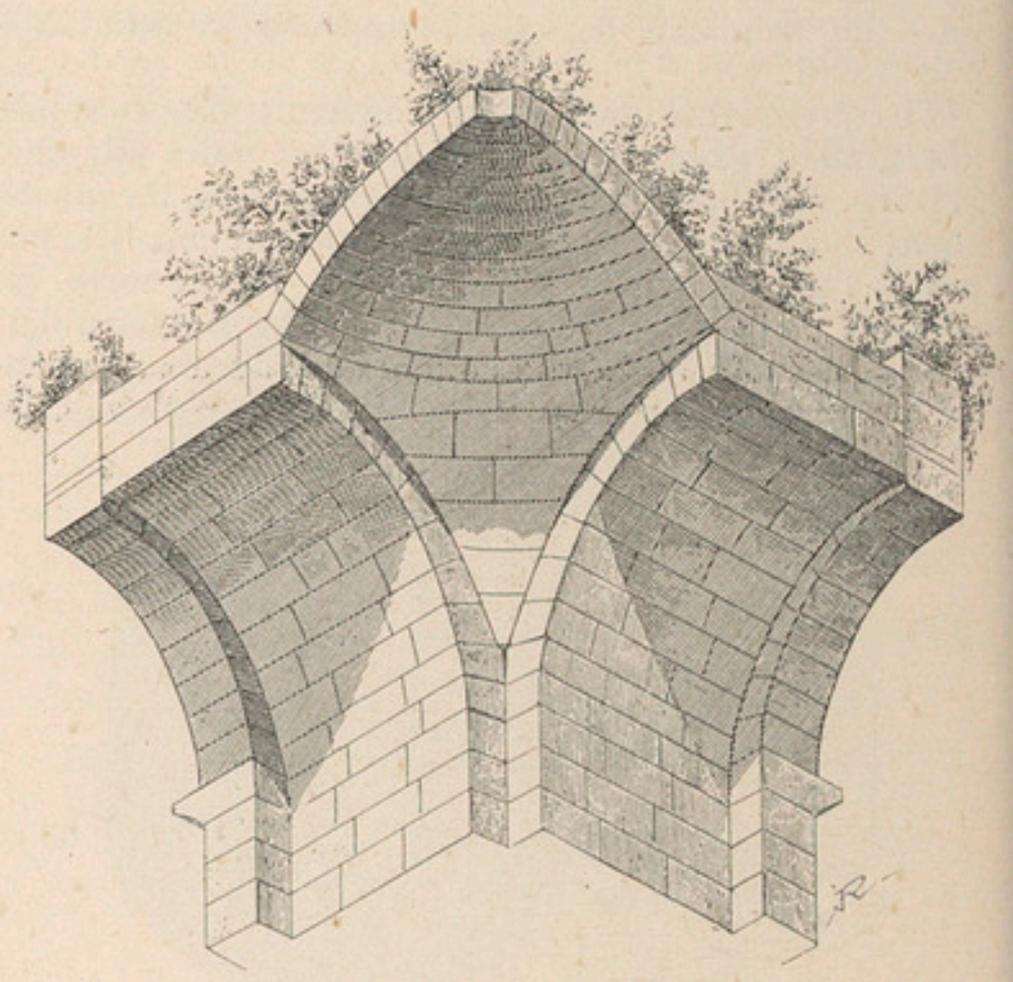

7402. — Salle de Djerach.
D'après Choisy, *op. cit.*, pl. xv.

tranches crée dans l'architecture byzantine entre trois voûtes en apparence profondément distinctes : la voûte d'arête, la voûte sphérique et la voûte en arc de cloître.

De la voûte sphérique à la voûte d'arête, la transition s'opère à mesure que l'arc diagonal de la voûte d'arête se rapprochant d'une demi-circonférence les arêtes s'émoussent de plus en plus et les sections horizontales passent de la forme brisée à la forme circulaire; la seule différence de l'une à l'autre réside dans la courbure de l'arc diagonal : dans la voûte d'arête, l'arc diagonal est surbaissé; dans la voûte sphérique, l'arc diagonal est en plein cintre.

La voûte sphérique est une voûte d'arête parvenue à son maximum de flèche. Son emploi correspond au minimum de poussée; elle doit donc être considérée comme la solution normale, celle qu'il faut choisir toutes les fois que la hauteur disponible le permet. Les Byzantins n'y manquent pas. L'une des plus frappantes vérifications se trouve dans la distribution même des deux sortes de voûtes entre les deux étages des collatéraux de Sainte-Sophie.

A l'étage inférieur (fig. 7403), la hauteur devait être ménagée : car tout relèvement SH du sommet S serait traduit par une surélévation correspondante dans l'ensemble entier de l'édifice. Au contraire, pour la voûte de l'étage supérieur, l'espace libre était indéfini, on n'avait que le ciel pour limite. D'après cela le

parti à prendre était tout indiqué : il fallait abaisser le plus possible le sommet des galeries inférieures en adoptant pour elles le type de la voûte d'arête; et, pour les voûtes de l'étage supérieur, rien ne s'opposait à l'emploi de la coupole. Ainsi se répartissent en effet les voûtes entre les deux étages : voûtes d'arête, à l'étage inférieur ; à l'étage supérieur, voûtes sphériques. Cette distinction n'est pas spéciale à Sainte-Sophie : les narthex hauts des églises de Salonique et de l'Athos sont voûtés en coupoles; il n'y a pas lieu de multiplier les exemples qui n'ajouteraient guère à une règle évidente.

On peut même, au seul aspect d'un plan byzantin, reconnaître si la voûte repose sur des pendentifs : en ce cas elle concentre sa poussée sur ses quatre angles; ou sur des trompes : elle partage alors sa poussée entre huit points de son pourtour.

XXIII. Les tassements. — Pour obvier aux inconvénients qui résultent pour une maçonnerie de pressions très différentes s'exerçant sur elle et dont l'effet le plus ordinaire est d'amener des lézardes, on a coutume de doubler la tête de la voûte A, par un arc de décharge D que les Byzantins ont soin d'exécuter en matériaux plus épais que ceux de la voûte

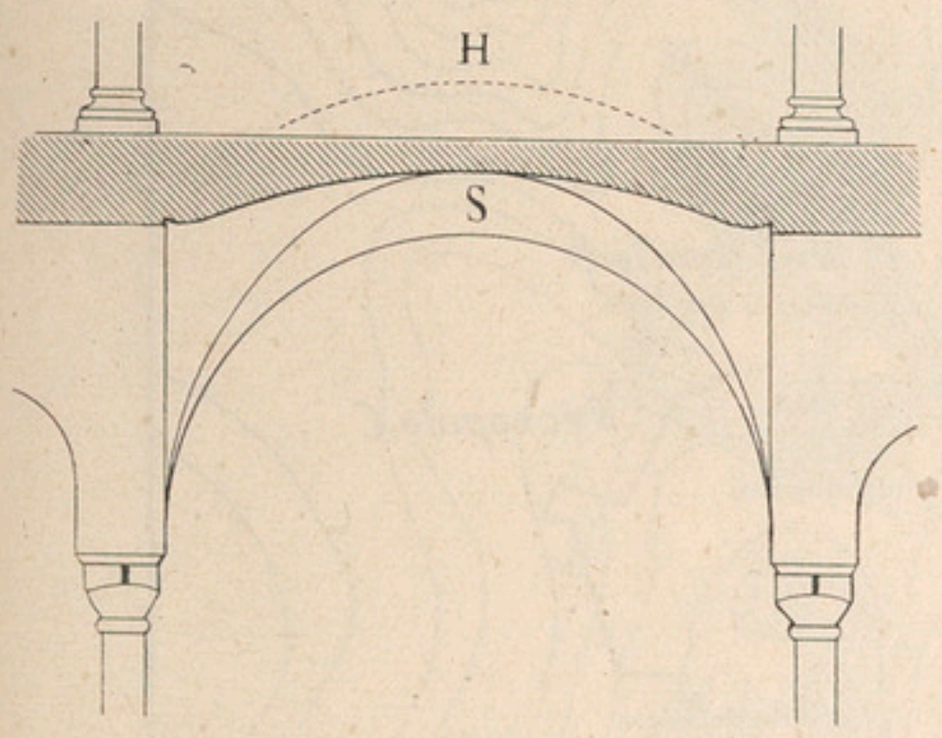

7403. — Couatéraux de Sainte-Sophie.
D'après Choisy, *op. cit.*, fig. 125.

même. Tandis que le corps entier de la voûte est en briques, l'arceau de décharge est presque tout entier en moellons. De la sorte l'arc enveloppant contient moins de mortier que la voûte intérieure; par suite, il est moins compressible et reçoit la surcharge au lieu de la transmettre. La plupart des voûtes de Salone, qui jouent ce rôle de décharge, sont ainsi combinées (fig. 7404, 7405).

Peu confiants dans l'efficacité des décharges, les Byzantins renoncent à ménager une liaison quelle qu'elle soit entre le corps d'une voûte et l'arc de tête qui le termine. Et dans ce cas, la séparation est si absolue que l'arc de tête et le corps de la voûte ne sont presque jamais concentriques; la voûte est habituellement plus mince, et l'on profite de sa moindre épaisseur pour la surhausser davantage : de sorte que l'arc de tête noyé dans la région des naissances se dégage peu à peu à mesure qu'il s'élève. Au mausolée de Placidie à Ravenne, les arcs qui terminent les nefs et portent la lanterne présentent d'assez curieux exemples de cette discordance.

XXIV. Les chainages. — Les trépidations fréquentes du sol en Orient, pour ne rien dire des tremblements de terre, imposaient aux constructeurs l'adoption de procédés destinés à contrebalancer ces chances de destruction. De là l'emploi de chaînage en pièces de charpente contre lequel les trépidationt ne pouvaient rien. Les chaînages s'employaien, dans les voûtes et dans les murailles elles-mêmes habituellement noyés dans l'épaisseur des massifs. Pendant la durée de la construction, les chaînages formaient une sorte d'armature dans laquelle la maçonnerie encore fraîche avait le temps de se durcir et de se consolider sans se déformer. Mais les Byzantins étaient trop expérimentés et trop prévoyants pour subordonner la stabilité de leurs voûtes à ces renforts artificiels dont la durée est essentiellement restreinte et dont l'entretien est impossible. Ils savaient que le bois dure peu comparativement à la

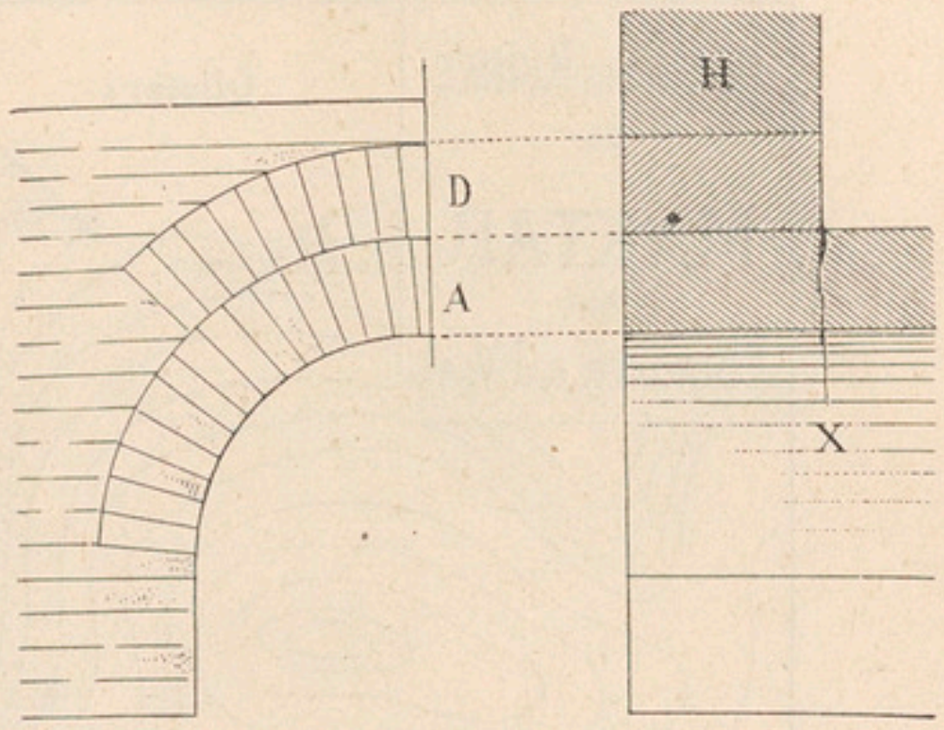

7404. — Arc de décharge.
D'après Choisy, *op. cit.*, fig. 127.

pierre; aussi n'employaient-ils le chaînage que comme une mesure de prudence et presque exclusivement dans deux cas : pendant la périoded es tassements et lors des secousses accidentelles du sol. Ce n'est guère qu'à l'époque de l'invasion ottomane que l'usage du fer devint général pour les chaînages.

XXV. Les contreforts. — La coupole portée sur un tambour circulaire ou polygonal enverra ses poussées sur ce tambour qui, s'il présente une épais-

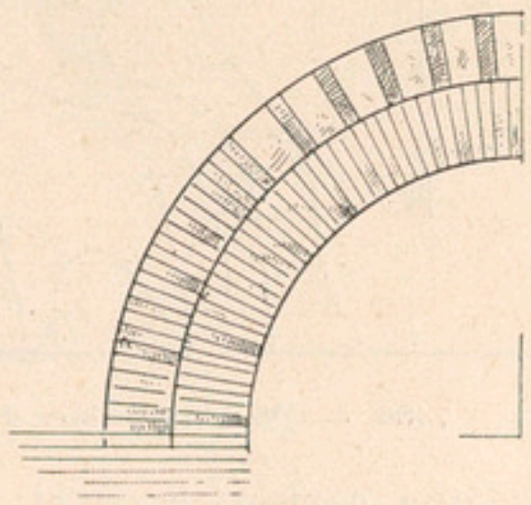

7405. — Arc de décharge.
D'après Choisy, *op. cit.*, fig. 128.

seur suffisante, les annulera, et le moyen d'accroître l'épaisseur du tambour, sans en exagérer la masse, sera de l'évider intérieurement, comme on a fait au Panthéon de Rome et à Saint-Jean de Salonique. Ce système d'évidements n'exclut pas les contreforts d'angles puisque ces deux modes de butée se rencontrent à la rotonde de Minerva *medica* à Rome et dans la base octogone du dôme de Saint-Serge à Constantinople, deux édifices dont les plans semblent calqués l'un sur l'autre.

Dans l'architecture occidentale du Moyen Age, les contreforts sont extérieurs, tandis que dans l'ar-

chitecture romaine et byzantine ils sont intérieurs à l'édifice. Chaque système a ses inconvénients et ses avantages. Les Byzantins fidèles aux traditions du Haut-Empire adoptent le second système qui donne aux murs extérieurs jusqu'à la naissance des voûtes, l'extrême simplicité des murs droits et nus. Saint-Vital de Ravenne est une des rares constructions byzantines où les murs soient flanqués de contreforts : c'est une véritable exception.

XXVI. Maçons. — En Phrygie, a Altentasch, au sud de Cotiée, une tombe chrétienne dont la stèle est marquée d'une croix au sommet; trois figures grossièrements culptées occupent le centre; au bas les outils de maçon d'Euphron.

Εὔφρων κ(αὶ) Τατιὰς Ἀσκληπιάδῃ
τῷ τέκνῳ κ(αὶ) ἑαυτοῖς ζῶντες

Bibl. — Le Bas, *Voyage archéolog.*, t. III, p. 232, n. 780; *Corp. inscr. græc.*, t. III, p. 1089, n. 3857 *t*; G. Perrot, *Exploration archéologique de la Galatie*, p. 126.

A Rome, tablette de marbre provenant d'un cimetière romain, au musée du Vatican :

TIMOTHEVS STRVCTOR
LAVDICA ASIATICA

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9907.

H. Leclercq.

MACTAR. — I. Nécropoles. II. Basilique. III. Oratoire. IV. Liste épiscopale. V. Epigraphie.

I. Nécropoles. — Les ruines de *Henchir Makter*, par leur présence et par leur nom actuel, permettent l'identification avec la ville ancienne de Mactar qui connut, sous le Haut-Empire, une assez grande prospérité comme permettent d'en juger les vestiges de plusieurs monuments. Cependant on ne trouve nulle mention de cette ville chez les anciens auteurs pas plus que dans les anciens itinéraires. L'ethnique était *Mactaritanus*, la ville s'appelait COL. AELIA AVRELIA MACTARIS.

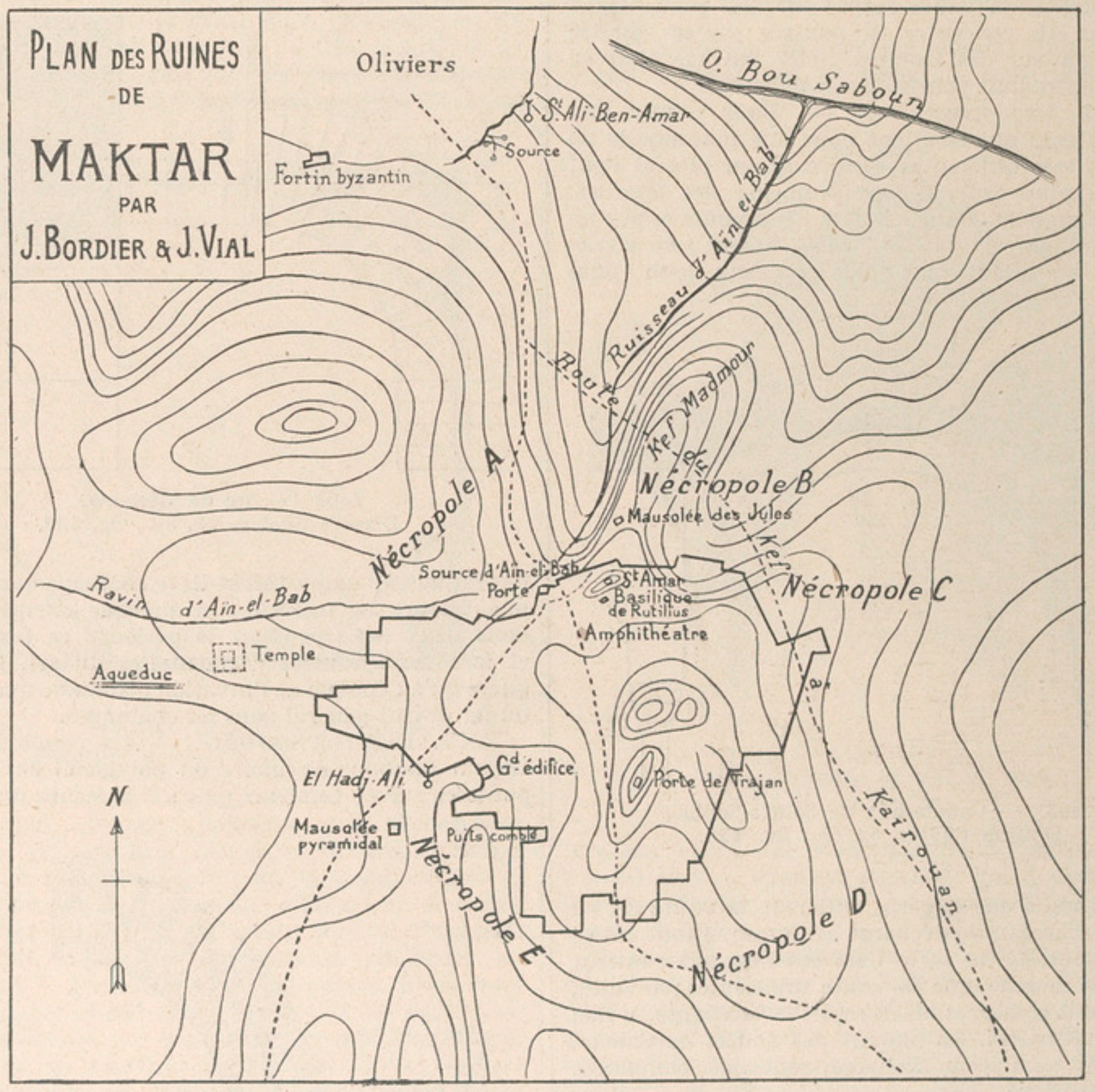

7406. — Plan des ruines de Mactar. D'après *Bull. arch. du Comité*, 1891, p. 510.

Mactaris était entièrement entourée de nécropoles. La plus grande est celle qui occupe le mamelon voisin du ravin d'Aïn-el-Bab; elle s'étend fort loin vers le nord, à gauche de la route qui gagnait la vallée de Siliana; on y a trouvé des inscriptions latines importantes, des épitaphes néo-puniques et libyques : c'est la nécropole A (fig. 7406). — La nécropole B, à laquelle appartient le grand mausolée des Jules, encore debout en partie, semble avoir été beaucoup plus petite. — La nécropole C, qui se rattachait peut-être au même ensemble que la précédente, a surtout donné des épitaphes avec le gentilice Antonius. — La nécropole D s'étend au sud-est; elle a fourni de nombreux matériaux de construction aux Byzantins quand ils transformèrent en forteresse les thermes de la ville romaine. — La nécropole E, à l'ouest de la précédente,

contient un mausolée, plusieurs fois décrit ou dessiné, qui marque l'extrémité des ruines vers le Sud-Ouest. — De plus, un certain nombre de tombes ont été utilisées dans des constructions de basse époque. Il est souvent impossible de reconnaître à quelle nécropole elles ont été empruntées [1].

II. Basilique. — Une basilique chrétienne probablement bâtie sur l'emplacement d'un temple de Bacchus, car on a retrouvé dans les ruines une colonne avec un bas relief représentant Liber et une dédicace à ce dieu. De cette basilique il ne subsiste que les fondations et quelques colonnes; des fouilles ont amené la découverte de quelques tombes chrétiennes, notamment de deux évêques, Rutilius et Germanus, ce qui autorise à penser que cette basilique était la cathédrale et, en tout cas, la plus importante église de la ville [2].

A cette basilique se rapportent deux monuments, découverts en même temps. Le premier est l'épitaphe d'un prêtre nommé Jobianus trouvée à quelques mètres de l'endroit où furent découvertes les épitaphes de Rutilius et de Germanus, enterrés probablement à la même époque. Plaque de marbre blanc encastrée dans un calcaire du pays; haut. des lettres 0 m. 045 :

A ☩ ω
IOBIANUS
PRS · IN PRS.
VIXIT ANN
IS XXXV

Jobianus pr(e)s(byter) in pr(e)s(byteratu) vixit annis XXXV.

Le tombeau était constitué à l'aide de pierres irrégulièrement taillées, juxtaposées assez maladroitement. On se rend facilement compte qu'elles n'avaient pas été taillées expressément pour être employées à la construction de ce monument, mais bien prises parmi les ruines; elles diffèrent de dimensions en longueur, largeur et épaisseur Le corps avait été placé sur un lit de chaux; le squelette est tombé en poussière au contact de l'air. Cette chaux était répandue sur quelques fragments de marbre dont le plus important, sur lequel était placée la partie supérieure du corps, mesure 0 m. 93 en longueur, 0 m. 45 de largeur au point où était la tête, 0 m. 40 à la partie inférieure et 0 m. 02 seulement d'épaisseur. Ce marbre est blanc, fortement veiné de vert et de noir. Plaque et inscription ont été envoyées au musée de Tunis.

Quant à la pierre dans laquelle était encastrée l'épitaphe et qui était placée au chevet du monument funéraire, ses dimensions ont forcé de la conserver à Mactar.

Dans la même basilique, on a trouvé une dalle en pierre calcaire, rectangulaire, longue de 0 m. 64, large de 0 m. 50, épaisse de 0 m. 12 brisée en deux morceaux qui se rejoignent exactement.

Trois de ces côtés, coupés à angles droits, sont à arêtes vives. Le quatrième, au contraire, celui de gauche est arrondi. Deux pentures de métal fixées à ses extrémités soutenaient la dalle et lui permettaient de jouer sur des gonds. Il n'en reste plus que des traces, elles ont dû être arrachées violemment et ont fait éclater la pierre aux deux angles. L'angle inférieur est le plus endommagé, ce qui semble prouver que l'effort exercé sur la penture du bas était plus considérable que sur la penture du haut, et, par suite, que la dalle était placée verticalement comme une porte, et non horizontalement comme un couvercle.

A droite, un anneau de bronze, formant poignée, était retenu par une tige rigide, qui traversait la pierre de part en part, et se rattachait en arrière à une large plaque de métal qui jouait sans doute le rôle de verrou. Le tout a disparu aujourd'hui.

La porte est ornée sur sa face antérieure de quatre évidements, de forme rectangulaire, disposés symétriquement, et se correspondant deux à deux. Ceux qui se trouvent à la partie supérieure sont plus allongés que les deux autres, et dans l'espace laissé libre entre eux est figurée une croix.

Peut-être formait-elle une armoire semblable à celles qui ont été trouvées dans le baptistère de la basilique de Damous-el-Karita près de Carthage, et assurait-elle la préservation des vases sacrés, des livres et des vêtements liturgiques qui devaient être enfermés dans un lieu sûr après l'offrande du sacrifice. Peut-être était-ce au contraire simplement une porte de mausolée utilisée après coup dans la construction de la basilique chrétienne et adaptée à sa nouvelle destination par l'adjonction d'une croix. Cette dalle est entrée au musée du Bardo, à Tunis [3].

III. Oratoire. — En plus de la basilique dont nous venons de parler, il existait à Mactar une *memoria* en l'honneur de deux martyrs dont l'un est saint Félix. C'est une table de pierre, haute de 0 m. 75, large de

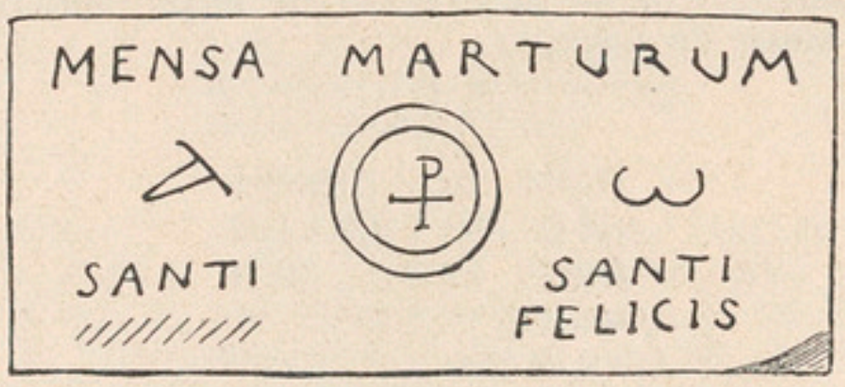

7407. — Inscription d'une *mensa*, dans *Mém. présentés à l'Acad. des Inscript. par div. savants*, 1908, t. xii, p. 195.

1 m. 78. L'angle de droite, en bas, est brisé. Hauteur des lettres de la première ligne, 0 m. 07; des deux lignes suivantes, 0 m. 04 et 0 m. 05. La pierre est probablement une table d'autel. Au centre, une croix monogrammatique (fig. 7407) entourée d'un double cercle; à gauche et à droite, les lettre A et ω. Au-dessus du chrisme les mots *Mensa marturum*, formule surtout fréquente en Numidie et dans la Maurétanie Sitifienne; elle est rare en Proconsulaire, où on ne la rencontre qu'à Mactar et à Henchir-Fellous. La deuxième ligne répète le mot *san(c)ti san(c)ti*, et au-dessous devaient se lire deux noms de martyrs, mais celui de gauche a disparu; le nom de droite est si fréquent en Afrique que, sans autre désignation, on ne peut s'aventurer à dire de quel Félix il est ici question.

Bibl. — R. Cagnat, dans *Bull. du Comité*, 1891, p. 523, n. 117; P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrét. d'Afrique*, dans *Mém. présentés par div. sav. à l'Acad. des inscript.*, 1908, t. xii, part. 1, p. 195, n. 242.

IV. Liste épiscopale. — La liste épiscopale actuellement connue de Mactar comprend six noms, et les deux derniers qui nous ont été révélés par des inscriptions funéraires ne peuvent malheureusement recevoir une date certaine.

1. *Marcus a Mactari*, évêque en 256, occupe le trente-huitième rang dans les *Sententiæ episcoporum* en 256, sous l'épiscopat de saint Cyprien.

[1] R. Cagnat, *Chronique d'épigraphie africaine*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1891, p. 509-511. — [2] E. Espérandieu, *Note sur quelques basiliques chrétiennes en Tunisie*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1884, p. 159-160. — [3] P. Gauckler *Nouvelles découvertes archéologiques à Maktar*, dans *Bull arch. du Comité*, 1893, p. 127-128.

2. *Comparator, episc. Mactaritanus*, donatiste, nous est connu comme ayant siégé à la conférence de 411 (I. 202).

3. *Adelfius Mactaritanus*, en 484, dans la *Notitia*. Byzac., n. 25.

4. *Victor Mattaritanus, Martyritanus*, vers 550, contemporain de Cassiodore, *De div. lect.*, 29.

5. *Rutilius*, qui siégea 23 ans 2 mois 10 jours. Plaque de marbre haute de 0 m. 62, large de 0 m. 88, conservée au musée du Louvre, grâce à la libéralité de M. E. Espérandieu; le marbre est brisé en dix morceaux, le *l* a la forme d'un *lambda*. Pas de difficulté de lecture; haut. des lettres : 1re ligne 0 m. 22, 2e ligne 0 m. 10, 3e ligne 0 m. 065 :

RVTILIVS EPISCOP·
IN EP · VIX · ANN · XXIII
[*m*] II DX.

Bibl. — E. Espérandieu dans *Bull. epigr. de la Gaule*, t. III, p. 313; le même, dans *Bull. d'Hippone*, t. XIX, p. XC; A. Héron de Villefosse, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1883, t. XLIV, p. 318; le même, dans *Bull. des antiq. afric.*, 1884, p. 365, n. 365, n. 624; E. Espérandieu, *Note sur quelques basiliques chrétiennes de Tunisie*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1884, p. 159; Letaille dans *Bull. épigr. de la Gaule*, t. VI, p. 38; *Corp. inscr. lat.*, t. VII, n. 11894.

6. *Germanus* siégea 6 ans... Tablette de marbre mesurant 0 m. 60 sur 0 m. 45 de large, conservée au musée du Louvre.

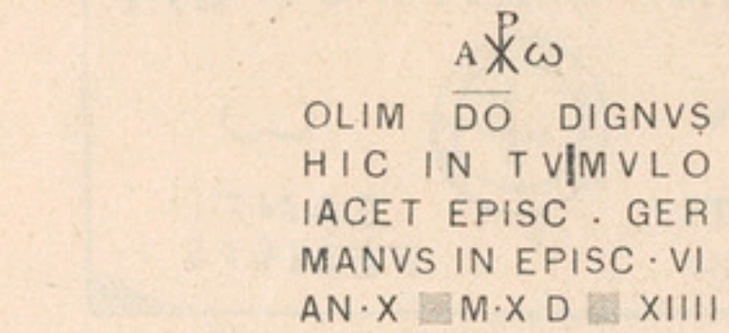

Héron de Villefosse a omis le monogramme. Letaille donne un A et J. Schmidt un α. La ligne finale est obscure.

Bibl. — A. Héron de Villefosse, dans *Bull. des antiq. afric.*, 1884, p. 366, n. 635; le même, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1885, p. 105; J. Letaille, dans *Bulletin épigr. de la Gaule*, t. VI, p. 38; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 11893.

V. Épigraphie. — Mactar a donné en plus des deux inscriptions qui précèdent un assez grand nombre de *tituli* chrétiens.

1. Pierre brisée à gauche, en haut et à droite. Débris d'une épitaphe d'enfant, qui comprenait au moins cinq lignes et qui contient la formule *ad sanctos*; le tombeau devait renfermer des reliques ou être placé près d'une sépulture de martyrs. Haut. des lettres, 0 m. 035 :

RENOvAI
DEDERAT DATVS
NS AD SANCTOS
POS . VIXIT · M · X · V
VII

[*Hic iacet*] *Renovat*[*us Filius*] ‖ [*quem Deus*] *dederat, datus* [*obiit*] ‖ [*innoce*]*ns, ad sanctos* [*martyres*] ‖ *fuit de*] *pos* (*itus*). *Vixit m* (*enses*) XV... ‖ [*et dies*] VII.

Le défunt s'appelait probablement *Renovatus*. Sur la formule *ad sanctos*, seul exemplaire en Afrique, voir *Dictionn.*, t. I, col. 479-509.

Bibl. — R. Cagnat dans *Bull. arch. du Comité*, 1891, p. 523, n. 118; P. Monceaux, *Enquête*, dans *Mém. présentés à l'Acad. des inscr.*, t. XII, part. 1, p. 196, n. 243.

2. Fortin byzantin; haut. des lettres, 0 m. 04 :

+ IN PACE VIC
XIT CITEVS
ANNIS LXX

Bibl. — R. Cagnat, dans *Bull. arch. du Comité*, 1891, p. 523, n. 119.

3. Nécropole D; haut. des lettres, 0 m. 08 :

IVLIVS ☧ PASCA
SI VIX IN PACE
MENSIS XXI

Bibl. — R. Cagnat, dans *Bull. arch. du Comité*, 1891, p. 523, n. 120.

4. Rive droite du ravin d'Aïn-el-Bab; haut. des lettres, 0 m. 035 :

A☧ω
IVLIARESTIT *uta*.....
C·F·VICXIT ANNIS····
CALPVRINVS·····
PIVS CONJVG *i merenti*
POSVIT

Bibl. — R. Cagnat, dans *Bull. arch. du Comité*, 1891, p. 523, n. 121.

5. Fortin byzantin; haut. des lettres, 0 m. 08 :

☧ ☧
SERVVS FIDELIS
VIXIT IN PACE AN
NIS LXXXVIIII MENSE
VNV · DIES X · IDES
VII · I · KAL IV · M · A

Bibl. — R. Cagnat, dans *Bull. arch. du Comité*, 1891, p. 524, n. 122.

6. Fragment; haut. des lettres, 0 m. 35; un chrisme qui est suivi de la lettre S, pour faire *Christus* (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2466).

Bibl. — R. Cagnat, dans *Bull. arch. du Comité*, 1891, p. 524.

7. Pierre trouvée dans la citadelle; haut. des lettres, 0 m. 10 à 0 m. 06 :

Δ M S
VIXIT IN
PACE CRVN
NITVS ANN
LV MIIII

Bibl. — R. Cagnat, *Rapport* dans *Bull. arch. du Comité*, 1888, p. 146, n. 12; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 11897.

8. Pierre trouvée dans la citadelle; haut. des lettres, 0 m. 04 :

D M S
IVLIA VICTO
RIA HF · FIDELIS
IN PACE VIXIT
AN · XXV M DV
H III REDDI DIE
XV KAL N ƎMB

Remarquer la juxtaposition du chrisme et de la formule *Dis manibus sacrum*; cette formule est d'ail-

leurs assez fréquente dans les épitaphes chrétiennes de Mactar, comme dans la Maurétanie. Dans cette inscription et dans la suivante, on fait mention du nombre d'heures.

Bibl. — Cagnat, *Rapport* dans *Bull. arch. du Comité*, 1888, p. 147, n. 14; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 11900.

9. Pierre haute de 0 m. 88, large de 0 m. 50; lettres irrégulières, hautes d'environ 0 m. 25. Chaque ligne est séparée de la précédente ou de la suivante par un trait ; le monogramme présente un *omicron* à la place d'un *alpha* :

O☩ω
FABRICIVS BONIFA VIXIT AN
NIS IN PACE XLIII MII HORAS IIII
DEFVNCTVS ⌊ST KL OCTOBR

Fabricius Bonifa vixit annis in pace xliij, m(enses) ij, horas iiij, defunctus est k(a)l(endis) octobr(ibus).

Le nom *Fabricius* est nouveau dans l'épigraphie chrétienne d'Afrique; il faut probablement compléter *Bonifa(tius)*; enfin *defunctus est(die)* ne s'était pas encore rencontré parmi les fidèles africains.

Bibl. — P. Monceaux, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1906, p. 230, n. 1.

10. Pierre haute de 0 m. 43, large de 0 m. 48, brisée à droite; haut. des lettres, 0 m. 05 :

D M
IVLIA FO
TVNA ☧ T
XIT AN
DIES V

Nouvel exemple de la juxtaposition du chrisme et de la formule païenne : *Dis manibus (sacrum).*

Bibl. — P. Monceaux, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1906, p. 230, n. 2.

11. Pierre entourée d'un large cadre saillant rectangulaire, haute de 0 m. 42, large de 0 m. 52; haut. des lettres, 0 m. 04 :

D M S
BISIS MES
OTOMINVS
ZIS BADVMA
S IN PA.

Cette épitaphe offre de l'intérêt par son incorrection et son nom propre; celui-ci est évidemment un nom indigène, peut-être berbère, et le défunt parlait avec son entourage un jargon qu'ils imaginaient être du latin. Pour la formule de début, il est bien probable qu'ils n'y entendaient rien; pour la suite, ils disaient : *bisis mes oto minus zis*, ce qui signifiait : *vixit menses octo plus minus dies*; évidemment il n'est rien de tel que de s'entendre, mais a-t-on voulu dire : « huit mois moins... jours » ou bien « huit mois plus ou moins et ... jours »? Al a ligne 4e, le Z est traversé d'un trait horizontal, ce qui veut dire *de* ou *d*; il est possible que la lettre S soit une déformation de l'*episemon bau* qui vaut six.

Bibl. — P. Monceaux, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1906, p. 154, n. 1.

12. Fragment, 0 m. 75 × 0 m. 35, donnant la durée de la vie, 55 ans, 10 mois, 3 heures, et énonçant la mort RECES(*sit*). Nous avions fait remarquer que la mention du nombre d'heures se lit généralement sur les tombes de jeunes enfants, parce que leurs parents survivants avaient gardé le souvenir de l'heure de la naissance. On voit qu'à Mactar cette mention des heures se lit sur des tombes d'adultes âgés de 25, de 43, de 55 ans; d'où on peut conclure qu'on y gardait avec soin le souvenir de l'heure à laquelle chacun était venu au monde.

Bibl. — P. Monceaux, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1906, p. 155, n. 2.

13. Pierre de 0 m. 50 × 0 m. 52; haut. des lettres, 0 m. 04.

Fragment d'épitaphe de *Bonifatia*, morte nonagénaire.

Bibl. — P. Monceaux, *op. cit.*, 1906, p. 156, n. 3.

14. Caisson de forme arrondie; haut., 0 m. 33, long., 0 m. 72; haut. des lettres, 0 m. 04. Dans un cartouche saillant :

FELICISSI
MA · IN · PC
E VIXIT AN.
NIS N XLIII

Felicissima in p(a)ce vixit annis n(umero) xliij.

Bibl. — P. Monceaux, *op. cit.*, 1906, p. 156, n. 4.

15. Pierre haute de 0 m. 28, large de 0 m. 40; haut. des lettres, 0 m. 03 :

Λ☩ω
D M S
IN PACE VICSIT SO
RIC ANIS QVATVOR
MENSES XI DIES
VII · ORAS · V

Bibl. — P. Gauckler, *Rapport*, dans *Bull. du Comité*, 1897, p. 431, n. 197; P. Monceaux, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1906, p. 175, n. 2.

16. Pierre mesurant en haut. 0 m. 83, en larg. 0 m. 47; haut. des lettres, 0 m. 45 :

A ⊕ ω
SPES FIΔEʟIS BI
XIT IN PACE ANNIS
QINΔECI MENSES
CINQE ORAS SEPTE
SVB ΔIE TERTV DECI
MV CAʟEN DAS IA
NARIAS

Spes fidelis bixit in pace annis q(u)indeci(m), menses cinq(u)e, (h)oras septe(m). Sub die(m) terl(i)um decimu(m) calendas ian(u)arias.

Noter la forme *cinq(u)e*, qui est déjà de l'italien.

Bibl. — P. Monceaux, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1906, p. 174, n. 1.

17. Pierre mesurant 0 m. 50 sur 0 m. 35; haut. des lettres, 0 m. 04 :

Julius Fortunatus fidelis...

Bibl. — P. Gauckler, dans *Bull. du Comité*, 1897, p. 432, n. 99; P. Monceaux, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1906, p. 176, n. 3.

18. Pierre mesurant 0 m. 46 de haut. sur 0 m. 47 de large, 0 m. 13 d'épaisseur; haut. des lettres, 0 m. 047 à 0 m. 049 :

A ☧ ω
L · FLAVIVS ⊏IC.....
NVS VICXIT A*n*.....
NIS⊏L⊏MENSES⊏I...
DIES⊏XV⊏ORAS⊏XI.

« J'avais d'abord songé au surnom J[ovia]nus, qui se rencontre sur une autre inscription chrétienne

de Mactar, sous la forme Jobianus, inscription trouvée dans la basilique byzantine dite de Rutilius (voir ci-dessus, col. 797). Ce nom était trop long. La haste et le fragment de boucle qui suivent le mot Flavius étant très rapprochés, j'ai cru ensuite qu'il s'agissait d'un R et admettais volontiers un mot comme *R[oga]nus*, *R[ogia]nus*, ou *R[egi]nus*, ce dernier bien connu en Afrique. Il y avait encore une lettre de trop. Revenu à ma première lecture IO... ou IC..., je me suis arrêté au surnom chrétien *Icnanus* que De Vit croit d'origine punique [1]. Ce nom nous est connu par une inscription d'Henchir-el-Hamascha, aux environs de Tébessa [2]. »

Bibl. — L. Châtelain, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1910, p. 402, n. 2.

19. Région de Mactar, Henchir-Faroha (non décrite):

Chrisme dans un cercle avec A et ω. Au dessous DMS. Ensuite F. AGASPARVS BIX...

Bibl.—Toussaint, *Rapport archéologique sur la région de Maktar*, dans *Bull. du Comité*, 1899, p. 217, n. 84.

20, 21. Région de Mactar, Henchir-Medded (non décrites) :

QVIESCENS	QVIENS
IN PACE LIBE	HIC IACET
RATVS FIDELIS	RATVS FID
VIXIT ANNS	IN PACE RE
5 XXIII MENS	5 NS VIXIT ANNIS
ES DVO	LXVIIII ME II.

Bibl. — Toussaint, *Rapport*, dans *op. cit.*, 1899, p. 233, n. 151, 152.

22. Pierre calcaire, large de 0 m. 44, haute de 0 m. 60, épaisse de 0 m. 15; haut. des lettres, 0 m. 06 :

SILIQVE
SIS IN PACE
FIDELIS · VIX
ANNIS
XXSII MENSES
DIES X ORAS III

Bibl.—P. Gauckler, *Inscriptions inédites de Tunisie*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 255, n. 52.

23. Pierre calcaire, large de 0 m. 40, longue de 0 m. 87, épaisse de 0 m. 17; haut. des lettres, 0 m. 04 :

Chrisme. *Victoria fidelis in pace; vixit annis 72, menses 8, dies 13, horas 12.*

Bibl. — P. Gauckler, *op. cit.*, 1894, p. 256, n. 53.

24. Pierre calcaire, large de 0 m. 47, longue de 0 m. 59, épaisse de 0 m. 13; haut. des lettres, 0 m. 06 :

Chrisme sans A et ω. *Johannes fidelis vixsit an[n]os 8, menses 9, dies 6.*

Bibl. — P. Gauckler, *op. cit.*, p. 256, n. 54.

25. Pierre calcaire, large de 0 m. 52, longue de 0 m. 60, épaisse de 0 m. 06; haut. des lettres, 0 m. 06 et 0 m. 05 à la dernière ligne.

Chrisme avec A et ω. *Olimpia fidelis in pace : vixsit an[n]os 3, menses 9, dies 10, horas 2.*

Ces quatre inscriptions, trouvées côte à côte, sont du même type. La forme du chrisme, gravé au-dessus de chaque épitaphe, ne permet guère de leur assigner une date antérieure au Ve siècle. La chambre sous le pavement de laquelle ont été découvertes les tombes, n'appartient pas à une basilique.

Bibl. — P. Gauckler, *op. cit.*, 1894, p. 256, n. 55.

Les cinq pierres tumulaires suivantes (26 à 30 incl.) ont été découvertes à 200 mètres environ à l'ouest de la citadelle byzantine de Mactar; la plupart semblent avoir été utilisées après coup dans des constructions de très basse époque, et présentent sur leur face principale diverses cavités qui ne s'expliqueraient pas sans cela.

26. Dalle calcaire, large de 0 m. 50, haute de 0 m. 60, épaisse de 0 m. 12. Au pourtour, bande de 0 m. 03 en relief encadrant l'inscription, qui est gravée dans un champ évidé. L'épitaphe primitive, en lettres hautes de 0 m. 035, est surmontée à la fois, comme il arrive souvent à Mactar, de la formule païenne *D(is) M(anibus) S(acrum)* et d'un chrisme accosté de l'alpha et de l'oméga. De part et d'autre de ce chrisme se développent les trois lignes d'une seconde épitaphe ajoutée après coup : ce fut d'abord Aurelia Victoriola morte à l'âge de 50 ans; puis ses deux fils, Maximus et Habetdeus, qui vinrent reposer à ses côtés:

ABEDDEV ET MAXIMV
EIVS FILI IN PACE
T T
VIXERVN INNOCENES
D · M · S ·
AVRELIA · VICTORIO
LA IN · PACE · VIXIT
ANNIS · L · DIES VII ·
ORAS · VIII ·

Bibl. — P. Gauckler, *Notes d'épigraphie latine* (Tunisie), dans *Bull. arch. du Comité*, 1901, p. 120, n. 1.

27. Dalle calcaire, large de 0 m. 50, haut. de 0 m. 37, épaisse de 0 m. 12; rebord large de 0 m. 05 se détachant en léger relief. L'épitaphe, dans un double encadrement rectangulaire, est gravée en lettres hautes de 0 m. 05 aux trois premières lignes et de 0 m. 035 à la quatrième :

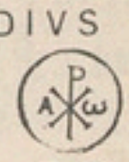

CLAUDIVS NVTRI
COSVS VIT
IN PA CAE
ANNIS II MENS·VI· DIS XXII

Claudius Nutricosus vi(xi)t in pac[a]e, annis 2, mensibus 6, diebus 22.

Bibl. — P. Gauckler, *op. cit.*, p. 1901, p. 121, n. 2.

28. Stèle calcaire, large de 0 m. 33, haute de 0 m. 81, épaisse de 0 m. 15. L'épitaphe est gravée dans la partie supérieure de la stèle séparée de la base par un trait horizontal; haut. des lettres, 0 m. 04 :

DMS. Chrisme dans un cercle. *Ursacius fidelis vixxit in pace, annos 18, menses 5.*

Bibl. — P. Gauckler, *op. cit.*, p. 121, n. 3.

29. Dalle calcaire, brisée au sommet, large de 0 m. 44, épaisse de 0 m. 12; haut. des lettres, 0 m. 04, dans un cadre en relief large de 0 m. 05 en bas et de 0 m. 04 sur les côtés; en bas une palme debout entre deux colombes.

....à la dernière ligne : *be* NE REQVIESC *it.*

Bibl. — P. Gauckler, *op. cit.*, p. 122, n. 4.

30. Dalle calcaire, haute de 0 m. 72, large de 0 m. 44, épaisse de 0 m. 28; haut. des lettres, 0 m. 03; un filet entre chaque ligne; au sommet traces d'un chrisme inscrit dans un cercle, le tout très éraflé et usé; la pierre semble avoir servi de seuil de porte. Au pourtour, cadre en relief, large de 0 m. 04.

O B
MENSE D GO
RAS DVAS D FT
DE MISIT NOBIS GLAD
VSQVE DIE · MORTIS
NOS TRE

Bibl. — P. Gaucklar, *op. cit.*, p. 122, n. 5.

[1] De Vit, *Onomasticon*, t. III, p. 488. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 10688.

31. Stèle funéraire à sommet arrondi, hauteur 1 m., largeur 0 m. 55, utilisée après coup pour servir de seuil; haut. des lettres, 0 m. 025 :

Chrisme avec α et ω entre deux colombes. *Januaria.. bixit annis 55, diebus 22, requiescit s...itus iys eius.*

32. Plaque tumulaire de 0 m. 50 sur 0 m. 35; haut. des lettres, 0 m. 04 :

Croix pattée inscrite dans un cercle. *Julius Fortunatus fidelis vixit in pace annis septem mens... diebus x.*

33. Plaque tumulaire de 0 m. 50 sur 0 m. 23; haut. des lettres, 0 m. 03 :

Croix pattée inscrite dans un cercle. *Urbana fidelis vixit in pace annos 6, menses 2, horas 2.*

34. Plaque tumulaire, haut. 0 m. 55, larg. 0 m. 35; haut. des lettres, 0 m. 045 :

Chrisme inscrit, accosté de α et ω, D·M·S· *Vonifatzia vixit annis 70 menses 5.*

35. Plaque tumulaire, haut. 0 m. 80, larg. 0 m. 48; haut. des lettres, 0 m. 045 :

Chrisme DMS. *Tyranus fidelis in pace requievit, annis... ginta quinque, mensibus 4, diebus 13, horis 15.*

Bibl. — P. Gauckler, dans *Bull. arch. du Comité*, 1897, p. 432-433, n. 198-202.

36. Cippe de 0 m. 76 sur 0 m. 39; haut. des lettres, 0 m. 03 :

Chrisme avec α et ω. *Flabius Argutio in pace bicxit annis XXX mense unu dies xxiiij.*

37. Cippe de 0 m. 89 sur 0 m. 47; haut. des lettres, 0 m. 04 :

Chrisme avec α et ω. *Licinius Curiosus fidelis in pace vixit anno 8, ms. 8. d. 5, dep(ositus) 6 kal. julias.*

38. Cippe de 0 m. 65, sur 0 m. 52; haut. des lettres, 0 m. 04 :

Chrisme avec α et ω. *Paulinus fidelis in pace vixit annis pl mis x mes x oras v.*

39. Cippe (?) non décrit ni mensuré.

D M S. Pompeius Cercadio in pace vix an(n)is xv...

40. Cippe brisé, de 0 m. 60 × 0 m. 35; haut. des lettres, 0 m. 10 et 0 m. 05 :

Chrisme avec A (et ω). *D M (S), tria... ria. vix... ani x...*

41. Non décrite :

A·V·S·AN··VS·S···FRIS·VIXIT IN PACE ANNIS....

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 670-675.

42. A Gasr bu Fätha, un cippe haut de 1 m. 30 portant trois inscriptions d'*Umbrii* chrétiens :

face

UMBRIUS UICTORIA
NUS NE DUBIUM LONG
UMQUAM UERERETUR
IN EBO QUIS HOC MOR
TALIUM FUISSET CONDITU
S HUMO UICTORIANUM
SCRIBERE CURAE FUIT Q
UI SUIS OMNES PARTITUS
OPES POSTERITATI EA MA
GNA PIAETATE RELIN
QUIT UICXIT ANIS
LX ς III

côté gauche

UMBRIA UEIA
UICXIT IN PACE
ANIS XIIII. MS.U.

côté droit

UMBRIA C[illegible] DO
IN PACE UIC
XIT ANNIS XLIIII
MENSES III

Bibl. — Pellissier, dans *Revue archéol.*, 1849-1850, p. 134-135; *Description*, p. 418-419; V. Guérin, *Voyage archéologique dans la régence de Tunis*, 1862, t. I, p. 405-406, n. 176-178; *Corp. inscr. lat.*, n. 684. J.-B. De Rossi a fait remarquer que dans cette inscription il y a un emprunt à Lucain, II, 343 : *Ne dubium longo quæratur in aevo;* cf. *Inscr. urb. Rom.*, t. I, p. 464.

43. Sur une base de colonne; haut. des lettres, 0 m. 04 :

BONIS (P / A ω) PERA Fi
ΔELIS IN PACE BIXI
T ANIS VIII M I

Bibl. — Cagnat, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1888, p. 147; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 11895.

44. Fragment, le début manque avec la ligne 1 :

Cersciturus in pace vixit an. xv menses xj dies xxv oris iij.

Bibl. — A. Héron de Villefosse, dans *Bull. des antiq. afric.*, 1884, p. 366, n. 636; Letaille dans *Bull. épigr. de la Gaule*, t. VI, p. 40; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 11895.

45. Pierre mesurant 0 m. 35, sur 0 m. 42; haut. des lettres, 0 m. 03 :

Chrisme avec α et ω. *Domnicellus in pace vixit m... ori...*

Bibl. — A. Héron de Villefosse, dans *Bull. des antiq. afric.*, 1884, p. 366, n. 637; Letaille, dans *Bull. épigr. de la Gaule*, t. VI, p. 39. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 11898;

46-54. Fragments dans *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 11901-11909.

55. Non décrite :

[illegible]VS
SEMINIVS·VI
XIT·IN·PACE·AN
NIS·SEXAGEN
TA·QVATTVOR
MEN·X·D·X·H·S·E
REL·RECESSIT
V·ID
DECEMBRES

...Seminius vixit in pace annis sexagenta quatluor mensibus decem diebus decem, hic situs est relictus recessit v. id. decembres.

Bibl. — Farges, dans *Bull. d'Hippone*, t. XVIII, p. 76; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 1899.

56. Non décrite :

D M S
GRANIVS · ABETDEV
IN PACE·ET REQVIE·
VIXIT·ANNIS·XXIII
M·V·DIES·VIII·
ORAS·X.

Bibl. — Delattre, *Inscription nouvelle de Maktar (Tunisie)*, dans *Cosmos*, 1891, p. 408; Cagnat et Besnier, *Revue des publications épigraphiques*, 1891, n. 136.

57. Non décrite :

FAVSTINVS PRESB
VIXIT IN DIACONA
TV ANNIS XXXXIIII ET IN
PRESB ANNOS II ME
ns ς

Bibl. — Delattre, *Inscriptions chrétiennes de Maktar*, dans *Cosmos*, 1890, n. 104; Cagnat et Besnier, dans *Rev. des public. épigr.*, 1890, p. 128.

H. LECLERCQ.

MADABA. — I. Le site et le nom. II. L'histoire. III. Situation. IV. Topographie. V. Les églises : n. 1 et sa carte géographique en mosaïque; n. 2; n. 3; n. 4; n. 5; n. 6; n. 7; n. 8; n. 9; n. 10. VI. Liste épiscopale. VII. Épigraphie. VIII. Croix byzantine. IX. Environs de Mâdabâ. X. Bibiographie.

1. Le site et le nom. — A l'orient de la mer Morte, en plein pays Moab, une localité a eu cette chance assez rare de conserver son nom antique, et la chance beaucoup plus rare de nous conserver un monument chrétien unique en son genre, une mosaïque du VIe siècle, qui se trouve la plus ancienne actuellement connue et, peut-être, la plus ancienne de toutes les cartes géographiques. Celle-ci servait de pavement à une des églises de la ville de Mâdabâ, et représentait la Terre-Sainte. On s'est, avec raison, demandé le motif de ce choix dans ces parages, en plein cœur du pays de Moab; peut-être l'explication se trouve-t-elle que c'est près de Mâdabâ, sur le mont Nébo, que Moïse, touchant à sa fin, contempla la terre promise à son peuple dont Jéhovah déroula le tableau aux yeux du vieillard qui n'y devait jamais entrer [1]. Ne serait-ce pas ce souvenir biblique qu'on a voulu consacrer en fixant, pour ainsi dire sur le sol même où elle avait eu lieu, l'image de cette vision grandiose où se mêlaient étroitement la Palestine du passé et celle du présent, l'Ancien et le Nouveau Testament [2]?

Mâdabâ, dans les manuscrits hébraïques de la Bible se lit : מידבא ; les versions chaldéenne et syriaque sont identiques. Les Septante ont traduit par Μαίδαβα [3] et Μήδαβα [4]; ainsi toutes les consonnes sont les mêmes; quant aux voyelles, les textes sémitiques n'en offrant pas, on y a suppléé sans scrupule excessif et en tenant compte des convenances de la prononciation. Par une rencontre assez significative, les anciens se sont généralement rencontrés sur la forme *Medaba*.

Flavius Josèphe, dans ses *Antiquités judaïques* adopte la forme Μήδαβά, ης [5] qu'il décline régulièrement; dans sa *Guerre des Juifs* il donne Μηδήβην à l'accusatif.

Ptolémée, dans sa *Géographie* [6], écrit Μήδαβα et Μήδαυα; Hiéroclès écrit aussi Μήδαβα [7], et la première monnaie connue de la ville nous offre sur une des faces Astarté debout, à gauche, la tête tournée, vêtue d'un court chiton et posant le pied droit sur une proue de navire; sur la main droite, tendue en avant, elle porte un petit buste d'homme, de la main gauche elle tient une corne d'abondance. L'empereur est Elagabale; on lit :

ΜΗΔΑΒΩΝ ΤΥΧΗ

c'est l'Astarté phénicienne, assimilée à l'Isis égyptienne, cherchant à Biblos le corps d'Osiris pour le ramener en Égypte [8].

L'*Onomasticon* d'Eusèbe nous donne Μήδαβα, ων [9] et Μηδαβάν à l'accusatif [10]. Étienne de Byzance écrit Μήδαβα, et les Notices ecclésiastiques grecques Μέδαυα. Nous retrouvons la même orthographe chez les Latins; saint Jérôme adopte *Medaba* et les Notices ecclésiastiques latines adoptent les formes *Medava* et *Medavon*. Les Arabes Bédouins qui habitent maintenant ces parages ont rejeté tous les variantes latines ou grecques qui avaient pu se glisser dans ce mot et ils prononcent, selon le premier texte hébraïque, *Médeba*, avec l'accent sur *Mé* et en passant très rapidement sur la seconde syllabe *de* [11]. Enfin les modernes ont hésité entre *Madaba*, *Médaba*, *Médabah* et *Médeba*. Le P. Séjourné, qui fut le premier a attirer l'attention sur ce point de phonétique et à étudier le passé de la ville, jugeait « que la transcription *Médeba* est ce qui rend le mieux l'ancienne orthographe et la prononciation actuelle. La lettre *h* que l'on a ajoutée à la fin pour rendre une aspiration, ne paraît nullement justifiée; il suffit de prolonger un peu le son du dernier *a*, comme le veut l'*alif* arabe [12]. » Son opinion fut vite délaissée et, après quelques flottements dont le détail importe assez peu, on semble enfin s'être mis d'accord sur la forme *Mâdabâ*.

II. L'histoire. — Mâdabâ est nommée pour la première fois dans la Bible au livre des Nombres, XXI, 30, d'une façon incidente, et par un retour sur des événements passés. Il s'agit de l'arrivée des Israélites dans ces régions; ils ont contourné la terre de l'Edom et de Moab; ils sont campés à l'Orient au delà de l'Arnon ne voulant franchir les limites de Moab [13]; ils demandent à Séhon, roi des Amorrhéens, la permission de passer en amis. Ce dernier refuse, il va même au devant d'eux jusqu'à *Jasa* pour les combattre, mais il est vaincu, et les Israélites s'emparent de son pays, et en particulier de sa capitale, l'ancienne Hésebon, qu'il avait jadis enlevée au roi de Moab A cette occasion, l'historien sacré rappelle la terrible. défaite des Moabites et ce que l'on a répété d'eux sous forme de proverbe : *Vae tibi, Moab, peristi, populo Chamos. Dedit filios ejus in fugam, et filias in captivitatem, regi Amorrheorum Sehon. Jugum ipsorum disperiit ab Hesebon usque Dibon, lassi pervenerunt in Nophe et usque Medaba* [14].

De ce texte, il ne résulte pas de façon évidente que Mâdabâ eût cessé d'appartenir aux Moabites, mais le verset précédent paraît bien l'affirmer : *Ignis egressus est de Herebon, flamma de oppido Sehon, et devoravit Ar Moabitarum et habitatores excelsorum Arnon.* La flamme conquérante sortie de Hésebon, de la ville de Séhon, a tout envahi jusqu'aux hauteurs qui bordent l'Arnon. Or la vallée de l'Arnon est située à trois heures au moins au-dessous de Mâdabâ. Cette ville avait donc dû faire partie de la conquête et passer alors entre les mains des Amorrhéens. Par là-même, cette victoire des Israélites sur les Amorrhéens les rendit maîtres de Mâdabâ et de toute la région située entre l'Arnon et le pays de Galaad [15].

Le nom de Mâdabâ reparaît à l'occasion du partage de la terre promise. Jéhovah ordonne à Josüé de diviser la Palestine occidentale aux neuf tribus et à la demi-tribu de Manassé. Il rappelle que la terre située au delà du Jourdain a déjà été donnée par Moïse lui-même à Ruben, Gad et à l'autre demi-tribu de Manassé. Puis il commence l'énumération sommaire des plaines, des montagnes, des villes, des royaumes qui leur sont ainsi échus en partage [16]. Au cours de cette énumération, il mentionne la campagne de Mâdabâ: *Ab Aroer, quae sita est in ripa torrentis Arnon, et in vallis medio, universaque campestria Medaba usque Dibon* [17]. Les Septante offrent un texte un peu différent pour la fin du verset; ils ont : καὶ πᾶσαν τὴν Μισὼρ ἀπὸ Μαιδαβάν.. Comme on le voit, ils ne parlent pas de Dibon, et semblent indiquer une plaine (Μισώρ, c'est le mot hébreu lui-même) qui commence seulement à Mâdabâ. Ainsi Mâdabâ et sa plaine étaient devenus la possession des Israélites.

Toute la deuxième moitié de ce chapitre XIII de Josüé est consacrée à déterminer les parts faites à Ruben, à Gad et à la demi-tribu de Manassé. Mâdabâ appartient à Ruben et se trouve par conséquent presque à l'extrémité de son territoire, puisque le domaine donné par Jéhovah ne s'étend pas au delà de l'Arnon : *Dedit ergo Moyses possessionem tribui filiorum Ruben juxta cognationes suas; fuitque terminus eorum ab*

[1] Deut., XXXIV, 1-5. — [2] Ch. Clermont-Ganneau dans *Revue critique*, 1906, t. LXII, p. 425. — [3] Josué, XIII, 9. — [4] Paralip., XIX, 7. — [5] *Antiq. jud.*, édit. Naber, XIII, 255, 396; 14-18; *Bell. jud.*, I, LXIII. — [6] VIII, XX, n. 14. — [7] *Synecd.*, édit. Burckhardt, p. 43. — [8] Babelon, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscrip.*, 1898, p. 389; *Revue biblique*, 1898, t. XII, p. 640. — [9] Edit. Lagarde, p. 264, 97; 269, 12; 277, 83. — [10] *Ibid.*, p. 269, 111. — [11] P. M. Séjourné, *Médeba*, dans *Revue biblique*, 1892, t. I, p. 618. — [12] Id. *ibid.*, p. 619. — [13] Juges, XI, 18. — [14] Nombres, XXI, 29-30. — [15] Cf. Deut., II, 36. — [16] Josué, XIII, 1-13. — [17] Josué, XIII, 9.

Aroer, quae sita est in ripa torrentis Arnon, et in valle ejusdem torrentis media; universam planitiem, quae ducit Madaba [1]. Comme on le voit, la description commence par le Sud, et immédiatement après les limites méridionales, vient une plaine. Mâdabâ, Hésebon, Dibon, etc., sont cités ensuite. Ici encore le texte des Septante diffère et prolonge la plaine jusqu'à Hésebon, sans parler de Mâdabâ qui est au milieu : καὶ πᾶσαν τὴν Μισὼρ ἕως Ἐσεβών, mais l'accord est parfait entre la Vulgate et l'hébreu.

Au cours d'une période de quatre siècles environ qui s'écoule entre la mort de Moïse et l'avènement du roi David, Mâdabâ n'est pas expressément nommée dans les livres historiques de la Bible. A la nouvelle de la mort de Maas, roi des Ammonites, David envoya au nouveau roi, Hanon, une ambassade pacifique qui fut insultée. Une guerre s'ensuivit. Les Ammonites firent appel aux peuples de Mésopotamie, de Syrie et de Soba qui vinrent camper en face de Mâdabâ [2]. Les Ammonites se réunirent de leurs différentes villes, selon toute probabilité, dans Mâdabâ, qui, à ce moment, devait leur appartenir. C'est là que l'armée de David, commandée par Joab, vint les trouver; c'est de cette ville qu'ils firent sortir leur armée pour la ranger en bataille près de la porte de la cité [3]. Joab comprenant le danger d'être pris entre deux corps ennemis, divise son armée; avec une partie, il s'avance contre les rois alliés et, avec l'autre, son frère Abisaï marche contre les fils d'Ammon [4]. Le combat se livra donc dans la plaine qui entoure Mâdabâ, les Syriens furent mis en fuite et les Ammonites se réfugièrent dans la ville [5]. Joab s'en retourna ensuite à Jérusalem et il semble que Mâdabâ soit encore restée en la possession des Ammonites. Mésa se glorifie de l'avoir prise à Israël.

Au temps d'Isaïe, sous le règne d'Achaz, elle était retombée au pouvoir des Moabites; c'était même, sans doute, un des hauts lieux consacrés à leurs divinités. Quand le prophète annonce aux peuples de Moab la destruction de leur royaume, il les représente montant sur les hauteurs et faisant entendre des hurlements sur les sommets du mont Nebo et de Mâdabâ [6]. Quelques années plus tard, les Assyriens envahissaient toute la Palestine.

Longtemps le pays demeura sous le joug de l'oppresseur, mais la Bible ne nous en parle plus d'une façon précise avant le retour de la captivité. A ce moment, Néhémie nous apprend que des fils de Juda allèrent habiter Dibon et les villes qui en dépendaient [7]. Peut-être Mâdabâ fut-elle du nombre? On ne le sait pas d'une façon précise. Il en fut après le retour des Juifs, comme avant leur exil : la possession qu'ils prenaient de ces villes était souvent interrompue par le retour des indigènes. Mâdabâ dut subir d'analogues vicissitudes. Toujours est-il que nous la retrouvons vers l'an 160 avant J.-C., sous le gouvernement de Jonathas, fils de Judas Macchabée, soumise à un des fils de Jambré, quelque Moabite. Le premier livre des Macchabées [8] et Flavius Josèphe [9] sont d'accord pour nous raconter l'épisode où il en est question.

Jonathas était en guerre avec Bacchides, général de Démétrius. Afin de le combattre plus librement, il voulut se débarrasser de ses trésors de famille et les mettre en sûreté chez les Nabathéens, ses amis, qui habitaient au delà de Mâdabâ, plus vers le Sud. Il envoya son frère Jean les porter. Mais les fils de Jambré, sortant à l'improviste de Mâdabâ, se saisirent de Jean et des trésors et les emmenèrent [10]. Peu de temps après, Jonathas et Simon ayant appris que les fils de Jambré célébraient des noces et se proposaient d'amener de Nadabath à Mâdabâ la future épouse, fille d'un prince de Chanaan, se souvinrent du sang de Jean, leur frère, s'approchèrent de Mâdabâ et s'embusquèrent dans la montagne voisine. Quand ils voient l'époux s'avancer avec ses amis, ses frères, dans un cortège de musiciens et de soldats, les Macchabées se jettent sur la noce, tuant ou blessant tout ce ce qui n'a pas le temps de fuir, font main basse sur les dépouilles et regagnent les rives du Jourdain.

Sous le gouvernement de Jean Hyrcan Ier, fils de Simon Macchabée, le roi de Syrie Antiochus étant mort, Hyrcan se jeta sur les villes qui faisaient partie du royaume de Syrie et d'abord Mâdabâ qu'il prit après un siège de six mois entraînant de rudes fatigues pour son armée [11]. La ville demeura assez longtemps cette fois au pouvoir des Juifs : quarante ans environ après, sous le règne d'Alexandre Jannée, nous la retrouvons citée par Flavius Josèphe parmi les villes de Syrie, de Phénicie et d'Idumée appartenant aux Juifs [12]. Enfin Hyrcan II, fils d'Alexandre Jannée, qui, sur le conseil d'Antipater, s'était réfugié chez Aretas, roi des Arabes, à Pétra, pour échapper aux embûches de son frère, Aristobule II, promet à ce roi Arétas de lui rendre douze ville prises aux Arabes, s'il le ramène à Jérusalem et le remet en possession de son royaume. La première ville promise est Mâdabâ [13].

Les documents nous manquent pour déterminer ce que fut Mâdabâ et le rôle qui lui appartient à l'époque romaine; elle dut faire partie de la Pérée, puis plus spécialement de la Galaatide et de l'Arabie, c'est-à-dire de la région de la Palestine habitée plus particulièrement par les Arabes du désert. Ce qui est certain, c'est que Mâdabâ fut une ville assez importante au temps de la domination romaine, ayant son forum, ses temples, des demeures suffisamment luxueuses pour avoir des pavements de mosaïques.

Le christianisme aura pu s'insinuer et s'établir à Mâdabâ dès le IVe siècle, mais nous n'en avons aucune preuve historique, avant la mention d'un évêque de cette ville en 451. Nous ne savons pas non plus suivant quel rythme la foi nouvelle remplaça l'idolâtrie, mais nous voyons que, en plus du siège épiscopal, la ville possédait de nombreuses églises. L'ethnique était Medabène : Μέδαβα, πολις τῶν Ναβαταίων, ὁ πολίτης Μηδαβηνὸς ὡς Οὐράνιος ἐν Ἀραβικῶν δευτέρῳ; Medaba, ville des Nabatéens; l'habitant de cette ville se nomme Μηδαβενὸς, comme le dit Uranius au second livre des *Arabica*.

Dans les notices ecclésiastiques, grecques ou latines donnant les évêchés qui dépendaient d'Antioche, et ensuite du patriarcat de Jérusalem, après l'érection qui en fut faite au concile général de Constantinople, sous Justinien, on trouve toujours le nom de Mâdabâ avec quelques variantes orthographiques. Reland cite plusieurs fragments de ces notices : celle que le P. Goar (voir ce nom) désigne sous le nom de diatypose de Léon Auguste donne, entre autres, les noms d'évêchés contenus dans les Eparchies de Phénicie et de Palestine. En quatrième lieu vient l'éparchie de l'Arabie : Ἐπαρχία Ἀραβίας : 1 Βόστρα μητστρόπολις; 2. Ἀδρασός; 3. Δία; 4. Μέδαυα...

La *Descriptio parrochiæ Jerusalem*, qui peut remonter au VIe siècle, signale de même Mâdabâ parmi les sièges suffragants de Bostra : *Bostrenus habet : Adrason Diam, Medevam*... C'était le temps où la ville possédait une douzaine d'églises, dont une décoré du pavement de mosaïque qui fait l'objet principal

[1] Josüé, XIII, 15, 16. — [2] I Paral., XIX, 7. — [3] I Paral., XIX, 9. — [4] I Paral., V, 10, 11. — [5] I Paral., V, 14, 15. — [6] Isaïe, XV, 2. — [7] Cf. II Esdr., XI, 25. — [8] I Macch., X, 31 sq. — [9] *Antiq. jud.*, XIII, I, 2, 4. — [10] I Macch., IX, 36. — [11] *Antiq. jud.*, XIII, IX, 1; *Bell. jud.*, I, II, 6. — [12] *Antiq. jud.*, XIII, X. — [13] *Antiq. jud.*, XIV, I, 4.

de ce travail. Après, la nuit se fait. Mâdabâ aura subi le même sort que presque toutes les villes chrétiennes, elle n'aura guère pu échapper aux coups de Chosroès qui la trouvait sur son chemin. Si elle fut détruite, comme il est permis de le penser, on ne voit nulle part sa reconstruction plus ou moins partielle à l'époque des croisades. Alors ce fut l'ensevelissement et la solitude pendant treize siècles.

C'est seulement en 1880 qu'une tribu de Bédouins nomades du Kérak s'en éloigna, quittant schismatiques et musulmans et vint s'établir sur de grands terrains cédés au patriarcat latin de Jérusalem grâce à l'intervention du consulat français. La tribu des *Azézat* se trouvait mise en possession de ce qui avait été, jadis, la ville de Mâdabâ [1].

III. Situation. — Mâdabâ se trouve au centre de champs cultivés, au milieu d'une vaste plaine, qui du côté du Nord commence sur les hauteurs du Wadi Mouça et d'Hesbân pour se continuer vers le Sud jusqu'à Dhibân et même jusqu'à l'Arnon, aujourd'hui Wadi Modjib; à l'Ouest elle ne s'étend guère que sur une heure de marche, tandis qu'à l'Est elle se prolonge indéfiniment et va se perdre dans le désert. Ce n'est pas une plaine plate comme celle de Saron et d'Esdrelon, mais une plaine onduleuse, cultivée partout pourtant, et se couvrant de belles moissons. C'est là que s'élève Mâdabâ, sur une éminence aux pentes à peu près régulières, sauf vers le Sud, où elles s'abaissent plus rapidement. Il se peut que l'amoncellement des ruines et les quelques constructions élevées depuis 1880 aient modifié la configuration naturelle du terrain, mais d'une façon peu sensible. On aperçoit une large vallée très peu profonde qui entoure Mâdabâ et la sépare de la campagne environnante : la ligne blanchâtre qu'on aperçoit ensuite représente les restes des anciennes fortifications, puis la colline elle-même avec ses ruines et ses récentes constructions; au sommet une éminence naturelle qui a dû de tout temps servir d'acropole et qui est devenue l'emplacement de la demeure du missionnairIn latin dom Manfredi, à qui l'on doit l'exploration archéologique de Mâdabâ.

IV. Topographie. — Tout le coteau qui s'élève à l'Ouest paraît avoir été jadis habité (fig. 7408). On y aperçoit du côté Ouest-Nord, les ruines d'un château ou forteresse qui a dû servir de défense à la ville : un peu au-dessous, les restes d'une autre construction dont il est assez difficile de déterminer l'usage. Dans l'autre partie de ce versant occidental, du côté Sud se voient de vastes grottes. Plus bas est le cimetière latin dont la porte est formée par deux colonnes surmontées d'un linteau horizontal d'aspect très ancien; les colonnes sont renflées. Csmme on relève dans le cimetière les traces d'une église. il est

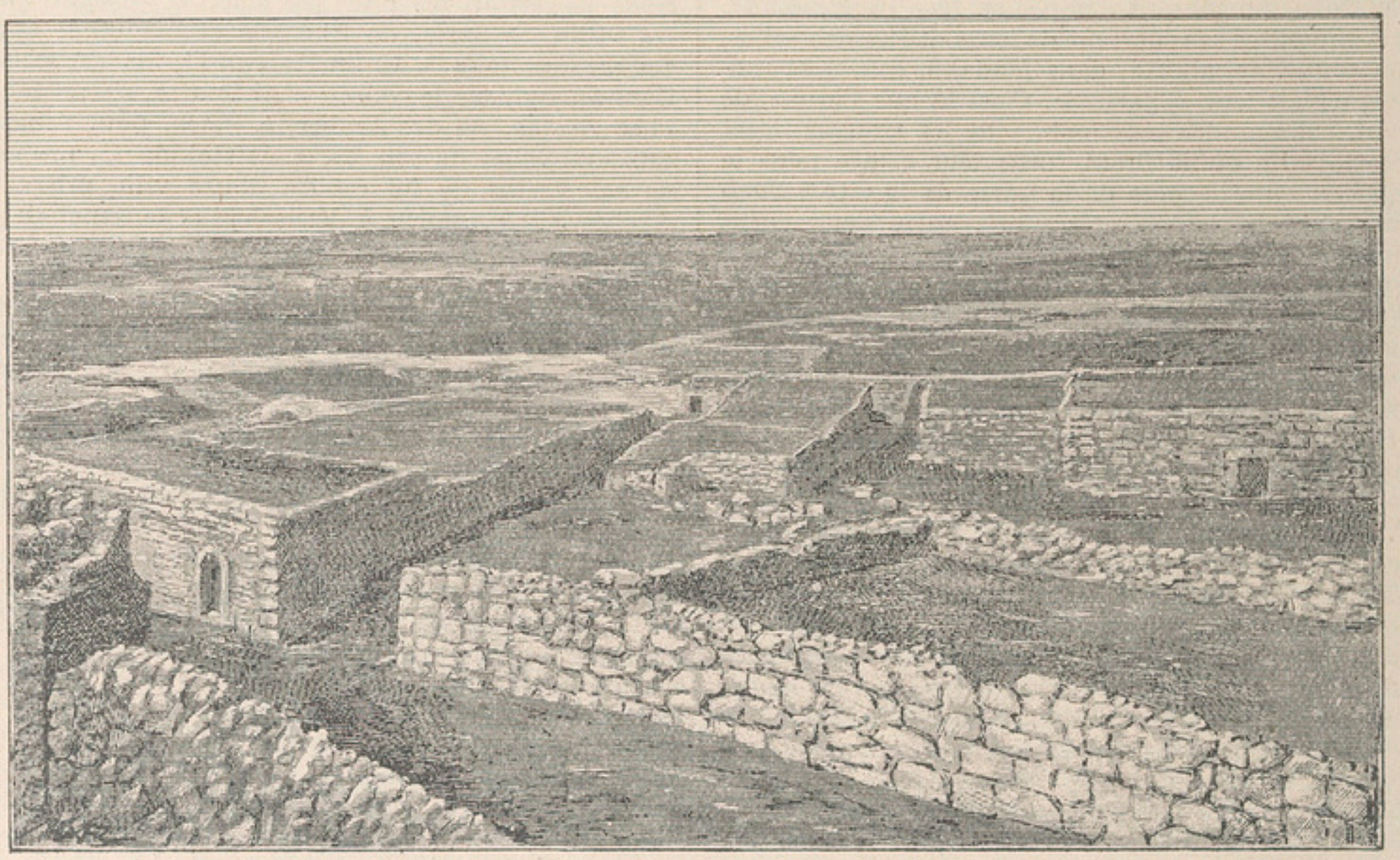

7408. — Vue de Mâdabâ. D'après *Nuovo bull. di archeol. cristiana*, 1899, p. 149.

permis de supposer que ces colonnes ont servi d'entrée à l'*atrium* qui la précédait. Depuis, elles ont, paraît-il, servi de potence.

Au milieu du cimetière se voit un bloc de 0 m. 60 de côté en pierre du pays, portant une inscription grecque bien gravée et bien conservée, à la mémoire de Caïus Domitius Alexander, de la IIIe légion romaine cyrénienne [2].

Le plan d'ensemble que nous donnons (fig. 7409) est dû à dom G. Manfredi. A l'angle Sud-Ouest, en dehors de l'enceinte, à l'endroit le plus bas de la vallée, se trouve la piscine, consistant en une grande vasque carrée, à ciel ouvert, de 105 mètres de côté, et de 7 ou 8 de profondeur, autant qu'on en peut juger avant qu'elle ait été déblayée. Les parois sont construites en pierres d'assez bel appareil, très régulières et, auparavant, enduites de ciment pour empêcher l'écoulement des eaux. Une construction qui ressemble à une tour de garde paraît relier la piscine au mur d'enceinte de la ville.

[1] P. M. Séjourné, *Médeba*, dans *Revue biblique*, 1892, t. I, p .617-626; M. J. Lagrange, *Au delà du Jourdain*, dans *La Science catholique*, 1890. — [2] M. J. Lagrange, *Au delà du Jourdain*, dans *La Science catholique*, 1890.

Le plan nous donne le tracé du mur d'enceinte et, au sud de la ville, l'indication d'un second mur d'enceinte. Sans préjuger la question des fortifications de Mâdabâ à l'époque des Ammonites et des Moabites, nous pouvons tenir pour certain que la ville était pourvue d'une muraille à l'époque romaine et, à plus forte raison, à l'époque byzantine. Les vestiges des portes du Nord et de l'Est sont encore bien visibles. La porte de l'Est s'harmonise très bien avec la rue du Forum qui s'ouvre tout de suite à droite en entrant : la colonnade qui l'entoure est d'équerre avec a porte et suit la muraille sur le côté Est. En 1892, le P. Séjourné traçait une ligne approximative du mur d'enceinte des anciennes fortifiactions en se guidant sur quelques pierres et par l'amoncellement des terres et des fumiers; le tracé ainsi obtenu diffère très peu de celui de dom Manfredi en 1899, reproduit ci-dessus.

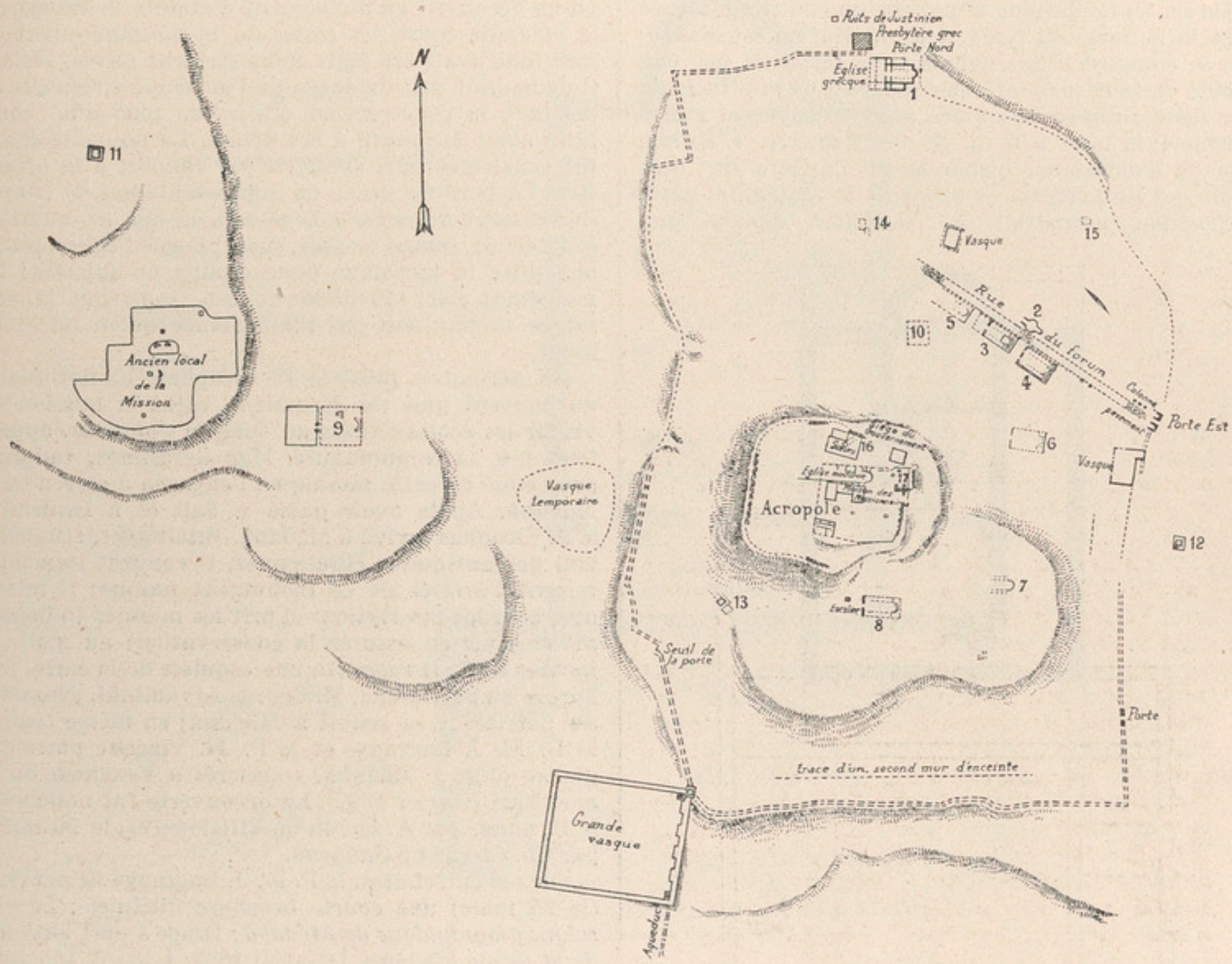

7409. — Plan des fouilles de Mâdabâ. D'après *Nuovo bull. di archeol. cristiana*, 1899, pl. VII.

1. Église avec la mosaïque géographique.
2. Église avec la mosaïque dédiée à la Vierge.
3. Église de Saint-Élie avec mosaïque et crypte.
4, 5, 6, 8. Églises ruinées.
9. Église où se trouve un sarcophage en pierre (cimetière catholique).
7. Église avec traces d'abside.
10. Église ou temple transformé en mosquée.
11-12. Tours (emplacement).
13. Mosaïque, arbres, animaux, figures païennes.
14. Mosaïque, homme, femme et garçon
15. Mosaïque, femme.
16. Bains romains.
17. Réduits et acropole.
==== Constructions antiques et murailles.
—— Murs conjecturés.
..... Citernes.

Au centre et au sommet de la ville s'élève l'Acropole naturelle, marquée par un ressaut de terrain très accentué, formant un petit plateau à peu près carré de 150 mètres environ de côté, qui domine tout le reste de la cité. Sur cette Acropole, y a-t-il eu jadis des constructions, une forteresse? C'est probable : une grande citerne très ancienne et des restes de grosses murailles trouvées en creusant les fondations de la demeure du missionnaire latin permettent de le supposer. On n'y rencontre point, comme dans tout le reste de la cité, de ces mosaïques fines et ornementées qui attestent l'existence de maisons d'habitation plus ou moins luxueuses, pas de colonnes non plus, ni rien de ce qui indiquerait un temple ou un autre édifice de ce genre; la seule construction qu'on puisse imaginer sur ce sommet est donc une citadelle.

Il est assez remarquable que les monuments chrétiens découverts à Mâdabâ sont situés principalement dans la partie Nord-Est de la ville. Auprès de la porte de l'Est, remarquable par son bel appareil, on rencontre à gauche une vasque qui devait se trouver à l'intérieur de l'enceinte. A droite s'éteddait le Forum de forme carrée, selon toute vraisemblance, et d'environ 100 mètres de côté. Les bases de la colonnade qui l'entourait sont encore visibles dans la partie orientale, c'est-à-dire parallèlement à la muraille de la ville.

A l'angle Nord-Est de ce Forum, on remarque les assises d'un monument carré d'environ 20 mètres de côté; les colonnes qui l'entourent sont gémellées et moins grosses que celles du Forum; c'est bien probablement un temple.

Quelques autres vestiges païens ou profanes ont été signalés par le P. Séjourné, notamment une mosaïque dans une étable.

Nous en venons maintenant aux monuments chrétiens.

V. Les églises. — Leur nombre est assez considérable eu égard à l'importance de la ville; nous les énumérerons suivant l'ordre des chiffres du plan d'ensemble.

1. Église n. 1; sa mosaique. — Cette église a été bâtie sur les fondations d'une antique basilique située près de la porte du Nord. Son orientation est exacte; elle se compose d'une nef centrale terminée par une abside et deux nefs latérales séparées de la principale par deux rangées de quatre grandes colonnes corinthiennes; la base a 0 m. 85 de diamètre. L'abside, vue de l'extérieur, disparaissait derrière un mur droit qui prolongeait et achevait le rectangle; cette disposition permettait de terminer chaque nef

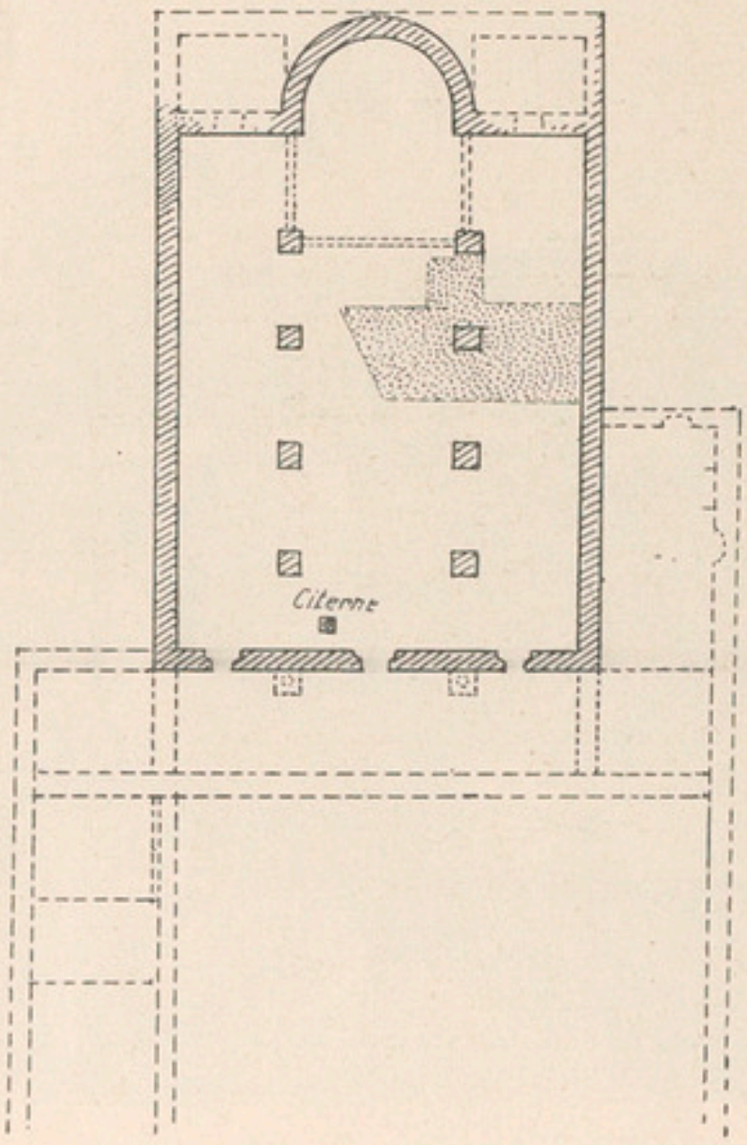

7410. — Église n. 1.
D'après *Nuovo bull. de arch. crist.*, 1899, p. 151.

atérale par une chambrette. Près de la porte d'entrée se trouvait une citerne; l'église était précédée d'un *narthex* (fig. 7410). Cette église est devenue célèbre par la découverte de la mosaïque géographique.

En 1884, le patriarche grec de Jésusalem, Mgr Nicodémos, recevait une lettre d'un de ses moines établis au delà du Jourdain. Il disait qu'à Mâdabâ, il y avait une grande et belle mosaïque couverte de noms de villes telles que Jérusalem, Gaza, Nicopolis, Néapolis, etc., et demandait des instructions à ce sujet. Le patriarche ne répondit rien : plus tard il fut exilé à Constantinople et Mgr Gérasimos établi à sa place. Ce dernier retrouve la lettre du moine de Mâdabâ en 1890; il soupçonne une découverte archéologique importante et envoie aussitôt un maître maçon, décoré du titre d'*architecte*, avec ordre, si la mosaïque est belle, de la faire entrer dans l'église que l'on devait construire à Mâdabâ pour les besoins de la population grecque.

Mâdabâ gagnant chaque jour en importance, la communauté grecque ne comptait guère moins de mille âmes. Il lui fallait une église, et on résolut de relever, sans même toucher aux fondations, une ancienne basilique située au nord de la ville.

Les ruines étaient assez apparentes pour qu'on pût retrouver même la place des piliers. C'est dans ces conditions que la nouvelle église fut bâtie, mais la mosaïque *presque complète* jusqu'alors — quatre moines l'ont attesté — a été brisée en partie pour asseoir les fondements de l'église, de la sacristie, des dépendances de la mission, ce qui explique comment on ne découvrit qu'au moment d'établir le dallage de la nouvelle église les restes de la mosaïque dont la basilique avait été jadis complètement pavée. Hélas! il demeurait peu de chose de l'ancienne splendeur et pendant la construction elle-même plus d'un coup fatal avait été porté à ces débris. La nouvelle église fut construite sans symétrie par rapport à la primitive. La bordure ornée de sujets bibliques se trouve maintenant *au dehors*. Dieu sait ce que les ouvriers ont détruit, quand on voit, sur le plan de l'église, qu'ils ont brisé la mosaïque pour établir un pilastre! Le mal étant fait, l'*architecte* revint disant que la mosaïque ne justifiait pas l'importance qu'on lui attribuait.

En décembre 1896, le P. Cléophas, bibliothécaire du couvent grec de Jérusalem, reçut la mission de visiter les écoles situées au delà du Jourdain, appartenant à sa communauté. Mgr Gérasimos, toujours préoccupé de cette mosaïque, l'engagea à se rendre à Mâdabâ. Après avoir passé à Salt et à Ermenim, le P. Cléophas arriva à Mâdabâ. Intelligent, studieux, ami des antiquités chrétiennes, il comprit immédiatement l'intérêt de ce monument unique; il releva avec soin les inscriptions et prit les mesures indispensables pour en assurer la conservation; au mois de janvier 1897, il rapporta une esquisse de la carte. Sur l'ordre du patriarche, M. George Arvanitaki, géomètre du patriarcat, se rendit à Mâdabâ; en même temps, le P. M. J. Lagrange et le P. H. Vincent passaient quatre jours à Mâdabâ, consacrés à l'examen de la mosaïque (février 1897). La découverte fut annoncée, le 12 mars, par A. Héron de Villefosse et, le 26 mars, par Ch. Clermont-Ganneau.

Sur ces entrefaites, le P. M. J. Lagrange fit paraître (le 25 mars) une courte brochure intitulée : *La mosaïque géographique de Mâdabâ;* tirage à part anticipé de la *Revue biblique*, 1er avril 1897, t. vi, p. 165-184; accompagné d'un croquis consciencieux levé par le P. Vincent. Ce commentaire, suivant la remarque de Ch. Clermont-Ganneau « contient l'essentiel [1] ». Nous suivons cette exposition.

Le plan de l'église avec l'indication de ce qui reste de la mosaïque est ici le meilleur renseignement.

Ce qui a été épargné à l'intérieur est peu de chose par rapport à la superficie de l'église. La partie géographique allait certainement du Nord au Sud dans toute la largeur, comme le prouvent les deux petits fragments dont l'un touche le mur septentrional (fig. 7411). L'église était orientée selon la règle absolue de ce temps et la carte allait dans le même sens, les noms étant écrits de manière à être lus à mesure qu'on s'avançait. En d'autres termes, l'Orient était pour cette carte ce qu'est le Nord pour les nôtres, et nous avons encore un indice de ce système dans certains plans anciens, qu'on pourra maintenant considérer comme les copies de mosaïques semblables.

La mosaïque a subi deux restaurations, disons deux altérations. Dans certains endroits, les figures ou les inscriptions ont disparu, remplacées par une mosaïque en petits cubes, placés au hasard comme

[1] *La carte de la Palestine d'après la mosaïque de Mâdabâ*, dans *Recueil d'archéologie orientale*, t. ii, 1898, p. 165.

un semis de diverses couleurs. Ailleurs, ce sont de gros cubes blancs qui ont succédé aux anciens.

Au dehors, le narthex ou portique ne conserve plus que des plaques de ces gros cubes. Dans l'annexe septentrionale il ne reste presque plus rien; du moins de ce côté les recherches n'ont pas été complètes. Du côté du Sud, on voit encore des détails charmants. Dans l'extrémité du narthex, en communication avec l'annexe, un homme traîne un âne, entouré de grappes de raisins; une gazelle le suit. Dans l'annexe du Sud, des paons alternent avec de grandes feuilles de nénuphar et le tout est entouré d'une grecque. L'impression d'ensemble est de rappeler immédiatement le style de la mosaïque de Kabr-Hiram que l'on a judicieusement rapproché du style épigraphique d'autres mosaïques de Mâdabâ [1].

Les explications qui vont suivre n'ont pour but que de donner un peu de lumière pour l'intelligence de la planche qui représente la mosaïque géographique (fig. 7412). De l'ensemble il faut déduire non seulement les parties qui sont remplacées par des carreaux ou par du ciment, mais encore ce qui a été restauré. Le reste est admirable d'exécution. Mais ici s'ouvre une discussion dont il faut dire quelque chose d'autant plus que, trente ans après la découverte et nonobstant les promesses multiples qu'il serait impertinent de rappeller, la reproduction en couleurs de la mosaïque se fait toujours attendre.

De cette mosaïque on a donc dit beaucoup de bien et beaucoup de mal. « L'exécution technique en est faible, le mosaïste ignore la perspective et rend comme il peut, par des procédés tout conventionnels, les traits saillants du pays et des localités qu'il figure à la façon des caricaturistes qui posent des têtes volumineuses sur de très petits corps. On a célébré la fidélité du dessin et le sens délicat des nuances chez le mosaïste : on a eu tort, on a mal compris, mal vu. Rien d'original dans cette œuvre qui n'est, en défi-

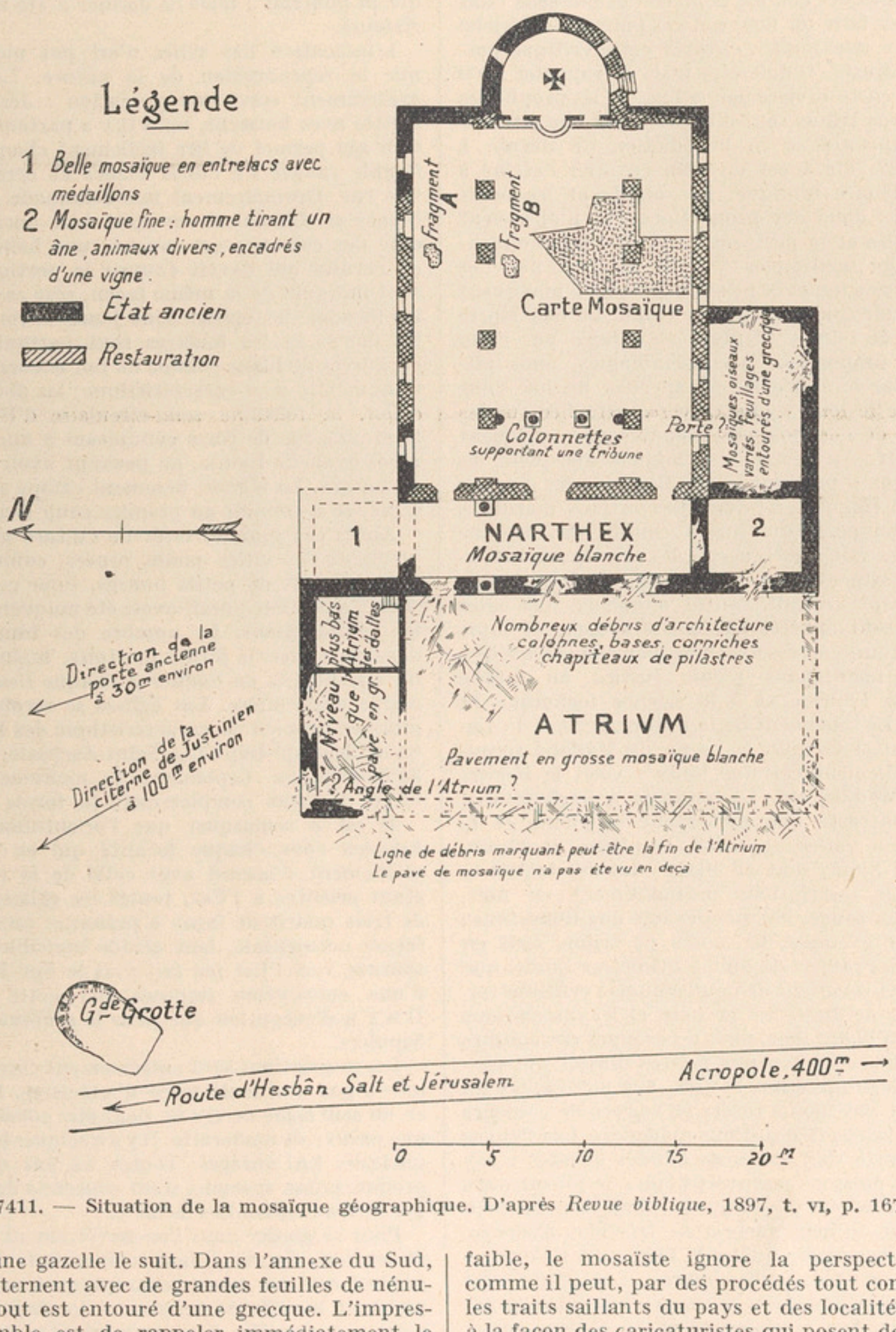

7411. — Situation de la mosaïque géographique. D'après *Revue biblique*, 1897, t. VI, p. 167.

[1] E. Michon, *L'inscription mosaïque de la basilique de Mâdebâ et la mosaïque de Kabr-Hiram*, dans *Revue biblique*, 1896, t. v.

nitive qu'une médiocre copie de la carte de Judée dressée par Eusèbe (*sic*) ou par un de ses disciples travaillant d'après une esquisse d'Eusèbe (*sic*). Aussi est-ce peine perdue de chercher à identifier les détails du plan de Jérusalem et des autres vignettes de villes; le dessinateur n'a voulu dresser qu'un *schema* et il n'était d'ailleurs pas en mesure de mieux faire; pour représenter Jérusalem (fig. 7415) il a tracé une enceinte et placé dedans quelques édifices en forme de basiliques comme il place des poissons dans le Nil pour en faire un fleuve et des palmiers à Jéricho pour simuler une forêt [1]. » Après cette critique passionnée et injuste, il doit être utile de rappeler qu'il s'agit d'une carte divisée par tribus, et les prophéties relatives à ces tribus sont indiquées par une citation biblique empruntée à la bénédiction de Jacob, à celle de Moïse, etc. C'est un plan cavalier destiné à illustrer l'histoire biblique. Les objets et les noms y sont tracés dans des proportions qui n'observent aucune échelle et la perspective y est toute conventionnelle. Les montagnes y sont figurées par des combinaisons de lignes et de couleurs qui ne manquent pas de produire sur l'œil l'effet voulu. La mer Morte est ondulée de teintes bleutées et animée par deux navires aux proportions invraisemblables, mais pittoresques. Sur le Jourdain, on aperçoit un bac dont le mât glisse le long d'une traverse attachée sur les deux rives, et des poissons gigantesques se jouent dans les eaux. Au désert, les palmiers marquent les oasis, et le lion y poursuit la gazelle. Dans les grandes villes, on distingue les principales artères marquées par des colonnades, qui furent comme on sait une des fiertés des villes antiques, et les principaux monuments se dessinent avec leur atrium et leur aspect général, tantôt arrondi, tantôt anguleux. Les cités secondaires sont figurées par une silhouette de murs flanqués de tours carrées avec une incroyable variété [2].

Rendons maintenant pleine justice au mérite artistique de l'œuvre et à la science technique de l'exécution. Le sentiment de la nature, écrit le P. Lagrange, y est si vif que les gens de Mâdabâ reconnaissent facilement certains lieux : voici le Kérak, voici le ou-Modjib, etc. Le mosaïste a parfaitement rendu le contraste que présentent la plaine et la montagne. La vallée de Ghor, la plaine de Saron, le désert du Sinaï, sont en blanc mat sur lequel se détachent les inscriptions ordinairement en noir, quelquefois en rouge, lorsqu'elles ont une importance spéciale. Par exemple, les noms de tribus sont en grandes lettres rouges de huit centimètres tandis que les autres lettres varient de deux à quatre centimètres. La montagne de Judée est en noir, et les inscriptions se relèvent en blanc clair, mais les croupes des collines sont en couleurs variées par petites masses qui dessinent bien les différentes assises. Les montagnes du Sinaï ne sont pas moins rosées et variées de couleurs que dans certaines descriptions modernes. Les fleuves et la mer Morte sont striés de bandes étroites et sinueuses. Des poissons jaunes et blancs se jouent dans le Jourdain : le Nil y ajoute des anguilles. Le bleu faisant défaut, la mer Morte a été très bien nuancée, comme nous la voyons quand le temps est à l'orage : fond vert avec des bandes noires. Les ponts sont jaunes comme les bateaux, ce qui semble indiquer des ponts de bois. Les mariniers sont de couleur rosée. Le chef-d'œuvre du mosaïste est la représentation du ou-Modjib (Arnon) et du ou-el Ahsa (Zared) profondément encaissés dans les montagnes : une ligne de cubes blancs cerclée de vert clair entre deux boudins vallonnés rend avec un tact exquis le filet d'eau qui serpente dans la verdure. Dans la vallée du Jourdain, une source vert clair forme un petit bassin dans un rocher brun d'où s'élancent des arbustes. Il faut admirer aussi les palmiers au tronc jaune écailleux avec les régimes de dattes rouges. La gazelle qui bondit dans la plaine regarde avec effroi le lion qui la poursuit : mais ce dernier a été complètement *restauré*.

L'indication des villes n'est pas moins heureuse que la reproduction de la nature. Le mosaïste a évidemment suivi une gradation : Jérusalem a été traitée avec honneur, mais il y a partout une convention qui permet de lire facilement chaque plan. Une double rangée de cubes blancs et ocre jaune trace une rue. Ordinairement une colonnade de cubes très blancs se détachant sur fond noir borde la voie. A côté des colonnes est couchée une bande rose rayée en carmin qui devait couvrir le portique. Les toits sont indiqués de la même façon, rose rayé de carmin; les façades des églises sont jaune citron au fronton; les portes et les fenêtres sont partout très noires, encadrées de blanc comme on fait encore en Palestine. Chaque cité a sa caractéristique; les obélisques d'Ascalon, la fontaine semi-circulaire d'Eleuthéropolis, la grande rue de Gaza conduisant à une basilique, la place ovale de Lydda, ne peuvent avoir été esquissés au hasard. Le Kérak, fièrement campé sur ses rochers à pic, se reconnaît au premier coup d'œil.

Après ces grandes cités de culture gréco-romaine, viennent des villes moins ornées, comme Nicopolis, Jamnia, puis de petits bourgs. Pour ces derniers, le souci de l'artiste paraît avoir été uniquement de varier les combinaisons. Le nombre des tours, la largeur des intervalles, la forme des toits, maint autre détail lui ont permis de donner à chaque lieu une physionomie particulière. Les églises se reconnaissent toujours et forment la caractéristique des Lieux saints : Saint-Jean-du-Baptême, Saint-Zacharie, Saint-Victor, Saint-Philippe. Cependant le monument de Saint-Élisée n'a pas complètement la forme d'une église.

Il est à remarquer que l'orientation des églises figurées dans chaque localité qui en possédait est pleinement d'accord avec celle de la carte; celle-ci étant orientée à l'Est, toutes les églises sont posées de trois quarts de façon à présenter aux regards leur façade occidentale, leur abside invisible étant censée tournée vers l'Est (en fait vers le Sud-Est, par suite d'une convention imposée par cette disposition). Il n'y a d'exception que pour le sanctuaire du Saint-Sépulcre.

Les inscriptions sont extrêmement correctes. On n'y relève pas une seule trace d'iotacisme. L'abréviation en un seul signe de OY ne peut être considérée comme une preuve de modernité. Il y a quelques lettres jointes, quelques KAI abrégés. Toutes les fois que l'I a une prononciation spéciale, il est couronné de deux points qui le font ressembler à un T.

Pour se guider dans l'enchevêtrement des légendes et des lieux figurés, il faut tenir compte de ce principe général que les noms géographiques sont systématiquement inscrits *au-dessus* des localités, grandes ou petites, auxquelles ils se rapportent; seuls, les textes explicatifs, quand il y en a, peuvent être disposés au-dessous et à côté.

[1] W. Kubitschek, dans l'organe de la Soc. de géogr. de Vienne, 1900, p. 335-380; cf. *Revue biblique*, 1901, t. x, p. 491-492, et un résumé trop confiant de S. Reinach, dans *Revue archéologique*, 1901, t. II, p. 439, qui admet l'existence d'une carte d'Eusèbe. — [2] Germer-Durand, *La carte mosaïque de Mâdabâ. Découverte importante*, in-4°, Paris, 1897, 12 planches, dont pl. III à IX donnent les différentes sections en photographie de 0,245 × 0,20; cf. H. Lammens, *Mâdabâ, la ville des mosaïques*, dans *Etudes*, 1897, t. LXXIII, p. 721-736; 1898, t. LXXIV, p. 44-61.

LETOUZEY ET ANÉ, ÉDIT.

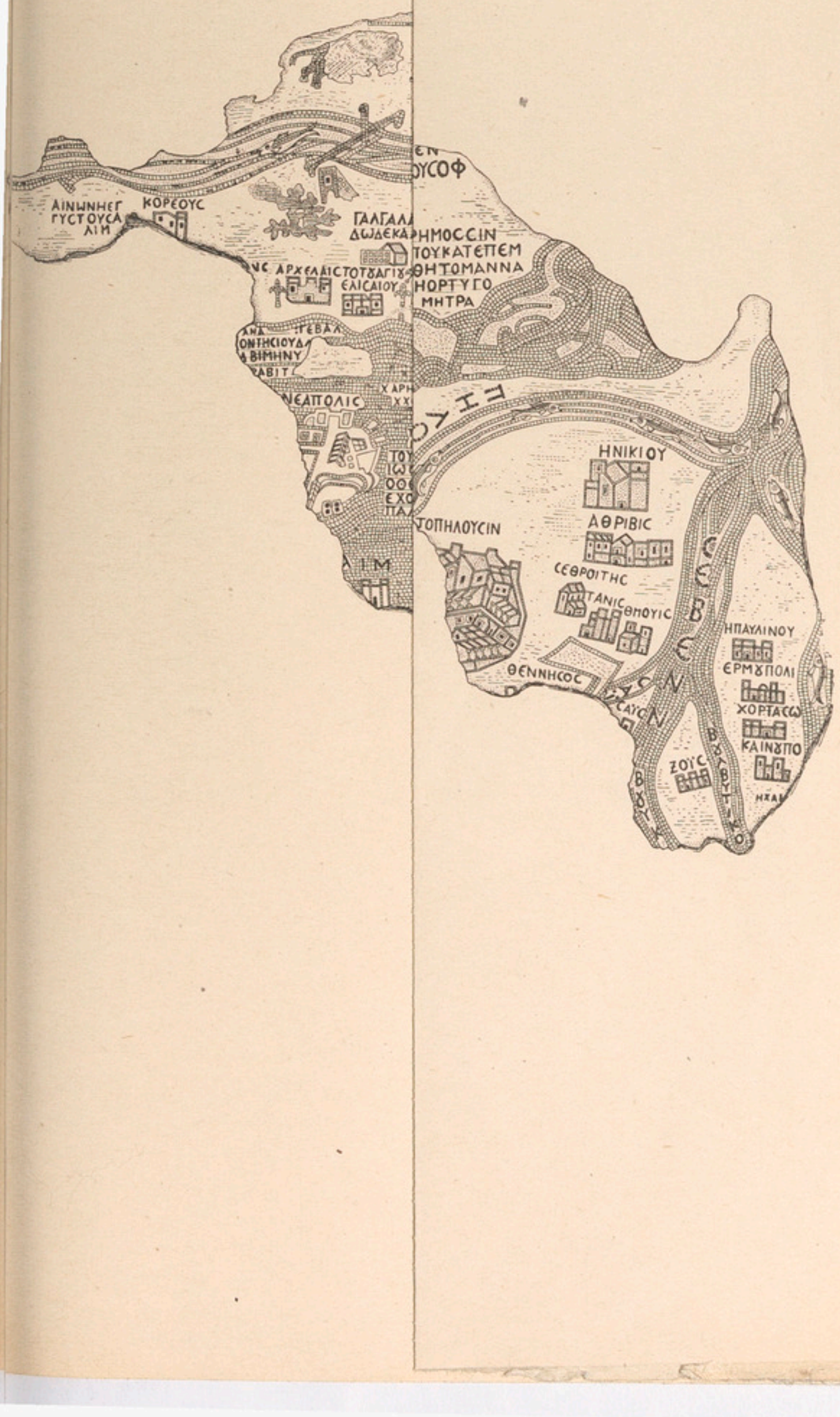

7412. — Carte géographique de Madaba en mosaïque.

En plus des villes actuellement existantes, la brochure de P. Cléophas affirme qu'avant les mutilations, des témoins y ont reconnu les villes d'Ephèse et de Smyrne; le P. Lagrange mentionne en outre Constantinople. Si cette affirmation est exacte, la carte aurait donc compris l'Asie Mineure au Nord, comme elle comprend la Basse-Egypte au Sud.

Dès le premier moment de la découverte, on n'avait pas manqué de reconnaître dans la carte de Mâdabâ l'utilisation directe et positive de l'*Onomasticon* d'Eusèbe de Césarée; aussi nous avons ici une carte spéciale de la Palestine pour l'Ancien et le Nouveau Testament. Au lieu cependant d'une élucubration abstraite ou d'une reconstitution historique telle quelle, le mosaïste a heureusement voulu nous montrer la Palestine ancienne à travers celle qu'il avait sous les yeux. Son œuvre comprend cent quarante noms et légendes, sur lesquels soixante-trois appartiennent à l'Ancien Testament, sept aux Évangiles et soixante ne sont pas scripturaires, bien que quelques-uns, Nicopolis, par exemple, s'appliquent à des localités bibliques. En utilisant l'*Onomasticon*, le mosaïste a toutefois su garder, vis-à-vis de sa source, sa pleine originalité. Le rapport de la carte de Mâdabâ avec l'*Onomasticon*, pour étroit qu'il soit, n'est pas aussi absolu qu'on le pourrait croire dès l'abord : en tout cas, il n'a rien de servile. Si les similitudes littéraires, la situation des localités, la reproduction même de certaines erreurs de l'*Onomasticon* établissent jusqu'à l'évidence son emploi immédiat, d'autre part, la quantité de noms étrangers à la géographie de la Bible, les divergences de tradition, l'importance donnée aux détails chrétiens et la préoccupation visible de traduire les particularités locales font non moins bien ressortir l'indépendance de l'artiste. La présence de légendes, telles que τὸ τέταρτον τὸ ἔνναton, et de nombreuses localités qui figurent dans les listes épiscopales permet de supposer qu'un *itinéraire* quelconque et les *Notitiæ episcoporum* ont pu compléter les informations documentaires; une connaissance personnelle de la Palestine demeure nécessaire chez le mosaïste, mais nous ne saurions discerner d'après quels principes il s'est guidé dans le choix des localités à reproduire. Il faut seulement éliminer toute hypothèse d'une reproduction de carte historique qui aurait été dessinée par Eusèbe. On ne saurait trop affirmer qu'un tel document est un mythe dont la naissance est due à une interprétation erronée de la καταγραφὴ τῆς πάλαι Ἰουδαίας ἀπὸ πάσης Βίβλιου, dont parle Eusèbe dans sa préface à l'*Onomasticon*. Il ne faut voir, dans cette καταγραφή que la simple transcription des noms bibliques faite au courant de la lecture des livres sacrés, avant la mise en ordre alphabétique, nous dirions à peu près le « catalogue sur fiches ».

Mais si la carte mosaïque a des rapports littéraires avec Eusèbe, elle n'a de point de contact avec nulle autre mosaïque géographique byzantine, ni rien de commun avec les cartes latines médiévales de la Palestine. Parmi ces cartes spéciales à la Palestine, la plus ancienne, faussement attribuée à saint Jérôme, ne peut remonter plus haut que le VIIe ou le VIIIe siècle. Ni sa géographie, ni son procédé de représentation ne coïncident avec la carte mosaïque. Dans l'examen qui va suivre on observera l'ordre des situations en allant du Nord au Sud et de l'Ouest à l'Est; les divisions n'ont rien de strictement géographique. Les majuscules donnent le texte conservé dans la mosaïque, les minuscules sont employées pour les restitutions, les points indiquent une lacune ne permettant pas une restitution, les mots sont séparés, les abréviations sont résolues, les ι n'ont pas de tréma; en l'absence de toute indication particulière il s'agit de lettres noires.

Du Jourdain à Naplouse :

AINΩN H ΕΓΓΥC ΤΟΥ CACHM. C'est la localité mentionnée par Joh., III, 23 : ἦν δὲ καὶ Ἰωάννης βαπτίζων ἐν Αἰνὼν ἐγγὺς τοῦ Σαλείμ, ὅτι ὕδατα πολλὰ ἦν ἐκεῖ. κ.τ.λ.; c'était le lieu où Jean administrait le baptême dans l'*Onomasticon* d'Eusèbe (édit. Lagarde), 229, 88 : δείκνυται εἰς νῦν ὁ τόπος ἀπὸ ἡ σημείων Σκυθοπόλεως πρὸς νότον πλησίον Σαλεὶμ καὶ τοῦ Ἰορδανου; cf. Stevenson, p. 57; Jacoby, p. 91-92.

KOPEOYC. C'est le Κορέαι de Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, XLIX sq. (édit. Niese); Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 83. Aujourd'hui Karâwa; cf. *Zeitschrift der deutschen Palästina-Vereins*, t. IV, p. 245-246; Bædeker, *Palaestina*, 3e édit., p. 169; Reland, *Palaest.*, p. 730; plusieurs cartes anciennes ont Corea.

ΦασαηλΙC. Cette restitution suppose que Phasaelis se trouvait au Nord d'Archélaïs, ce qui est contre toutes les opinions proposées. Mais d'après Josèphe, *Antiq.*, XVII, XXXIV, il semble qu'Archélaïs était à l'extrémité de l'aqueduc de Neara, ce qui correspond au site de *el-Aoudjé*, au sud de *Kh-Fasaïl*. Les degrés de Ptolémée sont trop incertains pour exiger qu'Archélaïs soit plus au Nord; cf. Ptolémée : Φασηλίς; M.-J. Lagrange, p. 169-170; Reland, *Palaest.*, p. 576, 953. C'est aujourd'hui *Aïn el-Fasaïl*, où se trouve un couvent. *Revue de l'Orient chrétien*, t. V, p. 42; Em. Schuerer, *Geschichte des jüdischen Volkes*, t. II^3^, p. 158; Jacoby, p. 85; Schulten, p. 81; *Revue biblique*, 1913, nouv. série, t. X, p. 237.

ΑΡΧΕΛΑΙC. Dans Ptolémée, V, 16 : Ἀρχελαις; cf. Josèphe, *Antiq.*, XVIII, XXII; *Bell. jud.*, II, IX, 1; Reland, *Palaestina*, p. 576; Le Quien, *Oriens christ.*, t. III, p. 673, en fait le siège d'un évêché; Jacoby, p. 85; Stevenson, p. 61-62.

Θ]ΑΝΑ[θα, plutôt que Θανα, car après le second *alpha*, il y a place encore pour deux lettres; cette forme serre de plus près la forme hébraïque originale; cf. Clermont-Ganneau, *Recueil*, t. II, p. 166; inscription de couleur blanche. Dans Eusèbe, *Onomasticon*, 261, 16 : Θηνά. La situation convient si parfaitement que la restitution n'est guère douteuse. L'hébreu a la vocalisation en *a*; aujourd'hui *Ta'na*; cf. M.-J. Lagrange, p. 170.

ΑΝΑ[τολικον ορι]ΟΝ ΤΗC ΙΟΥΔΑ[ιας], inscription de couleur blanche. Eusèbe, *Onomasticon*, 214, 61 : Ἀκραββείν, ὅριον τῆς Ἰουδαίας ἀνατολικόν; cette mention empruntée textuellement à Eusèbe permet de restituer avec certitude ce qui suit d'après le même passage : on notera seulement la différence de ι dans notre mosaïque pour Α dans Ἀκραβαττίνη.

Ακρα]ΒΙΜ Η ΝΥ [ν Ακ] ΡΑ ΒΙΤΤ [ινη], en couleur blanche. Eusèbe, *Onom.*, 214, 61, qui rapproche aussi ces deux noms : *Acrabim terminus Judaeae provinciae ad orientem... Est autem et vicus nunc usque grandis novem millibus a Neapoli contra orientem descendentibus ad Jordanem et Jerichum per eam quae appellatur Acrabittene*. S. Jérôme, dans I Macch., V, 3 : Ἀκραβαττήνη ἐν τῇ Ἰδουμαίᾳ; ici nous lisons Ἀκραβιττίνη, au lieu de Ἀκραβαττίνη, ce qui correspond exactement à la forme samaritaine *Akrabit;* cf. Clermont-Ganneau, *Recueil*, t. II, p. 166; Stevenson, p. 65; Jacoby, p. 85; Reland, *Palaest.*, 191, 543.

ΝΕΑΠΟΛΙC, originairement blanc, mais noirci par le feu, comme toute cette partie de la mosaïque à la lisière de la fracture, signalée comme une grande ville : c'est en effet *Flavia Neapolis*, construite sous Vespasien, à la place de Sichem, près du mont Garizim. Ptolémée, V, 16, 5. Ps-Bède, dans *P. L.*, t. XCII, col. 1040 : *Sichem civitas Jacob nunc Neapolis dicta juxta sepulcrum Joseph, quae a filio Emor regis sui vocabulum sumpsit* (Gen., XXXIII, 34), *juxta quam dominus Sama-*

ritanae mulieri ad puteum loquitur, ubi nunc ecclesia fabricata est a latere montis Garizim; cf. Stevenson, p. 62-64; Jacoby, p. 80-81. C'est aujourd'hui Naplouse.

[Κληρος Εφρ]AIM, lettres rouges de 0.08 cent.

Du Jourdain à la mèr :

ΓΑΛΓΑΛΑ ΤΟ ΚΑΙ ΔΩΔΕΚΑΛΙ ΘΟΝ. Eusèbe, *Onomasticon,* 243, 54, où cependant l'appellation secondaire ici mentionnée ne se trouve pas, quoique le monument de pierre soit indiqué : Γάλγαλα. ἡ αὐτή ἐστι τῇ ἀνωτέρω κειμένῃ Γαλγὼλ πρὸς ἡλίου ἀνατολαῖς τῆς πάλαι Ιεριχὼ εἴσω τοῦ Ἰορδάνου, ἔνθα περιέτεμεν Ἰησοῦς τοὺς ἀπὸ τοῦ λαοῦ, καὶ τὸ πάσχα ἤγαγεν, καὶ πρώτως σίτου μετέλαβον ἐκλιπόντες τὸ μάννα καὶ ἔστησαν τοὺς ἀπὸ τοῦ Ἰορδάνου λίθους. ἐν ταύτῃ πρῶτον κατέμεινεν ἡ σκηνὴ τοῦ μαρτυρίου. καὶ γέγονε κλήρου φυλῆς Ἰούδα. δείκνυται ὁ τόπος ἔρημος ὡς ἱερὸς θρησκευόμενος. και ἄλλη δὲ ἔοικεν εἶναι Γάλγαλα περὶ τὴν Βαιθήλ. Saint Jérôme dit que Galgala est situé *ad orientem plagam antiquae Jerichus cis Jordanem, ubi Jesus secundo populum, circumcidit et pascha celebravit et deficiente manna triticeis panibus usus est Israël.* Les douze pierres dont parle la mosaïque, enchaînées dans le mur d'une maison sont celles qui sont représentées sur la mosaïque. *In ipso loco,* écrit encore saint Jérôme, *lapides quoque, quos de alveo Jordanis tulerant, statuerunt; ubi et tabernaculum testimonii fixum multo tempore fuit... ostenditur usque hodie locus desertus in secundo Jerichus milliario ab illius regionis mortalibus miro cultu habitus.* Le pseudo-saint Antonin parle d'une basilique élevée en ce lieu, *lapides vero illi, quos levaverunt filii Israël de Jordane. non longe a civitate Jericho positi sunt in basilica post altare et ante basilicam est campus...* Plus tard, au temps du pèlerinage de Willibald, l'église était *lignea* et non *magna;* cf. Stevenson, p. 58; Jacoby, p. 86-87; Zanecchia, *La Palestina d'oggi studiata e descritta nei suoi santuari e nelle sue località bibliche e storiche,* in-8°, Roma, 1896, t. II, p. 33-34; Fr. Liévin, *Guide de la Terre Sainte,* 1887, t. II, p. 296-297.

ΤΟ ΤΟΥ Α ΓΙΟΥ ΕΛΙCAIOY. On pourrait traduire : Saint-Élisée. L'article neutre dans ce cas et dans les cas semblables est indéterminé : il signifie en général un lieu consacré par un souvenir ou un culte; selon les cas, un monastère ou une église. Ces lieux saints ne sont pas mentionnés dans Eusèbe. Les renseignements de la mosaïque n'en sont que plus précieux. Elle ne mentionne aucun des couvents qui furent fondés si nombreux dans la vallée du Jourdain dès la fin du Ve siècle. On a figuré ici un édifice consacré à Elisée que Théodosius constatait vers 530. *De Hiericho usque ad fontem Helysaei milia II; ubi erat domus Raab publicanae... memori asancti Helysaei, ubi fontem illum benedixit, ibi est et super ipsa memoria ecclesia fabricata est;* dans le pseudo-Antonin de Plaisance : *fons aquae, quam inculcavit Eliseus irrigat omnem Hiericho;* M.-J. Lagrange, p. 170; Stevenson, p. 61; Jacoby, p. 85.

ΓΕΒΑΛ, et un peu plus à l'occident, ΓΑΡΙΖΕΙΝΙ, en couleur blanche. La mosaïque appuie ici l'opinion d'Eusèbe, *Onomasticon,* 242, 79, qui plaçait près de Galgala les deux célèbres montagnes des bénédictions et des malédictions (Deut., XI, 29) et accusait d'erreur les Samaritains qui les montraient des deux côtés de Naplouse, ces deux montagnes étant trop éloignées entre elles pour qu'on puisse s'entendre de l'une à l'autre. Le mosaïste a mis très près l'une de l'autre ΓΕΒΑΛ et ΓΑΡΙΖΕΙΝΙ, mais il a aussi constaté comme un fait la géographie des Samaritains, en les mentionnant aussi plus éloignées l'une de l'autre, et encadrant la vallée de Sichem. M.-J. Lagrange, p. 170; Stevenson, p. 62; Jacoby, p. 80.

ΤΟΥΡ ΓΩΒΗΛ et ΤΟΥΡ ΓΑΡΙΖΙΜ, en couleur blanche. *Tour* est un mot araméen qui signifie « montagne »; cf. Calcalschandi, *Geographie und Verwaltung Aegyptens,* trad. Wüstenfeld, p. 100; ce mot s'était probablement attaché au nom propre et en était devenu inséparable comme dans les formes Mont-Blanc, Mont-Cassin, etc. M.-J. Lagrange, p. 170; Stevenson, p. 62; Jacoby, p. 80.

CΗΛΩ ΕΝΘΑ Η ΚΙΒΩΤΟC, cubes de couleur blanche. Eusèbe, *Onomasticon,* 293, 42 : Σηλώ. φυλῆς Ἐφραΐμ. ἐν ταύτῃ κατέμεινεν ἡ κιβωτὸς τὸ πρὶν μέχρι των χρόνων Σαμουήλ, ὡς ἀπὸ σημείων ιϐ' ἐν τῇ Ἀκραβαττινῇ; Theodorius (édit. Geyer, *Itinera,* p. 139) : *De Hierusalem usque in Silona ubi fuit arca testamenti Domini, milia VIII;* Pierre Diacre (*ibid.,* p. 114) : *Miliario autem vigesimo a Sychem est templum destructum in Silo ubi est et sepulcrum Heli sacerdotis.* Les mots tracés sur la carte sont placés au sud d'*Acrabim* et peuvent bien indiquer *Seitoun* comme place de l'arche, mais alors il faut reconnaître qu'ils auraient été mieux placés au Sud de l'Ebal et du Garizim auxquels nous revenons maintenant. La légende fait allusion à Josué, XVIII, 1. Selo est aujourd'hui *Kirbet-Sêlum;* cf. M.-J. Lagrange, p. 171; Stevenson, p. 65; Jacoby' p. 84-85.

En nous reportant un peu plus au nord :

[συ]ΧΑΡ Η ΝΥΝ[συ]ΧΧΩΡΑ. Ce dernier mot] qu'on restitue [συ]χχωρα, ou bien [Ασ]χχωρα [Ασυ]χχωρα, second nom de *Sychar,* doit être rapproché pour la vocalisation de la forme samaritaine *Kariat 'Askur,* employée concurremment avec la forme *'Askar;* cf. Clermont-Ganneau, *Recueil,* t. IV, p. 274, et note 2; Eusèbe, *Onomasticon,* p. 296, 26 : Συχάρ. πρὸ τῆς Νέας πόλεως πλησίον τοῦ χωρίου οὗ ἔδωκεν Ἰακὼϐ Ἰωσὴφ τῷ υἱῷ αὐτοῦ. ἐν ᾗ ὁ Χριστὸς κατὰ τὸν Ἰωάννην τῇ Σαμαρείτιδι παρὰ τῇ πηγῇ διαλέγεται. καὶ ὡς ἔτι νῦν δείκνυται. Le Pèlerin de Bordeaux écrit au sujet de ce groupe : *Civitas Neapolis; ibi est mons Garizim... Inde ad pedem ipsius locus est cui nomen est Sichem. Ibi est monumentum ubi positus est Joseph in villa quam dedit ei Jacob pater ejus... Inde passus mille locus est cui nomen Sichar, unde descendit mulier Samaritana ad eundem locum, ubi Jacob puteum fodit ut de eo aquam impleret et d. Jesus Christus cum ea locutus est* (édit. Geyer, p. 20); dans le pèlerinage de sainte Paule (p. 37) on lit : *transivit Sichem non ut plerique errantes legunt, Sichar, quae nunc Neapolis appellatur.* Saint Jérôme, traduisant l'*Onomasticon* d'Eusèbe, place à Sichar, près de Neapolis, le puits de la Samaritaine où *nunc ecclesia fabricata est,* et dans le pèlerinage de sainte Paule, il écrit encore : *transivit Sichem... et ex latere montis Garizim extructam circa puteum Jacob intravit ecclesiam.* Phocas (*P. G.,* t. CXXXIII, col. 941) dit que Συχὰρ ἡ μετὰ ταῦτα κληθεῖσα Νεάπολις. Dans l'ancienne version du *Liber de* XII *gemmis* on lit ceci : *Quidam vero putaverunt, qui non diligenter scrutati sunt litteras, maxime qui de Samaritanis oriuntur, ne forte Garizim non sit, qui adjacet Sicimis, quae Sicima et Sichem dicitur, habens ex adverso Sichar, urbem Samaritanorum, in quam ingressus est Dominus, unde Samaritana illa mulier egressa invenit eum sedentem apud puteum. Nunc autem Sicima Neapolis appellatur, civitas opulentissima Palaestinorum.* Bède dit que cette église était *quadrifida, hoc est in crucis modum facta in cujus medio fons Jacob* 40 *cubitis altus de quo Dominus aquam a muliere samaritana petere dignatus est.* Silvia dit qu'elle se trouve à deux milles de Neapolis; enfin à l'époque carolingienne, le *Commemoratorium de casis dei* donne au sanctuaire en question le nom d'*ecclesia magna;* cf. Smith, *The histor. geogr. of the Holy Land,* p. 370; Conder, dans *Palestine Exploration Fund,* 1878, p. 114; Reland, *Palaest.,* p. 1025; Stevenson, p. 63-64; Jacoby, p. 81-82. Au Sud, et entre les deux montagnes :

ΟΠΟΥ Η ΠΗΓΗ ΤΟΥ ΙΑΚΩΒ. Joh., IV, 6 : le puits

de Jacob, c'est-à-dire le puits de la Samaritaine. Theodosius (p. 137) : *De Hierusalem in Ramatha, ubi requiescit Samuhel milia V*; cf. le Pèlerin de Bordeaux, *Itinera*, édit. Geyer, p. 20; Antonin, p. 162; Adamnan, p. 270; Jacoby, p. 83.

CYXEM H KAI CIKIMA KAI CAΛHM. Eusèbe, *Onomaticon*, 290, 55 : Συχὲμ ἡ καὶ Σίκιμα ἢ και Σαλήμ. πόλις Ἰακὼβ νῦν ἔρημος. δείκνυται δὲ ὁ τόπος ἐν προαστείοις Νέας πόλεως, ἔνθα καὶ ὁ τάφος δείκνυται τοῦ Ἰωσήφ, και παράκειται. καθεῖλεν, κ.τ.λ., 291, 84 : Σαλήμ. πόλις Σικίμων, ἥτις ἐστὶ Συχέμ, ὡς φησιν ἡ γραφὴ. C'est aujourd'hui un village nommé *Salim*; cf. Jacoby, p. 81.

TO TOY IWCHΦ, sans le mot ἁγίου, lieu consacré à Joseph; cf. Jos., XXIV, 32 : καὶ τὰ ὀστᾶ Ἰωσὴφ ἀνήγαγον οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ ἐξ Αἰγύπτου καὶ κατώρυξαν ἐν Σικίμοις, ἐν τῇ μερίδι του ἀγροῦ οὗ ἐκτήσατο Ἰακὼβ παρὰ τῶν Ἀμορῥαίων τῶν κατοικούντων ἐν Σικίμοις ἀμνάδων ἑκατὸν, καὶ ἔδωκεν αὐτὴν Ἰωσὴφ ἐν μερίδι; cf. Gen., XLVIII, 22; Eusèbe, *Onomasticon*, 297, 26; Le Pèlerin de Bordeaux (édit. Geyer, p. 20) dit : *Inde ad pedes montis ipsius locus est, cui est nomen Sechim. Ibi positum est monumentum, ubi positus est Joseph in villa, quam dedit Jacob pater ejus ;* Theodosius (*ibid.*, p. 137) : *De Bethsaïda usque in Samaria quæ dicitur modo Neapolis, milia XVIII. Ibi est puteus, quem fabricavit Jacob ibi sunt ossa sancti Joseph;* Adamnam (*ibid.*, p. 270). Mais le pseudo-Antonin (*ibid.*, p.179) veut que les cendres de Joseph reposent *ad ilicem Mambre;* enfin Pierre Diacre (*ibid.*, p. 111) dit que les os de Joseph sont enterrés *in sua ecclesia separatim*, près d'Hébron; cf. Jacoby, p. 82.

IWCHΦ EYΛOΓHCEN CE O ΘEOC EYΛOΓIAN ΓHC EXOYCHC ΠANTA KAI ΠAΛIN· AΠ'EYΛOΓIAC KYPIOY H ΓH AYTOY. Lettres rouges de 0 m. 04 à 0 m. 05. Bénédictions empruntées aux textes de la Genèse, XLIX, 25, et du Deutéronome, XXXIII, 13. Lagrange, p. 171; Jacoby, p. 80, Stevenson, p. 64.

ΘEPACΠIC répondrait assez bien pour le nom et pour la position aux ruines de *Deir ʿAsfîn*, au Sud-Ouest et non loin de Kalansaoué. L'on sait que le mot arabe *Deir* est un emprunt d'origine araméenne; par conséquent il n'y aurait pas lieu d'être surpris de le voir employé dans la toponymie syrienne antérieurement à la conquête arabe; cf. Clermont-Ganneau, *Recueil*, t. II, p. 166; Jacoby, p. 72.

BETOMEΛΓEZIC. Le P. Lagrange avait fait suivre ce nom d'un point d'interrogation, sans plus; Ch. Clermont-Ganneau, *op. cit.*, t. II, p. 166, écrivait que ce nom « est très difficile à déterminer » et s'engageait dans deux pages de conjectures et de considérations ne conduisant à rien d'absolument décisif, mais qu'on ne peut omettre cependant de rappeler. Ce nom, tel qu'il est placé sur la carte entre Théraspis et Aditha, semble avoir dû se trouver quelque part dans la région avoisinant Medjdeb Yâba. Le nom offre une analogie remarquable avec celui d'un casal des croisés, *Bethmelchi* ou *Bethmelchis*, qui n'a pas été identifié jusqu'à ce jour, mais semble avoir été justement situé dans la région voulue. Il faut entrer ici dans quelques détails.

Une bulle de Grégoire IX, de 1227 [1], confirmant les privilèges de l'église de Bethléem, mentionne, parmi les possessions de cette église : au casal de Sainte-Marie, huit charrues de terre, et les casaux de *Bethmelchi*, de Heberre et de Luban. Le document parle, immédiatement avant, du territoire de Ramlé, et, immédiatement après, de Jaffa et du fleuve Eleutherus. C'est déjà une première indication sur la région où se trouvait ce groupe de quatre casaux dont l'un, *Bethmelchi* rappelle passablement le nom de *Betomelgezis*. C'est à tort qu'on a voulu reconnaître le *Bethmelchi* médiéval dans *Kafr Mâlek*, au Sud-Est de Sindjil, village tout à fait différent, qui était parfaitement connu des croisés sous son nom exact (*Cafermelic, Cafarmelech*).

Voici la preuve formelle que le casal de Sainte-Marie se trouvait bien dans les régions indiquées plus haut. Par un acte en date de 1167 [2], Baudouin de Mirabel vend à Gilbert d'Aissailly, grand-maître de l'hôpital, au prix de trois mille besants, le *casal de Sainte-Marie*, contigu au territoire de Belfort [3]. Il n'y a pas de doute qu'il s'agit bien de notre casal, car le document ajoute cette réserve instructive : *excepta terra S. Marie de Bethleem infra territorium predicti casalis jacente.* On a vu par la bulle que l'église de Bethléem possédait une terre dépendant du casal de Sainte-Marie.

Dans un autre document, le casal de Sainte-Marie est associé à celui de Caphaer, qui, ainsi qu'on le voit par ailleurs, dépendait de la seigneurie de Ramlé, et est peut-être *El-Kefr*, au Nord de ʾAboûd.

Toutes ces indications concordent pour nous reporter dans la direction de Medjdel Yâba. En examinant le terrain dans cette région, Clermont-Ganneau y a relevé un groupe de localités dont les noms répondent bien aux noms requis. C'est d'abord, *el-Loubbân* = Luban, au Nord-Ouest et tout près de Rentis. C'est ensuite Khirbet-*el-Biré* = Heberre, au Sud-Ouest de Rentis. Au Sud d'El-Biré, il y a une ruine Khirbet Aly *Malkina* qui a peut-être conservé en partie le nom de *Bethmalchi*; peut-être est-ce là également qu'il conviendrait de mettre la *Betomelgezis* de la mosaïque de Mâdabâ; cf. Clermont-Ganneau, *Recueil*, t. II, p. 166-168; Jacoby, p. 71, Stevenson, p. 66.

De Jéricho aux montagnes de Jérusalem :

IEPIXW, Dans une ceinture de palmiers; cf. Reland, *Palaest.*, p. 383; Le Quien, *Oriens christianus*, t. III, col. 653; *Revue de l'Orient chrétien*, t. IV, p. 529, 532; t. V, p. 23; Stevenson, p. 61.

BEΘABAPA, noir; TO TOY AΓIOY IWANNOY TOY BAΠTICMATOC, cubes rouges : Bethabara. Souvenir du lieu où saint Jean administrait le baptême. Eusèbe, *Onomasticon*, 240, 11, place Βηθαβαρά au delà du Jourdain, le mosaïste en deçà. Voici le texte d'Eusèbe : Βηθαβαρᾶ. ὅπου ἦν Ἰωάννης βαπτίζων, πέραν τοῦ Ἰορδάνου. καὶ δείκνυται ὁ τόπος, ἐν ᾧ καὶ πλείουσ τῶν ἀδελφῶν εἰς ἔτι νῦν τὸ λουτρὸν φιλομοῦνται λαμβάνειν. Le Pèlerin de Bordeaux (édit. Geyer, p. 24) écrit que *Inde* (de la mer Morte) *ad Jordane, ubi Dominus a Johanne baptizatus est milia quinque, Ibi est locus super flumen, monticulus in illa ripa, ubi raptus est Helias in cælo.* Etheria ne fait pas mention de cette localité, mais le pseudo-Antonin écrit : *Ex hoc* (de Samarie) *penimus in loco ubi baptizatus est Dominus noster. In ipso loco transierunt filii Israhel. In ipso loco est mons Hermon modicus qui legitur in palmo.* La situation admise par le mosaïste, en deçà du Jourdain, concorde avec la place du monastère actuel de Saint-Jean. Theodosius mentionne (édit. Geyer, p. 145) l'église bâtie par l'empereur Anastase (491-518) : *In loco, ubi Dominus baptizatus est, ibi est una columna marmorea, et in ipsa columna est crux ferrea, ibi est et ecclesia sancti Johannis Baptistæ, quam fabricavit Anastasius imperator;* cf. Lagrange, p. 171; Jacoby, p. 87-90; Stevenson p. 59-60.

[1] Riant, *Etudes sur l'histoire de l'Eglise de Bethléem*, t. I, p. 144 : *In casale Sancte-Marie, octo carrucatas terre, casalia Bethmelchi, Heberre et Luban.* — [2] *Cartul. général de l'ordre des hospitaliers*, édit. Delaville Le Roulx, t. I, p. 255, n. 371. — [3] *Casale quod appellatur Sancte-Marie contiguum territorio Bellifortis.* Un des signataires de l'acte, Isaac de Naalein, était originaire d'un casal de la région, (*Na'leîn* au Nord et tout près de Médié (Modin). *Cartul.*, n. 388.

ΑΙΝΩΝ ΕΝΘΑ ΝΥΝ Ο ΣΑΠΣΑΦΑΣ. Tout auprès une plante indique la présence d'une source. Le mosaïste nous indique ici une tradition sur Ainon parallèle à celle d'Eusèbe, qui ne connaissait qu'Ainon près de Salem. Sapsaphas est la transcription de l'araméen *Sapsapha*, « le saule ». L'endroit correspond exactement au Σαψας de Jean Mosch (*P. G.*, t. LXXXVII, col. 2853) où il faudra rétablir la vraie leçon. Il y avait en ce lieu une avenue où un vieil anachorète avait eu une révélation de saint Jean-Baptiste. Le précurseur lui avait dit que le lieu était plus saint que le Sinaï, puisqu'il avait été souvent honoré de la présence du Sauveur qui venait l'y visiter. La caverne avait été transformée en église pour le service des moines. Jean Mosch ne dit pas qu'on ait bâti une église, et précisément le mosaïste marque simplement un objet rond qui pourrait être une caverne. Si nous savions quand ce lieu saint a commencé d'être fréquenté, nous aurions une date extrême pour la mosaïque. Le traducteur latin donne à l'archevêque de Jérusalem, anonyme en grec, le nom d'Elie. Elie gouverna de 494 à 513, date de son exil, mais où le traducteur a-t-il pris ce renseignement? On ne sait pas non plus quand a été fondée la laure d'Eustorge d'où sortait le vieillard que le latin nomme Jean; cf. M.-J. Lagrage, p. 171; Jacoby, p. 92-93; Stevenson, p. 49.

ΑΛΩΝΑΤΑΘ Η ΝΥΝ ΒΗΘΑΓΛΑ. Eusèbe, *Onomasticon*, 236, 32 : Βὴθ'Αγλά. φυλῆς Βενιαμίν. Le nom ancien qui se cache dans la légende n'est autre que Ἄλων 'Ατάθ = Ἄλων (Ἄλως) 'Ατάδ « l'aire d'Atad » (Gen., L, 10). Le mosaïste n'a fait que suivre ici une tradition omise, il est vrai par Eusèbe, mais rapportée en toutes lettres par saint Jérôme dans sa version de l'*Onomasticon*, au mot *Area Atad... nunc vocatur Bethagla*, tradition bizarre d'après laquelle la fameuse localité biblique aurait été, en effet, identique à *Bethagla*, localisé à *Beth Hoglah;* cf. Robinson, *Biblical researches in Palestine*, in-8°, London, 1856, t. I, p. 544 sq.; V. Guérin, *La Palestine, Samarie*, t. I, p. 53 sq.; Buhl, *Geographie von Palaestina*, p. 180, note 525; Holzinger, *Kurzer Handkommentar zur Alt. Test.*, p. 265; Stevenson, p. 60; Jacoby, p. 87; Ch. Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéol. orient.*, t. II, p. 168, t. IV, p. 274.

ΕΦΡΩΝ Η ΕΦΡΑΙΑ ΕΝΘΑ ΗΛΘΕΝ Ο ΚΥΡΙΟΣ. Cf. Joh., XI, 54, II Paral., XIII, 19; Eusèbe, *Onomasticon*, 254, 54 : 'Εφρών. φυλῆς 'Ιούδα. καὶ ἔστι νῦν κώμη 'Εφραΐμ μεγίστη περὶ τὰ βόρεια Αἰλίας ὡς ἀπὸ σημείων κ'; *Onom.*, 527, 24 : 'Εφραΐμ. ἐγγὺς τῆς ἐρήμου. ἔνθα ἦλθεν ὁ Χριστὸς μετὰ τῶν μαθητῶν. κεῖται καὶ ἀνωτέρω 'Εφρών. Eusèbe et saint Jérôme identifient ces deux noms, le second, dans la traduction latine, s'écrit *Ephraea* comme dans la mosaïque. C'est le lieu où le Sauveur se retira avant la Passion. Dans la Bible hébraïque on lit *Efrôn*. Il se pourrait que le lieu correspondît avec l'actuel *Taibé*, à peu de distance de Remmon, vers le Nord; cf. Robinson, *Biblical researches*, t. I, p. 447; V. Guérin, *Palestine, Judée*, t. III, p. 47; Jacoby, p. 83-84.

CA... Le petit édifice qui accompagne cette inscription tronquée est placé dans une vallée qui va de Jérusalem à la mer Morte. Serait-ce le Cédron et le monastère de Saint-Sabas, dédié en 491 par le patriarche Salluste? Cf. M.-J. Lagrange, p. 172; Stevenson, p. 68, y voit le début de *Sara* ou *Samaraïm*, ville située aux confins de la tribu de Benjamin, à peu de distance de Jéricho.

ΑΙΛΑΜΩΝ ΕΝΘΑ ΕΣΤΗ Η ΣΕΛΗΝΗ ΕΠΙ ΤΟΥ ΝΑΥ[η. Cf. Josüé, X, 12; XIX, 42; XXI, 24; III Reg., IV, 9 : 'Ελών; *cod. Alexandrinus*, Αἰαλών; une tablette de Tell-el-Amarna présente les formes *Jaluna* et *Aialuna*, aujourd'hui vraisemblablement *Jâlo*. Ailamon est le lieu où Josüé dit au soleil *contra Gabaon ne movearis, et luna contra vallem Ajalon* (Jos., X, 12). Saint Jérôme dit que *Ajalon vallis atque praeruptum super quod, orante quondam Jesu, luna stetit juxta villam quæ usque nunc Ajalon dicitur contra orientem Bethelis, tribus ab ea millibus distans*. Quelques Juifs attaquaient le récit biblique au nom de la tradition massorétique : *porro Hebraei adfirmant Aialon vicum esse juxta Nicopolim in secundo lapide pergentibus Aeliam* (*Onom.*, 89, 28). Mais le mosaïste s'en tient à la tradition recueillie par Eusèbe, 216, 19 : Αἰλώμ. φάραγξ, κα θ' ἧς ἔστη ἡ σελήνη εὐξαμένου 'Ιησοῦ ἐγγὺς κώμης ἔτι νῦν Αἰλὼν καλουμένης, ἐξ ἀνατολῶν Βαίθηλ, σημείοις τρισὶ διεστωσα. παράκεινται δὲ αὐτὴ Γαβαὰ καὶ 'Ραμαὰ πόλεις Σαούλ. D'après cela, on voit que, pour Eusèbe, le miracle se place à trois milles à l'orient de Béthel, près de Gabaa et de Rama. Pourtant il écrit ΑΙΛΑΜΩΝ au lieu de Αἰλώμ.. Cette tradition paraît faire allusion à *Almon*, aujourd'hui *Almit*, à plus de trois milles de Béthel, mais près de Gabaa et de Rama. Si elle était exacte, il faudrait remplacer *Aialon* du texte massorétique par *Almon*, et les circonstances du miracle se comprendraient mieux; cf. M.-J. Lagrange, p. 172; Stevenson, p. 68, Jacoby, p. 84.

ΡΕΜΜΩΝ. Eusèbe, *Onomasticon*, 287, 98 : 'Ρεμμών. φυλῆς Συμεὼν ἢ 'Ιούδα. νῦν 'Ρεμμών ἐστι πλησίον Αἰλίας κώμη ἐν βορείοις ἀπὸ σημείων ιε'. C'est aujourd'hui *Rammun;* cf. Stevenson, p. 67; Jacoby, p. 83; Buhl, *Geogr. v. Paläst.*, p. 100; Reland, *Palaest.*, p. 969-973; Neubauer, *Géogr. du Talmud*, p. 118.

ΛΟΥΖΑ Η ΚΑΙ ΒΕΘΗΛ. Eusèbe, *Onomasticon*, 274, 2, qui lui applique les noms de Βαιθὴλ, Βηθὲλ et Βηθὴλ. et saint Jérôme ajoute : *parvus vicus, sed et ecclesia aedificata est ubi dormivit Jacob pergens Mesopotamiam*. Le lieu s'appelait *Luza*, avant que Jacob y eût la vision de l'échelle (Gen., XXVIII, 10-22, XXXV, 1), ensuite de laquelle le patriarche consacra une pierre, et le lieu s'appela désormais Béthel. Suivant l'ancienne tradition le lieu se trouvait au Sud de Silo (Jud., XXI, 19) et au Nord de Rama (Jud., IV, 5). C'est aujourd'hui *Betin.;* cf. V. Guérin, *Judée*, t. III, p. 16 sq.; Stevenson, p. 66-67; Jacoby, p. 83.

ΓΟΦΝΑ. Josué, XVIII, 24; Eusèbe, *Onomasticon*, 300, 1; Ptolémée, v. 16 : Γοῦφνα. C'est aujourd'hui *Djifna;* Clermont-Ganneau, *Recueil*, t. II, p. 168, et t. IV, p. 275 : « Il n'est nullement démontré que Γοφνά figure sur la carte à titre de représentant de *Nahel Eskol* (comme l'a soutenu Schulten). Eusèbe lui-même fait la plus expresse réserve : Ζητεῖται δὲ εἰ ἀληθὴς ὁ λόγος, au mot Φάραγξ Βότρυος, sur la tradition rapportée par lui à propos de ce nom de lieu. D'ailleurs la carte inscrit maintes localités auxquelles ne se rattache aucun souvenir biblique. »

PAMA, en cubes blancs. Eusèbe, *Onomasticon*, 287, 1 : 'Ραμά. φυλῆς Βενιαμίν. πόλις Σαούλ., ἀπὸς' σημείων εἰς βορρᾶν ἀπέναντι Βαιθήλ. μέμνηται αὐτῆς καὶ 'Ιερεμίας; entre Sichem et Rama se trouvait le puits de Jacob que mentionnent le Pèlerin de Bordeaux (édit. Geyer, p. 20) et Theodosius (p. 137). D'après Robinson, *Biblical researches*, t. I, p. 576, et V. Guérin, *Samarie*, t. I, p. 190 sq., Rama correspond aujourd'hui à Er-Râm, tandis que Clermont-Ganneau, *Recueil*, t. II, p. 168, écrit : « Quant à PAMA, je ne parviens pas à en déterminer l'emplacement. »

ΓΑΒΑΩΝ, en cubes blancs. Eusèbe, *Onomasticon*, 243, 6 : Γαβαών. ὅθεν ἐλθόντες οἱ Γαβαωνῖται ἱκέται γίνονται τοῦ 'Ιησοῦ κ.τ.λ. παράκειται δὲ τῇ 'Ραμά. Pierre diacre dit : *Gabaon non longe est ab Hierusalem quam expugnavit Jesus*. Pour V. Guérin, *Judée*, t. I, p. 385, c'est *El-Djib;* pour Clermont-Ganneau, *Recueil*, t. II, p. 168, c'est *Djibia;* pour Jacoby, p. 83, c'est *el Ghib am Wadi Suleman*; et peut-être est-ce, en définitive, le même nom.

ΑΡΜΑΘΕΜ Η ΑΡΙΜΑΘΕ, en cubes blancs. Joh., XIX, 38; Luc., XXIII, 51. D'après Eusèbe, *Onomasticon*, 225, 12, cette localité est toute proche de Lydda, mais le mosaïste, en la plaçant au cœur de la montagne, à droite de Sichem, semble la rapprocher très étroitement de Gabaon et de Rama, comme fait Theodosius. C'est ici toute la question du site d'Arimathie qu'il faudrait traiter; cf. Guérin, *Palestine, Judée*, t. I, p. 48 sq.; Robinson, *Biblical researches*, t. III, p. 40 sq.; Zanecchia, *La Palestina*, t. I, p. 69 sq.; t. II, p. 306 sq.; Stevenson, p. 65; Jacoby, p. 83.

ΒΕΝΙΑΜΙΝ CKIAZEI O ΘΕΟC ΕΠ ΑΥΤΩ ΚΑΙ ΑΝΑΜΕCΟΝ ΤΩΝ ΟΡΙΩΝ ΑΥΤΟΥ ΚΑΤΕΠΑΥCΕΝ. Deut., XXXIII, 12.

ΤΟ ΤΕΤΑΡΤΟΝ. S'il s'agit du quatrième milliaire, il s'en trouve encore un fragment au Nord de Tell-el-Foul, à la bifurcation des voies romaines de Naplouse et de Joppé par Béthoron, où le P. Germer-Durand a remarqué les restes d'une station; cf. M. -J. Lagrange, p. 172; Stevenson, p. 71; Jacoby, p. 72.

A l'est de la mer Morte :

[Βα]ΑΡΟΥ, cubes blancs. La restitution *Barou* est certaine, car le nom s'applique à un petit torrent ainsi nommé dans l'*Onomasticon* de saint Jérôme 102, 5, et dans Pierre l'Ibère (édit. Raabe, p. 82)

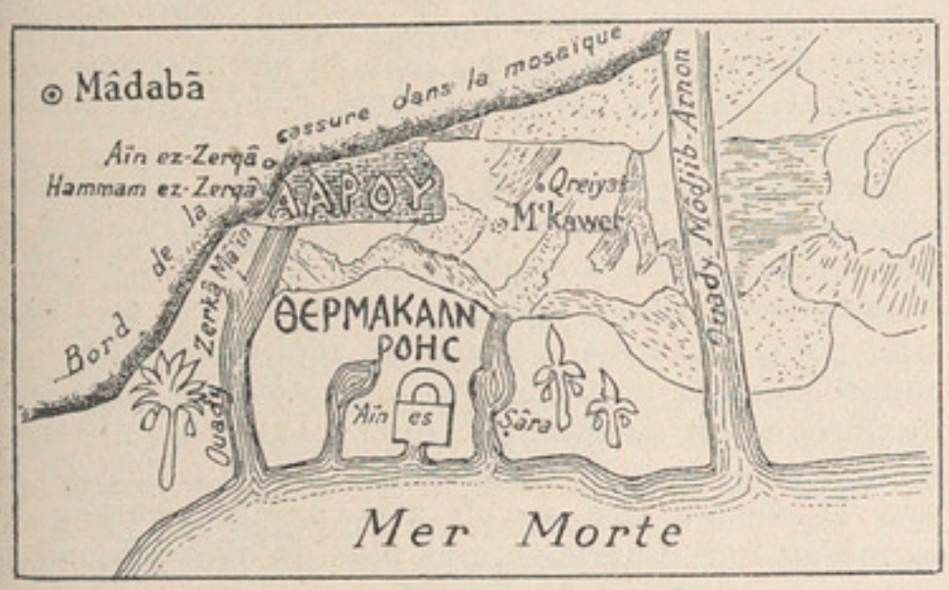

7413. — Callirhoé et Baarou.
D'après *Revue biblique*, 1903, p. 268.

Eusèbe, *Onomasticon*, 269, 13, donne la vocalisation Βαρής; cf. Lagrange, p. 172; Neubauer, *Geogr. du Talmud*, p. 36; Jacoby, p. 95.

ΘΕΡΜΑ ΚΑΛΛΙΡΟΗC. Les thermes sont indiqués par une construction en abside; l'eau de la piscine s'écoule dans la mer Morte. On a longtemps identifié les thermes de Callirhoé avec les bains modernes de *Hammam ez-Zerqâ* [1]; le motif principal de cette confusion tenait à ce que à peu près aucun Européen n'avait pu pénétrer en ces régions jusqu'à ce que le patriarcat latin de Jérusalem ait ouvert ses missions et le pays lui-même à la civilisation. Cependant Em. Schuerer était arrivé à l'identification vraie de Callirhoé [2]; après lui dom Manfredi a ajouté de précieuses observations que nous allons reproduire [3].

Observons la carte de Mâdabâ. Dans la fig. 7413, pour faciliter l'intelligence de la discussion les noms modernes sont écrits en minuscules latines dans le diagramme de la mosaïque.

A l'orient de la mer Morte, nous voyons représentés deux torrents : l'un qui se jette environ au milieu de la mer, le *Môdjib*; l'autre, qui se jette à l'angle nord-est de la mer, est sans aucun doute le Zerqâ-Ma'in. Entre ces deux torrents, sur les rives de la mer, est placé Callirhoé (ΘΕΡΜΑ ΚΑΛΛΙΡΟΗC) représenté par trois fontaines : une plus petite à gauche, c'est-à-dire au Nord; une autre sur le cours d'un petit torrent qui prend naissance au pied de la montagne; entre deux est la fontaine principale avec une construction en forme d'abside; les trois sources se jettent séparément dans la mer. Fl. Josèphe raconte d'Hérode qu' « ayant passé le Jourdain il fit usage des thermes près de Callirhoé : ces sources s'écoulent dans le lac Asphaltite et sont très douces et potables [4]. »

Saint Jérome écrit, dans ses *Quaestiones in Genesim*, X, 19 : *Aquae calidae prorumpentes in mare Mortuum defluunt*. On ne peut appliquer ces expressions au Hammâm ez-Zerqâ, où les sources se répandent dans le torrent de même nom et n'arrivent à la mer que longtemps après. La tradition rabbinique place à Callirhoé l'antique cité de Lecha, dont parle la Bible, Gen., X, 19, et saint Jérôme suit cette tradition : *Hoc tantum adnotandum videtur quod Lise ipsa sit quae nunc Callirhoe dicitur*. Cela prouve du moins qu'il y avait à Callirhoé des restes de ville, et en tout cas la mosaïque de Mâdabâ nous y montre une vaste construction. On peut supposer aussi que l'accès devait en être facile pour Hérode, qui de là montait à sa forteresse de Machéronte. Or rien de tout cela ne se trouve à Hammâm ez-Zerqâ, situé au cœur d'une profonde vallée fermée par des rochers taillés à pic. Aucune trace de ville ou de village, pas même d'une simple construction; l'accès en est difficile et ce fut peut-être la cause de sa moindre célébrité, quoique les sources minérales y soient très abondantes et peut-être non moins médicinales que celles de Callirhoé.

Au contraire, en descendant de *Mᵉ kawer* (l'antique Machéronte) on rencontre encore des traces de l'ancienne voie Hérodienne; au pied des montagnes, entre leurs dernières pentes et la mer Morte, une petite plaine de quelques kilomètres carrés, légèrement ondulée, traversée de quelques petits ruisseaux avec diverses sources dont quelques-unes thermales [5]; on y voit aussi les restes d'antiques constructions; l'accès en était facile par les bateaux qui desservaient alors la mer Morte, comme en fait foi notre mosaïque. Le lieu se nomme *Sâra*. Il correspond au Callirhoé de la carte mosaïque aussi bien qu'aux descriptions des plus anciens auteurs.

Le Hammâm ez-Zerqâ n'était-il donc pas représenté dans la carte mosaïque de Mâdabâ? Si, il y figure sous son nom ancien de *Baarou*, comme il nous reste à le démontrer.

Un peu au nord-est de Callirhoé on lisait dans la fameuse mosaïque ΑΡΟΥ qui fut aussitôt complété en ΒΑΑΡΟΥ [6], nom d'un torrent mentionné par saint Jérôme et par Pierre l'Ibère. Pour m'assurer de cette transcription j'examinai, dit G. Manfredi, l'extrémité de la mosaïque qui était précisément brisée à cet endroit, et en grattant le ciment qui unit la mosaïque au pavé, je découvris un autre Α, le reste étant irrémédiablement perdu. En même temps je vis clairement que le torrent qui paraissait devoir remonter jusqu'au plateau, en passant à côté du mot ΑΡΟΥ, sort justement de la montagne presque entre les deux Α. Cette particularité, qui ne paraissait pas bien dans les dessins et photographies de la mosaïque, est un nouvel argument pour identifier Baarou avec Hammâm ez-Zerqâ, parce que la vallée du Zerqâ-Mâ'in commence seulement un peu au-

[1] Buhl, *Geogr. de Palæst.*, p. 123; Legendre, dans *Dictionn. de la Bible*, au mot *Callirhoé;* Stevenson, *Di un insigne pavimento*, p. 51. — [2] *Geschichte des jüdischem Völkes*, t. I, p. 413 note. — [3] Manfredi, *Callirhoe et Baarou dans la mosaïque géographique de Mâdabâ* dans *Revue biblique*, 1903, t. XII, p. 266-271. — [4] *De bell. jud.*, I, XXXIII, 5; *Antiq.*, XVII, XV, 5. — [5] De Luynes, *Voyage...*, *Géologie*, par M. Lartet : « Aîn Zara, 5 avril, température de l'eau 43°. Non loin de celle-là il en existe une autre bien plus chaude encore. » — [6] *Revue biblique*, 1897, p. 172, compléta en ΒΑΡΟΥ.

dessus des sources chaudes par la source dite *'Ainez-Zerqâ* et elle doit la plus grande partie de ses eaux aux fortes sources minérales de Hammâm. Les descriptions des anciens conviennent parfaitement à ce lieu. Josèphe place Βαάρας au nord de Machéronte et distingue très bien ses sources douces et ses sources sulfureuses, ses eaux chaudes et ses eaux froides; ces dernières mélangées étaient employées en particulier dans les maladies nerveuses [1]. Ce renseignement précis n'est pas atteint par l'étrangeté des détails qu'y mêle la crédulité de l'historien juif [2]. Eusèbe, dans l'*Onomasticon* [3], place Qariathaïm au dixième mille de Mâdabâ à l'occident, près du lieu *Baré*. A dix milles au sud-ouest de Mâdabâ est la ruine de *Qreiyât*, probablement l'ancienne Qariathaïm, au delà de la vallée du Zerqâ.

Saint Jérôme dit sur Baalméon [4] : *Est autem vicus usque nunc grandis juxta Baaru in Arabia, ubi aquas calidas sponte humus effert, cognomento Beelmaus, distans ab Esbus millibus novem.* Or il est admis de tous que Baalméon est aujourd'hui Mâ'în, dont le Zerqâ porte le nom.

Mais celui qui mieux que tout autre a précisé la situation de Baaras et minutieusement décrit le moderne Hammâm ez-Zerqâ, c'est Pierre l'Ibère, qu'on suppose de la fin du ve siècle, c'est-à-dire à peu près contemporain de la mosaïque de Mâdabâ.

Son compagnon de voyage, qui fut à la foi son historien et son panégyriste, raconte donc que le célèbre pèlerin étant arrivé avec lui à la ville de Livias, au pied des monts Abarim, ils passèrent un jour aux bains de cette ville, à cause de certaine indisposition de Pierre. Là vinrent à sa rencontre. les notables de Mâdabâ; ils lui dirent qu'il existait dans leur contrée une autre source très chaude et très salutaire, au lieu nommé *Baar* et ils le prièrent et le pressèrent d'en faire usage. Il accepta l'invitation et partit pour Mâdabâ en passant par le mont Nébo

Après quelques jours passés à Mâdabâ, l'historien continue : « ... nous descendîmes au *lieu dit Ba'ar, où sont les thermes.* Avec nous vinrent aussi, pour honorer et réconforter le saint, les habitants et une grande quantité de peuple, non seulement de la ville, mais aussi d'entre les soldats qui se trouvaient là, et beaucoup d'autres encore. Ils comptaient d'ailleurs pouvoir, grâce à lui, jouir eux-mêmes du bain; car à cause de la solitude du lieu et de la terreur [qui y régnait], c'est à peine si quelqu'un osait précédemment s'y aventurer. En y arrivant nous fûmes tous témoins d'un prodige. En effet, l'endroit est une vallée profonde, enserrée de tous côtés par de hautes montagnes; les ruisseaux d'eau très chaude jaillissant non seulement du sol, mais se précipitant aussi des montagnes, élèvent à ce point la température de cette vallée que les montagnes environnantes sont noires d'épais et perpétuels nuages de vapeurs, pareils à une cheminée qui reçoit la fumée. Aussi ceux des habitants de la contrée qui désirent descendre et se réconforter aux thermes, sont-ils contraints par la chaleur de l'air et l'ardeur de la température de s'y rendre seulement en hiver; se réunissant en grand nombre pour faire route ensemble, ils reviennent chez eux sans retard, car ils ne pourraient supporter l'intensité de la grande chaleur. Or, durant tous les jours que ce bienheureux fut là, régnèrent une si belle température et une brise si douce que sous l'haleine d'un vent léger, on eût pensé à un souffle chargé de rosée : tel celui qui jadis souffla pour les trois jeunes hommes dans la fournaise des Chaldéens. Aussi ceux qui étaient descendus avec nous, disaient-ils émerveillés : « Jamais encore, nous n'avions vu tel miracle! »

Et le narrateur d'en conter aussitôt un autre. Après avoir fêté l'Ascension aux thermes de Ba'ar, on revint à Mâdabâ. La situation du Hammâm ez-Zerqâ est telle aujourd'hui encore que la connurent Pierre l'Ibère et le mosaïste de Mâdabâ sous le nom de Ba'ar ou Baarou. Et précisément par suite de l'importance du lieu, le mosaïste, au lieu d'inscrire le nom de la vallée parallèlement à son tracé, comme il a fait dans les autres cours d'eau de la carte, l'a écrit perpendiculairement à la vallée, pour mettre plus spécialement en relief les thermes salutaires de Baarou.

Concluons : les noms Callirhoé et Baarou correspondent aux noms modernes de Sâra et de Hammâm ez-Zerqâ.

[Χαρ] ΑΧΜΩΒΑ. C'est le Χαρακμῶβα de Ptolémée, χ pour κ. L'exécution est admirablement réussie. La forteresse est assise sur le rocher à pic. Un promenoir avec d'énormes colonnes domine le précipice. Ptolémée, v, 17 : Χαρακμῶβα; Hieroclès. 721, 5 : Χαραγμοῦβα; Le Quien, *Oriens christianus*, t. III, p. 729 sq.; D. H. Mueller, dans *Zeitschrift der deutsch.-morgenl. Gesellsch.*, t. XXX, p. 250; *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1899, p. 550; *Proceed. Soc. bibl. arch.*, 1901, p. 246; Lagrange, p. 172; Stevenson, p. 53; Jacoby, p. 94.

ΒΗΤΟΜΑΡCЄΑ Η ΚΑΙ ΜΑΙΟΥΜΑC. « Ce *Bétomarcea* m'est inconnu », écrivait le P. Lagrange qui relevait dans Josèphe, *Antiq.*, XIV, XVIII (édit. Niese), une variante μαρισσα qui serait bien en situation ; mais Clermont-Ganneau répliquait que « le rapprochement proposé avec la μάρισσα ou μάῤῥισσα de Josèphe est quelque peu sujet à caution : « Finalement » cette localité énigmatique située à l'est de la mer Morte n'a rien à voir avec μαρισσα comme le supposait le P. Lagrange, pas plus qu'avec Μαιουδος. comme le suggérait M. Schulten.

L'explication définitive a été apportée par M. Ad. Büchler [5] à l'aide de la littérature talmudico-midraschique.

Mayoumas est, comme on le sait, le nom du port de Gaza (voir ce nom) et de celui d'Ascalon. Il ne saurait être question de ces deux villes ici. Mayoumas est encore le nom d'une fête qui était célébrée à Gaza, à Ascalon et dans toute la Syrie pendant le mois de Laos, d'après Théodoret [6] durant sept jours, d'après Libanius [7] durant cinq ou plusieurs jours et lors de laquelle on se livrait à une licence effrénée et à de folles orgies [8]. Le Midrasch connaît également cette fête, et J. Perles y a consacré une étude très intéressante [9]. Dans le Midrasch (*Nombres rabba*, 10, 3), nous trouvons à propos de la description que fait Amos (VI, 1-7) de la vie voluptueuse des habitants de Jérusalem et de Samarie, un développement agadique du passage qui montre comment on transportait à l'époque biblique la licence grecque et syrienne qui sévissait en Palestine à l'époque de l'agadiste (IIIe siècle). L'auteur de ce passage, qui n'est pas nommé ici, mais qui dans *Kiddouschin*, 71 *b*, est R. Abahou, dit : « Ils sont couchés sur des lits d'ivoire et souillent leur couche par des péchés, en échangeant leurs femmes et en souillant ainsi leur lit nuptial. Venez et

[1] Josèphe, *Bello judaico*, VII, VII, 3. — [2] Il est assez remarquable toutefois que l'histoire de la caverne d'où s'échappent toutes voisines deux sources chaude et froide se retrouve au ve siècle dans Pierre l'Ibère, édit. Raabe, p. 89 sq. de la traduction. — [3] Edit. Lagarde, p. 69, 10; cf. p, 108-27. — [4] *Onomasticon*, 102, 5. — [5] Ad. Büchler, *Une localité énigmatique mentionnée sur la mosaïque de Mâdabâ*, dans *Revue des études juives*, 1901, t. XLII, p. 125-128. — [6] *Historia ecclesiastica*, l. III, c. x. — [7] Πρὸς τιμοκράτην, édit. Reiske, p. 386. — [8] Cf. Stark, *Gaza und die philist. Küste*, p. 596; Scholz, *Gœtzendienst und Zauberwesen*, p. 322; Furst, *Glossarium*, p. 140 sq. — [9] *Monatsschrift*, 1872, p. 252; *Zur rabbin Sprach und Sagenkunde*, p. 1 sq.

voyez, chaque tribu d'Israël avait son propre Mayoumas; quand on voulait retrouver son Mayoumas, on faisait défiler devant soi tout son troupeau, on en prenait la bête la plus grasse et on l'égorgeait. » Le développement agadique ne s'étend dans ce passage du Midrasch que jusqu'au verset 6; il se trouve plus complet dans *Lévitique rabba*, 5, 3, où R. Aibo (IVe siècle) dit : « Il y avait dans le pays treize Mayoumas, chaque tribu en avait, et tous en avaient un en commun; et tous ont disparu, sauf un, qui est resté, afin qu'on vît quelles abominations on y pratiquait. »

On voit que Mayoumas est la traduction de טרזה; or la carte de Mâdabâ donne Μαρσεά comme dénomination hébraïque, et Μαιοῦμας comme dénomination grecque du lieu. Seulement au lieu de טרזה, elle a בית טרזה, qui se trouve dans Jérémie, XVI, 15. Cette concordance entre le passage midraschique et l'indication de la carte est si extraordinaire et paraît si étrange qu'on éprouve quelque peine à l'admettre, d'autant plus que ni chez les Pères de l'Église ni dans la littérature rabbinique rien ne montre que טרזה soit un nom géographique.

En outre Mayoumas était célèbre en première ligne dans les ports de mer de la Palestine, à Hiérapolis et à Daphné, alors que la mosaïque place Beth-Marzéah à l'est de la mer Morte. Précisément l'auteur qui a décrit les mœurs éhontées des visiteurs de Mayoumas, Rabbi Abahon, vivait à Césarée, où il eut l'occasion d'observer les excès de la fête syrienne. D'autre part, l'origine des Philistins est rapportée à des femmes échangées les unes contre les autres. On n'attribue cette licence des mœurs qu'aux habitants du littoral (*Genèse rabba*, 28, 5). Cependant l'argument n'est pas irréfutable, car dans *Pesikta rabbati*, 21, 107 *a b*, on reproche le même crime aux habitants de Sousitha (Hippos) et de Gadara, situé dans le pays jordanique oriental. Saint Épiphane [1] décrit ces mœurs dans cette dernière ville lors de la foire annuelle; comme à l'occasion des fêtes du marché, il s'agit d'une fête de Mayoumas. Toutefois on ne voit pas comment expliquer que Mayoumas et Beth-Marzéah soient devenus une localité géographique et un nom propre.

Nos sources fournissent la réponse. Le mot מרזה se trouve encore une fois [2] dans la littérature talmudico-midraschique, en connexité avec l'explication de Nombres, XXV, 1 sq. [3]. Suivant le passage biblique, les Israélites forniquèrent avec les filles de Moab à Schittim et pratiquèrent le culte du dieu Peor. Le *Sifré* et les passages parallèles [4] décrivent l'événement d'après les mœurs observées chez les Syriens au IIe siècle. Les Ammonites et les Moabites élèvent des boutiques et des tentes depuis Beth-ha-Yesimoth jusqu'à la montagne de neige [5]; ils y mettent des femmes qui vendent de beaux vêtements de lin que les Israélites affectionnaient particulièrement. Par là, ils incitèrent les jeunes gens israélites à entrer dans les boutiques, où des jeunes filles les amenèrent à abandonner la Thora et à adorer le dieu Peor. A la fin, les Moabites et les Ammonites organisèrent à leur intention des מרזיחים, auxquels ils les initièrent, et les Israélites consommèrent des viandes du sacrifice offert à l'idole. Nous voilà de nouveau en présence de מרזח que plus haut nous avons trouvé en connexion avec Mayoumas. Comme le lieu de l'événement est exactement indiqué : de Beth-ha-Yesimoth jusqu'à la montagne de neige, tandis que la Bible [6] ne nomme que la première locatité comme station de campement, il faut qu'à l'époque du docteur qui parle ici on ait encore pu montrer l'endroit où, d'après la tradition, s'était accompli l'événement décrit. Baal-Peor ou Bet-Peor en avait été le théâtre; cette localité était située d'après Eusèbe, 233,78, et 300,2, près du mont Peor en face de Jéricho, à dix milles au-dessus de Livias, ce qui concorde assez bien avec la situation de Beth-Mazéah sur la carte. On montrait encore en ce temps-là, la place où la fête de Mayoumas avait eu lieu à l'époque de Moïse. Le nom de la localité en pur hébreu témoigne que l'auteur de la carte n'a pas connu seulement les ouvrages des Pères de l'Église, mais aussi la tradition rabbinique. A la vérité, il est possible qu'il ait utilisé celle-ci par l'intermédiaire des Pères de l'Église, qui, comme Origène, Eusèbe et Jérôme, consultèrent certains docteurs palestiniens. — Cf. Lagrange, p. 173; Stevenson, p. 52; Jacoby, p. 94; Büchler, dans *Revue des études juives*, 1901, t. XLII, p. 125-138; Clermont-Ganneau, *Recueil*, t. II, p. 168-169; t. VI, p. 276.

[Αλ] ΥΚΗ Η ΚΑΙ ΑCΦΑΛΤΙC ΛΙΜΝΗ [η και νεκ] ΡΑ ΘΑΛΑCCΑ. Le lac Salé ou Asphaltite, nommé aussi mer Morte, Nombres, XXXIV, 3, 12; Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, IV, VIII, 3; *Antiq. jud.*, I, IX, 1; Pline, *Hist. nat.*, V, 16. Pour νεκρά θάλασσα, Pausanias, VII, 3; Galen, *Simpl. med.*, IV, 20; S. Jérôme, *In Ezechielem*, XLVII, 18; Eusèbe, *Onomasticon*, 231, 13.

ΤΟ ΤΟΥΑΓΙΟΥ Λ... Monastère de saint L...; placé sur les croupes de la montagne à l'est de Zoora (Lagrange, p. 173), correspond peut-être au *Mechhed* (= μαρτύριον) actuel, près de Môta (Clermont-Ganneau, t. II, p. 169). *Non so se... possa pensarsi ad un'edificio consecrato in ricordo di Loth* (Stevenson, p. 56); Ἀαρων (Schulten); cf. Jacoby, p. 94; Clermont-Ganneau, t. IV, p. 276.

ΒΑΛΑΚ Η ΚΑΙ C [ιγωρ η και] ΖΟΟΡΑ. Le mosaïste avec les Septante contre Eusèbe et saint Jérôme, Eusèbe, *Onomasticon*, 231, 13 : Βαλά, ἥ ἐστι Σηγώρ, ἡ νῦν Ζωαρὰ καλουμένη, μόνη διασωθεῖσα ἀπὸ τῆς τῶν Σοδομιτῶν χώρας. ἣ καὶ εἰς ἔτι νῦν οἰκεῖται τῇ νεκρᾷ παρακειμένῃ θαλάσσῃ καὶ φρούριον ἐστὶ στρατιωτῶν. καὶ φύεται γε παρ' αὐτῇ τὸ βάλσαμον καὶ ὁ φοῖνιξ, δεῖγμα τῆς παλαιᾶς τῶν τόπων εὐφορίας. C'est la fameuse ville de Ségor dont la situation exacte a provoqué nombre de discussions; l'opinion la plus suivie a maintenant pour elle le témoignage du mosaïste. Celui-ci a entouré la ville de palmiers, allusion à sa fertilité, dont Eusèbe aussi rend témoignage. Mais, suivant l'observation de Clermont-Ganneau, l'indication de la plantation de palmiers sur l'emplacement traditionnel de Ségor est fort intéressante, car cette palmeraie justifie le nom de *villa Palmarum* et de *Palmer* donné à l'endroit encore à l'époque des croisades; cf. Guillaume de Tyr, XXII, 30. — Cf. Lagrange, p. 173; Stevenson, p. 53-56; Clermont-Ganneau, *Recueil*, t. II, p. 169; Jacoby, p. 95. La ville eut un siège épiscopal. Le Quien, *Oriens christianus*, t. III, p. 737.

ΑΙΑ, probablement Eusèbe, *Onomasticon*, 211, 7 : Αἰὴ, ἡ καὶ Ἀχελγαί (Lagrange, p. 173) ; ne peut guère être la Αἰὴ visée par Eusèbe et placée par lui à l'est d'Aréopolis (Clermont-Ganneau, t. II, p. 169); cf. Lagrange, dans *Revue biblique*, 1900, p. 286 sq.

ΘΑΡΑΙC. Le P. Lagrange en rapproche Θαράβαθα, variante de Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, VIII. Clermont-Ganneau, t. II, p. 169, hésite à identifier Θαραις avec la *Kh. Talha* d'aujourd'hui, entre Karak et la mer Morte. Le nom, dit-il, rappelle aussi celui de *'Ain Ter'ain*, mais l'endroit paraît trop au sud; Germer-Durand propose *Zhat-Ras*.

[Ζ]ΑΡΕΔ, cubes de couleur jaune citron. Eusèbe,

[1] *Contra hæreses*, XXX, 7. — [2] Bacher, *Agada der palaest. Amoröer*, t. III, p. 72, note 1. — [3] *Sifré*, Nombres, n. 131. — [4] *Sanh.*, 106*a*; *Sanh.*, 28*d*, 6 sq. — [5] L'Agadiste n'a pas voulu désigner ici le mont Hermon, car ce serait chose insensée que le marché s'étendît jusqu'à l'Hermon. — [6] Nombres, XXXIII, 49.

Onomasticon, 257, 35 : Ζαρέδ, φάραχξ Ζαρὲδ ἐν μέρει τῆς ἐρήμου. « Indique certainement le ou-el-Ahsa, qu'on identifie avec le torrent de Zared; sans cette coïncidence, je lisais ΑΡΕΑ". » (Lagrange, p. 173.) « S'il faut bien lire [Z]ΑΡΕ(Δ), le « torrent de *Zared* », on pourrait être tenté, au point de vue de la topographie pure, de reconnaître la vallée de la mosaïque dans le ouâd Karak, plutôt que dans le ouâd el-Ahsa; à noter que la dernière lettre a plutôt l'apparence d'un *alpha* que d'un *delta*, et que le ouâd Karak porte dans sa section moyenne le nom actuel de ouâd *Dhrâ'a*. » (Clermont-Ganneau, t. II, p. 169, et dans *Revue critique*, 1906, p. 424.)

De Jérusalem jusqu'à la mer :

. ...ΝΕΜΗ.....? A l'orient de Gethsémani.

ΓΗΘC[ιμανη], Gethsémani. A côté se trouve une petite église sans doute celle que mentionne Etheria (édit. Geyer, p. 86) : *ecclesia elegans eodem loco ubi oravit Dominus* ; cf. Eusèbe, *Onomasticon*, 248, 18 : Γεθσιμανῆ. χωρίον, ἔνθα πρὸ τοῦ πάθους ὁ Χριστὸς προσηύξατο. κεῖται δὲ καὶ πρὸς τῷ ὄρει τῶν ἐλαιῶν, ἐν ᾧ καὶ νῦν τὰς εὐχὰς οἱ πιστοὶ ποιεῖσθαι σπουδάζουσιν. Pseudo-Antonin parle aussi de *Jessemani* (édit. Geyer, p. 170, 173, 176); il y avait alors un monastère. *Revue de l'Orient chrétien*, t. IV, p. 325; t. V, p. 29; Stevenson, p. 70; Jacoby, p. 84.

Η ΑΓΙΑ ΠΟΛΙC ΙЄΡΟΥCΑΛ[ημ], en cubes rouges. Il existe deux reproductions en couleurs de la ville de Jérusalem dans notre mosaïque. La première se trouve dans la *Revue biblique*, 1897, t. VI, pl., accompagnant l'article du P. Lagrange intitulé : *Jérusalem d'après la mosaïque de Mâdabâ*, p. 450-458. La deuxième, d'aspect très différent et qui montre bien les progrès techniques réalisés au cours de quinze années, orne l'ouvrage des PP. H. Vincent et F.-M. Abel, *Jerusalem. Recherches de topographie, d'archéologie et d'histoire*, t. II, *Jérusalem nouvelle*, 1914, pl. XXX; d'après une copie de dom Gisler, O. S. B. Une « interprétation architecturale » non moins heureuse du même religieux permet de retrouver les emplacements des principaux édifices de la ville sainte et d'en discuter la situation pour telle ou telle construction en particulier comme l'a pu faire le P. X. Marchet, *Le véritable emplacement du palais de Caïphe et l'église Saint-Pierre à Jérusalem*, in-8°, Paris, 1927 (fig. 7414-7415).

C'est bien, en effet, d'une restauration topographique que le plan de Mâdabâ nous fournit les éléments et comme l'a dit le P. Lagrange : « A supposer que quelques menus détails ne soient pas rendus avec l'exactitude absolue de la photographie, la pensée de l'auteur ressort beaucoup mieux aussitôt que le jeu des couleurs met en relief les différents éléments du dessin. Et ce n'est pas seulement une conception artistique qui se présente plus clairement à l'esprit, c'est un plan de ville dont les diverses parties deviennent reconnaissables. On pensera sans doute qu'il y a de l'exagération à serrer de trop près une pareille composition, que l'auteur a traité un thème de ville, et qu'il serait puéril de mettre des *hic* partout. Un examen minutieux m'a convaincu au contraire que nous avions affaire à un document précis, d'une haute valeur historique, et je me vois amené à le commenter pour compléter les premières indications. » C'est cette étude que nous suivons et celle de Ph. Berger, *L'église du Saint-Sépulcre sur la mosaïque géographique de Mâdabâ*, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1897, p. 457-466.

Nous nous trouvons en présence d'une carte de géographie contemporaine, telle qu'on pouvait l'exécuter d'après les méthodes de l'époque. Nulle part cela n'apparaît mieux que dans le plan de Jérusalem. Ce plan, naturellement très réduit — 0 m. 54 sur 0 m. 93 — occupe pourtant une place beaucoup plus considérable que celle qui lui reviendrait, eu égard à l'étendue de la ville. L'auteur a fait, si l'on nous permet cette comparaison, ce que font les plans de Paris de certains magasins de nouveautés, qui reproduisent l'architecture de ces magasins en leur donnant des dimensions disproportionnées par rapport au reste de la carte de Paris. On sent d'autant mieux qu'il a voulu reproduire, d'une façon sommaire et en la ramenant à ses grandes lignes, la ville avec ses principaux édifices, telle qu'il l'avait sous les yeux.

Mais avant de parcourir les rues de la cité d'après le plan, il est indispensable de rappeler brièvement l'histoire des constructions de Jérusalem d'Hadrien à Justinien (voir plus de détails dans *Dictionn.*, t. VII, au mot JÉRUSALEM, col. 2308-2334); c'est le seul moyen d'établir l'accord souhaité des documents et du monument.

Nous savons très peu de chose d'Aelia Capitolina [1]. Un texte précieux du *Chronicon Pascale* a permis au P. Germer-Durand d'en dresser un plan sommaire [2]. Aelia devait être entourée d'un mur, comme l'étaient en général les villes romaines importantes situées près de la frontière. D'ailleurs le Pèlerin de Bordeaux nous parlera du mur de Sion. Mais il est difficile de dire ce que comprenait son enceinte [3]. Comme elle devait correspondre soit à la ville ancienne, soit à la ville actuelle qui ne s'est pas déplacée sensiblement, personne ne doute qu'elle ait compris le quartier qui va de la porte de Damas à la tour de David et à la rue de ce nom. L'esplanade du Temple en faisait vraisemblablement partie, puisque le Temple avait été remplacé par un temple à Jupiter Capitolin qui avait donné à la nouvelle cité une partie de son nom. La difficulté est plus considérable pour la colline occidentale. L'opinion traditionnelle qui fait coïncider l'enceinte d'Hadrien du côté du Sud avec l'enceinte actuelle est appuyée cependant de textes décisifs.

D'après Eusèbe [4], le mont Sion est cultivé comme le reste des champs; on y sème, on y laboure, conformément à la prophétie de Michée (III, 12); pour Eusèbe le mont Sion désigne la colline occidentale, comme pour tout le monde au IVe siècle, car il oppose le mont Sion au mont du Temple [5]. Sion est labourée, tandis que le reste de la ville est en ruines, et qu'on prend des pierres pour rebâtir, même au Temple. Saint Cyrille de Jérusalem donnant à son tour, comme témoin de l'accomplissement de cette prophétie, Sion, lieu plein de concombres, ne peut faire allusion qu'à la même colline [6].

Le Pèlerin de Bordeaux (vers 333) exprime la même chose lorsqu'il dit expressément qu'on sort de Jérusalem pour monter à Sion : *item exeunti Jerusalem ut ascendas Sion* [7]. Donc Sion était hors de l'enceinte d'Hadrien. Mais faut-il entendre par Sion toute la colline occidentale? Non, car le même Pèlerin de Bordeaux place à l'intérieur de la ville le palais de David, qui ne peut être que la citadelle actuelle :

[1] Il faut réduire toutefois ce « très peu » aux proportions suivantes : dans *Jérusalem nouvelle*, des PP. Vincent et Abel, le chapitre I, *Aelia Capitolina*, compte quatre-vingt-huit pages de format in-4° auxquelles il faut ajouter vingt-sept pages (p. 875-902) sur « Jérusalem sous la domination romaine ». — [2] Dans *Revue biblique*, 1892, t. I, p. 369. — [3] Différents points de détail ont été précisés depuis, notamment dans l'ouvrage mentionné à la note précédente. — [4] *Demonstratio evangelica*, *P. G.*, t. XXII, col. 436 et 636; cf. Vincent et Abel, *op. cit.*, t. II, p. 421-481. — [5] Tandis que, dans Michée, Sion est en parallélisme avec Jérusalem, et la montagne du Temple peut être une partie spéciale de l'ensemble représenté par Sion pris ici dans un sens général pour toute la ville. — [6] *P. G.*, t. XXXIII, col. 944. — [7] *Itineraria hierosolymitana*, édit. Tobler, in-8°, Genève, 1877, p. 17.

Letouzey et Ané, Édit.

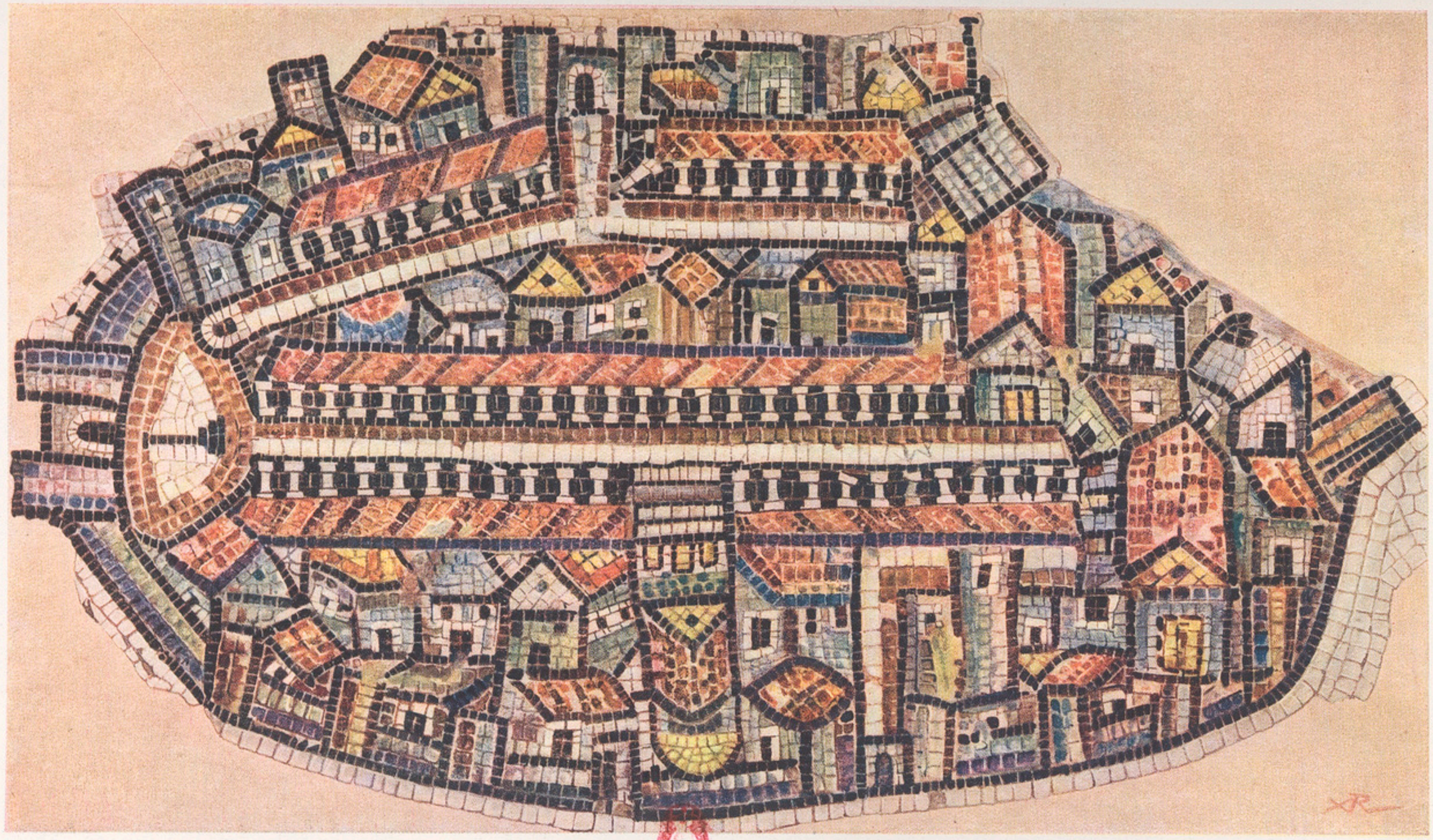

Plan de Jérusalem

relevé sur la carte de Mâdabâ par dom G. Manfredi, d'après H. Vincent et F.-M. Abel, *Jérusalem*, t. II.

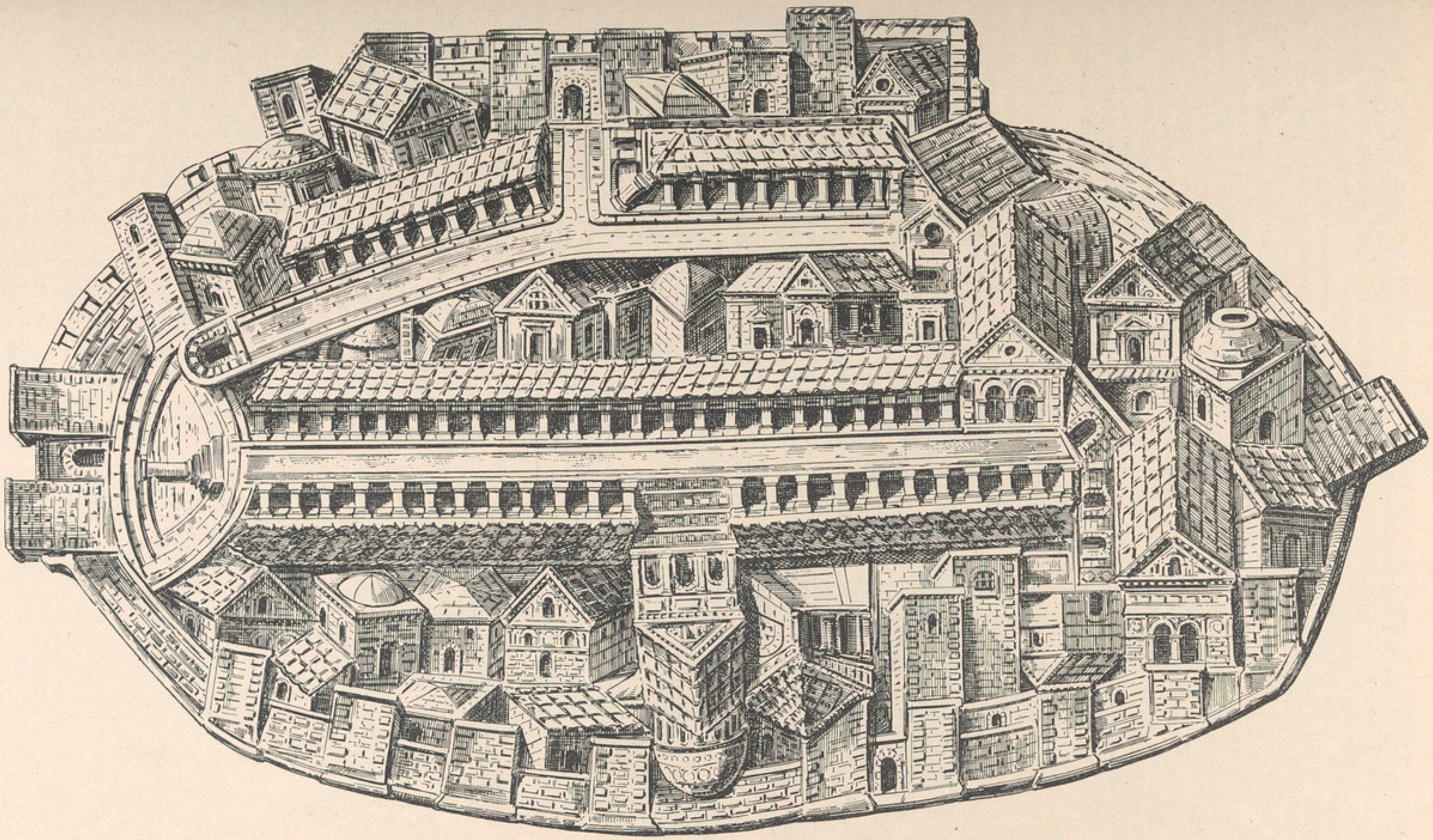

7415. — Restitution du plan de Jérusalem de la mosaïque de Mâdabâ, par le P. Maur. Gisler.
D'après Vincent et Abel, *Jérusalem*, t. II.

Intus autem intra murum Sion, paret locus ubi palatium habuit David. Par conséquent la colline occidentale était coupée d'Ouest en est par un mur, nommé mur de Sion, qui laissait en dehors ce qu'on nommait spécialement Sion. Cette disposition était celle d'aujourd'hui; on est porté à croire que le mur d'Hadrien devait coïncider à peu près avec le mur actuel. Cependant il n'y a pas lieu de rejeter un témoignage de saint Épiphane, d'après lequel les premiers chrétiens se seraient groupés autour du Cénacle, où les disciples s'étaient rassemblés après l'Ascension du Sauveur. Ce lieu devait être hors de l'enceinte, puisqu'il porte toujours très spécialement le nom de Sion. Il y avait donc, en dehors de la ville, un petit centre chrétien autour de cet auguste sanctuaire.

On sait comment les destinées de Jérusalem grandirent à partir de Constantin. Ce ne fut pas la transformation féérique qu'on imagine, les églises surgissant aux coups de la baguette de sainte Hélène, ce fut cependant un développement rapide de la cité. Le Pèlerin de Bordeaux admire déjà la basilique constantinienne du Golgotha et reconnaît la piscine de Bethsaïda et l'emplacement de la maison de Caïphe et du prétoire. Du temps d'Ethéria, la grande église du Saint-Sépulcre absorbait presque entièrement le culte liturgique, et pourtant l'église de Sion était déjà bâtie: on y célébrait le dimanche de la Pentecôte..

Sainte Paule visita cette église de Sion, mais il semble qu'on y avait transporté la colonne conservée au temps du Pèlerin de Bordeaux dans la maison de Caïphe: *Ostendebatur illic columna ecclesiæ porticum sustinens, infecta cruore Domini, ad quam vinctus dicitur et flagellatus; monstrabatur locus, ubi super centum viginti credentium animas Spiritus sanctus descendisset* [1].

On ne pouvait songer à laisser en dehors de la ville une église si importante, qu'on ne devait pas tarder à nommer, à Jérusalem, la mère de toutes les Églises. D'ailleurs, la ville tout entière s'étant développée, il fallait construire une nouvelle enceinte. Si l'*Epitome* de saint Eucher était authentique (voir *Dictionn.*, t. x, au mot Lyon, col. 194), il faudrait placer cette transformation dès avant 440; mais cette pièce n'est pas au-dessus de tout soupçon. Elle contient en tout cas ce souvenir précis, qui se trouve aussi dans Bède, d'après d'anciens documents, que le mont Sion a été ajouté à la ville : *Situs ipse urbis pene in orbem circumactus, non parvo murorum ambitu, quo etiam montem Sion, quondam vicinum, jam intra se recepit, qui, a meridie positus, pro arce urbi supereminet* [2].

En tout cas, la nouvelle enceinte était terminée quinze ou vingt ans plus tard, et le nom de l'impératrice Eudocie restait attaché à cette restauration; on avait voulu relever les anciens murs de Jérusalem, y compris Siloé, comme nous le savons par Antonin.

On poursuivait cependant la construction d'églises aux lieux consacrés par la Rédemption. Sans parler de ceux des environs de Jérusalem, comme Saint-Étienne (voir *Dictionn.*, t. v, col. 624-671) et le sanctuaire du mont des Oliviers. nous trouvons dans

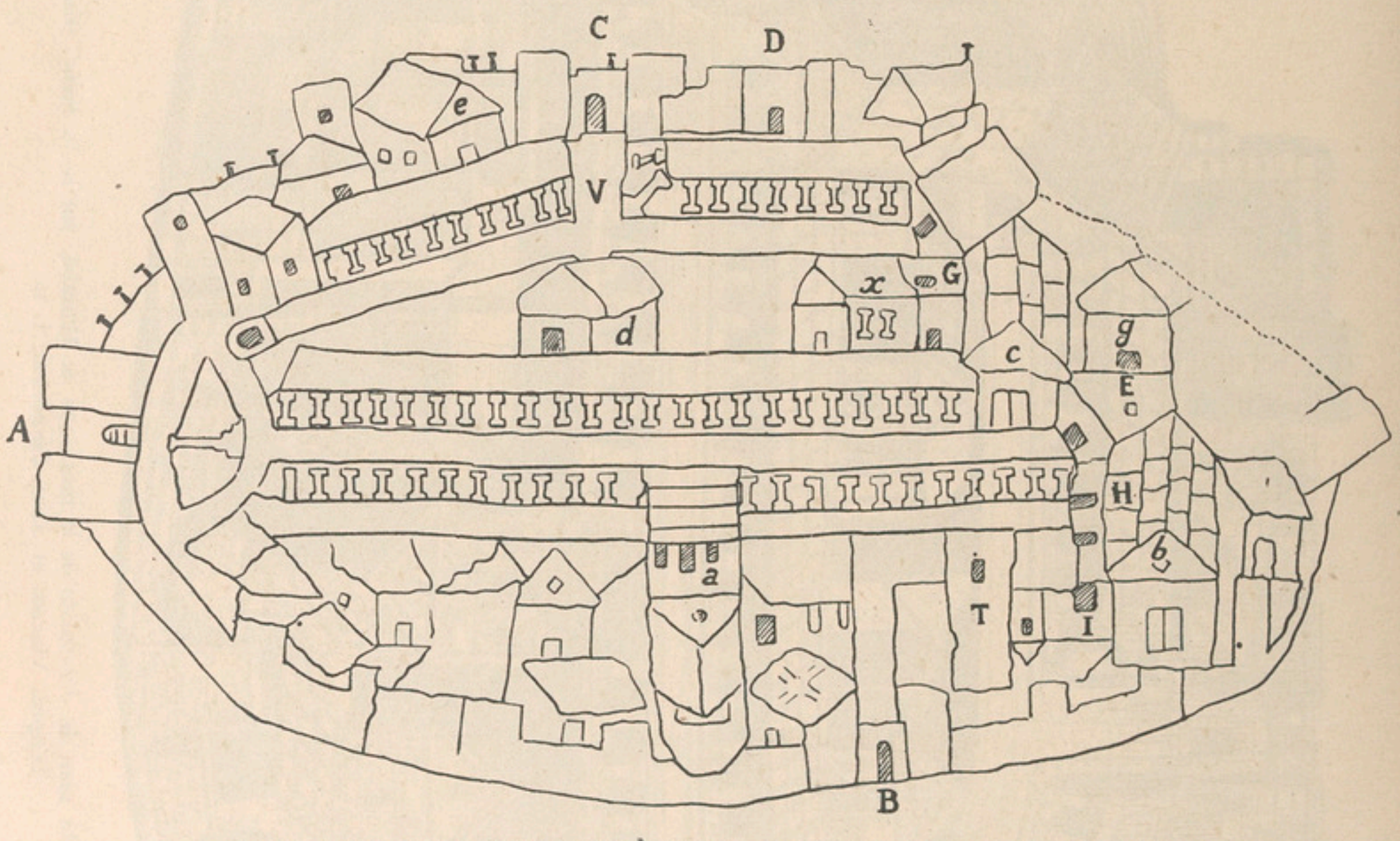

7416. — Plan schématique de Jérusalem. D'après la mosaïque de Mâdabâ.

Pierre l'Ibère, avant la fin du ve siècle, l'église de Pilate et celle du paralytique [3]. Le *Breviarium de Hierosolyma* (vers 530) nous apprend que, par une heureuse idée, la maison de Caïphe était devenue la grande basilique de Saint-Pierre, tandis que la maison de Pilate, où la Sagesse éternelle avait été méconnue, portait le nom de Sainte-Sophie.

A ces églises Justinien ajouta Sainte-Marie-la-Neuve, située, selon Procope, sur la colline la plus élevée de Jérusalem [4] et probablement la basilique de Siloé. Théodosius, vers 530, ne mentionne pas d'église à Siloé, et parle seulement, au pinacle du Temple, d'une basilique en croix [5]; Antonin insiste sur la basilique de Sainte-Marie, avec ses hospices, et sur la basilique de Siloé à l'intérieur des murs.

Ce qui précède ne veut pas dire que les chrétiens du vi^e siècle n'aient pu conserver par tradition le souvenir d'autres lieux saints; il n'est question ici que d'une énumération des plus vénérés à la fin du règne de Justinien. A cette époque, la ville s'étend depuis l'extrémité du mont Sion au Sud, jusqu'à la

[1] Tobler, *op. cit.*, p. 32. — [2] Id., *ibid.*, p. 52. — [3] *Revue biblique*, 1896, p. 459. — [4] Procope, *De aedificiis*, v, 6. — [5] Tobler, *op. cit.*, p. 65.

porte de Naplouse au Nord, et d'Ouest en Est, depuis la tour de David jusqu'à l'ancienne enceinte du Temple. Elle est complètement entourée de murs. Les églises principales sont : le Saint-Sépulcre ou Anastasie, en rotonde, avec un *atrium* et, à l'Est, le grand *martyrium* de Constantin; l'église de Sion ou Cénacle; la maison de Caïphe tout près, ou église de Saint-Pierre *in gallicantu*; le prétoire ou église Sainte-Sophie; l'église du paralytique ou église de la Vierge, près de la piscine probatique; une basilique au pinacle du Temple; l'église nouvelle de Sainte-Marie et l'église de Siloé. Voilà le dépôt le plus précieux des antiques traditions chrétiennes, authentiquées par le pouvoir ecclésiastique et l'administration impériale aussitôt que le christianisme a pu se produire au grand jour. Que peut nous dire sur tout cela la carte mosaïque de Mâdabâ?

Prenons, en nous aidant du croquis (fig. 7416), la porte du Nord (A) pour point de départ. Cette porte flanquée de deux tours est la porte de Naplouse. Le mur, peint en vert et encadré de noir, se poursuit à droite et à gauche. Suivons l'enceinte dans la direction du Sud-Ouest. Nous rencontrons quatre tours défendant la muraille, puis une porte (B) avec ses deux tours, dans la situation de la porte de Jaffa actuelle. Au-dessus de la seconde tour, le mur s'élève à une hauteur prodigieuse (T) : c'est la citadelle dont le donjon cache même la rue qui allait ici du Nord au Sud. Après la citadelle, évidemment la tour de David des pèlerins et auteurs de cette époque, le mur reprend ses proportions normales. Malheureusement la partie Sud-Est est endommagée. On le retrouve à l'est, avec une porte sans rue aboutissante (D), dans la direction de la porte Dorée actuelle. Puis vient une porte avec ses deux tours (C) précédée d'une grande rue, dans l'orientation de la porte de Sitti-Mariam. Le mur reprend avec ses tours alternées et nous sommes au point de départ [1].

Repartons encore du point A, mais cette fois pour parcourir la ville.

Observons toutefois que la clef du plan nous est donnée par la porte du Nord ou porte de Damas, où nous nous trouvons en ce moment. De la place qui s'étend devant cette porte, à l'intérieur de la ville, partent deux voies bordées de colonnades : l'une se dirige en biais vers le Sud-Est; à peu près en son milieu, elle est coupée presque à angle droit par une rue sans colonnades, qui se dirige vers l'Est et aboutit à la porte Saint-Étienne, à l'orient de la ville et au-dessus de Gethsémani. La colonnade continue de l'autre côté de cette rue, dans la direction du temple. En suivant le mur oriental de la ville, au delà des deux tours qui flanquent la porte Saint-Étienne, nous avons déjà signalé une tour percée d'une porte et qui pourrait être la porte Dorée.

L'autre voie est bordée, à l'est et à l'ouest, dans le sens de la longueur, de deux colonnades. Elle part en ligne droite de la porte de Damas et coupe la ville par le milieu, dans la direction du Nord au Sud; mais elle s'interrompt brusquement en pleine ville, et elle est terminée de ce troisième côté, ce point est capital, par une colonnade vue de profil sur le plan, et qui lui donne l'aspect d'une grande place, très longue, plutôt que d'une rue. A l'angle Sud-Est s'ouvre, sur cette place, la façade d'un bâtiment oblong dont nous parlerons plus tard.

De la porte du Nord, dont nous ne nous sommes pas éloigné pendant que nous jetions sur la ville ce regard d'ensemble, nous avons à traverser une belle place ovale, jadis ornée d'une colonne aujour'dhui disparue, mais qui est encore désignée sous le nom de *Bâb-el'-Amoûd*, la « porte de la colonne ». Dans la principale rue à colonnades, quelques colonnes existent encore, cachées dans le bazar, et la colonnade de droite est interrompue vers son milieu par un édifice (*a*) qui, à première vue, a l'apparence d'une tour.

Or s'il est un édifice qui doive figurer sur un plan de Jérusalem, exécuté entre le Ve et le VIIe siècle, et qui doive y figurer à une place d'honneur, c'est l'église du Saint-Sépulcre. On peut même dire, presque *a priori*, qu'elle devait y tenir la place centrale. En effet, il ne faut pas oublier que, sur cette carte, Jérusalem, de même que toute la Palestine, est vue à vol d'oiseau, de l'Ouest à l'Est. Le fidèle qui entrait dans la basili-

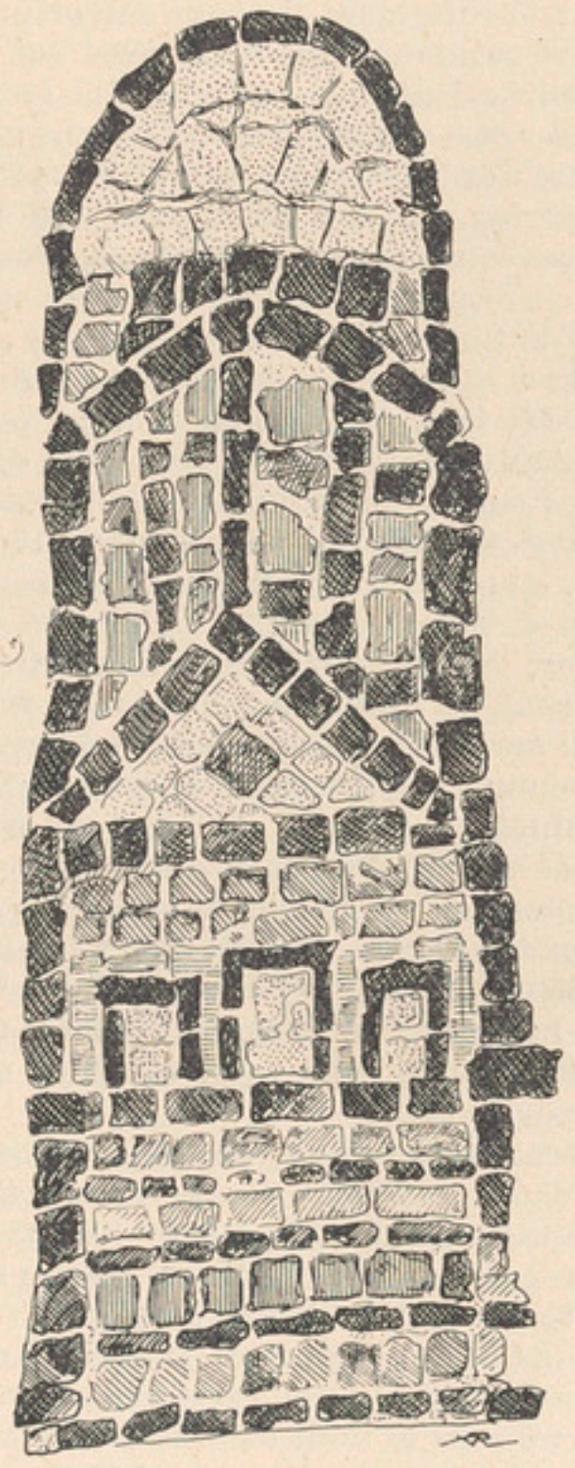

7417. — Le Saint-Sépulcre.
D'après Vincent et Abel, *Jérusalem*, t. II, pl. 32.

que de Mâdabâ était dans le situation du voyageur qui débarquerait à Jaffa et verrait le pays se développer devant lui dans la direction du Jourdain. Cette carte, avons-nous déjà dit, n'est pas orientée Sud-Nord comme les nôtres, mais Ouest-Est. On voit donc se dresser devant soi les maisons de Jérusalem, comme lorsqu'on vient du côté de Jaffa, le mur oriental de la ville se détachant sur la vallée de Josaphat et sur Gethsémani. Toutefois, l'auteur, quand il a eu à représenter des édifices du centre de la ville qu'il tenait à montrer en entier, les a couchés par terre par une sorte de fiction et nous en a donné une projection.

Au premier abord, on serait tenté de croire que cette tour a été dessinée avec la même perspective que les autres maisons de Jérusalem, et d'en placer le pied auprès des fortifications; mais un examen attentif amène à reconnaître que la perspective a été renversée. Qu'on retourne le dessin pour se mettre en situation, on aperçoit une immense façade avec un fronton

[1] Tobler, *op. cit.*, p. 104, 105.

triangulaire et un toit rouge. Le mosaïste, pour bien montrer qu'on était au centre de la ville, a étalé à gauche et à droite les deux colonnades qui bordent la place, comme un livre qu'on déploierait par le milieu. Ce qu'on pouvait prendre pour le pied de la tour en est en réalité le sommet; l'artiste, pour la montrer dans toute sa hauteur l'a couchée par terre dans le même sens que la colonnade occidentale, et la base du monument doit être placée vers le centre de la ville, au niveau de la colonnade. En réalité, ce n'est pas une tour, mais une immense façade d'un édifice considérable située au centre de la ville; il est percé vers la partie inférieure de trois ouvertures avec un fronton que surmonte une coupole. C'est une église, elle est donc orientée et, du côté de la rue elle ne peut montrer que son abside; voilà pourquoi on y voit trois fenêtres et point de porte (fig. 7415).

Si l'on se reporte aux deux voies que nous avons décrites avec leurs colonnades, on reconnaîtra que la première correspond à l'une des rues qui partent encore aujourd'hui de la porte de Damas, et obliquent vers le sud-est, pour rejoindre la *Via dolorosa*, le *Tarik Bab setti Miriam*, qui aboutit à la porte Saint-Étienne. L'autre, celle qui est bordée de deux rangées de colonnes sur la mosaïque, répond exactement au *Tarik Bâb el-Amoud*, qui part également de la porte de Damas, coupe la ville en ligne droite, du Nord au Sud, passe devant le Saint-Sépulcre, et s'arrête au grand bazar, le *Soûk el-Lahmîn*. Peut-être le nom de *Bâb el-Amoud*, la « porte de la colonne », pourrait-il, ainsi qu'on en a fait la remarque, conserver le souvenir de la colonnade qui partait de cet endroit, quoique l'on dût plutôt s'attendre dans ce cas à une forme *Bâb el-Aoudmid*. Quoi qu'il en soit, la place qu'occupe l'édifice à coupole, au milieu de la colonnade occidentale du plan de Mâdabâ, répond bien à la place actuelle du Saint-Sépulcre. Celui-ci est, en effet, situé un peu en arrière du *Tarik Bâb el-Amoud*, dont il n'est séparé que par une grande place, aujourd'hui masquée en partie par des maisons.

Si maintenant nous nous reportons aux descriptions anciennes des lieux saints, nous verrons que l'édifice élevé par Constantin et consacré en l'an 336 se composait de deux parties : une basilique, élevée sur l'emplacement supposé du Golgotha, et une rotonde, au milieu de laquelle se trouvait le tombeau de Jésus, et qui a servi de modèle à la *Qoubbet es-Sakhra*, connue vulgairement sous le nom de mosquée d'Omar. On a discuté sur l'emplacement respectif des deux parties de cet édifice (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot JÉRUSALEM, col. 2312-2318, fig. 6178). Dom Touttée, dans la description du Saint-Sépulcre, insérée à la suite de son édition des œuvres de saint Cyrille de Jérusalem, a émis l'opinion que l'église du Saint-Sépulcre, en forme de rotonde, était à l'Est, la basilique de Golgotha à l'ouest. Au contraire, Tobler, dans ses différents ouvrages sur la Terre Sainte, et en particulier dans son *Golgotha* [1], a cherché à démontrer que la rotonde formait la partie la plus occidentale et en quelque sorte l'abside de la basilique. M. de Vogüé, tout en arrivant aux mêmes conclusions que Tobler, relativement à l'emplacement respectif des deux sanctuaires, estime que le second n'était pas une église à coupole, mais une enceinte semi-circulaire à ciel ouvert. Tous sont d'accord pour dire qu'ils se faisaient suite et qu'ils étaient orientés de l'Est à l'Ouest. Il ressort, en outre, des descriptions des auteurs anciens que ces deux sanctuaires étaient précédés d'un portique et d'une grande place entourée de colonnes.

Eusèbe, dans sa *Vie de Constantin* [2], nous donne les renseignements les plus précis à ce sujet : *Hinc ad eos aditus qui ante templum sunt progredientibus aream* (αἴθριον) *interposuit. Erant autem in eo loco primum atrium* (αὐλή), *deinde porticus ad utrumque latus, ac postremo portae atrii. Post has, totius operis vestibula* (προπύλαια) *in ipsa media platea in qua forum est rerum venalium ambitioso cultu ornata; quae iter forinsecus agentibus, aspectum earum rerum, quae intus cernebantur, non sine stupore quodam exhibebant.* C'est-à-dire que l'édifice était précédé d'une place entourée de portiques et fermée par des propylées, qui donnaient sur la grande place du marché somptueusement décorée.

Or c'est exactement ce que représente la mosaïque de Mâdabâ. Elle nous montre, au centre de la ville nouvelle, *in ipso urbis meditullio* [3], une longue place, assez analogue au Forum, décorée de colonnes sur trois de ses côtés. Puis, au milieu de cette place, à l'ouest, un édifice à fronton, percé de trois ouvertures, qui paraît surmonté d'une coupole, *Resurrectionis dominicæ rotunda ecclesia* [4]. La coupole nous prouve la forme circulaire de l'édifice, qui, à en juger par l'importance qu'on lui a donnée, devait être considérable. Sans doute, en le projetant à terre, l'auteur en a exagéré les proportions et lui a donné cet aspect qui la fait prendre pour une tour.

Une dernière question nous reste à examiner. Si l'on se reporte à ce qui précède, la mosaïque de Mâdabâ semblerait favoriser l'opinion de dom Touttée d'après laquelle la rotonde du Saint-Sépulcre aurait formé la partie orientale de l'édifice, qui donnait directement sur le forum. Il faudrait admettre alors que la basilique se trouve masquée par la projection du dôme. Pourtant un examen attentif de la mosaïque inspire quelques doutes à ce sujet. En effet, la partie inférieure de l'édifice est percée de trois ouvertures surmontées d'un fronton, ce qui ne convient guère à un édifice circulaire, et d'autre part, on ne peut pas ne pas être surpris de la hauteur exceptionnelle de ce monument, par rapport aux autres édifices figurés sur le plan, hauteur qui le fait prendre, non sans quelque apparence de raison, pour une tour, dont le pied serait au centre de la ville. Or, un passage de saint Cyrille rappelle singulièrement l'aspect de l'édifice sur notre mosaïque. Il dit [5] que le Saint-Sépulcre touchait presque aux murs extérieurs et que le vestibule de l'ensemble atteignait le centre de la ville, *cum Sanctum Sepulcrum urbis antemuralibus contiguum esset, et totius operis vestibula ad mediam urbem perducerentur.* N'aurions-nous pas ici une projection, non pas seulement de la rotonde du Saint-Sépulcre, mais de l'ensemble des lieux saints? Nous aurions alors, à la partie orientale, donnant sur la grande place, le portique de la basilique du Golgotha, avec son fronton et les trois portes dont elle était en effet percée du côté de l'Orient; derrière se trouvait la cour qui la séparait du Saint-Sépulcre; enfin, à la partie la plus occidentale de cet ensemble de constructions, *urbis antemuralibus contiguum*, la coupole du Saint-Sépulcre. La basilique elle-même semble précédée d'une cour, ou peut-être d'un escalier à marches très larges, analogue à celui de Saint-Pierre de Rome. C'est, en effet, l'*Anastasie* dont le *Martyrium* de Constantin dissimule la forme complète.

A l'extrémité de la colonnade nous rencontrons une porte (E). Elle n'est pas la seule dans cette direction. Les points F, G, H, nous montrent trois autres portes qui permettent de pénétrer plus au Sud. Évidemment, nous avons là un vestige de l'ancien mur; les quartiers nouvellement ajoutés à l'enceinte d'Hadrien, Sion et Siloé, sont encore séparés des

[1] Tobler, *Golgotha*, in-8°, Saint-Gall, 1851, p. 81-100. — [2] *Vita Constantini*, l. III, c. XXXIX. — [3] Eusèbe, *De laudibus Const.*, ch. IX. — [4] Bède, *De locis sanctis.* — [5] S. Cyrille, *Catechesis*, IV, n. 9.

anciens par des portes. Quand nous aurons franchi cette porte, nous serons donc à Sion. Ce résultat est confirmé d'une matière éclatante par l'autre rue, celle qui commence à la porte de Jaffa. Celle-là n'a pas de colonnes, mais on la reconnaît bien à sa ligne blanche et jaune. Elle va d'abord droit à l'est, puis elle tourne, devient parallèle à la grande artère et vient butter comme elle contre un grand bâtiment. Il semble même qu'elle a aussi au point I sa porte retournée, c'est à dire en allant d'est en ouest. Aujourd'hui encore, la rue qui part de la porte de Damas, après avoir laissé à droite le Saint-Sépulcre, se continue jusqu'au mur, parallèle à la rue qui part de la porte de Jaffa et longe le quartier arménien; toutes deux confluent vers la porte de Sion ou porte Néby Daoud. Peut-il y avoir dès lors un doute sur le grand édifice placé dans ce quartier d'extrême sud, entre un ancien mur et l'enceinte agrandie? C'est une église orientée dont nous voyons la façade et le portique : ce ne peut être que l'église de Sion ou Cénacle, d'après les documents précités.

Mais en arrivant à l'extrémité de la grande rue, nous avons laissé à gauche une église à peine moins belle. On ne saurait dire très précisément si elle est en dedans ou en dehors de l'ancienne enceinte : à en juger par les portes F, G, elle a l'air d'être hors de l'ancienne ville, et cependant elle est plus intérieure que les portes E, H, et se trouve nettement placée sur la grande colonnade. Après beaucoup d'incertitude, il n'est plus possible de douter que ce soit la magnifique basilique de Sainte-Marie-Nouvelle, la merveille du temps de Justinien. Procope raconte avec détails les travaux de sa construction et la localise sur la plus haute colline de Jérusalem, en un lieu où le sol manquait pour établir l'abside, c'est-à-dire à l'est. De plus, la *Vie de saint Sabas*, n. 346, la plaça dans le quartier des couvents et des hospices qui n'était certainement pas l'esplanade du Temple, mais le mont Sion occidental. Ceux qui placent Sainte-Marie à la mosquée *el-Aqsa* pourront voir dans notre grand bâtiment la maison de Caïphe devenue l'église Saint-Pierre [1].

Que le lecteur se place à ce point E, débouchant par cette porte et relise ici le Pèlerin de Bordeaux : *Inde ut eas foras murum de Sion, eunti ad portam neapolitanam...* Ne le voit-on pas prendre son chemin le long de la grande colonnade? Il est vrai qu'il ajoute : *Deorsum in valle sunt parietes ubi domus fuit sive pretorium Pontii Pilati.* Aussi est-on tenté d'appeler la maison de Pilate ce que nous avons nommée Sainte-Marie. Mais qu'on veuille bien considérer que la grande église prend son point de départ sur la partie haute, que c'est seulement par un effet de perspective qu'elle occupe toute la vallée et que le Pèlerin ne pouvait désigner comme *en bas dans la vallée*, une maison située à l'extrémité de la rue haute. Sur les lieux on comprend que la confusion est impossible.

Nous touchons donc à la question du Prétoire, la plus grave de toutes celles qui s'agitent sur les sanctuaires vénérables de notre Rédemption. Il est certain qu'au Moyen Age on a mis le prétoire au mont Sion par suite d'une confusion sur laquelle nous n'avons pas à nous étendre. Or, après que la chaîne des témoignages a été interrompue ou du moins brouillée pendant si longtemps, on comprend que la tradition moderne doit être confrontée avec la tradition ancienne. De la tradition ancienne, officiellement rattachée à l'église de Sainte-Sophie et qui disparaît à nos regards avec la conquête persane en même temps que cette église, la tradition ancienne ne permet pas de situer le prétoire en un lieu élevé.

Le Pèlerin de Bordeaux qui place le prétoire *deorsum in valle*, Pierre l'Ibère qui y descend en venant du Saint-Sépulcre, Théodosius et Antonin, qui le mettent près de la fosse de Jérémie qui ne pourrait être en Bézéta, sont au moins d'accord pour le situer entre l'hospice autrichien, où le terrain se relève, et l'extrémité sud ouest du Temple. On a essayé de le faire descendre jusqu'au *Mekhémet* ou tribunal actuel, mais sans donner de preuves. Il faut reconnaître qu'à la tendance des anciens témoins, de placer le prétoire dans un lieu bas, se joint presque toujours celle de le mettre en relation avec la Piscine probatique, aujourd'hui Sainte-Anne. Dès lors, une solution moyenne consisterait à le mettre au point le plus rapproché de la Piscine probatique et cependant dans la vallée c'est-à-dire vers l'église du Spasme.

Là du moins, il reste des vestiges d'un sanctuaire byzantin, et peut-être pourrait-on se rappeler en voyant ces deux mignonnes sandales figurées dans la mosaïque, l'insistance avec laquelle Antonin parle à propos du prétoire des vestiges du pied de Notre-Seigneur dont on prenait la mesure avec un fil pour faire des ligatures aux malades [2].

Trouvons-nous sur ce point quelque lumière dans la mosaïque de Mâdabâ? Dans l'espace compris entre les deux colonnades on ne remarque que deux bâtiments un peu importants. Celui qui est en *x* a un caractère original et ne paraît pas être une église. Au contraire, une petite église se trouve en *d*, au nord-est du Saint-Sépulcre, précisément dans la direction de la rue qui conduit à la porte de l'Est. On croirait volontiers que c'est le prétoire. Aujourd'hui, il est vrai, la rue passe à l'Ouest du Spasme, mais elle a dû autrefois être plus à l'Est, comme nous allons le voir.

Revenons encore une fois à la porte de la colonne, ou plutôt à la porte de Damas actuelle, et montons sur l'une des tours, le plan du mosaïste à la main. On est frappé de retrouver encore la même disposition générale. A droite, nulle difficulté : la ville est coupée encore aujourd'hui par une longue rue qui aboutit au cénacle en laissant à l'ouest le Saint-Sépulcre. A gauche, comme dans la mosaïque, une rue oblique au sud-est et bifurque à l'hospice autrichien, pour se diriger soit à l'Est, soit au Sud. C'est bien cela. Cependant, en regardant de près, on voit que dans la mosaïque la voie qui va au Sud-Est fait un angle plus considérable avec la grande colonnade. De plus, on comprend qu'aujourd'hui les musulmans ont éloigné la rue du *Haram* d'où ils écartent les chrétiens et les juifs, mais il était plus naturel de longer ici l'enceinte du Temple. On remarque que cette rue n'a de colonnes que d'un côté, c'est un portique, et on se souvient qu'Antonin a vu près des ruines du Temple le portique de Salomon le long duquel les eaux descendent à Siloé. Il a vu notre portique, et si on l'attribuait à Salomon, c'est sans doute qu'il était très près du Temple.

Dès lors on s'explique le raccourci qui avait fait penser tout d'abord que l'enceinte du Temple ne figurait pas dans le plan et que la porte correspondait peut-être à l'*Ecce Homo* [3]. On notera maintenant que l'arc de l'*Ecce Homo* a bien pu être un élégant arc de triomphe à l'entrée d'une rue, mais non une porte

[1] Sur ces sanctuaires, cf. H. Vincent et F. Abel., *op. cit.*, t. II, p. 482-496, 497-515. — [2] F. M. Abel, *Jérusalem*, t. II, 1922, p. 574, à propos du prétoire, cite le passage du P. Lagrange, depuis « Il faut reconnaitre » jusque « ligatures aux malades »; il ajoute : « Cette position concorde bien avec l'Itinéraire de Pierre l'Ibère qui, du Saint-Sépulcre, descend à l'église dite de Pilate, et de là à celle du Paralytique, à savoir la Probatique, et de là à Gethsémani. Cet ordre toutefois se vérifie également quel que soit le point du Tyropoeon où il plaise de localiser ce prétoire. » Sur les deux semelles de mosaïques du Spasme, « on ne peut pas trop urger (*sic*) sur le détail. » Que faut-il entendre par *urger* sur un détail? Ce mot manque dans tous les dictionnaires français.— [3] *Revue biblique*, 1897, p. 173.

de ville massive avec tours comme les représente notre plan. De plus, l'église qui est en *f* et dont on ne voit que le toit, indique clairement qu'il y a ici un effet de perspective.

La porte F, au bout du portique, paraît bien être l'arc de Robinson qu'Antonin mentionne après le portique de Salomon : *Exinde venimus ad arcum, ubi antiqua porta fuit civitatis* [1]. Tout cela forme un ensemble assez concluant. Les points *e*, C, D, *f*, F, sont précisément dans la direction qui convient à l'église du Paralytique ou de Sainte-Marie, aujourd'hui Sainte-Anne, à la porte de Sitti Miriam, à la porte Dorée, à la basilique en croix de Théodose, remplacée par la mosquée *el Aqsa*, et à l'arc de Robinson. Concluons que nous devons y placer ces choses, en tenant compte plutôt de la direction que de la distance qui a été raccourcie. L'arc de l'*Ecce Homo* répondrait peut-être au point *v*, à la bifurcation du portique et de la rue qui va à l'est. La porte G est aujourd'hui à peu près celle des Maugrebins.

Voici le détail du plan de Jérusalem (fig. 7418) avec les identifications généralement reçues :

1. Porte septentrionale appelée porte de Neapolis, de Césarée, de Galilée, porte Saint-Étienne surtout depuis l'érection de la basilique eudocienne à quelque distance au nord du rempart, vocable qu'elle conservera encore durant tout le Moyen Age. Les Arabes, à partir du VIIIe siècle, lui ont toujours donné le nom de *bâb el 'Amoud*, à cause de la grande colonne (*'amoud*) qui se dressait, comme en témoigne notre plan, au centre de la place voisine.

2. Place de la Colonne, signalée par Arculfe : *aliqua valde summa columna, quae a locis sanctis da septentrionem in medio civitatis stans pergentibus obvia habetur.*

3. Rue principale à portiques, *cardo maximus* d'Aelia, *quintana pars*, comme dit Ethéria.

4. Porte de Sion, marquant la limite de la ville au sud jusqu'à Eudocie.

5. Saint-Sépulcre avec les degrés du premier *atrium* (*a*), les trois grandes portes *de quintana parte* (*b*), la basilique du *Martyrium* (*c*), le dôme de l'*Anastasie* (*d*).

6. Palais du patriarche, élevé par Eudocie.

7. *Spoudaeon*, monastère des *Spoudaei* ou religieux attachés au service du Saint-Sépulcre, fondé vers 495 par le patriarche Élie, et doté plus tard d'une chapelle dédiée à la *Theotokos*.

8. *Chrysopolis*, maison des orfèvres.

9. Saint-Théodore, sanctuaire mentionné dans la *Vie de saint Sabas* (c. 78), par Cyrille de Scythopolis.

10. Saint-Sérapion.

11. Saint-Serge.

12. Porte de la Tour ou porte de David, *bâb Mihrâb Daoud*, c'est à dire « porte de l'Oratoire de David », qui répond à la porte de Jaffa actuelle.

13. Rue sans portique (au Moyen Age), *ruga Armenorum*), qui tourne à angle droit dans la direction de la Sainte-Sion.

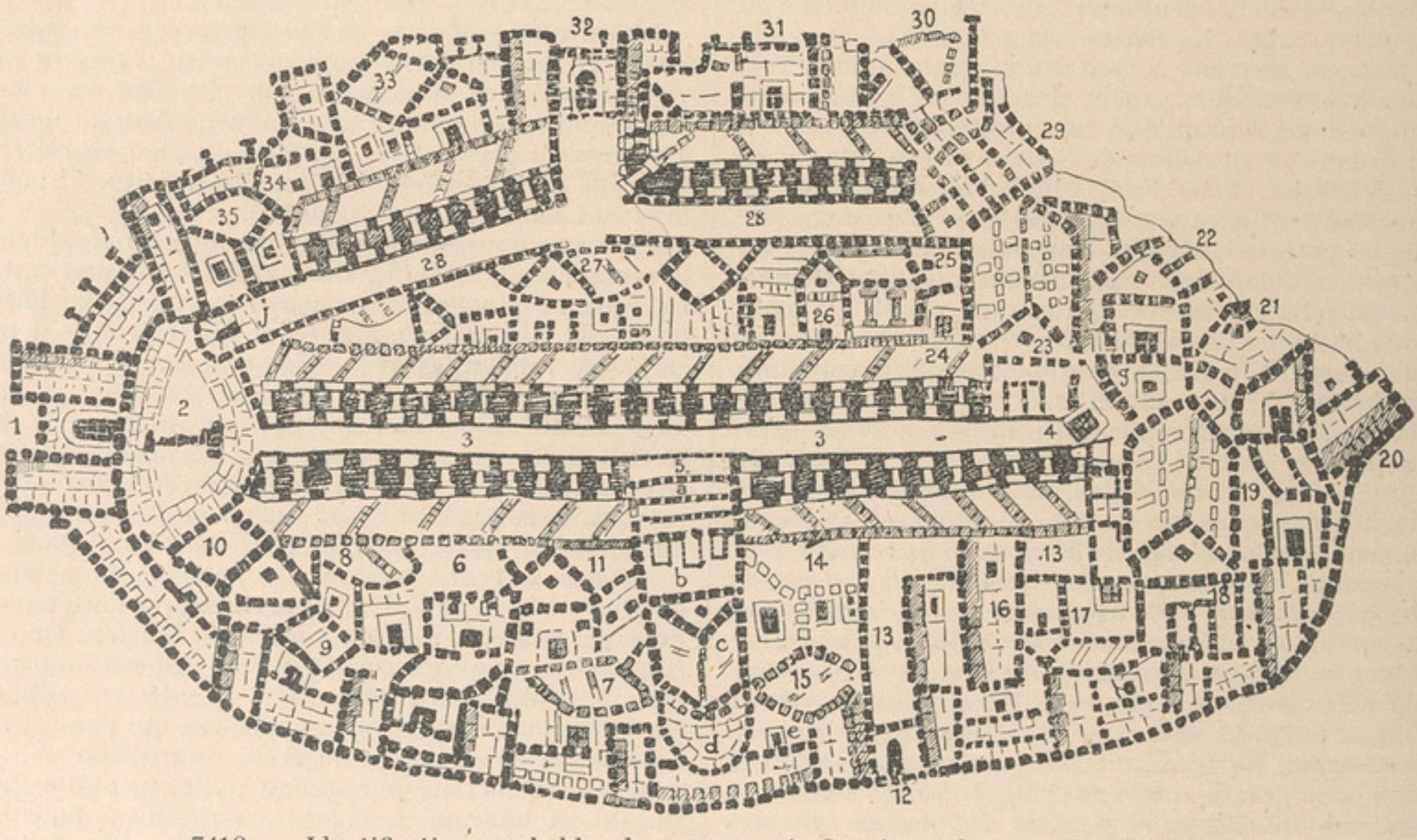

7418. — Identifications probables des monuments figurés sur la carte de Mâdabâ,

14. Parvis méridional du Saint-Sépulcre, portion du *forum* d'Aelia.

15. Baptistère du Saint-Sépulcre; (*e*) sommet de l'escalier descendant au baptistère.

16. Tour de David dont la projection coupe le tracé de la rue 13.

17. Maison de Caïphe, *quae est modo ecclesia sancti Petri.*

18. Basilique de la Sainte-Sion, *basilicam magnam nimis*, note du *Breviarius* qui s'accorde avec les proportions de l'édifice dans le plan.

19. *Sacrarium* et monastère de la Sainte-Sion.

20. Tour d'angle du rempart d'Eudocie, sorte d'ἐξωτεῖχος englobant l'extrémité sud des collines haute et basse, laissée hors de l'enceinte d'Aelia. Ce tracé développé paraît avoir été abandonné au Xe siècle après l'incursion de Jean Zimiscès. Non loin de cette tour s'ouvrait la porte de Thecoa, *porta Tecuitis.* Les fouilles de M. Bliss, en 1896, ont mis en lumière les réparations apportées à l'ancienne muraille juive par Eudocie. La porte méridionale a été retrouvée avec

[1] Tobler, *Itinera*, p. 105.

trois seuils superposés marquant diverses périodes.

21. Église de Siloé avec sa coupole, d'après quelques interprètes.

22. Église du Repentir de Pierre qui semble précédée d'une crypte dont l'ouverture paraît en *g*.

23. Sainte-Marie-la-Neuve, la *Nea* de Justinien.

24. Porte du quartier offrant un passage pour descendre au Tyropoeon vers Sainte-Sophie.

25. Porte sur le parcours entre Sainte-Sophie et Siloé, près de la citerne de Jérémie.

26. Sainte-Sophie ou le Prétoire.

27. Saints-Côme-et-Damien, sur la rampe de la Voie douloureuse, vers la Véronique.

28. Rue du Tyropoeon, *deorsum in valle*; la rue commence au Nord par la poterne *j*.

29. L'*agora* des Bouchers, signalé au VIIe siècle et localisé au Moyen Age dans cette région.

30. L'église du Pinacle du Temple, lequel est figuré par une ligne de cubes noirs.

31. Edicule de la Belle Porte ou porte Dorée, dans le rempart oriental.

32. Porte orientale de la ville dite porte de Benjamin. Porte probatique, *portula... ab hac per gradus ad vallem Josaphat descenditur*. Au XIIe siècle, porte Josaphat; *bâb Arihâ* (porte de Jericho) pour les anciens Arabes.

33. Église de la Probatique.

34. Église du Bézétha non identifiée.

35. Palais, peut-être résidence d'Eudocie; au Moyen Age, palais de Sainte-Marie-Latine.

ΚΛΗΡ[ος] ΤΟΥ ΔΑ[ν], lettres en cubes rouges, haut. 0,08.

ΤΟ ΕΝΝΑ[τον], lettres blanches. Le neuvième mille?

ΒΕΘΩΡΩΝ, lettres blanches. Josüé, XVI, 3, 5 : Βαιθωρών; I Macch., VII, 39; IX, 50 : Βαιθωρών; Fl. Josèphe, *passim* : Βεθωρόν Βαιθωρώ, Βαιθωρά; Eusèbe, *Onomasticon*, 233, 69, connaît une Βηθωρὼν ἡ ἀνωτέρα, ἣν ᾠκοδόμησε Σολομών, et une Βηθωρὼν κατωτέρα Λευιταισ ἀφωρισμένη; ces deux localités étaient voisines au point qu'on les confondait sur la frontière des tribus de Benjamin et d'Ephraïm, elles appartenaient à cette dernière tribu. Enfin, il existait une troisième : Βηθθορῶν... εἰσὶ κώμαι β' ὡς ἀπὸ σημείον Αἰλίασ ιϐ' ἐπὶ τὴν εἰς Νικόπολιν ὁδόν. Les topographes reconnaissent cette localité dans *Beth Ur el-Fôqa* et *Beit Ur el-Tahta*, sur la route qui va de Jérusalem à Joppé. L'endroit de la mosaïque n'est pas exact par rapport à Jérusalem qui prend une place disproportionnée, mais il convient bien avec ce qui suit; cf. Lagrange, p. 174; Stevenson, p. 71; Jacoby, p. 71.

ΚΑ... ΕΡΟΥΤΑ. Le P. Lagrange songeait à une ville de Capharterouba mentionnée dans le Talmud, mais Clermont-Ganneau estime que par son nom, comme par sa position, cette localité correspondrait assez bien, à la *Kh. Kafr Roût* (alias *Kafr Loût*), auprès de Beit'Oûr el Tahta, dans l'ouest-ouest-nord; cf. Lagrange, p. 174; Clermont-Ganneau, *Recueil*, t. II, p. 169; Stevenson, p. 71; Jacoby, p. 71.

ΑΔΙΑΕΙΜ . Η ΝΥΝ ΑΔΙΘΑ. La copie de M. Arvanitaki porte la leçon correcte ΑΔΙΑΘΙΜ, au lieu de ΑΔΙΑΕΙΜ. Dans l'Écriture on trouve, I Macc., XII, 38; XIII, 13 : Ἀδιδά (ἐν ἀδιδοῖς); Josèphe, *Bell. jud.*, IV, IX, 1 : Ἀδιδά; Table de Peutinger : *Addianin*; Eusèbe, *Onomast.*, 220, 4, identifié avec *Adatha* : Ἀδιαθαιν φυλῆς Ἰουδα. λέγεται δέ τις κώμη περὶ τὴν Γάζαν, καὶ ἄλλη Ἀδαθά καὶ περὶ Διόσπολιν ἐν ἀνατολαῖς; près de Diospolis on trouve aujourd'hui *el-Haditha*; cf. Neubauer, *Géogr. du Talmud*, p. 85; Lagrange, p. 174; Stevenson, p. 72; Jacoby, p. 71.

ΜΩΔΕΕΙΝ · Η ΝΥΝ ΜΩΔΙΘΑ. ΕΚ ΤΑΥΤΗC ΗCΑΝ ΟΙ ΜΑΚΚΑΒΑΙΟΙ, cubes blancs. *Modin*, la forme *moditha* est à rapprocher de *saphitha* dont il sera bientôt question. A l'époque du mosaïste le *n* avait disparu. Eusèbe, *Onomasticon*, 281, 59 : Μηδεείμ. κώμη πλησίον Διοσπόλεως, ὅθεν ἦσαν οἱ Μακκαβαῖοι, ὧν καὶ τὰ μνήματα εἰς ἔτι νῦν δείκνυται. Ce lieu de sépulture des Macchabées est mentionné sur d'anciennes cartes. Une carte de Florence, publiée par Roehricht, dans *Zeitschrift des deutschen Palaestina Vereins*, t. XXI, pl. 7, qualifie le tombeau de *mons*; celle de Jean de Würzbourg, donnée par Tobler, *Descript. terr. sanct.*, p. 181 : *mons Modin, ex quo Mathatias pater Machabaeorum, in quo sepulti quiescunt adhuc apparentibus tumulis*; enfin Thierry, dans son *libellus de locis sanctis*, vers 1172, édit. Tobler, p. 87 : *huic loco vicini sunt montes Modin, in quibus sedit Mathatias cum filiis suis, quando Antiochus expugnabat civitatem et filios Israël. Ista montana a modernis Belmont appellantur*; Jacobi, p. 70.

[Αδδα]ΡΑ. Le complément est donné par Lagrange d'après Eusèbe, *Onomasticon*, 219, 83; Miller a proposé Γαζάρα, d'après Eusèbe, 244, 16, ce qui est impossible; Lagrange, p. 174; Jacoby, p. 60.

ΛΩΔ ΗΤΟΙ ΛΥΔΕΑ Η ΚΑΙ ΔΙΟCΠΟΛΙC. *Lod*, dans la tribu de Benjamin (I Paral., VIII, 12), *Lyd*, *Lyda*, *Lydda*, aujourd'hui *Ludd*. Cité illustre, où la mosaïque dessine une colonnade circulaire autour d'une grande place; dans le fond une église imposante. Diospolis est la ville de saint Georges (voir ce nom). Théodosius (edit. Geyer, p. 139) écrit : *De Emmau usque in Diospolim milia XII, ubi sanctus Georgius martyrizatus est; ibi et corpus est et multa mirabilia fiunt*; le pseudo-Antonin (p. 176) se trompe en écrivant que *Lydda vel Diospoli civitatem, quae antiquitus dicitur Azotus*, et il mentionne ensuite la présence du corps de saint Georges. Jacoby, p. 59-60.

[Σαφ]ΑΡΕΑ. Entre Lydda et Bethodegana, doit être *Safiriyeh* (Sâf'riyeh), qui est précisément entre Lydda et *Beit Dedjan*.

[Βετ]ΟΔΕΓΑΝΑ. Bethodegana; cf. I Macc., X, 83 : καὶ ἡ ἵππος ἐσκορπίσθη ἐν τῷ πεδίῳ καὶ ἔφυγον εἰς Ἄζωτον καὶ εἰσῆλθον εἰσ Βηθδαγὼν τὸ εἰδωλεῖον αὐτῶν τοῦ σωθῆναι; le Κεπαραδαγών d'Eusèbe 235, 14 : Βηδαγών. φυλῆς Ἰούδα. καὶ ἔστι νῦν κώμη μεγίστη Κεπὰρ ἀδαγὼν μεταξὺ Διοσπόλεως καὶ Ἰαμνίας; Lagrange, p. 174; Stevenson, p. 74; Jacoby, p. 58.

ΓΕΘ Η ΝΥΝ ΓΙΤΤΑ ΜΙΑ ΠΟΤΕ ΤΩΝ ΠΕΝΤΕ CΑΤΡΑΠΙΩΝ. Eusèbe, *Onomasticon*, 244, 20 : Γεθ. ἐν ταύτῃ κατελείφθησαν οἱ Ἐνακεὶμ ἀλλόφυλοι καὶ οἱ Φυλισταῖοι μὴ ἐξολοθρευθεντες. καὶ ἔστιν εἰσ ἔτι καὶ νῦν κώμη παριόντων ἀπὸ Ἐλευθεροπόλεως περὶ Διόσπολιν περὶ πέμπτον σημεῖον τῆς Ἐλευθεροπόλεως. Pour le mosaïste, Geth était beaucoup plus près de Diospolis que d'Eleutheropolis. D'après Clermont-Ganneau (t. II, p. 169), la position attribuée à la célèbre ville de la Pentapole philistine paraît assez favorable à la tradition juive qui prétend la fixer à Ramlé; Jacoby, p. 60-61.

[Ι]ΝΑ ΤΙ ΠΑΡΟΙ[κει πλ]ΟΙΟΙC. Juges, V, 17. ms. *Alexandrinus*: cette phrase fait allusion à la situation maritime de la tribu de Dan; le mosaïste a emprunté cette caractéristique au cantique de Débora : καὶ Δὰν εἰς τὶ παροικεῖ πλοίοις. Lagrange, p. 174; Stevenson, p. 78; Jacoby, p. 58.

ΤΟ ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΙΩΝΑ. Église de Saint-Jonas, aujourd'hui *Neby Younes*. Jacoby, p. 58.

De Béthléem à la mer :

ΒΗΘΛΕΕΜ, cubes rouges. L'église seule est importante. Stevenson, p. 79; Jacoby, p. 68-69.

ΕΦΡΑΘΑ, cubes blancs. Eusèbe, *Onomasticon*, 252, 7; 231, 22.

ΡΑΜΑ. ΦΩΝΗ ΕΝ ΡΑΜΑ ΗΚΟΥCΘΗ, cubes blancs. Eusèbe, *Onomasticon*, 289, 37. La citation de Matth. II, 18, indique une parenté littéraire entre Eusèbe et le mosaïste. La réalité de Rama de Ben

jamin, affirmée par Eusèbe, est accusée dans la mosaïque par un petit château ; Lagrange, p. 174, Stevenson, p. 79; Jacoby, p. 69.

ΑΚΕΛΔΑΜΑ. Math., XXVII, 8; Eusèbe, *Onomasticon*, 263, 14 : Ἀχελδαμαχ. Le champ d'Haceldama est ici à l'Occident, mais c'est peut-être simplement à cause du développement disproportionné de Jérusalem, comme on l'a déjà fait remarquer pour Béthoron ; cf. Antonin (édit. Geyer, p. 177) : *exeuntibus nobis de Siloa venimus in agrum, qui conparatus est de pretio Domini, qui vocatur Acheldemach, hoc est ager sanguinis, in quo sepeliuntur omnes peregrini*; cf. *Palestine Exploration Fund*, 1888, p. 34; fouilles, *ibid.*, 1890, p. 67; Lagrange, p. 174; Stevenson, p. 72; Jacoby, p. 79.

ΘΑΜΝΑ ΕΝΘΑ ΕΚΕΙΡΕΝ ΙΟΥΔΑС ΤΑ ΑΥΤΟΥ ΠΡΟΒΑΤΑ, cubes blancs. Gen., XXXVIII; I Macc., IX, 50 : Θαμναθά; Eusèbe, *Onomast.*, 260,3 : ἔνθα ἔκειρεν Ἰούδας τὰ ἑαυτοῦ πρόβατα : l'endroit où Judas tondait ses brebis; Em. Schuerer, *Geschichte des jüdischen Volkes*, t. II, p. 182, note 32.

ΝΙΚΟΠΟΛΙС. I Macc.. IX, 50; Ptolémée, V, 16 : Ἐμμαοῦς; Fl. Josèphe, *Antiq.*, XIII, I, 3; Sozomène, *Hist. eccl.*, V, XXI, 3 : πόλις ἐστὶν ἐν Παλαιστίνῃ ἣ νῦν καλουμένη Νικόπολις. Ταύτην δὲ ἔτι κώμην οὖσαν ἡ θεία τῶν εὐαγγελίων βίβλος καὶ Ἐμμαοῦς προαγορεύει; Theodosius, p. 139 : *De Silona usque Emmau, quae nunc Nicopolis dicitur, milia VIIII, in qua Emmau sanctus Cleopas cognovit Domnum in confractione panis; ibi et martyrium pertulit*; Eusèbe, *Onomast.*, 257,21, identifie cette localité avec Ἐμμαοῦς. de Luc., XXIV, 13. La situation de cette ville est figurée par une petite plaine déjà dans la montagne, mais cependant en avant du grand massif de la Judée. On ne lui donne qu'une importance relative : beaucoup plus étendue que les simples bourgs, elle n'a pas de colonnade. Elle est au Sud de Jérusalem, mais en relation avec Lydda et Jamnia. Son identification avec Ammonas était assez solidement établie pour n'avoir pas besoin de cette nouvelle preuve. Le nom d'Emmaüs ne se trouve nulle part dans la mosaïque; cf.Lagrange, p. 174-175; Stevenson, p. 75; Jacoby, p. 69.

ΑΝΩΒ Η ΝΥΝ ΒΗΤΟΑΝΝΑΒΑ. Eusèbe, *Onomasticon*, 217, 44 : Ἀνώβ. πόλις ἣν ἐπολιόρκησεν Ἰησους καὶ ἔστι νῦν κώμη περὶ Διόσπολιν ἀπὸ σημείων τεσσάρων πρὸς ἀνατολάς, ἡ καλεῖται Βητοαννάβ. La ville est connue par le Papyrus Anastasi I; cf. W. Max Müller, *Asien und Europa*, p. 174, note 4; Buhl, *Geogr. von Palaest.*, p. 198; Stevenson, p. 75; Jacoby, p. 70.

ΓΕΔΟΥΡ' Η ΚΑΙ ΓΙΔΙΡΘΑ. Eusèbe, *Onomasticon*, 245, 39 : Γεδούρ. φυλῆς Ἰούδα. καὶ νῦν ἐστι Γεδροὺς κώμη μεγίστη ἀπὸ ι' σημείων Διοσπόλεως ἀπιόντων εἰς Ἐλευθερόπολιν; *Gedour, Gidirtha*. L'emplacement concorde sensiblement avec celui de *Gezer*; l'analogie des noms a pu prêter à une confusion. Cependant, ajoute Clermont-Ganneau (t. II, p. 170), je ne m'explique pas, dans ce cas, l'existence de la forme araméenne, *Gidirtha*. D'ailleurs l'*Onomasticon* connaît, à 10 milles au sud de Lydda, un *Gedrous* qu'il identifie avec Γεδούρ, *Gedor* biblique, et qu'il distingue nettement de *Gezer*: Lagrange, p. 175 : Stevenson, p. 75; Jacoby, p. 70; Clermont-Ganneau, t. II, p. 169-170.

ΙΑΒΝΗΛ Η ΚΑΙ ΙΑΜΝΙΑ.. Eusèbe, *Onomasticon*, 266, 35 : Ἰαμνεία. πόλις Ἰούδα. εἰς ἔτι νῦν πολίχνη Παλαιστίνης Ἰαμνειά μεταξὺ Διοσπόλεως καὶ Ἀζώτου; saint Jérôme, 132, 27 : *Jamnel*. Sur la mosaïque, la ville est assez considérable mais sans colonnades, et en effet nous tenons ce détail de Pierre l'Ibère qu'elle était peuplée de Samaritains. Elle devint le siège d'un évêché; Le Quien, *Oriens christianus*, t. III, p. 587; Lagrange, p. 175; Stevenson, p. 76; Jacoby, p. 61.

ΕΝΕΤΑΒΑ. Eusèbe, *Onomasticon*, 259, 76 : ἔστι δὲ κώμη νῦν ἑτέρα Ἡναδὰβ ἀπιόντων ἀνὸ Ἐλευθεροπόλεως εἰς Αἰλίαν περὶ τὸ ι' σημειον; S. Jérôme, 124, 4 : *Enaddam*; cf. le עין מב du Talmud mentionné à propos de Yabné, dit Clermont-Ganneau, *Recueil*, t. II, p. 170; Neubauer, *Geogr. du Talmud*, 271; Jacoby, p. 60.

Du Térébinthe à la mer :

[η]ΚΑΙ[τερ] ΕΒΙΝΘΟС, en cubes noirs Η ΔΡ[υς] ΜΑΜ[βρη], cubes rouges. Cet arbre était célèbre dans l'antiquité chrétienne. La belle église qui paraît ici est sans doute celle que Constantin fit construire pour abolir les superstitions païennes groupées autour du térébinthe. Le Pèlerin de Bordeaux écrit : *Inde (a fonte Philippi) Terebintho milia VIIII. Ibi Abraham habitavit et puteum fodit sub arbore terebintho et cum angelis locutus est et cibum sumpsit. Ibi basilica facta est iussu Constantini mirae pulchritudinis.* Sozomène dit de cette basilique τῆς τοῦ τόπου ἀρχαίοτητος καὶ σεμνότητος ἀξία. La *Peregrinatio S. Paulæ*, vers 404, ne connaît encore que les *vestigia quercus Abraham sub qua vidit diem Christi et laetatus est.* Saint Jérôme dit que le chêne de Mambré a duré jusqu'au temps de Constance, *Onomast.*, 84, 10. Si on était certain que le mosaïste n'a voulu représenter que ce qui existait encore de son temps, on aurait ici un point de repère précieux; Lagrange, p. 175; Jacoby, p. 65.

[Θ]ΕΚΟ[υα]. Thécoa. Josüé, XV, 59; II Paral., XI, 6; II Rois, XIV, 2; I Macc., IX, 33. C'est la patrie d'Amos. Entre Bethléem et Thecoa se trouvait la laure de Chariton; *P. G.*, t. XI, col. 912; *Rev. de l'Orient chrét.*, t. IV, p. 524; t. V, p. 38-46.

ΤΟ ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΦΙΛΙ [π] ΠΟΥ ΕΝΘΑ ΓΕΛΟΥСΙ ΒΑΠΤΙСΘΗΝΑΙ ΚΑΝΔΑΚΗΝ ΤΟΝ ΕΥΝΟΥΧΟΝ. Eusèbe, *Onomasticon*, 235, 25 : Βεθσούρ... καὶ ἔτι νῦν κώμη Βηθσωρὼ καλεῖται ἐλθόντων ἀπὸ Αἰλίας εἰς Χεβρὼν ἐν κ'σημείῳ, ἔνθα ἡ πηγὴ ἀπὸ ὄρους ἐξιοῦσα, δείκνυται. ἐν ᾗ λέγεται ὁ εὐνοῦχος Κανδάκης βεβαπτίσθαι ὑπὸ Φιλίππον. ἔστι δὲ καὶ ἄλλη Βεθσούρ, φυλῆς Ἰούδα, Ἐλευθεροπόλεως; S. Jérôme, 104,32 : *mille passibus distans ab Eleutheropoli*; Antonin dit que dans le voisinage d'Eleuthéropolis, entre cette ville et Ascalon, *exsurgit fons, ubi baptizavit Philippus eunuchum.* La parenté littéraire entre Eusèbe et le mosaïste est évidente : pour tous les deux, c'est l'ennuque qui se nomme Candace. Un puits marque le lieu du baptême et une petite église, dont on voit d'ailleurs encore les restes à *'Ain-Dirouch*, atteste la tradition ancienne; Lagrange, p. 175; Stevenson, p. 80-81; Jacoby, p. 66-67.

ΒΕΘСΟΥΡΑ. Eusèbe, *Onomasticon*, 225, 35; Jacoby, p. 67-68.

СΩΧΩ. Eusèbe, *Onomasticon*, 293, 22 : Σοκχώ. κῶμαι εἰσιν δύο, ἀνίοντων ἀπὸ Ἐλευθεροπόλεως εἰς Αἰλίαν, ἐν τῷ ἑνάτῳ σημείῳ, ἡ μὲν ἀνωτέρα, ἡδὲ κατωτέρα Σοκχὼθ χρηματίζουσαι. φυλῆς Ἰοῦδα; aujourd'hui *Soueiké*, Lagrange, p. 175; Stevenson, p. 79; Jacoby, p. 68.

Nous passons sans transition de la région au nord d'Hébron à celle d'Eleuthéropolis (*Beit-Djibrin*).

ΒΕΘΖΑΚΑΡ ΤΟ ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΖΑΧΑΡΙΟΥ. Au premier abord il semble que Bethzacar, non loin de Bethsour et du Térébinthe de Mambré, ne peut correspondre qu'à *Beit-Zacharia* actuel, sur l'ancienne voie romaine d'Hébron, où tout le monde situe aussi et sans doute possible le Βεθζαχαρία des Macchabées (I Macc., VI, 33). Or, tout à côté, la mosaïque place une très belle église avec portique et abside, qu'elle qualifie de lieu saint ou d'église de Saint-Zacharie. On en a conclu aussitôt qu'elle consacre la tradition du *Chronicon Pascale*, qui plaçant le lieu de la Visitation à douze milles de Jérusalem, semble aboutir à *Beit*

Zacharia [1]. Il pourrait bien n'y avoir là qu'un trompe-l'œil. L'antiquité chrétienne connaissait, en effet, un Saint-Zacharie, mais Théodosius (vers 530) qui le mentionne est aussi le même qui place le lieu de la Visitation à cinq milles de Jérusalem. Or son Saint-Zacharie est situé avec précision : c'est le *Tell Zacharia* actuel, au Nord de Beit-Djibein : *Ab Eleutheropoli usque in locum ubi jacet sanctus Zacharias, millia sex, et de ipso loco ad Ascalonem millia viginti* (Théod., XXII). C'est aux mêmes environs que l'itinéraire du pseudo-Antonin place Saint-Zacharie : *Deinde venimus in locum ubi Zacharias occisus est et jacet in corpore. Est ibi ecclesia ornata; sunt ibi Deo servi multi* (Ant., XXXII). Peut-on supposer qu'il y avait au temps d'Antonin deux sanctuaires de Saint-Zacharie : celui du mosaïste à Bethzacar et celui des environs d'Eleuthéropolis? Il est difficile de le penser, d'autant que celui du mosaïste touche Socho, qui est Soumeské près de Tell Zacharia, et se trouve tout près de Saphita de Morasthi, qui appartiennent à la région d'Eleuthéropolis. Le Saint-Zacharie du mosaïste est donc celui des pèlerins, Tell Zacharia. Il est vrai qu'il est placé un peu haut et soudé à Bethzacar qui, dans la pensée du mosaïste, devait être Bethzacaria. Mais il est remarquable que le pseudo-Antonin a fait la confusion contraire, et pour ne pas séparer son Saint-Zacharie de la fontaine de Saint-Philippe, a descendu celui-ci dans la plaine. La seule explication plausible du double fait, c'est qu'on ne distinguait pas clairement les deux lieux dont le nom ressemblait à celui de Zacharie, les rapports confus des voyageurs ne permettant pas aux géographes de s'orienter nettement. Dans ce trouble, l'avantage doit rester à Théodosius qui donne deux points de repère avec les distances précises. Donc la tradition du mosaïste ne confirme pas le *Chronicon Pascale*, puisque Tell Zacharias est à plus de douze milles de Jérusalem; Lagrange, p. 175-176; Jacoby, p. 63-65.

CAΦIΘA, cubes blancs. *Sapitha*, comme nom et comme position, semble à Clermont-Ganneau (t. II, p. 170) correspondre au *Tell es-Sâfié* de nos jours. On dit aujourd'hui plus couramment *Tell es-Sâfi*; mais la forme féminine primitive nous est garantie par le témoignage des anciens auteurs arabes. Il résulterait de là un fait général d'une portée considérable pour la critique toponymique : à savoir que la terminaison araméenne *îtha* devient normalement *ié* en arabe; par conséquent, que cette terminaison *ié* (ne pas confondre avec *iyé*) si fréquente dans les noms de lieux de la Palestine arabe, est un indice d'origine araméenne et une marque d'antiquité relative pour le toponyme. C'est un argument de plus, un argument philologique qui n'est pas à dédaigner, en faveur de l'identité de *Modin* et de la *Medié* arabe; en effet, nous avons vu plus haut que la mosaïque nomme ainsi la célèbre patrie des Macchabées : ἡ νὺν Μωδιθά, « qui s'appelle aujourd'hui *Moditha* »; donc d'après la règle qui vient d'être énoncée, Μωδιθά, implique *a priori* un équivalent arabe, *Modié*.

TO T... Il s'agit d'un souvenir conservé à un saint. Près d'Eleuthéropolis on vénérait Michée, qui va être mentionné, et Habacuc. Serait-il question de ce dernier? Lagrange, p. 177.

MOPACΘI OΘЄN HN MIXAIAC O ΠPOΦ[ητης]. Eusèbe, *Onomasticon*, 282, 74. Textuel. La grande cité dont le nom manque, avec son élégante fontaine et sa grande place entourée de colonnes, ne peut être qu'Eleutheropolis; Lagrange, p. 177; Jacoby, p. 63.

AKKA[ρων]H NYN AK[καρων ?]. C'est l'ancienne ville des Philistins nommée *Amkaruna* (assyrien); Ἀκκαρών, dans les Septante; cf. Josüé, XV, 45; I Macc., X, 89; Josèphe, *Antiq. jud.*, V, I, 22; Eusèbe *Onomasticon*, 218, 57 : Ἀκκαρών, φυλῆς Δάν, ἐξ εὐωνύμων τῶν Χαναναίων. πόλις μία τῶν ε'σατραπειῶν τῶν ἀλλοφύλων, ἣ καὶ αφορίσθη μὲν τῇ φυλῇ Ἰούδα, οὐ μὴν ἐκράτησεν αὐτῆς, ὅτι μὴ ἀνεῖλεν τοὺς ἐν αὐτῇ ἀλλοφύλους. ἣ καὶ ἐστι νῦν κώμη μεγίστη Ἰουδαίων Ἀκκαρὼν καλουμένη ἀναμέρον Ἀζώτου καὶ Ἰαμνίας ἐν ἀνατολικοῖς. J'ignore quel nom ancien on indiquait ici, si ce n'était le même que le nom moderne, dit Lagrange, p. 177; à quoi Clermont-Ganneau, t. IV, p. 275, fait observer qu'il est peu probable que le mosaïste aurait ajouté la forme moderne du nom si elle n'eût différé de l'ancienne, comme l'admet Schulten, que par l'absence d'un simple *kappa*; je croirai plutôt, dit-il, que la différence devait porter sur la désinence ων, qui était peut-être déjà tombée dans le langage vulgaire, préludant ainsi à la forme arabe actuelle *'Aker*. Peut-être Aκ[καρα] Ἀκ[αρα] ou même A[καρ] sans désinence grecque; Jacoby, p. 62.

ACΔΩ[δ]. Eusèbe, *Onomasticon*, 218, 47 : Ἀσδώδ ἡ καὶ Ἄζωτος; ἐν ᾗ καταλείφθησαν οἱ Ἐνακείμ, ἣ νῦν ἐστι πολίχνη ἐπίσημος τῆς Παλαιστίνης. ἦν δὲ κλήρου φυλῆς Ἰούδα.

AZΩTOC ΠAPAΛO[ς]. Eusèbe ne mentionnait pas l'existence de la cité maritime d'Azot connue par ailleurs.

Dans un fragment isolé.

ACKAΛΩ[ν]. Eusèbe, *Onomasticon*, 218, 67. On remarquera l'immense place rectangulaire entourée de colonnes, au milieu de laquelle se dressaient trois obélisques. Les ruines d'*Askalan* témoignent encore de la magnificence de la ville, et si l'on peut admettre avec Clermont-Ganneau l'existence d'une double cité d'Ascalon, l'une dans les terres, l'autre sur le bord de la mer, il faut reconnaître qu'à l'époque romaine la cité maritime était de beaucoup la plus importante; Lagrange, p. 177; Jacoby, p. 56.

....N AIΓY[π]TIΩN..... . Le nom d'Ascalon est précédé de la fin de deux lignes mutilées dont le P. Lagrange n'avait pu, d'abord, rien tirer, mais où il a, ensuite, reconnu avec raison (dans une correction manuscrite ajoutée sur l'exemplaire de sa dissertation) : ι...N AIΓY ΠTIΩN. Mais à quoi peut se rapporter cette légende? Clermont-Ganneau (t. II, p. 171) ne doute pas qu'elle vise un sanctuaire célèbre qui s'élevait à Ascalon, celui des *trois martyrs égyptiens* (τῶν τριῶν μαρτύρων Αἰγυπτίων). Peut-être même les trois « obélisques » figurés sur la mosaïque, au milieu d'une grande place rectangulaire, représentent-ils les monuments commémoratifs de cette triade de martyrs, le sanctuaire auquel Antonin nous raconte avoir fait ses dévotions en 570.

Désert et sud-ouest de la Palestine.

ΠPACIΔIN. Quelle peut être cette localité énigmatique, inscrite à côté de Θαμαρά et de Μάψις qui, elles, sont bien connues par l'*Onomasticon* ? Clermont-Ganneau (t. II, p. 171; t. IV, p. 277) propose d'y voir Πρα(ι)σίδ(ι)ον = *Præsidium*; le premier *iota* a peut-être été omis par le lapicide; le second fait normalement défaut, la terminaison (ιον) se contractant régulièrement en ιν dans le grec vulgaire de Syrie. Ce nom doit tirer son origine de l'existence d'un poste militaire romain que saint Jérôme signale précisément dans ces parages : *Castellum Thamara, unius diei a Mampsis* (= *Mapsis*) *oppido separatum, ubi nunc romanum* praesidium *positum est;* Eusèbe a, dans le passage correspondant : φρούριον... τῶν στρατιωτῶν; Jacoby, p. 45; Stevenson, p. 92.

ΘAMAPA. Eusèbe, *Onomasticon*, 210, 85 : Ἀσασὰν Θαμάρ. ἔνθα κατῴκουν οἱ Ἀμμωραῖοι, οὓς κατέκοψεν Χοδαλλαγόμωρ. παράκειται τῇ ἐρήμῳ Κάδης. λέγεται δέ τις Θαμαρὰ κώμη διεστῶσα Μάψις ἡμέρας ὁδόν,

[1] *P. G.*, t. XC, col. 199; *Revue biblique*, 1894, p. 444.

ἀπιόντων ἀπὸ Χερβὼν εἰς Αἴλαμ, ἥτις νῦν φρούριόν ἐστι τῶν στρατιωτῶν.

ΜΑΜΨΙC. Eusèbe, *Onomasticon*, 210, 85.

ΜΩΔ. La localité a été longtemps énigmatique. Le P. Lagrange faisait suivre le nom d'un point d'interrogation; Stevenson, p. 92, allait chercher dans Étienne de Byzance une ville appelée Μωθώ, d'autres ont proposé *Moa*, *Motha*; si la légende n'était pas complète Clermont-Ganneau se sentait disposé à lire Μω(λ)[αδα], ou bien de corriger Μω(λ] = *Kh-el-Meth* au Sud-Ouest de Tell'Arad, ou bien *Kh-el-Moneileh*, au Nord et près de Bersabée; il faut en définitive corriger en ΜΩΑ, nous en avons maintenant la certitude grâce au fragment d'édit byzantin de Bersabée, publié dans *Recueil d'archéol. orient.*, t. VII, p. 279.

ЄΡΗΜΟ[ς... ενθα] ΤΟΥC ΙCΡΑΗΛΙΤΑC Є[σωσεν]Ο ΧΑΛΚΟΥCΟΨΙC. L'histoire du serpent d'airain (Nomb., XXI, 8) se passe autour des montagnes d'Edom. Restaurations incertaines.

ЄΡΗΜΟC CIN ΟΠΟΥ ΚΑΤЄΠЄΜΦΘΗ ΤΟ ΜΑΝΝΑ ΚΑΙ Η ΟΡΤΥΓΟΜΗΤΡΑ, en cubes rouges. Eusèbe, *Onomasticon*, 291, 93, qui ne mentionne, à propos du désert de Sin, ni la manne ni les cailles.

ΡΑΦΙΔΙΜ ЄΝΘΑ ЄΠЄΛΘΟΝΤΙ ΤΩ ΑΜΑΛΗΚ Ο ΙCΡΑΗΛ ЄΠΟΛЄΜΗC Ν. Eusèbe, *Onomasticon*, 287, 86. L'énorme montagne placée près de ces deux inscriptions indique sans doute le Sinaï; celles qui sont allongées plus au nord dans la plaine représentent très bien les collines qui coupent l'aspect du désert, par exemple le *Dj. Helâl* et le *Dj. Yeledj*, accouplés; elles sont de couleurs beaucoup plus vives que la montagne de Judée; Lagrange, p. 178.

ΒΗΡCΑΒЄЄ Η ΝΥΝ ΒΗΡΟCCΑΒΑ. Cette transcription du nom actuel de la Bersabée biblique est remarquable. On croirait y sentir déjà les approches de l'influence arabe (*Bir (ou) 's saba'*), influence qui pouvait, du reste, déjà s'exercer dans ces parages de l'extrême sud palestinien. Ch. Clermont-Ganneau, t. II, p. 172, ЄΩC ΤΑΥΤΗCΤΑΟΡΙΑ ΤΗC ΙΟΥΔΑΙΑC ΤΑ ΠΡΟC ΝΟΤΟΝ ΑΠΟ ΔΑΝ ΤΗC ΠΡΟC ΠΑΝЄΑΔΙ ΗΤΙC ΟΡΙΖЄΙ ΤΑ ΠΡΟC ΒΟΡΡΑΝ; Eusèbe, *Onomasticon*, 234, 100. C'est la formule connue : de Dan à Bersabée, Dan contre Panéas.

ΓЄΡΑΡΑ.. La position de Gerar, indiquée tout près et à l'ouest de Bersabée, n'est guère favorable à l'identification moderne avec la *Kh. Oumm Djerrar* (près de Gaza, au sud).

ΓЄΡΑΡΑ ΒΑCΙΛΙΚΗ ΠΟΤЄ ΠΟΛΙC ΤΩΝ ΦΥΛΙCΤΙΑΙΩΝ ΚΑΙ ΟΡΙΟΝ ΤΩΝ ΧΑΝΑΝΑΙΩΝ ΤΟ ΠΡΟC ΝΟΤΟΝ ЄΝΘΑ ΤΟ ΓЄΡΑΡΙΤΙΚΟΝ [σα] ΛΤΟΝ. Emprunté pour la substance à Eusèbe, *Onomasticon*, 240, 28 : Γέραρα.ἀφ' ἧς νῦν καλεῖται ἡ Γεραριτική, ὑπὲρ τὸν Δαρωμὰν κειμένη, ἀπέχουσα Ἐλευθεροπόλεως σημείοις κέ πρὸς νότον. ἦν δὲ τὸ παλαιὸν τῶν Χαναναίων ὅριον πρὸς μεσημβρίαν καὶ πόλις βασιλικὴ τῶν Φυλισταίων. κεῖται δὲ (ὡς φησιν ἡ γραφὴ) ἀνὰ μέσον Κάδης καὶ ἀνὰ μέσον Σοὺρ δύο ἐρήμων, τῆς μὲν τῇ Αἰγύπτῳ παρακειμένης. εἰς ἣν κατήντησεν ὁ λαὸς τὴν ἐρυθρὰν θάλασσαν δεελθῶν, τῆς δὲ Κάδης ἐπὶ τὴν τῶν Σαρακηνῶν ἐρημίαν παρατεινούσης. Gerara fut un siège épiscopal; cf. Le Quien, *Oriens christianus*, t. III, p. 661; *Revue de l'Orient chrétien*, t. V, p. 281. Pour la restitution de CΑΛΤΟΝ, cf. Reland, *op. cit.*, p. 215. Je ne sais pourquoi le nom de Gérare se trouve deux fois au-dessus et au-dessous d'un petit château.

ΑΡΑΔ·ЄΖ ΗC ΟΙ ΑΡΑΔΙΟΙ. Nombr., XXI, 1, etc. Manque dans Eusèbe, mais saint Jérôme nous permet de suppléer à la lacune (au mot *Arad*, bis) et de corriger, dans le texte correspondant d'Eusèbe, Ἀραμά ou Ἀράδ, tout en nous donnant la position exacte de la localité. Le mosaïste a ajouté le nom gentilice; Lagrange, p. 178; Clermont-Ganneau, t. II, p. 172; Jacoby, p. 50.

ΑCЄΜΩΝΑ ΠΟΛΙC ЄΠΙ ΤΗC ЄΡΗ[μου]ΔΙΟΡΙΖΟΥCΑ ΑΙΓ[υπτον] ΚΑΙ ΤΗΝ ЄΙC ΘΑΛ[ασσαν διεξοδον]. Eusèbe, 214, 58 : Ἀσεμωνά. πόλις ἐν τῇ ἐρήμῳ ἀπὸ νότου τῆς Ἰουδαίας, διορίζουσα Αἴγυπτον καὶ τὴν εἰς θάλασσαν διέξοδον. φυλῆς Ἰοῦδα.

ЄΛΟΥCΑ. Manque à Eusèbe; cf. Ptolémée, V, 16; Étienne de Byzance, 119, 19; Jacoby, p. 45-46.

ΔΙ[μωνα. La restitution du P. Lagrange s'appuie sur la mention d'une ville *Dimona* dans le Négeb (Josüé, XV, 22) qu'il n'y a pas de raison de confondre vadc *Dibon*; cf. la recension des Septante de Lucien, édit. Lagarde-Lagrange, p. 178.

ЄΙΘΟΡ· Η ΚΑΙ ΙЄΘΗΡΑ. Eusèbe, *Onomasticon*, 266, 42 : Ἰεθέρ.πόλις Ἰούδα, φυλῆς ἱερατικῆς καὶ πόλις ἱερατική. ἔστι νῦν κώμη μεγίστη Ἰεθειρὰ ὡς ἀπὸ σημείων κ' Ἐλευθεροπόλεως, ὅλη Χριστιανῶν, ἐν τῷ ἔσω Δαρωμᾷ πλησίον Μαλαθῶν. κεῖται καὶ ἀνωτέρω; cf. 266, 87.

ΦΩΤΙC. Clermont-Ganneau, *Recueil*, t. II, p. 172, propose d'y reconnaître *Kh. Fonteîs* ou *Fetîs* qui a fidèlement gardé le nom antique et est à peu près à moitié chemin entre Gaza et Bersabée.

ΟΡΔΑ. Pour la position, *Kh. Oumm 'Adra* (avec intervention de *d* et de *r*) conviendrait assez bien. Clermont-Ganneau, t. II, p. 172.

ΚΛΗΡΟC CΥΜЄΩ[ν], lettres rouges de huit centimètres.

....ΩΓΑ (?) Certains catalogues latins connaissent une *Adroga*, Reland, *op. cit.*, p. 222, 228. Si le nom est complet, serait-ce *Hoûdj*, à environ 9 kilomètres à l'est de Gaza?

CΩΒΙΛΑ (?)

CЄΑΝΑ. Clermont-Ganneau, t. II, p. 172, propose d'y reconnaître *Kh. Chîhân*, à environ 9 kilomètres au Sud-Est de Gaza. Ce toponyme de Chîhân apparaît en plusieurs autres points de la Palestine; l'origine des localités qu'il désigne se trouve donc, par là-même, reportée à l'époque pré-arabe.

.... ΑΛЄΑ. Ασαλεα (?), patrie de saint Alaphion. Sozomène, *Hist. eccles.*, l. III, c. XIV.

ΒЄΘΑΓΙΔΕΑ (?)

ΜΑΔЄΒΗΝΑ Η ΝΥ [ν] ΜΗΝΟΙC. Eusèbe, *Onomasticon*, 279, 24; Μηδεβηνά. φυλῆς Ἰούδα. καὶ ἔστι νῦν κώμη Μηνοεὶς πλησίον Γάζης πολίχνη. κεῖται καὶ ἐν Ἡσαΐα. Siège épiscopal; Le Quien, *op. cit.*, t. III, p. 669; Jacoby, p. 53.

ЄΔΡΑΙΝ. Peut-être *Kh. el-'Adâr* (forme du singulier) à 8 kilomètres au Sud-Ouest de Gaza. Clermont-Ganneau, t. II, p. 179; Eusèbe, 254-256 : dans la tribu de Juda; Jacoby, p. 52-53.

CΥΚΟΜΑΖΩΝ. Connue comme ville épiscopale de la Palestine Ire, mais la situation n'était pas indiquée; Lagrange, p. 179; Reland, p. 1023; Jacoby, p. 53.

Α... Gams, *Series episcoporum*, p. 461, mentionne un évêché d'Aphnacum, dépendant de Péluse.

ΟCΤΡΑΚΙΝΗ. Connue par les classiques. Pline, *Hist. nat.*, V, 14; Josèphe, *Bell. jud.*, IV, XI, 5; Hiéroclès, 727, 1; *Notitia 1*, 713 : Ὀστρακήνη; Table de Peutinger, *Ostracine*; évêché; Le Quien, *op. cit.*, t.II, p. 545; Jacoby, p. 47.

ΡΙΝΟΚΟΡΑΥΡΑ. Eusèbe, *Onomasticon*, 289, 40 : Ῥινοκόρουρα. Ἡσαΐας. πολις Αἰγύπτου; *Notitia*, I, 712 : Ῥηνοκόρουρα; Table de Peutinger, *Rinocoruron*; Jacoby, p. 47; Stevenson, p. 93.

ΤΟ ΠЄΝΤΑCΧΟ[ι] ΝΟΝ. Ville située à cinq schœnes du mont Casius; Jacoby, p. 43, 46.

ΤΟ ΚΑCΙΝ. Le mont *Casius* était célèbre. Étienne de Byzance connaît aussi une ville de Κάσιον. Faut-il supposer qu'il manque une lettre à la mosaïque, ou qu'elle concerne une autre prononciation? Cette dernière supposition est la plus probable, puisque le même phénomène se produit pour Péluse; Lagrange p. 179; Jacoby, p. 46.

,,,IN (?)

[Γ] AZA. Au-dessus du plan de la ville, avec une grande rue à colonnade conduisant à une superbe basilique.

KAI NEA [πο]ΛΙC.. Cf. Reland, *op. cit.*, p. 509 : μετὰ τὰ Ῥινοκόρουρα ἡ νέα Γάζα κεῖται πόλις οὖσα καὶ αὐτή.

TO TOY AΓIOY BIKTOPOY. Le nom de Victor est latin et surtout porté en Afrique. On trouve cependant un Victor, martyr sous Marc-Aurèle, dont les Actes ont paru justement suspects à Tillemont et aux bollandistes (14 mai). Ce martyr appartient tantôt à la Syrie, tantôt à l'Égypte. Il est remarquable que notre sanctuaire est précisément à la frontière. *Inde venimus ad civitatem Maiumam Gazae, in qua requiescit sanctus Victor martyr*, Jacoby, 55; Lagrange, p. 179; Stevenson, p. 85.

ΘAYAΘA. Clermont-Ganneau avait donc raison de soutenir que le nom de la patrie de saint Hilarion était Θαυαθα et non Θαβαθα. La position indiquée par le mosaïste confirme ses déductions; Clermont-Ganneau, *Etudes d'archéol. orient.*, t. II, p. 11.

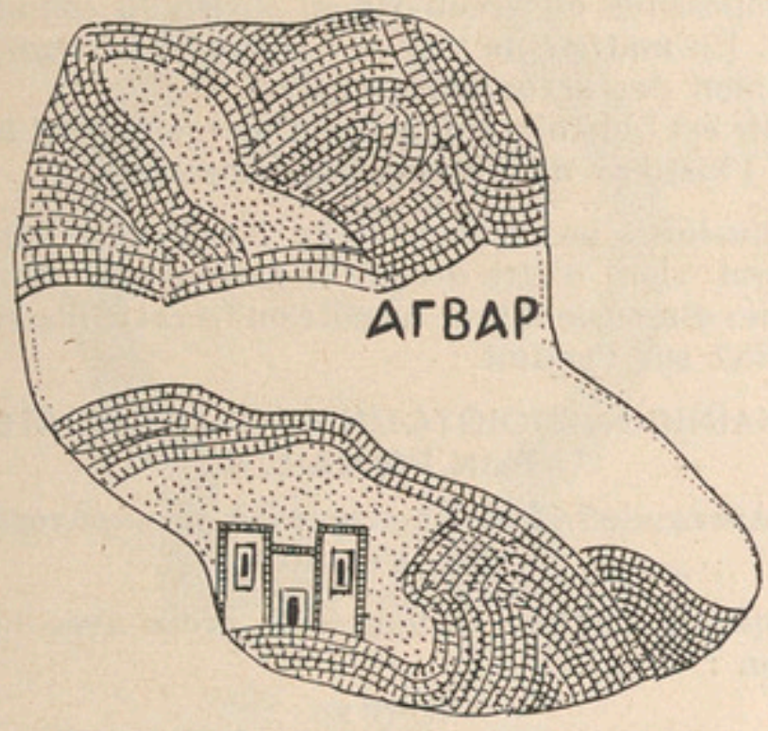

7419. — Fragment.
D'après Jacoby, *op. cit.*, p. 96.

OPOI AIΓYΠTOY KAI ΠAΛAICTINHC. cubes rouges. Jacoby, p. 48.

[Βηθ]YΛIΟN. Ville épiscopale; Le Quien, *op. cit.*, t. III, p. 671; Theodosius en fait, à tort, la cité de Judith; Jacoby, p. 48-49.

Egypte :

Les branches du Nil; cf. Strabon, édit. Didot, p. 681.

ΠHΛOYC [ιακον], lettres noires. Branche Pélusiaque.

CEBENNY [τικον] lettres blanches. Branche Sebennytique.

CAI[τικον]. Blanc. Branche Saïtique; Strabon préfère Tanitique.

BOYK[ολικον]. Blanc. Correspond à la branche que Strabon nomme Φατνιτικόν; Strabon, p. 681. La mosaïque indique probablement le lac Serbonis par un grand rectangle vert.

BOYΛBYTIKO[ν]. Dans Strabon Βολβίτινον.

Villes :

TO ΠHΛOYCIN. Péluse est ornée de colonnades et de portiques et défendue par des tours. Il semble que les toits des maisons soient plus plats qu'en Palestine; Jacoby, p. 43.

ΔΘPIBIC. Strabon, p. 682, 3; S. Athanase, *Apologia contra arianos*, p. 71; Jacoby, p. 41.

CEΘPOITHC. Avec l'indication d'une ville. Dans Strabon, le nom est Σεθρωίτης, 683, 25; Jacoby, p. 41.

TANIC. Eusèbe, *Onomasticon*, 298, 48; S. Athanase, *loc. cit.*; Jacoby, p. 41.

ΘMOYIC. Josèphe, *Bell. jud.*, IV, 659. C'est une des étapes de Titus; Jacoby, p. 42.

CAIC. Ville très connue. S. Athanase, *loc. cit.*; Jacoby, p. 40.

H NIKIOY. Ville de la Basse-Égypte, mentionnée par Étienne de Byzance et Antonin. Ville épiscopale (on sous-entend ici πόλις); Jacoby, p. 40.

H ΠAYΛINOY. Sous-entendre πόλις comme précédemment; Jacoby, p. 38.

H XAI[ρεου]. Ville connue par Étienne de Byzance qui la place sur le Nil; cf. *Revue biblique*, 1896, p. 313; Jacoby, p. 39.

ΘENNECOC. Gams cite un évêque de Thennesus, dépendant de Péluse; Jacoby, p. 42.

TO A... Gams cite une ville d'Aphnacum, dépendante de Péluse; Jacoby, p. 43.

[H]ΕPMOYΠOΛIC. Strabon, 681, 30; S. Athanase, *loc. cit.*; cf. *Rev. biblique*, 1896, p. 313; Jacoby, p. 38.

XOPTACΩ. D'après Étienne de Byzance, ce nom fut imposé à la ville par Cléopâtre; Jacoby, p. 39.

KAINOYΠOΛIC. Une ville de ce nom se trouve dans Procope, mais ne convient pas comme situation.

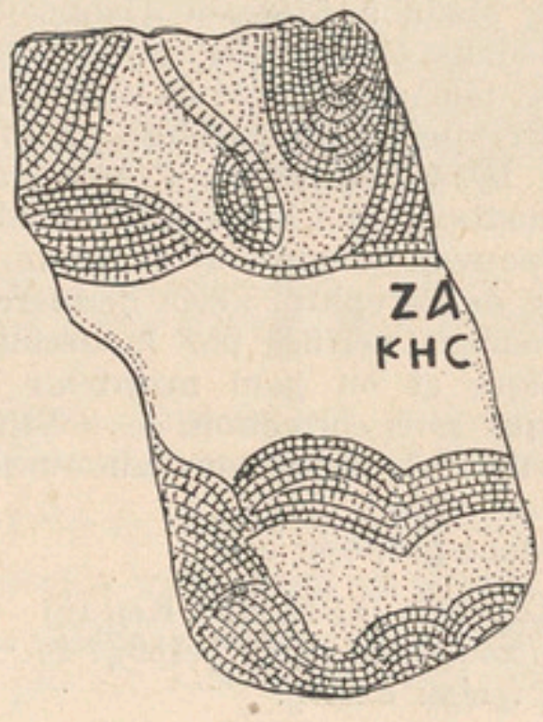

7420. — Fragment.
D'après Jacoby, *op. cit.*, p. 96.

Y aurait-il une confusion avec Cynopolis. ville du Delta? Strabon, 680, 40; S. Athanase, *loc. cit.*; Jacoby, p. 38.

HXAI (?)

ZOIC. Strabon, 681-32; Jacoby, p. 39.

Il faut en outre mentionner trois fragments.

1. Près du pilier et portant la légende AΓBAP. (fig. 7419). Le P. Lagrange avait proposé de reconnaître dans cette localité la πέτρα Ἀχαβαρων, ou Ἀχαβάρη que Josèphe [1] place dans la Haute Galilée. Clermont-Ganneau pense que les noms ne concordent pas, il préférerait voir dans la Αγβαρ de la mosaïque, la ville de Γάβαρα ou Γαβαρώθ dont le même Josèphe [2] parle à plusieurs reprises et qui devait se trouver également en Galilée; l'*alpha* serait prosthétique et indiquerait une forme originale *Gabar* (*G'bâr*, *Ag'bâr*).

2. Le second fragment, près du mur contient ZA et au-dessous KHC... (fig. 7420). Après avoir longuement et vainement cherché les villes commençant par ZA et par KHC, ces dernières surtout étant plus que rares, le P. Lagrange a pensé à une bénédiction de tribu et trouvé dans la Genèse : ZA[βουλὼν παράλιος κατοι] KHC[ει], *etc.* (Gen., XLIX, 13) qui paraît résoudre exactement le problème. Il paraît donc que la mosaïque n'allait pas plus loin que Zabulon

[1] *Bell. jud.*, II, XX, 6; *Vita Josephi*, n. 37.— [2] *Vita Josephi*, n. 10, 25, 45, 47.

du côté du nord. Or on sait que quelques années avant la découverte de la grande carte mosaïque, le P. Germer-Durand [1] en avait relevé un fragment isolé qui ne permettait pas alors de deviner son caractère purement géographique et de soupçonner l'ensemble imposant auquel il appartenait; il contenait le nom de Ζαβουλών et un débris de la bénédiction de Zabulon par Jacob (Gen., XLIX, 13) : « Zabulon habitera au bord de la mer et s'étendra jusqu'à Sidon. » C'est le fragment dont nous venons de parler.

3. Fragment aujourd'hui disparu, que le P. Germer-Durand avait publié [2] avec le précédent, non sans se méprendre tout à fait sur sa signification. Il se composait de ces trois lignes.

CAPЄΦΘA · MAKPAKΩ
OГCIT ЄKH
HHM ЄPAЄKЄINH

Le P. Germer-Durand y voyait un nom propre de femme *Sarephtha Macraco* (diminutif de *Macrina*) suivi de ὀγσιτεκη, pour ὀξυτέκῃ (ὀξυτόκος), adjectif faisant allusion à une heureuse délivrance et peut-être à une date. Avant qu'on connût rien de la mosaïque de Mâdabâ, Clermont-Ganneau proposa de reconnaître dans ce fragment le nom de la ville de *Sarephta*, et, non sans quelque hésitation, de restituer μακράκω [μή] «village long », en comparant un passage de la *Vie de Pierre l'Ibère*, passage dans lequel il montrait que la localité appelée « Village Long » ne pouvait, d'après le contexte, représenter que la ville de Sarephta. Cette dernière conclusion a été pleinement vérifiée par la découverte de la carte mosaïque et on peut maintenir la leçon du texte syriaque sans correction, le « Village Long » étant réellement le nom nouveau ou le sobriquet de Sarephta.

On peut donc proposer ceci :

Σαρεφθα [ἡ] Μακρά Κω[μὴ]
ὅ(που) τέκ(ν)[ον ἠγέρθη? ἐν τ-]
ᾗ ἡμέρα ἐκείνῃ.

« Sarephta, ou Long Village, où (un) enfant a été ressuscité (?) en ce jour-là. » La légende ainsi rétablie rappellerait le fameux miracle d'Élie à Sarephta (I Rois, XVII, 9-24). Elle est tout à fait dans le goût de celles répandues à profusion sur le reste de la carte [3].

Conclusion. — Au début de ce travail nous posions la question que soulève la carte de Mâdabâ. Son origine? Son but? Ce qu'il faut considérer avant tout, c'est la position de Mâdabâ, située tout près du mont Nebo, et, à l'époque byzantine, la ville la plus importante qui s'élevât dans ces parages où survivait le souvenir grandiose de Moïse. Non loin de là, le chef d'Israël reçut de Jehovah l'ordre de gravir le Pisgah où il devait mourir après avoir eu la consolation de contempler dans une vision suprême, dans toute son étendue, le pays de Chanaan promis à son peuple.

Il semble qu'on ait eu l'intention de figurer dans ce tableau géographique le spectacle qui se déroula devant les yeux émerveillés du vieux prophète mourant. Il est certain que cet épisode était familier aux artistes byzantins. Dans les mosaïques de la basilique de Sainte-Marie-Majeure on relève la mention significative suivante : « Moïse voit la Terre Promise de la montagne. » Pourquoi n'aurait-on pas eu l'idée de montrer au naturel cela même que Moïse voyait, tout près de l'endroit, sinon à l'endroit même ou il l'a vu ? Rien de plus séduisant et de plus logique.

On s'expliquerait bien, en tout cas, dans cette hypothèse, le soin avec lequel le mosaïste indique la distribution du territoire selon les tribus d'Israël, et le rappel des diverses bénédictions non seulement de Jacob (Gen., XLIX), mais aussi de Moïse (Deut., XXXIII) concernant lesdites tribus. Sans doute, on peut dire que le mosaïste ne faisait, sur ce point, que suivre les indications de l'*Onomasticon* qui lui a visiblement servi de guide pour le tout; mais encore faut-il reconnaître que la chose devait avoir pour lui un intérêt particulier puisqu'il n'a pas cru devoir supprimer ces longues citations bibliques qui surchargeaient la carte et compliquaient singulièrement sa tâche déjà si ardue.

On s'expliquerait également bien ainsi pourquoi la carte comprend non seulement la Terre Promise proprement dite, mais aussi la Basse-Égypte, c'est-à-dire le théâtre des hauts faits de Moïse et des événements précédant l'Exode que figurerait ici cette région.

La vision de Moïse était une vision surnaturelle, mais si on reproche au mosaïste d'y figurer des villes byzantines, il peut répondre qu'il ne pouvait figurer la Terre Promise du temps de Moïse que, d'ailleurs, il est impossible de découvrir en entier du sommet du Nebo. En matière de vision, l'espace et le temps tolèrent bien des accommodements.

Telle est l'histoire sommaire d'un monument unique dans l'histoire de l'archéologie chrétienne.

A quelques pas seulement au Nord de la basilique nº 1 qui vient d'être décrite se trouve une citerne de grandes dimensions; sur un côté on lit cette inscription en relief sur l'enduit :

ANЄKAINICΘHYΠOIOYCTINIANOYAYTOKPATOPOC
TΩN PΩMAIΩN

Ἀνεκαινίσθη ὑπὸ Ἰουστινιανοῦ αὐτοκράτορος
τῶν Ῥωμαίων

aux quatre angles est figurée la croix avec l'acclamation :

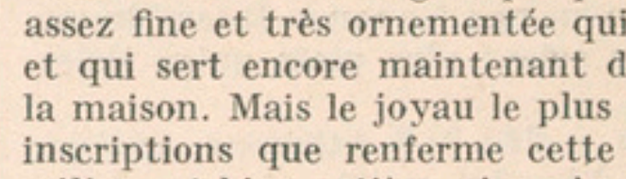

La mention de l'empereur Justinien sur cette inscription ne peut que venir confirmer la date probable assignée à la mosaïque géographique.

II. Église n. 2. — L'église est située le long de la rue du Forum, à gauche en se dirigeant vers la porte de l'Est. Cette rue devait être une des principales de la ville; elle était bordée de portiques dont on voit encore les traces sur une longueur de 200 mètres. Le P. Séjourné disait, en 1892, que cette gracieuse rotonde est « actuellement tout entière comprise dans une maison particulière. Sa forme paraît tellement bizarre et originale... » et en effet, il n'y a plus lieu de tenir compte de son croquis depuis que dom Manfredi a donné le plan (fig. 7421). C'est on le voit une chapelle en forme de rotonde dont « l'intérieur est du plus grand intérêt ». Cette église devenue la propriété et la maison d'habitation d'un Grec schismatique, était presque toujours invisible, au moins quant à ses parties les plus intéressantes. C'est d'abord un magnifique pavement en mosaïque assez fine et très ornementée qui couvrait tout le sol et qui sert encore maintenant de pavement à toute la maison. Mais le joyau le plus précieux, ce sont les inscriptions que renferme cette mosaïque. Celle du milieu est bien entière, rien n'y manque absolument. Elle occupe exactement le centre de l'édifice, et elle

[1] *Revue biblique*, 1895, t. IV, p. 588. — [2] D'après des copies plus ou moins exactes, prises par les missionnaires du patriarcat latin. — [3] Clermont-Ganneau, *Recueil*, t. IV, p. 278-279.

est inscrite dans un cercle formé par une élégante bordure en mosaïque. Les cubes des lettres sont noirs sur fond blanc. Le diamètre de la circonférence contenant l'inscription est de 1 m. 36. Les lettres mesurent 0 m. 11 de hauteur. La reproduction qu'on en donne ici est faite d'après une photographie, elle est donc parfaitement exacte quoique un peu déformée; le cercle a pris l'apparence d'une ellipse, mais ce détail peut être rectifiée par l'imagination (fig. 7422).

Ce fut par ce texte que, pour la première fois, l'attention des archéologues fut attirée sur Mâdabâ

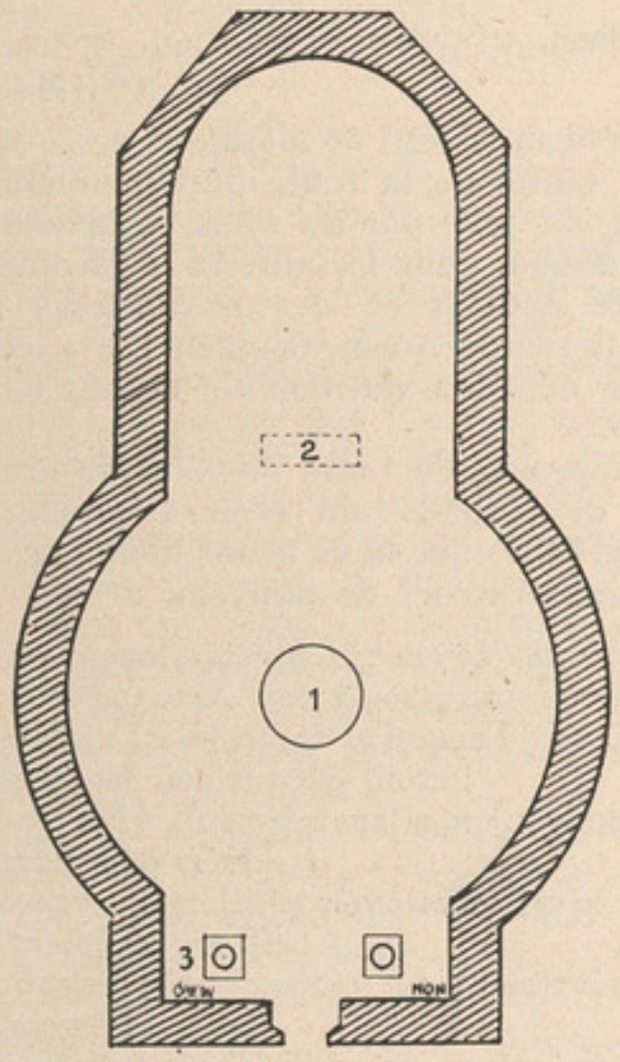

7421. — Église n. 2.
D'après *Nuovo bullettino*, 1899, p. 153.

en 1887. J.-B. De Rossi le fit connaître et il en donna la transcription suivante [1] :

ΠΑΡΘΕΝΙ
ΚΗΝΜΑΡΙΗΝΘΕΟ
ΜΗΤΟΡΑΚΑΙΟΝΕΤΙΚ
ΤΕΝΧΝΠΑΜΒΑCΙΛΗΑΘΕ
ΟΥΜΟΝΟΝΥΙΕΑΜΟΥΝΔ
ΔΕΡΚΟΜΕΝΟCΚΑΘΑΡΕΥ
ΕΝΟΟΝΚΑΙCΑΡΚΑΚΑΙΕ
ΡΓΑΩCΚΑΘΑΡΑΙC
ΕΥΧΑΙCΑΥΤΟΝ
ΘΝΛΑΟΝ

Παρθενικὴν Μαρίην θεομήτορα καὶ ὃν ἔτικτεν
Χ(ριστὸ)ν παμβασιλῆα θεοῦ μόνον υἷεα μοῦνου
Δερκόμενος καθάρευε νόον καὶ σάρκα καὶ ἔργα
Ὡς καθαραῖς εὐχαῖς αὐτὸν θ(εὸ)ν λαόν

Virgineam Mariam Dei matrem et quem peperit Christum omnium regem Dei unici filium unicum adspiciens purifica mentem et carnem et opera ut puris precibus ipsum Deum... populum : «En regardant la vierge Marie, mère de Dieu, et celui qu'elle a enfanté, le Christ, souverain Roi, fils unique de Dieu unique sois pur selon l'esprit et selon la chair et selon les œuvres afin que tu puisses purifier par tes prières le peuple mortel lui-même (αὐτὸν θ[νήτον] λαόν). »

Le dernier vers est imparfait pour le sens ainsi que pour la prosodie; probablement le mosaïste a sauté l'avant-dernier mot qui précède λαόν. Le P. Germer-Durand, en publiant le premier cette inscription [2], avait vu, lui aussi, qu'elle péchait pour le sens et voulait suppléer au début le mot Εὔχομεν, ce qui est aussi arbitraire que superflu.

Dans le petit *atrium* qui se trouve devant l'église

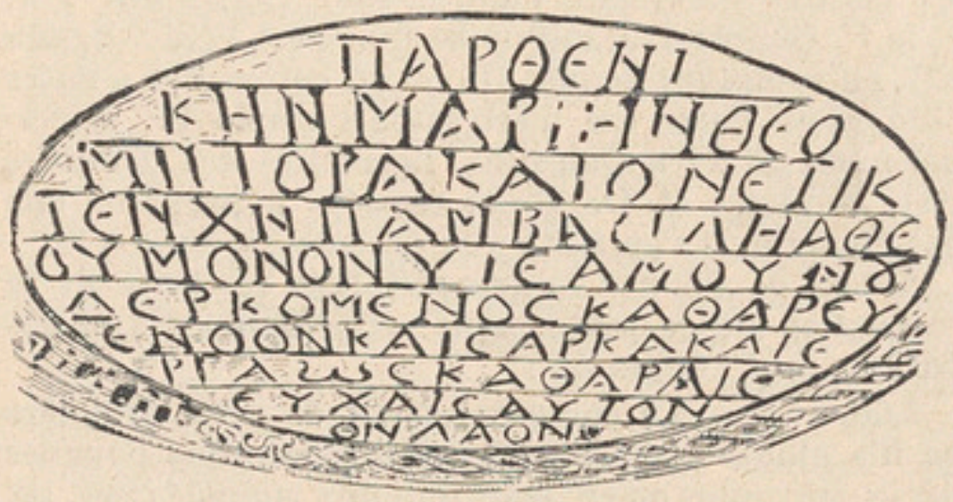

7422. — Inscription de l'église n. 2.
D'après *Revue biblique*, 1892, pl. 24-25.

dont nous parlons, soutenu par quatre colonnes, on lit sur le pavement l'inscription suivante :

ΑΓΙΑ ΜΑΡΙΑ ΒΟΗΘΙ ΜΗΝΑ ΤΩ Δ.....
Ἁγία Μαρία βοηθι Μηνᾷ τῷ δ(ουλῷ σου)
Sancta Maria adjuva Menam servum tuum.

L'orthographe est, comme on le voit, passablement défectueuse.

A l'intérieur de la rotonde, près de l'abside, on lit une assez longue inscription relative au pavement en mosaïque, lettres noires sur fond blanc; haut. des lettres, 0,09 :

ΟΠΑΝΚΑΛΟΝΕΡΓΟΝΤΔΤΟΤΗCΨΙΦΩC
ΤΔΚCΕΠΤΔΥΗΔΤΗCΑΓΙΑΚΑΧΡΑΝΤΔΔΕCΠΟΙ
..ΤΩΚΔCΠΔΔΗΚΠΡΟΘΥΜΙΑΤΔΦΙΛΩΧΥΛΑΔΤΑΥC
..ΔΑΒΩΝΥΠΕΡCΩΤΗΡΙΑC ΚΑΝΤΙΛΗΜCΕΟCΑΦΕ
...Ν ΤΩΝΚ ΑΡΠΟ Φ ΩΡΗCΑΝΤΩΝΚ ΚΑΡΠΟ Φ Ω
..... ΑΓΙΟ ΤΩ ΠΟΤ Δ ΤΩ ΑΜΗΝΚΕ ΕΤ ΑΙΛΙΩ
..... ΘΕΔΜΙΝΗΦΕΒΡΔΑΡΗΟ ΕΤ ΔCΥ ΟΔΙΝΔΚΕ

(τ)ὸ πάν καλον ἔργον τοῦτο τῆς ψιφώς (εως τοῦ ἱεροῦ του-)
τοῦ καὶ σεπτοῦ ὒκου τῆς ἁγίας καὶ ἀχράντου δεσποί(νης)
(θεο(τώκου σπουδῇ καὶ προθυμίᾳ τοῦ φιλοχρίστου [λαοῦ...
(Μη)δάθων ὑπέρ σωτηρίας καὶ ἀντιλήμσεος ἀφε.....
... ν τῶν καρποφωρησάντων καὶ καρποφώ-
(ρων ἐν) ἁγίο τώπο τούτῳ. ἀμὴν Κύριε. ἐταιλιω (θη)
(προνοίᾳ) θεοῦ μινὴ φεβρουαρήο ἐτοῦς... οδ ἰνδικ-
τιῶνος έ.

Hoc pulcherrimum opus pavimenti tessellati et venerabilis domus sanctae et immaculatæ dominae Dei genitricis cura et studio Christi amantis populi... Meda-

[1] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1892, p. 24-25; P. M. Séjourné, *Médeba*, dans *Revue biblique*, 1892, t. I, p. 640; F. Manfredi, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1899, p. 153. — [2] Germer-Durand, dans *Cosmos*, 1890, p. 287.

borum pro salute et remuneratione (*et remissione peccatorum*?) *eorum qui opem contulerunt et conferunt huic sancto loco, amen domine, perfectum est* (*providentia*) *Dei mense februario anno... 74 indictione quinta.*

Lig. 2 du texte publié dans *Cosmos* : ΑΠΑCΑΧΡΑΝΤϑ (*omnino immaculatae*); lig. 3, les quatre dernières lettres qui précèdent la mention des fidèles de Mâdabâ restent douteuses pour De Rossi, tandis que Germer-Durand lit : τ(οῦ) ἀ)στ)υ(ος), mais le sigle ΤΑ͞ΥC est étranger à l'épigraphie; lig. 4 et 5, le rapprochement avec d'autres inscriptions grecques, notamment du *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n. 8616, 8685, inviterait à suppléer à la fin de la ligne 4 et au début de la ligne 5 : (καὶ) ἀφέ(σεος τῶν ἁμαρτιῶ)ν, si cette formule n'était trop longue pour l'espace dont on dispose; lig. 7, dans la version donnée par *Cosmos* les chiffres indiquant l'année sont ϹΟΔ, soit 274, et le P. Germer-Durand opine que c'est l'ère vulgaire 527, en comptant depuis 313 où on commença à noter l'indiction. Cette ère n'est jamais employée, principalement en Syrie-Palestine. Le chiffre des centaines reste douteux et De Rossi renonce à proposer une date précise, il s'en tient à la période du VIe siècle.

Avant de donner la transcription restituée et la traduction de ce texte, nous rappellerons les observations du P. Séjourné :

Ligne 1. — Au commencement de cette première on n'a ajouté qu'une seule lettre, alors que pour les lignes suivantes on en avait toujours suppléé cinq, six ou même sept. La raison en est que cette première ligne est un peu moins couverte par la muraille. En outre, il est très possible et conforme à un usage très répandu que le début de cette première ligne fût un peu en retrait sur les lignes suivantes. La fin de la première ligne est cachée par le mur et permet de supposer la présence de sept ou huit lettres; ψιφώσεως pour ψηφώσεως est un iotacisme qui se reproduira plusieurs fois. Nous aurons encore l'occasion de relever de nombreuses transmutations de diphtongues ou de voyelles, quand la prononciation est la même.

Ligne 2. — L'emploi de Κ avec le jambage inférieur barré est l'abréviation bien connue de καὶ; ΥΚϑ pour οἴκου; le *sigma* final de ἁγίας est lié avec le sigle suivant, une manière d'S, abréviation pour καὶ dont on trouve la répétition aux troisième, quatrième et cinquième lignes.

Ligne 3. — ΤΩΚϑ pour τοκοῦ; les deux abréviations Χ͞Υ pour Χριστοῦ et ΤΑ͞ΥC pour ταύτης se rencontrent fréquemment dans les inscriptions et les textes sur papyrus.

Ligne 4. — Dans αντιλή μσεος les lettres μ et σ sont exprimées à la place de la lettre double ψ qui les remplace, et dans la terminaison, ο tient lieu de ω.

Ligne 5. — Le mot καρποφορησάντων dans le sens de bienfaiteurs, dit le P. Germer-Durand, se retrouve dans une inscription du mont Sinaï [1]. La même interprétation pour ce mot et pour le mot καρποφόρων est confirmée par les moines grecs de Jérusalem.

Ligne 6. — Nombreuses transmutations de lettres; le mosaïste semble brouillé avec l'orthographe.

Ligne 7. — De même ici μινη φεϐρουαρηο pour μηνὶ φεϐρουαρίῳ. La principale difficulté est la date indiquée par les trois sigles : Ε′Ο′Δ′. Les deux derniers sont clairs, le premier ne l'est pas, ce qui se lit ressemble à ceci Ͱ. Le P. Séjourné s'est arrêté à l'idée que ce serait le *digamma* Ϝ transformé peu à peu, vers le IIe siècle en Ͱ et en 5. On l'appela aussi στιγμα à cause de cette dernière forme qui rappelait la ligature στ. Le *digamma* ou *stigma* avait la valeur 6; avec un trait spécial c'était 6000. On suppose que le négligent mosaïste aura omis un trait de cette sorte, trait qui aurait la valeur 600. En ce cas, nous aurions ici : 600 + 70 + 4 = 674 de l'ère des Séleucides, correspondant à l'an 362 de notre ère et à une cinquième indiction [2].

D'abord voici une transcription du texte restitué :

[Τ]ὸ πᾶν καλὸν ἔργον τοῦτο τῆς ψ[η]φώσ]εως τοῦ ἐ-]
[ροῦ τού]του κ[αὶ] σεπτοῦ ο[ἰ]κου τῆς ἁγία [ς καὶ]
ἀχράντου Δεσποι-
[νῆς θεο]τ[ό]κου σπουδῇ κ[αὶ] προθυμίᾳ τοῦ φιλ[ο] χ-
[ρίστ]ου λαοῦ ταύ[τη]ς
[πόλεως Με]δάϐων ὑπὲρ σωτηρίας κ[αὶ]αντιλη[ψ]εως...
[· · · · · · ·]ν τῶν καρποφορησάντων κ[αὶ] καρποφ[ό]-
[ρων ἐν] [ἁγί [ῳ] τ[ό]π[ῳ] τούτῳ. Ἀμὴν Κ[ύρι]ε! Ἐτ-
[ε]λ[ε]ιώ-
[θη διά] θεοῦ, μ[η]ν[ὶ]φεϐρουαρ[ίῳ], ἔτους (?) ο′δ′,
ἰνδ [ι]κ[τιῶνοσ]ε′.

« Ce très beau travail de mosaïque de ce sanctuaire et maison sainte de la toute pure Souveraine Mère de Dieu (a été fait) par les soins et le zèle de cette ville de Mâdabâ, pour le salut et la récompense des bienfaiteurs défunts et des bienfaiteurs (vivants) dans ce sanctuaire. Amen, Seigneur! Il a été achevé avec l'aide de Dieu, au mois de février de l'an 74, indiction 5. »

On a rapproché ce texte de celui de l'inscription mosaïque de Kabr-Hiram (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 608, fig. 6439) que nous avons donné et qu'il sera utile de transcrire ici de nouveau :

Γέγον[ε]ν τὸ πᾶν ἔργον τῆς ψ[η]φ[ώ]σεως τοῦ ἐνδόξου
καὶ πανσέπτου μάρτυρος ἁγίου Χριστοφόρου, ἐπὶ τοῦ
θεοφιλεσ[τάτου] Γεωργίου ἀρχιερ[έως] κ[αὶ] χορεπισκ-
[όπου] καὶ ἐπὶ τοῦ θεοφιλεστ[άτου]
Κύρου διακ[όνου] κ[αὶ]ἐπιτρ[όπου], ὑπὲρ σωτηρί[ας]
[τῶν δύω κτημάτ [ων]
οἰκονόμων κ[αὶ] γε[ω]ργῶν κ[αὶ] τ[ῶ]ν τέκνων αὐτῶν
κ[αὶ] τῆς κλήρου κ[αὶ] τῶν
καρποφορούντ[ων], ἐν χρόνοις τοῦ θεοσεβεστ[άτου]
[Ζαχχαρία πρες
ϐυτέρου ἐλαχίοτ[ου], ἐν μηνι δεσίου τοῦ ψα ἔτους,
ἰνδ [ικτιῶνος]θ.

Le rapprochement entre les formules s'offre, pour ainsi dire, de lui-même; en outre la paléographie semble présenter des formes identiques dans les ligatures, les abréviations, en particulier une sorte d'épisème pour figurer καὶ. Le vocabulaire est plus frappant encore : « d'abord la désignation du travail par les mots τὸ πᾶν ἔργον τῆς ψηφώσεως précédés peut-être (?) sur la mosaïque de Mâdabâ, elle aussi, par le mot γέγονεν; — l'indication du monument ici : la demeure de la Reine Mère de Dieu, là celle de l'illustre et très vénéré martyr saint Christophe; — à la suite de ces préliminaires : dans le mosaïque de Kabr-Hiram les noms des personnages ecclésiastiques exerçant une juridiction sur le pays au moment où l'ouvrage fut exécuté : Georges, archiprêtre et chorévêque, le diacre Cyrus, et enfin Zacharie, qualifié de très humble prêtre et qui doit être celui qui a fait l'inscription, qui remplit, en un mot, le rôle ailleurs exprimé par σπουδῇ suivi d'un génitif; et en effet, dans l'inscription de Mâdabâ, à cette même place, les mots σπουδῇ τοῦ φιλοχρίστου λαοῦ ταύτης πόλεως Μεδάϐων; — dans l'un et l'autre monument, la même mention, et dans les mêmes termes, qui ne sont point d'un usage courant, des bienfaiteurs au salut de qui l'œuvre est consacrée : ὑπὲρ σωτηρίας τῶν καρποφορούντων, ὑπὲρ σωτηρίασ τῶν καρποφορησάντων καὶ καρποφόρων; — enfin une date exprimée par mois, année et indiction.

« Le rapprochement, établi par M. E. Michon, a son importance à cause des discussions auxquelles a

[1] *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n. 8825. — [2] Séjourné, dans *Revue biblique*, 1892, t. I, p. 642-643.

donné lieu la date de la mosaïque de Kabr-Hiram. L'inscription est à coup sûr de la deuxième moitié du VIe siècle ou du début du VIIe. Mais J.-B. De Rossi et A. de Longpérier, se fondant sur le style de la décoration qui est celui de la décadence du style grec et romain ou de la transition entre le style païen et le style chrétien et qu'ils déclaraient être celui du IVe siècle, émirent l'hypothèse que la plus grande partie de la mosaïque aurait été faite vers l'époque constantinienne, peut-être pour une basilique profane, et que, quand plus tard on consacra le monument au culte chrétien ou quand on le restaura, on aurait refait seulement la partie qui couvrait le sanctuaire et les dépendances et qu'occupe précisément l'inscription.

« La théorie de J.-B. De Rossi, si on l'acceptait, impliquerait donc une sorte de mensonge dans l'emploi des mots γέγονεν τὸ πᾶν ἔργον τῆς ψηφόσεως, puisqu'une bien faible partie en réalité aurait été l'œuvre des dignitaires ecclésiastiques nommés. « Il est difficile, lui répondait Ern. Renan [1], qu'ils aient eu l'impudence de s'attribuer aux yeux de leurs contemporains un ouvrage que tous les gens de la localité savaient antérieur et aient en quelque sorte cherché à jouer la divinité et les saints, en dédiant, comme leur ouvrage pour un but pieux, un travail qu'ils n'avaient pas fait. Si Georges et Cyrus n'ont fait que la partie centrale c'est bien peu de chose; il n'y avait pas besoin de καρποφοροῦντες pour cela, et, en tous cas, ces souscripteurs n'ont pu manquer de sourire en voyant leur petite contribution obtenir un effet si disproportionné. »

« L'argument de sentiment, si l'on peut ainsi parler, se fortifiait de raisons peut-être plus convaincantes. L'une des églises du Mont-Sinaï est ornée d'une mosaïque dont la dédicace porte cette même formule : γέγονεν τὸ πᾶν ἔργον τοῦτο ὑπὲρ σωτηρίας τῶν καρποφορησάντων [2], et cette mosaïque a été faite sous Justinien. Une autre mosaïque, découverte à Berja, à la suite de la mission de Renan, porte également une inscription ἐγ[έ]ν[ε]το ἡ ψήφοσις ἐπι..., qui par sa date et sa paléographie est évidemment contemporaine de l'inscription de la mosaïque de Kabr-Hiram [3]. « Si donc la mosaïque de Berja, ajoutait Renan, est du même style que celle de Kabr-Hiram, il faut admettre que les deux mosaïques sont de la deuxième moitié du VIe siècle; car de prétendre qu'à Berja aussi il y ait discordance entre l'âge de l'inscription et l'âge de la mosaïque, qu'à Berja aussi on a, au VIe siècle, fait adaptation d'un ouvrage ancien au christianisme, avec le même mensonge de la part des autorités ecclésiastiques, c'est ce qui est insoutenable... A Berja, l'unité de l'ouvrage est complète, l'adjonction de l'inscription, n'ayant été accompagnée d'aucun autre travail, serait une imposture sans excuse [4]. »

« Le pavement en mosaïque de Mâdabâ fournit un monument de plus à rapprocher. Que l'inscription soit contemporaine de celles de Kabr-Hiram et de Berja, leur presque absolue similitude l'atteste. L'église de Mâdabâ avait donc été décorée à la même époque qu'assigne E. Renan aux mosaïques ci-dessus mentionnées et justifie par un nouvel exemple la conclusion qu'il formule, à savoir qu'il faut considérer la mosaïque aujourd'hui exposée au Louvre (galerie Mollien) « comme un fruit de la grande renaissance du temps de Justinien, renaissance qui a laissé tant de traces dans tout l'Orient, en Égypte, en Syrie, au Mont-Sinaï, dans le Hauran. Le travail de ce temps consiste surtout en mosaïques, en dallages, en placages de marbres. La mosaïque de Kabr-Hiram fait ainsi partie d'un ensemble d'œuvres constituant une vraie période d'art chrétien, où la Syrie joue le premier rôle [5]. »

« Il s'ensuit, on le voit, qu'on ne saurait adopter la date proposée pour la mosaïque de Mâdabâ par le P. Séjourné, qui, identifiant l'ère donnée par l'inscription à l'ère des Séleucides, attribue l'œuvre à l'année 362 après Jésus-Christ. La date doit être reculée de près de deux siècles et demi. Mais il est difficile de préciser davantage. Le P. Séjourné voit dans le premier signe un *digamma* auquel il donne arbitrairement la valeur de 600, et il lit par suite 674. La première idée qui se présente à l'esprit est qu'il s'agit d'un *sigma* cassé. Le chiffre 274, qu'on obtiendrait ainsi, donnerait, en prenant pour point de départ l'année 313, à laquelle on fait commencer le cycle des indictions, la date 587, vraisemblable archéologiquement. Mais Glermont-Ganneau, d'après une copie de Germer-Durand, refuse d'admettre un *sigma* et propose de reconnaître un *sampi* = 900, soit d'après l'ère des Séleucides, l'année 663 après J.-C. L'indiction V appartient à l'année 661-662, mais de légers désaccords de ce genre se trouvent plus d'une fois. Une objection plus grave résulte du fait que cette

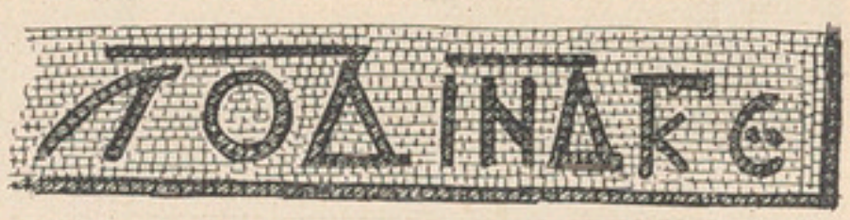

7423. Inscriptions de Mâdabâ (date).
D'après *Revue biblique*, 1898, t. VII, p. 425.

date 663 nous reporte après la conquête musulmane; il est vrai qu'à l'origine les conquérants se montrèrent tolérants et laissèrent de grandes libertés religieuses aux populations indigènes; l'expression φιλόχριστος λαός semblerait même impliquer précisément la coexistence à Mâdabâ d'un élément de population non chrétien, c'est-à-dire musulman.

« Enfin, Renan constate, à propos de la mosaïque de Kabr-Hiram, que, pour les monuments de la côte de Syrie, l'ère des Séleucides l'a toujours mené à des résultats inadmissibles et que ce sont les ères propres des différentes villes qui conviennent le mieux. La mosaïque de Kabr-Hiram, par exemple, serait datée d'après l'ère de Tyr, qui donnerait, pour l'année ψα = 701, l'année 580 ou 581 après J.-C. Il semble que, la date matérielle de l'inscription de Mâdabâ une fois bien établie, le plus vraisemblable serait de chercher dans l'emploi d'une ère locale le secret de son interprétation [6]. »

On pourrait croire qu'à Mâdabâ on ait fait usage simultanément de plusieurs ères : Séleucides [7], Bostra, règne de Constantin [8]. L'hypothèse d'une ère locale n'a rien que de très vraisemblable. Mâdabâ eut assez d'importance pour servir de point de départ au numérotage des milliaires sur une des voies romaines vers l'Arnon [9]; pourquoi n'eût-elle pas eu son ère spéciale? Reprenant la lecture proposée par le P. Germer-Durand [10] pour l'inscription, malheureusement en fort

[1] E. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 620. — [2] *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 8825. — [3] *Mission de Phénicie*, p. 513. — [4] *Ibid.*, p. 621. — [5] *Ibid.*, p. 626. — [6] E. Michon, *L'inscription en mosaïque de la basilique de Medeba et la mosaïque de Kabr-Hiram*, dans *Revue biblique*, 1897, t. V, p. 263-267; *Inscription en mosaïque de Medeba* dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1896, p. 96-98. — [7] *Revue biblique*, 1897, t. VI, p. 655. — [8] Germer-Durand, dans Ch. Clermont-Ganneau, *Recuei, d'archéologie orientale*, t. II, p. 53. — [9] *Revue biblique*, 1897, t. VI, p. 590. — [10] *Revue biblique*, 1895, t. IV, p. 590.

mauvais état, de Ἀβδαλλας Ἀναμου, Ch. Clermont-Ganneau [1] avait cru trouver un premier indice épigraphique de cette ère dont l'*époque* (183 av. J.-C.) était tenue pour suspecte comme ne correspondant «à aucun événement saillant de l'histoire de Mâdabâ [2].»

Nous donnons ici (fig. 7423) la reproduction matérielle, aussi exacte qu'elle a pu être prise, des sigles controversés [3].

III. ÉGLISE N. 3. — Cette église se trouve dans la région est de la ville, le long de la rue du Forum, à 25 m. sud-ouest de la chapelle en rotonde dédiée à la vierge Marie, qui vient d'être décrite (n. 2). Cette

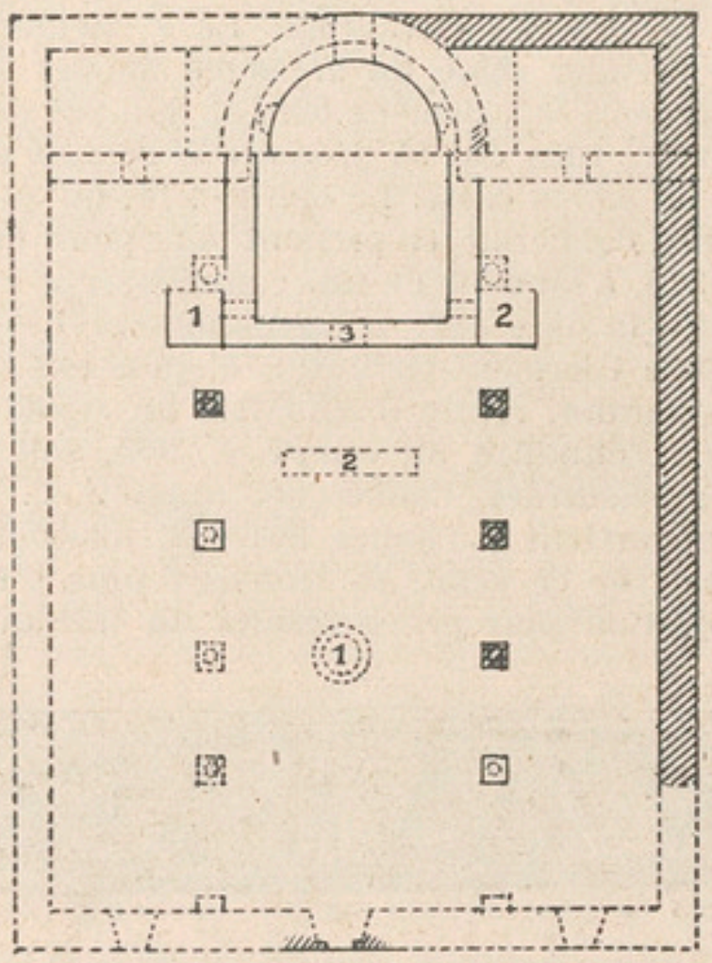

7424. — Église n. 3 (Elianée).
D'après *Nuovo bullet.*, 1899, p. 155.

fois, il s'agit d'une église avec crypte à laquelle on conserve son nom antique d'Élianée, puisqu'elle était dédiée à Saint-Élie [4] (fig. 7424). Sur le plan ci-contre on remarquera le mur extérieur couvert de hachures: c'est la partie ancienne conservée; les n. 1 et 2 de chaque côté, du sanctuaire indiquant les accès de la crypte qui s'étend sous la partie rectangulaire du sanctuaire; enfin, dans la nef principale, les n. 1 et 2, marquant la place de l' « inscription circulaire » et de la « grande inscription ».

La première assise des deux pieds-droits de la porte principale est encore *in situ*. A sa suite, la ligne du mur de façade est nettement indiquée sur une étendue de plusieurs mètres. Nulle trace de portes latérales, dans l'état actuel du sol. L'espace ouvert devant cette entrée fait songer à un *atrium* à colonnades. La présence de plusieurs bases et tambours de colonnes autour d'une citerne dont la bouche est à 4 ou 5 mètres au Nord de la porte, donne une justification à cette hypothèse. L'inscription circulaire 1 se trouve précisément dans l'axe de l'édifice et les 4 m. 50 qui la séparent de la grande inscription 2 sont pavés, dans toute la largeur de la nef, de mosaïques malheureusement fort endommagées. Cependant le P. Séjourné y a vu et photographié une belle coupe. Trois, et même quatre bases de colonnes peuvent encore être reconnues engagées à leur place primitive dans un mur moderne. Leur écartement régulier permet de déterminer la largeur et le nombre au moins approximatif des travées. Le mur E qui ferme actuellement la crypte a été fort retouché, mais paraît en place à 0 m. 10 en retrait de la bordure de mosaïque enca-

7426. — L'inscription « ronde ». *Ibidem.*, t. III, p. 22.

drant le sujet d'ensemble du pavement. Le reste de la crypte est assez bien conservé et sert d'habitation après avoir fait office de grenier.

Aucun vestige de l'abside de la grande nef n'ayant été vu, il serait possible de la supposer intérieure à un mur qui terminerait l'édifice. Elle correspondrait en ce cas à peu près exactement à la crypte et les dimensions totales se rapprocheraient beaucoup de celles de l'église n. 1.

On remarquera l'analogie de placement et de forme des deux inscriptions ici et dans l'église n. 2.

Dans l'église supérieure nous trouvons deux textes

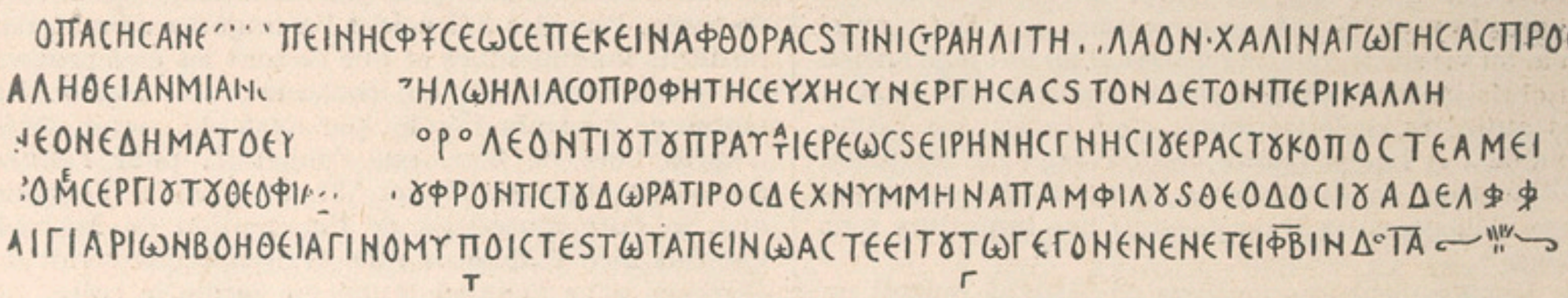

7425. — Inscription de l'Elianée.
D'après *Jahreshefte des österreich. archäol. Institut. in Wien*, 1900, t. III (2e pagination), p. 22.

remarquables, l'un par son étendue, l'autre par sa disposition.

Le premier des deux, la « grande inscription », fut donné pour la première fois par le P. Séjourné, qui établit ses transcriptions sur des copies de diverses mains, collationnées à plusieurs reprises sur la mosaïque et contrôlées en partie par des photographies, ce qui offrait bien quelques garanties d'exactitude. M. E. Kalinka prétendit mieux faire et donna, en 1900.

[1] *Recueil d'archéologie orientale*, t. II, p. 53. — [2] *Ibid.*, p. 13. — [3] H. Vincent, *L'ère de Madaba*, dans *Revue biblique*, 1898, t. VII, p. 424-425, et une note dans *Revue biblique*, 1901, t. X, p. 493, note 1. — [4] P. M. Séjourné, *L'Elianée de Médeba*, dans *Revue biblique*, 1897, t. VI, p. 648-656; G. Manfredi, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1899, p. 155

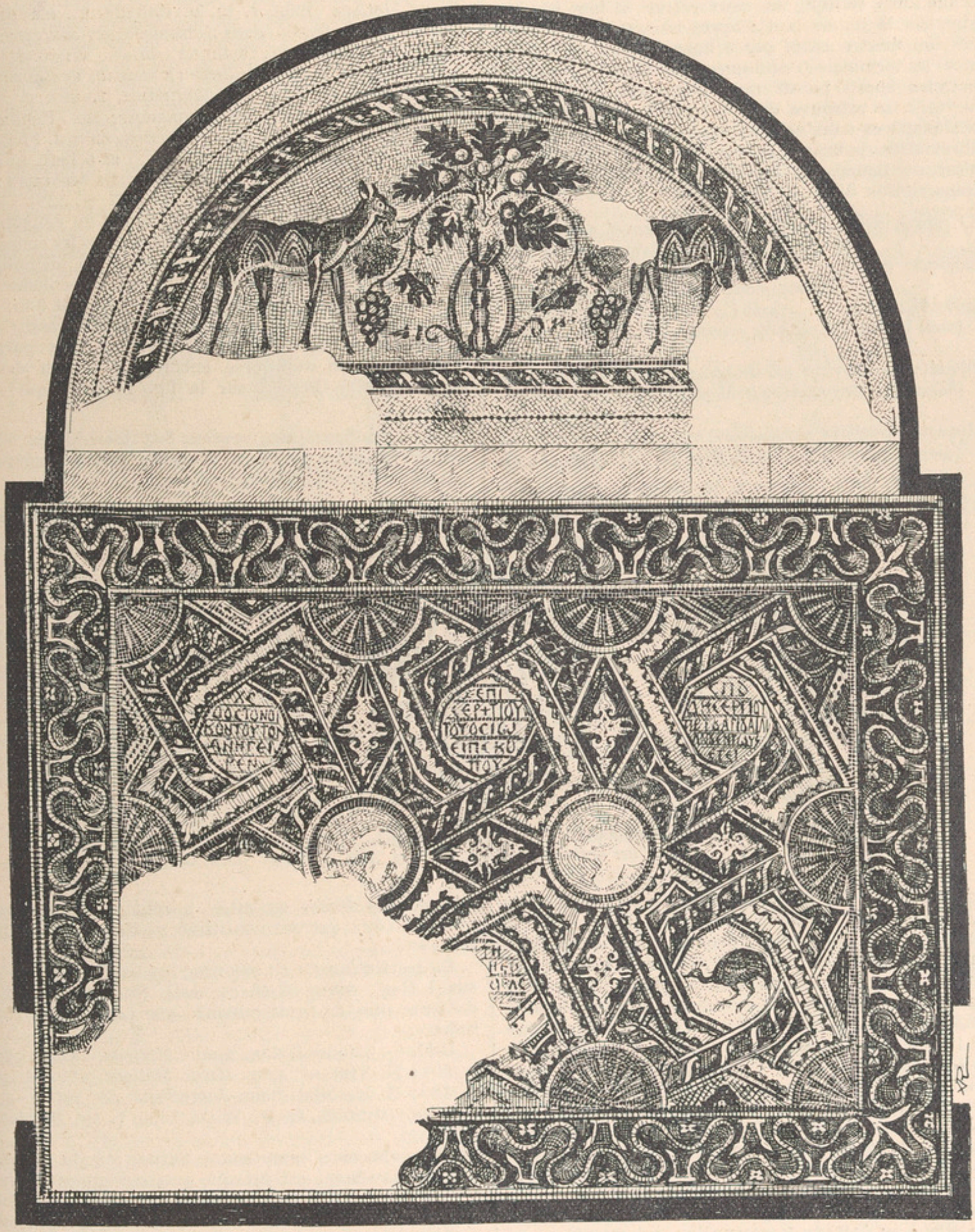

7427. — Mosaïque de la crypte de l'Elianée de Mâdaḇâ. D'après *Revue biblique*, 1897, t. VI, p. 652.

une transcription nouvelle dans le titre : *Inscriften aus Syrien*, dans *Jahreshefte des österreichischen archäologischen Institutes in Wien*, in-4°, Wien, 1900, t. III, 2e pagination (*Beiblatt*), p. 22.

Dans plusieurs cas une petite lettre placée au-dessus d'une autre indique une abréviation. Il faut dès lors suppléer la fin du mot d'après le contexte. Dans ce cas, on mettra entre parenthèses ( ) ce qui paraît être la terminaison indiquée. Le signe S, qui, au premier abord paraît marquer la fin d'une ligne mesurée, se retrouve dans la mosaïque de la Vierge à Mâdabâ et dans celle de Kabr-Hiram, comme une abréviation pour καὶ. Cette « grande inscription » n'est d'ailleurs pas métrique (fig. 7425). Voici la transcription du P. Séjourné :

Ὁ πάσης ἀνθρωπείνης φύσεως ἐπέκεινα φθορᾶς καὶ
[τὸν ἰσραηλίτην λαὸν χαλιναγωγήσας πρὸς
ἀλήθειαν μία[ν· · · · ζ]ήλῳ Ἠλίας ὁ προφήτης εὐχῇ
[σννεργήσας καὶ τόνδε τὸν περικαλλῆ
νεὸν ἐδήματο ε[ ]ορο (?) Λεοντίου τοῦ πραϋτα-
(του) ἱερέως καὶ εἰρήνης γνησίου ἐραστοῦ κόπουσ τε
[άμει-
[β]ομέ(νου) Σεργίου τοῦ θεο[φίλου καὶ] τοῦ φροντιστοῦ
[δῶρα προσδεχνυμέ(νου). Μηνᾶ, Παμφίλου καὶ Θεο-
[δοσίου ἀδελφῶν
αἰγιαρίων βοηθεία γινο[μένων] τοῖς τε καὶ τῶ ταπεινῶ
[ἀστέει τούτο. Γέγονεν ἐν ἔτει φβ̄ ἰνδ(ικτιῶνος) ια.

Ligne 1, dans la cassure du début le P. Séjourné crut reconnaître les traces d'une croix; E. Kalinka restitue Ἀπ]ό, ce qui est possible, à condition d'avoir la place, ce qui est douteux; *ligne 2*, πρὸς ἀλήθειαν μίαν· · ·ξ]ήλῳ; dans cette lacune E. Kalinka loge huit lettres : π.ἀλ. μία [ν ἐνὶ τῷ Καρμ]ήλῶ, ce qui peut tenir à la rigueur, mais le débris de lettre encore visible avant ηλω est un ζ et non un μ, ce qui ruine la conjecture; *ligne 3*, l'abréviation qui suit la cassure est lue β′, on n'en sait pas la raison; *ligne 5*, ce que le P. Séjourné avait copié et la βοηθεία γινο[μένων] τοῖς devient pour E. Kalinka : βοήθει ἅγι(ε)νομύποιστε (?). L'omission de ε dans αγιε serait déjà anormale dans un texte aussi soigné; plus anormal encore est l'emploi d'un mot tel que νομύποιστε ne s'appliquant guère à Élie, s'il veut signifier « législateur »; la lettre qui précède οιστε est d'ailleurs un τ et non un μ.

« Placé au delà de la corruption qui atteint toute la nature humaine, celui qui a ramené le peuple d'Israël vers la vérité une, le prophète Élie (agissant?) par le zèle et coopérant par la prière, a aussi bâti ce beau temple par les soins du... Léonce, le très doux prêtre, véritable ami de la paix, et qui a succédé aux travaux de Sergios, l'ami de Dieu, et le contemplatif qui avait recueilli des présents.

« Ménas, Pamphile et Théodose, frères Aegiariens, étaient leur aide, à eux et à cette humble cité. Cela eut lieu l'an 502, indiction onzième. »

Bibl. — P.-M. Séjourné, *L'Elianée de Mâdabâ*, dans *Revue biblique*, 1897, t. VI, p. 652-654; H. Vincent, *A propos d'une inscription de Mâdabâ*, dans *Revue biblique*, 1902, t. XI, p. 108-109; E. Kalinka, *Inchriften aus Syrien*, dans *Jahreshefte des österreichischen archäologischen Institutes*, in-4°, Wien, 1900, t. III, *Beiblatt*, p. 22; *Bulletin* (*Izviestiia*) *de l'Institut archéologique russe de Constantinople*, t. VIII, p. 99; H. Rott, *Kleinasiatische Denkmäler aus Pisidien. Pamphylien, Kappadokien und Lydien*, dans J. Ficker, *Studien über christliche Denkmäler*, 5 et 6 heft, in-8°, Leipzig, 1908, n. 72; L. Jalabert, dans *Mélanges de la Faculté orientale*, 1909, t. III, fasc. 2, p. 52*.

L'inscription ronde est le nom donné au deuxième texte parce qu'il est inscrit entre deux cercles concentriques distants de 0 m. 20 encadrant un médaillon dont le motif principal est enfoui sous une couche de ciment. Les lettres ornementées et déliées ont 0 m. 16 de hauteur. Le mur d'une petite habitation assis sur la mosaïque dérobe malheureusement une partie de l'inscription détériorée encore sur un ou deux autres points. On voit sur la fig. 7426, ce qui 'est lisible :

Ὁ τὰς ὀμβροτο[κίας νεφέλας διεγείρων λ]αοὺς οἰκτείρας προφῆτα μνησθητι κ(αὶ)τῶν προσενεγκόντων καὶ τῆς τα[πεινῆς πόλ]εως ταύτ(η)ς

« Toi qui suscites les nuages générateurs de la pluie

7428. — Médaillons en mosaïque de la crypte de l'Elianée. D'après *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1897, p. 319.

prenant les foules en pitié, prophète, souviens-toi aussi de ceux qui ont contribué, et de cette humble cité. »

La restitution du P. Séjourné est basée par le sens sur I Reg., XVIII, 32-45 et reste conjecturale; elle présente plus de vraisemblance que celle de E. Kalinka.

Bibl. — Séjourné, dans *Revue biblique*, 1897, t. VI, p. 654; H. Vincent, dans *Revue biblique*, 1902, t. X, p. 109; E. Kalinka, dans *Jahreshefte der österr. archæolog. Instituts.*, in-4°, Wien, 1900, t. III, *Beiblatt*, p. 22.

Nous abordons maintenant l'étude de la crypte dont le pavement est presque entièrement conservé, en sorte que le fig. 7427, remplace avantageusement une description. Cette mosaïque comprend trois médaillons disposés symétriquement, sur une même ligne, à peu de distance l'un de l'autre, dans le pavement, un peu en avant de l'abside semi-circulaire qui est séparée du reste de la basilique par un degré et dont le pavement, également en mosaïque, est orné d'un grenadier couvert de fruits.

La lecture, se suivant de gauche à droite d'un médaillon au médaillon suivant, nous donne la version suivante (fig. 7428) :

Χριστὸς ὁ Θεὸς τὸν οἶκον τοῦτον ἀνήγειρεν
ἐπὶ Σερ+γίου τοῦ ὁσιωτάτου ἐπισκόπου
σπουδῇ Σεργίου πρεσβυτέρου τοῦ ἁγιου Αἰλιανοῦ ἐν
τῷ υϙ ἔτει

« Le Christ Dieu a élevé cette maison sous le très saint évêque Sergios, par les soins de Sergios, prêtre du Saint-Élianée, en l'année 490 »

L'église n. 3 a donc été construite sous l'épiscopat de l'évêque de Mâdabâ Sergios, par le prêtre Sergios, attaché au Saint-Élianée. Le texte n'offre pas de difficulté, mais il n'en est pas de même pour la date. Le P. Kléopas qui l'imprima des premiers [1] en caractères typographiques donna cette transcription ΕΝ ΤΩ ΥΣΤ ΕΤΕΙ'. De même le *Zeitschrift der deutschen Palæstina-Vereins* mentionne une inscription de 406 qui paraîtrait d'un travail semblable à la carte géographique [2]. Dès lors, il y avait lieu de se reporter au dessin du P. H. Vincent, et de se demander si au lieu de lire un peu sommairement υϛ = 406, il n'y aurait pas lieu de lire υϙ = 490.

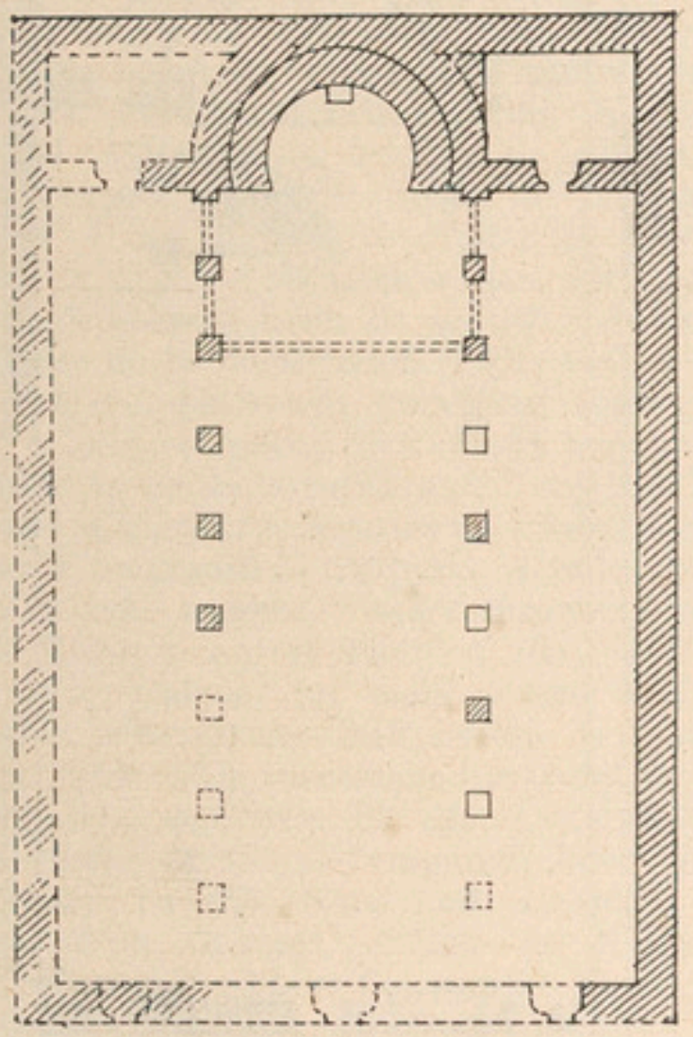

7429. — Église n. 4.
D'après *Nuovo bullet.*, 1899, p, 160.

« Le ϛ sans doute est d'un usage plus fréquent, mais la forme de ce caractère convient mieux au *koppa*, tel qu'il est figuré dans deux inscriptions du *Corpus*, qui sont toutefois de beaucoup postérieures et proviennent l'une de Sicile, l'autre de l'Italie méridionale [3]. Il ne paraît pas douteux que l'ère employée ne soit l'ère de Bostra, l'ère de la province d'Arabie, où Mâdabâ est formellement placée par l'*Onomasticon* d'Eusèbe, ère qui a son point de départ en 106 après J.-C. Il est vrai qu'une inscription de Mâdabâ [4] qui est datée à la fois de l'an 19 de l'empereur Antonin et d'une année ΜΤ = 340, pourrait donner à croire à l'existence d'une ère locale remontant à l'an 183 avant J.-C. Outre, toutefois, qu'un tel point de départ paraît, par lui-même, bien haut et que la lecture ΜΤ est par suite peut-être à corriger dans l'inscription en question [5], il est clair que ladite ère, si tant est qu'elle ait existé, ne peut d'aucune manière être en cause ici. Quoique le *Corpus* indique, pour des monuments des villes relativement voisines d'Adraa et de Bostra, des dédicaces datées des années υζ = 407, υι = 410, υιζ = 417 [6], la lecture υϙ, 490, donnant d'après l'ère d'Arabie la date de 596, aurait l'avantage de nous reporter à une date postérieure à Justinien, plus appropriée par suite, semble-t-il. En tout cas, l'on ne peut, on le voit, hésiter qu'entre 406 = 512 de notre ère et 490 = 596, dates avec lesquelles s'accordent aussi les formules ἐπὶ Σεργίου τοῦ ὁσιωτάτου ἐπισκοπου σπουδῇ Σεργίου πρεσβυτέρου, et nous sommes loin de la période où le P. Kléopas prétendait placer l'exécution de la mosaïque géographique de Mâdabâ.

« Dans celle-ci d'ailleurs, il est tel détail, comme la gazelle poursuivie par un fauve dans une plaine au delà du Jourdain, qui rappelle les poursuites d'animaux des entrecolonnements de la mosaïque de Kabr-Hiram; et l'analogie est encore plus étroite si l'on passe à la mosaïque d'une petite annexe placée au sud de la basilique, où se voient dans des compartiments formés par les enroulements d'une vigne, une autre gazelle, un ânier conduisant son âne chargé de deux chacals, un bouquetin fuyant devant un chien, etc. » Enfin, à une centaine de mètres au nord, une immense citerne dont l'inscription (col. 860) nous apprend qu'elle fut réparée sous Justinien [7]. »

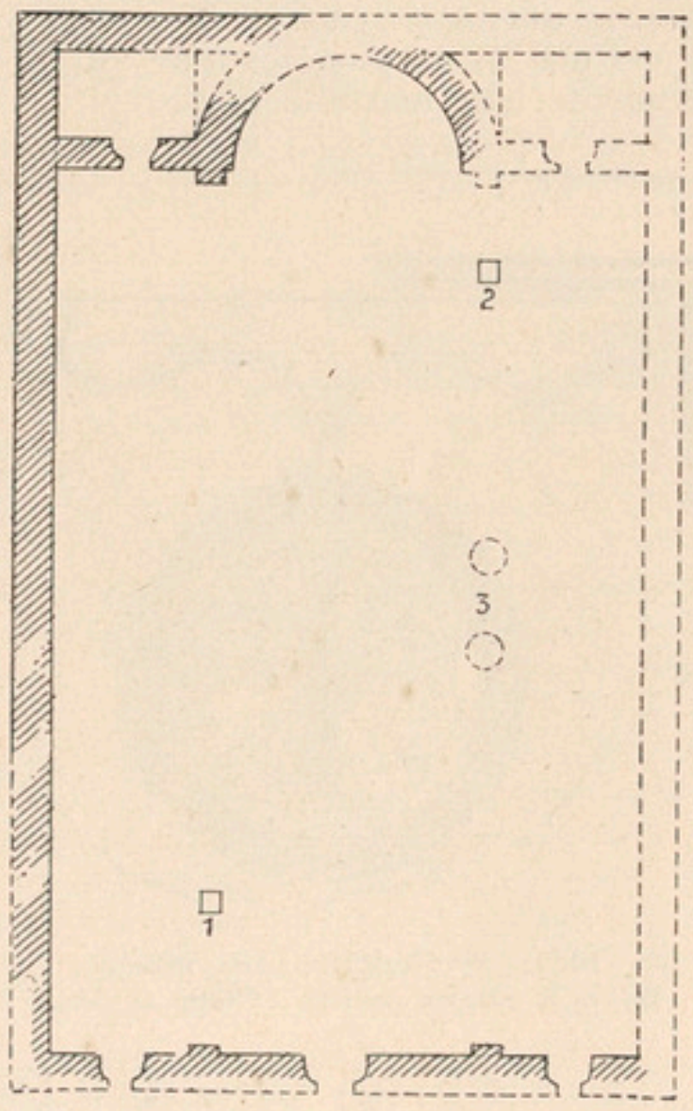

7430. — Église n. 5.
D'après *Nuovo bullet.*, 1899, p. 161.

IV. ÉGLISE N. 4. — A l'est de l'Élianée s'élève une autre basilique mesurant en longueur 29 m. sur 16 m. en largeur; les murailles qui restent sont un peu au-dessus du niveau du sol et presque toutes les bases des colonnes sont encore en place. De l'*atrium* on n'a jusqu'ici relevé aucune trace, mais vu le peu d'espace qui règne entre la basilique n. 3 et la basilique n. 4, c'est à peine d'un *narthex* qu'il peut être question.

[1] Ὁ ἐν Μαδηβὰ μωσαικὸς καὶ γεωγραφικὸς περὶ Συρίας, Παλαιστίνης καὶ Αἰγύπτου Χάρτη, ὑπὸ Κλέοπα Μ. Κοικυλίδου, p. 24. — [2] 1897, t. xx, p. 64. — [3] *Corp. inscr. graec.*, t. iv, n. 817, 9544. — [4] Germer-Durand, dans *Revue biblique*, 1895, p. 590. — [5] Ch. Clermont-Ganneau, dans *Recueil d'archéologie orientale*, t. ii, p. 13, n. 7; cf. *ibid.*, p. 53, n. 24, note 2. — [6] *Corpus inscriptiones graec.*, t. iv, n. 8625, 8267, 8628. — [7] E. Michon, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France* 1897, p. 322-23.

L'abside en demi-cercle existe encore et on y voyait la banquette sur laquelle s'asseyait le clergé; cette banquette consiste en un gradin large de 0 m. 95, une marche carrée indique encore la place de la chaire épiscopale. Ici, comme dans la basilique n. 1, un parapet ou chancel délimite le sanctuaire jusqu'à la seconde travée à partir du chœur. De chaque côté de l'abside, le *diaconicon* et la sacristie (fig. 7429). Le pavement est en mosaïque, il figure de grands carreaux posés diagonalement à l'axe de l'église, et ornés de fleurs, de fruits et d'animaux, mais de ces derniers il ne reste que peu de chose. Les mahométans qui n'ont pas fait grâce aux figures animales sur la mosaïque géographique, sauf à la gazelle, ne pouvaient épargner ce pavement.

V. ÉGLISE N. 5. — A l'ouest de l'Élianée, on a relevé les vestiges d'une abside, d'un mur latéral d'église orientée au Sud-Est. L'abside était surélevée de quelques degrés. Le peu qui subsistait de l'édifice acheva de disparaître quand les Grecs schismatiques se servirentde ces matériaux pour les faire entrer dans la construction de leur nouvelle église.

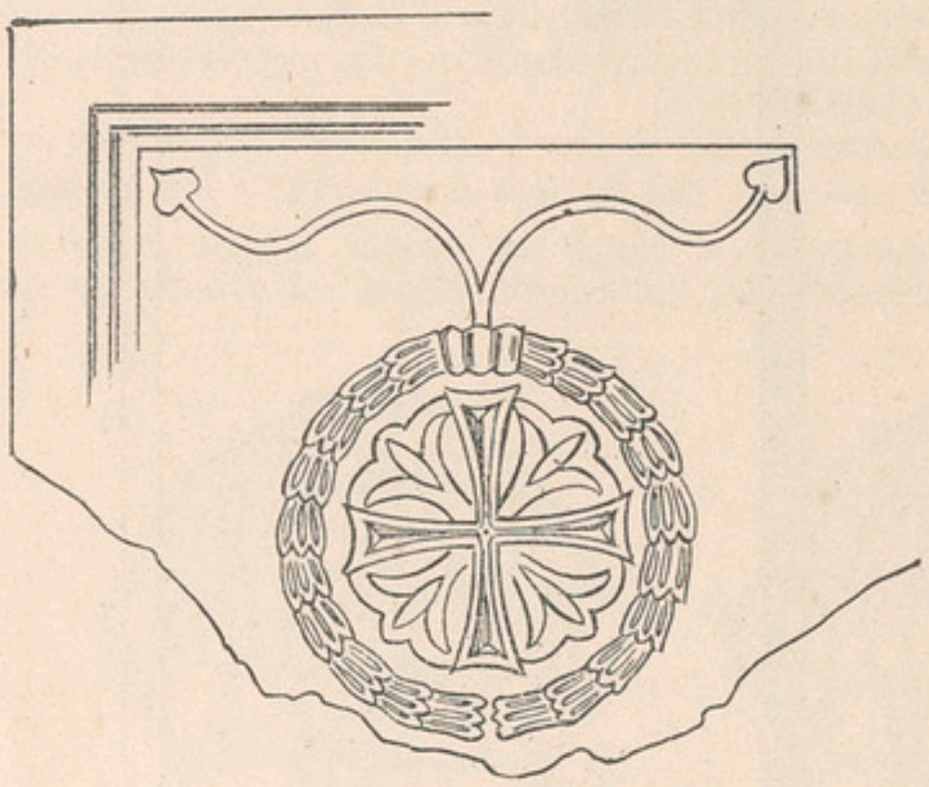

7431. — Fragment de cancel.
D'après *Nuovo bullet.*, 1899, p. 162.

VI. ÉGLISE N. 6. — On verra, sur le plan d'ensemble, l'emplacement de cette église dont les dimensions ne diffèrent guère de celles des basiliques précédentes. Le pavement est conservé presque en entier, on reconnaît encore la courbe de l'abside ainsi que des vestiges des murs extérieurs et de la double colonnade intérieure; ce sont ces indices qui ont permis à dom G. Manfredi de tracer le plan d'ensemble (fig. 7430). Chapiteaux corinthiens et bases appartiennent à la même technique que la basilique n. 4.

VII. ÉGLISE N. 7. — C'est au sud-est de l'Acropole qu'on verra l'emplacement de cette église dont la trace fut relevée vers 1891 et où il fut à peine possible de reconnaître l'abside. En bâtissant quelques maisons sur l'aire de cette église on trouva quelques sépultures proches du côté de l'abside. Par une chance inattendue on trouva un fragment d'une plaque de marbre ayant fait partie de l'ancien cancel; ce débris a pris place sur l'autel de bois de la chapelle latine actuelle. La fig. 7431 permet d'en juger mieux que ne ferait une description; le travail est soigné.

VIII. ÉGLISE N. 8. — Cette basilique est située au sud de l'Acropole; elle est malheureusement occupée presque en entier par des maisons plus ou moins sordides qui rendent l'étude des vestiges anciens presque impossible. C'était l'église la plus vaste puisqu'elle mesure environ 36 m. sur 21 m.; ce qui lui a valu, un peu prématurément peut-être, le nom de cathédrale (fig. 7432); quelques grands chapiteaux corinthiens assez élégants et ces traces de mosaïques ont paru autoriser cette désignation. Ici encore on voit le parapet délimitant le sanctuaire enfermer les deux premières travées de la nef. Les mosaïques qui servaient de pavement à la nef principale sont fines et de couleurs variées. La bordure qui sépare les nefs est haute de 0 m. 10; l'amorce de l'iconostase se voit assez facilement dans l'une des maisons, ainsi que le pavement formé par un assemblage de marbre noirs et blancs. Dans les maisons et alentour, des débris sans nombre, colonnes, chapiteaux, pilastres, architraves, linteaux, balustrade pour l'iconostase, le tour en pur corinthien et de belles dimensions (voir *VII. Épigraphie*).

IX. ÉGLISE N. 9. — A l'ouest de la ville, et à environ 300 m. de celle-ci, à flanc de coteau, une neuvième église

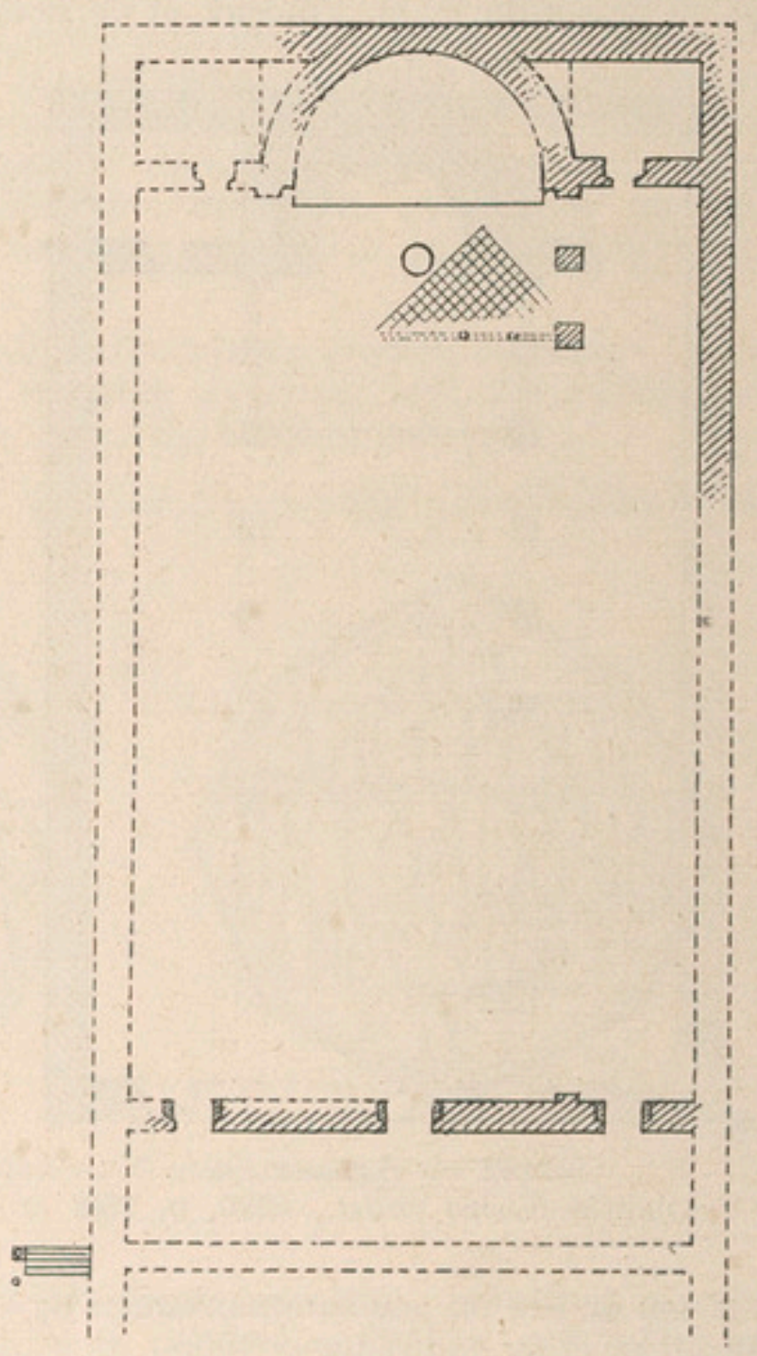

7432. — Église n. 8.
D'après *Nuovo bullet.*, 1899, p. 163.

dont on n'a pu trouver que le seuil de la porte d'entrée et les vestiges de l'abside; c'est aujourd'hui, comme nous l'avons déjà dit, le cimetière catholique. Cette raison empêche des fouilles étendues et on n'a pu, au hasard des excavations nécessitées pour les tombes, rencontrer que des traces de mosaïques toutes insignifiantes. La longueur de cette église paraît avoir été de 30 mètres environ; dans la nef latérale gauche on a trouvé une citerne. Tout auprès une tombe était creusée dans la pierre, formant une sorte de petit hypogée flanqué de deux grands *loculi*. Il se pourrait que ce fût la sépulture des moines de ce qu'on conjecture avoir été un monastère. A l'entrée, deux colonnes surmontées de chapiteaux de forme bizarre et portant une architrave. On a cru y voir les débris de quelque temple païen de l'époque de Moab transformé en église chrétienne?

X. ÉGLISE N. 10. — Au centre de la ville, sur l'Acropole, quelques restes d'une belle construction, colonnes,

chapiteaux, qui auraient appartenu à un temple païen ou chrétien transformé en mosquée.

VI. Liste épiscopale. — La Quien a parlé deux fois de l'évêché de Mâdabâ en le plaçant d'abord dans la province d'Arabie [1], puis dans la Palestine IIIe [2]; ce faisant, il a distingué ce qui devait être confondu, car il s'agit d'une seule et même ville. Par contre, le même érudit a réduit à un seul deux évêques homonymes mais parfaitement distincts qui se succédèrent sur le siège de Mâdabâ [3].

Le premier des deux, Gaïanos, n'assista pas au concile de Chalcédoine, en 451, et ce fut son métropolitain, Constantin de Bostra, qui signa pour lui, ainsi que pour un grand nombre de ses suffragants. Le fait est certain.

Ce qui ne l'est pas moins, c'est qu'un disciple de saint Euthyme, nommé également Gaïanos, fut consacré évêque de Mâdabâ par Antipater, métropolitain de Bostra [4], vers le milieu du ve siècle. Pour Le Quien, le Gaïanos du concile de Chalcédoine était disciple d'Euthyme et, à cette date, Mâdabâ dépendait de Bostra [5], cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Il y a lieu, cependant, d'y regarder de plus près [6].

En 451, Gaïanos, le disciple de saint Euthyme, n'occupait pas encore le siège de Mâdabâ. Voici la raison. Dans la *Vita S. Euthymii*, l'élection de Gaïanos au siège de Mâdabâ est précédée de l'avènement de l'empereur Léon Ier, en 457 [7], de la mort de Juvénal et de la nomination d'Anastase à la chaire patriarcale de Jérusalem, survenues toutes les deux en 458 [8]; elle est suivie des divers événements qui remplirent la fin de la carrière de l'impératrice Eudocie et qui se placent tous entre les années 458 et 460 [9]. Comme le biographe d'Euthyme, Cyrille de Scythopolis, suit avec scrupule l'ordre chronologique, l'élection de Gaïanos paraît avoir eu lieu vers l'an 458.

En outre, Gaïanos fut sacré évêque à Bostra par Antipater, l'adversaire bien connu des origénistes. Or, Antipater est le successeur immédiat de Constantin sur le siège de Bostra. En effet, Constantin siégeait à Chalcédoine en 451 et l'empereur Léon Ier écrivait à Antipater en 458. Nous nous trouvons donc en présence d'un Gaïanos, évêque de Mâdabâ, pour lequel son métropolitain Constantin signe en 451 et d'un Gaïanos, disciple de saint Euthyme, consacré évêque de Mâdabâ vers 458 par Antipater, successeur de Constantin. Malgré l'homonymie, il faut distinguer deux personnages.

En définitive, la liste épiscopale de Mâdabâ, donnée par Le Quien en deux endroits de son ouvrage, doit être corrigée. Il a fait de sa propre autorité, évêque de Mâdabâ, un certain Nonnos qui, en réalité, était évêque de Zorava. Il faut inscrire dans la liste de Mâdabâ les noms suivants: Gaïanos Ier, vers 451; Gaïanos II élu vers 458; Sergios, en 490, connu par une inscription ainsi conçue [10] :

« Le Christ Dieu a élevé cette maison sous le très saint évêque Sergios, par les soins de Sergios, prêtre de Saint-Élianée, en l'année 490. » Ce même Sergios se rencontre sur une inscription de 473 [11], c'est-à-dire probablement 578-579 et 595-596 de notre ère.

En avril 1902 [12], dom Manfredi faisait connaître une nouvelle inscription de Mâdabâ, trouvée grâce aux fouilles exécutées à l'extrémité sud-est de la ville près de la porte ancienne; il s'agit encore une fois d'une mosaïque, ou plutôt de trois chambres pavées en mosaïque, deux à fond blanc moucheté de dessins, tels que fleurettes noires, jaunes et rouges; dans la troisième chambre (quadrilatère de 5 m. × 3 m.) on voit en entrant l'inscription, le reste n'étant qu'une vigne qui entoure des médaillons où s'aperçoivent un bœuf, un cerf, une gazelle, deux figures humaines, une tête humaine. Les deux figures ont 0 m. 60 de haut et sont d'un travail très soigné : une représente un vendangeur tenant une grappe de raisin dans la main gauche et un sécateur dans la droite; l'autre semble être un berger tenant le *pedum*. Enfin une corbeille emplie de raisin noir et rouge. Il manque trois ou quatre lettres de l'inscription :

S S
✝ ΕΠΙ ΤΟΥ ΟCΙΩΚ S ΑΓΙΩ C ΕΡΓΙΔΕΠΙCΚ
ΕΤΕΛΙΩ ΘΗ Ο ΑΓΙΟC ΤΟΠΟC ΤΩΝ ΑΠΟ
CΤΟ Λ ΩΝ ΕΝ ΧΡ Π ο ΕΤΗ ΥΟΓ ✝

Ἐπὶ τοῦ ὁσιωτάτου κ(αὶ) ἁγιωτάτου Σεργίου ἐπισκόπου ἐτελιώθη ὁ ἅγιος τόπος τῶν Ἀποστόλων ἐν Χρ.., ἔτη υογ.

« Sous le très digne et très saint évêque Sergios a été achevé le saint lieu des Apôtres... en l'année 473. »

L'évêque Sergios est sans doute le même qui présidait, dix-sept ans plus tard, aux travaux de l'Élianée. Qu'était cette construction mise sous le patronage des apôtres, église ou monastère? Mais la date ne peut être calculée d'après l'ère chrétienne qui n'était pas usitée dans le monde hellénique au ve siècle [13]; on peut s'en tenir à l'ère de Bostra, bien en rapport avec les vraisemblances archéologiques, soit 473 + 105 ou 106 = 578 à 579 de notre ère.

Des sondages ont permis de reconnaître qu'il s'agit de l'église des saints Apôtres, la douzième à Mâdabâ. Une autre inscription a été découverte à peu près au centre de la grande nef, autour d'un grand médaillon rond qui représente la mer : ΘΑΛΑCCΑ, un buste de femme en partie drapée, se détachant sur un fond de vagues où nagent des poissons. On lit :

Κ(ύρι)ε Θ(εὸ)ς, ὁ ποιήσας τὸν οὐρανὸν καὶ τὴν γῆν, δὸς ζωὴν Ἀναστασίῳ, καὶ Θῶμᾳ καὶ Θεοδώρᾳ κ. Σαλαμανίου ψήφοσις.

« Seigneur Dieu, qui avez créé le ciel et la terre, donnez la vie à Anastase, à Thomas et à Théodora...? Mosaïque de Salamanios. »

VII. Épigraphie. — 1. Au Sud de l'acropole de Mâdabâ, tout près des ruines de la grande église à laquelle on donna au début le nom de « cathédrale », on a trouvé en 1911 une inscription grecque en mosaïque qui fut heureusement dégagée de dessous un pilier de maison qui en cachait une bonne moitié. A part quelques égratignures les lettres sont bien conservées et la lecture est certaine. L'inscription est tracée dans un cercle d'un mètre de diamètre dont le cadre est formé par quatre traits de couleurs différentes : blanc, jaune, rouge, noir. La hauteur moyenne

[1] Le Quien, *Oriens christianus*, t. II, col. 859. — [2] *Ibid.*, t. III, col. 769. — [3] *Ibid.*, t. III, col. 771. — [4] *Vita s. Euthymii* c. XCVII. — [5] *Oriens christianus*, t. III, col. 772. — [6] S. Vailhé, *Notes de géographie ecclésiastique*, dans *Echos d'Orient*, 1899, t. III, p. 336. — [7] *Vita S. Euthymii*, c. XCIV. — [8] *Ibid.*, c. XCVI. — [9] *Ibid.*, c. XCVIII, XCIX. — [10] *Revue biblique*, 1897, t. VI, p. 652. — [11] *Ibid.*, 1902, t. XI, p. 427. — [12] H. Vincent, *Nouvelle mosaïque à inscription à Mâdabâ*, dans *Revue biblique*, 1902, t. XI, p. 426-428; H. Vincent, *L'église des saints Apôtres à Mâdabâ*, dans même revue, 1902, t. XI, p. 599; Manueli, *Scoperta di antichi mosaici cristiani in Madaba* dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1902, p. 134-135. — [13] Un passage de Cyrille de Scythopolis indiquerait cependant une pratique contraire. *Vita S. Sabae*, c. LXXVII, dans Cotelier, t. III, p. 353 sq. Il semble d'après l'interprétation qu'en donne H. Vincent, dans *Revue biblique*, 1902, t. XI, p. 428, note 1, qu'antérieurement à la fixation du comput chrétien par Denys Le Petit (fin du VIe siècle), Cyrille de Scythopolis connaissait déjà une ère chrétienne dont le point de départ était en r ard de huit ans sur la nôtre, en retard elle-même, comme on sait, de quatr ans au moins sur la réalité.

des lettres est 0 m. 105, plus épaisses à la base qu'au sommet (fig. 7433).

Ὁρῶν ‖ Λεοντίου τοῦ ἱερέως ‖ τὸ πρᾶον θαυμάζε τῶν ‖ κτισμάτων κ(αὶ) τῶν πόνων τὴν ‖ ἀρετήν διὸ κ(αὶ) τῷδη τῷ' τόπῳ τὴν ‖ περικαλλὴ τέθηκεν ‖ εὐκοσμίαν ἐν ἔτει ‖ υϛη' ἰνδ(ικτιῶνος)ϛ'.

« Voyant la douceur du prêtre Léonce, admire l'excellence de (ses) fondations et de (ses) travaux; car aussi en ce même lieu il a établi cette très belle ordonnance, en l'an 498, indiction 6e. »

Le prêtre Léonce nous était déjà connu par la grande inscription de l'Élianée qui le qualifie de τοῦ πραϋτάτου. Ici, dit le P. Savignac, τὸ πρᾶον ne peut être que le neutre de l'adjectif πρᾶος pris substantivement. La douceur paraît donc avoir été le trait dominant du caractère de Léonce. Elle ne l'empêchait pas cependant d'être très actif, comme on prend soin de le faire remarquer, et ainsi qu'en témoignent du reste les débris des deux édifices vraiment grandioses qu'il avait fait bâtir ou décorer.

Le petit signe, assez semblable à une apostrophe,

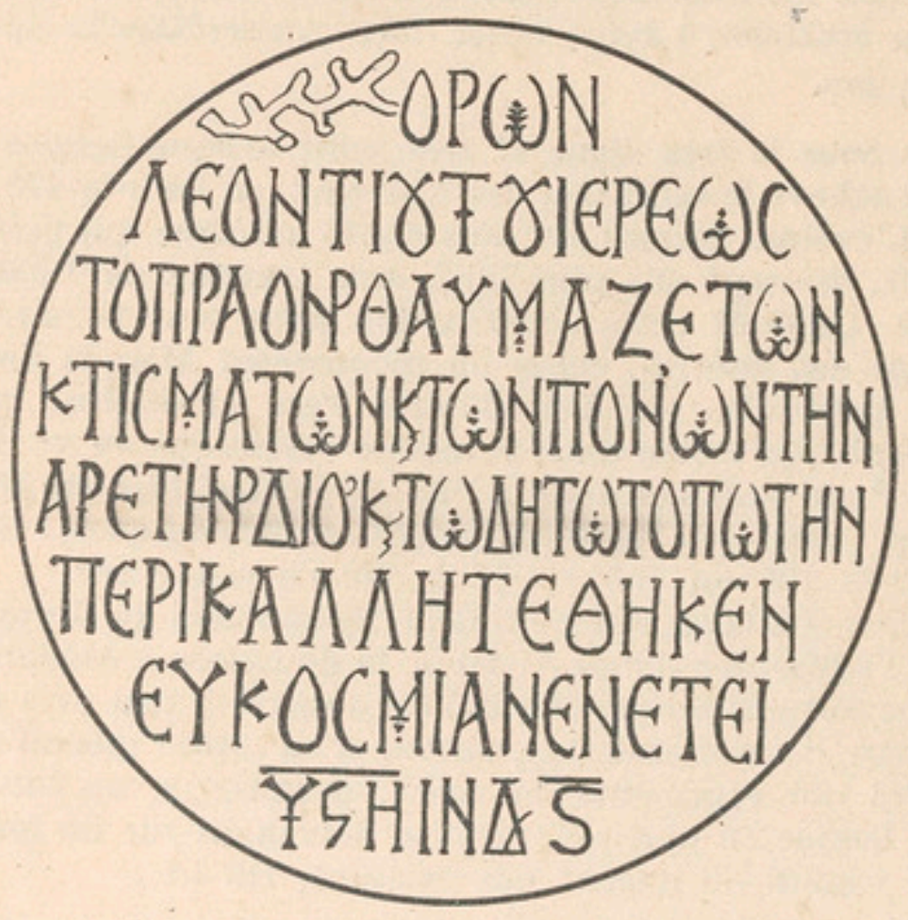

7433. — Inscription grecque de Mâdabâ.
D'après *Revue bibl.*, 1911, p. 437.

qu'on remarque à droite du N dans le haut, après le mot πρᾶον, ligne 3, et qui reparaît plus bas, ligne 5, à la suite de ἀρετήν et de διό, ne peut pas être considéré comme un signe d'abréviation. Ce doit être plutôt un signe de séparation, une sorte de ponctuation assez rare, mais non inconnue dans l'épigraphie grecque [1].

A la ligne 5, τῷδη pour τῷδε.

A la ligne 6, τέθηκεν pour τέθεικεν.

A la ligne 7, εὐκοσμίαν doit s'entendre de la belle ordonnance générale de l'édifice et l'on serait même très tenté de dire de sa décoration en mosaïque. Saint Cyrille de Jérusalem, dans une de ses catéchèses (XIV, 9) parlant de la pierre du sépulcre de Notre-Seigneur, dit qu'on ne la voyait plus de son temps, διὰ τὴν παρουσίαν εὐκοσμίαν, que nous traduirions : « à cause des revêtements décoratifs actuels ». Dans notre cas, il s'agirait donc du pavement en mosaïque où est insérée l'inscription. — L'année 498, calculée d'après l'ère de Bostra, répond à l'an 604; la 6e indiction tombait précisément en cette année.

« Les fondations et les travaux » dont parle ce texte, comme aussi la très belle décoration, visent selon toute vraisemblance la grande église bâtie en cet endroit. Il serait intéressant de chercher à nouveau quels débris peuvent exister encore de ce monument et de tenter d'établir leur relation précise avec la mosaïque dont il est ici question. Celle-ci, à vrai dire, paraîtrait un peu grossière pour le pavement général d'une église monumentale. Toutefois les exemples nombreux fournis déjà par l'exploration de Mâdabâ ont prouvé que dans un même édifice la décoration en mosaïque comportait des variations considérables.

Une fois de plus on constate que l'époque la plus florissante de Mâdabâ fut la fin du VIe siècle et le début du VIIe. A ce moment il fallait que la cité fût riche et bien peuplée pour qu'on érigeât dans son enceinte tant de monuments religieux tous parfaitement décorés. En 579, sous « le très digne et très saint évêque Sergios », était achevée l'église des Saints-Apôtres [2]; en 596, le même prélat voyait s'élever l'église inférieure de l'Élianée. En 604, c'était le tour du monument fondé et décoré par le prêtre Léonce, dont parle l'inscription que nous commentons ici [3]. En 608, ce « très doux prêtre Léonce » complétait les travaux de Sergios et finissait de bâtir « le beau temple » consacré au prophète Élie [4]. A la même période appartiennent encore, sans doute, quelques-unes des dix autres églises connues de Mâdabâ dont la date de fondation n'a pas été retrouvée [5].

2. Une inscription découverte en 1889 à Mâdabâ fut offerte au Musée égyptien du Vatican par le patriarche latin de Jérusalem. Elle a fait l'objet d'un des travaux de J.-B. De Rossi. *Iscrizione in scrittura e lingua nabatea trovata in Mâdabâ*, dans *Dissertazioni dell'Accademia romana di archeologia*, série II, t. V; tirage à part, Roma, 1893, avec fac-similé. Cette inscription porte la date du règne d'Aretas, nommé par saint Paul (II Cor., XI, 32) (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 121-124). Cette inscription fut trouvée près de la basilique n. 8.

3. Dans l'*atrium* de la même basilique fut trouvée une pierre rongée par le temps; on a pu y déchiffrer quelques caractères qui donnent le nom ΑΒΔΑΛΛΑ. « Abdalla », nom arabe grécisé.

Ces deux inscriptions ont été étudiées par Ch. Clermont-Ganneau, *L'inscription de Mâdabâ*, dans *Recueil d'archéologie orientale*, in-8°, Paris, t. II, 1898, p. 189-197, 197-203.

4. Une autre pierre sépulcrale, trouvée près de l'église N. 5, porte une croix équilatérale et au-dessous: ΘΕΟΔΟΡΟϹ.

5. Sur une architrave entrée dans la construction d'une maison particulière, et qui a pu faire partie

[1] Dans une des inscriptions de l'Elianée contemporaine de celle-ci, on a noté aussi un signe de séparation, mais divergent de celui qui nous occupe; cf. *Rev. biblique*, 1900, p. 471. — [2] *Revue biblique*, 1902, t. XI, p. 427, 599. — [3] Avant d'assigner toutefois une date aussi basse comme première origine de cette importante église, il y aurait lieu de se demander si Léonce n'y aurait pas fait exécuter simplement quelques restaurations, ou même le seul pavement en mosaïque. Un groupe de chapiteaux corinthiens du meilleur style ont été découverts dans les récents travaux. Le P. Savignac qui les a photographiés, croit difficile de les dater plus bas que la fin du IVe ou le courant du Ve siècle. Le fragment d'architrave relevé par le P. Séjourné (*Revue biblique*, 1892, p. 637), divers autres débris de moindre importance mais de style analogue, suggèrent ici un des monuments chrétiens les plus anciens de la ville. Et qui dira sa relation possible avec le monument du stratège nabatéen Itibel érigé par son fils Ahdobodas? Les deux inscriptions dédicatoires de ce monument ont été découvertes en ce même lieu. — [4] *Revue biblique*, 1897, p. 652 sq. — [5] M.-R. Savignac, *Nouvelle inscription grecque de Mâdabâ*, dans *Revue biblique*, 1911, nouv. série, t. VIII, p. 437-440; O. Marucchi, *Palestina Madaba*, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1911, p. 112-113.

d'un autel une inscription incomplète mentionnant les reliques d'un martyr :

ΜΕΡΟϹ ΤΩΝ ΜΑΡΤΥΡΩΝ

Nuovo bull. di arch. crist., 1897, p. 101 ; 1899, p. 166.

6. Près de l'église n. 9, une inscription bien gravée, en caractères grecs rappelle que la ville de Mâdabâ donna ce témoignage d'honneur à Caïus Domitius Alexandre, de la IIIe légion, de Cyrène, en reconnaissance de sa bonté et de son intégrité.

VIII. Croix byzantine. — L'École biblique de Jérusalem possède une croix votive provenant de Mâdabâ; elle a été décrite et figurée dans une notice à laquelle il n'y a rien à changer ni à ajouter [1].

Cette croix est en bronze et porte des traces visibles de dorure. Prises dan sla découpure concave, ses dimensions sont 0 m. 17 de longueur sur 0 m. 11 de largeur avec une épaisseur de cinq millimètres. La haste verticale est légèrement plus allongée en bas qu'en haut, offrant ainsi plus de facilité à la préhension. Chaque branche va en s'élargissant jusqu'aux extrémités que termine un double prolongement arrondi. Sur chacun des côtés est gravée une inscription grecque dont quelques éléments se dissimulent sous la patine qui recouvre le métal par endroits. La formule suit d'abord la haste verticale pour s'achever sur la transversale par un nom propre. Sur la face antérieure nous lisons (fig. 7434) :

+ Ὑπ(ὲ)ρ σ[ω]τηρίας Θε[ο]φάνο[υς]

« Pour le salut de Théophane. »

Outre les fautes on y remarquera une certaine inhabileté dans la gravure et l'exagération avec laquelle sont tracées les barres transversales et celles de l'A, particularités qui nous amènent à la fin du VIe ou au début du VIIe siècle. La gravure du texte de la face postérieure trahit un peu plus de soin et d'élégance. On y voit le nom du dédicant :

Ὑπὲρ εὐχῆς Παῦλου

« Ex-voto de Paul. »

et deux rivets qui peuvent avoir maintenu un petit reliquaire ou bien une monture destinée à l'insertion d'une courte hampe comme en étaient munies parfois même les croix dites de bénédiction dont nous avons donné plusieurs exemples (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3107 sq.). En outre on peut en rapprocher une croix de Bulla Regia (Tunisie) qui présente assez d'analogie et qui porte à sa partie postérieure une douille à section rectangulaire qui devait permettre l'introduction de la tige destinée à porter la croix

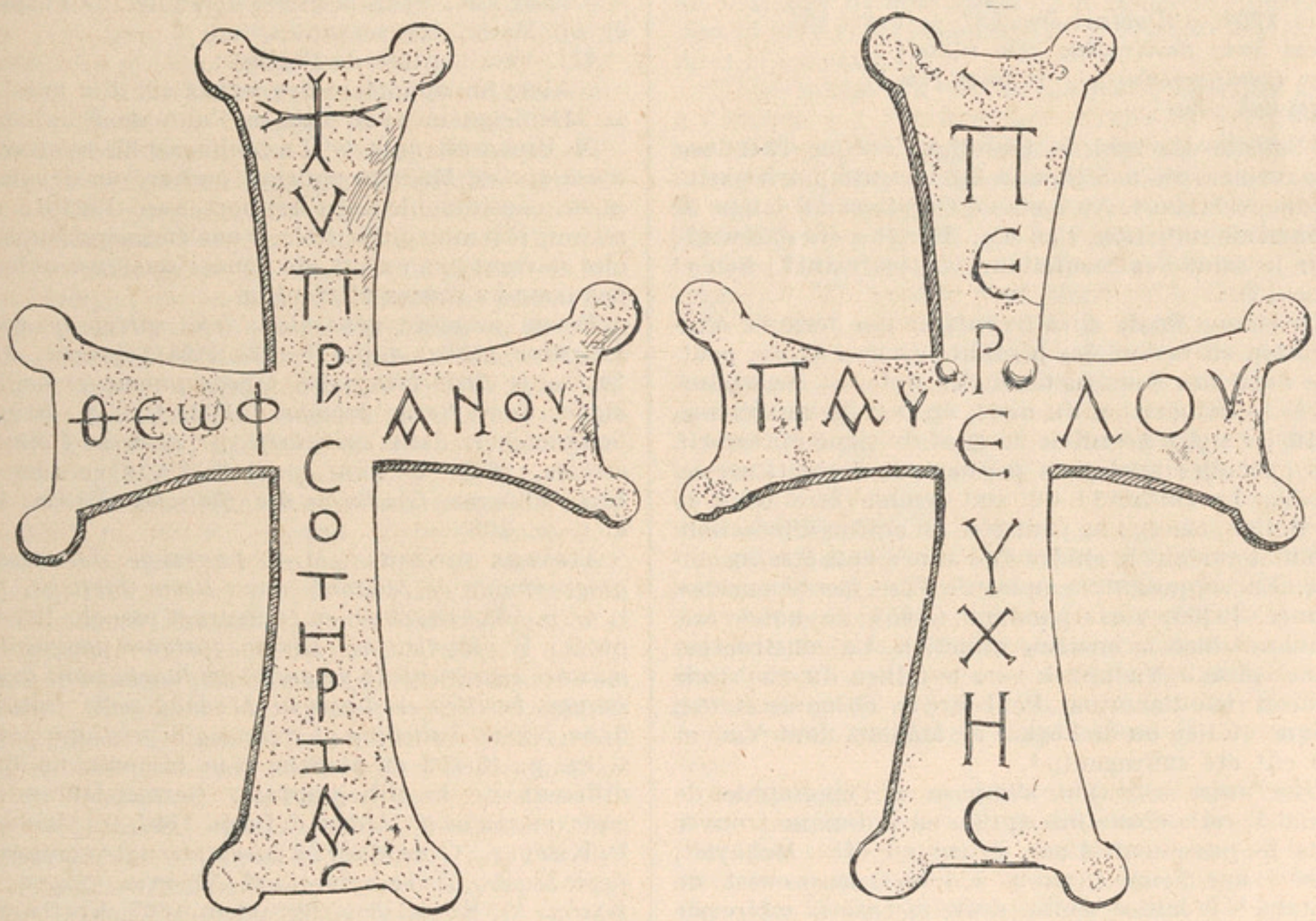

7434. — Croix de Mâdabâ. D'après *Revue biblique*, 1924, p. 110.

Ces croix ont probablement servi à certaines bénédictions encore en usage dans le rite byzantin soit pendant la messe soit en dehors du service de l'autel.

IX. Environs de Madaba. — A l'épigraphie de Mâdabâ nous pouvons rattacher une inscription de Yadoudeh, petite localité, depuis longtemps en ruines, située à peu près à égale distance entre Mâdabâ et Ammân, dans les grands plateaux du Belqâ. Dans les premières années de ce siècle on y découvrait des traces d'abside et des fragments de mosaïque. Dom Manfredi, missionnaire latin de Mâdabâ, visita la ruine et découvrit une inscription chrétienne.

« L'inscription, dit-il, est dans le pavé en mosaïque d'une église mesurant 16 mètres de long dont on ne voit plus aujourd'hui qu'un montant de porte et une partie de l'abside. Il est assez étrange que l'inscription soit en face de la porte et non devant le milieu de l'abside. Les caractères sont noirs sur fond blanc, ils

[1] F. M. Abel, *Croix byzantine de Mâdabâ*, dans *Revue biblique*, 1924, t. XXXIII, p. 109-111.

ont de 0 m. 07 à 0 m. 08 de hauteur. Les sigles d'abréviation ˢ sont rouges; rouges aussi les barres qui indiquent les dates. »

ΕΠΙ ΤΟΥ ΘΕΟCΕΒˢ ΚΑΙ ΑCΙΩ ΤΑ ΤΟΥ
ΘΕΑΔΟCΙΟΥΕΠΙCΚˢ ΕΨΗ Φ Ω Θ Η
ΤΟ ΨΗΦΙΝ ΤΟΥ ΤΟΔΙΑCΠ Ο ΥΔ ΗC
CΙΛΑΝΟΥΔ ΙΑΚˢ ΕΝ ΜΗΝΙ ΓΑΡΠΙC
ΟΥΧΡΟˢ ·Ι·ΑΤΝΔˢ ΕΝΕΤΟΥC ΕΖ
ΚΑΙ ΥΠΕΡCΩΤ ΙΑC ΤΩ Ν Π Γ
ΕΝΙΝΚΟΝ ΤΩΙ ΟΠΩ
ΤΩ ΚΑΙ ΤΩΝ ΩΙ

Ἐπὶ τοῦ θεοσεβ(εστάτου) καὶ [ὁ]σιωτάτο(υ)
Θε(ο)δοσίου ἐπισκ(όπου) ἐψηρώθη
(τ)ὸ ψηφί[ο]ν τοῦτο διὰ σπουδῆς
Σιλανοῦ διακ(όνου) ἐν μηνὶ Γ(ο)ρπι[αίῳ]
ου ΧΡΟΣ ια'(ι)νδ(ικτιῶνος(ε'····ἔτους ἐξ'
καὶ ὑπὲρ σωτ(η)ρίας τῶν π[ροσ]
εν (ενκ(ό)ντω(ν)···· [τ]όπῳ [του]
τῳ καὶ τῶν····

« Sous le vénérable et très digne évêque Théodose, ce pavement de mosaïque a été exécuté par les soins du diacre Silanos. Au mois de Gorpiaios au temps de la onzième indiction, l'an 65... Et [il a été exécuté?] pour le salut des bienfaiteurs de [ce saint?] lieu et des... (?) »

La lacune finale devait contenir une formule d'invocation en faveur des bienfaiteurs de l'église, peut-être aussi des constructeurs. La date est incertaine. Après la désignation du mois, au lieu du quantième, on lit les sigles ΧΡ suivis de Ο et du signe abréviatif. Des exemples analogues permettent de restituer ici χρόνοις. Le chiffre 11 qui suit semble être celui de l'indiction, car ΕΝ ne peut être un chiffre d'indiction. Enfin et surtout le chiffre de l'année doit être incomplet. En supposant l'emploi de l'ère des Séleucides, l'année [9]65, correspondant à 653 de notre ère, donnerait bien la onzième indiction. La construction d'une église à Yadoudeh vers le milieu du VIIe siècle n'aurait rien d'anormal. Peut-être ce Théodore était-il évêque du lieu ou de l'église de Mâdabâ dont Yadoudeh eût été suffragante [1].

Une autre addition s'impose à l'épigraphie de Mâdabâ, celle d'une inscription en mosaïque trouvée dans le pavement d'une église au Kh. Mehayiet, situé à une heure environ à l'ouest-nord-ouest de Mâdabâ [2]. L'édifice semble avoir mesuré 17 mètres de long sur 10 mètres de large, et son pavement de mosaïque était intact quand il fut découvert en 1913.

« La partie la plus importante du tableau est une sorte de vigne dont les rameaux forment vingt médaillons avec douze bustes de personnes et huit animaux, le tout finement exécuté avec des cubes de 3 millimètres seulement. On voit devant l'autel un marbre très stylisé, sous lequel se tiennent deux femmes vêtues le plus sommairement possible, escortées d'un côté par un joueur de flûte et, de l'autre, par une sorte d'hercule armé d'une masse. Le long du mur s'étend un fleuve où grouillent toutes sortes d'animaux aquatiques. Des quadrupèdes de diverses espèces se trouvent disséminés sur différents points de la mosaïque. » Le texte copié à la hâte, avant que la mosaïque fût recouverte de terre par ordre de l'administration, a été publié avec quelques corrections; nous l'avons transcrit déjà (Voir *Dictionn.*, t. IX, au mot LOT, col. 2523-2524), nous donnerons seulement ici la traduction :

I. Au centre de l'église, probablement dans des médaillons :

« Dieu de saint Lot et de saint Procope, reçois l'offrande et le legs des frères Etienne et Hélie, fils de Comitissa. Dieu des saints martyrs, reçois le don de Sergius et de son fils Procope.

« Pour le salut de Rabava Anastasie et pour le repos de Jannos Anastase, et pour les bienfaiteurs dont le Seigneur connaît les noms; sous le très saint et très vénérable évêque Jean, ce saint lieu a été fondé et achevé par les soins du prêtre Barichas, desservant dudit (lieu), au mois de novembre, au temps de la sixième indiction. »

II. A l'angle sud-est de l'église :

« Saint Lot, reçois la prière de Roma, de Porphyria et de Marie, tes servantes. »

III. Vers l'entrée de l'église :

« Alors on apportera des veaux sur ton autel (Ps. L, 21). Seigneur ayez pitié de l'humble Épiphania. »

X. BIBLIOGRAPHIE. — La bibliographie relative à la mosaïque de Mâdabâ pourrait prendre un développement considérable sans rapport avec l'utilité à en retirer; il semble préférable, à une énumération d'articles souvent peu exacts, de donner quelques notes sur des travaux dignes d'attention.

D'une manière générale : *The survey of eastern Palestine*, 1889, t. I, p. 178-183: P.M. Séjourné, *Médeba, coup d'œil historique, topographique et archéologique*, dans *Revue biblique*, 1892, t. I, p. 617-644; Schumacher, dans *Zeitschrift der deutsch. Palästinavereins*, 1895, t. XVIII, p. 113-125, avec plan; cf. Em. Schuerer, *Geschichte des jüdischen Volkes*, 1890, t. I, p. 208.

Travaux spéciaux : M.-J. Lagrange. *La mosaïque géographique de Mâdabâ*, dans *Revue biblique*, 1897, t. VI, p. 165-184, et pl. en couleurs et planche lithographiée; E. Stevenson, *Di un insigne pavimento in musaico esprimente la geografia dei luoghi santi scoperto in una basilica cristiana di Mâdabâ nella Palestina*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana* [3], 1897, t. III, p. 45-102 et planche II-III (d'après un dessin différent de la lithographie); Germer-Durand, *La carte mosaique de Mâdabâ*, Paris, 1897, 9 planches; le P. Kléopas, Ὁ ἐν Μαδηβᾷ μωσαικὸς καὶ γεωγραφικὸς περὶ Συρίας Παλαιστίνης καὶ Αἰγύπτου χάρτης ὑπὸ Κλεόπα Μ. Κοικυλίδου, Jérusalem, 1897. A cette même année 1897, se rapportent deux communications de Phil. Berger, les 14 et 23 avril à l'Académie des Inscriptions : *L'église du Saint-Sépulcre sur la mosaïque géographique de Mâdabâ*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1897, t. XLI, p. 457-466, 2 fig., où l'auteur cherche à prouver que la mosaïque offre une vue de la basilique constantinienne du Saint-Sépulcre, conjecture entièrement confirmée par M.-J. Lagrange, *Jérusalem, d'après la mosaique de Mâdabâ*, dans *Revue biblique*, 1897, t. VI, p. 450-458; E. Michon, *La mosaïque et les églises de Mâdabâ*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1897, p. 318-325; L. Fonck, dans *Stimmen aus Maria-Laach*, 1897, t. II, p. 390; H. Grisar, *Antiche basiliche di Roma imitanti i santuarii di Gerusalemme e Betlemme*, dans *Analecta romana, dissertazioni*, in-4°, Roma, 1899, t. I, p. 570-573, 1 fig. Après cela, il est permis de passer sous silence l'article de O. Marucchi, *La pianta di Gerusa-*

[1] M.-R. Savignac, *Une église byzantine à Yadoudeh*, dans *Revue biblique*, 1903, t. XII, p. 434-436; O. Marucchi, *Palestina 'Scoperta di un antico pavimento a musaico in Madaba*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1903, p. 287-288. — [2] F.-M. Abel, *Inscription en mosaïque à El-Mehayiet*, dans *Revue biblique*, 1914, nouv. série, t. XI, p. 112-115; cette inscription a fait l'objet d'un signalement et d'une transcription du texte (ci-dessus II) de façon telle quelle, par D. G. Panfil, *Madaba (Palestina), Scoperta di una antica basilica cristiana*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1914, t. XX, p. 136-138. — [3] Voir *Revue biblique*, 1897, p. 641 (et non pas 1898, comme il est dit en 1900, p. 324).

lemme nel mosaico di Mâdabâ, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1899, t. v, p. 43-50 et pl. I, où les inexactitudes pullulent et d'où on peut conclure « que l'objectivité scientifique en matière d'archéologie s'obtient difficilement par intuition et qu'après tout il vaut mieux paraître dépendre de travaux antérieurs en prenant soin de les comprendre que d'affecter de les ignorer pour tomber dans l'improvisation »; G. Manfredi, *Piano generale delle antichità di Mâdabâ*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1899, t. v, p. 149-170; E. Michon, *La mosaïque et les églises de Mâdabâ*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1897, p. 318-325; A. Schulten, *Die Mosaikkarte von Madaba und ihr Verhältniss zu den ältesten Karten und Beschreibungen des heiligen Landes*, dans *Abhandlungen d. königl. Gesel. d. Wissensch. zu Göttingen*, Philol.-histor. Klasse, Neue Folge, t. IV, fasc. 2, in-4°, Berlin, 1900, 122 p. et 3 pl. (reproduit la pl. lith. de la *Rev. bibl.*); cf. *Rev. bibl.*, 1901, t. x, p. 152-153. L'auteur, dans une étude minutieuse et érudite, a comparé la carte mosaïque de Mâdabâ avec l'*Onomasticon* d'Eusèbe, les cartes et itinéraires postérieurs et la géographie profane. Il considère la célèbre mosaïque comme une carte spéciale de la Palestine pour l'Ancien et le Nouveau Testament.

Il n'y a guère de revue, touchant de près ou de loin à l'archéologie, qui au cours de ces années proches de la découverte n'y aient consacré une page ou un paragraphe; dans cette littérature de circonstance on peut seulement retenir : Schuhmacher, *Mâdabâ*, dans *Zeitschrift des deutschen Palästinavereins*, t. XVIII, p. 113-125; H. Lammens, *Mâdabâ, la ville des mosaïques*, dans *Etudes*, 1897, t. LXXIII, p. 721-736; 1898, t. LXXIV, p. 44-61; *Palestine exploration Fund, Quarterly Statement*, 1888, p. 190; E Zaccaria, *Il sito del pretorio in Gerusalemme*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1900, t. VI, p. 184-187; E. Kubitscheck, *Die Mosaïkkarte Palästinas*, dans *Mittheilungen d.k.k. geogr. gesellsch. in Wien*, 1900, part. XI-XII, p. 335 sq.

Dans le premier quart du XXe siècle, l'accalmie s'est produite; néanmoins on trouve encore à signaler comme dignes d'attention les publications suivantes : Ch. Clermont-Ganneau, *Archæological and epigraphic notes on Palestine*. 6. *The Land of promise mapped in mosaïc at Mâdebâ*, dans *Palestine exploration Fund. Quarterly Statement*, 1901, p. 235-246; Ad. Büchler, *Une localité énigmatique mentionnée sur la carte de Mâdabâ*, dans *Revue des études juives*, 1901, t. XLII, p. 125 sq.; J. Manfredi, *Callirhoé et Baarou dans la mosaïque géographique de Mâdabâ*, dans *Revue biblique*, 1903, t. XII, p. 266-271; A. Jacoby, *Das geographische Mosaïk von Mâdabâ. Die älteste Karte des heiligen Landes. Ein Beitrag zu ihrer Erklärung, mit einem plane der Karte und 4 Abbildungen*, dans *Studien über christliche Denkmäler*, de J. Ficker, nouv. série, t. III, in-8, Leipzig, 1905; cf. *Revue biblique*, 1906, nouv. série, t. III, p. 659-660; Ch. Clermont-Ganneau, dans *Revue critique*, 1906, t. LXII, p. 423-425; M. Metaxaki, Ἡ Μαδηβα, dans Νεα Σιων, 1907, t. v, p. 262-305; cf. *Revue biblique*, 1913, nouv. série, t. x, p. 237; P. Thomsen, *Das Stadtbild Jerusalems, auf der Mosaïkkarte von Madeba*, dans *Zeitschrift der Palästina vereins*, 1929, t. LII, p. 149-173, 192-219; H. Vincent et F. M. Abel, *Jerusalem, Recherches de topographie, d'archéologie et d'histoire*, t. II, *Jerusalem nouvelle*, pl. 30, 31.

Pour les monuments autres que la carte mosaïque, voir les références au cours de la dissertation.

H. LECLERCQ.

MADAURE. — I. La ville. II. Les thermes. III. La rue voisine. IV. La basilique. V. La liste épiscopale. VI. Épigraphie.

I. LA VILLE. — *Madauros*, aujourd'hui *Mdaourouch*. La forme *Madauros* se trouve dans Ptolémée [1] : Μάδουρος (corr. Μάδαυρος) κολωνία; dans la Cosmographie dite d'Aethicus [2] et sur une inscription [3], cette forme devait être employée au nominatif aussi bien qu'à l'accusatif. De *Madauros* dérive la forme actuelle *Mdaourouch*, qui ne s'expliquerait pas si l'on avait dit *Madaura* (forme adoptée par les auteurs du *Corpus*, t. VIII, p. 472, 1609); *Madauris*, à l'ablatif, dans saint Augustin [4]; *Madauris oppidum*, dans Julius Honorius [5].

Madaure existait dès la fin du IIIe siècle avant notre ère. Après avoir appartenu à Syphax, elle fit partie du royaume de Masinissa [6]. Un fragment d'inscription libyque a été découvert en 1919 auprès de la forteresse byzantine.

Centre indigène avant la conquête, Madaure reçut à l'époque des Flaviens une colonie de vétérans et par là devint un îlot romain, le seul qui existât dans la région. Apulée, originaire de Madaure, nous parle de ces vétérans : *veteranorum militum novo conditu splendidissima colonia sumus*. Autres mentions de la colonie dans Ptolémée et sur une douzaine d'inscriptions. Elle existait sous Nerva, elle était inscrite dans la tribu de Vespasien et de ses fils, la *Quirina*.

La ville n'arriva jamais cependant à être une cité importante, car elle était située à l'écart des voies commerciales : c'était une bonne petite ville de province, dont les habitants s'adonnaient en grande partie à l'agriculture, où la ferveur religieuse paraît avoir été développée, où l'on avait le respect des études libérales telles qu'on les comprenait alors, un centre paisible où « des parents prudents pouvaient envoyer sans crainte les jeunes gens faire leurs études. » La ville peu commerçante, peu bruyante, devint un foyer de vie latine. On se piqua de mettre sur sa tombe une épitaphe métrique, mais d'ailleurs parfois assez peu intelligible. Nous avons déjà dit que Madaure fut la patrie du rhéteur Apulée dont elle se montra fière.

On a retrouvé deux morceaux, qui se sont rejoints, d'une plaque large de 0 m. 58, épaisse de 0 m. 11; l'un fut trouvé dans la forteresse, au sud-ouest, l'autre au nord-est du forum. Cette plaque devait former le devant d'une base de statue, elle contient une dédicace à un personnage qui est « l'ornement » de Madaure et qui, étant qualifié de *philosophus platonicus*, n'est autre qu'Apulée.

ph ILOSOPHC
pl /TONICO
ma ↄAVRENSES
CIVES *f*
5 ORNAMENT *o*
SVO D D P *p*.

[*Apuleio...*, *ph*]*ilosopho* [*Pl*]*atonico*, [*Ma*]*daurenses cives ornament*[*o*] *suo. D*(*ecreto*) *d*(*ecurionum*), *p*(*ecunia*) [*p*(*ublica*)]. Les mots *philosopho Platonico* sont expliqués par un passage de son traité *De Platone* [7] : *... si pro Apuleio dicas philosophum Platonicum Madaurensem*. Dans son *Apologie* [8], il se dit aussi *philosophus Platonicus*. La désignation *Platonicus Madaurensis* est accolée à son nom dans les *incipit* et les *explicit* de certains manuscrits de ses œuvres et figurait, par conséquent, dans les titres de ses écrits [9].

[1] IV, 3, 7, édit. Müller. p. 647. — [2] Riese, *Geog. lat. min.*, p. 89. — [3] Gsell, *Inscripiions latines de l'Algérie*, n. 2761. — [4] *Confessiones*, II, III, 5. — [5] Riese, *Geogr. lat. minores*, p. 48. — [6] Apulée, *Apol.*, 24. — [7] *De Platone*, III, édit. Hildebrand, p. 267. — [8] *Apologia*, 10. — [9] Charisius dans *Gramm. lat.*, édit., Keil, I, p. 140; S. Augustin, *De civitate Dei*, VIII, XII, XIV; Sidoine Apollinaire, *Epist.*, IX, XIII, 3.

Des statues lui furent élevées de son vivant dans plusieurs villes d'Afrique [1]; il n'est pas étonnant qu'il en ait eu une à Madaure, sa patrie.

Dans cette ville pieuse envers les dieux, il est naturel que le christianisme ait eu quelque peine à s'implanter, ce qui attira aux habitants les reproches de saint Augustin : « Il est plus facile, leur écrivait-il, de fermer vos temples que vos cœurs aux idoles. » Saint Augustin fit à Madaure une partie de ses études secondaires; il avait pu, dès lors, s'apercevoir qu'on y adorait les dieux avec ferveur, les mentions nombreuses de prêtres sont là qui le prouvent et c'est ce qu'attestent le grammairien Maxime de Madaure dans une lettre à Augustin [2] et Augustin lui-même [3].

Madaure eut pourtant ses martyrs et un d'entre eux, Miggin, fut particulièrement célèbre. Nous le

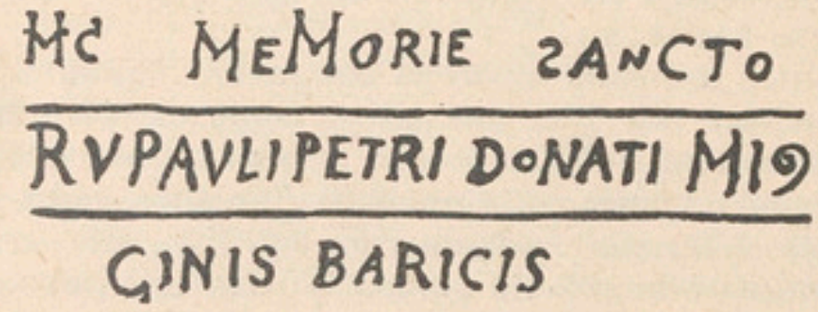

7435. — Inscription de Madaure.
D'après *Acad. des Inscript., Mém. présentés par divers savants*, 1906, t. XII, p. 257, n. 288.

trouvons mentionné sur une pierre de Aïoun Berrich, à 15 kilomètres au nord d'Aïn Beïda [4] : *Hic memori(a)e sanctoru(m) Pauli, Petri, Donati, Migginis, Baricis* (fig. 7435). Il s'agit de Miggin, martyr de Madaure de l'année 180. On a imaginé de transférer ce groupe de martyrs de Madaure du IIe au Ve siècle, de les retirer à Madaure et d'en faire des fanatiques circoncellions [5] (voir ce mot). Il ne semble pas que cette thèse doive être prise au sérieux.

A l'époque byzantine, on éleva avec les pierres des édifices païens une belle forteresse. Construite vers

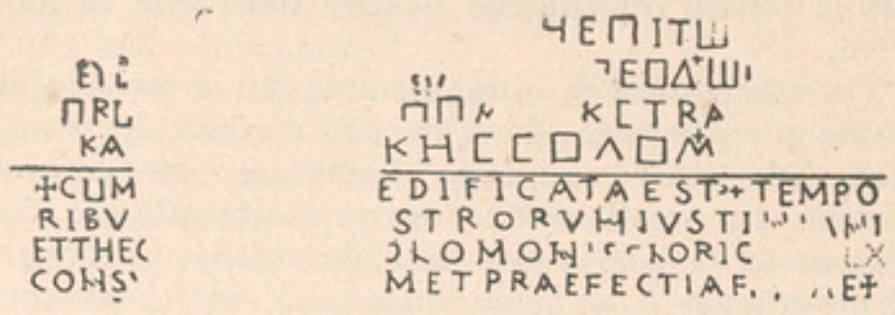

7436. — Inscription de Madaure.
D'après S. Gsell. *Inscriptions latines de l'Algérie*, t. I, p. 196, n. 2114.

535, par ordre du patrice Solomon, elle recouvrit une partie du forum et engloba le théâtre. Elle subsiste encore aujourd'hui; par endroits, elle montre des murs qui ont jusqu'à 10 mètres de hauteur. Nous donnons ici le dessin (fig. 7436) et le commentaire de M. Gsell : « Ma copie sur la pierre et sur une photographie que j'avais prise jadis (avant que le niveau du sol fût abaissé par les fouilles). L. Renier, *Inscr. antiq. de l'Algérie*, n. 2923, d'après diverses copies, donne quelques lettres que je n'ai pas vues et qui ont pu disparaître depuis le milieu du XIXe siècle. »

Ligne 2 : une haste droite après les trois premières lettres. Ligne 6, début : RIBVS. Ligne 8, fin : AFRI[illegible]E. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 4677, 16869; S. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, t. I, p. 196, n. 2114.

[Ὡκοδομήθη ἡ πόλις αὕτ]η ἐπὶ τῶ[ν] εὐσ[εβδ(εστάτων) βασιλέων Ἰουστιν[ια]νοῦ καὶ[Θεοδώ[ρας], προ-[νοίᾳ τοῦ ἐνδοξοτάτου ὑ]ππα[τι]κ(οῦ), στρα[τηγοῦ] κα[ὶ ἐπάρχου τῆς Ἀφρι]κῆς, Σολόμ[ωνος].

Cum... [h(a)ec civitas] (a)edificata est, temporibu[s piissim(orum) dominor(um) no]strorum Iustiniani et Theo[dorae, providentia S]olomonis, glorio[siss(imi)] ex consu[le, magistri militu]m et præfecti Af[r]i[c]ae.

Pour ces restitutions, cf. Mommsen, au *Corpus* et P. Monceaux, dans *Revue archéol.*, 1903, t. II², p. 247. Pour le début de l'inscription latine, Mommsen propose : *Cum Dei auxilio*, ou quelque chose d'analogue. Si l'on admet le restitution *h(a)ec civitas* avant *(a)edificata*, on n'a plus que l'espace de 6-7 lettres environ après *cum*. Restituer peut-être *Dei favore*, ou plutôt *nutu* (cf. *Bull. arch. du Comité*, 1911, p. 200, et Gsell, *Inscr. lat. Algerie*, n. 3059); au lieu de *civitas* on pourrait proposer *urbs*.

M. Ch. Diehl, dans *Nouv. arch. missions*, 1893, t. IV, p. 349, et dans *L'Afrique byzantine*, p. 73-74, croit que cette dédicace date du premier gouvernement de Solomon (de 534 à 536); le général n'y porte pas encore le titre de *patricius*, comme sur les inscriptions de son second gouvernement qui, d'ordinaire le qualifient de *bis præfectus* [pas toujours cependant; cf. *Bull. arch. du Comité*, 1911, p. 200 et Gsell, *op. cit.*, n. 3059].

A ces différentes périodes de l'histoire de Madaure correspondent les divers monuments qui ont été retrouvés au cours des fouilles. De la ville antique nous ne dirons rien, sauf, plus loin, quelques mots des thermes. De la ville chrétienne nous avons à retenir deux églises principales, l'église urbaine et l'église hors les murs, toutes les deux remontant au Ve siècle, la dernière peut-être au VIe. M. Gsell croit qu'elle fut bâtie à l'endroit « où avaient été mis en terre plusieurs saints locaux; » on y a recueilli de nombreuses épitaphes chrétiennes.

Il y avait deux cimetières principaux, sur deux mamelons : l'un à l'ouest, au Dra Douanis; l'autre au sud au Koudiat Ghirane.

La forteresse byzantine se distingue par une construction très soignée et « compte parmi les meilleurs ouvrages des Byzantins en Afrique. » A l'intérieur, il n'y avait presque pas de bâtisses, seulement quelques-unes qui servaient à des usages indéterminés; mais M. Gsell a constaté autour du fort l'existence d'une enceinte régulière et grossièrement bâtie, qui en était éloignée de 25 à 50 mètres. « Ce rempart, sans doute assez bas, devait protéger les habitations groupées sous la forteresse, comme des maisons de manants au pied d'un château féodal [6]. »

II. Les thermes. — En 1907, les fouilles entreprises dans deux établissements de thermes ont été terminées; ils sont assez peu éloignés l'un de l'autre, mais d'importance différente. Tous les deux sont bien conservés, plusieurs fenêtres et de grands arcs s'élèvent encore au-dessus du sol, les murs ont 7 à 8 mètres de hauteur, des portes ont conservé leurs linteaux et arcs de décharge au-dessus.

Le premier établissement, le plus petit, est situé au nord du second et comprend deux parties très distinctes l'une de l'autre; celle qui était affectée aux bains froids, orientée vers l'Est, forme un rectangle de constructions ayant 34 mètres de longueur sur 20 de

[1] Apulée, *Florides*, 16; S. Augustin, *Epist.* CXXXVIII, 19 — [2] S. Augustin, *Epist.* XVI. — [3] *Ibid.*, XVII et CCXXXII. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 18656. — [5] J. H. Baxter, *The martyrs of Madaura, A. D. 180*, dans *The Journal of theological studies*, 1825, t. XXVII, p. 21-37. — [6] S. Gsell et Ch.-Alb. Joly, *Mdaourouch*, in-4°, Alger, 1912; cf. S. Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, in-8°, Paris, 1893, p. 355-356.

largeur (la salle tiède, toutefois, fait partie de cet ensemble); celle qui était réservée aux bains chauds, située à l'occident occupe une space également rectangulaire, mais plus restreint, de 10 mètres de largeur sur 22 mètres de longueur.

L'entrée, à l'angle Nord-Est du bâtiment, est constituée par deux portes, de 1 m. 20 de large; on entre dans un étroit vestibule de 2 m. 90 sur 5 m. 15, par le petit côté duquel on accède à une grande salle de 10 m. 30 sur 12 m. 40, dallée de mosaïque et autour de laquelle rayonnent : à l'Est, une piscine dans laquelle on descendait par trois gradins, et dont la chambre, de 5 m. sur 7 m. 30, était éclairée au levant par trois fenêtres; au Sud, une seconde grande salle, plus vaste que la première, de 11 m. 30 sur 15 m. 50, voûtée en arête et garnie aux quatre angles de larges massifs de maçonnerie; on y arrivait par deux portes entre lesquelles le trumeau était décoré d'une niche circulaire dont la partie inférieure seule est restée; ses flancs Sud et Ouest contenaient aussi chacun une ouverture; au couchant, un dégagement conduisant dans différentes pièces et à une chambre de 5 m. sur 7 m., au milieu de laquelle une rangée de trois piliers carrés a été installée après coup; de cette dernière pièce, on parvenait directement dans une salle de 6 m. 70 sur 7 m. 10, éclairée par une fenêtre sur le dehors et jadis couverte par une voûte d'arête.

Au Nord, enfin, une première porte menait à la chambre aux piliers, ci-dessus mentionnée, qui a conservé tout entière, avec son linteau, une fenêtre extérieure mesurant 2 m. 15 de hauteur sur 1 m. 55 de largeur, à 2 m. 30 au-dessus du sol; cette ouverture n'a, dans son épaisseur, ni feuillure, ni ébrasement; une dalle de pierre ajourée devait la clore, à mi-épaisseur du mur.

Au milieu du côté septentrional de la grande salle qui nous occupe, un grand arc plein cintre, encore debout, s'ouvrait sur une seconde piscine de 4 m. 50 sur 5 m., garnie de trois gradins comme la première, éclairée sur le dehors par une fenêtre de 2 m. 20 de largeur sur 2 m. 50 de hauteur, au linteau en place, mais brisé, et possédant sur ses faces Est et Ouest, des niches de plan rectangulaire, mais de couronnement en demi-cercle.

Quant à la deuxième porte ménagée dans le côté Nord, c'était celle du vestibule par lequel on accédait dans la grande salle, qui était le *frigidarium* de l'établissement.

Les salles froides se composent d'un long vestibule ou couloir au Sud, à l'extrémité orientale duquel se trouve un vaste vestiaire; un deuxième vestibule plus petit et communiquant à la fois avec le couloir et avec le dehors donne accès principalement aux bains chauds qui sont commandés par trois petites pièces; par les deux entrées, on arrivait d'abord à une salle (9 m. 50 sur 5 m. 50) qui semble avoir été consacrée à la promenade. Par deux dégagements, dont l'un s'ouvre vers l'Est sur une salle de conversation, on parvient à la grande salle centrale de 100 mètres de superficie, jadis voûtée d'arêtes et autour de laquelle rayonnent : au Nord et au Sud, deux piscines froides; à l'Est, une deuxième chambre de conservation : à l'Ouest, un hémicycle sur les côtés duquel on accédait aux pièces chaudes. La piscine Nord est symétrique avec celle du côté Sud; comme cette dernière, elle est accompagnée de dégagements latéraux et d'une troisième salle de conversation dans la partie orientale de l'édifice; enfin, un couloir septentrional, assez analogue comme dispositions à celui de l'entrée Sud, limitait l'établissement sur le côté Ouest.

Au Nord de l'hémicycle donnant sur la grande salle centrale, on entrait dans la première chambre chauffée, le *tepidarium*, qui empiétait sur le rectangle des bains froids. De là, on arrivait à un *caldarium*, muni d'un *alveus* demi-circulaire; puis, à une étuve dont la paroi occidentale était de forme hémisphérique; enfin, à un second *caldarium*, plus grand que le premier, et garni de deux *alveus* rectangulaires.

Du côté Est, un couloir de service pour les chaufferies contenait quatre fourneaux, un cinquième était alimenté du dehors.

Le dallage de toutes les salles est en pierre;

L'élément le plus intéressant de ces bains est constitué par la pièce sur plan hémisphérique, dans laquelle on s'introduisait en sortant par la porte Sud de la plus spacieuse des grandes salles, pour pénétrer dans un étroit couloir communiquant avec une petite antichambre, laquelle possédait une porte ouverte dans l'angle Sud-Ouest de la salle semi-circulaire.

Celle-ci, de 8 m. de long. sur 13 m. 30 de large, était divisée en deux par une ligne de six colonnes disposées parallèlement à la courbe du mur extérieur, et à 3 m. de distance. La muraille droite, côté Ouest recevait deux demi-pilastres correspondant à la rangée des colonnes et était ornée aussi d'une niche en demi-cercle.

Le long du mur circulaire, des sièges consistant en une pierre ajourée de trous ronds étaient suspendus au-dessus d'un égoût de pourtour, ce sont les latrines des thermes. Ce qui les distingue des latrines rencontrées ailleurs en Afrique c'est le portique que soutenaient les colonnes et qui permettait sans doute l'aération de la pièce, au moyen d'un vide ménagé dans la toiture et correspondant à l'espace existant entre le portique et le mur droit du fond. Il y a là une disposition ingénieuse qui n'avait pas encore été signalée. Comme à Timgad, les trous des sièges sont munis d'une petite rigole en avant destinée à recueillir les urines et à les faire écouler dans l'égout; il y a aussi devant les sièges un caniveau dans lequel coulait l'eau qui servait au lavage individuel.

On a trouvé dans ces termes plusieurs statues ou fragments de sculptures, parmi lesquels il a été possible de reconnaître : deux Fortunes, dont une complète ayant 2 m. 40 de hauteur; un Esculape; une Vénus; une Minerve; une statue indéterminée; une Hygie, sans tête ni mains, mais en marbre peint; un Bacchus, sans tête ni bras, de 1 m. de hauteur, accompagné d'un chien.

En outre, on a trouvé une quantité d'inscriptions parmi lesquelles celle-ci dont nous aurons à reparler :

I P ☧ A M
FELIX PATER HABES
DIGNA TVAE PREMIA

Il est presque superflu de faire remarquer tout l'intérêt qui s'attache à ces thermes pour la connaissance des bains en Afrique. Mais cette raison ne nous eût pas décidé à entrer dans les détails minutieux que nous avons voulu donner, si on ne se disait que dans ces salles exiguës ou spacieuses, a passé, comme ses contemporains, de longues heures de voluptueuse flânerie, un jeune et brillant élève de l'Université de Madaure, celui qui devait un jour devenir saint Augustin. C'est là qu'il a causé, réfléchi, brillé pour un auditoire disparu, là qu'il s'est baigné, là que les membres ruisselants d'eau ou de sueur, il gravit ces degrés encore intacts qui semblent garder la trace de ses pas [1].

Le second établissement de thermes, d'une superficie de 1400 mètres carrés, est placé de biais par rapport aux alignements du précédent édifice : la plus courte distance qui les sépare est de 7 mètres.

[1] A. Ballu, *Rapport*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1907, p. 245-251; 1908, p. 230-231.

Nous retrouvons ici une disposition analogue en ce qui concerne l'orientation et la séparation des deux services de bains chauds et froids; un long vestibule, éclairé par huit fenêtres encore en place, avec un autre plus petit, ouverts tous deux à l'Ouest; une grande salle, jadis voûtée en arêtes, de 11 mètres sur 16, servant aux exercices qui avaient lieu avant et après le bain; une seconde salle de même largeur, mais moins longue, 10 mètres, flanquée, sur son côté Est d'une vaste piscine, et, au Nord, d'une autre de moindres dimensions; dans l'angle Nord-Est, une sorte d'antichambre avec porte de sortie; à l'angle Nord-Ouest un vestiaire.

Sur le côté oriental de la première grande salle, réservée aux jeux du corps, se développe un hémicycle de 13 mètres de diamètre renfermant un portique de même forme, soutenu par six colonnes et deux pilastres : c'étaient des latrines encore garnies de leurs sièges de pierre et offrant cette particularité que l'espace laissé entre le portique demi-circulaire et le mur droit de la grande salle était à l'air libre et constituait une sorte de petite cour d'aération.

Les pièces chauffées dont les fourneaux étaient desservis à l'Est et au Sud par une galerie de chaufferie, sont au nombre de quatre et de dimensions très différentes. Celle qui avoisinait la deuxième grande salle était très exiguë et contenait un petit bassin tiède communiquant avec un autre semblable, de température encore moins élevée; on parvenait à ce dernier par le vestiaire.

La petite chambre chaude servait donc de *tepidarium*; même destination était réservée à une salle située à l'angle Nord-Est du bâtiment avec entrée sur l'*apodyterium*.

Du petit *tepidarium*, on accédait : 1° à l'étuve, garnie à l'Ouest, d'un *alveus* en hémicycle; 2° à un grand *caldarium*, situé au Sud, et muni d'un *alveus* rectangulaire.

Au Nord-Est des thermes, à l'entrée du couloir de service des chaufferies, se dressait un long réservoir de 17 mètres, arrondi à ses deux extrémités à l'intérieur, mais rectangulaire à l'extérieur.

Ces deux monuments sont fort beaux et dans un état de conservation rare. Malgré leur décoration païenne il est bien certain qu'ils auront été fréquentés par les fidèles à l'époque chrétienne. On n'y regardait pas de si près. Nous allons voir, dans un instant, une porte donnant accès aux dépendances des bains et dont le linteau est orné d'un chrisme.

III. La rue voisine. — Les alentours des thermes ont été déblayés de façon à obtenir un ensemble de ruines compact. Dès les premiers coups de pioche, on se trouva en présence d'une voie bien pavée, avec dalles aux joints normaux par rapport à l'axe, contrairement à la plupart des voies antiques africaines dont les dalles sont inclinées, et se dirigeant de l'Est à l'Ouest en montant dans cette dernière direction. Large d'abord de 4 m. 80, puis de 3 m. 60, cette rue s'aligne parallèlement aux petits thermes à 9 mètres de distance. Après avoir parcouru une longueur de 45 mètres, la voie se décroche brusquement et s'infléchit vers le Sud de façon à se mettre également parallèle aux murs du grand établissement de bains, fort inclinés sur ceux du plus petit. Sa largeur devient alors de 7 m. 50; à 32 mètres de l'angle produit par la nouvelle orientation, le côté Nord de la rue nous montre une porte par laquelle on accédait, en suivant un couloir et un vestibule, à la partie Sud-Est du grand établissement de thermes. A 3 mètres de cette porte, il y avait une fontaine de pierre adossée au mur septentrional de la voie; à 6 mètres plus loin, en allant toujours vers l'Est, un petit bassin ou plutôt une pierre creusée recevant l'extrémité d'une conduite d'eau dont la disposition est assez curieuse. Cette canalisation longeait d'abord le flanc Nord de la rue pendant une vingtaine de mètres, puis, quittant le mur, elle se dirigeait vers le milieu de la voie par une ligne inclinée aboutissant à un barrage de pierre installé sous le dallage à 40 mètres environ du bassin. Le barrage avait pour but de retenir les eaux souterraines venant de la colline à l'Est, dans deux cuves placées l'une à la suite de l'autre : la première était recouverte d'une margelle de pierre, de forme circulaire, afin qu'on pût y puiser l'eau; la seconde en contre-bas du dallage, était à l'air libre. Le petit bassin, voisin de la fontaine où aboutissait la conduite d'eau, ainsi que nous l'avons dit à l'instant, servait pour la décantation de l'eau qui se dirigeait ensuite dans l'intérieur des bâtiments disposés au Nord de la voie. Il est probable que la conduite qui nous occupe alimentait les grands thermes. Le couloir qui donnait accès à cet établissement par l'entrée ouverte sur la rue avait 7 mètres de long. On arrivait alors à une sorte de vestibule dont le côté oriental était, en partie, occupé par un escalier; puis on franchissait une seconde porte permettant de pénétrer dans les dépendances des bains. Cette porte est fort curieuse : elle a conservé son linteau de pierre, ou plutôt un linteau d'une autre porte qui, lors d'un remaniement, a été placé sur les jambages de l'entrée. Ledit linteau est orné de moulures et de deux chrismes d'un dessin assez particulier; dans la partie supérieure, une moulure de couronnement est décorée de petites arcades entremêlées de feuilles. Le montant gauche de la porte est également orné d'un chrisme [1].

IV. Basiliques. — Dès l'année 1901, on pouvait signaler à Madaure une basilique dont on distinguait vaguement les traces [2]. Cette église a été entièrement dégagée en 1914. Elle se trouve située à 200 mètres environ des petits thermes et sensiblement à la même distance du fort byzantin. Grossièrement construite avec des matériaux de remploi, elle avait trois nefs que limitaient huit travées, avec autant de colonnes de chaque côté du vaisseau principal, une colonne étant adossée au mur de l'abside de forme rectangulaire. La largeur totale dans l'œuvre est de 12 m. 50; celle de la nef centrale de 5 m. 70, et sa longueur de 17 m. 50. A l'Est, l'abside, de même largeur que la nef du milieu, est profonde de 6 mètres, elle était flanquée de deux salles destinées au service du culte. On gravissait quatre marches pour parvenir à celle de droite, orientée au Sud [3] (fig. 7437).

L'édifice, établi sur une légère pente, est en fort mauvais état. La hauteur actuelle des murs ne dépasse pas 2 mètres. Ils sont pour la plupart bâtis selon le système ordinaire en Afrique : blocage avec des chaînes en pierre de taille. On trouve pêle-mêle des débris de portes, des autels, des cippes provenant de sépultures païennes du voisinage dont les inscriptions étaient déjà connues [4].

L'édifice est précédé d'une sorte de porche ou de vestibule dont la largeur répond à celle de la nef et que flanquent deux autres espaces, l'un rectangulaire à droite dont il ne reste que des amorces des murs antérieurs et postérieurs, l'autre carré à gauche. La porte de l'église se trouve à gauche; il est moins sûr qu'il y en ait eu une à droite sur la façade. Peut-être cet espace servait-il de sacristie. Le sol se trouvait à un

[1] A. Ballu, *Rapport*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1913, p. 151-152. — [2] S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, n-8°, Paris, 1901, t. II, p. 227, n. 80. — [3] A. Ballu, *Rapport*, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1915, p. 107-108. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 4680, 4700-4705, 4744, 4753.

niveau inférieur d'environ 0 m. 40 à celui de la nef et des bas côtés.

Le front du vestibule a disparu et a été remplacé par un mur en grand appareil, de très basse époque (indiqué sur le plan en traits croisés). Les deux autres murs indiqués de la même manière, en avant de la façade, sont aussi des remaniements. Dans la façade de l'église paraît avoir été inséré un long bandeau en pierres de taille, dont quelques débris gisent à cet endroit. Il portait une inscription, sans doute la dédicace de la basilique (hauteur du bandeau, 0 m. 17; épaisseur, 0 m. 50; hauteur des lettres, 0 m. 13. Les fragments conservés, au nombre d'une vingtaine, ne comprennent en général que quelques lettres. Cependant sur l'un d'eux, on lit le nom des habitants de la ville :

MADAURENSES Sr

Sur deux autres fragments, ces quelques lettres :

f] ELICI [*ss*] IMIS *(temporibus?)*

Sur un quatrième fragment :

IER ⊂

Ce mot paraît terminer l'inscription; il faut probablement suppléer *felici*]*ter*.

M. S. Gsell a ainsi décrit cette basilique :

Au fond du vestibule, deux petits escaliers, mal agencés, conduisent à la nef. Ils flanquent une construction quadrangulaire, entièrement ouverte sur le devant et qui était peut-être voûtée : faut-il y voir un monument funéraire?

Le sol de l'église devait être simplement en terre battue : en tout cas, on ne rencontre aucune trace de dallage, ni de mosaïque.

Les trois vaisseaux étaient séparés par deux colonnades, terminées du côté de la façade par un pilastre, du côté opposé par une colonne dégagée et non adossée. Là aussi ont été employés des matériaux de provenances diverses. Les bases sont, les unes, d'un travail assez soigné, d'autres, fort mauvaises, ce qui ne suffit pas à prouver qu'on les ait taillées exprès pour cette basilique; ailleurs, des chapiteaux doriques retournés font office de bases. Les fûts sont lisses. Les chapiteaux de différentes grandeurs offrent pour la plupart le type corinthien, à feuilles non découpées. On remarque aussi : 1° un chapiteau à feuilles d'acanthe, dont les détails sont indiqués par des lignes de petits trous; 2° un autre à deux rangées de feuilles, orné sur chacune de ses faces d'une tête grossièrement sculptée, en relief plat, dans un cartouche rond; 3° un chapiteau de pilier carré, à feuilles non découpées, avec des dauphins sculptés aux angles supérieurs [1]; 4° un chapiteau de pilastre qui représente au milieu un calice d'où sortent des épis [2].

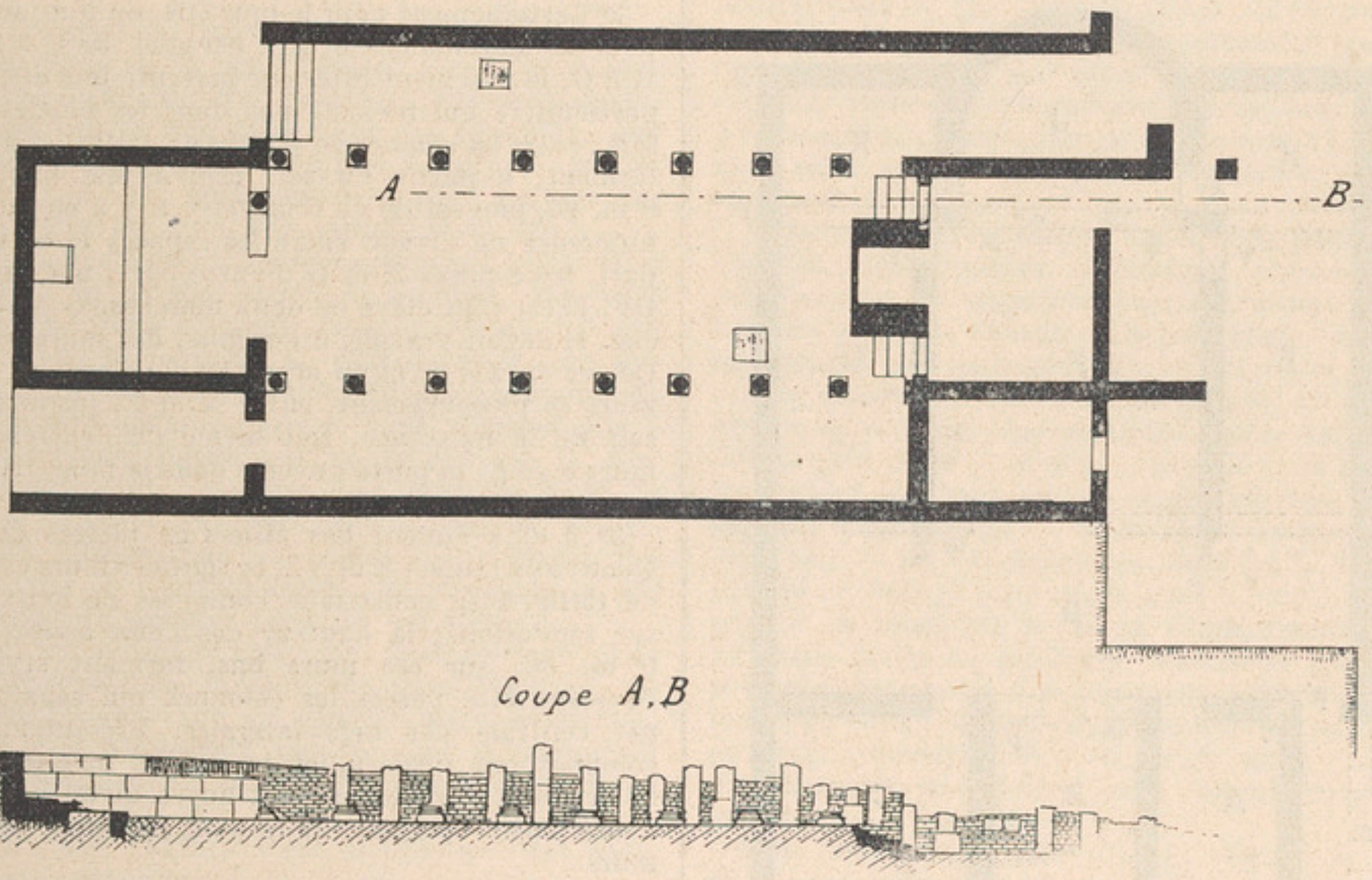

7437. — Plan de la basilique de Madaure. D'après *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1915, p. 31

Il n'y a, dans la partie postérieure de la nef, rien qui indique l'emplacement de l'autel, ni l'existence d'une clôture limitant un espace réservé. Pourtant deux petites basses colonnes (diamètres 0 m. 24 et 0 m. 26), à socle assez élevé, ont pu faire partie d'un *ciborium* encadrant l'autel. L'une d'elles a été taillée dans un monument païen, qui porte une dédicace à Mercure.

Quelques fragments de colonnes ont pu appartenir également au *ciborium* supposé.

Nous mentionnerons encore : 1° un petit fût, à cannelures torses, haut de 0 m. 82; peut-être était-ce un pied d'autel, ou un support de bénitier; 2° un fragment d'une plaque sculptée [3], représentant une croix grecque pattée, accostée de l'α et de l'ω; sur la branche horizontale sont posés deux oiseaux (sans doute des colombes), se faisant face et tenant une feuille dans leur bec; au milieu de la croix, un double cercle enferme une autre croix grecque. Ce bas-relief ne doit pas être antérieur au VIe siècle.

[1] Cf. Gsell, *Musée de Tébessa*, pl. VII, fig. 1, p. 48-49. — [2] Il est de même style que le chapiteau du musée de Tébessa reproduit, *ibid.*, pl. VII, fig. 3, p. 48. — [3] La pierre quand elle était complète avait environ 0 m. 54 de hauteur et de largeur, 0 m. 17 d'épaisseur; trouvée vers l'entrée de la nef.

En arrière de la nef s'ouvre un espace quadrangulaire (et non une abside) réservé au clergé [1]. Il paraît avoir été surélevé d'environ 0 m. 30 à 0 m. 40 [2]. Le fond de cet espace était vraisemblablement isolé par une clôture : grille ou barrière en bois, qui devait s'ouvrir au milieu [3]. Contre le mur postérieur sont deux pierres plates [4], posées l'une sur l'autre, marquant peut-être l'emplacement du siège de l'évêque.

Un escalier de trois marches, établi au fond du bas-côté droit, mène à une porte que l'on franchissait pour sortir de l'église. Une autre porte existait sans doute au fond de l'autre bas-côté. Il n'y avait pas, semble-t-il, de sacristie. A gauche du *presbyterium* deux ouvertures maçonnées sont des gueules de fours

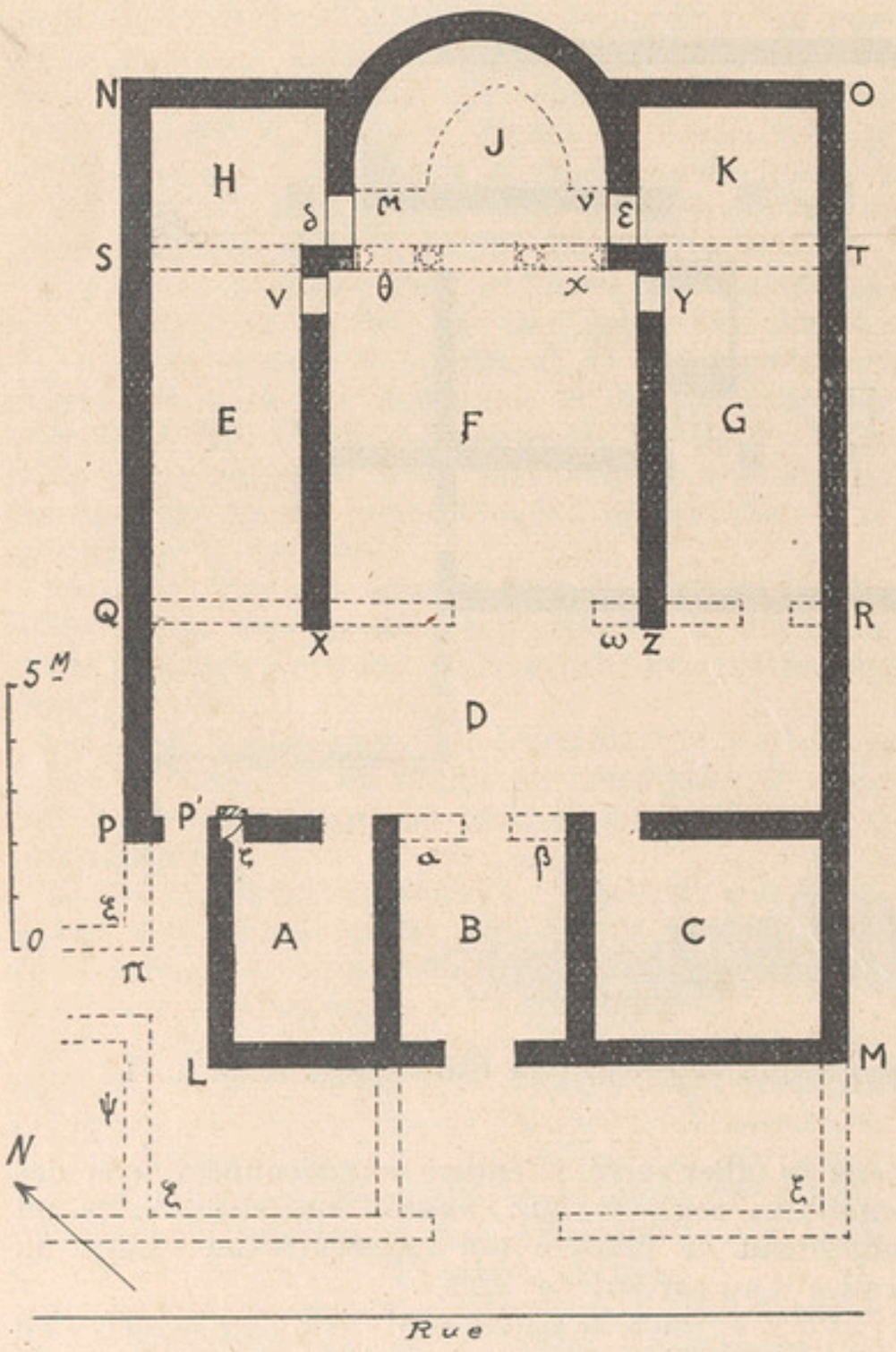

7438. — Plan de la basilique de Madaure.
D'après *Bulletin archéol. du Comité*, 1925, p. 285.

qui servirent à des potiers : il est évident que cet aménagement, de très basse époque, n'a rien à voir avec la basilique [5].

M. Albertini [6] a fait connaître une autre basilique que nous allons décrire (fig. 7438). La façade primitive de la basilique (LM du plan) est à 5 mètres de la voie montante, et le sol de la nef centrale est en contre-bas de 0 m. 90 par rapport à cette voie. La basilique a été souvent remaniée. Sur le plan, les hachures indiquent tous les murs ayant fait partie de la construction primitive; conservés presque partout à hauteur d'homme, ils sont épais de 0 m. 50, en moellons [7], avec chaînes de pierres de taille et pierres de taille aux angles, il n'y a pas de trace de revêtement [8]. Les murs d'époque postérieure sont indiqués en pointillé. Mais il faut noter tout de suite que quelques-uns de ces murs, révélés comme non primitifs par le mode de construction, ont dû remplacer des murs appartenant au plan original. C'est le cas :

1° Probablement pour les murs α et β, car la pièce B a dû dès l'origine ne communiquer avec l'intérieur que par une porte correspondant à celle par où l'on entrait en venant de la rue;

2° Certainement pour le mur QR, ou tout au moins pour les sections QX et ZR. En effet, de Q à N et de R à O, le parement intérieur présente une disposition particulière qui n'existe pas dans les parties PQ et MR : entre les chaînes de pierres de taille, les moellons forment, à partir du sol jusqu'à une hauteur de 0 m. 90, une saillie de 0 m. 08 [9]. Il y a en outre une différence de niveau entre les espaces D et F d'une part, les espaces E et G d'autre part; par rapport à DF, E est plus élevé de deux marches, G d'une marche. Il devait y avoir, à l'origine, des murs pleins en QX et en ZR [10]; et on admettrait volontiers que ces murs se prolongeaient, entre X et Z, jusqu'au droit soit de la naissance, soit même de l'extrémité des murs α et β; la porte ouverte dans le mur QR correspondait ainsi aux portes du vestibule B.

3° δ et ε étaient des piliers en pierres de taille. Quant aux murs VX et YZ, ce sont des murs en pierres de taille, bien construits, composés de deux assises sur fondations; la hauteur des deux assises est de 0 m. 80; sur ces murs bas, formant stylobates, devaient être posées les colonnes qui séparaient la nef centrale des nefs latérales. Présentement les colonnes ont disparu, et les traces qu'elles ont dû laisser sont cachées par des auges qu'on a alignées, à une basse époque, sur le plan supérieur des deux murs.

La basilique dessinait ainsi, à l'origine, un rectangle d'environ 13 m. 50 sur 18 m. 50, dont la grand côté était orienté sensiblement Est-Ouest [11]. A un peu plus de 4 m. de la façade, il y avait un décrochement du mur Nord, de sorte que le rectangle était écorné à l'angle Nord-Ouest, et que la basilique était précédée par un avant-corps un peu plus étroit (de 1 m. 75) que l'ensemble de l'édifice. A l'Est, une abside en arc de cercle débordait le plan rectangulaire [12].

L'avant-corps était divisé en trois pièces qui ne communiquaient pas entre elles; celle du milieu seule (B) avait une porte vers la rue (large de 1 m. 02) : c'était la porte principale de l'édifice. De ce vestibule, on passait dans une galerie D, occupant toute la largeur de la construction; on peut l'appeler si l'on veut, *chalcidicum*. Cette galerie communiquait directement avec l'extérieur par une seconde porte P', ménagée dans le décrochement du mur Nord [13]. De la galerie on entrait aussi dans les pièces latérales A et C. Un puits ζ, antérieur à la construction de la

[1] Des murs, il reste trois ou quatre assises en pierre de taille, de mauvaise construction. Au-dessus, il y avait probablement du blocage avec des chaînes en grand appareil. — [2] Sur le devant court un bandeau en grossières pierres de taille. — [3] Sur le bandeau qui subsiste à cet endroit, on voit deux mortaises dans lesquelles s'encastrait la grille. — [4] Hautes de 0 m. 12 et 0 m. 14. — [5] S. Gsell, *La basilique chrétienne de Mdaourouch*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1915, p. 222-234. — [6] Albertini, *Une basilique à Mdaourouch*, dans *Bull. arch. du Comité des trav. histor.*, 1925, p. 283-292. — [7] Exception faite pour les murs VX, YZ; voir plus loin. — [8] M. Albertini n'en a rien vu; feu Charrier, dans ses notes, dit avoir constaté par places « un enduit blanchâtre ». — [9] En N et en O, cette saillie fait retour et se prolonge jusqu'à la rencontre de l'abside. — [10] A vrai dire on peut supposer qu'à l'origine il y avait à la place des murs QX, une baie avec deux marches; à la place du mur ZR, une baie avec une marche. — [11] Exactement Est-Nord-Est Ouest-Sud-Ouest. — [12] Le parement extérieur du mur Est n'a pas été dégagé. — [13] Largeur 1 mètre. On voit dans les montants les cavités pour la barre de fermeture.

basilique, se trouvait à l'angle Nord-Est de A. On avait pris soin d'interrompre le mur de façon à ne pas obturer complètement l'orifice et le puits restait utilisable [1].

De la galerie D on passait dans la nef centrale F, large d'environ 6 m. 25, et terminée par l'abside J. On pénétrait dans les nefs latérales, dont chacune avait à peu près la moitié de la largeur de la nef centrale, par des passages situés de part et d'autre des piliers δ et ε. L'abside était d'un mètre moins large que la nef : on avait sans doute jugé prudent de diminuer la portée de la voûte qui la couvrait.

Il ne reste aucune trace de pavement, sauf en un point, dallé, vers le bas de la nef centrale sud; et il est probable que ce n'est pas un reste du dallage primitif.

Une inscription, trouvée dans la nef centrale, est contemporaine de la construction. C'est une plaque de marbre blanc, qui était encastrée; brisée en quatre morceaux qui se rejoignent; elle est complète, sauf aux angles, légèrement ébréchés. Largeur 1 m. 10, hauteur 0 m. 57; épaisseur 0 m. 08; hauteur des lettres, lignes 1-2, 0 m. 045, ensuite 0 m. 025.

Le texte porte ceci : *Nomina eorum qui basilicam et cetera ad eam de suo fecer(unt)*: ensuite, sur trois colonnes, les noms de trente-trois donateurs. Un seul d'entre eux, le premier, *L. Castricius Messor, sac(erdos)* porte une qualification. Tous ces personnages sont d'ailleurs païens; partant nous n'avons pas à nous en occuper. Parmi eux se trouve un C. Licceius Grontha qui pourrait être identifié avec le prêtre de Cælestis, qui vécut sous Alexandre Sévère; d'ailleurs l'inscription est datée de l'époque des Sévères par sa paléographie : la basilique a été érigée dans le premier tiers du IIIe siècle.

C'était un bâtiment qui, sans être luxueux, était plutôt au-dessus de la moyenne pour Madaure, où les constructions sont en général assez médiocres. Le plan et la disposition adoptée pour la séparation des nefs marquent un souci méritoire de recherche et d'originalité.

Par la suite, l'édifice a été modifié par des additions, qui comprennent :

1° Dans l'abside, une banquette irrégulière, en très mauvaise maçonnerie; elle est large de 1 m. 50 du côté Nord (μ), et de 0 m. 80 du côté Sud (ν);

2° Dans les nefs latérales, deux murs η et λ s'appuyant sur les piliers δ et ε et transformant en une pièce à part (H, K) le fond de chaque nef. En outre, le sol de la pièce K a été surélevé de deux marches, de sorte que la différence de niveau entre les pièces et la nef centrale s'est trouvée portée à trois marches. Le nouveau dallage de K (dont plusieurs salles sont conservées) vint dissimuler en partie la saillie décorative, que formaient les moellons du mur.

3° Entre les piliers δ et ε, un bandeau portant, à chaque extrémité, une demi-colonne adossée au pilier et, dans l'intervalle, deux colonnes. Les quatre bases ont été retrouvées en place. Celles des demi-colonnes sont reliées aux piliers par une mauvaise maçonnerie. L'espace libre entre les deux colonnes est large de 1 m. 82;

4° En avant de la porte P′ et du mur de façade, des murs ξ ξ ξ qui prolongent la construction par un nouvel avant-corps, et qui, au Nord, mettent la basilique en relation, de façon confuse, par un passage π, avec les bâtiments voisins. Ces murs médiocres de part et d'autre du passage π (du point P au point ψ), sont très mauvais ailleurs (moellons et terre).

Il semble qu'on puisse reconstituer ainsi l'histoire du monument :

Il y a eu, d'abord, une restauration qui a consisté dans la réfection des murs QR, α et β; en même temps, sans doute, l'accès en P′ a été modifié : un corridor, s'ouvrant latéralement en π, a précédé la porte P′. Les murs construits alors se distinguent des murs primitifs par la qualité du mortier, qui est beaucoup moins bon.

Il est possible qu'il faille rapporter à ce travail l'inscription NOMINA CVRIA[*lium col(oniae)? Madaurens(ium)*?] QVI BASSILICAM VET[*erem*], puis peut-être [*restituerunt*]. La restauration aurait eu lieu, dans ce cas, au début du IVe siècle, et l'inscription *nomina curialium* serait venue faire pendant à l'inscription de fondation *nomina eorum...* La *basilica nova* serait la basilique voisine du *forum*, comme le supposait M. S. Gsell.

Plus tard, notre basilique fut utilisée pour le culte chrétien. L'orientation se trouvait convenable, on aménagea un *presbyterium*, en construisant la colonnade en avant de l'abside et la banquette de l'abside; on détacha des nefs latérales les sacristies H et K, et l'on exhaussa le sol de la sacristie K. La galerie D devint un *narthex*. Une porte fut percée dans le mur ZR, le mur entre X et Z fut remanié et la porte qui s'y ouvrait, donnant accès à la nef centrale, fut élargie. En même temps — ou quelque temps après — on reprit et on développa les murs ξ ξ ξ. Tout cela fut fait en hâte et sans aucun goût [2]. Mais il est intéressant de saisir sur le fait la transformation d'une basilique civile en basilique chrétienne : le cas se présente rarement [3]. Les remaniements qu'a subis le fond de l'édifice sont un indice suffisamment probant de cette transformation; en outre, on a découvert dans la fouille trois pierres (sans décoration) en forme d'arcades de *ciborium* [4].

Plus tard encore, alors que la toiture de l'église avait sans doute disparu, on a posé sur les murs bas VX, YZ des auges creusées dans des pierres funéraires qu'on avait dû recueillir aux environs [5].

V. Liste épiscopale. — Madaure fut le siège d'un évêché chrétien dont nous connaissons quatre titulaires. Ce sont :

1° *Antigonus*, en 348. Son appartenance à Madaure n'est pas certaine. Le manuscrit Paris, *lat. 1607*, fol. 49, seul donne franchement *Antigonius Madaurensis*. Le manuscrit Barberini, *XIV, 25* donne à un endroit *Madaurensis*, et ailleurs *Madurensis* et *Magarensis*. On a encore comme variantes : *Magirensis* dans ms. Einsiedeln et ms. Paris, *lat. 1460*, fol. 45; *Mazirensis* (Paris, *lat. 1563*); *Martirensis* (Paris, *lat. 1568*, fol. 30), enfin *Matirensis* (ms. *Casanatensis*), ce qui invite à regarder du côté de *Matera* dans la Proconsulaire; cf. Hardouin, *Concilia*, t. I, col. 688.

2. *Placentius* ou *Placentinus* qu'on voit sur la liste de la Conférence de 411, *episc. plebis Madaurensis* (I, 126) et dont l'épitaphe a été trouvée dans la basilique du Sud. Pierre d'un calcaire jaune, large de 0 m. 93, haute de 0 m. 69, épaisse de 0 m. 16, brisée à gauche. Inscription de six lignes au-dessous d'un

[1] Du côté de la galerie, pour éviter les accidents, on a placé devant le puits (à une époque indéterminable) une pierre dont deux faces portent des reliefs; l'une, un bélier; l'autre, un buste d'homme barbu et drapé. — [2] Un fragment d'entablement est dressé verticalement dans le mur, en ω. La porte élargie n'est plus dans l'axe, la banquette de l'abside est informe. — [3] Cf. Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 121 : « Nous n'avons aucune preuve que des basiliques civiles soient devenues des basiliques sacrées. » — [4] On a respecté l'inscription de fondation qui ne contenait rien de choquant pour un chrétien. — [5] Ces auges sont peut-être contemporaines de la fondation de l'Église. Il est probable que dès l'origine comme après la transformation, il y avait entre la nef centrale et les nefs latérales des murettes sans colonnade.

monogramme constantinien, avec *a* et ω. La fig. 7439 ne demande qu'une transcription :

[*Hic jacet, q*] *uondam beatus*
[*in vita*] *et nunc beatior*
[*in pac*]*e, sanctus ep*(*i*)*s*(*copus*) *Placentinus*
[*Qui ur*]*bem in catholica florenter*
[*re*]*xit et nunc eterna luce jam fruitur.*
[*V*]*icxit annis LXXXVI*

Ligne 2, *in vita*, Monceaux et Gsell; ligne 3, *in morte*, Monceaux, mais la lettre dont le bas subsiste devant l'E paraît bien être un C.; ligne 4, *Per orbem*, Monceaux, *Qui urbem* ou *Plebem*, Gsell.

Placentinus était un contemporain de saint Augustin; il avait pour adversaire un donatiste qui s'appelait *Donatus*.

Dans un concile de cette époque, qui eut à s'occuper d'une affaire concernant le diocèse de *Thubursicu Numidarum*, il est question d'un *Placentinus, qui persona legati Numidarum gestabat* (dans Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. III, col. 803); c'est probablement notre évêque de Madaure.

Bibl. — Monceaux, *Inscriptions chrétiennes de Madaure*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1915, p. 32 et fig. p. 33; Gsell, dans *Bull. arch. du Comité*, 1915, p. 228; le même *Inscriptions latines de l'Algérie*, in-fol., Paris, 1922, p. 255, n. 2757.

3. *Donatus Madaurensis, episc. ejusd. loci*, en 411.

4. *Pudentius Madaurensis*, en 484. *Notit. episc.*, Numidie, 60.

VI. Épigraphie. — En 1891, Edm. Le Blant faisait observer que l'épigraphie chrétienne à Madaure n'était représentée que par quatre inscriptions; en 1922, M. S. Gsell pouvait en publier cinquante-quatre, parmi lesquelles beaucoup offrent de l'intérêt. Ce sont, principalement, les ruines et les abords de la basilique qui ont donné des épitaphes : tables de grès jadis posées à plat sur les sépultures. Plusieurs avaient été signalées avant les fouilles. Celles que l'on a retrouvées en 1913-1914 étaient dispersées parmi les décombres, et, si l'on a rencontré çà et là des ossements dans le sous-sol, aucune tombe ne s'est présentée intacte. On peut se demander si la construction de l'église n'a pas bouleversé un cimetière chrétien plus ancien : une partie des tables funéraires auraient servi de matériaux aux maçons. Il est certain, du moins, que la dernière base de la colonnade de gauche a été taillée dans une de ces tables. D'autres tables avec des épitaphes chrétiennes ont été recueillies dans les déblais des thermes. Il n'est pas impossible qu'elles aient été placées d'abord dans le cimetière qui se trouvait au lieu où l'on éleva la basilique.

1. Fouilles de la forteresse. Table brisée en haut et à gauche :

. . . . . SI
. . . . . SAC ERDO
. . . . .BARE NOL MVS
. . . . MA V RENTIVS
in pac E VIXIT ANIS LXX
depositu S IIII NON MART
A

La ligne 3 est énigmatique. Il s'agit d'un *sacerdos*, titre qui s'entend d'un évêque, mais on n'en connaît aucun de ce nom dans la liste épiscopale de Madaure; il est vrai que ce qu'on sait de cette liste est si peu de chose qu'on pourrait croire que cette ville ait eu un évêque *Maurentius*, sans qu'il soit besoin de voir dans celui de l'épitaphe le Maurentius qui fut évêque de *Thubursicu Numidarum*.

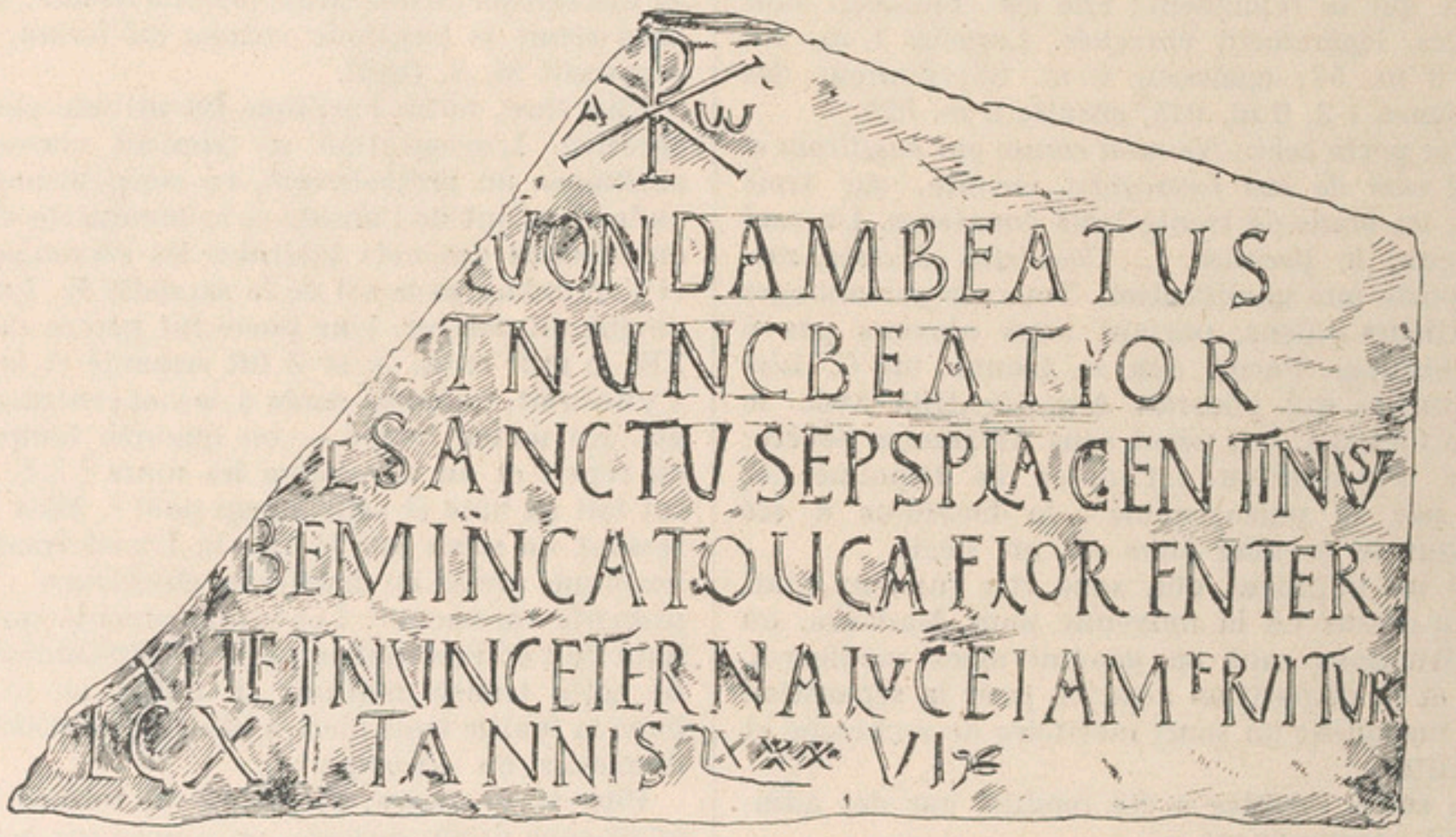

7439. — Épitaphe de Placentius. D'après *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1915, p. 33, fig. 1.

Bibl. — A. Ballu, *Rapport*, dans *Bull. arch. Comité*, 1918, p. 37; S. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, n. 2758.

2. Basilique chrétienne à l'intérieur de la ville, à 120 m. au sud-est des grands thermes, fouillée en 1920-1921; dalle mesurant en haut. 0 m. 82, en long. 0 m. 48, en épaiss. 0 m. 17, endommagée en haut : haut. des lettres : 0 m. 05 à 0 m. 03 :

LOCV II
HIC ΔESIDERIVS
IACET NATVS
CASAS MAIORES
RENT FILIVS
RESPECTI EPTSC
VIXIT IXI PACE
FIDELCIS
ANNIS XXVI
DEPOSITVS
ANNO PRIMO
DOMN REGIS SELI
XI KL FEBR

Locu(*s*) *II Hic Desiderius jacet, natus Casas Maiores Reni, filius Respecti episc*(*opi*)*, vixit* [*in*] *pace fidel*(*s*)*is*

annis XXVI; depositus anno primo dom(i)n(i) regis [G]eli(meri), XI k(a)l(endas) febr(uarias).

La première ligne indique sans doute que cette épitaphe provient d'une série de tombes numérotées dans le sous-sol de l'église; elle a été ensuite remployée dans le dallage où elle fut copiée après qu'on se fut assuré qu'elle ne recouvrait aucune fosse.

Desiderius et *Respectus* semblent des noms nouveaux dans l'onomastique de l'Afrique chrétienne. La localité de *Casae Maiores* ne se trouve mentionnée nulle part, elle n'est pas connue de Mesnage sous cette forme; mais il s'agit peut-être de la ville que la Table de Peutinger nomme *Ad maiores*, et dont un évêque, en 411, est désigné sous le titre d'*episcopus plebis Nigrensium Maiorum :* ce serait Henchir Besseriani [1]. On trouve plusieurs *Casae* dans la toponymie africaine.

Ligne 5, RENT qu'il faut probablement lire *Reni*,

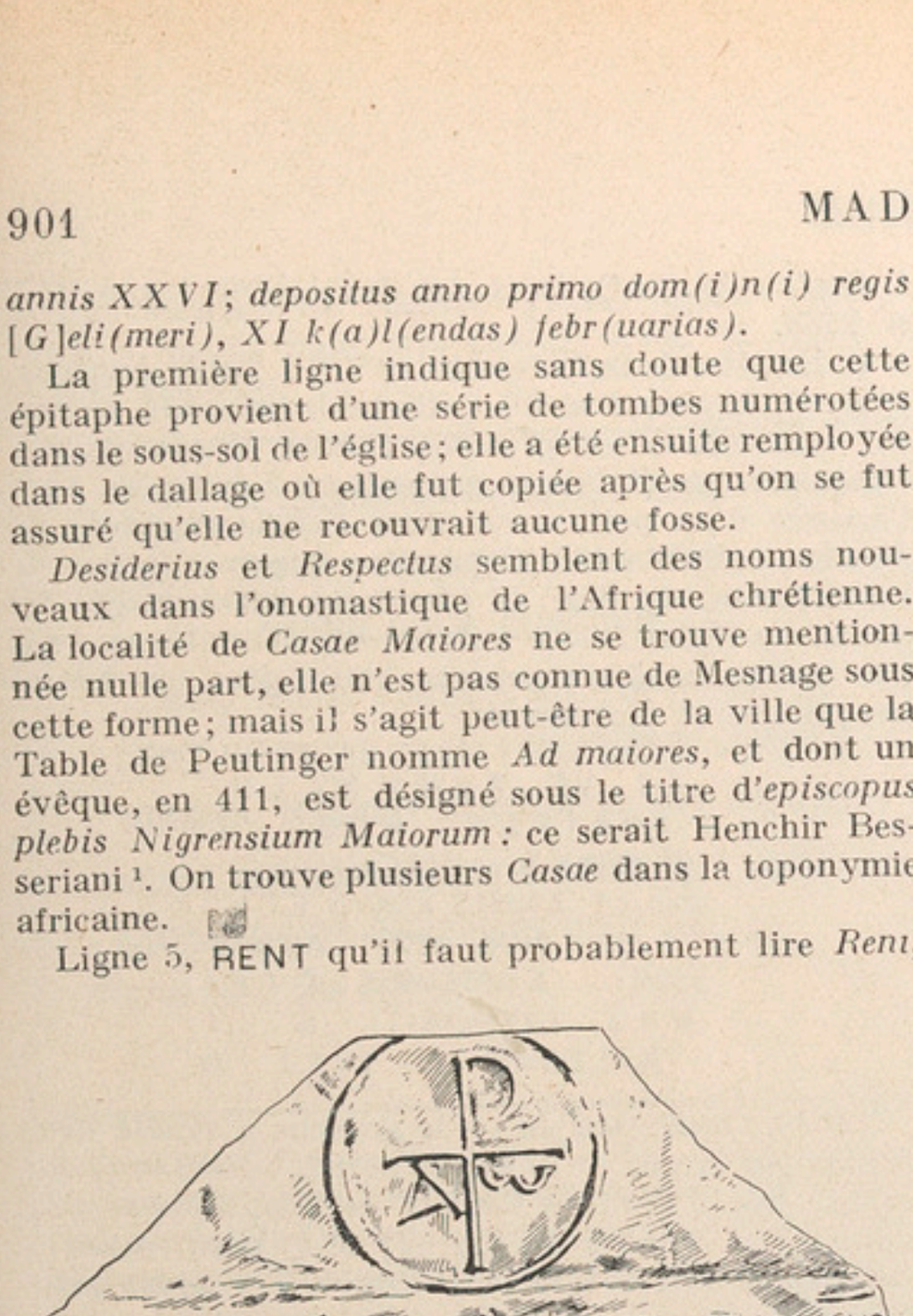

7440. — Épitaphe de Donatianus.
D'après *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1915, p. 34.

quoique la quatrième lettre ait la forme d'un T, l'*i* du mot *episc(opi)* a la même forme à la ligne suivante. On a proposé de lire REN *(a)*T*(us)*, formant antithèse avec *natus*. Ce serait une allusion au baptême, et il faudrait interpréter le passage : « né à Casae Maiores, devenu par son baptême le fils de l'évêque Respectus. »

Ligne 12, le seul roi auquel on puisse songer est le Vandale Gelimer, écrit dans les inscriptions *Geilimer*, *Geilamer*, *Geilamir*, *Gheilamir*, *Gelimer* et, dans les textes grecs Γελίμερ. Le G a une forme exceptionnelle; le graveur, sans doute très ignorant, aura pris pour une S, le G cursif figurant sur son modèle et il n'aura pas complété le nom, écrit en abrégé sur ce même modèle. Gélimer devint roi le 19 mai 530; la date indiquée sur cette inscription répond donc au 22 janvier 531.

Bibl. — Albertini, dans *Bull. arch. du Comité*, 1921, p. CLXXIV-CLXXV; S. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, t. I, p. 256, n. 2758 *bis*, avec la longue note sur *Casae Majores Reni*.

3. Fouilles de l'église. Table, haut. 0 m. 68, long. 0 m. 58; calcaire, provient du dallage de la basilique; mélange d'écritures capitale, onciale et cursive (fig. 7440).

Donatianus pr(e)sb(yter), in exilio pro fide catolica hic aput col(oniam) Mad(auros) relegatus, recessit die nonas apriles, anno VII Karthag(i)n(is). Vixit annis XCVI.

Lignes 5-6, avec de la bonne volonté, on peut reconnaître les lettres KARTHA || GN.

L'inscription paraît dater des premières années de la domination byzantine.

Ligne 5, on trouve la mention de l'ère de Carthage, 7e année; c'est, comme nous l'avons dit ailleurs (voir ERE), une ère calculée probablement d'après la date de la reprise de Carthage par les Byzantins, en 534; ère dont on peut constater l'emploi sur des monnaies carthaginoises de Justinien, sur une inscription d'Hippone et, peut-être, sur une inscription de Youks (*Aquae Caesaris*). L'ère indiquée répond à l'an 540

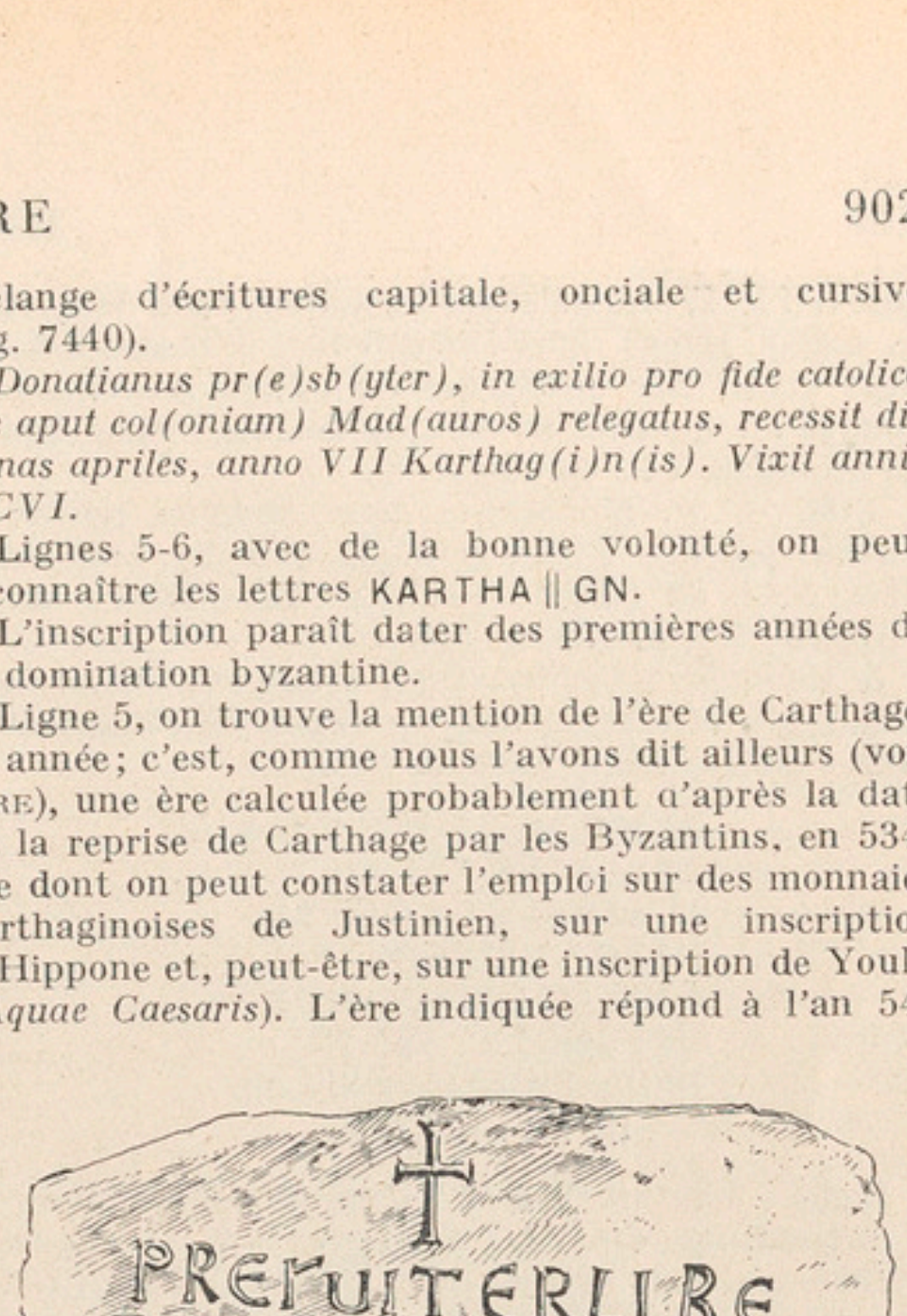

7441. — Épitaphe de Liberatus.
D'après *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1915, p. 36.

après J.-C., date à laquelle convient la forme du chrisme. Donatianus avait dû être exilé à Madaure de longues années avant sa mort, à l'époque de la domination vandale; quand celle-ci prit fin et ses mesures de rigueur avec elle, le vieillard demeura à Madaure qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort.

Bibl. — P. Monceaux, *Inscriptions chrétiennes de Madaure*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1915, p. 34-36, n. 3, fig. 3; S. Gsell, dans *Bull. arch. du Comité*, 1915, p. 229; *Inscr. lat. de l'Algérie*, p. 256, n. 2759.

4. Fouilles de l'église. Dalle de grès provenant du dallage, haut 0 m. 55, larg. 0 m. 50; épaiss. 0 m. 36. Inscription de sept lignes au-dessous d'une croix latine. Les D et les E sont en onciale, les S en cursive. (fig. 7441); haut. des lettres : 0 m. 03 (aux trois premières lignes); 0 m. 02 (aux suivantes).

Presviter Liberatus pro fide catolica in exsilio recess(s)it in pace et v(i)x(it) annis LXXV. Depositus est die XVII ka(lendas) iulias.

Inscription trouvée à côté de la précédente qui ne doit probablement pas en être séparée. Ces deux prêtres catholiques furent exilés à cause de leur foi à Madaure et ne s'en éloignèrent plus. Liberatus fut

[1] Mesnage, *Afrique chrétienne*, p. 261.

enseveli le 17 des calendes de juillet, sans doute vers le même temps que Donatianus. L'inscription ne peut guère être antérieure au milieu du VIe siècle, époque où apparaît en Afrique la croix latine, figurée ici au-dessus de l'épitaphe.

Bibl. — P. Monceaux, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1915, p. 36-37, n. 4, fig. 4; S. Gsell, dans *Bull. du Comité*, 1915, p. 229; *Inscr. lat. de l'Algérie*, t. I, p. 256, n. 2760.

5. Fouilles de l'église. Table brisée en haut, endommagée à droite et en bas. Au-dessus de l'inscription, traces d'un chrisme dans un vide.

ANNO VI K^s^ DIE VIII K *lds*
AVGVSTAS FL^s^ AN V.....
IT SERBUS DoMN^s^ SE.....
KARG^s^ UENIENS K~R~.....
5 APUT COL MADAVROS
DEFUNCTUS EST IN
PACE FIDELIS VIXIT *ans*
...III....IIC~FP

Ligne 5, ligature de A et V dans *Madauros*. *Anno VI K(arthagini)s, die VIII k(a)[l(en)d(a)s] augustas. Fl(aviu)s Anu[s pr(e)sb]it(er), serbus dom(i)n(icu)s s(e)d[is] Kar(tha)g(iniensi)s, veniens K(a)r(tha)-[g(i)n(e)] aput col(oniam) Madauros, defunctos est in pace fidelis. Vixit [an(ni)s XC] III [fe]lic[it]er* (?)

Les restitutions ne sont pas toutes certaines. Ligne 2, il est impossible de lire [*Si*]*l*[*v*]*anu(s)*. Il y avait probablement là un gentilice, *Flavius*, écrit en abrégé et suivi d'un cognomen. La restitution *Anu*[*s*] est peu satisfaisante, quoique ce *cognomen* se rencontre ailleurs. Peut-être *Anullinus?* — La sixième année de l'ère de Carthage répond à septembre 538-septembre 539 de notre ère.

Bibl. — S. Gsell, dans *Bull. arch. du Comité*, 1915 p. 230; *Insc. lat. de l'Algérie*, t. I, p. 256, n. 2761.

6. Fouilles de l'église. Bloc de grès, mesurant 0 m. 58 de large sur 0 m. 50 de haut et 0 m. 23 d'épaisseur. Mutilé; inscriptions en lettres très irrégulières, 0 m. 025 à 0 m. 035 :

PEREGRINVS
PRESVITER
RELIGIoNIS
KATOLI CE
BIXIT ANIS
L^X^

Peregrinus presviter religionis katolice (*catholicae*) *vixit anis lx.*

La mention *religionis catholicae* suffirait à elle seule à montrer qu'on se trouve dans un pays et à une époque de sectes rivales.

Bibl. — P. Monceaux, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1915, p. 32, n. 2; S. Gsell, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. 230; *Inscr. lat. de l'Algérie*, t. I, p. 256, n. 2762.

7. Table, hauteur, 0 m. 55, largeur, 0 m. 50, trouvée en 1919 au sud du forum. Lettres mal gravées et irrégulières. Dans le chrisme, la panse du *rhô* vient rejoindre la barre horizontale :

☧
IN VC TVMVLV
BE'ΕΣΙΑΝVS
DIACO▨VS
▩VI VIXIT NNIS xxxv
POSITVS XIIII KLD
APR' ▩

In uc tumulu (= hoc tumulo) *Be*[*n*]*ezianus* (= Venetianus?) *diaco*[*n*]*us*, [*q*]*ui vixit annis XXXV, positus XIIII k(a)l(en)d(as) apri*[*les*].

Bibl. — S. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, t. I, p. 257, n. 2763.

8. Fouilles de la forteresse, en 1919. Table, hauteur, 0 m. 63, largeur, 0 m. 50. Cette table funéraire, *mensa*, fut transformée en pressoir, comme le prouve une rigole presque circulaire qui entoure l'épitaphe, avec l'amorce d'un petit canal dans l'angle supérieur de gauche, ce qui a fait disparaître quelques lettres de l'inscription; de plus, la pierre est endommagée au début des lignes 5-7. L'épitaphe est délimitée en haut par un trait, elle comporte huit lignes, en lettres irrégulières et mal gravées :

i I VC TVMV MV LV
*f*RATRES POSI T*i*
fl ORVS DIACONVS
vix IT ANNIS XXXVII ET F
5 NVS VIXIT ANNIS
A MAVRIS OCC*i*
si e I DIEPOSITI S *t*
KALEDAS IVLI *as*

[*In*] *uc tumu*⟨*mu*⟩*lu* — le graveur a répété deux lettres par erreur — [*f*]*ratres posit*[*i* : *Fl?*] *orus diaconus*, [*vix*]*it annis XXXVII et F*[*austi?*]*nus, vixit annis...*; *a Mauris occ*[*isi et*] *d*⟨*i*⟩*epositi s*[*unt*]... *kale(n)das iuli*[*as*]. Avant *fratres* il y avait peut-être II (= *duo*).

Ces deux frères étaient chrétiens et l'un d'eux était diacre; leurs noms sont mutilés et ne peuvent être restitués que par conjecture. Le lapicide a commis deux fautes grossières *tumumulu* et *diepositi*. A en juger par les formules, l'inscription date de la seconde moitié du IVe siècle ou bien du début du siècle suivant. Ce fut un assassinat qui coûta la vie aux deux frères, et cette circonstance n'était pas aussi exceptionnelle dans l'Afrique de ce temps-là qu'on pourrait être tenté de le supposer. Malgré tous les bienfaits de la « paix » romaine, les textes épigraphiques nous ont conservé le souvenir de multiples violences contre les personnes. Tantôt il s'agit de bagarres causées par les querelles religieuses : le diacre Nabor, un ancien schismatique converti, dont saint Augustin composa l'épitaphe métrique, fut assassiné par les donatistes : DONATISTARVM CRVDELI CAEDE PEREMPTVM; et Robba, une religieuse donatiste, périt sous les coups des catholiques, le 25 mars 434 : C*(a)*EDE TRADIT[*orum*] VEXATA MERVIT DIGNITATE*(m)* MARTIRI*(i)*. Tantôt il s'agit d'un attentat commis par des indigènes, rebelles ou brigands. A Mouzaïaville, entre Blida et Tipasa, on a trouvé dans l'abside d'une église une table de marbre blanc, qui a été transportée au musée d'Alger; on y lit l'épitaphe d'un évêque catholique qui OCCISVS EST IN BELLO MAVRORVM (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9286). Remarquer que le terme *Mauri* s'appliquait alors à tous les barbares de l'Afrique septentrionale.

Bibl. — P. Monceaux, *Deux victimes des Maures à Madauros*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1920, p. 329-333; S. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, t. I, p. 257, n. 2764.

9. Fouilles de la forteresse, Table (?) brisée à gauche et en bas, endommagée à droite; mauvaise gravure, les N retournés.

bene FICVS SERB
us OMINICVS
*fideli*S VIXIT ANN
dep OSITV

Lignes 1-2 : *serbus dominicus*, même expression au n° 5.

Bibl. — S. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, t. I, p. 257, n. 2765.

10. Fouilles du théâtre. Table, haut. 0 m. 76, larg. 1 m. 02, haut. des lettres, 0. m. 04. Le V de forme arrondie.

Patère à manche UETERANORUM MEMORIA FELIX *Rameau*
CAECILI AEMILIANI CONTINENS
NOMEN QUEM PRIMEUUM LE
GIONI TERTIE AUGUSTE MILITIA PROBATUM
DEDIT IUUENTAS QUEM POSLABOREM UIRTUTIS
HONESTA MISSIONE MERITUM AD FELICIS AN
ANNOS PROUEXIT SENECTVS CATOLICE LEGI FIDE
LISSIMA MENTE INSERUIENS UIXIT AN
Aiguière NIS IXXXIII IN PACE *Plat*
☧

Veteranorum memoria felix, Caecili Aemiliani continens nomen; quem prim(a)evum legioni terti(ae) august(a)e militia probatum dedit inventas; quem, pos(t) laborem virtutis honesta missione meritum, ad felices an annos provexit senectus, cat(h)olic(a)e legi fidelissima mente inserviens. Vixit annis lxxxiij, in pace fidelis.

Ligne 6, à la fin, on distingue un Λ qui paraît suivi d'un N, début du mot *annos* que le lapicide a reporté à la ligne suivante, il a effacé la fin de la ligne sans réussir à la rendre illisible.

Il s'agit d'un vétéran chrétien, Cæcilius Aemilianus, qui dès sa première jeunesse servit dans la troisième légion Auguste qu'il ne quitta plus jusqu'à son congé; alors il prit sa retraite à Madaure et y mourut âgé de quatre-vingt-trois ans, bon et fidèle catholique. Le monogramme, la paléographie, les formules, tout invite à placer cette inscription au IVe siècle.

Ligne 1. — *Memoria* a le sens de tombeau, et *felix* s'y rapporte grammaticalement, mais, pour le sens, *felix* doit être rapproché de *veteranorum* et paraît faire allusion à la situation privilégiée des vétérans. On connaît à Lambèse une *Curia Hadriana felix veteranorum* (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 18214, 18234).

Ligne 3. — *Nomen* qui, chez les auteurs païens, dès le Ier siècle, est employé dans le sens de « personne » ou de « peuple », avait pris, au IVe siècle, la signification de *reliquiæ martyrum*; ce mot a, ici, le sens de *corpus*.

Ligne 4. — *Probatus*, dans le langage militaire, désignait le conscrit admis par le conseil de révision; dans la langue ecclésiastique il désignait le martyr à qui ce titre avait été attribuée officiellement; la construction *militia probatum* doit être corrigée : *ad militiam probatum*. La *legio IIIa* est celle qui fut cantonnée si longtemps à Lambèse (voir ce mot).

Ligne 6. — *Honesta missione meritum*, construction anormale; on peut comprendre, soit *honesta(m) missionem meritum* (ayant obtenu son congé), soit *honesta missione meritum felices annos* (ayant mérité son bonheur par son congé honorable), soit encore *honesta missione (e)meritum*. Le mot *felices* est une nouvelle allusion aux privilèges dont jouissaient les vétérans. La fin de la ligne donne place à la conjecture; S. Gsell propose *annos* qui aura été en partie effacé; P. Monceaux préfère *aetatis*, quoique le mot *ae* [*tatis*] semble un peu long pour la lacune.

Ligne 7. — On peut placer le point avant *catholicae* ou après *inserviens*; cette deuxième solution semble préférable. Le mot *legi* a le sens de *religioni*.

Lignes 8-10. — Formule d'usage courant à Carthage et qu'on rencontre aussi à Madaure.

Ce texte offre, à raison de sa date — milieu du IVe siècle — un intérêt très grand qui a été bien mis en valeur : « Sans doute, depuis la fin du IIe siècle, les soldats chrétiens étaient assez nombreux dans l'armée d'Afrique. Dès l'année 197, Tertullien pouvait dire aux païens, non sans quelque exagération d'ailleurs : « Nous remplissons les camps... Nous sommes soldats comme vous [1]. » Quatorze ans plus tard, en 211, nous rencontrons au camp de Lambèse tout un groupe de soldats chrétiens, et la plupart d'entre eux n'hésitèrent pas à blâmer celui de leurs camarades qui, lors de la distribution d'un *donativum*, avait couru au devant du martyre en jetant ses armes pour protester contre ces cérémonies païennes [2]. Au temps des persécutions de Dioclétien, l'armée d'Afrique comptait bien des chrétiens; un siècle plus tard, au temps d'Augustin, elle se composait surtout de fidèles. D'ailleurs, au martyrologe de la contrée, figurent

7442. — Épitaphe de Flavius Martialis.
D'après *Nouv. archives des Missions scientif. et littér.*, 1899, t. IX, p. 112, n. 7.

bien des soldats martyrs; en 203, Egnatius et Laurentinus, martyrisés à Carthage ou à Lambèse [3]; en 295, à Théveste, le conscrit Maximilianus, fils du vétéran Fabius Victor [4]; en 298, à Tingi, le centurion Marcellus [5] et le greffier militaire Cassianus [6]; vers le même temps, à Césarée de Maurétanie, le porte-enseigne Fabius [7], et à Tigava le vétéran Tipasius [8].

Il n'est donc pas douteux que toujours, depuis la fin du IIe siècle, beaucoup de chrétiens ont servi dans l'armée d'Afrique. Mais ceux des premières générations n'ont guère laissé de traces apparentes dans l'épigraphie chrétienne de la contrée. Les inscriptions relatives à des soldats ou officiers chrétiens appartiennent ordinairement au Ve ou au VIe siècle, surtout au temps de la domination byzantine. Jusqu'ici, parmi les documents africains de cette catégorie, un seul datait du IVe siècle. C'est une épitaphe très courte, gravée sur un fragment de marbre, qui a été trouvée naguère à El Djem (Thysdrus) : l'épitaphe d'un centurion chrétien, nommé Flavius Martialis, « qui vécut en paix pendant trente-six ans » et dont le tombeau était signalé par un monogramme constantinien [9]. Fragment de marbre de 0 m. 37 × 0 m. 40, haut. des lettres 0 m. 04 (fig. 7442).

[1] *Apologeticum*, c. XXXVII, XLII. — [2] *De corona*, c. I; *Ad scapulam*, c. IV. — [3] S. Cyprien, *Epist.*, XXXIX, 3. — [4] *Acta Maximiliani*, 1-3. — [5] *Acta Marcelli*, 3. — [6] *Passio Cassiani*, 2. — [7] *Passio Fabiani vexilliferi*, 10-11. — [8] *Passio Tipasii veterani*, 8. — [9] P. Blanchet, *Mission archéologique dans le centre et le sud de la Tunisie*, dans *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*, 1899, t. IX, p. 112, n. 7.

Notre vétéran de Madaure était à peu près contemporain du centurion de Thysdrus. Mais l'épitaphe du soldat est beaucoup plus importante que celle de l'officier, en raison de toutes les données qu'elle contient. Deux traits surtout méritent l'attention : le renseignement relatif au tombeau commun des vétérans et les allusions très significatives à la foi catholique du défunt.

Les vétérans étaient populaires à Madaure. Vieille cité numide, jadis place forte de Syphax, puis de Masinissa, Madauros avait été ensuite comme « fondée de nouveau; *novo conditu*, par les Romains qui y avaient établi une colonie de vétérans. » Des familles de soldats, dont l'origine remontait aux premiers temps de la colonisation romaine, et où la vocation militaire se transmettait de père en fils, y constituaient une sorte d'aristocratie. La cité tout entière était fière de ses vétérans. Un jour, en plein tribunal, Apulée disait de Madaure, sa ville natale qu'il appelait « sa patrie » : *Veteranorum militum novo conditu splendidissima colonia sumus* [1]. Rapprochée du texte d'Apulée, la première ligne de notre inscription semble indiquer qu'il y avait à Madaure un tombeau commun des vétérans, sépulture enviée, où c'était un honneur et un bonheur de dormir son dernier sommeil : *Veteranorum memoria felix*. Cette sépulture commune appartenait sans doute à une association des vétérans de Madaure : association analogue à ces collèges funéraires de vétérans, dont on constate l'existence sur divers points de l'Empire, notamment à Lambèse [2]. Une inscription trouvée à Chemtou (*Simitthu*) était gravée sur la tombe élevée à un certain L. Silicius Optatus, probablement un confrère, par une association de vétérans : *Huic veterani morantes Simitthu de suo fecerunt* [3].

Quant à la foi catholique du vieux soldat de Madaure, c'est comme un thème dominant dans le dernier tiers de son épitaphe. Le rédacteur y revient plusieurs fois, avec une insistance très caractéristique : *Catholicae Legi* (ligne 7), *fidelissima mente* (ligne 8), *in pace fidelis* (lignes 9-10). Chose curieuse, on observe la même insistance dans une série d'épitaphes de clercs trouvées à Madaure au milieu des ruines de la basilique. Les allusions à la foi catholique reparaissent régulièrement comme un refrain, dans toutes les épitaphes. L'évêque Placentinus, nous dit-on, *in catholica florenter vixit*. Peregrinus était prêtre *religionis katholicae*. Le prêtre Donatianus *in exilio pro fide catolica hic apud Col(oniam) Mad(aurensem) relegatus, recessit die...* Le prêtre Liberatus *pro fide catolica in exilio recessit in pace*. Cette insistance est d'autant plus remarquable qu'elle est tout à fait exceptionnelle dans l'épigraphie chrétienne. Évidemment, les rédacteurs des épitaphes avaient leurs raisons pour louer la foi catholique des défunts. Et ces raisons sont faciles à démêler pour qui connaît l'histoire de Madaure en ces temps-là. Non seulement, la population de la ville était moitié chrétienne, moitié païenne [4]; mais encore les chrétiens se partageaient entre deux grandes Églises, toujours rivales et souvent ennemies. Au concile de 348, l'évêque catholique de Madaure se plaignait des empiétements de son collègue donatiste [5]; soixante ans plus tard, la situation n'avait guère changé dans la ville, où deux évêques rivaux restaient en présence [6]. Dans ces conditions, il n'était pas inopportun de rappeler aux fidèles qu'un défunt avait été catholique et bon catholique.

Bibl. — P. Monceaux, *Un vétéran chrétien de Madaure*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1919, p. 142-149; A. Ballu, *Rapport*, 1918, p. 35; S. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, t. I, p. 257, n. 2766.

11. Table trouvée près de l'église, entrée au musée de Souk Arrhas, haut. 0 m. 59; larg. 0 m. 54; épaiss. 0 m. 20. L'inscription est dans un cercle :

MUNIVS IVLIVS
BARGEVS NEPOS VIR HONE
STVS VICXIT IN PACE FIDELIS
ANIS XXXIII MINVS DIES XIII
DEPOSITVS EST VIDVS SEP
TEMBRES
HIC SEΓ

Munius Julius Bargeus nepos, vir honestus, vicxit in pace fidelis annis 33 minus dies 13, depositus est V idus septembres. Hic sepultus.

Vir honestus est sans doute ici un titre; l'âge est exprimé comme nous dirions : 33 ans moins 13 jours; d'après la forme du chrisme, cette inscription est du VIe siècle ou plutôt de la seconde moitié du Ve.

Bibl. — A. Héron de Villefosse, dans *Archiv. des miss. scientif. et litt.*, IIIe série, t. II, p. 489, n. 220 : *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 4762, 16872; S. Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 257, n. 2767.

12. Fouilles de l'église. Table, haut. 0 m. 58, larg. 0 m. 60, brisée.

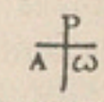 FORTUNATA

IOC DORMIT TUMULO
CRISTI PRECEPTA SECUTA
QUE MERUIT NATUM SAS...
ATTOLERE MYSTE..I.....
ALIUM UITAS .....
MAGIST .....

Fortunata
[H]oc do[r]mit tumulo. [C(h)]risti pr(a)ecepta secuta Qu(a)e meruit natum sac[ris] attol(l)ere myste[r]i[is] [Ast?] alium vita s..... magist.....

Bibl. — S. Gsell, dans *Bull. arch. du Comité*, 1915, p. 231; *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 258, n. 2768.

13. Table trouvée dans les fouilles des grands thermes, entrée au musée de Guelma, haut. 0 m. 54, haut. des : lettres 0 m. 035.

Rosace
qui non vitas casus quaeris qu.....
Flavius Victorianus na.....
qui innocens pubertat.....
Plat?
dum obsequens studia sec...
amore æmula non.....
heu pietas non dignos.....
qui religioso adfectu m....,
ponerent in perpetuum sac.....
Rosace
hic corpus terra leget s.....
nunc in pace quiescenti paren(tes

Inscription trop mutilée pour qu'on puisse la reconstituer. Il s'agit d'un adolescent, mort au cours de ses études; les mots *in pace* attestent sa croyance chrétienne.

Bibl. — Ch. A. Joly, dans *Recueil des notices et mémoires de la Soc. arch. du départ. de Constantine*, 1906, p. 419; A. Ballu, *Rapport*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. 250; S. Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, 1922, t. I, p. 258, n. 2769.

14. Fouilles de l'église. Table, haut. 0 m. 60; larg. 0 m. 95, épaiss., 0 m. 17. L'inscription est dans une couronne, en dehors de laquelle on a gravé les deux dernières lettres de la ligne 2, les trois dernières de la

[1] *Apologia*, 24. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 2618, 2636, 3228. — [3] *Ibid.*, t. VIII, n. 14608. — [4] S. Augustin, Epist. XVI-XVII; CCXXXII. — [5] *Conc. Carthag.*, ann. 348, can. 12. — [6] *Conc. Carthag.*, I, 126.

ligne 4, la dernière de la ligne 6; aux angles, des cavités rondes figurant des écuelles.

H S E

Hic quondam Januaria sita, quam docuisse doc[e]r(em)
Qua(m) multas (f)ecit matres kastitate docere
Tribus et sexaginta fide(l)is vitæ mater e[g]it,
Ut maritali nomine Florentinus mos animo gereretur.

D M S

Les deux formules : *Hic sita est* et *Dis Manibus Sacrum* ont été interverties. Quand à la composition elle-même c'est, suivant le jugement de M. Gsell, un «pitoyable galimatias, avec des intentions poétiques. »

Bibl. — Gsell, dans *Bull. arch. du Comité*, 1915, p. 232; *Inscr. lat. de l'Algérie*, t. I, p. 258, n. 2770.

15. Fouilles de l'église. Table, haut. 0 m. 69, qui, à en juger par la position des chrismes, devait avoir environ 1 m. 16 de longueur; elle est brisée à droite. Le chrisme d'en haut est mutilé; il avait certainement la même forme que le chrisme d'en bas.

CORPORA SANCTORVM G Α ω .....
AST ANIMAM CAELO IVNGIT A.....
LEPIDIANVS INEST FILIQVE PATRIS.....
DIVINIS GESTANS TEMPORA CIN.....
5 SEX ET SESAGINTA ANIMAM PRO.....

P
Α ω

Corpora sanctorum g[remio sunt condita terræ?]
Ast animam caelo iungit a .....
Lepidianus inest, Filique Patris[que minister?]
Divinis gestans tempora cin[gere sertis]
Sex et se(x)aginta animam pro[baverat(?) annis]

Au quatrième vers le graveur aurait dû écrire : *sua tempora.*

Bibl. — S. Gsell, *Bull. arch. du Comité*, 1915, p. 233; *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 259, n. 2771.

16. Fouilles de l'église. Table, haut. 1 m. 02, larg. 1 m. 06, épaiss. 0 m. 22; haut. des lettres : 0 m. 05, gravure soignée.

P
Α ω

HIC GENETRIX POSITA EST DVDVM FMLA XPI
HAE MERITIS DANTUR SEDES QVAS OPTIMA MATER
TENES CUIUS SICUPI AMPLISSIMA FACTA ſ
DICERE IAM EAMA TOTUM DIFFUDIT IN AEUUM
ſ MAVRICIA GALLA ſ
IN PACE VIXIT ANNIS LII ſ

P
Α ω

Hic genetrix posita est, dudum fam(u)la (Christ)i
Hae meritis dantur sedes, quas, optima mater,
Tenes, cuius sicu[b]i amplissima facta
Dicere iam [f]ama totum diffudit in aevum
Mauricia Galla in pace vixit annis LII

Bibl. — Joly, dans Ballu, *Bull. arch. du Comité*, 1915, p. 108; S. Gsell, dans *Bull. arch. du Comité*, 1915, p. 231; *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 259, n. 2772.

17. Fouilles de l'église. Table, haut. 0 m. 97, larg. 1 m. 40, bordée d'un cadre ornementé. L'inscription est dans une couronne et sur dix lignes presque toutes illisibles, sauf le début et la fin :

Début : *Vivis in (a)eternum...* Fin : *patri ac matri [f]rater quai sorori.*

Bibl. — S. Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 259, n. 2773.

18. Table qui gisait derrière l'église; entrée au musée de Guelma; haut. 1 m. 07; larg, 0 m. 96. Le long des bords, cadre rempli par des palmettes. L'inscription est dans une couronne, flanquée en haut, à gauche, d'un plat et, à droite, d'un rameau; en bas, à gauche, d'un plat et, à droite, d'une aiguière.

I P ☧ A M
F E L I X P A T E R H A B E S
D I G N A T U A E P R E M I A
U I T E O P T I M A C U M R E S O N A T
P E R P E T U O N O M I N E F A M A P R E
C O N I U M Q T V M M E R I T O C O M M U
I O R E P [illegible] U R P E R B E N I G N A T I B I Q
[illegible] I P [illegible] I N I P E C T O R A D U M
O P [illegible] \ N D O C U N T I S A M O
R I [illegible] P O M P O N I A N V S
Q F E L I X U I X A N
L X U I I I

En 1904, j'ai proposé pour la première ligne *I per Christum ad martyres;* aussitôt on s'écria que c'était le contraire qu'il eût fallu dire. Peu importe la critique puisque cette interprétation a été admise par M.P. Monceaux, dans *Rev. archéol.*, 1906, t. I, p. 460, et rappelée par M. S. Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 260, n. 2774; lui-même a proposé : *I per Christum ad meliora*

Felix pater, habes digna tuae pr(a)emia vit(a)e,
Optima cum resonat perpetuo nomine fama,
Pr(a)econiumq(ue) tu(u)m merito commu[n]i ore
[p(robatu)r.
Perbenigma tibi q..... ni,
Pectora dum.....ando cun(c)tis amor[em]
Pomponianus, q(ui) felix vix(it) annis 63.

D'après le chrisme, la facture des bas-reliefs et la forme des lettres, cette inscription appartient au IVe siècle.

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 4763; S. Gsell, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1896, p. 178; P. Monceaux dans *Rev. archéol.*, 1906, t. I, p. 469; H. Leclercq, *L'Afrique chrétienne*, 1904, t. I, p. 287; Engstroem, *Carm. lat. epigr.*, n. 222; Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 260, n. 2774.

19. Table, haut. 0 m. 48, larg. 0 m. 53, trouvée en 1921 dans un mur de la grande rue qui longe les thermes, vers le haut de cette rue. Brisée en deux morceaux :

Fidelis in pace sita castissima virgo
. . . . . .
[T]umu[lo sep]ulta, luce ma[t]u[rat]a perenni,
Annis viginti quinq(ue) peregit vita puella.

Bibl. — S. Gsell, *Inscr lat. Alg.*, t. I, p. 260, n. 2774 *bis.*

20. Table trouvée dans les fouilles de l'église, haut. 0 m. 72, larg. 0 m. 52, épaiss. 0 m. 22; mal gravée et très fruste.

[illegible] L S T I C M O R T I
A N T I O V A S O I [illegible] D I C A T A
U L E P V R [illegible] U R I A S T V L I
V I T A V I X I T T E R D E N O
5 S E T S E P T E S V P E R
A D D I D I T A N N I S D E P
O S T S [illegible] I I I K L A P R I L

[Domus] est (h)ic morti anti[q]ua so[rte] dicata
. . . . . .a(b)stuli(t?) vita (m?)
Vixit ter denos et septe(m) superaddidit annis.
Depos(i)t(us), [I, ou V, ou X]III k(a)l(endas)
[april(es)

Bibl. — S. Gsell, dans *Bull. du Comité*, 1915, p. 234; *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 260, n. 2775.

21. Pierre (provenant des fouilles de la forteresse ou du forum?), brisée à droite et en bas; le début n'offre un sens que si on la rapproche du début de l'inscription précédente :

DOMUS [*est hic morti antiqua*]|SORTE [*dicata....*]|
SECU ..|TIS CU|S SA|NOMIN

Bibl. — S. Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 260, n. 2776.

22. Fouilles de l'église. Table, haut. 0 m: 46, brisée à droite. A l'angle inférieur de gauche, on a tracé le contour de l'écuelle qui n'a pas été creusée.

HIC SIT /·····
DAMV·····
CVIVS MEI·····
QVE····,
BIS SEXTER···
NOM···

Ecuelle *Fleur*

Bibl. — A. Ballu, dans *Bull. arch. du Comité*, 1914, p. 286; S. Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 260, n. 2777.

23. Fouilles du forum. Pierre brisée à gauche, à droite et en bas; haut. des lettres : 0 m. 035.

TA PRU
M HOSTEI
PIT FIDL
CRISTO
QVIN⁻

Lign. 3. — *percepit* ou *accepit* qui indique la réception du sacrement de baptême; *fidelis*; *ligne* 4, *C(h)risto.*

Bibl. — P. Monceaux, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1918, p. 193; A. Ballu, *Rapport*, 1917, p. 50; S. Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, n. 2778.

24. Fouilles de l'église. Table, haut. 0 m. 55; épaiss. 0 m. 18; brisée à gauche, le chrisme se trouve sans doute au milieu de la largeur.

$\frac{P}{A|\omega}$

Aqu ILINI MEMORABILIS NV]MEN
*ve*RSICVLO EIIUS MEMORARI DEBET
c ONSTITUIT UT QUOQUE UERSICULA
*his sim*ILIA CONSCRIBANTUR
CETERA URBES TESTANTUR EXSEMPLA
fid ELIS IN PACE UIXIT ANNIS LXXVII

Ligne 1, on pourrait lire : *Aquilini memorabilis nomen;* nous avons dit que ce dernier mot a le sens de *corpus*.

Bibl. — S. Gsell, dans *Bull. arch. du Comité*, 1915, p. 234; *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 261, n. 2779.

25. Fouilles de la forteresse. Pierre, haut. 0 m. 15, brisée à gauche et à droite. L'inscription ne comprend qu'une ligne; haut. des lettres : 0 m. 06 à 0 m. 04.

.... N DO OMO QVI BF ....

[*Vivas i*]*n D(e)o, (h)omo qui be*[*ne vixisti*]*!*

Bibl. — P. Monceaux, dans *Bull. arch. du Comité*, 1918, p. 192; S. Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 261, n. 2780.

26. Table, haut, 0 m. 50, qui se trouvait en 1891 devant le bordj du caïd; entrée à Bruxelles, musée du Cinquantenaire. L'inscription est enfermée dans une couronne que surmonte le chrisme et que flanquent des images aujourd'hui mutilées : en haut, à gauche et à droite, une aiguière (?); en bas, à droite une patère; l'angle inférieur de gauche est brisé (fig. 7443).

Elia Dativa Maxima in pace, quater denos et unum, pia, patiens, modesta, carpsit annos (morte à 41 ans).

Bibl. — E. Le Blant, dans *Bull. archéol. du Comité* 1891, p. LXXI; S. Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, in-8°, Paris, 1893, p. 394; *Comptes rendus de l'Acad. d'Hippone*, 1891, p. 64; F. Cumont, *Catalogue du musée du Cinquantenaire*, in-12, Bruxelles, 1913, p. 195.

27, Fouilles du forum. Table, haut. 0 m. 46, mutilée à gauche. L'inscription est dans une couronne flanquée de quatre grandes feuilles de lierre.

AEMILIUS
DONATUS
PIUS FIDELI
SUIXIT ANNIS
LXVI·DECESIT
IN PACE

Bibl. — P. Monceaux, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1919, p. 166; S. Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 261, n. 2782.

28. *D. M. S. Emilius Sa*[*bi*]*nus in pace vixit an I..;* Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 261, n. 2783.

29. *Emiliani;* Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 261, n. 2784.

30. [*Be*]*benen(ata f)idelis in(noce)ns in pac(e vix an)nos* III *(mens) v;* Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 261, n. 2785.

7443. — Épitaphe de Elia Dativa Maxima.
D'après Cumont, *Catalogue des sculptures du musée du Cinquantenaire*, 1913, p. 196, n. 166.

31. *D. M. S. Cael(ius) Pergulus p(ius) v(ixit) an(nis)* VIII, *m(ensibus)* III, *d(iebus)* XXIII *(h)or(is)* VIII, *in pace; h(ic) s(itus) e(st);* Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 261, n. 2786.

32. *D. M. S. Calpurnius Crescentio vixit annis lxxx, pius in pace h(ic) s(itus) e(st);* Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 261, n. 2787.

33. *D. M. S. Celsinius Venerius in pace vixit annis lx;* Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 261, n. 2788.

34. Chrismon, *H(ic) s(ita) e(st) Claudi*[*a*] *Macruni*[*a*] (pour *Macrinia*) *vixit in pace fidelis, annis xlviii,* chrismon entre deux écuelles; Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 262, n. 2788 *bis*.

35. Linteau de la porte d'un mausolée, long. 1 m. 80 (la baie mesurait 1 m. 08), mutilé en haut; haut. des lettres : 0 m. 06.

FABRICIA FAVSTINIANA FIDELIS IN PACE
UIXIT ANNIS XLUII DIEBUS XXIIII

Bibl. — C. A. Joly, dans *Rec. de la Soc. arch. de Constantine*, 1907, p. 247; S. Gsell, *Inscr. lat. de l'Alg.*, t. I, p. 262, n. 2789.

36. Chrismon, *Fla. Asterius fidelis in pace vixit annis l;* S. Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 262, n. 2790.

37. Chrismon, *Flavius Auentius fidelis in pace, vixit annis xl, H(ic) s(itus) e(st)*; S. Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 262, n. 2791.

38. Chrisme entre deux palmes, *Flavius Petronianus fidelis semper in pace vixit annis lxv, H(ic) s(itus) e(st)*; S. Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 262, n. 2792.

39. Cette inscription a été publiée par Toussaint parmi celles de Madaure. P. Gauckler donne une inscription identique, trouvée, dit-il, aux environs de Béjà; S. Gsell ignore où est l'erreur.

FL · POMPEIANVS
IN PACE VIXIT ANIS
NIHIL MINVS A SEP
TVAGINTA

Bibl. — Toussaint, dans *Bull. arch. du Comité*, 1896, p. 260, n. 148; P. Gauckler, *Nouv. arch. des miss. scient.*, 1907, t. XV, p. 375; S. Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 262, n. 2793.

40. Trouvée à Madaure dans ou près de l'église, entrée depuis au musée de Souk Aghâs; endommagée à droite.

A ω

FL VRBANVS VIX*it*
IN PACE ANNIS LϚII
IVL CRESCENTIA VI
XIT ANNIS LII
QVI VNA DIE DE C*o*
RPORE EXERVN*t*

Flavius Urbanus vixit in pace annis 58, Julia Crescentia vixit annis 52, qui una die de corpore exierunt.

Bibl. — Rebond, dans *Recueil de Constantine*, t. XXII, p. 110; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 16907; S. Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 262, n. 2794.

41. *Flavia Fortunata innoca fidelis in pace v(ixit) a(nnis)* IIII; S. Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 262, n. 2795.

42. *D. M. S. Gallius Victorinus pius et laetus in pace vixit ann(i)s lxv H(ic) s(itus) e(st)*; S. Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 262, n. 2796.

43. + *...glati* (pour *Vigilantius*?) *positus fidelis vixit annis lxxv positus 6 (i)dus martias*; S. Gsell, *op. cit.*, t. I, p. 262, n. 2797.

44. *In uc tu(mu)lu Izas positus est xij kl januarias vixit annis lxv.* Même formule de début au n. 7; on retrouve ce nom d'Isas dans une inscription d'Espagne (*Corp. inscr. lat.*, t. II, n. 21); S. Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 262, n. 2798.

45. Chrismon, *Julius Crescon(ius) fidelis vixit anni(s) xxvj positus xiiij kls i(anuarias), ou (iunias) ou (iulias)*; la formule finale semble être [*in pac*]*e Christi*; S. Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 262, n. 2799.

46. Chrismon, *Julius Donatus fidelis in pace vixit annis l. H(ic) s(itus) e(st)*; S. Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 263, n. 2800.

47. *...Julius (Ho)noratu(s) (For)tuna(tia)-(nus) in pa(ce) (vi)xit (an)...*; S. Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 263, n. 2800 *bis*.

48. *Julia Afrodite fidelis in pace vicxit annis xviij*; S. Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 263, n. 2801.

49. *D. M. S. Julia Dativa vixit annis lx pia in pace et Cal(purnia) Kassun*[*t*]*ina innocens uixit annis xv pia in pace, H(ic) s(ita) e(st)*; S. Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 263, n. 2802.

50. Table, haut. 0 m. 54, larg. 0 m. 84, trouvée dans les grands thermes, entrée au musée de Guelma. L'inscription est dans une couronne, en dehors de laquelle a été gravé le premier *chrismon*. Aux angles en haut à gauche et à droite, écuelles en creux; en bas, à gauche rosace et à droite grande feuille. Dans la couronne, en bas, on a gravé une grappe de raisin, une fleur et une ampoule à une anse, à panse arrondie, cette fiole est couchée (fig. 7444).

Meggent paraît être la forme féminine de *Miggin*.

D M S
IUL MEGGENT
IN PACE FIDELIS
UIXIT ANNIS LXUI
H S E

Bibl. — C. A. Joly, dans *Rec. de Constantine*, 1907, t. XLI; p. 247; *Bull. du Comité*, 1909, p. 79; De Pachtère, *Musée de Guelma*, pl. 3, fig. 6; S. Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 263, n. 2803; Mesnage, *Afrique chréitenne*, p. 339.

51. Chrismon, *Julia Victoria fidelis in pace, vixit annis xliiij posita iiij kld januarias*; S. Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 263, n. 2804.

7444. — Épitaphe de Julia Meggent.
D'après De Pachtère, *Musée de Guelma*, pl. III, fig. 6.

52. *Seruilius Primulianus pius innocentissimus vixit annis sex H(ic) s(itus) e(st).*

Servilia Opta(ta) pia innocen(tis)sima femin(a) vixit anni H(ic) s(ita) (est). Chrismon, deux écuelles; S. Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 263, n. 2805.

53-63. Fragments sans grand intérêt, parmi lesquels nous noterons seulement cette formule :

..... *ho*C SE SE*pul*
CRUM ▨ATER MINOR
MAIORI FECIT

Ligne 2, *frater*; hommage du puiné à l'aîné.
S. Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 264, n. 2810.

Dans les fouilles de l'église, une table brisée à gauche : inscription dans une couronne :

VQUE
'LTZA
*epi*SCO
pus.. · XPCO
⁻P VIX

Lignes 3-4, simple conjecture; S. Gsell, *Inscr. lat. Alg.*, t. I, p. 264, n. 2813.

H. LECLERCQ.

MADONNA DEL CASTELLO. — I. Situation. II. Description. III. Confession. IV. Ambon. V. Date de la construction.

I. SITUATION. — La petite église désignée sous le titre que nous venons de transcrire s'élève à peu de

distance d'Almenno, sur la crête du ravin où coule le Brembo, affluent de l'Adda. La disposition du rocher à pic qui porte cette église a pu motiver les irrégularités du plan. Devenu insuffisant, l'édifice fut remplacé, mais, chose presque incroyable, épargné.

II. Description. — L'édifice se compose d'un vaisseau à trois nefs avec une tribune, plus étroite que le vaisseau et partagée de même en trois compartiments (fig. 7445). La confession, entièrement à découvert, se trouve sous la tribune; on accède à la confession par deux escaliers qui partent à peu près du milieu des nefs latérales; celui de gauche passe sous l'ambon; l'entrée de celui de droite est entourée d'un parapet. Le pavé de la tribune et de l'extrémité postérieure des nefs se relève de la hauteur de deux marches au-dessus du sol de la partie antérieure de l'édifice.

Partout on a fait usage de la voûte en berceau, sauf au-dessus du compartiment central de la tribune, où on a employé la voûte d'arête. Les naissances des berceaux sont nécessairement établies au-dessus des sommets des arcs cintrés qui, dans la nef, réunissent les piliers dans le sens de la longueur. Il en résulte que les nefs latérales sont très élevées relativement à leur largeur, et que la nef principale ne reçoit point de jours directs sur les côtés. Depuis que les baies du fond de la tribune ont été bouchées, elle n'est éclairée que par les fenêtres pratiquées dans les murs latéraux de l'enceinte; sans doute il y avait aussi des ouvertures dans la façade, avant qu'elle fût masquée par l'église moderne bâtie au XVe siècle. Les voûtes en berceau des bas-côtés sont très aplaties, afin peut-être que la toiture à deux pentes qui, dans le principe, recouvrait probablement tout l'édifice, fût assez fortement inclinée, suivant la pratique des architectes du haut Moyen Age.

La disposition de la tribune est fort originale : il est rare de rencontrer, au nord de l'Italie, une église ainsi terminée par trois compartiments allongés, aboutissant à un mur droit. Les petites niches, pratiquées dans l'épaisseur de cette muraille de fond, aux extrémités des compartiments latéraux, rappellent les absides latérales des églises à trois nefs. La forme rectangulaire du chevet, ainsi que son obliquité par rapport au bâtiment des nefs, tiennent sans doute à la configuration du rocher sur lequel est bâtie cette partie de l'édifice.

Une autre particularité intéressante à observer, consiste dans le mode de séparation du compartiment central et des compartiments latéraux de la tribune. Le cintre de chacun des arcs qui réunissent les piliers extrêmes au mur de fond, est occupé par une cloison en maçonnerie que soutiennent, au moyen d'une architrave, deux colonnes engagées et une colonne isolée intermédiaire (voir la coupe AB). Les colonnes, tant isolées qu'engagées, ainsi que les plates-bandes des architraves, sont modernes; mais les cloisons qui remplissent les cintres paraissent anciennes, en sorte que la disposition actuelle n'est apparemment qu'une restauration exacte de celle d'autrefois, nécessitée par le mauvais état des pièces de soutien primitives. Cette supposition est confirmée par le fait qu'en raison de la hauteur où se trouvent les naissances des voûtes en berceau des compartiments latéraux, les cloisons des arcs cintrés ont dû exister de tout temps : elles ne sauraient même avoir été évidées par des arcs, au lieu d'architraves, attendu que ces arcs eussent pénétré dans le pied des berceaux.

Les piliers situés à l'entrée de la tribune présentent des formes extrêmement irrégulières. On pourrait supposer, à voir le raccordement des deux parties de l'édifice, la tribune et les nefs, qu'elles ont été bâties séparément; mais, comme il n'est pas douteux, d'après leur structure, qu'elles soient contemporaines, il faut attribuer le vice de leur ajustement, ou à la maladresse des ouvriers, ou plutôt, comme nous l'avons déjà dit, à une convenance locale brutalement satisfaite. Les piliers en question offrent cette particularité que des saillies spéciales correspondent aux retombées des différents arcs qu'ils supportent, et que les bandeaux, placés à la naissance de ces arcs, règnent isolément à diverses hauteurs, chacun d'eux ne couronnant que la saillie du pilier où repose l'arc dont il indique l'origine. Le même système de dispositions se retrouve aux piliers des églises de style lombard; mais il n'est exprimé nulle part, à beaucoup près, d'une façon aussi rude et aussi gauche qu'à la *Madonna del Castello*.

Quant aux piliers des nefs, leur forme allongée ne convient guère à la fonction de porter des voûtes, à ce point que, si l'on jugeait du mode de couverture par l'agencement du plan, on supposerait que le vaisseau de l'église est abrité par une toiture en charpente : heureusement, la faible portée des voûtes a permis à leurs supports de résister efficacement aux poussées.

L'édifice est construit avec des pierres de petites dimensions, grossièrement taillées et ajustées : une couche de crépis et de badigeon couvre à présent ses parois. A part les colonnes et les architraves de la tribune, renouvelées à une époque assez récente et, par suite, dépourvues d'intérêt, il n'y a pas d'autres ornements que les bandeaux des piliers. Ce sont des morceaux de pierre d'inégale hauteur, façonnés d'une manière aussi fruste que le reste de la maçonnerie.

III. Confession. — Quatre colonnettes, rangées sur une seule file, divisent la confession en deux travées transversales et cinq travées longitudinales. Des pilastres, fortement en saillie sur les murs d'enceinte, portent, avec ces colonnettes, les retombées des arcs en plein cintre et des voûtes d'arête qui forment le plafond. Trois des colonnettes ont des fûts en marbre : le fût de la quatrième est un morceau de pierre grossièrement arrondi. Les bases sont enterrées, et les chapiteaux, défigurés par une restauration moderne, ne peuvent rien apprendre sur le caractère de la décoration primitive.

Les voûtes des escaliers qui conduisent à la confession, au lieu d'être formées par un berceau rampant continu, se composent de plusieurs tronçons de berceaux rampants disposés en gradins (voir la coupe EF). C'est encore un témoignage de l'impéritie des constructeurs. Les trois fenêtres à plein cintre, qui jadis éclairaient la crypte, sont maintenant bouchées et remplacées par deux ouvertures circulaires, pratiquées dans leurs intervalles.

IV. Ambon. — L'ambon de la *Madonna del Castello* est un des spécimens les mieux conservés et les plus intéressants qui nous restent de ce genre de monuments (voir *Dictionn.*, t. I, au mot Ambon). Sa situation dans un bas-côté, contre le mur d'enceinte, serait extraordinaire dans une église de plus grandes dimensions que la *Madonna del Castello*; mais, en raison de l'exiguïté de celle-ci, le choix de l'emplacement est très convenable, attendu que l'ambon se trouve suffisamment en vue, tout en occupant la place où il peut le moins gêner. Deux tablettes en marbre, appuyées sur le parapet, servent de pupitre pour la lecture de l'Épître et de l'Évangile. Les symboles des évangélistes ornent le devant de l'ambon. Ils sont disposés dans l'ordre habituel : au milieu l'aigle avec l'ange (ce dernier par-dessous) et des deux côtés, le bœuf et le lion. D'après le caractère des sculptures, l'ambon serait un ouvrage du XIe ou du XIIe siècle.

V. Date de la construction. — Le chanoine Mario Lupo, dans son *Codex diplomaticus civitatis et*

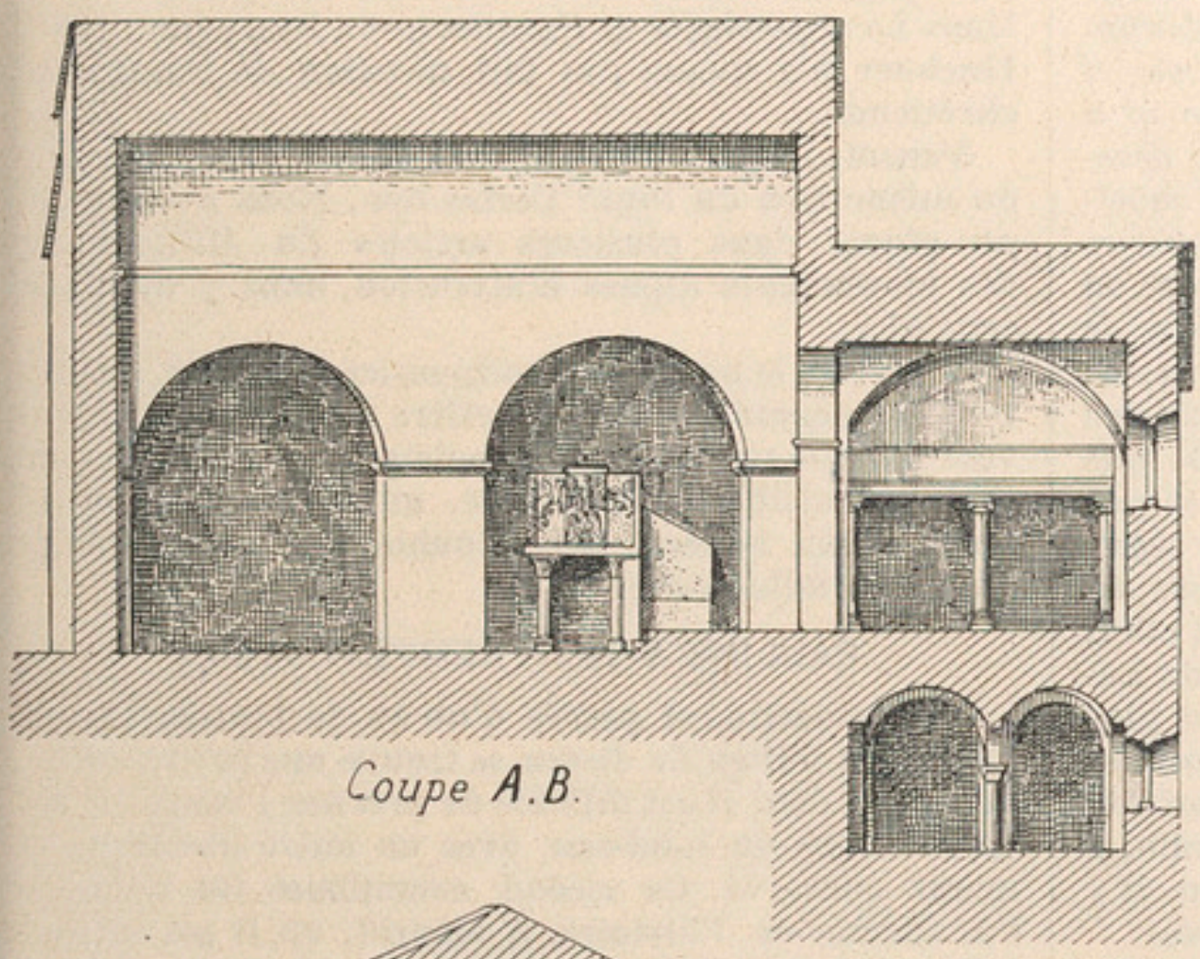

Coupe A.B.

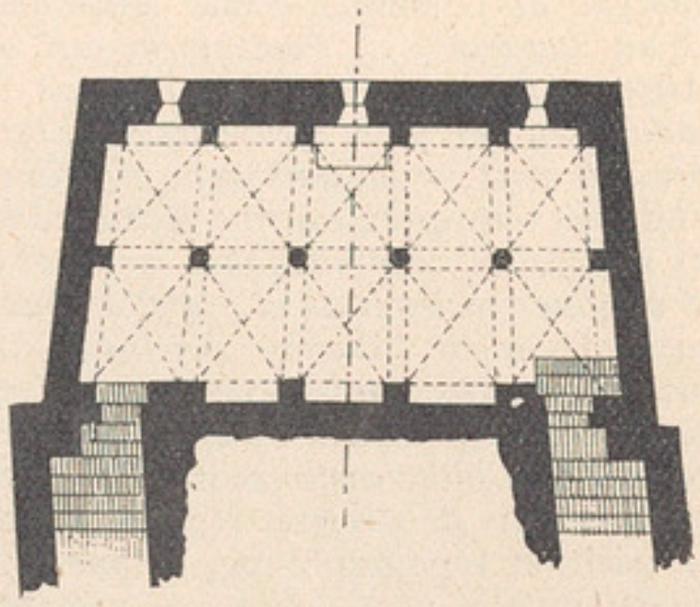

Plan de la Confession

0 5 10 M

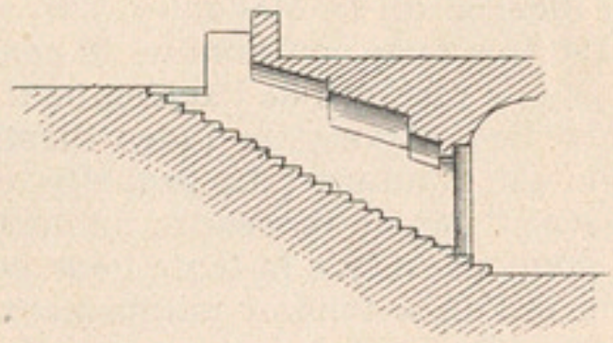

Coupe E.F

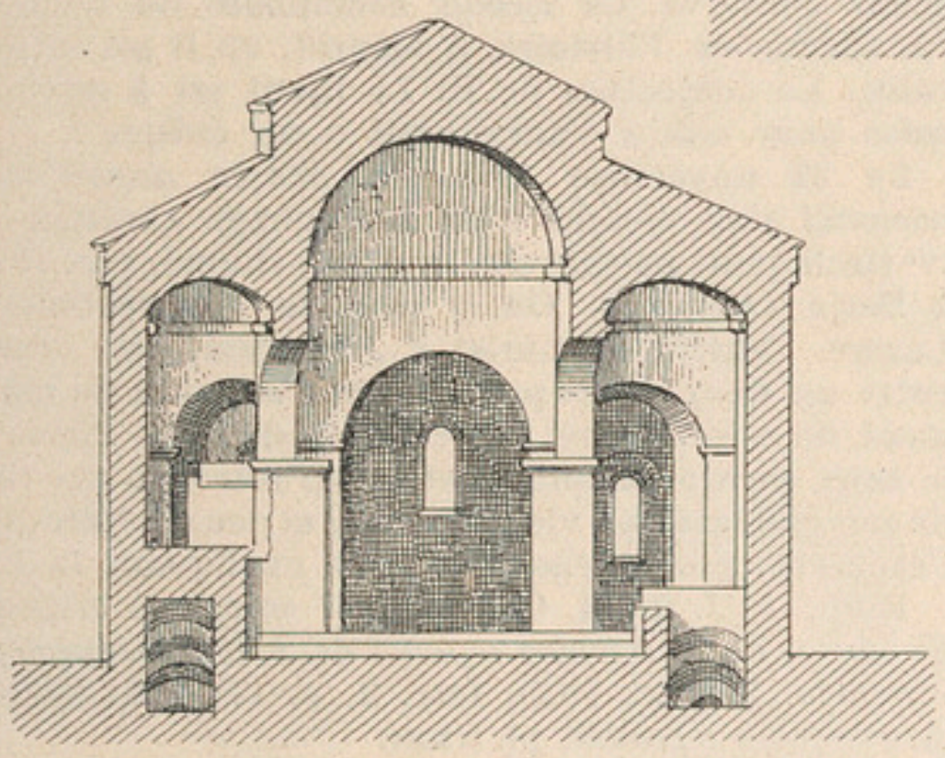

10 M 5 0

Coupe C.D.

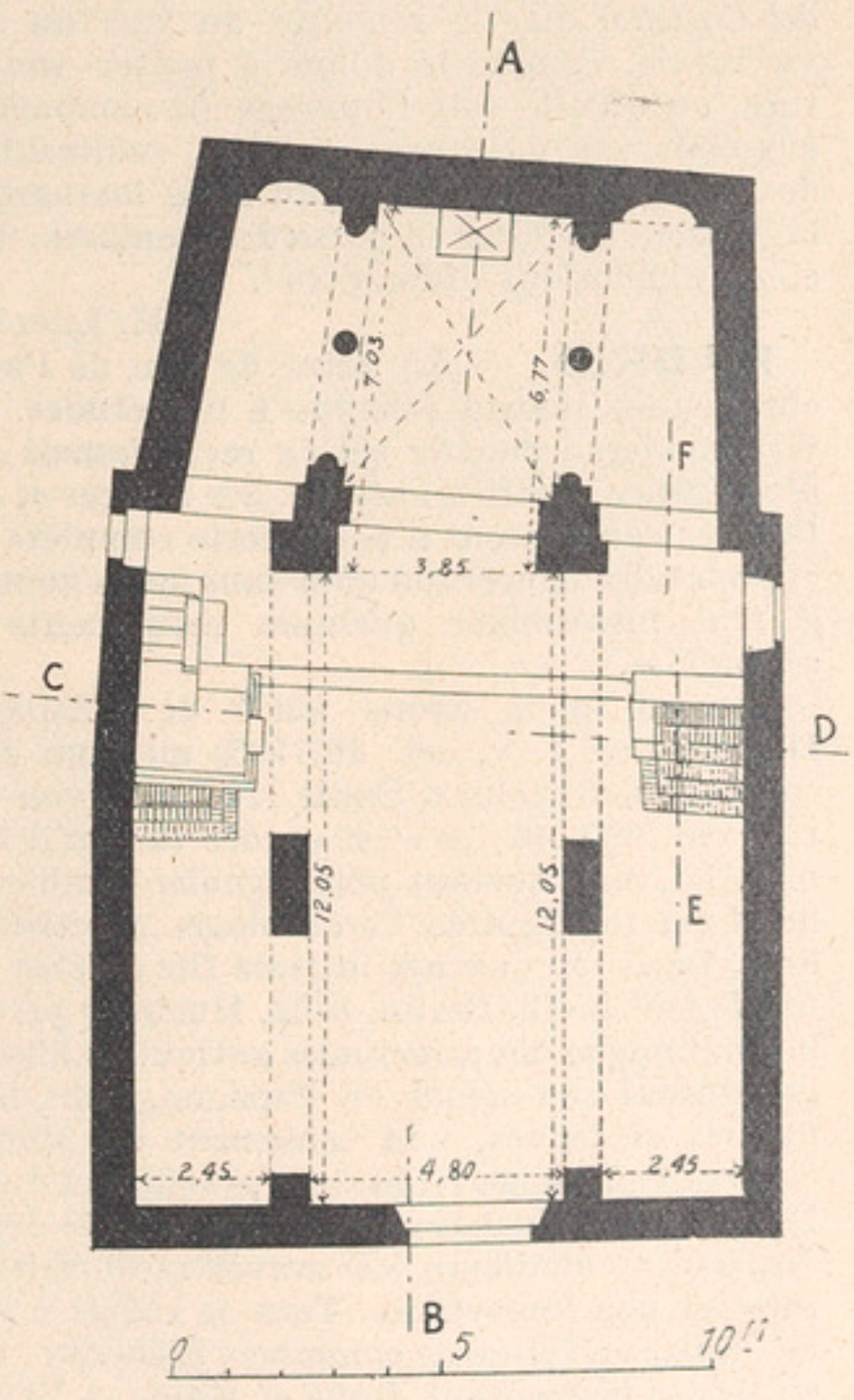

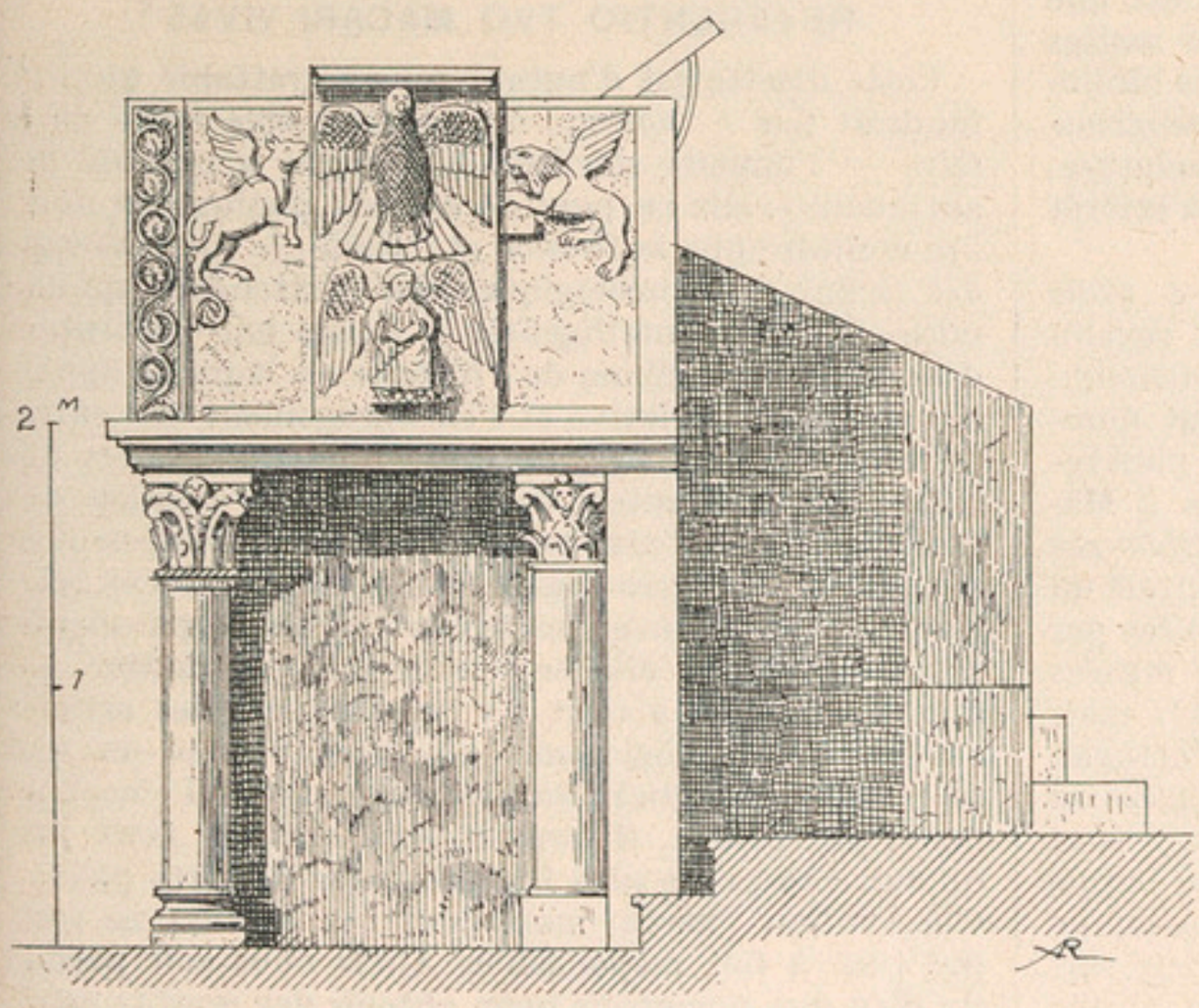

Détail de l'ambon

Plan de l'église

7445. — Plan et coupes de l'église de Madonna del Castello.
D'après F. de Dartein, *Étude sur l'architecture lombarde*, atlas, pl. XXV.

Ecclesiae Bergomatis [1], cite un testament de l'année 975, duquel ressort l'existence, à cette date, dans le château de Lemenne, d'une église dédiée à la Vierge et au Sauveur : ... *Post autem vero eorum amborum Attoni comitis et Ferlinde jugalibus decessum volo et judico seu per hunc meum testamentum confirmo ut a presente post eorum amborum jugalium decessum deveniat ipsa corte que Lemenne dicitur cum castris et capellis seu casis et omnibus rebus servos et ancillas aldiones et aldianas molendinis et piscationibus in integrum ad eandem cortem Lemenne pertinente in potestatem de presbyteris, diaconis vel subdiaconis et officiales Ecclesiae sanctae dei Genitricis Marie et Domini Salvatoris que est edificata intus castro eodem Lemenne...* L'église que nous venons de décrire, répond parfaitement, et par sa position topographique, et par le nom très significatif qu'elle porte encore à présent (*Madonna del Castello*) aux désignations de l'acte de 975. En effet, le château de la *curte*, c'est-à-dire du domaine de Lémenne, ne pouvait pas occuper un emplacement plus avantageux que le sommet de l'escarpement où est bâtie l'église de la Madonne; car, de cette position qui est très forte, on domine le cours du Brembo, à fort peu de distance de l'ancien pont *della regina*. Il y a donc lieu d'admettre l'identification proposée.

Cela est d'autant plus probable que l'architecture ne permet pas de descendre au-dessous du xe siècle. On pourrait même la tenir pour beaucoup plus ancienne si l'on se fondait uniquement sur les tatônnements naïfs et maladroits qui ont été signalés plus haut, mais il convient de faire une part assez large à l'inexpérience des maçons campagnards qui paraissent avoir élevé l'édifice.

Quoi qu'il en soit de la date véritable de la *Madonna del Castello*, qu'elle remonte au viiie ou même au viie siècle, comme le donne à penser son architecture, ou qu'elle soit l'ouvrage de campagnards mal dégrossis, on y trouve, à l'état rudimentaire, l'un des caractères principaux du style lombard, savoir : la division du pilier en plusieurs membres, de hauteur et de dimensions différentes [2].

H. Leclercq.

MADRID. — Au point de vue de l'archéologie chrétienne, Madrid échappe à nos études. C'est une ville moderne dont le sol ne reçut jamais les assises d'un édifice chrétien antique. Ses musées et ses bibliothèques compensent à peine cette complète indigence et pour faire figurer son nom dans notre nomenclature, il faut mentionner quelques monuments d'intérêt secondaire.

Lorsque nous avons parlé de l'Espagne (voir *Dictionnaire*, t. v, col. 407-523) un nom est revenu constamment, celui d'Émile Huebner (voir *Dictionn.*, t. v, col. 997-999) et c'est encore lui qu'il faut nommer, ici, mais surtout pour signaler combien pauvrement est représentée l'archéologie chrétienne à Madrid. Dans son ouvrage intitulé *Die antiken Bildwerke in Madrid*, in-12, Berlin, 1862, Huebner présentait un bon catalogue des principales antiquités observées par lui, durant son séjour en Espagne, dans les musées publics et privés, non seulement de Madrid, mais encore de plusieurs villes de la province et du Portugal. Depuis 1862, plusieurs collections ont été déplacées ou dispersées; d'ailleurs les souvenirs chrétiens y sont rares et peu importants. Tout se réduit à une lampe de bronze en forme de colombe à Lisbonne; une lampe en terre représentant Josüé et Kaleb, à Béja; un sarcophage à Barcelone, un à Layos, un à Astorga, et une petite statuette du Bon Pasteur à Séville. Tout cela a été déjà mentionné ou figuré au mot Espagne [3]. On voit que, dans tout ceci, la part de Madrid est nulle. Dans *La arqueologia de España*, in-8°, Barcelona, 1888, Huebner n'a même pas fait mention de l'antiquité chrétienne.

S'ensuit-il que l'Espagne ne possède rien qui vaille ou même rien du tout? Certes non. Nous avons déjà pu réunir dans plusieurs articles du *Dictionnaire* des monuments dignes d'attention, nous y ajoutons ceux-ci :

A Séville, le palais de Montpensier renferme, assure-t-on, les dépouilles d'un cimetière néo-chrétien découvert dans le parc même du palais, mais ces restes ne sont pas visibles [4]. A Murcie, un disque de bronze, muni d'une bélière, avec double légende circulaire d'un très faible relief :

PAULINE VIVAS · SEMPER SEDAS

Chaque lettre est percée d'un ou de plusieurs trous ronds; au milieu du disque se trouve une petite saillie. Cet objet dont il est difficile de préciser l'usage, a été trouvé dans un tombeau, avec un autre identique et mieux conservé. Ce second exemplaire fut donné à l'Académie de l'histoire, à Madrid, où il est introuvable. La conjecture de E. Le Blant est à retenir : *sedas* pour *sedeas* s'adresserait à un évêque [5].

Le 22 novembre 1929, le *Museo arqueologico nacional* s'est enrichi d'un sarcophage chrétien du ive siècle jadis polychromé, qui fut exhumé, vers 1925, à Berja (Almeria). On y voit la résurrection de Lazare, l'entrée du Christ à Jérusalem, une orante entre ses deux saints protecteurs, l'annonce du reniement de saint Pierre, l'arrestation de saint Pierre et le sujet encore inexpliqué et qu'on retrouve sur tant de sarcophages : un vieillard assis et deux adultes qui l'écoutent, probablement Esdras expliquant la Loi.

Bibl. — J. de M. Carriazo, *El sarcófago cristiano de Berja*, dans *Archivo español de Arte y Arqueologia española*, Madrid 1925, fasc. 2, p. 177-218; Melida, *Arqueologia española*, pl. xxxi.

A Tarragone un bel anneau wisigothique porte cette inscription :

REVERENTIO TVO MACARI VIVAS [6].

Cette disette est d'autant plus regrettable qu'il ne faudrait pas — comme on pourrait être tenté de le faire — l'appeler stérilité. L'Espagne a possédé des antiquaires, elle en possède encore, quoique en nombre moindre que la France et l'Italie; le sol renferme des richesses archéologiques qui n'attendent qu'une mise en œuvre intelligente. Il existe une institution dénommée « Académie de l'histoire » à laquelle appartiendraient l'initiative et l'encouragement des entreprises. A elle, le soin de dresser les inventaires des collections existantes, de provoquer la création des sociétés locales d'archéologie dans les provinces et la réunion des congrès régionaux, d'entretenir des relations fréquentes avec les savants et les corps scientifiques étrangers; elle ne semble pas s'en douter. Un auteur espagnol a écrit : « On peut lire des articles entiers d'archéologie sans que l'auteur cite un seul monument espagnol relatif au sujet dont il s'occupe, mais, par contre, il nous mettra sous les yeux jusqu'aux choses les plus insignifiantes d'autres pays. » Observation exacte, mais dont ces auteurs ne sont pas tout à fait responsables. Qu'il nous soit permis de dire que nos essais pour obtenir des érudits espa-

[1] Mario Lupo, *Codex diplomaticus civitatis et ecclesiae Bergomatis*, Bergame, 1784, t. ii, p. 327. — [2] F. de Dartein, *Etude sur l'architecture lombarde*, in-4°, Paris, 1865-1882, p. 60-64. — [3] Em. Huebner, *Die antiken Bildwerke in Madrid*, p. 327, 329, 340, 341; n. 669, 925, 940, 944, 946. — [4] A. Engel, *Rapport sur une mission archéologique en Espagne*, dans *Nouv. archiv. des miss. scient. et litt.*, 1892, t. iii, p. 143. — [5] Id., *ibid.*, p. 139. — [6] Id., *ibid.*, p. 133.

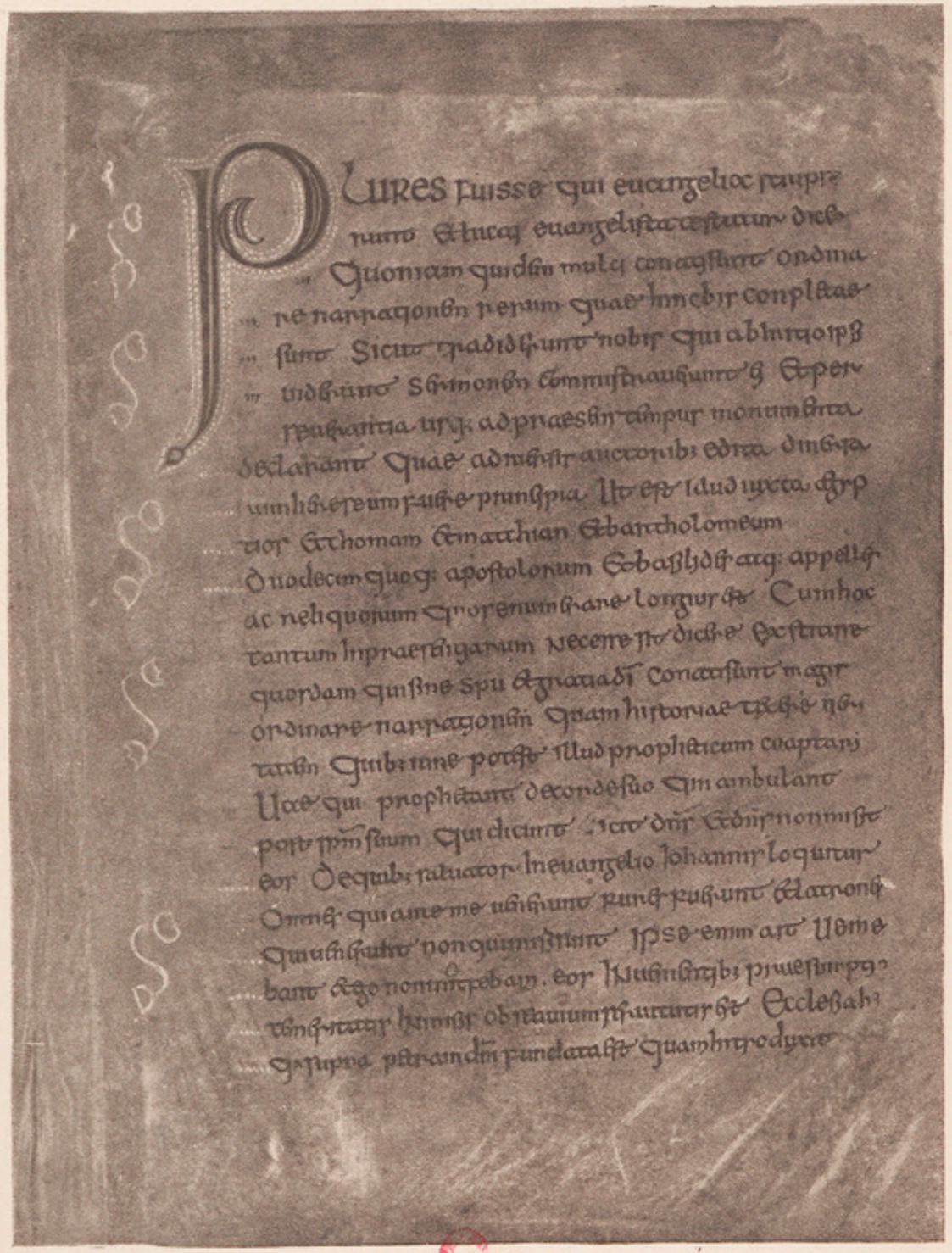

7446. — Evangéliaire d'Eyck-les-Maeseyck,

d'après *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1891, t. xxx, pl. 1 et 2.

gnols un renseignement, un estampage, une vérification sont demeurés invariablement sans résultat, parfois même sans réponse; quant aux libraires, qu'on pourrait croire plus accessibles, ils se guident d'après une règle différente : les expéditions en pays étranger les obligent à un emballage et à des formalités postales auxquels ils ne leur convient pas de se soumettre. C'est à ces raisons et non à d'autres qu'on doit attribuer l'omission des monuments espagnols. Que les Espagnols prennent la peine de nous renseigner sur leurs travaux, que leur librairie établisse avec la nôtre des échanges plus réguliers de publications, et leurs antiquités nationales mieux connues seront mieux appréciées [1].

Au mot Itinéraires (voir t. VII, col. 1852-1853) nous avons mentionné des tablettes épigraphiques connues depuis peu (1920), au nombre de quatre, en terre cuite grisâtre, portant les noms des stations de plusieurs routes romaines de l'Espagne. Ces objets faisaient partie de la collection de don Sebastian de Soto Posada, à Cangas de Onis, petite ville d'Asturie, entre Oviedo et Lugo. Le lieu, l'époque et les circonstances de la trouvaille ne sont pas connus; on peut croire que ces tablettes proviennent de la région même où leur présence a été signalée, les Asturies; elles sont aujourd'hui au musée de Madrid [2]. Ce ne sont pas, ainsi qu'on l'a dit, des tessères militaires, ce sont des itinéraires épigraphiques à rapprocher de ceux que nous avons décrits et commentés.

Au point de vue liturgique, Madrid ne nous réserve pas de trouvailles. Eugène Miller, Charles Graux et Albert Martin n'ont guère laissé à glaner après eux, et leurs catalogues ne nous ont rien apporté qui doive trouver place ici dans une notice sur les manuscrits liturgiques grecs. Tous les volumes examinés et décrits sont du Xe siècle ou après; les textes qu'ils contiennent sont donc d'une date déjà tardive et, en tout cas, postérieure à celle des exemplaires que nous cataloguons. Nous croyons utile néanmoins de donner une brève bibliographie.

Ch. Graux, *Essai sur les origines du fonds grec de l'Escurial*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes*, Paris, 1880; *Rapport sur une mission en Espagne*, dans les *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 1879, IIIe série, t. V, p. 111-136; *Rapport sur une seconde mission en Espagne*, dans même recueil, 1881, t. VII, p. 73-83; Ch. Graux et Alb. Martin, *Facsimilés de manuscrits grecs d'Espagne gravés d'après les photographies de Charles Graux avec transcriptions et notices par Alb. Martin*, 1 vol. in-8°, et 1 vol. de pl. in-fol., Paris, 1891; G. Hænel, *Catalogi librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliae, Helvetiae, Britanniae m., Hispaniae, Lusitaniae asservantur*, in-4°, Lipsiae, 1830; J. Iriarte, *Regiae bibliothecae Matritensis codices graeci manuscripti*, in-fol., Matriti, 1769; Alb. Martin, *Rapport sur une mission en Espagne et en Portugal*, dans *Nouvelles archives des Missions scientifiques et littéraires*, 1892, t. II, p. 1-322; E. Miller, *Catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque de l'Escurial*, in-4°, Paris, 1848; *Catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque nationale de Madrid* (supplément au Catalogue d'Iriarte, dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, 1886, t. XXXI, p. 1-116; G. Valentinelli, *Delle biblioteche della Spagna*, dans *Sitzungsberichte* de Vienne, *Philol. et Hist.*, 1860, t. XXXIII.

H. Leclercq.

[1] *Nouvelles archives des missions*, 1892, t. III, p. 155-156. — [2] A. Blasquez, *Cuatro teseras militares*, dans *Boletin de la Real Academia de la historia*, 1920, t. LXXVII, p. 99-107; M. Besnier, *Itinéraires épigraphiques d'Espagne*, dans *Bulletin hispanique*, 1924, t. XXVI, p. 5-26. —

MAESEYCK. — Nous avons décrit l'évangéliaire du VIIIe siècle, conservé jadis à l'abbaye d'Eyck-lès-Maeseyck (voir *Dictionn.*, t. V, col. 799, n. 80). C'est le plus ancien manuscrit à miniatures que possède la Belgique; il appartient à l'église primaire de Maeseyck. Ce manuscrit est l'ouvrage de deux sœurs, Harlinde et Relinde, filles d'Adalhard et de Grimara, les fondateurs du monastère dont elles furent abbesses. Outre l'évangéliaire on a conservé un petit vase en corne dont le fond garde les restes d'une substance rouge jaunâtre, un pinceau et un style en ivoire.

L'évangéliaire compte 134 feuillets non paginés, dont quelques-uns ont beaucoup souffert. L'écriture est très nette, les majuscules sont ornées de filets perlés rose et blanc en relief. Les cinq premiers feuillets représentent au recto et au verso des portiques tels qu'on les rencontre dans beaucoup de manuscrits sous le nom de canons d'Eusèbe, mais assez peu riches comme dessin. L'arc supérieur est timbré d'un médaillon contenant un buste d'apôtre; saint Pierre seul porte un symbole, les clefs. Aux pages 9 et 10, les médaillons contiennent les symboles des évangélistes. Comme frontispice une grande miniature représente saint Mathieu, assis, tenant un livre ouvert sur lequel il écrit avec un style. C'est un ouvrage intéressant non par sa richesse, mais par sa sobriété naïve et peut-être voulue (fig. 7746).

Bibliographie. — Ch. de Linas, *L'art et l'industrie d'autrefois dans les régions de la Meuse belge. Souvenirs de l'exposition rétrospective de Liége en* 1881, in-8°, Paris, 1883, p. 118-121; J. Gielen, *L'évangéliaire d'Eyck-lès-Maeseyck du VIIIe siècle*, dans *Bulletin des commissions d'art et d'histoire*, 1891, p. 19-28, 3 pl.; D. de Bruyne, *L'évangéliaire du VIIIe siècle conservé à Maeseyck*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, 1909, t. XVII, p. 385-392; *Revue bénédictine*, 1909, p. 209.

H. Leclercq.

MAËSTRICHT. — I. Sous la domination romaine. II. Destruction par les barbares. III. Période des invasions. IV. A l'époque mérovingienne. V. Le siège épiscopal. VI. La liste épiscopale. VII. Saint Servais. VIII. Les successeurs de saint Servais. IX. Les successeurs de saint Monulphe. X. Saint Lambert. XI. De l'évêque Candide. XII. Crosse. XIII. Coupe. XIV. Tissus. XV. Anneau. XVI. Clef. XVII. Inscriptions.

I. Sous la domination romaine. — La ville de Maëstricht doit son origine et, dans les temps anciens, son importance à la route consulaire de Bavay à Cologne [3].

Le pont que cette route nécessitait à Maëstricht exigeait des travaux de défense sur les deux rives de la Meuse, travaux auxquels le terrain se prêtait à merveille. Les fossés qu'on creusa sur chaque rive, plus ou moins en forme de demi-cercle, avec pour corde commune la Meuse, pouvaient toujours être alimentés : du côté de Maëstricht (rive gauche) par la ruisseau le Jaer ou Geer, et du côté de Wyck (rive droite) par le Langwater, venant de Heer. Par des barrages, il y avait moyen de tenir l'eau des fossés au niveau prévu, indépendamment de celui de la rivière. Ces deux fossés enclavaient les deux têtes de pont et faisaient ainsi de la ville, une espèce d'îlot, communiquant au moyen de ponts-levis, ou de ponts faciles à démonter, soit avec la grande chaussée, soit avec les routes latérales.

[3] *Vie de saint Lambert, précédée d'un essai historique et ethnographique de l'époque la plus ancienne de la ville de Maëstricht et des environs*, dans *Publications de la Société historique et archéologique dans le Limbourg*, 1909, nouv. série, t. XLV, p. 439-493.

Le pont de la rivière ne se trouvait cependant pas au centre des deux demi-cercles; il était situé vers le Sud, en deçà, mais près des deux bouts, où la Meuse interrompait la ligne de circonférence. Les deux demi-cercles différaient encore sous un autre rapport. Celui de l'Ouest (Maëstricht) embrassait une superficie triple environ de celui de l'Est (Wyck). Ce dernier était fort restreint. La rue actuelle du Fossé permet de s'en rendre compte.

Pour la délimitation de l'enceinte sur la rive gauche, c'est-à-dire du côté de Maëstricht, il existe encore des données suffisantes.

Les ingénieurs romains ont détourné le cours du Jaer vers le Nord-Est, et l'ont conduit au point où se trouve aujourd'hui la rue Derrière-les-Moulins. Le ruisseau fut bifurqué en sorte que le bras droit, le plus court des deux, se dirigea en ligne droite, de l'Ouest à l'Est, vers la Meuse, passant au Sud, le long des jardins, derrière les rues actuelles des Chamoiseurs, Courte et Notre-Dame. A l'aide de barrages, il formait le fossé qui, fort rétréci depuis, sert encore aujourd'hui, en cet endroit, de lit à tout le ruisseau.

L'autre bras passait par le côté gauche des rues actuelles du Chapon et de Saint-Jacques; de là il se prolongeait sur la ligne indiquée maintenant par la rangée de maisons qui borde la place d'Armes à l'Est; avant d'atteindre la rue Grand-Staat, ce bras obliquait vers l'ancien couvent des dominicains, et probablement de là vers le marché, où il aurait passé entre la façade méridionale de l'hôtel de ville et les maisons qui lui sont opposées, pour aboutir au rivage de la Meuse, en traversant auparavant, de l'Ouest à l'Est, la rue aux Poules.

A proprement parler, on n'a pratiqué, sur l'emplacement actuel, ni fouilles ni sondages méthodiques, mais on a pu recueillir des observations faites à l'occasion de reconstructions modernes. Vers 1870, M. Jos. Hustinx-Roberti fit bâtir sa maison et sa fabrique rue de Saint-Jacques et se trouva obligé à des fondations d'une extrême profondeur, à raison d'une couche épaisse d'une terre noire et visqueuse qu'il fallut traverser afin de rencontrer le sol ferme. En 1897, on creusa les fondations du nouveau bureau de poste à l'angle de la rue Saint-Jacques et de la rue des Prêtres et, dans la direction du Nord, on retrouva la trace du fossé, avec sa terre noire et visqueuse, devant la façade occidentale de l'ancien hôpital de Saint-Servais, situé à l'Est de la Place d'Armes, entre la rue Large et la rue Platielstraat. Devant cette façade occidentale se trouvait encore, dans la deuxième moitié du XIVe siècle, un étang qui rappelait le fossé des Romains. Du côté de la Platielstraat, devant la façade nord de cet hôpital, il existait alors une impasse appelée *Scharwyersruwe*, ou ruelle aux rebuts; c'est ainsi, avec des détritus amoncelés qu'on avait sans doute fini par combler l'étang.

L'agrandissement et la rectification de la place d'Armes avaient entraîné, en 1821, la démolition de l'hôpital, de la chapelle et des bâtiments qui faisaient saillie; l'étang devant la façade occidentale s'est donc trouvé à une assez grande distance de l'alignement actuel. Van Heyerloff, témoin de ces démolitions conclut à la présence sur ce terrain d'un château fort entouré de palissades et d'un fossé.

De l'étang, au pied de la façade Nord, le fossé se prolongeait toujours dans la même direction, c'est-à-dire vers le Nord. Des restes d'anciens fossés, remplis d'une épaisse couche de vase spongieuse, furent découverts, lors de la construction des caves et fondations de plusieurs maisons qui, vers l'Est bornent la place d'Armes. Le fossé ne se prolongeait pas cependant en ligne directe jusqu'à la rue actuelle du Grand Staat, mais, avant de l'atteindre, il obliquait vers le Nord-Est. La prolongation de cette partie de l'enceinte vers le Nord paraît s'être dirigée à travers le terrain occupé aujourd'hui par l'Athénée.

Dans le Nord de l'enceinte on a rarement rencontré des vestiges de constructions romaines. C'est là, probablement, qu'étaient édifiés les baraquements de la garnison et les magasins de l'État. Dans ces parages devait se trouver aussi l'équipage de la flotille que les Romains entretenaient sur la Meuse.

Le nombre des fonctionnaires civils était très restreint, l'administration centrale du district se tenant à Tongres, où avait été également établi le camp d'où partaient les corps expéditionnaires.

A l'intérieur, la ville de Maëstricht se sera formée comme la plupart des villes. Après que le pont fut jeté et que les travaux de défense furent terminés, les habitants de la région, ou plutôt des vétérans licenciés auront commencé à s'installer dans des baraques, près du campement militaire. Puis seront venus les marchands qui auront bâti les maisons dont on a relevé des traces.

C'était la route consulaire de Cologne à Tongres qui avait marqué le site de Maëstricht. Grégoire de Tours [1] nous apprend qu'en 384, saint Servais se retira de Tongres à Maëstricht pour se mettre à l'abri des nations barbares, il mourut peu après son arrivée et fut enterré à côté de la digue publique, hors de l'enceinte et à proximité de la route : c'était en effet l'usage des Romains. Grégoire [2] précise dans un autre passage: *juxta ipsum pontem aggeris publici*, près du pont de la digue. L'exactitude de ce détail est prouvée par la proximité du pont qui reliait la chaussée romaine avec la rue Large.

Au-dessus du tombeau de saint Servais, l'évêque Monulphe bâtit une basilique. La chaussée venant de Tongres longeait le côté Sud de ce bâtiment, et reliée à la rue Large au moyen d'un pont, elle rencontrait le rivage de la Meuse près de la porte Notre-Dame [3].

C'est là que se trouvait le pont qui, du côté opposé, aboutissait, par la porte Charbonnière, au prolongement de la route consulaire. Il s'en détachait, près de cette porte, une route latérale se dirigeant vers Aix-la-Chapelle, mais la grande chaussée elle-même tournait à gauche, traversait la rue Droite et quittait le faubourg de Wyck, près de l'église actuelle de Saint-Martin, pour se diriger par Meerssen, Heerlen et Juliers vers Cologne.

Voici, en résumé, les principales constatations faites dans l'ancienne enceinte romaine : à Wyck, substructions de maisons rue Droite, côté gauche depuis l'angle Sud jusqu'à la ruelle des Forgerons; à Maëstricht, substructions d'un vaste bâtiment près de la place d'Armes, entre la rue Large et la rue Platielstraat; autres substructions dans la rue Notre-Dame; un hypocauste rue du Bâton; un autre hypocauste au nord de la place Notre-Dame.

C. Leemans, directeur du musée de Leyde, a publié une brochure pleine d'intérêt sur les fouilles romaines faites à Maestricht : *Romeinsche Oudheden, gevonden te Maastricht* [4]. Cette brochure contient le rapport de C. Leemans à l'Académie royale des sciences sur les fouilles conduites par lui à la porte de la rue Notre-Dame, en 1868, dans le but de retrouver les substructions romaines, ainsi que les traces de la grande chaussée romaine en cet endroit. Les re-

[1] *Historia Francorum*, l. II, c. v. — [2] *De gloria confessorum*, c. LXXII. — [3] J. Habets, dans *Publications de la Société histor. et archéol. de Limbourg*, t. XVIII, p. 50, 51, 86, 104, 105, 109. — [4] In-8° de 83 p., carte et 5 pl. in-4°.

cherches avaient donné d'appréciables résultats et le rapport spécial de Leemans a été traduit [1].

Cependant, les plans dressés sur place par C. Leemans ont été égarés dans les bureaux du Ministère de l'Intérieur, section du Waterstaat, à La Haye, et ils sont depuis restés introuvables. Heureusement. V. de Stuers avait assisté à ces fouilles; il n'en avait pas seulement écrit un compte rendu [2] mais il en avait pris des croquis avec des notes explicatives [3]. J. Habets a pu les insérer également dans son étude [4]. De cette façon, le résultat scientifique des fouilles a été sauvé.

Les constatations faites par J. Habets [5] et par V. de Stuers [6] prouvent que l'ancienne ville romaine a été détruite par le feu, après quatre siècles d'existence environ.

II. Destruction par les barbares. — Les Romains croyaient à l'efficacité des fortifications; ils leur ont dû longtemps une précieuse sécurité. Le *Limes* (voir ce mot) a contenu les barbares efficacement vers le Sud et l'Ouest tandis qu'au Nord, le Rhin, fortifié sur ses deux rives, la Meuse et la chaussée de Bavay à Maëstricht formaient autant de lignes défensives contre le péril germanique. Les villes situées sur ces deux fleuves étaient munies de travaux de défense. Sur la rive gauche du Rhin et de la Meuse passait une route militaire destinée principalement aux évolutions des légions et au transport des vivres et bagages. Le service postal s'en servait aussi et avait établi des postes et des relais : *mansiones et mutationes*, qui, simples bâtiments, pouvaient être convertis rapidement en fortins. Le long de la Meuse, on relève quelques souvenirs de ces retranchements improvisés; à Eysden, il existe, près de l'embouchure de la Vour, les deux hameaux de *Haut* et *Bas Caestert*. Sur le sommet, à la crête Est de la montagne de Saint-Pierre, se trouve, en face de Ryckholt, le château de Caestert, sur l'emplacement d'un camp militaire. Sur la crête nord de la montagne Saint-Pierre, vis-à-vis de Lonwberg, on a trouvé les substructions d'un ancien bourg, à enceinte circulaire [8].

Lorsque, au début du ve siècle, Alaric menaça l'Italie, Stilicon rappela les troupes qui gardaient le Rhin et la Meuse, en aval de Maëstricht (402). Cependant Stilicon n'avait pas dégarni le pays de tous ses défenseurs. D'après la *Notitia dignitatum* il restait des garnisons à Mayence, métropole de la Germanie Ire et dans les villes d'Andernach, Coblence, Boppart Bingen, Worms, etc. Dans la Germanie IIe on trouvait un *præfectus Lætorum Laginensium prope Tungros*, ce qui indique probablement des détachements du camp de Lowaige [9], qui occupaient le camp de Caestert et le château sur la montagne Saint-Pierre, ainsi que la ville de Maëstricht.

Pendant que Stilicon était retenu en Italie, les Vandales, les Alains et les Suèves se jetèrent sur le Nord de la Gaule; une lettre célèbre de saint Jérôme nous dit que Mayence fut prise et ruinée, une multitude fut massacrée dans l'église; Worms fut détruite après un long siège; les habitants de Reims, d'Amiens, de Boulogne, de Tournai, de Spire, de Strasbourg emmenés en captivité. Une partie des barbares ravagea, au début de l'an 407, Maëstricht et Tongres. Il paraît que, après le sac de Tongres, s'étant heurtés au camp de Lowaige, les envahisseurs se sont dirigés vers l'Ouest, et après avoir tourné la forêt charbonnière, ils auront exercé à Boulogne, Tournai, Arras, etc., les cruautés dont parle saint Jérôme.

III. Période des invasions. — Quand les envahisseurs eurent suffisamment pillé et rendu la terre improductive, ils s'en éloignèrent dans la direction du Sud. Les Francs de l'Est, ou Ripuaires, leur succédèrent et occupèrent tout le territoire entre le Rhin et la Meuse. Cologne fut occupée, mais sa population romaine ne fut pas exterminée et vécut même en assez bon accord avec les Francs ripuaires qui se répandirent le long de la Moselle et gravirent les plateaux de l'Eifel et de l'Ardenne. Poussant devant eux dans la direction du Midi, ils colonisèrent ces régions par masses compactes, se souciant peu de défricher les parties incultes du sol, mais se substituant aux colons romains dans les plaines fertiles et recueillant le fruit du travail séculaire des générations civilisées[10]. La limite qu'ils assignèrent à leurs occupations, ce fut, comme toujours, la forêt, la vaste et profonde forêt des Ardennes, qui séparait les peuples mieux que n'aurait pu le faire tout autre obstacle naturel ou factice [11].

Au cours du IVe siècle, les Francs du Nord, ou Saliens, s'étaient successivement établis, par groupes, sur la rive de l'Escaut, dans la Toxandrie, sur la rive gauche de l'Issel et dans l'île des Bataves. On compte parmi eux plusieurs rois, dont le plus signalé fut Chlodio ou Clodion, qui avait exercé le commandement; il rassembla en Toxandrie ceux de ses compatriotes qui étaient désireux de s'emparer de champs de culture, mais avant de s'ébranler, ces aventuriers paraissent avoir conclu un accord avec les Frisons et les Saxons, aux termes duquel ces trois peuples respecteraient réciproquement leurs possessions.

L'invasion des Vandales, en 407, émoustilla l'esprit d'aventure parmi les Francs saliens, qui décidèrent de se mettre en marche. Ceux qui s'étaient déjà implantés et fixés au sol laissèrent la multitude s'éloigner, en quête de terres fertiles à sa convenance. A mesure qu'on progressait, certains s'arrêtaient dans un site de leur choix; les autres continuaient à avancer jusqu'à ce qu'ils rencontrassent un obstacle. Suivant G. Kurth cet obstacle aurait été la chaussée romaine de Maëstricht à Bavay; nous y verrions moins un obstacle qu'une voie d'invasion. Selon J. L. Müllener, ce serait la ligne du Geer ou Jaer, qui de Maëstricht à Glons, de là à Otrange et au delà même, arrêta les envahisseurs dans leur marche vers le Sud.

Déterminons d'abord la direction de la chaussée romaine entre ces deux villes [12] :

De Tongres, elle passe par Bloer, Millen, Herderen, Riempst, Laeffeld. Elle entre, à travers la campagne de Laeffeld, sur le territoire néerlandais, laisse Wilré-Oudvroenhoven à droite, passe au nord du cimetière de Maëstricht, sous le nom de vieille chaussée romaine, et va, près des remparts de la ville, se perdre dans les champs cultivés. Il paraît cependant qu'elle a fait son entrée à Maëstricht par la vieille porte de Saint-Nicolas et la rue du Mont-Calvaire.

Ces localités, y compris Maëstricht et Tongres et la série des villages situés au Sud de la chaussée romaine, entre ces deux villes, portent des noms germaniques. Au Sud-Ouest de Tongres, Lowaige encore est germanique, et Tourinnes a été romanisé plus tard, ces

[1] J. Habets, dans *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*, t. XVIII, p. 104-113. — [2] *Courrier de la Meuse*, 26 juillet 1868. — [3] V. de Stuers, dans *Publications de la Soc. de Limbourg*, t. XVIII, p. 111 sq. — [4] J. Habets, dans *Ibid.*, t. XVIII, p. 111-113. — [5] *Ibid.*, p. 52, 90, 117. — [6] *Ibid.*, p. 121. — [7] Ph. van der Maelen, *Dictionn. géographique de Limbourg*, in-8°, Bruxelles, 1835, p. 9. — [8] J. M. H. Eversen et J. L. Müleners, *De Linburgsche Geneentewapens*, dans *Publications... de Limbourg*, t. XXXV, p. 405. — [9] Lowaige, à trois kilomètres au Sud-Ouest de Tongres. — [10] K. Lamprecht, *Deutsches Wirthschaftsleben im Mittelalter*, t. I, p. 157. — [11] G. Kurth. *La frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France*, 1896, t. I, p. 553. — [12] J. Habets, dans *Publications de la Soc. hist. et arch. de Limbourg*, t. XVIII, p. 50.

deux bourgs se trouvent également sur la chaussée.

Dans la plaine, entre le versant Nord de la montagne de Saint-Pierre et le côté Sud de Maëstricht, mais tout à fait à proximité de la ville, se trouvait anciennement le village de Saint-Pierre, qui a toujours été de langue germanique.

A l'Ouest de Maëstricht, depuis cette ville jusqu'à l'Ouest du village de Canne, la vallée du Jaer est assez large. Ce village se trouve à une assez grande distance du versant de la montagne Saint-Pierre : Canne aussi est de langue germanique.

Au Sud-Ouest de Canne, la vallée du Jaer se rétrécit. Pendant l'invasion franque, cette partie de la vallée se trouvait ainsi sous la protection immédiate des forces romaines, occupant les bords de la montagne de Saint-Pierre; au Sud-Ouest de Canne, il ne se trouve dans la vallée que des villages de langue romaine.

C'est ici un bon exemple de ce que peut nous apprendre une frontière linguistique et il est permis, dans ce cas particulier, de conclure qu'après la retraite des Vandales et à la vue de l'invasion franque, venant du Nord, le préfet militaire romain a évacué et détruit le camp de Lowaige, pour se retrancher derrière la vallée du Jaer, où il établit sa ligne de défense depuis le camp de Caestert jusqu'à Eben et Emael, de là à Wonck, Bassenge, Roclenge, Glons, ensuite de Glons vers Otrange. La ligne de défense contournait ainsi la crête nord et nord-ouest du plateau qui commence au sud de Maëstricht.

Tous ces villages, depuis Emael jusqu'à Glons, et de même Otrange, appartiennent à la langue romaine et la toponymie ne nous offre que des noms de même origine. Voici, semble-t-il, une raison d'admettre la valeur qu'eût alors, au point de vue stratégique, la ligne du Jaer.

Au lieu de l'enfoncer, les Francs Saliens semblent avoir essayé de tourner ce front. En effet, si, du sud de Tourinnes, ils avaient réussi à s'avancer à l'Est, les défenseurs de la rive du Jaer auraient été menacés à revers. Mais, au Sud de ce village, un mouvement vers l'Est était entravé par la chaussée romaine, qui était munie de travaux de défense sur tout son parcours jusqu'à Bavay. Les Francs Saliens continuaient ainsi de longer la chaussée, lorsque, au Sud-Ouest, un obstacle d'une autre nature leur barrait le chemin. C'était la forêt Charbonnière.

Dans sa largeur du Nord au Sud, cette forêt était traversée par la chaussée. Dans sa longueur de l'Est à l'Ouest, elle s'étendait depuis le confluent de la Meuse et de la Sambre jusqu'aux rives de l'Escaut, masquant ainsi le Hainaut.

Maintenant les Francs se voyaient forcés de se répandre vers les Flandres, sur les vastes espaces de l'Ouest, entre la chaussée et la mer du Nord. Ceux qui parmi eux, n'avaient pas encore jeté leur dévolu sur une terre, continuant à marcher devant eux, tournèrent la forêt Charbonnière et se trouvèrent au nord de la Gaule.

La Lys au Sud-Est, la Canche au Sud et la mer à l'Ouest formaient les limites de ce champ d'invasion qui avait atteint son terme entre les années 426 et 430.

Le roi Clodion, qui avait dirigé cette invasion depuis la Toxanderie jusqu'à l'arrivée en Gaule, conquit ensuite Boulogne, Tournai, Cambrai et l'Artois, mais sans être suivi par la nation franque et sans exterminer ni asservir les peuples vaincus. Ceux-ci restaient sur le sol où ils étaient établis et leurs nouveaux maîtres, les Francs, étaient trop peu nombreux pour leur imposer leur langue; au contraire, leurs descendants adoptèrent la langue des vaincus. Celà se réalisa dans toute la Wallonie jusque dans la vallée du Jaer inclusivement.

Les Francs s'implantèrent, alliés aux Romains pendant une période d'un demi-siècle environ, jusqu'à ce qu'en 486, Clovis défit Syagrius à Soissons et étendit son royaume jusqu'à la Loire. En 491, il fit la guerre aux Tongriens et les subordonna à ses possessions [1]. Ces Tongriens qu'il soumit à sa domination demeuraient dans les villages romains de la vallée du Jaer et au camp de Caestert, sur le plateau de Saint-Pierre, ainsi qu'au Sud de cette vallée.

IV. A L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE. — Après le passage des Vandales, il ne restait probablement de ce qui avait été la ville de Maëstricht qu'un amoncellement de ruines. Tongres et Corivallum ruinés par Attila, en 451, ne furent pas reconstruits; au contraire Cologne et Maëstricht ne tardèrent pas à se repeupler. Les évêques de Tongres quittèrent cette ville et établirent leur résidence à Maëstricht, mais en conservant, jusque vers l'an 1000, le titre d'évêque de Tongres. Quand Maëstricht se fut reconstruit à l'abri des fossés et des ponts, on s'y trouva défendu d'un coup de main et la ville reprit son nom de *Trajectum*, emprunté à la circonstance du passage de la Meuse par la voie antique reliant Tongres à Cologne et qui s'est conservé jusqu'à nous sous la forme Maëstricht, c'est-à-dire « Tricht-sur-Meuse ». La première partie du nom de Maastricht n'est autre que le nom allemand de la Meuse (*Maas*) et il a été ajouté au vocable primitif de cette ville, afin de la distinguer d'une ville homonyme, située sur le Rhin, c'est-à-dire Utrecht.

Reconstruire une ville détruite était alors une opération rudimentaire. On n'enlevait pas les décombres on nivelait plus ou moins et on rebâtissait sans aucun égard à l'ancienne direction des rues de sorte que l'on rencontre très souvent le pavé des anciennes rues romaines au-dessous des maisons modernes. D'ailleurs, ces maisons nouvelles n'exigeaient pas de fortes substructions; en général, elles étaient construites en pans de bois ou en argile.

Au lendemain du jour où il quittait sa ville épiscopale de Tongres pour se fixer à Maëstricht, l'évêque Servatius (saint Servais) y mourut, et c'est en ce lieu, près de la voie publique, que le saint homme reçut la sépulture. Un oratoire construit en planches et souvent renversé par le vent fut, pendant plus d'un siècle, le seul temple élevé par la piété des fidèles sur ce tombeau qui, dans la seconde moitié du VIe siècle, fut transformé par l'évêque Monulphe en une grande église, *magnum templum*, située hors de la ville dans laquelle elle ne se trouva enclavée qu'après l'érection de la deuxième enceinte, en 1229.

A l'époque mérovingienne, les rois de cette race eurent un palais à Maëstricht; plusieurs d'entre eux y résidèrent temporairement. Ils y eurent aussi un atelier de monnayage. La collection de monnaies de feu le notaire Dumoulin à Maëstricht conservait sept triens ou tiers de sol d'or mérovingiens, frappés à Maëstricht, sous la direction de cinq monétaires différents [2].

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. XXVII : *Decimo regni sui anno Thoringis bellum intulit, eosdemque suis ditionibus subjugavit.* Nombre d'auteurs ont pris ces *Thoringi* pour des Thuringiens, population habitant au centre de la Germanie, mais celle-ci n'a été soumise que quarante ans plus tard, en 431, par Thierry et Clotaire, fils de Clovis. — [2] Cf. *Collection F. L. J. Dumoulin notaire à Maëstricht*, 1896, p. 1. Hooft van Iddekinge, dans *Maasgouw*, 1883, p. 885, parle de monnaies remarquables frappées à Maëstricht au VIe siècle.

V. Le siège épiscopal. — Nous venons de dire que la destruction totale de la ville de Tongres avait entraîné, pour l'évêque de cette ville, la nécessité d'abandonner des lieux déserts et qu'il avait fait choix de la ville de Maëstricht pour y transférer sa résidence. Ses successeurs y demeurèrent jusqu'au VIIIe siècle et, à cette époque, comme nous l'avons dit, s'établirent à Liége (voir ce mot dans *Dictionn.*, t. IX, col. 595). Voilà donc un siège épiscopal transféré deux fois et c'est plus qu'il n'en faut pour qu'il existe une question du transfert de Tongres à Maëstricht.

Cette question fut soulevée en 1612 par Gilles Boucher dans une *Disputatio historica de primis Tungrorum episcopis* contenue dans le premier volume des *Gesta pontificum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium* [1], édités par le chanoine Chapeaville. Quelques années se passèrent et Jean Roberti donna, en 1624, une *Historia sancti Huberti* [2] dans laquelle il soutint que l'évêché de Tongres ne fut jamais transféré à Maëstricht, tout se borna pour les évêques à un changement de domicile, chose éminemment transitoire. Il est vrai que ce transitoire put, déjà alors, sembler définitif quand on vit les évêques ne plus retourner à Tongres pendant deux longs siècles; néanmoins Tongres garda son titre et ses droits, mais il arriva que les esprits peu subtils voyant un évêque à Maëstricht l'appellèrent tout uniment l'évêque de Maëstricht. Ce fut bien pis quand saint Hubert († 727) quitta Maëstricht pour Liége et cependant plusieurs s'obstinèrent, jusque vers la fin du XIe siècle, à conserver ce vocable d'évêque de Tongres.

Il y avait, dès lors, une polémique de tout repos où les gens de loisir venaient apporter leurs arguments.

En 1642, l'auteur d'une *Sancta Legia romanae Ecclesiae filia, sive Historia Ecclesiae Leodiensis*, B. Fisen [3], abonda dans le sens de Roberti, et, en 1653, ce fut le tour de Godefroid Henschen, dans sa *De episcopatu traiectensi diatriba* [4], de soutenir un véritable transfert de l'évêché de Tongres à Maëstricht sous saint Servais, au IVe siècle ou sous un de ses successeurs, au VIe siècle. Trente ans plus tard, en 1683, Jean Foullon, sous le pseudonyme de Nic. Fisen, dans ses *Veritatis et Ecclesiae Tungrensis breves vindiciae adversus longam et superfluam diatribam R. P. Godefridi Henschenii de episcopatu Tongrensi et Traiectensi*, soutint l'opinion de Roberti.

L'intérêt du sujet était si mince qu'on n'avait pu découvrir jusque là que des jésuites pour s'en occuper, ce qui lui valait de la part d'un érudit laïque l'épithète dédaigneuse de *quaestio jesuitica* [5].

La *Brevis elucidatio quæstionis jesuiticae, de praetenso episcopatu Tongrensi et Traiectensi ad Mosam* du baron Guillaume de Crassier semblait donc la provocante intrusion d'un braconnier dans une chasse réservée. On dirigea contre lui un feu de salve d'*Observationes apologeticae*, d'*Alterae observationes*, etc., etc. et tout retomba dans le silence [6]. Il semblait, décidément, impossible d'enflammer les érudits sur le point de savoir si, à défaut d'une pièce officielle, de la décision d'un concile ou d'un pape, Tongres se trouvait légitimement dépossédé et Maëstricht devait faire figure d'intrus alors qu'il avait été élu régulièrement, intronisé à plusieurs reprises des évêques à qui personne ne contestait le titre d'évêques de Maëstricht qu'ils se décernaient eux-mêmes. La résidence était à Tongres, mais le domicile était à Maëstricht et ce dernier point frappait les yeux.

Reste à savoir dans quelle circonstance ou à quelle date la résidence se trouva disjointe du domicile. On a parlé, à ce sujet, de l'épiscopat de saint Monulphe dans la seconde moitié du VIe siècle. Ce détail chronologique avait, pour L. Duchesne, la valeur d'une certitude acquise et inébranlable. Pour la maintenir, il se résignait à modifier l'ordre de succession établi dans les listes épiscopales de Tongres conservées par la *Chronique* d'Hériger (fin du Xe siècle). Or, il semble que le transfert attribué à Monulphe « ne repose absolument sur rien ».

A la base de tout ceci se trouvent deux récits de Grégoire de Tours. Dans son *Historia Francorum*, l. II, c. V, il raconte comment Aravatius, qui n'est autre que saint Servais, évêque *apud Tungrus oppidum* [7] appréhendant l'arrivée des Huns (*lire* Vandales), se rend au tombeau de saint Pierre, bénéficie d'une vision, rentre à Tongres, fait ses adieux au clergé et au peuple et se retire seul à Maëstricht où il meurt peu après et où il est enterré. Voici le texte de Grégoire :

Igitur rumor erat Chunos in Galliis velle prorumpere. Erat autem tunc temporis apud Tungrus oppidum Aravatius eximiae sanctitatis episcopus, qui vigiliis ac jejuniis vacans, crebro lacrimarum imbre perfusus, Dei misericordiam praecabatur, ne umquam gentem hanc incredulam sibique semper indignam in Galliis venire permitterit. Sed sentiens per spiritum, pro delictis populi sibi hoc non fuisse concessum, consilium habuit expetendi urbem romanam. scilicet ut, adjunctam sibi apostolicae virtutis patrocinia, quae humiliter ad Dei misericordiam flagitabat, mereretur facilius obtinere. Accedens ergo ad beati apostoli tumolum, deprae-cabatur auxilium bonitate ejus, in multa abstinentia, maxime inaedia se consumens, ita ut bidui triduique sine ullo cibo potuque maneret, nec esset intervallum aliquod in quo ab oratione cessaret. Cumque ibidem per multorum dierum spatia in tali adflectione moraretur, fertur hoc a beato apostolo accepisse responsum : « Quid me, vir sanctissime, inquietas? Ecce enim ad domini deliberationem prorsus sancitum est, Chunos in Gallias advenire, easque maxima tempestate debere depopulari. Nunc igitur, sume consilium, accelera velociter, ordena domum tuam, sepulturam compone, require lentiamina munda! Ecce enim migraveris a corpore, nec videbunt oculi tui mala, quæ facturi sunt Chuni in Galliis, sicut locutus est Dominus Deus noster. » Hoc a sancto apostolo pontifex responso suscepto, iter accelerat, Galliasque velociter repetit, veniensque ad urbem Tungrorum, quae erant necessaria sepulturae secum citius laevat, valedicensque clericis, ac reliquis civibus urbis, denuntiat cum fletu et lamentatione, quia

[1] Page 48 de la *Disputatio*. — [2] Page 394 sq., *Quaestio VI*a. — [3] Page 76. — [4] Réimprimée en 1688, dans *Acta sanct.*, mai, t. VII, p. XLVII-XLVIII. — [5] Le baron de Crassier, de Liége, ami et correspondant de dom B. de Montfaucon, dans l'écrit dont le titre va suivre. — [6] *Brevis elucidatio..*, Liége, 1738; cf. *Additamentum ad brevem elucidationem* Liége, 1742; P. Dolmans, *Observationes apologeticae pro episcopatum Traiectensi ad Mosam quem R. P. Godefridus Henschenius e Soc. Jesu hagiographus piae memoriae, jampridem asseruerat, ac perillustris Dominus G. L. Baro de Crassier, celsissimi principis episcopi Leodiensis consiliarius, nuper negavit*, Antwerpiae, s. date : dans *Acta sanct. Belgii* de J. Ghesquière, t. I, p. 314-352 : *Alterae observationes*, etc.; Lovani, sans date, dans *ibid.*, t. I, p. 352-373; J. Bertholet, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, Luxembourg, 1743, t. VI, p. 313 sq., dissert. III; J. de Marne, *Histoire du comté de Namur*, nouv. édit., par J. N. Paquot, t. II, p. 534 sq., Bruxelles, 1781; Ch. de Smedt, dans *Acta sanct.*, novembr. t. I, col. 786 : tous, Dolmans, Ghesquière, Bertholet, de Marne, de Smedt étaient jésuites; enfin E. de Moreau, *Le transfert de la résidence des évêques de Tongres à Maëstricht*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, Louvain, 1924, t. XX, p. 457-464. — [7] G. Kurth, *Etudes franques*, in-8°, Paris, 1919, t. I, p. 139 sq.

non visuri essent ultra faciem illius. At ille cum hejulato magno et lacrimis prosequentes supplecabant humili praece dicentes : « Ne derelinquas nos, pater sancte, ne obliviscaris nostri, pastor bone. » Sed cum eum fletibus revocare non possint, accepta benedictione cum osculis redierunt. Hic vero ad Treiectinsem urbem accedens, modica pulsatus febre, recessit a corpore, ablutusque a fidelibus, juxta ipsum agerem publicum est sepultus. Cujus beatum corpus qualiter post multa temporum spatia sit translatum, in Libro miraculorum scripsimus [1].

Voici le passage du *De gloria confessorum*, composé avant l'*Historia Francorum*, où il est question de Servais. On verra que Grégoire de Tours l'appelle *Triiectensis episcopus*. Le tombeau du saint n'était jamais recouvert par la neige, même quand celle-ci atteignait trois ou quatre pieds; les oratoires en bois élevés par les fidèles furent emportés par le vent ou s'affaissèrent vermoulus jusqu'à ce que l'évêque Monulphe bâtit une basilique par-dessus le tombeau :

Aravatius vero Triiectensis episcopus tempore Chunorum, cum ad inrumpendas prorumperent Gallias, fuisse memoratur. Qui et sepultus refertur juxta ipsum pontem ageris publici, circa cujus sepulchrum quamvis nix defluisset, numquam tamen marmorem quod super erat positum, humectabat. Et cum loca illa nimii frigoris gelu ligentur, et nix usque in trium et quattuor pedum crassitudine terram operiat, tumulum ullatenus non attingit. Datur enim intelligi verum Israhelitam hunc esse. Nam illis inter muros aquarum aquae non sunt pernicies, sed salutis; et circa hujus justi tumulum nix decidens non humoris causa est, sed honoris. Videasque in circuitu montes niveos elevari, nec tamen attingere terminum monumenti; et non miramur, si terra operiatur nive, sed miramur quod attingere ausa non est locum beati sepulchri. Nam plerumque devotio studiumque fidelium oratorio construebant de tabulis ligneis levigatisque; sed protinus aut rapiebantur vento aut sponte ruebant. Et credo idcirco ista fieri donec veniret, qui dignam aedificaret fabricam in honore antestetis gloriosi. Et voici le passage le plus important : *Procedente vero tempore, adveniens in hac urbe Monulfus episcopus, templum magnum in ejus honore construxit, composuit ornavitque. In quo multo studio et veneratione translatum corpus magnis nunc virtutibus pollet* [2].

D'après L. Duchesne, « Grégoire de Tours a bien l'air de présenter saint Monulphe comme le premier évêque qui se soit installé à Maëstricht [3]. » La phrase qui autoriserait cette opinion est le *procedente vero tempore, adveniens in hac urbe;* or l'*urbs* dont il parle c'est Maëstricht dont le nom a été écrit en tête du paragraphe. Si *adveniens in hac urbe* voulait dire que Monulphe, le premier, établit le siège épiscopal à Maëstricht, il s'ensuivrait qu'il fut le premier, bien qu'il eût été devancé par Servais qui portait, lui, le titre d'évêque de Maëstricht simultanément avec le titre d'évêque de Tongres, car Grégoire lui donne tantôt l'un, tantôt l'autre, se conformant en cela à ce qui se faisait de son temps pour les successeurs de Servais. D'ailleurs, on ne peut pas dire que, dans le *De gloria confessorum*, Grégoire de Tours appelle Servais évêque de Maëstricht parce qu'il considère Servais comme ayant transféré sa résidence à Maëstricht. En effet Servais *part seul*, sans son clergé pour Maëstricht. Il s'y retire dans la retraite afin, non d'administrer son diocèse mais de se préparer à la mort [4].

Voici un cas analogue à celui de Maëstricht. C'est encore dans son *De gloria confessorum* que Grégoire de Tours raconte comment l'oratoire bâti sur le tombeau de saint Valère, premier évêque de Conserans (Ariège) s'étant écroulé, on oublia le lieu exact de la sépulture qu'on disait être devant l'autel. Théodore, un des successeurs de Valère, à son arrivée à Conserans éleva une basilique sur le tombeau. Voici le texte même de Grégoire : *Valerius beatus confessor Consorannensium primus episcopus hoc se revelavit modo. Nam oratorium super se constructum prius habuit, sed per incuriam mens, oblivioni datum est, quo in loco quiesceret. Hoc tantum ab incolis ferebatur, quod fuisset ante sanctum altare sepultus.* Or qu'arrive-t-il? *Adveniens autem Theodorus episcopus, oratorium ipsum in majori spatio ampliatum magnam effecit basilicam* [5]; voilà exactement la répétition de l'*adveniens in hac urbe*. Théodore, à son arrivée élève une église tout comme Monulphe a fait à Maëstricht; le texte ne dit rien de plus et ne permet pas de dire autre chose.

Monulphe n'a pas eu à transférer un siège dont le transfert était un fait accompli. En effet, son prédécesseur immédiat, Domitien, siège à un concile de Clermont, en 535, en qualité d'*episcopus Ecclesiae Tongrorum quod et Trajecto* [6]. Voilà qui est absolument clair et convaincant; mais ce serait trop beau, la question serait résolue; alors, bien vite, on se demande si les mots : *quod et Trajecto* ne sont pas interpolés [7]. En faveur de l'interpolation on peut dire, semble-t-il, que, d'abord, un des manuscrits cités par l'éditeur ne porte pas la mention des sièges et se contente de donner les noms des évêques; qu'un autre appelle Domitien évêque de Cologne; ensuite que cette forme : *quod et Traiecto* est insolite. Mais Fréd. Maassen (voir ce nom) n'élève aucun doute sur l'authenticité de cette souscription [8]; quand au caractère inusité de ces mots : *quod et Traiecto*, il peut s'expliquer par le fait de la rareté des changements de domicile. Mais il n'est pas inouï en cas de transfert de résidence, de trouver deux noms de villes accolés à la fois au nom d'un évêque, par exemple : *Clematius in Christi nomine episcopus civitatis Carpentoratensium et Vindascensium subscripsi* [9].

« On ne distingue pas toujours assez le cas d'évêques *de deux cités* du cas *d'évêques ayant une double résidence dans la même cité*. A l'époque mérovingienne on groupa parfois, quoique rarement, deux *civitates*, figurant dans la *Notice des Gaules*, sous l'autorité d'un seul évêque. Ainsi, Tournai, évêché au VIe siècle, ne l'est plus au VIIe, et se trouve réuni à Noyon; de la même façon, Arras, évêché au VIe siècle sous saint Vaast, ne l'est plus à la fin de ce siècle, sous saint Géry, et se trouve réuni avec Cambrai. Boulogne, qui paraît ne jamais avoir eu d'évêque propre, se trouve réuni depuis saint Omer avec Thérouanne. Ainsi les *civitates* romaines dans la *Notitia Galliarum* : *Tornacensium* et *Veromandorum*; *Atrabatum* et *Camaracensium*; *Bononensium* et *Morinorum* ont vu leur sort uni au moins pour plusieurs siècles, Dans le second

[1] *Hist. Franc.*, l. II, c. v, édit. W. Arndt, t. I, p. 66-67. — [2] *De gloria confessorum*, c. LXXI, édit. Br. Krusch, t. I, part. 2, p. 790. — [3] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, in-8°, Paris, 1915, t. III, p. 186. — [4] E. de Moreau, *op. cit.*, p. 461, note 4. — [5] *De gloria confessorum*, c. LXXXIII, édit. Br. Krusch, *op. cit.*, p. 801. — [6] Fr. Maassen, *Concilia aevi merovingici*, in-4°, Hannoverae, 1893, p. 70, 109. — [7] J. Paquay. *Les origines chrétiennes dans le diocèse de Tongres*, dans *Bull. de la Soc. scient. et litt. du Limbourg*, 1909, t. XXVIII, p. 49, n. 1. — [8] Le manuscrit qui ne donne pas le nom des sièges episcopaux est le plus ancien, c'est le Paris, lat. *12097*, du VIe ou du VIIe siècle. Les deux autres manuscrits : Paris,lat. *1564*, et Paris, lat. *1451*, sont du IXe siècle; cf. Fr. Maassen, *Geschichte der Quellen und der Literatur des canonischen Rechts*, in-8°, Gratz, 1870, t. I, p. 556 sq., 569, 604, 613 sq.; mais les documents qu'ils contiennent peuvent remonter au VIe siècle (*ibid.*, p. 611, 623). On ne peut dire *a priori* que la version qui donne les sièges est postérieure à celle qui ne les donne pas. — [9] Fr. Maassen, *Concilia aevi merovingici*, p. 97, lign. 20.

cas, le chef-lieu de l'ancienne cité romaine n'est plus, pour une raison ou une autre, la résidence épiscopale; celle-ci se trouve dans une autre ville de la même cité. Alors, dans les actes officiels au moins, diplômes, souscriptions des conciles, etc., les évêques portent indifféremment deux titres, le plus souvent séparés, parfois réunis; les évêques de Noyon s'appellent évêques de Noyon, leur nouvelle résidence; ou de Vermand, l'ancienne capitale, Saint-Quentin, de la *civitas Veromanduorum*. Les évêques de Maëstricht et de Liége, s'appellent évêques de Maëstricht ou de Liége, mais aussi évêques de Tongres [1]. »

Hériger, dans sa *Chronique*, c. XXVIII, et Anselme, dans le *Prœmium* de sa continuation, affirment le transfert du siège par Monulphe [2]. Sans doute. Mais Hériger écrit à la fin du Xe siècle et paraît s'appuyer sur l'*Adveniens in hac urbe* de Grégoire de Tours. Les vies de Monulphe, contenues dans les *Gesta Servatii*, sont postérieures à Hériger et n'attribuent même pas le changement de résidence à leur héros [3].

Sans prétendre déterminer celui qui a changé la résidence épiscopale, on peut dire que ce n'est pas Monulphe. Si la souscription de l'évêque Domitien : *qui et Traiecto* est de lui, le transfert est antérieur à Monulphe. Ce qui semble le plus probable c'est que Tongres ayant été détruite par les Vandales, les successeurs de saint Servais n'y résidèrent plus de manière suivie.

VI. La liste épiscopale. — Vers l'an 980, Hériger, moine de Lobbes, rédigea les *Gesta* des évêques qui, s'étaient succédé sur le siège de Tongres, transféré à Maëstricht et ensuite à Liége. Il prit la liste avec son premier titulaire et s'arrêta à l'épiscopat de saint Remacle, un peu après 650. L'œuvre interrompue fut reprise et continuée par Anselme, doyen de Saint-Hubert, vers 1053, qui s'arrêta à l'évêque Wazon; depuis lors, en 1247-1251, Gilles d'Orval ajouta encore une continuation. De ce dernier nous n'avons pas à parler, mais Hériger et Anselme nous ont conservé une liste dont il faut établir la valeur.

Pour Hériger, qui fut, en son temps, un moine fort instruit, il semble s'être surtout proposé d'écrire une vie de saint Remacle en tête de laquelle il a mentionné en peu de mots ses prédécesseurs. Il n'était cependant pas dépourvu de toute documentation sur leur compte et avait entre les mains les légendes de saint Materne [4] et de saint Servais, les vies de saint Amand et de saint Remacle, quelques indications sur les sépultures et les principales églises, enfin un catalogue épiscopal de vingt-six noms sur lesquels dix-sept n'avaient aucune autre attestation. Ce catalogue n'est pas sûr. Il donne des noms qu'on ne peut vérifier et il omet des noms qu'on devrait y trouver. A partir de saint Amand, et même de son prédécesseur Jean, la vérification devient possible; elle témoigne dès lors en faveur de la liste.

Indépendamment de la chronique épiscopale d'Hériger et d'Anselme, la liste épiscopale s'est conservée dans deux manuscrits, celui de la bibliothèque municipale de Valenciennes, n^o^ *166*, du XIe siècle, et celui de la Bibliothèque nationale, Paris, lat. *4208*. Dans ce dernier manuscrit, le catalogue avait été copié d'abord sur le fol. 56 r° puis sur le v^o^ du même feuillet. Il a été effacé sur le recto, dont l'écriture est ainsi en grande partie illisible. Le manuscrit de Valenciennes s'arrête à Reinard (1025-1038); il nous représente donc la tradition du catalogue à une date intermédiaire entre Hériger et Anselme; le manuscrit de Paris porte, de première main, Theodwin (1048-1075) successeur de Wazon.

Nous nous arrêtons à Waltcaudus (810-831), qui est le trente-cinquième de la liste.

Nomina episcoporum Tungrensis, Treiectensis et Leodicensis Ecclesiae :

	Maternus		Designatus	25	Johannes
	Navitus		Renatus		Amandus
	Marcellus	15	Sulpicius		Remaclus
	Metropolus		Quirillus		Theodardus
5	Severinus		Eucherius		Landbertus
	Florentinus		Falco	30	Hugbertus
	Martinus		Eucharius		Florebertus
	Maximinus	20	Domitianus		Fulcaricus
	Valentinus		Monulfus		Agilfridus
10	Servatius		Gundulfus		Gerbaldus
	Agricolus		Perpetuus		Waltcaudus
	Ursianus		Evergisus		

« A la fin de la translation de saint Servais, Jocundus (vers 1080) ajouta un catalogue épiscopal en vers d'abord, en prose ensuite, jusqu'à saint Hubert seulement. Ce sont les mêmes noms que ci-dessus (n°s 1-30). Cependant il a cru devoir insérer, avant saint Lambert, *Faremundus*, évêque intrus, qui occupa le siège pendant l'exil de Lambert. Le nom de l'évêque *Renatus* (n. 14) est déformé en *Resignatus*. Jocundus divise sa liste en deux parties, suivant que les évêques ont siégé à Tongres ou à Maëstricht. Selon lui c'est saint Servais qui aurait opéré le changement : aussi le place-t-il dans les deux séries. »

La liste s'ouvre par un évêque nommé *Maternus*, que la légende présente comme identique au troisième évêque de Trèves et comme ayant exercé le ministère apostolique dans la région, encore indivise, de Trèves, Cologne et Tongres. Il n'y a rien que de vraisemblable dans cette indivision; en 313-314, Materne portait le titre d'évêque de Cologne (voir ce nom), puisque à cette date Cologne avait un évêque distinct de l'évêque de Trèves. Dès lors Materne, évêque spécial de Tongres ou évêque de Cologne et de Tongres, est un contemporain de Constantin. Comme, d'autre part, nous verrons que saint Servais occupait déjà le siège de Tongres en 346, il faudrait, si le catalogue était sûr, admettre entre 314 et 346, dans une période de trente-deux années au maximum une succession de huit épiscopats; ce qui n'est pas acceptable.

Il faut donc comprimer cette liste et éliminer quelques noms; cette opération pourrait sembler arbitraire si nous ne pouvions rappeler l'exemple de la liste épiscopale de l'église d'Arles dans laquelle on a inséré les noms de trois docteurs, de saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme et en outre saint Martin de Tours; il est probable qu'on a fait de même pour notre présente liste.

Hériger mentionne les huit successeurs immédiats de saint Materne sur le siège de Tongres avant saint Servais et il avoue ne rien connaître sur leur vie : *Qui quorum vel imperatorum vel consulum claruerint temporibus, quosque vita singulorum habuerit exitus, quotque singuli annis amministraverint officium pontificatus, vel ubi quorumque tumulus, seu quantum quisque ampliaverit æcclesiae suae reditus, quia totius Galliæ ab Hunis facta non solum nostrae, sed aliarum æcclesiarum abolevit eversio, nec a nobis lectoris alicujus requi-*

[1] E. de Moreau, *op. cit.*, p. 463, note 2. — [2] *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. VII, p. 176, 191. — [3] L. van der Essen, *Etude critique et littéraire sur les vies des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, in-8°, Louvain, 1907, p. 162. — [4] Il va sans dire que nous n'avons pas à discuter, — elle échappe à toute discussion et c'est presque trop déjà de la rappeler — l'opinion légendaire qui fait remonter l'Église de Tongres-Maëstricht à Maternus, disciple de saint Pierre; cf. J. A. F. Kronenburg. *Neerlands Heiligen in vroeger eeuwen*, 1900.

rat exactio [1]. Historien exact et véridique, Hériger n'a pas inventé ces noms. Où donc les a-t-il trouvés, isolés de tout autre renseignement, sinon sur les diptyques de Notre-Dame de Tongres.

Parmi les huit évêques qui prennent place entre *Maternus* et *Servatius*, il s'en trouve trois qui portent des noms étrangers, ceux de saint Maximin, de saint Séverin, de saint Martin, respectivement évêques de Trèves, de Cologne et de Tours. Or, nous savons que les Églises inscrivaient parfois sur leurs diptyques, afin de faire prier pour eux, les noms d'évêques étrangers ou voisins qui leur avaient rendu des services. Ne peut-on pas supposer que l'Église de Tongres a imité cet exemple et que, sur ses diptyques du commencement du ve siècle, elle a inscrit les noms de deux évêques voisins récemment décédés à Trèves et à Cologne et celui du grand évêque des Gaules qui s'était rendu deux fois dans sa vie à Trèves et avait évangélisé les populations de ces contrées du Nord. Hériger aura copié le diptyque, sans en demander plus.

Parmi les successeurs de saint Servais avant saint Domitien nous rencontrons Agricolaus, Ursicitus, Designatus, Resignatus, Supplitius, Quirillus, Eucherius, Falco, Eucharius. On peut proposer de réunir en un seul Resignatus et Designatus qui le précède immédiatement, quoiqu'on puisse se demander si Resignatus n'est pas une déformation de Renatus. Les noms de Supplitius et d'Eucharius ne peuvent être maintenus; Supplitien ou Sulpicius est saint Sulpice de Bourges (624-644) qui eut pour disciple saint Remacle, et Hériger lui-même nous apprend que celui-ci conserva pour son maître une pieuse vénération et lui consacra dans le diocèse plusieurs églises [2]. Quant à Eucharius c'est un évêque d'Orléans qui, exilé par Charles-Martel, se retira d'abord à Cologne, puis au monastère de Saint-Trond où il mourut en 743 [3].

VII. Saint Servais. — Vers la fin du viie siècle ou le commencement du viiie, un auteur découpa dans l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours les chapitres iv et v du livre second, et il y joignit un long discours prêté par lui à saint Servais, dans le manuscrit de Paris, Bibl. nat. *12598*, du viiie siècle environ. Au ixe siècle, on vit paraître les *Gesta antiquiora* cités par Hériger de Lobbes au siècle suivant; c'est le même passage de Grégoire de Tours, augmenté du chapitre vi et d'un extrait du *De gloria confessorum*, le tout assemblé avec quelques phrases de rhétorique banale (ms. du séminaire de Namur, xie siècle). Viennent ensuite la vie fabuleuse publiée par Mabillon, où Servais nous est présenté comme un parent de Jésus-Christ, et enfin la notice que lui consacra Hériger dans les *Gesta episcoporum Leodiensium*, à la fin du xe siècle; celle-ci n'est qu'une compilation des deux précédentes. En somme, toutes ces vies se ramènent au texte de Grégoire de Tours plus ou moins agrémenté d'ornements littéraires où d'enjolivements fabuleux dans le goût du viiie ou xe siècle. Tillemont a sagement conclu en disant de saint Servais « que toutes les histoires qu'on en a ne valent rien du tout [4] »; car le texte de Grégoire de Tours, thème de tant de développements peu historiques, n'est lui-même qu'une légende.

Tout cela n'est qu'une vue d'ensemble qui gagnera sans doute a être reprise dans le détail.

Il y a eu une vie primitive, *Gesta antiquissima*, qui, au xe siècle, avait à peu près disparu et dont Hériger ne connut qu'un remaniement : *Gesta antiquiora* dont nous reparlerons. Dom Thierry Ruinart a eu connaissance et a signalé la vie primitive [5] que retrouva et publia Godefroid Kurth [6] en y joignant les variantes d'un manuscrit du xiie siècle [7] et celles de l'édition de Grégoire de Tours par Ruinart.

Le développement légendaire qui s'est accompli autour du personnage témoigne de l'importance du souvenir et du culte de saint Servais dans le pays de Basse-Meuse. Il est utile d'étudier sur des saints bien classés dans l'histoire, comme saint Servais, le travail de cette végétation légendaire; c'est ainsi qu'on obtient des termes de comparaison, indispensables pour apprécier des cas plus difficiles. C'est vraiment à Godefroid Kurth (voir ce nom) que revient tout l'honneur d'avoir dégagé la valeur historique de saint Servais, à qui il a consacré quatre études excellentes :

Deux biographies inédites de saint Servais, publiées avec une étude critique, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, 1881, t. i, p. 213-269 et tiré à part in-8°, Liége, 1881, 61 p.; *Nouvelles recherches sur saint Servais*, dans même *Bulletin*, 1883, t. iii, p. 33-64; *Le pseudo-Aravatius*, dans *Analecta bollandiana*, 1897, t. xvi, p. 164-172; *Le pseudo-Aravatius* (remaniement de l'article précédent) dans *Etudes franques*, in-8°, Paris, 1919, t. i, p. 140-159.

Le fait de l'emprunt à Grégoire de Tours n'est pas contestable, on pourrait dire que l'auteur se laisse surprendre en flagrant délit, car il néglige d'introduire le récit et débute par les mots eux-mêmes de Grégoire : *Multe enim hereses...* de même, un peu plus bas il copie aveuglément dans son texte : *Nunc vero ad superiora redeamus*, bien que lui-même n'ait rien dit précédemment. Le P. Ch. de Smedt combattit ces conclusions [8] et soutint, après Kœpke [9], que Grégoire de Tours avait eu sous les yeux une vie de saint Servais, soit le *Gesta antiquissima*, soit le *Gesta antiquiora*. Dans cette hypothèse, ce ne serait plus l'auteur de la *Vita* qui aurait copié l'*Historia Francorum*, ce serait Grégoire de Tours qui aurait copié la *Vita*. La réponse de G. Kurth fut assez convaincante [10] pour entraîner l'adhésion du P. de Smedt et des nouveaux éditeurs de Grégoire de Tours, W. Arndt et Br. Krusch [11]. La part de l'emprunteur se borne à un allongement du passage de Grégoire par une interminable scène d'adieux de saint Servais au peuple de Tongres; mais, en somme, il ne nous apprend rien de la naissance du saint ni de l'époque où il a vécu et, à défaut du témoignage rendu par Sulpice-Sévère et par d'autres écrivains, nous ignorerions tout de la belle conduite tenue par saint Servais au concile de Rimini [12].

[1] *Monum. Germ. hist.*, *Scriptores*, t. vii, p. 171. — [2] Id., *ibid.*, t. vii, p. 181. — [3] *Acta sanct.*, febr. t. iii, p. 220; cf. S. Balau, *Etude critique sur les sources de l'histoire du pays de Liége*, dans *Mémoires des savants étrangers publiés par l'Académie de Belgique*, 1903, t. lxi, p. 17-18. — [4] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. viii, p. 769. — [5] Grégoire de Tours, *Opera omnia*, in-fol., Parisiis, 1699, col. 52 : *Occurrit mihi inter alios codices Corbeienses, qui in nostram sancti Germani bibliothecam advecti sunt, unus merovingico charactere partim romano ab annis saltem 900 conscriptus in quo tota hæc Gregorii narratio et quidem paullo prolixior continetur sub sancti Servatii titulo* (note de Dom Ruinart). — [6] Bibl. nat., lat. *12598*, olim *Sangerm. 671*, du viiie siècle, venu de Corbie; ce manuscrit contient dix-huit vies de saints dont la plus récente est une *Vita Lamberti* qui fait suite à la *Vita Servatii*. L'édition de G. Kurth se trouve dans *Deux biographies inédites de saint Servais*, dans *Bulletin de la société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, 1881, t i, p. 252 sq. Le même texte a été reproduit par le P. Ch. de Smedt, *S. Servatii Tungrensis episcopi vitæ antiquiores tres*, dans *Analecta bollandiana*, 1882, t. i, p. 89 sq. — [7] British Museum, ms. Harley *624*. — [8] Ch. de Smedt, dans *Anal. boll.*, 1882, t. i, p. 87. — [9] Kœpke, dans *Monum. Germ. hist.*, *Scriptores*, t. vii, p. 413, note; t. xii, p. 85. — [10] *Nouvelles recherches*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, t. iii, p. 85. — [11] *Monum. Germ. hist.*, *Scriptores rerum merovingicarum*, t. i, p. 66, 790; t. iii, p. 84. — [12] Sulpice-Sévère, *Hist. sacra*, l. II, c. xliv.

Si peu qu'il subsiste de la première biographie, il faut cependant en éliminer une partie.

Une première remarque qui s'impose c'est que vers la fin du VIIe siècle, cent ans après la disparition de Grégoire de Tours, on ne savait rien de plus sur saint Servais que ce que Grégoire avait inséré dans son *Historia Francorum*, et comme c'était assez maigre on ne trouvait rien de mieux à faire que d'y ajouter un discours. Si une vie ancienne et à peu près contemporaine du saint avait existé, il semble peu probable qu'elle eût disparu à jamais entre la fin du VIe et la fin du VIIe siècle; d'où on est conduit à conclure que les renseignements conservés par saint Grégoire de Tours sont les plus anciens que nous possédions sur saint Servais.

Grégoire n'ayant pas à sa disposition une vie ancienne qui n'existait pas, doit avoir tiré ce qu'il a su de la tradition orale; on a même pu supposer qu'en l'espèce cette tradition orale était représentée par Venance Fortunat? Quoi qu'il en soit, la nature de cette source suffit à nous mettre en garde contre les renseignements qui en dérivent. Le caractère de ceux-ci achèvera de former notre conviction. Grégoire de Tours rapporte que saint Servais fit un voyage à Rome, et qu'il y fut averti dans une vision que les Huns dévasteraient la Gaule, en détruiraient toutes les églises à l'exception de Saint-Étienne de Metz, mais que le saint obtiendrait la grâce de mourir avant d'avoir été témoin de la dévastation de son diocèse. Or saint Servais était évêque en 344, il n'a pu vivre jusqu'à la veille de l'invasion d'Attila en 451. Dès lors, pour résoudre la question, Hadrien de Valois imagina, au XVIIe siècle, une opération dont il ne faut pas abuser; il coupa le patron de Maëstricht en deux personnages dont l'un s'appellerait Servatius et l'autre Aravatius. Ce faisant, il ne doutait pas d'avoir acquis des droits exceptionnels à la reconnaissance des fidèles de Tongres, de Maëstricht et de Liége, à qui il faisait présent d'un saint et d'un évêque : *Habebunt mihi gratiam, ut spero, Tungrenses, Trajectenses Mosani ac Leodienses, quod pro uno duos ipsis beatos episcopos et sua utrique gesta separata paucis asseruerim atque unum de primis Tungrensis ecclesiae antistibus primus omnium e tenebris vetustatis ac oblivionis eruerim* [1]. Cela parut si ingénieux qu'on se rangea à cette opinion; non seulement le P. Lecointe et dom Ruinart, mais, de nos jours, Rettberg [2] et Longnon [3], Arndt [4], Krusch [5], Hauck [6] et le P. Poncelet [7] qui déclare la distinction de Servatius et Aravatius « nettement établie et sérieusement prouvée ».

Saint Servais, premier titulaire de l'évêché de Tongres, au IVe siècle, nous apparaît en pleine lumière historique. Du vivant de l'évêque Materne de Cologne, ou bien à son décès, ce diocèse, qui comprenait toute la Germanie inférieure, fut démembré et Tongres devint la résidence d'un nouvel évêque. Le diocèse de Tongres coïncidait, au point de vue territorial, avec la *civitas Tungrorum* comprenant toute la Belgique orientale jusqu'à la Semois inférieure avec des parties considérables des provinces limitrophes, c'est-à-dire du Brabant septentrional, du Limbourg hollandais, de la Prusse rhénane et du grand-duché de Luxembourg.

Servatius occupait le siège nouvellement fondé dès 344 ou 345. On sait qu'en 343 se tint un concile célèbre à Sardique et Σαρβάτιος est au nombre des trente-quatre évêques gaulois qui prirent parti pour saint Athanase d'Alexandrie; son nom est le vingt-neuvième de la liste [8]. Ces adhésions doivent être placées en 344, car saint Athanase dit que les signatures recueillies pour la sentence du concile décidèrent l'empereur Constance à le rappeler à Alexandrie. La lettre impériale de rappel est de l'été 345. Nous avons parlé du concile de Cologne, du 12 mai 346 (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2180) dont l'authenticité des actes est contestée. Quelque parti qu'on adopte à ce sujet, les noms des évêques signataires et la mention de leurs sièges ont droit à toute notre attention. D'une confrontation des noms des évêques présents à Cologne avec les noms cités par saint Athanase, il ressort une alternance régulière d'où il résulte que la liste de Cologne a été extraite de la liste de Sardique si elle n'a pas servi à sa confection. L. Duchesne en conclut que la liste des évêques qui ont signé la lettre encyclique du concile de Sardique, liste publiée par saint Athanase, et le protocole de Cologne ont puisé à une source commune qui serait la liste originale des adhésions au concile de Sardique. Au treizième rang de la liste de Cologne figure : *Servatius Tungrorum episcopus*.

En 350, l'usurpateur Magnence chargea les évêques Servatius, Maximus et deux fonctionnaires de faire une démarche en son nom auprès de l'empereur Constance; ils se rendirent donc à Édesse en passant par Alexandrie où Σάρβατιος rendit visite à saint Athanase [9].

En 359-360, nous retrouvons *Servatius Tungrensis episcopus* au concile de Rimini, en compagnie de Phœbade, évêque d'Agen, et tous deux s'y montrent d'énergiques défenseurs de l'orthodoxie contre l'arianisme. Aussi longtemps qu'il fut question d'exil et de mort, Servatius fut inébranlable, il comprenait à merveille qu'il ne pouvait rien accorder; mais les ariens réussirent à lui faire signer une formule qui semblait orthodoxe et avait un sens hérétique [10]. Cette duperie, quand il l'eut comprise, l'indigna et ne fit qu'ajouter à son zèle anti-arien dès qu'il fut de retour dans son diocèse. C'est tout ce que l'histoire générale sait de cet évêque et c'est beaucoup en comparaison de tant d'autres dont les actions et le nom même sont oubliés. Cette histoire, racontée de façon épisodique dans des ouvrages qui ne se lisaient guère à Tongres, fut de très bonne heure oubliée dans le diocèse, à supposer qu'elle y ait été connue.

Grégoire de Tours, si curieux de tout ce qui se disait du passé chrétien et qui, comme nous le savons, entendit parler de l'évêque de Tongres avec les enjolivements de la légende, nous rapporte du moins ce fait que vers la fin de sa vie, ce qui peut correspondre au pontificat de saint Damase (366-384), saint Servais entreprit le voyage de Rome, vint prier *ad limina apostolorum*, le cœur plein d'appréhensions sur l'avenir de son Église. Plus ou moins rassuré, il regagna Tongres. C'est peut-être alors qu'il fit construire dans l'*oppidum* de Tongres et dans le *castrum* de Maëstricht deux oratoires dédiés à la très sainte Vierge. Vers la fin du IVe siècle, Servatius s'était rendu à Maëstricht où il mourut et fut enterré dans le cimetière qui longeait la grande route allant de Tongres à Cologne.

Tout cela eût semblé un peu trop prosaïque; à Tongres on se mit alors et surtout plus tard à fabriquer une légende d'après laquelle le vieil évêque avait eu le pressentiment des malheurs imminents qui

[1] *Rerum Francicarum*, t. II, préface non paginée. — [2] *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 204 sq. — [3] A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, in-8, Paris, 1877, p. 386, 387. — [4] *Monumenta Germaniae historica, Script. rer. merov.*, t. I, p. 66, n. 6. — [5] *Ibid.*, t. I, p. 790, note 1; t. III, p. 83-91 : *Vita Servatii vel potius Aravatii episcopi Tungrensis.* — [6] *Kirchengeschichté Deutschlands*, 2e édit., 1904, t. I, p. 34, note. — [7] *Anal. boll.*, 1897, t. XVI, p. 85. — [8] S. Athanase, *Apologia contra arianos*, c. L, *P. G.*, t. XV, col. 337. — [9] S. Athanase, *Apologia ad Constantium*, c. IX, *P. G.*, t. XV, col. 605. — [10] Sulpice-Sévère, *Chronicon*, l. II, c. XLIV.

menaçaient son diocèse. Il ne s'agissait de rien moins que de l'invasion des Huns. Servatius ne trouva rien de plus efficace que d'entreprendre le pèlerinage de Rome où ses prières n'obtinrent autre chose qu'une promesse divine de n'être pas témoin de l'invasion. De retour à Tongres, il fit ses adieux à son peuple et s'en alla à Maëstricht où il mourut presque aussitôt et fut enterré près du pont. La neige ne recouvrait jamais son tombeau sur lequel un de ses successeurs, saint Monulphe, éleva une basilique, *templum magnum*.

La réalité différait quelque peu. Servatius était mort vers l'an 400 et, après l'invasion vandale de 406, les chrétiens survivants avaient élevé sur sa tombe une construction en bois que remplaça, dans la seconde moitié du VIe siècle, la basilique élevée par Monulphe.

Lorsque, vers la fin du VIIe siècle ou le début du VIIIe, on voulut en savoir plus sur Servatius, on constata l'absence de toute *Vita*, ce qui n'était pas fait pour embarrasser les gens de ce temps-là. Un quidam s'avisa, nous l'avons vu, de composer cette *Vita* avec deux chapitres de l'*Historia Francorum* qu'il embellit d'une amplification pour le départ de Tongres, et l'on eut les *Gesta antiquissima*. Entre le VIIIe et le Xe siècle, un Maëstrichois, lecteur de Grégoire de Tours, compléta le récit par l'addition d'un passage du *De gloria confessorum*, ch. LXXI, et la plus grande partie de l'épitaphe qui se lisait sur la tombe; il y mit quelques liaisons et cela devint les *Gesta antiquiora* [1] qu'Hériger eut entre les mains vers la fin du Xe siècle.

Cette seconde vie de saint Servais fut composée assez longtemps avant la fin du Xe siècle, puisque Hériger, écrivant sa *Chronique* vers 980, lui attribuait déjà une certaine antiquité. Godefroid Kurth la rapporte au règne de Charlemagne et la rattache « à ce groupe de remaniements appartenant à une époque où le goût littéraire renaissant ne pouvait plus se contenter des barbares écrits des deux siècles précédents. » Composée à Maëstricht, elle fut probablement l'œuvre d'un chanoine de Saint-Servais. Son travail consiste uniquement dans la reproduction de la vie primitive, avec des additions de provenance diverse, agencées de manière à présenter l'apparence d'un tout complet, indépendant et original. En effet, les *Gesta antiquiora* se décomposent en divers morceaux dont voici l'énumération :

1° La vie primitive, extraite des chapitres IV et V du livre II de l'*Historia Francorum*, non plus découpés brutalement comme dans les *Gesta antiquissima*, mais ornés au début d'une phrase destinée à introduire le récit de Grégoire de Tours.

2° Un assez long passage faisant l'éloge du saint et n'étant, comme G. Kurth en a donné la preuve, qu'un centon où sa critique ingénieuse a retrouvé les hexamètres de l'épitaphe de saint Servais mêlés à des extraits de l'office des confesseurs pontifes [2].

3° Tout le chapitre VI du livre II de Grégoire de Tours, racontant les dévastations auxquelles se livrèrent les Huns, la destruction de Metz, la préservation miraculeuse de l'église Saint-Étienne et la vision qui avait annoncé ces événements.

4° Tout le chapitre LXXII du *Gloria confessorum* où l'évêque de Tours raconte les miracles opérés sur la tombe de saint Servais et la translation de ses restes par saint Monulphe.

5° Des considérations morales et religieuses, lieux communs hagiographiques, terminés par ces mots : *Dei et Salvatoris nostri qui regnat cum Patre...*

On comprend déjà que cette biographie n'est, au point de vue historique, que l'utilisation des deux passages de Grégoire de Tours. Le compilateur a eu, du moins, le mérite de ne recourir qu'aux sources écrites et de repousser le merveilleux et les récits populaires.

Les *Gesta antiquissima* pas plus que les *Gesta antiquiora* ne pouvaient satisfaire les pèlerins qui se rendaient en visite à la tombe sainte de Maëstricht; pour contenter leur dévotion on composa à leur usage une *Vita*, perdue aujourd'hui, mais dont l'existence est attestée, pour le dernier quart du IXe siècle, par Berthaire de Verdun : *Legitur vero in Vita sancti Servatii episcopi, ubi de Agripinensis Ecclesiae archiepiscopi depositione res agitur, quod interfuisset Sanctinus urbis Clavorum episcopus* [3]. Cet écrit a été connu également par Hériger.

La *Vita* mentionnée par Berthaire donna naissance à un développement légendaire désordonné et véritablement fabuleux et bien digne pour cette raison d'avoir exercé une réelle importance sur la littérature allemande. Ce sont les *Gesta sancti Servatii*, composés probablement entre 1087 et 1106, retravaillés à deux reprises, vers 1165 et au XIIIe siècle, qui nous donnent sous la collaboration de Jocundus, d'Henri de Veldeke et d'un anonyme allemand le dernier état d'un récit primitivement historique et devenu à peu près méconnaissable. « A en croire ces fables, saint Servais n'aurait été rien moins qu'un parent de Notre-Seigneur lui-même, conduit à Tongres par un ange et préposé miraculeusement au siège épiscopal. Ces légendes, transmises de bouche en bouche et ornées de détails merveilleux et extraordinaires, modifièrent d'abord le récit de Grégoire de Tours dans ce sens que les désastres prévus par saint Servais furent représentés comme devant frapper non pas tout le nord de la Gaule, mais la ville épiscopale de Tongres en particulier. Dès lors, s'est-on demandé, pourquoi cette destruction afflige-t-elle la seule ville de Tongres? En punition de ses crimes, répond la légende. C'est le châtiment infligé par Dieu à la ville coupable et le « Fléau de Dieu » se fera l'instrument de la vengeance du ciel.

« L'épisode du départ de saint Servais revêt une forme absolument tragique. C'est une scène de désolation et d'horreur. Toute la population est là aux pieds de l'évêque le suppliant de rester. Mais le saint évêque demeure inébranlable dans sa résolution; il reproche aux Tongrois leur obstination : *quoties volui... tu noluisti*. Il abandonne son troupeau à la malédiction divine malgré les pleurs et les lamentations, combien déchirantes, de ses ouailles.

« La dévastation de la ville de Tongres nous est racontée avec force détails. Cette ville prévaricatrice, cette seconde Sodome, abandonnée par son pasteur, frappée de malédiction divine, fut détruite de fond en comble, tandis que sa voisine Maëstricht resta absolument intacte. En punition de ses forfaits la ville de Tongres devint une « Babylone nouvelle », délaissée non seulement par la mer (?), mais aussi par les humains! L'église Notre-Dame est devenue un « monceau de ruines »; saint Monulphe ne peut parvenir à la rebâtir; elle ne sera relevée de ses ruines qu'au IXe siècle et ce, grâce à l'intervention d'Ogier le Danois.

« Toutes ces légendes ont été créées par l'esprit populaire sous l'empire d'une double préoccupation : expliquer la présence du tombeau de saint Servais à

[1] Il existe trois éditions des *Gesta antiquissima* et des *Gesta antiquiora* : G. Kurth, Liége, 1881, C. de Smedt, Bruxelles, 1882; B. Krusch, Hanovre, 1896. — [2] Ici le compilateur se trahit. Reprenant, après cette digression la dernière phrase de l'épisode de saint Servais, il s'oublie jusqu'à laisser son auteur parler à la première personne et faire allusion à ses autres ouvrages : *Cujus beatum corpus post multorum spatio temporum translatum fuisse Deo revelante, in libro miraculorum ejus scripsimus.* — [3] *Monum. Germ. histor. Scriptores*, t. IV, p. 40.

Maëstricht et l'importance très grande qu'acquit au VIe siècle l'église Saint-Servais en cette ville. Le saint, avons-nous dit, mourut à Maëstricht. Son tombeau y devint immédiatement l'objet d'un culte, et son oratoire était dès la seconde moitié du VIe siècle, sous l'épiscopat de saint Monulphe, un édifice dont l'importance et la splendeur éclipsaient les anciennes églises de cette contrée. Pour expliquer le fait de la prépondérance qu'acquit au VIe siècle l'église Saint-Servais — fait qui trouve une explication adéquate dans le culte du saint et la vénération de ses reliques — les légendes ont édifié tout cet échafaudage d'inventions développées à l'envi par les biographes postérieurs, principalement par l'ineffable Jocundus et par son digne émule Jean d'Outremeuse.

« Est-il besoin de le dire : le prétendu abandon quatre fois séculaire de l'église et de la ville de Tongres est une fable inepte. Il en est de même de la prétendue translation du siège épiscopal de Tongres à Maëstricht par saint Servais. Tout ce que nous savons de la fin de sa carrière épiscopale c'est que, sentant sa mort prochaine, il se rend à Maëstricht où il meurt peu après son arrivée. L'évêque semble avoir voulu faire ses adieux aux deux principales communautés chrétiennes de son diocèse, celles de Tongres et de Maëstricht. La légende seule affirme, cinq siècles après les événements, que le saint abandonna sa ville épiscopale, la délaissant à son triste sort et se fixa définitivement à Maëstricht. Quant aux successeurs de saint Servais, il est permis de croire, comme nous l'avons déjà dit, qu'après la dévastation de 406, Maëstricht devint leur résidence ordinaire. Toutefois, les textes ne permettent pas de pousser trop loin cette conclusion. L'évêque d'un aussi vaste diocèse avait plusieurs lieux de résidence. Admettons même que les successeurs de saint Servais aient résidé plus habituellement à Maëstricht. Cette ville était plus florissante que celle de Tongres et le fait de la construction par Monulphe, dans la seconde moitié du VIe siècle, d'un édifice considérable sur le tombeau de saint Servais devait engager les évêques à se trouver de préférence à Maëstricht aux grandes fêtes de l'année. Cela n'empêche point toutefois qu'ils aient également résidé à Tongres, de même que plus tard ils séjournèrent à Liége, ville qui devint leur résidence définitive. Peu importe donc de savoir si les évêques ont pu prendre à certaine époque (VIe-VIIe siècle) en raison d'une résidence plus ou moins habituelle la dénomination d'évêques de Maëstricht. Le point essentiel est que cette dénomination n'a certainement pas prévalu. A partir du moment où les évêques choisissent Liége comme lieu de leur résidence définitive, ils ne reçoivent plus jamais le titre d'évêque de Maëstricht, mais prennent invariablement celui d'évêque du diocèse de Tongres, d'évêque de Tongres et Liége. Cela montre, de toute évidence, le sens véritable qu'il faut attacher à la dénomination d'évêque de Maëstricht dont on a pu se servir pendant quelque temps. Ce titre pouvait s'appliquer au domicile des évêques, mais non à leur diocèse. [Le *quod et Traiecto* de la signature de l'évêque Domitien n'y contredit pas absolument].

« Tel est l'aspect de la question : il n'y a jamais eu translation du siège épiscopal à Maëstricht; un [domicile] épiscopal [honoré d'un séjour assez prolongé pour qu'on y vît une résidence] a existé à Maëstricht, mais le diocèse de Maëstricht n'a jamais existé. Au Xe comme au IVe siècle, on ne rencontre que le diocèse de Tongres [1]. »

Cette digression nécessaire, amenée par le dernier écrit du cycle littéraire de saint Servais, nous laisse revenir à notre sujet pour conclure que du IVe au XIIIe siècle, le résidu historique n'a cessé de se modifier et de s'amplifier en production légendaire transformant un saint, qui semblait s'y prêter assez peu, en personnage épique et même passablement fabuleux.

Nonobstant cette tendance, la tradition conserva un unique Servatius et dédaigna l'Aravatius de l'*Historia Francorum*. Cela est d'autant plus remarquable que si Aravatius avait existé, c'est lui qui aurait dû absorber Servatius, puisque c'est son tombeau qu'on possédait à Maëstricht au dire de Grégoire. Le fait que la tradition n'a cessé d'ignorer Aravatius et d'honorer le seul Servatius constitue pour les partisans de la solution introduite par Hadrien de Valois une difficulté insurmontable. Ajoutons-y le témoignage concordant des diptyques de Tongres et des martyrologes qui accueillent Servatius et ignorent Aravatius. Ajoutons-y encore ce fait que saint Wandrille, exilé à Maëstricht par Charles-Martel, emporta en Normandie, lorsqu'il fut rappelé par Pépin le Bref en 742, les reliques de saint Servais, pour lesquelles il construisit une église où se firent des miracles [1]. C'est donc Servatius et non Aravatius qu'il a connu. Paul Diacre [2], en 784, ne connaît, lui-aussi, que saint Servais; enfin Einhard devient abbé de Saint-Servais [3]. Ce n'est pas tout; Henri l'Oiseleur introduit le culte de saint Servais à Quedlinburg [4] et Henri III fait bâtir une église à Goslar [5] pour abriter le chef de saint Servais; ils n'en connaissent pas d'autre.

Devant cette unanimité du culte rendu à Servatius et de l'ignorance à l'égard d'Aravatius, on ne peut qu'admirer comment l'ingénieuse exploitation d'une leçon fautive de Grégoire de Tours a pu donner naissance à un évêque et comment l'humeur moutonnière des érudits l'a maintenu, contre toute critique, en paradis. L'explication présentée par Hadrien de Valois n'est pas soutenable parce qu'elle est démentie par les faits et, qu'en outre, elle ne repose pas sur une véritable tradition. Celle qu'exploite Grégoire de Tours est une tradition orale pour la bonne raison qu'au temps de Grégoire il n'y avait pas d'autre source sur Servais.

Mais on pourra se demander comment une tradition orale du pays de la Basse Meuse est allée jusqu'aux rives de la Loire, car c'est elle qui est allée vers Grégoire puisque lui-même n'est jamais venu dans les parages de Tongres ou de Maëstricht; au cours de ses voyages, il n'a pas dépassé Coblence. Dès lors, ce que Grégoire sait et ce qu'il nous apprend de saint Servais, il a dû l'apprendre de quelqu'un qui venait de Tongres ou qui avait passé quelque temps dans ce pays. Celui-là s'est mis à conter ce qu'il savait de Servatius, nom inconnu dans le centre de la Gaule où les inscriptions ne nous le font pas lire une seule fois, et si pas absolument inconnu, certainement peu répandu, assez peu pour expliquer comment Grégoire a pu estropier un nom propre qu'il ne connaissait guère. De *sanctus Servatius* il a retenu *sanctus Ervatius* par un accident des plus ordinaires à la prononciation : l'aphérèse; et c'est ainsi que par la grâce et la collaboration d'un évêque, auvergnat de naissance, et de ses copistes *sanctus Servatius* est devenu dans le *De gloria confessorum*, c. LXXII : *Arvatius*, *Arvacius* et *Aravatius* et dans l'*Historia Francorum*, l. II, *Aravatius* et *Eravatius*.

Grégoire s'est laissé induire en erreur encore une

[1] *Gesta abbatum Fontanellensium*, c. XIII. — [2] *Gesta episcoporum Mettensium*, dans *Mon. Germ. hist.*, t. II, p. 262. — [3] Einhard, *Translatio sanctorum Marcellini et Petri*, IX, 81, dans Einhard, *Œuvres*, trad. Teulet, t. II, p. 348-350. — [4] *Gesta S. Servatii*, dans F. Wilhelm, *Sanctus Servatius*, in-8°, München, 1910, p. 90. — [5] Id., *ibid.*, p. 98.

fois lorsqu'il a parlé des Huns qui ont détruit Tongres. Les Huns (voir ce nom) n'ont jamais passé à Tongres. Quand ils pénétrèrent en Gaule, un de leurs deux corps d'armée franchit le Rhin aux environs de Mayence et opéra sa jonction avec l'autre corps marchant de Strasbourg sur Metz, prenant alors pour point de direction le sud de la Gaule. Vaincus à Mauriac, ils reculèrent en désordre vers la Pannonie. Dans leur marche offensive comme dans leur retraite ils n'ont rien eu à voir avec Tongres. Ce fut la terrible invasion des Vandales, en 406, qui ruina la ville, bien que son nom ne soit pas mentionné dans la lettre CXXIII de saint Jérôme à Ageruchia; mais l'itinéraire suivi par ces barbares allant de Cologne à Reims et suivant la chaussée passant à Tongres explique assez le sort infligé à la ville épiscopale de saint Servais. L'archéologie confirme cette déduction par le fait que dans les ruines d'un grand nombre de *villas* de la *civitas* de Tongres, la série des monnaies s'arrête au règne de Théodose le Grand († 395) ou à celui de ses fils.

Ainsi s'évanouissent les deux arguments apportés par Hadrien de Valois. L'*Aravatius* de Grégoire de Tours est tout simplement le Servatius de saint Athanase et de Sulpice-Sévère; quant aux Huns destructeurs de Tongres en 451 ce sont les Vandales de 406; et c'est de ceux-ci que saint Servais appréhendait la venue et les violences, au dire de la légende. Plus tard, la tradition locale dont l'écho est parvenu à Grégoire de Tours mit les Huns à la place des Vandales, en conformité de la loi qui régit le développement de tous les récits épiques, mais elle garda soigneusement le nom de Servatius et lorsqu'elle trouva dans les récits de Grégoire de Tours ce nom altéré en Arvatius, elle le corrigea tacitement dès la fin du VIIe siècle ou tout au moins dès le commencement du VIIIe siècle.

Les *Gesta antiquiora* contiennent un passage qui ne semblait être qu'une amplification de remplissage et où G. Kurth a discerné des phrases métriques qui lui ont paru provenir d'une épitaphe actuellement perdue et mise à contribution par l'hagiographie

HOC PAVSANT MEMBRA CLARI DOCTORIS IN ANTRO
SPIRITVS AETHEREAM COELI CONCESSIT IN AVLAM
CORPVS HONORIFICE SARCOPHAGO POSITVM
VIR MAGNUS VITAE MERITIS SVMMVSQVE SACERDOS
NVNC MIRIS DOMINI DECORAVIT GRATIA DONIS
VIVAX ECCLESIAE CVSTOS PIETATIS AMATOR
ANGELICO VVLTV SPLENDEBAT FVLGIDVS AVCTOR
RELLICTIS TERRIS ASCENDIT CVLMINA COELI

Cette heureuse trouvaille a obtenu l'assentiment de J.-B. De Rossi [1] : « La découverte de l'épitaphe métrique dans le texte de la légende est incontestable » et celui de L. Duchesne [2] : « Cette épitaphe aurait été composée par Fortunat, à la demande de l'évêque Monulfe. Si les conjectures de M. Kurth sont fondées, et elles semblent bien l'être, il aurait ainsi retrouvé la plus ancienne inscription chrétienne de la Belgique. »

Bibl. — *Abrégé de la vie de saint Servais, extrait de l'ample légende mise depuis peu en lumière*, in-12, Maëstricht, 1663. — S. Balau, *Les sources de l'histoire de Liége au Moyen Age*, dans *Mémoires couronnés par l'Académie royale de Belgique*, série in-4°, 1903, t. LXI, p. 18-19, 29-33, 55-56, 312-320. — *Bibliotheca hagiographica latina*, 1901, n. 1103-1106, 1382. — Adr. Bouwens, *Cort begryp des levens van den H Servatius, eersten bischop ende patroon van Maëstricht*, in-4°, Maëstricht, 1662. — L. Campion, *Saint Servatius, évêque de Tongres, patron de Saint-Servan*, dans *Annales de Bretagne*, 1904, t. XIX, p. 321-363, 565-600, in-8°, Rennes, 1904; cf. *Anal. boll.*, t. XXIV, p. 510-512. — P. Doppler, *Korte levensbeschrijving der hl. Servatius und Hubertus, bischoppen van Maëstricht uitgeg. naar en middel-nederlandsch handschrift uit de XVe eeuw*, dans *Publications de la Société d'hist. et d'archéol. dans le Limbourg*, 1902, t. XXXVIII, p. 171-183. — L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I, *prov. du Sud-Est*, 2e édit., 1907, p. 361-365; t. III, *prov. du Nord et de l'Est*, 1915, p. 188-189. — J.-L. Dusart, *Abrégé de la vie de saint Servais, évêque de Tongres et patron contre la fièvre et les maladies épidémiques*, in-12, Liége, 1772. — J.-A. Fabricius, *Bibl. med. aevi*, 1746, t. VI, p. 452; 2e édit., p. 162. — G. Franquinet, *S. Servatius-legenden*, dans *Dietsche War.*, 1860, t. V, p. 370. — J. Gajewski, *Patron stolecznego Miasta Rusi, Lwowa, w osobliwosci enoty, obrony i opieki szczegohny, S. Serwacy, Biskup Tungru i Trajektu...*, in-4°, Luowie, 1759. — O. Greifeld, *Servatius eine oberdeutsche legende des XII Jahrh.*, in-8°, Berlin, 1887. — J. Habets, *De legende van het leven en de wonderweken van den H. Servatius bisschop van Maastricht*, dans *Publications de la Soc. archéol. du Limbourg*, 1882, t. XIX, p. 3-84. — J. van Hamerstede, *Den H. Servaes, eerste opziender der gemeynte Christi tot Maëstricht, ontmaskert, hervormt ende in zijne eygene gedaente verthoont*, in-8°, Utrecht, 1667. — J. Helin, *La vie de monsieur sainct Servais, evesque et patron de Maestrehet, homme de très grande saincteté, recueillie de plusieurs autheurs avec grande fidélité*, in-4°, Liége, 1609, 1612, 1621, 1625. — G. Henschen, *Commentarius*, dans *Acta sanct.*, 1680, mai, t. III, p. 209-230; t. VII, p. 764; août, t. IV, p. 40. — J. Ghesquière, *Acta sanctorum Belgii*, t. I (1783), p. 178-220, 651. — Hériger, *Acta sancti Servatii*, édités par Chapeaville, *Gesta pontificum Tungrensium*, t. I, p. 28-45. — B. Heymbachius, *Servatius Octavianus sive Tungrensis, drama sacrum exhibens s. Servatii Tungros adventum, ejus ibidem vitam et inde discessum Mosae Trajectum*, in-4°, Mosae-Trajecti, 1649; *Silvae Servatianae seu diversi lusus poetici de vita S. Servatii, primi Trajectensium ad Mosam episcopi... praemissa synopsis vitae ejusdem... prosa conscripta*, in-4°, Lovanii, 1650. — *Histoire littéraire de la France*, 1733, t. I, p. 242-245; t. IV, p. 196; t. VI, p. 548. — Hadel, Junius, *Apologia contra Barthol. Fisen*, in-4°, Leodii, 1649. — A. Kempeneers, *Hendrik van Veldeke en de bron van zijn Servatius*, Leuven, 1913. — *Kort begryp van het leven van den H. Servatius, bischop van Tongern en Maëstricht, patroon van de parochiaele kerk van Wemmel*, in-12, Brussel, s. d. — Kœpke, dans *Monumenta Germaniae historica; Scriptores*, t. VII, p. 143 sq.; t. XII, p. 85 sq. — G. Kurth, *Deux biographies inédites de saint Servais*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, 1881, t. I, p. 213-269; tirage à part : *Deux biogr... publiées avec une étude critique*, in-8°, Liége, 1881; *Nouvelles recherches sur saint Servais*, dans même revue, 1883, t. III, p. 33-64 et tiré à part, 1884; *Le pseudo Aravatius*, dans *Analecta bollandiana*, 1897, t. XVI, p. 164-172; article remanié avec le même titre, dans *Etudes franques*, in-8°, Paris, 1919, t. I, p. 139-167. — Br. Krusch, *Vita Servatii vel potius Aravatii episcopi Tungrensis*, dans *Monum. German. historica; Scriptores rerum merovingicarum*, t. III, p. 83. — J. Leurenius, *Vita sancti Servatii, episcopi Trajectensis, cum officio*, in-12, Coloniæ, 1649. — G. Monchamp, *Pour l'authenticité des actes du concile de Cologne de 346*, dans *Bulletin de l'Acad. roy. de Belgique*, 1902, p. 245-288; *Deux réunions conciliaires en Gaule en 346*, dans même *Bulletin*, 1905, p. 638-658; *La genèse du catalogue athanasien des XXXIV évêques de la Gaule qui ont adhéré au décret du concile de Sardique*, dans *Leodium*, 5e année, p. 138-144. — Pagi, *Crit. Ann. Baronii*,

[1] *Lettre de M. De Rossi à M. Kurth*, San Marcello Pistoiese, 28 juillet 1884. — [2] *Bulletin critique*, 1884, t. V, p. 354.

1689, ad ann. 407, n. 20-22. — J. Paquay, *La consécration de l'église de Tongres*, dans *Bull. de la Soc. d'art et d'hist. du dioc. de Liége*, 1902, t. XIII, p. 475-530; *Les origines chrétiennes dans le diocèse de Tongres*, dans *Bull. de la Soc. scient. et littér. du Limbourg*, 1909, t. XXVII, p. 1-166; *Servais*, dans *Biographie nationale de Belgique*, Bruxelles, t. XXII, col. 289-296; *Les prétendues tendances politiques des Vies des premiers évêques de Tongres*, in-8°, Louvain, 1913. — Paquot, *Hist. litt. Pays-Bas*, 1764, t. III, p. 293-296; 2e édit., t. I, p. 294. — A. Prost, *Saint Servais, examen d'une correction introduite à son sujet dans les dernières éditions de Grégoire de Tours*, dans *Mémoires de la Société des antiq. de France*, 1889-1890, Ve série, t. X, p. 183-294; tiré à part, in-8°, Nogent-le-Rotrou, 1890. — P. F. X. de Ram, *Notice sur saint Servais, premier évêque de Tongres, suivie de remarques sur le prétendu concile de Cologne de l'an 346 et sur l'histoire de l'évêque Euphratas*, in-12, Louvain, 1829; in-12, Bruxelles, 1847; le même, *Retour de la châsse de saint Servais à Maëstricht, d'après une chronique manuscrite flamande*, dans *Bull. Ann. acad. archéol. Belgique*, 1861, t. XVIII, p. 103-104. — Rasneur, *Le concile de Cologne de 346*, dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 1903, t. LXXII, p. 27-60. — Ruelens, *Légende de saint Servais*, cf. *Publicat. Soc. arch. du Limbourg*, 1877, t. XIV, p. 465-467. — A. Schæpkens, *Notes sur les différentes figures de saint Servais*, dans *Publicat. soc. arch. Limbourg*, 1846, t. III, p. 273-279, *Iconographie de saint Servais, évêque et patron de Maëstricht*, in-8°. 1846. — Al. Schæpkens, *Histoire de la châsse de saint Servais, évêque de Tongres et de Maëstricht*, dans *Messager des sciences historiques de Belgique*, 1849, p. 133-179, in-8°, Gand, 1849. — *D. Servatii Tungrensium Trajectensiumque episcopi electio, protectio, gloria*, in-4°, Brugis, 1630. — R. F. W. Sluse, *De sancto Servatio episcopo Tungrensi ejus nominis unico, adversus nuperum de sancto Arvatio vel duobus Servatiis commentum dissertatio historica*, in-8°, Leodii, 1684. — Ch. de Smedt, *Sancti Servatii Tungrensis episcopi, vitae antiquiores tres*, dans *Anal. boll.*, 1882, t. I, p. 85-111. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, 1702, t. VIII, p. 382-386; 769-772. — F. Wilhelm, *Sanct. Servatius*, in-8°, München, 1910. — J. Weale, *Notice sur la châsse de saint Servais*, in-4°, 1868. — A. H. Willemsen, *Handleiding voor den vereerdret van den H. Servatius, bisschop en patroon van Maastricht*, in-8°, Maëstricht, 1862; *Le trésor sacré de Saint-Servais à Maëstricht*, in-8°, Maëstricht, 1874.

VIII. Successeurs de saint Servais. — *Agricolaus*, mentionné sur le catalogue.

Ursianus, mentionné sur le catalogue.

Designatus et *Resignatus;* d'après S. Balau ce ne serait qu'un seul personnage, mais peut-être *Resignatus* n'est-il qu'une déformation de *Renatus*.

Sulpicius; nous avons dit que c'est un évêque de Bourges, de 624 à 644, qui eut pour disciple saint Remacle comme nous l'apprend Hériger : *Educatus est sublimiter bonae indolis puer Remaclus... sub beato Sulpicio, in cujus veneratione constat ab eodem sancto viro plurimas in nostro dyocesi postea dicatas aecclesias* [1] Les églises de l'ancien diocèse de Liége que nous trouvons encore aujourd'hui consacrées à saint Sulpice sont les suivantes : Aineffe, Beauvechain, Boussu-en-Fagne, Saint-Sulpice de Diest, Jumet, Neer, Heylissen, Over-Hespen.

Quirillus, mentionné sur le catalogue.

Eucherius, mentionné sur le catalogue.

Falco, destinataire d'une lettre très vive de saint Rémi de Reims [2] qui lui reproche d'avoir inauguré son épiscopat en s'annexant la paroisse de Mouzon (*Mosomagensis Ecclesia*). Saint Rémi ne fait pas mention du siège de Falco, mais ce ne peut être que Tongres-Maëstricht. L. Duchesne suppose que la lettre en question est peu postérieure à la mort de Clovis (511). Ces usurpations se produisaient souvent lors des partages politiques qui ne tenaient pas toujours compte de la délimitation des anciennes cités. Tongres était échue à Clotaire, Reims à Thierry; de là, peut-être, le conflit.

Eucharius, évêque d'Orléans, exilé par Charles-Martel; il se retira à Cologne. Le biographe contemporain de saint Euchaire nous apprend que Charles-Martel, redoutant le popularité dont le saint jouissait à Cologne, l'exila en Hesbaye sous la garde du duc Chrodobert. Le saint trouva grâce devant celui-ci comme Joseph devant Pharaon, *traditaque manu illius cuncta suppellectili propria, ut quod oculis ejus placeret, tam indigentibus quam et in cœnobiis commorantibus facultas ei suppeteret tribuendi.* Parlant de ses funérailles à Saint-Trond, en 743, l'auteur nous montre les honneurs qu'on lui rend : *Sepultus est autem in ecclesia beatissimi confessoris Trudonis et cum magno decore, ut dignum est, ab omnibus tumulatus.* Dans le récit des miracles qui suivirent, nous voyons que le tombeau

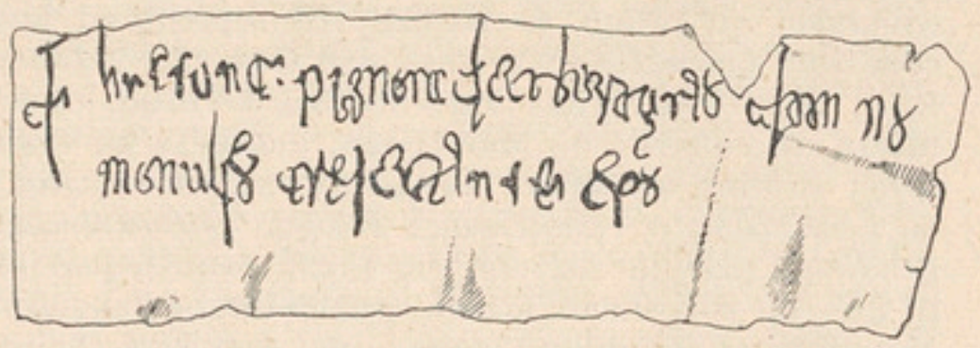

7447. — Authentique sur parchemin provenant d'une châsse de la cathédrale de Chartres. D'après Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, pl. 24, n. 144.

du saint était devenu un but de pèlerinage. Ces textes prouvent assez la popularité dans le diocèse, du nom et du culte de saint Euchaire [3].

Domitianus, siégea, en 535, au concile d'Auvergne où il signa : *episcopus Ecclesiae Tongrorum quod et Traiecto*, formule dont nous avons parlé déjà (col. 932). Hériger dit qu'il fut enterré à Huy.

Monulfus, fut évêque de Tongres dans la seconde moitié du VIe siècle. Grégoire de Tours nous apprend qu'il construisit une basilique à la place de l'humble édicule qui recouvrait le tombeau de saint Servais. Rien n'autorise la conjecture d'après laquelle il aurait transféré le siège épiscopal de Tongres à Maëstricht. D'après des traditions postérieures, il aurait un instant songé à relever Tongres de ses ruines, mais une vision lui aurait fait abandonner ce projet. Il existe de Monulphe deux vies très brèves : l'une, qui est anonyme, date probablement du Xe siècle, l'autre est du prêtre maëstrichois Jocundus, dans la seconde moitié du XIe siècle. On y lit que Monulphe appartenait à une famille illustre autant que riche, c'est immanquable; et qu'il aurait légué ses biens, parmi lesquels on cite Dinant, à son Église; en outre il aurait fondé à Maëstricht plusieurs monastères. C'est à lui enfin que l'on attribue la construction à Liége de l'oratoire des Saints-Côme-et-Damien, dans lequel saint Lambert fut assassiné. Monulphe fut enterré à Maëstricht dans la basilique qu'il avait construite (fête le 16 juillet). Sa tombe était recouverte d'une pierre (*coopertorium, coopertura*) que, suivant l'usage, les pieux pèlerins rayaient, grattaient, pour emporter des éclats ou de

[1] Hériger, *Gesta*, ch. XLII, dans *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. VII, p. 181. — [2] *Mon. Germ. hist., Epist.*, t. III, p. 115. — [3] *Vita s. Eucharii*, dans *Acta sanct.*, febr., t. III, p. 220 sq.

la poussière. E Le Blant a retrouvé et publié un authentique sur parchemin (fig. 7447) conservé aux archives d'Eure-et-Loir tracé en cursive mérovingienne, trouvé dans une châsse de la cathédrale de Chartres, et attestant une relique de saint Servais [1] :

+ *Hyc sunt pignora de coberturio Domno*
Monulfo Trejectensi Epo

Jadis s'élevait au milieu de la nef de l'église Saint-Servais à Maëstricht un monument de pierre ayant l'apparence d'un tombeau et sur lequel on lisait ce distique :

EXCITVS HAC ARCHA MONDOLPHVS AQVISQVE DICATO
CONDOLPHVS TEMPLO SE REDDIT VTERQVE IERARCHIA

Retrouvé en 1628 ce monument fut enterré sur place; retrouvé une deuxième fois les 1er et 3 septembre 1890, il fit l'objet d'une restauration, au fond de l'abside, sur un piédestal en forme d'autel. Le distique qu'on vient de transcrire est passablement énigmatique, on l'a couramment traduit et entendu ainsi : *Monulphe et Gondulphe sont sortis de ce tombeau, et, après la consécration de l'église d'Aix-la-Chapelle, les deux pontifes font retour.* Cette traduction appelle les plus graves réserves, car on ne s'explique pas que des morts sortent de leurs tombeaux et fassent une excursion au retour de laquelle ils reprennent leur condition précédente. Or c'est bien ainsi que l'entend le P. Jean Placentius, natif de Saint-Trond, dominicain du couvent de Maëstricht, auteur d'un *Catalogus omnium antistitum Tongarorum, Traiectensium, ac Leodiorum, et rerum domi, bellique gestarum compendium*, paru à Anvers, en 1529, dans lequel on lit qu' « on voit encore maintenant la tombe des saints Monulphe et Gondulphe dans la nef de l'église Saint-Servais, et l'on y garde d'eux un glorieux souvenir (*memoria*). Charlemagne avait bâti à Aix une basilique avec une royale magnificence (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1039-1042, fig. 251-252) et il désirait avoir pour sa consécration autant d'évêques qu'il y a de jours dans l'année. Deux manquaient pour parfaire le nombre; et *on dit* que Monulphe et Gondulphe sortirent de leur sépulcre, prirent part à la cérémonie, et puis regagnèrent leur tombeau à Maëstricht. J'ai lu sur leur tombe un distique gravé en caractères très antiques attestant la chose en termes clairs. »

Hadelin Lejeune, né à Herstal, chanoine de Saint-Servais, publia vingt ans plus tard, en 1649, une *Apologia contra Reverendum Dominum societatis Jesu Patrem Bartholomaeum Fisen ut historiae Ecclesiae Leodiensis auctorem*, dans laquelle il prend à partie le jésuite, qui niait la double résurrection, et lui cite le distique gravé « pour éterniser la mémoire d'un si grand prodige. » C'était l'interprétation officiellement adoptée par le chapitre de Saint-Servais, qui laissa, en 1628, enfouir le monument, mais fit poser une plaque de cuivre sur l'emplacement avec la transcription du distique qui attestait un soi-disant miracle alors qu'il ne faisait qu'autoriser une légende insoutenable.

Le bollandiste Guillaume Cuperus a recherché les origines de cette légende [2], à l'occasion de laquelle il cite Jean Placentius, le *Codex hagenoyensis* (fin XIVe-début XVe siècle), l'editio Lubeco-Coloniensis (1490) et le *Codex Greveni* (1515 et 1521) du martyrologe d'Usuard. On s'étonne qu'il n'ait pas mentionné Jean d'Outremeuse, conteur intarissable de la seconde moitié du XIVe siècle. Celui-ci connaît la légende dont il parle dans *La Geste de Liége* [3] :

Et si nous dist l'istoire, c'on ne doit reproveir,
Qu'à celi dedicase se vorent presenteir
Sains Monulphe et Gondulf; Dieu les fist releveir
De leurs sepulcre à Treit, où leur corps enterreir.
Vout-on après leur mort, par le corps saint Omeir,
Liqueis ont grant pardons donneit sens discordeir.

Dans *Ly Myreur des Histors*, Jean fait assister à la dédicace le pape saint Léon III, trente cardinaux, seize évêques d'au delà des monts, trois cents soixante-six archevêques et évêques que Charlemagne avait amenés « de sa partie ». « Et à cely dicause furent saints Monulphe et Gondulphe, evesques de Tongre, qui soy relevent de leur sepulcre à Treit; lesquels y donneirent grans pardons, et puis en rallerent et rentront en leur sepulcre à Treit dont ils estoient partis [4]. »

Une autre interprétation fut proposée par un anonyme après 1787, puisqu'il cite le tome IVe des *Acta sanctorum Belgii*, et présente cet essai de traduction : *Monulphe et Gondulphe ont été tirés de ce tombeau; et, après la dédicace de l'église d'Aix, les deux pontifes font retour* [5]. Il s'agit d'un simple transport de reliques.

Une troisième interprétation s'appuie sur la consécration de l'église Saint-Servais en 1039 et la translation des saints Monulphe et Gondulphe de leur tombe primitive dans la nef dans un sarcophage de la crypte par Nithard de Liége et Gérard de Cambrai : *Monulphe et Gondulphe ont été tirés de ce tombeau; après la dédicace du temple, les deux évêques* (Nithard et Gérard) *se rendent à Aix* [6].

Dans ces trois interprétations, le mot *Aquis* du premier vers désigne la ville d'Aix-la-Chapelle, une quatrième interprétation y voit le nom commun qui signifie *eaux* et toute la difficulté consiste dès lors dans l'explication des mots *aquis dicare templum* dont la signification n'offre rien de trop mystérieux si on les rapproche du rite de la dédicace des églises. Ce rite fait une large part aux aspersions puisque l'évêque consécrateur fait à trois reprises le tour de l'édifice à l'extérieur en l'aspergeant et ensuite sept fois le tour du maître-autel et trois fois le tour de l'église à l'intérieur; cela fait, du milieu du temple il jette l'eau bénite vers les quatre points cardinaux et il finit par en répandre tout autour de l'autel.

Cela fait, il se dirige vers le lieu où attendent les reliques qu'il doit introduire dans le sanctuaire. S'il s'agit d'une reconstruction d'un édifice ancien, on a dû, au préalable, enlever les reliques qui s'y trouvent afin de pouvoir accomplir le rite de leur entrée.

Le 10 du mois d'août 1039, on consacra l'église Saint-Servais à Maëstricht qu'on venait d'agrandir d'une abside nouvelle. Pour se conformer à l'usage, et les documents l'attestent, on retira de leur tombe placée dans la nef les corps des saints Monulphe et Gondulphe afin de les réintroduire solennellement. L'évêque de Liége, Nithard, voulut donner à cette dédicace une solennité particulière. Il invita son collègue de Cambrai, Gérard, et Henri III, dit le Noir, roi d'Allemagne, qui avait un goût marqué pour les cérémonies de ce genre. Peut-être s'y trouvait-il d'autres évêques. Le prêtre Josse écrivit à Maëstricht

[1] E. Le Blant, *Inscr. christ. de la Gaule*, t. I, p. 311-312, 791-793, p. 215, pl. XXIV, n. 144. — [2] *Acta sanct.*, juill., t. IV, p. 153. — [3] Tome II, Bruxelles, 1869, p. 671. — [4] Tome III, Bruxelles, 1873, p. 18 sq. — [5] A. J. Flament, *Wedervin ding van het grafmonument van de H. H. Monulphus en Gondulphus in de S. Servaaskerk te Maastricht*, dans *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*, 1890, Maëstricht, t. XXVII; le même, *De wedervinding van het grafmonument der H. H. Monulphus en Gondulphus bisschoppen te Maëstricht in de S. Servaas Kerk aldaar*, in-8°, Maëstricht, 1890.— [6] Willemsen, *Antiquités sacrées de Saint-Servais et de Notre-Dame à Maëstricht*, in-8°, Maëstricht, 1873, p. 111; Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége depuis leur origine jusqu'au XIIIe siècle*, in-8°, Liége, 1890, p. 357.

un demi-siècle après l'événement un récit de cette dédicace dont certains traits ont pu lui parvenir par la tradition locale et nous voyons que cette fête avait été, à Maëstricht, un véritable événement [1].

C'est en s'autorisant de ces considérations qu'on a proposé du distique la traduction que voici : *Monulphe et Gondulphe ont été tirés de ce tombeau; et ces deux évêques font retour au temple après sa dédicace par l'eau sainte.* Cette version correspond aux faits historiquement certains, c'est-à-dire à l'enlèvement des reliques des deux saints en vue de la solennité de la dédicace et à leur retour dans l'église agrandie au cours de la solennité. L'expression *dicare templum aquis* qui pourrait faire difficulté est plus acceptable comme mention d'un rite que comme attestation d'un miracle [2].

Bibl. — Grégoire de Tours, *Liber in gloria confessorum*, c. LXXI; Hériger, *Gesta episcoporum Leodiensium*, n. XXVIII; *Vita s. Monulfi*, dans *Acta sanct.*, juill. t. IV, p. 152-157; *Biblioth. hagiogr. lat.*, 1900, n. 877; J. Ghesquière, *Acta sanct. Belgii*, 1784, t. II, p. 187, 198; A.-J. Flament, *De Wedervinding van het grafmonument van de HH. Monulphus en Gondulphus, bisschoppen te Maastricht, in de S. Servaaskerk aldaar te Maastricht*, dans *Publications de la Soc. arch. du Limbourg*, 1889, IIe série, t. V, p. 187-224, pl., in-8°, Maëstricht, 1890; Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, in-4°, Paris, 1856, t. I, p. 311-312, pl. XXIV, n. 144; G. Monchamp, *Le distique de l'église Saint-Servais à Maëstricht*, dans *Académie royale de Belgique, Bulletin de la classe des lettres et des sc. mor. et polit.*, 1900, p. 771-796; H. Pirenne, *Monulphe*, dans *Biographie nationale de Belgique*, t. XV, 1899, col. 218-219.

IX. Successeurs de saint Monulphe. — *Gundulfus*, mentionné sur le catalogue et dans le récit de la translation. C'est le successeur immédiat de Monulphe; il a donc dû occuper le siège vers les dernières années du VIe siècle.

Bettulfus, signa au concile de Paris, en 614 : *ex civitate Treiecto Bettulfus episcopus*; n'est pas mentionné dans le catalogue. Il serait bien difficile de faire de Gundulphe et de Bettulphe un unique personnage.

Perpetuus, mentionné au catalogue, enterré à Dinant, au dire d'Hériger.

Ebergisus, mentionné au catalogue. J. Demarteau s'est efforcé de tirer au clair la difficile question de saint Ebregise. Voici son système, tout conjectural, du reste, comme il a bien soin de le dire : il y a eu à Cologne deux évêques du nom d'Ebregise ou Evergisle; le premier au IVe siècle, le second à la fin du VIe siècle. C'est au premier qu'il faut rapporter une biographie qui nous est parvenue et qui n'a aucune valeur historique. Le second a gouverné d'abord l'église de Cologne et puis simultanément les deux églises de Cologne et de Maëstricht. Ainsi tout le monde a raison : les chroniqueurs liégeois, qui mettent un Ebrégise dans la liste de leurs évêques et le font enterrer à *Trutmonia*; les historiens colonais qui veulent que ce même Ebrégise, transféré du pays tongrois à Cologne, ait été évêque de leur ville. Tout cela est bien peu sûr. J. Demarteau a beau écrire que « le nom, la sainteté et le pontificat » du premier Ebrégise de Cologne « demeurent hors de doute »; l'ensemble des documents porte irrésistiblement à croire qu'il y a ici un dédoublement factice, et que l'Ebrégise du IVe siècle n'a jamais existé. L'existence de celui de Liége est tout aussi douteuse. Reste le seul Ebrégise dont le pontificat à Cologne, vers la fin du VIe siècle, est attesté par des documents absolument sûrs. Il n'y a donc, nous semble-t-il, à retenir que ce seul point : le *Trutmonia*, où fut enterré l'évêque Ebrégise, est probablement Termogne, localité de la Hesbaye, à une lieue de Waremme, à quelques lieues de Tongres. A Cologne, au Xe siècle, on fit mieux que de réclamer Ebrégise, l'archevêque Brunon le fit exhumer et ramener de Termogne à Cologne, en 959.

Bibl. — De Buck, dans *Acta sanct.*, oct. t. X, p. 818-823; J. Demarteau, *Saint Ebregise de Termogne, évêque de Cologne et de Maëstricht*, dans *Conférences de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, 1892, p. 137-155; L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. III (1915), p. 189, n. 5.

Joannes, un campagnard simple et naïf surnommé *agnus* et qui vivait à Tyhange près de Huy, d'où on le tira pour le faire évêque au temps des rois Clotaire II et Dagobert (623-629). Il compta saint Monon parmi ses disciples et fut enterré à Saint-Côme de Huy. Tout cela est acceptable.

Amandus, né à Herbauges, en Bretagne, dans une famille gallo-romaine, en 594. Tout jeune, il se retira dans un monastère de l'île d'Yeu, d'où il se rendit à Tours et reçut la tonsure cléricale. On le retrouve ensuite à Bourges où, d'après les conseils de l'évêque saint Austrégisile, il embrasse une vie de pénitence et de retraite absolue, mais d'où l'étude n'est pas exclue. Il passe ainsi quinze années, au cours desquelles il reçoit le sacerdoce. Ensuite le reclus se fait missionnaire et, au retour d'un voyage à Rome, reçoit la consécration épiscopale sans siège déterminé. Il renouvelle les anciens *periodeutes*, et, évêque régionnaire, s'enfonce dans les forêts de la Ménapie, prêche l'Évangile à Courtrai et à Thourout où il entend parler pour la première fois d'un canton nommé *Gant*, sur les rives de l'Escaut, redouté des missionnaires à cause de la stérilité des terres et de la férocité des habitants. Amand s'y rend et y est fort mal reçu, bousculé et plusieurs fois jeté dans l'Escaut par ses auditeurs qui finissent par se laisser désarmer et conquérir par la parole et la charité du missionnaire qui les décide à détruire leurs idoles, et fonde deux monastères avec l'aide du roi Dagobert. Voyant le libertinage de ce roi, Amand le lui reproche et reçoit une sentence d'exil qui ne devait pas émouvoir outre mesure un voyageur de cette trempe. Quoi qu'il en soit, il sort des États de Dagobert, passe dans ceux de Caribert et porte l'Évangile en Vasconie. Réconcilié avec Dagobert, dont il baptise le fils Sigebert, Amand refuse de diriger l'éducation du jeune prince et ne se résigne qu'à regret sur les vives instances de saint Aubert de Cambrai et de saint Modoald de Trèves à occuper le siège de Tongres (647-649). Il eut le mérite de convertir Bavon, comte de Hesbaye, et manifesta le projet de quitter son siège épiscopal. Vers la fin de l'année 649, le pape Martin Ier lui écrivit pour le détourner de cette résolution, mais probablement sans succès. C'est alors sans doute qu'Amand s'éloigna de Maëstricht et, déjà quinquagénaire, reprit ses prédications, ses voyages auxquels il ne renonça qu'à l'extrême vieillesse. Retiré au monastère d'Elnone — berceau de la petite ville française de Saint-Amand — qu'il préférait à ses autres fondations, il y employa son temps à instruire les moines et mourut nonagénaire, le 6 février 684. Fête le 6 février.

Bibl. — *Analecta bollandiana*, 1885, t. IV, p. 157-159. — Baronius, *Annal. eccles.*, 1599, ad ann. 631, n. 14; 632, n. 2-7; 639, n. 19-20; 649, n.38; 650, n. 1;

[1] Jocundus, *Translatio sancti Servatii*, dans Pertz *Monum. Germ. hist., Script.*, p. 112. — [2] G. Monchamp, *Le distique de l'église Saint-Servais à Maëstricht*, dans *Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques*, in-8°, Bruxelles, 1900, p. 771-796.

661, n. 1; cf. Pagi, *Critica*, 1689, ad an. 632, n. 3-6; 639, n. 12-13; 649, n. 6; 650, n. 2-3; 661, n. 2-3; *Biblioth. hagiogr. lat.*, 1898, n. 55-57, 1312. — J. Brossard, *La légende de saint Amand, l'abbaye de Nantua et la ville d'Orindinse, petit cartulaire de Nantua*, in-8°, Bourg-en-Bresse, 1898. — G. Debombourg, *Dissertation sur saint Amand, prétendu fondateur de l'abbaye de Nantua*, dans *Compte rendu des travaux de la Société d'émulation de Nantua*, 1854, t. v, p. 127. — C. J. Destombes, *Histoire de saint Amand, évêque missionnaire, et étude sur l'état du christianisme chez les Francs du Nord au VIIe siècle*, in-8°, Paris, 1850, 2e édit., Tournai, 1852; 2 vol. in-12, Douai, 1867. — J. A. Fabricius, *Bibl. med. aevi*, 1734, t. i, p. 214-215; 2e édit., p. 82. — G. Henschen, *Comment praev.*, dans *Acta sanct.*, 1658 febr. t. i, ccl. 815-848 962; J. Ghesquière, *Acta sanct. Belgii*, 1787, t. iv, p. 193-244; Jaffé, *Reg. pont. rom.*, n. 2059; B. Krusch, dans *Monum. Germ. hist., Script. merov.*, t. v, p. 402 sq. — V. Le Clerc, *Hist. litt. de la France*, t. xxi (1847), p. 589, — *Het Leven van den H. Amandus Bisschop van Maëstricht en apostolycken hesant naer den Werten*, in-8° Ghendt, 1720. — *Leven van S. Amand, patroon der Nederlanden*, 2 vol. in-8°, Gent, 1842. — Lobineau, *Vies des saints de Bretagne*, 1836, t. ii, p. 147-178. — Mabillon, *Observationes praeviae*, dans *Acta sanct. O S. B.*, t. ii (1669), p. 709-710; t. iv (1677), p. 62-68. — J. Massiat, *Légende de saint Amand, ville d'Orindinse*, in-8°, Paris, 1881. — J.-M. Menjoulet, *saint Amand, apôtre des Basques*, dans *Revue de Gascogne*, 1869, t. x, p. 285-297, 333-348. — *Messager des fidèles*, 1886, t. iii, p. 312-318, 418-424, 561-565; 1887, t. iv, p. 172-176, 386-391. — J. Ooghe, *Het Leven ende Mirakelen van den heyl. Amandus, apostel van Vlaenderen, bisschop van Maëstricht*, in-8°, Ghendt, 1642; in-8°, Brussel, 1718. — J.-J. de Smet, *Vie de saint Amand, apôtre des Flandres*, in-18, Gand, 1861, et dans *Biographie nationale de Belgique*, t. i (1866), p. 241-243. — E. de Moreau, *saint Amand, apôtre de la Belgique et du nord de la France*, 1927.

Remaclus (*Rimagilus*), Aquitain d'origine, né en Berry, de famille riche, — à preuve, dit un de ses biographes, les nombreuses dotations qu'il a faites aux églises de Tongres et de Stavelot-Malmédy. Formé par saint Sulpice de Bourges. Ce fut peut-être à la recommandation de cet archevêque que saint Éloi, qui venait de fonder le monastère de Solignac, en Limousin, en confia la direction à Remacle, en 637. Solignac connut presque aussitôt une grande prospérité et compta jusqu'à cent cinquante moines, dont Remacle fut abbé pendant six ans. Appelé à la cour, il y demeura peu de temps et partit, comme évêque missionnaire, évangéliser l'Ardenne encore païenne. On le retrouve sur les bords de la Semois, où, entre 644 et 654, le roi Sigebert II fonda pour lui l'abbaye de Cugnon (*Casecongidunum*) entre Chiny et Bouillon. On y montre encore aujourd'hui, aux flancs de la colline boisée qui domine le site de l'ancien monastère, une grotte qui a déjà été signalée, au xe siècle, dans la *Chronique* d'Hériger; c'est là, dit cet écrivain, que Remacle séjournait, jeûnait et priait. Le monastère de Cugnon a laissé tellement peu de traces dans l'histoire qu'en dépit de la charte de fondation qui nous a été conservée, des érudits ont pu nier qu'il ait jamais été bâti. Cependant Mabillon [1] et J. Bolland le mentionnent comme existant encore de leur temps, mais leur croyance repose exclusivement sur le diplôme de Sigebert II et ne peut prévaloir contre le silence des textes qui nommeraient Cugnon, par exemple le *Gallia christiana* et les procès-verbaux des visites archidiaconales de 1570 [2].

On ne sait pourquoi le projet de Sigebert II ne fut pas réalisé, mais du moins sait-on que Remacle, chassé de Cugnon par les trop nombreuses visites des grands, gagna la partie septentrionale de l'Ardenne où il fonda l'abbaye de Malmédy et, non loin de là, celle de Stavelot (vers 648). Le roi Sigebert III, par son diplôme de fondation concédait à ces deux monastères un domaine de douze milles de diamètre. Ce domaine était trop vaste pour que les moines parvinssent à le cultiver; aussi obtinrent-ils de Childéric II, en 670, qu'il fût réduit de moitié.

En 650, Sigebert III appela Remacle à la succession d'*Amandus* sur le siège de Tongres. On a raconté que Landoald avait occupé neuf ans le siège après Amandus, avec le titre d'administrateur apostolique : c'est une fable insoutenable [3]. A Maëstricht, l'évêque avait peu de moyens, le diocèse était si dénué de ressources au point de vue du personnel que lorsqu'un jeune homme de la Hesbaye nommé Trudon s'adressa à Remacle pour faire ses études, après 654, l'évêque ne trouva aucune maison où le faire admettre dans son diocèse et l'envoya à Metz [4].

La chronologie de Remacle paraît ainsi établie : évêque régionnaire, en 648; évêque de Tongres habitant à Maëstricht pas avant 649 et probablement en 650; retraité à Stavelot dès 667 [5]; mort le 3 septembre [6] vers 670. Toutefois, Remacle n'occupa pas le siège épiscopal jusqu'à sa mort. Nous avons vu que saint Amand, après trois années seulement avait renoncé, découragé par les mœurs du clergé. La réponse du pape Martin Ier nous fait de celui-ci une peinture dont la rudesse révèle la grossièreté de ce milieu qu'on supposerait affiné. Cependant Remacle ne perdit pas courage, introduisit l'évangile dans l'Ardenne, fonda plusieurs monastères autres que ceux de Cugnon et de Stavelot-Malmédy, mais dont les chroniqueurs ne nous ont pas conservé les noms; il fonda aussi des églises sous le vocable de saint Sulpice. En 660, Remacle quitta Maëstricht. La dernière charte où il est nommé, date de 669 ou 670, elle mentionne aussi Théodard, son successeur à Maëstricht. L'année de sa mort n'est pas connue avec certitude. Nous avons écrit vers 670; si les rectifications apportées par Br. Krusch à l'histoire des rois mérovingiens sont fondées, Remacle vivait encore en 671 [7]. Un diplôme de 677 prouve qu'à cette date Stavelot était régi par l'abbé Goduin et le titre de saint qu'on joint au nom de Remacle, confirme le fait que ce saint personnage avait quitté ce monde depuis déjà quelque temps.

La première biographie du saint, rédigée par un moine de Stavelot ne fut écrite que vers le milieu du ixe siècle [8]. Elle comprend deux parties : celle qui donne quelques faits de la vie du saint et celle qui relate la fondation des monastères de Stavelot et de Malmédy. Celle-ci appartient aux environs de l'année 660; le récit est donc postérieur de deux siècles et la manière dont la vie fut composée ne peut qu'accroître notre défiance. Godefroid Kurth a eu raison de faire observer que Stavelot semble, à un moment donné, s'être piqué de mettre en lumière les mérites de son fondateur [9]. En effet, Liége possédait la bio-

[1] *Annales*, t. i, p. 403. — [2] Publiés par Heidinger, Trier, 1884. — [3] G. Kurth, *Notger de Liége*, t. i, p. 235. — [4] *Vita Trudonis*, dans Ghesquières, *Acta sanct. Belgii*, t. v, p. 29. — [5] Diplôme de Childéric II, de septembre 667, Wauters, *Table*, t. i, p. 49. — [6] *Vita Remacli*, d'après l'obituaire du monastère. — [7] Halkin et Roland, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*, t. i, p. 25. — [8] Le qualificatif impérial : *cum signaculis imperialibus*, dont il se sert en parlant des chartes de Stavelot, indique en tout cas une époque postérieure au couronnement de Charlemagne. — [9] G. Kurth, *Notice sur la plus ancienne biographie de saint Remacle*, dans *Comptes rendus des séances de la comm. royale d'histoire*, Bruxelles, IVe série, t. iii, p. 355 sq.

graphie de saint Lambert; Saint-Hubert avait la vie de son glorieux patron; Stavelot ne pouvait rester en arrière. Mais en matière d'hagiographie comme de monographie, la bonne volonté ne suffit pas : il faut un peu de savoir et beaucoup de probité; or l'hagiographe de Remacle en était complètement dépourvu. Il ne voyait qu'une seule chose : saint Lambert éclipsait saint Remacle, c'était intolérable; en conséquence, il allait tirer de la vie de saint Lambert tout ce qui pouvait être mis au compte de saint Remacle. Même prologue en tête des deux écrits, même origine noble, même éducation : Lambert a pour précepteur saint Théodard. Remacle est le disciple de saint Éloi; égale confiance des deux maîtres dans leurs élèves, même empressement des grands à proposer les deux saints pour l'épiscopat; mêmes vertus chez les deux évêques. Enfin, pour faire pendant à la scène de la station de saint Lambert devant la croix, nous avons la rencontre de saint Remacle avec saint Trond tirée de la vie de ce dernier; cela fait, l'auteur revient à la vie de saint Lambert pour lui emprunter les paroles d'excuse des moines de Stavelot.

Ce système d'emprunt n'ajoute rien à l'autorité et à l'historicité de la vie de Remacle, mais encore faut-il examiner les faits qui concernent saint Remacle personnellement à savoir : sa naissance, son éducation, son séjour à la cour, son élévation à l'épiscopat.

Le fait de la naissance en Aquitaine est confirmé par ce que nous savons touchant l'éducation de Remacle par saint Sulpice de Bourges [1]. La noblesse de cette naissance est un lieu commun hagiographique sans intérêt. La fortune familiale est attestée par la donation de biens patrimoniaux faite à Stavelot; il se peut que l'auteur de la *Vita* ait vu la charte de donation et que ce soit dans ce document qu'il ait puisé les noms d'Albutius et de Matrinia, les parents du saint. Cette charte est perdue aujourd'hui, mais nous savons par Hériger qu'il existait encore au IXe siècle des titres de donations faites à l'évêché de Liége et au monastère de Stavelot, soit par saint Remacle, soit par sa famille. Les renseignements du biographe sont donc recevables.

Sur le séjour de Remacle à la cour du roi Sigebert, où il était consulté sur les affaires du pays, nous avons le témoignage d'un écrivain moins ancien, il est vrai, mais dont le témoignage est puisé à d'autres sources : Adron de Montier en Der, auteur de la vie de saint Berchaire, qui nous présente Remacle comme remplissant auprès du roi les fonctions de secrétaire du palais : *procurator sacri scrinii palatii.*

La qualité d'évêque régionnaire est confirmée par la *Vita Eligii*, laquelle atteste que Remacle devint évêque dès son départ de Solignac, et par les *Annales Laubienses* fixant en 647 sa consécration épiscopale, tandis que, certainement, son élévation sur le siège de Tongres n'est pas antérieure à 649 au plus tôt.

Le biographe ne fait erreur que sur un point : c'est quand il nous donne saint Éloi pour le précepteur de Remacle. Celui-ci, loin d'avoir été élevé à Solignac, fut, au contraire, le premier abbé de ce monastère (d'où il vint de l'abbaye de Luxeuil) fondé par saint Éloi, encore laïque à cette époque. A part ce détail, tous les points, à partir du moment où Remacle arrive en Austrasie, sont historiquement acceptables et ne sont pas contredits par d'autres documents. Cette partie de la *Vita Remacli*, malgré les fâcheux procédés d'imitation de l'auteur qui suit trop fidèlement son modèle, qui est la *Vita Lamberti*, peut donc être considérée comme offrant des garanties.

Dans la seconde partie de la *Vita Remacli*, l'auteur traite de la fondation de Stavelot et de Malmédy et de la retraite du saint dans le premier de ces monastères; ici la narration devient détaillée et ne dédaigne pas de recourir à des chartes originales. On en peut retenir les deux fondations monastiques par Sigebert, l'abbatiat de Remacle, la réduction de moitié du domaine. D'autres traits paraissent moins sûrs et empruntés à une tradition qui, on l'a vu, a déjà deux siècles de date; c'est par exemple Remacle, évêque de Tongres, recevant des mains de Grimoald la donation des deux monastères, après avoir consacré l'église de Stavelot. Or, il est douteux et paraît peu vraisemblable qu'après son élévation sur le siège de Tongres, saint Remacle ait conseillé au roi de bâtir un des deux monastères sur le territoire du diocèse de Cologne. En outre, la leçon la plus autorisée, les diplômes de fondation de Cugnon et de Stavelot donnent à saint Remacle le simple titre d'abbé, tandis que tous les diplômes suivants lui attribuent le titre d'évêque. On doit en conclure, contrairement au récit du biographe, que saint Remacle ne devint évêque qu'étant déjà abbé de Stavelot.

Bibl. — S. Balau, *Sources de l'histoire de Liége*, dans *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers publiés par l'Académie royale*, 1903, t. LXI, p. 60-70, 217-223. — *Bibl. hagiogr. lat.*, 1901, n. 1035-1037. — Chapeaville, *Gesta pontificum Leodiensium*, 1613, t. II, p. 516-574. — A. Courtejoie, *Les illustrations de Stavelot et les vies des saints Remacle, Théodart, Hadelin, Lambert, Hubert, Poppo et d'autres grands civilisateurs des Ardennes*, in-12, Liége, 1848 (et 1855).— J. Demarteau, *Le rétable de saint Remacle à Stavelot*, dans *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, 1883, t. XVII, p. 135-180, pl. ; le même, *Saint Remacle, notes d'histoire*, dans *Gazette de Liége*, in-8°, Liége, 1891. — O. Diétrich, *Der Triumphus sancti Remacli, eine Quelle für die Geschichte des XI Jahrhunderts*, in-8°, Halle, 1887. — J. Herbeto, *Explication historique et morale sur la vie, la mort, la gloire et le triomphe de saint Remacle, 27e évêque de Tongres et 1er abbé et fondateur de Stavelot, de saint Sulpice, de saint Eloi et saint Martin ses maitres, de saint Théodore, saint Lambert, saint Hubert, saint Floribert, saint Trond, saint Adelin, saint Babolin, saint Goduin, saint Sigolin, etc., ses disciples*, 2 vol., in-8°, Liége, 1702 (et 1703); *Histoire littéraire de la France*, t. V (1740), p. 94. — G. Kurth, *Notice sur la plus ancienne biographie de saint Remacle, pour servir à l'histoire des supercheries littéraires*, dans *Comptes rendus des séances de la Commission royale d'histoire ou Recueil de ses bulletins*, Bruxelles, IVe série, t. III. — Mabillon, *Acta sanct. O. S. B.*, 1669, t. II, col. 467-469; t. III, part. 2, p. 628. — D. Malherbe, *Secundus sancti Remacli de monasterio Malmundariensi triumphus...*, in-fol., Stabuleti, 1746; *Secundum auctarium additionale in tumulum sancti Remacli de imper. cœnobio Malmundariensi*, in-fol., Stabuleti, 1747. — An. de Montaiglon, dans *Revue de l'art chrétien*, 1890, IVe série, t. I, p. 9. — An. de Noüe, *La châsse de saint Remacle à Stavelot, notice*, dans *Annal. acad. archéol. Belgique*, 1866, IIe série, t. II, p. 451-476. — Pagi, *Crit. Annal. Baronii*, 1689, ad ann. 650, n. 15; ad ann. 660; in-8°, 10. — J. Veldius, *Comment. praevius* dans *Acta sanct.*, sept., t. I, p. 669-692. — J. Ghesquière, *Acta sanct. Belgii*, t. III (1785), p. 417-465; W. Wattembach, dans *Mon. Germ. histor., Scriptores*, 1854, t. XI, p. 433-436.

Theodardus, mentionné dans une charte de Childéric II pour Stavelot et Malmédy, du 6 septembre 669 ou 670 [2]. Assassiné en Alsace comme il se rendait à la résidence royale. Fête, le 10 septembre.

[1] Le nom d'Aquitaine désignait alors la partie méridionale de la Gaule dont Bordeaux au Sud et Bourges au Nord, étaient les deux villes principales. — [2] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n .359.

X. Saint Lambert. — La célébrité de ce personnage a inspiré à un grand nombre d'écrivains du Moyen Age la pensée d'écrire sa vie; voici, d'après l'ordre chronologique, l'énumération de ces biographies :

1° Un auteur anonyme de la première moitié du VIIIe siècle qui donne « le plus ancien et le plus sûr de tous les nombreux textes de la vie du saint » : Canisius, *Antiquae lectiones*, 1602, t. II, p. 172; Chapeaville, *Gesta pontificum Tongrensium, Trajectensium et Leodiensium*, 1612, t. I, p. 321; Mabillon, *Acta sanct. O. S. B.*, 1672, saec. III, part. 1, p. 69; 2e édit., 1733, p. 61; *Acta sanct.*, sept., t. V, col. 574; Ghesquière, *Acta sanct. Belgii*, t. VI, p. 130; Bouquet, *Recueil des historiens de la Gaule*, 1741, t. III, p. 596; J. Demarteau, *Vie la plus ancienne de saint Lambert, écrite par un contemporain*, in-8°, Liége, 1890; extrait dans A. Du Chesne, *Historiae Francorum scriptores*, 1636, t. I, p. 674.

2° Un anonyme, auteur d'une vie en vers que J. Demarteau attribue à Hucbald de Saint-Amand, mort en 930 : De Reiffenberg, dans *Annuaire de la Bibliothèque royale de Bruxelles*, 1847, p. 103; J. Demarteau, *Vie de saint Lambert écrite en vers par Hucbald de Saint-Amand*, 1878; P. de Winterfeld, *Carmen de sancto Lamberto*, dans *Monum. Germ. hist., Poetae latini Medii Ævi*, 1899, t. IV, p. 141.

3° L'évêque Étienne, mort en 920 : Chapeaville, *op. cit.*, p. 351; *Acta sanct.*, sept. t. V, col. 581; *P. L.*, t. CXXXII, col. 643; J. Demarteau, *Vie de saint Lambert en français du XIIIe siècle, traduite de la biographie écrite au Xe siècle par Etienne, évêque de Liége*, 1890.

4° Le chanoine Anselme, dans *Gesta pontificum Trajectensium et Leodiensium*, écrit au milieu du XIe siècle : Chapeaville, *op. cit.*, t. I, p. 106; Martène et Durand, *Ampliss. collect.*, t. IV, col. 846; Koepke, dans *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. VII, p. 192; *P. L.*, t. CXXXIX, col. 1070.

5° Sigebert de Gembloux, mort en 1112. Deux vies : une publiée par Chapeaville, *op. cit.*, p. 411, et *P. L.*, t. CXL, col. 759; l'autre dans *Acta sanct.*, sept. t. V, col. 589, et *P. L.*, t. CLX, col. 781.

6° Le chanoine Nicolas, entre 1143 et 1147 : Chapeaville, *op. cit.*, p. 371; *Acta sanct.*, sept. t. V, col. 602.

7° Gilles d'Orval, dans *Gesta pontificum Leodiensium*, écrit au XIIIe siècle : Chapeaville, *op. cit.*, t. I, p. 106; Heller, dans *Monum. Germ. hist.*, t. XXV, p. 38.

Il faut signaler en outre un récit complètement indépendant, tiré de l'ouvrage intitulé : *De virtutibus et miraculis Macarii areopagitae Dionysii*, par un moine anonyme de Saint-Denis du IXe siècle au temps de Charles le Chauve. Ce passage étudié par G. Kurth dans *Comptes rendus des séances de la Commission royale d'histoire*, V^e série, t. VI, p. 414 sq., raconte la pénitence à Saint-Denis d'un des meurtriers de saint Lambert, Godobald, du village d'Avroy en Hesbaye, qui, entré au monastère sous l'abbé Chillard, gouverna lui-même pendant vingt ans cette abbaye.

La vie primitive. — Le but que poursuivent les anciens hagiographes est de satisfaire la curiosité tout en édifiant les lecteurs; souvent ils n'ont en vue que de fournir la matière des leçons de l'office liturgique, c'est le cas pour la vie de saint Lambert : *Ergo dignum esse credimus ut quotienscumque sanctorum solempnia curriculo anniversario caelebramus ex eorum gesta aliqua ad aedificationem convenientes christiani in domini laudibus recitare.* Peu de temps après on ajouta le récit de cinq miracles opérés par l'intercession du saint et puis le récit de la translation de ses restes, on n'a même pas pris soin d'enlever la soudure et après la finale : *exultat cum cunctis per secula* le récit reprend : *Suffragante Domino, illud narrare credimus quod nuper...* La date de la composition de la *Vita* doit être fixée vers 718, et l'auteur paraît être un membre du clergé de Maëstricht.

Cette *Vita* est presque contemporaine de saint Lambert. On a vu ci-dessus qu'André Du Chesne en avait cité quelques passages; Mabillon l'a donnée entièrement, mais le récit de la translation n'est plus qu'une version remaniée à peu près semblable à celle de Canisius. L'édition de J. Demarteau a été établie d'après le manuscrit de Corbie du VIIIe siècle, entré à Saint-Germain-des-Prés sous le n° *671* et à la Bibl. nat., lat. *12598*. Pour établir un texte définitif il faudrait tenir compte d'un manuscrit de la même époque de la bibl. Vatic., Palat. *216*, fol. 52 v°. Dans cette rédaction primitive, les violations des règles de la déclinaison et de la conjugaison, l'oubli de la syntaxe et les lois de la construction latine se rencontrent à chaque pas. Mabillon a remis le texte sur pied, mais les fragments de Du Chesne et l'édition de J. Demarteau donnent le texte tel qu'il existe, c'est-à-dire presque indéchiffrable pour le sens. Évidemment l'hagiographe ne sait quel moyen prendre pour exprimer ce qu'il veut dire; il recourt à la *Vita Eligii* d'où il tire des phrases et des tournures, tout en laissant apercevoir son ignorance par l'emploi d'expressions dont il n'a pu interpréter le sens. Par exemple, appliquant à saint Lambert seul ce qu'il a lu de saint Éloi et de saint Ouen, il dit que le saint revient de son exil *sub unius diei articulo* [1]; ou bien il applique au diocèse de Tongres, qui ne possédait plus de villes ni de municipes, l'expression *lustravit urbes et municipia* [2]; ou enfin il traduit *partis illius barbariem illustraret* par cette expression qui n'a plus de sens : *partes illius barbarorum inlustrabat* [3].

L'auteur fait choix de quelques faits qui tendent à son but d'édification, mais il n'accorde qu'une part très restreinte à ce qu'on peut appeler la charpente biographique, tandis qu'il accorde trois pages à la station nocturne devant la croix, cinq pour raconter la mort et deux pour énumérer les vertus du saint.

Du moins il se montre sobre sur les miracles, soucieux de la chronologie, préoccupé de désigner les personnages et les lieux. On a révoqué en doute l'exactitude des causes qu'il assigne à la mort du saint, et l'on a dit que, par crainte de déplaire au pouvoir, il avait gardé le silence sur les reproches adressés par saint Lambert à Pépin et à Alpaïde. Le développement progressif des éléments de cet épisode chez les écrivains postérieurs nous porte à lui attribuer un caractère légendaire; ainsi le reproche adressé au biographe tombe devant une meilleure étude comparative des textes.

La biographie a une réelle valeur historique. Sans doute, comme l'a fait observer G. Kurth, il répugne au bon sens et à la prudence la plus vulgaire d'admettre comme rigoureusement historiques les faits et détails empruntés à la *Vita Eligii*, parce que, ayant à raconter les mêmes faits, l'auteur emploie tout naturellement des expressions toutes prêtes. L'emprunt des détails du portrait nous édifie à cet égard. En somme dans ces emprunts, il faut tout au plus admettre le fait général, comme la bonne administration du diocèse, l'apostolat en Toxandrie, etc. Mais pour les données propres de son récit, l'auteur doit inspirer confiance : l'exactitude des causes assignées à la mort de saint Lambert, qui a suscité de vives discussions depuis le XVIIe siècle, est admise aujourd'hui de commun accord par tous ceux qui ont fait un examen minutieux des différents textes où l'on parle du mar-

[1] *Vita Eligii*, l. II, c. II, et *Vita Lamberti*, n. 10. — [2] *Vita Eligii*, l. II, c. III et *Vita Lamberti*, n. 13. — [3] *Vita Eligii*, l. II, c. III et *Vita Lamberti*, p. 49.

tyre. Et l'on doit conclure, avec S. Balau que « la première biographie de saint Lambert est une œuvre mal écrite et incomplète, mais néanmoins raisonnable, véridique et de bonne foi [1]. »

La barbarie et l'obscurité de cette première biographie furent la cause des *remaniements*. Le premier de ceux-ci nous a été conservé par Canisius, dans ses *Lectiones antiquae*. Tandis que les extraits de Du Chesne et l'édition de Mabillon ne sont que des copies très voisines du texte primitif et apparentées au manuscrit Paris, lat. *12598*, la version de Canisius nous montre que les fautes de grammaire ont été corrigées, les tournures les plus vicieuses ont disparu, le style a plus d'aisance et de légèreté et le fond du texte n'en est pas moins rigoureusement conservé. Le remaniement suit pas à pas son modèle, il se corrige, phrase par phrase, sans addition ni modification. En somme, la valeur historique de cette deuxième rédaction n'est pas inférieure à la première.

Une troisième rédaction de la *Vita Lamberti* est un deuxième remaniement, mais qui, cette fois, mérite bien son nom de remaniement, car l'auteur ne se borne plus à corriger, il s'attaque au fond et arrange le récit, du moins à partir du chapitre IV du texte publié par Chapeaville [2]. Dans ce chapitre, il n'ajoute que quelques amplifications sans importance, de même qu'au chapitre V.

Au chapitre VI, il risque quelques remarques : il nous dit par exemple, que la Toxandrie était *suae providentiae pastoralis pars non infirma*. Mais c'est au chapitre VII que commence surtout la refonte. Le premier biographe nous avait indiqué fort vaguement les excès de Gallus et de Rioldus, parents du comte Dodon, qui furent cause des querelles entre les gens de l'évêque et le comte franc : *surrexerunt... in adversitatem eius et inservientes ecclesiæ suæ in tanta opera perversa...* Le réviseur nous dira minutieusement en quoi ils consistent : *appetentes eum conviciis et contumeliis, et in rei familiaris direptione gravibus dispendiis opprimentes. Praeterea, non contenti pontificis injuria, in cujus famulos... calumniam extendunt.*

D'après lui on se serait d'abord attaqué à l'évêque puis à ses gens, ce qui est invraisemblable. Il change Dodon que le premier biographe nous présentait comme un *domesticus Pippini* en *familiaris Pippini*. Enfin, il connaît le nom de l'oratoire du saint dédié aux saints Côme et Damien.

Au chapitre VIII, nous relevons des inexactitudes causées par l'obscurité de la *Vita* primitive. Faute de connaître les lieux, le remanieur confond les données topographiques, fait tuer le saint dans la chapelle alors que d'après la *Vita* primitive le saint fut tué dans sa chambre. Cette erreur tient à une confusion, le remanieur à négligé de remarquer les mots *sortir* et *rentrer* qui donnent le sens de la topographie des lieux et a regardé la chambre et l'oratoire comme une pièce unique avec peut-être une mince cloison à l'intérieur.

Enfin, le remanieur aime à mettre au discours direct les remarques suggérées par le premier biographe; il fait parler saint Lambert à ses disciples et amplifie le discours de Pierre et Autlaic.

Le remanieur est un Liégeois, il prend soin de nous apprendre qu'au temps de saint Lambert la ville était petite, mais *magnum nomen et magnum meritum ex triumpho et corpore sancti Lamberti paulo plus promerituram*. On a cru pouvoir affirmer que ce remanieur était un certain Godeschalc, diacre au temps d'Agilfrid (769-789), puis on y a renoncé [3]. Godeschalc n'est pas plus l'auteur du remaniement que de la vie primitive. En effet, Agilfrid a été évêque jusqu'en 787 au moins, son épiscopat est antérieur à l'influence exercée par Charlemagne. Or le remanieur est un homme pourvu de culture littéraire, et les caractères que nous constatons dans son œuvre dénotent une époque plus récente. Il y a plus : la présence de quelques expressions et certaines allusions, des ajoutes faites au récit primitif portent à reporter ce remaniement jusqu'au XIIe siècle.

Landebertus naquit à Maëstricht. Une tradition, dont il serait fort difficile d'indiquer les fondements, place la maison de ses parents à l'angle de la rue aux Chiens et de la rue Large, du côté de Notre-Dame [4]. On n'est pas mieux instruit sur la date de sa naissance qu'on propose de placer entre 633 et 638 [5]. L'enfant reçut une éducation cléricale. Vers 650, lorsque le jeune Trudo avait consulté saint Remacle, celui-ci l'avait dirigé vers l'école de Metz; il a pu en être de même pour Lambert qui fut confié à Théodard. Ce que des biographies tardives racontent au sujet de son éducation par Landoald est entièrement fabuleux [6]. Il semble bien aventureux d'écrire que la cour royale résidait alors à Maëstricht et l'école du palais était sous la direction de Théodard [7]. Tout ce qu'on peut dire c'est qu'après l'achèvement de ses études, Lambert résida à la cour et s'y forma à l'administration et à la carrière des armes qu'on ne séparait guère en des temps où tout métier faisait courir de gros risques. Théodard eût volontiers désigné Lambert comme son successeur; il n'en eut pas le temps, car, vers 669, il fut assassiné près de Spire, dans la forêt de Biwald [8]. Quand on sut cette nouvelle à Maëstricht, Lambert se rendit sur les lieux pour réclamer les restes du martyr. On les lui refusa avec menaces; il s'en vint une deuxième fois avec des présents et réussit dans sa mission. On ne sait s'il était déjà évêque quand il remplit cette mission; s'il ne l'état pas, il ne tarda pas à le devenir, élu par le peuple vers 669. Le roi Childéric II (663-675) approuva l'élection.

Lambert eut à subir le contre-coup des événements politiques dont nous avons fait le récit dans la vie de saint Léger (voir ce nom). Le roi Childéric II devint, en 670, roi de Neustrie et de Bourgogne et se laissa aller à la violence de son caractère; il fit fouetter un jeune Franc de race noble, nommé Dodilon; celui-ci assassina le roi dans une forêt du Vexin, en 673. Lemaire du palais, Wulfoald, prit la fuite, gagna l'Austrasie et rappela Dagobert II de l'exil. De leur côté, les Neustriens choisirent comme roi Thierry III, mais Ebroïn parvint à se faire nommer maire du palais de Neustrie et peut-être associa-t-il dans une même vengeance Léger d'Autun et Lambert de Maëstricht.

Ce qu'on sait de façon certaine c'est que Lambert dut quitter son siège épiscopal, où un intrus nommé Faramond, prit sa place et se retirer au monastère de Stavelot dont l'abbé était alors probablement Sigolin [9].

Lambert y vécut sept ans, pratiquant la vie humiliée et mortifiée des plus saints religieux, laissant les événements se développer. Après l'assassinat d'Ebroïn en 681, Pépin d'Héristal rétablit l'ordre en Austrasie et l'intrus Faramond fut évincé, *ejectus de provincia Trejectense ;* alors le clergé et le peuple redemandèrent leur évêque qui revint de Stavelot à Maëstricht. Dès

[1] *Sources de l'hist. de Liége*, p. 38.— [2] *Op. cit.*, t. I, p. 335. — [3] L. van der Essen, *Etude critique et littéraire sur les* VITAE *des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, in-8° Louvain, 1907, p. 20 sq. — [4] J. Schæpkens, dans *Publications...*, t. XLIII, p. 182 sq. — [5] J. Hubets, *Kerkelijke Geschiedenis van het Bisdom Roermond*, t. I, p. 132. — [6] Suyskens, dans *Acta sanct. Belgii*, t. VI, p. 34, n. 32. — [7] Van der Essen, *op. cit.*, p. 20. — [8] *Vita Theodardi* ch. IX-XI, édit. Dumarteau, Liége, 1890, p. 40-42. — [9] *Acta sanct. Belgii*, t. VI, p. 45, n. 61.

son retour, il reprit l'administration de son diocèse et recommença la prédication de l'Évangile aux païens de la Toxandrie.

L'auteur de la *Vita* primitive ne donne pas le motif de la haine portée à Lambert par Gallus et Rioldus, *duo pessimi homines*, à la violence desquels on ne pouvait se soustraire : *nec evadendi erat locus*. La *Vita* nous a donné le récit du martyre :

Dodon était alors le *domesticus* du prince Pépin; ce Dodon était uni à Gallus et à Rioldus par les liens du sang; il avait des possessions étendues et une foule de gens à son service. Instruit du meurtre de ses proches — et voulant en tirer vengeance — il réunit une grande troupe d'hommes des plus solides pour la bataille et gagna à leur tête, dans le dessein de l'immoler, la villa du saint, désignée sous le nom de Leodius, située sur la Meuse.

Vers le milieu de la nuit, Lambert s'était, suivant sa coutume, levé seul laissant dormir ses disciples, et se livrait à la prière. La prière et le chant des psaumes l'avaient conduit presque jusqu'à l'aurore. Il revint alors trouver ses compagnons et frappant la porte du bâton qu'il tenait en main : « Éveillez-vous et levez-vous, dit-il, voilà l'heure de réciter les psaumes des matines. » Ils se levèrent, tous récitèrent l'office et Lambert revint à la maison; puis il pria encore jusqu'à ce que, tombant de sommeil, il gagnât son lit pour y prendre du repos. Il ne put s'endormir et déjà il commençait à faire jour. Un de ses serviteurs, Baldovée, qui avait veillé cette nuit sur la maison, s'éloigna. Mais il aperçut bientôt un groupe nombreux réparti en différents pelotons. Plusieurs de ceux-là virent briller en l'air une croix plus éclatante que l'or. Ces gens étaient armés et précédaient Dodon. Quand ils arrivèrent devant la maison, ils commencèrent à s'y introduire en sorte que Baldovée n'eut que le temps d'avertir Lambert qui ne dormait pas encore.

A cette nouvelle, il se lève et sans prendre le temps de se chausser, prend une arme et s'élance vers les assaillants, mais il la jette : à ce moment on envahit la maison, mais Pierre et Autlaïc, neveux du saint, et ses jeunes disciples réussissent à refouler les envahisseurs et à dégager le seuil. L'évêque leur dit : « Si vous m'aimez d'une véritable affection, aimez le Christ, confessez vos fautes; il me faut périr ici-bas pour vivre avec Dieu. »

Un de ses neveux, Autlaïc, l'interrompit : « Vous n'entendez donc pas ce que crient ces ennemis de Dieu : Mettons le feu pour que la maison s'embrase tout entière et qu'ils soient brûlés vifs. — Ne craignez pas, dit le saint, la fureur de nos ennemis; c'est le feu qui sera leur châtiment et qui dévorera leur chair jusqu'à la moelle. Plaçons notre courage en Dieu qui réduira nos ennemis à rien. » Et s'adressant à ses neveux : « Vous avez été coupables, rappelez-vous votre crime. Ne savez-vous donc plus que Dieu ne jugera pas deux fois les pécheurs, mais ne laissera pas non plus le péché sans châtiment. Pourquoi venir auprès de moi : allez au-devant de ces hommes; la mort que vous avez infligée injustement à d'autres, acceptez-la aujourd'hui comme l'œuvre de la justice de Dieu. Mieux vaut livrer vos membres aux bourreaux et garder vos mains pures du crime, pour assurer à votre âme le salut éternel.

« Eh bien, dit Autlaïc, lisez-nous donc le livre de notre Dieu, achevez ce que vous avez heureusement commencé et qu'il en soit de nous comme l'ordonnera le Seigneur ». — Le saint prit son psautier, l'ouvrit; le premier passage qui s'offrit à ses yeux fut celui-ci : « Dieu tirera vengeance du sang de ses serviteurs, comme il l'a fait pour Zaccharie, immolé entre le temple et l'autel, et qui s'était écrié en mourant : « Dieu le voie et vous punisse! » Là-dessus, Lambert fit sortir tout le monde de sa chambre, se prosterna à terre, les bras en croix, priant et pleurant. Les bourreaux avaient envahi la maison et la parcouraient, tuant tout ce qu'ils rencontraient. Un d'eux monta sur le toit de la chambre où le saint priait et le perça d'un javelot.

La date de la mort de saint Lambert est très discutée : malgré tout ce qui a été écrit à ce sujet on n'est pas arrivé à une solution certaine; ce qui tient à ce que l'accord n'est pas fait sur l'autorité des textes invoqués. Un document sûr, c'est le diplôme de Childéric II, de 667, qui nous montre à cette date Théodard encore en vie [1].

On place, mais sans raison solide, l'assassinat de Theodard, dans la forêt de Biwald, en 668; en ce cas on peut admettre que Lambert fut nommé évêque peu de temps après : la *Vita* primitive permet de le soutenir; ce serait donc en 668 ou 669 que Lambert devint évêque. Un autre texte peut servir à éclairer le point en litige, c'est la *Vita* de saint Hubert, au dire de laquelle saint Lambert fut évêque pendant quarante ans. Le biographe et contemporain d'Hubert a pu puiser à une bonne source.

Mais on oppose un diplôme de Pépin II, de 706, sur lequel on lit la souscription d'un *Chuchobertus episcopus*. Ch. de Smedt et J. Demarteau identifient cet évêque avec saint Hubert parce que sur aucun autre siège épiscopal de Neustrie ou d'Austrasie, on ne rencontre d'évêque portant ce nom [2]. La raison serait décisive si les listes épiscopales étaient bien connues. M. Daris voudrait voir dans ce *Chuchobertus* un évêque de Trèves [3]; G. Monchamp propose de faire de ce *Chuchobertus* le vrai saint Hubert, mais alors coadjuteur et déjà sacré par le pape Sergius, comme le dit la *Vita Lamberti* de Nicolas, du XIIe siècle [4]. C'est là une hypothèse purement arbitraire et tout ce qu'on peut dire, c'est que l'identification de *Chuchobertus* avec Hubert n'est rien moins que sûre. Le doute qui subsiste sur l'identité du *Chuchobertus* du diplôme de 706 invite à garder comme historiquement acceptable la donnée chronologique du biographe de saint Hubert.

Mais voici une autre difficulté provenant d'une autre base de calcul : l'extrait des *Miracula sancti Dionysii* dont s'est occupé G. Kurth permet de placer la mort du saint vers 705 [5]. Dès lors, on arrive une fois de plus à trente-sept ans d'épiscopat et, à moins d'admettre une somme *ronde* donnée par la *Vita Huberti*, le témoignage de cette dernière est à rejeter. Faut-il tenir compte d'un passage d'une *Vita Odae*, citée dans les *Notae Aureaevallenses* donnant à Hubert vingt années d'épiscopat? Puisque Hubert est mort en 727, peut-on mettre dès lors le commencement de son épiscopat en 707? On obtiendrait pour saint Lambert trente-neuf ans et le témoignage de la *Vita Huberti* serait sauf. Malheureusement, le passage de cette *Vita Odae* n'a jamais pu être retrouvé. En somme, le calcul basé sur les *Miracula Dionysii* est encore le

[1] Pardessus, *Diplomata, chartae*, t. II, p. 45. — [2] Ch. de Smedt, *L'année de la mort de saint Lambert*, dans *Précis historiques*, t. XXVI, p. 5-6; J. Demarteau, *Saint Hubert d'après son plus ancien biographe*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XVI, p. 115-116. — [3] *Histoire du diocèse de Liége depuis ses origines jusqu'au XIIIe siècle*, p. 120-122. — [4] *La date du martyre de saint Lambert*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'archéologie du diocèse de Liége*, t. X, p. 317 sq. — [5] *Un témoignage du IXe siècle sur la mort de saint Lambert*, dans *Bulletin de la commission royale d'histoire*, Bruxelles, série V, t. III, p. 414-41.8

plus sûr; il se concilierait, si *Chuchobertus* est saint Hubert, avec la donnée du diplôme de 706. Hubert souscrirait alors la première année de son épiscopat.

En définitive, le plus sûr paraît être de s'en tenir à la date de 705 [1].

Les causes de la mort de saint Lambert ont été maintes fois discutées. La solution actuellement admise, appuyée sur une étude attentive des diverses *Vitae*, préconise la sincérité du premier biographe et attribue la mort à une vengeance privée pour une affaire de propriétés. L'inimitié de la concubine Alpaïde, excitée par les reproches que Lambert aurait faits à Pépin II et la vengeance exécutée par Dodon, sont des inventions du domaine de la légende.

Cuchobertus, c'est le célèbre saint Hubert, qui a signé deux diplômes de Pépin d'Héristal pour Echternach, le 13 mai 706. Hubert transféra le siège de Tongres de Maëstricht à Liége (voir *Dictionn.*, t. IX, au mot LIÉGE). Le culte de saint Lambert ne s'était pas développé à Maëstricht où sa sépulture n'avait pas d'éclat; au contraire, à Liége, la maison de l'assassinat voyait des pèlerins invoquer le saint à qui on attribuait des miracles. Hubert enquêta sur ces miracles; ils lui semblèrent de bon aloi et il décida que Lambert pouvait être invoqué comme saint. Le comte Dodon avait disparu, mais il semble probable que sa famille se fut opposée à la célébration d'une apothéose de sa victime à Maëstricht, les Maëstrichois qui ne tiraient aucun bénéfice du tombeau ne répugnaient pas outre mesure à un transfert des reliques. Celui-ci se fit avec honneur et sans délai. On souleva la pierre tombale et le corps fut enlevé et conduit a Liége.

Il était inévitable qu'au cours des âges on crût retrouver à Maëstricht des souvenirs de la sépulture qu'on avait si peu défendue au temps où on la possédait. En 1575, tandis qu'on creusait dans l'église Saint-Pierre, voisine des remparts, une fosse pour Herman d'Eynatten, on aurait trouvé une lame de plomb portant ces mots : *Hic jacet sepultus sanctus Dei martyr Lambertus*, dont le seul libellé dit suffisamment qu'il n'est pas du VIIIe siècle. Le 3 juillet 1624, le curé Happart, dûment autorisé, fit fouiller sur l'emplacement de cette trouvaille et rencontra à neuf pieds de profondeur deux sarcophages, dont l'un engagé à moitié sous l'autel de saint Lambert, il contenait trois crânes et des ossements. L'église incendiée au printemps de 1624 fut reconstruite et, en 1748, le commandant de Maëstricht la fit raser jusqu'au sol à l'approche de l'armée française. L'année suivante, on érigea en ce lieu une chapelle en l'honneur de saint Lambert, qui disparut en 1847 pour faire place au canal de Liége à Maëstricht. Ce fut alors qu'on découvrit, parmi une quantité considérable d'ossements, quatorze sarcophages en tuffeau, et sur l'un d'eux on pensa lire *Lanberte*. Une nouvelle chapelle fut élevée à treize mètres de l'ancienne.

Après la translation du siège épiscopal à Liége, où saint Hubert mourut le 30 mai 727, nous n'avons plus à suivre les destinées du siège de Tongres et à enregistrer la liste épiscopale. Il nous reste cependant à mentionner un personnage étroitement rattaché à l'histoire de Maëstricht bien qu'il n'en ait pas occupé le siège épiscopal.

Quelques serviteurs, échappés au massacre, rentrèrent dans la maison, roulèrent le corps de l'évêque assassiné dans une couverture, le déposèrent dans une barque et le ramenèrent à Maëstricht, *ad civitatem ejus*. La nouvelle du meurtre y avait causé une vive émotion, que la crainte du comte Dodon ne permit presque pas de manifester. Quand le corps arriva, on le tira de la barque, on le déposa sur un brancard et après que les clercs l'eurent lavé et habillé ils le transportèrent au chant des hymnes à l'église Saint-Pierre où ils passèrent la nuit. Le lendemain, la crainte empêchant qu'on ne fit des funérailles solennelles, on se contenta de déposer le corps dans le sarcophage qui contenait les restes de son père et on le referma aussitôt.

Bibl. — *Abrégé chronologique de l'histoire de Liége, avec la vie de saint Lambert et de saint Hubert...*, in-8°, Liége, 1783. — *Abrégé curieux et nouveau de l'histoire de Liége, de la vie de saint Lambert et de saint Hubert*, in-24, Liége, 1673; in-12, Liége, 1770. — P. Bahlmann, *Die Lambertus-Feier zu Munster im Westphalia*, dans *Zeitschrift Vervolskunde*, 1895, t. V, p. 174-180. — S. Balau, *Sources de l'histoire de Liége*, dans *Mémoires couronnés par l'Acad. royale de Belgique*, 1903, t. LXI, p. 33-40, 78-81, 300-302, 443-444; — Baronius, *Annales*, 1599, ad ann. 688, n. 1-17. Pagi, *Critica*, 1689, ad ann. 658, n. 3; ad ann. 674, n. 7; ad ann. 681, n. 31; ad ann. 685, n. 10; ad ann. 688, n. 1-8. — Basnage, *Thesaurus monumentorum*, 1725, t. II, part. 1, p. 136-137. — P. Bayle, *Dictionn. crit.*, 1741, t. III, p. 38-39. — *Bibl. hagiogr. lat.*, 1900, n. 698-701. — Chapeaville, *Gesta pontific. Leodiens.*, 1612-1616, t. I, p. 371-434; t. II, p. 577-640; t. III, p. 213-227. — A. Chériot, *Légende de sainct Lambert evesque et martir*, in-8°, Paris, 1623. — J. de Chestret de Haneffe, *Les reliques de saint Lambert et les sept fiévés*, dans *Bull. instit. archéol. liégeois*, 1894, t. XXIV, p. 3-66, 4 pl. — Damiron, *Mémoire sur saint Lambert*, 1855. — W. Dechêne, *Der heilige Lambertus, seine Leben und seine Zeit*, in-8°, Paderborn, 1896. — J. Demarteau, *Vie de saint Lambert, écrite en vers par Hucbald de Saint-Amand et documents du Xe siècle*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 1879, t. XIII, in-8°, Liége, 1878; cf. *Polybiblion*, 1878, t. XXIII, p. 437-440; *Saint Théodard et saint Lambert, vies anciennes*, dans *Public. biblioph. liégeois*, 1886-1890, t. XXX, p. 35-47; *Vie la plus ancienne de saint Lambert, écrite par un contemporain*, in-8°, Liége, 1890; *Vie de saint Lambert, en français du XIIIe siècle traduite de la biographie écrite au Xe siècle par Etienne, évêque de Liége*, in-8°, Liége, 1890; *Vie de saint Lambert*, in-12, Liége, 1896. — De Bosc de Montandré, *Le courtisan chrétien, immolé en victime d'état à la passion de la cour, ou saint Lambert, évesque de Tongres et martyr, sacrifié pour les intérêts de l'honneur conjugal*, in-4°, Liége, 1657. — E. (M). *L'année de la mort de saint Lambert*, dans *Précis historiques*, 1878, IIe série, t. VII, p. 46-54. — P. Engelbrechtus, *Divi Lamberti, episcopi Trajectensis, martyris et magni apud Friburgenses Brisgoicos patroni, vita*, in-4°, Basilae, 1519. — H. Goffinet, *Une remarquable relique de saint Lambert à Bourbourg*, dans *Public. hist. instit. Luxembourg*, 1874-1875, t. XXIX, p. 245-258. — Guérineau, *Notice historique sur le sujet de l'un des tableaux du musée que le cédant a dit représenter l'un des traits de la vie de saint Lambert*, dans *Mém. Soc. stat. des Deux-Sèvres*, 1839-1840, t. IV, p. 115. — G. Kurth, *Etude critique sur saint Lambert et sur son premier biographe*, dans *Annal. acad. archeol. de Belgique*, 1876, t. XXXIII, in-8°, Anvers, 1876; Lambert, dans *Biographie nationale de Belgique*, t. XI (1890), p. 143-148; *Un témoignage du IXe siècle sur saint Lambert*, dans *Comptes rendus commiss. hist. Belgique*, 1893, V^e^ série, t. III, p. 414-422. — A. Largent, *Saint Lambert, évêque de Maëstricht, neuf instructions prononcées dans l'église de Vaugirard*, in-8°, Paris, 1897. — Lecointe, *Annal. Eccl. Franc.*, t. IV, ad ann. 708, n. 9-39. — Lelong,

[1] L. Van der Essen, *Étude critique et littéraire sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, in-8°, Louvain, 1907, p. 22.

Biblioth. hist. de la France, t. I, n. 8746-8760. — Mabillon, *Acta sanct. O. S. B.*, 1672, t. III, part. 1, p. 66-69; 76-78. — G. Monchamp, *La date du martyre de saint Lambert*, dans *Bull. Soc. art. et hist. du dioc. de Liége*, 1896, t. X, p. 315-329; Pertz, *Archiv*, 1839-1855, t. VII, p. 266, t. XI, p. 279-281. — J.-M. Richard, dans *Bull. commiss. antiq. Pas-de-Calais*, 1876, t. IV, p. 207-208. — M. de Ring, *Saint Lambert, évêque de Tongres*, dans *Messager des sc. hist. de Belgique*, in-8°, Gand, 1847. — J. Roberti, *Vita S. Lamberti martyris, episcopi Tungrensis, Leodiensis civitatis et ditionis divi tutelaris*, in-8°, Leodii, 1633. — Al. Schæpkens, dans *Bull. Ann. acad. archéol. Belgique*, 1863, t. XX, p. 51-57. — Fr. Scheibelberger, *Die aelteste Vita S. Lantperti*, dans *Oesterr. Vierljahrsch. kathol. Theolog.*, 1871, t. X, p. 221-224. — R. F. W. Slusius, *De tempore et causa martyrii beati Lamberti Tungrensis episcopi, diatriba chronologica et historica*, in-8°, Leodii, 1679. — Ch. de Smedt, *L'année de la mort de saint Lambert*, dans *Précis historique* 1877, t. XXVI, p. 676-685 : 1878, t. II, p. 46-60. *Commentar. praev. in S. Hubertum*, n° 44-47, dans *Acta sanct.*, nov., t. I. — Surius, *Vitæ sanct.*, 1618, t. IX, p. 172-179. — Suysken, *De S. Lamberto seu Landeberto episc. Trajecten. et mart. Leodii in Belgio*, dans *Acta sanct.*, sept. t. V, p. 518-573; cf. J. Ghesquière, *Acta sanct. Belgii*, 1794, t. VI, p. 119-130. — De Tello, *La vie de saint Lambert évêque de Tongres et patron de la ville de Liége*, in-8°, Liége, 1622. — O. J. Thimister, *Le XIIe centenaire de saint Lambert*, dans *Bull. Soc. art. hist. dioc. Liége*, 1896, t. X, p. 331-378. — L. Van der Essen, *Etude critique et littéraire sur les Vitae des saints mérovingiens dans l'ancienne Belgique*, dans *Recueil des travaux* (de l'université de Louvain), in-8°, Louvain, 1907, p. 20-53. — *Vie de saint Lambert, évêque de Tongres et de Maëstricht, patron de l'église paroissiale de Montreuil-sur-Haine*, in-8°, Mons, 1855.

XI. De l'évêque Candide. — La manuscrit Harleien *3031*, du VIII-IXe siècle [1], comprend dans les feuillets 1-158 des extraits de saint Isidore et de saint Augustin, dans les feuillets 58 v°-95 v° cinq pièces dont la première est intitulée : *Praedicatio de natali Domini*, et dont la cinquième commençant par ces mots : *Notum est vobis, fratres karissimi* n'est autre que l'exposition de la Passion d'après les quatre évangélistes que signale Mabillon [2] comme l'œuvre de Candide, disciple d'Alcuin et qui fut publiée par Bernard Pez [3]. La quatrième pièce commençant par ces mots : *Omnia tribus constant* est une discussion sur le nombre trois et la Trinité qui rappelle un écrit de Candide sur le même sujet [4]. La troisième pièce est un discours prêché à Maëstricht le jour de la fête de saint Servais. « C'est [5], de loin, la pièce la plus intéressante du recueil. Comme elle tient sous tous les rapports, par la similitude du style et la disposition même du manuscrit, aux deux dernières dont on vient de parler, on peut sans témérité la regarder provisoirement du moins comme l'œuvre du même auteur Candide. » Voici en quelques mots le contenu du discours en question :

Dans l'exode, commençant par *Audite, fratres, verba Domini et intelligite*, l'orateur relève la patience avec laquelle Dieu attend notre conversion. Puis, comme dans les deux premières homélies du recueil, il résume en peu de mots tout ce qu'un bon chrétien doit croire. Passant ensuite à la morale, il insiste surtout sur la bonne volonté à laquelle est promise la paix sur cette terre. Il termine par une péroraison de circonstance dont voici les traits les plus saillants : « Vous vous êtes rassemblés aujourd'hui pour la fête du saint confesseur du Christ dont le corps repose ici. Si vous voulez profiter de sa solennité, il vous faut imiter sa sainteté. Il aima Dieu et le prochain; ce qu'il put avoir des biens de ce monde, il le distribua aux indigents. Il prit soin du salut de ses frères; à tous ceux qui venaient à lui il montra la voie du salut. Il gouverna le peuple de Dieu avec crainte et amour... On raconte de ce saint de Dieu le trait suivant qui montre bien le soin qu'il avait de son peuple. Prévoyant le pillage auquel ce pays devait être livré en proie, il se rendit à Rome, et là, prosterné devant la confession du saint apôtre Pierre, il demanda grâce pour le peuple dont il était le pasteur. Alors, suivant la tradition, le très saint apôtre Pierre lui apparut dans une vision, et lui dit : « Le jugement prononcé par Dieu sur le peuple que tu me recommandes ne pourra pas être changé. Cependant pour ta consolation, sache que tu passeras au Seigneur avant de le voir s'accomplir. Plein de confiance et de joie, le saint revint en ces lieux tout consolé; ici il s'endormit d'une mort tranquille, ou plutôt il passa de la vie à la mort. Et maintenant il n'a qu'un désir, c'est de prier pour nous, si nous l'imitons en vivant conformément à ses enseignements. Célébrons donc sa fête avec une joie toute spirituelle; non par de vaines clameurs, ni par des vociférations insensées, mais par des prières partant d'un cœur et d'un esprit bien humbles, etc. »

Le sermon a donc été prononcé dans l'église où reposait le corps de saint Servais : *cujus hic corpus requiescit*, dans la ville où il était mort : *hicque placida morte quievit*. Son auteur, Candide, était vénéré à Maëstricht, au moins dès le commencement du XIe siècle. En 1039, lors de la dédicace de l'église agrandie par Nithard de Liége et Gérard de Cambrai, nous savons qu'on transféra les reliques des saints Monulphe, Gondulphe, Valentin et Candide, dans la crypte derrière l'autel dédié à saint Pierre. Au commencement du XIXe siècle, les reliques furent déposées dans une châsse de bois doré et le chef de saint Candide, évêque, dans un buste également en bois doré. On conserve au musée de la Porte de Hal, à Bruxelles, un pignon de châsse, ayant jadis appartenu à l'église Saint-Servais et représentant saint Candide (fig. 7448) haut. 0 m. 57, larg. 0 m. 34, du XIIe siècle [6]. Le culte de saint Candide rayonna assez loin. Chastelain en fait mention dans son *Martyrologe universel*, au 1er décembre : « A Mastrict, S. Candre (Candidus), évêque régionnaire, titulaire de deux églises à Rouen. » Le Bréviaire de Rouen de 1728 porte au 1er décembre la mémoire de saint Candide et son identification avec le saint de Maëstricht est certaine puisqu'on lit dans la table des fêtes en tête du Bréviaire : *Commem. sancti Candidi, Trajectensis episcopi, c. V sec.*

Reste à savoir qui était ce saint Candide de Maëstricht. C'est un évêque, mais non pas un évêque de Maëstricht où, cependant, il est mort. Au XIIIe siècle, Gilles d'Orval nous dit que « le bienheureux Candide évêque et confesseur, après la mort de saint Servais, quitta sa patrie pour obéir à une révélation du Seigneur et vint en pèlerin au tombeau de saint Servais. Il y vécut pieusement durant de longues années, se dévouant jour et nuit au service de cette église, dont le siège était alors vacant. Après sa mort, son corps

[1] Zangemeister, *Bericht ueber die Durchforschung der Bibliotheken Englands*. — [2] *Iter Germanicum*, dans *Vetera analecta*, in-fol., Parisiis, 1723, p. 10. — [3] *Thesaurus anecdotorum novissimus*, t. I, p. LIX, 241 sq., *P. L.*, t. CVI, col. 58. — [4] *P. L.*, t. CI, col. 1359. — [5] G. Morin, *Un saint de Maëstricht rendu à l'histoire* dans *Revue bénédictine*, 1891, t. VIII, p. 176-183. — [6] Fr. Boch et M. Willemsen, *Die mittelalterlichen Kunst und Reliquienchätze zu Maëstricht*, 1871, p. 59, fig. 15; Ch. de Linas, *L'art et l'industrie d'autrefois dans les régions de la Meuse belge*, in-8°, Paris, 1883, p. 69, pl. IV.

reposa auprès de ceux des saints évêques de Tongres. On faisait sa fête le VII des ides de juin [1]. »

On peut entrevoir un Candide venu en pèlerin au tombeau de saint Servais, ne s'en éloignant plus désormais jusqu'à sa mort et, en l'absence d'un évêque titulaire, prêchant le panégyrique du saint le jour de sa fête. Qu'il ne fut pas évêque de Maëstricht on peut l'induire de ce fait que sa main droite ne tient pas la crosse, mais une palme. Gilles d'Orval nous dit encore que Candide « quitta sa patrie ». Laquelle?

Dom Calmet [2] a proposé l'identification de Wizo, disciple d'Alcuin et portant dans ce cénacle littéraire le sobriquet de Candide avec le Wizo (Waso ou Wiso, qui fut évêque de Trèves où il succéda à Richbod) mort le 1er octobre 804. De son épiscopat on ne sait rien [3] ou peu de chose, à savoir qu'il assista en 805 à l'assemblée de Thionville [4] et, en 809, au plus tard, il fit place à Amalaire (Voir ce nom). La conjecture de dom Calmet n'a pas été démentie, et elle a été reprise par dom Morin [5] qui voit dans le Wizo Candide, l'élève d'Alcuin, fourvoyé dans l'épiscopat, se dérobant aux difficultés qu'entraîne l'administration d'un vaste diocèse et se rendant, humble pèlerin, chercher le calme et la solitude près de la tombe de saint Ser-

7448. — Fragment de châsse, au musée de la Porte de Hal, à Bruxelles.
D'après Ch. de Linas, *L'art et l'industrie d'autrefois dans les régions de la Meuse*, pl. IV, p. 69.

[1] Aegidius, dans Chapeaville, *Gesta pontificum Tungrensium*, t. I, p. 24. — [2] A. Calmet, *Histoire de Lorraine*, in-fol. ,Nancy, 1728, l. XIII, n. 2, t. I, p. 610. — [3] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'anc. Gaule*, t. III, p. 41, n. 35. — [4] *Gallia christiana*, t. XIII, col. 309. — [5] *Revue bénédictine*, 1891, t. VIII, p. 180.

vais. Les arguments proposés à l'appui de cette thèse ne convaincront pas tout le monde[1], mais il est utile de les résumer ici.

Candide Wizo était compatriote d'Alcuin et peut-être moine de Lindisfarne d'où il vint en France et d'où il revint après un voyage en 796 pour rapporter des livres destinés au *scriptorium* de Tours[2]. Entre 797 et 801, Candide Wizo réside auprès d'un autre compatriote, Arnon, archevêque de Salzbourg[3], peut-être aura-t-il résidé dans le monastère de saint Pierre de Salzbourg. En 801, Alcuin l'envoie à la rencontre de Charlemagne revenant d'Italie, Candide rapporte à

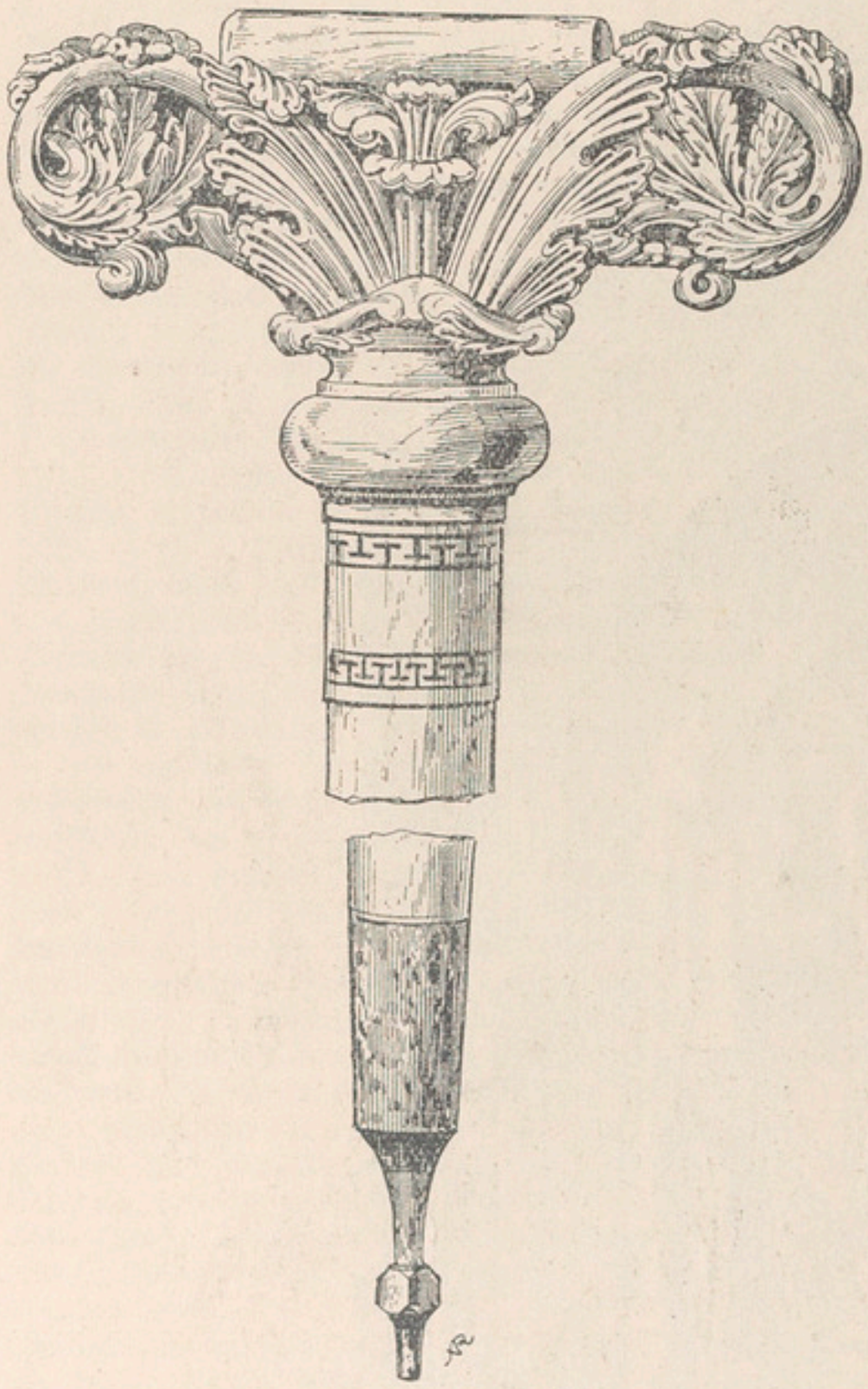

7449. — Bâton de saint Servais.
D'après Ch. de Linas, *L'art et l'industrie d'autrefois dans les régions de la Meuse belge*, en face de la page 106.

Tours les messages de l'empereur[4] et, en 802 ou 803, il paraît définitivement attaché au service et au palais de Charlemagne à Aix-la-Chapelle. En 804, après la mort de Richbod, l'empereur désigne le prêtre Wizo qui vivait près de lui, méthode de tout temps la plus efficace pour faire penser à soi dans la distribution des faveurs. Évêque de Trèves en 804, il fait place à Amalaire en 809 sans qu'on apprenne sa mort. Il disparaît. Est-ce lassitude? Est-ce disgrâce? Est-ce insuffisance? Mais alors ce Candide pourrait fort bien être le personnage qui porte son nom et vint se retirer à Maëstricht dont le siège épiscopal était depuis près d'un siècle transféré à Liége. C'est une conjecture.

XII. Crosse. — On conserve au trésor de Saint-Servais, entre autres antiquités liturgiques, une canne de jonc à tête d'ivoire que la tradition attribue à saint Servais, ce que ne contredit pas l'archéologie (fig. 7449). Le *bâton de saint Servais* mesure 1 m. 14 de hauteur. Sa partie supérieure se termine par un *tau* dont la largeur est de 0 m. 11, représentant un bouquet de feuilles d'acanthe exagérant dans le sens horizontal les formes gracieuses du chapiteau corinthien. D'après Ch. de Linas, l'analogie de cette ornementation avec la clef que nous allons décrire assigne aux deux monuments une patrie commune. Saint Servais, lors de son troisième voyage en Italie, vers 379, les aurait acquis ou reçus en présent. Ce *baculus* de Maëstrich est-il un objet liturgique ou une simple béquille d'usage privé? Les anciennes effigies épiscopales donnent toujours au *tau* la hauteur de nos crosses ordinaires, soit 1 m. 70 en moyenne, tandis qu'ici nous avons un bâton court, dont la poignée est amortie par un tore indiquant l'intention de faire un appuie-main, détail négligé sur les originaux du même genre que nous connaissons. En revanche, les hauts dignitaires de l'Église orientale se distinguèrent par une béquille d'ivoire ou d'ébène, qui servait à la fois de crosse et de canne. Le bâton de saint Servais eut, vraisemblablement, ce double usage.

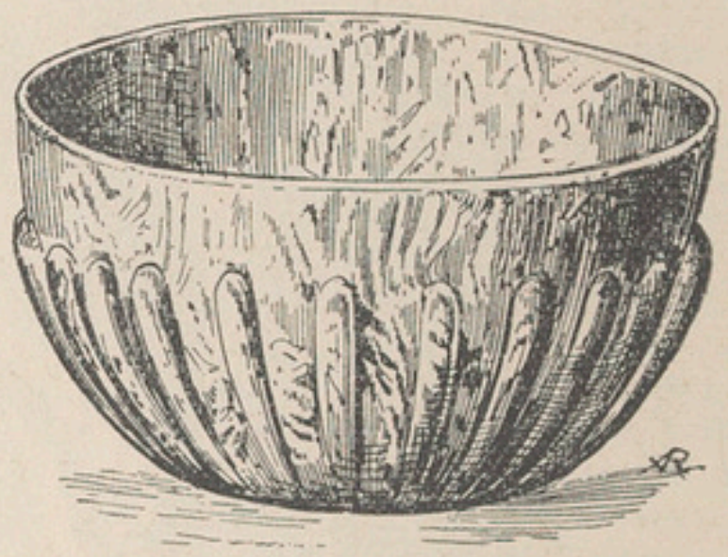

7450. — Coupe du trésor liturgique de Maëstricht.
D'après F. Bock et Willemsen, *Die Mittelalterlichen Kunst zu Maëstricht*, 1872, p. 21, fig. 5.

Bibl. — Fr. Bock et M. Willemsen, *Die mittelalterlichen Kunst- und Reliquienschätze zu Maëstricht aufbewarhrt in den ehemaligen Stiftskirchen des h. Servatius und Unserer Lieben Frau daselbst archäologisch und historisch beschrieben und durch 66 Holzschnitte erläutert*, in-8°, Köln, 1872, p. 24-28. — Ch. de Linas, *L'art et l'industrie d'autrefois dans les régions de la Meuse belge. Souvenirs de l'exposition rétrospective de Liége en 1881*, in-8°, Paris, 1882, pl. 106, pl. IX.

A la suite de la description qui précède, Ch. de Linas a, croyons-nous, bien raison d'ajouter : « Le luxe d'érudition déployé autour de la volute d'ivoire, dite *crosse de saint Servais* (même trésor) n'a pas encore réussi à dissiper mes doutes à son sujet. L'armature métallique, dont le XIIIe siècle a revêtu l'objet primitif, empêche de reconnaître l'ancienne terminaison qui aiderait puissamment à résoudre un débat ouvert entre l'histoire et l'archéologie. »

Bibl. — F. Bock et Willemsen, *op. cit.*, p. 77-79. — Ch. de Linas, *op. cit.*, p. 107, pl. X.

XIII. Coupe. — Le trésor liturgique de Maëstricht garde, enchâssée dans un calice de vermeil, une coupe qui, au dire d'une tradition invérifiable, aurait appartenu à saint Servais (fig. 7450). Ce vase, de forme hémisphérique aplatie (diam. 0 m. 10, haut. 0 m. 06, épaiss. de la paroi 0 m. 0035), panse striée d'arêtes godronnées est en verre opaque agatisé, brun rouge,

[1] *Anal. boll.*, 1893, t. XII, p. 82. — [2] Wattenbach, *Deutsche Geschichtsquellen*, 5e édit., t. I, p. 153. — [3] *P. L.*, t. C, col. 237, 239, 294. — [4] *Ibid.*, col. 365.

tirant quelquefois sur le pourpre foncé et semé de taches blanches ou noires. Les coupes de ce genre sont rares. Ed. André en possédait une identique de forme au vase de Maëtricht, mais les couleurs étaient différentes : bleu-lapis et orangé à reflets d'or jaspant la pâte laiteuse. On doit reconnaître ici l'imitation d'un vase myrrhin de l'espèce introduite en Italie par Pompée quand il triompha des pirates. Pline nous a rapporté les prix insensés qu'atteignirent sous le haut empire ces objets de luxe venus d'Orient, et la description qu'il en donne permet de les identifier, sauf la matière, avec la coupe de saint-Servais [1]. Une bonne partie des verres agatisés que nous possédons provient de Rome où leur provenance étrangère ne semble pas

7451. — Etoffe du trésor de Saint-Servais.
D'après Ch. de Linas, *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, Paris, 1878, t. II, pl. XVIII, p. 236.

[1] Pline, *Hist. natur.*, XXXVII, VII, 8 : *Oriens murrhina mittit. Inveniuntur enim ibi pluribus locis, nec insignibus, maxime Parthici regni : praecipua tamen in Carmania, humorem putant sub terra calore densari. Amplitudine numquam parvos excedunt abacos... Splendor his sine viribus : nitorque verius quam splendor. Sed in pretio varietas colorum subinde circum agentibus se maculis in purpuram candoremque et tertium ex utroque ignescentem, veluti per transitum coloris purpura candescente aut lacte rubescente.*

douteuse. D'après Pline, les verriers campaniens, gaulois et espagnols ne fabriquaient guère que du translucide incolore qui était le plus estimé au Ier siècle. Le naturaliste ne désigne pas les régions où l'on imitait le myrrhin, bien qu'il précise cette imitation; mais des objets analogues trouvés en Phénicie, dont les produits jouirent longtemps d'une haute renommée, portent à attribuer aux ateliers sidoniens, les vases, les revêtements de parois, les grains de colliers, en verre agatisé, jaspé, fleuronné ou rubanné que l'antiquité nous a transmis. La coupe de saint Servais n'est pas un produit de fabrication locale, mais d'importation. Par contre, le verre blanc, uni ou agrémenté de polychromie, abonde sous le sol des environs du Rhin. Là il est rare d'ouvrir une tombe antique sans y rencontrer des verreries de toutes formes et de toutes dimensions.

Bibl. — Fr. Bock et Willemsen, *op. cit.* — Ch. de Linas, *op. cit.*, p. 142-141, pl. VII.

XIV. Tissus. — Les tisserands byzantins, ou les Grecs de l'Asie Mineure, représentaient volontiers des chasses ou des scènes mythologiques sur leurs étoffes de soie. On conserve au trésor de Saint-Servais, à Maëstricht, un admirable *holosericum sigillatum*, fonds cramoisi, dont les médaillons circulaires encadrent deux cavaliers lancés au galop en sens inverse ce qui ne les empêche pas de tirer de l'arc sur des lions qui paraissent peu émus du danger qu'ils courent. La palmette d'amortissement, le bouquet feuillu compris entre les médaillons, la bordure qui consiste en une guirlande retenue par des bandelettes en hélice, sont jolis, mais lourds et accusent le style romain de la décadence. Les personnages, nu-tête, ont une chevelure bouclée, ils sont vêtus d'une tunique collante avec écharpes flottante, leurs braies descendent jusqu'aux genoux. Les jambes sont protégées mais laissent le genou et les orteils à découvert. Ce tissu n'est pas un ouvrage oriental; il appartient à l'Occident (fig. 7451) au IVe siécle.

Le 9 novembre 1863, une reconnaissance solennelle de la châsse de saint Servais permit de relever un fragment d'étoffe étiquetté : *Vestimenta sci Servatii*. C'est un débris de l'ancienne chasuble du saint, *holosericum* du IVe siècle également sorti de quelque atelier cappadocien et représentant un sacrifice aux

7452. — Etoffe de la chasuble de saint Servais.
D'après Ch. de Linas, *L'art et l'industrie d'autrefois*, 1883, pl. XI.

Dioscures (voir ce nom). Si on rapproche ce fragment du fragment qui précède, on pourra se convaincre de l'excellence du dessin dans le dernier. L'encadrement du médaillon, les fleurons et la scène du sacrifice sont traités avec une sobriété et une mesure parfaite (fig. 7452).

Bibl. — Fr. Bock et M. Willemsen, *Die mittelalterlichen Kunst- und Reliquienschätze zu Maëstricht*, in-8°, Köln, 1872, p. 29-33, fig. 8. — Ch. de Linas, *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée. Recherches sur les divers genres d'incrustation, la joaillerie et l'art des métaux précieux*, in-8°, Paris, 1878, t. II, p. 236, pl. XVIII; *L'art et l'industrie d'autrefois dans les régions de la Meuse belge*, in-8°, Paris, 1883, pl. XI, p. 117.

XV. Anneau. — Ghesquière a eu en sa possession et a publié dans les *Acta sanctorum Belgii*, t. VI (1794), p. 29, un anneau en or, d'époque mérovingienne, trouvé à Maëstricht, dans une tombe, en 1787.

Le chaton porte l'inscription circulaire suivante (fig. 7453) :

HARI VIVAS ΔO + STO

De chaque côté du chaton sont soudés, suivant un usage qui se retrouve sur d'autres monuments mérovingiens, des globules d'or; au centre, on voit représentés une croix et une palme.

« Hari » peut être, comme on l'a conjecturé, l'abréviation familière d'un nom franc commençant par ces deux syllabes. Il se peut que ce soit un anneau de fiançailles ou de mariage sur lequel l'acclamation s'adresse au fiancé ou à l'époux (le diamètre intérieur du jonc pourrait seul nous apprendre s'il est destiné à un homme ou à une femme). Le Δ suivi de O doit s'interpréter comme le mot latin DEO, et la croix qui précède les trois dernières lettres ne peut que se lire : CHRISTO.

L'anneau n'est plus connu que par la description de Ghesquière ignorée de E. Le Blant et M. Deloche.

Bibl. — J. Ghesquière, dans *Acta sanctorum Belgii* t. VI (1794), p. 29. — Schæpkens, *Annales archéologiques*, in-8°, Anvers, 1860, p. 18. — Habets, *Découverte d'antiquités dans le duché de Limbourg*, in-8°, Maëstricht, 1881, p. 87-90. — G. Monchamp, *L'épitaphe d'Amabilis à Maëstricht Saint-Servais*, dans *Académie royale de Belgique, Bulletin de la classe des lettres et des sc. mor. et polit.*, 1901, p. 917-918.

7453. — Anneau trouvé à Maëstricht.
D'après H. Ghesquière, dans *Acta sanctorum Belgii*, Tungerloo, 1794, t. IV, p. 29.

XVI. CLEF. — Nous avons déjà parlé (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1861, fig. 3010) d'une clef conservée dans le trésor de l'église Saint-Servais, à Maëstricht et qui peut appartenir au IVe siècle (fig. 7454). Cette clef est en argent, du même type que la clef dite de saint Hubert, conservée au trésor de Sainte-Croix, à Liége (voir *Dictionn.*, t. IX, fig. 7084). La clef de Maëstricht nous offre un décor repercé de feuilles d'acanthes qui orne la poignée et des ciselures extrêmement soignées.

Bibl. — Fr. Bock et Willemsen, *Die mittelalterliche Kunst und Reliquienschätze zu Maëstricht*, in-8°, Köln, 1872, p. 1-4. — Ch. de Linas, *L'art et l'industrie d'autrefois dans les régions de la Meuse belge*, in-8°, Paris, 1882, p. 88. — E. Molinier, *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie*, in-fol., Paris, 1901, t. IV, p. 113. — G. Rohault de Fleury, *La messe. Etudes archéologiques*, t. II, pl. CXXXI, X. — *Clé romane en argent du trésor de Saint-Servais à Maëstricht*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1860, t. IV, p. 560. — H. Leopold, *Die Maëstricher Confessio-Petri Schlüssel*, dans *Römische Quartalschrift*, 1910, p. 131-154, pl. III.

XVII. INSCRIPTIONS. — Maëstricht, situé sur la chaussée romaine de Tongres à Cologne, faisait partie de la *civitas Tungrorum* et de la province de *Germania inferior*, comme une grande partie de la Belgique actuelle; enfin Maëstricht fut longtemps le siège de l'évêché de Liége (voir ce nom).

1. En 1901, l'installation d'un calorifère dans l'église Saint-Servais, amena la découverte, au bas du gros pilier Nord-Ouest du narthex, dans la partie de celui-ci qui forme actuellement la cave au charbon, d'une pierre placée à hauteur de la main et portant l'inscription suivante (fig. 7455) :

IC PAVSAT
AMABELES
IN CRISTO
QI VIXITAN
[illegible]MVIDXII

(H)ic pausat Amabeles in C(h)risto, q(u)i vixit an(nos)..., m(enses) VI, d(ies) XII.

Longueur des lignes 0 m. 27, hauteur de la pierre 0 m. 23.

Le texte offre un médiocre intérêt historique et philologique : *ic* pour *hic* se rencontre sur quelques inscriptions chrétiennes [1]. L'omission de *h* était arbitraire et ne prouve pas que l'aspiration était supprimée. Les grammairiens latins enseignaient, depuis Varron, que *h* n'était pas une lettre, mais le signe de l'aspiration, et qu'on pouvait l'omettre. Leur enseignement ne prévalut pas. De fait, parmi plusieurs centaines d'épitaphes qui s'ouvrent par *hic iacet*, *hic quiescit*, *hic pausat*, on n'en rencontre qu'un très petit nombre qui ait *ic* pour *hic*; peut-être sept ou huit [1]. Selon Max Bonnet et Hans Ziegler l'aspiration se faisait peu sentir et il en résultait qu'elle était omise ou appliquée mal à propos, de même qu'elle est souvent marquée là où elle devrait être omise [2].

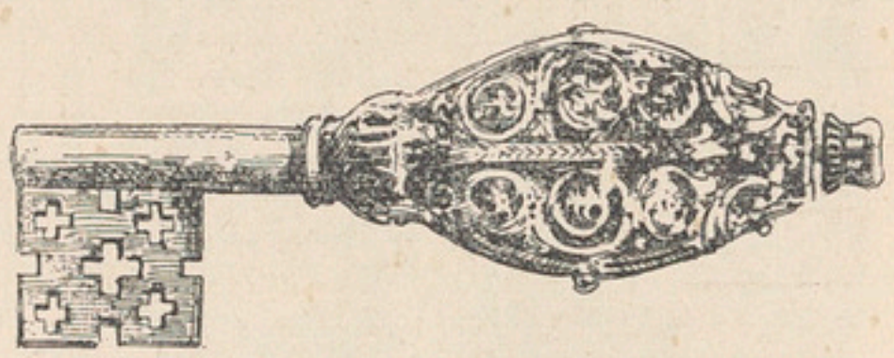

7454. — Clef de Maëstricht.
D'après Rohault de Fleury, *La messe*, t. II, pl. CXXXI.

Cristo au lieu de *Christo* nous offre un cas différent. Sous la République, les aspirées grecques étaient remplacées, en latin, par les fortes correspondantes, parce que le latin n'avait pas d'aspirées. A l'époque de Cicéron, les lettrés s'habituèrent à écrire et à prononcer l'aspiration, mais le vulgaire resta fidèle à l'orthographe et à la prononciation archaïques [3].

Le verbe *pausat* et ses dérivés *pausatio*, *pausabilis*, *pausarius* sont des mots de la langue populaire. *Pausare* est également post-classique avec le sens de « s'arrêter, faire une pause » et c'est de ce verbe devenu transitif qu'est venu « poser » et ses dérivés. Dans la langue épigraphique du IVe au VIIe siècle, il se dit des défunts et il est synonyme de *quiescere* ou *requiescere*, « reposer en paix ». On trouve en Gaule vingt-sept fois : *Hic pausat* ou *Hic pausat in pace* ou d'autres analogues pour l'épigraphie chrétienne et pas une seule fois dans l'épigraphie païenne. Il faut en conclure que le mot, dans le sens de *requiescere* appartient à la langue chrétienne. Il est souvent accompagné d'un déterminatif qui accentue sa signification chrétienne :

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 7123, 7172, 7763 : t. XIV, n. 2424 cf. t. X, n. 7747, 7775; Hettner, *Die römischen Steindenkmäler des Provinzialmuseums zu Trier*, Trier, 1893, n. 339, 356; cf. Kraus, *Altchr. Inschrift. der Rheinlande*, n. 93, 106. — [2] M. Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*, p. 167 : H. Ziegler, *De* is *et* hic *pronominibus*, in-8°, Marburg, 1898. — [3] J. Pirson, *La langue des inscriptions latines de la Gaule*, p. 78.

Hic pausat in Christo (1 fois); *Hic pausat fidelis* (1 fois); *Hic pausat in pace* (8 fois). Ce mot *pausare* exprime bien l'idée du fidèle défunt attendant la résurrection glorieuse; on le retrouve dans la liturgie mozarabe où le prêtre commémore le souvenir des défunts en priant *pro spiritibus pausantium*. Dans la vie maëstrichoise de saint Servais datant du VIIIe siècle d'où G. Kurth a dégagé une épitaphe métrique, on y lit ces mots : *hoc pausant membra clari doctoris in antro* [1].

L'expression *in pace* sera étudiée ailleurs.

Le nom propre *Amabilis* est devenu *Amabeles* par substitution de l'*e* bref à l'*i* bref post-tonique, ce qui était particulier à la prononciation vulgaire, dès l'époque archaïque, et plus généralement du IVe au VIe siècle; on la trouve partout en Gaule et il ne faut pas voir ici une prononciation propre aux habitants du pays.

Dans son ensemble, la formule *Hic pausat Amabilis in Christo, qui vixit...* est à peu près conforme au type définitif de l'épigraphie chrétienne et elle prend

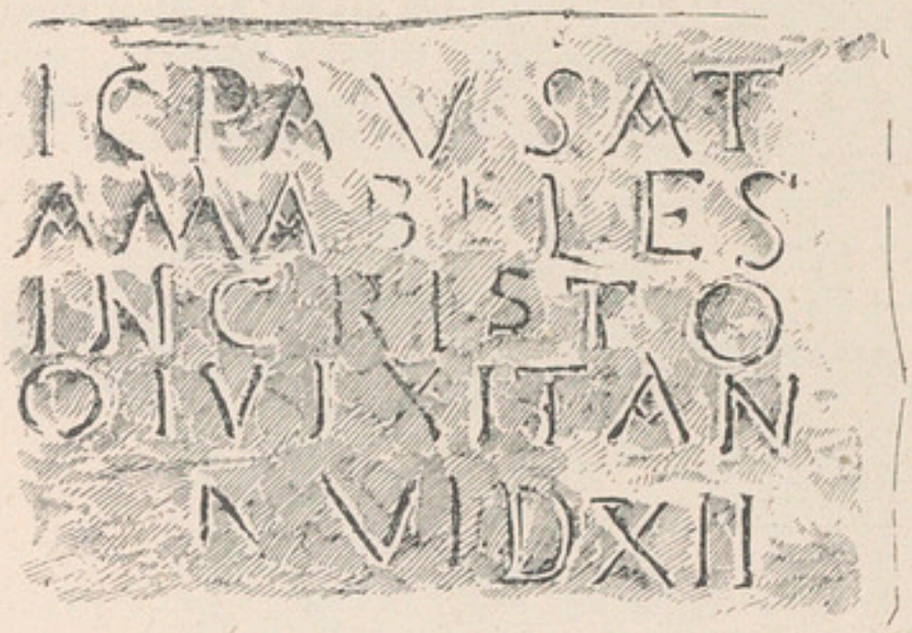

7455. — Inscription de Saint-Servais.
D'après *Académie royale de Belgique, Bullet. de la classe des lettres et des sciences*, 1901, p. 918; hors texte.

place à une période de transition entre IVe-Ve et VIe-VIIe siècle. D'autre part, la paléographie de l'inscription invite à la reporter au Ve siècle, et vers le milieu de ce siècle. Ce n'est pas l'écriture monumentale, élégante et régulière, mais la capitale rustique. Certaines lettres sont surtout remarquables à ce point de vue; ce sont les M, où la deuxième et la troisième haste sont inclinées et dépassent en haut la 1re et la 4e, les A dont la traverse est en ligne brisée et dont la deuxième haste dépasse également la première; les E dont les barres transversales dépassent à gauche la haste verticale; la lettre L dont la traverse n'est pas perpendiculaire à la haste, mais descend un peu sous la ligne.

Amabilis est un chrétien gallo-romain, son nom l'indique, qui fut enseveli vers 450 dans le cimetière d'abord païen, puis chrétien où saint Servais avait été inhumé à la fin du IVe siècle.

Vers la fin du VIe siècle, saint Monulphe construisit la première église à Saint-Servais en l'honneur du saint évêque. Une partie du cimetière romain fut comprise dans cette église. Ce fut alors, probablement, que la pierre tombale d'Amabilis fut mise dans le mur occidental de l'église. Au XIe siècle, ce mur fut démoli pour la construction du narthex qui s'étend sur la largeur des trois nefs. La pierre aura été retrouvée parmi les décombres; autant pour la conserver que pour l'utiliser, on en fit une pierre angulaire d'un pilier, en prenant soin de tourner l'inscription vers l'extérieur. Cette pieuse attention nous a conservé le nom d'un des premiers chrétiens de la communauté de Maëstricht.

Bibl. — G. Monchamp, *L'épitaphe d'Amabilis*, dans *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique. Classe des lettres*, 1901, n. 8, p. 915-918. — *Gazette de Liége*, 25 août 1901. — *Korrespondenzblatt der westdeutschen Zeitschrift*, 1902, p. 114. — J. P. Waltzing, *Inscriptions latines de la Belgique romaine :* V, Inscription du chrétien Amabilis à Maëstricht, dans *Le musée belge*, 1903, t. VII, p. 89-99 et 1 pl.

2. Fragment découvert dans l'été de 1901 « au bas de l'escalier obscur qui conduit aux tours de saint Servais. » Cette pierre à quelques mètres du sol, placée à rebours; conservée au trésor de Saint-Servais, 0 m. 25 sur 0 m. 38, retaillée à droite et à gauche; en haut, un ornement rudimentaire, en bas il ne manque rien. Les caractères sont assez profondément gra-

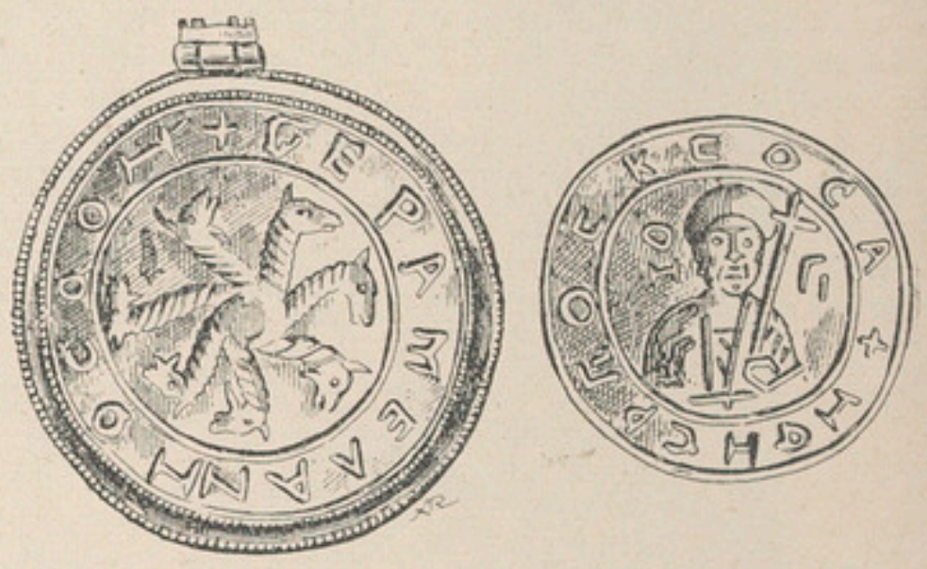

7456. — Sceau du trésor de Saint-Servais.
D'après Bock et Willemsen, *Die Mittelalterlichen Kunst*, Koln, 1872, p. 42, fig. 12.

vés, mais le ciment qui adhère à la surface empêche de bien distinguer tous les traits. Voici les caractères qu'on a pu lire :

▒ D L V A
s A T V R N *ino*
q V I V I X S I T *a. L. am*
i C V S D V *lci*
s S I M V S A *mico*

Les caractères sont de basse époque; ils sont tout à fait irréguliers, sans proportion entre eux; les lignes ne sont pas droites, et vont en descendant. L'art du tailleur de pierres était en pleine décadence. En un mot la paléographie dénote une époque relativement récente.

Il s'agit certainement d'une épitaphe, sur laquelle le nom du défunt se lisait à la deuxième ligne : *Saturninus*, lign. 3 : *[q]ui vixit [a(nnos) L.* Devant *amicus dulcissimus* on s'attendait à trouver le nom de celui qui a élevé le tombeau; il faudrait donc admettre qu'il manque beaucoup de lettres à droite. D'autre part, si *dulcissimus* est exact, il ne peut manquer que trois ou quatre lettres. Aucun signe chrétien, mais la date tardive permet de le présumer chrétien.

Bibl. — G. Monchamp, dans *Gazette de Liége*, 25 août 1901. — J. P. Waltzing, *Inscriptions latines de la Belgique romaine :* VI, Épitaphe fragmentaire de Saturninus, à Maëstricht, dans *Le Musée belge*, 1903, t. VII, p. 99-100.

XVIII. Abrasax. — L'église Saint-Servais conserve dans son trésor une hématite qui a été gravée sur ses deux faces pour servir de sceau (fig. 7456). Le revers porte une figure de saint qui a été gravée à l'époque byzantine. (Voir au mot Méduse.)

[1] G. Kurth, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, 1883, t. III, p. 37.

Le trésor de Maëstricht conserve un « sceau de saint Servais » que nous décrivons et figurons au mot Méduse; et une *croix cabalistique* décrite et commentée par Ch. Cahier, dans *Mélanges d'archéologie*, t. I (1847-1849), p. 191-202, pl. XXXI, fig. A, B.

H. Leclercq.

MAFFEI (Scipione). — I. Biographie. — Le marquis François-Scipion Maffei s'occupa de beaucoup de choses parmi lesquelles il effleura l'antiquité chrétienne; il le fit avec le talent qu'il apportait à tout ce qu'il traitait; c'est pour cette raison que son nom doit être rappelé ici. Au reste, nous l'avons rencontré déjà (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 939-942).

Né à Vérone le 1er juin 1675, élevé à Parme au collège des nobles, il débuta dans le monde avec tous les avantages qui promettent d'y réussir et parut un moment se laisser entraîner; mais la poésie l'en préserva. Il y apportait le mauvais goût du temps, mais il s'améliorait à l'étude des vrais maîtres, et en particulier de Dante. Un voyage à Rome, en 1699, lui fit découvrir les monuments et des littérateurs délicats, en particulier Maggi et Pastorini. On l'affilia à l'académie des Arcades et, de retour à Vérone, il fonda une académie. Sa carrière paraissait tracée lorsque, en 1703, il prit du service comme volontaire dans l'armée bavaroise et se distingua à la bataille de Donauwerth. Son frère aîné, Alexandre Maffei, lieutenant général au service de l'électeur de Bavière ayant sur les bras une grave affaire d'honneur, Scipion Maffei composa un traité intitulé : *Della scienza chiamata cavalleresca, libri tre*, in-4°, Rome, 1710, dans lequel il montrait que le duel, également opposé à la religion, au bon sens et à l'intérêt social, est un héritage des peuples barbares; ce livre contribua à diminuer en Italie la passion pour les combats singuliers.

En 1709, Maffei entreprit, d'accord avec Apostolo Zeno et Vallisnieri, la fondation d'un journal intitulé : *Giornale de' letterati d'Italia*, avec l'espoir de gourmander les auteurs sur les fautes de leurs ouvrages et de leur faire connaître les meilleurs ouvrages qui venaient de paraître en Europe. Les disputes qu'il eut à soutenir contre Fontanini, un des collaborateurs du recueil, lui firent abandonner l'entreprise. Un séjour à Turin lui permit de s'initier aux richesses manuscrites de la bibliothèque royale et d'affiner son goût pour les monuments de l'antiquité. Le roi Victor-Amédée et le pape Clément XI lui prodiguèrent les offres qu'il repoussa, préférant à tout le reste son indépendance. Ce fut alors qu'il s'éprit de théâtre et rêva de lui rendre son éclat et sa perfection d'autrefois, car il ne voyait jamais plus ni mieux à faire que de revenir en arrière. Son influence vint à bout de décider Riccoboni de reprendre le répertoire du XVIe siècle, l'acteur y perdit son temps et son argent et Maffei tenta d'entrer en lutte contre les bouffons qui avaient tout envahi.

Il composa et fit représenter sa célèbre *Mérope* qui recueillit les plus grands applaudissements. Voltaire, dans la suite, choisit le même sujet, et il serait difficile de ne pas lui donner la préférence; aussi, crut-il pouvoir écrire à son rival une lettre polie et judicieuse dans laquelle il disait : « Vous êtes le premier qui, dans le siècle où l'art des Sophocle commençait à être amolli par des intrigues d'amour souvent étrangères au sujet, ou avili par d'indignes bouffonneries qui déshonoraient le goût de votre ingénieuse nation, vous êtes le premier, dis-je, qui avez eu le courage et le talent de donner une tragédie sans galanterie, une tragédie digne des beaux jours d'Athènes dans laquelle l'amour d'une mère fait toute l'intrigue, et où le plus tendre intétêt naît de la vertu la plus tendre. » A ces éloges, Voltaire ajoutait l'aveu qu'il devait, lui-même, beaucoup à l'ouvrage de Maffei. Le public se montra disposé à croire un peu trop ce compliment, et Voltaire se rétracta peu de temps après, sous le nom de *Lalindelle*. Dans cette nouvelle lettre il relevait sans ménagements les défauts de la *Mérope* et reprochait à Maffei de n'avoir aucune entente de la scène, de n'observer dans le dialogue ni vraisemblance, ni bienséance, ni art. Il est vrai que dans sa préoccupation d'éviter l'enflure et l'affectation, Maffei tombe parfois dans la naïveté et même dans la trivialité. Quoi qu'il en soit, la *Mérope* de Maffei, a marqué le point de départ d'un relèvement dans une littérature déchue.

Ces occupations laissaient à Maffei tout le loisir indispensable à d'autres études. Vivement épris des anciens, il s'enthousiasmait alors pour la langue grecque, il rassemblait dans sa maison une collection d'objets d'art à laquelle il témoignait un attachement passionné. La bibliothèque du chapitre de Vérone qui avait jalousement caché ses plus beaux trésors à Mabillon, livrait volontiers à un concitoyen des manuscrits précieux dont le temps n'a fait qu'accroître, s'il est possible, la valeur. Maffei se jeta à corps perdu dans l'étude de la diplomatique et y fit des progrès comme il en faisait dans toute science qu'il se donnait la peine d'approfondir. En 1718, un certain chanoine Gagliardi s'aventura à soutenir, qu'à l'époque gauloise, Brescia avait exercé sur Vérone une certaine suzeraineté. D'une cité à une cité voisine ces sortes d'affirmations ont le privilège d'enflammer des ardeurs généreuses. Maffei crut l'honneur de Vérone en péril et entreprit de réfuter l'assertion; mais comme il ne faisait rien à demi, il se jeta dans des recherches immenses sur l'antiquité et le Moyen Age de sa ville natale, ce qui valut à la science une *Verona illustrata* également remarquable par son plan, son érudition et son style (1730).

La *Verona illustrata* et l'*Istoria diplomatica*, parue quelques années auparavant (1727), comptent parmi les meilleurs ouvrages de l'auteur, auxquels, aujourd'hui encore, on n'est pas dispensé de recourir. Ils lui assuraient une autorité qui expliqua l'accueil distingué que lui fit l'Académie des Inscriptions lors de son voyage en France, en 1732; accueil nuancé d'engouement et qui fut accompagné d'ailleurs de quelques déceptions de part et d'autre (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 939-942). De Paris il passa en Angleterre, en Hollande, en Allemagne traînant dans ses bagages le botaniste nîmois Fr. Séguier mué en épigraphiste et devenu son compagnon inséparable.

Pendant son séjour à Paris, Maffei était trop soigneux de sa réputation pour négliger aucune des trompettes de la Renommée : il fréquentait les sociétés, les académies et les jésuites; on le persuada de s'embarquer dans une réfutation du jansénisme et ce fut ainsi que l'auteur de *Mérope* donna son nom à une *Istoria teologica delle dottrine e della opinione corse ne' cinque primi secoli della Chiesa in proposito della divina grazia, del libero arbitrio e delle predestinazione* (1742). Un livre relatif à l'usure : *Dell' impiego del denaro* (1746) obtint moins de faveur et fut condamné par la Congrégation de l'*Index*.

Depuis son retour à Vérone Maffei y vivait en grand seigneur et était passé à l'état de gloire locale. Riche et généreux, il jouissait par anticipation d'une célébrité que la postérité n'a pas entièrement ratifiée. Un jour, il eut la surprise de voir son buste à l'entrée d'une des salles de l'Académie, et loin de se lancer dans les prodigalités escomptées, il affecta le mécontentement et fit enlever le buste. Cependant il achetait sans cesse et accroissait ses collections, faisait construire un *Musée* qu'il se chargeait de remplir pour le léguer ensuite à sa ville natale. L'histoire, la littéra-

ture, la poésie, la physique, l'astronomie faisaient assez bon ménage dans son cerveau pour qu'il parlât des unes ou des autres sans trop s'embrouiller; à soixante-dix ans il commença l'hébreu et n'en fit qu'une bouchée. On ne sait ce qu'il eût ignoré s'il n'était mort à quatre-vingts ans, le 11 février 1755.

II. Bibliographie. — *Per la nascità del principe di Piemonte genetliaco*, in-12, Roma, 1699. — *Il Sansone oratorio*, in-12, Firenze, 1699. — *Conclusioni di amore*, in-12, Verona, 1712. — *La prima Radunanza della colonia arcadica Veronese*, in-4°, Cervia, 1705. — *Giudizio sopra le poesie liriche di C. M. Maggi*, in-8°, Venezia, 1706. — *Della scienza chiamata cavalleresca*, in-4°, Roma, 1710; in-4°, Venezia, 1711; Napoli, 1718, Palermo 1720. — *De Fabula equestris ordinis Constantiniani*, in-4°, Parisiis, 1712. — *Lettera al Valisnieri sopra i fulmini*, 1713. — *Merope, tragedia* in-8 , Venezia, 1714; traduction française par Fréret, in-12, Paris, 1718; in-4°, 1745; par Du Bourg, Paris, 1743. — *Rime e prose; aggiunto anche un saggio di poesie latine*, in-4°, Venezia, 1719, ce recueil contient une *Lezione sopra il vario gusto di poeti italiani*, traduit en français dans la *Bibliothèque italique*, où se trouve également la traduction de plusieurs autres dissertations de Maffei. — *Dell' antica condizione di Verona*, in-8°, Venezia, 1719, reproduit dans la *Raccolta delle cose spettanti à Cenomani* de Sambuca. — *Teatro italiano, osia scelte di dodici tragedie per uso della scena, premessa un Istoria del teatro e difesa di esso*, 3 vol., in-8°, Verona, 1723-1725. — *Istoria diplomatica, che serve d'introduzione all'arte critica in tal materia, con raccolta di documenti non ancora divulgati, con ragionamento sopra gl' Italiani primitivi*, in-4°, Mantova, 1727. — *Supplementum Accacianum, monumenta numquam edita continens*, in-8°, Venezia, 1728. — *Le Cerimonie, comedia*, in-8°, Bologna e Venezia, 1728. — *Degli Anfiteatri*, in-8°, Verona, 1728. — *Teatro del marchese Maffei, cioè Merope, Le cerimonie e la fida Ninfa*, in-8°, Verona, 1730. — *Verona illustrata*, 2 vol. in-fol., Verona, 1730; 4 vol. in-8°, 1730; 4 vol. in-8°, Milano, 1825-1827. — *Galliae antiquitates selectae*, in-4°, Paris, 1733; Verona, 1734. — *La Religion de' gentili nel morire*, in-4°, Parigi, 1730. — *Osservazioni letterarie*, 6 vol. in-12, Verona, 1737-1740. — *Istoria teologica Delle doctrine e delle opinione corse ne' cinque primi secoli della chiesa in proposito della divina grazia, del libero arbitrio e della predestinazione*, in-4°, Trento, 1742; trad. lat., Francofurti, 1756. — *De haeresi semipelagiana*, in-12, Roboreti 1743. — *Dell'impiego del denaro*, in-4°, Verona, 1744; in-4°, Roma, 1746; in-4°, Bassano, 1756. — *Graecorum siglae lapidariae collectae atque explicatae*, in-4°, Verona, 1746. — *Traduzioni poetiche*, in-4°, Verona, 1746. — *Della formazione de fulmini*, in-4°, Verona, 1747. — *Il Raguet, comedia*, in-8°, Verona, 1787. — *Lettera sopra le feste dei gentili*, in-4° , Pesaro, 1748. — *Museum Veronense, cui Taurinense adjungitur et Vindobonense*, in-fol., Verona, 1749. — *Arte magica dileguata*, in-4°, Verona, 1749. — *Arte magica distrutta*, in-4°, Trento, 1750. — *Riposta al anonimo impugnatore dell' Istoria teologica*, in-12, Verona, 1750; in-4°, Verona, 1750-1751; *Giansenismo nuovo dimonstrato nelle conseguenze il medesimo o anche peggiore del vecchio*, in-4°, Venezia, 1752. — *Poesie latine parte non più raccolte e più non più stampate*, 2 vol. in-8°, Verona, 1752. — *Dei Teatri antichi e moderni*, in-4°, Verona, 1753. — *Arte magica annihilata*, in-4°, Verona, 1754. — *Dipticho Quiriniano*, in-4°, Verona, 1754. — *Supplemento al Tesoro delle iscrizioni di Muratori*, in-fol., Lucca, 1765, publié par Donati. — Les *Œuvres complètes* de Maffei ont été publiées par Rubbi, à Venise, 1790, en 18 vol. in-8°.

H. Leclercq.

MAGES. — I. Le symbole. II. L'histoire. III. L'interprétation. IV. La signification. V. Les explications des Pères. VI. L'intention des artistes. VII. Essai de classement : *a*. Fresque; *b*. Haut-relief; *c*. Bas-relief; *d*. Gravure; *e*. Sculpture méplate; *f*. Mosaïque; *g*. Miniature; *h*. Or; *i*. Argent; *k*. Bronze; *l*. Ivoire; *m*. Terre cuite; *n*. Bois; *o*. Os; *p*. Fonds de coupe; *q*. Gemme; *r*. Tissu. VIII. Les noms des mages.

I. Le symbole. — La naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ à Bethléem offrait aux premiers interprètes des scènes évangéliques une occasion qui semblait devoir les combler de satisfaction. En effet, leur art timide s'attachait dès lors à présenter des compositions dans lesquelles un exact équilibre des masses était poussé jusqu'à un rigoureux parallélisme. Nous en avons déjà donné dans le *Dictionnaire* trop d'exemples pour qu'il semble nécessaire d'insister sur ce point. Le mystère de la Nativité de Jésus était dès lors inséparable de deux épisodes si analogues et si rapprochés que la piété des fidèles ne les sépare guère l'un de l'autre. Dès les premières heures qui succédèrent à la naissance du Fils de Dieu et au cours des journées qui suivirent deux groupes se présentèrent au seuil de l'humble demeure où Marie prodiguait à son fils les soins maternels. Par un contraste bien fait pour frapper les imaginations et toucher les cœurs en instruisant les esprits, ces groupes figuraient les deux extrémités de la société humaine, un se composait de bergers, l'autre réunissait des personnages à qui on a donné le titre de mages. qui exprime suffisamment le respect qui s'adressait à eux. L'appareil de quelques jeunes garçons gardant un troupeau la nuit sous une cabane, devait être d'une simplicité voisine de l'indigence; par contre, la nature des présents dont les mages étaient chargés, semble indiquer de riches Arabes qu'accompagnait un cortège de serviteurs. Si on ne connaissait les anciens monuments de l'art chrétien, on s'attendrait à les voir figurer le Sauveur recevant les hommages que lui adressent d'une part les bergers misérables et d'autre part les mages somptueux, dans une composition exactement balancée. Rien de pareil ne semble avoir été jamais tenté. De très bonne heure l'adoration des bergers fut éclipsée par l'adoration des mages et les deux épisodes n'ont été rapprochés qu'exceptionnellement comme nous le verrons plus loin. On éprouve quelque difficulté à découvrir la raison de cette inégalité; mais il en est une qu'il faut écarter dès l'abord. Saint Matthieu rapporte l'adoration des mages, saint Luc garde le souvenir de celle des bergers; or il ne peut être question d'une moindre diffusion du texte de Luc par rapport au texte de Matthieu. Si, au lieu des pauvres fresques et des rudes bas-reliefs de l'antiquité chrétienne, il s'agissait des mosaïques étincelantes de l'art byzantin ou des peintures éblouissantes de la Renaissance, on pourrait, non sans vraisemblance, supposer que les artistes ont donné la préférence à une scène qui leur permettait de faire valoir toutes les magnificences de leur palette et toutes les ressources de leur art. Cette préoccupation a pu rester étrangère aux peintres et aux sculpteurs dont les ouvrages nous occupent exclusivement et nous croyons qu'il faut chercher ailleurs la raison de la préférence accordée par eux à l'adoration des mages. A une époque comme celle où nous vivons, des artistes pourraient chercher et poursuivre le succès en flattant le goût de ceux qui exaltent la vie cachée de Jésus, son labeur d'ouvrier, ses rapports assidus avec la foule; au temps des origines du christianisme, alors que l'Église naissante comptait le plus grand nombre de ses adhérents parmi les esclaves, les petits, les humbles, ou négligeait cet aspect pour donner la préférence à l'épisode des mages qui contenait un grave enseignement, celui de l'expan-

sion de la foi par l'entrée des gentils dans l'Église. C'est là, croyons-nous, le symbole qui a valu à l'adoration des mages l'importance qu'elle a prise dans l'art chrétien primitif.

II. L'HISTOIRE. — Le fait n'est rapporté que par un seul évangéliste, saint Matthieu, en sorte qu'après avoir tiraillé en tout sens les quelques phrases de son récit, on doit reconnaître qu'il nous laisse dans l'ignorance des précisions que nous voudrions établir. Les circonstances qui leur révélèrent l'événement qu'ilsallaient glorifier, celles de leur départ et de leur voyage, leur nombre, la date de leur arrivée à Jérusalem, celle de leur visite à Bethléem, la durée de leur séjour et leur départ, autant de points restés mystérieux et que nulle investigation ne percera jamais. Chacun reste donc libre d'établir des calculs, d'amasser des vraisemblances, de discuter des hypothèses; en ce qui nous concerne, et après avoir comparé les solutions proposées, nous nous sommes arrêté à l'esquisse suivante :

La loi des Juifs imposait à celle qui avait enfanté un fils d'attendre quarante jours avant de présenter au prêtre un agneau d'un an en holocauste et un jeune pigeon ou une tourterelle en sacrifice. Si une honorable pauvreté ne permettait pas de se procurer un agneau, on pouvait offrir deux tourterelles ou deux pigeons [1]. Le premier-né mâle devait être offert en sacrifice au Seigneur, sauf rachat au prix de cinq sicles [2]. Nulle obligation n'était faite d'amener l'enfant au Temple, car la cérémonie ne concernait que la mère, mais Marie ne se séparait plus de son Dieu, elle l'apporta dans ses bras. Quand les rites furent remplis, après que Marie et Joseph se furent entretenus avec Siméon le vieillard, Anne la pieuse veuve et quelques serviteurs du Temple, ils regagnèrent Bethléem [3], bourgade trop voisine de Jérusalem pour qu'on pût hésiter à y retourner chercher les humbles ustensiles qu'un pauvre ménage d'artisans ne laisse pas de réunir pour les nécessités quotidiennes pendant un séjour de quelques semaines.

Comme Marie et Joseph s'éloignaient de Jérusalem, une riche caravane y entrait; elle se composait d'étrangers à qui le langage populaire imposa le nom de *mages* bien qu'on ne puisse dire s'ils venaient de la Perse, de la Chaldée ou d'ailleurs et s'ils étaient prêtres, astrologues ou magiciens. Saint Matthieu parle d'eux avec déférence, mais sans bien s'expliquer sur leur origine. Leur nom de *mages* semble emprunté au livre de Daniel [4] et porte à voir en eux des Chaldéens, tandis que la nature de leurs présents fait plutôt songer à des Arabes [5].

Leur nombre, pas plus que leurs noms, ne sont connus. Dès leur arrivée à Jérusalem, ils demandèrent : « Où est le roi des Juifs qui vient de naître? car nous avons vu son étoile se lever et nous sommes venus lui rendre hommage. » Une pareille question, sous le règne d'Hérode, dut faire trembler ceux à qui elle était adressée; elle s'ébruita vite, et Hérode, averti par ses espions, en fut bouleversé; la population entière, mais pour d'autres raisons, partageait son émoi. Dans tout l'Orient circulaient des prophéties annonçant que des hommes venus de Judée se saisiraient de l'empire du monde [6]. Cet état des esprits les portait à accueillir sans hésitation l'idée d'un rapport entre un événement de cette gravité et les phénomènes célestes. Aucun doute n'aura été soulevé alors [7]; pour les hommes de ce temps comme pour l'évangéliste, c'est un astre apparu sinon créé pour la circonstance et qui, sa mission remplie, s'effacera de la voûte céleste. Hérode admet tout cela et prend l'alarme; il convoque tous les chefs des prêtres et les scribes du peuple, les questionnant sur le lieu où le Christ devait naître. Le Sanhédrin qu'il interrogeait comptait, quand tous ses membres étaient réunis, soixante-dix personnages : prêtres, scribes et laïques. Interprète de l'opinion traditionnelle, il ne pouvait répondre autrement qu'il le fit, désignant Bethléem, selon la prophétie de Michée. Hérode n'en demandait pas plus, car son plan de conduite était arrêté. Il fit appeler secrètement les mages, leur demanda le temps précis de l'apparition de l'étoile et les achemina vers Bethléem en leur disant : « Allez, informez-vous soigneusement de l'enfant, et quand vous l'aurez trouvé, avertissez-moi, pour que j'aille aussi lui rendre hommage. » La date précise de l'apparition de l'étoile lui permettait de compléter le renseignement fourni par le Sanhédrin et de frapper à coup sûr.

Les mages se remirent en chemin et l'étoile reparut à leurs yeux, les précédant jusqu'au moment où elle s'arrêta sur l'endroit où reposait l'enfant. Joyeux, ils suivaient cette conductrice, et, comme les bergers, ils rendirent leurs hommages à Jésus pendant la nuit. Marie avait pu échanger, vraisemblablement, l'étable contre une chambre ou une maisonnette; ce fut là que ses visiteurs trouvèrent l'enfant avec sa mère, et, prosternés, ils l'adorèrent; ensuite ils lui offrirent des présents : de l'or, de l'encens et de la myrrhe. Avant de regagner Jérusalem, les mages prirent quelque repos, et pendant leur sommeil ils furent avertis en songe de ne pas retourner près d'Hérode; ils regagnèrent donc leur pays par un autre chemin [8].

III. L'INTERPRÉTATION. — Voilà encore un de ces sujets qui feront dire à certains que les « faiseurs de Dictionnaires » sont d'heureuses gens qui n'ont pas à se préoccuper de fournir d'inédit à leurs lecteurs. Car c'est, pour eux, une vérité démontrée que, seul l'inédit nous apprend quelque chose; si bien qu'on serait tenté de leur demander s'ils connaissent tout le reste. Or l'inédit, trop souvent, n'est inédit que parce qu'il ne valait pas la peine d'être édité. Textes ou monuments, les plus précieux et les plus précis sont publiés depuis longtemps et souvent, trop souvent, les pourchasseurs d'inédit les méconnaissent, ou les oublient, à supposer que, plus simplement, ils ne les ignorent. Il n'est pas question de valeur littéraire ou de mérite artistique, pas plus qu'il n'importe de savoir si la pièce nouvelle soulève un problème ou bien résout une question; on ne lui en demande pas tant, on ne lui demande que d'être inédite. Ceux qui échappent à cette superstition savent bien que l'histoire digne de ce nom est bâtie tout entière ou presque

[1] Levit., XII, 6-8. — [2] Num., XVIII, 15; cf. Exod., XIII, 2, 12. — [3] Luc., II, 39. Cette chronologie, conjecturale comme tout ce qui concerne cette période de la vie du Sauveur, n'a pas agréé à certaine revue, 17 juillet 1930, p. 464. Qu'il y ait des réserves à formuler, je ne m'en étonne pas, je m'étonnerais bien plus s'il y avait une date à imposer. Qu'on rapproche la visite des mages de la Nativité ou de la Purification, on ne peut jamais établir rien de certain et depuis bientôt vingt siècles qu'on apporte à l'étude de cet événement toutes les ressources de la science et toutes les subtilités du raisonnement, on n'a pu arriver à rien de mieux que des vraisemblances chronologiques plus ou moins séduisantes. — [4] Dan., I, 20; II, 2. — [5] Saint Justin parle à neuf reprises des mages venus d'Arabie, *Dialog. cum Tryph.*, c. LXXVII, LXXVIII, LXXXVIII, etc. ; cette insistance permettrait de croire qu'il a trouvé cette indication dans une source évangélique. — A. Resch, *Das Kindheitsevangelium nach Lucas und Matthaeus*, in-8°, Leipzig, 1897, p. 138. — [6] Suétone, *Vespasianus* [4]; Tacite, *Historiae*, l. V, c. XIII. — [7] A Rome, en 119, sous le pape Xyste, une discussion se serait élevée au sujet de l'étoile des mages; cf. Nestle, dans *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, 1893, p. 435 sq. — [8] Matth., II, 1-12; H. Leclercq, *La vie de Notre Seigneur Jésus-Christ*, in-12, Paris, 1928, p. 21-23.

avec des matériaux depuis longtemps connus, vérifiés, à défaut desquels les découvertes nouvelles apportent si peu de chose d'utile qu'on peut parfois les passer sous silence sans grave inconvénient. Dans le domaine de l'antiquité ecclésiastique, qui est celui du *Dictionnaire*, on a vite fait de compter ce qui, au cours d'un demi-siècle, a ajouté quelque chose d'essentiel à notre connaissance. Quand nous aurons nommé la *Didaché* et la *Peregrinatio Etheriae*, nous aurons presque tout dit.

Une trouvaille autour de laquelle on organise la plus habile réclame n'en demeure pas moins insignifiante en elle-même et par ses résultats, comme les prétendus *Tractatus Origenis* et les soi-disant *Psalmi Salomonis*. Cependant on les accueille avec une faveur, une attention, des pâmoisons d'enthousiasme qui ne prouvent que la médiocrité littéraire des uns et la médiocrité critique des autres. Ces déchets de manuscrits et ces débris de catacombes, n'ont ni de quoi plaire ni de quoi instruire, n'étant que du domaine fragmentaire et ne nous offrant l'histoire que par ses moindres côtés. Ce qu'on décore pompeusement du nom de document inédit n'est trop souvent qu'une rapsodie sans importance pour l'étude des idées et la connaissance des mœurs. Un chapitre dépareillé d'un traité anonyme ou la péroraison d'une homélie et un feuillet de sacramentaire provoquent toute une bibliothèque où les hypothèses succèdent aux conjectures et s'entremêlent avec les suppositions. Le jour vient où on s'en détache, on les oublie et on s'aperçoit qu'on n'en a rien tiré.

Ce qu'il y a là de regrettable, ce n'est pas qu'on fasse à ces brimborions un honneur immérité, ni qu'on s'occupe de sujets insignifiants et destinés à demeurer tels, ce n'est pas même que des intelligences attentives mais limitées s'attardent et se stérilisent puisqu'on n'en pourrait jamais attendre rien d'utile, c'est uniquement que cet apparent effort détourne sur lui l'attention et l'estime de ceux qui, n'ayant plus le spectacle des grandes questions et des vastes synthèses, perdent le sens de la grande histoire. Quand on a lu tout ce qui s'est écrit sur les bonnets des mages, sur leurs anaxyrides, sur leurs manteaux, qu'on à cherché à retenir leurs noms, à expliquer la quantité et la forme de leurs présents, on s'étonne à peine que, pour certains, ces minces détails prennent la gravité d'une révélation. On n'en peut être surpris. Avec les méthodes qu'ils prônent et parmi le fatras de publications dont ils nous accablent, l'admirable serait que le passé de l'Église trouvât encore son historien. On dominait sa matière autrefois; aujourd'hui elle vous domine, et l'on soutient que c'est un progrès. Le fait est que les érudits succombent sous le détail, et perdus dans cet amas de documents qu'ils brassent désespérément, incapables de rien sacrifier des notes ou notules qu'ils mettent toutes sur le même plan, impuissants à choisir, à préférer, à prendre parti, le courage qui leur manque c'est celui d'ignorer les documents inutiles et l'habitude qu'ils n'ont pas prise, c'est celle de penser. Ils ont peur des idées générales, ils ont l'épouvante des synthèses. Au nom de l'érudition ils ont interdit le jugement : ils éditent, ils commentent, comme des chroniqueurs du Moyen Age compilaient et glosaient! ils ne composent plus.

Qu'on ne se laisse pas abuser. Un fait, tel que l'adoration des Mages, impose l'étude de diverses précisions érudites, mais c'est là le détail secondaire; son importance vraie, sa gravité éternelle c'est sa signification historique, le symbole qu'il représente et que les premières générations chrétiennes ont su comprendre et énoncer en y montrant l'appel des nations païennes à la révélation évangélique.

IV. La signification. — L'adoration des mages est un des sujets que l'art chrétien primitif, soit dans les peintures des catacombes, soit dans les bas-reliefs des sarcophages, a très fréquemment traités. Cette scène, au moment des luttes contre le paganisme, apparût comme la promesse et le signe de la vocation des gentils; de là lui vint sa grande popularité. Mais plus tard, après le VIe siècle, la victoire définitive et incontestée du christianisme dispensa d'y attacher cette signification symbolique avec le même acharnement et sa vogue tomba un peu au point de vue monumental. C'est l'histoire de cette vicissitude d'après les textes et d'après les monuments que nous allons essayer de retracer.

Un des types plastiques qui ont joui d'une popularité universelle chez tous les peuples de l'antiquité est celui de la mère assise tenant son enfant. On le rencontre dès une haute antiquité et on peut en suivre l'évolution et les variantes depuis les exemplaires les plus anciens provenant de l'Égypte, de la Chaldée, du pays des Hittites, de la Phénicie, de l'île de Chypre, des Cyclades, de la Crète minoenne jusqu'aux représentations soit païennes, soit chrétiennes des premiers siècles après Jésus-Christ. Nous ne devons pas nous arrêter ici à ces monuments du paganisme qui sont étrangers à nos études, mais où les artistes chrétiens ont, plus d'une fois, pris des sujets d'inspiration qu'il est utile de connaître pour entrer pleinement dans l'intelligence des œuvres destinées à un renouvellement presque complet. Aphrodite et Eros, la Nymphe de Nysa et Dionysos, la Terre-Mère avec son double caractère de divinité nourricière et de divinité infernale expliquent comment les mages ont été adoptés pour la décoration des tombeaux. Tels de ces exemplaires peuvent être désignés plus précisément par le nom de Demeter; tels autres ne méritent que celui de Kourotrophes. Quelques-uns représentent, sans aucun doute, l'Isis alexandrine. Dans l'empire romain, on rencontre les *matres* et *matronae* des provinces gauloises, les *nutrices augustae* de Pannonie. Mais, quelles que soient les différences auxquelles le regard puisse s'arrêter, toutes ces images ont un sens religieux : ce ne sont point des œuvres de genre.

Il en est de même aux premiers siècles du christianisme. Aucun doute ici n'est possible. Le type emprunté à l'art gréco-romain, reproduit sur les murs des catacombes et sur maints sarcophages, représente Marie et Jésus enfant, soit seuls, soit vénérés par les mages. Œuvres païennes et œuvres chrétiennes dérivent d'un type commun comme nous en avons déjà signalé tant d'exemples. Sur ce terrain particulier, comme en beaucoup d'autres domaines, il n'y a ni opposition, ni même solution de continuité entre l'antiquité païenne et le christianisme [1]. Un cylindre babylonien (fig. 7457) nous montre trois prêtres adorant le dieu du Soleil et on pourrait sans de longues recherches énumérer d'autres représentations dont les artistes chrétiens se sont inspirés, notamment en ce qui concerne le type de la mère avec l'enfant [2]. On a moins heureusement rappelé l'ivoire Barberini (voir *Dictionn.*, t. IV, pl. 3773) dont le registre inférieur montre des barbares offrant des présents :

[1] G. A. S. Suijder, *De forma matris cum infante sedentis apud antiquos*, in-8°, Vindobonae, 1920. — [2] F. Ficoroni, *De plumbeis antiquorum numismatibus*, in-4°, Romae, 1750, pl. XIII-XIV; G. Zoëga, *Numi Aegyptii imperatorii*, in-4°, Romae, 1787, pl. X, XII. XIII; E. Gerhard, *Antike Bildwerke*, in-8°, Stuttgart, 1837, pl. XCVI, n. 1-9; H. Cohen, *Description historique des monnaies*, in-8°, Paris, 1880, t. I, p. 240, 259, 467; t. II, p. 248; F. Lenormant, *Deux nouveautés archéologiques*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1880, t. XXI, p. 223; M. Millington Evans, *Hair-Dressing of roman ladies as illustrated coins*, dans *The numismatical chronicle*, London, 1906, IVe série, t. VI, p. 37, pl. VII.

une couronne qui figure l'or en lingot, un vase qui peut contenir de l'encens, une défense d'ivoire et des animaux féroces, mais qu'on ne peut rapprocher d'aucune représentation de l'adoration des mages.

Nous en venons aux monuments chrétiens primitifs qui offrent suffisamment de difficultés à interpréter. Ici, comme dans bien d'autres dissertations du *Dictionnaire* nous nous tiendrons à égale distance de ceux qui ne veulent reconnaître le symbolisme nulle part et de ceux qui veulent le découvrir partout. Ces positions moyennes pour plusieurs, moins séduisantes que les opinions extrêmes, ont l'avantage d'être plus tenables. Les écrits des Pères de l'Église nous montrent avec quelle ingéniosité et, parfois, quelle subtilité, ils se sont complu à donner des explications des moindres détails des livres saints. Cela s'explique et se justifie en un sens parce que les premières générations de fidèles, témoins d'événements extraordinaires, cherchaient volontiers dans les événements de l'Ancien et du Nouveau Testament, en plus du sens historique, une signification symbolique et une allusion à leurs espérances.

Toutefois, il faut bien se garder d'établir un rapport trop étroit et un parallélisme rigoureux entre le symbolisme des Pères de l'Église et le symbolisme des œuvres d'art. Il ne faut point oublier que l'un était le domaine des savants, l'autre le domaine du peuple. La foule des chrétiens ne pouvait gagner quelque chose qu'à la vue des images simples, d'un sens facile, souvent répétées et se rapportant aux dogmes fondamentaux du christianisme. Les œuvres d'art offertes aux regards des chrétiens étaient dès lors pour eux, ce que la « Bible des pauvres » sera pour la multitude du Moyen Age, le grand livre où tous ceux qui ont des yeux peuvent lire avec la quasi-certitude d'apprendre quelque chose.

V. Les explications des Pères. — Au cours des trois premiers siècles, les Pères ne semblent pas s'être préoccupés de donner du récit de saint Matthieu une interprétation symbolique. Saint Ignace d'Antioche parle de l'étoile des mages en termes vagues, et sans même la rapporter directement à l'épisode des mages [1]. Saint Justin le martyr se borne à mentionner l'événement [2]. Saint Irénée donne une signification aux présents des mages : *Myrrham quidem, quod ipse erat, qui pro mortali humano genere moreretur et sepeliretur; aurum vero, quoniam Rex, cujus regni finis non est, tus vero quoniam Deus, qui et notus in Judaea factus est et manifestatus eis, qui non quaerebant eum* [3]. Tertullien indique en passant la patrie des mages [4] : *De illo autem tunc auri munere etiam David. Et dabitur illi ex auro Arabiae, et rursus reges Arabum et Saba munera offerrent illi : Nam et magos reges habuit fere Oriens.* C'est à cette affirmation gratuite et toute générale que remonte la prétendue royauté des mages. Clément d'Alexandrie parle souvent des mages dans l'antiquité, mais il nomme à peine ceux de l'Évangile [5]. Origène n'est pas, comme on l'a dit, le premier qui ait cherché un sens caché aux présents des mages : ὡς βασιλεῖ τὸν χρυσὸν, ὡς δὲ τεθνηξομένῳ τὴν σμύρναν, ὡς δὲ Θεῷ τὸν λιβανωτόν [6]; nous avons vu que saint Irénée l'avait devancé dans cette explication. C'est encore Origène qui remarque ceci : *Possunt quidem isti tres, qui pacem requirunt a Verbo Dei et praevenire cupiunt pacto societatem ejus figuram tenere magorum, qui ex Orientis partibus veniunt eruditi paternis libris et institutionibus maiorum et dicunt : Quia videntes vidimus natum regem et vidimus, quia Deus est cum ipso et venimus adorare eum* [7].

C'est surtout au commencement du IVe siècle que la visite des mages à Bethléem prend une réelle importance, qu'on la voit souvent rappelée et qu'on se plaît à lui donner une interprétation symbolique. Saint Épiphane, l'invoque comme un argument contre les ébionites, secte judaïsante et hérétique qui ne consentait à voir dans Jésus que le fils du mariage de Joseph et de Marie. « Les mages, leur dit saint Épiphane, montrent d'une façon bien évidente que le Christ fut engendré Dieu et non point simple mortel... car si le Christ est adoré par eux, c'est qu'il est né Dieu et non pas seulement homme [8]. »

Vers le même temps, saint Basile de Césarée voyait dans l'histoire des mages l'opposition entre les gentils qui se soumettent à la vérité et les Juifs qui persistent dans l'erreur [9] : « Les mages, dit-il, race éloignée de Dieu, étrangère à la Loi, furent jugés dignes d'adorer

7457. — Cylindre assyrien. D'après H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, 1908, t. II, p. 2, fig. 2.

les premiers le Christ, parce que les témoignages des ennemis sont plus dignes de foi : car si les Juifs l'eussent adoré les premiers, ils eussent paru honorer leur propre race; mais ce sont des étrangers qui l'adorent, afin que ceux de son peuple soient jugés, ayant crucifié celui que d'autres peuples avaient adoré. » Et il donne aux présents des mages la même signification symbolique que saint Irénée et Origène.

Le témoignage de saint Léon le Grand, au Ve siècle, est le plus important. Dans les huit sermons qu'il a prêchés pour la fête de l'Épiphanie, ce grand pape nous montre le sens qu'il faut attacher à l'adoration des mages. Elle est le signe évident de la vocation des gentils : c'est ce qui frappe tout d'abord et ce qu'il cherche à mettre en lumière : « Que la foule des nations, dit-il, entre dans la famille des patriarches, que les trois mages soient les représentants de tous les peuples adorant l'auteur du monde, que Dieu soit connu, non pas seulement en Judée, mais dans tout l'univers [10]. » Et encore : « Cette étoile qui avertit les

[1] J. A. Dorner, *Entwicklungsgeschichte der Lehre von der Person Christi in den ersten vier Jahrhunderten*, in-8°, Stuttgart, 1845, t. I, p. 161; E. von der Goltz, *Ignatius von Antiochien als Christ und Theologe*, in-8°, Leipzig, 1894, p. 1, 206; Fr. Loofs, *Symbolik oder christliche Konfessionskunde*, in-8°, Leipzig, 1902, t. I, p. 27; *Patrum apostolicorum opera*, edit. Gebhardt, Leipzig, 1902, p. 92. — [2] *Dialogus cum Tryphone judaeo*, c. LXXXVIII, XCVIII, *P. G.*, t. VI, col. 658. — [3] *Adversus haereses*, l. III, c. IX, *P. G.*, t. VII, col. 870; cf. Th. Zahn, *Forschungen zur Geschichte des neutestamentlichen Kanons und der altchristlichen Literatur*, in-8°, Erlangen, 1883, part. II, p. 124. — [4] *Adv. Judaeos*, c. IX; *Adv. Marcionem*, l. III, c. XIII; *De idololatria*, c. IX. — [5] C. Merk., *Clemens Alexandrinus in seiner Abhangigheit von der griechischen Philosophie*, in-8°, Leipzig, 1879, p. 78; A. J. Rambach, *Anthologie christlicher Gesänge*, Altona, 1817, t. I, p. 36; *Pedagogus*, l. II, c. VIII, édit. Dindorf, t. I, n. 269. — [6] *Contra Celsum*, l. I, c. LX, édit. P. Kœtschau, 1899, p. 111. — [7] *In Genesim*, homil. XIV, 3, *P. G.*, t. XII, col. 238. — [8] S. Epiphane, *Contra haereses*, c. XXX. — [9] *Homilia in sanctam nativitatem Christi*. — [10] S. Léon, *Serm.*, XXXIII.

mages habitant au loin et qui les attira au Seigneur Jésus, c'est sans aucun doute le sacrement de la grâce, c'est le signe de la vocation : l'Évangile du Christ devait être prêché non seulement en Judée, mais dans tout le monde. Cette étoile qui brilla aux yeux des mages et ne brilla pas aux yeux des Israélites signifie la lumière révélée aux gentils et l'aveuglement des Juifs [1]. » Le pape remarque ensuite le sens symbolique des dons des mages et il reprend l'explication courante qu'il développe d'ailleurs. Dans chacun de ses sermons on retrouve la phrase : *Tus Deo, myrrham homini, aurum offerunt regi* [2]. Mais une fois surtout il s'arrête à cette idée, et il s'en fait une arme contre la doctrine des manichéens. On peut juger par la vigueur de son attaque, la force qu'il attribue aux arguments qu'il emploie [3].

Le témoignage de saint Léon est aussi clair qu'il est vigoureux. Saint Léon n'est point un théologien isolé, étudiant à part, séparé du monde, et se complaisant dans des imaginations subtiles hors de la portée du peuple. C'est l'évêque de Rome, le pape. Les œuvres que nous avons citées sont des homélies prononcées devant une foule nombreuse, à l'occasion d'une des grandes fêtes du christianisme. Il ne donne point cette interprétation comme son opinion personnelle, mais comme une opinion générale qu'il développe et fortifie. Et, comme nous le montrerons, il est contemporain d'un grand nombre de monuments anciens représentant l'adoration des mages.

Saint Fulgence voit et montre dans son sermon sur l'Épiphanie les bergers comme les représentants des Juifs et les mages comme les représentants des Gentils; ce sont deux pierres entrant dans la construction du même édifice : *Ad lapidem angularem uterque paries venit et verum angulum fidei unitas fecit. Harum duorum parietum unus adductus est, quando pastoribus Judaeis Christum natum angelus nuntiavit; alter paries abductus est, quando gentilibus magis novum sidus apparuit* [4]. Plus que tout autre, saint Fulgence insiste sur la signification des présents, à l'aide desquels il réfute les ariens, les manichéens, les nestoriens et les eutychiens : *In oblatione thuris confunditur Arianus, qui soli Patri sacrificium offerri debere contendit : in oblatione myrrhae confunditur Manichaeus qui Christum vere mortuum pro nostra salute non credit... in iisdem muneribus confunditur Nestorius qui nititur Christum in duas personas dividere... ista magorum oblatio confundit etiam Eutychetis insaniam, qui non vult in Christo utramque veram praedicare naturam* [5].

Les textes qu'on vient de rappeler permettent de conclure que, dès la fin du IIe siècle, l'adoration des mages avait un sens précis et accepté de tous. Mais à côté de ces témoignages, il s'en trouve d'autres moins solennels de forme, mais non moins précieux parce qu'ils nous montrent que ce récit de l'Évangile était accepté des fidèles avec la signification qui a prévalu et qui avait, dès lors, l'apparence d'une légende populaire. Ce sont les œuvres des poètes qui nous aident à passer du domaine de la théologie dans le domaine de l'art. Un des plus célèbres d'entre eux, Prudence, qui vivait au IVe siècle, consacre à l'*Epiphanie* un des hymnes de son *Cathemerinon* : hymne XII, *De Epiphania*.

« Sur les rivages du golfe Persique, dit-il, là où le soleil prend naissance, les mages, savants interprètes, aperçoivent l'étendard sacré. Dès qu'il brille, les autres astres s'effacent, et l'éclatant Lucifer lui-même n'ose lutter contre lui. Quel est, disent-ils, le souverain assez puissant pour commander ainsi aux astres? Quel est celui devant qui frémissent les corps célestes, celui que servent la lumière et l'éther? C'est le roi des nations, le roi du peuple juif, promis à Abraham et à sa race. Car il savait que les germes sortis de lui égaleraient les étoiles, lui le père des croyants sacrificateur de son unique fils. Voici que déjà s'élève la fleur de David, sortie de la tige de Jessé; plein de vigueur, il tient le sceptre et occupe le pouvoir. Les mages ainsi excités, les yeux tournés vers le ciel, suivent le sillon de l'étoile et sa trace lumineuse. Mais elle s'arrête au-dessus de l'Enfant et par sa lueur révèle la tête sacrée. Dès que les mages ont tout vu, ils ouvrent les trésors apportés de l'Orient et, se prosternant, ils offrent l'encens, la myrrhe et l'or royal. Reconnais ces signes éclatants de ta puissance et de ta royauté, Enfant, auquel le Père a destiné d'avance une triple nature. L'or, le parfum de l'encens sabéen annoncent le roi et le Dieu; mais la poussière de la myrrhe avertit du sépulcre. »

Le grand docteur saint Ephrem de Nisibe s'exprime avec plus d'abondance encore, mais plus d'imagination :

« Après la naissance du Fils, une lumière a brillé sur le monde et les ténèbres en ont été chassées, et elle a illuminé l'Univers. Que l'Univers rende gloire au Fils qui l'a illuminé!

« Il est sorti du sein d'une Vierge, et à sa vue les ombres se sont évanouies; il a dissipé les ténèbres de l'erreur, et le monde s'est vu éclairé tout entier. Que le monde lui rende donc gloire!

« Un grand bruit s'est fait parmi les peuples, et une lumière s'est levée dans les ténèbres, et les nations ont tressailli de joie pour rendre gloire à celui dont la naissance les a illuminées. »

Saint Éphrem montre ensuite les mages qui, guidés par l'étoile se mettent en route et arrivent à Bethléem.

« Lorsque, en arrivant, ils eurent trouvé l'Enfant, encore sans parole, couché dans la maison d'une pauvre femme, ils se prosternèrent, pleins de joie, et l'adorant, et d'eux-mêmes ils lui offrirent leurs trésors.

« Marie leur dit : « Pour qui cela et pourquoi? Quelle cause vous a fait sortir de votre pays pour venir avec vos trésors vers l'Enfant? »

« Ils lui répondirent : « Votre Fils est roi, et il réunit sur sa tête tous les diadèmes, parce qu'il est le roi de tous, et son royaume est plus haut que le monde, et à son empire tout obéit.

« — Quand tout cela est-il jamais arrivé, qu'une pauvre femme enfantât un roi ? Je suis indigente et dénuée de tout, comment se peut-il que j'aie enfanté un roi ?

« — Cela n'est arrivé qu'à vous seule, d'enfanter un grand roi, et par vous la pauvreté sera glorifiée, et les diadèmes s'humilieront devant votre Fils.

« — Je n'ai pas, moi, les trésors des rois, et les richesses ne me sont jamais échues. Voyez ma maison : elle est toute pauvre, et ma demeure est vide... »

La discussion se poursuit longtemps — saint Éphrem ignore la brièveté —; la Vierge hésite à reconnaître la gloire de son Fils. Les mages racontent comment l'étoile les a avertis; Marie, tremblant pour son Enfant, les supplie de ne point exciter par leurs récits les défiances d'Hérode. Puis, s'encourageant et cédant peu à peu, elle leur confie qu'un ange lui est apparu, et l'hymne se termine par la reconnaissance de la divinité du Christ et par un chant triomphal :

« Les hauteurs des cieux l'attestent, et aussi la profondeurs des abîmes, et tous les anges, et toutes les étoiles, qu'il est le Fils de Dieu. Rapportez-en la nouvelle dans votre pays. — Les hauteurs des cieux, parlant d'une seule étoile, ont remué la Perse, et elle a reçu l'assurance que votre Fils est le Fils de Dieu,

[1] S. Léon, *Serm.*, XXV. — [2] *Serm.*, XXXI; *Serm.*, XXXIII; *Serm.*, XXXVI. — [3] *Serm.*, XXXIV. — [4] *P. L.*, t. LXV, col. 733. — [5] *P. L.*, t. LXV, col. 736-737.

et que toutes les nations lui seront soumises. — Rapportez la paix dans votre pays; que la paix se répande dans vos campagnes. Messagers véridiques de la vérité, soyez tenus pour tels dans tout votre voyage », etc.

L'adoration des mages avait pris, à partir du IVe siècle, une place importante parmi les récits populaires. En Occident, le poète Prudence disait :

Regem Deumque annuntiant
Thesaurus et fragrans odor,
Thuris Sabaei : ac myrrheus
Pulvis sepulcrum praedocet;
Hoc est sepulcrum quo Deus
Dum corpus extingui sinit,
Atque id sepultum suscitat
Mortis refregerat carcerem

L'adoration des mages reparaît dans les écrits des Pères que nous n'entreprendrons pas d'énumérer ici, il a suffit d'en avoir fait connaître quelques-uns [1].

VI. L'INTENTION DES ARTISTES. — Les artistes apportaient-ils dans l'exécution de leurs œuvres des idées symboliques aussi nettes que celles que nous trouvons exprimées par les Pères et par les écrivains ecclésiastiques? Il y aurait un peu de hardiesse à l'affirmer et un peu d'aveuglement à le nier. Ce qu'on ne peut contester, semble-t-il, c'est qu'ils en subissaient l'influence et qu'ils se sentaient portés à reproduire de préférence les scènes qu'ils avaient entendu citer et expliquer par les prédicateurs. Ceux-ci devaient insister plus sur la scène d'adoration et sur le symbolisme des présents que sur les circonstances de l'appel et les incidents du voyage, de même qu'ils devaient laisser un peu dans l'ombre les conditions du départ. Plus tard, on se complut à détailler les épisodes, nous verrons qu'on représenta l'entrevue des mages avec Hérode, le songe qui les avertit de ne pas retourner près de ce roi sanguinaire, le départ clandestin des trois voyageurs bien pourvus d'armes pour se défendre en cas d'embuscade ou de poursuite, mais tout cela est de date relativement tardive.

Les fresques cémétériales qui, par leur date très ancienne, ont la valeur d'un témoignage de l'interprétation admise, ont choisi l'instant particulier de l'offrande de l'or, de l'encens et de la myrrhe. Le choix s'explique facilement car le texte de l'évangile nous dit que se prosternant, ils adorèrent; or il était malaisé de figurer trois hommes prosternés à la suite l'un de l'autre, cela eut été peu gracieux et peu intelgible, en outre et surtout cela demandant plus de place que les artistes n'en avaient ordinairement à leur disposition; ceux-ci trouvèrent sans difficulté la véritable solution en représentant trois hommes debout et passant avec des présents dans les mains.

Les catacombes conservent treize représentations de l'adoration des mages, deux ont péri. La plus ancienne remonte au début du IIe siècle et diffère des autres, qui appartiennent au IIIe et au IVe siècle, en ce qu'elles nous montre la Vierge assise sur une chaise sans dossier et les mages portant leurs présents sur les mains non voilées. Trois autres représentations appartiennent au IIIe siècle et toutes les autres au IVe, mais alors la chaise est toujours pourvue d'un dossier élevé et arrondi, et les Mages portent leurs présents sur des plateaux. Sur les fresques les plus anciennes, la Vierge porte la tunique sans ceinture, à partir du IVe siècle; elle a la dalmatique à larges manches. Les mages sont toujours vêtus à l'orientale et leur nombre est ordinairement de trois, suivant la tradition occidentale. La règle de la symétrie fait qu'une fois ils sont deux [2] une autre fois quatre [3]; on a pensé pouvoir reconnaître sur deux fresques des jouets d'enfants parmi leurs présents, c'est fort douteux. Ces présents ont une forme indéterminée qui ne permet pas d'en soupçonner la nature, une fois ou deux on reconnaît des monnaies d'or.

Une question qui se pose est celle du type généralement adopté dans la représentation des mages par l'art chrétien pendant les premiers siècles? Les textes comme les monuments indiquent qu'on ne s'entendait pas toujours sur l'époque de l'enfance du Christ où il fallait situer cet événement. L'Évangile ne se prononçait pas avec précision. Si Jésus avait été adoré par les mages aussitôt après sa naissance, si presque aussitôt après leur visite la sainte Famille avait dû fuir en Égypte, comment expliquer les récits qui plaçaient la présentation au Temple quarante jours après la naissance? Il semblait qu'il y eût contradiction entre ces divers renseignements, et l'on voit que de bonne heure les sectes hérétiques usèrent de cette arme émoussée pour prendre en défaut les récits des évangiles. Saint Épiphane s'en préoccupe, et il cherche par une longue discussion à éclaircir la chronologie des premières années de la vie du Sauveur [4]. L'examen de cette controverse ne doit pas nous retenir, d'autant que rien ne précise la date de la visite des mages et qu'elle a pu se produire à l'issue de la présentation au Temple. D'ailleurs, la conclusion seule nous intéresse par le rapport qu'elle peut offrir avec les monuments. D'après saint Épiphane, si Hérode a ordonné le massacre des enfants de deux ans et au-dessous, c'est que Jésus était né depuis deux ans environ lors de la venue des mages. Ils l'adorèrent dans une maison et non point dans l'étable de la nativité.

Si saint Épiphane met tant de soin à réfuter l'opinion qui plaçait l'adoration des mages aux premiers jours de la vie de Jésus, il est probable qu'elle était assez répandue. Les écrivains que nous avons cités nous en donnent la preuve. Selon saint Justin, les mages auraient adoré l'Enfant dans l'étable où il venait de naître [5]. Saint Éphrem, dans le passage que nous avons cité, montre Jésus ne parlant pas encore, mais couché dans une maison et non pas dans une étable. Enfin, saint Épiphane lui-même n'a pas toujours été très fidèle à l'opinion qu'il défendait si vivement; dans l'exposé dogmatique qui termine son Traité des hérésies, il dit que l'Enfant ne savait encore appeler ni son père ni sa mère, quand les mages l'adorèrent. Saint Augustin, saint Jean Chrysostome, saint Pierre Chrysologue, saint Maxime de Turin, Sedulius placent l'adoration des mages presque au moment de la naissance.

De tous ces témoignages, il résulte qu'on se figurait Jésus tantôt âgé de près de deux ans, tantôt né de quelques jours à peine, mais à un autre moment que la nativité; tantôt venant de naître et couché dans l'étable.

Les monuments offrent ici une bien curieuse concordance avec les textes. Ces trois opinions y sont également représentées, et dans une proportion qui semble correspondre exactement au degré de popularité dont chacune d'elles jouissait.

[1] J. S. Assémani, *Bibliotheca orientalis clementino-vaticana*, in-fol., Romae, 1719, t. I, p. 80. — P. P. Zingerlé, *Ausgewählte Schriften der heiligen Kirchenvaters Ephräm*, Innsbrück, 1830, 6 vol. — S. Augustin, *Sermones*, CXCIX, CC, CCI, CCII, CCIII, CCIV. — Prudence, *Cathemerinon*, hymn. XII, vs. 19 sq.; *P. L.*, t. LIX, col. 903. — Sédulius, *Carmen paschale*, l. II, vs. 89-102. — Juvencus, *Historia evangelica*, l. I, vs. 259-288; Maxime de Turin, *Homilia IX*, dans Mabillon, *Museum italicum*, t. I, pars 2. — S. Jérôme, *Comment. in S. Matthaeum*, l. I, c. III. — S. Pierre Chrysologue, *Sermones*, CLVI, CLVII, CLVIII, CLIX, CLX. — [2] Wilpert, *Pitture delle catacombe*, pl. LX. — [3] Id., *ibid.*, pl. CXVI, n. 1. — [4] S. Epiphane, *Contra haereses*, c. LI. — [5] S. Justin, *Dialog. cum Tryphone.*

Si l'on se reporte aux peintures des catacombes qui représentent les types les plus anciens de l'art chrétien, on n'y trouvera point d'exemples des mages adorant Jésus dans la crèche. Il est toujours sur les genoux de sa mère, et jamais enveloppé de langes indiquant l'enfant qui vient de naître. Une fois on le voit nu; mais généralement il est vêtu d'une petite tunique. Tantôt il bénit, tantôt il étend les mains vers les présents que lui offrent les mages, tout cela semble indiquer qu'on a voulu représenter un enfant qui approche de la deuxième année.

Pendant la période suivante, cette unité dans le type de la composition disparaît, et les bas-reliefs des sarcophages présentent une grande variété. On trouve assez souvent l'Enfant Jésus couché dans la crèche. On le voit aussi sur les genoux de sa mère, mais encore enveloppé de langes. Quelquefois, au contraire, il est représenté déjà grand. Mais, en général, c'est un petit enfant vêtu d'une tunique que sa mère tient sur ses genoux.

Ces différences suffisent pour changer entièrement le caractère de la composition. Si Jésus est au berceau, les animaux de la Nativité, le bœuf et l'âne, sont auprès de lui; il est placé sous une petite toiture, ouverte à tous les vents, parfois sa mère est assise au dehors. Si Jésus est plus grand, on ne le sépare point de sa mère; Marie est assise sur une chaise à haut dossier arrondi; le lieu de l'action n'est plus le même, et l'on voit disparaître tous les détails qui se rapportent à la Nativité.

Pour tout le reste, les variantes sont généralement moins importantes. Le type de la Vierge, qui doit, après celui du Christ, fixer d'abord l'attention, ne change guère. Il est pourtant intéressant à étudier; car ce fut surtout dans cette scène qu'on aima à la figurer durant les premiers siècles de l'Église. Son costume est presque toujours le même, il se compose d'une longue robe recouverte d'un manteau qui se confond avec le voile tombant de la tête. Quelquefois ce voile manque. Les cheveux sont alors ramenés et noués sur le sommet de la tête. Comme cette coiffure était particulière aux vierges, on a cru que les artistes avaient voulu, en représentant Marie de cette manière, affirmer sa virginité.

Le nombre des mages a varié, mais il s'est fixé d'assez bonne heure. Sur la peinture de la *cappella greca*, la plus ancienne de toutes celles qui les représentent, ils sont figurés au nombre de trois, à une date ancienne on les voit tantôt quatre, tantôt deux. On a dit que le chiffre trois avait été fixé par saint Léon le Grand. Il en parle, en effet, fort souvent, dans ses huit sermons, mais comme d'une chose connue et admise avant lui. Il est assez vraisemblable de croire qu'on se régla, pour adopter ce chiffre, sur le nombre des présents mentionnés par l'Évangile : l'or, l'encens et la myrrhe.

Dans les premiers temps les mages étaient représentés imberbes. C'est la loi commune à presque tous les personnages de l'art chrétien d'Occident à cette époque : Daniel, Bon Pasteur, Jésus baptisé, etc.; à peu d'exception près ils ne portent jamais la barbe. On ne faisait entre les trois rois aucune distinction, et bien moins encore songeait-on à leur donner des noms. Nous verrons plus loin qu'on a ensuite bien changé à ce sujet.

Les écrivains ecclésiastiques n'étaient point d'accord entre eux sur la patrie des mages. Saint Justin les faisait venir d'Arabie; il le répète quatre fois en deux pages. Tertullien est du même sentiment et fixe même la ville : *Damascus Arabiae*. Mais la majorité des Pères les considérait comme Persans, c'est en particulier l'opinion de saint Basile : ἔθνος Περσικὸν οἱ μάγοι, et aussi celle de Clément d'Alexandrie, de Cyrille d'Alexandrie et de saint Jean Chrysostome. Nous avons dit que la nature des présents semble incliner à voir plutôt des Arabes que des Persans, quoiqu'il en fût, les artistes prirent parti et, pendant longtemps donnèrent aux mages un unique costume : tunique nouée à la ceinture, long manteau, bonnet dit phrygien et anaxyrides ou saraballes. Les textes des auteurs anciens, les monuments connus fournissent de nombreuses représentations de ce costume, et l'on sait qu'il était à la fois porté en Asie et sur le bord du Danube. Il était porté par les Parthes, par les Mèdes, par des tribus germaniques. C'était celui qui, compris de tous, désignait des orientaux ou des barbares. Les artistes chrétiens le réservaient à certains personnages qu'ils voulaient faire reconnaître comme orientaux, par exemple Daniel et les trois Hébreux dans la fournaise. Nous croyons qu'ils n'ont pas eu d'autre raison pour l'attribuer aux mages sinon pour désigner des orientaux. En effet, les Arabes étaient vêtus du *burnous* et sur une fresque comme sur un bas-relief cet ample vêtement à grands plis, tombant des épaules jusqu'aux pieds risquait d'être pris pour la toge romaine : dès lors l'impression qu'on voulait donner d'orientaux, de « gentils » venus adorer le Christ se trouvait compromise; avec le vêtement persan ou barbare l'effet à atteindre était produit.

Pendant la période des peintures des catacombes et des sarcophages on ne s'écarta jamais de ce type; çà et là seulement quelques détails varient : le manteau manque, les *saraballae* sont remplacées par des *crurae fasciales*, sur quelques monuments les mages sont représentés nu-tête; ce sont là des variantes de médiocre importance.

On voudrait pouvoir spécifier la nature des présents offerts par les mages, non d'après le texte évangélique, mais d'après les monuments, car on y attachait une signification symbolique très précise.

On ne trouve sur ce point aucun dissentiment entre les auteurs ecclésiastiques. Il semble donc que les monuments devraient présenter une parfaite concordance. Souvent, il est vrai, il est fort difficile de déterminer avec quelque vraisemblance les objets que portent les mages; pourtant, lorsqu'on peut y arriver, on observe que le premier des trois mages offre ordinairement un objet de forme circulaire, comme un disque percé intérieurement et qui est, en somme un lingot d'or en forme de couronne, suivant la forme admise dont nous avons d'anciens témoignages. Les présents des deux autres mages sont plus indistincts; il faut renoncer à l'idée de reconnaître des jouets d'enfant. Sur certaines représentations les trois personnages portent dans leurs mains des objets impossibles à définir, ou bien ils ont les mains voilées, ou encore ils portent une sorte de plat ou bien une boîte de petites dimensions. Sur un sarcophage romain, le second mage présente une corbeille de fruits, sur un autre sarcophage, il offre une cruche à anse, peut-être une cassolette à encens le troisième offre deux colombes. Sur un diptyque de Milan le second mage est représenté avec une corne d'abondance.

En résumé, ces curieuses divergences ne sont pas assez nombreuses pour qu'on en puisse tirer quelque conclusion certaine et quelque règle immuable. Généralement les dons des mages sont ceux qu'indique l'Évangile : l'or, l'encens, la myrrhe. Ces présents sont placés soit dans des boîtes, soit sur des plats. Fort souvent, l'or est figuré par une couronne que le premier mage tient à la main.

Sur la présence de saint Joseph lors de la scène de l'adoration, voir *Dictionn.*, t. VII, col 2661.

L'étoile doit aussi retenir l'attention. Sa forme matérielle, sa signification symbolique ont une réelle importance et on s'attendrait à ce que les artistes

chrétiens n'eussent jamais négligé de l'indiquer; elle manque cependant sur un très grand nombre de monuments. Souvent, sans doute, elle a disparu par suite de mutilations, souvent aussi l'artiste a dû l'oublier. C'était un des détails qu'il était le plus facile de sous-entendre. Ou bien, comme l'exécution en était aisée, on la remettait pour la fin et on n'y pensait plus. En effet, sur plusieurs monuments où elle n'existe pas les mages font le geste de la montrer; il est vrai que, parfois le cadre du sarcophage affleure si exactement l'extrémité de l'index que la place manque matériellement pour loger même une étoile. Lorsqu'elle figure, c'est la forme simple de l'étoile qu'on trouve le moins souvent. Souvent elle est remplacée par un monogramme inscrit dans un cercle. Le sens de cette forme

7458. — Fresque de la *Cappella greca*. D'après Wilpert, *Fractio panis*, 1896, pl. VII.

est évidemment que pour tous les fidèles, l'étoile est le Sauveur en personne, guide des égarés.

C'est une preuve curieuse de l'esprit de symbolisme dont était pénétré l'art chrétien. D'autres détails le montrent encore; si l'étoile est souvent oubliée dans les représentations de l'adoration des mages, parfois elle figure dans des scènes où l'histoire ne lui donnait aucune place. Sur le sarcophage de Saint-Gilles, elle s'égare au-dessus de la scène des jeunes Hébreux refusant d'adorer le buste de Nabuchodonosor ou bien plongés dans la fournaise. Les artistes établissaient un rapport entre ces différentes scènes, et l'étoile qui appartenait à l'une s'en allait planer sur l'autre. D'ailleurs le lien qui exista longtemps entre les trois mages adorateurs du Christ et les trois Hébreux contempteurs de Nabuchodonosor est bien connu et on le retrouve jusqu'en plein Moyen Age, sur les chapiteaux d'Autun par exemple.

Il est superflu d'insister sur ce caractère si intéressant et si connu de l'art chrétien primitif. Ce n'était point au hasard qu'on rapprochait des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament que n'unissait aucun lien historique. Tantôt il faut y voir l'expression répétée d'une même pensée, tantôt le développement d'une composition artistique, où l'on a voulu exprimer tout un ensemble de doctrines. C'est ainsi qu'à côté de l'adoration des mages on verra figurer Moïse frappant le rocher, la guérison de l'aveugle-né, l'arche de Noé.

Quelquefois cependant l'artiste avait un peu plus de souci de la réalité historique. On a dit et répété que les mages se présentaient à Hérode avec leurs présents (à Sainte-Agnès) c'est une erreur, mais une plaque de ceinture nous les montre devant le roi juif, le bâton de voyage à la main; deux sarcophages, à Milan et à Arles, nous les montrent en route.

La tradition nous habitue à associer l'adoration des bergers à l'adoration des mages. Pendant les premiers siècles ces deux épisodes étaient distincts et l'adoration des mages jouissait d'une préférence marquée Plusieurs monuments rapprochent les deux épisodes mais sans les confondre; d'ailleurs, en ce qui concerne les bergers, tout se réduit parfois à un personnage unique. Ici l'histoire est respectée et lorsqu'on nous montre l'adoration des bergers, elle s'adresse toujours à un enfant au berceau qui vient de naître et que parfois échauffent le bœuf et l'âne. Plus tard on prit l'habitude de rapprocher les deux scènes : sur un sarcophage de Latran, un berger est figuré priant près du nouveau-né qui, un peu plus loin, est déjà un jeune enfant assis sur les genoux de sa mère, pour recevoir les hommages de ses trois adorateurs. La présence simultanée des bergers et de mages prêtait à d'éloquents commentaires.

Telles sont les formes sous lesquelles se présente généralement en Occident l'adoration des mages. Nous les décrirons avec plus de détail dans l'Essai de classement.

VII. Essai de classement. — *A. Fresque.* — 1. *Cappella greca* de la catacombe de Priscille (voir *Dictionn.*, t. II, fig. 2063); voûte de la nef; deux couches de stuc.

Début du IIe siècle. C'est la représentation la plus ancienne de l'Épiphanie. Sur la fresque, à la face antérieure de l'arc du milieu, il s'était formé une épaisse croûte de stalactites. Peinte, de même que celles de la nef, sur fond blanc, ses couleurs vives (rouge, brun et vert) avaient transpercé cette croûte, au point que le sujet représenté était connu depuis longtemps. Le premier qui en ait parlé est J.-B. de Rossi qui s'exprime ainsi : « Dans la crypte centrale... une image occupe le poste le plus élevé et le plus honorable, et cette image placée sur la clé de voûte en face de l'entrée, représente la Vierge assise tenant son divin Fils et recevant les offrandes des mages. Cette peinture est masquée par une incrustation calcaire à travers laquelle on l'aperçoit difficilement; mais en 1861, l'ayant humectée avec de l'eau j'ai pu l'examiner de près, parce que les gravois qui comblaient à demi la crypte me permirent d'atteindre jusqu'au sommet de l'arc. » (Fig. 7458.)

Depuis l'enlèvement des gravois, la hauteur de l'arc sur lequel est peinte la fresque ne permettait qu'à un œil exercé de distinguer les contours des figures. Au cours des dernières années du XIXe siècle, H. J. Liell, à l'occasion d'une étude spéciale des images

7459. — Fresque du cimetière des Saints-Pierre-et-Marcellin. D'après Wilpert, *Le pitture*, p. 60.

de la Vierge dans les catacombes, publia une chromolithographie de cette fresque. « Debout sur une échelle, dit-il, il put autant qu'il était possible en faire une copie fidèle. » La copie a cessé d'être fidèle uniquement à cause de la stalactite. H. J. Liell copiait ce qu'il voyait et comme il le voyait : les figures, sur sa copie, sont d'une teinte verte uniforme; aux mages manque la caractéristique du bonnet phrygien, et la Vierge, comme dans les peintures postérieures au IIe siècle, est assise sur une chaise à haut dossier [1].

Bien que l'humidité, par suite du suintement de l'eau, ait pénétré profondément les couleurs, M. J. Wilpert est parvenu, à l'aide de lavages répétés, à les dégager au point de pouvoir distinguer nettement les contours des figures. La Vierge est, en réalité, assise sur un siège sans dossier, elle tient sur ses genoux l'Enfant emmaillotté; représentée de face, elle porte une coiffure rappelant celle des impératrices de la première moitié du IIe siècle, sans aucun voile pardessus. Les mages s'approchent avec empressement, vêtus du costume oriental qui leur est propre, sans le manteau pourtant; leurs présents ne sont pas déposés sur des plateaux, ils les tiennent dans les mains. Le premier mage est seul peint en vert; le rouge et le brun ont été employés pour les deux autres et aussi pour la Vierge.

Bibl. — J. B. De Rossi, *Imagines selectae Deiparae Virginis in coemeteriis subterraneis udo depictae*, in-fol., Romae, 1863, p. 10; *Dell'affresco antichissimo ritraente la Vergine col divino figliuolo*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1880, p. 20. — R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, in-fol., Prato, 1873, t. I, p. 85. — Th. Roller, *Catacombes de Rome*, t. I, p. 75. — L. Lefort, *Etude sur les monuments primitifs de la peinture chrétienne en Italie*, in-12, Paris, 1885, p. 19 sq. — H. J. Liell, *Die Darstellungen der allerseligsten Jungfrau Maria auf den Kunstdenkmälern der Katakomben*, in-8°, Freiburg-in-Br., 1887, p. 225, pl. II, n. 2. — F. A. von Lehner, *Die Marienverehrung in den ersten Jahrhunderten*, Stuttgart, 1886, p. 291. — J. Wilpert, *Fractio panis. La plus ancienne représentation du sacrifice eucharistique à la « Cappella greca » découverte et expliquée*, in-4°, Paris, 1896, p. 24-25, pl. VI, VII; *Le pitture delle catacombe romane*, in-fol., Roma, 1903, p. 177, n. 1. — *Dictionn.*, t. II, fig. 2063.

2. Lunette d'arcosolium dans la crypte de la Vierge au cimetière des Saints-Pierre-et-Marcellin. Deux couches de stuc. Première moitié du IIIe siècle (fig. 7459). La forme de la lunette a décidé de l'ordonnance du sujet. La Vierge avec l'Enfant forme le centre de la composition et, dès lors, la symétrie a imposé le sacrifice d'un mage. La Vierge a la tête couverte, est assise et tient son Fils dans ses bras; elle est vêtue de la tunique flottante et est assise sur une chaise à haut dossier de forme arrondie, modèle qui, désormais, sera toujours reproduit. Les deux mages sont vêtus à l'orientale avec le manteau flottant, leurs présents sont sur des plats. Ils sont peints en jaune brun; le vêtement de la Vierge est blanc.

Bibl. — De Rossi, *Imagines*, pl. V. — Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. II, pl. LVIII, n. 2. — Liell, *Die Darstellungen*, pl. IV. — J. Wilpert, *Ein Cyklus christologischer Gemälde aus der Katak. der heiligen Petrus und Marcellinus*, in-8°, Freiburg, 1891, pl. V, n. 1. — Th. Roller, *Les catacombes de Rome*, in-fol., Paris, 1881, pl. LXVIII, n. 1. — P. Allard, *Rome souterraine*, pl. IV, n. 2. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 3. — J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, pl. LX, p. 177-178, n. 2. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige in Literatur und Kunst*, in-8°, Leipzig, 1909, t. II, pl. 1, fig. 1.

3. Domitille. « Au-dessus d'un arcosolium, où se trouve représenté Orphée jouant de la lyre au milieu d'animaux, on voit la Vierge assise sur un siège à dossier. Le haut de sa tête a disparu. Aringhi suppose que les mages étaient devant elle; c'est aussi l'avis de Bottari. Il semble cependant, observe Ch. Bayet, qu'il n'y ait pas assez de place pour eux à cet endroit. Derrière la Vierge, et séparé d'elle par un édifice, se trouve un personnage qui étend la main. Bottari déclare qu'il est difficile de le déterminer, J.-B. de Rossi y voit un prophète qui désigne de loin la Vierge » (Ch. Bayet). En somme cette adoration des mages sans les mages reste douteuse (Voir MICHÉE).

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 255. — Aringhi, *Roma subterr.*, p. 563. — Bottari, *Pitture e sculture*, pl. LXXI et p. 55. — Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, pl. XXX. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 2.

[1] Nous avons eu l'occasion de rendre justice aux procédés du P. Garrucci (voir *Dictionn.*, t. V, col. 655) qui, pour dépister les érudits donnait des indications erronées sur l'emplacement des monuments, nous le surprenons ici en flagrant délit; il parle de la fresque : *Sull'alto della parete a sinistra e della porta d'ingresso vidi la Vergine col Bambino celeste e i tre magi che andavana ad offrire i loro doni.* L'honnête Lefort, à qui la pensée ne serait jamais venue de pareilles ruses, y fut pris, il chercha sur la paroi d'entrée et, naturellement ne vit rien. « M. de Rossi et le P. Garrucci, disait-il, ont eu la bonne fortune de distinguer sur cette paroi (d'entrée) une vierge avec l'Enfant et les trois mages, à travers un voile d'incrustation calcaire que mes yeux n'ont jamais pu percer. »

4. Thrason. « La Vierge est sur un siège à dossier. Elle tient l'Enfant dans ses bras. Les trois mages sont imberbes. Ils ont leur costume ordinaire, sauf les anaxyrides. Ils sont chaussés de guêtres. Leurs présents sont sur des plats. » (Ch. Bayet.)

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. LXXIII. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 5. — H. F. J. Liell, *Die Darstellungen der... Maria*, p. 236-239, fig. 16.

5. Cyriaque. « Cette peinture est fort effacée. Il n'en reste plus qu'une figure placée sur la face extérieure d'un arcosolium. C'est un mage, portant le costume oriental. Il montre, dans le ciel, non pas l'étoile, mais le monogramme inscrit dans un cercle entouré de petits nuages. Le monogramme n'est pas peint, il est gravé à la pointe. C'est à la suite d'un éboulement, en 1862, que cette peinture a été mise au jour. »

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 76. — Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 27. — Martigny, *Dictionn. d'antiq. chrét.*, 1863, p. 382. —

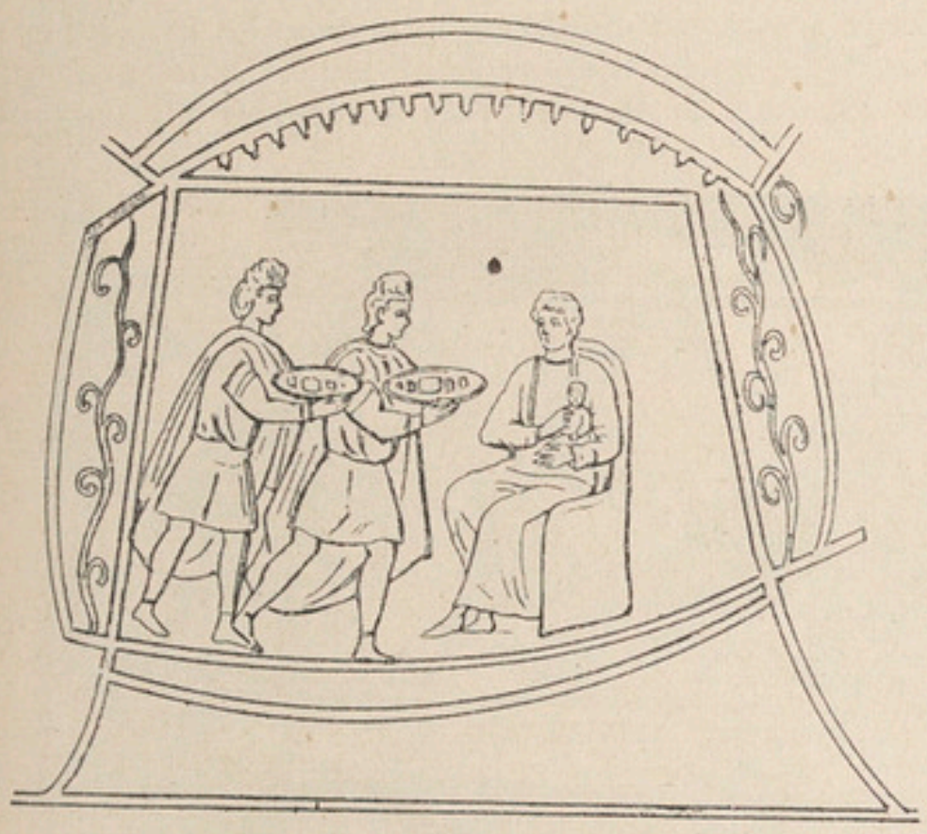

7460. — Fresque de la voûte du cubicule 54 de la catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin. D'après Wilpert, *Ein Cyklus christolog. Gemälde*, pl. I-IV.

Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 7. — H. F. J. Liell, *op. cit.*, p. 246, n. 29.

6. Balbine. Une fresque entièrement détruite. La scène des trois jeunes Hébreux dans la fournaise y figurait à côté de l'adoration des mages.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 5. — Bayet, *Catalogue*, n. 9. — H. F. J. Liell, *op. cit.*, p. 245, n. 28.

7. Calliste. — Une fresque fort mal conservée du cimetière de Calliste où l'on voit encore l'histoire des trois Hébreux à côté de l'adoration des mages.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 64. — Ch. Bayet, *Catalogue*, p. 9.

8. Voûte du cubicule 54 de la catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin. Deux couches de stuc; milieu du IIIe siècle. Cette fresque paraît être du même peintre que celle que nous venons de décrire (n. 2). Le personnage de Marie est presque identique, mais la disposition du sujet n'est plus la même; au lieu d'être au centre de la composition, la Vierge est à droite et les deux mages sont groupés à gauche, faute de place on a supprimé le troisième; car c'est bien une omission volontaire puisque d'autres fresques plus anciennes ou contemporaines de celle-ci avaient déjà adopté le nombre de *trois* mages (fig. 7460).

Bibl. — J. Wilpert, *Ein Cyklus christologisches Gemälde*, pl. I-IV; *Le pitture delle catacombe*, p. 178, n. 3. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, 1909, t. II, p. 14.

9. Paroi d'entrée du cubicule 14 de la catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin. Deuxième moitié du IIIe siècle, deux couches de stuc. Il ne reste que l'extrémité inférieure de la chaire et de la Vierge, mais Bosio l'avait vue intacte et l'avait fait copier par Avanzini; celui-ci nous montre trois mages, cependant J. Wilpert soutient qu'il n'y en avait que deux, la raison qu'il en donne est fantaisiste. Avanzini ne se gênait pas avec les modèles que, soi-disant, il « copiait »; ici il a pu préciser trop en donnant au premier mage une couronne en guise de présent; il est plus vraisemblable que les rois offraient des plats avec des objets indistincts, peut-être des pièces d'or.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterranea*, 1632, p. 389. — Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 117. — Bottari, *Sculture e pitture*, pl. CXXVI. — R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. II, pl. LV, n. 2. — J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. CI, p. 178, n. 4. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 4.

10. Loculus de la catacombe de Domitille, une couche de stuc. Première moitié du IVe siècle (fig. 7461). L'artiste s'est trouvé en présence d'un rectangle et s'est décidé à placer la Vierge au centre de la composition; cela fait, pour équilibrer son sujet et remplir le champ, il a amené deux groupes de deux mages chacun. Ces libertés qu'on prenait avec l'opinion courante nous apprennent au moins qu'on ne se heurtait pas à un traditionalisme farouche. Ici deux, là trois, ailleurs quatre mages; qui oserait de nos jours s'accorder ces licences sans se faire admonester et prendre couleur d'hérétique. On l'adjurerait, au nom d'autorités qu'on serait fort embarrassé de désigner, d'ajouter un mage ou d'en supprimer un.

La Vierge, malgré sa lourdeur, offre de l'intérêt; elle est vêtue d'une dalmatique longue traînant jusqu'à terre, la tête est couverte d'un voile et, de la main droite, elle fait aux mages le signe d'approcher. La main gauche est cachée par l'Enfant Jésus qu'elle serre contre sa poitrine; lui est vêtu d'une tunique à manches et assis sur le genou gauche de sa mère. Les mages s'approchent vivement, ils portent des vêtements de couleurs différentes. Les deux qui sont à gauche ont une tunique dentelée sur la cuisse, indiquant une époque déjà moins ancienne, ce qui s'accorde bien avec une seule couche de stuc. C'est encore bien de la même époque que le large laticlave du vêtement de la vierge Marie et les bandes des poignets, garniture qu'on retrouve sur la tunique de Jésus (fig. 7462). Si à tous ces indices on ajoute la circonstance décisive que la fresque se trouve dans une galerie irrégulière du premier plan du cimetière, loin de l'entrée et entourée de monuments qui appartiennent à l'époque de la paix de l'Église, on ne peut se soustraire à la constatation que cette fresque appartient presque certainement au règne de Constantin ou du moins à la première moitié du IVe siècle. Il semble que l'opinion de J.-B. de Rossi qui la vieillissait d'un siècle doive être abandonnée. Le fond est décoré par des festons de fleurs qui donnent à la scène un air de fête.

Nous avons déjà parlé de cette fresque qui suggéra à Toccafondo, un des dessinateurs employés par Bosio, une de ses plus étonnantes fantaisies (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2810, fig. 3266). Étant donné le bon état de conservation actuel, on se demande comment il osa, il y a trois siècles, risquer la facétie qui nous a été conservée. Au lieu de la vierge Marie, assise, il a représenté une femme nue, vêtue d'une voilette, debout dans un bouquet de flammes qu'attisent quatre bourreaux en bonnets phrygiens apportant des fagots. Bosio trouvant la farce un peu forte classa le dessin dans ses cartons avec cette note : *Non se vedeva bene, pero se lasci*; mais il ne prit pas la peine de faire exécuter une autre copie;

la fresque ne fut connue que lorsque J.-B. de Rossi la publia.

Bibl. — *Imagines selectae Deiparae Virginis*, 1863, pl. II (à la grandeur de l'original) et pl. III (décoration de la tombe). — Garrucci, *Storia*, t. II, pl. XXXVI, n. 1. — Grimoüard de Saint-Laurent, *Guide de l'art chrétien*, t. IV, p. 166. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 1. — Roller, *Catacombes de Rome*, pl. LXVIII, n. 2. — H. J. J. Liell, *Die Darstellungen*, pl. III. — J. Wilpert, *Die Katakombengemälde und ihre alten Kopien. Eine ikonographische Studie*, in-8°, Freiburg, 1891, pl. XXI, XXII. — J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. CXVI, n. 1; CLXI, p. 179, n. 5. — H. Kehrer, *op. cit.*, t. II, p. 11, fig. 10; *Dictionn.*, t. III, col. 2810, fig. 3266.

11. Voûte de « l'arcosolium de la Madone » au cimetière de Calliste; une couche de stuc. Première moitié du IVe siècle. La Vierge assise sur une chaise à dossier, tenant son divin Fils sur ses genoux et, devant elle, les trois mages, vêtus de tuniques fort longues, venant de gauche et offrant leurs présents; ils sont tellement rapprochés l'un de l'autre que, l'humidité aidant, il est devenu difficile de les distinguer l'un de l'autre. Le copiste de J.-B. de Rossi y a mis un peu trop du IVe siècle. Même disposition qu'au n° 6. Toute la partie supérieure du corps de la Vierge ainsi que son visage ne se laissent plus voir. Les trois mages portent la tunique serrée à la taille et l'écharpe, ils n'ont ni manteau ni coiffure. Sur la chaux qui ferme le *loculus*, près du groupe de Daniel, on voit un monogramme du Christ du type appelé post-constantinien. Nous avons dit quelles réserves s'imposent au point de vue chronologique sur ce prétendu classement des monogrammes (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1481-1534).

Bibl. — Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. II, pl. LXXIII, n. 2. — H. J. J. Liell, *Die Darstellungen*, p. 236 sq., fig. 16. — V. Schultze, *Archæologische Studien ueber altchristliche Monumente*, in-8°, Wien, 1880, p. 200. — J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. CCXII, p. 180, n. 8. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, 1909, t. II, p. 12.

14. Face antérieure de l'ascosolium 15 de la région de l'annone dans la catacombe de Domitille. Une couche de stuc. Deuxième moitié du IVe siècle. La Vierge est assise dans l'angle gauche de la composition, trois mages s'approchent tenant leurs présents que l'Enfant Jésus s'apprête à recevoir en tendant

7461. — Fresque d'un loculus de la catacombe de Domitille. D'après Wilpert, *Le pitture*, pl. 116, n. 1.

sien et a corrigé les défauts trop choquants de l'original. Cette fresque étant la seule adoration des mages du cimetière de Calliste est aussi celle qui est la plus connue des visiteurs des catacombes.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterranea*, p. 279. — Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 587. — Bottari, *Pitture e sculture*, t. II, pl. LXXXII. — Garrucci, *Storia*, t. II, pl. XXXV. — Martigny, *Dictionn. d'antiq. chrét.*, p. 442. — F. A. von Lehner, *Die Marienverehrung in den ersten Jahrhunderten*, in-8°, Stuttgart, 1886, p. 295, n. 11, pl. II, n. 11. — De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. VIII, pl. 65 sq. — H. F. J. Liell, *Die Darstellungen*, p. 240, fig. 17. — J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. CXLIII, n. 1; p. 180, n. 6. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 6. — L. von Sybel, *Christliche Antike*, in-8°, Marburg, 1906, t. I, p. 250. — H. Kehrer, *op. cit.*, p. 12.

12. Loculus dans une galerie voisine de la basilique des Saints-Pierre-et-Marcellin. Première moitié du IVe siècle. Peinture découverte en 1896 et dont il ne reste que fort peu de chose, la scène de l'adoration des mages est la plus mal traitée, ce qui est d'autant plus regrettable que c'est la seule fresque connue où les mages soient représentés avec les bergers.

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. CXLVII, pl. 180, n. 7; p. 186. — H. Kehrer, *op. cit.*, p. 13.

13. Tombe avec la représentation des mages dans la catacombe sous la *vigna Massimo*. Moitié du

les mains. Ce geste si expressif se retrouve sur plusieurs monuments; il peut n'avoir eu dans la pensée de l'artiste aucune signification chronologique touchant la date de la visite des mages, néanmoins un enfant capable de témoigner ainsi son attention n'est plus un nouveau-né. Marie et son divin Fils sont vêtus d'une dalmatique jaune foncé à larges manches. Marie lève les yeux en haut, elle porte au cou un collier de perles et sur la tête un mouchoir jaune, ses cheveux sont ondulés. Le premier mage présente un plateau couvert de pièces d'or, comme on peut s'en assurer par la forme et la couleur.

Bibl. — J. Wilpert, *Madonenbilder aus den Katakomben*, dans *Römische Quartalschrift*, 1889, p. 291; pl. VI-VII; *Le pitture delle catacombe*, pl. CCXXXIX pl. 180-181, n. 9. — H. Kehrer, *op. cit.*, p. 13.

15. Paroi gauche de la crypte des mages dans la catacombe de Domitille. Deuxième moitié du IVe siècle. La scène est peinte sur un fond gris-bleuté et fort effacée par le temps. Les trois mages sont peints en couleur roussâtre éclairée de touches jaunes, blanches et vermillon, celui du milieu est le mieux conservé des trois. Du groupe de la Vierge et de l'Enfant on ne distingue que la chaise et la tête de Jésus.

Bibl. — De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1879, pl. I-II. — E. Le Louet, *Roma. Cimitero di Domitilla*, dans *Bullettino di arch. crist.*, 1880, p. 69. — J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, pl. CCXXXI, n. 2, p. 181, n. 10. — H. J. J. Liell, *op. cit.*, p. 241, n. 24.

16. Antoine Bosio a publié une peinture, depuis longtemps disparue et probablement détruite, représentant l'adoration des mages, provenant de la région de Gaius dans la catacombe de Calliste. La copie est du nombre de celles qui ont inspiré la verve de Toccafondo; on voit les mages portant des bottes avec des éperons et leurs dons se trouvent dans des boîtes carrées, autant d'inventions du dessinateur. Marie a la tête couverte, elle porte une tunique et un manteau si ample qu'on n'en voit pas la fin; en réalité, elle portait probablement une tunique à manches. L'Enfant est représenté nu, ce qui paraît peu vraisemblable sur une fresque du IVe siècle.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterranea*, p. 127. — Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, pl. LXXXII. — Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. II, pl. XXXV, 2. — J. Wilpert,

7462. — Vierge de la fresque du loculus de la catacombe de Domitille.
D'après Wilpert, *Le pitture*, pl. 141.

Le pitture delle catacombe, p. 181, n. 10. — H. Kehrer, *op. cit.*, p. 13.

17. Boldetti fait mention d'une adoration des mages trouvée par lui dans un cubicule du premier plan de la catacombe de Domitille, non loin de la crypte du *fossor* Diogène; selon sa coutume, il ne se donne pas la peine d'en faire la description. D'après l'emplacement où il signale cette fresque, on peut supposer qu'elle appartenait au IVe siècle.

Bibl. — Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri dei santi Martiri ed antichi cristiani di Roma*, in-fol., Roma, 1720, p. 21. — J. Wilpert, *Le pitture*, p. 181, n. 12. — H. Kehrer, *op. cit.*, p. 13.

18. Rome, Sainte-Marie-Antique. — (Voir *Dictionn.*, t. V, col. 2006-2047). Les murs latéraux du *presbyterium* présentaient un ensemble complet de scènes relatives à la vie du Sauveur. On distingue encore à gauche la scène de l'Épiphanie. Les trois mages, dont le premier fléchit les genoux et tend les bras pour présenter son offrande à l'Enfant assis sur les genoux de la Vierge, sont désignés par le mot :

m A G I

écrit au-dessus d'eux. Jésus étend vers eux la main. A droite de la Vierge se tient, les ailes éployées, l'ange qui a guidé les mages et derrière eux saint Joseph, debout, nommé lui aussi (les trois dernières lettres sont perpendiculaires :)

+ I O S
E
F

Tous ces personnages sont nimbés, mais Jésus a le nimbe cruciforme.

Le récit évangélique nous a rapporté que les mages connurent la naissance du Sauveur par le moyen d'un astre, une étoile qui les guida depuis leur pays jusqu'à Jérusalem; puis dès qu'ils prirent le chemin de Bethléem l'étoile reparut et s'arrêta sur le lieu où se trouvait l'Enfant. Du moment qu'ils consultaient Hérode et que celui-ci leur faisait donner réponse, rien n'était plus facile aux mages que d'interroger et de trouver leur chemin; on peut supposer qu'ils n'y avaient pas manqué, c'est pourquoi la réapparition de l'étoile prit à leurs yeux la valeur d'une manifestation surnaturelle qui les combla de joie. C'est cette explosion de bonheur qu'on a voulu exprimer sur une fresque du milieu du IIIe siècle qui se rattache à l'ensemble décoratif du cubicule 54 de la catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin. Le groupe des mages est plein de mouvement, l'un se hâte, l'autre est arrêté, le troisième a ployé le genou. Cela diffère, on le voit, des scènes d'adoration où les trois personnages semblent décalqués sur le même patron. L'étoile des mages n'est pas ici un point entouré de rayons, mais bien le monogramme du Christ ✳ composé des lettres I et X superposées. Il se peut que l'attitude du mage agenouillé s'inspire du texte de saint Paul : qu'au nom de Jésus tout genou ploie au ciel, sur terre et sous terre [1]; ce n'est là qu'une simple conjecture.

La combinaison du monogramme et de l'étoile rappelle que l'Évangile nous présente Jésus comme la vraie lumière : *lux vera quae illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum* [2] et Jésus lui-même s'offre à nous comme « la lumière venue en ce monde, en sorte que quiconque croit en lui ne marche pas dans les ténèbres [3]. » Les fidèles ont accueilli et employé cette image; l'inscription de Pectorius d'Autun nomme le Christ φως το θανοντων, « lumière des défunts »; Prudence commence son hymne de l'Épiphanie par ces vers [4] :

Quicumque Christum quaeritis
Oculos in altum tollite,
Illic licebit visere
Signum perennis gloriae.

et Sedulius n'est pas moins heureusement inspiré :

Ibant magi quam viderant,
Stellam sequentes praeviam ;
Lumen requirunt lumine,
Deum fatentur munere [5].

A la catacombe de Sainte-Cyriaque, sur la partie de face d'un *arcosolium*, on voit une adoration des mages, ou plutôt un des mages montrant le *chrismon* tracé dans un cercle, c'est du stuc sur l'enduit (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3249, fig. 3497); cette décoration appartient à la deuxième moitié du IVe siècle.

Dans la scène dont nous venons de parler, les

[1] Philipp., II, 10. — [2] Joh., I, 9. — [3] Joh., XII, 46. — [4] Prudence, *Cathemerinon*, hymn. XII, vs. 1, *P. L.*, t. LIX, col. 901. — [5] Sedulius, *Hymn.*, II, vs. 33, édit. Huemer, p. 165.

mages sont remplis de joie à la vue de l'étoile miraculeuse qui reparaît devant eux. C'est encore un autre instant qui est rappelé sur quelques fresques, celui où l'étoile s'arrête et désigne la demeure où est abrité le Sauveur des hommes tandis que les mages s'approchent de lui pour l'adorer. Trois fresques du *coemeterium majus* de la seconde moitié du IVe siècle nous montrent cette scène qui est assez lourdement exécutée.

19. L. Perret, *Catacombes de Rome*, t. I, pl. XLVIII. — Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. II, pl. LXVII, n. 2; ces deux reproductions laissent beaucoup à désirer. — J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. CLXVI, 2, p. 183. — H. Kehrer, *op. cit.*, p. 13.

20. J. Wilpert, *Le pitture*, pl. CLXXII, n. 2, p. 183. — H. Kehrer, *op. cit.*, p. 13.

21. J. Wilpert, *Le pitture*, p. 183, fig. 17. — Martigny, *Dictionnaire*, 1877, p. 441. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 8.

Certains archéologues ont enseigné que les anciens artistes chrétiens avaient même représenté les mages en présence d'Hérode [1]. Un examen superficiel pouvait le faire croire, mais on aurait dû se demander comment expliquer le fait que les mages se présentassent à Hérode avec leurs présents. Un lavage à l'acide de la fresque a montré que le personnage présumé Hérode était tout simplement la Vierge tenant l'Enfant dans ses bras. La Vierge a la tête couverte, elle est vêtue de la tunique à manches, elle tient sur son sein l'enfant emmaillotté. L'expression du visage de la Vierge est rude et a pu sembler virile. Entre la Vierge et les mages, une étoile à huit pans.

Nous avons déjà mentionné (n. 12) la fresque du cimetière des Saints-Pierre-et-Marcellin qui nous montre l'adoration du Sauveur simultanément par les bergers et par les mages. Cette fresque fait partie de la décoration de deux tombes à peu de distance de la chapelle des saints éponymes. Malheureusement, la partie inférieure de la fresque a été entaillée et mutilée pour creuser une tombe à une date postérieure. Pour autant qu'on peut en ressaisir l'ordonnance, on voit que la Vierge était presque au centre de la composition, assise sur une chaise, tenant l'Enfant, ayant à gauche les mages dont on ne voit qu'une partie du dernier. A droite, deux bergers servent à balancer la disposition générale; ces bergers vêtus d'une tunique à manches serrée à la taille, portent un bâton court et droit qui semble différent du *pedum*, généralement recourbé; ils font le geste de l'acclamation (voir ce mot) dans la direction de la Vierge et de son Fils. A droite, un objet légèrement indiqué et qui semble vouloir figurer la mangeoire.

Cette peinture est de la première moitié du IVe siècle.

Bibl. — J. Wilpert, *Le pitture*, pl. CXLVII, p. 180, n. 7.

22. Fünfkirchen (Hongrie). (Voir *Dictionn.*, t. V, col. 2715, fig. 4760). Fresque en grande partie détruite représentant l'adoration des mages. On ne voit plus que les traces de deux mages qui offrent leurs présents. La Vierge et l'Enfant devaient se trouver dans un compartiment central dont il ne subsiste rien.

Bibl. — J. Voller, *Prolegomena in historiam episcopatus quinque ecclesiarum*, in-8°, Tosonii, 1804, p. 25. — E. Henszlmann, *Die altchristliche Grabkammer in Fünfkirchen*, dans *Mittheilungen der Kais. königl. Cent. Commission Erforschung und Erhaltung der Baudenkmale*, 1873, t. XVIII, p. 57-62. — J.-B. de Rossi, *Fünfkirchen in Ungheria. Camera sepolcrale sotterranea dipinta*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1874, t. V, p. 151, pl. VII, n. 1. — H. F. J. Liell, *op. cit.*, p. 248, n. 31; — *Dictionn.*, t. V, col. 2715-2716, fig. 4760. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, 1909, t. II, p. 14.

B. HAUT-RELIEF. — **23**. Musée Kircher à Rome. Le P. Marchi fit entrer dans les collections du musée Kircher (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 772-805) un vase de marbre noir qui doit prendre rang parmi les souvenirs les plus précieux de l'art chrétien. Sa facture ne permet pas de le placer à une date moins ancienne que le IVe siècle et sa matière, du marbre noir, a été rarement employée par les artistes chrétiens à en juger par les trois rares spécimens qui nous restent.

La coupe émerge d'une décoration de larges feuilles d'acanthe, d'un dessin encore très correct et qui se rattache aux traditions de l'époque classique. Dans les fragments qui subsistent, deux masques de divinités marines sont attachés à la partie inférieure d'un bandeau dans lequel courent des rinceaux de feuilles et de fleurs. La partie supérieure offre un large registre dans lequel se développent deux compositions. Dans l'une, le Christ siège sur son trône, un rouleau à la main, au milieu des douze apôtres dont cinq seulement sont encore visibles; dans l'autre composition, la vierge Marie est assise, elle porte l'enfant Jésus sur ses genoux et reçoit l'hommage des trois rois qui étaient probablement au nombre de six. L'enfant Jésus est entièrement nu. Les têtes de tous les personnages ont été brisées (fig. 7463). Trouvé en 1845.

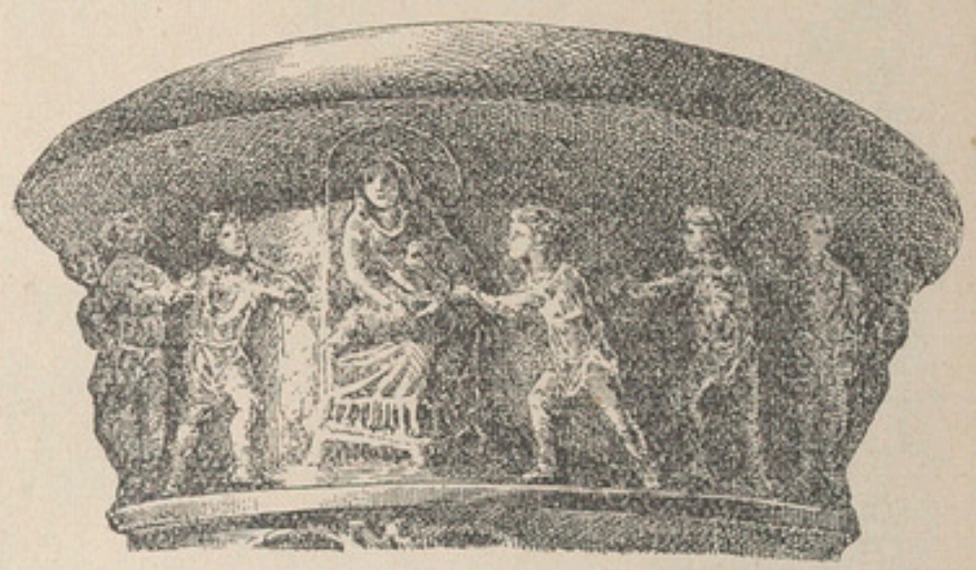

7463. — Vase en marbre noir du musée Kircher. D'après Roller, *Les catacombes de Rome*, t. II, pl. 68.

Bibl. — R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, 1880, t. VI, pl. CCCCXXVII, n. 5, 6, p. 33. — De Rossi, *Immagini scelte*, p. 12. — V. Schultze, *Archaeologische Studien ueber altchristliche Monumente*, in-8°, Wien, 1880, p. 283, n. 120. — Ch. Rohault de Fleury, *La sainte Vierge, études archéologiques*, in-4°, Paris, 1878, t. I, p. 158, pl. XXV. — Lehner, *Die Marienverehrung in den ersten Jahrhunderten*, in-8°, Stuttgart, 1886, p. 322, n. 68. — Th. Roller, *Les catacombes de Rome*, 1881, t. II, pl. LXVIII. — F. H. J. Liell, *Die Darstellungen der allerseligsten Jungfrau and gottesgebärerin Maria*, in-8°, Freiburg-in-Br., 1887, p. 285, n. 84, fig. 58. — F. X. Kraus, *Geschichte der christlichen Kunst*, in-8°, Freiburg, 1896, t. I, p. 153, fig. 100; *Dictionn.*, t. II, p. 764, fig. 1498; t. VIII, col. 784, n. 26, fig. 6509. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, 1909, t. II, p. 15.

24. Le haut-relief que nous allons décrire et le suivant sont les deux plus belles pièces de sculpture chrétienne que possède le musée Lavigerie, à Carthage. J.-B. de Rossi estime qu'ils doivent être comptés parmi les plus beaux spécimens de l'art chrétien qui aient été trouvés jusqu'à ce jour en Afrique. C'est une plaque de marbre blanc mesurant en hauteur 0 m. 95, en largeur 0 m. 75, rencontrée dans les ruines de la basilique de Damous-el-Karita (fig. 7464, 7465).

La grande plaque qui le porte était partagée en deux compartiments superposés et entourée d'une bordure de feuilles d'un bel effet. Dans le comparti-

[1] C'est le cas pour Martigny, *Dictionn.*, 1877, p. 441.

ment inférieur, on ne reconnaît que deux arbres et un personnage. Dans le compartiment supérieur on voit la sainte Vierge assise sur un siège d'honneur soutenu par de petites colonnettes. Nous avons déjà parlé de ce monument dans le *Dictionn.*, t. I, col. 730, fig. 162; t. II, col. 2295, fig. 2144, 2145; t. VI, col. 26, fig. 4778. Marie tient son divin Fils assis sur ses genoux. Derrière le trône et dominant la Vierge, deux personnages; en avant du groupe, un ange ailé. Tout le haut du corps a disparu; l'aile gauche seule subsiste. Il ne reste plus des mages que des pieds. Le tableau se termine à gauche par un arbre. Ce beau haut-relief a été étudié par J.-B. de Rossi, figuré et décrit par le P. Delattre. La question de date peut être discutée. Il s'agit de savoir si cette pièce appartient à l'époque où l'art byzantin fut prépondérant en Afrique ou bien à l'époque qui précède la conquête vandale, lorsque l'Afrique entretenait des relations assidues et cherchait plus volontiers ses inspirations en Occident et à

7464. — Adoration des Mages.
Marbre blanc provenant de Damous-el-Karita.
D'après A. Delattre, *Le musée Lavigerie, de Saint-Louis de Carthage*, IIIe série, pl. 1.

Rome en particulier. Le style du fragment paraît appartenir à la première période des sarcophages chrétiens du IVe siècle. Ce qui ajoute une valeur exceptionnelle à ce monument d'art chrétien, c'est qu'il n'a pas fait partie d'un sarcophage, mais de la décoration de l'église de Damous-el-Karita (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 202-218). La place où il a été trouvé semble indiquer qu'il ornait une des entrées de la basilique, celle qui donnait directement accès au clergé.

La deuxième plaque, également en marbre blanc, hauteur 0 m. 70, largeur 0 m. 75, même provenance, était comme la précédente entourée d'une bordure de feuilles et se composait également de deux compartiments. Il ne reste qu'une amorce du compartiment inférieur. L'autre compartiment montre la scène de l'apparition de l'Ange aux bergers. L'Ange se reconnaît aisément à l'aile gauche qui subsiste. La tête et l'extrémité des bras manquent, mais le corps très bien drapé est plein de mouvement. Devant l'envoyé du ciel sont trois bergers dont la posture et la disposition des bras indiquent la surprise et l'étonnement conformément au texte sacré : *Et ecce angelus Domini stetit juxta illos... et timuerunt timore magno* [1]. Derrière eux s'élèvent deux arbres au feuillage épais; près de l'ange à gauche de la scène, un rocher sur lequel se voit une chèvre au repos d'une exécution remarquable, et, plus bas, deux brebis (fig. 7465). Malgré les déplorables mutilations subies par ce bas-relief, la scène qu'il représente est pleine de vie.

Bibl. — A. Héron de Villefosse, *Fouilles du cimetière chrétien et de la basilique de Damous-el-Karita, Carthage*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1886, p. 220 sq., pl. XII. — De Rossi, *Area cimiteriale con postici ed annessa basilica scoperte in Cartagine*, dans *Bull. di archeol. crist.* 1884-1885, p. 49-52, pl. I-II. — H. F. J. Liell, *Die Darstellungen der allerseligsten Jungfrau und Gottesgebärerin Maria*, in-8°, Freiburg-in-Breisgau, 1887, p. 279, sq., fig. 56. — A. L. Delattre, dans *Missions catholiques*, 1883, p. 378-379; 1886, p. 127, 131-132; *Fragment de bas-relief*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1910, p. 45-47; *Musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage*, 1899, p. 5-7, pl. I; *Le culte de la sainte Vierge en Afrique d'après les monuments archéologiques*, in-8°, Paris, 1907, p. 3-20. — A. Audollent, *Carthage romaine*, p. 655. — R. Cagnat et H. Saladin, *Voyage en Tunisie*, dans *Le Tour du Monde*, 1893, p. 113, 128; Gsell, *Chronique africaine*, 1891, p. 51, n. 115. — Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, 1896, p. 391. — F. X. Kraus, *Geschichte des christl. Kunst*, t. I, p. 153. — Em. Molinier, *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie du Ve à la fin du XVIIIe siècle*, in-fol., Paris, 1896, t. I, p. 56. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige in Literatur und Kunst*, 1909, t. II, p. 59; *Dictionn.*, t. I, col. 730, fig. 162; t. II, col. 2295, fig. 2144-2145; t. VI, col. 26, fig. 4778.

7465. — Adoration des bergers.
Autre marbre provenant de Damous-el-Karita.
D'après A. Delattre, *Le musée Lavigerie, de Saint-Louis de Carthage*, IIIe série, pl. 1.

25. Outre ce marbre, le musée Lavigerie possède un petit fragment trouvé à Carthage et provenant d'un autre relief de l'adoration des mages. Les personnages dont il ne reste que de faibles traces, occupaient la partie droite de la tablette; ils portent pour coiffure une sorte de bonnet phrygien.

Bibl. — A. L. Delattre, *Le culte de la sainte Vierge en Afrique, d'après les monuments archéologiques*, 1907, p. 18.

[1] Luc., II, 9.

26. Constantinople. — Le musée de Constantinople a recueilli et rapproché les débris précieux d'un monument chrétien unique en son genre par son antiquité et sa décoration et que nous continuerons de nommer l' « ambon de Salonique » (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1339, fig. 312). Cet ambon, à l'époque où l'attention fut attirée sur lui pour la première fois, était brisé en deux morceaux conservés, l'un, dans la cour de l'ancienne église Saint-Georges, l'autre dans la cour de l'ancienne église Saint-Panteléïmon. Réunis, ils formèrent un demi-cercle en partie fermé sur le diamètre (fig. 7466). La circonférence était de 4 m. à 4 m. 15. La hauteur, ainsi que l'indique la disposition ornementale, était partout la même. Aujourd'hui, par suite des mutilations qu'a subies le monument, il n'en est plus ainsi. La hauteur atteint son maximum 1 m. 70, aux angles formés par l'intersection de la circonférence et des segments du diamètre. Elle décroit à partir de ces deux points et finit par n'être plus que de 30 à 20 centimètres. Le monument n'était qu'à moitié fermé sur le diamètre. Le long de ce diamètre s'ouvrait un passage qui donnait accès aux degrés de l'ambon. Voici

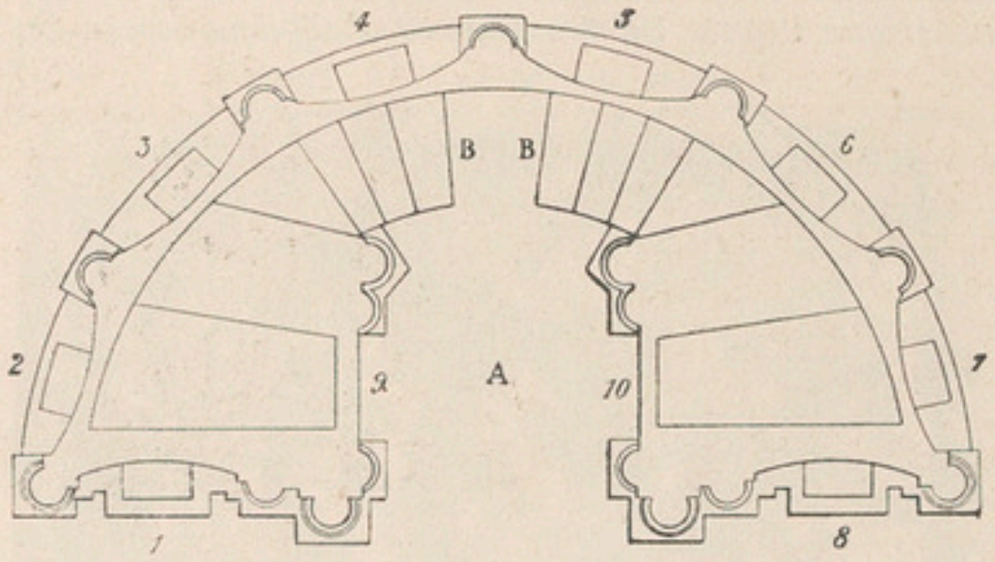

7466. — Plan de l'ambon de Salonique.
D'après les *Archives des missions scientifiques*, IIIe série, 1876, t. III, pl. 448.

la légende du plan, qui fait connaître le monument tel qu'il devait être primitivement :

N° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 : Arcades à figures.

N° 9, 10 : Arcades sans figures le long du passage conduisant aux escaliers latéraux.

A. : Passage conduisant aux escaliers latéraux.

BB : Points de départ des deux escaliers latéraux.

Lorsqu'on était entré par ce passage à l'intérieur de l'ambon, on arrivait au pied d'un double escalier, se répétant exactement de chaque côté, et composé de six marches étroites, mais assez élevées. Si on les gravit, on se trouve aujourd'hui sur le haut d'une petite plate-forme, trop limitée pour permettre aucun mouvement et sans rebord où s'appuyer. Il ne pouvait en être ainsi à l'époque où cet ambon servait au culte. Et comme on peut voir, en examinant la décoration extérieure, que toute la partie supérieure a été fort endommagée, on est amené à supposer une plus grande élévation à l'ensemble du monument tel qu'il existait autrefois. Sur les deux marches supérieures devait sans doute s'appuyer une dalle longue, mais peu large, qui réunissait les escaliers latéraux et offrait une plate-forme suffisante aux mouvements du lecteur ou du prédicateur.

L'ambon devait aussi reposer sur un soubassement. Il était nécessaire, en effet, que le passage d'entrée eût au moins 1 m. 80 de haut.

La décoration de cet ambon est à trois étages :

1° Étage inférieur. Arcades occupées par des personnages. C'est la partie la plus importante et la mieux conservée.

2° Bande formée par les tympans compris entre les archivoltes des arcades.

3° Bandes de feuillages entremêlés de coupes et d'oiseaux.

Les arcades ornent le pourtour du monument. Elles sont au nombre de huit, mais les deux à l'intérieur n'ont ni personnages ni ornements. Les personnages, bien qu'isolés les uns des autres par la disposition architecturale, concourent à une action commune, ils se rapportent à deux scènes de l'histoire des mages : on les voit d'abord chercher l'Enfant Jésus, puis l'adorer (fig. 7467). L'architecture de ces arcades est intéressante. Elles sont toutes à coquille. Les colonnes qui les supportent appartiennent à un style composite de transition. Ce sont encore les éléments du chapiteau de l'époque antérieure, mais la forme qu'ils prennent est curieuse. Les feuilles et les volutes ne se détachent plus hardiment du corps du chapiteau, elles se serrent contre lui et donnent à l'ensemble un aspect lourd et disgracieux.

Les archivoltes sont toutes ornées d'une double moulure. La première n'est point la même à toutes les arcades. Une fois, on distingue nettement un cordon d'oves, ailleurs la forme générale est celle d'un enroulement formé par des rinceaux. La seconde moulure varie aussi : elle présente tantôt des rais de cœur, tantôt des feuilles dont le galbe est une doucine.

Dans la première arcade (fig. 7468, n. 1) on voit un mage tourné vers la droite. Il se présente de trois quarts. La tête a été mutilée et l'on ne distingue point la coiffure, ce ne pouvait être qu'un bonnet phrygien, ainsi que le montrent les autres personnages. Il porte une tunique nouée à la ceinture, descendant jusqu'aux genoux et relevée sur le côté droit. Les jambes sont vêtues d'anaxyrides ou saraballes. Le pied paraît chaussé. Un grand manteau flottant, agrafé sur le devant, complète le costume. Ce personnage se dirige vers la droite; il lève la main gauche; l'autre main est repliée sur la poitrine. Le fond de la niche est orné de feuilles longues et minces, entremêlées de petits fruits; ce sont, semble-t-il, des branches d'olivier. La colonne du côté droit est entière; elle se trouve placée près d'une autre colonne, un peu plus élevée, qui masque l'entrée de l'ambon. La colonne du côté gauche a été brisée; il n'en reste plus que la base et la partie supérieure du chapiteau.

L'arcade n° 2 présente un second mage. Il est vu de trois quarts. Le costume se distingue mieux que pour le précédent (fig. 7468, n. 2). Bien que la tête ait été mutilée, on voit encore les traces du bonnet phrygien. La tunique est nouée sur la ceinture, descend jusqu'aux genoux et se relève sur le côté droit. Elle est bordée sur le col et sur le devant de la poitrine d'une double broderie : les mêmes ornements se remarquent le long des saraballes. Le manteau est attaché sur le devant par une agrafe ronde. Le bas des jambes était en partie caché dans la terre. Ce mage suit une direction opposée à celle de son collègue, il marche vers la gauche. Il tient la main droite levée en l'air. De la main gauche, il ramène sur sa ceinture le pan droit de son manteau. Le fond de la niche est encore décoré de feuillages d'olivier. La colonne de gauche est brisée comme celle de droite : le chapiteau et une partie de la base subsistent seuls.

L'arcade n. 3, présente le troisième mage (fig. 7468, n. 3). Il est vu de face. La tête est mutilée, mais on reconnaît les traces du bonnet phrygien. La coiffure offre, en outre, un singulier détail. Derrière le bonnet flotte un morceau d'étoffe triangulaire qui pend jusque vers les épaules. Cet ornement paraît se rattacher au haut du bonnet par un des angles; les deux autres angles se terminent par des glands [1]. Le cos-

[1] Ce genre de coiffure se retrouve sur un fond de coupe du musée chrétien du Vatican; cf. Garrucci, *Vetri*, pl. III, n. 11.

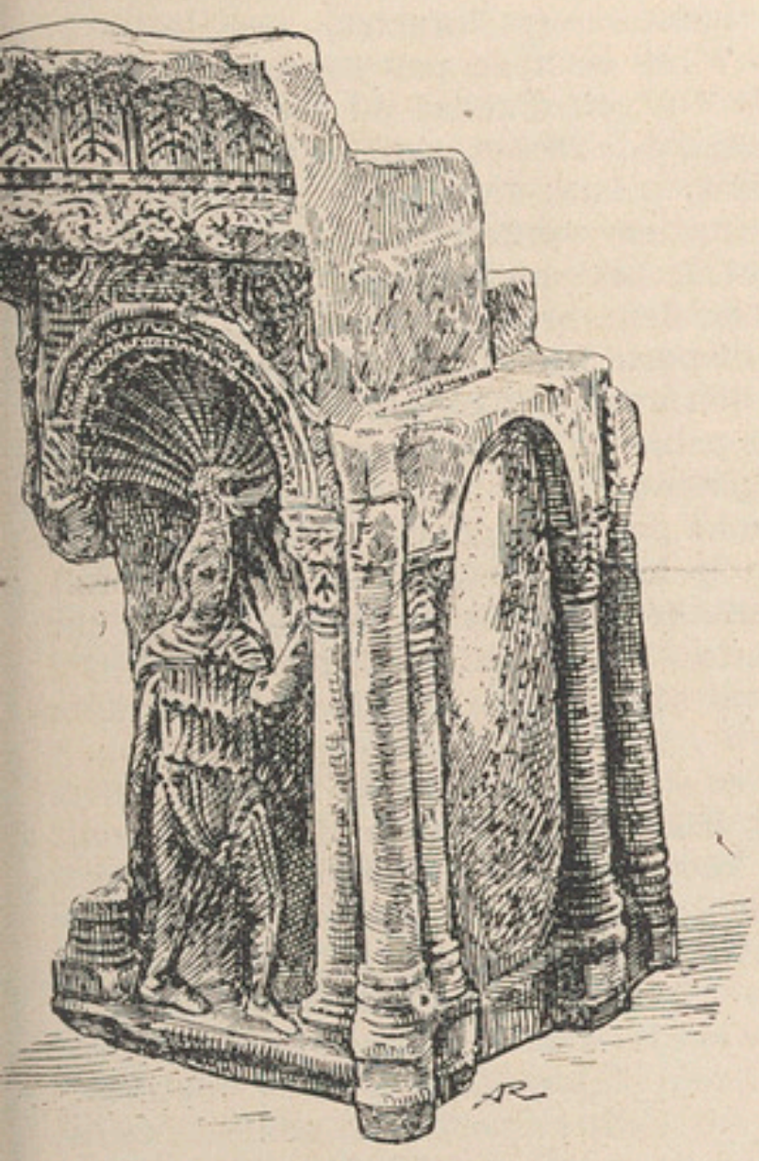

7467. — Fragment, arcade n. 1 de l'ambon de Salonique. D'après Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, 1909, t. II, fig. 44.

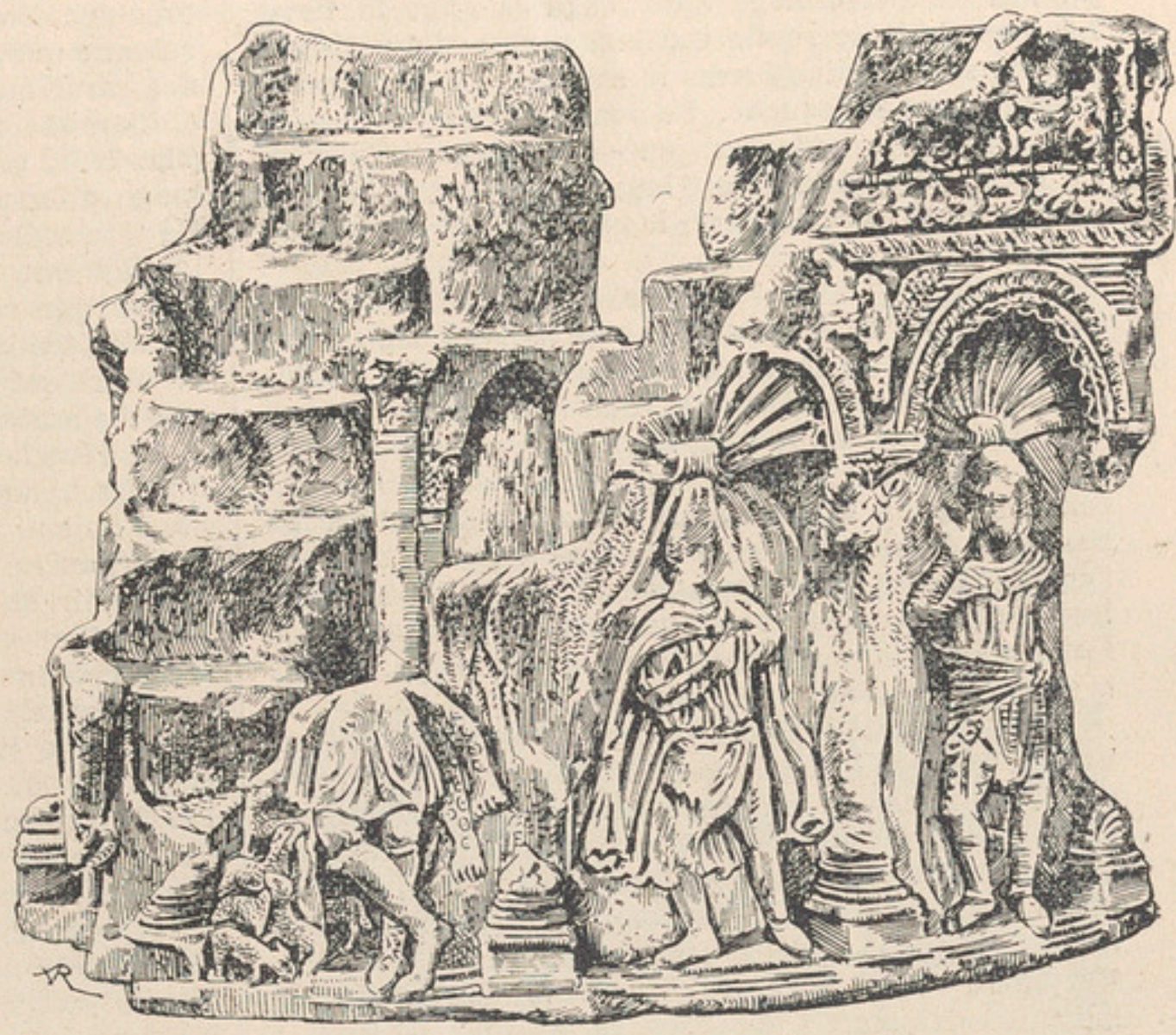

7468, — Fragment; arcades n. 2, 3 et 4 de l'ambon de Salonique. *Ibid.*, fig. 17.

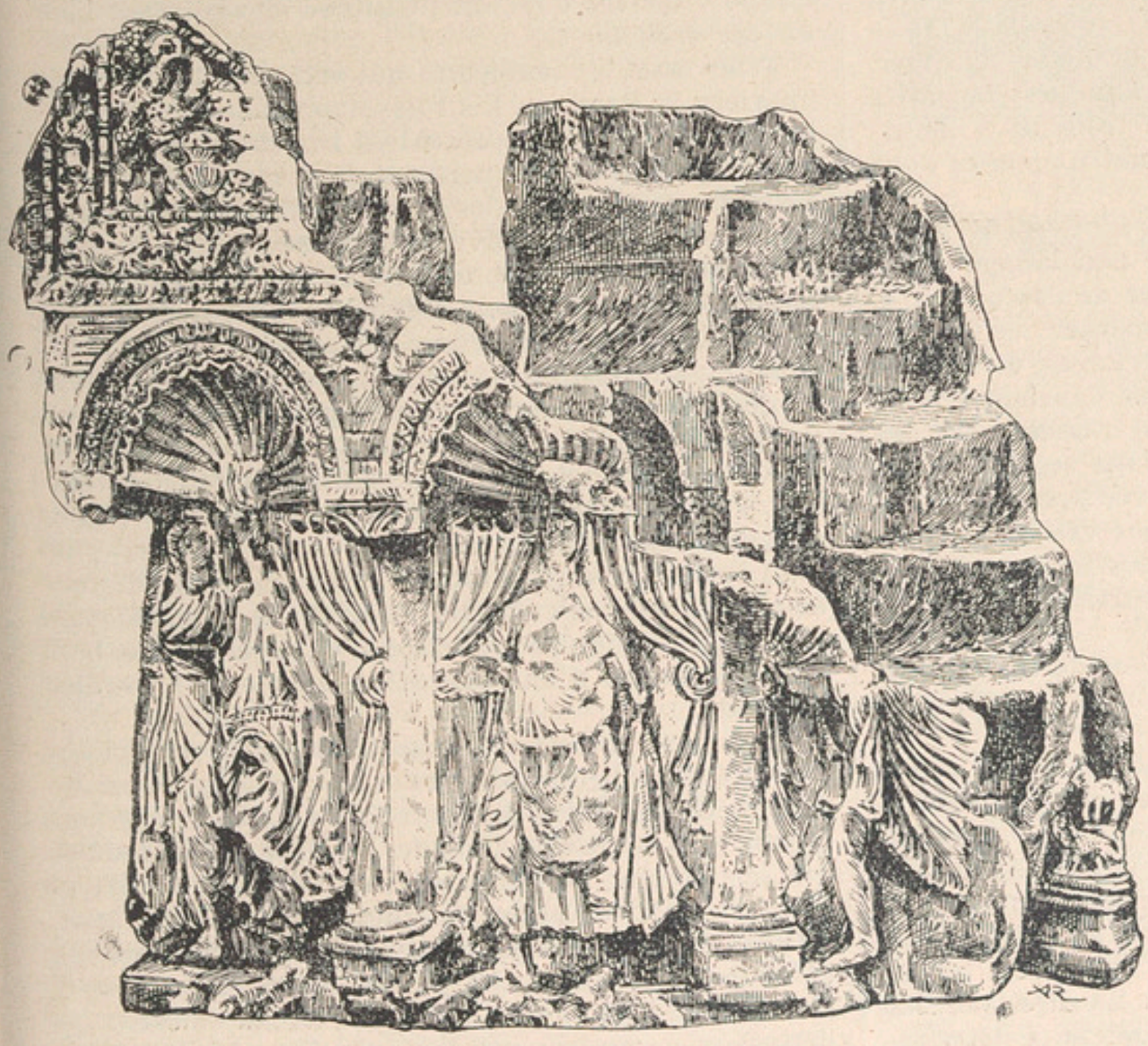

7469. — Fragment, arcades n. 5, 6 et 7 de l'ambon de Salonique. *Ibid.*, fig. 45.

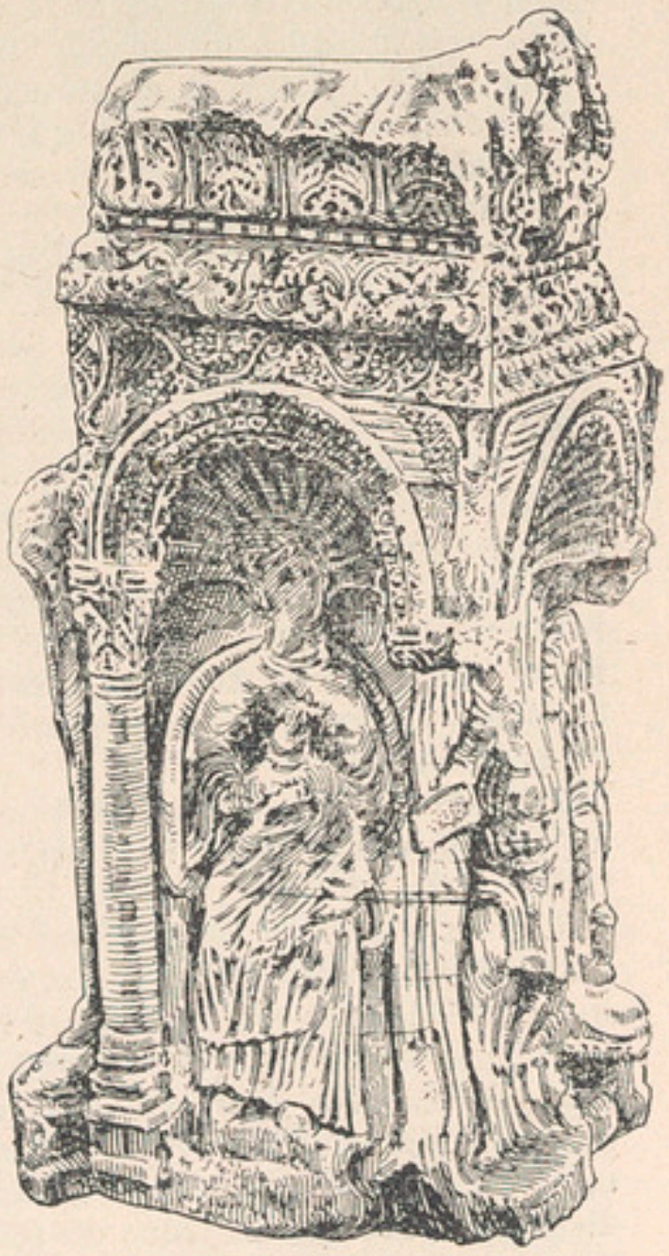

7470. — Fragment, arcade n, 8 de l'ambon de Salonique. *Ibid.*, fig. 44.

tume est le même que celui des précédents. Le bas des jambes du personnage était enfoncé dans la terre. Le bras droit se replie sur la poitrine; l'avant-bras gauche semble dirigé vers le menton. Ce personnage marche vers la gauche. Le fond est formé, comme aux arcades précédentes, par des branches d'olivier. Le haut de la coquille est brisé à gauche, la colonne de gauche est aussi brisée, le chapiteau a disparu, la base seule reste.

L'arcade n. 4 est presque entièrement détruite (fig. 7468, n. 4). Ici, comme pour le reste du monument, les parties sculptées qui se détachaient le plus ont presque toutes disparu; il en a été de même aux endroits où la plaque sculptée n'était point renforcée par le corps du marbre : ce qui subsiste doit surtout sa conservation à la résistance de la masse entière de l'ambon; la destruction a eu lieu dans le sens de l'escalier qui se trouve presque mis à nu. La coquille, les colonnes ont disparu; quant au personnage, il a fort souffert, la partie inférieure de son corps, depuis la ceinture, a seule subsisté.

Il est néanmoins facile de le déterminer. C'est un berger. Il porte le costume habituel aux gens de cette condition sur les monuments si nombreux de l'archéologie chrétienne qui offrent le type du Bon Pasteur. La courte tunique descend jusqu'aux genoux : les plis qu'elle forme, la façon dont elle se colle sur le corps indiquent qu'elle était nouée à la ceinture. La jambe droite est croisée sur la jambe gauche; le bas de cette partie du corps a presque disparu : cependant on peut voir, en examinant les jambes, qu'immédiatement au-dessus des genoux s'attachaient de longues guêtres, telles qu'en portaient alors les bergers. Une peau de bête féroce servait de manteau à ce personnage : on distingue à droite la patte griffée qui pend, et les ronds qui se voient çà et là indiquent que la peau est tachetée. Du côté gauche se trouve placé le troupeau; il se compose de brebis, qui paraissent être au nombre de six. Le fond de la niche est toujours formé par des branches d'olivier.

Ici s'est produite la cassure de l'ambon; la partie que nous allons décrire et qui se trouvait à Saint-Pantéléïmon nous offrira encore quatre arcades dont voici les trois premières.

L'arcade n. 5 est celle qui a le plus souffert (fig. 7469, n. 5). Tout le haut est détruit. Le personnage qui y figure est aussi mutilé que le berger de l'arcade n. 4. Il n'y a pourtant point lieu de se tromper : ce sont les mages que nous retrouvons. Celui-ci devait être vu de profil; il marche vers la gauche. Il est enveloppé d'un grand manteau dont les pans sont ramenés sur les bras étendus en avant. Il tient dans ses mains un plat dont on ne peut déterminer avec précision ni la forme ni le contenu. Les jambes sont vêtues de saraballes. Le fond de la niche n'est pus formé par des branches d'olivier, mais par des courtines relevées à mi-hauteur.

La colonne qui séparait cette arcade de la suivante a presque entièrement disparu : il n'en reste que la base.

L'arcade n. 6 est en meilleur état (fig. 7469, n. 6). Le haut de la coquille subsiste, et le personnage, bien que fort défiguré est cependant vu en entier. C'est le deuxième mage, il se dirige vers la gauche et se présente à peu près de face. La tête et la coiffure sont méconnaissables. Les vêtement sont les mêmes que ceux du premier. La jambe gauche est brisée; on ne distingue plus que la trace du pied. La direction des bras, du bras gauche surtout, est difficile à déterminer. Quant au bras droit, il se repliait sur la poitrine, comme pour supporter un objet. Le fond de l'arcade est formé par deux rideaux suspendus à une tringle, laquelle est placée immédiatement au-dessous de la coquille. Les rideaux, à moitié ouverts, sont noués près des colonnes, vers le milieu de leur hauteur. La colonne qui sépare cette arcade de la suivante est une des rares qui soient restées intactes.

L'arcade n. 7 est occupée par deux personnages (fig. 7469, n. 7). On voit d'abord au premier plan un mage qui se présente de face et se dirige vers la gauche. La tête a disparu; le haut de la poitrine et le bas des jambes ont beaucoup souffert. Son costume est le même que celui de ses compagnons. Il semble qu'il devait étendre les deux bras en avant pour présenter un objet qui a disparu. Le second personnage est plus difficile à bien distinguer : il est placé au second plan et se détache à peine du marbre; on n'en voit guère que les lignes générales et comme le dessin. C'est un ange à demi caché par le mage. On distingue la tête, l'aile gauche et le haut du corps. La tête ne paraît pas avoir été nimbée; les cheveux sont bouclés sur le front et ceints d'un mince diadème.

La colonne qui sépare cette arcade de la suivante est détruite.

L'arcade n. 8 est celle qui a le moins souffert (fig. 7470, n. 8). Elle est occupée par la Vierge tenant l'Enfant Jésus. Marie, assise sur une *cathedra* dont on distingue les montants et le dossier, est vue de face et vêtue d'une tunique talaire. Tout le corps est, en outre, enveloppé dans un manteau qui couvre la poitrine et passe sur les bras en laissant les avant-bras libres. Les pieds sont chaussés. La tête est trop mutilée pour qu'on puisse distinguer si elle était ceinte du nimbe, mais elle était certainement voilée, comme l'indique l'arrangement du manteau au-dessus des épaules. La Vierge soutient l'Enfant de ses deux bras; la main droite le retient par l'épaule droite, la main gauche par le genou gauche. Jésus est vêtu d'une petite tunique et d'un manteau qui laisse le bras droit libre. Peut-être bénissait-il? La tête est entourée d'un nimbe crucifère dont on distingue encore assez bien un des croisillons.

Telles sont les sculptures qui occupent tout l'étage inférieur de l'ambon. Leur développement, leur variété, les scènes qu'elles présentent leur donnent, comme on voit une grande importance. Les tympans compris entre les archivoltes des arcades offrent comme une seconde bande décorative, mais d'une importance bien moindre. On y trouve, en effet, le même motif constamment et exactement répété. Ce sont des oiseaux qui semblent vouloir figurer des aigles.

Enfin, au-dessus des arcades et des tympans, s'élève un dernier étage de sculptures en grande partie détruites aujourd'hui. La décoration n'y est pas uniforme. Au-dessus des deux arcades creusées le long du diamètre de l'ambon, court d'abord une bande de vignes sauvages entremêlées de grappes de raisins; plus haut le marbre fait saillie, et forme une sorte de tore assez délicatement fouillé et orné de feuilles; une rangée de denticules le surmonte et se relie à une bordure d'acanthe d'une exécution lourde et travaillée au foret.

Le système d'ornementation de la partie semi-circulaire du monument offre avec celui que nous venons de décrire de sensibles différences. Immédiatement au-dessus des archivoltes règne un cordon de feuilles qui sert comme de bordure. Une rangée de feuillages et un chapelet de perles complètent cet encadrement. Tout le reste état occupé par une vigne qui étendait çà et là ses rameaux chargés de grappes; des coupes ciselées, où sans doute on voyait boire des oiseaux, se détachent encore au milieu des feuilles. Malheureusement toute cette partie supérieure a fort souffert.

La date de ce monument ne peut soulever beaucoup de discussions. A Salonique, la victoire de Constantin sur Licinius fut commémorée par la construction

d'un arc de triomphe placé sur la voie Egnatienne près de la porte de Kalamari. Sur ses bas-reliefs on voit représentés divers épisodes de guerre et on y retrouve deux des types que présente l'ambon, des orientaux en costume national et ce costume est le même que celui des rois mages. La bande inférieure, offre des Victoires qui portent des couronnes; elles sont isolées et placées chacune d'elles sous une arcade à coquilles. C'est la même disposition que pour l'ambon et l'analogie est frappante. Mais l'ambon est d'une technique inférieure, les ornements ont peine à se dégager du marbre, ils ne s'en détachent pas. Il semble que l'arc de triomphe étant du règne de Constantin, l'ambon lui est nettement postérieur; on a proposé le ve siècle; c'est probablement la date à laquelle il faut se tenir.

Par son développement, l'ambon de Salonique pouvait donner de l'histoire des mages une interprétation assez étendue; il en a profité pour présenter deux scènes distinctes. Sur la première moitié (arcades 1-4), nous avons vu les mages en route; sur la deuxième moitié, ils offrent leurs présents à Jésus. Quelques-uns des monuments que nous décrivons représentent les mages en voyage : sur un sarcophage de Milan, la sainte Famille est placée d'un côté, l'Enfant est au berceau. De l'autre côté et tournant le dos à la crèche, les trois mages suivent l'étoile. Sur un sarcophage d'Arles, la scène est représentée sur deux registres superposés : en haut, l'Enfant avec Marie et Joseph; en bas les mages semblant se montrer les uns aux autres l'étoile. A Salonique le sujet est traité de façon différente. Les mages en voyage sont figurés sur un fond de feuillage qui suppose le paysage de convention et crée l'unité d'action. Ils marchent, ils hésitent, deux vont à droite, un va à gauche. Qu'est-ce à dire sinon l'instant qui précède celui désigné par l'Évangile? Ayant consulté Hérode ils se mettent en chemin, mais ils hésitent et cherchent, c'est alors que l'étoile reparaît devant eux pour les guider. L'étoile ne se voyait-elle nulle part sur l'ambon?

Avant de passer à la deuxième scène, nous avons vu dans l'arcade 4 un pasteur. Ce n'est pas comme on pourrait le croire un des bergers de la nuit de Noël, c'est le Bon Pasteur. Il semble que ce soit raffiner beaucoup que de voir dans cette figure une réalisation de l'Étoile. Nous croyons que l'ambon ayant huit arcades dont sept étaient remplies, la huitième restait à garnir et on a choisi une figure isolée dont le symbolisme était entendu de tous les fidèles.

Les costumes des mages diffèrent de ceux figurés sur les monuments d'Occident; sur la tunique et sur le caleçon court une double broderie; c'est là une mode orientale que cette profusion d'or, de gemmes, de broderies qui devient générale à partir du vi^e^ siècle et remplace la sobre simplicité des monuments primitifs.

Sur la deuxième moitié, à la niche 7, la présence de l'ange est intéressante.

Les deux bandes d'ornementation qui surmontent les arcades prêtent à moins d'observations. La vigne où les grappes pendent aux bracnhes n'a pas besoin de commentaire.

Bibl. — C. Bayet, *Mémoire sur un ambon conservé à Salonique. La représentation des mages en Orient et en Occident durant les premiers siècles*, dans *Bibl. des Ecoles franç. d'Athènes et de Rome*, t. I, 1876, p. 249-299. — G. Rohault de Fleury, *La messe, études archéologiques sur ses monuments*, in-4°, Paris, 1883, t. III, p. 7, pl. CLXX. — R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. VI, pl. CCCCXXVI. — Delacoulouche, *Mémoire sur le berceau de la puissance macédonienne des bords de l'Haliacmon à ceux de l'Axus*, dans *Mémoires des Sociétés savantes*, 1885, p. 764. — F. X. Kraus, *Geschichte der altchristl. Kunst*, in-8°, Freiburg, 1896, t. I, p. 233. — V. Schultze, *Archaeol. der altchr. Kunst*, in-8°, München, 1895, p. 131. — Dobbert, dans *Repertorium für Kunstwissenschaft*, 1885, t. VIII, p. 166. — G. Stuhlfauth, *Die Engel in der altchr. Kunst*, in-8°, Freiburg-in-Br., 1897, p. 125. — Marruchi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1879, t. XVII, p. 35; — G. T. Rivoira, *Le origini della architettura lombarda*, Roma, 1901, t. I, p. 42, fig. 69-70. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, 1909, t. II, p. 61, fig. 17-18; 44-45. — O. Dalton, *Byzantinische art and archaeology*, p. 31, fig. 17, p. 147, fig. 84. — G. Mendel, *Musées impériaux ottomans. Catalogues des sculptures grecques, romaines et byzantines*, t. II, Ambon de Salonique.

27. *Venise.* Colonnes du ciborium de Saint-Marc (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1602-1603, fig. 2924-2926). Nous pouvons être bref sur ce monument du ve siècle

7471. — Adoration des Mages.
Colonne du ciborium de Saint-Marc.
D'après Venturi, *Storia del arte*, t. I, p. 240, fig. 227.

déjà décrit et figuré et où les figures des mages, des bergers, celle d'Hérode rageur, la tête appuyée dans la main sont des morceaux encore pénétrés des modèles antiques. *A la deuxième zone* de la *colonne de gauche* : les trois mages étudiant, l'un une sphère, l'autre un rouleau manuscrit, le troisième une étoile; les trois bergers à qui un ange annonce la naissance de Jésus; Hérode songeur ; *à la troisième zone* : adoration des mages (fig. 7471).

Bibl. — Voir *Dictionn* , t. III, col. 1603, note 1.

C. BAS-RELIEF. - **28** . *Ancone*, cathédrale. Sarcophage en marbre du IVe-Ve siècle, ayant contenu les restes de Fl. Gorgonius. Sur le couvercle, adoration des mages (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1998, fig. 548).

Bibl. — Voir *Dictionn.*, t. I, col. 1999, note 1. — V. Schultze, *Archaeolog. Studien*, p. 217, n. 34. — Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 317, n. 55, pl. VI. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 267, n. 66, fig. 42. — M. Schmidt, *Die Darstellung der Geburt Christi*, p. 8, n. 12. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, 1909, p. 23.

29. *Arles*, sarcophage que nous avons déjà décrit et figuré (*Dictionn.*, t. V, col. 2461, n. 39, fig. 4707). Deux sujets superposés figuraient la crèche de Jésus avec la Vierge assise sur une chaise l'âne et le bœuf et un berger portant le *pedum*; au-dessous les trois

mages. Tout ce bas-relief est aujourd'hui fort dégradé, mais les détails que nous venons de préciser sont dûs à un dessin de Peiresc qui, en 1613, vit le sujet encore presque entier.

Bibl. — Bibl. nat., ms. lat. Peiresc, n. *6012*, fol. 17, 18, 41. — Millin, *Voyage*, pl. LXVI, n. 4. — Estrangin *Description de la ville d'Arles*, p. 267, 375 — Ch. Cahier, *Nouveaux mélanges d'archéologie. Décoration d'églises*, p. 93, — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 41 — E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 31, n. 24, pl. XVIII, fig. 1. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCXCIX, n. 1. — Lehner, *Die Marienverehrung*, p 321, n. 63; — Liell, *Die Darstellungen*, p. 277, n. 76, fig. 52. — *Dictionn.*, t. v, col. 2461, n. 39, fig. 4707. — A. Héron de Villefosse, dans *Gazette archéologique*, 1877, t. III, p 165.

30. *Arles*, sarcophage. Aux deux extrémités, le sculpteur a figuré des sujets empruntés à l'Ancien Testament (voir *Dictionn.*, t. v, fig. 4709). Moïse recevant les tables de la Loi, et le sacrifice d'Abraham. Si on se reporte à la fig. 4709, on verra que la partie centrale du sarcophage se trouve dans *Dictionn.*, t. II, col. 968, fig. 1567. Et ici la représentation de la Nativité avec l'adoration des bergers et l'adoration des mages est analogue à celle décrite dans le numéro précédent (fig. 7472). Jésus emmaillotté et couché dans son berceau; la Vierge assise; au-dessus d'elle, l'étoile faite en forme de roue et représentant le monogramme du Christ; derrière le berceau, le bœuf et l'âne; sur le devant, un berger tenant le *pedum* et levant la main. C'est par une confusion que le sculpteur a donné à ce personnage le vêtement à jupe tailladée qui caractérise les mages, comme nous le voyons dans le bas-relief du registre inférieur. La même particularité se remarque sur un coffret d'ivoire de plus basse époque, conservé au musée de Rouen.

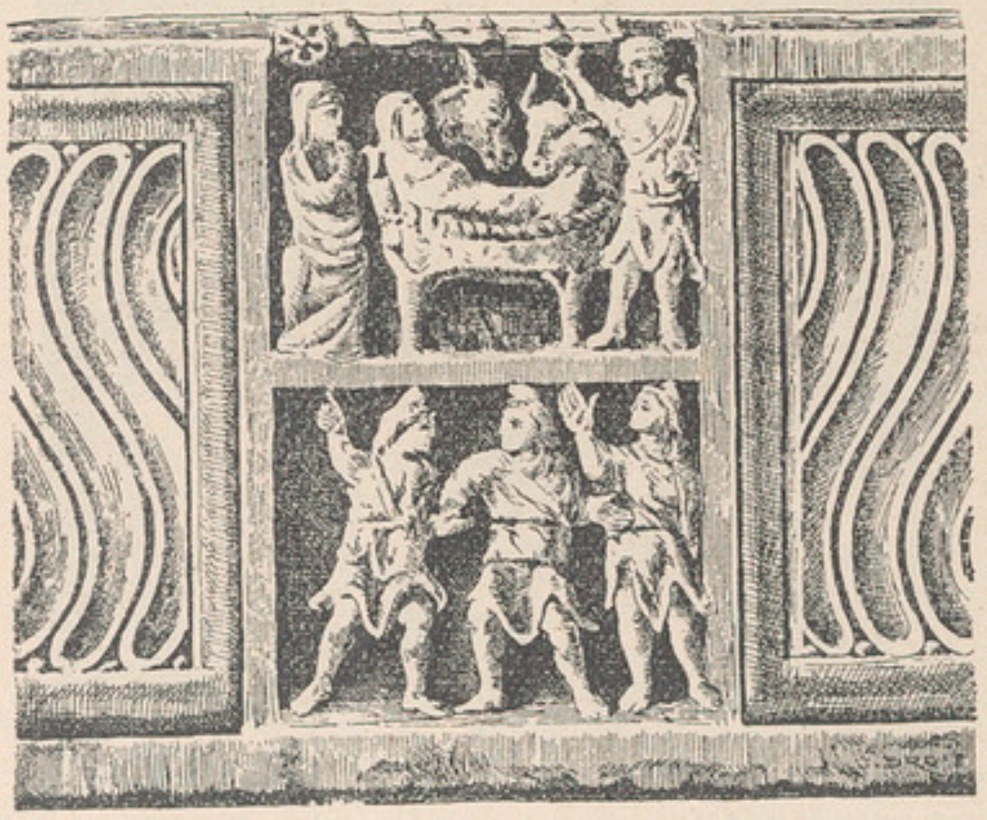

7472. — La Nativité et l'adoration des mages. Fragment de sarcophage. D'après Le Blant, *Sarcophages d'Arles*, pl. XXI.

Bibl. — Bibl. nat., ms. lat. Peiresc, n. *6012*, fol. 34 r°. — Millin, *Voyage dans les départem. du Midi de la France*, t. III, p. 554, pl. LXVI, n. 4. — Jacquemin, *Guide*, p. 307. — H. Clair, *Mon. antiq. d'Arles*, p. 257. — Estrangin, *Descript. d'Arles*, p. 374, 500. — Ch. Bayet, dans *Bibl. des écoles franç. de Rome et d'Athènes*, p. 1876, p. 293. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCX, 4. — Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 318, pl. VI, n. 56. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 276, n. 75, fig. 51. — E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 35, fig. 28, pl. XXI. — *Dictionn.*, t. II, col. 968, fig. 1567; t. v, col. 2464, fig. 4709. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, in-4°, Leipzig, 1909, p. 28, fig. 15.

31. Face latérale d'un sarcophage d'Arles : registre supérieur, les mages offrent des présents, le premier des trois montre l'étoile. Saint Joseph est debout derrière la vierge Marie; la crèche a disparu, le bœuf et l'âne sont restés (fig. 7473).

Bibl. — Millin, *Voyage*, t. III, p. 556, pl. LXI, n. 4. — Estrangin, *Descript. de la ville d'Arles*, p. 340, — Ch. Cahier, *Nouv. mél. d'archéol. Décoration d'églises*, p. 87, 94. — E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 41, n. 32, pl. XXV, XXVI; — *Dictionn.*, t. I, col. 63; fig. 24, col. 2057, fig. 597; t. v, col. 1594, fig. 4458; t. VI, col. 2466, n. 48. — Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 314, pl. VI, n. 50. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCXVII, 4. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 275, n. 74, fig. 50.

32. Débris d'un sarcophage d'Arles (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2467, n. 49, fig. 4713, 4714).

33. *Castiliscar* (province de Saragosse). Sarcophage du IVe-Ve siècle servant de partie antérieure à l'autel paroissial : il est en albâtre blanc et mesure 2 m. 33 de long sur 0 m. 74 de haut. On y voit la résurrection de Lazare, la guérison de l'hémorrhoïsse, l'orante avec un saint protecteur, le miracle de Cana, l'adoration des mages (fig. 7474) qui présentent leurs dons, les mains couvertes.

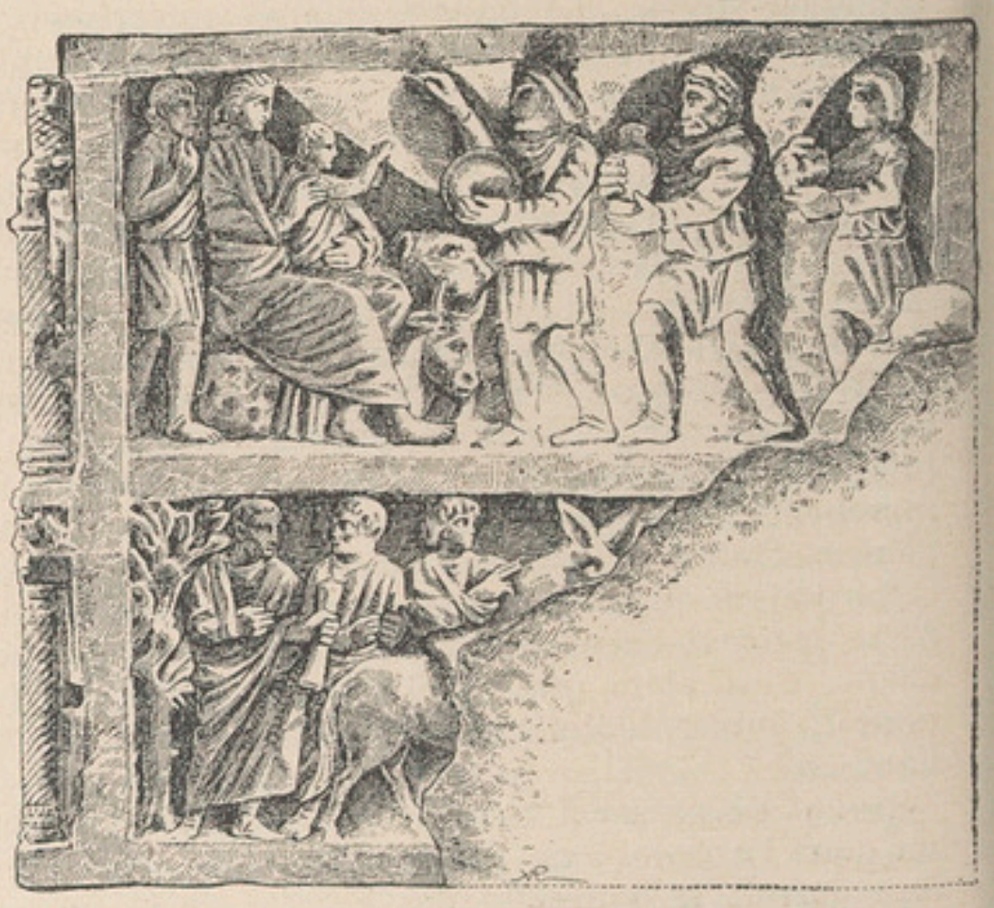

7473. — Adoration des mages. Sarcophage d'Arles. D'après Le Blant, *Sarcophages d'Arles*, pl. XXVI.

Bibl. — F. Naval, *El sarcofago de Castiliscar*, dans *Boletin de la R. Acad., de la Historia*, 1929, t. XCIV, p. 163-172.

34. A *Cherchel*, ancienne Césarée de Maurétanie (Algérie), un boucher nommé Kaddair trouva en 1889 dans son champ, situé presque en face du cimetière actuel, deux puits romains et deux caveaux funéraires voûtés, sans compter un grand nombre de sarcophages de pierre qui furent immédiatement transformés en abreuvoirs. Le caveau étant fermé et scellé, le propriétaire fit sauter la porte, fouilla et ne trouva point les bijoux espérés, vendit sarcophages, escaliers, vases et cacha une pierre avec des « gendarmes ». C'est le nom qu'il donnait aux mages coiffés de bonnets phrygiens. Le curé acheta le bas-relief avec l'intention d'en décorer son église. C'est un couvercle de sarcophage qui, depuis, a pris le chemin du musée du Louvre (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1279). Au centre, un cartouche circulaire, lisse, anépigraphe, soutenu par deux génies funèbres, nus, aux ailes éployées (fig. 7475). A gauche, l'adoration des mages; à droite, les trois jeunes Hébreux. Ici, les mages sont accompagnés de leurs chameaux. A l'extrémité gauche, on voit saint Joseph, debout, vu de face; il pose la main droite sur

le dossier élevé de la chaise de Marie. Celle-ci tient son divin Fils sur ses genoux, il est vêtu d'une tunique. Chaque mage apporte ses présents; ils sont coiffés du haut bonnet persan, tunique courte serrée à la ceinture et découpée en pointes. Le premier montre l'étoile du doigt, les deux autres sont en marche et leurs manteaux flottent au vent.

Bibl. — V. Waille, *Note sur un bas-relief chrétien trouvé à Cherchell*, dans *Revue archéol.*, 1890, t. I, p. 214-216, fig. — A. Audollent, *Mission epigraphique en Algérie*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1890, t. X, p 406, fig. — *Dictionn.*, t. III, col. 1279, fig. 2760; t. VI, col. 2121, n. 26; F. X. Kraus, *Geschichte der christlichen Kunst*, t. I, p. 151, fig. 96; H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, t. II, p. 26.

35. *Marseille* (?)

Le recueil de Peiresc, Bibl. nat., *fonds français, n. 9530*, fol. 54, donne, sans aucune indication de lieu, le croquis d'un marbre chrétien aujourd'hui disparu (voir *Dictionn.*, au mot MARSEILLE, *Sarcoph.*, n. 24) et qui semble pouvoir être classé, sous toutes réserves, parmi les monuments de la Provence que Peiresc a dessinés en si grand nombre. C'est la partie droite d'un couvercle de sarcophage. Au milieu, se voyait le cartouche destiné à recevoir l'épitaphe, soutenu par deux génies ailés. Venait ensuite l'adoration des mages, guidés par l'étoile en forme de roue; ils portent leurs dons au nouveau-né. Le premier des mages tenait une couronne; on trouve dans Tite-Live la mention de l'or offert sous forme de couronnes (XXXVIII, 37; XXXIX, 7); les autres mages ont leurs dons sur des plats. Entre la Vierge assise et la crèche où repose son divin Fils, on voit un berger avec le *pedum*.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 52-53, n. 71.

36. *Milan*, basilique de Saint-Ambroise. Sarcophage placé sous l'ambon. Au centre les portraits des défunts; à droite de l'*imago clypeata*, l'adoration des mages; à gauche, les trois jeunes Hébreux refusant d'adorer la statue. L'étoile à six rais brille au-dessus de leur tête. Dans l'adoration des mages, la Vierge assise tient l'Enfant sur ses genoux. La tête de l'Enfant a été brisée. Près de Marie, saint Joseph. Les mages portent le costume oriental, leurs têtes sont brisées, ils offrent leurs présents sur des plats.

Bibl. — Allegranza, *Spiegazione e riflessioni sopra alcuni sacri monumenti di Milano*, 1757, pl. IV, p. 55. — Ferrari, *Monumenti della basilica Ambrosiana*, p. 100-101. — De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1865, p. 27; 1866, p. 64. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCXXIX, 1. — V. Schultze, *Verzeichniss*, n. 31. — A. von Lehrer, *Die Marienverehrung*, p. 312, pl. V, n. 46. — H. F. J. Liell, *Die Darstellungen*, p. 268-269, n. 67, fig. 43 (*Dictionn.*, t. I, col. 2049, fig. 591). — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 36.

7474. — Sarcophage de Castiliscar. D'après *Boletin de la R. Acad. de la historia*, 1929, t. XCIV, p. 162-172.

37. *Milan*, basilique de Saint-Celse. Sarcophage. L'Enfant Jésus, enveloppé de langes, est couché dans son berceau, lequel est abrité par un toit de chaume, soutenu par deux colonnes. Tout près l'âne et le bœuf. A mi-corps, au haut du toit, un artisan tenant une hache à la main : c'est saint Joseph, charpentier. Plus loin, les mages tournant le dos à la crèche; ils sont imberbes et habillés à l'orientale, ils se montrent l'étoile entourée d'un cercle. Les deux scènes sont séparées.

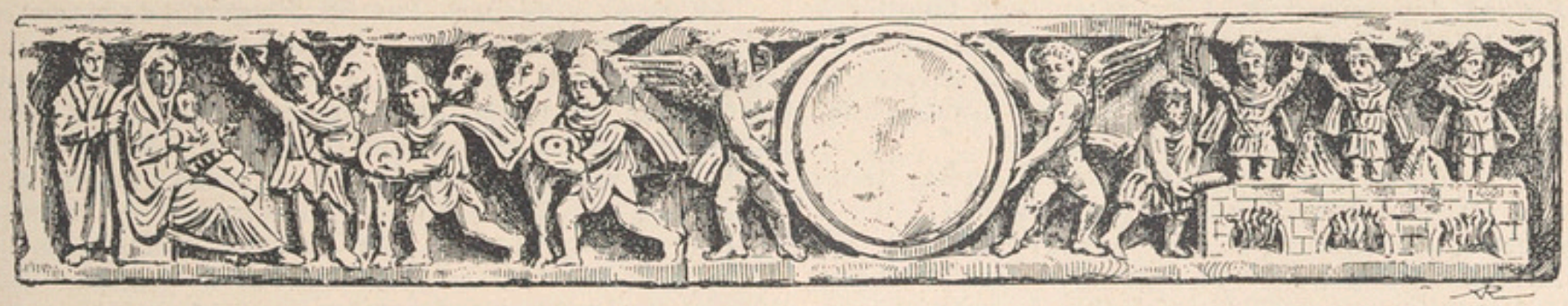

7475. — Sarcophage de Cherchell, au musée du Louvre.

Bibl. — Bugati, *Memorie storico-critiche intorno le reliquie ed il culto di san Celso martire*, in-4°, Milano, 1782. p. 167 sq. — De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1865, p. 27. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCXV, n. 5. — H. F. J., Liell, *Die Darstellungen*, p. 223-224. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 37. — M. Schmidt, *Die Darstellung der Geburt Christi in der bildenden Kunst*, Stuttgart, 1890, p. 5, n. 7. — G. Rietschel, *Weihnachten in Kirche, Kunst und Volksleben*, in-8°, Bielefeld und Leipzig, 1902, p. 6 fig. 8. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, p. 29.

38. *Mantoue*, cathédrale. Sarcophage très détérioré; le couvercle offre la Nativité. Marie assise à la tête de la crèche abritée par un toit, l'âne et le bœuf au pied de la crèche, puis un berger tenant le *pedum* et vêtu de la tunique exomide; au-dessus de l'Enfant, une étoile à six pans.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCXX, n. 2. — Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 319, n. 58, pl. VI. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 221-222, n. 16, fig. 13.

39. *Osimo*, cathédrale. Marie assise sur une chaise d'osier, tenant sur ses genoux son fils déjà grand qui tend les mains vers le présent du premier mage, lequel en même temps montre l'étoile; ce présent est déposé dans une sorte de petit bassin; le deuxième mage apporte un bassin contenant un objet en forme de pain de sucre; le troisième mage, un bassin qui semble contenir une pyramide de fruits; en arrière, au second plan, trois chameaux.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXXXIV, n. 7. — Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 309, pl. V, n. 38. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 272, n. 71, fig 47. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, t. II, p. 26.

40. *Porto*, évêché. Collection particulière de l'évêque, fragment.

Bibl. — Grousset, *Catalogue*, n. 189. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 265, n. 63.

41. *Ravello*, près d'Amalfi, au couvent de la Trinité. Le centre du sarcophage est occupé par une orante. Le côté gauche est détruit; du côté droit on voit la Vierge assise sur un siège à dossier: elle tient l'Enfant dans ses bras. Les mages sont habillés à l'orientale, le premier offre l'or en couronne, le deuxième tient un plat contenant un pain de myrrhe, le troisième trois grains d'encens. Entre l'orante et les mages on voit Moïse frappant le rocher.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1868, p. 94 sq. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCXCVIII, 10. — Schultze, *Verzeichniss*, n. 29. — A. von Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 307, pl. IV, n. 31. — H. F. J. Liell, *Die Darstellungen*, p. 273, n. 72, fig. 48. — A. Avena, *Monumenti dell' Italia meridionale*, Roma, 1902, p. 352. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, t. II, p. 19.

42. *Ravenne*, église Saint-Vital, aujourd'hui au Musée. Sarcophage de l'exarque Isaac. La Vierge est assise sur un siège, elle tient dans ses bras l'Enfant dont la tête est couronnée du nimbe crucifère, les mages sont imberbes et vêtus à l'orientale, avec de longs manteaux flottants. Le premier tient un vase sur lequel on distingue des pièces de monnaie, son bras gauche et sa jambe gauche sont brisés; le deuxième tourne la tête en arrière; le troisième est également mutilé. L'étoile au-dessus de la Vierge (fig. 7476).

Bibl. — Ciampini, *Vetera monumenta*, t. II, pl. III, p. 7. — Cam. Spreti, *Desiderii Spreti historici Ravenn. de ampl. eversione et restauratione urbis Ravennae*, 1793, t. I, pl. VIII. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCXI, 2. — V. Schultze, *Verzeichniss*, n. 27. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 35. — O. M. Dalton, *Byzantine Art and Archeology*, in-8°, London, 1911, p. 64, fig. 36. — O. Wulff, *Altchristl. und byzant. Kunst*, t. I, p. 179, fig. 175. — A. von Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 267, n. 65, fig. 41. — V. Schultze, *Archaeologische Studien*, p. 216, n. 27. — C. Bayet, *L'art byzantin*, in-8°, Paris, 1886, p. 82, fig. 25. — J. W. Appell, *Monuments of early christian art. Sculptures and catacombs paintings*, 1872, p. 27, n. 9, p. 29. — A. Krücke. *Der Nimbus und verwandte attribute*, dans *Studien zur Kunstgeschichte des Auslandes*, Strasbourg, part. XXXV, p. 41. — H. Goldmann, *Die Ravennatischen Sarcophage*, dans même revue, part. XLVII, p. 46. — H. Kehrer, *op. cit.*, p. 37, 43, fig. 29.

43. *Ravenne*, baptistère Saint-Jean-Baptiste à Ravenne; sarcophage. La Vierge est assise à droite, sur une chaise en osier, elle est vêtue de la tunique et du pallium et tient dans ses bras son divin Fils qui se pousse en avant pour recevoir les présents du premier mage. Celui-ci porte, comme ses compagnons le bonnet phrygien et les pantalons. Il a ses présents sur un plat (fig. 7477).

Bibl. — Goetz, *Ravenna*, in-8°, Leipzig, 1901, p. 83, fig. 85. — Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 91, fig. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, t. II, p. 37, fig. 28.

7476. — Sarcophage de l'église Saint-Vital, à Ravenne. D'après H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, t. II, p. 43, fig. 29.

44. *Rome*, villa Doria Pamfili. Fragment de la partie droite d'un couvercle de sarcophage, placé sur le mur du perron qui mène à l'habitation. C'est une adoration des mages que Garrucci a ignorée ou bien oubliée; René Grousset l'attribue au Ve siècle ce qui est très vraisemblable; l'état de conservation est médiocre (fig. 7478). Ce qui fait l'intérêt de ce bas-relief, c'est qu'il nous offre l'unique exemple de la Vierge et l'Enfant couchés sur un lit de repos. En outre, sur le plus grand nombre des représentations de l'adoration des mages, l'Enfant tend les mains pour recevoir les dons de ses visiteurs; ici, il n'a d'attention que pour sa mère étendue et appuyée sur le bras gauche. Les mages n'offrent rien de remarquable; ils portent leur vêtement usuel : tunique et chlamyde; la partie supérieure étant endommagée on ne saurait affirmer qu'ils fussent coiffés du bonnet persan, mais c'est fort probable, car on en distingue des traces sur la tête du troisième mage. Ils marchent avec tant de précipitation que le vent soulève leurs manteaux. Quant aux présents qu'ils apportent on ne peut les déterminer avec certitude, mais le premier des trois semble présenter un plat sur lequel serait posé un cercle, une couronne (l'or), ses collègues présentent des objets impossibles à définir. Aucune trace de l'étoile.

Bibl. — R. Grousset, *Etude sur l'histoire des sarcophages chrétiens de Rome*, in-8°, Paris, 1885, n. 80.

— H. F. J. Liell, *Die Darstellungen der allerseligsten Jungfrau und Gottesgebärerin Maria*, in-8°, Freiburg-in-Breisgau, 1887, n. 58. — M. Schmid, *Die Darstellungen der Geburt Christi*, in-8°, Stuttgart, 1890, p. 13, n. 20. — C. D. Lamberton, *A curious representation of the Epiphany*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1909, p. 67-70. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, t. II, p. 36, fig. 27. — H. F. J. Liell, *Die Darstellungen*, p. 264, n. 58.

45. *Rome*, baptistère Saint-Marcel. Fragment de sarcophage, sur lequel on distingue entre autres sujets : le Christ entre deux femmes agenouillées, Adam et Eve, le paralytique, le sacrifice d'Isaac, l'adoration des mages, la résurrection de Lazare, une orante et un saint protecteur.

Bibl. — G. Albarelli, *Il titolo di San Marcello in via lata e la scoperta d'un antico battistero*, dans *Nuovo builettino di archeologia cristiana*, 1913, p. 118. fig. 2.

46. *Rome*, musée de Latran. Sarcophage trouvé dans les fondations du ciborium de Saint-Paul-hors-les-Murs. La décoration est divisée en deux registres. A l'angle gauche du registre inférieur, la Vierge assise sur un siège à dossier, tenant l'Enfant sur ses genoux. Elle porte la tunique talaire, le manteau et le voile. Le Christ est vêtu d'une petite tunique. Derrière la Vierge se tient un personnage en tunique et en manteau où les uns ont cru reconnaître le Saint-Esprit, les autres saint Joseph. Les trois mages sont représentés imberbes et portent le costume oriental. Le premier lève la main droite, comme pour désigner l'étoile, qui cependant n'est pas figurée sur le monument; de la main gauche il tient un vase sans couvercle; le deuxième mage porte un vase avec couvercle; le troisième, une cassette ronde.

Bibl. — Abeken, dans *Tübinger Kunstblatt*, 1838, p. 238. — G. Marchi, dans *Civiltà cattolica*, 1854, anno V, t. VII, p. 571. — Didron, dans *Annales archéologiques*, t. XXIV, p. 266. — De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1865, p. 68-69. — Martigny, *Dictionn.*, au mot *Sarcophages*. — Schnaase, *Geschichte der bildenden Kunste*, t. III, p. 91. — Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. I, p. 46, pl. 365, n. 2. — P. Allard, *Rome souterraine*, pl. XIX. — Kraus, *Roma sotterranea*, p. 354, pl. VIII. — *Real-Encyclopädie*, t. I, p. 395, fig. 210. — P. Allard, *Rome souterraine*, p. 150. — V. Schultze, *Verzeichniss*, n. 16. — *Katakomben*, p. 312. — A. von Lehner, *op. cit.*, p. 312, pl. V, n. 45. — Grimoüard de Saint-Laurent, *Guide de l'art chrétien*, t. II; pl. VIII. — H. F. J. Liell, *Die Darstellungen*, p. 249-251, n. 32, fig. 23. — G. Rohault de Fleury, *L'Evangile*, t. I, pl. XVIII, n. 1, p. 64 sq. ; *La sainte Vierge*, 1878, t. I, pl. VI, n. 1, p. 157. — V. Schultze, *Marienbilder*, dans *Archaeologische Studien*, p. 224, 16. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 12; *Dictionn.*, t. VIII, col. 1698, n. 90, fig. 6858, et la bibliographie, col. 1701-1702. — Marucchi, *I monumenti*, pl. XIV, n. 3.

47. *Rome*, musée de Latran; face antérieure d'un sarcophage. L'adoration des mages se trouve à l'angle gauche du monument; la Vierge est assise sur un siège à dossier, tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux les mages sont vêtus à la mode orientale. Le premier des trois est barbu, les deux suivants sont imberbes, ils portent des présents (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2597, fig. 6291).

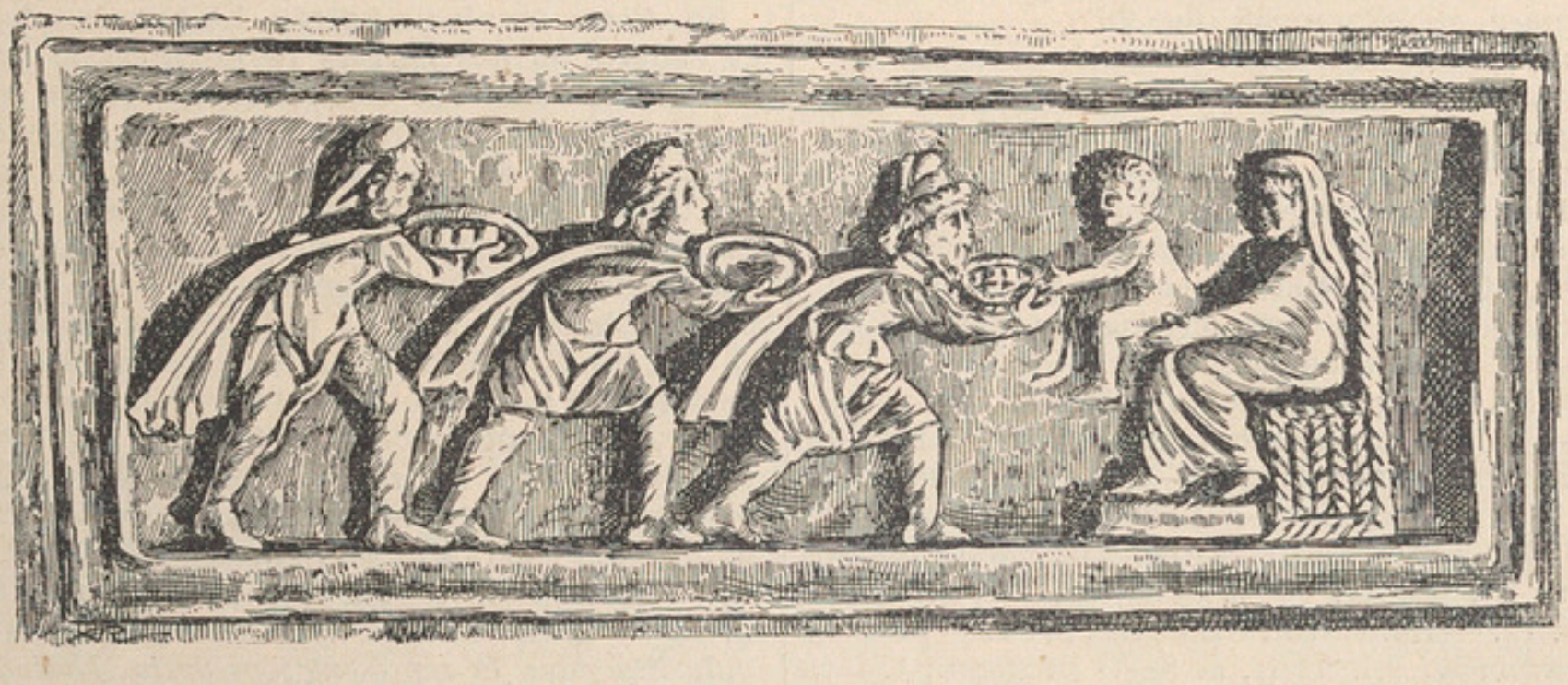

7477. — Sarcophage du baptistère Saint-Jean-Baptiste à Ravenne. D'après H. Kehrer, *op. cit.*, t. II, p. 37, fig. 28.

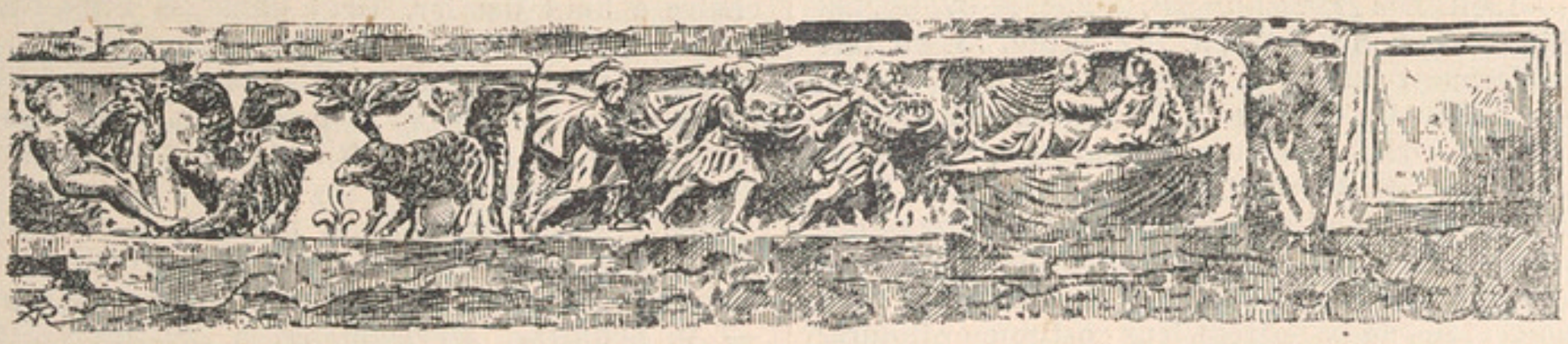

7478. — Couvercle de sarcophage de la villa Doria. D'après H. Kehrer, *op. cit.*, t. II, p. 36, fig. 27.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCLIX, n. 1. — F. A. von Lehner, *Die Marienverehrung in den ersten Jahrhunderten*, in-8°, Stuttgart, 1886, p. 305, n. 26, pl. IV. — H. F. J. Liell, *Die Darstellungen der allerseligsten Jungfrau und Göttesgebarerin Maria*, 1887, p. 252, n. 35, fig. 26. — J. Ficker, *Die altchristlichen Bildwerke im christlichen Museum des Laterans*, in-8°, Leipzig, 1890, p. 81, n. 137. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 17. — *Dictionn.*, t. VII, col. 2597, fig. 6291; t. VIII, col. 1719, n. 131. — Marucchi, *I monumenti*, p. 17, pl. XXI, n. 2.

48. *Rome*, musée de Latran; sarcophage trouvé près de Saint-Laurent-hors-les-Murs; en marbre grec. La Vierge est à droite, assise, tenant son divin Fils

sur ses genoux, les trois mages offrent leurs présents.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterranea*, p. 141 et 589. — Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 61, 191. — Bottari, *Sculture et pitture*, pl. CXXXI, CLXXXXIII. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCCXXXIV, n. 6. — V. Schultze, *Archaeologische Studien*, p. 214, n. 17. — Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 306, n. 29, pl. IV. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 252, n. 34, fig. 25. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 18. — 30, *Dictionn.*, t. VIII, col. 1743, n. 179.

49. *Rome*. Musée de Latran, petit sarcophage : adoration des mages; Moïse frappant le rocher, etc.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCLIX, 1. — Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 305, pl. V, n. 26. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 252, n. 35, fig. 26.

50. *Rome*, musée de Latran, couvercle de sarcophage La Vierge assise sur un siège à dossier, tenant l'Enfant sur ses genoux, vêtus comme d'ordinaire Les mages sont imberbes, portant le tunique courte, liée à la taille et le bonnet phrygien. Le premier tient une couronne, le deuxième un vase qui renferme l'encens ou la myrrhe, et le troisième un coffret qui contient le troisième présent. Le premier montre l'étoile; au second plan, deux chameaux (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2601, fig. 6293); milieu du IVe siècle.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterranea*, p. 95. — Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 327. — Bottari, *Sculture e pitture*, t. I, pl. XXXVIII. — Lehner, *Die Marienverehrung*, pl. V, n. 39, p. 310. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 253, n. 36, fig. 27. — V. Schultze, *Marienbilder*, p. 234, n. 12. — Ch. Bayet, *Catalogue*, p. 14. — Marucchi, *I monumenti*, pl. XVIII, n. 3. — *Dictionn.*, t. VII, col. 2601, fig. 6293; t. VIII, col. 1712, n. 109.

51. *Rome*, musée de Latran. Face antérieure d'un petit sarcophage trouvé dans le cimetière de Sainte-Agnès. La Vierge est assise sur un siège à dossier, elle tient l'Enfant sur ses genoux. Les trois mages s'approchent avec leurs présents : le premier d'entre eux montre l'étoile; au second plan, trois chameaux. Martigny a été trompé par son dessinateur qui a figuré des chevaux à la place des chameaux.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterranea*, p. 423. — Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 71. — Bottari, *Pitture e sculture*, pl. CXXXIII. — Fr. Muenter, *Sinnbilder*, part. II, pl. VI, p. 26, n. 15. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCXCVIII, 4. — Schultze, *Marienbilder*, dans *Verzeichniss*, p. 213, n. 11. — Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 309, n. 36, pl. V. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 254, n. 37, fig. 28. — Martigny, *Dictionn.*, 1877, n. 757 (et non 737 comme dit Ch. Clermont-Ganneau, dans *Revue critique*, 1879, p. 94). — Ch. Bayet *Catalogue*, n. 28. *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1911, p. 69. — Marucchi, *I monumenti*, p. 16, pl. XIX, n. 1. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 1714, n. 116.

52. *Rome*, musée de Latran, couvercle de sarcophage L'adoration des mages est du côté droit. La Vierge est assise sur un siège à dossier, tenant l'Enfant sur ses genoux; tous deux portent leur costume ordinaire; au-dessus d'eux on voit l'étoile à six rayons, inscrite dans un cercle. Les trois mages sont imberbes et habillés à l'orientale; le premier mage désigne l'étoile, il offre une couronne que l'enfant saisit déjà; au second plan deux chameaux.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXXXV, n. 2. — Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 311, n. 41, pl. V. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 254-255, n. 38, fig. 29. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 15. — *Dictionn.*, t. VII, col. 1716-1717, n. 118, fig. 6873.

53. *Rome*, musée de Latran. Fragments de couvercles de sarcophages, très mutilés. La Vierge assise sur un siège à dossier tient l'enfant, déjà fort grand, sur ses genoux. La tête de l'Enfant est en partie détruite; les mages portent le costume oriental. Toutes les têtes sont mutilées, ainsi que la plupart des bras et les jambes sont à demi détruites; au second plan, trois chameaux.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. V, append., p. 162, n. 53. — Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 311, n. 44. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 255, n. 39, fig. 30. — J. Ficker, *Mus. d. Laterans*, p. 68, n. 123, 5. — C. Bayet, *Catalogue*, p. 289, n. 23. — Marucchi, *I monumenti*, p. 16, pl. XVIII, n. 5-9. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 1713-1714, n. 112, 115.

54. *Rome*, musée de Latran, fragment. La Vierge assise sur une chaise voilée, tenant l'Enfant dans ses bras; derrière la chaise, saint Joseph imberbe; devant un mage montrant l'étoile.

Bibl. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 255-256, n. 40, fig. 31. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 24.

55. *Rome*, musée de Latran. L'adoration des mages et l'adoration des bergers représentées à côté l'une de l'autre, mais sans être unies. La Vierge est assise sur un siège à dossier, elle tient sur ses genoux son Fils; tous les deux sont vêtus comme à l'ordinaire. Les trois mages sont imberbes et habillés à l'orientale. Le premier porte l'or; derrière les mages on voit trois chameaux; un palmier sépare cette scène de l'adoration des bergers : sous un toit l'enfant dans la crèche entre l'âne et le bœuf, ensuite un personnage imberbe portant une tunique et tenant le *pedum*. Ce sarcophage porte le nom de la défunte *Crispina* (fig. 7479).

Bibl. — Th. Roller, *Catacombes de Rome*, t. II, pl. LXVII, n. 4, p. 144. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXXXIV, n. 5. — J. Ficker, *Mus. d. Laterans*, p. 147-148, n. 190. — Rohault de Fleury, *L'Evangile*, t. I, pl. XIX, n. 3, p. 66. — Grimoüard de Saint-Laurent, *Quelques singularités dans la représentation de la Nativité*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1880, IIe série, t. II, p. 106-127, cf. p. 111. — Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 320, n. 60, pl. VI. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 256-257, n. 41, fig. 32. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 19. — Marucchi, *I monumenti*, p. 25, pl. XXXIV, n. 2. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 1751-1752, n. 194. — L. von Sybel, *Die Magier aus Morgenland*, dans *Mittheilungen der kais. deutsch. archaeologische Institut*, Rome, 1912, t. XXVII, p. 322, fig. 4. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, 1909, t. II, p. 22, fig. 14; p. 24.

56. *Rome*, musée de Latran. Couvercle de sarcophage représentant l'adoration des bergers et l'adoration des mages. Les trois mages, imberbes, habillés à l'occidentale, portent leurs présents sur des plats; au second plan, les chameaux. La Vierge assise sur une chaise à haut dossier, tient dans ses bras l'Enfant enveloppé de langes; évidemment elle vient de le retirer de la crèche qui est vide, sous un toit qui l'abrite et où on voit l'âne et le bœuf; au delà un berger appuyé sur son *pedum*, fait de la main gauche le geste de l'acclamation.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, append., t. V, n. 36. — Th. Roller, *Catacombes de Rome*, t. I, p. 65, pl. XIX. — Rohault de Fleury, *L'Evangile*, t. I, pl. LXVII, p. 143. — V. Schultze, *Marienbilder*, n. 20, dans *Studien*, p. 215. — Lehner, *Die Marienverehung*, p. 311, n. 42; p. 320, n. 61; pl. VII. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 257, n. 42, fig. 33. — Frantz, *Geschichte der christlichen Malerei*, 1888, part. I; 1889, pl. VIII, n. 1. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 20. — Marchi, *I monumenti*, pl. XXXIII, n. 2. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 1749, n. 189.

57. *Rome*, musée de Latran; couvercle de sarcophage. L'Enfant enveloppé de langes est couché dans la crèche qui est abritée par un toit; au pied du berceau, l'âne et le bœuf; à la tête du berceau, Marie et Joseph, Marie drapée est assise, Joseph, debout, porte la tunique exomide et tient à la main un *pedum* de berger. Les trois mages, vêtus à l'orientale, s'approchent portant des présents, en arrière un chameau. Toute la scène est placée entre deux groupes d'oliviers (voir *Dictionn.*, t. III, col. 163, fig. 2448).

Bibl. — Grimoüard de Saint-Laurent, *Guide de l'art chrétien*, t. IV, p. 121, n. 14. — Rohault de Fleury, *L'Evangile*, t. I, pl. XIX, n. 1, p. 65. — Th. Roller, *Catacombes de Rome*, t. II, pl. LXVII, n. 2, p. 144. — Garrucci, *Storia*, pl. 398, n. 5. — Smith and Cheetham, *Dictionary*, t. II, p. 1072. — Lehner, *Die Marienverehrung*, pl. VI, n. 54, p. 317. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 257, n. 43, fig. 34. — J. Ficker, *Mus. de Laterans*, p. 156, n. 199. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 22. — Marucchi, *I monumenti*, p. 26, pl. XXXVI, n. 1. — V. Schultze, *Marienbilder*, n. 10. — *Dictionn.*, t. III, col. 163, fig. 2448; t. VIII, col. 1754, n. 202. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, 1909, t II, p. 21, fig. 13, p. 24.

58. *Rome*. Musée de Latran. Petit fragment de couvercle de sarcophage, représentant une Nativité. L'Enfant est enveloppé de langes et couché dans la crèche qui est abritée par un toit. Au pied, le bœuf et l'âne; Marie assise de l'autre côté. Les mages devaient figurer, car près du toit on voit, non pas l'étoile, mais le monogramme inscrit dans un cercle.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. 398, n. 6. — V. Schultze, *Marienbilder*, n. 33, dans *Studien*, p. 217. — Lehrer, *Die Marienverehrung*, p. 321, n. 62. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 222, n. 17, fig. 14. — Bayet, *Catalogue*, n. 21. — Marucchi, *I monumenti*, p. 26, pl. XXXVII, n. 2. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 1756, n. 208.

59. *Rome*, Musée de Latran; face antérieure d'un sarcophage. En allant de gauche à droite : comparution du Christ devant Caïphe; saint Pierre interpellé par les serviteurs du grand-prêtre; la défunte; l'adoration des bergers; le baptême du Christ; la résurrection de la fille de Jaïre. Pour l'adoration des bergers, on voit la crèche posée sur une sorte de piédestal drapé, les deux animaux et les deux bergers vêtus de la tunique à l'exomide (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1747, fig. 6902).

Bibl. — A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 589, n. 2. — Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 395, n. 2; p. 394. — Bottari, *Pitture e sculture*, t. III, pl. CLXXXXIII, n. 2, p. 177-178. — Th. Roller, *Catacombes de Rome*, t. II, pl. LXVII, n. 3, p. 144. — Garrucci, *Storia*, pl. 316, n. 1. — Rohault de Fleury, *L'Evangile*, t. I, pl. XIX, n. 4, p. 66. — Grimoüard de Saint-Laurent, *Quelques singularités dans la représentation de la Nativité*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1880, IIe série, t. XIII, p. 107-127. — F. X. Kraus, *Real Encyklopaedie*, t. II, p. 485. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 223. — J. Ficker, *Mus. d. Laterans*, p. 137-139, n. 183. — Marucchi, *I monumenti*, p. 24, pl. XXXII, n. 1. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 1748, n. 186, fig. 6902.

60. *Rome*, Musée de Latran, Face antérieure d'un petit sarcophage dont la décoration est divisée en deux registres. Dans le registre inférieur, au centre, sous l'*imago clypeata*, l'adoration des mages. L'Enfant déjà grand, semble se préparer à embrasser le premier mage (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1758, fig. 6910).

Bibl. — Bosio, *Roma sotterranea*, p. 99. — Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 330-331. — Bottari, *Pitture e sculture*, t. I, pl. XL, p. 167 sq. — Th. Roller, *Catacombes de Rome*, t II, pl. LXIX, n. 1, p. 151. — Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, pl. CCCLVIII, n. 1. — V. Schultze, *Archaeologische Studien uber altchristliche Monumente*, Wien, 1880, p. 214, n. 13. — Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 304, n. 25, pl. IV. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 251, n. 33, fig. 24. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 13. — Schultze, *Marienbilder*, n. 13, dans *Studien*, p. 214. — Marucchi, *I monumenti*, p. 27, pl. XXXVIII, n. 3. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 1758, n. 217, fig. 6910.

Dans son *Catalogue*, Ch. Bayet mentionne au Latran quatorze monuments dont douze ont été identifiés ci-dessus; nous mentionnons les deux suivants pour lesquels il ne donne aucun signe de reconnaissance, ni référence :

61. *Rome*, Musée de Latran : « L'adoration des mages est à l'angle gauche du monument. La Vierge est assise sur un siège à dossier, elle tient l'Enfant sur ses genoux. Costume ordinaire. Au-dessus, on voit l'étoile à six rayons inscrite dans un cercle. Les mages sont imberbes, habillés à l'orientale, tenant leurs offrandes sur des plats. Dans le fond, on voit des chameaux ou des chevaux. » (*Catal.*, n. 16.)

7479. — Sarcophage du Musée de Latran. D'après H. Kehrer, *op. cit.*, t. II, p. 22, fig. 14.

62. *Rome*, Musée de Latran : « La Vierge est assise sur un siège à dossier, elle tient l'Enfant qui a disparu. Derrière le siège de la Vierge est saint Joseph. En avant, le premier mage. Il est imberbe et habillé à l'orientale, il lève la main droite comme pour désigner une étoile qu'on ne voit pas; il paraît offrir une couronne. » (*Catal.*, n. 25.)

63. *Rome*. J.-B. De Rossi trouva dans le manuscrit Barberini *XXX, 92*, fol. 55, un dessin à la plume exécuté par un inconnu, offrant un fragment de sarcophage, de couvercle plus probablement, et dont la provenance n'est pas indiquée; la scène représente l'adoration des bergers qui sont, au nombre de deux, devant la crèche où le bœuf et l'âne paraissent, pour la première fois peut-être, sur un monument chrétien. C'est, en effet, le plus ancien morceau de sculpture à date certaine portant la représentation de ces animaux, puisque le fragment a fait partie d'un sarcophage romain de l'année 343 (*Placido et Romulo co*); on voit un arbre et une main levée (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2050, fig. 589).

Bibl. — De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romae*, in-fol., Romae, 1861, t. I, p. 51, n. 73. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCXCVIII, 8. — Bayet, *Catalogue*, n. 34. — Von Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 315. — H. F. J. Liell,

Die Darstellungen, p. 222, n. 18, fig. 15. — *Dictionn.*, t. I, col. 2050, fig. 589.

64. *Rome*, Villa Borghèse; fragment d'un couvercle de sarcophage provenant du cimetière de Calliste, offre les deux scènes des adorations : 1° saint Joseph, Marie assise tenant Jésus sur ses genoux qui reçoit l'or en disque que lui donne le premier mage tandis qu'il indique l'étoile de la main, le deuxième mage tient une corbeille avec deux colombes, le troisième un plat avec des objets entassés; au second plan, trois chameaux; 2° la scène de l'adoration des bergers que nous avons déjà figurée dans *Dictionn.*, t. I, col. 2050, fig. 590.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterranea*, 1632, p. 287. — Aringhi, *Roma subterranea*, 1651, t. I, p. 347. — Bottari, *Sculture e pitture*, 1737, pl. LXXXV. — Gori, *Osservazioni sopra IV monumenti degli antichi cristiani rappresentanti il presepio del nato Salvatore*, in-4°, Firenze, 1740, pl. II, n. 2. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 27. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXXX, in-4°. — A. von Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 319, pl. VI, n. 59. — H. F. J. Liell, *Die Darstellungen*, p. 223. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 29 (c'est le même monument mis au nom de *Sutri*).

65. *Rome*, Musée du *Campo santo tedesco*, fragment de couvercle de sarcophage. Les mages guidés par l'étoile arrivent devant l'étable ou le bœuf et l'âne sont devant l'Enfant couché dans la crèche, puis Joseph debout et Marie assise (voir *Dictionn.*, t. II, fig. 1566).

Bibl. — A. de Waal, *Die apokryphen Evangelien in der altchristlichen Kunst*, dans *Römische Quartalschrift*, 1887, t. I, p. 173-196, pl. VI, n. 1. — Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, pl. CCCXCVIII, n. 7. — V. Schultze, *Archaeol. Studien*, p. 214, n. 15. — Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 316, n. 52, pl. VI. — J. Wittig, *Die altchristlichen Skulpturen in Museum di Campo Santo*, p. 71, pl. IV, n. 1. — M. Schmidt, *Die Darstellung der Geburt Christi in der bildenden Kunst. Entwicklungs christliche Studie*, in-8°, Stuttgart, 1890, p. 9. — A. de Waal, *Katalog.*, n. 13. — R. Grousset, *Etude sur l'histoire des sarcophages chrétiens, Catalogue*, in-8°, Paris, 1890, n. 105. — H. F. J. Liell, *Die Darstellungen*, p. 259, fig. 35, n. 46. — *Dictionn.*, t. II, col. 967, fig. 1566; t. III, col. 1789, n. 33.

66. *Rome*, Musée Kircher; fragment de sarcophage chrétien : entre autres scènes l'adoration des mages (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 783, n. 24, fig. 6510).

Bibl. — *Notizie degli scavi*, 1912, p. 340. — R. Paribeni, *La collezione*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1915, p. 101, pl. IV, fig. 2. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 783, n. 24, fig. 6510.

67. *Rome*; couvercle de sarcophage provenant du cimetière du Vatican. On y voit : 1° à gauche, l'histoire des trois jeunes Hébreux; ils refusent d'adorer la statue, ensuite ils sont plongés dans la fournaise; 2° l'adoration des mages. L'Enfant enveloppé de langes est couché dans la crèche qui se trouve abritée par un toit, sous lequel se trouvent le bœuf et l'âne. Hors du toit, à la tête de l'Enfant, la Vierge assise sur un rocher et à ses côtés un homme vêtu d'une tunique et tenant un *pedum* à la main. Les trois mages approchent de l'Enfant, imberbes, vêtus à l'orientale; le premier tient une cruche à anse, les deux autres des plats.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterranea*, p. 63. — Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 295. — Bottari, *Sculture e pitture*, t. I, pl. XXII. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCXXXIV, 2. — A. von Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 315, pl. VI, n. 51. — H. F. J. Liell, *Die Darstellungen*, p. 262, n. 51, fig. 38. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 32. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, p. 23.

68. *Rome*, Sarcophage de petites dimensions provenant du cimetière du Vatican; au milieu du XVIIe siècle, il se trouvait, d'après Aringhi, *ante aedes mutorum in platea ex adverso Ecclesiæ S. Joannis a Pinu vulgo dictae*. Ce sarcophage offre une décoration sur deux registres; en haut : Moïse frappant le rocher, la multiplication des pains, l'arrestation de Pierre, une orante, Adam et Eve près de l'arbre, l'autel d'Abraham, la résurrection de Lazare; en bas : l'adoration des mages, Noé dans l'arche, Jonas jeté par-dessus bord et couché à terre sous le cucurbite. Pour l'adoration des mages, la Vierge est assise sur un siège à dossier et tient l'enfant debout sur ses genoux; les mages s'approchent, ils sont d'âges différents : le premier est barbu, les autres imberbes, tous les trois ont la tête découverte et sont vêtus de tuniques qui leur tombent jusqu'aux pieds. Le premier mage présente une sorte de ciboire, les deux autres des plats sur lesquels sont étalés les présents.

Bibl. — A. Bosio, *Roma sotterranea*, 1632, p. 93. — P. Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 197, 325. — Bottari, *Sculture e pitture*, t. I, pl. XXXVII. — Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. I, pl. CCCLXXI, n. 1. — V. Schultze, *Verzeichniss*, p. 18. — Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 305, pl. IV, n. 27. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 27. — H. F. J. Liell, *Die Darstellungen*, p. 263, n. 52, fig. 39.

69. *Rome*. Sarcophage (couvercle) trouvé, au dire de Bosio, dans une vigne près de l'église de Saint-Sébastien, sur la voie Appienne, et que H. F. J. Liell, en 1887, mentionne : *im Besitz römischer Antiquitätenhandler*. Les mages adorent l'Enfant dans la crèche où il repose enveloppé de langes et abrité par un toit de tuiles. L'âne et le bœuf sont au pied de la crèche. Marie et Joseph se tiennent en arrière. Les trois mages sont imberbes et portent le costume oriental. L'étoile brille près du toit. Le premier mage tient une couronne (l'or) d'une main et, de l'autre, un vase à anse; le deuxième mage présente un plat contenant de l'encens et de la myrrhe, le troisième offre deux colombes.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterranea*, p. 289. — Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 348, 617. — Bottari, *Sculture e pitture*, pl. LXXXVI; Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 31. — Kraus, *Roma sotteranea*, p. 365, fig. 63. — V. Schultze, *Verzeichniss*, n. 15. — A. von Lehner, *Die Marienverehrung*, pl. VI, n. 52. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 259-260, n. 47.

70. *Rome*, Musée du *Campo santo tedesco*, couvercle de sarcophage : adoration des mages, Noé dans l'arche, Jonas couché, Jonas jeté au monstre.

Bibl. — J. Wittig, *Die altchristlichen Sculpturen im Museum des deutschen Nationalstiftung am Campo santo in Rom*, in-fol., Rome, 1906, p. 59-60, fig. 20. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, p. 20.

71. *Rome*. Dans la sacristie de l'église de Saint-Marcel, du Corso, un sarcophage chrétien sert de lavabo. Trois mages portant leurs présents à l'Enfant emmaillotté entre les bras de sa mère.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCX, n. 3. — A. von Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 309, pl. V, n. 37. — Grousset, *Catalogue*, n. 129. — H. F. J. Liell, *Die Darstellungen*, p. 260, n. 48, fig. 36.

72. *Rome*, Musée Kircher; deux fragments d'un même sarcophage; sur le premier l'adoration des mages, sur le deuxième, saint Joseph (?); Ve siècle.

Bibl. — Bottari, *Pitture e sculture*, pl. CXXXIII. — V. Schultze, *Archaeologische Studien*, p. 258-259, n. 2. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 779, n. 2.

73. *Rome*, Musée Kircher, fragment d'un sarcophage : buste de femme soutenu par deux amours, adoration des mages, Ve siècle.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCXCVIII, 2. — V. Schultze, *Archaeologische Studien*, p. 259, n. 3. — A. von Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 313, t. V,

n. 47. — R. Grousset, *Catalogue*, n. 126. — H. F. J. Liell, *Die Darstellungen*, p. 262, n. 50, fig. 37. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 779, n. 3. — Grousset, *Catalogue*, p. 90, n. 126.

74. *Rome*. Musée du Capitole. Sculpture vue et décrite par V. Schultze : la Vierge à droite sur un fauteuil, vêtue du pallium et de la stola, l'Enfant sur ses genoux, les mages viennent de la gauche. H. F. J. Liell, n'a pu retrouver ce monument.

Bibl. — Schultze, *Verzeichniss*, dans *Archaeologische Studien*, p. 215, n. 24. — Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 308, n. 33. — R. Grousset, *Catalogue*, p. 85, n. 111. — H. F. J. Liell, *Die Darstellungen*, p. 263, n. 53.

75. *Rome*, Basilique des Saints-Nérée-et-Achillée; fragment de couvercle de sarcophage trouvé lors des fouilles de 1874. La Vierge est assise sur un siège à dossier, la tête a été brisée; elle tient l'Enfant des deux mains : ce dernier a fort souffert, la tête a disparu et le bras droit est brisé. Les mages sont aussi fort mutilés, toutes les jambes sont brisées sauf une, les têtes ont presque entièrement disparu, on voit cependant qu'elles étaient coiffées du bonnet phrygien. Le costume des mages est oriental; le premier et le dernier dont les visages n'ont pas entièrement péri étaient imberbes. Saint Joseph est placé derrière les mages, les divers personnages sont séparés les uns des autres par des arbres.

Bibl. — R. Grousset, *Catalogue*, p. 100, n. 165. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 26. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 264, n. 54. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, p. 20.

76. *Rome*, Basilique des Saint-Nérée-et-Saint-Achillée; fragment d'un couvercle de sarcophage ; deux mages et la main d'un troisième; le reste est perdu.

Bibl. — R. Grousset, *Catalogue*, p. 99, n. 162. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 264, n. 55.

77. *Rome*, Cloître de Saint-Paul-hors-les-Murs.

Bibl. — V. Schultze, *Verzeichniss*, n. 20 *a*. — Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 311, n. 43. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 264, n. 56.

78. *Rome*, Villa Mattei, couvercle de sarcophage.

Bibl. — R. Grousset, *Catalogue*, n. 95. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 265, n. 59.

79. *Rome*, Magasin de Saint-Laurent-hors-les-Murs.

Bibl. — R. Grousset, *Catalogue*, n. 156. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 265, n. 60.

80. *Rome*, Magasin de Saint-Laurent-hors-les-Murs.

Bibl. — R. Grousset, *Catalogue*, n. 158. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 265, n. 61.

81. *Rome*. Magasin de Saint-Laurent-hors-les-Murs.

Bibl. — R. Grousset, *Catalogue*, n. 161. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 265, n. 62.

82. *Saint-Gilles* (Gard). Fragment de sarcophage chrétien trouvé en 1865 dans la crypte de l'église. Aux deux côtés d'un cartouche sans épitaphe soutenu par des génies ailés, sont figurées deux scènes qui se balancent exactement : les trois jeunes Hébreux refusant d'adorer le buste de Nabuchodonosor et les trois mages offrant leurs dons au Sauveur. Il se peut qu'il y ait ici plus qu'un souci de symétrie, mais un rapprochement historique ou même symbolique entre deux groupes de personnages qui renoncent à l'idolâtrie pour embrasser la foi. Il faut que cette interprétation soit bien séduisante pour avoir été acceptée par Garrucci après qu'elle eut été présentée par J.-B. De Rossi. Ce parallélisme se retrouve à Milan et à Luxembourg. On remarquera que, sur le marbre de Saint-Gilles, l'étoile, qui est toujours représentée au-dessus des mages est ici transportée au côté des jeunes Hébreux où elle ne répond à rien. Cependant, elle mérite d'autant plus l'attention que, par sa forme, elle paraît représenter le monogramme du Christ (voir, t. I, fig. 1045; t. VI, fig. 5603). Faite en forme de roue, c'est-à-dire inscrite dans un cercle que rejoignent ses rayons, l'étoile est bien le *signum Christi*. Nous en avons donné maints exemples dans l'épigraphie; nous en verrons d'autres sur des sarcophages d'Arles et de Saint-Maximin, nous l'avons rencontré parmi les fresques des catacombes romaines, à Sainte Cyriaque, et sur un autel mérovingien près d'Aix.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1866, p. 63; 1867, p. 5. — Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 128, pl. CCCLXXXV, n. 1; cf. t. I, p. 36. — A. Héron de Villefosse, dans *Gazette archéologique*, 1877, t. III, p. 163; E. Le Blant, *Sarcophages chrét. de la Gaule*, p. 120, pl. XXXVI, fig. 2. — *Inscr. chrét. de la Gaule*, p. 24-25. — *Dictionn.*, t. I, col. 3017, fig. 1045; t. VI, col. 2114, fig. 5603.

83. *Saint-Maximin* (Var). Couvercle de sarcophage dans la crypte de l'église de Saint-Maximin. De droite à gauche (fig. 7480) : Marie assise, la tête appuyée sur la main, pose méditative qu'on ne retrouve pas ailleurs et au-dessus d'elle une étoile à six rais. Un toit de tuiles sous lequel sont abrités la crèche portée sur deux chevalets et les deux animaux. Les trois mages approchent; le premier tourne la tête pour parler à

7480. — Couvercle de sarcophage de Saint-Maximin. D'après Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, pl. LVI.

ses deux compagnons; ils ont le bonnet phrygien et un long manteau.

Bibl. — Rohault de Fleury, *L'Evangile*, t. I, p. 66, pl. XX. — Faillon, *Monuments inédits*, t. I, p. 754 (inexact). — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 40. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCXXXIV, n. 3. — Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 318, n. 57, pl. VI. — E. Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 156, pl. LVI. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 279, n. 80, fig. 54. — M. Schmidt, *Die Darstellung der Geburt Christi*, p. 8, n. 11. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, p. 23.

84. *Servanne*, provenant de l'église Saint-Honorat d'Arles. Ce monument a été figuré et décrit dans *Dictionn.*, t. V, col. 2469-2472, fig. 4713-4714; voici la description que donne Peiresc de la scène qui nous concerne ici : *Virgo Maria velata sedens, puerulum* Xρm *tenens, venientibus magis Thiaratis, quorum primus coronam offert, alii duo discos thure et myrrha plenos.*

Bibl. — E. Le Blant, *Etude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, 1878, p. 46, pl. XXIX. — H. F. J. Liell, *Die Darstellungen*, p. 277-278, n. 78. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, p. 21.

85. *Sutri*, fragment de sarcophage trouvé dans le voisinage de Sutri, ayant fait partie de la collection du comte Flacchi; aujourd'hui encastré dans une muraille de la villa Borghèse. La Vierge est assise sur un siège à dossier, elle tient l'Enfant sur ses genoux; la tête, le bras gauche et les pieds de Jésus sont brisés; les mages ont disparu; derrière la Vierge se tient saint Joseph. Ce monument était encore intact quand Bosio et Aringhi le firent dessiner; on voit que les mages portaient une couronne d'or, deux colombes et trois objets en forme de globes; le premier mage montre l'étoile; au second plan les trois chameaux,

ensuite deux bergers, en tunique exomide avec le *pedum*, de chaque côté de la crèche où se voient l'âne et le bœuf. Sur le rebord supérieur un fragment d'épitaphe HIC SITVS..... *m*ENSIBVS ACTIS ◁ POST NVPTIAS TENERO PERQVAM BIDVATVS EST ◁ CASTA CVI COIVX O..... (Voir nº **64**).

Bibl. — Bosio, *Roma sotterranea*, 1632, p. 287. — Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 347. — Bottari, *Sculture e pitture*, pl. LXXXV. — A. Gori, *Osservazioni sopra IV monumenti degli antichi cristiani rappresentanti il presepio del nato Salvatore*, dans Sannazar, *De partu Virginis libri tres*, 1740, pl. II, n. II. — De Rossi, *Delle immagini di S. Giuseppe nei monumenti dei primi cinque secoli*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 27. — Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, pl. CCCLXXX, 4. — V. Schultze, *Archaeologische Studien*, p. 217, n. 32. — Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 319, pl. VI, n. 59. — *Sul sarcofago rinvenuto nelle catacombe di Siracusa*, nov. et déc., 1872. — Vincenzo di Giovanni, dans *Giornale di Sicilia offiziale*, 5 nov. 1872. — F. Lantier, *Sul sarcofago scoperto in Siracusa*, in-8º, 1873. — A. Héron de Villefosse, dans *Gazette orchéologique*, 1877, p. 157-168, pl. XXV. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXV, 1. — E. Le Blant, *La Vierge au ciel représentée sur un sarcophage antique*, dans *Revue archéologique*, 1877, p. 353 sq., pl. XXIII. — V. Schultze, *Archaeologische Studien*, p. 217, n. 30 *a*. — A. von Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 317, n. 53, pl. VI. — H. F. J. Liell, *Die Darstellungen*, p. 270, n. 69, fig. 45. — M. Schmidt, *Die Darstellung der Geburt Christi in der bildenden Kunst*, Stuttgart, 1890, p. 11, n. 16. — F. X. Kraus, *Litteraturbericht*, dans *Repertorium für Kunstwissenschaft*, 1890, t. XIII, p. 464. — Manceri, *Guida di Siracusa*, in-12, Siracusa, 1897. — Venturi, *Storia dell'arte italiana*, t. I, p. 197. — *Dictionn.*,

7481. — Sarcophage de Trèves
D'après E. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, t. V, p. 316, n. 4162.

H. F. J. Liell, *Die Darstellungen*, p. 271, n. 70, fig. 46. — H. Kehrer, *Dei heiligen drei Könige*, p. 25.

86. *Syracuse*. Sarcophage découvert au mois de juin 1872 dans la catacombe Saint-Jean à Syracuse et que nous avons figuré et décrit dans *Dictionn.*, t. I, col. 524-527, fig. 102. Sur le couvercle, à droite de l'épitaphe d'ADELFIA trois bergers s'approchent de la crèche, guidés par une étoile que désigne le premier des trois. Sous un toit de tuiles, l'Enfant couché dans une crèche, l'âne et le bœuf; plus loin saint Joseph et la Vierge.

Sous l'*imago clypeata*, les trois mages, vêtus à l'orientale apportent leurs dons à Jésus qui, déjà grand et assis sur les genoux de sa mère, tend les mains pour les recevoir.

Bibl. — Is. Carini, *Su d'una nuova iscrizione rinvenuta nella catacombe di Siracusa*, Palermo, 19 juin, 1872. — Saverio Cavallari, *Sul sarcofago ritrovato nelle catacombe di Siracusa*, 1872. — Is. Carini, *Annotazioni sul sarcofago rinvenuto in Siracusa*, dans *Bullettino della commissione di antichità e belle arti di Sicilia*, n. 5, août 1872, pl. VI. — G. Pitré, *Lettere siciliane*, dans *Rivista europea*, octobre 1872. — A. Salinas, dans *Rassegna archeologica siciliana*, août 1872, p. 5. — De Rossi, *Bullettino di arch. cris.*, 1872, p. 82-83. — Fil. Matranga, t. I, col. 524-527, fig. 102. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, t. II, p. 24-25.

87. *Tolède*. Dans l'église de San Domingo le Reija, à Tolède, on conserve un sarcophage sur lequel on voit représentés : la résurrection de Lazare, le sacrifice d'Abraham, la multiplication des pains, un orant, la faute d'Adam et Eve et l'adoration des mages. Marie assise tient un enfant au maillot tourné vers elle; les mages en tunique s'approchent avec, en main, leurs présents.

Bibl. — Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, pl. CCCLXIX, 4. — A. von Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 307, pl. IV, n. 32. — H. F. J. Liell, *Die Darstellungen*, p. 279-280, n. 81, fig. 55. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, 1909, t. II, p. 20.

88. *Tolentino*. Cathédrale, sarcophage. Devant un portique dont la partie supérieure est ornée de niches et surmontée de créneaux et merlons. La Vierge assise à gauche sur un tabouret de forme antique, tient sur ses genoux l'enfant âgé d'environ deux ans; les trois mages portant le bonnet phrygien, une veste à manches, un manteau et un pantalon, offrent leurs présents; le premier une sorte de gâteau rond, qui est évidemment l'or, les deux autres un récipient contenant divers objets pareils à des fruits.

Bibl.—Garrucci, *Storia*, pl. CCCIII, 3.—V. Schultze, *Archaeolog. Studien*, p. 216, n. 25. — A. von Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 306, pl. IV, n. 28.—H. F. J. Liell, *Die Darstellungen*, p. 266, n. 64, fig. 40.—F. X. Kraus, *Geschichte der christlichen Kunst*, t. I, p. 152, fig. 97. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, t. II, p. 19.

89. *Trèves*. Au XVIIe siècle, à Luxembourg, dans le jardin de Mansfeld où le vit le P. Wiltheim. « Deux scènes de l'histoire des mages sont représentées sur ce sarcophage. D'un côté l'adoration : la Vierge est assise et tient l'enfant dans ses bras. Mais cette partie du monument est fort mutilée; le haut des deux figures manque ainsi que la tête du premier mage. Les mages n'ont point de bonnet phrygien, ils tiennent leurs dons sur leurs mains recouvertes du manteau. De l'autre côté on voit les mages en route. Ils sont guidés par l'étoile. Derrière eux est un bas-relief placé sur un piédestal. Wiltheim veut y voir l'image de Balaam qui avait prédit la venue du Christ. Mais ce sont les trois jeunes Hébreux vêtus de la tunique courte et du manteau flottant qui refusent d'adorer l'image de Nabuchodonosor posée sur une colonne. Un de ces Hébreux montre une étoile. Enfin, à l'angle, dans un personnage fort mutilé, il faudrait reconnaître Hérode. Malheureusement le dessin qu'on trouve dans l'ouvrage de Wiltheim est trop grossier pour qu'on puisse juger avec certitude de tous ces détails (fig. 7481).

Bibl. — P. Alex. Wiltheim, *Luciliburgensia*, 1842, t. II, p. 167, pl. XXVII, n. 97. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 43. — H. F. J. Liell, *Die Darstellungen*, p. 274-276, n. 73, fig. 49.— E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 11. — E. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, t. V, p. 316, n. 4162.

D. GRAVURE. —**90**. *Latran*, Musée. Inscription de Severa, plaque de marbre gravée en creux. A gauche, le buste de la défunte et tout à côté l'inscription funéraire : SEVERA IN DEO VIVAS, ensuite l'adoration des mages. La Vierge est assise sur un siège à dossier et tient l'enfant dans ses bras. Au-dessus d'eux brille l'étoile à six rayons. Derrière la Vierge se tient debout un personnage qui étend la main droite sur elle : *Virtus Altissimi obumbrabit tibi*; c'est le Saint-Esprit.

Les mages sont vêtus à l'orientale (fig. 7482).

Bibl. — Séroux d'Agincourt, *Hist. de la décad. des arts; Sculpture*, pl. VII, n. 6.—Mai, *Scriptor. veter. nova collectio*, t. V, pl. I.—L. Perret, *Catacombes*, t. V, pl. XII. —J.-B. de Rossi, *Imagine*, p. 6, 11.—*Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 25 sq. — Roller, *Les catacombes de Rome*, pl. X. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCCLXXXV, 5. — V. Schultze, *Arch. Stud.*, n. 35. — Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 327, pl. VIII, n. 76.—Liell, *Die Darstellungen*, p. 284-285, p. 83, fig. 57. — Marucchi, *I monumenti*, pl. LVII, n. 1. — *Dictionn.*, t. I, col. 3006, n. 13; t. V, col. 1106, fig. 4272; t. VIII, col. 1843, n. 411.

E. SCULPTURE MÉPLATE. —**91**. *Cividale en Frioul* (Vénétie). Parmi les nombreux et précieux souvenirs archéologiques de cette petite ville nous avons mentionné (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1821-1842) l'autel de Pemmone sur une des faces latérales (fig. 3007) l'adoration des mages exécutée suivant le type immuable ou presque de l'antiquité chrétienne. Les mages portent un vêtement court, sont coiffés du bonnet phrygien et tiennent leurs présents dans les mains. La vierge Marie est assise de profil, la tête de face, sur une chaise à dossier; elle a sur ses genoux son divin Fils et derrière la chaise un personnage qui est probablement saint Joseph; un ange vole par-dessus les mages. Milieu du VIIe siècle.

Bibl. — R. Eitelberger von Edelberg, *Cividale in Frioul und seine Monumente*, dans *Jahrbuch der kaiskön. Central-Commission zur Erforschung und Erhaltung der Baukunst*, Wien, 1857, t. II, p. 243.—Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, pl. CCCCXXIV, 3.—R. Eitelberger, *Gesammelte Kunsthistoriche Schriften. Die mittelalterlichen Kunstdenkmale Dalmatiens*, 1884, t. IV, p. 341. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige in Litteratur und Kunst*, in-8°, Leipzig, 1909, t. II, p. 65.

92. Zara (Dalmatie). Musée. Une pierre qui offre un bon spécimen de la sculpture lombarde (fig. 7483). A la partie supérieure, une frise d'entrelacs où sont réservés des rectangles dans lesquels sont figurés des aigles aux ailes éployées. La scène générale se passe devant un portique à arcades cintrées; en allant de gauche à droite : la Vierge tient son Fils dans ses bras, ensuite la Nativité. On voit sous l'étoile les deux animaux et la Vierge couchée, tandis que l'on procède au bain de l'Enfant Jésus en présence d'un ange. Trois bergers s'approchent; ensuite Marie est assise tenant son Fils sur ses genoux et les trois mages apportent leurs présents.

7482. — Épitaphe de Sévera. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, p. 484.

Bibl. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige in Literatur und Kunst*, in-8°, Leipzig, 1909, t. II, p. 101, fig. 100.

F. MOSAIQUE. —**93**. Nous avons décrit la basilique de la Nativité à Bethléem (voir *Dictionn.*, t. II, col. 828-837) et mentionné deux mosaïques de sa décoration (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 516, 900) qui sont d'ailleurs de basse époque. Il y en avait une qui appartenait au IVe siècle et qui a malheureusement disparu, mais son existence est attestée par une lettre d'un concile tenu à Jérusalem, vers le milieu du IXe siècle, lettre qui parle des mosaïques qu'on voyait alors sur la façade de la basilique. Une de ces mosaïques représentait l'adoration des mages vêtus du costume persan imité avec une si grande exactitude, que quand les Perses envahirent la Palestine, ils épargnèrent le monument sur lequel ils voyaient leurs aïeux. Cette même lettre disait que la mosaïque avait été exécutée par les ordres de l'impératrice sainte Hélène, ce qui confirmait l'origine constantinienne de la basilique.

Bibl. — L. Duchesne, dans *Bull. di arch. crist.*, 1877, p. 57. — Ch. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, in-8°, Paris, 1910, p. 52.

94. A Saint-Vital de Ravenne, mosaïque représentant Théodora avec sa cour. Le vêtement est d'une incomparable magnificence, constellé, brodé, plaqué avec profusion. Au bas du manteau de pourpre violette, que ce soit un tissu ou une broderie, nous voyons l'adoration des mages (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 521, fig. 6423). Nous donnons ici ce détail de la parure de Théodora, trop peu visible dans la scène d'ensemble (fig. 7484).

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. CCLXIV, 2. — Ch. Diehl,

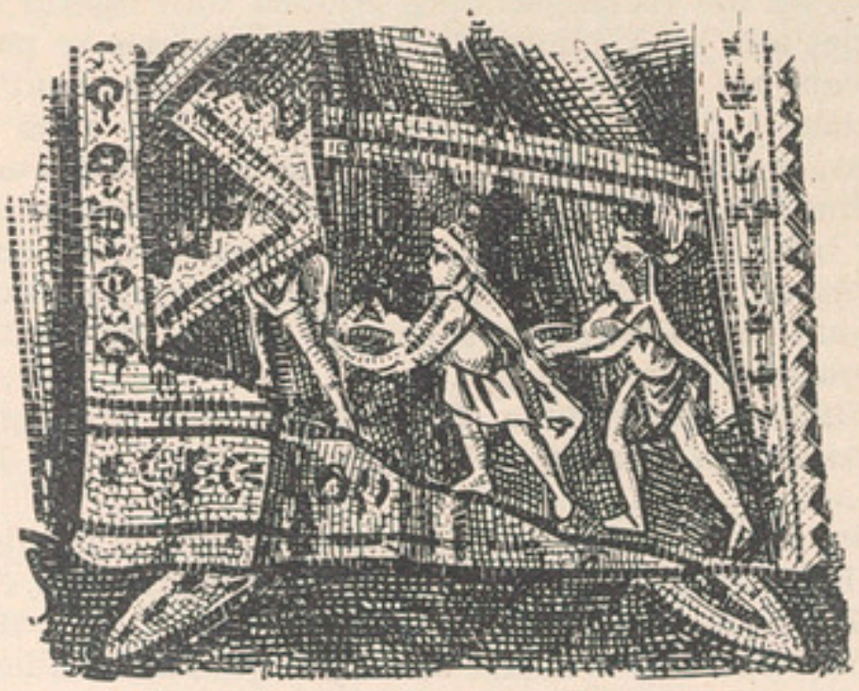

7484. — Mosaïque de Saint-Vital.
D'après Ch. Diehl, *Justinien*, 1901, pl. II.

Justinien et la civilisation byzantine, in-4°, Paris, 1901, pl. II. — *Manuel d'art byzantin*, 1910, p. 248. — Jacquemin, *Iconographie du Costume*, pl. I. — Hefner-Alteneck, *Costumes du Moyen Age chrétien*, t. I, pl. XCII. — *Revue archéologique*, 1850, Ire série, 7e année, t. I, p. 320. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 47. — J. Stryzgowski, *Orient oder Rom*, p. 114. — H. Kehrer, *op. cit.*, t. II, p. 50. — E. Reusens, *Elements d'archéol. chrét.*, 1885, t. II, p. 273.

95. A Sainte-Marie-Majeure, à Rome, l'arc triomphal en mosaïque nous montre deux scènes séparées l'une de l'autre : à droite, trois mages se présentent à Hérode; ils viennent de franchir la porte d'une ville, portent un riche costume oriental et se trouvent devant le roi juif assis au milieu de ses gardes, la tête nimbée; au-dessus de lui on lit des lettres HE(*rodes*); le reste manque par suite des restaurations. Entre Hérode et les mages, on voit deux personnages barbus,

7483. — Sculpture lombarde du musée de Zara. D'après H. Kehrer, *op. cit.*, t. II, p. 102, fig. 100.

dont l'un tient un rouleau : ce sont les docteurs de la Loi convoqués et interrogés par Hérode pour savoir d'eux où naîtrait le roi des Juifs. Ciampini s'est complétement mépris dans l'interprétation de cette scène où il a cru voir Hérodiade et Salomé devant Hérode; la richesse des vêtements des mages l'a induit en erreur et lui a fait confondre trois adultes avec une danseuse; quant au docteur de la Loi et au rouleau, il n'a rien imaginé de mieux que d'y voir le halebardier (*sic*) qui porte à Hérodiade la tête de saint Jean-Baptiste dans un plat.

Bibl. — S. Scaglia, *I mosaici antichi della basilica de S. Maria Maggiore*, in-4°, Roma, 1910, p. 29-30, pl. I, VI. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 44. — J. P. Richter, and A. C. Taylor, *The golden age of classic christian art*, in-4°, London, 1904, pl. XLIX.

96. La même mosaïque de l'arc triomphal de Sainte-Marie-Majeure nous montre, à gauche, au second registre, la scène de l'adoration des mages, traitée d'une manière tout à fait différente du type généralement admis (fig. 7485). Jésus est un enfant de quatre ou cinq ans assis sur un trône qui se compose d'une sorte de lit à dossier avec un large escabeau; dossier et escabeau sont couverts de pierreries. Jésus est nimbé; au-dessus de lui on voit une étoile rayonnante à huit pans; derrière le dossier du trône, deux groupes de deux anges nimbés et ailés. De chaque côté du trône et à un degré un peu inférieur, deux femmes sont assises : une d'elles est richement vêtue, l'autre est drapée dans de sombres voiles et fait souvenir de la prophétesse Anne qu'on voit en semblable accoutrement dans la scène de la Présentation de Jésus au Temple. Les mages portent le même somptueux costume que dans la scène de leur audience avec Hérode, mais au lieu de trois ils ne sont plus que deux et ils portent leurs dons sur des plats.

On a suggéré nombre d'explications pour les deux

femmes assises de chaque côté du trône de l'Enfant-Dieu. Clausse y voit l'Église et la Synagogue. J.-B. de Rossi propose l'Église et la Mère du Sauveur; Garrucci se rabat sur une gouvernante, d'autres nomment Salomé ou la prophétesse Anne; Richter suggère une explication séduisante; nous aurions ici la sibylle de Cumes qui avait annoncé la venue du Rédempteur. Le geste méditatif, la main soutenant le menton, favorisent cette explication.

Bibl. — S. Scaglia, *I mosaici antichi della basilica di S. Maria Maggiore*, in-4°, Roma, 1910, p. 30-31, pl. I, VII. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 44.

97. Ravenne. Basilique de Sant'Apollinare Nuovo. La décoration de cette basilique ostrogothique nous offre une interprétation toute nouvelle de plusieurs scènes évangéliques. Quand les Byzantins rentrèrent en maîtres à Ravenne, leur premier soin fut de faire disparaître tout ce qui rappelait trop le règne glorieux de Théodoric le Grand. Dans l'église Sant'Apollinare rendue à l'orthodoxie, l'évêque Agnellus fit placer au-dessus de la porte intérieure, l'image en mosaïque de l'empereur Justinien (voir *Diction.*, t. VIII, col. 523-524, fig. 6424). En même temps le prélat faisait exécuter dans la zone inférieure de la grande nef les deux processions de saints et de saintes qui, portant sur leurs mains des couronnes, se dirigent vers le Christ et la Vierge assis sur les trônes parmi les anges.

La Vierge est assise sur un trône orné de gemmes. Elle est vue de face, dans une attitude qu'on est convenu de nommer hiératique; elle bénit de la main droite, à la manière grecque, de la main gauche elle retient l'Enfant assis sur ses genoux. Sa tête est ceinte du nimbe. L'Enfant est vêtu d'une petite tunique qui le couvre entièrement et d'un manteau laissant le bras droit libre; de la main droite, il bénit. Son nimbe crucifère est à croisillons gemmés. Quatre anges, deux de chaque côté, se tiennent debout au pied du trône; ils sont ailés et nimbés, un mince diadème traverse leurs cheveux; chacun d'eux tient dans la main droite un long bâton. Ils sont vêtus de tuniques et de longs manteaux laissant le bras droit libre. L'un d'eux bénit à la manière grecque.

Ce groupe ayant souffert de l'injure du temps a été refait; on voit aujourd'hui les mages offrir leurs présents dans des récipients divers; ils portent le costume oriental, parsemé de gemmes, la tunique relevée sur le côté et leurs noms écrits au-dessus d'eux. Le premier des trois est un vieillard à barbe blanche, le deuxième est imberbe, le troisième est noir et barbu; ils défilent devant un fond de trois palmiers. Tout ce groupe ayant été détruit a été refait de la façon la plus grotesque.

Bibl. — J. P. Richter, *Die Mosaiken von Ravenna*, in-8°, Wien, 1878, p. 65 : *Die Magier sind vom Scheitel bis zur Zehe Produkte eines modernen Mosaizisten;* c'est ainsi, que chaque nom est précédé de *scs.* — Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, pl. CCXLIV. — F. X. Kraus, *Geschichte der christlichen Kunst*, t. I, p. 433, fig. 332. — A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, 1901, t. I, p. 135, fig. 124. — Ch. Diehl, *Ravenne*, 1903, p. 56-57, fig., p. 55. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige in Literatur und Kunst*, 1909, t. II, p. 50, fig. 34. Cf. Ch. Diehl, *Justinien et la civilisation byzantine au VIe siècle*, in-8°, Paris, 1901, p. 89. — E. K. Redin, *Die Mosaiken der Kirchen von Ravenna*, in-8°, Saint-Pétersbourg, 1895. — J. Straygowski, dans *Deutsche Literaturzeitung*, 1898, t. XIX, p. 129. — J. Kurth, *Die Mosaiken von Ravenna*, pl. XXXIII.

98. Rome, Saint-Pierre, oratoire construit en 705 par ordre du pape Jean VII en l'honneur de la Vierge reine (voir *Diction.*, t. VII, col. 2197-2212, fig 6164, lettre M). Une des parois de la chapelle reproduisait, semble-t-il, la disposition d'un rétable byzantin. Dans un grand compartiment central, on voyait la Vierge-reine debout, dans l'attitude de l'orante, la tête chargée d'un énorme diadème (fig. 4511); à ses pieds, se tenait le pape présentant le modèle de sa chapelle (fig. 6160). Autour de ce tableau central, une série de compositions moindres représentaient la vie du Christ, depuis l'Annonciation jusqu'à la descente aux limbes et à la visite des saintes femmes au tombeau. Sur l'autre paroi étaient figurés les épisodes de la vie de saint Pierre et de saint Paul. Malheureusement, lorsque, au XVIe siècle, Bramante démolit l'ancienne basilique de Saint-Pierre, l'oratoire fut sacrifié. De ses mosaïques dispersées il ne subsiste que des fragments épars. La Vierge est à Florence, dans l'église de Saint-Marc; l'image du pape est déposée dans les grottes vaticanes; quelques morceaux sont au musée de Latran; un fragment de la Nativité est conservé à Orte. De tous ces morceaux, le plus remarquable est le panneau représentant l'adoration des mages, qui est conservé à Sainte-Marie in Cosmedin, dans la sacristie. Une inscription placée au-dessous apprend que cette mosaïque se trouvait à Saint-Pierre, dans l'oratoire construit par Jean VII et que ce fragment fut transporté à Sainte-Marie in Cosmedin en 1636. Le coloris en est fort beau, et l'Enfant divin tout en or fait une tache lumineuse entre l'ange blanc et la Vierge vêtue de bleu, de blanc et de violet. L'exécu-

7485. — Mosaïque de Sainte-Marie-Majeure. D'après S. Scaglia, *I musaici antichi di S. Maria Maggiore*, 1910, pl. VII.

tion n'est point sans beauté, et les cubes très fins employés pour les visages attestent un art habile encore et raffiné. Aussi bien par les types comme par la composition cet art est absolument byzantin.

Nous n'avons pas à revenir ici sur la description

7486. — Miniature du ms. *9428*.
D'après H. Kehrer, *op. cit.*, p. 103, fig. 101.

de ce monument déjà figuré dans le *Dictionn.*, t. VII, col. 2203-2207, fig. 6162.

Bibl. — Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 595, parle de l'adoration des mages de Jean VII : *Eodem autem fere modo ejuscemodi olim imagines in celebri Joannis Septimi ad Vaticanum sacello visebantur, eodem plane loco, ubi nunc porta, quae sancta dicitur, sita est. Quibus quidem locis non pileolos modo, quos supra descripsimus, magi deferentes, sed numera insuper quibusdam in capsulis Deiparae Virgini infantem Jesum sinu gestanti offerentes, eumdem in modum delineati exhibentur, quo in recensitis hactenus coemeterialibus imaginibus videre est.* — Crescimbeni, *Isioria della basilica di Santa Maria in Cosmedin*, Rome, 1715, p. 143. — Barbet de Jouy, *Mosaïques chrétiennes*, p. 44. — Ch. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, 1910, p. 324; fig. 165. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 45. — *Dictionn.*, t. VII, col. 2203-2207, fig. 6162, 6164. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, 1909, p. 65, fig. 47, commet une lourde erreur en faisant venir ce morceau d'un *Baptisterium der Arianer*, du VIIIe siècle (!).

99. *Teano.* Mosaïque représentant l'adoration des mages, conservée au musée de Saint-Martin à Naples.

Bibl. — Wulff, *Altchristl. und byzantin. Kunst*, t. I, p. 319, fig. 295.

G. MINIATURE. — **100.** *Paris.* Bibliothèque nationale, ms. lat. *9428*, connu sous le nom d'Évangéliaire de Drogon (voir ce nom), antérieur à l'année 855. On y trouve la représentation de l'adoration des bergers (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2567, fig. 839) ou plutôt des bergers en marche pour se rendre à Bethléem. Une autre miniature, nous montre trois scènes réunies dans une seule lettre (fig. 7486). Les trois mages à cheval suivent l'étoile et après avoir franchi la porte de Jérusalem se présentent, armés chacun d'un bâton devant le roi Hérode. Plus loin, ayant franchi la porte de Bethléem et toujours guidés par l'étoile, ils s'approchent en fléchissant le genou et en offrant leurs présents à la Vierge assise et tenant son divin Fils sur ses genoux.

Bibl. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige in Literatur und Kunst*, in-4°, Leipzig, 1909, t. II, p. 103, fig. 101.

101. *Paris*, Bibliothèque nationale, ms. grec *510*, contenant les homélies de saint Grégoire de Nazianze (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1690, fig. 5424), manuscrit célèbre dont nous avons parlé et qui remonte à 880 environ. Cette miniature bien conservée montre à

7487. — Miniature du ms. gr. *510*. D'après H. Kehrer, *op. cit.*, p. 66, fig. 48.

gauche saint Joseph auprès duquel on lit son nom ΙΩΣΗΦ, la Vierge assise sur une banquette à escabeau, et tenant son Fils dans ses bras; les trois mages escortés par un ange offrent leurs présents étalés sur de larges bassins (fig. 7487); à l'extrémité droite, les trois mages couchés sont brusquement réveillés par un ange qui leur donne l'ordre de fuir.

Bibl. — Rohaut de Fleury, *L'Evangile*, t. I, p. 72, pl. XXIV. — H. Omont, *Fac-similé des miniatures des plus anciens manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale du VIe au XIe siècle*, in-fol., Paris, 1902, p. 20, pl. XXXII. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige in Literatur und Kunst*, t. II, p. 66-67, fig. 48. — *Diction.*, t. VI, col. 1690, fig. 5424.

102. *Etschmiadzin* (Arménie) Évangéliaire de l'an 550 environ. L'adoration des mages, la Vierge assise vue de face, ainsi que son Fils, sous une arcade, de chaque côté deux anges (fig. 7488).

Bibl. — J. Ṣtrzygowski, *Der Etschmiadzin Evangeliar*, dans *Byzantinische Denkmäler*, Wien, 1891, t. I, p. 24, 69, 74, pl. VI. — O. Wulff, *Altchristliche und Byzantinische Kunst*, t. I, p. 296, fig. 280. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, t. II, p. 56, fig. 42.

103. *Autun.* Sacramentaire de l'abbaye de Marmoutiers du IXe siècle que nous avons décrit dans *Dictionn.*, t. I, col. 3204-3210, et la pl. hors texte qui représente l'adoration des bergers : *Ponitur in stabulo totum qui continet orbem*, avec des noms : *presepe, maria, joseph pastor(es)*.

Bibl. — Voir *Dictionn.*, t. I, col. 3204.

On pourrait mentionner encore le Ménologe basilien (voir MÉNOLOGE) (début du XIe siècle), et quelques évangiles du XIIe siècle mais tout ceci nous éloignerait trop des limites dans lesquelles nous nous renfermons. L'adoration des mages devait figurer à Kahrié Djami au mur septentrional de la partie latérale de l'exonarthex, entre les « mages devant Hérode » et leur « retour », mais il n'en reste rien. Enfin l'adoration des mages est entrée dans l'illustration de l'Acathiste (voir ce mot).

Avant le XIIe siècle, il est rare que l'adoration des mages soit confondue avec la nativité de Jésus. On ne pourrait guère en trouver d'autre exemple que dans le psautier du monastère de Pantocrator, au IXe siècle, dans les mosaïques de Saint-Luc, au commencement du XIe et dans le Grégoire de Nazianze de Saint-Pantéléimon, à la fin du XIe. Les évangiles « à scènes peu nombreuses », que l'on rapporte presque tous au XIe siècle ont en général la nativité sans mages : les mages n'apparaissent que dans les plus récents, celui de 1128 (*Vatic. Urbin.* 2). Ces évangiles, d'ailleurs, à une exception près (Vatican, n° *1156*) ne contiennent pas la scène isolée de l'adoration. C'est seulement dans les évangiles à miniatures nombreuses, du XIIe et du XIIIe siècles. que le voyage des mages, à titre de simple épisode, est représenté. On les voit en route pour Jérusalem, puis devant Hérode, enfin près de la crèche. L'adoration n'est plus alors que très rarement séparée de la nativité.

Les rares monuments où l'Adoration ait conservé son indépendance ne suivent pas tous la même tradition. Dans le Ménologe, la Vierge est assise sur un rocher à l'entrée de la grotte; dans l'évangile de Saint-Pétersbourg elle est couchée, et les mages adorent l'enfant dans la crèche. Dans les autres monuments elle est assise, comme à Daphni sur un trône (fig. 7489). L'adoration de Daphni, ne diffère pas essentiellement des œuvres primitives. Le nombre des mages a été, de bonne heure, fixé à trois. La distinction entre le vieillard, l'homme fait et le jeune homme apparaît sur la mosaïque de Saint-Apollinaire Neuf dont nous avons dit ce qu'il faut penser; à partir du XIe siècle, cette distinction est de règle. Leur costume a peu varié, c'est le costume troyen qui est entré traditionnellement dans l'imagerie chrétienne. C'est avec lui que, jusqu'au VIIe siècle de notre ère, les mages ont été représentés et les anaxyrides qu'on leur donne ne diffèrent pas de celles que portent les Troyens figurés dans l'antiquité [1].

Dans la mosaïque de Daphni on peut noter quelques particularités : une sorte de courte chemise blanche bordée de pourpre qui paraît sous la tunique du mage à barbe noire et qu'on retrouve à Daphni même dans le costume de Daniel : cet ornement noir attaché à la tunique sur l'épaule du même personnage et celui que portent aussi les enfants au jour des Rameaux. Déjà à Saint-Apollinaire les étoffes sont riches et historiées, mais elles sont modernes. Le mage à barbe noire offre l'or dans un sac lié par un cordon, le vieillard, l'encens sur un plat, le jeune homme, la myrrhe dans un coffret. Sur ce point il n'y a pas à chercher l'uniformité qui n'existe pas; les artistes ont

7488. — Miniature d'un évangéliaire d'Etschmiadzin. D'après H. Kehrer, *op. cit.*, p. 56, fig. 42.

toujours usé de la plus grande liberté. Le mouvement si gracieux de l'Enfant à Daphni, son geste, la façon dont sa mère le tient sont particuliers à cette mosaïque; ailleurs il bénit, ou bien il tend les mains vers les présents [2].

Dans les œuvres anciennes, nous avons vu souvent saint Joseph figuré derrière la Vierge, on l'y voit encore au VIIIe siècle dans la mosaïque de Jean VII et dans la miniature du saint Grégoire de Nazianze; il ne paraît plus dans les œuvres postérieures.

A Daphni encore, l'étoile a fait place à un ange; dans les œuvres anciennes elle est souvent omise mais sans parti pris. Plus tard, la présence de l'ange l'a fait paraître superflue. L'ange ne se rencontre pas dans les peintures des catacombes et les bas-reliefs; mais on le rencontre sur l'ambon de Salonique et le bas-relief de Damous-el-Karita. Dans les compo-

[1] J. Quicherat, *Réponse relativement à l'âge de l'ivoire de Sainte-Bazeille*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1866, p. 182. — [2] G. Millet, *Mosaïques de Daphni*, dans *Monum. et Mémoires Piot*, 1895, p. 198-204, p. XXIV.

sitions monumentales et hératiques comme celles de Sainte-Marie-Majeure et de Saint-Apollinaire, quatre anges entourent le trône du Christ comme une garde d'honneur. A Saint-Apollinaire l'un d'eux sert d'intermédiaire entre les mages et le Christ. De l'intermédiaire à l'introducteur la différence est petite, tel est le rôle qu'il joue, à la même place qu'à Daphni dans la mosaïque de Sainte-Marie in Cosmedin et la miniature du Grégoire de Nazianze. Mais dans ces monuments, il tient le bâton de la main gauche et ne montre pas le Christ. Dans le Ménologe, son rôle de guide est plus net, il court au devant des mages et désigne l'Enfant. On ne le rencontre plus au XIIe siècle.

Dans les œuvres primitives, les trois mages sont toujours placés à la file, sur le même plan et généralement inclinés. A Ravenne sur le sarcophage de l'exarque, le deuxième retourne la tête pour dire quelques mots à celui qui le suit. A Daphni et dans le Grégoire de Nazianze, la premier mage offre ses dons et dans ce manuscrit les deux autres, en attendant que leur tour vienne, causent entre eux.

7489. — Mosaïque de Daphni. D'après *Fond. Piot, Monum. et mém.*, t. II, pl. 24.

Ainsi jusque vers les dernières années du XIIe siècle. l'adoration des mages était représentée suivant une formule très simple qui remontait aux origines de l'art chrétien. Les mages défilaient, avec leur offrande sur les mains ou dans un plat, et l'Enfant les attendait, généralement intéressé, curieux, avide de recevoir ces dons et disposé à témoigner, semble-t-il, par un baiser sa reconnaissance. Si l'on tient compte de tous les monuments qui ont été étudiés ou énumérés ici, on verra que les articles s'accordent le droit de représenter l'Enfant-Dieu depuis les premiers moments qui suivent la naissance jusqu'à l'âge de quatre ou cinq ans au moins. Il ne semble pas que les Pères leur en aient fait un reproche, mais les critiques modernes en savent beaucoup plus là-dessus que les Pères de l'Église. Les trois mages étaient taillés sur le même patron et, à part de très rares exceptions, portaient le même vêtement et faisaient le même geste.

Vers 1180, tout à coup un changement se fit; les mannequins se firent des hommes. Au portail de Saint-Trophine d'Arles, le premier mage s'agenouille devant la Vierge, le deuxième tourne le visage vers

son compagnon qui le suit et lui montre l'étoile, le troisième fait le geste de l'acclamation, Ce n'était rien de plus qu'une interversion des rôles traditionnels; quant aux personnages, ils se suivaient à la file comme autrefois. Toutefois l'innovation, bien que timide, était en chemin. Quelques années plus tard, au portail de Saint-Gilles, tout à la fin du XIIe siècle, ce sont encore les mêmes gestes, les mêmes attitudes, mais cette fois les personnages sont groupés et la Vierge est au centre, comme sur la fresque du IIIe siècle au cimetière de Pierre et de Marcellin, comme sur l'évangéliaire d'Eschmiadzin et les ivoires syriens du VIe siècle. Cependant il y a plus de souplesse, plus de variété, plus d'art et la formule prend ou, du moins, prépare la formule définitive. C'est de cette façon que, pendant plus d'un siècle, nos imagiers français représenteront l'adoration des mages dans nos cathédrales : au portail nord de Chartres, au pourtour du chœur de Notre-Dame de Paris. Cette innovation que nos miniatures et nos ivoires firent connaître au loin, fut adoptée par toute l'Europe.

Cette transformation d'un thème resté immuable pendant tant de siècles s'explique non par un coup d'audace des artistes, mais par un souci d'imitation. Au XIIe siècle, on avait l'habitude de célébrer la fête de l'Épiphanie par un drame liturgique. On voyait dans l'église s'avancer avec gravité trois personnages vêtus de robes de soie, portant des couronnes sur la tête, ils marchaient, en chantant, vers une étoile suspendue à un fil. L'un d'eux, la montrait du doigt à ses compagnons, ils s'approchaient de l'autel où l'on avait disposé une statue de la Vierge portant l'Enfant, se prosternaient et offraient leur présent.

Tout cela, nous affirme-t-on, vient du drame liturgique. C'est la trouvaille qu'offre M. Emile Mâle à ceux qui sont disposés à l'en croire sur parole : « D'où viennent ces gestes nouveaux sinon du drame liturgique de la fête de l'Épiphanie? Les textes sont formels. Il y a toujours un des mages qui montre l'étoile à ses compagnons : *Unus eorum elevat manum ostendentem stellam*, dit le drame de Limoges! *Rex ostendens stellam aliis*, dit le drame de Besançon; *Quam (stellam) ipsi sibi mutuo ostendentes procedant*, dit le drame d'Orléans. Ainsi les artistes n'ont fait que reproduire un jeu de scène consacré [1]. »

Or qu'on parcoure la série des monuments du IVe et du Ve siècle, qui ont formé la trame de ce travail, principalement les bas-reliefs, et on verra le premier des mages signaler du doigt l'étoile à ses compagnons de route.

Poursuivons : « Un autre geste non moins significatif est celui du roi qui s'agenouille pour offrir son présent. Jamais, jusque-là (*sic*) les artistes n'avaient eu l'idée de représenter un des rois à genoux. Ils n'y pensèrent qu'après avoir vu un des rois prosterné devant l'Enfant. Les textes ne sont pas moins probants. On lit dans le drame de Laon : *Accedunt magi et, genu flexo, primus dicit*; et dans le drame de Beauvais : *Flexis genibus afferunt magi munera* [2]. »

Or sur l'ampoule III de Monza, que nous allons décrire et figurer et qui date, sans discussion possible, du VIe siècle (n° **110**), on voit un des mages agenouillé et ses deux collègues un peu en arrière offrant comme lui leurs présents, sans parler du *Codex Egberti* (vers 980) où deux mages sont agenouillés (et fig. 7486).

On aurait envie de sourire un peu en continuant à transcrire ces affirmations : « Il me semble qu'après cette démonstration (!) il ne peut guère subsister de doute jusqu'à quel point ces petits drames agissaient sur l'imagination des artistes. Dans certaines églises, les mages s'avançaient un bâton à la main; ce bâton fait penser aux pays lointains d'où ils venaient et à leurs longues journées de voyage. A Rouen, c'est avec ce bâton qu'un des rois mages montre l'étoile : *ex tribus regibus medius, ab oriente veniens, stellam cum baculo ostendentem*, dit le texte. Le bâton est signalé dans plusieurs autres drames liturgiques. Or certaines œuvres d'art du XIIe siècle nous montrent les mages un bâton à la main [3]. »

Et ce n'est pas au XIIe siècle qu'on le voit pour la première fois, c'est dès le Ve siècle, sur le sarcophage d'Ancône, c'est au VIIe ou au VIIIe siècle sur une boucle de ceinture du musée de Charleville, c'est au IXe siècle sur l'Évangéliaire de Drogon.

Si, comme il y compte, l'avenir doit apporter à M. Emile Mâle, « d'autres découvertes du même genre [4] », elle pourront enrichir l'érudition de ceux qui parlent d'une époque sans connaître les monuments de l'époque qui a précédé. Mais combien de fois l'ignorance des monuments de l'antiquité chrétienne a-t-elle permis aux médiévistes de se donner l'honneur de découvertes qui ne sont telles que pour eux et pour leurs lecteurs.

H. OR. — **104**. *Constantinople*. Musée impérial ottoman de Tchinily-Kiosk. Plaquettes d'or estampées, de travail byzantin, trouvées sur l'emplacement d'Iconium (voir ce nom). Nous avons déjà décrit et figuré ces deux petits objets dans *Dictionn.*, t. I, col. 1818-1819, fig. 485; voici ce qui concerne l'adoration des mages. On lit : ΙΔΕ Ο (?) ΒΑCΙΛΕΕ. Outre les mages, l'artiste montre un personnage nu, dans lequel M. Sorlin-Dorigny voit un berger; en outre, à côté de cette scène, l'artiste a représenté parmi les rochers un personnage agenouillé et soutenant dans ses mains sa tête couverte d'un voile. Le Nouveau Testament ne contient aucun passage qui puisse expliquer cette représentation. Un évangile apocryphe, montre qu'après le départ des mages, saint Jean-Baptiste, pour se soustraire au massacre des innocents, se retira vers une montagne qui s'entr'ouvrit pour le recevoir et se referma sur lui. Est-ce à cet épisode qu'il est fait allusion?

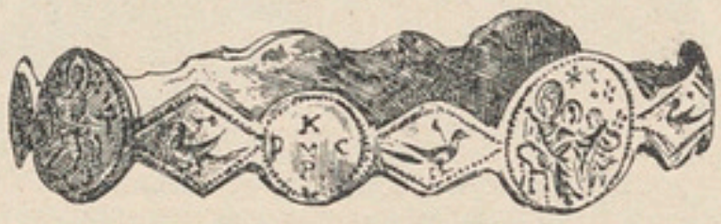

7490. — Bracelet au Kaiser Friedrich Museum.
D'après O. Wulff, *Altchristliche und mittelalt. Bildwerke*, pl. LV, n. 1109.

Bibl. — Sorlin-Dorigny, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1883, p. 128. — J. Strzygowski, *Das Etschmiadzin Evangeliar*, dans *Byzantinische Denkmäler*, in-4°, Wien, 1891, t. I, pl. VII, p. 102. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige* 1909, t. II, p. 52, fig. 35. — *Dictionn.*, t. I, col. 1818-1819, fig. 485.

105. *Reggio*, Musée : « M. Diehl a pu retrouver au musée de Reggio une mince lamelle d'or sur laquelle sont estampées les figurines de l'adoration des mages et qu'il fait remonter avec raison au VIe siècle. »

Bibl. — Ch. Diehl, *Notes sur quelques monuments byzantins de Calabre*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1890, t. X, p. 302. — Ch. Diehl, *L'art byzantin dans l'Italie méridionale*, in-8°, Paris, 1886, p. 203-204. — E. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, in-4°, Paris, 1904, t. I, p. 70. — J. Strzygowski, *Byzantinische*

[1] E. Mâle, *Les rois mages et le drame liturgique*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1910, 4e période, t. IV, p. 264. — [2] Id., *ibid.*, p. 264. — [3] Id., *ibid.*, p. 264. — [4] Id., *ibid.* p. 266-267.

Denkmäler, t. I, p. 104. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, t. II, p. 64.

106. *Attalens*, canton de Fribourg (Suisse) Fibule discoïde trouvée dans un tombeau d'enfant. La feuille d'or qui recouvre cette fibule représente une adoration des mages. Marie assise avec Jésus sur ses genoux, trois mages lui apportent des présents, le deuxième tourne la tête vers le troisième. Au-dessous, en exergue: ΚΕ ΒΟΗΘΙ, c'est-à-dire : Seigneur, aide-nous ! est du

7491. — Cassette de Saint-Nazaire de Milan. D'après *Fond. Piot, Monum. et mém.*, t. VII, pl. VII.

VIIe siècle. Ce bijou a été figuré et décrit dans *Dictionn.*, t. V, pl. hors texte au mot FIBULES, n. 5.

Bibl. — M. B(esson), *La fibule d'Attalens* dans *Revue Charlemagne*, 1911, t. I, p. 185, pl. XXX.

I. ARGENT. — **107**. *Berlin*, Kaiser Friedrich Museum. Bracelet au diamètre de 0,073, acquis en 1905, provenant d'Égypte, VIe siècle. Quatre grandes pièces circulaires, quatre petites et quatre en forme de losange (fig. 7490), les sujets sont gravés en creux. Marie nimbée et vue de profil, tournée à droite assise sur une chaise élevée, tient son divin Fils devant elle et reçoit un mage en habit persan, bonnet phrygien, portant ses présents sur un plateau.

Bibl. — O. Wulff, *Beschreibung der Bildwerke des christlichen Epochen. Altchristliche und mittelalterliche byzantinische und italianische Bildwerke*, in-4°, Berlin, 1909, t. I, p. 227, n. 1109, pl. LV.

108. Flacon d'argent faisant partie du trésor de Traprain (voir ce nom).

Bibl. — A. O. Curle, *The treasure of Trapain, a scottish hoard of roman silver plate*, 1923, p. 16, pl. V, fig. 2.

109. *Milan*, Saint-Nazaire. Cassette en argent découverte le 10 mai 1894. Nous avons déjà décrit et figuré ce monument (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1112-1115, fig. 2694); nous rappelons ici une seule face, le côté droit qui représente, assise sur une chaise, les pieds reposant à terre, la vierge Marie voilée, sans nimbe, tenant l'Enfant sur ses genoux. Deux jeunes hommes s'approchent portant chacun un plateau rond ou ovale; ils sont imberbes et leur vêtement n'est ni celui des mages ni celui des bergers, c'est la tunique exomide; derrière eux une suite de six jeunes hommes. Nous croirions volontiers qu'on a voulu représenter les bergers, car sur le côté opposé on voit la scène des trois Hébreux qu'on n'a pas manqué de pourvoir de bonnet dit phrygien, dès lors il serait surprenant qu'on eut omis de le donner aux mages (fig. 7491).

Bibl. — H. Graeven, dans *Zeitschrift für christliche Kunst*, 15 avril 1899. — F. de Mély, *Le coffret de Saint-Nazaire de Milan et le manuscrit de l'Iliade de l'Ambrosienne*, dans *Fondation Piot. Monuments et mémoires*, 1900, t. VII, p. 65-78; pl. VII, VIII, IX. — A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, in-8°, Milano, 1901, t. I, p. 549-550, fig. 446-449. — Stryzgowski, dans *Byzantinische Zeitschrift*, 1899, t. VIII, p. 714. — J. E. Weis-Liebersdort, *Christus und Apostelbilder*, Freiburg-in-Br., 1902, p. 92, 95. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige in Literatur und Kunst*, in-8°, Leipzig, 1904, t. II, p. 14. — *Dictionn.*, t. III, col. 1112-1113; fig. 2694,

110. Louvre. Cassette en argent trouvée à Brivio, province de Côme. Ce petit monument a été décrit et figuré dans *Dictionn.*, t. III, col. 1116-1119, fig. 2695. Nous ne parlerons ici que de l'adoration des mages qui, comme sur la cassette de Milan, fait pendant à la scène des trois Hébreux dans la fournaise. La Vierge est assise dans un fauteuil à dossier arrondi, elle présente l'Enfant vêtu d'une tunique aux trois mages qui appportent leurs présents. Les rois portent le bonnet phrygien, dont la partie inférieure retombe sur la nuque. A chaque extrémité la scène se termine par un palmier à trois branches (fig. 7492).

7492. — Cassette de Brivio, au Louvre.

Bibl. — A. Venturi, *Corriere di Torino*, dans l'*Arte*, 1898, p. 454, n. 2. — *Storia dell'arte italiana*, 1901, t. I, p. 550, fig. 450-452. — Ph. Lauer, *La capsella de Brivio* (musée du Louvre), dans *Fondation Piot, Monuments et mémoires*, 1906, t. XIII, p. 229-240, pl. XIX. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, t. II, p. 15. — *Dictionn.*, t. III, col. 1116-1119, fig. 2695.

111. *Monza*, trésor. Ampoule en argent exécutée

dans un atelier byzantin ou syrien, au repoussé et représentant l'adoration des mages, vers l'an 600. Ces objets contenaient de la terre des lieux saints ou de l'huile provenant des lampes qui brûlaient devant des reliques insignes. La panse est un peu arrondie et

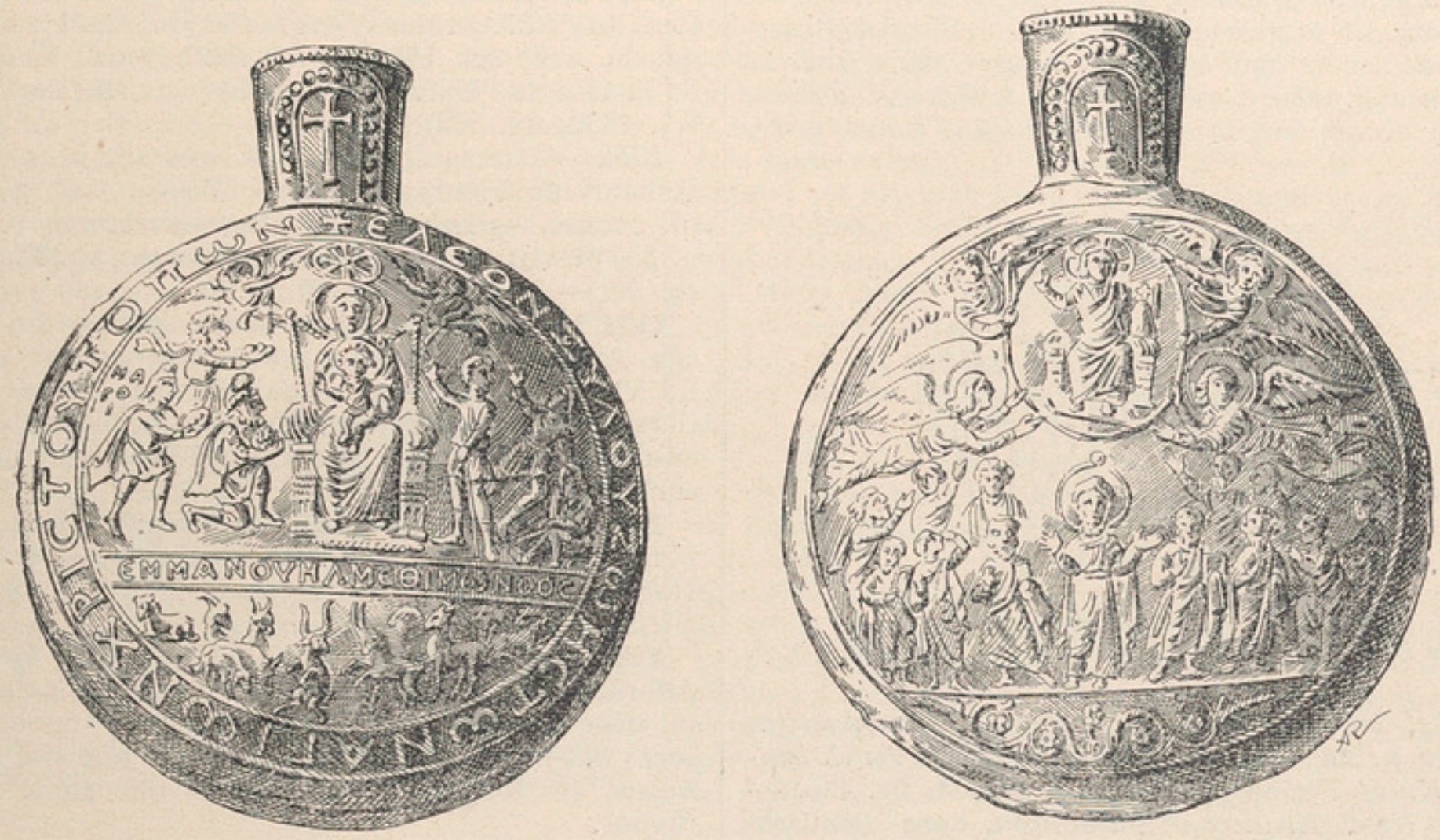

7493. — Ampoule de Monza. D'après une photographie.

se termine par un goulot. L'ampoule que nous avons déjà figurée et que nous donnons ici (fig. 7493) offre une scène habilement composée; sur un trône différent de ceux qu'on voit sur les autres monuments, car

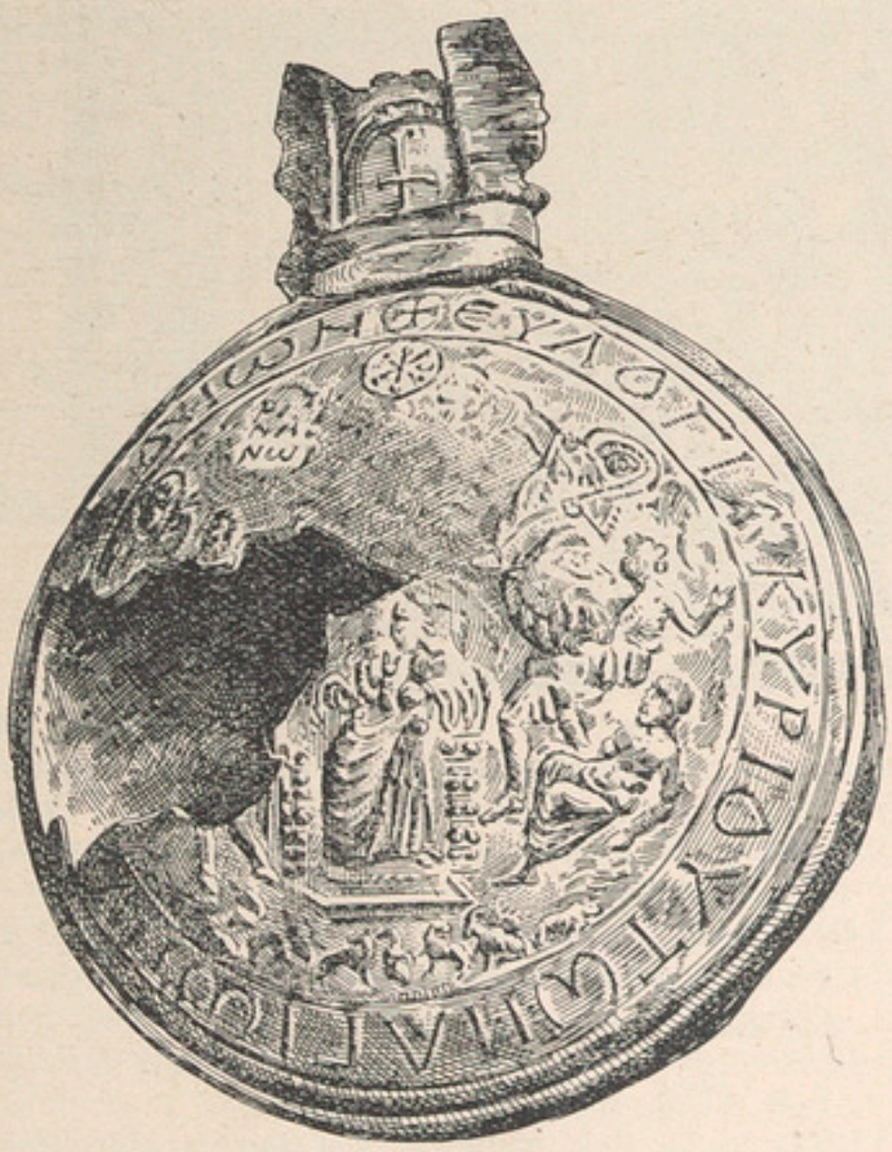

7494. — Ampoule de Monza.
D'après H. Kehrer, *op. cit.*, t. II, p. 49, n. 32.

il a un dossier échancré et non arrondi, et l'escabeau est remplacé par une sorte de tapis de pieds, la Vierge présente son divin Fils qui bénit; au-dessus l'étoile à six rais, dans un cercle, ressemble fort au monogramme et deux anges ailés le désignent à l'attention d'un groupe de bergers et d'un groupe de mages. Les bergers, au nombre de deux manifestent leur surprise par des gestes, le troisième encore accroupi, se lève; les mages désignés par le mot ΜΑΓΟΙ apportent leurs dons. Le premier d'entre eux s'est agenouillé. Un bandeau supporte cette scène et on lit ces mots : ΕΜΜΑΝΟΥΗΛ ΜΕΘ ΙΜΩΝ Ο ΘC, au dessous le troupeau de chèvres des bergers. En légende : + ΕΛΑΙΟΝ ΞΥΛΟΥ ΖΩΗC ΤΩΝ ΑΓΙΩΝ $\overline{\text{ΧΥ}}$ ΤΟΠΩΝ.

112. *Monza*, trésor. Ampoule offrant un sujet analogue au précédent, mais avec des différences de détail; malheureusement un morceau manque, celui où figuraient les mages (fig. 7494).

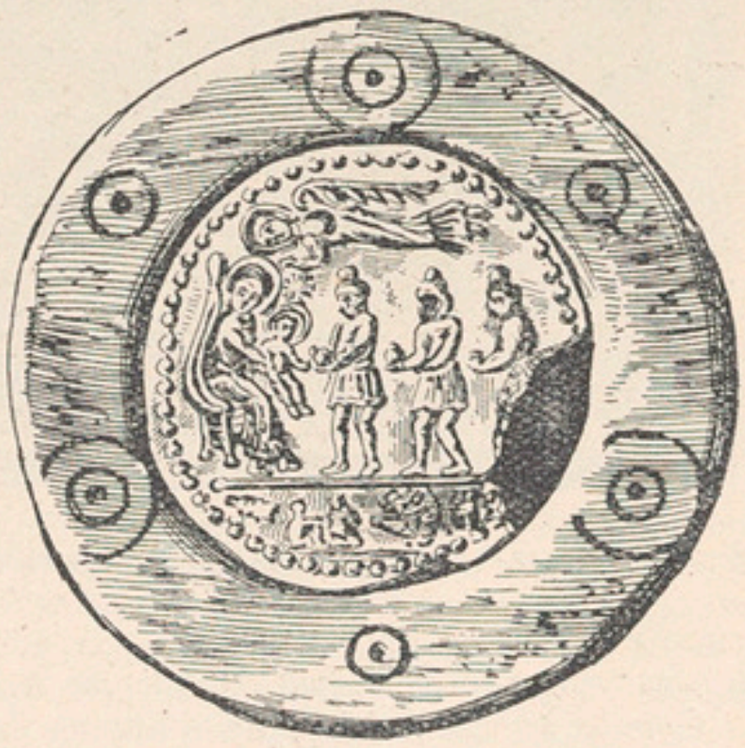

7495. — Plaque d'argent d'Akhmin.
D'après R. Förrer, *Die frühchristliche Alterthümer... von Akhmin*, pl. XIII, fig. 4.

La Vierge est sur un trône avec l'Enfant, un berger s'éveille, deux autres s'étonnent; on voit un ange nimbé qui accompagne les mages; au-dessous du trône, le troupeau de chèvres; en légende : + ΕΥΛΟΓΙΑ ΚΥΡΙΟΥ ΤΩΝ ΑΓΙΩΝ.....ΤΟΠΩΝ.

113. *Monza*, trésor. Ampoule offrant la Vierge sur un trône tenant son Fils qui bénit à droite, trois mages, à gauche trois bergers; au sommet l'étoile-

chrisme, au pied le troupeau (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1743, fig. 461). Exergue + ЄMMANOYHA MЄΘ HMΩN O ΘC légende : + ЄΛAION ZYΛOY ZΩHC TΩN AΓIΩN XY TOΠΩN.

Bibl. — A. F. Frisi, *Memorie storiche di Monza e sua Corte*, in-4°, Milano, 1794, t. I, p. 26, pl. IV. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCCXXXIV, 1. — X. Barbier, *Inventaires de la basilique royale de Monza*, dans *Bulletin monumental*, 1880, t. VIII, p. 464. — J. Ficker, *Die Darstellung der Apostel in den altchristlichen Kunst*, in-8°, Leipzig, 1887, p. 38. — V. Schultze, *Archaeologische Studien*, p. 302. — F. X. Kraus, *Geschichte der christlichen Kunst*, Freiburg, 1896, t. I, p. 524, fig. 425. — A. de Waal, *Kleinere Mittheilungen*, dans *Römische Quartalschrift*, 1896, t. X, p. 244; Le même *Andenken an die Romfahrt im Mittelalter*, dans *ibid.*, 1900, t. XIV, p. 53. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, 1909, p. 6. — Rohault de Fleury, *La sainte Vierge*, in-4°, Paris, 1878, t. I, p. 159; pl. XXXIV. — A. von Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 331, n. 86. — H. F. J. Liell, *Die Darstellungen*, p. 287, n. 86. — H. Kehrer, *op. cit.*, t. II, p. 15.

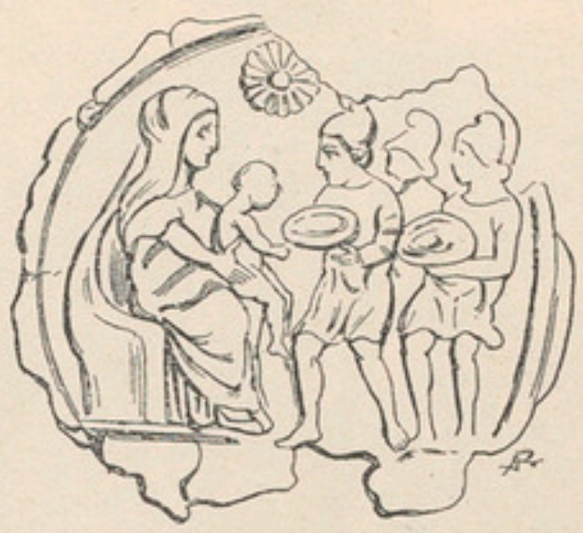

7496. — Plaque de bronze.
D'après *Bull. archéol. de l'Atheneum franç.*, 1856, pl. I, n. 3.

116. Amulette-médaille en bronze du musée chrétien du Vatican. La Vierge vue de profil assise à gauche avec son Fils nu sur ses genoux; au-dessus de la tête de l'Enfant une étoile (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1832, fig. 503).

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCCXXXV, n. 7. — Rohault de Fleury, *La sainte Vierge*, t. I, p. 158, pl. XXXIV. — Lehner, *Die Marienverehrung*, p. 331, n. 85, pl. VIII. — Liell, *Die Darstellungen*, p. 287, n. 85, fig. 59. — H. Kehrer, *op. cit.*, p. 15.

117. Médaille byzantine, Rome, musée du Vatican. Adoration des mages gravée en creux, VIe siècle. La Vierge assise sur un siège à dossier, nimbée, derrière son siège un arbuste, au-dessus de Jésus l'étoile; au-dessus des mages une colombe, au-dessous, les cerfs se désaltérant.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1869, p. 53, pl. I, n. 10. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 53. — Rohault de Fleury, *op. cit.*, t. I, p. 161, pl. XXXIV. — *Dictionn.*, t. I, col. 1830, fig. 499.

118. Médaille byzantine, Rome, musée du Vatican. Adoration des mages, VIe siècle. La Vierge assise sur un siège à dossier, son Fils tend les bras vers les présents des mages. Au-dessus de sa tête une croix. Au-dessus des mages une colombe et une étoile à dix rayons.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1869, p. 53, pl. I, n. 9. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 54. — Ch. Rohault de Fleury, *La sainte Vierge*, t. I, p. 159, pl. XXXIV. — t. II, p. 48-49, fig. 31, 32, 33. — *Dictionn.*, t. I, col. 1741-1743, fig. 460-461. — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 52.

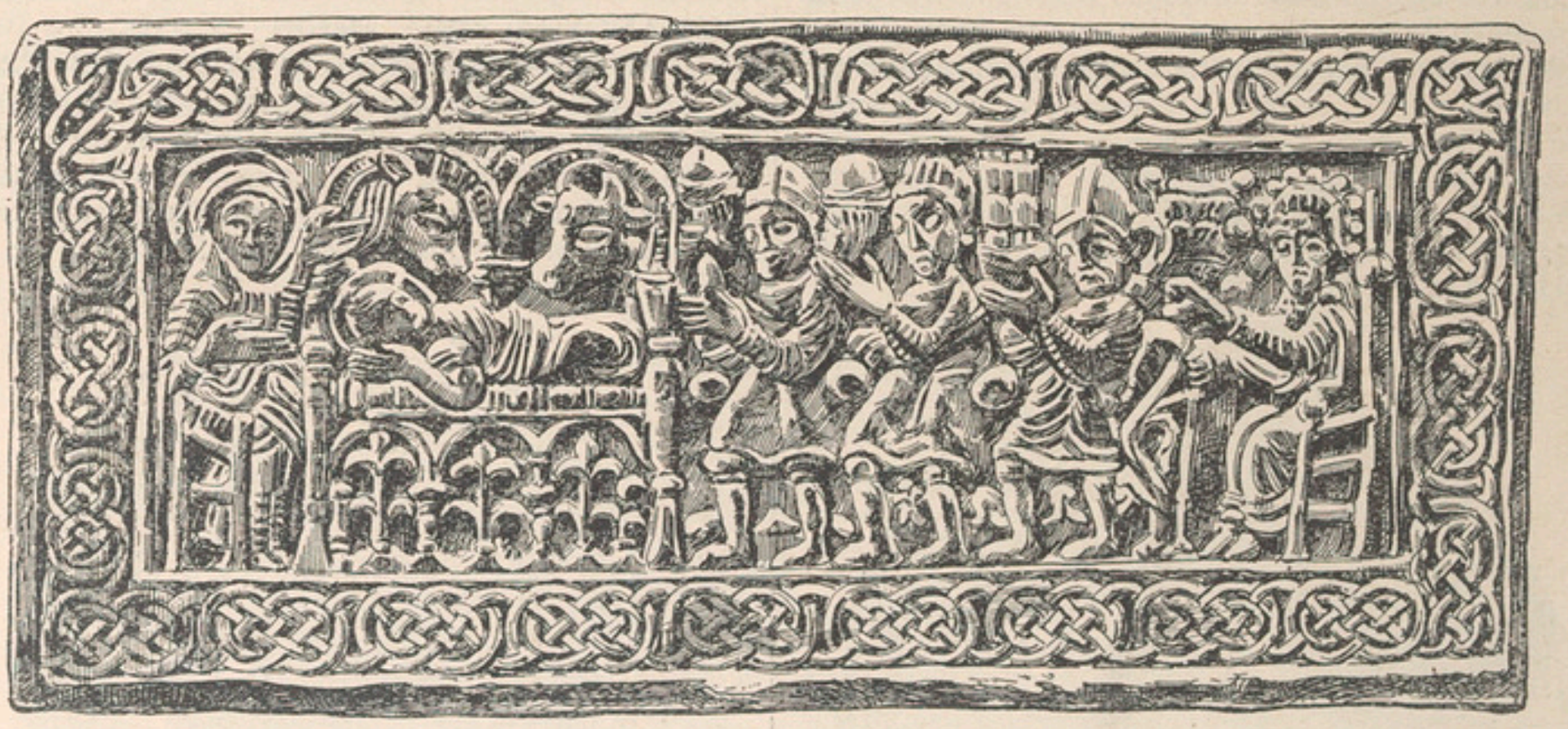

7497. — Plaque de bronze, au Kaiser Friedrich Museum de Berlin. D'après H. Kehrer, *op. cit.*, t. II, p. 101, fig. 99.

114. *Akhmin Panopolis*. Plaque d'argent doré du VIe siècle (fig. 7495).

Bibl. — R. Förrer, *Die frühchristlichen Alterthümer aus dem Gräberfelde von Achmin-Panopolis*, in-8°, Strasbourg, 1893, p. 19, pl. XIII, fig. 4.

K. BRONZE. — **115**. Ancien cabinet d'Edm. Le Blant. Plaque de bronze repoussé, représentant l'adoration des mages, achetée à Rome et pouvant remonter au IVe siècle; le musée du Vatican possède une médaille analogue à celle décrite et publiée par E. Le Blant (fig. 7496).

Bibl. — *Bulletin archéologique de l'Athenaeum français*, 1856, p. 9, pl. I, n. 3. — De Rossi, *Immagini scelte* H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, 1909, t. II, p. 16, fig. 12. — *Dictionn.*, t. I, col. 1830, fig. 498.

119. Amulette de cuivre en forme de médaille avec trou de suspension, représentant l'adoration des mages, derrière la Vierge, on lit : XPICTOC NIKA; au-dessous de Jésus EMMA... A ΘЄ. Voir *Dictionn.*, t. I, col. 1850, fig. 508.

Bibl. — G. Schlumberger, *Mélanges d'archéologie byzantine*, in-8°, Paris, 1895, p. 122, n. 3.

120. *Berlin*, Kaiser Friedrich Museum. Encensoir, provenance, Le Caire, VIe-VIIe siècle, acquis en 1902. C'est un récipient de type analogue à ceux que nous avons donné déjà (fig. 4070).

Bibl. — O. Wulff, *Altchristliche und mittelalterliche Bildwerke*, 1909, t. I, p. 202, n. 967, pl. XLVII.

121. *Berlin*. Kaiser Friedrich Museum. Plaque de bronze qui réunit la visite des mages à Hérode (à droite) et à l'Enfant Jésus (à gauche); celui-ci repose sur un lit élevé, veillé par sa mère, au fond les deux animaux. Bordure d'entrelacs (fig. 7497). Première moitié du VIIIe siècle.

Bibl. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige in Literatur und Kunst*, 1909, t. II, p. 100, fig. 99.

122. *Charleville*, au musée. Boucle de ceinturon. On y voit un personnage assis, couronné, entouré de trois autres personnages dont deux au moins sont couronnés. C'est donc un roi qui reçoit d'autres rois et, si l'on remarque que les trois personnages debout tiennent chacun à la main un bâton à tige recourbée, qui, de tout temps, a été un des attributs des voyageurs, on est conduit à voir dans cette scène les trois

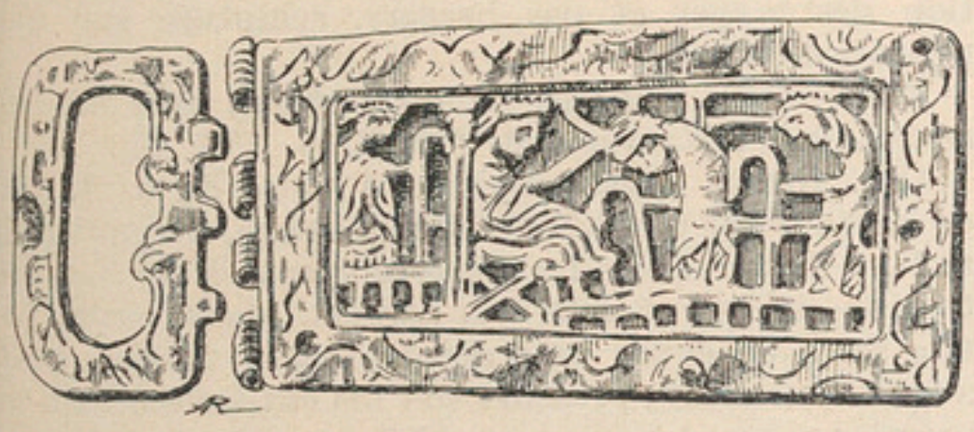

7498. — Boucle de ceinturon, au musée de Charleville. D'après *Bull. de la Soc. nat. des Antiquaires*, 1887, p. 146.

rois mages appelés devant Hérode (fig. 7498). La scène est rare dans l'iconographie chrétienne, d'autant plus rare qu'il a fallu y renoncer pour une fresque citée par Perret [1] et par Martigny [2] et qu'on peut conserver des doutes pour le sarcophage d'Ancône publié par Bartoli [3], ainsi que pour le coffret d'ivoire donné par Garrucci [4]. Edm. Le Blant a vu dans le sarcophage d'Ancône la représentation des trois jeunes Hébreux devant Nabuchodonosor [5]. Effectivement, cette dernière scène, assez fréquente sur les sarcophages, offre l'analogie la plus frappante avec l'objet qui nous occupe. Dans l'une et dans l'autre, le nombre des figures est généralement le même. L'attitude de Nabuchodonosor et son costume rappellent l'attitude et le costume d'Hérode. Les trois Hébreux sont vêtus à la phrygienne, comme les mages, avec la tunique courte, les anaxyrides et le bonnet mou. Dans l'une et dans l'autre scène, on voit souvent à côté du roi une colonne surmontée d'un buste [6]. La similitude est même si grande que, parfois, les artistes s'y sont trompés, comme c'est le cas sur le sarcophage de Saint-Gilles, où l'étoile des Mages est représentée au-dessus des trois jeunes Hébreux et de Nabuchodonosor [7]. On peut toutefois distinguer les deux scènes à l'aide de détails secondaires. Ordinairement les Hébreux témoignent leur refus de sacrifier en détournant le tête ou en faisant de la main un geste répulsif, tandis que les mages regardent Hérode et lui tendent la main comme on le fait dans la conversation. Enfin, c'est là le détail qui oblige à reconnaître les mages dans le sarcophage d'Ancône, ceux-ci tiennent leur bâton à la main comme sur la boucle du musée de Charleville et cet attribut serait inexplicable aux mains des trois Hébreux. Sur notre boucle de ceinture les mages sont couronnés, détail qu'on rencontre dès le VIIIe siècle; or la susdite boucle n'est pas antérieure au VIIe ou au VIIIe siècle.

Bibl. — R. de Lasteyrie, *Boucle de ceinturon du musée de Charleville*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1887, p. 145-148, 334.

L. IVOIRE. — **123**. *Rome*, mss. du Vatican, ms. lat. *50*. Face supérieure de la couverture de l'évangéliaire de Saint-Nazaire de Lorsch (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1162, n. 78; t. VII, col. 1953, n. 20; t. IX, col. 2519, n. III). Dans le registre inférieur, deux épisodes de l'histoire des mages. A gauche, ils paraissent en présence d'Hérode, le fond est formé par des édifices à coupole. Hérode est assis sur son trône, les mages jeunes et imberbes sont devant lui, vêtus du costume oriental, sauf les caleçons. A droite, on voit les mages arriver devant la Vierge qui est assise sur un siège couvert d'un coussin. Sa tête est nimbée, elle tient l'Enfant qui porte le nimbe crucifère; au-dessus de sa tête brille l'étoile à six rais (fig. 7499). Cet ivoire est du VIe-VIIe siècle.

Bibl. — Gori, *Thesaurus diptychorum*, t. III, pl. IV. p. 25-33, — Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 49. — *Dictionn.*, t. IV, col. 1162; t. VII, col. 1953, n. 20, t. IX, col. 2519, n. III,

7499. — Plaque d'ivoire de l'Evangéliaire de Lorsch, au musée du Vatican. D'après Ch. Diehl, *Justinien*, pl. VIII.

124. *Londres*. Musée britannique. Couverture de livre. La Vierge assise de face, tient sur ses genoux son divin Fils bénissant d'une main, tenant de l'autre main un rouleau. (fig. 7500). Trois mages présentent leurs dons, et un ange ailé tient une croix. La scène se passe sous une arcade. Dans le registre inférieur, Marie étendue sur des coussins et Jésus dans la crèche ayant à ses côtés l'âne et le bœuf, ainsi que Salomé l'accoucheuse. Ouvrage syro-palestinien, VIe siècle.

Bibl. — O. M. Dalton, *Catalogue of the ivory carvings of the christian era... British Museum*, 1909, p. 12, n. 14, pl. IX; *Proceedings of the Society of biblical orchaeology*, 1904, p. 209 sq. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, t. II, p. 52, fig. 37. — *Dictionn.*, t. VII,

CDLVII. — [1] L. Perret, *Catacombes de Rome*, t. II, pl. XLVIII. — [2] Martigny, *Dictionn.*, 1877, p. 441. — [3] *Sopra una arca marmorea*, Torino, 1768. — [4] *Storia dell'arte cristiana*, pl. — [5] *Sarcophages chrétiens de la ville d'Arles*, 1878, p. 43 note 6. — [6] *Ibid.*, p. 43-44. — [7] Voir *Dictionn.*, t. I. col. 3017, fig. 1045.

col. 1973, n. 158. — O. Dalton, *Byzantine art*, in-8°, Oxford, 1913, p. 211, fig. 126.

125. *Londres*, South Kensington Museum. Pyxide de Werden : Appel des bergers, Nativité, adoration des mages.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCCXLVII, 2. — M. Schmid, *Die Darstellung der Geburt Christi in der bildenden Kunst*, Stuttgart, 1890, p. 110. — A. Haseloff, *Ein altchristliches Relief aus der Blützeit römischer Elfenbeinschnitzerei*, dans *Jahrbuch der königlich preussischen Kunstsammlungen*, Berlin, 1903, t. XXIV, p. 47, fig. 1. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige in Literatur und Art*, t. II, p. 30, fig. 16. — O. Dalton, *Catalogue of the ivory carvings*, 1909, p. 6, fig. — *Dictionn.*, t. II, col. 577, fig. 1440; t. VII, col. 1976, n. 168.

7500. — Couverture de livre. Londres.
D'après Dalton, *Catalogue*, 1909, pl. IX.

126. *Etschmiadzin* (Arménie). Couverture d'évangéliaire, vers 550 (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2681, fig. 2230).

Bibl. — J. Strzygowski, *Das Etschmiadzin. Evangeliar*, dans *Byzantinische Denkmäler*, t. I, p. 28, pl. I, 2. — H. Kehrer, *Die drei Könige*, t. II, p. 63, fig. 46.

127. *Bologne*. Plaque offrant trois compartiments; un des trois montre les bergers regardant une étoile.

Bibl. — *Dictionn.*, t. VII, col. 1958, n. 51.

128. *Florence*, Pyxide cylindrique. La Vierge tenant son Fils à qui les mages offrent des présents.

Bibl. — *Dictionn.*, t. V, col. 1775, fig. 4512; t. VII, col. 1958, n. 62.

**Milan*, voir *Metz*, Rectification de *Dictionn.*, t. II, col. 1845, fig. 2016, dans *Dictionn.*, t. VII, col. 1960, n. 71.

129. *Metz*, voir ce nom; cf. *Dictionn.*, t. VII, col. 1960, n. 71.

130. *Paris*. Trois plaques servant de couverture au ms. suppl. lat. *642*, nouv. fonds lat. n. *9393*, œuvre carolingienne. Dans un large encadrement de feuillage : 1° Annonciation; 2° Adoration des mages; 3° Massacre des Innocents. Voir *Dictionn.*, t. I, col., 2264, fig. 769. Cf. J. Labarte, *Histoire des arts industriels*, t. I, p. 42, album, pl. V. — Westwood, *Fictile ivories*, p. 383. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, t. II, p. 106, fig. 104.

131. *Nevers*, Nativité et adoration des mages. Voir *Dictionn.*, t. I, col. 2054, fig. 595.

Bibl. — X. Barbier, *Ivoire latin du musée de Nevers*, dans *Bulletin monumental*, 1884, t. I, p. 703-735 (inepte).

132. *Ravenne*, Chaire de Maximien (voir ce nom). La présentation des Mages.

Bibl. — Voir *Dictionn.*, t. III, col. 31, fig. 2392.

133. *Luxembourg*. Bibliothèque du collège. Adoration des mages et des bergers, sculpture sur une pyxide d'ivoire.

Bibl. — Ch. Dubois, *Le Luxembourg sous les Romains*, in-8°, Namur s.-d. (1911), p. 179, fig.

134. *Rouen*. Musée. Pyxide d'ivoire de 0 m. 075 de hauteur sur 0 m. 39 de circonférence, n'ayant plus ni fond ni couvercle. La scène représentée est l'adoration des mages et celle des bergers. Marie assise sur une sorte de coffre sans accoudoirs ni dossier, mais avec un escabeau, présente son fils entièrement nu au premier mage. L'enfant se saisit du présent qu'on lui offre; en arrière saint Joseph. Les trois mages se succèdent, vêtus comme d'ordinaire, barbus, coiffés du bonnet dit phrygien, avec une écharpe qui remonte derrière leur dos. Ensuite trois bergers, deux qui acclament, un qui montre l'étoile, ils entourent une crèche où l'Enfant au maillot repose sur un support en maçonnerie, gardé par le bœuf et l'âne, VI ou VIe siècle.

Bibl. — A. Deville, *Description d'un bas-relief, en ivoire, représentant l'adoration des mages et des bergers*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 1844, 2e série, t. VI (t. XIV), p. 131-139, pl.; J. O. Westwood, *Fictile Ivories*, p. 416.

135. *Manchester*. John Rylands Library. La Vierge tenant son Fils sous une sorte de dôme, un mage et un ange à gauche, deux mages à droite. Ouvrage syro-palestinien, VIe siècle, presque identique au n° **124**, à Londres.

Bibl. — J. Strzygowski, *Zwei weitere Stücke der Marientafel zum Diptychon von Murano*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, 1899, t. VIII, p. 678; *Hellenistische und koptische Kunst in Alexandria*, dans *Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie*, 1902, p. 86, fig. 63. — Ch. Diehl, *Justinien*, p. 649, fig. 206. — Ainalof, *Viz. Vrem.*, 1898, t. V, p. 153, pl. I. — O. Dalton, *Byzantine art and archaeology*, 1913, p. 189, fig. 114. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, 1909, p. 53, fig. 36.

136. *Oxford*, Bodleienne. Plaque de reliure (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1976, n. 175, fig. 6041.

137. *Vienne*, Münz-and-Antiken Cabinete. Pyxide avec l'adoration des mages, milieu du VIe siècle.

Bibl. — E. v. Sacken, *Zwei vormittelalterliche Elfeinbeinbuchsen im kais. königl. Münz-und Antiken Cabinete*, dans *Jahrbuch der kais. königl. Central-Commission zur Erforschung und Erhaltung der Baudenkmale*, Wien, 1876, neue Folge, t. II, p. 48. — M. Schmid, *Die Darstell. der Geburt Christi*, p. 120. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, p. 55, fig. 38-41.

138. *Lyon*, Palais des arts. Plaque d'ivoire provenant du legs fait, en 1850, par le docteur Am. Lambert. Hauteur 0 m. 15, largeur 0 m. 09, encadrement par une bordure de feuilles d'acanthe. Le sujet représenté est l'histoire des mages en trois registre- (fig. 7501) IXe siècle.

1° *L'adoration des mages*. — La Vierge, nimbée.

la tête couverte d'un voile, est assise sur un siège dont l'extrémité du dossier est recourbée, elle pose les pieds sur un escabeau. L'Enfant Jésus, assis sur ses genoux, vers lequel elle se penche, tend les bras en avant et porte un nimbe crucifère. Les trois mages se suivent, portant le bonnet haut qu'on désigne sous le nom de « bonnet phrygien », vêtus d'un manteau attaché à l'épaule droite et d'une tunique courte, ceinturée à la taille et s'arrêtant aux genoux. Le premier mage porte, les mains voilées dans un pan de son manteau, un plateau sur lequel il présente l'or, l'encens et la myrrhe. Le deuxième, imberbe, porte un objet malaisé à définir. Le troisième, barbu, est identique au premier. La scène se passe devant un décor

7501. — Plaque d'ivoire. Palais des Arts, à Lyon.
D'après Kehrer, *op. cit.*, fig. 106, p. 108.

architectural qui peut faire penser à un portique, avec une grande porte et une baie géminée en plein cintre.

2° *Le songe des mages.* — Un ange, debout, nimbé, vêtu d'une longue tunique et d'un manteau, tenant un bâton terminé par une croix, apparaît aux mages couchés dans le même lit, sous une seule couverture. L'un d'eux porte sa main droite à son visage, comme agité par un cauchemar. Au fond, une maison.

3° *Le départ des mages.* — Tous trois sont à cheval, le premier franchit le seuil de la porte, ses deux collègues portent chacun une lance.

La bordure de feuillage peut être rapprochée de celle d'un ivoire du South-Kensington Museum, qui offre également une adoration des mages. Le songe et le départ des mages sont des sujets très rarement traités avant l'époque romane. Vers 850, Sedulius, dans ses *Versus in quodam picto solario scripti* décrit des peintures offrant l'histoire des mages [1] :

Ecce Magi Domino thus dant, symirnam et aurum,
Ecce Magi stellam visunt, Simeon quoque Christum.
Angelus in patriam quos fert per devia caram.
Inde Magi, patriam, diviso calle, revisunt.

Bibl. — A. Boinet, *Plaque d'ivoire représentant l'histoire des mages*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1908, p. 115-120. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, 1909, t. II, p. 108, fig. 106.

139. *Londres*, British Museum. La cassette de Brioude, sculptée sur un os de baleine peut prendre place à la suite des ivoires. On y voit l'adoration des mages que nous avons déjà figurée.

Bibl. — *Dictionn.*, t. IX, col. 2397-2401, fig. 7182.

M. TERRE-CUITE. — **140.** *Rome*, musée Kircher. Fragment de lampe représentant Marie assise et nimbée et les trois mages nimbés (fig. 7502). Ce fragment a été publié par Garrucci et par Liell, nous le donnons

7502. — Fragment de lampe. Musée Kircher.
D'après Garrucci, *Storia*, pl. CCCCLXXVI.

ici sous réserve, car on peut le rapprocher d'un autre fragment de lampe du même musée qui représente Nabuchodonosor et les trois Hébreux d'après une disposition identique; il serait désirable qu'on vérifiât ces exemplaires. On trouvera dans le *Dictionn.*, t. VI, col. 2123, n. 2, fig. 5612, le fragment relatif aux trois jeunes Hébreux, qu'on pourra comparer avec celui-ci.

Bibl. — R. Garrucci, *Storia*, pl. CCCCLXXVI, n. 6. — H. F. J. Liell, *Die Darstellungen der allerseligsten Jungfrau und Gottesgebärerin Maria auf den Kunstdenkmälern der Katakomben*, in-8°, Freiburg-im-Br., 1887, p. 287, n. 87, fig. 60.

N. BOIS. — **141.** *Rome*, Porte de l'église de Sainte-Sabine. Ce précieux et presque unique spécimen de l'art de la sculpture sur bois en Occident au Ve siècle vers 430, nous offre une composition en partie traditionnelle, en partie nouvelle (fig. 7503). Les mages vêtus à l'orientale, pantalon brodé, présentent leurs dons sur des plats, les mains non couvertes; ils s'approchent de la Vierge assise sur une chaise basse, sans escabeau, au sommet d'un palier auquel on accède par six degrés, il semble qu'on ait affaire ici à une statue reproduite par le sculpteur; c'est le temps du concile d'Éphèse et il se peut qu'on ait représenté ici un type alors en faveur.

[1] *Monum. Germ. hist., Poetae latini aevi carolini*, édit. L. Traube, t. III, p. 210.

Bibl. — J. Strzygowski, *Das Berliner Moses. Relief und die Thüren von Sancta Sabina in Rom*, dans *Jahrbuch der königlich preussischen Kunstsammlungen*, 1893, t. XIV, p. 65. — J. Wiegand, *Das altchristliche Hauptportal an der Kirche der heil. Sabina auf den aventinischen Hügel zu Rom*, in-8°, Trier, 1900, p. 64, pl. XIII. — O. Marucchi, *Éléments d'archéologie chrétienne*, 1902, t. III, p. 189. — H. Leclercq, *Manuel d'archéol. chrét.*, 1907, t. II, p. 633. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige*, t. II, p. 43, fig. 30.

O. OS. — **142**. *Caire*, Musée. Fragment sculpté, sur lequel on pourrait reconnaître un roi mage.

Bibl. — J. Strzygowski, *Koptische Kunst*, in-fol., Caire, 1904, n. 7122.

P. FONDS DE COUPES. — R. Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, in-4°, Roma, 1864, admet l'existence de cinq fonds de coupes offrant la représentation des mages, ce sont pl. IV, n. 7, 8, 9, 10, 11; de même Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 11[1-5]; tandis que H. Vopel, *Die altchristlichen Goldgläser*, 1899, les revendique pour le type de Daniel, p. 67, 103, n. 203-212. Nous

7503. — Panneau de la porte de l'église Sainte-Sabine.
D'après Kehrer, *op. cit.*, t. II, p. 44, fig. 30.

maintenons le classement que nous avons donné (*Dictionn.*, t. V, col. 1830, n. 80-82).

143. Rome, bibl. vatic., trouvé au cimetière de Priscille; deux mages portant des présents, serti dans une monture de fer (fig. 7504).

Bibl. — Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, pl. IV, n. 9. — H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 495, fig. 331.

144. (*olim* Anagni, monastero della Carità) : un mage (fig. 7505).

Bibl. — *Bull. di arch. crist.*, 1879, p. 135. — Vopel, *Goldgläser*, n. 245. — *Dictionn.*, t. V, col. 1830, n. 82.

145. Grossenhaim (Coll. Zschilli), deux mages.

Bibl. — H. Vopel, *Goldgläser*, p. 72, fig. 5, n. 244. — Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 487 (fig. 326). — *Dictionn.*, t. V, col. 1830, n. 88.

Q. GEMMES. — **146**. Ancienne collection Hoffmann. Intaille chrétienne en cristal de roche. L'adoration des mages; dans le haut légende magique sur deux lignes.

Bibl. — W. Frœhner, *Collection H. Hoffmann. Catalogue des objets d'art antique, terre-cuite, bijoux, verrerie*, in-4°, Paris, 1886, t. I, p. 43, n. 161.

147. *Berlin*, Kaiser Friedrich's Museum. Jaspe, haut. 0 m. 014, larg. 0 m. 011; provenance Constantinople IVe-Ve siècle. La vierge Marie, nimbée, vue de profil, tournée vers la droite, tenant son divin Fils nimbé, recevant les trois mages barbus vêtus à l'orientale (fig. 7506).

Bibl. — A. Furtwaengler, *Die antiken Gemmen, Geschichte der Steinschneidekunst*, in-4°, Leipzig, 1900 p. 322, n. 8827. — O. Wulff, *Altchristl. und mittelalterliche Bildwerke*, 1909, t. I, p. 234, n. 1145, pl. LVI.

148. *Londres*. Musée britannique. Pâte verte imitant un camée de forme circulaire. La Vierge couchée ainsi que son Fils, saint Joseph veille. Dans l'angle gauche, les rois mages prosternés : ΗΓΕΝΝΗCIC (nativité); ΠΑΠΑΝΤΕ ΙΗΡΑ ΜΗ ΗCΤΟV (arrivée de la sainte mère du Christ) (fig. 7507).

Bibl. — Pour la bibliographie voir *Dictionn.*, t. I, col. 2051, note 4; cf. O. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities*, in-4°, London, 1901, p. 18, n. 116, pl. III, n. 116; Ch. Bayet, *Catalogue*, n. 55.

R. TISSU. — **149**. *Égypte*. Le Musée Britannique possède un vêtement de provenance égyptienne dont

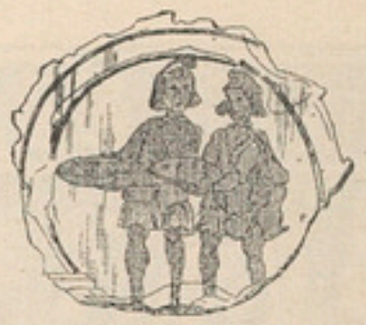

7504. — Fonds de coupe. Bibliothèque Vaticane,
D'après Garucci, *Vetri ornati*, pl. IV, II, 9.

la date semble prendre place entre le VIe et le VIIIe siècle. Cet objet a fait partie de la succession du major W. J. Myers et on pourrait admettre qu'il provient d'Akhmîn (voir ce nom), à raison de la ressemblance qu'il offre avec des vêtements trouvés dans cette localité. C'est une tunique de lin avec une ornementation de tapisserie (fig. 7508). Malgré son état défectueux de conservation, cette tunique nous représente très exactement un vêtement qui a pu être porté par un prêtre aussi bien que par un laïque. Sur la poi-

7505. — Fonds de coupe.
D'après *Bull. di arch. crist.*, 1879, p. 135.

trine et sur le dos deux bandes ornées, terminées par des médaillons rappellent les *clavi* de la tunique romaine, mais une bande transversale dessine l'ouverture destinée au passage de la tête et met sur la voie du vêtement du Moyen Age. A la partie inférieure de la tunique, deux larges médaillons accouplés (*orbiculi* ou *segmenta*), et deux autres de même dimension sur les épaules. La traverse horizontale a un dessin particulier (des animaux), les bandes verticales et les médaillons ont chacun un dessin. Les bandes l'emploient droit et retourné ce qui conserve la symétrie; les médaillons nous présentent la scène de l'adoration des mages (fig. 7509).

Il est permis d'hésiter un moment en présence du *rebus* que nous offre cette figure, cependant l'interprétation est certaine. A la partie inférieure, on voit l'appui du fauteuil dans lequel la vierge Marie est assise portant son Fils sur sa poitrine. Devant et au-dessus de ce groupe on distingue quatre êtres qui ressemblent plus à des gnomes qu'à des mages, trois oiseaux viennent encombrer le champ déjà passable-

ment rempli. L'aspect caricatural de cette scène s'atténue sur l'original grâce à l'emploi des teintes que le temps a adoucies et fondues, rapprochant le jaune sombre, le vert pale, le brun, le rose, les différents tons du bleu, le noir et le blanc dans un ensemble très doux et presque flatteur pour la vue.

Bibl. — O. M. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities and objects from the christian East... of the British-Museum*, in-8°, London, 1901, p. 168-169, n. 951. — O. M. Dalton, *Byzantine art and archaeology*, in-8°, Oxford, 1911, p. 581-583, fig. 366.

150. *Égypte.* Akhmin-Panopolis, VIe siècle, médaillon.

Bibl. — R. Förrer, *Die frühchristlichen Alterthümer aus den Gräberfelde von Achmin-Panopolis*, in-8°, Strasbourg, 1893, p. 26, pl. XVII, fig. 8.

151. *Égypte*, Akhmin-Panopolis, VIe siècle.

Bibl. — R. Förrer, *Die frühchristlichen...*, p. 26, pl. XVI, fig. 15. — R. Förrer, *Römische und byzantinische Seidentextilien aus dem Gräberfeld von Achmin-Panopolis*, in-8°, Strasbourg, 1891, pl. XVII, p. 15.

VIII. LES NOMS DES MAGES. — Le manuscrit lat. *4.884* de la Bibliothèque nationale paraît dater de la fin du VIIe ou du VIIIe siècle et porte ce titre inexpliqué qui semble avoir été ajouté au IXe siècle ou peu après : *Cronica Georgii Ambianensis episcopi* (avant 798),

7506. — Jaspe. Berlin, Kaiser Friedrich Museum. D'après O. Wulff, *Altchristl. und mittelalterliche Bildwerke*, pl. LVI, n. 1145.

vel, sicut alii dicunt, Victoris Turonensis episcopi (?). Cette chronique, rédigée en un latin barbare s'arrête au règne d'Honorius, elle porte communément le nom d'*Excerpta latina barbari* et a été éditée par A. Schœne et par Th. Mommsen [1]. C'est dans ce texte qu'on lit pour la première fois les noms, aujourd'hui consacrés, des trois mages qui vinrent adorer l'enfant Jésus à Bethléem. Voici les termes dont elle se sert :

Lepido et Arruntio (an. 6 de J.-C.). *In his diebus sub Augusto kalendas januarias magi obtulerunt ei munera et adoraverunt eum. Magi autem vocabantur Bithisarea, Melichior Gathaspa.*

La Chronique paraît avoir été traduite du grec, mais le compilateur ne s'est pas fait faute d'ajouter quelques détails de son invention. Les noms des mages feraient partie de ces additions dont l'origine mérite d'être recherchée. Il semble que le barbare a eu devant les yeux quelque Évangile apocryphe contenant des récits légendaires relatifs à la naissance et à la mort de Jésus-Christ; ainsi qu'il arrive fréquemment dans cette littérature on y a introduit pour donner plus d'apparente vraisemblance les noms de personnages qu'on ne rencontre nulle part dans l'Ancien ni dans le Nouveau Testament. Ces noms peuvent avoir été défigurés volontairement ou par maladresse de copiste, mais on ne peut l'affirmer. L'évidente antiquité de *Gathaspa* (voir les nombreux noms perses en *-aspa*), paraît faire une présomption suffisante en faveur des autres formes des *Excerpta*. On comprend très bien qu'on ait changé *Bithisarea* en *Baltasar*, nom que le livre de Daniel avait rendu familier, on ne comprendrait pas l'inverse. *Melchior* est aussi inconnu, en dehors du nom des mages, que *Melichior*, et cette dernière forme a pour elle d'être dans les *Excerpta*. Que les noms soient ou veuillent être perses, c'est ce qu'on peut affirmer *a priori*, les « mages » étant considérés comme des Perses à l'époque où ces noms ont été inventés, et c'est ce que confirme visiblement le nom *Gathaspa* [2]. »

Quelle qu'en soit la forme primitive, les noms des mages ont été longtemps oubliés; mais la tradition perdue dans nos pays s'était conservée en Irlande, et la forme sous laquelle les noms irlandais des rois mages nous sont conservés diffère également des *Excerpta* et de la tradition postérieure.

Dans un manuscrit réputé du XIe siècle [3], et du début de ce siècle probablement, et qui contient un *Liber hymnorum* [4], on trouve un hymne attribué à saint Hilaire contenant ces mots : *tunc magi stellam*

7507. — Pâte verte. London, British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. III, n. 116.

secuti primi adorant parvulum qu'accompagne la glose suivante :

Molcho *eorum senior qui aurum deo regi obtulit; secundus* Caspar *juvenis qui tus deo obtulit; tertius* Pati... *mirram homini obtulit, unde quidam dixit* :

Melchor *tidnachtaid ind oir*
Caspar *tucc in tus dimoir;*
Patifarsat *tuc in mir maith;*
Conastarat dond riglath.

C'est-à-dire : « *Melchar* porteur de l'or; *Caspar* apporta l'encens en grande quantité ; *Patifarsat* apporta l'excellente myrrhe; ils les donnèrent au royal souverain. »

Il existe un autre manuscrit du même texte, à peu près contemporain du précédent; il est conservé dans la bibliothèque des franciscains de Dublin, mais ce manuscrit ne contient rien concernant les noms des mages. Nous nous trouvons donc en présence du texte cité; au début on lit *deo regi*, mais *deo* peut être supprimé; au 3e vers, on remarquera une syllabe de trop, on est tenté en conséquence d'abréger le nom propre et de lire quelque chose comme *Patisar*, mais il faut sans doute plutôt supprimer le verbe *tuc* ou l'article *in*. La forme *Patifarsat*, que nous rencontrons ici, une et peut être deux fois, n'est pas isolée Dans le *Leabhar breac* (manuscrit du XIVe ou du XVe siècle), on lit d'abord l'histoire de *Melcisar* à la barbe grise, qui offre l'or, de *Balcisar* aux cheveux blancs, qui apporte l'encens, et d'*Hiespar*, beau et imberbe, qui donne la myrrhe, et le texte ajoute :

[1] *Eusebii Chronicorum libri duo*, édit. A. Schœne, 1875, p. 228; *Chronica minora*, édit., Mommsen, t. I, p. 278. — [2] *La vie de saint Gilles*, par Guillaume Berneville, poème du XIIe siècle, édit. G. Paris et A. Bos, in-8°, Paris, 1881, p. XXV, XXVI; G. Paris, *Les noms des rois mages* dans *Revue critique*, 1884, nouv. série, t. XVIII, p. 30-31; K. G. M. Hartmann, *Ueber das altspanische Dreikönigsspiel*, in-8°, Baptzen, 1879, p. 51-86. — [3] Whitley Stokes, *Goidelica*, 2e édit., London, 1872, p. 65. — [4] Todd, *Leabbar Imuinn*, fasc. 2, Dublin, 1869, p. 153.

« On leur a donné d'autres noms : *Malcus*, *Patifaxat*, *Casper* [1].

On est tenté de croire qu'une tradition rapprochée de celle de l'Irlande s'est conservée en des lieux plus voisins de Cologne. Dans le fameux *Hortus deliciarum* de l'abbesse alsacienne Herrade de Landsberg († 1195), les trois mages s'appellent *Melchior*, *Gaspar* et *Patisar* [2]. Quoique Herrade de Landsberg ait fait de nombreux emprunts à l' « Histoire scolastique », dont nous parlerons tout à l'heure, il est permis de croire que nous avons affaire ici à une tradition indépendante, en relation avec la tradition irlandaise.

On ne mentionne ici que pour les écarter deux monuments figurés qui auraient conservé les noms usuels des mages : une mosaïque de *Sant' Apollinare Nuovo* de Ravenne où les trois mages portent des couronnes (n° 97); elle a été restaurée à l'époque moderne [3] —, et une peinture murale de *S. Urbano della Caffarella*, près de Rome, où on lit deux fois les trois noms *Melchior*, *Gaspar* et *Baldasar* [4]. Cette peinture est datée de 1011, mais l'église où elle est conservée a été refaite en 1634 [5].

Un traité attribué à Bède († 630), les *Excerptiones patrum*, nous donne les noms traditionnels accompagnés d'une description physique des trois mages et de la couleur même de leurs vêtements. *Melchior* est un vieillard, il offre l'or au Seigneur comme à un roi; *Caspar* est jeune, il présente l'encens au Christ comme Dieu; *Baltasar*, qui est nègre, apporte la myrrhe à Jésus pour annoncer sa mort. Le récit attribué à Bède présente des rapprochements frappants avec la tradition irlandaise mentionnée plus haut; il doit lui être apparenté de près et c'est le texte des *Excerptiones* qui a dû servir au récit qu'ont rédigé ceux qui firent la découverte des corps des mages à Milan, en 1158.

On lit dans la *Chronique* de Robert de Thorigny le meilleur récit connu des événements qui amenèrent les corps des rois mages de Milan à Cologne :

« En l'année 1158, on découvrit dans une antique chapelle, près de la ville de Milan, les corps des trois mages qui ont adoré Notre Sauveur enfant à Bethléem, et, par crainte de Frédéric, empereur d'Allemagne, qui se disposait à assiéger Milan, on les releva et on les déposa dans cette ville.

« En 1164, Renaud, archevêque élu de Cologne et chancelier de Frédéric, empereur d'Allemagne, transféra les corps des trois mages de Milan à Cologne. Ces corps qui avaient été embaumés, étaient conservés intacts jusqu'à la peau et aux cheveux. » — Le chroniqueur ajoute que les mages semblaient âgés de quinze, de trente et de soixante ans. — « Saint Eustorge (315-331) qui les avait reçus d'un empereur, les avait transportés de Constantinople à Milan avec une table sur laquelle ils étaient étendus, dans un petit chariot, que deux vaches tiraient [6]. »

C'est en 1158 que Milan fut pour la première fois assiégée et réduite à merci, et c'est en 1162, que la ville fut rasée par Frédéric Barberousse. On montre encore à *Sant'Eustorgio* le sarcophage des rois mages. Leur présence dans cette église suffit pour expliquer qu'on ait mêlé le nom du patron de l'église à leur première translation.

7508. — Tunique de lin. British Museum.
D'après Dalton, *Catalogue*, 1901, p. 168.

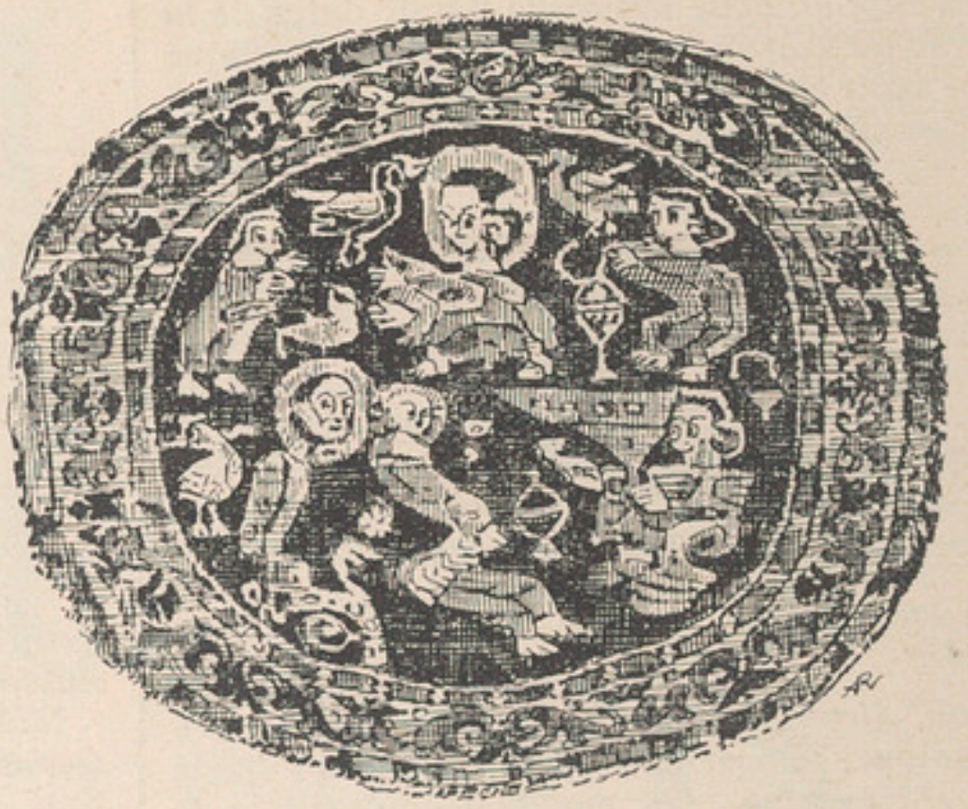

7509. — Médaillon de la tunique de lin.
D'après Dalton, *Catalogue*, p. 169.

En 1364 ou 1365, Jean Schadland, évêque d'Hildesheim, écrivit l'histoire des trois mages. Son *Liber de gestis ac trina trium regum translacione*, a été imprimé souvent au XVe siècle en latin et en allemand, et une fois en français. Ce curieux ouvrage prétend être composé d'après des traditions orientales, peut-être arméniennes. Dans ce livre, *Melchior* est roi de Nubie et d'Arabie, *Balthasar* de Godolya et de Saba, *Jaspar* de Tharsis et de l'île d'Egryzoulla.

C'est, naturellement, de la découverte des corps des rois mages ou de leur translation que date la popularité de leurs noms. Mais, chose singulière, les premiers noms qui apparaissent à ce moment ne sont pas les noms traditionnels. On admet généralement que les noms nouveaux des mages se rencontrent simultanément dans deux auteurs contemporains : Zacharie le Chrysopolitain et Pierre Comestor et, que chez ce dernier auteur, ils sont juxtaposés aux noms anciens. Ce n'est pas entièrement exact.

[1] Page, 137*a* du fac-simile. Dans les homélies du *Leabhar Breac* on trouve les noms tirés d' « Augustus, Aurilius » : *Melcha*, *Caspar*, *Patifarsa*. — [2] C.-M. Engelhardt, *Herrad von Landsperg*, Sttuttgart, 1818, p. III. — [3] Didron, dans *Annales archéologiques*, 1860, t. XX, p. 119, note. — [4] Séroux d'Agincourt, *Histoire de l'art par les monuments*, t. V, pl. XCV. — [5] Platner et Bunsen, *Beschreibung der Stadt Rom*, t. II, part. 1, p. 640. — [6] *Chronique* de Robert de Thorigny, édit. L. Delisle, Rouen, 1872, t. II, p. 316, 349.

Nous écarterons d'abord le système des auteurs pour lesquels Zacharie est un évêque bithynien, vivant vers 1100. Chrysopolis est le nom hellénisé de Besançon, comme c'était le surnom de Byzance. Le chroniqueur Aubry de Trois-Fontaines nous dit que Zacharie le Chrysopolitain était, vers 1157, chanoine de Saint-Martin de Laon, et que c'est en cette ville qu'il composa son harmonie des évangiles intitulée *Unum ex quatuor*. On l'identifie généralement avec un certain Zacharie qui était « docteur des écoles » de Besançon en 1131 et en 1134. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons croire que son harmonie évangélique ait été rédigée avant l'*Histoire scolastique* de Pierre Comestor. En effet, dans le meilleur et le plus ancien manuscrit, les sources de notre auteur sont indiquées en marge, et l'autorité la plus souvent invoquée est le *Magister*, c'est-à-dire le « maître des histoires », Pierre le Mangeur. Les noms des trois mages, en particulier, sont donnés comme empruntés au *Magister* [1].

Il est vrai que, dans ce cas, ce ne serait pas à Comestor lui-même, mais aux manuscrits interpolés de l'*Histoire scolastique* que Zacharie aurait emprunté les noms des trois rois. Il reste là une problème à éclaircir.

Quant à Pierre Comestor, ou le Mangeur, il était chanoine et, paraît-il, écolâtre de Troyes, lorsqu'il composa vers 1178, à ce qu'on estime, sa célèbre *Histoire scolastique*. C'est dans les manuscrits de ce livre, qui fut l'« Histoire sainte » du Moyen Age, que nous trouvons pour la première fois les prétendus noms hébreux et grecs des rois mages, bientôt unis aux noms « latins » qui sont les noms traditionnels :

Nomina trium magorum haec sunt : hebraice [2] *Apellius* [3], *Amerus* [4], *Damascus* [5]; *grece Galgalath, Magalath* [6], *Sarachim* [7].

Quatre manuscrits du XIIIe siècle, Bibl. nat., lat. *5 096*, *5 098*, *5 099*, *5 101*, n'ont rien de plus que ceci. Un cinquième, Paris, lat. *5 097*, ajoute ces mots :

Latine : Balthasar mirram, thus Iaspis, Melchior aurum.

Le sixième, Paris, lat. *5 100*, ajoute, mais en marge seulement :

Latine Gaspar, Balthasar, Melchior.

C'est ainsi que les prétendus noms latins, c'est-à-dire les vrais noms traditionnels quelque peu défigurés, se sont introduits dans l'*Histoire scolastique*. Nous les trouvons dans la traduction française, datée de 1295, et qui est due à un chanoine d'Aire-sur-la-Lys, Guyart Desmoulins :

Li non des iij. roys sont tel : en hebreu *Appellius, Amerus, Damascus*; en grec, *Galgalac, Magalac, Caracin*; en latin *Baltasar, Iasper, Melchior*. Baltasar offri mirre, Iasper enchens, Melchio or, dont un vers est fait :

Baltasar mirram, tus *Iasper*, *Melchior* aurum [8].

Les prétendus noms hébreux et grecs des rois mages, tels que nous les donne Comestor ont-ils une raison d'être en dehors de l'imagination de l'auteur ou plutôt de ses contemporains? Il est permis d'en douter. Les noms de *Dasmascus* et de *Saracin* (si cette forme est la plus ancienne) s'expliquent d'eux-mêmes. Quant aux noms « hébreux », un inconnu, cité par M. Nestle les explique d'une manière ingénieuse. On lit, nous dit-il dans Isaïe VIII, 4; Antequam puer sciat *appellare* patrem suum, capiet vim *Damasci* et spolia *Samariae*. Par malheur, les textes latins de la Bible que nous connaissons ont tous *vocare* et non *appellare*. Cette citation, du reste, est digne d'intérêt à tous les égards. Elle est empruntée, à peu près mot pour mot, à la traduction latine du *Panarion* de saint Épiphane, de l'édition Petau. Il serait tentant d'admettre que Zacharie a eu sous les yeux cette même version latine et que c'est à elle qu'il a emprunté, par un jeu de mots, les trois noms « hébreux » des mages. Mais ce ne sont là que des conjectures plus qu'invraisemblables, et il faut savoir se garder de tels entraînements.

Zacharie le Chrysopolitain insinue une autre étymologie :

Magalath interpretatur nuntius, *Galgalat* devotus, *Saracin* gratia.

Les noms orientaux des douze mages (car tel est leur nombre dans le tradition syriaque) sont conservés sous plusieurs formes par les écrivains syriens. Voici la liste que donne Salomon de Bassora, vers 1222 :

1. Zarvanades filius Artabani.
2. Hormisdas filius Sitruchi.
3. Gusnaphus filius Gunaphari.
4. Arsaces filius Miruchi.
5. Zarvandades filius Varzudi.
6. Orrhoes filius Chosroae.
7. Artaxertes filius Hulaiti.
8. Estunabudanes filius Sisronis.
9. Maruchus filius Chuami.
10. Assuerus filius Arbani.
11. Sardalachus filius Baladani.
12. Merodachus filius Baldad.

Ces noms ont varié à l'infini et nous n'en avons ici que la forme latinisée. On remarque principalement le nom de *Gunapharus* (Bahr-Bahlûl : *Gûdophor*; Denis Barsalibi : *Godephor*), qui ressemble beaucoup au nom du célèbre roi des Indes, le héros des Actes de saint Thomas, *Goundaphoros*. Les rapprochements que peuvent suggérer ces noms sont du ressort des orientalistes.

La liste des noms des mages dans les diverses langues et dans les diverses littératures serait assez longue et, jusqu'à présent, ces noms n'ont pas été suffisamment établis et discutés. Il y a deux séries de noms plus ou moins persans et deux séries de noms éthiopiens. Schœbel a découvert trois noms des mages : *Ator. Sator* et *Perator*; il ne s'est pas douté que ces noms se trouvaient dans le fameux abaque (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1809-1815) :

SATOR
AREPO
TENET
OPERA
ROTAS

Bibl. — S. Berger, *Les noms des rois mages*, dans *Mélusine*, 1894, t. VII, p. 27-33.

IX. Bibliographie. — Nous avons donné la bibliographie des monuments nous ne reprendrons pas ici une longue nomenclature, à laquelle on peut se reporter facilement.

Ch. Bayet, *Mémoire sur un ambon conservé à Salonique. La représentation des mages en Orient et en Occident durant les premiers siècles*, dans *Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 1876, t. I. — G. Bonaccorsi, *Chi erano i magi?* dans *Rivista storica critica delle scienze teologicne*, 1905, t. I, p. 24-40 — A. Dieterich, *Die Weisen aus dem Morgenlande*, dans *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft und*

[1] Bibl. nat., ms. lat. *646*, fol. 34 v°. — [2] Le texte imprimé de Zacharie de Chrysopolitain intervertit les mot *hebraice et graece*. — [3] Paris, lat. *5097* et *5101* : Appellius. — [4] Paris. lat., *5101 5100** Hamerus, *5099* Hamenus, *5100** Hamatus. — [5] Edit., de Strasbourg, 1503, Damasius. — [6] Paris lat. *5096* : Galgalad Magalad. — [7] Paris, lat. *5100*, *5101* et Zach., Saracin, *5099* : Sartaim. — [8] Paris, fr. *152*; fr. *155* : Galgalat, Magalat Saracin... Iaspar et *Iasper*.

pie Kunde des Urchristentums, 1902, t. III, p. 1-14. — F. Fornari, *Della origine del tipo dei magi nell'antica arte cristiana*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1911, p. 69-76. — H. Kehrer, *Die heiligen drei Könige in Literatur und Kunst*, 2 vol. in 8°, Leipzig, 1909. — G. Lambakis, Περὶ τοῦ ἐν τῇ συνειδήσει καὶ τῇ τέχνῃ τῶν ἀρχαίων χριστιανῶν σχήματος τοῦ ἀστέρος τῆς Βηθλεέμ, dans Νέα Σιων, juillet-août, 1905, t. II, p. 542-554. — H. F. J. Liell, *Die Darstellungen der allerseligsten Jungfrau und Gottergebärerin Maria*, in-8°, Freiburg, 1887. — G. Mackinlay, *The Magi, How they recognised Christ's Star*, in-12, London, 1907. — A. Matton, *Note sur l'étoile des mages représentée dans les églises le jour de Noël*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, 1867, IIe série, t. I, p. 18-20. — P. Pienkowski, *De prototypo quodam romano adorationis magorum*, dans *Zeitschrift Eos*, (Krakau), 1911, p. 45 sq., pl. 1-3. — V. Staley, *The original of the festival of the magi*, dans *The Guardian*, 20 mars 1907, p. 479. — L. von Sybel, *Die Magier aus Morgenland*, dans *Mittheilungen der kais. deuts. archaeologischen Instituts*, Rom, 1912, t. XXVII, p. 311-329.

H. LECLERCQ.

MAGIE. — I. Le mot et la chose. II. Les pratiques magiques. III. Astrologie et magie. IV. Historique. V. Les juifs. VI. Les chrétiens. VII. Origène et la magie. VIII. L'accusation de magie. IX. La baguette magique. X. La magie au IVe siècle. XI. La magie chez les coptes. XII. Persistance de la magie. XIII. Formules magiques.

I. LE MOT ET LA CHOSE. — Le mot « magie » est un de ces termes commodes au moyen desquels on désigne une foule de notions dont on ne saurait dire, et encore moins prouver, qu'elles s'y rattachent d'une manière quelconque. Quelles sont ces notions et quels caractères communs les rapprochent, c'est ce qu'il n'est pas facile de déterminer. Sous cette épithète « magique » nous ne savons pas beaucoup mieux ce qu'il faut grouper que ce qu'il faut exclure, mais nous savons que le champ à parcourir est immense puisque tous les peuples, les plus sauvages comme les plus civilisés, les plus éloignés comme les plus rapprochés de nous ont traversé une période de superstitions et d'empirisme qui constituent à peu près ce que nous désignons sous le nom de « magie ».

Les mots μαγεία et *magia*, en eux-mêmes, nous apprennent peu de chose. Ils font allusion à une classe de prêtres de la secte de Zoroastre, dont les artifices et les formules furent importés en Grèce. Tout ce qu'on peut retenir, c'est une origine persane, de laquelle se distinguent une doctrine et des procédés d'une origine différente, mais imprécise, d'ailleurs malfaisants et pernicieux qui sont désignés sous le nom de γοητεία et φαρμακεία. Les mages sont des prêtres, les goètes sont des charlatans, les uns et les autres des exploiteurs de la crédulité humaine, procédant au moyen de sentences, de chants, de contes, de drogues et d'impostures plus ou moins nocives. Dès lors, il existe des mages et des magiciens qui sont en lutte les uns avec les autres, qui s'accusent les uns les autres et que leur clientèle distingue comme religieux et comme impies. Les mages participent à des secrets divins dont ils révèlent quelque chose aux hommes; les magiciens possèdent une science démoniaque qu'ils exploitent aux dépens des hommes.

Cette distinction n'existe qu'au regard de la foule qui pressent, si elle n'articule pas encore, deux directions analogues à celles qu'on a introduites depuis entre la magie blanche et la magie noire; la première, anodine et instructive un peu à la manière de la prestidigitation, la deuxième inquiétante et volontiers immorale. Ceux qui réfléchissent n'admettent pas généralement cette opposition et ne font, ainsi qu'Hésychius, aucune distinction entre la γοητεία et la μαγεία; quant à Porphyre il ne connaît que la γοητεία et saint Augustin ne connaît qu'un art unique que ses nuances diversifient : *quam vel magiam vel detestabiliore nomine goetiam vel honorabiliore theurgiam vocant* [1]. On a justement observé que « cette assimilation de la théurgie et de la basse magie, que l'école d'Alexandrie s'était appliquée à distinguer, peut être suspecte chez un chrétien [2] » qui a intérêt à ne pas connaître la distinction et à repousser tout au même titre; mais un païen instruit, Pline lui-même, ne consent à voir dans la magie qu'un art décevant composé de médecine, de religion et d'astrologie [3]. A partir du début de notre ère, les Latins n'admettent plus qu'une différence de degré entre le mage et le magicien, de même qu'ils assimilent la magie à l'alchimie, à l'astrologie et à la divination (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1065-1072, t. IV, col. 1198-1212).

II. LES PRATIQUES MAGIQUES. — La magie est beaucoup moins une élucubration qu'une réalisation; elle tend à la pratique et celle-ci s'affirme par l'intervention visible qui dérange l'ordre prévu des choses. Les prodiges obtenus en dehors ou en opposition avec les actes religieux, qui procurent un avantage injustifié et, parfois, au détriment d'autrui, sont la matière préférée des pratiques magiques. Tandis que la religion, par des moyens respectables et appropriés, laisse espérer à ses fidèles une intervention bienfaisante de la Divinité, la magie a recours à d'autres voies et ses prodiges manquent le plus ordinairement du caractère de dignité, d'utilité et de moralité qui distingue les miracles authentiques. Si on prend la peine de parcourir la littérature chrétienne, nous en excluons, cela va sans dire, les apocryphes de toute espèce, on ne peut tarder à être frappé de la gravité, de la bienfaisance, de la convenance qui accompagnent les manifestations surnaturelles et les modifications qu'elles imposent aux règles de la nature. Au contraire, la magie se révèle par un accompagnement de phénomènes superflus ou ridicules, l'intervention magique aboutit très vite à l'absurdité et au paradoxe, elle se signale surtout par son inutilité.

Faire descendre la lune du ciel, faire parler les animaux et les pierres, faire marcher les statues, se métamorphoser et métamorphoser les autres, voilà quelques-unes des principales merveilles à l'aide desquelles les magiciens captivent leur clientèle. Mais la magie offre un autre aspect plus pratique et moins bénin, aspect utilitaire qui lui procure des bénéfices appréciables. Elle recourt à la confection et à l'emploi de maléfices qui doivent procurer un avantage que des moyens naturels n'assureraient pas. Nous avons donné une formule d'adjuration (voir *Dictionn.*, t. I, à ce mot) qui, dans les jeux du cirque, servira à un des concurrents à affaiblir ou à mettre hors de combat son adversaire. La magie exerce son activité non seulement au cirque, où un cocher envoûte son rival de la faction adverse, mais au tribunal où l'orateur se trouve pris de court, mais à la campagne où l'agriculteur se désespère à la vue de son troupeau ensorcelé et de ses terres stériles. Dans une autre direction, nous voyons des amoureux transis, des maris empêchés et des médicastres tenant boutique de philtres, de charmes et de compositions qui, si elles ne sont pas mortelles, sont certainement malpropres et probablement malsaines.

La magie est propre à tout : on recourt à elle pour

[1] *De civitate Dei*, l. X, c. IX. — [2] H. Hubert, *Magia*, dans *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, t. III, p. 1495. — [3] Pline, *Hist. nat.*, l. XXX, c. XI.

faire tomber la pluie, éloigner la grêle, chasser les nuages, apaiser les vents, fertiliser le sol, multiplier les animaux; c'est la grande ressource lorsqu'il s'agit de mettre fin à la stérilité du bétail, au manque de lait des brebis, à l'épidémie et à l'épizootie qui dévastent un canton. Elle traîne à sa suite un cortège de pratiques dont on ne sait s'il faut en rire ou en pleurer, et qui se sont pour la plupart réfugiées dans nos campagnes où elles portent le nom de superstitions et forment l'avant-garde de la sorcellerie.

Les plus anciens monuments et descriptions de cérémonies magiques nous font connaître une sorcellerie populaire, magie de paysans, médecine grossière, où côtoient les incantations et les recettes. Elle pénètre les actions de la vie domestique, préside à la maladie qu'il lui arrive de provoquer ou de prolonger; elle se mêle aux incidents de la vie sociale et de la religion populaire. La loi des XII Tables l'interdit et le mot *maleficus*, usuellement employé pour désigner le magicien, ne devient un terme de droit qu'à partir de Dioclétien. Cependant le mot *magus* a été introduit dans la loi dès la première année de Tibère et, à partir du règne de Trajan, il est généralement appliqué aux praticiens de la magie criminelle. Quant aux sorcières, désignées sous les noms de *sagae* ou *striges*, on les considère ordinairement comme des vampires.

III. Astrologie et magie. — Au début de notre ère, les vieux procédés de divination étaient tombés dans un certain discrédit qui s'étendait à tout l'ensemble de la religion gréco-romaine. L'astrologie s'imposa alors, entourée de tout le prestige d'une science exacte fondée sur une expérience d'une durée presque infinie. Elle introduisit dans la prévision de l'avenir et dans le tissu d'événements dont se compose chaque existence humaine une rigueur et une certitude comparables aux calculs des mathématiques. Le monde fut surpris, séduit et conquis par une méthode si nouvelle d'où le charlatanisme était exclu, qui semblait ne plus relever que des sciences exactes. Ce fut un engouement que les savants aidèrent à répandre en présentant les principes de l'astrologie comme autant de déductions participant aux calculs de l'astronomie. L'art et la littérature n'ont pas assez d'enthousiasme pour cette ferveur nouvelle qui envahit aussi bien les classes populaires que les milieux aristocratiques, — les campagnes seules réfractaires. Bien vite l'astrologue a une clientèle considérable qui lui soumet les décisions à prendre depuis les plus graves jusqu'aux plus futiles.

Cela n'allait pas toutefois sans contradiction. Dès le IIe siècle avant notre ère, le philosophe Carnéade avait soulevé des objections qui devaient former le principal fonds exploité, arrangé, développé en cent façons diverses par les polémistes postérieurs. Mais les défenseurs de l'astrologie trouvaient réponse à tout. Non sans habileté, ils s'attachaient à établir des faits d'observation d'où ils tiraient des conclusions logiques. La végétation et la stérilité dépendaient du soleil; le mouvement des marées dépendait de la lune; l'altération de la température se rattachait au lever de telles constellations. D'où il fallait conclure que l'action du ciel sur la terre est incontestable, que l'influence des astres est inévitable et que les prévisions qui en découlent sont légitimes.

L'astrologie, avant l'avènement du christianisme, fut contredite et combattue par les néo-académiciens qui déniaient à l'homme la possibilité d'atteindre une certitude quelconque. Par contre, les stoïciens la favorisèrent tout en l'améliorant. Dans la suite, son succès fut si général qu'elle exerça une domination incontestée, à ce point qu'à la cour des Sévères, celui qui eût nié l'influence des planètes sur les événements de ce monde eût passé pour plus déraisonnable que celui qui l'admettrait aujourd'hui.

Les erreurs ne manquaient certes pas, mais loin de donner un démenti à la doctrine, elles n'atteignaient que la science ou la probité de l'astrologue qu'on maudissait copieusement, sauf à s'adresser à un de ses confrères en possession d'une réputation plus brillante et, en apparence, mieux justifiée.

Ce qui rendait l'astrologie invulnérable à l'expérience, c'est qu'elle était non une science mais une foi, ou plutôt une crédulité. Née et grandie dans les temples de la Chaldée et de l'Égypte, même en Occident, elle ne se dégagea jamais complètement de la religion qui l'avait engendrée. C'est cette origine religieuse qui lui donnait son aspect dogmatique fondamental qui est la solidarité universelle s'exprimant par la « sympathie ». L'astrologie fut religieuse par son origine et ses principes; mais surtout par son alliance étroite avec les cultes orientaux, surtout ceux des Baals syriens et de Mithra; elle le fut enfin par les effets qu'elle produisit sur le paganisme romain.

Quand les dieux de l'Olympe furent incorporés dans les astres, quand Saturne et Jupiter devinrent des planètes et la Vierge céleste un signe du zodiaque, ils prirent un caractère très différent de celui qui leur avait appartenu à l'origine. On peut montrer comment, en Syrie, l'idée de la répétition indéfinie de cycles d'années suivant lesquels se produisent les révolutions célestes, conduisit à la conception de l'éternité divine; comment la théorie de la domination fatale des astres sur le monde, amena celle de la toute-puissance du « maître des cieux »; comment l'introduction d'un culte universel fut le résultat nécessaire de l'idée que les étoiles exercent leur influence sur les peuples de tous les climats. De ces conséquences il découla logiquement une rapide métamorphose de l'ancienne idolâtrie, et le Soleil, roi et conducteur du monde entier, devint la puissance la plus élevée du panthéon romain.

L'astrologie introduisit dans ce panthéon une multitude de divinités nouvelles, dont quelques-unes singulièrement abstraites : constellations, signes du zodiaque, temps et ses subdivisions : siècles, années, saisons, mois, jours et heures personnifiés, divinisés, allégorisés. Tout cela ne dure qu'un temps limité, car le monde est soumis à de perpétuels recommencements.

L'astrologie révèle encore la vie future des mortels. Les âmes, obligées de descendre dans les corps qui les tiendront captives, doivent traverser les sphères des planètes de qui elles reçoivent quelques-unes de leurs qualités. Rendues par la mort à la liberté, elles regagnent leur premier séjour, si elles ont bien vécu, et à chacun des cieux superposés qu'elles traversent, elles se dépouillent des passions et des penchants qu'elles avaient acquis durant leur premier voyage, pour s'élever enfin jusqu'au séjour des dieux.

C'est là que l'alliance des théorèmes astronomiques et de leurs antiques croyances conduisit les Chaldéens. La logique de l'hellénisme coordonna plus tard les doctrines orientales, les combina avec la philosophie stoïcienne, et en constitua un système d'une incontestable grandeur, reconstruction idéale de l'univers, dont la hardiesse puissante inspire à Manilius, lorsqu'il ne s'épuise pas à lutter contre une matière rebelle, des accents convaincus et sublimes. Mais malgré la précision subtile que les Grecs introduisirent dans leurs spéculations, l'esprit qui pénétra l'astrologie jusqu'à la fin du paganisme ne démentit jamais ses origines orientales et religieuses.

Le principe que les Chaldéens conçurent les premiers et imposèrent comme la loi inflexible de l'univers fut la Fatalité. De ce qu'une loi immuable

réglait le mouvement des corps célestes, ils conclurent à son application à tous les phénomènes moraux et sociaux. La Fortune aveugle décidait aveuglément du sort des mortels et des immortels qui ne pouvaient s'y dérober tout au plus pouvaient-ils exercer une part restreinte d'influence sur leur destinée. Le christianisme ne pouvait admettre cette doctrine et il la combattit, mais sans grand résultat. L'ouvrage le plus important est malheureusement perdu : c'est le Περὶ εἱμαρμένης de Diodore de Tarse, dont nous avons un résumé dans Photius [1]. Hippolyte de Rome dans ses *Philosophoumena*, IV, XXVIII-XLII, s'est attaqué aux magiciens et a dévoilé quelques-unes de leurs pratiques superstitieuses et leurs sortilèges. Le passage en question a son unité et se distingue de ce qui le précède et de ce qui le suit. On y a reconnu le κατὰ μάγων auquel Hippolyte fait allusion (*loc. cit.*, VI, XXXIX) comme à un de ses ouvrages et il se pourrait que le passage en question ait appartenu au livre III des *Philosophoumena*, livre considéré à tort comme perdu. La source utilisée par Hippolyte ne serait pas le κατὰ μάγων de Celse, mais un opuscule du néo-pythagoricien Trasymède de Metaponte, rédigé vers le début du IIIe siècle [2].

Nous avons conservé le traité sur le même sujet de Grégoire de Nysse [3] qui eut pour allié le platonicien Hiéroclès [4]. On trouve enfin beaucoup d'attaques contre l'astrologie dans saint Basile [5], saint Grégoire de Nazianze, saint Méthode d'Olympie [6] ; plus tard dans saint Jean Chrysostome, Procope de Gaza. Il existe enfin un curieux passage de Julien d'Halicarnasse [7], mais l'adversaire principal des *mathematici* est saint Augustin. Néanmoins la Fatalité résistera à toutes les attaques et s'imposera finalement à l'islam.

Les armes dont les écrivains ecclésiastiques se servent pour la combattre, sont empruntées à l'arsenal de la vieille dialectique grecque ; ce sont, en général celles qu'avaient employées depuis des siècles tous les défenseurs du libre arbitre : le déterminisme détruit la responsabilité ; les récompenses et les châtiments sont absurdes si les hommes agissent en vertu d'une nécessité qui les domine, s'ils sont des héros ou des criminels nés. Un argument touche notre sujet de plus près : si un Destin irrévocable s'impose à nous, aucune supplication, objectait-on, ne peut changer sa volonté ; le culte est inefficace, et les prières ne sont plus, pour employer une expression de Sénèque, que « les consolations d'esprits maladifs [8]. »

Quoi qu'on pût dire, le caractère religieux de l'astrologie opprima toujours sa tendance logique. Planètes et constellations furent toujours considérées non seulement comme des forces cosmiques immuables, mais comme des divinités exorables à leurs adorateurs en faveur desquels elles pouvaient se départir de leur rigueur et se laisser fléchir par des sacrifices et des adorations. C'est ainsi que Firmicus Maternus associe la Fatalité à l'intervention des dieux qui, convenablement invoqués, pourront contre-balancer l'influence des étoiles. Ses contemporains et ses compatriotes ne pensent ni n'agissent autrement et ceux qui sollicitent anxieusement un horoscope au même instant où ils se flattent d'en modifier l'annonce par leurs prières aux Destins.

La Fatalité traînait avec elle un sentiment de désespérance si accablante que les âmes cherchèrent à échapper à la pression de ce mécanisme cosmique et à se dégager de cet esclavage. Pour y réussir il fallait autre chose que les cérémonies de l'ancien culte, il fallait des moyens plus énergiques, capables d'agir sur des puissances nouvelles ; ces moyens puissants et mystérieux au point de pouvoir conjurer le sort, on devait les trouver dans une force jusqu'alors inconnue : la magie.

Les documents qui appartiennent en propre à la magie ne conservent plus rien de l'ordonnance systématique, de la méthode sévère en honneur dans les écrits astrologiques. Tout cela a disparu pour faire place à un désordre singulier : « recettes empruntées à la médecine et à la superstition populaire, pratiques primitives rejetées ou délaissées par les rituels sacerdotaux, croyances répudiées par une religion progressivement moralisée, plagiats et contrefaçons de textes littéraires ou liturgiques, incantations où sont invoqués, au milieu d'un baragouin inintelligible, les dieux de toutes les nations barbares, cérémonies bizarres et déconcertantes, forment un chaos où l'imagination se perd, un pot-pourri où il semble qu'un syncrétisme arbitraire ait cherché à réaliser une confusion inextricable.

« Cependant, si l'on observe avec plus d'attention comment la magie opère, on constatera qu'elle part de principes analogues et agit d'après des raisonnements parallèles à ceux de l'astrologie. Nées en même temps dans les civilisations primitives de l'Orient, toutes deux reposent sur un fond d'idées communes. La première découle comme la seconde du principe de la sympathie universelle ; seulement elle ne considère plus la relation qui existe entre les astres courant sur le plafond du ciel, et les phénomènes physiques et moraux, mais celle qui unit entre eux les corps quels qu'ils soient. Elle part de l'idée préconçue qu'il existe entre certaines choses, certains mots, certaines personnes, des relations obscures mais constantes. Ces correspondances sont établies indistinctement entre les objets matériels et les êtres vivants, car les peuples sauvages attribuent à tout ce qui les entoure, une âme et une existence analogues à celles de l'homme. La distinction des trois règnes de la nature ne leur a pas été enseignée. Ils sont « animistes ». La vie d'une personne peut aussi être liée à celle d'un objet, d'un arbre, d'un animal, de telle sorte que si l'un périt, l'autre meurt, et que tout dommage éprouvé par l'un fasse souffrir son inséparable associé. Parfois le rapport qu'on établit provient de motifs clairement intelligibles comme la ressemblance entre l'objet et l'être : ainsi, dans la pratique de l'envoûtement, lorsque, pour tuer un ennemi, on transperce une figure de cire qui est censée la représenter. Mais ces relations supposées ont souvent des raisons qui nous échappent ; elles dérivent comme les qualités attribuées aux étoiles par l'apotelesmatique de vieilles croyances dont le souvenir s'est perdu.

« Comme l'astrologie, la magie est donc à certains égards une science. D'abord, elle repose en partie, comme les prédictions de sa compagne, sur l'observation, — une observation souvent incomplète, superficielle, hâtive, erronée, mais néanmoins très considérable. C'est une discipline expérimentale. Parmi la multitude des faits que la curiosité des magiciens a notés, il en était d'exacts qui ont reçu plus tard la consécration des savants. L'attraction de l'aimant sur le fer a été utilisée par les thaumaturges, avant d'être interprétée par les physiciens. Dans les vastes compilations qui circulaient sous les noms vénérables de Zoroastre ou d'Hostanès, des remarques

[1] Photius, *Bibliotheca*, cod. CCXXIII. — [2] *Hippolytos Capitelgegen die Magier, Refut., Hær., IV, 28-42, erklärt von* Rich. Ganschinietz, dans *Texte und Untersuchungen*, 1913, t. XXXIX, fasc. 2. — [3] *P. G.*, t. XLV, col. 145. — [4] Photius, *Bibliotheca*, cod. CCXIV. — [5] *Hexaemeron*, VI, 5. — [6] *P. G.*, t. XVIII, col. 1173. — [7] Usener, dans *Rheinisches Museum*, t. LV, p. 321. — [8] Sénèque, *Quaestiones naturales*, II, 35.

fécondes se mêlaient certainement à des idées puériles et à des préceptes absurdes, de même que dans les traités d'alchimie grecque qui nous sont parvenus. L'idée même qu'en connaissant la puissance de certains agents, on peut faire agir des forces cachées de l'univers et obtenir des résultats extraordinaires, inspire les recherches de la physique comme les affirmations de la magie. La magie est une physique dévoyée comme l'astrologie est une astronomie pervertie.

« De plus, la magie, toujours comme l'astrologie, est une science, parce qu'elle part de la conception fonadmentale qu'il existe dans la nature un ordre et des lois, et que la même cause produit toujours les mêmes effets. La cérémonie magique qui s'accomplit avec le soin d'une expérience de laboratoire, aura régulièrement la conséquence attendue. Il suffit de connaître les affinités occultes qui unissent toutes choses, pour mettre en mouvement le mécanisme de l'univers. Seulement l'erreur des sorciers est d'établir une association entre les phénomènes qui ne dépendent nullement l'un de l'autre. Le fait d'exposer un instant à la lumière une plaque sensible dans une chambre noire, de la plonger ensuite, suivant des recettes données, dans des liquides appropriés et d'y faire apparaître ainsi l'image d'un parent on d'un ami, est une opération magique, mais fondée sur des réactions véritables, au lieu de l'être sur des sympathies et des antipathies arbitrairement opposées. La magie est donc bien une science qui se cherche, et qui devient plus tard, comme l'a définie Frazer, « une sœur bâtarde de la science ».

« Mais, comme l'astrologie, elle aussi fut religieuse à l'origine, et resta toujours une sœur bâtarde de la religion. Toutes deux grandirent ensemble dans les temples de l'Orient barbare. Leurs pratiques firent partie d'abord du savoir équivoque de féticheurs qui prétendaient, par des rites connus d'eux seuls, agir sur les esprits qui peuplaient la nature et la vivifiaient tout entière. Mais de même que la puissance de plus en plus grande attribuée par les Chaldéens aux divinités sidérales transforma la vieille astrologie, de même la magie prit un autre caractère à mesure que le monde des dieux, conçus à l'image de l'homme, se dégagea et se différencia davantage des forces physiques. L'élément mystique qui de tout temps se mêlait à ses cérémonies, reçut une précision et un développement nouveaux. Le magicien par ses charmes, ses talismans et ses conjurations agit désormais sur les « démons » célestes ou infernaux et les contraignit à lui obéir. Mais ces esprits ne lui opposent plus seulement la résistance aveugle de la matière animée d'une vie incertaine, ce sont des êtres actifs et mobiles, doués d'intelligence et de volonté. Ils savent parfois se venger de l'esclavage qu'on prétend leur faire subir et punir de son audace l'opérateur qui les redoute, tout en invoquant leur secours. L'incantation prend ainsi souvent la forme d'une prière adressée à des puissances supérieures à l'homme, et la magie devient un culte.

« Sœurs jumelles engendrées par l'Orient superstitieux et érudit, la magie et l'astrologie sont toujours restées les filles hybrides de sa culture sacerdotale. Leur existence est gouvernée par deux principes contraires, le raisonnement et la foi, et leur volonté oscille perpétuellement entre ces deux pôles de la pensée. Elles s'inspirent, l'une et l'autre, de la croyance en une sympathie universelle, qui suppose entre les êtres et les objets, animés tous pareillement d'une vie mystérieuse, des relations occultes et puissantes. La doctrine des influences sidérales combinée avec la constatation de l'immutabilité des révolutions célestes, conduit l'astrologie à formuler pour la première fois la théorie d'un fatalisme absolu et préconnaissable. Mais à côté de ce déterminisme rigoureux, elle conserve la foi de son enfance en des étoiles divines, dont l'homme par sa dévotion peut s'assurer la bienveillance et désarmer la malignité. La méthode expérimentale se réduit à compter les pronostics fondés sur le caractère supposé des dieux stellaires.

« La magie, elle aussi, reste à demi empirique, à demi religieuse. Comme notre physique, elle repose sur l'observation, elle proclame la constance des lois de la nature et elle cherche à s'emparer des énergies latentes du monde matériel pour les asservir à la volonté de l'homme. Mais en même temps elle reconnaît dans les forces qu'elle prétend se soumettre, des esprits ou démons, dont on peut, par des sacrifices et des incantations, se concilier la protection, adoucir la malveillance ou déchaîner l'hostilité furibonde.

« Malgré toutes les aberrations où elle s'égarèrent, l'astrologie et la magie n'ont pas été inutiles. Leur savoir mensonger a contribué sérieusement au progrès des connaissances humaines. En entretenant chez leurs adeptes des espérances chimériques et des ambitions fallacieuses, elles les vouèrent à des recherches pénibles qu'ils n'eussent pas entreprises sans doute ou poursuivies par amour désintéresé du vrai. Les observations que les prêtres de l'antique Orient recueillirent avec une inlassable patience, provoquèrent les premières découvertes des sciences naturelles et de l'astronomie. Mais celles-ci, en reconnaissant plus tard l'inanité des illusions merveilleuses dont elles s'étaient nourries, ruinèrent les fondements de l'astrologie et de la magie, à qui elles devaient leur naissance [1]. »

IV. Historique. — L'hostilité que les pouvoirs publics montraient à l'endroit de la magie ne put contrarier ni même retarder son expansion. L'époque qui suivit la seconde guerre punique fut marquée par une véritable invasion de rites étrangers à Rome et en Grèce. La loi prétendait les combattre, un sénatus-consulte ordonna la destruction des livres de divination et de magie en même temps que l'interdiction des sacrifices suivant des rites étrangers. Mais les lois sont des machines solennelles qu'on tourne aisément; Rome continua à recevoir et à accueillir les magiciens, sous quelque nom qu'ils se déguisassent. Vers les derniers temps de la République, la Ville était remplie de diseurs de bonne aventure, de faux devins, d'imposteurs qui débitaient de prétendues prophéties, de sorciers qui jetaient des sorts et opéraient des maléfices. Ce qui contribua, mieux que les rigueurs, à ébranler la confiance dans la divination légale, ce fut le mépris dans lequel tombèrent les augures. Leur ignorance ou leur paresse avaient réussi à les persuader qu'ils possédaient une situation inébranlable; or le progrès de l'incrédulité philosophique découvrait de plus en plus leurs grossiers artifices qu'ils ne prenaient même pas la peine de renouveler ni de rajeunir. La concurrence des mages de l'Asie s'affirma très vite comme un succès irrésistible et l'haruspicine nationale déclina rapidement. Les nouveaux venus s'imposèrent par leur origine lointaine, leurs formules nouvelles, leurs méthodes séduisantes; les hommes et les livres connurent cette chose inexplicable qu'on appelle la vogue. Les femmes de la meilleure société donnèrent l'exemple, interrogèrent les « Chaldéens », les mages venus de l'Asie, leur demandèrent de prédire l'avenir. S'agissait-il d'un mariage, d'une naissance? ils étaient consultés et crus sur parole. « Tout ce que leur

[1] F. Cumont, *L'astrologie et la magie dans le paganisme romain*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1906, t. XI, p. 24-55.

prédit un astrologue, au dire du Juvénal, leur semble émaner du temple de Jupiter Ammon, car Delphes ne rend plus d'oracles. » On voit des femmes feuilleter sans cesse des éphémérides, consulter des astres, soit qu'il s'agisse d'un voyage lointain ou d'une promenade en ville, lire un grimoire lorsque l'œil les picote pour se l'être frotté; d'autres femmes de moindre condition font le tour du cirque avant d'aller consulter un magicien qui lira les lignes de leurs mains.

La magie n'en fut pas plus épargnée par les empereurs qui avaient leurs raisons pour la redouter. Tacite rapporte que la maison de Poppée, l'épouse de Néron, était remplie d'astrologues et de devins l'un d'eux, nommé Ptolémée, prédit à Othon son élévation à l'empire. Suétone, en parfait sceptique, raconte qu'Octave avait consulté un devin qui lui annonça d'étonnantes prospérités, et les successeurs d'Auguste consultèrent, eux aussi, les devins, les mages, les mathématiciens.

La faveur que leur attirait une prédiction heureuse était personnelle et n'améliorait guère le sort de la corporation. Les maîtres entendaient se réserver l'usage exclusif d'un art qui, abandonné aux particuliers, pouvait devenir subversif et même dangereux; c'est probablement ce qui explique le soin qu'ils apportaient à laisser à la magie son caractère d'illégalité. En 721 de Rome (32 avant J.-C.), sous le triumvirat d'Octave, d'Antoine et de Lépide, on chassa de Rome les astrologues et les magiciens [1]. Quelques années plus tard, Mécène s'adressant à Auguste, lui dit : « Honorez toujours et partout les dieux de la manière usitée dans l'empire et contraignez les autres à les honorer de même. Punissez de supplices les auteurs de religions étrangères, non seulement par respect pour les dieux, mais encore parce que ceux qui introduisent de nouvelles divinités engagent plusieurs à suivre des lois étrangères, d'où naissent les conjurations, les sociétés secrètes, qui sont très désavantageuses au gouvernement d'un seul. Ainsi vous ne souffrirez personne qui méprise les dieux et qui s'adonne à la magie. » Ces conseils furent entendus, Auguste ordonna la recherche des *fatidici libri*, tant grecs que latins; il en fit brûler plus de deux mille [2].

Tibère, suivant son habitude, travailla sur la peau humaine. Il avait été à Rhodes, près d'un devin en renom, s'instruire des règles de cet art et avait attaché à sa personne l'astrologue Thrasylle; en même temps, il faisait mettre à mort nombre de gens accusés d'avoir fait tirer leur horoscope, ce qui ne pouvait se faire sans la pensée secrète de s'instruire sur la destinée future de l'empereur autant que sur les chances qu'on avait de lui succéder. Ces indiscrétions et ces curiosités prenaient, au jugement de Tibère, la gravité d'attentats. Sous ce règne, en 769 (16 après J.-C.), des sénatus-consultes bannirent de l'Italie les mages et les *mathematici*. L. Pituanius fut précipité du haut de la roche Tarpéienne et P. Marcius exécuté *more prisco* en dehors de la porte Esquiline [3]. Claude [4], Vitellius [5] renouvellent les prescriptions de Tibère et Septime Sévère faillit n'arriver jamais à l'empire pour avoir imprudemment consulté. Ayant perdu sa femme, il voulut, avant de fixer son nouveau choix, faire tirer l'horoscope de quelques filles de bonne naissance entre lesquelles son calcul hésitait. Après plusieurs déceptions, il apprit l'existence d'une Syrienne à laquelle les mages avaient prédit qu'elle épouserait un roi. Sévère, qui n'était encore que légat impérial, formula sa demande et fut agréé. Alors il se demanda si ces présages visaient le premier mari de la Syrienne ou le deuxième? Pour tirer l'affaire au clair, il alla consulter en Sicile un astrologue en renom, mais l'affaire s'ébruita : l'empereur Commode, qui ne badinait pas, allait supprimer ce successeur éventuel quand ce fut Commode qu'une conspiration supprima.

V. Les Juifs. — Dès leurs origines, les Israélites avaient exercé des pratiques magiques; ils consultaient les sorts, expliquaient les songes, ajoutaient foi aux talismans. Moïse proscrivit ces superstitions qui conduisaient à l'idolâtrie, mais, en dépit de ses interdictions, les Israélites conservèrent leur foi aux devins et aux sorciers. Au retour de la captivité de Babylone, les Juifs rapportaient dans leur patrie l'usage d'une foule de pratiques du même genre qu'ils avaient connues à Babylone. C'est ainsi qu'ils s'étaient habitués à prêter aux formules liturgiques ou rituelles, aux noms des esprits et à ceux du Très-Haut une vertu qui transformait ces mots en véritables talismans.

Pour ces raisons les Juifs avaient une réputation de magiciens bien établie et ils paraissent avoir fourni au personnel de la magie un appoint considérable [6]. Ils passent pour avoir été les dépositaires de la tradition magique [7]. « Les cercles d'où nous viennent les textes magiques que nous possédons étaient fortement pénétrés de judaïsme. Le papyrus de Paris nous a conservé un long exorcisme emprunté à une communauté « d'hommes purs » qui était probablement quelque communauté judéo-orphique, sinon une communauté juive analogue à celle des thérapeutes de Philon [8]. Une tablette d'Hadrumète est un autre témoin important de cette magie juive acclimatée dans le monde grec [9]. A côté de ces documents où le judaïsme apparaît à l'état pur, il y a une infinité de passages où les formules et les moyens d'action magiques fournis par les Juifs sont mêlés à un rituel d'origine différente [10].

« En quoi consiste l'apport des Juifs dans la magie gréco-romaine? Ils n'y introduisirent point une magie toute faite [11], mais des éléments de magie. La Bible, traduite du grec et interprétée par Hermès [12] en égyptien, est la principale contribution des Hébreux. Elle fournit une partie de la mythologie magique [13]. Le Dieu des Hébreux tient une place considérable dans les incantations [14]. Les diverses formes de son nom, Ἰάω, Σαβαώθ, devenu Ἀβαώθ et Ἀώθ [15], Ἀρβαθιάω [16], Ἀβριάω [17], Ἀδωναΐ [18], les noms de Jacob, d'Abraham, de Moïse, de Salomon [19], ceux des archanges surtout

[1] Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. XLIX, c. 43; voir le discours de Mécène contre les religions étrangères, les sociétés secrètes et la magie, l. LII, c. 36. — [2] Suétone, *August.*, c. XXXI. — [3] Tacite, *Annal.*, l. II, c. XXXII; cf. l. II, c. LXXXV. — [4] Id., *ibid.*, l. XII, c. LII, — [5] Suétone, *Vitell.*, c. XIV. — [6] Sur la magie juive, cf. W. Davies, *Magic, divination and demonology among the Hebrews*, 1897; L. Blau, *Das altjüdische Zauberwesen*, 1898; M. Gaster, *The logos ebraikos in the magical papyrus of Paris and the book of Enoch*, dans *Journal of the royal asiatic Society*, 1901, p. 109-117. — [7] M. Berthelot, *Collection des anciens alchimistes grecs*, t. II, p. 233 (Zosime); Maçoudi, *Les prairies d'or*, trad., t. IV, p. 266 sq. — [8] Papyr., Paris, 3085; cf. Dieterich, *Abraxas*, p. 137 sq. — [9] Deissmann, *Bibel Studien*, 1895, p. 21 sq.; L. Blau, *op. cit.*, p. 96 sq.; Wünsch, *Defixionum tabellae*, p. XVII. — [10] Entre autres, Ὀγδοάς Μωυσέως. Dieterich, *op. cit.*, Papyr., CXXI, 660, 324, 459, 700, 567 592; Papyr, XLVI, 481. — [11] A noter cependant les choses comme le Σφραγὶς Σολομῶνος. — [12] Berthelot, *Collection des anciens alchimistes*, t. I, p. 223. — [13] Citation de l'Exode., XXXI, 1-5; XXXV, 30, dans Berthelot, *op. cit.*, t. III, p. 287. (chimie de Moïse). — [14] Marcell., XXI, 2; Pap., CXXIII, 7. — [15] L. Blau, *Das altjüdische Zauberwesen*, 1898, p. 105. — [16] Pap., XLVI, 117, 352, 479 = les quatre Ἰάω, tétrade importante dans la théogonie de Marcus. — [17] Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, l. VIII, c. XLV; Dieterich, *Abraxas*, p. 142. — [18] *Corp. inscript. latinar.*, t. VIII, n. 12510, ligne 25. — [19] Id., *ibid.*

y sont répétés à satiété. On a expliqué le fameux mot Abraxas (voir *Dictionn.*, t. I, col. 127-155) comme une corruption de la bénédiction hébraïque (*haberachah* la bénédiction, *haberachah* + *daberah* la parole = *abracadabra* [1]. Les mots hébraïques plus ou moins défigurés abondent dans les textes magiques [2]. Quant à ce que l'on pourrait appeler proprement la magie juive, pour les époques anciennes, nous ne la connaissons que par allusion; ce que nous connaissons d'elle à l'époque de la rédaction du Talmud [3] forme une branche particulière de la magie générale qui a poussé parallèlement à celle que nous étudions ici [4]. »

VI. Les chrétiens. — Le christianisme aura, lui aussi, ses rapports avec la magie, il est, à trop de points de vue, l'héritier et le continuateur du judaïsme pour s'affranchir ici des charges de cette succession. Mais la position des chrétiens à l'égard de la magie n'en est pas moins originale.

Dès le Ier siècle, le christianisme a produit un pullulement de sectes hérétiques si nombreuses, si effervescentes au IIe siècle, qu'on a peine à les distinguer les unes des autres et à reconnaître leur activité particulière. Ces sectes ont pratiqué la magie avec une intempérance qui semble avoir souvent abouti à la frénésie, mais ce qui nous en est resté (voir *Dictionn.*, t. I, au mot Abraxas; t. II au mot Basilidiens; t. VI, au mot Gnostiques) montre qu'elles ont échoué dans la magie médicale : formules, recettes, etc, et qu'elles se sont reposées dans la mystification, à moins que ce ne soit en pleine incohérence. Le gnosticisme n'est pas exclusivement mais principalement égyptien et il a subi l'influence de la philosophie alexandrine et de l'École d'Alexandrie à l'ombre de laquelle s'était élaborée une magie mystique issue du syncrétisme. Cette magie se compose d'éléments philosophiques et religieux encore mal différenciés. C'est une synthèse de tous les moyens connus d'agir sur les pouvoirs spirituels. Elle est à mi-chemin entre la religion et la magie, le gnosticisme lui fait faire le reste du chemin et elle sombre dans l'obscénité et l'impuissance. Les sectes prises séparément ont été des sociétés religieuses très actives parfois et très influentes, mais ces sectes gnostiques ont transformé la théurgie magique en culte et se sont condamnées elles-mêmes à l'inutilité.

Il y avait alors un assez grand nombre de bons esprits chez les païens et chez les chrétiens pour condamner ces aberrations et repousser loin d'eux ceux qui s'y livraient. Chez les païens, il existait des sceptiques qui jugeaient de haut toute cette effervescence. Le cynique Eunomaos ne se montrait pas indulgent aux oracles, et Lucien dépassait tout de suite la magie pour atteindre et frapper l'ensemble du merveilleux religieux et mythologique. Pour eux, la magie n'est pas dangereuse, elle est vaine et inexistante. Lucien (voir ce nom) dans son Pérégrinus et dans son Alexandre d'Abonotichos prétend montrer de véritables magiciens, fourbes, hypocrites et immoraux, qui exploitent la crédulité humaine. Ces gens vivent de la supercherie qu'ils inventent et dans cette invention où ils sont passés maîtres, ils n'ont plus de rivaux à redouter, plus d'adversaires à ménager, plus de dénonciateurs à apaiser, ils peuvent tout et, à cause de cela, ils osent tout.

La nécessité de se dégager du gnosticisme appelait naturellement sur la magie l'attention des Pères de l'Église. Le caractère exclusif de la religion d'une part, de l'autre la force de l'autorité collective dans l'Église, font distinguer le magique du religieux avec une netteté que n'égale aucun des critères fournis par la Grèce et par Rome. C'est pour cette raison que nous devons pousser jusqu'ici cet exposé. Le gnostique et l'hérétique sont des magiciens, à commencer par Simon le Mage [5], Ménandre [6], Marcus [7], les basilidiens [8], les carpocratiens [9], de même sont taxés de magie. Entre le Dieu et le démon, il n'y a pas une simple différence de degré comme pour le théurge alexandrin; il y a une opposition absolue; les démons sont les mauvais génies et c'est à ces mauvais génies que l'on attribue indistinctement tout le merveilleux illégal [10]. La magie et la religion travaillent aux deux pôles du monde des esprits. Naturellement toutes les formes du paganisme sont reléguées dans la magie. C'est par une opération magique que s'expliquent les signes donnés par les idoles [11] et, comme dit Tatien [12] : μάγος ἐστιν Ἄρτεμις, θεραπεύει ὁ Ἀπόλλων. Il résulte de cette opposition que lorsque le christianisme devint religion officielle, les lois sur la magie, complétées d'ailleurs par des lois de majesté, furent appliquées avec une énergie inusitée et qu'elles engendrèrent une persécution qui sera rapportée plus loin.

Avant cela, rappelons que la principale contribution à la magie vient de l'Égypte. Outre ses dieux et sa mythologie, l'Égypte a apporté au fonds commun une magie toute faite, codifiée, ayant une histoire et différenciée à peu près de la religion. Elle exposait ses sectateurs à de graves risques et ses rites étaient semblables à ceux que prescrivent les papyrus. Cela dit pour expliquer la place faite ici à Origène.

VII. Origène et la magie. — Il semble assez nécessaire de se demander quels sentiments ont éprouvé et quelle attitude ont adopté les chrétiens venus du paganisme ou bien vivant au sein de la société païenne à l'égard des croyances, des usages, des formules dont ce paganisme séculaire avait imprégné l'existence humaine. Il semble utile de rechercher quels efforts ces chrétiens ont fournis pour se libérer des doctrines et des traditions qu'ils réprouvaient et s'adapter plus intimement à l'enseignement évangélique. Tous n'ont pu avoir assurément la même attitude et si certains se sont montrés cassants et intraitables, d'autres ont dû se faire indulgents et caressants dans leur désir de travailler à une réconciliation entre la sagesse antique et la gnose chrétienne Ecartons les étiquettes modernes de « conservateurs » et de « libéraux », mais soyons persuadés que, dès cette antiquité, il a existé des « libéraux » qui, au prix de soupçons, qu'ils bravaient courageusement, s'obstinaient à travailler à cette entente qu'ils ne voulaient pas croire impossible. Les Alexandrins Clément et Origène ont eu à examiner, avec cette attention pénétrante à laquelle presque rien n'échappait, la délicate question de la magie.

On sait que Celse, le philosophe païen, dans son *Discours véritable*, qui fut réfuté par Origène environ soixante-dix ans après son apparition, attaquait passionnément le christianisme; il attribuait le culte des anges à l'impression produite sur les Juifs par les prestiges des magiciens qui savaient faire apparaître des spectres, et, même il poussait l'audace jusqu'à instituer une comparaison entre les

[1] Kenyon, H. Hubert apporte des corrections qui rendent l'opinion soutenable, il faut observer que la séquence *haberachah daberah* est artificielle.— [2] Λαιλαμ = pour toujours, Pap., XLVI, 340, etc; *ibid.*, 350, σεμεσιλαμ = le soleil éternel; cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 12510. — [3] L. Blau, *op. cit.*, p. 19 sq.— [4] H. Hubert, *Magia*, dans *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. IV, p. 1505.— [5] S. Justin, *Apolog.*, I, c. XXVI; cf. S. Irénée, *Por. haeres.*, l. I, c. XXIII. — [6] S. Justin, *loc. cit.*; cf. S. Irénée, *loc. cit.* — [7] *Ibid.*, l. I, c. XIII. — [8] *Ibid.*, l. I, c. XXIV. — [9] *Ibid.*, l. I, c. XXV. — [10] *Didaché*, II, 2; III, 4; S. Justin, *Apologia*, I, c. XIV. — [11] S. Irénée, *Adversus haereses*, l. V. c. XXVIII; Eusèbe, *Historia ecclesiastica.*, l. IX, c. III. — [12] *Orat.*, VIII.

miracles accomplis par le Christ et les prodiges réalisés par les adeptes des « arts égyptiens ».

Origène répondit, réfuta, mais sa réponse ne satisfaisait pas tout le monde, car Théophile d'Alexandrie lui reprocha d'admettre les présages et l'astrologie : *ex quo perspicuum est eum idololatriam et astronomiam et varias ethnicorum fraudulentas divinationis præstigias approbare* [1]. Il n'était pas seul [2] et ces accusations étaient formulées avec assez de précision pour suggérer le désir de découvrir les passages incriminés, encore qu'Origène condamne aussi nettement que Tertullien ce qu'il nomme ἡ ἀπατηλὸς γενεαθλιολογία et aussi la magie qui τοῖς λοιποῖς ἔθνεσιν ἐπὶ διαφθορᾷ καὶ ὀλέθρῳ τῶν χρωμένων αὐτῇ ἐπιδεδήμηκε. [3].

Ce qui ne veut pas dire qu'Origène fut indemne de cette faiblesse commune à ses contemporains si impressionnables aux prestiges des magiciens. Lui-même les dénonce, contemporains et coreligionnaires attardés volontairement dans ce qu'il appelle la « terre des Chaldéens », et qu'il veut attirer au pays de la promesse :

Si quis vestrum mathematicorum deliramenta sectatur in terra Chaldaeorum est, si quis nativitatis diem supputat et variis horarum momentorumque ratiocinationibus credens hoc dogma suscipit, quia stellae taliter figuratæ faciunt homines luxuriosos, adulteros, castos, aut certe quodcumque eorum, iste in terra Chaldæorum est. Jam quidem æstimant christianos ex astrorum cursibus fieri; quotquot autem ista sapitis, quotquot dictis istis creditis, in terra Chaldaeorum estis. Comminans ergo Deus his qui in terra Chaldaeorum sunt, his spiritualiter comminatur qui se ipsos genealogiis et fato consecraverint, adserentes cuncta, quæ inter mortales fiunt, aut ex astrorum motibus aut ex fati necessitate pendere... Neque enim micans aliquod sidus vel Phaetontis, ut aiunt, vel corrupti Catamiti stella nostrorum causas continet negotiorum. Et juxta unum quidem argumentum in terra Chaldaeorum est, qui supradictis ratiocinationibus credidit [4].

De tels chrétiens, dit encore Origène, introduisent l'anathème dans les Églises [5]; ils sont un opprobre pour le peuple de Dieu [6]. Le prédicateur doit avertir les fidèles qu'ils ne peuvent servir à la fois le Christ et les démons. Mais il a fort à faire, car tous, ou peu s'en faut, au IIIe siècle, croient à l'existence des démons et à leur action sur le monde et les chrétiens partagent cette croyance puisque l'Évangile leur apprend que le Sauveur Jésus, au cours de sa vie publique, a fait la guerre aux démons et a donné à ses disciples le pouvoir de lutter contre eux avec succès. Ni Clément, ni Origène, ne peuvent soutenir le contraire sans aller contre la foi de l'Église [7].

Si Origène interdit aux fidèles la pratique de l'astrologie et de la magie, c'est qu'il veut leur interdire tout commerce avec les démons. Pour lui, il considère les astres, à la manière d'un Égyptien de ce temps, comme des puissances célestes éclairées de la lumière de la sagesse divine, douées de raison, capables d'erreur et de repentir. Lorsque dans ses commentaires sur saint Matthieu, il rencontre la guérison du lunatique (XVII, 14-20), il soutient que ce lunatique était sous l'empire d'un démon dont l'activité dépendait des phases de la lune [8]. L'étoile des mages (voir ce mot) n'est à ses yeux qu'un astre servant à annoncer un événement grave, ainsi que tant d'autres astres sont venus, chacun en leur temps, annoncer des révolutions et des guerres. La naissance du Sauveur fut un événement si capital qu'il réduisit les démons à l'impuissance et les mages qui recouraient à eux n'ayant pu les convoquer en ont cherché la raison et l'ont trouvée dans l'apparition d'une étoile nouvelle [9]. Les astres sont, à leur façon, des prophètes, mais on ne doit pas adorer les prophètes parce qu'ils restent toujours sous la dépendance de Dieu [10], et c'est pourquoi Origène n'admet pas l'influence des astres sur la vie humaine et, au nom de la liberté, condamne le destin aveugle que prétendent imposer les astrologues.

Mais sur un autre point, son incertitude est grande : c'est lorsqu'il s'agit des pratiques magiques qui exercent une influence directe sur des démons. Origène a lu dans l'Écriture que parmi les magiciens d'Égypte il s'en trouve qui sont plus puissants et d'autres moins puissants [11]; les récits qu'on lui a faits ou bien son expérience personnelle l'ont confirmé dans cette croyance et d'ailleurs il sait qu'on a entendu des enfants prophétiser en vers sous l'influence des démons [12] ou bien être possédés par ces malins esprits[13]. Il n'y a donc pas à nier les phénomènes magiques et il n'y a pas à badiner avec la magie. « Elle n'est pas, déclare-t-il, ainsi que le pensent les disciples d'Aristote et d'Épicure, une chose vaine et sans consistance; mais, comme le croient les personnes compétentes, une science redoutable et connue seulement d'un petit nombre [14]. » Il s'explique d'ailleurs avec quelques détails sur les motifs d'une telle croyance, qui repose en dernière analyse sur une théorie du langage et de la valeur propre des mots. Cette théorie constitue un λόγος βαθὺς καὶ ἀπόρρητος, ὁ περὶ φύσεως ὀνομάτων [15], περὶ ὀνομάτων φιλοσοφία [16]; il s'agit en effet, de savoir si les noms sont donnés aux choses par une pure convention, θέσει, ainsi que le pense Aristote, ou s'ils ont un rapport avec la nature des choses elles-mêmes, comme l'enseignent les stoïciens. La seconde théorie est celle d'Origène. Il y a donc des noms efficaces, tels que ceux dont se servent les sages de l'Égypte, les mages de Perse, les brahmanes et les Samanéens de l'Inde. Parmi ces noms efficaces figurent également ceux de Sabaoth et d'Adonaï, qui sont employés par les Hébreux [17]. » Les noms magiques doivent être employés avec circonspection, il faut harmoniser les noms aux circonstances [18], ne pas appliquer le nom d'un démon redoutable à un démon débile, comme éviter d'interpeller un puissant génie par le nom d'un démon sans vigueur [19].

Chose plus délicate, il faut prononcer les noms dans la langue originale, car c'est le son lui-même qui opère [20].

« On en a une preuve manifeste, dit-il, dans les

[1] Théophile d'Alexandrie, *Epist. synod.*, 2, dans S. Jérôme, *Epist.*, XCI, 2, *P. L.*, t. XXII, col. 763. — [2] Anonyme cité par Photius, *Bibliotheca*, cod. CXVII, *P. G.*, t. CIII, col. 396. — [3] Origène, *Contra Celsum*, l. VI, c. LXXX, *P. G.*, t. XI, col. 1420; cf. G. Bardy, *Origène et la magie*, dans *Recherches de science religieuse*, 1928, t. XVIII, p. 126-142. — [4] Origène, *In Jeremiam*, hom. XX (III), 4, *P. G.*, t. XIII, col. 533. Cf. *In Ezech.*, hom. I, 10, *P. G.*, t. XIII, col. 676; *Selecta in Ezech.*, *P. G.*, t. XIII, col. 769. — [5] Origène, *In Jesu nave*, hom. VII, 4; *P. G.*, t. XII, col. 859-860. *Sed et illi qui, verbi causa, cum christiani sint, solemnitates gentium celebrant, anathema in ecclesias introducunt.* — [6] Origène, *In Jesu nave*, hom. V, 6, *P. G.*, t. XII, col. 851. — [7] G. Bardy, *op. cit.*, p. 130. — [8] *In Matth.*, tom. XIII, 6, *P. G.*, t. XIII, col. 1105-1108. — [9] *Contra Celsum*, l. I, c. LIX, LX, *P. G.*, t. XI, col. 768-772. — [10] *Contra Celsum*, l. V, c. XII, *P. G.*, t. XI, col. 1200. — [11] *In Numeros*, homil. XIII, 4, *P. G.*, t. XII, col. 671.— [12] *De principiis*, III, III, 3, *P. G.*, t. XI, col. 316. — [13] *De principiis*, III, III, 5, *P. G.*, t. XI, col. 318. — [14] *Contra Celsum*, I, XXIV, *P. G.*, t. XI, col. 704-705. — [15] *Ibid.*, I, XXIV, *P. G.*, t. XI, col. 701. — [16] *Ibid.*, I, XXV, *P. G.*, t. XI, col. 708. — [17] *Contra Celsum*, l. I, c. XXIV, *P G.*, t. XI, col. 704. — [18] *Ibid.* l. I, c. XXIV, *P. G.*, t. XI, col. 705. — [19] *Ibid.*, l. I, c. XXV, *P. G.*, t. XI, col. 705. — [20] *Ibid.*, l. I, c. XXV, *P. G.*, t. XI, col. 708.

incantations que les premiers auteurs des langues ont employées, chacun suivant sa langue, et la prononciation diverses des noms; car, ainsi que nous l'avons déjà montré brièvement plus haut, les mots qui ont puissance dans une certaine langue, si on les traduit, perdent leur efficacité! Par exemple les noms d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ont une signification qu'il est impossible de traduire en grec.

« Or celui qui, en incantant ou en conjurant, aura nommé *le dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob*, par la nature et la puissance de ces noms fera que les démons eux-mêmes, vaincus, devront obéir à ses ordres, tandis que, au contraire, si on dit ὁ θεὸς πατρὸς ἐκλεκτοῦ τῆς ἠχοῦς καὶ ὁ θεὸς τοῦ γέλωτος κὶα ὁ θεὸς τοῦ πτερνιστοῦ, on n'obtiendra rien de plus par ces noms que si l'on en avait prononcé d'autres dépourvus de toute vertu. Il en est de même du nom Israël; si on le traduit en grec ou dans une autre langue il n'aura aucune puissance; si, au contraire, intact, il est joint avec les mots auxquels ceux qui savent ont l'habitude de le joindre, il produira ce que les incantateurs annoncent qu'il faut attendre de la prononciation de ces paroles. De même du nom *Sabaoth* si usité dans les incantations. »

Ailleurs, Origène oppose le même genre d'arguments aux doutes exprimés par Celse sur l'antiquité de la Genèse et de ses récits : « Si Abraham, Isaac et Jacob n'avaient pas existé, leurs noms dans la formule *Dieu d'Abraham, Dieu d'Isaac et Dieu de Jacob* n'auraient pas la puissance qui les fait employer non seulement par les juifs dans leurs prières et leurs exorcismes, mais par tous ceux qui font usage d'incantations et de formules [1]. »

L'indignité de l'opérateur n'importe guère à l'efficacité de la formule qui agit à coup sûr à condition qu'on observe les règles et les rites prévus. Même chez les infidèles, les démons qui entendent prononcer tel ou tel nom, se soumettent à l'instant et accomplissent l'œuvre pour laquelle ils ont été convoqués [2]. Aussi les païens qui savent l'irrésistible pouvoir du nom de Jésus ne manquent pas d'y recourir ainsi qu'aux noms hébreux de Dieu et des patriarches [3].

Origène en vient au point de soutenir que, contrairement à l'affirmation de Celse, la magie arrive à séduire de nombreux sages [4]; il est moins affirmatif en ce qui concerne les chrétiens et il prend grand soin de distinguer les incantations magiques des exorcismes prononcés par les enfants de Dieu. « Ce qui est hors de doute c'est qu'Origène croyait à la magie et à l'efficacité des formules magiques. Une théorie philosophique sur l'origine du langage et la signification des mots lui servait à expliquer la valeur des formules. Plus encore la foi profonde qu'il avait au pouvoir des démons et à leur activité dans le monde lui permettait de comprendre que les hommes pouvaient entrer en rapports avec ces esprits malfaisants au point d'être dans certains cas possédés par eux. Le Sauveur avait apporté au monde le remède contre les démons, il avait détruit leur empire : en invoquant son nom, les chrétiens dominaient les puissances du mal et s'appropriaient les bienfaits du salut. Mais ici il n'est plus question de magie [5].

VIII. L'ACCUSATION DE MAGIE. — L'accusation de magie fut la plus durable de toutes celles qui furent portées contre les chrétiens. Leurs adversaires, quand ils étaient de bonne foi, consentaient bien à reconnaître l'excellence de la doctrine chrétienne, mais, à leurs yeux, l'excès même de cette perfection en était le plus grave défaut. A les entendre, aucun homme ne pouvait observer cette loi dans sa rigueur [6]; elle enseigne l'innocence, la justice, la patience, la tempérance, la pudeur [7], la confiance en la divinité [8]! elle prescrit le pardon des injures [9]; le chrétien est charitable pour tous [10]; sa bonté singulière, sa modestie commandent l'affection [11]; sa loyauté est exemplaire [12]. Les infidèles reconnaissent que des hommes de bien inclinent au christianisme [13]. Les magistrats disent aux martyrs : « Tes vertus, ta douceur te rendent digne de vivre [14]. Tu es un sage et tu mérites le respect [15].» Cependant, malgré l'estime que les chrétiens inspirent à leurs adversaires, la foule païenne veut voir en eux des débauchés, des incestueux, des infanticides, des anthropophages et, par-dessus tout, d'impurs magiciens. Cette prévention s'explique-t-elle par des discours maladroits, des pratiques imprudentes? C'est ce qu'il faut rechercher ici.

Il était un point sur lequel l'accord existait entre chrétiens et païens, c'était l'existence des divinités de l'Olympe; mais là où les païens voyaient et adoraient des dieux, les chrétiens dénonçaient et maudissaient des démons : *Omnes dii gentium, daemonia*, disaient les psaumes [16], et Tertullien s'en faisait l'écho lorsqu'il écrivait : *Nos unum Deum colimus quem omnes naturaliter nostis, ad cujus fulgura et tonitrua contremiscitis, ad cujus beneficia gaudetis. Ceteros et ipsi putatis Deos esse quos daemonos scimus* [17]. Eusèbe ne s'exprimait pas autrement [18] et montrait dans Jupiter, Mercure et Apollon des esprits infernaux.

Quant aux païens ils voyaient dans le christianisme une perturbation du culte traditionnel opérée à l'aide d'enchantements détestables. Devant ses conjurations abominables, les prêtres restaient impuissants, les sacrifices demeuraient interrompus, les oracles perdaient la voix [19]. Et les chrétiens triomphaient de ce qu'ils considéraient comme une défaite des démons. « Nous forçons vos dieux, dit Tertullien, d'avouer qu'ils ne sont que des démons [20], » et, quand on veut mener au temple le martyr Pionius pour l'y contraindre à sacrifier, il dit : « Il n'est pas bon pour vos sanctuaires que l'un de nous y apparaisse [21]. »

Ces esprits impurs que les chrétiens mettaient en fuite étaient pour eux des êtres matériels. On le répète dès les premiers âges; les statues consacrées aux dieux sont les réceptacles des esprits infernaux

[1] *Contra Celsum*, l. I, c. XXXI, *P. G.*, t. XI, col. 1252-1253. — [2] *Homil.*, XX, 1, *in Jesu nave*, *P. G.*, t. XII, col. 922. — [3] *Contra Celsum*, l. IV, c. XXXIII, *P. G.*, t. XI, col. 1080. — [4] *Ibid.*, l. VI, c. XLI, *P. G.*, t. XI, col. 1357. — [5] G. Bardy, *op. cit.* p. 142. — [6] S. Augustin, *Epist.*, CXXXVI; cf. S. Justin, *Dial. cum Tryphone*, n. X. — [7] Tertullien, *Apologeticum*, c. XLVI; *Ad nationes*, c. I, 5. — [8] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. IV, c. XIV. — [9] Origène, *Contra Celsum*, l. VII. — [10] Tertull., *Apolog.*, c. XLII. — [11] Ruinart, *Acta mart. sinc.*, 1713 : *Acta Philippi*, 10; *Acta Phileæ*, 2 — [12] Tertull., *Apolog.*, c. XLII, XLVI. Devant une proposition déloyale que fait le scribe Ingentius, un duumvir païen s'étonne et dit deux fois : *Haec est fides christianorum*; cf. *Acta purg. Felicis*, p. 256. — [13] Tertullien, *Apologet.*, c. III. — [14] Ruinart, *Acta mart. sinc.*, p. 143, *Passio s. Pionii*, V. — [15] Id., *ibid.*, p. 549 : *Acta s. Julii*, n. 1. — [16] Ps., XCV, 5. — [17] Tertullien, *Ad Scapulam*, c. II. — [18] Eusèbe, *Praep. evang.*, l. IV, c. X — [19] Arnobe, *Adv. gentes*, l. I, c. XLV : *Unus fuit e nobis... cujus nomen auditum fugat noxios spiritus, imponit silentium vatibus, haruspices inconsultos reddit, arrogantiam magorum frustrari efficit actiones, non honore, ut dicitis, nominis, sed majoris licentia potestatis*; cf. Lactance, *De morte persecutorum*, c. X; Rufin, *Hist. eccles.*, l. X, c. XXXV. — [20] *Apolog.*, c. XXIII : *Jussus a quolibet christiano loqui spiritus ille, tam se daemonem confitebitur de vero, quam alibi Deum de falso.* — [21] Ruinart, *Acta sincera*, p. 143 : *Passio S. Pionii*, c. VII : *Non expedit delubris vestris ut nos ad templa veniamus.*

qui, nourris par le sang et la fumée des sacrifices [1], savent, à l'aide de la magie, rendre des oracles, animer les entrailles des victimes, régler le vol des oiseaux [2]. Quelques-uns les disaient sans pouvoir [3], d'autres proclamaient leur action malfaisante. Au rapport de Sulpice Sévère, saint Martin souffrait des attaques de Jupiter et surtout de Mercure; il les apostrophait par leurs noms et les torturait à son tour par la vertu de l'exorcisme [4]. Tertullien dit ce que les fidèles doivent redouter des faux dieux : « Bien que les esprits de cette sorte nous soient soumis, écrit-il en s'adressant aux païens, cependant, comme des esclaves perfides, ils se montrent à la fois craintifs et malfaisants, car la terreur enfante la haine. Misérables et condamnés par avance, ils cherchent, jusqu'à l'heure du supplice, une consolation dans leur méchanceté. De loin, ils osent nous attaquer, mais, de près, ils nous demandent grâce [5]. » Puis prenant à témoin les païens eux-mêmes : « Que l'on amène, dit-il, devant nos tribunaux, un homme qu'agite le démon; le premier venu d'entre nous forcera celui-ci de parler, d'avouer qu'il n'est qu'un esprit infernal, tandis qu'il se prétend une divinité [6]. » A ce cri des fidèles : « Vos dieux sont des démons » les idolâtres répondaient : « Les mauvais génies vous donnent seuls la puissance magique, le détestable pouvoir de troubler notre culte. [7] »

Et ce n'est point seulement aux temps antiques, dans les bornes de l'empire romain que l'on rencontre cette croyance. Le préjugé devait vivre et s'étendre. Nous le retrouvons dans la Perse, au milieu du IVe siècle, et, dans la Grande-Bretagne, aux dernières années du VIe siècle. Les adorateurs du soleil et les sauvages idolâtres du Nord tiennent également alors, pour des enchanteurs redoutables [8] ceux que la religion du Christ faisait les ennemis de toute magie [9].

Ce faisant, ils peuvent se réclamer des propres contemporains de Jésus, ces Juifs qui, frappés de la grandeur des miracles accomplis sous leurs yeux par le Sauveur, les attribuaient à des pratiques occultes : « C'est, disaient-ils, au nom de Beelzébuth que Jésus chasse les démons [10]. » Même persuasion chez les gentils qui déclarent ne tenir le Christ que pour un enchanteur habile [11]. Son histoire même ne pouvait que favoriser une telle pensée. Des mages astrologues étaient venus, dès sa naissance, le saluer et le reconnaître pour un des leurs, l'avaient adoré dans sa crèche et devaient plus tard devenir le type et les patrons des sorciers [12], eux dont le voyage ne s'était décidé, selon quelques-uns, que sur un avertissement des démons [13]. Qu'avait donc été l'enfance du maître dont la parole faisait tressaillir le monde? Qu'avait-il fait avant l'heure de sa vie publique? Chez les gentils comme chez les chrétiens, plus d'un s'était adressé cette question. Celse la tranchait tout d'abord dans un sens conforme au préjugé des idolâtres. Le Christ enfant était venu en Égypte, cette terre classique des devins et des enchanteurs [14]; ainsi il avait été initié aux secrets de magie qui devaient l'illustrer plus tard [15]. L'évangile apocryphe de saint Thomas répandu, paraît-il, chez les fidèles dès le IIe siècle, n'était point fait assurément pour dissiper une telle croyance. Si, dans ce livre qui raconte les premières années du Sauveur, Jésus est déjà tout-puissant, il est parfois méchant et redoutable. Malheur à ceux de ses compagnons qui le troublent dans ses jeux, malheur à ceux qui le heurtent par mégarde! leurs membres se dessèchent, la mort les frappe, et les parents qui se plaignent et s'indignent d'un pareil châtiment perdent la vue [16]. Dans l'évangile de saint Thomas, l'enfant Jésus est un petit magicien de la pire espèce. Que devaient penser les païens devant de semblables récits? Quel parti n'en devait point tirer la malignité de ceux qui présentaient le Christ comme un enchanteur, qui, pour le calomnier, écrivaient de faux actes de sa condamnation, les faisaient publier en tout lieu et les donnaient même à apprendre aux enfants des écoles [17]. Pour la foule ignorante et crédule, plus d'un fait relatif à la vie du Sauveur pouvait tendre d'ailleurs à faire croire aux maléfices. Ces mages venus l'adorer dès sa naissance inspiraient si peu de confiance que, même au IVe siècle, on voit saint Basile s'efforcer d'établir que l'étoile conductrice n'avait rien de commun avec celles que consultent les sorciers et les devins [18]. Si les fidèles se laissaient persuader, il n'en était pas de même sans doute des païens entre les mains desquels le récit de l'évangile devenait une preuve que la naissance de Jésus fut environnée de magiciens et d'astrologues.

Un fait de même ordre se remarquait dans les dernières heures de la vie de Jésus-Christ. Comme, nous dit saint Matthieu [19], Pilate était assis sur son tribunal, sa femme lui envoya dire : « Qu'il n'y ait rien entre vous et ce juste, car j'ai été aujourd'hui fortement tourmentée en songe, à cause de lui ? » Or, c'était chez les anciens, israélites, chrétiens et infidèles, une croyance générale que les rêves étaient envoyés par des enchanteurs. Pour ne citer ici qu'un seul exemple, on rappellera que Tibère, sollicité en songe de donner à quelqu'un une somme d'argent, fit tuer ce mal-

[1] Athénagore, *Legat. pro christ.*, n. XXVI : καὶ οἱ μὲν περὶ τὰ εἴδωλα αὐτοὺς ἕλκοντες, οἱ δαίμονες εἰσιν οἱ προειρημένοι, οἱ προστετηκότες τῷ ἀπὸ τῶν ἱερείων αἵματι καὶ ταῦτα περιλιχμώμενοι. — Tertullien, *Apolog.*, c. XXIII : *Renuant se immundos spiritus esse quod vel ex pabulis eorum sanguine et fumo et putidis rogis pecorum et impuratissimis linguis ipsorum vatum intelligi debuit.* — [2] Pour les païens : Arnobe, *Adv. gentes*, VI, XVII, : *Sed eos in his colimus eosque veneramur quos dedicatio infert sacra, et fabrilibus efficit inhabitare simulachris*; pour les chrétiens, Tertull. *Apolog.*, c. XXI : *(Falsa divinitas) in primis illa omni ratione quae delitescens sub nominibus et imaginibus mortuorum, quibusdam signis et miraculis et oraculis fidem divinitatis operatur*; cf. Minucius Félix, *Octavius*, c. XXVII. — S. Cyprien, *De idolorum vanitate*, c. XIV; Eusèbe, *Præp. evang.*, l. I, c. IV; l. IV, c. XV; Origène, *Contra Celsum*, l. VIII; *Passio s. Tarachi*, n. V, dans Ruinart, *Acta sinc.*, p. 430. — [3] Minucius Félix, *Octavius*, c. XXV; Eusèbe, *De vita Constantini*, l. I, c. XXVII; l. III, c. LV; S. Augustin, *De civitate Dei*, l. IV, c VII; l. VI, c. XII. — [4] Sulpice-Sévère, *Dialogi*, l. II, c. XIII: l. III, c. VI. — [5] Tertullien, *Apologet.*, c. XXVII. — [6] *Ad Scapulam*, c. IV. — [7] Origène, *Contra Celsum*, l. I, VI, VII, VIII; S. Augustin, *Sermon.*, LXXI. — [8] S Jérôme, *De viris illustribus*, c. LVII; S. Jean Chrysostome, homil. VIII; *Contra Judaeos*, n. VIII; cf. Eusèbe, *Demonstr. evang.*, l. III, c. VI; S. Augustin, *Sermon.*, CCLXXXVI, 7. — [9] Sozomène, *Hist. eccles.*, l. II, c. IX : Σαβώρης δὲ πρὸς παράδοξον τῆς μεταβολῆς τοῦ Εὐνούχου τεθηπὼς, ἔτι μᾶλλον ἐκαλέπαινε τοῖς Χριστιανοῖς ὡς γοητείαις τοιάδε κατορθοῦσι; cf. l. II, c. XII; *Acta sanct. O. S. B.*, saec. I, p. 510. *Vita S. Augustini episcopi Cantuariensis, auctore Gosselino*, n. XVI : *Teniens itaque rex in insulam, die opportuno, et residens cum optimatum coetu, sub dio ad suam audientiam accersit Augustinum cum suo conventiculo. Fallebat enim adhuc Regem conjurationis error, velut nocturnum Nicodemum verentem, ne si aliquod tectum sibi supervenirent, si quid incantationis aut maleficii scirent, convictum eum reducerent... Attolebant potius vexilla dominica quibus exterminarent præstigia dæmoniaca.* — [10] Matth., XII, 24; Luc, XI, 5. — [11] S. Augustin, *Sermon.*, XLIII, 4; Lactance, *Instit. divin.*, l. IV, c. XV. — [12] *Note sur une médaille d'argent*, dans *Revue numismatique*, 1891. — [13] S. Jérôme, *Comment. in Isaïam*, l. VII, c. XIX, n. 1. — [14] *Recognitiones*, I, 5; Apulée, *Metam.*, II; Fl. Josèphe, *Anliq. jud.*, XX, VI; *De bello judaico*, II, XII; Dion Cassius, *Hist. rom.*, LXXI, 8. — [15] Origène, *Contra Celsum*, l. I. — [16] Thilo, *Codex apocryph. novi Testam.*, t. I, p. 283-287. — [17] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. IX, c. V-VII. — [18] *Homilia in sanctam Christi generationem*, n. VI. — [19] Matth., XXVII, 19.

heureux, persuadé qu'un démon lui avait été dépêché par puissance magique [1]. Et comment les païens n'eussent-ils pas vu dans le fait dénoncé à Pilate, la marque d'une œuvre surnaturelle, quand les Juifs et les chrétiens n'hésitaient point à croire que ce rêve venait de l'esprit malin. Nous en avons une double preuve. Dans l'évangile de Nicodème, les Juifs disent au procurateur de la Judée : « Ne t'avions-nous pas annoncé que Jésus était un magicien? Voilà qu'il a envoyé un songe à ta femme [2]. » Saint Ignace d'Antioche explique aux Philippiens que le démon, reconnaissant enfin dans la croix le salut du monde, avait voulu empêcher le supplice du Sauveur en effrayant la femme de Pilate [3].

Les chrétiens écrivaient qu'Orphée attirant à lui les bêtes sauvages était le type de Jésus-Christ entraînant les hommes par sa parole [4], et, dès les premiers âges, cette pensée trouvait place dans leur symbolisme; deux célèbres peintures des catacombes représentent en effet le chantre de Thrace jouant de la lyre, entouré d'animaux (voir ORPHÉE). Nous lisons en même temps dans saint Justin qu'Orphée, venu en Égypte, y avait étudié la doctrine de Moïse [5]. C'était là, tout d'abord une cause de suspicion puis, comme on le verra bientôt, Moïse était, aux yeux des païens, un enchanteur de premier ordre; Pausanias et Diodore de Sicile nous apprennent nettement d'ailleurs qu'Orphée était lui-même regardé comme un magicien [6]. Le double rapprochement fait par les fidèles entre Jésus et Orphée devenait pour les gentils comme un aveu de la puissance magique du Sauveur.

Du maître, les soupçons s'étaient étendus jusqu'aux disciples : saint Paul, saint Pierre, étaient tenus par les païens pour de grossiers faiseurs de prodiges; ce dernier surtout qui avait, on le savait des dieux eux-mêmes, immolé un enfant dans une cérémonie abominable, et usé de sortilèges pour faire adorer le Christ durant trois cent soixante-cinq années [7]. Et ce ne sont pas les seuls. On reproche encore le crime de magie à saint Acace [8], à saint Laurent [9], à saint Romain [10], à saint Taraque [11], à saint Hilarion [12], et lorsque, par un noble dévouement, Didyme s'est substitué à une vierge prisonnière, un païen s'effraye de trouver un homme à la place d'une jeune fille; il prend la fuite saisi d'une risible terreur en s'écriant (saint Ambroise et la *Passio* le rapportent) : « On m'avait raconté que le Christ avait changé l'eau en vin; je n'y croyais pas et, maintenant, voilà qu'il a changé les sexes [13]. »

Parmi les nombreuses preuves que nous offrent les Actes des martyrs, il en est qui montrent sur le vif l'intime pensée et l'inquiétude des païens. Au premier rang figure l'un des textes les plus précieux de l'antiquité chrétienne, les Actes de sainte Perpétue et de ses compagnons, à Carthage, en 202. Alors que, près d'être livrée aux bêtes dans le cirque, la troupe héroïque était enfermée dans le cachot, le tribun chargé de la garder redoubla de surveillance et de rigueur; il craignait que les saints ne disparussent, enlevés par la vertu de quelque secret magique [14]. Bien que tirés d'écrits d'une valeur moindre, d'autres témoignages méritent d'être recueillis pour leur rapport avec ce qui nous est connu d'ailleurs. C'est par exemples l'histoire de deux couples de martyrs : Ptolémée et Romain, Epictète et Astion. Pendant qu'on les menait au supplice, les deux premiers chantaient : « Droite est la voie des justes et le chemin leur est frayé. » — « Que disent ces gens-là ? » demanda le juge; et son assesseur lui répondit : « Ils chantent des paroles magiques, afin de te résister et de te vaincre. » Mis à la torture, les deux autres saints répétaient incessamment : « Nous sommes chrétiens! Que la volonté de Dieu soit faite en nous! » Et, par une croyance qui devait survivre aux temps antiques, l'un des bourreaux imagina que les paroles ainsi répétées étaient des formules d'incantation propres à préserver de la douleur [15].

Lorsque retentissaient les commandements du proconsul aux tourmenteurs : *Apta illum! Vexa illum! Applica! Submitte illum! Suspendatur! Tene! Comprinse* [16]*!* le martyr ne laissait échapper que des exclamations où passait toute sa foi : « Seigneur garde mon âme! Viens à mon aide! Protège-moi, Fils de Dieu! Donne-moi la foi de souffrir [17]! Que je ne sois pas confondu en face de l'ennemi [18] ! » Sainte Perpétue demeure inconsciente de la douleur physique [19] et il en est de même du martyr donatiste Marculus [20].

Aux jugements de certains parmi les juges, une impassibilité si merveilleuse ne pouvait être que le résultat de pratiques occultes. Pour les anciens, certaines onctions avaient un caractère et une vertu magiques [21]. N'était-ce point par l'onction du baptême, par son ablution, que les chrétiens défiaient les tourments, faisaient taire les oracles, interrompaient les sacrifices, mettaient en fuite les grands dieux de l'Olympe? Telle était la croyance répandue parmi les gentils. Le récit d'une scène concertée pour les ameuter contre les chrétiens nous en apporte une preuve entre tant d'autres. Un jour que l'empereur Julien sacrifiait à Hécate, le prêtre s'arrêta,

[1] Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. LVII. — [2] *Evang. Nicodemi*, c. II, dans Thilo, *op. cit.*, p. 224. — [3] S. Ignace, *Ad Philipp.*, c. IV. — [4] Eusèbe, *De laudib. Constantini*, c. XV. — [5] *Cohortatio ad Graecos*, c. XIV. — [6] Pausanias, l. VI, c. XX; Diodore, l. V, c. LXIV. — [7] Eusèbe, *In Hieroclem*, c. II, dans Philostrate, édit. d'Olearius, t. I, p. 430 : κἀκεῖνο λογίσασθαι ἄξιον. ὅτι τὰ μὲν τοῦ Ἰησο Πέτρος, καὶ Παῦλος, καὶ τινες τούτων παρα-πλήσιο , κεκόμπασιν, ἄνθρωποι ψεῦσται, καὶ ἀπαίδευ οι καὶ γόητες. — S. Augustin, *De civit. Dei*, l. XVIII, c. LIII : *Excogitaverunt nescio quos versus civit. græcos, tanquam consulenti cuidam divino oraculo effusos, ubi... Petrum... maleficiis fecisse subjungunt ut coleretur Christi nomen per* CCCLXV *annos, deinde completo memorato numero annorum, sine mora sumeret finem;* cf. *Homil. Pseudo-Clement.*, VII, 9-11, dans J.-B. Cotelier, *Patres apostolici*, édit. Leclerc, t. I, p. 680. — [8] Ruinart, *Acta martyr. sincera*, p. 155 : *Acta disputat. S. Acatii*, n. 5, *Martianus ait : Ubi sunt magi socii artis tuae, vel doctores hujus artificiosae fallaciae? Respondit Acacius : Nos omnia meruimus a Deo et meremur, sectam vero magicae artis horremus. Martianus ait : Ideo magi estis, quia novum nescio quid genus religionis inducitis.* — [9] Prudence, *Peri Stephanôn*, hymn. II, *De martyrio S. Laurentii*, vs. 85-87 : *Deprome thesauros malis : Suadendo quos praestigiis : Exaggeratos obtines.* — [10] Prudence, *Ibid.*, X, *Passio S. Romani*, vs. 868-869 : *Quousque tandem summus hic magus : Illudit, inquit, Thessalorum carmine?* Ces deux textes, dus à une fantaisie d'un poète, témoignent de la croyance accréditée parmi les païens. — [11] *Passio S. Tarachi*, n. 7 : Μάξιμος ἡγεμὼν εἶπεν. Οὐκ ὀρθῶς ζῇν καὶ τὸ πρότ ρόν σε ὑπολαμβάνω ἢ γόητα, ὡς φασί τινες πρὸ τοῦ βήματος ὄντα. — [12] S. Jérôme, *Vita S. Hilarionis.* — [13] S. Ambroise, *De virginibus*, l. II, c. XXXI : *At etiam audieram et non credideram quod aquam Christus in vinum convertit; jam mutare cœpit et sexus;* cf. Ruinart, *Acta martyr. sinc.*, p. 399: *Passio S. Didymi*, n. 5. On peut encore mentionner des textes de moindre valeur, tels que *Passio S. Luciae*, dans Surius, *Vitæ sanctorum*, 13 déc.; *Passio S. Sebastiani*, 82, dans *Acta sanct.*, 29 janvier. — [14] *Passio S. Perpetuae*, n. 16. — [15] *Acta SS. Ptolemaei et Romani*, n. 3; *Vita SS. Epicteti et Astianis*, dans Rosweyde, *Vitae Patrum*, p. 217. — [16] Le Blant, *Les Actes des martyrs, supplém. aux Acta sincera*, p. 162, n. 59. — [17] Ruinart, *Acta martyr. sincera*, p. 386, 407, 425. — [18] *Id. ibid.*, p. 385, 386. — [19] *Passio S. Perpetuæ*, n. 10. — [20] *Passio Marculi sacerdotis donatist.*, dans S. Optat de Milène, *Opera omnia* 1700, p. 304-305. — [21] Apulée, *Metam.*, édit. d'Oudendorp., l. III, p. 212.

déclarant que la cérémonie accoutumée ne pouvait s'accomplir. « Quelque chrétien, s'écria-t-il, se sera introduit dans le temple. Hors d'ici le profane armé de l'ablution et de l'onction! *Lotus procul absit et unctus* [1] *!* »

Il existe, dans les Actes écartés de son recueil par dom Ruinart, un passage qui répond à ces paroles. Irrité par la résistance d'un saint qu'il fait torturer, le juge le croit protégé par quelque onction magique. *Impudoratus athleta, unctus maleficiis!* Telle est l'imprécation qu'on lui jette [2]. Et ce passage n'est pas isolé. Maintes fois on voit les païens s'irriter, s'exaspérer à la vue de l'inutilité des tortures, devant la faillite de la douleur. Des faits de cette nature sont relevés par les classiques de la littérature chrétienne : Commodien, Eusèbe, saint Augustin les notent avec orgueil et, avant eux, Tertullien en témoigne par cette sentence : *Nil crus sentit in nervo cum anima in cœlo est* [3].

Ce phénomène n'est pas particulier aux chrétiens. Jamblique, Strabon, Cicéron, Flavius-Josèphe, Tacite l'ont connu [4]. Silius Italicus, racontant les affreux supplices d'un Africain observe que *mens intacta manet* [5]. Ce qui est endurcissement chez les coupables est sainte patience chez les chrétiens [6]; mais les juges païens ne l'entendent pas ainsi et ils possèdent ou croient posséder des moyens efficaces pour déjouer les ruses, ou neutraliser les faits, bref triompher de la magie. Si le fidèle, pensent-ils, brave les tourments à l'aide de paroles mystérieuses, de boissons et d'onctions, le prestige s'évanouira par la vertu de certain breuvage ou par l'emploi de la graisse de porc, enfin par les affusions d'urine [7].

Deux ordres de causes semblent avoir fait naître l'accusation de magie portée contre les fidèles : les unes résultent de leurs actes, de leurs livres; les autres leur étaient extérieures.

Ces dernières semblent les moins nombreuses et les moins importantes.

Tout d'abord, nous rencontrons ici deux textes d'Eusèbe qui rapporte que les hommes, publiquement livrés aux pratiques de la magie, d'impurs gnostiques, se donnaient pour chrétiens [8] et les monuments figurés confirment le fait, puisqu'une pierre gravée porte, avec des signes cabalistiques, l'image du Bon Pasteur [9]. L'accusation de magie, justement portée contre ces hérétiques, rejaillissait ainsi, nous dit Eusèbe, sur la famille chrétienne [10], et des païens concouraient à la répandre en empruntant pour les enchantements le nom de Jésus et celui du Dieu des Juifs. C'est ce qu'affirment saint Augustin, Damascius et Origène [11], qui devant le préjugé des idolâtres, met assez mal à propos sur la même ligne l'action du nom de Dieu et celle que les magiciens obtiennent en invoquant Chnumen et les autres démons gnostiques.

Ces pratiques des sorciers païens n'eussent sans doute pas suffi à répandre l'étrange soupçon qui pesait sur les fils de l'Église, mais il faut bien le dire, quelques actes des fidèles eux-mêmes, et nous parlons des plus saints, les livres apocryphes qu'une piété irréfléchie plaçait à côté de l'Évangile, peut-être aussi ce texte sacré lui-même, quand il était mal interprété, les productions des artistes chrétiens donnaient prise à des interprétations malveillantes.

Parmi les nombreux documents que l'antiquité nous a laissés sur les procès de magie [12], le plus considérable, à coup sûr, est l'*Apologie* célèbre que prononça Apulée pour repousser l'accusation de maléfice portée contre lui par Emilianus. Cette longue défense mentionne tous les moyens de l'attaque et l'on y peut étudier sur le vif le mécanisme des actions de l'espèce. Une particularité, au point de vue qui nous occupe, semble mériter une toute spéciale attention. Laissons ici la parole à Apulée [13] :

« Mes accusateurs devaient, dit-il, imaginer une fable en rapport avec les choses que chacun croit et connaît. Aussi pour produire un de ces faits qu'admet l'opinion commune, ils me font opérer des charmes sur un enfant. C'est en secret, dans un lieu écarté, avec un petit autel et une lampe; peu de gens assistent à la scène et, dès que l'enfant est enchanté, il tombe, puis se relève, ayant perdu toute conscience de lui-même. On n'a pas osé pousser plus loin le mensonge. Cependant, pour compléter la fable, on aurait dû ajouter que l'enfant avait fait mille prédictions, car la divination et les présages sont, on le sait, la fin de ces enchantements. Ce n'est point seulement l'opinion du vulgaire, c'est aussi le sentiment des hommes de science que les enfants produisent cette merveille. Je me souviens d'avoir lu chez Varron le philosophe, personnage d'un savoir sérieux et éprouvé, le fait suivant parmi d'autres semblables. Les Tralliens recoururent à la magie pour connaître l'avenir, touchant la guerre de Mithridate; un enfant, contemplant dans l'eau une image de Mercure, annonça, en cent soixante vers, ce qui devait arriver. Ce fait et d'autres, je les trouve consignés dans plusieurs écrits sur les enfants magiques, mais j'hésite pour affirmer si cela est, ou non, possible. Je crois bien pourtant, avec Platon, qu'il est, entre les dieux et les hommes, des puissances intermédiaires qui dirigent les divinations et les prodiges de la magie. J'admets aussi qu'une âme humaine, surtout l'âme simple d'un enfant, puisse, par la force des charmes ou l'enivrement des parfums, s'assoupir et s'isoler du présent, que l'absence de la mémoire corporelle la ramène à sa nature vraie qui est immortelle et divine, et qu'alors, comme au milieu d'un songe, elle puisse dévoiler l'avenir. »

Ainsi donc, des enfants prophètes, nous l'apprenons aussi de Tertullien [14] et de Spartien [15], servaient d'instruments aux enchanteurs, et cela était connu de tous. Dans une extase, un sommeil artificiel, ils disaient l'avenir, et les ennemis d'Apulée l'accusèrent de magie pour avoir entrepris cette opération.

Cela dit, nous voyons avec quelque étonnement, au pays même d'Apulée, un évêque, un saint, un martyr, chercher dans l'extase des enfants des révélations surnaturelles. « Le Seigneur, dit saint Cyprien [16], dans une lettre adressée à son clergé, le Seigneur ne cesse de nous reprendre la nuit et le jour. A côté des visions que nous donne le sommeil, en plein jour,

[1] Prudence, *Apotheosis*, vs. 459-488. — [2] *Acta sanct.*, 28 janv. : *Acta SS. Thyrsi, Leuci et Callinici*, c. II, n. 7. — [3] Commodien, *Instructiones*, c. LXII; Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. V, c. I; *De martyrib. Palaest.*, c. XI; S. Augustin, *Tractatus XXVII in Joannem*, n. 12. — [4] Jamblique, *De mysteriis*, sect. III, c. IV; Strabon, l. V, c. II, n. 9; Cicéron, *Pro Cluentio*, n. LXIII. Josèphe, *Antiq. jud.*, l. XIX, c. I, 5; Tacite, *Annales*, l. IV, n. XLV. — [5] *Punic.*, I, 179. — [6] S. Augustin, *Sermon.*, CCLXXIV. — [7] *Acta SS. Juliani et Basilissae*, n. 25 dans *Acta sanct.*, 9 janv.; *Acta S. Zebelli :* n. 8, dans *ibid.*, 24 mai; *Passio SS. Chrysanthi et Dariae*, n. 16, dans *ibid.*, 25 oct.; cf. E Le Blant, *Les actes des martyrs*, dans *Mémoires de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, t. XXX, p. 159, n. 5; *Les persécuteurs et les martyrs*, in-8°, Paris, 1893, p. 77. — H. Hyvernat, *Les actes des martyrs d'Egypte*, t. I, p. 59. — [8] Eusèbe, *Historia ecclesiastica* l. III, c. XXVI; l. IV, c. VII. — [9] Allegranza, *Opuscoli eruditi*, p. 177. — [10] Eusèbe, *Historia ecclesiastica* l. III, c. XXVI. — [11] *Contra Celsum*, l. IV; S. Augustin, *Tract. VII in Joh.*, n. 6. — [12] Rein, *Das Criminalrecht der Römer*, p. 901-912. — [13] *Apologia*, édit. d'Oudendorp, t. II, p. 495-498. — [14] Tertullien, *Apologeticum*, c. XXIII. — [15] *In Did. Julian.*, VII. — [16] S. Cyprien, *Epist.*, IX.

près de nous, l'Esprit saint inspire l'innocence; des enfants, plongés dans l'extase, voient, entendent et proclament ce que Dieu veut nous révéler et nous apprendre. »

Nous lisons dans l'*Apologétique* que les chrétiens ne se préoccupaient pas de soustraire les Livres saints aux regards des idolâtres et que, d'ailleurs, mille circonstances pouvaient faire tomber ces écrits entre les mains des persécuteurs [1]. Il devait en être de même des ouvrages composés par les fidèles, et plus d'un moyen se présentait de savoir ce qui se passait chez ces derniers. Tertullien, qu'il faut toujours citer, rappelle les trahisons de chaque jour, les réunions assiégées et violées, les dénonciations incessantes des esclaves [2], que l'on ajoute les apostasies sans nombre [3], les informations nécessairement saisies par des idolâtres mariés à des fidèles, et l'on comprendra qu'en réservant ici le secret des mystères sacrés, ce qui se faisait chez les chrétiens pouvait être su de tous. Celse le dit et, qui mieux est, le montre dans sa longue discussion et Celse était trop sectaire pour ne pas adopter sur ce point les idées courantes. A tout propos, dans son *Discours véritable*, il renouvelait l'accusation de magie. A l'en croire, les fidèles tirent leurs forces des noms et des invocations de certains démons [4]; ils prétendent rattacher leurs origines à des sorciers et à des devins qui usaient de mots mystérieux [5]; ils invoquent des noms barbares de démons; ils connaissent des charmes, des incantations, des cantiques magiques, des nombres, des prières, des racines, et bien d'autres drogues encore pour écarter le mal [6]; chez certains de leurs prêtres, on trouve des livres barbares qui contiennent les noms des démons [7]; ils promettent à leurs adhérents des charmes magiques où se trouve, suivant eux, la sagesse suprême [8]. Quant à Jésus, inutile de dire que Celse le regarde comme un enchanteur et un sorcier : la plus indulgente explication qu'il donne des miracles évangéliques est celle de la magie [9].

Origène ne se laisse pas émouvoir par tous ces griefs. Il sait que certains chrétiens continuent à habiter la terre des Chaldéens, et à ajouter foi aux prédictions ou aux sortilèges de toute espèce, et il condamne sévèrement de pareils abus [10]. On ne doit pas se laisser duper par les apparences lorsqu'il recommande à ses fidèles de lire les saintes Écritures, même s'ils ne les comprennent pas, et de prier en employant des noms dont ils ne connaissent pas l'entière signification [11]. Il ne s'agit pas ici de magie, mais de piété; et Origène a raison de dire aux simples qui l'écoutent qu'ils ne doivent pas se laisser rebuter par les difficultés des Livres saints.

Ce qu'Origène reconnaît sans peine, c'est l'existence d'exorcistes chrétiens qui chassent les démons, mais peut-être pas toujours avec les formules qu'il faudrait employer; néanmoins celles qu'ils emploient ne peuvent être confondues avec des incantations magiques [12] », σὺν οὐδένι περιέργῳ καὶ μαγικῷ ἢ φαρματευτικῷ πράγματι, ἀλλὰ μόνῃ εὐχῇ καὶ ὁρκώσεσιν ἁπλουστεραῖς καὶ ὅσα ἂν δύναιτο προσάγειν ἁπλούστερος ἄνθρωπος.

Ce qui donne leur efficacité à ces formules, c'est le nom de Jésus qu'emploient les chrétiens [13] : l'invocation de ce nom suffit à mettre en fuite les démons, sans qu'on ait besoin d'y rien ajouter.

Aussi bien est-il facile à un observateur bien disposé de distinguer les prières des chrétiens et les charmes usités par les magiciens. Ceux-ci doivent être faits dans leur langue originale, sans qu'il soit permis d'y changer un mot : « Que l'on nous montre, s'écrie Origène, qui nous appelons d'un nom barbare pour l'invoquer. Nous ne nous servons même pas dans nos prières des noms renfermés dans les saintes Écritures et par elles appliqués à Dieu. Mais les Grecs prient en grec, les Latins en latin, et ainsi chacun prie Dieu dans son propre langage et le chante selon qu'il le peut. Celui qui est le maître de toutes les langues comprend ceux qui le prient dans toutes les langues comme en une seule [14]. »

D'autre part, il est manifeste que les exorcismes chrétiens opèrent des transformations morales dans les âmes, et qu'ils doivent être jugés d'après ces résultats. Déjà les miracles du Christ n'étaient pas de simples prestiges; leur véritable but était de préparer les esprits à la connaissance de la vérité, de convertir à la perfection ceux qui en étaient les témoins ou les bénéficiaires [15]. Lorsque les chrétiens chassent les démons, ils cherchent moins à étonner qu'à faire du bien. On reconnaît l'origine divine de leur puissance aux résultats qu'ils obtiennent dans le monde des âmes.

Il semble enfin que les démons obéissent d'autant mieux à ceux qui leur commandent que ceux-ci sont eux-mêmes plus parfaits :

Quæ hoc modo geri arbitranda sunt quod, sicut sanctæ et immaculatæ animæ, cum se omni affectu omnique puritate voverint Deo et alienas se ab omni dæmonum contagione servaverint, et per multam abstinentiam purificaverint se et piis ac religiosis imbutæ fuerint disciplinis, participium per hoc divinitatis adsumunt et prophetiæ ceterorumque divinorum gratiam promerentur : ita putandum est etiam eos, qui se opportunos, contrariis virtutibus exhibent, id est industria ista, vel studio amico illis et acepto, recipere eorum inspirationem et sapientiæ eorum ac doctrinæ participes fieri [16].

Ces caractères sont-ils suffisants pour permettre dans tous les cas le discernement des exorcismes légitimes et des pratiques magiques proprement dites? C'est une question qu'Origène ne semble pas s'être posée [17].

Quant aux extases et à l'interrogation des enfants on n'en faisait pas mystère. Les lettres de saint Cyprien étaient éditées et répandues dans le public qui pouvait contrôler tous les faits qui y étaient décrits et qui, d'ailleurs, n'étaient pas isolés; les rapprocher de ce qu'Apulée, Tertullien, les documents dont Spartien se servit plus tard, par-dessus tout le cri public montrant les magiciens obtenant, par la voix d'enfants extatiques, des révélations surnaturelles. Que pensaient-ils en voyant employer par l'Église des moyens réprouvés comme magiques et que la loi et l'État condamnaient? Des esprits moins prévenus que les leurs s'en seraient émus, à coup sûr, et nous ne serions pas surpris qu'en acceptant, sur la seconde vue de l'enfance innocente, les idées de leur temps, les chrétiens n'eussent, dans leur simplicité, contribué à répandre un soupçon qu'exploitait la haine.

Apulée proteste, dans sa défense, qu'en épousant la riche Pudentilla il n'a point songé à l'intérêt : « Si vous établissez le contraire, dit-il, je veux être aux

[1] Tertullien, *Apologeticum*, c. XXXI. — [2] Tertullien, *Apologeticum*, VII. — [3] Pline, *Epist.*, l. X, n. 97. — [4] *Contra Celsum*, l. I, c. VI; *P. G.*, t. XI, col. 665. — [5] *Ibid.*, l. IV, c. XXXIII; *P. G.*, t. XI, col. 1077. — [6] *Ibid.*, l. VI, c. XXXIX; *P. G.*, t. XI, col. 1356-1357. — [7] *Ibid.*, l. VI, c. XL; *P. G.*, t. XI, col. 1357. — [8] *Ibid.*, l. VI, c. XXXVIII, *P. G.*, t. XI, col. 1356. — [9] *Ibid.*, l. I, c. LXVIII; *P. G.*, t. XI, col. 788. — [10] *In Jerem.*, hom. XX (III), 4; *P. G.*, XIII, col. 533. — [11] *In Jesu Nave*, hom., XX, 2; *P. G.*, t. XII, col. 924. — [12] *Contra Celsum*, l. I, c. VI; *P. G.*, t. XI, col. 668. — [13] *Contra Celsum*, l. I, c. VI; *P. G.*, t. XI, col. 668. — [14] *Ibid.*, l. VIII, c. XXXVIII; *P. G.*, t. XI, col. 1573. — [15] *Ibid.*, l. I, c. LXVIII; *P. G.*, t. XI, col. 788. — [16] *De principis*, III, III, 3; *P. G.*, t. XI, col. 316. — [17] G. Bardy, *Origène et la magie :* dans *Recherches de science religieuse*, 1928, t. XVIII, p. 140-142.

yeux de tous, un Carimandas, un Damigeron, un Moïse, un Jannès, un Apollonius, un Dardanus, ou tout autre de ces magiciens qui, depuis Zoroastre et Hostanès, se sont rendus célèbres dans leur art. » En entendant nommer de pareils hommes, les assistants éclatent en murmures et Apulée poursuit : « Vous voyez, Maxime, quel tumulte j'ai soulevé en citant ces quelques enchanteurs. »

La répulsion dont ce passage témoigne nous montre quels périls menaçaient les ouvriers de maléfices, ceux mêmes dont les actes pouvaient rappeler vaguement les pratiques devant lesquelles tremblaient les âmes crédules.

Les accusateurs d'Apulée le savaient bien et il importe de rappeler encore ici deux de leurs allégations. La magie, déjà démontrée par l'enchantement d'un jeune esclave, se révélait de plus en plus à leurs yeux par les symboles secrets que leur adversaire tenait enfermés dans une pièce d'étoffe [2], par ses sacrifices nocturnes [3].

Ces deux chefs d'accusation étaient produits de même contre les chrétiens.

Leurs actes, leurs signes mystérieux, leurs réunions de nuit qui les faisaient suspects, comme nous l'apprend Minutius [4], appelaient le soupçon de maléfice. « Si la chrétienne, épouse d'un gentil, se rend aux convocations nocturnes, aux veillées de la Pâque, dit Tertullien, son mari le souffrira-t-il sans s'émouvoir? Si elle signe son lit et son corps, si elle souffle sur quelque esprit immonde, si, la nuit, elle se lève pour prier, ne croira-t-il pas à une œuvre magique? Et ce qu'il verra goûter, en secret, avant chaque repas admettra-t-il que ce ne soit que du pain? Ne croira-t-il pas plutôt à quelque philtre [5]? »

Aux yeux de Suétone et de beaucoup d'autres, la famille chrétienne est une race vouée aux maléfices : *genus hominum superstitionis novæ et maleficæ* [6]. A leurs yeux le pouvoir que les fidèles exercent sur les démons est la preuve la plus claire d'un pouvoir magique. Le Sauveur avait délivré quelques possédés de l'étreinte démoniaque et les chrétiens possédaient, certains d'entre eux, la même autorité et accomplissaient la même œuvre. Dans ces guérisons miraculeuses que mentionnent si souvent les Pères, Tertullien montrait aux idolâtres une marque de la puissance du Christ et de la vanité des idoles : « Que l'on amène devant vos tribunaux, dit-il, un homme qu'agite l'esprit malin. Le premier venu d'entre nous forcera celui-ci de parler, d'avouer qu'il n'est qu'un démon, tandis qu'il se prétend un dieu [7]. » Et ailleurs : « Quoique veuillent crier les avocats et les gens du tribunal, les chrétiens leur ont souvent rendu service. Un *notarius* que le démon rendait épileptique a été guéri par un fidèle; d'autres ont vu sauver de même un parent, un enfant. Et combien de personnes de distinction pour ne point parler du vulgaire, n'ont pas été délivrées par nous de la possession ou de quelque maladie [8]! » Longtemps avant, saint Irénée avait fait mention de possédés qui, guéris au nom du Seigneur, se faisaient chrétiens [9].

Ces marques de la puissance du Christ étaient retournées, contre ses enfants, en une accusation terrible. Car il se rencontrait aussi chez les païens, chez les juifs, chez les sectaires, des hommes qui chassaient les démons. Plutarque [10], les Actes des apôtres [11], saint Irénée [12], saint Justin [13], Flavius Josèphe [14] et bien d'autres en parlent. Lucien témoigne aussi de ce fait dans un passage satirique où nous retrouvons, non sans quelque étonnement, plus d'un détail donné par Tertullien, sur l'exorcisme chrétien. Un Syrien s'enrichissait à faire ce que les fidèles accomplissaient, comme l'attestent les Pères [15], pour l'amour des hommes et la gloire de Dieu. On lui amenait, écrit Lucien, des possédés, la bouche pleine d'écume, sous sa pression, le démon parlait, disait d'où il venait, comment il était entré dans le corps du malade; puis des adjurations menaçantes contraignaient l'esprit à se retirer [16]. Un ami de Lucien, Celse, rappelait aussi l'exhibition publique de ces prodiges [17], et Ulpien déclarait indignes de tout salaire ceux qui prétendaient opérer des guérisons par de semblables pratiques [18]. A leurs yeux, comme à ceux d'Hippocrate [19], c'étaient d'impurs magiciens, et tels étaient pour eux ceux des fidèles qui délivraient de même les possédés.

Contre les magiciens on faisait état de tout. Une des accusations portées contre Apulée était la possession d'un miroir. La partie adverse y avait longuement et vivement insisté [20]. Pour lui, il loue élégamment, dans sa défense, cette surface polie qui reflète les images et les montre vivantes tandis que la sculpture, la peinture les reproduisent immobiles. Il parle des miroirs concaves et convexes, de leur mode différent de réfraction, puis s'échappe par un trait satirique à l'adresse d'Emilianus [21]. C'était fuir le débat, et pourtant, dans les croyances d'alors le reproche valait qu'on y prît garde. Aux temps antiques, comme plus tard, au Moyen Age [22], les miroirs passaient pour un instrument de magie. Pausanias dit que dans certaines conditions, ils montraient l'image des malades et annonçaient la guérison ou la mort [23]; Philostrate en parle de même dans sa vie d'Apollonius [25]. L'empereur Didius Julianus, pour connaître l'avenir, se servit d'un de ces enfants enchantés que mentionne le procès d'Apulée et, en même temps, d'un miroir [26].

C'était là un objet de luxe, et tous n'en pouvaient posséder. On employait aussi les liquides pour refléter les images, et une lettre attribuée à saint Justin, parle de l'eau et de l'huile dans lesquelles les femmes s'assuraient, dit le texte, de la puissance de leur beauté.

Les magiciens se servaient de même de la réfraction des liquides pour opérer la divination. Cette pratique se nommait la lécanomancie. Le roi Numa, suivant saint Augustin, l'avait employée [27]. On y avait recouru en Grèce, au temps de la guerre de Mithridate [28]. Strabon [29] et les *Apotelesmatica* [30], publiés sous le nom de Manéthon, le Pseudo-Callisthène [31], mentionnent cette pratique, et le livre des *Philosophoumena* décrit les procédés matériels employés pour produire le prestige [32]. L'usage de ce moyen magique

[1] *Apologia*, t. II, p. 580, 581, — [2] *Ibid.*, t. II, p. 517. — [3] *Ibid.*, t. II, p. 521. — [4] Minucius Félix, *Octavius*, c. VII, cf. c. IX. — [5] Tertullien, *Ad uxorem*, II, 4, 5.— [6] Suétone, *In Neronem*, n. 16; cf. S. Ambroise, *Expos. in Psalm.*, CXVIII, 7; *Impugnatur quasi veneficus qui in nomine Domini gloriatur.* — [7] Tertullien, *Apologeticum*, c. XXIII; cf. c. XXVII-XXXII. — [8] Tertullien, *Ad Scapulam*, c. IV; cf. c. II. — [9] S. Irénée, *Adv. haereses*, l. II, c. XXXII; cf. Sozomène, *Hist. eccles.*, l. V, c. XV.— [10] Plutarque, *Sympsion*, V. — [11] Act., XIX, 13. — [12] S. Irénée, *Adv. haereses*, l. I, c. XXIII. — [13] S. Justin, *Apologia*, II, 6; *Dialog. cum Tryphone*, c. LXXXV. — [14] *Antiq. judaicae*, VIII, II, —[15] S, Irénée, *op. cit.*, l. II, c. XXXII; Tertullien, *Apolog.*, c. XXXVII. —[16] Lucien, *Philopseud*, n. XVI.—[17] Origène, *Contra Celsum*, l. I.— [18] *Digeste*, l.I, n. 3; *De extr. cognit.*, l. 13. — [19] *De morbo sacro*, édit. Kuhn, t. I, p. 588.— [20] Apulée, *Apologia*, t. II, p. 416.— [21] Id., *ibid.*, t. II, p. 416-417.— [22] Du Cange, *Glossar. med. et inf. lat.*, au mot *Specularii*. — [23] L. VII, c. XXI. — [24] L. VIII, c. IX, édit. d'Oléarius, p. 340. —[25] Spartian, *In Did. Julian.*, VII. — [26] *Epist. ad Zenam et Serenum*, c. XV. — [27] S. Augustin, *De civitate Dei*, l. VII, c. XXXV. — [28] Apulée, *Apologia*, t. II, p. 497. — [29] Strabon, l. XVI, t. II, 39. — [30] IV, vs. 206-213. — [31] C. I, (Bibl. grecq. Didot, à la suite d'Arrien). — [32] *Philosophoumena*, IV, IV, 8.

devait survivre au paganisme. Nous le trouvons mentionné dans Tzetzès [1], dans les scholies de Lycophron [2], dans la vie d'Andronic Comnène [3]. Il en est plus tard même d'autres exemples [4].

Dans l'espace d'un millier d'années environ et devant la persistance d'une semblable tradition, on se prend à chercher si des temps plus voisins du triomphe de l'Église ne fournissaient point des faits de même nature. Casaubon en a, le premier, signalé un dans le texte grec d'une vie de saint Hilarion.

On croyait autrefois que, dans les courses de chars, la puissance des enchantements pouvait faire obtenir la victoire; que des magiciens donnaient aux chevaux la vitesse ou les frappaient d'impuissance [5]. Un chrétien, nommé Italicus, toujours vaincu aux jeux du cirque, confia sa peine à saint Hilarion. Le saint l'écouta, se fit apporter le vase d'argile dans lequel il buvait, le remplit d'eau, et Italicus y vit paraître l'image des chevaux, de l'écurie, des cochers et des chars; tout cela était ensorcelé par des adversaires. L'eau du vase sanctifié par Hilarion suffit à dissiper les prestiges [6]. Saint Jérôme, qui rapporte le même miracle, mais sans mentionner toutefois le fait de lécanomancie, dit que les concurrents d'Italicus crièrent à la magie et demandèrent la mort du sorcier des chrétiens [7].

Le texte que cite et transcrit Casaubon, sans indication de source, se trouve dans un de nos manuscrits grecs du XIIe siècle et une rédaction inédite toute différente, qu'on lit dans un second recueil du même temps, donne aussi l'histoire d'Italicus, avec toutes les particularités qu'on vient de voir. Qu'il y faille s'arrêter comme à un fait incontestable, on n'oserait le prétendre, puisque saint Jérôme, tout en rappelant ici l'accusation de sorcellerie, ne parle point de l'image apparue dans l'eau; mais devant la fermeté d'une tradition dont témoignent deux textes différents, devant la perpétuation du recours à la lécanomancie, d'après la nature des cris poussés par les païens contre saint Hilarion, on ne saurait guère s'étonner qu'un chrétien du IVe siècle, cédant, comme l'avait fait saint Cyprien, à l'influence des idées de son temps, et se rappelant au besoin la coupe divinatoire du patriarche Joseph [10], ait cherché, dans les reflets des liquides, la révélation des choses cachées.

Nous nous trouverons sur un terrain plus ferme et en présence de documents antiques pour parler de saint Athanase. « On le disait, écrit Ammien Marcellin, habile dans la divination, consommé dans la science des augures, il avait, par ce moyen, et plusieurs fois, annoncé l'avenir [11]. » On parlait ainsi, en effet, du saint évêque; nous en trouvons la preuve dans Sozomène, en même temps que le récit d'un fait qui dut, s'il faut y croire, accréditer singulièrement le soupçon. « La prescience d'Athanase, écrit l'historien, le faisait accuser de magie par les gentils et par les hérétiques. Un jour qu'une corneille passait auprès de lui en croassant, la foule païenne lui demanda, par dérision, ce qu'annonçait ce cri : L'évêque répondit en souriant : « L'oiseau dit *Cras* « et vous prédit que la journée de demain ne vous « sera pas favorable. Demain l'empereur vous défendra « de célébrer la fête. » Cette interprétation fit rire; pourtant l'évêque disait vrai : le lendemain, des lettres impériales furent remises aux magistrats interdisant aux idolâtres l'entrée aux temples et les réunions religieuses. Ainsi fut abolie la plus grande fête des païens [12]. »

Mais il nous faut revenir à notre sujet de la magie à l'époque des persécutions.

Dans un passage cité plus haut. Tertullien nous montrait les fidèles écartant par leur souffle l'esprit malin [13]. Il n'était point, chez les chrétiens, de pratique plus répandue et, avant le prêtre africain, saint Irénée [14] mentionne cette coutume dont nous retrouvons plus tard la marque dans les livres d'Eusèbe [15], de Prudence [16], de Sulpice Sévère [17] et d'autres écrivains [18]. Là encore, les païens, s'ils voulaient y prêter attention, pouvaient voir un trait de ressemblance avec les procédés de la magie. Les sorcières thessaliennes, au temps de la république, au IIIe siècle les faiseurs de prestiges opéraient par le souffle leurs enchantements et leurs prétendus miracle.s Lucrèce et Origène en témoignent à la fois, et l'identité de pratique pouvait exposer les fidèles à se voir confondus avec ceux dont ils détestaient le plus les actes.

L'exorcisme, avons-nous dit, mettait en fuite les démons. La guérison des possédés se tentait également chez les païens, mais, aux yeux de ces derniers si empressés qu'ils fussent à amener aux chrétiens leurs malades pris du *morbus sacer*, une telle œuvre était magique. Répéter, comme le faisaient les fidèles, que les génies infernaux chassés par leurs prières étaient les hôtes mêmes de l'Olympe : Saturne, Jupiter. Esculape, Mercure, Sérapis, c'était conduire une fois de plus les païens à leur conclusion accoutumée. Le pouvoir de violenter les dieux d'en haut était aussi, selon les idolâtres, un privilège de la magie [19]. Ceux donc qui, par des armes surnaturelles, s'attaquaient à la possession, étaient, dans la persuasion commune, des misérables voués aux pratiques occultes, et la puissance dont se vantaient les premiers fidèles ne pouvait que répandre contre eux le terrible soupçon de maléfice.

Les chrétiens priaient en se tournant vers l'Orient; ils fêtaient le *dies solis* et, Tertullien le dit, les persécuteurs voyaient dans ces deux actes la marque d'un culte rendu au soleil [20]. Une autre circonstance affermissait peut-être cette croyance. L'un des textes de l'Écriture les mieux connus par les gentils était le passage de l'Exode, si souvent allégué par les martyrs : *Qui immolat diis occidetur, praeterquam Domino soli* [21]. A entendre ces mots, les païens pouvaient se souvenir d'une formule courante dans leurs textes, dans les légendes de leurs médailles et de leurs marbres : *Dominus Sol* [22] et, nous l'apprenons de saint Augustin, le verset répété par les fils de l'Église semblait, en effet, à plus d'un ordonner des sacrifices au soleil [23]. Prier en regardant l'Orient, adorer *Helios*, c'étaient encore là des traits de ressemblance avec les magiciens. Apollonius [24], les Brachmanes [25] ne vouaient-ils pas au roi des astres un culte de chaque jour, et pour faire parler un cadavre, le prophète égyptien

[1] *Lib. histor.*, II, vs. 633-635. — [2] *Alexandr.*, vs. 813, édit. Potter, p. 84. — [3] Nicetas, *Vita Alex. Comn.*, II, 9. — [4] J.-B. Thiers, *Traité des superstitions*, I, l. III, ch. I, édit. 1741, p. 187; J. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. III, p. 143. — [5] Une constitution inscrite au *Code Théodosien* punit cette sorte de maléfice que mentionnent de même Arnobe, saint Jérôme, Ammien et Cassiodore, c. XI; *De malefic.*, IX. 16, voir les notes de Godefroid, t. III, p. 143, de l'édition de Ritter. — [6] Voir les notes de Casaubon sur Spartien *In Did. Julian.*, VII. — [7] *Vita S. Hilarionis* : *Porro furentes adversarii Hilarionem maleficum christianorum ad supplicium poscunt.* — [8] Bibl. nat., ms. Coislin, n. *145*, fol. 167, 2°. — [9] Bibl. nat., ms. Coislin, n. *110*, fol. 98 1°. — [10] Gen., XLIV, 5. — [11] Amm. Marcellin, XV, 7. — [12] Sozomène, *Hist. eccle.*, IV, X. — [13] *Apologet.*, c. XXIII, *De idolol.*, c. XI. — [14] *Adv. haeres.*, l. I, c. XIII, n. 4. — [15] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VII, c. X. — [16] *Peri Stephanôn*, hymn. X, vs. 920. — [17] *Dialogi*, l. III, c. VIII. — [18] Du Cange, *Glossar.*, au mot *Exsufflare*. — [19] Quintillien, *Declamat.*, X, 7. — [20] Tertullien, *Apologeticum*, c. XVI. — [21] Id., *ibid.*, c. IX. — [22] Spanheim, *Les Césars de l'empereur Julien*, preuves, p. 54; Eckhel, *Doctr. num. veter.*, t. VII, p. 249, 250. — [23] S. Augustin, *De civitate Dei*, l. XIX,. CXXIII. — [24] Philostrate, *Vita Apollonii*, II, 38; VIII, 13. — [25] *Ibid.*, II, 14, 33.

qu'Apulée met en scène ne se tournait-il point vers l'Orient en adressant une prière au soleil.

Ainsi donc, un fait incontesté, un autre qu'en induisaient les gentils, rapprochaient à leurs yeux les chrétiens des enchanteurs, et, devant la haine superstitieuse qu'inspiraient ces ouvriers de maléfices, les miracles obtenus par les fidèles devaient accroître la suspicion et le danger. D'autres particularités semblent permettre de le croire.

Une loi de Constance proscrit les magiciens qui troublent par leurs charmes, l'ordre de la nature : *Ausi sunt elementa turbare*, dit l'empereur [1]. Cela nous reporte au IVe siècle, mais si nous ne trouvons pas sur cette matière de textes légaux d'une date antérieure, les écrivains du haut empire nous montrent que, dès les temps anciens, l'on croyait à cette action de la magie. « Nos ancêtres, dans leur simplicité, dit Sénèque, pensaient que les charmes pouvaient attirer ou repousser les orages [2]. » Ovide [3], Lucain [4], Tibulle [5] attestent la popularité de cette persuasion, répandue chez les nations grecques dès le temps d'Empédocle [6] et que devait garder le Moyen Age [7].

Il est dans l'histoire de Marc-Aurèle un fait célèbre que chrétiens et païens ont souvent rappelé et dont l'art antique à même perpétué le souvenir (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2692-2703, fig. 4758). Nous parlons de l'orage qui sauva, lors d'une expédition contre les Quades, les Romains accablés par la soif. Les fidèles y reconnaissaient un miracle de Dieu et, depuis le temps des premiers apologistes, l'Église montrait dans ce phénomène, une marque de la puissance de ses prières [8]. C'était là un danger si on songe aux idées répandues alors. Sous leur impression plus d'un païen voyait dans la tempête qui fut le salut de l'armée l'œuvre des enchanteurs. On parlait d'un mage égyptien, Arnuphis, et de ses invocations à Mercure et à quelques démons. Dion Cassius le dit [9] et Claudien le répète [10]. Réclamer l'honneur d'avoir fait tomber, chez les Quades, la pluie, la grêle et le tonnerre, c'était donc, pour les chrétiens déjà suspects, revendiquer ce que les gentils attribuaient à des enchanteurs, augmenter ainsi la défiance et peut-être, appeler, pour plus tard, des rigueurs nouvelles.

IX. La baguette magique. — Nous avons dit plus haut que certaines œuvres d'art exécutées par les premiers chrétiens ou, pour parler plus exactement, par les artisans qui appartinrent aux premières générations chrétiennes, semblent avoir pu contribuer à affermir le soupçon de magie que l'ignorance et la malveillance adressaient à l'Église.

Ce n'est pas seulement au Christ qu'on adresse le reproche de magie, c'est à saint Pierre et à Moïse. Celse, Strabon [11] et Pline [12] comptent Moïse parmi les enchanteurs fameux et Celse [13] l'accuse de maléfices. Or, selon une croyance commune aux temps antiques et aux âges suivants et que partageaient les chrétiens eux-mêmes puisque nous lisons ces vers de Prudence parlant de Mercure [14] :

Nec non thessalicæ doctissimus ille magiæ.
Traditur extinctas, sumptæ moderamine virgæ,
In lucem revocasse animas.

le symbole, l'instrument de la magie était la baguette[15]. C'est avec son aide que Circé métamorphose les compagnons d'Ulysse et dénonce plus tard l'enchantement [16]; sa baguette transforme aussi Picus [17]. On ne l'apprenait point seulement des œuvres des poètes; les peintres, les sculpteurs plaçaient de même la verge toute-puissante aux mains des magiciens. Un vase célèbre nous montre une sorcière tenant la baguette et faisant, par ses invocations, descendre la lune sur la terre [18]; un autre vase [19], une fresque de Pompéi [20] portent Circé armée de même et assise en face d'un des compagnons d'Ulysse. S'il était, dans l'antiquité des figurations fréquemment reproduites ce devait être, à coup sûr, celles que l'on répandait dans les écoles, pour l'éducation de la jeunesse. Telles paraissent être d'après les dernières observations [21], les petites tables de stuc ou de marbre sur lesquelles se détachaient en relief les faits de l'Odyssée et de l'Iliade. L'une d'elles montre Circé rendant la forme humaine à ceux qu'elle avait métamorphosés. Sur ce monument la baguette se trouve encore dans sa main.

Jetons maintenant un regard sur d'autres œuvres peintes et sculptées qu'ont laissées les premiers fidèles; elles peuvent rentrer dans trois catégories : les fresques, les verres, les sarcophages. Si le plus grand nombre des monuments des deux dernières catégories ne semble point antérieur au IVe siècle, les fresques des catacombes reportent à un âge plus ancien. Dans ces peintures, ceux-là mêmes que les païens accusaient de maléfices, le Christ, Moïse, tiennent la baguette alors qu'ils accomplissent des miracles (voir *Dictionn.* t. II, col. 69-70, fig. 1202-1203) et figurent ainsi tels que les gentils avaient coutume de représenter les magiciens. Ces images, tellement multipliées sur les sarcophages et sur les verres dorés (voir *Dictionn.*, t. I, col. 269-274, fig. 59-60), où l'on voit encore la baguette aux mains de saint Pierre; d'autres tableaux, moins durables et qui ne nous sont point parvenus, n'étaient pas faits, à coup sûr, pour dissiper les soupçons conçus par les païens et peut-être ont-ils contribué à affermir chez ces derniers, l'idée bizarre qu'ils se faisaient des fidèles.

Il en est de même d'un autre sujet souvent reproduit. Nous voulons parler de la scène mentionnée par saint Augustin et dont le type, fréquent dans les fresques, nous est conservé par les bas-reliefs des sarcophages, les mosaïques et les verres gravés ou peints sur fond doré. C'est celle où l'on voit le Sauveur remettant à saint Pierre et quelquefois à saint Paul, le *volumen* de la Loi nouvelle. Le Christ avait, au dire des païens, composé et laissé aux princes des Apôtres des traités de magie. Ce rouleau déployé qu'ils reçoivent de ses mains, c'était, pensait-on, le livre contenant le secret de ses miracles et remis à ses continuateurs, comme un écrit à leur adresse, *tanquam epistolari titulo praemtatum*. « Ils ont bien mérité, ajoute l'illustre Père, de devenir le jouet d'une erreur, ceux-là qui veulent s'instruire des livres du Christ et de ses Apôtres par les peintures murales au lieu d'en chercher la connaissance dans l'étude des saintes Écritures [22]. »

[1] *Code Théodosien*, IX, XVI, 6. *De malefic.* — [2] *Natur. quæst.*, l. IV, c. VII. — [3] *Amor*, I, 8. — [4] *Pharsal.*, VI, vs. 465-467. — [5] *Eleg.*, I, 2. — [6] Diogène Laerte, *De vitis philos.*, (1694), l. VI, p. 228. — [7] Du Cange, *Glossar. med. et infim. latin.*, au mot *Tempestarii*. — [8] Apollinaire, cité par Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. V, c. VI; Tertullien, *Apologeticum*, c. V. — [9] Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. LXXI, c. VIII. — [10] *In sext. cons. Honor.*, vs. 348-349. — [11] Strabon, XVI, II, 39. — [12] *Hist. natur.*, l. XXXII, c. II. — [13] Origène, *Contra Celsum*, l. VII. — [14] Prudence, *Contra Symmachum*, l. I, vs. 89-91. — [15] Il va sans dire que nous n'abordons pas ici un aspect de ce sujet qui fut traité par M. E. Chevreul, *De la baguette divinatoire, du pendule dit explorateur et des tables tournantes, au point de vue de l'histoire de la critique et de la méthode expérimentale*, in-8°, Paris, 1854. — [16] *Odyssée*, l. X, vs. 293, 388. — [17] *Aeneid.*, l. VII, vs. 189-191; Ovide, *Metam.*, XIV, vs. 278. — [18] Lenormant et de Witte, *Elite des monum. céramogr.*, t. II, pl. CXVIII, p. 389-390. — [19] De Witte, *Etude sur les vases peints*, p. 92. — [20] Raoul-Rochette, *Odysséide*, p. 359-361. — [21] *Corp. inscr. græc.*, t. III, p. 849. — [22] S. Augustin, *De consensu Evangelistarum*, l. I, c. IX, X; cf. E. Le Blant, *Recherches sur l'accusation de magie contre les premiers chrétiens*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1869, IVe série, t. I, p. 1-36; remaniées dans *Les persécuteurs et les martyrs aux premiers siècles de notre ère*, in-8°, Paris, 1893, p. 73-88.

X. La magie au IVe siècle. — En 320, Constantin autorisait l'art des haruspices, la consultation des *fulguratores* et l'examen des entrailles des victimes sacrifiées seulement dans les temples et les édifices publics [1]; interdiction était faite de franchir le seuil des maisons privées [2] sous peine, pour les interprètes, d'être brûlés vifs, et, pour les propriétaires d'être déportés dans une île et d'avoir leurs biens confisqués [3].

L'année précédente, 319, l'empereur autorisait les incantations et les arts magiques qui pouvaient secourir les santés, ou bien écarter la pluie et la grêle, mais il condamnait les pratiques favorables à l'impudicité [4]. Cette distinction marquait-elle un progrès d'une année à l'année suivante, ou n'était-ce qu'un progrès dans l'incohérence?

En réalité, ce grand souverain était un politique avisé et un homme d'état parfois peu réfléchi; il ne voyait dans la magie rien de répréhensible du moment qu'elle se faisait économique et sanitaire, appliquait ses prétendus moyens d'action au profit de la société et de l'hygiène; il la condamnait du moment où elle exerçait son pouvoir aux dépens de la morale et de la sécurité. Somme toute, Constantin croyait à la magie et prenait ses précautions contre elle; il la redoutait, alors qu'il eût été digne de lui de la braver et de l'ignorer; au lieu de cela, il la combattit. En cela, il pensait comme les hommes de son temps, car nous voyons qu'en Égypte, saint Athanase et les orthodoxes durent mener une lutte très dure et en venir au point d'interdire aux moines d'aller consulter les incantateurs. Ceux-ci et leurs clients étaient frappés d'anathème. On comprend ainsi que les gnomes interdisent aux anachorètes et autres pieuses personnes de pratiquer les sortilèges, d'embrasser le métier d'incantateurs, de se faire magiciens, de prier avec les gentils et de participer à leurs fêtes, d'observer le sabbat comme les juifs ou de permettre à une personne soit dans une maladie, soit dans un chagrin, soit après une morsure de serpent, d'aller de leur part chez un incantateur ou de leur attacher des phylactères.

Le premier empereur qui combattit la magie fut Constance [5], d'abord dans la Gaule, ensuite dans la Haute-Egypte. Ammien Marcellin raconte qu'à Abydos [6], à l'extrémité de la Thébaïde, on vénérait depuis longtemps l'oracle du dieu Bésa. Les uns interrogeaient directement, d'autres se contentaient d'envoyer leurs questions transcrites sur des bandes de parchemin qui demeuraient souvent dans le temple après avoir reçu la réponse. Quelques billets furent envoyés à l'empereur qui entra dans une grande colère et ordonna à Paul, son secrétaire, de se rendre au plus tôt en Orient pour interroger les coupables. On lui associa Modeste, alors comte d'Orient. Ils amenèrent les accusés à Scythopolis, ville de Palestine. Le premier était Simplicius, fils de Philippe, qui avait été préfet et consul; il fut accusé d'avoir consulté l'oracle pour savoir s'il serait élevé à l'empire. Soumis à la torture, il échappa à la mort et fut banni. Puis ce fut le tour de Parnasius, autrefois préfet d'Égypte, qui fut également exilé. Andronicus, mis en cause, se défendit avec ardeur et dût être absous, faute de preuves. Demetrius Chytras, vieillard robuste et énergique subit longuement l'épreuve du chevalet et fut enfin renvoyé à Alexandrie, sa ville natale.

En poursuivant la *superstitio*, ce n'était pas au paganisme que s'attaquait Constance. Constantin, son père, l'avait approuvé et il l'imitait : *nam*, dit-il, *quicumque contra legem dici parentis nostri... ausus fuerit sacrificia celebrare*. En 346. Constance reconnaît la nécessité de célébrer des jeux à l'occasion des fêtes païennes [7] et ordonne, pour cette raison, de conserver les temples situés hors de Rome; en 350, il respecte ceux qui remplissaient cette ville lors de son entrée solennelle [8].

En 354, le même Constance défend l'entrée des temples, afin, dit-il, que ceux qui voulaient se perdre n'eussent pas l'occasion de commettre un délit [9]; et, en 357, il prescrivait que *nemo haruspicem consulat aut mathematicum, nemo hariolum. Augurum et vatum prava confessio conticescat. Chaldaei ac magi et ceteri quos maleficos ob facinorum magnitudinem vulgus appellat, nec ad hanc partem moliantur. Sileat omnibus perpetuo divinandi curiositas* [10]. Ce qu'il redoutait chez ces nécromans, il allait le dire à l'instant même : *Multi magicis artibus ausi elementa turbare, vitas insontium labefactare non dubitant et manibus accitis audent ventilare, ut quisque suos conficiat malis artibus inimicos* [11]. Les empereurs n'avouaient jamais eux-même leur frayeur, visible néanmoins à travers leur apparente sollicitude.

Le 5 juillet 358, Constance adresse un rescrit au préfet du prétoire [12], dans lequel il insiste sur ce fait que la torture peut être rétablie pour les *honorati*, car les magiciens ne s'interdisent pas de s'en prendre à la majesté de l'empereur. Ce qui commence à troubler Constance ce sont les rapports qui lui parviennent sur l'attitude de Julien, son successeur présomptif, qui cache de moins en moins son retour au paganisme, et sa croyance à la divinitation qui lui promet l'empire à condition... qu'il s'en empare. Et Julien n'est pas homme à refuser ce qu'on exige de lui.

Après la disparition de Constance et celle de Julien, c'est Valentinien Ier qui reprend la politique répressive de Constantin, rétablit la distinction entre l'haruspicine et les maléfices, qui prohibe les *nefarias preces aut magicos apparatus aut sacrificia funesta;* pour cette raison il défend les sacrifices nocturnes [13]. Valentinien Ier était une sorte de dilettante, qui protégeait les religions auxquelles il ne voyait qu'une signification politique; avec cela il était superstitieux, comme son frère Valens, et imputait à la magie ce qui lui survenait de fâcheux, sauf à se laisser entraîner à de graves violences.

Sous son règne, en 370 et 371, un procès de magie fort important se déroula devant la justice romaine. En voici les étapes essentielles [14] :

Une affaire d'empoisonnement traînait en longueur devant le tribunal de l'honnête préfet de Rome, Olybrius. Les plaignants demandèrent qu'elle fût portée devant le tribunal du préfet de l'Annone, Maximin. Pour une raison ou pour une autre, les plus indignes juges étaient toujours chargés de ces procès, les autres se récusant ou étant éliminés. Maximin était fils d'un magicien, ami d'un nécroman et avide des dépouilles d'autrui. Il écrivit à l'empereur que le débordement des vices à Rome exigeait une pénalité exceptionnelle et reçut de lui le pouvoir de juger, *vice sacra*, sans appel. Ce fut le signal des meurtres judiciaires. On vit se succéder, parmi les causes de condamnation, l'emploi des procédés magiques pour obtenir la main d'une femme (tel l'avocat Marinus envers Hispanella); l'usage des incantations pour adoucir l'humeur de l'empereur,

[1] *Code Théodosien*, XVI, x, 1. — [2] *Ibid.*, IX, xvi, 2; *Code Justinien*, IX, xviii, 3. — [3] *Code Théodosien*, IX, xvi, 1. — [4] *Ibid.*, IX, xvi, 3. — [5] Ammien Marcellin, xix, 12. — [6] Un temple d'Apollon y subsista jusqu'au vie siècle; cf. J. Maspéro, *Horapollon et les derniers néoplatoniciens d'Egypte*, dans *Bull. de l'Instit. du Caire*, 1914. — [7] *Code Théodosien*, XVI, x, 3. — [8] Symmaque, *Epist.*, x, 3. — [9] *Code Théodosien*, XVI, x, 4. — [10] *Ibid.*, IX, xvi, 4. — [11] *Ibid.*, IX, xvi, 5. — [12] *Ibid.*, IX, xvi, 6. — [13] *Ibid.*, IX, xvi, 9. — [14] J. Maurice, *La terreur de la magie au* iv *siècle* dans *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1927, IVe série, t. vi, p. 108-120.

ce qui devait produire l'effet contraire. Le consul Hymetius y avait eu recours. Cela suffit pour occasionner un grand nombre de poursuites, et l'emploi de la torture pour tous, y compris les matrones et les sénateurs; puis quantité d'exécutions capitales [1]. Mais le Sénat ayant trouvé moyen de faire parvenir une députation à Valentinien, celui-ci retrouvant le sens de la justice, rétablit l'appel à son tribunal pour les sénateurs [2]. Il n'en était pas moins vrai qu'une nouvelle procédure s'était établie depuis le règne de Constance et que des procès de tendance avaient lieu [3]; on en était venu à poursuivre l'intention chez les prévenus.

Les procès se multipliaient dans les états de l'empereur d'Orient, Valens. Celui-ci redoutait toutes les opérations magiques; c'est pourquoi il poursuivait comme Dioclétien l'avait fait, les manichéens soupçonnés de s'y livrer [4]. Des lois signées par les deux empereurs condamnèrent également les pratiques et l'enseignement des astrologues [5]. Valens craignait que l'on ne pût pénétrer les secrets de l'avenir et connaître le nom de son successeur. En effet les païens d'Orient espéraient voir revenir sur le trône un second Julien. La peur dominait Valens, dont le caractère était faible et qui était d'un naturel inquiet. De formidables procès se déroulèrent [6]. Les guerres, dit Ammien Marcellin, étaient moins redoutables.

Un honnête intendant de l'empereur, Fortunatien, s'était permis de réclamer à deux palatins ce qu'ils devaient au Trésor. Ceux-ci pour se débarrasser de lui l'accusèrent de magie. Fortunatien perdit la tête et livra à la justice un astrologue et un magicien. C'était ce qu'il fallait éviter, car les révélations commencèrent, suscitées par le préfet du prétoire, Modeste, et activées par la torture. Antioche, où étaient jugés les prévenus, voyait arriver des foules enchaînées. Les supplices se multipliaient. Enfin, un gouverneur de province, Fiduce, avoua que lui et son ami Eucère avaient connu le nom qui devait être celui de l'héritier de l'empire de Valens (Théodose), par les révélations d'un trépied magique. Un notaire de ce nom fut arrêté à Constantinople. Le chevalet, les ongles de fer, le feu fatiguèrent si bien les prévenus que beaucoup parlèrent pour être délivrés de la vie et décapités. Tous étaient égaux devant la torture, mais de rares exemples d'héroïsme montrèrent l'homme supérieur à la douleur. Le philosophe Pamphile sauva son ami Eutrope, proconsul d'Afrique.

Valentinien Ier n'était cependant pas un tortionnaire, il était accessible à la pitié et à l'indulgence. Il fut l'auteur de la première loi d'amnistie pascale [7], qui eut de sérieuses conséquences. A cette occasion les dettes étaient remises et les prisons ouvertes, sauf pour le *maleficiorum scelus* [8]. Sous le règne de Gratien l'esprit de la législation changea et, sous Théodose en 391, une loi interdit tout paganisme, mais en même temps le droit pénal s'adoucit; en matière de magie, la peine de mort fut remplacée par l'amende, la déportation, ou la confiscation des biens. Il ne fut plus question de ces immenses procès des règnes précédents.

Le premier concile qui légiféra sur la magie et l'astrologie fut celui qui se tint, vers l'an 300, à Elvire (voir ce nom). Son canon 6e porte que : *Si quis vero maleficio interficiat alterum, eo quod sine idololatria perficere scelus non potuerit nec in finem impertiendam illi esse communionem;* c'était l'exclusion même devant la mort. Mais en 314, le concile d'Ancyre n'impose plus qu'une pénitence de cinq ans à ceux qui prédisaient l'avenir, οἱ καταμαντευόμενοι, ou qui recevaient chez eux des gens qui révélaient les secrets magiques. Le concile de Laodicée, en 363(?), dans son canon 36, interdit aux ecclésiastiques la fabrication des phylactères et les Pères de l'Église renchérissent sur ces prescriptions. Saint Athanase dit que quiconque fait des amulettes est infidèle [9]; saint Jérôme fait l'éloge des mères qui préfèrent voir mourir leurs enfants plutôt que de recourir aux remèdes magiques; saint Augustin reproche à un auditoire de chrétiens d'accorder sa confiance aux haruspices, aux augures, aux *mathematici*, aux *malefici*.

Les pratiques magiques avaient pris tant d'empire sur les païens sous l'influence du néoplatonisme, et l'on était si disposé même parmi les chrétiens, avec la croyance aux démons telle qu'on l'interprétait, à admettre la possibilité de certains prodiges jusque chez des adversaires, que beaucoup n'hésitaient pas à recourir à des sorciers. On croyait donc à la toute-puissance de certaines conjurations, et les femmes surtout faisaient souvent appel aux magiciennes. Elles les imploraient dans les cas de stérilité et saint Jean Chrysostome avait beauéoup de peine à les convaincre, que la prière est plus efficace que les formules idolâtriques. Il y avait même quelques-unes de ces magiciennes qui étaient chrétiennes, et qui se servaient dans leurs charmes du nom du Christ; c'étaient celles qu'il condamnait le plus fortement. Il ne parle que par allusion et à mots couverts de certaines pratiques du même genre, qu'employaient les sages femmes dans les accouchements laborieux. Les hommes partageaient ces faiblesses; ils se plaignaient qu'il n'y eût plus de miracles et c'est pourquoi ils mettaient leur confiance dans la magie. Ils se procuraient donc toute sorte de talismans, et comptaient sur l'action de formules, parfois fort étranges; ainsi on attribuait aux noms de fleuves une puissance spéciale. Les abus de ce genre étaient si graves, que saint Jean était obligé de menacer de mesures disciplinaires : « Si je surprends de nouveau quelqu'un, dit-il, à user de talismans ou d'incantations, je ne l'épargnerai plus; je vous le dis et je vous le redis. » On alléguait qu'en fin de compte, c'était toujours à Dieu, qu'on faisait appel; que c'était son intervention qu'on réclamait; et que les vieilles sorcières qu'on faisait venir étaient en somme des chrétiennes. Le saint n'en était que plus indigné. « Vos pratiques, criait-il, sont idolâtriques, » et il allait jusqu'à exprimer sa pensée sous cette forme : suppliant les malades de renoncer à un recours auquel ils ont toute confiance, il leur dit que, s'ils résistent à une tentation si dangereuse, ils seront d'autant mieux récompensés que cette résistance est plus rare et plus méritoire; elle est si méritoire et si rare qu'elle leur sera comptée à l'égal du martyre : τοῦτό σου μαρτυρίου στέφανον φέρει.

XI. La magie chez les Coptes. — Dès le Ier siècle, le christianisme avait réussi à s'implanter à Alexandrie (voir ce nom), mais ses progrès au sein de la population indigène du delta et des bords du Nil, population indigente et ignorante, se firent surtout au cours du IIIe siècle. Les Égyptiens convertis au christianisme acceptèrent l'écriture grecque complétée par quelques signes indispensables pour les voyelles et la connaissance de l'ancienne écriture hiéroglyphique tomba rapidement en oubli. Les

[1] Ammien Marcellin, XXVIII, 1. — [2] *Code Théodosien*, IX, XVI, 10; le 6 décembre 371, F. Martroye, *La répression de la magie et le culte des gentils au IVe siècle*, 1930 — [3] Cuq, dans Saglio, *Dictionn. des antiq. grecq. et rom.*, t. IV, p. 985. — [4] Pour Dioclétien, cf. *Mosaicarum et Romanorum legum collatio*, 15, 2; pour Valens, cf. *Code Théodosien*, XVI, V, 3, en 372. — [5] *Code Théodosien*, IX, XVI, 8. — [6] Ammien Marcellin, XXIX, 1, et XVI, 10. — [7] *Code Théodosien*, IX, XXXVIII, 3, 4. — [8] *Ibid.*, IX, XXXVIII, 6 à 10. — [9] *P. G.*, t. XXVI, col. 319.

monuments devenus illisibles, ce fut à la tradition de sauver le passé; elle n'y réussit guère et les chrétiens firent aux souvenirs du paganisme la vie si dure qu'ils n'épargnèrent pas plus les livres que les temples d'un passé tenu pour abominable. C'est à peine si quelques textes échappèrent à la destruction, notamment le grimoire grec de la Bibliothèque nationale à Paris et quelques autres qui occupent une place intermédiaire entre les textes magiques coptes et démotiques; cette littérature est ordinairement désignée sous le nom d' « ancienne langue copte ».

Comme les anciens Égyptiens, de qui ils descendaient et à qui ils succédaient, les Coptes recouraient aux charmes lorsqu'ils se sentaient impuissants à agir sur les forces de la nature. La médecine copte n'était qu'une application de la magie aux misères humaines; là où le remède ne pouvait rien sur le mal, on avait recours à la formule, et celle-ci n'a guère changé de celles dont on usait jadis. Qu'il s'agisse de l'ophtalmie, si fréquente et si redoutable en Orient, de la fièvre, des maladies de la peau, des oreilles, ou que ce soit de l'accouchement et de l'allaitement, on a recours aux remèdes magiques; tout comme lorsqu'il est question de réconforter la mémoire, d'arrêter la suppuration ou bien de remédier à des pertes de sang. La magie est prête à tout, elle est bonne à tout, qu'il faille rétablir la santé, conquérir force ou talents, séduire la femme aimée ou réduire son mari à l'impuissance. Ce qui est plus imprévu, c'est l'action magique qui tourne la colère de Dieu sur un ennemi sans défense, qui engendre la querelle entre amis, qui opère sur les esprits célestes et les contraint à intervenir contre le diable. Enfin, la magie remplit le rôle d'une espèce d'assurance qui étend sa protection sur les hommes, le bétail et les biens mobiliers et immobiliers.

Des évocations des dieux et esprits semblables à celles qui occupent la majeure partie du grimoire démotique de Londres et de Leyde, comme du grimoire démotique du Louvre, se retrouvent dans les anciennes formules coptes du grimoire grec de la Bibl. nat. à Paris, mais on n'a pas encore trouvé les papyrus magiques des Coptes [1].

Le sorcier copte commande aux dieux et aux esprits païens, aux démons, aux anges, voire à Dieu. Pour tromper celui-ci il veut se faire passer pour le Christ en personne, mais on rencontre des sorciers moins impudents, plus timides, qui s'en tiennent à conjurer les dieux, les anges et Dieu lui-même. Entre les procédés des antiques magiciens d'Égypte et ceux de leurs héritiers dégénérés, les sorciers coptes, la différence est peu sensible. S'agit-il, pour un mère, de guérir son enfant de la colique, elle s'adresse encore à la déesse Eset à qui elle rappelle la maladie de son fils, le dieu Hor, atteint de la même affection. Ou bien s'il s'agit de faciliter l'accouchement, c'est encore à un ancien modèle égyptien qu'on a recours, comme pour repousser la fièvre c'est le souvenir de la belle-mère de saint Pierre. Les réminiscences des événements bibliques dans les formules magiques coptes, remplacent les mythes des anciennes formules magiques égyptiennes. De brèves allusions aux mythes dans une ancienne formule copte, devant exciter l'amour dans le cœur d'une femme, prouvent que cette formule date de temps fort anciens. Comme il est bon d'inspirer confiance à la clientèle, les auteurs et les trafiquants de formules magiques font croire que celles-ci ont Jésus ou ses saints pour auteurs.

Les noms prennent un aspect effrayant et de pure invention. C'est ainsi que, sur une amulette de Berlin, on lit vingt-quatre noms magiques dont chacun a pour initiale une lettre de l'alphabet, mais, faute de savoir l'ordre des lettres de l'alphabet grec l'auteur s'est embrouillé. On a recours à la croix, au poisson, à des noms et des dessins magiques, enfin au tableau des quarante-deux martyrs. Il y a encore la prière et l'exorcisme de Grégorios, la deuxième lettre du même, la première lettre du Christ à Abgar, se terminant par les mots qui disent que tout lieu où cette lettre sera déposée sera protégé contre les maléfices.

Les remèdes magiques des Coptes diffèrent à peine des remèdes magiques des Égyptiens. Le lait de la femme accouchée d'un garçon jouit de la même considération que des milliers d'années auparavant. Pour les cérémonies, nous savons que le sorcier se sert d'un garçon comme médium et il l'hypnotise, comme nous le voyons dans le grimoire démotique de Londres et dans celui de Leyde.

En somme, ce que nous avons conservé des textes magiques coptes n'est pas nombreux, mais l'analyse nous amène à conclure que la magie copte chrétienne n'est en substance que la magie païenne des anciens Égyptiens à laquelle le christianisme applique par place une couleur nouvelle [2].

La magie copte n'est pas moins digne d'attention que l'ancienne magie égyptienne, quoi qu'elle ait été assez négligée jusqu'ici. M. W. E. Crum a accru le nombre des pièces existantes dans la série des textes « imprécatoires » qui comprend :

a) papyrus édité par B. Touraiev (*Zapiski* de la Soc. archéol. russe, t. XVIII) puis repris par de Lemm (*Kopt. Miscell.*, n. L), et qui se compose d'une prière adressée à Dieu pour qu'il tire vengeance de trois personnes.

b) Brit. Mus., catal. copte, n. *1224*, papyrus, prière dirigée contre quatre hommes à qui l'auteur impute son emprisonnement.

c) Brit. Mus., catal. copte, n. *1223*, papyrus, prière de Tnoute contre la femme qui l'a séparée de son fils.

d). Oxf. Bodl., prière de Jacob contre divers et leurs familles (*Zeits. für aegypt. Sprache*, t. XXXIII, p. 85).

e) Prière d'une veuve contre son oppresseur (W. Hengstenberg, *Beiträge zur Forschung... J. Rosenthal*, München, 1914).

f) Flor. ms., texte écrit sur une côte humaine; le suppliant paraît invoquer le cadavre auquel cet ossement a appartenu pour qu'il frappe de maladie un certain Apollo (Pellegrini, dans *Sphinx*, t. x, p. 158).

g) Aberdeen Univ., papyrus de provenance inconnue, IVe-Ve siècle (W. E. Crum, *La magie copte. Nouveaux textes*, dans *Recueil d'études égyptologique*) *dédiées à... J. F. Champollion*, 1922, p. 359, n. 1. pl.

ⲙⲁⲣⲓⲁⲥ
[ⲙⲓ]ⲭⲁⲏⲗ ⲅⲁⲃⲣⲓⲏⲗ ⲥⲟⲩⲗⲉⲏⲗ
ⲁⲕⲁⲛⲧⲱ ⲉⲛⲛⲟⲩⲣⲉⲉ ⲉⲡⲙⲁⲱⲡ
ⲱⲛⲉ ⲧⲱⲛⲉ ⲉⲡ ⲧⲉⲕⲟⲣϩ ⲙⲡⲱ
ⲁⲣⲏ ⲁⲩⲣⲁⲉⲓ ⲙⲡⲣⲁⲱⲉ ⲁⲕ
ⲁⲱⲁⲗⲧ ⲁⲭⲣⲏ ⲁⲩⲧⲟⲩⲥⲁⲗⲁⲧⲱⲉ
ⲱⲉⲱⲟⲩⲟ ⲛⲙⲡ ⲁⲭⲣⲏ ⲙⲁⲣⲑⲏ
ⲡⲁϫⲁⲉⲓⲥ ⲓⲥ ⲡⲉⲭⲥⲣ ⲁⲕⲛⲏⲧⲱ
ⲁⲣⲏ ⲁⲩⲣⲁⲉ ⲁⲓⲉ ⲓⲥ ⲭⲥⲣ ⲁⲕⲁ-
ⲱⲟⲩⲗ ⲉⲧⲱⲉⲗⲡⲓⲥ ⲁⲛⲁⲗ ⲧⲏⲓ
ⲉⲗⲁⲩⲉ ⲟⲩⲱ ⲉⲧⲧⲓ ⲛⲉⲥ +++

« Maria, Michel, Gabriel, Souleel. Tu l'amèneras dans un état de dartre. Lève-toi dans ta colère et

[1] Fr. Lexa, *La magie dans l'Egypte antique, de l'ancien empire jusqu'à l'époque copte*, in-8°, Paris, 1925, t. I, p. 141-142. — [2] Id., *ibid.*, t. I, p. 145-147.

fais-la descendre jusqu'à une fin tourmentée. Tu me (?)...-ras en bas jusqu'à un (?)... fera découler (des) vers. Martha. Mon Seigneur Jésus le Christ, tu la feras descendre jusqu'à une fin (mauvaise). Oui, Jésus-Christ, tu anéantiras son espérance (ἐλπίς), pour que personne ne veuille lui donner. »

Au début le nom de Marie qu'on ne sait à qui appliquer; à la ligne 7, le nom de Marthe. Les anges Michel et Gabriel sont connus, le nom suivant ferait penser à l'ange Souriel ou Uriel, mais d'après W.-E. Crum, il n'en peut être question, c'est un ange différent. Le mal appelé « dartre » est, dans Schenouté, une maladie au nez. En quoi consiste cet anathème? Le sens reste obscur, mais « c'est surtout par son dialecte que ce texte difficile se fait remarquer. Est-ce un spécimen vulgaire du dialecte dit d'Akhmîn (voir ce nom), un des parlers locaux, mal étudiés encore de la moyenne Egypte? Ou bien n'est-ce qu'une déformation; voulue quoique maladroite, de l'akhmimique normal, au profit de la magie, pour qui tout surcroît d'obscurité était le bienvenu? » (*Crum*).

h) Strasbourg, Univ., parchemin, ms. copte, *n. 135*. Pièce d'époque arabe; il s'agit d'un « lien » sur les parties génitales de Sch., fils de T. qui sera impuissant avec Seiné, fille de Mouné (W. E. Crum, *op. cit.*, p. 541-542, n. 2).

i) Brit. Mus., Or. *6948(2)*. Parchemin, 0,115 × 0,075 dialecte du Fayoum. En dessus du texte on voit trois groupes de noms : d'abord les sept dormants d'Ephèse, d'après la version reçue en Egypte : Akeletès, Tiometès, Probatios, Sabatios, Eukenios, Stephanos, Kuriakos; ensuite les trois Hébreux : Ananias, Azarias, Misaël et leur faisant face Setrak, Mnisak, Mnabtinako, traduction de leurs noms juifs en babylonien; enfin trois noms magiques : **Βακακ, Θελελ, Ινηλ**. Puis vient le texte dont voici la traduction :

« Le Seigneur Jésus allait en marchant avec ses très saints (πανάγιος) apôtres (ἀπ.). Il entra dans la maison de Simon Pierre et il trouva sa belle-mère ayant la fièvre, étendue, couchée. Simon Pierre dit : « Mon « Seigneur Jésus le Christ, aie pitié de Garbêlêa, fille « de Chara, fille de Zoé. Enlève d'elle cette fièvre (due « à) l'adversaire (ἀντικείμενος). » Sur l'heure il lui prit la main droite (et) la posa sur la fièvre (et) elle devint saine et se leva (?) devint saine (et) les servit (διακονεῖν), étant saine. »

C'est l'épisode raconté par Matth., VIII, 14-15, complété par un nom propre qui n'a pas d'autre attestation historique. En lui-même ce passage n'a rien qui l'apparente aux textes magiques sauf les trois noms : *bakak*, *thelal*, *meal*, au-dessus du texte, tandis qu'au-dessous on voit, à gauche, un autre thème magique : trois pentagrammes, et à droite deux étoiles (ou roues) à huit points se terminant en cercles.

Voici enfin un monument d'un intérêt particulier, lourd éclat de pierre calcaire (0,24 × 0,26), dimensions peu ordinaires pour un *ostracon*, acquis à Thèbes, conservé à Oxford (Bodl.), écriture du VIIe siècle environ, dialecte sahidique.

« C'est, cette fois, la pierre même, autant que le texte qu'elle porte qui, mérite quelque attention. En effet, un trou qui la transperce, du côté où son épaisseur est la moindre, a servi sans doute à la faire suspendre, au moyen d'une corde soit à un mur, soit à quelque meuble; ce qui nous permet de reconnaître le mode d'emploi de cette sorte de phylactères. Je ne me souviens pas, écrit W. E. Crum, d'avoir rencontré ailleurs un *ostracon* percé de cette façon.

« Le texte consiste, d'un côté, en les *incipit* des quatre Evangiles et la croyance aux vertus magiques de ces versets est connue. Ils sont disposés selon l'ordre normal : Matthieu, Marc, Luc, Jean; de l'autre côté, la liste des apôtres selon la rédaction de Luc (mais Mathias remplace Judas), suivie de ces mots : « Le Dieu d'Abraham et Isaac et Jacob et (de) tous les prophètes et tous les justes jusqu'à [l'éternité]. »

XII. Persistance de la magie. — La rigueur avec laquelle étaient traités les magiciens ne suffisait pas à amener la disparition des grimoires et la retraite des imposteurs qui vivaient de leur explication. La Vie de Sévère, patriarche d'Antioche, de 512 à 518, est une pièce d'un caractère historique indiscutable, ayant eu pour auteur Zacharie le Scolastique; elle nous a conservé le récit d'un épisode caractéristique survenu à Béryte, ville célèbre par son université de droit (aujourd'hui Beyrouth), à l'occasion de livres magiques.

Pendant qu'il étudiait, Sévère eut des camarades qui se firent un grand renom dans la magie; ils s'appelaient Georges, originaire de Thessalonique, Chrysoarios, de Tralles : Asclépiodote, d'Heliopolis; un Arménien et quelques autres soutenus par Jean surnommé le Foulon, de Thèbes en Egypte. Ces jeunes gens réunirent de tous côtés des ouvrages de la magie et les montrèrent à d'autres. Là-dessus, le bruit courut que ces écervelés projetaient de sacrifier la nuit, dans le cirque, un esclave noir de Jean, afin d'attirer une femme chaste à se livrer à Jean qui était éperdument amoureux d'elle. La nuit les trouva au cirque avec l'esclave noir, mais des gens passèrent par là et les jeunes fous prirent la fuite laissant l'esclave indemne. Celui-ci raconta tout à un compatriote, excellent chrétien, qui jasa tant et tant qu'on flaira dans l'esclave un magicien et aussitôt un groupe de dévots se mit en tête de convertir Jean le Foulon, qui, au dire de son compatriote, possédait des livres de magie.

Constantin, compatriote et ami de Jean, l'alla voir avec plusieurs camarades afin « de lui parler le langage de l'amitié et de lui dire qu'ils venaient auprès de lui comme auprès d'un frère, par intérêt pour sa bonne réputation et pour examiner ses livres à raison du soupçon auquel il était en butte. » Jean leur fit bon accueil, mais « comme il avait caché ses livres sous le siège de sa chaise qu'il avait fait faire pour eux en forme de caisse (θήκη), et qui était dérobée à la vue de ceux qui se rendaient auprès de lui, il répondit avec assurance. « Puisque tel est votre bon plaisir, à vous qui êtes des amis, examinez mes livres comme vous voudrez. » Cela dit, il se fit apporter tous les livres qui étaient placés en vue dans sa maison. » On ne découvrit rien, jusqu'à ce que l'esclave noir indiquât furtivement la chaise de son maître, en donnant à entendre qu'il suffirait d'enlever une planche, ce qui fut fait. A cette vue, Jean se prosterna, supplia en pleurant « de ne pas le livrer aux lois ». On protesta qu'on ne voulait que son bien et le salut de son âme, mais il lui fallait « brûler de sa propre main ces livres de magie, dans lesquels il y avait certaines images de démons pervers, des noms barbares, des indications présomptueuses et nuisibles, et qui étaient remplis d'orgueil et convenaient tout à fait aux démons pervers.

Certains d'entre eux étaient attribués à Zoroastre le mage, d'autres à Hostanès le magicien, enfin d'autres à Manéthon. Il promit de les brûler et ordonna qu'on apportât du feu. « Entre temps il racontait sa déconvenue amoureuse et ajoutait que l'art des magiciens était fort répandu dans la ville et il énumérait les noms de ceux qui possédaient des livres de ce genre. Quand tout fut brûlé, on prit tous ensemble le repas de midi, une sorte de pique-nique où chacun avait apporté son écot et principalement de la viande afin d'éprouver la sincérité de l'amphitryon, puisqu'on dit que ceux « qui ont recours aux démons pervers

s'en abstiennent et considèrent cet aliment comme impur. »

On se sépara et les convives allèrent conter leur expédition et le succès qu'ils avaient obtenu au prêtre Cosme, de l'église dédiée à saint Jude. Maintenant il s'agissait de mettre la main sur les collections de livres magiques dont Jean le Foulon avait dénoncé les propriétaires, presque tous Égyptiens, et Sévère dirigeait l'enquête de ses conseils. Sur ces entrefaites on apprit d'un copiste qu'on lui avait donné un livre magique à transcrire; le coupable s'appelait Georges, originaire de Thessalonique. Aussitôt les bons jeunes gens dénoncèrent à Jean, évêque de Béryte, Georges, et lui associèrent Asclépiodote, Chrysoarios et Leonce. Celui-ci reçut la dénonciation et l'enquête s'ouvrit avec la collaboration des dénonciateurs, du clergé de la ville et des greffiers de l'État. Ces gens profitèrent de l'émoi soulevé par cette affaire, découvrirent les livres magiques de Georges et d'Asclépiodote et les apportèrent au milieu de la ville; les autres échappèrent et leurs possesseurs prirent la fuite. Mais Chrysoarios provoqua une engeance assez méprisable et l'affaire menaça de se gâter. Après que Léonce eut été arrêté, on facilita sa fuite et il fallut calmer les esprits en leur expliquant qu'au lieu de répandre le sang il fallait convertir les coupables. On fit un bûcher des livres saisis devant l'Église de la sainte Vierge. Chacun regardait brûler les livres de magie et les signes diaboliques, et apprenait à connaître auparavant, par les lectures que faisait celui qui les livrait aux flammes, la fanfaronnade des choses écrites, l'orgueil athée et barbare des démons, leurs indications malfaisantes et remplies de haine pour les hommes, ainsi que l'arrogance du diable, qui enseigna à promettre et à accomplir des choses horribles de ce genre. Telles étaient, en effet, ces indications : « Comment faut-il troubler les villes, soulever les peuples et armer les pères contre leurs fils et leurs petits-fils? Par quels moyens on rompra les unions légitimes et les cohabitations? Comment on amènera par violence une femme qui désire vivre dans la chasteté à l'amour illicite, ou comment on commettra l'adultère et le meurtre, ou comment on cachera le vol? De quelle manière on forcera les juges à rendre pour soi une sentence d'acquittement. » A cause de ces indications si infâmes le peuple tout entier poussa de nombreuses clameurs contre les païens et les magiciens et bénissait et comblait de louanges ceux qui avaient veillé à ce que (ces écrits) fussent divulgués et livrés au feu [1]. »

Nous venons de voir que les livres de magie conservés à Béryte permettaient d'accomplir n'importe quelle action malfaisante ou même criminelle. Les manuscrits de magie qui sont conservés en syriaque sont, en général, des « livres de protection » contre les ennemis et les maladies [2]; ce sont des « anathèmes » lancés, au nom de divers saints, pour écarter les maladies et les ennemis, ou encore des « liens » pour les attacher, loin du lecteur. Nestorius intervenait ainsi pour écarter les migraines dans un anathème de lui qui nous a été conservé [3]. Il existait des formules de prétentions anodines. Dans le manuscrit nestorien du British Museum, *Or. 5281*, fol. 9, du XVIIIe siècle, on trouve une formule pour « séparer les époux », qui requiert, entre autres choses, la récitation du *répons* de Mar Nestorius. Voici la traduction [4] : « Prends du sel chez sept voisins et jette(-le) dans du vin; place (-le) sous des étoiles dans la nuit du mercredi [5]. Ensuite récite sur eux le répons [6] de Mar Nestorius et donne (-le) leur à boire (à) l'époux et à l'épouse; et ils seront séparés facilement. »

Le personnage de Nestorius, qui connut l'exil en Égypte, nous amène naturellement à la littérature magique de ce pays. La principale contribution documentaire à la magie est celle de l'Égypte. La plus grande partie des textes en provient. On y cite des autorités égyptiennes et l'on s'y réfère à la tradition du pays. Outre ses dieux et sa mythologie, l'Égypte a apporté au fonds commun une magie toute faite [7], codifiée, ayant une histoire et différenciée à peu près de la religion. Nous savons que la magie égyptienne pouvait exposer ceux qui la pratiquaient à des poursuites légales et nous voyons dans le roman de Théagène et Chariclée que le contact des choses magiques était interdit au prêtre. Les rites de l'ancienne magie égyptienne étaient semblables à ceux que prescrivent les papyrus, ce qui, d'ailleurs, serait une preuve suffisante de filiation, s'il n'y en avait d'autres. Si on prend les textes séparément, on voit que certains éléments y dominent. Le papyrus *W* de Leyde cite surtout des autorités juives, tandis que les papyrus de Berlin et le papyrus *V* citent principalement des autorités grecques. Il est vrai qu'il s'agit d'apocryphes.

XIII. Formules magiques. — Il existe une nombreuse série de monuments païens, gravés ordinairement sur plomb et qu'on a pris l'habitude de désigner sous le nom de *defixionum tabellæ*, *diræ*, *imprecationes*, *devotiones* et qui appartiennent à l'antiquité grecque et à l'antiquité romaine. L'origine et la destination de ces monuments les placent en dehors du cadre de nos études. De même que les papyri magiques, ils présentent beaucoup d'intérêt pour l'étude des mœurs, des traditions, de la religion et de la langue de Rome et de la Grèce; ils offrent aussi un intérêt assez vif au point de vue juridique. C'est un point qu'a fait ressortir P. Huvelin, *Les tablettes magiques et le droit romain*, dans *Annales internationales d'histoire*, Congrès de Paris, 1900 : 2e section : *Histoire comparée des institutions et du droit*, p. 15-81. L'auteur rattache la magie à la théorie de la Némésis entraînant une répartition exacte des biens et des maux; mais les rites magiques ne procèdent pas de la notion d'une répartition fatale des biens et des maux dans chaque existence. Ils sont bien antérieurs à ces conceptions déjà philosophiques. Ils se trouvent dans les formes les plus rudimentaires de la vie religieuse et semblent tenir leur valeur de la corrélation entre la nature des formules et des actes rituels avec la nature des esprits auxquels on s'adresse. Ceux-ci prennent la défense de ceux qui savent comment il faut s'adresser à eux et qui les traitent comme ils veulent être traités. L'idée de la Némésis n'apparaît que beaucoup plus tard et, à proprement parler, elle est exclusive de toute intervention magique.

A la série des *defixionum tabellæ*, on peut rattacher la grande adjuration tracée sur plomb, au IIIe siècle, trouvée à Hadrumète (voir ce nom) et que nous avons publiée, traduite et étudiée (voir *Diction.*, t. I, p. 527-531, pl. h. t.); d'autres textes comme une inscription trouvée à Arkesiné (Grèce) sont plutôt de la caté-

[1] Zacharie le Scolastique, *Vie de Sévère*, dans *P. O.*, t. II, fasc. 1, p. 57-70. — [2] C'est le cas des manuscrits analysés par Macler, dans *Revue de l'histoire des religions*, 1908, t. LVIII. — [3] Paris, ms. syr. *347*, dans *P. O.*, t. XIII, p. 318. — [4] F. Nau, *Nestorius et la magie*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, 1918-1919, t. XXI, p. 214-216. — [5] C'est-à-dire dans la nuit du mardi au mercredi. — [6] Un répons peut-être emprunté à l'office de Nestorius. — [7] Wiedemann, *Religio der alten Aegypter*, p. 147 sq.; Erman, *Aegyptien und aegyptische Leben*, t. II, p. 471 sq.; W. Budge, *The Book of the dead*, p. CXLVIII-CLXVI; Leemans, *Monuments égyptiens du musée de Leyde*, t. I, pl. I, XIV; G. Maspero, *Mémoire sur uelques papyrus du Louvre*, p. 113-123.

gorie des exorcismes (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1796-1799).

Mais voici bien une formule magique, se rattachant aux *Abrasax* (voir ce nom), tracée à une époque tardive (VIIIe-IXe siècle) sur une feuille de plomb en forme de croix et portant la formule célèbre :

ABRACAX

Ce monument a été trouvé dans une tombe du pavement de la cathédrale de Lausanne [1] (fig. 7510).

Il existe un autre petit monument qui peut être utilement rapproché du précédent. Il s'agit encore d'une plaque de plomb, en forme de croix, trouvée dans l'aqueduc d'Aïn-Fourna en Tunisie. Cette plaque, assez épaisse, est haute et large de 0 m. 30 environ; elle a été brisée en deux morceaux, le haut de la branche supérieure de la croix étant séparé du reste, mais s'y raccordant. Les deux faces sont couvertes d'inscriptions en cursive latine, qui, à première vue, paraissent assez nettes en général; le texte est entouré de tous côtés d'une série de signes talismaniques, de ces étoiles, formées de deux triangles qui se pénètrent et qu'on nomme « pentalphas ». Il semble que l'inscription de la face soit la même que celle du revers. En tout cas, l'une et l'autre commencent de la même façon : + *In n. dn. incipit...* Nous ne croyons pas que la lecture — qui sera extrêmement difficile — malgré la netteté apparente des traits, en ait été donnée. En outre, la plaque est gondolée sur les bords, par suite de l'enroulement qu'elle a subi. Tout ce que l'on peut dire jusqu'à nouvel ordre, c'est que c'est un document datant de l'époque chrétienne, de caractère magique [2].

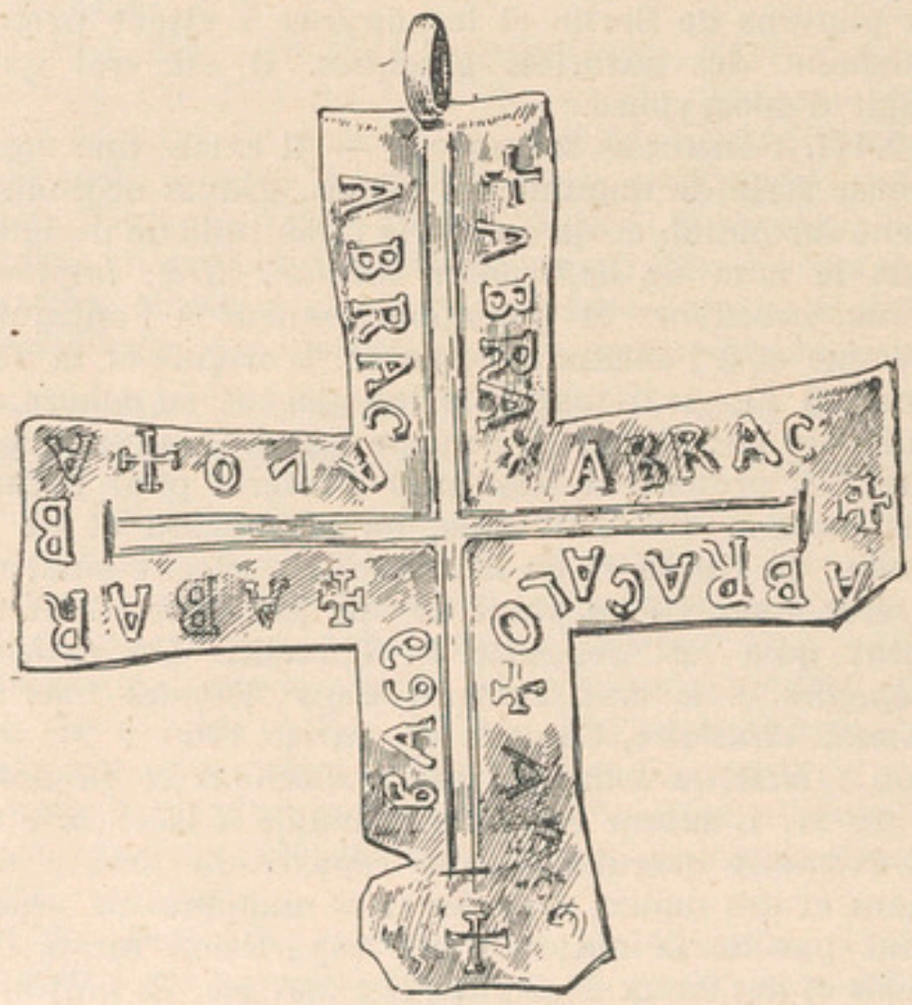

7510. — Croix magique trouvée à Lausanne, d'après M. Besson, *Nos origines chrétiennes*, 1921, p. 83, pl. XXIV.

Le manuscrit *III, 3* de la bibliothèque Barberini contient, page LXIX, une formule magique byzantine assez digne d'attention [3]. Voici le texte :

(1) ιϐ' —Περὶ τοῦ ἀδελφικοῦ ὅταν πιάση τὸν ἄνθρωπον.

(2) Ὠφείλεις ποιεῖν εἰς τὴν αὐτὴν διάταξιν λειτουρίαις ε' εἰς λείψιν σελήνης τῇ ε' καὶ τῷ σαββάτῳ.

(3) καὶ νὰ τὸ λέγῃ εἰς πᾶσαν λειτουργίαν ἀπάνω εἰς τοῦ πάσχοντος.

(4) καὶ νὰ τὸν ῥίκτῃ εἰς τὰ ἅγια καὶ εἰς τὴν ὅλου ἐξυστερινὴν λειτουργίαν.

(5) νὰ τὸ γράφῃ εἰς χάρτα δεϐριανῶν καὶ νὰ τό δένῃ εἰς τὸν αὐχένα τοῦ πάσχοντος ταῦτα.

(6) Σοδονόρ. σαφίλ. μοδόχ. χοχοήλ. ϐολοτρόρ, ἀϐιάλ. δοναέ. σκοποόρ. γολγολ. ἀπειάθ. νοσοϐόορ. μοθοόρ. ἐκλιόϐ. ἀμηνάθ. θονοϐόλ. θαναϐίλ. τὸν τραμόρϐουμ καὶ δουκαμϐλιόϐ. φαμούλ. φαμούλ. δὲ ἠνόμει.

(7) Κασπαρ, Μελχιώρι, Βαλτασάρ, ἅγο θεος. ἰσχυρὸς, ἅγιος ἀθάναθος, ὡσαννά, Σουσανά, ἀγαθὴ, Λατζίακος, Μενέθ, Λαμιανὸς, Λίνα, Σκέλπους, Τζιπριάνους.

(8) Δόμινε Τζεσοὺμ Κρίστε, φιλίκους δεκριαλτησὴμ τουμ.

(9) Λιπέρα δὲ ἰστομορϐὸρ περμέρτι μπέα ταϐέρτους ἐγλυριοῦζα ἔθ πέρσου φράγο ἀποστολροὺν πετρό ἔθ παῦτα ἔθαν τοῦ δόνατη, αλλὰ ἐδώμ, ἄμην.

(10) Ἀπράαμ, Απράαμ, καὶ ἀπραγμούς φάκει, σακει, μινιάκει, καὶ τὸ πάτερ ἡμων γ'φοράς, ἐδυδύ, ἐζαρώτ, ἐζαρέτ.

(11) Χριστέ, ἐλέησον· Κύριε, ἐλέησον τὸν δοῦλόν σου ὁδεῖνα ἀπὸ τὸ δαιμονιακὸν σκίον ὅπου ἔχει, καὶ εἰπὲ αὐτῷ εἰς τὸ δεξιὸν αὐτοῦ ὠτιόν.

Cette formule est écrite en grec moderne de basse époque et le manuscrit date de l'année 1497, mais la rédaction de la formule peut être plus ancienne et même remonter à une date éloignée. En outre des transcriptions fautives, comme ἅγο Θεὸς, on relève des termes de la kabbale ou des emprunts tels quels à la liturgie. Quant au texte, il peut être ramené à trois parties; la première (1) donne le titre et désigne la maladie; la deuxième (2-5) contient les instructions pour en triompher; la troisième (6-11) contient la formule deprécatoire proprement dite, divisée en cinq prières.

La formule vise une sorte d'épilepsie ou d'hystérie, qui se manifeste par des accès redoutables et des maux terribles. C'est le genre de maladie que les Grecs appellent σεληνιασμός, dont nous avons fait « lunatique ». Certaines amulettes étaient appelées σεληνίς et on les portait pour se préserver de l'épilepsie, principalement pendant le jeune âge, comme dit Hesychius : Σεληνίς, φυλακτήριον ὅπερ ἐγκεμᾶται τοῖς παιδίοις, *quia morbus lunaticus sive comitialis puerili ætati proprius maxime et familiaris.* L'épilepsie était regardée par le peuple comme l'ouvrage particulier du démon toujours occupé à tourmenter les hommes, ce qui explique la prière finale transcrite sur notre amulette magique : « Seigneur, délivre ton serviteur des ténèbres diaboliques. »

(1) περὶ τοῦ..., le mot ἀδελφικοῦ étant un adjectif qui signifie « fraternel » doit se rapporter à un subtantif sous-entendu, peut être πάθους; mais la leçon ἀδελφικοῦ semble erronée et, faute de mieux, on peut proposer δελφικοῦ, c'est-à-dire le mal « delphique » qui sert à désigner l'épilepsie, l'hystérie et les affections analogues que connaissaient bien les pythonisses qu'on venait consulter au temple d'Apollon; c'est ce que les latins appelaient *furor apollineus.* On

[1] M. Besson, *Nos origines chrétiennes. Étude sur les commencements du christianisme en Suisse romande*, in-8°, Fribourg, 1921, p. 83, pl. XXIV. — [2] R. Cagnat, dans *Bulletin archéologique du comité*, 1924, p. XXXVI-XXXVII. — [3] *Anecdota graeco-byzantina, I; collegit* A. Vassilev, in-8°, Mosquae, 1893, p. 336; A. Fournier, *Sur une formule magique de guérison*, dans *Mémoires de la Société linguistique de Paris*, 1896, t. IX, p. 399-405; U. Benigni, *Una formola magica bizantina*, dans *Bessarione*, 1897, t. II, p. 374-388.

ne doit pas s'étonner de trouver cette réminiscence de l'époque classique dans un texte du bas-empire ; on en pourrait citer d'autres exemples et on corrigera donc ici le texte de cette façon : ιϐ'. Περὶ τοῦ δελφικοῦ [πάθους] ὅταν πιάσῃ τὸν ἄνθρωπον.

(2) ’ωφειλεις... ceci est clair, et indique cinq « liturgies » ou prières rituelles qui forment la matière des versets 6, 7, 8-9, 10 et 11, qu'on devait réciter à l'époque d'une éclipse de lune, le cinquième jour et le jour du sabbat, peut-être parce que ces jours étaient réputés heureux.

(3) καὶ νὰ τὸ..., ces mots pour ἵνα αὐτὸ. Pour le mot ἀπάνω, il vient de ἐπάνω c'est-à-dire ἐπὶ, ἄνω. La liturgie devait être récitée intégralement sur le patient. Le premier α s'explique soit par l'influence de ἀπὸ, soit par une assimilation avec l'α de la deuxième syllabe.

(4) καὶ νὰ τὸν.... ces mots νὰ τὸν soit ἵνα αὐτὸν; ῥίκτη pour ῥίπτη, forme basse du classique ῥίπτω, je porte à, je pousse à; quant à ἐξυστερινή ce mot semble être une forme dérivée à la basse époque de ὑστέραν.

(5) νὰ τὸ γράφῃ... le mot bizarre δεϐριανῶν semble pouvoir être interprété comme δὴ ϐριαρὸν (?) un papier fort, solide, un parchemin.

Ici prennent fin les instructions; les versets suivants contiennent la formule litanique.

(6) σοδονόρ... et ce qui suit, d'après A. Fournier « n'appartient à la langue grecque ni à la langue latine, ni suivant toute apparence à aucune langue. Leur chercher un sens, ce serait sans doute peine perdue. » U. Benigni n'en croit rien et il cherche à se reconnaître dans cette forêt vierge des ορ et des γολγόλ. En conséquence, il propose de diviser le verset en deux parties, la première composée d'une enfilade de mots magiques disposés suivant la règle rythmique employée pour l'*abracadabra*, la deuxième composée des débris d'une formule latine :

— σοδονόρ, μοδόχ (μοδόρ? μοδοχόρ ?). ϐολοτρόρ, σκοποόρ, νοσοϐοόρ, μοθοόρ,
— σαφίλ, χοχοήλ, άϐιάλ, δοναελ (?), γολγόλ, θονοϐόλ, θαναϐίλ.
— ἀπειάθ, ἀμηνάθ.
— ἐκλιόϐ, δουκαμϐλιόϐ.

Les mots καὶ δουκαμϐλιόϐ insérés dans la deuxième partie semblent une transposition due à une erreur de copiste.

La première partie forme une sorte de cantilène rimée, du mètre quinaire, et qu'on peut proposer de restituer comme ceci :

Σονοδὸρ σαφίλ
Μοδόρ χοχοήλ
Βολοτρορ άϐιάλ
Δοναελ σκοποόρ
Γολγόλ ἀπειάθ,
Νοσοϐοόρ μοθοόρ,
Εκλιόϐ άμηνάθ
Καὶ δουκαμϐλιόϐ
Θονοϐόλ
Θαναϐῖλ

Dans la deuxième partie τον est une pseudodiortose de κον, et φαμούλ répété deux fois s'explique ainsi :

— [κον] τρα μόρϐουμ [καὶ δουκαμϐλιοϐ] φαμουλ-[*um*] ⟨vel⟩ φαμουλ[*am*].
— δεη νομε... ι...

contra morbum famulum ⟨*vel*⟩ *famulam Dei nomen i*[*nvocantem*]

(7) Κασπαρ... c'est un défilé de noms bibliques suivis de noms cabalistiques : les rois mages (voir ce dernier mot) les impropères du vendredi saint (voir IMPROPÈRES), puis une espèce de litanie qui commence par Suzanne :

Σουσαννὰ, ’Αγαθὴ, Λατζιάνους.
.....μέν εθ Δαμιάνους
Λίνα, Σκέλπους, Τζιπριάνους

En dehors de Suzanne et L[u]cianus, tous les autres sont inscrits au canon de la messe latine, ce sont :

[*Cle*]*men*[*s*], [*Cosmas*] *et Damianus*, *Linus*, *Cletus*, *Cyprianus*.

(8-9) δομινε τζεσουμ... et λιπερα δε... Pour le verset 8e nous aurons encore recours à la messe latine; le voici :

Δόμινε Τζέσουμ Κρίστε, φιλι, κου[ι] σ[έδεσ ἀδ] δέκ[στεραμ Πατ]ρι[ς... τοὺ σόλους] ἀλτήσημ[ους Τζεσούμ Κρίστε] τουμ, qu'il faut lire = κουμ Σάνκτο Σπιρίτου.

Pour le verset 9, nous le retrouvons dans la secrète qui suit le *Pater* :

Libera nos, quæsumus, Domine	λιπερα
ab omnibus malis...	δε ιστο μορϐο
et intercedente beata et gloriosa...	περ μεριτα μπεατα ϐερτους (α) ε γλυριοῦζα
cum beatis apostolis tuis Petro et Paulo atque Andrea	εθ περ σουφραγο αποστολορούν πετρο εθ παυτα εθ αν(*drea*)

Finalement nous lisons του δονατη qu'on pourrait entendre ainsi : *tu dona ei* [*salutem*]

Les deux mots ἀλλὰ ἐδομ sont plus mystérieux.

(10) απραακμ... c'est une formule qui s'achève par la triple récitation du *Pater*.

(11) χριστε... ici se termine la liturgie.

Si on résume ce qui précède et les corrections proposées, on voit que nous pouvons admettre avec vraisemblance la restitution suivante :

Titre : ι ϐ' — Περὶ τοῦ δελφικοῦ [πάθους], ὅταν πιάσῃ τὸν ἄνθροπον [πάσχοντα].

Instruction : ’Ωφέιλεις ποιεῖν εἰς τὴν αὐτὴν διάταξιν λειτουργίαις ε', εἰς λεῖψιν σελήνης, τῇ ε' (πέμπτῃ ἡμέρᾳ) καὶ τῷ σαββάτῳ — καὶ νὰ τὸ λέγῃ εἰς πᾶσαν λειτουργίαν ἐπάνω εἰς τοῦ πάσχοντος· — καὶ νὰ τὸν ῥίκτῃ εἰς τὰ ἅγια καὶ εἰς τὴν ὅλου ἐξυστερινὴν λειτουργίαν· — νὰ τὸ γράφῃ εἰς χαρτα[ν] δὴ ϐριαρὸν (?) καὶ νὰ τὸ δἔνῃ εἰς τὸν αὐχένα τοῦ πάσχοντος ταῦτα.

Liturgie 1e : Σοδονόρ σαφίλ
Μοδὸρ χοχοήλ
Βολοτρόρ άϐιάλ
Δοναέλ σκοποόρ
Γολγόλ ἀπειάθ
Νοσοϐόρ μοθοόρ
’Εκλιόϐ ἀμηνάθ
Καὶ δουκαμϐλιόϐ
Θονοϐολ θαναϐίλ
[...αδιουϐα] κοντρα μορϐουμ φαμουλ[ουμ ϐελ] φαμουλ[αμ] τουουμ
ϐελ τουαμ] Δεη νομε[ν] ι[νϐοκαντεμ]

Liturgie 2e : Κάσπαρ, Μελχιώρ, Βαλτασάρ.
‘Αγιος θεός, ἅγιος ἰσχυρός, ἅγιος ἀθάνατος, ὡσαννά.
Σουσαννα, Αγαθη, Λατζιανους.
[Κλε]μεν[ς, Κοσμας] εθ Δαμιανους,
Λινους, Κλετους, Τζιπριανους.

Liturgie 3e : Δομινε Τζεσουμ Κριστε, φιλι, κου[ι] σ[εδες αδ] δεκ[στεραμ Πατ]ρι[ς]... [του σολους] αλτησημ[ους Τζεσουμ Κριστε] κουμ [Σανκτο Σπιριτου].
— λιπερα [εουμ] δε ιστο μορϐο περ μεριτα μπεατε ϐερτουοσε γλοριοσε [Βιργινις Μαριε], περ σουφραγια Αποστολορουμ Πετρι εθ Παυλι εθ Αν[δρεε]...
...τοῦ δόνατη ἀλλὰ ἐδωμ (?) ἄμεν

Liturgie 4e : Ἀπράαμ, Ἀπράαμ καὶ ἀπραγμους (?)
Φάκει, σάκει, μινιακει (?)
— Καὶ τὸ Πάτερ ἡμῶν γ, φοράς
Ἐδυδύ, ἐζαρώτ, ἐζαρέθ

Liturgie 5e : Χριστέ, ἐλέησον.
Κύριε, ἐλέησον τὸν δοῦλόν σοῦ ὀδεῖνα ἀπὸ τὸ δαιμονιακόν σκίον ὅπου ἔχει καὶ εἰπὲ αὐτῷ εἰς τὸ δεξιὸν αὐτοῦ ὠτιόν.

Traduction :

12. Pour le mal delphique, lorsqu'il tourmente le patient.

Tu dois faire dans le même ordre des prières au nombre de cinq, à l'époque d'une éclipse de lune, le cinquième jour et le jour du sabbat, et fais en sorte, pour chaque prière, de parler au-dessus du patient, et de porter son esprit aux choses saintes et à ces prières, jusqu'à la toute dernière, et d'écrire ces paroles sur parchemin, et de les attacher au cou de celui qui est atteint de ce mal.

a) Sonodor safil — modor khokhoil — volotror avial — donael apiat — nosovoor mothoor — ekliov aminath — e ducamvliov — thonovol thanavil.

[*ad juva*] *contra morbum famulum* [*tuum vel*] *famulam* [*tuam*] *Dei nome*[*n*] *i*[*nvocantem*].

b) Gaspar, Melchior, Balthasar, Dieu saint, Dieu fort, Dieu immortel. Hosanna.

Suzanne, Agathe, Lucien (ou Dacien) — Clement, Cosme et Damien — Lin, Clet, Cyprien.

c) *Domine Jesu Christe, fili, qui sedes ad dexteram Patris... tu solus altissimus Jesu Christi, cum Sancto Spiritu.*

libera [*eum*] *de isto morbo per merita beatæ virtuosæ gloriosæ* [*virginis Mariæ*], *per suffragia apostolorum Petri et Pauli et Andreæ...* tu donati alla edom? *Amen.*

d) Abraham, Abraham et apragnus — faki, saki, miniaki — et [réciter] le *Pater noster* trois fois — edydy, ezarôt, ezarêt.

e) Christ, aie pitié, maître, aie pitié de ton esclave, un tel, pour le tirer de ces ténèbres diaboliques où il est, et parle-lui dans l'oreille droite.

Un grand nombre d'inscriptions grecques de Syrie, à partir de la première moitié du IVe siècle, présentent des formules religieuses. Leur provenance comme leur destination varie beaucoup; on les rencontre sur des tombes, dans des églises ou plus fréquemment sur des maisons d'habitation ayant appartenu à des particuliers. Les formules sont tirées volontiers de la liturgie; c'est une manière d'affirmer sa foi religieuse de façon moins discrète que par des symboles, comme c'était l'usage à l'époque des persécutions. La situation était complètement retournée et la profession du christianisme qui, auparavant, faisait courir de sérieux risques était devenue une garantie de sécurité. Il se peut encore que la pensée de s'afficher comme chrétien à raison des avantages qu'on en pouvait escompter n'ait pas été étrangère à l'emploi de formules liturgiques; enfin, quelques belles âmes auront peut-être espéré faire de l'apostolat et travailler pour leur part à l'accroissement de la religion.

Un des types les plus fréquents d'ornementation adopté en Syrie est le disque formant un médaillon dans lequel est représentée la croix, ou bien le chrisme, etc. Parfois on ne voit aucun symbole chrétien, sinon des traits rayonnant vers le centre, où bien des étoiles à cinq, six ou huit pointes. Ici, le nombre huit a peut-être une vertu contre la bile car un passage d'Alexandre de Tralles recommande de « prendre un anneau de fer dont le jonc a la forme octogonale et de graver par-dessus : φεῦγε, ἰοῦ χωλή· ἡ κορύδαλός σε ζητεῖ : Fuis, o bile, l'alouette te poursuit [1]. » (Voir *Dictionn.*, t. III, au mot COLIQUE).

L'usage de tracer une formule sur le linteau de la porte d'une maison est antérieur au christianisme. Une des formules les plus fréquentes en Syrie est : Εἷς Θεὸς μόνος. « Il n'y a qu'un Dieu. » (Voir *Dictionn.*, au mot ΕΙΣ.) Le caractère chrétien de cette phrase n'a plus besoin d'être démontré [2], elle est probablement d'origine juive et elle a été rencontrée sur des monuments juifs et sur des monuments judéo-chrétiens [3].

La destination magique de certaines inscriptions ne peut-être mise en doute lorsque, sur des linteaux de porte nous lisons, par exemple, à Deir Sambil, au Ve siècle de notre ère :

ΧΜΓ Χ(ριστο)ῦ τὸ νῖκος. φευγε, Σατανᾶ

« Le Christ né de Marie. Victoire du Christ. Fuis, Satan. »

ou bien encore à Herakeh, en 524 :

+ Ὁ δεσπότης ἡμῶν Ἰ(ησοῦ)ς Χ(ριστό)ς, ὁ Υἱός, ὁ Λόγος τ(οῦ) Θ(εο)ῦ, ἐνθάδε [κ]ατοικεῖ· μηδὲν ἰσίτω κακον.

« Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Fils, le Verbe de Dieu demeure ici; que le diable n'entre pas. »

Le texte suivant, de I'djâz, est une véritable prière, différente des textes qu'on vient de lire, mais ayant le même but. Voici les lignes 5-6 de la pièce qui compte onze vers :

Χριστὸς ἀειζώ ‹ι› ων λυ[σι]πήμονα χεῖρα κομίζει·
τοὐνεκα οὐ τρομέομι κακορρέκτοιο μηχανὰς
δαίμονος οὐδ'ἀνδρὸς στυγερὸν καὶ ἀθέσμιον ὄμμα :

« Christ, immortel,place (tes) mains qui ignorent le mal, quoique je ne redoute pas les machinations du malin démon, ni l'œil mauvais et haineux de l'homme. »

Un texte de Sabbâ, daté de l'année 546 de notre ère est malheureusement incomplet :

+ Ἔτους ηνώ, μη[νὸς Περιτίου..... Τοῦ οἴκο]
υ τούτου Κύριος διαφυλάξει τὴν ἴσ[οδον καὶ τὴν ἔξοδον]
(τ)ο(ῦ) σταυροῦ γὰρ προκιμένου οὐ'σχύ[σει ὀφθαλμὸς
[βάσκα]νος

« En l'année 858 (= 546 apr. J.-C.), dans le mois. Peritius. De cette maison, le Seigneur gardera l'entrée et la sortie. La croix s'y trouvant placée en tête, le mauvais œil ne prévaudra pas (contre elle). » Le texte de saint Matthieu, XVI,18, est cité sur un linteau de l'église de Mu'allaka, au Caire, daté de l'an 606 de notre ère. Pour la dernière ligne, la restitution est douteuse, les mots σταυροῦ γάρ προκιμένου cependant, se lisent sur la partie conservée et ont été lus de même sur les fragments d'un linteau à el-Anderîn où on lit avec le disque orné d'une croix : + σταυροῦ πρ[οκι]μένου... [οὐκ ἰ]σχύ[σει...

Aux exemples de croyances et de pratiques magiques que nous venons de donner nous ajouterons un monument déjà figuré dans le *Dictionnaire*, t. III, col. 1582, fig. 1861 : c'est un étui à calames, en cuir estampé, trouvé à Antinoé et entré au musée

[1] Alexandre de Tralles, Θεραπευτικά, X, 1; cf. G. Schlumberger, dans *Revue des études grecques*, 1892, t. V, p. 87. — [2] Waddington, *Inscr. grec. et lat. de la Syrie*, n. 2066, 2689, 2682, 2704, 2562*b*, 2451, 2262, 2057, 2053*b*, 1918; Ch. Clermont-Ganneau, dans *Quarterly statements of the Palestine exploration fund*, 1882, p. 26, *Recueil d'archéol. orient.*, t. I, p. 169 sq. — [3] Cf. Shick, dans *Quarterly statements of the Palestine exploration fund*, 1887, p. 55; Ch. Clermont-Ganneau, dans *Recueil d'archéologie orientale*, t. I, p. 170, et *Publications of an american archaeological Expedition to Syria in 1899-1900*, t. III, n. 25. — [4] W. K. Prentice, *Magical formulae on lintels of the christian period in Syria*, dans *American journal of archaeology*, 1906, t. X, p. 137-150.

Guimet. Sur le haut de l'étui on lit cette prière, invocation du possesseur à saint Philothée :

ἅγιε Φιλόθε βοήθι τῶ δούλω σου Παμίω

Au bas de l'étui, une autre inscription qui, loin de nous offrir des « lignes sans suite », se compose d'*Ephesia grammata*.

La représentation n'est pas moins instructive, on voit saint Philothée armé de la lance, transperçant un démon. Le sens de ce symbole est bien clair; le saint combat une maladie; on sait que chaque maladie avait son démon attitré. Peut-être pour un scribe, est-ce ici le démon de la crampe des écrivains [1] ?

Nous ne pouvons omettre de mentionner ici des monuments magiques se rattachant aux mandéens (ou chrétiens de saint Jean) qui habitaient le sud de la Mésopotamie jusqu'au golfe Persique et qu'on trouve de nos jours rassemblés aux environs de Bassora. Quelques-uns de leurs livres furent apportés à Paris au XVIIe siècle; ils étaient écrits en caractères mystérieux, mi-arabes, mi-syriaques,et furent examinés par les orientalistes du temps qui traduisirent mot à mot quelques passages. Ils y trouvèrent fréquemment la mention de saint Jean (*Yahia*) et du baptême par immersion; ils purent donc se demander si l'on ne venait pas de découvrir des disciples de saint Jean-Baptiste (d'où le nom de « chrétiens de Saint-Jean ») et un recueil de prédications du célèbre précurseur. Les études postérieures ne confirmèrent pas ces hypothèses. Il resta acquis seulement que l'on possédait les livres religieux des mandéens dont on trouve encore environ 4000 familles dans les environs de Bassora; ces livres furent publiés à l'étranger et demeurèrent en France presque inaperçus.

En 1894, on trouva sur les bords de l'Euphrate, dans une localité appelée Khouabir, à 55 kilomètres environ au nord-ouest de Mousséyib, des coupes couvertes d'inscriptions qui furent achetées à Bagdad, publiées et interprétées par H. Pognon, consul de France à Alep.Les inscriptions ont toutes pour but de conjurer les démons et de rompre les sortilèges, et les coupes, sortes de bols, étaient enterrées l'ouverture en bas, ce qui a permis de supposer que l'on s'imaginait sans doute enfermer sous ces coupes ainsi renversées les démons et les esprits malfaisants qui jetaient des sorts et les empêcher ainsi de nuire aux intéressés qui payaient les coupes.

Les coupes de Khouabir sont vraisemblablement toutes de la même époque, et il est probable que les plus anciennes ne sont que d'un petit nombre d'années antérieures aux plus récentes. Il est malaisé de leur fixer une date, mais on ne peut pas leur attribuer une origine fort ancienne, et la coupe n° 15 contient un nom propre arabe, ce qui prouve que ces inscriptions sont postérieures à la conquête de l'Iraq par les Arabes. D'autre part, elles sont certainement beaucoup plus anciennes que les plus anciens manuscrits du *Ginza* et certains noms ou surnoms persans que l'on y trouve et qui paraissent être antérieurs à la conversion de la Perse à l'islamisme, comme Khosridoukh (la fille de Chosroès), Belmandoukht (la fille de Bahman) porteraient à croire qu'elles sont des deux ou trois premiers siècles de l'hégire. Enfin, les populations de race persane s'étant assez rapidement converties à l'islamisme, si les inscriptions en caractères inconnus que l'on trouve sur quelques-unes des coupes de Khonabir sont réellement en pehlevi, les inscriptions de Khouabir datent certainement des premiers temps de l'occupation arabe; malheureusement il n'est pas certain que ces caractères soient bien des caractères pehlevis.

Voici la traduction de la coupe n° 1 : « Elles sont détournées, retournées et chassées, toutes les malédictions et les incantations des femmes et des hommes, des petits garçons et des petites filles de mes méchants ennemis et de tous mes adversaires qui maudissent et font des incantations la nuit et le jour. Elles sont liées et détournées des quatre angles de ma maison à moi, Pat-chapta, fille de Mahlapta. Tu iras et ne reviendras pas, tu seras abaissé et ne t'élèveras pas, tu seras desséché comme un germe dans un œuf, au nom de Tabaq, l'ange qui saisit et prend toutes les malédictions dont on a maudit Pat-chapta, fille de Mahlapta. Eloigne-les d'elle par la forme d'Adouaï Yourba, le chef de tous les mauvais esprits et le conducteur de tous les grands chars de ténèbres; toi éloigne-les et qu'elles n'arrivent pas jusqu'à elles, toutes les malédictions et les incantations de la nuit et du jour. »

Parmi les trente coupes dont les inscriptions sont traduites aucune n'offre une formule chrétienne; il semble donc que l'islamisme avait, dès lors, accompli son œuvre [2].

H. LECLERCQ.

MAGISTÈRE DU CHRIST. — Les plus anciens monuments du christianisme nous montrent le Sauveur Jésus dans des attitudes variées et presque toujours destinées à mettre en évidence un des traits de son caractère divin ou de sa physionomie morale. Celui de ces traits qui revient peut-être le plus fréquemment c'est sa qualité et son rôle de docteur. Sans doute, à l'origine, le bon Pasteur nous le présente comme le gardien vigilant du troupeau des âmes qu'il défend, qu'il dirige, qu'il retire des périls de la vie; ensuite, de très bonne heure, l'interprétation des scènes évangéliques nous le montre multipliant les témoignages de sa bonté et de sa puissance par des miracles accomplis pour le soulagement des infirmités humaines; mais un type ne tarde pas à s'imposer, celui du maître qui distribue les paroles de vie à ceux qu'il envoie répandre sa doctrine, les apôtres. Ce type parviendra avec le temps à une sorte de cristallisation dont nous allons étudier quelques manifestations imposantes, mais il semble qu'un des essais les plus anciens soit une fresque encore inspirée du thème champêtre où se mouvait le bon Pasteur. Une des fresques de l'hypogée du *viale Manzoni*, dont la construction et la décoration peuvent remonter à la fin du IIe siècle nous montre le Christ entouré de brebis dans un paysage verdoyant; néanmoins il a abandonné les jambières, la houlette, la panetière et la syringe, il porte un vêtement long, déroule un *volumen* et paraît en donner lecture à ses brebis qui l'écoutent, car pas une seule ne s'occupe à paître (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2401, fig. 6197). La statuette du Christ docteur trouvée à Civita Lavinia nous le montre encore dans l'attitude du maître qui enseigne; sa main gauche est posée sur un rouleau ouvert dans lequel le doigt est glissé pour marquer un passage; le bras gauche, brisé à l'avant-bras; fait évidemment le geste du discours (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2429, fig. 6213). C'est, croyons-nous, vers la première moitié du IVe siècle que les artistes chrétiens ont songé à entourer le docteur de ses disciples. Un des plus anciens essais est certainement celui du cimetière de Domitille, assez mal conservé, où les apôtres sont entassés sans art et sans méthode, mais l'idée est trouvée [3]. Très vite, la scène s'organise, et, peu d'années après, dans ce

[1] H. Omont, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1898, p. 330; P. Perdrizet, dans *Revue des Etudes grecques*, 1903, p. 53; G. Lefebvre, *Rec. des inscrip. grecq. chrét. d'Egypte*, 1907, n. 779; *Dictionn.*, t. III, col. 1582, fig. 1861. — [2] H. Pognon, *Inscriptions mandaïtes des coupes de Khouabir, Texte, traduction et commentaire philologique avec quatre appendices et un glossaire*, in-8°, Paris, 1898.— [3] Wilpert, *Pitture delle catacombe*, 1903, pl. 126.

même cimetière de Domitille, nous voyons Jésus assis dans une chaise au large dossier, jeune, imberbe, ayant encore les traits sous lesquels il a été si longtemps représenté et parlant avec de grands gestes à neuf apôtres, car le dixième ne fait qu'émerger du sol. Tous sont imberbes, la disposition générale laisse encore beaucoup à désirer, ce n'est qu'une ébauche [1].

Au cimetière de Saint-Hermès, un cubicule nous donne une date certaine; il est antérieur à l'année 337, et la lunette de l'arcosolium porte encore le bon Pasteur paissant le troupeau, tandis que sur la paroi, autour de la baie, le Christ, au sommet, assis dans une chaire, enseigne les douze apôtres assis chacun dans une chaire à dossier (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2320, fig. 5688). Cette fois le type est trouvé et quelques années plus tard, vers 348, au cimetière de Domitille, le Christ imberbe enseigne les douze qu'on a réussi à introduire dans la voûte d'un arcosolium grâce à un effet de perspective disgracieux mais qui ne manque pas d'une certaine habileté [2] (fig. 7511). Avant l'année 340, une fresque du cimetière de Marc et Marcellien nous montre le Christ entre les quatre évangélistes [3]; la pensée est la même, mais la difficulté à vaincre est moindre. C'est comme au *cœmeterium majus* où on a simplifié le plus possible. Cette fois le Christ est entouré seulement de six apôtres, il est au milieu d'eux, il bénit de la main droite, à la manière grecque, et les six bénissent en même temps; point de chaire, c'est un problème de savoir comment tous sont assis, à moins qu'on n'ait voulu figurer aux deux extrémités une banquette; le Christ a un escabeau sous les pieds [4] (fig. 7512). Évidemment, ici, l'artiste n'a pu résoudre le problème d'introduire douze apôtres, il en a écarté la moitié, préférant leur donner du mouvement plutôt que de les figer dans une pose immuable comme s'est résigné à le faire un artisan qui travaillait au cimetière de Marc et Marcellien, lequel semble avoir reproduit six fois le même type identique et six fois encore dans l'autre sens [5] en appli-

7511. — Le Christ enseigne les apôtres; cimetière de Domitille, d'après Wilpert, *Pitture delle catacombe*, 1903, pl. 155, n. 2.

7512. — Le Christ enseigne les apôtres; cimetière de Marc et Marcellien, d'après Wilpert, *Pitture delle catacombe*, pl. 170.

[1] Wilpert, *Pitture delle catacombe*, pl. 148. — [2] Id., *ibid.*, pl. 155, n. 2. — [3] Id., *ibid.*, pl. 162, n. 2. — [4] Id., *ibid.*, pl. 170.

quant une forme qu'il s'est contenté de faire glisser Au milieu du IVe siècle, au cimetière de Domitille, nous rencontrons enfin une composition empreinte d'un sentiment de grandeur (fig. 7513). Au centre le Christ imberbe, vêtu de blanc, assis sur une chaise tendue de pourpre écarlate, à haut dossier et très élevée. Il fait le geste de l'homme qui enseigne; à ses pieds, une ciste contenant des volumes. De chaque côté six apôtres groupés, cinq debout et un assis sur un pliant, c'est saint Pierre et saint Paul qui semblent parler avec le divin Maître, les autres gardent le silence [1]. Cette belle scène, où se révèle une conception vraiment décorative orne le cubicule de l'Annone (voir ce mot); immédiatement au-dessous, on voit le déchargement du blé au port (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2273,

7513. — Le Christ enseigne les apôtres; Cimetière de Domitille d'après Wilpert, *Pitture delle Catacombe*, pl. 193.

fig. 775). Le dessin du cubicule donné par Bosio permet d'entrevoir cette voûte (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2270, fig. 772). La tonalité générale est d'un rouge jaune qui rend plus remarquable le vêtement blanc du Sauveur.

Toutefois, c'est au cimetière des Jordani (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2642) que nous rencontrons le morceau le plus remarquable par le sens de la vie, la fermeté du dessin, le mouvement de la composition. Le divin Sauveur est représenté assis, jeune, imberbe, la chevelure courte, les traits du visage et le regard énergique tourné à gauche. Il est vêtu de la tunique avec un large laticlave, et du pallium; les pieds chaussés posent bien sur le sol, toute la personne est construite par un artiste qui sait les règles de l'anatomie. A l'extrémité du pallium se voit, suivant l'usage, la main droite faisant le geste ordinaire à l'orateur. De chaque côté sont disposés *sur deux rangs* les douze apôtres, et voici l'innovation, le sentiment de la perspective qui s'affirme, la leçon qui sera trop peu connue, comprise et appliquée. Les apôtres portent la tunique, le pallium et ne rappellent aucunement le type qui a déjà prévalu alors pour Pierre et Paul. Sur le pallium et le clavus des apôtres assis au premier rang à droite on voit la lettre I, ainsi que sur le premier et le troisième à gauche; celui du centre, au premier rang à gauche à la +. Tous sont imberbes, tous, sauf un, regardent le Christ. Celui qui traça cette fresque l'avait d'abord dessinée à grand traits sur l'enduit encore frais; on voit qu'il avait voulu indiquer le dossier de la chaire du Christ, mais il y a renoncé (fig. 7514).

Ces monuments suffisent à représenter l'art de la fresque; si nous passons à la mosaïque, nous ne rappellerons que celle de Sainte-Pudentienne (voir *Dictionn.*, t. III, col. 31, fig. 2396), où le Christ a échangé sa chaire magistrale contre un véritable trône, orné de pierreries, de tentures où, en présence de l'Église et de la synagogue, il donne la doctrine à ses disciples qui ont passé de l'attitude réservée à une sorte d'agitation, telle que nous la retrouvons sur la pixyde d'ivoire de Berlin ou chacun semble s'occuper à tout autre chose qu'à écouter le divin Maître (voir *Dictionn.*, t. II, col. 778, fig. 1511; t. III, col. 70, fig. 2420; t. VII, col. 1943, fig. 6024; de même sur le couvercle de la cassette d'argent du trésor de Saint-Nazaire à Milan où ne sont représentés que onze apôtres (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1086, fig. 1985).

Plusieurs sarcophages de la Gaule nous montrent la scène dont nous parlons ici. A Aix-en-Provence, dans l'église Saint-Sauveur, le Christ est représenté

[1] Wilpert, *Pitture delle catacombe*, pl. 177, n. 2. — [2] Id., *ibid.*, p. 193.

sur le tertre d'où coulent quatre fleuves (voir ce mot), il donne la Loi divine à Pierre et les onze autres, tenant tous un *volumen* font le geste d'acclamation (voir *Dictionn.*, t. v, col. 3445, fig. 4695). A Aix, les

ses apôtres qu'il instruit. Ses pieds sont posés sur une roche au bas de laquelle une brebis, image symbolique du défunt, lève la tête vers le Seigneur comme pour montrer qu'elle écoute ses paroles. Dans les retombées

7514. — Le Christ enseigne les apôtres ; cimetière des Jordani, d'après *Rivista di Archeologia cristiana*, 1928.

défunts sont prosternés aux pieds du Sauveur; à Arles, nous retrouvons le même sujet (voir *Dictionn.*, t. v, col. 852, fig. 4332; t. vi, col. 2451, n. 22), mais ici le Christ porte le livre avec ces mots : *Dominus legem dat ;* son auditoire de douze a fait place à Mat-

des voûtes sont des dauphins, des couronnes à lemniscques flottants, des colombes becquetant des fruits dans des corbeilles. Le sarcophage de Rignieux, aujourd'hui au musée du Louvre (fig. 7515), nous montre comment les artistes chrétiens développent le sujet à mesure

7515. — Sarcophage de Rignieux, d'après Le Blant, *Sarcophage de la Gaule*, fig. 54.

thieu, Marc, Luc et Jean qui portent leur nom sur leur *volumen*; en arrière, des auditeurs se sont arrêtés sous le portique, aux extrémités duquel un père et une mère présentent leurs enfants. La même scène se retrouve encore deux fois en Gaule, à Marseille et à Rignieux-le-Franc (Ain). Celui de Marseille (voir *Dictionn.*, t. ii, col. 2125, fig. 2071) conservé au musée, nous offre le Christ, imberbe, siégeant sur un lieu élevé entre

qu'ils se familiarisent avec lui. Au lieu des apôtres figés dans une attitude unique, nous avons ici dix-huit personnages qui, bien que le Christ leur adresse la parole, ne s'interdisent pas tous les *a parte*. Cette tombe n'a pas d'histoire; elle a dû recevoir les restes de quelque important personnage (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2511, n. 239, fig. 4735).

Cet ensemble de monuments offre un intérêt véri-

table à raison du développement d'un sujet, d'abord timidement traité et puis agrandi, assoupli, élargi de telle façon que nous voyons comment l'art chrétien a su utiliser les moyens dont il disposait pour leur faire rendre tout ce qu'il pouvait en attendre.

H. LECLERCQ.

MAGISTRIANUS. — *Magistrianus* est une formation syncopée de *magisterianus*, adjectif venu de *magisterium*. Julien, appelé *antecessor*, qui vécut à Constantinople sous Justin le Jeune, vers 570, est l'auteur d'une *Epitomen Novellarum* dans laquelle on lit que *neque civilis, neque militaris judex permittere debet executoribus litis aliquid accipere sive magisteriani sint, sive præfectiani vel etiam ex divina jussione dati sint exercitores*. La *Chronique* de Victor de Tonnenna, à l'année 550, dit que *litteras satis idoneas Justiniano principi per Olympium magistrianum miserunt* et dans le *Breviarium causæ nestorianorum et eutychianorum* du diacre Liberatus de Carthage, n. 5, il est question d'un certain *Ebagnius magistrianus*. Enfin dans le *Glossarium Philoxenianum* le terme μαγιστριανός est donné comme équivalent d'*agens in rebus*.

Les papiers de Enn. Quir. Visconti conservés à Paris, ms. *9697*, fol. 79, donnent cette épitaphe trouvée *in Fiumicino*, près de Rome [1] :

ΙΕΥΙ□L
□ΥΑΛΕΝΤΙ
Ν□ΥΜΑΓΙC
ΤΡΑΝ□Υ€
ΤΩΝΓΜΗΓ
ΠΥΤ□ΥΔΕC
□NL

...ἐνθάδε κεῖτ]ε, υἱὸς Οὐαλεντίνου μαγιστρ(ι)ανοῦ, ἐτῶν γ', μη(νῶν) γ'. ὑπ(ατείᾳ) τοῦ δεσ[π(ότου)] Ὀνω[ριου...

H. LECLERCQ.

MAGISTRI COMACINI. — Voir *Dictionn.*, t. IX, au mot LOMBARDE (*Architecture*) col. 2291-2295.

MAGNÉTISME. — Dès que l'homme s'attache à observer certains phénomènes du monde physique qui, par leur éclat, leur force ou leur rareté, ont le privilège d'attirer et de retenir son attention, il commence par leur attribuer une puissance et une origine merveilleuses et entourées de mystère. C'est dans l'ordre surnaturel, dans le domaine de la fiction où de la crédulité populaire qu'il va chercher le caractère et la cause des phénomènes naturels. A ces explications poétiques ou mythologiques, en tout cas fabuleuses, vient se substituer peu à peu, au moins chez plusieurs, un point de vue tout différent. Ce ne sont plus quelques faits isolés, mais l'univers entier qu'on s'efforce de comprendre et d'embrasser, en quelque sorte, d'un seul coup d'œil. C'est de l'univers entier, considéré comme un tout indivisible, qu'on se flatte de découvrir le principe, l'essence, la raison, la suprême loi; et, pour être plus sûr de ne pas manquer son but, on ne tient compte dans les faits particuliers, que des observations qui peuvent se concilier avec les attributions de ce principe prétendu unique de toute la nature. Cette aspiration à l'unité et à l'universalité dans la science, et cette confusion de la science avec l'hypothèse, ce sont les traits distinctifs des premiers systèmes de philosophie. Enfin, après bien des vicissitudes, la philosophie, succombant sous le fardeau dont elle s'est chargée, laisse échapper de son sein les divers ordres de connaissance primitivement confondus avec elle : les mathématiques, l'astronomie, la physique, l'histoire naturelle. Tandis qu'elle se recueille et se concentre de plus en plus dans le domaine de la conscience et de la pure spéculation, dans la sphère de la psychologie et de la métaphysique, le monde extérieur reste livré à une étude plus expérimentale et plus précise, à une exploration d'autant plus exacte, qu'il subit lui-même la loi du partage; l'observation appelle à son aide le calcul; la physique s'appuie sur les mathématiques, dont l'émancipation s'est accomplie avant la sienne, et, de même que la philosophie a pris la place des fictions mythologiques, la science, par rapport à la nature visible, pondérable, palpable, se substitue à la pure philosophie. Bien loin qu'il soit ici question d'une substitution absolue, ce qui est certain, c'est que la science n'a pas fait disparaître la philosophie, pas plus que la philosophie n'a fait et ne fera disparaître la religion.

L'observation qui vient d'être exposée sera confirmée d'abord par l'histoire du magnétisme.

Le nom seul qui, en français, est resté de l'aimant, nous offre un curieux sujet d'observation. L'aimant, déjà connu des Grecs au temps de Thalès, puisque ce philosophe a essayé d'expliquer ses propriétés, était désigné chez eux de plusieurs manières. On l'appelait *la pierre d'Hercule* (λίθος ἡράκλεια), ou simplement *la pierre* (λίθος), *la terre de fer* (γη σιδηρίτις), et *la pierre indomptable* (ἀδάμας) à cause de la force irrésistible qu'on supposait en lui. C'est cette dernière dénomination qui, adoptée de préférence au mot *magnète* par les écrivains du Moyen Age, a été prise pour le participe présent du verbe *amare* et traduite par *aymant*. Ne faut-il voir là qu'une confusion de langage? On ne le croit pas. Il est permis de supposer que l'imagination s'est servie de ce prétexte pour attribuer les dons du cœur humain à un corps dont les propriétés mystérieuses lui paraissaient supérieures à celles de la nature brute.

Bien longtemps auparavant, l'amour du merveilleux s'était emparé de ces propriétés et avait donné naissance à des légendes qui, accueillies sur la foi ou propagées sous le nom des auteurs les plus respectés de l'antiquité grecque et chrétienne, subsistent encore en partie dans la tradition populaire. Ptolémée, l'astronome et le géographe, parle de certaines îles *Manioles*, parfaitement inconnues aux navigateurs modernes, entre lesquelles les vaisseaux retenus par la force de grandes mines d'aimant, sont incapables d'avancer, à moins qu'on n'ait pris la précaution d'y remplacer les clous de fer par des chevilles de bois. La même condition, selon d'autres écrivains, était imposée pour la même cause aux navires qui traversaient soit la mer Erythrée, soit la mer Indienne, soit le détroit de Bab-el-Mandeb, soit enfin les mers de Chine et de Cochinchine. Pline assure qu'il existe près de l'Indus deux montagnes, dont l'une a la vertu d'attirer le fer et l'autre de le repousser. Qu'on suppose maintenant un voyageur chaussé de souliers ferrés qui essayerait de passer entre ces deux montagnes incommodes : sur la première, il lui semblerait prendre racine dans le sol; sur la seconde, il lui serait impossible de poser le pied. Toutes ces fables se ramènent à une seule, également répandue en Orient et en Occident, mais dont l'Orient paraît être le véritable berceau. En voici d'autres d'un caractère un peu différent et qui annoncent un plus grand effort d'imagination.

Saint Augustin, dans la *Cité de Dieu* (l. XXI, c. VI), fait mention d'un temple païen dont les prêtres se seraient servis de la force magnétique pour produire, aux yeux des peuples abusés, l'apparence d'un miracle permanent : ils auraient scellé l'un en face de l'autre, dans la voûte et dans le pavé de l'édifice, deux aimants d'égale force entre lesquels les statues de leurs dieux, construites en fer, restaient suspendues dans

[1] Kaibel, *Inscr. græc.*, p. 694, n. 949*a*.

le vide. Ce temple est probablement le même que celui dont Pline attribue seulement le projet à Ptolémée Philadelphe, et qui devait être élevé en l'honneur de la reine Arsinoé. Un autre écrivain de l'antiquité, l'auteur du traité sur *la Déesse syrienne*, qu'on a attribué à Lucien, affirme avoir vu de ses yeux, dans le temple de Junon, à Hiérapolis, une statue d'Apollon qui ne se bornait pas à rester suspendue, mais qui se promenait dans les airs. On parle d'une statue du temple de Sérapis, à Alexandrie, de laquelle on aurait obtenu, dans des conditions analogues, un effet semblable. On voit que le moine Hildebert n'avait pas à faire de grands frais d'invention quand il a transporté le même artifice et le même résultat au tombeau de Mahomet. Longtemps avant lui, l'application en avait été faite par les auteurs du Talmud aux deux veaux de Jéroboam.

Et quelques-unes de ces légendes se sont conservées jusqu'à nos jours environnées de la même foi qui les avait accueillies à leur origine. Celles qui regardent les montagnes d'aimant et le tombeau du prophète de l'Islam se transmettent, dans certains villages de la France, même dans certaines classes de la population des villes, comme des récits véridiques et incontestés.

Les anciens, principalement les Grecs, admettaient l'existence de plusieurs espèces d'aimants, dont chacune a ses propriétés, ou, pour mieux dire, sa légende particulière. Par exemple, l'*androdamas* attire l'argent et le cuivre aussi bien que le fer; l'*amphidane*, ou la *chrysocolle*, attire l'or; la *sagde* s'attache au bois des navires, la *catochite* s'attache aux mains et agit sur tous les corps placés à sa portée. Aussi Démocrite en a-t-il fait usage pour opérer des merveilles qui ont étonné les mages. Enfin la *pantarbe* exerce son pouvoir sur l'or et les pierreries. Elle a servi à retirer de l'Indus 460 anneaux et pierres précieuses qui vinrent se fixer, en forme de chaîne, les uns au bout des autres. Il y a des aimants mâles et des aimants femelles; les premiers capables d'agir sur les métaux, les seconds privés de cette puissance. L'aimant, en général, perd sa vertu quand il est placé à côté du diamant, ou quand il a été frotté d'ail ou d'oignon; il la reprend après avoir été trempé dans du sang de bouc. Posé par le mari sous l'oreiller de sa femme, il sera une preuve d'infidélité ou de vertu conjugale. Il rétablit l'union entre des frères ou des amis qui ont cessé de s'entendre. Il suffit de porter sur soi un fragment de cette pierre incomparable pour gagner l'affection de tous ceux dont on est entouré, ou pour acquérir subitement le don de l'éloquence. Consultez la science d'Esculape, et elle vous répondra, par l'organe d'Aetius, que l'aimant calme les convulsions, les douleurs de la goutte et les maux de tête. Utile à l'art de guérir, il ne l'est pas moins à l'art de tuer. Avec une épée aimantée, on porte à son ennemi des coups plus dangereux qu'avec une épée ordinaire.

En regard des traditions fabuleuses, dont la chaîne, commencée dans les temps les plus obscurs, se poursuit sans interruption dans les âges suivants, viennent se placer les systèmes philosophiques. On sait que les philosophes grecs, lorsqu'ils cherchent l'explication des phénomènes de la nature, se partagent en deux écoles principales. Les uns se représentent l'univers comme un composé de forces ou comme une force unique dont l'expansion et la concentration produisent tous les corps que nous connaissons avec les relations qui existent entre eux. Ils forment l'école dynamique. Les autres, ne reconnaissant d'autres principes que la matière et le mouvement, rendent compte de tous les faits et des existences elles-mêmes par la réunion et la séparation, la forme et les positions diverses des pièces dont la matière se compose. Ils appartiennent à l'école mécanique. Il y a aussi une école intermédiaire, où l'on essaie de réunir dans ce qu'ils ont de conciliable, ces deux points de vue opposés. L'esprit particulier de chacune de ces écoles se retrouve dans les théories que l'antiquité nous a laissées sur le magnétisme.

Dans la pensée de Thalès, l'attraction exercée par l'aimant sur le fer est l'action d'une force vivante; en d'autres termes, l'aimant a une âme. Selon Diogène d'Apollonie, l'aimant exerce sa puissance par affinité élective : agissant par aspiration, à la manière des corps vivants, parce que la force magnétique est un air vital, pareil à celui qui anime l'univers, il choisit dans l'atmosphère les émanations qui lui conviennent; or celles du fer lui conviennent mieux que celles des autres corps. Comment ne pas reconnaître dans ces deux opinions le caractère distinctif de l'école dynamique? C'est du mécanisme, au contraire, que découlent les hypothèses de Démocrite et d'Épicure. On attribue au premier de ces deux philosophes un traité à part sur l'aimant, où il se borne à appliquer à l'attraction magnétique les principes sur lesquels repose tout son système. Les corps laissent échapper sans cesse une partie des atomes dont ils sont formés. Les atomes de l'aimant pénètrent dans ceux du fer, avec lesquels, quoique d'une nature plus subtile, ils ont une étroite ressemblance. Les atomes du fer, de leur côté, mis en mouvement, et, en quelque sorte, chassés de leur place par ces envahisseurs, pénètrent au sein de l'aimant, grâce au vide qui s'y est fait, et entraînent à leur suite la masse entière du métal. La théorie de Démocrite subit quelques modifications dans la doctrine d'Épicure, telle, du moins, que nous la connaissons par le témoignage de Galien et par le poème de Lucrèce; mais ces changements ne lui ôtent rien de son caractère purement mécanique. Elle nous montre toujours les deux corps, l'aimant et le fer, se rapprochant l'un de l'autre dans le vide qu'établit entre eux ou en eux l'émission d'une certaine partie de leurs atomes. Dans l'explication d'Empedocle, l'idée de force se combine avec celle de la matière et du mouvement. L'aimant et le fer, si nous en croyons ce philosophe, sont mus par les deux mêmes forces qui règnent sur toute la nature : la force de concentration et de cohésion, qu'il désigne sous le nom d'*amitié*; la force d'expansion et de division, qu'il appelle la *discorde*. Mais ces deux principes ne suffisent pas pour nous faire comprendre l'attraction magnétique, il faut encore supposer la division de la matière; il faudrait qu'il y ait des pores par où s'échappent les émanations de l'aimant sous l'impulsion de la discorde, et où pénètrent, sous l'impulsion de l'amitié, les émanations du fer entraînant à leur suite toute la masse métallique.

L'idéalisme métaphysique de Platon, comme celui de Descartes, et l'idéalisme bien plus ancien de l'école de Mégare, s'efface entièrement, quand il s'agit des phénomènes de la nature, devant les principes du mécanisme. Il n'admet point d'attraction à distance, il veut que les phénomènes magnétiques, comme les phénomènes mécaniques, s'expliquent par la seule communication du mouvement dans une matière sans interruption, d'où le vide est absolument exclu. Aristote, avec ses qualités occultes, se rattache certainement à l'école dynamique; mais, dans aucun de ses ouvrages qui sont parvenus jusqu'à nous, on ne trouve une théorie de magnétisme. C'est dans l'école stoïcienne que nous voyons de nouveau le magnétisme expliqué par l'idée de force. Galien, tout partisan qu'il est des doctrines de Platon, revient, en physique, à l'affinité élective; à l'exemple d'Empédocle, il admet dans la nature des sympathies et des antipathies. Les néoplatoniciens vont encore plus loin; ils

reconnaissent à l'aimant une âme comme Thalès avait fait dans l'enfance de la philosophie. Nemésius se le représente comme un être vivant, intermédiaire entre le règne animal et le règne végétal. Pline lui donne des sens et des mains pour attirer le fer; il donne au fer des mains et des pieds pour aller à lui.

On conçoit qu'entre ces hypothèses et ces chimères, la vérité, l'observation, aient eu de la peine à se faire jour. En effet, leur part est très petite. Les anciens ne connaissaient guère de l'aimant que sa force attractive et la propriété qu'il a de la communiquer au fer, après qu'il l'a attiré. Ils savaient, de plus, que cette force, en se communiquant, diminuait peu à peu; en un mot, ils connaissaient la chaîne aimantée dont le génie philosophique de Platon fait un si bel usage dans le dialogue de l'*Yon*. Mais ignorant l'existence de deux magnétismes contraires, ainsi que la loi en vertu de laquelle les pôles de même nom s'attirent et les pôles contraires se repoussent, ils se sont imaginé qu'il y a certains aimants particuliers qui repoussent le fer au lieu de l'attirer. A ces aimants ils donnent le nom d'*antiphyson*, c'est-à-dire qui soufflent en sens contraire.

Les anciens, au moins les Grecs et les Romains, étaient également étrangers à l'invention de la boussole. Les Chinois la possédaient dans un temps qui répond pour nous à la plus haute antiquité; mais ils ne pouvaient pas en donner l'explication scientifique, si même ils la donnent aujourd'hui. On ne voit pas que, sous ce rapport, on ait beaucoup plus avancé en Europe, au milieu du XIIe siècle, quand l'usage de la boussole passa des Arabes aux peuples chrétiens. Ainsi il faut franchir tout l'espace qui sépare l'antiquité et le Moyen Âge des temps modernes pour voir les observations rigoureuses de la science succéder aux légendes et aux systèmes.

H. LECLERCQ.

MAGNIFICAT. — I. Attribution. II. Bibliographie.

I. ATTRIBUTION. — En 1893, Alfred Loisy émit l'hypothèse que le cantique de *Magnificat* appartenait non à la vierge Marie, mais à sa cousine Élisabeth [1]. Cette conjecture semblait délaissée comme trop hasardeuse, lorsqu'une note de dom Germain Morin ramena sur elle l'attention. Ayant publié le texte complet du traité *De psalmodiæ bono* [2] de saint Niceta, évêque de Remesiana en Dacie, vers l'an 400, il fit remarquer qu'à la fin de l'ouvrage, tel que le donne le ms. Vatic. *5729*, Niceta énumère en ces termes la série des cantiques en usage dans son Église : *Hic cum David confitemur quoniam bonus est; cum Moyse Spiritu sancto Dominum magnis illis canticis personamus; cum Anna, quæ Ecclesiæ typum gerit, olim sterilis, nunc fecunda, in Dei laude corda firmamus; cum Esaia de nocte vigilamus; cum Abbacuc psallimus; cum Iona, cum Jeremia sanctissimis patribus orando cantavimus; cum tribus etiam pueris quasi in fornace positi convocata omni creatura creatori omnium benedicimus; cum Helisabeth Dominum anima nostra magnificat* [3]. Le dernier trait offre un réel intérêt du fait que trois des manuscrits occidentaux les plus anciens remplacent le texte grec ordinaire : καὶ εἶπεν Μαριάμ, par cette variante : *Et ait Elisabeth*. Cette variante existait déjà dans plusieurs manuscrits connus d'Origène, si l'on s'en rapporte à son traducteur saint Jérôme; pour lui il préférait l'autre leçon [4] : *Invenitur beata Maria, sicut in aliquantis exemplaribus reperimus, prophetare. Non enim ignoramus, quod secundum alios codices et hæc verba Elisabeth vaticinetur*. Plus loin, vers la fin de la même homélie, il dit : *Super quibus et beata Maria magnificat dominum Jesum. Magnificat autem anima Dominum*; et au début de l'homélie suivante : *Ante Johannem prophetat Elisabeth, ante ortum domini Salvatoris prophetat Maria*.

Le membre de phrase inséré dans le *De psalmodiæ bono* ne se lit pas dans l'édition du traité de Nicéta donnée par dom Luc d'Achery [5] d'après un manuscrit de Saint-Germain-des-Prés *591.3* (aujourd'hui *Paris, lat. 13089*), du XIe siècle; mais on s'est trop hâté d'écrire qu' « il n'est pas besoin de dire pourquoi il a été supprimé dans le manuscrit » [6], car dans le texte édité par d'Achery, au commencement du ch. III, après avoir parlé du *Benedictus* de Zacharie, Niceta avait déjà caractérisé en ces termes le *Magnificat : Nec Elisabeth diu sterilis edito de promissione filio, Deum de ipsa anima magnificare cessavit*. Ainsi, vers la fin du IVe siècle, la variante en question, nonobstant la tradition généralement acceptée, était consacrée par la tradition vivante et l'usage liturgique d'une Église de Dacie.

Cette dernière circonstance est importante eu égard à l'indifférence témoignée aux anciens témoins du texte occidental du Nouveau Testament, dont les leçons imprévues ou embarrassantes sont mises au compte d'un caprice de scribe. De ce qu'une Église de Dacie et deux manuscrits italiens du IVe et du Ve siècle attestent cette singularité de l'attribution du *Magnificat* à Élisabeth, il ne s'ensuit pas que cette leçon fut alors la plus commune dans l'Église latine, puisque saint Ambroise et saint Augustin ont la leçon courante : *ait Maria*. Si l'interprète latin de saint Irénée paraît l'avoir connue dans *un* manuscrit dont l'âge et l'autorité seraient matière à discussion [7], il ne faut pas se hâter de considérer la leçon de Nicéta comme ayant été la leçon primitive de tout l'Occident, car Tertullien attribue le *Magnificat* à Marie : *Exsultat Elisabeth, Johannes intus impulerat; glorificat Dominum Maria, Christus intus instinxerat* [8]. L'accord complet n'est pas fait entre témoins occidentaux; le fût-il, il n'en serait pas moins nécessaire d'interroger les témoins orientaux.

Ceux-ci sont unanimes en faveur de la leçon ordinaire et traditionnelle. En ce qui concerne Origène, son argument exige que le *Magnificat* soit de Marie, il le dit clairement dans la suite et il faut, pour arriver à soutenir le contraire, avoir recours à de véritables jongleries [9] : savoir « reconnaître la marque d'Origène », découvrir que saint Jérôme a « abrégé son texte » et « obscurci ses données », deviner qu'il « n'a pas bien compris la pensée de l'original ». Au moyen de ces procédés de haute fantaisie on peut aisément arriver à soutenir « que les témoins orientaux n'étaient pas moins divisés dans la première moitié du IIIe siècle que ne pouvaient l'être à la même époque les témoins occidentaux [10]. »

Si on ramène la question à ses termes on trouve que trois manuscrits de l'ancienne version latine : *a* (*Vercellensis*), *b* (*Veronensis*), *l* (*Rhedigeranus*) ont au verset 46 du chap. Ier de saint Luc : *Et ait Elisabeth*, leçon qui avait été mise au compte d'une inadvertance de copiste. A ces témoins est venu s'adjoindre

[1] *Les Evangiles synoptiques*, dans *L'enseignement biblique*, 1893, p. 35-36. — [2] G. Morin, dans *Revue bénédictine*, 1897, t. XIV, p. 385-397. — [3] Id., *ibid.*, t. VI, p. 286. — [4] Origène, *Homil. VII in Luc.*, *P. G.*, t. XIII, col. 1817. — [5] *Spicilegium*, in-fol., 1723, t. I, p. 221, *P. L.*, t. LXVIII, col. 365. — [6] F Jacobé, dans *Rev. d'hist. et litt. relig.*, 1897, t. II, p. 424. — [7] Les autres ayant *Maria* : *Helisabeth emendandum et cum* Mariæ *nomine commutandum videri debebat*, Tischendorf, *Nov. Test. gr.*, 8e édit. crit., t. I, p. 420. — [8] Tertullien, *De anima*, c. XXVI. — [9] Fr. Jacobé, dans *Rev. d'hist. et littér. relig.*, 1897, p. 426. — [10] Id., *ibid.*, 1897, p. 427.

Nicéta dans un traité connu par deux manuscrits dont un ignore la mention qu'on trouve dans l'autre; il est vrai que les deux manuscrits sont d'accord pour offrir, au début du chapitre III du *De psalmodie bono*, une phrase dans laquelle se trouve une allusion qui n'est pas tellement manifeste qu'on ne puisse l'écarter. Si on admet que la phrase qui se lit dans le ms. *5729* de la Vaticane est vraiment de Nicéta, on pourra en conclure qu'il avait entre les mains un exemplaire où se lisaient les mots : *Et ait Elisabeth*. Peut-être serait-il hasardeux et, en tout cas, malaisé de prouver que ce témoin unique engage l'usage liturgique d'une Église parce que l'évêque de cette Église fait usage d'une locution dans un écrit privé [1].

A ces témoins s'en opposeraient d'autres : écrits des Pères, y compris Origène, livres liturgiques innombrables auxquels on ne peut même pas opposer ceux en usage dans l'Église de Remesiana puisque nous ne les avons pas.

Dans ces conditions on peut être surpris d'apprendre que « le partage des plus anciens témoins, tant orientaux qu'occidentaux, se fait dans des conditions qui donnent aux deux leçons une égale probabilité intrinsèque, ou du moins qui laissent à la leçon oubliée une vraie probabilité, en face de la leçon qui a triomphé dans l'usage ecclésiastique. Si cette probabilité paraît moins grande, c'est peut-être parce que les vaincus ont toujours l'air d'avoir tort, et aussi parce que la leçon traditionnelle est appuyée maintenant sur un sentiment d'esthétique pieuse qui, aux yeux du grand nombre, pourrait tenir lieu de preuve [2]. » Cependant la quasi-unanimité de l'opinion chrétienne ne se trouve pas entamée par quelques témoins occidentaux, en l'absence, on l'a vu, de tout témoin oriental et l'affirmation constitue déjà un commencement de preuve en faveur du sentiment traditionnel de ce fait que pas un seul des manuscrits de l'Évangile ne présente la variante καὶ εἶπεν Ἐλιζάβετ et que, à supposer que cette leçon se soit rencontrée sur tel ou tel d'entre eux, le maître incontesté de la critique biblique au IIIe siècle, Origène, n'a pas cru devoir en tenir compte [3].

Personne, aujourd'hui que cette discussion est assoupie et presque oubliée, n'ose soutenir que la leçon « Elisabeth » soit originale. On a prétendu que le texte primitif portait seulement καὶ εἶπεν, les uns se conformant à la bonne tradition, ont ajouté Elisabeth, les autres impressionnés par le culte sans cesse grandissant de la Vierge ont préféré ajouter Marie. Or cette leçon ne se trouve absolument nulle part. Elle eût certes pu exister sans que le sujet fût changé, comme dans plusieurs passages de Luc : IV, 23-24; XVIII, 1-6; XXI, 9-10. Mais dans ce cas, il n'y eût eu absolument aucun doute qu'Élisabeth ne fût le sujet; en dépit du culte de Marie, l'évidence exégétique eût été telle que pas un manuscrit sur cent n'aurait osé compléter par Marie. Or, tous les manuscrits grecs, tous les syriens, tous les coptes, les latins originaires d'Afrique ont parlé de Marie. La leçon Élisabeth est confinée dans certaine partie du monde latin. On peut supposer que pour plus de clarté quelques manuscrits ont ajouté Élisabeth après Marie : *Et ait Maria Elisabeth* : « Marie dit à Élisabeth. »

Au point de vue de la critique textuelle la question est tranchée. La principale raison en faveur d'Élisabeth, c'est la ressemblance du *Magnificat* avec le cantique d'Anne; mais cela ne fait pas du *Magnificat* le cantique d'une femme longtemps stérile. Il faut tenir compte de la pensée si finement déduite de l'auteur du troisième évangile. Il annonce la conception de Jean et celle de Jésus, puis il amène Marie chez Élisabeth pour que la plus âgée des deux et celle qui a conçu la première s'incline devant l'autre et reconnaisse l'infériorité de son enfant devant le fils de Marie. C'est ce qui se fait de façon excellente au début de l'entrevue. Et l'on veut qu'Élisabeth, oublieuse de sa touchante profession de foi, s'absorbe dans l'œuvre que Dieu a faite en elle, comme si c'était l'œuvre par excellence et le salut promis! Même à la naissance de Jean, le nouveau-né est mis à sa place de précurseur dans l'œuvre de Dieu, et cependant Zacharie n'a pas parlé d'abord comme Élisabeth. L'entretien de Marie et d'Élisabeth ou plutôt le monologue d'Élisabeth culminant dans la glorification d'Élisabeth sans aucune allusion à Jésus ou à Marie, c'est un autre sens qu'il ne faut pas prêter à l'évangéliste. On comprendrait son cantique quand elle s'est aperçue de la conception de Jean, ou à sa naissance, mais à cet instant ce qui la touche c'est le tressaillement de son enfant devant le fruit de Marie. La conception de Jean est dépassée [4].

En définitive, la question soulevée est résolue; il serait peut-être plus strictement exact de dire qu'elle est supprimée parce qu'en réalité elle n'existe pas.

Tous les manuscrits grecs donnent : « Et Marie dit », tous les auteurs ecclésiastiques supposent cette leçon qui est celle qu'a choisie Tatien pour son *Diatessaron* et l'auteur du *Protévangile de Jacques*, deux auteurs du dernier quart du IIe siècle qu'on n'accusera pas de manquer d'originalité.

Tous les manuscrits de la Vulgate donnent : « Et Marie dit »; et l'unanimité des manuscrits de l'ancienne version latine n'est contredite que par le *Vercellensis* (*a*), écrit dans le nord de l'Italie vers la fin du IVe siècle, le *Veronensis* (*b*) écrit également en Italie au Ve siècle, et le *Rhedigeranus* (*l*) du VIIe siècle. A ces témoins s'ajoute Niceta de Remesiana vers l'an 400; en sorte qu'à la fin du IVe siècle, en Occident, quelques Églises isolées attribuaient le *Magnificat* à sainte Elisabeth. Partout ailleurs c'était la leçon : *Et ait Maria* qui prévalait; quant à la leçon : *Et ait Elisabeth*, si on en excepte le manuscrit *l*, on doit constater qu'elle n'est passée dans aucun des nombreux manuscrits latins des siècles postérieurs qui nous sont parvenus.

Le témoignage des Pères grecs s'est allégé de ceux des noms fameux imprudemment invoqués. Parmi les manuscrits de la version latine de l'*Adversus hæreses* de saint Irénée, il en est deux qui au l. IV, c. VII, n. 1, portent ces mots : *Elisabeth ait : Magnificat anima mea Dominum*. Mais au l. III, c. X, n. 2, de la même version latine, tous les manuscrits placent le *Magnificat* sous le nom de Marie. Et d'ailleurs, dans le premier passage lui-même, l'attribution du cantique à Élisabeth ne s'accorde pas avec le contexte. De sorte qu'il a fallu avouer qu'Irénée « attribuait sans doute le *Magnificat* à Marie, et c'est seulement la tradition de l'interprète latin qui a été influencée partiellement dans le sens de l'attribution à Élisabeth [5]. » — Il faut faire les mêmes remarques au sujet de la version latine hiéronymienne de la septième homélie d'Origène. On y lit, dans l'explication du v. 41 du chap. I cette phrase que nous avons déjà citée (col. 1126) : *Invenitur beata Maria, sicut in aliquantis exemplaribus reperimus, prophetare. Non enim ignoramus quod secundum alios codices et hæc verba Elisabeth vaticinetur*. Mais d'abord, dans l'homélie suivante qui est consacrée au *Magnificat* lui-même, Origène attribue ce cantique à la sainte Vierge sans aucune explica-

[1] A. Durand, *L'origine du Magnificat*, dans *Revue biblique*, 1898, t. VII, p. 74-77. — [2] Fr. Jacobé, dans *Rev. d'hist. et de litt. relig.*, 1897, p. 428-429. — [3] A. Durand, *loc. cit.*, p. 77. — [4] M. J. Lagrange, dans *Revue biblique*, 1901, t. X, p. 632; *Evangile selon S. Luc*, 1921, p. 44-45. — [5] Loisy, dans *Rev. d'hist. et de litt. relig.*, 1903, t. VIII, p. 288.

tion et sans aucune restriction (et cela dans un fragment conservé du texte grec, comme dans la version latine). C'est cependant là, et non dans la septième homélie, qu'il aurait dû placer la remarque citée, si elle était de lui. Car, à l'endroit où elle se trouve, elle brise la force de l'argumentation. Origène veut prouver que c'est à cause de son fils qu'Élisabeth a été remplie du Saint Esprit : *Non est itaque dubium quin quæ tunc repleta est Spiritu Sancto, propter filium sit repleta.* Il le montre d'abord par le fait que, d'après le verset qu'il explique, l'Esprit ne remplit Élisabeth qu'après avoir fait tressaillir Jean. Puis, il cherche un nouvel argument dans l'histoire de la mère du Christ : *Poteris hoc credere, si simile quid etiam de Salvatore cognoveris.* Marie a prophétisé en chantant son cantique; et donc elle a reçu l'Esprit, mais ce aussi qu'après avoir conçu le Sauveur. Ce second argument n'est recevable que pour ceux qui croient le *Magnificat* prononcé par Marie. En proposant cet argument, Origène ne pouvait donc pas placer une remarque critique de nature à faire naître des doutes chez ses auditeurs sur ce dernier point. Ceux-ci tenaient le *Magnificat* pour un chant de la Vierge : on le constate dans l'homélie suivante. L'orateur n'avait qu'à profiter de leur croyance pour construire son argument. La note qui nous occupe n'est donc pas d'Origène. Aurait-il pu d'ailleurs, lui qui ne manifeste aucun doute sur l'attribution du cantique à Marie, s'exprimer de la sorte et dire qu'il a trouvé cette attribution *in aliquantis exemplaribus*? Pour le même motif, nous doutons fort que cette remarque soit du traducteur latin lui-même. D'ailleurs, saint Jérôme n'aurait pas manqué de noter si la variante se trouvait dans des manuscrits occidentaux ou orientaux. Comme pour Irénée, c'est donc seulement la tradition de l'interprète latin d'Origène qui a été influencée par l'attribution du *Magnificat* à Élisabeth [1].

II. Bibliographie. — A. Loisy, *Les Evangiles synoptiques*, dans *L'Enseignement biblique*, 1893, p. 35-36. — G. Morin, *Deux passages inédits du De psalmodiæ bono de S. Niceta (IVe-Ve s.)*; dans *Revue biblique*, 1897, t. vi, p. 286-288. — Fr. Jacobé (= A. Loisy) *L'origine du Magnificat*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1897, t. ii, p. 424-432. — A. Durand *L'origine du Magnificat*, dans *Revue biblique*, 1898, t. vii, p. 74-77. — M. Lepin, *Le Magnificat doit-il être attribué à Marie ou à Elisabeth?* dans *Université catholique*, Lyon, 1902, n. s., t. xxxix, p. 213-242. — A. Loisy, *Chronique biblique*, dans *Rev. d'hist. et de litt. relig.*, 1903, t. viii, p. 288-289; — M. Lepin, *L'origine du Magnificat, Réponse aux nouvelles observations de M. Loisy*, dans *Univ. cath.*, 1902, t. xxxix, p. 290-296. — P. Ladeuze, *De l'origine du Magnificat et de son attribution dans le troisième évangile à Marie ou à Elisabeth*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1093, t. iv, p. 623-644. — M. J. Lagrange, *Évangile selon S. Luc*, in-8°, Paris, 1921, p. 44-53; — Vilar, dans *Analecta sacra Tarraconensia*, 1925, t. i, p. 45-70.

H. Leclercq.

MAGUELONNE. — I. Maguelonne. II. Vestiges archéologiques. III. Le catalogue épiscopal. IV. Bibliographie.

I. Maguelonne. — C'est une ancienne ville épiscopale située dans une île, commune de Villeneuve-lès-Maguelonne, département de l'Hérault. On a proposé d'y voir le site de l'ancienne *Mesua* citée par Pomponius Mela; cette opinion ne paraît pas soutenable. Dès l'époque romaine, il y eut à *Magala* un noyau de population, mais il n'est pas impossible d'y voir une *civitas*. L'Itinéraire d'Antonin lui donne ce titre : *civ. Magalonensium*, ainsi que la *Notitia imperii*. Le chef-lieu de la *civitas* était situé dans l'île de Maguelonne et l'étang de même nom (canton de Frontignan, arrondissement de Montpellier).

Originairement, Maguelonne faisait partie, selon toute apparence, de la *civitas Nemausensium*, aussi ne figure-t-elle pas plus qu'Agde dans la plus ancienne version de la *Notitia civitatum imperii* et n'est-elle pas nommée par Grégoire de Tours. Cependant la ville et son territoire doivent être marqués sur une carte de la Gaule à la fin du vie siècle, car nous verrons que c'était alors la résidence d'un évêque, et elle faisait partie du royaume wisigoth. En 675, la place fut assiégée par le roi de Tolède, Wamba, et prise de vive force. Au siècle suivant, les Sarrasins en firent une place d'armes, d'où ils infestaient la contrée voisine et, en 737, Charles Martel la détruisit complètement. L'évêque et le clergé se retirèrent sur le continent, à Substantion (près de Castelnau), où ils résidèrent jusqu'au xie siècle, l'évêque conservant le titre d'*episcopus Magalonensis*, et le *pagus* formant un comté. L'île abandonnée devient un repaire de pirates.

Au xie siècle, l'évêque Arnaud de Verdalle entreprend la restauration de l'ancienne cathédrale, élève un rempart autour de l'île, fait construire une chaussée qui relie Maguelonne à la terre ferme et la dédicace a lieu en 1054. Le chapitre reprend place dans la cathédrale et la collégiale devient une sorte de monastère réservé aux dignitaires, au clergé et à leurs serviteurs. Pendant les xiiie et xive siècles, évêques et chanoines emploient leurs loisirs forcés en disputes interminables; lassés, les évêques s'éloignent; isolés, les chanoines décampent et, au début du xvie siècle, Maguelonne n'est plus qu'une lande déserte avec une cathédrale. En 1536, une bulle de Paul III transfère le siège épiscopal à Montpellier, les protestants volent et brisent ce qu'ils ne peuvent emporter; en 1632, Maguelonne se donne à Gaston d'Orléans, puis se soumet au roi; ce n'est plus qu'un désert, son port est définitivement abandonné.

De nos jours l'église a été rouverte au culte en 1875, mais ces lieux restent déserts; on y voit, en plus de la cathédrale, une ferme et des vignes.

II. Vestiges archéologiques. — Ce qu'a pu être l'agglomération de *Magala*, son emplacement, son importance, nous n'en savons rien et nous pouvons dire avec confiance qu'on n'en saura jamais rien. Au Nord, une fontaine; au Sud, auprès du puits de la Trinité, une sorte d'aqueduc sont tout aussi bien de l'époque du haut empire que du bas Moyen Age; ce sont des constructions telles qu'on a toujours su en élever dans la contrée. Une tombe en marbre blanc, conservée dans le transept nord de la cathédrale, doit être sortie d'un atelier du vie siècle. Une lampe, sans aucun attribut, façonnée sans art, est de basse époque. Les inscriptions ne sont pas plus instructives. Deux sont fausses et dom Vaissète en a, depuis longtemps, montré la contrefaçon; cinq, dont quatre païennes sont plus importantes, la dernière est chrétienne et il y a lieu d'en dire quelques mots. Nous l'avons figuré déjà (voir *Dictionn.*, t. i, col. 881, fig. 197); c'est un fragment qui mesure 1 m. de larg., 0,58 de haut., 0,08 d'épaiss., et sur lequel on lit : VERA IN PACE, et au-dessous un agneau couché. La brièveté de la formule, la paléographie et le symbole permettent de faire remonter ce monument au iiie siècle. Ce fragment a été trouvé à Maguelonne même par l'ancien propriétaire de la basilique, M. Fréd. Fabrège, de qui la loyauté et la compétence sont au-dessus de tout soupçon. Dans la satisfaction procurée par cette belle trouvaille, peut-être a-t-il dépassé les limites rigoureuses de la critique en admettant que ce débris prouvait l'existence d'une communauté chrétienne à

[1] P. Ladeuze, dans *Rev. d'hist. eccl.*, 1903, p. 627.

Maguelonne au IIIe siècle de notre ère. On n'a pas sujet de croire au passage d'une chrétienne isolée, à moins d'admettre que celle-ci ne voyageât avec son épitaphe dans sa valise; la formule et le symbole invitent à attribuer ce marbre à un artisan chrétien, mais les dimensions et l'épaisseur de la plaque font penser tout de suite aux monuments semblables provenant des catacombes romaines. Or, on sait qu'au XVIe et au XVIIe siècle, les rares chanoines de Maguelonne qui n'avaient pas déserté leur cathédrale, continuaient à l'entretenir et, même, à orner l'abside de tous les débris de marbre qu'ils pouvaient recueillir. A Rome, on encourageait la piété et l'archéologie, par des envois d'ossements et d'inscriptions qui sortaient, littéralement, par charretées des catacombes et s'en allaient — nous ne parlons que des marbres — servir au pavement des églises de la Ville et de l'Italie (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot LATRAN, col. 1861); l'étranger avait part à la distribution (voir *Dictionn.*, t. X, au mot MABILLON, col. 610), une dalle de *loculus* était, pour un squelette, le plus précieux des authentiques.

III. LE CATALOGUE ÉPISCOPAL. — Le vieux conteur Gariel, auteur d'une *Idée de la ville de Montpellier*, nous dit qu' « une pièce venue de Bisance et communiquée par ces grands hommes que la cruauté des Turcs jeta dans l'Italie, nous a appris que le lépreux a esté le premier évêque de Maguelone. Elle donne aussi à Nismes le saint aveugle Cedonius ou Cedonicus, l'aveugle-né, pour premier évêque. Je laisse, ajoute-t-il, aux grands théologiens de la Provence a estaler et à défendre la gloire de toute cette belle troupe persécutée qui y vint de la Judée, et leurs savantes recherches pour saint Lazare, pour ses deux sœurs et pour leur dévote compagnie, justifieront tout ce que la Grèce nous a découvert sur ce doux et agréable sujet. Ce que nous avons reçu de la Grèce, ce sont les mémoires du martyre de notre saint lépreux dans l'estang de Maguelone. » Le pays fut donc évangélisé par Simon « que nostre Seigneur avoit guéri de la lèpre; c'est nostre premier evesque qui sortit de Béthanie, à qui le sort escheut de nos estangs et de nostre Lez, comme à Lazare celuy de Marseille, à Trophime celui d'Arles, à Paul celui de Narbonne, et à Cedonius celui de Nimes. Sa récompense fut que nos vestales qui avoient un temple où est à présent l'église de Notre-Dame-des-Tables, agissant par les ordres aussi cruels qu'impies du pontife de Maguelone, le firent estouffer dans les eaux de l'estang. Son cher maistre qu'il annonçait si dignement et si constamment lui fit ainsi gagner sa couronne dans les ondes, en même temps que tant d'autres la gagnaient dans les flammes et parmy l'orage des cailloux. »

Ces fables ont passé de la *Series præsulum Magalonensium*, dans l'*Idée de la ville de Montpellier*; nous les y laisserons. M. F. Fabrège se demande « pourquoi Simon n'aurait-il pas pu venir à Maguelonne? » Il peut sembler superflu de s'attarder à des discussions vingt fois renouvelées. L'origine apostolique de l'Église de Maguelonne ne peut se réclamer que d'un conteur du XVIIe siècle, ce qui est assurément tardif. La chronique anonyme de Maguelonne, qui remonte au XIIe siècle et que publia A. Germain, en 1853, ignore l'apostolicité. Arnaud de Verdalle (1339-1352), rédacteur d'un *catalogus episcoporum Magalonensium*, l'ignore de même quoiqu'il ait, nous dit-il, consulté les archives et les traditions qui ne lui apprirent absolument rien sur les origines de l'Église de Maguelonne. L'écrivain postérieur qui rédigea les notices de Bœtius, Genesius, etc., ignore lui aussi la prétendue tradition; il n'y fait pas la plus légère allusion et commence ses notices par le premier évêque, celui de la fin du VIe siècle. En 1313, Bernard Guy, évêque de Lodève, écrit un traité sur les noms des disciples du Christ et il ne sait rien touchant la légende qui rattache Simon le lépreux à l'Église de Maguelonne; bien mieux : *a beato Petro apostolo de Roma missus est Cenomanis*; il l'envoie au Mans.

Il faut donc renoncer à imposer à Maguelonne un évêque dès le Ier siècle et si une chrétienne y vint et y fut enterrée il ne s'ensuit pas que la ville possédât des évêques qu'on n'est autorisé à lui reconnaître qu'à partir des dernières années du VIe siècle. En effet, la prétendue érection d'un évêché à Maguelonne par le pape Sylvestre, à la demande de l'empereur Constantin, est une invention que Mariana a tirée des contes arabes de Razez. On a prétendu sur la foi du même manuscrit de Savaron — de l'officine de Polycarpe de La Rivière — qu'Aetherius qui souscrivit à la lettre synodique que les évêques des Gaules adressèrent à saint Léon, en 451, était évêque de Maguelonne. C'est d'après la même autorité que Gariel lui donne Vincent pour successeur, en 550; mais on doit rayer l'un et l'autre du catalogue des évêques de cette Église. Il en faut dire autant de Victor, qu'on assure avoir assisté au concile de Braga en 572, car, outre qu'il n'y eut pas que les seuls évêques d'Espagne qui assistèrent à ce concile, on ne trouve pas dans la souscription de Victor qu'il fut évêque de Maguelone. Le premier évêque connu est donc :

1. *Bœtius*. — Il se fit représenter au concile de Tolède, en 589, par Genesius qui fut son successeur, et il assista de sa personne, la même année, au concile de Narbonne.

2. *Genesius*. — Siégea aux conciles de Tolède, en 597 et en 633.

3. *Gumildus*. — Se rendit en Espagne, mais comme prisonnier du roi Wamba, en 673 [2].

4. *Vincentius*. — Siégea au XIIIe concile de Tolède, en 683.

5. *Johannes*. — Sa signature figure au faux concile de Narbonne, vers 786.

Le *Gallia christiana* fait ici mention d'un évêque Ricuinus, qui n'a pas de références sérieuses.

6. *Augemirus*. — Connu par un diplôme de Louis le Débonnaire du 15 mars 819 [3].

7. *Stabilis*. — Mentionné dans la vie de saint Benoît d'Aniane, comme vivant au moment de la mort du saint, laquelle arriva le 11 février 821.

Ici le *Gallia christiana* introduit un évêque nommé *Maldomaris*, nommé dans le décret du concile du Port, en 897, comme ayant possédé un alleu près de Maguelonne. Il est fort possible que ce personnage ait été un évêque du lieu; mais le document qui nous fournit son nom ne nous met pas en état de lui assigner son rang chronologique [4].

IV. BIBLIOGRAPHIE. — Nous ne donnons ici que quelques titres concernant la période chronologique traitée dans le travail précédent. On trouvera une bibliographie très développée du diocèse de Maguelonne-Montpellier dans Bonnet, *Bibliographie du diocèse de Montpellier*, parue dans *Mélanges de littérature et d'histoire religieuses publiés à l'occasion du jubilé épiscopal de Mgr de Cabrières*, in-8°, Paris, 1899, t. III,

[1] E. Le Blant, *L'épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine*, in-8°, Paris, 1890, p. 10, pl. II; *Nouveau recueil des inscriptions de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, in-8°, Paris, 1892, p. 372, n. 324; Fabrège, *Histoire de Maguelonne*, in-4°, Paris, 1894, t. I, p. 31, p. 84; S. Reinach, *Le musée de Saint-Germain-en-Laye*, in-8°, Paris, 1916, p. 283. — [2] *P. L.*, t. CXVI, col. 767 sq. — [3] Böhmer-Mühlbacher, *Regesta*, n. 665. — [4] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de la Gaule*, 2e édit., in-8, Paris, 1907, t. I, p. 318.

p. 312-375. — *Gallia christiana*, t. VI; *Provincia Narbonensis*, col. 728-861, Instrum., col. 341-412. — De Vic et Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, in-fol., 1730, t. I, p. 617 : Observations sur l'église de Maguelonne, note 26; et dans l'édition Privat, 1872, t. II, p. 51; en outre : t. II, (1730), p. 606 : Époque du rétablissement de ville et du siège épiscopal de Maguelonne et de la dédicace de la nouvelle cathédrale de cette ville, note 30; édit. Privat, t. IV, p. 161; enfin une note de Em. Mabille, *L'Église de Maguelonne et la suite des évêques*, édit. Privat, t. IV, p. 311, note 63. — Guill. de Catel, *Mémoires de l'Histoire de Languedoc*, p. 982-993. — Fisquet, *La France pontificale*, Montpellier, t. I, p. 1-391. — P. Gariel, *Series præsulum Magalonensium et Monspeliensium*, in-fol., Tolosæ, 1652 et 1665; Id., *Idée de la ville de Montpellier recherchée et présentée aux honestes gens*, in-fol., Montpellier, 1665, p. 157-192. — Ch. d'Aigrefeuille ou de Greffeuille, *Histoire de la ville de Montpellier*, 2 vol., in-fol., Montpellier, 1737-1739. — A. Germain, *Maguelonne sous ses évêques et ses chanoines. Etude historique et archéologique d'après les documents originaux, avec pièces justificatives inédites*, dans *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. V, tiré à part, in-4°, Montpellier, 1869; Id., *Histoire de la commune de Montpellier, depuis ses origines jusqu'à son incorporation définitive à la monarchie française*, 3 vol., in-8°, Montpellier, 1851. — F. Fabrège, *Histoire de Maguelonne*, in-4°, Paris, 1894, t. I, p. 25-32, 71-93. — E. Grousset, *Histoire du diocèse de Montpellier pendant les premiers siècles*, in-8°, Montpellier, 1903. — Em. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs et statues de la Gaule romaine*, t. I, p. 339-341, n. 526-527. — H. Leclercq, *La vie chrétienne primitive*, in-8°, Paris, 1928, pl. XLVI, p. 84.

H. LECLERCQ.

MAGUS, PUER... — Nous avons déjà commenté l'inscription célèbre de *Magus, puer innocens* (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2237-2238, fig. 3981); il n'y a pas lieu d'y revenir, nous donnerons seulement ici la bibliographie :

Guasco, *Inscriptiones musaei Capitolini*, in-fol., Romae, 1775, t. III, p. 138. — Adami, *Del culto dovuto ai santi martiri*, p. 111. — L. Perret, *Les catacombes de Rome*, in-fol., Paris, 1852, t. V, pl. XVIII, n. 29. — E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, in-4°, Paris, 1855, t. I, p. 93. — J.-B. De Rossi, *De titulis christianis Carthaginiensibus*, dans Pitra, *Spicilegium Solesmense*, t. IV, p. 536. — H. Leclercq, *Monumenta Ecclesia liturgica*, 1901, t. I, p. 79, n. 3430. — Th. Roller, *Les catacombes de Rome*, in-fol., Paris, 1881, t. II, pl. LXXI. — H. Leclercq, *L'Afrique chrétienne*, in-12, Paris, 1904, t. I, p. 75. — E. Beurlier, *Épitaphes d'enfants dans l'épigraphie chrétienne*, dans *Société nationale des antiquaires de France. Centenaire 1804-1904. Recueil de mémoires*, p. 57. — L. Saint-Paul Girard, *Notes d'épigraphie chrétienne. L'inscription de « magus puer »*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1906, t. XI, p. 232-239. — Bayard, *Note sur une inscription chrétienne et sur des passages de saint Cyprien*, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1913, p. 63-64; *Revue de philologie*, 1913, t. XXXVII, p. 70-76. — O. Marucchi, *I monumenti cristiani del museo Pio-Lateranense*, in-fol., Milano, 1911, pl. LII, n. 31. — H. Leclercq, *Dictionn., d'archéol. chrét.*, t. I, col. 597; t. IV, p. 2237-2238, fig. 3981.

H. LECLERCQ.

MAHOMET. — I. L'Arabie. II. L'Arabe. III. La religion. IV. La civilisation. V. Le christianisme. VI. Juifs et chrétiens. VII. Famille de Mahomet. VIII. Essais de réforme religieuse. IX. Le mahométisme. X. Le Corân. XI. La tradition. XII. Les biographies. XIII. Sa vie. 1. Période mecquoise. 2. Période médinoise. 3. Conquête de la Mecque. 4. La mort. XIV. La bonne foi de Mahomet. XV. Les mœurs privées. XVI. La pensée religieuse. XVII. Légende de Mahomet. XVIII. L' « Ymage Mahom ». XIX. Conclusion. XX. Bibliographie.

I. L'ARABIE. — Une sorte d'immense presqu'île rectangulaire entre l'Inde et l'Afrique, c'est l'Arabie. Un climat tropical, un sol stérile, des terres maigres que le sable appauvrit quand il ne les recouvre pas. La superficie totale est de 2 850 000 kilomètres carrés, dont l'intérieur est mal connu. L'exploration en est périlleuse au point d'être parfois interdite aux Européens; quant aux voyageurs musulmans ils ont peu de goût et moins d'aptitude encore pour les observations rigoureusement exactes, les descriptions leur suffisent. Dans cette vaste étendue notre attention doit se fixer sur la partie occidentale. De Suez, la côte de la mer Rouge se dirige vers le Sud-Sud-Est, mais arrivée au Ras Mohammed cette direction est un instant interrompue par le golfe d'Akaba dont les eaux resserrées remontent vers le Nord. Aucune autre découpure profonde ne modifie le littoral; où quelques criques servent d'abri aux navires à Yambo, Djeddah, Gounfoudeh, Hali, Loheyah, Hodéidah et Moka. Partout une longue ligne de récifs madréporiques longe la côte et en rend l'approche dangereuse. Quelques îlots stériles parsèment ces récifs. Entre la mer et la chaîne de montagnes qui borde le littoral s'étend une plaine basse et sablonneuse qui porte le nom de *Tehamah* : cette région chaude, insalubre et peu fertile, présente une largeur variable qui dépasse rarement 50 kilomètres. Suivant la province à laquelle elle appartient cette zone porte successivement les noms de *Tehamah* du Hidjaz, de l'Acir et du Yémen. Nous devons d'écrire le nom qui doit fixer notre étude. Environ à mi-chemin entre la Syrie et l'océan Indien, la chaîne de montagnes qui longe la mer Rouge porte le nom d'Hidjaz : c'est le berceau de l'islam.

Ce sont ici des territoires fertiles, des ondulations qui entourent de riches vallées. La chaîne du Hadramaout, dont la direction fait un angle droit avec la chaîne précédente, est composée de chaînons aux sommets arrondis; sa hauteur va sans cesse en diminuant à mesure qu'elle se rapproche du Râs el-Had, où elle finit. Les vallées nombreuses que déterminent ses contreforts sont en général très fertiles.

L'été est torride, mais la nuit, le thermomètre s'abaisse au-dessous de zéro. L'hiver est la saison des pluies, mais pas toujours, car la sécheresse se prolonge parfois trois années de suite. La pluie survient parfois en trombes d'eau si violentes que des fleuves se forment en quelques heures dans les vallées d'où ils s'échappent emportant tout, campements et troupeaux. Quand le sol a été ainsi détrempé une soudaine végétation s'élève, parure du désert, nourriture opulente des chameaux qui, à ce régime, peuvent supporter la soif durant un mois. Là où l'animal trouve sa vie, l'homme aussi découvre la sienne, frugale et presque austère.

En arrière du Hidjaz c'est le *nefoûd*, un désert composé de dunes blanches ou rougeâtres qui s'étendent sur des centaines de kilomètres carrés et atteignent parfois 50 mètres de hauteur. En été ces mornes étendues sont presques mortelles, un hiver humide les transforme : le sol se couvre alors de verdure, de plantes, de lianes robustes et d'herbes parfumées.

Sur ce paysage monotone et d'aspect grisâtre, on observe la présence d'espaces couverts de roches noires, les *harra*; en outre, il existe quelques *oasis*. Dans la direction du Nord au Midi, les principales sont: Taboûk, Taimâ, Al-'Olâ, Fadak, Médine, Khaibar. Les anciennes palmeraies s'échelonnant, auprès des

points d'eau, dans le long couloir de Wâdi'l Qorâ entre Médine et Taboûk ont aujourd'hui disparu, de même que l'*oasis* de Fadak. Certains ont voulu en conclure que le climat de la péninsule s'était modifié. En Arabie, depuis l'hégire, surtout depuis l'avènement des 'Abbâsides, il n'y a de changé qu'une recrudescence d'anarchie et d'insécurité, coïncidant avec une diminution de l'activité humaine dans sa lutte contre un climat inclément. Les plus importantes de ces *oasis* couvrent à peine quelque quinze kilomètres de superficie.

II. L'Arabe. — Celui qu'on nomme ainsi c'est le Bédouin, et il se présente à nous en deux classes : les nomades et les sédentaires, ayant même langue, mêmes mœurs, même religion. Mais les sédentaires, trop accessibles, groupés dans les *oasis* et dans les trois villes de Médine, la Mecque et Taïf, ont perdu quelque chose de la pureté de la race. Nonobstant la proximité du désert et les échanges continuels qui en résultent, le type s'est altéré à la longue par des infiltrations de sang non arabe. Les nomades échappent par leur isolement au contact des mœurs exotiques. Ils forment une population toujours en lutte contre un climat qui la prive de toute douceur, la sèvre de toute abondance, ne lui accorde parcimonieusement que l'indispensable. C'est presque une lutte armée pour la vie où la victoire consiste à manger presqu'à sa faim. Vivant ainsi avec la nature sur pied de guerre, le Bédouin y a pris quelque chose de prudent, de hardi et de noble. Tout, chez lui, devient décoratif, sa misère, son langage, sa fierté.

« Dès le VIe siècle chrétien, le Bédouin possédait en sa langue nationale un instrument littéraire merveilleusement souple, capable de devenir, et qui deviendra en effet, un idiome scientifique. Cet illettré aime et cultive passionément la poésie. Les femmes partagent l'entraînement général. Telle qu'elle nous a été transmise par la tradition littéraire, si nous en jugeons par les fragments du siècle préhégirien dont certains ont été retouchés sous les 'Abbâsides, c'est une poésie à la facture savante et aux mètres prosodiques variés. Si elle est riche d'expressions sentencieuses, si elle déborde d'énergie et de passion plus que d'idées, elle ne manque ni d'harmonie, ni de pittoresque, ni surtout d'une surprenante profusion de formules. Cette poésie est pauvre en sentiments figurés, en images originales, évocatrices de pensées, plus encore en motifs religieux et moraux — ceux-ci sont pour ainsi dire laissés de côté. Envahie par les tirades éloquentes, elle n'émeut pas la sensibilité et ne fait pas rêver. Elle se limite à la représentation de la vie extérieure qu'elle rend avec un réalisme vigoureux, avec un schématisme monotone comme le désert; par des mots elle vise à donner l'impression des formes et des couleurs. Elle supporte assez mal la traduction. Disposant d'un idiome sonore, esprit observateur et passionné, épris d'indépendance jusqu'à l'anarchie inclusivement, l'Arabe possédait toutes les qualités requises pour réussir dans l'éloquence. Sa rudimentaire organisation sociale ne l'y aidera ni après, ni avant l'hégire. Si la perfection d une langue peut être considérée comme reflétant l'âme, l'esprit d'un peuple, l'évolution très avancée de l'idiome arabe devrait suffire pour nous interdire de reléguer les Bédouins préislamites parmi les nations primitives [1]. »

Les qualités morales du Bédouin sont loin d'être au niveau de ses facultés intellectuelles et de son développement littéraire. En son fond c'est ce qu'on appelle un individualiste, ce qu'on appelait autrefois et plus clairement, plus exactement aussi, un égoïste. Il ne songe qu'à lui et se dispense de songer à l'humanité, ou tout simplement à la société, bien qu'il en fasse partie et prendrait sa part légitime de ce qu'il ferait pour elle. Mais pour être social il faut se dévouer, parfois se sacrifier ou du moins s'oublier; c'est ce qu'il ne veut pas parce que l'isolement lui semble la condition et la garantie de l'existence. C'est pourquoi il se défend contre toute association, il vit non seulement en guerre avec la nature, mais avec les hommes à qui il dérobe ce qu'il peut et contre qui il défend ce qu'il a. Cela le constitue dans une situation périlleuse mais dans une exaltation qui le grandit, en l'obligeant à ne compter que sur lui seul.

Il y compte, mais autrement que l'occidental ou que le chrétien. Ses actions sont des prouesses qu'il aime entendre célébrer avec une recherche d'hyperbole qui nous semble artificielle. Le bien qu'il prodigue, ce n'est pas en vue du soulagement d'autrui, mais en vue de la réputation qui lui en revient personnellement. L'ardeur qu'il déploie n'est pas de la qualité que nous apprécions, car il répugne à s'exposer, à combattre à découvert; il préfère l'emploi de la ruse et recourt de préférence à la surprise; il n'a pas de meilleur allié que la nuit. Ce qui est vraiment le fond de son caractère c'est l'endurance, la ténacité qui triomphe finalement à force de durer contre les chances adverses, de prospérer quand même et malgré tout. Rebelle à toute institution sociale qu'il envisage comme une menace contre sa personne, ses biens, son indépendance, le Bédouin ne s'offense pas à l'idée d'être chef et de pourvoir au destin d'autrui; en un mot, il ne conçoit pas plus un supérieur qui lui commande, qu'un inférieur qui lui désobéisse et encore beaucoup moins admet-il d'avoir quelqu'un au-dessus de lui et de n'être pas supérieur à d'autres.

Le Bédouin sédentaire, celui des villes, celui de La Mecque, par exemple, vivait dans un site austère entre deux montagnes abruptes et dénudées. La ville construite au fond d'une dépression était exposée aux pires intempéries, inondations qui balayaient tout, même le sanctuaire de la Ka'ba. La tribu de Qoraich, installée dans la cité vers la fin du IVe siècle de notre ère, y détenait toute l'autorité. C'était une sorte de syndicat de commerçants formant une république oligarchique; et il ne fallait pas moins que l'attrait des gros bénéfices commerciaux pour qu'une population consentît à s'entasser dans un couloir mal aéré, brûlant, sans l'abri d'un palmier et la joie d'une source autre que le puits de Zamzam, voisin de la Ka'ba. Mais ce bas-fond, tour à tour marécage ou fournaise, se trouvait être le carrefour des voies continentales mettant en communication l'Yémen, l'Afrique et la Syrie et drainant les plus riches pacotilles.

III. La Religion. — La religion de ces peuplades était aussi ardente que toutes leurs autres passions, mais elle était des plus grossières. Jadis, elle avait été celle même d'Abraham, c'est-à-dire l'adoration du Dieu unique, aux volontés duquel l'homme devait être profondément soumis; mais, ensuite, ces pures notions, que l'islam devait réveiller, s'étaient éteintes, et une aveugle idolâtrie les avait remplacées presque partout. Cette idolâtrie était descendue jusqu'au plus absurde fétichisme. « Malgré l'absence d'une véritable mythologie, le paganisme arabe possède une sorte de Panthéon où figurent des dieux et des déesses dont les relations sont mal étudiées. Mais il n'a pas connu les idoles proprement dites, représentations figurées d'êtres divins. Ses divinités étaient, nous le savons, des pierres lesquelles affectaient les formes les plus variées : blocs erratiques, monolithes dressés ou bizarrement sculptés par les érosions athmosphériques, prenant parfois des apparences d'homme, de colonnes ou de pylônes. Certaines restaient adhérentes au roc où

[1] H. Lammens, *L'Islam, croyances et institutions*, in-8°, Beyrouth, 1926, p. 11-12.

on les avait découvertes. D'autres, comme la Pierre Noire, étaient enchâssées dans un édicule, quand on ne se contentait pas de les entourer d'un cercle de pierres. Un puits se trouvait ordinairement dans le voisinage, servant aux ablutions, souvent aussi un arbre sacré, lui-même dieu ou habitacle d'un être divin. Il servait à suspendre les trophées de guerre, les armes votives, les offrandres des visiteurs, parfois un bout d'étoffe ou un pan d'habit.

« Autour s'étendait le *haram*, territoire sacré, jouissant du droit d'asile pour tous les êtres vivants, hommes et animaux. Les arbres mêmes du *haram* devaient être religieusement respectés; aucune branche n'en pouvait être détachée. Ces sanctuaires rustiques en plein air demeuraient déserts la majeure partie de l'année. La tribu — chaque tribu ou groupe de tribus possédait des dieux particuliers — s'y réunissait à des époques solennelles pour offrir des sacrifices, principalement des chameaux. Les assistants étaient assujettis à des purifications et à des abstinences rituelles. L'holocauste biblique n'était pas connu. Le sang de la victime, parfois remplacé par des libations de lait, était versé sur le *bétyle* ou dans une ouverture pratiquée au pied du dieu-fétiche. Suivaient des repas rituels — sorte de communion — où la chair était consommée par les participants, lesquels s'étaient tous fait raser la tête. Cette cérémonie terminée, on sortait du *haram*, état sacré, pour rentrer dans le *hill*, le profane: autrement dit pour reprendre les occupations ordinaires.

« C'est à ce fétichisme, extrêmement primitif, que se rattachaient le culte coraychite et l'ensemble du pèlerinage à la Mecque avec ses stations à ʿArafa, Mîna, etc., ses circumambulations et ses processions à Safa et Marwa et autres sanctuaires urbains. De ce complexe de cérémonies archaïques, le *hadjdj* islamique a conservé les principales pratiques. Il les a démarquées sommairement. Pour leur enlever leur signification polythéiste, il les rattache au culte d'Allah et les dit instituées par Abraham, fondateur de la Kaʿba. Incurablement fatalistes, les Bédouins n'avaient conservé aucune notion précise d'une vie future ou de l'éternité de l'âme. Ils admettaient l'existence des *djinn*, êtres mal définis, tenant le milieu entre le démon et l'homme, se reproduisant comme ce dernier. Ils sont redoutés, parce que jouissant de la faculté de se rendre invisibles et pourtant soumis à la loi de la mort. Dans le siècle qui vit naître Mahomet, Allah commence toutefois à émerger de la masse des divinités particulières et du groupe des *bétyles*. On les honore toujours, mais on reconnaît que Allah est le plus grand [1]. »

Parmi tous les lieux saints qu'avaient consacrés les respects superstitieux des peuples et les intérêts du commerce, la Mecque tenait la première place; et, comme les caravanes les plus importantes devaient nécessairement y passer et s'y arrêter, elle avait acquis un renom qui s'était propagé dans l'Arabie entière. Diodore de Sicile est le premier historien de l'antiquité, un demi-siècle avant l'ère chrétienne, qui parle des temples vénérés par les Arabes, et d'un, entre autres, qui passait pour le plus saint de tous dans l'Arabie entière [2]. Mais les renseignements donnés par Diodore de Sicile ne sont pas assez clairs pour qu'on puisse affirmer qu'ils se rapportent au temple de la Kaʿba [3]. Quoi qu'il en soit, on faisait remonter l'origine de la Mecque jusqu'à Abraham lui-même, et la fameuse source Zamzam était celle que le jeune Ismaël avait fait jaillir du sol lorsque perdu dans le désert il allait y périr avec sa mère. La Kaʿba avait été construite par Abraham, de ses propres mains, quand il était venu revoir son fils exilé; c'était un édifice rectangulaire, primitivement sans toiture, où était déposée la pierre noire, principale divinité des coraychites, encastrée dans l'angle sud-est du temple, à 1 m. 50 du sol, pour marquer le point où doivent commencer les tournées des pèlerins (*tawaf*); elle avait été apportée des cieux par l'ange Gabriel. D'abord, elle était d'une blancheur éblouissante, mais l'attouchement des pécheurs l'avait bientôt noircie. Non loin de cette pierre miraculeuse, on montrait, et l'on montre encore de nos jours, un fragment de roche sur lequel montait Abraham (*Macâm Ibrahim*) avec son fils Ismaël, pour travailler plus à l'aise. Abraham avait donné à la Kaʿba d'assez petites dimensions : neuf coudées de haut, sur trente-deux de long et vingt-deux de large. Elle n'avait pas de porte qui la fermât et elle était au niveau du sol, au lieu d'être élevée au-dessus, comme elle l'est actuellement [4]. Détruite par l'irruption d'un torrent, vers le milieu du IIe siècle de notre ère, elle avait été reconstruite par la tribu des Djorhom, qui dominaient alors la Mecque. Cinquante ans plus tard environ (vers 206 de l'ère chrétienne) elle avait été pieusement visitée, par un tobba de l'Yémen, Abou Caril qui l'avait couverte d'étoffes précieuses, et y avait fait poser une porte avec une serrure, pour mettre en sûreté les dons précieux qu'apportait sans cesse la générosité des pèlerins.

IV. La civilisation. — Il est inutile de remonter très haut dans l'histoire du peuple arabe, ou, pour mieux dire, de ces tribus innombrables, aussi obscures que divisées, qui parcouraient et peuplaient la presqu'île arabique, depuis l'Yémen, l'Hadramant et le Mahra, au Sud, jusqu'au golfe Persique et à la Syrie, au Nord, et depuis l'Oman et le Bahrayn à l'Est, jusqu'au Hedjaz à l'Ouest, en passant par le Nadjd, ou pays haut, qui occupe tout le centre. Caussin de Perceval a consacré deux volumes presque entiers à l'histoire très confuse de ces tribus depuis les temps les plus reculés jusqu'à Mahomet. C'est une suite non interrompue de combats, de pillages, de vengeances, d'établissements et de ruines de principautés. C'est un tableau fort curieux, qui fait bien comprendre le désarroi de la vie de ces nomades à demi sauvages. Ces tribus se vantaient, en général, de descendre d'Abraham; et leur langue, par ses rapports avec l'hébreu, attestait que le peuple arabe et le peuple juif avaient une origine commune. C'était donc du Nord que la population s'était infiltrée dans la presqu'île; mais il paraît bien qu'avant cette invasion sémite le Midi de l'Arabie avait ses habitants indigènes, qui se distinguèrent longtemps de leurs voisins et des conquérants. Il est d'ailleurs à remarquer que le nom d'Arabes, *Ariba*, est celui des plus anciens habitants connus de cette contrée.

Toutes ces peuplades étaient perpétuellement en guerre les unes avec les autres. Dans une contrée brûlante et déserte, la vie était excessivement pénible, et l'on s'arrachait mutuellement par le pillage le peu de richesse que procurait un travail accablant et précaire. L'élevage des troupeaux était la ressource ordinaire de ces races nomades. Les plus industrieuses et les plus assises s'adonnaient au commerce, et de

[1] H. Lammens, *L'Islam, croyances et institutions*, in-8, Beyrouth, 1926, p. 23-35. — [2] Diodore, l. III, c. XLIV, édit. Didot, p. 157, lig. 53. — [3] Il parle, I. III, c. XLIII, 4, d'un autre temple moins célèbre. — [4] W. Muir a donné plusieurs plans de la ville de la Mecque avec ses environs, *The life of Mahomet*, t. I, p. 5, la Kaʿba avec toutes les constructions qui l'entourent et la pierre noire (t. II, p. 18) de grandeur naturelle. Cette pierre dont les bords sont assez lisses et couverts d'une inscription paraît être un assemblage de plusieurs autres.

grandes caravanes partaient chaque année du Sud pour aller au Nord, en Syrie et en Mésopotamie échanger et rapporter des marchandises précieuses et rares. Mais il fallait toujours avoir les armes à la main pour défendre ces sociétés ambulantes de marchands, qui étaient en même temps des guerriers. Ces caravanes étaient contraintes de faire un détour car elles ne pouvaient traverser la péninsule arabique dans sa longueur, le centre étant à peu près infranchissable; elles préféraient s'éloigner peu des bords de la mer en contournant la presqu'île, soit par l'Est, soit surtout par l'Ouest. Les principales suivaient le Hedjaz sur les côtes de la mer Rouge, et elles y avaient quelques stations importantes où elles pouvaient trouver de l'eau et renouveler leurs provisions.

Ces stations devinrent naturellement des villes où les populations se fixèrent un peu davantage; mais ces villes furent rares et c'est à peine si on en peut nommer cinq ou six qui soient connues : Mareb ou Saba dans l'Yémen; Guerra sur le golfe Persique et sur la route de l'Est; Petra au Nord-Ouest avec son port d'Akaba sur la mer Rouge, puissante et très riche, entre les mains des Nabatéens, au début de l'ère chrétienne, grâce à la protection de Rome; Hira, fondée deux siècles plus tard sur les bords de l'Euphrate; enfin la Mecque et Médine, placées dans une situation avantageuse, à mi-chemin à peu près entre l'Yémen et la Syrie. A part ces villes, qui ne furent jamais très peuplées, le reste de la contrée était livré au désordre par les rivalités des tribus.

Cependant, au milieu même de ces troubles permanents, il y avait entre elles quelques liens qui pouvaient amener un avenir meilleur. Ainsi elles avaient établi des marchés annuels qui attiraient de toutes les parties de l'Arabie, celui d'Ocâzh entre autres, *oasis* entre Taïf et Nakla, non loin de la Mecque. Ce marché se tenait le premier jour du septième mois de l'année. A ces réunions, les tribus ennemies vidaient souvent leurs différends par arbitres; elles échangeaient leurs prisonniers de guerre; elles réglaient une foule d'affaires communes, pour lesquelles on n'avait pas d'autres occasions aussi commodes. Surtout, on y faisait assaut de poésie, car la poésie était de toutes les fêtes et ces nomades aimaient les vers presque autant que les razzia. Dans les intervalles de loisir que laissaient les transactions, chaque tribu produisait son poète le plus habile, le concours était jugé par l'assistance entière et le vainqueur, outre la gloire qu'il acquérait pour lui ou pour les siens, voyait souvent sa *cacîda* transcrite en lettres d'or, attachée aux murs sacrés de la Ka'ba de la Mecque. Ces poèmes devenaient une sorte de richesse nationale sous les noms de « Poèmes dorés » ou « poèmes suspendus » (*Moudhahabât* ou *Moàllacât*).

Pour se rendre à ces marchés annuels et en revenir avec une suffisante sécurité, il fallait un certain temps, et ces voyages étaient toujours précédés ou suivis de quelque pèlerinage à des lieux saints; cela avait fait imposer une trêve aux combats pendant quatre mois de l'année, période où il était interdit d'inquiéter les caravanes et les voyageurs. Cet usage a sans doute été parfois violé, mais combattre durant les mois réservés était un abominable sacrilège qui appelait de terribles expiations. Ainsi, peu d'années après la naissance de Mahomet, les Coraychites et les Benou-Hawâzin en vinrent aux mains pendant le mois lunaire Dhoulcada, où se tenait la foire d'Ocâzh. Le souvenir de cette lutte impie a été consacré sous le nom de guerres du Fidjar ou guerres sacrilèges. Pour en prévenir le retour, on décida que chacun serait tenu de déposer ses armes, avant de prendre part à la foire, entre les mains d'un personnage considérable [1].

V. Le christianisme. — L'origine et le progrès du christianisme en Arabie ne seront jamais l'objet d'une étude méthodique à raison de l'insuffisance de la documentation; le plus qu'on puisse tenter c'est de grouper des épisodes détachés et d'essayer d'en tirer une vue d'ensemble. Quelques lambeaux de phrases dispersés dans les écrits des Pères et des auteurs ecclésiastiques ne sont sans doute pas négligeables, mais ne peuvent être admis sans critique, en raison principalement de la confusion d'idées qui régnait jadis parmi les écrivains sur la signification géographique qui s'attache aux mots Abyssinie, Arabie et Inde (voir *Dictionn.*, t. v, col. 584-585; t. vii, col. 517-520). Les auteurs qui parlent de ces contrées ne se tiennent pas en garde contre l'origine des traditions qu'ils recueillent. Les écrivains nestoriens et jacobites ont principalement connu ce qui se disait dans cette partie de la péninsule arabique placée sous leur influence, c'est-à-dire au Nord, dans les royaumes de Hira et de Ghassan. Les historiens arabes, tous postérieurs à l'islam, contiennent des traits et des allusions qu'il n'est pas toujours facile de mettre d'accord. La littérature et les monuments ecclésiastiques indigènes, sauf une inscription du ve siècle trouvée par Glaser et les ruines qu'on croit appartenir à une ancienne église transformée depuis en temple païen, se réduisent à peu près à rien. Le christianisme a eu, en Arabie, trois centres principaux, au Nord-Ouest, au Nord-Est et au Sud-Ouest de la péninsule; ce furent respectivement le royaume de Ghassan, sous la puissance romaine, le royaume de Hira, sous la domination des Perses, les royaumes de Himyar, de Yémen et de Nedjran, sous l'autorité abyssine. Quant à la portion centrale et sud-est de l'Arabie, on n'a pas de preuve que le christianisme y avait pénétré.

Au Nord de l'Arabie nous avons un témoignage invariablement cité par les historiens pour attester la présence du christianisme peu d'années après la mort de Jésus, mais la question n'en est pas beaucoup plus avancée. Saint Paul, s'adressant aux Galates, leur dit (i, 17) : « Lorsqu'il plut à celui qui me choisit dès le sein de ma mère et qui m'a appelé par sa grâce de révéler son Fils en moi, pour que je portasse son Évangile parmi les nations, alors je ne pris conseil ni de la chair ni du sang, je n'allai pas non plus à Jérusalem vers ceux qui étaient apôtres avant moi, mais je m'en allai en Arabie et je revins ensuite à Damas. » Rien ne permet de préciser dans quelle région de l'Arabie se retira saint Paul, le temps qu'il y demeura et l'occupation qui l'y retint. On n'a pas l'ombre d'une raison pour soutenir qu'il y prêcha la foi chrétienne, après cela on est libre de supposer qu'il se fixa pendant une année environ dans le district au Sud de Damas, où il pouvait compter ne rencontrer pas un seul juif. Saint Jérôme conjecture qu'il se livra à l'apostolat chez une tribu qui ne l'écouta guère. Autant avouer qu'on ne sait rien.

Les tribus arabes remontaient infatigablement vers le Nord et, partout, elles se heurtaient à des populations araméennes parlant le syriaque ou quelque dialecte apparenté. Dès le i^er^ siècle de notre ère, la Mésopotamie moyenne comptait un grand nombre d'Arabes. Quoique nomades, ils avaient un séjour fixe, la forteresse de Hatra, située à quelques lieues de la rive droite du Tigre, au sud de Mossoul. Les chefs de ces tribus relevaient du roi de Perse. Ceux de Hatra ayant joui de l'autonomie sous la dynastie parthe, la dynastie sassanide changea tout et le roi Sapor Ier prit Hatra et mit fin à cet état vassal.

Il s'en forma un autre dont le centre fut à Hira — nous y reviendrons — au Sud de l'ancienne Babylone, non loin de Mesched-Ali, une des villes saintes des

[1] Caussin de Perceval, *op. cit.*, t. i, p. 296 sq.

Chiites, à la lisière du grand désert pierreux. Cette localité devint le siège d'une dynastie de princes arabes, vassaux de l'empire sassanide. Hira fut remplacée, au VIIe siècle, par Koufa.

Sur la frontière romaine, la situation ethnique était à peu près la même, mais la situation politique était assez différente. L'ancien royaume nabatéen annexé en 105, comprenait beaucoup de déserts : la péninsule sinaïtique, la côte au delà du golfe d'Akabah jusqu'à Leuké-Komé (*El-Haoura*) et, nominalement au moins, l'intérieur, entre Médine et Damas. De même, en arrière de la ligne Damas-Palmyre-Circesium jusqu'aux abords d'Alep, s'étend une immense région où ne peuvent vivre que des nomades. On les laissait errer à leur aise; mais quand ils approchaient du pays cultivé, ils se heurtaient à une ligne de forteresses qui les arrêtait net. Avec les Romains, ces tribus n'avaient guère que des rapports commerciaux; entre elles, il n'existait pas de liens politiques. On ne peut donc pas parler sous le haut-empire, d'états arabes vassaux des Romains; il n'y a rien, de ce côté, qui se puisse comparer à l'établissement d'Hatra, dans le royaume parthe.

On y vint cependant, mais assez tard, seulement au temps de Justinien. En 531, un état arabo-romain fut créé pour servir de contre-poids à l'état arabo-persan des rois de Hira. Dès le IIIe siècle, par suite d'une tolérance qu'imposaient peut-être les circonstances, on voit quelques tribus isolées s'établir en dedans de la ligne des postes, notamment dans la région de Bostra et dans celle de Damas. Ces tribus avaient à leur tête leur cheïks nationaux, investis par l'autorité romaine, un peu comme les princes maures dans l'Afrique berbère; administrativement on leur donnait le titre de *phylarques*. Peu à peu ces enclaves arabes se multiplièrent. On les organisa militairement; on les groupa par provinces; il y eut quelque temps des phylarques de Palestine, d'Arabie; enfin, l'importance de ce moyen de défense se révélant de plus en plus, on en vint, en 531, à établir un phylarque général, le chef de la tribu des Ghassanides. Ce fut un véritable roi vassal, dont l'autorité s'exerça sur les Arabes de toutes les provinces orientales de l'ancienne Syrie et rayonna vers le désert [1].

Le christianisme peut avoir pénétré chez les Arabes syriens à une époque très reculée; s'il ne s'infiltra pas parmi les tribus vivant dans le désert syro-arabique, il prit pied parmi celles qui entretenaient des relations sociales et un contact commercial avec la Syrie. Rufin [2] nous apprend qu'une reine d'Arabie nommée Mavia (ou plutôt Mu'awiyah) fut longtemps en lutte contre les Romains et fit la paix avec eux à condition qu'un moine, du nom de Moïse, serait fait évêque de sa tribu. Cela survint sous le règne de Valens (vers 374), si favorable à l'arianisme. Ce Moïse vivait en ermite dans le désert d'Égypte; peut-être est-ce le même qui se trouvait au monastère de Rhaïtou, au mont Sinaï, et fut amené en conséquence à Alexandrie pour être ordonné évêque, sur les instances de cette reine des Bédouins. Mais le patriarche d'Alexandrie était alors Lucius, suspect d'arianisme, ce qui décida Moïse à refuser l'ordination des mains d'un hérétique; on ne put triompher de sa résistance de sorte que Valens fut obligé de rappeler d'exil un évêque catholique pour ordonner Moïse et de l'envoyer à cette reine.

Caussin de Perceval [3] affirme que vers le début du IVe siècle et sous le règne de Djobala Ier, le christianisme fut prêché chez une autre tribu arabe qui se convertit. Peut-être vise-t-il le fait rapporté par Sozomène [4], qu'avant le règne de Valens, un prince arabe appelé Zacome ou Zocum, obtint un fils par les prières d'un ermite syrien, ce qui l'amena à embrasser le christianisme avec toute sa tribu. Le P. Lequien [5] place cet événement sous le règne de Constantin ou celui de ses fils et donne à l'arabe le nom de Zaracome qui ne se lit dans aucun historien arabe; aussi Caussin de Perceval propose de l'identifier avec un certain Arcan, de la tribu de Giafnah, qui était probablement un chef puissant de Ghassan.

Une autre source de propagande chrétienne parmi les Arabes du Nord fut certainement les moines et les solitaires du désert syro-arabique. Leur vie mortifiée faisait grande impression sur les Bédouins qui savaient par expérience ce qu'il en coûte de ne pas manger tous les jours à sa faim et qui ne pouvaient croire qu'on s'infligeât volontairement ce supplice sans réaliser une sainteté supérieure. Saint Jérôme [6] et Théodoret [7] sont témoins de l'impression que les miracles accomplis par saint Hilarion et la vie extraordinaire choisie par saint Siméon Stylite faisaient sur les Bédouins. Ce même Siméon amena plusieurs tribus au christianisme, tandis que d'autres, sous la même influence, reçurent le baptême des mains d'évêques et de prêtres syriens. Cyrille de Scythopolis, au VIe siècle, dans sa vie de saint Euthyme, moine de Pharan, raconte la conversion d'une tribu arabe tout entière qui, vers l'an 420, avait émigré des bords de l'Euphrate jusqu'en Palestine. Le chef Aspebaetos fut baptisé sous le nom de Pierre et consacré par le patriarche de Jérusalem Juvénal.

De tout cela ressort la fondation de deux sièges épiscopaux, celui de Moïse, qui semble être identique à l'évêché de Pharan, qui subsista longtemps dans une des vallées du mont Sinaï, et finit par être rattaché au célèbre couvent de Sainte-Catherine. Son plus ancien évêque est Nathyr, au commencement du Ve siècle. Quant à celui qui eut pour premier évêque le cheïk converti par saint Euthyme, il portait le nom de *Perembolæ* (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1987).

Ces faits indiquent assez clairement qu'au cours des IVe, V^e^ et VIe siècles, le christianisme a connu un certain développement parmi les Arabes, plus particulièrement dans la tribu de Ghassan qu'historiens et poètes arabes nous représentent comme attachée depuis une époque très ancienne à la foi chrétienne.

Les inscriptions en assez grand nombre, recueillies dans la Syrie du Nord par Waddington, de Vogüé et Clermont-Ganneau, nous montrent la présence de chrétiens parmi la population syro-arabe de cette région et plus particulièrement autour de Bostra. Dès le milieu du IIIe siècle, le Hauran (voir ce mot) comptait des évêchés et on en trouvait au Sud de cette région; ces évêques se réunirent même une fois en synode. Au IIIe siècle encore, cette portion de la Syro-Arabie est connue comme un pays d'hérésies. En 250, Origène vint en Arabie pour la deuxième fois réfuter les hérétiques qui soutenaient que l'âme meurt avec le corps. L'*Onomasticon* d'Eusèbe et les Actes du concile de Nicée, tenu en 325, mentionnent aussi la présence de chrétiens en Arabie, le long de la mer Morte, autour de Kariathaim et de Madaba. Au concile de Nicée, on voit siéger six évêques de la province d'Arabie : Bostra, Philadelphie, Jabrudi, Sodome, Beith-Arma et Dionysias [8]. Une tradition fait de Zanaaka qui siégea à Nicée un évêque arabe.

[1] L. Duchesne, *Autonomies ecclésiastiques. Les Églises séparées*, in-12, Paris, 1896, p. 337-339. — [2] Rufin, *Historia ecclesiastica*, l. II, c. VI. — [3] *Histoire des Arabes avant l'Islamisme*, 1847, t. II, p. 6. — [4] Sozomène, *Hist. eccles.*, l. VI, c. XXXVIII. — [5] *Oriens christianus*, t. II, col. 851. — [6] *Vita S. Hilarionis*, c. XXV. — [7] *Hist. religiosa*, c. XXVI. — [8] Wright, *Early christianity in Arabia*, in-8°, London, 1855, p. 73.

L'évêque Aspebaetos, dont nous avons parlé, fut présent au concile d'Éphèse, en 431, et un de ses successeurs, Valens, devint, en 518, évêque suffragant du patriarche de Jérusalem [1]. En 451, on voyait au concile de Chalcédoine, Eustathe, « évêque des Sarrasins » ; en 458, il était évêque de Damas [2]. Au second concile d'Éphèse, en 449, se trouvait Auxilaos, évêque des Sarrasins alliés. En l'île de Jotabé, près du golfe d'Akabah, se trouvait un autre diocèse arabe dans un centre important de transit commercial et de perception douanière. Un Arabe appelé Amorkesos, désertant les régions soumises au roi de Perse, vint s'y établir, vers 470, après en avoir chassé les préposés romains. En 473, il envoya l'évêque de sa nation, appelé Pierre, à l'empereur Léon, pour lui obtenir la situation de phylarque des Sarrasins de l'Arabie Pétrée. Léon fit venir l'émir, le combla d'honneurs, lui accorda l'autorité, non seulement sur Jotabé, mais encore sur d'autres localités [3]. En 498, l'île fut reprise par Romanus, général de l'empereur Anastase [4], mais l'évêché se maintint. On trouve au concile de Jérusalem de 536, un Anastase « évêque de l'île Jotabé ». Peut-être ce siège n'était-il autre chose qu'une continuation passagère de celui de Pharan au Sinaï [5].

Au Ier et au IIe concile de Constantinople, on mentionne la présence du métropolitain de Bostra qui avait vingt suffragants [6] parmi lesquels se rencontraient des ariens et, plus tard, des monophysites, cette dernière secte ayant toujours joui de la faveur des princes ghassanides.

Cette chrétienté du nord de l'Arabie formait-elle une église nationale? On en peut douter parce que, d'abord, on n'en trouve nulle part la mention et, ensuite, parce que ces évêques sont bien connus comme étant sous la dépendance des métropolitains grecs de Tyr, de Jérusalem et de Damas et en outre des patriarches de Jérusalem et d'Antioche.

Sur le plateau central de l'Arabie (*Nedjed*) et aux abords du golfe Persique vivaient les tribus de Kinda et de Maad [7]. Dès le temps de l'empereur Anastase, on les trouve en rapports avec les Romains. Elles avaient alors à leur tête un émir Hareth (Ἀρέθας), à qui Anastase députa un certain Euphrasios, chargé de nouer des relations amicales. Son fils Caïs (Κάϊσος), fut en relations avec Justinien, par l'intermédiaire du fils d'Euphrasios, Abramos, et de son petit-fils Nonnosos. Abramos obtint de lui qu'il envoyât son fils Mavia (Μαυίας) à Constantinople, comme otage, Nonnosos fut chargé d'amener Caïs lui-même, sur lequel l'empereur avait des desseins; mais il n'y réussit pas; ce succès était réservé à Abramos, qui, pour la deuxième fois, fit le voyage du Nedjed [8]. Dans l'intervalle, Caïs avait eu des difficultés avec le roi homérite Esimphæos, à propos d'une querelle de rang; il s'était même vu obligé de quitter son pays. Il accepta les offres d'Abramos, laissa ses tribus sous la direction de ses fils Amr (Ἄμβρος) et Yezid (Ιέζιδος), partit pour Constantinople et reçut le gouvernement (ἡγεμονίαν) de la Palestine, où il amena nombre de ses congénères. Ce Caïs était chrétien. On l'identifie avec le poète arabe Imrulcaïs, auteur de l'un des sept poèmes si célèbres parmi les Arabes sous le nom de *moallakas*.

Ce n'était pas seulement par ses relations byzantines que le christianisme atteignit le centre de l'Arabie. L'Église perse avait, de ce côté, des avant-postes assez rapprochés. On ne trouve pas moins de quatre évêchés sur la côte du golfe Persique, à Katar, à Houfhouf (*Hadjr*), à Chatt (*Pasâ-Ardachir*), dans l'île Bahrein (*Darin*). Ces évêchés apparaissent vers la fin du VIe siècle [9] dans les conciles du *kathōlikos* (voir ce mot) de Séleucie. On les trouve encore une centaine d'années plus tard, ce qui prouve qu'ils résistèrent quelque temps à la propagande musulmane. Maintenant, tout établissement chrétien a disparu de ces contrées où les Turcs eux-mêmes sont considérés comme infidèles par les indigènes, Wahabites fanatiques. Du reste, dès la fin du IXe siècle, les évêchés arabes du golfe Persique devaient avoir disparu, car ils ne sont plus mentionnés dans les listes d'Élie de Damas [10].

Les auteurs arabes placent la première migration arabe à Hira en 192 de notre ère; ce fut la tribu de Temekh sous la conduite de ses chefs Malik ibn Fahm. A peu de temps de là, cette tribu fut suivie par d'autres : Iyad, Azd, Qudâ'ah qui construisirent la ville de Hira, pas très loin de Kufa sur l'Euphrate, au Sud de la Babylonie. Nous savons cependant que vers l'époque d'Alexandre et au premier siècle de notre ère, le Nord et le Sud de la Mésopotamie furent occupés par des tribus arabes qui, au IIIe siècle, formaient le tiers de la population. Ces tribus étaient gouvernées naturellement par leurs chefs, sujets de la Perse.

La tradition rapporte que sous un de ces princes de Hira, Imru'ul Qais I, qui régna de 288 à 338, le christianisme fut introduit à Hira et parmi les Arabes de Mésopotamie. Cette tradition est peu exacte, car les actes syriaques d'Addaï et Mari et d'autres documents syriaques nous apprennent que le christianisme pénétra en Mésopotamie et à Babylone vers le milieu du IIe siècle. Les actes des martyrs perses et l'histoire de l'Église chrétienne de Perse (voir ce nom), c'est-à-dire l'histoire de Séleucie-Ctesiphon, nous apprennent de manière certaine que le christianisme, quoique persécuté par les rois sassanides, fit de rapides progrès dans ces parages et dans les régions avoisinantes; par conséquent, les Arabes de Hira ne peuvent avoir perçu tous les bienfaits de leur nouvelle religion. Nous savons aussi que durant le règne d'Ormuz Ier (271-273) plusieurs centaines de chrétiens prisonniers furent amenés de Syrie et d'autres provinces romaines dans l'Irak et en Babylonie. D'après ce que nous apprend Tabari, les chrétiens de Hira furent appelés *'Ibad* ou « adorateurs », c'est-à-dire « adorateurs de Dieu » par opposition aux « païens » [11].

La condition de l'Église chrétienne en Perse et en Mésopotamie pendant ces premiers siècles nous est assez bien connue; il n'en est pas de même pour les chrétiens arabes de Hira. Nous savons cependant que, vers la fin du IVe ou le début du Ve siècle, le christianisme atteignit à une réelle prospérité. Nu'mân Ier, roi de Hira, qui régna de 390 à 418, s'il ne fut pas chrétien, protégea les chrétiens et son règne marqua un grand accroissement de puissance, car son autorité s'étendit sur tous les Arabes de Méso-

[1] L. Duchesne, *Les Eglises séparées*, 2e édit., in-12, Paris, 1905, p. 343. — [2] En même temps que lui siégeait à Chalcédoine un autre évêque sarrasin, Jean, qui portait exactement le même titre qu'Eustathe; cf. Hardouin, *Concilia*, t. II, p. 59, 66, 85. — [3] Malchus, *Fragm. hist. græc.*, t. IV, édit. Didot, p. 113. — [4] Théophane, *Chronicon*, ad ann., 5990. — [5] L. Duchesne, *op. cit.*, p. 345. — [6] Assemani, *Bibliotheca orientalis*, t. III, part. 2, p. 598 sq. — [7] Κινδηνῶν καὶ Μααδδηνῶν (Nonnosus). — [8] Nonnosus, *Phot.*, c. III; Procope, *Bell. pers.* — [9] Chatt, concile de 577 ; cf. I. Guidi, dans *Zeitschr. d. morgenl. Gesellsch.*, t. XLIII, p. 388 sq.; Dârin, 588, 677; Hadjr et Katar, 677; cf. pour ce dernier la passion de S. Georges le Persan, Hoffmann, *Auszüge aus syrischen Akten persischer Martyrer*, p. 114. — [10] L. Duchesne, *Les Eglises séparées*, 2e édit., in-12, Paris, 1905, p. 346-348. — [11] Tabari, édit. Nöldeke, p. 24; Labourt, *Le christianisme dans l'empire perse sous la dynastie sassanide*, 1904, p. 206.

potamie et de Babylonie, le long de l'Euphrate jusqu'au golfe Persique et aux îles de Behrein. Sa capitale Hira fut enrichie et embellie au point qu'on la nomma Hira de Nu'mân; aussi les poètes et historiens arabes ont célébré son règne de toute façon.

En 410, saint Simon Stylite, qui était probablement d'origine arabe, se retira dans le désert phénicien où sa réputation de sainteté et d'austérité attira des foules de pèlerins venus de Syrie, de Mésopotamie et de l'Arabie septentrionale. Cet exemple et les exhortations qui l'accompagnaient induisirent beaucoup de visiteurs, parmi lesquels se trouvaient des sujets de Nu'mân, à embrasser la foi chrétienne. Nu'mân craignit que ces conversions ne fussent un acheminement vers la désertion de leur pays et, en conséquence, il interdit les pèlerinages à saint Siméon et les rapports avec les Romains sous peine de mort. On raconte que Siméon lui avait apparu la nuit suivante le menaçant de mort lui-même s'il ne révoquait pas son ordre; ce qui fut fait, et Nu'mân devint un sincère admirateur du christianisme, que seule la crainte du roi des Perses l'empêcha d'embrasser. Ce qu'il n'osait faire, ses sujets en foule le firent et le christianisme eut parmi eux de nombreuses recrues. Cet événement paraît avoir un caractère historique; il nous est rapporté par le prêtre Cosmas qui dit en tenir le récit du général Antiochus, à qui Nu'mân lui-même l'avait conté [1]. Hamza, Abul-Jaradj d'Hispahan, Abul feda, Nuwaïri, Tabari et Ibn Qualdoun[2] disent que Nu'mân abdiqua le trône et s'adonna à la vie ascétique quoiqu'on en dise nulle part qu'il se fit chrétien [3].

Le principal obstacle à l'expansion du christianisme à Hira était la haine sans bornes des rois sassanides à l'égard des chrétiens de leur empire. Encouragés et stimulés par cet exemple, les princes de Hira se firent, eux aussi, persécuteurs. Le mal fut d'autant plus grand que les chrétiens du royaume de Hira étaient partagés en deux communautés, ayant chacune à sa tête un évêque. La lettre que Siméon de Beth-Arsam écrivit de Hira à son homonyme Siméon de Gabbula nous montre que, dès le temps de Justin Ier, les conflits religieux s'agitaient autour du roi de Hira. Celui-ci était fidèle dévot aux idoles sémites, en particulier à la déesse Ouzza, la Vénus arabe, à laquelle il offrit parfois des sacrifices humains. Un de ces princes de Hira, Moundir ibn Amraalqais, offrit à cette déesse quatre cents vierges chrétiennes. Ayant un jour fait prisonnier le fils de son rival et confrère Harith le Ghassanide, il le fit également mourir.

Ce Moundir ibn Amraalqais avait une épouse chrétienne, Hind, la propre sœur du jeune prince immolé à la déesse Ouzza. Cette princesse avait fondé à Hira un monastère dont l'inscription dédicatoire a été conservée par le géographe Yakout; la voici :

« *Cette église a été bâtie par Hind, fille de Hârith ibn Amr ibn Hodjr, la reine fille des rois et mère du roi Amr ibn Moundhir, la servante du Christ, mère de son serviteur et fille de ses serviteurs, sous le règne du roi des rois Chosroès Anouscharwân, au temps de l'évêque Mar Ephraïm. Que le Dieu pour lequel elle a bâti ce monastère lui pardonne ses fautes, qu'il ait pitié d'elle et de son fils, qu'il l'accueille et la fasse résider dans son séjour de paix et de vérité, et que Dieu soit avec elle, et avec son fils dans les siècles des siècles.*

L'inscription a été gravée sous le règne d'Amr, fils de Moundhir (554-569); elle suppose que ce prince était chrétien. L'Évangile eut peine à s'enraciner dans cette famille. Après Amr, elle revint au paganisme, sinon dans la personne de son frère Kabous (Καβώσης), au moins par le successeur de celui-ci, qui était aussi son frère, Moundhir ibn Moundhir. Après Moundhir, un nouveau Nu'mân pratiqua l'idolâtrie et les sacrifices humains, puis se convertit, vers l'année 594. La confession adoptée par les émirs de Hira était la confession nestorienne. Le *katholikos* Jesuyab Ier mourut en 594 ou 595 à Hira et fut enterré dans le monastère de la reine Hind.

Nu'mân est le dernier de sa famille qui ait régné à Hira. Un de ses fils, Moundhir ibn Nu'mân, se retrouve aux premiers temps de l'islam, à la tête des Arabes chrétiens de Bahreïn, qui repoussaient Mahomet; il mourut vers 633, en combattant les musulmans.

De ce coup d'œil jeté sur le christianisme en Arabie, on peut conclure qu'il y connut, par places, une certaine prospérité, mais il serait excessif d'y voir une institution robuste et influente. Le Bédouin nomade offrait peu de prise et il était souvent difficile de savoir si on l'avait pour soi ou contre soi; quant à l'Arabe des villes il flottait entre l'orthodoxie et l'hétérodoxie avec une souplesse qui le faisait insaisissable. Sans doute on signale des évêchés et des communautés, on parle aussi de martyrs et de monastères, il y a eu une hiérarchie et une organisation ecclésiastiques, on voit même que le mahométisme a mis assez longtemps à en venir à bout, l'évêché de Hira a persisté des siècles, mais finalement tout fut submergé. On a fait remarquer depuis longtemps que les sectes hérétiques ne sont pas dépourvues de fécondité; elles fondent des églises dissidentes qui durent, mais elles sont moins bien partagées au point de vue de la résistance. Faut-il voir l'action de la grâce divine qui soutient efficacement ceux qui confessent la foi du Christ et qui se retire de ceux qui rompent l'unité de son Église ? Quoi qu'il en soit, l'épreuve de la persécution a fait disparaître ces Églises dont il serait impossible aujourd'hui de donner le nombre exact, et de faire connaître les événements les plus remarquables.

Nous consacrerons un travail particulier au royaume de Nedjran (voir ce nom) et à la persécution qui entraîna la ruine de cette Église sous le règne de Dhu-Nowâs, juif fanatique. Car le judaïsme avait pénétré dans la péninsule et, de proche en proche, fait des établissements et gagné des prosélytes qu'il sélectionnait parmi la population indigène, à laquelle, lui judaïsme ne se mélangeait pas. Dès le IIIe siècle de notre ère, un des plus illustres tobbas ou rois de l'Yémen avait converti ses sujets à la foi juive.

VI. Juifs et chrétiens. — Il semble que, suivant le point de vue auquel ils se placent et les conclusions auxquelles ils veulent aboutir, différents auteurs exagèrent le nombre et l'influence de ces deux catégories dans l'Arabie. Les juifs avaient quelques communautés, les chrétiens n'ont jamais été très nombreux. Les juifs avaient pris pied de bonne heure dans les oasis du Hedjaz; dans les villes, ils étaient riches et puissants, en particulier à Médine où ils avaient des propriétés et se livraient au commerce et à l'industrie, mais ils se trouvaient inquiétés dans leurs possessions par les Arabes qui, plus nombreux, prétendaient devenir les maîtres. A Médine et à Taïf, existaient des communautés juives avec lesquelles il fallait compter, à la Mecque quelques marchands seulement. Dans le Yémen on eut le spectacle d'un petit État juif et, naturellement, persécuteur.

Beaucoup moins favorisé comme diffusion et surtout comme cohésion, ne jouissant pas comme les

[1] Assemani, *Bibliotheca orientalis*, t. I, p. 247. — [2] Caussin de Perceval, *op. cit.*, t. III, p. 234. — [3] J. E. Assemani, *Acta martyr. orient.*, t. II.

Juifs de l'avantage d'être groupé dans les *oasis*, tel était dans le Hedjaz le christianisme, si répandu parmi les Bédouins confinant à la frontière syrienne, ensuite dans les Etats des Ghassânides, ainsi que dans le Yémen où il luttait avec avantage contre le judaïsme. Dans le couloir de Wâdil-Qorâ, ensuite dans le voisinage de la Syrie, on rencontrait des groupes d'ascètes et d'ermites chrétiens. L'ancienne poésie atteste la popularité de ces moines et le Coran (v, 85; xxiv, 35; lvii, 27) conserve l'écho de cette sympathie. A la Mecque, nous ne pouvons constater que l'existence d'une infime poignée de chrétiens indigènes, à savoir coraychites. Comme les Juifs, les chrétiens se livraient en Arabie au commerce, principalement de colportage dans les villes, les oasis et les campements bédouins. Les Abyssins chrétiens, commerçants et esclaves, paraissent avoir été nombreux à la Mecque. Tous ces étrangers étaient des tenants des vieilles hérésies. Ils appartenaient à des sectes hétérodoxes, principalement au jacobitisme, ensuite au nestorianisme et au christianisme d'Abyssinie fortement mêlé d'éléments judaïques. Mahomet semble avoir recherché leur compagnie (Coran, xvi, 105; xxv, 8).

« La fréquentation de ces informateurs, esprits frustes et parlant une langue étrangère (xvi, 105), connaissant mal leur religion, ensuite leur désaccord et leurs divisions doctrinales (xix, 35-38), toutes ces circonstances n'ont pu contribuer à fixer les idées de Mahomet sur les dogmes et la valeur du christianisme. Il n'a pas commencé par le distinguer nettement du judaïsme. Dans le principe et avant son arrivée à Médine, Mahomet s'est cru, sur les grandes lignes, d'accord avec les deux religions *scripturaires*. Il en appelle constamment à leur témoignage et trouve ensuite dans cet accord sur les dogmes monothéistes la preuve de la réalité de sa mission, pour travailler parmi ses compatriotes au triomphe du monothéisme. Cordialement il souhaite la victoire des Byzantins sur les Iraniens polythéistes. C'est à Médine, en discutant avec les Juifs, qu'il s'apercevra de ses illusions et conclura résolument à la mauvaise foi chez les Scripturaires [1]. »

VII. Famille de Mahomet. — Vers la première moitié du ve siècle de notre ère, la tribu des Coraychites, qui s'était enrichie progressivement par le commerce, eut le bonheur d'avoir un chef des plus entreprenants et des plus habiles dans la personne de Cossayy, le quatrième aïeul de Mahomet à qui sa fortune extraordinaire prépara les voies.

Issu d'une tribu obscure des Odzrah en Arabie Pétrée, il entra en rapport avec les Khozâa, et épousa la fille de leur chef. Mais les tribus des Kinâna, ennemies des Khozâa, gagnant tous les jours de l'ascendant, il se fit leur confédéré, acquérant ainsi tous les droits et contractant tous les devoirs de cette tribu, à l'aide de laquelle, après une lutte sanglante, il devint maître reconnu des clefs de la Ka'ba et de la ville de la Mecque (vers 440) où il régna en maître jusqu'à une extrême vieillesse et mourut vers 480.

Quand on parle de La Mecque à cette époque, le milieu du ve siècle de notre ère, il est utile de rappeler qu'il n'y avait point encore en ce lieu de ville proprement dite. La vénération des Arabes pour la Ka'ba et pour le sol même qui l'environnait était si grande qu'ils n'avaient pas osé jusqu'alors prendre de demeures fixes ni construire de maisons dans le voisinage de ce sanctuaire. On passait la journée à la Mecque, c'est-à-dire dans la circonscription du terrain particulièrement sacré; mais le soir on s'éloignait par respect. Cette enceinte si respectée, le *Haram*, comprenait toute la vallée de la Mecque, dont la circonférence est d'une quinzaine de lieues. Chaque tribu avait dans le *haram*, devenu un véritable asile, ses idoles particulières, et les Kinâna avaient pu placer la leur, *Hobal*, non loin de la Ka'ba, au-dessus d'un puits, où elle recevait presque autant d'hommages que la Pierre noire elle-même. Aussi Hobal fut-il placé plus tard par Cossayy dans l'intérieur et dans le trésor de la Ka'ba. Au temps de Mahomet, les idoles accumulées autour de la Ka'ba montaient au nombre de près de quatre cents.

Cossayy, investi de la charge du *haram*, voulut en assurer tous les privilèges à lui et à ses successeurs, en s'y fixant par une résidence perpétuelle. Il résolut donc de bâtir une ville dans le *haram* et, comme les Coraychites craignant de se souiller d'un sacrilège, hésitaient à abattre les arbres qui s'élevaient sur l'emplacement choisi, il prit la hache, donna l'exemple et la ville fut bientôt bâtie. Si la Ka'ba ne fut pas reconstruite, du moins on la pourvut d'un toit en bois. Cossayy se fit élever un palais près de la Ka'ba, palais dans lequel il réserva une salle pour les réunions du conseil de la tribu qu'il tenait ainsi sous sa main, d'autant plus qu'en sa qualité de propriétaire, il dépendait de lui de procéder aux convocations.

Tout Coraychite ou confédéré âgé de quarante ans avait droit d'entrée au conseil. On n'y décidait rien à la majorité des suffrages, car on n'y votait pas. C'était au plus sage ou au plus éloquent de faire prévaloir son avis et d'y amener ses antagonistes par la persuasion, seul moyen, sans parler de la force, que ces barbares eussent imaginé pour résoudre les questions d'intérêt commun.

Cossayy s'était emparé en outre des finances et de l'administration des eaux, de sorte que possédant à la fois le pouvoir civil et le pouvoir religieux, son droit s'étendait bien au delà de la Mecque et lui valait une sorte de suprématie sur la meilleure partie de l'Arabie. C'était lui qui désignait les mois sacrés, car le calendrier des Arabes, d'abord exclusivement lunaire, avait présenté bientôt de grandes différences avec les saisons régulières de l'année. Le soin de rétablir la concordance était un point essentiel, et il pouvait, dans certains cas, décider les affaires les plus graves de la nation.

Sa longue administration, ou plutôt son règne, ne paraît pas avoir été jamais troublé; il dirigea sans rival la confédération pendant près d'un demi-siècle, et, parvenu à une grande vieillesse, transmit par une abdication régulière le pouvoir à son fils aîné, Abdeddhar. Mais, à la mort de ce dernier, les Coraychites se partagèrent en plusieurs factions, et se divisèrent les dignités que Cossayy avait jadis réunies sur sa tête. Hâchim, arrière-grand-père de Mahomet, exerça quelque temps les fonctions du Rifâda, avec une générosité restée proverbiale. Le nom même de Hâchim lui fut donné comme témoignage de sa munificence. Il signifie *donneur de pain, donneur de miettes*, et rappelle la générosité et la richesse de celui qui, pendant une famine, avait nourri presque tous les habitants de la Mecque. Hâchim, de son vrai nom, s'appelait Amr. C'est lui qui, pour faciliter la puisée de l'eau à Zamzam, avait fait faire des réservoirs en cuir qui passèrent à cette époque pour des merveilles de l'art. Le même Hâchim institua définitivement la double caravane actuelle, l'une d'hiver au Yémen, l'autre d'été en Syrie.

Abd-el-Mottalib, grand-père du Prophète, ne fut guère moins magnifique et il sut si bien restaurer et aménager la source de Zamzam, qu'elle ne servit plus qu'à la boisson des Coraychites, et que les autres

[1] H. Lammens, *op. cit.*, p. 27-28.

puits de la cité purent être exclusivement consacrés à des usages domestiques.

Abdallah, père de Mahomet, mourut trop jeune pour jouir d'aucune des dignités qui, depuis quatre générations, se trouvaient dans sa famille; c'est ainsi que Mahomet, issu d'ancêtres illustres et puissants, n'eut qu'un patrimoine très chétif, et fut élevé successivement chez un grand-père et chez ses oncles, qui étaient au nombre de dix ou douze.

VIII. Essais de réforme religieuse. — Les détails dans lesquels on vient d'entrer peuvent aider à comprendre quels éléments trouva Mahomet quand il entreprit l'organisation du peuple arabe en un corps de nation. Sa tentative de réforme religieuse n'était pas absolument nouvelle ayant été précédée par d'autres, moins heureuses que la sienne au point de vue du succès, mais assez semblables néanmoins et instructives en ce qu'elles indiquent le besoin généralement senti d'une rénovation.

Depuis Abraham, il s'était toujours rencontré parmi les peuplades arabes quelques adorateurs du Dieu unique, et le Coran en cite plusieurs comme les devanciers et les exemples du Prophète. C'est Houd, chez les Adites; c'est Saleh, chez les Thamoudites; c'est Choaïb, chez les Madianites, qui, sans parler des patriarches bibliques, ont prêché la vraie foi et n'ont pas été suivis [1]. Cependant ces enseignements, oubliés par les peuples, gardaient, au temps de Mahomet, quelques adeptes peu nombreux qu'on nommait les Hanyfes [2]. Ils étaient restés fidèles à la foi d'Abraham, et ils prétendaient même avoir conservé les volumes et les rôles qu'il avait reçu des mains de Dieu. Le Coran cite très souvent ces rôles et ces volumes d'Abraham qui existaient encore du temps du khalife Hâroun al Raschyd, et qui furent alors traduits du chaldéen en arabe par Ahmad, fils d'Abdallah [3]. Il y a même des commentateurs qui ont cru reconnaître dans le texte même du Coran des traductions partielles de ces livres et l'on ne peut nier que la sourate LIII par exemple (versets 37 à 55) ne semble bien en faire une sorte d'analyse. C'est, au fond, la doctrine que prêcha plus tard le Prophète, et ce rapprochement est digne d'attention [4].

On rencontre dans le Coran le mot « hanyfe » jusqu'à douze fois et il exprime la même idée que le mot musulman. L'hanyfe est l'homme pieux qui ne croit qu'à un Dieu unique, et qui est soumis avec la plus parfaite abnégation à sa volonté suprême. L'islam n'est autre chose qu'une absolue soumission à la volonté divine. Abraham et Isaac dans le drame du sacrifice exigé du père, consenti par le fils, sont des hanyfes, de vrais musulmans, de parfaits disciples de l'islam. C'est son exemple qui inspirait au moins une douzaine d'Arabes, contemporains de Mahomet, qui avaient renoncé à l'idolâtrie et dont les noms sont conservés; en ce sens, Mahomet a eu raison de dire qu'il y avait eu bien des musulmans avant lui (sourate XXVIII, verset 53). On pourrait trouver dans le Coran d'autres passages analogues où Mahomet se présente pour un continuateur bien plutôt que pour un rénovateur. Il vient restaurer la foi de Noé, d'Abraham, de Moïse, de Jésus même; il ne vient ni les contredire, ni les remplacer, il leur succède. Ce qui est certain, c'est que, de son temps, il y avait à la Mecque des hanyfes, qui pressentaient comme lui la nécessité d'une religion nouvelle, qui la cherchaient avec ardeur, et qui, ne la trouvant pas, inclinaient par une pente assez naturelle soit à la religion juive, soit à la religion chrétienne, car l'une et l'autre se rattachaient à l'antique foi d'Abraham.

Ibn-Ishâc rapporte une anecdote instructive en ce qu'elle nous fait connaître les aspirations des hanyfes et leur répugnance pour l'idolâtrie de leurs grossiers compagnons. « Les Coraychites, raconte-t-il, s'étaient un jour réunis autour d'une de leurs idoles. C'était une de celles qu'ils honoraient par le sacrifice des victimes; c'était près d'elle qu'ils s'assemblaient pour célébrer leurs cérémonies religieuses, et qu'ils avaient l'habitude de converser entre eux. Cette réunion avait lieu tous les ans à jour fixe, et c'était une grande fête. Cependant, une fois, quatre personnes se tinrent à l'écart; et, sous le sceau du secret, elles se communiquèrent les pensées intimes qui les agitaient. Ces hommes étaient Varaka, fils de Naufal, fils d'Asad, neveu de la première femme du Prophète (Khâdidja); Othmân, fils d'Howayrith, son cousin; Obaydallah, cousin germain de Mahomet; et enfin Zayd, fils d'Amr. Ils se dirent donc entre eux : « Nos concitoyens sont dans l'erreur, et ils pervertissent la vraie religion. Pouvons-nous comme eux tourner autour d'une pierre qui ne voit rien, et qui ne peut faire ni aucun bien ni aucun mal ? Cherchons une foi meilleure que celle-là ». Ils abandonnèrent donc leur patrie et ils voyagèrent dans les pays étrangers pour y trouver la religion des hanyfes, la religion d'Abraham.

Ces quatre personnages « de bonne volonté » ont été en rapports suivis avec Mahomet et l'on ne peut douter qu'ils n'aient exercé une réelle influence sur lui. Ce qu'il y a de très remarquable dans leur cas, c'est que trois d'entre eux se firent chrétiens. Waraka fut le premier à se convertir, et il se rendit même assez fameux par la connaissance étendue qu'il acquit des saintes Ecritures. Obaydallah conserva plus longtemps des doutes; et, quand il entendit Mahomet prêcher sa doctrine nouvelle, il se rangea parmi ses disciples; il fut un de ceux qui, menacés d'une persécution plus rigoureuse, se réfugièrent en Abyssinie. Mais là il abandonna l'islam pour embrasser le christianisme, dans le sein duquel il mourut. Othmân, fils d'Howayrith, fut conduit par ses voyages à la cour des empereurs de Constantinople; on l'y traita avec une grande distinction et il ne tarda pas à se faire chrétien, mêlant d'ailleurs à ses croyances religieuses des projets politiques et une ardente ambition.

Zayd, fils d'Amr, est un personnage plus intéressant encore que ceux qui précèdent et à qui le Prophète a pu emprunter davantage. Il resta toute sa vie un pur hanyfe et, tout en ressentant la plus profonde vénération pour le judaïsme et pour le christianisme, il ne se donna ni à l'un ni à l'autre. Il s'était fait comme une religion personnelle et n'offrait ses adorations qu'au Dieu d'Abraham.

[1] La sourate XI qui porte le nom de Houd est, en grande partie, consacrée à son histoire et à celle des autres envoyés de Dieu méconnus et persécutés comme lui. Dans la sourate XI, verset 52, Houd est un peu postérieur à Noé ce qui le ferait antérieur à Abraham, mais il n'y a pas à tenir compte de la chronologie du Coran. Dans la sourate VII, verset 63, Houd vient encore après Noé. Pour Saleh, voir sourate VII, verset 71, et sourate XI, verset 64; pour Choaïb, sourate VII, verset 83,et sourate XI, verset 85. A ces trois envoyés de Dieu, que Mahomet vénère profondément, succède Moïse qui les dépasse et dont le Coran parle toujours avec respect. — [2] A. Sprenger, *Das Leben und die Lehre des Mohammed*, t. I, p. 45 sq. — [3] A. Sprenger, *Das Leben und die Lehre des Mohammed*, t. I, p. 46; un fragment de ces prétendus volumes d'Abraham a été publié dans *Bibliotheca orientalis Sprengeriana*, n. 446.— [4] A. Sprenger, *Das Leben*, p. 60, a traduit cette partie de la sourate LIII; Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme*, in-8, Paris, 1847, t. I, p. 323, avait déjà indiqué le rôle des hanyfes.

Il blâmait énergiquement les erreurs de l'idolâtrie contemporaine, et il cherchait à corriger la barbarie des mœurs au milieu desquelles il vivait; il s'élevait surtout avec force contre l'affreuse coutume d'enterrer les filles toutes vivantes, que Mahomet seul put déraciner. Souvent on le voyait, le dos appuyé sur la Ka'ba, adresser ses conseils et ses reproches à ses compatriotes; et il disait à haute voix : « Oui, j'en jure par celui qui tient mon existence entre ses mains, je suis le seul parmi vous tous qui pratique la religion d'Abraham. » Puis il ajoutait : « O Allah, si je savais quelle est la forme d'adoration qui te plaît le mieux, je la pratiquerais; mais je ne la connais pas. » Entraîné par son enthousiasme, Zayd, fils d'Amr, avait entrepris de voyager comme ses trois amis; et il revenait de Syrie à la Mecque pour y entendre le Prophète annoncer la pure religion d'Abraham et des patriarches, quand il fut tué, dit-on, sur la frontière du Hedjaz par des Bédouins. Selon d'autres témoignages, il rentra dans sa patrie, y vécut encore de longues années et se retira sur la fin de sa vie dans un des ermitages du mont Hira, près de la Mecque.

Ce qui distingue surtout Zayd, fils d'Amr, c'est qu'il était poète à la façon dont le fut plus tard Mahomet. Il reste de lui des vers qui ne dépareraient pas le Coran, sinon pour l'expression, du moins pour la pensée. Zayd y célèbre dans les termes les plus précis le Dieu unique, le miséricordieux, qui pardonne les péchés, qui soutient les bons et châtie les méchants. Il attaque le culte des idoles, auxquelles il a renoncé. L'homme qui a fait une faute peut se relever un jour, comme l'arbuste flétri peut reverdir quand la pluie vient le ranimer. Zayd ne veut plus connaître désormais que le Dieu créateur de la terre et des cieux, son seul refuge et son seul appui, le Dieu dont il veut être à jamais le serviteur et le fidèle esclave, prêt à faire tout ce qu'il lui ordonnera, car c'est la pitié et non la puissance qui assure à l'homme, pauvre et faible créature, la vie et la félicité éternelle. Le génie de Zayd a beaucoup moins d'énergie et d'éclat que celui de Mahomet, mais, au fond, ce sont absolument les mêmes pensées : c'est le culte du Dieu unique, tel qu'il s'est révélé aux prophètes antérieurs. Seulement Zayd, fils d'Amr, ne se dit pas l'envoyé de ce Dieu, il ne parle qu'en son propre nom.

Zayd, fils d'Amr, passe pour avoir été le maître de ses trois amis Othmân, Obaydallah et Waraka. Le fameux Omar était son neveu; et il est probable qu'il ne fut pas sans action sur lui, bien que la sauvage énergie d'Omar ne se soit adoucie que devant la parole du Prophète. Du reste, si l'on s'en rapporte à la tradition, Mahomet lui-même s'est toujours montré plein de respect et presque de reconnaissance pour Zayd, fils d'Amr. Un jour, pressé par Omar, de prier pour l'âme de Zayd, le prophète répondit : « Je prierai pour lui; mais, au jour de la résurrection, Zayd formera à lui seul toute une église. »

Parmi les hanyfes contemporains de Mahomet on cite encore Ommaya, fils d'Aby-l-Calt, né à Taïf. Cet Ommaya était le plus distingué des poètes de son temps et il semble que ce talent était héréditaire dans sa famille, car son père s'était illustré aussi en ce genre. Il reste quelques vers d'Ommaya cités par divers auteurs; mais ils ne suffisent pas pour bien faire apprécier ni ses doctrines ni son génie. Persuadé, comme tout le monde l'était en Arabie à cette époque, qu'il paraîtrait bientôt un prophète, il se crut quelque temps destiné à ce rôle glorieux et, lorsque Mahomet annonça publiquement sa mission, Ommaya ne manqua pas de le combattre, bien moins comme un imposteur que comme un rival. Il dirigea contre lui quelques satires très mordantes qui le blessèrent vivement. Par représailles, le Prophète proscrivit les poésies d'Ommaya, mais elles étaient si populaires et si répandues que, malgré cette proscription solennelle, la tradition les conserva longtemps encore après la mort de Mahomet. Ce ne fut d'ailleurs qu'après le combat de Bedr qu'Ommaya se brouilla définitivement avec le Prophète.

Tel était le milieu moral, civil, politique et religieux dans lequel allait paraître Mahomet; tels étaient ses précurseurs et ses contemporains, ses rivaux et ses futurs disciples; en un mot, les éléments qu'il avait à mettre en œuvre et dont il devait se servir pour les inspirations de son génie ou pour les desseins de son ambition.

IX. Le mahométisme. — Il nous est arrivé, à propos de l'église d'Alexandrie (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1098), de compter Arius au nombre des hommes « éminents » qu'elle a produits. Quelqu'un — de ceux qui jugent ce qu'ils n'entendent pas — cria au scandale, comme s'il s'agissait d'une réhabilitation. Or éminent veut dire « qui est plus haut que le reste » et c'est également à Mahomet que nous appliquerons ce jugement. A quelque point de vue qu'on se place, Mahomet est une figure éminente de l'humanité. Il a fondé, en recourant à des moyens condamnables, une religion qui compte de nos jours cent millions d'adhérents, qui est répandue sur trois continents et qui, après douze siècles d'existence et d'extrêmes vicissitudes n'est pas près de périr. Cette religion ne peut pas être mise en comparaison avec le christianisme qu'elle a cependant supplanté et anéanti dans d'immenses contrées, mais, quoique très inférieure à lui au point de vue de la civilisation, elle n'y est pas cependant aussi opposée qu'on l'a écrit. Presque toutes les nations européennes et la France, pour ne parler que d'elle, entretiennent des rapports continuels avec des populations musulmanes qui acceptent leur domination, leurs bienfaits et leur rendent, en échange, un loyal dévouement. La foi musulmane ne se laisse guère entamer par la foi chrétienne et l'incrédulité est aussi rare que la sincérité est profonde et agissante. On peut s'en étonner, mettre cette situation au compte du fanatisme, on est obligé de la reconnaître.

La religion musulmane, la dernière en date des grandes religions, est un fait purement historique; on peut constater de la manière la plus certaine comment elle est née et comment elle s'est formée peu à peu, d'abord dans la pensée de Mahomet, ensuite par l'enthousiasme de ses premiers disciples. C'est en quelque sorte l'éclosion d'une religion prise sur le fait, et tandis que, nous ne parlons pas du christianisme, le berceau des autres religions est entouré de mystères qu'on n'a pu réussir à percer, l'origine du mahométisme n'offre rien de caché : il s'est produit et s'est développé au grand jour et, sauf les incertitudes inévitables des traditions, dans des pays si éloignés de nous et pour des mœurs si différentes des nôtres, l'on sait à bien peu près tout ce qu'il est possible de savoir; le mahométisme n'a ni mystère ni surnaturel, et il n'a pas cherché à donner le change sur son origine.

De ce qu'il est né ainsi, en pleine lumière historique, il ne s'ensuit pas que toutes les religions soient dans le même cas. Il s'en trouve parmi elles qui n'ont point de fondateurs individuels, et le brahmanisme, par exemple, a été l'œuvre de toute une race : c'est une succession de poètes qui l'ont fondé et formé, au cours d'une série de générations et par l'effet d'une inspiration commune qui s'est montrée créatrice pendant plusieurs siècles sans interruption; cependant, le brahmanisme n'en a été ni moins durable ni moins fort,

X. Le Coran. — La religion musulmane se condense dans le Coran, qui signifie *récitation*, et qui est destiné à tenir la place des « leçons » ou péricopes scripturaires dans la liturgie des religions monothéistes. L'orthodoxie musulmane le tient non seulement pour révélé, mais pour *incréé*, un peu comme chez les chrétiens on a connu les images « non faites de main d'homme » (acheropoiètes) et les lettres divines « tombées du ciel ». La date de composition des diverses parties du Coran s'espace entre les années 610 et 632 de notre ère.

Le Coran est l'œuvre authentique et personnelle de Mahomet; jamais le doute n'a effleuré sur ce point la conscience musulmane et, en fait, cette origine ne saurait être mise en question. Les diverses parties du Coran sont dans un complet désordre et les pensées qui remplissent les *sourates* ou chapitres ne sont pas moins confuses. C'est une sorte de chaos, dans lequel on sent une fermentation puissante, et d'où il se dégage, après réflexion, quelques-unes des grandes idées qui inspiraient l'auteur. L'enthousiasme qui en déborde continue à surabonder même dans les traductions. Une lecture suivie et continue du Coran est presque impossible, et cependant cette lecture, même fragmentaire, laisse une impression réelle, mais trouble. Des lecteurs chrétiens ont fort peu de chose à en retirer; du moins doivent-ils convenir que des esprits autrement formés que les leurs propres peuvent y trouver un aliment. On a dit, avec pleine raison [1], que ce désordre même du Coran est la preuve la plus irréfragable de son authenticité. Ce sont bien là les *récitations* de Mahomet, les explosions de ce génie fougueux, peu maître de lui-même, quoique capable de calcul. Le Coran, tel qu'il a été formé, dès le premier temps de l'Islam, après la mort du fondateur, ne porte pas même la trace d'un arrangement chronologique. Il est clair que, quelle que soit la main qui a réuni ces morceaux, elle les a laissés tels qu'ils étaient, pêle-mêle, et sans essayer d'y introduire une certaine coordination, même en conservant scrupuleusement le texte [2].

Ce cachet évident d'originalité toute personnelle est d'ailleurs une très heureuse circonstance, car les historiens arabes, précis sur tant d'autres points, n'ont pas pu l'être autant sur la manière dont les récitations de Mahomet ont été tout d'abord recueillies et conservées. Il paraît bien que le Prophète ne les écrivait pas lui-même, soit que réellement il ne sût pas écrire, soit qu'il voulût leur conférer plus de solennité en laissant à d'autres ce soin matériel. Il est constaté que l'écriture était en usage, soit à La Mecque, soit à Médine, assez longtemps avant Mahomet; il ne l'est pas moins que, dans les dernières années de sa vie, il avait autour de lui de nombreux secrétaires pour les besoins de sa diplomatie et de sa politique [3]. Il n'est donc pas impossible que les *récitations* de Mahomet aient été transcrites aussi après qu'elles avaient été prononcées; mais il n'en est pas moins certain que les Arabes, comme bien d'autres peuples, faisaient un très large emploi de la mémoire et qu'ils conservaient ainsi d'âge en âge une foule de souvenirs que les peuples civilisés ne conservent que par l'écriture. Quoi qu'il en soit, ces *récitations*, lorsque mourut Mahomet, ne formaient point encore un recueil qui eût rien de définitif ni d'officiel. Un an s'était à peine écoulé depuis la mort du Prophète que la nécessité de posséder un *textus receptus* se fit sentir. Dans la bataille d'Acrabâ, appelée aussi de Yémâma, où fut vaincu le plus redoutable des trois rivaux qui s'étaient élevés contre lui, près de six cents des compagnons de Mahomet avaient été tués; du nombre se trouvaient plusieurs de ceux qu'on nommait les lecteurs ou les porteurs du Coran, qu'ils savaient de mémoire, soit pour l'avoir ouï de la bouche du Prophète, soit pour l'avoir expressément appris. Omar craignait avec raison que le Coran ne fût bientôt détruit, si l'on ne se hâtait de le fixer à jamais, et il détermina le khalife Abou-bekr, le successeur de Mahomet, à en faire préparer une édition authentique. Ce soin fut confié à Zayd, fils de Thâbit, qui hésita d'abord à s'en charger, et qui s'en acquitta avec l'aide des lecteurs et des compagnons survivants. Zayd, doué d'une vive intelligence, avait été choisi par le Prophète pour tenir, en langue hébraïque, sa correspondance avec les Juifs. L'ordre où il rangea les sourates du Coran est celui même où depuis lors elles sont restées. L'exemplaire compilé par lui passa des mains d'Abou-bekr à celles d'Omar qui le remit à la garde de sa fille Hafsa, une des veuves de Mahomet.

Cette première édition ne put empêcher quelques variantes de transcription et de prononciation de s'introduire dans les copies qui en furent faites et, vingt ans plus tard environ, l'an 330 de l'hégire, le khalife Othman réclama de Zayd une édition nouvelle qui, cette fois, fut rédigée dans le pur dialecte de la Mecque [4]. Trois des Coraychites les plus instruits avaient été adjoints à Zayd. Des copies de cette édition désormais immuable furent envoyées aux villes principales de l'empire, et tous les anciens exemplaires durent être brûlés par ordre du khalife, tandis que l'exemplaire original retournait à la garde d'Hafsa. On obtint ainsi, réserve faite pour quelques légères variantes de lecture, un texte d'une remarquable uniformité.

XI. La tradition. — Le Coran est la base principale de la biographie de Mahomet. A la suite du Coran, vient la tradition qui remonte jusqu'aux premiers compagnons de Mahomet, et qui demande une vérification d'autant plus rigoureuse qu'elle est maniée par un peuple lettré et d'imagination ardente. Les compagnons du Prophète avaient beaucoup à raconter sur l'homme extraordinaire qui les avait convertis et commandés. La génération qui les avait immédiatement suivis, les « *Successeurs* » (*Tabian*) comme on les appelait, pouvaient avoir aussi recueilli des renseignements de grande importance. Tout cela peut offrir environ l'espace d'un siècle pendant lequel la tradition prend bien des libertés.

L'extension même du mahométisme, conquérant l'Arabie et les pays voisins, donna tout à coup à la tradition un caractère pratique qu'on n'avait pas d'abord soupçonné. Le Coran, qui devait être la loi religieuse, la loi civile et la loi politique de l'islam, ne suffisait plus aux besoins nouveaux; il fallut l'élargir et, dans ce but, on recueillit avidement, et comme un supplément au Coran, toutes les paroles, toutes les idées, tous les actes de Mahomet, pour les appliquer, comme autant de décisions sans appel, à tous les cas douteux qui se présentaient. La tradition reçut ainsi force de loi, et elle partagea en quelque sorte l'autorité de l'inspiration. On se mit à rechercher

[1] E. Renan, *Etudes d'histoire religieuse*, 5e édition, p. 229; W. Muir, *The life of Mahomet*, in-8°, London, 1861, t. I, préface, p. XXVII. — [2] A. Sprenger, *Das Leben und die Lehre des Mohammed*, in-8°, Berlin, 1861, t. I, préface, p. XVII, a intercalé les deux tiers au moins du Coran traduit dans sa biographie de Mahomet qui appelle dans un certain ordre les événements auxquels le Coran fait allusion. — [3] Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des Arabes*, t. I, p. 291 sq. — [4] Mahomet s'était exprimé dans le dialecte de la Mecque.

tous les souvenirs de ce genre avec une incroyable ardeur; et, dès la fin du Ier siècle de l'hégire, cette occupation était devenue pour une foule de gens comme une profession sainte, celle de « collecteurs ». Les plus instruits et les plus actifs parmi les fidèles allaient de ville en ville, de tribu en tribu, faire cette moisson méritoire, auprès des compagnons, des successeurs et de leurs descendants. Puis ils mettaient en écrit tous ces récits plus ou moins exacts obtenus de tous ces témoins plus ou moins véridiques.

Ce travail touchait de trop près à l'intérêt public pour qu'on pût l'abandonner absolument au zèle des individus et, dès la fin du Ier siècle de l'hégire, Omar II, qui mourut en 720, donna des ordres précis pour que cette œuvre à la fois religieuse et politique, fût exécutée avec toute la régularité nécessaire. La compilation ne fut achevée que sous la dynastie des 'Abbassides et une bonne partie fut en état de paraître sous le règne du fameux Al-Mâmoûn (786-833). Il y eut alors six collections principales, qui ont servi et qui servent encore de texte aux écoles théologiques de l'islam, et la collection, un peu plus ancienne, dont l'auteur, Imân Mâlik al Mûatta, vivait de 95 à 179 de l'hégire (717-801), qui n'entre pas dans le canon orthodoxe et a fourni aux autres une partie de leurs matériaux. Ces monuments qui doivent prendre place à la suite du Coran ont gardé jusqu'à nos jours leur popularité dans le monde musulman. Ils captivent et ils amusent les lecteurs plus que les biographies du Prophète qui ont été postérieurement composées.

XII. Les biographies. — Le Coran et la tradition conservée comme on vient de le dire, sont les véritables éléments de la biographie de Mahomet. Il paraît que, dès la fin du Ier siècle de l'hégire, quelques dévots songèrent à l'écrire; on nomme Orva, qui mourut en 94, et son disciple Zohri, qui mourut en 124, à l'âge de 72 ans, sous la dynastie des Omayades. Il ne reste rien de leurs ouvrages; mais Zohri, est souvent cité par les auteurs subséquents, ainsi que plusieurs autres biographes, Musa, fils d'Ocba et Abou Mâshar, du début du IIe siècle, Abou Ishâc, à la fin de ce même siècle, et enfin Madaïni, au commencement du IIIe. Mais, à défaut de ces auteurs, qui n'ont pas été épargnés par le temps, il y en a quatre dont les ouvrages sont parvenus jusqu'à nous, en tout ou en partie.

Le plus ancien est Mohammad-ibn-Ishâc, qui mourut l'an 151 de l'hégire (773 de notre ère). Il écrivait par conséquent sous les Abbassides, et c'est pour Al-Mansoûr, le second prince de cette dynastie, qu'il composa son ouvrage. On n'en a conservé que des morceaux; mais son autorité est fréquemment invoquée par ses successeurs, et il passe pour un des auteurs les plus sûrs que l'on puisse consulter.

Le second biographe du Prophète est Ibn-Hishâm, qui mourut l'an 213 de l'hégire (835 de notre ère). On possède son ouvrage tout entier, qui est intitulé simplement « Biographie du Prophète » (Sîrat al Raçoûl); mais ce n'est pas le seul qu'il eût composé, et il avait fait les plus savantes recherches sur la généalogie des rois himyarites, antérieurs de plusieurs siècles à l'Islam, et de très utiles commentaires sur les passages obscurs des anciens poètes. Ibn-Hishâm avait pris pour base de son travail celui de Ibn-Ishâc, et le sien est même devenu par la suite l'objet de commentaires célèbres. Il ne paraît pas d'ailleurs mériter une confiance entière, car il s'est attaché, semble-t-il, à supprimer tous les détails qui pouvaient être peu favorables au Prophète.

Son contemporain, Wâckidi, quoique né à Médine [1], écrivit et vécut à la cour des Abbassides, auprès desquels il fut dans une faveur constante, surtout durant le règne d'Al-Mâmoûn. C'était un personnage assez considérable, puisqu'il était cadi du quartier oriental de Bagdad. Il avait amassé une bibliothèque qui, renfermée dans six cents caisses, formait à sa mort, la charge de cent vingt chameaux. Il avait écrit un très grand nombre de livres; mais le seul qui soit resté jusqu'à nous sous sa forme originale est l' « Histoire des guerres du Prophète » (*Al Maghâzi*). Ce qui a rendu Wâckidi particulièrement célèbre, c'est son secrétaire Ibn-Saad, connu plus ordinairement sous le nom de *Katib al Wâckidi* ou secrétaire de Wâckidi. Ce secrétaire, homme aussi intelligent que fidèle, avait hérité des papiers de son maître; il en tira un excellent ouvrage en quinze volumes sur les compagnons du Prophète, sur leurs descendants et sur l'histoire des khalifes, jusqu'à son propre temps. Le premier volume, qui contient la biographie de Mahomet, avec des détails sur tous ceux des compagnons qui étaient présents à la bataille de Bedr, a été retrouvé à Cawnpore. C'est une découverte inestimable. Cette biographie du Prophète est composée presque entièrement de traditions détachées, qui ont été arrangées en chapitres, selon le sujet et selon une sévère chronologie. La chaîne des témoignages est donnée pour chaque tradition séparée; et, quand ils sont contradictoires, l'auteur se prononce parfois sur leur valeur relative.

Le quatrième des anciens biographes du Prophète est Tabari (*Abou Djafar ibn Djarîr al Tabari*). Né en 224 de l'hégire à Amoul, dans le Tabarestan, et mort à Bagdad en 310 (846-932), il avait été un des imans les plus éclairés et les plus respectés de son temps. Tabari, qu'on a surnommé quelquefois le Tite-Live des Arabes, avait composé des annales, non seulement sur la vie de Mahomet, mais aussi sur les conquêtes de l'Islam. Ce qu'on en connaissait et ce qu'on en avait publié ne commençait qu'à la mort du Prophète. Le reste était regardé comme perdu, quand A. Sprenger, envoyé à Lucknow pour y inspecter les bibliothèques indigènes, découvrit, parmi de vieux manuscrits abandonnés, toute la partie de l'ouvrage de Tabari qui s'étend de la naissance du Prophète au siège de Médine, cinq ans avant sa mort. C'est le quatrième volume de Tabari, extrait en majeure partie des ouvrages d'Ibn-Ishâc et de Wâckidi; mais, outre l'autorité nouvelle qu'il confère à ces biographes en les répétant, Tabari donne aussi des informations qu'on chercherait vainement ailleurs. Cependant il faut les employer avec précaution, parce que Tabari est un partisan prononcé d'Ali, et qu'il n'est pas toujours impartial envers les Omayades et pour tout ce qui les concerne.

Telles sont les sources de l'histoire de Mahomet. Ses biographes modernes les ont soumises à une critique rigoureuse et leur conclusion est que toutes les autorités qui dépassent la dynastie des Abbassides n'ont presque aucun poids à côté de celles-là. Après les Abbassides, il n'y a plus rien à recueillir des traditions primitives, et tout ce qu'on fait alors c'est d'en inventer de nouvelles qui sont trop souvent aussi extravagantes que fausses. Mais grâce aux autorités des premiers temps on peut atteindre avec une sûreté suffisante la vérité historique.

[1] Wâckidi est mort l'an 207 de l'hégire sans doute à Bagdad, c'est-à-dire six années avant Ibn-Hisham; il semblerait devoir être nommé le second des biographes et néanmoins on s'accorde à lui donner le troisième rang parce qui le secrétaire de Wâckidi n'est mort qu'en l'an 230 de l'hégire et que c'est par son secrétaire que Wâckidi est connu.

XIII. Sa vie. 1° *Période mecquoise.* — Mohammad, ou Ammad, appartenait à une famille aristocratique tombée dans le besoin. Son père, Abdallah, était mort deux mois environ avant sa naissance; sa mère Amina ne l'allaita que peu de jours et dut le confier à une nourrice qui emmena l'enfant dans le désert assez loin de la Mecque. Vers l'âge de deux ans, rendu à sa mère, il fut élevé par elle et par une esclave noire Oummi-Ayman. Vers l'âge de six ans, Amina emmena l'enfant à Yathrib pour le présenter à une partie de sa famille; elle mourut prématurément au retour de ce voyage et l'aïeul Abd-el-Mottalib recueillit le petit orphelin, mais lui-même mourut peu après et, à l'âge de neuf ans, Mahomet fut remis à la garde d'un oncle.

Son bien était si peu de chose qu'on parle couramment de sa misère : un esclave, la négresse qui l'avait élevé, un troupeau de moutons et cinq chameaux. Il y gagna du moins des habitudes de simplicité et de tempérance qui contribuèrent au prestige qui l'entoura depuis. A cela se réduit ce que nous savons d'à peu près certain sur ses vingt-cinq premières années. La *Sira* ou tradition ne s'est pas fait faute d'enrichir ce fond assez pauvre; il faut avouer que ses inventions ne sont pas invraisemblables, à supposer qu'elles ne soient pas vraies. Elle nous montre le jeune garçon accompagnant ses oncles à la guerre, ramassant les flèches pendant le combat de Nakla et les apportant aux combattants; s'il n'avait que quatorze ans à cette époque, c'est tout ce qu'on pouvait exiger de lui, mais s'il en avait vingt, comme on peut le soutenir d'après les auteurs les plus autorisés, il semble permis de dire que le courage physique et l'audace martiale sont en effet des vertus qui ne distinguèrent le Prophète à aucune des périodes de sa vie. A vingt ans, il gardait encore les troupeaux, occupation humiliante pour les hommes et abandonnée d'ordinaire aux jeunes filles des tribus. Plus tard, ses lectures lui suggérèrent là un trait de ressemblance avec Moïse et David, tous deux prophètes et bergers; il est probable que son tempérament méditatif et rêveur le rendait plus apte à ces occupations nonchalantes qu'à une existence active. Elles ne faisaient d'ailleurs qu'ajouter à la solidité de son caractère, qui était d'une maturité précoce; on nous dit que ses compatriotes lui décernaient dès lors le surnom d'*Elamin* «l'homme sûr». Esprit grave, il s'intéressait aux questions religieuses qui laissaient indifférents ses sceptiques concitoyens. Ses voyages en dehors de la Mecque et même de l'Arabie n'offrent rien d'invraisemblable, tous les Coraychites se trouvant engagés dans le commerce par caravanes. Le Coran y fait de fréquentes allusions et même à des voyages sur mer. C'est au cours de ces déplacements qu'il fut mis en rapport avec des moines chrétiens.

Il s'était formé parmi les principales familles coraychites une sorte de ligue, appelée Fédération des Fodhoûl, afin de prévenir les désordres d'où étaient sorties les guerres longues et sanglantes de Fidjâr. C'était l'association des honnêtes gens contre les perturbateurs; elle suppléait à l'absence de tribunaux réguliers assez forts ou assez respectés pour imposer leurs décisions. Mahomet fit partie de cette société qui lui survécut longtemps; il se glorifia toujours de lui avoir appartenu et se disait prêt à répondre au serment prêté jadis. Par ce serment les associés juraient devant une divinité vengeresse qu'ils prendraient la défense des opprimés et qu'ils poursuivraient la punition des coupables, tant qu'il y aurait une goutte d'eau dans l'Océan. Mahomet n'était encore pas marié quand il entra dans cette ligue à laquelle il n'apportait que le concours de ses qualités. Avait-il alors vingt-cinq ans comme le dit Caussin de Perceval [1], ou bien vingt ans seulement selon le calcul de W. Muir [2], on n'a pas de motif d'en décider, toutefois cette différence de cinq ans ne laisse pas que d'avoir quelque importance pour montrer la maturité précoce de Mahomet.

Ce fut à l'âge de vingt-cinq ans qu'il épousa sa cousine Khadîdja, veuve fort riche qui avait dépassé la quarantaine. Mahomet avait conquis sa confiance par la probité intelligente avec laquelle il avait conduit une de ses caravanes. Un sentiment profond se joignait-il au calcul ? Il n'est pas possible d'en décider. Khadîdja avait, en la matière, une appréciable expérience puisque Mahomet fut son troisième mari. L'union fut sinon heureuse, du moins calme et sans événements. Mahomet, qui devait plus tard provoquer tant de jalousies justifiées de la part de ses nombreuses épouses, n'en donna pas le moindre motif, paraît-il, pendant plus de vingt ans à celle qu'il avait épousée en premières noces et qui, par la différence de leurs âges, aurait pu aisément être sa mère. Il eut de Khadîdja sept enfants : trois fils qui moururent en bas âge et quatre filles qui, seules, lui survécurent. Une d'elles, la célèbre Fatima, devint la femme d'Ali; elle fut mère de Hasan et Hosain d'où sortirent les nombreuses familles de *chérifs* ou descendants du Prophète.

Mahomet profita de l'aisance que lui valait son mariage pour répandre le bien autour de lui. Il rendit à son oncle Abou-talib, qui l'avait élevé, le service de faire l'éducation de son dernier fils, Ali, qui épousa Fatima. Mahomet adopta un jeune esclave chrétien, Zayd, fils de Haritha, enfant enlevé dans une *razzia* et qui ayant été plus tard retrouvé par son père refusa de le suivre et préféra rester avec le bienfaiteur qui l'avait affranchi.

S'il ne faut pas accorder une créance trop absolue aux récits de la tradition, du moins convient-il de reconnaître qu'elle se montre assez réservée; on souhaiterait parfois que les hagiographes occidentaux aient fait preuve de la même discrétion dans les récits de leur invention. Faut-il rejeter comme une fiction le récit de l'intervention de Mahomet dans l'affaire de la Ka'ba ? Mais le récit n'a rien d'incroyable lorsqu'il nous montre Mahomet, quelques années après son mariage, interrogé par ses compatriotes dans les circonstances suivantes : la Ka'ba, en ruines, avait besoin d'urgentes réparations auxquelles chaque famille puissante de la tribu des Coraychites voulait participer. Les contestations apaisées se réveillèrent lorsqu'il fut question d'installer la fameuse pierre noire, à tel point qu'on suspendit les travaux et qu'on prit les armes. Dans une dernière conférence, le doyen d'âge suggéra de s'en rapporter à l'arbitrage du premier qui entrerait dans la salle des délibérations. Ce fut Mahomet; on l'acclama : El-amîn, El-amîn ! et on lui exposa ce qui se passait. Lui étendit son burnous à terre, mit la pierre noire au centre, pria quatre des principaux chefs de famille de soulever les coins du burnous simultanément à quatre ou cinq pieds au-dessus du sol. Cela fait, il prit la pierre et la posa de ses propres mains. L'élégante solution fut applaudie et la paix menacée fut rétablie; le prestige de Mahomet s'en trouva accru.

Vers l'âge de trente ans, Mahomet traversa une crise religieuse qui décida de sa vie et de son rôle. Les Mecquois se préoccupaient fort de la vie future et, comme eux, Mahomet avait accepté le culte national sans enthousiasme comme sans répugnance. Des doutes avaient pu traverser son esprit, soit

[1] *Essai*, t. I, p. 334. — [2] *The life of Mahomet*, t. II, p. 10.

qu'ils lui fussent inspirés par les hanyfes qu'il fréquentait, par Waraca, le cousin de sa femme Khadîdja, soit même par Zayd, fils de Hâritha, qui n'avait pas cessé d'être chrétien en devenant fils adoptif de Mahomet. Celui-ci se plaisait à des promenades solitaires dans les environs de la Mecque et il lui semblait que l'idolâtrie ne pouvait avoir été la religion d'Abraham, en sorte qu'il fallait revenir à un culte plus raisonnable et plus pur. Chaque année, il se retirait, comme les personnages les plus dévots de la Mecque, sur le mont Hîra, pendant les mois sacrés de la trêve; et là, dans une grotte étroite, qui avait servi à bien d'autres ermites avant lui, il se livrait à ses réflexions, dans un silence absolu, sous un ciel de feu, devant une nature aride et desséchée par un soleil inexorable. Il ne sortait de ce trou que la nuit pour aller chercher dans sa maison quelques aliments indispensables et il se hâtait de revenir à ses méditations.

Qu'un semblable régime de vie ait troublé sa raison, il n'y aurait pas lieu de s'en montrer fort surpris, et on ne s'étonne pas qu'il ait eu alors des inspirations ou des extases ou simplement les cauchemars nocturnes d'une imagination aux abois. Ce n'étaient pas les effervescences d'un poète, qu'il se défendit toujours d'être, mais les effusions d'une âme embrasée des sentiments qui l'agitaient et bouleversée par ses tempêtes intérieures. D'autres, mieux équilibrées que la sienne, eussent chaviré dans la folie, mais les objets mêmes de ses méditations l'en préservèrent peut-être, car c'étaient les plus relevés que l'esprit de l'homme puisse se proposer : Dieu, l'immortalité de l'âme, les châtiments et les récompenses de la vie éternelle.

Ainsi se préparait un des événements qui allaient coûter à l'Église chrétienne des pays entiers et des nations nombreuses. Dans l'histoire des siècles que nous ne cessons d'étudier dans ce *Dictionnaire*, l'apparition du mahométisme marque un déchirement si tragique que nous devons nous y appliquer avec un soin particulier.

Il semble bien constaté que c'est précisément dans un rêve que Mahomet crut recevoir la première révélation de sa mission future. L'ange Gabriel, pensa-t-il, lui apparut durant son sommeil, tenant un rouleau couvert d'écriture qu'il lui donna, avec ordre de le lire. Mahomet résista trois fois à cet ordre, et ce ne fut que pour éviter les sévices de l'ange qu'il consentit enfin à lire ce qui lui était imposé. A son réveil, il sentit qu'un livre avait été écrit dans son cœur; c'est l'expression dont il se servait lui-même, si l'on en croit la tradition, pour rappeler cette apparition merveilleuse. Il en fut profondément troublé; et, après avoir raconté à Khadîdja le rêve qu'il avait eu, il retourna au mont Hîra, livré au désespoir et à l'égarement. C'était le contraire du remède tout indiqué, mais pas plus lui que son entourage ne se doutaient qu'une alimentation substantielle, une occupation manuelle, quelques soucis d'ordre matériel l'eussent affranchi des visites de Gabriel et de la folie qui, sous cette forme, le guettait. Quand il eut regagné son trou embrasé du mont Hîra, ce fut bien autre chose; il se crut possédé par les esprits malins et songea au suicide pour mettre un terme à sa souffrance. Mais, à point nommé, il entendit la voix d'un ange du ciel qui cria : « O Mahomet, tu es l'envoyé de Dieu, et je suis l'ange Gabriel. » Alors, levant les yeux, il vit l'ange sous une forme humaine et le suivit du regard jusqu'à ce qu'il disparût à l'horizon.

Illusion ou supercherie. Khadîdja, avec sa finesse de femme, avait compris que cette intelligence se troublait; elle envoya à sa recherche, qui ne fut pas longue, et on lui ramena le visionnaire encore tout bouleversé. Elle abonda dans son sens, sachant qu'on ne gagne rien à contrarier une hallucination, elle lui dit à la façon des hanyfes dont elle le voyait de plus en plus adopter les doctrines : « Dieu est mon appui, il ne permettra point que tu aies le malheur d'être un poète auquel personne ne doit avoir confiance, ni un possédé des djinns. Tu dis toujours la vérité; tu ne manques jamais à ta parole; nos parents le savent aussi bien que moi. Celui qui tient la vie de Khadîdja entre ses mains m'est témoin que tu seras le prophète de cette nation. Rassure-toi et bannis le trouble de tes esprits. » — Comme si elle avait dit à son grand enfant : mange un morceau, bois un coup et couche-toi.

Mais, moins rassurée qu'elle ne voulait le paraître, Khadîdja alla conter l'histoire au cousin Waraka, l'hanyfe que nous connaissons, et lui demander conseil. Waraka, déjà fort âgé, avait répondu à la grâce divine qui le sollicitait, il s'était converti au christianisme, avait lu la Bible et fréquentait assidûment juifs et chrétiens. Il en avait tant vu et tant entendu durant sa longue vie qu'il ne s'étonnait plus de grand'chose, et il se contenta de répondre à Khadîdja : « Si ce que tu viens de me dire est vrai, ton mari est visité par le grand Namoûs, qui jadis a visité Moïse; il sera le prophète de ce peuple. Annonce-le-lui et qu'il se tranquillise. » A quelque temps de là, Waraka rencontra, près de la Ka'ba, Mahomet revenu de sa retraite de Hîra, se fit raconter la vision, répéta ce qu'il avait dit à Khadîdja et ajouta : « On te traitera d'imposteur, on te persécutera, on te chassera, on te combattra violemment. Que ne puis-je vivre pour t'assister dans cette lutte. » Comme ils se séparaient, Waraka posa un baiser sur le front de Mahomet qui en ressentit un grand apaisement et une douce consolation.

Ces récits nous viennent de Mahomet lui-même et, s'il est permis d'y supposer quelque exagération, il faut y reconnaître le premier et plus authentique souvenir de la mission du Prophète telle qu'il s'expliquait cette mission à lui-même et qu'il l'expliquait aux autres. Waraka ne s'était pas trompé en annonçant des contradictions et des combats pas plus qu'en présageant le triomphe final, mais qui se ferait attendre.

Ainsi un rêve et une hallucination furent l'occasion de la religion nouvelle. C'est dans l'âme de Mahomet que cette religion avait sa source, c'est dans les dispositions du peuple arabe qu'elle trouva son triomphe; mais Mahomet ne se crut l'envoyé de Dieu qu'après un songe dans lequel il pensa voir et entendre un ange. Toute sa vie, Mahomet ajouta une confiance absolue à ses rêves; et, lorsque, quinze ans après, maître de Médine et déjà presque vainqueur de tous ses ennemis, il voulut faire, en 627, le pèlerinage de la Mecque, qu'il avait dû interrompre depuis sa fuite à Yathrib, c'est encore un songe qui lui avait inspiré ce projet [1].

Quant à l'hallucination, elle paraît d'autant plus certaine que Mahomet en souffrit, la redouta tout en souhaitant de la voir se renouveler afin d'être fixé sur la réalité et le caractère de sa mission; néanmoins il lui fallut attendre deux ans au dire des uns, six mois au dire des autres et pendant ce délai son esprit fut torturé de perplexités. Il se sentait glisser vers la folie et donnait autour de lui l'impression qu'il y touchait.

On a parlé de causes purement physiologiques et morbides, d'attaques d'épilepsie et d'hystérie, ce sont des explications pseudo-médicales qui eurent leur heure de vogue; si elles ne sont pas aujourd'hui

[1] Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des Arabes*, t. III, p. 175; G. Weil, *Mohammed der Prophet*, p. 176.

absolument réfutées et complètement abandonnées, elles ont cessé d'être généralement admises. On comprend mieux Mahomet en se reportant aux idées dont il était possédé, à l'effet prodigieux qu'elles produisaient en lui, à l'ascétisme auquel il se condamnait pendant des mois entiers, en un mot à l'ensemble des circonstances qui déterminèrent la crise dont il fut le sujet et la victime. Dans cette ardente et longue exaltation, il s'est pénétré de la grandeur et de la nécessité des croyances qu'il apportait au monde; il s'est pris de bonne foi pour l'envoyé de Dieu, en comparant la pureté de sa foi avec la grossièreté de l'idolâtrie qu'il voulait détruire et remplacer. Ainsi qu'il l'a répété vingt fois dans le Coran, il n'a été ni un imposteur, ni un égaré. Transporté d'enthousiasme, il a pris pour la voix de Dieu la voix qu'il entendait en lui, et il s'est cru prophète comme l'avaient été jadis tous ces personnages que la Bible lui offrait pour précurseurs et pour modèles; eux aussi avaient communiqué avec Dieu, il ne faisait pas de différence entre leur faveur et celle dont il croyait jouir.

Cette foi nouvelle que Mahomet se jugeait désigné pour annoncer aux hommes se réduisait à ceci : croire à un Dieu unique, créateur du ciel et de la terre; croire à une autre vie où les bons seront récompensés et les méchants punis; prier Dieu matin et soir après s'être purifié par des ablutions; enfin reconnaître Mahomet pour son envoyé et lui obéir à ce titre, tel était le dogme nouveau qui allait régénérer l'Arabie par le renversement du culte idolâtrique auquel elle était livrée.

Il se peut que la date exacte et les circonstances précises de l'évolution religieuse de Mahomet soient en parties inconnues, puisque ce que nous savons vient de lui, mais ce que nous venons d'exposer peut cependant donner matière à des approximations suffisantes sur un sujet de sa nature tellement mystérieux. Nous en savons du moins ce que nous apprennent les allusions conservées dans le Coran (XCVI, 1-5; LXXIV, 1-10; LXXXI, 17) et dans les pittoresques anecdotes recueillies par la *Sira*.

La prédication de Mahomet se fit parmi son entourage immédiat : Khadîdja, sa femme; Ali, son neveu; Zayd, fils de Hâritha, son fils d'adoption; Waraka, son cousin; Abou-bekr, son ami le plus intime et le plus cher et qui devait être son successeur. La conversion d'Ali qui n'était alors qu'un enfant de onze ans, avait une médiocre importance, Khadîdja était une femme, Waraka un vieillard; mais la conversion d'Abou-bekr fut d'une grande importance et d'un contagieux exemple. Un peu plus jeune que Mahomet et d'une branche différente des Coraychites, il s'était fort enrichi par le commerce. Doux et calme, il jouissait d'une sympathie générale. Quoique petit de corps et de complexion délicate, il était capable de poursuivre les résolutions les plus hautes et les entreprises les plus ardues. Beaucoup suivirent son exemple, entre autres, Othmân, fils d'Affân, marchand lui aussi, et qui serait le quatrième dans l'ordre de succession des khalifes.

En quelques années de prédication secrète, mais constante, la secte nouvelle arriva à compter une cinquantaine d'adhérents, tous gagnés un à un et de proche en proche, quelques-uns d'une haute position sociale, et d'autres ne comptant pour rien, c'est-à-dire des femmes ou des esclaves. La secte portait le nom d'*Islâm*, ou l'absolue soumission à la volonté de Dieu; les croyants s'appelaient les *musulmans*, c'est-à-dire ceux qui sont soumis à cette volonté sainte et toute-puissante. D'abord ce fut l'indifférence qui accueillit la secte, puis, quand ses progrès devinrent marquants, ce fut l'hostilité. Les revendications sociales, en faveur des pauvres, irritèrent les riches, l'annonce du dogme de la résurrection parut une facétie et celle d'une catastrophe prochaine une provocation. Parmi les tout premiers convertis se trouvait un certain Accam, dans la maison duquel le Prophète vint se loger, presque en face de la Ka'ba, sur le penchant de la colline de Safâ, c'est-à-dire dans un des lieux les plus fréquentés de la ville, où tous les pèlerins devaient nécessairement passer pour l'accomplissement des cérémonies solennelles. Cela hâta les événements et la persécution qui se déchaîna contre les disciples de Mahomet fut assez violente pour que les plus compromis fussent obligés de s'enfuir; ils émigrèrent en Abyssinie.

Il y eut, vers l'an 615, deux émigrations : la première composée de douze hommes et de quatre femmes : la seconde, de quatre-vingt-trois hommes et de dix-huit femmes, sur lesquelles, onze étaient Coraychites. Les auteurs varient sur ces nombres, sans que les différences soient très considérables. La liste des émigrés a pu être dressée, elle est surtout intéressante en ce qu'elle montre qu'à cette date déjà, Mahomet avait conquis une quantité de disciples fervents, dans les familles les plus illustres et les plus puissantes. Aussi le souvenir de la fuite en Abyssinie tient-il une grande place parmi les traditions les plus chères à la piété musulmane.

Ces violences des Coraychites à l'égard des musulmans s'expliquent par le fait que, gardiens de la Ka'ba et du culte national, ils ne pouvaient tolérer la réprobation publique de ce culte que la secte de Mahomet menaçait d'abolir. Les plus influents de la tribu allèrent trouver Abou-tâlib pour le sommer d'imposer silence à son neveu, mais Abou-tâlib, qui ne partageait pas les idées novatrices de son neveu, les défendit par point d'honneur, et tous les descendants de Hachim et d'Abd-el-Mottalib s'y engagèrent avec lui, excepté Abou-lahab. C'était chez les Arabes un devoir strict de protéger ceux de son sang et ce devoir s'étendait assez loin; c'est pourquoi les Coraychites n'osèrent de longtemps user de violence sur la personne du Prophète, ce qui eût déchaîné la guerre civile. Dans une pièce de vers, que cite en partie Caussin de Perceval [1], Abou-tâlib prend vivement la défense de son neveu et dit aux Coraychites : « Vous mentez, j'en jure par le saint temple, si vous dites que nous laisserons verser le sang de Mahomet sans avoir combattu avec l'arc et la lance. »

Pour bien connaître la position de Mahomet parmi ses compatriotes, il est bon d'entendre les reproches que lui adressaient ses adversaires. « Le fils de ton frère, disaient-ils à Abou-tâlib, déverse le blâme sur notre religion. Il nous accuse de folie; il accuse nos ancêtres d'erreurs et d'impiété. Empêche-le de nous outrager; ou, du moins, reste neutre entre nous et lui; nous aurons bientôt châtié son audace. » Et comme les Coraychites ne pouvaient pas réussir à force ouverte, ils résolurent de décrier Mahomet auprès du peuple et des pèlerins, et de le réduire à l'impuissance par la calomnie. Mais cela même n'était pas facile : « Dirons-nous de lui que c'est un devin ? — Non; il n'en a ni le ton emphatique ni le langage rimé. — Dirons-nous que c'est un fou ? — Il n'en a pas l'apparence. — Que c'est un poète inspiré du démon ? — Il ne s'exprime pas en vers. — L'appellerons-nous un magicien ? — Mais il ne fait point de choses surnaturelles, il ne pratique aucune opération de magie. Son art ne consiste que dans sa parole habile et insinuante [2]. » En réalité, Mahomet

[1] *Op. cit.*, t. I, p. 367. — [2] *Op. cit.*, t. I, p. 366.

remporta plus de succès par la persuasion que par la violence.

Le témoignage des émigrés en Abyssinie est également précieux à recueillir. Ils trouvent dans ce pays un nédjâchi ou roi qui tient envers eux la conduite la plus généreuse. Non seulement il accueille les exilés musulmans et les reçoit avec bonté, mais, de plus il refuse leur extradition que les Coraychites poursuivant leur vengeance sont venus solliciter de lui. Les courtisans du nédjâchi sont d'avis qu'on acquiesce à cette réclamation, il leur résiste, ne craint pas de braver une émeute populaire, s'expose courageusement de sa personne et se montre prêt à quitter le christianisme pour l'islam [1].

Ce prince interroge Djafar, cousin-germain de Mahomet et fils d'Abou-tâlib, sur la religion nouvelle et en obtient la réponse suivante : « Nous étions plongés dans les ténèbres de l'ignorance; nous adorions les idoles. Livrés à toutes nos passions, nous ne connaissions de loi que celle du plus fort, quand Dieu a suscité parmi nous un homme de notre race, illustre par sa naissance, depuis longtemps estimé pour ses vertus. Cet apôtre nous a appelés à professer l'unité de Dieu, à n'adorer que Dieu, à rejeter les superstitions de nos pères, à mépriser les divinités de pierre et de bois. Il nous a ordonné de fuir le vice, d'être sincères dans nos discours, fidèles dans nos engagements, affectueux et bienfaisants envers nos parents et nos voisins. Il nous a défendu d'attaquer l'honneur des femmes, de dépouiller les orphelins. Il nous a recommandé la prière, l'aumône et le jeûne. Nous avons cru à sa mission, nous avons accepté les dogmes et la morale qu'il nous apportait de la part de Dieu [1]. »

Mahomet travaillait depuis une dizaine d'années environ à implanter la religion nouvelle quand il fit deux pertes sensibles : Khadîdja sa femme, et l'oncle Abou-tâlib. La disparition de ce dernier ébranlait fort la situation de Mahomet qui, se sentant peu en sûreté à la Mecque, entreprit la propagande religieuse dans le voisinage; mais une tentative qu'il fit à Taïf échoua complètement et le Prophète faillit n'en pas sortir vivant. Mahomet ne se laissa pas décourager par cet échec; il rentra à la Mecque, grâce à la protection de Moutim, fils d'Adi, à condition toutefois, de mettre dans ses prédications plus de réserve et de prudence. Il s'adressa de préférence aux étrangers qui venaient dans la ville, et il se ménagea des intelligences avec des marchands de Yathrib, rivaux de ceux de la Mecque. Les conversions étaient plus faciles parmi eux, parce qu'elles exposaient les néophytes à moins de danger; et bientôt Yathrib eut aussi ses musulmans, peu nombreux, mais très fidèles.

Ce fut cette accession des étrangers, fort habilement calculée, qui sauva l'Islam. A la Mecque, en face des Coraychites intéressés à maintenir l'idolâtrie, il aurait pu périr. A Yathrib, qui comptait beaucoup de Juifs, il put se développer dans l'ombre, et ce prosélytisme y fit de rapides progrès. Dans une première entrevue secrète que Mahomet eut sur la colline d'Acaba avec douze hommes de Yathrib, de la tribu des Aus et de celle des Khazradj, il leur fit prêter à l'islam un serment demeuré célèbre dans le monde musulman et qui mérite un souvenir historique. N'adorer qu'un seul Dieu, ne point voler, ne point tuer ses enfants, ne commettre ni adultère ni fornication, s'abstenir de propos calomnieux, être docile à tous les justes commandements du Prophète. Ces principes se retrouvent dans le décalogue.

Dans une deuxième réunion, plus nombreuse que la précédente, tenue encore sur l'Acaba l'année suivante, en 622, le même serment fut renouvelé; mais, comme la personne du Prophète était de plus en plus menacée à la Mecque, on jura de la défendre par les armes, s'il le fallait; et Abbas, oncle de Mahomet, qui avait remplacé pour lui Abou-tâlib, sans être non plus musulman, confia son neveu au courage et à la fidélité des hommes de Yathrib. Il fut donc convenu que, si le prophète ne se trouvait plus en sûreté dans sa patrie, ses nouveaux disciples lui offriraient au milieu d'eux un inviolable asile.

Pour plus de précaution, Mahomet nomma douze apôtres : trois choisis parmi les Aus et neuf parmi les Khazradj pour préparer toutes les tribus de Yathrib et y répandre la religion nouvelle, en faisant connaître les engagements solennels pris sur la colline d'Acaba; ce faisant, il paraît bien que Mahomet prétendit imiter Jésus-Christ. En outre, il envoya à Yathrib des missionnaires, entre autres Mossâb, fils d'Omayr, qui paraît avoir joué un rôle très utile et très courageux; puis, quand tout fut disposé, le Prophète fit émigrer, par petites troupes, tous les musulmans de la Mecque, afin de les soustraire au danger, qui devenait de jour en jour plus imminent. Demeuré seul dans la ville pour couvrir la retraite, avec Abou-bekr et Ali, il ne se retira que le dernier; il prit le chemin de Yathrib qui porta désormais le nom de Médine (*Medinet eunabi*), « ville du prophète ». Mahomet comptait alors quarante ans environ, cinquante d'après la version traditionnelle.

Son départ de la Mecque inaugura l'*hégire* (hidjra), c'est-à-dire l'émigration qui forme le point de départ de l'ère musulmane, instituée dix-sept ans plus tard par le khalife Omar. Elle est censée avoir commencé le 16 juillet 622 de Jésus-Christ. Il y a, entre les auteurs, de graves discussions sur la date précise de l'hégire et sur le jour où Mahomet arriva à Médine après de longs détours. Dans la carrière de Mahomet l'hégire marque un instant d'une importance capitale, celui de la transformation politique de l'islam qui cesse d'être uniquement une aspiration vers la réforme religieuse, pour devenir une entreprise d'asservissement et de conquête. La première partie de la vie de Mahomet, la plus difficile, la plus respectable prend fin. Dans le vieux droit arabe l'hégire signifiait non seulement la rupture avec la ville natale, mais équivalait pour celle-ci à une déclaration de guerre. Jusqu'à ce moment il n'a été question que de contradiction et de persuasion, désormais il va s'agir de lutte et de violence.

2° *Période médinoise*. — Au moment où il commençait sa vie nouvelle de Prophète et de chef d'État, Mahomet nous est bien connu par les divers traits consignés dans les descriptions laissées par des fidèles et recueillies par ses historiens. Sans être de grande taille, il dépassait ce qu'on est convenu d'appeler « la moyenne », de forte et large carrure, solidement planté et, comme on dit ordinairement, « bien charpenté », avec cela, charnu sans être gras, les attaches fines, le cou long et flexible supportant une tête extrêmement grosse; le front était large, le nez légèrement busqué avec le bout un peu relevé; la bouche large avec les dents blanches, saines et espacées; entre de minces sourcils une veine qui se gonflait dans les moments d'émotion; les yeux, les cils, la chevelure, la barbe et les moustaches d'un noir de jais. Il se tenait voûté et marchait pesamment, le buste penché en avant. Son aspect donnait une impression de force, mêlée de douceur, mais non de franchise, car il ne regardait presque jamais en face ses interlocuteurs.

[1] *Op. cit.*, t. I, p. 390.

C'était bien l'Arabe des récits complaisamment arrangés. Silencieux, sententieux, laissant l'entretien se prolonger jusqu'à ce qu'il tombât comme de lui-même, écoutant sans impatience comme sans passion, plutôt par une sorte de résignation. La domination qu'il exerçait sur lui-même lui faisait mettre dans ses paroles une réserve extrême et une préméditation réfléchie. Ses vêtements étaient simples et propres. Sa personne extrêmement soignée, il ne supportait pas les parfums. Sa nourriture était légère et délicate; néanmoins sa force corporelle était remarquable et lui permettait de ne redouter ni de fuir la fatigue. Quant aux plaisirs, il n'avait jusqu'alors consenti à s'accorder rien qui fût répréhensible.

Une période de dix années environ s'ouvrait maintenant devant lui d'où seraient bannies les façons de vivre pratiquées jusqu'alors et où s'accumuleraient les erreurs et les taches évitées jusque-là.

Dès son arrivée à Médine, Mahomet prit des mesures à la fois sages et habiles. Il s'occupa d'abord de l'organisation du culte, bâtit une mosquée sur le terrain vague où s'était arrêtée sa chamelle, la fameuse Koswa, en entrant dans la ville. Cette mosquée, dont il tint à payer le terrain quoiqu'on voulût le lui offrir, était excessivement simple et répondait parfaitement à l'humble fortune de l'islamisme naissant. Elle avait cent coudées de long sur chaque côté de son carré. Les murs n'étaient de pierre que jusqu'à la hauteur de cinq coudées, le reste était en briques. Les colonnes étaient des troncs de palmiers, et le toit était formé de feuilles et de branchages [1].

Mahomet ne se contenta pas d'avoir un lieu pour le culte, il fixa les heures de la prière, répétée cinq fois par jour; chaque semaine, un jour fut particulièrement réservé à la prière, le vendredi. Le fidèle musulman devait se tourner vers Jérusalem en priant, mais cette orientation fut changée après la brouille survenue avec les Juifs, et la Mecque remplaça Jérusalem. Un crieur public annonçait le service quotidien. Le mois de rhamâdan fut consacré au jeûne et l'institution de la dîme devait permettre à tout bon musulman de prendre sa part des dépenses du gouvernement qui venait de se fonder. Telles furent les premières institutions de l'islam. Quant à la circoncision, elle était dès longtemps pratiquée parmi les Arabes, et on ne peut la regarder comme musulmane.

Quelques centaines de Médinois avaient accepté la nouvelle doctrine et des dissentiments s'élevaient entre eux et les Mecquois musulmans fugitifs de la Mecque et réfugiés à Médine, les *Mohâdjir* ou « émigrés. » Ceux-ci se vantaient d'être Mecquois et y voyaient une supériorité, que les Médinois étaient fort éloignés de reconnaître, eux qui avaient prêté le serment d'Acaba, avaient préparé la retraite de Mahomet et se donnaient le nom d'*Ansâr* ou « auxiliaires ». Cette rivalité, née du dévouement, pouvait engendrer des conflits d'autant plus graves que l'enthousiasme était plus excité parmi les adhérents du Prophète. Mahomet prévint ce péril, rapprocha les « auxiliaires » des « émigrés » fit d'eux une sorte d'aristocratie et une association de fraternité. Il y en eut un grand nombre qui se choisirent chacun un frère adoptif, et ce titre n'était pas vain, car il assurait l'héritage entier du frère qu'on s'était donné, à l'exclusion de la famille. Cette association ne devait pas, par sa nature, durer longtemps; mais dans les premiers jours, elle fut très utile pour prévenir bien des contentions violentes entre tous ces guerriers ardents jusqu'au fanatisme. Mahomet lui-même prit Ali pour son frère, parmi les *mohâdjir;* mais afin de ne pas blesser les *ansâr*, il accepta parmi eux le simple titre de *nakib*, en remplacement d'un des douze premiers *nakibs* qui était mort.

A côté des musulmans il y avait, à Médine, une importante colonie de Juifs avec lesquels il fallait compter. Mahomet ne douta pas d'abord qu'il ne réussît à les persuader et il se montra fort bienveillant, allant jusqu'à conclure avec eux un traité qui leur conférait presque les mêmes droits qu'aux musulmans. Les rapports qu'il entretint alors avec les Juifs lui permirent de se familiariser avec l'histoire biblique d'Abraham et de s'instruire des relations généalogiques d'Ismaël avec le peuple arabe. Dans la suite, il utilisera ces données pour rendre l'islam indépendant des deux monothéismes scripturaires, le judaïsme et le christianisme, dont le dissentiment doctrinal s'aggrava de plus en plus. Au début nous avons un exemple des ménagements consentis par Mahomet dans le décret suivant relatif aux chrétiens écrit le 3 de Moharrem, l'an 2 de l'hégire par Ali ben Talâb, dont il porte la signature et qui fut envoyé par Mahomet aux moines du couvent de Sainte-Catherine sur le mont Sinaï. Le voici [2] :

« Moi, Mohammed, fils d'Abd-Allah, décrète pour tous comme un message divin et comme déclaration comminatoire, moi qui suis chargé par les confidences d'en haut de sauvegarder les grâces divines accordées à l'humanité par la Providence... Je prescris les présents ordres à l'égard des chrétiens et de ceux qui sont initiés à cette religion, qu'ils se trouvent dans les pays lointains ou rapprochés, dans les villes connues ou inconnues, en Orient aussi bien qu'en Occident; que ceci leur serve de loi.

« Celui qui voudrait contrevenir au présent décret, s'opposer à ce qu'il prescrit et attaquer ma loi prophétique, qu'il soit monarque ou simple citoyen musulman, serait condamné comme ayant violé ses vœux envers la Providence, comme s'étant moqué de la vraie foi, comme passible de l'éternelle malédiction.

« Si l'un de leurs prêtres [des chrétiens] ou l'un de leurs coreligionnaires voyage, venant d'une plaine, d'une montagne, se trouvant dans un couvent, arrivant d'un pays aride, d'un désert de sable, d'un village, d'un champ cultivé, se trouvant, dans n'importe quel lieu, c'est moi qui suis leur protecteur, ainsi que tous mes disciples, et qui me charge de les défendre; je leur enlève leur fardeau; je fais disparaître pour eux les difficultés, car ils sont mes sujets et mes protégés. Je les dispense de toutes les charges qui pèsent sur mes autres protégés non chrétiens, je ne tolérerai pas qu'ils soient molestés.

« On peut percevoir les taxes qu'ils voudront volontairement payer, mais on ne doit pas les persécuter pour cela. On ne peut jamais entraver le chef de leur religion dans l'exercice de ses fonctions épiscopales, ni un prêtre dans son sacerdoce, ni un moine dans sa vie monacale, ni le voyageur dans son voyage. On ne peut pas non plus démolir une église, ses dépendances, un couvent, pour les transformer en des édifices pieux musulmans ou en faire des mosquées.

« Quiconque oserait enfreindre ces prescriptions serait considéré comme violateur des décrets de Dieu et de son prophète.

« On ne peut pas non plus frapper de taxes les chefs hiérarchiques de la religion chrétienne, les moines et ceux qui consacrent leur vie aux prières.

[1] Plus tard cette mosquée devint un des lieux saints de l'islamisme et fut l'objet d'importants embellissements. Comme elle renferme le tombeau du prophète, elle est presque aussi sainte que celle de la Mecque et conserve de pieux souvenirs. — [2] L. H. D., *Décret de Mahomet relatif aux chrétiens*, dans *Echos d'Orient*, 1897, t. I, p. 170-171.

Je protège leurs droits en quelque endroit qu'ils se trouvent. Il faut les entourer de sollicitude, les défendre contre toute agression sur mer comme sur terre, en Orient comme en Occident, au Nord comme au Sud, car ils sont sous ma protection et ma mansuétude.

« Il ne faut pas non plus percevoir la dîme sur les récoltes, ou une taxe, quelle qu'elle soit, de ceux qui consacrent leur vie aux prières, soit dans les montagnes, soit dans les monastères. Il ne faut pas non plus vouloir partager avec eux le produit de leurs travaux agricoles, car il en est parmi eux qui cultivent pour assurer leur existence.

« Il ne faut jamais les incommoder et les déranger violemment pendant une guerre comme une insurrection.

« Les chrétiens qui possèdent des biens et des propriétés, les négociants et ceux qui sont soumis à la taxe, ne doivent au fisc que douze drachmes par an. Il ne faut jamais les pressurer.

« On doit discuter avec eux raisonnablement, sans jamais les humilier ou insulter à l'occasion de leur religion. Il faut les protéger généreusement et avec magnanimité, s'abstenir complètement de les froisser par de mauvais procédés, en quelque lieu qu'ils se trouvent.

« Si une femme chrétienne est mariée à un musulman, il faut respecter ses droits, ne jamais agir contre sa volonté, ne pas l'entraver dans l'exercice de sa religion. Il faut aider et contribuer à la réparation de leurs églises et de leurs établissements pieux suivant leurs désirs.

« Ceux qui voudraient s'écarter des prescriptions de ce décret sont des traîtres au pacte divin et détruisent l'engagement du prophète.

« Le présent pacte restera en vigueur jusqu'à la fin du monde et au dernier jour du jugement. »

Tous ces commencements étaient d'une politique profonde; mais, en ce qui concernait sa vie privée, Mahomet fut moins prudent, il commit alors une faute qui eut les conséquences les plus graves, non pas seulement pour lui, mais pour les destinées de l'islamisme. Après la mort de Kadîdja, il avait épousé Sauda, veuve d'un des émigrés de l'Abyssinie; et, pendant quatre ans environ, Sauda avait été, comme Khadîdja, sa femme unique. Mais vers la fin de la première année de l'hégire, Mahomet prit une seconde femme dans la personne d'Ayesha, la fille d'Aboubekr, qui n'avait que dix ans et qu'il ne cessa d'aimer pendant le reste de sa vie. A ces deux épouses, il en associa d'autres, qu'il épousa pour la plupart beaucoup plus par calcul que par sentiment [1].

Un autre soin incomba à cette époque à Mahomet; il lui fallut choisir trois poètes officiels à Médine qui seraient chargés de défendre sa réputation contre les satires des poètes mecquois, dont les attaques exigeaient aussi impérieusement une réponse que la polémique de nos journaux quotidiens appelle sa réfutation.

Après avoir essayé de se rapprocher des Juifs, Mahomet put se convaincre que toute entente demeurait impossible entre eux et lui. Le don de prophétie qu'il revendiquait était, à leurs yeux, l'apanage exclusif d'Israël; aussi les rabbins ne cessaient de contester et de plaisanter ce prétendu prophète « gentil ». Mahomet avait rompu avec la vertu de patience qu'il entretenait jadis; poussé à bout par les épigrammes, il proclama les Juifs « les pires ennemis de l'islam » (IX, 85), rompit avec eux et, renonçant à les convaincre, songea à les intimider; le moyen le plus efficace lui sembla être le meurtre de leurs principaux chefs; dans la suite, il ne les ménagea guère.

Mais ce qui était plus grave pour l'heure, c'était le conflit grandissant entre les Coraychites de la Mecque et les musulmans de Médine. Quelques mois après son installation dans cette ville, Mahomet lança des bandes contre les caravanes de la Mecque. C'était une réponse aux mauvais procédés exercés contre les quelques partisans qui n'avaient pu quitter cette ville. Mais s'en prendre au commerce mecquois c'était attaquer la population de cette ville au point le plus sensible, car la prospérité dépendait de la sécurité des routes commerciales.

« Dans l'intervalle, une importante caravane mecquoise avait pris le chemin de la Syrie. Elle devait en ramener pour près d'un million de marchandises et de valeurs. Mahomet se promit de l'intercepter à son retour. Cette nouvelle mit l'émoi à la Mecque, où le chef de la caravane, Abou Sofiân, avait pu donner l'alarme. Tumultueusement on y organisa un contingent de plusieurs centaines d'hommes, commerçants et bourgeois brusquement arrachés à leurs comptoirs; soldats improvisés, mal préparés à affronter des adversaires résolus qu'ils se donnaient le tort de mépriser. Cette cohue s'imagina que l'ennemi se disperserait à la nouvelle de leur approche. Malgré le contre-ordre envoyé par Abou-Sofiân, lequel avait pu gagner de vitesse les Médinois et sauver sa caravane, les Mecquois s'avançaient dans le plus grand désordre, vers Badr, théâtre d'une foire annuelle. Et à tout hasard, les marchands coraychites avaient apporté leur pacotille pour ne pas manquer une bonne occasion. C'est au marché de Badr qu'ils se heurtèrent inopinément aux contingents médinois accompagnés par Mahomet en personne [2]. » Les musulmans n'étaient que 314, dont 83 *mohâdjir* et le reste d'*ansâr*, montés sur 70 chameaux et 3 chevaux. Les Coraychites s'élevaient au nombre d'un millier environ, et le dixième tout au plus était à cheval. Malgré leur supériorité numérique, les Mecquois furent bousculés, mis en pièces, perdirent plusieurs douzaines de morts et autant de prisonniers qu'ils durent racheter au prix fort (janvier 624).

Le Coran (III, 119) donna le nom de « miracle de Badr » à cette escarmouche dont l'imagination des Arabes fit une bataille telle qu'Actium ou Austerlitz. Ce qui fut peut-être miraculeux, ce fut le fanatisme des musulmans et la couardise du Prophète. Comme on l'a vu pratiquer pour d'autres chefs de guerre en des temps plus rapprochés du nôtre, on lui ménagea sur le champ de bataille un abri qui le protégeait contre les projectiles de ce temps-là; il arriva même que, dans cette cabane, il s'évanouit.

La victoire n'en fut pas moins attribuée à ses prières et il se montra sans pitié. Lorsqu'on lui apporta la tête d'Aboudjahl, un des principaux Coraychites, Mahomet se prosterna à terre et rendit grâces à Dieu de l'avoir délivré d'un si cruel ennemi. Les cadavres des vaincus avaient été jetés dans un puits; il s'en approcha et appelant par leurs noms presque tous ceux qui y avaient été précipités : « Indignes compatriotes d'un prophète, s'écria-t-il, vous m'avez traité d'imposteur; vous m'avez chassé de ma patrie. Dieu a-t-il accompli les menaces qu'il vous avait faites par ma bouche? Pour moi j'ai vu se réaliser les promesses que j'avais reçues de lui. » Et comme plusieurs de ses compagnons s'étonnaient qu'il parlât à des morts : « Sachez, leur dit-il, qu'ils m'entendent aussi bien que vous, s'ils ne peuvent répondre. »

Sa vengeance ne se borna pas à ces démonstrations;

[1] A sa mort, Mahomet laissa neuf veuves, dont aucune ne se remaria, et il épousa en tout douze femmes dans le cours des quatorze années qui s'écoulèrent entre la mort de Khadîdja et la sienne. — [2] H. Lammens, *op. cit.*, p. 35.

il fit mettre à mort deux prisonniers contre lesquels il avait un ressentiment personnel pour les tracas qu'il lui avaient fait éprouver à la Mecque : Nadhr et Ocba. D'autres meurtres furent approuvés, sinon commandés par Mahomet, entre autres celui d'une poétesse nommée Assma, qui, dans Médine même, après la victoire de Badr, continuait à persifler le vainqueur, et celui d'un vieillard juif, Abou Afak, coupable de vers injurieux contre Mahomet. L'instinct de cruauté, longtemps contenu et maintenant débridé, inspirerait dans la suite au Prophète, d'autres représailles hideuses, notamment à sa rentrée à la Mecque, où il fit exécuter une danseuse de profession qui avait récité des vers composés contre lui par son maître. Cependant Mahomet ne fut pas un de ces hommes atroces, tels qu'on les rencontre en si grand nombre parmi les orientaux. Ses principaux historiens s'accordent à lui reconnaître la douceur et on peut, sans trop chercher, en apporter des témoignages. Ceux-ci laissent souvent un soupçon de calcul de la part de l'homme qui affecte l'indulgence, le pardon, la magnanimité, n'ignorant pas que ces vertus font partie de l'auréole indispensable au prestige et à l'autorité d'un personnage qui joue un rôle public et assume la direction d'un parti.

Pendant que Mahomet constituait son pouvoir, les Mecquois ne pouvaient se résigner à la honte d'avoir été vaincus par lui; ils employèrent toute l'année 624 à préparer leur revanche et y consacrèrent le demi-million, montant des bénéfices réalisés par la caravane de Badr que l'habileté d'Abou-Sofiân avait su soustraire au désastre. Au début de l'année 625, les Mecquois, au nombre de 3 000 environ, marchèrent sur Médine à la rencontre des musulmans, qui cette fois furent complètement battus par suite de la fuite d'un corps d'archers. Mais les Mecquois ne surent user de leur victoire et Mahomet profita de leur indécision pour relever le courage de ses partisans, reprendre ses attaques et la *guerilla* qu'il faisait au commerce mecquois bientôt réduit aux abois.

Il fallait se coaliser; les Mecquois firent appel aux tribus bédouines, à des mercenaires abyssins, et réunirent ainsi une armée de 10 000 hommes environ qui attaquèrent Médine, en 627. Mahomet, n'ayant qu'un contingent assez faible à opposer, s'avisa de faire creuser une tranchée peu profonde en avant de Médine et ce faible obstacle suffit à briser l'élan des Bédouins. Ceux-ci s'entendaient mal avec les Mecquois et les affidés de Mahomet aggravaient ces dissentiments. Après un mois, les confédérés levèrent le siège de Médine; les pertes étaient peu élevées, elles ne s'élevaient qu'à 20 morts pour les deux armées.

Mahomet pouvait, en somme, enregistrer une victoire; avec sa souplesse habituelle, il préféra une autre ligne de conduite. Il se mit à la tête de 1 400 musulmans pour accomplir le pèlerinage de la Mecque; mais aux abords de la ville, les Mecquois en armes l'arrêtèrent. Cette mise en scène était probablement concertée en vue d'une négociation où Mahomet se sentait plus à l'aise qu'à la guerre. On se mit d'accord et, nonobstant sa condition de banni politique (*tarîd*), on conclut l'entente de Hodaibyya, en 628. Mahomet y traitait d'égal à égal avec la Mecque et en qualité de chef d'État. L'islam s'insinuait parmi les Coraychites et allait y faire de nouvelles recrues, entre autres Khâlid ibn el-Walîd et Amrou ibn al-'Asi.

Ce succès diplomatique ne dispensait pas Mahomet de veiller aux courants d'opinion qui pouvaient compromettre son œuvre. A Médine, en particulier, un groupe influent avait embrassé l'islam mais n'entendait pas être gouverné par des Mecquois. Ces gens, que le Coran appelle « cœurs malades » étaient des nationalistes plus bruyants que résolus et dont Mahomet eut assez facilement raison. En ce qui concernait les Juifs, ils crurent pouvoir tourner Mahomet en dérision; lui, commença par expulser les clans les plus faibles. Celui des Bassou Coraiza résista, les armes à la main et fut vaincu, Mahomet fit mettre à mort tous les hommes au nombre de 600, vendit les femmes et les enfants et répartit leurs domaines entre ses fidèles, les « émigrés » de la Mecque.

Ceux-ci n'étaient pas toujours faciles à conduire. L'accord de Hodaibyya obligeait de respecter les caravanes mecquoises, on regarda plus loin et on songea à razzier en Syrie. Une colonne de 3 000 musulmans sortit de Médine, mais ne réussit à entraîner ni Mahomet ni ses intimes Abou-bekr ou Omar. Ce fut Zayd, fils de Hâritha, qui prit le commandement de l'expédition qui, arrivée à Moûta, près de Karak, à l'Est de la Mer Morte, rencontra les *Mostariba*, Arabes chrétiens de Syrie, ralliés à l'empire byzantin, qui lui infligèrent un échec complet, et Zayd fut tué (629). Alors Khâlid ibnal-Walîd ramena les débris à Médine.

3° *Conquête de la Mecque.* — En 630, Mahomet se trouvait maître incontestable de la meilleure partie de l'Arabie; un grand nombre de tribus lui étaient soumises; il avait envoyé ses ambassades au roi de Perse, au roi d'Abyssinie, au gouverneur de l'Égypte, au gouverneur de la Syrie, à l'empereur Héraclius lui-même; et déjà il se sentait de force à se mesurer avec l'empire romain et à lui arracher bien des lambeaux. Avant de plus vastes entreprises, Mahomet voulut reconquérir la Mecque, sa ville natale.

Personne, parmi les Mecquois un peu avertis de la situation, ne se faisait la moindre illusion sur l'issue de cette entreprise d'où Mahomet ne pouvait sortir que vainqueur. Sans se découvrir, le Prophète entra en relations avec Abou Sofiân, dont il venait d'épouser la fille, Omm Habîba, sœur du futur khalife Mo'âwia. Abou Sofiân se rendit à Médine sous prétexte de renouveler l'accord de Hodaibyya, en réalité pour prendre les dispositions nécessaires afin de faciliter à Mahomet l'entrée de la Mecque. A cet effet, il amuserait ses concitoyens et les empêcherait de prendre des précautions militaires. Mahomet accorderait amnistie entière pour le passé, respecterait les immunités et l'ancienne organisation de la Mecque où le culte païen serait officiellement interdit. Ce qui aura pu être plus malaisé à obtenir ce fut la condition imposée et acceptée, semble-t-il, par Mahomet, de ne pas y faire sa résidence et de se contenter d'y avoir un représentant. Quand aux « émigrés » de la Mecque ils renonçaient à réclamer la restitution des biens qui leur avaient été confisqués.

Tout se passa suivant le programme réglé d'avance; Mahomet s'accorda, en plus des conventions passées, le meurtre d'une demi-douzaine de ses ennemis et, à ce prix, montra une modération remarquable envers la population mecquoise qui se convertit tout entière, prêta l'hommage au vainqueur, mais sans conviction. Dans toutes les grandes carrières, il y a des épisodes arrangés auxquels il serait vraiment par trop naïf de croire comme s'ils étaient survenus spontanément.

Les biographes de Mahomet ont pris le ton onctueux de nos hagiographes du Moyen Age lorsqu'il s'est agi de lui composer un assemblage de vertus édifiantes; il ne faut pas mettre en doute que, parfois, son cœur ou son esprit lui aient inspiré une pensée ou un mot heureux, une attention, une prévenance sincère. Après qu'il fut entré à la Mecque, Abou-bekr lui amena son père aveugle et âgé de quatre-vingt-sept ans, qui jusqu'alors était demeuré idolâtre : « Pourquoi faire sortir ce vénérable cheïk de sa demeure? demanda Mahomet; je serais allé l'y visiter. » Il posa les mains sur la poitrine du vieillard et reçut

sa profession de foi. Le Coraychite Safwân demanda deux mois pour se convertir à l'islam, Mahomet lui en accorda quatre.

Ces gestes arrangés en vue de l'impression à produire nous apprennent fort peu de chose. La modération de Mahomet, si elle avait été réelle, l'eût préservé des violences auxquelles il s'abandonna à l'égard des Juifs. Le massacre des Bassou Qoraïza qui furent égorgés, leurs femmes vendues, ne nous apprend pas seulement la férocité, mais encore l'hypocrisie de Mahomet qui ne consentit point à donner lui-même cet ordre compromettant, mais s'arrangea pour que le supplice fût ordonné et exécuté.

La prétendue modération de Mahomet n'empêche pas qu'il se montre comme un tyran lorsqu'il impose aux Mecquois vaincus la conversion forcée à l'islamisme et l'abandon de l'idolâtrie. Dès son entrée à la Mecque, le premier soin du Prophète avait été de se rendre à la Ka'ba, qui était aussi respectée des musulmans que des idolâtres; il en avait fait sept fois le tour, monté sur sa chamelle; et il avait touché la pierre noire de son bâton recourbé. Puis, entrant dans le sanctuaire, dont il s'était fait remettre la clef, il y avait successivement détruit de ses propres mains tous les signes et les symboles de l'idolâtrie, une colombe de bois suspendue au plafond, des figures peintes sur les murailles et entre autres celle d'Abraham. Sortant ensuite de la Ka'ba, il avait recommencé à en faire le tour, levant son bâton devant chacune des trois cent soixante idoles qui, scellées avec du plomb, en couronnaient le faîte. Il les avait condamnées en disant : « La vérité est venue, que le mensonge disparaisse. » Et à peine avait-il prononcé ces mots, que l'idole était renversée et mise en pièces par ceux qui le suivaient. En même temps, il avait fait ordonner, par les crieurs publics, à tous les habitants de la ville, qu'ils eussent à détruire toutes les idoles qu'ils avaient dans leurs maisons; et en quelques heures l'idolâtrie avait disparu de la Mecque, ou plutôt ses simulacres, car après la mort de Mahomet on put constater son retour offensif.

Maître de la Mecque, Mahomet dut aller combattre et il réussit à disperser, à la journée de Honain, une forte coalition de Bédouins; il fut moins heureux devant la ville de Taïf qui, une fois encore, lui résista. Alors il vint à Médine et y résida. Ses lieutenants, soit par la force, soit par la ruse, ajoutaient de plus en plus à son pouvoir qui s'étendait sur la presqu'île à peu près entière. Le Mahra, l'Oman, le Nadj, l'Hadramant, l'Yémen avaient embrassé l'islamisme par violence ou par conviction. La chrétienté du Nadjrân était anéantie. Il ne restait plus qu'à donner à toutes ces tribus un centre unique d'action religieuse et nationale. Taïf même s'était soumise et on avait vu à Médine arriver de nombreux Bédouins apportant l'hommage de leurs tribus. Chez plusieurs, cette démarche était purement politique et n'emporta pas l'acceptation de l'islam.

L'an 631, Mahomet se mit à la tête d'une armée nombreuse, telle que l'Arabie n'en avait jamais vue et prit la direction de la Transjordanie, sans doute avec l'intention d'effacer le souvenir de l'échec de Moûta. Mais arrivé à l'*oasis* de Taboûk, limite du territoire byzantin, il s'arrêta. Décidément la pensée du danger personnel lui souriait peu, il envoya des bandes qui rançonnèrent sans péril et avec profit pour lui les villes de la Nabatée et les petits ports de la mer Rouge.

Depuis la reddition de la Mecque, Mahomet ne s'y était plus montré, même à l'époque du pèlerinage; il comprenait trop que cette ville était indiquée pour servir à rassembler les tribus par la vénération sans bornes dont elle était entourée, et par les traditions pieuses qui remontaient jusqu'à Abraham lui-même. Mahomet ne pouvait penser à la dépouiller de ce privilège; mais pour qu'elle pût recevoir dignement l'islam, il ne fallait pas seulement qu'elle fût purifiée de l'idolâtrie; il fallait encore que le pèlerinage annuel dont elle était le théâtre depuis vingt siècles changeât de caractère et de signification. Pas un seul idolâtre, venu de quelque partie que ce fût de l'Arabie, ne devait désormais pouvoir s'y présenter. Mahomet se décida à se rendre en personne dans la ville sainte, mais il lui fallait en préparer la transformation définitive. Il ne voulut pas entreprendre le pèlerinage aussi longtemps qu'il risquait de rencontrer des idolâtres autour de la Ka'ba ou dans l'enceinte du territoire sacré. Il envoya donc Abou-bekr à sa place, en 631, à la tête de trois cents pèlerins de Médine, avec le titre de chef du pèlerinage (*Emir el-Hadjj*), et Ali fut chargé de lire solennellement au peuple le passage de la IXe sourate, qui accordait aux païens quatre mois pour se soumettre et qui déclarait que, passé ce temps, le Prophète était libre de tout engagement envers eux; il leur était interdit de jamais prendre part au pèlerinage, de même qu'ils étaient éternellement exclus du paradis.

L'idolâtrie étant ainsi proscrite de l'Arabie et l'islam devant devenir la loi de l'univers, Mahomet put se rendre à la Mecque; moins de deux mois avant sa mort, il y fit le pèlerinage d'adieu [1], si célèbre et si vénéré dans les annales musulmanes [2]. Les cérémonies qu'accomplit alors le Prophète sont restées le type inviolable de celles que doivent accomplir tous les pèlerins. Il y apporta d'ailleurs lui-même une rigueur à laquelle ses femmes ainsi qu'Ali [3] durent se soumettre.

Entré à la Mecque, il fit les sept tournées obligatoires autour de la Ka'ba, après avoir baisé la pierre noire; il récita une prière sur le Macâm Ibrahîm et parcourut sept fois l'espace compris entre la colline de Safa et celle de Marwa. Ce fut l'emploi du premier jour. Les six jours suivants, il sacrifia, suivant les rites, les victimes qu'il avait amenées avec lui et qui le mettaient en état d'*ihrâm;* puis, sans quitter sa chamelle sur laquelle il était monté, il adressa, du haut d'une plate-forme de l'Arafât, un long discours au peuple assemblé pour l'entendre. Il s'arrêtait après chaque phrase, et ses paroles étaient répétées à la foule par un de ses compagnons, Rabîa, à la voix retentissante; la tradition a conservé une partie de ce discours [4], dont voici seulement un passage [5] :

« O peuples, écoutez mes paroles, car je ne sais si une autre année, je pourrai me retrouver encore avec vous dans ce lieu. Soyez humains et justes entre vous. Que la vie et la propriété de chacun soient inviolables et sacrées pour les autres. Vous paraîtrez devant votre Seigneur, et il vous demandera compte de vos

[1] Depuis sa fuite de la Mecque, Mahomet avait visité deux fois les Lieux saints; mais c'était le petit pèlerinage, *omra*, qui peut se faire à toutes les époques de l'année; le grand pèlerinage se fait au dixième jour du douzième mois, et Mahomet n'avait pas pu le faire depuis dix ans. — [2] La sourate XXIIe du Coran est consacrée tout entière au pèlerinage de la Mecque et c'est son titre. — [3] Les femmes n'ayant pas apporté de victimes, ne purent participer au grand pèlerinage, et elles durent rester à l'état d'*ihlâl*, ce qui ne leur permettait que la simple visite *omra*; Ali, qui revenait d'une expédition, fut favorisé par le Prophète qui partagea ses victimes avec lui. — [4] Ce discours a été conservé dans l'ouvrage d'Ibn-Ishâm. qui prétend le donner tel qu'il a été prononcé. Il est répété aussi par le secrétaire de Wâckidi, avec quelques variantes sans importance. — [5] Nous laissons de côté ce qui se rapporte à des intérêts moins directement religieux : règlement des dettes, réforme du calendrier, devoirs des époux.

actions... O peuples, écoutez mes paroles et fixez-les dans vos esprits; je vous laisse une loi qui vous préservera à jamais de l'erreur, si vous y restez fermement attachés, une loi claire et positive, un livre dicté par le Ciel. O peuples, écoutez mes paroles et fixez-les dans vos esprits. Sachez que tous les musulmans sont frères entre eux, vous êtes tous égaux entre vous; vous n'êtes qu'une famille de frères [1]. »

Puis Rabiâ s'adressant à la foule par l'ordre du Prophète : « O peuples, répondez, l'envoyé de Dieu vous interroge : Savez-vous dans quel mois vous êtes? dans quel lieu? dans quel jour? » — La foule ayant répondu : « Nous sommes dans le mois sacré; nous sommes dans l'enceinte sacrée; c'est aujourd'hui la fête du saint pèlerinage. » Mahomet ajouta : « Dis-leur, Rabiâ, que Dieu leur ordonne jusqu'au jour où il les rappellera à lui, de tenir le sang et le bien de leurs frères pour aussi sacrés que ce mois, ce territoire et ce jour. » A la fin de son discours, Mahomet faisant un retour sur lui-même, s'écria : « O Dieu, ai-je rempli mon message et terminé ma mission? » La foule qui l'entourait répondit, comme si elle parlait au nom de Dieu même : « Oui, tu l'as accomplie. » Et Mahomet s'écria de nouveau : « O Dieu, daigne recevoir le témoignage. » Alors, il congédia l'assemblée, et Aboubekr versait des larmes en pensant que, si la mission du prophète était terminée, sa mort devait être prochaine.

En se retirant, Mahomet, fatigué, entra dans la maison d'un marchand de nabîdz, c'est-à-dire d'eau de dattes préparée pour les pèlerins; et, comme pour montrer qu'il n'avait rien perdu de sa simplicité, il voulut boire dans le gobelet commun. Son cousin, fils d'Abbâs, lui représenta qu'il valait mieux se rendre à la maison de son père, où l'on aurait à lui offrir une eau et un vase purs; mais Mahomet insista, et il but dans le gobelet où se désaltérait la foule.

Cet épisode du pèlerinage est certain, mais on a révoqué en doute le discours dont il aurait été l'occasion; en fait, on n'en a pas de preuve certaine et on ne peut pas non plus prouver que ce soit une fiction. Du moment que le Prophète se rendait à la Mecque pour le pèlerinage, parmi une multitude d'une centaine de mille hommes environ, on aura quelque peine à croire qu'il n'ait pas adressé la parole à cette foule.

Mahomet paraissait vieilli prématurément et au lieu d'en reporter la responsabilité sur son harem il attribuait son affaiblissement à une tentative d'empoisonnement; quoi qu'il en pût dire, le dérangement de sa santé devint visible à tous les yeux quelques jours après sa rentrée à Médine. Il y préparait une nouvelle expédition en Syrie, pour venger contre les Romains la défaite de Mouta, quand il ressentit les premières atteintes du mal auquel il devait succomber. Une nuit qu'il se trouvait dans la maison d'Ayésha, il se releva dévoré par la fièvre, et, suivi d'un serviteur, il se rendit dans le principal cimetière de Médine (*Babi el Gharkad*). Là, il demeura longtemps silencieux, puis il se mit à prier à haute voix pour les musulmans inhumés en ce lieu. « Habitants des tombeaux, dit-il, vous et moi nous avons obtenu l'accomplissement des promesses que le Seigneur nous a faites. Vous êtes bénis, et votre partage vaut mieux que le partage de ceux qui vous ont survécu. Si vous saviez ce que la bonté de Dieu vous épargne! Les épreuves vont se succéder comme se succèdent les parties d'une sombre nuit toujours de plus en plus sombre. Seigneur, accorde ton pardon à ceux qui sont enterrés ici. »

4. *La mort.* — Les jours suivants, le mal ne cessant pas, Mahomet fit assembler ses femmes chez Maymouna, où il se trouvait alors, et il leur demanda leur agrément pour demeurer désormais chez une d'entre elles. Il choisit Ayésha, dont les soins lui étaient les plus doux. Il pouvait cependant encore se rendre à la mosquée pour diriger les prières publiques, et il fit un jour un assez long discours au peuple pour justifier le choix d'Oçâma, fils de Zayd, commandant, quoique fort jeune, l'expédition de Syrie. Il eut aussi quelques paroles pleines de tendresse pour Abou-bekr, son futur successeur, et il rappela les circonstances dans lesquelles, onze ans plut tôt, il avait trouvé asile à Médine comme il fuyait la Mecque. Puis il ajouta : « Musulmans, si j'ai frappé quelqu'un d'entre vous, me voici; qu'il me frappe à son tour. Si je l'ai blessé dans son honneur, qu'il me rende à cette heure injure pour injure. Si j'ai enlevé à quelqu'un ce qui lui appartenait, qu'il reprenne son bien sur tout ce que je possède et qu'il ne craigne pas d'irriter ainsi ma haine, car la haine n'a jamais été dans mon cœur. » Après un silence, Mahomet répéta ces paroles; alors un homme dans la foule lui réclama une légère somme d'argent jadis prêtée, Mahomet la lui fit restituer aussitôt, en ajoutant : « Il vaut mieux avoir à rougir dans ce monde que dans l'autre. »

Il parut encore une ou deux fois dans la mosquée pour assister aux prières, qui étaient conduites d'après ses ordres par Abou-bekr. Mais ses forces le quittaient, il avait de fréquentes défaillances et quand il revenait à lui on l'entendait dire : « Mon Dieu, fortifie-moi contre le trouble de l'âme à l'approche de la mort. » Dans un instant de délire, il avait voulu écrire un nouveau livre qui devait préserver les musulmans de toute erreur. Après une dernière visite à la mosquée, il eut un évanouissement plus prolongé. En recouvrant ses sens, il vit Ayésha, qui lui frottait les mains en récitant des prières, comme il avait l'habitude de le faire lui-même en soignant les malades à l'extrémité : « Cesse tes soins, lui dit-il, et retire tes mains; tu ne peux plus rien pour moi. » Puis, la tête appuyée sur les genoux de la jeune femme, il expira en prononçant ces mots entrecoupés : « Que le Seigneur me pardonne; qu'il me rejoigne à mes compagnons d'en-haut... Éternité, dans le paradis... Pardon... Oui... avec le compagnon d'en-haut. » Il désignait ainsi l'ange Gabriel, Mahomet était alors âgé de 63 (ou 53) ans environ. C'était le lundi 8 juin de l'année 632 de notre ère.

XIV. La bonne foi de Mahomet. — Est-il possible de la nier ou même de la soupçonner? Pendant toute la période mecquoise de la vie du Prophète, il ne se distinguait parmi ses compatriotes que par une vie plus louable et un souci peut-être un peu ostentatoire de pureté morale. Aussi longtemps qu'il se livra aux pratiques de l'idolâtrie il n'offrait rien de particulièrement coupable, l'ignorance expliquait sa conduite; à partir du moment où ses réflexions lui firent entrevoir une religion monothéiste, il se dit et se crut l'envoyé de Dieu, ne voulant dire par là autre chose si ce n'est que Dieu lui inspirait la doctrine qu'il venait prêcher au monde. Peut-être, car sur ce point on est réduit aux conjectures, peut-être Mahomet croyait-il simplement que sa mission personnelle n'allait qu'à restaurer l'ancien culte professé par Abraham, qu'à continuer les enseignements de Moïse et de David, ou même de Jésus et de tant d'hommes inspirés qui l'avaient précédé.

C'est une solution par trop facile et par trop désinvolte de faire de Mahomet un vulgaire imposteur. On peut et on doit faire des réserves très graves sur sa conduite, mais sa bonne foi paraît à l'abri du soupçon, au moins pendant toute la période qui précède l'hégire. En est-il de même lorsque les succès sont venus et

[1] Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des Arabes*, t. III, p. 301 sq.

avec eux les adhérents en nombre de plus en plus considérable? N'a-t-il pas alors cédé parfois au désir de jouer son rôle et d'exploiter la crédulité des fidèles qui recevaient sans examen tout ce qui venait de lui. Il faudrait, pour donner une réponse valable, entrer dans le mystère d'une conscience humaine et cette conscience fut celle d'un homme remarquablement dissimulé. A défaut d'une preuve certaine de cet abus de sa part, il peut être permis d'indiquer une réserve, mais il n'est pas possible d'imputer une imposture, or une révélation sciemment inventée en serait une. Ce qui paraît certain c'est que Mahomet ne doutait pas que ses réflexions personnelles étaient autant d'inspirations divines à lui transmises par un ange de Dieu.

L'effort que lui coûtait la réflexion produisait chez lui une souffrance physique qui a pu contribuer à l'abuser sur l'origine de ce qui n'était que le résultat du mécanisme défectueux de son cerveau. Après tout il n'est pas le premier ni le seul parmi les hommes qui ait enfanté ses idées dans la douleur. Ce qu'il y a de heurté, d'incohérent dans l'expression peut n'être pas voulu ni calculé, mais c'est la preuve d'un travail pénible infligé à une superbe intelligence peu préparée à ce genre d'effort. C'est un homme supérieur mais peu cultivé et, à cause de cela, obligé de suppléer par un déchirement à la production qui eût été facile et régulière chez un sujet plus favorisé par les bienfaits de l'éducation.

Que pensait Mahomet lui-même du Coran et de ses récitations?

Après lui, la légende n'a pas hésité à supposer que les feuilles du Coran, écrites dans le ciel, étaient apportées toutes faites au Prophète. Il ne manque pas, aujourd'hui encore, de dévots musulmans pour adopter cette explication comme un article de foi, que ni les paroles ni la conduite de Mahomet aient autorisée. Si on consulte le Coran, on y trouve des métaphores qui peuvent, il est vrai, s'interpréter dans un sens ambigu. Ainsi, plusieurs fois Mahomet, qui parle, à la manière des prophètes, au nom de Dieu ou au sien indifféremment, fait dire à Dieu : « Nous avons fait descendre le Coran du ciel en langue arabe. » (Sourate XII, verset 2.) Ailleurs, il répète à peu près cette expression, et il dit : « Le Coran est descendu réellement du ciel » (XXVII, 106.) Mais dans bien d'autres passages, il semble faire assez bon marché de cette origine céleste du Coran, et il laisse cette fable aux infidèles. Ailleurs, même, il réprouve cette pensée : « Quand même nous ferions descendre du ciel le livre écrit tout entier sur un rouleau, quand même les infidèles le toucheraient de leurs mains, ils diraient encore : C'est de la magie pure. » (VI, 7.)

Quelques versets de la sourate XXVIe peuvent éclairer la pensée de Mahomet enveloppée dans ces métaphores équivoques : « Ton Seigneur est puissant et miséricordieux et le Coran est une révélation du maître de l'univers. L'esprit fidèle (l'ange Gabriel) l'a apporté d'en haut et il l'a déposé sur ton cœur, ô Mahomet, pour que tu fasses un apôtre. » (XXVI, 191, 192, 193, 194.) Le Coran ne serait donc qu'une révélation et, en d'autres termes, une inspiration de Dieu; il n'est pas présenté sous un autre jour dans une foule de passages et, tout en restant l'œuvre indirecte de Dieu, qui permet à son prophète de l'annoncer aux hommes, il n'en est pas moins l'œuvre personnelle de l'apôtre qui le récite, quand l'esprit d'en haut vient le visiter.

Ce qui peut confirmer cette interprétation favorable à la véracité de Mahomet, c'est qu'à ses yeux le Pentateuque de Moïse et l'Évangile de Jésus sont descendus du ciel tout aussi bien que le Coran (III, 2, 58). Il revient souvent sur cette assertion qui n'a rien d'embarrassant pour lui, car il ne voit en Jésus qu'un prophète et il lui attribue la composition de l'Évangile au même titre qu'il attribue à Moïse le Pentateuque. Si le Pentateuque et l'Evangile avaient été dictés par Dieu même et s'ils étaient descendus matériellement du Ciel, on pourrait demander comment expliquer que la parole de Dieu est immuable puisqu'elle reçoit des rédactions successives et complémentaires. Avec l'explication de Mahomet, ces écritures sont divines mais par l'intermédiaire des prophètes qui peuvent exprimer chacun à sa manière, suivant les temps et les lieux, la parole de Dieu.

L'attitude de Mahomet à l'égard du miracle paraît de nature à prouver sa bonne foi. Alors que les prestiges sont l'écueil ordinaire où se révèle l'imposture des fondateurs de religion, Mahomet s'est toujours défendu de faire des miracles. Les idolâtres, les infidèles, les sceptiques, les hypocrites, lui demandaient sans cesse de justifier sa mission par ce témoignage irréfutable; sans cesse il s'y refuse, et il repousse avec colère et indignation ces pièges où il pourrait facilement tomber. Dans la sourate III, 179 sq., où il parle en excellents termes d'Anne, mère de Marie, et de la vierge Marie, mère de Jésus, il montre combien le don des miracles lui serait inutile pour persuader les hommes, puisque des prophètes doués par le ciel de cette puissance, n'en ont pas moins péri sous la main des incrédules et des méchants : « A ceux qui disent : Dieu nous a déclaré que nous ne serons tenus de croire à un prophète que lorsque ce prophète présentera une offrande que le feu du ciel consumera aussitôt, réponds : Il vous est venu avant moi des prophètes qui ont fait des miracles et même celui dont vous parlez. Pourquoi donc les avez-vous tués? Dites-le si vous êtes véridiques. S'ils te traitent d'imposteur, ô Mohammed, les apôtres envoyés avant toi ont été traités de même, bien qu'ils eussent opéré des miracles et apporté le livre des Psaumes et le livre de l'Évangile qui éclaire. » Ailleurs (XXIX, 49) il dit plus expressément encore : « Ils disent : Si au moins des miracles leur étaient accordés de la part de son Seigneur, nous croirions. Réponds-leur : Les miracles sont au pouvoir de Dieu, et moi je ne suis qu'un envoyé chargé d'avertir ouvertement les hommes. »

Les esprits exaltés qui vivaient à son contact n'eussent été que trop enclins à introduire le miracle dans les actes les plus ordinaires de sa vie. Mahomet ne se laissa pas séduire ni entraîner. On en a un exemple lors de la mort de son fils Ibrahim, âgé de deux ans (mars 630). C'était le seul enfant mâle qu'il eût et il témoignait de cette perte une douleur extraordinaire. Or, le jour même où mourut l'enfant, il y avait une éclipse de soleil. On suggéra que l'astre se cachait à cause de la douleur du Prophète, celui-ci coupa court à la légende et dit : « Le soleil et la lune ne s'éclipsent ni pour la mort, ni pour la naissance de qui que ce soit. Ce sont des merveilles divines, par lesquelles Dieu manifeste sa puissance afin qu'on le craigne. Quand vous voyez une éclipse, mettez-vous en prière, et restez-y jusqu'à ce qu'elle soit passée. »

Quant aux merveilleux récits du voyage accompli en une nuit à Jérusalem, des armées d'anges invisibles, ce sont des contes à dormir debout auxquels ont donné naissance quelques expressions du Coran, et qui n'ont obtenu créance que beaucoup plus tard.

XV. Les mœurs privées. — Les mœurs furent l'écueil de cette grande personnalité à qui on ne peut refuser une haute intelligence, un caractère ferme, une âme droite et les qualités d'un chef. Grâce à ses puissantes facultés il avait ébauché la création d'une nation arabe que personne, avant lui, n'avait su rassembler et conduire. Destructeur du fétichisme le plus stupide, il avait inculqué une conception monothéiste et une morale déjà très élevée à un peuple

que la civilisation semblait ne pouvoir atteindre. En somme il avait été un créateur puissant et génial dont on ne peut méconnaître la pensée ni l'œuvre. Cependant cette gloire fut souillée et elle n'apparaît à la postérité qu'avec la tare répugnante de la polygamie. Ce désordre fatal et presque inexplicable a jeté une ombre et comme une tache indélébile sur la mémoire de Mahomet, qui n'apparaît plus qu'avec cette souillure à la fois déshonorante et ridicule.

Mahomet vécut vingt-cinq ans avec Khadîdja dans l'union la plus fidèle et la plus heureuse, d'où étaient nés plusieurs enfants. Veuf depuis un mois à peine, il avait épousé Sauda, veuve de Sakrân, un des émigrés d'Abyssinie (620), et presque en même temps il s'était fiancé à Ayésha, la fille d'Abou-bekr, qui avait alors sept ans, et qu'il n'épousa que trois ans plus tard (623). Cet engagement, contracté sans doute par calcul politique et afin de se rapprocher davantage encore d'Abou-bekr, fut fatal, et devint l'origine de tous les excès qui suivirent. Pendant près de quatre ans, après la mort de Khadîdja, Mahomet s'était contenté d'une femme unique, et Sauda non plus n'avait point eu de rivale. Mais une fois marié à la jeune et charmante Ayésha, il s'abandonna sans mesure à ses passions, et, en moins de cinq années, il épousa huit femmes, sans compter deux concubines. C'est d'abord Hafsa, fille d'Omar et veuve d'un guerrier fameux. Hafsa, d'un caractère altier, et bien connue pour son intraitable humeur, n'avait pu se remarier; et Othman, entre autres, avait refusé sa main. Par une condescendance assez singulière et pour satisfaire Omar, le Prophète prit Hafsa pour femme, et il donna sa fille Oumm Colthoum à Othman. Cela se passait en 624, c'est-à-dire deux ans environ après l'hégire.

Dans le cours de l'année 626, Mahomet épousait jusqu'à quatre femmes : Zeynab (Zénobie), fille de Khozeima, appelée pour sa charité la Mère des pauvres, veuve de son cousin Obeida, tué à Badr; Oumm Salma, veuve d'un des émigrés d'Abyssinie, qui, en mourant après Ohod, lui avait laissé quatre enfants en bas âge : Zeynab, fille de Djash; et Djouweyria, fille du chef des Benî Moustalik, dont la tribu venait d'être subjuguée. Captive du Prophète, la belle Djouweyria avait su le toucher, et, grâce à elle, la plupart des prisonniers avaient été épargnés. Mais le mariage de Zeynab, fille de Djash, avait été l'occasion d'un grand scandale. Elle était la femme de ce Zayd, fils de Harithâ, dont Mahomet avait fait son fils adoptif, de telle sorte que le Prophète donnant ce coupable exemple, épousait sa belle-fille. Zayd, par un dévouement aveugle, avait répudié sa femme, dont il n'avait point à se plaindre, et l'avait ainsi rendue libre. Le monde musulman était affligé profondément et indigné de cette union contraire à tous les usages. Mahomet la légitima par un verset du Coran (XXXIII, 37), et désormais les fidèles purent prendre pour femmes les épouses répudiées de leurs enfants adoptifs. Zayd, chrétien apostat, fut récompensé de sa complaisance par la mention expresse de son nom dans le livre sacré (XXXIII, 37); mais, à dater de ce moment, il perdit son titre de fils de Mahomet, et ne fut plus que le fils de Harithâ, comme le voulait sa naissance.

L'année suivante, le Prophète joignait aux sept femmes qu'il avait déjà, la belle Rihâna comme concubine. Rihâna, de la tribu des juifs Corayzha, si cruellement massacrés, était restée fidèle à la religion de ses pères, et c'était là un obstacle infranchissable à devenir une épouse légitime. Safia, autre juive, veuve de Kinâma, chef de Kaybor, fut moins scrupuleuse, et, après son abjuration, elle devint la huitième femme de Mahomet. En 628, il en épousait une neuvième dans la personne d'Habîba, veuve d'un des émigrés d'Abyssinie, qui n'avait pas moins de quarante ans, et à laquelle il s'était fiancé par procuration aussitôt après la mort de son premier mari. A la même époque, il prenait comme concubine Maria, l'esclave copte, qui devait lui donner le seul fils et le seul enfant qu'il eut eû depuis Khadîdja. Enfin la dernière femme de Mahomet fut Maimouna, qu'il épousa pendant le petit pèlerinage à la Mecque, trois ans environ avant sa mort. Veuve de deux maris, Maimouna était âgée de cinquante et un ans, et il est probable que l'objet principal de Mahomet, en contractant cette union, fut de hâter la conversion et de s'assurer le dévouement du neveu de Maimouna, le fameux Khalid, fils de Walid, surnommé l'Épée de Dieu, qui devait être, par son courage et son habileté, un des appuis les plus fermes de l'islam à ses débuts.

Sur ce nombre de treize femmes que Mahomet posséda, huit étaient veuves, une était répudiée, une était à peine nubile, deux étaient ses captives, une son esclave. Pour la plupart de ces unions, ce fut la politique qui les dicta, pour les autres ce fut la débauche qui les provoqua et une brutale convoitise. Par une jalousie tardive, Mahomet recommanda à ses sectateurs de ne pas épouser ses femmes après sa mort (XXXIII, 53), et cette prescription fut scrupuleusement observée. Les neuf veuves de Mahomet, entourées de respect, furent pensionnées par l'État, auquel tous les biens du Prophète avaient fait retour, et elles furent appelées *Mères des fidèles*, afin de mieux consacrer leur veuvage.

Pendant trente années de suite, Mahomet avait pratiqué la monogamie, et il s'était montré père rempli de tendresse pour ses filles, époux fidèle à Khadîdja et à Sauda. Soudain, on le vit se précipiter dans les abîmes du vice. On pourrait croire que c'est la prospérité qui l'a enivré et qui l'a jeté dans ces excès, où se sont dégradés tant d'autres hommes parvenus ainsi que lui au faîte de la puissance. Mais cette hypothèse même a bien peu de fondement, quand on le voit, au milieu de ses triomphes et jusqu'au dernier jour, conserver toutes les autres vertus de sa jeunesse, la tempérance, la simplicité et le plus absolu désintéressement, avec une activité incessante et qui se porte tour à tour sur les affaires de la religion, de la politique, de la diplomatie et de la guerre. En défendant aux autres croyants d'avoir plus de quatre femmes légitimes, il s'accorda le privilège d'en avoir neuf, sans compter les esclaves. L'exemple et le précepte étaient également fâcheux, et c'est la polygamie qui a souillé à jamais l'islamisme.

Mais, pour être juste, il faut se hâter de dire que ce n'est pas Mahomet qui l'a fondée. Il la trouvait établie de temps immémorial chez les peuples qu'il convertissait, et elle est malheureusement la condition de l'Asie presque tout entière. Il n'y a donc pas à lui imputer l'introduction de ce fléau, mais il eût été digne de sa grande mission de combattre un si redoutable désordre et de s'employer à sa destruction. L'idolâtrie qu'il a renversée pour mettre à sa place le monothéisme doit lui être comptée comme une grande et bonne action, mais c'était annuler ce bienfait en partie que de confirmer et répandre la polygamie; réformer les croyances et dépraver les mœurs, c'est rendre son effort à peu près vain. C'est pourquoi l'idée de Dieu qu'il apportait au monde arabe n'y a pas produit toutes ses conséquences, puisque la religion nouvelle n'y a pas créé entre les hommes ces liens sacrés qui fondent la famille et, par suite, les sociétés.

Mahomet eût-il réussi dans son entreprise? On ne sait, mais ce qu'on sait c'est qu'il ne l'a pas tentée et, à tout risque, c'eût été une gloire incomparable de s'y appliquer, même s'il devait être méconnu. La polygamie est une des différences essentielles entre

l'islam et le christianisme, et Mahomet, qui imita beaucoup, n'essaya pas d'imiter sur ce point comme il l'a fait sur bien d'autres. La lutte eût été périlleuse, il y aurait eu gloire à la tenter dans cette Arabie, assez peu préparée encore, mais où la foi chrétienne avait déjà introduit la conception du mariage, et que la croyance musulmane allait faire rétrograder vers la pratique la plus révoltante de l'union sexuelle qui réduit la femme à la condition d'un simple bétail convoité, acquis et ensuite délaissé ou troqué au gré de son maître.

XVI. La pensée religieuse. — La pensée religieuse chez Mahomet n'a rien de bien original, elle s'inspire de ce qui était connu et répandu avec lui et autour de lui, mais c'est Mahomet qui a eu le mérite de la faire prévaloir parmi les tribus arabes : s'il ne peut revendiquer l'honneur de l'invention, on ne peut lui refuser le mérite de la diffusion. Les Hanyfes l'avaient devancé, et il a, sur bien des points, rencontré l'action séculaire du judaïsme et du christianisme; ceux-ci, toutefois, n'avaient remporté qu'un succès relatif et toujours contesté, Mahomet seul a réussi à imposer une foi et une religion dont les adeptes sont passionnément attachés à leur croyance.

On s'est donné beaucoup de peine pour découvrir les origines de la pensée de Mahomet, l'impression que ses premiers maîtres religieux ont exercée sur lui. Il est curieux de connaître ses relations avec les abrahamites, avec les juifs et les chrétiens, soit à la Mecque, soit à Médine. Mais tout cela n'explique rien, et ce ne sont pas des enseignements de cette espèce qui décident du destin des grands hommes. Il n'y a pas d'école pour les héros, pour les conquérants et moins encore pour les fondateurs de religion [1].

Nous n'entreprendrons pas ici l'examen du Coran quoique ce livre soit le véritable témoignage à faire déposer sur Mahomet, mais nous y emprunterons quelques passages particulièrement significatifs. Le livre se compose de 114 sourates ou chapitres, et la première sourate s'exprime en ces termes :

« Louange à Dieu, le maître de l'univers, le clément et le miséricordieux, souverain juge au jour de la rétribution! C'est toi que nous adorons; c'est toi dont nous implorons le secours. Dirige-nous dans le droit sentier, dans le sentier de ceux que tu as comblés de tes bienfaits, et non de ceux qui ont encouru ta colère ou qui s'égarent. »

L'unité et la justice de Dieu se trouvent ainsi au seuil du Coran, et cette pensée reparaît sans cesse sous toutes ses conséquences, avec toutes ses preuves. Mahomet est intarissable quand il parle du Dieu unique, du Dieu tout-puissant, du Dieu bon, qui veille sur l'homme, le protège, le console et n'exige de lui que la soumission. Pour faire passer sa conviction, il invoque tous les témoignages que la nature lui offre : « Il en jure par le soleil et sa clarté, par la lune quand elle le suit de près, par le jour quand il le laisse voir dans tout son éclat, par la nuit quand elle étend son voile, par le ciel qui accomplit ses révolutions, par les astres nocturnes qui brillent au firmament, par la terre qui fait germer les plantes, par le territoire sacré de la Mecque, par le figuier et l'olivier, par le mont Sinaï; il en jure par les coursiers haletants qui se frayent le chemin sanglant à travers les colonnes ennemies, il en jure par le kalam qui écrit tout; par le Coran, le livre révélé; il en jure aussi par l'âme de l'homme capable de vice et de vertu, capable de rester pure ou de se corrompre. »

« Tout ce qui est dans les cieux et sur la terre chante les louanges de Dieu; à lui appartient la puissance; à lui appartient la gloire; lui seul peut tout. C'est lui qui vous a créés; tel parmi vous est infidèle; tel autre est croyant. Mais Dieu voit ce que vous faites. Il a créé les cieux et la terre en toute vérité; il vous a formés, et vous retournerez tous à lui. Il connaît tout ce qui se passe dans les cieux et sur la terre; il connaît ce que vous cachez et ce que vous produisez au grand jour; Dieu connaît ce que les cœurs renferment... Aucun malheur n'atteint l'homme sans la permission de Dieu. Dieu dirigera le cœur de celui qui croit en lui, car il voit tout. Craignez-le de toutes vos forces; écoutez, obéissez et faites l'aumône dans votre propre intérêt. Celui qui se tient en garde contre son avarice sera récompensé. Si vous faites à Dieu un prêt généreux, il vous paiera le double; il vous pardonnera, car il est reconnaissant et plein de longanimité. Il connaît les choses visibles et invisibles, il est le puissant et le sage (LXIV). »

On a soutenu que, dans ces passages, Mahomet était tributaire de David et d'Isaïe, que, sans eux, il n'eût pu trouver de pareils accents. Sans doute, Mahomet a puisé à des sources qui étaient familières aux deux grands prophètes hébreux, il a contemplé les mêmes spectacles d'une nature grandiose, éprouvé dans son cœur une notion de la divinité que David, ni Isaïe n'eussent désavouée, lutté contre les mêmes croyances grossières qu'eux-mêmes ont eu à combattre. Mahomet, ce faisant, n'a été ni un plagiaire, ni un écho; il connaissait assez mal les monuments de la langue hébraïque et c'est plutôt à l'émotion intérieure de son âme qu'il a dû de rencontrer des expressions aussi sincères et vibrantes que celles qu'exhalaient les prophètes d'Israël. Ce qui est nouveau dans son cas, ce n'est pas d'avoir parlé comme il l'a fait, mais d'avoir ainsi parlé à l'Arabie qui n'avait jamais entendu rien de pareil.

A côté de l'unité de Dieu, croyance fondamentale du mahométisme, le Coran enseigne la croyance à la vie future. Après la vie présente, l'homme devra rendre compte de ses actes et de ses pensées au Dieu qui l'a créé; et un jour viendra où la justice éternelle distribuera, dans sa miséricorde et sa rigueur, les

[1] A. Sprenger, *Das Leben und die Lehre des Mohammad, nach bisher grösstentheils unbenutzten Quellen*, in-8°, Berlin, 1861, t. II, a consacré plusieurs chapitres à l'étude des influences chrétiennes qui se sont exercées sur Mahomet, et spécialement du maître que peut avoir eu le Prophète. Dans un appendice fort curieux au XIIIe chapitre, l'auteur a réuni tous les témoignages des auteurs originaux qui peuvent jeter quelque jour sur ce point délicat. Quel était ce maître? quelle était sa patrie et son nom? Il paraît qu'il se nommait Abraha, rénégat chrétien, qui, après s'être converti à l'islam, fut au nombre des émigrés d'Abyssinie. La tradition n'est pas, d'ailleurs, si bien établie qu'elle ne varie beaucoup d'un auteur à l'autre, et ce prétendu maître est appelé aussi Babyra et Sergius par les historiens chrétiens de cette époque; cf. t. II, p. 180, 349 sq. On a parlé de l'ignorance de Mahomet; A. Sprenger, *op. cit.*, t. II, p. 398, ne semble pas l'admettre tandis que Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des Arabes*, t. I, p. 353, reste indécis. Bien des traits de la vie du Prophète ne s'expliquent que si l'on admet qu'il avait une culture intellectuelle. Il semble probable que Khadîdja n'eût pas confié la conduite d'une de ses caravannes à un illettré. Cela ne veut pas dire qu'il eut une éducation raffinée, il semble que ce fut tout le contraire, il citait des vers mais citait à faux, mettant des mots hors de leur place; le déplacement d'un mot rendait le vers irrégulier il ne s'en apercevait pas; cf. Caussin de Perceval, *op. cit.*, t. III, p. 262, Mais on peut être un très grand homme de guerre et un grand chef d'État tout en ne mettant rien au-dessus d'Ossian! Cela s'est vu. Les hommes de génie sont plus ou moins autodidactes et les maîtres de Mahomet n'ont pas dû remarquer fortement son génie. Autant vaudrait dire que la campagne d'Italie de 1796 fut le résultat des lectures de Bonaparte; cf. général E. Pierron, *Comment s'est formé le génie militaire de Napoléon Ier*, in-8°, Paris, 1889; X, *Réponse au général Pierron*, in-8°, Paris, 1889.

châtiments et les récompenses. Parmi ces récompenses se trouve ce qui est devenu, suivant une expression proverbiale, le « paradis de Mahomet ». Le paradis musulman rappelle la conception que se faisaient les premières générations chrétiennes de la béatitude promise dans un jardin merveilleux, arrosé d'eaux courantes, délices incomparables de fraîcheur sous un climat desséché tel que celui de l'Arabie. Dans ce paradis, les houris, vierges aux yeux noirs attendent les fidèles et jettent une note de sensualité très réelle, mais moins provocante qu'on ne l'a voulu voir.

En cela, le tort de Mahomet est d'avoir voulu préciser les choses dans un sujet où il est interdit à la faiblesse humaine de voir aussi clair qu'elle le désire. Au lieu de se borner à affirmer la vie future avec les sanctions qu'elle comporte et les relations nécessaires des âmes à la Majesté infinie, il a franchi ces limites afin de toucher plus efficacement et de persuader un peuple sensuel, dont l'imagination était surtout accessible à ce genre de plaisirs, où lui-même roulait honteusement et s'abandonnait sans pudeur. Cette faiblesse à coûté cher à l'islam et elle a contribué beaucoup à lui donner cette place secondaire et équivoque qu'il occupe dans la civilisation du genre humain. Avec des croyances et des mœurs pures qui sait à quelle puissance et à quel prestige il se fût élevé. Néanmoins, malgré son grossier appas, Mahomet a réussi à inculquer la foi inébranlable à la vie future parmi les musulmans qui lui accordent une croyance aussi ferme que peuvent le faire les plus fervents chrétiens.

En ce qui regarde la personne de Jésus-Christ, Mahomet se montre respectueux et son attitude louangeuse ne laisse guère présager les luttes implacables qui s'élèveront plus tard entre l'islamisme et le christianisme. Voici comment il s'exprime, mettant ses pensées sur les lèvres mêmes de Dieu : « Nous avons envoyé Jésus, fils de Marie, accompagné de signes évidents, et nous l'avons fortifié par l'esprit de sainteté (III, 254). » Ailleurs, Mahomet est plus explicite encore et admet quelques-uns des dogmes principaux du christianisme : « Les anges dirent à Marie : Dieu t'a choisie; il t'a rendue exempte de toute souillure; il t'a élue parmi toutes les femmes de l'univers. Dieu t'annonce son Verbe; il se nommera Jésus, fils de Marie, illustre dans ce monde et dans l'autre, un des familiers de Dieu, car il parlera aux humains, enfants au berceau et homme fait, et il sera du nombre des justes. — Seigneur, répondit Marie, comment aurai-je un fils? Aucun homme ne m'a touchée. — C'est ainsi, reprit l'ange, que Dieu crée ce qu'il veut; il dit : Sois, et la chose est. Il lui enseignera le Livre et la Sagesse, le Pentateuque et l'Évangile. Jésus sera son envoyé auprès des enfants d'Israël. Il leur dira : Je viens vers vous accompagné des signes du Seigneur; je formerai de boue la figure d'un oiseau, je soufflerai dessus, et, par la permission de Dieu, l'oiseau sera vivant; je guérirai l'aveugle de naissance et le lépreux; je ressusciterai les morts par la permission de Dieu; je vous dirai ce que vous aurez mangé et ce que vous aurez caché dans vos maisons. Tous ces faits seront autant de signes pour vous, si vous êtes croyants. Je viens pour confirmer le Pentateuque que vous avez reçu avant moi. Je vous permettrai l'usage de certaines choses qui vous avaient été interdites. Je viens avec des signes de la part de votre Seigneur. Craignez-le et obéissez-moi. Il est mon Seigneur et le vôtre; adorez-le, c'est le sentier droit » (III, 37 sq.; V, 110). C'est le passage le plus long et le plus explicite qu'on trouve dans le Coran sur Jésus. On voit que le Coran admet la conception surnaturelle du Christ et ses miracles. Dans les versets suivants, Mahomet prend parti pour Jésus contre les Juifs; il le défend encore dans d'autres passages (IV, 155; cf. III, 78; IV, 169).

Mahomet connaissait fort mal les livres qu'il citait avec tant de déférence, et ce qu'il en a dit paraît tiré de traditions incertaines et dénaturées plutôt que des monuments eux-mêmes; ce respect l'a conduit à formuler des maximes de tolérance telles que celle-ci: « Point de contrainte en religion. La vraie route se distingue assez de l'erreur. Celui qui ne croira point aux idoles et qui croira en Dieu aura saisi une anse solide qui ne rompra pas. Dieu entend et connaît tout. » (II, 257.) Ces préceptes sont en contradiction avec l'histoire de l'islamisme et avec bien des actes de la vie de Mahomet qui se montra impitoyable aux Juifs.

La succession de Mahomet. — Au cours de sa dernière maladie, Mahomet avait désigné Abou-bekr pour réciter les prières à la mosquée, sa faiblesse ne lui permettant plus de le faire lui-même. C'était là une manière assez transparente de désigner Abou-bekr comme son successeur, et ce ne fut pas sans peine que Mahomet maintint et imposa ce choix. Sa femme Ayéscha, la propre fille d'Abou-bekr, voulait que ce fût Omar qui remplaçât le Prophète à la mosquée. Omar put en effet remplir une fois cette fonction, mais Mahomet l'entendit de ses appartement, et il fit cesser les prières en attendant l'arrivée d'Abou-bekr.

C'était une succession malaisée à recueillir. « La conversion de l'Arabie n'avait réalisé de sérieux progrès que dans le Hedjâz. Seule Médine pouvait être considérée comme définitivement acquise à la nouvelle doctrine, beaucoup plus que les villes de la Mecque et de Tâif. Partout ailleurs, l'islamisation avait seulement été amorcée, on y avait uniquement reconnu la puissance politique de l'islam. Toujours insaisissables, les Bédouins méritaient les reproches que leur adresse le Coran; en premier lieu, le manque de sincérité (IX, 98-100; XLIX, 14), de ne professer l'islam que du bout des lèvres. Ils répugnaient à la guerre sainte et non moins à l'obligation d'acquitter la dîme. A la mort du Prophète, plusieurs tribus, prétextant le caractère strictement *personnel* de l'hommage, se prétendirent libérées du serment de fidélité prêté à Mahomet et, tout en se disant musulmanes, refusèrent d'envoyer à Médine le produit des impositions fiscales. La défection en masse des Bédouins montrera alors combien les défiances de Mahomet étaient fondées.

« Avant même de se soucier d'enterrer son cadavre, demeuré deux jours sans sépulture, *ausâr* et *mohâdjir* se disputèrent sa succession. Les premiers avaient leur candidat médinois. Les Mecquois se trouvaient divisés. Après de violentes discussions, la faction coraychite, groupée autour d'Abou-bekr et Omar, imposa, par un coup de surprise, son candidat au *califat* ou vicariat du Prophète. Ce fut Abou-bekr, le père de Ayésha, favorite du maître disparu. L'influence de cette dernière, ensuite l'énergique intervention d'Omar enlevèrent les adhésions hésitantes, au grand désappointement d'Ali.

La suite des événements politiques a été exposée déjà dans le récit que nous avons consacré à l'histoire des *Invasions arabes* (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1220-1272). Ce qu'on a appelé « fanatisme » chez les disciples de Mahomet et ce qui en a pris la forme violente et sanglante ne se peut bien comprendre que si on se fait une juste idée de l'enthousiasme qui embrasait ces hommes passionnés.

Le Prophète était mort depuis trois ans, et Omar, successeur d'Abou bekr, était en guerre avec le roi de Perse. Quatorze musulmans se donnèrent la tâche d'aller convertir Yezdidjerd, et d'empêcher par là le

conflit qui se préparait [1]. Ce prince, qui n'avait pas encore éprouvé la force des armes musulmanes, reçut ces députés improvisés avec beaucoup de hauteur, et leur fit sentir l'infériorité de l'Arabie osant entrer en lutte contre l'empire des Perses : « Ce que tu as dit de notre pauvreté, de nos divisions, de notre barbarie, répondirent les députés, était juste naguère. Nous étions si misérables, que l'on voyait parmi nous des gens apaiser leur faim en dévorant des insectes et des serpents; d'autres faisaient mourir leurs filles pour n'avoir pas à partager leurs aliments avec elles. Plongés dans les ténèbres de la superstition et de l'idolâtrie, sans lois et sans frein, toujours ennemis les uns des autres, nous n'étions occupés qu'à nous piller et à nous détruire mutuellement. Voilà bien ce que nous avons été; mais nous sommes maintenant un peuple nouveau. Dieu a suscité au milieu de nous un homme, le plus distingué des Arabes par la noblesse de sa naissance, par ses vertus, par son génie, et il l'a choisi pour être son envoyé et son prophète. Par l'organe de cet homme, Dieu nous a dit : Je suis le Dieu unique, éternel, créateur de l'univers. Ma bonté vous envoie un guide pour vous diriger. La voie qu'il vous montre vous sauvera des peines que je réserve dans une autre vie à l'impie et au criminel, et elle vous conduira près de moi dans le séjour de la félicité. La persuasion s'est insinuée peu à peu dans nos cœurs; nous avons cru à la mission du Prophète; nous avons reconnu que ses paroles étaient les paroles de Dieu, ses ordres, les ordres de Dieu, et que la religion qu'il nous annonçait est la seule vraie religion. Il a éclairé nos esprits, il a éteint nos haines, il nous a réunis en une société de frères sous des lois dictées par la sagesse divine. Puis il nous a ordonné d'achever son œuvre en étendant partout l'empire de l'islamisme, en traitant fraternellement les nations qui voudront se convertir, en imposant le tribut à celles qui voudront conserver leur religion, en exterminant celles qui ne voudront ni embrasser l'islamisme, ni payer le tribut [2]. »

XVII. Légende de Mahomet. — Mahomet a sa légende, mais celle-ci est très différente dans les chansons de gestes, où Mahomet est considéré comme une idole, adorée en compagnie d'Apollin et de Tervagan, dans les écrits fort sensés de quelques docteurs du XIIe et du XIIIe siècle sur la théologie musulmane et dans les attaques malveillantes de l'auteur de *Sidrach*, sur ce gardeur de chameaux qui entraîne sa tribu à la conquête de l'empire romain dégénéré. Ce qu'il y a de remarquable dans la légende de Mahomet telle que la conçoivent ou la transmettent les écrivains ecclésiastiques du Moyen Age, c'est que la vieille idée d'une idole ou d'un démon caché dans une idole est tout à fait écartée. Pour tous ces écrivains, qui sont en possession du privilège de diriger l'opinion de la multitude, Mahomet est un hérétique, un nouvel Arius, pire que le premier. Il procède de Simon le Mage et du diacre Nicolas. Dans les écrits populaires, on y ajoute d'atroces calomnies destinées à couvrir d'ignominie l'auteur de la plus terrible défaite infligée à l'Église depuis sa fondation; mais à côté des anecdotes qui visent à souiller la réputation et à salir la mémoire du faux prophète, on sent presque partout un récit où l'égarement du fondateur de l'islam est expliqué par des motifs auxquels se mêle un peu de pitié.

Les historiens ecclésiastiques anciens ont peut-être trop facilement cédé à une tendance qui consiste à représenter les hérétiques comme de grands orgueilleux qui se révoltent parce que les chefs de l'Église leur refusent d'y occuper un rang proportionné à leur ambition. La légende ne manque pas d'assigner cette origine à l'erreur de Mahomet, victime de l'injustice du pape et de la cour de Rome. En récompense de ses brillants services, des conversions innombrables qu'il a faites, on lui refuse la place à laquelle il aurait droit de prétendre, et le dégoût qu'il en ressent le jette dans le schisme. Peintres et poètes du Moyen Age ne manquent pas, en conséquence d'associer Mahomet à Arius, à Sabellius, à Averroès, à l'Antéchrist.

C'est probablement chez Théophane le chronographe, qui vécut à Byzance vers l'an 800 de notre ère qu'il faut chercher l'origine de ce système [3]. Théophane, beaucoup plus malveillant pour les juifs que pour Mahomet, explique son rôle prophétique d'une manière assez naturelle. Dans cette légende, deux sortes de données sont sans cesse confondues : celles qui sont relatives à Mahomet lui-même et celles qui se rapportent aux moines, plus ou moins hérétiques, qui sont censés avoir été ses maîtres. Des parties entières de la légende ont versé de Mahomet sur le moine Bohayra, et du moine Bohayra sur Mahomet [4]. Certains documents syriaques jetteraient beaucoup de jour sur tous ces points; mais il est permis d'entretenir des doutes sur le caractère original de ces fragments, qui peuvent bien ne présenter qu'un écho répercuté en syriaque des traditions arabes.

On peut hésiter aussi sur l'importance à donner au rôle de Waraka, fils de Naufal, dans la légende chrétienne. Cet épisode intéressant de l'histoire de l'islam est resté sinon inconnu du moins à peu près inintelligible jusqu'au temps de Caussin de Parceval. Il est douteux qu'un pareil élément soit entré dans la composition des premiers récits chrétiens sur le fondateur de l'Islam. Les documents arabes authentiques sur la vie de Mahomet, comme ceux qui composent le *Sirat errasoul*, sont toujours restés inconnus aux Latins et aux Grecs. Il faut en dire autant des *hadith*. Le Coran, connu en Occident depuis Pierre le Vénérable, est, aux yeux de la critique, la meilleure biographie de Mahomet. Mais, pour savoir extraire une vie réelle d'un document aussi informe, il a fallu la critique la plus exercée.

Certes, tous ces récits sur les moines syriens avec lesquels Mahomet est censé avoir été en rapport sont incohérents, contradictoires. Ce nom de *Bohayra* paraît avoir été le titre d'honneur générique qu'ont porté à une certaine époque les ascètes en Orient : « l'élu ». Quelques traits, cependant, coïncident bien avec les conjectures que la critique est amenée à former. La ville de Bostra (voir ce mot), où l'épisode est censé avoir eu lieu, n'est pas mal choisie, Bostra et ses environs ayant toujours été le siège des hérésies judéo-chrétiennes. C'est bien dans cette région transjordanienne que Mahomet paraît avoir puisé ses notions sur le christianisme, notions qui ne sont nullement celles d'un chrétien orthodoxe, d'Antioche, par exemple, mais bien celles des sectes nazaréennes et ébionites que saint Épiphane nous montre poursuivant leur tranquille et obscure vie dans les cantons les plus perdus de la Syrie [5].

Ce qu'il y a de remarquable, en effet, c'est que ces légendes en apparence si arbitraires, sur les commen-

[1] On sait que cette guerre, commencée en 636, se termina bientôt par la mort de Yezdidjerd, dont les armées avaient été vaincues dans trois ou quatre grandes batailles, et par la ruine de l'empire persan. Les musulmans y firent un immense butin. — [2] Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des Arabes, avant l'Islamisme*, in-8°, Paris, 1847, t. III, p. 478. — [3] Théophane, *Chronicon*, édit. Bonn., t. I, p. 511 sq. — [4] *La légende de Bahira ou un moine chrétien auteur du Coran*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, 1897, p. 439-454. — [5] E. Renan, *Histoire des origines du christianisme*, t. V, p. 421-422, 460-463; t. VI, p. 284 sq.; t. VII, p. 86-87.

cements de Mahomet, sont, en un sens général, en parfait accord avec la vérité historique. Mahomet est bien, en effet un hérétique, d'une classe dont la science critique des temps modernes a parfaitement déterminé le caractère. Cette riche production de sectes qui caractérisa les deux premiers siècles du christianisme, ne s'éteignit pas, comme on pourrait le croire, à partir de l'acceptation, au IVe siècle, d'un christianisme orthodoxe et normal. Des sectes judéo-chrétiennes et ébionites demeurèrent florissantes au delà du Jourdain et de l'Anti-Liban [1]. Mal vues et persécutées par les empereurs orthodoxes, ces sectes ne firent jamais corps avec l'Église grecque proprement dite. Elles n'attendaient qu'une occasion pour se séparer de l'empire chrétien; elles la trouvèrent dans la conquête arabe du VIIe siècle.

Beaucoup de ces sectes adhérèrent à l'islam durant cette période où l'islam n'avait encore qu'une demi-conscience de lui-même et ne savait pas bien au juste ce qu'il était : près de cent ans après Mahomet, on célébrait encore les deux cultes simultanément dans la grande église de Saint-Jean à Damas. Est-il à cet égard un fait plus démonstratif que celui de Magloula et les douze villages, situés au nord de Damas, où l'on parle encore le syriaque? Ces villages sont musulmans, et cependant, s'il existe quelque part des Syriens authentiques, c'est bien là.

On a souvent relevé les traits de ressemblance qui existent entre le Coran et les idées des sectes judéo-chrétiennes ou ébionites, telles que nous les connaissons par les hérésiologues chrétiens. La *kibla* c'est-à-dire l'habitude de se tourner pour la prière vers un point tenu pour sacré, était un trait des plus vieux ébionites; *Jerusalem tanquam domum Dei adorant*, nous dit saint Irénée dans un passage qui n'a été conservé que par la traduction latine. Le docétisme des gnostiques, c'est-à-dire la croyance que la passion du Christ ne fut qu'apparente, est un des dogmes fondamentaux des musulmans. Bien plus frappante encore est l'analogie qu'on a remarquée entre les dialogues pseudo-clémentins et la théorie musulmane du prophétisme. Selon l'auteur judéo-chrétien de ces dialogues, le monde, depuis sa création, a reçu la vérité d'une série de prophètes dont le premier est Adam et le plus récent Jésus. De telles idées, fort répandues en Syrie, ouvraient naturellement la porte à un dernier inspiré, qui fût en quelque sorte « le sceau de la prophétie ». Nestorius, proclamant que Marie n'a pas été la vraie mère de Jésus, se trouvait si bien d'accord avec le Coran, qu'il était naturel que, dans beaucoup de récits, le moine chrétien, précepteur de Mahomet, s'appelât Nestor.

Jamais tradition confuse ne fut donc plus vraie que celle qui mit Mahomet en relation avec les chrétiens hétérodoxes de Syrie. Il faut faire dans cette rencontre de la fable et de la vérité une part au hasard; car ces mêmes auteurs chrétiens qui voyaient si bien les rapports du christianisme et de l'islam se trompaient tout à fait sur les rapports de l'islam avec le judaïsme. Mahomet doit au moins autant aux juifs qu'aux chrétiens. Or le Moyen Age n'aperçut pas l'importance du judaïsme dans la formation de l'islam. Les juifs, d'après la légende chrétienne de Mahomet, sont des traîtres, des pervers. La légende est pour le faux prophète contre ceux qui furent ses véritables maîtres. Aux yeux du courant chrétien du Moyen Age, Mahomet n'est pas une sorte d'excuse, les juifs n'en peuvent invoquer aucune.

Si le premier noyau de la vie fabuleuse de Mahomet s'écartait peu de la vérité historique, il faut avouer que, dans les développements ultérieurs, la légende reprit assez vite ses droits. Elle procéda, comme toujours, par amplifications et identifications arbitraires. D'abord Mahomet fut assimilé à Nicolas, à Pélage; cela était assez naturel; bientôt des rédacteurs ignorants prétendirent qu'il s'était appelé Nicolas, Pélage. Selon quelques-uns, il était de la famille des Colonna; selon d'autres, il naquit à Bologne; selon d'autres, sa malice était celle de l'Église romaine elle-même; l'islam venait des haines intérieures des cardinaux entre eux, de leur ambition forcenée d'être papes. Cette partie de la légende a pu recevoir son développement dans la petite Église gibeline, dont le principe fondamental était que la hiérarchie romaine était l'origine de tous les maux qui affligent l'Église. Pouvait-on imaginer une preuve plus irréfutable de cette manière de voir qu'une théorie historique rattachant aux rivalités des cardinaux entre eux le plus grand malheur qui eût frappé l'Église de Jésus-Christ?

La singulière habitude qu'a souvent le Moyen Age latin de désigner Mahomet sous le nom de Nicolas est parfaitement éclaircie aujourd'hui. Une légende chrétienne, remontant aux plus anciens âges de l'Église, présentait Nicolas, l'un des sept diacres institués par les apôtres, comme le premier hérétique, comme le patron en quelque sorte et le prototype de toutes les hérésies. Pour des motifs de jalousie et d'ambition personnelle, Nicolas créait la première des sectes gnostiques, celle des nicolaïtes, supposée pleine de secrètes infamies. Nicolas et sa secte abominable exprimaient dès lors, résumaient une conception qu'on ne savait trop maudire, trop dénoncer dans la discipline ecclésiastique, celle de l'hérésie. Ce nom servirait à désigner l'auteur qui avait partagé le monde en deux fractions ennemies. Et, dès le temps de Pierre le Vénérable, *Nicolas* devint le sobriquet ridicule et odieux sous lequel on désigna le fondateur de l'islamisme. Ce choix entraîna une conséquence, il invita à utiliser contre Mahomet et ses disciples tout l'arsenal dont on avait jadis fait usage contre les gnostiques et auquel on n'avait pas cessé de recourir depuis dans la lutte contre les diverses hérésies.

Pour Pierre le Vénérable et ses contemporains, la désignation de Mahomet par le nom de Nicolas n'était qu'une figure de rhétorique, un simple rapprochement. Dans l'enfer de saint Pétrone, à Bologne, qu'on attribue à Buffalmaco, Mahomet et Nicolas figurent vis-à-vis l'un de l'autre comme deux personnages distincts. Par une erreur facile à comprendre, le nom symbolique devint pour plusieurs un nom réel et il fut reçu d'une partie de la tradition que le fondateur de l'islamisme s'appela Nicolas.

XVIII. « L'Ymage Mahom ». — L'idée qu'on se faisait au Moyen Age de Mahomet et des musulmans était celle de païens à qui on attribuait des divinités communes, telles que Jupiter et Apollon, Tervagant et Mahomet lui-même. De là des accusations de paganisme d'où il faut éliminer ce qui vient de légendes sans fondement. Ainsi les jongleurs français prennent plaisir à représenter les Sarrasins, d'après la tradition, comme des idolâtres, des païens, mais on voit que leurs poèmes ne reposent pas sur une connaissance directe du monde musulman. Un autre courant d'accusations reposant sur des faits réels, mais mal interprétés venait d'Espagne, où, bien avant les croisades, les Francs furent en rapport avec les musulmans.

Parmi ces traditions, s'en trouve une qui a trait à la statue de Mahomet : « l'ymage Mahom » adorée par ses coreligionnaires contrairement à l'interdiction rigoureuse portée par leur loi religieuse. Cette légende a pour point de départ une tradition qui nous

[1] E. Renan, *op. cit.*, t. V, p. 47, 54, 61, 102 sq., 448 sq., 461, 456, 466; t. VI, p. 284, 329; t. VII, p. 131, 407, 423, 505-508, 623, 632, 633.

a été conservée dans la plus ancienne partie de l'ouvrage apocryphe attribué à Turpin : « Toutes les ydoles que Charlemainne trouva en Espaigne fist-il destruire fors une ymage qui siet *en la terre Alandaluf* que l'en apeloit Salancadis. Jadis estoit ainsint apelez le leu ou ele estoit, et l'ymage avoit a non Salan, et vaut autant « salan » en *caldieu* comme nostre « dieu », et dient li sarrazin que éele ymage fist Mahomet en sa vie en son nom. Et si seela dedenz et enclost, par nigromance, une legion de deables qui en tel force le tenoient que nus ne li pooit mal fere. Et quant aucuns chrestiens l'aprouchoit, si moroit et se aucun oisel s'aseoist sus, si moroit. Sus le rivage de la mer avoit une pierre entaillée noblement d'uevre sarrazine, estroite desus et par desouz large et quarrée, et si estoit [a] merveilles haute; et là fut cele ymage mise, et fut feto de fin loton en la samblance d'ome, et estoit desus ses piez. Et avoit torné vers midi son chief, et tenoit dans sa main destre une grant clef. Li Sarrazin disoient que cele clef devoit cheoir de sa main quand .j. roy de France y vendroit qui toute la terre conquerroit, et quand li Sarradin la verroient cheoir, si s'en fuiroient à tout ce qu'il en pourroient porter [1]. »

Dans ce récit nous trouvons, en plus des contes habituels (légion de diables emprisonnés, danger couru par les chrétiens),quelques traits remarquables. L'idole se dresse en Andalousie (*in terra Alandaluf*) qui est l'ancienne terre des Vandales (Vandalousie) devenue l'Espagne arabe. L'idole s'appelle *Salam Cadis* qui est les deux mots *sanam* (statue, idole), et *Cadis* qui est l'ancienne Gadès, la Cadix actuelle. Placée sur un socle très élevé, la statue est d'orichalque (laiton), elle tient en main une clef dont la chute annoncera la naissance du roi qui chassera les musulmans d'Espagne.

Ce récit est surtout intéressant parce que pseudo-Turpin ne fait que répéter ce qu'avait dit, dès la fin du VIIIe siècle, l'Anonyme de Cordoue, le faux Isidore de Béjà (794 de notre ère) [2] :

> *... Columnas Herculis portendantes*
> *Et, quasi tomi indicio, porti aditum*
> *Demonstrantes,*
> *Vel, claves in manu, transitum*
> *Spaniae praesagantes,*
> *Vel reserantes,*
> *Jam olim male direptam*
> *Et omnino impie adgressam*
> *Perditans...*

Chez les auteurs arabes la description s'accorde avec celle du pseudo-Turpin, l'interprétation seule diffère. Cette statue, d'après eux, était de fer mélangé de cuivre, ou de cuivre doré; elle avait la forme d'un Berbère, avec de la barbe et une houppe frisée sur la tête. Sous son aisselle passait le pan d'une robe dont les deux pointes étaient retenues dans la main gauche. Il se tenait debout, au sommet d'une construction élevée de soixante et quelques coudées. La hauteur de la statue était de six coudées; elle étendait la main droite tenant une clef, du côté de la mer, comme pour dire : Il n'y a pas de passage. En effet, la mer, de ce côté, est appelée El-Iblayah, et on ne l'avait jamais vue calme; les vaisseaux ne s'y aventuraient pas, jusqu'à ce que la clef tombât d'elle-même de la main de la statue [3]. D'après l'anonyme d'Almeria ce qu'on prenait ordinairement pour une clef était, en réalité, un bâton [4]. A ces témoignages viennent s'ajouter ceux des Scandinaves, notamment la Saga islandaise d'Olaf de la première moitié du XIIe siècle, et le franciscain Mauritius de Bergen, seconde moitié du XIIIe siècle.

L'existence de la statue démontrée, il reste à chercher ce qu'elle représentait. Les colonnes d'Hercule, qu'on plaçait à Gadès, ville phénicienne, et les détails que nous donnent quelques écrivains semblent tout naturellement indiquer qu'il s'agit de cette divinité; entre autres, la massue (*clava*) qui fut confondue le plus souvent avec une clef (*clavis*), en raison de l'interprétation mythique qu'on donnait à son geste. Cette interprétation consistait à y voir une interdiction de pousser plus loin (*nec amplius ultra*), tradition commune chez les Arabes. Elle s'explique par ce fait qu'un peuple étranger à l'art de la peinture et de la sculpture, et manquant de renseignements historiques précis, interpréta à sa guise et dans le sens le plus apparent un geste ou une attitude dont il ne saisissait pas la portée. Cette explication passa d'ailleurs des musulmans aux chrétiens d'Espagne et, par ceux-ci, pénétra dans la littérature française du Moyen Age.

El-Edrisi rapporte qu'il existait six colonnes de ce genre, surmontées d'une statue de cuivre indiquant, de la main, l'espace qui s'étend derrière elle. Deux de ces colonnes, qui marquaient le *nec plus ultra*, se seraient trouvées dans les Canaries. Suivant Ibn Khordâdbeh, l'une d'elles, représentant un cavalier, auraient existé en Espagne et, de son bras étendu, semblait dire : Derrière moi, il n'y a plus de voie frayée. En effet, suivant la même légende, quiconque s'aventurait au delà devenait la proie des fourmis. El-Bakoui parle d'une colonne de ce genre, placée sur une montagne du pays des Francs, près de la ville de Bardanisla (Burdigala, Bordeaux). C'est sans doute celle dont il est question dans El-Maggari et que Mousa ben Noceur, le conquérant de l'Espagne, aurait trouvée lorsqu'il pénétra en France. Suivant les traditions musulmanes, elle portait *en arabe* l'inscription que voici : « Fils d'Ismaël, vous êtes arrivés jusqu'ici, retournez. » Mousa, effrayé, battit en retraite.

El Bakoui place cette colonne près de Bordeaux; El-Maggari, dans une plaine qui renfermait de nombreuses ruines; comme il venait de parler de Narbonne, de Lyon et d'Avignon, on y a vu, non sans apparence de raison, les environs d'Arles connus sous le nom d'Alyscans (voir ce nom), d'autant que le souvenir d'une bataille s'est conservé dans le poème d'Aliscamps. Mais le géographe d'Alméria prétend qu'elle fut trouvée à Narbonne. Cette diversité d'opinions montre bien que nous avons encore affaire ici à une nouvelle adaptation de la légende du *nec plus ultra*.

D'autres ont signalé des statues du même genre. A côté de ces attributions fabuleuses, plusieurs auteurs arabes ont conservé le souvenir d'Hercule représenté par cette statue. En premier lieu El-Bekri, originaire d'un pays voisin de Séville,la mentionne parmi les monuments laissés par Hercule

[1] Wulff, *La chronique dite de Turpin*, in-4°, Lund., 1881, p. 46-47; le texte latin dans Turpin, *Historia Karoli magni et Rotholandi*, édit. Castets, in-8°, Montpellier, 1880, c. IV, *De idolo Mahumet*, p. 8-9; cf. sur la composition de ce livre, G. Paris, *De pseudo Turpino*, in-8°, Paris, 1865 : la description de l'idole fait partie des cinq premiers chapitres qui ont pour auteur un moine de Compostelle. On peut citer nombre de passages où il est question d'une statue de Mahomet, ainsi dans Richard le Pèlerin et Graindor de Douai, *La conquête de Jérusalem*, édit. Hippeau 1868, p. 258, vers 6462-6465, et le continuateur de Tudebode, *Historia peregrinorum euntium Jerusolymam*. — [2] Anonyme de Cordoue, *Chronique rimée des derniers rois de Tolède*, édit. Tailhan, in-fol., Paris, 1885, p. 24-25. — [3] Ed. Dimichqi, *Cosmographie*, édit. Mehren, in-4°, Saint-Pétersbourg, 1866, p. 243-244. — [4] Dozy, *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne pendant le Moyen Age*, in-12, Paris, 1881, t. II, p. LXXXIX.

(*Hiraqlès*) « un des anciens rois des Grecs ». Il en est de même de Masoudi : « Au point de jonction de la mer de Roum et de l'Océan se trouvent des phares de cuivre et de pierres bâtis par Hercule (*Herqel*) le héros; ils sont couverts de caractères et surmontés de statuts qui semblent dire du geste : « Il n'y a « ni route, ni voie derrière nous pour ceux qui, de la « mer de Roum, voudraient entrer dans l'Océan. » En effet, aucun navire ne le parcourt, pas de terre cultivée ni habitée par des êtres raisonnables; on n'en connaît ni l'étendue ni la fin; on ignore le but où il conduit; on le nomme mer des Ténèbres, mer Verte ou mer Environnante. On a soutenu que ces phares ne s'élevaient pas sur ce détroit, mais sur des îles de la mer Environnante situées près de la côte. »

Après la destruction de la statue de Cadix, la tradition populaire en fit le sujet d'une légende mêlée de traits étrangers qui n'ont rien d'utile pour nous.

Quant à la statue qui représente successivement Hercule, un héros mystérieux et Mahomet, des traditions recueillies par les auteurs orientaux, Yaqout et El-Qazouini, prétendent que la clef (ou la massue) dont la chute présageait tant d'événements divers tomba, et le dernier ajoute que cet événement arriva en l'an 400 de l'hégire (1009-1010 de J.-C.) qu'on la porta au seigneur de Ceuta et qu'elle pesait trois livres. La statue dura encore près d'un siècle et demi. En l'an 540 de l'hégire (1145-1146) l'amiral 'Ali ben 'Isa, neveu du caïd Abou 'Abdallah ben Maïmoun, s'empara de Cadix et fit détruire la statue où il espérait trouver un trésor. Sa cupidité fut déçue, la vente des débris de laiton recouverts d'une couche d'or ne lui rapporta que douze mille dinars, environ dix-huit mille francs.

Si cette nouvelle arriva aux chrétiens du Nord de l'Espagne, ils durent s'étonner et se réjouir, à la pensée que les Musulmans abattaient eux-mêmes l'*Ymage Mahom*, présage de la délivrance de l'Espagne [1].

XIX. Conclusion. — De Mahomet est issu le mahométisme qui a suscité la nation arabe et lui a procuré, dans l'histoire du monde, une place que sans cette décisive influence, elle n'aurait jamais occupée. Mahomet a eu le mérite de substituer le monothéisme à l'idolâtrie, de réunir en corps de nation tant de tribus errantes, et de leur assurer un rôle qu'elles n'eussent jamais rempli, s'il n'eût été leur inspirateur, leur conducteur, leur législateur. On peut rapprocher Mahomet de Moïse, qui agit dans les mêmes lieux à peu près et sur des peuplades peu différentes, mais plus de vingt siècles auparavant. Moïse a été, lui aussi, un conducteur de peuple et le créateur d'une nation à laquelle il imprima une organisation indestructible qui, dans son essence, subsiste encore et semble devoir ne jamais périr. Mais le judaïsme diffère du mahométisme en ce qu'il ne fut pas conquérant d'un vaste empire et se contenta d'une terre fertile et peu étendue. Les Juifs, comme les Arabes, exterminèrent leurs plus proches voisins, mais ils ne possédèrent qu'un territoire minuscule sauf à rêver d'un royaume qu'ils n'entreprirent jamais de conquérir. Cela n'est pas une critique à leur adresse, pas plus qu'une critique à l'adresse de Moïse qui, en s'épargnant à lui-même et en épargnant à son peuple la gloire tragique de répandre des torrents de sang, assura aux siens et à lui-même une grandeur plus durable et une domination plus incontestable : celle d'avoir préparé par le judaïsme les germes essentiels de la foi chrétienne.

Mahomet, dans la modestie que lui valait sa haute intelligence, n'hésitait pas à se placer au-dessous de Moïse, en quoi il avait raison, mais la justice n'en exige pas moins qu'on lui fasse sa grande et belle part. Il y a aujourd'hui dans le monde plus de cent millions de musulmans et voilà bientôt treize cents ans que leur religion règne sur des pays qu'ils ont ravagés, ruinés, pour y superposer aux civilisations une civilisation nouvelle, la leur, qui n'a pas été aussi entièrement stérile qu'on a voulu le faire croire.

La manière dont l'islamisme s'est annoncé au monde n'a rien eu de pacifique et n'est pas faite pour lui concilier l'indulgence. A peine réuni et organisé, le peuple arabe s'est montré rapace et cruel sans mesure et sans raison. Pendant près d'un siècle, il a remporté des succès prodigieux par leur étendue et leur rapidité, il s'est rendu maître de la Syrie, de la Perse, de l'Inde occidentale, de l'Egypte, de l'Afrique septentrionale, de l'Espagne, du midi de la Gaule et d'une grande partie du rivage de la Mediterranée. Ce fut une frénésie de prosélytisme et de pillage, mais avec un enthousiasme religieux qui incitait à créer et à convertir, en même temps qu'à dérober et à détruire.

En 732 — comme en 1914 — c'est la France qui sauva l'Europe de la barbarie qui eût suivi la conquête musulmane comme la conquête germanique, mais on peut se demander ce que la victoire de l'islam eût fait germer sur notre continent asservi. Les Arabes n'étaient pas des ignorants, ni des sots et, quelques siècles plus tard, c'était aux sciences et aux écoles de l'islamisme que l'Europe chrétienne allait recourir pour étendre ses connaissances. Destructeurs et niveleurs comme la plupart des conquérants asiatiques, les Arabes ne doivent cependant pas être confondus avec les hordes sauvages qui n'ont laissé que le souvenir des civilisations abolies par leur violence.

L'influence arabe a été réelle sur la formation intellectuelle du Moyen Age occidental, mais il n'en faut pas exagérer l'originalité, ni les services. C'est peut-être sous les Omayades, à Damas en Syrie, non loin des écoles grecques, qu'a commencé pour les musulmans la culture des sciences et des lettres; mais c'est surtout à Bagdad, sous les Abbassides, qu'elles se sont développées et qu'elles ont répandu leur plus grand éclat. Elles étaient toutes empruntées à celles de la Grèce, par l'intermédiaire de fidèles traductions, et elles durent peut-être aussi quelque chose à ce ciel qui, jadis, avait si bien inspiré les Chaldéens. De Bagdad, quoique à une grande distance, la conquête arabe les a fait pénétrer en Espagne, où l'Europe, curieuse d'apprendre, venait les chercher dès le IXe siècle. Cordoue, à l'autre extrémité du monde alors connu, remplaça bientôt la fastueuse Bagdad, qui s'énervait dans le luxe; et, quand la dynastie abbasside s'éteignait peu à peu sur les rives du Tigre et de l'Euphrate, l'intelligence arabe était encore dans toute sa fleur sur celles de Guadalquivir; Averroès professait là où étaient nés, mille ans avant lui, Sénèque et Lucain.

Dans les sciences il est malaisé de faire aux Arabes leur part, mais on ne peut refuser à plusieurs de leurs princes d'avoir favorisé, protégé et même de s'être appliqués eux-mêmes à l'étude de ces disciplines jusqu'alors si complètement étrangères à la

[1] Edélestan du Méril, *Poésies populaires latines du Moyen Age*, in-8°, Paris, 1847, p. 374-378; Alexandre du Pont, *Roman de Mahomet*, édit. Ziolecki, in-8°, Oppeln, p. XIV-XLVII; Ancona, *La leggenda di Maometto in Occidente*, dans *Giornale storico di letteratura italiana*, 1889, t. XIII, p. 199-281; E. Renan, dans *Journal des savants*, 1889, p. 421-428; E. Doutté, *Mahomet cardinal*, in-8°, Châlons-sur-Marne, 1889; R. Basset, *Hercule et Mahomet*, dans *Journal des savants*, 1903, p. 391-403, dont nous avons résumé les recherches.

tournure d'esprit de leurs compatriotes. On ne conteste pas que les Arabes aient fait accomplir des progrès réels en astronomie, en mathématiques, en médecine et ils ont dépassé le point où s'étaient arrêtés Euclide et Archimède, Hipparque et Ptolémée, Hippocrate et Galien. Ils ont été les seuls, pendant plusieurs siècles, à maintenir et à pouvoir développer la tradition grecque dans ces nobles sciences; et tandis que notre Moyen Age, livré à l'anarchie et au désordre, pouvait à peine comprendre les théories anciennes, loin d'y ajouter, les Arabes inventaient des méthodes nouvelles de calcul et perfectionnaient l'art de guérir.

Leur philosophie n'est pas très originale; elle s'est bornée à suivre Aristote qu'elle a parfois défiguré, mais par qui elle s'est laissé discipliner; s'il a eu, en Occident, des élèves plus intelligents et plus célèbres, il n'en a pas eu de plus précoces ni de plus appliqués. Aristote était maître dans les écoles de Bagdad et de Séville trois siècles au moins avant qu'on commentât ses écrits dans les écoles de Paris. Mais cette hâte dura peu, et s'éteignit de bonne heure après avoir brillé quelques instants.

L'histoire ne fut ni comprise ni cultivée par les Arabes; ceux d'entre eux qui s'adonnèrent à cette branche de la science humaine ne firent rien de plus que des Annales, en quoi ils se montrent au niveau de nos chroniqueurs occidentaux. Les géographes ne s'élevèrent pas au-dessus des historiens et dépassèrent à peine le point où les Grecs s'étaient arrêtés.

Le seul art dans lequel les Arabes aient excellé est l'architecture. Une superstition leur interdisait à peu près complètement la peinture et la sculpture. Il est assez probable que Mahomet, en imaginant ou en autorisant cette interdiction, a voulu prévenir et combattre le retour de l'idolâtrie parmi les tribus qu'il avait eu tant de peine à convertir. La défense de représenter Dieu ou la personne humaine sous aucune forme équivalait à une proscription à peu près complète de la peinture et de la sculpture. La défense a été respectée et pour ne pas s'obliger à ne présenter que des surfaces nues, l'architecture arabe a admis un genre d'ornements qui n'est qu'à elle et qui ne peut être comparé qu'aux combinaisons linéaires chères à l'art celtique. L'imagination, mutilée en un sens, s'est donné carrière dans un autre; mais le tort irrémédiable des arabesques est d'être sans vie, et la complication pas plus que l'élégance ne peuvent racheter la froideur inanimée à laquelle elles sont condamnées, en dépit du mouvement et des contorsions de leurs lignes. La représentation de la nature est absente de l'art arabe aussi bien que celle de l'homme et des animaux.

En somme, le génie arabe n'a été ni dépourvu ni stérile. Il n'a pas eu la splendeur immortelle et l'inépuisable fécondité de quelques autres; mais il n'a point été inutile à l'humanité : et, à un certain moment, c'est lui qui a tenu le sceptre que le monde ancien laissait échapper avant que le monde nouveau sût le ressaisir. Un tel service ne doit être ni oublié ni rabaissé, il est déjà fort honorable à la gloire des Arabes. Cette gloire appartient en partie à Mahomet parce que sans lui l'Arabie n'eût jamais été unie. Parmi les nations qui comptent dans l'histoire, la part de l'Arabie est belle sans être exceptionnelle, elle la doit à l'islam qui lui a donné une religion, une destinée commune, un centre d'activité, et l'on pourrait presque dire une patrie, si jamais peuple asiatique pouvait en avoir une.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que l'Arabie ne devait pas être le théâtre de sa gloire nouvelle. On dirait qu'elle s'est contentée de devenir l'inviolable asile de la foi musulmane. La Mecque et Médine sont restées des villes saintes; et, même jusqu'à nos jours, les infidèles sont demeurés bannis de leurs enceintes sacrées. Ce n'est qu'au prix de leur vie qu'ils essayeraient de visiter, c'est-à-dire de souiller le *hiram*. Mahomet en avait chassé les idolâtres, mais il est peu probable que, dans sa pensée, l'interdiction portât aussi loin, et que, sous le nom d'idolâtres, il proscrivît le genre humain. C'est là, sans doute, une conséquence imprévue que le fanatisme a tirée du Coran, ainsi que tant d'autres non moins surprenantes. Mais qu'elle vînt ou non du Prophète, il en résultait que ni La Mecque ni Médine ne pouvaient être les capitales de l'empire, privilège dont leur situation même devait les exclure; et c'est ainsi que la vénération religieuse subsistant pour elles, aussi ardente à cette heure qu'elle l'était il y a seize siècles, la puissance temporelle a dû nécessairement se déplacer, émigrant des déserts arabiques pour les contrées un peu plus hospitalières de la Syrie et de la Perse. Elle n'a pas pu même se maintenir longtemps dans ces régions et, dès le XIIIe siècle, l'empire arabe proprement dit mourait avec la dynastie des Abbassides. Les successeurs de Mahomet n'avaient duré que quelques générations. Des races plus fortes devaient succéder aux Arabes si promptement affaiblis par les excès de leur énergie passagère. Mais le lien religieux, à défaut de lien politique, devait survivre, renouvelé chaque année par le pèlerinage aux lieux saints; et la possession seule de la Mecque devint le signe de la suprématie, si ce n'est de l'autorité, parmi les nations musulmanes.

Mahomet disait aux juifs et aux chrétiens : « Votre Dieu est le mien. » Et il faut savoir le reconnaître : islamisme, christianisme, judaïsme ont un point de contact, le monothéisme. Le christianisme revendique ses origines dans le judaïsme et il a fait place à la Bible à côté de l'Evangile; l'islamisme sans la Bible et l'Évangile n'aurait ni fond, ni doctrine, car s'il les a dénaturés l'un et l'autre, il en a conservé des traits essentiels. Il n'y a dans notre rapprochement ni scepticisme, ni indifférence. La religion chrétienne est pour nous la plus sainte, la plus bienfaisante, la plus vraie — la seule vraie — de toutes les religions et ce serait une iniquité en même temps qu'un blasphème d'y assimiler le mahométisme. Pour réfuter une telle aberration, il n'y aurait qu'à en appeler au témoignage des faits les plus évidents et à voir ce que sont les nations mahométanes en regard des nations chrétiennes. Mais ce n'est pas rabaisser la foi chrétienne et la foi juive que de dire qu'elles sont seules, avec le mahométisme, à croire à l'existence d'un Dieu unique. Si ce n'est pas absolument le vrai Dieu qu'il adore, c'est du moins le Dieu créateur, dont la providence veille sur les êtres qu'il a créés, qui, dans sa clémence et sa miséricorde, soutient ce monde plein de sa puissance et de ses merveilles, qui attend l'homme après cette vie pour le récompenser selon ses mérites, qui est la source éternelle du bien et le vengeur du mal. Sur une idolâtrie grossière et invétérée que le judaïsme et le christianisme avaient à peine pu entamer, l'islam a fait, en quelques années, triompher la croyance au Dieu unique.

Ce sont les mœurs, bien plutôt que les croyances, qui séparent les nations chrétiennes des peuples soumis à l'islamisme; ces mœurs ce n'est pas l'islam qui les a faites, il les a trouvées établies de temps immémorial, dominant et corrompant des races à demi sauvages. Il a entrepris de les en corriger et s'il n'y est pas entièrement parvenu, malgré ses louables efforts, il a du moins fait abolir quelques coutumes plus particulièrement odieuses. On connaît le dialogue de Cays, chef des Benou-Témim, et de Mahomet, un jour que Cays surprit le Prophète tenant une fille

sur ses genoux. — « Qu'est-ce que cette brebis que tu flaires ? demande Cays. — C'est mon enfant, répondit Mahomet. — Par Dieu, reprit Cays, j'en ai eu beaucoup de petites filles comme celle-là, je les ai toutes enterrées vivantes sans en flairer aucune. — Malheureux, s'écria Mahomet, il faut que Dieu ait privé ton cœur de tout sentiment d'humanité; tu ne connais pas les plus douces jouissances qu'il soit donné à l'homme d'éprouver! » Cette monstrueuse coutume disparut pour jamais parmi les Arabes, et ce n'est pas le seul bienfait qu'il ait accompli. Pour celui-là et pour d'autres il faut lui accorder cette large indulgence qu'on ne ménage pas, même à une œuvre imparfaite.

Ainsi, nous pouvons accorder que Mahomet a banni pour toujours quelques-uns des plus noirs éléments de la superstition qui, depuis des siècles, couvraient la péninsule arabique. L'idolâtrie a disparu devant le cri de guerre de l'islam; la doctrine de l'unité et des perfections infinies de Dieu, et d'une providence spéciale qui s'étend à tout, devint un principe vivant dans le cœur des sectateurs de Mahomet, aussi bien que dans le sien propre. Une résignation et une soumission absolue à la volonté divine, c'est le nom même de l'islam, furent exigées comme la première condition de la religion. Les vertus sociales ne manquèrent pas non plus. Un amour de frères fut inspiré dans le cercle de la foi; les orphelins furent protégés; les esclaves traités avec douceur; les boissons enivrantes défendues; et le mahométisme a pu se vanter d'une tempérance inconnue dans toute autre croyance.

Mais ces bienfaits ont été achetés bien chèrement. En laissant de côté des considérations de moindre importance, trois conséquences radicalement mauvaises sont sorties de cette foi dans tous les temps et dans tous les pays, et elles ne cesseront d'en sortir tant que le Coran servira de fondement aux croyances. C'est d'abord la polygamie, le divorce et l'esclavage maintenus et perpétués, sapant la moralité publique par sa base, empoisonnant la vie domestique et désorganisant la société. En second lieu, toute liberté religieuse est repoussée et détruite. Le glaive est le châtiment inévitable de tout ce qui nie l'islam. La tolérance est inconnue. Enfin, c'est une barrière infranchissable qui s'est élevée contre l'adoption du christianisme. On aurait grand tort de s'imaginer que le mahométisme puisse jamais préparer les voies à une doctrine plus pure... L'Arabie idolâtre, à en juger par analogie avec d'autres nations, aurait pu s'élever à la vie spirituelle et adopter la foi du Christ; l'Arabie mahométane, autant que peuvent le voir des yeux humains, est fermée à l'action bienfaisante de l'Evangile. L'épée de Mahomet et le Coran ont été les plus funestes ennemis de la civilisation, de la liberté et de la foi, que le monde ait jusqu'à présent rencontrés.

XX. Bibliographie. — V. Chauvin, *Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes, publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885*, in-8°, Liége-Leipzig, t. x (1907); *Le Coran et la Tradition*, t. xi (1909); *Mahomet*, t. xii (1913-1922), publié par M. Pilain : *Mahométisme*. P. Casanova, *Compléments de Chauvin*, jusque 1913, dans *Dictionnaire de théologie catholique*, t. ix, col. 1642-1644. — G. Weil, *Mohammed der Prophet, sein Leben und seine Lehre*, in-8°, Stuttgart, 1843; *Geschichte der Chalifen*, 5 vol, in-8°, Mannheim, 1846. — Caussin de Perceval. *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme*, 3 vol. in-8°, Paris, 1847. — W. Muir, *The life of Mahomet, with introductory chapters on the original sources for the biography of Mahomet and on the pre-islamite history of Arabia*, in-8°, London, 1861. — A. Sprenger, *Das Leben und die Lehre der Mohammad, nach bisher grösstentheils unbenutzten Quellen*, 3 vol. in-8°, Berlin, 1861; 2e édit., 1869. — Th. Nœldeke, *Das Leben Mohammeds*, in-8°, Hanovre, 1863. — A. von Kremer, *Kulturgeschichte der Orients unter den Chalifen*, 2 vol. in-8°, Wien, 1875-1877. — Tabari, *Annales*, éd. de Goeje, 3 vol. in-8°, Leipzig, 1879. — R. Dozy, *Essai sur l'histoire de l'islamisme*, trad. du holl. par V. Chauvin, in-8°, Leyde, 1879. — Th. Nœldeke, *Geschichte der Perser und Araber zur Zeit der Sasaniden*, in-8°, Leyde, 1879. — A. Müller, *Der Islam im Morgen und Abendland*, 2 vol. in-8°, Berlin, 1885. — H. Grimme, *Mohammed*, 2 vol. in-8°, Münster, 1892. — C. Brockelmann, *Geschichte der arabischen Litteratur*, 2 vol. in-8°, Weimor, 1898-1902. — D. S. Margoliouth, *Mohammed and the rise of islam*, in-8°, London, 1905. — R. Dussaud, *Les Arabes en Syrie avant l'islam*, in-8°, Paris, 1907. — R. Leszynsky, *Die Juden in Arabien zur Zeit Muhammeds*, Berlin, 1910. — L. Caetani, *Maometto*, in-8°, Roma, 1910. — H. Lammens, *Qoran et Tradition : Comment fut composée la vie de Mahomet*, dans *Recherches de science religieuse*, 1910, p. 1. — F. Casanova, *Le Mabhamat dans l'islam primitif*, dans *Revue d'histoire des religions*, 1910, t. lxi, p. 151. — H. Lammens, *L'âge de Mahomet et la chronologie de la Sira*, dans *Journal asiatique*, 1911, Xe série, t. xvii, p. 209; *Mahomet fut-il sincère ?* dans *Recherches de science religieuse*, 1911, p. 1. — Cl. Huart, *Histoire des Arabes*, 2 vol. in-8°, Paris, 1912. — T. Andrae, *Legenden von der Berufung Muhammeds*, dans *Le monde oriental*, 1912, t. vi, p. 5. — H. Lammens, *Fâtima et les filles de Mahomet; notes critiques pour l'étude de la Sira*, dans *Scripta pontifici instituti biblici*, Roma, 1912. — H. Lammens, *Le berceau de l'islam. L'Arabie occidentale à la veille de l'hégire*, Rome, 1914. — T. Andrae, *Die Person Muhammeds in Lehre und Glauben seiner Gemeinde*, in-8°, Stockholm, 1917. — Carra de Vaux, *Les penseurs de l'islam*, 5 vol. in-8°, Paris, 1921. — Ig. Guidi, *L'Arabie anteislamique*, in-8°, Paris, 1921. — H. Lammens, *La cité arabe de Tâif à la veille de l'hégire*, dans *Mélanges de la Faculté orientale*, 1922, t. viii; *La Mecque, à la veille de l'hégire*, dans *ibid.*, 1924, t. x; *Le culte des bétyles et les processions religieuses chez les Arabes préislamiques*, dans *Bulletin de l'institut français d'archéologie orientale*, Le Caire, t. xvii; *Les chrétiens à la Mecque à la veille de l'hégire*, dans *ibid.*, t. xiv; *Le caractère religieux du « târ » ou vendetta chez les Arabes préislamites*, dans *ibid.*, t. xxvi; *Les sanctuaires préislamites dans l'Arabie occidentale*, dans *Mélanges de la Faculté orientale*. Beyrouth, 1926, t. xi; *Les Ahabich et l'organisation militaire de la Mecque, au siècle de l'hégire*, dans *Journal asiatique*, Paris, 1916; *L'islam, Croyances et institutions*, in-8°, Beyrouth, 1926. — R. Bell, *The origin of islam, in its christian environment*, London, 1926.

H. Leclercq.

MAHRINE (EL). — La plaine fertile qui s'étend au sud du coude formé par la Medjerda, en aval de Tebourba est parsemée de petites hauteurs pour la plupart occupées par les ruines d'établissements agricoles romains. Dans l'antiquité, la plaine et les hauteurs qui bordent la rive droite de la Medjerda étaient plantées d'oliviers. Des travaux de défrichement exécutés au domaine d'El-Mahrine, à six kilomètres en deçà du barrage d'El-Batane, ont amené la découverte d'une de ces exploitations antiques. Le bâtiment déblayé, une huilerie, semble-t-il, est malheureusement trop mal conservé pour qu'on puisse en dresser le plan; on y a recueilli de larges dalles, des pièces de chaînage, des chapi-

teaux et des colonnes en grès très fin. Dans le voisinage, plusieurs citernes de forme carrée ou rectangulaire, le tout ayant appartenu à un groupe rural important.

Au pied de la colline, sur une profondeur moyenne de 0m60, s'étend vers le levant une couche d'argile blanche très fine, non loin de laquelle s'était installé un potier. Tout autour de l'emplacement occupé par les fours et les magasins gisaient, mêlés à des tessons de céramique chrétienne, des ustensiles de fabrication. Dans le voisinage immédiat de l'atelier, on découvrit un lot important de lampes en terre rouge très compacte, de formes massives, analogues à celles trouvées à Henchir-es-Srira, deuxième moitié du IVe siècle. Il s'y trouve des lampes à symboles chrétiens : une guirlande de palmettes ou de stries entoure le sujet central, le plus souvent assez grossièrement exécuté : cheval au galop, lion bondissant, canthare, monogramme bouclé à droite, palmette, rosace à seize pétales (voir LAMPES).

Du côté opposé de la route, à environ deux kilomètres à l'ouest du mamelon de Bordj-el-Djerbi on trouve à fleur de sol les restes d'une construction antique dont l'une des murailles mesure 0m60 d'épaisseur. De nombreux carreaux de revêtement chrétiens recueillis sur l'emplacement de l'édifice permettent d'y reconnaître les ruines d'une petite église.

Les motifs reproduits sur les fragments de carreaux sont d'une exécution généralement soignée et offrent une certaine variété dans le choix des sujets : rosace à six pétales, parfois augmentée d'une ramille portant des baies ou accompagnée dans les écoinçons de fleurons trilobés, d'une ou plusieurs lignes de ponctuation; griffon vers la droite, cerf passant à gauche. Un des carreaux a pu être reconstitué, il représente Pégase soigné par les nymphes, sujet que nous avons déjà rencontré (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2188) et dont nous reparlerons (voir *Dictionn.* au mot PÉGASE).

Les ruines d'un second édifice chrétien sont encore visibles à environ 1.500 mètres au sud de Bordj-el-Djerbi, dans le voisinage immédiat d'une plateforme bétonnée ayant fait partie d'un réservoir. Un chemin antique empierré passait à proximité de ces constructions. Malgré la démolition presque totale des murs, il est possible de reconnaître dans ce petit monument un baptistère à plan circulaire qui était couvert d'une voûte dont les débris gisent à terre. Rien ne subsiste plus de la piscine placée au centre d'un pavement en mosaïque à décor géométrique. De chaque côté, le long des murs, le sol avait été exhaussé : deux des banquettes étaient recouvertes de mosaïques, elles sont encore en place, l'une est ornée d'imbrications rouges, bleues et grises, l'autre montre sur un fond blanc des combinaisons d'oves allongés à cœur rouge mêlées à des triangles isocèles.

Ces monuments du culte chrétien autour desquels se groupent des établissements agricoles et industriels témoignent d'une prospérité qui paraît avoir duré toute la seconde motié du IVe siècle et sans doute le début du Ve. Du reste, à dix kilomètres au sud d'El-Mahrine, à Henchir-Mssadine on a également découvert les ruines d'une basilique et d'un mausolée chrétiens contemporains [1]; près de Tebourba, une inscription d'Henchir-Tout-el-Kaya mentionne la restauration d'un portique sous le proconsulat de Decimus Hesperius (376) [2]. La période qui nous occupe fut donc pour la vallée de la Medjerda particulièrement favorable [3].

Et c'est ici un nouvel exemple de tout ce dont aura à s'enrichir l'*orbis christianus* qui, sans doute ne sera jamais terminé s'il lui arrive d'être, un jour, commencé! Des ruines, des vestiges, des indices, pas un texte, pas une inscription, mais seulement la preuve qu'une communauté exista en un lieu déterminé et dont ces débris seront tout ce qu'on saura jamais de son existence et de son histoire. Et cependant il y eut là des fidèles, des prêtres, des œuvres, le Christ y a été honoré, servi, des âmes s'y sont sanctifiées; tout cela mérite bien qu'un nom ne périsse pas et que son souvenir soit conservé.

H. LECLERCQ.

MAHROUM. — Il s'agit d'un groupe de ruines peu considérables et inhabitées de la Syrie du Nord que les Bédouins de la contrée désignent sous le nom de *Mahroum* [4]. On y arrive en deux heures de chemin, au sud du village de Delsi, qui se trouve sur la rive droite du fleuve, entre Meskene et le poste d'El-Hammam. Aucune cité ne se trouvait là; il n'y avait qu'une église, dont quelques gros blocs taillés et des bases de colonnes couchées sur le sol, ainsi qu'une petite partie de l'abside, montrent encore les proportions et l'étendue. L'abside était tournée vers l'Est; l'église mesurait en largeur une trentaine de mètres et 50 à 55 en longueur. Les tronçons de colonnes ont un diamètre d'environ 0m60. La pierre, bien que de très mauvaise qualité, avait été sculptée : il reste à terre d'importants fragments moulurés. Le type d'ornementation diffère assez notablement de ce qu'on retrouve dans tout le district de Saint-Siméon, et se rapproche davantage des décorations architectoniques retrouvées à Resapha-Sergiopolis; cette analogie permettrait de dater les ruines de Mahoum du VIe siècle. C'est probablement un de ces nombreux sanctuaires établis au désert par les cénobites disciples de Saint-Serge.

Ces moines auront eu probablement quelques cellules dont la construction légère a disparu sans laisser aucune trace, mais à cinq minutes des ruines dont nous venons de parler, se voient les restes d'une grande construction, large de vingt-trois mètres et d'une longueur double, orientée du Nord au Sud. Les murs, très épais, et hauts de six mètres au moins, sont ainsi faits : une assise de briques cuites, larges et plates, alternant avec un lit de mortier blanc mêlé de petit gravier; de loin en loin les briques sont remplacées par un conglomérat de gros cailloux non taillés liaisonnés par un mortier semblable. Du côté Est on remarque des amorces de voûtes; nulle part il n'y a traces de fenêtres. Cela ferait supposer qu'on est en présence d'une citerne, comme celles de Sergiopolis; seulement les dimensions en semblent supérieures aux besoins, puisque l'église est isolée. Resterait à savoir l'importance de la communauté qui desservait et peut-être du pèlerinage. Une difficulté plus grave tient à ce que les murs s'élèvent un peu au-dessus du sol, ce qui eût obligé de recourir à des rigoles pour recueillir les eaux de pluie.

H. LECLERCQ.

MAI (Angelo). — I. Biographie. II. Bibliographie.

I. — BIOGRAPHIE. — L'espèce de célébrité qui entoura pendant près d'un demi-siècle le nom de l'abbé, puis du cardinal Maï ne s'adressait qu'à ses trouvailles et à ses publications. L'homme vivait

[1] P. Gauckler, *Catalogue du musée Alouï, supplém.*, p. 18-19, n. 253-260. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 14346. — [3] L. Poinssot, dans *Nouvelles archiv. des miss. scient. et littér.*, t. XXI, p. 174-175; L. Poinssot et R. Lantier, *Découvertes archéologiques en Tunisie*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1923, p. LXXVI-LXXVIII. — [4] V. Chapot, *Antiquités de la Syrie du Nord*, dans *Bull. de corresp. hellén.*, 1902, t. XXVI, p. 194-195.

comme enseveli dans son immense labeur et on songeait peu à sa personne; disparu, on l'oublia. Il eut pour successeur le cardinal Tosti que remplaça à son tour à la tête de la bibliothèque vaticane le cardinal Pitra. Celui-ci avait trop copieusement savouré l'ingratitude des hommes pour demeurer insensible au traitement infligé à un des plus méritants parmi ses prédécesseurs; il voulait lui rendre justice et tenait à honorer sa mémoire. « Le cardinal Maï était mort au sein de cette solitude qui avait entouré son existence; ayant vécu seul, il était mort seul, et nul depuis ne s'était occupé de faire revivre pour la postérité une mémoire qui avait si grandement honoré les lettres et glorifié l'Eglise. A l'exception de l'oraison funèbre prononcée à Sainte-Marie-Majeure par un certain abbé Ucelli, rien n'avait été publié sur le cordinal Maï. Le bibliothécaire de la sainte Église méritait mieux que ce silence, et ne devait pas être enseveli dans l'oubli Il avait trop illustré l'Église pour que celle-ci ne cherchât pas à lui rendre un peu de cette gloire qu'il lui avait donnée, et la bibliothèque vaticane lui devait particulièrement une dette de reconnaissance. Le cardinal Pitra voulut se charger de payer cette dette et s'occupa de réunir tous les matériaux d'une étude sur le cardinal Maï. « Le temps n'est guère favorable, écrivait-il à l'abbé du Mont-Cassin (26 mai 1871) à ces sortes d'études académiques. C'est pourtant le temps présent et la crise où nous sommes, même dans la bibliothèque vaticane, qui nous obligent de rappeler les travaux de l'infatigable bibliothécaire de la sainte Église. Nous sommes du reste de la race des vieux moines que n'ont jamais troublé les assauts des barbares. » — Il est impossible de savoir ce qui fit abandonner ce projet que le cardinal avait conçu et dont il s'était souvent entretenu avec le commandeur De Rossi. « Depuis trois ans, écrit-il, il a offert son concours gratuit, il l'offre encore et même se charge des frais d'une gravure qui reproduirait les traits du cardinal Maï d'après le buste de Tenerani. Toutes ses notes sont prêtes et il ne lui reste plus pour y mettre la dernière main, qu'à recevoir quelques feuillets de texte de la *Bibliotheca nova* du savant cardinal. Cette biographie serait dans le format de cette publication à laquelle elle servirait comme d'introduction [1]. » Le projet de Pitra ne fut jamais réalisé. On ne sait s'il faut le regretter pour lui et pour Maï; celui-ci attendra sans doute longtemps son biographe.

Angelo Maï est né à Schilpario, au diocèse de Bergame, le 7 mars 1782. S'il ne fut pas prophète dans son pays, il l'est devenu depuis, car sa mémoire est parmi les plus honorées parmi les Bergamasques; on s'y complaît, on s'y attendrit au récit des prouesses enfantines de ce compatriote qui, dès sa petite enfance, obtenait la décoration (*insegna dell'Aquila*) et composait, à l'âge de quinze ans, un poème en trois chants sur le *Natale di Cristo*, poème heureusement demeuré inédit. Son premier maître fut Luigi Mozzi, ancien jésuite, jadis professeur à Milan et retiré à Bergame où il était devenu chanoine et archiprêtre de la cathédrale. Lorsque le pape Pie VI exténué de vieillesse, obsédé par le duc de Parme, eut consenti à un essai de restauration de la Compagnie de Jésus, le P. Luigi Mozzi conduisit quatre jeunes gens, dont Angelo Maï, âgé de dix-sept ans, au noviciat de Colorno que dirigeait le P. Joseph Pignatelli. Le Colorno, où il avait sans le moindre effort éclipsé ses jeunes confrères, Angelo Maï fut envoyé au collège de Saint-Roch à Parme où il s'adonna à l'étude de l'hébreu sous un maître connu, l'orientaliste de Rossi, de qui il garda bon souvenir [2]. En 1804, la Compagnie de Jésus étant rétablie, le P. Maï fut envoyé à Naples où il professa les humanités pendant une année. Le 19 novembre il recevait l'habit religieux et il écrivait au curé de son village : *XIII kal. decembr. veste Societatis Jesu donatus sum. O mihi semper lætam et memorabilem diem, qua tanto Dei beneficio sum potitus ! Ego quidem et habeo ei gratiam, et quoad vivam habebo* [3]. Se trouvant des loisirs, il composa des vers[4], — qui n'en a pas fait ? — et vint, en 1805, faire ses études de théologie à Rome, et de là à Orvieto où il reçut l'ordination sacerdotale.

A Orvieto, Maï rencontra deux confrères, épaves de l'ancienne Compagnie, qui depuis des années s'employaient à ce qu'ils appelaient la paléographie. Ces deux Espagnols, Montero et Menchaca, faisaient la chasse aux manuscrits anciens à une époque où presque personne n'en faisait cas. Après chaque rafle, Menchaca, qui était le chimiste, infligeait ses lavages aux parchemins et avait la joie de faire revivre l'écriture effacée depuis des siècles aux dépens des textes qui l'avaient recouverte et dont c'était le tour de disparaître. Il y avait dans tout cela beaucoup de bonne volonté, d'audace, d'adresse et, pardessus tout, d'inexpérience. Le jeune P. Maï admirait sans réserve et s'appliquait à lire ces caractères reparus comme par miracle. Sur ces entrefaites, le P. Pignatelli le rappela à Rome, en 1808, mais il ne s'y attarda guère. Un ordre de Napoléon, en 1809, prescrivit à tous les sujets du royaume d'Italie de rejoindre leur province natale. Mais le P. Mozzi possédait de nombreux amis; par l'un d'eux il réussit à faire entrer le P. Ang. Maï à la bibliothèque ambrosienne de Milan, en qualité de *scrittore*, pour les langues orientales (1811). En 1813, il devint préfet de l'Ambrosienne et put faire la chasse aux palimpsestes. Ils ne manquaient pas, et on connaît cette lettre de saint Jérôme au pape Damase : *Quando in manus nostras libri veniunt sapientiæ sæcularis, si quid in eis utile reperimus, ad nostrum dogma convertimus : si quid vero superfluum, de idolis, de amore, de cura sæcularium rerum, hæc radimus, his calvitium inducimus, hæc in unguium moram ferro acutissimo desecamus.*

En 1814, Maï fut mandé à Rome. C'est le moment où on restaurait la Compagnie de Jésus, mais peu de temps après il retourna à Milan et commença à donner des preuves de son savoir et de son adresse dans le déchiffrement des palimpsestes.

Cette année même, Maï découvrit successivement des fragments des discours *pro Scauro, pro Tullio, pro Flacco, in Clodium et Curionem* qu'il publia en deux volumes sous le titre de *M. Tullii Ciceronis sex Orationum partes ineditæ.* En 1815, Maï découvrait des discours de Symmaque, des passages du panégyrique de Pline le Jeune, une partie d'une *Oratio* d'Isée : *De hereditate Cleonymi*, des fragments de Plaute. Il publiait des œuvres inédites de Fronton et des lettres de Marc-Aurèle et de Lucius Verus : *M. Cornelii Frontonis opera inedita, latina et graeca cum epistolis; item ineditis Antonini Pii L. Veri et Appiani*, dont la deuxième édition, en 1823, sera enrichie d'un fragment inédit de Libanius. Après Fronton et Isée vinrent soixante vers inédits de la *Vidularia* de Plaute. A ce propos, voici comment il raconte ses impressions au moment de cette découverte : *Eadem* Vidularia *in Ambrosiano palimpsesto mihi se spectandam offerebat. Hic enim vero quum exul-*

[1] A. Battandier, *Le cardinal J.-B. Pitra, évêque de Porto, bibliothécaire de la sainte Église*, in-8°, Paris, 1893, p. 792-793. — [2] *Bibliotheca Patrum*, t. III, p. 121. — [3] *Aug. Mai a Giov. Grassi, IX kal dec.*, Naples, dans Poletto, *op. cit.* p. 158. — [4] *La campagne felice di Napoli*, qu'il publia en 1815.

larem laetitia, triumpharem gaudio, nullum mihi diem candidiorem illuxisse dicerem, repente frontem contraxi : primum quidem non misi duo ejus fabulae folia superesse cognovi; iterum quod hæc ipsa quum versus pene octoginta continerent, ita præ omnibus erant lacera, et a superjecta scriptura consumpta atque terebrata, ut Danaidum cribrum, non codicis folium mihi spectare viderer [1]. L'Italie fut très fière et les étrangers en demeurèrent stupides, nous dit-on agréablement, tous les yeux étaient tournés vers ce soleil levant.

Puis vinrent, en 1816, un traité inédit du juif Philon : *Philonis Judæi de virtute ejusque partibus*, des discours inédits du philosophe Themistius, et des fragments grecs dans lesquels Maï crut reconnaître l'abrégé des antiquités romaines de Denys d'Halicarnasse, cité par Photius : *Dionysii Halicarnassei pars hactenus antiquitatum romanarum desiderata*, in-4°, Mediolani, 1816.

L'année suivante parurent des fragments de la traduction meso-gothique des épîtres de saint Paul, d'une description des campagnes d'Alexandre, *Itinerarium Alexandri*, et du curieux ouvrage de Julius Valerius sur la vie d'Alexandre : *Julii Valerii de rebus gestis Alexandri Macedonis, libri tres translati ex Aesopo græco.* Un ancien manuscrit des poésies d'Homère fournit à Ang. Maï la matière d'un nouvel ouvrage. En 1818, aidé de l'orientaliste Zohrah, il rétablit au moyen d'un manuscrit arménien une partie de la Chronique d'Eusèbe : *Chronicorum canonum libri duo.* A cet ensemble vinrent s'ajouter la publication du discours d'Isocrate *De permutatione*, dont il donna une version latine avec notes; celle du traité de Porphyre : *Ad Marcellam*, qu'il découvrit sur un manuscrit et fit paraître avec des notes, en y joignant un fragment poétique du même philosophe et une scholie sur un titre des *Basiliques* (tit. VI du l. XIV). Enfin, Maï donna encore l'ouvrage intitulé : *Sibyllæ liber XIV editore et interprete Ang. Maio ; additur sextus liber et pars octavi*, in-4°, Mediolani, 1817. Giacomo Leopardi étroitement lié avec Maï d'une amitié qui devait durer toute leur vie lui écrivait, de Recanati, le 5 spetembre : *Senz' altro i posteri peneranno a credere ch' Ella abbia potuto fare tante cose, tanto belle, in tanto poco tempo.*

En 1819, la réputation du préfet de la bibliothèque ambrosienne était assez établie pour que les cardinaux Litta, préfet de la bibliothèque vaticane et Consalvi, songeassent à attirer à Rome le P. Maï. Ils pensaient, comme lui-même, qu'un savant de premier ordre pouvait être plus utile à l'Église à Rome qu'un jésuite de plus à Milan; Pie VII partageait cette manière de voir et Maï fut rendu au clergé séculier « avec l'agrément du R. P. général » suivant une heureuse formule. Bibliothécaire, Maï rongea son frein pendant quelques années, ne pouvant atteindre tout ce qu'il souhaitait. Pitra a laissé parmi ses notes un petit récit où il y a bien, suivant son habitude, quelques confusions, mais dont la donnée est piquante. La bibliothèque Vaticane comptait au nombre de ses *scrittori* deux personnages tout cousus d'érudition, Sarti et Amati, au courant des plus chétives minuties de l'histoire, de la philosophie et de ce qu'on nommait alors « philologie ». Or, il arriva qu'on offrit à la bibliothèque deux papyrus contenant un texte grec. Après une longue délibération, les deux augures opinèrent en faveur de l'acquisition, en donnant un avis collectif qui ne compromettait ni l'un ni l'autre. Dès que le papyrus fut entré à la bibliothèque, ils se firent charger du soin de sa publication et, en conséquence, le dérobèrent à tous les regards; bien plus, afin que l'un ne pût l'étudier qu'en présence de l'autre, ils l'enfermèrent dans un coffre à deux serrures dont ils se réservèrent la garde. Maï, alors simple custode, ne put réussir à entrevoir cette rare merveille. Il en fut ainsi pendant plusieurs années, car d'essai en essai les deux savants en étaient encore à la préface à l'occasion de laquelle ils entretenaient une correspondance aigre-douce, se traitant réciproquement de fou et d'ambitieux que la vanité allait pousser à compromettre prématurément leur réputation encore intacte. Sur ces entrefaites, le cardinal préfet mourut et Maï, devenu protonotaire apostolique surnuméraire (*sic*) fit venir un ouvrier, crocheta le coffret, enleva les papyrus, les copia, les imprima en un jour et replaça les papyrus dans leur coffre avec, en regard, un exemplaire de l'édition.

A Rome les occasions s'offraient aussi nombreuses et plus nombreuses même qu'à Milan d'exploiter les manuscrits palimpsestes. Mgr Maï entreprit l'exploitation avec une ardeur redoublée. Il donna une nouvelle édition des huit Harangues de Symmaque publiées quelques années auparavant et y joignit un fragment d'un orateur anonyme avec quelques passages inédits (1823). Ce qui mit le sceau à sa réputation, ce fut la découverte sur un manuscrit chargé d'une triple couche d'écriture du célèbre traité de Cicéron intitulé : *De Republica.* A force de patience et presque de divination, Maï réussit à déchiffrer bon nombre de pages qui parurent en 1822 sous le titre de *M. Tullii Ciceronis de Republica quæ supersunt ;* une deuxième édition révisée fut donnée en 1846.

A partir de 1825, Mgr Maï renonça aux opuscules et publia ses découvertes dans de volumineuses collections, respectivement intitulées : 1° *Scriptorum veterum nova collectio e Vaticanis codicibus edita*, qui eut 10 volumes in-4°, à Rome, espacés entre 1825 et 1838; — 2° *Classicorum auctorum e Vaticanis codicibus editorum collectio*, 10 volumes in-8°, à Rome, entre 1828 et 1838; — 3° *Spicilegium romanum*, encore 10 volumes, à Rome, de 1839 à 1844; — enfin 4° *Nova Patrum bibliotheca*, 7 volumes in-4°, Rome, 1844 à 1854.

Il s'en faut de beaucoup que le contenu de ces formidables recueils soit de première valeur. La précipitation avec laquelle Maï se condamnait à travailler le jetait dans de sérieux inconvénients. En voici un exemple. Il avait découvert et édité des fragments de Proclus, mais, selon son habitude, pour décourager les rivaux ou même les simples curieux qui eussent demandé le manuscrit en consultation, il n'avait pas cité la cote du manuscrit et même il l'avait emprisonné dans une armoire où personne ne s'aviserait de l'aller chercher. On pouvait réclamer Proclus, c'était en vain, et certains allèrent jusqu'à croire que Maï avait détruit l'exemplaire après l'avoir transcrit. En 1870, Rud. Scholl le chercha partout, sans succès; quelques années plus tard, Pitra finit par le découvrir parmi les manuscrits *non inventoriés*, sous la cote Vatic. *2197*.

Le procédé était déloyal; mais il y a plus. Maï avait chambré le manuscrit parce qu'il ne pouvait plus le laisser voir. A force d'y pratiquer les réactifs et les lavages, des pages entières étaient devenues illisibles, des douzaines de lignes manquaient à la fois. Ce n'est pas l'unique qui fut ainsi maltraité et, en partie, perdu. Une ancienne copie de Holsten et d'Allacci permit de compléter une partie du texte, comme une ancienne copie de George Pertz, exécutée en 1822, a conservé en partie le texte d'un exemplaire

[1] M. *Accii Plauti fragmenta inedita. Item ad P. Terentium Commendationes et picturæ ineditæ inventore Angelo Maio*, in-8°, Mediolani, 1815, p. 67.

du *Liber pontificalis*, le *Neap. IV, A*, 8, un des meilleurs de la deuxième famille du texte que Maï a délibérément sacrifié pour faire reparaître le texte de Gargilius Martialis. Ce ne sont pas les seuls que l'emploi inconsidéré de la noix de galle ait perdus pour la science [1].

A ces reproches mérités au point de vue technique s'ajoute celui du désordre de la présentation et de l'insuffisance du commentaire. Editeur consciencieux et infatigable, il lui suffisait de jeter en pâture des textes inconnus ou mal connus, présentés et annotés sommairement. Ces réserves faites, l'œuvre demeure estimable et même, en un sens, glorieuse. Désintéressé, Maï ne vivait que pour son œuvre, elle l'avait emprisonné dans sa conception un peu étroite, il ne voyait rien de plus beau dans un recueil de neuf volumes qu'un dixième volume. Le 12 février 1838, il fut nommé cardinal et successivement préfet de la Congrégation pour la correction des livres de l'Église orientale, membre de la Congrégation du Concile et de la Propagande, bibliothécaire de la sainte Église. Il mourut à Albano, à l'aube du 9 septembre 1854.

Moins de quatre ans après, Pitra écrivait : « Je me trouve dans ce magnifique palais bâti par Clément X, et récemment habité par le cardinal Maï. On me montre la belle galerie, qui a son jardin suspendu, au fond duquel travaillait l'infatigable prélat de la Vaticane et des Spicilèges. C'est là qu'il est mort, et si cruellement. Il est enterré dans l'église de Sainte-Anastasie [2]. où j'espère aller prier sur sa tombe, déjà peut-être abandonnée [3]. Sa mémoire est à peine respectée, même à la Vaticane. Poursuivi comme par un pressentiment de sa fin prématurée, tourmenté par l'isolement dont il se plaint souvent, sans émule [4], si ce n'est dans ce pauvre abbé Mastrenga qui lui a fait sur sa fosse un odieux procès, il a pu parfois rudoyer, brusquer, sabrer les convenances. »

II. Bibliographie. — On trouvera une analyse détaillée des publications de A. Maï, dans A. de Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, in-fol., Liége, 1872, t. II, col. 962-993. — C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, 1894, t. V, col. 323-329. — E. Amann, *Maï*, dans *Dictionn. de Théol. cathol.*, t. IX, col. 1651-1653. — Dans un de ses divers recueils Maï a publié les *Inscriptiones christianæ* de G. Marini (*Scriptor. veter. nova collect.*, t. V, 1831); nous en reparlerons (voir Marini).

Travaux sur A. Maï. — E. Amann, *Maï* dans *Dictionn. de Théologie catholique*, t. IX, col. 1650-1653. — A. Battandier, *Le cardinal Jean-Baptiste Pitra, évêque de Porto, bibliothécaire de la Sainte Église*, in-8°, 1893, p. 327-329, 751-752, 792. — Bonnetty, *Table alphabétique, analytique et raisonnée de tous les auteurs sacrés et profanes qui ont été découverts et édités par le card. Maï*, Paris, 1850. — G. Cozza-Luzi, *I grandi lavori del cardinale Angelo Maï*, dans *Bessarione*, 1904, IIe série, t. VII, p. 103-133; t. VIII, p. 59-74; 1905, t. IX, p. 308-317; t. X, p. 169-182. — G. Finazzi, *Del cardinal Maï e delle solenni Esequie celebrate da' suoi concitaddini*, Bergamo, 1855, à la suite on trouve l'*Orazione funebre* de Ant. Ucelli. — P. Grassi, *Un centenario o i primi anni e i primi studi del card. Angelo Maï*, dans *Nuova Strenna Bergamasca*, 1882. — Abb. Guglielmotti, *Elogio del cardinale Angelo Maï, letto alla R. Accademia della Crusca*, Firenze, 1876. — Hergenröther, *Maï*, dans *Kirchenlexicon*, t. VIII, col. 483-486. — *Monumento (Il) sepolcrale di Angelo Maï, cardinale di Santa-Anastasia, inventato e scolpito dal cav. G. Benzoni, descritto ed illustrato per D. Stef. Ciccolini*, Roma, 1858. — H. Hurter, *Nomenclator literarius theologiæ catholicæ*, in-8°, Œniponte, 1911, 3e édit., t. V, col. 1255-1258. — Ang. Mai, *Autobiografia*, document que possédait M. Salvatore Betti et qu'a consulté Guglielmotti. — G. Marchi, *Vita ed elogio del card. Maï*, dans *Civiltà cattolica*, IIe série, t. VIII, p. 100-104. — Aur. Mutti, *Elogio di Mons. Angelo Maï letto nella publica adunanza dell' Ateneo di Bergamo il giorno 13 gennaio 1825 per l'inaugurazione del Ritratto del celebre archeologo*, dans A. Mutti, *Opere sacre e filosofiche*, t. V, (1858). — Ast. Pellegrini, *Angelo Maï el e sue principali scoperte letterarie, Discorso*, Bergamo, 1871. — G. Poletto, *Del cardinale Angelo Maï e suoi studi e scoperte, discorso*, in-12, Siena, 1886; le même, *Nel primo centenario del cardinale Angelo Maï. Atti della solenne Accademia tenutasi in suo onore il 7 marzo 1882*, in-4°, Bergamo, 1882. — F. Raffaelli, *Onoranza ad Angelo Maï card. nel suo 100° onniversario della nascita*, in-8°, Roma, 1882. — N. Wiseman, *Recollections of the last few popes and of Rome in their times*, in-8°, London, 1859.

H. Leclercq.

MAILLET. — Il y a marteau et maillet, dont le nom, la forme et l'usage diffèrent. Nous en avons rencontré sur des épitaphes, sur un bas-relief chré-

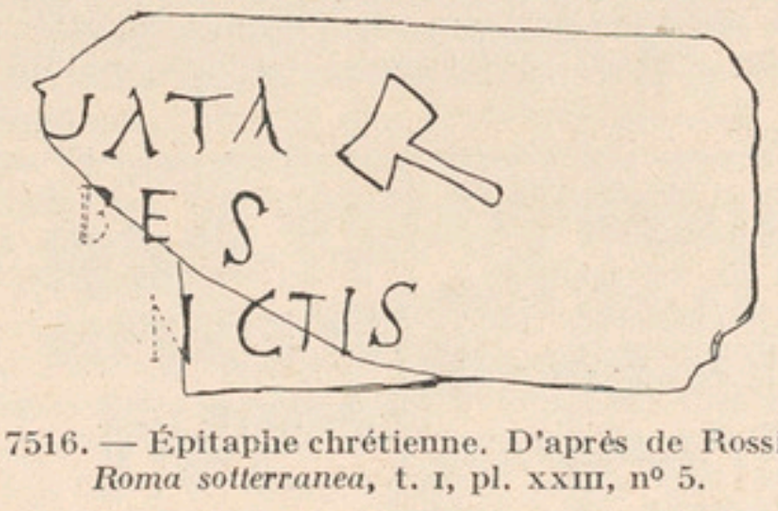

7516. — Épitaphe chrétienne. D'après de Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, pl. XXIII, n° 5.

tien, sur d'autres monuments encore et nous ne retirerions pas grande utilité à leur énumération (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 718, fig. 5877).

La distinction entre ces instruments se retrouve sur différents monuments de l'archéologie chrétienne. Le maillet est une sorte de marteau à deux têtes qui est ordinairement en bois, c'est de lui que faisaient usage les lapicides (voir *Dictionn.*, t. VII, fig. 5877; t. VIII, fig. 6774 à 6778). En voici un exemple [5] :

*Pri*VATA *vi*BES *cum sa*NCTIS (fig. 7516)

A l'occasion des cloches (voir ce mot *Dictionn.*, t. III, col. 1970-1972) nous avons parlé de l'usage ancien de frapper avec un maillet sur une planche pour servir de signal; procédé que les cloches ont fait abandonner. En 1693, un vieux chanoine de Sarlat écrivait à Mabillon : « Il est dit dans les miracles de saint Sacerdos, notre patron, dont je compose actuellement la vie, que le feu s'estant pris au monastère, c'estoit vers l'an 900, et alloit brusler toute l'église : *Tunc repente fit clamor, fragor exoritur... ad ipsam S. Salvatoris basilicam usque provehitur, verumtamen ad funes lignorum concurritur,*

[1] Sur les effets de l'acide gallique ou « noix de Galles », cf. Fr. Ehrle, *Sur la conservation et la restauration des anciens manuscrits*, trad. L. Dorez, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1898, t. LIX, p. 479-495, voir p. 482. — [2] Son « titre » cardinalice. — [3] Il eut un monument que Wisemann décrit. — [4] Il eut pour secrétaire Ottavio Fraja Frangipani, bénédictin du Mont-Cassin, 1763-1843, mais cet octogénaire disparu, Maï demeura seul. — [5] De Rossi, *Roma sotterranea cristina*, in-fol., Roma, 1864, t. I, pl. XXIII, n. 5.

sonus illorum procul diffunditur, etc. Qu'est-ce que tout cela ? Est-ce qu'en ce tems-là ces bons religieux n'avoient pas de cloches ? Etait-ce des marteaux qui frappoient sur des aix pour faire bruit et pour appeller le peuple ? Peut-on juger de cet usage du temps de ce miracle ? Car il est dit au commencement de ce miracle : *Recente tempore quo in prædicta S. Salvatoris ecclesia S. Sacerdotis fuerunt membra recondita, pistrinum monachorum, ipso Sto.-Parascevenes die, forte cœpit exuri*. Or cette translation se fit du temps de Louis le Débonnaire, fils de l'empereur Charlemaigne [1]. »

Le texte de la vie de saint Sacerdos, conservé dans le manuscrit lat. *5575* de la Bibliothèque nationale (XIIe siècle) contient le passage en question où il faut lire *signorum* et non pas *lignorum*. Le chanoine a fait une faute de lecture qu'ont répétée après lui les bollandistes, dans *Acta sanctorum*, mai t. II, lesquels se sont évertués à démontrer qu'on se servait, dans les monastères, de sémandres au lieu de cloches. Plus loin, dans le supplément de mai, ils ont remis les choses au point : *Signa*, disent-ils, d'où *seing*, *toc seing*, *tocsin*. Quoi qu'il en soit de la lecture d'un *l* ou un *s* l'usage du maillet sur une planche pour servir de signal a pu se conserver fort tard et jusqu'au IXe siècle.

H. LECLERCQ.

MAIMALLA OU **ISMAIMALLA**. — Le texte épigraphique que nous allons décrire a été trouvé au cours d'une fouille opérée dans les ruines de l'église Saint-Denis, à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire) avant l'année 1887. Cette église était un type de l'architecture angevine du temps de Philippe Auguste, mais dans un état de délabrement tel qu'il ne fut pas

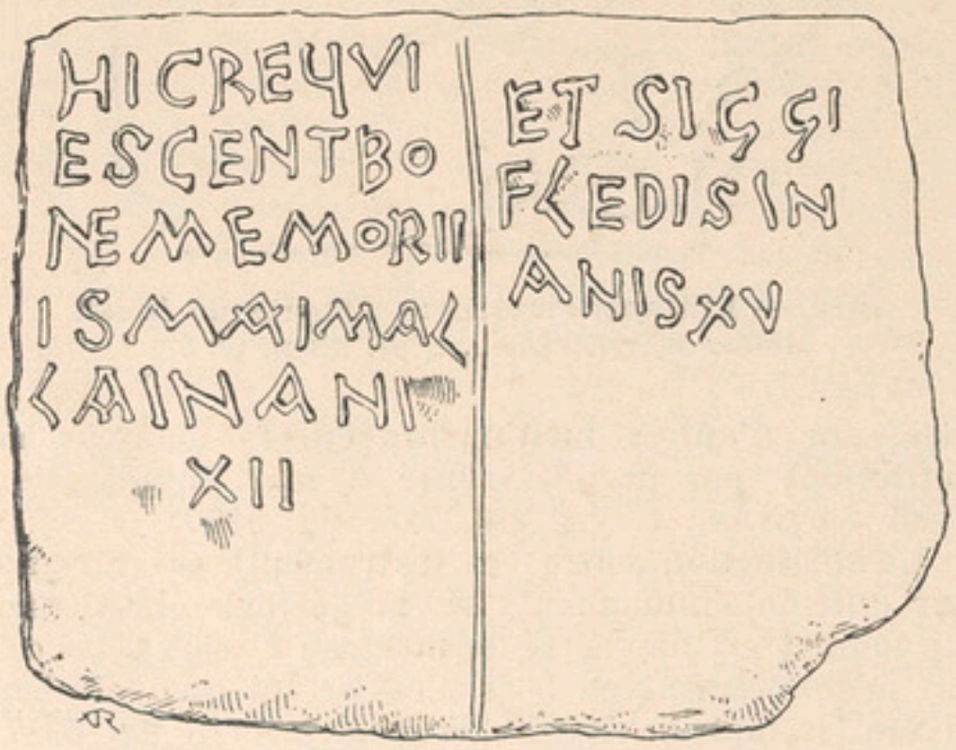

7517. — Epitaphe de Maimalla, d'après *Bull. arch. du Comité*, 1887, p. 301.

possible de songer à une restauration et on a procédé, à différentes époques, à sa démolition. A l'occasion de quelques travaux entrepris dans une partie de son jardin, sur l'emplacement du mur septentrional de la nef, le propriétaire de ces ruines rencontra plusieurs cercueils de pierre qui ne contenaient, a-t-il dit, rien d'intéressant. En outre, il trouva une petite inscription gravée sur un calcaire très fin qu'il donna à M. Magne, architecte des Monuments historiques, lequel la céda à M. Michel, sous-conservateur du musée d'Angers. La pierre porte une épitaphe consacrée à la mémoire de deux jeunes filles; elle mesure 0 m. 16 en hauteur sur 0 m. 22 en largeur (fig. 7517). C'est un monument de basse époque, du VIIe ou du VIIIe siècle environ; il a eu néanmoins la bonne fortune d'être figuré et décrit par R. de Lasteyrie, *Inscription chrétienne découverte à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire)*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1887, p. 300-304; par S. de Ricci, dans *Revue archéologique*, 1888, t. I, p. 281; par E. Le Blant, *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, in-4°, Paris, 1892, p. 249, n. 244; par O. Hirschfeld, dans *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIII, n. 3099.

Cette épitaphe n'est remarquable que par le nom d'une des deux défuntes, nom qui n'a pas été rencontré et sur la lecture duquel on peut entretenir quelques doutes. Voici la lecture du texte :

Hic requiescent bonememoriiis maimalla in anis xij et Siggifledis in anis xv.

L'adjectif *bonememorius*, qui se rencontre fréquemment sur les inscriptions chrétiennes de la Gaule fait au pluriel *bonememorii*. Mais, ici, nous avons *bonememoriiis*, dont M. Michel fait : *bonememoriis Maimalla*, tandis que R. de Lasteyrie, S. de Ricci, E. Le Blant et O. Hirschfeld inclinent ou se prononcent pour la forme : *bonememorii Ismaimalla*.

Les deux formes *Maimalla* et *Ismaimalla* n'ont pas plus d'attestation l'une que l'autre; quelle que soit celle des deux qu'on adopte, elle est unique; c'est, pour moi, écrit E. Le Blant, une forme absolument nouvelle; toutefois Aug. Longnon et Maximin Deloche la jugent acceptable. L'apposition d'un *i* devant la lettre *s* suivie d'une consonne est un phénomène assez répandu à l'époque où a pu être gravée l'inscription : à ce sujet, on peut rappeler que les diplômes orthographient le pays d'Etampes : *pagus Istenpensis*; et la topographie n'est pas seule à offrir des exemples : on peut en rencontrer d'autres dans l'onomastique humaine.

Saint Ismido, évêque de Die, mort le 28 septembre [2]; un autre Ismido, vassal de Guillaume d'Aquitaine, et qui vivait au début du Xe siècle [3]; un abbé nommé Ismundus [4], etc.

Par contre, la forme *sma* commençant un nom propre, est chose si exceptionnelle qu'on n'en trouve guère d'exemple dans les tables du *Corpus* et qu'on ne peut citer que le nom bien connu de *Smaragdus* [5].

Les noms propres commençant par la syllabe *mam* sont plus communs. Parmi ceux qui se présentent tout d'abord à la mémoire, on peut citer *Mammo* [6], *Mammes* ou *Mamas* [7] qui a plusieurs titulaires dans les fastes hagiographiques de l'Église d'Orient [8]; puis encore *Mamelta* [9], *Mamertus* qui illustra la siège archiépiscopal de Vienne; enfin, et ceci importe particulièrment, nous rencontrons dans l'antiquité le nom même qui nous intéresse, c'est Μαίμαλος, nom qui fut porté par un des Myrmidons[10] et qui se conserva jusqu'en pleine époque byzantine, puisqu'il reparaît sous la forme Μάμαλος, désignant un primicier de la cour de Constantinople, qui fut chargé, en 781, par l'impératrice Irène, d'une ambassade à la cour de Charlemagne[11].

[1] G. de Gérard, *Lettre du chanoine Armand de Gérard-Latour à dom Mabillon*, dans *Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord*, 1879, t. VI, p. 344. — [2] *Acta sanct.*, sept. t. VII, p. 846. — [3] Bouquet, *Recueil des histor. de la France*, t. IX, p. 711. — [4] Id., *ibid.*, t. VI, p. 386, 396. — [5] Id., *ibid.*, t. IV, p. 90 : *Smaragdus dux Romanorum;* id., *ibid.*, t. V, p. 107 : *Smaragdus abbas;* id., *ibid.*, t. V, p. 456 : *Smaragdus abbas.* — [6] Id., *ibid.*, t. II, p. 14 : *Mammo dux Gothorum.* — [7] Id., *ibid.*, t. XI, p. 482. — [8] Saint Mammès, martyr à Constantinople; cf. *Acta sanct.*, 12 juillet; autre, *ibid.*, 30 juillet; saint Mammès, à Césarée de Cappadoce, dans *Acta sanct.*, 17 août. — [9] *Acta sanct.*, oct. t. VIII, p. 53 : martyre en Perse, honorée à Constantinople, le 17 octobre. — [10] Homère, *Iliad.*, II, 194. — [11] Bouquet, *Recueil*, t. V, p. 187.

Ce sont là, suivant la remarque de R. de Lasteyrie, d'assez fortes raisons pour faire donner la préférence à la leçon *Maimalla*. On ne saurait objecter que la coupure des lignes ne favorise pas cette leçon, car il est évident que le lapicide s'est uniquement préoccupé de faire entrer un même nombre de lettres dans chacune, et l'on voit, dès le début de l'inscription qu'il n'a pas hésité, pour atteindre ce but, à couper les mots.

On ne saurait tirer une objection de l'emploi du datif *bonememoriis* accolé à deux noms au nominatif car l'autre lecture suppose l'accord de l'adjectif masculin *bonememorii* avec deux substantifs féminins, solécisme pour le moins aussi grave.

La faute consistant à faire accorder un nom au nominatif avec un adjectif au datif est aussi probable, pour ne pas dire plus, que celle qui résulterait de l'accord d'un adjectif au masculin avec deux noms féminins. Si l'on se reporte aux inscriptions de l'époque, on constate que l'accord des genres est bien mieux observé que celui des cas. Le recueil d'Edm. Le Blant nous offre une douzaine d'exemples de l'emploi du même adjectif qui nous occupe ici. Or, on n'a pas une seule fois manqué de le faire accorder en genre avec le nom de personne auquel il est associé. Au contraire, il arrive plusieurs fois qu'il ne s'accorde pas en cas et l'on trouve des fautes absolument semblables à celle qu'il faudrait supposer dans l'inscription de Doué-la-Fontaine. Sur un marbre conservé à Ecully, on lit : *In hoc tumulo requiescit bone memorio Feilocalus* [1]... Ailleurs, c'est l'accusatif au lieu du datif que l'on accorde avec le sujet de la phrase, par exemple, à Lyon : *Hoc tumolo jacet bonum memorio in rapso* [2]... Ces arguments seraient décisifs en faveur de la leçon *Maimalla*, si celle-ci ne se heurtait à la présence de trois *i* dans *bonememoriiis*, ce qui favorise la leçon *Ismaimalla*.

Siggifledis appartient à la catégorie des noms terminés en *fridus, frida*. La substitution de la terminaison *is* à la terminaison *a* est un phénomène commun chez les Mérovingiens, tout comme la permutation de *r* et de *l*. La mention de l'âge des défunts n'offre rien de remarquable; on trouve à Rome : *Euticio qre in annos xxij* [3], *et Regulus in aniis* [4].

H. Leclercq.

MAIN. — Nous avons déjà eu, à plusieurs reprises, l'occasion d'aborder différents aspects de ce sujet dans le *Dictionnaire*; nous n'avons pas à y revenir et nous y renvoyons dès maintenant : Bénir (*Manière de*) t. III, col. 746-758; Hommage, t. VI, col. 2742; Imposition *des mains*, t. VII, col. 391-413; Lavement *des mains*, t. VIII, col. 2002-2009.

I. Chez les païens. II. Main divine. III. Mains voilées. IV. Mains élevées vers le ciel. V. Mains ouvertes devant la poitrine. VI. Mains croisées. VII. Mains jointes. VIII. Main en fer. IX. Imposition des mains.

I. Chez les païens. — On ne traitera ici qu'incidemment de ce sujet très vaste, mais étranger à nos études d'archéologie chrétienne, que soulèvent les mains votives ou mains panthées dont le paganisme nous a laissé nombre d'exemplaires. Ces objets soulèvent des problèmes peut-être insolubles et qui relèvent du domaine de la magie. Il n'est pas discutable que les traditions concernant l'usage symbolique de la main à travers les diverses civilisations humaines présentent entre elles une curieuse solidarité. Quant au sens juridique de la main dont on retrouverait des survivances dans les coutumes de l'Allemagne à propos de l'achèvement de ventes, ce sujet ne nous appartient pas non plus. Nous nous bornons à notre domaine : l'archéologie.

II. Main divine. — Les Séleucides fondèrent en Asie Mineure une quantité de colonies afin de tenir en respect les populations indigènes. A cet effet, ils employèrent des Grecs et des Juifs. Antiochus le Grand, deux siècles environ avant notre ère, transporta deux mille familles juives de Babylonie en Phrygie et en Lydie, les plaça dans des forteresses et leur donna des terres [5]. En conséquence, les rois de Syrie accordèrent aux Juifs, dans les cités, des droits égaux à ceux des Hellènes. Dans certains districts de Phrygie, cet élément sémitique exerça une influence prépondérante. Nous avons vu la ville d'Apamée (voir *Dictionn.*, t. I, à ce mot) faire graver sur ses monnaies l'image de l'arche et le mot ΝΩΕ.

Ces colonies juives ne se piquèrent pas d'une fidélité rigoureuse à leur foi et leur croyance se laissa pénétrer, entamer et dissoudre en partie sous l'action du paganisme ambiant hellénique et indigène; ils oublièrent l'hébreu pour se servir exclusivement du grec; l'organisation de leurs communautés fut imitée de celle des cités; ils autorisèrent ou tolérèrent les mariages mixtes, exercèrent à l'époque romaine le sacerdoce dans le culte impérial et admirent une multitude de pratiques et de superstitions païennes. En matière religieuse, ils cherchèrent des accommodements pour concilier leurs traditions nationales avec les croyances païennes. Mais, d'autre part, les païens subirent à divers degrés l'ascendant du monothéisme hébraïque et cherchèrent à s'en rapprocher.

Il se forma ainsi en Asie Mineure une série de cultes judéo-païens : on vit des communautés non juives rendre un culte exclusif au dieu Très-Haut. *Hypsistos*, nom que les Israélites depuis l'époque alexandrine appliquaient à Jahvé (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2945-2946).

Un passage de Valère Maxime (I, 32) nous apprend qu'en l'an 139 avant notre ère le préteur Cornelius Hispalus força les Juifs qui s'efforçaient d'inculquer le culte de Jupiter Sabazios de regagner leurs demeures. On a vu dans le *Jovis Sabazios* de ce texte le Jahvé Zebaoth, ou dieu des armées de la Bible. La confusion paraît certaine, mais elle n'est pas due à une simple erreur. Dans Plutarque, un convive démontre doctement que le Dieu des Juifs n'est autre que Dionysios-Sabazios. Tacite connaît cette assimilation et la repousse. Il y a donc eu identification au IIe siècle et l'origine remonte à ces Juifs que le préteur Cornelius Hispalus força de regagner leurs demeures. L'épigraphie confirme cette assimilation par une inscription de Sardique (Sofia) mentionnant une dédicace d'un thiase de Sabazios au dieu Hypsistos qui, on vient de le dire, n'est autre que Jahvé.

Une autre inscription, en Bithynie cette fois, donne à Sabazios le titre de παγκοίρανος, synonyme poétique du terme biblique παντοκράτωρ, rappelant la puissance du maître unique de l'univers; et les monuments phrygiens nous apprennent en effet qu'on regardait Sabazius comme une divinité panthée, réunissant en elle la puissance de tous les êtres célestes.

Ces monuments ont montré qu'un groupe de « mains votives » couvertes de symboles variés, qui ont été trouvées dans les régions les plus diverses du monde romain, appartiennent au culte de Sabazios et qu'elles figurent la main du dieu lui-même qui bénit et protège ses fidèles. Dans tous ces bronzes, les doigts ont une position caractéristique, les trois premiers levés,

[1] Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 38. — [2] Id., *ibid.*, t. I, p. 135. — [3] Boldetti, *Osservazioni*, p. 428. — [4] Maï *Scriptor. veter. nova collect.*, t. V, p. 409, n. 9. — [5] W. Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, t. II, p. 667; I. Lévy, *Notes d'histoire et d'épigraphie*, dans *Revue des Études juives*, 1900.

les deux autres repliés, ce qui est le type de la bénédiction latine.

Or la coutume de consacrer des « mains votives » ne se rencontre en Asie Mineure dans aucun autre culte que celui de Sabazios. On voit ainsi que l'usage de semblables dédicaces est étranger à la vieille religion du pays et y est toujours resté particulier aux mystères du Zeus phrygien. Mais cette pratique étant au contraire très répandue en Syrie, on trouve de ces mains consacrées aux Baals les plus divers : à Jupiter Dolichenus, à Jupiter Héliopolitanus et, ce qui est plus remarquable, au Théos Hypsistos que nous avons déjà rencontré si souvent. On est donc naturellement amené à supposer que l'offrande de mains votives en bronze faisait partie à l'origine du rituel des cultes sémitiques, qu'elle était pratiquée aussi par les Juifs plus ou moins orthodoxes de l'époque hellénistique et qu'elle fut introduite par l'intermédiaire des colonies juives, en Asie Mineure, où elle resta particulière au culte de Sabazios, identifié avec Jahvé.

Les mains de provenance syrienne ou consacrées à un Baal syrien sont ouvertes, et ne font pas le geste caractéristique de bénédiction ou de protection; ce geste distingue spécialement celles de Sabazios. Certainement il était usité dans le cérémonial de ses mystères : dans les célèbres fresques du cimetière de Prétextat (voir ce nom), il est prêté à l'un des bienheureux assis au banquet céleste et qui accueillait la défunte. Cette raison vient s'ajouter à celles invoquées par M. Blinkenberg pour rendre probable que le rite de la bénédiction latine a passé des mystères phrygiens dans la liturgie chrétienne. Il se pourrait cependant que celle-ci comme ceux-là l'eussent emprunté à la Synagogue [1].

Les Livres saints nous montrent fréquemment l'emploi de *manus* pour désigner la présence et l'action de Dieu, le Nouveau Testament adopte les mêmes expressions : *Etenim manus Domini erat cum illo* [2]; *Et nemo potest rapere de manu Patris mei* [3]; *Et erat manus Domini cum eis* [4]; *Et uunc ecce manus Domini super te* [5]. Dans l'*Apocalypse* nous lisons trois fois l'expression *de manu angeli* [6].

Peut-être les chrétiens ont-ils été amenés à adopter la main comme signe et symbole de l'intervention divine sous l'influence des habitudes répandues en Syrie grâce à l'expansion du judaïsme dans ce pays. Toutefois il faut reconnaître que nous n'en avons aucune preuve certaine et l'emploi de la main divine, dans la symbolique chrétienne ne se rencontre pas avant le IVe siècle.

Le récit biblique nous montrait des interventions divines qu'il s'agissait pour les artistes chrétiens d'interpréter d'une manière sensible. Lorsque le patriarche Abraham, obéissant à l'ordre de Dieu, s'apprêtait à sacrifier son fils, le bras armé du glaive était retenu par une force surnaturelle. Si nous examinons les plus anciennes fresques des catacombes, la scène se passe sans aucune représentation de Dieu, d'un ange ou même d'une main (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1555-1559, fig. 5974-5975); cette dernière se voit pour la première fois sur une fresque de la première moitié du IVe siècle. Alors et, surtout au Ve siècle, on se mit à fabriquer des sarcophages de marbre suivant un type en vogue, avec l'*imago clypeata* (voir ce mot, *Dictionn.*, t. VII, col. 302-305, fig. 5816) et les sculpteurs s'avisent que, pour remplir l'angle formé par le médaillon et la corniche, il faut adopter deux sujets symétriques : le sacrifice d'Abraham et Moïse recevant la Loi; or, dans ces deux sujets, l'intervention divine se manifeste de façon sensible : elle retient le bras du patriarche, elle présente la loi au législateur. Dans ces deux cas, c'est une main sortant de la nuée qui figure la divinité. Mais les artistes ne rendent pas toujours cette main de façon uniforme. A Ravenne, à San-Vitale, c'est une main allongée qui ne fait qu'un geste d'appel (fig. 5979) sur le manuscrit *Vatic. gr. 699*, du Kosmas Indicopleustes, c'est une main bénissante d'où sort un effluve rayonnant (fig. 5920); sur le médaillon central d'un plat en plomb c'est un bras nu et une main qui fait le geste d'empoigner celle du patriarche (fig. 5985); dans le Sacramentaire de Drogon (fig. 3885) c'est une main rayonnante et dans une autre miniature du même manuscrit (voir METZ) c'est une main allongée sur laquelle semble glisser la colombe figurant le Saint-Esprit.

On pourrait multiplier les mêmes observations à propos du don de la Loi à Moïse. Nous avons déjà montré le parallélisme de ces deux scènes (voir *Dictionn.*, t. I, col. 526, fig. 102) sur le sarcophage d'Adelphia et sur un grand nombre d'autres; il n'y a pas lieu d'y revenir. Nous donnerons seulement ici une miniature de la Genèse de Cotton d'une beauté particulière

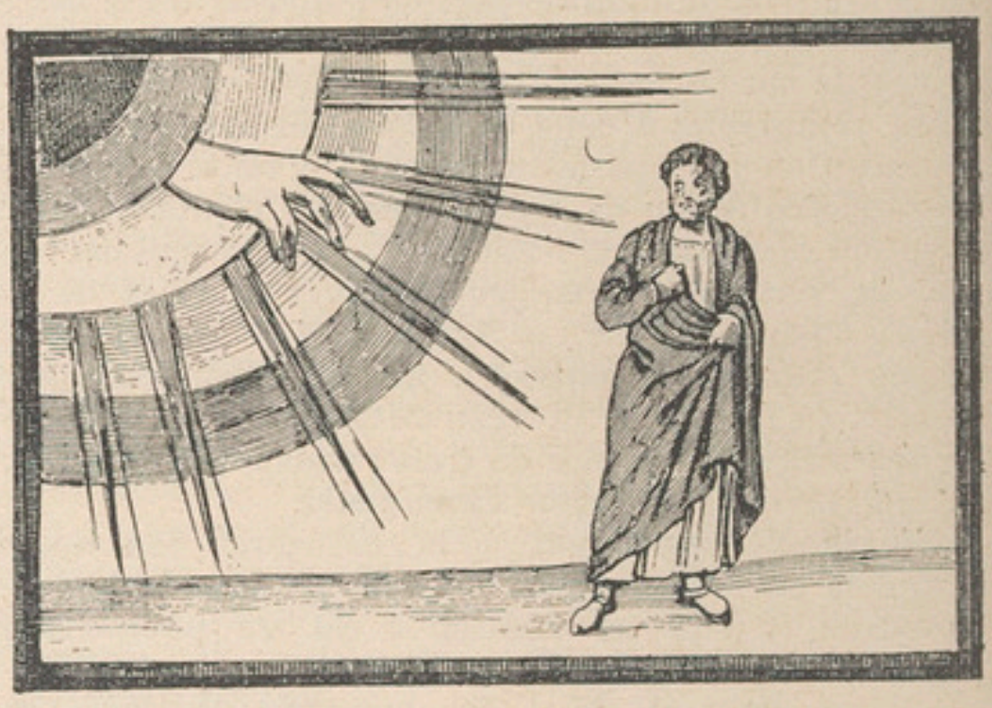

7518. — Miniature de la *Genèse* de Cotton, d'après *Mém. de la soc. nat. des antiq. de France*, 1892, pl. en face de la p. 170.

(voir *Dictionn.*, t. VI, col. 914). Ce manuscrit du Ve-VIe siècle nous montre Abraham ou Noé, vêtu d'une longue tunique blanche, recouverte d'un manteau rose, et debout (fig. 7518). Son visage et ses mains sont de couleur hâlée, ses cheveux châtains, tirant sur le roux; il est chaussé de brodequins gris, dont les extrémités et les talons sont noirs. A sa droite, l'Éternel est représenté par une main sortant de la nuée formée de cinq bandes concentriques de couleur bleu foncé et clair, dont une, au milieu, de couleur rose, traversées par six rayons d'or. Le sol est vert et le ciel qui forme le fond de la miniature est bleu pâle.

Un magnifique ivoire de Munich (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2929, fig. 988) représente l'Ascension de Jésus qu'une main, sortie de la nuée, attire dans le ciel. Un ivoire de la collection Soltikof (*Dictionn.*, t. I, col. 2930, fig. 989) montre une main divine posant une couronne sur le Sauveur en croix. Le premier monument est du Ve siècle, le deuxième du IXe seulement, mais entre les deux nous trouvons la série des sarcophages de Gaule et de manuscrits où la main de Dieu aide le Christ à monter au ciel. A Clermont-Ferrand (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1933, fig. 3042), cette

[1] Blinkenberg, *Archæologische Studien*, 1904, p. 66-90, 126; F. Cumont, *Les mystères de Sabazius et le judaïsme*, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1906, p. 63-70. — [2] Luc., I, 66. — [3] Joa., X, 29. — [4] Act., XI, 21. — [5] Act., XIII, 11. — [6] Apoc., VIII, 4; X, 8; X, 10.

représentation rappelle l'ivoire de Munich et on la retrouve encore sur le célèbre manuscrit de la Bible de Saint-Paul-hors-les-Murs (pag. 92 v°), sur un quinaire de bronze représentant Constantin debout dans un quadrige qui l'emporte parmi les bienheureux [1]. En décrivant cette médaille mentionnée par Eusèbe [2], Eckhel fait observer que la croyance à la réception par la divinité des personnages montant au ciel existait chez les païens.

La main de Dieu soutenant une couronne au-dessus de la tête du Christ, se voit déjà sur un sarcophage de Marseille qui représente le Christ donnant la Loi [3]; sur un sarcophage de Bordeaux la main divine tient une couronne dans laquelle se détache le chrisme [4].

Parfois la main de Dieu est représentée de grandeur colossale, à Clermont [5] et à Saint-Maximin [6]. Même particularité sur une lampe en terre cuite [7] et sur une brique trouvée en Tunisie avec l'inscription ABRAM ET ISAC; de même sur un tombeau de Pise [8] où ce détail a été négligé par Lasinio [9]; enfin sur un sarcophage de Syracuse où le Sauveur est figuré par une tête colossale [10].

III. Mains voilées. — Dès l'antiquité et chez les païens il était d'usage de se couvrir les mains afin de recevoir un présent et pour faire honneur à celui qui donnait. On s'approchait ainsi des empereurs ou des dignitaires pour en recevoir un *donativum*. Nous en avons fourni déjà maintes représentations sur les monuments chrétiens et nous n'aurions que l'embarras du choix pour les rappeler : patène de Riha (voir *Dictionn.*, t. viii, col. 811, fig. 6530), mosaïques, sarcophages. Parfois ce n'est pas pour recevoir, c'est pour offrir que les mains sont voilées; mais on remarquera que sur la plus ancienne mosaïque basilicale romaine, à Sainte-Pudentienne, les deux figures de femmes représentant l'Église et la Synagogue offrent au Christ leurs couronnes tenues à pleine main, tandis que sur l'arc triomphal de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs, postérieure de quelques dizaines d'années et qui prend place dans la première moitié du vi^e^ siècle, les vingt-quatre vieillards présentent leur couronne posée sur le pan de leur manteau. (Voir aussi les apôtres de la coupole du baptistère des Orthodoxes, à Ravenne, *Dictionn.*, t. v, col. 672, pl. hors texte.) Nous retrouvons ce geste sur plusieurs sarcophages de Ravenne, du ve siècle : à Saint-Apollinaire *in Classe*, le Christ assis entre saint Pierre, reconnaissable à la croix qu'il porte sur l'épaule gauche, et saint Paul à qui il remet la loi nouvelle que l'apôtre reçoit sur le pan de son manteau, tandis que deux vieillards présentent les couronnes qu'ils portent eux aussi sur le pan de leur manteau (fig. 7519).

Un panneau en marbre, jadis encastré dans la face intérieure d'un mur à Constantinople et entré depuis au *Kaiser Friedrich Museum* à Berlin[11], appartient déjà à la décadence de l'art et peut prendre place vers la limite du vi^e^ au viie siècle. Le sujet représenté est Moïse recevant la Loi sur le Sinaï; il a les mains

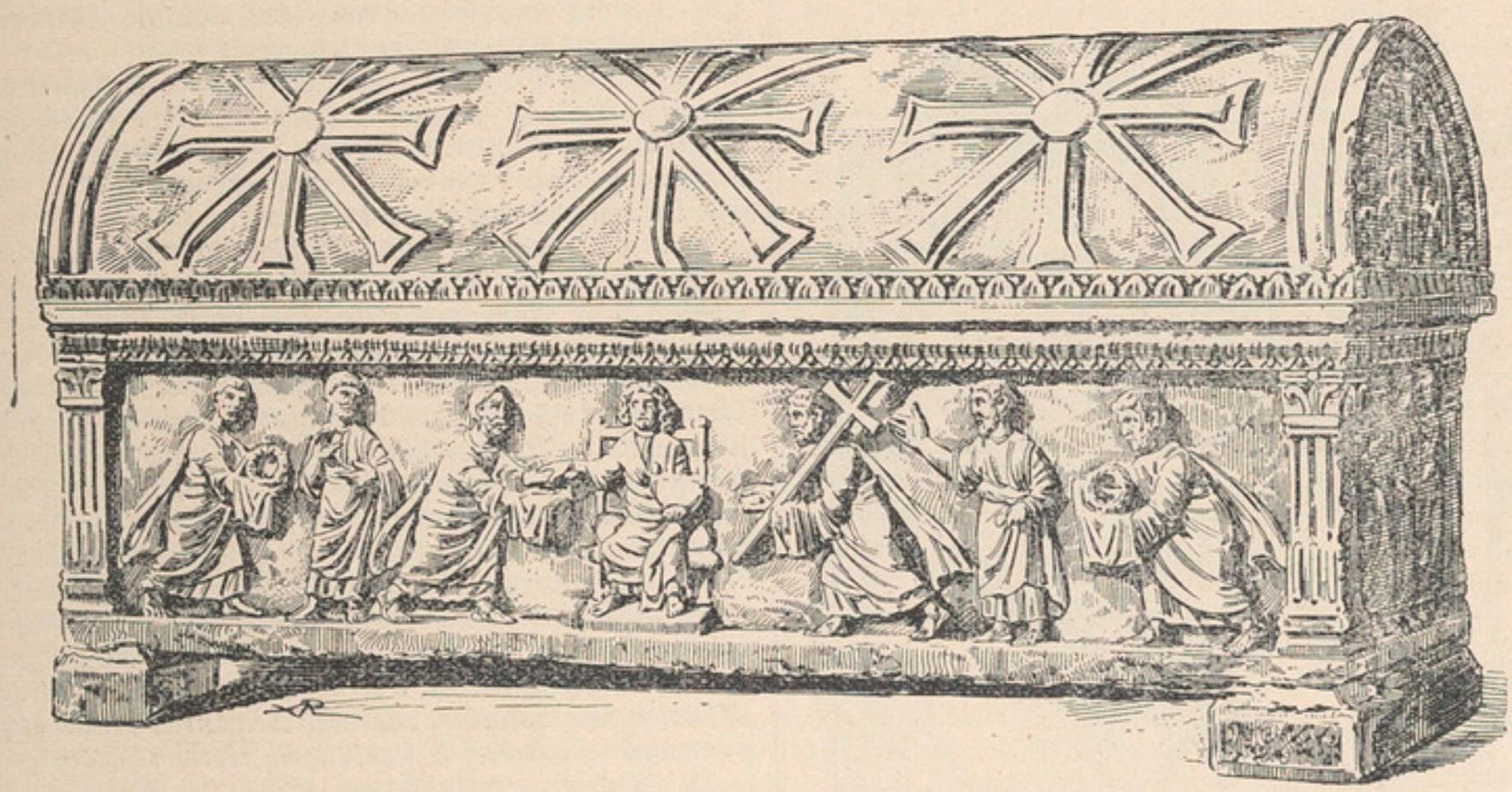

7519 — Sarcophage de Saint-Apollinaire *in Classe*, de Ravenne, d'après une photographie.

voilées et la main divine lui confie le rouleau sacré L'exécution est médiocre, c'est un dernier effort tenté vers le modelé, mais, en ce qui concerne la draperie, cet effort n'aboutit qu'à un tracé de lignes parallèles. (fig. 7520).

Nous avons donné (*Dictionn.*, t. v, col. 853, fig. 4232; t. v, col. 2451, fig. 4700), la face antérieure d'un sarcophage d'Arles. A l'une des extrémités, un homme en présente un autre plus jeune qui s'incline et dont les mains sont voilées par son manteau; à l'autre extrémité, une femme en présente de même une autre qui semble plus jeune qu'elle. Dans ces deux groupes on croit pouvoir reconnaître un père, une mère et deux enfants morts avant eux qu'ils « offrent » au Seigneur. Une preuve de ce fait semble résulter de la comparaison de ce marbre d'Arles avec les bas-reliefs d'une tombe de Rome, d'une autre tombe de Marseille et de deux autres de Milan, bas-reliefs où les défunts, inclinés devant le Christ, sont représentés comme ici le jeune homme, les mains en avant et couvertes d'un voile.

Sur une autre tombe d'Arles (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2457, n. 28, fig. 4705) deux apôtres présentent

[1] Eckhel, *Doctrina nummorum veterum*, t. viii, p. 92; Cohen, *Monnaies frappées dans l'empire romain*, t. vi, p. 172. — [2] Eusèbe, *De vita Constantini*, l. IV, c. lxxiii. — [3] Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, pl. xii, fig. 4, p. 38. — [4] Id., *ibid.*, pl. xxxiii, fig. 1, p. 88. — [5] Id., *ibid.*, p. 62. — [6] Id., *ibid.*, p. 155. — [7] Garrucci, *Storia*, pl. 375, n. 2. — [8] Id., *ibid.*, pl. 364, n. 3. — [9] Pl. 128. — [10] *Revue archéologique*, 1877, t. ii, pl. 23. — [11] O. Wulff, *Catalogue*, n. 32.

au Christ, l'un les pains, l'autre les poissons. Tous deux, ont, par respect pour les objets qu'ils portent et pour Celui à qui ils s'adressent, les mains enveloppées dans un pan de leur *pallium*. Deux sarcophages de Narbonne et de Saint-Maximin offrent la même particularité. Rien de plus ordinaire, en effet, aux premiers siècles chrétiens que la représentation de personnages voilant leurs mains pour porter ou pour recevoir les choses sacrées. Les exemples en sont nombreux, dans les mosaïques, où nous voyons surtout anges et bienheureux portant des couronnes; sur les sarcophages, saint Pierre recevant les clefs du ciel; sur les fresques ou les mosaïques les papes recevant le *pallium;* on voit même sur un sarcophage de la Gaule Elisée recouvrant ses mains pour recevoir le manteau d'Elie. Et les textes confirment le témoignage des monuments. Grégoire de Tours, au chap. VIII des *Vitae Patrum*, raconte comment « venu au tombeau de saint Nizier, le diacre Agiulfe voulut rapporter

7520. — Panneau de marbre
du Kaiser Friedrich Museum de Berlin, d'après O. Dalton, *Byzantine art and archaeology*, p. 157, fig. 90.

un souvenir de sa visite à ce monument vénéré; ce fut dans ses mains couvertes d'un voile qu'il reçut du prêtre quelques brins de la jonchée de verdure dont les fidèles couvraient le sépulcre du saint évêque. »

Parmi les sarcophages de la Gaule, nous relevons encore la même particularité à Soissons et à Vienne où le centenier aborde le Christ les mains couvertes de son manteau; à Marseille où saint Pierre reçoit la Loi nouvelle sur ses mains voilées; de même à Aix, et à Saint-Maximin, un apôtre présente au Sauveur un des pains qu'il va multiplier miraculeusement.

Nous ne devons pas négliger les textes qui peuvent servir de commentaire aux monuments qui en sont, eux, l'illustration. La passion de sainte Dorothée [1], martyre en Cappadoce, nous montre cette martyre arrivée au lieu du supplice où elle est abordée par un jeune enfant tenant dans un linge trois pommes magnifiques et trois roses. Les actes des saints Serge et Bacchus ont eu à subir des retouches, mais n'en gardent pas moins des parties intéressantes. Des chrétiens sont amenés pendant le cours d'une audience et l'on apporte en même temps au juge une lettre impériale; celui-ci se lève et la reçoit dans la pourpre de sa chlamyde [2]. Ce cérémonial était en usage chez les païens et l'est resté longtemps à la cour de Byzance, lorsqu'on devait toucher les choses saintes ou sacrées; or tel était le caractère de celles qui émanaient de l'empereur ou que l'on tenait de sa main. C'est ainsi que nous lisons ce passage dans Ammien Marcellin : « Un certain jour de fête, Julien fit introduire près de lui des *Agentes in rebus* pour leur remettre une somme d'argent. Au lieu de présenter un pan de sa chlamyde, comme le veut l'étiquette, l'un de ces hommes tendit les deux mains et l'empereur dit : Les *Agentes in rebus* savent bien comme on prend; ils ne savent pas comment on reçoit [3]. »

Rappelons le disque d'argent trouvé à Almendralejo, en 1847, et conservé au musée de Madrid (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1177, fig. 3776) : un personnage reçoit, les mains couvertes de son vêtement, un écrit que lui remet l'empereur Théodose.

Mais pour ne pas nous écarter du fait mentionné dans les actes des saints Sergius et Bacchus, rappelons encore deux traits parallèles que présentent les relations hagiographiques. Il est raconté, dans les actes si imparfaits de saint Paphnuce, qu'un jeune martyr demanda à voir un édit impérial dont lui parlait le juge païen : *Tunc Arianus*, y lisons-nous, *jussit edictum proferri. Quod cum sacerdotes sumpsissent, ipsum adoraverunt. Similiter et praeses assurexit et edictum amplexatus est pueroque dedit* [4]. Une pièce en langue copte dont Zoëga donne la traduction offre un renseignement de même sorte : *Diocletianus rex impius edictum scripsit universo orbi ut omnes colerent magnum Deum Appollinem et Jovem et Dianam... Edictum Alexandriam adlatum adoravit Armenius comes et per praeconem in omnibus urbis locis recitari jussit* [5].

IV. Mains élevées vers le ciel. — Ce geste magnifique (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1488, fig. 343) que nous rencontrons sur les plus anciens monuments chrétiens, cette attitude où l'humilité de la supplication garde toute la noblesse qui convient à la créature humaine, se rencontre si fréquemment qu'il est impossible, et d'ailleurs superflu, d'entreprendre la statistique du geste de l'orante. Nous l'avons figuré dans des centaines de monuments disséminés dans le *Dictionnaire*, et les chrétiens ne l'ont pas inventé, puisque, bien longtemps avant eux, les païens usaient d'un geste semblable. Le plus ancien exemple probablement que nous connaissons est celui de Moïse qui pendant le combat livré aux Amalécites par le peuple d'Israël à Raphidim, gravit la montagne avec Aaron et Ur et élève les bras vers le Ciel. Et quand ses bras étaient levés, Israël l'emportait, mais s'il les abaissait un peu, l'avantage passait aux Amalécites. Voyant cela Moïse fit approcher une pierre et s'assit par-dessus, ses bras étant soutenus par Aaron et par Ur placés à ses côtés [6]. Cette scène est représentée sur une mosaïque de Sainte-Marie-Majeure (voir au mot Marie-Majeure). Après Moïse, le prophète Jérémie recommande d'élever les cœurs avec les mains vers le Ciel [7] et David donne le même conseil [8]. L'admi-

[1] *Acta sanct.*, 6 février; *Acta SS. Dorotheæ et Theophili*, n. 10-12-13. — [2] *Acta sanct.*, 7 octobr.; *Acta SS. Sergii et Bacchi*, n. 13. — [3] Ammien Marcellin, *Hist.*, XVI, v à XI. — [4] *Acta sanct.*, 24 sept. ; *Acta S. Paphnutii*, n. 14. — [5] Zoëga, *Catalogus codicum copticorum, mss. qui in museo Borgiano Velitris adservantur*, p. 32; *Martyrium S. Martyris Apa Anub de Nassi*. Pour le mot *adorare*, voir le *Code Théodosien*, l. VI, tit. VIII, *De præpositis sacri cubiculi*, la note de Godefroy. — [6] Exode, XVII, 11. — [7] Jérémie, *Lament.*, III, 41. — [8] Ps. CXVIII, 48; CXL, 2.

rable statue, connue de tous les archéologues sous le nom d' « orant de Berlin », nous montre toute la grâce du geste, sur les variétés duquel on pourrait épiloguer. Les bras sont plus ou moins tendus, les coudes plus ou moins pliés, les paumes plus ou moins élevées ou écartées [1].

Chez les chrétiens l'attitude est familière et les textes confirment ce que les monuments nous apprennent. Les païens semblent avoir une tendance marquée à élever les bras dans une position verticale, les paumes des mains tournées vers le haut; les chrétiens corrigent ce geste simplement pour ne pas l'imiter servilement. Tertullien prétend y mettre une leçon de modestie et, en conséquence, il engage les chrétiens à élever les mains modérément sans ostentation avec dignité *temperate et probe* [2]; c'est ce qui a conduit au geste des bras en croix et à l'attitude dite de l'orante dont on a d'ailleurs des exemples aux catacombes plus anciens que le IIIe siècle et qui est attesté par des textes anciens des IIIe et IVe siècles [3].

Ce qui a dû inspirer cette attitude dès les premières générations chrétiennes et, probablement, dès le temps des apôtres, c'est la pensée de reproduire la position du Christ sur la croix. Tertullien, saint Augustin, saint Ambroise recommandent aux fidèles de figurer dans la prière l'image de la croix [4]; c'est ce que leur répète l'auteur du *De sacramentis* [5].

Il y a là un raffinement qui plaît à l'état d'esprit de ces générations dont la foi robuste ne dédaigne cependant pas ce qui peut nous sembler superflu. Minucius Felix explique comment « le signe de la croix se reconnaît dans les voiles gonflées du navire, dans les rames qui poussent l'esquif sur les flots. Le joug levé en l'air représente aussi la croix et de même l'homme au cœur pur qui prie Dieu les mains étendues [6]. » Tertullien va plus loin; à l'entendre « le bétail et les bêtes féroces prient à leur façon quand ils fléchissent les genoux; de même l'oiseau qui s'élève vers le ciel forme une croix en étendant ses ailes comme fait l'homme qui prie en étendant les mains [7]. » Saint Maxime de Turin, vers le milieu du Ve siècle, nous explique que « l'homme n'a qu'à élever les mains pour faire de son corps une figure de la croix; c'est pourquoi, dit-il, on nous enseigne à étendre les mains pour prier, geste par lequel nous proclamons la passion du Seigneur. Accompagnée de ce geste notre prière sera plus vite exaucée, car ainsi, tandis que l'âme parle au Christ, le corps imite le Crucifié. De plus, nous avons l'exemple de Moïse le Saint qui, luttant contre Amalec, le vainquit, non par les armes ni par le fer, mais simplement en élevant les mains vers Dieu, car il est écrit : « Quand Moïse tenait ses mains levées, Israël était victorieux; mais, sitôt qu'il les abaissait, Amalec reprenait le dessus [8].» Et, d'ailleurs, n'est-ce pas au moyen du signe du Seigneur que l'homme fend les flots de la mer, qu'il laboure la terre, qu'il partage le ciel [9]. » Ces derniers mots font allusion au mât du navire que traverse une vergue et à la charrue antique pourvue d'un manche unique muni d'une poignée transversale (voir *Dictionn.*, t. III, fig. 2665 et pl. hors texte). L'attitude de la prière les bras élevés sera encore celle des moines, celle de saint Benoît que le pape saint Grégoire nous montre mourant debout, la prière aux lèvres et les mains élevées vers le ciel [10]. Le geste reparaît dans plusieurs instituts monastiques [11]. Enfin le prêtre à l'autel, dans l'action du sacrifice, conserve ce rite aujourd'hui si étriqué qu'il en est devenu presque méconnaissable.

Le saint curé d'Ars, qui lisait peu de livres, avait bien pu trouver cette définition qu'il aimait : « L'homme est fait sur le modèle de la croix. » Il aurait pu trouver la même pensée chez beaucoup d'écrivains des premiers siècles dont nous venons de rappeler quelques-uns parmi bien d'autres que nous avons recueillis ailleurs[12]. Le geste des bras et des mains levés vers le ciel ne fut pas seulement une attitude convenable à la supplication, on y trouva une mortification méritoire. Lorsque les disciples de saint Macaire l'interrogeaient : « Comment devons-nous prier ? » il leur répondait : « Il n'est pas nécessaire d'user de beaucoup de paroles, il suffit de tenir les mains élevées[13]. » C'était le geste du Sauveur sur la croix, c'était aussi un peu de sa souffrance, car l'extension des bras devenait très vite une fatigue très douloureuse et comme certains pouvaient se laisser aller à réduire tellement le geste qu'il ne représentait plus ni symbole, ni pénitence, on imagina dans certains monastères, une pratique régulière, une sorte de mise en croix, qui consistait à se placer devant une croix et à maintenir les bras étendus à la hauteur de la traverse[14]. On lit dans la vie d'Alcuin qu'ayant appris qu'un incendie venait d'éclater dans le monastère, il courut se prosterner au tombeau de saint Martin, la face contre terre, les bras en croix[15] et nous avons déjà fait connaître des inhumations très originales relevées à Saint-Mathurin (Maine-et-Loire). Dans un champ, à la profondeur de 0 m. 40 à 0 m. 50, on trouva, en un seul groupe, douze sépultures diversement orientées. Le fond de chacune se composait de tuiles plates, le dessus de tuiles à rebords; les côtés et les extrémités étaient fermés par des ardoises non taillées. Dans l'une d'elles, se trouvait un squelette, la face contre terre, les bras étendus en croix; on avait, pour le placer ainsi, percé les deux côtés des parois du sépulcre et une petite toiture

[1] Voullième, *Quomodo veteres adoraverint*, in-8°, Halle, 1887, p. 33 sq.; O. Seemann. *Die gottesdienstlichen Gebräuch der Griechen und Römer*, dans *Kulturbilder aus dem klassischen Altertume*, t. III (1888), p. 42, 133, fig. 12; C. Sittl, *Die Gebärden der Griechen und Römer*, in-8°, Leipzig, 1890, p. 174; J. Döller, *Das Gebet in Alten Testament in religionsgeschichtlicher Beleuchtung*, Wien, 1914, p. 75-76; A. de Ridder, *La poignée de mains sur les bas-reliefs funéraires antiques*, in-8°, Paris, 1897. — [2] Tertullien, *De oratione*, c. XVII, *P. L.*, t. I, col. 1278. — [3] *Passio Montani, Lucii*, n. 15, dom Ruinart, *Acta sincera*, p. 239; Clément d'Alexandrie, *Stromata*, l. VII, *P. G.*, t. IX, col. 455-456; S. Jean Chrysostome, *Homil.*, XIV, *in I Tim.*, I, 5, *P. G.*, t. LXII, col. 575; S. Ambroise, *De virginibus*, l. II, c. IV, *P. L.*, t. XVI, col. 225. — [4] Tertullien, *De oratione*, c. XIV, *P. L.*, t. I, col. 1272-1273; S. Augustin, *Enarrationes in psalmos*, ps. LXII, *P. L.*, t. XXXVI, col. 755; S. Ambroise, *De virginibus*, I, II, *P. L.*, t. XVI, col. 201. — [5] *De sacramentis*, VI, IV, 18. — [6] Minucius, *Octavius*, c. XXIX, édit. Halm, p. 43. — [7] Tertullien, *De oratione*, c. XXIX, *P. L.*, t. I, col. 1304. — [8] Exode, XVII, 11. — [9] S. Maxime, *Homil.*, II, *de cruce Domini*, *P. L.*, t. LVII, col. 342-343. — [10] S. Grégoire, *Dialogi*, l. II, c. XXXVII, *P. L.*, t. LXVI, col. 202. De même qu'au Mont-Cassin, la règle de saint Fructueux de Braga prescrit aux religieux d'élever les mains vers le ciel durant certaines pauses de la psalmodie, *extensisque ad caelum palmis orando persistent. Regula*, c. III, *P. L.*, t. LXXXVII, col. 1101. — [11] Voir la note précédente et Adamnan, *Vita Columbæ*, l. II, c. XXXI, édit. Fowler, p. 98. — [12] H. Leclercq, *Monumenta Ecclesia liturgica*, t. I (élévation des mains): n. 73, 422, 630, 634, 1249, 1306, 1464, 1491, 1596, 1615, 1620, 1691, 1694, 1784, 2121, 2171, 2264, 2299, 2749, 3822, 3825, 4004, 4067, 4501, 4607, 4679, 4723, 4868; (extension des mains) : n. 956, 1121, 5121; (jonction des mains dans la prière): n. 3980, 5510. — [13] *Apophtegmata Macarii Aegyptii*, XIX, *P. G.*, t. XXXIV, col. 249-250; cf. L. Gougaud, *La prière les bras en croix*, dans *Rassegna gregoriana*, 1908, t. VII, p. 345-346; le même, *Dévotions et pratiques ascétiques*, in-12, Paris, 1925. — [14] S. Colomban, *Regula cœnobialis*, c. XI, *P. L.*, t. LXXX, col. 217; S. Chrodegang, *Regula canonicorum*, c. XXXIII, *P. L.*, t. LXXXIX, col. 1073. — [15] *Vita Alcuini*, XI, 22, *P. L.*, t. C, col. 102.

d'ardoise recouvrait chaque bras [1] (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2572).

Une pratique de ce genre témoignait d'une grande humilité. Malheureusement dès l'instant qu'elle est adoptée par les Celtes, il faut s'attendre à la voir aboutir à des excentricités.

« L'expression « se crucifier », que l'on trouve sous la plume de quelques hagiographes irlandais doit être une allusion à cette pratique de pénitence[2]. L'usage de prier en observant cette attitude, soit par dévotion spontanée, soit pour accomplir une pénitence imposée, fut particulièrement familier aux anciens chrétiens d'Irlande [3]. Le vieil Irlandais a même un mot spécial pour désigner cette pratique, *crossfigell*, c'est-à-dire « veille de la croix » (*crucis vigilia*) ou « prière de la croix [4] ». Dans la *crossfigell* l'orant se tenait quelquefois couché, mais le plus souvent debout. On voit par un pénitentiel rédigé en irlandais au VIIIe siècle, où il est traité des divers modes de commutations de peines canoniques (*de arreis*), que la position horizontale, la face contre terre, pour l'accomplissement de la *crossfigell* était laissée, dans certains cas, au choix du pénitent [5]. D'autre part, il est raconté, dans la Vie de saint Féchin de Fore que, lorsque les parents du jeune Féchin se couchaient, ils avaient coutume de placer l'enfant entre eux deux, dans leur lit, mais qu'à leur réveil ils le trouvaient souvent étendu à terre les bras en croix [6].

« Toutefois, c'est debout, que se pratiquait généralement la *crossfigell*. Un canon pénitentiel irlandais prescrit les *manus sopinatae ad orationem* [7]. Cette posture, quand elle durait quelque temps, était incomparablement plus pénible que la position cruciforme du corps couché à terre. Le traité *De arreis*, déjà mentionné, prescrit, à la fin de chaque centaine de psaumes, une *crossfigell* qui doit durer seulement jusqu'à ce que la fatigue se fasse sentir. Pour une faute plus grave la même posture est ordonnée pour un temps plus long, dans un cas durant la double récitation du psaume *Beati immaculati* (CXVIII) « sans baisser les bras », dans un autre cas pendant la récitation de cinquante psaumes ou, au choix, de quatre *Beati* « sans que le pénitent, dit le texte, laisse ses bras toucher ses côtés ni se procure aucun support [8]. » La pratique de cette mortification, ainsi que celle des génuflexions répétées (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1020-1021) était suspendue pendant le temps pascal, et aussi entre la fête de Noël et l'Épiphanie [9].

« Les auteurs ascétiques et les hagiographes des pays celtiques nous ont conservé maints traits frappants relatifs à l'extension des bras dans la prière. L'auteur d'une Vie de saint Gildas représente son héros châtiant son corps par les jeûnes et les veilles et passant les nuits en oraison, debout, sans appui (*sine aliquo sustentaculi adminiculo* [10].) La légende s'empara même résolument de cette pratique chère à l'ascétisme des Celtes. Saint Finian de Clonard ayant, un jour, député vers ses disciples l'évêque Sénach, celui-ci les trouva occupés, chacun à sa façon, à des œuvres de piété, mais il remarqua entre tous Colom Mac Cremthaim, qui, ravi en extase, se tenait les bras en croix, et portait des oiseaux perchés sur ses mains et sur sa tête[11]. Un autre texte nous apprend que saint Kevin de Glendalough demeura, sept ans durant, appuyé contre une planche, en posture de *crossfigell*, ne fermant l'œil ni jour ni nuit, et gardant une telle immobilité que les oiseaux firent leurs nids dans ses mains [12].

V. MAINS OUVERTES DEVANT LA POITRINE. — Un geste d'allure moins ample consiste dans la position des mains ouvertes devant la poitrine, les paumes plus ou moins ouvertes, les bras plus ou moins collés au corps. Nous en avons donné dans le *Dictionnaire* des exemples assez significatifs pour n'aller pas les chercher ailleurs. L'ivoire Trivulce ne manifeste que l'émotion ou la surprise; au contraire, le jugement de l'âme de Marcia nous la montre dans la catacombe de Santa Maria di Gesù, à Syracuse, suppliante, agenouillée devant le Christ (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1511, fig. 357); de même, la coupole d'une des chapelles de Baghaouat nous fait voir Noé dans l'arche avec sa femme et leurs enfants; un de ceux-ci placé à côté de la femme de Noé a les mains ouvertes exactement appliquées sur la poitrine (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1516, fig. 1811); nous pourrions encore citer la fille du primicier Théodote sur une fresque de Sainte-Marie-Antique (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2043, fig. 4599) et la tombe de Théotecne et Hilaritos dans la catacombe de Saint-Janvier à Naples, où une main est tournée en dedans et une en dehors (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2143, fig. 6142). A partir du IXe siècle se multiplient les représentations de ce geste dont nous avons surtout des attestations monumentales.

VI. MAINS CROISÉES. — Il ne s'agit pas ici de la *conjunctio manuum*, geste symbolique de l'union conjugale (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 425, fig. 6418, et au mot MARIAGE); mais un fragment conservé au musée de Latran nous montre un apôtre les mains rapprochées et les doigts croisés pour la prière (fig. 7521); toutefois, ici, nous avons la variété des mains jointes avec les doigts croisés. Comme ce fragment sculpté n'est certainement pas postérieur au Ve siècle, il semble un peu hasardeux de soutenir que le geste des mains jointes, en tant que pratique d'adoration et de prière, fut inconnu des chrétiens pendant les huit premiers siècles.

Nous observons encore le geste des mains jointes avec les doigts croisés sur un sarcophage de Latran représentant le lavement des mains de Pilate (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2982, fig. 1021). Ici le procurateur romain semble occuper l'extrémité du groupe, il détourne légèrement la tête comme pour écouter un chuchotement, peut-être l'avertissement envoyé par sa femme; à ses côtés un assesseur tient son genou entre ses mains aux doigts croisés; geste semblable de Rachel sur la chaire de Maximien de Ravenne (voir *Dictionn.*, t. III, fig. 2411).

Enfin nous avons un texte dont la clarté ne laisse rien à désirer relativement à l'usage de joindre les mains en croisant les doigts pour la prière, geste si profondément expressif où semble passer une ardeur qui ne comporte pas le geste des doigts allongés. Saint Grégoire le Grand dans un chapitre de la vie de saint Benoît nous apprend qu'un jour chaque

[1] E. Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, in-4°, Paris, 1886, p. 70, n. 86. — [2] *Vita S. Abbani*, c. XXII; *Vita S. Albei*, c. XLVII, dans *Vita sanctorum Hiberniæ*, édit. C. Plummer, t. I, p. 17, 63. — [3] L. Gougaud, *op. cit.*, p. 348-354. — [4] J. Vendryes, *De hibernicis vocabulis quæ a latina lingua originem duxerunt*, Lutet. Paris, 1902, p. 30, 133; S. Malone, *The vicissitudes of « Vigil »*, dans *Dublin Review*, 1884, t. XII, p. 354. — [5] Kuno Meyer, *An old irish treatise de Arreis*, dans *Revue celtique*, 1894, t. XV, p. 494. — [6] *Vie de saint Féchin de Fore*, édit. Whitley Stokes, dans *Revue celtique*, 1891, t. XII, p. 323. — [7] *Canones hibernenses*, II, *De arreis*, 2, dans F. W. H. Wasserschleben, *Die Bussordnung der abendländischen Kirche*, Halle, 1851, p. 139. — [8] K. Meyer, *op. cit.* — [9] E. J. Gwynn et W. J. Purton, *The monastery of Tallaght*, dans *Proceedings of the R. Irish Acad.*, 1911, t. XXIX, p. 138. — [10] *Vita Gildæ*, II, 7, dans *Acta sanct.*, janv. t. III, p. 574. — [11] *Book of Lismore*, édit. Whitley Stokes, dans *Anecdota Oxoniensia*, Oxford, 1890, lign. 2646 sq. — [12] *Irish liber hymnorum*, t. I, p. 114; t. II, p. 193.

année, le patriarche rendait visite à sa sœur avec laquelle il passait la journée en pieux colloques jusqu'à l'heure du souper. Un soir qu'ils étaient à table et s'attardaient à causer, sainte Scolastique dit à son frère : « Je vous en prie, demeurez ici afin que nous passions la nuit entière à nous entretenir des joies de la vie future. » Benoît refusa. A ce mo-

7521. — Fragment de sarcophage du Musée du Latran, d'après O. Marucchi, *I monumenti dell' Museo Pio-Lateranense*, pl. XII, n. 8.

ment, au dire du biographe, l'atmosphère était si pure qu'on n'apercevait pas un nuage; néanmoins la pieuse femme voyant sa demande rejetée *insertas digitis manus super mensam posuit*, et elle appuya sa tête par-dessus pour prier [1]. Lorsqu'elle releva sa tête un orage éclatait brusquement, accompagné d'une trombe d'eau qui, dans une région montagneuse, suffit en quelques instants à gonfler les torrents et à rendre le passage impraticable. L'auteur d'un sermon sur sainte Scolastique, sermon attribué à Bède le Vénérable, ne manque pas de demander pourquoi *non solum manus implectis sed etiam digitos inseris* ? Il va sans dire qu'il ne trouve rien à répondre [2] (voir *Dictionn.* t. VIII, col. 1398).

VII. MAINS JOINTES. — Le sarcophage d'Adelphia conservé au musée de Syracuse (voir *Dictionn.*, t. I, col. 524, fig. 102) nous offre sur son couvercle, à gauche, une scène dont la figuration est unique dans l'archéologie chrétienne : c'est la Vierge au ciel (voir *Dictionn.*, au mot MARIE). Une femme voilée occupe une chaise élevée, les pieds posant sur un tabouret. A droite et à gauche, des femmes debout l'entourent; une quatrième, assise à terre, regarde Marie et joint les mains. Un groupe s'approche composé de trois femmes, la défunte entre ses deux saintes protectrices [3].

VIII. MAIN EN FER. — Nous avons déjà parlé d'un bandage herniaire trouvé dans une tombe d'époque barbare (*Dictionn.*, t. VI, col. 2530, fig. 5701). Voici un autre témoignage de l'habileté technique des médecins ou chirurgiens vers la même époque.

Du Breul, dans son *Théâtre des Antiquitez de Paris*, nous apprend qu' « en faisant les fondemens de la neuve église Saint-Médéric, du temps du roi François Ier on trouva sous le grand autel, dans un tombeau de pierre, le corps de son fondateur, ayant des bottines de cuir doré aux jambes, lequel, sitôt qu'il eût air, se tourna en poudre. La date de son épitaphe qui étoit auprès ne se peut lire pour la vieillesse, et le reste fut gravé en une autre pierre que l'on posa au milieu du chœur, sous l'aigle des chantres. »

Cette sépulture était celle d'Eudes le Fauconnier (*Odo Falconarius*). D'après l'abbé Lebeuf, l'inscription de ce fondateur aurait été renouvelée, vers 1530, sur une tombe de cuivre, remplacée au XVIIIe siècle par un carreau de marbre qui fait partie du dallage du chœur dont il occupe à peu près le milieu. Ce marbre a la forme d'un losange allongé; il n'a point été dérangé, et recouvre encore certainement le tombeau retrouvé au XVIe siècle :

HIC JACET
VIR BONÆ
MEMORIÆ
ODO FALCONARIUS
HUIUS ECLESIÆ
FUNDATOR
ORA PRO EO

« On peut penser, dit l'abbé Lebeuf, que cet *Odo* est ce fameux guerrier de Paris, lequel, avec Godefroi, autre guerrier, défendit si vigoureusement la ville contre les Normands, en l'an 886, sous les ordres du comte Eudes, qui devint roi deux ans après. Du moins jusqu'ici on n'a pu trouver dans aucun autre monument un *Odo Falconarius*. Il se peut faire que ce nom de *Falconarius* lui fût venu de ce que le comte Eudes l'aurait fait son fauconnier lorsqu'il se vit élevé à la royauté, ou de ce que, pour repousser les Normans, il se seroit servi de l'espèce de lance qu'on appeloit *falco*, parce qu'elle était recourbée. » Dans cette dernière hypothèse, le surnom de *Falconarius* aurait offert une certaine analogie avec celui de Martel, donné dans le siècle précédent à l'aïeul de Charlemagne. Les bottines de cuir doré trouvées aux jambes du fondateur de Saint-Merry indiqueraient assez un personnage du IXe siècle; on en voit de semblables dans les costumes que présentent les miniatures des manuscrits de l'époque carolingienne. Si l'abbé Lebeuf a rencontré juste en désignant ce guerrier comme un des sauveurs de Paris, le modeste carreau de marbre du chœur de Saint-Merry, aujourd'hui laissé sans honneur, ne désignerait rien moins que la tombe d'un héros.

Voici en quels termes le moine de Saint-Germain-des-Prés Abbon, a célébré la valeur de notre *Odo* à la fin du livre Ier de son poème : *De bellis Parisiacae urbis*. Après avoir rappelé de brillants succès remportés sur les Normands pendant le siège de Paris, il poursuit en ces termes :

Una dies istum voluit sic ludere ludum,
His ducibus, Godofredo, nec non et Odone;
Belligeri fuerant Uddonis Consulis ambo.
Idem Odo praeterea opposuit se saepius illis
Et vicit jugiter victor. Heu! liquerat illum
Dextra manus bello quondam, cujus loca cinxit
Ferrea, pene vigore nihil infirmior ipsa.

[1] *P., L.*, t. LXVI, col. 194; cf. Vierordt, *De junctarum in precando manuum origine indo-germanica et usu, inter plurimos christianos adscito*, Carlsruhæ, 1851. — [2] *P. L.*, t. XCIV, col. 485. — [3] E. Le Blant, *La Vierge au ciel représentée sur un sarcophage antique*, dans *Revue archéologique*, 1877, p. 353; A. Héron de Villefosse, *Sarcophage chrétien de Syracuse*, dans *Gazette archéologique*, 1877, p. 157-168, pl. XXV.

N'est-ce pas un fait digne de mention dans les annales de la chirurgie qu'au IXe siècle il se soit trouvé à Paris un mécanicien assez habile pour remplacer une main perdue par une main de fer, qui rendait à l'amputé à peu près les mêmes services [1] ?

IX. Imposition des mains (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 391-413).

H. Leclercq.

MAIRE DU PALAIS. — Nous avons déjà parlé du *domesticus* franc (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1378-1382); nous avons dit qu'il est fonctionnaire. Mais en quoi consistent ses fonctions? Dans une formule de Marculfe (I, 39), le roi ordonne au *domesticus* d'affranchir, à l'occasion de la naissance d'un prince, trois jeunes gens dans chacune des *villae* de son ressort, c'est-à-dire des domaines royaux qu'il administre. Un diplôme de Dagobert Ier au *domesticus* Ragauricus, en 637, lui annonce que le roi abandonne la villa d'Écouen au monastère de Saint-Denis [2]; un autre diplôme de Childéric II, adressé au *domesticus* Odon, en 667, l'avertit qu'il abandonne à Remacle, abbé de Stavelot-Malmédy, six mille menses de forêts sur les *curtes* d'Amblève, de Chérain et de Lierneux [3]. De ces deux diplômes, il ressort que le *domesticus* exerce une autorité sur les biens domaniaux. En outre, dans ce second diplôme, Childéric prescrit à Odon de mesurer les terrains et d'y placer des bornes avec l'aide des forestiers, ses subordonnés, *cum forestariis (nostris) ipsa loca mensurare et disignare per loca denominata*. Or, dans la *Vita sancti Eligii*, nous lisons qu'Éloi a demandé à Dagobert Ier la *villa* de Solignac *in rure Lemovicino* et l'a obtenue [4]. Or, c'était justement l'époque où dans ce *pagus* les produits de l'impôt royal étaient réunis pour être envoyés au palais, *hac vellet domesticus simul et monetarius adhuc aurum ipsum fornacis coctionem purgare, ut juxta ritum purisimus ac rutilus aulae regis praesentaretur metallus*. C'est donc que le *domesticus* assiste au travail du *monetarius* qui se trouve dans son ressort.

Autre chose, le *domesticus* a la garde des biens confisqués. Flavianus, *domesticus* de Childebert II, remet à Sicharius les biens que la reine Brunehaut lui avaient confisqués [5], plus tard il reçoit des présents pour avoir fait échapper Animodus aux accusations portées contre lui devant le roi Childebert [6]; et de ceci, il ressort que le *domesticus* est en outre administrateur des domaines royaux. Lorsque les habitants de Meaux et de Soissons demandent à Childebert un de ses fils comme roi, il leur envoie son aîné Théodebert *cum comitibus domesticis, majoribus atque nutriciis vel omnibus qui ad exercendum servitium regale erant necessari* [7], par conséquent tout le personnel indispensable au fonctionnement des affaires.

La charge de *domesticus* n'a existé que sous la première dynastie franque; les rares diplômes carolingiens qui fassent mention d'un *domesticus* montrent qu'ils sont peu nombreux et en train de disparaître. Un des derniers connus parmi ces fonctionnaires est Dodon, l'assassin de saint Lambert de Liége. A partir du gouvernement de Charles-Martel, on ne rencontre plus le nom d'un seul *domesticus*, quoique le titre apparaisse encore. Le dernier acte où le *domesticus* est nommé est un capitulaire de 806, dans lequel Charlemagne s'adresse à ses *missi*. Dans ce document le *domesticus* apparaît comme possesseur de fiefs, indépendant du souverain.

Le *domesticus* est cité souvent comme faisant partie de l'entourage royal et on pense pouvoir conclure que son séjour habituel est la cour du roi. On rencontre ces fonctionnaires au plaid royal dans un diplôme de Sigebert II, en 648 [8]; le roi les consulte au sujet d'une donation faite au monastère de Stavelot-Malmédy; on les voit assister nombreux au baptême d'un fils de Childebert II; enfin ils siègent au tribunal du palais en qualité d'assesseurs [9]. Les diplômes de Clovis III, en 693 [10], et de Childebert III, en 697 [11], en citent l'un quatre; l'autre trois, *qui ad causas audiendas vel recta judicia terminanda resident*. Une formule de Marculfe est plus explicite encore: *Cum nos ibi in palatio nostro ad universorum causas recto juditio terminandas cum domnis et patribus nostris episcopis vel cum pluris et obtimatibus nostris, illis episcopis..., illis domesticis... vel reliquis quam plures nostris fidelibus resederemus* [12]. La présence du *domesticus* au plaid et au tribunal du roi n'entraîne pas pour tous la résidence à la cour, sinon il faudrait conclure de la présence fréquente d'évêques à la cour au séjour continuel qu'y auraient fait les membres de l'épiscopat. Il faut laisser jouer un peu en pareil cas et admettre que des fonctionnaires s'attardent plus que de raison à la cour sous des prétextes plus ou moins valables.

On ne voit pas la nécessité d'admettre l'existence de *domestici* pour les reines. Sans doute, on peut invoquer les passages de Grégoire de Tours [13] sur Leonardus et sur Flavianus, mais il faut ajouter qu'ils sont attachés respectivement à Frédégonde et à Brunehaut qui remplissent la charge de régentes pendant la minorité de leurs fils et qui, à ce titre, ne sont plus à proprement parler des reines, mais des régentes, c'est-à-dire presque des rois.

Dans les premiers temps de la période mérovingienne le *domesticus* est le subordonné direct du roi. Lorsque la Gaule entière est placée sous l'autorité d'un seul roi, comme Clovis, celui-ci est assez fort pour imposer son autorité à tous ses sujets; mais si le trône est occupé par plusieurs princes que l'histoire a désignés sous le nom de fainéants, on voit apparaître l'autorité d'un personnage qui, sous le nom de maire du palais, sait se faire obéir par les fonctionnaires, qu'on les nomme *comes* ou *domesticus*.

Qu'est lui-même le maire du palais sinon un fonctionnaire ou *domesticus*, c'est-à-dire un administrateur du domaine privé plutôt qu'un personnage politique? Ce fait est conforme aux idées germaniques et le palais est, à bien des égards, demeuré une cour germanique où tous les fonctionnaires sont des officiers palatins et non des administrateurs publics. Saint Arnoul était déjà évêque de Metz sans cesser de remplir *domesticatus sollicitudinem et primatum palacii* [14], il gouverna donc le palais sous Théodebert II, mort en 613, sous Clotaire II, mort en 630, et pendant la minorité de Dagobert Ier. Sous Théodebert, il dirigeait en qualité de *domesticus* les ressorts ordinaires de six de ces dignataires et Paul Diacre l'appelle [15]:

[1] Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, c. VII; F. de Guilhermy, *Inscriptions de la France du Ve siècle au XVIIIe*, t. I, p. 211-213, n. 120; C. Baloche, *Église Saint-Merry de Paris, Histoire de la paroisse et de la collégiale, 700-1910*, in-8°, Paris, s. d. (1912), t. I, p. 12-14; sur l'emplacement de la tombe du XVIe, des réserves fondées sur les dimensions de l'église détruite sous François Ier et qui ne dépassait pas vers l'Est la première arcade du chœur actuel. — [2] Pardessus, *Diplom. chart.*, t. II, p. 45, n. 279. — [3] Pardessus, *Diplom. chart.*, t. II, p. 145, n. 359. — [4] *Vita sancti Eligii*, I, 15, dans *Scr. rer. merov.*, t. IV, p. 680. — [5] Grégoire de Tours, *Hist. eccl.*, l. IX, c. XIX. — [6] Grégoire de Tours, *Hist. eccles.*, l. X, c. V. — [7] Grégoire de Tours, *Hist. eccles.*, l. IX, c. XXXVI. — [8] Pardessus, *Diplom. chart.*, t. II, p. 88, n. 313. — [9] Pardessus, *Diplom. chart.*, t. II, p. 145, n. 359. — [10] Pardessus, *Diplom. chart.*, t. II, p. 229, n. 431. — [11] Pardessus, *Diplom. chart.*, t. II, p. 241, n. 440. — [12] Marculfi, *Formul.*, I, XXV; édit. Zeumer, p. 58. — [13] *Hist. Franc.*, l. VII, c. XV; l. IX, c. XIX. — [14] *Vita sancti Arnulfi*, 7, dans *Script. rer. merov.*, t. II, p. 434. — [15] *Chronicon episcoporum Metensium*, dans *Scriptores rerum merovingicarum*, t. II, p. 264.

palatii moderator. La *Vita Chlodulfi* le qualifie palatii *rector* et *majordomus* [1]. Umno, un de ses descendants, l'appelle aussi *major domus* [2] et il n'est pas douteux que saint Arnoul fut maire du palais; on lit dans sa *Vita* cette assertion : *diversis in palatio honoribus et ministerio primus floruit* [3].

De même, Conda, paraît avoir été maire du palais de Théodebert Ier, puisque, comme le dit Fortunat [4] :

Theudeberthus enim comitivae praemia cessit,
auxit et obsequiis cingula digna tuis.
vidit ut egregios animos meliora mereri,
mox voluit meritos amplificare gradus,
instituit cupiens ut deinde domesticus esses :
crevisti subito, crevit et aula simul.
florebant pariter veneranda palatia tecum,
plaudebat vigilii dispositore domus.
Theudebaldi etiam cum parva infantia vixit,
hujus in auxilium maxima cura fuit,
actibus eximiis sic publica jura fovebas,
ut juvenem regem redderes esse senem :
ipse gubernabas, veluti si tutor adesses.

Conda gouverna pendant la minorité de Théodebald, roi d'Austrasie (547-555).

Licinius [5], évêque d'Angers, mort en 605, et Didier [6], évêque de Cahors, mort en 654, semblent de même avoir exercé la charge de maires du palais.

Au commencement du VIIe siècle, les fonctions de *domesticus* et celles de maire du palais sont assez semblables, et cela s'explique assez bien par l'étude de la mairie du palais à ses débuts. Suivant la juste remarque de G. Waitz, le nom lui-même — *major domus* — renseigne déjà sur son humble origine; ce n'est d'abord qu'un valet parmi les autres qui remplissent la maison, il est seulement le premier d'entre eux, le chef de la domesticité et se confond avec le *domesticus*. Grégoire de Tours ne cite pour le VIe siècle que trois noms de maires et qui ne semblent pas tenir une place fort grande. C'est Waddo [7], ancien comte de Saintes, attaché par Chilpéric Ier à sa fille Rigonthe, qui se rend en Espagne pour épouser le roi Récarède; puis Florentianus [8], *major domus reginae*, que le même Childebert II charge, avec le comte palatin, d'une mission financière à Tours; enfin Badégisile, *domus regiae major*, et qui deviendra évêque du Mans [9].

Les maires Badégisile, Florentianus et Waddo sont donc des fonctionnaires privés comme autant de *domestici:* ils sont même d'un rang inférieur à ces derniers puisque Grégoire les nomme après eux [10]. Certains auteurs ont même confondu le *domesticus* et le *major domus;* d'ailleurs Marculfe leur en donnait l'exemple lorsqu'il remplaçait les mots *illo comitae* par *illo majorem domus*.

Nous venons de voir les maires s'élever du rang de chefs de la domesticité à l'administration du palais royal, au VIe siècle. Puis, au siècle suivant, le maire est le chef de l'administration et le premier parmi les fonctionnaires du palais, comme cela arrive à saint Arnoul de Metz. Un siècle encore et ses successeurs deviendront les chefs politiques du pays, en vertu de cette idée germanique que les fonctionnaires palatins sont seuls fonctionnaires royaux, parce qu'ils font partie de la suite du roi, de sa maison. Les fonctionnaires politiques, eux, sont plutôt des vassaux et, dès que les charges de comtes deviendront héréditaires, le régime féodal sera établi.

Il faut observer toutefois que le *domesticus* n'a pas vu accroître sa puissance, on pourrait même dire qu'à chaque accroissement de la puissance du maire, on peut noter un degré de déchéance pour le *domesticus*. Au VIIe siècle, lorsque le maire devient le chef de l'administration, les comtes accaparent les fonctions de *domesticus;* au VIIIe siècle, lorsque les maires se substituent définitivement aux rois, les *domestici* achèvent de disparaître. Ces phénomènes, en apparence contradictoires, résultent des mêmes causes.

Au VIe siècle, la puissance des rois francs est grande; ils gouvernent par eux-mêmes. Bien qu'ils séjournent de préférence dans un lieu déterminé, ils n'ont pas de résidence fixe et passent d'une *villa* à une autre *villa;* des raisons économiques ne sont pas étrangères à cette conduite : ces princes nomades s'en vinrent consommer sur place les revenus de chaque domaine. Le roi visite tour à tour chaque *domesticus* et le *major domus* n'est que le chef du personnel qui se déplace à la suite du roi. A cette époque, le *domesticus* est parfois très riche et jouit d'une position indépendante.

Au début du VIIe siècle, les circonstances politiques donnent une certaine puissance aux comtes et la puissance du maire s'accroît; il règle les difficultés d'ordre administratif, le domaine royal s'amoindrit. A la fin du VIIe siècle, la famille carolingienne s'établit à la tête du royaume; elle éclipse la dynastie en attendant qu'elle la remplace, ce qui ne tardera pas. Dodon, qui assassina saint Lambert, en 708, se qualifie *domesticus principis Pippini* et ne se réclame nullement de Childebert III. Vers le milieu du VIIe siècle, Pépin devient roi et le rôle des maires du palais est terminé; car, en fait, leur évolution est achevée. Partis du rang de premier serviteur du roi, il sont devenus le ministre principal de sa maison, puis premier ministre du royaume : il ne restait qu'un échelon à gravir et Pépin, devenu roi, n'est pas disposé à l'oublier.

H. Leclercq.

MAISON. — I. Le sens de *Domus*. II. Les villes antiques. III. Athènes. IV. Rome. V. Pompéi. VI. Égypte. VII. Syrie centrale. VIII. Constantinople. IX. En Afrique. X. Timgad. XI. Portus Magnus. XII. Henchir Touta. XIII. Gaule.

I. Le sens de *domus*. — On a trouvé en Italie des récipients en terre cuite, ayant la forme d'une habitation et servant d'urnes funéraires. C'est que, depuis une haute antiquité, les hommes se sont flattés de l'idée d'une existence posthume, dont les circonstances leur échappaient en grande partie, mais qu'ils imaginaient offrir des analogies avec leur existence terrestre. Celle-ci s'était écoulée dans une maison dont l'aspect extérieur ne présentait, sans doute, rien de luxueux ni même de confortable, mais c'était la demeure, le foyer familial, où les joies et les douleurs s'étaient succédé suivant un rythme auquel presque personne n'échappe, et ces pauvres murailles en brique, parfois en pisé ou même en torchis, ce toit de chaume et le seuil marqué d'une poutre ou d'un linteau devenaient le symbole des années écoulées avec leur cortège de souvenirs. Par une association d'idées facile à saisir, le défunt en se séparant de cette demeure voulait s'en préparer une autre plus étroite, plus grossière encore, conforme aux nécessités rudimentaires de cette vie souterraine qui allait être la sienne. Réduits en cendres, déposés dans un récipient d'argile rigoureusement clos, ceux qu'on déposait dans cette maisonnette n'y attendaient pas la résurrection que le paganisme

[1] *Acta sanctorum*, juin t. II, p. 217. — [2] *Acta sanct.*, juill. t. IV, p. 441. — [3] Ch. V, dans *Scriptorum rerum merov.*, t. II, p. 433. — [4] *Carmina*, VI, 16, dans *Mon. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. IV, p. 171. — [5] *Vita S. Licinii*, c. XIII, dans *Acta sanct.*, févr. t. II, p. 679. — [6] *Vita sancti Desiderii*, c. V, dans *Script. rer. merov.*, t. IV, p. 566. — [7] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VI, c. XXVII, XXVIII, XLIII. — [8] Id., *ibid.*, l. IX, c. XXX; *De virtutibus sancti Martini*, IV, VI, VII. — [9] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VI, c. IX. — [10] Id., *ibid.*, l. IX, c. XXXVI.

ne promettait point, mais ils espéraient y prolonger longtemps, à l'abri des chances contraires, une existence amoindrie dont ils ne prévoyaient pas le terme pas plus qu'ils ne s'en expliquaient les conditions.

Des générations se succédèrent et les habitudes changèrent. On délaissa le coffre en forme de maison,

hic quiescit ancilla Dei, quae de sua omni (re) *possidet domum istam, quam amicae deflent, solaciumque requirunt. Pro hac una ora subole, quam superstitem reliquisti : aeterna* (in) *requie Felicitas... manebis* (fortasse *pausam habebis*) XIIII *kalendas octobris. Cucurbitinus et Abundantius hic simul quiescunt. DD.NN. Gratiano V et Theodosio Augustis* (consulibus).

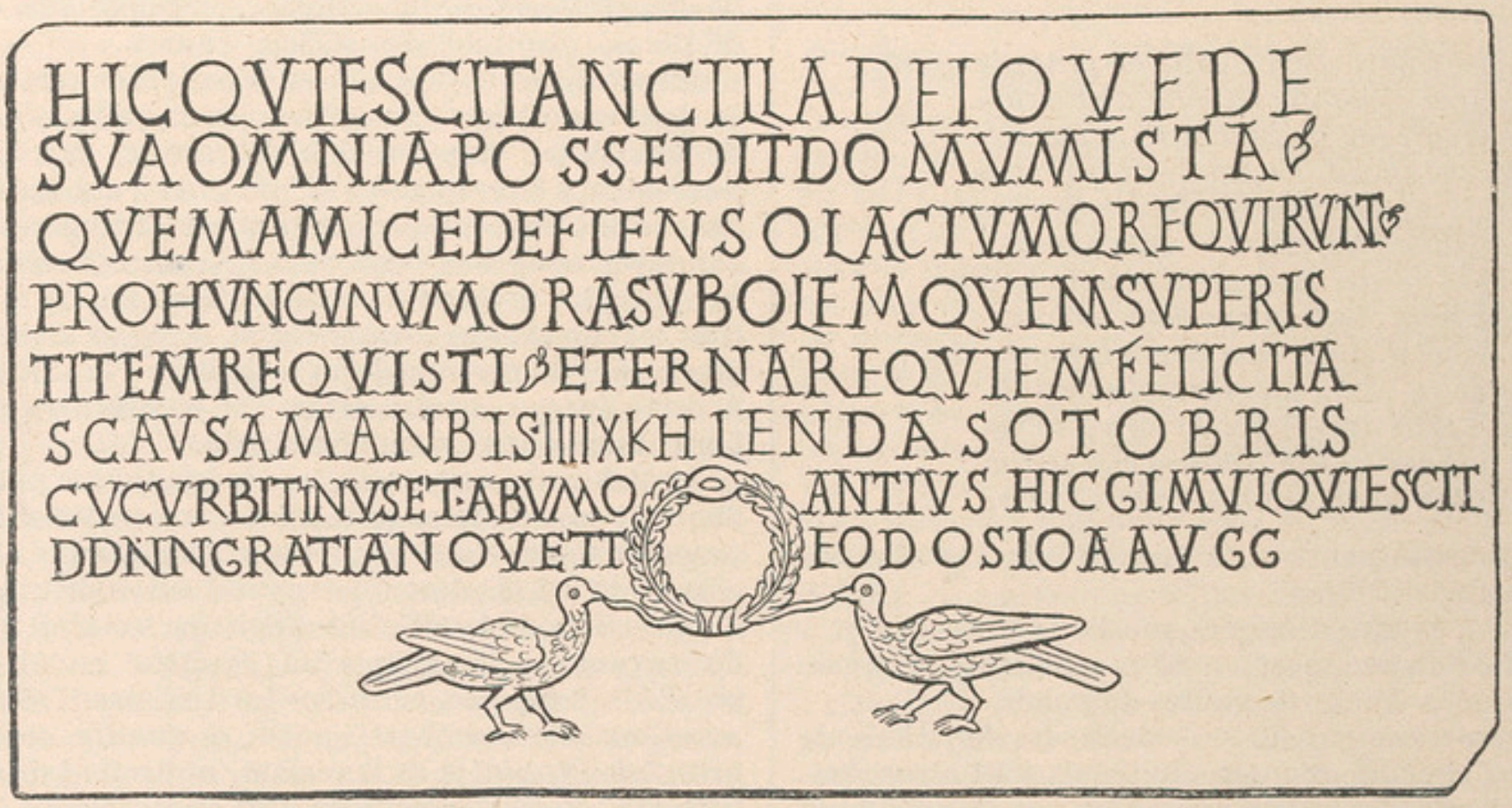

7522. — Inscription de la Villa Albani, d'après De Rossi, *Inscript. christ. urbis Romae*, t. I, p. 133, n. 288.

on adopta des procédés différents d'inhumation, mais l'idée et le mot survécurent à l'usage. La tombe, le sarcophage prirent le nom de *domus aeterna* et cette expression fut adoptée par les fidèles eux-mêmes. Mabillon n'avait pu se l'expliquer [1] et il fallait la profonde ignorance de certains chrétiens pour adopter une formule dont le simple énoncé paraissait la négation formelle du dogme de la résurrection, mais le fait est hors de doute et nous n'avons plus à en renouveler ici la démonstration (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1443-1450).

Le mot *domus* fut appliqué à une tombe et nous en trouvons un premier exemple daté sur une inscription romaine de l'année 380. C'est une belle dalle de marbre qui a dû fermer un *arcosolium* ou bien une tombe au ras du sol, et que J.-B. de Rossi a vue et dessinée à la villa Albani (fig. 7522). Gaetano Marini, qui la publia le premier, en donne cette interprétation :

A la ligne 2, les mots *de sua omnia* seraient mieux rendus par *de suis omnibus*.

A la ligne 5, on peut compléter *felicita(ti)s causa manebis*.

Il se pourrait que la défunte s'appelât : *Ancilla Dei*

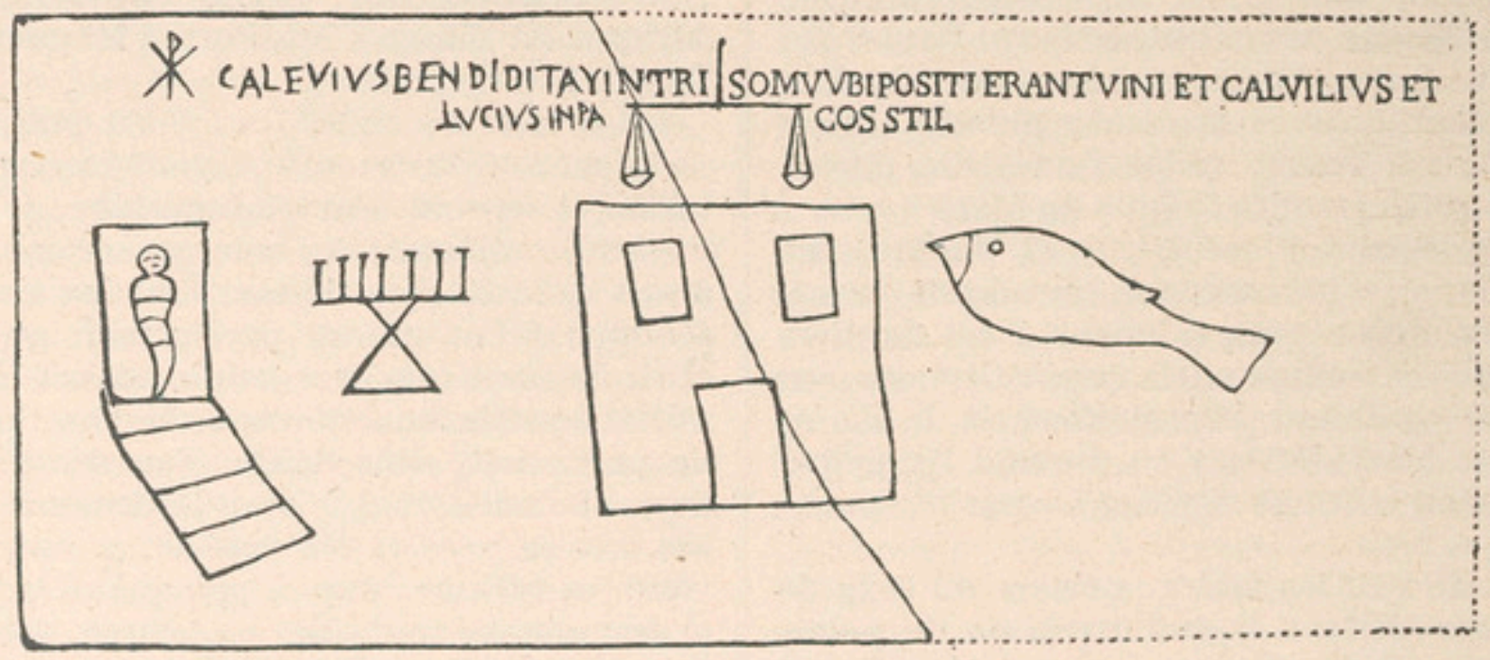

7523. — Inscription de Urbino, d'après de Rossi, *Inscript. christ. urbis Romae*, t. I, p. 210, n. 489.

(voir *Dictionn.*, t. I, à ce mot), mais *Felicitas* est plus probable.

Bibliographie. — Marini, *Giorn. Pis.*, t. VI, p. 40; le même, *Iscr. Alb.*, p. 189; C. Fea, *Indic. antiq. della villa Albani*, p. 144, n. 106; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, p. 133, n. 288; *Carmina epigraphica* de F. Buecheler, n. 1619; Silvagni, *Inscr., christ. urb. Rom. saec. VII antiquores*, n. 3194; E. Diehl, *Inscr. lat. christ. veteres*, n. 1464.

Une inscription dont un fragment est conservé à Urbino, à la mairie, où il fut copié par De Rossi, se

[1] *Iter italicum*, p. 140.

trouve heureusement complétée par une copie de Francesco Ptolemeo de Sienne qui vit l'inscription intacte (fig. 7523). Le sens est clair. Calevius vendit à Avinius ce tombeau dans lequel reposaient déjà Calvilius et Lucius, sous le consulat de Stilicon, l'an 400. La formule débute par un chrisme : *Calevius bendidit Avin trisomu ubi positi erant Vini et Calvilius et Lucius in pa(ce) cos. Stil(icone)*.

J.-B. de Rossi nous dit que *de symbolis huic epitaphio insculptis erudite viri multa disputarunt*, et on le croira sans peine; on y reconnaîtra sans difficulté une balance, la momie de Lazare dans son *heroon*, peut-être un chandelier à sept branches, une maison ayant une porte et deux fenêtres, enfin un poisson. Cette maison est probablement un tombeau dont on nous montre la façade que Martigny a restauré fort bien (fig. 7524), à condition que ce ne soit pas tout simplement le plan par terre de la concession

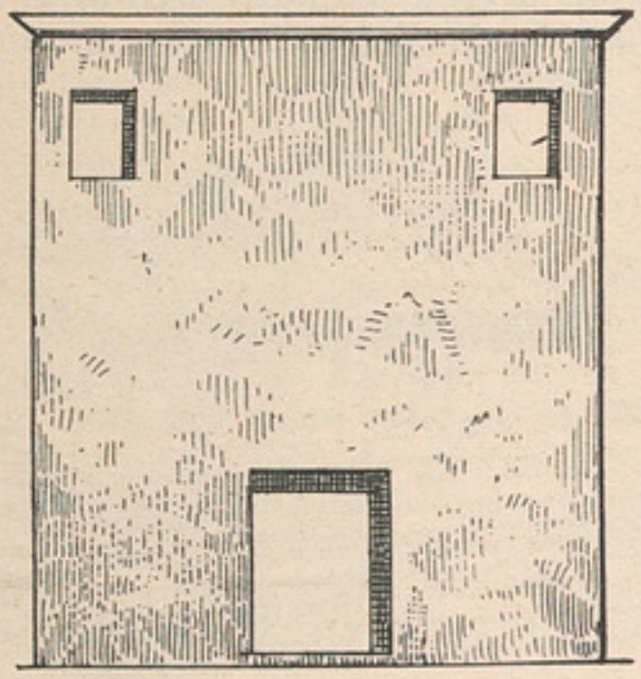

7524. — Maison sculptée sur une pierre sépulcrale, d'après de Martigny, *Dict. des antiq.*, 2e édit., p. 444.

vendue par Calevius et l'emplacement des trois tombeaux.

Bibliographie. — Bosio, *Roma sotterranea*, in-fol., Roma, 1632, p. 302, qui trouva cette pierre dans le cimetière des saints Quartus et Quintus, au 2e mille de la *Via Latina*, à gauche, dans la *vigna Falletti*. D'après Bosio : Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 19 et p. 658. — Reinesius, *Syntagma inscriptionum antiquarum*, in-fol., Lipsiae, 1682, cl. XX, n. 43. — G. Bottari, *Sculture e pitture sagre estratte dei cimiteri di Roma*, in-fol., Roma, 1737, t. I, p. 12. — Rheinwald, *Die kirchliche Archaeologie*, in-8°, Berlin, 1830, pl. II, n. 10. — G. Marchi, *I monumenti delle arti cristiane primitive nella metropoli del cristianesimo*, in-4°, Roma, 1844, p. 155, et d'autres encore. — Doni, *Inscriptiones antiquae cum notis*, in-fol., Florentiae, 1731, cl. XX, n. 118 : *Romae e quodam cimiterio*. — Fabretti, *Inscriptionum antiquarum quae in aedibus paternis asservantur, explicatio*, in-fol., Romae, 1702, p. 552. n. XX. D'après lui, Relandus, *Fasti consulares*, in-8°, Trajecti Batavorum, 1715, p. 540. — Georgi., *Ad Baron, Annal.*, ann. 400, t. VI, p. 321. — Ritter, *Chron. cod. Theodos.*, à cette année.— Enfin Mamachi, *Origines et antiquitates christianae*, in-4°, Romae, 1749, t. III, p. 18, pl. 1, n. 2. — De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romae*, t. I, p. 210, n. 489.

Pour les principaux commentaires, outre Mamachi, *op. cit.*, p. 39. — Fr. Muenter, *Sinnbilder und Kunstvorstellungen der alten Christen*, in-4°, Altona, 1825, p. 57. — Raoul-Rochette, *Mémoires sur les antiquités chrétiennes*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XIII, p. 244. — Didron, *Histoire de Dieu*, p. 339. — J.-B. De Rossi, dans Pitra, *Spicil. Solesm.*, t. III, p. 549.

Nous nous en tiendrons à ces monuments et à ecs textes pour la *maison* considérée au point de vue funéraire.

Quant à *domus* servant à désigner la maison de Dieu, de l'Église, de la prière liturgique nous en avons déjà parlé dans *Dictionn.*, t. IV, col. 1442-1443; et *domus columbae* (voir *Dictionn.*, t. I, col. 684 et fig. 130, n. 2, t. VI, col. 2213, n. 10; col. 2215, n. 15; col. 2232, n. 53 ; col. 2237, n. 68; col. 2238, n. 73).

II. Les villes antiques. — Rien de plus différent que l'aspect de la ville antique comparé à celui de nos cités modernes; et cette différence ne porte pas seulement sur le langage, le vêtement, les habitudes et la civilisation des individus, mais encore et surtout sur les conditions parmi lesquelles s'écoule leur existence. Qu'on parle grec, latin ou français, qu'on porte la toge ou la redingote, qu'on se rende au bain ou au cinéma, cela importe assez peu puisque, en définitive, on cause, on s'habille, on s'amuse comme on l'entend. Mais dès qu'il s'agit d'habitations, de mœurs, il n'en est plus de même. Nos villes modernes, et jusqu'aux moindres villages, nous offrent le spectacle de rues tracées par l'alignement d'alvéoles, grands ou petits, mais tous percés d'ouvertures multiples qui semblent inviter à une communication incessante entre ceux qui s'abritent à l'intérieur et ceux qui n'y pénètrent pas. La maison moderne est une façade décorée et perforée à profusion dans laquelle tout est ménagé pour entretenir le contact avec ce qui n'est pas cette maison et ceux qui lui sont étrangers.

Au contraire, la maison antique est essentiellement aveugle et systématiquement renfrognée. Point de façade sauf une muraille haute, nue, qui se dresse pour décourager par sa roideur toute curiosité et toute sympathie. La porte n'est que la fente indispensable pour permettre au maître du logis d'y introduire sa famille et de s'y glisser à sa suite. Qu'on en fasse le tour et tous les aspects, toutes les faces du quadrilatère seront aussi peu accueillants et cette disposition s'explique par un ensemble de conditions bien caractérisées.

Sur ces rives aimables de la Méditerranée, la lumière est ardente et la chaleur excessive; on a donc cherché à n'en subir que ce qui est nécessaire ou agréable et, en conséquence, on a réduit le nombre et la surface des communications, on a tamisé la lumière et la chaleur à leur entrée dans les appartements où s'écoule une vie nonchalante. La pudeur et la vertu des femmes ne semblent pouvoir être mieux à l'abri de toute mésaventure que dans le gynécée où elles vivent presque prisonnières, mais toujours isolées et s'adonnant à des occupations qui distraient leur paresse. La faconde et la vanité des hommes souffriraient trop de cette réclusion à laquelle ils échappent en passant leurs journées sous les portiques, au bain, au forum, parlant sur toute chose, s'engageant dans des brigues, dans des cabales qui leur rendent la maison silencieuse si peu attrayante qu'on ne les y voit rentrer que pour l'heure du repos qu'ils retardent le plus possible.

Enfin, faute de savoir employer le verre et de s'appliquer à le couler en plaques, on s'interdit le moyen d'éclairer les chambres qui ne purent prendre jour que sur la cour centrale ou sur des galeries intérieures; on grelotta et on s'enfuma. Grecs et Romains ont pu entreprendre et réaliser de grandes choses, mais ils n'ont jamais su faire cette petite trouvaille qui rend supportable le taudis d'un savetier; un carreau de vitre.

Dès lors, la maison antique fut essentiellement composée d'une cour entourée de bâtiments prenant jour sur elle. Les Romains qui se croyaient d'esprit pratique transformèrent cette cour en appartement dont le toit découvert laissait les eaux pluviales

s'amasser dans un bassin. Ainsi comprise, la maison grecque ou la maison romaine fut celle que nous avons décrite et dont nous avons montré l'aménagement vers le temps de la naissance du christianisme (voir *Dictionn.*, t. II, au mot BASILIQUE). C'est cette demeure majestueuse qui servit aux réunions des fidèles, mais ceux-ci, en majorité, ne vécurent pas dans des maisons analogues, qui formaient l'exception. Vers le début de notre ère, en Italie comme en Grèce ou dans les villes maritimes de l'Asie Mineure, la multitude des habitants s'entassaient dans des demeures beaucoup plus simples et qu'on pourrait comparer avec assez de justesse aux habitations de nos paysans, modestes cabanes dont il ne subsiste guère de vestiges, mais que l'archéologie nous permet de reconstituer.

Ces cabanes furent tracées tantôt sur plan circulaire, tantôt sur plan rectangulaire; leurs parois se composaient d'arbres ou de madriers plus ou moins espacés et leur toit de chaume tenait avantageusement la place des terrasses qui ne s'imposèrent que beaucoup plus tard. C'est ici que nous servent les urnes cinéraires dont un assez grand nombre a été rencontré dans les nécropoles des monts Albains et dans les fouilles exécutées sur l'emplacement du forum romain. Une des plus souvent reproduites nous montre la hutte ronde à toit conique, façonnée à l'aide de branchages et recouverte de chaume et de roseaux. La forme ronde tend ensuite à s'allonger dans le sens de l'ovale et bientôt à devenir carrée. Le toit sera percé d'une ouverture qui donne passage à la fumée (fig. 7525). Telles ont pu être quelques-unes des huttes qu'habitèrent encore dans de misérables bourgades, certaines des premières générations chrétiennes. Ce ne sont certes pas dans de belles demeures aristocratiques, avec péristyle, *impluvium* et *triclinium* que vécurent les nomades périodeutes, mais dans des taudis et des cabanes dont nos contemporains refuseraient de franchir le seuil.

Quand prévalut la forme carrée, on y put voir l'influence de l'Etrurie. Le toit était percé d'une ouverture rectangulaire donnant passage à la fumée et, par contre, donnant accès à la lumière et à la pluie. C'est encore par une urne funéraire que nous pouvons nous figurer l'apparence et les dispositions des demeures des vivants. L'urne (fig. 7526) a été trouvée près de Chiusi, petite ville qui a possédé, à l'époque des persécutions, deux cimetières chrétiens. Nul doute que dans les campagnes et, même dans les villes, ce modèle ne persista longtemps, mais on peut remarquer que la pente du toit rejette l'eau pluviale au dehors. Cela devenait fâcheux dans une ville où les maisons se rapprochaient les unes des autres à ce point qu'elles se touchaient presque, afin de ne pas perdre un terrain coûteux. L'eau qui coulait des toits formait des rigoles et des bourbiers qu'il devint utile de supprimer; on imagina alors de bâtir les maisons sans aucun intervalle ce qui entraîna l'adoption d'une nouvelle forme pour le toit; la pente fut tournée vers l'intérieur où un bassin creusé dans le sol recueillit l'eau (*impluvium*).

Pendant des siècles, les Romains ne connurent pas d'autre forme d'habitation. Une pièce centrale, l'*atrium*, ainsi nommée parce qu'elle est noircie par la fumée (*ater*) du foyer. L'*atrium* est le logis primitif composé d'une salle plus ou moins grande que séparent des cloisons perpendiculaires au toit disposé en pente. Dès les derniers temps de la République, cette installation devient le rêve de tous ceux qui ont quelque aisance. Toute la vie familiale s'écoule là. On y mange, on y reçoit, on y dort, les amis rendent visite, les enfants jouent, l'épouse gouverne ses servantes et jouit d'une liberté d'allure et de mouvement qu'elle ne connaît pas en Grèce. Au fond de l'*atrium* on ménagea deux recoins, les *alae* où on installa les archives, les souvenirs de famille. Déjà, les quartiers où on construisait ces maisons prenaient une sorte d'élégance et les artisans enrichis, les propriétaires s'y ménagèrent une installation; mais c'était là un traitement d'exception et il n'est pas douteux que les fidèles, gens de mince fortune — lorsqu'ils n'étaient pas esclaves — ne devaient pas être nombreux au début à posséder des maisons. Toute l'ambition pouvait et devait s'arrêter à vivre dans quelques chambres louées ou à se blottir dans quelque arrière-boutique, *tabernæ*. Celles-ci étaient fort modestes, fermées par des poutres ou des planches, adossées à des murailles le long des rues ou dans les carrefours.

Isidore de Séville nous dit qu'on appelait *tabernæ* les petites et modestes maisons des plébéiens et *tabernarii* ceux qui y logeaient. Le nom de *tabernæ* venait de ce que les maisonnettes étaient faites de planches de bois. C'était sans doute l'équivalent de ce que nous appellerions échoppe ou appentis. Isidore faisait remarquer que depuis longtemps on avait remplacé les planches par la pierre, mais le nom de *tabernæ* était resté. Souvent, ces installations de fortune s'adossaient à une grande habitation.

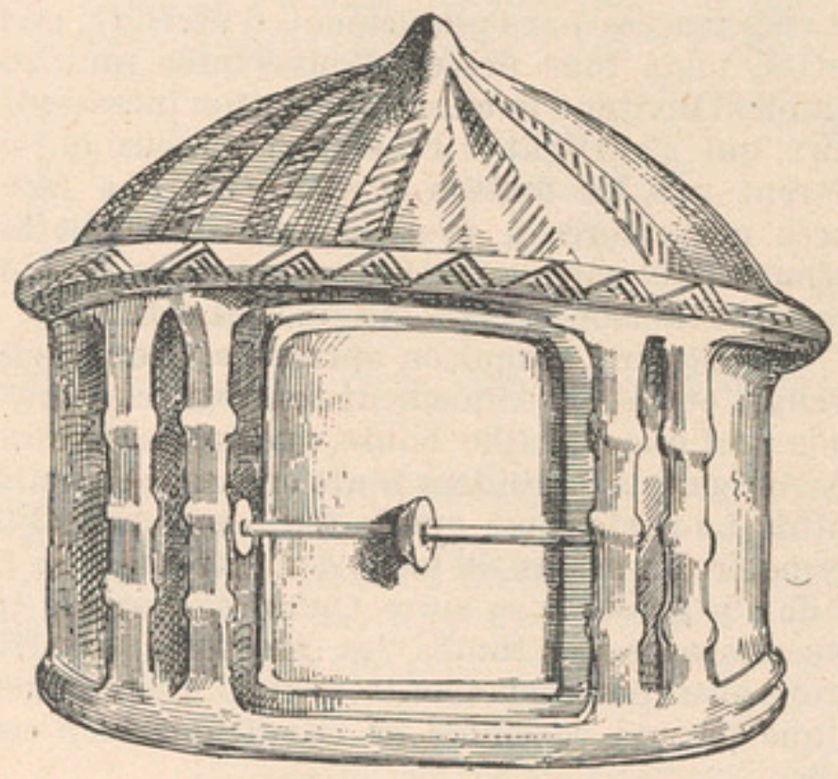

7525. — Urne funéraire, d'après Saglio, *Dict. des antiq.*, t. II, p. 349, fig. 2510.

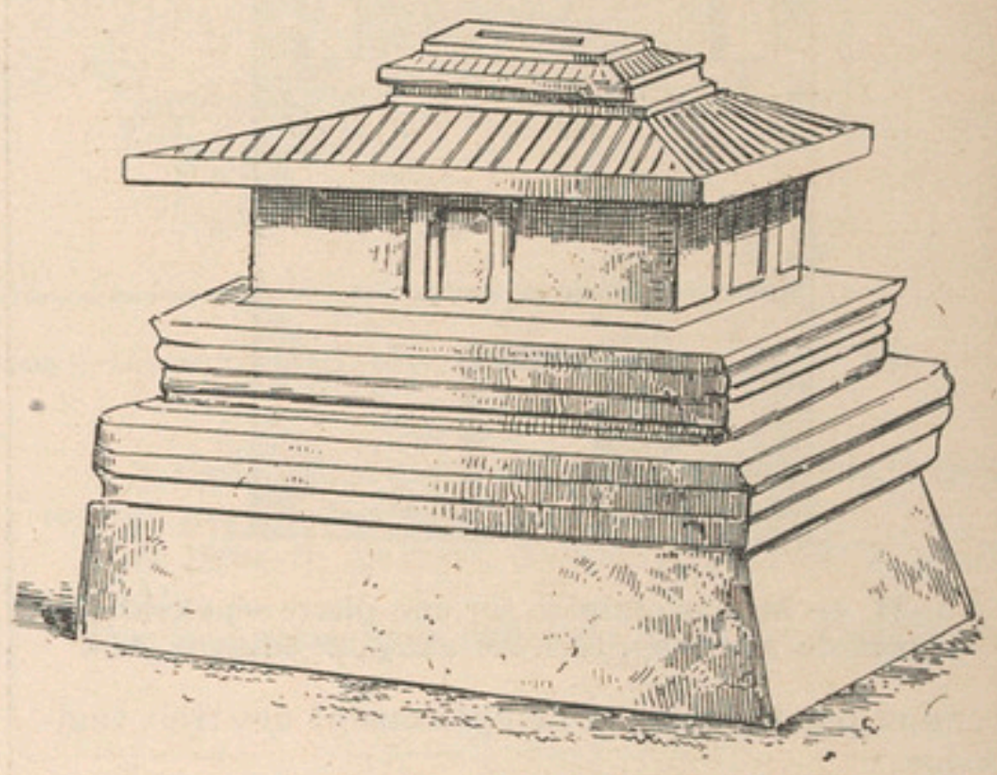

7526. — Urne funéraire, d'après Saglio, *Dict. des antiq.*, t. II, p. 350, fig. 2511.

Nous n'avons rien à dire des palais, quoique les chrétiens n'en aient pas été exclus; qu'on se souvienne de ceux qui *de domo Caesaris sunt;* rien à dire non plus des habitations riches où vécurent de grands personnages comme Flavius Clémens, Glabrion et d'autres (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ARISTOCRATIQUES, classes, et t. II, au mot BASILIQUE). Il y eut nombre de demeures élégantes qui furent occupées par des chrétiens. Si peu qu'on retienne des actes de sainte Cécile on la voit propriétaire de ce que nous nommerions aujourd'hui un « petit hôtel ». Mais ce sont là, malgré tout, des exceptions; la population chrétienne dans l'empire, pendant les premiers siècles, se compose d'indigents, d'artisans, d'esclaves, d'une classe qui s'estime heureuse et satisfaite dans un pauvre logis, une boutique exiguë, et c'est de cela seulement que nous voulons parler.

En Grèce, en Macédoine, dans les villes d'Asie Mineure où prédominait l'influence hellénique, la majeure partie de la population des villes s'entassait dans de chétifs appartements ayant accès directement sur la rue. Une pièce suivie d'une autre pièce dont l'obscurité marquait la destination de chambre à coucher, parfois un escalier en colimaçon ou bien une échelle conduisait à un étage supérieur. Sauf dans les cas où le sol était meuble, on évitait les fondations et l'humidité en prenant pour assise le rocher aplani sur lequel on posait à même les parois inférieures de l'habitation en pierre, par-dessus on élevait la muraille qui n'était souvent guère plus qu'une cloison en bois, ou en briques crues, ou en cailloux assemblés avec de la terre en guise de mortier. Le rez-de-chaussée s'était tout naturellement transformé en boutique et la mansarde devenait un abri où étaient heureux de se réfugier de pauvres gens ou des étrangers de passage.

III. ATHÈNES. — Il n'est pas impossible de se faire une idée de l'aspect de ces quartiers urbains envahis par les petits, les humbles et d'où les riches s'étaient peu à peu retirés; ces pauvres maisons, tout comme d'imposants édifices, ont laissé leur trace sur le roc. A Athènes, le quartier de Mélité est le plus ancien et le plus populeux de la cité, et on distingue encore les soubassements des maisons sur les collines de l'Aréopage, des Nymphes, du Pnyx et de Philopappos.

« Les logements sont très petits, souvent précédés d'une terrasse, souvent munis d'escaliers, de bancs, de niches, tout autour se creusent des canaux qui conduisaient l'eau des pluies aux citernes rondes et aux réservoirs. A l'ouest de la colline des Nymphes on suit encore deux rues à profondes ornières. Entre le Pnyx et la colline de Philopappos passe une grande voie antique (κοιλὴ ὁδός), pourvue de stries transversales, d'ornières et de rigoles pour l'écoulement des eaux. A examiner le sol, on s'aperçoit que tout ce quartier, voisin de l'acropole, de l'agora et du Pnyx, devait être très peuplé et très animé. Pourtant on n'a pu y découvrir les traces d'une maison de quelque apparence. Evidemment ce n'est pas là que demeuraient les élégants. Ainsi durent se présenter longtemps toutes les vieilles cités, où, seuls, les dieux et les magistrats étaient bien logés. C'est là sans doute l'aspect que gardèrent toujours les bourgades de l'intérieur du pays [1]. » Pour en donner une idée, nous décrirons rapidement les habitations d'une petite ville voisine de Corinthe, l'ancienne Ephysa qui offre l'ensemble le plus complet et le plus varié.

« Toute la partie orientale du plateau est, sur une longueur d'un kilomètre et sur une largeur de 300 mètres, couverte d'empreintes de maisons, de rues, d'escaliers. C'est l'emplacement d'une ville fort ancienne, aussi curieuse et plus variée à certains égards que les rochers taillés de l'Aréopage et du Pnyx on de la colline de Munychie... Deux rues principales donnaient accès au plateau (au Nord-Ouest)... Du côté du Sud-Est, sur des sentiers ouverts dans le roc, ou s'élevait péniblement d'une terrasse à l'autre, entre deux rangées de chambres coupées dans le roc. La plus longue de ces rampes est en face de l'extrémité du vallon où l'on avait établi le stade. On en suit les détours pendant plus de 200 mètres. Cette rampe donnait accès à une foule d'habitations. Les parois sont formées par des pans de rocher habilement coupés et polis, parfois à une hauteur de plus de deux mètres. Une de ces chambres, dont les quatre côtés sont bien conservés, a 3 m. 10 sur 4 m. 10; on voit encore le seuil de la porte, des moulures empreintes sur le roc, et, à hauteur de main d'homme, une petite cavité pour la lampe.

« Si, à l'endroit où ce chemin débouche sur le plateau, on se tourne vers le Nord-Est, c'est-à-dire dans la direction du sanctuaire de Poseidon, on aperçoit une série d'escaliers qui ont d'ordinaire quatre ou cinq marches, parfois jusqu'à vingt ou trente. Ces escaliers mettaient soit les maisons soit les ruelles en communication directe avec la rue principale de la ville.

« Cette grande rue, qui est entièrement taillée sur le roc au sommet du plateau longe et domine les terrasses du côté Sud-Est... Elle passe entre des maisons, des citernes circulaires ou ovales. L'une de ces maisons se compose de quatre petites chambres et a la forme d'une croix (6 m. sur 7 m. 20)... Citons, à côté d'un escalier à dix marches, une chambre où a été taillé une sorte d'évier. Plus loin, deux escaliers à dix marches alternent avec deux citernes ovales. Puis, c'est une habitation à deux chambres, l'une n'ayant d'issue que sur celle de devant. Voici un petit escalier de quatre marches entre deux pièces; un escalier tournant à plus de vingt-cinq marches: une citerne ronde; une habitation à double issue, d'une part sur la grand'rue, d'autre part sur une rampe qui contourne le rocher... Les rues, les fondations, les parois des rochers, le mobilier, tout est taillé dans le rocher. On rencontre çà et là des moulures. Mais tout a un caractère nettement archaïque [2]. »

On voit que le roc tient une place importante dans ce genre de construction; quant à l'installation, elle paraît encore plus primitive et plus modeste que dans les boutiques de Pompéi. A Pompéi, comme à Rome, les pauvres et tous ceux qui n'avaient pas plus que le nécessaire, louaient une chambre, un appartement à l'un des étages supérieurs d'une maison bourgeoise ou dans une maison de rapport à ce destinée (*insula*).

IV. ROME. — Dans son commentaire sur Isaïe, c. LVII, saint Jérôme s'exprime en ces termes : *Ipsaque Roma, orbis domina, in singulis insulis domibusque Tutelae simulacrum cereis venerans ac lucernis quam ad tuitionem aedium isto appellant nomine.* Ce passage a induit en erreur un archéologue distingué [3] qui a vu dans *in singulis insulis* une allusion à plusieurs îles. Mais dans ce texte, comme dans bien d'autres, *insula* n'a pas le sens d'île, mais de maison qui, au lieu d'être habitée par le propriétaire, *domus*, était destinée à être louée par étages (appartements, ou *mansiones*), ou encore par chambres isolées (*cenacula*). Un contrat de location que nous a conservé le *Corpus inscriptionum latinarum*, t. IV, n. 1136, énumère les

[1] P. Monceaux, *Domus*, dans Saglio, *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, t. II, p. 343. — [2] P. Monceaux, *Fouilles et recherches archéologiques au sanctuaire des jeux isthmiques*, dans *Gazette archéologique*, 1884-1885, p. 39-44. — [3] De Witte, *Les divinités des sept jours de la semaine*, dans *Gazette archéologique*, 1879, p. 1-6.

trois catégories de logis que comporte une *insula :* ce sont les boutiques (*tabernae*), les ateliers (*pargulæ*), les appartements (*cenacula*). Ces maisons de location, habitées par de petites gens, furent de bonne heure opposées aux « hôtels » occupés par les personnes de condition. Après l'incendie de Rome, Néron *formam ædificiorum Urbis novam excogitavit, ut ante insulas ac domos porticus essent* [1]. Dans cet incendie, dit encore Suétone [2], *praeter immensum numerum insularum, domus priscorum ducum exarserunt.* Tacite dit de même en parlant de Tibère : *exsolutis domum et insularum pretiis* [3].

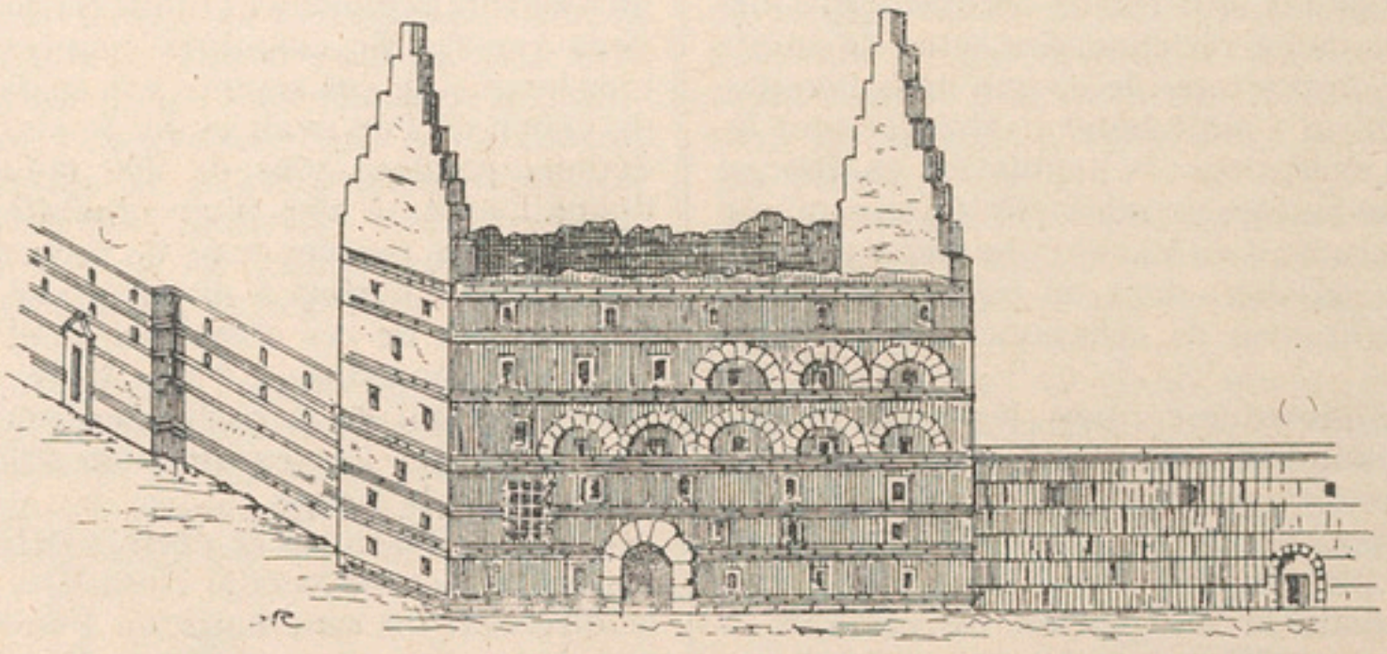

7527. — Maison romaine à Metz, d'après L. de Beylié, *L'habitation byzantine*, 1902, p. 4.

Montfaucon a conservé le dessin d'une maison, caserne défensive ou magasin militaire plutôt que maison de rapport, qui existait encore à Metz au commencement du XVIIIe siècle. Elle avait six étages en comptant le rez-de-chaussée et un toit à pignon qui devait abriter un immense grenier (fig. 7527). Les pignons à redans rappellent de manière frappante ceux du palais de Constantin Porphyrogénète à Byzance. Le général L. de Beylié a emprunté à un sarcophage du Latran de soi-disant « maisons à étages et fenêtres probablement vitrées » qui représentent non des maisons privées, mais des basiliques avec leur baptistère. Un bas-relief qu'on peut dater approximativement du IIe siècle de notre ère représente une ville du lac Fucin avec ses rues, ses maisons à étages bien alignées (fig. 7528), ce qui aide à comprendre la position des *insulæ* entourées de rues sur leurs quatre faces. La spéculation ne manquait pas de s'insinuer là comme partout. Généralement l'*insula* appartenait à un seul propriétaire, mais entre les pauvres citoyens et les riches, il existait une classe moyenne qui tenait à honneur de n'habiter que dans un logement à elle, qu'elle possédait en propriété, regardant comme une honte d'être *inquilinus*, c'est-à-dire locataire. Dans ce but, ceux qui possédaient un peu d'argent se réunissaient trois ou quatre ensemble, plus ou moins, suivant l'objet de leur ambition, ils bâtissaient ou achetaient à leurs frais une maison dont ils se divisaient la propriété : l'un ayant le rez-de-chaussée, l'autre le premier étage, un autre le deuxième et ainsi de suite.

Dans le dictionnaire de Freund, l'*insula* est définie comme une maison isolée sans vestibule ni pavillon. « La plupart de ces maisons, y est-il dit, étaient rangées derrière les maisons des grands (*domus*). » Ces indications ne sont pas du tout exactes. Il se peut qu'à l'origine on ait appelé *insula* une habitation complètement isolée, entourée de toutes parts d'un jardin ou d'une cour; mais rien ne prouve qu'à partir de Cicéron il en fût encore de même [4]. Ainsi, par exemple, nous voyons dans le passage de Suétone cité plus haut, que des portiques longeaient les *insulæ* et les *domus*, ce qui présuppose une ligne ininterrompue de maisons. Ainsi encore, il est inadmissible que, comme

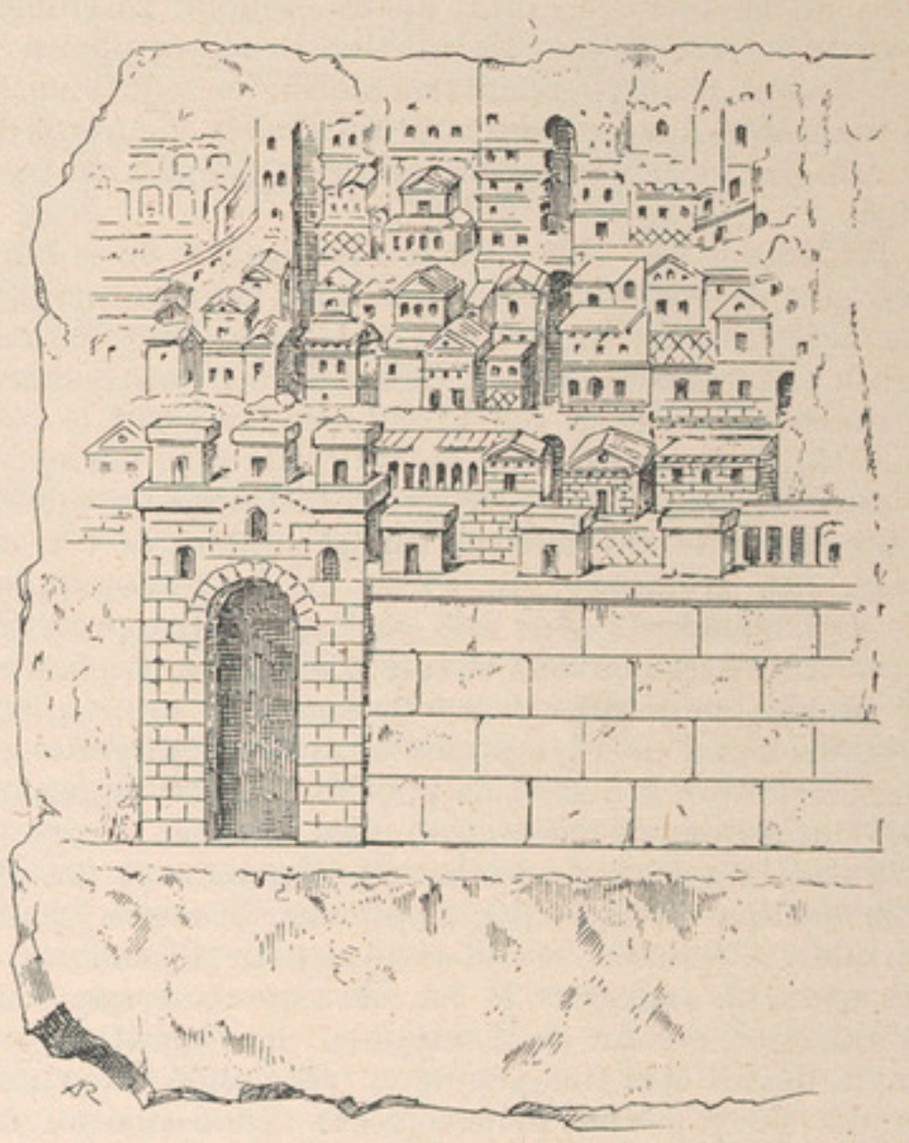

7528. — Maisons d'une ville du lac Fucin, d'après L. de Beylié, *op. cit.*, p. 5.

le dit Freund, la plupart des *insulæ* fussent rangées derrière les maisons des grands. Nous connaissons, en effet, par le *Curiosum Urbis* et la *Notitia regionum Urbis XIV*, le nombre exact des *insulae* et des *domus*

[1] Suétone, *Nero*, c. XVI. — [2] Id., *ibid.*, c. XXXVIII. — [3] Tacite, *Annal.*, VI, 45. — [4] On s'est appuyé, pour soutenir le contraire, sur la définition des *insulæ* donnée par Paul Diacre : *Insulæ proprie dicuntur quæ non junguntur parietibus cum vicinis circuituque publico aut privato cinguntur.* Mais ce texte même prouve qu'à côté de la signification *propre* de ce mot, qui est basée sur l'étymologie, il y avait la signification *impropre* c'est-à-dire usuelle, d'après laquelle le *circuitus* des *insulæ* avait disparu. L'*ambitus* de deux pieds et demi autour des maisons dont il était parlé dans la loi des XII tables, ne tarda pas à céder la place au mur mitoyen.

qui se trouvaient, sous l'empire, dans les quatorze régions de la Ville. Or, dans chacune d'elles, le nombre des *insulæ* était infiniment plus grand que celui des *domus*. Dans l'un des appendices de ces curieux documents, le nombre total des *insulæ* est fixé à 46 602 et celui des *domus* à 1 790. Il était donc matériellement impossible que la plupart des *insulæ* fussent rangées derrière les *domus*. Dans un commentaire sur les *Annales* de Tacite, les *insulæ* sont définies comme des groupes de maisons isolées de toutes parts. Nous croyons pouvoir affirmer que ce ne sont ni des groupes de maisons, ni des maisons complètement isolées [2].

Le plan antique de Rome nous montre, au rez-de-chaussée d'une *insula*, des boutiques occupant tout le pourtour d'une cour étroite et profonde. Les ateliers sont aménagés avec plus de soin, mais parfois ils empiètent sur la rue et sont installés sous un toit, ou peut-être sous une bâche, à la façon de ce qui se fait de nos jours pour permettre l'étalage sur le trottoir débordant la devanture du magasin; c'est ce qu'on nommait *pergula*. Même aux étages supérieurs on organisait des *pergulæ* qui agrandissaient un peu les dimensions du logement composé en général de deux chambres, d'une cuisine et d'une latrine.

Afin de ménager l'espace et d'épargner l'argent on procéda à une simplification qui dénaturait le caractère de l'habitation : chaque appartement n'eut plus son escalier spécial, un même escalier desservit plusieurs logis. Mais aussi dans une *insula* on multiplia les escaliers afin de desservir des séries de chambres ou d'appartements, comme on fait de nos jours dans les « maisons de rapport », et c'est à Tertullien que nous devons ce curieux détail : *Cenacula in aediculorum disposita sunt forma, aliis atque aliis pergulis superstructis et per totidem scalas distributis* [2].

Une *insula* ne ressemblait certes pas à ces immeubles qu'on désigne aujourd'hui d'un nom aussi disgracieux qu'eux-mêmes : des « gratte-ciel »; néanmoins, vers le début de notre ère, une *insula* comptait ordinairement trois et même quatre étages. Vitruve nous dit que Rome « s'est si bien développée et les citoyens y sont si nombreux qu'il faut construire partout des habitations. Comme on ne pouvait loger près du sol toute cette population urbaine, on a exhaussé de plus en plus les constructions [3]. » Sous Auguste, il fut défendu d'élever les façades à plus de 70 pieds du sol, ce qui correspond à des maisons à cinq et six étages, mais on semble avoir tenu peu de compte de cette prescription. Lors de la reconstruction qui suivit l'incendie de la Ville sous Néron, il fut interdit de dépasser la hauteur de 60 pieds [4].

Cet incendie fameux devint l'occasion de réformes administratives dans la construction des maisons. Non seulement Rome fut rebâtie, mais ses rues furent tracées d'après un plan régulier, elles furent élargies, au point qu'on put bâtir des portiques devant les hôtels particuliers et devant les *insulæ*. Le bois fit généralement place à la pierre, le plan hellénique de la maison à plusieurs cours s'imposa de préférence au plan romain et on interdit les murs mitoyens, de sorte que chaque hôtel ou chaque *insula* occupa tout l'espace entre quatre rues. Tout ceci était bel et bien, mais alors, comme en des temps plus rapprochés du nôtre, les prescriptions administratives ne pouvaient prévaloir contre les habitudes prises. On continua à bâtir des maisons à plusieurs étages; le poète Martial nous apprend qu'il habitait au troisième [5], mieux partagé en cela que certains de ses confrères qui demeuraient sous les toits ; quant à Juvénal il nous apprend qu'il demeurait dans un taudis [7]. Ces logements médiocres ou misérables coûtaient encore assez cher parce que les *insulæ* étaient ordinairement louées en entier par un entrepreneur qui sous-louait chaque chambre ou appartement en détail, ce qu'on appelait *cenaculariam exercere* [8].

La maison de Livie, au Palatin, a conservé plusieurs chambres dont les plafonds sont richement décorés et

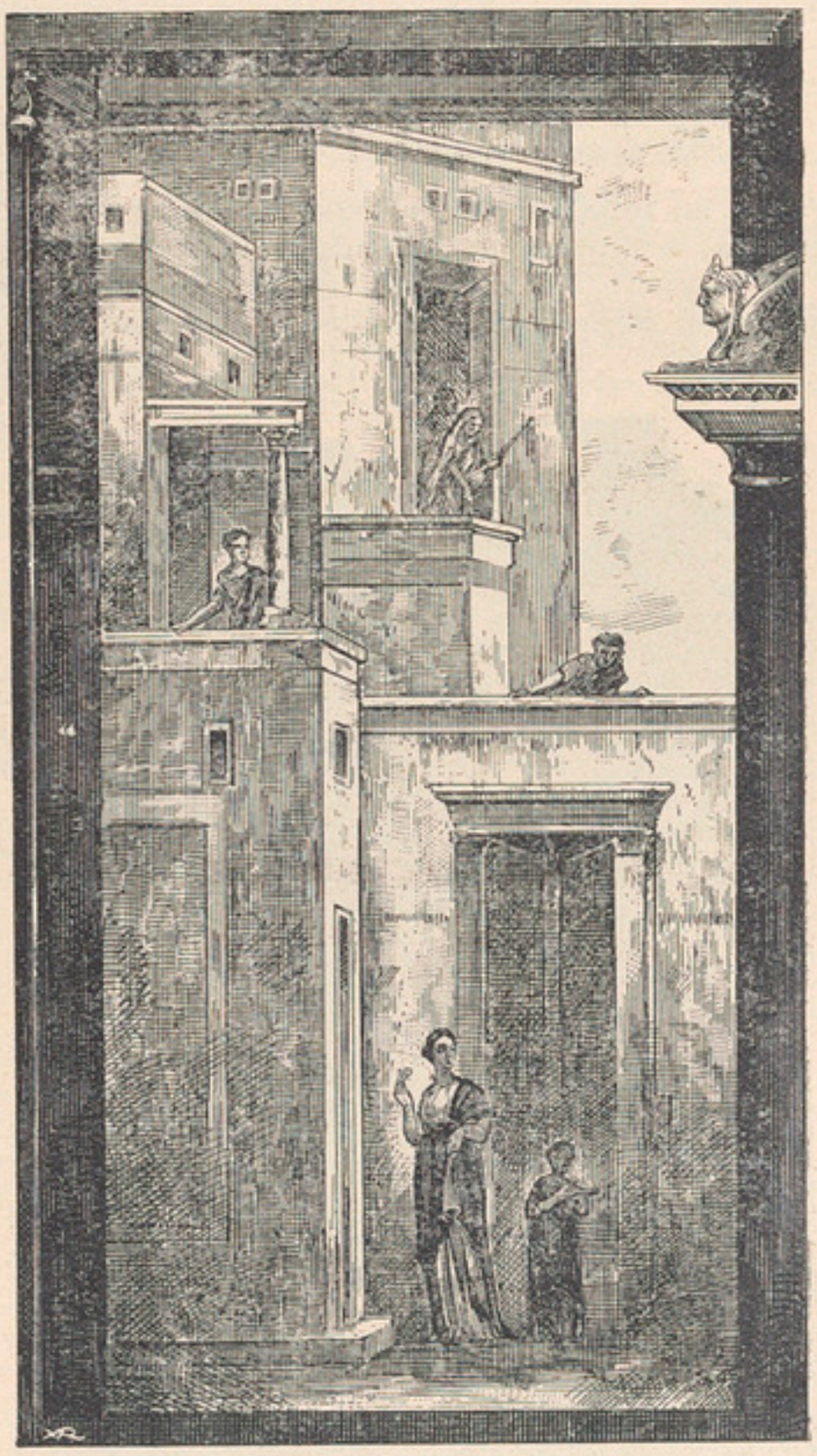

7529. — Fresque de la maison de Livie, au Palatin, d'après *Revue archéologique*, 1871, pl. XX.

les murailles ornées d'arabesques et de fresques. Une de celles-ci représente une rue de Rome avec des promeneurs, des curieux aux balcons et sur les terrasses (fig. 7529). Si, des rues, nous pénétrons à l'intérieur des maisons, nous voyons le luxe les transformer de plus en plus, mais cela demande du temps. Vitruve a soin de nous dire que « les gens de fortune moyenne n'ont pas besoin de magnifiques vestibules, ni de *tablinum*, ni d'*atrium* »; mais, d'une manière générale, les maisons particulières et les hôtels sont beaucoup moins nombreux à Rome que les *insulæ* remplies de locataires. Sur ce point, nous n'en sommes pas réduits à une vague affirmation; voici une statistique qui

[1] A. Wagener, *Sur l'interprétation d'un passage de saint Jérôme*, dans *Revue de l'instruction publique en Belgique*, 1891, t. XXXIV, p. 1-3. — [2] Tertullien, *Adv. Valentin.*, c. VII. — [3] Vitruve, II, 8, 17; Cicéron, *Leg. agr.*, II, 37. — [4] Tacite, *Annal.*, l. XV, 43. — [5] Martial, I, 118, 7. — [6] Suétone, *De ill. gramm.*, 9. — [7] Juvénal, III, 166. — [8] *Digeste*, IX, III, 5; cf. *ibid.*, X, III, 1. — [9] *Revue archéologique*, 1871, pl. XX.

remonte à la première moitié du IVe siècle de notre ère :

Regio I	*Porta Capena*.....	3250	*insulæ*,	120	*domus*
» II	*Cælimontium*	3600	»	127	»
» III	*Isis et Serapis*.....	2757	»	160	»
» IV	*Templum Pacis*.....	2757	»	88	»
» V	*Esquiliæ*	3850	»	180	»
» VI	*Alta semita*	3403	»	146	»
» VII	*Via Lata*.....	3805	»	120	»
» VIII	*Forum Romanum*...	3480	»	130	»
» IX	*Circus Flaminius*...	2777	»	140	«
» X	*Palatium*.....	2642	»	89	»
» XI	*Circus Maximus*....	2600	»	88	»
» XII	*Piscina publica*.....	2487	»	113	»
» XIII	*Aventinus*	2487	»	130	»
» XIV	*Trans Tiberim*.....	4405	»	150	»

Soit, au total, 46 602 *insulæ* et 1790 maisons particulières; la proportion étant de un à trente environ.

V. Pompéi. — C'était une petite ville, mais commerçante, élégante, très éveillée, où les boutiques et

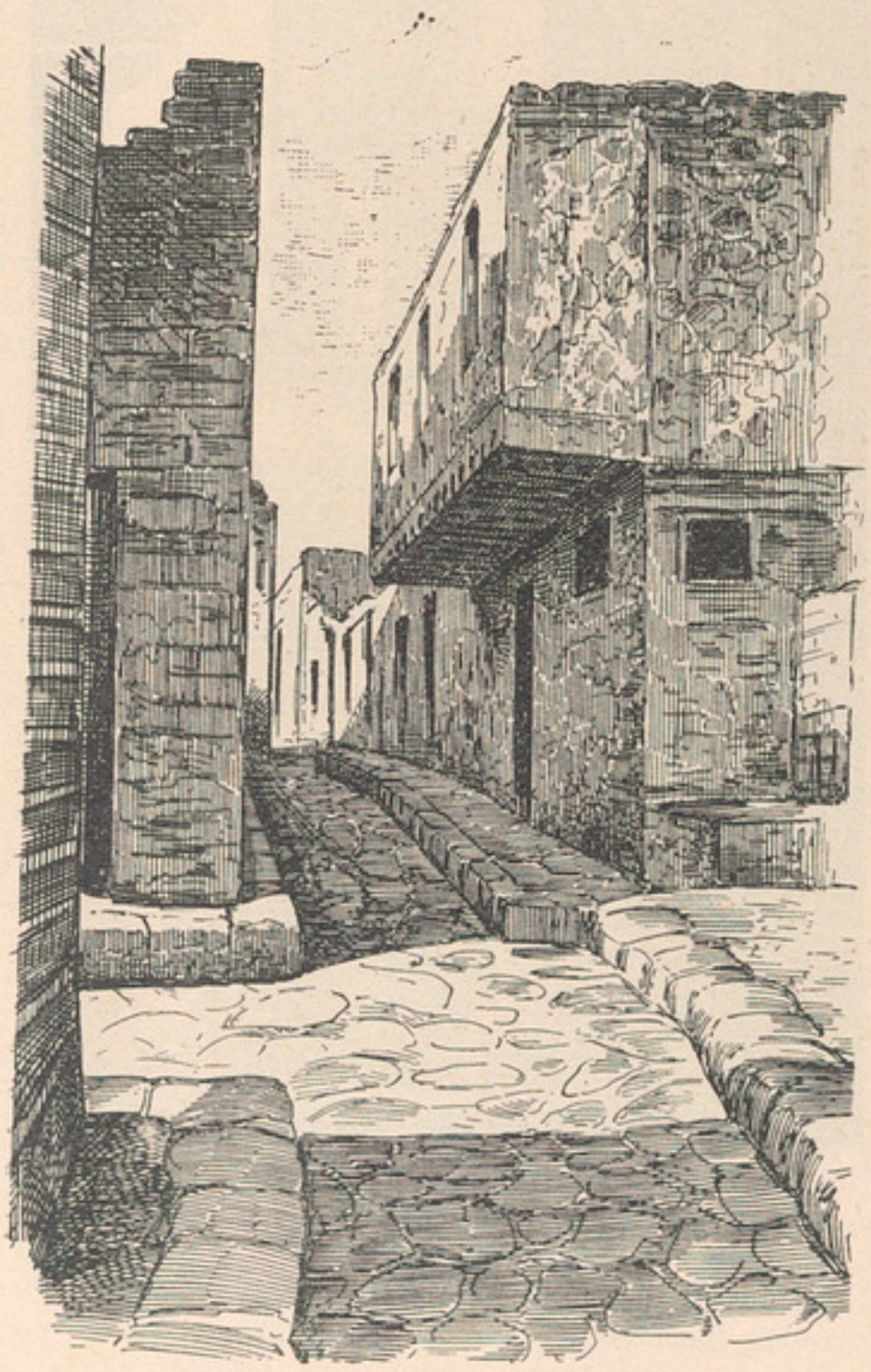

7530. — La rue du balcon, à Pompéi, d'après Gusman, *Pompéi*, 1900, p. 214.

les maisons de rapport se rencontrent par centaines, avec des maisons particulières opulentes et très variées d'aspect.

Il n'y a pas de commentaire plus excellent des descriptions anciennes pour nous faire identifier et comprendre les moindres particularités d'une habitation. Le choix des matériaux et leur emploi nous permettent de reconnaître l'âge des différentes constructions. On a devant les yeux des murs, bâtis en moellons ou en tuf régulièrement taillé, ou encore en blocage; l'emploi de la brique est exceptionnel, néanmoins, on connaît les chaînages verticaux et horizontaux. Afin d'alléger la construction on emploie volontiers le bois au premier étage; il a disparu mais ses amorces sont encore visibles; des balcons de bois et des croisées sont apparents (fig. 7530). Maintes colonnes sont encore debout et nous montrent tout ce qu'il y avait de faux et de « truqué » dans ce luxe apparent, car beaucoup de ces colonnes sont en stuc ou en briques, plaquées de stuc, peintes en faux marbre. La façade des habitations est simple, beaucoup sont entourées de boutiques. Un certain nombre d'habitations ne possèdent ni *atrium*, ni péristyle; parfois même on n'y voit pas le *tablinum*.

Dans la rue de Stabies (*strada Stabiana*) se trouve une petite habitation où l'on pénètre par la bou-

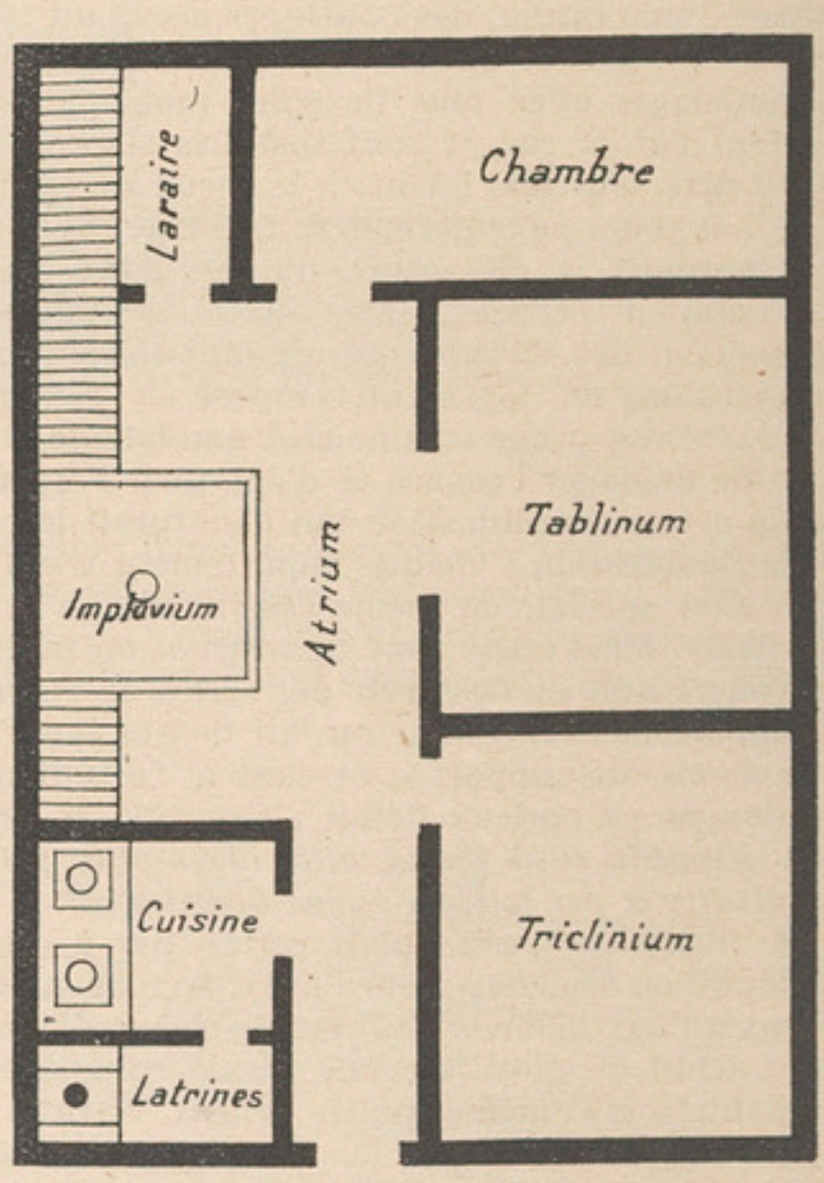

7531. — Plan d'une maison, d'après Gusman, *op. cit.*, p. 321.

tique qui occupait toute la largeur de la façade, on voit le *tablinum* faire suite au magasin, ainsi qu'un *triclinium* ouvert d'une large baie donnant sur une courette où l'on cultivait quelques fleurs; deux chambres donnaient sur cette cour. Dans le fond de la maison, un petit escalier conduisait aux chambres du premier étage éclairé et aéré par la petite cour.

Parfois l'*atrium* est un simple fragment, une cour biscornue comme sur les plans (fig. 7531). Le premier nous montre, dès l'entrée, les latrines et la cuisine, et l'*impluvium* est adossé à la muraille. De chaque côté de l'impluvium des escaliers conduisent aux chambres de l'étage supérieur. Le *triclinium* est à proximité de la cuisine et des latrines : c'est un plan tracé par un esprit utilitaire. L'autre plan est très différent; une boutique sur la rue, un corridor conduisant à l'*atrium* ou l'*impluvium* est muni d'un toit à triple pente adossé au mur : en face une chambre, et plusieurs pièces au premier étage (fig. 7532).

Certaines maisons remplaçaient l'*atrium* par un *viridarium*, jardin d'agrément plus ou moins étendu et orné de portiques sur un ou plusieurs côtés; des massifs de maçonnerie, évidés dans toute leur longueur et installés entre les colonnes, recevaient des massifs de verdure et des fleurs. Ces petites maisons nous paraissent plus humaines et moins solennelles que les nobles et vastes installations comme la maison de Pansa. Si, dès l'an 70, Pompéi comptait une

communauté chrétienne naissante, ses membres devaient être répandus dans ces petites et accueillantes demeures que nous décrivons. La vie devait y être douce, facile et aimable; les maisons sont construites avec la plus grande fantaisie et une ingéniosité toujours prête à utiliser un terrain exigu et parfois d'accès incommode.

« Les maisons qui dominent la vallée offrent une vue admirable, elles sont bâties avec art et un grand sentiment des beautés de la nature; les maisons se superposent et ont ainsi plusieurs étages conduisant à des chambres recouvertes de terrasses spacieuses que le soleil enveloppe toujours et que l'on ombrageait au moyen de *velaria* et de tonnelles dont on voit encore la base des colonnes. C'étaient vraiment les

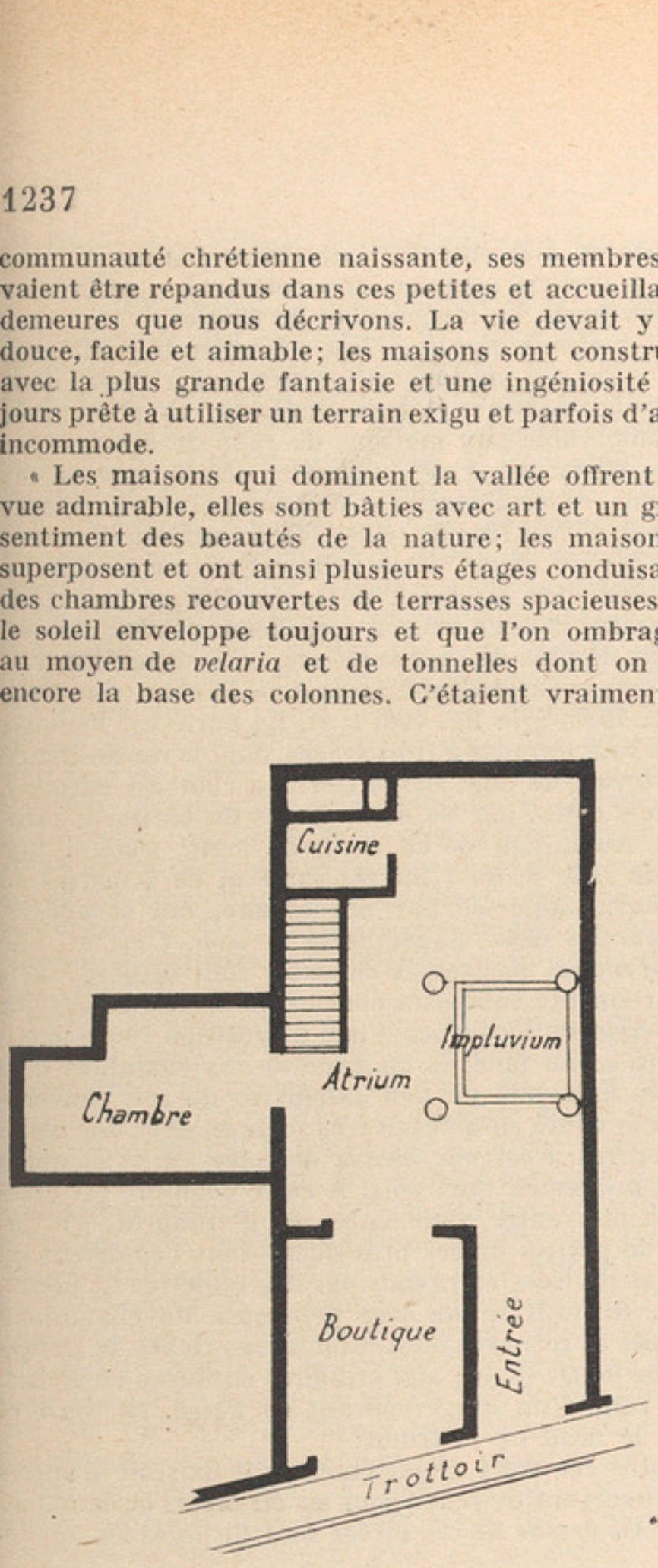

7532. — Plan d'une maison, d'après Gusman, *op. cit.*, p. 321.

solaria fleuris, délicieux à habiter et où la brise de mer venait adoucir la chaleur du jour (fig. 7533). Les maisons situées dans l'intérieur de la ville ont bien aussi quelque vue sur les montagnes par les fenêtres des *cenacula* supérieurs; un petit *solarium* souvent était installé sur la terrasse de plusieurs toits. On peut juger de l'effet produit dans certains peintures qui en représentent la disposition. Enfin, les toits de Pompéi étaient presque plats, en mortier battu ou légèrement bombés; mais ceux qui y étaient recouverts de tuile avaient peu de pente.

« Quant aux escaliers qui desservaient les pièces supérieures, il y en avait de différentes sortes; la plupart étaient en bois et ont disparu; on suit leur trace le long du mur et les premières marches qui existent encore sont en pierre ou formées d'un massif de maçonnerie. Ceux-ci sont praticables, mais leurs marches très hautes offrent peu de largeur; l'escalier ne montait pas toujours d'un seul trait, il se coudait à angle droit formant un petit palier à mi-hauteur et était souvent supporté par un arc de pierre qui laissait libre une grande niche que quelquefois les Lares occupaient, ou bien servait de placard ou *apotheca*.

« Une maison de la rue de Nola fait exception par la dimension de son escalier qui occupe un espace relativement considérable et donne un champ suffisant pour permettre à trois personnes d'y passer de front. Certaines habitations importantes ont jusqu'à trois escaliers différents. Rarement les maisons possèdent des caves; il n'y avait guère que les grands propriétaires et les négociants en vins qui en eussent installé. Certains marchands se contentaient de planter des *dolia* en pleine terre dans leur jardin [1]. »

VI. Égypte. — Dès les premiers siècles de notre ère, l'évangélisation a très probablement dépassé les frontières de l'empire et de la civilisation gréco-romaine. Nous savons d'une façon certaine ses progrès en Syrie et sa rencontre avec une civilisation et des coutumes locales. Au dire de Diodore de Sicile et de Flavius Josèphe, la population de l'Égypte proprement dite, d'Alexandrie à Philae, montait encore, au 1er siècle de notre ère, à sept millions ou sept millions et demi d'individus. Une notable partie de cette population vivait dans des bourgs et dans de petites villes ouvertes; il existait, en plus, des agglomérations urbaines fort considérables : Saïs, Memphis, Thèbes étaient de fort grandes villes. Les textes,

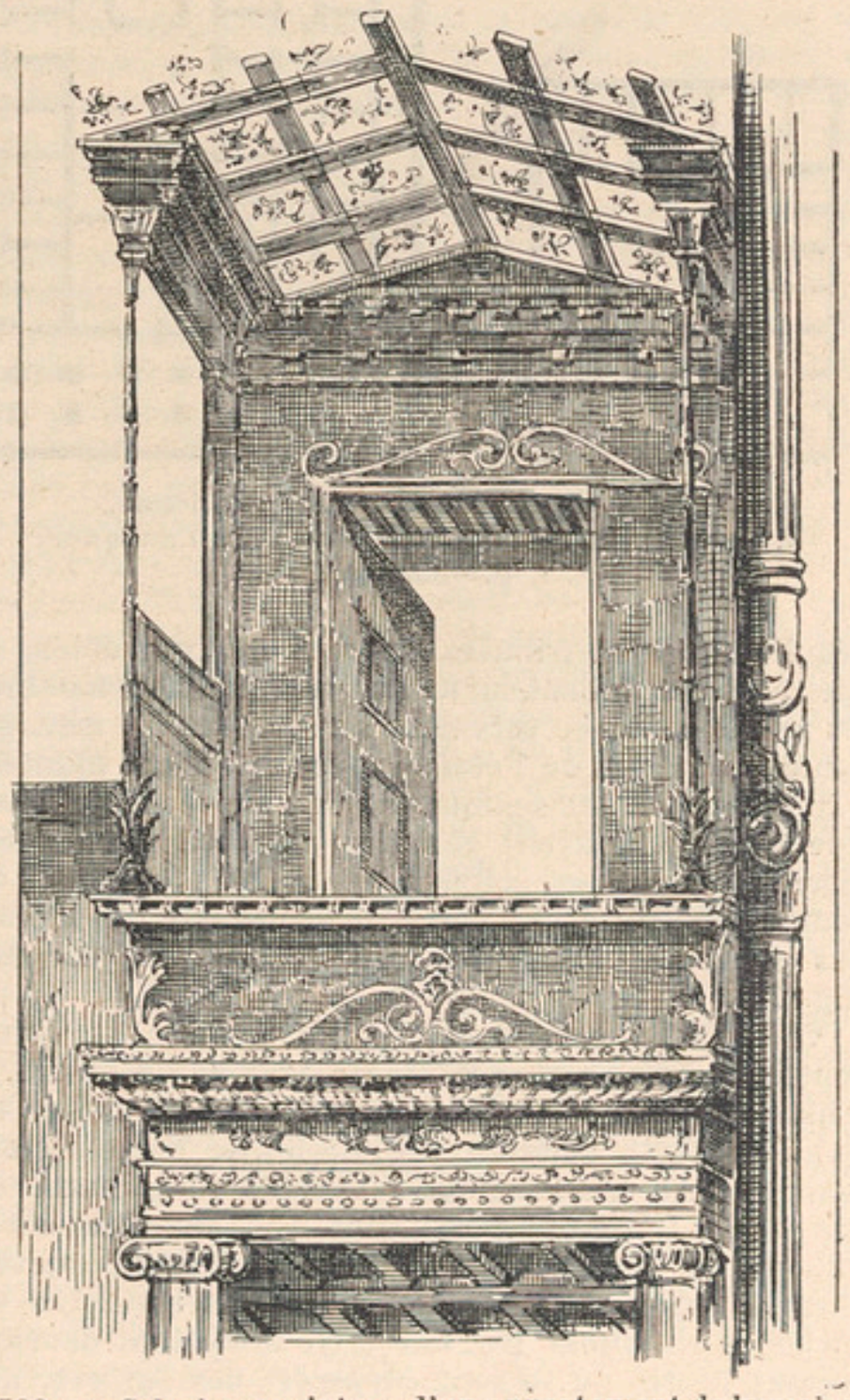

7533. — *Solarium*, peinture d'un appartement de la maison des Vettii, d'après Gusman, *op. cit.*, p. 322.

égyptiens ou grecs, ne nous apprennent rien sur l'aspect des villes égyptiennes et sur le groupement, les dimensions moyennes en hauteur et en largeur des habitations urbaines. Diodore rapporte qu'il y aurait eu à Thèbes des maisons à quatre ou cinq étages, mais il ne les a pas vues et il les attribue au règne de son fabuleux Busiris. Dans les représentations figurées, on ne remarque pas de maisons qui aient plus de trois étages et encore est-ce l'exception;

[1] P. Gusman, *Pompéi*, 1900, p. 320-324.

d'ordinaire, on ne rencontre qu'un rez-de-chaussée, un premier étage et une terrasse couverte. Les maisons représentées sur les bas-reliefs y paraissent souvent entourées d'une muraille crénelée; elles s'élèvent au milieu d'une cour ou d'un jardin. Toute maison un peu riche devait ainsi couvrir une assez vaste superficie. Les maisons même des pauvres paraissent avoir eu d'ordinaire leur cour au fond de laquelle s'élevait une construction qui ne comportait qu'un rez-de-chaussée et une terrasse à laquelle on s'élevait par un escalier extérieur. Un petit modèle de maison égyptienne conservé au British Museum offre cette disposition qui rappelle certaines maisons syriennes, notamment celle de Douma. Dans les maisons plus vastes, les chambres étaient rangées autour d'une cour et

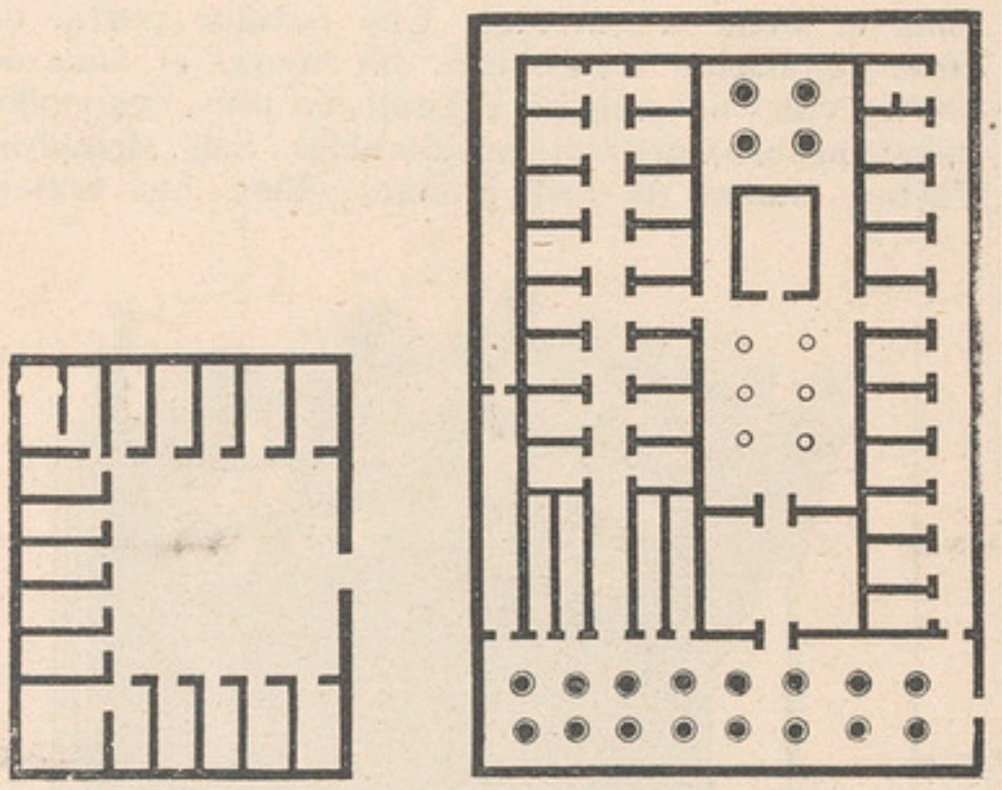

7534. — Plan d'une maison égyptienne,
d'après G. Perrot, *Hist. de l'art dans l'antiquité*,
t. I, p. 485, fig. 268.

régulièrement distribuées sur deux ou trois côtés, ou bien elles s'ouvraient sur un long corridor. Les chambres du rez-de-chaussée servaient aux besoins du ménage, tandis que celles de l'étage supérieur étaient habitées par la famille. Au sommet de la maison se trouvait une terrasse, souvent garantie du soleil par un toit léger posé sur des colonnettes de bois et peint de couleurs brillantes. La partie de la terrasse qui n'était pas couverte portait un large auvent en planches (fig. 7534).

VII. Syrie centrale. — Le Hauran ou Syrie centrale est une région lointaine, voisine du désert, si voisine même que le désert a empiété sur elle et l'a gardée intacte pendant des siècles de l'atteinte des hommes. Au moment de l'invasion musulmane au VIIe siècle, toute une population a fui ces villes et ces villages où elle ne revint jamais, tellement que les chemins en furent, pour ainsi dire, perdus. Un sol rocheux, un climat sec, une terre aride sont devenus comme l'écrin où se sont conservés des édifices, des maisons d'où l'absence de bois éliminait une chance de ruine, car tout y était construit en pierre, même les portes, même les toits.

La maison syrienne dérivait en partie de la maison égyptienne du IIe siècle de notre ère. Celle-ci était carrée, à un ou deux étages disposés autour d'une cour centrale. En Syrie, les habitations du IIIe siècle étaient construites sur un plan à peu près semblable; elles comprenaient un ou plusieurs corps de bâtiments à deux ou trois étages, avec galeries extérieures disposées à l'entour de la cour. L'un des côtés était consacré à l'habitation des maîtres; au rez-de-chaussée se trouvaient une salle de réception, des chambres pour les hommes; le premier étage était réservé aux femmes et aux enfants. Les autres bâtiments, que nous pourrions nommer les « communs », recevaient les serviteurs, les magasins et les écuries.

Les maisons que nous fait connaître la Syrie centrale sont des maisons de particuliers à l'aise, dont un grand nombre étaient chrétiens, et n'ont rien de comparable aux maisons de rapport des grandes villes. Nous avons déjà figuré et décrit deux de ces maisons, celles d'Amrah et de Douma (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1778-1784, fig. 468-474). La maison d'Amrah date des IIIe et IVe siècles; elle est encore habitée de nos jours par le cheick de la localité et c'est probablement la seule maison actuellement existante qui, datant de plus de quinze siècles, soit encore habitée. La porte cochère donne accès dans la cour (comparez la fig. 7535, à la fig. 468, t. I). La porte est flanquée d'une tour mirador à trois étages, dont le rez-de-chaussée servait de loge au portier. La cour est entourée de trois côtés, par les deux étages du bâtiment principal. Au milieu de ce corps de logis, s'étend une grande salle S, de 7 mètres sur 8 et de 8 mètres de hauteur, supportée par une arcade, qui occupe en hauteur les deux étages de la maison. C'est la salle de réception. Au rez-de-chaussée sont disposés trois appartements composés chacun de deux pièces, dont une chambre à coucher d'une disposition toute particulière *a*; au fond de chacune de ces chambres *a* se trouve une salle un peu exhaussée du sol, couverte par une voûte en berceau très soignée, avec une niche au centre : c'est une alcôve destinée au lit et qui a deux mètres en tous sens. A cette chambre est attenante une autre pièce entourée d'armoires, c'est-à-dire de petites niches pratiquées dans l'épaisseur du mur et divisées en rayons par des tablettes de pierre. Cette disposition un peu pompeuse de chambre à coucher se retrouve dans les maisons riches de Damas de nos jours. Quant aux armoires en forme de niches, elles sont d'un usage courant en Perse, en Syrie et dans le nord de l'Afrique.

Outre ces trois appartements, il existait d'autres pièces servant de salles pour les étrangers et de magasins. Au-dessus de ces pièces sont disposés les appar-

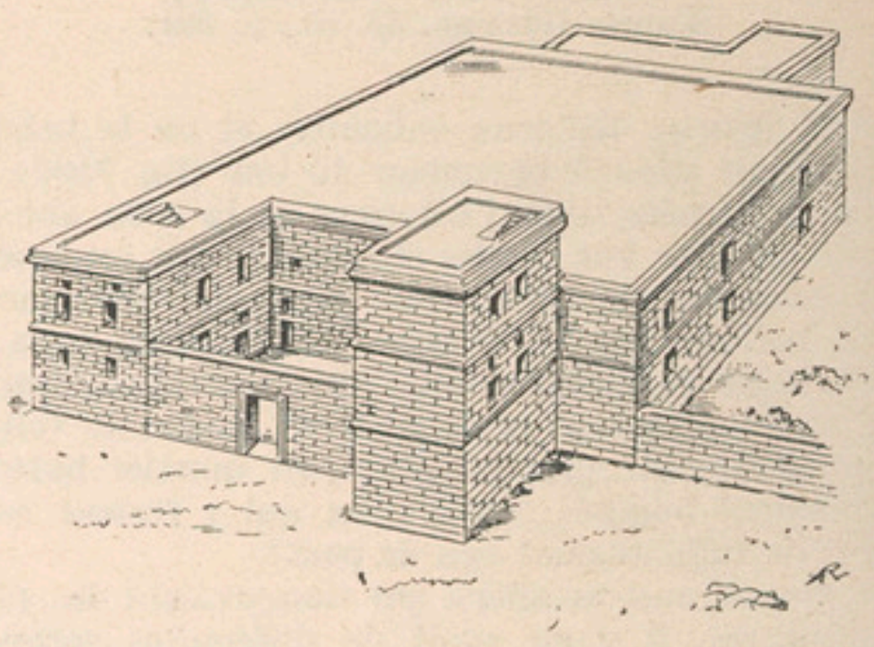

7535. — Maison d'Amrah,
d'après L. de Beylié, *L'habitation byzantine*, p. 33.

tements des femmes et des enfants, auxquels on accède par un escalier intérieur *o*. Un corridor *c* sépare les appartements des maîtres des dépendances contenant les chambres des domestiques, les cuisines et les écuries. Un escalier extérieur *e* conduit aux chambres de domestiques. Quant à l'écurie *E* qui peut contenir onze chevaux, elle a 8 mètres sur 6. Les chevaux sont placés dans les bas-côtés, dont les murs sont percés de baies rectangulaires contenant les mangeoires et donnant sur la salle centrale. Cette maison est

entièrement en pierre, les plafonds sont formés par des dalles.

Le trait principal de cette habitation est la grande salle centrale qui correspond à l'οἶκος des maisons grecques où se tenaient les réunions de famille, où se donnaient les repas, où on recevait les étrangers.

Cette maison n'est pas la seule qui mérite attention; nous avons déjà parlé de celle de Banaqfour, nous rencontrerons encore celle d'El Rabah qui est plutôt une *villa* et appartient à cette catégorie de constructions rurales; il en est de même de la maison de Serdjilla, du ve siècle, ayant un rez-de-chaussée et un premier étage, chacun avec trois chambres.

D'autres maisons à Serdjilla et à Refadi offrent plutôt le caractère de maisons urbaines. La façade extérieure sur la rue est pourvue d'un balcon; la façade intérieure offre des portiques et donne sur une cour entourée de bâtiments secondaires consacrés aux dépendances, aux chambres de serviteurs et aux écuries. Les dépendances n'ont souvent qu'un rez-de-chaussée. Cependant quelques-unes ont un portique surmonté d'un étage. Les escaliers sont extérieurs, généralement dans l'angle des portiques abrités. En général les maisons particulières ont un rez-de-chaussée et un étage.

VIII. Constantinople. — L'ancienne Byzance élevée au rang de capitale de l'empire fut plus que transformée et agrandie; on peut dire sans exagération qu'elle fut rebâtie. Les travaux furent poussés avec une rapidité extrême, car il fallait faire sortir du sol simultanément les édifices officiels, vastes, grandioses, somptueux, et les habitations particulières adaptées à la population d'une grande cité. Des édifices officiels nous pouvons nous faire une idée grâce aux bas-reliefs de la colonne (voir ce mot) de Théodose, publiés par Banduri, d'après un dessin de Gentile Bellini, montrant le cortège triomphal de l'empereur le long de la voie sacrée, en 386. On peut en rapprocher un ivoire de Trèves figurant une translation de reliques; mais il n'en sera pas question ici.

En ce qui concerne les habitations particulières, il est probable que les architectes de Constantin apportèrent de Rome le plan de la maison patricienne. On a raconté que l'empereur avait fait construire des maisons à plusieurs milliers de patriciens qui n'eurent d'autre peine que de se transporter en personne et de s'installer dans la nouvelle Rome. Il se peut qu'il y ait là, comme dans tant d'autres légendes, une parcelle de vérité. Un ou plusieurs patriciens ou courtisans obligés de suivre à Byzance l'empereur s'y firent construire leur logis sur le plan et avec la décoration de l'hôtel qu'ils possédaient à Rome. Ce qui est probable, vraisemblable, c'est que l'architecture étant un art qui improvise peu et lentement, la nécessité où se trouvèrent les architectes de se hâter leur laissa peu de loisirs pour imaginer et appliquer des formes nouvelles. Ce fut probablement le luxe mobilier qui se distingua de la simplicité des installations romaines. Saint Jean Chrysostome se plaint de ce luxe insensé. Les riches particuliers, dit-il, avaient des salles de bains, des portiques, des promenoirs, des jardins, des aqueducs, etc., etc. Tout cela nous apprend peu de choses, car ces lamentations se font entendre à toutes les époques et on leur préférerait quelques précisions. Ce que nous savons c'est que cette ville constantinienne : palais, églises, hôtels, maisons, édifices ne dura guère; les incendies fréquents alternant avec les tremblements de terre les jetèrent à bas. Vers la fin du ve siècle, le péril incessant que les barbares faisaient courir aux grandes villes, la perte des provinces qui constituaient une partie importante, et même la plus considérable, de la fortune immobilière des patriciens, ne permirent plus de vivre sur le même pied qu'auparavant et amenèrent la disparition des grands palais romains.

Au vie siècle, au moment même de la formation du style byzantin définitif et de la construction de Sainte-Sophie, la manière de vivre des habitants et, par suite, les dispositions intérieures des habitations se modifièrent complètement. La foule des clients et des parasites disparaît et les anciens palais font place aux maisons de rapport.

Constantin avait attiré, par des privilèges et des distributions de vivres, une population très nombreuse. En peu de temps, la ville fut tellement peuplée que l'enceinte, à peine achevée, devint trop petite. Les maisons, entassées dans un terrain nécessairement borné, chevauchèrent les unes sur les autres et rendirent les rues fort étroites, au point d'entraver absolument la circulation des voitures. Il est fort probable que, dès cette époque, les architectes adoptèrent les balcons en encorbellement, les *loggia*, les moucharabies, les *bow window*, pour gagner de l'espace sur les rues. Cette mode existait à Pompéi au 1er siècle et en Syrie au ive.

Un des traits originaux de la nouvelle ville fut de rassembler et de combiner les traditions de Rome et de l'Orient qui se fondirent. On rencontre la tradition orientale, en sa structure même, dans la rue centrale et les innombrables portiques bordant toutes les avenues. J. Strzygowski a constaté que pour l'aménagement des eaux on emprunta, au ive siècle, le réservoir syrien à ciel ouvert, et au ve, lorsque la ville se fût étendue et que la place manqua, la citerne souterraine alexandrine. Il est probable qu'en dehors des édifices publics et des maisons de luxe, l'Orient, l'Asie Mineure, alors très prospère, et surtout la Syrie fournirent une grande partie du personnel appelé à construire la nouvelle ville. La loi même de Constantin que nous avons rappelée, montre que la majorité de la noblesse s'était recrutée surtout en Asie.

On peut donc penser que les maisons romaines restaient nombreuses et formaient en quelque façon l'ossature de la nouvelle capitale, mais qu'on rencontrait, derrière les portiques des rues principales et dans le dédale des rues populaires, de très nombreuses habitations conçues dans le goût de la maison syrienne et ne différant de celle-ci que par les matériaux employés, le nombre des étages et quelques modifications aux dispositions intérieures imposées par les mœurs et les habitudes de la capitale.

IX. En Afrique. — Nous avons dit que la maison antique avait adopté deux plans ou deux types principaux : le grec, qui distribue les appartements autour d'une cour centrale; le romain, qui concentre toute l'existence familiale dans l'*atrium*. Les Africains, conquis et soumis par Rome, loin de se croire obligés d'adopter le type romain, cédèrent peut-être à un goût de contradiction ou d'opposition en donnant la préférence au type grec. Au delà de l'entrée unique vient le vestibule qui mène à la cour. Celle-ci est tantôt rectangulaire, tantôt carrée, entourée de portiques et décorée d'une ou de plusieurs fontaines, avec des plantes et des fleurs qui, à la faveur d'un climat où les intempéries sont rares et brèves, peuvent se développer dans tout leur éclat. Au fond de la cour, une ou plusieurs baies ouvertes laissent plonger le regard dans une vaste salle consacrée aux réceptions. Lorsque la maison est très vaste, la cour principale ne suffit pas : on y ajoute des cours secondaires, assez étroites, bordées de portiques sur un ou trois côtés : autour, sont disposées des pièces formant un appartement. Souvent un local est ménagé pour prendre des bains.

La construction est en blocage, avec des chaînes

de pierres de taille; l'épaisseur des murailles ne dépasse guère 0 m. 50. Les salles étaient couvertes de terrasses plates; il est assez probable qu'elles posaient sur des poutres et formaient plafond, car c'eût été fort onéreux de voûter toutes ces salles et chambrettes. Nulle part on n'a constaté l'existence d'un étage.

X. Timgad. — La conservation exceptionnelle de Timgad ne s'étend pas, malheureusement, jusqu'aux maisons. On en a découvert un grand nombre au sud du *decumanus maximus*, mais toutes en fort mauvais état et ayant subi des transformations plus ou moins complètes après la chute de la domination romaine.

Voici la description d'une maison située au nord-est du forum entre la basilique judiciaire et le *decumanus*. La porte s'ouvrait sur le *decumanus* et donnait accès à un vestibule rectangulaire. Dans la cour, qui mesure 10 m. 50 de côté, des balustrades en pierre, aux contours assez capricieux, limitaient des jardinets, disposés symétriquement autour d'un puits. Cette cour était, selon l'usage, bordée de quatre portiques. Les salles qui la flanquent sont au nombre de onze. La plus vaste, pavée d'une mosaïque ornementale, fait face à l'entrée; elle présente, du côté de la cour, une très grande ouverture, coupée en trois baies par deux colonnes. A droite et à gauche de ce salon, il y a une chambre, précédée d'une sorte de vestibule, avec lequel elle communique par deux baies, qu'une colonne sépare [1].

A Timgad, entre autres découvertes, une maison a été étudiée qui se divise en quatre sections sensiblement pareilles. Celle du nord-ouest est fractionnée en cinq parties inégales : dans l'angle nord-est, salle carrée avec porte et escalier sur la rue septentrionale, deux petites chambres dont une garnie d'une table de pierre; sur la rue de l'ouest, atrium (4 m. 75 sur 4. m. 85) dallé en pierre et moellons et possédant un beau puits de 7 mètres de profondeur; un mur double de 1 m. 25 d'épaisseur le sépare d'une salle encore en partie dallée où trois mangeoires de pierre ont été installées.

La section du sud-ouest comprend six pièces : trois sur la rue méridionale, celle d'angle ayant porte communiquant avec la voie de l'ouest; une salle (5 m. 30 sur 5 m. 20) en partie dallée, avec porte et escalier sur cette dernière voie; et deux chambres n'offrant rien de particulier, au dallage de béton.

La section du sud-est comporte sept divisions : deux sur la rue sud, trois autres au nord de celle-ci et, au nord-est de la section, escalier de quatre marches conduisant à un terre-plein (1 m. 40 sur 1 m. 15), puis à un couloir fermé du côté est.

Enfin la section nord-est contient quatre salles qui méritent une description particulière.

Trois de ces salles s'échelonnent le long de la voie septentrionale; la plus vaste est dallée en pierre et sert de vestibule, elle communique avec les salles latérales; une quatrième salle, dallée en grès, s'éclairait sur la rue de l'Est.

La chambre de l'angle nord-est contient deux cuves rectangulaires, au fond de béton et aux parois de pierre de 0 m. 20 d'épaisseur ayant toute la longueur de la pièce. Au centre de chaque cuve, un vase circulaire de foulon en terre cuite s'enfonce dans le sol. La pièce située à l'Ouest du vestibule a sa partie méridionale occupée par deux bassins dont le second seul possède un vase de foulon. Autour du centre de la grande salle rayonnent six compartiments tous pourvus d'un radier en béton et tous, sauf un, ayant des vases de foulon au diamètre variable entre 0 m. 95 et 0 m. 65. Le compartiment qui n'a pas de vase renferme un puits.

Le nombre des cuves à foulon est donc de dix. Le maître pouvait surveiller ses ouvriers avec la plus grande facilité en se plaçant sur le terre-plein auquel on accédait par l'escalier disposé en avant du couloir mentionné dans la section sud-est de la construction. Ces fouilles nous font ainsi connaître un établissement curieux pour l'histoire de la teinture des étoffes dans l'antiquité africaine [2].

Les déblais de maisons entrepris à Timgad ont commencé par l'*insula* située dans la partie nord-est de la cité, sur la même ligne que la bibliothèque municipale, dans le sens de l'est à l'ouest. On a trouvé fort peu de restes de murs dans l'intérieur de la fouille et on ne pourrait que difficilement et arbitrairement restituer les dispositions de la construction. On distingue toutefois des traces de seuils sur les côtés est et nord, les vestiges d'une salle importante dans la partie orientale de la maison, et d'un *atrium* au centre.

Sur le côté méridional du *decumanus* ou est, en dehors de la cité proprement dite, on a entrepris le déblai d'une large bande de terrain. En général, les murs mis au jour sont assez mal construits ou plutôt refaits avec des matériaux de remploi à une basse époque. Mais on a découvert d'assez jolis bains particuliers dans une maison sise en bordure sur une petite rue perpendiculaire au *decumanus* et parallèle au *forum vestiarium*, le marché aux vêtements voisin du marché de Sertius. La rue, assez étroite dans la partie la plus éloignée de la grande voie, s'élargit en s'en rapprochant.

Les « bains » comprennent six chambres :

1° Petite salle dallée en pierre de 2 m. sur 2 m. 60, probablement réservée aux exercices;

2° *Frigidarium* carré de 2 m. 20 de côté dallé en mosaïque, communiquant avec la salle précédente et donnant accès à une piscine froide semi-circulaire, placée en bordure de la rue, et dans laquelle on descendait par deux gradins;

3° Salle de chauffe et de réserve de combustibles possédant deux fourneaux;

4° Hypocauste (longueur 3 m. 30) chauffé par l'un des fourneaux dans l'angle sud-est des bains, et présentant sur la rue une façade de 1 m. 85 de largeur.

5° Hypocauste (2 m. sur 1 m. 60) dallé en carreaux de terre cuite, son petit côté donnant également sur la voie;

6° Troisième *suspensura* pavée d'une mosaïque à dessins géométriques (2 m. sur 2 m.), chauffée par le deuxième fourneau et placée entre la chambre de chauffe et le deuxième hypocauste.

Sur le flanc occidental de ces petits bains, on a déblayé un long couloir accédant à une salle dallée (4 m. 50 sur 3 m.) disposée au nord des bains et ouverte sur la rue. C'était le vestibule de l'habitation [3].

Nous insistons sur ces bains privés parce que beaucoup de maisons en possédaient [4]; il a pu y avoir là un souci de commodité, mais aussi, chez les chrétiens, une pensée de décence et de modestie afin de se dérober à la promiscuité des bains publics.

XI. Portus Magnus. — Voici une petite maison de *Portus magnus*, aujourd'hui Saint-Leu, en Algérie. Les murs ne dépassent guère le sol [5]; en quelques

[1] S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, 1901, t. II, p. 16-17. — [2] A. Ballu, *Rapport sur les fouilles exécutées en 1910 par le service des monuments historiques de l'Algérie*, dans *Bull. archéol. du comité des trav. hist.*, 1911, p. 124-126. — [3] *Bull. archéol. du Comité*, 1910, p. 114-116. — [4] S. Gsell, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 16, note 2. — [5] Le mur qui entoure la maison est moderne. Il a été établi sur des fondations antiques.

endroits, ils sont même complètement détruits. Cependant les dispositions intérieures demeurent encore très nettes (fig. 7536). L'édifice forme un rectangle de 24 m. 70 de long sur 23 m. 50 de large. L'entrée est ménagée près d'un des angles au Sud-Est. On reconnaît fort bien l'emplacement du vestibule, qui communique avec la cour par une porte dont le

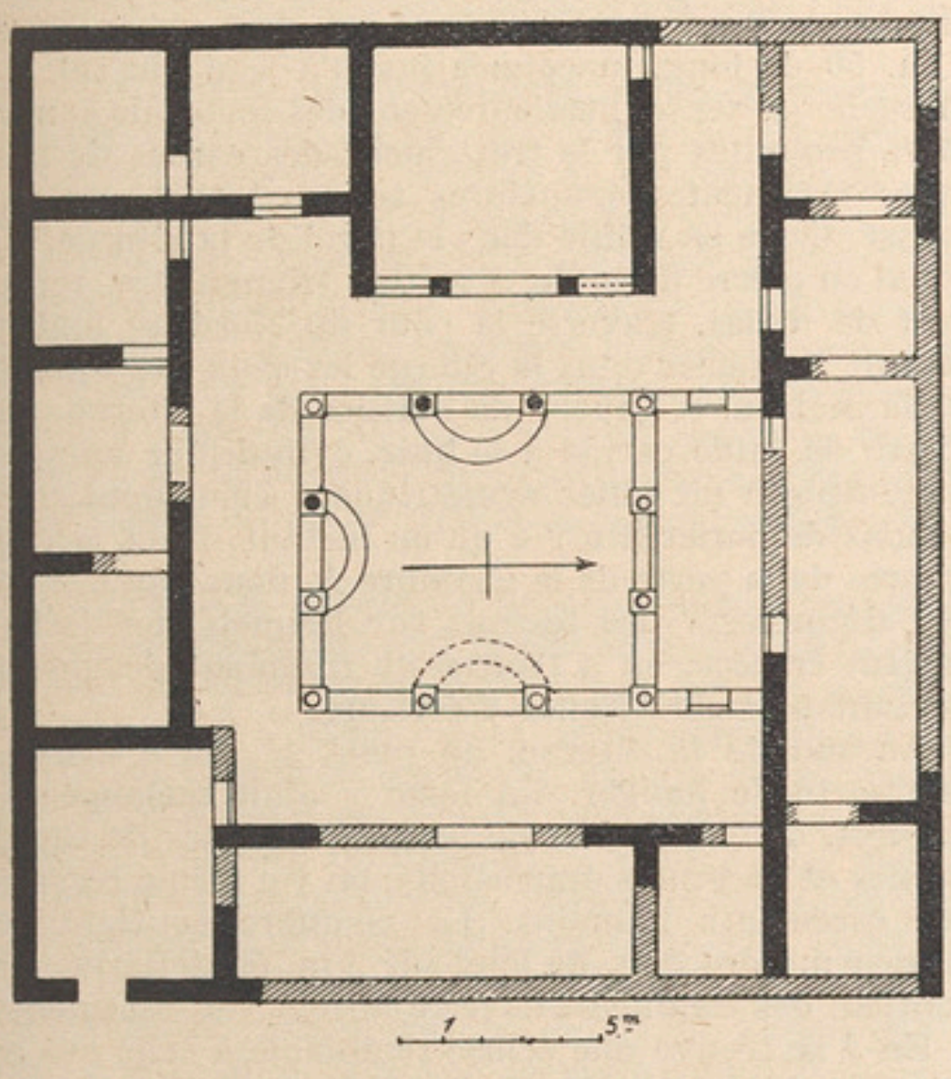

7536. — Plan d'une maison de *Portus magnus*, d'après Gsell, *Mon. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 17, fig. 86.

seuil s'est conservé. Des colonnes soutenaient les quatre portiques. Celui du Nord était isolé par des murettes, mais il avait trois portes : il devait servir d'antichambre à un appartement réservé composé d'au moins deux pièces [1]. Dans l'espace à ciel ouvert, de petits murs arrondis représentent sans doute des parois de fontaines [2]; les cuvettes sont pavées de mosaïques blanches et noires. La salle principale est à l'Ouest. Elle offre sur le devant trois baies, séparées par deux piliers. La baie centrale mesure 2 m. 75 de largeur; elle semble avoir été fermée par une drille. Les deux autres sont larges de 1 m. 40; à celle de gauche, on voit encore un seuil de porte. Cette salle était décorée d'une mosaïque ornementale, consistant en des rosaces. Il y avait aussi des mosaïques sous les portiques de la cour, mais il n'en reste plus que quelques cubes [3].

A Saint-Leu encore, une autre maison plus vaste mais aujourd'hui à peu près indistincte. Le plan dressé en 1862 permet néanmoins de s'y reconnaître (fig. 7537). La lettre A indique un vestibule qui faisait saillie en avant de la façade et qui était, semble-t-il, largement ouvert sur le dehors. Autour de la cour B, s'élevaient quatre portiques bordés de vingt colonnes et couverts de toits en tuiles; il est probable qu'ils étaient pavés de mosaïques communes. Des fontaines en forme d'hémicycle étaient appliquées contre trois de ces portiques, et, au centre de l'espace à ciel ouvert, il y avait un bassin rond.

Les couloirs C et D conduisaient peut-être à des communs. On reconnaissait nettement, à droite de la cour, les chambres F, G, H, I, J, K, L, dont plusieurs offraient des mosaïques ornementales. A gauche, au contraire, les murs étaient presque effacés ou recouverts par des constructions plus récentes. Le plan de 1862 n'indique pas de communication directe entre la cour et ces chambres de gauche (E.).

En arrière de la cour B, il y avait un couloir M pavé de mosaïque, flanqué de deux jardinets carrés N et O, que des colonnes limitaient [4] et où s'élevaient des fontaines semi-circulaires [5]. Une galerie PP, longue de 32 mètres et revêtue d'un parement en mosaïque, était perpendiculaire au couloir. La grande salle de réception Q s'ouvrait sur cette galerie par trois baies inégales. Elle mesurait 8 m. 40 de largeur et 12 m. 40 de profondeur. La paroi du fond était peut-être percée de trois fenêtres ou portes ayant vue sur le jardin. Sur le sol s'étendait une belle mosaïque à personnages, que l'on a transportée au musée d'Oran; elle représente diverses scènes mythologiques [6]. Une

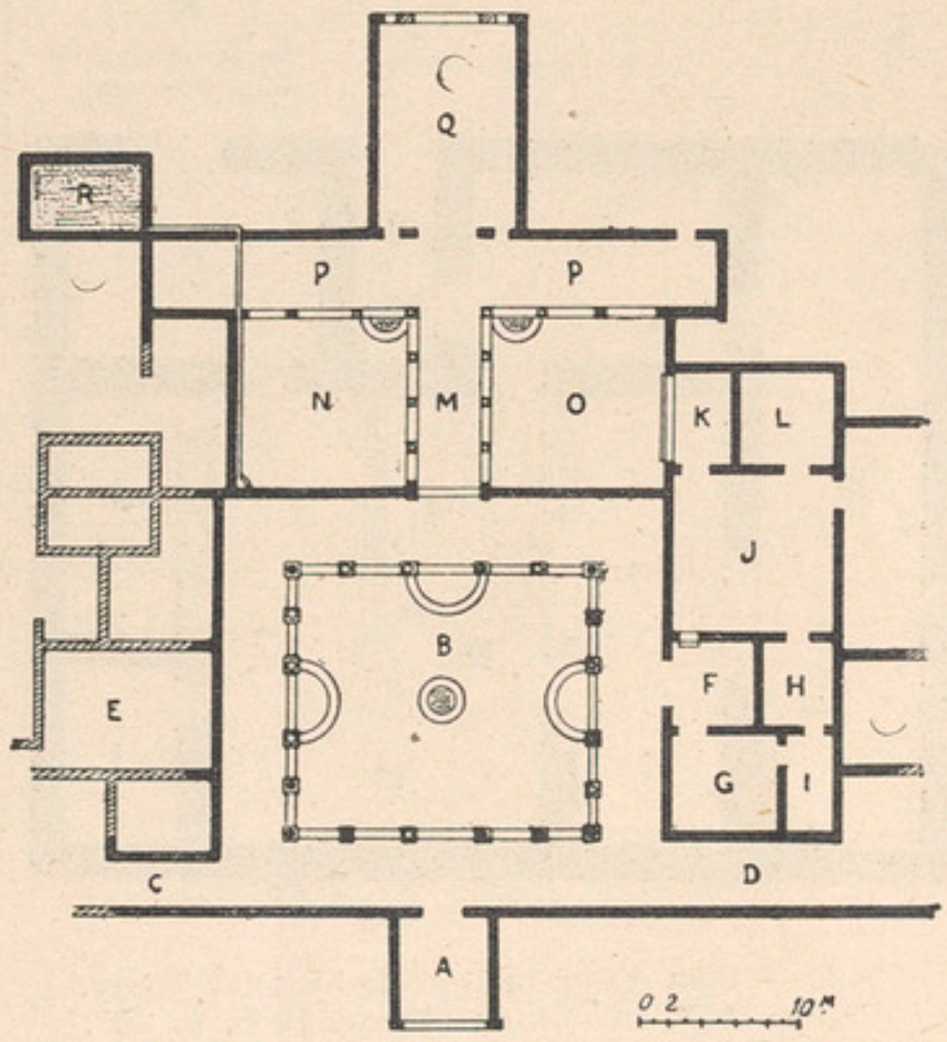

7537. — Plan d'une autre maison de *Portus magnus*, d'après Gsell, *op. cit.*, t. I, p. 19, fig. 87.

autre mosaïque, avec le triomphe indien de Bacchus, a été également découverte dans cette maison [7]; on n'a pas pris soin d'indiquer avec précision dans quelle salle elle se trouvait. La lettre R du plan désigne une citerne, qu'alimentait un canal partant d'une cuvette ménagée à l'un des angles du jardin N,

[1] Les murs de séparation ont disparu. — [2] On distingue actuellement (1900) deux de ces murs, au sud et à l'ouest. Il y en avait sans doute un troisième, à l'Est; il est d'ailleurs marqué sur un croquis levé en 1860 et trouvé dans les papiers de Berbrugger. — [3] De Montfort, dans *Revue africaine*, 1857-1858, t. II, p. 184; 1858-1859, p. 251-252; de Rochemonteix, dans *ibid.*, 1869, t. XIII, p. 66-68; Demaeght, dans *Bull. des antiq. africaines*, 1884, t. II, p. 114 ; S. Gsell, *op. cit.*, t. II, p. 18. — [4] *Revue africaine*, 1862, t. VI, p. 462-463; 1863, t. VII, p. 227-229; de Rochemonteix, dans *ibid.*, 1869, t. XIII, p. 68-70; Gsell, dans *ibid.*, 1894, t. XXXVIII, p. 229-231, pl. II. — [5] Il restait du moins deux bases de colonne le long du couloir PP. — [6] Le jardin O communiquait avec la chambre K par une baie dont le seuil a été trouvé en place. — [7] Demaeght et A. Héron de Villefosse, dans *Bulletin des antiquités africaines*, 1884, t. II, p. 117-119, pl. VI; V. Duruy, *Histoire des Romains*, t. VII, p. 497; Robert, dans *Jahrbuch des archaeologischen Instituts*, 1890, t. V, p. 215-237, pl. IV-VI; R. de La Blanchère, *Musée d'Oran*, p. 40-46, 47-50, 57-69, pl. II-VI; Demaeght, *Catalogue du musée d'Oran*, p. 4-8, pl.; *Dict. des antiq.*, au mot *Latona*, p. 983.

cuvette où s'écoulaient les eaux qui tombaient sur les toits et les terrasses [1].

XII. Henchir Touta. — Henchir-Touta est située sur la voie romaine de Theveste à *Ad Majores*, par Ubaza Castellum (Henchir-Terrebza), cercle de Tébessa. Ce fut, à l'époque byzantine une ville populeuse, assez grande puisqu'elle couvrait une superficie s'étendant sur plus d'un kilomètre en longueur et environ 400 mètres en largeur. Cette ville byzantine, pourvue d'une enceinte et d'un fort, succédait à une ville romaine. A 80 mètres du fort, au centre de la ville, à un carrefour de rues, se trouvait un monticule qui fut fouillé et donna une maison de l'époque byzantine.

Les murs extérieurs avaient une longueur de 13 m. 30 sur une largeur de 13 mètres; c'étaient des murs en moellons de toutes formes, de toutes dimensions, alternant avec des pierres taillées provenant de la démolition d'autres maisons. Dans l'angle *a* du bâtiment (fig. 7538), on dégagea une petite chambre mesurant 3 m. sur 4 m. 50, le sol était parsemé de débris de poteries, d'épaisseurs, de formes et de couleurs variables. A un mètre au-dessous du sol moderne on découvrit un cachot. Au point B se trouve l'entrée

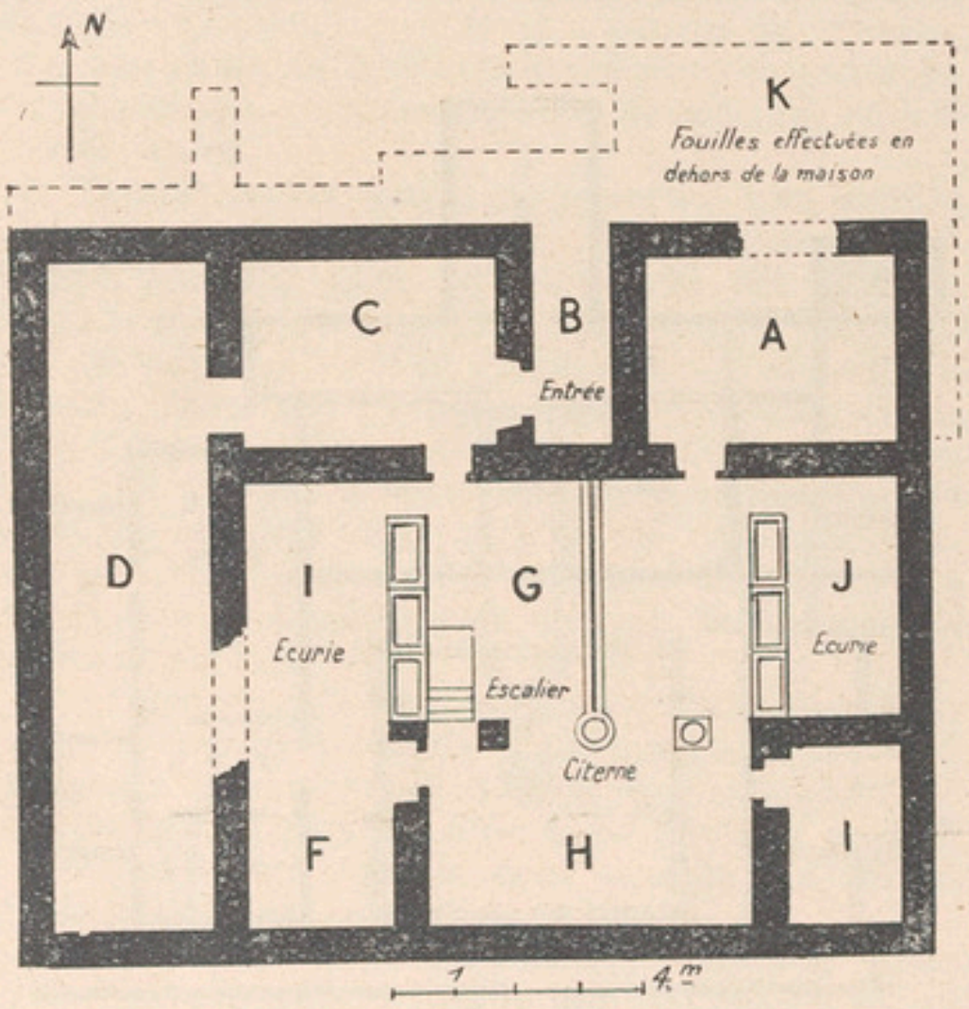

7538. — Plan d'une maison de Henchir-Touta, d'après *Bull. archéol. du Comité*, 1908, p. 257.

de la maison, au fond et à gauche d'un couloir de 1 m. 50 de large; en C, une chambre de 4 m. 50 de long sur 3 m. de large dans laquelle débouchent la porte d'entrée et deux autres portes intérieures. La chambre D tient toute la largeur du bâtiment, elle mesure 13 m. de long sur 2 m. 80 de large. La chambre C'est séparée de la chambre D par un mur en pisé, ainsi qu'une partie du mur est de la chambre D. Le local marqué E sur le plan a probablement servi d'écurie, prolongée par un magasin marqué F. On voit encore trois auges supportées par quatre piliers rectangulaires formés chacun d'une pierre de taille. A droite et à gauche des auges, deux portes de 1 m. et 0 m. 80 de large. Ces portes nous mènent dans une cour de 5 m. 50 sur 4 m. Contre la rangée d'auges on voit un escalier de 0 m. 80 de large; les trois marches inférieures sont en place. A droite de la première, une pierre de taille carrée de 0 m. 60 de haut, plantée dans le sol, indique un pilier. Sur le même alignement et dans l'axe de la cour, on voit une pierre tronconique de 0 m. 60 de diamètre moyen et de 0 m. 50 de hauteur, surmontée d'un disque de pierre. Le disque soulevé découvre l'orifice d'une citerne de 8 mètres de profondeur, de 1 m. de large, 1 m. 50 de long, maçonnée jusqu'à 3 m. du sol. La margelle présente intérieurement des sortes de cannelures produites par le frottement des cordes de puisage; les mêmes cannelures se constatent sur une grosse pierre en saillie dans la paroi de la citerne. Un canal en pierre de taille, à section triangulaire, recouvert de dalles, traverse la cour du Nord au Sud. Il servait à amener dans la citerne les eaux des toitures de la maison. A gauche de l'orifice de la citerne, une pierre de taille carrée à la base, cylindrique au sommet, dénote un pilier symétrique à celui dont nous venons de parler il n'y a qu'un instant. Dans la cour et près de la porte de la chambre A, dans laquelle ont été découverts des tessons sur lesquels des lettres étaient tracées, on a trouvé un fragment de poterie portant plusieurs lignes d'écriture.

Au sud de la citerne, au point H, on a déblayé une sorte de hangar. La terre y était mélangée de cendres, de charbon et de tessons de vases de toutes formes et de toutes dimensions; on y a même reconnu des ossements humains. La chambre contiguë au hangar mesure 3 m. de long sur 2 m. 50 de large, elle contient des fragments de terre cuite et des ossements.

En J se trouve une écurie semblable à celle qui lui fait face de l'autre côté de la cour; les auges reposent sur des pierres de taille, au nombre de quatre, dont l'une a appartenu à un montant de porte. Cette écurie est la seule pièce de la maison qui soit pourvue d'un pavement dallé.

Au dehors de la maison, en K, la fouille a été continuée jusqu'au niveau du seuil de la porte, parmi de nombreux débris de poterie qui deviennent de plus en plus volumineux. Une partie du mur nord de la chambre A a été démolie et on en a découvert les moellons un peu plus loin. Puis, à 1 m. 50 de profondeur, apparurent de grandes et belles pierres de taille en calcaire blanc, qu'on peut suivre sur une longueur de 4 mètres et à une profondeur de 2 m. 50. On se trouve alors au-dessous du niveau de la maison byzantine; ces pierres sont renversées les unes sur les autres et, parmi elles, on rencontre de nombreuses lames de calcaire blanc débitées à la scie, ainsi que des fragments ornés de sculptures. L'un deux représente un homme armé d'une gaule et abattant les fruits d'un arbre fourchu, sur une branche duquel est appuyé un autre personnage.

Il est certain que nous avons ici une maison de l'époque byzantine, maison dont les appartements du rez-de-chaussée servaient de magasins, dans lesquels des denrées alimentaires étaient conservées dans des jarres ou des amphores fort nombreuses, puisqu'on a pu recueillir plus d'un mètre cube de tessons. Au centre se trouvait une écurie pour trois chevaux, et dans la pièce de l'angle nord-est du premier étage une sorte de bureau, où le maître de la maison tenait ses comptes sur des débris d'amphores, ces *ostraca* retrouvés sur lesquels on a déchiffré des noms de débiteurs ou de créanciers et la mention des sommes d'argent [2].

— [1] Demaeght, dans *Bulletin des antiquités africaines*, 1884, t. II, p. 117; A. Héron de Villefosse, dans *Bulletin des antiquités africaines*, 1885, t. III. p. 1-2, pl. I; *Revue de l'Afrique française*, 1887, p. 396 pl. V; R. de La Blanchère, *Musée d'Oran*, p. 46-47, pl. VII; Demaeght, *Catalogue*, p. 8; S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, in-8°, Paris, 1901, t. II, p. 18-20. — [2] Guénin, *Notice sur les fouilles effectuées dans une maison romaine à Henchir-Touta (Algérie)*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1908, p. 255-260.

XIII. Gaule. — Nos climats septentrionaux ne peuvent guère nous offrir que de rares vestiges d'anciens édifices, comme le temple Saint-Jean à Poitiers ou l'église de Germigny-des-Prés (Loiret), témoins de l'époque gallo-romaine et de la renaissance carolingienne. Ailleurs on ne rencontre nulle part un ensemble, mais à peine des fondations, des pans de murs sur la destination desquels il est permis d'épiloguer sans fin et sans grand profit.

Les maisons des Gallo-Romains, celles des barbares ont disparu et s'il n'est pas impossible de reconstituer le plan d'une *villa* des champs, il est superflu de rechercher quoi que ce soit d'une maison dans les villes. Parfois un nom reste attaché à une construction d'aspect ancien et entretient l'illusion d'une bâtisse primitive; ainsi à Tournai, on donne le nom de « maison de Childéric » à deux façades romanes du XIIe siècle, situées à quelques mètres de l'emplacement de la tombe du roi Childéric; cette appellation ne s'autorise ni d'un texte, ni d'une tradition, ni d'un indice quelconque.

Eu égard à la proximité de ces maisons romanes avec l'église Saint-Brice et la tombe du roi Childéric, on serait en droit de douter qu'une maison royale, qui comportait d'assez vastes dimensions, ait pu se trouver en cet endroit qui devait appartenir au cimetière. Il n'y a donc pas lieu d'interpréter cette appellation de « maison de Childéric » comme une survivance d'un édifice plus ancien. Avant toute discussion, il faudrait être fixé sur la date à laquelle cette appellation se rencontre pour la première fois.

Les barbares, à leur entrée en Gaule, eurent bien mieux à faire qu'à s'essayer au métier de bâtisseurs; ils avaient d'ailleurs le choix entre beaucoup de maisons que le droit de la force leur permettait d'exproprier et de s'attribuer. Le voulussent-ils, ils eussent été sans doute fort inexperts dans l'art de transformer les habitations des Gallo-Romains dont ils s'emparèrent et où ils s'installèrent à la suite des invasions des Ve et VIe siècles.

Dans l'art de l'architecture, la maison est certainement ce qui caractérise le mieux les mœurs, les goûts, les usages d'une population; son ordonnance, comme ses distributions, ne se modifient qu'à la longue, et si puissants que soient les conquérants, leur tyrannie ne va jamais jusqu'à tenter de changer la forme des habitations du peuple conquis; il arrive, au contraire, que l'envahisseur se plie, en ce qui concerne les habitations, aux usages du vaincu, surtout si celui-ci est plus civilisé que lui-même. Cependant le nouveau venu introduit peu à peu dans ces usages des modifications qui tiennent à son caractère et à ses traditions; il s'établit un compromis entre les deux principes en présence et, un siècle ou deux écoulés, l'habitation laissée par le premier possesseur du sol s'est peu à peu transformée. Toutefois il ne faudrait pas croire que ces transformations soient telles qu'elles ne laissent subsister des traces très apparentes des habitudes et par conséquent de la structure primitives. Dès les premiers siècles du Moyen Age, c'est-à-dire pendant l'époque carolingienne, la maison des champs du Français prend un caractère de défense. Quant à la maison des villes, occupant un espace plus étroit par suite de la nécessité où l'on s'était trouvé d'enceindre ces villes de murailles, elle dut nécessairement abandonner, dans bien des circonstances, les dispositions étendues d'un vaste rez-de-chaussée, pour superposer des étages afin de trouver en hauteur l'espace qui lui manquait sur le sol. Si les Romains n'employaient pas le bois à profusion lorsqu'ils construisaient des maisons pour eux, il est certain que les populations des Gaules ne cessèrent jamais de se servir de cette matière; peut-être donnèrent-elles pendant la domination romaine, une importance plus grande aux constructions en maçonnerie; mais, sous l'influence des invasions du Nord, elles reprirent certainement les constructions en bois sans répugnance. En effet, l'art de la charpente, l'emploi exclusif du bois dans la construction n'appartiennent qu'aux races indo-germaniques. Le bois, enrichi de peintures, joue un rôle important dans la construction de l'époque mérovingienne et les incendies fréquents, qui détruisirent des villes tout entières pendant les premiers temps du Moyen Age, témoignent assez de l'emploi presque exclusif de la charpenterie dans les constructions privées.

De ces habitations antérieures au XIe siècle, il ne reste rien aujourd'hui; on ne peut donc s'en faire une idée qu'en recueillant les renseignements laconiques donnés par les écrivains, les vignettes de manuscrits, fort imparfaites, et quelques bas-reliefs. Mais, si vagues que soient ces documents, ils n'en sont pas moins concluants sur un point important, à savoir que les maisons des premiers temps du Moyen Age étaient faites de bois, que ces constructions de bois étaient un mélange de charpenterie et d'empilage de pièces assemblées aux angles; et ce point mérite toute notre attention.

En effet il y a deux manières de construire en employant exclusivement le bois : ou l'on peut empiler les uns sur les autres des troncs d'arbres équarris en les embrévant aux retours d'équerre; ou l'on peut, par des combinaisons plus ou moins ingénieuses, en se servant du bois, tantôt comme support rigide, tantôt comme chaîne, tantôt comme décharge, tantôt comme simple remplissage, obtenir des pans de bois d'une extrême solidité, très légers, et permettant d'élever les constructions à de grandes hauteurs. La première de ces méthodes n'exige pas de la part des bâtisseurs de grands efforts d'intelligence et la seconde n'appartient qu'aux races blanches pures; nous la voyons pratiquée à l'origine chez tous les peuples descendus des plateaux septentrionaux de l'Inde, chez les Scandinaves, chez les Francs, chez les Normands. Les renseignements que l'on peut réunir sur les habitations des époques mérovingienne et carolingienne nous laissent voir quelques traces de la méthode des constructions de bois par empilage, une connaissance assez développée de la construction en bois de charpente assemblés et des traditions gallo-romaines.

L'exiguité du périmètre de l'enceinte des villes en Gaule nous permet de comprendre facilement comment, dès l'époque mérovingienne, les maisons urbaines possédaient un ou plusieurs étages au-dessus du rez-de-chaussée; les auteurs mentionnent souvent leurs étages et les représentations sculptées ou peintes nous les montrent plutôt dans la forme de tours ou de pavillons élevés que comme des logis juxtaposés. Grégoire de Tours signale des maisons à plusieurs étages : « Priscus, dit-il, avait ordonné au commencement de son épiscopat que l'on exhaussât les bâtiments de la maison épiscopale » et ailleurs : « Le duc Beppolen étant à table dans une maison à trois étages tout à coup le plancher s'écroula. »

Les maisons mérovingiennes dont il reste des traces dans le nord de la France se composent habituellement d'une cave en maçonnerie non voûtée, surmontée de constructions de bois; leur périmètre est petit et les logements devaient nécessairement être superposés. C'est d'après ce programme que paraissent avoir été construites les maisons représentées sur des chapiteaux de l'ancienne église de Vézelay (fig. 7539). La deuxième figure offre cette particularité d'un escalier extérieur; or ces escaliers extérieurs, ou grands perrons, se rencontrent déjà en Syrie centrale, dont nous savons les communications avec la Gaule

par les colonies d'Orientaux (voir *Dictionn.*, t. III, au mot COLONIES), et nous les retrouvons sur les manuscrits grecs du VIIIe siècle.

Retenons ce fait qu'en France, pendant la première période du Moyen Age et jusqu'au XIIe siècle, il semble que dans les habitations privées on ait maintenu les traditions de l'antiquité gallo-romaine pour le rez-de-chaussée, et que l'on ait adopté les habitudes introduites par les barbares pour les étages supérieurs. Il se pourrait qu'après l'invasion, les conquérants aient conservé nombre de maisons de ville ou de campagne gallo-romaines et que sur les rez-de-chaussée qui les composaient ils aient fait élever en charpenterie des salles et des services dont ils avaient besoin. On aurait ainsi adopté depuis lors un système de construction résultant de deux méthodes entées l'une sur l'autre par les habitudes de deux civilisations ou plutôt de deux races différentes. Dans les maçonneries l'influence gallo-romaine se fait sentir très tard, tandis que les ouvrages de bois ont, dès l'origine, un caractère qui appartient évidemment aux races du Nord et qui ne rappelle point l'art de la charpenterie des Romains. Cette superposition de deux systèmes de construction ne parvint pas avant le XIIe siècle à former un ensemble complet.

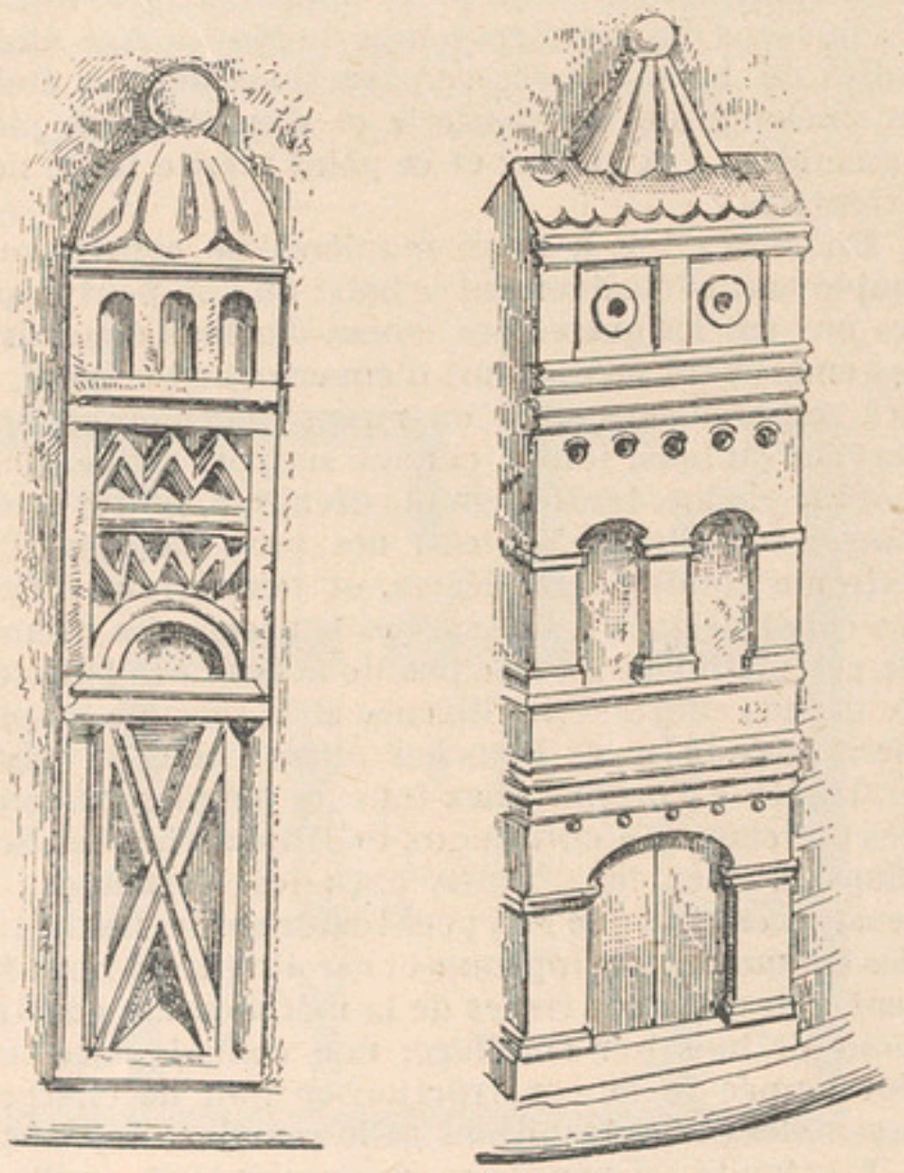

7539. — Maison gallo-romaine,
d'après Viollet-le-Duc *Dict. d'architecture*, t. VI, p. 216-217.

H. LECLERCQ.

MAITRE D'ÉCOLE. — Nous avons déjà parlé de la condition de ces humbles et groupé les principaux textes relatifs à ceux dont le souvenir sera conservé pour la période de l'antiquité chrétienne (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1222-1226, fig. 2727 et 2728; t. IV, col. 1736-1744, fig. 3903).

En plus des monuments épigraphiques déjà cités nous ajouterons celui de Faustinus; il s'agit d'une petite pierre trouvée à Rom (Deux-Sèvres), vers 1858, et qui semble avoir péri :

FAVSTE VIVAT IN DEO SEMPER

Au-dessous de ces mots se voyait une croix au milieu d'un cercle dentelé; entre les bras de la croix étaient tracés grossièrement, comme avec la pointe d'un couteau, les mots suivants, en graffite :

VIVAT FAVSTINVS MAGISTER

Bibl. — *Étude archéologique et religieuse à propos de la consécration de l'église de Rom*, in-8°, Poitiers, 1858. — J. Berthelé, *Antiquités gallo-romaines trouvées à Rom en 1883*, p. 9. — E. Le Blant, *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, in-8°, Paris, 1892, p. 286, n. 273. — O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 1176 : *num antiqua sit dubitari potest.*

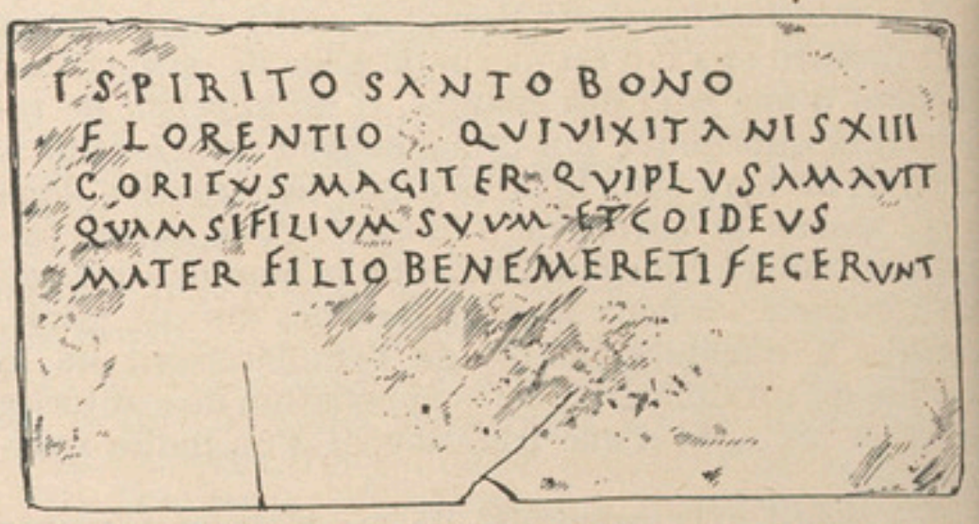

7540. — Épitaphe de Florentius,
d'après Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, pl. LX, n. 3.

Ajoutons encore la représentation d'un texte déjà donné (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1738) : *Ispirito sancto bono Florentio qui vixit annis 13, Coritus magister qui plus amavit quam si filium suum et Coldeus mater filio benemerenti fuerunt.* C'est le maître d'école qui a ourvu à la tombe et il s'est nommé avant la mère du petit défunt (fig. 7540).

Bibl. — Marangoni, *Delle cose gentilesche e profane transportate ad uso ed adornamento delle chiese*, in-4°, Roma, 1744, p. 455. — G. Marini, *I papiri diplomatici*, in-fol., Roma, 1805, p. 288 *b*. — L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. V, pl. LXXI, n. 11; *Corp. inscr. lat.*, t, IV, part. 2, n. 10013. — O. Marucchi, *I monumenti de museo Pio Lateranense*, in-fol., Milano, 1911, pl. LX, n. 3.

H. LECLERCQ.

MAITRE-QUEUX. — Chez les Latins, *condire* exprime l'idée d'ajouter quelque chose à la saveur d'une nourriture quelconque. Varron parle des *oleas albas, quas condideris novas, nisi condieris, propter amaritudinem illas respuit palatum* [1], et Cicéron : *Fungos, heluelas, herbas omnes ita condiunt, ut nihil possit esse suavius* [2]. Le mot *conditarius* est l'adjectif

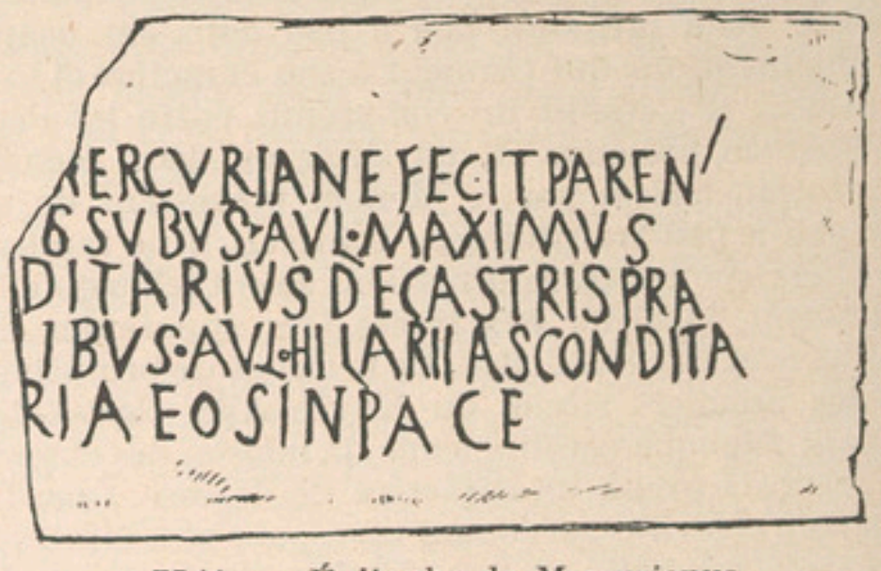

7541. — Épitaphe de Mercurianus,
d'après Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, pl. LV, n. 30.

[1] Varron, *De re rustica*, I, 66. — [2] Cicéron, *Epist. ad famil.*, VII, 26.

verbal de *condio*, il s'applique à celui qui fait profession *ad condiendum*. Saint Augustin parle d'une *coquina conditaria, id est taberna, ubi cibi cocti et conditi prostant* [1], c'est-à-dire un restaurant

Nous avons une inscription chrétienne, épitaphe faite pour Mercurianus, conservée au musée chrétien de Latran, où les défunts sont un maître-queux ou maître d'hôtel et sa femme qui exerçait la même profession, pour laquelle nous avons le choix entre « cuisinière » — qui lui parut un peu modeste — et « cordon bleu » — dont l'anachronisme serait un peu fort. Voici le texte (fig. 7541) [2].

MERCVRIANE FECIT PAREN ᗺ
tibu S SVBVS · AVL · MAXIMVS
con DITARIVS DE CASTRIS PRA
etor IBVS · AVL · HILARIIAS CONDITA
RIA EOS IN PACE

Le supplément *praetoribus* est de Mommsen; lire ensuite *Hilaritas*; à la dernière ligne *eos* n'a pas de sens; peut-être veut-il dire *requiescere optat eos ?*

H. Leclercq.

MAITRISE ET MANÉCANTERIE. — Les mots qu'on vient de lire évoquent le souvenir d'institutions qui, par leur date de forte organisation et de plein fonctionnement, appartiennent à cette période du Moyen Age que nous n'étudions pas dans le *Dictionnaire*. Cependant, l'Église, dès ses origines, s'est préoccupée de la splendeur dont il convient d'entourer la célébration du culte divin et, dans ce but, elle a fait appel au chant (voir ce mot) des fidèles. Les voix claires et pures des enfants furent utilisées et formées avec un soin et un art particuliers, comme nous l'avons montré en groupant les textes qui les concernent au mot Choriste (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1452-1459).

L'histoire des anciennes maîtrises de Rouen, de Lyon, de Paris et de Chartres a été faite par des ecclésiastiques compétents : *Histoire de la maîtrise de Rouen*, par les abbés Collette et Bourdon, in-4°, Rouen, 1892; *L'École cathédrale de Lyon, le petit séminaire Saint-Jean*, par l'abbé Forest, in-8°, Lyon, 1885; *L'ancien chapitre de Notre-Dame de Paris et sa maîtrise*, par l'abbé Chartier, in-8°, Paris, 1890; *L'ancienne maîtrise de Notre-Dame de Chartres du Ve siècle à la Révolution, avec pièces, documents et introduction sur l'emploi des enfants dans l'office divin aux premiers siècles*, par l'abbé Clerval, in-8°, Paris, 1899. Sur d'autres églises, telles que Poitiers, Bourges, Aix, Orléans, etc., il n'existe que des articles insignifiants insérés dans les *Semaines religieuses* locales; nous n'avons pu mettre la main sur l'article de H. Delpech, *Étude sur les maîtrises*, dans *Société Saint-Jean de Montpellier pour l'encouragement de l'art chrétien*, 1877, p. 19. On écrira un jour l'histoire de la maîtrise de Dijon, créée et organisée par M. Moissenet; mais ici nous quittons tout à fait l'archéologie.

H. Leclercq

7542. — Fresque de la catacombe de Domitille, d'après Wilpert, *Le pitture*, pl. 125.

MAJESTÉ. — Les archéologues ont adopté cette locution : « Dieu de majesté », « Christ en majesté » qui n'est peut-être pas d'une clarté aveuglante mais qu'à force de rencontrer et de comparer à l'image qu'elle désigne on s'est habitué à comprendre. Littré définit la *majesté* un « caractère extérieur de grandeur, apparence auguste »; au figuré : « grandeur imprimant le respect ». Bossuet dit que « la majesté est l'image de la grandeur de Dieu ». Tout cela est à merveille et s'applique bien à la représentation iconographique que nous voulons caractériser.

Pendant les trois premiers siècles du christianisme, les arts n'abordent pas de représentations imposantes; pour exprimer la foi, l'espérance et la charité chrétiennes, il leur suffit de figurer des sujets épisodiques, des symboles d'une naïveté très grande et d'une interprétation accessible à tous. Mais les temps s'écoulent,

[1] S. Augustin, *De civitate Dei*, l. XXII, c. VIII. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9277; O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, in-fol., Milano, 1911, pl. LV, n. 30.

des événements se produisent qui donnent à l'Église une situation officielle et qui font d'elle la religion de l'empereur et celle de l'État. Or, jusque-là, l'empereur était dieu, des hommages divins l'environnaient; depuis Auguste sa personne avait sans cesse été entourée, rehaussée par des manifestations combinées en vue de lui attirer l'adoration des hommes. Depuis Dioclétien, ce culte avait pris une allure plus hiératique; l'Asie avait été appelée à concourir à ces manifestations et à leur enlever toute spontanéité à laquelle trop souvent se mêlent l'improvisation et le sans-gêne. Avec Constantin, Byzance posait sa marque, imposait ses méthodes, faisait de l'empereur une figure presque inanimée, une manière d'idole immobile sur son trône d'or, sous des vêtements somptueux, des brocarts, des cabochons. A peine un regard, ou un geste indiquait-il encore la vie; telle est la conception que l'on se fit alors de la majesté impériale. La majesté divine ne pouvait lui être inférieure et c'est de là, de ces audiences théâtrales, qu'on s'inspira pour représenter Dieu et le Sauveur dans une pose de « majesté ».

Les premiers essais remontent au IVe siècle; peut-être la toute première tentative doit-elle être reportée à la voûte en mosaïque du mausolée de Sainte-Constance à Rome, où nous voyons Dieu donnant la Loi (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 822, fig. 3734); au cours du IVe siècle, la mosaïque de Sainte-Pudentienne (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2225, fig. 3976) nous offre l'expression la plus parfaite de cette attitude de « majesté » dont tâchent de s'inspirer les fresques pendant le dernier siècle de leur activité aux catacombes.

Dès le début du IVe siècle un type nouveau se montre au cimetière de Domitille, très probablement suggéré, sinon inspiré par les pompes de la cour impériale lorsque les courtisans s'approchent du trône d'où le *basileus* les observe et, parfois, daigne laisser tomber une parole. La fresque de Domitille nous montre le Christ encore jeune et imberbe, tel que nous l'avons vu pendant l'âge des persécutions [1] (fig. 7542); mais ici la scène a changé. Il ne s'agit plus d'un épisode évangélique, guérison, résurrection, miracle accompli pendant les années du ministère terrestre; le Christ a quitté la terre, il récompense ses élus dans le ciel et leur décerne les couronnes que leurs combats et leur fidélité ont bien méritées. A gauche trois saintes, à droite trois saints s'approchent du divin Maître de qui ils vont recevoir la récompense; on remarquera que leur mains (voir ce mot) ne sont pas voilées. Cette peinture a encore une noblesse d'inspiration qui rappelle l'époque classique, en outre les personnages sont espacés largement. Il n'en est plus de même sur une fresque de cimetière de Domitille presque contemporain, où la disposition s'inspire d'une pensée semblable, mais ce sont les douze apôtres qui entourent le Sauveur [2]. Cette composition reparaîtra encore dans le même cimetière pendant la première moitié du IVe siècle [3] mais ici le Christ enseigne, gesticule; vers le même temps, avant l'année 337, une fresque du cimetière de Saint-Hermès (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2319, fig. 5688) nous montre encore le Christ enseignant, assis sur une chaire et entouré des douze apôtres également assis sur des chaires [4]; un peu plus tard, au cours de la seconde moitié du IVe siècle, pareille représentation au cimetière de Marc et Marcellien [5] et au *cœmeterium majus* où les douze sont réduits de moitié [6]. C'est encore au cimetière de Domitille que nous ramène une fresque de la seconde moitié du IVe siècle où le Christ enseigne les douze [7].

En somme, pour les fresques il faut attendre la première moitié du VIe siècle et aller au cimetière de Generosa pour rencontrer vraiment ce qu'on est convenu de nommer le « Christ en majesté ». Le dessin que nous en avons publié (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 877, fig. 5154) peut seulement donner une idée de cette noble et grave figure où le Sauveur tenant d'une main l'évangile, lève la main droite pour bénir, faisant face

7543. — Diptyque de Magnus,
d'après Ch. Diehl, *Justinien*, 1901, p. 112, fig. 41.

au spectateur, avec les trois saints et la sainte qui l'accompagnent (voir t. VI, col. 877, fig. 5154; t. VII, col. 2412, fig. 6203).

C'est la mosaïque qui s'est appliquée et qui a réussi à réaliser le type de « majesté ». Nous avons déjà appelé l'attention sur l'admirable figure de l'abside de Sainte-Pudentienne. On pourrait comprendre le rapprochement qui s'impose entre les scènes réelles de la pompe officielle et le type des mosaïques en se reportant aux diptyques d'ivoire qui nous montrent empereurs ou consuls dans l'apparat d'une splendeur et d'une pose étudiées, impératrices caparaçonnées comme des idoles et réduites à l'immobilité pour ne rien déranger de cette magnificence. L'admirable

[1] Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, pl. 125. — Id., *ibid.*, pl. 126. — [3] Id., *ibid.*, pl. 148. — [4] Id., *ibid.*, pl. 152. — [5] Id., *ibid.*, pl. 177. — [6] Id., *ibid.*, pl. 170. — [7] Id., *ibid.*, pl. 193, 225.

diptyque de Magnus, consul en 518, conservé au Cabinet de France (voir *Dictionn.* t. IV, col. 1123 n. 24), nous fait bien voir cette attitude immuable où les yeux fixés, le corps immobile, le geste mesuré doivent donner à la multitude l'impression d'une sorte de divinité (fig. 7543), mais convenons-en, d'une divinité ankylosée. Qu'on rapproche de ce diptyque le Christ de l'abside de Saint-Vital de Ravenne (voir *Dictionn.*, t. VII, col.2418, fig. 6207) entre ses deux anges tout guindés comme des Victoires et on verra que le type de « majesté » est bien l'expression cherchée et voulue d'une scène impressionnante : le *basileus* entouré de ses gardes et de sa cour apparaissant à son peuple. On pourrait encore appeler le Christ trônant entre les anges à Saint-Apollinaire *nuovo* de Ravenne et la Vierge dans une attitude identique dans la même église; puis encore la belle miniature du manuscrit de Kosmas Indicopleustes (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1579

7544. — Bas-relief de Peñalva de Castro, d'après une photographie.

fig. 5992). Rappelons encore l'Évangéliaire de Gotescalc (voir *Dictionn.*, t. III, col. 707 et pl. hors texte), le Grégoire de Nazianze (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1674, fig. 5411).

Il suffira de parcourir le *Dictionnaire* pour y faire une récolte assez abondante de monuments du type dont nous parlons; nous en donnerons ici un qui a le mérite d'être inédit. C'est un bas-relief provenant de Peñalva de Castro, ville de la province et à 70 kilom. S.-S.-E. de Burgos dans la Vieille-Castille. Ce monument doit avoir été apporté de Clunia, probablement pour orner l'ancienne église après la démolition de laquelle il fut transporté et encastré au-dessus de la porte de l'*ayuntamiento* (mairie). Sous une baie surmontée d'un fronton, posant sur deux colonnes, on voit un personnage (le Christ) « en majesté » et un riche encadrement (fig. 7544) que le tailleur de pierres du *pueblo* a martelé pour y inscrire : PLAZA DEL REY.

H. Leclercq.

MAJORITÉ DES ROIS MÉROVINGIENS. — On ne sait pas d'une façon tout à fait certaine l'âge auquel les rois mérovingiens atteignaient leur majorité. On a parlé de quatorze ans. Grégoire de Tours rapporte que le roi Gontran fit choix de son neveu Childebert qui venait de terminer sa quatorzième année, et l'institua son héritier. A cet effet, au cours d'une assemblée solennelle, il lui mit dans la main une haste, qui est le nom qu'on donne à un bois de lance. Dom Ruinart a pensé voir dans cette cérémonie la formalité officielle de déclaration de majorité; Bréquigny et La Porte du Theil sont d'un avis différent : selon eux la haste que Gontran mit dans la main de Childebert était le signe de l'abandon qu'il lui faisait de ses États pour en jouir après lui, ce n'était pas le symbole de la transmission actuelle de la puissance royale. Au VIe siècle, on pratiquait volontiers ces formes matérielles pour donner à un acte une sorte d évidence; ainsi, lorsqu'il s'agissait d'une donation d'immeubles, on plaçait dans la main du donataire un objet quelconque, représentant la chose immobilière. La loi salique prescrivait d'agir ainsi dans le cas d'une institution d'héritier. On mettait dans la main de celui-ci une paille, une branche d'arbre et il est certain que, dans le cas de transmission d'un royaume, une haste avait une sorte de convenance particulière.

Qu'il s'agisse ici d'une institution d'héritier, c'est ce qui résulte du récit de l'historien. Voici le langage qu'il prête à Gontran s'adressant à Childebert : « Voilà le signe, lui dit-il, que je vous transmets . on royaume... Je vous en fais l'héritier à l'exclusion de tous autres. » Il n'ajoute point qu'il lui transmet l'exercice actuel de la puissance souveraine. Dans un repas qui suit la cérémonie, Gontran s'adresse aux grands personnages du royaume et leur dit « qu'il ne faut plus traiter Childebert comme un enfant, ils doivent renoncer aux brigues et aux cabales, puisque Childebert est le roi qu'ils doivent servir. » Cela est un bon conseil donné dans la familiarité du repas et Grégoire de Tours n'a pas prétendu dire que cet avertissement eût rien d'officiel, que Gontran eût déclaré que Childebert avait acquis la majorité et qu'il était parvenu à l'âge qui lui donnait le droit de gouverner. En ce moment, dit encore Grégoire, Gontran tira l'enfant à l'écart pour lui parler en secret. Bréquigny et La Porte du Theil se demandent si Grégoire aurait appelé « enfant », *puer*, un prince que, dans l'instant même, il aurait voulu désigner comme ayant acquis l'âge où on est propre à régir un État? C'est faire dire à Grégoire plus qu'il n'en a pensé sur ce sujet, car le mot *puer* sous sa plume et sous celle de bien d'autres auteurs latins n'a pas une signification restreinte aux années de l'enfance. Ceux-ci emploient couramment ce mot pour désigner un enfant par l'âge, un serviteur, un inférieur qu'on traite avec une douce autorité, absolument comme de nos jours on entend un supérieur ecclésiastique, un évêque, employer ce mot en s'adressant à un adulte déjà promu au sacerdoce. Il n'y a donc pas à faire fonds de cet argument.

Il n'y a pas non plus à beaucoup compter sur celui-ci : Sigebert, fils de Dagobert et de Ragnétrude, naquit en 630, et fut fait roi d'Austrasie en 633, par son père, dont il hérita en 638, n'ayant encore que huit ans. En attendant qu'il pût administrer lui-même, on nomma, pour régir le royaume et le palais, Chunibert, qui siégeait à Cologne, et le duc Adalgise. Lorsque Sigebert donna, assez longtemps après, à l'abbé Remacle un vaste terrain situé dans la forêt Hercynienne, la donation fut ratifiée par Chunibert parce que Sigebert n'était pas majeur. Or, l'acte de cette donation doit se rapporter à l'année 648; à cette date Sigebert avait dix-huit ans, il n'était donc pas majeur. Plus tard, en la quatorzième année de son règne, Sigebert donna d'autres lots de la forêt Hercynienne au monastère de Stavelot-Malmédy; cette quatorzième année

du règne, à compter depuis la mort de Dagobert, nous met en 651, à cette date Sigebert avait vingt et un ans. Or, dans cet acte, Sigebert dit que cette année-là *ad legitimam ætatem pervenisse* de façon que les dons ou concessions émanés de lui *deinceps forent valida*. Il n'est plus question de Chunibert, et il en résulterait que la majorité des rois mérovingiens n'était acquise qu'à vingt et un ans.

Mais rien, dans le diplôme de 648, ne laisse entendre qu'alors Sigebert fût mineur, ni que Chunibert, qui avait été chargé avec Adalgise de l'administration de ce royaume, ait donné son consentement en cette qualité. Ce diplôme contient une formule qui se rencontre dans un très grand nombre de donations faites par des rois majeurs; on y dit qu'elle est faite avec le consentement des fidèles du roi, des évêques, des hommes illustres, des domestiques, parmi lesquels, il est vrai, sont nommés Chunibert et Adalgise, mais parmi d'autres, et non sous le titre particulier de tuteurs du roi. Dans le diplôme de 651, Sigebert rappelle que, précédemment, il avait fait don de quelques portions de la forêt des Ardennes au monastère de Stavelot (c'est évidemment la donation de 648), et dit qu'il a résolu d'y ajouter d'autres biens et d'autres droits; mais il ne renouvelle ni ne confirme la donation de 648, ce qui, cependant eût été nécessaire, si cette donation avait été nulle, comme faite par un roi mineur. Il ajoute que tout cela sera exécuté de manière que si, déjà au temps passé, et tandis qu'il était mineur, quelques-uns des biens compris dans sa présente dotation avaient été concédés, ces donations n'auront aucun effet. Il en ressort évidemment que Sigebert n'avait aucune intention de considérer comme entachée de nullité la donation de 648, mais seulement celles qui avaient été faites pendant sa minorité, probablement par les administrateurs du royaume. Quand avait fini cette minorité ? C'est ce que les diplômes ne nous font point connaître. On ne saurait donc en conclure, ainsi que l'observe J. M. Pardessus, qu'à vingt et un ans seulement, et non plus tôt, les rois mérovingiens devenaient majeurs. Il paraît, au contraire, que les personnes royales étaient soumises au droit commun, et comme l'Austrasie, royaume de Sigebert, était régie par la loi ripuaire, dont le titre LXXXI fixe la majorité à quinze ans, on en conclut qu'en 648 Sigebert était majeur.

H. LECLERCQ.

MAJORQUE. — Nous avons déjà figuré et commenté deux monuments chrétiens de l'île de Majorque : c'est une mosaïque historiée qui semble avoir présenté plusieurs scènes de l'Ancien Testament (voir *Dictionn.*, t. II, col. 161-164, fig. 1236, 1237); un chapiteau a pu faire partie de la basilique dans laquelle se trouvait cette mosaïque (fig. 1238).

Une autre inscription, celle-ci funéraire, a été trouvée à Manacor, dans l'île de Majorque (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 998, fig. 5893).

BALERIA
FIDELIS IN
PACE VIXIT
ANNIS X TRS
5 DE HAC VITA
SD II KAL OCTO

Baleria fidelis in pace vixit annis X transivit de hac vita sub d(ie) II kal octobris.

L'âge de la défunte est indiqué par un X dont les deux branches portent aux sommets un épisemon et un croisillon, ce qui inviterait à lire XXVI.

H. LECLERCQ.

MALABAR. — I. Évangélisation. II. Liturgie.

I. ÉVANGÉLISATION.— « On dit que [l'apôtre] Thomas ayant reçu du Saint-Esprit l'ordre d'aller évangéliser les Indes, résistait en lui-même et cherchait à s'excuser de ne pas entreprendre cette route vers un peuple barbare. Pendant qu'il hésitait, on vint lui dire qu'un négociant appelé Habban, envoyé par le roi des Indes, venait d'arriver. Thomas alla le trouver pour prendre des renseignements sur le pays. Tandis qu'il se rendait chez lui, le Seigneur lui apparut sous la figure d'un marchand, et, le prenant par la main, le conduisit vers Habban à qui il dit : « Voilà un serviteur; c'est un honnête ouvrier, si tu en as besoin, achète-le. » Habban répondit : Je suis venu exprès. » Habban paya le prix convenu. Le Seigneur lui livra Thomas à qui il remit l'argent, en lui donnant l'ordre de prêcher sans crainte.

« Après être arrivé dans l'Inde, Habban présenta Thomas au roi, qui lui demanda s'il était capable de construire un palais. Thomas se montra habile architecte. Le roi ordonna au ministre du Trésor de remettre à Thomas autant d'or qu'il serait nécessaire pour la construction de l'édifice, qui devait être terminé au retour du prince, alors sur le point de partir en campagne. Thomas distribua l'or aux pauvres et aux malheureux. Le roi, à son retour, s'informa de l'édifice et, comme les fondements n'étaient pas même sortis de terre, il s'emporta contre Thomas qui répondit : « J'ai employé tout l'or pour les fondements; j'en voudrais d'autre pour les murs. — Il est devenu fou, dit le roi, qu'on l'enferme. »

« Peu de temps après, le frère du roi étant gravement malade, eut une vision qu'il raconta au prince : « J'ai vu dit-il, un homme qui me prit par la main et me montra un magnifique palais, dont les fondements étaient sur la terre et dont le sommet touchait le ciel. Je lui ai demandé à qui il appartenait, et il me répondit : « C'est le palais que l'esclave juif à bâti à « ton frère. » C'est pourquoi je te prie de le faire sortir de prison pour qu'il me bâtisse aussi un palais semblable. »

« Le roi fit délivrer Thomas, embrassa la foi chrétienne avec son frère et beaucoup de grands du royaume. Thomas les baptisa et prêcha librement l'évangile dans le pays. »

Ce récit a pour auteur Bar-Hébréus et quoiqu'on l'ait présenté comme n'étant pas dénué de vraisemblance, nous croyons devoir nous en tenir aux traits historiques que nous avons exposés déjà (voir *Diction.*, t. VII, col. 520-525).

On a raconté que saint Thomas était mort et avait été enseveli dans l'île de Meliapour d'où son corps fut transporté à Édesse, au IVe siècle. La chétienté fondée par lui eut à subir, peu de temps après, de violentes persécutions de la part de princes païens qui s'emparèrent de Meliapour et d'autres villes de cette contrée. Un grand nombre de fidèles émigrèrent dans la région montagneuse qui constitue, à proprement parler, le Malabar, et de là se répandirent dans les pays circonvoisins.

Ils étaient fort nombreux au IXe siècle et le roi païen du Malabar, Ceram Perumal, fondateur de la ville de Calcutta, leur accorda de nombreux privilèges, entre autres celui de jouir des honneurs réservés aux nobles et d'être jugés par leurs propres évêques, aussi bien dans les affaires civiles que dans les questions ecclésiastiques. Ils se multiplièrent à tel point, qu'ils formèrent un royaume; le premier roi chrétien du Malabar, Baliartes, fut appelé roi des chrétiens de saint Thomas. Mais ce royaume fut très éphémère et ce qui suit appartient à une époque trop éloignée de l'antiquité pour devoir nous retenir.

II. LITURGIE. — Le royaume de Malabar tomba

donc sous le pouvoir des rois de Diamper et, en 1599, lorsque l'archevêque de Goa, Aleixo de Menezes, visita le Malabar, il tint à Diamper un important synode qui fut le point de départ d'une série de réformes imposées à l'Église nestorienne, avec le concours de l'autorité portugaise. Il s'agissait, avant tout, de ramener ces chrétiens à la foi catholique. Malheureusement les moyens employés ne furent pas habiles, on eut même recours à une mesure irréparable : sur l'ordre des prélats latins, tout ouvrage suspect de nestorianisme à un degré quelconque fut brûlé. Presque toutes les bibliothèques de cette chrétienté y passèrent. On corrigea les rituels, les missels et autres livres liturgiques et de tout un passé il ne resta rien.

En quoi ont consisté les changements introduits dans la liturgie par Menezes, et le rite aboli contenait-il la formule de l'institution eucharistique, cette formule a-t-elle changé de place, l'épiclèse ou invocation de l'Esprit-Saint a-t-elle été modifiée afin de lui retirer son caractère de formule de consécration? Ces questions ont été longuement étudiées de nos jours [1].

Les anciens auteurs ont insinué la possibilité d'une parenté plus ou moins étroite entre le rite de Malabar et la liturgie syrienne désignée sous le nom de liturgie des « apôtres » Addaï et Mari. En 1870, Gustave Bickell écrivait que « sauf de pures variantes, la liturgie de Malabar est identique à celle des apôtres et ne doit pas, par conséquent, être traitée comme une liturgie distincte [1]; » cette opinion, partagée par Edm. Bishop, a fait l'objet d'une minutieuse démonstration de la part de dom R. H. Connolly. Cette démonstration porte sur une comparaison instituée entre la liturgie syrienne des apôtres Addaï et Mari, et la traduction latine de la liturgie de Malabar révisée par les Portugais. Cela fait, il devient possible de se rendre compte des altérations faites au rite primitif de Malabar et d'entrevoir la parenté ou la dépendance qui existent entre ces deux liturgies.

En ce qui concerne la liturgie des apôtres Addaï et Mari, elle fut éditée pour la première fois dans la traduction latine de E. Renaudot, *Liturgiarum orientalium collectio*, 1716, t. II, p. 584-597; une traduction anglaise, basée sur d'autres manuscrits syriaques fut donnée par G P. Badger, *The syriac liturgies of the apostles Mâr Adaï and Mâr Mâri... Mâr Theodorus of Mopsuestia and Mâr Nestorius*,1875, p. 1-16 [2]. Le texte syriaque fut imprimé pour la première fois par les soins de la mission protestante d'Urmi en Perse, *Liturgia sanctorum apostolorum Adaei et Maris*, Urmiæ, 1890. Ce texte syriaque est la base de la traduction anglaise donnée par Brightman, dans *Eastern liturgies*, 1896, p. 252-305 [3]; c'est aux pages et aux lignes de cette édition qu'on renvoie ici.

Pour le rite de Malabar, il n'existe pas d'édition du texte non révisé et on n'en a rencontré aucun manuscrit, malgré d'actives recherches. On suit donc ici le texte revu établi par le synode de Diamper en 1599. Les actes de ce synode furent d'abord publiés en portugais, à Coïmbre, en 1606, par Antonio de Gouvea, dans son *Jornado do arcesbispo de Goa dom Frey Aleixo de Menezes*. Confrère de Menezes, cet Antonio de Gouvea séjourna aux Indes entre 1591 et 1602, en sorte qu'il était bien placé pour prendre connaissance des actes du synode et de la liturgie retouchée. En 1745, un autre religieux augustin donna une traduction latine des actes susdits dans son *Historia Ecclesiae Malabaricæ cum Diamperitana synodo*, Rome. Cet ouvrage fournit le texte latin de la liturgie retouchée, ce qui est la pièce capitale pour la comparaison à instituer en vue d'établir le rapport existant entre la liturgie de Malabar et celle des apôtres Addaï et Maris.

Voici la disposition suivie dans la confrontation qui va suivre. L'ensemble est partagé en six sections distinguées entre elles par les chiffres romains I à VI. Dans la colonne de gauche, on suit le texte syrien de Urmi dans l'ordre où il est imprimé, avec références à Brightman; dans la colonne de droite on suit le texte de Malabar avec références à l'édition de Raulin, sauf pour la section II où l'ordre diffère matériellement de façon si sensible qu'il a paru nécessaire de reporter cette section plus loin et de lui accorder un traitement particulier. On ne pouvait songer à noter les différences secondaires d'un texte à l'autre, mais d'une manière générale les formules confrontées sont substantiellement les mêmes.

Liturgie de Addai et Maris (*édit. Brightman*)	Liturgie de Malabar (*édit. Raulin*)
I. depuis le commencement jusqu'au trisagion.	
(1) manque.	p. 293, l. 1-6. Rubrique.
(2) p. 252, l. 9-10 : *In the name of the Father*, etc.	manque.
(3) p. 252, l. 11-36 : *Glory to God in the highest* et *Our Father* avec *sanctus*.	p. 293, l. 7-23 : *Gloria in excelsis Deo*, etc., de même.
(4) p. 253, l. 1-2. Salut du diacre : *Peace*, etc.	voir (8) plus bas.
(5) p. 253, l. 4-8. Prière avant *Marmitha* : *Strengthen*, etc.	p. 293, l. 24; p. 294, l. 5. Prière : *Robora*, etc.
(6) p. 253, note *a*. Prière alternant avec la précédente.	p. 294, l. 7-11. Prière (= opposé).
(7) p. 253, l. 10-13. *Marmitha* de 4 psaumes : XCVI-XCVIII et XXXV, 18-28.	p. 294, l. 13; p. 295, l. 15; Ps. XV, CL, CXVII (= *Marmitha*), Bright., p. 253, *b*.
(8) voir (4) plus haut.	p. 294, l. 16, Salutation du diacre : *Pax*, etc.
(9) p. 253, l. 17-26. Prière : *Before the glorious throne*, etc.	p. 295, l. 17-25 : *Coram throno superglorioso*, etc.
(10) p. 253, note *c*. Prière alternant avec la précédente.	p. 295, l. 27-32 : Prière (= opposé).

[1] J. W. Etheridge, *The Syrian Churches*, 1846, p. 217-218; J. M. Neale, *The liturgies... transl. with introd. and appendices*, 7e éd., p. 165, cf. XX-XXI; G. B. Howard, *The christians of S. Thomas and their liturgies*, 1864, p. 40; F. E. Warren, *Encyclopedia britannica*, art. *Liturgy*, 1911; R. H. Connolly, *The work of Menezes on the Malabar liturgy*, dans *The journal of theol. studies*, 1913-1914, t. XV, p. 396-425, 569-589; E. Bishop, *Addition.*, dans *ibid.*, p. 589-593. — [2] Dans *Literarischer Handweiser*, Münster, 1870, n. 88, p. 55, note 1. — [3] *Occasional paper of the East. Church Association*, n. XVII.

(11) p. 253, l. 29; p. 254, l. 17 : Anthem of the sanctuary.
(12) p. 254, l. 19-26. Prière avant le *Lâkhumâra :* When the sweet savour.
(13) p. 254, l. 28; p. 255, l. 22 : The *Lukhumâra :* Thee, Lord, etc.
(14) voir (12) ci-dessus.
(15) p. 255, l. 15-23. Trisagion.

manque [1].
voir (14) plus bas.
p. 295, l. 34; p. 296, l. 16 : *Te Dominum*, etc.
p. 296, l. 17-25; *Dne Ds nr quando spirabit... odor suavissimus.*
p. 296, l. 26-34. Trisagion.

II. DEPUIS LES LECTURES *JUSQU'AU* CREDO.

Dans cette section le parallélisme des deux liturgies présente de telles inversions qu'on en traitera séparément plus loin.

III. DEPUIS LE CREDO *JUSQU'AU* SURSUM CORDA.

(1) p. 271, l. 9-17. Rubrique prescrivant le lavement des mains.
(2) p. 271, col. 1, l. 19; p. 272, col. 1, l. 11. Le diacre : *Let us pray. Peace be with us*, et la proclamation : *Pray for the memorial of our fathers the catholici*, etc.
(3) p. 271, col. 2, l. 24-43. Prière : *Glory be to thee the finder*, etc.
(4) p. 272, col. 2, l. 1-12. Rubrique concernant la prière devant l'autel, finissant ainsi : *And he looks towards those on the right side... and worships towards them and says.*
(5) p. 272, l. 13-15 : *Bless, o my Lord, my brethren, pray for me that this offering he accomplished at my hands.*
(6) p. 272, l. 16; p. 273, l. 32 : adoration et baisement de l'autel.
(7) p. 273, l. 34; p. 274, l. 4. Prière (*cushâpa*) : *Yea, o our Lord and our God*, etc.
(8) p. 274, l. 5-18, longue rubrique relative à l'attitude du prêtre en récitant la prière dite *gehânta*, et titre à la portion de l'anaphore d'Addaï et Mari qui commence ici.
(9) p. 274, l. 19-20 : *Bless, o my Lord* (trois fois), *my brethren, pray for me* [2].
(10) p. 274, l. 21-25 : *And they answer : Christ hear thy prayers*, etc.
(11) voir (7) ci-dessus.
(12) p. 274, l. 28-38. Prayer (*gehânta*) : *We confess*, etc.
(13) p. 274, l. 3-5 : *Peace be with you.* R. *And with thee and with thy spirit.*
(14) p. 275, l. 10. Le diacre : *Let us pray. Peace*, etc.
(15) p. 275, l. 11; p. 281 l. 25 : Les diptyques [4]
(16) p. 281, l. 28-29. Le diacre : *Give the peace. one to another in the love of Christ.* Rubrique : *They give the pace one to another and say*
(17) p. 281, l. 30; p. 282, l. 3. Le peuple : *And for all catholici*, etc. [5]
(18) p. 282, col. 1, l. 7-27. Le diacre : *Let us all confess and make request and beseech*, etc.
(19) p. 282, col. 2, l. 8-14. Prayer (*cushâpa*). *O Lord God of hosts*, etc.
(20) p. 282, col. 2, p. 20-23. Rubrique : *And the priest... lifts the veil from the mysteries... and says.*
(21) p. 282, col. 2, l. 24-27. Prière : *For as much*, etc.
(22) p. 282, l. 29-33. Prière de l'encens : *O our Lord and our God*, etc.

manque ici, se trouve plus loin.
p. 307, l. 32; p. 308, l. 13. Le diacre : *Oremus, pax nobiscum; orate in memoriam reducentes Patres nostros catholicos*, etc.
p. 308, l. 14-25 : *Sit tibi gloria inventor*, etc.
p. 308, l. 26-27 : Rubrique : *Odorat* (l. *Adorat*) *Sacerdos eos qui a dextris altaris stant, et dicit eis.*
p. 308, l. 28-30 : *Benedicite Domini mei, et orate pro me, Patres mei, et fratres mei, ut consecretur oblatio hæc per manus meas.*
manque.
voir (11) plus bas.
manque.
manque.
p. 309, l. 1; p. 310, l. 3 : *Illi respondent cum diacono : Christus exaudiat orationes tuas*, etc.
p. 310, l. 5; p. 311, l. 5. Prière : *Etiam Domine Deus noster.*
p. 311, l. 6-16. Prière : *Confitemur*, etc.
p. 311, l. 18-19 : *Pax vobiscum. Et tecum et cum Spiritu tuo.*
manque [3].
manque.
p. 311, l. 20. Le prêtre : *Præbeto pacem alterutrum.*
p. 311, l. 21-29 : *Et pro omnibus patriarchis*, etc.
p. 311, l. 30; p. 312, l. 1 : *Petamus, confiteamur et obsecremus omnes*, etc.
p. 312, l. 2-7 : *Domine Deus fortis*, etc.
p. 312, marg. opp., l. 5-9 : *Discooperit mysteria et benedicit incensum... et dicit Sac.*
manque.
manque.

[1] Le texte de cette antienne n'est pas donné dans le texte syriaque d'Urmi, tiré d'ailleurs par Brightman; le syriaque a cette rubrique : *And they say the anthem of the sanctuary, whatever it be.* — [2] Il semble que c'est un doublet du n. (5) ci-dessus; Renaudot, *Liturgiarum orientalium collectio* t. II. p. 587, l'a supprimé. — [3] Ceci est également omis par Renaudot, *Liturgiarum orientalium collectio*, t. II, p. 588. — [4] Inséré par Brightman d'après une autre source. La vraie place est après le baiser de paix comme on voit dans le texte syriaque d'Urmi. — [5] Les termes de cette formule se rapportent évidemment aux diptyques.

IV. DEPUIS SURSUM CORDA *JUSQU'A LA* FRACTIO PANIS.

(1) p. 283, l. 4-6 : *The grace of our Lord*, etc.
(2) p. 283, l. 10 : *Lift up your minds.*
(3) p. 283, l. 12 : *Unto thee, God of Abraham*, etc.
(4) p. 283, l. 15 : *The offering is being offered unto God the Lord of all.*
(5) p. 283, l. 17 : *It is fit and right.*
(6) p. 283, l. 20. Le diacre : *Peace be with us.*
(7) p. 283, l. 23-26. *Cushâpa* : *O Lord, Lord give us openness of face*, etc.
(8) manque.
(9) p. 283, l. 32; p. 284, l. 8. Prière (*gehânta*) : *Worthy of praise from every mouth*, etc.
(10) p. 284, l. 10-17 : *Holy, Holy, Holy... Hosanna in the highest.*
(11) p. 284, l. 21-36. Prière (*cushâpa*) : *Holy*, etc.
(12) p. 284, l. 38-39 : *Bless, o my Lord* (trois fois), *My brethren, pray for me.*
(13) p. 285, l. 2-23 : Prière (*gehânta*) : *And with these heavenly hosts*, etc. [2]
(14) p. 285, l. 28. Le diacre : *Pray in your minds. Peace be with us.*
(15) p. 285, l. 31; p. 286, l. 5. Prière (*cushâpa*) : O Lord God of hosts, accept, etc. (intercession) [3].

(16) p. 286, note *a*. Prière d'intercession alternant avec la précédente.
(17) p. 286, l. 7-8 : *Bless, o my Lord*, etc.
(18) p. 286, l. 11; p. 287, l. 27. Prière (*gehânta*) : *Do thou, o my Lord*, etc.
(19) p. 287, col. 1, l. 30-31. Le diacre : *In silence and awe stand ye and pray. Peace be with us.*
(20) p. 287, l. 30; p. 288, l. 7 : Invocation.

(21) voir (24) plus bas.

(22) p. 288, l. 13-20. Prière : *O Christ the peace of those above*, etc.
(23) p. 288, l. 22-31. Prière : *I thank thee, o Father*, etc.
(24) p. 288, l. 33; p. 289, l. 5. Les ps. L et CXXII arrangés comme ci-contre (21).
(25) p. 289, l. 8-14. Prière de l'encens : *May our prayer*, etc.

p. 312, l. 8-10 : *Gratia Domini nostri*, etc.
p. 312, l. 12 : *Sursum sint mentes vestræ.*
p. 312, l. 13-14 : *Apud te Deum Abraham*, etc.
p. 312, l. 15 : *Oblatio Deo omnium Domino offertur.*

p. 312, l. 16 : *Dignum et justum est.*
p. 312, l. 16 : *Pax nobiscum.*
p. 312, l. 17-25 : *Domine Deus fortis, da nobis faciei·rum revelationem*, etc.
p. 312, l. 26 : *Benedic Domine mi.*
p. 312, l. 27-40 : *Omnium ore glorificetur*, etc.

p. 312, l. 41; p. 313, l. 3 : *Scs, scs, scs, Hosanna in excelsis.*
p. 313, l. 4-23. Prière : *Scs*, etc.
manque [1].

p. 213, l. 23-27 : *Cum his igitur cælestibus exercitibus*, etc.
p. 313, l. 38 : *Orate mentibus vestris* : *Pax nobiscum.*

p. 313, l. 39; p. 314, l. 9 : *Dne Ds exercituum, audi vocem*, etc. (intercession, différente de la formule d'Urmi opposée).
p. 314, l. 10-22 : autre prière d'intercession, différente de la formule opposée.
manque [4].
p. 314, l. 23; p. 315, l. 8 : *Tu Domine mi*, etc.

manque.

p. 315, l. 9-21 : Invocation (identique à la formule opposée).
p. 315, l. 23; p. 316, l. 8 : Psaume *Miserere* jusque *et peccatores ad te convertantur*; ps. *Ad te levavi oculos meos*, jusque *Miserere nobis Domine.* Alors : *Extende manum tuam, et salvet me dextera tua, Domine, permaneant super me, Domine, amores tui in sæculum et opera manuum tuarum ne derelinquas* [5].
p. 316, l. 9-18 : *Christus pax superiorum*, etc.

manque [6].

voir (21) ci-dessus.

manque [7].

V. DE LA FRACTIO PANIS *A LA* PRIÈRE *DU SAUVEUR.*

(1) p. 289, l. 16-19. Rubrique préparatoire à la Fractio : *The order of signing and breaking... and he censes his hands and his face saying* [8].
(2) p. 289, l. 20-26 : *Sweten, o our Lord and our God*, etc.

(3) p. 289, l. 30-32 : *The mercifulness of thy grace, o our Lord and our God, bringeth us nigh*, etc.
(4) p. 289, l. 34-36. Le diacre : *In truth, o my Lord, we are not worthy. Have pity*, etc.
(5) p. 290, col. 2, l. 1-4. Rubrique : *And the priest takes the bûchra... in both his hands... and says.*

p. 316, marg. oppos., l. 19-23. Rubrique : *Sac. benedicit incensum et mittens in thuribulum dicit.*

p. 316, l. 19-23 : *Offeramus carmen Trinitati tuæ supergloriosæ, omni tempore, et in sæcula. Suavem fac Domine Deus noster*, etc. La liturgie de Malabar omet les quatre dernières lignes de la prière d'Urmi.
p. 316, l. 24-27 : *Domine Deus noster præbeat nobis accessum clementia misericordiæ tuæ*, etc.
p. 316, l. 28 : *In veritate non sumus digni* (ce qui suit dans le texte d'Urmi est omis ici).
p. 316, marge oppos., l. 29. Rubrique : *Sumens ambabus manibus hostiam dicit.*

[1] Omis aussi par Renaudot, *op. cit.*, t. II, p. 590. — [2] Les lignes 12-18 donnent la formule de l'institution de l'Eucharistie, on ne la trouve pas dans les manuscrits, mais les éditeurs anglais l'ont introduite dans le texte d'Urmi d'après I Cor., XV. Brightman la met entre parenthèses. Malabar n'a pas ici l'institution. — [3] Les n. 15 et 16 sont des formules variables. Le n. 15 de Malabar est substantiellement le même que Renaudot, t. II, p. 591 : *Dne Ds potens exaudi, vocem.* — [4] Renaudot, *op. cit.*, t. II, p. 591, omet aussi. — [5] Renaudot, *op. cit.*, t. II, p. 592, donne ceci d'après un autre manuscrit. — [6] Renaudot, *op. cit.*, t. II, p. 592, omet aussi. — [7] Renaudot, *op. cit.*, t. II, p. 593, omet aussi. — [8] Renaudot, *op. cit.*, t. II, p. 593, l. 2 : *Imponit incensum quo se ipsum perfundit et dicit* : *Suavem fac Dne Ds nr*, etc. —

(6) p. 290, col. 2, l. 5-13 : *Praise to thine holy name*, ect.

(7) manque.

(8) p. 290, col. 2, l. 18-20 : *Glory be to thee, o my Lord* (trois fois), *for thine unspeakable gift towards us for ever.*

(9) p. 290, col. 1, l. 3-28. Chant : *I am the bread which came down*, etc.

(10) p. 290, col. 2, l. 24-33. He holds the bûchra firmly with both hands and says : *We draw nigh, o my Lord*, etc.

(11) p. 290, l. 36; p. 291, l. 22. Rubrique : *While naming the Trinity he breaks... And he puts the half which is in his left hand in its place... And with the half in his right hand he signs the blood in the chalice ...dipping a third part... into the chalice...*

(12) p. 291, l. 24-29 : *The precious blood is signed*, etc.

(13) p. 291, l. 30-35. Rubrique... *And so he signs the body in the paten in like manner with the same half which is in his hand saying.*

(14) p. 291, l. 36-41 : *The holy body is signed*, etc.

(15) p. 292, l. 1-5. Rubrique : *And he holds both the halves in his two hands and joins them together...*

(16) p. 292, l. 6-21 : *These glorious and hol yand life-giving and divine mysteries have been set apart and consecrated and perfected and fulfilled*, etc.

(17) p. 292, l. 22-36. Rubrique : *And at* now *he cleaves a cleft with his thumb at the part which was dipped in blood... and says.*

(18) p. 292, l. 37-39 : *Christ accept thy ministry*, etc.

(19) p. 292, l. 43; p. 293, l. 11 : *Glory be tho thee, o our Lord Jesus Christ*, etc.

(20) p. 293, l. 17-19 : *The grace of our Lord Jesus Christ*, etc.

(21) p. 293, col. 1, l. 28; p. 294, l. 27. Proclamation du diacre : *Let us all with awe and reverence*, etc.

(22) p. 293, col. 2, l. 28-36 : *Blessed art thou, o Lord God of our fathers*, etc.

(23) p. 294, l. 30; p. 295, l. 10. Litanie du diacre : *We condone... O Lord, pardon the sins*, etc.

(24) voir (22) ci-dessus.

(25) manque.

(26) p. 295; l. 12. Le diacre : *Let us pray. Peace*, etc.

(27) p. 295, l. 14-29 : *Pardon, o my Lord, by thy compassion the sins and transgressions of thy servants*, etc.

(28) p. 295, l. 31; p. 296, l. 4 : *Our Father*, etc.

(29) p. 296, l. 6-12 : *O Lord God of hosts our good God*, etc.

(30) p. 296, l. 14-21 : *Yea, o our Lord*, etc.; alterne avec la prière précédente.

p. 316, l. 29-35 : *Gloria nomini tuo sancto*, etc.

p. 316, l. 35; p. 318, l. 5. L'institution.

p. 318, l. 5-7 : *Gloria tibi Domine mi* (trois fois) *propter ineffabile donum tuum.*

p. 318, l. 10; p. 321, l. 4. Le diacre et le chœur : *Ego sum panis*, etc. [2].

p. 321, l. 5-9 : *Accedimus Domine mi*, etc.

p. 321, l. 10-12.

Rubrique : *Sacerdos, partem hostiæ quam manu sinistra tenet, imponit patenæ, aliam vero sanguine intingit, usque ad medium, dicens.*

p. 321, l. 13-15 : *Signetur sanguis pretiosus*, etc.

p. 321, l. 16-17 : *Et particula sanguine inducta signat alteram partem, et superponit patenæ, dicens.*

p. 321, l. 18-20 : *Signetur corpus sanctum*, etc.

p. 322, l. 1 : *Et coniungens ambas particulas ad invicem dicit.*

p. 322, l. 2-8 : *Prædestinata sunt consecrata perfecta absoluta,... mysteria hæc supergloriosa, sancta et vivificantia et divina*, etc.

manque [2].

manque.

p. 322, l. 9-16 : *Gloria tibi Domine mi, quoniam creasti me*, etc. [3]

p. 322, l. 17-19 : *Gratia Domini nostri Jesus Christi*, etc.

p. 322, l. 21; p. 323, l. 24. Le diacre : *Omnes nos timore pariter*, et *honore*, etc.

voir (24) plus bas.

p. 323, l. 15-34 : Litanie : *Propitiare peccatis*, etc.

p. 323, l. 35; p. 324, l. 1 : *Benedictus es Domine Deus Patrum nostrorum*, etc. A dire pendant que le chœur chante le n. (23) ci-dessus [4].

p. 324, l. 1-18, continuation de la prière (24).

manque [5].

p. 324, l. 19-27 : *Dele Domine mi peccata et delicta servorum tuorum*, etc. [6]

p. 324, l. 28-33 : *Pater noster*, etc.

p. 324, l. 34; p. 325, l. 2 : *Etiam Domine Deus vir tutum, Deus noster optime*, etc.

manque [7].

VI. DE LA PRIÈRE *DU SAUVEUR JUSQU'A LA FIN.*

(1) p. 296, l. 26-28 : *Peace be with you — And with thee and with thy Spirit.*

(2) p. 296, l. 30 : *The holy thing to the holies is fitting in perfection.*

(3) p. 296, l. 32-34 : *One holy Father*, etc.

p. 325, l. 4-5 : *Pax vobiscum, Et tecum et cum Spiritu tuo.*

p. 325, l. 6-7 : *Sanctum Sanctis decet, Domine mi, in consummationem.*

p. 325, l. 8-10 : *Unus Pater sanctus*, etc.

[1] N'est pas dans le texte d'Urmi, mais dans Renaudot. — [2] Les actes du synode de Diamper mentionnent et condamnent cette pratique de Malabar (Raulin, p. 154). Évidemment une rubrique a été supprimée. — [3] Formule différente de celle d'Urmi mais la même que dans Renaudot, *op. cit.*, t. II, p. 594-595. — [4] Dans le rite de Malabar, les n. (23) et (24) sont simultanés. — [5] Omis par Renaudot, *op. cit.*, t. II, p. 595. — [6] Ici Malabar est d'accord avec Renaudot en omettant ce qui est dans Urmi, l. 21-l. 25. — [7] Également omis dans Renaudot.

(4) p. 297, l. 4-26. Chant : *Terrible art thou*, etc.
(5) p. 297, l. 30. Le diacre : *Let us pray. Peace*, etc.
(6) p. 297, l. 31. Rubrique : *And the priest takes the hand of the deacon and places it on the chalice saying.*
(7) p. 297, l. 32-37. Le prêtre : *The grace of the Holy Ghost be with thee and with us and with the partakers thereof*, etc. Le diacre : *With thee and with us and with the partakers thereof in the kingdom of heaven.*
(8) p. 298, l. 2. Le diacre : *Praise ye the living God.*
(9) p. 298, col. 1, l. 5-11. Antienne : *Blessed be thy body*, etc.
(10) p. 298, col. 2, l. 1-15. Rite de tendre la patène et le calice au diacre pour la communion.
(11) p. 298, l. 17. Le diacre : *Bless, o my Lord.*
(12) p. 298, l. 20-21 : *The gift of the grace*, etc.
(13) p. 298, l. 23 : Le peuple : *World without end. Amen.*
(14) p. 298, col. 1, l. 26-29. Antienne : *My brethren, receive the body of thy Son, saith the Church*, etc.
(15) p. 298, col. 2, l. 26-36 : Formules pour distribuer la communion.
(16) voir (14) ci-dessus.

(17) p. 298, col. 1, l. 32; p. 299, l. 30. Antienne du *Bema.*
(18) p. 300, l. 3-36. Hymne d'action de grâces : *Strengthen, o our Lord*, etc.
(19) p. 300, l. 37; p. 301, l. 23. Autre hymne ou deuxième partie de l'hymne précédente : *Cause all harms*, etc.
(20) p. 301, l. 28-32. Le diacre : *Let us all then*, etc.

(21) p. 301, l. 34-35. Le peuple : *Glory be to him for his unspeakable gift.*
(22) p. 301, l. 37. Le diacre : *Let us pray. Peace be with us.*
(23) p. 302, l. 2-10. Le prêtre : *It is fitting, o my Lord, every day and it is right at all times and meet every hour*, etc.
(24) p. 302, l. 13. Le peuple : *Bless, o my Lord.*
(25) p. 302, l. 15-25. Le prêtre : *Christ our God and our Lord*, etc.
(26) p. 302, l. 29; p. 303, l. 14. Chant : Psaumes farcis.
(27) p. 303, l. 16 : *Our Father.*
(28) p. 303, l. 23; p. 304, l. 8 : Le « sceau » (bénédiction).
(29) manque.

(30) manque.

(31) manque.

manque [1].
manque [2].
p. 325, l. 11-13 : *Accedens diaconus ad altare Sacerdos apprehendit manum eius dexteram, et infert in patenam, dicens.*
p. 325, l. 14-16. Le diacre : *Gloria* (sic) *Domini nostri.* Le prêtre : *Sit tecum et nobiscum in regno cælesti. Gloria Deo vivo.*

p. 325, l. 17. Le diacre, *Glorificate Deum vivum.*
p. 325, l. 18-28. Chant : *Gloria ipsi.*

manque.

manque.
p. 325, l. 29-30 : *Donum gratiæ*, etc.
p. 326, l. 1. Le diacre : *In sæcula sæculorum. Amen.*
voir (16) plus bas.

p. 326, l. 2-4. Formule quand le prêtre reçoit le calice.
p. 326, l. 5-6 : *Fratres mei suscipite Corpus ipsius Filii* [3], *dicit Ecclesia*, etc.
manque [4].

p. 326, l. 7-24. Le diacre : *Conforta Domine noster.*

manque.

p. 326, l. 24-29 : *Nos omnes igitur* (continue le n. 18 ci-dessus).
p. 326, l. 30. Le prêtre : *Ipsi gloria propter ineffabile ejus donum.*
manque.

p. 326, l. 31; p. 327, l. 2. Le prêtre : *Decens, justum, et dignum est, Domine, ut omnibus temporibus, et diebus, et horis*, etc.
manque.
p. 327, l. 4-14 : *Christus Deus noster et Dominus noster*, etc.
manque.

p. 327, l. 15-20 : *Pater noster*, etc.
p. 327, l. 22; p. 329, l. 7. Bénédiction (différente de celle d'Urmi).
p. 329, l. 9; p. 331, l. 9. Autre bénédiction : *in diebus solemnibus.*
p. 331, l. 11; p. 332, l. 27. Autre bénédiction : *in diebus ferialibus.*
p. 332, l. 29; p. 333, l. 18. Autre bénédiction : *in missa pro defunctis.*

Après avoir procédé à cette comparaison, il nous reste à étudier la deuxième section depuis le commencement des lectures jusqu'à la récitation du symbole; cette fois le texte syrien d'Urmi et celui de Malabar cessent de se développer parallèlement; c'est pourquoi, afin d'aboutir à un résultat, il faut procéder par subdivisions qui seront au nombre de six. Une première table va présenter ces six subdivisions dans l'ordre qu'elles ont à Urmi et la place qu'elles occupent respectivement dans la liturgie de Malabar.

II. DEPUIS LES LECTURES JUSQU'AU SYMBOLE (inclusivement).

A. 1. Lectures (Brightman, p. 255, l. 25; p. 261, l. 28).	5. (Raulin, p. 305, l. 3; p. 307, l. 29).
B. 2. Première et deuxième litanies avec encensement de la patène (Brightman, p. 262, l. 1; p. 266, l. 11).	1. (Raulin, p. 296, l. 35; p. 300, l. 39).

[1] Manque de même dans le texte syriaque d'Urmi et dans Renaudot. — [2] Renaudot, *op. cit.*, t. II, p. 596 : *Precemur pacem nobiscum.* — [3] C'est la leçon originelle de Malabar, les réviseurs ont ajouté *Dei* après *Filii.* — [4] Cette antienne n'est pas indiquée dans le texte d'Urmi, ni dans le manuscrit de Renaudot.

C. 3. Troisième litanie (Brightman, p. 266, l. 13-33). — 3. (Raulin, p. 303, l. 23; p. 304, l. 10.)
D. 4. Renvoi des catéchumènes (Brightman, p. 266, l. 36; p. 267, l. 28). — 4. (Raulin, p. 304, l. 11; p. 305, l. 2.)
E. 5. Dépôt des oblats sur l'autel (Brightman, p. 267, l. 29; p. 270, l. 26). — 2. (Raulin, p. 301, l. 1; p. 303, l. 22.)
F. 6. Credo (Brightman, p. 270, l. 30; p. 271, l. 7). — 6. (Raulin, p. 307, l. 30.)

Nous allons maintenant reprendre séparément chacune des subdivisions désignées par les lettres A à F.

A. Les lectures (subdiv. 1 = 5).

(1) p. 255, l. 25-33. Prières avant les lectures.	manque.
(2) p. 256, l. 2-5. Lectures de l'Anc. Test. et des Actes.	manque.
(3) p. 256, l. 7-28. *Shurrâya.*	manque.
(4) voir (10) plus bas.	p. 305, l. 3 : Le diacre (?) : *Oremus pro nobiscum.*
(5) p. 256, l. 30; p. 257, l. 3. Prière avec la lecture de l'Apôtre : *Enlighten*, etc.	p. 305, l. 4-12. Prière; *Illumina.*
(6) p. 256, note *a*. Prière alternant avec la précédente : *Do thou, o wise governor...*	p. 305, l. 14-20. Prière : *Te sapientissimum gubernatorem*, etc.
(7) manque.	p. 305, l. 21. Le diacre : *Silete.*
(8) p. 257, l. 5. Le diacre : *Bless, o my Lord.*	p. 305, l. 22-23. Le prêtre : *Paulus apostolus Epistola ad Corinthios : Fratres mei; benedic. Domine mi.*
(9) p. 257, l. 7-8. Le prêtre : *Christ make thee wise*,	p. 305, l. 24. Le diacre : *Benedicat te Christus.*
(10) p. 257, l. 11. Le diacre : *Let us pray. Peace*, etc.	voir (4) plus haut.
(11) [p. 257, l. 13-36. *Turgâma* avant l'Apôtre] [1].	manque.
(12) p. 257, l. 38. L'Apôtre.	p. 305, l. 25; p. 306, l. 20. L'Apôtre. I Cor., v, 1, etc.
(13) [p. 258, l. 4 : *Glory to the Lord of Paul*] [2].	p. 306, l. 21 : *Gloria Christo Domino.*
(14) p. 258, l. 6-11. Prière : *Thee, o brightness*, etc.	p. 306, l. 22-28. Prière : *Te splendorem*, etc.
(15) p. 258, l. 13-15. Le prêtre s'apprête à lire l'évangile : *Glory to the eternal mercy.*	manque.
(16) p. 258, l. 17-21. Prière : *Make us wise*, etc.	p. 306, l. 29-33. Prière : *Sapientem me fac*, etc.
(17) p. 258, l. 23-28. Prière de l'encens.	manque.
(18) [p. 258, l. 31; p. 259, l. 2. *Zimmâra*] [3].	manque.
(19) p. 259, l. 5. Le diacre : *Stand we prepared*, etc.	manque.
(20) p. 259, l. 7. Le diacre : *Be silent and still.*	p. 306, l. 34. Le diacre : *Silentium est, silete.*
(21) [p. 259, l. 9; p. 260, l. 28. *Turgâma*, avant l'évangile] [4].	manque.
(22) p. 260, l. 30. Le prêtre : *Peace be with you.*	p. 306, l. 35. Le prêtre : *Pax nobiscum* [5].
(23) p. 260, l. 32 : *And with thee and with thy spirit.*	p. 307, l. 1 : *Et tecum et cum spiritu tuo.*
(24) manque.	p. 307, l. 2-6. Le prêtre : *Evangelium sanctum Domini nostri Jesu Christi prædicatio Joannis.* Le diacre : *Gloria Christo Domino.* Le prêtre : *Benedicat Domine mi.* Le diacre : *Benedicat te Christus.*
(25) p. 260, l. 34-36. Évangile. Le diacre : *Glory be to Christ our Lord.*	p. 307, l. 7-29. Evangile; Joh., v, 19 sq. Le diacre : *Gloria Christo Domino.*
(26) [p. 261, l. 1-38. Antienne de l'évangile] [6].	manque.

B. Première et deuxième litanies (subdiv. 2 = 1).

(1) p. 262, col. 1, l. 4-12. Le diacre : *Let us all stand up as is right*, etc.	p. 296, l. 35; p. 297, l. 2 : *Stemus omnes pulchre*, etc.
(2) p. 262, col. d, l. 14; p. 263, l. 19. Première litanie.	p. 297, l. 3; p. 298, l. 1. Première litanie.
(3) p. 263, l. 22. Le diacre : *Let us pray : peace be with us.*	p. 298, l. 2. Le diacre : *Oremus, pax nobiscum.*
(4) p. 263, l. 23; p. 266, l. 11. Deuxième litanie.	p. 298, l. 3; p. 300, l. 17. Deuxième litanie.

Le texte d'Urmi ne contient pas le texte des litanies, mais immédiatement après la lecture de l'Évangile, il y renvoie dans une rubrique. C'est la rubrique que donne Brightman, *op. cit.*, p. 262, col. 2, mais comme Brightman a dû la modifier pour l'adapter à l'insertion du texte des litanies, nous le donnons ici comme on le trouve dans le syrien.

[1] On n'en voit pas trace dans le texte syrien d'Urmi. — [2] Manque dans le texte d'Urmi, ajouté dans Brightman d'après l'usage actuel. — [3] Manque dans le texte d'Urmi. — [4] Manque dans le texte d'Urmi. — [5] On s'attendrait à lire dans la salutation adressée par le prêtre *vobiscum;* dans les liturgies syriaques, le diacre emploie toujours *nobiscum*, le prêtre *vobiscum*. — [6] Manque dans le texte d'Urmi.

(5) p. 262, col. 2 : *And the deacon says the kârôzûtha* (= litanie) Father of mercies, *and its companion.*

And while it is being said they both (c'est-à-dire le prêtre et le diacre) *go, and the deacon takes the censer, and the priest censes the paten.*

And he takes the paten and puts in it as many bukhras (= pains) *as he desires; and he sets the paten on the treasury until the kârôzûtha is ended. And when the kârôzûtha is ended* [le prêtre dit] : *The Lord of hosts, we beseech*, etc.

p. 300, l. 19-39.

Dum hæc diaconus recitat, sacerdos in medio altaris accipit patenam, et præbente thura diacono, et tenente thuribulum ambabus manibus cum igne, immittit incensum in ignem in formam crucis et patenam thuris odore imbuit. Ici suit la prière pour l'encensement de la patène, du voile et du calice.

C. Troisième litanie (subdiv. 3 = 3).

(1) p. 266, l. 13-25 : La litanie.
(2) p. 266, l. 27-33. Prière : *We beseech and ask of thee.*

p. 303, l. 23; p. 304, l. 1 : La litanie.
p. 304, l. 2-10. Prière : *Rogamus et obsecramus te*, etc.

D. Renvoi (subdiv. 4 = 4).

(1) p. 266, l. 36-37. Le diacre : *Bow down your heads*, etc.
(2) p. 267, l. 3-22. Prière : *O Lord God of hosts*, etc.
(3) p. 267, l. 25-28. Formules de renvoi.

p. 304, l. 11-12. Le diacre : *Inclinate capita vestra*, etc.
p. 304, l. 14-35. Prière : *Domine Deus fortis*, etc.
p. 304, l. 36; p. 305, l. 2. Formules de renvoi (comme à Urmi).

E. Dépôt des oblats sur l'autel (subdiv. 5 = 2).

Dans cette subdivision il est indispensable de suivre le texte d'Urmi, dans lequel les formules et rubriques se suivent, alors que Brightman a adopté une disposition qui ne facilite pas l'intelligence de l'accord entre Urmi et Malabar; par exemple l'antienne : *I waited patiently for the Lord*, que Brightman, *op. cit.*, p. 267-268, col. 1, donne en une seule fois, est divisée en deux dans le texte d'Urmi et dans celui de Malabar, et entre les deux sections prend place ce qui est donné dans Brightman, col. 2, p. 267, l. 23; p. 268, l. 22. Pour tout ce qui a trait au dépôt des oblats sur l'autel nous suivons dom R.-H. Connolly.

(1) p. 251, l. 35-38 (Br)... *and (he) pours wine into the chalice... saying* : The precious blood of our Saviour is poured into this chalice : in the name of the Father, etc.
(2) p. 251, l. 39-42 (Br). *Then he takes a jar of water and pours it into the chalice... saying* : Water is mixed with wine and wine with water, and let them both be one : in the name, etc. (comme ci-contre, n. 3).
(3) p. 251, l. 43; p. 252, l. 4 (Br.). *He takes the flagon of wine and pours it into the chalice saying.* Joh., XIX, 34-35 (comme ci-contre, n. 2).
(4) p. 6, l. 10-11 (Urmi). Rubrique pour placer la patène et le calice sur l'autel (Bright., p. 267, col. 2, l. 29-32).
(5) voir (7) plus bas.

(6) p. 6, l. 12-17. Première partie de l'antienne jusque *Holy Lord God* (Bright., p. 267, col. 1, l. 30; p. 268, col. 1, l. 2).
(7) p. 6, l. 18-19. Rubrique, le prêtre tient la patène dans la main gauche et le calice dans la main droite. (Bright., p. 267, col. 2, l. 33-35).
(8) p. 6, l. 20. Le diacre : *Let us pray : peace be with us* (Bright., p. 267, col. 2, l. 37).
(9) p. 6, l. 20-24. Prière, *Let us send up glory to thy Trinity*, etc. (Bright., p. 268, col. 2, l. 2-10).
(10) p. 6, l. 24. Rubrique : *And he strikes the paten on the chalice three times and says each time* (Bright., p. 268, col. 2, p. 11-13).

p. 301, l. 1-3 : *Mittens vinum in calicem dicit sacerdos* : Misceatur pretiosus sanguis [1] in calice Domini nostri Jesu Christi : in nomine Patris, etc.

p. 301, l. 4-8 : *Infundens aquam dicit* : Venit unus ex militibus, etc. Joh., XIX, 34-35 (comme ci-contre, n. 3).

p. 301, l. 9-11 : *Rursus infundens vinum dicit :* Misceatur aqua vino, et vinum aqua in nomine (comme ci-contre, n. 2).
p. 301, l. 12-14. Rubrique pour placer la patène et le calice sur l'autel (formule différente de celle d'Urmi).
p. 301, l. 15-17. Continuation de la rubrique : le prêtre tient la patène dans la main gauche et le calice dans la main droite [2].
p. 301, l. 18-26. Antienne jusque *Sanctus Dominus Deus* [3].

voir (5) ci-dessus.

p. 301, l. 27. Le diacre (?) : *Oremus, pax nobiscum.*

p. 302, l. 1-7 : *Offeratur, et gloria immoletur Trinitati tuæ* [4], etc.
p. 302, l. 8. Rubrique : *Sacerdos superponens altari oblata, silentio dicit.*

[1] *Pretiosus sanguis* est la leçon originale, les réviseurs l'ont altérée en *vinum*; cf. Raulin, *op. cit.*, p. 148. — [2] On n'a pas la moindre raison de suspecter l'authenticité de cette rubrique; il n'y a rien qui y ressemble dans le rite romain. — [3] Les mots *panem sanctum et calicem pretiosum* étaient originairement *corpus Christi et sanguinem ejus pretiosum.* — [4] La traduction latine semble fautive ici. Les actes du synode de Diamper (Raulin, *op. cit.*, p. 148) donnent *gloriæ.*

(11) p. 6, l. 24; p. 7, l. 2 : *By thy command, our Lord and our God, are set and ordered these mysteries* (Bright., p. 268, col. 2, l. 14-22).

(12) p. 7, l. 3. Rubrique : *And he worships the mysteries on the altar, and they cover the mysteries with the veil carefully* (Bright., p. 268, col. 2, l. 23-25).

(13) p. 7, l. 4-10 : *Glory to the Father* : et le reste de l'antienne (Bright., p. 268, col. 1, l. 7-31).

(14) voir (12) ci-dessus.

(15) manque [1].

p. 302, l. 9-13 : *Constituantur et ordinentur mysteria hæc*, etc.

voir (14) plus bas.

p. 302, l. 14; p. 303, l. 17. *Elevans vocem dicit : Gloria Patri*, et le reste de l'antienne.

p. 303, l. 18-21. Rubrique : *Operiens oblata sacerdos dicit : Amictus lumine sicut vestimento* [2], etc.

p. 303, l. 22. Rubrique : *Dum sacerdos lavat manus dicit diaconus* : Ici, la troisième litanie (voir le Tableau D).

(16) p 7, l. 11; p. 8, l. 3. *And they go forth to the nave; and the priest lades the deacons with the cross and the gospel and says* : Christ our Lord account you worthy to meet Him with open face, Amen. *And they bind (back) the veils (of the sanctuary); and the priest begins the anthem of the Mysteries, whichever, it be and those in the altar repeat it. And the priest worships towards the four sides of the bema... and he says :* Glory be *in the anthem of the Mysteries. And he comes down and is saluted by the people; and when he reaches the deacons they worship towards him, facing each other; and he says to them* : May God the Lord of all, etc., *And when he arrives at the door of the apse which is the altar, he says :* Having our hearts bespinkled, etc. *He proceeds :* But thou art good, etc; *or if there is no room (for this) he says :* Our Lord Jesus Christ be with us, etc. (Bright, p. 268, l 32-36; p. 269, col. 2, l. 1; p. 270, col. 2, l. 26).

F. LE SYMBOLE.

Le parallélisme qu'on vient de relever entre la liturgie de Malabar, intitulée *Sacrum beatorum Apostolorum*, et la liturgie syrienne orientale des apôtres Addaï et Mari, confirme pleinement ce que disait G. Bickell de leur identité primitive. Sur deux points seulement on relève entre elles des différences, différences qui ne sont d'ailleurs que de simples variantes. Ce sont : 1° relativement à la présence dans la liturgie de Malabar de la formule de l'institution de l'Eucharistie, qui manque dans les manuscrits de la liturgie d'Addaï et Mari; 2° relativement à la deuxième section où l'ordre diffère complètement.

Pour cette deuxième section voici ce qu'on trouve dans la liturgie de Malabar : le dépôt des oblats sur l'autel a, dans le texte, été placé entre la deuxième litanie et la troisième, mais une rubrique avertit que cela doit être accompli *pendant* que le diacre dit la première et la deuxième litanies, et alors tout le passage commençant avec la première litanie et finissant avec le renvoi des catéchumènes (c'est-à-dire les subdivisions B. E. C. D.) a été placé *avant*, au lieu d'être placé *après* les leçons de l'Écriture.

Nous avons vu que le texte d'Urmi se présente dans cet ordre : lectures, litanies, renvoi, dépôt des oblats, symbole. Que ce soit-là l'ordre traditionnel reçu par la liturgie syrienne orientale, nous pouvons le vérifier pour les trois derniers points, à l'aide du commentaire métrique de Narsai [3]. En outre, l'ordre pour les cinq points est confirmé non seulement par le commentateur connu sous le nom de George d'Arbèle [4], lequel n'est pas postérieur au XIIe siècle, mais encore par le commentateur le plus ancien du Moyen Age, Abraham Bar Lipheh [5].

Ces « variantes » sont-elles imputables à dom Alexeio de Menezes? Devons-nous penser qu'il s'est écarté délibérément de l'ordre adopté dans la liturgie d'Urmi, pour se rapprocher de la liturgie romaine, notamment en prescrivant le dépôt des oblats sur l'autel avant les lectures et non après. On n'en a aucune preuve et pas même une raison acceptable à faire valoir. Les actes du synode de Diamper attestant la volonté de préserver le vieux rite autant que possible dans son intégrité : *utque antiquus ritus, quantum patitur fidei sinceritas, ac doctrinæ puritas, servetur* [6]. On n'aperçoit pas en quoi la foi et la doctrine seraient intéressées à ce remaniement imposé à la section II.

Le synode de Diamper, dans son *Actio V*[a]. ne nous donne pas seulement la liste des corrections à introduire dans le texte de la liturgie existant pour lors au Malabar, mais aussi le texte original à retoucher et le texte amendé; si l'importance doctrinale du changement introduit ne ressort pas de façon évidente, un bref commentaire la met en valeur. On a dit et répété que le synode de Diamper avait ordonné la destruction de *tous* les livres liturgiques, ce qui expliquerait comment ne s'est conservé aucun témoin de l'ancienne liturgie condamnée. Il est possible qu'on ait envisagé la destruction de tous les anciens livres, mais en réalité, ainsi qu'il arrive souvent, il fallut accepter des tempéraments. Le premier des décrets rendus au sujet de ces mesures nous apprend que : *Qua de causa libri omnes Sacrificii Rituales, sive Missales, quippe qui fuerunt ab hæreticis nestorianis depravati in ignem projici deberent. Verum cum aliorum copia desit quibus celebrari possit quandiu dominus noster papa, quid agere oporteat non decreverit, aut missalia chaldaice conscripta prout instanter, ac humillime synodus supplicat non miserit* [7] *: præcipit synodus illa* [8] *expurgari, et quæ sequuntur interferri; ceterum ante expurgationem, quam illius metropolitanus* [scil. Menezes] *in visitatione simul cum doctis viris et chaldaicae linguae peritis quos ad id deputaverit perficiet, sacerdotum nullus iis utatur* [9]. Il faut en rapprocher un autre passage, tiré de *l'Actio III*[a], décret 15, relatif au bréviaire et à d'autres livres : *Quos libros omnes, et breviaria, licet digna sint quæ igni tradantur... attamen synodus emendari praecipit, eo quod in hac dioecesi alii sacri libri non suppetant, quibus sacerdotes utantur in celebrandis divinis officiis* [10].

Le décret poursuit par la prescription de purger

[1] Cela semble un verset de l'antienne; manque dans le texte d'Urmi. — [2] Dans le texte d'Urmi, le lavement des mains prend place après le *Credo* (Brightman, *op. cit.*, p. 271, l. 13). — [3] *The liturgical homilies of Narsai*, dans *Texts and studies*, Cambridge, t. VIII, fasc., 1, p. 2-5. — [4] *Expositio officiorum Ecclesiæ*, dans *Corpus scriptorum christianorum orientalium* lib. IV, cap. V-XVII. — [5] Dans son *Interpretatio officiorum*. — [6] Raulin, *op. cit.*, p. 146. — [7] Cela n'est pas antérieur à l'année 1774, date de la première édition romaine de la liturgie de Malabar. — [8] Scil. « *missalia* », les missels de Malabar existants. — [9] Raulin, *op. cit.*, p. 145. — [10] Raulin, *op. cit.*, p. 106-107.

ces livres de certaines erreurs et de couper, arracher et brûler les offices spécialement consacrés à des hérétiques. Don Alexeio de Menezes fut donc contraint par le manque de livres de procéder, selon son désir, à un *autodafé* général. Si Menezes avait eu à sa disposition un nombre important de copies expurgées, les actes du synode n'eussent pas fait mention des corrections à introduire dans les exemplaires existants, qu'on se fût empressé de détruire.

Les décrets visaient donc une situation différente de celle qu'on imagine; il s'agissait de procéder à des corrections lorsque, peu de temps après le synode, don Alexeio, accompagné de *docti viri et chaldaicæ linguæ periti*, entreprendrait la visite des Églises indigènes. Envisagés à ce point de vue, les actes du synode de Diamper nous apparaissent comme un document de première valeur pour l'étude du rite de Malabar; ils le sont d'autant plus qu'ils contiennent la liste de tous les passages amendés. *Præcepit synodus illa expurgari, et quæ sequuntur interferri.* Ces *quæ sequuntur* sont au nombre de quarante, dont six dans les litanies, sept dans les hymnes et antiennes, quatre dans les formules réservées au diacre, un dans une réponse faite par les fidèles, un dans le texte d'une leçon tirée de l'évangile, un dans le *Credo*. Parmi ceux qui se trouvent dans les prières faites par le prêtre, cinq précèdent l'anaphore (*Sursum corda*), quatre sont dans l'anaphore, onze dans les autres bénédictions finales. Quinze de ces changements concernent la façon de nommer le Sauveur. Les réviseurs ont craint que la doctrine nestorienne ne s'insinue dans des mentions telles que « Christ », « Jésus » « Fils », et ils ont pris à tâche de les développer : *Jesum Christum filium suum Dominum nostrum* au lieu du simple *Christum*, ou bien ce sont les mots *Mater Dei* remplaçant *Mater Christi*. Deux corrections ont une certaine importance liturgique : la substitution du symbole de Nicée au symbole en usage parmi les Nestoriens de Malabar, et la substitution de la formule *quod tu offers pro te, pro nobis et pro universa catholica Ecclesia et omnibus orthodoxis atque catholicæ et apostolicæ Fidei cultoribus*, à la formule : *quod tu offers pro te, pro nobis et pro toto orbe a minimo usque ad maximum.*

En définitive, on doit conclure que la liturgie de Malabar est essentiellement la même que la liturgie syrienne orientale dite d'Addaï et Mari. Les changements imposés par le synode de Diamper, sauf pour le *Credo* et pour les *verba consecrationis* de l'institution eucharistique, sont mentionnés dans les actes du synode. L'invocation n'a subi d'autre changement que le mot *filii* après *Christi*. Il n'y a que dans le *Credo* qu'on a introduit des mots tirés du missel romain, dans les paroles de la consécration et dans une réponse des fidèles. A cette réponse on ajouta les mots du *Te igitur* romain. La liturgie de Malabar n'a pas été « romanisée »; il est possible, à l'aide des actes du synode de Diamper, de la traduction latine de cette liturgie par A. de Gouvea, de l'édition syriaque de 1774 (à Rome) et du texte d'Urmi de rétablir une part considérable du texte syriaque de la liturgie de Malabar.

H. Leclercq.

MALAGA. — I. Historique. II. Christianisme. III. Épigraphie.

I. Historique. — Strabon et Marcus Agrippa ont attribué la fondation de Malaga aux Phéniciens. La ville fut possédée par Carthage, et plus tard, par Rome, qui ne manqua pas d'y construire des édifices dont l'incurie séculaire des Espagnols n'a rien conservé. A l'époque romaine, on sait que *Malacca* était une cité commerçante et prospère, dont les invasions du Ve siècle commencèrent le déclin. Ensuite, ce fut la domination arabe. La ville occupait un sol uni, se relevant un peu vers les extrémités nord-ouest et nord-est, où elle était entièrement abritée par la montagne de Gibralfaro, où se dressait une forteresse, dominant la ville à 170 m. d'altitude et dont les assises sont de construction romaine. De l'époque arabe, il reste l'*Alcazab* ou citadelle dont quelques parties sont encore habitées.

II. Christianisme. — Cette région de l'Espagne reçut d'assez bonne heure l'apostolat chrétien, qui s'implanta de manière assez florissante pour qu'on se trouvât amené à légiférer pour les fidèles au concile d'Elvire, l'ancienne Illiberis, aujourd'hui Grenade (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2687-2694). Cette ville continua à posséder des évêques pendant la période de la domination gothique (410-711), mais nous n'en pouvons dire autant pour Malaga. Sa liste épiscopale débute avec Patricius qui siégea au concile d'Elvire, vers 300; puis une lacune s'ouvre jusqu'à Severus que nous rencontrerons dans un instant (vers 578-601). D'après Florez, les noms qui suivent sont ceux de Januarius (601-603)... Theodulfus (619-...), Dunila ou Sunila (638-646?), Samuel (681-683), Honorius (695-...)

A partir de l'invasion musulmane l'incertitude se fait. On conserve à l'Escurial un manuscrit qui donne les *nombres de las ciudades de España* qui sont encore *sedes episcopales* et parmi elles se trouvent *Malacca* et *Iliberi* [1]. Dans la liste des diocèses espagnols écrite au XIIe siècle, on remarque Malaga et Grenade parmi les suffragants de Séville [2].

Au IXe siècle, le martyrologe d'Usuard place à Malaga les saints martyrs Cyriaque et Paula, vierge, mais la tradition orale du pays paraît confirmer les textes arabe et latin du calendrier de Cordoue publié par Dozy qui fixe au 18 juin le martyre de ces saints à Carthagène et leur fête à Cordoue [3].

III. Épigraphie. — Nous avons déjà eu, à plusieurs reprises, l'occasion de rappeler des monuments sur lesquels on a figuré un pied nu ou chaussé d'une sandale, ou bien encore, sur des épitaphes de cordonnier, la forme d'un pied vu de profil, jusqu'un peu au-dessus de la cheville (*Dictionn.*, t. I, fig. 2199, 3008; t. III, col. 2959, fig. 3309).

Ces symboles ont été rencontrés dans l'épigraphie espagnole; entre autres une pierre trouvée à Santiponce (Italica), une autre encore trouvée au même lieu et qui sont étrangères à nos études [4]. Il n'en est pas de même d'une pierre chrétienne, provenant des fouilles exécutées à Malaga, au mois d'avril 1906; elle fut acquise par le chanoine archiviste de la cathédrale, don José Moreno Maldonado. L'inscription gravée sur le marbre, en forme d'estampille, est reproduite trois fois et on lit à la suite d'une croix le mot SEVERS pour *Severus* (fig. 7545). Ce nom rappelle l'évêque *Severus* de Malaga (578-601) dont parle avec éloge saint Isidore de Séville [5]. On remarquera la similitude qui existe entre la croix de la première et de la troisième estampille et ce même symbole figuré

[1] Ewald et Loewe, *Exempla scripturae visigothicae*, pl. VI. — [2] Florez, *España sagrada*, t. IV, p. 238, n. 278, 279. — [3] Dozy, *Le calendrier de Cordoue*, in-8°, Leyden, 1873, p. VI; cf. Emm. de Berlanga : *Una inscripción cristiana de Málaga*, dans *El Archivo*, 1891, t. VI, p. 218-219. — [4] E. Huebner, dans *Corpus inscriptionum latinarum*, t. II, n. 1112; cf. *Boletin de la real academia de la historia*, 1908, t. LIII, p. 44-51; 1916, t. LXIX, p. 590; M. Cazurro, *Terra sigillata; los vasos Aretinos y sus imitaciones galo-romanas en Ampurias*, Barcelona, 1909, p. 18-28. — [5] S. Isidore, *De viris illustribus*, c. XLIII.

sur les triens en or à l'effigie du roi Leovigilde. Le P. Fidel Fita [1] qui a publié cette inscription y découvre dans les deux dernières lettres la ligature *rus* et dans la deuxième estampille le *sigma* grec au lieu du *s* latin. Le même érudit ajoute que *fácil es imaginar que el vestigio, donde se contiene la triple inscripción, es la mitad anterior de la sandalia ó de la huella de un pie derecho visto de frente por el expectador;* et il conclut que ce pied droit était accompagné du pied gauche de façon à observer la symétrie sur lequel on devait lire sur trois lignes : EPS ARAM CONS *Ep(iscopu)s aram cons(ecravit)*. Et dans cette voie des conjectures, il va son train : ce fragment, pense-t-il, a dû appartenir à une table d'autel qui faisait allusion au verset 7 du psaume CXXXI (*Introibi-*

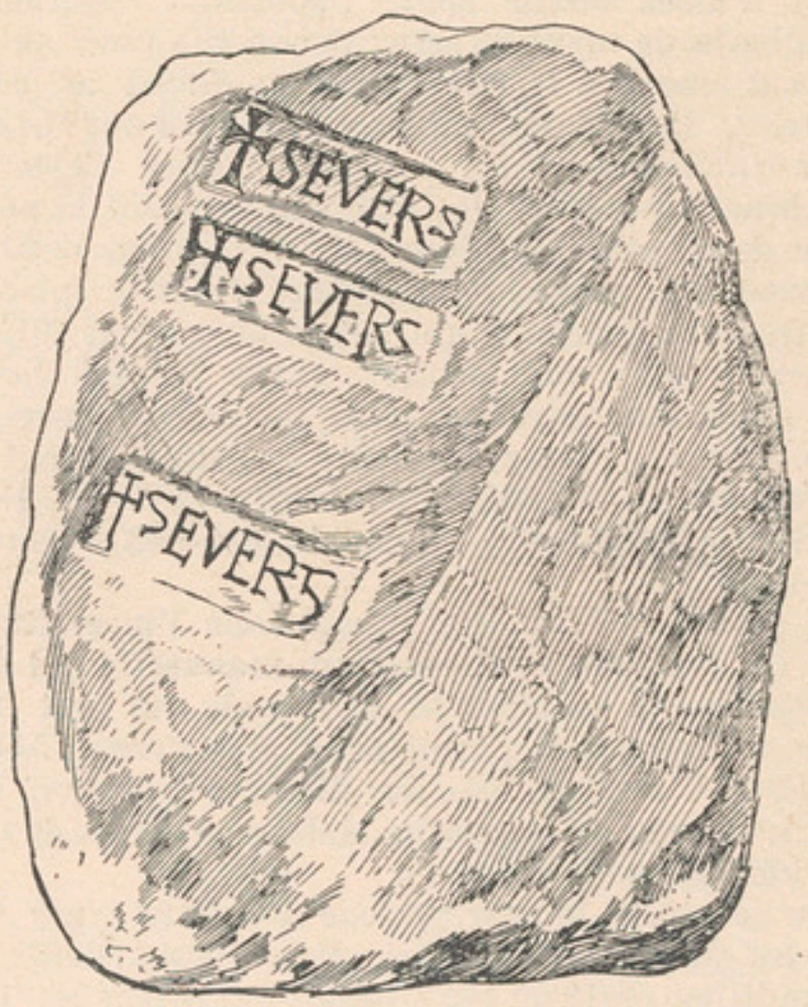

7545. Inscription d'un Severus évêque (?).
Daprès *Boletin de la real academia de la Historia*, Madrid, 1916, t. LXIX, p. 592

mus in tabernaculum ejus; adorabimus in loco ubi steterunt PEDES *ejus.*

Le 26 du mois de mai 1888, à Malaga, dans la rue de Larios, on trouva une pierre mesurant 0 m. 33 de hauteur sur 0 m. 30 de largeur et 0 m 07 d'épaisseur, et portant une inscription chrétienne demeurée intacte. En haut et en bas une branche de lierre, à gauche une palme [2] (fig. 7546).

AVRELIVS IV
LIANVS NA
TIONEM AF
RAMQVI VI
XIT ANNVI
M·X· DIES·
XI MANET
IN DEI GLORIA

Aurelius Julianus, nationem aframm, qui vixit ann(os) vi, m(enses) x, dies xi; manet in Dei gloria.

On pourrait lire *annu(m) I* [*unum*].

Lorsque cette inscription fut publiée, R. Mowat [3] la signala à la « Société nationale des antiquaires de France » et, sans attacher plus d'importance qu'il ne convenait à la faute grammaticale *nationem afram* pour *natione afra*, il fit observer que la formule finale *manet in Dei gloria* était insolite; tout au moins il n'en connaissait pas d'autre exemple. Aussitôt L. Duchesne, qui n'entretenait avec l'épigraphie que des relations très espacées, appuya cette observation, demanda que des réserves fussent faites sur l'authenticité du texte jusqu'à plus ample informé. Le soupçon

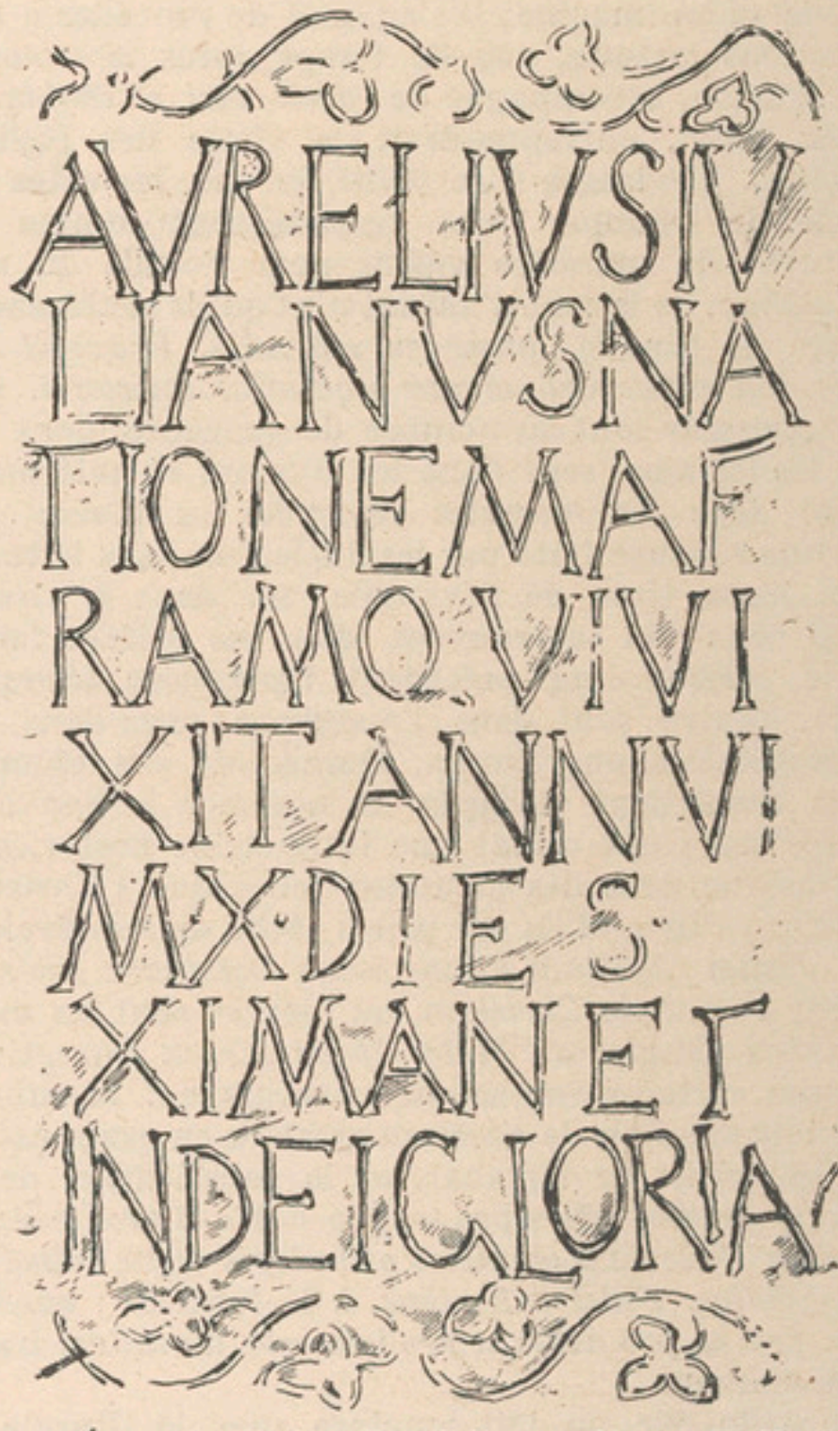

7546.—Épitaphe de Aurelius Julianus, d'après E. Huebner, *Inscriptiones Hisp. christ., Supplem.*, p. 57, n. 372.

était mal venu, mais Emm. Rodriguez de Berlanga ne se fit pas prier et envoya un estampage de l'inscription suspecte. L'empreinte était très nette; l'inscription occupait en hauteur 0 m. 215 et 0 m. 140 en largeur; à gauche, une palme au pointillé; au-dessus et au-dessous un rinceau de feuillages également au pointillé. Les lettres étaient de forme grêle et allongée. Les E à barres inégales et les R avec queue insérée à l'intersection de la haste et de la boucle ont une forme qui, d'après Mowat, impressionne défavorablement. Le digne homme en fut pour ses impressions.

Moins d'une année plus tard, Edm. Le Blant montrait que la formule mise en suspicion par L. Duchesne était conforme au style épigraphique des premiers fidèles et il en apportait plusieurs exemples.

C'était d'abord une inscription vue et publiée par R. Fabretti :

PIENTIA QVAE VIXIT ANNIS N VI M
IIII DIEST II MANET IN PACE ET IN CRISTO

[1] F. Fita y Colomé, *Antigua inscripción cristiana de Malaga*, dans *Boletin de la real acad. de la hist.*, 1916, t. LXIX, p. 509-594. — [2] Emm. de Berlanga, *Una inscripción cristiana de Malaga*, dans *El Archivo, Revista de ciencias históricas*, 1891, t. V, p. 213-223; cf. *Revista archeologica* (de Lisbonne), 1888, t. I, p. 129 sq. — [3] R. Mowat, *Inscription de Malaga*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1888, p. 296.

C'était ensuite un marbre trouvé l'année précédente dans les fouilles de la catacombe de Priscille :

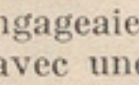

VICTRIS QVE VIXIT ANNIS
VIIII DEPOSITA ES PRIE NON
HS AGVSTAS MANET IN PACE ET IN CRITO

Victrix quæ vix it annis viiij. Deposita est pridie nonas augustas manet in pace et in Christo.

C'était enfin cette formule d'une inscription copiée à Milan, dans l'*atrium* de la basilique de Saint-Ambroise, et où il est dit qu'une chrétienne défunte « est née dans la gloire du Christ [1]. »

NATA EST IN GLORIA CRISTI

et dans Marangoni le graffite tracé sur la chaux d'un *loculus* [2] :

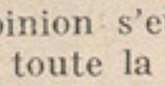 *Prima vivis in gloria Dei et in pace Domini nostri*

H. Leclercq.

MALC. — I. Les débuts du monachisme. II. Saint Jérôme hagiographe. III. La vie de saint Malo. IV. Bibliographie.

I. Les débuts du monachisme. — Au IVe siècle, le monachisme était encore une nouveauté et une curiosité. Ceux qui s'engageaient dans cette voie et ceux qui l'observaient avec une nuance de sympathie, ne pouvaient faire rien de plus que de distinguer des directions et de classer des individus. Il n'existait nulle part une forme authentique, officielle, approuvée à l'exclusion de formes différentes; on était à la période d'essais généreux, imprévoyants, à cette heure où l'improvisation peut encore tenir tête à l'expérience et invqouer l'avenir sans qu'on puisse lui imposer trop résolument le passé. Parmi les insatiables curieux de ce temps, saint Jérôme ne résista pas à l'attrait de la vie monastique; il l'expérimenta sous ses formes diverses à Rome, à Chalcis, à Bethléem. Quelle opinion s'en fit-il? Il ne s'en est pas expliqué avec toute la clarté qu'on eût pu attendre de lui. Peut-être trouvait-il à louer et à blâmer partout, mais l'écrivain impénitent qu'il fut jusqu'à son dernier souffle, trouva bien une occasion de s'expliquer — la plume à la main — et il nous apprend lui-même : *hæc scripsi vitam Pauli monachi...*, *Captivum monachum*, *vitam beati Hilarionis* [3]. Il se fit donc hagiographe et son succès, son influence pendant tout le Moyen Age, ne furent pas moins généraux et moins profonds que comme exégète et théologien. Non seulement il fut copié, lu, traduit en différentes langues, mais il fut imité et les Vies de Paul l'Ermite, de Malc le Captif, et d'Hilarion l'Anachorète, autorisées par le grand nom de saint Jérôme, enfiévrées de son style robuste et coloré, ont occupé une place éminente parmi un si grand nombre de productions d'un rang médiocre ou nettement inférieur, qui encombrent au Moyen Age la littérature hagiographique. Saint Jerôme était trop magnifiquement doué, pour réussir à paraître jamais insignifiant; en abordant l'hagiographie il a su s'y montrer égal à lui-même et donner à des sujets dont la banalité pouvait sembler un écueil, un charme et un éclat qui les ont fait vivre et discuter jusqu'à nos jours.

II. Saint Jérôme hagiographe. — Ce fin lettré, ce savant consciencieux que fut saint Jérôme n'a pas seulement créé ou, du moins, amélioré le latin ecclésiastique, il a appliqué sa méthode à un genre d'autant plus difficile, que le plus grand nombre s'imagine qu'il l'est moins. Il ne manque pas de gens, en effet, pour reculer devant les études préparatoires à quelque grande synthèse historique; il s'en trouve même parfois pour s'avouer incapables de tenter avec succès l'art d'une vaste exposition à la fois sincère et colorée, mais il ne s'en rencontre guère pour se défier d'eux-mêmes, au point de se récuser devant le récit d'une vie de saint, ou la biographie d'un personnage quelconque. Saint Jérôme appartenait à une génération chrétienne si pénétrée de la noblesse et de la rigueur de la loi divine, qu'elle n'hésitait pas à dénoncer les chefs-d'œuvre de la littérature et de l'art classique comme incompatibles avec la pureté de la foi et l'espoir du salut éternel. Quand l'empereur Julien décida la fermeture des écoles pour les enfants chrétiens, il fut bien loin de soulever une protestation unanime : les uns se consolèrent en songeant que la ferveur y gagnerait; les autres se dirent que l'occasion était propice de remplacer les auteurs classiques par des versificateurs chrétiens. La plupart eussent compris et accepté sans répugnance qu'on exigeât de tous les cathécumènes, le serment de renoncer pour toujours à la lecture des livres profanes. Saint Jérôme avait partagé ces opinions extrêmes et le récit d'un rêve célèbre nous a appris, sous une forme dramatique, le conflit qui se livrait dans son esprit. Il avait renoncé aux classiques, pour se livrer exclusivement à la lecture des Écritures, poussant l'esprit de pénitence jusqu'à l'étude de l'hébreu. Mais il n'avait pas oublié pour cela la séduction de la science profane, et il avait été trop fervent lettré pour s'en être détaché sans regret et sans réserve. On le voit revenir à ce culte des lettres, que Rufin lui reproche et dont il se justifie. C'est que sa ferveur littéraire a trouvé un terrain d'entente, pour se concilier avec sa ferveur religieuse. Il mettra en harmonie le génie oriental et le génie romain, son admiration pour la beauté s'exhalera dans le tour classique pour les magnificences de la Bible. Sa belle intelligence devenue ingénieuse à force de vouloir n'être infidèle à personne, saura réconcilier l'art de bien dire avec l'art d'être vrai et il fera entrer les études orientales dans le cadre trop exigu de la culture romaine. Désormais Jérôme s'applique à comprendre la lettre des Livres saints et il en célèbre l'esprit avec l'enthousiasme d'un artiste et la chaleur d'un croyant. S'il lui faut apprécier d'un trait les prophètes et David, il les compare aux grands classiques : « David, dit-il, c'est à la fois Simonides, Pindare et Alcée, c'est aussi Horace, Catulle et Serenus. »

On a rappelé souvent, et on ne peut guère se dispenser de rappeler le point de vue exposé par saint Jérôme dans sa lettre à Paulin, sur l'étude de l'Écriture sainte et dans sa lettre à l'orateur Magnus, devant qui il se justifie des citations empruntées par lui aux auteurs païens de la littérature classique. Emprunts, citations, réminiscences, imitations, tout cela n'est qu'une manière adoptée par le christianisme pour s'assimiler la culture philosophique et esthétique de l'antiquité, avec certaines réserves de bon sens et d'autres de bon goût. Les Juifs, dira saint Jérôme, pouvaient, d'après le Deutéronome (ch. xxi), épouser les femmes païennes et captives, après leur avoir rasé la tête, coupé les cils, les poils et les ongles du corps. Ainsi doit-il en être pour les auteurs chrétiens : ils doivent pouvoir s'approprier la sagesse profane, à cause de la beauté de l'éloquence et de la proportion des membres, en coupant ou rasant seule-

[1] E. Le Blant *Observations sur une inscription chrétienne de Malaga*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1889, p. 239-240; cf. Fabretti, *Inscript. antiquar., quæ in ædibus paternis asservantur explicatio*, 1699, ch. viii, n. lxxii. — [2] Marangoni, *Acta sancti Victorini*, 1740, p. 69. — [3] S. Jérôme, *De viris illustribus*, c. cxxxv.

ment ce qu'il y a de mort en elle, l'idolâtrie, la luxure, l'erreur et la sensualité. La lettre à Panmachius sur la meilleure manière de traduire est une façon de justifier la méthode personnelle de saint Jérôme qui estime qu'on doit rendre le sens et non les mots, excepté pour les Livres saints.

Le style de Jérôme est marqué d'un cachet chrétien, parce que l'ascétisme exerçait sur lui une grande influence, mais cet ascétisme n'excluait, ni ne laissait oublier les préoccupations du savant et l'éducation du littérateur. Non seulement il se souvient des différentes règles de style apprises jadis, mais il les applique et se complaît, dans son âge mûr, aux artifices et aux effets de la rhétorique; c'est ainsi qu'il parsème ses écrits de citations empruntées à ses auteurs favoris, particulièrement à Virgile. Ainsi il réussit à unir le génie chrétien à la culture antique, dont il estime et recherche la perfection de la forme et cela tient à ce qu'il savait et à ce qu'il sentait la langue elle-même et à ce qu'il l'aimait en connaisseur. La manière dont il en use révèle sous le style expressif une vigoureuse individualité. Il est de la trempe de Tertullien, avec en plus, et en mieux, une souplesse, une éloquence, une clarté qui ont manqué à l'Africain. Au besoin, Jérôme sacrifiera l'élégance, mais ce ne sera jamais qu'à contre-cœur. Son style nous montre l'étendue et la perfection de son instrument littéraire; il l'entraîne parfois à des boutades, des invectives, des calembours, qui ne sont pas des meilleurs, mais l'instant d'après il se relève par des portraits, des tableaux qui ont la rapidité d'une esquisse et l'éclat d'une œuvre achevée [1]. Il lui arrive ainsi d'être artiste, peut-être sans le vouloir, mais certainement pas sans le savoir.

Saint Jérôme n'appartient plus au monde ancien, son génie est moderne et apparenté à la société nouvelle. Héritier de tout ce qu'il y a eu de plus robuste et de plus délicat dans le génie ancien, il rêve de l'assouplir pour en faire l'apanage du génie chrétien. « Si je pouvais, écrit-il à saint Paulin, vous enseigner ce que j'ai appris et vous introduire, comme par la main, dans les mystères des prophètes, nous verrions naître pour nous quelque chose que la docte Grèce nous envierait [2] ! » Insatiable de science, il possède à fond toutes les subtilités de la grammaire, toutes les finesses de la rhétorique, toutes les ressources de la dialectique, cela ne lui suffit pas. Il entreprend de longs et pénibles voyages, afin d'acquérir cette expérience que donne la fréquentation des hommes et que les livres ne procurent pas. Et cependant il se passera plus facilement des hommes que des livres qu'il aime avec passion, qu'il transporte partout avec lui, au risque de la fatigue que lui infligent ces manuscrits tant aimés. Il y dépose le fruit de son érudition immense, soit qu'il commente l'Écriture, soit qu'il réfute le moine Jovinien : maximes chrétiennes, vertus païennes, préceptes des philosophes, exemples des sages, anecdotes populaires.

Non seulement rien ne l'arrête, mais rien ne le retarde, rien ne le détourne de l'entreprise qui est devenue le but de sa vie : ses commentaires, ses traductions, sa correspondance, ses polémiques; avec cela la maladie ne peut trouver jour et la mort doit attendre qu'il la reçoive. Au moment où le monde ancien s'écroule, Jérôme, debout parmi les tombeaux et les ruines, dicte ses commentaires sur les Prophètes.

Dans cette œuvre si variée et dont on a tant de fois relevé les qualités, les trois pièces hagiographiques ne comptent ni parmi les plus parfaites, ni parmi les plus célèbres ce sont d'honnêtes productions qui n'ont pas atteint l'élégance des *Dialogues* fameux de Sulpice Sévère, mais qui n'en ont pas moins contribué à créer un genre et, dès le début, à lui donner sa forme durable. C'est par là que la vie du moine Malchus appartient à nos études; elle a contribué à élargir l'action et à approfondir l'influence du monachisme, en associant le récit d'une mésaventure à celui de la vie religieuse, en lui donnant une sorte d'intérêt qui en paraissait exclu, en prêtant à un personnage, peut-être imaginaire, une réalité intense qui donnait à son autobiographie l'émotion d'un épisode vécu et contribuait à situer cette composition hagiographique dans l'histoire littéraire à un rang qu'elle n'a plus cessé d'occuper.

La correspondance de saint Jérôme nous montre son enthousiasme pour la vie ascétique, et c'est ce sentiment qui a donné naissance à ses trois *Vies* de saints, par lesquelles cette branche nouvelle fut greffée sur la littérature chrétienne de l'Occident. Jusqu'alors, certes, on ne manquait ni de légendes, ni de récits d'une sincérité historique indiscutable; on possédait des merveilles comme la *Lettre de l'Église de Lyon* et la *Passion de sainte Perpétue*, et encore des récits d'une gravité superbe comme les *Actes proconsulaires de saint Cyprien* ou sa *Vie* par le diacre Pontius. Après la dernière persécution qui avait causé tant de ruines, plusieurs s'étaient hasardés à faire appel à des souvenirs, à des récits, dont la naïveté n'excluait pas toujours la fantaisie, et on voyait se multiplier des productions d'où la valeur littéraire et la vérité historique étaient absentes. Entre ces deux extrêmes, une place restait vacante pour une production à la fois grave, sincère et touchante, tenant compte de l'éducation et du goût de la génération à laquelle on la présentait. Cette place était en train d'être usurpée par les rhéteurs chrétiens qui, dans leurs écoles et à titre d'exercices de style, proposaient des thèmes émouvants peut-être, mais certainement imaginaires, pures déclamations auxquelles Jérôme lui-même avait fait accueil un instant, dans sa première lettre intitulée, *De muliere septies percussa*.

Ce fut un ouvrage grec qui traça la route que saint Jérôme allait suivre dans ses *Vies* de saints. Le célèbre *Bios Antoniou* de saint Athanase inspira la *Vie* de saint Paul l'Ermite, qui paraît avoir été composée vers 374 et fut probablement le commencement de son œuvre; elle fut suivie, longtemps après, à Bethléem de deux autres Vies, celle du moine Malc et celle de l'anachorète Hilarion. Chacune des trois montre des particularités de style distinctives : ce genre de littérature chrétienne latine est donc représenté d'une manière variée dans les *Vies* des saints de Jérôme, qui avait même la pensée de composer, au moyen de biographies des saints et des martyrs, une histoire de l'Église depuis les apôtres jusqu au IVe siècle; il considérait uniquement ses Vies de saints comme un excercice préparatoire à ce grand ouvrage [3].

Si plein de respect qu'il pût être pour saint Athanase, si reconnaissant qu'il dût lui être de lui avoir tracé, par le *Bios Antoniou*, une voie à suivre, saint Jérôme ne pouvait se garder du travers dans lequel tombent tant d'auteurs et s'interdire de revendiquer pour son héros l'illustration qu'Athanase réclamait pour saint Antoine, qui, décidément, n'avait rien inventé et n'avait fait qu'imiter l'ascétisme de saint Paul. Il a composé un récit célèbre et sur lequel nous reviendrons, et il a apporté un art délicat d'une simplicité d'expression calculée pour rendre cette *Vie* de saint Paul accessible même aux illettrés.

[1] Voir le portrait de Blésilla (*Epist.* XXXIX, *ad Paulam*), le tableau de l'invasion des Huns (*Epist.*, LXXVII, *ad Oceanum*), la description de l'île de Bonose (*Epist.*, III, *ad Rufinum*). — [2] *Epist.*, LVIII, 8. — [3] *Vita Malchi*, c. I.

La *Vie* de saint Hilarion est un ouvrage fort considérable; c'est une biographie détaillée pour la composition de laquelle saint Jérôme a eu recours à une source orale et à des documents écrits. Dès le début, l'auteur invoque l'assistance du Saint-Esprit afin de rendre son livre digne du sujet qu'il va traiter et de la voie qu'il va tracer. C'est un panégyrique sans réserve d'un héros de la vie ascétique, fondateur de la vie monastique en Palestine. Sa réputation était si étendue qu'elle lui attirait des malades et des disciples en si grand nombre que le saint s'y déroba, visita l'Égypte, la Sicile et se retira dans une gorge montagneuse de l'île de Chypre, où il mourut en 371.

La *Vie* de Malc le Captif est plus brève et offre un caractère particulier.

III. La vie de saint Malc. — Si on se place au point de vue des origines du monachisme, les trois *Vies* composées par saint Jérôme ne présentent pas la même importance; les biographies de Paul de Thèbes et d'Hilârion de Gaza en ont beaucoup plus que l'autobiographie de Malc de Nisibe dont la vie et la mésaventure n'ont influé en rien sur les destinées de l'institution monastique. L'insignifiance de Malc a contribué à le faire négliger longtemps, jusqu'au jour où on s'avisa qu'un si mince personnage ne pouvait vraiment pas avoir bénéficié du très grand honneur d'attirer l'attention de saint Jérôme et de mettre sa plume en mouvement. Mais, sauf quelques lignes d'introduction et quelques mots en manière de conclusion, saint Jérôme n'apparaît ici que comme un secrétaire écrivant sinon sous la dictée, du moins d'après les souvenirs d'un entretien qu'il avait eu avec Malc à Marona.

Originaire des environs de Nisibe, Malc était un fils unique que ses parents voulaient voir faire souche. Ni les menaces du père, ni les cajoleries de la mère ne peuvent l'attirer au mariage : il préfère prendre la fuite; mais les hostilités entre Romains et Persans lui interdisent l'Orient, il se dirige donc vers le désert de Chalcis, entre Imma et Beroë. Ayant rencontré des moines, il se joint à eux, travaillant pour vivre et jeûnant pour garder sa chasteté. Beaucoup d'années s'écoulèrent, et ayant appris la mort de son père, il forma le projet de revoir sa mère, veuve et délaissée, voulant profiter de ce séjour pour entrer en possession de l'héritage paternel, afin de le vendre, d'en donner le prix aux pauvres et d'en garder une partie pour lui-même. L'abbé jeta les hauts cris, et découvrit tout de suite une tentation du diable, déclara que le chien retournait à son vomissement et se répandit en citations et exemples tirés de la Bible; finalement il se prosterna, supplia, le tout inutilement. Malc soupçonnait toute cette mercuriale de n'être pas entièrement désintéressée; alors l'abbé déclara voir ce fils marqué du sceau de Satan et livra cette brebis vagabonde à la dent des loups.

La route qui mène de Béroë à Édesse côtoie le désert et elle est peu sûre, aussi les voyageurs s'y forment-ils en caravane. Malc ne négligea pas cette précaution et se joignit à un groupe de soixante-dix personnes environ. Ils marchaient tranquillement quand ils furent surpris et assaillis par une troupe de Bédouins, armés d'arcs et de lances, montés sur des chevaux et sur des chameaux, qui se précipitent sur la caravane, la dispersent et se partagent les prisonniers. Malc échoie au pouvoir d'un maître qui l'emmène ainsi qu'une jeune femme et les conduit chez lui, au delà du fleuve Chabor. Là il se trouve réduit en esclavage, avec, pour tout vêtement, une ceinture sur les reins, et on le charge de garder les brebis, n'ayant pour se nourrir que du lait et du fromage. Du moins il vivait solitaire, loin du maître et de ses compagnons d'esclavage, pouvant prier, chanter les psaumes et se trouvant heureux, somme toute, d'avoir échangé la vie monastique pour la vie érémitique.

Berger attentif, le troupeau de Malc devenait prospère et le maître satisfait d'avoir trouvé un si utile serviteur, voulut l'en récompenser sans y rien perdre lui-même; il lui ordonna d'épouser la jeune femme entraînée en captivité en même temps que lui. Malc répondit qu'étant chrétien, il ne lui était pas permis d'épouser celle dont le mari avait été, devant leurs yeux, entraîné par un autre maître; ce que le Bédouin prit fort mal, voulant se jeter sur lui, l'épée à la main. Enfermés ensemble dans l'obscurité, Malc redoutant de succomber à la faiblesse de la chair, protesta qu'il serait martyr plutôt que mari et, en preuve, se disposa au suicide. Mais la jeune femme le calma, et lui proposa un mariage fictif, ce qui fut convenu entre eux.

Le Bédouin, enchanté de sa combinaison, célébra les noces et tout parut rentré dans le courant ordinaire de la vie. Un jour, Malc regarda une fourmilière et se prit à réfléchir sur lui-même jusqu'à ce que, de retour dans sa chambre, très déprimé, il s'ouvrît à sa compagne d'un projet de fuite combiné avec toutes les précautions dont les fourmis lui avaient suggéré l'utilité. La-dessus, ils tuent deux boucs de grande taille, les dépouillent pour faire deux outres de leurs peaux et emportent une provision de viande. Ils arrivent au bord du fleuve, le traversent à la nage assis sur leurs outres, ramant avec leurs pieds, perdant une partie de leurs provisions et abordent l'autre rive, prenant la précaution de boire abondamment en vue de la soif qui les attendait. Ils s'avancent, marchant la nuit plutôt que le jour, aussi bien pour se dérober à une poursuite de leur maître qu'à celle des Bédouins errants et à l'ardeur du soleil.

Après trois jours de marche, les fugitifs aperçoivent deux chameaux montés. Heureusement ils peuvent s'enfoncer dans une caverne profonde où une lionne allaite ses petits. Le Bédouin qui les a dépistés envoie à leur poursuite son serviteur qui les somme de revenir, de se rendre. La lionne irritée par les appels se précipite sur ce serviteur et l'abat sous elle; le maître, ne le voyant pas revenir et se croyant bravé, accourt l'épée au poing et la lionne lui inflige le même sort, prend son lionceau dans sa gueule et s'éloigne. Malc et sa compagne attendent la tombée du jour et fuient sur les chameaux restés sans maîtres. Dix jours plus tard ils gagnaient le camp romain, racontaient leurs aventures. Ils vécurent depuis dans le désert de la presqu'île Chalcidique, Malc moine, et sa compagne dans une communauté de religieuses.

IV. Les trois versions. — Il existe trois textes différents de la vie de saint Malc, tous trois offrant la même histoire et tous trois de même longueur, sauf quelques détails. Cette circonstance suffirait presque, à elle seule, à montrer le succès qui accueillit ce récit puisqu'il fut traduit en deux langues très répandues : grecque et syriaque. Des trois rédactions, celle qui est due à saint Jérôme est la plus connue. C'est un ouvrage de sa vieillesse puisqu'il est postérieur à l'élévation d'Evagrius sur le siège d'Antioche (388-389) et antérieur à la rédaction de *De scriptoribus ecclesiasticis* (fin 392). La *Vie* de Malc prend donc place probablement vers 390 ou 391. Le texte latin est représenté par un très grand nombre de manuscrits; on le trouve au tome IX d'octobre des *Acta sanctorum*, mais une véritable édition critique manque encore.

Le texte syriaque est conservé dans le ms. Sachau *302* de la bibliothèque de Berlin, et il a été publié par Sachau dans le catalogue des manuscrits syriaques de Berlin; le texte du *302* est du VII-VIIIe siècle (Sachau) ou du VIII-IXe (Bäthgen). Vers le milieu du récit,

le texte présente une lacune considérable par suite de la disparition d'un feuillet. Ajoutons que le British Museum possède deux fois la même recension, dans ms. Add. *12175*, fol. 27v à 35r, et dans Add. *12174*, fol. 185vº à 188 vº. Le premier de ces manuscrits est du VII-VIIIe siècle; le second est daté de 1197. La *Vie* de Malc se trouve aussi dans deux exemplaires de la compilation d'Enanjésu intitulée : *Le Paradis des Pères*.

Le texte grec a été connu par le cardinal Sirleto qui en fit une traduction latine que l'évêque de Vérone Lipomani inséra dans sa collection de *Vies des saints*; t. VII; elle est fort inexacte. Ce texte grec a été étudié et établi par M. P. Van de Ven d'après les manuscrits Paris, gr. *1605*, *1598*, Vatic. gr., *1660*, *825*; Moscou *296*. Le travail de cet érudit était entrepris pour servir de réfutation à l'opinion de J. Kunze, qui déniait à saint Jérôme la paternité de la *Vie* de Malc. C'était une affirmation produite sans avoir en sa possession tous les éléments nécessaires à la solution du problème. Le texte grec connu seulement par la traduction latine fort négligée du cardinal Sirleto, et l'importante lacune qui déparait la publication du texte syriaque par Sachau imposaient cette étude nouvelle où le texte grec est établi de façon très soignée d'après trois manuscrits de Paris et du Vatican, et où le texte syriaque est complété par le ms. du British Museum. Désormais, la discussion pouvait être conduite avec méthode et poussée à fond, de sorte que la paternité littéraire de saint Jérôme sur la vie de Malc est établie de façon péremptoire. A la suite de cette démonstration, l'auteur présente des preuves positives de l'antériorité de la rédaction latine, preuves qui tendent à établir, par l'examen des détails, que les recensions grecque et syriaque trahissent à chaque moment le traducteur, tandis que le texte latin se présente avec tous les caractères d'une rédaction primitive et originale.

Il restait à savoir qui était le traducteur de la *Vie* de saint Malc. Celle-ci et la *Vie* de saint Hilarion ont eu un traducteur commun. Or saint Jérôme lui-même signale que la version de la *Vie* d'Hilarion a été faite par Sophronios. On peut donc penser au même personnage pour la *Vie* de Malc.

V. Bibliographie. — *Latin :* Baronius, *Annales*, (1591), ad ann. 372, n. 43. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, in-4º, Paris, 1706, t. XI, p. 551-552, 653. — Vallarsi, *S. Hieronymi Vita*, dans *Hieronymi Opera*, in-4º, Veronæ, 1742, t. XI, p. 97. — *Edit. : Hieronymi opera, P. L.*, t. XXIII, col. 55-60. — *Vitæ Patrum*, édit. Rosweydus, p. 93-96. — *Narratio b. Iheronimi presb. de monacho Malcho*, s. l. n. d. (Swollis, vers 1479); cf. Copinger, t. II, n. 2976, f. 1-7. — G. Maior, *Vitæ Patrum in usum ministrorum verbi... repurgatæ*, Wittembergæ, 1544, fol. 100vº-108. — J. Maldonatus, *Vitæ sanctorum*, Lugduni, 1561, p. 270-278. — Surius, *Vitæ sanctorum*, 1574, p. 899-902; 1580, p. 995-998; 1618, p. 325-327; t. X, 1879, p. 623-628. — Cl. Chantelou, *Bibliotheca Patrum ascetica*, t. IV, Paris, 1663, p. 362-368. — Vict. de Buck, dans *Acta sanct.*, oct. t. IX, p. 59-64. Cf. Stilting, dans *Acta sanct.*, sept. t. VIII, p. 503. — Hagiogr. bolland., *Bibliotheca hagiographica latina antiquæ et mediæ ætatis*, 1900, p. 770, 1368. — A. Ebert, *Allgemeine Geschichte der Litteratur des Mittelalters = Histoire générale de la littérature du Moyen Age en Occident*, trad. franc., 1883, t. I, p. 216-220. — J. Kunze, *Marcus Eremita und Hieronymus*, dans *Theologisches Literaturblatt*, 1898, t. XIX, p. 393-398.

Syriaque : Bäthgen, *Die syrische Handschrift Sachau 202 auf der kgl. Bibliothek zu Berlin*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1890, t. XI, p. 442 sq. — O. Zöckler, dans *Neue Jahrbücher für deutsche Theologie*, 1894, t. III, p. 172. — Jülicher, dans *Gottingische gelehrte Anzeigen*, 1896, p. 104. — Loofs, dans *Deutsche Literaturzeitung*, 1895, col. 1580. — J. Kunze, dans *Theologische Literaturblatt*, 1898, p. 393. — *Edit. :* Sachau, *Die Handschriften Verzeichnisse der königlichen Bibliothek zu Berlin*, t. XXIII, *Verzeichnisse der syrischen Handschriften*, Berlin, 1894, p. 103-104. — La lacune d'un feuillet du manuscrit se trouve comblée par la publication qu'en fait J. Van de Ven, *Saint Jérôme et le moine Malchus*, dans *Le Museum*, 1900, nouv. série, t. I, p. 450-455, dans ms. Brit. Mus., Add. *12175*, fol. 29rº.

Sur les mss. Brit. Mus. Add. *12175* et *12174*, cf. W. Wright, *Catalogue of the syriac manuscripts in the British Museum*, p. 1100, 1127, cod. DCCCCXLVI et DCCCCLX.

Sur le *Paradis des Pères*, dont il existe un ms. Paris syr. *317* et un ms. Mossoul; cf. J. B. Chabot, *Notice sur les mss. syriaques de la Bibliothèque nationale acquis depuis 1874*, dans *Journal asiatique*, 1896, IXe série, t. VIII, p. 264-285. — D. C. Butler, *The lausiac history of Palladius*, 1898, p. 83. — E.-A. Wallis Budge, *The book of the Governors, the historia monastica of Thomas of Marga*, 1893, t. II, p. 201.

Grec : Hagiogr. bolland., *Catalogus codicum hagiographicorum græcorum Bibliothecæ nationalis Parisiensis*, Bruxellis, 1896, p. 274, 276; les mêmes, *Catalogus codicum hagiographicorum græcorum bibliothecæ Vaticanæ*, Bruxellis, 1899, p. 153. — P. Battifol, *L'abbaye de Rossano*, 1891, p. 80. — *Edit.* : trad. lat. de Sirleto (d'après le Vat. gr. *1660*), dans Lipomani *Septimus tomus vitarum sanctorum Patrum*, Romae, 1558, pars III, fol. 106 rº, 256 rº. — P. Van de Ven, *Saint Jérôme et la vie du moine Malchus le Captif*, dans *Le Muséon*, 1900, nouv. série, t. I, p. 413-455 (le texte grec, p. 434-450); 1901, t. II, p. 208-326.

Français : Poème de la captivité de saint Malc, par M. de La Fontaine, à Paris, 1673, reproduit dans *Les grands écrivains de la France, Œuvres de J. de La Fontaine*, édit. H. Regnier, t. VI, (1890) p. 275-306.

H. Leclercq.

MALÉFICE. — Maléfice, incantation, nuisance, pratique superstitieuse quelconque employée dans le dessein de porter préjudice physique ou moral aux

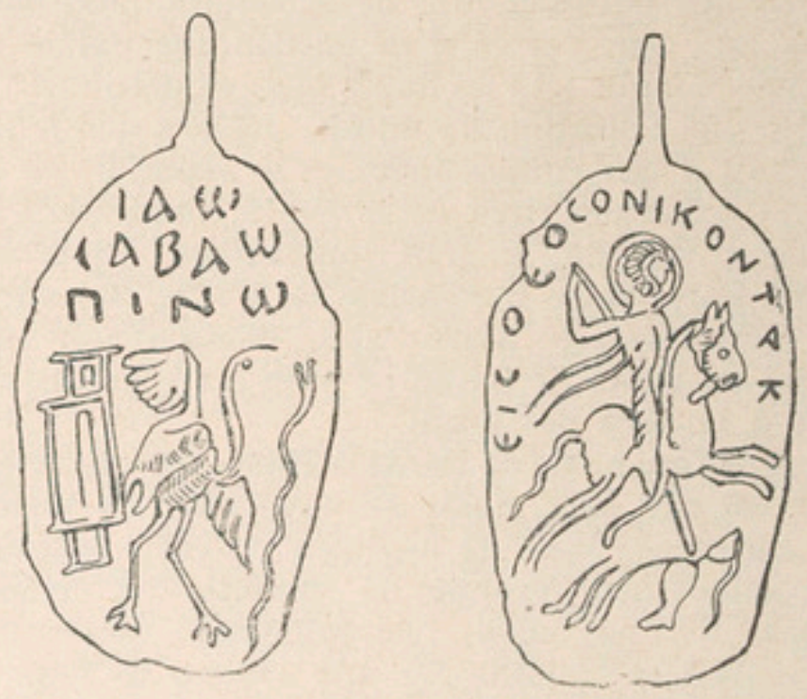

7547. — Amulette, d'après *Revue des études grecques*, 1892, t. V, p. 81, n. 8.

hommes, aux animaux ou aux fruits de la terre. (voir *Dictionn.*, au mot Amulette, t. I, col. 1784-1860, et au mot Magie, t. X, col. 1067-1113). Il y a des maléfices repoussants et d'autres maléfices attirants; nous aurons encore occasion d'en donner des spécimens à l'occasion de Salomon (voir ce mot) et des talismans (voir ce mot); ici nous présentons seulement

cette amulette de bronze en forme de plaque amygdaloforme avec anneau de suspension, acquise à Beyrouth [1] (fig. 7547).

Au droit : Salomon, nimbé, à cheval, perçant de sa lance le démon femelle couché et en légende ces mots : ΕΙC ΘΕΟC ONIKON TA K(ακα) : « Un Dieu vainqueur des choses mauvaises. »

Au revers : Sous cette légende : IAΩ CABAΩ ΠINΩ : « Iao, Sabaoth, je bois, » trois objets dont un de nature indéterminée, une autruche et un serpent.

C'est ici une amulette défensive. Une autre qu'a copiée Amati est une amulette préservatrice, elle devait écarter de celui ou celle qui la portait les πνεύματα de toute espèce, on y lisait ces mots : διαθήκη ἣν ἔθεντο ἐπὶ μεγάλου Σολομῶνος καὶ Μιχαήλου τοῦ ἀγγέλου. L'esprit malin était en outre conjuré de ne pas s'attacher au porteur du phylactère : μὴ ἅψασθαι τῆς φορούσης [2].

Anneau d'or magique à huit pans où se déroule un dragon ailé à tête cornue, dont le corps forme un repli sous chaque pan [3] (fig. 7548). — 1er pan marqué par la tête et les ailes du monstre : un X à jambages terminés par des annelets et une étoile à huit pointes. — 2e pan : un croissant et une étoile à huit pointes. — 3e pan, trois étoiles à six pointes, trois Θ et au dessus, trois Λ; — 4e pan, trois Y, au-dessous l'épisemon avec IIC, et au-dessous encore : AΩЄM. — 5e pan : les caractères formant le mot NЄAΠOΛЄOC,

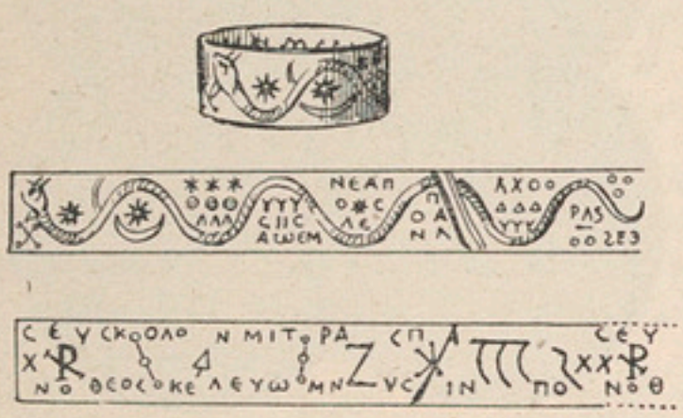

7548. — Anneau d'or magique, d'après *Revue des études grecques*, 1892, t. v, p. 85, n. 15.

disposés autour d'une étoile à huit pointes, la lettre O ne figure qu'une seule fois. — 6e pan, dont une partie a été enlevée par un coup de cisaille; on lit encore ΠOANΛ; — 7e pan, on lit ΛXOO, au-dessous ΔΔΔ, au-dessous encore YYY. — 8e pan, trois annelets disposés en triangle, la queue du serpent, le mot PΛS, un trait, deux annelets et ƧЄƎ. A l'intérieur de l'anneau on lit cette légende gravée sur deux lignes, CEYC. KOΛON. MITPΛ CΠA ΠONO ΘEOC KEΛEYΩ MHYC IN; entre les deux lignes de caractères sont gravés divers signes : trois croissants sous un trait, un trait ondulé, deux croisettes, le monogramme du Christ, trois annelets réunis par deux traits, une pointe de flèche, de nouveau trois annelets réunis par deux traits, un grand Z, une étoile à six rais terminés par des renflements.

Pour les formules manuscrites de maléfices nous nous bornerons de même à quelques exemples. Nous avons déjà parlé d'un livre de textes magiques coptes de la collection Anastasy n. 9, aujourd'hui au musée de Leyde (n° *1385*) qu'ont publié W. Pleyte et A. Boeser, *Manuscrits coptes du musée d'antiquités des Pays-Bas à Leyde*, 1897 (voir *Dictionn.*, t. IX, au mot LEYDE, col. 35-40). Le musée de Berlin possède des papyrus qui ont été publiés et étudiés par Ad. Erman, dans *Ein koptischer Zauberer* et *Heidnische bei den Kopten*, dans *Aegypt. Zeits.*, 1895, t. XXXIII, *Aus den Papyrus der königlichen Museen*, Berlin, 1899; *Aegyptische Urkunden aus den königlichen Museen zu Berlin, Koptische Urkunden*, t. I, et le manuscrit du Brit. Mus., Or. *1013 a*, a été publié et traduit par le même : *Zauberspruch für einen Hund*, dans *Aegypt. Zeits.*, 1895, t. XXXIII.

Le manuscrit d'Oxford, *copt. c. 4*, a été publié par W. E. Crum dans *Eine Verfluchung*, de l'*Aegypt. Zeits.*, 1896, t. XXXIV, et les ms. *Or. 5525* et *Or. 6172*, dans *Catalogue of the coptic manuscripts in the British Museum*, 1905; nous avons déjà mentionné les textes publiés dans *La magie copte*, 1922, (voir *Dictionn.*, t. X, au mot MAGIE, col. 1100-1104).

Voici une formule de maléfice du ms. Br. Mus., *Or. 6172*, jeté contre celle qui a détourné un fils de sa mère. On remarquera la présence du chrisme en tête et en queue de cette formule.

« ☩ Moi, la pauvre et misérable pécheresse, élève ma voix vers [toi, ô] Dieu, seigneur omnipotent, afin que tu juges mon affaire avec Tnoute qui m'a éloigné mon fils de sorte qu'il me mésestime. Fais-la désespérer sur ce monde-là, fais-la..., fais-la stérile, fais qu'elle absorbe le foetus de son flanc! Envoie un démon vers elle, afin qu'il l' [arrache] dans une maladie violente et dans une peine immense. Envoie le froid, le chaud et la scabie sur elle! Envoie douze... sur elle, que les vers avec le sang sortent d'elle, qu'on prenne tous les jours de sa vie, qu'elle ne vive pas, qu'elle tombe à la mort! Abats-là à bas, toi, qui es assis dans le char brillant.

« Chérubins et Séraphins, jugez mon affaire avec Tnoute!

« Michaël, juge mon affaire!

« Gabriel... Tremuël, Abraxiel, Emmanuël jugez mon affaire avec Tnoute; Avec hâte!

« Vingt-quatre presbytes et quatre bêtes portant le trône du père, jugez mon affaire!

« Toi, qui arrêtes la justice aux oppressés juge mon affaire! Avec hâte! »

A A A B B B Γ Γ Γ ▨ ✶ ✶ ✶ Δ Δ Δ

E E E Z Z Z H H H I I I O O O ⲥⲧⲁϧⲣⲁ Δ Δ Δ

avec hâte, avec hâte!

encore, encore, encore!

ⲁⲛⲱⲉⲓ ★ ★ ★

☩ ☩ ☩

Autre formule de maléfice tirée du ms. Oxford Bodl., *copt. c. 4* :

« Moi Jacob, le pauvre misérable, je sollicite, je gémis et je prie; j'envoie ma prière et mon désir devant le trône de Dieu, Sabaoth tout puissant : « Prends mon droit et ma vengeance sur Marie, fille de Tsibeline, de Tator, fille de Tashaïn, et d'André, fils de Marthe! Sur-le-champ!

« Dieu unique de vérité qui connais toi seul ce qui est caché et ce qui est apparent, frappe d'une maladie maligne, de la colère et de la fureur, de grave souffrance et de misère inguérissable Tator, fille de Tashaïn, et ses enfants, et Marie, fille de Tsibeline, et André, fils de Marthe, et toute sa famille et Yvan Misoter et ses enfants. Amen!

« Je te conjure, Père, je te conjure, Fils, je te conjure Saint-Esprit, Trinité d'une seule substance!

[1] G. Schlumberger, *Amulettes byzantines anciennes destinées à combattre les maléfices et maladies*, dans *Revue des études grecques*, 1892, t. V, p. 81, n. 8. — [2] G. Pellicioni, *Un filatterio esorcistico*, dans *Atti e memorie delle deputazioni di storia patria per le provincie dell' Emilia*, Modena, 1880, t. V, part. 2. — [3] G. Schlumberger, *op. cit.*, p. 85-86, n. 15.

« Bon messager Gabriel, archange, prends mon droit, ma vengeance et ma violence de Tator, d'André et de Marie, fille de Tsibeline, et de ses enfants! Envoie sur eux la cécité des deux yeux, envoie sur eux une grande douleur, une maladie [très grave], de lourdes [souffrances], la perte et la destruction.

« Père, frappe-les. Fils, frappe-les! Dieu qui as été avant que le monde fût, frappe-les vite, vite! Toi qui es assis au-dessus des Chérubins et autour duquel sont des Séraphins, frappe Marie, fille de Tsibeline, Tator, fille de Tashaïn et André, fils de Marthe, et leurs enfants! Vite! Toi, aux pieds duquel des milliers de milliers et des dix milliers de dix milliers d'anges et d'archanges, de souverains, de vertus et de forces..., qui te louent et glorifient, en criant d'une seule voix : « Saint, saint, saint, seigneur, « Sabaoth! Le ciel et la terre sont pleins de ta « gloire, » frappe Tator et ses enfants et son époux, Marie et ses enfants et... son époux d'une grande colère et de souffrances inguérissables! Car ils nous ont fait une grande injustice et toi, Dieu, tu sais tout!

« [Adonaï], Seigneur, Eloë, Sabaoth, frappe Tator, fille de Tashaïn, Marie, fille de Tsibeline, et André, fils de Marthe! Frappe-les vite!

« Vous quatre, animaux qui vous tenez debout auprès des pieds du Père, grand Dieu, frappez Tator, André et Marie et leurs enfants et tout ce qui est à eux!

« Vous, les vingt-quatre, les plus vieux qui soyez assis devant le Père, frappez Tator, André et Marie! Vite!

« Toi qui as libéré Jonas du ventre de la baleine, frappe Tator, André et Marie!

« Toi qui as libéré les trois saints du four de feu en flammes, frappe Tator, fille de Tashaïn, Marie fille de Tsibeline, et André fils de Marthe, frappe-les de grande colère, de grande perte et de ruine!

« Toi qui as libéré Daniel de la fosse aux lions, frappe Marie, Tator et André de la fureur de ta colère!

« Michaël, frappe-les de ton glaive de feu.

« Gabriel, frappe-les et coupe-les en deux de ton glaive de feu!

« Raphaël, frappe-les de ton glaive de feu!

« Rakouel, frappe-les de ton glaive de feu!

« Souriel, frappe-les de ton glaive de feu. Amen!

« Vous, sept archanges, qui vous tenez debout devant Dieu, frappez-les de vos glaives de feu! Frappez vite Marie, Tator et André! Amen.

« Adonaï, Eloë, Eloi, Eloï, Eloï, Yao, Yao, Yao, Yao, Sabaoth, Emmanuel, el, el, el, el, el, el, el, Emmanuel, Michaël, Gabriel, Raphaël, Rakouel, Souriel, Anaël, Ananaël, Fanouel, Fremouel, Abrasax-sax!

« Père, Fils, Saint-Esprit! Dieu d'Abraham, Dieu d'Isaac, Dieu de Jacob, Dieu des Anges, Dieu des Archanges, Dieu des Chérubins, Dieu des Séraphins, Dieu de toutes les Vertus, qui as créé le ciel et la terre, qui as créé le soleil, la lune et les étoiles, qui a créé l'homme d'après ton image et d'après ta figure, toi outre lequel il n'y a personne, fais mon droit!

« Seigneur, Dieu unique de vérité, auprès duquel je me suis réfugié afin que je rejette [de moi] mes soucis [devant toi], Grand Dieu, car toi-même [tu as dit] : « Rejette à moi tes soucis et moi [je te « garderai en vie et] forte [je rendrai] ta main contre « eux... frappe Tator, fille de Tashaïn; Marie fille de Tsibeline; André, fils de Marthe, et leurs enfants et toutes les autres choses qui sont à eux, Amen, de toute les [maladies] malignes, de toutes les souffrances et de toute la misère inguérissable! Livre-les entre les mains du méchant démon qui les vexera nuit et jour! Amen! Amen! Amen!

« A,A,A,A,A,A,A, E, E, E, E, E, E, E, Ē, Ē,E,E, E,E, E, IIIIIII,
O, O, O, O, O, O, O, Y, Y, Y, Y, Y, Y, Y, Ō, Ō, Ō, Ō, Ō, Ō, Ō »

H. LECLERCQ.

MALEKAT'HA. — Ceci est une simple addition au travail que nous avons consacré aux baptistères (voir *Dictionn.*, t. II, col. 382-469). Les ruines au milieu desquelles ce baptistère a été trouvé, vers la fin du XIXe siècle, sont très considérables et portent le nom de *Khirbet Malekat'ha*. Il est impossible toutefois d'y reconnaître dans l'état actuel la forme d'une église. Le nom moderne *Malekat'ha* que l'on doit traduire par *regina ejus*, ne rappellera aucun nom ancien connu. Le *Kh. Malekat'ha*, où a été trouvé ce baptistère, est situé près de la grande route romaine qui allait de *Aelia Capitolina* (Jérusalem) à *Eleuthéropolis* un peu au delà du 18e mille en comptant à partir de Jérusalem. Ce milliaire a été retrouvé avec son inscription. Les ruines sont situées sur une colline qui occupe l'extrémité orientale de la vallée, laquelle porte maintenant le nom de *Wadi Shuweikeh*, et qui est certainement l'ancienne vallée de *Socoh*, où le jeune David terrassa le géant Goliath.

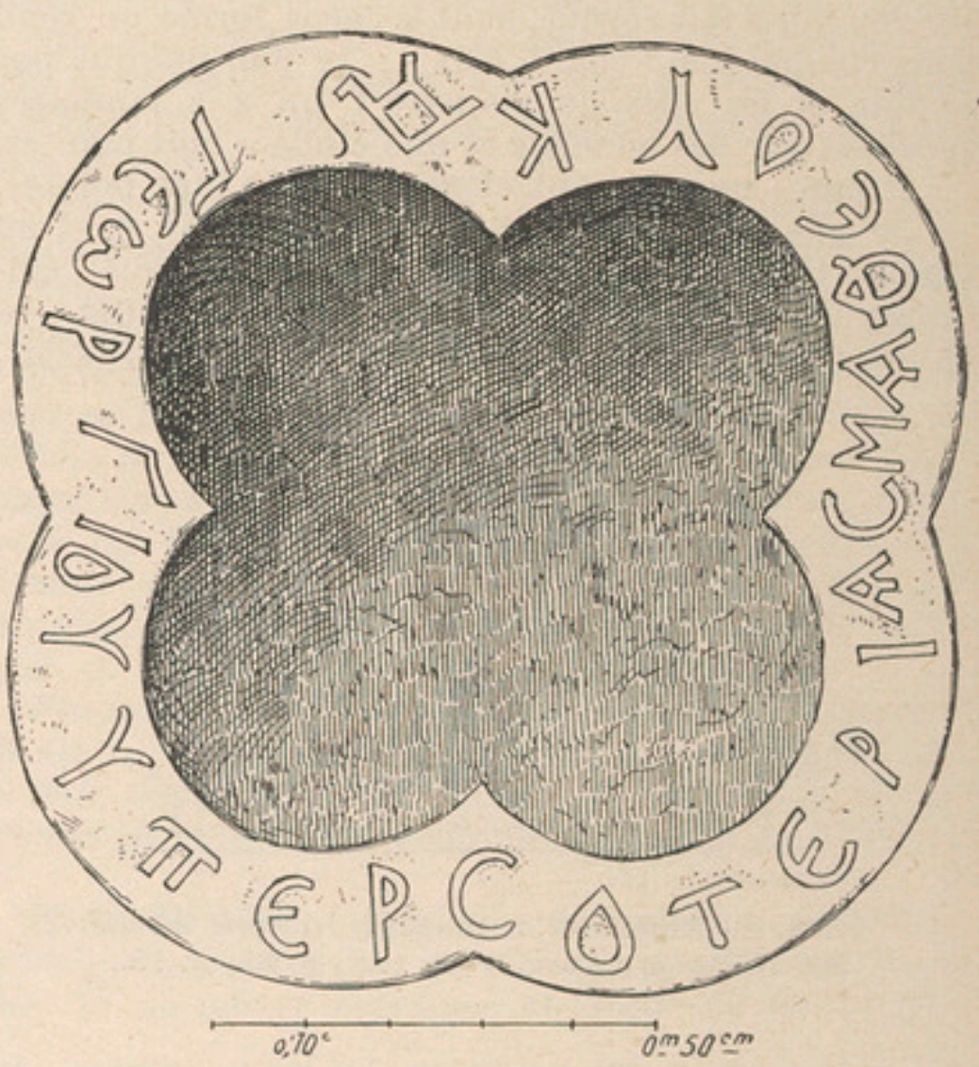

7549. — Margelle du baptistère de Malekat'ha, d'après *Revue biblique*, 1896, p. 273.

Le baptistère est en forme de croix et porte cette inscription :

ΥΠΕΡ COTEPIAC MAΘEOY
KA[I] ΓEΩPΓIOY·

La forme des lettres semble dénoter une période assez basse, le VIe ou le VIIe siècle environ.

Le baptistère a 0 m. 90 de diamètre à l'intérieur dans sa plus grande largeur, et 0 m. 60 dans sa plus petite. L'épaisseur de la pierre formant margelle est de 0 m. 14 en moyenne et de 0 m. 18 aux pointes. Il est monolithe et haut de 1 m. à l'extérieur. La forme de la croix se maintient sur 0 m. 75; à la base, le reste affecte la forme ronde. A l'intérieur, la croix garde sa forme sur une profondeur de 0 m. 35 seulement. Ensuite vient une cavité parfaitement ronde de 0 m. 60 de diamètre sur 0 m. 15 de profondeur.

Autour du baptistère on voit épars [1] un grand nombre de cubes de mosaïques (fig. 4549).

H. Leclercq.

MALGA (LA) et **MARSA** (LA). — Ces noms nous ramènent à Carthage (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2226-2229, et col. 2278-2280, fig. 2113). Nous n'avons guère à ajouter à ce que nous en avons dit, tout au plus a-t-on découvert quelques épitaphes chrétiennes qui n'apprennent rien de nouveau. C'est l'invariable formulaire que nous connaissons :

A la Malga [2]; marbre gris, à revers lisse, épais de 0 m. 07, trouvé dans la démolition d'une maison du village :

se CVNDVLA IN *pace*
et REQVE VIXI *t annos*
r VSTICA IN PA *ce et*
req VE VIXIT AN *nos*
ASIRIA IN PAC *e et*
*req*VE VIXIT ANN *os*

A la Marsa [3]; grosse dalle de marbre blanc, brisée à gauche, épaisse de 0 m. 08, hauteur 0 m. 52, haut. des lettres 0 m. 04.

S
A · NOS
TIDEST
RIVS CV
ET PASCA
DICTVS ET
ATIA ET SV
VRIVS FILII

POSSSORM
AMEN +

H. Leclercq.

MALO (Saint). — I. La légende. II. Les textes. III. La critique. IV. Le fonds historique. V. Le personnage. VI. Bibliographie.

I. La légende. — *La Vie de saint Malo* a fourni la matière à une légende des plus brillantes et pleine de sens profonds. Dans sa jeunesse, le patron de tant de hardis marins — Jacques Cartier, Duguay-Trouin, Robert Surcouf, ces noms suffisent — quitte son monastère de la côte cambrienne et part, avec son maître Brendan, à la découverte de l'île fortunée d'Yma, où l'on ne connaît ni les maladies ni la vieillesse. Le voyage est rempli d'aventures. L'île restant introuvable, Malo va rébeiller un géant, enterré depuis cent ans sur un rocher désert. Le ressuscité est païen, il est vrai, comme tous les hommes des temps antiques, mais il est si content d'être ressuscité qu'il se laissera baptiser. Ce n'est pas l'eau qui manque; on le baptise donc et le voilà promu guide de l'expédition. Mais étant trop grand pour monter à bord, cet ancêtre de Gulliver descend dans l'Océan et remorque le navire de Lilliput en marchant sur le fond. Malheureusement, la science et la bonne volonté du géant ne servent de rien; l'île aux falaises d'or ne se laisse pas découvrir. Au cours de l'expédition, Malo descend à l'aiguade sur une côte inconnue; les fontaines lui versent des perles avec de l'eau. Le jour de Pâques, un poisson gigantesque offre son dos pour dresser un autel, sur lequel le saint célèbre la messe, à la grande joie de tous ses compagnons. Enfin, lassés de ces recherches inutiles, et d'un voyage de sept années, les moines bretons regagnent la terre natale. On a dit depuis longtemps que cette race manque de persévérance! Malo, qui ne peut tenir en place, ne s'attarde guère et repart peu de temps après pour aller s'établir en Armorique, à l'embouchure de la Rance, près de l'antique cité d'Alet. Il s'y plaît et s'y installe. Après un long séjour dans ce pays, où il exerce le ministère épiscopal, il se prend de querelle avec ses ouailles, se retire devant l'opposition qu'elles font à son ministère et va chercher un refuge dans le pays de Saintes, auprès de l'évêque Léonce.

Ce beau thème hagiographique a fourni une ample matière aux légendaires, qui y ont rattaché nombre de traditions locales des pays de Saint-Malo, de Dol et de Saintes.

II. Les textes. — De cette légende on n'a possédé longtemps que des rédactions du XIe et du XIIe siècle; ce n'est que depuis 1884 qu'on connaît deux rédactions beaucoup plus anciennes, du IXe siècle, écrites, l'une à Alet et dédiée à l'évêque Ratwili (vers 866-872) par Bili, diacre de son église, l'autre à Saintes, peu après la précédente et dont l'auteur est anonyme.

1. La première est publiée par dom Fr. Plaine. C'est la *Vita auctore Bili diac. Alethensis*, libr. II. — Incip. epist. : *Dno... Ratuili ep... Magnitudo caritatis.* — Inc. prol. : *Religiosorum virorum gesta prædicabilia.* — Inc. lib. I : *Igitur ven. atque sacratissimus Machutus ep. generosis parentibus.* — Des. lib. II : *cuius nos suffragia semper adiuvant... Amen.* — Cf. Fr. Plaine, *Vie inédite de saint Malo, écrite au IXe siècle, par Bili, publiée avec notes et prolégomènes*, dans *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, 1883, t. XVI, p. 167-256.

2. La deuxième est publiée par A. Le Moine de La Borderie, *Autre vie de saint Malo, écrite au IXe siècle par un anonyme, publiée avec notes et observations*, dans le même *Bulletin*, 1883, t. XVI, p. 276-293; c'est la *Vita*. — Inc. prol. : *Auctorem omnium frat. dilectiss., qui in suis electis.* — Inc. : *Ergo ven.*, etc., comme dans la *Vie* par Bili. — Des. : *cunctisque sancti præconia celebrantibus, qui vivit... Amen.*

Ces deux rédactions ont été publiées à part du périodique mentionné ci-dessus et réunies dans un volume intitulé : Fr. Plaine et A. de La Borderie, *Deux vies inédites de saint Malo*, in-8°, Rennes, 1884, 176 p. (p. 31-120; 131-157).

On connaît de nom seulement une édition intitulée : *Vita S. Marchutis Britannensis*, in-12, Maclovii, 1555 : « *si unquam prodiit, certe nondum reperta est.* » (*Bibl. hagiogr. lat.*, 1900, p. 760.)

Des extraits de la *Vie* par Bili avaient été donnés par Leland, *Collectanea*, t. II, p. 430-432. — Whitley Stokes, *Lives of saints from the book of Lismore*, dans *Anecdota Oxoniensia, Medieval and modern series*, 1890, t. V, p. 352.

Les autres rédactions sont les suivantes :

3. *Vita*. Inc. prol. : *Auctorem omnium et discretorem creaturarum.* — Inc. : *Ven. igitur Machutes ep. generosis parentibus.* — Des. : *potentissime et piissime subvenientis. Amen.* — Cf. Joh. a Bosco (= Jean Dubois), *Bibliotheca Floriacensis*, t. I, p. 485-515. Extraits dans Mabillon, *Acta sanct. O. S. B.*, t. I, p. 221-222; 2e édit., p. 181-182.

4. *Vita auct. Sigeberto Gemblacensi*. Inc. epist. ad Thietmarum ab. : *Vita piissimi confess. Christi Maclovii... antiquorum stilo erat exarata.* — Inc. prol. : *Præconia sanctorum, quæ valde sunt... pretiosa.* — Inc. : *S. igitur Maclovius nobilitate parentum apud homines sæculi.* — Des. : *cunctisque ejus præconia celebrantibus, qui vivit... Amen;* cf. Surius, *Vitæ sanctorum*, t. VI, (1575), p. 341-351; (1580), p. 573-583; (1618), t. XI,

[1] P. M. Séjourné, *Baptistère découvert en Palestine*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1896, p. 127-129; et *Chronique de Jérusalem*, dans *Revue biblique*, 1896, t. V, p. 272-274. — [2] Delattre, *Inscriptions chrétiennes trouvées à Carthage* (1895-1898), dans *Bull. arch. du Comité*, 1899, p. 147. — [3] Id., *ibid.*, p. 154.

p. 349-354; t. III (1875), p. 609-621; *P. L.*, t. CLX, col. 729-746. Extraits dans Pertz, *Monum. Germ. hist., Script.*, t. VIII, p. 505-506, n. 17.

5. *Vita*, Inc. : *Gloriosus Christi conf. Maclovius Britannica prosapia generosus.* — Des. : *et cælum spiritus superavit, ad laudem.* — Cf. Mabillon, *Actasanct. O. S. B.*, t. I, p. 217-221; 2e édit., p. 177-181.

6. *Epitomæ*, A. Inc. : *Ven. vir S. Machutus in Britannia provincia natus est.* — Des. : *Qui vos recipit, me recipit;* cf. dom Morice, *Mém. hist. Bretagne*, t. I, p. 191-193.

B. Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, c. XXII, 94-100.

C. Petrus de Natal., X, 64.

D. Inc. : *S. enim antistes Macutus in Britannia maiori generosis parentibus.* — Des. : *præsulis vestimentum contaminavit;* cf. Capgravius, fol. 219-221 v°.

E. Inc. : *Gloriosus Christi conf. Maclovius.* — Des. : *Deo spiritum exhalavit;* cf. *Brev. Aberdonense*, pars aestiva, propr. SS., 161 v°, 162.

7. *Translatio de Sanctonica regione in Britanniam sæc. IX extr.* — Inc. prol. : *Jussus a fratribus.* — Inc. : *Igitur eo tempore quo Alanus rex.* — Des. : *in aliis vero miraculis quantum fulserit... Amen.* — Cf. Fr. Plaine, dans *Bulletin et mémoires cités*, 1883, t. XVI, p. 257-264; et dans Fr. Plaine et A. de La Borderie, *op. cit.*, p. 120-128.

8. Hymne, *Benedicite Dominum*, conservée dans un manuscrit du British Museum, XIe siècle; signalée par U. Chevalier, *Repertorium hymnologicum*, n. 2425; éditée par Fr. Plaine, *Un poète armoricain des VIIIe ou IXe siècles. Texte de la Vie de saint Malo en vers latins rimés*, dans *Revue historique de l'Ouest*, 1896, t. XII, docum., p. 177-192. C'est un résumé très sec et très complet de la légende, excuté d'après la rédaction de Bili, texte qui est transcrit dans le même manuscrit et dont le poète a copié çà et là mot à mot les expressions. L'édition est médiocre (cf. *Anal. boll.*, 1897, t. XVI, p. 103, noter 1) et le commentaire pitoyable.

Ainsi qu'on peut le voir par cette bibliographie, saint Malo avait attiré l'attention des hagiographes à diverses reprises. Du Saussay lui avait accordé une mention dans son *Martyrologe*, au 15 novembre (p. 884) et Sigebert de Gembloux (dans Surius, même date), encore l'anonyme utilisé par Mabillon, *Acta*, t. I, p. 221-222, et celui qu'a recueilli la *Bibliotheca Floriacensis* (1605), p. 485-515. Dom Fr. Plaine a établi le texte qu'il a donné, d'après un manuscrit du British Museum et un manuscrit d'Oxford (Bodl.); un chapitre annoncé dans la table placée en tête du récit, dans le manuscrit de Londres, mais omis dans ce manuscrit et dans celui d'Oxford, a pu être suppléé d'après un légendaire de Marmoutier. Dom Plaine donne en note les variantes des manuscrits, quand leur texte diffère de celui qu'il adopte, mais il se borne aux principales variantes, et il prend quelques libertés avec le texte dans lequel il introduit des suppléments ou des explications qui lui conviennent sans doute, mais dont on pourrait se passer avantageusement. Le latin des clercs bretons du IXe siècle n'est pas toujours limpide : en plus d'un passage l'interprétation qu'on en donne diffère de celle de l'éditeur et on a des raisons de préférer certaines variantes et certaines corrections à celles qu'il croit devoir adopter. Le manuscrit de Londres, quoique un peu moins ancien que celui d'Oxford, semble en bien des cas plus rapproché du texte primitif. Le texte publié par A. de La Borderie se trouve dans le ms. Paris, lat. *12404*, fol. 247-250.

Les deux biographies par Bili et par l'anonyme sont indépendantes l'une de l'autre, mais dérivent d'un même texte pour le commencement, d'un même texte ou d'une même tradition pour la fin. Ce texte primitif, dont les deux autres ne sont que des abrégés, contenait la vie contemporaine du saint.

A. de La Borderie soutient que le ms. lat. *12 404* est la source commune des vies du saint les plus connues, Sigebert, Mabillon, Dubois, reproduites par tous les hagiographes; quoiqu'il en soit de cette assertion, on possède au moinsun texte authentique et qui fait autorité.

Cette légende contient des récits de miracles posthumes opérés à Saintes, sur le tombeau de saint Malo; vient ensuite la translation à Alet de son chef et de son bras droit, puis deux ou trois épisodes contemporains de Bili. Il y a là des traits de mœurs bretonnes d'un grand intérêt et des traditions locales assez bien conservées. Mais pour dégager de ses appendices le fonds primitif du récit, pour distinguer les diverses rédactions de celui-ci et surtout pour se prononcer sur la valeur historique de telle ou telle de ses parties, il faut l'étudier de plus près et à la lumière des documents similaires.

Parmi ceux-ci la première place revient de droit à l'anonyme conservé dans le ms. *12 404* et dont la rédaction se placerait, d'après A. de La Borderie, à Saintes. Le récit s'arrête à la mort du saint; mais on y a joint un appendice (reproduit dans l'édition) de la relation originale du transfert du corps de saint Malo de Saintes à Alet. C'est une histoire fort curieuse. Cette *translation* est un acte de pur brigandage. Au temps d'Alain le Grand, roi de Bretagne (888-907), un Alethien, de séjour à Saintes, s'insinue dans la confiance du prêtre chargé de garder le tombeau du saint. Excité par l'évêque breton Bili, il profite d'une absence de ce prêtre pour se saisir des reliques et les emporte à Alet. Saint-Malo qui eut plus tard beaucoup de corsaires dans sa clientèle, ne paraît pas désapprouver le procédé extraordinaire dont on se sert pour le ramener chez lui : son retour est accompagné de nombreux miracles. L'évêque Bili est l'ancien diacre de Ratwili, son successeur et le biographe du saint.

III. La critique. — En définitive, si on veut en venir au résidu historique, à l'incontestable biographie de saint Malo, nous avons la rédaction de Bili et celle de l'anonyme. Celle de Bili n'est pas antérieure à 866 et le récit de la translation des reliques doit être postérieur au règne d'Alain le Grand, mort en 907; mais comme ce récit est antérieur au transfert des reliques à Paris, il doit appartenir à la première moitié du Xe siècle. Quant à la rédaction de l'anonyme, sa date peut donner lieu à diverses conjectures. Chose plus grave, entre Bili et l'anonyme l'accord n'est pas parfait et, même, sur un point, la contradiction est formelle. D'après Bili, saint Malo reçut l'épiscopat dans le pays de Galles avant son émigration en Armorique; d'après l'anonyme, il aborda en Armorique encore prêtre et reçut l'épiscopat à Tours, des mains de l'évêque du lieu.

Bili représenterait une rédaction d'Alet; l'anonyme une rédaction de Saintes, procédant d'un texte primitif qui serait plus ancien et contemporain ou presque contemporain de saint Malo. En effet, Bili, à la fin de son prologue, fait mention d'un *alius sapiens* qui avait, longtemps avant sa naissance, consigné dans un livre « la vie, l'origine, la pérégrination et le séjour en divers lieux du saint évêque Malo. » Plus tard, ce récit fut repris et gâté; pour cette raison Bili essayait de le refaire.

Bili eût bien fait de nous apprendre le temps où vécut cet *alius sapiens;* il nous dit seulement qu'il vivait longtemps avant sa naissance : *longo tempore antequam nos orti fuissemus;* or que savons-nous sur le compte de Bili. Vers 870, il étoit diacre de l'évêque d'Alet, Ratwili, qui siégea, d'après les chartes de

Redon, entre 866 et 872 environ; il lui succéda et occupa ce même siège épiscopal vers la fin du IXe siècle [1], ce qui permet de reporter sa naissance vers 840. Le biographe qui vient *longo tempore ante* peut donc être reporté sous le règne de Louis le Débonnaire. L. Duchesne ne pense pas devoir remonter au delà de ce règne, car au moment où écrit ce biographe, *alius sapiens*, les nouveaux rites sont assez bien entrés dans les habitudes pour qu'il ne songe plus qu'au rite romain de célébrer la messe. Les détails liturgiques donnés à propos de cette messe sur le dos d'un monstre marin, se rapportent, non à la liturgie gallicane qui était celle des Bretons des deux côtés de la mer et des Églises franques aux temps mérovingiens, mais à la liturgie romaine. L'*Agnus Dei*, venant après le *Pater*, est un trait caractéristique. Nous savons même à quelle époque il fut introduit dans la messe romaine; c'est sous le pape Serge (687-701), tout à la fin du VIIe siècle, et certes la liturgie romaine n'a pu pénétrer à Alet avant les derniers temps du règne de Charlemagne. Les Bretons, hostiles de longue date aux usages romains, n'auront pas dû devancer cette époque pour s'y rallier. Même, son introduction chez eux aura dû être un des résultats de la conquête franque et peut-être après bien des lenteurs et des marchandages. Mais au temps où la vie de saint Malo fut écrite, c'était chose faite, et l'uniformité liturgique était acquise, si bien acquise qu'en racontant un épisode remontant à trois siècles en arrière, on n'imaginait pas que le rite romain ne fût pas en vigueur. Le détail ne peut être imputé à Bili puisqu'il se trouve dans les deux rédactions, et appartient ainsi à celle de l'*alius sapiens*. Celui-ci écrivait à une date déjà avancée du règne et aux approches de l'année 840, car nous savons que, lors de la révolte de 811, les papiers de l'Église d'Alet avaient été consumés dans un incendie [2]. C'est donc, sans doute, un certain temps après que le *sapiens* s'avisa d'interroger les souvenirs des bonnes gens et d'en consigner le résultat dans son ouvrage : *sicut ab aliis sapientibus audivit ac didicit scribere curavit*. La tradition avait eu tout le temps de se déformer au cours des deux siècles écoulés depuis la mort de saint Malo, mais quelques traits caractéristiques pouvaient s'être fixés, noms d'homme ou noms de pays. Il est même possible et, on dirait volontiers probable, bien que nous n'ayons sur ce point aucun témoignage, que la vie du saint ait été mise par écrit avant la conquête franque, et que le plus ancien biographe connu, l'*alius sapiens* dont parle Bili, ait pu se servir d'une rédaction antérieure et plus ou moins rapprochée du saint, sinon tout à fait contemporaine. Mais cela n'est qu'une simple possibilité, sur laquelle il n'y a rien à fonder. Avec les textes dont nous disposons, il n'est pas possible d'atteindre autre chose que le témoignage de l'écrivain contemporain de Louis le Débonnaire.

A. de La Borderie tenait pour certaine l'origine saintongeaise de la rédaction de l'anonyme; L. Duchesne estime que cette origine ne paraît pas bien démontrée. Et la démonstration, à supposer qu'elle fût faite, laisserait encore la possibilité de soutenir l'antériorité du texte saintongeais sur celui de Bili. La question doit donc être examinée.

On a relevé plus haut une contradiction entre les deux rédactions : l'anonyme fait consacrer Malo dans le pays de Galles, Bili l'envoie à Tours recevoir l'épiscopat. Lequel des deux, l'anonyme ou Bili, a reproduit la tradition enregistrée par l'*alius sapiens ?* Si c'est l'anonyme, il faudra admettre que Bili a rompu avec la tradition existante et introduit de son chef l'ordination par l'archevêque de Tours. Mais Bili n'avait aucune raison pour cela, lui qui dédiait son livre à l'évêque d'Alet qui n'était pas suffragant de Tours. Quel intérêt aurait-il eu, à mettre son attitude en contradiction avec celle du saint fondateur ? C'est déjà beaucoup qu'il ait laissé subsister dans son livre, où il s'est permis tant de changements, un épisode aussi peu d'accord avec le droit canonique introduit par Nominoé.

Il n'en est pas de même s'il a suivi à la lettre l'*alius sapiens* lequel écrivait, on l'a vu, sous Louis le Débonnaire, c'est-à-dire à une époque où le métropolitain de Tours consacrait tous les évêques de Bretagne, ses suffragants. Quelle qu'ait été la réalité historique, de quelque façon que les choses se soient passées au temps de saint Malo, on comprend très bien qu'un hagiographe, écrivant sous le régime franc ait représenté un évêque d'Alet comme soumis à la métropole de Tours.

C'est donc l'anonyme qui aura rompu avec l'usage, soit qu'il ait fait revivre une tradition plus ancienne, soit qu'il se soit inspiré des relations hiérarchiques de son temps pour parler de celles du temps de saint Malo ou pour se taire à leur sujet.

Il y a donc de ce fait une prévention en faveur de Bili. En outre, on ne peut lui contester le goût de la précision. On l'entend situer à Corseul le miracle du mort ressuscité, celui de la pierre changée en coupe de verre et celui de l'eau changée en vin; l'anonyme ne dit pas où ces faits se sont passés. S'agit-il de la résurrection de la truie, Bili désigne Lan-Domnech (Saint-Domineuc), et c'est encore Bili tout seul qui a le souci de désigner l'île de Césambre, où aborde saint Malo, et l'île d'Aoron, où il vit solitaire; enfin, par un dernier scrupule, il nomme les deux fermes *Laioc et Guoroc*, où l'âne de saint Malo allait tout seul faire les commissions de son maître.

Bili a une autre supériorité sur l'anonyme — si toutefois c'en est une. Il donne plus de miracles; mais d'où les tire-t-il ? De la tradition ? Écrite ou orale ?

Avant de donner à Bili la préférence sur l'anonyme il faut y regarder de plus près.

Bili, à la fin de son prologue, fait connaître ses autorités; c'est d'abord la tradition orale : *relatione et narratione fidelium virorum*, c'est ensuite l'*alius sapiens* que nous connaissons. Mais ce n'est pas tout, et Bili cache quelque chose; il a recouru à des sources écrites qu'il n'avoue pas. Dès le début de son livre, il a reproduit abondamment le prologue de la vie de saint Pair d'Avranches, par Fortunat. Et non content de cela, il y est revenu, pour ses chapitres XLII, XLIII et XLVI, où il copie fidèlement tout en prenant la précaution de changer les noms propres. Or, tous ces passages manquent dans la rédaction de l'anonyme, ce qui porte à croire qu'ils ne figuraient pas dans l'*alius sapiens* et que, c'est Bili qui les trouvant de son goût les a démarqués, se flattant que personne n'y verrait rien. Et, de fait, personne n'y vit rien pendant mille ans, jusqu'à ce qu'un confrère, un *clericus Aletensis*, s'en avisât; c'était Duchesne.

Pour qu'on ne m'accuse pas, disait-il, de calomnier Bili, je vais donner un spécimen de ses procédés d'assimilation littéraire, en reproduisant le début de son prologue et celui du prologue de la vie de saint Pair par Fortunat [3].

[1] Dom Plaine fait de Bili un évêque de Vannes; or la liste à Vannes est dépourvue de valeur pour le temps où on y lit le nom de Bili. Il n'y a aucune raison pour envoyer à Vannes le diacre d'Alet qui a pu succéder à Ratwili, sans préjudice d'un autre Bili sur le siège de Vannes. — [2] *Gallia christiana*, t. XIV, col. 233. — [3] *Monumenta Germaniae historica*, *Auctores antiquissimi*, t. IV, part. 2, p. 33.

BILI

Domino sancto et venerabili totoque pectoris sinu amplectendo ac meo magistro gregorio [1] *in sancta Trinitate Ratuilio episcopo mihi amantissimo, Bili, levita humilis, perpetuam salutem.*

Magnitudo caritatis profert testimonium cuius curam in amico nec mors subtrahit post sepultum. Qui famam amatoris multis ostendere studet post obitum, iam ipsam memoriam fortiter diligit in defuncto qui affectum in Deo viventis toto bibit in pectore propter quod nec sepultum abstulit oblivio de sermone. Quo voto sollicitante, pater venerandissime, de beati Machuti vita opinioneque confingere aliqua secundum nostram impossibilitatem, paucis paginis indicantibus, pigritatem eicientes studuimus. Qui certe vir apostolicus nec apud vos oblivione nec apud nos absens est in virtute, etc.

FORTUNAT

Domino sancto et venerabili meritis totoque sinu pectoris amplectendo in Christo patri Martiano abbati Fortunatus humilis.

Magnæ karitatis profert testimonium cuius curam in amico nec mors subtrahit post sepulchrum: nam qui famam amatoris studet post obitum, ipsam memoriam fortiter diligit in defuncto; denique affectum viventis toto bibit in pectore, quem nec sepultum abstulit oblivio de sermone. Quo voto sollicitante, pater venerandissime, de beati Paterni opinione tam celebri iniungere non distulisti a nobis aliqua loquente pagina promulgari. Qui certe vir apostolicus nec apud vos oblivione nec apud nos absens est in virtute, etc.

Cette citation, et les autres qui pourraient la suivre, font peu d'honneur à Bili qui, au point de vue littéraire, empruntait sans le dire, des phrases entières à Fortunat et, faute plus grave, au point de vue historique, faisait passer au compte de saint Malo les vertus et les miracles de saint Pair.

L'anonyme ne s'est pas permis ces libertés avec le texte qu'il avait devant les yeux et que, d'une façon générale, il a plus respecté que ne l'a fait Bili. Que chacun d'eux ait développé un thème primitif, c'est ce qui ressort de la comparaison des deux rédactions.

Au début, suivant la remarque de Duchesne, elles diffèrent très peu. La naissance de saint Malo, son éducation dans le monastère de Lancarvan sous la discipline de l'abbé saint Brendan, le miracle du jeune saint entouré par la mer et sauvé miraculeusement, l'histoire du psautier qui va le rejoindre sur son île, toute cette première partie se retrouve dans les deux rédactions à peu près dans les mêmes termes. Çà et là un synonyme, un tour de phrase plus ou moins heureux, c'est tout ce qu'on trouve, le plus souvent, en fait de différences. Cependant, il faut noter que le parentage du saint est plus complet dans la vie anonyme : nous y voyons, ce que Bili ne nous dit pas, que saint Magloire était, comme saint Samson, cousin de saint Malo, la mère de celui-ci étant la sœur d'Umbrafel, père de saint Magloire. Quand saint Malo vient au monde, sa mère a soixante-cinq ans dans la vie anonyme, quarante seulement dans le texte de Bili. La vraisemblance est ici du côté de Bili; est-ce une preuve qu'il soit plus primitif ? On en doute fort. Plus loin, pour peindre l'ardeur intérieure qui consumait le jeune saint, Bili nous le montre suant à grosses gouttes, en plein hiver, et cherchant à se débarrasser de son manteau; l'anonyme dit qu'il n'en portait jamais, et qu'il se contentait d'une simple tunique, ce qui ne l'empêchait pas d'avoir toujours le front couvert de sueur. Ici encore son récit a quelque chose de plus satisfaisant, qui porte à croire qu'il se rapproche plus complètement de l'original. Vers la fin de l'histoire du psautier miraculeusement transporté, Bili dit que le tas d'algues sur lequel le livre sacré avait navigué fut changé en une petite île; ce détail est omis dans la vie anonyme. En somme, dans cette première partie, les deux rédacteurs s'inspirent et souvent copient le même texte, mais avec plus ou moins d'exactitude et de liberté; quelques menus détails, propres à chacun d'eux, s'expliquent ou par une fidélité plus ou moins grande dans la transcription ou par des retouches.

Après avoir ainsi poursuivi parallèlement leur récit, chaque rédacteur introduit des épisodes différents. Bili raconte l'ordination sacerdotale de Malo par l'archevêque de Tours; l'anonyme orne d'un miracle de plus l'enfance du saint, miracle qui appartient au fonds commun des historiettes du temps et qu'on retrouve dans les vies de saint Guénolé et de saint Maudez : les charbons ardents qui ne peuvent brûler un vêtement.

Cette petite diversion ne dure guère, les deux rédacteurs reviennent à leur modèle et se mettent à raconter abondamment les preuves de la science et de la sainteté du saint, à qui, au dire de l'anonyme, saint Brandan confie la charge de la prédication. On aborde ensuite le récit du voyage à l'île d'Yma.

Ici la rédaction anonyme offre une particularité remarquable. Après avoir décrit le départ du saint et de ses compagnons, embarqués au nombre de quatre-vingt-quinze sur le même navire, elle se borne à dire qu'ils voguèrent très longtemps sur la mer, visitèrent les Orcades et autres îles du Nord, et que, n'ayant pas trouvé ce qu'ils cherchaient, ils revinrent dans leur patrie. Puis, saint Malo continuant à se distinguer par ses mérites et par ses miracles, sa réputation devint si grande que les rois et les nobles de la province (*reges et nobiles illius provinciæ*) l'élurent évêque d'une seule voix.

Suit un second récit de la pérégrination à la recherche de l'île merveilleuse. *Eodem vero ordinato navalibusque instrumentis paratis, ad prædictam insulam*, etc. A partir d'ici la coïncidence avec Bili redevient sensible. Il est clair que tous les deux dérivent, non pas seulement d'une même tradition orale, mais d'un texte identique dont les expressions se retrouvent çà et là. Le rédacteur anonyme est, en général, plus prolixe que Bili; cette relation se maintient jusqu'à la fin de l'histoire du géant Mildu et à sa réintégration dans son tombeau.

Il paraît clair que l'anonyme a imaginé cette pérégrination en deux actes afin de ramener à terre saint Malo pour l'y faire ordonner évêque, ce qui lui permettra de célébrer la messe sur le dos d'un poisson. Voilà où il s'est trouvé conduit par une première liberté prise avec le texte de l'*alius sapiens* qui parlait d'ordination presbytérale. L'anonyme, pour ne pas multiplier les ordinations, a imaginé une consécration épiscopale, dans le pays de Galles, et il l'a placée à un moment où force lui était d'interrompre la navigation pour ramener le saint sur la terre ferme. A vrai dire, on s'étonne un peu de ce scrupule, et dans cette jonglerie d'impossibilités et d'invraisemblances, le rédacteur aurait pu imaginer une

[1] Dom Plaine a pris, erreur excusable, ce nom pour un mon propre. Il y a vu un Grégoire « maître ès lettres et ès arts », distinct de l'évêque Ratwili. En fait, il n'est question ici que de ce dernier. Un texte contemporain de Bili, *La vie de Léon VI* dans *Le liber pontificalis* (édit. Duchesne, Paris, 1884, t. II, p. 109) fournit un exemple de *gregorius* devenu épithète, dans le sens étymologique, celui de « vigilant ».

ordination improvisée sur le pont du navire par quelque évêque transporté par les cheveux, mais il ne l'a pas fait, n'y songeons plus. Bili, il faut le reconnaître, a montré plus de réflexion que l'anonyme : lui s'est avisé de faire ordonner Malo prêtre avant le départ pour Yma.

Entre la résurrection du géant Mildu et la messe sur le dos du poisson, nous lisons, chez Bili, une histoire de fontaine enchantée qui fait ruisseler les perles à la place de l'eau, et encore l'épisode de la ronce recueillie par saint Malo, ronce dont il sera de nouveau question après le retour des voyageurs à Lancarvan. Tout cela manque dans la vie anonyme et manquait probablement aussi dans la rédaction de l'*alius sapiens*. Observons que le récit de la fontaine enchantée est introduit par une phrase où l'on dit que, la nuit de la septième pâque, les navigateurs, privés d'eau depuis longtemps et mourant de soif, abordent sans s'en douter sur une côte inconnue. On pourrait croire qu'ils vont y demeurer pour célébrer la fête de Pâques. Mais non : on les retrouve au lever du soleil, le matin du jour de Pâques, désolés de se trouver en pleine mer et de ne pouvoir débarquer sur le moindre îlot pour y chanter la messe. Il y a ici une incohérence évidente que Duchesne explique par une interpolation. Bili, dit-il, se réclame de la tradition orale dans son prologue. Ici, à propos de la ronce cueillie par saint Malo près de la fontaine aux perles, il dit qu'elle fut plantée à Lancarvan et que beaucoup d'Alétiens l'y ont vue : *multi ex nostris regionibus ad illam patriam euntes viderunt*. C'est peut-être un de ces pieux voyageurs qui lui aura rapporté l'histoire de cette plante merveilleuse, histoire qui est étroitement liée à celle de la fontaine aux perles. Il l'aura cousue lui-même, mais mal cousue, au récit du fameux voyage. Dans celui-ci, peut-être, le texte qui forme le chapitre XXVI de Bili devait suivre immédiatement celui du chapitre XXI.

Bili et l'anonyme se retrouvent à peu près d'accord lorsqu'il s'agit de faire passer saint Malo de l'île de Bretagne dans l'Armorique; mais l'accord cesse à partir du débarquement sur la côte d'Alet. D'après Bili, ce débarquement se fait à l'île de Césambre où Malo tue un dragon et demeure trois mois parmi les moines de l'abbé Festivus. Après cela, il gagne Alet, bourgade ruinée et déserte, où il installe, dans les masures encore debout en ville et aux environs, des cellules monastiques et où il exerce sur les habitants desquelles une sorte d'autorité, quoiqu'il se soit retiré avec son disciple Riwan dans deux cavernes du voisinage, où ils mènent la vie érémitique. Cette supériorité s'affirme par des visites périodiques du saint, visites que signale un jour la résurrection d'une truie. Dans le récit de Bili, cette historiette est séparée de ce qui précède par deux chapitres (XLII et XLIII) copiés dans la vie de saint Pair; un autre chapitre (le XLVI), emprunté au même document, suit immédiatement. Ces trois chapitres sont des interpolations qu'il suffit d'écarter pour voir le récit se développer régulièrement. Malo visite les monastères disséminés dans la région, fait un miracle, est consacré évêque.

Ce miracle, c'est la résurrection de la truie dont Bili a connu le nom du propriétaire, un solitaire Domnech, à qui appartenait un vaste terrain, présent à lui fait par Méliau, prince du pays d'Alet.

Là-dessus, Bili raconte comment le saint fut désigné pour l'épiscopat par le roi Judicaël, *electione populi atque sacerdotum consensu*, et envoyé par lui à Tours où il fut ordonné par les évêques de ce ressort métropolitain; pendant son séjour à Tours, le saint opère des guérisons, une colombe s'arrête sur sa tête au moment où les évêques lui imposent les mains. Cela fait, Malo revient à Alet, s'établit dans l'île d'Aaron, avec son disciple Riwan, et un âne qui va seul aux provisions.

L'anonyme fait débarquer le saint dans l'île d'Aaron où il tient compagnie à ce solitaire jusqu'au moment où on lui confie le siège d'Alet. Tout cela est brièvement raconté, suivi du triple miracle et de la résurrection de la truie. Dès lors, le parallélisme cesse entre Bili et l'anonyme qui ne se rencontrent plus que sur quelques points très rares. Bili parle des mauvais procédés que les ennemis du saint emploient à l'égard de Riwan; l'anonyme en parle à un endroit où ce récit semble mieux à sa place. Ensuite, Bili raconte le voyage de saint Malo à Luxeuil, la fondation du monastère de Roz (Raus), les entreprises du duc Bretagne contre le monastère d'Alet; ce prince devient aveugle et Malo le guérit.

Dans la vie anonyme, ce dernier épisode reparaît et le duc en question porte le nom de *Hailoc*, tandis que Bili l'appelle *Rethwald*, fils de *Juduel*, et lui donne le titre de roi. A la suite, il raconte qu'après la mort de *Judel*, parut un impie, appelé *Rethwal*, qui voulait mettre à mort tous les fils de Judel, à l'exception d'Hailoc, à qui il destinait le trône. Malo réussit à sauver un des enfants dont six frères ont déjà été égorgés, il l'emporte au monastère d'Alet, mais Rethwal l'y poursuit, atteint l'enfant, le tue, et meurt lui-même trois jours après.

Nous avons ici deux versions du même fait, mais ces versions se contredisent sur un point. Judel ou Juduel, c'est-à-dire Judicaël, a un fils nommé Rethwald ou Rethwal qui, dans un cas, attaque le monastère d'Alet, devient aveugle et guérit, dans l'autre cas, meurt trois jours après avoir violé l'asile monastique. L'anonyme donne au Rethwald de Bili le nom de Hailoc, et c'est l'anonyme qui semble mieux respecter la version qu'il rapporte.

Suit, dans Bili, une longue série de chapitres (LXI-XCI) sur la sainteté de Malo, sa prédication, ses miracles; tous ces détails, sauf une exception, rentrent dans la catégorie des lieux communs de l'hagiographie; ils manquent dans l'anonyme et peut-être qu'en cherchant bien dans les vies des saints antérieurement composées, on trouverait que Bili les a pillées pour cette partie de son œuvre, comme nous avons vu qu'il a pillé la vie de saint Pair.

Duchesne a relevé une exception, celle du triple miracle qu'on retrouve chez l'anonyme et qui est caractéristique de la légende de saint Malo. Bili nous dit qu'il se passa à Corseul, il fait connaître un des témoins, un certain comte Cunmor, *dux Domnonicæ regionis*. S'il s'agit là du personnage dont parle Grégoire de Tours à propos de la révolte de Chramme contre Clotaire, il faut croire que, sur ce point, la tradition était fort altérée, car Cunmor n'a pu vivre après Judicaël.

La comparaison entre Bili et l'anonyme peut s'étendre encore; ainsi le chap. LXVIII de Bili et le chap. XVIII de l'anonyme décrivent une guérison de possédé : fille ou garçon, il n'importe.

L'anonyme au ch. XXI, Bili au chap. XCII, commencent le récit de l'exil volontaire du saint, de son retour passager et de sa mort. Bili est plus long et plus précis, notamment dans les indications topographiques, mais l'anonyme a ses trouvailles, comme celle du loup qui mange l'âne du saint et entre désormais à son service. Au moment d'entrer dans le récit du départ, l'anonyme raconte le mauvais tour joué à Riwan par les ennemis du saint et la malédiction que celui-ci jeta sur les gens d'Alet. Puis il s'interrompt pour intercaler un nouveau prologue. Peut-être la vie de l'anonyme était-elle divisée en deux livres,

pourvus chacun d'un prologue; le second livre commencerait ici.

Bili n'a pas pris le soin de nous apprendre la nature des reproches adressés à saint Malo par les gens d'Alet. L'anonyme est moins discret; d'après lui, ils reprochaient à Malo d'avoir accaparé trop de biens-fonds. N'y a-t-il pas eu autre chose? Il semble qu'on ait fait courir des bruits fâcheux sur l'intimité existant entre Malo et Riwan. Bili parle d'un châtiment surnaturel qui atteignit les calomniateurs et l'anonyme place le départ de Malo en rapport immédiat avec l'histoire de Riwan.

L. Duchesne conclut en ces termes : l'impression qui se dégage de la comparaison des deux rédactions est, je crois, qu'elles sont indépendantes l'une de l'autre et qu'elles relèvent toutes les deux d'un même texte pour le commencement, d'un même texte ou d'une même tradition pour la fin. Pour le commencement, les mots, les phrases sont le plus souvent identiques. A partir de la grande pérégrination à la recherche de l'île d'Yma, certaines expressions caractéristiques se rencontrent çà et là dans les deux vies et prouvent qu'elles dérivent encore d'une même rédaction, quoique l'une d'entre elles au moins s'en écarte grandement. Depuis que le saint a quitté la Cambrie pour venir en Armorique, ces traces fugitives disparaissent elles-mêmes et il ne reste plus de commun que les traits généraux du récit. Bien que Bili soit plus développé en général et plus précis dans ses indications de lieux et de personnes, je ne voudrais pas affirmer qu'il reproduise avec plus de fidélité la rédaction du premier « sage ». Les faits qu'il est seul à relater ont pu être tirés d'autres vies de saints, comme nous pouvons le constater pour les passages empruntés à celle de saint Pair; ils ont pu aussi lui être fournis par la tradition orale; et celle-ci a pu conserver ou déterminer des localisations que le premier « sage » n'avait point enregistrées.

Cette dernière observation n'atteint pas les localisations de la période saintongeaise. Celles-ci supposent une connaissance exacte du pays. Si Bili avait voyagé en Saintonge, il est difficile qu'il n'en eût rien dit dans son prologue. Il est plus naturel de croire que c'est le premier « sage » qui aura recueilli ces traditions si bien classées au point de vue topographique.

IV. Le fonds historique. — Au IXe siècle environ, à Alet et dans le pays environnant, on se faisait de saint Malo, une idée qui devait ressembler à celle-ci.

C'était un évêque local, fondateur du monastère encore subsistant, venu de l'île de Bretagne et mort à Saintes. Dans cette dernière ville, Malo avait été accueilli par l'évêque Léonce, personnage sans grand éclat, même dans son propre pays. Ce Léonce va nous permettre de faire entrer la chronologie dans la vie de saint Malo. Sur le siège épiscopal de Saintes se sont succédé Audoberthus qui assiste à un concile tenu à Paris en 614; Léonce qui assiste au concile de Clichy, en 627; Bertaire qui assiste à un concile tenu à Châlon vers 650. Ainsi donc Léonce a occupé le siège de Saintes après 614 et avant 650. Voilà une première donnée à retenir; en voici une autre qui concorde avec elle.

Saint Malo, au dire de Bili, fut appelé à l'épiscopat sous le règne de Judicaël, qu'on sait avoir fait, en 637, un voyage à la cour de Dagobert. Dès lors, Léonce et Malo sont contemporains et ont parfaitement pu se rencontrer. Le même Bili nous apprend que Judicaël mourut avant saint Malo. Nous avons vu que le prince qui persécuta Malo s'appelait Rethwal ou Hailoc, peu importe; ce qu'il nous faut retenir c'est que la persécution ne s'abattit sur Malo que sous un successeur de Judicaël, lequel vivait encore en 637 et dont on peut proposer la date de la mort peu après... Alors seulement Malo dut s'éloigner et se rendre à Saintes où il aura pu mourir aux environs de l'année 640, sous l'épiscopat de Léonce.

Nous pouvons calculer approximativement la date de la mort, nous n'avons aucun indice touchant celle de la naissance. La tradition lui donne 133 années de vie. Il n'y a rien à retenir d'un pareil chiffre, pas même l'indice d'une longévité très prolongée, car c'est ici un chiffre mystique qu'on ne saurait prendre au sérieux. En effet, nous savons que, dans les dernières années de sa vie, Malo voyagea beaucoup, alla notamment à Luxeuil d'où il revint à Alet; ce ne sont pas là des excursions recommandées aux centenaires. Ce qui semble assez probable c'est que Malo, mort vers 640, était né vers le déclin du siècle précédent.

Quant à la parenté entre saint Malo et saint Samson, elle paraît avoir été imaginée après coup, ou plutôt suggérée par le voisinage des deux monastères de Dol et d'Alet. Il n'y a donc pas lieu de s'appuyer avec sécurité sur la généalogie.

Malo naît dans la nuit de Pâques, au monastère de Lancarvan, où sa mère était venue passer la vigile; elle était âgée de soixante-cinq ans et escortée de trente-trois femmes enceintes qui, cette même nuit, accouchèrent chacune d'un garçon. Ils furent élevés avec Malo, devinrent ses disciples et ne se séparèrent jamais de lui. Dans tout ceci il y a deux noms à retenir : Malo et Lancarvan, son lieu d'origine. Quand, plus tard, la célébrité aura consacré son nom, on ne trouvera rien de trop illustre pour le rapprocher de Malo et on fera choix de saint Brendan. Mais celui-ci n'est pas un Gallois, c'est un Irlandais qui n'eut jamais la moindre relation avec Lancarvan. Quand le rapprochement fut accompli, Malo s'en arrangea et entra dans la légende brendanienne, devint grand navigateur, lui qui, peut-être, ne fit qu'une fois la traversée qui l'amena en Armorique. Il semble, en effet, que Malo n'était d'abord rien moins que célèbre avant le milieu du IXe siècle. Bili rapporte que l'évêque Dotwoïon, de Saint-Pol de Léon, un prélat qu'il avait vu et connu, non seulement ne célébrait pas saint Malo, mais ignorait même le jour où on le fêtait à Alet. C'est Bili qui le décida à l'introduire dans son église.

« Même dans la période alétienne de sa légende et dans les parties qui, communes aux deux rédactions conservées, paraissent avoir appartenu à celle du « premier sage » ou tout au moins dériver de traditions moins incertaines, il se trouve bien des choses qui inspirent de légitimes soupçons. La belle histoire du petit oiseau qui vient pondre son œuf sur le manteau du saint et que celui-ci laisse couver tout à son aise, se retrouve, sous une forme plus merveilleuse et plus primitive, dans la légende de saint Kado. Cet épisode est commun aux deux rédactions. Celle de Bili est la seule qui parle du dragon exterminé par le saint et de l'enfant royal que celui-ci couvre de sa protection. On trouve des choses semblables dans les légendes de saint Efflam et de saint Méloir. J'ai bien peur qu'une étude attentive ne permette de retrouver une à une toutes les histoires où nos légendaires ont donné un rôle à saint Malo. Mais il est impossible de porter ici un jugement définitif, tant qu'on n'aura pas une édition quelque peu critique des vies des saints bretons.

« Les épisodes saintongeais, de même qu'une bonne partie des miracles propres à Bili, sont d'une touche moins merveilleuse, moins poétique. Le saint celte est dépaysé. Sur la terre prosaïque d'Aquitaine, il ne fait plus que des miracles ordinaires, des guérisons de muets, d'aveugles, de lépreux. Que cette partie du récit relève de traditions locales, je suis tout disposé

à l'admettre, quoique cependant il y ait encore quelbues traces d'emprunts faits aux légendes voisines. Dans le loup qui croque l'âne de saint Malo et, pour punition, est obligé de le remplacer, qui ne reconnaîtra un congéère de l'ours de saint Martin?

« Avouons-le : sur la vie réelle de saint Malo nous n'avons que très peu de détails particuliers. Venu du pays de Galles et du monastère de Lancarvan, il fut à Alet un maître de la vie monastique, et remplit les fonctions d'évêque au milieu des populations bretonnes. Comme tous les saints de son temps et de son pays, ce fut un homme d'une foi, d'une piété et d'une austérité extraordinaires, un prédicateur énergique, un grand protecteur des faibles, une âme fière, capable de parler ferme aux représentants de la force brutale et de lutter contre eux avec l'ascendant de la vertu. Sa vie se passa dans l'exercice des œuvres de religion et de charité. Vers la fin, se sentant impuissant à dominer des oppositions injustes, il se retira en pays franc et y mourut peu après, d'une mort paisible. Avant et après sa mort, il fut en grand renom de miracles.

« Ce qui le caractérise, ce n'est ni sa provenance, ni son rôle; tous les vieux saints bretons viennent d'outre-mer, tous ont eu, comme chefs religieux, la même attitude en face des mêmes besoins. Malo n'a qu'un trait particulier, c'est son exil volontaire. En général, les saints bretons meurent chez eux; celui-ci est allé mourir à l'étranger, après avoir, dit-on, maudit ses ouailles ingrates. On ajoute, il est vrai, qu'il leur pardonna avant de mourir et même qu'il vint leur apporter ses dernières bénédictions. J'ai bien peur que ce dernier trait ne soit une atténuation de la tradition primitive et authentique. Les saints bretons n'étaient pas tendres; c'est beaucoup qu'ils pardonnent au lit de mort.

« Quoiqu'il en soit, les Alétiens ne gardèrent pas rancune à leur pasteur; quand ils apprirent que son tombeau était devenu miraculeux, ils se mirent en devoir de faire valoir les droits qu'ils avaient sur ses reliques.

« Le roi Philibert — dans les légendes bretonnes le roi franc s'appelle toujours Childebert ou Philibert, et c'est bien perdre son temps que de chercher de quel règne il s'agit — le roi Philibert ayant dans son pays un saint aussi considérable, a soin de veiller à ce que son sanctuaire soit bien desservi. Il envoie même des évêques inspecteurs pour s'assurer que les offices sont célébrés suivant toutes les règles. Or il arrive que, pendant une de ces tournées d'inspection, le moine chargé de sonner matines au premier chant du coq s'abstient de réveiller ses confrères, pour la bonne raison que le coq, croqué par maître renard, n'a pu le réveiller lui-même. Le monastère ne s'éveille qu'au jour et l'office commence en retard. Voilà l'évêque de Saintes et son clergé dans le plus grand embarras : les envoyés du roi ne vont pas manquer de les accuser de négligence. Heureusement saint Malo les tire de peine; le renard arrive au chapitre tenant entre ses dents le corps du délit, c'est-à-dire celui du coq. Dès lors la responsabilité des moines se trouve dégagée.

« Cependant les gens du pays d'Alet se mettent en campagne pour récupérer les reliques de leur patron. Ils arrivent à Saintes au nombre de vingt-quatre, douze du pays d'Alet proprement dit, douze du pays d'outre-forêt (*Pontrocoet*) ; sept prêtres sont du nombre. L'ambassade est conduite par deux Alétiens, Rociantworet et Riwoed. Ce sont tous de bons chrétiens, capables de réciter sans broncher leur *credo* et leur *pater*. Les Saintongeais, néanmoins, leur trouvent quelque chose d'étrange et les prennent pour des fous. Très interloqués, nos Bretons se décident à s'adresser au roi; douze d'entre eux restent à Saintes, les douze autres vont trouver Philibert. Ils le rencontrent à la porte de son palais, partant justement en pèlerinage pour le tombeau du saint. Ils y reviennent à sa suite. Après un jeûne sévère, let ossements de saint Malo sont tirés de sa tombe es placés sur l'autel. Quatre clercs bretons s'en approchent et essaient de les soulever; la tête seule et la main droite leur restent entre les mains; les autres os ne peuvent être remués. Ils disparaissent de dessus l'autel et réintègrent d'eux-mêmes leur tombeau. Les Bretons, saisfaits de leur part, s'en retournent dans leur pays : sur le passage des saintes reliques, des prodiges éclatent en diverses localités. Une fois installées dans l'île d'Aaron, elles ne tardent pas à y manifester leur vertu surnaturelle; cependant les reliques restées à Saintes ne perdent pas la leur et les miracles se partagent entre les deux tombeaux.

« Telle était, au temps de l'évêque Ratwili, la façon dont on racontait la translation des reliques de saint Malo. On se contentait alors d'avoir sa tête et sa main droite. Sous l'évêque Rethwalart, prédécesseur de Ratwili, en un temps de grande sécheresse, on avait porté ces reliques en procession dans les campagnes alétiennes [1] et obtenu ainsi une pluie abondante, sans parler des guérisons miraculeuses. Bili, qui vivait en ce temps-là et qui raconte les faits, ne marque nulle part que l'on enviât à l'Église de Saintes les autres parties du corps saint.

« Cependant, au xe siècle, une tradition différente avait prévalu. On disait alors qu'au temps du roi Alain (888-907) et de l'évêque Bili, un jeune Alétien, Ménobred, forcé par des revers de fortune de quitter son pays, alla s'établir dans le pays de Saintes, où il se mit au service du prêtre qui desservait le sanctuaire de saint Malo. A l'instigation de Bili, il profita d'une occasion favorable, se saisit du corps saint et s'enfuit à Alet, où, comme on le pense bien, il lui fut fait grand accueil.

« Au premier abord, il semble que ces deux narrations soient conciliables, et que la translation opérée par Ménobred n'ait été que le complément de la précédente. Cependant on doit remarquer que le récit de la translation par Ménobred ne fait pas la moindre allusion à celle de Riciantworet. Au contraire, il suppose que les Alétiens étaient consternés de n'avoir pas le corps de leur évêque : *animo consternati eo quod erant destituti ex presentia sacri corporis beati Machutis*. A diverses reprises l'auteur parle soit du corps de saint Malo reposant à Saintes, soit du désir que les Alétiens ont de le posséder, sans jamais donner à entendre qu'il ait le moindre vent d'un partage antérieur entre les deux églises.

« Il faut donc sacrifier l'un des deux récits. Le premier a un aspect légendaire qui ne dispose pas en sa faveur; mais on ne saurait contester un fait, dont Bili témoigne abondamment, c'est qu'à Alet, vers le milieu du IXe siècle, tout le monde croyai avoir d'importantes reliques de saint Malo.

« En ce temps-là, on admettait le partage avec Saintes. A la longue, on voulut avoir le saint tout entier. De là l'histoire de Ménobred [2]. »

Vraie ou fausse elle ne laisse que le choix entre le vol et le mensonge. Ou bien les Alétiens ont volé les reliques ou bien ils s'en sont vantés sans l'avoir fait.

[1] Bili donne ici le texte de l'antienne que l'on avait chantée pendant la procession. Cette antienne se retrouve dans certains manuscrits de l'antiphonaire qui porte le nom de saint Grégoire, au jour de la litanie majeure (25 avril), *P. L.*, t. LXXVIII, col. 685. — [2] L. Duchesne, *La vie de saint Malo, étude critique*, dans *Revue celtique*, 1890, t. XI, p. 15-22.

V. Le personnage. — Dans le texte de Bili, le nom du premier évêque d'Alet est décliné *Machu*, *Machutis*, deux ou trois fois *Machutus*, et une seule fois le vocatif *Maclonne*. Le texte de la translation donne *Machutes*, *Machutis*; et il en est de même dans le texte de l'anonyme du ms. *12404*, où cependant, vers la fin, l'auteur se permet : *Machlovus*, *Machlovi*, *Machlovo*, *Machlovum*. La forme archaïque paraît être *Maclovius*. Ce nom a donné *Malo* en Bretagne, *Maclou* en Normandie, en Champagne et dans l'Orléanais, *Macoux*, *Macoult* en Saintonge et en Poitou, et peut-être *Mauto* en Italie.

Maclovius est né dans le courant du vi^e^ siècle, dans l'île de Bretagne, au pays de Gwent, dont le chef-lieu répondrait peut-être à la ville actuelle de Chepston. Son père aurait été un des chefs de la Cambrie et nous avons dit le peu qu'on doit retenir de sa prétendue parenté avec saint Samson. Maclovius fut élevé sur les terres limitrophes du Gwent et du Clamorgan, proche l'embouchure du canal de Bristol, au monastère de Lancarvan, fondation de saint Cadoc. Il n'y a aucun motif plausible à invoquer pour faire de saint Brandan un abbé, même temporaire, de Lancarvan. Le rapprochement imaginé entre Malo et Brendan n'a d'autre motif que d'associer le nom de Malo à celui d'un illustre moine et de faire rejaillir sur lui quelque chose de la gloire qui s'attache au mystérieux navigateur.

Voulant partir à la recherche de l'île d'Yma, Brendan invite Maclovius. Celui-ci accepte et on commence les préparatifs de l'expédition qui doit comprendre neuf cent cinq passagers montant un seul navire. Le voyage commence et dure sept années. On visite les Orcades et les îles septentrionales. Ces singuliers navigateurs vont à l'aventure comptant sur le hasard pour les amener à Yma. Au cours de la septième année, on aborde dans une île qui contient un tombeau si long que Brendan commande à Maclovius de demander la résurrection du mort qui y repose. Comme la prière s'achève, le tombeau remue et un géant en sort. Il revient en droiture de l'enfer et se laisse baptiser puis répond aux questions qu'on lui pose sur l'île d'Yma : « Dans mes courses en mer, je l'ai entrevue une fois; mais un vent très violent et une mer très houleuse m'en séparèrent. C'est une île qu'entoure un mur doré, elle brille comme un miroir. Je n'y ai remarqué aucun port. » Maclovius ordonne à Mildu d'en retrouver le chemin. Mildu, haut comme un cèdre, prend dans sa main la corde de l'ancre et tire le vaisseau en marchant dans la mer; mais il ne trouve rien, le vent se lève, la mer est démontée, l'ancre se brise. L'équipage revient dans l'île et replace Mildu dans son tombeau en priant pour le repos de son âme. Fatigués de ces mésaventures, les navigateurs décident de regagner leur pays et naviguent pendant la vigile pascale. La privation d'eau potable leur était si cruelle que leurs langues collées au palais ne laissaient plus prononcer une parole. Le navire fit côte sans qu'on s'en aperçût et saint Brendan demanda un homme de bonne volonté pour chercher de l'eau sur cette terre inconnue. Maclovius prit une écope, descendit dans l'île et vit un sentier lumineux qu'il suivit jusqu'à ce qu'il rencontrât une fontaine d'où coulaient des perles brillantes comme des étoiles. Maclovius bénit la fontaine, puisa, mais il ne put boire. Alors il pria et quand il puisa pour la troisième fois il trouva une eau excellente dont il but et emporta le restant. Comme il regagnait le navire, son pied heurta une souche qu'il saisit et attacha à sa ceinture. Au retour de Maclovius, Brendan bénit l'eau et chacun en but à satiété. Alors le vent se leva, le navire quitta le port et navigua jusqu'au matin de la fête de Pâques. Au lever du jour, comme l'heure de tierce approchait, Brendan pria Maclovius de chanter la messe et, soudain, on aperçut une petite île qui pouvait faire très bien l'affaire. On jeta l'ancre et on célébra le saint sacrifice. Mais, au moment de l'*Agnus Dei*, l'île remua et on s'aperçut que la roche n'était qu'un dos de poisson. Ces navigateurs, vraiment bien novices et qui confondaient une roche avec une carapace, furent pris de peur et saint Brendan crut lui-même avoir affaire au diable. Mais Maclovius rappela la baleine du prophète Jonas, renvoya tout l'équipage dans le vaisseau, termina la messe et regagna le bord. L'excellente baleine tint à escorter le navire jusqu'à la troisième heure du lendemain. On aborda enfin. Saint Brendan et saint Malo se rendirent à Lancarvan et plantèrent la souche qui donna une plante que personne ne connaît et qui paraît être de la famille des palmiers. Quant à l'équipage, il se dispersa et raconta dans tout le pays les merveilles divines opérées par l'entremise de saint Malo; leurs récits, transmis de bouhce en bouche sont arrivés jusqu'à Bili [1].

Les deux narrateurs ont cédé à des préoccupations différentes : Bili a essayé de conter un événement qu'il tenait peut-être pour historique et qu'il prétendait rendre édifiant en mettant sur les lèvres des saints le langage des Écritures; l'anonyme ne croit guère à cette expédition fabuleuse : il montre de saintes gens affamées d'idéal, parties en ce bas monde à la recherche d'une demeure quasi céleste, image de la cité divine. Ils regagnent leur monastère persuadés qu'ils trouveront le ciel dans la comtemplation des choses divines.

Au fond, il se peut que ce conte repose sur une assise historique. Des moines sont partis sur un bateau qui les a conduits vers les Orcades, les Hébrides ou même les Shetland et les aventures ne leur ont pas manqué; même il a pu leur arriver d'être poussés sur un écueil, sur un banc de sable d'où la population d'une île voisine n'a pu les tirer qu'à force de cordes et de bras, à la hâlée, afin de les remettre à flot. Cette population ne s'est pas fait faute de raconter ce qu'elle savait et ce qu'elle ne savait pas touchant l'île dont les navigateurs lui parlaient sans se rendre compte s'ils s'en faisaient entendre. La description n'est pas compromettante : un mur doré et une surface polie comme un miroir, pas de port; cela ressemble à bien des îles que baigne la lumière au coucher du soleil dans les parages des mers polaires.

Là, en effet, nous amène un autre détail. C'est la vigile pascale et voilà une vigile bien prolongée puisque la soif se fait sentir au point de réduire tout l'équipage à l'état d'impuissance; cependant on touche terre et Brendan fait un discours à l'équipage. Maclovius débarque seul en pleine nuit, marche longtemps (*longius ac longius*), suit un chemin qui semble éclairé par une réverbération lumineuse, trouve une fontaine gelée, mais dont les glaçons sont mélangés avec de l'eau; il puise et boit, revient sur ses pas, arrache une souche qui a failli le faire tomber et annonce la bonne nouvelle : de l'eau. Tout l'équipage s'abreuve. Or on nous dit qu'ils sont 905, cela demande un peu de temps si on fait circuler l'écope (*triblia*) inépuisable ou si, comme c'est plus probable, on organise des corvées d'eau du navire à la fontaine. Enfin, quand on est rafraîchi, le vent se lève, on met à la voile et on quitte le port avant le soleil levant. Voilà une nuit singulièrement longue, mais qu'à la nuit ordinaire on substitue la nuit polaire qui dure des semaines et des mois entiers, et tout devient facile, tout s'explique.

[1] Bili, *Vita*, ch. xvi-xxviii, p. 46-53; Anonyme, *Vita*, c. vii-xiii, p. 138-145.

Cest encore un autre détail à relever que la description du sentier lumineux que suit Maclovius : *semitam minimam ulcentem ante se invenit*, et cela nous fait songer à un phénomène bien connu d'aurore boréale pendant l'hiver. En outre, la terre est sèche, *terram siccam*, la fontaine donne des perles, *gemmas :* c'est l'hiver qui durcit le sol et congèle l'eau. Vers le temps de Pâques, mars ou avril, le soleil reparaît, il éclaire et échauffe, on peut reprendre la mer.

L'épisode de la baleine ne conserve-t-il pas le souvenir d'une île faite d'un immense glaçon soudé par le gel au rivage polaire, s'en détachant aux premiers effluves de chaleur et partant à la dérive.

Après s'être associé à une expédition polaire, Maclovius rentré à Lancarvan s'y ennuie, comme tout bon Anglais dans son *sweet home*, et ne rêve plus qu'à en sortir. Il songe alors à prendre une autre direction ; au lieu d'aller au Nord il ira au Sud, à la découverte de la Bretagne-Carrée, *Britannia quadrangulata*, comme dit l'anonyme, ou la Bretagne appelée Cornouaille.

Au nord de la ville actuelle de Saint-Servan s'étend un terrain inculte inhabité, au delà duquel surgissent les murailles d'un fort et s'élève un promontoire formant la séparation entre l'embouchure de la Rance et le havre de Saint-Malo. Cette pointe s'appelle encore aujourd'hui pointe de la *Cité*; ce fort, fort de la *Cité*; et le terrain qui l'entoure, quartier de la *Cité*; enfin, parmi les dernières maisons de la ville qui bordent ce terrain vague, on montre une étroite chapelle, débris d'une ancienne église romane, connue de tout temps sous le vocable de Saint-Pierre de la *Cité*. La cité à laquelle tous ces indices se rapportent est la ville gallo-romaine d'Alet ou Aleth [1], qui, grâce à son excellente situation commerciale et maritime, finit, dans les derniers temps de l'empire, par devenir la véritable capitale des Coriosolites. Au IVe siècle, Alet fut un poste de première importance, on l'entoura d'une enceinte dont on voit encore quelques vestiges au bord de la mer, vers l'Ouest ; en outre, la ville s'éleva au rang de chef-lieu d'une division militaire et la résidence d'un préfet de légion.

Il semble que le christianisme n'y pénétra qu'à une date déjà tardive. A une époque qu'on n'a aucun moyen de préciser, Maclovius emmena à sa suite un groupe de disciples, on parle d'une trentaine, et aborda dans l'île de Césambre occupée alors par une école monastique dirigée par un certain Festivus. Si son nom n'est pas purement symbolique des joies spirituelles qu'il communiquait à son auditoire, on peut supposer que le personnage était Gallo-Romain. Ces saintes gens végétaient sans doute quand ils se trouvèrent littéralement submergés par *Macut* ou *Maclow* et sa bande. Festivus comprit qu'il ne lui restait plus qu'à s'effacer; il pria *Maclow*, dont on fait saint *Malo* de prendre la charge de son école et de lui donner un enseignement approprié. C'était l'épisode qu'on a revu des centaines de fois depuis lors : l'Anglais qui débarque, s'installe, ouvre un comptoir, s'implante et dit aux occupants :

La maison est à moi, c'est à vous d'en sortir.

Seulement Malo n'était pas né pédagogue et une école, fut-elle prospère, ne lui suffisait pas. C'était un voyageur, un prédicateur, un apôtre qui voulait établir, à ses risques et périls, le royaume du Christ. A peine arrivé, il se mit à parcourir les campagnes et sa prédication y eut du retentissement.

Quand vint la fête de Pâques, Malo forma le projet d'aller la célébrer à Corseul et d'y chanter, pendant la nuit de la vigile, la messe de la Résurrection. Les clercs qni escortaient Malo et faisaient les préparatifs indispensables à la fête, s'aperçurent alors qu'ils n'avaient ni vin, ni calice pour la consécration eucharistique. Pendant qu'ils cherchent à s'en procurer à Corseul, survient le comte Conmor, *dux Domnonicæ regionis* (nous avons dit, col. 1302, que sur le point la tradition semble très altérée), accompagné d'une suite nombreuse, qui s'émeut à la vue de l'enterrement d'un jeune homme. Des gens s'en aperçoivent et lui disent que le prêtre Malo pourrait certes par ses prières, ressusciter le mort. Le duc pénètre dans l'église, fait semblant de prier (*orationem simulans*) et demande l'homme dont on lui a parlé. Malo se présente, mais il ne salue pas le comte qui ne lui demande pas sa bénédiction. Toute l'assistance le supplie de ressusciter le mort. Lui fait apporter le cercueil dans l'église pour célébrer l'office des défunts. Beaucoup de gens riaient (*multi deridebant*), mais Malo fait sortir tout le monde sauf les clercs, se prosterne auprès du cadavre qui se lève de son cercueil.

Il y avait là une grande multitude (*innumerabiles populi erant expectantes missarum solemnia*) dans l'attente de la messe de Pâques que Malo devait célébrer. Ces divers incidents l'avaient retardée; enfin on commence et, après l'Évangile, au moment de la consécration, tout s'arrête faute de calice et de vin. Le comte Conmor et le peuple murmurent (*magna perturbatio*); Malo n'est pas embarrassé pour si peu de chose : il prend une pierre de l'aute dont il fait un calice et change de l'eau en vin.

On voit que la *Vie* du saint fournit plus d'éléments à l'imagination qu'à la vérité historique. Ce que nous devons y retenir surtout, c'est la création du siège épiscopal d'Alet, dont saint Malo fut le premier titulaire. A. de La Borderie place cet événement vers 585-590 parce qu'il lui convient de faire naître le sainten 520 pour lui accorder cent vingt années de vie ; nous avons dit que la date la plus probable de la naissance du saint est 580 environ ou même un peu plus tôt, mais ce point de chronologie laisse intact le fait de la fondation du siège épiscopal d'Alet.

Sur ce point Bili et l'anonyme sont d'accord. Suivant l'anonyme *mansit sacerdos (Maclovus) cum monacho Aaron* (chez qui il l'a fait débarquer) *tamdiu, donec episcopatus civitatis Britanniæ quæ vocatur Aleta eidem divinitus extitit conversus. Non enim erat eadem civitas longe ab insula Aaronis. Super litus maris sedebat, habens ex uno latere fluvium nomine Rinctus, ex altera vero parte mare aderat. Quibus in locis nondum Britanni erant penitus christiani. Tunc itaque cœpit celeberrimus Machovus antistes docere populum et ad viam veritatis adducere.* (Chap. XV.) Suivant Bili « le prêtre de Dieu gouverna l'Église du Christ dans la cité d'Alet pendant quarante ans. Et durant le même temps, par la puissance de la doctrine catholique, il convertit à la sainteté de la foi chrétienne une multitude de peuple », (liv. I, ch. XC) et plus loin : « Comme nous le redisons souvent, ils sont innombrables les hommes que Malo retira de l'erreur et du culte sacrilège des idoles pour les amener à la connaissance de Jésus-Christ vrai Dieu, fils unique du Père, les arrachant au péril de leur péché envieilli, les plongeant dans l'onde sacrée du baptême, et les conduisant ainsi à une vie nouvelle parfaite » (liv. I, ch. XCI).

D'après ces textes, la mission de Malo paraît avoir été restreinte aux environs d'Alet, à ce que Bili et l'anonyme appellent le *pagus civitatis Alethensis*, assez difficile à déterminer, car dans certains passages cette expression s'applique seulement à la partie qu'on appela au Moyen Age le Pou-Aleth ou Clos-Pouleth : ailleurs, elle a une signification plus large, sans jamais embrasser à beaucoup près tout le territoire qui

[1] Aujourd'hui Saint-Servan, chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

forma depuis le IXe siècle le diocèse d'Alet ou Saint-Malo.

Malo fonda à Alet et autour de cette ville un grand nombre de monastères. Bili l'affirme lorsque, dit-il, de l'île Césambre, Malo « vint à la cité appelée Alet, située sur le fleuve Rance, qui était depuis longtemps abandonnée par ses habitants. Mais grâce au secours efficace de la miséricorde divine agissant par la main de son fidèle serviteur Malo, dans la cité d'Alet, dans les îles et dans les lieux qui en étaient les plus proches, furent construits des monastères et des cellules, dans lesquels de nombreuses communautés de moines vaquaient au service de Dieu » (liv. I, ch. XL). Ce fut par l'apostolat des moines que la population païenne dont parle Bili fut baptisée, convertie, christianisée.

Bili nous raconte aussi l'histoire du moine Domnech, un ermite qui s'était bâti une cellule dans laquelle il vivait heureux et paisible. Passe un prince du pays d'Alet, nommé Méliau, qui fait un bout de causette avec le bonhomme et, se trouvant en veine de générosité, lui donne deux bœufs qui n'ont pas encore travaillé, afin qu'il les attelle à une charrue et tracent entre le lever et le coucher du soleil, un sillon qui marquera le terrain abandonné à Domnech. C'est là un récit qu'on retrouve fréquemment chez les hagiographes et qui peut bien attendrir les citadins, mais qui laisse les paysans fort incrédules. C'est qu'ils savent ce que cela veut dire : mettre sous le joug deux bœufs qui n'ont pas encore travaillé et leur faire tracer un sillon! Le malheureux bouvier qui s'attelle à cette entreprise sait que, parfois, l'espace enclos le premier jour par ce silion ne suffirait pas à loger un poulailler. C'est bientôt dit : mettre le joug, mais ensuite il s'agit d'ébranler la paire de bœufs, de la mettre au pas, d'attacher la charrue et il arrive que le soleil se couche avant que l'attelage ait démarré.

Quoiqu'il en soit, Domnech a su arrondir son jardinet, il en a fait un lann, le *Lann-Dounec* et, comme le savetier de la fable, depuis qu'il est devenu propriétaire, il a perdu sa félicité. Malo passe dans le pays, Domnech va à sa rencontre et lui abandonne son *lann* et son domaine.

Malo, à qui on reprochera d'aimer trop les biens-fonds, n'était pas homme à refuser. Cependant il avait son rayon de poésie, à moins que ce ne fut Bili, ou un autre, qui en eut pour deux (Voir col. 1298). On voit donc saint Malo qui va émonder sa vigne — une vigne à Saint-Servan! — et qui, pour travailler plus à l'aise enlève son vêtement (*cuculla*) qu'il suspend à un chêne voisin. Un roitelet survient qui pond son œuf dans la coule et, à son retour de la vigne, le saint renonce à retirer l'habit afin de ne pas déranger l'oiseau; il attendra que la nichée soit éclose (lib. I, c. LXXIII).

Tant et si bien, que le convertisseur des païens et le fondateur des monastères est élevé à l'épiscopat à la demande du roi Judicaël. Ce prince appelle le saint homme et le prie d'accéder au vœu universel. Malo, à la différence de quelques autres saints bretons, n'opposa à ce vœu nulle résistance. Il se rendit donc à Tours avec les envoyés du prince chargés de le présenter au métropolitain, et de solliciter pour lui la consécration épiscopale. Le métropolitain ne soulève aucune objection, il ordonne, et Malo revient occuper le siège d'Alet. Tant que vécut Judicaël tout alla bien, mais l'accord ne dura plus avec ses successeurs, ce fut la querelle et, quelle que soit l'accusation qu'on souleva contre lui, Malo ne put la supporter et quitta Alet (après 637).

Il se peut qu'avec sa roideur bretonne, Malo ait sous-estimé la fierté de ses nouveaux compatriotes. Peut-être a-t-il pensé avoir fait plus que la réalité. Il ne manquait pas de païens à convertir en Domnonée, mais il n'y avait pas que des païens, on y trouvait des moines comme Festivus et Domnech ayant chacun une communauté et qui n'avaient pas attendu Malo, pour connaître et pratiquer la vie monastique. Il s'y trouvait aussi des *sacerdotes* (*omnia loca circa se sita, in quibus sacerdotes servire Deo esse videbantur perfectissime instruebat*) qui étaient à peu près certainement des prêtres non religieux et appartenant au clergé séculier. Judicaël avait prodigué les donations et bien d'autres à son exemple, ce qui provoqua des jalousies, des réclamations. Malo a eu des velléités de se faire ermite avec son disciple Riwan, ensuite il a multiplié les monastères et non sans soulever les oppositions, notamment celle de Guorgucan, dont Bili ne nous apprend pas la condition sociale. Cela lui donna la pensée ou précipita son projet d'aller visiter saint Colomban à Luxeuil, mais saint Colomban avait quitté Luxeuil vers 604, Malo était alors fort jeune et sa visite à Luxeuil aura pu avoir lieu après la mort de saint Colomban (615) dont le souvenir planait sur cet illustre monastère comme s'il y vivait encore.

La fondation du monastère de Roz (Raus) est postérieure au voyage à Luxeuil; il y avait alors de quoioccuper un apôtre en Armorique : *Brittanniam patriam populumque visitare volens ut animas errantium (per) fructum prædicationis suæ ad regnum cæloterium rum perduceret, ad unum locum venit, et in eo monas-quod vocatur Raus construxit.* La *Vie* par l'anonyme nous dit de même qu'à cette époque : *quibus in locis nundum Britani erant penitus christiani.* La *Vie* de saint Tudual corrobore ce que nous apprend la *Vie* de saint Malo. Tudual, assez longtemps avant l'apostolat de Malo, traversa tout le nord de la Bretagne depuis le Conquet, dans l'arrondissement de Brest, jusqu'aux environs de Dol et il vit que les fidèles formaient la majorité. Le saint parcourut en particulier les parages qui nous occupent : le second *pagus* de Daudour, entre l'Arguenon et la Rance, où il trouva beaucoup de paroisses; de là, celui de Racter, placé entre Dol et Combourg, où il trouva beaucoup de paroisses et il trouva beaucoup d'autres paroisses tant en Bretagne que chez les Gaulois; *et exivit ad alium (pagum) Daudour et invenit multas parrochias; et inde ad pagum Racter et invenit multas parrochias et alias multas invenit tam in Britannia quam in regione Gallorum* [1].

Ces *parrochiæ* n'étaient pas toutes des fondations monastiques et on voit que A. de La Borderie a, suivant son habitude, fait dire aux documents plus qu'ils ne contiennent lorsqu'il écrit : « Ainsi, ici comme partout dans la Bretagne armorique, il n'y a que des moines, nulle mention du clergé séculier. C'est grâce aux moines, disciples de Malo, c'est par leurs travaux et leur ministère que cette nombreuse population païenne dont parle Bili est baptisée, convertie, christianisée. » [2] Ce disant l'admirateur trop enthousiaste de saint Malo enlève à autrui ce qui lui appartient légitimement; en quoi il imite servilement les biographes de son saint.

Nous avons dit, d'après Bili (liv. I, c. LXXIII), comment saint Malo aurait laissé un roitelet pondre dans sa *cuculla*; or voici une fois encore Bili surpris en flagrant délit; après la Vie de saint Pair d'Avranches il a démarqué la *Vie* de saint Calais d'Anille. [3]

[1] Cf. An. de Barthélemy, *Étude sur une vie inédite de siant Tudual*, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. XLIV. — [2] *Hist. de Bretagne*, 1896, t. I, p. 466. — [3] *Acta sanctorum*, juillet t. I, col. 82-83.

VITA CARILEFI, II, 12.

Itaque die quadam cum operi instaret cœpto, vitemque repertam, tamquam voti sui adjutricem circum fodiendo, et superflua quæque resecando excoleret, sudore laboris coactus, vestimento, quod cucullam vocant, exutus, quercui appendit. Inter hæc autem avicula perexigua, cujus vocabulum est Bitriscus, dum quaquaversum, ut ei moris est, vaga pererraret, et juxta familiarem sibi consuetudinem, intima quaeque quadam curiositate dictante perlustraret, vestimento sese abdit, atque recedens ovum enixum reliquit. Carilephus autem devotus Christi famulus, diurno explicito opere, cum jam sol verticem axis declivior linqueret, et occasum tepescentibus radiis vicinum promitteret, vestimentum recepturus, arborem adiit, ovum alitis reperit. Quo viso inæstimabile gaudium, admirationi mixtum, eum occupavit, totumque spatium illud, quo lucis abscessu umbræ terras tenuerunt, in laudibus divinis expendit.

VITA MACLOVII, I, LXXIII.

Contigit autem quadam die, dum sanctus Machu vitem unam exerceret quam ibidem invenerat, illamque circumfodiens atque omnia quæ ibidem absurda erant abscideret, exutusque cucullam suam pependit eam in quercu qui erat sibi prope : sed Deus, qui mirabilis est in sanctis suis, volebat confortare athletam suum. Tunc una avis parvula, cui vocabulum est bistriscus, in ipsa cuculla quam vir sanctus propter operis laborem exuerat, ovum protulit. Tunc vir Dei, cum vespere opus suum perfecisset, venit ad arborem in qua cucullam suam reliquerat et repperit in ea ovum (il admire et prie) : *Domine omnipotens, et qui fecisti avem pusillam concupiscere cucullam meam, si eam tollam, ovis ovum perdam. » Mirum enim in modum movere noluit cucullam suam, sed maluit dimittere avi pusillæ quam se ex ea induere, et nisi aves nutriti fuerunt, cuculla commota ex illa arbore non fuit. Quid mirum si in pauperibus misericors fieret, qui avibus misericordiam tribuit.*

L'emprunt est évident, et le procédé invite à entretenir des doutes sur les autres miracles de saint Malo, qui pourraient bien n'être pas mieux attestés que celui-ci. Les autres vies de saint Malo ont renchéri et, d'après elles, tant que la cuculle du saint resta accrochée à l'arbre, la pluie en tombant ne la mouilla pas : *Interim tamen nulla quippe aura nec pluvia tetigit capam*, dit l'anonyme, qui ajoute avec componction : *Hoc miraculum quicumque audierunt Deo laudes dederunt* (chap. XX). L'auteur de l'emprunt a transporté à Saint-Servan les vignes de Saint-Calais, sans paraître s'apercevoir que la différence de climat ne favorise guère cette transplantation.

Voilà donc un miracle de saint Malo tout à fait compromis; on en dirait autant de quelques autres, en particulier de la résurrection d'un jeune homme dans l'église de Corseul. La présence de Cunmor, prince de la Domnonée à une époque où Malo célèbre la fête de Pâques, peu avant son ordination épiscopale; or celle-ci ne peut qu'appartenir au VIIe siècle, Malo étant né vers 580, et Cunmor étant mort vers 560 ou même quelques années plus tôt. La résurrection du jeune homme est tout aussi mal attestée que l'épisode liturgique qui l'accompagne. Il s'agit pour Malo de célébrer la messe le jour de Pâques : il n'a ni calice, ni vin, et charge ses disciples d'y pourvoir; ils n'y parviennent pas et A. de La Borderie voit là « un refus concerté entre les païens de Corseul, pour mettre les chrétiens dans l'embarras et faire échec à Malo. » Mais, en vérité, il n'y avait pas que des païens à Corseul et les disciples sont inexcusables de ne s'être pas adressés à ces *innumerabiles populi* qui *erant expectantes missarum solemnia... et precabantur omnes ut ille illo die missam celebraret.* Or, après avoir été incapables de découvrir un verre et une burette de vin, les voilà qui laissent Malo commencer la messe et attendent après l'Évangile pour lui faire l'aveu qu'ils n'ont ni calice, ni vin! En vérité ces disciples étaient bien nigauds; eux qui suivaient un personnage capable de changer le marbre en cristal auraient dû compter à tout hasard sur quelque tour de gobelet, c'est le cas de le dire. Il n'y a donc pas à s'arrêter à de telles inepties, mais on voit que plus on examine la *Vie* de saint Malo, plus elle s'allège et on peut être tenté de demander ce que, finalement, il en restera.

Bili nous apprend que lorsque saint Malo se rendit à Alet, cette ville était depuis longtemps abandonnée par ses habitants, *quæ a longo jam tempore habitatoribus erat derelicta* (liv. I, ch. XL). Qu'est-ce à dire? Le pays était vidé de sa population indigène, qui se retirait devant les envahisseurs bretons.

« La domination des Bretons s'est établie par la violence dans une bonne partie du territoire occupé par eux [1]. » Ces gens, qui fuyaient leur pays envahi par des peuples sauvages venus d'Allemagne, n'étaient sans doute pas très disposés à recourir aux ménagements, mais ils venaient d'avoir si grand peur qu'ils devaient en garder une certaine modération. Les Bretons, nous apprend Gildas, « se rendaient aux contrées d'outre-mer, poussant un long gémissement, et, sous leurs voiles gonflées, en place de la chanson des rameurs, psalmodiaient ces paroles de David : « Vous nous avez livrés, Seigneur, comme des agneaux « à la boucherie, vous nous avez dispersés parmi les « nations [2]. » Enfin, d'après Procope, les Francs eux-mêmes voyant chaque année un flot d'émigrants arriver, leur assignaient les cantons les moins peuplés du pays : *Ut inde singulis annis cum uxoribus liberisque migrent ad Francos qui in suæ ditionis solo quod desertius videtur sedes illis adscribunt* [3]. L'invasion bretonne eut pour conséquence le refoulement de la population gallo-romaine, mais il n'y eut pas, à proprement parler, abandon et solitude : le texte *quæ a longo jam tempore habitatoribus erat derelicta* indique ce refoulement et la substitution des nouveaux occupants à ceux d'autrefois. C'est ainsi qu'on a pu tenter, non sans laisser une place trop large à l'arbitraire, de tracer la frontière entre la Bretagne devenue celtique et la ligne de retraite des populations gallo-romaines. « Ces noms, presque semblables dans les pays *gallos* de Rennes et de Nantes à ceux du reste de la France, changent brusquement de physionomie et commencent tous par les monosyllabes caractéristiques, de telle façon que les traces de l'occupation du pays par les Bretons insulaires sont en quelque sorte inscrites à chaque pas sur le sol [4]. »

Il s'en fallait de beaucoup que les nouveaux maîtres fussent aimables : *In captivitate Britannorum positi, gravi jugo subditi sumus*, dit l'évêque de Vannes [5], et Grégoire de Tours nous montre les Bretons du VIe siècle tels qu'ils sont demeurés jusqu'à nos jours : difficiles à gouverner, têtus et poltrons, ravageant les pays de Nantes et de Rennes hors d'état de se défendre, s'interdisant les expéditions en royaume franc où ils seraient châtiés de main de maître; redoutables aux faibles, méprisés par les forts. Nation d'appoint qu'on attire à soi pour l'exploiter, la charger des besognes répugnantes et la rejeter ensuite dans sa terre inclémente. Elle courbe la tête, promet

[1] Loth, *Emigration bretonne*, p. 183.— [2] Gildas, *De excidio*, traduction La Borderie, p. 133.— [3] Procope, *De bello gothico*, IV, XX. — [4] De Courson, *Cartulaire de Redon*, p. XC. — [5] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. X, c. III.

tout, résolue à ne rien tenir ou le moins possible. La vie, parmi des populations de cette espèce, était par trop alarmante et ainsi s'explique l'abandon progressif des villes par leurs habitants gallo-romains.

Nous avons dit que l'*alius sapiens* dont parle Bili devait écrire vers l'an 840 et Bili lui-même était diacre et tenait la plume vers 870. Or, à cette date, la situation politique de la Bretagne ne ressemblait plus guère à celle du temps de saint Malo. Cependant Bili écrit, sans sourciller, que la renommée du saint gagnant de proche en proche, le prince Judicaël qui, pour lors, était duc de Bretagne et de beaucoup d'autres pays, *princeps, qui tunc dux Britanniæ multarumque aliarum regionum nomine Judicaël*, voulut l'élever à la dignité épiscopale. L'anachronisme est de taille. Au temps où vivait saint Malo, les Bretons étaient répartis en trois tribus dirigées chacune par un chef de leur race, auquel Grégoire de Tours se garde bien de donner le titre de roi, mais qu'il assimile à un comte, fonctionnaire royal chargé de l'administration d'une contrée : *Nam semper Britanni sub Francorum potestate post obitum regis Chlodovechi fuerunt et comites, non reges appellati sunt* [1]. A l'époque de Charlemagne, la Bretagne n'eut plus de chefs indigènes, même en qualité de comtes. Les comtes de Vannes dont les noms sont conservés au *Cartulaire de Redon* sont, d'après leurs noms, des Francs. En 797, deux *missi* du comte Frodoaldus viennent à Landegon [2] s'informer si Anau est réellement propriétaire de ce bourg, et, en présence des *missi*, six individus portant des noms bretons, mais qualifiés *scabini* de Frodoaldus, jugent que Landegon appartient à Anau. Les comtes de Vannes sont successivement Guido, Rorigo, autres Francs, et c'est vers 830 seulement que Louis le Débonnaire donne le titre officiel de *missus* à Nominoé qui saura s'en servir pour concentrer entre des mains bretonnes les diverses tribus jusqu'alors indépendantes les unes des autres et le plus souvent ennemies.

Salomon, un des successeurs de Nominoé, avait réussi à placer toute la Bretagne sous son autorité. Le 27 avril 869, à Plélan, il fit don de riches ornements d'église, ce dont témoigne une charte dans laquelle Salomon est qualifié *totius Britanniæ magnæque partis Galliarum princeps*. Bili a souscrit cette charte et il ne l'a pas souscrite sans avoir lu; aussi lorsque, l'année suivante probablement, il rédigea la *Vie* de saint Malo, il ne fit que reproduire le texte qu'il avait sans doute admiré et qui chatouillait agréablement son patriotisme breton; il décerna donc à Judicaël la titulature que pouvait revendiquer Salomon et il écrivit sans broncher : *princeps, qui tunc dux Britanniæ multorumque aliarum regionum nomine Judicaël erat.*

Judicaël avait fait souche de seize fils et cinq filles; en réalité on ne s'entend pas bien sur ces chiffres, mais cela importe très peu. Parmi les fils il y eut deux saints : Judoc ou Josse et Winnoc; parmi les filles Eurelia et Onenna ont donné leurs noms à deux paroisses bretonnes des Côtes-du-Nord et du Morbihan. Ces personnages ne causèrent d'embarras à personne, mais ils n'étaient pas seuls. Parmi les fils de Judicaël se trouvait Hailoc qui eut maille à partir avec saint Méven et avec saint Malo. Il est vrai que ce Hailoc de l'anonyme devient Rethwal chez Bili. Étaient-ils deux ou bien les deux n'en font-ils qu'un? Ce qui paraît probable, c'est que la dispute suivit de près la mort de Judicaël et Malo, aussi bien que Méven, fut obligé de s'éloigner. Saint Méven jeta son dévolu sur l'Anjou où il fonda des monastères, dans lesquels il attira ses disciples du monastère breton de Saint-Jean de Gaël. A Lassé, arrondissement de Baugé, une église est dédiée à saint Méen et il coule un ruisseau du même nom; à Châteaupanne, commune de Montjean (Maine-et-Loire), autre fontaine dite de Saint-Méen.

Outre ses difficultés avec Hailoc-Rethwal, saint Malo ne manquait pas d'embarras avec ses diocésains. Il se trouva dans le cas de leur abandonner la place et d'aller habiter l'île d'Aaron avec son disciple Riwan. Mais la jalousie le poursuivit dans sa retraite; on eut la cruauté d'attacher Riwan sur la grève à l'heure de la marée montante. Le saint maudit Guorgucan jusqu'à la neuvième génération et s'en fut à Luxeuil. On reprochait à l'ermite d'accepter de trop nombreuses donations, ce en quoi il imitait ses collègues et dérangeait les appétits de bien des gens. Ceux-ci disaient : « Voyez Malo, cet homme d'outremer, il vient dans notre pays pour prendre tout notre bien. Que donnerons-nous à nos fils et à nos neveux? On ne pouvait te souffrir chez toi, tu es venu chez nous pour nous dépouiller. » Cependant Malo était Breton, ni plus ni moins que ceux qui l'accusaient d'être étranger. Mais l'émigration bretonne en Domnonée était déjà ancienne, Malo était des derniers venus et ceux qui étaient implantés depuis plusieurs générations se trouvaient disposés à voir des intrus dans leurs compatriotes nouveaux arrivants. Ainsi, pratiquement, l'émigration était close.

L'épisode du voyage et de la mort en Saintonge, *in pagum Santonicum*, appelle aussi l'examen.

Quoique le plus court chemin de l'Armorique à l'Aquitaine ne passe pas par l'Océan, on ne s'étonne pas que, partant sans but déterminé sinon celui d'échapper à ses adversaires, Malo préfère s'embarquer; la voie de mer était plus rapide et presque aussi sûre que la voie de terre.

Il aborde donc à une île appelée Agenis, *ad insulam quæ vocatur Agenis*, peut-être une mauvaise lecture pour *insula Aquensis*, *Ayensis*, dérivé d'*Aia*, *Aga*, *Aias*, *Ais*, l'île d'Aix, où se trouva de bonne heure une colonie monastique. Ces bonnes gens apprennent à leur hôte que l'évêque du pays a nom Léonce. Ce Léonce se trouvait alors dans une île nommée *Eura*, *Evra*, Aire, ou peut-être Evre, îlot et rocher près de Marennes, qui a pu diminuer de superficie depuis le VIIe siècle, c'est-à-dire à une époque où l'île d'Oléron était presque rattachée au continent. Malo se rend sur cet îlôt qu'on lui désigne (au dire de Sigebert de Gembloux, ce ne serait que plus tard, au cours d'une tournée pastorale où il accompagnait Léonce); il rencontre l'évêque de Saintes et passe avec lui quelques jours dans un lieu nommé Brea et possédant deux églises, *in villam quæ dicitur Brea*, sans doute Broue, *geminas continens basilicas*, où il guérit, en lui appliquant une feuille de lierre bénite, une jeune fille mordue par un serpent, *chelidra*, — la fille du gouverneur de Saintes, — *comitis Sanctonivi pagi*, dit une autre version, ce qui rapprocherait de Saintes ce Brea, qui ne peut pas être La Brée, commune de Segonzac (Charente), comme le propose A. de La Borderie, ni La Brée, commune de Saint-Georges d'Oléron, puisqu'il n'y a jamais eu là les deux églises constatées à Broue : Saint-Pierre et Saint-Eutrope; enfin, Malo ressuscite un enfant tombé dans un puits. Léonce, qui semble beaucoup moins exercé comme thaumaturge, s'aperçoit peut-être que son confrère l'éclipse et il l'invite à se rendre au village de Trogolaius, *in villa quæ dicitur Trogolaius*, où il continue à faire des miracles si nombreux que la foule l'y assiège, et c'est Malo lui-même maintenant qui demande qu'on lui désigne une vraie solitude. Ordinairement, on les découvre sans références; et Léonce désigne Nancras

[1] *Hist. Francor.*, l. IV, c. IV. — [2] Langon, canton de Redon (Ille-et-Vilaine).

(*Nancraris*), commune du canton de Saujon (Charente-Inférieure).

Mais les diocésains d'Alet n'ont pas tardé à se repentir d'avoir fait la vie dure à leur évêque; ils ont relevé sa piste et l'ont retrouvé à Nancras, ce désert. Il faut convenir qu'en ces temps lointains, où les voyages étaient difficiles et la poste fort lente, on arrivait sans trop de peine à relever la piste des gens. Les Alétiens, assez penauds, viennent supplier leur évêque de réintégrer son diocèse : « Votre malédiction, disent-ils, pèse sur notre terre que les pluies n'arrosent plus depuis environ sept années. Les herbes, les fleurs et les arbres sont desséchés par le soleil; les hommes et les animaux meurent presque de soif et de faim. » Voilà sept années bien vite comptées, si le saint est parti d'Alet après la mort de Judicaël en 637 et s'il est mort lui-même vers 640! L'évêque Malo se laisse convaincre et, tout de suite, il entreprend le voyage d'Alet, sous réserve de l'engagement pris de revenir à Saintes. Après un séjour à Alet, où il rétablit la paix, Malo reprend le chemin de l'Aquitaine.

Ce voyage aller et retour de Saintonge en Bretagne s'accomplit, cette fois, par voie de terre et Malo prodigue les miracles, les prédications. Dès son arrivée à Alet, la pluie tombe, elle le suit pas à pas, n'osant le précéder, et arrose tout le pays depuis la mer jusqu'à la Rance, texte qui délimite l'évêché.

L'évêque entre en triomphe à Alet, ses ennemis mêmes lui font cortège, mais l'anonyme tient à nous expliquer pourquoi il ne reprend pas son siège : c'est qu'un ange l'a averti de retourner en Bretagne lever son excommunication, rendre la fertilité au sol, la santé aux humains et de revenir à Saintes pour y mourir. Ce retour à Saintes s'explique encore parce que Malo est devenu une sorte de coadjuteur de Léonce, *Malchovus coepiscopus*, dit l'anonyme; aussi a-t-il demandé la permission de se rendre à Alet. De retour en Saintonge, Malo rencontre Léonce à Arcambiata.

Arcambiata! Qu'est-ce à dire? Archingeay, commune du canton de Saint-Savinien, arrondissement de Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure), disent les uns; mais d'autres et parmi eux le P. Albert Legrand et dom Mabillon proposent Archambray; le P. Longueval suggère Archambri, dont l'abbé Briand fait Arch-en-Brie, localité inconnue en Saintonge et qu'il invente sous le vocable de *Braia apud Arcum*; là-dessus, son confrère, l'abbé Vallée, découvre Brie, fief et terrier entre Saintes et Saint-Georges-des-Coteaux, près des arcs, ancien nom des arènes, c'est-à-dire à Saint-Macoux.

L'évêque Léonce reçoit Malo, qui meurt peu après, et lui donne la sépulture au lieudit *Pardina* situé en dehors des murs de Saintes, *extra muros Sanctonicæ civitatis, in loco qui dicitur Pardina.*

C'est de là qu'on emporta le chef et la main droite, puis la *Translation* par Menobred accrédita l'enlèvement du reste. Et cependant, Menobred ne prit pas tout, car la chronique nous apprend que, pour le soustraire aux ravages des Normands, on transporta le bras de saint Macoux au château de Merpins, près de Cognac, et la paroisse voisine, Ars, prit peut-être à cette occasion le vocable du saint : « en l'église Saint-Macoul fut seveliz li tresors soz l'auter et onc Normanz mau ne fit... Li bras saint Macoa fut portez au chasteau de Merpins qui est sora Chareante. » Une partie de ce bras passa à l'abbaye de Saint-Jean d'Angély qui la donna à l'abbaye de Montierneuf de Poitiers, comme le prouve un acte du 26 mars 1466.

L'église de Saint-Macoux, dont les fondations sont encore visibles au faubourg de ce nom à Saintes, ruinée dans les guerres des Anglais, fut définitivement rasée par les protestants en 1568. Le titre subsista et, en 1741, le prieur de Saint-Eutrope prend possession au lieu où jadis était l'église Saint-Macoux devant une grosse pierre sur laquelle autrefois on célébrait la messe, une autre marquant le bénitier et autour de quoi est un lieu abandonné qu'on nomme les cimetières de Saint-Macoul où il y a encore quelques tombes et une croix de pierre; le tout affermé le 12 juillet 1746 pour la somme de 350 francs par an, par Jean de Lacroix, docteur en théologie, chanoine de l'église royale de Saint-Thomas du Louvre à Paris, prieur commendataire et seigneur des prieurés, aux sieurs Morisson, couvreur, et Verdeau, marchand à Saint-Eutrope.

VI. Bibliographie. — S. Balau, *Les sources de l'histoire de Liége*, in-4°, Bruxelles, 1903, p. 299. — Bollandistes, *Bibliotheca hagiographica latina*, 1900, p. 759-761, 1367. — Capgrave, *Nova legenda Angliæ*, 1516, p. 219; 2e édit., t. II, p. 149-156. — A. du Chêne, *Étude sur les anciennes vies de saint Malo*, dans *Revue historique de l'Ouest*, 1885, t. I, p. 61-80, 134-144, 262-264. — *Dictionary of christian biography*, t. III, p. 778-779. — De Douhet, *Dictionnaire des légendes*, 1855, p. 797-801; *Dictionn. des mystères*, 1854, p. 500. — L. Duchesne, *La Vie de saint Malo, étude critique*, dans *Revue celtique*, 1890, t. XI, p. 1-22. — J. A. Fabricius, *Biblioth. Med. Ævi*, 1736, t. V, p. 5; 2e édit., p. 2. — R. Flahaut, *Saint Maclou, vénéré à Borre, notes et documents*, in-8°, Dunkerque, 1885. — Frère, *Bibl. norm.*, 1860, t. II, p. 506. — A. de La Borderie, *Récits de l'histoire de Bretagne : l'apostolat de saint Malo*, in-8°, Nantes, 1861. — A. Legrand, *Saints de Bretagne*, 1837, p. 708-720. — J. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, n. 10469-10473. — Levot, *Bibliogr. bretonne*, 1857, t. II, p. 393-394. — Lobineau, *Saints de Bretagne*, 1836, t. II, p. 44-71. — J. Mabillon, *Acta sanctor. ord. S. Bened.*, 1668, t. I, p. 217; t. IV, 2e part., p. 598; 2e édit., p. 177, 608. — Paris-Jallobert, *La vie de saint Malo en vers français* (par Luc Gérard, 1732), dans *Rev. hist. de l'Ouest*, 1896, t. XI, p. 721-729. — Fr. Plaine, *Vie de saint Malo, évêque d'Alet (Saint-Malo)*, in-8°, Rennes, 1885; *Un poète armoricain des VIIIe ou IXe siècles. Texte de la vie de saint Malo en vers latins rimés*, dans *Rev. hist. de l'Ouest*, 1896, t. XII, p. 177-192. — Fr. Plaine et A. de La Borderie, *Vie de saint Malo*, dans *Bull. et mém. de la soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, 1884, t. XVI, p. 137-212; cf. L. Audiat, dans *Bull. soc. arch. hist. de Saintonge*, 1885, t. V, p. 112-143; L. Duchesne dans *Revue critique*, 1885, t. VI, p. 26-28. — Rainquet, *Biograph. Saintong.*, 1855, p. 377-380. — Surius, *Vitæ sanct.*, 1618, t. XI, n. 349-354. — Tanner, *Bibl. Britann. Hibern.*, 1748, p. 497-498. — Vincent de Beauvais, *Spect. hist.*, XXIII, n. 93-100.

H. Leclercq.

MALTE. — I. Géographie. II. Histoire. III. Saint Paul à Malte. IV. L'Église de Malte. V. Les catacombes. VI. Épigraphie. VII. Terre-cuite. VIII. Peinture. IX. Mosaïque. X. Bibliographie.

I. Géographie. — L'île de Malte, située dans la Méditerranée, est la plus grande d'un groupe qui comprend en outre Gozzo, Comino et les îlots Filfola et Cominotto. Malte se trouve à 90 kilomètres sud de la côte de Sicile et à 290 kilomètres est de la côte orientale de Tunisie. Sa superficie est de 275 kilomètres carrés, sa forme est ovale et elle mesure 27 kilomètres de longueur sur 10 kilomètres de largeur moyenne et 14 kilomètres de plus grande largeur. Sa surface est accidentée par des vallées et des hauteurs aux pentes abruptes dont la plus élevée atteint 229 mètres. Collines et plateaux se terminent vers le Sud par de hautes falaises, percées de grottes que la vague ronge et qu'elle transforme lentement en sable.

Vers le Nord-Est, les plateaux s'abaissent en pentes plus douces. On ne trouve à Malte ni étang ni rivière, ni même ruisseau et l'eau manque presque entièrement. La côte nord est la plus hospitalière; c'est là qu'on rencontre les plus profondes échancrures, là que sont situées la baie de La Valette, dont le mouillage passe pour un des meilleurs du monde, la baie de Saint-Paul où, dit-on, l'Apôtre des Gentils aborda; la baie de Melleha qui sépare en partie de la masse de l'île le promontoire qui la termine à l'Ouest. Malte a une apparence dénudée, son sol est maigre, et souvent à nu; l'eau est soigneusement conservée dans des citernes et réservoirs et distribuée au moyen d'aqueducs. Les pluies sont abondantes de décembre à février, la grêle se montre parfois, la neige est absolument inconnue. Les étés sont torrides et le sirocco, vent du Sud-Est, déssèche tout.

Malte offre un aspect dénudé dû au manque de bois et aux nombreux murs de pierre qui forment les clôtures des champs. Les campagnes sont parsemées de rochers gris; les plantes sont recouvertes d'une fine poussière; les villages, dont les murs sont éclatants de blancheur, ressemblent à des carrières en exploitation. Dans leur culture, les paysans maltais font preuve d'une merveilleuse industrie. Ils bêchent même les pentes les plus rocailleuses, élèvent des terrasses pour retenir la terre végétale, en obtiennent là où elle fait défaut, par la trituration de la pierre, en rapportent de Sicile. Jadis, tous les navires de l'île étaient tenus d'en rapporter une certaine quantité en guise de lest. Quoique fort mince, la couche d'*humus* est d'une fertilité extrême et peut produire deux, ou même trois récoltes par an.

II. Histoire. — Peu de contrées ont connu autant de vicissitudes que cette petite île. La position du petit archipel dont Malte fait partie, le désignait pour devenir une importante station commerciale où affluèrent tour à tour Phéniciens, Carthaginois, Romains ou Arabes. L'île était connue et fréquentée de temps immémorial; on a supposé que c'était là l'antique Ogygie d'Homère et on montre encore une prétendue grotte de Calypso. Avant les peuples historiques, des peuples autochtones ou conquérants avaient habité ce pays et leur séjour a été marqué par de nombreuses grottes creusées dans les rochers, des « tours de géants » et quelques restes de monuments bizarres qui pourraient être attribués aux Phéniciens de Sidon qui paraissent avoir possédé un établissement dans l'île, vers l'an 1200 avant notre ère. On a trouvé, en effet, des images, des inscriptions, des débris de verre et de poterie qui semblent d'origine phénicienne. L'île devait être alors presque complètement stérile. Les Phéniciens y apportèrent de la terre végétale. A cette époque lointaine, Malte paraît avoir subi la fortune de la Sicile, et avoir passé des Phéniciens aux Grecs, puis des Grecs aux Carthaginois, enfin des Carthaginois aux Romains. Les différentes dates de ces régimes successifs semblent être : Grecs, 736 av. J.-C., Carthaginois, 400 av. J.-C., Romains, 218 av. J.-C.

Malte avait atteint sous les Phéniciens une prospérité industrielle et commerciale dont les effets subsistaient encore au siècle d'Auguste. Elle était renommée pour les tissus, le miel et les roses qu'elle exportait sur toutes les côtes de la Méditerranée. Ce commerce lui avait valu une sorte d'opulence et sa capitale, Melita, comptait un grand nombre d'édifices publics et particuliers. C'est dans une baie de la côte, que le vaisseau qui portait à Rome saint Paul prisonnier aborda en l'an 60. L'apôtre y séjourna quelque temps.

Après la division de l'empire entre un empire d'Orient et un empire d'Occident, en 395, Malte fut attribuée à l'Orient. Au IXe siècle, l'île fut envahie et ravagée trois fois par les Sarrasins en 828, 836, et 870. Cette fois, les vainqueurs abattirent une partie de la capitale, afin d'en rendre la défense plus aisée et changèrent son nom de *Melita* en *Medina*. Vers 1090, les Normands de Sicile abordèrent à Malte, lui imposèrent un tribut qui ne fut pas payé, ce qui eut pour conséquence la conquête de l'île qui, en 1194, passa avec le royaume des Deux-Siciles à l'empereur d'Allemagne, Henri VI. A partir de 1284, Malte suivit la fortune de la maison d'Aragon. En 1492, les juifs en furent expulsés et, en 1530, Charles-Quint y installa les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, chassés de l'île de Rhodes par les Turcs. En 1565, le grand maître La Valette défendit victorieusement l'île contre Soliman le Magnifique et construisit la nouvelle capitale qui porte son nom. En 1798, Malte se rendit en quatre jours à Bonaparte qui y laissa Vaubois avec une garnison. Les Anglais assiégèrent La Valette et s'en emparèrent au bout de deux ans (8 septembre 1800). L'article 7 du traité de Paris, en 1814, leur en abandonna la possession, peut-être définitive.

III. Saint Paul a Malte. — En l'an 52, Félix fut nommé procurateur de Judée; c'était un affranchi qui devait sa fortune à Pallas, son frère, tout-puissant sur l'esprit de l'empereur Claude. Son gouvernement fut tel qu'on pouvait l'attendre d'un homme sans mœurs, sans pitié et sans probité. L'impunité lui étant acquise, il se permettait tout ce qu'une âme vile et un cœur dépravé osaient souhaiter. Au temps où nous sommes, en 58, il avait pour concubine Drusille, sœur d'Hérode Agrippa II et de Bérénice; il l'avait enlevée, par des pratiques infâmes, à son légitime mari, Aziz, roi d'Émèse.

Lorsque saint Paul, arrêté à Jérusalem à la suite d'une émeute, eut été envoyé par le tribun Claudius Lysias à Césarée de Palestine, deux centurions reçurent l'ordre de former une escorte composée de deux cents soldats, de soixante-dix cavaliers et de deux cents gardiens de police. Lysias rédigea un *elogium*, c'est-à-dire une lettre contenant le détail de l'affaire et adressée à Félix, à qui le prisonnier et l'*Elogium* furent présentés dès l'arrivée à Césarée. Félix dit qu'il entendrait la cause dès que les accusateurs seraient arrivés, et, en attendant, il ordonna de garder l'apôtre dans l'ancien palais d'Hérode le Grand, devenu la résidence des procurateurs. Un soldat (*frumentarius*) fut sans doute attaché à sa garde.

Trois jours plus tard — où cinq jours, à compter de celui où Paul sortit de Jérusalem — arrivèrent les accusateurs : le grand-prêtre Ananie en personne, quelques anciens et un certain Tertullus, avocat, capable de soutenir l'accusation. Félix ne les fit pas attendre et prit place à son tribunal. Tertullus loua Félix, célébra la sagesse de son gouvernement, l'excellence de son administration et l'assura de la reconnaissance publique. Puis il appela ses sévérités sur le perturbateur du judaïsme, le chef des hérétiques nazaréens, le brouillon sans cesse occupé à révolutionner ses coreligionnaires partout où il pouvait pénétrer parmi eux. Son crime, cette fois, était d'une gravité capitale puisqu'il ne s'agissait de rien moins que de la violation du Temple. « Nous l'aurions jugé nous-mêmes selon notre loi, ajouta-t-il, si Lysias ne nous l'avait violemment arraché des mains. » Ananie et ses complices approuvaient hautement tout ce discours.

Félix fit signe à Paul de s'expliquer : « C'est avec pleine confiance, dit-il, que je plaide ma cause devant vous, car je sais que depuis de longues années vous êtes le juge de cette nation. Il n'y a pas plus de douze

jours, vous pouvez vous en assurer, que je suis venu faire mes dévotions à Jérusalem; et depuis lors on ne m'a vu disputer avec personne, ni susciter aucun désordre, soit dans les synagogues, soit en ville. On ne parviendra pas à prouver ce dont on m'accuse. Je ne vous le cache pas, je sers Dieu selon cette doctrine qu'ils appellent secte : croyant tout ce qui est écrit dans la Loi et les prophètes, espérant comme ils le font eux-mêmes que Dieu ressuscitera les bons et les méchants. C'est pourquoi je tâche d'être sans reproche devant Dieu et devant les hommes. Après plusieurs années d'absence, j'étais venu porter des aumônes à mon peuple et présenter des offrandes à Dieu. Au moment où j'accomplissais les purifications rituelles, quelques Juifs d'Asie, qui devraient être ici pour soutenir leur plainte, m'ont trouvé dans le Temple où je ne causais ni attroupement ni tumulte. Que mes accusateurs ici présents disent de quel crime ils m'ont convaincu, lorsque j'ai comparu devant le Sanhédrin, à moins qu'ils ne me reprochent cette profession de foi : c'est à cause de la résurrection des morts que je suis mis en jugement. »

De la résurrection des morts, Félix n'avait nul souci, mais ce qui lui importait fort c'est que l'inculpé n'était pas un perturbateur; les véritables témoins, ceux qui eussent pu se porter accusateurs étaient absents. Félix dut comprendre que ce procès pourrait lui valoir quelques profits; il leva la séance après avoir déclaré qu'il avait besoin d'un plus ample informé : « Quand Lysias arrivera je vous entendrai de nouveau. » Et Paul réintégra sa prison, mais il y fut traité avec douceur, on lui épargna les chaînes; c'était la *custodia libera* laissant à ses amis, à ses disciples, la permission de le visiter et de le servir.

Paul ne vit pas que ses intimes. Félix et Drusille eurent la curiosité de l'entretenir sur cette religion nouvelle dont il se faisait le prédicateur. Paul ne ménagea point ces pécheurs, il parla avec tant de force de la justice, de la continence, du jugement futur que Félix, mal à l'aise, termina l'entretien : « Je t'écouterai une autre fois, dit-il, quand il en sera temps. » Félix n'ignorait pas que Paul avait apporté une somme considérable, produit de la collecte des églises, il espérait en tirer quelque profit personnel, mais l'apôtre fit la sourde oreille! Félix s'obstina, retint Paul prisonnier, aggrava le régime et le fit enchaîner. Deux ans s'écoulèrent ainsi.

Au mois de juin 59, Félix fut rappelé et son successeur, Porcius Festus, laissa Paul en prison. Trois jours après son débarquement, Festus alla passer huit ou dix jours à Jérusalem. Les Juifs profitèrent de sa présence pour l'entourer et obtenir de lui le renvoi de Paul à Jérusalem; on eût dressé sur la route une embuscade et il eût été assassiné. Festus qui, peut-être, eut vent de ce complot, répondit que « les Romains n'ont pas coutume de condamner un homme sans le mettre en présence de ses accusateurs et sans lui permettre de se défendre. » C'est à Césarée, où il allait se rendre de sa personne, que les Juifs pouvaient se faire représenter et soutenir l'accusation.

Dès le lendemain de son retour, Festus fit comparaître Paul et ses accusateurs. A leurs imputations, l'apôtre se contentait de répondre : « Je n'ai rien fait de mal ni contre la loi des Juifs, ni contre le Temple, ni contre César. » Festus voyait une cause épineuse dont il pouvait se débarrasser si l'accusé consentait à comparaître à Jérusalem, devant une cour juive. Il le lui proposa. Paul répondit : « Je suis devant le tribunal de César, c'est ici que je dois être jugé. Je n'ai fait aucun tort aux Juifs, vous le savez. Si j'ai commis une action digne de mort, je consens à mourir. Mais si toutes leurs accusations sont fausses, personne n'a le droit de me livrer à eux. J'en appelle à César. » Ces derniers mots finissaient tout et soustrayaient l'inculpé à la juridiction du procurateur qui ne put que répondre : « Tu en appelles à César, tu iras à César. »

Dans l'attente du départ, il survint un incident singulier. Hérode Agrippa II et sa sœur Bérénice vinrent saluer Festus. Leur hôte les entretint de ce Paul qui avait entrepris de convertir leur sœur Drusille et, pour satisfaire l'envie qu'ils éprouvaient de l'entendre, Festus prétexta le besoin de recourir à leurs lumières pour rédiger son rapport à l'empereur sur cette superstition d'un certain Jésus mort depuis longtemps. L'audience fut fixée au lendemain.

Ce fut un grand spectacle. Agrippa et Bérénice se rendirent au tribunal accompagnés d'une suite brillante; les autorités militaires et les notables de la ville y vinrent également. Paul comparut enchaîné et Festus ouvrit la séance : « O roi Agrippa et vous tous ici présents, dit-il, vous voyez devant vous un homme dont les Juifs de Jérusalem me demandaient à grands cris la tête. Moi, je ne trouvais rien en lui qui méritât la mort; mais comme il en a appelé à César, j'ai décidé de l'envoyer à Rome. Ne sachant ce qu'il faut écrire à l'empereur, je compte sur vous, et sur toi principalement, ô roi Agrippa, pour m'en instruire.»

Agrippa accepta la présidence honorifique qu'on lui offrait et donna la parole à Paul. Celui-ci s'engagea dans un long discours, raconta sa vie, la vision du chemin de Damas, la vocation de prédicateur de l'Évangile aux gentils, affirma la résurrection de Jésus. A ces mots Festus l'interrompit : « Tu es fou, Paul, les lectures t'ont troublé l'esprit. » Paul en appela à Agrippa versé dans la théologie juive, mais Agrippa répondit ironiquement : « Tu vas me persuader de me faire chrétien. — Oui, dit vivement l'apôtre, non seulement toi, mais tout l'auditoire, puissiez-vous me ressembler... à l'exception des chaînes. » Paul n'avait converti personne à sa foi, mais avait convaincu tout le monde de son innocence. Festus opina, résumant bien l'impression générale : « Sans l'appel à César, cet homme aurait pu être mis en liberté. » Et Paul fut remis, avec quelques autres prisonniers, à la garde d'un centurion de la cohorte *prima Augusta Italica*, nommé Julius. Avec Paul devaient s'embarquer Timothée, Luc et Aristarque de Thessalonique; mais on se trouvait au mois de septembre, à une date où les vents contraires ne permettaient plus de songer à une traversée directe de Césarée à Rome.

Un vaisseau allait partir pour Adramytte en Mysie, ville située en face de Mytilène. Soit dans ces ports, soit dans les escales sur la route, Julius comptait trouver un navire en partance pour l'Italie; faute de quoi on prendrait la voie de terre, par Troas et Philippes le long de la voie Egnatienne. On était vers le temps de l'équinoxe d'automne, mauvais moment à passer dans ces parages.

Dès le lendemain du départ on arriva à Sidon et Paul eut la permission de descendre à terre avec un gardien et de visiter ses amis. Le navire devait toucher Myre et la route directe eût été de prendre le large et de gagner la Lycie en laissant sur sa droite l'île de Chypre, mais les vents étaient contraires, il fallut courir au Nord, en longeant la Phénicie, puis serrer les côtes de l'île de Chypre qu'on laissa à bâbord. Entre Chypre et les côtes de Syrie et de Cilicie, on s'aida des brises de terre pour remonter au Nord, et après avoir traversé le golfe de Pamphylie, on entra dans le port de Myre, en Lycie. Là, se trouvait, par chance, un navire alexandrin qui portait en Italie un chargement de blé d'Égypte. Le centurion Julius passa marché avec le capitaine et transborda ses

hommes; cela porta le nombre de l'équipage et des passagers à deux cent soixante-seize personnes.

A peine fut-on sorti de Myre que la navigation devint lente et difficile. Il fallut côtoyer la rive et, après plusieurs jours, on se trouvait à la hauteur de la pointe de Cnide. Là, il fut impossible d'entrer dans le port; après avoir lutté contre le vent de Nord-Est, le capitaine prit son parti de se laisser dériver vers l'île de Crète. On ne tarda pas à reconnaître le cap Salmoné, formant la pointe orientale de l'île. L'île de Crète procure, à la région de la Méditerranée qu'elle couvre au Sud, une sorte de port assez bien à l'abri des tempêtes venant de l'archipel. Le capitaine ne songea qu'à profiter le plus tôt possible de cet avantage; il suivit la côte orientale de l'île puis se dirigea vers la côte méridionale, assez inhospitalière, où l'on trouva, non sans peine, un port étroit, profond, fermé par un îlot et bordé par deux plages de sable, entre lesquelles s'avance une pointe de rochers. Ce n'est guère autre chose qu'une crique, qui semble divisée en deux parties, ce qui lui a valu son nom *Kali Limenes* (les Bons Ports); non loin de là se trouvait une ville nommée Lasaea ou Alassa. Ce port parut assez sûr pour y entrer et donner à l'équipage le temps nécessaire pour réparer les avaries d'une traversée longue et pénible, en même temps qu'un repos nécessaire. On fit une relâche qui se prolongea assez et, quand il fut question de repartir, Paul se prononça carrément contre un voyage qu'il estimait périlleux. On était alors en plein mois d'octobre et il avait assez de fois voyagé sur mer pour prévoir de sérieux dangers et de graves avaries. Le capitaine et l'armateur n'en croyaient rien et calculaient la perte que leur causerait un hivernage de cinq mois, d'ailleurs presque impossible aux *Kali Limenes*. Le centurion partageait la manière de voir des deux marins et il fut décidé qu'on quitterait Bons-Ports pour gagner la rade de Phœnix (aujourd'hui *Loutro*) situé sur la côte méridionale de l'île, et qui offrait un bon mouillage. Une brise du Sud se leva qui parut favorable à ce dessein, on leva l'ancre, on fit des bordées le long du flanc de l'île jusqu'au cap Littinos, puis on cinglerait vers Phœnix.

La seule difficulté consistait à franchir le cap Lithinos qui forme un saillant marqué; la distance à parcourir était si faible que les matelots mirent le canot à la mer afin de n'avoir qu'à remorquer le navire. Mais presque au moment où on sortait de Bons-Ports, le vent se leva en tempête, un ouragan venu de l'Est-Nord-Est que les marins nomment *eureaquilon* ou *caecias*. En peu d'instants, le navire fut hors d'état de résister; on cargua la voile et on s'abandonna au vent. On fila devant une petite île nommée Claupé (aujourd'hui *Gafda* ou *Gaudo*) et grâce à l'abri qu'elle procura pendant quelques minutes, on put remonter à grand'peine le canot à bord du navire. On prit alors deux précautions en vue du naufrage inévitable. La première fut d'entourer horizontalement les flancs du vaisseau d'un câble très fort, dont les extrémités se croisant sur la proue, et rentrant par les écubiers, étaient fortement serrées à l'aide de cabestans; c'était comme une ceinture qui fortifiait la coque contre les coups répétés des lames qui, la secouant d'avant en arrière, auraient bientôt disjoint les bordages et rompu la quille. La seconde précaution consista à mouiller une ancre flottante, surface plane retenue par des chaînes dans un sens vertical, de manière à ralentir la course du vaisseau que le vent du Nord-Est risquait de jeter dans les Syrtes où il se serait ensablé,

Le second jour, la tempête n'avait rien perdu de sa violence; on songea en conséquence à alléger le navire et on jeta la cargaison à la mer, en vue peut-être d'alléger l'avant et l'arrière pour accroître la stabilité et réduire l'effet du tangage. Le troisième jour, les meubles et ustensibles qui encombraient le pont et entravaient la manœuvre, passèrent par-dessus bord. Les jours suivants furent affreux; on vivait dans une obscurité complète, ni soleil, ni étoiles, on ne savait plus où on était, où on allait. Tout espoir était perdu. Ailleurs semée d'îles, la Méditerranée présente entre la Sicile et Malte à l'Ouest, le Péloponèse et la Crète à l'Est, l'Italie méridionale et l'Épire au Nord, la côte d'Afrique au Sud, un grand carré de mer libre, où le vent se déchaîne sans obstacle et roule d'énormes tas de mer. C'était là ce que les anciens appelaient souvent l'Adriatique. L'opinion générale des gens du bord était que le navire courait sur les Syrtes de l'Afrique, où la perte des corps et des biens était certaine. La fatigue et l'épuisement étaient venus à bout de tous les courages, nul ne songeait à prendre de la nourriture d'ailleurs impossible à préparer. Au milieu de l'abattement de tous, Paul demeurait calme et confiant, s'employait à ranimer les courages. Il allait de l'un à l'autre redisant sans cesse : « Mes amis on aurait dû m'écouter et ne pas sortir de Crète; nous aurions évité ainsi dommages et souffrances. Mais ne craignez rien, le navire seul périra, aucun de vous n'aura de mal. L'ange du Dieu que je sers et à qui j'appartiens m'a dit cette nuit dans une vision : « Paul, sois sans crainte, tu dois compa- « raître devant César et Dieu accorde à tes prières la « vie de tous tes compagnons de route. » Ayez donc bon courage, je sais qu'il en sera comme il m'a été dit. Bientôt nous rencontrerons une île. »

La quatorzième nuit de la traversée vers le milieu de la nuit, les matelots crurent approcher d'une terre; ils jetèrent la sonde et trouvèrent vingt brasses de fond; un peu après on trouva quinze brasses, ainsi on courait sur des récifs! En quelques instants, on mouilla quatre ancres à la fois du côté de la poupe; on amarra les gouvernails, c'est-à-dire deux larges pagaies qui sortaient des deux côtés du gaillard d'arrière; le navire s'arrêta et tous attendirent le lever du jour. Les matelots avaient comploté de se sauver seuls, abandonnant les passagers à une mort certaine. Sous prétexte de jeter les ancres de l'avant, ils remirent à flot le canot et s'apprêtaient à y descendre, mais Paul, soit qu'il eût saisi un mot, un geste, soit qu'il se défiât pour une raison quelconque, dit au centurion : « Si ces gens-là nous quittent, nous sommes perdus. » Aussitôt des soldats coupèrent les amarres du canot qui partit à la dérive. Paul, dont l'autorité devait être grande sur tous ses compagnons d'infortune, s'efforçait de leur rendre espoir et courage. « Voici quatorze jours, leur disait-il, que les soucis et les angoisses vous réduisent à un jeûne presque absolu. Mais je vous le dis à tous : pas un cheveu ne tombera de votre tête. Mangez donc et prenez des forces; le salut est pour vous à ce prix. » Lui-même bénit un morceau de pain et le mangea devant tout le monde. Chacun l'imita, mangea quelque peu des provisions et la distribution qui s'en fit montra qu'on était au nombre de 276 personnes.

Quand le jour parut, on vit devant soi la terre, mais trop proche pour que les marins pussent reconnaître le pays où l'on était. On avait devant soi une rade ayant pour fond une plage de sable où on semblait pouvoir s'échouer sans danger. Vite on jeta par-dessus bord tout ce qui restait de la cargaison, on coupa les câbles des ancres, qu'on laissa perdre dans la mer, on largua les ancres d'arrière, on hissa la voile de misaine, qu'on offrit au vent, et on gouverna vers la plage. Par malheur, un banc de sable à fleur d'eau se rencontra sur le trajet et le navire s'échoua, la proue profondément enfoncée, tandis que soulevé,

sans appui, battu par la lame, l'arrière se disloquait à chaque coup de mer; or, on n'avait plus le canot pour débarquer. Il était possible de se sauver à la nage, mais les soldats craignaient que leurs prisonniers n'échappassent et songeaient à les tuer. Julius le centurion s'y opposa, ordonna à tous ceux qui savaient nager de gagner la côte, les autres suivraient comme ils pourraient sur des planches, sur des épaves. Tous furent sauvés [1].

On sut, en touchant terre, qu'on était à Malte. Il était impossible de savoir sur quels points la tempête avait entraîné le navire, mais peut-être n'avait-il pas fait tant de chemin que les naufragés l'avaient supposé. La vue d'un bâtiment en détresse, désemparé, d'un équipage et de passagers se sauvant à la nage ou sur des épaves est un des événements de la vie monotone des populations maritimes. Beaucoup d'insulaires étaient accourus sur le rivage, s'empressaient de secourir les naufragés mouillés et grelottants de froid et de faim; même ils allumèrent un grand feu pour les réchauffer sous une pluie torrentielle. Paul cherchait des brindilles pour alimenter la flamme, il revint avec une farde de broussailles qu'il jeta dans le brasier. A l'instant, une vipère qui y était cachée, ranimée par la chaleur fit un bond et s'attacha à la main de Paul. A cette vue, les gens de l'île frémirent. « Il faut, se dirent-ils entre eux, que cet homme soit un meurtrier puisque, échappé du naufrage, la vengeance des dieux le poursuit jusque sur terre. » Paul secoua la main, le reptile tomba et il n'en éprouva aucun malaise : vipère, couleuvre, orfraie, il n'importe; ceux qui, un instant auparavant, le tenaient pour un grand criminel l'acclamèrent comme un dieu.

L'île de Malte était gouvernée au nom des Romains par un fonctionnaire nommé Publius, *princeps* du municipe. Soit que de son habitation il eût suivi les péripéties du naufrage et du débarquement, soit qu'il portât intérêt à des malheureux, cet homme vint sur le rivage, invita chez lui une partie des naufragés, parmi lesquels se trouvaient Paul et ses compagnons et les hébergea pendant trois jours jusqu'à ce qu'on eût pourvu à leur logement et à leur entretien. Cet acte d'hospitalité reçut bientôt sa récompense. Le père de Publius souffrait des fièvres et de la dysenterie. Paul l'alla visiter, posa sa main sur la tête du malade en récitant une prière et lui rendit la santé. Le bruit de cette guérison courut dans l'île et tous ceux qui souffraient se rendirent près du guérisseur. Parmi une population ignorante et grossière, bien des maux pouvaient être soulagés et même dissipés par un traitement convenable. Luc, qui accompagnait Paul, et qui avait des connaissances médicales, vit ces gens, les conseilla, et contribua à leur amélioration par quelques remèdes discrètement indiqués. L'apôtre, cédant à l'inspiration de son grand cœur, aura sans doute guéri quelques-uns de ceux que la science de Luc n'eût pas rendu à la santé.

Après l'effroyable traversée qu'on venait de subir, personne n'avait hâte de reprendre la mer. Ce fut seulement quand le cabotage reprit, après un séjour de trois mois dans l'île, vers la mi-février de l'an 61, que le centurion Julius traita du passage de ses prisonniers sur un autre navire alexandrin, le *Castor et Pollux*, qui avait hiverné dans le port de l'île. Les prisonniers et l'escorte s'embarquèrent et gagnèrent Syracuse d'où après trois jours, on repartit pour Reggio et Pouzzoles.

Il existe sur le naufrage de saint Paul et son séjour à Malte une bibliographie assez étendue :

B. Ambrosi, *Vita, viaggi e predicazione dell' apostolo S. Paolo, opera originale*, 3 vol. in-8° Venezia, 1869, 5 vol., in-16, Parma, 1875. — E. Baxter, *Voyages et expériences de saint Paul*, in-12, Neuchâtel, 1896. — V. Belloni, *S. Paolo a Malta, poema*, in-8°, Malta, 1875. — U. Benvoglienti, *Notizie intorno il naufragio di S. Paolo*, ms., 1732. — Fr. C. Bucher, *De peregrinatione Pauli transmarina*, in-4°, Wittenbergæ, 1679. — Fr. Bulič, *Melita del naufragio di san Paolo*, dans *Bullettino di archeologia e storia dalmata*, 1916, t. XXXIX, p. 183-189. — W. J. Burns, *Memorials of S. Paul at Malta*, dans *The month*, 1881, t. XLII, p. 485. — J. A. Ciantar, *De beato Paulo apostolo in Melitam, Siculo-Adriatici maris insulam naufragi ejecto dissertationes apologeticæ in Inspectiones anticriticas Ignatii Georgii*, in-4°, Venetiis, 1738. — A. A. Caruana, *Monografia critica della grotta di S. Paolo nel sobborgo di Melita, l'antica capitale di Malta*, in-8°, Malta, 1896; le même, *Monografia critica dei compagni dell' apostolo S. Paolo nel suo naufragio e nella sua dimora in Malta l'anno 56 dell'era cristiana*, in-8°, Malte, 1902. — W. J. Conybeare and W. J. S. Howson, *Life and epistles of S. Paul comprising a complete biography of the apostle and a paraphastic translation of his epistles, inserted in chronological order*, 2 vol., London, 1861, t. II, p. 308 sq. — P. Crusius, *Paulus naufragus*, in-8°, Lipsiæ, 1609. — J. Floder, *Acta Pauli in insula Melita*, in-4°, Upsalæ, 1769. — C. Fouard, *Les origines de l'Église : saint Paul, ses missions*, in-8°, Paris, 1892. — O. Funcke, *Saint Paul sur terre et sur mer*, trad. J. Gindraux, in-12, Lausanne, 1880. — Ign. Georgi, *Divus Paulus apostolus in mari, quod nunc Venetus sinus dicitur, naufragus et Melitæ, Dalmatiensis insulæ, post naufragium hospes, sive de genuino significatu duorum locorum in Actibus apostolicis... inspectiones anticriticæ*, in-4°, Venetiis, 1730; *Vindiciæ de divi Pauli in insulam Melitam adventu adversus Gujottum*, in-4°, Venetiis, 1736. — N. C. Gravanti (= G. A. Ciantar), *Critica de' critici moderni che dall'anno 1730 in fino al 1760 scrissero sulla controversia del naufragio di S. Paolo apostolo*, in-4°, Venezia, 1763. un extrait dans Zaccaria, *Raccolta di dissert.*, 1793, t. IV, p. 1-38. — G. C. Guyot de Mearne, *Vindiciæ Melitenses*, in-4°, Romæ, 1731. — J. Hasaeus, *Dissertatio geographico-politica de navibus Alexandrinis, Paulum apostolum in Italiam deferentibus*, in-4°, Bremæ, 1716. — J. C. Kirchmeier, *Dissertatio de requie Pauli in Melitæ insula*, in-4°, Marburg, 1731. — J. T. Krebs. *De provocatione Pauli ad Caesarem*, in-4°, Lipsiæ, 1753. — P. Kunze, *Observationes de vexillo navis Alexandrinæ, qua Paulus gentium doctor in Italiam vectus est.*, in-4°, Jenæ, 1724, 1734. — G. Laetus, *Peregrinatio Pauli apostoli*, in-12, Lugduni Batav., 1639; in-12, Francofurti, 1650. — *Lettera di* Giusto Fontanini ad. Ign. Giorgi... ; *riposta di* Ign. Giorgi...; *Apocrisi di* Ign. Giorgi...; *De missa divinisque officiis ad naufragii Paulini memoriam quotannis recolendam, Maltensi ecclesiæ a S. Rituum congregatione indultis, disquisitio*, in-8°, Venezia, 1762. — J. L. Lundahl, *Expositio difficultatum in determinanda insula naufragii Pauli, ad Act., XXVII-XXVIII*, in-4°, Upsalæ, 1813. — G. A. Mehner, *De Paulo veterano et ligato*, in-4°, Fridricostadii, 1759. — E. Nason, *S. Paul at Puteoli*, dans *Orient-bibl. journ.*, 1880, t. I, p. 178-181. — G. Pagnini Lanfredini, *Descrizione, idrografica che contiene la navigazione ed il naufragio dell' apostolo S. Paolo nell'isola di Malta*, in-4°, Napoli, 1763. — V. Palunko, *Melita nel naufragio di san Paolo e l'isola Meleda in Dalmazia. Studio di geografia biblica*, in-8°, Spalato, 1910. — G. Pompa, *Vita e viaggi dell' apostolo s. Paolo con studi archeologici geografici e nautici*, in-8°, Roma, 1899. —

[1] On a proposé de voir ce naufrage dans une fresque de la Chambre des Sacrements; nous continuons à n'en rien croire; voir *Dictionn.*, t. III, col. 156-157, fig. 2448.

F. Prat, *Saint Paul*, in-12, Paris, 1925, p. 154-168. — J. J. Quandt, *Dissertatio de maritima Pauli peregrinatione*, in-4°, Regiomonti, 1710. — G.-M. Regnaud, *Le mire benefiche della grazia nella caduta in sulle vie di Damasco e le tracce amorevoli della Providenza nel naufragio in sulle rive di Malta dell'apostolo S. Paolo, primario tutelare dell'isole di Malta e Gozzo*, in-4°, Roma, 1749. — E. Renan, *Saint Paul*, in-8°, Paris, 1869, p. 536-559. — Rennell, *On the voyage and plate of shipwreck of S. Paul a. D. 62*, dans *The Archaeologia*, 1826, t. XXI, p. 92-106. — J. de Rhoer, *De sancti Pauli ad insulam Melitam naufragio*, in-4°, Trajecti ad Rhenum, 1743. — R. Ricard, *La navigation de saint Paul, la tempête de quatorze jours en Méditerranée*, dans *Études*, 1927, t. CXC, p. 448-465. — K. Th. Rückert, *Nach Nord Afrika*, 1884, p. 421 sq. — J.-J. Ruffieux, *Un épisode du dernier voyage de l'apôtre saint Paul, servant de complément géographique aux Actes des apôtres*, dans *Revue suisse catholique*, 1874, t. VI, p. 86-105. — Rupertus à S. Caspare, *Divus Paulus apostolus e Melita Illyricana in Africanam quondam nunc vero S. Joannis Hierosolymitani equitum feliciter redux, sive anticriticarum inspectionum Ign. Georgii amica inspectio*, in-4°, Venetiis, 1739. — C. S. di San Floriano, *Navigazione dell apostolo Paolo da Cesarea a Malta, dissertazione cronologico-geografica*, in-8°, Milano, 1757. — S. Sciugliaga, *Il naufragio di S. Paolo ristabilito nella Melita Illirica antro... C. G. di San Floriano*, in-4°, Venezia, 1757; *Opuscoli italiani latini, sopra di S. Paolo apostolo, contro gli scrittori Filo Maltesi*, in-4°, Venezia, 1759, — J. Smith, *The voyage and shipwreck of S. Paul. with dissertations on the sources of the writings of S. Lucas and the ships and the navigation of the ancients*, in-8°, London, 1848. — A. Trève, *Une traversée de Césarée de Palestine à Putéoles, au temps de saint Paul*, dans *Controv. et Contempor.*, 1887, t. X, p. 5-39, 226-242. — J. E. Walchius, *Dissertatio de Deo Melitensium* (Act. XXVIII, 6), *commemorato*, in-8°, Ienae, 1753. — J. F. Wandalinus, *Dissertatio de Melite Pauli*, in-4°, Hafniæ, 1737.

IV. L'Église de Malte. — Il n'est pas dit que Paul, au cours de ces trois mois passés à Malte, y ait fondé une Église; malgré les bienfaits et les miracles il n'avait pas rencontré sans doute, parmi cette population grossière, les éléments que lui offraient les villes de Galatie, d'Asie Mineure, d'Achaïe ou de Macédoine et il repartait sans avoir implanté la foi. Est-il bien nécessaire, à ce sujet d'aborder la question du lieu où aborda saint Paul : *Malta*, *Melita*, *Meleda*? C'est dans le *De administratione imperii*, c. XXXVI, de Constantin Porphyrogénète, qu'on rencontre, croyons-nous, pour la première fois, la mention de *Meleda* comme lieu de débarquement. Or Méléda est une île située sur la côte de Dalmatie, à peu près à la hauteur de Teramo; et cet itinéraire fantaisiste est du nombre de ceux dont on est dispensé de parler [1].

On peut donc s'en tenir à Malte où il débarqua, disent les Actes, XXVII, en τόπος διθάλασσος. Une ancienne « tradition », c'est-à-dire un racontar sans preuves, le fait débarquer au nord de l'île. Bucht Cala di San Paolo paraît pour la première fois dans Quintinus, au XVIe siècle et n'en vaut pas plus pour cela [2]. Paul prêcha et, cela va sans dire, convertit un grand nombre d'habitants, c'est saint Jean Chrysostome qui nous l'apprend [3], mais saint Luc, dans les *Actes des apôtres* n'en souffle mot, et il y a quelque raison de l'en croire puisque saint Paul partit sans fonder d'Église.

Il est vrai qu'on a imaginé de faire du *princeps* Publius (Act. XXVIII, 7) le premier évêque de Malte [4]. La première trace de cette légende se rencontre dans

7550. — Diptyque d'ivoire du Ve siècle, d'après Venturi, *Storia dell' arte italiana*, t. I, p. 421, fig. 385.

le petit martyrologe romain, au 21 janvier : *Athenis S. Publii episcopi qui Melitenus a Paulo episcopus ordinatus* [5]... mais Tillemont a fait remarquer depuis longtemps que l'évêque d'Athènes, Publius, mourut sous Marc Aurèle [6], ce qui donnerait au Maltais un épiscopat de plus d'un siècle, ce qui semble un peu long.

Après le premier évêque, la première cathédrale Oh! il faut reconnaître qu'elle était modeste : simple grotte pour laquelle saint Luc, à qui la médecine laissait des loisirs, peignit un portrait de la vierge Marie, et où l'apôtre donna l'ordination épiscopale

[1] J. Giorgi, *D. Paulus apostolus in mari quod nunc Venetus sinus dicitur naufragus et Melitæ Dalmatensi insulæ post naufragium hospes, sive de genuino significatu duorum locorum in Actibus Apostolorum*, in-4°, Venetiis, 1730; V. Palunko, *Melita nel naufragio di S. Paolo e l'isola Meleda in Dalmazia. Studio di geografia biblica*, in-8°, Spalato, 1910; cf. *Bull. di arch. e stor. dalm.*, 1909, p. 185-191. — [2] Quintino, *Descriptio insulæ Melitæ*, 1533, col. 7, dans *Thesaurus antiq. Sicil.*, t. XV. — [3] *In Acta apostol., homil.*, LIV, *P. G.*, t. LX, col 376. — [4] A. A. Caruana, *San Publio protovescovo della Chiesa di Malta e martire*, in-8°, Malta, 1896. — [5] *Vetus roman. martyrol.*, édit. H. Rosweyde, 1613, p. 3. — [6] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. I, p. 573; cf. Denys de Corinthe, dans Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. IV, c. XXIII; S. Jérôme, *De viris illustribus*, c. XIV. Je ne crois pas que A. M. Mizzi, *L'abitazione di campagna di San Publio protovescovo di Malta*, in-8°, Roma, 1900, relève des études historiques.

7551. — Catacombe de Saint-Paul, à Malte, d'après A. A. Caruana, *Ancient pagan tombs and christian cemeteries in the Island of Malte*, 1898, pl. XXI.

à Publius. Il faut penser que dans l'esprit des défenseurs de ce conte, l'Église de Malte fut longtemps bien modeste et bien indigente car, d'après eux, cette grotte demeura la cathédrale de l'île jusqu'à la paix de l'Église, époque où Constantin bâtit une basilique sur l'emplacement du palais de Publius. Cette belle discussion parut sans objet, au moment où on vint soutenir que la grotte en question était une ancienne prison transformée en chapelle et qui peut avoir des rapports avec le séjour de saint Paul à Malte [1].

Enfin l'ordination de Publius a son monument, c'est un diptyque d'ivoire conservé à Florence [2], et qui date du ve siècle et dont l'un des panneaux représente des scènes empruntées aux Actes des Apôtres, (fig. 7550). Au centre, l'artiste montre saint Paul secouant le reptile qui l'a mordu au doigt ; au-dessous on voit deux malades venus des environs implorer leur guérison; dans le registre supérieur l'apôtre est assis dans une chaise à dossier avec un large tabouret et semble enseigner. Voilà, nous dit-on, l'ordination de Publius par saint Paul [3]. Et puisque son épiscopat n'a pas de meilleure attestation nous nous bornerons à n'en pas tenir compte.

Après le pseudo-Publius, le pseudo-Acacius. Celui-ci doit l'existence non à Dieu, mais à Pirro [4] qui le fait siéger au concile de Chalcédoine en 451. Il est vrai qu'on rencontre parmi les Pères présents à ce concile plusieurs évêques portant le nom d'*Acacius :* l'un occupait le siège d'Antioche, un autre le siège d'Ariarathia, un autre celui d'Antioche Lamotis, enfin un dernier à Cûma [5]; il n'y a pas trace d'Acacius à Malte, non seulement à cette date, mais pendant toute la durée de l'empire romain.

Si, au IVe siècle, il y eut une Église, elle n'a guère fait parler d'elle et elle comptait pour si peu de chose que, dans le texte célèbre de saint Innocent Ier à l'évêque Decentius de Gubbio, on lit ceci : *...præsertim cum sit manifestum in omnem Italiam, Gallias, Hispanias, Africam atque Siciliam et insulas interjacentes nullum instituisse Ecclesias, nisi eos quos venerabilis apostolus Petrus aut ejus successores constituerunt sacerdotes... Oportet eos hoc sequi quod Ecclesia romana custodit a qua eos principium accepisse non dubium est* [6]. Évidemment Malte passa avec les *insulæ interjacentes*. En somme, il est plus vrai de dire que nous ne savons rien sur son compte.

Malte tomba-t-elle entre les mains des Vandales ? Voici ce que nous lisons dans Victor de Vite [7] : *Post cujus* (*Valentiniani*) *mortem totius Africæ ambitum obtinuit* (*Geisericus*), *nec non et insulas maximas Sardiniam, Siciliam, Corsicam, Ebusum, Maioricam, Minoricam vel alias multas superbia sibi consueta defendit.*

Tout cela nous apprend peu de chose. Heureusement Pirro se charge de découvrir des évêques, mais il a la malchance de n'en trouver que de douteux; après Acacius, voici qu'il nous présente un certain *Constantinus Melitensis eps*, qui a siégé à un concile tenu à Rome par le pape Symmaque. Mais, une fois, de plus, Pirro a la main malheureuse : il s'agit d'un *Constantinus Melitenensis eps*, évêque authentique non de Malte mais de Mélitène [8].

A l'époque byzantine, Malte, d'où part Bélisaire pour sa glorieuse expédition contre l'Afrique [9], devait avoir un évêque, mais nous ne savons pas son nom. En 553, au moment de l'affaire des Trois-Chapitres, l'évêque de Malte est Julianus, il accompagne le pape Vigile à Constantinople [10]. Enfin la correspondance de saint Grégoire le Grand fait mention, en 592, d'un Lucillus, évêque de Malte [11].

Nous ne descendons pas plus loin, on voit que l'histoire de l'Église de Malte est peu connue et peut-être est-elle peu connue parce qu'elle n'a compté que peu d'événements et aucun personnage remarquable. Les monuments, dont nous allons parler, n'ajoutent à peu près rien à ce que nous savons.

V. Les catacombes. — La première mention des catacombes de Malte remonte au XVIIe siècle, où elles furent vues, mais non explorées, par un jeune savant d'Augsbourg, Georges Walter, qui avait débarqué dans l'île à la recherche d'inscriptions, après avoir, dans le même dessein, visité la Sicile. L'étude scientifique commence avec Abela (1647) et attire un instant l'attention de Boldetti (1720), puis elle est reprise et conduite avec méthode par Caruana entre 1881 et 1897 et Alb. Mayr (1901). Enfin, en 1904, se placent les premières recherches de M. Themistocle Zammit, conservateur du musée de La Valette, recherches qui ont rendu possible l'ouvrage de M. Erich Becker, *Malta sotterranea*.

La plus grande partie des cimetières chrétiens de Malte se trouve devant l'ancienne capitale, Città Vecchia; le plus important est la catacombe de Saint-Paul. Le sol est un calcaire facile à travailler. Beaucoup de sépultures sont creusées dans de petites chambres; elles sont en général à mi-hauteur et si grandes que deux cadavres peuvent facilement y trouver place. Les chambres adoptent la forme du corps humain, suivant la mode phénicienne; elles ne s'ouvrent pas directement sur la galerie, mais au fond d'une niche qui sert d'antichambre; elles sont fermées par une pierre plate que deux saillies arrêtent au dehors (disposition qui ne se rencontre, croyons-nous, qu'à Malte et dérive peut-être des chambres mortuaires puniques). Ces petites nécropoles se creusent le plus souvent à la naissance d'une colline ou au fond d'une fosse peu profonde : elles comprennent deux galeries qui se coupent à angle droit non loin de l'entrée (Maghalaq, Hlantun, Mintna). Il arrive, plus rarement, que les chambres s'ouvrent, non sur des galeries, mais sur une sorte de grand vestibule; ainsi par exemple, aux catacombes d'Abbatia-tad-deyr, de Qasam-el-fawara, d'Inghieret et de Bengemma. Ces nécropoles avec petites chambres mortuaires ne remontent pas à l'époque phénicienne; elles sont à peu près contemporaines des tombes à *arcosolium*, jamais plus récentes; dans l'ensemble, elles datent au plus tôt des derniers siècles de l'empire ; en général, elles sont d'origine chrétienne, mais leur disposition est copiée sur les tombes païennes.

Le plus grand nombre des anciennes sépultures chrétiennes de Malte, les plus importantes du reste, sont ornées d'un *arcosolium* ou d'un baldaquin (voir *Dictionn.*, t. II, à ce mot). Les *arcosolia* sont, le plus souvent, du type habituel. Les tombes où ils se trouvent se composent de courtes galeries (Città

[1] A.-A. Caruana, *Monografia critica della Grotta di San Paolo nel sobborgo di Melita l'antica capitale di Malta*, in-8°, Malta, 1896. — [2] Voir sur ce monument, *Dictionn.* t. VII, au mot Ivoire, fig. 6025. — [3] Grech. *San Publio in un antico dittico del museo nazionale di Firenze*, in-8°, Malta, 1910. — [4] *Sicilia sacra*, t. II, p. 509. — [5] Mansi, *Conciliorum amplissima collectio*, t. VI, col. 549*b*, 1083*e*, 1090*a* 1092*d*; t. VII, col. 121*a*, 122*b*, *c*. — [6] S. Innocent Ier à Decentius de Gubbio, *Epist.*, XXV, *P. L.*, t. XX, col. 352; cf. S. Léon Ier, *Epist.*, XVI, *P. L.*, t. LIV, col. 696. — [7] Victor de Vite, *Historia persecutionis Africanæ provinciæ*, édit. Petschenig, I, 13. — [8] Hardouin, *Concilia*, t. II, col. 996; Mansi, *Conciliorum amplissima collectio*, t. VIII, col. 316. — [9] Procope, *De bello vandalico*, I, 14. — [10] Mansi, *Conciliorum amplissima collectio*, t. IX, col. 106. — [11] S. Grégoire Ier, *Registr.*, édit. Ewald, t. II, p. 43. Sur les origines de l'Église de Malte, cf. Alb. Mayr, *Zur Geschichte der älteren christlichen Kirche von Malta*, dans *Historisches Jahrbuch der Görres- Gesellschaft*, 1896, t. XVII, p. 475-496.

Vecchia, Val-des-Jésuites, Ghar-Gehrduf à Gozzo, Sant'Agata, parties de Saint-Paul, Abbatia-tad-Deyr); elles remontent au plus tôt au IVe siècle; elles appartenaient à des familles ou à de petites corporations, le cimetière de Saint-Paul excepté; c'était le cimetière de la communauté; la catacombe d'Abbatia date sans doute du Ve ou du VIe siècle. Aucun monument n'offre la moindre valeur artistique.

Les catacombes de Malte sont contemporaines de l'empire du IVe au VIe siècle; c'est à cette époque que le christianisme sera implanté dans l'île, et il semble aventureux de dire que ces cimetières souterrains peuvent remonter jusqu'au IIIe et au IIe siècle; en tout cas, on ne peut apporter un fait ni un indice favorables à cette opinion. Malte est absolument dénuée de souvenirs et de témoignages liturgiques; son Église, qui ne peut offrir que peu de noms et encore très espacés de la liste épiscopale, n'a conservé ni diptyques, ni férial, ni livres ou fragments liturgiques. Les noms des catacombes n'offrent même pas, ainsi qu'à Rome, des noms anciens de propriétaires du sol; Saint-Cataldus, Sainte-Venera ou Sainte-Agathe indiquent un culte local et se dérobent à

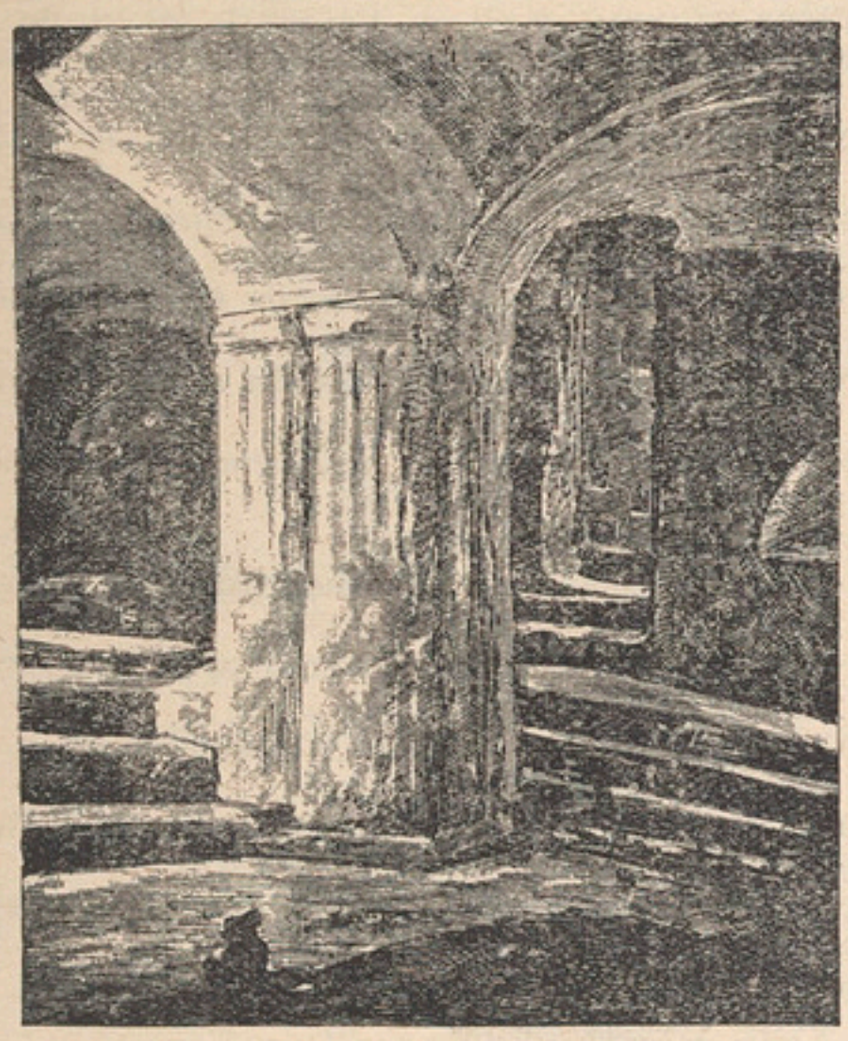

7552. — Basilique de la catacombe de l'Abbatia, d'après E. Becker, *Malta sotterranea, Studien zur altchrist. und jüdischen Sepulcralkunst*, 1913, pl. XXV, n. 4.

toute chronologie. Dans les catacombes elles-mêmes, les fresques, les inscriptions, les souvenirs chrétiens sont si rares et si vagues que leur témoignage n'apprend presque rien.

Au point de vue architectonique, les catacombes de Malte se rattachent à celles de Syracuse et de la Sicile; les plans que nous donnerons et quelques croquis nous dispensent d'une description dans laquelle reparaîtraient nécessairement les termes en usage pour les catacombes romaines. C'est ainsi que dans la catacombe de Saint-Paul, il est question d'une « basilique » qui n'offre rien sans doute de ce qu'on entend par ce mot, mais qui nous montre un espace assez dégagé (fig. 7552) dont on ne rencontrerait pas facilement l'équivalent dans les catacombes romaines. Dans la catacombe de Sainte-Agathe on se croirait transporté à Cyrène (voir ce nom), dans une salle soutenue par des piliers (fig. 7553). Dans la catacombe de l'Abbatia nous rencontrons une de ces tombes à baldaquins qu'on verra nombreuses sur les plans et dont on ne rencontre pas d'exemples à Rome; ici même on l'a décorée d'une sorte de tore enroulé à ses extrémités (fig. 7554). Dans la catacombe XXVI, on a figuré une *transenna*. Sur un couvercle de tombe ou plus probablement une table d'autel, on a figuré le treillis d'une *transenna* et un chrisme.

Voici la bibliographie spéciale aux catacombes :

G. Walter, *Siciliæ et objacentium insularum et Bruttiorum antiquæ tabulæ cum animadversionibus Georgii Gualtheri*, Messanæ, 1624, p. 51 : *Valletta, Civitas nova. XIV hinc stadiio juxta Magnum Portum nuncupatum Marsa in antro multis sepulcris exciso. Cum Jo. Fran. Habela Serenissimo Principi Ant. de Paulo Auditore ad antram exivi, sed ob loci tenebras literæ non exploratæ, nec amplius redeundum fuit triremibus ea nocte solventibus. Vidit ipse insularum historiam scripturus.* — F. Abela, *Della descrizione di Malta isola nel mare Siciliano con le sue antichita, ed altre notitie libri quattro del commendatore Fragio* : *Francesco Abela, vicecancelliere della sacra ed eminentissima religione Gerosolimitana*, in-4°, Malta, 1647. — B. Niderstedt, *Malta vetus et nova a Buchardo Niderstedt Holsato adornata auspiciis et jussu Christophori Casparis Liberi Baronis a Blumenthal edita Helmestadii*, 1660. — M. A. Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiterij de' santi martiri, ed antichi cristiani*

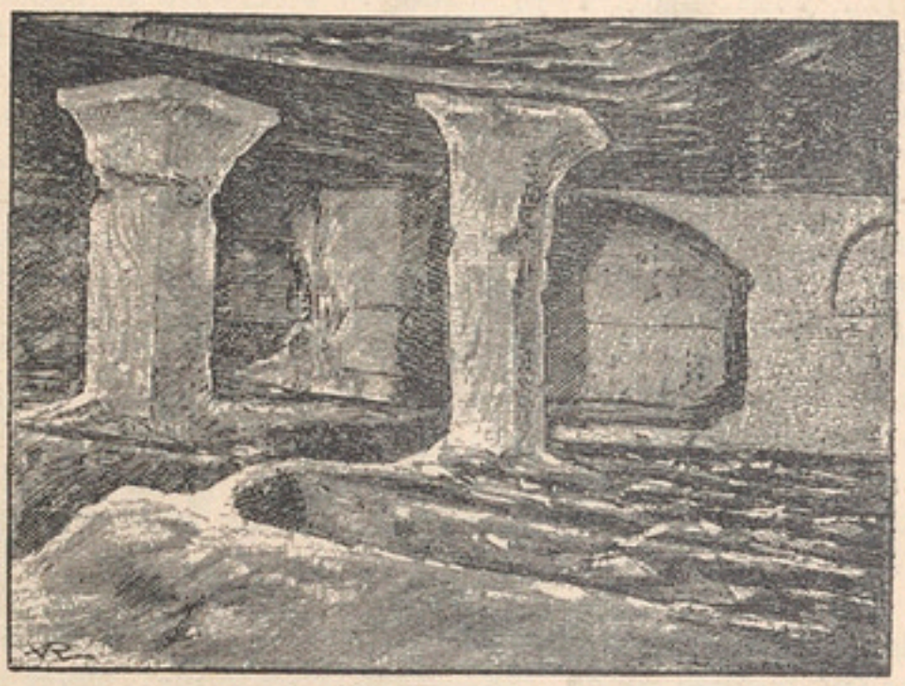

7753. — Catacombe de Sainte-Agathe d'après Becker, *op. cit.*, pl. VIII, n. 2.

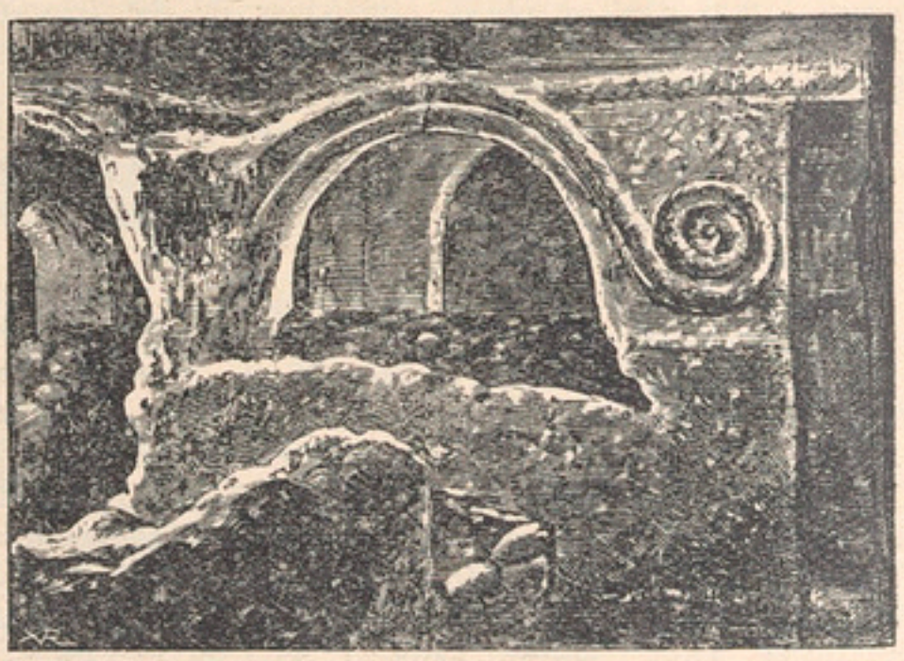

7554. — Tombe à baldaquin d'après Becker, *op. cit.*, pl. X, n. 2.

di Roma; aggiuntavi la serie di tutti quelli, che sino al presente si sono scoperti, e di altri simili, che in varie parti del mondo si trovano; con alcune riflessioni practiche sopra il culto delle sagre reliquie, in-fol., Roma, 1720, p. 631 sq. — J. A. Ciantar, *Malta illustrata ovvero descrizione di Malta... con le sue antichita, ed altre notizie divisa in quattro libri del commendatore F. Giovan Francesco Abela... corretta, accresciuta, e continovata del conte Giovann Antonio Ciantar...* Malta, 1772. Il ajoute à ce qu'avait dit Abela les découvertes de catacombes faites en 1715, 1716, 1718, 1720, 1721, 1761, 1765, 1768, et la crypte de Saint-Cataldo, en 1739. — De Borchap, *Lettres sur la Sicile et sur l'isle de Malthe*, 2 vol. in-8°, Turin, 1732. — A. Lupi, *Dissertazioni, lettere ed altre operette*, in-8°, Faenza, 1785, t. II, lett. XI, p. 124. — J. P. L. L, Houel, *Voyage pittoresque des isles de Sicile, de Malte et de Lipari; où l'on traicte des antiquités qui s'y trouvent encore, des principaux phénomènes que la nature y offre, du costume des habitans et de quelques usages*, in-fol., Paris, 1782-1787, t. IV, p. 77 sq., pl. 263. — Saint-Priest, *Malte, par un voyageur français*, 1791, p. 29. — Onorato Brès, *Malta antica illustrata co' monumenti e coll'istoria*, in 4°; Roma, 1816, p. 440-451; cf. 230-236. — Badger, *Description of Malta and Gozo*, 1838, p. 255 sq.

En 1861, on découvrit la catacombe de la « colline des Jésuites » dont la description par A.-A. Caruana ne fut donnée qu'en 1884. — A.-L. Adams, *Notes of a naturalist in the Nile valley and Malta*, in-8°, Edinburgh, 1870, pl. VIII. — Ces. Vassallo, *Guida al museo ovvero i monumenti di antichità Maltesi conservati nel Museo*, in-12, Valletta, 1871, p. 23 sq. — P. Pullicino, *Ristauri della cripta e della chiesa di Sant'Agatha posta nel Rabato della Notabile in Malta*, in-8°, Malta, 1881. — Ces. Vessallo, *Dei monumenti antichi del gruppo di Malta cenni storici*, 2e ediz., Malta, 1876, p. 35 sq. — Winterberg. *Malta, Geschichte und Gegenwart*, in-8°, Wien, 1879, p. 126. — A.-A. Caruana, *Report on the phoenician and roman antiquities in the group of the islands of Malta*. Malta, 1882 ; le même, *Et-Gherien tal-Liebru, Malta, a hypogaeum discovered in july, explored and described in october 1884*; le même, *Discovery of a tumb cave at Ghain-Sielem Gozo in june 1884*; le même. *Ancient pagan tumbs and christian cimeteries in the islands of Malta explored and surveyed from the year 1881 to the year 1897*, in-4°, Malta, 1898; le même, *Ancient pottery from the ancient pagan tombs and christian cimeteries in the islands of Malta*, in-4°, Malta, 1899; le même, *The crypt of saint Agatha in Hal-Bajada district, Malta*, in-4°, Malta, 1899.

En 1893, A. Breymann visita Naples et ne publia rien sur ses observations; cf. A. Mayr, *Zur Geschichte des älteren christlichen Kirche von Malta*, dans *Historisches Jahrbuch des Görresgesellschaft*, 1896, t. XVII, p. 479, note 3; F.-X. Kraus, *Geschichte d. christl. Kunst*, in-8°, Freiburg, 1896, t. I, p. 57. — G. Stuhlfauth, *Bemerkungen von einer christlich archaeologischen Studienreise nach Malta und Nordafrika* dans *Mittheilungen des kaiserlich-deutschen archaeol. Instituts. Röm. Abth.*, Rome, 1898, t. XIII, p. 275 sq. — A. Mayr, *Die altchristlichen Begräbnisstatten auf Malta*, dans *Römische Quartalschrift*, 1901, t. XV, p. 216-243, 252-384. — N. Müller, *Koimeterien*, dans *Realencyklopaedie für protestantische Theologie und Kirche*, 3e édit., in-8°, t. X (1901), p. 806, lign. 58 sq.; p. 856, lign. 16 sq. — A. Mayr, *Die Insel Malta in Altertum*, in-8°, München, 1909. — A. Boselli, *Malta antica in un recente libro tedesco*, in-8°, Malta, 1910 (?). — Er. Becker, *Malta sotterranea. Studien zur altchristlichen und jüdischen Sepulcralkunst*, in-8°, Strasbourg, 1913.

Les catacombes chrétiennes, juives, hypogées de l'île de Malte sont actuellement au nombre de :

I. *Cimitero di S. Paolo ;* cf. Caruana, *Monograph of the catacomb of Saint-Paul*, 1898, p. I-IV, 101-107; A. Mayr, *Die altchristl. Begräbnisstätten*, 1901, p. 358-370, fig. 7; E. Becker, *Malta subterranea*, 1913, p. 10-44.

II. *Cimitero di S. Agatha.*

III. *Cimitero di Santa Venera*, E. Becker, p. 44.

IV. *Cimitero di S. Cataldo*, E. Becker, p. 44-45.

V. *Cimitero di S. Maria della virtù*, E. Becker, p. 45; Grech, *La chiesuola, Tal Virtut. Contributo di storia patria religiosa*, Malta 1907.

VI. *Cimitero di S. Maria della Grotta*, E. Becker, p. 46.

VII. *Cimitero nominato L'Abbatia* (tad-Deyr). Ciantar, pl. p. 48; Boldetti, p. 633; Mayr, p. 370-374; Becker, p. 47-49, pl. X.

VIII. *Petite nécropole chrétienne près de l'Abbatia*, Caruana, pl. XXIV, p. 93; *Cap. inscr. lat.*, t. X, n. 2498, E. Becker, p. 49.

IX. *Catacombe della Via Boschetto*, Caruana, pl. XXII, p. 89; E. Becker, p. 49-50 (découverte en 1892).

X. *Catacombe près de l'école élémentaire de Rabato*, Caruana, pl. XXIII, p. 91; E. Becker, p. 50, pl. IV.

XI. *Catacombe des rues S. Maria et Ruggiero*, E. Becker. p. 51-52, pl. III (découverte en 1904).

XII. *Catacombe Field Tac-caghki*, E. Becker, p. 52, pl. V, 1 (découverte en octobre 1907).

XIII. *Catacombe Tac-caghki S. Domenico*, E. Becker. p. 52-53, pl. XII, 1 (fouillée en 1906).

XIV. *Groupe Tac-caghki au sud du Molino*, E. Becker, p. 55, pl. XIV, 1.

XV. *Petit hypogée de Ghar Barka ou de Tal Bûr*. E. Becker, p. 56-58.

XVI. *Catacombe de la rue de Boschetto*, E. Becker, p. 58.

Dans la partie ouest de l'île :

XVII. *Catacombe tal Mghalaq*, Caruana, pl. VII; E. Becker, p. 59; Mayr, p. 221-224.

XVIII. *Groupe tal Mintna*, Caruana, pl. XX; Mayr. p. 225-227; E. Becker, p. 59.

XIX. *Catacombe tal Inghieret*, Caruana, pl. IX, n. 1; E. Becker, p. 60.

XX. *Deux chambres doubles à Casal Paola*, E. Becker, p. 60, pl. VI, n. 4 (trouvées en 1910).

XXI. *Catacombe près de Hlantun*, E. Becker. p. 60-61.

XXII. *Catacombe de tal Liebru*, Caruana, p. 6, pl. XVIII, XIX; E. Becker, p. 61.

XXIII. *Catacombe du fort Saint-Thomas*. E. Becker, p. 62, pl. V, 2. (découverte en 1908).

Aux environs de La Valette :

La catacombe de la colline des Jésuites E. Becker, p. 62-64.

XXIV. *Petit hypogée de la colline des Jésuites*, E. Becker, p. 64 (découverte en 1861).

XXV. *Grande catacombe de la colline des Jésuites*, E. Becker, p. 64-66 (découverte en 1874).

XXVI. *Petit hypogée à Qasam-il-Fawora*, Caruana, pl. VI, p. 55; E. Becker, p. 67.

Au Nord-Ouest de l'île :

XXVII. *Tombeau de famille près de Bur Marrod*, E. Becker, p. 67, pl. VI-3.

XXVIII. *Catacombe sur la voie Meileha*, E. Becker, p. 68.

Dans l'île Gozzo :

XXIX. *Catacombe de Ghar Gherduf*, E. Becker, p. 68-69.

La catacombe de Saint-Paul. — Cette vaste excavation est située sous le domaine rural de *tad-Dlam* et du *Diar Hanzira* à la distance de 365 *yards* (environ 350 mètres) de l'ancienne capitale *Città Vecchia* ·

Le nom arabe *tad Dlam*, ou « le lieu sombre », fait allusion à la catacombe. *Diar hanzira* est aujourd'hui *Vicolo Catacombe*. Après onze siècles d'abandon, cette catacombe fut explorée entre le 2 janvier 1894 et la fin du mois d'août de la même année. Elle n'est pas en communication avec les catacombes de Sainte-Agathe, de Saint-Cataldo et de Sainte-Venera, situées de l'autre côté de la route de Hal-Bajada ; elle ne l'est pas non plus avec la grotte de Saint-Paul, quoi qu'en aient dit Abela, Brès et d'autres qui l'ont répété Les deux petites ouvertures qu'on a prises pour des communications avec la grotte donnent accès à des tombes phéniciennes. La catacombe et toutes les sépultures ont été explorées, violées, les inscriptions effacées; l'excavation seule s'est conservée.

La catacombe est creusée dans la direction Nord-Sud. La surface est d'environ 2 500 mètres carrés.

La catacombe a deux accès principaux : E, sur la route *Hal-Bajada*; F du *Vicolo Catacombe*. A.-A Caruana, en a donné un plan très clair que nous reproduisons, il l'a malheureusement criblé de lettres dont quelques-unes seulement ont reçu une explication souvent confuse; nous laissons seulement E, F et une troisième entrée O. Les tracés pointillés indiquent les excavations à des plans inférieurs.

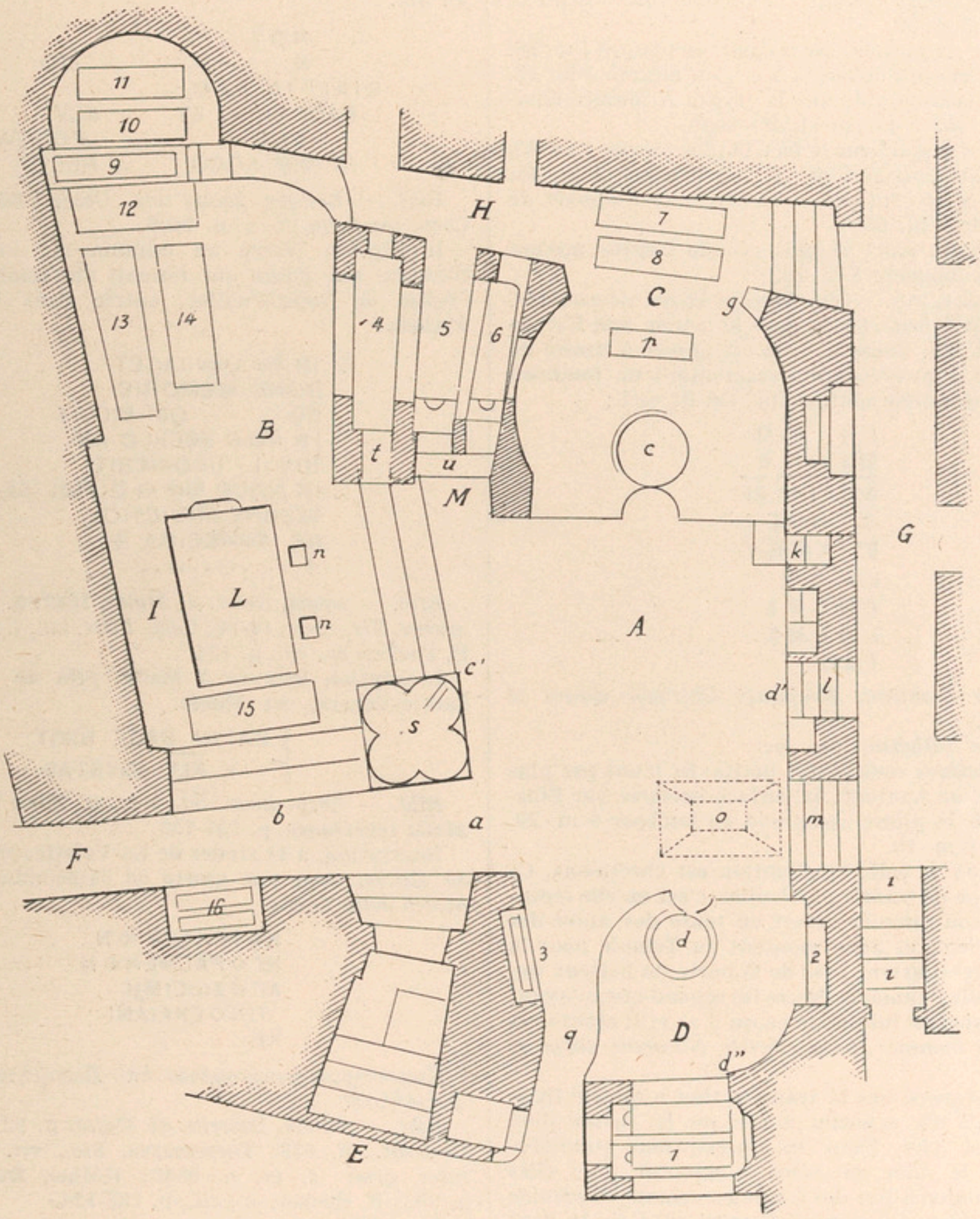

7555. — Chapelle cémétériale de Saint-Paul, à Malte, d'après A. A. Caruana, *Anciens pagan tombs...*, pl. IV.

La chapelle de la catacombe Saint-Paul marque probablement le noyau de l'excavation tout entière. Ces cryptes A et B ont deux accès, en E et en F suivant qu'on vient de *Hal-Bajada* ou du *Vicolo Catacombe*. — C, plateforme. — D, abside qui contient trois tombes 1. 2. 3. — G, corridor. — H, corridor construit après la crypte A, avec trois tombes, 4-5-6, qui auront probablement contenu des sarcophages; les tombes 7, 8 sont de simples *formæ*. — La crypte A communique avec le reste du cimetière par trois ouvertures, *k. l. m.*, et *i* et un escalier descendant. — Dans la crypte B on observe une cavité L qui a pu recevoir la *confessio.*, l'autel étant en I. — *p* et *r* ont

pu servir de puits pour écouler l'eau des ablutions. — *q* est une issue latérale. — *s* quatre colonnes formant pilier de soutien. — au milieu de chaque abside en A, on voit un évidement circulaire *c*, *d* de 4 pieds 4 pouces de diamètre : ce sont des bassins à ablutions.

Voici quelques dimensions :

De l'échancrure devant *c* à l'échancrure devant *d*, on mesure 5 m. 32.

De c' à d', la plus grande largeur, on mesure 4 m. 80.

De l'échancrure devant *d* à d'', on mesure 3 m. 15.

D'après cela on voit que la crypte A mesure environ 12 m. sur 5 m. en chiffre rond.

Le pilier *s* mesure sur la face la plus longue 1 m. 45, sur la moins longue 1 m. 35; en hauteur 2 m. 45.

La crypte B contient au centre une *confessio* de 2 m. 48 sur 1 m. 50.

Cette crypte dans sa plus grande largeur mesure 4 m. 35; en longueur 8 m. 20.

VI. Épigraphie. — Inscription latine découverte, au mois de février 1908, dans la partie Sud-Est de l'île par M. Th. Zammit. Elle est gravée à droite de l'ouverture d'un *arcosolium* surmontant un tombeau dans une nécropole souterraine. On lit ceci :

IN NO
MI NE
ANI IHƧ XI
Ƨ VRGEƧ
ET AMBV
LA Ƨ+
ANE ƧA
LBVME
FAC

In nomine d(omi)ni J(es)h(u)s Ch(rist)i surges et ambulas.

+D(omi)ne salbu(m) me fac.

Les caractères sont plutôt petits; ils n'ont pas plus de 0 m. 02 de hauteur; la surface occupée par l'inscription sur la pierre comprend en hauteur 0 m. 29, en largeur 0 m. 10.

Comme on le voit, l'inscription est chrétienne. Ce qui lui donne un intérêt particulier, c'est qu'elle reproduit dans son premier verset un texte des Actes des Apôtres. Pierre et Jean montent au Temple pour la prière; ils rencontrent près de la porte un boiteux qui leur demande l'aumône. Pierre lui répond que, n'ayant ni or ni argent, il lui donne ce qu'il a; et il ajoute ces mots : *In nomine Jhesu Christi Nazareni surge et ambula* [1].

On remarquera que la transcription n'est pas littérale, mais il n'y a aucun doute sur la source d'où le texte est tiré. Dans les inscriptions similaires d'Afrique, le nom de Jésus n'apparaît pas; elles débutent toujours par des formules comme *In nomine Christi* ou bien *In nomine Domini* ou *Dei*; le nom de Jésus se trouve au contraire dans les plus anciens textes chrétiens de Syrie [2]. La façon d'écrire IHS se rencontre dès le ve siècle dans une inscription chrétienne de Mertola en Portugal, datée de l'année 489 (voir *Dictionn.* aux mots Abréviations et Jésus-Christ) et offrant les mots : RECESSIT IN PACE DOMINI N IHS XR [3], ainsi qu'au revers d'un médaillon contorniate du même temps, portant la légende : DN IHS XPS DEI FILIVS [4].

Le second verset renferme une formule de prière qui se retrouve en Numidie, dans une inscription chrétienne de Tobna sous cette forme : *(d)omine salvo*[*s nos fac*] [5].

[1] Act. III. — [2] Waddington, *Inscr. grecq. et lat. de Syrie*, n. 2558, 2704. — [3] J. de Laurière, *Inscr. de Myrtilis*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1881, p. 105. — [4] Eckhel, *Doctrina numm. veter.*, t. VIII, p. 174; E. Le Blant, *Nouveau recueil des inscr.*, n. 247. — [5] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 4488.

Bibl. — A. Héron de Villefosse, *Inscription latine chrétienne de Malte*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1908, p. 140-142 ; E. Becker, *Malta sotterranea*, 1913, p. 140-142, pl. XXVII, n. 1.

Malte, *alla città notabile*, dans la catacombe, sur un arc.

NOT
N ıTO
BIXIT IN PAC
PACE MAN / ST ACV
ATIO POSITAE
IN HOC ΛOCO RECOR

Bibl. — Badger, *Malta and Gozo*, 1838, p. 257; *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 7498.

Inscription tracée au minium sur l'enduit recouvrant une pierre qui fermait une tombe près de l'église de Saint-Publius, entrée dans le cabinet d'Abela :

+ IN *hoc* Loco IACЄT
BONЄ MЄMORIЄ
BO *Qui* BICSıΓ
IN *h*OC SЄC*u*LO AN
NIS L UЄQ*ui*ЄBIT
IN *p*ωCЄ S*ub* oI G.KωL·SЄ*p*
TЄ9BRE INDICTIO
NЄ *duod*ЄCIMA +
+ .....

Bibl. — Abela, *Descr. di Malta*, 1647, p. 53; Torremuzza, *Sic.*, XVII, 14-16; *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 7499; E. Becker, *op. cit.*, p. 134.

Inscription trouvée à Malte, près de l'église de Sainte-Venera, au Musée.

BA IN PACE BIXIT
V KLS AGVSTAS

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 7500; E. Becker, *Malta sotterranea*, p. 131-132.

Inscription, à 14 stades de La Valette, près du port de *Marsa*, dans une grotte ou catacombe de *Santa Maria della Grotta*.

K◇IMHTHPI◇N
HΓ◇PAƆMEN◇N
AΠ◇ZωƆIMH
TIN◇ƆKAIANI
KЄ

Κοιμητήριον ἠγορασμένον ἀπὸ Ζωσιμήτινος (?) και Ἀνικ[ήτου?

Bibl. — Abela, *Descritt. di Malta*, p. 52; Boldetti, *Osservaz.*, p. 633; Torremuzza, *Sic.*, VII, 10; *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9540; Kaibel, *Inscr. græc.*, n. 603; E. Becker, *op. cit.*, p. 133-134.

Dans l'île Gozzo :

ЄNΘAΔЄ KITЄ ΔOMЄ
ƆTIKOƆ O ЄYMЄ HƆ
XPIƆTıAN°Ɔ KIHTPOƆ
ЄZHƆЄNЄTHO<
ANЄΠAƆATOTHıIıIH
KAΛ·Δ·ΦЄBP^S

Ἐνθάδε κῖτε δομέστικος ὁ εὐμ[αθ]ῆς χριστιανὸς κ(αὶ) ἰητρός· ἔζησεν ἔτη ος', ἀνεπάσατο τῇ [πρ(ὸ)] ιη' καλ[αν]δ(ῶν) φεβρ(ουαρίων).

Bibl. — Torremuzza, *Sic.*, XVII, 24-28; Muratori,

Novus thesaurus, p. 1858, n. 3; *Corp. inscr. lat.*, t. IV, n. 9451; Kaibel, *Inscr. graec.*, n. 604; E. Becker, p. 134-137.

VII. Terre cuite. — Les lampes chrétiennes trouvées dans les catacombes de Malte n'apportent pas de symboles nouveaux aux séries que nous avons formées (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot Lampes); elles ne fournissent même aucun exemplaire digne d'une particulière attention. Abela et Ciantar avaient un respect trop profond pour tout ce qui touchait au passé de leur île pour négliger ces fragiles débris, mais Caruan leur prêta une attention mieux instruite et, dans son *Report* de 1882, fit place à douze lampes chrétiennes reproduites par la photographie. En 1898, Stuhlfauth en accueillait dix-huit et, l'année suivante, Caruana leur consacrait trois planches dans son recueil : *Ancient pottery* (pl. XVII, 22-24; pl. XVIII, 25 36; pl. XIX, 37-47), poissons, paons, lièvres, lions, vases, chrisme et croix, enfin un « sacrifice d'Abraham » (pl. XVII, n. 22) qui a fait partie du cabinet d'Abela. Plusieurs de ces lampes ont été publiées de nouveau par E. Becker (pl. XXVIII-XXIX), d'une façon plus soignée. Dans le nombre nous signalerons un exemplaire du Christ tenant la croix et foulant le basilic (pl. XXVIII, n. 6) type dont nous avons parlé déjà (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1169, n. 64). Une lampe, qui semble d'époque et de fabrication chrétiennes, représente une femme assise levant le bras gauche (?) (pl. XXX, n. 1)

Quelques ampoules à saint Ménas; l'une d'elles porte la formule connue :

ЄΥΛΟ
ΓΙΑΤΟΥ
ΑΓΙΟΥΜ
ΗΝΑ +

Les autres offrent le type classique du saint entre les chameaux (pl. XXIX, n. 1-4).

VIII. Peinture. — Dans la catacombe de Saint-Paul, nous voyons un essai maladroit sur lequel on a longuement écrit et qu'il n'y a rien de mieux à faire que de reproduire dans sa rusticité. Le mot ЄΥΤΥΧΙΩΝ, au-dessous un monogramme indéchiffrable, et au-dessous encore un homme debout [1] (fig. 7556).

A Sant'Agatha, un cartouche à queues d'arondes, soutenu par deux amours; on peut lire encore quelques lettres, mais on n'en peut rien tirer d'utile [2].

IX. Mosaïque. — Une mosaïque trouvée à Malte représente un homme entièrement nu, les mains liées derrière le dos et retenu par une femme, tandis que devant lui une autre femme, armée dans la main droite d'une paire de ciseaux, s'apprête, en lui saisissant les poils de la barbe, à la couper et sans doute aussi les cheveux. A. Mayr, a publié cette mosaïque en désespérant de l'expliquer [3], ce qu'a fait M. S. Reinach. « Je suis, dit il, tenté de croire qu'il s'agit d'une légende analogue à celle de Samson, introduite dans l'île de Malte par les Phéniciens et qu'on devait raconter sur le héros local Meliteus. Nous connaissons en Grèce d'autres héros de ce nom; la légende du Mèliteus attique raconte qu'il fut nourri de miel. Or, le Samson biblique est aussi un *meliteus* (Jug., XIV, 8-9), un mangeur de miel. On voudrait savoir le nom de la Dalila maltaise [4]. » M. E. Becker a eu l'occasion de reproduire la mosaïque en question [5] et il s'applaudit d'en avoir découvert l'interprétation [6], identique à celle qu'on vient de lire [7].

[1] E. Becker, *Malta sotterranea*, 1913, p. 123-124 137-138, pl. XXVII, 2. — [2] Id., *ibid.*, p. 139, pl. XXIII, 2. — [3] Alb. Mayr, *Der Insel Malta in Altertum*, in-8°, München, 1909, p. 145, fig. 35. — [4] *Revue archéologique*, 1909[1], p. 172-173; cf. S. Reinach, *Samson*, dans *Cultes, mythes et religions*, t. IV, 1912, p. 155-157. — [5] *Malta sotterranea*, pl. XXV-2, pl. XXVI. — [6] *Ibid.*, p. 79. — [7] S. Reinach dans *Revue archéologique*, 1914[2], p. 349.

X. Bibliographie. — G. F. Abela, *Descrizione di Malta... con le sua antichità ed altre notizie lib. IV*, in fol., Malta, 1647; *Malta illustrata con..., corr., accresc. e contin. da* Giov. Ant. Ciantar, 2 vol. in-fol., Malta, 1772-1780; trad. : *Malta illustrata sive descriptio hujus insulæ latina facta... aucta et contin. a* Jos. Ant. Seinero, in-fol., Lugd. Batav., 1723, dans Graevius, *Thes. antiq. Ital.-Sicil.*, t. XV. — Barbaro, *Degli avanzi di alcuni antichissimi edificii scoperti in Malta, dissertazione storico-critica*, in-4°, Malta, 1794. — L. de Boisgelin, *Ancient and modern Malta, with an appendix containing a number of authentic state papers*, 3 vol. in-4°, London, 1804; trad. franc. par Fortia (de Piles), 3 vol. in-8°, Marseille et Paris, 1805-1809. — A. Bonnier d'Arco, *Recherches historiques et politiques sur Malte*, in-8°, Paris, 1798. — O. Bres, *Malta antica illustrata co' monumenti e coll'istoria*, in-4°, Roma, 1810. — A. Ferrès, *Descrizione storica delle Chiese di Malta e Gozzo*, in-8°, Malta, 1866. — — A. Mayr, *Zur Geschichte der älteren christlichen Kirche von Malta*, dans *Historiches Jahrbuch des Görresgesellschaft*, 1896, t. XVII, p. 475-496; *Der Insel Malta in Altertum*, in-8°, München, 1909. — Miège, *Histoire de Malte*, 3 vol. in-8°, Paris, 1840. — C. G., de San Floriano, *Origine della cristiana in Malta, dissertazioni cinque*, in-8°, Milano, 1759.

7556. — Peinture de la catacombe de Saint-Paul, d'après E. Becker, *op. cit.*, pl. XXVII, n. 2.

H. Leclercq.

MAMACHI (**Thommaso Maria**). — I. Biographie. II. Bibliographie. III. Les *Origines* et *Antiquitates*.

I. Biographie. — Tommaso Maria Mamachi est né le 3 ou le 4 décembre 1713 dans l'île de Chio, d'où ses parents, qui étaient d'origine grecque, l'amenèrent encore enfant en Italie où il grandit, étudia dans un couvent de dominicains et, finalement, prit l'habit de Saint-Dominique. Il enseigna la théologie à Florence et y passa ses thèses en 1738; la première intitulée : *De oraculis ethnicorum*, contre Van Dale, la seconde : *De cruce Constantino visa* contre Jean-Albert Fabri-

cius. En 1740, il fut appelé à Rome, au collège de la Propagande et Benoît XIV lui conféra le titre de docteur en théologie; peu après il fut nommé consulteur de la congrégation de l'Index, dont il devint secrétaire en 1779.

Mamachi faisait carrière dans l'administration; en même temps il se faisait une place honorable dans la science de l'antiquité ecclésiastique. Il y a dans son œuvre une large part faite aux controverses théologiques et aux polémiques; comme on peut le penser ce n'est pas celle qui lui fait le plus d'honneur. Il se fit beaucoup d'ennemis et s'attira des pamphlets fâcheux, entre autres le *Mamachiana, per chi vuol divertirsi*, Gelopoli, 1770, par le marquis Spiriti; toutefois Mamachi était de taille à répondre et ne s'en privait pas, étant agressif de tempérament et avec cela possédant de l'esprit et de l'érudition. En 1779, il devint secrétaire de la congrégation de l'Index, une manière de personnage capable d'obliger ses contradicteurs à compter avec lui. Pie VI le nomma maître du Sacré-Palais; il avait décidément partie gagnée. Parfois, depuis la mort de Schiarra, le pape recourait à sa plume, c'était une manière de favori en expectative du cardinalat. Étant allé faire une courte villégiature à Corneto, près de Montefiascone, une fièvre bilieuse l'emporta en quelques jours (commencement de juin 1792). Il allait être octogénaire : l'âge de la retraite.

II. Bibliographie. — 1738, *De ethnicorum oraculis*, in-12, Florentiæ; *De cruce Constantino visa*, in-12, Florentiæ; *De evangelica chronotaxi*, in-12, Florentiæ.

1741. — *De laudibus Leonis X*, in-12, Romæ.

1748. — *De ratione temporum Athanasiorum, deque aliquot synodis IV sæculo celebratis, epistolæ IV*, in-8°, Florentiæ; c'est une contradiction sans aménité des opinions émises par Mansi sur la date du concile de Sardique.

1749-1755. — *Originum et antiquitatum christianarum libri XX*, 12 tomes formant 4 volumes in-4°, Romæ. Ouvrage mis en souscription et qui est resté inachevé; cf. *Mémoires de Trévoux*, mai 1750, p. 981-1002; octobre 1750, p. 2153-2167; *Acta eruditorum*, Lipsiæ, 1754, p. 187-192; 1758, p. 625-634; ces deux comptes rendus sont insignifiants; il n'en est pas de même de ce que le P. Antoine Zaccaria a dit de ce livre dans sa *Storia letteraria d'Italia*, t. II, p. 363-413; t. III, p. 528-545; t. V, p. 483-525; t. VI, p. 479-512; t. XIII, p. 341-348; ceci constitue un véritable supplément. — L'ouvrage de Mamachi a été repris et un peu développé par P. Matranga sous ce titre : *Origines et antiquitates christianæ auctore F. Thoma M. Mamachi, ordinis prædicatorum theologo Casanatensi, deinde sacri Palatii apostolici magistro, editio altera auctorum exemplaribus collata et recensita curante Angelo Fazzini presbytero*, 6 vol. in-4°, Romæ, 1839; à partir du tome II, Aug. Fazzini est remplacé par Pietro Matranga, t. II (1845); t. III (1846); t. IV (1850); t. V (1850); t. VI (1851), lequel se termine par ces mots : *Explicit tomi sexti fragmentum : nam quæ auctor ad XX usque librum scripsit, nullibi invenire licuit.* L'ouvrage s'arrête au livre IV, part. II, ch. VI; il traite à peu près des mêmes matières que celui de Bingham (voir *Dictionn.*, t. II, au mot Bingham, col. 905-906), mais avec plus d'ampleur, une érudition plus vaste et plus sûre, une connaissance plus étendue de l'antiquité chrétienne.

1753-1757. — *De' costumi de' primitivi cristiani libri tre composti da F. Tommaso Maria Mamachi, dell'ordine de' predicatori, theologo Casanatense*, in-8°, Roma. Le tome Ier est dédié au cardinal d'York, le tome II au cardinal Spinelli, le tome III au cardinal Corsini. C'est une traduction italienne de certains chapitres de l'ouvrage précédent. Cette édition est peu commune; elle est ornée de figures, notamment des gemmes qui paraissent arrangées (t. I, p. III; t. III, p. III), celle du tome II, p. III est correcte. Les figures et planches sont sujettes à vérification, mais personne ne songerait plus aujourd'hui à y référer le lecteur. Cet ouvrage a été réimprimé à Florence, en 2 volumes, en 1853. Il a eu une traduction allemande : *Sitten der ersten Christen*, 3 vol. in-4°, Augsbourg, 1796.

? — Mamachi composa une réfutation de l'*Exposition de la doctrine chrétienne* de Mésenguy; son travail paraît n'avoir jamais été publié. Tout d'abord, Mamachi s'était, dit-on, prononcé en faveur de Mésenguy, puis il fit condamner ce livre, et cela lui attira de vifs reproches; on le traita de « théologien à tout vent. »

? — Le cardinal Stuart, duc d'York, avait tenu, en 1763, un synode à Frascati, dont il était évêque, Mamachi écrivit, dit-on, une défense de ce synode.

1756. — Mamachi a eu sa part de collaboration dans les *Annales ordinis prædicatorum*, dont le tome Ier, in-fol., parut à Rome.

1766. — *De animabus justorum in sinu Abrahæ ante Christi mortem expertibus beatæ visionis Dei libri duo*, 2 vol. in-4°, Romæ. Ce traité est dirigé contre Cadonici, chanoine de Crémone, qui soutenait que les saints de l'Ancien Testament ont joui de la vision béatifique avant la descente de Jésus aux Enfers. Mamachi combat et réfute ce sentiment au nom de la tradition. Dans le même ouvrage, il attaque Natali, auteur d'une thèse soutenue au collège Nazaréen de Rome, quoique cette thèse n'eût pas un rapport direct avec l'objet de son livre. Suivant un procédé toujours employé parce qu'il est presque toujours efficace, Mamachi accusait celui qui pensait autrement que lui-même d'opinions empruntées à des « appelants ». Peut-être n'avait-il pas prévu ni souhaité la volée de bois vert que lui administra le P. Natali, ou un de ses partisans des Écoles Pies : *Lettre d'un clerc régulier des Écoles Pies, disciple du P. Natali, au P. Mamachi*, qui se le tint pour dit; cf. *Nouvelles ecclésiastiques*, 13 nov. 1797, p. 181-184.

1769. — *Del diritto libero della Chiesa d'acquistare e di possedere beni temporali*, in-8°, Roma, contre le P. Genovesi.

1770. — *La pretesa filosofia de' moderni increduli esaminata e discussa, de' suoi caratteri*, in-8°, Roma.

1772-1773. — *Alethini Philaretæ epistolarum de Palafoxii orthodoxia*, 2 vol., in-8°, Romæ. Mamachi défend l'évêque Palafox contre les jésuites qui l'accusaient de jansénisme et faisaient échec à sa béatification; cf. *Nouvelles ecclésiastiques*, 5 déc. 1773, p. 193-196; 26 déc., p. 205-207. On ne manqua pas de lancer contre Mamachi le jésuite Faure, Romain de naissance, auteur de *Saggi teologici*, in-8°, Lugano, 1773.

1776-1777. — *Epistolæ ad Justinum Febronium de ratione regendæ christianæ reipublicæ, deque legitima romani pontificis auctoritate*, 2 vol., in-8°, Romæ.

1785. — *Journal ecclésiastique*, dont Mamachi fut directeur.

1787. — *Pisti Alethini epistola ad auctorem anonymum* (Eybel) *opusculi Quid est Papa?* 2 vol., Romæ.

III. Les *origines et antiquitates*. — Cet ouvrage renferme une multitude de textes et de dissertations d'autant moins utilisables qu'il n'a jamais eu de table alphabétique générale et que le premier volume n'a même pas une table des chapitres; nous allons y suppléer, pour rendre ainsi à nos études un utile service.

Liber I, *De variis nominibus christianorum, deque falso ab ethnicis in eos excogitatis calumniis.*

Caput I, De honorificis nominibus, quibus olim sese vocare christiani solebant, p. 1.

Cap. II, De contumeliosis nominibus, quibus ethnici, judæi atque hæretici orthodoxos christianos vocare solebant, p. 83.

Cap. III, De calumniis, quibus ethnici sunt nostros homines insectati, p. 114.

Liber II, *De origine et propagatione christianæ religionis*, p. 191.

Cap. I, De reipublicæ judaicæ statu quo tempore Christus inter homines versabatur, p. 192.

Cap. II, De romanæ reipublicæ statu quo tempore natus est Christus, p. 208.

Cap. III, Qui status aliarum gentium ea ætate, qua Christus est natus, fuerit, p. 220.

Cap. IV, De origine ac propagatione christianæ religionis in Palæstina cum Christus servatur inter homines ageret, p. 232.

Cap. V, De propagatione christianæ religionis in Palæstina, et reliqua Syria post ascensum Christi servatoris in caelum : de prodigiis a Deo per apostolos patratis; deque sævitia Judæorum in christianos, p. 292.

Cap. VI, De consilio ab apostolis suscepto regiones gentium peragrandi, deque eorum, imprimisque Petri ac Pauli itineribus, et evangelii apud ethnicos propagatione, p. 309.

Παρεργον, De propagatione christianæ religionis a Neronis Augusti tempore ad Trajani tempora, contra Campegium Vitringam, p. 340.

Cap. VII, De persequtionibus quibus catholica Ecclesia quatuor primis seculis vexata ab ethnicis est; de maxima sanctorum martyrum multitudine; deque aucto inde numero christianorum, p. 413.

Tome II. — Libri II pars altera, *De origine et propagatione religionis christianæ in provinciis Romanorum atque in regionibus, quæ variis regibus parebant*, p. 1.

Caput I, Quibus modis constituta in Palæstina christiana religio fuerit post martyria sanctorum apostolorum, p. 1.

Cap. II, De origine et progressu religionis in reliqua Syria, p. 66.

Cap. III, In Cilicia, p. 82.

Cap. IV, In Osrœne et Mesopotamia, p. 84.

Cap. V, In Chaldaea et Perside, p. 87.

Cap. VI, In insula Cypro, p. 90.

Cap. VII, In Isauria, p. 91.

Cap. VIII, In Lycaonia et Cappadocia, p. 92.

Cap. IX, In Armenia minore atque majore, p. 94.

Cap. X, In Ponte Polemoniaco et Helenoponto, p. 103.

Cap. XI, In Paphlagonia et Galatia, p. 106.

Cap. XII, In provinciis Honoriade et Bithynia reliqua, Phrygia salutari et Pacatiana, Pisidia et Pamphylia, p. 108.

Cap. XIII, De origine, progressu, statuque præsenti religionis in Lycia, Caria, Lydia et Asia minore, p. 118.

Cap. XIV, In Cycladibus insulis, p. 134.

Cap. XV, In Hellesponto, p. 142.

Cap. XVI, In insula Creta, inque provinciis Achaia et Macedonia, p. 143.

Cap. XVII, In provinciis Thracicis, p. 153.

Cap. XVIII, In provinciis Illyrici, Epiro vetere, Epiro nova, Prævalitana, Dacia, Dardania, Dalmatia, Thessalia, Pannonia et Noricis, p. 175.

Cap. XIX, De origine et progressu religionis christianæ in Dania, Norvegia, Suedia, Livonia, Finnonia, Lapponia, Islandia et Groenlandia, p. 188.

Cap. XX, De initiis et progressu christianæ religionis in Germania, Helvetia, Rhetia, Belgio et Batavia, p. 193.

Cap. XXI, De origine et propagatione christianæ religionis in Italia, p. 200.

Cap. XXII, De origine et propagatione christianæ religionis in Galliis, p. 235.

Cap. XXIII, De ortu et progressu religionis christianæ in Hispania, p. 248.

Cap. XXIV, De origine et propagatione christianæ religionis in Britanniis, p. 261.

Cap. XXV, De origine et progressu christianæ religionis in Proconsulari, Mauritaniis, Tinguitana, ac Cæsareensi, Numidia et Byzacena provinciis Africæ, p. 275.

Cap. XXVI, De ortu et propagatione christianæ religionis in insuiis Africae vicinis, p. 290.

Cap. XXVII, De primordiis et propagatione christianæ religionis in America, et insulis, quæ ad eam orbis terrarum partem attinent, p. 292.

Cap. XXVIII, De ortu et progressu et adversis rebus religionis catholicæ in Japonia vicinisque insulis, p. 304.

Cap. XXIX, De origine vicibusque christianæ religionis in Sinensi imperio et Tartaria magna, p. 334.

Cap. XXX, De ortu et progressu christianæ religionis in imperio magni Mogolis, Bengala, Malabaria, Tonquino-Cochinchina, Siamo et in insulis adjacentibus, p. 380.

Cap. XXXI, De ortu et progressu christianæ religionis in Ægypto, Libya, Abessina, Congo, Momonotapo, Guinea, etc., p. 417.

Cap. XXXII, Floruerint ne multi primis Ecclesiæ sæculis christiani nobiles, atque eruditi, an omnes ex infima plebe atque imperii fuerint? p. 424.

Tome III. — Liber III, *De moribus veterum christianorum*, p. 1.

Caput I, De studio colendæ religionis, quo primorum temporum christiani tenebantur, p. 5.

Cap. II, De spe, quam in Deo christiani veteres collocaverant, p. 182.

Cap. III, De charitate majorum nostrorum erga Deum, p. 190.

Libri III, pars altera, *De moribus et officiis christianorum erga se ipsos*, p. 197.

Caput I, De cura a majoribus nostris suscepta recte informandi eorum mentes, qui ad christianam religionem accessissent, p. 198.

Cap. II, Quemadmodum voluntates suorum parare christiani ad virtutis cultum solerent, p. 201.

Cap. III, De humilitate veterum christianorum, p. 202.

Cap. IV, De liberalitate veterum christianorum, deque eorum animis alienis a cupiditate terrenarum rerum, p. 205.

Cap. V, De pace veterum christianorum, de patientia, eorumque in adversis rebus perferendis constantia et fortitudine, p. 250.

Cap. VI, De temperantia veterum christianorum, p. 259.

Cap. VII, De modestia veterum christianorum, p. 294.

Cap. VIII, Quemadmodum se christiani domi forisque gerere solerunt, ostenditur, p. 299.

Libri III pars III. — *De moribus officiisque veterum christianorum erga alios*, p. 305.

Caput I, De charitate veterum christianorum erga alios, p. 305.

Cap. II, De pace et concordia veterum christianorum, p. 328.

Cap. III, De justitia erga omnes homines, quo majores nostri excelluerunt, p. 342.

Tome IV. — Liber IV, *De primordiis et vetere statu ac ratione hierarchiæ ecclesiasticæ*, p. 1.

Libri IV pars Ia, *De personis dignitatibusque sacris*, p. 2.

Caput I, De variis classibus seu ordinibus christianorum, p. 2.

Cap. II, De potestate laica et ecclesiastica, p. 20.

Cap. III, De forma et ratione gubernandæ Ecclesiæ, p. 238.

Cap. IV, De ordinibus hierarchicis imprimisque de ordine episcoporum, p. 249-490.

Tome V. — Libri IV, pars altera, *De episcopatibus ubique gentium constitutis*, p. 1.

Caput I, De primate universæ Ecclesiæ, p. 2.

Cap. II, Quæ causæ majores nostros impulerint, ut Petri ad laevam, Pauli vero imaginem ad dexteram sculpi pingive interdum facerent, p. 403.

Cap. III, De titulis honorum beati Petri, p. 443.

Cap. IV, Petrum Romam venisse, in eaque urbe martyrio fuisse perfunctum veterum christianorum auctoritate constat, p. 452.

Cap. V, S. Petrus non verbo solum, sed re etiam vera episcopus Romanorum fuit, p. 494-498.

Tome VI. — Cap. VI, De romano pontifice successore beati Petri, p. 2-190.

H. Leclercq.

MAMBRÉ. — I. Mambré dans la Genèse. II. Témoignages des Pères. III. Le décret de Constantin. IV. Emplacement de la basilique. V. Dispositions de la basilique. VI. Autres souvenirs. VII. Dimensions. VIII. Conclusions. IX. Mosaïque de Ravenne.

I. Mambré dans la Genèse. — Dans la littérature monumentale de la Palestine trois édifices appartiennent incontestablement au règne de Constantin; c'est : la basilique de Bethléem (voir *Dictionn.*, t. II, col. 828-837), l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2312-2318), la basilique de l'Éléona au Mont des Oliviers (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2318-2324); il existe une quatrième basilique constantinienne, celle qui a consacré la réputation des térébinthes de Mambré à quinze stades au Nord d'Hébron, au lieu où Abraham posa sa tente.

La célébrité de Mambré a été consacrée par le récit suivant : « Le Seigneur apparut à Abraham en la vallée de Mambré, lorsqu'il était assis à la porte de sa tente dans la plus grande chaleur du jour. Abraham ayant levé les yeux, trois hommes lui apparurent debout près de lui. Aussitôt qu'il les eut aperçus, il courut de la porte de sa tente au-devant d'eux, et se prosterna à terre, et il dit : « Seigneur, si j'ai trouvé grâce devant vos yeux, ne passez pas devant votre serviteur. Je vous apporterai un peu d'eau pour vous laver les pieds, et vous vous reposerez sous cet arbre, et je vous servirai un peu de pain pour reprendre vos forces, et vous poursuivrez votre chemin, car c'est pour cela que vous êtes venu vers votre serviteur. » Ils lui dirent : « Fais comme tu as dit ». Abraham rentra vivement dans sa tente et dit à Sarah : « Pétrissez vite trois mesures de farine et faites cuire des pains sous la cendre. » Il courut à son troupeau, prit un veau jeune et tendre, le donna à un serviteur qui s'empressa de le faire cuire. Il prit du beurre, du lait, le veau rôti et les déposa devant ses hôtes, lui se tenant debout auprès d'eux sous l'arbre. Après qu'ils eurent mangé, ses hôtes lui dirent : « Où est Sarah, ta femme? » Il répondit : « Elle est sous la tente. » Un des hôtes dit : « Je reviendrai vers toi à pareille époque et ta femme Sarah aura alors un fils. » A ces mots, Sarah se prit à rire derrière la porte de la tente, car tous deux étaient avancés en âge et Sarah n'avait plus les règles. Elle rit en cachette et se dit : « Je suis vieille, mon mari est vieux, irai-je user du mariage ? » Dieu dit à Abraham : « Pourquoi Sarah a-t-elle ri, disant : « Puis-« je enfanter, vieille comme je suis ? » Y a-t-il rien de difficile à Dieu ? Je reviendrai à ce même temps et, alors, Sarah aura un fils. » Sarah se défendit : « Je n'ai pas ri », dit-elle épouvantée. « Non, dit Dieu, tu as ri [1]. »

II. Témoignage des Pères. — Eusèbe de Césarée nous apprend que, de son temps, on vénérait non loin d'Hébron un très vieil arbre, un chêne, qu'on disait être celui sous lequelle patriarche Abraham avait planté sa tente et où il reçut la visite du Seigneur [2]. Sozomène ajoute que tous les ans, à l'été, un marché important se tenait sous le « chêne d'Abraham » et qu'on y voyait affluer les Juifs, les Phéniciens, les Arabes; hébreux, païens et chrétiens s'associaient au culte qu'on y rendait et qui ne laissait pas de participer à l'idolâtrie par des sacrifices et des libations. Tout pèlerin se croyait tenu d'offrir pour ce qu'il avait de plus cher et pour lui-même un animal soigneusement engraissé depuis un an. Les hommes y amenaient leur épouse magnifiquement parée. Pendant la durée de la fête on ne buvait pas l'eau du puits creusé par Abraham près de l'arbre parce que, suivant la coutume païenne, on plaçait sur la margelle des lampes allumées, on jetait du vin, des parfums, des galettes, des pièces de monnaies, de telle sorte que l'eau n'était pas buvable [3]. Il y avait donc, à Mambré, comme ailleurs, une foire du térébinthe dont parlent Eusèbe, saint Jérôme, Sozomène, Socrate et le Talmud de Jérusalem (tr. Aboda Zara, I, 4). L'échange entre le chêne et le térébinthe remonte à Flavius Josèphe [4] et on le retrouve dans le Pèlerin de Bordeaux et dans Eusèbe [5]. Dans l'*Onomasticon*, VI, 11-15, δρῦς et τερέβινθος voisinent, ainsi que sur la carte mosaïque de Mâdabâ (voir *Dictionn.*, t. X, col. 852) où on lit : ιη|ΚΑΙ [τερ]ΕΒΙΝΘΟΟC, en cubes de couleur noire, et Η ΔΡ[υς]ΜΑΜ[βρη] en cubes de couleur rouge. Eusèbe parle de chêne; plus tard le nom de térébinthe prévalut; on peut supposer que les pèlerins ne savaient pas la différence qui existe entre ces deux essences. Saint Jérôme dit que, de son temps, ce marché était ancien et considérable : *Legamus veteres historias et traditiones plangentium Judaeorum, quod in tabernaculo Abrahae (ubi nunc per annos singulos mercatus celeberrimus exercetur) post ultimam eversionem quam sustinuerunt ab Hadriano, multa hominum millia venundata sint, et quae vendi non potuerint translata in Aegyptum, et tam naufragio et fame quam gentium caede truncata* [6], et encore : *Alii vero quod ultima captivitate sub Hadriano quando et urbs Jerusalem subversa est, innumerabilis populus diversae aetatis et utriusque sexus in mercato Terebinthi venundatus sit* [7].

Hadrien avait su rappeler le souvenir vénéré d'Abraham, pour ses descendants, en une sorte d'outrage le plus cuisant qu'il pût leur infliger, en remplaçant son sanctuaire par un marché d'esclaves des plus achalandés. Au IIIe siècle, le Talmud de Jérusalem cite le marché d'Hébron parmi les plus importants de la Palestine; les deux autres se tenaient à Acra et à Gaza. Mambré avait été jusqu'alors une sorte de lieu saint du judaïsme. Au 1er siècle de notre ère, des écrits apocryphes nous font voir le pseudo-Baruch et le pseudo-Esdras favorisés de visions tandis qu'ils se trouvent à l'ombre du chêne d'Abraham. Au IIIe siècle, circulait un récit d'après lequel l'arbre en

[1] Genèse, XVIII, 1-16. — [2] Eusèbe, *Vita Constantini*, l. III, c. LI-LIII, *P. G.*, t. XX, col. 1112-1115; cf. *Demonstr. evangel.*, l. V, c. IX, *P. G.*, t. XXII, col. 381-384. — [3] Sozomène, *Hist. eccles.*, l. II, c. IV, *P. G.*, t. LXVII, col. 941-943. — [4] Fl. Josèphe, *De bello judaico*, IV, IX, 7. — [5] Cf. *Dictionn.*, t. X, col. 852; Eusèbe, *Praeparatio evangelica*, l. V, c. IX. — [6] Saint Jérôme, *Commentarius in Zachariam*, l. III, c. XI, 45, *P. L.*, t. XXV, col. 1573. — [7] Saint Jérôme, *Commentarius in Jeremiam*, c. XXXI, 15, *P. L.*, t. XXIV, col. 911.

question était sorti du bâton d'un des trois mystéreux voyageurs [1].

III. Le décret de Constantin. — Longtemps après Hadrien, Eutropie, belle-mère de l'empereur Constantin, au cours d'un pèlerinage en Terre sainte, se rendit à Hébron pour y vénérer le sanctuaire d'Abraham et s'acquitter d'un vœu. Elle vit les pratiques idolâtriques qu'on y célébrait et en rendit compte à l'empereur qui ordonna de purifier ces lieux, d'en détruire l'autel souillé, de brûler les idoles et de bâtir une basilique conforme à la sainteté du lieu et digne de l'Église catholique et apostolique. Ce récit et la lettre adressée par l'empereur Constantin à l'évêque Macaire de Jérusalem et à ses collègues de Palestine nous ont été conservés par Eusèbe dans la *Vita Constantini*, l. III, c. li-liii. On ne s'est pas fait faute d'accuser Eusèbe d'avoir forgé cette pièce avec bien d'autres [2], mais il a fallu y renoncer et accepter leur authenticité [3].

D'ailleurs le fait auquel le décret fait allusion se trouve pleinement confirmé, et d'abord par le Pèlerin de Bordeaux dont l'*Itinerarium* se place en l'an 333, c'est-à-dire encore sous le règne de Constantin. Cet anonyme a vu de ses yeux à Hébron l'édifice à peine terminé : *Ubi Abraham habitavit et puteum fodit sub arbore terebintho et cum angelis locutus est et cibum sumpsit, ibi basilica facta est jussu Constantini mirae pulchritudinis* [4].

Un autre témoignage nous est apporté par saint Jérôme qui, vers 390, traduisit en latin l'*Onomasticon* d'Eusèbe et y fit quelques additions :

Eusèbe	Saint Jérôme
...ἡ δρῦς Ἀβραὰμ καὶ τὸ μνῆμα αὐτόθι θεωρεῖται καὶ θρησκεύεται ἐπιφανῶς πρὸς τῶν ἐθνῶν ἡ τερέβινθος καὶ οἱ τῷ Ἀβραὰμ ἐπιξενωθεντες ἀγγελοι.	*Quercus Abraham (quae et Mambre, usque ad Constantini regis imperium monstrabatur), et mausoleum eius (in praesentiarum) cernitur (cumque a nostris ibidem ecclesia iam constructa sit), a cunctis in circuitu gentibus terebinthi (locus) superstitiose colitur, eo quod sub eo Abraham angelos quondam hospitio susceperit.*

Ce que nous avons mis entre parenthèses est ajouté par saint Jérôme.

Troisième témoignage : la mosaïque géographique de Mâdabâ. Elle nous montre, au sud du puits de Philippe, une basilique de grandes dimensions pourvue d'un *narthex* et flanquée à gauche d'un bâtiment qui paraît devoir être un monastère ou un hospice; à droite se dresse le « térébinthe » ou le « chêne », car le mosaïste emploie les deux termes, ce qui prouve une fois de plus son étroite dépendance à l'égard de l'*Onomasticon* d'Eusèbe, vi, 12-13; vii, 18-19, mais il emploie deux couleurs différentes, le noir pour térébinthe, couleur réservée au langage contemporain, et le rouge pour chêne, couleur attribuée aux noms bibliques.

Enfin un quatrième témoignage est fourni par Arcule-Audamnan, en 670, qui s'exprime en ces termes : *Item itaque monticellus Mambre nominatus habet in cacumine campestrem planitiem, ubi ad aquilonalem eiusdem cacuminis partem lapidea magna fundata est ecclesia, in cujus dextrali parte inter duos grandes eiusdem basilicae parietes, mirum dictu, quercus Mambre exstat in terra radicata, quae et quercus Abraham dicitur, eo quod sub ea quondam angelos hospitio receperit.*

IV. Emplacement de la basilique. — Ce n'est pas dans les textes bibliques qu'il faut chercher une détermination topographique bien précise; la Genèse rapproche Hébron et Mambré (xiii, 18; xxiii, 17; xxv, 9), de telle sorte qu'on est enclin à les identifier. Raison suffisante pour que la tradition se soit montrée hésitante et qu'elle ait fixé Mambré au nord, au nord-ouest et à l'ouest d'Hébron sans se fixer nulle part, mais autorisant les revendications de six localités au moins qui sont : 1. *Chirbet Sibta* à environ 2 kil. d'Hébron; 2. au pied du *Gebel er-Rumède*, à l'ouest d'Hébron; 3. au sommet du *Gebel er-Rumède*; 4. *Chirbet Nimra*, à 1 200 mètres d'Hébron; 5. *Chirbet en-Nasâra*, à plus de 2 kilomètres au nord d'Hébron; enfin *Râmet el-Chalîl*.

Cette dernière localité peut invoquer en sa faveur quelques textes.

a) Eusèbe, Saint Jérôme, *Onomasticon*, xxiv, 15-17; xxv, 21-23 : Αἶν φυλῆς Ἰούδα, ἱερεῦσιν ἀφωρισμένη. ἔστι δὲ κώμη νῦν Βηθανὶν λεγουμένη ἀπὸ β′ σημείων τῆς τερεβίνθου, Χεβρὼν δὲ ἀπὸ τεσσάρων. — *Ain in tribu Judae, urbs sacerdotibus separata, est et usque hodie villa Bethennim nomine in secundo lapide a terebintho (hoc est tabernaculo Abraam) quatuor millibus a Chebron.* Bethennin est certainement la localité biblique Bêth Auôth, de Josèphe, xv, 59, identique à la localité actuelle *Bêt Ainûn* située à cinq kilomètres au nord-ouest d'Hébron. La distance de deux milles romains de ce point au térébinthe, c'est-à-dire à Mambré, et autant de ce dernier point à Hébron, place indubitablement les ruines de *Râmet el-Chalîl* à 2 750 mètres au sud-ouest de *Bêt 'Ainûn* et à 3 kilomètres au nord d'Hébron. Les découvertes archéologiques confirment le fait de la présence en ce lieu d'un édifice considérable.

b) Le Pèlerin de Bordeaux [5] : *Item ab Hierusalem euntibus Bethlehem milia quatuor super strata in parte dextra est monumentum, ubi Rachel posita est, uxor Jacob. Inde milia duo a parte sinistra est Bethleem... ibi basilica facta est jussu Constantini...*

Inde Bethasora milia XIIII. Ibi est fons, in quo Philippus eunuchum baptizavit.

Inde Terebintho milia VIIII. Ibi Abraham habitavit et puteum fodit sub arbore terebintho et cum angelis locutus est et cibum sumpsit, ibi basilica facta est jussu Constantini mirae pulchritudinis.

Inde Terebintho Cebron (sic) *millia II. Ubi est memoria per quadrum ex lapidibus mirae pulchritudinis, in qua positi sunt Abraham, Isaac, Jacob, Sarra, Rebecca et Lia.*

Nonobstant la confusion du XIV mille entre

[1] Apocalypse syriaque de Baruch, vi, 1; xlvii, 1-2; lxxvii, 18; l'original grec est à peine postérieur à l'an 70, mais il est perdu; cf. E. Kautzsch, *Die Apocryphen und Pseudoepigraphen des Alt. Test.*, in-8°, Tübingen, 1900, p. 202-206; M. Charles. *The Apocalypse of Baruch translated from the syriac*, London, 1896; IVe livre d'Esdras, iii, 13-15; ix, 23-27; xiv, 1-2; cf. R. Bensly, *The fourth book of Esra*, in-8°, Cambridge, 1895. — [2] L'imposture d'Eusèbe a été soutenue par Crivellucci, *Dalla fede storica di Eusebio, nella Vita di Constantino*, in-8°, Livorno, 1888; Schultze, *Quellenuntersuchungen zur Vita Constantini des Eusebius*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1893, t. xiv, p. 503-555; Vacher Burch, *Myth and Constantine the Great*, Oxford, 1927, p. 131-162; la sincérité d'Eusèbe a été défendue par J.-A. Heikel, *Eusebius Werke*, Leipzig, 1902, *Einleitung*, p. lxvi-lxxxii; le même, *Kritische Beiträge zu den Konstantin-Schriften der Eusebius*, in-8°, Leipzig, 1911; O. Bardenhewer, *Geschichte der altkirchlichen Literatur*, t. iii (1923), p. 259. — [3] Cf. Paul Mickley, *Die Konstantin-Kirchen im heiligen Lande*, in-8°, Leipzig, 1923, p. 22-24. — [4] P. Geyer, *Itinera Hierosolymitana*, saec. iv-viii, dans *Corp. script. eccl. lat.*, t. xxxix, p. 25, 11-14. — [5] Geyer, *Itinera Hierosolymitana*, saec. iv-viii, dans *Corp. script. eccl. lat.*, t. xxxix, p. 25, lign. 9-17.

Bethléem et Bethasora, et celle du VIIII mille entre Bethasora et le lieu du Térébinthe, ce dernier est nettement localisé dans l'*Itineraire* à *Râmet el-Chalîl* puisque la distance entre Jérusalem et Bethasora est donnée d'une manière très exacte avec IV + XIV = XVIII milles, du moment que près de Bethasora, plus précisément à 130 mètres au nord du puits de Philippe, on trouve encore dix-huit milles romains.

c) Sozomène [1] et, d'après lui, Nicéphore Calliste [2] calculent 15 stades (à 180 m. = 2 700 m.) entre le Térébinthe et Hébron, ce qui nous amène à *Râmet el-Châlîl*. — Maintenant c'est aux fouilles à rendre témoignage.

V. Dispositions de la basilique. — Celui qui visite *Râmet-el-Châlil* aperçoit d'abord deux murs qui se rencontrent à angle droit; celui qui se dirige du Sud au Nord se prolonge sur 49 m. 35; celui qui se dirige à l'Ouest mesure 65 m. 10; ce mur d'enceinte est bâti en pierres de proportions colossales; aussi les opinions diffèrent quant à l'époque de la construction: les uns en font l'enceinte d'un temple de Baal, les autres y voient l'ouvrage d'Abraham, de David ou de Salomon. Victor Guérin voulait y voir un *temenos* des Iduméens et des Juifs. Robinson n'en croit rien. M. de Vogüé admet que ce puisse être une construction constantinienne et R. A. S. Macalister veut en faire un *khan* arabe, édifié à l'aide des matériaux de la basilique élevée par Constantin. De Saulcy, Salzmann et Mauss tiennent pour une impossibilité d'établir une relation quelconque entre cette construction et la basilique en question qu'ils placent à un kilomètre et demi au Sud, à *Chirbet en-Nasâra*, comme font V. Guérin, Conder et Kitchener, Ebers-Guthe et le P. F.-M. Abel. Nonobstant ces opinions diverses M. A. E. Mader a tenu pour certain que la basilique constantinienne devait se trouver à l'intérieur du *Hâram Râmet el-Chalîl*. Les fouilles sont venues lui donner raison, elles se sont poursuivies en novembre-décembre 1926, mars-avril 1927, avril-mai 1928.

Les recherches ont établi tout d'abord que le mur d'enceinte dont nous avons parlé, qui est connu et sur lequel on discute depuis si longtemps, correspond à un mur qui fermait le parallélogramme mesurant environ 65 m. sur 50 m. de côté, et qui fut probablement construit par l'empereur Hadrien. L'ensemble des matériaux en pierre doit provenir d'un *temenos* de l'époque hérodienne dont on a relevé quelques vestiges. Ruiné après l'an 70 ou après la guerre d'Hadrien, ce *temenos* aura servi à une construction païenne entourée d'une vaste enceinte qui renfermait le puits d'Abraham; elle était destinée à encadrer la basilique constantinienne.

Au cours des fouilles on avait rencontré le long du mur d'enceinte, à l'intérieur, des traces de constructions pouvant appartenir à une basilique, mais qui ne paraissaient pas dignes d'une basilique constantinienne. Il est vrai que celle-ci aurait pu s'élever à l'extérieur de l'enceinte, et particulièrement sous un monceau de ruines situées à 42 mètres plus à l'est, au point où Victor Guérin, Conder et Kitchener, Ebers-Guthe, le P. Abel et la plupart des *Guides* en Palestine soutenaient qu'on retrouverait la basilique avec narthex et abside. L'examen de ce monceau de ruines n'a pas confirmé ces prévisions. On revint à l'intérieur de l'enceinte et, à l'aide d'une centaine de terrassiers, pendant deux semaines, on déblaya toute la partie orientale sur une étendue d'environ 45 mètres direction Nord-Sud et 31 mètres direction Sud-Ouest, à une profondeur de deux à trois mètres.

Une solide bâtisse arabe en pierre, un *kaor* (château ou tour de veille) de 7 mètres de hauteur et de 8 m. 80 de longueur latérale protégeait l'abside semi-circulaire dont l'arc mesure 6 m. 40 et le rayon 3 m. 15. L'abside se trouve à la partie est de l'axe principal de l'enceinte du *Haram* et s'appuie au mur est, dudit *Haram*. Le plan que nous donnons (fig. 7557) est assez clair pour ne pas demander de plus longues explications. Les murs de la basilique sont conservés en partie; ils mesurent 1 m. 60 d'épaisseur et 1 m. 80 de hauteur, construits en grande partie avec d'anciens blocs taillés en carré, des membres d'architecture, des tambours de colonnes retirés des constructions d'Hadrien et d'Hérode. Toute cette basilique forme un angle droit avec le mur du *Haram* qui est traversé dans toute sa longueur, dans la direction Nord-Sud, par un mur de 1 m. 80 et 1 m. 60. Ce mur a été construit avec des débris de toute sorte : blocs, chapiteaux, fragments d'architraves et de corniches qu'on peut facilement faire remonter au temps d'Hadrien. En avant de ce mur, s'en trouve un autre parallèle, à une distance de 3 m. 80, et mesurant lui aussi une épaisseur de 1 m. 60 environ; à eux deux ces murs forment le *narthex* de la basilique. Plus avant encore, et à une distance de 5 m. 10 du précédent, on a relevé la trace d'un mur de 7 m. de long sur 1 m. 70 de large: sa technique est semblable aux deux précédents, mais sa destination reste incertaine.

Les débris trouvés dans les terres et les gravois de la basilique sont les seuls témoins qu'on puisse interroger, car il ne reste aucune trace de pavement, d'inscriptions, de sculptures. Mais on a trouvé d'innombrables débris de céramique, plus d'un millier de monnaies, des morceaux de plaques de marbre et de vases d'albâtre, des chapiteaux, des débris d'inscriptions, des tuiles, des palets, des clous de fer, des éclats de verre irisé, de petits flacons, un autel votif, des lampes, des clochettes de métal, etc., etc., et jusqu'à des ossements d'animaux qui nous reportent au temps des sacrifices païens. Il y a dans tout cela un tri à faire, mais les objets les moins anciens nous amènent vers la période du VIe ou du VIIe siècle de notre ère e invitent à croire que la basilique constantinienne, comme tant d'autres édifices de cet empereur, n'aura eu qu'une durée précaire et aura été remplacée par un nouvel édifice de forme un peu différente : c'est ce que portent à croire des débris d'inscriptions grecques et des graffites de pèlerins. Ainsi pourrait-on se trouver amené à croire que la basilique constantinienne aurait été détruite à l'époque de l'invasion persane, en 614, puis relevée ou restaurée par les soins du patriarche Modeste, pour disparaître définitivement au temps de l'invasion arabe.

VI. Autres souvenirs. — Entre le double mur du *narthex* et tout le reste du terrain enclos se trouvait une vaste cour qu'on peut considérer comme l'*atrium*. Dans l'angle sud-ouest se trouvait le térébinthe voisin du puits d'Abraham. La construction de ce puits semble bien avoir été refaite du temps de Constantin. A l'époque arabe, toute cette partie occidentale du *Haram* fut transformée en réservoir, ainsi que le font bien voir les deux canaux I et II du plan. Plus tard encore, quand le bassin ne fonctionna plus, on plaça dans l'angle nord-ouest du *Haram* un petit cimetière arabe qui reçut des sépultures en des temps récents.

Dans l'*atrium*, devant l'entrée de la basilique, se trouvait un monument important qui avait toujours attiré la vénération et traversé bien des vicissitudes : l'autel d'Abraham. Renouvelé sans doute plusieurs fois il était, au commencement du IVe siècle, souillé de sacrifices païens. Constantin ordonna son entière destruction et son remplacement, mais la rivalité des païens, des juifs et des chrétiens pour y avoir accès

[1] Sozomène, *Hist. eccles.*, l. I, c. XIII; l. II, c. IV. — [2] Nicéphore Calliste, *Hist. eccles.*, l. VIII, c. XXX.

contribua à lui conserver un caractère superstitieux dont témoigne Sozomène, au ve siècle, sans doute d'après une observation personnelle. Pierre Diacre, vers l'an 1137, le signale ainsi : *In loco uero qui appellatur Terebinthus, ubi apparuerunt tres angeli Abrahae est puteus Abrahae optimus et speluncae duae lucidissimae, ubi habitavit; nam et altarium ibi positum est et ante se ecclesiam habet* [1]. Il se pourrait que l'*altarium ante ecclesiam* soit représenté par le mur qui se trouve dans l'axe de la basilique en avant du *narthex*.

VII. Dimensions. — On a marqué sur le plan (fig. 7557) les principales dimensions; il pourra sembler utile de les transcrire ici. L'enceinte extérieure du *Haram* mesure au nord 64 m. 77, au sud 65 m. 10, à l'est 48 m. 55, à l'ouest 49 m. 35. La cour servant d'*atrium* mesure du nord au sud 45 m. 50 et d'est en ouest 37 m. 04. Le *narthex* forme un péristyle d'une largeur de 3 m. 80. Nous passons à la basilique dont la nef principale mesure en longueur 13 m. plus l'abside 3 m. 45; la largeur de cette nef est de 3 m. 45. Les nefs latérales ont chacune 17 m. 70 de longueur sur 4 m. de largeur. Le *diaconicon* et la *prothésis* ont les mêmes dimensions : 5 m. 10 sur 3 m. 30.

Ces dimensions sont très inférieures à celles de la basilique constantinienne de la Nativité, à Bethléem (environ 50 m. du *narthex* à l'abside) ou du *martyrion* de Jérusalem (43 m. en chiffre rond); d'autre part la

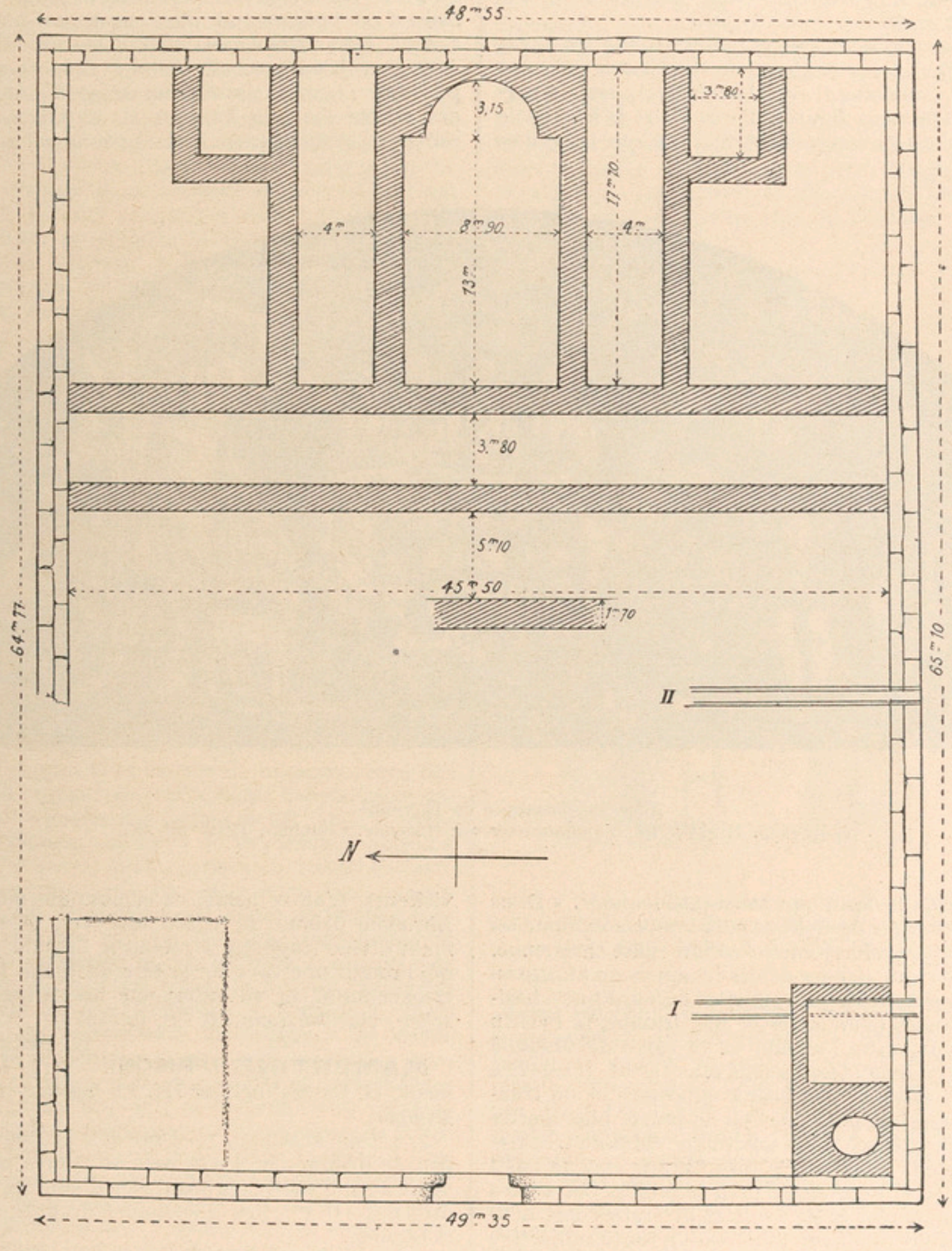

7557. — Plan du Hâram Râmet el Chalîl, d'après la *Rivista di archeologia cristiana*, 1929, p. 280.

[1] Geyer, *Itinera Hierosolymitana*, p. 110, lign. 20-24; il y a ici une réminiscence d'Etheria; cf. H. Vincent et Abel, *Hébron*, p. 156, note 3; p. 157, note 4.

largeur de la nef principale du milieu d'une colonne au milieu de la colonne opposée donne 10 m. 25, ce correspond exactement à la largeur de la nef principale de Bethléem. La basilique de Mambré rappelle donc plutôt par les dimensions celle de l'Éléona, sur le Mont des Oliviers, qui mesure 30 m. sur 18 m. 60, soit 1 m. 50 de moins qu'à Mambré. A l'Éléona la largeur de la nef centrale est de 9 m. 60 et celle des deux nefs latérales, 4 m. 50.

VIII. Conclusions. — Les fouilles conduites par le R. P. Mader et les explications textuelles qui concordent si exactement avec les résultats acquis permettent d'affirmer aujourd'hui que le site de la chênaie de Mambré est définitivement fixé [1] et que les ruines sont celles de la basilique constantinienne [2] : « Dans la partie orientale de ce *Haram*, la fouille a exhumé les vestiges plusieurs fois remaniés d'une église chrétienne. A n'en juger que par les débris échappés au pillage on hésiterait peut-être à y reconnaître aujourd'hui la basilique constantinienne attestée par Eusèbe, le Pèlerin de Bordeaux, saint Jérôme et la carte de Mâdabâ pour ne citer aucun témoignage plus tardif. Il subsiste néanmoins assez de lambeaux expressifs et de trouvailles accessoires pour que l'on ne puisse plus mettre en doute l'existence d'un sanctuaire chrétien très fréquenté depuis le IVe siècle jusqu'à une époque aussi basse que le VIIIe-IXe siècle pour le moins. Cet accord entre le monument et les données littéraires doit définitivement prévaloir sur l'impression toute subjective qui fait trop souvent miroiter de merveilleux édifices ou des ruines grandioses dès qu'on parle d'une fondation constantinienne. »

IX. Mosaique de Ravenne. — Le récit de la Genèse a été interprété sur une mosaïque de l'église Saint-Vital à Ravenne. Deux épisodes de la vie d'Abraham s'y trouvent représentés : la réception des anges et le sacrifice d'Isaac (fig. 7558). Au centre une table de forme presque carrée devant laquelle sont assis trois personnages vêtus de façon semblable, jeunes, imberbes, à la chevelure bouclée et la tête auréolée. Deux d'entre eux font le geste de la bénédiction, tous étendent une main pour se saisir de trois pains crucifères déposés devant eux. A leur droite, un vieillard, vêtu d'une tunique courte, serrée à la taille, les jambes et les pieds nus, s'approche avec une attitude visible de respect et présente un plat sur lequel un veau est couché. En arrière de cet homme, le cadre d'une porte dans lequel on voit une femme dans une sorte de pénombre. Le paysage offre un sol, verdoyant et fleuri, des arbres dans le lointain et au premier plan, le chêne ou le térébinthe qui abrite le repas des trois visiteurs. L'autre partie de la mosaïque nous montre Abraham debout, le regard levé vers le ciel où une main divine s'apprête à retenir le bras du patriarche qui brandit une épée sur la tête du jeune Isaac, vêtu et agenouillé sur un autel; une brebis regarde cette scène (voir *Dictionn.*, t. VII, fig. 5979).

7558. — Mosaïque de Ravenne,
d'après J. Kurth, *Die Wandmosatker von Ravenne*, Munchen, 1912, pl. XX.

H. Leclercq.

MAMERTINE (PRISON). — I. L'emplacement. II. La destination. III. La légende. IV. Bibliographie.

I. L'emplacement. — Près de l'arc de Sévère, à peu de distance de l'*Ara cœli*, se trouve un oratoire dédié à saint Pierre, en possession d'une légende attendrissante. Il y a lieu d'examiner de près l'édifice et la légende.

Dès la plus lointaine antiquité, une fontaine coulait au pied du Capitole, elle était appelée *Tullianum*. Le latin primitif donnait aux sources jaillissantes le nom de *tulli* ou *tullii* [3]; c'est de ce nom qu'on dériva celui de *tullianum* [4]. La fontaine n'a jamais tari, elle existe encore. A une époque ancienne, un système de canaux demeurés visibles la mirent en relation avec la *cloaca maxima*. Dans la Rome antique, le temple

[1] Albright, dans *Bulletin of the american schools of oriental research*, 1928, décembre, p. 12. — [2] *Revue biblique*, 1929, p. 107-109. — [3] *Tulli aquarum proiectus*, Suétone, *Fragm.*, n. 157, édit. Reifferscheid, p. 244. — [4] R. Lanciani, *Acque e acquedotti*, p. 23 sq.; *Ancient Rome*, 1889, p. 75; H. Jordan, *Topographie der Stadt Rom.*, t. I, p. 453 sq.; t. II, p. 480; Richter, *Topographie*, 2e édit., p. 80 sq.; *Bolletino dell' Instituto di corrispondenza archeologica*, 1839, p. 30.

de Vesta rappelait la conservation publique du feu à l'usage des premiers habitants de la ville, le *Tullianum* conservait le souvenir de l'eau, à défaut de laquelle le site n'eût pas été habitable; ainsi le *feu* et l'*eau* recevaient, sur le *Forum*, un hommage public. Le réservoir du *Tullianum* est en partie creusé dans le tuf et il était à l'époque la plus reculée recouvert d'une voûte en pierres colossales. La forme et la disposition répondent tout à fait à la source antique des ruines de Tusculum [1] (fig. 7559). Assez longtemps avant la période impériale, des constructions annexes transformèrent ces lieux en une très forte prison d'état; c'est alors que la chambre où se trouve la source reçut sa couverture voûtée actuelle percée en son centre d'une ouverture unique par laquelle on descendait les condamnés qui n'en devaient plus sortir vivants et qui périssaient de faim et de misère. Tel fut le supplice infligé à Jugurtha et aux complices de Catilina. A l'extérieur de la prison on peut encore lire l'inscription en capitales antiques portant les noms des consuls [2] :

C·VIBIVS·C·F·RVFINVS·M·COCCEIVS·M·F·NERVA·COS·EX·SC

inscription qui se rapporte à une restauration du bâtiment.

II. La destination. — Nous venons de dire que le *Tullianum*, perdant son caractère primitif était devenu une prison d'état. Il garda longtemps cette destination qui remonte à l'époque de la république et qu'on retrouve très tard après la paix de l'Eglise. En 368, Ammien Marcellin rapporte que Doryphorianus y fut enfermé et, à cette occasion, on remarquera qu'il fait encore usage du terme classique de *carcer tullianus* [3]. Dans l'intervalle on a dit qu'il aurait reçu les apôtres Pierre et Paul qui y languirent des mois dans l'attente du martyre. Pour y employer leurs journées, les apôtres auraient converti leurs deux geôliers, Processus et Martinianus, ainsi que quarante-sept détenus. Nous y reviendrons.

D'après ce que nous savons de la permanence des institutions administratives à Rome depuis le IVe siècle jusqu'à la guerre des Goths, on est fondé à croire que le *Tullianum* conserva sa destination jusqu'au milieu du VIe siècle; mais à cette date il avait échangé son nom ancien contre un autre nom. Les diverses rédactions des *Mirabilia urbis Romæ* renferment toujours un chapitre sur les *loca quæ inveniuntur in passionibus sanctorum*. Parmi les lieux consacrés par le souvenir des martyrs figure la *privata Mamertini sub Capitolio*, qui n'est autre que le *Tullianum*. Mais ni le nom de *Mamertinus* ni l'adjectif de même forme, ne se rencontrent à propos de cet édifice dans les textes antiques. Les plus anciennes attestations qu'on en puisse apporter se trouvent dans des passions de martyrs rédigées pour le populaire de Rome et dans sa langue, depuis le déclin du Ve siècle [4]. Toutefois ce nom n'a pas encore prévalu partout au Ve siècle puisque, dans la *Passio Chrysanthi et Dariæ*, la prison est encore désignée avec l'ancien nom de *custodia tulliana* et comme continuant de servir à cet usage profane; cette même *passio* fait aussi allusion aux antiques canaux qui communiquaient avec la prison [5].

L'origine de cette désignation n'a donc pas encore été expliquée; mais, dès lors, la prison Mamertine passait pour le lieu où les martyrs de Rome étaient renfermés d'ordinaire avant d'être conduits au supplice. Saint Pierre et saint Paul l'avaient illustrée de leur présence, sanctifiée par leur apostolat et, cependant, les premiers chrétiens semblaient n'y avoir pas pris garde; en tout cas ils n'y avaient pas, comme il eût été naturel, installé le culte des apôtres. Cependant le lieu gardait sa destination au moins jusqu'au milieu du VIe siècle. A ce moment commence la période byzantine de l'histoire romaine. On voit alors la justice criminelle et le petit commerce déserter l'antique *forum* (voir ce nom) et ses abords pour se transporter de l'autre côté du Capitole, à l'ancien

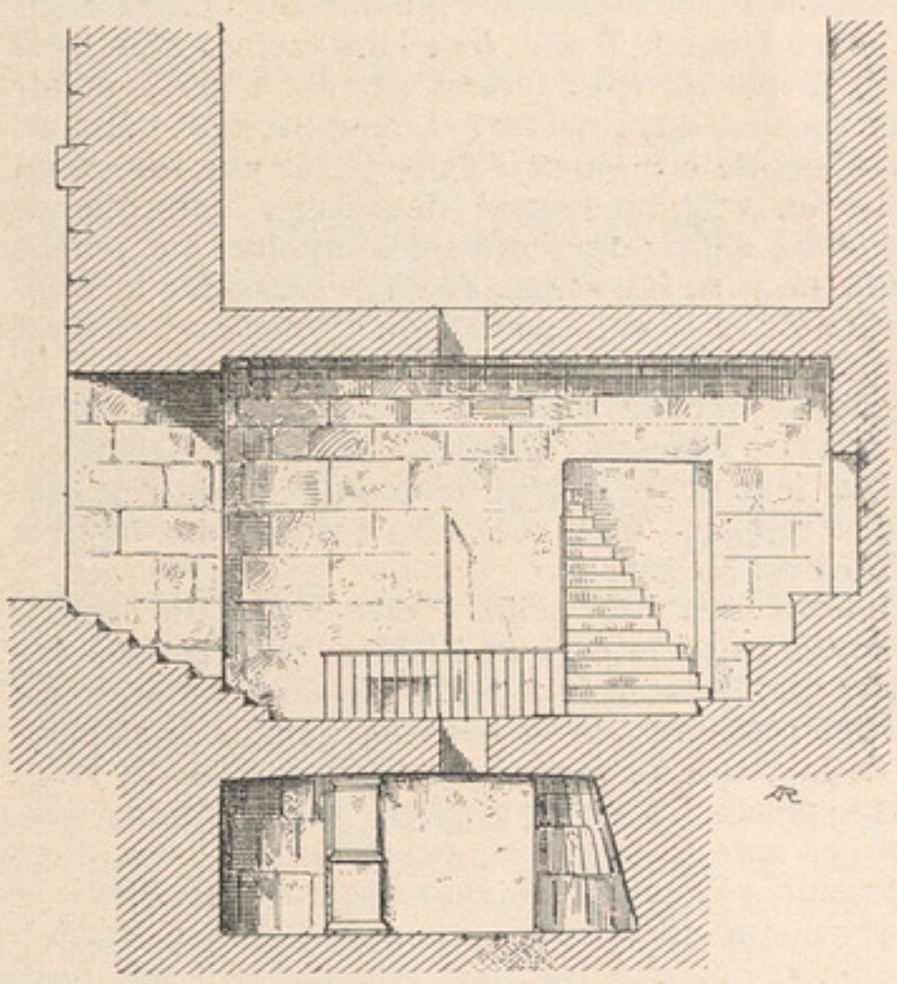

7559. — Coupe de la prison Mamertine, d'après Grisar, *Histoire de Rome et des papes*, trad. Ledos, t. I, p. 207, fig. 58.

Forum olitorium, aujourd'hui piazza Montanara. Ce lieu s'appelait *Ad Elefantum :* le préfet de la Ville y tenait ses assises; là était la prison publique. Cela résulte d'un récit du *Liber pontificalis* relatif à l'année 772 [6]. On y voit que des assassins, livrés à la justice du préfet, furent conduits *Elefanto, in carcere publico*. L'emplacement de cette prison nous est connu; il est marqué par la vieille église de Saint-Nicolas *in carcere*. Certains documents lui donnent même le nom de Saint-Nicolas *in carcere Tulliano*, bon signe que c'est bien le *carcer Tullianus*, ou plutôt son

[1] L. Canina, *Edifici di Roma antica*, t. II, pl. 133; cf. Reber, *Die Ruinen Roms*, p. 109. Voir les études de reproduction et de reconstitution de l'antique bâtiment dans Parker et Gori, *Il carcere mamertino e il robore tulliano, dissertazione letta nella pontificia accad. della Concezione, 15 luglio 1868*, dans *Buonarotti*, 1868, p. 153 sq.; Parker, *Archeology of Rome, obelisks*, suppl. au tome Ier, pl. XVIII, XIX; cf. Parker photogr., n. 721, 1790, 1152; celle-ci montre l'ancien système de canaux; Middleton, *Remains* (1892), t. I, p. 152; *Encyclop. britann.* (1886); t. X (*Rome*), p. 814; Petersen, *Vom alten Rom*, 1898, p. 13. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 1539: *paucæ tamen litteræ interierunt muro ad portam faciendam perforato.* — [3] Ammien Marcellin, *Hist.*, l. XXVIII, c. I. — [4] H. Jordan, *Topogr.*, t. II, p. 480; *Passio Xysti*, 6 août; *Stephani*, 2 août; *Calepodii*, 10 mai : *Processi et Martiniani*, 2 juillet; *Abundii et Abundantii*, 16 septembre. — [5] *Passio Chrysanthi et Dariæ*, 25 octobre. Faut-il identifier la *via Mamurtini* du *Liber pontificalis*, t. I, p. 218 (Anastase, n. 56) avec la *privata Mamertina* et le *Clivus argentarius?* Les actes de saint Étienne au 2 août disent simplement *privata custodia; privata* appliqué à une prison est du latin du haut Moyen Age. Les *Mirabilia urbis Romæ* appellent deux fois la prison mamertine *privata Mamertini* sans parler d'un oratoire de saint Pierre à cet endroit. — [6] *Liber pontificalis*, in-4, Paris, 1886, édit. Duchesne, t. I, p. 490.

affectation, qui avait émigré d'une extrémité à l'autre du Capitole.

III. La légende. — La croyance populaire voulait que le *Tullianum* eût gardé entre ses murs bien des martyrs et des plus célèbres et on peut admettre fort bien que des souvenirs se soient conservés, échos d'une histoire lointaine plus véridique que les récits hagiographiques qui ont prétendu la conserver et la transmettre. En ce qui regarde les deux apôtres, la source est des plus suspectes : c'est la *Passio sancti Petri*, apocryphe qui se donne pour auteur le pape Linus; puis les actes plus suspects encore des martyrs Processus, Martinianus et leurs compagnons. En effet, dans pseudo-Linus, le passage visé est une interpolation postérieure, tandis que les actes de ces martyrs sont une rapsodie dans laquelle rien ne mérite d'être conservé. Leur auteur n'a peut-être jamais entrevu le *carcer tullianus* dont il parle; en tout cas il a bien escompté l'ignorance qu'en auraient ses lecteurs quand il veut leur faire croire qu'un local qui a moins de trois mètres sur six a pu contenir deux apôtres, deux geôliers et quarante-sept détenus. Autre ineptie consistant à faire jaillir une source du rocher au commandement de Pierre, alors que ce lieu était depuis toujours une fontaine. De pareils détails ne permettent pas de faire remonter la composition de la légende au delà du VIe siècle, et ce n'est pas à Rome qu'elle a pu prendre naissance.

Quelque opinion qu'on entretienne sur la réalité des martyrs Processus et Martinianus et sur l'ancienneté de leur culte, il faut renoncer à établir de prétendus rapports entre eux, les princes des apôtres et le *carcer tullianus* [1].

Si le souvenir de saint Pierre s'y était attaché dès le temps de la paix de l'Église, on a peine à admettre que Constantin n'y eût pas érigé un oratoire; il fallut attendre que la dévotion populaire s'emparât de la vieille prison romaine, et on attendit longtemps, puisque nous n'en avons pas de preuve certaine et directe avant le XVe siècle, car c'est alors seulement que nous trouvons l'église *San Pietro in carcere* mentionnée dans un texte de Mafeo Vegio [2]. Cependant après le transfert administratif que nous avons dit de la prison publique d'une extrémité à l'autre du Capitole, le *carcer Tullianus* devenu la *privata Mamertina* fut déserté et devint abordable aux pèlerins à qui on contait que des martyrs y avaient langui dans l'attente du supplice. Rien ne s'opposait plus à ce que ces récits donnassent naissance à des légendes et provoquassent des élans de dévotion; ce serait donc vers la période du VIe-VIIIe siècle qu'aurait été esquissé le culte local.

Un passage du *Liber pontificalis*, relatif à Grégoire III (731-741) [3] parle d'une église des Saints-Serge-et-Bacchus *ad beatum Petrum*, mais il n'y a pas là de mention de l'oratoire de saint Pierre à la prison Mamertine; il s'agit ici non pas de l'église des deux martyrs près de la prison, mais de la région du Vatican, où ils possédaient près de l'église de Saint-Pierre un sanctuaire qu'Alfarano marque sur son plan de cette basilique [4].

On ne saurait négliger une indication fournie par l'*Itinéraire* d'Einsiedeln, au VIIe siècle, c'est-à-dire précisément dans la période byzantine de l'histoire de Rome. Rédigé au Ve et même dans la première moitié du VIe siècle, nous ne devrions pas songer à chercher dans ce document trace d'un culte quelconque rendu à la prison Mamertine. Au VIIIe siècle au contraire, nous n'avons pas lieu de nous étonner qu'on la mentionne. Nous lisons donc dans ce document l'indication d'une source et d'une prison de saint Pierre au même endroit : *Fons sancti Petri ubi est carcer ejus*. Bianchini et Cancellieri ont pensé que cette donnée ne se rapportait pas à notre région du *Forum*, mais à un autre quartier de Rome, au delà du Tibre et à une antique opinion dont il ne reste pas mémoire. L'*Itinéraire* place ce *fons sancti Petri* à droite du commencement de la route qui va de la porte Aurélienne au pont Émilien. Cet endroit, il est vrai, comme le reconnaît L. Duchesne, n'est pas l'angle est du Capitole, c'est le sommet du Janicule, tout près de la porte Aurélienne. Si l'*Itinéraire* était, dans son texte actuel, un document infaillible, il faudrait renoncer à faire usage de cette indication. Mais l'*Itinéraire* d'Einsiedeln, tel qu'il nous a été conservé, présente souvent des déplacements de mots et de lignes; il n'est pas sage de s'y fier aveuglément.

Dans le cas qui nous occupe, on remarquera qu'il est sûr qu'au temps où fut rédigé l'*Itinéraire*, la tradition de la prison Mamertine était déjà fixée par l'écriture. Il n'est pas douteux, en effet, que la passion des saints Processus et Martinianus et celles des autres martyrs romains, n'aient été rédigées avant le VIIIe siècle. Ces documents sont antérieurs de deux siècles environ à l'*Itinéraire*. Quand même ils ne relèveraient pas d'une tradition, cette durée est suffisante pour qu'ils en aient créé une. On doit donc admettre que pour les Romains du VIIIe siècle, comme pour ceux du XVe, *fons et carcer sancti Petri* se trouvaient réunis à la Mamertine. En aucun endroit de Rome on ne trouve localisée cette double tradition. Sur le Janicule il n'y en a pas la moindre trace [5]. Il serait du reste bien étrange que l'on trouvât en deux endroits distincts ce groupement caractéristique de la source et de la prison. La possession de la Mamertine était bien établie et au-dessus de toute contestation, du moment où l'on trouve réunies en un texte quelconque une source et une prison de saint Pierre; même si elles semblent indiquées ailleurs, il est à croire que c'est de la Mamertine qu'il s'agit et que les apparences contraires proviennent de quelque accident ou confusion.

En somme la prison Mamertine, comme la voie Sacrée, comme le Colisée, appartient à la catégorie des lieux auxquels se rattachent de très anciennes traditions chrétiennes, mais auxquels des circonstances diverses ont longtemps refusé la consécration du culte public.

IV. Bibliographie. — H. Grisar, *Der mamertinische Kerker*, dans *Zeitschrift für kathol. Theologie*, 1906, t. XX, p. 109 sq. — R. Lanciani, *L'itinerario di Einsideln*, dans *Monumenti antichi dell' Acad. dei Lincei*, t. I, p. 480. — L. Duchesne, *La prison Mamertine*, dans *Mélanges de littérature et d'hist. relig. offert à M. de Cabrières*, 1899, t. I, p. 128-131. — H. Grisar, *Histoire de Rome et de papes au Moyen Age*, trad. E. Ledos, Paris, 1906, t. I, part. 1, p. 207-211.

H. Leclercq.

[1] *Martyrium beati Petri apostoli a Lino episcopo conscriptum* c. V, édit. Lipsius, *Acta Petri*, 1891, p. 6 : *in hac vicina Mamertini custodia...* cf. sur l'interprétation de ce ch. V, Lipsius, *op. cit.*, p. XVI, et du même *Die apokryphen Apostelgeschichten*, t. II, part. 2 (1887), p. 110. Pour les actes de Processus et Martinianus, cf. *Acta sanct.*, juill. t. I, p. 300; pour leur culte, cf. *Liber prædestinatus*, c. LXXXVI, *P. L.*, t. LIII, col. 616. — [2] *Acta sanct.*, juin t. VII, p. 62*. — [3] « *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 420 (Grégoire III, n. 201), note p. 424. — [4] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, in-4°, Paris, 1886, t. I, p. 192, lettre *i* du plan, désignation approximative. — [5] L'endroit indiqué par l'Itinéraire est distinct et relativement éloigné de l'église S. Pietro *in Montorio*, à laquelle une tradition tardive rattache l'épisode non de l'incarcération, mais de la crucifixion de saint Pierre.

MANASSÉ. — Les chrétiens se sont plu à interpréter les scènes de délivrance de l'Ancien Testament, comme Isaac, Daniel, les trois jeunes Hébreux et Suzanne, que nous rencontrons fréquemment dans les peintures des catacombes et qui reparaissent sur d'autres séries monumentales. La pensée commune est que Dieu sauve le fidèle du péril auquel il s'expose pour la foi. Avec la pénitence de Manassé, que les premières générations chrétiennes n'ont pas interprétée, la pensée qu'on inculque est que Dieu retire du malheur le pécheur repentant. Un seul rituel juif des jeûnes mentionne la délivrance de Manassé, c'est le rituel de Tripoli. Un exemple chrétien est fourni par la miniature du ms. *510* gr. de la Bibliothèque nationale. On y voit Manassé rétablissant le culte du vrai Dieu, en un mot manifestant son repentir. Cette miniature a permis d'interpréter le petit fragment, seul reste de cette composition à Sainte-Marie-Antique.

La pénitence de Manassé figurait, on ne sait sous quelle forme, dans un cycle de peintures de l'église des Saints-Jean-et-Paul, au Celius. Elles nous sont révélées par une inscription connue grâce à la *sylloge Laureshamensis;* on l'a retrouvée, attribuée au pape Symmaque, dans la *sylloge* de Cambridge, mais avec des variantes. Cinq sujets sont mentionnés dans cette inscription : la dédicace du Temple, Asa détruisant les idoles et les faux dieux, Josaphat vainqueur par la grâce de Dieu, Ezéchias ramené à la santé, enfin le repentir de Manassé; voici les deux vers relatifs à ce dernier :

Claret mira Dei bonitas in rege Manasse
Quem regno et veniæ post multa piacula reddit.

Le thème iconographique de la pénitence de Manassé n'a pas une longue histoire; il n'est pas entré dans le canon de l'art byzantin. Cela doit tenir sans doute à une certaine défiance à l'égard des apocryphes où cette donnée du repentir du roi prévaricateur est spécialement exploitée (voir l'*Oratio Manasse* en supplément aux Bibles latines). Il est vrai que les *Paralipomènes* racontent sa conversion, et le thème de la miniature du ms. *510* et de la peinture de Sainte-Marie-Antique se rattache au texte apocryphe de la prière de Manassé, mais aussi bien au texte de II Paral., XXXIV, 16 : *Porro instauravit altare Domini et immolavit super eo victimas et pacifica et laudem;* en effet, Manassé est représenté les bras levés vers le ciel et, à ses pieds, la victime du sacrifice. Néanmoins, il demeura dans le souvenir populaire le roi idolâtre et le bourreau d'Isaïe [1].

H. LECLERCQ.

MANASTIRINE. — I. Les environs de Salone. II. Cimetière *legis sanctæ christianæ*. III. La basilique à absides. IV. Sarcophages. V. Mosaïque. VI. Inscriptions.

I. LES ENVIRONS DE SALONE. — Nous avons déjà traité avec détail ce sujet à propos de la Dalmatie (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 21-111) et nous ne ferons donc autre chose que de préciser ce qui concerne l'important cimetière chrétien de Manastirine, situé à une centaine de mètres au nord de l'enceinte de la ville construite au commencement du Ve siècle. Son nom *Manastirine* dit suffisamment son origine : « le vieux monastère ». Son étendue totale ne peut qu'être présumée; elle n'était pas inférieure à 5400 mètres carrés. Au XVIIe siècle, deux voyageurs, J. Spon et G. Wheler, entreprirent un voyage en Dalmatie et autres lieux; ils passèrent à Salone et « nos guides, disent-ils, nous montrèrent parmi ces ruines une cave, qu'ils disoient estre le sépulcre de saint Domne... et près de là deux autres sépulcres, l'un de saint Anastase et l'autre de saint Renier [2]. » Le 29 juillet on commémorait ce souvenir, ce qui attirait beaucoup de monde à Manastirine. En 1693, un clerc bosniaque, Frane Markovic, obtint du provéditeur vénitien, Daneil Dolfin, la permission d'élever une chapelle sur ces chambres sépulcrales, en l'honneur des saints Domnion et Anastase [3]; elle existe encore, avec une dédicace latine à l'entrée :

Quod tibi Bosnensis cœpit devotio Franci
Domni dive, sacrum patria tollat opus 1695.

Un demi-siècle plus tard, deux chanoines de Spalato s'emploient à transcrire les inscriptions qui vinrent ainsi sous les yeux du P. Antoine Zaccaria qui les donna comme préface au tome II de l'*Illyricum sacrum* de Farlati.

A partir du XIXe siècle, l'attention des archéologues

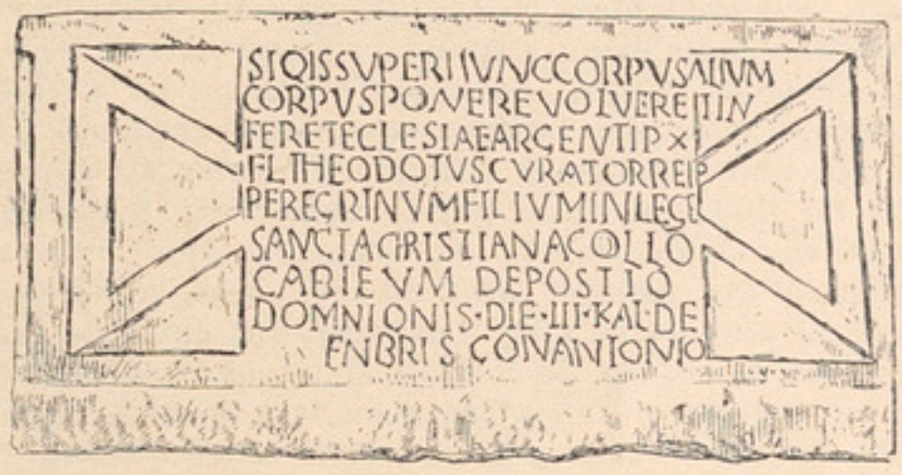

7560. — Inscription sur un sarcophage, d'après R. Egger, *Der altchristliche Friedhof Manastirine nach dem Materiale Fr. Bulić*, p. 83, fig. 48.

est rappelée périodiquement sur Salone et ses environs, mais surtout depuis 1860; il suffit de rappeler les noms de Andić, Glavinić, Jelić et Bulić. Celui-ci fut l'organisateur et l'utilisateur compétent qui donna sa place définitive dans l'antiquité chrétienne au cimetière *legis sanctæ christianæ*.

II. CIMETIÈRE *legis sanctæ christianæ*. — Au delà de l'endroit occupé aujourd'hui par la chapelle moderne des saints Domnion et Anastase, on a rencontré une grande *arca* portant l'inscription suivante (fig. 7560) :

SI QVIS SVPER HVNC CORPVS ALIVM
CORPVS PONERE VOLVERET IN
FERET ECCLESIAE ARGENTI PX
FL THEODOTVS CVRATOR · REIP
PEREGRINVM FILIVM IN LEGE
SANCTA CHRISTIANA COLLO
CABI EVM · DEPOSTIO
DOMNIONIS · DIE · III . KAL · DE
c ENBRIS CON ANTONIO

Si quis super hunc corpus alium corpus ponere voluerit, inferet ecclesiæ argenti pondus X (?); *Flavius Theodotus curator reipublicæ peregrinum filium in lege sancta christiana collocabi eum; depostio Domnionis die III kalendas decembris cons. Antonio.*

Voici un important fonctionnaire, un *curator reipublicae* du municipe de Salone qui fait enterrer son fils à Manastirine; il lui donne le nom de *peregrinus* parce que, suivant l'usage ancien, le *curator* était

[1] Wl. de Gruneisen, *Sainte-Marie-Antique*, 1911, p. 488; cf. de Rossi, *Inscriptiones christ.*, t. II, part. 1, p. 150. — [2] Spon et Wheler, *Voyage de l'Italie, Dalmatie*, etc., 1675, t. I, p. 27; cf. Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, t. V, p. 567. — [3] L. Jelić, *Raccolta di documenti relativi ai monumenti artistici di Spalato e Salona*, fasc. 1; R. Egger, *Der altchristliche Friedhof Manastirine nach dem Materiale Fr. Bulić*, in-fol., Wien, 1926, p. 1-8.

étranger à la ville dont il avait à contrôler l'administration; ce fils portait cependant le nom de Domnion, ce qui pourrait indiquer qu'il était né à Salone ou qu'il appartenait au moins au pays dalmate. Mais ce qui fait le prix de ce texte épigraphique, c'est qu'il nous donne le nom officiel dont on désignait alors le cimetière, *legis sanctæ christianæ*, qui équivaut à ceci : *religionis sanctæ christianæ fratrum*, ou *cunctæ fraternitatis Ecclesiæ*. Cela prouve que le cimetière, s'il avait d'abord été la propriété d'une famille qui l'avait mis à la disposition des fidèles, était désormais devenu le bien commun de ceux-ci, à la date du consulat d'Antonius, en 382, le 29 novembre.

Quelques années plus tard, en 426, une autre inscription du même cimetière (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1978, fig. 539) porte ces mots : ...ADIVRO PER DEVM ET PER LEGES CRESTEANOR. Ces deux textes font allusion à une *lex christiana* qui impose l'obligation de payer à l'Église de Salone, en cas de violation de sépulture, une somme prévue. L'Église était donc légitime propriétaire du cimetière des fidèles, elle devait y veiller et étendait sur lui sa loi [1].

III. La basilique a absides. — La partie sur laquelle ont eu lieu les fouilles s'étend sur la déclivité du mont-Kozjak, au nord de Salone. Le sol est marneux, avec une couche supérieure argileuse et ocreuse d'une épaisseur variable. L'enclos du cimetière est limité au nord par le rocher qui forme la pente de la montagne, au sud, par des croûtes rocheuses qui courent de l'est à l'ouest, parallèlement au mur de la ville. Les eaux ont entraîné les terres de la croupe de Kozjak et les ont répandues sur le cimetière où elles ont recouvert le sol antique d'une couche dont l'épaisseur varie entre quatre et cinq mètres. A l'époque la plus ancienne, on accédait de la ville au cimetière par la porte occidentale, dite *Cæsarea*, et par la porte orientale, dite *Andetria;* à partir du IIIe siècle, par les deux portes *Suburbia* et *Capraria* qui font face au cimetière. Une des deux voies traversait la partie sud de l'enclos, l'autre la partie est. Le cimetière demeura en usage jusqu'à la ruine de la ville, en 639. Il avait, à ses origines, passé par les phases ordinaires aux cimetières chrétiens. Son origine, toutefois, reste incertaine. On peut affirmer seulement qu'il existait à la fin du IIIe siècle et c'est là que furent ensevelis Venance, martyrisé sous le règne d'Aurélien, et bien d'autres martyrs de la persécution de Dioclétien : Domnio, Asterius, Septimius, Victoricus, Hermogenes, Gaianus, Antiochianus, Paulinianus et Telius, sans parler de plusieurs autres peut-être dont les noms n'ont pas été conservés.

L'*area martyrum*, enclos funéraire de forme elliptique, composé d'une série de chapelles ou mausolées élevés entre le IIe et le IVe siècle, coïncide avec l'emplacement d'un monument funéraire privé et les édifices d'une villa de la fin du IIe ou du début du IIIe siècle; mais on peut s'en tenir au IIe siècle. Cette villa, d'après M. R. Egger, aurait été détruite sous Dioclétien. On peut inférer de là que la famille propriétaire était devenue chrétienne, mais il n'y a pas de raison de supposer, comme l'avait fait Jelič, qu'elle était déjà chrétienne au IIe siècle.

Au point de vue qui est celui des études du *Dictionnaire*, l'enclos funéraire de Manastirine nous offre une importance exceptionnelle. On y rencontre des sépultures de formes variées, simples tombes, sarcophages avec ou sans base, tombeaux murés et chambres funéraires voûtées, précédées du petit puits à clôture verticale ou à valve.

Le noyau du cimetière est le monument sépulcral de la famille du propriétaire du *prædium*. Près de ce monument s'élevaient diverses constructions servant soit à l'habitation soit à l'exploitation. Le monument sépulcral est de forme quadrilatérale (14 m. × 15 m.). A gauche s'élevait la sépulture dont il ne subsiste que des fragments; la décoration à fresques est entièrement ruinée. Un fragment de l'*epistilium* porte une belle inscription monumentale qui, complétée par quelques indications de l'épigraphie locale, permet de restituer la sépulture à L. Domitius. Devant cette chambre une antichambre plus vaste et quelques constructions ayant dû servir à l'exploitation du domaine agricole.

C'est sans doute dans la partie centrale du cimetière, qui devint postérieurement la *confessio* de la basilique, que furent inhumés, dès les premiers temps qui suivirent la paix de l'Église, la plupart des évêques de Salone, pendant une centaine d'années environ. Autour de la sépulture des évêques et des martyrs s'élevèrent une rangée de petits monuments, en forme d'absides : on en a compté jusqu'à onze; c'était comme autant de petites absides où on se faisait enterrer *ad sanctos* quand on pouvait, par ses services ou par sa fortune, espérer ce bonheur. Mais le cimetière fut saccagé, dans les dernières années du IVe siècle, par une invasion barbare. La tourmente passée, les évêques Gaianus, puis Symphorius édifièrent une basilique pour y recueillir les restes des martyrs, dont le plus illustre était l'évêque Domnion, mis à mort sous Dioclétien et le plus anciennement connu d'une manière certaine des chefs de l'Église de Salone. La basilique, finie dans le premier quart du Ve siècle, fut agrandie vers le milieu du VIe par un narthex. Une nouvelle destruction violente se produisit dès 602, au début du VIIe siècle, lorsque les invasions avares et slaves vinrent mettre fin à l'existence de Salone; mais, entre 602 et 612, qui marque la disparition de Salone, une église de fortune, dont l'existence paraît avoir été révélée par M. R. Egger, fut encore établie dans les ruines de l'ancienne où la présence d'une iconostase, d'un narthex intérieur et d'une seconde nef latérale irrégulière faisaient un monument unique en son genre.

Nous ne reprenons pas ce qui a été exposé déjà (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 63-74), mais nous devons rappeler, d'après la fig. 3521, que l'abside IX à l'est et les absides X et XI au nord du monument de Domitius furent érigées à des dates différentes et détruites simultanément vers le milieu du Ve siècle. Dans IX et X le sarcophage occupe le centre de l'abside, dans XI on a logé trois sarcophages. L'abside I offre plus d'intérêt archéologique, quoique moins ancienne que les précédentes. Son attribution à Anastase le Foulon est trop contestable pour nous retenir. Elle ne peut être séparée de l'abside II qui, bien qu'un peu plus large, est contemporaine, à en juger par l'appareil. Ici, l'aspect diffère de celui des absides IX, X, XI et nous avons, en réalité, de petites basiliques avec leur portique soutenu par deux colonnes, leur nef avec l'indication des bas-côtés et l'abside relevée au-dessus du niveau de la nef. Cette abside était décorée d'un arc soutenu par deux colonnes dont les bases se trouvent dans le

[1] De Rossi, *Bull. di arch crist.*, 1878, p. 107; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 9508; Gatti, *Iscrizione salonitana*, dans de Waal, *Archaeologische Ehrengabe*, p. 288-289; *Dictionn.*, t. I, col. 1978-1979; A. de Wall, *Kleinere Mittheilungen*, *Lex christiana*, dans *Römische Quartalschaft*, 1900, t. XIV, p. 68-69; *Bull. di arch. e stor. dalm.*, t. III, p. 50 sq.; t. XXIX, p. 95; A. Biebach, *De re municipali Salonitana*, 1887, p. 19 sq; R. Egger, *Der altchristliche Friedhof Manastirine, nach dem Materiale Fr. Bulič*, in-fol., Wien 1926, p. 83, n. 114, fig. 48.

prolongement de celles du portique d'entrée. I et II peuvent être reportées aux jours qui suivirent le triomphe de l'Église, mais on n'en saurait faire la preuve; elles furent épargnées au Ve siècle lors de la constructionde la *basilica major* à qui elles servirent de chapelles latérales. IV, V, VI ne sont pas antérieures à la seconde moitié du IVe siècle.

Nous avons donné, t. IV, col. 61, fig. 3521, un plan des constructions superposées du cimetière de Manastirine; nous croyons utile afin d'en faciliter l'intelligence de présenter ici, pour ainsi parler, les couches successives des édifices. Le plus ancien, qui coïncide à peu près avec A du plan 3521, nous montre la chambre sépulcrale O, qui doit demeurer notre

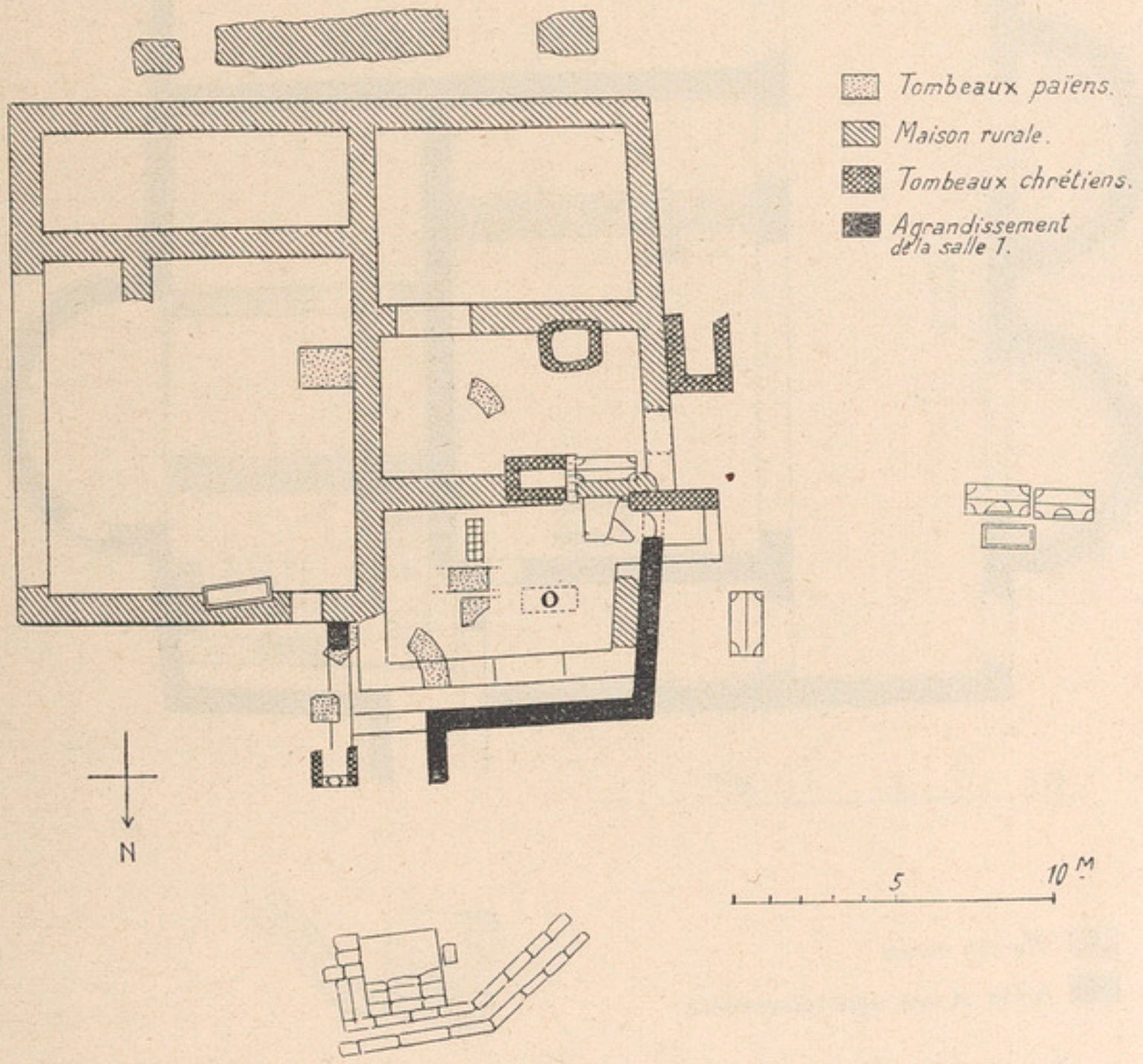

7561. — Plan de la portion primitive, d'après R. Egger, *op. cit.*, p. 9, fig. 6.

point de repère (fig. 7561). Nous le retrouvons en effet dans le premier essai de basilique ou plutôt d'oratoire (fig. 7562) et dans la basilique qu'on pourrait appeler à absides rayonnantes du IVe siècle (fig. 7563); enfin dans la grande basilique du Ve siècle (fig. 7564) (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 85, fig. 3526).

De ce qui subsiste de la basilique du Ve siècle, on a pu recueillir quelques fragments sculptés, chapiteaux avec l'acanthe et, ce qui est plus intéressant, la balustrade du chœur (fig. 7565). La *schola cantorum* était, suivant l'usage, entourée d'un cancel de plaques ornées en relief plat. (Voir *Dictionn.*, t. III, col. 358, fig. 2474.)

Il n'y a là rien qui se distingue de ce qu'on rencontre ailleurs.

IV. Sarcophages. — Le sarcophage que nous allons décrire fut trouvé en 1859, avec celui qu'on désigne sous le nom de sarcophage d'Hippolyte; depuis 1872, ils sont à Spalato et Albert Dumont l'a fait connaître à cette date.

Ce sarcophage est en marbre blanc; il a été taillé pour contenir deux corps et mesure 2 m. 50 sur 1 m. 35, et 2 m. 31 en hauteur; il est sculpté sur trois faces, mais une des faces latérales a été brisée par les violateurs, comme cela se rencontre presque toujours pour les urnes funéraires mises au jour dans les nécropoles de Salone[1]. Le sarcophage d'Hippolyte et le sarcophage du Bon Pasteur placés côte à côte n'avaient pas été épargnés. Le style des deux monuments n'indique pas des époques différentes; ce sont là deux œuvres de la décadence. Il est superflu d'insister sur ce qu'ont de lourd et d'incorrect les basreliefs du sarcophage chrétien. La face principale cependant, ne manque ni de simplicité, ni de grandeur; on y reconnaît, sinon une main habile du moins une inspiration grave et religieuse; de plus, elle nous donne une scène unique en son genre dans la sculpture chrétienne.

Quand on arrivait dans cette partie du cimetière, on voyait d'abord la face latérale représentant le génie funèbre. Il devait être parfaitement visible; car, de ce côté, il ne paraît pas y avoir trace de marbres à mettre à jour; l'espace était vide et l'accès complètement libre sur un rayon relativement étendu. Dans les nécropoles de Salone, si nous en jugeons par une découverte faite sur un autre point, les sarcophages étaient disposés en ligne droite (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 79, fig. 3525), dans le sens de la longueur et souvent si rapprochés qu'ils formaient une rangée continue où les intervalles ne mesuraient guère plus de trois ou quatre centimètres[2].

Ce génie est aussi païen que chrétien; sa nudité

[1] A. Dumont, *Découvertes récentes à Salone*, dans *Revue archéologique*, 1872, t. I, p. 118-125. — [2] Id., *ibid.*

est complète, mais les chrétiens n'avaient pas de scrupules excessifs sur ce point : nous avons pu nous en convaincre dans les représentations du baptême du Christ (voir *Dictionn.*, t. II, fig. 1283-1312). Cependant, la scène du baptême est restée dans ce genre une exception et de bonne heure la modestie imposa sa règle aux chrétiens, au moins pour les représentations d'adultes. En tout cas, un païen qui voyait ce sarcophage n'y découvrait, au premier abord, rien à quoi il ne fût habitué.

La face antérieure du sarcophage était plutôt faite pour dérouter les curieux et leur apparaître comme une énigme. La disposition architecturale est habilement conçue; sur un socle orné, deux colonnes se détachent aux extrémités soutenant une cimaise également ornée. C'est dans ce cadre que s'élève au centre un édicule à fronton flanqué de deux niches cintrées. On remarque sous ces divers membres d'architectures trois personnages, mais par une singularité digne d'attention, le personnage central qui est le bon Pasteur est de taille inférieure à celle des deux personnages; c'est évidemment le fronton décoré qui en est cause. Ce bon Pasteur est figuré dans un paysage indiqué par deux arbres et le troupeau par deux brebis; la brebis égarée se trouve sur les épaules de son maître qui marche rapidement de droite à gauche. Aux acrotères du fronton, on voit deux paons qui soutiennent les lemnisques d'une guirlande. Sous chaque cintre deux personnages : à droite, un homme debout, amplement drapé, tenant un rouleau en main; à gauche, une matrone portant sur son bras un tout petit enfant nu. Aux pieds de ces deux personnages un entassement de personnages de petite taille et qu'on prendrait, sauf deux ou trois, pour des enfants[1]; ils sont quatorze qui entourent la matrone, et vingt-huit qui se pressent autour du mari. Nous avons ici certainement deux époux défunts représentés avec leur enfant, qui ne leur a pas survécu; ce fut peut être le motif qui les porta à affranchir par testament tout ou partie de leurs esclaves (voir *Dictionn.*, t. I, col. 570-571, fig. 105). Nous avons déjà dit que cette scène est unique dans l'art chrétien, car si quelques diptyques offrent des exemples de *manumissio* (voir ce mot) nous ne voyons sur aucun monument une représentation analogue à celle qu'offre notre sarcophage de Manastirine.

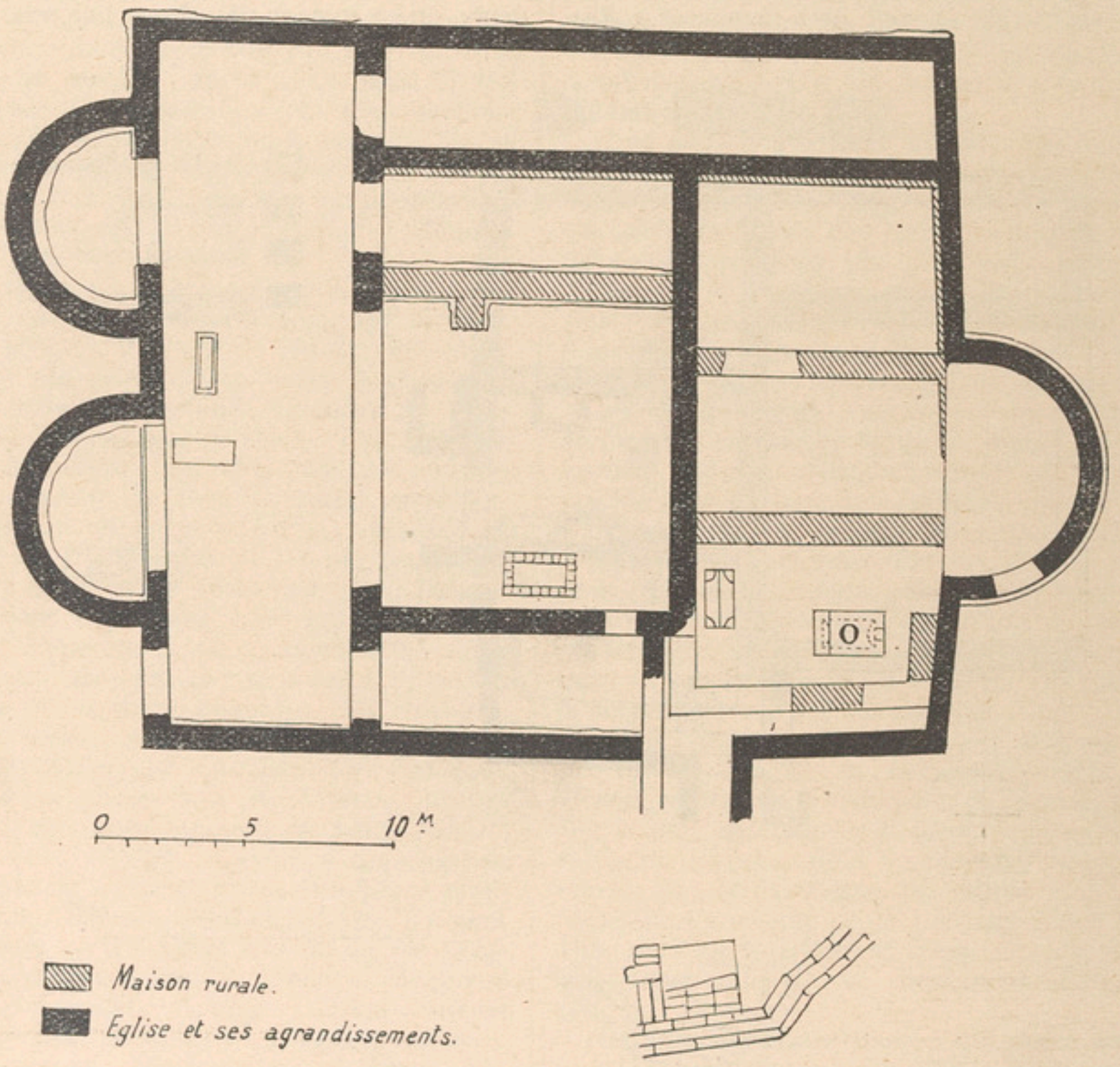

7562. — Plan du premier oratoire, d'après R. Egger, *op. cit.*, p. 10, fig. 7.

La deuxième face latérale a été mal interprétée par Alb. Dumont qui ne s'est pas douté que nous avions ici la porte de l'Hadès (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1946-1948, à ce mot) dont l'entablement porte deux phénix soutenant des guirlandes. La porte est fermée hermétiquement et ses battants joints ont la forme d'une croix; en outre, le phénix est le symbole

[1] Les vingt-huit figures qui entourent l'homme sont toutes d'adultes de grandeurs diverses, quatorze hommes et quatorze femmes, pas d'enfants. Tous les yeux sont tournés vers le personnage principal; attitude qui n'est pas indiquée sur le bas-relief opposé où nous avons quatorze femmes; ces personnages ne sont pas des orants ni des suppliants, ils écoutent et quelques-uns d'entre eux font des gestes d'assentiment. Cf. *Scavi nell' antico cemetero cristiano di Manastirine a Salone (coemeterium legis sanctae christianae) durante l'anno 1899*, dans *Bullettino di archeol. e stor. dalm.*, 1900, t. XXIII, p. 194-216; 1903, t. XXVII; 1904, t. XXVIII, p. 3.

de la résurrection. De chaque côté de la porte, deux groupes : à gauche, le ménage et leur petit enfant; à droite, la mère et son enfant. On remarquera ce détail qui se rapporte à ce que nous avons dit à propos des gestes des mains dans la prière (voir *Dictionn.*, t. x, col. 1216, au mot Mains). L'époux et la femme font un geste identique, celui de l'orant, mais l'époux a les mains devant la poitrine et la femme écartées au delà des épaules; il est clair que cette différence est

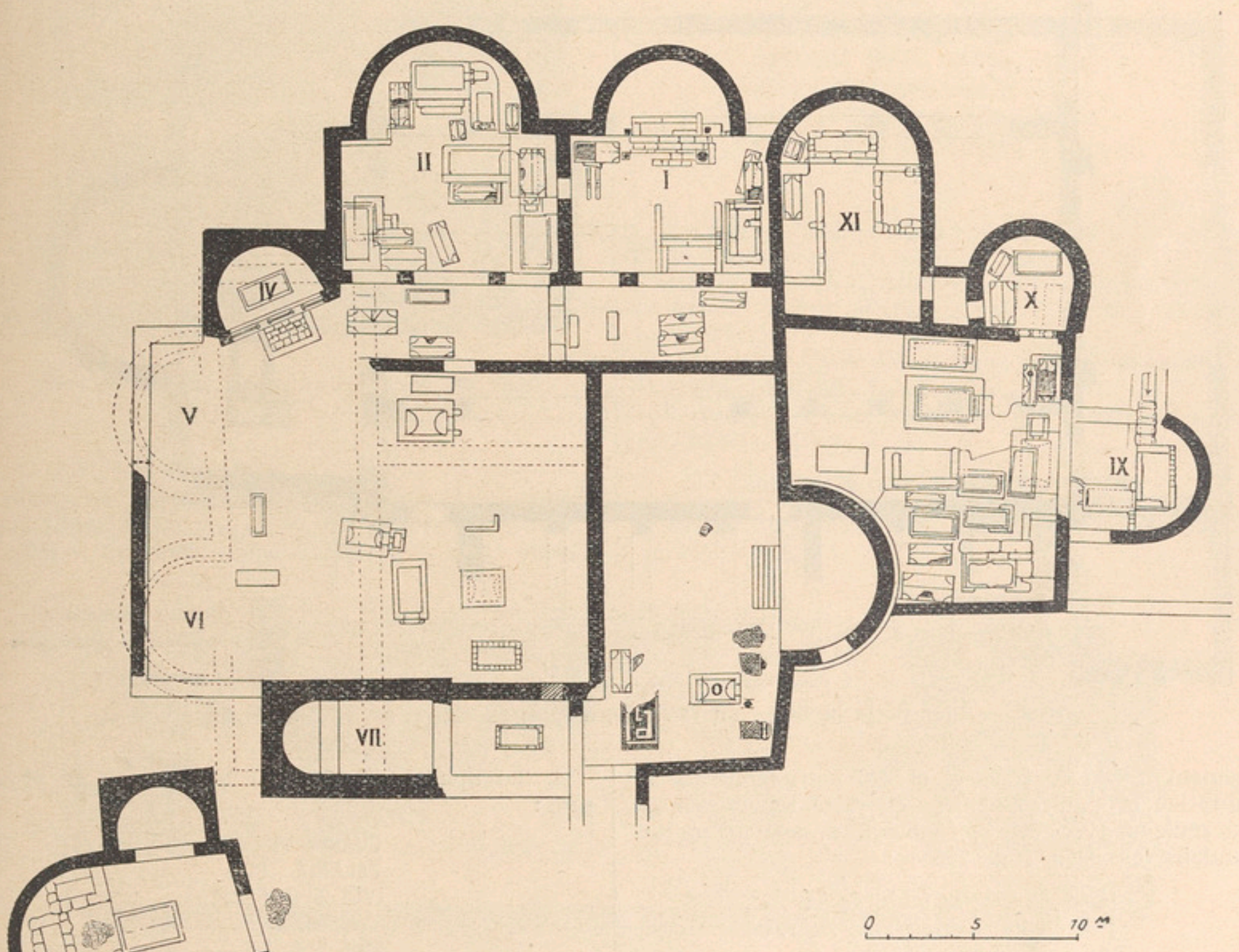

7533. — Plan de la basilique à absides rayonnantes, d'après R. Egger, *op. cit.*, p. 13, fig. 11.

commandée par le manque de place. Cette face destinée à être moins vue nous montre les personnages à peine ébauchés.

Bibliographie. — Alb. Dumont, *Découvertes récentes à Salone*, dans *Rev. archéol.*, février 1872, p. 118-121; *Sarcophage chrétien trouvé à Salone*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1872, t. xxxiii, p. 185 sq., pl. ii. — Conze, *Drei Sarkophage aus Salona*, dans *Denkschriften der kaiserl. Akad. d. Wissenschaften, Philol. hist. Klasse*, 1872, t. xxii. — E. Le Blant, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 18 avril 1873, p. 190; *Journal officiel*, 22 avril 1873, p. 2729. — P. Durand, *Le sarcophage de Salone. Le bon Pasteur a-t-il été représenté sur des tombeaux dans l'antiquité profane?* dans *Mém. de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, 1876, t. vi, p. 172 sq., 2 pl. — R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, 1881, t. v, p. 8 sq., pl. 299. — L. Jelič, *Das, cœmeterium von Manastirine zu Salona und der dortige Sarkofag der Guten Hirten*, dans *Röm. Quartalschrift*, 1891, t. v, p. 266-283. — A. Pératé, *L'archéologie chrétienne*, 1892, p. 302 sq., fig. — C. M. Kaufmann, *Die sepulcralen Jenseitsdenkmäler der Antike und der Urchristentums*, 1900, t. i, p. 156 sq., pl. iv. — L. von Sybel, *Christliche Antike*, in-8°, Marburg, 1906-1909, t. ii, p. 44, 52 sq., 75, 93, 187. — H. Leclercq, dans *Dictionn.*, t. i, col. 563-564, fig. 105; t. i, col. 1627, fig. 394. — O. Wulff, *Altchristliche und byzantinische Kunst*, in-8°, Leipzig, 1922, t. i, p. 173 sq.; cf. Bulič, dans *Bollettino di archeologia e storia dalmata*, 1905, t. xxviii, p. 92 sq.; 1914, t. xxxvii, p. 127 sq. — R. Egger, *Forschungen in Salona, veröffentlich von österreichischen archäologischen Institute*, t. ii; *Der altchristliche Friedhof Manastirine*, in-fol., Wien, 1926, p. 29-33, fig. 28, 29, 30.

Nous avons déjà dit quelques mots des sarcophages de Manastirine conservés à Spalato (voir *Dictionn.*, t. iv, col. 106-107); R. Egger, *loc. cit.*, p. 33-35, en compte quatorze dont celui d'Hippolyte, d'origine païenne, et deux qui sont décorés d'une croix sur la face antérieure.

R. Egger, *op. cit.*, p. 35.

V. Mosaïque. — On a parlé déjà de la mosaïque de la chapelle de Saint-Venance au Latran, que le pape Jean IV fit construire en l'honneur des martyrs du cimetière de Manastirine, dont il avait fait transporter les reliques à Rome, vers l'année 680 (voir *Dictionn.*, t. viii, col. 1579, fig. 6798).

VI. Inscriptions. — Parmi les soixante-douze inscriptions, inscriptions que leur paléographie fait attribuer aux trois premiers siècles, nous n'en trouvons

aucune qui porte une formule chrétienne; il ne s'ensuit pas que toutes soient païennes, mais il ne s'en rencontre que très peu qui offrent de l'intérêt.

1. Au IVe siècle, voici une petite stèle, malheureusement brisée au sommet et qui nous montrait un chrétien, originaire de Nisibe, en buste, tenant en main un rouleau, avec cette épitaphe qui appartient au formulaire chrétien (fig. 7566) :

[ἐνθ]άδε κεῖτ[αι ὁ τ]ιμῆς ἄξ
[ιος ἐ]νκῳ 'Αντ[ων]ῖνος Σαμβ
. . . Νεσιβη[νος] ζησας ἐ
[τῶν] λζ' ὁ γλυ[κ]ύτατος ἀδ
[ελφ]ὸς 'Ακω[ ]ας ἔθηκεν
[μ]νήμ [ης] χάριν.

Bibl. : Bull. di archeol. e storia dalmata, t. XII, p. 115, n. 99; R. Egger, n. 73, fig. 42.

2. Couvercle de sarcophage, 2 m. 02 sur 0 m. 83 :

AVR · SEXTINVS
ARCAM EX DERE
LECTO QVIRIACE
NO . MEI
PERSCRIBSI IN ☩

Aur(elius) Sextinus arcam ex dere lecto Quiriace no-(mine) mei perscribsi in Christo.

Bibl. : Corp. inscr. lat., t. III, n. 14306, 5; R. Egger, n. 76.

3. Sarcophage avec couvercle; long. 2 m. 19, haut. 1 m. 71, prof. 1 m. 19, bisome (fig.7567) :

Juliæ Aureliæ Hilaræ
quæ vixit annis xxviiij
m. vij d. ij Aurelius Hecatus
Coniugi castissime
et incomparabili posu
it et sibi.

Bibl. : Bullettino, t. I, p. 130; t. XV, p. 186; *Ephem. epigr.*, t. IV, p. 105, n. 338; J. Zeiller, *Orig. Dalm.*, p. 144; *Dictionn.*, t. IV, col. 104 et note 6; R. Egger, *op. cit.*, n. 77.

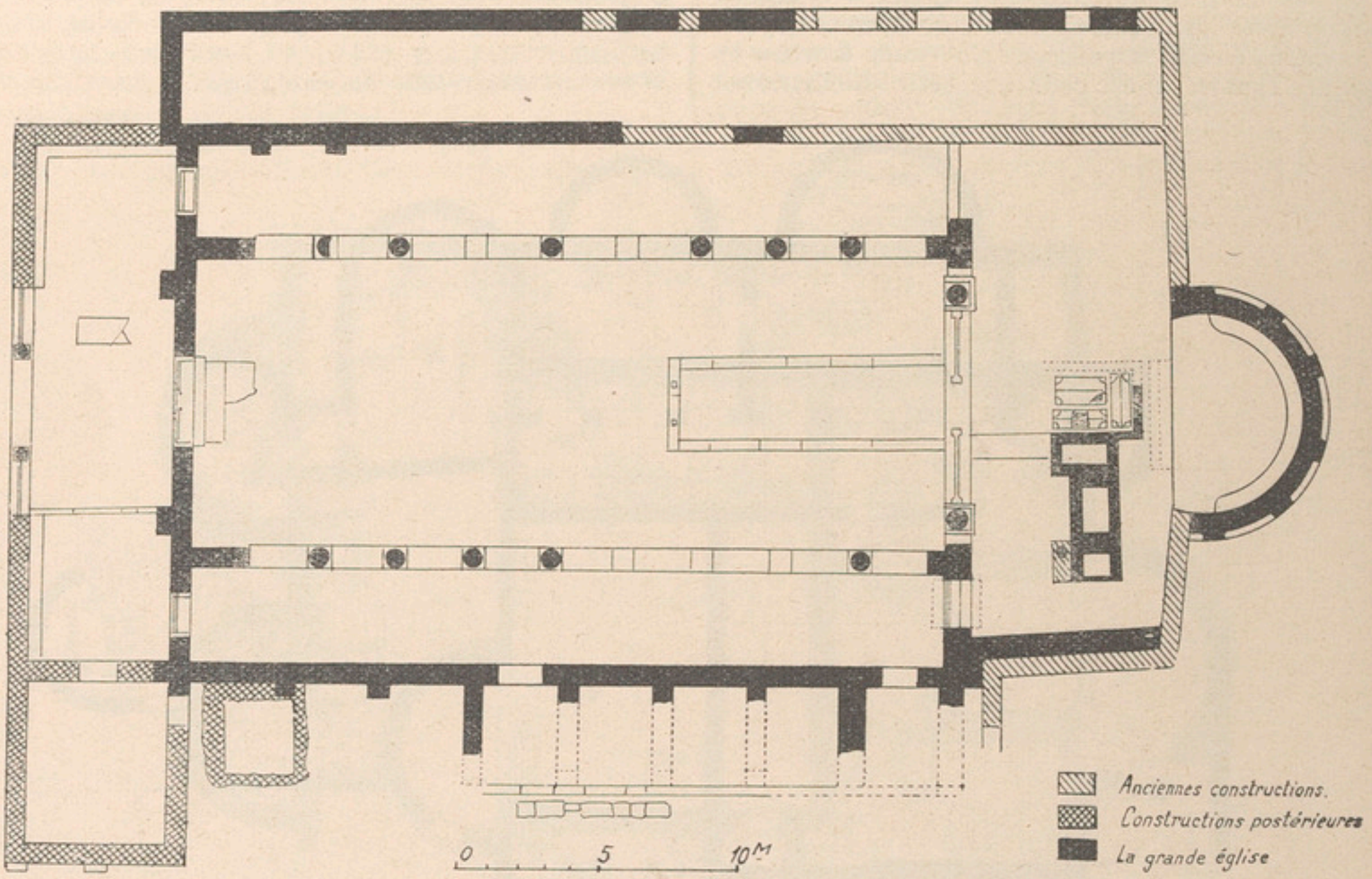

7564. — Plan de la basilique du Ve siècle, d'après R. Egger, *op. cit.*, p. 19, fig. 13.

4. Sarcophage, 2 m. 15 de long. sur 0 m. 72 de prof :

EVASSV IN PACE
VALERIA CON
IVGI SVO FECIT
MEMORIA
ANIS VIX LX

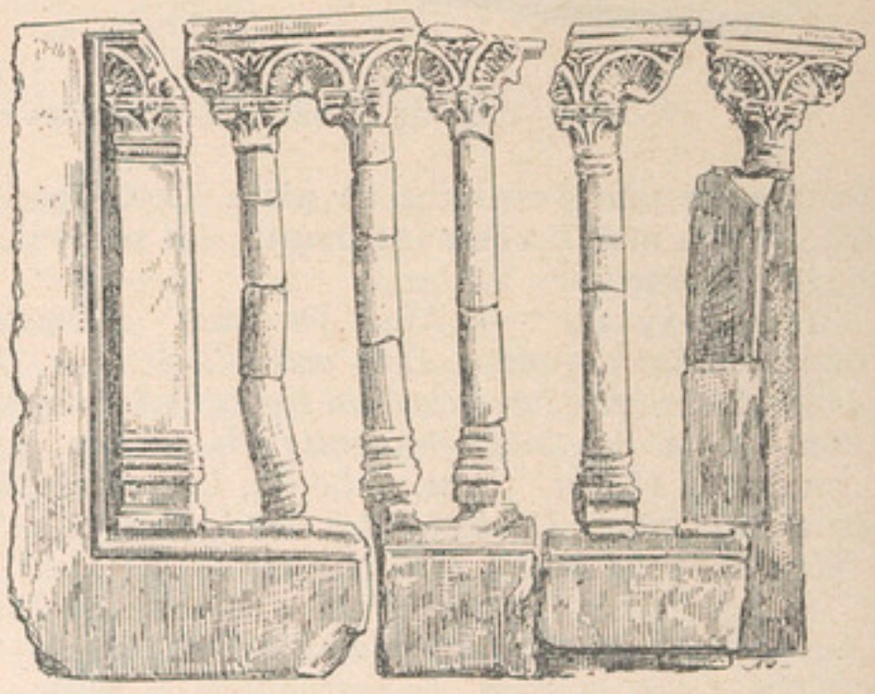

7565. — Balustrade du chœur, d'après R. Egger, *op. cit.*, fig. 17, p. 21.

Bibl. : Corp. inscr. lat., t. III, n. 9578; R. Egger, *op. cit.*, n. 79.

5. Sarcophage, 2 m. 10 long., 0 m. 75 prof. :

Quintiæ C... stolatæ feminæ, Quinti q(uondam) Germani primipilar(is) filiæ, etc.

Bibl. : Bullettino, t. VII, p. 97, n. 48; t. VIII, p. 172; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 8754, addit. p. 1510; J. Zeiller, *Origines*, p. 84 sq.; *Dictionn.*, t. IV, col. 39, n. VIII; R. Egger, *op. cit.*, n. 80.

7566. — Stèle de Manastirine, d'après R. Egger, *op. cit.*, p. 73, fig. 42.

6. Marbre grec, poli.

Fragment portant le nom de l'évêque martyr Domnion (*Dictionn.*, t. IV, col. 25, fig. 3506).

Bibl. : Bervaldi, dans *Bullettino*, t. XXX, suppl., p. 30 sq.; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 9575; Jelič, dans *Bullettino*, t. XV, p. 173; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 12870 *b*; *Bullettino*, t. XXI, p. 94 A 1, p. 105; *Corp. inscr. lat.*, t. III, p. 2328, 126; J. Zeiller, *Les origines*, p. 16; Furio Lenzi, *San Domnio vescovo e martire di Salona*, 1913, p. 32; *Bullettino*, t. XXXVI; Bulič-Bervaldi, *Kronotaksa*, p. 18, pl. XIII-IX, 1; R. Egger, *op. cit.*, p. 75, n. 81.

7. Sarcophage avec couvercle (*Dictionn.*, t. IV, col. 25, fig. 3507).

Bibl.: Bullettino, t. XXIII, p. 273 sq.; *Corp. inscr. lat.*, t. III, p. 14897; H. Delehaye, dans *Anal. boll.*, 1904, t. XXIII, p. 7; J. Zeiller, *Origines*, p. 99 sq.; Bulič-Bervaldi, *Kronotaksa*, p. 10 sq., pl. XI; R. Egger, *op. cit.*, p. 76, n. 82.

8. Face antérieure d'un sarcophage :

AVR IVLIANAE PVELLE INN
OCENTISSIME QVI VIXIT ANN
OS DECE SEPTE MENSIS VNDECIM
DIES DVODECIME LIVLIVS ET
A/ RELIA EMERIVS ARCA POSV
ERVNT FILIE DP D XVIII //
IAN

Aur(eliæ) Julianæ puell(a)e innocentissim(a)e qui vixit annos dece(m) septe(m) mensis undecim dies duodecim Fl(avius) Julius et Aurelia Emerius arca(m) posuerunt fili(a)e d(e)p(o)sita d(ie) XVII *k(alendas) jan(uarias).*

Bibl. : Corp. inscr. lat., t. III, n. 8559, 8563 = 13891; R. Egger, *op. cit.*, n. 83.

9. Fragment d'un couvercle de sarcophage; haut. des lettres 0.05 :

DEOGRATIA · C · F · DEPOSITA DIE XVIII

Bibl. : Corp. inscr. lat., t. III, n. 9574; R. Egger, *op. cit.*, n. 84.

7567. — Sarcophage, d'après R. Egger, *op. cit.*, p. 74, fig. 43.

10. Sarcophage d'enfant avec couvercle, long. 1 m. 25, prof. 0 m. 60 :

Εὐσεβίης καθαρῆς ὁραᾶις σορὸν || ἣν ἔτι κούρην ||
ἐντελέως πιστὴν δεύτερον || εἶχεν ἔτος ||
ἐν τριτάτῳ δὲ λέλοιπε βίον || κακότητος ἄγευστος ||
ψυχαῖς ταῖς ἁγίες σ[υ]νθρονος ἐσ(σ)ομένη.

DEP · EVFEVIE · VIIII · KAL · SEPTEMBRES

Bibl. : Corp. inscr. lat., t. III, n. 9579; R. Egger, *op. cit.*, n. 85.

11. Sarcophage d'enfant, larg. 1 m. 25, prof. 0 m. 60; sur un des acrotères du couvercle, le monogramme du Christ.

Flaviæ infanti dulcissimæ, etc. (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 99).

Bibl. : Corp. inscr. lat., t. III, n. 9586; Kaufmann, *Handbuch der altchr. Epigraphik*, p. 184; R. Egger, *op. cit.*, n. 86.

12. Face d'un sarcophage, trouvé en 1827 près de la chapelle Saint-Domnion.

RVSTICIA CLOD *iana*
FILIO CARISSIM *o Rus-*
TICIANO QVI VIX *it*
AN XXI EGO MISER *a*
MATER EMI EX PROPRI
EMEO PETO BOS FRA
TRES NEQVI ALIVM

Bibl. : Lanza, *Antiche lapidi Salonitane inedite*, p. 149, n. CLXVII; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 2509; R. Egger, *op. cit.*, n. 87.

13. Fragment de sarcophage, inscription incomplète, en quatre fragments qu'on peut restituer ainsi :

SEPTIMIA SABI*nA* VIVA SIBI PO *suit aRcam et*
GRATINO EVS*e* BIO C*o*NPARI DVLCISSI *mo*
SI QVIS VE *ro* POST PAVSATIONEM *nostram*
DEP *osit*
GRA *tin*

Bibl. : Bullettino, t. XV, p. 50; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 13151; R. Egger, *op. cit.*, n. 88.

14. Fragment de sarcophage :

SP MAXI ☧ MIA
VP · PRIN · COL · M · N
VIVO · SIBI . ET CO
N · IV · CI · SVE · DVLCIS
SIME POSVIT QVI
VIC · SIT ANNIS LXV
D · E PO · TV · S · DIE III NONAS FEB

Septimius Maximianus vir perfectissimus princeps coloniæ Martiæ Naronæ vivo sibi et coniugi sue dulcissime posuit qui vicsit annis LXV, depositus die III nonas februarias.

Bibl. : Bullettino, t. VIII, p. 53, n. 171; t. XV, p. 180; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 9540; R. Egger, *op. cit.*, n. 89.

15. Fragments d'un sarcophage d'enfant, inscription en plusieurs morceaux :

HIC PVELLA IACET PR *imis cito rap* TA SVB ANNIS
SILVIA *materno reno* VANS IN NOMINE FLETVS,
quæ vitam PRO MORTE TVLIT NIHIL A*nte malorum*
VIDIT ET AD DVLCIS A*nimas re* DITV*ra* PER AVRA *s*
OCC *idit. i*NFELIX SERV*at pater... n* OMEN
QVE *m promissa æ'er* NA IVBENT *sperare*
BEATOS

Bibl. : Corp. inscr. lat., t. III, n. 12874, add., p. 2141, 9613; R. Egger, *op. cit.*, n. 90.

16. Sarcophage, long. 2 m. 20, prof. 1 m. 20 :

...Viventiæ
coniugi suæ dil]ectissimæ
et sibi Val[er]ius Felix
depositus VII idus nov. qui vixit an
nos LXV; quod si quis eam arc(a) post
obit(um)
eius aperire voluer(it) inf(erre) d(e)b(ebit) ec
clesiæ ℳ fol(les) mille; in qua sunt
[filiæ Græ]cina et Proculina.

Bibl. : Bullettino, t. VIII, p. 106, n. 147; t. XV, p. 182; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 9597, add., p. 2140; R. Egger, *op. cit.*, n. 91, fig. 46.

17. Sarcophage, long. 1 m. 95, prof. 0 m. 80; couvercle en partie brisé :

VALERIA HERMOGENIA HF DIE V KAL
IVNIARVM QVINQVAGESIMO OCTAVO
ANNO FINITA EST VIVA SE ARCAM
DE SVO PONI IVSSIT

On remarquera ici l'emploi de cette locution familière : *quinquagesimo octavo anno finita est.*

Bibl. : Bullettino, t. VII, p. 35, n. 17; t. VIII, p. 170; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 9621; R. Egger, *op. cit.*, n. 92.

18. Fragment de plaque, mesurant 0 m. 45 × 0 m. 30 :

cdjuro. . . . . ut quicumque huic man[SIONI
corpus intulerit dare debeat ecc]LESIAE ARGEN
ti libras L CVRIALIBVS MEIS
VS QVINQVE · VT · EX EA · V
sura die parentali[ORVM SOLEMNIAAI HIFA⌒

Bibl. : Bullettino, t. XXI, p. 29; t. XXXV, p. 33; t. XXXVI, p. 105; R. Egger, *op. cit.*, n. 94.

19. Fragments d'une plaque, où on lit :

LLA · · C FABRECE
ec]CL E S[*iae*

et la mention d'une amende à payer à l'Église et d'une autre amende à la ville. Nous avons déjà attiré l'attention sur l'emploi du mot *fabrique* désignant une église (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1065, au mot *fabrica*, et voir aussi t. II, col. 2889 sq. au mot *cella*); en rapprocher Sainte-Marie-Majeure à Rome et Saint-Sévère à Ravenne (*Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 282-301); Saint-Agapit de Préneste et Saint-Paul-hors-les-Murs à Rome (Mai, *Script. veter. nova coll.*, t. V, p. 119, n. 4; p. 187, n. 3).

Bibl. : Bullettino, t. VII, p. 86, n. 41; t. XVI, p. 133 sq.; t. XX, p. 82; *Corp. inscr. lat.*, t. III, p. 9582, 12872; R. Egger, *Strena Buliciana*, p. 385; le même, *Der altchristliche Friedhof Manastirine*, n. 95.

20. Sarcophage, long. 2 m. 05.

IVI CONSTANTI PIGNVS DE NOMINE NOMEN
DiV CONDITA PROGENIES
AETATIS VICTRIX · DVLCIS OBIT NIMIVM
SEDE BEATORVM RECIPIT · TE LACTEVS ORBIS
E GREMIO MATRIS HOC TVA DIGNA FIDES

Bibl. : R. Egger, *Der altchr. Friedhof Manastirine*, n. 96.

21. Plaque, la fin manque :

AVR · SECVNDVS
QVICVN PARABIDABAV
ALEXSIO PISCINAAT DVA
CORPVRA DEPONENDA ME
VM ET CO'VGEMEAM RE
NATA · ET NEFAS QVADRARIT
NOBIS PARENTIB · VI PVREREMV
FILIAM NOSTRAM · IN AC PISCI
NA SANE COIIVRABII · VT SV
PRA BIROINIAM SVAN VI ·

Aur(elius) Secunaus qui comparabid ab Aur(elio) Alexsio piscina(m) at dua corpura deponenda meum et coiuge(m) meam Renata(m) et, nefas, quadravit nobis parentib(us) u(t) pu(n)eremu(s) filiam nostram in (h)ac piscina sane coiiurabit ut supra bir(g)iniam sua(m) nullum aliud corpus...

Bibl. : R. Egger, *op. cit.*, n. 97.

Une des formules qui reparaissent le plus fréquemment à Manastirine est la mention de l'amende funéraire à payer en cas de violation de la tombe ou de superposition d'un autre corps (voir *Dictionn.*, t. I,

col. 1978); nous n'entreprendrons pas de transcrire ici tous ces textes qu'on peut trouver soit dans le *Corp. inscr. lat.*, soit dans le recueil de R. Egger; nous en avons donné déjà plusieurs exemples dans *Dictionn.*, t. IV, col. 79 (*Duiona*); col. 95 (*Fl. Julius*); col. 95 (*Ursiclus*); col. 95 (*? cornicularis*); col. 95 (de l'année 359 ou 360).

22. Sarcophage, long. 2 m. 40, prof. 1 m. 20 :

CVS F*i*D E I
NVS HONORES CVLIAI
NIHILVM DIGNVSSET DIGNVS
AMARI DVX IDEM SOCIVSQVE
SVI CVM MILITE REGIS DIGNA
MEMORATV CLVEAT PERSAE
CVLA FAMA DP DIE VII IDVS AVG
CONSTANTIO AVG X ET IVLIANO
CAES III CONSS

de]cus [fi]dei... nus honores culpa|ri] nihilum dignus set dignus amari, dux idem sociusque sui cum milite regis, digna memoratu clueat per sæcula fama, dep(ositus) die VII idus aug(ustas) Constantio Aug(usto) x et Juliano Cæs(are) iij cons(ulibus).

Bibl. : Bullettino, t. VII, p. 113, n. 53; t. VIII, p. 172; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 9504; R. Egger, *op. cit.*, n. 104.

23. Plaque brisée de trois côtés, 0 m. 335 × 0 m. 70 × 0 m. 12, hauteur des lettres 0 m. 055; IVe siècle :

. . . . . BASSVS. . . . .
. . . . . *pr*]EPOSITVS
hanc mihi fabric]AMEXRA *tione argenti*
librarum centu]METDVAR *um feci juxta*
loca sanctissi]MAQVASV *nt martures et*
. . . . . CATVM SVM *mæ supra scriptæ...*
presentia Ant]HIMI ET BONO *si*
p]RESTITI VT OM *ni anniversario*
notaiis mei DEO GRATI *as ibi agerent.*

Bibl. : Bullettino, t. VIII, p. 54, n. 178; t. XV, p. 180; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 9570 et 12870 *a*; R. Egger, *op. cit.*, n. 106.

24. Sarcophage sans couvercle, long. 2 m. 32; prof. 1 m. 20.

CONSTANTI CONIVX PARVORVM
MATER HONORIA DVLCIBVS
EXIMIE CARISSIMA SEMPER ET VNA
CONPLES TERDENOS QVAE VITAM
VIXERIT ANNOS MARTIRIBVS
ADSCITA CLVET·CVL PARVVLA CON
TRA RAPTA PRIVS PRAESTAT TVMV
LI CONSORTIA DVLCIS
DEPOSITA VII KAL APRILES

Constanti coniux parvorum mater Honoria dulcibus eximie carissima semper et una comple(n)s ter denos quæ vitam vixerit annos martiribus adscita cluet, cu(i) parvula contra rapta prius præstat tumuli consortia dulcis, deposita VII kal(endas) apriles (voir *Dictionn.*, t. I, col. 494).

Le mari est mort après sa femme, son épitaphe fut ajoutée à gauche de la précédente :

DEPOSITVS CONSTANT
IVS VC. EX PROCONSVL
E AFRICAE DIE PRID NO
N IVL POST CONS·DN GRA
TIANI AVG· III · ET E
QVITI VC

Depositus Constantius vir clarissimus ex proconsule Africæ die pridie nonas iulias post consulatum domini nostri Gratiani Augusti iij et Equiti viri clarissimi.

Constantius, proconsul d'Afrique, mentionné sur deux Novelles, 10 juillet et 7 septembre 374 (*code Théodosien*, VIII, v, 33; IV, XIII, 7); il mourut à Salone le 6 juillet 375.

Bibl. : Bullettino, t. VII, p. 84, n. 35; t. XV, p. 179; *Corp. inscr. lat.*, t. III, 9506; R. Egger, *op. cit.*, n. 110.

25. Sarcophage, long. 2 mètres, prof. 0 m. 80.

Fl. Terentius, Fl. Taiasiæ (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1165).

Bibl. : Bullettino, t. VIII, p. 87, n. 141; *Corp. inscr. lat.*, n. 9507, add., p. 2139; R. Egger, *op. cit.*, n. 112.

26. Sarcophage, long. 1 m. 96, haut. 0 m. 70. L'épitaphe est gravée sur un cartel à queues d'arondes. Le texte et la figure ont été donnés déjà, à propos du nom du cimetière : *in lege sancta christiana collocabi.*

27. Couvercle de sarcophage :

+ εὐμύρι Ἀγοῦστα, οὐδὶς ἀθάνατος ☩
colombe chrismon colombe

Bibl. : Bullettino, t. XVIII, p. 213; t. XIX, p. 102; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 14315; J. Zeiller, *Origines*, p. 161; *Dictionn.*, t. IV, col. 99; R. Egger, *op. cit.*, p. 120.

28. Plaque mesurant 0 m. 80 sur 0 m. 62; ce n'est pas une épitaphe mais le souvenir d'une inhumation à proximité d'une basilique (fig. 7568) :

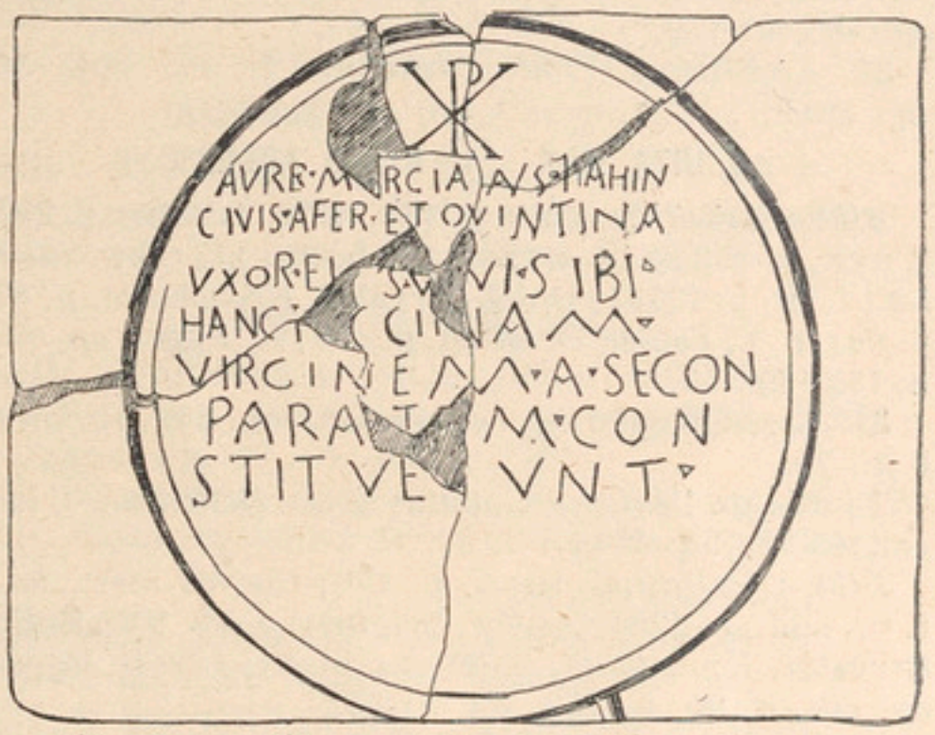

7568. — Epitaphe de Aur. Marcianus et de Quintina, d'après R. Egger, *op. cit.*, p. 85, n. 122.

Chrismon. Aur(elii) M(a)rcianus... ahin civis Afer et Quintina uxor ei[u]s v[i]vi sibi hanc p[i]scinam virginem a se comparatam constituerunt.

Bibl. : Bullettino, t. XV, p. 8, 17; t. XVI, p. 148; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 13137; *Dictionn.*, t. II, col. 101; R. Egger, *op. cit.*, n. 122.

Dans l'article consacré à la Dalmatie, nous avons relevé un certain nombre d'inscriptions funéraires avec le mot *arca;* le mot *sarcofagum* (ou *sartofagum*) est tout aussi fréquent; un exemple suffira :

29. Sarcophage, long. 2 m. 12, prof. 0 m. 96; à l'acrotère de droite du couvercle A☩ω :

FL·VIRGILIANVS QVI BIXIT ANNVS
XXX·ET·AVR·VRSILLA OXOR EIVS·QVI
SE VIVI·SIBI·VRDENAVERVNT VNC SARTOFA
GVM SI QVIS AVTEM·VOLVERIT SVPER HECD
VO CORPORA PVNERE INFERE H
*san*C ECLISIAE ARGENTI LIBRAS·QVINQVEM

Bibl. : Corp. inscr. lat., t. III, n. 9585; R. Egger, *op. cit.*, n. 131.

30. Sarcophage muni de son couvercle, long. 2 m. 40, prof. 1 m. 25.

Sur le couvercle, à gauche : *deposita Petronia die III kal(endas) aug(ustas)*; à droite : *deposita So-*

fronia die XII kal(endas) iul(ias); sur la face antérieure : *depositus Nereus die II nonas ag(ustas)*; au-dessous :

pro nefas iste tuum loquitur, Petronia, nomen ‖ *iam titulus, nono vixdum* ‖ *lacrimabilis anno nata, diu dulcis et longi pignus* ‖ *amoris. vita brevis, sed* ‖ *nunc istic iam longa parentum vulnera Nere* ‖ *us genitor genetrixq.* ‖ *funesti Sofronia brevibus tumuli flevere querellis. tu tamen hinc spera* ‖ *cælum pia mente fidelis*

Bibl. : Bullettino, t. VII, p. 83 sq., n. 34; t. VIII, p. 171; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 9610; R. Egger, *op. cit.*, n. 134, fig. 49.

31. Fragments d'un sarcophage (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 68, fig. 3522).

Bibl. : Bullettino, t. VII, p. 52 sq., n. 149; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 9632; Jelič, *Cœmeterium von Manastirine*, p. 28, 50 sq.; *Bullettino*, t. XV, p. 183; t. XXV, p. 111 sq. ; Kaufmann, *Handbuch. d. altchr. Epigraphik*, p. 23, fig. 12, p. 331 sq.; R. Egger, *op. cit.*, n. 142.

32. Architrave (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 73) : *Deus noster...*

Bibl. : Bullettino, t. IV, p. 130; t. VIII, p. 50, n. 138; Jelič, *Cœmeterium von Manastirine*, p. 16; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 9626; Zeiller, *Origines*, p. 157 sq.; R. Egger, *op. cit.*, n. 152.

33. Architrave (voir *Dictionn.*; t. IV, col. 59, fig. 3519) :

+ ΔS UITA MAX ⊕ SIMO ARCEPSC +

Bibl. : Bullettino, t. XV, p. 129, n. 76; t. XXIII, p. 292; t. XXX, p. 153 sq., t. XXXIV, p. 16, fig. 11; *Corp. inscr. lat.*, t. III, p. 13131; Bulič-Bervaldi, *Kronotaska*, p. 87, p. XXI, n. 1; Zeiller, *Origines*, p. 153; R. Egger, *op. cit.*, n. 152, fig. 50.

34. Sarcophage avec couvercle, long. 2 m. 10, prof. 0 m. 70.

Tombe de l'évêque Gaianus (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 46-48, fig. 3511).

Bibl. : Bullettino, t. XV, p. 170; *Corpus inscr. lat.*, t. III, add., p. 2261; Zeiller, *Origines*, p. 19, 105; Bulič-Bervaldi, *Kronotaksa*, p. 26 sq., pl. XI, 1-2; R. Egger, *op. cit.*, p. 90, n. 153, fig. 51-54.

35. Fragment de 0 m. 06 (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 46, n. 4 : Maximus).

Bibl.: Bullettino, t. VIII, p. 126, n. 489; t. XXIII, p. 268; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 14925; Zeiller, *Origines*, p. 100; R. Egger, *op. cit.*, n. 155.

36. Fragment de 0 m. 48, haut. 0 m. 22 (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 53, fig. 3516).

Bibl. : Bullettino, t. XV, p. 53, n. 37, p. 190; t. XVI, p. 131; *Ephemeris Salonitana*, p. 26, pl. 7; *Corp. inscr. lat.*, t. III, add., p. 2261, 2328; *Bull.*, t. XX, p. 87; t. XXI, p. 32; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 14899; Zeiller, *Origines*, p. 136; H. Delehaye, dans *Bull. di stor. e arch. dalm.*, t. XXX, suppl., p. 16, fig. 11; Bulič-Bervaldi, *Kronotaksa*, p. 36, pl. XII, n. 2; R. Egger, *op. cit.*, n. 156.

37. Fragments d'une table sur laquelle on lisait :

NATALE S[ci Septi]MI MART[yri]S DIE XIIII KA MAIA

Bibl. : Bullettino, t. VIII, p. 115, n. 406; t. XV, p. 173; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 12864; Zeiller, *Origines*, p. 90; R. Egger, *op. cit.*, n. 157.

38. Fragment de marbre (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 54, fig. 3517).

Bibl. : Bullettino, t. XXIII, p. 269 sq.; XXVII, p. 5 sq.; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 14898; Zeiller, *Origines*, p. 139; Bulič-Bervaldi, *Kronotaksa*, p. 37 sq. pl. XVII; R. Egger, *op. cit.*, p. 92, n. 158, fig. 56.

39. Fragment du sarcophage de l'évêque Sympherius (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 49, fig. 3512).

A la figure que nous avions donnée un fragment est venu s'ajouter; on lit aujourd'hui :

[dep]ositio sci Symferi episc [.....d.k]al. ianu(a)rias.

Bibl. : Bullettino, t. XV, p. 7; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 13153; *Bull.*, t. VII, n. 20, p. 14; *Corp.*, t. III, n. 9550; *Bull.*, t. XXX, p. 35; Bulič-Bervaldi, *Kronotaksa*, pl. XV; R. Egger, *op. cit.*, p. 93, n. 161, fig. 57.

40. Sarcophage, long. 2 m. 05, prof. 0 m. 72; le couvercle n'est qu'à moitié conservé. On peut se rendre compte de l'inscription par la fig. 7569 :

† *(h)ic quiescit in pace* ‖ *[F]l(avius) Pacatianus domes* ‖ *ticus [q]ui vixit in sec(ulo)* ‖ *a(nnos x)xxv*

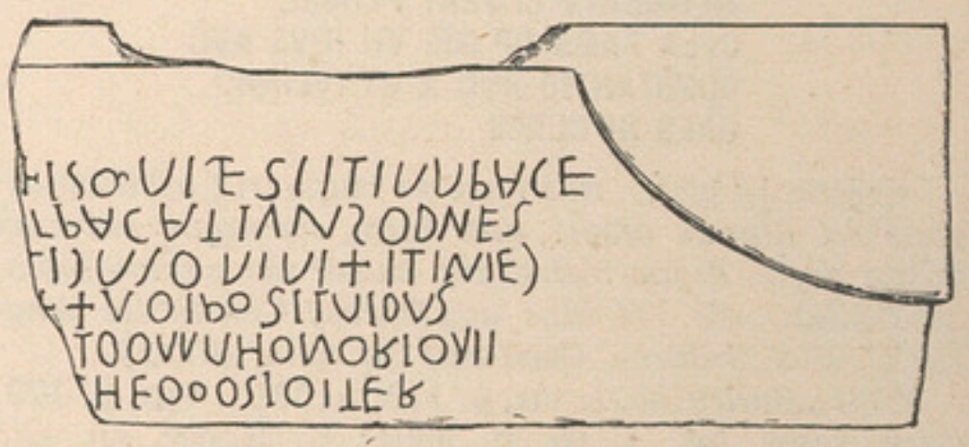

7569. — Fragment de sarcophage, d'après R. Egger, *op. cit.*, p. 93, n. 162.

deposit(us) v idus ‖ *[oc]t(obres) d(ominis) n(ostris) Honorio VII [et T]heodosio iter(um).*

Bibl. : Bullettino, t. VII, p. 98, n. 49; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 9511; R. Egger, *op. cit.*, p. 93, n. 162.

41. Sarcophage, long. 2 m. 10, prof. 0 m. 85 :

DEPOSITIO FL. THALASSI EX COR
NICVLARIO DIE X. KAL · IANVAR·
POST CONS LVCI VC·

Depositio Fl(avii) Thalassi ex corniculario die X kal(endas) ianuar(ias) post cons(ulatum) Luci v(iri) c(larissimi).

Bibl. : Bullettino, t. VII, p. 98, n. 50; t. VIII, p. 172; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 9513; R. Egger, *op. cit.*, n. 165.

43. Fragment de sarcophage d'Hesychius (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 51, fig. 3514).

Bibl. : Bullettino, t. XXIII, p. 286; *Corp. inscr. lat.*, t. III, add., p. 2328, n. 126; *Bullettino*, t. XXX, suppl., p. 14, fig. 9; Bulič-Bervald , *Kronotaksa*, p. 29 sq., pl. XIII; R. Egger, *op. cit.*, n. 169, fig. 58

44. Sarcophage, long. 2 mètres, prof. 0 m. 70, trouvé dans l'église près de la *schola cantorum* :

DEPOSITIO VICTVRI ADVOCATI DIE V
NONA RV OCTOBR · BASSO ET ANTIOCHO
CONSS · QVI VIXIT ANN · XXX ETMENS·II

Le 3 octobre de l'année 431 mourut Victurus qui était avocat et âgé de trente ans seulement.

Bibl. : Bullettino, t. VII, p. 9, n. 3; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 9516; R. Egger, *op. cit.*, p. 94, n. 170.

45. Sarcophage, brisé à droite et à gauche, long. 0 m. 91, haut. 0 m. 68.

IC REQVIESCIT IN PACE S
ADIV·VA· OEEICII INL·POVI VIXIT /
SIT RAVENNE DIE XIII KAL · S
TVS DIE ID·OCTOB · AETIO E
TO VVCC· CONS· IND

[h]ic requiescit in pace S..... [sub] adiuva officii inl(ustris) p(ræfecturæ) [q]ui vixit a[nnis...reces]-sit Ravenne die XIII kal(endas) s(eptembres, deposi)tus die id(ibus) octob(ribus) Ætio e[t Sigisvul]to v(iris) c(larissimus) cons(ulibus) ind(ictione) [VI].

Bibl. : Bullettino, t. VII, p. 131, n. 61 ; t. VIII, p. 186 ; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 9518 ; R. Egger, *op. cit.*, p. 94, n. 172.

46. Stèle de l'époque classique ; au sommet un vase entouré par deux colombes ; de chaque côté pampres et raisins, larg. 0 m. 73, haut. 1 m. 05 ; l'inscription remplit un cadre de 0 m. 40 sur 0 m. 74 (fig. 7570).

Aur(elius) Fortuni ‖ *us pet*[*i*]*tu(s) a con* ‖ *iuge sua Aur(elia)* ‖ *Vermantilla* ‖ *sorori sue Urse* ‖ *que vixit ex cari* ‖ *tate eorum sene ullo* ‖ *devitum* < *Aur(e-*

7570. — Stèle, d'après R. Egger, *op. cit.*, p. 97, fig. 59.

lius) Fortuni ‖ *us* > *concessit locu(m)* ; ‖ *si quis autem filio me* ‖ *o Vermatiano post o* ‖ *vitum eorum Ursa Ver* ‖ *nantilla Fortunium quin* ‖ *tum ponere voluerit da* ‖ *vit ecclesie argen(ti) po(ndo) V.*

Bibl. : Bullettino, t. XXX, p. 9 ; R. Egger, *op. cit.*, p. 97, n. 188, fig. 59.

47. 48. Il est assez rare de rencontrer dans l'épigraphie chrétienne deux épouses du même mari ; on serait en droit de penser que le *memorialis* Marcien mentionné sur les deux épitaphes est un seul et même personnage ; il faisait d'ailleurs très bien les choses, car à l'une il procura un sarcophage, à l'autre une épitaphe en mosaïque, ce qu'il a d'ailleurs pris grand soin de nous dire, mais il est plus probable que c'est la même défunte, Benigna, qui a obtenu de lui une tombe et une épitaphe :

In hunc sarfofagum posita est Benina h(onesta) f(emina) matrona [*F*]*l(avii) Marciani memor(ia)-l(is) qui vi*[*c*]*xit an(nos) XXV si quis extraneus ponere voluerit del fisco auri lib(ras) III.*

Voici pour la suivante :

Hic in pace quiescet Benigna honesta femina quæ fuit uxor Marciani memorialis filia vero Dextræ h(onestæ) f(eminæ) pro cuius spiritum maritus super arcam tesellam figi fecit.

R. Egger prend la plaque qui se trouvait sur le sol pour *tesella ;* or le texte nous dit que le mari fit faire un sarcophage *(arca)* et sur ce sarcophage une décoration en mosaïque.

Un *memorialis* était un commis d'un rang plutôt modeste ; il semble que celui-ci avait su faire un beau mariage puisque sa femme est qualifiée *h(onesta) f(emina).*

Bibl. : Corp. inscr. lat., t. III, n. 9532-9533 ; R. Egger, *op. cit.*, n. 190-191.

Nous avons déjà parlé des saints martyrs et des évêques dont le cimetière de Manastirine conserve la mémoire et les monuments (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 23-59, 94-101). Nous mentionnerons quelques monuments concernant différents ordres de la hiérarchie ecclésiastique.

50. Fragments d'un sarcophage, long. 0 m. 90, haut. 0 m. 41 :

[*depositio*] HONORI PRESBY(*teri*)
IAS CONSVL (*atu*)
II ET

Bibl. : Bullettino, t. XIV, p. 181 ; t. XV, p. 8 ; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 13129 ; R. Egger, *op. cit.*, p. 86, n. 133.

51. Couvercle de sarcophage brisé à droite et à gauche :

ARCA GEMELLINI PRESBETER*i*

Bibl. : Corp. inscr. lat., t. III, n. 12842 *a* ; R. Egger, *op. cit.*, p. 98, n. 199.

52. Fragment d'un couvercle de sarcophage, long. 0 m. 40, haut. des lettres 0 m. 095 :

DIACONVS HIC [*iacet in pace*.....

Bibl. : R. Egger, *op. cit.*, p. 87, n. 140.

53. Fragment d'un couvercle de sarcophage, long. 0 m. 52, haut. des lettres 0 m. 04.

ARCA... NE DIAC(*oni*)

Bibl. : Bullettino, t. VIII, p. 108, n. 160, 162 ; t. XVI, p. 100 ; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 9688, 12885 ; R. Egger, *op. cit.*, p. 105, n. 264.

54. Sarcophage, long. 2 m. 10, prof. 0 m. 90. Ici nous allons rencontrer la mention d'un sous-diacre :

DEPOSITIO CRISCENTI
VII·ID·SEPTEMB·INDICTIO
NE XI·QVI VIXIT ANNOS
XVIII DIOSCORO·VC·

DPLVCIANI SVD
VIIII·X·SEPTEMB·DI
OSCORO·VC· DP
THALASI ID·AVG
MAXIMO II ET
PATERIO

Depositio Criscenti VII id(us) septemb(res) indictione XI, qui vixit annos XVIII Dioscoro v(iro) c(larissimo).

D(e)p(ositio) Luciani su(b)d(iaconi) VIII [*k(alendas)*] *septemb(res) Dioscoro v(iro) c(larissimo).*

D(e)p(ositio) Thalasi id(ibus) aug(ustis) Maximo II et Paterio.

Ce sarcophage a servi à trois défunts : Crescentius, mort le 7 septembre 442 ; le sous-diacre Lucien, le 24 août 442 ; Thalasius, le 15 août 443. La pluralité de ces inscriptions qui se succèdent en moins d'une année est une chose extrêmement singulière et inexplicable dans ce cimetière de Manastirine parmi une population qui marque tant de répugnance pour la superposition des cadavres.

Bibl. : Bullettino, t. VIII, p. 36, n. 125, 126 ; t. X, p. 186, n. 179 ; t. XV, p. 185 ; t. XVI, p. 113 ; *Corp. inscr. lat.*, t. III, p. 9520, 9521, 12860 ; J. Zeiller, *Origines*, p. 144-145 ; R. Egger, *op. cit.*, p. 95, n. 176.

55. Fragment d'un couvercle de sarcophage, long. 0 m. 84, haut. des lettres 0 m. 05 :

ENE mEmORIAES
VDS VIII KALS MAR
CS + ARCA SVBDCS

b[*ene memoriæ v(iro) d(evotissimo) VIII kal(endas) mar*[*tias*..... + *arca subd(ia)c(ono)*...

Bibl. : Bullettino, t. VII, p. 162, n. 88; t. VIII, p. 162; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 9555; R. Egger, *op. cit.*, p. 104, n. 253.

56. Onze fragments d'un sarcophage avec lequel on peut restituer l'épitaphe d'un portier de l'église de Salone (fig. 7571) :

+ *Ego Iuvinus ust*[*i*]*arius* [... *ec*]*clisiæ Salonit*-[*anæ hanc*] *a*[*rcam...*

Bibl. : Corp. inscr. lat., t. III, n. 13142; add., p. 2326; R. Egger, *op. cit.*, p. 99, n. 202.

57. Fragment de couvercle de sarcophage, long. 0 m. 89, haut. 0 m. 34 :

+ ARCA M̊D PVERO
SCAE ECCLES ⌊ SAL ·

Arca Mondo puero s(an)c(t)æ eccles(iæ) Sal(onitanæ). Il est probable que ce *puer* est un serviteur, peut-être un esclave de l'église de Salone; ainsi qu'on

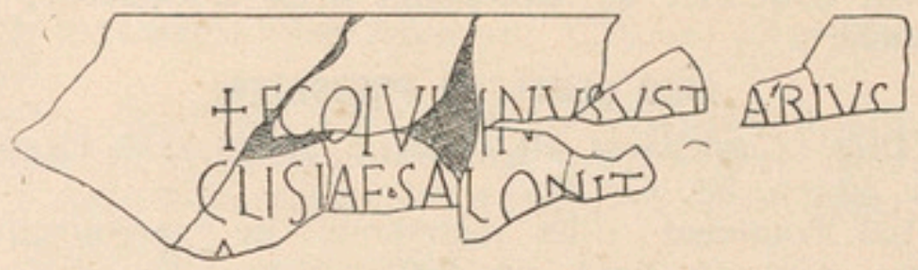

7571. — Épitaphe de Juvinus, d'après R. Egger, *op. cit.*, p. 99, n. 202.

lit au *Liber diurnus : donamus tibi atque largimur puerum... ex familia sanctæ romanæ cui deo auctore deservimus ecclesiæ.*

Bibl. : Bullettino, t. XV, p. 131; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 13147, 13961; J. Zeiller, *Origines*, p. 161; *Dictionn.*, t. IV, col. 98; R. Egger, *op. cit.*, p. 105, n. 263.

58. Fragment d'un sarcophage, brisé à droite, long. 0 m. 88 :

+ ARCA MINAT
DEENS VRI
+ BONOS

+ *arca Miniat*[*iano v(iro)... defensuri* [*et*] + *Bonos*[*æ jugali eius*].

La correspondance de saint Grégoire Ier nous fait connaître deux *defensores* dalmates : Optatus et Thomas; cf. F. Ermini, *Sull' epistolario di Gregorio Magno*, dans *Rivista internazionale di scienze sociali*, 1904, t. XXXV, p. 375; E. Spearing, *The patrimony of the roman Church in the time of Gregory the Great*, p. 33 sq.

Bibl. : Bullettino, t. XXX, p. 14; R. Egger, *op. cit.*, p. 104, n. 262.

59. Couvercle de sarcophage, long. 2 m. 14, prof. 0 m. 90.

+ ARCA SATVRNIN
O MILITI SALONITANO

Appartenant à la milice locale; cf. Cassiodore, *Variar.* I, 40; Mommsen, *Gesammelte Schriften*, t. VI, p. 441, n. 1.

Bibl. : Bullettino, t. VII, p. 34, n. 16; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 9537; R. Egger, *op. cit.*, p. 105, n. 267.

60. Quelques inscriptions mentionnant des artisans : tailleur, sculpteur, vitrier, cordonnier, commerçant.

+ ARCA·I*o* HANNI S
ATORIETT*it*IAE IVCA
LI EIVS

+ *Arca Johanni sa*[*r*]*tori et Titiæ jugali ejus.*

Bibl. : Bullettino, t. XXIV, p. 200; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 14903; R. Egger, *op. cit.*, p. 98, n. 200.

61. Fragment d'un couvercle de sarcophage :

OLIBRIO ANAGLIFARI ET
NATE IVGALIS
N P F A

[+ *arca*] *Olibrio anaglifari et... nate iugalis* [*eius...*

Bibl. : Bullettino, t. VIII, p. 111, n. 332; t. XXIII, p. 264; t. XXIV, p. 109; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 9524, add. p. 2328, n. 126; R. Egger, *op. cit.*, n. 207.

62. Fragment d'un couvercle de sarcophage :

+ *a*]RCA PASC]*asi*
O VITRIARIO

Bibl. : Bullettino, t. VII, p. 69, n. 33; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 9542; R. Egger, *op. cit.*, p. 99, n. 208.

63. Fragment d'un couvercle de sarcophage, long. 0 m. 24; haut. des lettres 0 m. 06.

C E M
E G A R I
/S TREP

[+ *arca*] *Cem...* [*cal*]*egari* [*o et jugali ei*]*us Trep*]*tæ*

Bibl. : Bullettino, t. XX, p. 83; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 14916; R. Egger, *op. cit.*, p. 100, n. 214.

64. Fragment d'un couvercle de sarcophage, long. 0 m. 62, haut. 0 m. 28.

+ *ar*]CA · EPIFA[*ni*
c] ALEGARI LE [*ge*
e]T RECEΔE +

Bibl. : Bullettino, t. XXVII, p. 164; R. Egger, *op. cit.*, p. 104, n. 257.

65. Fragments d'un couvercle de sarcophage, long. 1 m. 50, haut. des lettres 0 m. 05 (fig. 7572).

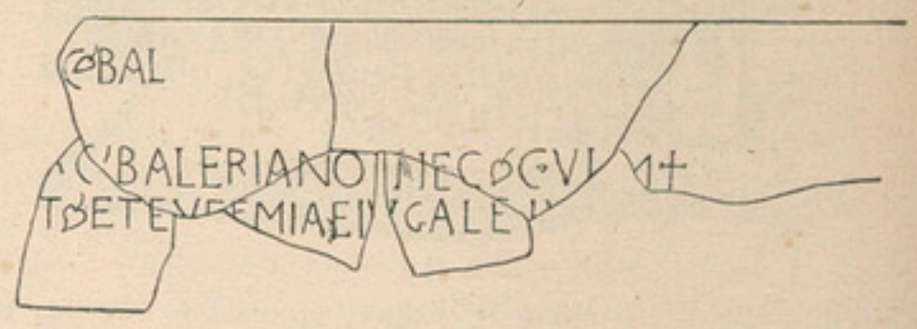

7572. — Fragments d'un couvercle de sarcophage, d'après R. Egger, *op. cit.*, p. 100, n. 218.

[+ *a*]*rc(a) Baleriano neg(otiatori) c(ivitate) Vim(inacio)* + [*na*]*t(o) et Eufemiæ iugal(i)eiu*[*s*].

Bibl. : Bullettino, t. VII, p. 19, n. 13; t. XXIII, p. 257; t. XXIV, p. 108; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 14904; R. Egger, *op. cit.*, p. 100, n. 218.

66. Sarcophage avec couvercle, long. 2 mètres, prof. 0 m. 80 (voir le texte de l'inscription métrique, *Dictionn.*, t. IV, col. 70).

Ursi tumulum cernis...

Bibl. : Bullettino, t. VIII, p. 65, n. 139; p. 107, n. 154; p. 189; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 9623, addit., p. 2141; Buecheler, *Epigr.*, p. 627; J. Zeiller, *Origines*, p. 160; Skok-Pojave, p. 97, n. 14, pl. XII; M. Niedermann, *Essais d'étymologie et de critique verbale latines*, dans *Recueil des travaux publiés par la faculté des lettres de Neufchatel*, 1918, fasc. 7, p. 54; R. Egger, dans *Festgabe zur 25 jährigen Stiftungsfeier des Vereines klass. Philologen in Wien*, p. 12 sq.; R. Egger, *Der altchristliche Friedhof Manastirine*, p. 106, n. 279.

67. Plaque de marbre, 0 m. 60 × 0 m. 44, ép. 0 m. 02; la petite Domnica morte à Sirmium et rapportée à Salone (fig. 7573).

[*d*]*eposetio infantis*
[*Do*]*mnicæ VIII kale(n)d(as)*
octobres, quæ a Sirmi
o Salona [*s a*]*dducta est*

Bibl. : Bullettino, t. IV, p. 5; t. XXIX, p. 299 sq.; A.-J. Evans, dans *The Archæologia*, 1885, t. XLVIII, p. 67; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 9576; *Dictionn.*, t. IV,

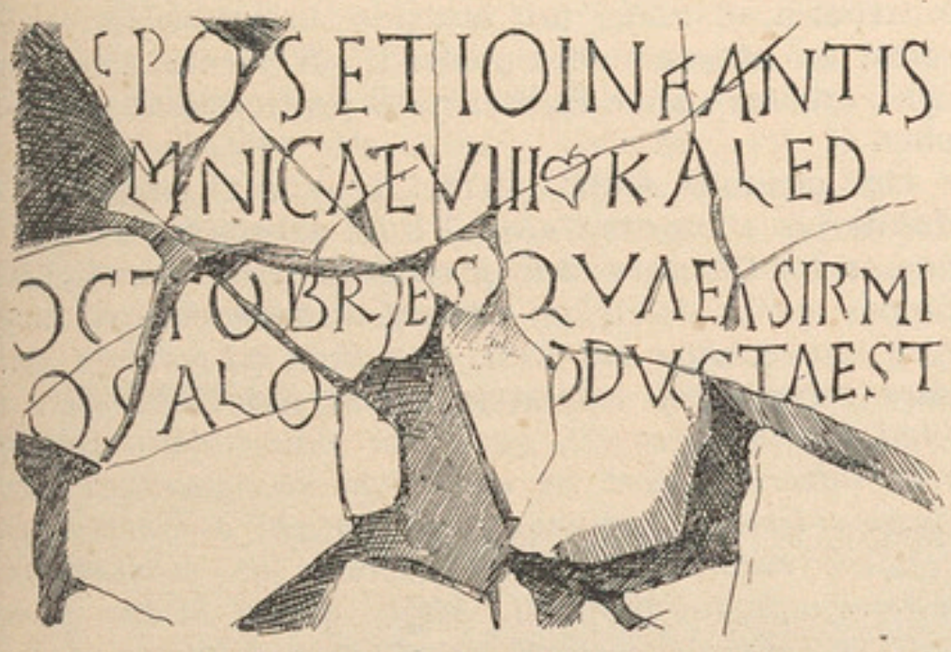

7573. — Épitaphe de Domnica, d'après R. Egger, *op. cit.*, p. 108, fig. 61.

col. 67; R. Egger, *op. cit.*, p. 108, n. 284, fig. 61.

68. Fragment de sarcophage, brisé au sommet et sur le côté; il reste trois lignes qui témoignent

7574. — Fragment de sarcophage, d'après R. Egger, *op. cit.*, p. 109, n. 287.

de la persistance de la dévotion à l'enterrement *ad sanctos* (voir *Dictionn.*, t. I, col. 492, 2340) (fig. 7574).

Bibl. : Bullettino, t. VII, p. 114, n. 55; t. VIII, p. 185;

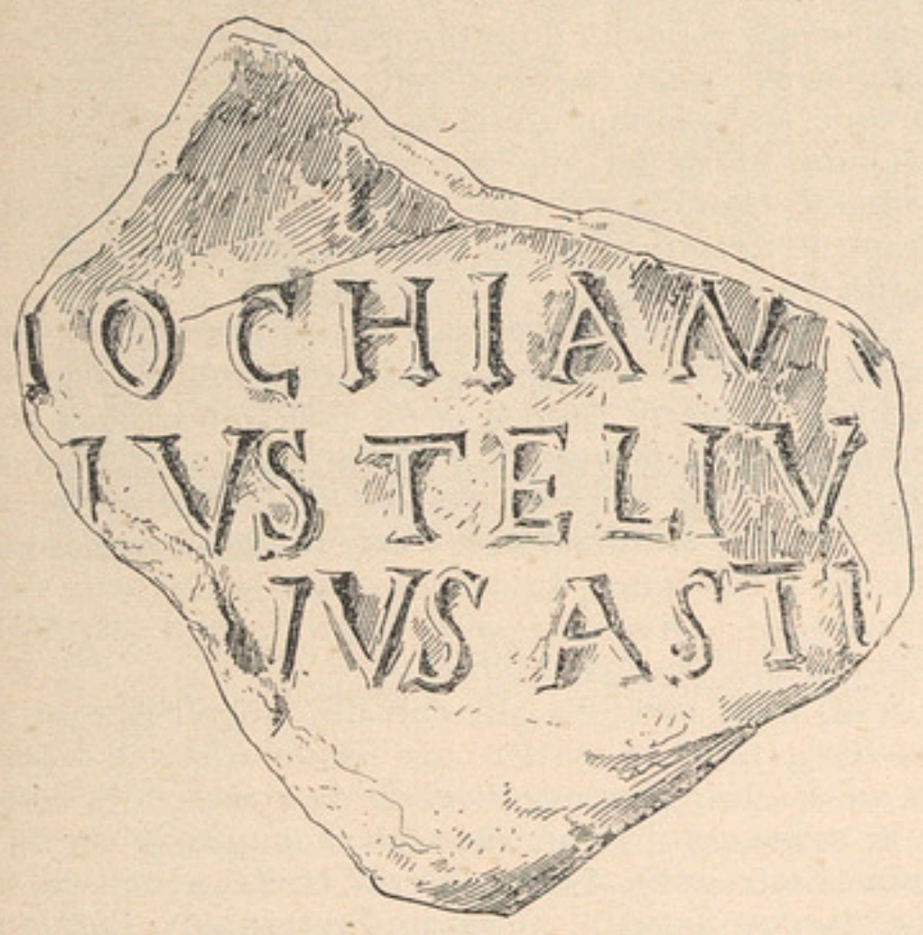

7575. — Fragment de *pluteus*, d'après R. Egger, *op. cit.*, p. 108, fig. 62.

Jelic, *Cœmeterium von Manastirine*, p. 25; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 9546; R. Egger, *op. cit.*, p. 109, n. 287.

69. Fragment de *pluteus* avec les noms de cinq martyrs [*An*]*tiochianu*[*s*]; [*Gaia*]*nus*, *Teliu*[*s*], [*Paulinia*]*nus*, *Aste*[*rius*] (fig. 7573).

Bibl. : Bullettino, t. VIII, p. 139, n. 535; t. XV, p. 190; t. XXX, p. 54; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 8874, 12839;

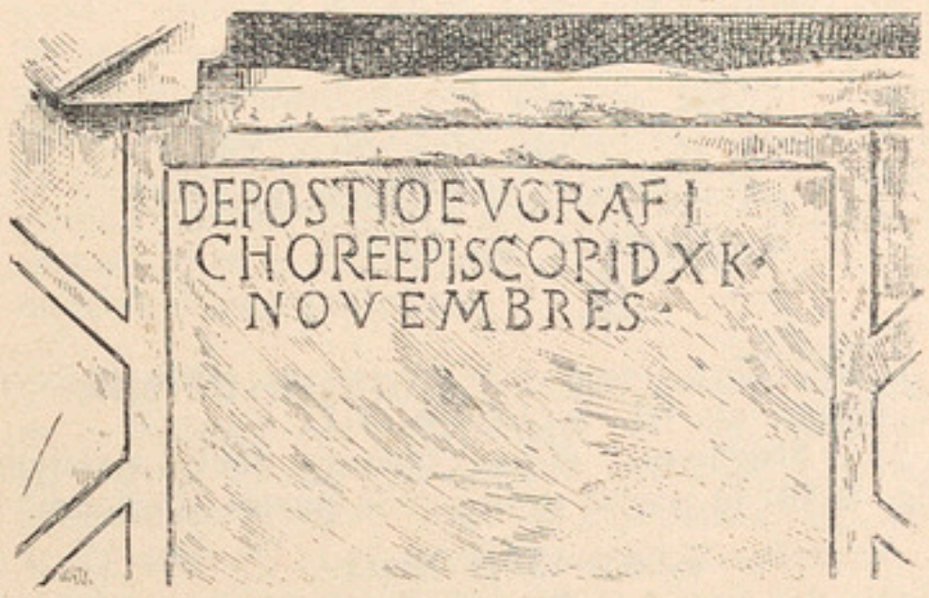

7576. — Inscription au sarcophage du chorévêque Eographus, d'après R. Egger, p. 109, fig. 63.

Bulič-Bervaldi, *Kronotaksa*, pl. XII, 1; R. Egger, *op. cit.*, p. 108, n. 285, fig. 62.

70. Sarcophage du chorévêque Eugraphus, long.

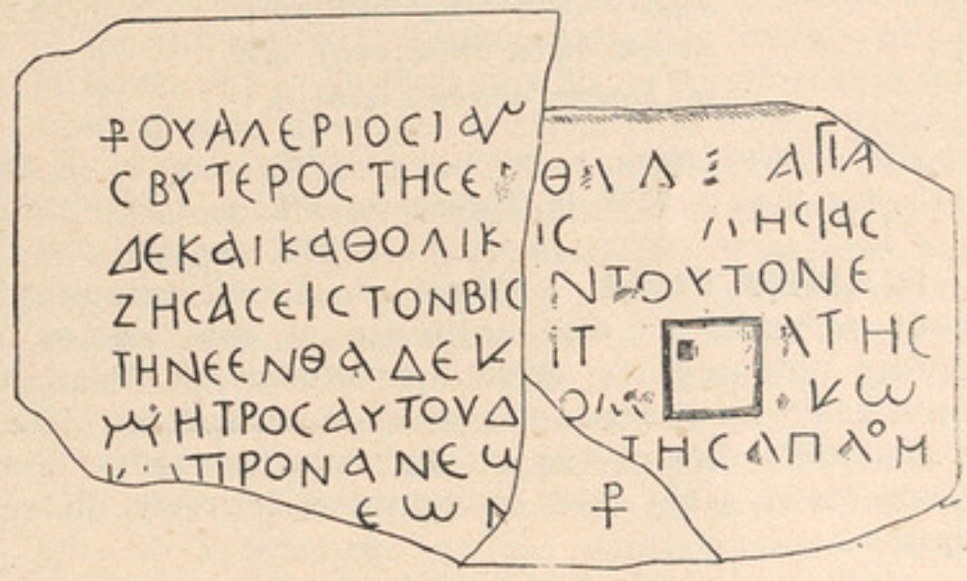

7577. — Epitaphe de Valerius Januarius, d'après R. Egger, p. 100, n. 217.

2 mètres, prof. 1 m. 10 (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1444, t. IV, col. 53) (fig. 7576).

depostio Eugrafi
choreepiscopi d(ie) x k(alendas)
novembres.

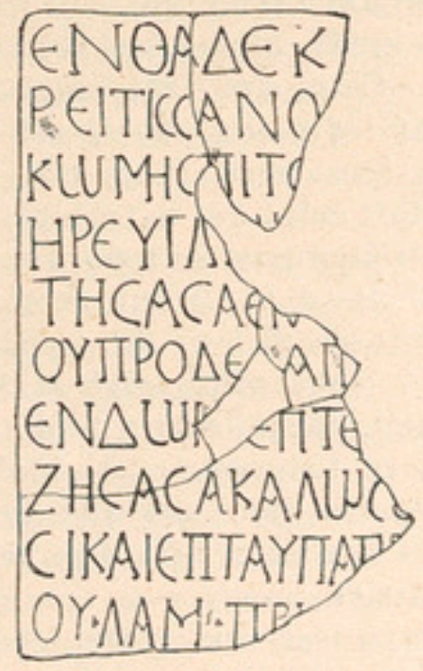

7578. — Fragment d'épitaphe, dans R. Egger, *op. cit.*, p. 103, n. 252.

71. Sarcophage de l'abbesse Johanna, long. 2 m. 07, prof. 0 m. 80 (voir *Dictionn.*, t. IV col. 71, fig. 3523).

72. Plaque en deux fragments (fig. 7577) qui commémore Valerius Januarius, prêtre de l'Église catholique, enterré avec sa mère Dionysia, originaire du pays d'Apamée :

☩ Οὐαλέριος Ἰανο[υάριος] π[ρε]
σβύτερος τῆς ἐνθάδε ἁγία[ς]
δὲ καὶ καθολικῆς [ἐκ]κλησίας
ζήσας εἰς τὸν βίον τοῦτον ἔ-
τη νε, ἐνθάδε κῖτ[ε ἅμ]α τῆς
μητρὸς αὐτοῦ Δ[ι]ον[υσίας] κώ(μης)
κ·προνανέων τῆς Ἀπαμ
έων ☩

Bibl. : Corp. inscr. græc., t. IV, n. 9434, pl. XVII; R. Egger, *op. cit.*, p. 100, n. 217.

73. Fragments d'une plaque dont manquent (fig. 7578) la partie droite et la partie inférieure.

ἐνθάδε κ[ῖτε Σαμα-
ρεῖτις Σανο.....[ἀπὸ
κώμης Πιτο.....[θυγάτ
ηρ Εὐγλω[σσιου τελευ-
τήσασα ἐν [εἰρήνῃ θε-
οῦ πρὸ δε[κ]απ[εντε καλ-
ενδῶν [σ]επτε[μβρίων.
ζήσασα καλῶς [ἔτη εἴκω]
σι καὶ ἑπτὰ ὑπ(ατιας) Ἀπ
οῦ λαμπρ(οτάτου [ινδ] 6.

Bibl. : Bullettino, t. XXVII, p. 166; t. XXV, p. 88, 142; t. XXIX, p. 178; R. Egger, *op. cit.*, p. 103, n. 252.

H. Leclercq.

MANDATUM. — Voici un rite liturgique qui peut revendiquer une antiquité et une origine à rendre jalouses les dévotions modernes. Pendant qu'il célébrait le repas pascal avec ses apôtres, Jésus s'agenouilla devant eux et leur lava les pieds. Saint Jean (XIII, 4-15) nous a conservé le récit de cet épisode :

« Jésus se leva de table et ôta ses vêtements, puis, ayant pris un linge, il s'en ceignit, versa de l'eau dans un bassin et commença à laver les pieds de ses disciples, et à les essuyer avec le linge dont il était ceint. Il vint donc à Simon-Pierre, et Pierre lui dit : « Vous, Seigneur, vous me lavez les pieds ? » Jésus lui répondit : « Ce que je fais, tu ne le sais pas maintenant, mais tu le sauras plus tard. » Pierre lui dit : « Vous ne me laverez jamais les pieds. » Jésus lui répondit : « Si je ne te lave, tu n'auras point de part avec moi. » Simon-Pierre lui dit : « Seigneur, non seulement mes pieds, mais aussi les mains et la tête. » Jésus lui dit : « Celui qui s'est baigné n'a plus besoin que de se laver les pieds, car il est pur tout entier. Et vous, vous êtes purs, mais non pas tous. » Car il savait quel était celui qui le trahirait; c'est pourquoi il dit : « Vous n'êtes pas tous purs. » Après qu'il leur eut lavé les pieds et qu'il eut repris ses vêtements, s'étant remis à table, il leur dit : « Savez-vous ce que je vous ai fait ? Vous m'appelez Maître et Seigneur; et vous dites bien, car je le suis. Si donc je vous ai lavé les pieds, moi, le Seigneur et le Maître, vous devez aussi vous laver les pieds les uns aux autres; car je vous ai donné l'exemple, afin que ce que je vous ai fait, vous le fassiez aussi. »

On voudrait penser que cette leçon historique se perpétua, comme le saint sacrifice de la messe dès le temps des apôtres; mais nous n'en avons aucun témoignage ancien, pas le moindre indice. Même dans l'Église de Jérusalem du IVe siècle, tout imprégnée des souvenirs de la Semaine sainte du Christ et que nous connaissons en détail grâce à saint Cyrille et à Éthéria, il n'est fait aucune mention, le Jeudi saint, du lavement des pieds. Il est permis d'en conclure que les autres Églises ne le pratiquaient pas non plus.

Un passage d'une lettre de saint Augustin à Januarius s'exprime ainsi [1] : *De lavandis vero pedibus, cum Dominus hoc propter formam humilitatis, propter quam docendam venerat, commendaverit, sicut ipse consequenter exposuit, quæsitum est quonam tempore potissimum res tanta etiam facto doceretur, et illud tempus occurrit, quo ipsa commendatio religiosius inhæreret. Sed ne ad ipsum sacramentum baptismi videretur pertinere, multi hoc in consuetudinem recipere noluerunt. Nonnulli etiam de consuetudine auferre non dubitaverunt. Aliqui autem ut hoc et sacratiore tempore commendarent, et a baptismi sacramento distinguerent, vel diem tertium octavarum, quia et ternarius numerus in multis sacramentis maxime excellit, vel etiam ipsum octavum ut hoc facerent elegerunt.*

Si l'Église d'Afrique avait, aux IVe et Ve siècles, pratiqué ce rite du lavement des pieds le Jeudi saint, saint Augustin n'aurait pu se dispenser de nous l'apprendre; aussi Du Cange a-t-il fait erreur en écrivant au mot *Mandatum : Ablutio pedum, quæ fit in Cœna Domini, cum scilicet Chorus cantant illud Christi : Mandatum novum do vobis; de quo more S. Augustinus, Epist.*, CXIX, 18.

C'est en Espagne, à la fin du VIIe siècle, que nous rencontrons la première indication du rite liturgique au Jeudi saint. Le concile de Tolède, tenu en 694, dans son 3e canon s'exprime ainsi [2] : *...si Dominus Redemptorque noster discipulorum non dedignatus est ablutione aquæ ablui pedes, protestante evangelista... cur non piæ actiones exhibitione imbuti exemplorum ejus non simus devotissimi sectatores ? Denique coruscante sanctæ operationis exemplo, partim desidia, partim consuetudine, in quibusdam ecclesiis in cœna Domini ablutione pedes fratrum a sacerdotibus non lavantur, nihil aliud obtendes, nisi solam traditionis consuetudinem.* Evidemment le rite n'est pas encore partout adopté, mais il est en train de s'imposer; aussi éprouve-t-on une vraie déception lorsque, dans le manuscrit de la cathédrale de Tolède *35,5* du Xe siècle, on cherche les cérémonies de la Semaine sainte et qu'au Jeudi saint, on lit cette rubrique : *Item ad pedes lavandos.* (Ici manque un feuillet) [3].

Dès le IXe siècle, le rite est établi. Alcuin nous apprend que : *Apostolicus vir in memoriam devotissimæ mulieris membris Christi hodie facit, quod ipsa fecit Capili, et ideo a statione publica vacat.* Le nom de *Mandatum* qui s'inspire des paroles : *Mandatum novum do vobis ut diligatis invicem* [4] est dès lors adopté, puisque le 20e canon du concile d'Aix-la-Chapelle s'exprime ainsi : *In cœna Domini pedes fratrum post Mandatum abbas lavet et osculetur* [5].

Nous nous arrêtons au seuil du Moyen Age et de ses divagations en matière historique. Alors et depuis, on a écrit des volumes entiers sur la question de savoir si le *mandatum* devait être fait à douze sujets ou à treize. Cette grave question a été traitée sous tous ses aspects par Sarnelli, Orlendi, Frescobaldi, Catalani, Quilichini *e tutti quanti.*

H. Leclercq.

[1] S. Augustini, *Epist.*, LV, c. XVIII, n. 23, *P. L.*, t. XXXIII, col. 220. — [2] *Conc. Tolet.*, can. 3. Dans Mansi, *Conc. ampliss. oll.*, t. XII, col. 97-98. — [3] *Liber sacramentorum*, édit. Férotin, 1912, t. VI, col. 732. — [4] Joa., XIII, 34. — [5] Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, au mot *Mandatum*, n. 9.

MANDOUREL. — Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1179-1180, fig. 5255.

MANUMISSIO. — C'est le nom latin de l'affranchissement; ce sujet a été traité dans le *Dictionnaire*, t. I, col. 564-576; parmi les monuments sur lesquels la *manumissio* est figurée, on peut se reporter au diptyque d'ivoire du consul Anastase, en 517 (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1117, fig. 3761). On remarque à la partie inférieure trois spectateurs assis, en présence desquels deux maîtres affranchissent leurs esclaves en les frappant au front.

MANCHE DE COUTEAU. — Manche de couteau

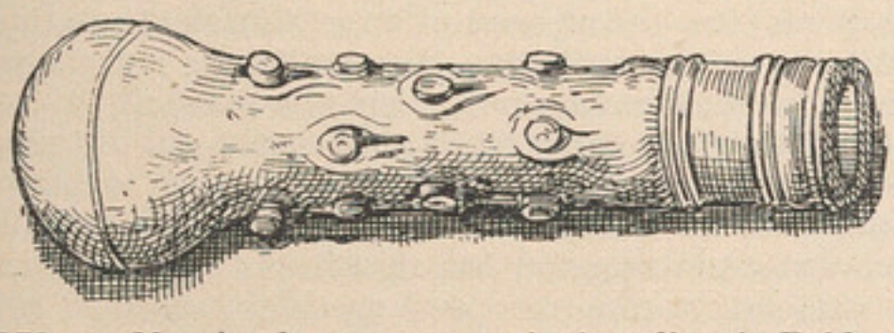

7579. — Manche de couteau en ivoire, d'après Boldetti, *Osservazione sopra i cimiteri cristiani*, p. 59, n. 59.

en ivoire, trouvé dans les catacombes de Rome [1] (fig. 7579).

MANDRAGORE. — Nous avons décrit le célèbre manuscrit illustré de Dioscoride (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1039-1044, fig. 3753-3755); ici nous ne dirons que quelques mots d'une des peintures qu'il contient; elle met en évidence une des principales découvertes

7580. — Miniature du manuscrit de Dioscoride, d'après O. Wulff, *Altchristliche und byzantinische Kunst*, t. I, p. 291, fig. 273.

ou applications du médecin grec : l'emploi de la mandragore en qualité de remède; la μανδραγόρας produit un effet calmant, analogue à celui de la belladone. On sait que la plante qui porte le nom de mandragore offre un tronc rugueux terminé par une racine qui bifurque de façon à rappeler, quoique d'assez loin, une forme humaine : tronc, cuisses et jambes, ce qui lui a valu parfois la désignation d'ἀνθροπομόρφον, *homunculus* ou *semi homo*. Dans la fig. 7580, on voit ΔIOCKOPIΔHC assis dans un fauteuil et en face de lui ЄYPЄCIC (l'Invention) sous les traits d'une femme; entre eux un chien achève de crever. On sait que c'était seulement par le moyen de cet animal que l'homme réussissait à se mettre en possession de la plante qui, prise sans modération, pouvait produire des effets funestes. Dioscorides expose sa théorie dans un appartement en présence d'ЄΠINOIA (la Contemplation), tandis qu'un peintre s'apprête à dessiner la racine qui offre une apparence humaine. C'est le sujet de la deuxième miniature.

H. LECLERCQ.

MANICHÉISME. — I. Les sources. II. Raisons de la diffusion du manichéisme. III. Le manichéisme et l'Église. IV. Le manichéisme et l'État. V. Le manichéisme en Orient : 1. Syrie; 2. Asie Mineure; 3. Judée; 4. Égypte; VI. Les manichéens en Occident; 1. Dalmatie; 2. Espagne et sud de la Gaule; 3. Afrique; 4. Rome.

I. LES SOURCES. — Au cours des premiers siècles de son existence, le christianisme s'est heurté à des oppositions multiples. Ce n'est pas seulement la puissance romaine représentée par ses empereurs, ses légistes et ses fonctionnaires qui a ouvert contre la religion nouvelle une lutte au cours de laquelle les uns et les autres n'ont négligé aucun des moyens mis par la force, par le droit et par les mœurs à leur disposition; ce sont aussi des puissances d'ordre intellectuel qui se sont dressées et qui ont lutté contre la foi au Christ et ses adorateurs par toutes les séductions de la doctrine, de la dialectique et de la controverse. Mani, Marcion, Montan comptent assurément parmi ceux qui retardèrent les progrès et contrarièrent l'expansion de la religion chrétienne. L'expansion du manichéisme doit nous retenir quelques instants.

Nous sommes très imparfaitement instruits sur son activité parce qu'il ne nous est guère connu que par les réfutations de ses contradicteurs. Ceux-ci n'ont pas apporté moins de logique à combattre ses enseignements qu'à détruire systématiquement ses monuments, et il faut leur rendre cette justice que leurs efforts ont été couronnés de succès. Aujourd'hui que le péril de l'erreur paraît ne plus offrir aucun inconvénient, on est presque tenté de dire que ce succès fut trop complet, en ce qu'il nous prive de moyens d'information auxquels rien ne peut suppléer. Point de monuments figurés, une seule inscription assez insignifiante et les témoignages de ce qui a péri. Or ce qui a péri semble incalculable. Saint Augustin parle de ces *tam multi et tam grandes et tam pretiosi codices* [2] auxquels on donna la chasse impitoyablement et qu'on brûla par masses : *incensis eorum codicibus quorum magnæ moles fuerant interceptæ* [3], malgré leurs enluminures [4].

Poursuivi, persécuté, le manichéisme ne se résignait pas à disparaître; il s'acharnait à durer, avec tous les périls et toutes les séductions qui entourent une société secrète. A défaut d'un culte extérieur, il avait une doctrine vivace transmise par des prosélytes anonymes et insaisissables. Il fallait aux défenseurs de la foi chrétienne une vigilance toujours en éveil pour contenir et pour réfuter ces théories ruineuses. De là des traités, des discussions où l'enseignement est combattu pied à pied, où les personnages et les événements — en un mot, l'histoire — nous restent invisibles. Il est malaisé de raconter l'histoire d'une

[1] Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri cristiani*, 1720, p. 509, n. 59. — [2] S. Augustin, *Contra Faustum*, l. XIII, 6. — Prosper d'Aquitaine, *Chronicon*, édit. Mommsen, p. 479. — [4] F. Cumont, *Recherches sur le manichéisme*, in-8°, Bruxelles, 1908, t. I, p. 70, note 2 ; E. de Stoop, *Essai sur la diffusion du manichéisme dans l'empire romain*, in-8, Gand, 1909.

religion qui s'interdit les temples et les autels, dont les partisans traqués osent à peine se réunir et dont on est parfois amené à conclure l'existence sur un point donné d'après le faible indice qu'apporte de leur présence une réfutation.

Cette doctrine d'importation babylonienne s'implante sur le sol romain où elle rencontre certaines circonstances favorables à son expansion et d'autres hostiles à sa diffusion. Les Pères sont aux aguets afin de tout noter, de tout signaler, de tout dénoncer pour mettre en garde les fidèles contre les séductions que les manichéens savent faire miroiter devant leurs yeux. Il ne leur suffit pas de surveiller, ils attaquent l'adversaire partout où ils le découvrent, malgré ses artifices de dissimulation. La principale difficulté consistait précisément à découvrir une doctrine dissimulée sous les traits d'un syncrétisme parfois malaisé à reconnaître; en sorte que ceux qui ont combattu le manichéisme sont ordinairement des adversaires d'une éminente capacité intellectuelle. Mani puise dans la doctrine de Bouddha, dans celle de Zoroastre et dans celle du Christ pour façonner son syncrétisme religieux; c'est au christianisme qu'il fait les emprunts les moins importants : cependant, il prétend restaurer la véritable doctrine du Christ et achever son œuvre.

La biographie de Mani a été faite et l'exposition de sa doctrine a été présentée avec autant de précision que de clarté [1]. Nous n'avons pas à aborder l'histoire des doctrines, mais seulement à faire connaître la diffusion du manichéisme dans l'empire romain [2] et l'obstacle qu'il dressa à l'expansion du christianisme.

II. Raisons de la diffusion du manichéisme. — Le gnosticisme, dans les systèmes de Basilide et de Valentin, est une conception hellénique; le marcionisme est une déformation du christianisme; le manichéisme est une production essentiellement orientale; d'ailleurs Mani est Persan de race et il n'a connu le christianisme et l'hellénisme que comme une importation à laquelle il fut initié peut-être par l'intermédiaire de disciples de Marcion et de Bardesane.

Ce qui aurait dû être pour lui, croirait-on, une infériorité n'en fut pas une, parce que le manichéisme sut s'adapter aux besoins moraux de la société romaine. A cette époque, le paganisme gréco-romain ne satisfait plus aux aspirations de ceux qui se détournent des mythes et des légendes et de ceux qui se détachent d'une liturgie desséchée. D'Alexandrie et d'Asie Mineure sont venus des besoins ignorés jusque-là et les formules qui leur donnent satisfaction. La divinité, la destinée humaine ouvrent à la pensée un champ infini où elle pourra s'égarer, mais où elle veut s'aventurer quand même. Le manichéisme se flatte de donner les solutions philosophiques. Mani se présente comme le Paraclet révélateur de *toute* vérité, non seulement religieuse ou morale, mais encore naturelle et physique. Son ambition était sans mesure. Elle embrasse non seulement le problème capital de l'époque, celui de l'origine du mal, mais elle impose la conception persane du dualisme relevée d'une vaste mythologie. Succédant au mithracisme, autre importation persane qui avait initié l'Occident aux dogmes de l'antique religion babylonienne, le manichéisme recueillait l'héritage d'une vaste propagande doctrinale, ébranlée et amoindrie par les assauts que lui donnait l'Église chrétienne. Mais celle-ci, en ébranlant la religion de Mithra, n'avait pas réussi à s'incorporer tous ceux qui se détachaient d'elle et dont un grand nombre se laissèrent gagner par une foi conciliante qui permettait de réunir dans une même adoration Zoroastre et le Christ.

Le gnosticisme eut d'étroites affinités avec la religion de Mani, qui tâcha d'attirer à lui les partisans de Bardesane, qui fit aussi des avances à ceux de Marcion et de Valentin, en qui il reconnaissait des précurseurs ou plutôt des initiateurs qui répandaient dans l'empire des croyances inspirées de son propre esprit. Le manichéisme prétendit donner aux grands problèmes religieux des solutions rationalistes et, quoiqu'il fit preuve souvent d'un dogmatisme farouche, il faut reconnaître dans la philosophie fondamentale du système des tendances rationalistes marquées.

A des générations lassées du vide du paganisme, impatientes d'avoir une croyance, le manichéisme offrait une pleine satisfaction. Au IIIe siècle, les athées, les incrédules étaient rares et ne se vantaient pas tout haut de leur scepticisme. La multitude aurait pu leur faire un mauvais parti, car elle poussait la crédulité jusqu'à la superstition. Mais ceux qui ont reçu de l'instruction, qui ont pris contact avec la philosophie savent ménager les susceptibilités de la foule ignorante; adorateurs d'Isis, de Sérapis ou de Mithra, ils prétendent résoudre, sans sacrifier jamais la raison, les énigmes de l'univers. Le manichéisme, dans cette voie, dépasse le gnosticisme, il ne réclame pas la foi et prétend n'imposer ses dogmes qu'au nom de la raison.

Ce fut sa force en même temps que sa faiblesse; il s'adressa à une élite et dédaigna la multitude; mais, parmi cette élite, se trouvaient des intelligences qui suffiraient à la gloire d'un système philosophique : saint Augustin fut manichéen avant sa conversion. « Si nous sommes tombés dans les pièges de ces hommes, disait-il [3], c'est uniquement parce qu'écartant une autorité redoutable, ils prétendaient conduire à Dieu par la raison pure et simple ceux qui voulaient les écouter... ils disaient qu'on nous effrayait avec des superstitions, qu'on commandait la foi avant la démonstration, qu'eux au contraire, ne l'imposaient à personne avant d'avoir discuté et clairement débrouillé la vérité. Qui donc n'eût pas été séduit par ces promesses, surtout étant jeune, passionné pour la vérité, formé à l'orgueil et au bavardage par les disputes de quelques savants entendues à l'école, tel enfin qu'ils me trouvèrent alors, méprisant, comme je disais, des fables de vieilles femmes et avide de posséder et de puiser la vérité pure et sans mélange? »

L'esprit rationaliste se montre principalement dans le dualisme manichéen, qui prétendait résoudre le problème de l'origine du mal autrement que ne faisait l'Église chrétienne, dont les doctrines sur ce point ne donnaient pas satisfaction à tous les esprits. Les gnostiques, pour leur part, s'y étaient essayés et avaient imaginé des systèmes d'une complication et d'un arbitraire déconcertants. Le manichéisme personnifie l'élément mauvais et le dresse devant Dieu comme une puissance égale; il a du moins, sur le gnosticisme, l'avantage de la clarté et il est permis de croire que beaucoup de gnostiques trouvèrent dans le manichéisme la solution de leurs difficultés.

Gnostiques et manichéens ont un autre terrain d'entente : leur mépris pour tout ce qui touche à l'Ancien Testament, à la nation juive. « Si du moins, écrit le manichéen Secundinus à saint Augustin, en quittant le manichéisme, vous étiez entré dans l'Académie, ou si vous aviez raconté les guerres des Romains qui ont soumis le monde entier, frappé alors des grandes et nobles actions que vous auriez eues sous les yeux, vous n'auriez pas été vous fourvoyer dans cette secte judaïque aux mœurs barbares. » Fauste le

[1] G. Bardy, dans le *Dictionn. de théol. cathol.*, t. IX, col. 841-1895. — [2] E. de Stoop, *Essai sur la diffusion du manichéisme dans l'empire romain*, in-8°, Gand, 1909. — [3] S. Augustin, *De utilitate credendi*, l. I, c. II.

manichéen traite les catholiques de judaïsants. Mani avait la haine des Juifs et représentait leur Dieu créateur comme un démon; il le nomme « l'archonte des ténèbres. »

Cette hostilité s'explique un peu par la rivalité entre sectes ardentes à la propagande. Juifs et chrétiens s'y employaient comme nous avons eu maintes fois l'occasion de le montrer; les manichéens s'adonnaient passionnément au prosélytisme. L'étude de la doctrine et sa prédication étaient pour l'élu la forme éminente d'activité et il recherchait, de préférence, les entretiens, les controverses avec ceux qui possédaient une certaine pratique des choses intellectuelles. Ils brillaient dans la dispute, ils y faisaient valoir leur souplesse, leur éloquence. Mani nous est représenté comme *valde vehemens tam sermone quam opere ;* Scythianus dispute avec les docteurs juifs ; Térébinthus rétorque les arguments de Parcus et Labdacus, Fauste est doué d'une véritable éloquence et Félix d'une rare habileté dialectique. Les fidèles et le clergé chrétien pouvaient difficilement soutenir la discussion avec ces controversistes retors. « Ce qui contribua surtout à me jeter dans ces erreurs, avoue saint Augustin [1], ce fut la triste victoire que je remportais presque toujours dans mes disputes avec des chrétiens ignorants et qui défendaient leur foi de leur mieux. Comme c'est après avoir entendu les docteurs de la secte que j'abordais ces disputes, j'en rapportais volontiers à eux seuls tout le succès. » Et non seulement cela, mais encore par les entretiens particuliers. « Ces erreurs, ajoute-t-il [2], je les ai cherchées avec curiosité, persuadées à ceux auxquels je l'ai pu, défendues contre les autres avec acharnement et chaleur. »

Mani était Persan et, comme la plupart des Orientaux, inclinait vers les mythes cosmologiques; il prétendait fournir l'explication des phénomènes naturels, éclipses, phases de la lune, succession du jour et de la nuit, équinoxes, orages, etc. Non qu'il anticipât sur les explications d'apparence scientifique où se complaira le Moyen Age, mais il proposait des explications d'une poésie puérile comme lorsqu'il expose la cause des tremblements de terre : c'est que l'éon qui soutient le monde vient de céder à la fatigue et de changer son fardeau d'épaule [3]. Le christianisme ne se laissera jamais aller à rien d'analogue. « On ne lit pas dans l'Évangile, dit saint Augustin [4], que le Seigneur ait dit : Je vous enverrai le Paraclet qui vous enseignera le cours du soleil et de la lune; il voulait faire des chrétiens et non des astrologues. » Tandis que les livres des manichéens « sont pleins de fables sans fin sur le ciel, les astres, le soleil et la lune [5]. » Fables, extravagances, divagations, ce sont les qualificatifs que le grand docteur venu enfin à l'orthodoxie applique aux théories manichéennes : « Les savants du siècle, dit-il, m'avaient appris beaucoup de vérités sur la nature. Je saisissais la raison de ses phénomènes par le calcul, l'ordre du temps et l'observation directe des astres. Je comparais ces résultats avec les interminables extravagances que Mani a écrites sur ces matières; ici, plus rien de rationnel dans l'explication des solstices, des équinoxes, des éclipses, rien qui fût d'accord avec la science du siècle. J'étais pourtant obligé de croire à ces divagations en parfait désaccord avec les explications raisonnées, fondées sur les calculs et sur l'observation de mes yeux [6]. »

Ce qui rebutait les hommes séduisait les femmes; le manichéisme obtint auprès d'elles un succès considérable. Très flattées par la perspective de devenir élues, elles consentaient, pour mériter ce titre, à s'imposer la vie errante des missionnaires et à soutenir les discussions publiques. « C'est le procédé de tous les hérétiques, dit l'Ambrosiaster, de se glisser dans les maisons et d'y charmer les femmes par des paroles habiles et rusées, afin qu'elles séduisent leurs maris; ils suivent en cela l'exemple de leur père le diable, qui par Ève trompa Adam; toutefois cela est vrai surtout des manichéens [7]. » Saint Léon le Grand dit à peu près la même chose. « Vous surtout, femmes, gardez-vous de tout rapport et de tout discours avec les manichéens; craignez de tomber dans les pièges du démon, tandis que vos oreilles se laissent charmer par des contes fabuleux. Il sait bien, le démon, que par la bouche de la femme il a séduit Adam. Maintenant encore il tend ses pièges à votre sexe, avec plus d'astuce et de succès, afin de dépouiller en même temps de la foi et de la pudeur celles qu'il pourra séduire par ses ministres d'erreur [8]. »

L'allusion à la pudeur amène à parler de la conduite privée des manichéens qui, au dire de saint Augustin, « ont deux puissants moyens de se faire passer pour sages aux yeux des simples. D'abord ils critiquent l'Écriture, ensuite ils affectent les dehors d'une vie chaste et d'une prodigieuse continence [9]. » L'ascétisme manichéen était, en effet, très rigoureux. Par suite de leurs privations, la pâleur et la maigreur des élus prévenaient en leur faveur [10], les persécutions qu'ils enduraient ajoutaient à leur prestige [11]. Ils se vantaient de dépasser la morale des catholiques [12]. « Vous me demandez, leur disait Fauste, si je reçois l'Évangile, quand vous en voyez en moi la preuve; je veux dire l'observation de ses préceptes. N'est-ce pas à moi de vous demander si vous l'admettez, vous en qui je ne vois aucune marque d'un homme qui le reçoit? J'ai quitté mon père et ma mère, mon épouse, mes enfants, tout ce que l'Évangile ordonne d'abandonner, et vous me demandez si je reçois l'Évangile [13]. » Tout cela, répond-on, n'est qu'apparence et artifice. Cette grande austérité s'accommode du théâtre [14]. « Ils interdisent le mariage, dit encore l'Ambrosiaster, mais ils ont une loi qui encourage leurs dérèglements; ils exaltent la bienfaisance, mais ils sont injustes les uns envers les autres; ils disent qu'il faut mépriser le monde, mais ils ont le plus grand soin de leur toilette; ils se vantent avec jactance d'insister sur les jeûnes, alors qu'on les voit repus; seulement ils ont des artifices pour pâlir leur teint [15]. » Saint Cyrille leur adresse le même reproche [16].

Il y a des accusations plus graves, mais on sait que c'est monnaie courante, entre sectes religieuses, de s'imputer réciproquement les pires abominations (voir *Dictionn.*, t. I, au mot Accusations *contre les chrétiens*). A priori ces imputations ne doivent être acceptées qu'avec une extrême défiance. On peut laver les fidèles des turpitudes les plus atroces et il est fort probable que si les manichéens étaient appelés à plaider eux-mêmes leur cause, ils y apporteraient des preuves et une chaleur qui nous convaincraient peut-être. Si des vices honteux ont souillé certains individus, ce n'est pas une raison suffisante pour les imputer à la secte entière : mais nous n'arriverons jamais à établir rien de précis. Avant de condamner, souvenons-nous de ce qui se passa à Lyon en 177 :

[1] S. Augustin, *De duabus animabus*, c. IX. — [2] S. Augustin, *Contra epist. Fund.*, c. III. — [3] *Acta Archelai*, c. VIII. — [4] S. Augustin, *Contra Felicem*, l. I, c. X. — [5] S. Augustin, *Confessiones*, l. V, c. VII. — [6] Id., *ibid.*, l. V, c. III. — [7] *Comment in epist. ad Timoth.*, II, c. III, v. 6-7. — [8] *Serm.*, XVI, 5. — [9] S. Augustin, *De morib. manich.*, I, I, 2. — [10] S. Augustin, *De utilitate credendi*, XVIII, 36. — [11] S. Augustin, *Contra Faustum*, V, 1. — [12] Id., *ibid.*, V, 1. — [13] Id., *ibid.*, V, 1. — [14] *De morib. manich.*, II, 20. — [15] *Comment. in epist. ad Timoth.*, II, c. III, V, 6-7. — [16] *Catech.*, VI, 31.

la torture arrachant de prétendus aveux que retire un prompt repentir. Ce qui semble possible c'est le scandale donné par des dissidents. Un manichéen nommé Viator fut arrêté et interrogé à Carthage, il dénonça une secte séparée dont les affiliés portaient le nom de catharites. De son côté, saint Augustin nous apprend que « les manichéens disent qu'un parmi les élus se sépara d'eux par haine, fit schisme et devint l'auteur d'une abominable hérésie [1]. » Ainsi limitée, l'accusation peut être fondée, mais la secte ne s'en trouve pas atteinte. Elle semblerait plutôt prêter à un reproche d'excessive mysticité et d'ascétisme désordonné. Al-Birouni, écrivain dont la sincérité est notoire, fait cet aveu que dans les écrits de Mani qu'il a lus, il n'a trouvé aucune allusion à ces dérèglements; toute sa vie, au contraire, semble enseigner une doctrine opposée [2]. Aussi longtemps qu'il appartint à la secte, saint Augustin ne paraît avoir eu aucun soupçon de ces mœurs relâchées; dans ses *Confessions*, il expose les motifs qui le détachèrent du manichéisme et il ne dit rien de ces prétendues abominations dont se seraient rendus coupables les élus de la secte. Peu de temps après sa conversion il écrivait à Honorat : « Lorsque j'étais auditeur chez eux, je ne cessais de désirer et d'espérer tous les plaisirs nuisibles et pernicieux. Je n'en attribue pas la faute à leurs leçons, je conviens même qu'ils ont grand soin de mettre en garde contre ces choses [3]. »

S'il en eût été autrement, des hommes déréglés n'eussent pu conquérir le respect des adeptes qui leur en prodiguaient les marques. Ceux-ci leur parlaient à genoux, sollicitaient l'imposition des mains et se trouvaient comblés par une promesse de prières. « Une chose surtout, dit saint Augustin, qui séduit aisément l'inexpérience de la jeunesse, me jeta dans ce cercle inextricable d'erreurs; ce fut leur amabilité familière, qui, s'insinuant en moi sous je ne sais quel extérieur de bonté, m'enlaça dans ses replis, ainsi qu'une chaîne qui s'enroule autour du cou [4]. »

III. Le manichéisme et l'Église. — Pour son début, Mani tomba dans une lourde erreur; il fit de Jésus-Christ un personnage signalé, successeur de Bouddha et de Zoroastre, que lui-même dépassait tous, étant le Paraclet. Cette négation de la divinité de Jésus mettait le nouveau prophète en contradiction avec l'Église et la foi chrétiennes qui ne pouvaient manquer de dénoncer la prétention de Mani comme blasphématoire. Le christianisme se déclarait seule religion divine et condamnait toutes les autres sans exception et sans restrictions; dès lors, c'était le conflit et, peut-être, la défaite et la ruine. Le manichéisme le comprit et consentit des concessions : Jésus devint le révélateur suprême; Mani se reconnut son humble disciple [5], cessa de se proclamer Paraclet et se borna à soutenir que le Paraclet habitait en lui [6] ou bien qu'il était son envoyé [7]. La mission de Mani n'est plus que celle d'un réformateur, et, dans les polémiques de Fauste, elle se réduit à une restauration de l'Évangile faussé ou mal compris. Fauste n'invoque nulle part l'autorité de Mani, il parle toujours de l'Évangile, mais cet Évangile il le tient pour mutilé, et ces concessions d'une sincérité douteuse soulèvent d'inextricables difficultés. « Quand j'étais votre disciple, leur dit saint Augustin, je vous ai souvent demandé pourquoi la fête de la Pâque du Seigneur passait le plus souvent inaperçue parmi vous, pourquoi elle n'était célébrée que par un petit nombre de fidèles et avec une extrême froideur, sans aucune vigile qui la précédât, sans aucun long jeune imposé aux auditeurs, sans aucun appareil; à votre fête de Βῆμα au contraire, en souvenir de la mort de Mani, vous dressiez une chaire à cinq degrés, vous l'orniez de tissus précieux et, vous prosternant devant elle, vous lui rendiez les plus grands honneurs [8]. »

On peut penser qu'avant d'affronter le christianisme dans l'empire romain, Mani ne s'était pas fait une idée claire de la doctrine et de l'organisation contre lesquelles il lui faudrait lutter. Le récit, légendaire, il est vrai, des *Acta Archelai* [9] peut conserver une portion historique lorsqu'il nous apprend que les apôtres envoyés par Mani se heurtèrent en pays chrétien à une vigoureuse opposition. Mani se procura les livres saints, en détacha quelques passages qui semblaient confirmer son dualisme, mais en réalité il ne leur emprunta que le seul nom du Christ. Il semble, d'après cela, que la première tentative de propagande n'ait recueilli qu'un échec.

Mani fit plus, il adopta le dogme de la Trinité [10], mais sans modifier le fonds de sa théologie qui restait un pur paganisme. Le manichéisme n'en devint pas pour cela une secte chrétienne; sans doute il reconnaissait le Christ pour son chef, mais il repoussait sa doctrine. En réalité, il n'empruntait à l'Évangile que deux noms : celui de Jésus et celui du Paraclet. C'était une imposture qui ne pouvait leurrer que ceux qui voulaient l'être; et c'est pourquoi les manichéens se trouvèrent toujours en face des catholiques dans une situation fausse.

Les Pères ne s'y trompèrent pas et dénoncèrent l'artifice. Quiconque était sincère et éclairé s'apercevait que ce christianisme n'était qu'une étiquette trompeuse placée sur une croyance païenne. Socrate nomme le manichéisme un ἑλληνίζων χριστιανισμός [11]. Suivant les manichéens, dit la vie de Porphyre, « le Christ ne s'est fait homme qu'en apparence, mais eux aussi ne sont chrétiens qu'en apparence [12]. » Tous ceux qui réfléchissent leur donnent raison [13].

Les manichéens, eux, se prétendaient chrétiens et seuls chrétiens, ce qui indignait ceux qui, plus qu'eux, avaient droit à ce titre. Se trouvant contredits par une multitude de passages de l'Évangile, ils déclaraient ces versets faussés ou interpolés, sans autre raison que leur non-conformité avec les idées de Mani. Celui-ci devenait l'auteur d'une doctrine qui réformait l'enseignement de Jésus et qui était, d'un bout à l'autre, le contre-pied de la croyance chrétienne [14]. Enfin, le manichéisme avait le fanatisme habituel des religions orientales. Mani disait en parlant des chrétiens : « Ils iront en enfer selon leurs mérites, car ils sont les auteurs de la perversion. » Et Fauste osait dire de lui-même : « Je me regarde comme le temple raisonnable de Dieu. » De semblables affirmations suffisaient à mettre en garde les catholiques. Aussi ce fut principalement parmi les gnostiques, qui mêlaient quelques éléments de christianisme aux idées grecques ou orientales, et parmi les derniers partisans du polythéisme que le manichéisme recruta ses adhérents. L'auteur de la *Vie de Porphyre*, dit sans détour qu' « ils ont composé cette abominable doctrine de différentes hérésies et de divers systèmes païens voulant par ruse et tromperie attirer le monde [15]. » Eusèbe les accuse de rassembler et

[1] S. Augustin, *De natura boni*, c. XLVII. — [2] Al.-Birouni, *Chronology*, trad. Sachau, p. 190. — [3] S. Augustin, *De utilitate credenti*, I, 3. — [4] S. Augustin, *De duabus animabus*, 11. — [5] *Acta Archelai*, c. XV. — [6] S. Augustin, *C. ep. Fundam*, c. VI. — [7] Id., *ibid.*, c. VI. — [8] Id., *ibid.*, c. VIII. — [9] *Acta Archelai*, c. LXIV. — [10] Secundinus, *Epist. ad August.*, c. I. — [11] Socrate, *Hist. eccles.*, l. I, c. XXII. — [12] Marcus, *Vita Porphyri*, édit. Nuth, Leipzig, 1905, p. 69. — [13] Jean d'Éphèse, *Hist.*, p. 59; S. Cyrille de Jérusalem, *Catech.*, VI, XXI; S. Épiphane, *Hæres.*, LXVI, 87. — [14] Al-Birouni, *op. cit.*, p. 207. — [15] Marcus, *Vita Porphyrii*, p. 69; S. Épiphane, *Hæres.*, LXVI, n. 87.

coudre ensemble les doctrines trompeuses et impies de mille hérésies depuis longtemps éteintes, et de les répandre dans l'empire comme un poison mortel [1] » et saint Léon le Grand : *Quod denique in omnibus hæresibus sacrilegum atque blasphemum est, hoc in istos quasi in sentinam quandam cum omnium sordium concretione confluxit* [2].

IV. Le manichéisme et l'État. — Le manichéisme avait commencé à pénétrer dans l'empire vers l'an 270; un quart de siècle à peine s'était écoulé, que le gouvernement s'alarmait de ses progrès et s'efforçait d'y mettre un terme. Tel est l'objet d'une constitution impériale promulguée par Dioclétien et datée d'Alexandrie, le 31 mars d'une année qui n est pas désignée, mais qui doit être 296, parce qu'alors Dioclétien assiégeait dans cette ville l'usurpateur Achille. La constitution est intitulée : *De maleficis et manicheis;* elle prescrit au proconsul d'Afrique de poursuivre les membres de la secte [3].

Des progrès si prompts s'expliquent dans une certaine mesure par l'organisation de la secte à laquelle Mani avait assigné pour but de conquérir le monde. Sans doute Jésus avait envoyé ses apôtres enseigner toutes les nations, mais le concept d'organisation avait été très différent. Les chrétiens s'avançaient de proche en proche, s'implantaient et rayonnaient imprimant à leurs Églises et aux évêques qui les gouvernaient un caractère de stabilité. Il y eut sans doute des périodeutes qui poussaient leur pointe plus ou moins loin, mais il ne paraît pas qu'ils aient créé de grandes Églises : leurs missions étaient comme des coups de sonde et n'avaient pas le caractère d'un progrès organisé et méthodique. Dans chaque Église chrétienne, l'évêque enseigne, administre et gouverne; en un mot il fonde pour le présent et pour l'avenir.

La conception du manichéisme est très différente. Les élus ne doivent ni s'arrêter ni s'établir : « leur devoir est d'errer sans cesse dans le monde, de prêcher et montrer la voie du salut [4]. » Le manichéisme semble n'avoir jamais eu un clergé à résidence fixe. Aucun dignitaire de l'Église manichéenne ne nous est désigné avec sa résidence. On voit l'évêque Fauste de Milève toujours par monts et par vaux, toujours à cheval et tantôt à Carthage, tantôt à Rome [5]. Les autres dignitaires sont tout aussi itinérants pour ne pas dire vagabonds. Même les femmes qui remplissent les fonctions d'élues sont astreintes à ces perpétuels déplacements. Une mission manichéenne se rend d'Antioche à Gaza; elle se compose de cinq personnes dont trois femmes et c'est l'une d'elles, qui dirige la propagande.

On comprend que Dioclétien, aussi vigilant que sévère, ait frappé cette secte insinuante autant qu'insaisissable; et il la traite sans pitié, il ne s'agit de rien moins que de l'anéantir : *ut igitur stirpitus amputari mala hæc nequitia de sæculo beatissimo nostro possit.* Les chefs et les propagateurs qu'on pourra saisir seront brûlés vifs, ainsi que leurs livres, les simples fidèles seront décapités, les adhérents appartenant aux classes élevées seront condamnés aux mines et leur fortune sera confisquée. La constitution relève l'accusation de magie; son titre assimile les manichéens aux magiciens. Cette accusation de magie était d'autant plus à craindre, qu'elle survivrait à l'accusation d'hostilité au paganisme. Celui-ci n'avait plus que peu d'années à être redoutable, mais sous les empereurs chrétiens, la magie continuerait à désigner ses adhérents à la peine de mort. Enfin l'imputation de commettre des impudicités religieuses semble accueillie par Dioclétien qui appelle la secte *inauditam et turpem et per omnia infamem* [6]. Théodose semble y faire allusion quand il dit : *ne in urbibus claris consueta feralium mysteriorum sepulcra constituant* [7], et Valentinien III en fait un de ses principaux chefs d'accusation : *Neque enim aliquid nimium videtur posse decerni in eos quorum incesta perversitas religionis nomine lupanaribus quoque ignota vel pudenda committit* [8]. Celui-ci n'est pas plus que Dioclétien porté à l'indulgence; on le voit frapper d'une amende de dix livres d'or les officiers qui ne dénonceraient pas leurs inférieurs affiliés à la secte [9]. Cette rigueur est compréhensible à l'égard de gens qui ne peuvent qu'introduire dans l'armée des théories dissolvantes. Sous aucun prétexte le manichéen ne pouvait tuer le prochain, même à la guerre; il lui était même défendu d'enlever la vie dans les règnes animal et végétal. En pareille matière, les empereurs, chrétiens ou païens, ne badinaient pas.

A une époque où le relâchement des mœurs entraîne la stérilité des unions et la rareté des mariages, les lois ne peuvent épargner ce manichéisme qui réprouve l'union des sexes, et professe que la prolongation de l'espèce est un mal. En un temps où les disettes sont fréquentes, il condamne l'agriculture et le commerce; l'État fait appel à l'aide financière des particuliers, le manichéisme leur interdit de répondre à cet appel. Sur certains points l'ascétisme chrétien professait ces doctrines, mais beaucoup plus en théorie qu'en pratique.

Constantin voulut tirer l'affaire au clair et se fit renseigner sur le véritable caractère de la secte par Musonianus [10]; nous avons des indices à peu près certains que la persécution continuait sous Constance : « Le chemin du salut vous est ouvert, dit Cyrille de Jérusalem à des convertis [11], si vous renoncez au manichéisme, non seulement du bout des lèvres, mais du fond de l'âme. » Pourquoi leur orthodoxie inspirait-elle de la défiance, si elle n'était pas stimulée par crainte de la persécution? Et Cyrille dit encore : « Haïssez ceux qu'on a soupçonnés d'être manichéens, et à moins de vous être assuré de leur conversion par le temps écoulé, ne vous fiez pas à eux précipitamment [12]. »

Le règne bien court de Julien semble avoir été plutôt favorable aux manichéens, mais Valentinien Ier, Gratien [13] et Théodose revinrent aux mesures de rigueur. En 381, une loi enlève aux manichéens le droit de tester et les frappe de mort civile [14]. En 382, une autre loi renouvelle l'incapacité de tester et prononce la peine capitale contre les sectaires qui se dissimulent sous les noms d'eucratites, saccophores, hydroparastates [15]. En 389, Valentinien II inflige aux manichéens l'exil et la confiscation des biens, il frappe de nullité leurs testaments [16]. En 405, Honorius renouvelle les constitutions de ses prédécesseurs [17], il recommence en 407 et inflige cette fois de fortes amendes aux gouverneurs de province et aux fonctionnaires des villes qui n'exécuteraient pas ses ordres [18].

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VII, c. xxxi. — [2] S. Léon, *Serm.*, xvi, 4. — [3] L'authenticité a été mise en doute; or elle est mentionnée au ive siècle par l'Ambrosiaster, *Comment. in epist. ad. Timoth.*, II, cap. iii, v. 6-7 : *Quippe cum Diocletianus imp. eos constitutione sua designet dicens : sordidam hanc et impuram hæresim quæ nuper inquit, egressa est de Perside;* c'est une adaptation des mots employés dans l'édit. — [4] Al-Birouni, *op. cit.*, p. 319. — [5] S. Augustin, *Contr. Faust.*, xxi, 10 : cf. Bruckner, *Faustus von Mileve*, Bâle, 1901, p. 3. — [6] *Cod. Gregor.*, xiv, 4. — [7] *Cod. Theodos.*, XVI, v, 7. — [8] *Cod. Theodos.*, nov. 18. — [9] Ammien Marcellin, xv, 13. — [10] *Catéchèse*, vi, 36. — [11] *Ibid.* — [12] *Code Théodosien*, XVI, v, 3. — [13] Socrate, *Hist. eccles.*, l. V, c. ii; Sozomène, *Hist. eccl.*, l. VII, c. i. — [14] *Code Théodosien*, XVI, v, 7 (du 8 mai). — [15] *Code Théodosien*, XVI, v, 9 (du 31 mars). — [16] *Code Théodosien*, XVI, v, 18 (du 17 juin). — [17] *Code Théodosien*, XVI, v, 38 (du 12 février). — [18] *Rector provinciæ si hæc crimina dissimulatione vel gratia distulerit aut convicta neglexerit sciat se multa viginti librarum auri feriendum.*

Naturellement les *defensores*, ces souffre-douleurs, sont menacés de leur côté [1] s'ils épargnent une secte mise hors la loi comme coupable de « crime public ».

On hésite à mettre au compte de l'humanité les sanctions moins sévères prises, en 425, par Valentinien III qui se contente de bannir les sectaires au delà de la 100e borne à partir de Rome [2]. En 428, Théodose II leur interdit le séjour dans les villes. Mais ce relâchement ne dure guère. En 445 Valentinien III renouvelle toutes les mesures antérieures [3]; Anastase Ier prononce la peine de mort, et c'est aussi la politique impitoyable de Justin et de Justinien, à l'égard non seulement des opiniâtres [4], mais encore des convertis au christianisme surpris en rapports avec leurs anciens coreligionnaires qu'ils ne dénoncent pas aux magistrats [5]; seul moyen qu'ils ont de montrer la sincérité de cette conversion. Enfin, on menace de peines sévères les fonctionnaires tièdes à faire connaître leurs collègues manichéens [6], et ceux qui conservent des livres de la secte [7].

Par une contradiction qu'il faut signaler sans essayer de l'expliquer, on voit tenir en suspicion les convertis pendant qu'on provoque les conversions par des motifs intéressés; ainsi, d'après les lois de Théodose [8] et de Justinien [9], le testament du manichéen devient valable si le fils se convertit; une loi d'Honorius transfère les droits sur l'héritage aux membres orthodoxes de la famille; enfin les esclaves convertis d'un manichéen sont *extra noxam*.

La réputation de magie et cette législation impitoyable disposaient les esprits à regarder les manichéens comme des monstres et à les traiter en conséquence. On voit le manichéen Tyrbon chassé des hôtelleries, dont on lui refuse l'accès sans même lui accorder un verre d'eau [10]; les apôtres de Mani lui avouent qu'ils ont été un objet d'exécration pour tout le monde, surtout là où le nom chrétien était en honneur [11]. La profession manichéenne mettait celui qui l'acceptait au ban de l'humanité. A une époque où l'empereur Constance paraissait disposé à se détacher des ariens, ceux-ci lui disaient : « Veillez au moins à ce qu'on ne nous confonde pas avec les manichéens [12]. »

On ne connaît aucun martyr manichéen et il n'est guère probable qu'ils en eurent, car la secte paraît avoir pris toutes les précautions les plus efficaces pour n'en pas avoir. Le culte n'existait pas, il se bornait à la prière solitaire; point d'églises, pas de sacrifices, pas de reliques. La réunion dite du Bêma était annuelle et obligatoire, mais elle pouvait sans doute éviter toute manifestation publique, si celle-ci était jugée imprudente. Quant à la fête de Pâques, sa célébration était facultative. Les élus avaient des réunions dont ils gardaient le secret, même à l'égard des auditeurs qui, d'ailleurs, ignoraient la plupart des chefs. Mani avait trouvé une formule ingénieuse pour abriter toutes les lâchetés, toutes les capitulations; il se vantait « de n'être pas inhumain comme le Christ qui dit : Si quelqu'un me renie, je le renierai à mon tour. Moi je vous dis : Celui qui me reniera devant les hommes et se sera sauvé par ce mensonge je le recevrai avec joie, comme s'il ne m'avait pas renié [13]. »

Une secte qui se forme sur de pareilles directives n'a pas de droits acquis à beaucoup de ménagements, et la tactique suivie à l'égard des convertis, ou soi-disant tels, est d'exiger d'eux la dénonciation de leurs complices. Saint Augustin prescrit : « Si Victorin demande la pénitence, qu'on ne croie à sa sincérité qu'après qu'il aura dénoncé les autres manichéens qu'il connaît non seulement à Miliana, mais aussi dans toute la province [14]. »

Le défaut de culte public fut un des points faibles du manichéisme. On a fait observer avec raison qu'une religion n'exerce pas une emprise bien puissante sur les âmes, qui se prive volontairement des cérémonies et des assemblées. Les foules ne pouvaient s'intéresser, ni s'attendrir quand on leur parlait d'une secte mystérieuse où rien ne parlait au cœur et à l'imagination. Les hommes se plaisent à mettre leurs souffrances et leurs inquiétudes en commun, le manichéisme ne leur proposait qu'une implacable solitude, des mortifications pénibles à la nature, une association insaisissable et des prescriptions décourageantes. Il ne peut guère éviter le péché et il ne peut pas plus en sortir, car quoi qu'il fasse il commet une faute : cultiver la terre, tuer un animal, construire une maison, autant d'actes qui lui réservent après sa mort d'interminables expiations. Le mariage même lui est interdit comme un état coupable.

Avec de si nombreux et si puissants attraits, on comprend que le manichéisme ait trouvé peu d'adhérents parmi les foules, quoi qu'il ait tenté d'exercer son prosélytisme parmi elles; son principal succès fut remporté parmi les intellectuels, et on sait que cela ne conduit pas très loin. D'autre part la règle qui faisait de l'élu un missionnaire errant, très favorable à une expansion lointaine, l'était beaucoup moins à un établissement fixe et durable. Libanius fait cette remarque qui paraît devoir être très juste : « Il y a des manichéens un peu partout, mais nulle part il n'y en a beaucoup [15]. » La Mésopotamie est peut-être la contrée où le manichéisme fut le plus puissant. On voit pourtant par les polémiques de saint Ephrem, que le manichéisme était loin d'y balancer la puissance du bardesanisme. Même dans ce pays son importance n'était que secondaire. Secundinus, un manichéen de Rome, applique à la secte ces mots de l'Évangile : « La voie du salut est étroite, et il en est peu qui la trouvent [16]. » Et voici la déposition d'un manichéen converti : « Prenant Dieu à témoin, je déclare dénoncer tous les manichéens et toutes les manichéennes que je connais dans la région de Césarée : Marie et Lampadia, la femme du banquier Mercurius, avec lesquelles nous devons nommer aussi l'élu Eucharistus, Césaria et sa fille Lucilla Candida qui habite Tipasa, l'espagnole Victorina, Simplicianus, père d'Antonius, Paul et sa sœur qui sont à Hippone..., c'est tout ce que je sais; si on découvre que j'en connais davantage, je me reconnais moi-même coupable [17]. » Il en connaît donc dix en tout en Maurétanie. Cela s'accorde avec ce que dit saint Augustin : *Tanta vestra paucitas* [18] et ailleurs, *In tam exiguo ac pæne nullo numero vestro* [19].

V. Le manichéisme en Orient. — Vers l'an 325 [20], un certain Hégémonius [21] composa un récit connu sous

[1] *Defensores quoque et principales urbium singularum nec non et officia provincialia decem librarum auri pœna constringet nisi in his quæ ab iudicibus super hoc præcepta fuerint exsequendis et sagacissimam curam et sollertissimam operam accommodarint.* — [2] *Code Théodosien*, XVI, v, 65 (du 29 mai). — [3] *Code Théodosien*, novelle XVII de Valentinien III (du 19 juin). — [4] *Code Justinien*, I, v, 12. — [5] *Code Justinien*, I, v, 16 — [6] *Code Justinien*, I, v, 16. — [7] *Code Justinien*, I, v, 16. — [8] *Code Théodosien*, XVI, v, 7. — [9] *Code Justinien*, I, v, 15. — [10] *Acta Archelai*, c. IV. — [11] *Ibid.*, c. LXV. — [12] S. Athanase, *Hist. arianor. ad monachos*, 30. — [13] Cedrenus, I, col. 760. — [14] *Epistola*, CCXXXVI. — [15] Libanius, *Epist.*, MCCCXLIV. — [16] Matth., VII, 10; cf. S. Augustin, *Contra Secundinum*, c. XXVII. — [17] *P. L.*, t. XLII, col. 517. — [18] S. Augustin, *De moribus manichæorum*, II, 20. — [19] S. Augustin, *Contra Faustum*, XX, 23. — [20] Date approximative, peut-être 320; aucune mention de la dispute d'Archelaüs, dans l'*Histoire ecclés.* d'Eusèbe; saint Cyrille de Jérusalem l'utilise dans sa sixième catéchèse, vers 348. — [21] Traube, dans *Sitzungsberichte der königl. bayer. Akad.*, 1903, p. 544.

le nom d'*Acta Archelai*, où il met en scène Mani et un contradicteur qui est Archélaüs, évêque de Cascar. Leur controverse est suivie d'une biographie légendaire de Mani et de ses prétendus successeurs. C'est un ouvrage apocryphe [1], mais habilement imaginé pour montrer l'inventeur du manichéisme confondu, et par conséquent, sa doctrine condamnée. Le personnage de Mani n'est guère ménagé, il fait figure d'imposteur au sens le plus fâcheux de ce mot. Il ne peut même pas revendiquer pour lui sa doctrine, qui appartient à un nommé Scythianus, Saracène de nation, que les docteurs du judaïsme ont copieusement réfuté. Scythianus a pour disciple Térébinthe qui ne réussit pas mieux que son maître et qui se fait réfuter en Babylonie par le prophète Parcus et par Labdacus, fils de Mithra. Il réussit à gagner à ses idées une vieille femme à qui il lègue ses livres de doctrine. Après la mort de la vieille, Mani, l'esclave de celle-ci, hérite des livres, en prend connaissance, et s'avise de compléter ce qui s'y trouve par quelques emprunts au christianisme [2].

Ce conte trouva du crédit et fut répandu par l'usage qu'en firent saint Cyrille de Jérusalem [3], saint Epiphane [4], Héraclien [5], saint Jérôme [6]. Les *Acta* circulèrent en Occident : on voit que saint Philastre les connaissait vers l'an 380 [7]; toutefois ils ne furent traduits en latin que vers la première moitié du ve siècle [8].

Mani se proclamait le prophète de la Babylonie et ce pays demeura la terre sainte du manichéisme, le centre de la secte orthodoxe et le siège obligé de son chef [9]. Maltraités, chassés à différentes reprises par les Sassanides, les manichéens reparaissent dès que la persécution se relâche [10]. De la Babylonie, la secte se répand dans deux directions principales : à l'Ouest, dans l'empire romain; à l'Est, en Perse, dans le Turkestan, dans l'Inde et la Chine. C'était vers l'Est que Mani, persécuté par Sapor, s'était dirigé de sa personne et c'est là qu'il avait prêché sa doctrine.

Ces débuts du manichéisme échappent presque entièrement à l'histoire et le peu que nous en connaissons procède de légendes dont il est nécessaire de dire quelques mots.

Les *Acta* [11] et Théodoret [12] nous apprennent que Mani avait trois disciples : Thomas, Addas et Hermas. Il envoie Thomas en Egypte, Addas en Scythie [13], ne gardant que Hermas auprès de lui : à leur retour, il lui font part de leur insuccès, et des mauvais traitements qu'ils ont essuyés, surtout en pays chrétien. Mani se procure alors les livres sacrés du christianisme. Il y cherche des passages favorables à son dualisme, leur emprunte le nom du Christ et charge ses disciples d'une nouvelle mission. Un peu avant sa mort (lors de la visite à Cascar), Addas était en Orient (τὰ τῆς ἀνατολῆς) [14], Thomas en Syrie, Hermas en Egypte [15]. Ces personnages, qui auraient vécu en Perse avec Mani, sont inconnus de la tradition orientale : on peut s'étonner de les voir porter tous les trois des noms célèbres dans les premières traditions chrétiennes, celui de Thomas, l'apôtre du Christ, celui de Hermas, l'auteur du « Pasteur », celui d'Addas ou d'Addaios, l'un des soixante-douze, le fondateur de l'Église d'Edesse (voir ce nom) et le guérisseur miraculeux d'Abgar (voir ce nom).

Les manichéens ne se contentèrent pas de s'emparer des noms, ils adoptèrent des livres attribués à ces personnages. Au nombre des écrits découverts près de Tourfân se trouve une version manichéenne du « Pasteur » d'Hermas [16]. Ils firent également le meilleur accueil à l'Évangile apocryphe attribué à saint Thomas [17]. Ils avaient aussi des « écrits d'Addas [18] », sans doute quelque arrangement des *Acta Edessena*, l'apocryphe syriaque qui contenait la légende d'Abgar et dont devait sortir la *Doctrina Addaei;* ils étaient fort répandus en Syrie, en particulier dans le pays d'Édesse. A l'époque où la secte se répandit, ces écrits étaient exclus du canon orthodoxe et suspects d'hérésie. Après que le manichéisme les eut repris, on oublia qu'ils étaient antérieurs à sa naissance; on y vit alors des productions nouvelles dues aux docteurs manichéens; les noms qu'ils portaient furent ainsi donnés par la légende aux premiers propagateurs de l'hérésie et se mêlèrent aux souvenirs qu'on gardait des commencements de sa diffusion.

La tradition dont s'inspirent les *Acta* veut que Mani ait eu trois disciples; celle que recueille Michel le Syrien lui en donne douze à l'exemple du Christ [19]. Il paraît certain que, du vivant de Mani, le manichéisme pénétra jusqu'en Judée. On place la date de sa mort vers 275, et saint Épiphane nous apprend qu'en 274 le vétéran Akouas apporta le manichéisme de Mésopotamie à Éleuthéropolis, où Épiphane a pu se renseigner, car il y habita longtemps [20]. Cette date, 274, concorde à peu près avec le récit d'Eusèbe [21] qui place la prédication du manichéisme sous le pontificat de Félix (269-274). Cependant, on assigne généralement une date plus tardive à l'apparition du manichéisme dans l'empire. L'auteur des *Acta Archelaï* [22] et saint Cyrille de Jérusalem [23] la placent sous Probus (175-182). Eusèbe, dans sa *Chronique*, adopte l'année 279, et la version de saint Jérôme 277 [24].

L'exécution de Mani fut accompagnée d'une atroce persécution de ses partisans, qui se dispersèrent et dont beaucoup se réfugièrent dans la Mésopotamie romaine et la Syrie, où ils trouvaient une population de même race et de même langue.

1. *Syrie.* — Les traditions manichéennes placent les premiers essais de propagande en Syrie et en Égypte. Au dire de Théodoret [25], Addas eut pour lot la Syrie et le manichéisme pénétra dans la Mésopotamie romaine, mais la littérature syriaque ne nous en dit rien, toutefois saint Ephrem nous apprend qu' « aucune contrée ne fut plus infectée du manichéisme que la Mésopotamie [26]. » Cela s'explique sans

[1] Voir les prolégomènes de l'édition de Beeson, Leipzig, 1906. — [2] *Acta*, c. LXII-LXV. — [3] *Catéchèse*, VI. — [4] *Contra hæres.*, LXVI. — [5] Photius, *Codex*, LXXXV. — [6] *De viris illustr.*, LXXII. — [7] *Hæres.*, LXI. — [8] Traube, *loc. cit.* — [9] Fluegel, *Fihrist*, p. 97-100. — [10] Id., *ibid.*, p. 105. — [11] *Acta Archelaï*, c. LXIV, LXV. — [12] Théodoret, *Hæreticorum fabulæ*, I, 26. — [13] Théodoret dit « en Syrie ». Les *Acta* furent utilisés par Épiphane et Cyrille de Jérusalem qui reproduisirent cette légende avec de fortes variantes. Les *Acta* seuls distinguent nettement deux missions : la première au chap. LXIV : Addas a en partage la Scythie, Thomas l'Égypte; la seconde au chap. LXV : Mani, ayant greffé sur sa doctrine quelques éléments de christianisme, renvoie ses disciples; nous voyons au chap. XIII qu'Addas fut alors envoyé en Orient, Thomas en Syrie, Hermas en Égypte. Suivant Théodoret, *Hæretic. fabul.*, I, XXVI, Addas parcourut la Syrie, Thomas l'Inde. Suivant Épiphane, *Hæres.*, LXVI, 12, Hermas évangélise l'Égypte; Thomas la Judée; Addas τὰ ἀνατολικὰ μέρη; Alexandre de Lycopolis dit que Thomas prêcha en Égypte. — [14] *Acta*, c. LXV, mission terminée quand Mani est encore en prison. — [15] *Acta*, c. XIII, mission qui dure encore après l'évasion de Mani. — [16] F. W. K. Müller, dans *Sitzungsberichte*, de Berlin, 1905. — [17] Cyrille de Jérusalem, *Catéchèse*, VI, XXXI. — [18] Photius *Bibliotheca*, cod. LXXXV. — [19] Michel le Syrien, trad. J. B. Chabot, t. I, p. 190. — [20] S. Épiphane, *Hæres.*, LXVI, 1, 78. — [21] Eusèbe, *Hist. eccles.*, VII, 30. — [22] *Acta Archelaï*, c. XXXI. — [23] Cyrille, *Catechesis*, VI, 20. — [24] Eusèbe, *Chronicon*, édit. Schoene, t. II, p. 185. — [25] Théodoret, *Hæretic. fabul.*, I, 26. — [26] Éphrem, p. 277.

peine car, dans ce pays, Bardesane d'Edesse avait préparé le terrain à Mani, et les doctrines prêchées par ces deux hérétiques ont des points de contact si frappants qu'on a pu soutenir que Mani n'avait fait qu'adapter Bardesane dont il employait la langue : le syriaque.

Le manichéisme rencontra un milieu fait à souhait pour lui en Babylonie, il y prit un développement considérable et devint vraiment la religion des foules. Toutefois il rencontra un adversaire adroit et infatigable dans la personne de saint Éphrem d'Édesse, qui le combattit dans un traité et surtout dans des hymnes polémiques qui obtenaient un véritable succès parmi le peuple. Éphrem excelle à tourner en ridicule tout ce qui y prête dans la religion de Mani, et l'âpreté du ton suffirait à révéler l'imminence du danger. Le manichéisme est également combattu en termes violents, dans la *Narratio de beato Simeone Bar Sabæ*. Dans la première moitié du Ve siècle nous savons par Rabulas que les manichéens étaient encore puissants à Édesse [1].

Le manichéisme se fortifiait en même temps dans la Syrie occidentale. Vers 325, il ne retient qu'en passant l'attention d'Eusèbe [2], et vers 350 les réfutations commencent à le combattre. Titus, évêque de Bostra [3], sous Julien l'Apostat, le réfute presque en même temps qu'Eusèbe, évêque d'Édesse [4], Georges de Laodicée [5], Apollinaire de Laodicée [6], et vers la fin du siècle, Diodore de Tarse [7]. Malheureusement toutes ces œuvres ne sont connues que par leurs titres. A Antioche, saint Jean Chrysostome ne ménageait pas cet adversaire redoutable : « Les manichéens, disait-il, chiens muets et enragés, affectent les dehors de la douceur, mais au dedans d'eux-mêmes ils ont l'âpre fureur des dogues et sous la toison de l'agneau, ils cachent le loup; mais ne t'arrête pas aux apparences, pénètre aux dedans, tu verras la bête [8]. » Saint Epiphane, vers 374, consacre à la réfutation du manichéisme une dissertation étendue, la plus considérable de tout son traité des hérésies [9].

2. *Asie Mineure.* — Le manichéisme se répandit en Asie Mineure assez tardivement. Vers la fin du IVe siècle, on signale sa présence en Cappadoce, en Paphlagonie et en Lydie. C'est en Asie Mineure que vécut Agapius docteur manichéen, sur le compte duquel nous ne savons rien de plus que ce que Photius nous a appris [10]. Il semble s'être appliqué à une conciliation du manichéisme, du christianisme et du néoplatonisme. Cela aboutit à un ensemble où le blasphème tient une place de choix. La méthode allégorique permet à Agapius d'introduire certains mystères chrétiens, tels que l'incarnation, le baptême de Jésus, sa crucifixion, sa mise au tombeau, sa résurrection, et de vouer à la Vierge Marie une haine sans bornes, d'insulter la croix du Sauveur. Il semble qu'on ait affaire encore moins à un blasphémateur qu'à un extravagant. Photius lui reproche de dénaturer les dogmes chrétiens, pour leur donner un sens faux et ridicule, et de les admettre nominalement afin d'aboyer contre les choses qu'ils désignent. Photius possédait les écrits d'Agapius, un ouvrage en vingt-trois livres dédié à sa compagne Ourania, et qui semble avoir été un vaste exposé de la doctrine, une espèce de somme de la théologie manichéenne. Agapius paraît avoir vécu au IVe siècle ou au début du Ve.

3. *Judée.* — On rencontre le manichéisme de très bonne heure en Judée. Akouas l'introduit à Eleuthéropolis vers le dernier quart du IIIe siècle, et ses partisans sont désignés sous le nom d'akouanites [11]. C'est principalement à Jérusalem que le manichéisme fit des progrès. Lorsque l'évêque Cyrille, vers 348, y adressait ses catéchèses aux catéchumènes, il trouvait des manichéens convertis parmi ses auditeurs [12], et il ne manquait pas d'étaler devant eux les abominations reprochées à la secte [13].

En Palestine, les manichéens rencontraient certaines sympathies, peut-être pas très efficaces, comme celle du rhéteur Libanius qui les recommande, en 364, à son ami Priscianius, gouverneur de la province [14]. « Ils ne font de mal à personne, dit-il, mais d'aucuns leur font du mal. Que ceux de la Palestine trouvent un refuge dans votre vertu, qu'ils soient en sécurité; que ceux qui voudraient leur nuire n'en aient pas les moyens. »

Vers la fin du IVe siècle, quand la prospérité et la sécurité déclinent, le manichéisme semble se réfugier dans les petites villes [15], où il faisait assez bon ménage avec le paganisme expirant. Nous avons déjà parlé de l'évêque de Gaza Porphyre (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 700-702), nous le retrouvons à propos d'une nommée Julie qui entreprit à Gaza une active propagande vers l'année 404 [16]. « Ayant su, lit-on dans la vie de Porphyre, qu'il y avait à Gaza beaucoup de nouveaux convertis, encore mal affermis dans la foi, elle les perdit par sa doctrine pleine de magie, mais plus encore par l'argent qu'elle distribua. » L'évêque Porphyre la manda et lui dit : « Renoncez à cette doctrine impie car elle vient du démon. » Elle répondit : « Parlez et écoutez, et vous convaincrez ou serez convaincu. » Une conférence n'aboutit pas, et Julie reprit sa propagande avec ardeur. « Porphyre voyant Dieu blasphémé par cette femme possédée du démon, se dressa devant elle : « Dieu, dit-il, frappera votre langue et bâillonnera votre bouche. » Julie se mit à trembler, elle changea de visage. Immobile, elle ne parlait plus, les yeux grands ouverts, fixés sur l'évêque. On essaya de la ranimer, on lui cria dans l'oreille, mais plus de voix, plus d'ouïe; bientôt elle rendit l'âme et s'en alla vers les ténèbres qu'elle avait servies les ayant prises pour la lumière [17]. »

Une lettre de saint Nil, l'ascète du Sinaï, mort vers 430, reproche à un prêtre nommé Philon de profiter de la situation écartée de son église pour introduire les doctrines manichéennes dans son enseignement [18].

4. *Egypte.* — Il existe un passage des *Annales* d'Eutychius, d'après lequel la majeure partie de la population de l'Égypte et d'Alexandrie aurait été arienne ou manichéenne. C'est à condition d'apercevoir des manichéens partout et de transformer des ariens notoires, comme Grégoire d'Alexandrie ou Eudoxe d'Antioche, en manichéens. Ceux-ci paraissent avoir été moins nombreux que les ariens, mais assez nombreux néanmoins pour attirer sur eux l'atten-

[1] *Patrologia syriaca*, pars I, t. II, col. 825. — [2] Hallier, *Untersuchungen über die Edessenische Chronik*, 1892, p. 92. — [3] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VII, c. XXXI. — [4] *Libri III adversus Manichæos.* — [5] S. Épiphane, *Hæres.*, LXVI, 21; Théodoret, *Hæret. fabul.*, I, 26. — [6] S. Épiphane, *Hæres.*, LXVI, 21; Théodoret, *Hæret. fabul.*, I, 26. Photius, *Bibliotheca*, cod. LXXXV. — [7] Théodoret, *Hæret. fabul.*, I, 26. Photius, *Bibl.*, cod. LXXXV. — [8] S. Jean Chrysostome, *In Genesim, serm.* VII, 4 (carême de 386) *In epist. I ad Cor., homil.*, XXVIII, 2; *In epist.* II *ad Cor., homil.* VIII, 2 et XXI, 4; *In Matth., homil.* LXVIII, 3 et LXXXII, 2; *De prophetiarum obscuritate*, II, 7, — [9] Tillemont, *Mem.*, t. X, p. 805-806. — [10] Photius, *Bibliotheca*, codex CLXXIX. — [11] S. Épiphane, *Hæres.*, LXVI, 1. — [12] S. Cyrille de Jérusalem, *Catechesis*, VI, 36; XV, 13. — [13] Id., *ibid.*, VI, 33. — [14] Libanius, *Epist.*, MCCCXLIV. — [15] Voir les paragraphes suivants. — [16] Nuth, *De Marci diaconi vita Porphyrii*, Bonn, 1897, p. 32. — [17] Marcus Diaconus, *Vita Porphyrii*, Bonn, 1897, p. 69 sq. — [18] S. Nil, *Epistolae*, l. II, ep. CCCXXI.

tion de saint Athanase qui les combat de son mieux. Saint Épiphane [1] semble lui attribuer une ἀντίρρησις spéciale contre la secte. Cet écrit paraît perdu. Quant à saint Antoine il tenait à l'écart les manichéens et les autres hérétiques [2].

On a conservé les traités consacrés par Didyme l'Aveugle et par Sérapion de Thmuis à la réfutation du manichéisme, mais ils ne fournissent guère de détails historiques.

Le comte Sébastien, commandant à Alexandrie, était manichéen et fort hostile aux catholiques; peut-être ceux-ci eussent-ils grandement pâti, si ce personnage avait été élevé à l'empire, comme ils purent le craindre au moment où mourut Valentinien Ier, mais la Providence leur épargna cette épreuve, Sébastien fut tué à la bataille d'Andrinople. L'Égypte, si particulariste en matière de religion, eût-elle tenu ferme à l'orthodoxie ? On hésite à le croire quand on connaît son histoire. La manichéisme s'infiltrait dans les monastères assez pour préoccuper le patriarche Timothée (380-385) qui permit aux évêques et aux moines de manger de la viande le dimanche, afin de pouvoir reconnaître les manichéens pour qui ce jour était jour de jeûne strict [3]; les évêques et les moines catholiques profitèrent de la permission, attestant ainsi leur orthodoxie. Parmi les manichéens, certains essayèrent de dissimuler en substituant le poisson à la viande, violant ainsi le principe manichéen qui était strictement végétarien; on nomma ceux qui faisaient cette concession *sammakini* ou mangeurs de poisson, par opposition aux *saddikeni* de la rigoureuse observance.

Les manichéens, obligés de se cacher ou de taire leur affiliation à la secte pour n'être pas poursuivis, avaient pénétré dans le clergé, mais n'y pouvaient faire beaucoup de ravages. Certains d'entre eux prenaient le parti de se retirer au désert. La loi de Théodore contre les solitaires manichéens les désigne comme sédentaires, et en cela ils se dérobaient au précepte de la vie errante et de la prédication. En revanche, ils paressaient consciencieusement. L'oisiveté absolue des moines manichéens a frappé les Pères du IVe siècle qui les appellent « les fils de la paresse. Eux-mêmes ne font rien; ils vivent du travail d'autrui [4]. »

D'après les *Annales* d'Eutychius, les manichéens devaient être particulièrement nombreux en Thébaïde, la terre d'élection du monachisme. Rufin a conservé le souvenir des tentatives d'un docteur manichéen à Hermopolis magna.

En 394, le solitaire Copros racontait à des voyageurs qu'étant allé un jour dans cette ville, il y trouva un manichéen qui attirait la foule. Il s'était mis aussitôt à discuter avec lui, malheureusement sans grand succès. « Le manichéen, avouait-il, était trop adroit et toutes mes raisons ne pouvaient l'acculer. Comprenant que ce serait un grand scandale pour la foule s'il se retirait vainqueur du débat, je dis à ceux qui nous écoutaient : « Qu'on allume un grand « feu... entrons-y tous les deux, et celui qui en sortira « sans brûlure, celui-là aura la vraie foi. » Cette proposition plut au peuple et le bûcher fut bientôt prêt. Saisissant alors le manichéen, je commençai à l'entraîner avec moi. « Pas ainsi, cria-t-il, que chacun entre « séparément et vous le premier qui l'avez proposé. » J'entrai; les flammes se dispersèrent à droite et à gauche, s'écartant loin de moi. Je restai ainsi une demi-heure et, grâce au nom du Seigneur, je ne subis aucun dommage... La foule alors commença à presser le manichéen, mais il voulut résister. On le jeta au milieu des flammes qui l'attaquèrent et dont il sortit à moitié rôti. On le chassa honteusement de la ville en criant : « Que le séducteur soit brûlé! » Le peuple me prit avec lui et me conduisit à l'église. »

Copros s'en tirait avec honneur, mais il lui eût resté à faire la démonstration que la flamme épargne les orthodoxes et grille les hérétiques.

Les *Vies des Pères* nous offrent un exemple mieux choisi : « Il y avait en Égypte un vieux solitaire qui demeurait dans le désert. Loin de lui habitait un autre ermite, mais qui était manichéen et de ceux que dans cette secte on appelle prêtres. Comme ce dernier voulait aller visiter un coreligionnaire, la nuit le surprit justement à l'endroit où habitait l'homme saint et orthodoxe; mais sachant qu'il était connu de lui comme manichéen, il hésitait, craignant que l'hospitalité ne lui fût refusée. A la fin, pressé par le besoin, il frappa. Le vieillard lui ouvrit, et, l'ayant reconnu, l'accueillit avec joie. Il le fit prier, et après l'avoir restauré, lui donna une place pour dormir. Pendant la nuit, le manichéen réfléchit en lui-même, il se disait avec admiration : « Comment n'a-t-il conçu aucun « soupçon contre moi ? voilà un véritable serviteur « de Dieu. » Et s'étant levé le matin il se jeta aux pieds du vieillard en disant : « Dès ce jour je suis orthodoxe « et je ne vous quitterai plus » Et dans la suite ils demeurèrent ensemble [5]. »

VI. Le manichéisme en Occident. — 1. *Dalmatie.* — Dans les premières années de ce siècle, on découvrit dans les ruines de Salone au sud-est de la *basilica urbana* une plaque en pierre grise (mesurant 0 m. 30 sur 0 m. 39); elle porte cette inscription [6] :

BACCA
ΠΑΡΘΕΝΟC
ΛΥΔΙΑ
MANIXEA
Βάσσα παρθένος Λυδία Μανιχεα.,.

La pierre est brisée au bas, et la fin de l'inscription a disparu, mais les lignes conservées sont complètes. Ce fragment est le début de l'épitaphe d'une vierge, nommée Bassa, originaire de Lydie et affiliée à la secte manichéenne (μανιχέα est pour μανιχαία).

Ce texte est le premier qui établisse d'une façon certaine l'introduction du manichéisme en Dalmatie. Bassa n'est pas une Dalmate, mais une Lydienne, venue probablement par la voie de mer à Salone, ville qui, comme Aquilée et les autres ports de l'Adriatique entretenait des relations suivies avec le Levant. Sa mort semble devoir se placer à un moment où le manichéisme jouissait d'une tolérance assez large pour qu'une profession de foi publique ne constituât pas un danger, peut-être sous le règne de Julien ou de Constantin, peut-être même à une époque plus reculée encore, avant le premier édit par lequel Dioclétien interdisait la pratique de ce culte « venu de Perse ». L'examen des caractères de l'inscription permettrait seul ici un jugement motivé.

Il est rare de trouver dans une épitaphe l'indication de la religion du défunt, à moins qu'il n'ait été revêtu d'une charge sacerdotale ou d'une dignité du culte; cependant on connaît un certain nombre d'inscriptions où des chrétiens se disent explicitement χριστιανοί et, fait à noter, ces inscriptions ont précisément été découvertes en Asie Mineure, le

[1] S. Épiphane, *Hæres.*, LXVI, 21. — [2] *Vita sancti Antonii*, c. LXVIII. — [3] S. Léon, *Serm.*, LII, 5. — [4] S. Cyrille de Jérusalem, *Catechesis*, VI, 32. — [5] *P. L.*, t. LXXIII. — [6] Bulič, dans *Bullettino di archeologia dalmata*, 1906, t. XXIX, p. 134; F. Cumont, *Une inscription manichéenne de Salone*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1908, t. IX, p. 19-20; E. de Strop, *Essai sur la diffusion du manichéisme dans l'empire romain*, in-8°, Gand, 1909, p. 87-88.

pays d'origine de Bassa. Celle-ci était une vierge (παρθένος); peut-être jouissait-elle à ce titre d'une position privilégiée parmi les fidèles de son sexe. Bassa était-elle comme Julie d'Antioche, une missionnaire errante, allant de ville en ville prêcher la foi de Mani ? La brièveté de l'inscription ne permet que des conjectures.

2. *Espagne et sud de la Gaule.* — L'histoire du progrès du manichéisme dans ces pays est liée à l'histoire du priscillianisme. En 385, Priscillien et ses associés furent exécutés à Trèves comme manichéens [1]. Cette opinion a trouvé un assentiment général jusqu'en 1888, époque où furent découverts et publiés les traités de Priscillien [2]; depuis lors, elle est discutée. On chercherait en vain dans les écrits de Priscillien ce qui est spécifiquement propre au manichéisme, on y rencontrerait parfois une contradiction des doctrines de la secte sur des points essentiels. D'ailleurs le manichéisme est une hérésie hostile à l'Église, dans laquelle Priscillien se défend de vouloir soutenir une révolte quelconque; il proteste de sa soumission au pape et soumet sa cause à son arbitrage; il proteste contre l'accusation qu'on porte contre lui : « Parmi nous, dit-il, il n'en est pas un seul qui ne condamne les manichéens [3]... Anathème à tous ceux qui ne maudissent pas Mani et ses doctrines [4]. » Il existait certaines analogies dans les pratiques extérieures qui pouvaient favoriser la thèse de ceux qui, comme les évêques Idace de Mérida et Ithace d'Ossobona, avaient juré la perte de Priscillien : la pratique de l'ascèse, des réunions ou conventicules privés, certaines fonctions confiées au zèle des femmes, la consommation de l'eucharistie dans les maisons particulières. Les priscillianistes pratiquaient aussi le jeûne dominical, condamnaient le service militaire, et réclamaient l'abolition de la peine de mort. Dans tout cela il y avait incontestablement des points de contact, mais les documents sur lesquels nous jugeons ne sont pas tous sûrs.

Dans ceux qui se rapportent à ses origines, nous constatons que le priscillianisme n'a rien de commun avec les doctrines manichéennes. Les sources postérieures au premier concile de Tolède, vers 400, c'est-à-dire les exposés d'Orose [5], de saint Augustin [6], de saint Léon [7], les canons du IIe concile de Tolède, en 447 [8] et du synode de Braga (563) [9] nous montrent un priscillianisme évolué. On y attribue à Priscillien, des dogmes manichéens difficiles à concilier avec ses traités, mais il faut rappeler à sa décharge que Priscillien est mort et qu'on a beau jeu de l'inculper. Nous n'avons pas à étudier ici le priscillianisme à l'occasion du manichéisme; c'est un sujet sur lequel nous pourrons avoir occasion de revenir.

3. *Afrique.* — Fauste le manichéen nous apprend qu'en Afrique, Adimantus était le seul disciple de Mani qui jouît d'une vénération particulière : *Solus nobis post beatum patrem nostrum Manichæum studendus Adimantus.* Cela est d'autant plus digne d'attention que le manichéisme, condamnant le culte des saints, ne rendait d'hommage qu'à la divinité; Mani, par exemple, est invoqué dans les prières manichéennes parce que les prophètes sont des « incarnations de l'esprit du dieu suprême. » Il faut donc que les manichéens d'Afrique aient fait d'Adimantus une sorte de prophète, venu après Mani; les anathèmes de la formule d'abjuration latine semblent confirmer cette hypothèse [10].

En Afrique, le manichéisme trouvait le terrain préparé pour lui par le montanisme qui échauffait les enthousiasmes; aussi, dès le début, les manichéens se signaleront par leur zèle outré : le proconsul Julianus écrit à Dioclétien « qu'ils y troublent le repos des populations et causent les plus grands dommages aux villes : *Populos namque quietos turbare necnon civitatibus, maxima detrimenta inserere* [11]. Au temps de saint Augustin, le manichéisme était en pleine prospérité en Afrique et il menait une offensive audacieuse contre le catholicisme. Fauste, évêque de la secte, était l'inspirateur et le propagateur de cette polémique [12]. Originaire de Milève, issu de parents pauvres, bien doué du côté de l'esprit et des talents, Fauste avait su prendre une première place dans la secte pour laquelle il avait renoncé à sa femme, à ses enfants et à son bien [13]. Converti au manichéisme, il s'adonna sur le tard à l'étude de la rhétorique, se fatigua, ruina sa santé et compromit l'efficacité de son apostolat. Très éloquent, il ne fit néanmoins que peu de conquêtes, mais au sein de la secte son prestige était immense. On le réclamait, on l'attendait, on se l'arrachait et cela ne lui profitait guère, car il paraît avoir été surtout un rhéteur, ce que nous nommerions aujourd'hui un beau parleur, un phraseur. Au début, Augustin, alors manichéen, fut conquis. « L'avidité avec laquelle je l'avais attendu, dit-il [14], trouvait quelque satisfaction dans le mouvement et la chaleur de ses discours, dans la propriété de son langage qui se pliait comme un vêtement à sa pensée; j'étais sous le charme. » Mais « il débitait les mêmes fables que les autres, quoique avec infiniment plus d'agrément; j'en avais déjà assez de pareils discours. Ils ne me semblaient pas plus solides pour être mieux débités, ni plus vrais pour être plus éloquents, et je ne mesurais pas sa sagesse à la convenance de sa physionomie, ni aux grâces de son élocution [15]. »

Fauste était uniquement littérateur et n'avait rien approfondi, mais il savait ce qui lui manquait, et il évitait prudemment les controverses d'où il fût sorti péniblement. Les fragments de son ouvrage nous le font voir attaquant l'Ancien Testament et l'interprétation orthodoxe du Nouveau, soulevant des objections, invoquant le texte contre la tradition ou la tradition contre le texte. Son érudition superficielle se cache sous l'éloquence et peut faire impression à des hommes sans grande pénétration. Il séjourna à Rome et n'arriva à Carthage qu'en 383. A quelques années de là, en 386, le proconsul Messianus fit arrêter et traduire devant son tribunal quelques manichéens; Faustus était du nombre et il y allait pour lui de la vie, si on lui appliquait la législation de Théodose contre les élus, mais l'intervention des chrétiens qui avaient provoqué le procès fit commuer la peine en relégation. Peu après, à l'occasion d'une fête, il fut gracié.

Fauste rencontra un adversaire redoutable en la personne de saint Augustin. Celui-ci avait appartenu à la secte, en qualité d'auditeur, depuis l'âge de dix-neuf ans et ne l'avait quittée qu'à vingt-huit après une lutte intérieure, dont le récit se trouve dans le livre VIIe des *Confessions.* Converti, il attaqua le manichéisme sur le terrain de la philosophie, réfuta les principaux écrits qui circulaient en Afrique : la lettre du fondement de Mani, l'ouvrage d'Adimantus, le livre de Fauste. Dans sa ville épiscopale d'Hippone, il trouva des sectateurs du manichéisme comme ce For-

[1] Voir H. Leclercq, *L'Espagne chrétienne*, in-12, Paris, 1906, p. 151-213. — [2] Edit. Schepps, dans *Corp. script. eccl. lat.*, t. XVIII. — [3] Priscillien, *Opera*, édit. Schepps, p. 41, ligne 4. — [4] Id., *ibid.*, p. 22, lign. 13. — [5] *Le Commonitorium* adressé à saint Augustin. — [6] *Hæres.*, LXX. — [7] *Epist.*, XV. — [8] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. III, col. 1002. — [9] Id., *ibid.*, t. IX, col. 773 sq. — [10] *P. L.*, t. LXV, col. 23, anathème, X et XX. — [11] *Cod. Gregor.*, XIV, 4. — [12] S. Augustin, *Confess.*, V, 3. — [13] S. Augustin, *Contra Faustum.* — [14] S. Augustin, *Confess.*, V, 6. — [15] Id., *ibid.*, passim.

tunat qui exerçait une propagande active, catholiques et donatistes lui proposèrent une conférence publique avec saint Augustin; elle dura deux jours : 28 et 29 août 392. Fortunat s'avoua vaincu et quitta la ville.

Il fut remplacé par un autre prêtre manichéen. Dans une lettre dont on attribue la date à l'année 404 saint Augustin essaye de l'amener à une dispute publique; il s'appelait probablement Félix et soutint la dispute le 7 décembre 404. Il se montra faible, hésitant, sur toutes les questions abordées et fut repoussé avec perte. La discussion avait lieu à l'église fort paisiblement; elle dura jusqu'au soir. Alors Félix demanda cinq jours de répit; mais le 12 décembre, il avait perdu toute assurance, se plaignit qu'on avait saisi ses livres et qu'il ne pouvait parler sans eux. Finalement il jeta anathème à Mani et à sa doctrine [1]. C'est du même Félix, sans doute, que nous avons un acte d'abjuration, où il déclare dénoncer tous les manichéens qu'il connaît [2].

A Malliana, en Numidie, un diacre nommé Victorin communiquait secrètement avec les manichéens chez qui il était auditeur. Il demanda la réconciliation, mais saint Augustin, indigné, le dégrada et le chassa de la ville.

A partir de l'année 405, il semble que saint Augustin interrompe sa polémique contre les manichéens, devenus assez peu redoutables [3], pour qu'il pût les négliger et se tourner tout entier contre les donatistes et les pélagiens [4].

En 420, le tribun Ursus, préfet de la maison impériale, arrêta quelques manichéens à Carthage [5]. On leur fit subir un interrogatoire dans lequel ils avouèrent les abominations reprochées à la secte.

Les Vandales ne se montrèrent pas plus indulgents que les Romains; Hunéric (477-484) pourchassa les manichéens et s'aperçut avec indignation qu'ils avaient envahi le clergé arien. Quelques-uns furent brûlés, le plus grand nombre fut embarqué et conduit en Europe [6].

Le manichéisme était trop profondément enraciné en Afrique pourqu'il fût possible de l'extirper : fidèles à leur politique, ses adhérents affectèrent les dehors de l'orthodoxie. Fulgence, évêque de Ruspe en découvrait qui se disaient catholiques, mais qui soutenaient que les mouches, les scorpions, les puces, etc. étaient des créatures du démon. A la fin du VIe siècle, saint Grégoire le Grand engageait un évêque à ne pas ordonner à la légère des hommes venant d'Afrique, ce pays étant une pépinière de manichéens [7]; cette recommandation passa dans une formule usitée pour les ordinations épiscopales et fut répétée jusqu'au milieu du XIe siècle.

4. *Rome.* — Sous le pontificat de Miltiade (311-314) on découvrit à Rome des manichéens, et cette affirmation du *Liber pontificalis* est recevable [8]. En 372, un édit de Valentinien, adressé au préfet de la ville, vise surtout les manichéens [9]. A la même époque, l'Ambrosiaster les prend à partie avec une extrême vivacité (370-380) [10]. Marius Victorinus combat le manichéen Justin et, en 383, pendant son séjour à Rome, saint Augustin y rencontre un grand nombre de coreligionnaires [11], qui lui font obtenir la chaire de rhétorique à Milan [12].

Vers la fin du IVe siècle, on vit à Rome un essai de réforme ou de réorganisation manichéenne. Un homme riche nommé Constance ne pouvait souffrir les reproches adressés à ses coreligionnaires errants, dispersés, misérables, et il tenta de les réunir dans sa maison. Cet essai d'organisation conventuelle était formellement en contradiction avec les principes édictés par Mani qui interdisait la stabilité. Ceux qui se rassemblèrent chez Constance reçurent le sobriquet de *Mattarii* « ceux qui couchent sur des nattes », mais cette tentative fut combattue par la plupart des évêques manichéens, notamment par Fauste [13]. Cet essai de réforme était rendu nécessaire par le relâchement qui s'était introduit, au point que saint Augustin répète fréquemment que pas un manichéen n'était fidèle à ses devoirs.

L'édit de Valentinien II et celui de Théodose, en 389, visent surtout les manichéens de Rome [14]. Le pape Sirice (384-389) en exila plusieurs [15]. Peu de temps après, son successeur Anastase Ier en découvrit d'autres [16]. Comme ces sectaires participaient au culte catholique, Sirice leur avait interdit spécialement la communion [17]; même le manichéen converti n'était admis à la recevoir à l'heure de la mort que s'il s'était retiré dans un monastère.

Vers le milieu du Ve siècle, l'Église manichéenne de Rome se renforça de nombreux Africains chassés de leur pays par les Vandales [18]. Ils cherchaient toujours à se dissimuler, mais se trahissaient parfois par leur refus de la communion sous l'espèce du vin. Les dénonciations de ceux qui avaient été arrêtés firent connaître un grand nombre de leurs prêtres et de leurs évêques [19]. Vers la fin de l'année 443 [20], des élus furent traduits devant une assemblée d'évêques et de prêtres présidée par le pape, et à laquelle assistait une partie du sénat et du peuple. On les interrogea sur leurs pratiques secrètes. Saint Léon rappelle en plusieurs circonstances [21] la confession faite par plusieurs manichéens, entre autres leur prétendu évêque de Rome sur les rites impurs qu'on reprochait à la secte. « Ils étaient là présents, tous ceux qui avaient participé à ce crime horrible : une fillette de dix ans à peine, deux femmes qui l'avaient élevée et préparée à son métier abominable, le jeune homme qui l'avait déshonorée, enfin l'évêque de la secte, organisateur de ce crime épouvantable. Une partie de leurs livres fut détruite [22]. »

Ces rigueurs eurent pour conséquence un certain nombre de conversions. Les convertis furent invités à jeter l'anathème sur Mani et sa doctrine et signèrent dans l'église un acte d'abjuration. Ceux qui s'y refusèrent furent condamnés à un exil perpétuel. En 445, une constitution de Valentinien III confirma les accusations formulées par saint Léon et sanctionna toutes les mesures prises antérieurement [23].

Les manichéens continuaient à se cacher à Rome. Saint Léon fait aux fidèles un devoir de conscience

[1] S. Augustin, *Contra Felicem, passim.* — [2] *P. L.*, t. XLII, col. 517. — [3] Le *Contra Secundinum* et le *De natura boni* suivent dans les *Retractationes*, les disputes contre Félix, décembre 404. — [4] Ils se cachaient dans les campagnes. S. Augustin, *Epist.*, LXIV, en 401 : *Manichæi... quos in campo vestro libenter latitare audio.* — [5] S. Augustin, *Hæreses*, XLVI; cf. Tillemont, *Mem.*, t. XIII, p. 829. — [6] Victor de Vite, *Hist. persec. Vandal.*, II, 1. — [7] S. Fulgence, *De incarnatione*, c. XXXII. — [8] S. Grégoire, *Registr.*, *P. L.*, t. LXXXIX, col. 502 : *Afros passim ad ecclesiasticos ordines prætendentes nulla ratione suscipiat quia aliqui eorum manichæi aliqui rebaptizati sæpius sunt probati.* — [9] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 169, n. 3. — [10] *Code Théodosien*, XVI, V, 3. — [11] *Comm. in ep. ad Cor.*, I, 2; *Comm. in ep. ad Galatas*, I, 1; *Comm. in ep. ad Phil.*, I, 1; *Comm. in ep. ad Timoth.*, IV, 4, *Comm. in ep. II ad Timoth.*, III, 6-7; *Quæstiones veter. et novi Testamenti*, édit. Souter, 1908, p. 21, 22; 120, 18; 406, 23; 459, 5. — [12] S. Augustin, *Confess.*, V, 10. — [13] Id., *ibid.*, V, 13. — [14] S. Augustin, *De moribus manichæorum*, II, 20 (vers 384). — [15] *Code Théodosien*, XVI, V, 18. — [16] *Liber pontificalis*, p. 86. — [17] *Liber pontificalis*, p. 87. — [18] *Liber pontificalis*, p. 86. — [19] S. Léon, *Serm.*, XVI, 5. — [20] Prosper, *Chronicon*, édit. Mommsen, p. 479. — [21] S. Léon, *Serm.*, XVI, 4; *P. L.*, t. LV, col. 205. — [22] S. Léon, *Epist.*. XV, 16. — [23] Prosper, *Chronicon*, édit. Mommsen, p. 479.

de dénoncer aux prêtres ceux qu'ils découvrent et la société qu'ils fréquentent. « Ceux, dit-il, qui ne croient pas devoir les livrer, on les proclamera coupables au jugement du Christ pour s'être tus. »

Beaucoup sortirent de Rome et se répandirent en Italie; saint Léon écrivit aux évêques pour les inviter à la vigilance; ses lettres sont adressées non seulement à des évêques d'Italie, mais encore d'Espagne et d'Orient. On voit ainsi un manichéen nommé Fascentius obligé d'errer de Rome à Astorga, puis à Mérida d'où il doit s'éloigner encore [1].

Les manichéens, se maintenaient toujours à Rome. Le pape Gélase (492-496) en découvrit [2], les fit déporter et brûler leurs livres. Le pape Symmaque (498-514) poursuivit aussi la secte et brûla ses livres [3]; enfin le pape Hormisdas (511-523) exila encore quelques manichéens, après leur avoir donné la torture et les coups [4]. »

On retrouve la secte au VIe siècle. Saint Grégoire le Grand ordonne à son intendant de Sicile de poursuivre les manichéens qui pourraient se cacher dans les domaines pontificaux et de les ramener à l'Église de toute façon [5]. Le même pape écrit à l'évêque de Scyllaeum, dans le Brutium, de ne pas ordonner à la légère des Africains [6] et cette recommandation est renouvelée par les papes Grégoire II (715-731) [7] et Nicolas II (1058-1061) [8]. Au IXe siècle, l'épiscopat espagnol écrit à l'épiscopat franc et jette l'anathème à Mani et à ses doctrines [9]. Paschase Radbert ignore s'il en reste encore de son temps : *Audiant, si forte adhuc ulli sunt, manichaeorum complices* [10].

H. LECLERCQ.

MANIPULE. — I. Textes et monuments. II. Bibliographie.

I. TEXTES ET MONUMENTS. — Vers 1887, on découvrit dans le cimetière romain de Tavaux (Jura), déjà connu par d'autres trouvailles analogues, une stèle mesurant 0 m. 70 de largeur, sur 1 m. 70 de hauteur. Elle représente une femme dont elle formait le monument funéraire. La défunte est figurée à mi-corps, de face; de la main droite et pressée contre la poitrine, elle tient une coupe en forme de calice. L'exécution est grossière et due à une main inexpérimentée; cependant la figure dont les traits sont très accusés et caractéristiques paraît vouloir être un portrait (fig. 7581).

L'inscription gravée dans un cartouche est ainsi conçue [11] :

D M
SIINOBIINA

D(iis) m(anibus). Senobena.

Ce nom celtique est nouveau; il appartient à la même classe que les noms *Senocondus*, *Senodonna*, *Senognatus*..., etc. Le sens paraît être : « vieille femme ».

Mais la partie la plus intéressante de ce monument est la bande d'étoffe frangée que Senobena porte sur le bras gauche : c'est une *mappula* ou *orarium*, ce que nous nommons couramment un mouchoir. Le mot *orarium* n'apparaît qu'à une époque relativement basse; on le rencontre d'abord chez Trebellius Pollio[12], puis chez Flavius Vopiscus [13] qui raconte que l'empereur Aurélien distribua au peuple des *oraria* que les spectateurs agitaient au cirque ou à l'amphithéâtre pour applaudir les cochers ou les acteurs favoris [14].

On ne connaissait pas, jusqu'alors, de monuments appartenant à l'antiquité païenne, propres à nous renseigner sur la manière de porter le mouchoir. Si on savait qu'il se portait sur le bras gauche, c'est grâce à des textes d'auteurs ecclésiastiques [15], grâce

7581. — Stèle de Tavaux,
d'après *Bull. Soc. ant. de France*, 1887, p. 178.

aussi aux monuments chrétiens, cette partie du vêtement civil ayant été conservée dans le costume ecclésiastique.

Le monument que nous venons de décrire offre d'autant plus d'intérêt que l'origine du manipule est plus obscure. Son nom a varié assez pour qu'on hésite à en attendre une indication utile; tour à tour on l'a appelé : *mappula*, *sudarium*, *mantile*, *fano*, *manuale* et *sestace*.

Mappula, diminutif de *mappa* qui, dans le latin classique, avait le sens que nous donnons au mot serviette, a été en usage jusqu'aux environs de l'an mille. On rencontre *mappula* dans le latin de la décadence et son sens varie beaucoup. Tantôt on s'en sert pour désigner une sorte d'écharpe qui entoure le cou et couvre les épaules, tantôt c'est un suaire, ou bien une toile servant à envelopper divers objets; ou bien c'est encore une sorte de baldaquin et c'est enfin le manipule liturgique qui seul a conservé jusqu'à nos

[1] Idace, *Chronicon*, n. 21, 24. — [2] *Liber pontificalis*, t. I, p. 116. — [3] *Ibid.*, t. I, p. 122. — [4] *Ibid.*, t. I, p. 130. — [5] S. Grégoire, *Epist.*, V, VIII. — [6] Id., *ibid.*, II, XXXVII. — [7] S. Grégoire, *Epist.*, IV, *P. L.*, t. LXXXIX, col. 502. — [8] Gieseler, *Lehrbuch d. Kirchengeschichte*, t. II, p. 354. — [9] *P. L.*, t. CI, col. 1330. — [10] *Expositio in Matthæum*, *P. L.*, t. CXX, col. 37. — [11] Thedenat, *Stèle funéraire romaine trouvée à Tavaux (Jura)*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1887, p. 177-180. — [12] *Claudius*, c. XVII. — [13] *Aurelianus*, c. XLVIII. — [14] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VII, c. XXX. — [15] Du Cange, *Glossarium* aux mots, *Mappula*, *Orarium*.

jours ce nom qui a remplacé *mappula*. C'est un curieux cas de survivance d'un objet dont la destination n'a jamais rien eu de pratique et qu'on ne sait dans quelle catégorie il faut placer. En effet, ce n'est ni un vêtement, ni un ornement, alors que la chasuble avec sa doublure rigide et sa découpure arbitraire laisse encore deviner l'ancienne *casula*, tandis que l'étole peut sans trop d'effort rappeler la *stola* de jadis; le manipule semble être une réduction de l'étole et n'avoir d'autre destination que d'entraver les mouvements du prêtre à l'autel; néanmoins il s'est imposé et rien ne permet de penser qu'il doive disparaître désormais. Comme nom servant à désigner le manipule, *mappula* se rencontre dans le Ier *Ordo* romain et dans le IIIe, puis chez Rhaban Maur, chez Walafrid Strabon, chez pseudo-Alcuin et Riculf de Soissons; Puis encore dans les sacramentaires, pontificaux, missels et inventaires, par exemple ceux de Monza (vers 900), de Saint-Gall (XIe siècle), Paderborn (1031), Spire (1051), etc.

Le mot *fano* a plusieurs sens chez les liturgistes; il désigne le voile des oblations servant à la présentation des offrandes, ou encore le corporal et l'amict papal. Le premier qui donne au manipule le nom de *fano* est Rhaban Maur; on le rencontre ensuite dans des prescriptions synodales : *Nemo cantet missam... sine fanone*; d'autres attestations s'éloignent de plus en plus de l'époque de nos recherches. — *Sudarium* au sens de manipule, n'a pas d'attestation plus ancienne qu'Amalaire, etc. — *Mantile*, avec la signification de serviette, ne paraît pas avoir été employé avant Rhaban Maur. — *Manuale* ne peut se réclamer d'aucun titre plus ancien que le glossaire anglo-saxon d'Aelfric [1], les *Gesta* des évêques d'Auxerre [2], et l'inventaire du trésor de Saint-Pierre à Rome [3].

Le document le plus ancien qui nous offre l'emploi du mot *manipulus* au sens liturgique est la donation faite par Adelgaster, fils de Silo, roi des Asturies, à la date de 790; ce prince offre, entre autres paremens six étoles et cinq manipules au monastère d'Obona [4]. Au Xe siècle, nous rencontrons ce mot dans la dotation du monastère du Sauveur à Lerez (vers 916), dans le testament de Riculfe d'Elne (mort en 986), dans un sacramentaire de Tours, dans celui de Ratold de Corbie (mort en 986), dans le pontifical d'Egbert et dans le sacramentaire de Moissac [5].

A l'époque classique, on donnait le nom de *manipulus* à une poignée, plus, à une bottelée d'herbe ou de foin, à une gerbe de blé; comme, à l'origine, on tenait le manipule ou *mappula* plié dans la main, on a pu ainsi passer d'un nom à l'autre par suite de l'analogie du geste.

Pour l'époque antérieure à la paix de l'Église, nous n'avons ni un texte, ni un monument chrétien qui offre rien d'applicable au manipule. Il serait tout aussi hasardeux de soutenir qu'on en faisait usage que de le nier. Ce qui est très certain c'est que le vêtement sacerdotal des juifs n'offrait rien d'analogue; ce n'est pas dans cette direction qu'on peut espérer trouver un indice d'origine. On a proposé une explication malaisée à admettre. En s'autorisant de ce fait que les textes et les monuments attestent, on a dit que le manipule n'était autre chose que le voile dont les anciens et les chrétiens avaient coutume de se voiler les mains pour toucher les choses saintes. La coutume de se voiler les mains est incontestable, mais nous ne connaissons aucun texte qui établisse l'usage de saisir toute chose les mains voilées. Nous voyons sans doute saint Pierre recevant les clefs ou bien le rouleau de la Loi avec les mains voilées; Moïse recevant les tables de la Loi, Élisée le manteau d'Élie, des saints ou des évêques portant un exemplaire des Évangiles ou bien le modèle d'une église sur leurs mains voilées, et encore les vieillards offrant à Dieu leur couronne, mais d'abord ils emploient un voile qui couvre les deux mains, tandis que le manipule n'en couvre qu'une seule lorsqu'il la couvre, car il est parfois posé sur l'avant-bras, en deçà du poignet. D'ailleurs la pratique des mains voilées n'était pas une règle absolue, puisque les fidèles recevaient l'eucharistie sur la paume de la main nue et non couverte; en outre nous voyons sur les mosaïques de Saint-Vital, de Saint-Laurent, de Saint-Venance des diacres qui tiennent le livre des évangiles dans leurs mains nues. L'usage de se voiler les mains ne pouvait d'ailleurs être une règle sans exception; il eût rendu certains gestes trop maladroits, de même qu'on ne peut s'aviser de célébrer toute la messe avec des gants.

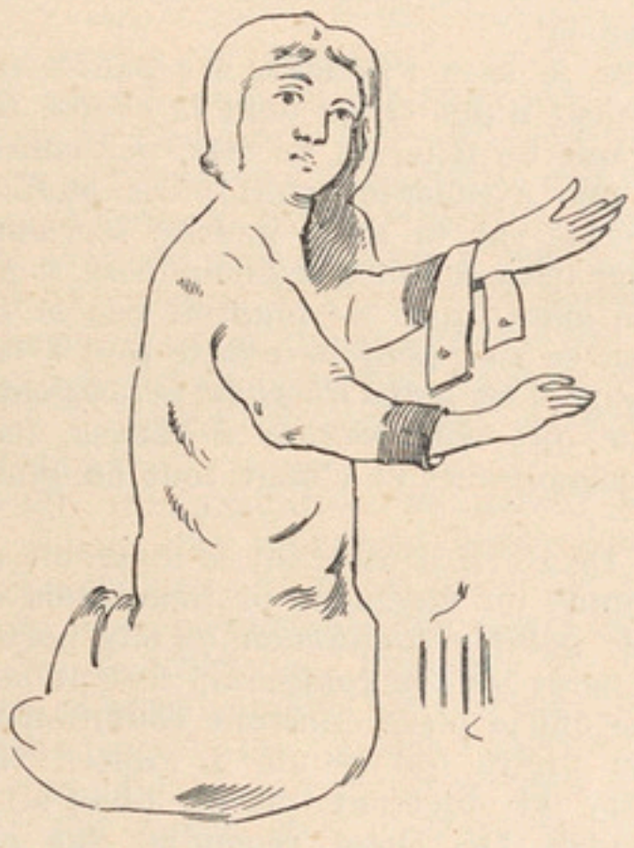

7582. — Fresque de la catacombe de Syracuse, d'après *Bull. Soc. arch. de France*, 1887, p. 179.

Avant d'avoir aucun texte nous trouvons le manipule représenté sur un monument chrétien; il s'agit d'une fresque ornant une catacombe de Syracuse. La scène représentée est le jugement de l'âme d'une défunte nommée Marcia, qui se trouve en présence du Sauveur, agenouillée, suppliante, les bras tendus et portant, sur l'avant-bras gauche le manipule [6] (fig. 7582). Cette fresque remonte à la première moitié du Ve siècle (voir la fresque entière dans *Dictionn.*, t. I, col. 1509, fig. 357). Dans ce cas le manipule est porté par une femme, comme sur la stèle de Tavaux, et il n'est pas question de liturgie : c'est donc un vêtement laïque, qui d'ailleurs ne recouvre pas la main.

Au VIe siècle, nous commençons à relever des textes intéressant le manipule; ce sont deux passages du *Liber pontificalis*. Dans la notice du pape Silvestre (314-335) nous lisons que ce pape rendit une ordonnance, aux termes de laquelle les diacres devaient user de la dalmatique à l'église et se couvrir la main gauche de la *pallia linostima : Et pallia linostima leva*

[1] Zupitza, *Aelfrics Grammatik und Glossar*, in-8°, Berlin, 1880, p. 314. — [2] *Gesta episcoporum Autissiodorensium*, c. XLIX, *P. L.*, t. CXXXVIII, col. 277. — [3] E. Müntz et Frothingham, *Il tesoro*, p. 12-48. — [4] Mabillon, *Annales ordinis Sancti Benedicti*, ad ann. 785, l. XXV, n. 5, t. II, p. 255. — [5] Bibl. nat., ms. lat. *2293*, *12052*, *10575*. — [6] Cf. J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, in-folio, Roma, 1903, t. I, p. 366.

eorum tegerentur. Dans la notice du pape Zosime (417-418) il est dit : *Hic fecit constitutum ut diacones leva tecta haberent de palleis linostimis per parrœcias*[1]; c'est le texte de la première rédaction. Dans la rédaction postérieure on lit seulement : *Hic fecit constitutum ut diacones leva tecta haberent de palleis linostimis*. Suivant qu'on préfère un texte ou l'autre, on voit que Zosime aura répété l'ordonnance de son prédécesseur ou bien il l'aura élargie; la première rédaction paraît préférable. Il n'y a pas de raison sérieuse de mettre en doute que ces ordonnances soient bien l'ouvrage des papes Silvestre et Zosime, mais, voulût-on en douter, il resterait que ces textes nous conservent le témoignage de ce qu'on pratiquait à Rome comme une chose d'habitude autorisée et prescrite officiellement.

Comme le nom l'indique, les *pallia linostima* se composaient d'une étoffe dont la chaîne était de lin et la trame de laine ou de soie, par conséquent un tissu d'une excellente qualité. Les *pallia linostima* ainsi portés sur la main gauche servaient d'ornement, car nous sommes ordinairement si peu habiles de cette main, qu'il ne faudrait pas la charger de quoi que ce soit pour la rendre tout à fait inutile. A vrai dire si les *pallia linostima* se posaient comme le manipule que nous voyons à Marcia, ils n'étaient guère encombrants et c'était tout au plus un ornement.

J.-B. De Rossi considérait le manipule de Marcia, non comme un vêtement profane, mais comme un véritable *pallium linostimum* qu'elle porte, quoique laïque, parce qu'elle comparaît devant le souverain Juge, ce qui la place dans une condition analogue à celle du prêtre qui monte à l'autel. G. Rohault de Fleury lui objectant que cet objet a l'apparence d'un ruban, De Rossi répondait que c'est parce que la *mappula* était pliée, ce qui la faisait paraître étroite.

D'après le *Liber pontificalis*, le *pallium linostimum* servait à la liturgie; si on tient compte du développement que le vêtement liturgique a connu depuis la paix de l'Église, le *pallium linostimum* ne peut-être identifié qu'à la *stola diaconalis* ou à la *mappula*. Si on tient compte de la fresque de Syracuse, des deux textes du *Liber pontificalis* et de l'usage unanime postérieur au VIIIe et au IXe siècle, on voit que c'est toujours du même objet qu'il est question.

Le *Liber pontificalis* n'assigne pas de but particulier et pratique au *pallium linostimum*; dans la suite Amalaire y verra une sorte de mouchoir pour s'éponger et Durand de Mende le symbole de la sueur de l'âme. Nous voilà bien renseignés !

Le Registre de saint Grégoire le Grand nous met au courant d'une querelle qui s'éleva entre lui et Jean de Ravenne à l'occasion du port du manipule [2]. Le pape reproche à l'évêque le fait que le clergé ravennate s'est arrogé le droit de porter la *mappula* en assistant son évêque au service de l'autel. A cela Jean répond son regret d'être obligé de rappeler ce que la vérité suffit à prouver. Lorsque l'usage du manipule est autorisé aux plus petites églises des environs de Rome, le pape n'aura que l'embarras d'interroger ceux qui l'entourent, pour se convaincre que lorsqu'un évêque de Ravenne recevait à Rome la consécration épiscopale, prêtres et clercs portaient publiquement le manipule sans que personne y trouvât à reprendre. Le pape nia et n'accorda l'usage du manipule aux seuls premiers diacres de Ravenne que pendant le temps qu'ils assistaient leur évêque.

[1] *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. I, p. 171, 187, 225. — [2] S. Grégoire, *Registrum*, l. III, ep. LIV, LXVI, édit. P. Ewald, *op. cit.*, t. I, p. 211, 228. — [3] De Rossi, *Bull. di arch crist.*, 1863, p. 77. — [4] Id., *ibid.*, p. 79. — [5] Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, 1903, pl. 242,2. — [6] Exode, c. XVI.

II. BIBLIOGRAPHIE. — Braun, *Die liturgische Gewandung im Occident und Orient*, in-8°, Freiburg, 1907, p. 517-531. — Giorgi, *De liturgia romani pontificis*, in-4°, Roma, 1731, t. I, p. 260. — Grisar, *Analecta romana*, in-4°, Roma, 1899, t. I, p. 550-553. — P. B. Kleinschmidt, *Der Manipel*, dans *Der Katholik*, 1900, p. 169-179, 248-265. — A. Müller, *Die Mappula von Sulmona*, dans *Römische Quartalschrift*, 1907, t. XXI, p. 199-200. — G. Rohault de Fleury, *La messe, études archéologiques*, t. VII (1888), p. 35-45. — De Rossi, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1877, pl. XI.

H. LECLERCQ.

MANNE. — I. Fresque. II. Peinture. III. Reliquaire.

I. FRESQUE. — Le cimetière de Cyriaque sur la voie Tiburtine conserve une fresque appartenant à la deuxième moitié du IVe siècle; elle décore un *arcosolium* que J.-B. De Rossi qualifiait avec raison d'*insigne per i rarissimi dipinte ond'è fregiato* [3], *dipinti manifestamente fatti sotto i primi imperatori cristiani* [4]. Dans la lunette de l'*arcosolium* on a représenté la

7583. — La manne tombant du ciel dans le désert, d'après Wilpert, *Le pitture*, pl. CCXLII, n. 2.

parabole des dix vierges : le Christ nimbé, barbu, vêtu de la tunique et du manteau, levant la main droite vers les cinq vierges sages qui se tournent vers lui et tiennent chacune leur lampe allumée; les vierges sont placées sur deux rangs, trois au premier, deux au second; de l'autre côté les cinq vierges folles disposées de la même façon (*Dictionn.*, t. III, col. 3249, fig. 3497).

La voussure représente, à gauche, le reniement de saint Pierre (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2889, fig. 3286); à droite, le miracle de la manne (fig. 7583) que nous donnons ici [5]. On connaît l'épisode auquel il est fait allusion [6] :

« Toute la multitude des enfants d'Israël étant partie d'Élim, vint au désert de Sin, qui est entre Élim et le Sinaï, le quinzième jour du second mois depuis leur sortie d'Égypte. Les enfants d'Israël murmurent tous contre Moïse et Aaron dans le désert, en leur disant : « Plût à Dieu que nous fussions morts dans l'Égypte par la main du Seigneur, lorsque nous étions assis près des marmites pleines de viandes et que nous mangions du pain à satiété ! Pourquoi nous

avez-vous amenés dans ce désert pour y faire mourir de faim tout le peuple » ? Alors le Seigneur dit à Moïse : « Je vais vous faire pleuvoir des pains du ciel; que le peuple aille en ramasser ce qui lui suffira pour chaque jour, afin que j'éprouve s'il marche ou non dans ma loi. Qu'ils en ramassent le sixième jour pour la garder chez eux, et qu'ils en recueillent deux fois autant qu'en un autre jour. » Alors Moïse et Aaron dirent à tous les enfants d'Israël : « Vous saurez ce soir que c'est le Seigneur qui vous a tirés d'Égypte, et vous verrez demain matin éclater la gloire du Seigneur, parce qu'il a entendu vos murmures contre lui. Mais qui sommes-nous pour que vous murmuriez contre nous ? » Moïse ajouta : « Le Seigneur vous donnera ce soir de la chair à manger, et au matin il vous rassasiera de pains, parce qu'il a entendu les paroles de murmure que vous avez fait éclater contre lui. Car pour nous, qui sommes-nous ? Ce n'est point nous que vos murmures attaquent, c'est le Seigneur. » Moïse dit aussi à Aaron : « Dites à toute l'assemblée des enfants d'Israël : — Approchez-vous devant le Seigneur, car il a entendu vos murmures. » Et lorsque Aaron parlait encore à toute l'assemblée des enfants d'Israël, ils regardèrent du côté du désert et la gloire du Seigneur parut tout d'un coup sur la nuée. Alors le Seigneur parla à Moïse et lui dit : « J'ai entendu les murmures des enfants d'Israël; dites-leur : « Vous mangerez ce soir de la chair, et au matin vous serez rassasiés de pains, et vous saurez que je suis le Seigneur votre Dieu. » Et il vint donc le soir un grand nombre de cailles qui couvrirent tout le camp, et le matin il y eut aussi une couche de rosée tout autour du camp. Et la surface de la terre en étant couverte, on vit paraître dans le désert quelque chose de menu et comme pilé au mortier, qui ressemblait à de la gelée blanche sur la terre. Ce que les enfants d'Israël ayant vu, ils se dirent l'un à l'autre : « *Manhu* », c'est-à-dire : « Qu'est-ce que cela ? » car ils ne savaient pas ce que c'était. Moïse leur dit : « C'est là le pain que le Seigneur vous donne à manger. Et voici ce que le Seigneur ordonne : Que chacun en ramasse ce qu'il lui en faut pour manger. Prenez-en un gomor pour chaque personne, selon le nombre de ceux qui demeurent dans chaque tente. » Les enfants d'Israël firent ce qui leur avait été ordonné, et ils en ramassaient les uns plus, les autres moins. Et l'ayant mesuré à la mesure du gomor, celui qui en avait plus amassé n'en eut pas davantage et celui qui en avait moins préparé n'en avait pas moins, mais il se trouva que chacun en avait amassé selon qu'il en pouvait manger. Moïse leur dit : « Que personne n'en garde jusqu'au matin. » Mais ils ne l'écoutèrent pas, et quelques-uns en ayant gardé jusqu'au matin, il s'y mit des vers, et le tout se corrompit. Et Moïse s'irrita contre eux. Chacun donc en recueillait le matin autant qu'il en fallait pour se nourrir et, lorsque la chaleur du soleil était venue, elle se fondait. Le sixième jour ils en recueillirent une fois de plus qu'à l'ordinaire, c'est-à-dire deux gomors pour chaque personne. Or tous les princes du peuple en vinrent donner avis à Moïse, qui leur dit : « C'est ce que le Seigneur a déclaré; demain est le jour du sabbat dont le repos est consacré au Seigneur. Faites donc aujourd'hui tout ce que vous avez à faire, faites cuire tout ce que vous avez à cuire et gardez pour demain matin ce qui vous restera. » Ils firent ce que Moïse leur avait commandé et la *manne* ne se corrompit point et on n'y trouva pas de vers. Moïse leur dit ensuite : « Mangez aujourd'hui ce que vous avez gardé, parce que c'est le sabbat du Seigneur et que vous n'en trouverez point aujourd'hui dans la campagne. Recueillez-donc la *manne* pendant six jours; mais le septième jour est le sabbat du Seigneur, c'est pourquoi vous n'en trouverez pas. » Le septième jour étant venu, quelques-uns du peuple allèrent pour recueillir de la manne et ils n'en trouvèrent point. Alors le Seigneur dit à Moïse : « Jusques à quand refuserez-vous de garder mes commandements et ma loi ? Considérez que le Seigneur a établi le sabbat parmi vous et qu'il vous donne pour cela, le sixième jour, une double nourriture. Que chacun donc demeure chez soi et que nul ne sorte de sa place au septième jour. » Ainsi le peuple garda le sabbat au septième jour, et la maison d'Israël donna à cette nourriture le nom de *manne*. Elle ressemblait à la graine de coriandre; elle était blanche, et elle avait le goût de la farine mêlée avec du miel. Moïse dit encore : « Voici ce qu'a ordonné le Seigneur : « Emplissez de manne un gomor, et qu'on la garde pour les races à venir, afin qu'elles sachent quel a été le pain dont je vous ai nourris dans le désert, après que vous avez été tirés de l'Égypte. » Moïse dit donc à Aaron : Prenez un vase et mettez-y de la manne autant qu'un *gomor* en peut tenir, et placez-le devant le Seigneur, afin qu'elle se garde pour les races à venir, selon que le Seigneur l'a ordonné à Moïse. » Et Aaron mit ce vase en réserve dans le tabernacle. Or les enfants d'Israël mangèrent de la manne pendant quarante ans, jusqu'à ce qu'ils vinssent dans la terre où ils devaient habiter. »

Ce procédé d'alimentation ne paraît pas avoir beaucoup surpris les premières générations chrétiennes, car nous n'en voyons aucune autre représentation parmi leurs monuments que sur la fresque de la catacombe de Cyriaque. La scène est des plus simples, elle rassemble quatre personnes qui semblent recevoir dans leurs mains tendues l'objet qui tombe du ciel et que l'état de la fresque ne laisse plus voir.

Ce sujet n'a jamais été, à notre connaissance, figuré sur les sarcophages où sa représentation n'eût pas offert de difficulté spéciale.

Nous avons donné, d'après le manuscrit de saint Grégoire de Nazianze, à Paris, une miniature qu'on a parfois interprétée comme représentant la manne; en réalité il s'agit de la grêle (voir *Dictionn.*, t. VI, fig. 5 421) qu'on voit tomber avec une parfaite régularité et qui sert d'illustration au sermon du saint docteur relatif à la grêle.

II. PEINTURE. — Au Latran, sous la *Scala sancta*, se trouvent trois salles qui ont été déblayées vers l'année 1900 (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1610 sq.). Un pilier, à demi engagé dans la muraille, porte des traces de fresques sur ses trois faces apparentes. Sur les faces est et ouest sont peintes deux colonnes, l'une avec des cannelures en spirale et l'autre cannelée ordinaire. Sur toute la largeur de la face sud du même pilier (1 m. 15) et sur une hauteur à peu près égale, est représentée une scène d'ensevelissement. Un saint nimbé portant une longue barbe blanche pointue, et vêtu d'une sorte de manteau ou linceul roussâtre qui laisse voir à travers les nombreux interstices de ses bandelettes une tunique blanche, est étendu dans un cercueil rectangulaire. Il a les yeux ouverts et tend les bras en l'air, les mains ouvertes, dans l'attitude de l'orant. A droite et à gauche sont deux clercs tonsurés, vêtus d'une longue robe à grandes manches, de couleur jaunâtre, sorte de dalmatique à ramages formés de petits cercles encadrés dans des losanges ou dans des lignes ondulées, avec deux bandes foncées parallèles par-devant. Autour du cou et de l'avant-bras apparaît l'aube blanche (fig. 7584).

Le costume de ces clercs ressemble fort à celui des servants de la messe sur la fresque de Saint-Clément représentant l'enterrement de saint Cyrille ou de saint Clément. L'expression de leurs figures est

presque identique. Celui qui est à gauche tient un cierge dans chaque main; celui de droite agite de la main droite un encensoir sphérique (avec une triple flammèche) soutenu par une triple chaîne, d'un modèle exactement semblable à ceux que l'on voit dans la fresque de Saint-Clément. Au-dessus du saint tombe une sorte de neige formée de points blancs sur fond bleuâtre qui paraît sortir d'un nuage circulaire.

Cette scène figure l'enterrement de saint Jean l'Évangéliste. Les points blancs, figurent la manne

7584. — Ensevelissement de saint Jean l'Évangéliste, d'après *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1900, pl. VI.

qui, d'après les Actes apocryphes de saint Jean, se recueillait sur le tombeau du saint[1] : *Cumque omnis populus respondisset* Amen, *lux tanta apparuit super apostolum per unam fere horam, ut nullus eam sufferret aspectus. Postea vero inventa est fovea illa plena, nihil aliud in se habens nisi manna; quam usque hodie gignit locus ipse et fiunt virtutes orationum ejus meritis, cum omnibus infirmitatibus et periculis liberantur omnes et precum suarum consequantur effectuum.*

Jean Diacre, dans sa *Description du Latran* raconte qu'un vase, plein de cette manne miraculeuse, qui opérait des guérisons, était conservé au Latran : *De manna sepulturæ sancti Joannis Evangelistæ ampulla plena*[2]. On observera que la manne tombe du ciel comme celle des Hébreux, ce qui n'est pas tout à fait conforme à la légende[3].

La manière dont est traitée cette peinture ne manque pas d'un certain art. Les plis du manteau, ou plutôt du linceul de saint Jean sont faits de traits blanchâtres d'une assez grande délicatesse et la saillie des genoux du vieillard sous l'aube est fort bien rendue. Il en est de même des ombres, de la barbe et des cheveux. Les tons de chair sont assez plats. Cependant la tête de saint Jean est ombrée suffisamment, et les deux clercs ont sur les pommettes des plaques de vermillon; les traits de leurs figures sont soignés et dénotent quelque habileté.

Le style des costumes, l'attitude des personnages, enfin, la comparaison avec l'enterrement de Cyrille à Saint-Clément[4] (XIe siècle, avant 1034) — rapprochement qui s'impose — permettent de dater cette fresque d'une manière très sûre. C'est une pein-

[1] Florentini, *Vetustius occidentalis Ecclesiæ martyrol.*, in-4°, Luccæ, 1668, p. 137; J. A. Fabricius *Cod. apocr. Novi Testamenti*, 1743, t. III, p. 623; R. A. Lipsius, *Die apokryphen Apostelgeschichten und Apostellegenden*, in-8°, Brauschweig, 1883, t. I, p. 397. — [2] Mabillon, *Museum Italicum*, p. 564. — [3] La légende dit qu'on trouva la sépulture remplie de manne sans expliquer par quel procédé ou artifice elle se trouvait là. — [4] De Rossi, *Le pitture scoperte in S. Clemente*, dans *Bullettino di arch. crist.*, 1864, p. 1-6; Mullooly, *Courte notice sur les peintures de saint Clément*, in-8°, Rome, 1866; le même, *Saint Clement pope and martyr and his basilica in Rome*, in-8°, Rome, 1873, p. 279; G. Rohault de Fleury, *La messe, Etudes archéologiques*, in-4°, Paris, 1883, t. I, pl. XII; G. Wilpert, *Un capitolo di storia del vestiario*, in-4°, Roma, 1899, p. 81, pl. 52*a*.

ture du XIe siècle, et peut-être est-elle due à un artiste de la même école que celui qui a travaillé à Saint-Clément. Elle a dû remplacer une autre peinture plus ancienne qui remontait au IXe siècle [1]; peut-être aura-t-elle repris et interprété le même sujet.

III. RELIQUAIRE. — « Quand les rois, qui sont les lieutenants de Dieu, sont infidèles à leur mission, Dieu, alors, prend en main la verge de fer, pour frapper les princes et les sujets. Au moment où il se croyait maître de tout, Julien l'Apostat, à l'âge de trente-deux ans, meurt percé d'un dard sur le champ de bataille, dans sa guerre contre les Perses; et une sécheresse pareille à celle qui désola l'humanité, au temps du prophète Élie, affligea les peuples en punition de leurs désordres. » (D'après ce début on peut entrevoir quelque chose de l'inepte récit qui va suivre.)

Arras et son territoire avaient reçu à plusieurs reprises des évangélistes envoyés par le Saint-Siège, la foi s'y était presque éteinte, la faim la réveilla, et on se mit à pratiquer la prière, le jeûne et l'aumône, autant du moins que le comportait le triste état d'une population sans pasteurs et revenue à l'idolâtrie. Cependant, de tous les points de la contrée, on invoqua Jésus et Marie [2] ! »

Ce serait donner à ce récit une importance et une attention auxquelles il n'a aucun droit que d'y relever le ramassis d'erreurs et de contradictions qu'il renferme. Avant l'année 363 qui avait prêché la foi dans l'Artois ? Et si elle avait été prêchée d'où venait le prédicateur ? Cela s'était renouvelé à plusieurs reprises (*sic*). ces évangélistes, ces prêtres avaient disparu, l'idolâtrie avait reconquis la contrée, et néanmoins on y pratiquait encore, aussitôt qu'on manquait de pain, la prière, l'aumône, le jeûne et le reste.

On les pratiqua si parfaitement que « le Seigneur fit un prodige analogue à celui qu'il opéra dans le désert en faveur de son peuple. Le ciel qui, jusque-là, avait été d'airain, se couvrit à l'horizon d'un groupe de petits nuages, qu'une brise légère étendit bientôt au-dessus de la ville d'Arras et de ses environs. La température s'attiédit, et l'air reprenant la douceur et la sérénité des plus beaux jours, on vit tomber des régions supérieures sur les campagnes arides et desséchées, une substance blanche, comme une espèce de laine ou de ouate très fine, imprégnée de gouttes de pluie, qui, couvrant la superficie du sol pendant un certain temps, d'une couche épaisse, lui communiqua une douce et bienfaisante fraîcheur. En quelques semaines la terre se couvrit d'un tapis de verdure; tout refleurit, tout se développa avec une incroyable rapidité, en sorte que cette année-là même, la terre produisit des moissons, des fruits, des grains en si grande abondance, que de mémoire d'homme, etc., etc.» Le «céleste engrais» (*sic*) donna la fertilité aux campagnes de l'Artois pendant des siècles.

On qualifia cette merveille du nom de manne et l'évêque du temps « dont le nom n'est point parvenu jusqu'à nous » en fit une provision qu'on garda dans un vase précieux placé dans le lieu saint. Ceci arriva vers l'an 371 et le prodige fut en grande réputation, car la *Chronique* de saint Jérôme l'enregistra : *Apud Atrebatos, lana e cœlo pluviæ mixta de fluxit*, et Paul Orose n'osa moins faire : *Apud Atrebatos vero lana de nubibus pluviæ mixta defluxit*. Tous les deux rapportent un bruit parvenu jusqu'à eux, sans en chercher l'explication et encore moins sans en tirer des conséquences. Au XIIIe siècle, Vincent de Beauvais se montrait tout aussi réservé : *Anno imperii Valentiniani tertio, Gratianus filius Ambiani imperator factus est et paulo post apud Atrebatas lana cœlo pluviæ mixta defluxit*. Ainsi tout se réduit au phénomène de flocons d'apparence laineuse et humides d'eau de pluie dont on signale la chute en terre d'Artois, sans spécifier l'étendue, la quantité et la durée. Il est facile, dès lors, de ramener ledit phénomène aux plus modestes proportions.

Cela ne fait pas l'affaire de Molanus qui, plus de dix siècles après le fait qu'il rapporte, l'exploite de son mieux. D'abord il lui impose une date nouvelle, 403, ensuite il met en circulation la belle fertilité qui résulta de cette pluie merveilleuse, fertilité qui dure encore : *summam accepit fertilitatem quam hactenus conservat*. Là-dessus les curés d'Arras se mettent à l'œuvre. Messire Guillaume Gazet, curé de Sainte-Marie-Madeleine fait de son mieux et Messire Féry de Loere, curé de Saint-Nicolas-sur-les-Fossés, tâche de mieux faire encore. Le P. Gilles Boucher, jésuite, se met de la partie et atteste qu'en 1653 on conservait encore de notables portions du « céleste engrais ». Après cela, on est bien aise de dire que les bénédictins, auteurs du *Gallia christiana*, ne croyaient pas un mot de cette imposture et rapportaient qu' « on conserve dans la basilique cathédrale d'Arras, une substance qu'on appelle la manne, ou espèce de laine qui est tombée du ciel sur la contrée, au temps de saint Jérôme. Elle est enfermée dans un vase d'or enrichi de pierreries, et on l'expose à l'époque des longues sécheresses, pour obtenir du ciel des pluies rafraîchissantes. »

Comment le récipient qui renfermait la manne s'est-il maintenu intact depuis l'an 371, alors que l'Église d'Arras n'a conservé aucun souvenir et aucun vestige de ce passé lointain et que tout a péri jusqu'à une époque très postérieure ? C'est ce qu'on ne peut expliquer. A l'approche des barbares, prêtres et clercs s'enfoncèrent dans de sombres et profonds souterrains avec la précieuse relique. Là « elle resta longtemps oubliée et, peut-être plusieurs siècles s'écoulèrent avant qu'elle reparût au jour », ce qui n'a « rien qui doive nous surprendre. »

Puis on bâtit la cathédrale, on érige un autel, une chapelle à la sainte Manne; on expose la fierte chaque année sur le Petit-Marché ou sur une place qu'on appelait Follye, située vis-à-vis du portail de l'église de Saint-Jean-en-Ronville. L'exposition nécessita la construction d'un édicule, *domus*, avec un reposoir et un tronc *ad petendum eleemosynas*, meuble qu'on n'oublie jamais. L'exposition de 1285 fut une des plus mémorables, elle donna lieu à une foire annuelle. Le 21 septembre 1346, un tumulte populaire aboutit à l'enlèvement de la sainte Manne de la cathédrale ; elle fut transportée de force et mise en dépôt dans la pyramide du Petit-Marché où l'on garde la sainte Chandelle. Elle n'y demeura pas. L'évêque Jean Canardi s'avisa de la faire circuler dans le diocèse afin de provoquer les aumônes (1392). Au cours de cette quête, le prieur et les moines de Lucheux s'en saisirent dans l'espoir d'exploiter la relique à leur profit, mais on les força à la rendre; en 1392, on la retrouve à Aubigny et elle reprend le chemin de la cathédrale. Elle s'y trouvait le 24 janvier 1463 lorsqu'elle reçut le baiser du roi de France Louis XI. De temps à autre, on organisait une procession générale à laquelle prenaient part tous les reliquaires; celui de la sainte Manne n'était pas oublié, avec la sainte Chandelle,

[1] P. Lauer, *Les fouilles du « Sancta Sanctorum » au Latran*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1900, t. XX, p. 261-264, pl. VI. — [2] M. l'abbé Proyart, chancelier de l'Académie, *La sainte Manne*, dans *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, 1873, IIe série, t. V, p. 197-250.

le chef de saint Géry, le corps de saint Vaast. Pendant la première moitié du XVIIIe siècle, les expositions et processions furent plus fréquentes que jamais. Le 22 mai 1723, les fermiers et censiers du pays viennent solliciter du chapitre l'exposition de la Manne pour obtenir la pluie. Quelques mois après, une épidémie emportait trois ou quatre chanoines; alors on descendit la Manne; l'année suivante (1725) on la descendit encore, mais cette fois pour obtenir le soleil.

Le 12 mars 1792, les sieurs Philippe Joncqui et Bruno Gorlier, tous deux orfèvres demeurant à Arras, reconnurent le reliquaire qu'ils décrivent et qui avait peu de valeur : argent, cuivre et quantité de pierres sans importance; il fut brisé et les objets qu'il contenait, après avoir passé dans plusieurs mains échouèrent à la paroisse Saint-Nicolas; la sainte Manne, en chemin, avait disparu, et désormais il n'en fut plus question.

H. Leclercq.

MANOSQUE. — Manosque, chef-lieu de canton du département des Basses-Alpes, arrondissement de Forcalquier. Vieille ville fortifiée qui appartenait jadis à l'ordre des Hospitaliers, Manosque a conservé quelques restes de ses antiques remparts et deux portes du XIVe siècle. Deux églises : Saint-Sauveur et Notre-Dame où se trouve le sarcophage dont nous allons parler et auquel se rattache ce qu'on appelle une ancienne tradition.

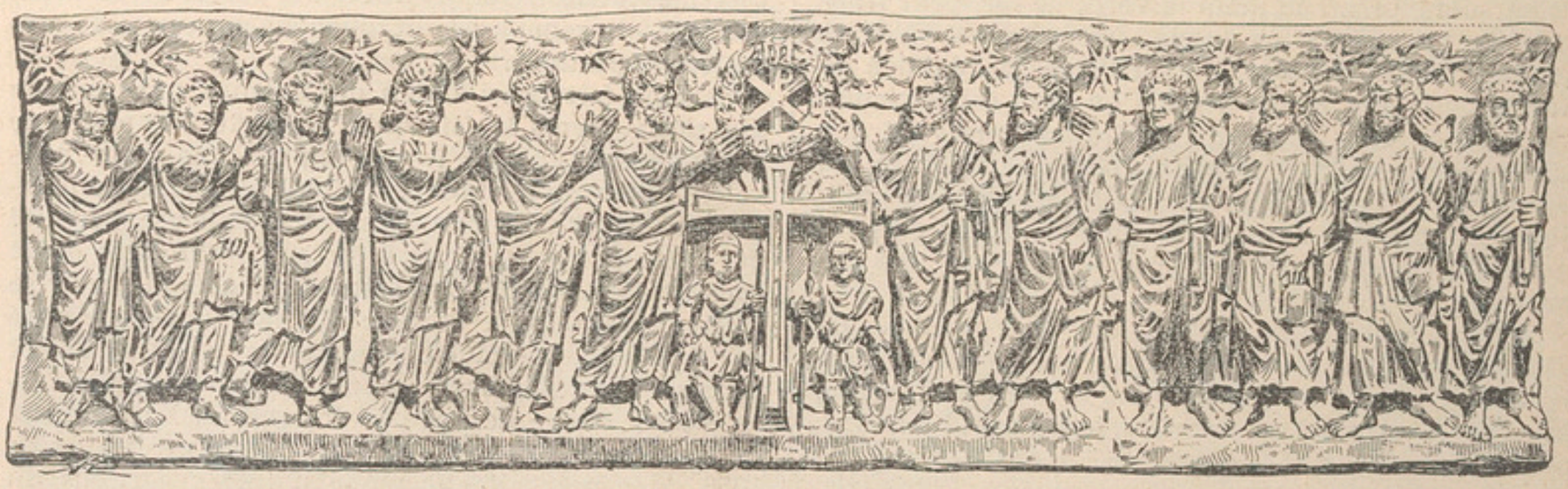

7585. — Face du sarcophage de Manosque, d'après Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. I, fig. 1.

Le P. Colombi est l'auteur d'une *Virgo Romigeria seu Manuascensis*, dans laquelle il raconte qu' « autrefois un païen labourait son champ, lorsque ses bœufs, arrivés à une place que les broussailles avaient couverte, refusèrent d'avancer, malgré le fouet et l'aiguillon. On y fouilla et, à peu de profondeur, on rencontra une belle tombe de marbre. Un prêtre que l'on avait appelé l'ouvrit et y trouva une Vierge sculptée en bois, tenant sur ses genoux l'enfant divin, et richement vêtue. » On l'avait enfouie de la sorte, dit la chronique locale, par crainte des Sarrasins. Une grande vénération s'est attachée à cette image qui, si l'on en juge d'après la gravure donnée par Henry, peut remonter, au plus tôt, au XIIe siècle; le mot *romi* qui, en langue provençale a le sens de « buisson », la fit nommer Notre-Dame de Romigier.

Le sarcophage fut transporté dans l'église de

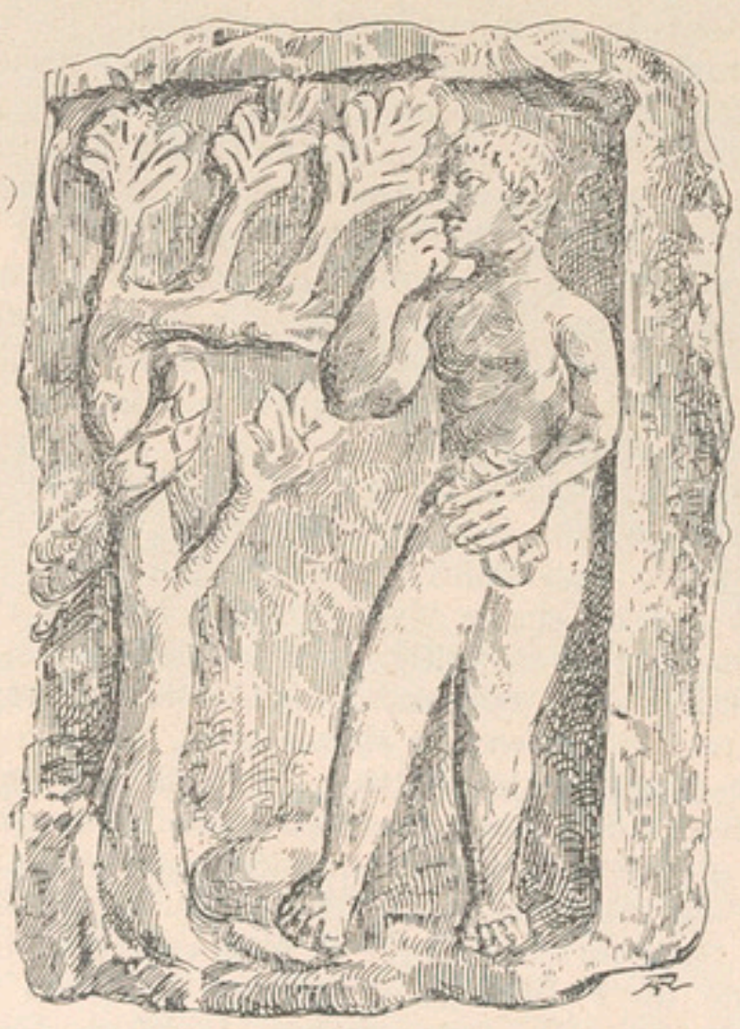

7586. — Adam au paradis terrestre, côté du sarcophage de Manosque, d'après Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. L.

7587. — Les trois jeunes Hébreux dans la fournaise, côté du sarcophage de Manosque, *ibid.*

Manosque; il y sert d'autel. C'est un beau monument (fig. 7585).

Au centre se détache le monogramme dans une couronne surmontant une croix dont les bras portent deux colombes; au pied de la croix deux soldats. C'est la représentation du *labarum*. Nous avons donné déjà (*Dictionn.*, t. I, col. 3013, fig. 1044) ce monument que nous reproduisons ici; c'est par suite d'une inadvertance que le sarcophage du Latran figuré (*Dictionn.*, t. III, fig. 3129) a été désigné, t. VIII, col. 955, fig. 6544, sous le nom de Manosque. A droite et à gauche du *labarum* sont groupés les douze apôtres, chacun d'eux a la tête surmontée d'une étoile et, au même plan, le soleil et la lune accompagnent le monogramme central; c'est un détail dont on ne connaît pas d'autre exemple sur les sarcophages antiques. — La croix, le monogramme, les soldats accroupis et les mains droites des deux apôtres les plus proches du *labarum* sont de restitution moderne.

Les parties des faces latérales, non engagées dans la maçonnerie, représentent à gauche Adam et Ève, à droite les trois jeunes Hébreux dans la fournaise (fig. 7586 et 7587).

Le P. Colombi constate que la tombe de Manosque portait des traces de dorure; ce fait, révoqué par Henry, n'a rien qui doive surprendre. Des sarcophages à sculptures peintes et dorées ont déjà été retrouvés en France, comme en Italie; il suffira de rappeler ici les bas-reliefs de la colonne Trajane, sur lesquels on a relevé de nombreuses traces d'or et de couleurs.

BIBLIOGRAPHIE. — Bibl. nat., ms. lat. *8958*, fol. 355. — D. Arbaud, *Études historiques sur la ville de Manosque au Moyen Age*, in-8°, Digne, 1847. — J. Columbi, *Virgo Romigeria seu Manuascensis*, in-4°, Lugduni, 1638, p. 11 sq.; *Manuasca, virgo Manuascensis*, in-12, Lugduni, 1652; *Guillelmus junior Forcalquerii comes, episcopi Sistaricensis*, in-12, Lugduni, 1662; traduction française par Henry Pellicot, *Histoire de Manosque*, 1799; in-8°, Apt, 1808. — J.-J.-M. Féraud, *Histoire civile politique, ecclésiastique et littéraire de la ville de Manosque, arr. de Forcalquier*, dans *Ann. hist. des Basses-Alpes*, 1842-1844, t. IV, p. 285-296; t. VI, p. 23-31, 127-136, 151-168, 233-280, 347-353 : *Histoire civile, politique, religieuse et biographique de Manosque* (Basses-Alpes), in-8°, Digne, 1848. — Henry, *Recherches sur la géographie et les antiquités du département des Basses-Alpes*, édit. 1818, p. 141, pl. II, n. 3. — Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 76, pl. CCCLI, n° 1-2-3. — E. Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, in-fol., Paris, 1886, p. 142, n. 204, pl. L. — H. Leclercq, dans *Dictionn.*, t. I, col. 3013, fig. 1044; t. V, col. 2497, n. 59; t. VIII, col. 955 *c*.

H. LECLERCQ.

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

EN COURS DE PUBLICATION : **18 volumes parus.**

HISTOIRE DES CONCILES

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX

PAR

Mgr Ch.-Jos. HEFELE

Évêque de Rottenbourg

et **S. Em. le card. HERGENRÖTHER**

Traduction nouvelle augmentée de notes critiques et bibliographiques

PAR **dom H. LECLERCQ**

CONTINUÉE DU CONCILE DE TRENTE A NOS JOURS PAR PLUSIEURS COLLABORATEURS

12 tomes en 24 forts volumes in-8 raisin de 600 pages environ.

CONDITIONS ET MODE DE PUBLICATION

L'*Histoire des Conciles* paraît par volumes in-8 raisin de 600 pages environ, au prix de 40 francs, payable dans la quinzaine qui suit la réception.

Les volumes ne sont pas vendus séparément.

M. Delarc avait publié une traduction souvent incorrecte des sept premiers volumes de la 1re édition allemande. Cette traduction, malgré ses défauts et ses lacunes, avait été assez rapidement épuisée et, depuis longtemps, on ne la trouvait que difficilement et à un prix élevé.

Les travailleurs, trop nombreux encore, qui ne connaissent pas l'allemand, se trouvaient donc privés de cet ouvrage indispensable pour l'étude de l'histoire de l'Église. Sollicités de différents côtés pour publier une nouvelle traduction, nous avons tenu à la présenter au public avec des améliorations telles qu'on puisse la regarder comme une nouvelle édition.

Tout d'abord, la traduction, faite sur la 2e édition allemande, profite de toutes les retouches et de toutes les additions qui lui ont été faites par Mgr Hefele et par le Dr Knöpfler. La traduction de M. Delarc ne contient pas les tomes VIII et IX publiés par le cardinal Hergenröther.

Non content de donner une traduction exacte et précise, le traducteur a voulu mettre le lecteur au courant des travaux les plus récents au moyen de notes nombreuses et d'appendices (plus de 3 000 pages d'additions) qui en font véritablement une 3e édition.

La Bibliographie a été complétée principalement par les publications françaises récentes. Tous les renvois aux Pères sont faits sur les *Patrologies* de Migne, et, pour les textes publiés depuis cette époque, d'après les éditions les plus recommandables ou les plus récentes.

Pour faciliter les recherches, nous avons adopté les mêmes divisions que l'édition originale. Les tomes se correspondent, et nous indiquons en marge les pages de la 2e édition allemande. Chaque tome a sa table des matières. Le dernier volume contiendra en outre une table des matières générale très détaillée qui permettra de se retrouver facilement au milieu de ce travail monumental.

De plus, nous continuerons la publication jusqu'au concile du Vatican inclusivement.

Ainsi traduite, complétée et continuée, notre édition de l'*Histoire des Conciles* se présente comme un ouvrage susceptible de rendre service et à l'Église et à la science. Aussi les encouragements ne nous ont pas manqué.

VIENT DE PARAITRE : **Tome IX, Le Concile de Trente,** par P. RICHARD, docteur ès lettres.

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

DOM HENRI LECLERCQ

LES JOURNÉES D'OCTOBRE
ET LA FIN DE L'ANNÉE 1789

Un volume in-8 raisin, 456 pages, 2 planches. Prix : **50** Fr.

VERS LA FÉDÉRATION

Un volume in-8 raisin, 496 pages. Prix : **50** Fr.

LA FÉDÉRATION

Un volume in-8 raisin, 552 pages. Prix : **50** Fr.

GRAND PRIX GOBERT 1930 DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Extrait de la Préface

En 1922, j'ai commencé cette *Histoire du déclin et de la chute de la monarchie française* qui s'étend de la mort de Louis XIV (1er Septembre 1715) au 10 Août 1792.

Le récit s'ouvrait par l'*Histoire de la Régence pendant la minorité de Louis XV* (3 volumes) : il sera continué par *Le Ministère de Monsieur le Duc* et par *Le Ministère du Cardinal de Fleury*. Le règne de Louis XV n'étant que celui des ministres qui gouvernèrent la France sous le nom du Roi, je raconterai *Le Ministère du Duc de Choiseul* et la fin du règne sous le duc d'Aiguillon. L'espoir que fit naître l'avènement de Louis XVI, les entreprises tentées pour restaurer et rajeunir l'ancien régime, me conduiront à l'étude de cette généreuse et imprudente démarche que fut la convocation des États généraux.

Je ne suis pas astreint à suivre l'ordre chronologique et de la crise du début j'ai passé à la crise finale. J'ai donné en 1924 *Les Journées d'Octobre et la fin de l'année 1789*, aujourd'hui je raconte les événements qui nous acheminent *Vers la Fédération* et à *La Fédération*. J'espère pouvoir, sans trop de délais, poursuivre mon récit du 15 Juillet 1790 jusqu'au 10 Août 1792. Cela fait, je reviendrai à la période intermédiaire et l'œuvre entière, s'il plaît à Dieu. sera achevée.

H. LECLERCQ

Du même auteur :

HISTOIRE DE LA RÉGENCE
pendant la minorité de Louis XV

3 volumes in-8 raisin, LXXXVIII-535, 529 et 510 pages. Prix : **100** Fr.

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Imprimé en France — Imprimerie LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI.

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du R^me^ Dom Fernand CABROL

ABBÉ DE FARNBOROUGH

et de Dom Henri LECLERCQ

AVEC LE CONCOURS D'UN GRAND NOMBRE DE COLLABORATEURS

FASC. CVI - CVII. MABILLON — MAESTRICHT

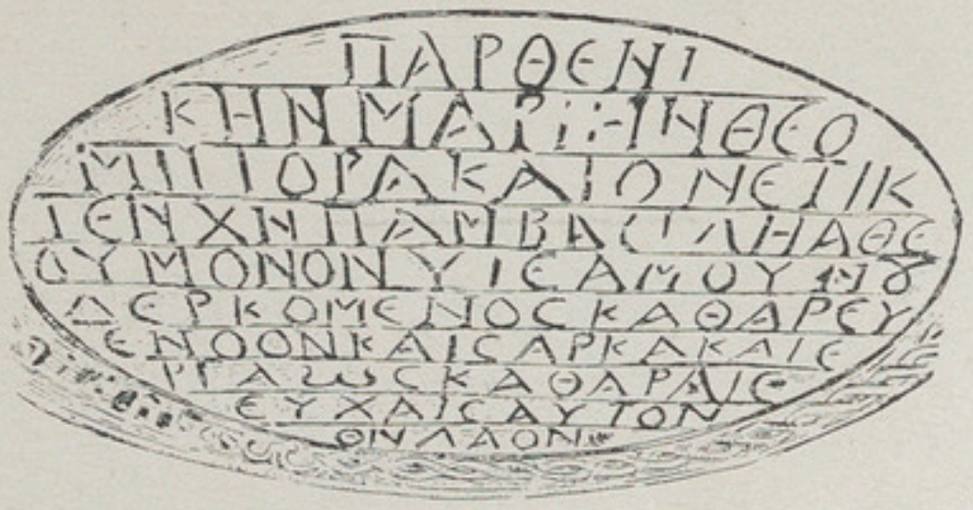

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
RÉGIE DU DÉPÔT LÉGAL
DÉPÔT D'IMPRIMEUR
24 FEV 1931
N° 0464

PARIS-VI
LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ
87, BOULEVARD RASPAIL, 87

1931

Ce fascicule contient trois gravures hors texte.

ARTICLES CONTENUS DANS LES FASCICULES CVI ET CVII

MABILLON. — Note préliminaire. I. Le village de Saint-Pierremont. II. L'Eglise. III. La maison. IV. La famille. V. Enfance et jeunesse. VI. Etudes et vocation. VII. Noviciat et profession. VIII. A Saint-Germain-des-Prés. IX. L'édition de saint Bernard (1667). X. Les Actes des saints bénédictins (1668). XI. L'édition de Pierre de Celle (1671). XII. Le voyage de Flandre (1672). XIII. La *Disquisitio de azymo et fermentato* (1674). XIV. Les *Vetera analecta* (1675). XV. Le « Mémoire justificatif des Actes des Saints » (1677). XVI. L'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ (1677). XVII. La société de l'Abbaye. XVIII. Le traité *De re diplomatica* (1681). XIX. Voyages de Lorraine et de Bourgogne (1682'. XX. Le voyage d'Allemagne et l'*Iter Germanicum* (1683). Le *De liturgia gallicana* (1685). XXII. Le voyage en Italie et l'*Iter Italicum* (1685-1686). XXIII. Le traité des Etudes monastiques (1691-1693). XXIV. Les Réflexions sur les prisons (1694). XXV. La généalogie de la Maison d'Auvergne (1695). XXVI. Le voyage en Lorraine (1696). XXVII. Le culte des saints inconnus (1698-1705). XXVIII. L'édition bénédictine de saint Augustin (1699). XXIX. Derniers voyages d'érudition (1698-1701). XXX. La sainte Larme de Vendôme (1700). XXXI. Mabillon à l'Académie des Inscriptions (1701). XXXII. Les *Annales ordinis sancti Benedicti* (1703). XXXIII. Le *Supplementum* au *De re diplomatica* (1730). XXXIV. Les dernières années. XXXV. Les disciples. XXXVI. Les amis. XXXVII. Les correspondants de Mabillon. XXXVIII. Caractère de Mabillon. XXXIX. Les derniers mois de Mabillon. XL. La vieillesse et la mort. XLI. Les éloges. XLII. L'exemple et l'intercession de Mabillon. XLIII. Les portraits. XLIV. Epitaphe. XLV. La « Vie de Mabillon ». XLVI. Translation (1799). XLVII. Translation (1819). XLVIII. Bibliographie. 1. Ouvrages imprimés de Mabillon. 2. Travaux manuscrits. 3. Correspondance. 4. Ouvrages relatifs à Mabillon (d'après l'ordre chronologique), par H. LECLERQ, col. 427-522.

MACEDOINE. — I. Géographie. II. Premiers habitants. III. Conquête romaine. IV. Province romaine. V. D'Auguste à Trajan. VI. Saint Paul en Macédoine. VII. De Trajan à Justinien, par H. LECLERCQ, col. 727-743.

MACHECOUL, par H. LECLERCQ, col. 743-747.

MACHO, par H. LECLERCQ, col. 747-748.

MACON. — I. Temps préhistoriques. II. *Oppidum* et *Castrum*. III. Voies romaines. IV. Christianisme. *a*. Catalogue épiscopal. *b*. Concile. V. Archéologie, par H. LECLERCQ, col. 748-753.

MAÇON, MAÇONNERIE. — I. Caractère de la première période. II. Maçonnerie par compression. III. Construction pilonée. IV. Les parements et les charpentes enclavées. V. Les voûtes en maçonnerie. VI. Voûtes sur armature. VII. Armature en carrelage. VIII. Voûtes d'arêtes. IX. Voûtes sphériques. X. Les contreforts. XI. Les constructions appareillées. XII. La seconde période, ses caractères. XIII. Les massifs. XIV. Les parements. XV. La colonne byzantine. XVI. Voûtes sur cintres. XVII. Voûtes sans cintre. XVIII. Voûtes d'arête. XIX. Coupoles. XX. Niches sphériques. XXI. Voûtes sphériques sur trompes. XXII. Voûtes sur pendentifs. XXIII. Les tassements. XXIV. Les chaînages. XXV. Les contreforts. XXVI. Maçons, par H. LECLERCQ, col. 753-795.

MACTAR. — I. Nécropoles. II. Basilique. III. Oratoire. IV. Liste épiscopale. V. Epigraphie, par H. LECLERCQ, col. 796-806.

MADABA. — I. Le site et le nom. II. L'histoire. III. Situation. IV. Topographie. V. Les églises : n. 1 et la carte géographique en mosaïque ; n. 2 ; n. 3 ; n. 4 ; n. 5 ; n. 6 ; n. 7 ; n. 8 ; n. 9 ; n. 10. VI. Liste épiscopale. VII. Epigraphie. VIII. Croix byzantine. IX. Environs de Mâdabâ. X. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 806-885.

MADAURE. — I. La ville. II. Les thermes. III. La rue voisine. IV. La basilique. V. La liste épiscopale. VI. Epigraphie, par H. LECLERCQ, col. 886-913.

MADONNA DEL CASTELLO. — I. Situation. II. Description. III. Confession. IV. Ambon. V. Date de la construction, par H. LECLERCQ, col. 914-919.

MADRID, par H. LECLERCQ, col 919-921.

MAESEYCK, par H. LECLERCQ, col. 922.

MAESTRICHT. — I. Sous la domination romaine. II. Destruction par les barbares .III. Période des invasions. IV. A l'époque mérovingienne. V. Le siège épiscopal. VI. La liste épiscopale. VII. Saint Servais. VIII. Les successeurs de saint Servais. IX. Les successeurs de saint Monulphe. X. Saint Lambert. XI. De l'évêque Candide. XII. Crosse. XIII. Coupe. XIV. Tissus. XV. Anneau. XVI. Clef. XVII. Inscriptions, par H. LECLERCQ, col. 922-960.

CONDITIONS ET MODE DE PUBLICATION

Le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie* paraît par fascicules in-4 de 128 pages environ, représentant la valeur de trois volumes in-12 de 300 pages. — Une gravure hors texte tient lieu de 16 pages de texte.

Pour les souscripteurs à l'ouvrage complet le prix du fascicule est de **20** francs (port en plus), payable dans la quinzaine qui suit la réception de chaque fascicule. En cas de retard dans le paiement, les frais de recouvrement sont à la charge du souscripteur.

Les volumes brochés se vendent séparément **150** francs. Il n'est pas vendu de fascicules séparés.

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du R^me^ Dom Fernand CABROL

ABBÉ DE FARNBOROUGH

et de Dom Henri LECLERCQ

AVEC LE CONCOURS D'UN GRAND NOMBRE DE COLLABORATEURS

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
RÉGIE DU DÉPÔT LÉGAL
DÉPÔT D'IMPRIMEUR
24 JUIN 1931
N° 1387

FASC. CVIII-CIX. MAESTRICHT — MANOSQUE

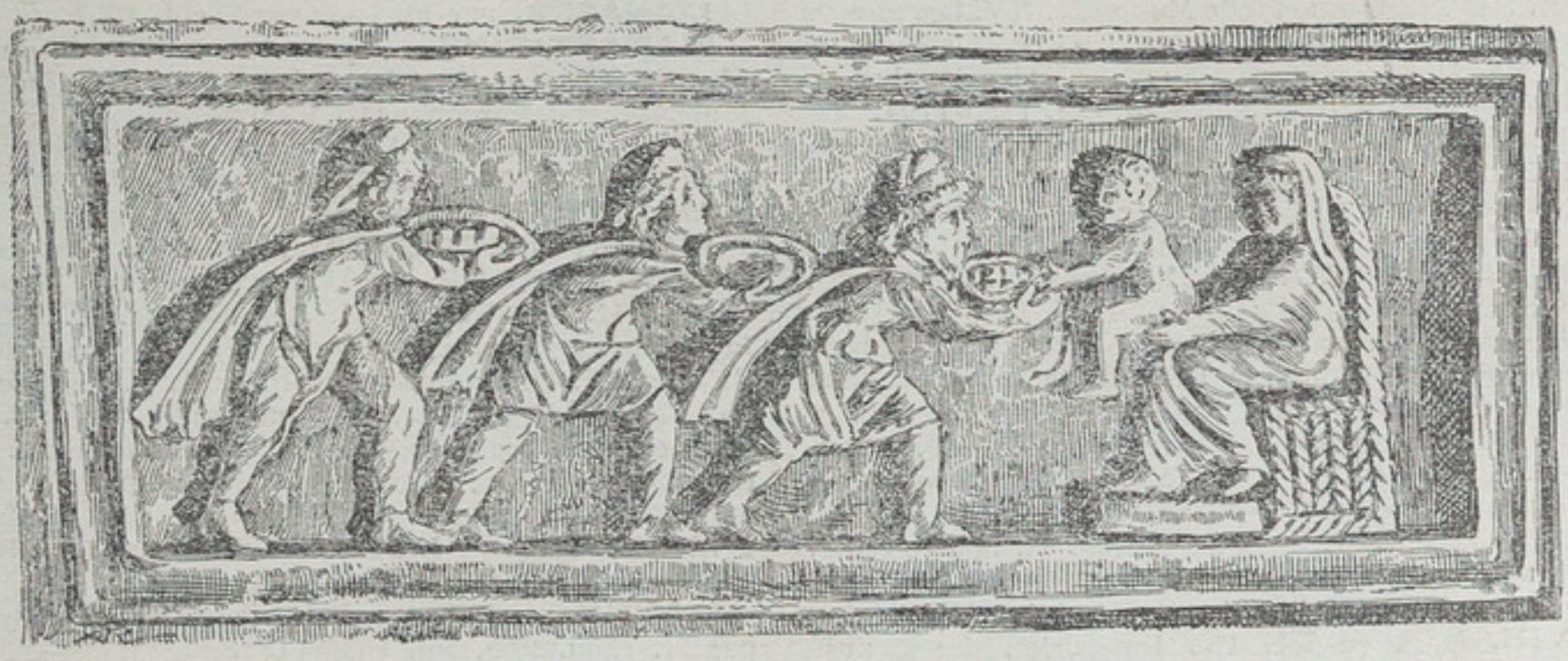

PARIS-VI
LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ
87, BOULEVARD RASPAIL, 87

1931

TOUS DROITS RÉSERVÉS

ARTICLES CONTENUS DANS LES FASCICULES CVIII ET CIX

MAESTRICHT. — I. Sous la domination romaine. II. Destruction par les barbares. III. Période des invasions. IV. A l'époque mérovingienne. V. Le siège épiscopal. VI. La liste épiscopale. VII. Saint Servais. VIII. Les successeurs de saint Servais. IX. Les successeurs de saint Monulphe. X. Saint Lambert. XI. De l'évêque Candide. XII. Crosse. XIII. Coupe. XIV. Tissus. XV. Anneau. XVI. Clef. XVII. Inscriptions. XVIII. Abrasax, par H. LECLERCQ, col. 922-977.

MAFFEI (Scipione), par H. LECLERCQ, col. 977-979.

MAGES. — I. Le symbole. II. L'histoire. III. L'interprétation. IV. La signification. V. Les explications des Pères. VI. L'intention des artistes. VII. Essai de classement. A. Fresque. B. Haut-relief. C. Bas-relief. D. Gravure. E. Sculpture méplate. F. Mosaïque. G. Miniature. H. Or. I. Argent. K. Bronze. L. Ivoire. M. Terre cuite. N. Bois. O. Os. P. Fonds de coupe. Q. Gemme. R. Tissu. VIII. Les noms des mages, par H. LECLERCQ, col. 980-1067.

MAGIE. — I. Le mot et la chose. II. Les pratiques magiques. III. Astrologie et magie. IV. Historique. V. Les juifs. VI. Les chrétiens. VII. Origène et la magie. VIII. L'accusation de magie. IX. La baguette magique. X. La magie au IVe siècle. XI. La magie chez les coptes. XII. Persistance de la magie. XIII. Formules magiques, par H. LECLERCQ, col. 1067-1114.

MAGISTÈRE DU CHRIST, par H. LECLERCQ, col. 1114-1121.

MAGISTRIANUS, par H. LECLERCQ, col. 1121.

MAGISTRI COMACINI, voir LOMBARDE (Architecture).

MAGNÉTISME, par H. LECLERCQ, col. 1121-1125.

MAGNIFICAT. — I. Attribution. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1125-1129.

MAGUELONNE. — I. Maguelonne. II. Vestiges archéologiques. III. Le catalogue épiscopal. IV. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1129-1133.

MAGUS, PUER, par H. LECLERCQ, col. 1133.

MAHOMET. — I. L'Arabie. II. L'Arabe. III. La religion. IV. La civilisation. V. Le christianisme. VI. Juifs et chrétiens. VII. Famille de Mahomet. VIII. Essais de réforme religieuse. IX. Le mahométisme. X. Le Corân. XI. La tradition. XII. Les biographies. XIII. Sa vie. 1. Période mecquoise. 2. Période médinoise. 3. Conquête de la Mecque. 4. La mort. XIV. La bonne foi de Mahomet. XV. Les mœurs privées. XVI. La pensée religieuse. XVII. Légende de Mahomet. XVIII. L' « Ymage Mahom ». XIX. Conclusion. XX. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1133-1194.

MAHRINE (El) par H. LECLERCQ, col. 1194-1195.

MAHROUM. par H. LECLERCQ, col. 1196.

MAI (Angelo), par H. LECLERCQ, col. 1196-1202.

MAILLET, par H. LECLERCQ, col. 1202-1203.

MAIMALLA ou **ISMAIMALLA,** par H. LECLERCQ, col. 1303-1305.

MAIN. — Nous avons déjà eu, à plusieurs reprises, l'occasion d'aborder différents aspects de ce sujet dans le *Dictionnaire;* nous n'avons pas à y revenir et nous y renvoyons dès maintenant : BÉNIR (*Manière de*), t. III, col. 746-758; HOMMAGE, t. VI, col. 2742; IMPOSITION, *des mains*, t. VII, col. 391-413; LAVEMENT *des mains*, t. VIII, col. 2002-2009. I. Chez les païens. II. Main divine. III. Mains voilées. IV. Mains élevées vers le ciel. V. Mains ouvertes devant la poitrine. VI. Mains croisées. VII. Mains jointes. VIII. Main en fer. IX. Imposition des mains, par H. LECLERCQ, col. 1205-1219.

MAIRE DU PALAIS, par H. LECLERCQ, col. 1219-1222.

MAISON. — I. Le sens de *Domus*. II. Les villes antiques. III. Athènes. IV. Rome. V. Pompéi. VI. Égypte. VII. Syrie centrale. VIII. Constantinople. IX. En Afrique. X. Timgad. XI. Portus Magnus. XII Henchir Touta. XIII. Gaule, par H. LECLERCQ, col. 1222-1251.

MAITRE D'ÉCOLE, par H. LECLERCQ, col. 1251-1252.

MAITRE QUEUX, par H. LECLERCQ, col. 1252-1253.

MAITRISE et **MANÉCANTERIE,** par H. LECLERCQ, col. 1253-1254.

MAJESTÉ, par H. LECLERCQ, col. 1254-1257.

MAJORITÉ des rois mérovingiens, par H. LECLERCQ, col. 1257-1259.

MAJORQUE, par H. LECLERCQ, col. 1259.

MALABAR. — I. Évangélisation. II. Liturgie, par H. LECLERCQ, col. 2160-2177.

MALAGA. — I. Historique. II. Christianisme. III. Épigraphie, par H. LECLERCQ, col. 2177-2181.

MALC. — I. Les débuts du monachisme. II. Saint Jérôme hagiographe. III. La vie de saint Malc. IV. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1281-1288.

MALÉFICE, par H. LECLERCQ, col. 1288-1292.

MALEKAT'HA, par H. LECLERCQ, col. 1292-1293.

MALAGA et **MARSA**, par H. LECLERCQ, col. 1293.

MALO (Saint). — I. La légende. II. Les textes. III. La critique. IV. Le fonds historique. V. Le personnage. VI. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1317-1342.

MALTE. — I. Géographie. II. Histoire. III. Saint Paul à Malte. IV. L'Église de Malte. V. Les catacombes. VI. Épigraphie. VII. Terre-cuite. VIII. Peinture. IX. Mosaïque. X. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1293-1317.

MAMACHI (Tommaso Maria), — I. Biographie. II. Bibliographie. III. Les *Origines* et *Antiquitates*, par H. LECLERCQ, col. 1342-1347.

MAMBRÉ. — I. Mambré dans la Genèse. II. Témoignages des Pères. III. Le décret de Constantin. IV. Emplacement de la basilique. V. Dispositions de la basilique. VI. Autres souvenirs. VII. Dimensions. VIII. Conclusions. IX. Mosaïque de Ravenne par H. LECLERCQ, col. 1347-1356.

MAMERTINE (Prison). — I. L'emplacement. II. La destination. III. La légende. IV. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1356-1360.

MANASSÉ, par H. LECLERCQ, col. 1361.

MANASTIRINE. — I. Les environs de Salone. II. Cimetière *legis sanctæ christianæ*. III. La basilique à absides. IV. Sarcophages. V. Mosaïque. VI. Inscriptions, par H. LECLERCQ, col. 1361-1387.

MANDATUM, par H. LECLERCQ, col. 1387-1388.

MANDOUREL, voir t. VI, col. 1179.

MANCHE DE COUTEAU, par H. LECLERCQ, col. 1389.

MANDRAGORE, par H. LECLERCQ, col. 1389-1390.

MANICHÉISME. — I. Les sources. II. Raisons de la diffusion du manichéisme. III. Le manichéisme et l'Église. IV. Le manichéisme et l'État. V. Le manichéisme en Orient : 1. Syrie; 2. Asie Mineure; 3. Judée; 4. Égypte; VI. Les manichéens en Occident : 1. Dalmatie; 2. Espagne et sud de la Gaule; 3. Afrique; 4. Rome, par H. LECLERCQ, col. 1390-1441.

MANIPULE. — I. Textes et monuments. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1411-1416.

MANNE. — I. Fresque. II. Peinture. III. Reliquaire, par H. LECLERCQ, col. 1416-1423.

MANOSQUE, par H. LECLERCQ, col. 1423-1426.

CONDITIONS ET MODE DE PUBLICATION

Le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne* est publié par fascicules in-4 de 256 colonnes, contenant la matière d'un volume in-8 de 500 pages (1 000 000 de lettres environ). Une gravure hors-texte tient lieu de 16 pages de texte. La vente des fascicules est réservée aux souscripteurs. Le prix du fascicule est de 30 francs.

Pour les souscripteurs à l'ouvrage complet, le prix du fascicule est réduit à 20 francs (port en plus) payable à la réception ; mais ils devront faire un versement préalable de 100 francs à valoir sur les derniers fascicules à paraître. Ce versement restera acquis aux éditeurs en cas de cessation de souscription.

Les volumes formés de six fascicules se vendent séparément 180 francs.

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

VIENT DE PARAITRE

L'ÉGLISE MARONITE

PAR **Pierre DIB**

Chorévêque maronite

Maître de conférences à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg

TOME PREMIER

L'Église maronite jusqu'à la fin du Moyen Age

In-8 de 276 pages orné de gravures ... ... **25** francs

Les Églises d'Orient dont on ne s'occupait guère, il y a peu de temps encore, à part quelques rares spécialistes, attirent maintenant l'attention des historiens. Elles sollicitent même la curiosité de quiconque est seulement avide de culture générale. De plus en plus on veut connaître les chrétientés, on se plaît à rechercher leurs origines, à étudier leur discipline, leur liturgie, leur organisation.

Les invasions, les guerres, les conditions si dures au milieu desquelles ont vécu pendant de longs siècles les chrétiens en Syrie, n'ont guère permis à ces derniers de se constituer des archives. Les renseignements que l'on possède encore se trouvent principalement dans les actes du Saint-Siège, les lettres patriarcales et épiscopales, les synodes, les rapports des missionnaires et des légats, les relations des voyages, les ouvrages d'histoire qui racontent les événements et citent parfois des textes perdus.

Mais la plupart de ces documents sont des manuscrits épars dans différentes bibliothèques, ce qui en rend la consultation assez longue et assez pénible.

C'est dans ces sources à peu près inaccessibles au grand public que l'auteur a puisé largement pour donner cet essai d'une histoire générale de l'Église maronite, depuis les premiers temps de son existence.

VIENT DE PARAITRE

LE CATHOLICISME AUX ÉTATS-UNIS

SON PASSE, SON PRESENT, SON AVENIR

PAR **A. LUGAN**

In-12 de 250 pages... ... ... **15** francs

Ce livre expose surtout l'état actuel du catholicisme américain dont la prospérité est due pour beaucoup au cardinal Gibbons et aux grands prélats rangés autour de lui; on y trouve un aperçu complet de l'organisation centrale de ses œuvres à Washington et de sa vie dans les paroisses. Un chapitre y est consacré aux Paulistes, congrégation spécifiquement américaine, et un autre aux Sulpiciens, éducateurs du clergé. On y examine ses chances d'avenir et les nombreux ennemis qu'il a dû affronter : le Ku-Klux-Klan, le monopole scolaire, le protestantisme et l'athéisme. Le dernier chapitre est consacré au congrès de Chicago.

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87. Boulevard Raspail, PARIS-VI

VIENT DE PARAITRE

NOTRE-DAME DE LOURDES

PAR

SES PREMIERS CHAPELAINS

LES **PP. SEMPE** ET **DUBOE**

AVEC INTRODUCTION

PAR

LE **R. P. LARROUY**

Joli volume in-12 de 320 pages, orné de magnifiques gravures. ... **14** francs

On retrouvera, dans cet ouvrage, la *Petite Histoire de Notre-Dame de Lourdes*, donnée dans les *Annales de Notre-Dame de Lourdes* (1868-1869), par le P. Duboé, et qui n'avait jamais été publiée en volume.

Nul auteur n'était mieux que lui renseigné sur les faits qui s'étaient passés à Lourdes. Aussi ce récit est-il des plus intéressants et s'en est-on inspiré dans la plupart des ouvrages qui ont été publiés sur ce sujet. Mais bon nombre d'auteurs, ignorant les coutumes et les usages du pays, ont négligé une foule de petits détails qui ne manquent certainement pas d'intérêt.

Cet exposé est précédé d'une étude sur la valeur de ce récit et sur diverses questions, telles que la fin de la deuxième apparition, l'origine de la source, le miracle du cierge, le nombre et les dates des apparitions, le premier pèlerinage, la vraie Bernadette.

A la suite on a donné le discours du P. Duboé à l'inauguration de la crypte et du culte dans le Sanctuaire (1866), — le récit de la mort et des funérailles de Bernadette, — et les éphémérides de 1870 à 1930.

C'est donc une histoire complète du pèlerinage.

Imprimé en France. — Imprimerie LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, Paris-VI

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

BULLAIRE
DE L'INQUISITION FRANÇAISE
AU XIVe SIÈCLE ET JUSQU'A LA FIN DU GRAND SCHISME

par Mgr **J.-M. VIDAL**

RECTEUR DE SAINT-YVES DES BRETONS, ROME

Beau vol. in-8° de LXXXVIII-560 pages. Prix : **40 francs.**

Le bullaire publié par M. J.-M. Vidal est une contribution importante à l'histoire de l'Inquisition en France au XIVe siècle. Il renseigne complètement sur l'organisation territoriale de l'Inquisition, sur le personnel des tribunaux, sur les justiciables, sur la procédure et sur l'intervention des papes. Les documents imprimés sont au nombre de 350 environ. Ils appartiennent aux règnes des papes depuis Benoît XII à Jean XXIII exclusivement. L'auteur les a extraits des registres du Vatican, d'Avignon et de Latran, aux archives Vaticanes.

Plusieurs conclusions se dégagent du recueil de l'auteur, dont voici les plus intéressantes :

On savait déjà que le XIVe siècle marquait pour l'Inquisition une période de décadence. Le bullaire en donne une preuve éclatante. D'un pontificat à l'autre, les rapports du Saint-Siège avec les tribunaux inquisitoriaux deviennent plus rares, et ceux-ci de plus en plus inactifs.

Cela tenait à diverses causes. Tout d'abord les prévenus se faisaient rares. L'albigéisme, la grande pourvoyeuse des inquisiteurs du XIIIe siècle, n'a plus que de rares adeptes. Ceux qui subsistent encore et qui se sont réfugiés dans les montagnes du comté de Foix seront arrêtés par les soins de l'évêque de Pamiers, le futur Benoît XII.

Les seuls hérétiques redoutables sont les vaudois qui infestent le Dauphiné, l'Embrunois et la Bourgogne. L'Inquisition les traqua activement, surtout sous le pontificat de Grégoire XI, mais elle se heurta à de grosses difficultés. Les hérétiques s'étaient enfuis dans les montagnes des Alpes, il lui fallut organiser de coûteuses expéditions armées. Encore se heurtaient-elles au mauvais vouloir des officiers royaux et des seigneurs locaux qui se permettaient de rendre la liberté aux prisonniers dont ils avaient la garde. D'autre part, les évêques, sommés par le Saint-Siège de subvenir à l'entretien des inquisiteurs et de leurs subalternes, et de fournir l'argent nécessaire pour la construction des prisons, ne se hâtaient pas d'obéir. Ils étaient, d'ailleurs, fort excusables. Les papes les avaient grevés d'impôts, et leurs terres avaient été saccagées par les Grandes Compagnies.

Le nombre des prévenus diminuant chaque jour, le Saint-Siège étendit la compétence des tribunaux inquisitoriaux aux causes d'apostasie, à l'adultère, aux crimes contre nature, à l'inceste, au concubinage, à l'usure, au sacrilège, à l'occultisme, à l'envoûtement, au blasphème, etc.

Jusqu'ici, les historiens modernes, se basant sur un texte du *Sexte*, admettaient l'inefficacité des appels interjetés au Saint-Siège par les inculpés. Tout au plus constataient-ils qu'ils avaient existé pour les sentences interlocutoires. En tout cas, on les déclarait vains quant aux sentences définitives et, surtout, quant aux condamnations entraînant la peine de mort. L'opinion de Léa et de Tanon est contredite par les faits, au moins au XIVe siècle. Les recours au Saint-Siège furent fréquents. M. Vidal en compte dix-huit cas, à une époque ou l'Inquisition était en décadence.

Les appels au Saint-Siège furent presque tous terminés au profit de ceux qui les avaient interjetés. Les bulles des papes énoncent des charges affligeantes pour la mémoire des juges inquisitoriaux. Elles narrent leurs abus de pouvoir, leurs actes arbitraires, leurs dénis de justice, leur ignorance en matière juridique, leurs exactions. D'ailleurs les chapitres généraux de l'ordre des frères prêcheurs constatent les mêmes abus. Ceux de Florence et de Vienne, en 1321 et 1322, chargèrent les provinciaux de les réprimer.

Les conclusions que suggère le livre instructif et très neuf de M. Vidal — elles sont nombreuses — recommandent son ouvrage à l'attention des historiens. On y trouve beaucoup à glaner. Les textes sont accompagnés d'une annotation copieuse qui en rend l'intelligence parfaite.

G. MOLLAT.

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

LE DÉCLIN ET LA CHUTE DE LA MONARCHIE FRANÇAISE

Par dom Henri LECLERCQ

LES JOURNÉES D'OCTOBRE ET LA FIN DE L'ANNÉE 1789

Un vol. in-8° raisin de 456 pages, 2 planches. Prix : **50 francs.**

VERS LA FÉDÉRATION

Un vol. in-8° raisin de 496 pages. Prix : **50 francs.**

LA FEDÉRATION

Un vol. in-8° raisin de 552 pages, Prix : **50 francs.**

Le *Grand Prix Gobert* a été accordé aux trois volumes : *Les Journées d'octobre, Vers la Fédération, La Fédération,* que dom Leclercq a écrits sur une seule année de la Révolution française; car cette étude considérable tient entre les premiers jours d'octobre 1789 et les derniers jours de septembre 1790. Dom Leclercq a entrepris de retracer dans une vaste étude d'ensemble *Le Déclin et la chute de la Monarchie française.* Il nous avait donné il y a dix ans une *Histoire de la Régence.* Soudain, et comme il préparait l'étude des règnes de Louis XV et de Louis XVI, il a passé aux événements qui ont plus immédiatement précédé la chute de la monarchie. On n'ose lui faire grief de cette brusque saute à travers le temps : l'auteur est maître de son œuvre et on se rappelle que Michelet, après avoir écrit une série de volumes sur l'*Histoire de France,* interrompit brusquement son œuvre pour courir à la *Révolution française* qui l'attirait. Ainsi en a-t-il été pour dom Leclercq.

C'est bien, en effet, une *Histoire de la Révolution* jusqu'en 1792 dont il nous donne aujourd'hui les premiers volumes. L'historien ne s'attache pas à une démonstration et ne paraît en rien servir une thèse. Il se soucie uniquement de mener une enquête serrée, copieuse, extraordinairement détaillée et précise, sur tous les événements petits ou grands de la Révolution à ses premiers pas.

On ne peut qu'admirer tout à la fois la haute conscience avec laquelle cette enquête est menée et l'aisance avec laquelle, de cette écrasante documentation, dom Leclercq fait jaillir tantôt des scènes saisissantes de vie et de mouvement, tantôt des tableaux dont le détail ne nuit nullement à l'ensemble, tantôt des portraits sans prétention littéraire mais qui paraissent tracés d'une main très assurée.

La Révolution a déjà, depuis un siècle, et plus particulièrement depuis un demi-siècle, fait l'objet d'études innombrables. Sans doute dom Leclercq n'apporte à notre connaissance aucun événement qui n'ait déjà été étudié, mais la méthode qu'il a suivie — et c'est celle qui a rendu célèbre l'Ordre bénédictin auquel il appartient — est si scrupuleuse que le résultat en donne, chose rare, l'impression de quelque chose de définitif.

Un mérite qui nous frappe dans la manière de l'auteur est le soin qu'il a de sortir sans cesse de Paris pour aller chercher dans les provinces les contre-coups de chacun des mouvements de la capitale : ses chapitres sur la province constituent certainement ce qu'il y a de plus nouveau dans ces volumes.

Un autre mérite est la liberté d'esprit dont fait preuve dom Leclercq. Sa robe de moine ne l'a nullement gêné quand il a été appelé à raconter et à juger les faits, et notamment les événements qui ont mis aux prises l'Assemblée constituante avec l'Église. Certes, il ne porte contre l'ancien régime aucune de ces condamnations sans réserves qui, trop souvent, ont faussé l'histoire, quand on prétendait expliquer et justifier, par la décadence de la vieille France, l'essor des idées révolutionnaires : toutefois il formule sur l'Église de France à la fin du XVIIIe siècle une opinion assez sévère et va jusqu'à voir, dans Talleyrand portant à la fortune matérielle de cette Église un coup mortel, une manière d'agent de la Providence.

L'Académie n'a pas attendu d'être en face de l'œuvre, à vrai dire énorme, qui, un jour, s'étendra d'une si opulente façon sur un siècle de notre histoire; mais elle a jugé que le morceau considérable qui lui était soumis était par lui-même d'une valeur largement suffisante pour qu'un si bel effet fût par elle couronné et, par là, encouragé...

Extrait du discours de M. R. Doumic, *Secrétaire perpétuel de l'Académie française,* le 4 décembre 1930.

Imprimé en France — Imprimerie LETOUZEY ET ANÉ, 87, boulevard Raspail, PARIS-VI.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7531 00365982 9